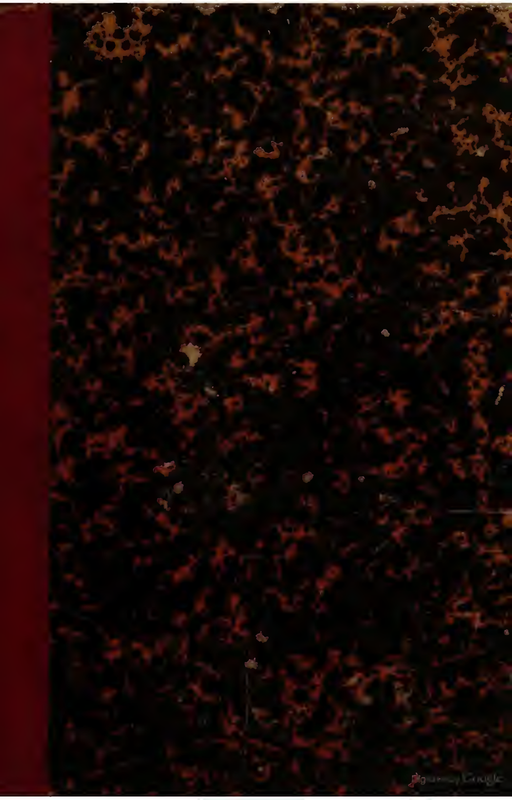
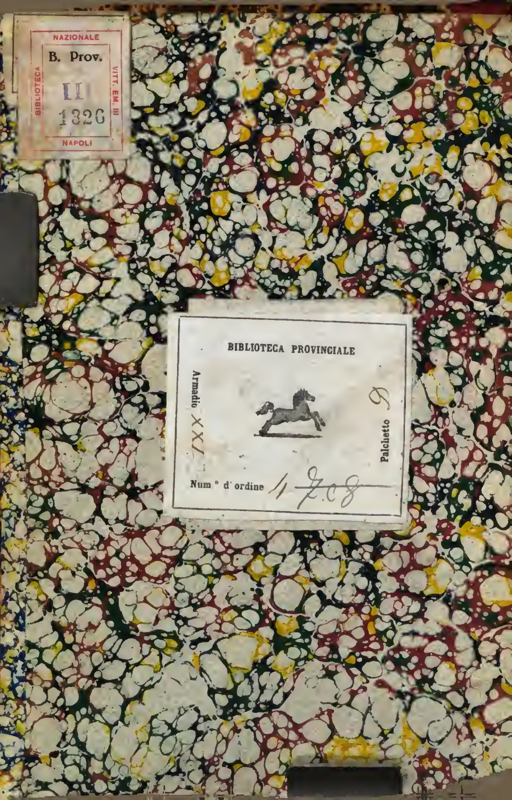



NAZIONALE
B. Prov.
BIBLIOTECA
VITT. EM. III
II
1326
NAPOLI
BIBLIOTECA PROVINCIALE
Armadio XXI
Palchetto 9
Num° d' ordine 1 708



# DICTIONNAIRE CLASSIQUE

DES

# SCIENCES NATURELLES.

TOME CINQUIÈME.

G

# DICTIONNAIRE CLASSIQUE

DES

# SCIENCES NATURELLES,

PRÉSENTANT

LA DÉFINITION, L'ANALYSE ET L'HISTOIRE

DE

TOUS LES ÊTRES QUI COMPOSENT LES TROIS RÈGNES,

LEUR APPLICATION GÉNÉRALE
AUX ARTS, A L'AGRICULTURE, A LA MÉDECINE, A L'ÉCONOMIE DOMESTIQUE, ETC.;

RÉSUMANT

TOUS LES FAITS PRÉSENTÉS PAR LES DICTIONNAIRES D'HISTOIRE NATURELLE;

AUGMENTÉ

DES NOMBREUSES DÉCOUVERTES ACQUISES DEPUIS LA PUBLICATION DE CES OUVRAGES,

Par M. Drapiez.

TOME CINQUIÈME.





Bruxelles.

MELINE, CANS ET COMPAGNIE.

LIBRAIRIE, IMPRIMERIE, FONDERIE.

1839

# DICTIONNAIRE CLASSIQUE

DES

# SCIENCES NATURELLES.



## G

GABALIUM. BOT. Aromate désigné par Pline, qui le dit originaire d'Arabie.

GABAR. OIS. (Daudin.) Espèce du genre Faucon. *V.* FAUCON, division des Autours.

GABBRO. GÉOL. Nom donné par les artistes italiens, et conservé par de Buch, à la Roche composée de Feldspath compacte et de Diallage, d'où l'on tire le *Verde di Corsica*. Elle forme, en plusieurs endroits, des terrains d'une assez grande étendue, qui se rattachent au système des terrains serpentineux. Les géologues s'accordent aujourd'hui à lui donner le nom d'Euphotide, proposé par Haüy. *V.* EUPHOTIDE.

GABERTIE. *Gabertia*. BOT. Genre de la famille des Orchidées, établi par Gaudichaud, dans la botanique du voyage de l'Urania; caractères : périanthe à cinq divisions étalées, oblongues, ovales, dont les deux internes ou pétales, un peu plus petites; labelle très-court, libre, concave, trilobé et dépourvu d'éperon; gynostème arqué, aptère et cannelé intérieurement; anthère terminale, operculée, biloculaire et décidue; deux masses polliniques, céréeuses, portées sur un caudicule lamelliforme, qui se soude par la glandule au sommet du stigmate.

GABERTIE ÉCRITE. *Gabertia scripta*, Gaud. Sa tige est foliacée, droite, luisante, striée en long, articulée, épaisse de deux ou trois pouces à sa base; ses feuilles sont engaînantes, longues de dix-huit pouces, lancéolées, pointues, rétrécies à leur base, planes, membraneuses et nervurées; ses grappes sont terminales ou axillaires, très-longues, noueuses, munies de bractées, du centre desquelles partent des fleurs d'un jaune verdâtre, maculées de brun, supportées par l'ovaire et pédonculées; on la trouve sur les rochers arides des îles Moluques.

GABIAN. MIN. Synonyme de Pétrole. *V.* ce mot.

GABIAN. OIS. L'un des synonymes vulgaires du Goëland. *V.* ce mot.

GABIRA. MAM. Le Singe de Nigritie, désigné sous ce nom par Marcgraaff, paraît être le Mangabey.

GABRE. OIS. Synonyme vulgaire de Dindon, et dans quelques cantons, du mâle de la Perdrix grise. *V.* DINDON et PERDRIX.

GABRONITE. MIN. Substance compacte, à cassure écailleuse, d'une couleur grise avec différentes teintes de bleuâtre et de rougeâtre, difficilement fusible en un globule blanc et opaque; rayant le verre; pesant spécifiquement 3 environ. Plusieurs minéralogistes ont regardé ce minéral comme n'étant qu'un Feldspath compacte; d'autres l'ont rapporté au Wernérite. Mais la proportion de Soude qu'il contient, le rapprocherait plutôt de l'Éléolithe ou Pierre grasse. John a trouvé directement par l'analyse, qu'il est formé, sur cent parties, de 24 d'Alumine, 54 de Silice, 17,25 de Soude, 1,25 d'Oxyde de Fer, et 2 d'Eau. La Gabronite a été trouvée en deux endroits de la Norwège : à Kenlig, près d'Arendal, et à Friederischwærn, où elle est engagée dans une Siénite.

GABUERIBA. BOT. Pour Cabureiba. *V.* ce mot.

GABURA. BOT. Nom générique appliqué par Adanson à un Lichen figuré par Dillen (*Hist. Muscor.*, tab. 19, fig. 27), et qui se rapporte au *Collema fasciculare* d'Acbar. *V.* COLLEMA.

GACHET. OIS. Synonyme d'Hirondelle de mer à tête noire. *V.* HIRONDELLE DE MER.

GACHIPAES. BOT. Nom que les habitants de la Nouvelle-Grenade donnent à une espèce de Palmier du genre Bactris de Jacquin, et qui lui a été conservé comme spécifique par Humboldt, Bonpland et Kunth (*Nov. Gener. et Spec. Plant. æquinoct.*, t. I, p. 302).

GAD. BOT. Nom vulgaire de la Coriandre cultivée.

GADE. *Gadus*. POIS. Genre établi par Artedi et Linné dans l'ordre des Jugulaires, type de la famille des Gadoïdes de Cuvier, parmi les Malacoptérygiens subbrachiens, composé d'espèces fort nombreuses réparties en sept sous-genres ainsi qu'on va le voir, et dont les caractères sont : corps médiocrement allongé, peu comprimé, couvert d'écailles molles, médiocrement grandes; la tête nue; les mâchoires et le devant du vomer armés de dents pointues, inégales, généralement petites et disposées sur plusieurs rangées, faisant la carde ou

la rape; les ouïes grandes, à sept rayons; toutes les nageoires molles, dont deux ou même trois dorsales; une ou deux derrière l'anus, la caudale distincte, les ventrales attachées sous la gorge et aiguisées en pointe; l'estomac robuste, en forme de grand sac; les cœcums très-nombreux, ayant leur canal assez long; la vessie natatoire grande et souvent dentelée sur les côtés. — Le nom de Gade, emprunté du grec, désigne, dans Athénée, un Poisson qui probablement, mais sans qu'on puisse l'affirmer, appartenait au genre dont il est question. — Les Gades, dont plusieurs ont la chair exquise, produisent beaucoup, vivent, en général, par troupes nombreuses dans les hautes mers, et n'approchent des rivages, où l'on en fait d'immenses pêches, qu'au temps du frai.

† Morue, *Morhua*. Ce sous-genre est caractérisé par ses trois dorsales, deux anales, un barbillon à l'extrémité de la mâchoire inférieure. Ce sous-genre est le plus nombreux et celui dont les espèces ont le plus d'utilité pour l'homme.

Gade Morue. *Gadus Morhua*, L., Gmel., *Syst. Nat.*, 13, t. 1, p. 1162; Bloch, pl. 64; Encycl. Pois., pl. 28, 101; *Molva vel Morhua* de Rondelet, de Johnston et de Gesner; vulgairement Cabillau, sur les côtes de Flandre, où se trouve ce Poisson, identique avec celui dont les atterrages de l'île de Terre-Neuve, dans le nouveau monde, sont remplis. Une description de la Morue serait ici déplacée, puisque personne ne saurait confondre ce Poisson avec quelque autre habitant des mers que ce soit; il suffira de remarquer que les individus de cette espèce, qui ont les parties inférieures du corps d'une nuance argentée, tant qu'ils habitent sur des fonds de sable ou vaseux, deviennent rougeâtres et tachetés de marques jaunes quand ils habitent entre les rochers. Ces teintes, qui, au premier coup d'œil, paraîtraient caractériser deux espèces, disparaissent quand l'animal change d'habitation. Les anciens, qui n'ont guère connu que les Poissons de la Méditerranée, n'ont rien dit de celui-ci, et cette Morue, dont la pêche et le commerce sont aujourd'hui l'une des sources de la prospérité et de la puissance navale des empires, fut inconnue aux États qui, dans l'antiquité, se disputèrent la domination des mers. Cette pêche, où concourent principalement les Hollandais, les Hambourgeois, les Français, quelques Espagnols et surtout les Anglais, occupe annuellement jusqu'à vingt mille matelots chez ces derniers. La Morue est vorace; elle se nourrit de petits Poissons, de Mollusques et de Crustacés; ses sucs digestifs, dit Lacépède, sont si puissants et d'une action si prompte, qu'en moins de six heures la digestion peut être opérée. De gros Crabes y sont bientôt réduits en chyle, selon Anderson; ils rougissent durant cette opération comme ils l'eussent fait s'ils avaient été mis dans l'eau bouillante. La Morue est si goulue qu'elle avale souvent des morceaux de bois ou autres substances qui ne peuvent servir à sa nourriture; elle jouit comme les Squales de la faculté de les rejeter. On ne la voit jamais dans les rivières ou dans les fleuves; elle ne descend guère au-dessous du quarantième degré de latitude nord, et ne remonte que jusqu'au soixante-dixième. On remarque que du cinquantième au soixante-sixième sa chair est la plus savoureuse. On en pêche dans la Manche ainsi qu'au Kamtschatka, mais c'est surtout dans l'espace compris entre la Norwège, l'Écosse et l'Islande, que l'ancien monde en offre le plus. Les côtes de la Nouvelle-Angleterre et le grand banc de Terre-Neuve, aux lieux où il y a de vingt à cent mètres d'eau, en nourrissent encore davantage, et pour se débarrasser de son frai, c'est parmi les rochers plus voisins des rivages que la Morue se jette en abondance. C'est en automne pour l'Europe, et au premier printemps pour l'Amérique, que la ponte a lieu. C'est vers le quatorzième siècle que les Anglais et les embarcations d'Amsterdam commencèrent à armer pour le banc de Terre-Neuve; les Français et autres Européens ne les y suivirent guère qu'au seizième. Les Morues se pêchent à la ligne; on les sale par divers procédés, dont l'un les rend si dures, que, dans cet état, elles portent le nom de *Stock-fisch*, c'est-à-dire Poisson de bois, ou Bâton-Poisson. Les pêcheurs emploient les entrailles et les débris de ces animaux comme appât. On obtient de leur vessie natatoire une colle assez semblable à celle qui provient des Esturgeons. Les vertèbres, les arêtes et les têtes des Morues ne sont pas sans utilité; on en nourrit les Chiens que le Kamtchadale attache à ses traîneaux, et mêlées à du Goëmon, les Norwégiens en nourrissent leur bétail, au lait duquel ce singulier aliment donne, dit-on, une qualité supérieure. Les œufs fournissent une sorte de caviar appelé *rogues* ou *raves*. D. 14, 15. — 18, 20. — 19, 21, P. 16, 20, V. 6, A. 17, 21. — 15, 16, C. 30, 44.

Gade Æglefin ou Égrefin. *Gadus Æglefinus*, L., Gmel., *loc. cit.*, p. 1159; Bloch, pl. 62; l'Anon, Encycl. Pois., pl. 28, f. 99; l'*Onos* des anciens, le *Schellfisch* des Islandais. Cette espèce présente de grands rapports avec la Morue, mais elle n'en acquiert jamais la taille. Elle voyage par troupes innombrables qui couvrent quelquefois plusieurs lieues carrées. On assure qu'elle ne passe jamais le Sund, et qu'on n'en voit point dans la Baltique. On en fait aussi des pêches considérables au moyen de la ligne. Les Squales en dévorent d'énormes quantités. L'Æglefin s'élève beaucoup vers le cercle polaire arctique, et ne redoute pas la glace sous laquelle on le voit se tenir, venant respirer au bord des fentes qui permettent, avec l'air atmosphérique, le contact de l'eau qui n'est pas prise. C'est là que de hardis pêcheurs et les Phoques viennent les surprendre. Ce Poisson est des plus goulus, et sa chair des plus agréables. D. 15, 16. — 18, 20. — 19, 20, P. 17, 19, V. 6, A. 22, 24. — 21, C. 25, 27.

Gade Bib ou Bibe. *Gadus Luscus*, L., Gm., *loc. cit.*, p. 1163; Encycl. Pois., p. 29, f. 102. Cette espèce, que certains pêcheurs appellent Borgne, est encore plus petite que les deux précédentes, n'atteignant guère qu'un pied de long. Sa couleur est olivâtre en dessus, argentée en dessous, et sa chair exquise. D. 13. — 23. — 10, P. 11, V. 6, A. 31. — 18, C. 17.

Gade Dorsch, Cuv., Règne Anim., t. II, p. 313, *Gadus Callarias*, L., Gmel., *loc. cit.*, p. 1160; Bloch, pl. 63; le Narvaga, Encycl. Pois., pl. 28, f. 100. C'est principalement dans la Baltique que l'on rencontre ce Gade, dont le corps est tout tacheté, qui se tient particulière-

ment à l'embouchure des grands fleuves, dont la taille est médiocre et la chair exquise. D. 13, 15. — 16, 20. — 17, 22, P. 10, 20, V. 6, A. 16, 22, C. 24, 26.

GADE TACAUD. *Gadus Barbatus*, L., Gmel., *loc. cit.*, p. 1163; Bloch, pl. 166; Encycl. Pois., pl. 29, f. 103. Vulgairement Gode, Morue molle ou Mollet. Cette espèce se tient dans les plus grandes profondeurs des mers septentrionales de l'Europe, au milieu des Fucus qui en tapissent le fond; sa chair est moins estimée que celle des précédentes. D. 12, 13. — 17, 14. — 16, 20, P. 18, 19, V. 6, A. 19, 30. — 15, 21, C. 30, 40.

GADE CAPELAN. *Gadus minutus*, L., Gmel., *loc. cit.*, p. 1164; Bloch, pl. 67, f. 1; Enc. Pois., pl. 29, f. 104. Quand cette espèce, qui voyage par bandes innombrables et qui, à l'approche de la belle saison, quitte les profondeurs de la mer, apparaît sur les côtes, elle y cause, dit Bosc, une grande joie parmi les pêcheurs, parce qu'elle y annonce l'arrivée de plus grandes espèces qui la suivent pour la dévorer. D. 12. — 19. — 17, P. 13, 14, V. 6, A. 27. — 17, C. 18.

Le GADE SAIDA, *Gadus Saida*, Gm., *loc. cit.*, p. 1266; Encycl. Pois., pl. 86, f. 130; le *Gadus Blennoides*, Gmel., *loc. cit.*, 1165; et le *Wachnia*, *Gadus macrocephalus* de Tilesius, *Act. Petr.*, 11, pl. 16, sont encore des espèces du sous-genre Morue.

†† MERLAN, *Merlangus*. Ce sous-genre, qui, de même que le précédent, est caractérisé par trois dorsales, en diffère par l'absence de barbillons à la mâchoire supérieure.

GADE MERLAN. *Gadus Merlangus*, L., Gmel., *loc. cit.*, p. 1167; Bloch, pl. 65; Encycl. Pois., pl. 29, f. 105. Cette espèce est l'une des plus communes et des plus connues dans le centre de l'Europe. Les marchés de Paris et de Bruxelles l'offrent particulièrement en quantité : aussi ne nous appesantirons-nous pas sur ce qui la concerne. Elle se nourrit de petits Mollusques, de Crustacés et de Poissons, ainsi que le font les Morues; on la pêche durant toute l'année, parce qu'elle ne s'éloigne guère des rivages, ou du moins qu'elle y est aussi fréquemment répandue que dans la haute mer. C'est particulièrement après la ponte des Harengs, dont le Merlan dévore le frai, que ce Poisson est le plus gras et le plus recherché sur les côtes de Flandre. On ne se borne point à le manger frais, on le sale et on le prépare pour la conservation. On a prétendu qu'il existait des individus hermaphrodites, mais c'est une erreur qui vient d'une fausse apparence du foie souvent très-volumineux dans les femelles et qu'on y avait pris pour une laitance. Selon que le Merlan habite des fonds de roche ou de vase, sa saveur est fort différente; légère, tendre et de facile digestion, on permet sa chair aux convalescents. D. 14, 16. — 18, 21. — 10, 20, P. 16, 20, V. 4, 6, A. 28, 33. — 19, 23, C. 31.

GADE COLIN ou MERLAN NOIR. *Gadus Carbonarius*, L., Gmel., *loc. cit.*, p. 1168; Bloch, pl. 66; Encycl. Pois., pl. 29, f. 106; vulgairement Grélin et Charbonnier, le *Coalfish* de la Zoologie Britannique et des Anglais. Ce Poisson, qui n'est pas rare dans les mers d'Europe, a été également trouvé, dit-on, dans la mer Pacifique. Sa chair est coriace, aussi la mange-t-on rarement fraîche, et on ne pêche le Colin que pour en faire des salaisons. D. 14. — 20, 22, P. 18, 21, V. 6, A. 22, 25. — 19, 20, C. 26.

GADE LIEU ou MERLAN JAUNE. *Gadus Pollachius*, L., Gmel., *loc. cit.*, p. 1169; Bloch, pl. 68; Encycl. Pois., pl. 30, f. 107; le Gade Pollack, Lac., Pois., t. II, p. 416; le *Lyr* des pêcheurs du Nord et *Lyrbleck* des Suédois. Cette espèce, qui n'est pas d'une grande taille, dont la couleur est noirâtre, et qui voyage par bandes innombrables, semble se plaire aux lieux où la tempête agite le plus souvent et le plus violemment la mer. D. 11, 13. — 17, 19. — 16, 23, P. 17, 19, V. 6, A. 18, 28. — 18, 23, C. 42, 52.

Le GADE SEY, Enc. Pois., pl. 48 (sans figure); *Gadus virens*, Gmel., *loc. cit.*, p. 1166, est encore une espèce du sous-genre Merlan, qu'on a confondue quelquefois avec le Gade Lieu, et qui se trouve principalement sur les côtes de Norwége.

††† MERLUCHE, *Merlucius*. Deux dorsales seulement caractérisent ce sous-genre, dont les espèces, dépourvues de barbillons, ne présentent qu'une seule anale.

GADE MERLUS. *Gadus Merlucius*, L., Gmel., *loc. cit.*, p. 1159; Bloch, pl. 164; vulgairement la Merluche. Ce Poisson se pêche également dans l'Océan septentrional et dans la Méditerranée. Il y parvient jusqu'à la longueur de trois pieds, et ne le cède point en voracité aux Morues; il poursuit avec un tel acharnement les Clupes, qu'on en a vu se jeter dans des bateaux à ras d'eau où l'on en entassait. Les Merlus ou Merluches voyagent par troupes, et sont un objet important de pêche et de commerce pour certains parages. Commerson l'a rencontré en abondance dans plusieurs localités de l'hémisphère austral. D. 9, 10. — 39, 40, P. 12, 15, V. 7, A. 37, 39, C. 20, 24.

†††† LOTA, *Lota*. La disposition des nageoires est la même que dans les Merlus, mais les barbillons se voient aux mâchoires.

GADE LINGUE. *Gadus Molva*, L., Gmel., *loc. cit.*, p. 1170; Bloch, pl. 69; Encycl., pl. 30, fig. 108. Cette espèce de Gade, moins épaisse que les autres, acquiert une longueur souvent très-considérable, c'est-à-dire jusqu'à cinq pieds. Ce Poisson, aussi commun que la Morue, dont une femelle a présenté neuf millions trois cents et quelques mille œufs, est comme elle un grand objet de commerce, se prend aux mêmes lieux, se prépare, se sale et se répand en Europe pour l'usage des jours où les pratiques religieuses proscrivent la viande. On en retire une huile de poisson fort employée. D. 15. — 65, P. 15, 20, V. 6, A. 59, 62, C. 38, 40.

GADE LOTE. *Gadus Lota*, L., Gmel., *loc. cit.*, p. 1172; Bloch, pl. 70; Encycl. Pois., pl. 30, fig. 110; vulgairement Motelle et Barbotte en plusieurs lieux de France. Quoique ce Poisson soit évidemment un Gadoïde par ses caractères, la forme de son corps, son aspect et ses habitudes semblent l'en éloigner pour le rapprocher des Blennies. Sa figure, sa couleur, sa viscosité lui donnent quelque ressemblance avec l'Anguille. Seul entre ses congénères, qui se plaisent dans l'Océan, il vit dans les eaux douces, où il échappe avec d'autant plus de facilité à la main qui le veut saisir, qu'on le serre avec plus de force. La Lote, dit Lacépède, préfère les eaux les plus claires où les victimes qu'elle guette échappent difficilement à sa poursuite; elle s'y cache sous les pierres, la

gueule ouverte, agitant ses barbillons pour y attirer la proie sur laquelle elle s'élance pour l'engloutir en l'y retenant au moyen de ses sept rangées de dents. La Lote croît avec une singulière rapidité; on l'a crue vivipare, et ce point de son histoire n'étant pas suffisamment éclairci, peut être admis comme probable. Sa chair est blanche et d'un fort bon goût. Sa vessie natatoire, fort grande, équivaut parfois au tiers de son volume; ses œufs, assez gros, passent pour malsains et de difficile digestion; elle a la vie fort dure. D. 13, 14. — 68, 76, V. 6, 7, A. 55, 67, C. 30, 36.

Gade Danois. *Gadus Danicus*, Muller. Il fait encore partie du sous-genre Lote.

†††† Mustèle, *Mustela*. Ce sous-genre ne diffère du précédent que par la petitesse de la première dorsale qui est à peine perceptible.

Gade Mustèle. *Gadus Mustela*, L., Gmel., *loc. cit.*, p. 1173; Encycl. Pois., pl. 31, fig. 111; *Gadus tricirrhatus*, Bloch, pl. 165. L'allongement, la viscosité et les allures de ce Poisson lui donnent de la ressemblance avec la Lote, mais il vit dans les mers, et s'y nourrit de Crustacés et de Mollusques à coquilles. Il devient la proie des Scombres qui s'en montrent fort avides. La Mustèle est souvent blanchâtre, tachetée de brun, avec des teintes violâtres sur la tête et brunes ou noires sur le dos. D. 1. — 42, 56, P. 14, 16, V. 7, A. 40, 47, C. 25.

Les *Gadus Cimbrieus* de Schneider, Gmel., *loc. cit.*, p. 1174, et *quinquecirrhatus* de Pennant, qui est le *Mustela* de Bloch, le *Gadus didactylus* de Brunswich, et le Trident, *Gadus diptrygius* de Pennant, Encycl. Pois., pl. 86, fig. 361, sont d'autres espèces du sous-genre Mustèle.

†††††† Brosme, *Brosmerus*. Ce sous-genre est caractérisé par une seule et longue dorsale qui s'étend jusqu'à la queue. Parmi les espèces maintenant connues nous citerons :

Gade Brosme. *Gadus Brosma* de Pennant, Gmel., *loc. cit.*, p. 1175; *Koila* des Islandais. Il habite les mers du Nord, et particulièrement du Groenland; il a près de trois pieds de longueur. Sa queue est en forme de fer de lance; son dos est d'un brun foncé avec le ventre plus pâle. D. 100, P. 20, V. 5, A. 60, C. 30.

Gade Brosme jaune. *Brosmerus flavescens*, Lesueur, Ann. Mus., t. v, p. 158, pl. 16. Il a le corps oblong, plus large vers la tête et comprimé vers la queue; sa couleur est d'un brun jaune, avec les nageoires bordées de noir. On voit deux barbillons à la mâchoire inférieure; sa longueur est de deux pieds. Cette espèce se trouve à Terre-Neuve où elle est rare. A. 7, P. 25, V. 6.

Gade Monoptère ou Bonnaveaux. *Gadus Mediterraneus*, L., Gmel., *loc. cit.*, p. 1175; Gade Tossk, *Gadus Monopterygius*, Encycl. Pois., pl. 87, fig. 362.

††††††† Phycis, *Phycis*. Les Gades de ce sous-genre diffèrent des précédents par leurs ventrales qui n'ont qu'un rayon souvent fourchu; leur tête est grosse, leur menton porte un barbillon; le dos est muni de deux nageoires dont la seconde est plus longue.

Gade Molle ou Tanche de mer. *Blennius Phycis*, L., Gmel., *loc. cit.*, p. 1176; la Moule de Rondelet. Ce poisson a dans le printemps sa tête d'une belle couleur rouge, ses pectorales de la même teinte; un cercle noir environne l'anus. A. 10.—62, P. 12, 15, V. 2, A. 56, 57, C. 20.

Gade Blennoïde. *Gadus albidus*, Gmel., *loc. cit.*, p. 2171; *Blennius Gadoides*, Risso; *Physcis Blennoides* de Schneider, Merlus barbu de Duhamel. Cette espèce, plus commune dans l'Océan que dans la Méditerranée où la précédente est au contraire plus répandue, a sa première dorsale plus relevée et son premier rayon très-allongé; ses ventrales sont deux fois plus longues que la tête. A. 10.—56, P. 11. V. 2, A. 53, C. 16.

Le *Batrachoides Gmelini* de Risso et le *Gadus Americanus* de Schneider, qui est le *Blennius Chub*, qu'il ne faut pas confondre avec un Able, et une Perche qui portent le même nom, sont encore des Phycies.

Cuvier (*loc. cit.*, p. 21) établit un huitième sous-genre de Gades sous le nom de Ranicips pour le *Gadus Raninus* de Muller, qui est le *Blennius Raninus* de Gmelin, le *Phycis Ranina* de Schneider, Poisson que nous avons déjà décrit sous le nom de Grenouillère à l'article Batrachoïde, t. 1, p. 225. Ce savant y comprend encore le *Gadus trifurcatus* de Pennant, qui est le *Phycis fusca* de Schneider. Ce dernier ichthyologiste avait réuni les Lotes, les Mustèles et les Brosmes en un seul genre qui liait les Gades aux Blennies, et pour lequel il avait emprunté de Klein le nom d'*Enchelyopus*. Ce genre, qui paraît cependant devoir être assez naturel, n'a pas été adopté.

GADELLES. bot. On nomme ainsi les Groseilles dans certains cantons de la France.

GADELLIER. bot. L'un des noms vulgaires du Groseiller épineux.

GADELUPA. bot. Pour Galedupa. *V.* ce mot.

GADILLE. ois. Synonyme vulgaire de Rouge-Gorge. *V.* Sylvie.

GADIN. moll. C'est le nom qu'Adanson (Voyage au Sénégal, p. 33, pl. 2, fig. 4) a donné à une petite espèce qu'il rapporte aux Patelles. Blainville, dans le Dictionnaire des Sciences naturelles, doute que ce soit une Coquille de ce genre. Cependant on ne saurait en douter d'après la description, la figure étant trop mauvaise pour s'en rapporter à elle seule; cela est d'autant plus probable, qu'Adanson, qui a vu l'animal, l'a trouvé en tout semblable à celui des autres Patelles.

En 1824, le docteur Gray (*Phil. Magaz.*, avril) a proposé l'établissement d'un genre particulier pour cette Patelle, dont les principaux caractères seraient : test univalve, non symétrique, obliquement conique; ouverture suborbiculaire, irrégulière; cavité simple, avec un sillon sur le côté droit, près du bord antérieur de l'impression musculaire qui est allongée, arquée, submarginale. Gray nomme la seule espèce connue *Gadinia afra*.

GADINIE. *Gadinia.* moll. Ce genre, proposé par Gray dans la famille des Gastéropodes pectinibranches, est le même que le précédent.

GADOIDE. pois. C'est dans Lacépède une espèce de Saumon, et dans Linné une Blennie. *V.* ces mots. Cuvier a établi sous le nom de Gadoïdes une famille, la première dans l'ordre des Malacoptérygiens Subbrachiens, qui renferme les genres Gade, Lépidolèpre et Macroure. *V.* ces mots.

GADOLINITE. min. Ekeberg; *l'Ytterbite*. Silicate sim-

ple d'*Yttria*, ordinairement mélangé de silicate de Fer, qui le colore en noir. Substance vitreuse, soluble en gelée dans les Acides, assez dure pour rayer le Quartz, et pesant spécifiquement 4. Elle est rarement cristallisée d'une manière nette : ses formes paraissent dériver d'un prisme oblique rhomboïdal d'environ 115°, dont la base s'incline sur l'arête obtuse de 98°. Elle se décolore dans l'Acide nitrique, avant de se convertir en une gelée épaisse et de couleur jaunâtre. Traitée au chalumeau avec le Borax, elle se fond en un verre que le Fer colore plus ou moins fortement. Elle a beaucoup d'analogie par son aspect avec l'Allanite, qui s'en distingue en ce qu'elle ne se résout pas en gelée dans les Acides. Elle n'a encore été trouvée que sous forme de petits nids engagés dans le Granite graphique à Ytterby, Broddbo et Finbo en Suède, à Korarf près Fahlun, et au Groenland, dans les environs du cap Farewel. On l'a nommée Gadolinite, en l'honneur du chimiste Gadolin, qui le premier y reconnut l'existence d'une nouvelle terre. l'Yttria.

GADOONG. BOT. C'est, selon Marsden, un Smilace de Sumatra, fort employé par les habitants dans les maladies vénériennes.

GAERTNÈRE. *Gaertnera*. BOT. Des trois genres dédiés au célèbre carpologiste Gærtner, celui qui a été constitué par Lamarck est le seul que les botanistes aient adopté. Ce genre appartient à la Pentandrie Monogynie, L., et a été placé à la suite de la famille des Rubiacées (Mém. du Muséum d'Histoire naturelle, t. VI, année 1820) par le professeur A.-L. de Jussieu qui l'a ainsi caractérisé : calice urcéolé, quinquéfide, infère, muni de deux petites bractées à sa base; corolle tubuleuse, quinquéfide, insérée sous le pistil et autour d'une sorte de disque formé par la base dilatée de celui-ci; cinq anthères presque sessiles sur les pétales, oblongues, non saillantes; ovaire supère; style bifide au sommet; deux stigmates; fruit bacciforme, sec, supère, ové, biloculaire, à deux graines planes d'un côté sans sillon ou fossette, et convexes de l'autre; embryon petit, logé dans la cavité inférieure d'un albumen cartilagineux ou corné. Le fruit du *Gaertnera* donné ici comme supère, d'après Gærtner fils (Carp. 58, tab. 191), le calice et l'ovaire décrits l'un comme infère et l'autre comme supère, d'après Lamarck (Illustr., tab. 167), et par suite d'observations faites sur le sec, ont décidé le professeur de Jussieu à ne pas admettre définitivement ce genre au nombre des vraies Rubiacées, quoiqu'il s'en rapproche infiniment par ses feuilles et ses fleurs opposées, par ses stipules vaginales interpétiolaires, par son fruit disperme comme celui du Café (d'où le nom de Café marron que lui donnent les habitants de l'Ile-de-France), par son périsperme corné, sa radicule inférieure, et enfin par son port qui est entièrement celui des Rubiacées. Cependant ce genre ne peut être placé convenablement dans aucune autre famille de Dicotylédones monopétales; il diffère en effet des Jasminées, des Verbénacées et des Apocynées monocarpiques, par le nombre de ses étamines, son périsperme corné, sa radicule inférieure et ses stipules; mais ne pourrait-on pas admettre, comme en reste le professeur de Jussieu l'a indiqué lui-même (Ann. du Mus. d'Hist. nat., x, 320), que l'ovaire du *Gaertnera* n'est pas véritablement et entièrement supère, mais qu'il est primitivement couronné par le disque corollifère, et qu'alors il est infère ou semi-infère; que le disque se contractant et finissant par disparaître, le fruit devient libre ou à peine soudé avec la partie tubuleuse inférieure du calice, ce qu'indiquent la largeur de cette partie, ainsi que l'analogie qui existe entre le *Gaertnera* et le *Pagamea*, genre où le fruit est adhérent à la base du calice dont la forme est celle d'une cupule? Au moyen de ces considérations, l'organisation du *Gaertnera* ne différerait pas sensiblement de celle des Rubiacées.

Robert Brown (*Botany of Congo*, p. 29) a voulu trancher la difficulté, en proposant l'établissement d'une nouvelle famille intermédiaire entre les Rubiacées et les Apocynées, et dans laquelle entreraient avec le *Gaertnera*, les genres *Pagamea*, Aubl.; *Usteria*; *Geniostoma*, Forst., ou *Anassar*, Juss., et *Logania*. Cette famille, dont son auteur avait déjà prévu l'existence (*Prod. Flor. Nov.-Holl.*, p. 455), et dans laquelle il plaçait en outre le genre *Fagræa*, n'est pas, à la vérité, très-naturelle, et exigerait qu'on la subdivisât en quatre sections; mais les nombreux points de connexion qui unissent cette famille ou tribu avec les diverses sections des Rubiacées, tendent à infirmer la valeur de l'ovaire supère comme caractère de famille, lequel ne devient plus qu'un caractère générique.

La GAERTNÈRE A STIPULES VAGINALES, *Gaertnera vaginata*, Lamk., *Gaertnera longiflora*, Gærtn. fils, est un arbre de l'Ile-de-France, découvert par Commerson, dont les rameaux sont droits, garnis de feuilles opposées, glabres, coriaces, très-longues, ovales-lancéolées, rétrécies à leur base, et marquées de nervures très-saillantes; les stipules sont réunies en une gaine ciliée; les fleurs disposées en corymbes opposés très-ramifiés, et munis à leur base de deux bractées.

Schreber avait appliqué le nom de *Gaertnera* au genre que Gærtner avait appelé *Hiptage*, et qui avait été aussi nommé *Molina* par Cavanilles. Le *Sphenoclea* de Gærtner ou *Pongatium* de Jussieu avait également reçu de Retzius la dénomination de *Gaertnera*. *V.* HIPTAGE et SPHÉNOCLÉA.

GAESTEIN OU PIERRE ÉCUMANTE. MIN. Romé de Lisle désigne ainsi une Roche feldspathique, que les minéralogistes allemands et français nomment Pechstein. *V.* ce mot.

GAFARRON. OIS. Syn. d'Olivarez. *V.* GROS BEC.

GAFEL. BOT. *V.* CAFAL.

GAFET. MOLL. Adanson (Voyage au Sénégal, p. 237, pl. 18, fig. 2) avait donné le nom de Tellines aux Donaces de Lioné : celle-ci, qui est une Telline pour lui, est le *Donax trunculus* des auteurs.

GAGATES. MIN. *V.* JAYET.

GAGÉE. *Gagea*. BOT. L'*Ornithogalum spathaceum* et l'*Anthericum serotinum* ont été réunis, par Bellenden-Ker, en un genre distinct, qui a été adopté par Salisbury et les autres botanistes; il offre pour caractères : un périanthe coloré, persistant, composé de six pétales faiblement étalés et presque égaux; six étamines adhérentes à la base des pétales; ovaire à trois loges renfermant plusieurs ovules disposés sur deux

rangs; style terminal, trigone; stigmate trilobé, un peu déprimé; capsule triloculaire et trivalve; semences subglobuleuses, assez épaisses et recouvertes d'un tégument jaunâtre.

GAGÉE À TIGE BASSE. *Gagea minima*, Bell.; *Ornithogalum spathaceum*, Hayn. Sa tige ne s'élève guère au delà de huit pouces; elle est faible, nue, munie de feuilles radicales, solitaires et planiuscules; les fleurs, réunies en ombelle, sont petites, striées, blanches et purpurines intérieurement, portées sur des pédoncules grêles et d'inégale longueur. Elle est originaire de l'Europe septentrionale et de l'Asie.

GAGÉE SÉROTINE. *Gagea serotina*, Bell.; *Ornithogalum striatum*, Willd.; *Anthericum serotinum*, L. Sa tige est uniflore, pourvue de feuilles lancéolées et courtes; les feuilles radicales sont linéaires, filiformes et longues; les pétales sont nervurés et striés. On la trouve aux Alpes et en Sibérie.

GAGET. OIS. Syn. vulgaire de Geai. *V.* CORBEAU.

GAGNEBINE. *Gagnebina*. BOT. Ce genre de la famille des Légumineuse a été institué par Necker, aux dépens des Acacies, puis restitué à ce dernier genre par la plupart des botanistes, jusqu'à ce que De Candolle, dans son Histoire des Plantes légumineuses (Mém. XII, n° 3), ait prouvé que le genre de Necker était d'une très-judicieuse formation. Caractères : fleurs hermaphrodites; calice à cinq divisions, cinq pétales oblongo-linéaires, distincts; dix étamines; style long, filiforme et décidu : légume aplati, desséché, indéhiscent, avec le bord ailé sur chaque suture, divisé intérieurement par plusieurs loges transversales et monospermes. Les Gagnebines, dont on connaît maintenant deux espèces, sont des arbustes très-élégants et originaires du midi de l'Afrique; leurs feuilles sont glabres, ainsi que les tiges et les rameaux, bipinnées à folioles linéaires et multi-jugées.

GAGNEBINE À ÉPIS DE TAMARIX. *Gagnebina Tamariscina*, DC., I, 432. Tiges d'un brun roussâtre; feuilles longues d'un peu plus de six pouces, deux fois ailées et composées de quinze à dix-huit paires de pinnules longues d'un pouce et demi, chargées chacune de trente paires environ de folioles très-petites, rapprochées et d'une ligne au plus de longueur; fleurs petites, jaunâtres, disposées en épis linéaires, longs de deux pouces, qui naissent deux ou trois ensemble d'un même point et par étage, sur un pédoncule commun, qui termine les rameaux; pétales étroits, dépassant de beaucoup le calice; dix à douze étamines libres; ovaire garni de poils blanchâtres.

GAGNEBINE AXILLAIRE. *Gagnebina axillaris*, DC., *ibid.* Rameaux cendrés; feuilles longues de huit pouces, deux fois ailées, composées d'une vingtaine de paires de pinnules, portant une cinquantaine de paires de petites folioles glabres, étroites et d'environ une ligne de longueur.

GAGNEDI. BOT. Syn. de *Protea Abyssinica*.

GAGNOL ET GAGNOLLES. POIS. Syn. de Syngnathes. Le premier nom désigne plus particulièrement la Trompette, et le second l'Hippocampe. *V.* SYNGNATHE.

GAGOU. BOT. Préfontaine mentionne sous ce nom un arbre de la Guiane qu'il classe parmi les Cèdres, et dont les naturels emploient le bois pour la construction de canots très-légers.

GAGUEDI. BOT. Pour Gagnedi. *V.* ce mot.

GAHNIE. *Gahnia*. BOT. Genre de la famille des Cypéracées et de l'Hexandrie Monogynie, L., établi par Forster (*Gen.*, p. 51, tab. 26), adopté par Labillardière et R. Brown qui en ont décrit plusieurs espèces nouvelles, toutes originaires de la Nouvelle-Hollande. Les épillets sont uniflores, formés d'écailles imbriquées en tout sens, et pour la plupart vides; les soies ou écailles hypogynes manquent dans toutes les espèces. Les étamines sont au nombre de six, excepté dans le *Gahnia melanocarpa* de R. Brown, qui n'en a que trois; leurs filets sont persistants et allongés, et peuvent être facilement pris pour des soies hypogynes. L'ovaire est allongé, surmonté d'un style simple inférieurement, trifide dans sa partie supérieure où il porte sur chacune de ses divisions un stigmate profondément bifide, excepté dans le *Gahnia melanocarpa*, déjà cité précédemment, où les stigmates sont simples et indivis. Les espèces de ce genre, au nombre de quatre, sont toutes originaires de la Nouvelle-Hollande; leur chaume est roide, et porte des feuilles allongées, rudes et souvent roulées sur elles-mêmes, ce qui les fait paraître linéaires et sétacées; les fleurs, qui sont hermaphrodites, forment une panicule rameuse, mêlée de feuilles; le fruit est un akène globuleux ou trigone.

Labillardière (*Specim. Fl. Nov.-Holl.*, I, p. 89, t. 115) en a figuré une espèce qu'il nomme *Gahnia Psittacorum*. Quant à son *Gahnia trifida* (*loc. cit.*, t. 116), Robert Brown l'a réuni avec quelque doute à son genre *Lampocarya*, sous le nom de *Lampocarya hexandra*.

GAHNITE. MIN. Nom donné au minéral découvert par Gahn en 1805, à Fablun en Suède, et qu'Haüy a rangé, dans sa méthode, sous le nom de Spinelle zincifère. Berzélius en fait une espèce à part, et le considère comme un aluminate de Zinc. Il est moins dur que le Spinelle, cristallise comme lui en octaèdre régulier, et pèse spécifiquement 4,6. Il a pour gangue un schiste talqueux.

GAI. OIS. Espèce du genre Corbeau. *V.* ce mot.

GAIAC. BOT. Pour Gayac. *V.* ce mot.

GAIACINE. Pour Gayacine. *V.* ce mot.

GAIDEROPE. *Gaderopus*. MOLL. On nommait ainsi ou on donnait le nom de Pied-d'Ane qui est synonyme, à une Coquille assez commune, que les anciens plaçaient parmi les Huîtres épineuses, et qui rentre aujourd'hui dans le genre Spondile, sous la dénomination de *Spondylus Gaderopus*. *V.* SPONDILE.

GAIDROPSARUS. POIS. Raffinesque établit sous ce nom (*Indice Icht. Sic.*, p. 51), un genre dont les caractères consistent en plus d'un rayon aux branchiostéges, en deux dorsales dont la seconde est réunie à la caudale et par suite à l'anale. Il renferme une seule espèce, *Gaidropsarus mustellaris*, qui est la Mustelle de Rondelet.

GAILLARD. BOT. Synonyme vulgaire de Gayac. *V.* ce mot.

GAILLARDA ET GAILLARDIE. BOT. Pour Galardie. *V.* ce mot.

GAILLARDOTELLE. *Gaillardotella.* BOT. *V.* CHAOLINÉES.

GAILLET OU CAILLE-LAIT. *Galium.* BOT. Genre de la famille des Rubiacées et de la Tétrandrie Monogynie, qui se compose d'un très-grand nombre d'espèces qui sont toutes des plantes herbacées, vivaces, ayant une tige carrée ou anguleuse, des feuilles verticillées, généralement étroites et allongées; leurs fleurs sont blanches, quelquefois jaunes ou purpurines, très-petites, disposées en grappes ou en panicules terminales; le calice est adhérent avec l'ovaire; son limbe est à quatre dents très-petites; la corolle est monopétale rotacée, quelquefois comme campanulée, à quatre divisions aiguës; les étamines, au nombre de quatre, sont attachées à la base de la corolle; l'ovaire est globuleux, infère, à deux loges contenant chacune un seul ovule; le sommet de l'ovaire offre un disque épigyne, un style à deux divisions portant chacune un stigmate capitulé; le fruit est un diakène globuleux, didyme, légèrement ombiliqué à son sommet, se séparant en deux akènes ou coques monospermes, tantôt glabres, tantôt velues ou même hérissées de pointes roides.

Les espèces de ce genre sont fort nombreuses et répandues surtout dans les régions tempérées et septentrionales du globe. Parmi les espèces européennes, nous citerons les suivantes :

GAILLET JAUNE. *Galium verum*, L., Sp. Cette espèce qui est fort commune sur le bord des chemins et dans les lieux incultes, est vivace; ses tiges sont redressées, hautes d'un pied et plus, légèrement sous-frutescentes à leur base, carrées et rameuses; les feuilles sont verticillées, en grand nombre, linéaires, terminées en pointe, glabres, d'un vert foncé; les fleurs, qui sont très-petites et jaunes, forment en se réunissant une sorte de panicule terminale; les fruits sont globuleux et glabres. Les fleurs de cette plante répandent une odeur assez forte, qui rappelle beaucoup celle du miel. On les considérait autrefois comme antispasmodiques, et, à une époque où l'on cherchait quelque ressemblance extérieure ou quelque rapport caché entre les médicaments et les maladies contre lesquelles on en faisait usage, quelques médecins avaient recommandé les fleurs de Gaillet, à cause de leur couleur jaune, contre l'ictère. La saine philosophie et l'expérience repoussent également des moyens thérapeutiques fondés sur de tels raisonnements. Autrefois on croyait généralement que les fleurs du Gaillet caillaient le lait; de là le nom vulgaire sous lequel les diverses espèces sont généralement connues; mais l'expérience a encore démontré la fausseté de cette assertion : les sommités fleuries de cette plante n'opèrent point cette altération dans le lait, mais elles lui communiquent une couleur jaune et une odeur et une saveur particulières assez agréables. Il est probable même que le nom de Caille-Lait aura été donné à cette plante à cause de l'usage où l'on est dans quelques pays, entre autres dans le canton de Chester en Écosse, de la mêler avec le lait, afin de colorer et d'aromatiser en même temps le fromage.

GAILLET APARINE. *Galium Aparine*, L., Sp., Bull., t. 315. On désigne vulgairement cette espèce sous le nom de Grateron, à cause des crochets ou tubercules recourbés dont ses tiges, ses feuilles et ses fruits sont hérissés. Ses tiges sont faibles, étalées, ou s'élevant, par le moyen de leurs crampons, sur les autres végétaux environnants. Elles sont longues de deux à trois pieds, rameuses, carrées, hérissées, surtout sur les angles, de crochets très-rudes; les feuilles, verticillées par huit ou par dix, sont linéaires, aiguës, légèrement pubescentes; les fleurs sont petites, blanches, en petit nombre à l'aisselle des feuilles; les fruits sont globuleux, assez gros, hérissés de pointes. On trouve cette plante, qui est annuelle, dans les champs et les lieux cultivés.

GAILLONE. *Gaillona.* BOT. Genre de la famille des Hydrophytes, institué par Bonnemaison et dédié, ainsi que le suivant, au naturaliste Gaillon. Caractères : fronde ronde, réticulée-sillonnée, presque continue dans le bas, uniloculée dans les rameaux; capsules de deux sortes. Les espèces sont en petit nombre; elles ont le port agréable et une organisation fort rapprochée de celle des Céramiées; leur couleur est le pourpre plus ou moins foncé, souvent mélangé de verdâtre; elles ont une consistance cartilagineuse et coriace, surtout dans les parties inférieures, qui n'offrent qu'un tissu épidermoïde, opaque, presque continu, à réseau réticulé ou sillonné, superposé à un cylindre charnu, opaque. Cette organisation robuste change dans ses divisions raméales, qui acquièrent l'éclat et les métamorphoses des uniloculées. Une locule interne, bien distincte, se fait remarquer dans les segments. La fructification offre deux sortes de capsules : les unes plus consistantes, membraneuses, colorées, ovales, obrondes, donnant issue aux séminules par une ouverture circulaire, située au sommet; les autres presque mucilagineuses, diaphanes, oblongues, plus ou moins aiguës, renfermant des séminules disposées dans une série double ou triple, et qui se séparent par la rupture d'une portion de leur enveloppe. Bonnemaison considère comme appartenant au genre nouveau le *Ceramium coccineum*, DC., qu'il appelle *Gaillona millefolium*; le *Ceramium cancellatum*, DC., nouvellement nommée *Gailliona arbuscula*; les *Gailliona versicolor, punctata, virescens, Boucheri*, espèces nouvelles ou moins connues. Toutes habitent l'Océan ou la Méditerranée.

GAILLONELLE. *Gaillonella.* BOT. Genre de la famille des Confervées, établi par Bory de St-Vincent, présentant des caractères fort remarquables, et qui tendraient à le séparer de la famille naturelle où il est placé provisoirement pour le rapprocher des Arthrodiées, dans la section des Fragillaires, dont il acquiert par la dessiccation la consistance micacée, scarieuse et brillante. Le plus fort grossissement seul peut faire apprécier son élégante organisation qui consiste en des filaments simples, cylindriques, articulés par sections renfermant chacune deux corpuscules capsulaires, sphéroïdes, transparents même quand ils sont remplis d'une matière colorante, ferrugineuse, et partagés en deux parties égales par un dissépiment qui apparaît au profil comme une ligne que formerait, en la coupant en deux parties égales, le diamètre de chaque globule. Bory y avait vainement cherché des traces d'animalité; il n'hésite pas à regarder les Gaillonelles comme de

simples végétaux. Le type du genre est le *Conferva moniliformis* de Müller, auquel on ne voit pas pourquoi Lyngbye (*Tent.*, p. 274), d'après Dillwyn, a donné le nom de *lineola*. Cette espèce forme sur les plantes marines et les Ulves des rivages un duvet grisâtre peu remarquable. Le *Conferva nummuloides* de Dillwyn appartient au genre Gaillonelle.

GAILLONIE. *Gaillonia*. BOT. Genre de la famille des Rubiacées, établi par Richard qui lui assigne pour caractères : le tube du calice ové, son limbe est persistant, divisé en cinq ou sept dents aiguës et inégales; corolle infundibulaire; son tube est cylindrique et son limbe divisé en cinq ou sept lobes oblongs; cinq à sept étamines plus courtes que les lobes de la corolle; style filiforme, plus épais au sommet; stigmate bilobé. Le fruit est ovoïde, presque nu au sommet, à deux coques indéhiscentes et monospermes. De Candolle, dans son *Prodromus*, vol. 4, p. 574, décrit trois espèces de Gaillonies : *Gaillonia Oliverii*, *Bruguieri* et *Sowitzii*. Ce sont des plantes herbacées, pubescentes, vivaces, à tiges rameuses, à feuilles linéaires, calloso-mucronées au sommet, opposées, accompagnées de deux stipules plus ou moins longues, suivant les espèces. Les fleurs sont quelquefois axillaires, et d'autres fois terminales, toujours solitaires et sessiles. Ces plantes appartiennent à la Perse et à l'Arabie.

GAIMARDIE. *Gaimardia*. BOT. Genre de la famille des Restiacées, établi par Gaudichaud dans la botanique du Voyage de l'Uranie. Caractères : calice glumacé à deux divisions membraneuses, acuminées, l'inférieure plus grande, enveloppant la supérieure; deux étamines exsertes, libres, opposées l'une à l'autre et aux glumes; anthères elliptiques, peltées, biloculaires et déhiscentes longitudinalement; un ovaire stipité, biloculaire; un ovule dans chaque loge; stigmate sessile, bipartite, à découpures allongées, subulées et exsertes; fruit longuement stipité, entouré, à sa base, par les glumes et les filaments persistants, comprimé, bilobé au sommet, marqué d'un sillon longitudinal, lisse, glabre, biloculaire et bivalve; graines solitaires, suspendues, remplissant chacune sa loge, oblongues et cylindriques.

GAIMARDIE AUSTRALE. *Gaimardia australis*, Gaudichaud. C'est une petite plante herbacée, ayant l'apparence d'une Mousse, et qui croît sur les rochers; elle est entièrement glabre; ses tiges sont droites, subfastigiées, un peu rameuses dans leur partie supérieure, garnie de feuilles serrées, imbriquées, subulato-triangulaires, dilatées et engainantes à leur partie inférieure; fleurs sessiles et solitaires à l'extrémité de chaque rameau. Des îles Malouines.

GAINE. *Vagina*. INS. On a donné ce nom à une partie constituante de la bouche de certains insectes, principalement de l'ordre des Hémiptères et de celui des Diptères. Chez les premiers la Gaine n'est autre chose, suivant les observations comparatives de Savigny, que la lèvre inférieure, et chez les seconds elle représente le labre. *V.* BOUCHE.

GAINE. *Vagina*. BOT. Dans certaines familles, le pétiole formant la partie inférieure de la feuille est remplacé par une membrane tubuleuse, enveloppant la tige dans une partie de sa longueur. C'est à cet organe qu'on donne le nom de Gaine. Elle est entière (*integra*), c'est-à-dire formant un tube continu, dans les Cypéracées; elle est au contraire fendue longitudinalement (*fissa*) dans les Graminées. Les botanistes ont proposé divers noms substantifs pour désigner la Gaine de certaines plantes. Ainsi, Willdenow a nommé *Ochrea* la Gaine membraneuse et incomplète qui existe à la base des Polygonées; Link a désigné, sous le nom de *Reticulum*, la Gaine fibreuse et basilaire des feuilles de Palmier. Le même auteur a aussi proposé le mot de *Pericladium* pour exprimer l'évasement plus ou moins large de la base des rameaux ou des pédoncules, comme, par exemple, dans les Ombellifères. La Gaine des Graminées est surmontée d'un appendice membraneux, nommé Languette (*Ligula*, *Collare*, Rich.).

GAINIER. *Cercis*. BOT. Genre de la famille des Légumineuses et de la Décandrie Monogynie, L., qui se compose de deux espèces arborescentes, dont une croît en Orient et dans le midi de l'Europe, et l'autre dans les provinces du nord de l'Amérique septentrionale. Leur calice est monosépale, campanulé, renflé, et terminé par cinq dents; la corolle est papilionacée; l'étendard est redressé, obtus, plus court que les ailes; la carène se compose de deux pétales distincts; les dix étamines sont libres; l'ovaire est pédicellé à sa base, allongé, comprimé; le style est recourbé à son sommet; la gousse est allongée, plane, bordée sur son dos ou suture supérieure, d'une aile étroite; les graines sont presque globuleuses; elles contiennent un embryon placé au centre d'un endosperme charnu très-manifeste, caractère qui se rencontre rarement dans les Légumineuses; les fleurs sont d'une couleur rose très agréable; elles naissent généralement sur le vieux bois avant le développement des feuilles. Celles-ci sont simples, alternes, pétiolées, cordiformes, arrondies et entières.

GAINIER COMMUN. *Cercis Siliquastrum*, L., Sp. C'est cet arbre que l'on cultive si abondamment dans nos jardins, sous les noms d'Arbre de Judée, Arbre d'amour, et qui, dès les premiers jours du printemps, y produit un effet si agréable par la belle couleur rose de ses fleurs. Son tronc peut s'élever à une hauteur de vingt à vingt-cinq pieds; il est rameux supérieurement et recouvert d'une écorce noirâtre; ses feuilles sont alternes, pétiolées, cordiformes, arrondies, entières, très-obtuses, molles et d'un vert tendre; ses fleurs naissent sur le tronc et ses ramifications; elles sont extrêmement nombreuses et disposées d'une manière tout à fait irrégulière. Il leur succède des gousses allongées, planes, d'une couleur brune quand elles sont sèches, contenant huit à dix graines globuleuses. L'Arbre de Judée, ainsi que l'indique son nom, est originaire de la Judée, mais on le trouve également en Espagne, en Portugal, et jusque dans le midi de la France. Cet arbre s'accommode de tous les terrains, même des plus maigres, et particulièrement de ceux qui abondent en craie. On le cultive dans les jardins d'agrément, soit en palissades pour cacher les murs d'enceinte, soit en massif dans les bosquets. Les fleurs, qui ont une saveur piquante et agréable, sont quelquefois employées en assaisonnement sur la salade. On les fait aussi confire au vinaigre avant leur épanouissement.

GAINIER DU CANADA. *Cercis Canadensis*, L., Sp. Cette espèce a le même port que la précédente dont elle diffère seulement par ses feuilles pointues, ses fleurs beaucoup plus petites et d'un rose plus pâle. Originaire de l'Amérique septentrionale, on la cultive comme la précédente, mais moins abondamment. Elle supporte les froids les plus rigoureux.

GAINULE. *Vaginula*. BOT. On désigne ainsi la partie inférieure de l'écorce superficielle des Mousses, lorsque, peu de temps après la maturité des corps reproducteurs, elle a cessé d'adhérer aux parties intérieures, et s'est divisée en deux par une fente transversale.

GAIROUTES. BOT. Synonyme vulgaire de *Lathyrus Cicer*. V. GESSE.

GAISSENIA. BOT. Au nombre des nouveaux genres que Raffinesque-Schmaltz a proposés, sans les caractériser, dans le Journal de Botanique, 1808, vol. 2, p. 166, se trouve le *Gaissenia*. Mais ce genre, formé avec le *Trollius Americanus* de Muhlenberg et Gaissenheimer, ne diffère aucunement du *Trollius* de Linné; et en conséquence De Candolle (*Syst. Veget.*, 1, p. 313) l'a décrit comme espèce de ce dernier genre. V. TROLLIUS.

GAJANUS. BOT. La plante ainsi nommée, décrite et figurée par Rumph (*Amboin.*, 1, p. 170, t. 65), est la même que l'*Inocarpus edulis*, L., Suppl., 239.

GAJATI. BOT. Syn. d'Æschynomène, L. V. ce mot.

GAKENIA. BOT. Syn. de *Cheiranthus tricuspidatus*, L., ou *Mathiola tricuspidata*, DC. V. MATHIOLA.

GAL. OIS. Du latin *Gallus*. Synonyme ancien de Coq. V. ce mot.

GAL. POIS. Pour Gail. V. ce mot.

GALA. BOT. Syn. de *Laserpitium*, suivant Adanson.

GALACTIE. *Galactia*. BOT. Ce genre, de la famille des Légumineuses, et de la Diadelphie Décandrie, L., présente un calice accompagné de deux bractées à sa base, divisé en quatre parties, la supérieure entière et plus large, l'inférieure plus allongée; une corolle papilionacée dans laquelle l'étendard réfléchi ou beaucoup plus rarement dressé est entier au sommet; des étamines diadelphes; un ovaire stipité ou sessile, contenant plusieurs ovules, entouré à sa base d'un disque annulaire; un stigmate obtus ou légèrement renflé en tête; une gousse linéaire, comprimée, uniloculaire, polysperme, bivalve; des graines sans périsperme, à hile elliptique et à radicule infléchie.

P. Browne a établi ce genre d'après une plante de la Jamaïque. Michaux en a fait connaître deux autres de l'Amérique septentrionale, et enfin Humboldt et Bonpland en ont recueilli dans l'Amérique méridionale quatre nouvelles, dont Kunth en a décrit et figuré deux, dans son bel ouvrage sur les Mimoses du nouveau continent (p. 196, t. 55 et 56). On doit encore y ajouter une espèce découverte par Commerson dans l'île de Bourbon. Leurs tiges sont herbacées ou ligneuses, couchées, dressées ou volubiles; leurs feuilles alternes et composées de trois folioles, dont la terminale éloignée des deux autres; les fleurs roses ou blanches, en grappes axillaires, solitaires ou géminées, sur lesquelles elles se groupent en faisceaux, où quelques hermaphrodites sont mêlées à des mâles en plus grand nombre.

GALACTIS OU GALAXIE. MIN. Les anciens auteurs confondaient sous ces noms les Pierres météoriques et les Pyrites radiées: ils les croyaient des produits de la foudre. V. FER SULFURÉ.

GALACTITE. *Galactites*. BOT. Genre de la famille des Synanthérées, Cinarocéphales de Jussieu, et de la Syngénésie frustranée, L., établi par Mœnch et adopté par De Candolle (Flore française) et par H. Cassini. Il est ainsi caractérisé: calathide radiée, dont le disque est composé de fleurs nombreuses, régulières, hermaphrodites, et les rayons de fleurs stériles, disposées sur un seul rang et très-développées; involucre turbiné, formé d'écailles imbriquées, scarieuses, ovales et surmontées d'un appendice étalé, spiniforme et cotonneux à sa base; réceptacle légèrement plan, paléacé; akènes glabres, surmontés d'une aigrette formée de longs poils plumeux, réunis par la base en un anneau qui se détache facilement, disposé sur un seul rang et non sur deux ou trois, comme l'indique la description de Cassini. Cet auteur a d'ailleurs fait connaître une particularité, c'est que les étamines sont soudées non-seulement par les anthères, mais encore par les filets. Il est difficile cependant d'admettre qu'une circonstance aussi faible puisse avoir une telle influence sur le reste de l'organisation pour que d'autres plantes dans lesquelles on retrouve cette particularité, tels que les *Carduus Marianus* et *Leucographus*, types des genres *Sylibum* et *Tyrimnus*, puissent être rapprochés par cette seule observation. Dans ces caractères, il en est certainement d'assez importants pour assurer l'établissement du genre *Galactites*. Ses fleurs extérieures, longues et stériles, l'obliquité de la base de ses ovaires, niée, il est vrai, par Cassini, mais bien réelle, le rapprochent du *Centaurea*, avec lequel Linné l'avait confondu; mais ses aigrettes plumeuses et un port particulier le rapprochent davantage du *Cirsium*, quoique sous ce dernier point de vue, il présente aussi de grands rapports avec le genre *Crocodilium* de Vaillant et de Jussieu, qui n'est qu'une division du *Centaurea* de Linné.

La GALACTITE COTONNEUSE, *Galactites tomentosa*, Mœnch, *Centaurea Galactites*, L., est une plante haute de cinq décimètres au plus, dont la tige est couverte d'un coton blanc et épais; ses feuilles longues, découpées en segments multifides et spinescents, sont cotonneuses en dessous, vertes en dessus, et marquées de taches blanchâtres. Les fleurs sont ordinairement purpurines. Elle croît sur les côtes et dans les îles de la Méditerranée. On la rencontre abondamment en Provence, au cap Notre-Dame près d'Antibes.

GALACTITES. MIN. On croit généralement que la substance désignée sous ce nom, par les anciens, est une Argile smectique qui jouit de la propriété de blanchir l'eau dans laquelle on la délaye. Valérius pensait que la Galactite était une variété de Jaspe d'Italie, blanche et très-légèrement veinée de rose.

GALACTODENDRON. *Galactodendrum*. BOTAN. Le genre institué sous ce nom, par Humboldt et Kunth, pour un arbre du Mexique connu vulgairement sous le nom d'Arbre à lait, a été reconnu pour ne pas différer du genre *Brosimum*, précédemment établi. V. BROSIME. L'ARBRE A LAIT OU A VACCA, *Galactodendrum* ou

*Brosimum utile*, a été découvert par Humboldt dans la province de Vénézuela; depuis lors Lockart, directeur du jardin de la Trinité, en a trouvé plusieurs individus dans la province de Caraque : l'un d'eux avait sept pieds de diamètre et plus de cent de hauteur; le lait en était agréable, et les habitants en faisaient usage. Les jardiniers belges, par leurs correspondances très-étendues, sont parvenus à se procurer l'Arbre à lait, et un jeune pied de ce précieux végétal a mérité à son possesseur M. Van Geert, le prix de l'exposition des plantes à Gand, en 1829.

Il paraît que cet arbre n'est pas le seul qui soit doué de la faculté de donner un lait bon-et nourrissant : James Smith, dans une excursion qu'il a faite sur les bords de la rivière de Démérari, a trouvé un arbre que les naturels appellent *Hya hya*, qui fournit un lait potable. Cet arbre fut abattu, et en tombant dans un ruisseau, le lait en rendit l'eau blanchâtre; en enfonçant un couteau dans l'écorce, le lait en sortit en grande abondance; ce lait était très-gras et plus épais que celui de Vache, sans amertume, mais seulement un peu visqueux; mêlé avec du café, il était impossible de le distinguer de l'autre.

GALACTON. BOT. C'est dans Pline, selon Daléchamp, la plante aujourd'hui nommée *Glaux maritima*. V. GLAUCE.

GALAGO. MAM. Genre de Lémuriens, seconde famille de l'ordre des Quadrumanes. Cette famille est caractérisée par la différence quant au nombre, par la situation et même la forme des dents incisives aux deux mâchoires, par l'excès constant de longueur des membres postérieurs sur les antérieurs, l'allongement filiforme du second doigt des mains de derrière, et surtout par l'effilement en alène et le redressement de l'ongle de ce doigt. Dans cette famille, les Galagos se distinguent par la rondeur de leur tête, la brièveté de leur museau, la grandeur et le rapprochement des yeux bien dirigés en avant; par l'état rudimentaire des intermaxillaires non soudés sur la ligne médiane, d'où suit la séparation des incisives en deux groupes latéraux écartés l'un de l'autre par un vide, et placées en dedans des canines; par la proclivité et même l'horizontalité des incisives inférieures, dont les moyennes, très-petites, rappellent la créaelure des dents analogues des Galéopithèques; par la grandeur des oreilles susceptibles de se contracter et de se fermer comme celles de plusieurs Chauves-Souris; par la rotation du radius sur le cubitus, et du péroné sur le tibia; par l'excès de longueur du tibia sur le fémur, excès qui va jusqu'au triple dans le tarse comparé au métatarse. Derrière les canines qui sont fortes et triangulaires viennent en-haut deux fausses molaires à une seule pointe; les quatre molaires suivantes sont semblables entre elles. Leur couronne est hérissée de quatre tubercules mousses, deux au côté externe, deux sur l'interne; mais les deux molaires intermédiaires sont les plus grandes. En bas, les canines sont grosses et crochues; derrière est une fausse molaire, suivie de quatre molaires à couronne faite comme aux molaires supérieures; seulement en bas elles sont aussi larges que longues, tandis qu'en haut elles sont plus étendues transversalement. Le nez se termine par un petit mufle. De cette construction on peut conclure les mœurs et les habitudes de ces Quadrumanes. Leurs grands yeux et leurs grandes oreilles annoncent des animaux nocturnes ou crépusculaires; leurs dents molaires, hérissées de pointes, annoncent des Insectivores; l'excès de longueur des membres postérieurs sur les antérieurs, combiné avec l'existence de quatre mains, leur donne sur les arbres, site naturel de ces animaux, le même élan vertical ou ascendant que les Kanguroos et les Gerboises doivent à terre à la même cause mécanique. Il en résulte encore que sans quitter la place où ils se tiennent accroupis, mais en redressant les trois coudes du levier fléchi que représente leur corps quand ils sont assis, et en étendant le bras, ils peuvent atteindre au vol des insectes passant à une assez grande distance d'eux pour se croire hors de leur portée. On ne voit pas aussi clairement l'utilité de leur longue queue qui n'est pas prenante, et qui, bien qu'assez touffue, est loin de s'étaler comme chez les Écureuils à qui elle sert de parachute. Geoffroy Saint-Hilaire, qui a établi ce genre dans son Tableau des Quadrumanes (Ann. du Mus. d'Hist. nat., t. XIX), la compose de quatre espèces dont une, décrite par Buffon sous le nom de Rat de Madagascar, semble par la petitesse relative de ses membres postérieurs, de ses oreilles et de ses yeux, par la grandeur relative de sa queue, être plutôt du genre des Makis, animaux jusqu'ici exclusivement propres à cette île. Il paraît que c'est avec raison que Geoffroy en a séparé le Potto de Bosman, qui diffère des Galagos par son corps lourd et massif, et surtout par l'extrême lenteur de ses mouvements, en quoi il contraste infiniment avec les Galagos vifs et agiles comme des Écureuils. Cette lenteur l'a fait appeler *Luyaerd* par les Hollandais. Néanmoins, comme Cuvier (Règne Animal) a placé le Potto dans ce genre, on peut en résumer ce qu'en a dit Bosman (quatorzième lettre de son Voyage en Guinée). — Après avoir donné une idée de sa lenteur en disant qu'il ne descend d'un arbre qu'après l'avoir dépouillé de ses fruits et de ses feuilles (un pareil animal ne doit guère être propre à attraper des insectes au vol), il ajoute : « C'est un animal si vilain et si hideux, que je ne crois pas qu'on pût trouver son pareil en aucun lieu du monde. Il est peint au naturel dans le portrait que j'en donne (or la figure montre le Potto marchant à terre dans l'attitude d'un Reptile); ses pattes de devant ressemblent très-bien aux mains d'un Homme; sa tête est très-grosse à proportion de son corps; le poil du jeune est gris de Rat, et laisse voir une peau luisante et unie; mais quand ils sont adultes, le poil est roux et distribué en flocons comme de la laine. » Par cette description naïve de Bosman et par la figure qu'il en donne, par l'opposition surtout des mœurs du Potto avec celles que l'on va voir dans le seul Galago bien connu, il n'est pas douteux que cet animal ne soit d'un autre genre, et même, très-probablement, d'un genre différent du Nycticèbe où l'a placé Geoffroy; qu'il ne soit enfin le type d'un genre nouveau. A tous ces motifs d'exclusion, il faut ajouter que les autres Nycticèbes sont de l'Inde ou de ses îles.

Récemment, en 1822 (Mam. lith., 2e donz.), Geoffroy de Saint-Hilaire a fait du Fennec de Bruce, animal anonyme de Buffon, une espèce de Galago. On peut voir (*op. cit.*, et aux mots Fennec et Mégalotis de ce Dictionnaire), comment le savant professeur, frappé surtout des imputations, le plus souvent mal fondées, qui ont été faites à la véracité du voyageur anglais, motive la singulière transformation en Quadrumane, d'un Carnassier assez voisin du genre des Chiens. La figure donnée par Bruce n'a pourtant pas ce disparate choquant de formes hétéroclites auquel on reconnaît d'abord les animaux symboliques ou imaginaires.

Adanson dit avoir vu au Sénégal trois espèces de Galago, y compris celle distinguée par le nom de ce fleuve. Si les deux autres espèces, dont l'une aurait la taille d'un Chat, et l'autre celle d'une Souris, diffèrent de la première espèce dont il va être question, et du Galago Demidoff, le genre Galago, après en avoir exclu, 1° le Fennec ou Megalotis, 2° le Rat de Madagascar, et 3° le Potto, serait encore formé de cinq espèces. Si cette différence n'existe pas, il n'y en aurait que trois, toutes de la Sénégambie.

Geoffroy (*loc. cit.*) a sous-divisé les Galagos d'après le nombre de leurs incisives supérieures.

1. *Quatre incisives supérieures.*

I. Galago a queue touffue. *Galago crassicaudatus*, Geoffroy, Cuv., Règne Anim., t. iv, pl. 1, fig. 1. De la grandeur d'un Lapin; oreilles ovales, aussi longues que les deux tiers de la tête; à pelage épais et soyeux, d'un gris roux. Patrie inconnue.

Geoffroy place ici le Galago de Madagascar, figuré par Buffon, Suppl., t. iii, pl. 20, sous le nom de Rat de Madagascar, et qui paraît être un vrai Makis. *V.* ce mot.

2. *Deux incisives supérieures.*

II. Galago de Demidoff. *Galago Demidoffii*, *Lemur minutus*, Cuv., Tab. des Animaux; Fischer, Act. des nat. de Moscou, t. i, p. 24, fig. 1. A pelage roux brun, à museau noirâtre, à oreilles n'ayant que la moitié de la longueur de la tête, à queue plus longue que le corps et finissant en pinceau.

III. Galago du Sénégal. *Galago Senegalensis*, Geoff. (*loc. cit.*, et Mam. lithog., 2e douzaine, où se trouve une figure faite d'après nature vivante). Celle qui existait auparavant dans Audebert, in-folio, Makis, p. 24; Schreber, pl. 38, a, b, quoique faite d'après une peau bourrée, est cependant bien reconnaissable et caractérisée. Cette espèce, que Geoffroy a fait connaître avec détail (*loc. cit.*) d'après les renseignements fournis par Blanchot, gouverneur du Sénégal, Geoffroy de Villeneuve et Adanson, a dix molaires en haut et huit en bas, toutes hérissées de pointes; une seule incisive fort petite en haut, de chaque côté; la conque de l'oreille presque aussi grande que la tête, susceptible de se fermer en se fronçant et se raccourcissant d'abord à la base, et en rabattant toute la partie supérieure du pavillon. Les membres postérieurs sont plus longs que le corps et la tête pris ensemble; la queue a le poil susceptible de s'étaler comme chez les Écureuils. Le pelage touffu, très-doux, s'étend jusque sous le tarse; il est blanc-jaunâtre sous le corps, et gris-fauve en dessus; la tête est entièrement grise. Cet animal a tout à la fois les habitudes et les allures des Singes et des Écureuils. Il est toujours perché sur les arbres, où il se choisit un domicile dans des trous pour faire ses petits. Ses oreilles très-mobiles lui donnent une physionomie fine et spirituelle à laquelle répondent bien la vitesse et la grâce de ses mouvements. Son ouïe est très-délicate; quand il dort, quoique le pavillon de l'oreille en ferme l'orifice pour isoler cet organe des sons comme les paupières isolent l'œil de la lumière, le moindre bourdonnement d'un insecte passant à sa portée suffit pour le réveiller. Aussitôt ses oreilles déployées deviennent les auxiliaires de ses yeux pour diriger sa chasse. Les Maures appellent cette espèce l'*Animal de la gomme*. Il est effectivement très-commun dans les forêts de Gommiers qui bordent le Sarah, sous lesquelles Adanson dit que vivent aussi deux autres espèces, une plus grande et l'autre plus petite. Ces deux espèces ont été indiquées dans le courant de cet article. Il est probable que le Galago se nourrit de gomme; au moins s'est-on assuré qu'il en mange volontiers en captivité.

GALANCIER. bot. Synonyme d'Églantier. *V.* Rosier.

GALANDE. bot. Variété d'Amandier.

GALANE. bot. L'un des noms vulgaires du genre Chélone. *V.* ce mot.

GALANGA. pois. L'un des noms vulgaires du *Lophius piscatorius*. *V.* Lophie.

GALANGA. bot. Deux plantes de la famille des Amomées portent spécialement ce nom; l'une est le *Kæmpferia Galanga*, l'autre le *Maranta* ou *Alpinia Galanga*. *V.* Kæmpférie et Maranta.

Dans le commerce, on distingue aussi deux espèces de Galanga. Ce sont les racines du *Maranta Galanga* prises à deux époques. Elles sont extrêmement piquantes et aromatiques. On les emploie comme assaisonnement ou comme un médicament puissamment excitant.

GALANG-LANT. bot. Synonyme malais de *Sesuvium Portulacastrum*. *V.* Sésuvier.

GALANT. bot. Nom vulgaire de deux espèces de Cestreaux, dont l'un, *Cestrum diurnum*, est appelé Galant de jour, et l'autre, *Cestrum nocturnum*, Galant de nuit.

GALANT D'HIVER ou GALANT DE NEIGE. bot. Noms vulgaires du Galanthe. *V.* ce mot.

GALANTHE. *Galanthus*. bot. Genre de la famille des Narcissées et de l'Hexandrie Monogynie, L., caractérisé par un ovaire infère, un calice à six divisions profondes, dont trois extérieures étalées, trois intérieures un peu plus courtes, dressées, glanduleuses, souvent échancrées en cœur à leur sommet; six étamines dressées, à filets courts, à anthères allongées, lancéolées, terminées en pointe à leur sommet, à deux loges introrses. L'ovaire est à trois loges contenant chacune plusieurs ovules redressés, attachés sur deux rangs à l'angle interne. Le style est plus long que les étamines, terminé par un stigmate simple, tronqué, excessivement petit. Le fruit est une capsule ovoïde, à trois côtes et à trois sillons, à trois loges polyspermes, s'ouvrant en trois valves par le milieu des loges. Les graines sont ovoïdes, terminées supérieurement par un appendice allongé en forme de corne. Elles renferment

un embryon extrêmement petit, placé à la partie inférieure d'un endosperme charnu.

Ce genre se compose d'une seule espèce, *Galanthus nivalis*, L., Jacq., Fl. Austr., t. 313. Elle est connue sous les noms de Perce-Neige, de Galant d'hiver. En effet, ses fleurs s'épanouissent, en général, au milieu de l'hiver, et quand la terre est encore couverte de neige. Son bulbe est ovoïde-allongé, formé de tuniques. Les feuilles qui en naissent sont au nombre de deux, réunies à leur base dans une gaîne tronquée à son sommet. Ces feuilles sont dressées, allongées, linéaires, obtuses. La hampe, d'environ six pouces de hauteur, est légèrement comprimée, terminée à son sommet par une spathe linéaire, qui contient une seule fleur recourbée quand elle est épanouie. Le Perce-Neige croît naturellement dans les lieux montagneux, en Auvergne, en Suisse, près de Versailles, etc. On le cultive assez souvent dans les jardins.

GALANTINE. BOT. Pour Galanthe. *V.* ce mot.

GALARDIE. *Galardia*. BOT. Dans les Mémoires de l'Académie des Sciences pour 1786, Fougeroux de Bondaroy établit un genre de la famille des Synanthérées et de la Syngénésie frustranée, L., auquel il donna le nom de *Gaillardia*, le dédiant à Gaillard de Charentonneau, magistrat et amateur de botanique. Lamarck a modifié et remplacé ce nom par celui de *Galardia*, que Jussieu, Willdenow, Persoon et presque tous les auteurs contemporains ont adopté. C'est pourquoi nous ne croyons pas qu'il soit dans l'intérêt de la science de rétablir la dénomination dans sa pureté primitive, d'autant plus que sa dédicace en a été faite à un personnage fort estimable sans doute comme magistrat, mais un peu obscur sous le rapport des sciences. Ce genre a été placé par H. Cassini dans la tribu des Hélianthées, section des Héléniées, près du *Tithonia*. Il offre les caractères suivants : calathide radiée, dont le disque est formé de fleurs nombreuses, régulières et hermaphrodites, et les rayons de fleurs en languettes, très-larges, trifides et stériles; involucre composé d'écailles peu nombreuses, imbriquées, coriaces et surmontées d'un long appendice foliacé et étalé; réceptacle légèrement convexe et muni de paillettes (fimbrilles, Cass.); akènes couverts de longs poils dressés et appliqués, surmontés d'une aigrette longue, formée de six à huit poils paléiformes dans leur partie inférieure, filiformes et ciliés supérieurement; dans chacune des fleurs de la circonférence, on trouve un ovaire avorté et pourvu d'une aigrette semblable à celle des fleurs fertiles. A l'espèce qui a servi de type au genre *Galardia*, les auteurs en ont ajouté quelques autres, mais qui appartiennent à des genres différents. Ainsi la *Galardia fimbriata*, Mich., forme le genre *Leptopoda* de Nuttall; la *Galardia acaulis* de Pursh rentre dans la genre *Actinella*, selon Nuttall; mais on doit observer que les autres *Actinella* étant des plantes de l'Amérique méridionale, l'espèce de l'Amérique du nord n'appartient probablement pas au même genre; la *Galardia amara* de Raffinesque doit être placée parmi les *Anthemis* ou les *Helenium*. La plante décrite par Fougeroux, sous le nom de *Gaillardia pulchella*, fut nommée ensuite *Galardia bicolor* par Lamarck (Enc. Méth.), *Colonnea pulcherrima* par Buchoz, et *Virgilia helioides* par l'Héritier. Il est peut-être inutile d'ajouter que ces deux nouveaux noms génériques, le premier surtout, ont été rejetés. Un genre de Légumineuses rappelle d'ailleurs aux agronomes et aux botanistes le chantre harmonieux des Géorgiques. Mais, selon le professeur Desfontaines et Cassini, ce n'est plus la *Galardia pulchella* que l'on cultive au Jardin des Plantes. Cette belle espèce, originaire de la Louisiane, a disparu peu à peu par l'effet de l'altération des graines, et elle a fait place à une autre plante spécifiquement différente, quoiqu'on l'ait rapportée à la *Galardia bicolor*, Lamk., dans le *Botanical Magazine*.

La GALARDIE RUSTIQUE, *Galardia rustica*, Cass., produit plusieurs tiges herbacées, hautes de trois à quatre décimètres, dressées et pourvues à leur partie supérieure de feuilles odorantes, épaisses, glauques, hérissées de poils épars, un peu roides et articulés. Quelques unes des feuilles inférieures sont presque pinnatifides ou découpées latéralement en lobes inégaux. Les calathides sont solitaires au sommet des tiges et de leurs rameaux; le disque en est violet ou rougeâtre, tandis que les rayons sont entièrement jaunes en dessus ou nuancés de rouge à la base. La *Galardia aristata* de Pursh semble, d'après la description, distincte de l'espèce précédente, et la *Galardia lanceolata*, Mich., a été réunie par Willdenow et Persoon à la plante décrite par Fougeroux.

GALARDIÉES. *Galardiæ*. BOT. Nom d'une tribu proposée par Nuttal (*Genera of North American Plants*) dans la famille des Synanthérées, et composée des genres *Helenium*, *Leptopoda*, *Actinella*, *Galardia* et *Balduina*. Les Héléniées, section de la tribu formée antérieurement par Cassini, renferment le groupe des Galardiées. *V.* HÉLÉNIÉES et SYNANTHÉRÉES.

GALARHŒUS. BOT. Haworth, dans son Traité des Plantes grasses, a distribué les nombreuses espèces d'Euphorbes en plusieurs genres, d'après leur mode d'inflorescence, le nombre, la forme et la nature des parties qui composent l'involucre, appelé par lui calice. Celles où les divisions extérieures et glanduleuses de cet involucre sont entières, où les fleurs sont en ombelles terminales, forment son genre *Galarhœus*. Ce nom, qui signifie, d'après son étymologie, une plante d'où le lait découle, est assez mal choisi, car il eût dû s'appliquer aux espèces d'Euphorbes où le suc laiteux est le plus abondant, c'est-à-dire aux espèces dont la tige charnue et épaisse rappelle celle des Cierges, et non à des espèces rameuses, où il se trouve aussi, il est vrai, mais en beaucoup moindre proportion. D'ailleurs les caractères génériques choisis par Haworth ne paraissent nullement établir des coupes naturelles, ni par conséquent devoir être adoptées.

GALARIN. BOT. L'un des noms vulgaires du *Trapa natans*. *V.* MACRE.

GALARIPS. BOT. Synonyme d'Allamande. *V.* ce mot.

GALATÉADÉES ou GALATHÉADÉES. *Galateadæ*. CRUST. Famille établie par Leach dans l'ordre des Décapodes et dans la famille des Macroures. Elle correspond à la tribu des Anomaux de Latreille (Règne Anim. de Cuv.), et peut être caractérisée de la manière sui-

vaute : première paire de pattes plus grande et didactyle, les deuxième, troisième et quatrième paires simples, la cinquième petite et didactyle; queue formée de plus d'une pièce; les antennes inférieures longues, sans écailles à leur base. Leach a nombré d'une manière différente les appendices du corps. Ainsi, il donne le nom de première, deuxième et troisième paires de pattes aux trois paires de pieds-mâchoires, et la troisième paire de pattes ou les serres devient pour lui la quatrième. A part cette différence, les observations de Leach sont très-exactes. La huitième paire de pattes, par exemple, ou la cinquième, est petite et très-certainement didactyle; en effet, le dernier article figure une paire de pinces dont les branches seraient très courtes et arrondies à leur extrémité. Ces détails ne peuvent être vus que lorsqu'on a eu soin d'enlever les poils qui les masquent. Leach divise cette famille en deux races ou sections.

† Test de forme triangulaire-ovale, allongé antérieurement; troisième paire de pieds-mâchoires non dilatée.

Genres : ÆGLÉE, GALATHÉE, GALATÉE, MUNIDÉE.

†† Test arrondi, légèrement convexe, non allongé antérieurement; troisième paire de pieds-mâchoires dilatée intérieurement au moins à leur premier article.

Genres : PISIDIE, PORCELLANE.

*V.* ces différents mots.

GALATÉE OU GALATHÉE. *Galatea*. CRUST. Genre de l'ordre des Décapodes, établi par Fabricius, et rangé par Latreille (Règne Anim. de Cuv.) dans la famille des Macroures, tribu des Anomaux, avec ces caractères : les deux pieds postérieurs beaucoup plus petits que les autres, filiformes, repliés; queue terminée par des feuillets natatoires, connivents, étendue ou simplement courbée à son extrémité; antennes latérales, longues, sétacées, sans écaille à leur base; les mitoyennes saillantes; pieds-mâchoires extérieurs non dilatés à leur base; test ovoïde ou oblong (rugueux); yeux gros, situés, un de chaque côté, à la base de la saillie, en bec ou en pointe, de son extrémité antérieure; les deux pieds antérieurs beaucoup plus grands que les autres, en forme de serres allongées. Ces caractères très-détaillés suffiraient presque pour faire connaître l'organisation extérieure des Crustacés propres à ce genre. On peut cependant en découvrir plusieurs autres très-importants, en passant en revue les diverses parties de leur corps. Leur test est ellipsoïde, déprimé et divisé par des incisions transversales, ondulées dans quelques points, et toujours ciliées; il est tronqué en arrière pour s'articuler avec l'abdomen, et il se termine antérieurement par un rostre aigu au sommet, et très-épineux sur les côtés. Les yeux sont très-saillants; les antennes s'insèrent en arrière et en dehors d'eux; elles sont composées de trois articles égaux, supportant un long filet. Les antennes intermédiaires sont courtes, mais saillantes et portées sur un fort pédicule. Les mandibules n'ont point de dents. La première paire de pattes ou les serres sont très-longues, déprimées, garnies d'écailles imbriquées, très-visibles à leur face inférieure et beaucoup moins apparentes à la face supérieure, où elles dégénèrent quelquefois en tubercules semi-circulaires. Les seconde, troisième et quatrième paires de pattes sont de beaucoup plus courtes que la première et presque d'égale longueur; elles se terminent en un onglet aigu et denté à son bord inférieur; la cinquième paire ne ressemble en rien aux précédentes; elle est très-grêle, repliée sur elle-même, et ciliée à son extrémité qui est bifide, et représente une sorte de petite pince. Ce caractère n'a pas échappé au docteur Leach, et l'on a assez souvent occasion de le vérifier. L'abdomen des Galatées est convexe en dessus, formé par cinq segments qui offrent, de même que la carapace, des sillons transversaux garnis de poils. Il se termine par une queue composée de plusieurs plaques. Ce genre a beaucoup d'analogie avec les Écrevisses; mais il ressemble davantage aux Porcellanes dont il diffère cependant par une queue étendue ou ne se repliant pas tout entière en dessous, par un tronc presque ovoïde ou oblong, par des antennes intermédiaires, saillantes, enfin par la longueur de la première paire de pattes. Les mœurs de ces Crustacés sont peu connues. Risso (Hist. nat. des Crust. de Nice, p. 69) dit que leur natation est vive et qu'ils restent en repos pendant le jour, tandis que la nuit, ils se mettent en campagne. Lorsqu'on les prend, ils agitent vivement leur abdomen et frappent leur queue contre leur poitrine. Bosc, qui a souvent eu occasion de prendre des Galatées à différents âges, pense que leur accroissement ne se fait pas, comme celui des autres Crustacés, par le renouvellement complet de leur enveloppe, mais par la dislocation générale de toutes leurs articulations ou écailles et par la production rapide de lames intermédiaires, qui se soudent aux anciennes. Tout en reconnaissant que l'expérience peut seule prononcer sur une telle opinion, il paraît bien certain que l'accroissement de l'enveloppe externe des Galatées doit, à cause de sa composition fort singulière, présenter des particularités remarquables, qui ne se voient pas ailleurs. Ce genre comprend plusieurs espèces, parmi lesquelles :

La GALATÉE RUGUEUSE, *Galatea rugosa*, Fabr., ou le *Lion* de Rondelet (Hist. des Pois., p. 390), figurée par Leach (*Malac. Podoph. Brit.*, tab. 29). Elle se trouve sur nos côtes de la Manche et de la Méditerranée.

La GALATÉE PORTE-ÉCAILLES, *Galatea squammifera* de Leach qui en donne une bonne figure (*loc. cit.*, pl. 28, A). Elle est peut-être la même que la *Galatea glabra* de Risso, et a été représentée par Aldrovande (*de Crust.*, *lib.* 2, *p.* 123). Leach (Encycl. Brit.) avait établi, sous le nom de *Galatea Fabricii*, une espèce qu'il a depuis reconnue pour être un jeune individu de la Galatée porte-écailles.

La GALATÉE PORTE-ÉPINES, *Galatea spinifera*, Leach (*Malac. Podoph. Brit.*, tab. 28, a), ou la Galatée rayée de Latreille. Les auteurs l'ont confondue avec le *Cancer strigosus* de Linné; elle se trouve abondamment dans la Méditerranée et dans les mers d'Europe. Elle est d'un beau bleu d'azur extrêmement vif.

Risso a décrit sous le nom de GALATÉE ANTIQUE, *Galatea antiqua*, un Crustacé fossile qu'il a trouvé aux environs de Nice, dans un Calcaire argileux.

GALATÉE OU GALATELLE. *Galatea*. BOT. Sous-genre de la famille des Synanthérées, Corymbifères de Jus-

sieu, et de la Syngénésie frustanée, L., établi par H. Cassini (Bulletin de la Soc. Philom., novembre 1818) dans le genre Aster, et caractérisé par les fleurs neutres de la circonférence et par l'involucre composé de folioles coriaces sans appendices, appliquées et vraiment imbriquées. L'auteur de ce sous-genre en a décrit avec beaucoup de détails six espèces cultivées au Jardin des Plantes de Paris, savoir : 1. *Galatea parviflora* ou *Aster dracunculoides*, Lamk.; 2. *Galatea canescens* ou *Aster Canus*, Willd.; 3. *Galatea punctata* ou *Aster punctatus*, Willd.; 4. *Galatea intermedia* ou *Aster acris, Hort. Reg. Par.*; 5. *Galatea rigida* ou *Aster trinervis, Hort. rar.*; 6. et *Galatea albiflora* ou *Aster linifolius*, Willd. Puisque ces plantes ne constituent pas, même aux yeux de l'auteur, un genre distinct, il était fort inutile de surcharger la nomenclature d'une nouvelle dénomination pour chacune d'elles.

GALATHÉE. *Galathœa*. MOLL. Genre indiqué par Bruguière dans la planche 250 de l'Encyclopédie, adopté et caractérisé par Lamarck sous le même nom. Roissy, dans le Buffon de Sonnini (t. VI des Mollusques, p. 324), proposa de remplacer le nom de Galathée, qui a déjà été donné à un genre de Crustacés, par celui d'Égérie qu'il propose, voulant par ce moyen éviter les désagréments d'une nomenclature embarrassée par des noms semblables. Cependant cette dénomination prévalut, et fut consacrée à un genre voisin des Cyrènes, que Cuvier ne sépara pas des Cyclades, et que l'on peut caractériser de la manière suivante : coquille équivalve, subtrigone, recouverte d'un épiderme verdâtre; dents cardinales sillonnées; deux sur la valve droite, conniventes à leur base; trois sur l'autre valve, l'intermédiaire avancée séparée; dents latérales écartées; ligament extérieur, court, saillant, bombé; nymphes proéminentes. On voit par ces caractères que les Galathées diffèrent réellement fort peu des Cyrènes. Voici les principales différences : les dents cardinales sont sillonnées tandis qu'elles sont lisses dans les Cyrènes; il y en a deux sur une valve et trois sur l'autre; ce qui se voit aussi dans plusieurs Cyrènes. Enfin les dents sont disposées un peu différemment; celle du milieu de la valve gauche étant plus séparée et plus avancée. Ces caractères distinctifs ne sont pas suffisants, surtout lorsque la connaissance de l'animal n'y ajoute pas quelque valeur; cependant, du moins si l'on s'en rapporte à la figure de l'Encyclopédie, l'animal était pourvu de siphons saillants, qui ont laissé leur impression par l'échancrure de l'insertion du manteau. Les Cyclades, au reste, sans présenter cette impression, sont pourtant pourvus de siphons, et les Cyrènes les ont probablement aussi. Férussac, malgré ces motifs, a admis les Galathées comme genre; dans sa famille des Cyclades, s'écartant en cela de l'opinion de Cuvier et de celle de Blainville. La Galathée est une coquille très-rare, fluviatile, épaisse, subtrigone, à crochets saillants, à ligament très-bombé et très fort. On n'en connaît qu'une seule espèce, qui vient des rivières de l'Inde et de l'île de Ceylan. On la nomme :

GALATHÉE A RAYONS. *Galathœa radiata*, Lamk., Ann. du Mus., t. V, p. 430, pl. 28; *ibid.*, Anim. sans vert., t. V, p. 555; *Egeria radiata*, Félix Roissy, Buffon de Sonnini, t. VI des Moll., p. 327; *Venus paradoxa*, Born. Mus., Cæs., Vind., p. 66, tab. 4, fig. 12, 13; *Venus subviridis*, Gmel., p. 3280; Encyclopédie, pl. 250, fig. 1, *an Galathœa*, variété; Lister, Conchyl., tab. 158, fig. 13. Cette belle et rare Coquille épidermifère est remarquable par son épaisseur, par sa tache violette intérieure sur un fond blanc, et surtout par ses rayons au nombre de deux à quatre, d'un beau violet sur un fond blanc de lait, qui se voient à l'extérieur lorsque l'on a enlevé l'épiderme. La figure citée de Lister est difficile à juger. Serait-ce une variété ou une espèce distincte? c'est ce qu'il est fort difficile de décider, d'après la figure qui ne paraît pas exacte. Au reste, les différences seraient principalement dans la forme des crochets, et peut-être dans celle de la lunule, qui serait plus grande dans celle de Lister.

GALATHÉE. CRUST. *V.* GALATÉE.

GALATION. BOT. Synonyme de Gaillet. *V.* ce mot.

GALAX. BOT. Linné établit sous ce nom un genre auquel il donna pour synonymes le *Belvedera* de Clayton, et le *Viticella* de Mitchel. Palisot-Beauvois et Richard (*in Mich. Flor. Boreal. Amer.*, 2, p. 34) constituèrent le même genre sous deux noms différents, et Ventenat (Jardin de Malmaison, p. 69) adopta celui de *Solenandria*, proposé par Palisot-Beauvois. Ces botanistes ont rejeté l'ancienne dénomination, parce que Linné ayant indiqué comme congénères deux plantes dont les descriptions sont essentiellement différentes, il leur a paru convenable de fixer les caractères de celui qui est suffisamment connu, en attendant que l'on sache bien positivement ce que c'est que le *Galax*, L., ou le *Viticella* de Mitchel. Cependant Nuttall (*Genera of North. Amer. Plants*, 1, p. 145) admet le nom proposé par Linné, et cite simplement comme synonymes, ceux d'*Erythrorhiza* et de *Solonandra* ou *Solenandria*. *V.* ces mots.

GALAXAURE. *Galaxaura*. POLYP. Genre de l'ordre des Corallinées, dans la division des Polypiers flexibles ou non entièrement pierreux, à substance calcaire mêlée avec la substance animale ou la recouvrant, apparente dans tous les états. Ses caractères sont : Polypier phytoïde, dichotome, articulé, quelquefois subarticulé; cellules toujours invisibles. Les Galaxaures ont été classées parmi les Corallines par Solander, dans Ellis; tous les auteurs qui se sont occupés de Polypiers ont adopté cette classification, à l'exception de Gmelin et d'Esper, qui en ont placé quelques espèces avec les Tubulaires. Lamarck les réunit aux Liagores, sous le nom de Dichotomaires, quoiqu'il reconnaisse les différences qui existent entre ces deux groupes, car les Liagores ne sont point dichotomes. Blainville rapporte les opinions des auteurs sur ces productions singulières, sans se prononcer pour aucune. Ces Polypiers se rapprochent presque autant de certains genres des Tubulariées que des Corallinées : comme les premières, ils ont une tige et des rameaux fistuleux, de forme cylindrique, souvent marqués d'anneaux circulaires et parallèles; comme les dernières, ils sont articulés, ramifiés régulièrement, d'une substance membrano-fibreuse, encroûtée de matière calcaire, faisant effervescence

avec les Acides. Il est vrai que ces Polypiers n'offrent point la rigidité qui semble particulière aux Corallinées; ils se rapprochent des Liagores (Tubulariées) par leur flaccidité, leur substance et la position des Polypes. Les animalcules sont placés aux extrémités des ramifications, qui souvent paraissent fermées par le dessèchement du corps de l'animal, formé d'une matière non crétacée, plus cornée, plus gélatineuse que le reste du Polypier; quelquefois la substance est la même sur toute la surface de l'objet; d'autres fois les ramifications sont ouvertes à leurs extrémités. D'après ces faits, nous croyons que les Polypes des Galaxaures, comme ceux des genres précédents, ne peuvent être placés qu'aux sommets des rameaux. Ces Polypes ne doivent jouir que très-peu de la faculté rétractile que possèdent à un plus haut degré ceux des Sertulariées, des Flustrées, etc.; l'animalcule, comme dans les Tubulaires marines, ne peut que se contracter et non rentrer en entier dans une cellule, sans doute parce que le tube qui le renferme fait peut-être partie du corps, et ne sert pas uniquement de demeure au Polype comme dans les Tubulaires d'eau douce. Il ne serait pas étonnant qu'il en fût de même dans les Udotées et les Halimèdes. La forme générale des Galaxaures varie peu, presque toutes sont dichotomes, et d'une grande régularité dans leurs divisions. Il en est de fortement contractées comme articulées, et d'autres dans lesquelles les articulations sont à peine sensibles. Presque toutes offrent des anneaux très-rapprochés les uns des autres, mais ces dernières les ont plus marqués que les premières; il semble que la nature veuilla remplacer par ce moyen, les articulations qui leur manquent. La couleur des espèces que l'on possède dans les collections offre diverses teintes de rouge violet, de vert, de jaune ou de blanc, quelquefois nuancées de la manière la plus agréable; il se peut que, dans le sein des mers, et lorsque les Polypes sont en vie, les Galaxaures, de même que les Nésées et les Acétabulaires, soient d'un vert herbacé, plus ou moins brillant, tirant un peu sur le violet. La grandeur de ces Polypiers n'est pas considérable, et dépasse rarement un décimètre; il y en a qui ont à peine trois centimètres de hauteur. C'est par ceux-ci que se trouve terminée la description des espèces de ce genre qui se lie ainsi de la manière la plus naturelle avec le suivant, intermédiaire entre les Corallines et les Galaxaures. Ces Polypiers semblent étrangers aux zones froides des deux hémisphères; on commence à les trouver sur les côtes du Portugal; ils deviennent plus nombreux en se rapprochant des régions équatoriales. On ignore s'il y en a dans la Méditerranée; les voyageurs n'en ont pas encore rapporté; et comme ces Polypiers ne paraissent nulle part très-communs, il serait possible que cette mer en fût privée. Les Corallinées étant divisées en trois sous-ordres, les Galaxaures appartiennent au premier. Elles ne sont d'aucun usage; leur nombre est assez considérable; les plus remarquables sont : la Galaxaure ombellée, par sa grandeur et sa forme; la Galaxaure obtuse, regardée comme une Tubulaire, ainsi que l'annelée, la rugueuse et plusieurs autres; la Galaxaure lapidescente, que l'on trouve en Portugal et au cap de Bonne-Espérance; enfin, la Janioïde, dont les rameaux filiformes ressemblent presque au *Corallina rubens* de Linné.

GALAXÉE. *Galaxea*. POLYP. Genre établi par Ocken, dans ses Éléments d'Histoire naturelle, p. 72, aux dépens des Madrépores de Linné. Il renferme des espèces classées par les naturalistes dans le genre *Cariophyllea* de Lamarck. Ocken donne à son genre les caractères suivants : tubes simples, courts; étoiles petites, séparées ou réunies par l'extrémité en un cercle, mais détachées toutes d'une manière distincte, et non complètement enfermées dans un ciment. — Il le divise en quatre sections : la première à tubes uniques; dans la deuxième, les tubes paraissent bourgeonner ou sont prolifères; dans la troisième, ils offrent quelques ressemblances avec des clous; enfin, dans la quatrième, les tubes semblent naître d'un seul point. Le genre *Galaxea*, éminemment artificiel, n'a été adopté par aucun naturaliste.

GALAXIDE. *Galaxis*. POIS. Sous-genre d'Ésoce. *V.* ce mot.

GALAXIE. *Galaxia*. BOT. Genre de la famille des Iridées et de la Triandrie Monogynie, L., établi par Thunberg aux dépens des *Ixia* de Linné, et adopté par Lamarck et Jussieu, avec les caractères suivants : spathe univalve et uniflore; périanthe tubuleux, dressé, filiforme à la base, et divisé supérieurement en six découpures égales, régulières et étalées; les trois extérieures ont, d'après Thunberg, une petite fossette nectarifère à leur base; trois étamines plus courtes que la corolle, et dont les filets sont connés; ovaire inférieur, triquètre, portant un style filiforme plus long que les étamines, et trois stigmates multifides. Ce genre ne diffère réellement des *Ixia* que par la soudure des filets staminaux; il se compose de cinq espèces qui ont tout l'aspect de ces dernières plantes, et sont, comme la plupart d'entre elles, originaires du cap de Bonne-Espérance. La GALAXIE OVALE. *Galaxia ovata*, Thunb., peut être considérée comme le type du genre; c'était l'*Ixia Galaxia* de Linné fils. Elle a pour racine un bulbe ovale, cannelé, anguleux, d'où sort un pédicule grêle, long d'un demi-pouce, qui, arrivé à la surface de la terre, donne naissance à une petite touffe de feuilles radicales, nombreuses, glabres, ovales, un peu obtuses, longues d'environ un pouce, et vaginales à leur base; de leur centre s'élèvent une ou plusieurs fleurs portées chacune sur une hampe nue, beaucoup plus courte que les feuilles, qui s'allonge un peu à mesure que le fruit se développe; le tube de la corolle est filiforme, long de six lignes et plus; la fleur varie du jaune au pourpre et au violet. Les autres espèces sont : *Galaxia minuta*, Ker, *Ixia minuta*, Thunb.; *Galaxia graminea*, Ker, *Bot. mag.*, 1292; *Galaxia narcissoides*, Ker; *Sisyrinchium narcissoides*, Cavan., et *Galaxia obscura*, Cavan., Diss., 6, t. 189, fig. 4.

GALBA. *Galba*. INS. Coléoptères pentamères; genre de la famille des Serricornes, tribu des Buprestides, établi par Latreille pour une espèce brésilienne qui lui a offert pour caractères distinctifs : le dernier article des palpes maxillaires ovoïde; le second et le troisième des antennes presque égaux, cylindracés; le dernier plus grand que les précédents, épais, presque en carré

transversal, avec l'extrémité arrondie. Quant aux autres caractères, ils sont semblables à ceux du genre *Eucnemis*. Le GALBA BISILLONNÉ, *Galba bisulcatus*, est tout noir; ses antennes se logent de chaque côté, dans une fente longitudinale, située sous le bord latéral du corselet; son corselet est un peu sinueux postérieurement; ses jambes sont presque cylindriques, un peu plus épaisses seulement vers le bout; les deux hanches postérieures sont très-élargies vers leur extrémité interne en forme de lame presque carrée; on observe de chaque côté, sur l'arrière poitrine et le ventre, un sillon longitudinal qui caractérise parfaitement l'espèce.

GALBA. BOT. Syn. caraïbe de Calophylle. *V.* ce mot.

GALBANOPHORA. BOT. Necker formait sous ce nom, et aux dépens des *Bubon*, un genre dont le *Bubon Macedonicum* eût été l'espèce unique. Il n'a pas été adopté.

GALBANUM. BOT. Substance gommo-résineuse qui découle des incisions faites au Bubon galbanifère, et qui se dessèche sur la tige de cette plante. Le *Galbanum* est amer, odorant et très inflammable; il est soluble, partie dans l'eau, partie dans l'alcool; son usage en médecine était autrefois très-étendu, mais l'expérience paraît avoir restreint considérablement ses propriétés.

GALBODÈME. *Galbodema*. INS. Coléoptères pentamères; genre de la famille des Serricornes, institué par Guérin. Caractères : antennes courtes, logées dans un sillon profond sur les bords latéraux du corselet; premier article grand, gros et arqué; le deuxième très-court et triangulaire, les suivants égaux; dernier article des palpes grand, sécuriforme; mandibules bidentées; tête grande; yeux ronds; corselet convexe en dessus, un peu échancré en avant, arrondi sur les côtés, bisinué en arrière, échancré au-dessus de l'écusson, à angles postérieurs pointus; écusson large, oblique sur les côtés, rétréci et tronqué en arrière; élytres allongées, pointues à l'extrémité; pattes courtes, cuisses un peu renflées; tarses courts, épais, garnis, en dessous, de pelottes membraneuses; crochets petits. On connaît trois espèces de Galbodèmes, et toutes trois appartiennent à l'archipel des Indes et à la Nouvelle-Hollande. L'espèce typique est le GALBODÈME DE MANNERHEIM, *Galbodema Mannerheimii*, Gory; il est d'un brun marron clair, entièrement couvert, surtout sur la tête et le corselet, d'un duvet cendré très-serré, finement ponctué; antennes fortement flabellées, rougeâtres; corselet égal; élytres longues, faiblement striées; pattes un peu rougeâtres. Taille, huit lignes. Du port Jackson.

GALBULA. OIS. Synonyme de Jacamar. *V.* ce mot et LOBIOT.

GALBULE. *Galbulus*. BOT. On a donné ce nom aux cônes des Pins et des Cyprès, quand ces fruits ont leurs bractées fort élargies à leur sommet, peltées, striées en forme de rayons, mucronées au centre et s'ouvrant à peine à l'époque de leur maturité.

GALÉ. *Gale*. BOT. Nom spécifique d'une espèce du genre *Myrica*, et que certains auteurs ont appliqué comme nom français au genre tout entier. *V.* MYRICA.

GALEA. MOLL. Klein (Method. Ostr., pag. 56) réunit sous cette dénomination toutes les Coquilles qui ont plus ou moins de ressemblance avec les casques que portaient les anciens. Dans ce genre, comme dans presque tous ceux de cet auteur, on trouve des Coquilles fort différentes des Tonnes, des Casques, des Cassidaires, des Pourpres, des Camellaires, etc., etc.

GALEA. ÉCHIN. Nom donné par Klein à un genre d'Oursins, dans son ouvrage sur les Échinodermes; il n'a pas été adopté; les espèces appartiennent au genre Ananchite de Lamarck. Quelques Oursins fossiles du genre Galérite de Lamarck, ont aussi été désignés sous les noms de Galea et de Galéatule, par Luid et d'autres oryctographes.

GALÉANDRE. *Galeandra*. BOT. Genre de la famille des Orchidées, établi par Lindley pour une plante qu'il avait primitivement placée parmi ses Eulophies et qu'il en a distraite ensuite à cause des caractères suivants : périanthe étalé, à folioles conniventes, semblables et égales; labelle sessile, infundibulaire, éperonné, entier, lisse à l'intérieur, et ordinairement frangé sur ses bords; anthère en forme de casque, dont le sommet adhère au dos du gynostème; elle est terminale, operculaire, décidue, uniloculaire, apiculaire en dessous, logeant deux masses polliniques, qui y sont attachées par une glandule filiforme, allongée, articulée, divergente-bilobée à sa base. La GALÉANDRE GRÊLE, *Galeandro gracilis*, Lindl., est une plante herbacée, pourvue d'un pseudo-bulbe fusiforme, d'où s'échappent quatre feuilles opposées deux à deux; la hampe est latérale, mince et grêle, terminée par un épi composé d'une vingtaine de fleurs bractéolées et distantes; les pétales et les sépales sont verts; le labelle et le gynostème sont d'un blanc verdâtre. Cette plante croît en Afrique, aux environs de Sierra-Leone.

GALÉANE. *Galeana*. BOT. Genre de la famille des Synanthérées, dont le professeur De Candolle n'indique point la tribu; il offre pour caractères : capitules composés de huit fleurons dont les trois formant la couronne sont mâles, ligulés, très-courts et bifides; les cinq du disque sont hermaphrodites, tubuleux et à cinq dents; involucre formé de cinq écailles carénées et égales; réceptacle nu; akènes dépourvus d'aigrette : ceux de la couronne concaves, avec le bord légèrement denté; ceux du disque prismatiques. La seule espèce connue, GALÉANE LANCÉOLÉE, *Galeana hastata*, Lallav. et Lex., *Descript. veg. Mex.*, 1, p. 12, est une plante herbacée, couchée, à rameaux dichotomes, à feuilles opposées, courtement pétiolées, succulentes, lancéolées ou sagittées; les capitules sont disposés en grappes, portés chacun sur un pédoncule; les fleurons du disque sont jaunes et ceux du rayon ou de la couronne blancs. On trouve cette plante au Mexique, dans les environs de Saint-Jose del Corral.

GALEDRAGON. BOT. Le genre institué sous ce nom par Gray, a été réuni au genre *Dipsacus*. *V.* CARDÈRE.

GALEDUPA. BOT. Un arbre de la famille des Légumineuses, croissant dans les Indes-Orientales, avait ainsi été nommé par Lamarck (Dictionnaire Encyclopédique), parce qu'il lui semblait avoir été décrit et figuré sous ce nom par Rumph (*Amboin.*, 2. p. 59, t. 13). En adop-

taoi ce genre, Jussieu (*Genera Plantar.*, p. 363) fit la premier remarquer que la plante de Rumphétait différente de celle que Rhéede (*Hort. Malab.*, 6, p. 5, t. 3) avait figurée et nommée *Pongam* ou *Minari*, et qui était bien certainement la plante sur laquelle Lamarck avait institué le genre, et que Linné avait décrite comme un *Robinia*, et Willdenow comme un *Dalbergia*. Conduit par cette observation, Venteoat (Jardin de Malmaison, p. et tab. 28) changea le nom de *Galedupa* en celui de *Pongamia*, qui est resté au genre dont il s'agit. *V.* Pongamie.

GALÉES. *Galeæ.* bot. Le professeur Kunth appelle ainsi la première section des Rubiacées, qui se compose des genres *Galium*, *Asperula*, *Rubia*, etc. *V.* Rubiacées.

GALÉGA. bot. Vulgairement Lavanèse. Genre de la famille des Légumineuses et de la Diadelphie Décandrie, L., établi par Tournefort, adopté et étendu par Linné, Lamarck, Jussieu, et tous les botanistes modernes, avec les caractères suivants : calice tubuleux, à cinq dents subulées et presque égales; corolle papilionacée, dont l'étendard est ovale, cordiforme, relevé ou réfléchi; les deux ailes oblongues, couchées sur la carène qui est comprimée sur les côtés, à pointe courte et montante; dix étamines le plus souvent diadelphes; légume oblong, droit, légèrement comprimé, polysperme, présentant des renflements aux endroits où les graines sont placées, et marquées de stries fines et obliques sur chacune des valves; graines réniformes. Persoon a séparé des Galégas un grand nombre d'espèces qui ont les étamines monadelphes et les légumes comprimés et coriaces; il en a constitué le genre *Tephrosia*, ne laissant parmi les Galégas que les espèces à fruits toruleux, cylindracés, et à feuilles pionées très-glabres. Ce genre avait déjà été indiqué par Necker, sous le nom de *Brissonia*, et par Mœnch, sous celui de *Reineria*. Dans un mémoire sur la famille des Légumineuses, Desvaux (Journ. de Botanique, 1814, p.78) a adopté le nom donné par Necker, comme le plus ancien, et en a décrit trois espèces nouvelles. *V.* Téphrosie. En admettant la séparation de ces plantes, le genre Galéga, autrefois si nombreux en espèces, se trouverait réduit à un bien petit nombre, parmi lesquelles la suivante est la plus remarquable.

Galéga commun. *Galega officinalis*, L., vulgairement Rue de Chèvre. C'est une assez belle plante, qui a le port de certains Astragales, et dont les tiges sont droites, herbacées, striées et rameuses. Ses feuilles sont imparipinnées, munies à la base de chaque pétiole commun d'une grande stipule hastée, composées de folioles nombreuses, glabres, obtuses ou un peu échancrées à leur sommet, avec une petite pointe dans l'échancrure. Les fleurs sont bleuâtres, purpurines, ou quelquefois entièrement blanches, disposées en longs épis pédonculés, axillaires. Elles sont pédicellées et pendent sur le pédicelle à la manière des *Indigofera*, genre d'ailleurs très-voisin du Galéga. Les légumes sont redressés, linéaires, pointus, grêles, glabres et finement striés. Cette plante, qui croît naturellement dans les lieux humides et sur les bords des ruisseaux de l'Europe méridionale, a joui chez les anciens médecins d'une célébrité usurpée dans ce qu'ils appelaient fièvres malignes, maladies pestilentielles, etc. Elle a perdu aujourd'hui ses qualités alexitères, et on ne la remarque plus qu'à cause de son aspect agréable. Sous ce rapport, elle est très-propre à faire ornement dans les grands parterres, et on pourrait lui adjoindre le *Galega orientalis*, qui a les fleurs bleues, ainsi que le *Galega Persica*, dans lequel les fleurs sont d'un beau jaune.

GALÉIFORME. *Galeiformis.* bot. C'est-à-dire qui a la forme d'un casque, ainsi qu'on le voit dans le pétale supérieur de la fleur des Aconits.

GALEJOU. ois. Nom vulgaire du jeune Bihoreau. *V.* ce mot.

GALÈNE. min. Nom vulgaire et très-généralement employé, par lequel on désigne le Plomb sulfuré, laminaire, à cassure cuboïde. *V.* Plomb. On nomme aussi :

Galène argentifère, une variété de Plomb sulfuré à grains fins, et que l'on suppose contenir plus d'argent qu'aucune autre Galène.

Galène de Fer, quelques variétés de Fer oligiste, suivant les anciens naturalistes, qui appliquaient aussi ce nom au Schéelin ferrugineux.

Galène palmée, une variété de Plomb sulfuré qui contient de l'Antimoine sulfuré, et qui, de même que ce métal, offre des palmes dans sa cassure.

GALENIE. *Galenia* ou *Galiena.* bot. Genre de la famille des Atriplicées et de l'Octandrie Digynie, L., qui se compose de deux espèces, ayant pour caractères communs : un calice persistant et à quatre divisions profondes; huit étamines à peine saillantes au-dessus du calice; un ovaire libre, à deux loges contenant chacune un seul ovule, deux styles, deux stigmates, et pour fruit une capsule à deux loges, contenant chacune une graine.

L'une de ces espèces, *Galenia Africana*, L., Lamk., Ill., t. 314, croît au cap de Bonne-Espérance. C'est un arbuste rameux, portant des feuilles opposées, linéaires, extrêmement étroites, presque subulées, visqueuses et jaunâtres, et des fleurs excessivement petites, disposées en une panicule rameuse et terminale.

GALÉOBDOLON. bot. Genre de la famille des Labiées et de la Didynamie Gymnospermie, L., établi par Dillen, et adopté par Hudson (*Fl. Angl.*), De Candolle (Flore française), Smith et Persoon, avec les caractères suivants : calice nu pendant la maturation, campanulé, à cinq dents inégales et aiguës; corolle grande, dépourvue de dents latérales, à deux lèvres : la supérieure voûtée, entière et non crénelée; l'inférieure à trois divisions pointues. Quant aux autres caractères, ce genre ressemble parfaitement au *Galeopsis*, dont il est un démembrement. Jussieu ne l'admet pas; mais il a été proposé par Roth (*German.*, I, 254) sous le nom de *Pollichia*, transporté dans le genre *Lamium* par Crantz (*Austr.*, 362), parmi les *Leonurus* par Scopoli (*Carniol.*, nº 705), et enfin parmi les *Cardiaca*, par Lamarck (Flore française, 1re édition). Il ne se compose que d'une seule espèce, *Galeobdolon luteum*, plante herbacée, qui a le port des Galéopsides, et dont les fleurs sont jaunes. Elle croît dans les bois et les haies des pays montueux d'Europe. On en a distingué

des variétés qui ont été considérées par quelques auteurs comme des espèces distinctes, savoir : une variété à feuilles ovales et à fleurs solitaires ou géminées à chaque aisselle ; une autre à feuilles supérieures, lancéalées, et à fleurs verticillées ; et enfin, la troisième à feuilles panachées.

GALÉODE. *Goleodes*. ARACN. Genre de l'ordre des Trachéennes, établi par Olivier (Encycl. Méthod., t. VI, p. 578) aux dépens des *Pholongium* de Fabricius, et adopté par Latreille qui le place (Règne Anim. de Cuv.) dans sa famille des Faux-Scorpions, et lui assigne pour caractères : corps oblong, annelé ; segment antérieur beaucoup plus grand, portant deux mandibules très-fortes, avancées, comprimées, terminées en pince dentelée, avec la branche inférieure mobile; deux yeux lisses, dorsaux et rapprochés sur un tubercule commun ; deux grandes palpes filiformes, sans crochet au bout ; les premiers pieds également filiformes, mutiques et en forme de palpes; bouche composée de deux mâchoires, formées chacune par la réunion de la base d'une de ces palpes et d'un de ces pieds antérieurs, et d'une languette sternale subulée, située entre les mandibules ; six autres pieds filiformes, terminés chacun par deux sortes de longs doigts mobiles, avec un petit crochet au bout; les deux pieds postérieurs plus grands, avec une rangée de petites écailles pédicellées sous les hanches. On peut ajouter à ces caractères génériques une description plus détaillée de l'organisation extérieure des Galéodes. Ces Arachnides singulières ont un corps allongé et oblong, recouvert presque entièrement de poils longs, soyeux ou roides, de couleur brune ou bien jaunâtre, et divisé en trois parties assez distinctes : la tête, une sorte de thorax et l'abdomen. La tête, qui semble comprendre les premiers anneaux du thorax, supporte les yeux, et donne insertion à deux fortes mandibules; chacune d'elles représente une véritable pince; la branche inférieure est fort grêle, allongée, très-mobile, dentelée et terminée par une dent aiguë, courbée en haut. Elle s'articule avec la branche supérieure; celle-ci est beaucoup plus forte que l'inférieure ; elle offre des dents plus nombreuses et présente à sa partie supérieure et antérieure un petit tubercule, sorte de crête cornée et arrondie, au-devant de laquelle on remarque dans plusieurs individus un appendice grêle, corné, flexueux, qui se dirige en haut et en arrière ; l'usage de cette pièce singulière n'est pas connu : il est probable qu'elle caractérise l'un des sexes et qu'elle sert à quelque chose dans l'acte de la copulation. Les autres parties de la bouche sont les mâchoires, dans la composition desquelles entrent plusieurs parties, mais qui sont principalement formées par la base des palpes dont l'article radical est prolongé en pointe à son angle interne et supérieur, de manière à se dilater en avant pour former une petite languette bifide, terminée par deux appendices soyeux, et située entre les deux mandibules et à leur base. Les autres articles des palpes sont cylindroïdes, plus gros que ceux des pattes, et le dernier est arrondi. La première paire de pattes a beaucoup d'analogie avec les palpes; elle est terminée comme elles par un article simple, qui ne ressemble en aucune manière à un tarse et qui est dépourvu de crochets; les deuxième, troisième et quatrième paires de pattes présentent toutes des crochets; mais elles offrent une particularité remarquable quant au nombre des articles des tarses; la deuxième et la troisième n'en ont que quatre; mais la dernière paire, qui est aussi plus longue que les autres, en présente sept. Les deux dernières pattes correspondent à la partie désignée plus particulièrement sous le nom de thorax; on ne distingue pas de sternum proprement dit; l'article basilaire des pattes paraît en tenir lieu. Latreille a découvert un stigmate à droite et à gauche de la poitrine, près de la seconde paire de pattes. En arrière des pattes postérieures et au-dessous des hanches, on voit deux petits appendices dont on ignore l'usage, et qui rappellent les peignes des Scorpions : ils consistent en une rangée de petites écailles très-minces, translucides, de forme triangulaire, larges, pliées en deux, mobiles et fixées sur un pédicule; l'abdomen est mou, oblong, couvert de poils, et composé de huit anneaux assez distincts; il n'est terminé par aucun appendice.

Les Galéodes ont de l'analogie avec les Pinces (*Chelifer* de Geoffroy), mais elles en diffèrent essentiellement par la forme et la composition des palpes, et par l'absence des crochets à la première paire de pattes. Elles s'en éloignent par les habitudes. Ce sont des Arachnides propres aux pays chauds et sablonneux de l'ancien continent. On les trouve en Asie, en Afrique, dans le midi de l'Europe; Dejean et Léon Dufour en ont recueilli une espèce en Espagne; elles se rencontrent aussi, suivant Pallas, dans la Russie méridionale; Humboldt en a même découvert une très-petite espèce dans les contrées équatoriales de l'Amérique. Les Galéodes, quoique répandues dans une grande étendue de pays, et très-communes, sont fort mal connues sous le rapport de leurs mœurs; seulement on sait qu'elles ne filent point, qu'elles aiment l'obscurité, qu'elles courent généralement très-vite, et attrapent leur proie avec agilité; elles ont la réputation d'être venimeuses, mais Olivier, qui a eu occasion d'en voir beaucoup dans son voyage en Perse, n'a jamais pu constater un fait authentique sur le danger de leur morsure. On n'est guère plus instruit sur le nombre et la détermination rigoureuse des espèces. Cependant on s'accorde généralement à en admettre trois bien caractérisées.

GALÉODE ARANÉOÏDE OU ARACHNOÏDE. *Galeodes Araneoides*, Olivier, Encycl. Méthod., t. VI, p. 580 et pl. 341, fig. 6 et 7; *Solpuga Arachnoides*, Herbst, *Monogr. Solpug.*, tab. 1, fig. 2. Il n'est pas certain qu'elle soit la même espèce que le *Phalangium Araneoides* de Pallas (*Spicil. Zool.*, fasc. 9, p. 37, tab. 3, fig. 7, 8 et 9). On suppose que cette espèce était connue du temps de Pline. Elle est originaire du Levant, et se trouve communément dans la Russie méridionale et au cap de Bonne-Espérance. Elle offre un crochet aux mandibules, caractère qui avait été refusé par quelques auteurs à cette espèce, et que l'on croyait propre à la suivante.

GALÉODE SÉTIFÈRE, *Galeodes setifera*, d'Oliv. (*loc. cit.*) figurée par Herbst (*loc. cit.*, tab. 2, fig. 1). Elle est plus petite que l'espèce précédente, et les mandibules sont

munies d'un appendice soyeux. On la trouve au cap de Bonne-Espérance.

GALÉODE DORSALE, *Galeodes dorsalis* de Latreille; Léon Dufour (Annales générales des Sciences phys. de Bruxelles, t. IV, p. 370, et pl. 69, fig. 7) l'a décrite et figurée sous le nom de Galéode intrépide. Elle a tout le corps ainsi que les pattes d'un blond ferrugineux plus obscur que l'abdomen. Les mandibules sont munies, vers leur bord supérieur, d'une petite pièce membraneo-cornée, mince, lancéolée, articulée sur un point discoïdal autour duquel elle joue comme sur un pivot. Cette pièce singulière est l'analogue de l'appendice dont il a été déjà question. La palpe offre une particularité remarquable : son dernier article, qui est fort court et articulé d'une manière serrée avec celui qui le précède, recèle dans son extrémité un organe d'une nature assez curieuse : le bout paraît fermé par une membrane blanchâtre; mais lorsque l'animal est irrité, cette membrane, qui n'est qu'une valvule repliée, s'ouvre pour donner passage à un disque ou plutôt à une cupule arrondie, d'un blanc nacré. Dufour, auquel on doit cette observation curieuse, a vu cette cupule sortir et rentrer au gré de l'animal, comme par un mouvement élastique. Elle s'applique, dit-il, et paraît adhérer à la surface des corps comme une ventouse. Son contour, qui semble en être la lèvre, est marqué de petites stries perpendiculaires, et l'on voit par les contractions qu'il exerce, que sa texture est musculeuse. Dufour se demande si cet organe ne sert aux Galéodes que pour s'accrocher et grimper, s'il est destiné à saisir les petits Insectes dont il se nourrit, s'il est le réceptacle ou l'instrument d'inoculation de quelque venin, ou bien enfin s'il appartient à l'organe copulateur mâle. L'observation peut seule confirmer ces diverses suppositions, mais on est porté à admettre quelque usage analogue au dernier. C'est dans l'été de 1808 que Léon Dufour a rencontré la première fois cette Arachnide en Espagne, aux environs de Madrid; il l'a retrouvée ensuite sur les coteaux arides de Paterna, aux environs de Valence. Elle court avec agilité, et lorsqu'on veut la saisir, elle fait face à son ennemi, se redresse sur ses pattes de derrière et semble le menacer de ses palpes. Lichtenstein a remplacé le nom de Galéode par celui de *Solpuga;* mais cette dénomination, admise par Fabricius, n'a pas été reçue. Le nom de Solpuge avait été employé par Pline pour désigner un insecte venimeux qu'on a cru être une Fourmi. Les noms de Tétragnathe et de Lucifuge ont été aussi donnés aux Galéodes par d'anciens naturalistes.

GALEOLA. ÉCHIN. Nom donné par Klein à un genre d'Oursins, dans son ouvrage sur les Échinodermes; il n'a pas été adopté; il diffère peu de celui que cet auteur a nommé *Galea*.

GALEOLA. BOT. La plante décrite par Loureiro, sous le nom de *Galeola nudiflora*, a été réunie par Swartz au genre Cranichis. *V.* ce mot.

GALÉOLAIRE. *Galeolaria*. ZOOPH. Le nom de Galéolaire a été donné par Lesueur à un corps qui semble faire le passage des Ciliogrades aux Diphyes et que De Blainville a caractérisé génériquement de la manière suivante : corps gélatineux, résistant, régulier, symétrique, subpolygone, comprimé sur les côtés, et garni de deux rangs latéraux de cirrhes extrêmement fins; une grande ouverture postérieure percée dans une sorte de diaphragme, avec des lobes appendiculaires bifaires en dessus, conduisant dans une grande cavité à parois musculaires; un ovaire à la face antérieure supérieure, sortant par un orifice médian et bilabié.

GALÉOLAIRE AUSTRALE. *Galeolaria australis*, Les. Sa forme est pyramidale, un peu aplatie, pointue à une extrémité, presque tronquée à l'autre, avec une grande ouverture donnant dans une cavité plus large et qui est pourvue d'une valvule mince, surmontée d'une lèvre bifurquée, derrière laquelle, sur un plan oblique, est un petit appendice tentaculaire recourbé, rosé. Les côtés du corps ont une ligne longitudinale, déliée, formée de petits cirrhes écartés. Sa consistance est un peu ferme. Elle a environ un pouce de longueur. Elle a été prise dans l'Océan indien de même que la Galéolaire à quatre dents, *Galeolaria quadridentata*, Les., seconde espèce connue et qui diffère peu de la précédente.

GALÉOMME. *Galeomma*. MOLL. Dans ses descriptions des Coquilles nouvelles de la Grande-Bretagne, le docteur Turton propose l'érection d'un genre nouveau auquel il assigne pour caractères : test à deux valves égales, équilatérales et transverses; bord antérieur, ovale et brillant; charnière privée de dents; ligament interne.

LA GALÉOMME DE TURTON, *Galeomma Turtoni*, Sow., est longue de deux lignes et demie, sur près de six lignes de largeur; elle habite la Manche.

GALÉONYME. POIS. On soupçonne que le Poisson ainsi nommé par Galien, était le Cabillau. *V.* GADE.

GALÉOPE. BOT. *V.* GALÉOPSIDE.

GALÉOPITHÉCIENS. MAM. Desmarest a formé sous ce nom une famille où le genre Galéopithèque est seul renfermé.

GALÉOPITHÈQUE. *Galeopithecus*. MAM. Genre de Mammifères constituant à lui seul la deuxième tribu de l'ordre des Chéiroptères, dans le Règne animal de Cuvier. La principale différence extérieure entre les Galéopithèques et les Chauves-Souris (*V.* ce mot), c'est que dans celles-ci il n'y a pas de repli de la peau entre les doigts des pieds de derrière, qui sont proportionnés comme dans un Quadrupède onguiculé ordinaire, tandis qu'au contraire les doigts des pieds de derrière des Galéopithèques sont palmés comme ceux des pieds de devant. En outre, le repli de la membrane des ailes des Chauves-Souris ne commence qu'au-devant de l'épaule; celle des Galéopithèques borde au contraire le cou jusqu'à l'angle de la mâchoire. Enfin les doigts des pieds de devant des Galéopithèques ne sont guère plus grands que ceux des pieds de derrière, tandis que chez les Chauves-Souris les doigts des mains sont allongés au delà de cinq à six fois la grandeur de ceux des pieds. Les Galéopithèques ainsi séparés des Chauves-Souris, sous le titre de famille dans l'ordre des Chéiroptères, présentent comme genre les caractères suivants : les quatre membres ont à peu près les mêmes dimensions; les proportions de longueur du bras et de l'avant-bras sont à peu près les mêmes que dans les Chauves-Souris :

les membres postérieurs des Galéopithèques sont donc, à proportion, beaucoup plus grands que dans les Chauves-Souris. Les doigts des quatre pieds ont à peu près la même longueur proportionnelle que dans les Singes; le péroné est bien complet à la jambe; le radius n'est styliforme qu'à partir du milieu de l'avant-bras, au quart inférieur duquel il se termine. Le sternum n'a point de quille saillante, la clavicule n'est point courte, courbée et épaisse, les fosses de l'omoplate ne sont point profondément excavées, enfin le bec coracoïde n'est point saillant et arqué comme dans les Chauves-Souris. Il en résulte que les muscles qui prennent leur point d'appui sur tous ces os ont une bien moindre masse, et n'ont pas à beaucoup près la même puissance, ce qui n'est pas nécessaire, puisque leur office n'est point d'élever et d'abaisser énergiquement par des alternatives contraires les ailes des flancs, mais seulement de les maintenir immobiles et tendues. Leur sternum est assez semblable à celui des Fourmiliers; l'arcade du pubis, aussi bien fermée que dans l'Homme et les Singes, contraste singulièrement avec le large écartement des deux pubis chez les Chauves-Souris. Il en résulte que les deux cavités cotyloïdes regardent en dehors, au lieu d'être tournées en arrière, direction qui, chez les Chauves-Souris, nécessite cette rétroversion des membres postérieurs que Desmoulins a signalée le premier. Il en résulte que les membres postérieurs des Galéopithèques se meuvent comme chez les Quadrupèdes ordinaires. Le bord du bassin incliné d'environ trente degrés sur le sacrum, en a deux fois la longueur. Conséquemment par cette inclinaison du bassin et cette brièveté du sacrum, ces deux pièces n'ont d'autre articulation que la symphyse sacro-iliaque, tandis que chez les Chauves-Souris le bord supérieur du bassin étant parallèle au sacrum, lequel est prolongé en arrière aussi loin que l'ischion qui vient le toucher, ces deux os se soudent ensemble. Il résulte de cet évasement du bassin si largement ouvert en avant chez les Chauves-Souris, que leur fœtus peut naître bien plus tardivement, tandis que le bassin fermé des Galéopithèques nécessite une naissance plus précoce, pour que le volume du fœtus n'excède pas le calibre du détroit osseux qu'il doit traverser.

Une crête lamelleuse du pariétal, continue avec celle de l'orbite, borde en haut la fosse temporale dont elle agrandit et multiplie ainsi les surfaces d'insertion musculaires. L'orbite à rebords lamelleux, saillants comme dans les Galagos, est interrompu entre le frontal et le jugal sur un arc d'environ 35 degrés. A la mâchoire inférieure, il y a six incisives dont les quatre intermédiaires proclives sont dentelées profondément sur leurs bords comme un peigne très-fin. Les deux moyennes ont huit dentelures, celles qui viennent après neuf, et les troisièmes cinq. Les deux incisives externes, moins inclinées que les antérieures, ont aussi des dentelures plus superficielles et moins nombreuses. Vient ensuite une dent semblable aux molaires par sa partie postérieure, mais offrant en avant une pointe triangulaire; elle a deux racines bien distinctes. Derrière cette dent vient une seconde sur laquelle la pointe principale est précédée d'une plus petite, et suivie de trois autres disposées en triangle. Quatre molaires viennent ensuite, dont la première est deux fois aussi longue que les autres. Les trois dernières, semblables entre elles, sont formées en dehors d'une forte pointe, et en dedans de deux paires de pointes plus petites, l'une derrière l'autre. En haut, il y a également six molaires, dont les quatre dernières, semblables entre elles, ont extérieurement deux pointes triangulaires, et en dedans une seule pointe principale, séparée des externes par deux petites, très-minces et fort aiguës. Des deux mâchelières antérieures la première, fort allongée, triangulaire, est dentelée sur ses deux tranchants de trois crénelures; celle qui est derrière a deux pointes principales en série, et est très-épaisse à sa base. L'os intermaxillaire porte deux dents dont la postérieure ressemble à la première fausse molaire ou canine qui la suit. L'antérieure est dentelée sur son tranchant coupé obliquement en arrière. Ces dentelures deviennent de plus en plus fines, à partir de la première qui est la plus grosse et la plus longue. De ces deux dents la première s'use assez promptement, et toutes deux sont même caduques, et ne persistent pas longtemps chez les adultes.

L'odorat est de tous les sens celui qui paraît le plus développé. La fosse ethmoïdale est proportionnée comme dans les Roussettes, mais les cornets ethmoïdaux et nasaux y sont à proportion bien plus grands. La petitesse du trou sous-orbitaire indique un mufle très-peu sensible. — L'os de la caisse, effilé en avant, est moyennement développé, mais beaucoup moins que dans les Chats. — La phalange onguéale, très-comprimée, représente une lame taillée en quart de cercle; celle des *Felis* lui ressemble, à l'aplatissement près. Aussi paraît-elle être habituellement redressée, ce qui conserve la pointe et le tranchant de l'ongle. A tous les pieds les trois doigts extérieurs, ainsi que leurs métacarpiens et métatarsiens, sont de même grandeur. L'index est un cinquième moins long que les trois autres doigts, mais l'ongle du pouce ne dépasse pas la tête de la première phalange des trois doigts extérieurs; tous les doigts sont un peu plus longs aux mains qu'aux pieds.—Il y a quinze vertèbres à la queue, treize côtes très-larges et aplaties au dos.—La membrane de la voile des Galéopithèques n'est pas nue comme chez les Chauves-Souris; elle est couverte sur les deux faces de poils fins et doux comme ceux de la Taupe. Cette voile, comme celle des Chauves-Souris, a, pour la tendre, un muscle particulier inséré au fond de l'aisselle, et longeant l'humérus jusqu'au coude où commence son tendon. Ce muscle n'existe pas dans les Polatouches.—Les femelles ont deux mamelles bien saillantes, situées sur l'intervalle de la deuxième à la troisième côte. La verge des mâles est bien détachée et pendante, ainsi que les testicules, comme dans les Singes. Enfin, la langue est ciliée à son bord comme celle des Didelphes.—Par leurs dents on peut juger que les Galéopithèques sont frugivores, et qu'ils peuvent manger aussi de la chair et des insectes comme les Hérissons. Pallas en a figuré un fœtus de quatre pouces six lignes de longueur, et de trois pouces dix lignes d'envergure. La peau était absolument nue, et les testicules et la verge déjà bien prononcés.

Il est assez étonnant que le premier auteur qui ait

bien décrit et figuré ces animaux, avant Pallas qui le cite, n'ait pas été mentionné depuis par les naturalistes. On n'aurait point relevé cette singularité s'il ne résultait de la description bien authentique de Bontius (*Hist. Nat. Indiar.*, chap. 16), la preuve qu'il existe sur la côte occidentale de l'Indostan des Galéopithèques dont on a jusqu'ici restreint la patrie à l'archipel Indien.

La description de Bontius est si précise, et le fait de statistique zoologique qu'elle détermine est si intéressant que nous en donnerons ici l'extrait : une vaste membrane couverte d'un pelage laineux, quelquefois blanc et gris-cendré, étendue comme une voile depuis la tête jusqu'aux ongles des pieds de derrière, distingue des autres ces *Vespertilions*. Leur voile diffère aussi de celle des autres, parce qu'elle n'a point ces plis qui servent à la fermer et à l'étendre chez ceux-ci. L'animal a presque trois pieds de long et autant d'envergure. La queue est complète dans la membrane qui circonscrit le corps. Cinq ongles unis, très aigus et arqués, arment tous les pieds. La bouche est désarmée. Bontius termine en disant qu'il pourrait donner d'autres détails, mais il s'en abstient parce qu'il ne les tenait que des matelots.

Il dit que dans le Guzerat, province de l'empire du Mogol, on trouve des Vespertilions volants en troupe la nuit comme des Oies sauvages, on se suspendant aux arbres, et qui, quoique semblables pour la taille à un Chat, en diffèrent pour la forme; que les Belges les nomment Singes-Volants; que leur pelage est mélangé de blanc et de noir, et qu'ils se nourrissent surtout de fruits. Le seul observateur qui depuis les ait étudiés un peu attentivement, dans leur patrie, est Cameili (Fauna des Philippines, insérée dans le 24ᵉ vol. des Trans. Philosoph.). Il donne leur synonymie dans plusieurs langues des Philippines. Les Bisayas nomment cet animal *Colago* et *Caguang*, les Pampangs et Taghalas, *Gigua*. Camelli dit qu'il y en a de si grands dans la province de Pampang, qu'ils sont aussi étalés que des parasols chinois, et ont six spitbames d'envergure; que la couleur générale est d'un fauve brun rayé de blanc sur le dos; que ces raies deviennent plus courtes sur les membres; que du haut des arbres ils s'abaissent à des étages inférieurs par une sorte de vol retardé; qu'ils regagnent en sautant les étages supérieurs quand ils en sont descendus; qu'enfin ils quittent rarement les arbres où ils vivent. Le voyageur le plus récent qui les mentionne, est le capitaine Wilson, mais sans aucun caractère d'espèce. (Keater, Descript. des îles Pelew.) Il a vu aux îles Pelew, dans l'Océanie, des Galéopithèques qui courant à terre, grimpent sur les arbres comme des Chats, et voltigent comme des Oiseaux; il ajoute que les insulaires de Pelaw les mangent et les nomment *Olek*. D'ailleurs aucune mention de grandeur ni de couleur. Ceux que Séba figure et décrit, venaient de Ternate dans les Moluques, et étaient d'un fauve uniforme. D'après les passages que nous venons de citer, il y aurait des Galéopithèques depuis le Guzerat, dans l'Indostan, jusqu'au milieu de l'Océanie. Cet échelonnement des Galéopithèques sur des stations séparées par d'immenses intervalles de mer, forme une présomption contre l'unité d'espèce des différents animaux qu'on y a observés.

Voici celles que l'on a admises jusqu'ici, et dont la première seule est bien connue. C'est sur deux squelettes de celle-ci que nous venons d'esquisser l'organisation de ce genre.

1° Galéopithèque roux, *Lemur volans*, Lin., bien décrit et figuré avec des détails anatomiques par Pallas, *Act. Petropol.*, t. IV, p. 1ʳᵉ, tab. 7 et 8. Planches copiées par Schreb., 307, a. 307, c. Autre figure originale dans Audebert, in-folio, Galéopith., fig. 1.—Grand comme un Chat, d'un beau roux vif à la partie supérieure du corps, d'un roux plus pâle en dessous. Il paraît douteux que ce Galéopithèque roux soit le même qu'a décrit et représenté Pallas, lequel répond bien, pour les rayures gris-blanc du dos, à la grande espèce décrite par Camelli dans les Philippines. On ne sait pas l'origine de ces Galéopithèques roux : ceux qu'observa Pallas avaient un pied neuf pouces et demi du museau au bout de la queue. Ceux des squelettes du Muséum de Paris ne sont pas moins grands.

2° Galéopithèque varié, *Galeopithecus variegatus*, Geoff., Schreb., Sup., 307, B; Audebert, in-folio, *Makis*, pl. 2. Il est beaucoup plus petit que le précédent; il n'a que six pouces du museau à la queue; son pelage d'un brun sombre, est marqué de taches blanches sur la face extérieure et supérieure des membres. On ignore son pays.

3° Galéopithèque de Ternate, *Galeopithecus Ternatensis*, Geoff., Séba, pl. 58, fig. 2 et 3, sous le nom de Chat volant, et Encyclop., pl. 22, fig. 1, sous le nom de *Makis volant*. Son poil est d'un gris doux, plus foncé en dessus qu'en dessous; on remarque quelques taches blanches sur la queue.

GALÉOPSIDE. *Galeopsis*. BOT. Genre de la famille des Labiées, et de la Didynamie Gymnospermie, L., établi par Linné, adopté par Jussieu, Lamarck et De Candolle, avec les caractères suivants : calice nu pendant la maturation, campanulé, à cinq dents épineuses; corolle dont le tube est court, la gorge renflée, à deux dents latérales; la lèvre supérieure du limbe, voûtée, un peu crénelée, l'inférieure à trois lobes inégaux; quatre étamines didynames, dont les anthères sont un peu hérissées en dedans et cachées sous la lèvre supérieure; ovaire quadrilobé, surmonté d'un seul style filiforme, bifide et à deux stigmates aigus. Ce genre, voisin du *Lamium*, se compose d'un petit nombre d'espèces indigènes d'Europe; plusieurs d'entre elles ont été confondues avec les *Lamium*, et même avec les *Phlomis*. Dillen et Mœnch en ont séparé, sous le nom générique de *Tetrahit*, les *Galeopsis Tetrahit* et *Galeopsis Ladanum*, L.; mais cette coupe n'a été reçue par aucun auteur. Il n'en est pas de même du *Galeobdolon*, autre genre formé par Dillen, aux dépens du *Galeopsis*. Indiqué sous d'autres noms ou placé dans des genres différents par les auteurs d'ouvrages généraux, il était naturel de ne pas regarder le *Galeopsis Galeobdolon*, L., comme congénère des autres *Galeopsis*; aussi en a-t-il été de nouveau séparé par Hudson (*Fl. Ang.*, 258) et par De Candolle (Fl. française). *V.* Galeobdolon.

Parmi les espèces que l'on rencontre le plus communément dans les champs ou sur le bord des bois humides, nous ne ferons que citer les *Galeopsis Ladanum*

et *Galeopsis Tetrahit*, L., plantes herbacées, à fleurs rouges verticillées. La première est connue sous le nom vulgaire d'Ortie rouge, Toutes les deux, au rapport de Bosc, donneat par l'incinération tant de potasse, qu'on pourrait les cultiver utilement sous ce rapport.

Une espèce plus rare, et que l'on trouve particulièrement à Marcoussis près Montlhéry, est remarquable par ses fleurs jaunâtres et très-grandes, relativement à celles des autres plantes du même genre. C'est le *Galeopsis ochroleuca*, Lamk., plante dont la synonymie est singulièrement compliquée, les auteurs lui ayant appliqué au moins huit noms spécifiques différents.

GALÉORHIN. *Galeorhinus.* POISS. Sous-genre de Squale. *V.* ce mot.

GALEOS. POIS. Le Poisson désigné sous ce nom par Aristote, paraît être le *Squalus glaucus*. *V.* SQUALE.

GALEOTE. *Calotes.* REPT. Espèce du genre Agame, devenu type d'un sous-genre du même nom. *V.* AGAME.

GALEPENDRUM. BOT. (*Lycoperdacées.*) Ce nom a été donné par Wiggers (*Hols.*, p. 108) au *Lycoperdon Epidendrum*, L., Champignon pour lequel Micheli avait formé le genre *Lycogala*, adopté par Adanson, et ensuite par Persoon et De Candolle. *V.* LYCOGALA.

GALEPHOS. BOT. Synonyme de Galéobdolon. *V.* ce mot.

GALERA. MAM. Frédéric Cuvier dit dans le Dictionnaire des Sciences naturelles que cet animal, dont Brown (Histoire de la Jamaïque) donne la description et la figure, paraît être le Taïra de Buffon, espèce du genre Glouton. *V.* ce mot.

GALERAND. OIS. Syn. vulgaire du Butor. *V.* HÉRON.

GALÈRE. MOLL. et ZOOPH. Les marins donnent vulgairement ce nom, ainsi que celui de Frégate, à l'*Holothuria Physalis* de Linné, type du genre *Physalis* de Lamarck, à cause de sa forme et de son habitude de rester flottante à la surface de l'Océan. Dans les temps calmes et beaux, le Velelle mutique est quelquefois confondu par les marins avec la Galère ou *Physalis pelagica* de Lamarck, quoique celle-ci en diffère par d'importants caractères. On donne encore quelquefois ce nom à la coquille de l'Argonaute.

GALÈRE. *Galera.* BOT. Genre de la famille des Orchidées, de la Gynandrie Monandrie, L., institué par le docteur Blume, dans son *Bydrag. Ind.*, avec les caractères suivants : partie extérieure du périanthe ou sépales connivents et moins larges que les pétales; labelle concave, muni d'un éperon obtus à sa base; son limbe est entier et ondulé; gynostème court, épais et voûté; anthère turbinée, charnue, à deux loges biloculées et attachée vers le fond interne du gynostème; deux masses polliniques granuleuses, portées sur des pédicelles arqués, attachées à l'anthère par son côté extérieur; ovaire sous la fleur.

GALÈRE PENCHÉE. *Galera nutans*, Blume, *loc. cit.*, p. 416. C'est une plante herbacée, caulescente et terrestre; sa racine est tubéreuse; sa tige est nue, stipulée, supportant à l'extrémité un épi composé d'un grand nombre de fleurs pédicellées, bractéolées et penchées. On la trouve à Java, dans les forêts montagneuses.

GALÉRICULE. *Galericulus.* BOT. Le genre qu'avait érigé Battara et qui ne renfermait qu'une seule espèce, *Galericulus monachi*, a été réuni, par Fries, à son genre *Agaricus*.

GALERITA. OIS. Syn. de Cochevis. *V.* ALOUETTE.

GALÉRITE. *Galerita.* INS. Genre de l'ordre des Coléoptères, section des Pentamères, tribu des Carabiques, famille des Étuis-Tronqués, établi par Fabricius pour un insecte qu'il avait appelé *Carabus Americanus* dans les premières éditions de ses ouvrages; en formant ce genre, il y avait joint plusieurs autres espèces de la même famille, qui composent maintenant les genres Zuphie, Polystiche, Siagone et Helluo. *V.* ces mots. Latreille a conservé le nom de Galérite à un très-petit nombre d'espèces. Les caractères de ce genre sont : dernier article des palpes extérieures en forme de triangle ou de cône renversé et comprimé; languette finissant en pointe et ayant de chaque côté une pièce ou division en forme d'oreillette; antennes sétacées, avec le premier article long; tête ovoïde, entièrement dégagée et tenant au corselet par une sorte de nœud ou de rotule; corselet en forme de cœur tronqué; corps épais; élytres tronquées à leur extrémité; jambes antérieures échancrées au côté interne, avec le pénultième article de tous les tarses bilobé. Les Galérites ont beaucoup de rapports avec les Brachines, et l'on ne sait pas si elles n'ont pas les mêmes propriétés; mais elles en diffèrent par la languette et par l'insertion de la tête. Les Zuphies et les Polystiches s'en distinguent par leur corps qui est beaucoup plus aplati et par les articles de leurs tarses qui sont entiers; elles diffèrent des Dryptes, des Agres et des Odacanthes, parce que ceux-ci ont le corselet cylindrique.

Les espèces qui composent ce genre sont toutes propres à l'Amérique. Humboldt et Bonpland en ont rapporté une espèce de la Nouvelle-Espagne; l'Herminier en a découvert une espèce à la Guadeloupe; Dejean (Catal. des Col., p. 3) en mentionne trois espèces : la principale et celle qui a servi de type à Fabricius, est la GALÉRITE AMÉRICAINE, *Galerita Americana*, Fabr., Oliv. (Col., t. III, nº 35, pl. 6, fig. 72), Latr. (*Gener. Crust. et Ins.*, t. I, p. 197, pl. 7, fig. 2). Elle a près de neuf lignes de long; son corps est noir, avec le premier article des antennes, le corselet et les pattes fauves; les élytres sont d'un noir bleuâtre-obscur, un peu soyeuses, avec des lignes enfoncées, peu profondes et longitudinales. Elle habite les États-Unis.

GALÉRITE. *Galerites.* ÉCHIN. Genre de l'ordre des Échinodermes pédicellés, ayant pour caractères : le corps élevé, conoïde ou presque ovale; ambulacres complets, formés de dix sillons, qui rayonnent par paires du sommet à la base; bouche inférieure et centrale; anus dans le bord. Le genre Galérite, établi par Lamarck aux dépens des Oursins de Linné et adopté par Cuvier, renferme des espèces que Leske, dans son édition de Klein, a disséminées dans ses genres *Conulus*, *Echinites*, *Echinorytes* et *Clypeus*. Cependant elles se distinguent des autres Échinides par leur corps à dos élevé, le plus souvent conique ou conoïde, quelquefois presque ovale. Leurs ambulacres sont complets et consistent en cinq paires de sillons qui partent du sommet et rayonnent, sans interruption, jusqu'à la bouche qui est inférieure et centrale. Les deux rangées de pores

qui forment chaque sillon, sont presque confondues et ne sont pas toujours au nombre de cinq; il y en a à quatre et à six bandes. L'anus est dans le bord, ou contign à celui-ci, et en dessous. Cette situation de l'anus distingue les Galérites des Échinonées. Les Galérites mentionnées par les auteurs, sont toutes à l'état fossile; on n'en a pas encore décrit de vivantes; on les trouve dans deux états : 1° avec le test, 2° sans le test; il a disparu, ayant laissé son moule siliceux; ces dernières ne peuvent être décrites que d'une manière imparfaite. Les pointes ou les épines de ces Échinodermes sont inconnues. Les Galérites, communes dans les couches de Craie, sont plus rares dans les calcaires de seconde formation, et paraissent étrangères à ceux de la troisième, du moins aucun auteur ne les indique dans les dépôts postérieurs à la Craie. Lamarck en décrit seize espèces : les Galérites conique, commune, raccourcie, à six bandes, fendillée, hémisphérique, déprimée, rotulaire, conoïde, scutiforme, ovale, demi-globe, cylindrique, patelle, ombrelle et excentrique.

GALÉRITE. BOT. Synonyme de Tussilage Pétasite.

GALÉRUCITES. *Galerucitæ*. INS. Latreille a formé cette tribu dans l'ordre des Coléoptères, section des Tétramères, famille des Cycliques, pour les genres ADORIE, GALÉRUQUE, LUPÈRE et ALTISE. *V.* ces mots. Elle se distingue des autres tribus de cette famille en ce que les antennes sont très-rapprochées à leur base et insérées entre les yeux.

GALÉRUQUE. *Galeruca*. INS. Genre de l'ordre des Coléoptères, section des Tétramères, famille des Cycliques, tribu des Galérucites, établi par Geoffroy aux dépens du grand genre Chrysomèle de Linné. Les caractères qu'il lui assigne sont : antennes d'égale grosseur partout, à articles presque globuleux; corselet raboteux et bordé. Comme Geoffroy n'a formé ce genre qu'avec le peu d'espèces qui existent aux environs de Paris, les caractères qu'il en a tirés sont suffisants pour le distinguer des autres genres du même pays; mais comme il existe une quantité immense d'espèces exotiques, qui se rapprochent plus ou moins des genres voisins, on a été obligé de préciser et d'étendre davantage les caractères de ce genre. Voilà ceux que Latreille lui a donnés dans ses derniers ouvrages : antennes filiformes, composées d'articles obconiques, et ayant à peu près la moitié de la longueur du corps, avec le second article un peu plus court; les deux derniers articles des palpes peu différents en grandeur, le dernier conique; mandibules courtes, grosses, en forme de cuiller; mâchoires bifides. Les Galéruques se distinguent des Chrysomèles par leurs antennes insérées entre les yeux et très-rapprochées à leur base, des Altises par leurs cuisses postérieures, qui ne sont pas propres au saut; les Adories en diffèrent parce que le dernier article de leurs palpes maxillaires est court et tronqué; enfin elles s'éloignent des Lupères par leurs antennes plus courtes que le corps et composées d'articles coniques, tandis que celles des Lupères sont plus longues et formées d'articles cylindriques. Fabricius a constitué, avec quelques Galéruques qui ont le corps allongé, ainsi qu'avec les Altises à forme analogue, son genre *Crioceris*.

Les Galéruques sont, comme les Chrysomèles, des insectes timides, qui marchent lentement, se servent rarement de leurs ailes et se laissent tomber en contrefaisant les morts, à la moindre apparence de danger; ils rongent les feuilles de différentes plantes et aiment les lieux ombragés et frais. Leurs larves vivent de la substance des feuilles; elles se fixent dessus et ne cessent de manger que quand elles doivent subir leur métamorphose; ces larves ressemblent à celles des Chrysomèles; elles sont allongées, composées de douze anneaux distincts; elles ont six pattes écailleuses, garnies à leur extrémité d'un seul crochet. Le dernier anneau porte un mamelon charnu qui leur sert de septième patte et d'où sort une matière gluante, qui aide la larve à se fixer sur le plan où elle marche. La tête est écailleuse. Pour peu qu'on touche la plante sur laquelle elles se trouvent, elles se laissent tomber à terre et se roulent en cercle. Vers le mois de juin, ces larves se transforment en nymphes qui n'ont rien de remarquable; leur ventre est courbé en arc, et l'on voit toutes les parties extérieures de la Galéruque, telles que les yeux, les antennes, les six pattes, les élytres et les ailes. Vers les côtés du corps, on aperçoit les stigmates. Ces nymphes n'aiment pas à se donner du mouvement et restent tranquilles lorsqu'on les touche.

Le genre Galéruque est composé d'un grand nombre d'espèces. Dejean (Catal. des Col., p. 117) en mentionne quatre-vingt-deux dont une grande partie est propre à l'Amérique et à l'Asie. Voici la description de quelques espèces d'Europe dont les larves et les mœurs sont à peu près connues.

GALÉRUQUE DE LA TANAISIE. *Galeruca Tanaceti*, Fabr., Oliv., Encycl., t. VI, p. 587; Chrysomèle, Degeer, Mém. sur les Ins., t. V, p. 209, pl. 8, f. 27. Cette espèce est très-commune en France; sa larve vit sur la Tanaisie vulgaire jaune, dont elle ronge les feuilles; elle est toute noire, longue d'à peu près cinq lignes; elle a plusieurs tubercules rangés transversalement sur le corps et garnis de petits poils. Cette larve se change en nymphe vers le mois de juin; dans trois semaines, l'insecte parfait quitte son enveloppe. Les femelles sont quelquefois tellement gonflées par la quantité d'œufs contenus dans leur abdomen, que les élytres ne peuvent plus atteindre que la moitié de la longueur du ventre, et que les trois ou quatre derniers anneaux sont à découvert.

GALÉRUQUE DU NÉNUPHAR. *Galeruca Nymphææ*, Oliv., Col., t. V, n° 93, pl. 3, f. 51. D'un brun clair, avec le rebord saillant des élytres jaune. L'insecte parfait et la larve vivent sur les feuilles du Potamogeton, du Nénuphar et de quelques autres plantes aquatiques. Les larves existent en très-grand nombre sur les grandes feuilles du Nénuphar qui sont suspendues à la surface de l'eau. Elles rongent la substance supérieure de la feuille et vont toujours en avant lorsqu'elles mangent. Ces larves sont noires et longues de quatre lignes. Les douze anneaux du corps sont couverts de plaques coriaces, et sont très-bien marqués par de profondes incisions. Ils ont de chaque côté des élévations en forme de tubercules, et chaque anneau a, en dessus, une ligne transversale en forme d'incision; on ne voit la peau mem-

braneuse que lorsque la larve allonge considérablement son corps ou qu'elle le recourbe. Cette larve s'attache par le mamelon du derrière à la feuille même sur laquelle elle a vécu, et prend la figure de nymphe en se dépouillant de la peau qu'elle fait glisser en arrière jusque près du derrière, mais sans la quitter tout à fait. La nymphe est courte et grosse; elle a d'abord une couleur jaune, qui se change bientôt en noir luisant; les anneaux du ventre ont, en dessus, quelques tubercules en forme de pointes courtes. Ces insectes sont souvent exposés à être submergés quand les feuilles sur lesquelles ils habitent sont agitées par le vent; mais ils ne craignent point l'eau, et n'en reçoivent aucun mal, sous quelque état qu'ils soient. Cependant ils se tiennent de préférence sur la surface de la feuille qui surnage et qui reste à sec. Quoique tirées de l'eau, les larves ne sont point mouillées; est-ce par une transpiration onctueuse ou par une enveloppe aérienne qu'elles se garantissent du contact de l'eau? Par quel mécanisme respirent-elles quand elles sont entièrement submergées? Ce sont des questions que l'on ne peut encore résoudre.

Parmi les espèces exotiques, on en remarque une très-belle qui est originaire de l'île de Java, c'est la Galéruque a antennes jaunes, *Galeruca albicornis* de Dejean. Cette nouvelle espèce est longue d'à peu près six lignes. Sa tête, son corselet, son écusson et ses pattes sont d'un noir luisant; ses élytres sont d'un beau bleu tirant sur le violet, et ses antennes sont jaunes, excepté les trois premiers anneaux qui sont noirs.

GALET. ois. Nom vulgaire du jeune Coq. *V.* ce mot.

GALÈTE. *Galea.* ins. Fabricius a donné ce nom à une partie de la mâchoire qu'il a cru propre à certains insectes, et il a nommé *Ulonata* un groupe nombreux d'insectes qui offrait ce caractère, et qu'Olivier a désigné depuis sous le nom d'Orthoptères. *V.* ce mot. Des observations comparatives ont fait penser à Blainville (Bulletin des Sciences par la Société Philomatique, p. 85, juin 1820) que la Galète existait ailleurs, et que dans l'ordre des Coléoptères elle avait son analogue dans la bifurcation externe de la mâchoire, qui, dans les Carnassiers, est représentée par la seconde palpe maxillaire. *V.* Bouche.

GALETS. géol. Fragments de roches, quelle que soit leur nature, qui, roulés par les flots de la mer, en composent les rivages, quand du sable, des vases ou des graviers ne forment pas ceux-ci. C'est sur les plages de Galets que la lame produit le plus de bruit à cause du choc des Galets, qui, d'un volume plus fort que les fragments dont se compose le gravier, s'arrondissent, et en se brisant à la longue, finissent par devenir les éléments de ce gravier même. La plupart des cailloux roulés et arrondis de nos plaines, furent les Galets d'une antique mer. *V.* Mer et Graviers.

GALEUS. pois. *V.* Milandre.

GALGULE. *Galgulus.* ins. Genre de l'ordre des Hémiptères, section des Hétéroptères, famille des Hydrocorises (Règne Anim. de Cuv.), établi par Latreille qui lui assigne pour caractères: pattes antérieures ravisseuses; tous les tarses semblables, cylindriques, à deux articles très-distincts, avec deux crochets au bout du dernier; antennes insérées sous les yeux, de trois articles dont le dernier plus grand et ovoïde.

Les Galgules ont de l'analogie avec les Belostomes, les Nèpes et les Ranatres, mais ils en diffèrent par le nombre des articles des antennes et par les deux crochets des tarses. Ils ressemblent beaucoup aux Naucores, avec lesquels Fabricius les a rangés, et s'en distinguent cependant par le caractère curieux de deux onglets aux tarses, et par la proportion relative du dernier article de leurs antennes. Ces insectes offrent encore, dans leur organisation extérieure, quelques particularités remarquables; le corps est assez court et raboteux; la tête a très-peu de longueur, et se prolonge latéralement en deux angles qui supportent les yeux. Le prothorax est lobé à sa partie postérieure et placé en avant d'un écusson, triangulaire, à chaque côté duquel sont insérées des élytres coriaces et courtes; la première paire de pattes offre des cuisses très-renflées et dentées en dessous; les jambes et les tarses s'appliquent contre elles dans le repos. Ces insectes sont aquatiques. On ne sait rien de leurs mœurs et on n'en connaît qu'une espèce.

Galgule oculé, *Galgulus oculatus*, Latr. (Hist. nat. des Crust. et des Ins., t. xii, p. 286, pl. 95, fig. 9), ou le *Naucoris oculata* de Fabricius. Il a été rapporté de la Caroline par Bosc.

GALGULUS. ois. *V.* Rollier.

GALIDIE. *Galidia.* mam. Genre de la famille des Digitigrades, tribu des Viverriens, établi par Isidore-Geoffroy Saint-Hilaire qui lui donne pour caractères: plantes, sauf les talons et paumes, nues; membres assez courts; cinq doigts à chaque pied; en arrière, le médian et le quatrième égaux; en avant, le médian plus long, puis le quatrième, puis le second, puis, mais avec une grande différence de longueur, l'externe, et enfin l'interne qui est le plus court; ongles, les antérieurs surtout, assez longs, médiocrement arqués, demi-rétractiles, assez aigus à leur extrémité; à la mâchoire supérieure, vingt dents ou seulement dix-huit, suivant que la première molaire, qui est rudimentaire, existe ou n'existe pas; à la mâchoire inférieure, dix-huit incisives supérieures externes, très-grandes et échancrées en dehors et en arrière; canines supérieures presque droites, aplaties en dedans, les inférieures arquées; de chaque côté, supérieurement, trois ou deux fausses molaires, une carnassière, deux tuberculeuses; inférieurement trois fausses molaires, une carnassière, une tuberculeuse; oreilles à conques de largeur et de longueur moyennes; un mufle; nez médiocrement prolongé; queue moins longue que le corps, nullement préhensible; poils soyeux, médiocrement longs, serrés, cachant les laineux; crâne à peine renflé entre les orbites, et se rétrécissant seulement en arrière de ces fosses; apophyses post-orbitaires des frontaux et des jugaux ne se joignant pas. Ce genre se compose de trois espèces, toutes de Madagascar.

Galidie élégante. *Galidia elegans*, Geoff. Corps d'un beau rouge marron foncé; queue presque aussi longue que le corps, ornée de larges anneaux alternativement noirs et de la couleur générale du pelage.

Cette espèce paraît avoir été anciennement indiquée par Flacourt; et Smith en a récemment décrit les couleurs, sans lui avoir imposé d'ailleurs aucune dénomination, soit générique, soit spécifique.

GALIDIA UNICOLOR. *Galidia unicolor*, Geoff. Corps d'un brun rongeâtre, tiqueté de fauve et de noir; queue beaucoup plus courte que le corps et de même couleur que lui.

GALIDIE OLIVATRE. *Galidia olivacea*, Geoff. Corps d'un brun olivâtre, tiqueté de fauve; queue de même couleur que le corps.

GALIÈNE. *Galiena*. BOT. *V.* GALÉNIE.

GALIGNOLE. OIS. Synonyme de Faisan. *V.* ce mot.

GALILÉEN. *Galilæus*. POIS. Espèce du genre Spare. *V.* ce mot.

GALINACHE. OIS. Syn. vulgaire de Catharte Aura.

GALINE. ZOOL. L'un des noms vulgaires de la Torpille. Ce mot, dans plusieurs dialectes dérivés du latin, désigne aussi la Poule.

GALINETOS. BOT. Synonyme vulgaire de Scorsonère laciniée.

GALINETTE. BOT. L'un des noms vulgaires de Mâche. *V.* ce mot.

GALINIE. BOT. Même chose que Galénie. *V.* ce mot.

GALINOTTE. OIS. Synonyme vulgaire de Merle dominicain. *V.* MARTIN.

GALINSOGE. *Galinsoga*. BOT. Genre de la famille des Synanthérées, Corymbifères de Jussieu, et de la Syngénésie superflue, L., établi par Cavanilles (*Icones et Descriptiones Plantarum*, t. III, p. 41, tab. 281), adopté par Willdenow, Persoon, Poiret et Cassini, avec les caractères suivants : calathide globuleuse, dont le disque est composé de fleurs nombreuses, tubuleuses et hermaphrodites, et la circonférence de fleurs femelles, peu nombreuses, espacées, en languettes courtes, larges, trilobées et arrondies; involucre de cinq folioles à peu près égales, appliquées, ovales et membraneuses; réceptacle conoïde, garni de paillettes courtes et ovales; akènes hérissés, pourvus de deux bourrelets, l'un basilaire, l'autre apicilaire, couronnés par une aigrette composée de plusieurs paillettes scarieuses, diaphanes et frangées sur leurs bords. Les aigrettes des fleurs de la circonférence sont de moitié plus courtes et composées de paillettes filiformes et à peine plumeuses. Ce genre, de la tribu des Hélianthées-Héléniées, est voisin des genres *Schkuria Florestina* et *Hymenopappus*; il fut ensuite nommé *Wiborgia* par Roth (*Catalecta*, 2, p. 112), et ce nom a été adopté par Kunth (*Nov. Gener. et Spec. Plant. æquin.*, t. IV, p. 256). Cassini observe que cette innovation ne saurait être admise, parce que l'antériorité est acquise au nom donné par Cavanilles, et que d'ailleurs il existe deux genres *Wiborgia*, établis par Thunberg et Mœnch dans les Légumineuses. Mais comme les deux espèces décrites par Cavanilles ne sont point congénères, Cassini a formé avec la seconde (*Galinsoga trilobata*) le genre *Sogalgina*. *V.* ce mot et GALINSOGÉE.

GALINSOGE A PETITES FLEURS, *Galinsoga parviflora*, Cav.; *Wiborgia Acmella*, Roth; *Wiborgia parviflora*, Kunth. C'est une plante herbacée, dont la tige est dressée, rameuse et glabre; les feuilles sont opposées, ovales et dentées en scie; les fleurs, en panicules terminales, ou situées dans l'aisselle des feuilles supérieures, sont petites; leur disque est jaune, tandis que les rayons sont blancs. Cette plante croît au Pérou et dans la république de Colombie. On la cultive au Jardin des Plantes de Paris.

Une nouvelle espèce a été décrite et figurée par Kunth (*loc. cit.*, p. 259, tab. 389) sous le nom de *Wiborgia urticæfolia*. Quoique cette plante soit dépourvue d'aigrette, il n'a pas hésité à la réunir avec l'autre espèce, à cause de sa grande affinité; ce qui démontre combien des caractères qui semblent d'abord aussi importants que celui de l'absence ou de la présence de l'aigrette, ont peu de valeur dans certains cas.

GALINSOGÉE. *Galinsogea*. BOT. Le *Galinsoga trilobata* de Cavanilles ne pouvant rester dans le même genre que le *Galinsoga parviflora* du même auteur, reçut de Kunth (*Nova Genera et Species Plantarum æquin.*, t. IV, p. 255) ce nom ainsi modifié dans sa terminaison. Pour éviter la confusion des noms, ce savant botaniste n'adopte pas celui de *Galinsoga*, donné à l'autre genre, et il lui substitue celui de *Wiborgia* que Roth avait proposé postérieurement à Cavanilles. Selon Cassini, on ne peut admettre cette innovation, parce que le nom de *Galinsoga* a été consacré par l'usage qu'en ont fait la plupart des botanistes, que le mot de *Wiborgia* est déjà employé pour d'autres plantes, et qu'il avait lui-même donné le nom de *Sogalgina* au genre *Galinsogea* de Kunth. Ayant décrit le genre *Galinsoga*, nous devons nous conformer à cette manière de voir, quoique, sans attacher trop d'importance à telle ou telle dénomination, nous pensions, avec un auteur recommandable (De Cand., Théorie élém., p. 270), que les noms qui ne sont que des anagrammes insignifiants de ceux déjà existants doivent être proscrits du style botanique. *V.* SOGALGINA.

GALIOTE. BOT. L'un des noms vulgaires de la Benoîte.

GALIPÉE. *Galipea*. BOT. Genre de la famille des Rutacées, tribu des Cuspariées de De Candolle. Ses caractères sont : un calice court, souvent pentagone, quinquédenté; cinq pétales ou très-rarement quatre, soudés inférieurement ou simplement rapprochés en un seul tube, auquel ordinairement s'insèrent les filets au nombre de quatre à huit, de cinq le plus fréquemment; ils sont aplatis, velus, tantôt portant tous des anthères linéaires, à deux loges s'ouvrant dans leur longueur, tantôt, et plus communément, deux ou quatre d'entre eux sont stériles; cinq ou beaucoup plus rarement, quatre ovaires entourés d'un nectaire glabre et cupuliforme, portés souvent sur un court gynophore, entièrement libres ou soudés entre eux à leur base, contenant chacun, dans une seule loge, deux ovules : le supérieur ascendant et l'inférieur suspendu. De chaque ovaire part un style qui bientôt se réunit à ceux des autres, et de cette réunion résulte un style unique, terminé ou par cinq stigmates distincts, ou par un seul quinquélobé. Trois ou quatre des cinq ovaires et un des deux ovules avortent ordinairement, et le fruit se trouve ainsi composé d'une ou deux coques monospermes, dont le sarcocarpe ainsi que l'endocarpe crus-

tacé qui s'en détache à la maturité, s'ouvrent l'un et l'autre du côté interne en deux valves. Un tégument coriace recouvre un embryon courbe, dépourvu de périsperme, à cotylédons chiffonnés, à radicule recourbée et dirigée vers le hile. Les Galipées sont des arbres et surtout des arbustes, dont les feuilles, dépourvues de stipules, alternes, parsemées de points transparents ou plus rarement de petites glandes, sont ternées, moins fréquemment quaternées ou quinées, souvent simples et présentant alors au sommet de leur pétiole une courbure, avec un léger renflement. Les fleurs, situées à leur aisselle ou au dessus, sont disposées en grappes, très-rarement en corymbe ou en panicules terminales ou plus souvent axillaires. On en compte maintenant douze espèces, toutes originaires d'Amérique. C'est Auguste de Saint-Hilaire qui récemment en a fait connaître la plus grande partie, et qui en même temps a rectifié et étendu le caractère générique que A. De Jussieu lui a emprunté. Il a prouvé que des genres assez nombreux devaient rentrer dans celui-ci. Ainsi son *Galipea Cusparia* est le *Cusparia* de Humboldt, ou *Bonplandia* de Willdenow, ou enfin *Angostura* de Rœmer. Cet arbre est célèbre par les propriétés de son écorce si connue sous le nom d'Angusture. Le *Galipea Lasiostemon* d'Auguste de Saint-Hilaire est le *Lasiostemum* de Nées et Martius; son *Galipea resinosa*, le *Raria* des mêmes auteurs; son *Galipea macrophylla*, leur *Conchocarpus*; et il pense enfin que le *Raputia* d'Aublet ne peut en être séparé. *V.* Mémoires du Muséum, 10, p. 279-289, tab. 19-20.

GALIPOT. BOT. Résine qui découle du Pin maritime. Elle est en masses plus ou moins solides, quelquefois grasses, onctueuses, quelquefois sèches et même friables; d'un jaune doré ou d'un blanc jaunâtre; amère, très-odorante, très-inflammable, soluble dans l'alcool et les huiles essentielles, insoluble dans l'eau. On l'emploie à la confection des vernis de qualités inférieures.

GALIUM. BOT. Synonyme de *Gaillet*. *V.* ce mot.

GALL. *Gallus*. POIS. Espèce de Zée de Linné, devenue pour Cuvier le type d'un sous-genre de Vomer. *V.* ce mot.

GALLATES. BOT. On nomme ainsi les Sels qui résultent de la combinaison de l'Acide gallique avec les bases. Ces composés salins se rencontrent peu fréquemment dans la nature.

GALLE. *Galla*. INS. BOT. Plusieurs insectes choisissent pour le berceau de leur progéniture la substance même des divers organes des végétaux. Après les avoir piqués, ils y déposent leurs œufs qui y éclosent et donnent naissance à des larves plus ou moins fatales à l'organe au sein duquel elles se développent. Ces petits animaux agissent d'abord comme des corps étrangers, introduits dans tous les tissus organiques; ils y déterminent une véritable irritation que Virey (Journ. de Pharm., juillet 1823, p. 314) regarde comme analogue à celle qui, dans les animaux, cause la tumeur et l'inflammation. Le tissu cellulaire se gonfle; ses parties, d'allongées qu'elles étaient, deviennent rondes, et l'afflux des liquides occasionne un changement dans l'organisation, d'où résulte une mutation complète des formes extérieures de l'organe. Lorsque cette dégénérescence prend une apparence tuberculeuse, on lui donne le nom de Galle en ajoutant comme nom spécifique celui de l'espèce de plante sur laquelle on la voit se développer. Ainsi, parmi les principales espèces de Galles, on distingue la Galle du Rosier, celle du Chêne, du Genêt, du Peuplier noir, du Saule Marceau, des Joncs, de l'*Euphorbia Cyparissias*, du Buis et de la Germandrée. Les insectes de plusieurs ordres donnent lieu à la production des Galles. Un grand nombre d'entre elles sont produites par des Cynips (*V.* ce mot); mais il en est aussi beaucoup qui doivent leur développement à des Coléoptères, des Hyménoptères, des Hémiptères et des Diptères. Chaque espèce d'insecte choisit non-seulement le végétal, mais encore la portion de ce végétal qui convient le mieux à sa larve, de sorte que la même plante recèle quelquefois les nids de plus de vingt espèces différentes d'insectes: tel est le Chêne. D'un autre côté, la même espèce d'insecte, ou du moins des espèces très-voisines, établissent l'habitation de leurs petits sur des plantes de genres différents, mais qui appartiennent à la même famille naturelle. Ainsi, les larves d'un Scatopse se développent également sur l'Euphorbe et le Buis; les Galles du Peuplier noir et du Saule Marceau renferment des larves de Pucerons, etc. La forme arrondie des Galles est modifiée par les aspérités ou éminences de sa superficie; celles du Chêne, par exemple, sont lisses ou en cerise, en artichaut, en grappes de raisin, et cette modification de formes dépend de la diversité des espèces d'insectes qui y déposent leurs œufs. Selon que les Galles renferment une seule ou plusieurs larves dans une même cavité, on les a distinguées en simples et en composées. Degéer, Réaumur, Guettard, Reynier, Marchant, Daathoine et Bosc ont laissé un grand nombre de descriptions de Galles; mais la science réclame encore un travail général sur cette partie intéressante de l'histoire naturelle, qui d'un côté compose toute l'histoire de l'enfance chez plusieurs insectes, et de l'autre se lie à un point capital de la pathologie végétale. La Galle du Chêne est fort employée dans les arts, et principalement dans la teinture; elle doit ses propriétés astringentes au Tanin et à l'espèce d'Acide qui y abonde tellement qu'on lui a donné le nom de gallique. Cet Acide est logé entre les parois des cellules qui forment presque en entier la substance spongieuse des Galles, et quelquefois on l'y rencontre sous forme d'une matière opaque, jaune et grumelée. *V.*, pour plus de détails, les mots CYNIPS et ACIDE GALLIQUE, où l'on a exposé l'histoire naturelle de plusieurs Galles, ainsi que les propriétés de leur principe astringent. Le *Salvia pomifera*, Pers., décrit par Tournefort (*Itin.*, 1, p. et tab. 92), produit, dans l'Orient, une Galle de la grosseur d'une petite Pomme charnue et bonne à manger.

GALLERIE. *Galleria*. INS. Genre de l'ordre des Lépidoptères, établi par Fabricius aux dépens des Teignes et rangé par Latreille (Règne Anim. de Cuv.) dans la famille des Nocturnes, tribu des Tinéites. Ses caractères sont: ailes très-inclinées, appliquées sur les côtés du corps et relevées postérieurement en queue de Coq; langue très-courte; palpes supérieures cachées, les inférieures avancées, garnies uniformément d'écailles, avec

le dernier article un peu courbé; écailles du chaperon formant une saillie voûtée au-dessus d'eux; antennes simples. Les Galleries ont de l'analogie avec les Lithosies, les Yponomeutes, les Adèles et surtout avec les Teignes; mais elles diffèrent de ces genres par leurs palpes inférieures avancées et couvertes uniformément d'écailles; elles avoisinent encore les Phycides, les Euplocampes, les Ypsolophes qui ont des antennes plus ou moins ciliées dans les mâles et qui s'en éloignent sous quelques autres rapports; enfin elles ressemblent aux Crambus dont les quatre palpes découvertes peuvent servir de caractère pour les en distinguer. Ces Lépidoptères ne paraissent vivre à l'état parfait que pour reproduire leur espèce. On les trouve ordinairement dans l'intérieur des ruches, parce que c'est là que leurs larves prennent tout leur accroissement. Ils volent peu et assez mal; mais par compensation, ils courent très-vite. Leur agilité est surprenante, et pour s'en faire une idée, il faut les voir au moment où ils sont poursuivis par les Abeilles qui cherchent à les percer de leur aiguillon. Elles en tuent beaucoup; mais elles ne peuvent les détruire tous, et pour peu qu'une seule Gallerie femelle leur échappe, elle suffit malheureusement pour peupler la ruche de larves qui savent, par une industrie fâcheuse, se mettre à l'abri de leurs attaques. Réaumur a donné l'histoire détaillée de leurs mœurs; en voici les traits les plus importants : les larves sont de deux sortes et donnent lieu à deux espèces de Galleries très-différentes; leur peau est tendre, blanchâtre, parsemée de taches brunes, presque rase, avec quelques poils noirs, disséminés sur le dos; elles ont seize pattes, et se ressemblent presque complétement, à l'exception de la taille; les unes sont petites et les plus vives; les autres égalent en grosseur des Chenilles de médiocre grandeur et ne se meuvent pas avec autant d'agilité. Du reste, leurs habitudes sont à peu près les mêmes. Elles attaquent les gâteaux des Abeilles, non pas pour manger le miel, mais pour se nourrir de la cire. Elles choisissent donc ceux qui présentent des cellules vides ou remplies par les petits qu'on y élève. Mais ces larves sont molles, et les Abeilles ne manqueraient pas de les faire périr avec leur dard, si la nature, indistinctement protectrice de chaque genre d'animaux, ne les mettait à l'abri de leurs attaques; à peine ces larves sont-elles nées, qu'elles percent les parois des alvéoles, et commencent à se faire des tuyaux cylindriques; chacune d'elles a le sien et se tient constamment enfermée dans son intérieur qui est garni d'un tissu de soie blanche assez serré et poli; à l'extérieur le tuyau est revêtu d'une couche de petits grains de cire ou d'excréments quelquefois si pressés les uns contre les autres, qu'ils cachent parfaitement la soie dans laquelle ils sont engagés et qu'ils fortifient assez les parois de cette espèce de galerie pour préserver l'habitant de toute attaque. Réaumur a décrit le procédé que la larve emploie pour renforcer ainsi son tuyau. Elle se sert de ses mandibules qui sont tranchantes pour détacher du gâteau de petites parcelles de cire qu'elle semble pétrir un peu afin de l'arrondir; elle forme ainsi autant de petits grains qu'elle laisse tomber et qui bientôt s'accumulent en un tas près de l'ouverture du tuyau. C'est là, dit Réaumur, l'amas de moellon que l'animal destine à couvrir cette sorte de galerie dans laquelle il doit être caché. Bientôt on le voit prendre avec ses mandibules un des grains de ce tas, avancer ensuite sa tête hors du tuyau et se recourber vers la surface extérieure contre laquelle il applique la parcelle de cire. Ainsi successivement il arrange de ces petits grains de cire les uns près des autres jusqu'à ce que le tuyau en soit tout couvert. Si la cire n'est pas en grande abondance et que la larve soit réduite à vivre des débris des cellules qu'elle a traversées, elle emploie ses propres excréments au même usage. Les larves de la plus grande espèce font des galeries à parois beaucoup plus solides que celles des autres, et elles ne les fortifient pas avec des excréments ou des grains de cire. Les tuyaux augmentent en longueur et en largeur à mesure que les larves grossissent; d'abord ils sont très-courts et gros seulement comme un fil, puis ils atteignent une certaine ampleur, et présentent quelquefois plus d'un pied de longueur. Pour cela ils font divers contours. Quelquefois les larves ne se bornent pas à percer sur une ligne très-flexueuse les cellules qui sont d'un côté; elles traversent le milieu du gâteau, pénètrent dans les cellules situées sur l'autre face et reviennent encore vers le premier côté; mais elles ont soin, tant que la nourriture ne leur manque pas, de se tenir à une assez grande distance de la surface, de manière que le gâteau attaqué ne présente extérieurement aucune trace. N'étant pas au courant de cette dernière particularité, Audouin avait placé en 1819, dans un lieu convenable, un gâteau d'Abeilles qu'il supposait contenir des œufs de Gallerie, et il le regardait tous les jours avec beaucoup d'attention sans y apercevoir aucun changement; enfin il ne fût averti de la présence des larves, devenues déjà grandes, que par le bruit qu'elles faisaient en rongeant. Il avait en vue de compléter quelques lacunes du Mémoire de Réaumur relativement aux métamorphoses. Le 10 juin au matin, plusieurs des larves, renfermées dans un vase de verre, se filèrent une coque qu'elles eurent soin de revêtir extérieurement de petites parcelles de cire et de leurs excréments. D'autres individus, placés dans une boîte à fond de liége, creusèrent, le 1er juillet, un trou vertical dans ce liége, et y filèrent contre les parois une coque soyeuse. Ces dernières étaient transformées en insecte parfait, le 22 du même mois. Cependant il s'en faut de beaucoup que les transformations aient toutes lieu à la même époque, puisqu'au mois de septembre il a encore trouvé des Galleries à l'état de larve. Il est vrai qu'elles n'avaient eu que peu de nourriture à leur disposition. Il a observé que ces mêmes larves, pressées par la faim, n'avaient pas dédaigné de se nourrir des insectes parfaits qui étaient captifs dans la même boîte.

Ces larves, dont Réaumur a parlé sous le nom de fausses Teignes de la cire, étaient connues des anciens : Aristote dit positivement qu'elles sont à redouter pour les ruches d'Abeilles, qu'elles mangent la cire des gâteaux et qu'elles laissent leurs excréments; Virgile en a parlé, et Columelle n'a pas négligé aussi d'en faire mention. A cette époque comme maintenant, on ne con-

naissait pas de moyen efficace pour préserver et détruire ce fléau de l'agriculture. La surveillance exercée surtout au printemps, et qui consiste à enlever les gâteaux infectés et à nettoyer avec soin les parties qui présentent des œufs ou des coques, est ce qu'il y a de mieux à faire; mais on conçoit qu'il faut employer les ruches à hausse, qui permettent ce genre de visite. Une ruche est-elle trop infectée, il faut lui en substituer une autre, et ne pas s'en servir avant de l'avoir préliminairement passée à l'eau bouillante, afin de détruire les germes qu'elle pourrait recéler.

On ne connaît que deux espèces propres à ce genre, et la seconde, quoiqu'ayant des mœurs semblables à la première, offre une organisation assez différente pour être placée, suivant Latreille, dans un autre genre.

La Gallerie de la cire. *Galleria cereana*, de Fabricius, représentée par Réaumur (t. III, pl. 19, fig. 13, 14 et 15), est cendrée, avec la tête et le corselet d'une couleur plus claire. Les ailes supérieures sont échancrées postérieurement et relevées en crête. On remarque de petites taches brunes le long de leur bord interne.

La Gallerie des ruches. *Galleria alvearia*, Fabr. Réaumur (*loc. cit.*) a principalement décrit ses mœurs, et il l'a représentée ainsi que sa larve et les galeries qu'elle pratique (pl. 19, fig. 1-9). Elle a un port différent de celui de l'espèce précédente et ressemble assez aux Teignes proprement dites.

GALLICOLES. *Gallicolæ*. ins. Tribu de l'ordre des Hyménoptères, section des Térébrants, famille des Pupivores, établie par Latreille (Règne Anim. de Cuv.), et correspondant à la famille des Diplolépaires (*Gener. Crust. et Ins.*). Ses caractères sont : antennes de douze à quinze articles filiformes, ou à peine plus grosses vers le bout; palpes très-courtes, terminées par un article un peu plus gros, et quelquefois nulles; ailes postérieures sans nervures; une tarière roulée en spirale à sa base, logée dans une coulisse et naissant de la partie inférieure de l'abdomen. Cette tribu comprend le grand genre *Cynips* de Linné, qui, lui-même, a été divisé en plusieurs petits genres rangés dans deux sections.

† Pédicule de l'abdomen très-court; antennes de treize à quinze articles; des palpes, des mâchoires et une lèvre très-distinctes.

Genres : Cynips, Ibalie.

†† Abdomen porté sur un long pédicule; antennes de douze articles grenus; bouche n'ayant de distinct que les mandibules.

Genre : Eucharis.

Les insectes de cette tribu attaquent certains végétaux, et après qu'ils ont entaillé à l'aide de leur tarière plusieurs de leurs parties, telles que les feuilles, les boutons, l'écorce ou les racines, ils déposent leurs œufs dans l'intérieur de la plaie, et l'on voit naître de la blessure des excroissances très-variées, qui ont généralement reçu le nom de Galle. *V.* ce mot. C'est là un des traits caractéristiques des Gallicoles.

GALLIGASTRE. ois. Synonyme vulgaire de Poule d'eau. *V.* Gallinule.

GALLIGNOLE. *V.* Galionole.

GALLINA. pois. Nom vulgaire du Dactyloptère pyropède.

GALLINACE (Pierre de). min. *V.* Obsidienne.

GALLINACÉS. *Gallinaceæ*. ois. Cet ordre, très-naturel, adopté par presque tous les ornithologistes, est le dixième de la méthode de Temminck. Caractères : bec court, voûté; mandibule supérieure courbée depuis la base qui est quelquefois garnie d'une membrane en cire jusqu'à la pointe; narines placées de chaque côté du bec, recouvertes d'une membrane épaisse, nue ou garnie de très-petites plumes. Pieds médiocres; tarse assez généralement élevé; quatre doigts : trois devant réunis à leur base par une membrane plus ou moins étendue; le pouce quelquefois peu ou point apparent, s'articulant assez haut. Parmi les présents dont nous a comblés la bienfaisante nature, il en est peu qui nous soient aussi précieux que la nombreuse famille des Gallinacés. Les Oiseaux qui la composent sont, pour la plupart, grands et épais; ils sont d'une fécondité quelquefois prodigieuse, vivent indifféremment sous tous les climats, et présentent, par la délicatesse de leur chair, une ressource inappréciable pour l'économie domestique. Les Gallinacés se nourrissent tous de graines qu'ils cherchent ordinairement en grattant la terre; quelques espèces font aussi usage de baies, de bourgeons et d'insectes; ils se vautrent dans la poussière et construisent à terre, sans aucun apprêt, leur nid qu'assez souvent ils abritent sous un buisson; ils renouvellent plusieurs fois dans l'année leurs pontes nombreuses, et les petits, au sortir de la coquille, se mettent à courir et à chercher déjà le grain que les parents leur montrent; ils continuent à vivre en famille jusqu'à ce que de nouveaux fruits de ses amours appellent la mère à de nouveaux soins : le mâle ne partage point les douceurs de l'incubation. Presque tous les Gallinacés courent avec vitesse; ils ont en revanche le vol lourd et difficile; rarement on les voit se percher.

Les genres de Gallinacés sont nombreux, quoique chacun d'eux ne contienne qu'un assez petit nombre d'espèces. Ceux établis jusqu'à ce jour sont les genres Paon, Coq, Faisan, Lophophore, Éperonnier, Dindon, Argus, Pintade, Pauxi, Hocco, Pénélope, Tétras, Ganga, Hétéroclite, Perdrix, Cryptonyx, Tinamou et Turnix. *V.* tous ces mots.

GALLINAIRE. *Gallinaria*. bot. Rumph (*Herb. Amboin.*, 5, 283, tab. 97) a décrit et figuré sous les noms de *Gallinaria acutifolia* et *Gallinaria rotundifolia*, deux plantes de l'Inde qu'il est facile de reconnaître pour des espèces du genre *Cassia*, L. La première est bien la même plante que le *Cassia Sophora*, L.; mais la seconde, qui a été donnée par Loureiro et d'autres auteurs, comme synonyme du *Cassia obtusifolia*, L., est une espèce distincte, selon Colladon (Hist. nat. et médicale des Casses, Montpellier, 1816), qui l'a nommée *Cassia Gallinaria*. *V.* Casse.

GALLINAZE. ois. Genre institué par Vieillot pour y placer les deux Vautours Aura et Urubu qui font partie du genre Catharte de la méthode de Temminck. *V.* Catharte.

GALLINE. zool. Ce mot, qui du latin où il désigne la Poule est passé, avec sa même signification, dans diverses langues qui en dérivent, a également été appliqué

à plusieurs Poissons du genre Trigle. *Voyez* ce mot.

GALLINOGRALLES. ois. Nom donné à des Oiseaua dont Blainville a fait une famille intermédiaire entre les Gallinacés et les Échassiers.

GALLINOLE et GALLINETTE. bot. Synonymes vulgaires de quelques espèces de Champignons du genre Clavaire. *V.* ce mot.

GALLINSECTES. ins. Réaumur donnait ce nom aux insectes du genre Kermès, et, par opposition, il nommait *Progallinsectes* ou *Faux-Gallinsectes* ceux du genre Cochenille. Degéer a formé avec les Gallinsectes un ordre particulier, correspondant au grand genre Cochenille de Linné, et Latreille a fondé sous ce nom une famille de l'ordre des Hémiptères, section des Homoptères. Ses caractères sont : un seul article aux tarses, avec un crochet au bout; des antennes filiformes ou sétacées, ordinairement de onze articles; màle privé d'un bec, mais pourvu de deux ailes se recouvrant horizontalement sur le corps, avec un abdomen terminé par deux soies; femelle aptère, munie d'un bec. Cette famille offre une particularité bien curieuse, et qui la distingue suffisamment de toutes les autres. Les femelles, lorsqu'elles ont été fécondées, se fixent sur des végétaux de diverses sortes; bientôt leur corps se gonfle, puis se dessèche et présente l'aspect de galles ou d'excroissances; les œufs, placés sous cet abri maternel, ne tardent pas à éclore. *V.* Cochenille et Kermès.

GALLINULA. moll. Genre établi par Klein (Méthode Ostrac., p. 56), pour les Coquilles que l'on compare à des Poules qui couvent, parce qu'elles ont le bord droit en forme d'aile. On trouve dans cette coupe principalement des Strombes qui se rapprochent du *Strombus canarinus*, et des Volutes, tels que la Neigeuse, le Pavillon d'Orange, etc.

GALLINULE. *Gallinula*. ois. Genre de l'ordre des Gralles. Caractères : bec moins long que la tête, comprimé, conique, beaucoup plus haut que large à sa base; mandibules d'égale longueur, comprimées vers la pointe, la supérieure légèrement courbée; narines placées de chaque côté du bec, vers le milieu de sa longueur, fendues longitudinalement, percées de part en part et en partie recouvertes par une membrane; pieds longs; trois doigts devant et un derrière; les antérieurs très-longs et bordés d'une membrane étroite; ailes médiocres, concaves; la première rémige plus courte que les deuxième et troisième; celle-ci, ou la quatrième, la plus longue.

Ces Oiseaux, auxquels des caractères assez équivoques ont fait trouver difficilement une place immuable dans les méthodes, ont tour à tour été séparés, réunis ou confondus parmi les espèces d'autres genres, qui, sous certains points de vue, offraient des analogies admissibles, mais qu'en écartaient des anomalies de mœurs ou de conformation. Les voici de nouveau groupés jusqu'à ce que la découverte de quelques espèces intermédiaires ne vienne encore déconter les versatiles méthodistes. S'il fut difficile de s'accorder sur la réunion de ces espèces en famille ou genre, il ne l'est pas moins d'en présenter un ensemble de mœurs et d'habitudes : cependant quelques généralités peuvent être présentées; telles sont celles de se complaire plus habituellement sur la terre qu'au sein des étangs et des marais où, néanmoins, elles nagent avec vitesse, plongent avec célérité; de se dérober avec adresse aux regards du chasseur et à la poursuite des Chiens, en courant à travers les joncs et les tiges marécageuses; de se nourrir indifféremment de végétaux, de vers, d'insectes, de mollusques et même de petits poissons; de passer la plus grande partie de la journée dans des retraites abritées et de n'en sortir que vers le soir. L'on assure que les Gallinules sont voyageuses, mais leurs migrations ne peuvent être que de courte durée, et seulement pour les lieux où l'extrême rigueur de la saison leur ôte tout espoir de trouver la moindre nourriture, car dans les régions un peu plus tempérées, on les aperçoit à toutes les époques de l'année, lors même que tout semble enveloppé de neige et de glaçons; elles sont, pendant ces jours de disette, réunies près des fontaines et des eaux vives. Du reste, voyageuses ou sédentaires, les Gallinules n'en sont pas moins très-attachées aux lieux qui les ont vues naître, car chaque année elles y viennent déposer les gages de leur tendresse. Leurs nids, que font souvent respecter la solitude et la difficulté d'aborder là où ils sont placés, se composent d'un amas de joncs et de roseaux entrelacés; la ponte est ordinairement de sept à huit œufs, que le mâle et la femelle couvent alternativement; les petits courent en naissant, suivent pendant quelque temps leur mère, mais bientôt ils lui laissent le loisir d'élever une seconde famille qui, à son tour et avant la fin de l'année, est suivie d'une troisième.

† Arête de la mandibule supérieure s'avançant sur le front, et se dilatant en une plaque nue.

Gallinule Angoli. *Fulica maderaspatana*, Gmel. Parties supérieures cendrées, les inférieures blanches ainsi que les côtés de la tête et le devant du cou; rémiges bordées de noir; quelques taches noires sur la poitrine. Taille, seize pouces. Des Indes. Espèce douteuse.

Gallinule cendrée. *Fulica cinerea*, L. Parties supérieures cendrées, nuancées de vert sur les ailes et le corps; les postérieures blanchâtres, avec le milieu du ventre blanc; pieds bruns. Taille, dix-sept pouces. De la Chine.

Gallinule de la Caine. *V.* Gallinule Kaauka.

Gallinule couleur de plomb. *Gallinula plumbea*, Vieill. Parties supérieures noirâtres, avec les plumes lisérées de cendré; tectrices alaires noires, bordées de roux; rémiges cendrées, rayées de gris et de blanc; parties inférieures et cou d'un cendré bleuâtre, rayé de blanc; bec roux; plaque frontale rouge. Taille, vingt pouces. De Java.

Gallinule favorite. *Fulica flavirostris*, Gmel., Buff., pl. enl. 897. Parties supérieures bleues, ainsi que les côtés de la tête, de la gorge et les flancs; devant du cou, poitrine et ventre blancs; tête et queue noirâtres; bec et pieds rouges. Taille, dix pouces. De Cayenne.

Gallinule Glout. *Fulica fistulans*. Variété douteuse de la Gallinule Poule d'eau, jeune.

Gallinule grande Poule d'eau. *V.* Gallinule Poule d'eau.

Gallinule grise. *Porphyrio cinereus*, Vieill. Parties supérieures grises; côtés du front, sourcils, gorge, devant du cou, milieu de la poitrine et du ventre blancs; bec jaune; pieds rougeâtres. Taille, sept pouces. Patrie inconnue.

Gallinule des Indes. *V.* Gallinule Karuka.

Gallinule Karuka. *Rallus phœnicurus*, Gmel., Buff., pl. enl. 896. Parties supérieures noires, tachetées de bleu; les inférieures, de même que la tête, blanches; ventre et queue d'un roux vif; bec et pieds verts. Taille, huit pouces. De l'Inde.

Gallinule du Mexique. *Fulica Mexicana*, Lath. Parties supérieures verdâtres, variées de bleu et de fauve; les inférieures, la tête et le cou pourpres; rémiges et rectrices vertes; bec rouge, jaune à l'extrémité. Taille, douze pouces.

Gallinule mouchetée. *Fulica maculata*, Gmel. Variété de la Gallinule Poule d'eau, jeune.

Gallinule petite Poule d'eau. *Gallinula fusca*, Lath. *V.* Gallinule Poule d'eau, jeune.

Gallinule porphyroïde. *Gallinula porphyroides*, Less. Plaque capistrale libre à son extrémité; plumage d'un noir intense, excepté les épaules qui sont bordées de blanc, et les ailes qui sont brunes, cerclées de roux clair; queue rousse, rayée de noir; bec jaune, allongé, comprimé; pieds verdâtres.

Gallinule Poulette d'eau. *V.* Gallinule Poule d'eau, jeune.

Gallinule Poule d'eau. *Gallinula Chloropus*, L., Buff., pl. enl. 877. Parties supérieures d'un brun olivâtre foncé; les inférieures, la tête, la gorge et le cou d'un bleu ardoisé; rémiges, tectrices caudales inférieures blanches; base du bec et plaque frontale rouges; pieds d'un vert jaunâtre, avec une jarretière rouge. Taille, douze à quatorze pouces. D'Europe. Les jeunes sont d'un brun olivâtre plus clair en dessous; le blanc des ailes est d'un brun clair; la plaque frontale est presque nulle; les pieds sont olivâtres, avec la jarretière jaunâtre. D'Europe.

Gallinule Smirring. *Fulica flavipes*, Gmel. *V.* Gallinule Poule d'eau, jeune.

Gallinule Tavoua. *Fulica Martinica*, Gmel. Tout le plumage vert, changeant en bleu sur la tête et sous le corps; rémiges et rectrices noirâtres, bordées de vert; tectrices caudales inférieures blanches; base du bec et plaque frontale rouges; pieds jaunes. Taille, douze pouces. Les jeunes et les femelles sont nuancés de brun; ils ont le dessous du corps blanc, nuancé de noir, les pieds bruns. De l'Amérique méridionale.

†† Point de plaque frontale.

Gallinule Baillon. *Gallinula Baillonii*, Vieill. Parties supérieures d'un roux olivâtre, avec des taches blanches, entourées de noir; sommet de la tête roux, strié de noir; gorge, sourcils, côtés du cou, poitrine et ventre d'un gris bleuâtre; flancs, abdomen et tectrices caudales inférieures, variés de blanc et de noir; bec vert; pieds rougeâtres. Taille, six pouces et demi. Les jeunes ont la gorge et le milieu du ventre blancs, rayés de zigzags cendrés, les flancs olivâtres, nuancés de blanc. D'Europe.

Gallinule Bidi-Bidi. *Rallus Jamaicensis*, Lath. Parties supérieures d'un brun olivâtre, rayé de blanchâtre; tête noire; parties inférieures d'un cendré bleuâtre; bec noir, avec la base de la mandibule inférieure rouge; pieds bruns. Taille, cinq pouces. Des Antilles.

Gallinule blanche et rousse. *Rallus leucopyrrhus*, Vieill. Parties supérieures d'un roux châtain, plus vif sur la tête, le cou et surtout les joues; rémiges et rectrices d'un brun roussâtre; parties inférieures blanches, rayées de noir sur les flancs et les jambes; bec noirâtre, vert en dessous; tarse rouge. Taille, six pouces et demi. De l'Amérique méridionale.

Gallinule Brunoir. *Rallus melanophaius*, Vieill. Parties supérieures d'un brun noirâtre; une moustache rousse; gorge blanchâtre; parties inférieures cendrées, noirâtres, rayées de blanc; bec noirâtre, vert à sa base; pieds blanchâtres. Taille, sept pouces. De l'Amérique méridionale.

Gallinule brun-olivâtre. *Rallus rufescens*, Vieill. Parties supérieures d'un brun olivâtre, plus foncé sur la tête; parties inférieures d'un cendré bleuâtre; gorge blanche; flancs et ventre bruns, rayés de blanc et de roux; bec et pieds bruns. Taille, neuf pouces. D'Afrique.

Gallinule brune, rayée de noir. *Rallus obscurus*, Lath. Parties supérieures fauves, striées de noir, les inférieures d'un brun ferrugineux; bec noir, bordé de jaune; pieds d'un brun rougeâtre. Taille, cinq pouces et demi. De l'Océanique.

Gallinule a collier des Philippines. *V.* Gallinule Téklin a collier.

Gallinule a cou bleu. *Rallus cœrulescens*, Lath. Parties supérieures d'un brun rougeâtre; gorge, devant du cou et poitrine d'un bleu pâle; parties inférieures blanches, rayées de noir; bec et pieds rouges. Taille, sept pouces. Du cap de Bonne-Espérance.

Gallinule de la Daourie. *V.* Gallinule Rallo-Marouette ou Poussin.

Gallinule géante. *Gallinula gigas*, Spix, Ois. du Brésil, pl. 99. Front, joues, devant du cou et du thorax d'un gris cendré; parties supérieures d'un roux brunâtre; abdomen d'un rouge brunâtre; bec vert à la pointe; pieds rouges. Brésil.

Gallinule de Genêt. *Rallus Crex*, L.; *Crex pratensis*, Bec.; Roi des Cailles, Buff., pl. enl. 750. Parties supérieures d'un brun noirâtre, nuancées de cendré et de roux; un large sourcil cendré; tectrices alaires rousses; rémiges rousses extérieurement; gorge, ventre et abdomen blancs; poitrine d'un cendré olivâtre; flancs roux, rayés de blanc; mandibule supérieure brune, l'inférieure blanchâtre; pieds rougeâtres. Taille, neuf à dix pouces. D'Europe.

Gallinule grand Râle de Cayenne. *Fulica Cayennensis*, L., Buff., pl. enl. 352. Parties supérieures olivâtres, avec les ailes d'un roux vif; tête, cou, queue, abdomen et jambes d'un gris brun; côtés de la tête d'un blanc verdâtre; poitrine rousse; bec noirâtre, varié de rouge; pieds rouges. Taille, dix-huit pouces. Les jeunes ont presque tout le plumage plus ou moins cendré.

Gallinule grise. *Rallus cinereus*, Vieill. Parties supérieures brunes, les inférieures grises, rayées de noir et de blanc sur les flancs; milieu de la gorge et du cou

blanc; bec brun; pieds gris. Taille, cinq pouces. De Cayenne. C'est probablement une variété d'âge du petit Râle de Cayenne.

Gallinule de la Jamaïque. *V.* Gallinule Biai-Bidi.

Gallinule jaspée. *Rallus maculosus*, Vieill. Parties supérieures brunes, variées de noirâtre, de blanc et de roux; moitié de la tête, devant du cou et parties inférieures d'un roux vif; queue brune; bec noirâtre; pieds rouges. Taille, six pouces. De l'Amérique méridionale.

Gallinule Kiolo. *Rallus Coyanensis*, Lath., Buff., pl. enl. 368 et 753. Parties supérieures brunes, avec le manteau d'un vert olivâtre; sommet de la tête roux, de même que les parties inférieures; jambes olivâtres; bec et pieds bruns. Taille, sept pouces. De l'Amérique méridionale.

Gallinule large-bande. *Gallinula eurizono*, Tem., pl. color., 417. Parties supérieures d'un roux marron, qui prend une teinte plus vive sur la poitrine; gorge blanche; tectrices alaires brunes, rayées de noir et de brunâtre; rémiges noirâtres, rayées de brunâtre clair; parties inférieures noires, rayées de blanc; bec d'un noir verdâtre; pieds rouges. Taille, sept pouces. De Java.

Gallinule Marouette. *Rallus Porzana*, L.; petit Râle d'eau, Buff., pl. enl. 751. Parties supérieures d'un brun olivâtre, tachetées et striées de blanc; les inférieures d'un olivâtre foncé, variées de cendré et tachetées de blanc; front, sourcils et gorge d'un gris bleuâtre; côtés de la tête marqués de noir; rectrices intermédiaires bordées de blanc; bec verdâtre, rouge à sa base; pieds jaunes. Taille, sept à huit pouces. Les jeunes ont la gorge et le milieu du ventre d'un blanc cendré, la face et les joues pointillés de blanc et de brun. D'Europe.

Gallinule Mudhen. *Rallus Virginianus*, L. *V.* Rale de Mudhen.

Gallinule noire. *Rallus niger*, Lath. Tout le plumage d'un noir irisé; bec jaune; pieds rouges. Taille, huit pouces et demi. Du Sénégal.

Gallinule noire a paupières rouges. *Rallus Tabuensis*, Lath. Tout le plumage noir; bec noir; iris rouge; pieds d'un brun rougeâtre. Taille, six pouces. De l'Océanique.

Gallinule noire pointillée de blanc. *Rallus pacificus*, Lath. Parties supérieures noires, piquetées de blanc; nuque et rémiges brunes; gorge blanche; poitrine bleuâtre; le reste des parties inférieures blanchâtre; bec et iris rouges; pieds rougeâtres. Taille, neuf pouces. De l'Océanique.

Gallinule olivâtre. *Rallus olivaceus*, Vieill. Parties supérieures olivâtres, tachetées et striées de noir; gorge blanchâtre; parties inférieures d'un gris fauve avec les flancs rayés de noir; bec et pieds bruns. Taille, six pouces et demi. Des Antilles.

Gallinule perlée. *V.* Gallinule Marouette.

Gallinule petit Rale de Cayenne. *Rallus minutus*, L., Buff., pl. enl. 847. Parties supérieures variées de roussâtre, de noir et de blanc; sommet de la tête et cou bruns; gorge, devant du cou et poitrine d'un blanc roussâtre; abdomen rayé de noir; pieds d'un brun jaunâtre. Taille, cinq pouces.

Gallinule petit Rale d'eau. *V.* Gallinule Marouette.

Gallinule des Philippines. *Rallus Philippensis*, Lath., Buff., pl. enl. 774. Parties supérieures brunes, variées de rouge; les inférieures noires, rayées de blanc; sommet de la tête roux; un large sourcil blanc; rémiges mélangées de noir, de blanc et de roux; rectrices noirâtres, bordées de roussâtre; gorge blanchâtre. Taille, dix pouces et demi.

Gallinule plombée a gorge blanche. *Rallus albicollis*, Vieill. Parties supérieures noires, avec le bord des plumes roussâtre; rémiges d'un noir irisé; gorge blanche; devant du cou, côtés de la tête, poitrine et ventre d'un cendré bleuâtre très-pâle; tectrices caudales inférieures brunes, rayées de blanc; bec verdâtre; pieds d'un brun rougeâtre. Taille, huit pouces. De l'Amérique méridionale.

Gallinule Porzane. *Rallus Porzana*, Gm. *V.* Gallinule Marouette.

Gallinule Poussin. *Rallus pusillus*, L. Parties supérieures olivâtres, avec le milieu des plumes noir, et un grand espace noir, strié de blanc sur le dos; parties inférieures d'un gris bleuâtre, avec quelques raies blanches et brunes sur l'abdomen et les flancs; bec vert, rougeâtre à sa base; pieds cendrés, bleuâtres. Taille, six à sept pouces. Europe.

Gallinule Rale d'eau. *Rallus aquaticus*, Linné. *V.* Rale.

Gallinule Rale de Genêt. *V.* Gallinule de Genêt.

Gallinule Rallo-Marouette. *V.* Gallinule Poussin.

Gallinule rouge. *V.* Gallinule de Genêt.

Gallinule rougeâtre. *Rallus Zeylanicus*, Lath. Parties supérieures d'un brun ferrugineux, rémiges noires; parties inférieures d'un brun rougeâtre. Taille, dix pouces. Des Moluques.

Gallinule rougeâtre a bec et pieds cendrés. *Rallus Sandwicensis*, Lath. Plumage d'un brun ferrugineux, plus pâle en dessous du corps. Taille, sept pouces. De l'Océanique.

Gallinule rousse a front bleu. *Fulica Carthagena*, L. Tout le plumage d'un brun roux, tirant sur le fauve vers les parties inférieures; front d'un gris de plomb; bec et pieds bruns. Taille, quinze pouces. De l'Amérique méridionale.

Gallinule rousse. *Rallus rufus*, Vieill. Parties supérieures d'un brun noirâtre, rayées et tachetées de blanc; tête et cou d'un roux foncé; gorge roussâtre; parties inférieures brunes, striées de noirâtre; bec et pieds bruns. Taille, six pouces et demi. D'Afrique. La femelle a la gorge et les parties inférieures blanchâtres, tachetées de brunâtre.

Gallinule rubigineuse. *Gallinula rubiginosa*, Temm., pl. color., 357. Sommet de la tête, joues, côtés du cou, poitrine et ventre d'un roux marron; gorge blanche; nuque et parties supérieures vertes; petites tectrices alaires vertes, variées de cendré; région abdominale d'un cendré verdâtre, rayé de blanc; bec d'un vert sombre; pieds jaunes. Taille, six pouces. De Java.

Gallinule Rufalbin. *Rallus rufescens*, Vieill. Par-

ties supérieures d'un brun roussâtre; les inférieures blanches, avec les côtés et les flancs roux; abdomen noir, rayé de blanc; bec brun; pieds verdâtres. Taille, six pouces. De Java.

GALLINULE A SOURCILS BLANCS. *Rallus superciliaris*, Vieill. Parties supérieures noires, striées de blanc; une tache rousse sur le dos; rémiges brunes; rectrices noirâtres, tiquetées de blanc; une bande blanche et deux noires de chaque côté de la tête qui est d'un roux jaunâtre; parties inférieures blanches, avec des raies noires sur les flancs et les jambes; bec noir; pieds jaunes. Taille, six pouces. De l'Amérique méridionale.

GALLINULE TACHETÉE. *Gallinula nœvia*, Gm. Plumage gris-roux, varié et finement rayé transversalement de brun; ailes brunâtres, cerclées de brun; gorge blanche. Taille, huit pouces. De Manille.

GALLINULE DE TERRE. *V.* GALLINULE DE GRNÉT.

GALLINULE TIKLIN. *V.* GALLINULE DES PHILIPPINES.

GALLINULE TIKLIN A COLLIER. *Rallus torquatus*, Lath. Parties supérieures brunes, lavées d'olivâtre; joues et gorge noirâtres; un trait blanc qui part de chaque angle du bec; parties inférieures brunes, rayées de blanc; un large demi-collier roux; bec et pieds bruns. Taille, onze pouces. Des Philippines.

GALLINULE DE VIRGINIE. *Gallinula Carolina*, Lath. Parties supérieures d'un brun olivâtre, tacheté de blanc; sourcils, joues et poitrine d'un cendré clair; une bande noire longitudinale, qui s'étend sous le corps à partir du menton; celui-ci est noir; ventre blanc; flancs rayés de blanc, de fauve et de noir; rectrices brunes, les quatre intermédiaires cendrées et bordées de blanc. Taille, sept pouces et demi. De l'Amérique septentrionale.

GALLINULE VARIÉE A GORGE ROUSSE. *Fulica Noveboracensis*, L. Parties supérieures variées de roux, de noir et de blanc; tectrices caudales noires, rayées de blanc; sommet de la tête noir, pointillé de blanc; parties inférieures roussâtres, variées de brun, tachetées de noir et de blanc sur la poitrine et les flancs; bec noirâtre; pieds rouges. Taille, cinq pouces. De l'Amérique septentrionale.

GALLINULE WIDGRON. *V.* GALLINULE DE VIRGINIE.

GALLINULE. INF. Espèce du genre Enchélide. *V.* ce mot.

GALLIQUE. *V.* ACIDE GALLIQUE.

GALLIRION. BOT. Pour Gallyrion. *V.* ce mot.

GALLITE. *Alectrurus*. OIS. Genre établi par Vieillot pour y placer deux espèces de l'Amérique méridionale, auxquelles Temminck n'a point trouvé de caractères suffisants pour les séparer des Gobe-Mouches. *V.* ce mot.

GALLITE. BOT. Nom vulgaire dans le midi du *Linaria hirsuta*. *V.* LINAIRE.

GALLITRICHUM. BOT. Nom ancien de la Sclarée, de l'Hormin et de la Sauge.

GALLITZINITE. MIN. Ce nom a été donné simultanément au Zinc sulfaté et à une variété de Titane oxydé ferrifère.

GALLOPAVO. OIS. Synonyme de Dindon. *V.* ce mot.

GALORDIE. *Galordia*. BOT. Le genre établi sous ce nom, par Rœusch, dans la famille des Synanthérées, a été réuni au genre Galardie. *V.* ce mot.

GALLIUM OU GALIUM. BOT. Synonymes de Gaillet. *V.* ce mot.

GALLOT. POIS. Syn. vulgaire de *Labrus Tinca*, L. *V.* LABRE.

GALLONNÉ, GALLONNÉE. REPT. et POIS. Espèces des genres Squale, Tortue, Lézard, Grenouille et Vipère. *V.* ces mots.

GALLUS. OIS. *V.* COQ.

GALLYRION. BOT. Syn. de *Lilium bulbiferum* ou *Martagon*.

GALOPHTALME. *Galophtalmum*. BOT. Genre de la famille des Synanthérées, Corymbifères de Jussieu, et de la Syngénésie superflue, L., établi par Nées et Martius (*Beitrag zur Flora Brasil.*, p. 7) avec les caractères suivants : calathide dont le disque est composé d'un petit nombre de petites fleurs égales, tubuleuses et hermaphrodites, et la couronne unilatérale, formée de deux ou trois fleurs femelles, en languettes ovales et émarginées; involucre cylindracé, composé de huit folioles, dont quatre extérieures plus larges et embrassant les intérieures; réceptacle nu, ponctué; akènes tétragones, comprimés, obconiques, surmontés d'un rebord à deux ou quatre épines. Ce genre appartient à la tribu des Hélianthées, et se rapproche des genres *Verbesina*, *Pectis*, et du *Chlonia* de Cassini. Il diffère du premier par la forme de l'aigrette et le réceptacle nu; du *Pectis* et du *Chlonia* par l'involucre octophylle, et du dernier surtout par son aigrette non membraneuse à la base. L'auteur de ce genre n'en a décrit qu'une seule espèce, *Galophtalmum Brasiliense*, plante herbacée dont les feuilles sont ovales, hérissées et verticillées au nombre de quatre. Elle est figurée (*loc. cit.*, tab. 2) avec plusieurs détails sur les organes de la fructification.

GALOPINE. *Galopina*. BOT. Genre de la famille des Rubiacées et de la Tétrandrie Digynie, L., établi par Thunberg, et adopté par Willdenow et Jussieu avec les caractères suivants : calice entier, non proéminent (nul selon Thunberg); corolle à quatre segments réfléchis; quatre étamines à anthères oblongues, dressées; deux styles; fruit très-petit, divisible en deux coques globuleuses et muriquées. Thunberg, dans son Prodrome des Plantes du Cap, a lui-même réuni ce genre à l'*Anthospermum*, malgré la diversité de leur port. Au reste, le *Galopina* ne renferme qu'une seule espèce, *Galopina circœoides*, qui est une plante herbacée, annuelle, à feuilles opposées; ses fleurs sont disposées en panicules lâches, terminales, et elles sont accompagnées de bractées. Elle croît au cap de Bonne-Espérance.

GALORDIE. BOT. Pour GALARDIE.

GALORRHOÉ. *Galorrhoeus*. BOT. Le genre cryptogamique institué sous ce nom, par Fries, n'a point été généralement admis par les botanistes, et la seule espèce qui le constituait a été réunie au genre Agaric.

GALOS-PAULES. MAM. Le Singe désigné sous ce nom par Marmol, qui le dit de couleur de Chat sauvage, paraît être le Patas.

GALPHIMIE. *Galphimia*. BOT. Genre de la famille des Malpighiacées, et de la Décandrie Monogynie, L., caractérisé par un calice quinquépartite, persistant, dépourvu de glandes; cinq pétales onguiculés, à limbe ovale; dix étamines hypogynes, à filets libres ou réunis

vers leur base; un ovaire surmonté de trois styles simples, à trois loges contenant un seul ovule; une capsule à trois coques s'ouvrant extérieurement suivant leur longueur. Il se compose d'arbrisseaux à feuilles opposées, entières, portées sur des pétioles le long desquels on remarque quelquefois une double glande. Les fleurs jaunes, disposées en grappes terminales, sont soutenues sur des pédoncules munis d'une bractée à leur base et de deux un peu plus haut. A trois espèces du Mexique que Cavanilles, auteur de ce genre, avait décrites, Kunth en a ajouté avec doute deux, différentes en effet par leur calice glanduleux, et originaires du même pays. *V.* Cavan., *Icon.*, 489 et 503, et Kunth, *Nov. Gen.*, 5, 172, tab. 452.

GALT ou GAULT. GÉOL. Nom que l'on donne à un système argileux, composé d'une Marne passant à l'Argile, de couleur gris-bleuâtre ou noirâtre, rude au toucher, et dans lequel les Coquilles fossiles sont peu abondantes.

GALTABÉ. REPT. L'un des noms vulgaires du *Lacerta Monitor*, L. *V.* MONITOR.

GALUCHAT. POIS. Lacépède a démontré que cette substance était la dépouille du *Raja Sephen* de la mer Rouge, préparée d'une certaine façon. Tout le monde connaît cette peau dure et polie dont l'usage nous est venu des Orientaux, et qui sert à faire des couvertures d'étuis, de boîtes, d'épées, de sabres, etc.

GALURUS. BOT. Syn. de *Caturus*, genre de la famille des Euphorbiacées.

GALVANIE. *Galvania*. BOT. Genre de la Pentandrie Monogynie, L., établi par Vandelli (*Spec. Flor. Lusit. et Bras.*, p. 15, tab. 1), pour une plante indigène du Brésil. Ce genre, placé parmi les Rubiacées, n'est point mentionné par le professeur de Jussieu dans le travail qu'il a publié sur cette famille (Mém. du Mus., t. VI, année 1820). Il diffère, en effet, si peu du *Palicourea* d'Aublet, qu'il y a lieu de croire qu'on le réunira ainsi que celui-ci avec le *Psychotria*. Selon Jussieu, le *Palicourea*, comme le genre qui nous occupe, possède une corolle à tube gibbeux; celui-ci ne s'en distingue que par l'orifice de sa corolle fermée par des poils. *V.* PSYCHOTRIA.

GALVANISME. ZOOL. Nom donné à l'électricité qui se manifeste au contact des nerfs et des muscles, chez les animaux vivants, comme dans ceux qui viennent de perdre la vie, mais auxquels il reste encore un peu de chaleur propre. Ce nom est tiré de celui du physicien italien, Galvani, auquel la science est redevable de cette découverte importante, qui a depuis reçu une application plus générale, et jeté un grand jour sur nombre de phénomènes de la physique et de la chimie. *V.* ÉLECTRICITÉ.

GALVÉZIE. *Galvezia*. BOT. Genre de la famille des Laurinées et de l'Octandrie Tétragynie, L., établi par Ruiz et Pavon (*Prodr. Flor. Peru.*, p. 56, tab. 35), qui lui ont donné pour caractères essentiels : un calice à quatre segments; quatre pétales; huit étamines, dont quatre alternes plus courtes; disque glandulaire placé sous les ovaires qui sont connivents et au nombre de quatre, surmontés d'autant de styles; quatre drupes renfermant chacun une noix uniloculaire.

La GALVÉZIE PONCTUÉE, *Galvezia punctata*, R. et P., seule espèce du genre, est un arbre du Chili, dont les feuilles sont opposées, oblongues, lancéolées, dentées en scie et parsemées de points glandulaires; elles répandent une odeur aromatique très-agréable. Les fleurs sont disposées en grappes paniculées et axillaires.

Il ne faut pas confondre le genre que nous venons de décrire avec le *Galvezia* établi par Jussieu (*Gener. Plant.*, p. 119), d'après les manuscrits de Dombey. Les auteurs de la Flore du Pérou et du Chili ont réuni celui-ci au *Dodartia* dont il ne diffère que par son stigmate simple et le tube renflé de sa corolle.

GAMAICU. POLYP.? Les corps calcaires et globuleux auxquels, sous le nom barbare de Gamaicu, l'on attribua longtemps des propriétés merveilleuses, sont tout au plus de légers absorbants et paraissent être des fragments de divers Madrépores fossiles.

GAMAL. MAM. *V.* DROMADAIRE, au mot CHAMEAU.

GAMASE. *Gamasus*. ARACHN. Genre de l'ordre des Trachéennes, famille des Holètres, tribu des Acarides, fondé par Latreille aux dépens du genre *Acarus* de Linné, et adopté depuis par Fabricius et par les entomologistes français. Ses caractères sont : huit pattes simplement ambulatoires; mandibules en pince; palpes saillantes ou très-distinctes et en forme de fil. Le genre Gamase n'est pas encore très-bien circonscrit, et il comprend des espèces dont les habitudes différentes et fort singulières autoriseront sans doute quelque jour plusieurs changements. Dès à présent il se divise en deux sections. La première se compose de ceux qui ont le dessus du corps revêtu en tout ou en partie d'une peau écailleuse. Tels sont :

GAMASE BORDÉ. *Gamasus marginatus*, Latr., ou *Acarus marginatus* d'Hermann (Mém. Aptérologique, p. 76, pl. 6, fig. 6). Cet observateur prétend qu'il vit sur les cadavres et qu'il a été trouvé dans le cerveau d'un Homme, sans qu'on puisse supposer qu'il y soit venu du dehors. Cette espèce est distincte, suivant lui, de l'*Acarus motatorius* de Linné, et elle est peut-être la même que l'*Acarus cadaverinus*, Herm., trouvée sur le corps d'une Alose en état de putréfaction.

GAMASE LONGIPÈDE. *Gamasus longipes*, ou *Trombidium longipes* d'Hermann (*loc. cit.*, p. 31, pl. 1, fig. 8). On le trouve dans les Mousses.

GAMASE DES COLÉOPTÈRES. *Gamasus Coleoptratorum* ou *Acarus Coleoptratorum* de Linné et d'Hermann. Il a été décrit et figuré par Degéer (Mém. sur les Ins., t. VII, p. 112, pl. 6, fig. 15).

La deuxième section comprend les espèces dont le corps est entièrement mou; les unes vivent sur différents Mammifères et Oiseaux, telles que :

GAMASE DE LA CHAUVE-SOURIS. *Gamarus Vespertilionis*, ou *Acarus Vespertilionis* d'Hermann (*loc. cit.*, p. 84, pl. 1, fig. 14).

GAMASE DE L'HIRONDELLE. *Gamasus Hirundinis*, ou *Acarus Hirundinis* d'Hermann (*loc. cit.*, p. 83, pl. 1, fig. 13) qui rapporte à cette espèce l'*Acarus Gallinæ* de Degéer. On le trouve dans le nid de l'Hirondelle de cheminée.

Les autres espèces de cette section habitent différents

végétaux et filent à la surface inférieure des feuilles, des toiles qui les enlacent et les font périr.

GAMASE TISSERANA. *Gamasus telarius*, ou *Acarus telarius* de Linné, qui est la même espèce que le *Trombidium telorium* d'Hermann (*loc. cit.*, p. 40, pl. 2, fig. 15). Il se trouve sur différentes plantes, et particulièrement sur les Tilleuls auxquels il paraît faire beaucoup de tort. Hermann a décrit et représenté sous les noms de *Tiliarium* et de *Socium* deux autres espèces propres au Tilleul, et qui vivent en société sur les arbres.

GAMBARUR. POIS. Espèce du sous-genre Hémiramphe. *V.* ÉSOCE.

GAMBETTE. OIS. Espèce du genre Chevalier. *V.* ce mot.

GAMMA. INS. Synonyme de *C. album*, espèce de papillon du genre Nymphale.

GAMMARELLE. *Gammarellus*. CRUST. Leach a désigné sous ce nom un genre de Crustacé, qui correspond à celui des Euphées de Risso, lequel a été réuni par Latreille au genre Apseude. *V.* ce mot.

GAMMAROLITHE. CRUST. Vieux synonyme de Crustacés fossiles.

GAMMAROLOGIE. ZOOL. *V.* ENTOMOLOGIE.

GAMMARUS. CRUST. *V.* CREVETTE.

GAMMASIDE. *Gammasides*. ARACHN. Leach a établi sous ce nom (*Trans. Linn. Societ.*, t. XI), une famille dans sa classe des *Cephalostomata* et dans son ordre des *Monomerosomata*. Elle comprend uniquement le genre *Gamasus* de Latreille, que Leach écrit *Gammasus*. *V.* GAMASE.

GAMOCARPHE. *Gamocarpha*. BOT. Genre de la famille des Synanthérées, établi par De Candolle qui lui assigne pour caractères : involucre denté, formé d'une douzaine d'écailles appliquées et serrées dans le sens de leur longueur; fimbrilles du réceptacle aiguës, ramassées dans les alvéoles; toutes les fleurs fertiles; les cinq lobes du calice elliptiques et un peu obtus; corolles à cinq divisions et à dix nervures; anthères incluses et nues; style allongé, exserte, grêle, avec le sommet à peine capité. Le GAMOCARPHE DE POEPPIG, *Gamocarpha Poeppigii*, est une plante alpine, très glabre, à feuilles linéaires subspathulées, très-entières, égalant à peu près la moitié de la longueur de la tige ou plutôt de la hampe et l'entourant à sa base; le rhizome est cylindracé, presque rampant. On trouve cette plante dans les montagnes du Chili.

GAMOLÉPIDE. *Gamolepis*. BOT. Genre de la famille des Synanthérées, tribu des Sénécionides, institué par Lesson, aux dépens du genre *Athonna* de Linné. Caractères : capitule radié; fleurs du rayon ligulées et femelles; fleurs du disque hermaphrodites, tubuleuses et à cinq dents; réceptacle convexe, nu; écailles de l'involucre disposées sur une seule rangée et libres seulement vers leur extrémité; style des fleurs du disque, rameux; akène nu; aréole terminale. Les Gamolépides sont pour la plupart des arbrisseaux originaires du cap de Bonne-Espérance; leurs feuilles sont alternes, découpées, rarement entières; les rameaux sont allongés, nus vers leur sommet, terminés par un capitule. Le genre est divisé en deux sections, d'après la forme de l'involucre qui est ou cylindracé ou campanulé. Une seule espèce appartient à la première division, c'est le Gamolépide tagète, *Gomolepis tagetes*, DC.; *Othonna tagetes*, Lin., plante herbacée, à tige droite et ordinairement rameuse; à feuilles divisées en quatre ou six segments linéaires, subdentés; l'involucre est composé d'une douzaine d'écailles. Dix espèces composent la seconde division, et elles se distinguent entre elles par la forme des feuilles qui sont ou entières, ou trilobées, ou multilobées.

GAMOPÉTALE ET GAMOSÉPALE. BOT. Le professeur De Candolle ayant posé en principe (Théorie Élémentaire de la Botanique, 2e édit., p. 121 et 128) que toute corolle dite monopétale et tout calice nommé monosépale, sont composés de parties soudées en un seul corps plus ou moins profondément divisé, a proposé de remplacer ces mots par ceux de corolle Gamopétale et de calice Gamosépale.

GAMOPHYLLE. *Gamophyllum*. BOT. Nom proposé par Palisot de Beauvois et adopté par Lestiboudois (Fam. des Cypéracées) pour l'enveloppe ou écaille propre de chaque fleur des Cypéracées. *V.* CYPÉRACÉES. De Candolle donne aussi ce nom à l'involucre composé de folioles soudées dans quelques plantes.

GAMPSONIX. *Gampsonix*. OIS. Vigors (Zool. Journ., n° 5, p. 65) a établi sous ce nom, un genre de l'ordre des Rapaces, qu'il place entre ses Physètes et ses Aigles, et qu'il caractérise de la manière suivante : bec court; mandibules entières; narines arrondies; ailes courtes; deuxième rémige très-longue, la troisième presque égale à la quatrième, les première et seconde du coude faiblement échancrées en dedans et vers leur extrémité; queue médiocre, égale; pieds médiocres; tarses réticulés; acrotarse emplumé jusqu'à son milieu. On ne connaît dans ce genre nouveau qu'une seule espèce américaine, que Vigors nomme GAMPSONIX DE SWAINSON, *Gampsonix Swainsonii*; son plumage est brun-cendré en dessus, blanc en dessous; le front, les joues, les flancs, l'abdomen et les cuisses sont d'un orangé vif; une tache noire occupe les côtés de la poitrine. Taille, neuf pouces. Aux environs de Bahia.

GAMUTE. On nomme ainsi les filaments qui pendent de la base des feuilles de certains Palmiers, et servent à faire des cordages.

GANACHE. INS. Latreille a désigné ainsi, dans ses premiers ouvrages, une partie de la bouche des insectes, qu'on a depuis nommée MENTON. *V.* ce mot et BOUCHE.

GANDARUSSA. BOT. Espèce du genre *Justicia*.

GANDAZULI, *Hedychium*. BOT. Genre de la famille des Scitaminées, et de la Monandrie Monogynie, L. Ce genre a été fondé par Em. Kœnig, professeur de botanique à Bâle, et les caractères en ont été publiés dans le troisième fascicule des observations botaniques de Retzius, p. 73. Kœnig a rapproché de ce genre nouveau le genre *Kœmpferia*, et divers auteurs les ont ensuite réunis; cependant les Kæmpféries sont bien distinctes des Gandazulis : indépendamment des longs segments linéaires du limbe extérieur de la corolle, qui particularisent les premières, celles-ci ont encore le filament staminal qui s'étend au delà de l'anthère et diverge en deux lobes foliacés, tandis que dans les *Gandazulis*,

l'anthère est terminale et comme articulée au sommet du filament. Le nom latin *Hedychium* est dérivé du grec ἡδύς, doux, à cause de l'odeur douce et suave qu'exhale le *Gandazuli* à bonquets. Les botanistes français ont laissé au genre le nom vulgaire sous lequel l'espèce principale, que nous venons de citer, est connue aux Indes, à Amboine, à Java, etc. Pendant longtemps on n'a connu que l'*Hedychium coronarium*, mais depuis quelques années on en a observé plusieurs autres espèces, et maintenant on en compte une vingtaine qui toutes font partie des collections cultivées en Europe. Ce sont des plantes à périanthe double : l'extérieur ou le calice est monophylle, fendu longitudinalement, une fois plus court que l'intérieur ou la corolle, qui a le tube long, grêle, un peu courbé, se terminant par un limbe à six divisions dont les trois externes sont plus étroites; une des autres divisions, le labelle, est plus large, échancrée; l'anthère est double, supportée par un filament charnu, géniculé, qui ne se prolonge pas autour de l'anthère; le style est filiforme, du double plus long que le filament, très-tenace et reçu dans une cavité tubuleuse, formée par les deux lobes de l'anthère. Ces plantes sont en général d'un grand effet dans les serres, et le développement de leurs fleurs réunies en épi, se continue successivement pendant un mois et au delà; elles demandent des arrosements fréquents en été. On les plante dans le terreau de bruyère pur. Leurs racines produisent des rejetons qui les entourent et que l'on détache vers l'automne pour en former d'autres plantes.

Gandazuli jaune. *Hedychium flavum*, Wall., *in Roxb. flor. ind.*, 1, 31; *Bot. Mag.*, 2373. Spreng., *Syst. veg.*, 1, 9. Rosc, *Scitam.*, t. 49. Cette espèce est originaire des vallées qui environnent Silhet, au Bengale; les naturels la nomment *Kottia-Rityam*. Introduite d'abord au jardin de Calcutta, où elle fut cultivée par le docteur Wallich, celui-ci la fit parvenir en 1818, en Europe; elle commence à fleurir en juin. De ses racines tuberculeuses, épaisses et contournées s'élèvent des tiges droites et roides, de deux à trois pieds de hauteur, garnies dans toute leur longueur de feuilles lancéolées, très-pointues, larges de deux pouces et longues de six ou environ, pubescentes, d'un vert brillant en dessus, plus pâle en dessous, accompagnées à leur base d'une sorte de gaîne ou de fourreau faiblement pubescent, et d'une stipule droite, de près d'un pouce et demi de longueur; chaque tige est terminée par un bel épi presque conique, long de huit à neuf pouces, composé d'un grand nombre de fleurs jaunes, très-odoriférantes, sessiles sur l'axe de l'épi, enveloppées deux ensemble dans une bractée extérieure, foliacée, oblongue, ovalaire, obtuse, concave; chaque fleur a aussi une autre bractée intérieure, beaucoup plus petite et diaphane. Le calice est monophylle, tubuleux, membraneux, ouvert latéralement dans sa moitié supérieure et presque aussi long que le tube de la corolle; celui-ci est grêle, plus long que la bractée extérieure; le limbe se divise en deux lèvres dont une extérieure composée de trois lanières étroites, linéaires, inégales en longueur et en largeur, d'un jaune plus obscur que l'autre lèvre qui a deux lanières latérales, étroites, et une intermédiaire large, plane, arrondie et grande, à bord légèrement échancré.

Gandazuli a épi. *Hedychium spicatum*, *Bot. Mag.*, 2300; Spreng., *Syst. veget.*, 1, 9, et 4, c. 7. Cette espèce, originaire du Népaul, en a été apportée en 1820; elle fleurit dans les serres, depuis le commencement de septembre jusqu'à la mi-novembre. Ses racines sont charnues, tuberculeuses et rampantes; les tiges sont cylindriques, glabres, ainsi que toute la plante; les feuilles sont ondulées, lancéolées, aiguës, avec une forte nervure médiane; leur couleur est un vert pur, assez luisant; l'épi est terminal, long de trois pouces, composé d'une douzaine de fleurs qui s'épanouissent successivement; ces fleurs sont enveloppées jusque vers la moitié de la longueur du tube par une bractée roulée, presque cylindrique, cachant ou enveloppant pour ainsi dire en entier le calice qui est coloré en jaune rougeâtre, de même que le tube de la corolle; le limbe est divisé en six découpures dont trois extérieures linéaires, jaunes, roulées en leurs bords et pendantes : les trois intérieures sont irrégulières, deux latérales roulées et d'un jaune orangé, la troisième, élargie dans sa partie antérieure, profondément échancrée et d'un blanc jaunâtre.

Gandazuli acuminé. *Hedychium acuminatum*, Rosc, *Scitam. cum. ic.* Spreng., *Syst. veget.*, 4, c. 7. *Bot. Mag.*, 2969. Ce Gandazuli a encore le Népaul pour patrie; il est cultivé en Europe, depuis l'année 1820, et fleurit au mois d'octobre. Sa tige a de trois à quatre pieds de hauteur; elle est garnie de feuilles lancéolées, terminées au sommet par un appendice filiforme, qui est un prolongement de la pointe; outre la nervure médiane, elles ont de chaque côté des veines obliques bien prononcées; elles sont d'un vert jaunâtre et glabres en dessus, un peu soyeuses en dessous. Les fleurs constituent un épi conique et terminal de près d'un pied de longueur; chacune d'elles a son tube enveloppé au delà de moitié dans deux ou trois bractées engaînantes et roulées, d'un vert pâle; ce tube est cylindrique et d'un rouge pourpré assez pâle; le limbe est divisé en six segments inégaux : les trois extérieurs linéaires, plans, étalés et plus longs que le tube; des trois autres, les deux latéraux ont leurs bords roulés et l'intermédiaire est plan, élargi au sommet qui se divise en deux lobes ovales, allongés, pointus et un peu serratiformes en leurs bords; tous sont d'un jaune pourpré à leur base et d'un blanc jaunâtre dans la partie antérieure.

Gandazuli a fleurs orangées. *Hedychium aurantiacum*, Spreng., *Syst. veget.*, 4. c. 6. Rosc, *Scitam.*, t. 61. *Hedychium angustifolium*, *Bot. Regist.*, 157. Il a été découvert dans le haut Népaul, vers 1815, et s'est répandu dans toutes les collections européennes, où il fleurit depuis le mois de mai jusqu'à la fin de décembre. Les tiges sont élevées, garnies dans toute leur longueur de feuilles étroites, lancéolées. L'épi floral est long de cinq à six pouces; les fleurs sont d'un jaune rougeâtre, enveloppées presque toujours trois ensemble jusqu'à moitié de leur longueur par une bractée ovale-arrondie, foliacée, entièrement roulée autour de leur base; d'autres bractées plus petites, se trouvent inter-

posées entre chaque fleur; le tube est grêle, cylindrique; le limbe est divisé en six lanières, dont trois extérieures, linéaires, roulées en leurs bords, et trois intérieures, avec l'intermédiaire élargie dans sa partie supérieure en une lame à peu près cordiforme et profondément bifide, rétrécie inférieurement en un onglet étroit et canaliculé.

GANDAZULI A FLEURS ROUGEATRES. *Hedychium carneum*, *Bot. Mag.*, 2637. Spreng., *Syst. veget.*, 4, c. 6. Sa tige est d'un brun rougeâtre à la base, verte dans la partie supérieure, entièrement garnie de feuilles distiques, glabres, lancéolées, acuminées au sommet, engaînantes à la base, marquées d'une nervure médiane d'où s'échappent de chaque côté des veines obliques, très-rapprochées. Les fleurs, disposées en épi terminal et long de six pouces, sont avant leur épanouissement dressées contre la tige; elles s'ouvrent insensiblement en s'étalant; le tube de la corolle est entièrement caché dans une bractée roulée, d'un vert assez pur comme les feuilles; le limbe est divisé en six lanières, dont trois extérieures linéaires et tombantes; des trois intérieures, l'intermédiaire est élargie et fortement échancrée au sommet, en deux lobes ovales-lancéolés, toutes sont d'un rouge de chair, lavé de jaunâtre.

GANDAZULI A BOUQUETS. *Hedychium coronarium*, Lam., *Dict. Encyc.*, 2, 603. Spreng., *Syst. veget.*, 1, 9. *Bot. Mag.*, 708. *Hedychium gandasulium*, Rumph, *Amboin.*, 5, 175, t. 69, f. 3. Sa racine est blanchâtre, presque cylindrique, horizontale, avec des cicatrices annulaires et des fibres très-déliées; ses tiges sont droites, simples, garnies de feuilles alternes, oblongues, aiguës, presque sessiles, entières, vertes et glabres en dessus, pâles en dessous, parsemées de poils longs et rares, traversées par une côte blanche, avec des raies latérales obliques et très-fines. Les fleurs sont disposées en épi terminal, composé d'écailles spathiformes, engaînantes, glabres, vertes et oblongues; le calice est membraneux, saillant hors des écailles ou bractées, long d'un pouce, une fois plus court que le tube de la corolle qui est grêle, un peu courbé, légèrement renflé, terminé par un limbe d'un pouce et demi de diamètre, ouvert, à six divisions inégales, blanches, nuancées de jaune vers l'onglet.

GANDAZULI DE VAN-HASSELT. *Hedychium Asseltii*, Blume, *Enum. Pl. Javæ*, p. 56. Feuilles lancéolées, acuminées et glabres; fleurs jaunâtres, réunies en épi peu serré, imbriquées, ouvertes, fasciculées deux ou trois ensemble, accompagnées de spathes obtuses et soyeuses; le tube de la corolle est trois fois plus long que le limbe qui est partagé en trois segments linéaires-lancéolés, avec l'intermédiaire un peu plus large et faiblement acuminé. Il est fort commun dans les champs incultes de Java.

GANDAZULI DE ROXBOURG. *Hedychium Roxburgii*, Blume, *Enum. Pl. Javæ*, p. 57. Feuilles lancéolées, acuminées, velues inférieurement; inflorescence spiculaire, étalée, imbriquée sur deux rangs; fleurs réunies par faisceaux de deux que séparent une bractée ou spathe aiguë et pileuse; le limbe est de moitié plus court que le tube, les segments intérieurs plus longs, linéaires-lancéolés, rétrécis à leur base; ceux du labelle qui est bifide, sont obtus. Cette espèce se trouve particulièrement dans les forêts qui avoisinent le volcan de l'île de Java.

GANDOLA. BOT. (Rumph, *Amb.* 5, t. 154, f. 2.) Syn. de *Bosello rubra*, L. *V.* BASELLE.

GANELLI. POIS. Synonyme de *Lophius piscatorius*. *V.* LOPHIE.

GANGA. *Pterocles*, Temm.; *OEnas*, Vieill. OIS. Genre de l'ordre des Gallinacés. Caractères : bec médiocre, comprimé, grêle dans quelques espèces; mandibule supérieure courbée seulement vers la pointe; narines placées à la base du bec, à demi fermées par une membrane que recouvrent les plumes du front, ouvertes en dessous; quatre doigts courts, les trois antérieurs réunis jusqu'à la première articulation et bordés de membranes, le postérieur presque nul, s'articulant très-haut sur le tarse dont le devant seul est garni de très-petites plumes; ongles très-courts, obtus, à l'exception de celui du pouce; queue conique avec les deux rectrices intermédiaires assez souvent prolongées au delà des autres; ailes longues, acuminées; la première rémige la plus longue.

Confondues pendant longtemps avec les Tétras et les Perdrix, les espèces qui composent aujourd'hui le genre Ganga n'ont été séparées de leurs premiers congénères que d'après quelques légères différences produites probablement par des habitudes que détermine la température des climats dont ces Oiseaux s'éloignent rarement, plutôt que le résultat d'une organisation particulière bien prononcée. Les Gangas ont exclusivement adopté les contrées équatoriales de l'ancien continent; quelques espèces seulement traversent la Méditerranée et viennent visiter les côtes méridionales de l'Europe, mais leur séjour n'y est pas de longue durée, et bientôt elles retournent vers leurs plages arides et brûlantes. C'est là, près des torrents et des sources qui humectent les tristes bruyères et les buissons à demi desséchés dont ces vastes solitudes sont parsemées, que l'on voit les Gangas venir par centaines se désaltérer et se remettre des fatigues de la journée qu'ils emploient tout entière à la recherche d'une nourriture qu'un sol aussi ingrat ne peut leur offrir en abondance. Cette nourriture consiste en graines et petits insectes. Vers l'époque des amours, les sociétés nombreuses se dissolvent, chaque couple s'isole, non pour vaquer aux soins de la construction du nid, mais pour couver alternativement et sans inquiétude les quatre ou cinq œufs que la femelle dépose ordinairement sous un buisson, au milieu d'une fossette qu'elle arrondit dans le sol. Dès que les œufs éclosent, les petits en sortent et se mettent à courir; ils suivent les parents, et gagnent avec eux les points de réunion, tout aussitôt qu'ils sont en état de voler.

GANGA AI-BANDA. *Pterocles bicinctus*, Temm.; *OEnas bi-cincta*, Vieill. Parties supérieures d'un cendré brun tacheté de blanc; sommet de la tête et occiput roux, variés de noirâtre; une petite tache blanche à la base du bec et une large bande noire, coupée par deux taches blanches au dessus des yeux; joues, cou, poitrine et petites tectrices alaires d'un gris jaunâtre; croupion et tectrices caudales rayés de brun et de jaunâtre; rectrices rayées de même, terminées par une grande tache rous-

sâtre; rémiges noirâtres; parties inférieures blanchâtres, finement rayées de brun; un collier blanc, puis en dessous un autre noir; bec, doigts et ongles jaunâtres. Taille, neuf pouces et demi. La femelle a les joues et la gorge pointillées de brun, les parties supérieures rayées de brun et de jaune; des zones blanches sur les ailes; enfin ni sourcils, ni colliers. D'Afrique.

Ganga couronné. *Pterocles coronatus*, Lichst. Sommet de la tête, cou, parties supérieures et inférieures d'un gris d'isabelle, qui prend une nuance plus jaunâtre vers la région abdominale; deux petites bandes noires de chaque côté, partant des narines et s'étendant vers l'œil, une troisième sous le menton; tour du bec et lorum blanchâtres; une bande noire-bleuâtre, qui entoure le sommet de la tête, au-dessus des yeux; tectrices alaires isabelles, marquées de grandes taches noires, avec une bande d'isabelle clair au milieu; rémiges d'un brun foncé, bordées de blanchâtre; rectrices rougeâtres, marquées vers la pointe d'une petite bande noire, et terminées par un trait blanc. Bec gris, menu et comprimé; pieds bruns, recouverts en dessus de petites plumes isabelles. Taille, dix pouces. La femelle n'a pas de bandes noires à la base du bec; tout son corps est couvert de plumes isabelles, rayées transversalement de brun; la gorge et les côtés du cou sont jaunes; les rémiges sont brunes. Bec noirâtre; pieds cendrés. Nubie.

Ganga Cuta. *Pterocles setarius*, Temm.; *Tetrao alchata*, Gmel.; *Tetrao caudacutus*, Gmel., Buff., pl. enl. 105 et 106. Parties supérieures jaunâtres, rayées de noir, avec les plumes du dos et les scapulaires terminées de bleuâtre; petites tectrices alaires marquées obliquement de roux brun et terminées par une tache lunaire blanche; les grandes olivâtres, terminées par un croissant noir; côtés de la tête et devant du cou cendrés; gorge noire; un large collier ou ceinturon orangé, bordé de noir; parties inférieures blanches; rectrices terminées de blanc, les intermédiaires effilées, dépassant les autres de trois pouces. Taille, treize à quatorze pouces. La femelle a les tectrices alaires d'un cendré bleuâtre avec une bande oblique, roussâtre; elles sont toutes terminées de noir; la gorge blanche avec un demi-collier noir; les filets de la queue ne dépassent guère plus d'un pouce et demi. Du midi de l'Europe.

Ganga a double collier. *V.* Ganga bi-bande.

Ganga des Indes. *V.* Ganga a quatre bandes.

Ganga kittaviah. Même chose que Ganga moucheté.

Ganga Lichtenstein. *Pterocles Lichtensteinii*, Temminck, pl. color., 355 et 361. Tête, joues et cou blanchâtres, marqués de petites taches brunes; une bande noire puis cendrée au milieu de deux bandes blanches, sur le front; un trait noirâtre au-dessus des yeux; plumes des parties supérieures rayées transversalement de blanc, de noir et de jaune nankin; celles des parties inférieures blanches, traversées de noir; poitrine d'un jaune nankin, avec un collier noir; rémiges noirâtres, bordées de brun; rectrices d'un jaune nankin, marquées de bandes noires. Bec et doigts rougeâtres. Taille, dix pouces. La femelle manque de bandes frontales et de plastron; son plumage, beaucoup plus uniforme, est d'un gris lavé d'isabelle et rayé transversalement de blanc. De la Nubie.

Ganga moucheté. *Pterocles guttatus*, Temm., pl. color., 345. Gelinote du Sénégal., Buff., pl. enl., 130. Gorge et côtés du cou d'un beau jaune; une bande cendrée entoure l'œil, et suit, derrière cet organe, les côtés de l'occiput; elle se fond par demi-teintes en cendré isabelle, qui colore la partie inférieure du cou; le sommet de la tête est roussâtre; un isabelle pur et clair couvre la poitrine, les parties inférieures, le dos et les petites tectrices alaires; des taches purpurines sur les tectrices moyennes et les scapulaires dont la pointe est jaunâtre; tache abdominale noire; filets de la queue noirs. Taille, onze pouces. La femelle, pl. 345, a tout le plumage couvert de petites mouchetures noires, disposées sur un fond isabelle, plus ou moins clair; la teinte jaune de la gorge est moins pure. De l'Égypte.

Ganga Namaquois. *Pterocles Tachypetes*, Temm.; *Tetrao Namaqua*, Lath. Parties supérieures d'un brun rouge-foncé, variées de brun-noirâtre; petites tectrices alaires blanches, bordées de brun; les grandes brunes, terminées de bleuâtre; rémiges noirâtres; tête, cou et poitrine d'un gris cendré; gorge jaune, avec les côtés roussâtres; un croissant blanc et étroit, suivi d'un autre brun, sur la poitrine; abdomen d'un noirâtre pourpré; rectrices cendrées, terminées de jaunâtre, les deux intermédiaires subulées et noirâtres vers l'extrémité; bec bleu; pieds garnis de plumes bleuâtres; ongles noirs. Taille, dix à onze pouces. La femelle a les parties supérieures rayées de noir, de blanc et de roux, la gorge roussâtre, la poitrine rayée et striée de noirâtre, le ventre d'un roux clair; tout le reste comme dans le mâle. D'Afrique.

Ganga a quatre bandes. *Pterocles quadri-cinctus*, Temm.; *Tetrao Indicus*, Gmel. Parties supérieures jaunâtres, rayées de brun et de noir; tectrices alaires jaunes, avec une bande noire, bordée de blanc; front blanc, surmonté d'un bandeau noir; occiput roussâtre, strié de noir; cou cendré; poitrine rousse, variée et rayée de noir et de blanc, formant quatre petits ceinturons; parties inférieures cendrées, rayées de noir; bec jaunâtre; pieds et ongles bruns. Taille, neuf pouces et demi. La femelle a les couleurs moins vives que le mâle, et plus de noir dans les rayures du dos; elle a la tête d'un roux jaunâtre, sans bandeau noir; elle n'a point non plus de ceinturons sur la poitrine. De l'Inde.

Ganga des sables, Ganga unibande. *Pterocles arenarius*, Temm., pl. 52 et 53. Parties supérieures d'un cendré jaunâtre, irrégulièrement tachetées de bleuâtre et terminées de jaune; rémiges d'un cendré noirâtre; tête, cou et poitrine d'un cendré rougeâtre; base de la mandibule inférieure et région des oreilles rousses; une tache triangulaire noire sur la gorge; un ceinturon noir sur la poitrine; ventre, flancs, abdomen et cuisses noirs, de même que les tectrices caudales et le dessous des rectrices; le dessus est rayé de cendré et de roux, terminé de blanc. Taille, douze à quatorze pouces. La femelle a toutes les parties supérieures d'un jaune sale, tachetées et rayées de noir; la tête et la poitrine jaunâtres, tachetées de noir; point de tache noire sur la gorge, mais un demi-collier cendré; le ceinturon noir est beaucoup plus étroit. Du midi de l'Europe.

GANGA VÉLOCIFÈRE. Cette espèce, ainsi nommée par Temminck qui la considère comme identique du Ganga Namaquois, paraît néanmoins devoir former bien décidément une espèce distincte et qui ne différerait du reste que très-peu du Namaquois.

GANGA VENTRE BRULÉ. *Pterocles exutus*, Temm., pl. color., 354 et 360. Tête, devant du cou; nuque et manteau d'un gris vineux; front, joues et gorge d'un jaune ocreux; tectrices alaires jaunes, terminées de brun marron; rémiges d'un brun noirâtre, terminées de blanc; un demi-collier noir, qui divise la poitrine dont le bas est jaunâtre; abdomen et ventre d'un brun rougeâtre; rectrices cendrées, terminées de blanc; deux filets latéraux. Bec bleu. Taille, douze pouces. La femelle a le ventre noir, marqué de bandes rousses, des mèches noires en fer de lance sur la poitrine et le cou, des zigzags noirs sur les parties supérieures et la queue; la gorge et la région thoracique d'un jaune isabelle. De l'Afrique.

GANGLIONS. ZOOL. On nomme ainsi des renflements de couleur grisâtre, d'une consistance dure et un peu élastique, d'une nature homogène dans leur coupe, mais dont la texture se manifeste par plusieurs dissolvants chimiques, et qui sont situés sur différents points de la longueur des nerfs. — Cette définition exclut donc les Ganglions de tout le système cérébro-spinal, où ne se trouve jamais aucun tissu semblable. Ce que Gall a nommé Ganglion, dans ce système, ne consiste que dans des amas de matière grise, plus molle précisément et plus pulpeuse que la matière blanche ou fibreuse. Il est bon de dire aussi que ce qu'il a appelé Ganglions dans la moelle épinière n'a qu'une existence nominale. Il a cru que la moelle épinière était renflée à l'origine de chaque paire de nerfs, et que le noyau de ce renflement était un amas plus considérable de matière grise qu'il nommait Ganglion. Rien de tout cela n'existe : la moelle épinière n'est point renflée partiellement à l'origine de chaque paire de nerfs. Cette moelle ne contient pas plus de matière grise dans le segment correspondant à ces origines, que dans leurs intervalles.

Il y a trois sortes de Ganglions : 1° des Ganglions intervertébraux : Desmoulins a reconnu (Recherch. Anat. et Phys. sur le syst. nerveux des Poissons, 1822) que les nerfs spinaux de ces animaux n'ont pas de Ganglions, excepté chez quelques espèces comme les Trigles, dans les nerfs excitateurs spéciaux de la sensibilité. Chez tous les Vertébrés, les nerfs excitateurs de la sensibilité tactile (y compris le goût) sont pourvus de Ganglions ordinairement situés dans le trou de sortie du crâne ou de la colonne vertébrale. Pour les paires de nerfs également conducteurs du sentiment et du mouvement, les filets conducteurs du premier et qui sont constamment les supérieurs, passent seuls par le Ganglion. Les nerfs exclusivement conducteurs du mouvement n'ont pas de Ganglion, par exemple, les troisième, quatrième et sixième paires de nerfs, etc., chez les Mammifères. Ces Ganglions ont quelquefois un volume énorme à la cinquième et à la huitième paire chez les Poissons. Dans un *Tetrodon Luna*, par exemple, pesant une centaine de livres et de près de deux pieds de diamètre, un seul des deux Ganglions de la huitième paire est à lui seul aussi volumineux que tout le système cérébro-spinal.

2° Des Ganglions extérieurs aux nerfs. Il existe d'autres Ganglions bien distincts des précédents par leur position, leur texture plus serrée, l'obscurité plus mystérieuse encore de leurs fonctions, enfin la variabilité de leur existence jusque dans une même espèce, ou au moins dans des espèces voisines : ce sont les Ganglions ophtalmique, sphéno-palatin, naso-palatin, maxillaire, etc. Ces Ganglions se trouvent sur le trajet des nerfs, soit des sens, soit du mouvement; mais ils n'existent pas dans l'épaisseur même du nerf; ils lui sont collatéraux, et des filets d'un ou de plusieurs nerfs appartenant même à des paires différentes, viennent s'embrancher sur eux. Ainsi le Ganglion ophtalmique, dans l'Homme et tous les *Felis*, *Canis*, etc., reçoit des filets du nerf ophtalmique et du tronc de la troisième paire; et c'est du Ganglion que partent le plus grand nombre des nerfs de l'iris. Dans les Rongeurs, il n'y a plus du tout de Ganglion ophtalmique, non plus que dans aucun Ovipare, même ceux à pupille la plus mobile, par exemple, les différentes espèces de *Strix*. Desmoulins et Magendie, en expérimentant les propriétés du système nerveux, ont examiné les nerfs iridiens des pupilles si mobiles de ces Oiseaux, et ce sont de tous les Oiseaux ceux où ces nerfs sont à proportion les plus petits. Ils viennent directement de la troisième paire seule qui n'a même pas le petit renflement existant chez tous les *Folco*. Il n'y a pas la moindre trace de Ganglion sphéno-palatin chez les Chiens, les Chats, les Lapins, les Cochons d'Inde, les Ruminants, les Chevaux, etc., et il n'y a pas l'apparence d'un seul Ganglion de ce second ordre chez aucun Ovipare, où les Ganglions du troisième ordre ne manquent jamais, excepté chez les Chondroptérygiens à branchies fixes, où il a jusqu'ici été impossible d'en découvrir des traces. L'existence des Ganglions du second ordre se trouve à peu près limitée à l'Homme et aux Singes. Les Ganglions ophtalmique, sphéno-palatin, naso-palatin ne sont donc pas, pour les paires cérébrales de nerfs, ce que les Ganglions du grand sympathique sont pour les paires rachidiennes, ainsi que l'a cru Bailly (Cuvier, Analys. des trav. de l'Académ. des Sc., 1823, p. 61), car ces derniers Ganglions sont constants partout ailleurs que les cartilagineux déjà cités, et ensuite ces trois Ganglions ne devraient pas exister sur le trajet des nerfs de la seule cinquième paire; mais ces Ganglions devraient être répartis sur chacune des paires cérébrales.

3° Ganglions du grand sympathique. Ceux-là sont les plus nombreux, car il y en a tout du long de l'épine deux séries pour correspondre à chaque nerf spinal généralement, et en outre il y en a un très-grand nombre sur le trajet des nerfs de ce système, distribués aux organes de la digestion, de la circulation, de la respiration et de la génération. Ces Ganglions manquent absolument aux Chondroptérygiens à branchies fixes, à ces Squales si voraces et si féroces. Ces Ganglions ne sont donc pas non plus les excitateurs au moins constamment nécessaires des sécrétions biliaires et intestinales, car les Squales et les Raies sont de tous les ani-

maux ceux qui ont le foie le plus volumineux et les sécrétions digestives les plus abondantes. Quoi qu'on en ait dit, ces Ganglions sont insensibles aux excitations mécaniques et chimiques; en quoi ils diffèrent beaucoup des Ganglions intervertébraux dont la sensibilité est très-vive.

Ce qu'on nomme cerveau dans tous les Mollusques autres que les Céphalopodes, ressemble beaucoup à ces Ganglions. C'est aussi avec eux que les autres Ganglions épars des Mollusques, y compris les Céphalopodes, paraissent avoir le plus de ressemblance, car tous ces Ganglions fournissent principalement des nerfs aux organes digestifs, respiratoires et génitaux; mais ils paraissent aussi animer les muscles volontaires à qui ils se distribuent. Enfin, dans les Insectes, les Crustacés et les Annélides, il existe aussi une double série de renflements nerveux, disposés régulièrement par paires, liés entre eux par des rameaux communiquant et fournissant aussi tous les genres d'organes, comme les Ganglions irréguliers des Mollusques.

Des renflements semblables se retrouvent sur les points de l'anneau en apparence nerveux qui entoure la bouche des Astéries; et c'est à eux qu'aboutissent les filets pris pour des nerfs qui règnent le long de l'axe de chaque rayon.

On ne sait encore rien d'exact ni de démontré sur les propriétés de ces deux derniers ordres de Ganglions. On ne possède que quelques inductions négatives contre des hypothèses vagues, arbitrairement conçues et admises à leur sujet. (*V.* Nerf.)

GANGUE. bot. Ce nom du pays désigne chez les Nègres du Sénégal une plante dont on retire une fécule pareille à l'Indigo et qui n'est peut-être qu'une espèce du genre *Indigofera*.

GANGUE. min. Ce nom vient du mot allemand *Gang* qui veut dire Filon. Il désigne proprement les substances de nature pierreuse, qui servent de support ou d'enveloppe aux minerais dans les filons métallifères; mais il a reçu une acception plus vaste dans la langue des minéralogistes, qui l'appliquent indistinctement à toute substance dans laquelle est engagé le minéral que l'on considère en particulier. On donnait autrefois aux Gangues des minéraux le nom de Matrices, expression qui faisait allusion à l'idée que l'on avait alors d'une sorte de fécondation opérée dans les mines par les vapeurs qui les pénétraient, et de leur transmutation les unes dans les autres. La Gangue des minéraux s'est formée en même temps qu'eux; elle est le plus souvent amorphe, rarement cristallisée. Sa nature diffère ordinairement de celle de la roche environnante; mais quelquefois elle n'est autre chose que cette roche elle-même plus ou moins altérée. Un même gîte de minerais renferme ordinairement plusieurs espèces de Gangue: celles qu'on rencontre le plus fréquemment sont: le Quartz, le Calcaire spathique, la Baryte sulfatée, le Spath brunissant et le Spath fluor. On observe aussi, mais plus rarement, le Jaspe, le Silex corné, les Agates, la Wacke, l'Asbeste, le Mica, le Feldspath, la Topaze, la Chaux sulfatée et la Chaux phosphatée. Enfin le Schiste argileux, les diverses Roches conglomérées, les Argiles et les terres de toute espèce font également fonction de Gangue dans un grand nombre de gîtes de minerais.

Dans le langage des mineurs ou des métallurgistes, la Gangue est la partie stérile et de non-valeur du minerai qui fait l'objet d'une exploitation. Une opération très-importante est celle qui a pour but la séparation de la matière utile de cette matière étrangère et de rebut, avec laquelle elle est mélangée et même combinée. Les grillages, la fusion, l'amalgamation, la distillation sont les moyens chimiques que l'on emploie pour obtenir le métal à l'état de pureté, lorsqu'il a subi les préparations par lesquelles on le dégage le plus possible de sa Gangue apparente. Ces préparations consistent à trier le minerai, à le bocarder, à le laver et le cribler; elles sont d'autant plus nombreuses que les minerais sont plus disséminés dans leur Gangue. On a remarqué que quelquefois la Gangue facilitait la fusion des minerais, soit parce qu'elle est par elle même très-fusible, soit parce qu'elle se combine avec quelque principe étranger au métal, et contribue par là à l'épurer. Elle s'empare souvent d'une substance métallique, qui est unie à celle que l'on veut isoler, et l'entraîne avec elle dans les scories.

GANIAUDE. bot. Nom vulgaire d'une variété de Châtaignier à gros fruit.

GANIL. min. Nom sous lequel Kirwan a désigné, dans la deuxième édition de sa minéralogie, la Dolomie granulaire. *V.* Dolomia.

GANITRE. *Ganitrus*. bot. Gærtner (*de Fruct.*, t. II, p. 271, tab. 138) a substitué ce nom générique à celui d'*Elæocarpus* employé par Linné et Burmann, à cause, dit-il, du peu de rapport de ce fruit avec celui de l'Olivier. Ce changement n'a pas été adopté, et le *Ganitrus spherica* de Gærtner n'est plus qu'un synonyme de l'*Elæocarpus serratus*, L., cité seulement pour la figure du fruit. *V.* Élæocarpe.

GANNET. ois. L'un des noms vulgaires du Goëland brun.

GANNILLE. bot. L'un des noms vulgaires de la Ficaire et du Calthe des marais.

GANSBLUM. bot. Synonyme de Drave et d'autres Crucifères, tels que l'*Alyssum incanum*, etc.

GANSO. ois. *V.* Oie.

GANT DE NOTRE DAME, GANTELÉE, GANTELLET ou GANTILLER. bot. Ces noms vulgaires sont indifféremment donnés à la Digitale pourprée, ainsi qu'aux *Campanula Trachelium* ou *glomerata*.

GANTE. ois. Nom vulgaire de la Grue cendrée.

GANTELINE. bot. Diverses Clavaires ramifiées, particulièrement le *coralloides* et le *cinerea*, sont ainsi nommées vulgairement.

GANTS DE NEPTUNE. polyp. Ce nom a été donné à quelques Éponges par les anciens naturalistes.

GANUS ou GANNUS. mam. Synonyme d'Hyène. *V.* Crien.

GANYMÈDE. *Ganymeda*. échin. Genre de la famille des Crinoïdes, établi par Goldfuss, pour une espèce d'Échinoderme vivante, qui se trouve au cabinet britannique, et qui diffère des Comatules et des Oursins en ce que l'on n'aperçoit point les cinq ouvertures infundibuliformes autour de la bouche, ainsi que des

sillons qui alternent avec elles. L'espèce qui forme seule jusqu'ici le genre Ganymède, sous le nom de *Ganymeda pulchella*, présente à sa surface des dépressions perforées qui vraisemblablement étaient les points d'insertion des piquants, un espace quadrangulaire et déprimé au sommet.

GANYMÈDE. *Ganimedes*. BOT. Ce genre de la famille des Amaryllidées de Brown et de l'Hexandrie Monogynie, L., a été fondé par Salisbury (*Trans. Hort. Soc.*, vol. 1, p. 353) et adopté par Haworth (*Narcissorum Revisio*, p. 130) qui l'a ainsi caractérisé : segments du périanthe réfléchis à la manière des pétales du Cyclamen, au moins deux fois plus longs que la couronne qui a la forme d'une coupe; étamines droites, très-inégales; trois des filets sont plus courts que le tube, soudés avec lui jusque près des anthères; les trois autres filets se détachent du tube vers son milieu, mais sont plus courts que la couronne; style plus long que celle-ci, surmonté d'un stigmate à trois lobes, petit et pâle. Ce genre a été formé aux dépens du grand genre *Narcissus* de Linné, dont il ne devrait être considéré que comme une simple subdivision. Salisbury l'avait composé de deux plantes cultivées depuis longtemps dans les jardins et qui sont originaires du Portugal. Ce sont les *Narcissus cernuus*, Salisb., Prodr. ou *Narcissus triandrus*, Curtis, Bot. Mag., 48, et *Narcissus pulchellus*, dont Salisbury (*loc. cit.*) n'a fait que changer le nom générique. Haworth a augmenté ce groupe de quatre nouvelles espèces qu'il a nommées *Ganymedes triandrus*, *Ganymedes nutans*, *Ganymedes concolor*, *Ganymedes striatulus*. Ces espèces sont des plantes herbacées, bulbeuses et très-élégantes. Leurs fleurs, au nombre de deux à sept dans chaque spathe, sont penchées, blanches ou d'un jaune pâle, et elles exhalent l'odeur la plus suave.

GAOUR. MAM. *V.* BOEUF.

GARAGAY. OIS. Espèce peu connue que l'on place parmi les Milans. *V.* FAUCON.

GARAIS ET GARAS. BOT. Synonymes vulgaires de Fusain. *V.* ce mot.

GARAMAN. POIS. Synonyme vulgaire de *Trigla pini*. *V.* TRIGLE.

GARAMIT. POIS. Espèce du genre Blennie. *V.* ce mot.

GARAN. OIS. Synonyme vulgaire de Grue cendrée.

GARANCE. *Rubia*. BOT. Genre de la famille des Rubiacées, section des Galiées et de la Tétrandrie Digynie, L., qui a donné son nom à toute la famille des Rubiacées, et que l'on peut ainsi caractériser : l'ovaire est infère et à deux loges monospermes; le limbe du calice n'est pas marqué; la corolle est monopétale, subcampaniforme, régulière, à quatre ou quelquefois à cinq lobes aigus; le nombre des étamines est égal à celui des lobes de la corolle; l'ovaire est surmonté d'un disque épigyne et d'un style bifide, dont chaque division est terminée par un stigmate capitulé; le fruit est globuleux, didyme, légèrement charnu en dehors, non couronné à son sommet. La graine, qui remplit exactement la cavité de la loge qui la contient, est recourbée en forme de fer à cheval : elle se compose, outre le tégument propre qui est mince, d'un endosperme blanc et corné, contenant un embryon placé dans son centre, et à peu près cylindrique. D'après l'exposé de ces caractères, on voit que le genre Garance a beaucoup d'affinité avec les genres *Galium* et *Asperula* dont il diffère seulement par sa corolle évasée et presque campaniforme, tandis qu'elle est rotacée dans le premier et tubuleuse dans le second, et surtout par son fruit légèrement charnu en dehors.

On compte au moins une vingtaine d'espèces de ce genre. Sur ce nombre environ six ou sept croissent en Europe, particulièrement dans les régions méridionales, une dans l'Amérique septentrionale, une à Ténériffe, deux dans l'Inde, et le reste dans les lieux montueux au Chili, au Pérou et à la Nouvelle-Grenade. Humboldt, Bonpland et Kunth, dans leur magnifique ouvrage intitulé : *Nova Genera et Species*, etc., en ont décrit six espèces nouvelles, originaires de ces dernières contrées. Mais de toutes les espèces de ce genre, une seule mérite un véritable intérêt, c'est la GARANCE DES TEINTURIERS, *Rubia tinctorum*, L., qui est cultivée en grand, dans certaines parties de l'Europe, et dont la racine fournit un principe colorant, fort employé dans les arts. C'est une plante vivace, qui croît naturellement dans le midi de la France, en Italie, en Autriche, etc. Sa racine est une souche ou tige rampante, souterraine, horizontale, rameuse, de la grosseur d'une plume à écrire ou de celle du petit doigt. Sèche et telle que le commerce nous la livre, elle est cylindrique, striée, recouverte d'un épiderme d'un brun rougeâtre, qui s'enlève assez facilement; son écorce, qui a environ une demi-ligne d'épaisseur, est d'un rouge très-intense, ainsi que la moelle qui occupe le centre de la racine. Quant à la partie ligneuse, elle est jaunâtre et ne contient pas de principe colorant; les tiges qui naissent de cette racine sont hautes de trois à quatre pieds, trop faibles pour pouvoir se tenir droites, s'accrochant entre elles et aux corps voisins, au moyen de petits crochets dont elles sont armées. Ces tiges sont carrées et leurs angles très-saillants; les feuilles sont verticillées, sessiles, lancéolées, aiguës, fermes, hérissées de petits crochets; les fleurs sont jaunes, très-petites, formant une sorte de panicule lâche et rameuse à l'extrémité des rameaux.

On cultive la Garance en grand dans plusieurs provinces de la France : en Alsace, en Normandie, en Languedoc; mais la plus estimée est celle qui vient du Comtat Venaissin, et particulièrement des environs d'Avignon où nous en avons vu des plantations très-considérables. Cette culture exige un terrain substantiel, profond, bien ameubli par des labours profonds, et même par un défonçage de deux pieds, qui permet aux racines de s'étendre et de se multiplier. On conçoit que tel doit être le but de la culture de cette plante. Lorsque le terrain a été bien préparé, on y plante la Garance, soit par le moyen des graines qui, à cause de leur excessive dureté, sont très-longtemps à germer, soit par le moyen d'éclats que l'on détache des vieux pieds, appartenant à d'autres plantations. Il faut environ trois ans pour que la racine de Garance ait acquis le degré de maturité qui lui est convenable. On doit, jusqu'à cette époque, avoir soin chaque année de biner

exactement les garancières, afin de détruire toutes les mauvaises herbes qui pourraient nuire au parfait développement de la Garance. Cette racine, dont la commerce est assez étendu, produit un principe colorant qui communique une belle teinte rouge ou rose à la soie, à la laine ou au coton. On se sert surtout de l'Alun pour fixer et aviver cette couleur.

La racine de la Garance a été aussi comptée au nombre des agents de la thérapeutique. Son usage interne donne lieu à un phénomène physiologique extrêmement remarquable. Lorsqu'on en mélange une certaine quantité aux aliments d'un animal, ses os prennent au bout de quelques jours une teinte rougeâtre analogue à celle que la Garance communique aux étoffes de laine ou de soie. Ce phénomène sera produit d'autant plus promptement que l'animal sera plus jeune. Les humeurs excrétées, telles que le lait et l'urine, prendront également une teinte rouge. Ce qu'il y a de remarquable, c'est que les autres tissus de l'économie restent étrangers à ce changement. Cependant, chez les Oiseaux, le bec et les écailles qui recouvrent les pattes participent au phénomène de la coloration. Quelques auteurs assurent que, si l'on suspend pendant un certain temps l'usage de cette substance, la coloration disparaît.

Les propriétés médicales de la Garance sont peu remarquables : vantée tour à tour contre l'ictère et le rachitis, administrée tantôt comme diurétique et tantôt comme emménagogue, elle s'est presque constamment montrée infidèle et sans action. Néanmoins sa saveur acerbe doit lui donner quelque propriété astringente; mais on en a abandonné l'usage. On appelle vulgairement petite Garance les *Asperula Cynanchica* et *tinctoria*. *V.* ASPÉRULE.

GARANNIER. BOT. Synonyme vulgaire de Giroflée jaune, *Cheiranthus cheiri*, L.

GARAS. BOT. *V.* GARAIS.

GARBA, GARBEOU ET GARBOU. OIS. Noms vulgaires du Loriot d'Europe.

GARBANZO. BOT. Les Espagnols désignent sous ce nom le *Cicer Arietinum* ou Pois-Chiche dont ils font une consommation extraordinaire, et qui est indispensable dans la *olla* ou pot-au-feu. Depuis les plus pauvres gens des plus basses classes jusqu'au monarque, nul ne croirait avoir dîné dans la péninsule Ibérique, s'il n'avait avalé quelques graines d'une Légumineuse généralement méprisée ailleurs. Le goût pour les Garbanzos est tel, que Charles IV, détrôné et exilé par son fils, ne cessait de regretter que Rome n'en produisit pas, et que la première chose demandée par le roi Ferdinand VII en rentrant dans son royaume fut un plat de Garbanzos.

On appelle Garbancillos le *Phaca Betica*.

GARBOTEAU ET GARBOTIN. POIS. Synonymes vulgaires de *Cyprinus Jeses*, espèce d'Able. *V.* ce mot.

GARCIANA. BOT. Le genre décrit sous ce nom par Loureiro n'est, selon Willdenow, que le *Phylidrum* de Gærtner. Leurs descriptions ne diffèrent en effet qu'en ce que, dans le premier, l'anthère est dite roulée en spirale. *V.* PHYLIDRE.

GARCIE. *Garcia*. BOT. Genre de la famille des Euphorbiacées, et de la Monœcie Polyandrie, L. Ses fleurs monoïques offrent un calice bipartite et des pétales plus allongés, réfléchis, revêtus de poils soyeux et dont le nombre varie de sept à onze. Dans les mâles, des étamines nombreuses à filets libres s'insèrent sur un réceptacle charnu, hémisphérique, couvert de longs poils sur sa surface, et entouré de petites glandes à sa base. Dans les femelles un style court, terminé par un stigmate coloré et trilobé, surmonte un ovaire trigone, porté sur un disque épais et renfermant trois loges monospermes; le fruit est une capsule à trois coques.

On en connaît une seule espèce : c'est un arbuste de l'Amérique méridionale, à feuilles alternes, entières, glabres, veinées. Les pédoncules terminaux portent cinq à six fleurs accompagnées de bractées : une inférieure femelle, les autres mâles. Suivant Vahl, les mâles seraient portés sur un autre rameau que les femelles.

GARCINIE. *Garcinia*. BOT. Genre de la famille des Guttifères et de la Dodécandrie Monogynie, L. Ses fleurs sont polygames ou dioïques; leur calice est persistant, composé de quatre sépales; leur corolle de quatre pétales; leurs étamines sont nombreuses, libres ou réunies; le stigmate est sessile, divisé en quatre ou huit lobes; l'ovaire, dans les femelles, n'a pas autour de lui de nectaire; le fruit est une baie à quatre ou huit loges contenant une seule graine arillée, à cotylédons épais et soudés. Ce sont des arbres à feuilles opposées, dont les fruits sont succulents et très-recherchés dans l'Asie, leur patrie. Choisy, dans sa Monographie des Guttifères, en indique neuf espèces qu'il distribue en deux sections caractérisées par les étamines, libres dans l'une, monadelphes ou polyadelphes dans l'autre. A la première appartiennent le Mangoustan, *Garcinia Mangostana*; le *Garcinia Cambogia* dont Linné et Jussieu faisaient un genre sous ce nom spécifique, les *Garcinia cernea* et *morella*. Gærtner a figuré (tab. 105 et 106) les fruits de trois de ces espèces. Dans la seconde section doivent rentrer trois arbres qui ont déjà été signalés sous le nom de *Brindonia* (*V.* ce mot). Elle doit disparaître si ce dernier genre est adopté, et alors il s'enrichirait de deux autres espèces : l'une qui est le *Garcinia Cowa* de Roxburgh, l'autre, le *Garcinia elliptica* de Choisy.

GARDE-BOEUF. OIS. Nom vulgaire de l'Aigrette. *V.* HÉRON.

GARDE-BOUTIQUE. OIS. Syn. vulgaire de Martin-Pêcheur. *V.* ce mot.

GARDE-CHARRUE. OIS. Nom que l'on donne en quelques endroits au Motteux. *V.* TRAQUET.

GARDÉNIACÉES. *Gardeniaceæ*. BOT. Dumortier a établi cette famille dans son Analyse, aux dépens de celle des Rubiacées de Jussieu, et la place dans son ordre des plantes Endoxyles, c'est-à-dire celles dont le système ligneux est recouvert par le système cortical. Cette famille a pour caractères : des étamines alternatives; un fruit polysperme; des feuilles verticillées ou stipulées; une corolle staminifère, à préfloraison valvaire. Les genres *Gardenia*, *Buchnera*, *Randia*, *Luculia*, *Oxyanthus*, *Genipa*, *Webera*, *Coleshœa*, *Fernelia* et *Coccocypselum* font partie de cette famille nouvelle.

GARDÉNIE. *Gardenia.* BOT. Genre de la famille des Rubiacées et de la Pentandrie Monogynie, L., établi par Ellis (*Act. Angl.*, vol. 51, t. 23), adopté par Linné et ainsi caractérisé : calice persistant, à cinq dents ou à cinq segments ; corolle infundibuliforme, dont le tube est souvent plus long que le calice ; le limbe est étalé, ordinairement à cinq lobes obtus ; le nombre des lobes peut varier de cinq à neuf, selon Kunth ; cinq anthères sessiles à l'entrée de la corolle ; un seul style et un stigmate bilobé ; baie sèche, biloculaire (rarement quadriloculaire), remplie de graines disposées sur deux rangées, dans chaque loge. On a placé parmi les Gardénies quelques plantes qui appartiennent à des genres voisins, ce qui a causé nécessairement un peu de confusion dans la classification d'une famille aussi difficile que celle des Rubiacées. Plusieurs espèces de Gardénies doivent être reportées dans le genre *Randia*. Celui-ci est même, selon Swartz, congénère du *Gardenia*, et, en effet, il n'en diffère réellement que par les graines peu nombreuses et le tube moins long de la corolle. Lamarck et Willdenow lui ont également réuni, mais à tort, les *Genipa*. Une plante décrite et figurée par Jacquin, sous le nom de *Mussænda formosa*, a été rapportée aux Gardénies par Thunberg, Willdenow et Kunth. Enfin, sous le nom de *Rothmannia*, Thunberg a fait connaître un genre qui, cependant, ne paraît pas distinct du *Gardenia*, quoique Gærtner décrive son fruit comme renfermant des graines non disposées par rangées.

Les espèces de Gardénies, dont le nombre est assez considérable, se trouvent répandues dans les climats chauds des deux continents et des îles adjacentes. Ce sont des arbres ou plutôt des arbrisseaux, quelquefois munis d'épines opposées et placées au-dessus des aisselles des feuilles. Leurs fleurs, d'une couleur blanche et d'une odeur très-agréable, sont terminales et axillaires, le plus souvent solitaires, quelquefois ternées, sessiles et accompagnées de bractées. Dans la grande quantité d'espèces remarquables que renferme ce genre, on ne doit point passer sous silence la suivante qui est un des arbustes les plus agréables que l'on cultive dans les serres européennes.

GARDÉNIE A GRANDES FLEURS, *Gardenia florida*, L. Elle s'élève à la hauteur d'un à deux mètres : sa tige est rameuse supérieurement où elle porte des feuilles grandes, ovales, atténuées vers les deux extrémités. Ses fleurs sont presque sessiles, solitaires au sommet des branches, d'un blanc tirant sur le jaune, et répandant l'odeur la plus suave. Elle est originaire des Indes-Orientales, et on la cultive comme plante d'ornement à Amboine et au cap de Bonne-Espérance. Elle croît avec tant de vigueur au Japon, qu'on en fait de belles haies vives. La température du midi de la France lui est assez favorable pour qu'on puisse la cultiver en pleine terre, mais à Paris elle exige l'orangerie pendant l'hiver. Comme elle ne fructifie pas sous le climat de Paris, et que ses fleurs doublent le plus souvent par l'effet d'une culture soignée, on ne peut la multiplier que par boutures.

GARDENNA. OIS. Syn. ancien de Draine, *Turdus viscivorus*, L. *V.* MERLE.

GARDE-ROBE. BOT. Nom vulgaire de l'Aurone et des Santolines qu'on suppose préserver les vêtements déposés dans les armoires de la piqûre des larves de Teignes.

GARDIO. POIS. Nom vulgaire du Cyprin Rosse.

GARDNÉRIE. *Gardneria.* BOT. Genre de la Tétrandrie Monogynie, L., établi par le docteur Wallich de Calcutta (*in Carey Flora Indica*, vol. 1, p. 400 ; Serampore, 1820), qui le caractérise ainsi : calice infère, persistant, divisé en quatre segments concaves, orbiculaires et ciliés ; corolle non tubuleuse, formée de quatre pétales jaunes, ovales, aigus, alternes avec les segments du calice, et offrant l'estivation valvaire ; quatre étamines dressées, plus courtes que la corolle, ayant leurs filets insérés sur les angles de séparation des pétales, et simulant un tube par leur cohérence ; anthères ovales, aiguës, unies par leurs côtés en un tube ventru et à quatre dents ; ovaire parfaitement distinct du calice, petit, à deux loges, chacune renfermant un ovule attaché au centre, sur la ligne de séparation, surmonté d'un style court, filiforme, et d'un stigmate aigu ; le fruit est une baie écarlate, ronde ou quelquefois déprimée, lisse, couronnée par les débris du style, supportée par le calice, et renfermant des graines solitaires dans chacune des deux loges. Le port de la plante qui a servi de type à ce nouveau genre, ainsi que la structure de son fruit, le rapprochent beaucoup des Rubiacées, mais la supériété de l'ovaire s'oppose à ce qu'on le réunisse à cette famille. D'un autre côté, l'adhérence des anthères entre elles, et le défaut presque complet de stipules établissent quelques affinités entre ce genre et les Apocynées dont il diffère à d'autres égards. Ces rapports avec deux familles diverses ont fait embrasser au docteur Wallich l'opinion de R. Brown sur l'établissement d'une nouvelle famille intermédiaire, et qui comprendrait les genres *Gaertnera*, Lamk., *Pagamea*, Aublet, etc. *V.* GAERTNÈRE et GENIOSTOME. Le *Gardneria* devrait donc être ajouté à ceux indiqués par l'auteur des Observations de la botanique du Congo. Wallich observe que les parties jaunes et tendres de la plante contiennent un suc jaune et analogue à celui des Guttifères.

Ce genre est dédié à Edw. Gardner, résident à la cour du rajah du Népaul, qui a enrichi le Jardin botanique de Calcutta d'un grand nombre de plantes nouvelles. Il ne se compose que d'une seule espèce, *Gardneria ovata*, Wall., arbre branchu, dont l'écorce est grise, les feuilles opposées, rapprochées, ovales, lancéolées, pétiolées et acuminées ; les fleurs en corymbes axillaires. On le rencontre sur les montagnes du district de Sillet dans le Bengale ; il est aussi indigène du Népaul, mais le docteur Wallich ajoute que les individus de ce dernier lieu ont des feuilles plus petites et lancéolées ; les segments de la corolle sont plus velus, les baies plus grosses et le stigmate bifide. Ces différences ne suffiraient-elles point pour constituer une espèce, ou tout au moins une variété remarquable ?

GARDON. POIS. *V.* ABLE.

GARDOQUIE. *Gardoquia.* BOT. Genre de la famille des Labiées et de la Didynamie Gymnospermie, L., établi par Ruiz et Pavon, dans la Flore du Pérou, adopté

et augmenté de plusieurs espèces par Kunth qui l'a ainsi caractérisé (*in Humb. et Bonpl. Nov. Gen. et Spec.*, II, p. 311) : calice tubuleux, à cinq dents ou à cinq segments et bilabié; corolle beaucoup plus grande que le calice, tubuleuse, dont la gorge est velue, le limbe à deux lèvres : la supérieure échancrée, l'inférieure trifide, et les lobes presque égaux ; les quatre étamines écartées. Ce genre se compose de plantes toutes indigènes du Pérou et de la république Colombienne. Ce sont des arbrisseaux très-rameux, et répandant une odeur fort pénétrante. Leurs feuilles sont entières; ils portent des fleurs incarnates ou jaunes, axillaires, solitaires, rarement verticillées ou réunies deux et trois à la fois sur le même pédoncule.

Aux cinq espèces décrites dans la Flore du Pérou, Kunth (*loc. cit.*) en a ajouté dix nouvelles; quelques autres encore ont été découvertes plus récemment; parmi ces dernières nous citerons les suivantes : Gardoquia de Gillies, *Gardoquia Gilliesii*, Grah., *in Edinb. phil. journ.*, 1831; *Botan. regist.*, 1812. *Gardoquia Chilensis*, Benth., *in Hook. etc. Arn. Beech. voy.*, 58. C'est une petite plante de serre chaude, dont les tiges ne s'élèvent guère au delà de six à huit pouces; elles sont sous-ligneuses, presque herbacées, à rameaux divariqués et pubescents, garnis de feuilles oblongues-linéaires ou un peu en coin, obtuses, très-entières, rétrécies à leur base, planes, longues de cinq à six lignes, d'un vert brillant en dessus, un peu jaunâtres en dessous. Les fleurs sont axillaires; le calice est tubuleux, strié ou nervuré, accompagné de feuilles florales, semblables à des bractées beaucoup plus courtes que lui; son sommet est divisé en plusieurs dents petites, lancéolo-subulées, presque égales; le tube de la corolle est long, un peu courbé, renflé vers l'orifice, d'un pourpre bleuâtre; le limbe est partagé en deux lèvres: la supérieure droite, presque plane, échancrée; l'inférieure un peu réfléchie, trilobée, avec le lobe intermédiaire plus large. Du Chili.

Gardoquia de Hooker. *Gardoquia Hookeri*, Lind., *Bot. regist.*, 1747. Sa tige est ligneuse, très-glabre, garnie, de même que ses rameaux, de feuilles assez petites, entières, ovales, rétrécies vers leur base, en une sorte de pétiole peu allongé, d'un vert obscur en dessus, un peu plus clair en dessous. Les fleurs sont ordinairement solitaires, rarement au nombre de deux ou trois, sur un pédoncule très-court et cylindrique. Le calice est tubuleux, divisé en deux lèvres dont la supérieure à trois dents et l'inférieure, plus longue, à deux dents seulement : on remarque sur le tube treize nervures qui en strient la longueur. La corolle est d'une belle couleur d'orange foncée; elle est beaucoup plus grande que le calice, tubuleuse, velue à l'intérieur de la gorge, avec son limbe partagé en deux lèvres, dont la supérieure échancrée, l'inférieure à trois lobes presque égaux.

GARGANON. BOT. Synonyme de *Pimpinella Saxifraga*.

GARGILLIE. *Gargillia*. BOT. Robert Brown a créé ce genre de la famille des Ébénacées de Jussieu, Octandrie Monogynie, L., qu'il a consacré à la mémoire de James Cargill, savant physicien d'Aberdeen, et contemporain de Gaspar Bauhin, dont il a enrichi le *Pinax* d'une multitude de descriptions des Algues de l'Écosse. Les caractères du genre nouveau sont : fleurs polygones; calice semi-quadrifide; corolle divisée en quatre lobes. Les fleurs mâles ont les étamines insérées à la base de la corolle, réunies deux par deux, au nombre de huit. Les fleurs femelles ont l'ovaire à quatre loges dispermes; il se transforme en une baie globuleuse. On ne connaît encore que deux espèces de Gargillies; elles sont originaires de la Nouvelle-Hollande.

Gargillie australe. *Gargillia australis*, Brown, *Prodr. Novæ-Holl.*, 527; Spreng., *Syst. Veget.*, 2, 204; Botan. Magaz., 3274. C'est un arbrisseau très-branchu, à rameaux alternes, arrondis, glabres, garnis de feuilles également alternes, entières, oblongues, obtuses, rétrécies à la base du court pétiole, glabres sur les deux faces, d'un vert foncé et brillant en dessus, plus pâles et légèrement veinées en dessous. Les fleurs sont polygames, réunies en petits capitules axillaires et portées sur des pédoncules courts et inclinés; le calice est d'un vert brunâtre, cupuliforme, velu, divisé en quatre segments lancéolés, droits et aigus; la corolle est plus de deux fois aussi longue que le calice, campanulée, divisée presque dès la base en quatre parties oblongues, jaunâtres, pubescentes extérieurement, avec l'extrémité obtuse et réfléchie. On cultive la Gargillie australe dans le terreau de bruyère, auquel on mêle un tiers de bonne terre substantielle, et on la propage de boutures; comme cet arbrisseau paraît plus sensible au froid que les autres plantes de l'Australie, on fera bien de le rentrer plus tôt dans la serre tempérée.

La Gargillie à fleurs lâches, *Gargillia laxa*, Br., *Prod. Nov.-Holl.*, Spreng., *Syst. Veget.*, 2, 204, constitue la seconde espèce.

GARICUM. BOT. Synonyme d'Agaric.

GARIDELLE. OIS. Synon. vulgaire de Rouge-Gorge. *V.* Sylvie.

GARIDELLE. *Garidella*. BOT. Tournefort (*Instit. Rei herb.*, 655, tab. 43) dédia ce genre à Garidel qui en a très-bien décrit et figuré l'espèce principale dans son Histoire des Plantes des environs d'Aix en Provence. Linné l'a placé dans la Décandrie Trigynie, et il appartient à la famille des Renonculacées, section des Helléborées de De Candolle (*Syst. Veget. nat.*, I, p. 325). Les caractères qui lui sont assignés sont : calice à cinq sépales caducs et à peine pétaloïdes; cinq pétales bilabiés, bifides; dix étamines et quelquefois plus; trois ovaires réunis entre eux, surmontés de styles très-courts; trois capsules (quelquefois deux par l'avortement d'une d'entre elles) polyspermes et si bien soudées qu'elles ne paraissent constituer qu'un seul fruit bi ou triloculaire, à peine surmonté de deux ou trois prolongements cornus. Ce genre a de grands rapports avec le *Nigella*, mais il s'en distingue principalement par son calice plus petit, et par le nombre moindre de ses étamines et de ses capsules.

La Garidelle Nigellastre, *Garidella Nigellastrum*, L., a une tige haute de trois à six décimètres, divisée en quelques rameaux droits, et presque nue supérieurement; ses feuilles radicales sont longues, ailées

et finement découpées; celles de la tige sont écartées et à trois ou cinq découpures linéaires; les fleurs terminales, rougeâtres et solitaires, ont des pétales sessiles et étalés. Cette plante croît dans les lieux cultivés, parmi les Vignes et les Oliviers de la Provence, et probablement de toutes les côtes orientales de la Méditerranée.

Lamarck (Illustr., t. 379, fig. 2) en a fait connaître une seconde espèce sous le nom de *Garidella unguicularis*, dont les pétales sont dressés, convexes et onguiculés, et qui a jusqu'à quarante étamines. Elle croît près d'Alep.

GARIES. BOT. L'un des noms vulgaires du Chêne.

GARIN. MOLL. Adanson donne ce nom à une Coquille bivalve, qui appartient au genre Plicatule. *V.* ce mot.

GARIOTS. BOT. L'un des noms vulgaires du *Geum urbanum*. *V.* BENOITE.

GARLU. OIS. Synonyme de Tyran Tictivie. *V.* GOBE-MOUCHE.

GARNOT. MOLL. Espèce du genre Crépidule. *V.* ce mot.

GARNOTIE. *Garnotia*. BOT. Genre de la famille des Graminées, institué par Brongniard, dans la botanique du Voyage de la Coquille. Caractères : fleurs réunies en épi simple; épillets à deux fleurs; glume lancéolée, à trois nervures, terminée par une arête; florules presque égales : l'inférieure à une valve, neutre, avec sa paillette mutique, lancéolée, à trois nervures; la supérieure à deux valves, hermaphrodite, à paillettes papyracées, contournées, lancéolées et mutiques; deux écailles tronquées et ciliées; trois étamines; ovaire glabre; styles rapprochés et parallèles à leur base; stigmates plumeux et allongés. Ce genre, voisin par les caractères les plus importants, du genre *Paspalum*, en diffère beaucoup par la forme générale de ses épillets, et surtout par la présence de l'arête qui termine la glume. Ce dernier caractère et le petit nombre de nervures de la glume empêchent qu'on ne le confonde avec le genre *Leptocoryphium* de Nees von Esenbeck.

GARNOTIE STRICTE. *Garnotia stricta*, Brong., Voy. de la Coquille., pl. 21. Elle a son chaume et ses feuilles très-glabres, poilus seulement à l'orifice des gaînes; les feuilles sont linéaires-subulées, strictes et planes; la panicule est interrompue, contractée, avec ses rameaux dressés et verticillés; épillets linéaires, glabres, à nervures denticulées, et insérés dans un faisceau de poils; arête trois fois plus courte que la glume. De l'île de Taïti.

GARO. BOT. Nom de pays, proposé par quelques botanistes français pour désigner le genre Aquilaire. *V.* ce mot.

GAROSMUM ET GAROSMUS. BOT. C'est-à-dire *ayant odeur de Poisson*. C'est chez Dodœus et d'autres anciens botanistes, le nom, plus convenable, du *Chenopodium vulvaria*, L.

GAROU ET GAROUTTE. BOT. Synonymes de *Gnidium*. *V.* DAPHNÉ.

GAROUIL ET GAROUILLET. BOT. Syn. vulgaires de Maïs. *V.* ce mot.

GAROUILLE. BOT. L'un des noms vulgaires du Chêne, à Kermès.

GAROUPE. BOT. L'un des noms vulgaires du *Cneorum tricoccum*.

GAROUSSE. BOT. Synonyme vulgaire de *Lathirus cicera*, L. *V.* GESSE.

GARRANIER. BOT. L'un des noms vulgaires du *Cheiranthus Chius*, L.

GARRIGUES. GÉOL. Nom que l'on donne vulgairement à des roches nues, à des espaces rocailleux et arides.

GARROFERA. BOT. De *Garrobo*, espagnol, qui lui-même vient d'*Algarrobo*, arabe. L'un des noms vulgaires du Caroubier, dans les parties méridionales de la France, où cet arbre brave les hivers.

GARROT. OIS. Espèce du genre Canard. Dans le Règne Animal de Cuvier, les Garrots forment un sous-genre. *V.* CANARD.

On nomme aussi GARROT, la partie élevée en crête solide, de la région supérieure du corps du Cheval, qui est située au bas de la crinière, et dont la saillie est produite par les apophyses épineuses des cinq ou six premières vertèbres dorsales.

GARROUN. OIS. Nom vulgaire du vieux mâle de la Perdrix grise. *V.* PERDRIX.

GARRU. OIS. L'un des synonymes vulgaires du Combattant. *V.* BÉCASSEAU.

GARRULAXE. *Garrulax*. OIS. Genre établi par Lesson dans l'ordre des Omnivores, tribu des Cassicans, avec les caractères suivants : bec allongé, robuste, triangulaire à sa base, mince et comprimé sur les côtés, convexe, légèrement recourbé : arête vive; pointe crochue, échancrée; bords arqués et lisses; narines rondes; ailes médiocres, dépassant le croupion d'un pouce : première rémige courte; sixième, septième et huitième les plus longues; queue allongée, arrondie; tarses plus longs d'un tiers que le doigt du milieu, robustes, à scutelles épaisses; doigts antérieurs forts, munis d'ongles solides, recourbés, comprimés sur les côtés, plans en dessous; les doigts interne et externe de même longueur. Les Garrulaxes paraissent avoir des habitudes très-peu différentes de celles des Merles.

GARRULAXE DE BÉLANGER. *Garrulax Belangeri*, Less. Sommet de la tête couvert de plumes larges et nombreuses, formant une sorte de huppe tombante; ces plumes sont, devant la tête, d'un gris blanchâtre qui passe au gris sur l'occiput et se fonce davantage sur le cou; un bandeau noir velouté; parties supérieures d'un roux marron qui passe au brun vers le croupion; devant de la gorge, du cou et haut de la poitrine d'un blanc pur; parties inférieures d'un rouge ferrugineux; rémiges et rectrices brunes, à reflets roux; bec noir; tarses d'un gris de plomb. Taille, onze pouces. Du Pérou.

GARRULE. *Garrulus*. OIS. Quelques auteurs ont érigé ce genre, dans l'ordre des Omnivores, aux dépens du genre Corbeau; nous aimons à croire cette coupe très-naturelle; cependant, comme malgré nos désirs nous ne sommes point encore parvenus à établir des limites exactement prononcées, nous avons continué à considérer les Garrules comme une simple section des Corbeaux. *V.* ce mot.

GARRULUS. OIS. Syn. du Rollier vulgaire. Brisson

l'a depuis appliqué au Geai d'Europe. *V.* ROLLIER et CORBEAU.

GARRUS. OIS. Synonyme vulgaire de Hoox.

GARRYE. *Garrya.* BOT. Genre de la Diœcie Tétrandrie, L. En reconnaissance des soins obligeants prodigués par le chevalier N. Garry, secrétaire de la Compagnie de la baie d'Hudson, à M. Douglas, pendant ses intéressantes investigations dans l'Amérique septentrionale, ce dernier lui a dédié un genre nouveau dont il a trouvé le type en Californie. Selon le professeur Lindley, ce genre doit à son tour donner lieu à la création d'une famille nouvelle qui prendra place dans le voisinage des Cupulifères et des Conifères.

GARRYA A FEUILLES ELLIPTIQUES, *Garrya elliptica*, Dougl. C'est un arbuste de sept à huit pieds de hauteur, qui se divise en rameaux d'un vert pourpré et pubescents dans leur jeunesse, devenant plus tard lisses et d'un gris verdâtre. Les feuilles sont opposées, ondulées, aiguës, coriaces, toujours vertes, glabres en dessus, couvertes en dessous d'un duvet, qui les rend presque glauques, marquées de veines pennées, qui se ramifient en veinules contournées : celles qui se rapprochent le plus des bords inférieurs en suivent exactement les contours ondulés. Les fleurs sont réunies en longs chatons pendants en forme de queues; elles sont en quelque sorte verticillées, par douze, accompagnées de quatre bractées constantes, opposées, pubescentes, d'un vert blanchâtre, connées, cuspidées et disposées en croix. Les fleurs mâles sont pédonculées, composées de quatre sépales linéaires, membraneux, d'un vert blanchâtre et velus extérieurement. Les étamines, en nombre égal des sépales, mais plus courtes, alternent avec eux; les filaments sont presque égaux, courts, surmontés par des anthères oblongues, introrses, à deux loges qui s'ouvrent longitudinalement. Les fleurs femelles sont velues et disposées comme les fleurs mâles, trois dans chaque bractée; elles n'ont que deux sépales très-petits et opposés aux deux styles et stigmates qui sont beaucoup plus allongés et subulés. L'ovaire est central, infère, à une seule loge, renfermant deux ovules pendants et attachés par une sorte de cordon, à la partie supérieure de cette loge. Les fruits consistent en baies oblongues, pubescentes, disposées en chatons, comme les fleurs auxquelles elles succèdent; ces baies, couronnées de stigmates persistants, renferment dans une loge unique deux graines oblongues, revêtues d'un test subéreux et tendre, garnies d'un endoplèvre brun et ridé transversalement : la chalaze est fort apparente vers l'extrémité, et la raphe forme une ligne élevée, qui se dirige vers l'ombilic; l'albumen est charnu, homogène, l'embryon dicotylédone et très-petit, la radicule placée fort près de l'ombilic.

Cet arbrisseau est digne de figurer dans nos bosquets d'agrément; il est rustique et très-peu difficile sur la qualité du terrain.

GARS ou GARZ. OIS. Syn. vulgaire d'Oie cendrée. *V.* CANARD.

GARSOTTE. OIS. Synonyme vulgaire de Sarcelle d'été. *V.* CANARD.

GARUGA. BOT. Un bel arbre des Indes-Orientales a été décrit et figuré par Rhéede (*Hort. Malab.*, t. IV, p. 69, tab. 33), sous le nom de *Catu-Calesjam*. Il est aussi nommé *Garuga* (que l'on prononce *Garongou*) par les Telingas; et c'est ce nom que Roxbourgh (*Coromand.*, t. III, p. 4, tab. 208) lui a imposé comme générique. Il appartient à la Décandrie Monogynie, et il nous semble devoir être placé dans la famille des Térébinthacées. Cependant, ce n'est qu'avec doute que Guillemin indique ce rapprochement, ne pouvant se guider que d'après les figures et les descriptions des auteurs ci-dessus mentionnés; mais les caractères et le port de cet arbre empêchent d'établir d'autres affinités; car il ne faut pas songer à placer cette plante près des Pomacées, dans le genre *Sorbus*, ainsi que l'a jadis proposé le commentateur de Rhéede. Dans l'intéressant travail que Kunth vient de publier (Annales des Sciences naturelles, t. II, p. 333) sur les genres de Térébinthacées, il n'est pas question de ce genre; tandis que le *Boswellia*, genre décrit par Roxbourgh, à côté du Garuga, est admis parmi les Burséracées de Kunth, lesquelles sont un démembrement des Térébinthacées. Une seule plante constitue ce genre; en voici la description, de laquelle on extraira facilement le caractère générique.

GARUGA PINNÉ, *Garuga pinnata*. C'est un arbre dont le tronc, revêtu d'une écorce lisse et grise, s'élève à une grande hauteur, et se divise en rameaux et ramuscules, à l'extrémité desquels sont placées les feuilles; celles-ci sont pinnées avec impaire, composées de folioles opposées, obliques, lancéolées, crénelées ou dentées en scie; les fleurs jaunes et inodores, sont disposées en panicules courtes, peu serrées; elles naissent des aisselles des feuilles qui paraissent les premières. Elles se composent d'un calice campanulé, à cinq dents; d'une corolle à cinq pétales lancéolés, insérés sur le calice, et alternes avec ses divisions; de dix étamines à anthères oblongues et à filets subulés, plus courts que la corolle, insérés sur le calice, et entre lesquels existent cinq nectaires jaunes, glanduleux, et d'un ovaire oval, surmonté d'un style court et d'un stigmate à cinq lobes; le fruit est un drupe arrondi, charnu, lisse, renfermant deux ou un plus grand nombre de noyaux placés irrégulièrement dans la pulpe.

GARULÉON. *Garuleum.* BOT. Famille des Synanthérées, Corymbifères de Jussieu, et Syngénésie nécessaire, L. L'*Osteospermum pinnatifidum*, L'Hérit., ou *Osteospermum cœruleum*, Jacq., a été érigé en un genre particulier par H. Cassini (Bullet. de la Société Philom., novembre 1819), qui l'a nommé *Garuleum*, et l'a ainsi caractérisé : calathide radiée, dont le disque est composé de fleurs nombreuses, régulières et mâles, et la circonférence de demi-fleurons nombreux, femelles, et ayant la corolle ligulée et tridentée; involucre campanulé, formé d'écailles disposées sur deux rangs, égales, appliquées, oblongues et aiguës; réceptacle nu et convexe; akènes de la circonférence dépourvus d'aigrettes, à péricarpe sec, coriace, mince et muni de cinq côtes. Ce genre ne diffère de l'*Osteospermum* que par la nature du péricarpe, qui est osseux dans les akènes de celui-ci. Cassini signale en outre une différence à laquelle il semble attacher quelque importance; c'est que le *Garuleum* n'est mâle que

par avortement des ovules, tandis qu'il y a non-seulement défaut d'ovules, mais encore absence complète de stigmates dans l'*Osteospermum*. Les fleurs centrales du *Garuleum* possèdent, au contraire, deux styles divergents, hérissés extérieurement de poils collecteurs et munis sur leur face intérieure de deux bourrelets stigmatiques. L'auteur de ce genre a nommé *Garuleum viscosum* l'unique espèce dont il se compose jusqu'à présent. C'est un arbuste du cap de Bonne-Espérance, odorant, rameux, et garni de feuilles glutineuses, alternes et pinnatifides dans la partie supérieure du limbe; les calathides de fleurs jaunes dans le centre avec des rayons blancs, sont disposées en corymbes par trois ou quatre à la fois, portées sur de longs pédoncules, et accompagnées de bractées linéaires. On le cultive en le plaçant dans l'orangerie pendant l'hiver, et en ayant soin de lui procurer, autant que possible, de l'air, de la lumière et de l'humidité.

GARVANE, GARVANCE. BOT. Synonyme vulgaire de *Cicer orietinum*, L. *V.* CHICHE.

GARYOPHYLLATA. BOT. L'un des anciens noms du *Geum urbanum*, *V.* Benoîte, et qui est évidemment une corruption de *Caryophylloto*. Il avait été appliqué par Daléchamp au *Saxifrago rotundifolia*.

GARYOPHYLLUM. BOT. On a vainement prétendu reconnaître l'arbuste désigné par Pline sous ce nom, dans quelque Myrte d'Amérique. On s'accorde généralement à y voir le *Myrtus coryophyllata*, originaire de Ceylan.

GARZ. OIS. *V.* GARS.

GARZETTE. OIS. Espèce du genre Héron. *V.* ce mot.

GARZOTTE. OIS. L'un des noms vulgaires de la Sarcelle d'hiver, *Anas crecca*, L. *V.* CANARD.

GAS, GASH. OIS. Syn. vulgaires de Geai. *V.* CORBEAU.

GASAR. MOLL. Une variété de l'*Ostrea parasitica* porte ce nom. *V.* HUITRE.

GASELLE ou GAZELLE. MAM. *V.* ANTILOPE.

GASIOL. BOT. Syn. d'*Eupatorium cannobinum* ou Eupatoire d'Avicène. *V.* EUPATOIRE.

GASIPAES. BOT. *V.* GACHIPAES et BACTRIS.

GASSICOURTIE. *Gassicurtia*. BOT. (*Lichens*.) Genre établi par Fée dans son Essai sur la Cryptogamie des écorces exotiques officinales, p. 46, tab. 1, fig. 19, et dont les caractères sont : thalle mince, uniforme, étalé; apothécies d'abord sous-ovoïdes, ensuite cupuliformes, privées de lames proligères, sessiles, pressées et nombreuses, recouverte par une membrane fort délicate, formée par la croûte, se déchirant en travers, et renfermant des gongyles colorés, sons-pulvérulents. La seule et élégante espèce connue de ce genre, dédiée à feu C.-L. Cadet-Gassicourt, envahit l'épiderme du Quinquina jaune (*Cinchona longifolia* de la Flore du Pérou) où elle n'est pas rare.

GASTA. POIS. L'un des noms vulgaires de la Sardine. *V.* CLUPE.

GASTAUDELLO. POIS. Synonyme vulgaire de Campérien, espèce d'Ésoce du sous-genre Scombrésoce. *V.* ce mot.

GASTÉRIE. *Gasterio*. BOT. Genre de la famille des Liliacées et de l'Hexandrie Monogynie, L., établi par Duval (Plantes grasses du Jardin d'Alençon, p. 6; 1809) et adopté par Haworth (*Synops. Plant. succul.*, p. 85) qui l'a augmenté de plusieurs espèces et l'a ainsi caractérisé : calice pétaloïde, courbé, dont les divisions se terminent en massue, portant à sa base les étamines; capsules marquées de côtes peu saillantes. Ce sont des Végétaux à peine caulescents, ayant les feuilles linguiformes et les fleurs penchées.

Ce genre, formé aux dépens des Aloës, n'en diffère que par la courbure de son périanthe, de sorte qu'à la rigueur il ne devrait être considéré que comme une section du genre Aloës, ainsi que toutes les autres divisions de celui-ci, proposées par Haworth. Dans les douze espèces décrites par Haworth (*loc. cit.*), six n'étaient que des variétés de l'*Aloe Lingua*, Thunb., selon Curtis, Aiton et Haworth lui-même; les autres étaient des espèces d'Aloës dont la synonymie est fort confuse. En publiant le Supplément de ses Plantes grasses et un autre ouvrage intitulé : *Plant. succul. Revisiones* (Londres, 1821), Haworth a encore décrit plusieurs autres espèces de ce genre, sans compter celles qu'il ne fait que mentionner, et qu'il dit être cultivées par plusieurs botanistes, et notamment par le prince de Salm-Dyck. Il est à craindre que ces prétendues espèces ne diffèrent entre elles que par des caractères aussi peu tranchés que ceux qui distinguent les genres formés aux dépens du genre Aloës. Dans ce cas l'erreur serait plus grave, car des coupes faites dans un genre pour en faciliter l'étude, n'entraînent aucune conséquence fâcheuse pour la classification; ce sont des groupes que chacun est libre de prendre pour des genres ou des sections de genres; mais les espèces étant données par la nature, il serait très-contraire à la vérité de présenter comme nouvelles espèces des individus qui n'offriraient que des différences accidentelles ou d'une valeur très-faible.

GASTÉRIPE. *Gasteripus*. ÉCHIN. Genre de Polypiers établi par Raffinesque (Journal de Physique, 1819, tab. 89, p. 153) dans l'ordre des Échinodermes pédicellés de Cuvier. Corps cylindrique, mou; bouche nue; anus terminal; des branchies en forme de tubercules striés sous le ventre. Le genre Gastéripe n'est encore composé que d'une seule espèce (*Gasteripus villolus*) lisse, roussâtre, à deux raies longitudinales brunes; la tête est obtuse, le cou rétréci, et la queue amincie et obtuse. Raffinesque n'indique point l'habitation de cette Holothuridie, de laquelle nous ne parlons que d'après le Journal de Physique que nous avons cru devoir citer textuellement, n'ayant pas sous les yeux l'ouvrage de Raffinesque.

GASTÉROCERQUE. *Gasterocercus*. INS. Genre de la famille des Rhynchophores, établi par Delaporte et Brullé, pour un insecte trouvé par eux dans la forêt de Compiègne. Caractères : antennes courtes, grêles et un peu velues; tige plus longue que la massue, composée de sept articles dont le premier et le deuxième les plus allongés et le dernier un peu dilaté; la massue est ovoïde et triarticulée; le rostre est droit, plan, un peu déprimé à la partie médiane et latérale; il est spatuliforme à l'extrémité; mandibules dentées; yeux latéraux, obliques et un peu saillants; corselet subconique, rétréci antérieurement, lobé auprès des yeux et cana-

ticulé inférieurement ; élytres ovales-oblongues, plus larges que le corselet, un peu calleuses vers les épaules ; pieds allongés, les intermédiaires plus courts ; cuisses faiblement dentées. On ne connaît encore qu'une seule espèce européenne, c'est le *Gasterocercus Dumerilii* ; deux autres espèces brésiliennes, *Gasterocercus Dejeanii* et *Latreillii*, font partie de la collection du général Dejean.

GASTÉROMYCES ou GASTÉROMYCIENS. BOT. *V.* GASTROMYCIENS.

GASTÉROPLÈQUE. *Gasteroplecus*. POIS. Sous genre de Saumon. *V.* ce mot.

GASTÉROPODES ou GASTROPODES. MOLL. Les nomenclateurs modernes qui ont fondé les distinctions de premier ordre sur l'organisation des animaux, ont donné ce nom à tous les Mollusques qui rampent sur le ventre. Comme cet ordre est le plus nombreux en genres, et qu'il a des rapports avec les ordres avoisinants, nous renvoyons à l'article MOLLUSQUE, pour le faire connaître dans tous ses détails et dans tous ses rapports.

GASTÉROSTÉE. *Gasterosteus*. POIS. Genre de l'ordre des Acanthoptérygiens et de la seconde tribu de la famille des Scombéroïdes où la première dorsale est divisée en épines. Linné, qui l'établit d'après Artedi, le plaçait entre les genres Perche et Scombre, dans l'ordre des Thoraciques. Ses caractères sont : point de fausses nageoires derrière la dorsale ou l'anale ; cette dorsale aiguillonnée. — Il se compose de petites espèces et se divise de la manière suivante, en cinq sous-genres :

† ÉPINOCHE, *Gasterosteus*, où les ventrales sont soutenues chacune par une forte épine, sans autre rayon ; où les os du bassin forment entre eux un bouclier pointu en arrière, et remontant par deux apophyses de chaque côté. Ce sont des Poissons d'eau douce et les moindres par la taille de toutes les espèces de cette grande classe, où, lorsqu'il est des Épinoches qui n'atteignent guère que trente lignes, il est des Squales, par exemple, qui dépassent trente pieds de longueur.

ÉPINOCHE COMMUNE. Rond., Pois., 2, p. 206, *Gasterosteus aculeatus*, L., Gmel., *Syst. Nat.*, XIII, 1, *pars* 3, p. 1323 ; Bloch, pl. 53, 3 ; Encycl., pl. 57, fig. 222 ; la Spinarelle Belon, qu'il ne faut pas confondre avec le *Gasterosteus Spinarella* de Gmel., *loc. cit.*, p. 1327, qui est une autre petite espèce indienne et peu connue du même sous-genre ; vulgairement l'Épinarde ou Escharde, si commune dans les eaux tranquilles, dans les ruisseaux, dans les parties des rivières où le cours s'est ralenti, dans les flasques limpides des marais, et jusque dans les bassins des jardins, où l'on est bien convaincu que le frai en peut être apporté par les jets d'eau qui d'ordinaire les alimentent. Ce petit animal pullule tellement qu'en certains lieux les bandes que forme sa progéniture deviennent comme massives ; il est des cantons où on les recueille en assez grande quantité pour en exprimer une huile de Poisson et pour en couvrir la terre comme engrais. Sa chair n'est pas bonne, et, fût-elle agréable, on ne rechercherait guère comme aliment un animal dont la douzaine fournirait tout au plus, selon l'expression de La Fontaine, une demi-bouchée. Outre la fécondité des Épinoches, une autre particularité contribue à en favoriser la propagation, c'est la faculté de vieillir que leur procurent au milieu des eaux les armes dont elles sont munies. En effet, peu d'animaux voraces en font leur proie ; les Poissons carnassiers expérimentés ne s'attaquent jamais à elles ; les jeunes Brochets seuls en avalent quelquefois une ou deux, mais n'y reviennent plus s'ils ont le bonheur de survivre à cet essai de gloutonnerie. L'Épinoche, en danger, hérisse les redoutables piquants dont se composent sa dorsale et ses pectorales, de manière à déchirer l'œsophage qui l'engloutit, et de telles piqûres causent, en général, la mort de l'ennemi. Mais si la faible Épinoche triomphe du vorace Brochet, elle est à son tour la victime de plus petits qu'elle ; ce qu'elle ne redoute pas du tyran des eaux, elle l'éprouve de créatures qui ne sont pas même pour elle dans la proportion de sa taille avec celle des grands Poissons qu'elle brave. Un petit Binocle, un Ver intestinal sucent sa peau ou déchirent ses entrailles, et les Canards, qui ont dans la dureté de leur bec les moyens de l'écraser avant de l'avaler, sont les causes de destruction que les Gastérostées ont à redouter. Leurs couleurs, qui sont celles de la souris, de l'argent, de l'or et du rubis même, jointes à l'élégance de leur forme, rendraient les Épinoches remarquables dans nos bassins, si la petitesse de leur taille ne les faisait presque toujours confondre avec les objets qui les entourent. B. 3-13, P. 10, V. 1-2, A. 1, C. 12.

ÉPINOCHETTE. *Gasterosteus pungitius*, L., Gmel., *loc. cit.*, 1326 ; Bloch, pl. 53, fig. 4 ; l'Épinoche de l'Encycl., pl. 57, f. 225. Encore plus petit que le précédent. Ce Poisson habite les rivières d'où il descend jusque dans la mer. Il vit également en troupes nombreuses, et n'est absolument d'aucun usage. Neuf ou dix aiguillons sur le dos le caractérisent. B. 10, P. 10, V. 1, A. 11, C. 13.

Mitchill a décrit deux nouvelles espèces de ce sous-genre dans son Histoire des Poissons de New-York : *Gasterosteus biaculeatus*, tab. 1, fig. 10, et *Gasterosteus quadrotus*, tab. 1, fig. 11.

†† GASTRÉ, *Spinachia*. Ligne latérale armée comme dans les Caranx ; les ventrales placées en arrière des pectorales, avec une petite membrane et un rayon outre l'épine. Le corps est allongé et les épines dorsales nombreuses.

ÉPINOCHE SPINACHE. *Gasterosteus Spinachia*, L., Gmel., *loc. cit.*, p. 1327 ; Bloch, pl. 53, fig. 1 ; Encycl., pl. 57, fig. 226. Ce Poisson, qui atteint six pouces de longueur et qui a le corps fort allongé, ne fréquente point les eaux douces ; il se trouve en quantité dans les mers du Nord où les pêcheurs l'attirent à la côte au moyen de feux. On n'en mange point la chair, mais on en fait de l'huile, et l'on s'en sert encore pour fumer les champs sur les rivages de la Baltique. B. 13, 6-7, P. 10, V. 2, A. 6-7, C. 12.

††† CENTRONOTE, *Centronotus*. Les ventrales ayant plusieurs rayons mous ; les côtés de la queue saillants en carène comme dans les Scombres ; l'anale, plus courte que la dorsale, ayant en avant de très petites épines libres.

ÉPINOCHE PILOTE. *Gasterosteus Ductor*, L., Gmel., *loc. cit.*, p. 1324 ; Bloch, pl. 338 ; Encycl. Pois., pl. 57, fig. 223. Par sa taille, sa forme et ses couleurs, ce Poisson est

l'intermédiaire des petites espèces de Scombres et des grandes Gastérostées; dans l'eau et nageant avec rapidité, on dirait, aux bandes brunâtres qui diaprent en raies brunes l'azur foncé de son dos, et aux reflets d'argent poli dont brillent ses parties inférieures, le Maquereau si brillant dans la mer par des nuances dont le Poisson mort offre à peine les indices. Il est cependant des Pilotes plus petits et plus gris qui, à la surface des mers, ne rappellent que la Perche de nos eaux douces. Il n'est de vrai, dans tous les contes qu'on a débités sur les Pilotes et sur leurs Requins, que l'habitude qui a mérité au premier son nom, celle de suivre, ou plutôt de précéder les seconds. Les Pilotes ne sont ni les conducteurs, ni les limiers des Requins; ils sont les commensaux et les parasites de ces dominateurs; semblables en cela aux Oiseaux voleurs, qui viennent dans nos champs et dans nos villes enlever ce qu'ils peuvent de nos récoltes, aux Rats qui s'introduisent dans nos demeures pour s'y nourrir de ce qu'ils nous peuvent dérober. Et le Pilote n'est pas le seul compagnon du Requin que la Rémore escorte aussi; l'un et l'autre viennent certainement, sans y être priés, s'associer aux repas sanglants, des reliefs ou des miettes desquels, s'il est permis d'employer cette image, la Rémore et le Pilote ont l'instinct de profiter. — Le Pilote habite indifféremment la Méditerranée et l'Océan dans lequel on ne le trouve guère au-dessus du quarantième degré nord; c'est à l'ouest des Açores que l'on en rencontre le plus. La chair en est médiocre. A. 7, O. 3-30, 4-27, P. 18, 20, V. 5, 6, A. 16, 17, C. 16, 26.

Le *Gasterosteus Acanthias*, Gmel., *loc. cit.*, p. 1328, de Pontopidan, Poisson des mers de Danemark, la Crevale, ou Carolinian, *Gasterosteus Carolinus*, le *Gasterosteus niger* de Bloch, pl. 337, qui atteint dix pieds de longueur, le *Rudwer-perh* de Mitchill dans son Histoire des Poissons de New-York, sont encore des espèces du sous-genre Centronote, formé par Lacépède qui l'avait élevé au rang de genre.

†††† LICHE, *Lichia*. Les espèces de ce sous-genre ont, comme les Centronotes, des ventrales munies de quelques rayons; mais leur ligne latérale n'a ni carène ni armure; au-devant de leur anale, sont une ou deux épines libres; leur corps est généralement plus haut et plus comprimé qu'aux précédents, souvent la première des épines de leur dos est couchée en avant et immobile; leur estomac est un sac large; ils ont beaucoup de cœcums. On voit encore dans quelques espèces des divisions à la dorsale et à l'anale, comme dans les Scombres. Lacépède les nomme Scombéroïdes.

Les espèces de ce sous genre sont le *Scomber saliens*, Bloch, pl. 335, Lac., Pois., t. II, pl. 19, fig. 2; le *Scomber aculeatus* de Bloch (pl. 336, fig. 1), que cet auteur confond mal à propos avec la Liche de la Méditerranée; le Scombéroïde Commersonien. Lac., Pois., II, pl. 20, fig. 3; *Scomber Forsteri* de Schneider, Poisson que l'on pêche partout, jusque dans les mers de la Nouvelle-Hollande; le *Scomber Lysan* de Forskahl, le *Toloo-parah* des Russes; la Liche de la Méditerranée, vulgairement Derbis, Lampuge, etc., qui n'a point comme les précédents les nageoires divisées, qui est le *Scomber Amia* de Bloch (édition de Schneider, 34); mais qui pourrait bien ne pas être le Poisson désigné sous ce nom par Linné, celui-ci rapportant à son *Amia* des synonymes et des figures convenant à diverses espèces; le *Scomber Calcar*, Bloch, pl. 336, f. 2, et le *Scomber Saurus* de Brown, *Gasterosteus occidentalis*, L.

Les TRACHINOTES de Lacépède ne diffèrent des Liches que par les pointes plus prolongées de leur dorsale et de leur anale; ce sont les *Scomber falcatus* de Forskahl, auxquels il faut joindre les Acanthinions de Lacépède, c'est-à-dire les *Chætodon rhomboides* et *glaucus* de Bloch, pl. 209 et 210; ce sont encore les deux Cœsimmores de Lacépède, savoir, le Cœsiomore Baillon (T. III, pl. 3, fig. 2) qui est un double emploi du Caranx glauque de cet auteur, et le Cœsiomore Bloch (*ibid.*, fig. 2). *V.* Cuvier, Règne Animal, t. II, p. 321.

††††† CILIAIRE, *Blepharis*, Cuv., Règne Anim., t. II, p. 322. Le *Zeus ciliaris* de Bloch, pl. 191. Gmel., *loc. cit.*, p. 1225, des mers d'Orient, est le Poisson qui a servi de type à ce sous-genre dont les caractères consistent dans le corps plus élevé qu'il ne l'est dans les Liches, et conformé en rhombe parfait, de manière que l'angle supérieur et l'inférieur répondent au commencement de la deuxième dorsale et de l'anale; les épines dorsales sont très-courtes, mais les premiers rayons, mous ainsi que ceux de l'anale, s'allongent en filaments qui surpassent la longueur du corps; ils ont d'ailleurs de petites épines libres avant l'anus, et leurs seules écailles sensibles forment une petite carène sur la fin de la ligne latérale.

GASTÉRUPTION. INS. Latreille avait établi sous ce nom (Précis des caractères génériques des Insectes, p. 113) un genre dans l'ordre des Hyménoptères, et voisin des Ichneumons. Fabricius l'a remplacé par celui de Fœne. *V.* ce mot.

GASTONIE. *Gastonia*. BOT. Genre de la famille des Araliacées et de la Dodécandrie Polygynie, L., établi par Commerson pour un arbre originaire de l'île de Mascareigne, où il porte le nom vulgaire de Bois d'Eponge. Ce genre peut être ainsi caractérisé : ovaire infère, surmonté par le limbe du calice qui est persistant, et forme un rebord entier et sinueux. Le nombre des loges est extrêmement variable, non seulement dans les diverses espèces, mais aussi dans les différents individus de la même espèce. Le plus souvent on en compte dix ou douze, quelquefois cinq seulement. Chaque loge contient toujours un seul ovule; les styles sont au nombre de cinq, de dix ou de douze; ils sont chacun terminés par un petit stigmate capitulé; les pétales sont sessiles, caduques; tantôt on en compte cinq seulement, tantôt dix, douze ou même quinze. La même observation s'applique aux étamines dont le nombre est généralement le même que celui des pétales, et qui sont, comme ces derniers, insérées sur l'ovaire, en dedans du rebord calicinal et en dehors d'un disque épigyne. Le fruit est une baie pisiforme, globuleuse, évasée vers son sommet qui est couronné par le limbe du calice. Elle contient de cinq à douze graines, suivant le nombre des loges de l'ovaire; les fleurs sont petites, verdâtres, odorantes, disposées en

grappes rameuses, qui se composent d'un très-grand nombre de petites ombellules, dont les pédoncules sont articulés et caduques. En le dédiant à la mémoire de Gaston, duc d'Orléans, frère de Louis XIII, et fondateur du Jardin botanique de Blois, Commerson ne s'était pas souvenu que Linné avait établi le genre *Borbonia* en l'honneur du même personnage; et comme l'usage d'imposer deux noms ayant la même étymologie, n'est pas reçu en botanique, il serait peut-être convenable de remplacer par un nouveau mot celui de *Gastonia* si le temps ne l'avait consacré. Jusqu'à présent on n'a connu qu'une seule espèce de ce genre, *Gastonia spongiosa*, Lamk., qui croît aux îles de France et de Mascareigne. Mais le magnifique herbier de Benjamin Delessert en renferme plusieurs nouvelles qui ont été rapportées de l'Ile-de-France par un jeune naturaliste plein de zèle et de connaissance, nommé Néraud. Ces diverses espèces se ressemblent autant par le port que par l'organisation. Les créoles les confondent sous le nom général de Mapou ou Bois d'Éponge. Ce qui les rend très-remarquables et leur donne une physionomie toute particulière, c'est surtout l'obésité de leurs formes, indice certain de leur mollesse et de leur fragilité. Une écorce bien lisse, d'un gris cendré, que traversent de gros vaisseaux pleins de gomme-résine, recouvre le corps ligneux; celui-ci est tellement mou, qu'une lame de couteau s'y enfonce tout entière par le moindre effort. Au centre se trouve un canal médullaire, d'un diamètre considérable et pénétré comme l'écorce de vaisseaux gummifères. Les rameaux sont chargés des cicatrices qu'y ont laissées les anciennes feuilles après leur chute; à leur sommet ils se renflent et s'épaississent comme dans les *Terminalia*. Les feuilles imparipinnées sont, en naissant, chargées d'une gomme-résine odoriférante. Quand elles sont bien développées, elles forment un bouquet que l'élasticité de leurs supports permet de céder aux plus légères agitations de l'air. Immédiatement au-dessous de ce faisceau, naissent les fleurs vers les mois de septembre et d'octobre; elles se font plutôt remarquer par leur grand nombre que par l'éclat de leurs couleurs; elles se distinguent aussi par l'odeur suave d'Angélique qu'elles exhalent. Leurs pétales, appliqués bord à bord dans le bouton, restent quelquefois ainsi soudés et tombent tous ensemble. Le plus souvent ils s'étalent, se renversent et ne durent pas plus d'un jour. Ils sont sessiles, épais et légèrement ebarnus. Les styles, d'abord réunis, finissent par se renverser. Les fruits sont des baies bleuâtres, presque sèches.

GASTORCHIS. BOT. Dénomination générique proposée par Du Petit-Thouars (Histoire des Orchidées des îles australes d'Afrique) pour deux plantes qu'il a figurées (*loc. cit.*, tab. 31 et 32) sous les noms de *Tuberogastris* et de *Villosogastris*, et pour lesquelles il cite comme synonymes les noms de *Limodorum tuberculosum* et *Limodorum villosum*. Néanmoins dans le premier tableau des genres de l'ouvrage cité, l'auteur dit que le genre *Gastorchis* correspond à l'*Epipactis* de Swartz; mais il y a lieu de penser qu'il doit former un genre particulier; ses caractères sont : périanthe à six segments, dont les trois supérieurs dressés et oblongs-lancéolés; les inférieurs latéraux étalés ou réfléchis; la labelle ventru, ployé en forme d'auge, dont le limbe est peu développé et frangé; l'éperon nul ou réduit à un simple renflement basilaire; anthère à deux loges recouvertes par un opercule pédiculé et renfermant plusieurs globules distincts dans chaque loge. Ce genre est placé par son auteur dans la seconde section, c'est-à-dire celle des Helléborines, et il se compose de plantes qui croissent immédiatement sur le sol.

GASTRACANTHE. *Gastracanthus*. INS. Hyménoptères; genre de la famille des Pupivores, section des Térébrans et tribu des Chalcidites, institué par Westwood, avec les caractères suivants : tête large; abdomen des femelles plus étroit que le corselet et près de trois fois plus long, se terminant sensiblement en pointe; oviducte peu saillant; antennes des femelles très-minces; les troisième et quatrième articles en forme d'anneau, le cinquième un peu plus long que le sixième, les suivants diminuant un peu de longueur jusqu'au dixième, ceux qui restent forment une sorte de massue.

GASTRACANTHE MAGNIFIQUE. *Gastracanthus pulcherrimus*, Westw. La tête est bleue; le corselet d'un vert bronzé; l'abdomen est d'un vert chalybé très-brillant, avec le second segment brunâtre; les pieds sont roux; les ailes antérieures ont deux grandes taches rousses. Taille, quatre lignes. Europe.

GASTRÉ. *Spinachia*. POIS. Sous genre de Gastérostée. *V*. ce mot.

GASTRIDIER. *Gastridium*. BOT. (*Hydrophytes*.) Genre établi par Lyngbye dans son Hydrophytologie du Danemark, et classé par lui dans sa deuxième section, celle des *Soleniata* ou plantes marines tubuleuses. Il offre pour caractères : fronde cylindrique, tubuleuse, continue, rameuse ou simple, gélatineuse, quelquefois avec des contractions ou nodosités qui la font paraître comme articulée; graines nues, plongées dans la substance des petites ramifications. L'auteur danois divise ce genre en deux sections : la première renferme les Hydrophytes à fronde rameuse; la deuxième celles dont la fronde est simple. Des espèces très-disparates se trouvent réunies dans l'une comme dans l'autre, et quelques-unes manquent des caractères que Lyngbye leur attribue. Il convient de les passer rapidement en revue afin de détruire les erreurs d'un botaniste dont on est porté à adopter les divisions sur sa seule réputation : plus cette réputation est méritée, plus il est nécessaire de faire connaître les erreurs que le défaut de moyens, trop de précipitation ou d'autres causes ont pu faire commettre.

Le *Gastridium filiforme* présente cinq variétés; c'est bien la plante que Lamouroux a nommée *Dumontia incrassata*; sa fructification est toujours capsulaire et anthospermique. D'après la description et la figure du *Gastridium purpurascens*, il le regarde comme le *Fucus dasyphyllus* de Turner, *Gigartina dasyphylla*, espèce à fronde pleine, offrant fréquemment la double fructification. Il en est de même des deux espèces suivantes, les *Gastridium clavellosum* et *kaliforme*, dont la fructification tubereuleuse est très-fréquente, caractère éminemment différent de celui

que Lynghye attribue à son genre *Gastridium*. La cinquième espèce, désignée sous le nom d'*Opuntia*, est la même que l'*Asperococcus bullosus*, qui varie depuis l'ovale subglobuleux jusqu'à la forme subulée, et qui paraît se trouver dans toutes les mers. Les *Gastridium lubricum* et *cylindricum* appartiennent aux Rivulaires de Roth, et la huitième, le Gastridier ovale, a tous les caractères d'une Alcyonidiée. Ainsi le genre *Gastridium* de Lyngbye se trouve composé d'une Dumontie, de trois Gigartines, d'une Aspérocoque, de deux Rivulaires, et d'une Alcyonidiée, selon l'acception que Lamouroux donne à ces mots. Peut-on adopter un genre qui renferme des êtres si différents sous les rapports de l'organisation, de la fructification et des couleurs?

GASTRIDIUM. BOT. Palisot-Beauvois (Agrostographie, p. 21) a établi ce genre pour une plante de la famille des Graminées et de la Triandrie Digynie, L., que Linné plaçait dans son genre *Milium* et dont Willdenow, Persoon et De Candolle avaient fait une espèce d'*Agrostis*. Voici ses caractères : valves de la lépicène (*glumes*, Palisot-Beauvois) renflées à la base, trois fois plus longues que les glumes (*paillettes*, Palisot-Beauvois), lesquelles sont durcies et d'une consistance coriace; glume inférieure à trois ou quatre dents, munies d'une petite soie près du sommet; glume supérieure bifide; style court, bipartite; stigmates velus. L'inflorescence est une panicule composée et resserrée contre l'axe, en forme d'épi. La seule espèce indiquée par l'auteur de ce genre est le *Gastridium lendigerum* ou *Milium lendigerum*, L., plante indigène des contrées méridionales de l'Europe.

GASTROBRANCHE. POIS. *V.* MYXINE.

GASTROCARPHE. *Gastrocarpha*. BOT. Genre de la famille des Synanthérées, établi par le professeur Don et réuni ensuite au genre *Moschoria*, de Ruiz et Pavon, dont il n'a point paru différer. *V.* MOSCHAIRE.

GASTROCHÈNE. *Gastrochæna*. MOLL. Spengler avait créé ce genre (*Nova Acta Danica*, t. II) pour des Mollusques conchifères, qui jouissent de la propriété de se revêtir d'un tube plus ou moins complet, soit libre, soit revêtant l'intérieur de loges creusées dans les pierres ou les madrépores. Ce genre était resté oublié, et, dans l'intervalle, Bruguière avait fait de son côté le genre Fistulane, dans lequel il rassemblait des coquillages analogues.

Lamarck adopta le genre de Bruguière, mais fit sentir dans les Annales, qu'on serait obligé de le réformer; c'est ce qu'il fit d'abord dans l'Extrait du Cours de 1811, et bien plus complétement encore dans son grand ouvrage, les Animaux sans vertèbres, t. V. Il y créa la famille des Tubicolées, où le genre Fistulane et les démembrements, Clavagelle, Térédine, Cloisonnaire, vinrent naturellement se ranger avec les Arrosoirs et les Tarets. Dans l'intervalle qui sépara la publication de ces deux ouvrages du célèbre auteur de la Philosophie zoologique, Cuvier donna aux sciences naturelles son Règne Animal. C'est là que le genre de Spengler est rapporté; mais Cuvier ne parle pas des tubes que Spengler a considérés comme parties essentielles de ses Gastrochènes; il ne cite que la seule figure de cet auteur, qui ne représente pas le tube où est renfermée la coquille. Au reste, le tube n'était point connu de Spengler, qui n'avait mis cette espèce dans son genre que par analogie. C'est ainsi qu'en rapportant au genre de Spengler des Coquilles sans tube, et en admettant d'un autre côté le genre Fistulane de Bruguière qui lui est analogue, Cuvier a donné lieu à un double emploi, reproduit par les conchyliologues français qui ont parlé du genre après lui. Lamarck, dans sa manière de voir, a dû séparer, d'après cela, les Gastrochènes de la famille des Tubicolées, et les rapprocher des Pholades, d'abord à cause de la disposition du manteau et du pied qui est analogue, ainsi que de la forme générale de la coquille.

Depuis la publication de ces divers travaux, Turton, dans sa Conchyliologie Britannique, a retrouvé sur les côtes d'Angleterre la Gastrochène cunéiforme, et l'a constamment trouvé pourvu d'un tube plus ou moins complet; il dit même que ce tube fait saillie hors du rocher, et qu'il s'aperçoit dans les fentes. Deshayes a également observé la même espèce dans une masse madréporique, et l'a aussi trouvée munie d'un long tube, adhérent aux parois de la cavité qui la renfermait. Il a conclu de ces observations et de beaucoup d'autres, qu'il a multipliées à dessein sur les Fistulanes fossiles des environs de Paris, et notamment sur celles de Valmondois, que le genre Gastrochène devait se confondre jusqu'à nouvel ordre parmi les Fistulanes, puisque les Coquilles qu'il renferme sont pourvues d'un tube comme celles-ci, et qu'elles ont d'ailleurs une forme absolument analogue. *V.* FISTULANE. Si ensuite, dans ce dernier genre, il faut faire un démembrement lorsque les animaux seront connus, ce sera sans doute avec les espèces à tube droit, dont les valves sont minces et étroites, semblables à la *Fistulana clava*.

GASTROCHILE. *Gastrochilus*. BOT. Le genre institué sous ce nom, par le professeur Don, dans la famille des Orchidées, pour une plante du Népaul, *Gastrochilus calceolaris*, a été réuni par Robert Brown au genre *Sarcochilos*, *V.* SARCOCHILE; et ce nom étant devenu libre, le docteur Wallich l'a appliqué, dans son bel ouvrage iconographique des Plantes rares de l'Asie, à un genre nouveau de la famille des Scytaminées, offrant pour caractères : calice tubuleux, ordinairement déchiré ou fendu; tube de la corolle allongé et filiforme; limbe de même longueur que le tube, portant des segments extérieurs, étalés et égaux; des segments intérieurs plus larges, inégaux, soudés par leur base avec le filament qui se trouve dans le tube; ce filament est linéaire, portant au sommet une anthère mutique, à deux loges distinctes; labelle très-grand, en forme de sac; ovaire infère, à trois loges renfermant plusieurs ovules renversés, attachés horizontalement à l'angle central; style filiforme; stigmate en tête. Les Gastrochiles appartiennent toutes à l'Inde; ce sont des plantes herbacées, dont la plupart privées de tiges; leurs racines sont traçantes ou fibreuses, partant d'un tubercule qui donne naissance à un faisceau de feuilles; les fleurs, ordinairement penchées, présentent par leur réunion un épi sessile ou terminal et imbriqué.

GASTRODE. *Gastrodus.* INS. Coléoptères tétramères; Megerle désigne sous ce nom une des coupes nombreuses établies aux dépens des Charansons. Les caractères de ce genre ne sont pas encore connus; il avoisine les *Pachygastres* de Germar, et renferme des espèces propres à l'Italie, à l'Espagne, à l'Autriche, à la Styrie et au Brésil. Dejean (Catal. des Coléoptères, p. 90) adopte ce nouveau genre et en mentionne sept espèces que Schoonher, d'un avis contraire, a déjà, sur la valeur des caractères du genre Gastrode, disséminé dans plusieurs genres de sa Monographie des Curculionides.

GASTRODIE. *Gastrodia.* BOT. Genre de la famille des Orchidées et de la Gynandrie Monogynie, établi par R. Brown (*Prodr. Flor. Nov.-Holland.*, p. 330) qui lui a donné pour caractères : un périanthe monophylle, tubuleux, divisé en cinq lobes; labelle libre, onguiculé, appuyé sur la colonne (gynostème); celle-ci est longue, creuse à son sommet, épaisse en devant et à la base où est situé le stigmate; anthère terminale mobile, caduque, à lobules rapprochés; masses polliniques formées de particules anguleuses, un peu grandes, adhérentes entre elles avec une sorte d'élasticité. D'après son auteur, ce genre a la plus grande affinité avec l'*Epipogium*, surtout par la caducité de son anthère, par ses masses polliniques, et la situation de son stigmate. La seule espèce qu'il renferme, *Gastrodia sesamoides*, Brown, croît au port Jackson, dans la Nouvelle-Hollande. C'est une plante herbacée, parasite sur les racines des arbres. Sa racine est charnue, rameuse, articulée; sa hampe porte des gaînes alternes, courtes, et des fleurs blanchâtres ou jaunâtres, disposées en grappes, et ayant un peu l'apparence de celles du *Sesamum*.

GASTROGLOTTIDE. *Gastroglottis.* BOT. Genre de la famille des Orchidées, de la Gynandrie Monandrie, L., institué par le docteur Blume pour une plante qu'il a trouvée sur les montagnes de Java et qu'il a caractérisée de la manière suivante : les cinq divisions (sépales et pétales) du périanthe étalées : les latérales plus larges que les autres, soudées à leur base et posées sur le labelle; celui-ci ventru, soudé inférieurement avec le gynostème; son limbe est dressé, demi-trifide; le gynostème est libre supérieurement dressé, atténué à l'extrémité; anthère dorsale, biloculaire, attachée par une sorte de dent; dans chaque loge, deux masses polliniques, obovales, pulpo-céréacées, attachées au sommet du gynostème, deux à deux, par des fils glutineux. Ce genre a beaucoup de ressemblance avec celui que R. Brown a établi sous le nom de *Ornithodium*; mais il en diffère par la présence des filaments ou lanières qui unissent les masses polliniques au gynostème.

GASTROGLOTTIDE DE MONTAGNE. *Gastroglottis montana*, Blume, *Bydrag. ind.*, 397. Plante herbacée, terrestre, à racines fibreuses, à tige simple et dressée, à feuilles oblongues-lancéolées, nervurées, plissées et membraneuses; pédoncule terminal, allongé, couronné par une multitude de fleurs petites, sessiles, bractéolées et d'un jaune verdâtre.

GASTROLOBIER. *Gastrolobium.* BOT. Genre de la famille des Légumineuses et de la Décandrie Monogynie, établi par R. Brown (*in Hort. Kew.*, 2e édit., vol. 3, p. 16) qui l'a caractérisé ainsi : calice quinquéfide, bilobé et sans bractées; corolle papilionacée, dont les pétales sont à peu près égaux entre eux; ovaire dispermé, pédicellé, surmonté d'un style subulé, ascendant, et d'un stigmate simple; légume renflé, contenant des graines munies d'appendices calleux autour de l'ombilic. Ce genre, qui est voisin du *Pultenæa* de Smith, ne se compose que d'un petit nombre d'espèces. Le GASTROLOBIER A DEUX LOBES, *Gastrolobium bilobum*, plante indigène de la côte sud-ouest de la Nouvelle-Hollande, est cultivé en Angleterre depuis 1803. Ses feuilles sont assez grandes, soyeuses en dessous, tronquées au sommet et ayant une petite pointe entre les lobes; le pédicelle des légumes est de la grandeur du tube calicinal. Le GASTROLOBIER ÉMOUSSÉ, *Gastrolobium retusum*, Brown, forme la seconde espèce du genre; il appartient aux mêmes contrées que le Gastrolobier à deux lobes. Sa tige est dressée, soyeuse, cylindrique, à rameaux comprimés. Les feuilles sont entières, verticillées, pétiolées, en forme de coin, émoussées au sommet, d'un vert cendré et longues de près d'un pouce; leur face inférieure est presque cendrée, réticulée, quelquefois soyeuse ou même velue, le plus souvent entièrement glabre. Les stipules sont sétacées, plumeuses, recourbées et plus longues que les pétioles. Les fleurs sont réunies en tête ou capitule terminal et axillaire. Le calice est très-velu, divisé irrégulièrement en cinq parties lancéolées, aiguës. La corolle est composée d'un étendard assez grand, de deux ailes plus petites at étalées, enfin de la carène : toutes ces parties sont d'un jaune vif, relevé de jaune mordoré et de pourpre, à l'exception de la carène qui est d'un jaune uniforme. Les étamines ont leurs filaments soudés à leur base. L'ovaire renferme ordinairement deux embryons accolés; le style est mince, subulé, redressé, terminé par un stigmate simple. Le fruit consiste en un légume vésiculaire qui renferme souvent deux graines couronnées.

GASTROMYCIENS. *Gastromyci* et *Gasteromyci*. BOT. (*Lycoperdacées*.) Willdenow établit sous ce nom un groupe de genres dans la famille des Champignons, qui a été adopté et développé par Link et Nées d'Esenbeck (*Syst.*, 2, p. 27). *V.* LYCOPERDACÉES.

GASTRONÈME. *Gastronema.* BOT. Ce genre, établi par Sims dans la famille des Amaryllidées, pour une plante africaine qu'il a nommée *Gastronema pumilio*, a depuis été réuni au genre Amaryllis.

GASTROPACHA. INS. Genre établi par Germar aux dépens des Bombyces et comprenant ceux de ces insectes qui ont des palpes avancées en forme de bec et des ailes dentelées. La couleur de leurs ailes les fait ressembler à des feuilles mortes : aussi plusieurs espèces ont-elles reçu les noms de *Quercifolia*, *Populifolia*, *Betulifolia*, *Ilicifolia*, etc. *V.* BOMBYCE.

GASTROPLACE. *Gastroplax.* MOLL. En 1811, Lamarck créa pour la *Patella umbellata*, vulgairement le Parasol chinois, le genre Ombrelle dont on ne connaissait pas alors l'animal. Blainville l'ayant vu le premier dans le Muséum britannique, le fit connaître sous le nom de Gastroplax. Ce sera à l'article OMBRELLE que

l'on trouvera quelques détails, et sur l'animal et sur sa coquille.

GASTROPODES. MOLL. *V.* GASTÉROPODES.

GASTROPTÈRE. *Gastropteron.* MOLL. Genre de la famille des Gastéropodes tectibranches, établi par Meckel qui lui assigne pour caractères : dessus du corps divisé en quatre parties : l'une antérieure formant une sorte de bouclier charnu, qui paraît résulter du raccourcissement et de l'élargissement des quatre tentacules; une sorte d'opercule branchial formé par un léger repli de la peau; pied développant ses bords en larges ailes qui servent à la natation, laquelle s'opère le dos en bas. L'espèce connue, GASTROPTÈRE DE MECKEL, *Gastropterus Meckelii*, Kosse, appartient à la Méditerranée; c'est un Mollusque d'un pouce de long sur deux de large quand ses ailes sont étendues.

GASTROTHÈQUE. *Gastrotheca.* INS. Kirby donne ce nom à l'extrémité postérieure de la Chrysalide, celle qui couvre et protége l'abdomen de l'insecte.

GATALES. BOT. Synonyme d'Astragale. *V.* ce mot.

GATAN. MOLL. C'est ainsi qu'Adanson (Voyage au Sénégal, p. 233, pl. 17) a nommé une des Coquilles bivalves, qu'il plaçait dans son genre Came, que Linné a désignée sous le nom de *Solen vespertinus*, et dont Lamarck a fait la Psammobie vespertinale, *Psammobia vespertina.*

GATANGIER. POIS. Le Squale Roussette dans divers ports de la France méditerranéenne, particulièrement à Marseille, est ainsi nommée.

GATEAU. INS. C'est le nom sous lequel on désigne l'assemblage des cellules des Abeilles ou des Guêpes; les premières construisent deux rangs de loges qui se touchent par leur fond, et les secondes n'en font qu'une rangée. *V.* ABEILLE, CIRE et GUÊPE.

GATEAU FEUILLETÉ. MOLL. Nom vulgaire et marchand du *Chama Lazarus*, L.

GATEAUX. ÉCHIN. Desbois, dans sa traduction de Klein, nomme Gâteaux ou *Placentæ* la quatrième section de sa classe des Oursins Catocystes, divisée en trois genres qu'il appelle *Mellitas, Lugona, Rotulas.* *V.* ces mots.

GATEAUX DE LOUP. BOT. Nom vulgaire de quelques espèces de Champignons du genre Bolet.

GATE-BOIS. INS. Espèce du genre Cossus. *V.* ce mot.

GATERIN. POIS. Espèce du genre Holocentre. *V.* ce mot.

GATILIER OU GATTILIER. BOT. Vieux noms français, proposés par quelques botanistes, pour désigner le genre Vitex. *V.* ce mot.

GATTAIR. OIS. Espèce du genre Canard. *V.* ce mot.

GATTE. POIS. L'un des noms vulgaires du *Clupea fallax* ou Feinte. *V.* CLUPE.

GATTENHOFFIA. BOT. Genre proposé par Necker (*Elem. Bot.*, 1, p. 39) et formé aux dépens du *Calendula* de Linné. Le seul caractère qui le distinguerait de celui-ci serait d'avoir tous ses akènes fertiles et nus au sommet. Ce genre ne paraît pas avoir été adopté, du moins sous le nom proposé par son auteur.

GATTILIER. BOT. *V.* VITEX.

GATTILIERS. BOT. *V.* VERBÉNACÉES.

GATTORUGINE. POIS. Espèce du genre Blennie. *V.* ce mot.

GATYONE. *Gatyona.* BOT. Genre de la famille des Synanthérées, Chicoracées de Jussieu, et de la Syngénésie égale, L., établi par H. Cassini (Bulletin de la Société Philom., novembre 1818) qui l'a placé dans la tribu des Lactucées, et lui a assigné les caractères suivants : calathide sans rayons, composée de demi-fleurons nombreux et hermaphrodites; involucre formé de folioles linéaires, égales, sur un seul rang, et accompagnées à leur base d'autres petites folioles subulées; réceptacle plan et alvéolé; akènes du centre cylindracées, terminés en un col court, striés transversalement; ceux de la circonférence lisses et munis d'une aile membraneuse sur leur face interne; les uns et les autres surmontés d'aigrettes légèrement plumeuses. Ce genre est voisin, dit son auteur, des genres *Crepis, Borckhausia* et *Picris.*

GAUCHE-FER. BOT. Syn. de *Calendula arvensis.* *V.* SOUCI.

GAUCHI. MAM. *V.* LOUTRE.

GAUDE. BOT. Espèce du genre Réséda, *Reseda Luteola*, dont on fait un grand usage dans la teinture.

GAUDICHAUDIE. *Gaudichaudia.* BOT. Genre de la famille des Malpighiacées, et de la Pentandrie Monogynie, L., dédié par Kunth à Gaudichaud, botaniste de l'expédition du capitaine Freycinet autour du monde, qui a recueilli et décrit un grand nombre de végétaux, de la publication desquels il s'occupe en ce moment même, dans la Relation du voyage de l'Uranie. Kunth avait établi le caractère générique d'après une seule espèce du Mexique; et Auguste de Saint-Hilaire, en ayant depuis rencontré trois nouvelles dans le Brésil, a dû ajouter quelques détails à ces caractères qui sont les suivants : calice à cinq divisions plus ou moins profondes, muni extérieurement de huit ou dix grandes glandes adnées à sa base; cinq pétales étalés, onguiculés, à limbe orbiculaire ou elliptique, et dont l'insertion est hypogynique, ou périgynique quelquefois; cinq étamines, dont l'insertion présente la même diversité, inégales entre elles, à filets aplatis et soudés inférieurement en anneau, à anthères biloculaires et introrses; souvent deux d'entre elles avortent et tantôt ont des dimensions plus petites, tantôt, au contraire, en acquièrent de plus grandes et se terminent par une masse spongieuse; ovaire partagé ou dans sa totalité en trois coques distinctes, ou partiellement en trois lobes plus ou moins profonds, chaque coque ou lobe contenant un ovule unique, qui, fixé à l'extrémité d'un funicule pendant, se redresse dans une direction parallèle à lui. Le style simple, terminé par un stigmate obtus, s'insère, tantôt au réceptacle entre les trois coques de l'ovaire, tantôt à la base ou au sommet de cet ovaire plus ou moins profondément lobé. Le fruit se compose de deux samares fixées par leur base au réceptacle, prolongées chacune inférieurement en une membrane courte, supérieurement en une aile beaucoup plus longue. La graine, dépourvue de périsperme, contient sous une enveloppe membraneuse un embryon droit.

Les espèces de ce genre sont des arbrisseaux grimpants ou des sous-arbrisseaux, à feuilles opposées et

entières. Les fleurs, de couleur jaune, sont portées sur des pédicelles munis de deux ou quatre petites bractées solitaires ou sont réunies en grappes axillaires, ou bien plus rarement elles forment des ombelles terminales. *V.* Kunth, *Nov. Gen.*, 5, 156, tab. 445, et Aug. Saint-Hilaire, Mém. du Mus., 10, 365, tab. 24.

GAUDINIE. *Gaudinia.* BOT. Genre de la famille des Graminées et de la Triandrie Digynie, L., dédié au respectable pasteur Gaudin, auteur de l'Agrostographia helvétique, par Palisot-Beauvois (Agrostogr., p. 95) qui l'a ainsi caractérisé. valves de la lépicène (*glumes*, Palis.-Beauv.) inégales et obtuses; glume inférieure (*paillette*, Palis.-Beauv.) bifide, portant une barbe tordue et plissée sur le milieu du dos; la supérieure à deux ou quatre dents; style bipartite, portant des stigmates en goupillon; cariopse sillonnée et enveloppée par les glumes. Les fleurs sont disposées en épi composé sur un rachis; et les épillets sont sessiles, alternes, contenant de neuf à onze petites fleurs distiques. Le type de ce genre est l'*Avena fragilis*, L., espèce à laquelle son inflorescence donne un aspect fort différent de celui des Avoines. Elle croît dans les régions un peu chaudes de l'Europe. Cependant le climat de Paris ne paraît pas être trop froid pour elle, puisqu'on la trouve en abondance près de Bondy; mais elle n'est pas mentionnée dans la Flore de Thuillier. Palisot-Beauvois a joint à cette espèce l'*Avena planiculmis* de Schreber et Willdenow.

GAUFFRE. MOLL. On donne vulgairement ce nom à une Coquille du genre Rocher (*Murex Anus*). Certains marchands emploient aussi la dénomination de Gauffre roulée pour désigner une espèce du genre Bulle (*Bulla lignaria*) dont Denys de Montfort a fait le genre Scaphandre.

GAULT. GÉOL. *V.* GALT.

GAULTHÉRIE. *Gaultheria* ou *Gualtheria.* BOT. Genre de la famille des Éricinées et de la Décandrie Monogynie, établi par Linné, adopté par Jussieu et par Rob. Brown (*Prodr. Flor. Nov.-Holl.*, p. 558) qui l'a ainsi caractérisé: calice infère à cinq divisions; corolle de forme ovée, dont le limbe est court et à cinq divisions; dix étamines incluses ayant leurs filets plans, souvent hérissés, insérés au fond de la corolle ou hypogynes; leurs anthères bifides au sommet et portant deux arêtes; écailles hypogynes au nombre de dix (quelquefois connées); capsule (ordinairement couverte par le calice bacciforme) à cinq loges dont les valves portent les cloisons sur leur milieu; graines anguleuses, recouvertes d'un test réticulé, et attachées à des placentas adossés à la base de la colonne centrale. En établissant ainsi les caractères génériques, R. Brown pense qu'on doit y rapporter toutes les espèces d'Andromèdes américaines qui s'éloignent, il est vrai, des Gaulthéries de Linné par leur calice non bacciforme, mais qui leur ressemblent par les anthères et la capsule. Il en résulte que le caractère essentiel des Gaulthéries ne résida pas, selon Brown, dans l'apparence et la consistance du calice; quand un auteur s'est exprimé aussi clairement, on a lieu d'être surpris que son opinion ait été contradictoirement interprétée par quelques botanistes recommandables. Kunth (*Nova Genera et Spec. Plant. æquinoct.*, t. III, p. 282) s'est rangé à l'opinion du savant anglais, et a décrit neuf espèces nouvelles de Gaulthéries dont quelques-unes avaient été mentionnées par Humboldt dans les Prolégomènes du même ouvrage, sous le nom générique d'*Andromeda*. Les espèces de ce genre sont des arbrisseaux ou des arbustes à feuilles alternes, à fleurs axillaires et terminales, disposées en grappes rarement solitaires sur des pédoncules partiels, et accompagnées de deux petites bractées. Elles croissent en Amérique, principalement dans les climats chauds. R. Brown n'en a trouvé qu'une seule espèce (*Gaultheria hispida*) qui croît à la terre de Diémen dans l'Australasie.

La GAULTHÉRIE DES SPHAIGNES, *Gaultheria Sphagnicola*, a été improprement nommée par Swartz *Epigæa cordifolia*; et feu le professeur Richard père l'a décrite dans les Actes de l'ancienne Société d'Histoire naturelle de Paris, t. I, p. 109. Elle croît à la Guiane.

GAURA. BOT. Genre de la famille des Onagrariées de Jussieu, et de l'Octandrie Monogynie, L. Le calice, adhérent à l'ovaire, se prolonge au-dessus de lui en un tube et se termine par quatre divisions, entre lesquelles s'insèrent autant de pétales; huit étamines sont fixées au tube un peu au-dessous; le style, long, porte un stigmate quadripartite; l'ovaire se partage en quatre loges, dont chacune contient un ou deux ovules suspendus à l'angle interne; les cloisons disparaissent, et on ne trouve plus qu'une seule loge et d'une à quatre graines dans le fruit qui est capsulaire, coriace, indéhiscent, relevé extérieurement de quatre angles. Il est à remarquer que le nombre des diverses parties de la fructification se réduit dans une espèce de quatre à trois. Les espèces de ce genre sont des herbes ou plus rarement des sous-arbrisseaux, à feuilles alternes et entières. Les fleurs blanches, roses ou plus rarement jaunes, et tournant au rouge après la floraison, sont disposées en épis terminaux et accompagnées de bractées. Si l'on en excepte une espèce originaire de Chine, elles croissent toutes en Amérique. On en connaît maintenant quatorze espèces. Le GAURA A PETITES FLEURS, *Gaura parviflora*, Hook.; *Fl. Bor. Amer.*, 1, 208; *Bot. Magaz.*, 3506, est une plante bisannuelle; sa tige s'élève à la hauteur de deux à quatre pieds, en se divisant en plusieurs rameaux; ses feuilles sont ovales, lancéolées sessiles, acuminées, dentelées, nervurées, finement ciliées, d'un vert tirant sur le glauque et plus pâles en dessus, longues de six pouces et larges de trois et demi. Les fleurs sont petites, réunies en un épi dense et très-allongé; chacune d'elles est accompagnée de bractées vertes, subulées, allongées et garnies de poils glanduleux. Le calice est adhérent à l'ovaire et se prolonge au-dessus de lui, en un tube qui se divise au sommet en quatre segments réfléchis, acuminés et d'un jaune orangé. La corolle se compose de quatre pétales dressés, d'un rouge assez vif, et de huit étamines dont les filaments, d'un rose pâle, sont couronnés par des anthères oblongues et d'un rouge pourpré; le pollen est jaune.

GAURIDIER. *Gauridium.* BOT. La création de ce genre est due, comme celle du précédent, au botaniste

E. Spach. Les Gauridiers font partie de la famille des Onagraires, et offrent pour caractères : tube du calice cylindracé, tétragone, un peu pubérulent à l'intérieur, faiblement dilaté à la gorge, beaucoup plus long que l'ovaire ; son limbe est divisé en quatre segments plus courts que le tube, très-étalés et munis d'un onglet court et large ; huit étamines presque égales, à peine plus courtes que la corolle ; les filaments sont déclinés, filiformes, couronnés par des anthères linéaires-oblongues, attachées inférieurement et par le milieu ; ovaire court, oblongo-conique, prismatico-tétragone, à quatre côtes peu saillantes, à quatre loges, présentant quatre ovules attachés vers le milieu des loges par un cordon ombilical assez court ; style glabre, filiforme, décliné, égalant à peu près en longueur les étamines, et plus épais au sommet ; stigmates linéari-filiformes, obtus, allongés. Le fruit consiste en une noix stipitée, ovale ou oblongo-conique, tétragone, à quatre côtes, atténuée ou tronquée au sommet, renfermant quatre graines. Les Gauridiers sont des sous-arbrisseaux à feuilles denticlées, atténuées en un court pétiole ; les fleurs sont nocturnes, très-fugaces, accompagnées de bractées décidues.

GAURIDIER CHANGEANT. *Gauridium mutabile*, Spach ; *Ænothera anomala*, Bot. Magaz., 388. Ses tiges sont droites, très-rameuses, faiblement pubescentes, ainsi que les autres parties ; les feuilles sont ovales, oblongues, aiguës, dentelées, rétrécies à leur base ; les bractéoles sont oblongues-lancéolées, acuminées, beaucoup plus courtes que l'ovaire ; le tube du calice est grêle ; les pétales sont d'un jaune de citron, ovato-rhomboïdes, très-aigus. Du Mexique.

Spach décrit une seconde espèce peu différente de celle-ci, et qu'il nomme GAURIDIER DE KUNTH, *Gauridium Kunthii*.

GAUTEREAU. OIS. Syn. vulgaire du Geai. *V.* CORBEAU.

GAUTIÈRE. *Gautiera*. BOT. Ce genre de Champignons, établi par Vittad, offre pour caractères : chapeau arrondi d'une manière difforme ; péridion extérieur très-fugace, l'intérieur nu, parsemé d'alvéoles assez profondes ; péridiole fusiforme, placée sur les alvéoles du péridion intérieur. Ces Champignons sont très-petits et de la forme des Morilles ; de leur base partent quelques fibrilles qui ont de la ressemblance avec des filaments radicinaux. On trouve les Gautières en Italie.

GAUVERA. MAM. On trouve ce nom dans les écrits de quelques voyageurs anciens ; il y désigne un animal qu'on ne saurait reconnaître, qui aurait des rapports avec les Taupes, le dos en carène et les pieds blancs.

GAVIA. OIS. Synonyme de Mauve. *V.* ce mot.

GAVIAL. REPT. *V.* CROCODILE.

GAVIAL. POIS. Espèce du genre Lépisostée. *V.* ce mot.

GAVIAN. OIS. Synonyme vulgaire de Mouette Tridactyle. *V.* MAUVE.

GAVIOTA. OIS. Synonyme de Mouette. *V.* MAUVE.

GAVOUÉ. OIS. Espèce du genre Bruant. *V.* ce mot.

GAYA. BOT. Genre de la famille des Malvacées, de la Monadelphie Monogynie, L., très-voisin du *Sida*, dont il ne se distingue que par la structure de son fruit. Celui-ci est, en effet, composé de plusieurs coques comprimées, dont chacune s'ouvre, non en deux valves, mais en trois ; celle du milieu est en carène et arquée ; les deux latérales, planes, la dépassent en dehors, et, venant se rejoindre par leurs bords, forment une cavité vide, dans laquelle elle reste cachée jusqu'à la déhiscence. Kunth a établi ce genre (*Nov. Gen.*, 5, 266), auquel il rapporte les *Sida calyptrata* de Cavanilles et *occidentalis* de Linné. Il en ajoute trois espèces américaines dont deux sont figurées (*loc. cit.*, tab. 475-476). Pour les autres caractères, *V.* le mot SIDA.

GAYAC. *Guajacum*. BOT. Genre de la famille des Zygophyllées, de la Décandrie Monogynie, L. Son calice est divisé jusqu'à sa base en cinq lobes arrondis, avec lesquels alternent autant de pétales deux fois plus longs ; dix étamines, à filets nus ou quelquefois accompagnés d'un appendice à leur base, s'insèrent sur un court support au-dessous de l'ovaire ; celui-ci, aminci inférieurement et terminé par un style simple et aigu, présente de deux à cinq loges dans chacune desquelles sont plusieurs ovules suspendus par un court funicule la long et vers le haut de l'angle interne. Le fruit est une capsule divisée en autant de loges monospermes par avortement. La graine offre un périsperme cartilagineux, qui entoure un embryon recourbé, de couleur verte, à radicule supère, à cotylédons elliptiques et un peu épais.

Les espèces de ce genre sont des arbres à feuilles pennées avec impaire, à pédoncules axillaires et uniflores. La dureté de leur bois et le beau poli qu'il est susceptible de recevoir, le font rechercher dans les lieux où ils croissent. Le *Guajacum officinale*, à feuilles bijuguées et à capsules ordinairement biloculaires, est connu par les propriétés de son bois qui est un sudorifique puissant, et comme tel, employé dans le traitement des affections syphilitiques, et qui fournit une substance d'un aspect résineux, principe végétal particulier auquel on a donné le nom de Gayacine. *V.* ce mot. Il est originaire des Antilles ainsi que le *Guajacum sanctum*, à feuilles composées de cinq à huit paires de folioles avec une impaire et à fruits pentagones. On cite aussi deux autres espèces d'Amérique : le *Guajacum verticale* et le *Guajacum arboreum*, qui est pour Jacquin une Fabagelle, dont il offre en effet la fleur ; et enfin le *Guajacum dubium* que Forster a observé dans l'île de Tongatabu.

GAYACINE. BOT. Le Gayac officinal produit une résine particulière que l'on obtient soit par l'épaississement et la dessiccation du suc qui découle des incisions faites à l'arbre, soit par l'échauffement auquel on soumet les parties les plus compactes de ce végétal : alors la résine liquéfiée tombe par gouttelettes dans les vases disposés à cet effet. On peut encore l'obtenir de la macération prolongée des copeaux de Gayac dans l'Alcool, et c'est le moyen employé lorsqu'on veut l'avoir dans son plus grand état de pureté. Cette résine est d'un brun verdâtre, fragile et même friable, amère, très-odorante, très-inflammable ; elle est peu soluble dans l'eau, et se dissout complétement dans l'alcool. C'est la partie soluble dans l'eau que l'on a nommée Gayacine, pour la distinguer de la résine ; toutes ses propriétés ne sont pas encore bien connues, néanmoins l'on en sait assez pour déjà l'admettre comme un nouveau

principe immédiat des végétaux. La résine de Gayac donne, à la distillation, de l'eau acidulée, de l'huile épaisse et brune, de l'huile empyreumatique, des Gaz acide carbonique et hydrogène carboné, enfin un peu plus de 0,30 de résidu charbonneux, quantité double de celle que l'on trouve dans les autres résines. On emploie la résine de Gayac comme sudorifique.

GAYAPIN. BOT. Nom vulgaire du *Genista Anglica*. *V.* GENET.

GAYLUSSACIE. *Gaylussacia*. BOT. Genre de la famille des Ericinées et de la Décandrie Monogynie, L., dédié au célèbre chimiste Gay-Lussac par Humboldt et Kunth (*Nov. Gener. et Spec. Plant. æquin.*, t. III, p. 215), qui lui ont assigné les principaux caractères suivants : calice adhérent à l'ovaire, dont le limbe est libre et à cinq divisions ovales, acuminées et beaucoup plus petites que la corolle; celle-ci est tubuleuse, renflée à la base, et son limbe est composé de cinq petites dents droites; dix étamines incluses, insérées à l'entrée du tube, ayant des anthères mutiques, se terminant au sommet en deux tubes ouverts ou en forme de petits cornets; style dressé, terminé par un stigmate capité; fruit drupacé, presque globuleux, recouvert par le calice, à dix loges dont chacune ne contient qu'une seule graine lenticulaire. Ce genre a beaucoup d'affinité avec le *Thibaudia* de Pavon, mais il en diffère par ses graines solitaires dans chacune des loges et par le nombre double de celles-ci. La seule espèce décrite par les auteurs de ce genre est le *Gaylussacia buxifolia* (*loc. cit.*, tab. 257) que, dans la Relation historique de son voyage, Humboldt a désigné sous le nom de *Thibaudia glandulosa*. C'est un arbrisseau très-rameux dont les feuilles, semblables à celles du Buis, sont épaisses, ayant leur nervure médiane terminée par une glande sessile; les fleurs, ornées de bractées et de couleur écarlate, sont disposées en grappes axillaires très-denses. Cette plante a été trouvée près de Caraccas et de Santa-Fé de Bogota.

GAY-LUSSITE. MIN. Substance particulière, cristallisant en prisme rhomboïdal oblique, d'environ 109° 1/2 et 70° 1/2, à cassure vitreuse, d'une pesanteur spécifique de 1,93; susceptible de rayer la chaux sulfatée et d'être rayée par la chaux carbonatée; donnant de l'eau par la calcination; dissoluble par l'acide nitrique et la solution précipitant par l'oxalate d'ammoniaque, en laissant un résidu alcalin. Ce minéral est composé de : acide carbonique 28,5; soude 20,5; chaux 17,5; alumine 1; eau 32,5; il ne s'est encore trouvé qu'en cristaux isolés, disséminés dans la couche d'argile qui recouvre l'Urao, à Lagunilla, dans l'Amérique du Sud. La découverte en est due à Boussingault.

GAYOPHYTE. *Gayophytum*. BOT. Genre de la famille des Onagraires, institué par Spach qui lui assigne pour caractères : tube du calice presque nul; son limbe étalé, divisé en quatre parties réfléchies; huit étamines disposées sur une seule rangée, alternativement plus longues et plus courtes, celles-ci placées en avant des pétales et ordinairement stériles; anthères elliptiques ou presque rondes, attachées par le milieu; style filiforme; stigmate subglobuleux ou disciforme; capsule comprimée, tronquée, le plus souvent membraneuse; semences nues, inappendiculées, ordinairement fort petites; embryon subcylindracé. Les Gayophytes sont des plantes herbacées et annuelles, à feuilles étroites, très-entières, opposées au bas des tiges et alternes supérieurement; les fleurs sont petites et jaunes, régulières, diurnes, solitaires et axillaires.

GAYOPHYTE HUMBLE. *Gayophytum humile*, Juss.; *Gayophytum micranthum*, Hook. La plante n'a pas plus de deux ou trois pouces de hauteur; elle est entièrement glabre; ses racines sont fibreuses, ses tiges dressées et purpurescentes; les feuilles sont linéaires-lancéolées, subfalciformes, un peu obtuses; les fleurs ont à peine deux lignes de longueur. Du Chili.

GAZ. MIN. CHIM. Parmi les corps de la nature et ceux que l'art peut produire, il en est dont les particules offrent un tel état de ténuité et d'écartement qu'elles échappent à la vue, et n'annoncent leur présence que par l'odeur, la couleur, les propriétés chimiques des masses, ou même par des qualités pour ainsi dire négatives. On les a nommés fluides élastiques ou aériformes, et on les a distingués en *Gaz* et en *Vapeurs*, selon qu'ils restent permanents, ou qu'ils se liquéfient après avoir été soumis à une forte pression et à une basse température. Quoiqu'il y ait une certaine justesse dans cette distinction pour les corps de la nature que l'on observe dans les circonstances ordinaires de la température et de la pression atmosphériques, et les seuls qui doivent être traités dans un ouvrage d'histoire naturelle, il faut cependant observer qu'elle est purement factice, et qu'il n'y a réellement pas de caractères fixes qui différencient les Gaz des vapeurs. A l'aide d'une pression de plusieurs centaines d'atmosphères, Faraday à Londres, guidé par les expériences antérieures de Cagniard-Latour, est parvenu à liquéfier le Chlore, le Gaz acide carbonique, etc. Plus récemment, Bussy, habile chimiste de Paris, a réduit, par l'effet d'un froid artificiel, le Gaz acide sulfureux à l'état liquide, et se servant de la volatilité de ce nouveau liquide pour produire le froid le plus considérable possible, il est parvenu à liquéfier la plupart des Gaz. Ceux-ci ne peuvent donc plus être rigoureusement considérés comme permanents, et l'on ne devra plus, dans l'étude de leurs propriétés, les séparer des vapeurs dont on a fixé arbitrairement la liquéfaction à une température toujours supérieure à 20° au-dessous de zéro. Il est assez convenable de faire précéder l'histoire abrégée des Gaz qu'on rencontre dans la nature par un aperçu des propriétés générales les plus remarquables des fluides aériformes.

Quatre Gaz que, dans l'état actuel de la science, on regarde comme simples, savoir : l'Oxygène, le Chlore, l'Azote et l'Hydrogène, en se combinant entre eux ou avec les vapeurs de plusieurs corps solides aussi supposés simples, donnent naissance à une foule de Gaz et de vapeurs qui se présentent plus fréquemment, soit dans la nature, soit dans les expériences, que leurs éléments, vu la tendance de ceux-ci à se combiner entre eux. — Loin d'exercer les unes sur les autres une action simplement attractive comme dans les solides ou liquides, les particules des Gaz sont dans un état de répulsion qui tend à les écarter de plus en plus. Il n'est pourtant

pas exact de dire que cette répulsion va sans cesse en augmentant et qu'elle est indéfinie, car s'il en était ainsi, il arriverait un terme où chaque molécule gazeuse, dépassant les limites de sa sphère d'attraction, serait isolée de ses semblables, et alors la masse du Gaz disparaîtrait. On voit, au contraire, les Gaz, quoique très-dilatés, s'opposer à la séparation de leurs molécules, et loger dans les interstices que laissent celles-ci d'autres corps dont la présence ne détruit pas la cohésion générale du système gazeux. C'est ce qui arrive dans la dissolution de l'eau et de plusieurs autres substances, dissolution opérée par les Gaz. Quoi qu'il en soit, ceux-ci sont doués d'une grande élasticité, laquelle croît proportiellement à leur densité, selon la loi observée par Boyle et Mariotte. — La dilatabilité des Gaz s'exerce d'une manière très-uniforme pour tous les degrés du thermomètre. Gay-Lussac et Dalton ont observé simultanément cette uniformité de dilatation, et le premier de ces physiciens a évalué celle-ci à 0,00375 ou $\frac{1}{266,67}$ du volume à zéro pour chaque degré centigrade. — Les fluides aériformes sont doués d'un pouvoir réfringent très-différent de l'un à l'autre. On ne peut pas déduire positivement du calcul de l'intensité avec laquelle chaque Gaz réfracte la lumière, les causes influentes de cette propriété; mais on a remarqué que les Gaz ou leurs combinaisons et les corps qui en résultent sont d'autant plus réfringents qu'ils sont plus combustibles, que les combinaisons dans lesquelles les Gaz ont éprouvé une forte contraction, réfractent moins la lumière que le simple mélange de leurs éléments, ou que les combinaisons de Gaz dont les éléments n'ont pas contracté une forte union. On sait, par exemple, que l'Hydrogène a un pouvoir réfringent très-considérable; que l'eau ne réfracte pas la lumière aussi bien que le mélange d'un volume d'Oxygène et de deux volumes d'Hydrogène, mais que ce pouvoir réfringent de l'eau avait tellement frappé Newton, qu'il en avait conclu que l'eau devait contenir un principe combustible.

Les chimistes et les physiciens ont mesuré avec beaucoup de rigueur et calculé les densités des divers Gaz et vapeurs. A l'exception de l'Hydrogène (le plus léger de tous les Gaz), et des combinaisons où il domine, du Gaz azote, des vapeurs d'eau, d'Acide hydrocyanique, tous les autres fluides aériformes ont une densité plus considérable que celle de l'air : ainsi le Chlore, l'Acide carbonique, le Gaz nitreux, les vapeurs d'Éther, d'essence de Térébenthine, d'Alcool, etc., pèsent spécifiquement plus que l'air, et tendent à occuper les régions basses de l'atmosphère lorsqu'ils y sont disséminés par des causes naturelles ou fortuites.

Enfin un petit nombre de fluides élastiques, au lieu d'être invisibles comme les autres, sont affectés de couleurs particulières qui les font distinguer facilement. Tels sont : 1° le Chlore, qui est d'un jaune verdâtre; 2° la vapeur d'Acide nitreux, d'un rouge orangé; 3° les vapeurs d'Iode et d'Indigo, d'un beau violet; 4° la vapeur de Soufre, d'un jaune orangé.

Le plus intéressant de tous les Gaz, aux yeux des naturalistes, est sans contredit l'air atmosphérique. *Voyez* aux mots AIR et ATMOSPHÈRE, pour connaître les propriétés de ce fluide et le rôle important qu'il joue dans la nature, mais c'est ici le lieu de parler en particulier des deux Gaz qui le constituent, c'est-à-dire de l'Oxygène et de l'Azote.

GAZ OXYGÈNE. Priestley, qui en fit la découverte en 1774, le nomma d'abord air vital ou air déphlogistiqué. Lorsque Guyton-Morveau eut réformé la nomenclature chimique, on l'appela Oxygène, parce qu'on lui attribuait alors la propriété exclusive de donner naissance aux Acides. Plus dense et réfractant davantage la lumière que l'air, il active aussi bien plus la respiration des animaux et la combustion des corps; c'est même lui qui dans l'air en est le principe vivifiant et actif par excellence. Il est sans odeur ni couleur, et n'a pas encore pu être liquéfié dans les expériences récentes citées et rapportées plus haut. La facilité avec laquelle ce Gaz se combine avec presque tous les corps de la nature, sa faible densité, et conséquemment sa diffusibilité, doivent empêcher qu'on le trouve isolé dans quelques lieux particuliers, comme on observe l'Acide carbonique dans la grotte du Chien en Italie. L'acte de la végétation en verse cependant des torrents continuels dans l'atmosphère pour réparer celui que consument sans cesse la respiration des animaux et la combustion.

GAZ AZOTE. Des propriétés absolument négatives caractérisent ce Gaz : il est, en effet, moins dense que l'air, invisible, incolore, inodore, ne peut servir à la respiration ni à la combustion, et ne se combine facilement qu'avec un certain nombre de corps. Le Gaz azote, anciennement nommé Mofette atmosphérique, n'est pas délétère par lui-même comme le Gaz acide sulfureux, l'Hydrogène sulfureux, etc., mais il fait périr les animaux par asphyxie, et il joue à leur égard le même rôle que tout autre corps étranger et inutile à la respiration; mais par son mélange avec le Gaz oxygène, il facilite l'action de celui-ci, isolant pour ainsi dire chacune de ses molécules, et lui faisant éprouver des combinaisons qui ne peuvent avoir lieu que lorsque les corps sont à l'état de Gaz naissant. C'est ainsi qu'à la température ordinaire, l'air atmosphérique a plus d'action sur le Phosphore que n'en a l'Oxygène pur, etc. L'Azote est le principe dominant des matières animales : tout le monde sait qu'étant le radical des Acides nitrique, nitreux et hydrocyanique, ainsi que de l'Ammoniaque, on produit artificiellement ces combinaisons, en employant de diverses manières les substances azotées. C'est sur cet emploi bien dirigé que reposent l'art de faire le nitre, celui de fabriquer le bleu de Prusse, le sel ammoniac, et plusieurs composés d'une grande utilité. Les végétaux en contiennent aussi, mais toujours en petite quantité comparativement aux animaux. On savait depuis longtemps que l'Azote était un des principes constituants des Crucifères, que l'Acide hydrocyanique, dont l'Azote est un des éléments, existait tout formé dans la plupart des organes d'un grand nombre de Drupacées, etc. La fétidité du *Chenopodium vulvaria*, L., paraît due à l'exhalation d'Ammoniaque pur (*Hydrure d'Azote*). Les fleurs, même celles dont l'odeur est fort agréable, dégagent aussi du Gaz ammoniaque rendu sensible au moyen des réactifs chimiques.

Les chimistes ne sont pas d'accord sur la nature de

l'Azote; les uns ne veulent y voir qu'un corps simple; les autres, à la tête desquels on remarque le célèbre Berzélius, le croient composé d'un atome d'Oxygène et d'un atome d'un principe métalloïde, qu'ils nomment *Nitricum* ou *Ammonium*. Ils se fondent principalement sur ce qu'un globule de Mercure, placé dans une coupelle d'Hydrochlorate d'Ammoniaque, et soumis à l'action de la pile voltaïque, se convertit en une substance demi-solide et présentant tous les caractères d'un amalgame.

Les autres principaux Gaz qui se produisent dans le vaste laboratoire de l'univers, sont l'Acide carbonique, l'Hydrogène carburé, l'Hydrogène sulfuré, l'Hydrogène phosphoré et l'Acide sulfureux. *V.*, pour le premier et le dernier de ces corps, le mot ACIDE où leur histoire est aussi complète que le comportent les bornes de ce Dictionnaire. Quant aux Gaz hydrogènes carburé, phosphoré et sulfuré, nous allons exposer leurs propriétés les plus saillantes, ainsi que les circonstances sous l'empire desquelles on les rencontre dans la nature.

GAZ HYDROGÈNE CARBURÉ OU CARBONÉ. Lorsque l'Hydrogène se combine avec le Carbone, il en absorbe des proportions diverses : il y a donc plusieurs degrés d'Hydrogène carburé, et selon que le Carbone est augmenté, la lumière produite par la combustion de ce Gaz est d'autant plus vive et plus blanche. Son odeur est désagréable et sa pesanteur spécifique plus considérable que celle de l'Hydrogène. C'est à l'inflammation du Gaz hydrogène carburé qu'il faut attribuer les feux naturels et les fontaines ardentes dont les voyageurs, les géographes et les historiens ont souvent exagéré l'importance et les effets. C'est lui qui constitue ce terrible *Grisou* des mineurs, lorsqu'étant mélangé avec une certaine quantité d'air, il se trouve en contact avec un corps incandescent; enfin ce Gaz est un de ceux qui se dégagent sans inflammation des salses ou volcans d'air. Spallanzani et Ménard de la Groye (Journal de Physique, t. 85, 1817) ont décrit le gisement et les phénomènes curieux des feux naturels de Pietra-Mala, sur la route de Bologne à Florence, et ceux de Barigazza dans le Modenois. Ce qu'ils en ont dit peut s'appliquer à tous les feux naturels connus, à ceux, par exemple, qui existent dans la presqu'île d'Abscheron en Perse; on prétend que les Guèbres ont établi dans ces lieux un caravansérail où ces adorateurs du feu cuisent leurs aliments et calcinent de la Chaux avec le seul secours des flammes de l'Hydrogène sortant du sol. Ces feux sont toujours produits par l'émanation lente, continuelle et paisible du Gaz hydrogène carburé par au travers du sol, et sans que celui-ci présente de fentes ni de crevasses. Dans les fontaines ardentes, le Gaz hydrogène carburé s'échappe du sol, et vient brûler à la surface de l'eau, sans que celle-ci fournisse la moindre quantité de Gaz hydrogène, car lorsque les fontaines sont à sec, le Gaz continue toujours de brûler à la superficie du sol. Telle est celle des environs de Grenoble.

Les Gaz hydrogènes phosphoré et sulfuré, sont le plus souvent des productions accidentelles de la nature. Ainsi il est très-probable que le premier soit la cause des feux follets qui se dégagent des cimetières; car on sait qu'il jouit de la singulière propriété de s'enflammer au seul contact de l'air. Le Gaz hydrogène sulfuré, ou Acide hydrosulfurique, si facile à distinguer par son odeur d'œufs pourris, existe quelquefois à l'état de Gaz, isolé dans les galeries des mines; mais le plus souvent il est dissous dans les eaux thermales sulfureuses, et c'est à ce Gaz qu'elles doivent l'énergie de leurs propriétés médicales.

GAZAL. MAM. *V.* GAZELLA et ANTILOPE.

GAZANÉ. POIS. Synonyme de *Syngnathus pelagicus*, sur les côtes de Provence, particulièrement à Marseille.

GAZANIE. *Gazania*. BOT. Genre de la famille des Synanthérées, Corymbifères de Jussieu, et de la Syngénésie frustranée, L., établi par Gærtner (*de Fruct.*, t. II, p. 451, tab. 173) qui l'a ainsi caractérisé : involucre campanulé, formé de folioles nombreuses, imbriquées et oblongues-lancéolées; capitules radiés, composés de fleurs centrales, régulières et hermaphrodites, et de fleurs marginales ligulées, non tubuleuses, et stériles, ou pourvues d'un ovaire demi-avorté; réceptacle plan, alvéolé, à cinq cloisons velues; akènes tétragones, glabres, surmontés d'une longue aigrette formée de poils très-fins et non plumeux.

L'auteur de ce genre, en indiquant comme type le *Gorteria rigens*, L., a, selon H. Cassini, induit en erreur la plupart des botanistes, et leur à fait confondre des plantes qui ne sont même pas congénères. En effet, Willdenow fit voir que le *Gorteria rigens* $\beta$ Thunb., diffère du vrai *Gorteria rigens*, L., par plusieurs caractères que Guillemin regarde, à la vérité, comme peu importants, mais sur lesquels H. Cassini n'a pas la même manière de voir; il en a constitué le genre *Mussinia*, dont Jussieu (Annales du Muséum, t. VI, VII) a le premier reconnu l'identité avec le *Gazania* de Gærtner. Cassini admet, sans pourtant en être parfaitement certain, que le *Mussinia speciosa*, Willd., est la plante décrite par Gærtner ou une espèce bien voisine, et de même que Willdenow, il pense que le *Gorteria rigens*, L., doit être placé dans un autre genre. Willdenow s'était contenté de laisser cette plante parmi les Gortéries; Cassini l'en a retirée avec raison, à cause de ses akènes aigrettés; mais sur des différences très-faibles, il a établi avec le vrai *Gorteria rigens*, L., un genre nouveau qu'il a nommé *Melanchrysum*. Dans l'*Hortus Kewensis* (2e édit., 1813), R. Brown reprenant l'examen des caractères du *Gazania* sur le *Gorteria rigens*, L., leur en substitua d'autres que Cassini n'a pas adoptés, parce qu'il a regardé l'espèce observée par Brown, comme génériquement distincte. Les différences que ce savant botaniste (H. Cassini) s'est efforcé d'établir entre ses genres *Melanchrysum* et *Gazania*, ne paraissant à Guillemin que fort peu importantes, il pense qu'il serait avantageux pour la science de réunir ces deux genres en un seul, dont on modifierait les caractères, en ce qui concerne le réceptacle (conique sans villosités dans quelques espèces) et les fleurs marginales (légèrement tubuleuses et sans traces d'ovaires, dans le *Gorteria rigens*, L.).

Les espèces de ce genre sont de belles plantes her-

bacées, indigènes du cap de Bonne-Espérance, ainsi que toutes les autres plantes de la même section, à laquelle Cassini a donné le nom d'Arctotidées Gortériées.

La Gazanie de Gaertner, *Gazania Goertneri*, Cass.; *Mussinia speciosa*, Willd.? est surtout fort remarquable par ses capitules de fleurs solitaires au sommet de pédoncules radicaux, et par la beauté des corolles de la circonférence, lesquelles sont oblongues, lancéolées, d'un jaune orangé, et marquées d'une bande obscure sur le milieu de leur face inférieure, et d'une tache noire à la base de la face supérieure. C'est sans doute cette même espèce qui est figurée dans Andrews (*Reposit.*, t. 523) sous le nom de *Gorteria Pavonia*. R. Brown (*Hort. Kew.*, t. v, p. 140) lui donne le nom de *Gazania Pavonia*, et la distingue spécifiquement du *Gorteria rigens* ou *Melanchrysum* de Cassini.

GAZÉ. *Papilio cratægi*. ins. Espèce du genre Piéride. *V.* ce mot.

GAZÉIFORME. *Gazeiformis*. Qui a la forme de Gaz, de fluide élastique.

GAZELLE. mam. *V.* Antilope.

GAZOLYTES. Sous cette dénomination, Ampère a réuni dans sa classification des corps simples, ceux qui, par leur combinaison mutuelle, sont susceptibles de former des Gaz permanents.

GAZON. *Cespes*. bot. On donne en général ce nom à l'Herbe serrée, fine et courte, qui tapisse le sol. Le Gazon composé de Graminées, fait l'ornement de nos campagnes européennes; on ne le connaît guère dans les pays plus chauds, où la végétation rapide et dure ne forme pas de prairies. On s'est servi quelquefois de ce mot pour désigner certaines espèces; ainsi, l'on a appelé :

Gazon d'Angleterre, le Saxifrage Hypnoïde.

Gazon de montagne, d'Espagne ou d'Olympe, le *Statice Armeria*.

Gazon de Mahon, le *Cheiranthus Chius*.

Gazon de Parnasse, le *Parnassia palustris*.

Gazon de Chat, le *Teucrium Marum*.

Gazon turc, le Saxifrage Hypnoïde, etc.

GEAI. ois. Espèce du genre Corbeau, *Corvus glandarius*, L., devenu type d'un genre pour Vieillot. *V.* Corbeau.

Ce même nom a été appliqué ensuite à plusieurs espèces qui prennent place dans des genres différents; ainsi on a nommé :

Geai bleu d'Ambdatar et du Bengale (Albin), le Rollier de Mindanao.

Geai d'Alsace et de Strasbourg, le Rollier vulgaire. *V.* Rollier.

Geai d'Auvergne, d'Espagne, du Limousin et de Montagne, le Casse-Noix. *V.* ce mot.

Geai de bataille, le Gros-Bec d'Europe. *V.* Gros-Bec.

Geai de Bohême, le grand Jaseur. *V.* Jaseur.

Geai huppé, la Huppe. *V.* ce mot.

Geai à pieds palmés, le Cormoran nigaud. *V.* Cormoran.

Geai à ventre jaune de Cayenne. *V.* Gobe-Mouche.

GÉANT. *Gigas*. mam. Ce mot désigne particulièrement, lorsqu'il s'agit du genre Homme, une race ou quelque variété dont la taille est au-dessus des proportions communes; il signifie le contraire de Nain.

Comme nom propre, on a appliqué le mot de Géant à plusieurs espèces d'animaux et même de Champignons qui surpassent leurs congénères par la grandeur. Ainsi l'on a appelé Géant un Oiseau du genre Canard, un Couroucou et le Flambant. Paulet a son Géant blanc qui est l'*Agaricus giganteus* des auteurs systématiques.

GÉANTHIE. *Geanthia*. bot. Sous le nom de *Geanthia colchicoides*, Raffinesque Schmaltz (Journal de Botanique, t. ii, p. 167) a seulement indiqué le type d'un genre nouveau qui diffère du *Colchicum* par le nombre des étamines. Cette plante, qu'on peut considérer comme encore inconnue, est indigène de Pensylvanie.

GÉANTHRACE. min. L'un des synonymes d'Anthracite. *V.* ce mot.

GEANTHUS. bot. Ce genre, proposé par Reinwardt dans la famille des Scytaminées, pour une plante de Java, a été réuni au genre *Elettaria* de Linné. *V.* Élettaire.

GEASTÉROIDES ou GÉASTROIDES. bot. (*Champignons*.) Ce mot a été employé par Battara (*Fung. Arim.*, tab. 29, fig. 168) et par Adanson, pour désigner le *Geastrum quadrifidum*, Persoon, ou bien une monstruosité de cette espèce.

GÉASTRE. *Geastrum*. bot. (*Champignons*.) Vulgairement Vesse-de-Loup étoilée. Genre anciennement indiqué par Micheli sous le nom de *Geaster*, réuni par Linné aux Lycoperdons, et que Persoon a rétabli en lui donnant les caractères suivants, adoptés dans la Flore française : Champignons globuleux à leur naissance, formés d'un péridion contenu dans une enveloppe coriace, épaisse, hygroscopique, qui s'ouvre à son sommet et se fend en plusieurs (4-10) rayons; ceux-ci s'étalent, se recoquillent en dessous, soulèvent le péridion et lui forment une sorte de piédestal en voûte. Le péridion globuleux s'ouvre au sommet par un orifice bordé de cils caducs; son intérieur est rempli d'une poussière brune, entremêlée de filaments épais et peu distincts. L'enveloppe externe, qui offre un caractère si tranché pour ce genre, est analogue en quelques points à la *volva* de certains Champignons. Cependant, l'organe que De Candolle considère comme le représentant de la *volva*, est une seconde enveloppe mince, très-fragile et peu apparente, qui est placée entre l'enveloppe externe et le péridion. L'existence de cette membrane, observée d'abord par Bolton et Bulliard, n'est pas constante, selon Desvaux, dans toutes les espèces; et lorsqu'elle s'y trouve, on observe qu'elle se déchire de deux manières : avec régularité ou au contraire irrégulièrement; et de ces légères différences, ce botaniste a conclu que les espèces à membranes très-distinctes, pouvaient constituer un genre pour lequel il a proposé la dénomination de *Plecostoma*; mais ce groupe ne doit tout au plus être regardé que comme une subdivision du *Geastrum*. Les Géastres croissent à terre et se montrent ordinairement après les pluies d'automne. On en a décrit une dizaine d'espèces, toutes indigènes d'Europe, et qui ne présentent que des caractères fort peu tranchés. (Le *Geastrum hygrometricum* a été aussi trouvé au Mexique, par Humboldt et

Bonpland, *V.* le *Synopsis Plant. orbis novi*, vol. 1, p. 8, de Kunth.) Plusieurs d'entre elles ont été confondues par Linné et Bulliard, dans leur *Lycoperdon stellatum*. Si l'on adopte le *Plecostoma* de Desvaux comme section des *Geastrum*, on a dans ce genre deux sections caractérisées de la manière suivante :

† Péridion sessile s'ouvrant au sommet par une simple déchirure (GEASTRUM, Desv.). On y a réuni les *Geastrum hygrometricum*, *Geastrum badium* et *Geastrum rufescens*, Pers. Cette dernière espèce n'est peut-être qu'une variété de la première. Elles croissent dans les environs de Paris, et surtout dans les bois de Romainville.

†† Péridion stipité; orifice plissé ou pectiné (PLECOSTOMA, Desv.). Les espèces qui composent cette section sont : *Geastrum coronatum*, Pers., qui croît en Italie et en Allemagne et qui atteint plus de quinze centimètres de largeur; *Geastrum nanum*, Pers., ou *Geastrum pectinatum*, Pers., ou *Geastrum multifidum?* DC., qui croissent dans les bois de Sapins; et *Geastrum quadrifidum*, Pers. et DC. Cette espèce, remarquable par sa collerette à quatre découpures, qui se divise en deux membranes, habite les mêmes lieux que la précédente.

GÉBIE. *Gebia*. CRUST. Genre de l'ordre des Décapodes, établi par Leach et rangé par Latreille (Règne Anim. de Cuv.) dans la famille des Macroures, section des Homards. Ses caractères sont : les quatre antennes insérées sur la même ligne, avancées; les latérales à pédoncule nu, les intermédiaires terminées par deux filets allongés; pieds antérieurs en forme de serres, avec l'index notablement plus court que le pouce; les autres pieds simples, velus à leur extrémité; queue en nageoire; feuillets crustacés, les latéraux triangulaires, celui du milieu presque carré. Outre ces caractères qui leur sont propres, les Gébies offrent extérieurement quelques particularités d'organisation assez remarquables; leur enveloppe est très-peu consistante et flexible; leurs yeux sont peu saillants; leurs antennes n'ont pas une excessive longueur; la soie qui les termine est simple dans les antennes externes, et double dans les antennes intermédiaires. Leur carapace est peu épaisse, membraneuse, assez semblable pour la forme à celle de l'Écrevisse, poilue ou plutôt garnie de très-petits piquants, et terminée en avant par une pointe peu avancée; elle se prolonge jusqu'à la base des pattes de manière à la recouvrir en partie. Celles-ci sont garnies de poils qui forment à l'extrémité et sur les bords autant de petites franges; l'abdomen est assez long, et les lames natatoires et foliacées qui le terminent et qui constituent la queue proprement dite, sont entières, fort larges et surmontées de côtes longitudinales; ces feuillets sont presque triangulaires, et c'est là un des caractères les plus saillants et qui permet de distinguer les Gébies des Thalassines avec lesquelles elles ont de grands rapports. Les Gébies sont des Crustacés assez rares, qui se rencontrent sur nos côtes et dans les endroits où la mer est habituellement calme. Elles se nourrissent de Néréides et d'Arénicoles; c'est la nuit qu'elles font leurs excursions; le jour elles se tapissent dans de petits trous ronds et assez profonds, qu'elles pratiquent à cet effet. Elles nagent principalement avec leur queue, en la repliant et la redressant alternativement avec force. On ne connaît encore qu'un petit nombre d'espèces :

GÉBIE ÉTOILÉE, *Gebia stellata*, Leach (*Mal. Brit.*, tab. 31, fig. 1-8), ou le *Cancer Astacus stellatus*, décrit et figuré par Montagu (*Trans. Linn. Societ.*, t. IX, p. 89 et tab. 3, fig. 5), peut être considéré comme le type du genre. Latreille pense que cette espèce est la même que le *Thalassina littoralis*, Risso (Hist. nat. des Crust., p. 76 et pl. 3, fig. 12). Desmarest n'est pas de cet avis; il croit que cette dernière espèce est bien distincte, et il l'établit (Dict. des Sciences nat., t. XXVIII, p. 302) sous le nom de GÉBIE RIVERAINE, *Gebia littoralis*. Risso dit qu'elle est recherchée par les pêcheurs comme un excellent appât pour prendre les Poissons à la ligne. Elle fait son séjour sur les bancs d'argile du littoral de Nice. Les œufs sont verdâtres; la femelle les porte aux mois de juin et de juillet. Il en existe une variété distincte par les couleurs de la carapace et de l'abdomen.

GÉBIE DELTURE. *Gebia Deltura*, Leach (*loc. cit.*, tab. 31, fig. 9 et 10). Elle a été trouvée en Angleterre, et sur les côtes de France, à l'île de Noirmoutiers, par D'Orbigny, observateur habile et animé d'un grand zèle pour l'étude des productions marines.

GÉBIE DE DAVIS. *Gebia Davianus*. Espèce nouvelle établie en 1822 par Risso (Journ. de Phys. et d'Hist. nat., t. 95, p. 245) qui en donne la description suivante : son corps est allongé, mince, d'un blanc nacré, luisant; son corselet est uni, renflé, terminé par un petit rostre subconique et glabre; l'œil est petit, noir, situé sur de gros pédicules; les antennes antérieures sont courtes, les extérieures beaucoup plus longues; les palpes sont longues et ciliées; la première paire de pattes courte, la seconde plus grande, toutes les deux terminées par de longues pinces courbées, dont une à peine ébauchée; la droite de la seconde paire beaucoup plus grosse et plus longue; toutes les autres paires sont petites, aplaties, garnies de poils à leur sommet; l'abdomen est long, composé de six segments glabres; les écailles caudales sont arrondies et ciliées. La longueur de tout le corps est de 0,018ᵐ, et la largeur de 0,004ᵐ. Cette Gébie paraît au mois de juin; on la trouve sur le littoral de Nice, dans les régions madréporiques. A l'occasion de la description de cette nouvelle espèce, Risso fait savoir que déjà, en 1816, il avait rétabli, avec cette espèce et la précédente, un nouveau genre sous le nom de *Gebios*, et qu'il n'avait eu connaissance du genre *Gebia* du docteur Leach que par l'ouvrage de Cuvier (Règne Anim.) publié dans le courant de l'année 1817.

GEBIOS. CRUST. Même chose que Gébie. *V.* ce mot.

GEBLÈRE. *Geblera*. BOT. Genre de la famille des Euphorbiacées, institué par Fischer et Meyer, qui lui ont assigné pour caractères : fleurs dioïques; les mâles ont un calice à cinq divisions; point de corolle; cinq étamines entièrement libres, exsertes, alternes avec cinq glandules et insérées sur un disque glanduleux et sinué; anthères elliptiques et introrses; pistil rudimentaire, linéaire et tripartite. Les fleurs femelles ont le calice à cinq divisions, l'ovaire à trois loges et placé sur un disque glanduleux; trois stigmates réfléchis et bilobés. Le

fruit consiste en une capsule à trois coques bivalves et dispermes; le test des graines est membraneux. La seule espèce jusqu'ici connue et décrite, est la GEBLÈRE SOUS-FRUTESCENTE, *Geblera suffruticosa; Xylophylla ramiflora*, Ait. Schult, Syst. végét., 6, p. 692. C'est un petit arbuste d'un à deux pieds, à feuilles alternes, très-entières, veinées, glabres et membraneuses; à fleurs axillaires, portées sur des pédoncules munis de bractées à leur base. On la trouve en Daourie.

GEBOSCON. BOT. Synonyme d'Ail dans Dioscoride.

GECARCIN. *Gecarcinus*. CRUST. Genre de l'ordre des Décapodes, famille des Brachyures, tribu des Quadrilatères, fondé par Leach aux dépens des Crabes et des Ocypodes. Ses caractères distinctifs sont : test en forme de cœur, largement tronqué en arrière; pédicules des yeux courts et logés dans des fossettes arrondies; pieds-mâchoires extérieurs très-écartés et laissant voir une partie de l'intérieur de la bouche; deuxième paire de pieds plus courte que les suivantes; les Gécarcins diffèrent des Crabes par la forme en cœur de leur carapace; ils s'éloignent des Plagusies et des Grapses par leur front infléchi, n'occupant que le milieu du devant du test, et par l'insertion très-rapprochée des pédicules oculaires. Sous ces deux rapports, ils se rapprochent des Ocypodes et des Goneplaces; mais ils en sont encore suffisamment distincts par le peu de longueur des pédicules des yeux; enfin l'écartement des pieds-mâchoires est un caractère qui leur est propre, et qui ne se retrouve que dans les Grapses et les Plagusies, avec lesquels ils ne sauraient être confondus. L'examen de l'organisation externe donne lieu aux observations suivantes : leur corps est épais et presque quadrilatère; les côtés ou rayons branchiales de la carapace sont arrondies et tellement bombées en avant, qu'elles envahissent la place des régions hépatiques. Cette carapace, qui est tronquée en arrière, se termine antérieurement et sur le milieu par une sorte de chaperon carré ou arrondi, et rabattu à la partie inférieure. De chaque côté on voit, dans une fossette transversale, le pédicule de l'œil qui ne se prolonge pas jusqu'à l'extrémité latérale du test; les antennes sont courtes mais apparentes; les intermédiaires sont repliées sur elles-mêmes, près du bord inférieur de l'espèce de chaperon, et les extérieures s'insèrant près du canthus interne des cavités orbitaires. Leur base est formée par un article fort large, et elles se terminent en une petite tige conoïde; les pieds-mâchoires, outre la singularité de leur écartement, présentent encore un fait remarquable dans les second et troisième articles qui sont comprimés et comme foliacés; la première paire de pattes a la forme de deux grandes pinces souvent inégales entre elles; la seconde est moins étendue que les suivantes, et munie, ainsi qu'elles toutes, de tarses très-épineux; l'abdomen est composé de sept anneaux; celui du mâle est triangulaire; la femelle a le sien plus large, presque demi-circulaire et arrondi au bout.

Les Gécarcins sont connus dans nos colonies sous le nom vulgaire de *Crabes de terre* et de *Tourlouraus*. Plusieurs voyageurs en ont fait mention, et voici ce qu'ils ont recueilli de plus positif sur leurs mœurs singulières. Ces animaux se tiennent pendant une partie de l'année dans les terres, sur les montagnes, à une distance quelquefois assez grande de la mer. Ils s'y rendent en troupe pour déposer leurs œufs et pour changer de peau. Cette dernière opération paraît exiger de la part du Crustacé quelques préliminaires importants, et qui paraissent avoir pour but principal de les préserver pendant cette époque critique des dangers auxquels ils se voient bien plus facilement exposés. Au dire des observateurs, ils pratiquent des trous ou terriers dans le sable, et à l'époque de leur mue, ils ont soin de les boucher. Ils y restent cachés pendant six semaines, et lorsqu'ils en sortent, ils sont encore mous; on les nomme alors *Crabes Boursiers*, et leur chair, qu'on mange à toutes les époques, est plus estimée. Les Tourlourous sont quelquefois très-dangereux à manger. On attribue leur propriété délétère au fruit du Mancenillier (*Hippomane Mancinella*), dont on prétend qu'ils se nourrissent; mais Jacquin réfute cette assertion, et il est probable qu'ils sont tous carnassiers.

Les Crustacés propres à ce genre ont été désignés par quelques voyageurs, sous les noms de *Tourlourous*, *Crabes violets*, *Crabes peints*, *Crabes blancs* ou *blanches*; mais il reste encore quelques doutes sur la détermination des espèces. Les naturalistes en admettent un certain nombre bien caractérisés et qui sont originaires du Sud. Tels sont :

GÉCARCIN TOURLOUROU. *Gecarcinus ruricola; Cancer ruricola* de Linné, de Fabricius et d'Herbst. Il a été figuré par ce dernier auteur (tab. 3, fig. 36; tab. 20, fig. 116, et tab. 40, fig. 1) et par Séba (Mus., III, pl. 20, fig. 5). C'est le véritable Tourlourou des voyageurs français, très commun aux Antilles. Sa carapace est de couleur rouge foncée, et la partie moyenne offre une impression qui figure une sorte d'H dont les jambages seraient très-prolongés et atteindraient presque les yeux. Le bord inférieur de la cavité orbitaire est dentelé, et présente une échancrure vers l'extrémité interne.

GÉCARCIN BOURREAU. *Gecarcinus Carnifex; Cancer Carnifex* de Herbst (tab. 41, fig. 1, et tab. 4, fig. 37, var.). Il est le même que l'*Ocypoda Carnifex* de Bosc ou l'*Ocypoda cordata* de Latreille. Maugé a recueilli cette espèce à l'île de Saint-Thomas, dans les cimetières.

GÉCARCIN FOUISSEUR. *Gecarcinus Fossor* ou *Ocypoda Fossor* de Latreille. Il est assez petit; ses pinces sont presque égales entre elles et dentelées à leur bord supérieur.

Pison a décrit sous le nom de *Crabe Guanhumi* un Crustacé originaire du Brésil et de la Guiane. Latreille n'hésite pas à le ranger parmi les Gécarcins. Il réunit encore à ce genre le *Cancer Hydro-dromus* d'Herbst (tab. 41, fig. 2), son *Cancer litteratus* (tab. 48, fig. 4), et son *Cancer aurantus* (tab. 48, fig. 5).

On connaît une espèce fossile de ce genre assez bien caractérisée. Desmarest (Histoire nat. des Crust. foss., p. 107, et pl. 8, fig. 10) la nomme GÉCARCIN A TROIS ÉPINES, *Gecarcinus trispinosus*, et il la décrit de la manière suivante : elle est assez petite, de la grosseur d'une châtaigne dont elle a presque la couleur; sa forme est à peu près un cœur tronqué postérieurement; sa plus grande dimension est dans le sens transversal; le

bord antérieur de la carapace, dans les individus examinés, était en trop mauvais état pour qu'il fût possible de le décrire, mais en général il n'est point tranchant; on aperçoit de chaque côté une petite fossette ronde, légèrement creuse, qui est, à n'en point douter, le point où l'œil qui devait avoir un court pédoncule, était logé dans le repos; la carapace est arquée en voûte de devant en arrière, légèrement rugueuse, et présente des lignes peu enfoncées, qui dessinent ses différentes régions; celle de l'estomac est traversée longitudinalement par un prolongement pointu de la région génitale; celle-ci et la région du cœur sont confondues en une large bande saillante, légèrement sinueuse sur les bords, et prolongée jusqu'au bord postérieur de la carapace, de manière à partager ainsi le test en deux parties distinctes; les régions hépatiques antérieures, situées près du bord antéro-latéral de la carapace, sont, dans ce Crabe, légèrement renflées, très-séparées de la région de l'estomac par une ligne enfoncée, et l'on voit sur le même bord, dans les individus bien conservés, trois épines dont la plus forte est l'intermédiaire. Si la présence de ces épines pouvait être considérée comme un caractère générique, cette espèce devrait prendre place dans le genre Thelphuse. Les régions branchiales sont assez sinueuses; le bord postérieur est assez droit, et presque tronqué net. Desmarest n'a eu occasion de voir que des individus mâles; leur abdomen était fort étroit et allongé; le sternum sur lequel il se recourbait avait un sillon très-étroit, et présentait cinq pièces transversales, distinctes, dont les trois antérieures plus grandes que les autres, la première surtout; celle-ci était trapézoïdale et rebordée; les deux suivantes, en forme de parallélogramme, transverses et légèrement recourbées en avant, avaient à peu près une égale dimension. La première paire de pattes a paru assez forte et renflée; ces pattes avaient les deux premières pièces petites, arrondies et lisses; la troisième était aussi lisse, renflée, et avait une arête marquée de petits points élevés et placés à la suite les uns des autres; la quatrième, presque cuboïde, avait six faces antérieures et postérieures légèrement granulées; enfin le cinquième article ou le gros de la pince était surtout renflé et portait au côté extérieur des tubercules très-distincts, plus gros et plus nombreux vers les points d'attache de cette pièce qu'ailleurs, et dont plusieurs des plus remarquables paraissaient disposés sur trois lignes longitudinales. Desmarest ajoute que dans l'un des individus qu'il a examinés, on remarquait sur cette pince une épine à la partie antérieure de l'articulation qui l'unissait à l'article précédent. On ignore le gisement de ce Fossile.

GECEID. ois. Synonyme de Cochevis. *V.* Alouette.

GECKO. *Ascalabotes*. rept. Genre unique dans la famille des Geckotiens, comme les Crocodiles et les Caméléons le sont dans les familles qu'ils constituent, et que Linné confondait, mais en l'indiquant comme section (*Gekkones*) entre tant d'animaux disparates, dans son grand genre Lézard; genre qui non-seulement est devenu un ordre, mais qui a encore fourni des genres à des ordres nouvellement reconnus. « Les Geckos ont, dit Cuvier (Règne Anim., t. II, p. 44), un caractère distinctif qui les rapproche un peu des Anolis. Leurs doigts sont fort élargis sur toute leur longueur, au moins à leur extrémité, et garnis en dessous d'écailles et de replis de la peau très-réguliers. Ils leur servent si bien à se cramponner, qu'on les voit marcher sur des plafonds; mais ces doigts sont presque égaux. En général, les Geckos n'ont pas, comme les Anolis, la forme élancée des Lézards; ils sont au contraire aplatis, surtout leur tête. Leur marche est lourde et rampante; de très-grands yeux dont la pupille se rétrécit à la lumière comme celle des Chats, en font des animaux nocturnes qui se tiennent le jour dans les lieux obscurs. Leurs paupières, très-courtes, se retirent entièrement entre l'orbite et l'œil, et y disparaissent, ce qui donne à leur physionomie un aspect différent des autres Sauriens. Leur langue est charnue et non extensible; leur tympan un peu renfoncé; leurs mâchoires sont garnies tout autour d'une rangée de très-petites dents serrées; leur peau, chagrinée en dessus de très-petites écailles grenues, parmi lesquelles on voit souvent des tubercules plus gros, a en dessous des écailles un peu moins petites, plates et imbriquées. Quelques espèces ont des pores aux cuisses. La queue est marquée de plis circulaires comme celle des Anolis, mais lorsqu'elle est cassée elle repousse sans plis et même sans tubercules, quand elle en a naturellement, accident qui a quelquefois fait multiplier les espèces. Ce genre est très-nombreux, et les espèces en sont répandues dans les pays chauds des deux continents. L'air triste et lourd des Geckos, et une certaine ressemblance avec les Salamandres et les Crapauds les ont fait haïr et accuser de venin, mais sans aucune preuve réelle. Leurs ongles sont rétractiles de diverses manières, et conservent leur tranchant et leur pointe; conjointement avec les yeux, ces doigts peuvent faire comparer les Geckotiens parmi les Sauriens, à ce que sont les Chats parmi les Mammifères carnassiers; mais ces ongles varient en nombre selon les espèces, et manquent entièrement dans quelques-unes. Le nombre des espèces de ce genre et des caractères communs à plusieurs d'entre ces espèces, qui les isolent naturellement en divers groupes, ont déterminé Cuvier à les diviser de la manière suivante, en cinq sous-genres.

† Platy-Dactyles, *Platy-Dactyli*. Doigts élargis sur toute leur longueur, et garnis en dessous d'écailles transversales. Dans ce sous-genre, plusieurs espèces manquent d'ongles et ont le pouce très-petit; elles sont en général peintes et diaprées des plus vives couleurs. Les unes présentent des pores aux cuisses; d'autres n'en présentent pas.

Gecko des murailles. *Gecko fascicularis*, Daud.; *Lacerta Mauritanica*, Gmel., *Syst. nat.*, t. I, *pars* 3, p. 1061 (entre les *Stelliones*); *Lacerta turcica*, Gmel., *loc. cit.*, p. 1068 (entre les *Gekkones*); Geckotte, Lac. Quadr. Ov., t. I, Encycl. Rept., pl. 11, fig. 1; le Stellion des anciens; Tarente des Provençaux, mot qui vient de *Tarentola* ou *Terrentola* des Italiens; Carapata ou Garapata des Espagnols qui débitent les contes les plus absurdes sur cet innocent animal, et chez lesquels son nom, passé dans diverses colonies pour désigner d'autres Sauriens soi-disant malfaisants, est devenu comme un terme d'horreur et de dégoût pour

désigner un objet importun, dangereux et persécuteur. Cet animal se trouve en Égypte, en Barbarie, dans l'Espagne riveraine orientale, en Provence, en Italie, en Grèce, et jusqu'en Syrie. Il semble propre au bassin de la Méditerranée; il y habite en sécurité parmi les pierres, non-seulement des ruines, mais des demeures actuelles de l'Homme. On l'y voit poursuivre jusqu'à l'ombre des insectes volants dont il fait sa proie.

Gecko Geitja. *Lacerta Geitje* de Sparman, Gmel., *loc. cit.*, p. 1068. Il passe, au cap de Bonne-Espérance, pour un animal fort dangereux, quoiqu'il n'en soit peut-être rien; il se niche, dit-on, dans les coquilles vides des Limaçons du pays. Le Gecko à gouttelettes de Daudin; Gecko de Lacèpède, *loc. cit.*, pl. 29, qu'on a confondu avec le Gecko des murailles, mais qui habite l'Archipel de l'Inde; le Gecko à bandes, *Lacerta vittata*, Gmel., *loc. cit.*, p. 1067; enfin, les *Gecko inunguis*, *occellatus* et *Cepedianus*, figurés dans la planche 5 du tome IV du Règne Animal par Cuvier, sont les autres espèces du sous-genre qui nous occupe. Le Sputateur dont on fait un Anolis pourrait, selon Cuvier, lui appartenir encore.

†† Hémidactyle, *Hemidactyli*. Les Geckos de ce sous-genre ont la base de leurs doigts garnie d'un disque ovale, formé en dessous par un double rang d'écailles en chevron; du milieu de ce disque s'élève la deuxième phalange qui est grêle et porte la troisième ou l'ongle à son extrémité. Les espèces connues d'Hémidactyle ont toutes cinq ongles et la rangée de pores des deux côtés de l'anus. Les écailles du dessous de leur queue sont en forme de bandes larges comme celles du ventre des Serpents.

Gecko Tokais. Perrault, Mém. sur les Anim., 2e part., pl. 67, *Gecko tuberculosus*, Daud.; Animal de Siam, long d'un pied et marbré de brun ou de bleu. — Le Gecko de Java, que Bontius avait déjà connu, et dont le cri, selon ce naturaliste, détermina le nom de tout le genre; le *Gecko triedrus* de Daudin, ainsi que son *Spinicauda* et le *Stellio Mauritanicus* de Schneider, qui pourrait bien n'être que la première de ces deux espèces, appartiennent à ce sous-genre.

††† Thécadactyle, *Thecadactylis*. Ces animaux ont les doigts élargis sur toute leur longueur, et garnis en dessous d'écailles transversales comme les précédents; mais ces écailles sont partagées par un sillon longitudinal profond, où l'ongle peut se cacher entièrement. Ils n'ont pas de pores aux cuisses, et leur queue est garnie de petites écailles en dessus et en dessous. La plupart manquent d'ongles aux pouces seulement.

Gecko lisse. *Gecko lævis* de Daudin; *Lacerta apicauda*, Gmel., *loc. cit.*, p. 1068; *Stellio perfoliatus* de Schneider. Ce Saurien est assez commun aux Antilles, où il est plus fréquemment appelé *Mabouya*, nom également appliqué à plusieurs Anolis, marbré de brun et de gris en dessus et de petites écailles tuberculeuses. Il acquiert jusqu'à dix pouces de longueur. Il est fort sujet à perdre sa queue qui repousse aisément, mais, le plus souvent, avec des formes monstrueuses, qui lui ont mérité les noms de Perfolié et de Rapicaude que lui donnèrent les naturalistes.

Gecko de Surinam. *Gecko Surinamensis* de Daudin. De même que le précédent, il se trouve à la Guiane. — Le *Gecko squatidus* d'Hermann, appartient encore au sous-genre des Thécadactyles.

†††† Ptyodactyles, *Ptyodactyli*. Ce sous-genre, dont le nom vient du mot grec qui signifie un éventail, est caractérisé par le bout des doigts, qui seul est dilaté en plaques dont le dessous est strié longitudinalement et en divergeant du centre à la circonférence. Le milieu de la plaque est fendu, et l'angle placé dans la fissure; des ongles fort crochus existent à tous les doigts. Les Ptyodactyles peuvent être divisés en deux groupes:

α Ceux qui ont les doigts libres et la queue ronde.

Gecko des maisons. *Lacerta Gecko*, L., Hasselq., *It.*, 306, Gmel., *loc. cit.*, p. 1068; Encyclop. Rept., pl. 10, fig. 6; *Gecko teres* de Laurenti et *lobatus* de Geoffroy de Saint-Hilaire. Cette espèce, placée par Schneider entre les Stellions, sous le nom d'*Hasselquistii*, est l'une des plus anciennement connues dans l'ancien monde; elle habite les côtes de l'angle oriental et méridional de la Méditerranée. C'est aussi un des Lézards les plus communs en Égypte et en Syrie; il évite les murs secs, élevés, brûlés du soleil ou assainis par les soins de l'homme, pour vivre dans les trous des caves et les souterrains humides, où il semble fuir la lumière que recherche le Gecko des murailles. Cette espèce est hideuse; elle fait entendre une sorte de coassement. Ses doigts causent sur la peau, quand ils s'y appliquent, une sorte d'inflammation qu'on attribue à la présence de quelque venin, mais qui ne provient, sans doute, que de la piqûre des ongles. Dans l'horreur qu'il leur inspire, les habitants du Caire l'appellent *Abou-Burs*, ce qui signifie père de la lèpre; mais ce n'est pas une raison pour que cet animal fût connu des Hébreux, si sujets au mal horrible dont il est question dans toute leur histoire et qu'ils communiquèrent, lors de leur dispersion, à l'Europe grossière, ainsi qu'au temps où les croisades mirent en rapport avec l'Occident le recoin du monde que la lèpre avait infesté de tout temps.

A cette division appartiennent, dit Cuvier, plusieurs Geckos de l'archipel des Indes, parmi lesquels se trouve le Porphyré que Daudin a cru, à tort, de l'Amérique, et synonyme du Mabouya des Antilles. On a vu que ce Mabouya était le Gecko lisse.

β A queue bordée de chaque côté d'une membrane, avec les pieds à demi palmés; ce sont les Uroplates de Daudin.

Gecko frangé. *Gecko fimbriatus* de Schneider, ou la Tête-Plate de Lacépède, Encyclop. Rept., pl. 11, fig. 2. Cette espèce paraît être le *Famo-contara* de Flacourt, dont il a déjà été question, et sur laquelle les habitants de Madagascar racontent les mêmes erreurs qu'on débite sur les diverses espèces de Geckos qui se trouvent ailleurs. Une bordure particulière, qui règne le long de la queue et des flancs, caractérise le Frangé, et lui a mérité son nom. Cet animal vit sur les arbres. On cite encore comme propre à Madagascar un autre Gecko appelé Sarroubé, qui n'aurait pas de franges à la queue et qui manquerait de pouces aux pieds de devant.

Gecko Fouetta-Queue. *Lacerta caudiverbera*, L.,

Gmel., *loc. cit.*, p. 1058. Feuillée le premier fit connaître cette espèce qu'il observa dans une fontaine des Cordillières au Pérou. Elle est noirâtre, longue d'un pied, dépourvue de franges au corps, mais en présentant sur les côtés de la queue qui est aussi munie d'une crête.

GECKOIDE. *Geckoïdes*. REPT. *V.* GECKO, sous-genre Phyllure.

GECKOTE. REPT. Synonyme vulgaire de Gecko des murailles, espèce du genre Gecko. *V.* ce mot.

GECKOTIENS. REPT. Quatrième famille de l'ordre des Sauriens dans la méthode naturelle de Cuvier, tellement bien circonscrite, que toute distincte qu'elle est des plus voisines, elle ne contient qu'un seul genre, le genre Gecko. *V.* ce mot.

GEDRITE. MIN. Substance particulière, en masses cristallines, présentant une texture fibreuse, radiée, un peu lamellaire, d'un brun rougeâtre, avec quelques reflets métalloïdes; rayant difficilement le verre; rayée par le quartz; fragile sous le marteau, et se réduisant en poussière d'un jaune fauve; pesanteur spécifique, 3,2; fusible au chalumeau en émail noir, scoriacé; insoluble dans les acides; donnant par l'analyse : Silice 39; Protoxyde de Fer 45; Alumine 9,3; Magnésie 4; Chaux 0,7; Eau 2. Cette substance a été découverte par D'Archiac, aux Pyrénées, dans la vallée de Heas, près de Gèdre.

GEERIA. BOT. Syn. d'*Enourea* d'Aublet. *V.* ce mot.

GEHLENITE. MIN. Nom donné par Fuchs, en l'honneur du chimiste Gehlen, à une substance minérale en cristaux rectangulaires, trouvée dans la montagne de Mozzoni, près de Fassa en Tyrol, dans une gangue calcaire. Elle est d'un noir grisâtre; sa surface s'altère et se recouvre d'un enduit jaunâtre. Elle raye fortement le Spath-fluor; pèse spécifiquement 2,98; fond avec difficulté, au chalumeau, en un globule d'un vert jaunâtre. Elle contient, d'après l'analyse de Fuchs, 29,64 de Silice, 35,30 de Chaux, 24,80 d'Alumine, 6,56 d'Oxyde de Fer; perte, 3,50. Les minéralogistes ne sont point d'accord sur la place que ce minéral doit occuper dans la méthode. Cordier le considère comme une variété d'Idocrase, et Léman comme une variété de son espèce Jamesonite, qui comprend les substances nommées Andalousite et Feldspath Apyre.

GEHUPH. BOT. L'arbre cité sous ce nom par C. Bauhin et Daléchamp comme originaire de l'île Trapobane, n'est pas connu. Il faudra le rechercher à Ceylan ou à Sumatra. Les noix que contient son fruit doivent fournir une huile médicinale fort estimée dans le pays.

GEHYDROPHILE. MOLL. Férussac, dans ses Tableaux systématiques, a proposé de réunir sous ce nom, dans le quatrième ordre, les Pulmonés sans opercule, tous les Mollusques qui, quoique vivant dans l'eau, respirent l'air et sortent souvent de leur demeure liquide pour vivre sur la terre. Ce sont les Amphibies des Mollusques. Ce second sous-ordre des Pulmonés sans opercule ne comprend qu'une seule famille, les Auricules, qui, elle-même, présente quelques doutes à l'égard des genres que Férussac y fait rentrer. *V.* AURICULE.

GEIGERIE. *Geigeria*. BOT. Genre de la famille des Synanthérées, établi par Griesselich, qui lui assigne pour caractères : capitule multiflore, hétérogame; fleurs de la couronne ligulées, femelles et disposées sur un seul rang; celles du disque tubuleuses, à cinq dents et hermaphrodites; réceptacle conique, ayant des fimbrilles pileuses au lieu de bractées; involucre imbriqué, à écailles extérieures lâches, foliacées et appliquées sur les intérieures qui sont plus roides et serrées entre elles; akène subtrigone, atténué à sa base qui est garnie de poils; extrémité de l'aigrette pourvue de deux rangées de paillettes ovales. La seule espèce connue, *Geigeria Africana*, est une très-petite plante herbacée, à racine ou rhizome simple et ligneux, à tige très-courte et presque dichotome, à feuilles linéaires, serrées et très-entières; les capitules sont fasciculés, sessiles et composés de fleurs jaunes.

GEIJERE. *Geijera*. BOT. Genre de la famille des Rutacées, établi par Schott qui lui assigne pour caractères : calice à cinq divisions; corolle composée de cinq pétales ovales, étalés ou recourbés; cinq étamines insérées sous le disque, plus courtes que les pétales; à filaments subulés et dressés, à anthères ovales; disque orbiculaire, charnu, plan, court, avec cinq sillons sur son contour; ovaire posé sur le disque et à cinq loges; style lisse, s'élevant du centre de l'ovaire; stigmate en tête. Les espèces de ce genre sont des arbrisseaux à rameaux alternes, à feuilles alternes, glabres, courtement pétiolées, lancéolées et très-entières. L'inflorescence est terminale, courte, en panicule composée d'un petit nombre de fleurs. Le type du genre, *Geijera salicifolia*, est de la Nouvelle-Hollande.

GEINE. BOT. Nom donné, par Berzélius, au produit particulier que Braconnot avait précédemment appelé ULMINE. *V.* ce mot.

GEIRAN. MAM. (*Gemelli-Careri*.) Synonyme d'*Antilope gutturosa*, sans doute par corruption du nom de Tzeiran qu'on donne à cet animal dans sa patrie. *V.* ANTILOPE.

GEISSODEA. BOT. (*Lichens*.) Mot employé par Ventenat pour désigner une tribu de Lichens remarquables par leur *thallus* dont les bords offrent des découpures imbriquées. Cette tribu correspond à l'*Imbricaria* d'Achar, adopté comme genre par De Candolle, et réuni postérieurement par Achar lui-même à son genre *Parmelia*. *V.* IMBRICAIRE et PARMÉLIE.

GEISSOIDE. *Gessois*. BOT. Ce genre, établi par Labillardière, dans la Décandrie Monogynie, offre pour caractères : un calice divisé en quatre sépales; point de corolle; dix étamines exsertes et hypogynes; un style bipartite; un fruit siliquiforme, allongé, biloculaire, renfermant plusieurs semences ailées et imbriquées. Labillardière a donné le nom de *Geissois racemosa*, à la seule espèce qu'il ait admise dans ce genre; c'est un arbre à feuilles quinato-digitées, discolores en dessous, à stipules opposées, grandes et oblongues, à fleurs réunies en grappes. On le trouve à la Nouvelle-Calédonie.

GEISSOLOME. *Geissoloma*. BOT. Genre de la famille des Pénéacées, établi par Lindley qui lui assigne pour caractères : périanthe coriace, coloré, divisé en quatre segments ovales, égaux, étalés sous l'anthère; estivation imbricative; huit étamines insérées au périanthe

et plus courtes que lui; les filaments sont subulés, soudés par un rebord court et étroit à la base du disque; anthères elliptiques, apiculées, bifides à leur base, attachées par le dos, puis réfléchies; ovaire à quatre loges renfermant chacune deux ovules pendants, col latéraux et anatropes; style subulé, stigmate simple. La seule espèce connue a été distraite du genre *Penæa* où elle portait spécifiquement le nom de *marginata* que lui avait appliqué Linné. C'est un arbrisseau à feuilles opposées, très-entières, à pédicelles axillaires, solitaires et bractéolées. Il est originaire du cap de Bonne-Espérance.

GEISSOMERIE. *Geissomeria*. BOT. Genre de la famille des Acanthacées, de la Didynamie Angiospermie de Linné, établi par Lindley, dans le 13e volume du *Botanical Register*, no 1045, pour une très-jolie plante dont Thomas Carey a rapporté des graines du Brésil. Caractères : calice à cinq divisions imbriquées et inégales, l'une d'elles beaucoup plus grande, formant en quelque sorte le dos de l'organe; corolle tubuleuse, allongée en massue, avec son limbe partagé en cinq lobes presque égaux, mais dont l'inférieur est barbu; étamines presque égales, insérées vers la base du tube; anthères mutiques, à deux loges parallèles, appliquées l'une contre l'autre et poilues au sommet; pollen cylindrique et glabre; ovaire pédicellé, à deux loges renfermant chacune deux ovules; stigmate en entonnoir, et pubescent extérieurement.

GEISSOMERIE A LONGUES FLEURS. *Geissomeria longiflora*, Lind. C'est un arbrisseau à tige droite, presque cylindrique, faiblement pubescente, élevée de deux à quatre pieds, peu rameuse, garnie de feuilles opposées, ovales, oblongues, entières, pétiolées, longues de trois à quatre pouces. Les fleurs sont rassemblées en épis assez denses au sommet de la tige et de ses ramifications axillaires; le calice consiste en écailles imbriquées et vertes, du milieu desquelles sort une corolle tubuleuse, arquée, longue d'environ un pouce, d'un rouge écarlate et vif en dehors, d'un jaune tirant sur l'orangé en dedans. C'est une plante de serre chaude ou tempérée, dont la floraison commence à fleurir en juillet et se prolonge jusqu'en janvier; elle est d'une grande ressource pour l'ornement des serres.

GEISSORHIZE. *Geissorhiza*. BOT. Genre de la famille des Iridées et de la Triandrie Monogynie, L., établi par Ker, dans le *Botanical Magazine*, aux dépens des *Ixia* de Linné. Ses caractères sont : spathe bivalve; périanthe dont le tube droit est un peu renflé à son orifice; le limbe à six divisions égales, étalées; trois étamines droites; style incliné, surmonté de trois stigmates un peu élargis et frangés à leurs bords; capsule ovale, trigone, renfermant un grand nombre de graines fort petites. Ce genre ne diffère des autres *Ixia* que par une légère modification de formes dans le tube du périanthe et dans les stigmates. La plupart des botanistes ne le considèrent que comme un sous-genre des *Ixia* qu'il a été utile de subdiviser à cause du nombre extrêmement considérable de leurs espèces. Les Geissorhizes sont toutes indigènes du cap de Bonne-Espérance. Les espèces décrites par Vahl, Thunberg et autres, sont : *Geissorhiza Rochensis* ou *Ixia radians*, Thunb.; *Geissorhiza secunda* ou *Ixia secunda*, Thunb.; *Geissorhiza setacea* ou *Ixia setacea*, Thunb.; *Geissorhiza obtusata* ou *Ixia geminata*, Vahl; *Geissorhiza humilis* ou *Ixia humilis*, Thunb.; *Geissorhiza imbricata* ou *Ixia scillaris*; *Geissorhiza hirta* ou *Ixia hirta*, Thunb.; *Geissorhiza excisa* ou *Ixia excisa*, L.; *Geissorhiza inflexa* ou *Ixia inflexa*, Delar.; *Geissorhiza furva* ou *Ixia furva*, Soland.; et *Geissorhiza quadrangula* ou *Ixia quadrangula*, Delar. La GEISSORHIZE DE LA ROCHE, *Geissorhiza Rochensis*, Ker, Bot. Magaz., 598, a ses racines bulbeuses, ses tiges droites, presque simples, grêles, flexueuses, hautes de quatre à six pouces, terminées par une seule fleur; les feuilles sont filiformes, à deux stries, plus courtes que les tiges, vaginales, renflées à leur gaîne; le limbe de la corolle est bleu, marqué d'un cercle blanc au milieu, de couleur purpurine à la base avec une tache plus foncée; la spathe est de la longueur du tube.

GEITJE. REPT. *V.* GECKO.

GEITOHALE. MIN. Nom proposé par Wild, pour désigner la Chaux sulfatée anhydre, et qu'il est pour le moins inutile d'adopter. *V.* CHAUX.

GEITONOPLESIER. *Geitonoplesium*. BOT. Genre de la famille des Liliacées, de l'Hexandrie Monogynie, L., institué par Allan-Cunningham qui lui assigne pour caractères : périanthe coloré, composé de six pétales étalés, égaux et glabres; six étamines insérées à la base des pétales; filaments filiformes curvato-connivents au sommet; anthères sagittées, attachées par leur base; ovaire à trois loges renfermant un petit nombre d'ovules amphitropes; style filiforme, à trois sillons; stigmate simple; baie globuleuse et monosperme; semences subglobuleuses, recouvertes d'un test noir et coriace; ombilic ventral et nu; embryon un peu excentrique, courbé; radicule épaisse et infère.

Le GEITONOPLESIER A BOUQUET, *Geitonoplesium cymosum*, Cunn., est un arbuste volubile de la Nouvelle-Hollande; ses feuilles sont elliptiques, lancéolées, nervoso striées; ses fleurs sont réunies en ombelles axillaires ou terminales; ses baies sont noires.

GEKROSTEIN OU GEKRÖSTEIN. MIN. Synonyme de Baryte sulfatée, et, suivant Stutz, de Chaux sulfatée. *V.* ces mots.

GÉLA. BOT. Loureiro (*Flora Cochinchin.*, I, p. 285) a décrit, sous ce nom, un genre qu'il a placé dans l'Octandrie Monogynie, L., et qui offre pour caractères essentiels : un calice infère, à quatre divisions profondes; une corolle à quatre pétales glabres, linéaires, étalés; un pistil arrondi, surmonté d'un style court et d'un stigmate légèrement bilobé; un drupe presque rond, monosperme. L'éditeur de la Flore de Cochinchine, Willdenow, a fait remarquer les rapports de ce genre avec le *Ximenia*, et il a conjecturé que la nouvelle espèce de *Ximenia*, décrite par Forster (*Prodr.*, no 162), pouvait bien être identique avec le *Gela lanceolata* de Loureiro. *V.* XIMÉNIE.

GÉLALA. BOT. Synonyme d'Erythrine. *V.* ce mot.

GÉLASIE. *Gelasia*. BOT. Genre de la famille des Synanthérées, Chicoracées de Jussieu, et de la Syngénésie égale, L., établi par H. Cassini (Bullet. de la Soc. Phi-

lom., mars 1818) qui l'a ainsi caractérisé : calathide composée de demi-fleurons hermaphrodites; involucre formé d'écailles sur deux ou trois rangs, les extérieures courtes, ovales, appliquées, surmontées d'un très-long appendice filiforme, étalé; les intérieures presque sans appendice; réceptacle nu et plan; ovaires cylindriques à côtes striées transversalement, surmontés d'une aigrette irrégulière, dont les poils sont très-légèrement soyeux, mais non plumeux comme dans le genre *Scorzonera*, dont le *Gelosia* est un démembrement. Une autre différence entre ces deux genres, consiste dans la disposition et la structure des parties de l'involucre dans celui dont il s'agit ici. L'auteur a décrit comme type le *Scorzonera villosa* de Scopoli (*Flor. Carniol.*), qu'il a nommé *Gelasia villosa*. Cette plante croît aux environs de Trieste.

GÉLASIME. *Gelasimus*. CRUST. Genre de l'ordre des Décapodes, établi par Latreille aux dépens des Ocypodes et pouvant être rangé (Règne Animal de Cuvier) dans la famille des Brachyures, section des Quadrilatères, à côté des Goneplaces, dont il n'avait pas d'abord été distingué. Ses caractères sont : test en forme de trapèze, transversal et plus large au bord antérieur, dont le milieu est rabattu en manière de chaperon; pieds-mâchoires extérieurs rapprochés l'un de l'autre; leur troisième article inséré à l'extrémité latérale et supérieure du précédent; les quatre antennes découvertes et distinctes, les latérales sétacées; yeux situés chacun à l'extrémité d'un pédicule grêle, cylindrique, prolongé jusqu'aux angles antérieurs du test, et reçu dans une fossette longue et linéaire; l'une des serres beaucoup plus grande que l'autre; la longueur des autres pieds diminuant graduellement, à partir de la seconde paire. Les Gélasimes ont de grands rapports avec le genre Ocypode, et ne s'en distinguent guère que par leurs yeux placés au sommet du pédicule qui les supporte et par leurs antennes apparentes; ils partagent ces caractères avec les Goneplaces, mais ils en diffèrent essentiellement par l'insertion du troisième article des pieds-mâchoires extérieurs, par le développement très-différent de la première paire de pattes, et par la longueur relative des autres pieds. Ainsi établi, le genre Gélasime correspond exactement à la coupe fondée par Leach (*Trans. Linn. Soc.*, t. XI) sous le nom d'*Uca*; mais c'est à tort qu'il y a rangé l'*Uca una* de Pison et de Marcgraaff; ce Crustacé offrant des caractères parfaitement tranchés, Latreille en a fait un nouveau genre qui ne correspond nullement à celui de Leach, et auquel il a conservé le nom d'*Uca*. *V.* ce mot. Les Gélasimes sont remarquables par le développement extraordinaire d'une de leurs pinces, tandis que celle du côté opposé, indistinctement la gauche ou la droite, est réduite à l'état rudimentaire. Cette grosse pince est une sorte de bouclier que l'animal tient élevé au-devant de lui, et qu'il fléchit et redresse alternativement; cette particularité a valu à une des espèces, la plus commune, le nom de *vocans*, parce qu'on a comparé ce mouvement au signe que nous faisons avec le doigt pour appeler quelqu'un. Ces Crustacés sont propres aux pays chauds; ils habitent près de la mer, et se tiennent dans des sortes de terriers que chacun d'eux pratique dans le sable; ils sont carnivores. Les espèces qui se rapportent à ce genre sont assez nombreuses; les plus intéressantes sont les suivantes :

GÉLASIME APPELANTE, *Gelasimus vocans*, Latr., *Cancer vocans* de Degéer (Mémoire sur les Insectes, t. VII, p. 430, pl. 26, fig. 12). Elle est la même que l'*Ocypoda vocans* de Bosc (Hist. nat. des Crust., t. I, p. 198). Elle a été figurée par Rumph (Mus., tab. 10, fig. 1) et par Herbst (*Cancer.*, tab. 1, fig. 10). On la trouve dans l'Amérique méridionale, particulièrement aux Antilles. Cette espèce est très-carnassière : Bosc rapporte qu'elle se nourrit d'animaux en putréfaction, et de ceux que la marée rejette sur le rivage. Chaque individu passe les trois ou quatre mois d'hiver dans le fond de son trou, et n'en sort qu'au printemps.

Delalande a recueilli au Brésil une espèce très-voisine de celle-ci, et que Latreille croit être le *Ciecie Panema* de Marcgraaff. Elle est d'un brun roussâtre; le dessus de la carapace, à l'exception des côtés, est d'un brun très-foncé.

GÉLASIME MARACOANI. *Gelasimus Maracoani*, Latr., ou Ocypode noir, *Ocypoda heterochelos* de Bosc (*loc. cit.*, p. 197). Elle a été décrite anciennement par Pison (*Hist. nat.*, *lib.* III, p. 77), et figurée par Séba (*Thes.*, t. III, tab. 18, fig. 1), par Marcgraaff (*Bras.*, p. 184, fig. 1) et par Herbst (*loc. cit.*, tab. 1, fig. 9), qui a copié la figure de Séba. Elle se trouve dans l'Amérique méridionale, au Brésil, à Cayenne. On la mange.

GÉLASIME COMBATTANTE. *Gelasimus pugillator*, Latr., *Ocypode pugillator* de Bosc (*loc. cit.*, p. 197), qui cite la figure de Marcgraaff (*loc. cit.*, p. 185, fig. 4). Elle se trouve dans les deux Amériques, et a été observée dans la Caroline par Bosc; cet auteur donne (*loc. cit.*, p. 187) la description suivante de ses habitudes :

« Les Ocypodes combattants sont terrestres; ils vivent par milliers et même par millions sur le bord de la mer ou des rivières dans lesquelles remonte la marée. Dès qu'un homme ou un animal paraît au milieu d'eux, ils redressent leur grosse pince, la présentent en avant, semblent le défier au combat, et se sauvent, en courant de côté, mais conservant toujours la même position. Leurs trous sont si nombreux dans certains endroits, qu'ils se touchent. Ils sont cylindriques, ordinairement obliques et très-profonds. Rarement plusieurs individus entrent dans le même trou, excepté quand ils sentent le danger trop pressant. On ne les mange point. Ils ont un grand nombre d'ennemis parmi les Loutres, les Ourses, les Oiseaux, les Tortues, les Alligators, etc.; mais leur multiplication est si considérable, que la dévastation que ces animaux font parmi eux n'est pas sensible. Ils ne craignent pas l'eau qui les couvre quelquefois; mais ils ne cherchent pas à y entrer; et jamais ils n'y restent longtemps de leur gré, si ce n'est peut-être pour faire leurs petits. » Bosc a vu les femelles garnies d'œufs dès le mois de ventose (mars); mais il n'a jamais trouvé de petits du premier âge. Il faut qu'ils restent dans l'eau ou dans la terre pendant l'année de leur naissance. Les mâles se distinguent des femelles parce qu'ils sont plus petits, plus colorés, et que leur queue est triangulaire. Il n'est pas vrai, comme le dit Gronovius, que la grosse patte à gauche dénote le mâle;

Bosc s'est assuré qu'elle variait de position dans les deux sexes.

On doit rapporter encore au genre Gélasime le *Cancer* d'Herbst (*loc. cit.*, tab. 59, fig. 1), et plusieurs espèces de Crustacés rapportées par Lesueur et Péron de leur voyage aux Terres Australes. Marion de Procé, l'un des médecins les plus distingués de la ville de Nantes et habile naturaliste, a recueilli à Marseille une espèce nouvelle, que Desmarest a décrite sous le nom de GÉLASIME DE MARION, *Gelasimus Morionis*. Elle est à peine longue de huit lignes et large d'un pouce. Sa carapace est lisse, avec une impression en forme d'H sur son milieu; elle se termine de chaque côté par un angle assez vif et dirigé en avant. Les pédoncules oculaires grossissent insensiblement par le bout. Le bord inférieur du sillon des yeux est crénelé. La pince droite était beaucoup plus grande que la gauche, très-comprimée et granuleuse à son extrémité et près de sa base. Le pouce est droit, lisse sur les deux faces et granuleux sur sa tranche interne. Le doigt est immobile, arqué en dessous, dans toute sa longueur, avec son bord interne largement échancré dans son milieu, et partout garni de dentelures mousses disposées sur sa tranche.

On connaît une espèce fossile propre au genre Gélasime, c'est la GÉLASIME LUISANTE, *Gelasimus nitida*, décrite et figurée par Desmarest (Hist. des Crust. fossiles, p. 106, pl. 8, fig. 7 et 8). Elle est de la même taille que la Gélasime Maracoani, et lui ressemble sous plusieurs rapports; mais elle en diffère essentiellement, parce que les bords latéraux et antérieurs de la carapace sont lisses et non épineux comme dans l'espèce vivante. Desmarest n'a vu qu'un individu de cette espèce; il était engagé dans une Pierre argileuse, assez dure, dont le gisement n'est pas connu.

GELATINA. BOT. Le genre proposé sous ce nom pour désigner divers Champignons gélatineux qui croissent sur le bois pourri dans l'Amérique septentrionale, nécessite un nouvel examen pour être adopté, et pourrait rentrer parmi les Tremelles. Raffinesque (Journal de Botanique, t. II, p. 177) en parle fort légèrement, et cita quatre espèces sous les noms de *fœtidissima*, *lutea*, *rubra* et *alba*.

GELATINARIA. BOT. Synonyme de Batrachosperme. *V.* ce mot.

GÉLATINE. ZOOL. CHIM. Quoique cette substance, suivant la théorie admise généralement aujourd'hui, ne soit pas un principe immédiat des matières animales, il suffit qu'on l'ait pendant longtemps considérée comme telle, et qu'on l'obtienne en abondance toutes les fois qu'on traite par l'eau bouillante la plupart des parties solides des animaux, pour qu'il convienne d'en exposer sommairement les propriétés physiques. Elle n'a ni couleur, ni odeur, ni saveur; elle est solide, et sa densité est plus considérable que celle de l'eau. Elle est très-soluble dans l'eau bouillante, tandis qu'elle ne se dissout qu'en très-petite quantité dans l'eau froide; aussi la solution chaude se prend elle en gelée par le refroidissement. Alors les molécules de la Gélatine enveloppent comme dans un réseau l'eau qui la tenait en dissolution et qui retient seulement la quantité de Gélatine qu'elle est susceptible de dissoudre à froid. Un grand nombre de sels, principalement ceux dont la saveur est très-stiptique, tels que le nitrate de Mercure, le persulfate de Fer, etc., occasionnent dans la solution aqueuse de Gélatine, un précipité composé de Gélatine, de la base du sel et de l'Acide qui était uni à cette dernière. La Noix de Galle, l'écorce de Chêne, et généralement toutes les substances végétales astringentes, qui contiennent l'Acide gallique et le Tannin, précipitent aussi la Gélatine en formant avec elle des composés plus ou moins insolubles. Traitée par les agents chimiques très-énergiques, tels que le Chlore, l'Acide nitrique et l'Acide sulfurique, la Gélatine s'altère, se décompose et souvent se change en d'autres substances immédiates. Ainsi, par le Chlore, elle se précipite sous forme de flocons blancs, que Thénard considère comme composés de Chlore, d'Acide hydro-chlorique, et de Gélatine altérée. L'Acide nitrique finit par la coovertir en Acide oxalique. L'Acide sulfurique concentré, mis d'abord en macération avec la Gélatine, puis étendu d'eau soumise à l'ébullition, et saturé par la Craie, donne lieu, selon Braconnot de Nancy, 1° à des Cristaux sucrés, non susceptibles de fermentation, pouvant se sublimer par la distillation, et développer un produit ammoniacal; traités par l'Acide nitrique, ils donnent naissance à une substance acide, que Braconnot appelle Acide nitrosaccharique. 2° Un liquide sirupeux incristallisable, duquel on a extrait de la matière sucrée cristallisable, une matière peu azotée, qui empêchait celle-ci de cristalliser, de l'Ammoniaque, et une substance nouvelle, blanche, pulvérulente ou en Cristaux grenus, ayant le goût du bouillon, et précipitable seulement par le nitrate de Mercure. C'est à cette dernière substance que Braconnot a donné le nom de Leuciné, et il a découvert un nouvel Acide (nitro-leucique) qu'elle produit lorsqu'on la traite par l'Acide nitrique. D'après l'analyse de la Gélatine par Gay-Lussac et Thénard, ses principes constituants sont: Oxygène, 27,207; Azote, 16,998; Carbone, 47,881; Hydrogène, 7,914.

Pendant longtemps on a cru que cette substance était toute formée dans la peau, le tissu organique des os, les tendons, etc., et qu'elle ne faisait que se dissoudre dans l'eau à l'aide de l'ébullition. Fourcroy et Bostock l'ont considérée comme un principe immédiat du sang et de la plupart des liquides animaux, parce qu'on obtenait des précipités par la Noix de Galle dans ces liquides, après que par l'action de la chaleur on avait coagulé l'Albumine qu'ils contenaient. Mais outre que cette dernière substance ne se coagule pas lorsqu'elle est étendue d'eau, elle partage avec la Gélatine et plusieurs autres substances, la propriété d'être précipitée par la Noix de Galle. On admet aujourd'hui que la Gélatine n'est que le résultat d'un changement de composition que certaines substances solides des animaux éprouvent lorsqu'on les fait bouillir dans l'eau.

C'est de l'Ichthyocole (*V.* ce mot et ESTURGEON) qu'on extrait la Gélatine à son état de pureté le plus parfait. Mais on la retire en très-grande quantité des peaux non tannées, des oreilles, des cornes, etc., de plusieurs animaux. Les os, soumis à l'ébullition dans l'eau, dont on augmente l'action par une haute pression, four-

nissent aussi une grande quantité de Gélatine. C'est de cette manière qu'on s'est procuré, dans les années de disette, assez de cette substance pour subvenir en partie à l'alimentation des classes indigentes. Un chimiste qui s'est principalement occupé des applications de la science aux besoins de la société, Darcet, a perfectionné le procédé de Hérissant, qui consiste à faire macérer les os dans l'Acide hydrochlorique, à les laver ensuite, et à faire bouillir dans l'eau le tissu organique qui a conservé la forme de l'os.

Les usages de la Gélatine sont très-multipliés. On s'en sert principalement dans les arts sous le nom de Colle-Forte. Celle-ci est plus ou moins pure, selon la nature des substances animales qu'on emploie pour sa fabrication. La colle de Poisson est employée à des usages pharmaceutiques et culinaires; elle sert à clarifier les vins en déterminant le dépôt des substances astringentes, et enveloppant comme dans un filet toutes les impuretés qui altèrent la transparence des liquides.

**GÉLATINEUX.** POIS. Espèce du sous-genre Cycloptère. *V.* ce mot.

**GÉLATINEUX.** BOT. Paulet donne ce nom comme générique, à divers Champignons, dont les uns sont les Gélatineux à soies, les autres à bandes ou unis, et à papilles. Il les appelle aussi *Champignons en gelée*, ou Agarics Gélatineux à bandes; ce sont des Tremelles et des Hydnes. *V.* ces mots.

**GELÉE DE MER.** ACAL. Réaumur, dans les Mémoires de l'Académie des Sciences de 1710, p. 478, pl. XI, fig. 27-28, donne ce nom à la Céphée Rhizostome, de Lamarck, à cause de sa ressemblance avec la Gélatine ou Gelée animale. *V.* CÉPHÉE.

**GELÉE MINÉRALE.** MIN. Quelques minéraux, précipités de leur solution dans les Acides ou les Alcalis, retiennent tout le dissolvant ou au moins une grande partie; ce qui leur donne un aspect tremblottant, et une consistance à peu près semblable à celle de la Gelée végétale. La Silice et l'Alumine dites en Gelée, en sont des exemples. *V.* COAGULATION et PRÉCIPITÉ.

**GELÉE VÉGÉTALE.** BOT. On a donné ce nom à une substance extraite des végétaux, soluble dans l'eau bouillante et qui, de même que la Gélatine animale, est susceptible de se convertir par le refroidissement en une masse molle et tremblottante, parce qu'elle retient entre ses molécules une partie ou la totalité de son dissolvant. Thénard place la Gelée végétale au nombre des substances douteuses, parmi celles qui, ne cristallisant pas, peuvent varier et varient beaucoup en effet dans leur nature. Il est extrêmement probable que les Gelées de divers végétaux ne sont pas identiques; que, par exemple, la Gelée de Tamarins, dont les propriétés se rapprochent beaucoup de celles des Mucilages ou de la Gomme, est bien différente de la Gelée de Lichen, qui offre beaucoup d'analogie avec l'Amidon, selon Berzélius. Quoi qu'il en soit, la Gelée se rencontre dans une grande quantité de fruits, dans les Groseilles, les baies de Sureau, de Viorne, les Pommes, les Coings, etc. Elle y existe toute formée, puisque, par le simple repos de leur suc exprimé, elle se sépare en grande quantité. On ne peut pas dire que la chaleur occasionne ici un changement dans la composition du tissu organique végétal; il serait tout au plus permis, en supposant un tel changement, de l'attribuer à la fermentation qu'éprouve le suc, et qui précède toujours l'apparition de la Gelée.

**GÉLIDIER.** *Gelidium.* BOT. (*Hydrophytes.*) Genre de l'ordre des Floridées établi par Lamouroux dans son Essai sur les genres de Thalassiophytes non articulées, aux dépens des Fucus de Linné. Il l'a ainsi caractérisé : Hydrophytes à tubercules presque opaques, oblongs et comprimés, situés à l'extrémité des rameaux ou de leurs divisions, rarement épars sur les rameaux; organisation corolloïde; couleur pourpre ou rougeâtre, devenant brillante à l'air, caractère des Floridées; feuilles nulles; divisions de la tige ou fronde plane ou très-comprimée. — Le nom de *Gelidium* a été donné à ce groupe parce que la plupart des espèces qui le composent peuvent se réduire presque entièrement en une substance gélatineuse par l'ébullition ou la macération. Les Gélidiers forment un groupe particulier facile à distinguer des autres Floridées par plusieurs caractères. Néanmoins, Agardh n'a pas cru devoir l'adopter et en a placé des espèces dans la septième tribu de son genre *Sphærococcus* avec d'autres plantes qui semblent en différer essentiellement. Stackhouse a fait deux genres particuliers des Gélidiers cornés et à feuilles de Coronope, sous les noms de Néréidée et de Coronopifoliée. Lyngbye, dans son *Tentamen*, a conservé le nom de *Gelidium* sans y placer aucun des vrais Gélidiers, et a réuni sous ce nom une Laurencie et une Gigartine. Ainsi aucun de ces auteurs n'a cru devoir adopter le genre *Gelidium* tel que Lamouroux l'a établi; il le regarde cependant comme un des plus naturels de la classe nombreuse des Floridées; en effet les Gélidiers diffèrent des autres Hydrophytes par leur fructification; c'est, dans toutes les espèces, un tubercule comprimé, oblong, presque opaque, situé à l'extrémité des rameaux et de leurs divisions; toutes présentent ce caractère de la manière la plus évidente, à l'exception du Gélidier versicolor (*Fucus cartilagineus*, Gmel.), dont la fructification a quelques rapports avec celle des Gigartines, mais qui en diffère tellement par le *facies* qu'il paraît impossible de l'y classer; il vaudrait mieux en faire un genre particulier. Il est probable que c'est l'examen de cette espèce qui a empêché Agardh et Lyngbye d'adopter le genre *Gelidium*. Si ces botanistes avaient examiné avec attention ou avaient eu à leur disposition les *Gelidium spinæformis*, *Anthonini* et *Amansii*, ils auraient vu que ces espèces remplissent l'intervalle qui sembla exister entre le *Gelidium corneum* et la *versicolor*. L'absence des feuilles ou expansions planes sépare les Gélidiers des Delasseries et des Chondres; les Laurencies, les Hypnées, les Dumonties, les Plocamies et les Champies, en diffèrent par l'organisation, la fructification et le *facies*. Les Gigartines sont les Hydrophytes qui s'en approchent le plus, mais toutes ont pour fructification des tubercules arrondis ou subglobuleux, environnés d'une grande quantité de substance mucilagineuse qui rend la fructification semblable à un grain de raisin d'un millimètre environ de grosseur. La plupart des Gigartines ont la double fructification, tandis

que l'on n'observe jamais ce phénomène dans les Gélidiers, et que leur fructification, constamment tuberculeuse, est toujours comprimée, oblongue, et remplie en entier de capsules qui la rendent opaque; ces capsules ne forment point un globule au centre des tubercules comme dans les Gigartines, elles les remplissent en entier. Ces faits décident la conservation du genre *Gelidium*, quoique Agardh et Lyngbye l'aient rejeté. Tout ce que Lamouroux dit sur l'organisation et la couleur des Floridées peut s'appliquer aux Gélidiers, remarquables par la variété et l'éclat des couleurs que développe dans ces plantes l'action des fluides atmosphériques. Ces belles nuances, réunies à des formes élégantes, ont fait employer les Gélidiers à former des tableaux qui ornent quelquefois le cabinet du naturaliste. Ces brillantes Hydrophytes semblent répandues dans toutes les mers de l'ancien monde; néanmoins leur nombre est plus considérable dans l'océan Indien et dans les zones chaudes et tempérées, que dans les régions froides des deux hémisphères où elles sont très-rares. On n'en a encore reçu ni vu aucune espèce des côtes de l'Amérique; serait-ce un groupe de végétaux particuliers, comme quelques autres, à l'Europe, à l'Asie et à l'Afrique? Les Gélidiers servent de nourriture à plusieurs peuples de l'Asie. A l'Ile-de-France, et sur toutes les côtes de l'océan Indien, les habitants en font usage dans les sauces pour leur donner de la consistance ou pour masquer le goût âcre et brûlant des épiceries qu'ils aiment avec passion. C'est avec des Gélidiers que les Salanganes construisent les nids comestibles si renommés parmi les Chinois et les autres nations riveraines de l'océan Indien et des îles asiatiques, qu'on les paye presque au poids de l'or, et que leur prix augmente chaque jour. — Le genre *Gelidium* est assez nombreux en espèces. Parmi les plus remarquables, nous citerons le *Gelidium corneum* dont les nombreuses variétés fatiguent le botaniste toujours tenté d'en faire des espèces particulières; le *Gelidium versicolor*, si commun au cap de Bonne-Espérance, et dont on fait des tableaux; le *Gelidium coronopifolium* qui se trouve en Europe, dans la Méditerranée, comme dans l'Océan; le *Gelidium crinale*, de la grosseur d'un crin de Cheval; et le *Gelidium clavatum* qui acquiert à peine un centimètre de hauteur.

GELIF. MIN. BOT. Susceptible de se fendre par l'effet de la gelée. Les roches schisteuses feuilletées éclatent fréquemment dans le sens de l'application des lames qui les composent, et sont par là peu favorables aux bâtisses. Cet effet est occasionné par l'eau qui reste interposée entre les feuillets; cette eau accroissant de volume, écarte les couches et produit la gelivure. Le même phénomène attaque le tronc des arbres, mais les sucs séveux, qui ne tardent pas à se répandre sur les surfaces écartées, y déposent les éléments du bois ou du ligneux qui finissent par remplir les interstices; c'est ce que l'on observe parfaitement lorsqu'on scie un tronc transversalement. La gelivure prend un autre caractère lorsqu'elle n'affecte que des points de la surface du tronc: alors ces points, frappés de mort, deviennent en quelque sorte autant de corps étrangers dans la substance du ligneux; ils demeurent stationnaires pendant que toutes les parois qui les entourent continuent à subir la loi de leur développement. Ces parois finissent par se rapprocher, s'unir et se fondre, de manière que les points morts sont entièrement recouverts et deviennent des nodules qui, désormais, ne seront plus sensibles que sur la tranche détachée par le trait de scie, lors de la mise en œuvre du bois.

GELINE. OIS. De Galine, l'un des synonymes vulgaires de la Poule domestique. *V.* COQ.

GELINETTE. OIS. Même chose que Gelinotte. *V.* ce mot.

GELINOTTE. OIS. Espèce du genre Tétras. *V.* ce mot. On applique le nom vulgaire de Gelinotte à plusieurs autres espèces du genre Tétras et à quelques-unes du genre Ganga. Ainsi on nomme:

GELINOTTE A FRAISE, le *Tetrao umbellus*, L.

GELINOTTE HUPPÉE D'AMÉRIQUE, le *Tetrao Cupido*.

GELINOTTE DES INDES, le Ganga à quatre bandes, *Perdrix Indica*, Lath.

GELINOTTE DE LAPONIE, le Tétras de Laponie.

GELINOTTE DES SABLES, le Ganga unibande.

GELINOTTE DU SÉNÉGAL. Syn. du *Ganga velocifer*.

GELIS. INS. Le genre formé sous ce nom, par Thunberg, a été reconnu le même que celui qui existait déjà sous le nom de *Cryptus*. *V.* CRYPTE.

GELONA. BOT. (*Champignons*.) Et non *Gelone*. Les espèces d'Agarics dont le chapeau est latéral, porté sur un stype ou sessile, ont reçu d'Adanson ce nom générique qui est tiré d'une des espèces nommée *Gelone* par les Italiens. Fries rétablira ce genre sous le nom de *Schizophyllus*.

GELONIER. *Gelonium*. Genre de la famille des Euphorbiacées, et de la Diœcie Icosandrie, L. Ses fleurs sont dioïques; leur calice a cinq divisions réfléchies; dans les mâles, les étamines sont au nombre de douze ou plus, saillantes, portées sur un réceptacle parsemé de tubercules glanduleux. Dans les femelles, deux ou trois stigmates sessiles et laciniés surmontent un ovaire charnu, porté sur un disque glanduleux, à deux ou trois loges qui contiennent un ovule unique. Le fruit est une capsule à deux ou trois coques.

Ce genre renferme trois ou quatre espèces originaires, l'une de Timor, les autres de l'Inde. Leurs tiges sont ligneuses; leurs feuilles alternes, entières ou dentées vers le sommet seulement, coriaces, très-glabres, luisantes et veinées; les fleurs sont disposées en faisceaux axillaires qu'accompagnent plusieurs bractées. Sous ce même nom de *Gelonium*, Gærtner avait établi un genre, synonyme de *Tina*, *V.* ce mot, qui appartient à la famille des Sapindacées.

GELOTOPHYLLIS. BOT. Synonyme de *Ranunculus Illyricus*. *V.* RENONCULE.

GELSEMINUM. BOT. Chez les anciens, ce mot était souvent employé pour désigner les diverses espèces de Jasmin. Les premiers auteurs qui ont écrit sur les plantes de l'Amérique septentrionale, Cornuti, Sloane, etc., l'ont appliqué à quelques espèces de *Bignonia*, telles que le *Bignonia radicans*, L., *Bignonia Unguis Cati*, L., etc. Le *Bignonia sempervirens*, L., était aussi nommé *Gelseminum* par Catesby; il est devenu le type d'un genre de la famille des Apocinées, établi

par Richard (*in Michaux Flor. Boreal. Amer.*); sous le nom de *Gelsemium*. *V*. Gelsemier.

GELSEMIER. *Gelsemium*. bot. Genre de la Pentandrie Monogynie, L., établi par Jussieu (*Gen. Plant.*, p. 150) et placé à la suite de la famille des Apocynées, parmi les genres non lactescents; il est ainsi caractérisé: calice petit, à cinq dents; corolle beaucoup plus longue, infundibuliforme, dont le limbe est à cinq lobes étalés, presque égaux; capsule petite, plane, ovée, biloculaire et bivalve; valves carénées, formant la cloison au moyen de leurs bords rentrants, et de cette manière pouvant être considérées comme deux fentes uniloculaires et polyspermes; semences planes, insérées sur les bords des valves. Le type de ce genre est la plante que Linné a nommée *Bignonia sempervirens*, et qui a été figurée par Catesby, 1, tab. 53, sous le nom de *Gelseminum*. Le professeur Jussieu a indiqué l'affinité du *Gelsemium* avec les Bignoniacées, et celle non moins grande avec les Apocynées; mais sa capsule, simple en apparence, semblerait la distinguer. Dans la description du *Bignonia sempervirens*, Linné n'avait mentionné que quatre étamines. En plaçant le Gelsemium dans la Pentandrie, Richard père (*in Mich. Flor. Bor. Amer.*, p. 121) a rectifié cette erreur soupçonnée par Jussieu. Le *Gelsemium nitidum*, décrit dans ce dernier ouvrage, est une plante grimpante, très glabre, à feuilles lancéolées, à fleurs jaunes, d'une odeur agréable, peu nombreuses et fasciculées. Elle croît dans la Caroline, la Géorgie, la Floride et la Virginie maritimes.

GELSEMORO. bot. L'arbre du Congo désigné sous ce nom, et qu'il ne faut pas confondre avec le *Gelsomoro* des Italiens, qui est le Mûrier, ne peut être reconnu sur ce qui en a été dit, encore que son écorce soit en usage, dit-on, dans le pays comme une sorte de monnaie.

GELSUM. bot. Synonyme de Mûrier. *V*. ce mot.

GÉMAL. mam. L'un des noms du Chameau chez les Arabes.

GEMARS. mam. Même chose que Jumar. *V*. ce mot.

GEMBANGA. bot. Le docteur Blume a établi, sous ce nom (*Flor.*, 1825, p. 580 et 678), un genre de la famille des Palmiers, qui a été réuni ensuite au genre *Corypha*.

GEMEINER-ARSENIKKIES. min. *V*. Fer arsenical.

GEMELLA. bot. Genre établi par Loureiro (*Flor. Cochinchin.*, 2, p. 796), mais qui, selon Jussieu et De Candolle, n'est qu'une répétition de l'*Aporetica* de Forster. Celui-ci, aux yeux de Jussieu, Kunth et Aug. Saint-Hilaire, ne diffère pas assez du *Schmidelia*, pour constituer un genre particulier. *V*. Schmidelie.

GEMELLAIRE. *Gemellaria*. polyp. Savigny, dans le grand ouvrage sur l'Égypte, a figuré sous ce nom, des Polypiers flexibles de l'ordre des Cellariées, que Lamouroux avait d'abord regardés comme des Crisies, et dont, par la suite, il a fait un groupe sous le nom de Loricaires dans son Tableau méthodique des genres de l'ordre des Polypiers. *V*. Loricaires.

GEMINALIS. bot. Synonyme de Sclarée et d'Hormin. *V*. ces mots.

GÉMINÉ. *Geminatus*. bot. Cet adjectif est employé pour désigner que tels ou tels organes sont disposés par paires. Lorsque les feuilles naissent deux à deux d'un même point de la tige, comme dans un grand nombre de Solanées, elles sont Géminées. Les pistils sont Géminés dans l'Aigremoine, les Saxifrages, parce qu'il en existe deux dans le même calice, etc.

GEMINELLE. inf. Espèce du genre Dendrelle. *V*. ce mot.

GÉMINIFLORE. *Geminiflorus*. bot. Se dit d'une plante qui porte deux fleurs placées l'une près de l'autre.

GEMMALE. *Gemmalis*. bot. On nomme ainsi l'écaille ou les écailles qui protégent le bourgeon.

GEMMATION. *Gemmatio*. bot. Ce mot a reçu différentes acceptions. Le plus généralement il s'entend de l'ensemble des diverses parties qui appartiennent aux bourgeons. Mais quelquefois il désigne l'époque de l'évolution de ces bourgeons ou la rupture des enveloppes qui forment le bourgeon. *V*. Bourgeon.

GEMME (sel). min. Nom ancien de la Soude hydrochloratée ou muriatée. *V*. Soude.

GEMMES. *Gemmæ*. min. Les anciens minéralogistes réunissaient sous ce nom, dans un même genre, toutes les substances qui fournissent aux artistes la matière des objets d'agrément que l'on désigne sous celui de Pierres précieuses. *V*. ce mot.

GEMMES. bot. *V*. Bourgeons.

GEMMES DU VÉSUVE. min. L'un des noms vulgaires de l'Idocrase. *V*. ce mot.

GEMMIPARE. *Gemmiparus*. bot. Épithète qui s'applique aux plantes qui portent des bourgeons.

*GEMMULARIA. bot. (*Champignons*.) Raffinesque-Schmaltz (Journ. de Physique, août 1819) nomme ainsi un genre qu'il caractérise de la manière suivante: Champignon tubéreux, souterrain, couvert de petites gemmules qui s'en détachent à certaine époque; chaume homogène crevassé sans veines dans son intérieur. Les deux espèces décrites par l'auteur sous les noms de *Gemmularia leviuscula* et *Gemmularia rugosa*, croissent en Virginie, dans le Kentucky, etc. On les confond avec les Truffes (*Tuber*), qui, selon Raffinesque, n'existent pas aux États-Unis d'Amérique.

GEMMULE. *Gemmula*. bot. Ce mot proposé par le professeur Richard, a été, avec juste raison, substitué à celui de Plumule, employé pour désigner les petites folioles ou rudiments des feuilles qui existent dans l'embryon. Tantôt la Gemmule qui se compose de petites feuilles embrassées les unes dans les autres est nue entre les deux cotylédons, tantôt elle est renfermée dans une sorte de gaîne formée par le cotylédon unique. *V*. Embryon.

GÉMONE. rept. Espèce du genre Couleuvre. *V*. ce mot.

GEMPYLE. *Gempylus*. pois. Cuvier a donné ce nom à un sous-genre de la famille des Acanthoptérygiens ou des Scombéroïdes dont les espèces ressemblent aux Thyrsites par les dents des mâchoires; mais elles manquent de dents au palais, et leurs ventrales sont presque imperceptibles, ce qui est en rapport avec les Lépidopes. Le *Gempylus Serpens*, Cuv., *Serpens marinus compressus lividus*, Sloane, 1, tab. 1, fig. 2, est le type de ce genre.

GENCIVE. moll. L'un des noms vulgaires et marchands du *Nerita Peloronta*. *V*. Nérite.

GENCIVES. zool. *V.* Machoires.

GENDARUSSA. bot. Espèce du genre Justicia. *V.* ce mot.

GENÉE. *Genea.* bot. Ce genre, créé par Vittad, présente des Champignons arrondis et difformes, renfermés dans une volva charnue, irrégulièrement plissée; péridinle membraneuse, cylindrique, transverse ou horizontale dans son centre; sporangioles subglobuleuses, cylindriques et lisses. Ces petits Champignons sont communs aux environs de Turin.

GÉNÉPI ou GÉNIPI. bot. Chaque pays a sa planie sacrée, que le vulgaire regarde comme une panacée universelle. Celle qui dans les Alpes porte le nom de Génépi est, dans l'esprit des paysans, un remède souverain pour tous les maux; lorsqu'ils ne la possèdent pas dans leurs montagnes, ils vont la chercher très-loin, souvent aux risques de leur vie. Quand un chasseur ou un guide part pour une course lointaine, on lui recommande beaucoup de rapporter le Génépi. Quelle est donc la plante si remarquable aux yeux de ces hommes simples et ignorants pour qu'ils lui aient donné la préférence sur une foule d'autres que la nature a prodiguées sous leurs pas? Ce n'est autre chose que l'*Artemisia glacialis*, L., jolie plante dont le feuillage, d'un blanc argenté, est très-amer et aromatique. L'*Artemisia rupestris*, L., que l'on a considéré comme le vrai Génépi des Savoyards, est une espèce rare et douteuse.

On méle aussi dans les vulnéraires suisses, sous le nom de *Genipi*, les *Achillea atrata*, *nana* et *moschata*. Cette dernière espèce est, selon Haller, le Génépi de certaines contrées de la Suisse.

GÉNÉRAL. moll. Nom vulgaire et marchand, devenu scientifique, d'une espèce du genre Cône.

GÉNÉRATION. *V.* Organisation.

GENESIPHYLLA. bot. L'Héritier a décrit sous ce nom et comme type d'un genre qui n'a pas été adopté, une espèce de Xylophylle. *V.* ce mot.

GENESTROLE. bot. Nom sous lequel on désigne vulgairement le *Genista tinctoria* qui fournit une belle couleur jaune. *V.* Genêt.

GENÊT. *Genista.* bot. Genre de la famille des Légumineuses et de la Diadelphie Décandrie. Il fut connu des plus anciens botanistes, et composé de plantes faciles à distinguer par leur port, mais dont les caractères génériques sont peu tranchés. Linné adoptant quelques-unes des divisions de ce genre faites par Tournefort, et même par les botanistes qui ont précédé celui-ci, en a séparé particulièrement, sous le nom de *Spartium*, les espèces dont le calice est étalé en dehors, les filets des étamines appliqués contre l'ovaire et le stigmate velu en dessus, tandis que le *Genista* ne se composerait, selon l'illustre naturaliste suédois, que des espèces à calice bilabié, ayant l'étendard oblong, réfléchi en dehors, et laissant à découvert le pistil et les étamines. Tournefort avait en outre créé d'autres genres qui ne sont réellement que des subdivisions du *Genista*, et qui cependant ont été en partie reproduits par Mœnch et par d'autres auteurs modernes. Tels sont les genres *Genistella*, *Genista-Spartium*, *Cytiso-Genista* et *Scorpius*. Enfin, dans l'Encyclopédie méthodique, Lamarck a fait voir que le caractère du *Spartium*, L., assez exactement tracé pour quelques espèces, s'évanouit insensiblement dans les autres, et que tous ces prétendus genres, admis par Tournefort et Linné, pourraient se fondre en un seul, auquel on conserverait le nom de *Genista*. Cette opinion a été embrassée par le professeur A.-L. de Jussieu, qui, néanmoins, a proposé (*Genera Plantarum*, p. 354) de distinguer génériquement avec Tournefort, les espèces monospermes de *Spartium* à feuilles très-peu nombreuses et à branches le plus souvent opposées. Voici les caractères du *Genista*, selon Lamarck et Jussieu : calice petit, campanulé, tantôt à un seul lobe latéral terminé par cinq petites dents, tantôt, et c'est le cas le plus fréquent, à deux lèvres dont la supérieure est à deux dents droites et l'inférieure à trois; étendard oblong, cordiforme, relevé ou réfléchi; ailes divergentes, concaves en dedans; carène pendante, bifide, ou entièrement bipétale, ne recouvrant pas les organes sexuels; étamines monadelphes (quoique le genre soit placé dans la Diadelphie); stigmate velu longitudinalement d'un côté; légume ovale ou oblong, souvent renflé, contenant une ou plusieurs semences globuleuses ou réniformes. Ce genre a de si grands rapports avec le genre Cytise (*V.* ce mot), qu'il a été très-difficile de l'en distinguer par des caractères tirés uniquement des organes reproducteurs; aussi Lamarck ne considère-t-il les genres *Genista* et *Cytisus* que comme deux divisions d'un même groupe naturel, qui ne diffèrent réellement entre elles que par l'ensemble de la végétation, et surtout par la diversité du feuillage. Les Genêts sont caractérisés par leurs feuilles simples avec ou sans mélange de feuilles ternées. Linné avait placé dans les *Spartium* une espèce du cap de Bonne-Espérance, que Lamarck a réunie aux *Genista*, en lui conservant son nom spécifique. C'est le *Genista sepiaria* qui est devenu, pour Thunberg, le type du genre *Lebeckia* où se rangent plusieurs autres Légumineuses du même pays, et parmi lesquelles on remarque le *Spartium Cytisoides*, L. fils, ou *Cytisus Capensis*. Ce genre, qui a été admis par Willdenow et Persoon, paraît devoir être conservé. *V.* Lebeckie. Les Aspalathus, plantes du cap de Bonne-Espérance, ont aussi beaucoup d'affinité avec les Genêts. Cependant leurs feuilles linéaires, fasciculées, et un port particulier servent à les faire reconnaître au premier coup d'œil.

Le nombre total des espèces du genre qui nous occupe s'élève à environ quatre-vingts qui sont, pour la plupart, indigènes de la région méditerranéenne. On en trouve à peu près vingt en France, réparties en deux sections, d'après leurs rameaux inermes ou au contraire épineux, et parmi lesquelles on considère comme les plus intéressantes à connaître, les espèces suivantes :

§ Ier, *Rameaux non épineux.*

Le Genêt a balais, *Genista scoparia*, Lamk., *Spartium scoparium*, L., est un arbrisseau très-commun dans les environs de Paris, où ses belles fleurs printanières, et d'un jaune intense, produisent un effet très-pittoresque. Il abonde aussi en divers lieux du centre et du midi de l'Europe, mais on ne le rencontre pas

dans une grande partie des Alpes. Ses rameaux s'élèvent jusqu'à un mètre; ils sont nombreux, droits, flexibles, anguleux, et portent des feuilles petites et légèrement velues.

Le Genêt a branches de Jonc. *Genista Juncea*, Lamk.; *Spartium Junceum*, L. Ce charmant arbrisseau s'élève ordinairement à un mètre et demi; ses rameaux droits, flexibles, lisses, munis de feuilles simples et peu nombreuses, sont remplis de moelle et ressemblent aux tiges du *Scirpus lacustris* confondu par le vulgaire avec le Jonc. Il porte des fleurs jaunes, très grandes, d'une odeur suave et qui naissent aux sommités des rameaux, en grappes droites, nues et un peu lâches. On rencontre cette espèce dans les lieux incultes de l'Espagne, de l'Italie et de la France méridionale. Il est cultivé comme ornement dans les jardins sous le nom de Genêt d'Espagne, dénomination qui doit être rejetée, afin qu'on ne confonde pas cette espèce avec le véritable Genêt d'Espagne, *Genista Hispanica*, L., dont les rameaux sont épineux. En faisant macérer dans l'eau l'écorce du *Genista Juncea*, on peut en retirer une filasse très-propre à faire des tissus de bonne qualité.

Parmi les autres espèces de cette section, on remarque : 1° le *Genista sagittalis*, L., que l'on trouve dans les terrains sablonneux et pierreux, depuis la Galice jusqu'au fond de l'Allemagne; on la reconnaît facilement à ses tiges bordées de plusieurs saillies produites par une membrane verte, qui se rétrécit en manière d'articulation à la base de chaque feuille; 2° *Genista tinctoria*, L. Elle est assez commune sur les collines et au bord des forêts de l'Europe tempérée. Son nom lui vient de ses fleurs qui donnent une teinte jaune; aussi la nomme-t-on vulgairement Herbe à jaunir; 3° *Genista pilosa*, L. Elle se trouve dans les bois élevés, à Fontainebleau, en Bourgogne, dans le Jura, etc. Les feuilles et les tiges de cette plante sont peu velues, comparativement à plusieurs autres Genêts, mais les calices et les légumes sont couverts de poils couchés qui ont valu à l'espèce le nom spécifique imposé par Linné. Ces trois espèces faisaient partie du genre *Genistella* de Mœnch.

§ II. *Rameaux épineux*.

Le Genêt d'Angleterre. *Genista Anglica*. Jolie espèce, peut-être plus commune aux environs de Paris et dans la France occidentale qu'en Angleterre. Elle ne dépasse pas à l'est une ligne tracée par le cours de la Saône et du Rhône. Ses tiges sont grêles, épineuses et souvent couchées; elles portent au sommet de petites feuilles lancéolées et étroites; les fleurs sont jaunes, axillaires et portées sur de courts pédoncules.

Le Genêt d'Allemagne. *Genista Germanica*, L. Ses tiges sont rameuses, très-épineuses, et couvertes dans leur jeunesse de feuilles ovales, lancéolées, très-vertes; les fleurs sont jaunes, et disposées en grappes courtes au sommet des tiges. Cette plante croît sur les collines des provinces méridionales et orientales de la France.

Le Genêt d'Espagne, *Genista Hispanica*, L., ressemble à la précédente, mais elle en diffère par sa tige plus basse, par ses épines vertes et très-rameuses, et parce qu'elle est beaucoup plus velue sur ses jeunes pousses. Dans cette espèce, comme dans les précédentes, les épines sont dues à la dégénérescence plus ou moins complète des feuilles. Leur origine est surtout bien visible sur le *Genista Germanica*.

Les autres Genêts sont des sous-arbrisseaux qui n'offrent que peu d'intérêt, puisqu'ils ne se composent que de plantes épineuses, petites et peu agréables à l'œil.

On a quelquefois et improprement nommé Genêt épineux, l'*Ulex Europeus*.

GENETTE. mam. Espèce du genre Civette. *V.* ce mot. On a étendu ce nom à plusieurs autres animaux congénères, avec des épithètes qui indiquent leur patrie.

GENETTE. bot. L'un des noms vulgaires du *Narcissus poeticus*, L. *V.* Narcisse.

GENETYLLIDE. *Genetyllis*. bot. Genre de la famille des Myrtacées, établi par le professeur De Candolle qui lui assigne pour caractères : deux bractéoles distinctes entourant la fleur qui est composée d'un calice à cinq divisions très-courtes, obtuses et entières; d'une corolle à cinq pétales ovales, un peu aigus, persistants et scarieux; de vingt étamines courtes, dont plusieurs sont stériles, filiformes ou linguiformes; style filiforme, exserte; stigmate barbato-plumeux; ovaire uniloculaire, renfermant cinq ou six ovules attachés à sa base. La seule espèce connue jusqu'ici, est le Genetyllide diosmoïde, *Genetyllis diosmoides*, De Cand. C'est un arbuste à feuilles serrées, glanduloso-ponctuées, linéaires, presque triangulaires, celles de la sommité sont linéaires, planes, presque membraneuses; les fleurs sont blanches, réunies en une sorte de capitule sessile à l'extrémité des rameaux et quelquefois axillaires. Cette plante est originaire de l'Australasie.

GENEVRIER. *Juniperus*. bot. C'est un genre de la famille naturelle des Conifères et de la Diœcie Monadelphie, L., auquel on peut assigner les caractères suivants : les fleurs mâles forment de petits chatons ovoïdes, axillaires ou terminaux, composés d'écailles peltées, portées sur un axe commun et présentant à leur face inférieure quatre étamines sessiles, uniquement formées par une anthère uniloculaire, qui s'ouvre longitudinalement par son côté interne. Les fleurs femelles forment également de très-petits chatons composés d'un involucre, de plusieurs écailles épaisses, charnues, dont les plus intérieures sont quelquefois soudées entre elles, et forment une sorte d'involucre intérieur, monophylle, qui recouvre les fleurs. Celles-ci sont au nombre de deux à trois, placées au fond de l'involucre où elles sont sessiles. Leur forme approche de celle d'une bouteille. Leur ovaire, parfois adhérent, est globuleux; le calice se prolonge au-dessus de lui, et forme un tube rétréci plus ou moins allongé. Le fruit est une fausse baie globuleuse et ombiliquée, renfermant deux ou trois noyaux osseux. La partie charnue est formée par l'involucre qui persiste et s'accroît. Les osselets sont de véritables fruits dont le péricarpe est dur, osseux et indéhiscent. La graine est dressée et se compose d'un endosperme charnu au centre duquel est placé un embryon renversé presque cylindrique, ayant la radicule très-longue et adhérente par sa base, et les cotylédons au nombre de deux. On compte aujourd'hui environ vingt à vingt-cinq espèces de Genévriers. Ce

sont en général des arbrisseaux ou de petits arbres résineux, dont les feuilles sont persistantes, étroites, linéaires, roides ou imbriquées. Parmi ces espèces, sept ou huit sont originaires d'Europe; trois de l'Amérique septentrionale; autant de l'Amérique méridionale, et le reste provient de l'Asie septentrionale et des diverses contrées de l'Orient. Plusieurs de ces espèces méritent d'être citées.

Genévrier commun. *Juniperus communis*, L.; Rich., Conif. inéd., tab. 5. C'est un arbrisseau fort commun en France, dans les lieux incultes et rocailleux. Généralement, il est petit et rabougri, mais quelquefois il se développe davantage et forme alors un petit arbre de quinze à dix-huit pieds d'élévation. Les feuilles sont ternées-verticillées, étalées, sessiles, linéaires, aigues, roides; les fleurs dioïques; les chatons très-petits, solitaires et à l'aisselle des feuilles : les mâles sont sessiles et globuleux; les femelles sont portées sur un pédoncule court et recouvert d'écailles imbriquées; l'involucre se compose de plusieurs écailles épaisses et soudées entre elles. Il contient trois fleurs sessiles. Le fruit est une fausse baie globuleuse, ombiliquée à son sommet, de la grosseur d'un très-petit Pois. Les trois osselets sont durs et osseux. Le bois du Genévrier commun est rougeâtre, assez dur, et susceptible d'un beau poli. Quand il provient d'individus qui ont acquis une assez grande élévation, on peut l'employer à des ouvrages de tour ou de boissellerie. Comme toutes les autres parties de la plante, il contient une substance résineuse qui en suinte dans les grandes chaleurs de l'été, et que pendant longtemps on a cru être la même que la Sandaraque qui découle du *Thuya orticulata*. On cultive assez rarement le Genévrier; cependant quelquefois on l'emploie à faire des palissades et à cacher les murs dans les jardins paysagers. Ses fruits ont une saveur très-chaude et aromatique. Dans certaines contrées du nord de l'Europe, on les fait fermenter, et on en retire une sorte de liqueur alcoolique, qui porte le nom de *Genevrette*, ou bien on les distille avec de l'eau-de-vie, et l'on obtient l'*eau-de-vie de Genièvre*. Ces baies sont également employées en médecine, comme toniques et stimulantes. Quand l'estomac est dans un état de débilité qui en ralentit les fonctions, quand la sécrétion de l'urine et la menstruation sont diminuées ou supprimées à cause de l'état de faiblesse de la vessie ou de l'utérus, les baies de Genièvre peuvent être avantageusement employées comme stomachiques, diurétiques ou emménagogues. On en prépare une infusion aqueuse ou vineuse, après en avoir concassé une demi-once, que l'on met dans une livre de liquide. L'extrait est une préparation fort énergique, dont la dose est d'un scrupule à un demi-gros.

Genévrier Sabina. *Juniperus Sabina*, L.; Rich., Bot. Méd., I, p. 144. De même que le précédent, c'est un arbrisseau quelquefois très-bas, presque couché et quelquefois s'élevant à une hauteur de douze à quinze pieds. Ses feuilles sont extrêmement petites, en forme d'écailles opposées, dressées, imbriquées sur la tige, ovales, aigues, non épineuses. Les chatons sont portés sur de petits pédoncules écailleux et recourbés. Les fruits, qui succèdent aux fleurs femelles, sont pisiformes, ovoïdes, d'un bleu noirâtre, et ne contiennent qu'un ou deux petits noyaux. La Sabine croît dans les lieux secs et montueux des provinces méridionales de la France, en Espagne, en Italie, en Orient, etc. On en distingue deux variétés qui tiennent uniquement à la grandeur. L'une dite *Sabine mâle*, forme un arbrisseau élevé; la seconde ou *Sabine femelle*, est basse et presque étalée. Toutes les parties de la Sabine ont une saveur âcre et térébinthacée. C'est dans les feuilles qu'elle est plus concentrée. Aussi ces feuilles sont-elles un médicament extrêmement énergique. On les administre en poudre. Elles agissent avec une très-grande force et déterminent, lorsque la dose en est un peu élevée, tous les symptômes produits par les médicaments irritants, c'est-à-dire une ardeur incommode dans l'estomac, des coliques violentes, des déjections sanguinolentes, l'accélération du pouls, l'augmentation de la chaleur animale, etc. Quelques médecins recommandent l'usage de la Sabine pour détruire les Vers qui se développent dans le canal alimentaire. Ce médicament a souvent été suivi de succès dans cette circonstance. Mais c'est particulièrement comme exerçant une action stimulante et spéciale sur l'utérus, que la Sabine a joui d'une grande réputation. Administrée à la dose de deux à six grains, elle active et favorise le travail de la menstruation; mais donnée à des doses plus fortes, elle occasionne des accidents extrêmement graves, tels que l'inflammation et l'ulcération des intestins, l'inflammation de l'utérus, et par suite, l'avortement et l'expulsion du produit de la conception. On ne doit donc administrer ce remède qu'avec les plus grandes précautions et à des doses qui permettent de n'en pas craindre les redoutables effets.

Genévrier de Virginie. *Juniperus Virginiana*, L. Grand arbrisseau ou arbre de moyenne grandeur connu vulgairement sous les noms de *Cèdre rouge* ou *Cèdre de Virginie*. Les feuilles sont imbriquées sur les jeunes rameaux, et quelquefois ternées et linéaires sur les branches; les fleurs sont dioïques, en chatons pédonculés. Dans les chatons femelles, les écailles sont épaisses, charnues, obtuses et étalées. Les fruits sont ovoïdes, de la grosseur d'un Pois. En général, on ne rencontre que deux osselets dans l'involucre devenu charnu. Cette espèce, qui aujourd'hui est très-cultivée dans les jardins d'Europe, où elle s'est naturalisée, croît naturellement en Virginie, dans le voisinage de la mer. Le nom de Cèdre rouge, sous lequel on le désigne communément en Amérique, vient de la couleur de son bois, qui est compacte et d'une très-grande durée. On l'emploie surtout pour les petites parties de la charpente des vaisseaux.

Quelques autres espèces méritent aussi de l'intérêt. Ainsi, d'après Linné, Broussonet et un grand nombre d'autres botanistes, on retire l'Oliban ou Encens du *Juniperus Lycia*, qui croît dans le midi de l'Europe. Le *Juniperus Phœnicea* est une fort belle espèce, originaire de la Phœnicie, que l'on trouve également dans le midi de la France, sur les bords de la Méditerranée.

GENGLIN. pois. On désigne ainsi, en quelques cantons, le *Luciscus Jeses*. V. ce mot.

GÉNIATE. *Geniates*. INS. Genre de l'ordre des Coléoptères, section des Pentamères, famille des Lamellicornes, établi par Kirby (*Trans. Linn. Societ.*, t. XII, p. 401 et 405), et ayant plusieurs rapports avec les Hannetons et les Rutelles. L'auteur ne décrit et figure qu'une seule espèce, le Géniate barbu, *Geniates barbatus* (*loc. cit.*, tab. 20, fig. 8). Elle est originaire du Brésil. Les détails de l'organisation de la bouche, des antennes et des pattes, sont représentés à côté de l'insecte.

Dejean (Catalogue des Coléoptères, p. 58) mentionne ce même genre sous le nom, sans doute mal orthographié, de *Gemalis*, fondé par Mac-Leay, et il y rapporte, outre le *Geniates barbatus* de Kirby, dix-sept autres espèces originaires du Brésil, de Cayenne, de l'Ile-de-France, des Indes-Orientales et de la Russie méridionale. Quelques-unes avaient été décrites par Fabricius sous les noms de *Melolontha lanata*, *Melolontha obscura*, *Melolontha rauca* et *Melolontha ferruginea*.

GENIBRE. BOT. Synonyme vulgaire de Genévrier.

GENICHELLA. BOT. Selon Dodœns, quelques anciens auteurs donnaient ce nom au Sceau de Salomon, *Convallaria Polygonatum*, L.

GENICULARIA. BOT. Roussel, dans sa Flore du Calvados, appelait ainsi des Conferves qui paraissent devoir être les Chaodinées, dont nous avons formé le genre Lemane. *V.* ce mot.

GENICULARIS. BOT. Suivant Ruell, c'était un des noms donnés par les Romains à l'*Agrostemma Coronaria*, L. Dodœns prétend qu'il désignait aussi la Valériane. *V.* ces mots.

GÉNICULÉ ou GENOUILLÉ. *Geniculatus*. BOT. Cet adjectif est appliqué à tout organe fléchi on courbé par un angle ou un genou (*geniculum*). Dans cet angle est ordinairement un nœud ou une articulation fixe. Les chaumes de plusieurs Graminées, la tige de la Spergule des champs, le style de la Benoïte commune, les arêtes dorsales de la glume des Avoines, sont des exemples d'organes Géniculés.

GENIÈVRE (BAIES DE). BOT. On nomme vulgairement ainsi le fruit du Genévrier. *V.* ce mot.

GENIOSPORE. *Geniosporum*. BOT. Genre de la famille des Labiées, formé par Bentham, aux dépens du genre *Ocymum*. Ce genre a la corolle des Ocymum et des *Moschosma*, mais il en diffère suffisamment et par le port, et par la forme de son calice, et par son inflorescence en faux verticilles multiflores. Le genre Géniospore est divisé en deux sections, selon que les dents de la lèvre inférieure sont profondes ou peu sensibles: la première renferme sept espèces, et la seconde une seule.

GENIOSTOME. *Geniostoma*. BOT. Genre de la Pentandrie Monogynie, L., établi par Forster (*Charact. Plant.*, tab. 12) et ainsi caractérisé: calice turbiné, à cinq divisions persistantes; corolle monopétale, tubuleuse, dont l'entrée est velue et le limbe à cinq divisions profondes; cinq étamines insérées sur la gorge de la corolle, et alternes avec ses divisions; un ovaire supère, surmonté d'un style et d'un stigmate sillonné; capsule oblongue; biloculaire et polysperme. Ce genre avait été rejeté dans les *incertæ sedis* par le professeur A.-L. Jussieu; R. Brown (*Prod. Flor. Nov.-Holland.*, p. 435) est le seul auteur qui ait cherché à en déterminer les affinités. Il fit voir que le *Geniostoma* se rapprochait beaucoup du *Logania* par son port, ses stipules vaginales et ses fleurs, mais qu'il en différait par les valves entières de sa capsule, sur les bords infléchis de laquelle sont insérés deux placentas qui persistent après la déhiscence des valves. Le même auteur (*loc. cit.*, et *Botany of Congo*, p. 29) proposa d'établir une nouvelle famille intermédiaire entre les Apocynées et les Rubiacées, dans laquelle entreraient les genres *Gaertnera*, *Usteria*, *Fagræa*, *Logania*, *Geniostoma*, etc. Il réunit à ce dernier genre l'*Anassar* de Jussieu, réunion qu'il avait déjà pressentie dans son *Prodromus*. En adoptant cette fusion, il faudrait conserver le nom donné par Forster à cause de son antériorité. Ainsi au *Geniostoma rupestris* de Forster, il faudrait ajouter comme seconde espèce l'*Anasser Borbonica* de Lamarck. Quant à l'*Anasser Moluccana* de Lamarck et Persoon, établi d'après une figure de Rumph (*Herb. Amb.*, vol. VII, tab. 7), R. Brown a prouvé que c'était une espèce de Pittospore.

GENIPAYER. *Genipa*. BOT. Genre de la famille des Rubiacées et de la Pentandrie Monogynie, établi par Linné, adopté par Jussieu (Mém. du Mus., vol. VI, année 1820) et par Kunth (*Nova Genar. et Spec. Plant. æquin.*, vol. III, p. 407) avec les caractères suivants: calice supère, à cinq dents peu marquées, persistant; corolle infundibuliforme, dont le tube est souvent plus court que le calice; le limbe à cinq divisions très-grandes, étalées; cinq anthères sessiles à l'entrée du tube et saillantes; un seul style surmonté d'un stigmate en massue; fruit bacciforme, ové, à deux et quelquefois à quatre loges polyspermes. Ce genre a été réuni au *Gardenia* par Swartz et Willdenow, mais il s'en distingue suffisamment par le tube de sa corolle, moins grand que le calice et par la forme de son stigmate. Il se compose d'arbres sans épines, à feuilles opposées, très-entières, munies de stipules interpétiolaires. Les fleurs sont jaunâtres ou blanches, accompagnées de bractées, et disposées en corymbes ou en faisceaux sur des pédoncules axillaires et terminaux. Parmi les espèces, toutes indigènes de l'Amérique, on peut mentionner, comme exemples, les deux suivantes:

GENIPAYER D'AMÉRIQUE, *Genipa Americana*, L. Il croît dans les Antilles et dans les parties chaudes du continent. C'est un arbre de douze à quinze mètres de hauteur, dont le tronc est épais, les branches très-étalées, ramifiées et couvertes de feuilles oblongues, acuminées, étroites à la base, glabres et presque sessiles. Les habitants de l'Amérique méridionale mangent ses baies qui sont rafraîchissantes et astringentes. Ils se servent de son bois pour fabriquer des montures de fusils et des brancards, parce qu'il est dur et susceptible d'un beau poli.

GENIPAYER CARUTO, *Genipa Caruto*, Kunth. Il n'est pas aussi élevé que le précédent; ses feuilles sont obovales, obtuses, glabres en dessus, pubescentes en dessous, et presque sessiles. Il croît sur les rives de l'Orénoque et du fleuve Noir où les indigènes l'appellent *Caruto* et se servent de la couleur noire du suc de ses

fruits pour se faire des taches au visage. Les habitants de Carthagène, en Amérique, lui donnent le nom de *Xagua*.

Les auteurs de la Flore du Pérou ont décrit et figuré (vol. II, p. 67, tab. 220), sous le nom de *Genipa oblongifolia*, une espèce qui a les plus grands rapports avec la précédente, et dont les fruits, de la grosseur d'une Pêche, sont employés aux mêmes usages que ceux du *Genipa Caruto*, par les habitants des forêts chaudes du pied des Andes, où cet arbre croît naturellement. Son bois, de couleur rose, est aussi fort utile pour des objets de menuiserie.

Dans les Actes de l'ancienne Société d'Histoire naturelle de Paris, p. 107, feu le professeur Richard père a donné les phrases spécifiques du *Genipa edulis* et du *Genipa Merianæ* qui croissent à Cayenne. Cette dernière espèce était le *Duroia Eriopila*, L., Suppl.

GÉNIPI. BOT. *V.* GENÉPI.

GÉNISSE. MAM. Nom de la Vache dans sa seconde année. *V.* BOEUF.

GENISTA. BOT. *V.* GENÊT.

GENISTA-SPARTIUM. BOT. Sous ce nom, les botanistes anciens jusqu'à et y compris Tournefort, désignaient non-seulement les Genêts épineux, mais encore des plantes dont Linné a fait son genre *Ulex*, ou qu'il a réunies aux *Anthyllis*. *V.* GENÊT, ULEX et ANTHYLLIDE.

GENISTELLA. BOT. Tournefort avait établi ce genre sur une plante que Linné réunit aux Genêts, sous le nom de *Genista sagittalis*. Il était caractérisé par l'étendard de sa corolle, plus long que les ailes et la carène, par les deux pétales qui composent celle-ci, par sa gousse linéaire, lisse, et par ses tiges aplaties, à bords membraneux. Adanson et Mœnch ont rétabli ce genre de Tournefort, mais le premier avait changé son nom en celui de *Chamæspartium*. *V.* GENÊT.

GÉNISTOÏDES. BOT. Toutes les espèces de Genêt à calice bilabié, différentes en cela de celles qui ont cet organe unilobé et terminé par cinq petites dents, ont été constituées par Mœnch en un genre distinct. Le peu d'importance de ce caractère, aussi bien que la dénomination vicieuse du genre, ont empêché qu'aucun autre botaniste l'ait adopté.

GENITALIA. BOT. Nom que quelques auteurs ont donné à l'appareil générateur des plantes, et qu'ils distinguaient suivant les sexes, par l'épithète de *mascula* ou de *fœmina*.

GENITALIS. BOT. Selon Ruell, c'était un des noms du *Gladiolus communis* chez les anciens. *V.* GLAYEUL.

GENLISIE. *Genlisia*. BOT. Le genre établi sous ce nom, par Reichenbach, dans la famille des Iridées, doit faire partie, selon Endlicher, du genre *Witsenia*.

GENOPLESIUM. BOT. Genre de la famille des Orchidées et de la Gynandrie Monogynie, L., établi par R. Brown (*Prodr. Floræ Nov.-Holland.*, p. 319), et ainsi caractérisé : périanthe très-irrégulier, presque en masque; les divisions supérieures conniventes, galéiformes; deux d'entre elles sont adhérentes; les deux divisions latérales inégales; labelle ascendant, entier, onguiculé, en forme de capuchon à sa base, sans éperon; gynostème (colonne de la fructification) à demi bifide, sans découpures latérales; anthère parallèle au stigmate. Ce genre, très-voisin du *Prasophyllum*, ne renferme qu'une seule espèce, *Genoplesium Baueri*, plante de la Nouvelle-Hollande, qui a des racines bulbeuses, des tiges ou hampes simples, le plus souvent munies d'une seule feuille à la base, et des fleurs disposées en un épi terminal.

GENORIE. BOT. Pour Ginorie. *V.* ce mot.

GENOSIRIS. BOT. Genre de la famille des Iridées et de la Triandrie Monogynie, L., établi par Labillardière (*Nov.-Holl.*, 1, p. 13, tab. 9) et qui a été constitué de nouveau par R. Brown (*Prodrom. Flor. Nov.-Holl.*, 1, p. 303) sous le nom de *Patersonia*, attendu que les caractères du *Genosiris* sont inexacts. R. Brown prétend en effet que dans la plante de Labillardière (*Genosiris fragilis*) le périanthe est à six divisions dont trois intérieures, il est vrai, très-petites, et les filets des étamines connivents, tandis que Labillardière décrit le périanthe comme n'ayant que trois divisions et les filets des étamines non réunis entre eux. L'auteur anglais ayant décrit sept espèces de ce genre avec son exactitude reconnue, il a été nécessaire d'adopter la dénomination qu'il a proposée. *V.* PATERSONIE.

GENOT. MOLL. Cette Coquille, nommée ainsi par Adanson (Sénégal, p. 145, pl. 9), a été placée à tort dans le genre *Voluta* par Gmelin. Blainville lui trouve plus de rapports avec les Cônes qu'avec les Volutes.

GÉNOUILLÉ. BOT. *V.* GENICULÉ.

GENOUILLET. BOT. Le Sceau de Salomon, *Convallaria Polygonatum*, L., porte ce nom vulgaire, selon Bosc.

GENRE. *V.* MÉTHODE et SYSTÈME.

GENS-ENG. BOT. *V.* GINSENG.

GENTIANE. *Gentiana*. BOT. Principal genre de la famille des Gentianées, placé dans la Pentandrie Digynie par Linné, et ainsi caractérisé : calice campanulé, dont le tube est anguleux et le limbe divisé ordinairement en cinq, et quelquefois en quatre, six, sept, huit et neuf segments plus ou moins profonds; corolle campanulée, infundibuliforme ou rotacée, partagée en autant de divisions qu'il y a de segments au calice, et présentant entre les divisions du limbe, des lacinures de diverses formes; l'estivation de ces divisions de la corolle est toujours tordue, et elles offrent le phénomène du sommeil; étamines dont le nombre correspond également à celui des divisions des enveloppes florales, ayant des filets plus courts que la corolle, et des anthères oblongues, dressées, quelquefois soudées entre elles; ovaire fusiforme, muni à sa base d'élévations tuberculeuses, déterminées par l'impression des filets staminaux qui sont en partie soudés avec le tube de la corolle et alternes avec ses divisions; style nul; deux stigmates lamellaires, persistants; capsule fusiforme aiguë, comprimée, à deux valves uniloculaires, déhiscentes par le sommet, et renfermant un grand nombre de graines ovées ou oblongues, quelquefois ceintes d'un bord membraneux, attachées à des placentas suturaux, qui s'étendent plus ou moins sur les parois des valves.

Ce genre est connu dès la plus haute antiquité. Dioscoride et Pline disent que son nom dérive de celui de

*Gentis* ou *Gentius*, roi d'Illyrie, qui ne fit cependant point connaître le premier la principale espèce du genre (*Gentiana lutea*, L.), car celle-ci était trop commune pour n'avoir pas fixé l'attention des premiers hommes qui ont écrit sur les plantes; mais Gentius, avant tout autre, vanta probablement l'efficacité de sa racine contre certaines maladies, et surtout dans une épidémie qui ravageait son pays. Les espèces de Gentianes sont fort nombreuses; on en compte aujourd'hui plus de cent. A l'exception de quelques-unes qu'on trouve dans les bois, les collines et les marécages, elles ont toutes pour station les hautes montagnes des deux mondes. La beauté de la plupart d'entre elles, leur localité spéciale, la difficulté de leur culture, ont excité, dans tous les temps, l'attention des botanistes. Linné porta le nombre des Gentianes à une trentaine d'espèces, parmi lesquelles il compta quelques plantes devenues depuis les types de genres assurément distincts. Tels sont ses *Gentiana Centaurium* et *Gentiana filiformis*. Cependant les différences que présentent les espèces, non-seulement dans la forme, la grandeur, la direction des tiges et des feuilles, mais encore dans l'inflorescence, le nombre, la forme, la division plus ou moins profonde des enveloppes florales, les appendices barbus qui ornent l'entrée de la corolle de quelques espèces, le nombre des étamines, la connexion de leurs anthères, les placentas des graines tapissant plus ou moins les parois capsulaires : toutes ces modifications ont paru des caractères suffisants à quelques botanistes, pour établir des divisions génériques dans le grand genre Gentiane. Ainsi, Borckhausen (Arch. de la botanique par Rœmer, vol. 1er, p. 23), ressuscitant plusieurs dénominations employées autrefois par Reneaume et Adanson, établit aux dépens des Gentianes les genres *Asterias, Coilantha, Dasystephana, Ciminalis, Ericoila, Eyrythalia, Gentianella* et *Centaurium*. Il ne laissa parmi les Gentianes que le *Gentiana filiformis*, et quelques autres espèces dont les unes sont douteuses, et les autres appartiennent à des genres différents. Il est impossible d'admettre les nouveaux genres établis par cet auteur, attendu que leurs caractères sont mal exprimés, ou se nuancent les uns dans les autres. C'est à tort, par exemple, que Borckhausen a donné des anthères libres comme caractère essentiel à ses genres *Coilantha* et *Dasystephana*, qui ont pour types les *Gentiana purpurea* et *punctata*; et quelle différence générique peut-on établir entre ces deux plantes, si ce n'est l'apparence spathacée du calice des *Coilantha?* Mais une si faible distinction qui, d'ailleurs, ne se présente pas dans tous les individus, doit céder devant les nombreux rapports qui unissent ces espèces. Les Hybrides auxquelles elles donnent naissance, fournissent un fort argument contre leur séparation; car il ne se forme d'Hybrides que par le croisement des plantes non-seulement de même genre, mais encore des espèces qui ont les plus grandes analogies de taille et de structure. Cette opinion à cet égard, est corroborée par celle du professeur De Candolle (Théorie élém. de la Bot., 2e édit., p. 220), qui pense que la forme du calice a peu d'importance dans la famille des Gentianées. Dans le même volume des Archives de Rœmer, p. 3, F.-W. Schmidt a publié aussi un travail sur le genre *Gentiana*. Plus exact et plus circonspect que Borckhausen, ce botaniste a très-bien défini et caractérisé les trois genres formés aux dépens des Gentianes de Linné, et auxquels il a donné les noms de *Gentiana*, *Hippion* et *Pneumonanthe;* mais si quelques différences dans les organes floraux pouvaient suffire pour former des genres parmi les Gentianes, il faudrait alors tellement les multiplier, qu'on arriverait à isoler pour ainsi dire chaque espèce de ses voisines. Le genre *Gentiana* de Schmidt est réduit à la seule espèce *Gentiana lutea*, qui, par sa corolle jaune rotacée, offre, il est vrai, un aspect assez différent de celui des autres plantes.

Une monographie qui a mérité d'être proposée comme un modèle d'exactitude, a été le sujet d'une thèse inaugurale, publiée en 1802 à Erlang, par Frœlich, sous le titre de : *de Gentianâ Dissertatio*. A l'exemple de Linné, de Haller et d'Allioni, il a établi des sections fondées sur la forme des corolles, le nombre de leurs divisions, et sur les appendices du limbe de celles-ci; mais quoiqu'il ait groupé assez heureusement la plupart des espèces, ces divisions, fondées sur des formes qui ne sont que des modifications les unes des autres, telles sont, par exemple, les campanulées et les infundibuliformes, doivent être regardées comme purement artificielles. La première section, à laquelle Frœlich a donné le nom de Cœlanthæ, est caractérisée par ses corolles campanulées (rotacées dans le *Gentiana lutea*) et présentant de cinq à neuf divisions. Elle comprend toutes les grandes espèces de Gentianes, au nombre de vingt et une, qui habitent les Alpes d'Europe, la Sibérie et l'Amérique septentrionale. Dans la deuxième section (Calatianæ), Frœlich a placé dix espèces, dont les corolles sont infundibuliformes et nues, offrant cinq à dix divisions. Les plantes de cette section ont toutes des fleurs bleues et habitent les Alpes d'Europe. Nous observerons que cette section se nuance avec la précédente par le *Gentiana acaulis*, qui doit faire partie du même groupe que le *Gentiana Pneumonanthe*. On remarquera aussi que le nombre des segments de la corolle ne surpasse jamais cinq, et qu'ainsi, le caractère de dix segments, assigné aux *Gentiana Pyrenaica* et *Altaica*, est erroné, les cinq lobes surnuméraires n'étant que des laciniures très-développées. La troisième section (Endotrichæ) est remarquable par ses corolles, dont l'entrée est munie d'appendices capilliformes et à quatre ou cinq divisions. Les dix espèces qu'elle renferme forment un petit groupe assez naturel; il faut pourtant en excepter quelques-unes qui, non-seulement ne sont pas bien placées dans cette section, mais encore appartiennent à un genre différent. Telles sont les *Gentiana Carinthiaca* et *Gentiana rotata*, dont Jacquin et Pallas avaient convenablement fait des *Swertia*. Les espèces de la quatrième et dernière section (Crossopetalæ) ont des corolles quadrifides, hypocratériformes, dépourvues à l'entrée d'appendices barbus, mais ciliées sur les bords de leurs divisions. Frœlich y a réuni cinq espèces qui ont assez de rapports entre elles. La monographie de cet auteur comprend donc quarante-sept espèces, dont la synonymie est très bien établie, et qui sont décrites avec beaucoup de soin. Si, comme on a pu

le voir, les sections ne péchaient point par le peu de fixité des caractères, il n'y aurait rien à ajouter au travail de Frœlich si ce n'est les espèces nouvellement décrites. Mais lorsqu'on veut apporter autant de précision que possible dans l'histoire d'un genre qui offre tant de variations dans la structure de ses espèces, il est nécessaire de multiplier les subdivisions, dût-on former des groupes qui ne seraient composés que d'un très-petit nombre d'espèces. Voici le canevas des coupes que l'on pourrait établir dans le genre Gentiane.

† Grandes espèces, toutes alpines ou croissant sur les montagnes assez élevées de l'Europe; calice le plus souvent spathacé; corolle rotacée, à longues divisions, ou plus ou moins tubuleuse, campaniforme, ou infundibuliforme; ce dernier caractère (corolle infundibuliforme) entraînant toujours la soudure des anthères; graines munies d'un rebord membraneux.

Gentiane jaune. *Gentiana lutea*, L. Sa tige, haute d'un mètre et plus, est droite, ronde, fistuleuse, portant des feuilles sessiles, opposées et croisées à angles droits, ovales, aiguës, et à cinq nervures; les inférieures que l'on appelle radicales, ovales-oblongues, atténuées inférieurement en une sorte de pétiole. Les fleurs, enveloppées par des feuilles légèrement transformées en bractées, sont pédonculées, disposées en verticilles axillaires ou terminaux. Le calice est spathacé et d'une consistance de parchemin très-fin, à trois ou quatre petites dents. La corolle d'un jaune pâle, presque sans aucunes taches, est rotacée, à cinq ou six divisions longues et aiguës, et sans laciniures. Cette plante habite non-seulement les Alpes, mais encore les montagnes et les plateaux assez bas de certaines contrées de l'Europe. Ainsi, en France, on la rencontre en plus grande abondance sur le Jura et dans les montagnes de Bourgogne, que sur les Alpes. Sa localité la plus occidentale et la moins élevée au-dessus de la mer, est en France un bois à une demi-lieue de Tonnerre (Yonne), et située à une hauteur d'environ cinquante mètres au-dessus de cette ville. La partie de cette plante qu'on prend pour la tige, n'est en réalité qu'un pédoncule floral; car la tige, ou plus exactement, le *caudex* est situé à fleur de terre, et porte encore les débris ou les cicatrices des feuilles radicales des années antérieures. La racine de cette plante a joui depuis un temps immémorial d'une réputation méritée; sa franche amertume dénote des propriétés toniques, qu'une longue expérience a constatées, et son emploi dans la médecine humaine, aussi bien que dans l'hippiatrique, n'a souffert aucune atteinte de la révolution des doctrines médicales. Son principe amer (*Gentianin* ou *Gentianine*) a été découvert par Pelletier et Caventou. La racine de Gentiane contient en outre une grande quantité d'un principe gommeux ou mucilagineux qui, en passant à l'état saccharin, devient très-susceptible de fermentation. Les paysans suisses et tyroliens en préparent une eau-de-vie dont le goût aromatique paraît dû à une huile volatile particulière.

Parmi les autres Gentianes de cette section, on peut citer comme espèces les *Gentiana purpurea* et *Gentiana punctata*, L. Ces deux plantes, indigènes des Hautes-Alpes, ont des corolles campanulées ou infundibuliformes, d'un rouge vineux, ou d'un jaune sombre, tachetées d'une grande quantité de points bruns, disposés en stries longitudinales et assez régulières; leurs étamines sont soudées par les anthères. Elles diffèrent principalement entre elles par leur calice spathacé dans la première espèce, isopérimétrique et à cinq petites divisions dans la seconde. On les emploie en Suisse aux mêmes usages que la Gentiane jaune.

†† Espèces dont la stature est moyenne entre celle des plantes qui viennent d'être mentionnées, et celle des petites espèces alpines, à corolle hypocratériforme formant une des sections suivantes : calice régulier, à cinq divisions très-longues et foliacées; corolle bleue ou jaunâtre, infundibuliforme ou campanulée, à limbe divisé en segments plus ou moins dressés et séparés par des laciniures à une ou deux dents; étamines presque toujours syngénèses; feuilles le plus souvent étroites et linéaires. Cette section représente le genre *Pneumonanthe* de divers auteurs. Parmi les espèces les plus remarquables, se trouvent :

La Gentiane Pneumonanthe. *Gentiana Pneumonanthe*, L. Cette Gentiane est la seule qui se plaise dans les lieux humides des forêts d'une grande partie de l'Europe. Elle a des fleurs peu nombreuses, mais que leur ampleur et leur belle couleur azurée font distinguer, au milieu des autres plantes sylvatiques et marécageuses.

La Gentiane à courtes tiges. *Gentiana acaulis*, L. Aucune fleur n'est plus éclatante que celle-ci, dont la belle couleur bleue se marie très-élégamment avec le rose tendre de la *Primula farinosa* et le jaune doré du *Geum montanum*. Elle décore les hautes sommités des Alpes. Sa racine est caractérisée par une amertume dégagée de tout principe étranger, et qui ne le cède point aux racines et écorces les plus célèbres sous ce rapport.

Les autres espèces habitent les Alpes de Sibérie; mais elles ont des corolles jaunâtres et ponctuées, qui les lient avec celles de la section précédente.

††† Espèces à fleurs bleues, infundibuliformes, dont les lobes réfléchis de la corolle sont au nombre de quatre à cinq; anthères séparées. Les tiges et autres organes de la végétation sont à peu près semblables à ceux des espèces de Pneumonanthe.

On peut regarder, comme types de cette section, les *Gentiana cruciata*, L., et *Gentiana macrophylla*, Pallas. La première est une plante que l'on rencontre dans les bois montueux de l'Europe, notamment à Fontainebleau et Saint-Germain. Sa racine a ceci de particulier, qu'elle présente quatre faisceaux soudés entre eux, et qui, chaque année, donnent naissance à autant de tiges, du milieu desquelles s'en élève une cinquième plus forte que les quatre latérales.

†††† Espèces à corolle hypocratériforme d'un bleu azuré magnifique, à divisions étalées et séparée par de petites laciniures, le plus souvent bifides, dressées et protégeant l'entrée du tube. La stature de ces plantes est très-petite; et de leur caudex qui rampe à la superficie du sol, s'élèvent des touffes de ramuscules, portant un grand nombre de fleurs.

Les *Gentiana verna*, *Gentiana Bavarica*, *Gen-*

*tiana utriculosa*, *Gentiana nivalis*, etc., sont les principales espèces de ce groupe. Par leur abondance et la vivacité de leur couleur azurée, elles forment un des plus gracieux ornements des Alpes de l'Europe.

†††††† Espèces à corolle infundibuliforme, violette, à cinq segments plus ou moins dressés, séparés par des laciniures dont la grandeur est telle, qu'on les a toujours considérées comme des divisions de la corolle; ovaire soutenu par un pédicelle qui s'allonge considérablement après la floraison; telles sont, par exemple, les *Gentiana Pyrenaica*, L., *Gentiana Altaica*, L., *Gentiana aquatica*, L., et *Gentiana sedifolia*, Kunth. Elles habitent quelques localités spéciales dans les hautes montagnes des deux hémisphères. Ainsi, la première se trouve dans les Pyrénées; les deux suivantes, dans les monts Altaïs et le Caucase; et la quatrième, dans les Andes de l'Amérique méridionale.

†††††† Espèces à corolle hypocratériforme, d'un bleu rougeâtre ou violet, à quatre ou cinq segments étalés, sans laciniures, et munies chacune à leur face interne d'un faisceau de poils longs, dressés, et qui protégent l'entrée du tube. Les espèces de cette section sont rameuses et portent un grand nombre de fleurs situées chacune à l'extrémité d'une division des branches.

Les *Gentiana amarella*, L., et *Gentiana campestris*, L., qui croissent dans les montagnes peu élevées de l'Europe, peuvent être considérées comme les espèces les plus remarquables de ce groupe.

††††††† Espèces à corolle divisée très-profondément en cinq segments bleus, connivents, et présentant sur leurs bords de longs poils papillaires; ovaires pédicellés; tiges simples et ne portant qu'un petit nombre de fleurs.

Exemples : *Gentiana ciliata*, L., que l'on rencontre sur les collines argileuses de la France orientale et de l'Allemagne; *Gentiana crinita*, Frœl., belle espèce des États-Unis de l'Amérique du nord; et *Gentiana barbata*, Frœl., qui se trouva en Sibérie et dans la chaîne Caucasique.

†††††††† Il faut placer dans cette section toutes les Gentianes qui croissent dans les montagnes de l'Amérique méridionale, sauf le *Gentiana sedifolia*, Kunth, et peut-être quelques autres espèces qui se rapporteraient à la section où se trouve celle-ci. Elles ont un port qui les fait reconnaître facilement; leur calice est évasé et consistant; les segments de leur corolle sont profonds et sans appendices qui les réunissent; la couleur des fleurs varie du bleu au rose violet, et même au blanc. Kunth (*Nov. Genera et Spec. Plant. Amer. æquin.*, t. III, p. 167, tab. 220 et suivantes) en a fait connaître plusieurs espèces nouvelles, sous les noms de *Gentiana limoselloides*, *Gentiana rupicola*, *Gentiana gracilis*, *Gentiana saxifragoides*, *Gentiana graminea*, *Gentiana cerastioides*, *Gentiana cernua*, *Gentiana dianthoides*, *Gentiana foliosa*, *Gentiana corymbosa*, *Gentiana liniflora*, *Gentiana diffusa*, *Gentiana hyssopifolia* et *Gentiana spathacea*. Quelques-unes de ces espèces ont été publiées sous d'autres noms par Schultes (*Syst. Veget.*, vol. VI, p. 185 et suiv.), parce qu'elles étaient inscrites sous ces dénominations dans l'Herbier de Willdenow, auquel Humboldt les avait communiquées. Ainsi, les *Gentiana peduncularis*, *Gentiana linifolia*, *Gentiana congesta*, *Gentiana floribunda*, *Gentiana rapunculoides*, *Gentiana cæspitosa*, et *Gentiana plicata* de Willdenow et Schultes, se rapportent respectivement aux *Gentiana limoselloides*, *Gentiana graminea*, *Gentiana corymbosa*, *Gentiana liniflora*, *Gentiana diffusa*, *Gentiana sedifolia* et *Gentiana spathacea* de Kunth.

GENTIANÉES. *Gentianeæ*. BOT. Famille de plantes Dicotylédones monopétales hypogynes, offrant pour caractères principaux : un calice persistant, monophylle, divisé en plusieurs segments plus ou moins profonds; une corolle monopétale, hypogyne, le plus souvent régulière, marcescente ou caduque, dont le limbe est partagé en autant de lobes réguliers et égaux entre eux qu'il y a de divisions calicinales, le plus souvent au nombre de cinq, quelquefois de quatre à huit, imbriqués pendant l'estivation; des étamines insérées sur la corolle et alternes avec ses lobes, par conséquent en nombre égal à ceux-ci; les anthères sont soudées jusqu'à leur milieu, avec l'extrémité des filets; le pollen est elliptique et lisse; l'ovaire est surmonté d'un style ou de deux soudés en tout ou en partie, et d'un ou deux stigmates. Il devient une capsule, quelquefois une baie, polysperme, déhiscente par le sommet suivant deux sutures longitudinales, qui unissent les deux valves dont elle se compose; à une ou à deux loges. Dans les capsules uniloculaires, les bords des valves ne proéminent pas intérieurement, ou bien ne forment qu'une saillie plus ou moins rentrante et circinale où les graines sont attachées; dans les biloculaires, les bords rentrants des valves s'atteignent, forment une cloison et un axe central séminifère; les semences sont nombreuses, petites, quelquefois bordées d'une membrane renfermant un embryon droit au milieu d'un albumen mol et charnu; sa radicule est longue et regarde l'ombilic. Les Gentianées sont des herbes ou rarement des sous-arbrisseaux, le plus souvent glabres, à feuilles toujours opposées, entières et sans stipules. Les feuilles qui occupent le sommet de la tige ou des rameaux ont souvent un aspect un peu différent des inférieures; ce sont de vraies bractées qui embrassent le faisceau de fleurs axillaires ou terminales. Le calice des Gentianées est lui-même évidemment un verticille de feuilles à peine déformées; celui du *Gentiana campestris*, L., par exemple, a quatre sépales qui se croisent à angles droits et placés sur deux plans; l'inférieur est formé de deux feuilles parfaitement semblables à celles de la tige. C'est donc dans cette famille mieux que dans toute autre, parmi les Monopétales, qu'on peut vérifier la théorie du professeur De Candolle qui regarde les enveloppes florales comme composées de plusieurs pièces constamment réunies en vertu d'une cause inhérente à l'organisation, et non comme des organes uniques plus ou moins découpés ou divisés.

Ces caractères rapprochent beaucoup les plantes de la famille des Gentianées de celles des Polémoniacées, des Scrophularinées et des Apocynées. Elles s'éloignent des premières par la déhiscence des capsules, et par le mode d'insertion des graines, des Scrophularinées par

leurs fleurs régulières et par leurs étamines égales. Mais elles possèdent un port assez particulier et qui les fait reconnaître au premier coup d'œil. Sous ce dernier point de vue, elles se lient avec les Apocynées, et ces deux familles ont encore ceci de commun que la plupart de leurs espèces sont douées de propriétés très-actives, dues à un principe amer et âcre, très-développé surtout dans les racines des Gentianes.

On a divisé la famille des Gentianées en trois sections. La première est caractérisée par une capsule uniloculaire, et se compose des genres : *Gentiana*, L.; *Swertia*, L.; *Chlora*, L.; *Frasera*, Walt.; *Erythræa*, Rich.; *Centaurella*, Rich., *in Michx.*; *Coutoubea*, Aubl.; *Vohiria*, Aubl.; *Orthostemon*, R. Br.; et *Canscora*, Lamk.

La seconde section a la capsule biloculaire, et renferme les groupes suivants : *Exacum*, L.; *Sebæa*, Soland. et R. Br.; *Mitrasacme*, Labil.; *Chironia*, L.; *Sabbatia*, Adans.; *Lisianthus*, L., et *Tachia*, Aubl.

Une troisième section pourrait être formée avec les genres *Spigelia*, L., *Mitreola*, Ach. Rich. Leur capsule est didyme, c'est-à-dire formée de deux carpelles arrondis et soudés.

GENTIANELLE. *Exacum*. BOT. Ce genre de la famille des Gentianées et de la Tétrandrie Monogynie, fut établi par Linné qui en décrivit quelques espèces originaires des Indes Orientales. Adopté par Linné fils, Vahl, Willdenow et De Candolle, il fut grossi de plusieurs plantes, dont quelques-unes ont été reconnues pour appartenir à d'autres genres, soit anciens, soit nouveaux. Avant de faire connaître le démembrement de ce genre, opéré avec raison par R. Brown, il faut exposer les caractères du genre *Exacum*, tel qu'il a été donné par Linné et par les botanistes qui ont suivi son système : calice tétraphylle; corolle subcampanulée, quadrifide, dont le tube est globuleux; anthères droites, non spirales après la fécondation; stigmate capité; capsule comprimée, marquée de deux sillons, biloculaire, polysperme, déhiscente par le sommet. Les auteurs qui ont ainsi caractérisé ce genre, y ont compris des plantes dont la structure est assez hétérogène. On peut regarder en effet comme devant en être séparés, les *Exacum filiforme*, *Exacum pusillum*, *Exacum Candollii*, plantes indigènes d'Europe, qui forment un genre distinct déjà nommé *Cicendia* (*V.* ce mot) par Adanson, et *Microcala* par Hoffmanseg et Link. Les seules espèces linnéennes resteront dans ce genre, à l'exception de celles qui y ont été réunies par Linné fils, telles que les *Exacum albens*, *aureum*, *cordatum*, et autres de l'Afrique australe; R. Brown en a constitué, d'après les manuscrits de Solander, son genre *Sebæa*. *V.* ce mot. D'après cet habile observateur, l'*Exacum diffusum* de Vahl est une espèce de *Canscora*, et l'*Exacum erectum* de Roth est devenu le type du nouveau genre nommé *Orthostemum* par R. Brown. *V.* ce mot.

Les espèces du genre Gentianelle ou *Exacum* sont peu nombreuses; les principales sont : *Exacum pedunculatum*, L.; *Exacum sessile*, L.; et peut-être *Exacum punctatum*, L., *Suppl.* Elles croissent dans les Indes-Orientales.

GENTIANINE. BOT. Alcaloïde découvert dans la racine de Gentiane, par Henry et Caventou; il est volatil, jaune, cristallisable, très-amer, soluble dans l'Alcool comme dans l'Acide sulfurique.

GENTIANOIDES. BOT. (Feuillée.) Synonyme de *Gentiana sessilis* du *Species* de Reichard; espèce américaine, omise dans les *Species* postérieurs.

GENTIL DE STRASBOURG. OIS. C'est le nom donné à une variété de la Linote. *V.* GROS-BEC.

GENTIS. BOT. Synonyme de Gentiane, et probablement racine du nom donné aux plantes de ce genre; il paraît dériver du nom d'un Gentius, roi d'Illyrie. Ce serait avec *Euphorbia*, l'un des premiers exemples de ces dénominations patronimiques, dont Linné fit un si ingénieux emploi, et dont aujourd'hui l'on fait un si ridicule et déplorable abus.

GÉOBDELLE. *Geobdella*. ANNÉL. De Blainville a substitué ce nom à celui de *Trochetia* donné à un genre voisin des Sangsues.

GÉOBÈNE. *Geobænus*. INS. Coléoptères pentamères, famille des Carnassiers, tribu des Carabiques. Ce genre a été fondé par Dejean qui lui assigne pour caractères : antennes filiformes; dernier article des palpes assez allongé, légèrement ovalaire et tronqué à l'extrémité; lèvre supérieure en carré moins long que large; mandibules peu avancées, assez arquées et aiguës; une dent simple et obtuse au milieu de l'échancrure du menton; corps en ovale allongé; tête presque triangulaire et rétrécie postérieurement; corselet presque carré; élytres ovalaires un peu allongées; les quatre premiers articles des tarses antérieurs dilatés dans les mâles et triangulaires ou cordiformes; ceux des tarses intermédiaires légèrement dilatés et presque cylindriques. Ce genre ne contient encore qu'une seule espèce : GÉOBÈNE LATÉRAL, *Geobænus lateralis*, Dej.; *Carabus lateralis*, Illig.; *Calathus nigropunctatus*, Eschsc. Il est oblong-ovale, d'un noir de poix, bronzé en dessus; ses élytres sont finement striées et marquées de trois points enfoncés entre le troisième et le quatrième sillon; les bords du corselet et des élytres, les pieds et les antennes sont d'un jaune testacé. Sa taille est de deux à trois lignes et même un peu plus. On le trouve au cap de Bonne-Espérance.

GÉOBIE. *Geobius*. INS. Coléoptères pentamères; genre de la famille des Carnassiers, tribu des Carabiques, institué par Dejean pour un insecte de l'Amérique méridionale, rapporté par Lacordaire, professeur d'histoire naturelle à l'Université de Liége. Caractères : dernier article des palpes maxillaires allongé, légèrement ovalaire et terminé presque en pointe; celui des labiales très-fortement sécuriforme; antennes filiformes; lèvre supérieure étroite, en carré; mandibules arquées, courtes et assez aiguës; une dent simple et presque arrondie au milieu de l'échancrure du menton; tête assez petite; corselet ovalaire; élytres allongées, presque parallèles.

GÉOBIE PUBESCENT. *Geobius pubescens*, Dej. Il est noir, recouvert d'un duvet jaunâtre; son corselet est ponctué, strié de chaque côté; ses élytres sont d'un violet obscur, avec des stries de points et ponctuées dans les interstices; les palpes sont d'un jaune testacé; les

aniennes et les pieds roussâtres. Taille, trois lignes et demie.

GÉOBLASTE. *Geoblastus*. BOT. Willdenow surnomme ainsi l'embryon dont les cotylédons sont hypogés ou restent cachés sous terre lors de la germination; il divise encore les géoblastes en *rhizoblastes* ceux qui ont une racine, et *arhizoblastes* ceux qui en sont privés.

GÉOCALICE. *Geocalyx*. BOT. Nées d'Esenbeeck a formé, sous ce nom, un genre aux dépens de celui des Jungermaines; il ne paraît pas que ce genre soit adopté par les botanistes.

GÉOCHORDE. *Geochorda*. BOT. Genre de la famille des Scrophularinées, établi par Chamisso et Schlectendal sur l'*Herpestes glechomoides* de Sprengel. Caractères : calice à cinq divisions égales; corolle infondibulaire, à limbe divisé en quatre lobes presque égaux; quatre étamines presque égales, courtement exsertes; anthères oblongues et biloculaires; capsule à deux loges débiscentes, enfermée dans le calice persistant; cloison formée par le bord roulé des valves; spermophore central stipité. Le *Geochorda cuneata* est une plante annuelle, glabre, à feuilles linéaires, en partie cartilagineuses; à fleurs subsessiles, dont les découpures du calice, plus longues que la capsule, la recouvrent entièrement. Cette plante croît au Brésil.

GÉOCORISES. *Geocorisæ*. INS. Famille de l'ordre des Hémiptères, section des Hétéroptères, fondée par Latreille (Règne Anim. de Cuv.) et ayant, suivant lui, pour caractères : antennes découvertes, plus longues que la tête, insérées entre les yeux, près de leur bord interne, de quatre à cinq articles. Les Géocorises, c'est-à-dire Punaises terrestres, nom qui leur a été donné par opposition à celui de Punaise d'eau, se composent du grand genre *Cimex* de Linné. La plupart des espèces qu'elles comprennent vivent aux dépens de plusieurs insectes qu'elles sucent avec leur bec; plusieurs se nourrissent aussi de certains végétaux. En général, elles répandent toutes une odeur assez forte et très-puante. Cette grande famille est divisée par Latreille de la manière suivante :

† Gaine du suçoir de quatre articles distincts et découverts; labre très-prolongé au delà de la tête, en forme d'alène et strié en dessus; les tarses toujours de trois articles distincts, dont le premier presque égal au second ou plus long que lui. (Tribu des Longilabres ou ancienne famille des Corisies.)

I. Antennes toujours filiformes, composées de cinq articles; corps ordinairement court, ovale ou arrondi.

Genres : SCUTELLÈRE, PENTATOME.

II. Antennes de quatre articles; corps oblong.

α. Antennes filiformes ou plus grosses à leur extrémité.

Genres : COREE, LYGÉE, ALYDE, NÉIDE, MYODOQUE.

β. Antennes plus grêles à leur extrémité et diminuant insensiblement en pointe.

Genre : MIRIS.

λ. Antennes plus grêles à leur extrémité et dont les deux derniers articles sont brusquement plus grêles que le précédent.

Genre : CAPSE.

†† Gaine du suçoir de deux ou trois articles apparents; labre court et sans stries; premier article des tarses, et souvent même le second, très-courts dans le plus grand nombre. (Ancienne famille des Cimicides.)

I. Pieds insérés au milieu de la poitrine et terminés par deux crochets distincts, prenant naissance du milieu de l'extrémité des tarses, et ne servant ni à ramer ni à courir sur l'eau.

α. Bec toujours droit, engaîné à sa base ou dans sa longueur; yeux de grandeur moyenne; point de cou ni d'étranglement brusque à la jonction de la tête avec le corselet; corps ordinairement en tout ou en partie membraneux et le plus souvent très-aplati. (Tribu des Membraneuses.)

Genres : MACROCÉPHALE, PHYMATE, TINGIS, ARADE, PUNAISE.

β. Bec arqué ou quelquefois droit, découvert, avec le labre saillant; yeux de grosseur moyenne ou très-gros; tête étranglée brusquement ou rétrécie postérieurement en forme de cou.

* Tête oblongue portée sur un cou; yeux de grandeur moyenne. (Tribu des Nudicolles.)

Genres : RÉDUVE, NABIS, PÉTALOCHEIRE, ZELUS, PLOIÈRE.

** Tête transverse, n'ayant point de cou apparent, mais étant séparée du corselet par un étranglement; yeux très-gros. (Tribu des Oculées.) On les rencontre sur le bord des eaux; elles courent très-vite et accélèrent leur marche par de petits sauts.

Genres : LEPTOPE, ACANTHIE, PELOGONE.

II. Quatre pieds postérieurs très-grêles et fort longs, insérés sur les côtés de la poitrine et très-écartés entre eux à leur naissance, terminés par des crochets fort petits, peu distincts, situés dans une fissure de l'extrémité latérale du tarse et servant à ramer ou à marcher sur l'eau. (Tribu des Rameuses.)

Genres : HYDROMÈTRE, GERRIS, VELIE.

Fabricius avait établi plusieurs genres dans cette famille; voici leur concordance avec ceux de Latreille qui viennent d'être mentionnés : le genre *Tetyra*, Fabricius, est compris dans le genre Scutelière. Les genres *Edessa*, *Ælia*, *Cimex*, *Halys*, *Cydnus* correspondent à celui des Pentatomes. Presque tous les *Gerris* sont des Alydes, et les *Berytus* sont des Néides. Son genre *Syrtis* est dispersé dans les genres Macrocéphale et Phymate. Son genre *Acanthia* tel qu'il l'a démembré lui-même est représenté par celui de Punaise, et celui d'*Emesa* rentre dans les Ploières. Son genre *Salda* est l'analogue du genre Acanthie. Enfin son genre *Hydrometra* se trouve réparti dans les Hydromètres, les Gerris et les Velies de Latreille. De Laporte, dans sa nouvelle classification des Hémiptères, a introduit une foule de genres nouveaux parmi les Géocorises.

GÉODE. MIN. On donne ce nom à certains rognons creux dont les parois intérieures sont ordinairement tapissées de Cristaux ou de Stalactites, tantôt de la même nature que la substance enveloppante, et tantôt d'une nature différente. Souvent la cavité est occupée par une matière terreuse qui ne la remplit pas entièrement, et qu'on entend résonner dans l'intérieur, lorsqu'on fait mouvoir la Géode.

GÉODIE. *Geodia*. POLYP. Genre de l'ordre des Alcyo-

naires, dans la division des Polypiers sarcoïdes, plus ou moins irritables et sans axe central. Il offre pour caractères : Polypier libre, charnu, tubériforme, creux et vide intérieurement, ferme et dur dans l'état sec; à surface extérieure partout poreuse; des trous plus grands que les pores, rassemblés en une facette latérale, isolée et orbiculaire. Lamarck a établi ce genre dans son grand ouvrage sur les Animaux sans vertèbres, et le place avant les Alcyons. Il n'est composé que d'une seule espèce, la Géodie bosselée, *Geodia gibberosa*, qu'il croit originaire des mers de la Guiane. « Le Polypier singulier dont nous formons ici un genre à part, dit-il, appartient sans doute à la famille des Alcyons; mais il est si particulier, qu'en le réunissant aux Alcyons, l'on augmenterait encore la disparate qui existe déjà entre plusieurs des espèces que l'on rapporte à ce genre. Les Géodies, que l'on peut, en effet, comparer à des Géodes marines, sont des corps subglobuleux, creux et vides intérieurement comme de petits ballons. Ils sont composés d'une chair qui empâte des fibres extrêmement fines, et qui, par le desséchement, devient ferme, dure même, et ne conserve que peu d'épaisseur. La surface externe de ces corps est parsemée de pores enfoncés, séparés et épars; et, en outre, l'on voit en une facette particulière, orbiculaire et latérale, un amas de trous plus grands que les pores, qui donnent à cette facette l'aspect d'un crible isolé, et paraissent être les ouvertures des cellules, mais qui ne sont que des issues pour l'entrée de l'eau dans l'intérieur du Polypier. Ainsi, la forme d'une Géode close, et la facette orbiculaire et en crible que l'on observe sur les Géodies, constituent leur caractère générique. »

GÉODOR. *Geodorum*. BOT. Genre de la famille des Orchidées et de la Gynandrie Monandrie, L., établi par Jackson (*in Andrews Reposit.*, tab. 626) et adopté par R. Brown (*in Hort. Kew.*, vol. 5, p. 207) avec les caractères suivants : périanthe à six parties dont cinq semblables, presque égales, étalées; labelle en forme de capuchon renflé (quelquefois muni d'un éperon à sa base), sessile et non articulé avec le gynostème; anthère terminale, operculaire, caduque; deux masses polliniques, uniformes, céréacées, et ayant un petit lobe situé postérieurement. Ce genre se compose de trois plantes indigènes des Indes-Orientales, et cultivées dans les jardins d'Angleterre. Lindley (*Botanical Register*, n° 116) l'a placé dans la première section des Épidendrées, que caractérisent les masses polliniques soutenues par un fil unique ou seulement distinctes par une glande. Le *Geodorum citrinum*, figuré par Andrews (*loc. cit.*), peut en être considéré comme le type. Les deux autres espèces sont les *Geodorum purpureum*, R. Br., ou *Malaxis nutans*, Willd., *Limodorum nutans*, Roxb. (*Corom.*, vol. 1, tab. 40); et le *Geodorum dilatatum* ou *Limodorum recurvum*, Willd. et Roxb., *Coromond.*, vol. 1, tab. 39.

GÉODROME. *Geodromus*. INS. Coléoptères pentamères; genre de la famille des Carnassiers, tribu des Carabiques, institué par Dejean pour une seule espèce observée au Sénégal et qui lui a offert pour caractères : antennes courtes et filiformes; dernier article des palpes assez allongé, très-légèrement ovalaire, presque cylindrique, tronqué à l'extrémité; lèvre supérieure en carré moins long que large et fortement échancrée antérieurement; mandibules assez avancées, arquées et aiguës; une dent simple au milieu de l'échancrure du menton; corps peu allongé, élargi et un peu convexe; tête triangulaire, rétrécie postérieurement; corselet transversal, presque carré; élytres peu allongées, ovales et presque parallèles; les quatre premiers articles des quatre tarses antérieurs assez fortement dilatés dans les mâles, courts, serrés, triangulaires et cordiformes.

GÉODROME DE DUMOULIN. *Geodromus Dumoulini*, Dej. Ovale; d'un noir de poix; corselet transverse, presque carré, faiblement marqué de légères impressions de chaque côté à la partie postérieure; élytres striées; antennes et pieds testacés.

GEOFFRÉE. *Geoffræa*. BOT. Genre de la famille des Légumineuses et de la Diadelphie Décandrie, L., établi par Linné et adopté par tous les botanistes modernes avec les caractères suivants : calice campanulé, divisé jusqu'à son milieu en cinq lobes étalés et formant presque deux lèvres; corolle papilionacée dont l'étendard est grand, plan, arrondi et échancré, les ailes égales à la carène qui est comprimée; fruit drupacé, ovoïde, marqué d'un sillon de chaque côté, contenant un noyau de même forme que le fruit, presque ligneux, bivalve et monosperme. En décrivant ce genre, Schreber et Willdenow ont changé l'orthographe de son nom et l'ont appelé *Geoffroya*, conservant ainsi sans altération le nom de Geoffroy, naturaliste célèbre auquel Linné avait dédié sa plante. Les genres *Andira* de Lamarck et *Deguelia* d'Aublet ont de si grands rapports avec le *Geoffræa*, que plusieurs auteurs les ont réunis. *V.* ANGELIN et DEGUÉLIA. Aublet a décrit plusieurs plantes sous d'autres noms génériques, mais qui doivent aussi prendre place parmi les Geoffrées. Ainsi le *Vouapoua Americana* (Guian., tab. 373) est synonyme du *Geoffræa racemosa*, Poiret, ou *Andira racemosa*, Lamk. L'*Acouroa violacea* (*loc. cit.*, tab. 301) a été nommé *Geoffræa violacea* par Persoon. C'est sur cette plante que Necker établit son genre *Drackenstenia*. Mais ce dernier rapprochement, opéré par Persoon, exige une révision.

Les espèces de ce genre, au nombre d'une dizaine, habitent les contrées équinoxiales et orientales de l'Amérique. Poiret (Encycl. Méthod., vol. VIII, p. 182) en cite une (*Geoffræa tomentosa*) comme indigène du Sénégal, mais il n'est pas certain que cette plante appartienne à notre genre, puisque l'on n'en connaît pas le fruit. Ce sont des arbres ou des arbustes, dont quelques-uns sont épineux; leurs feuilles sont opposées et imparipennées; leurs fleurs sont disposées en grappes axillaires et odorantes. Parmi les plantes les plus remarquables on distingue les *Geoffræa spinosa*, L., et *Geoffræa inermis*, Swartz. La première est un arbre haut d'environ quatre à cinq mètres, dont les branches sont armées d'épines subulées, qui ont jusqu'à trois centimètres de long. On la trouve dans les grandes forêts qui avoisinent la mer près de Carthagène et dans les Antilles. Marcgraff et Pison en ont parlé (*Brasil.*, 121) sous le nom d'*Umari* qui a été adopté par les auteurs

de l'Encyclopédie. Le *Geoffræa inermis* croît dans les mêmes contrées que la précédente espèce. Il en diffère surtout, comme son nom l'indique, par l'absence des épines sur ses branches.

GEOFFROY. ZOOL. Espèce du genre Cone. *V.* ce mot. Le même nom a été imposé par Risso à un Crénilabre.

GEOGASTRI. BOT. Division des *Gasteromyci*, établie par Nées dans son *Systema*, et qui correspond à une des sections de la famille des Lycoperdacées. *V.* ce mot.

GÉOGÉNIE. *V.* GÉOLOGIA et TERRAINS.

GÉOGLOSSE. *Geoglossum.* BOT. (*Champignons.*) Le genre Géoglosse a été fondé par Persoon aux dépens des Clavaires; il diffère de celles-ci par sa masse fructifère distincte du pédicule, beaucoup plus courte que ce pédicule, qui est en général allongé, cylindrique, simple, tandis que la massue est ovale et ordinairement comprimée; du reste, la structure de la membrane qui recouvre cette massue, est la même que celle des Clavaires; elle présente de même des thèques entremêlées de paraphyses ou filaments stériles; ces thèques renferment ordinairement cinq à six sporules.

Les espèces de ce genre sont peu nombreuses; elles sont la plupart noires ou d'une couleur foncée. On les trouve en général dans les prairies et dans les lieux humides où elles croissent sur la terre.

La *Clavaria ophioglossoides*, Linn., Bull., Champ., t. 372, peut être regardée comme le type de ce genre, dans lequel sont venues se ranger quelques espèces nouvelles, assez voisines de celle-ci.

GÉOGNOSIE. *V.* GÉOLOGIA et TERRAINS.

GÉOGRAPHIE. MOLL. Nom marchand d'une Porcelaine et d'un Cône.

GÉOGRAPHIE PHYSIQUE. Cette partie sera traitée, sous les rapports de l'Histoire naturelle, au mot TERRE.

GÉOLOGIE. Ce mot, pris dans son sens étymologique, signifie proprement discours sur la terre. Il désigne parfaitement cet état d'enfance dans lequel s'est maintenue si longtemps la science du globe, alors que des esprits systématiques, s'abandonnant à leur imagination déréglée, se plaisaient à rêver l'origine des choses, et créaient un monde au gré de leurs caprices. Ce n'est que vers la fin du siècle dernier que l'on a senti la nécessité de suivre une marche plus philosophique, et de se livrer avec persévérance à la recherche longue et minutieuse des faits, pour appuyer sur eux les conjectures à l'aide desquelles on peut remonter à leur cause. Dès lors, la Géologie purement spéculative a fait place à une science véritable, qui s'est divisée naturellement en deux parties: l'une est la Géologie positive, ou la Géognosie dont le but est la connaissance exacte de cette mince écorce de la terre, qui seule est accessible à nos recherches; l'autre est la Géologie conjecturale, ou la Géogénie, qui comprend toutes les conséquences plus ou moins probables, que l'on a déduites des faits observés, relativement à la formation de l'enveloppe extérieure du globe, et aux différentes causes qui l'ont successivement modifiée.

De tout temps l'histoire de la terre a excité la curiosité de l'homme. Quelques faits, mais en petit nombre, reconnus par les premiers observateurs, quelques vérités proclamées par les poètes et les plus anciens écrivains ont servi de base aux dissertations des philosophes pendant une longue suite de siècles. De vieilles traditions chez certains peuples s'accordaient avec la version de Moïse, pour faire regarder la terre comme ayant été formée d'une manière successive, et originairement recouverte par les eaux, dont la retraite graduelle avait mis les continents à découvert. Elles enseignaient aussi que les végétaux, les animaux et l'homme avaient été créés à des époques différentes; qu'une portion de l'écorce du globe s'était déposée sous les eaux postérieurement à l'existence des êtres organisés, ce qu'attestaient les nombreux vestiges de ces êtres qu'on trouvait enfouis dans l'intérieur des masses minérales, à de grandes hauteurs au-dessus du niveau des mers; enfin elles faisaient mention de la grande inondation diluvienne, qui a bouleversé en dernier lieu la surface du sol, et lui a donné son relief actuel. Les esprits naturellement portés à la spéculation, ont enfanté de vaines théories pour rendre raison de ces faits dont ils demeuraient frappés, et telle est la bizarrerie ou l'absurdité des hypothèses émises à ce sujet, qu'elles ont jeté une sorte de défaveur sur une science dont l'objet est si curieux et si digne de l'attention des hommes éclairés.

Il n'entre point dans notre plan de donner ici une énumération complète de tous les systèmes géologiques qui ont paru jusqu'à ce jour. On peut voir dans la Théorie de la terre de Lamétherie l'analyse d'une soixantaine de ces systèmes, tous plus ou moins opposés les uns aux autres. Comme la plupart des vérités auxquelles semble devoir conduire l'étude des faits géognostiques ont été pressenties par les auteurs de quelques-uns de ces systèmes, nous nous bornerons à parler ici de ceux qui, sous ce rapport, ont fixé plus particulièrement l'attention des minéralogistes.

Buffon a supposé qu'une comète, en choquant le soleil, en avait détaché une partie qui, lancée dans l'espace, s'y était divisée, et avait formé les différentes planètes de notre système. Le globe terrestre était originairement une masse en fusion qui prit une figure sphérique en tournant sur son axe. Cette masse, en se refroidissant peu à peu, s'est consolidée d'abord à la surface; les vapeurs dont son atmosphère était composée se sont condensées et ont formé les mers. Celles-ci attaquèrent les parties solides et vitrifiées du globe, les délayèrent, et, les abandonnant ensuite sous forme de sédiments, donnèrent ainsi naissance aux diverses couches de l'enveloppe terrestre. Des courants sous-marins dirigés de l'est à l'ouest, sillonnèrent cette écorce après la consolidation, et produisirent ainsi les montagnes et les vallées. Au bout d'une longue série de siècles, la terre a été assez refroidie pour que les végétaux et les animaux pussent vivre à sa surface. Mais sa partie centrale était et est encore à une température fort élevée. On sait avec quelle magie de style Buffon a développé ce système dans son Discours sur la Théorie de la terre et dans ses Époques de la nature.

Hutton et Playfair admirent aussi la chaleur souterraine comme étant propre au globe, et se fondant sur de nombreuses expériences de Hall, ils regardèrent la compression de la grande masse d'eau qui pesait sur la

croûte minérale, comme la cause des altérations diverses que les différentes couches avaient éprouvées de la part de cette chaleur interne. L'action de la chaleur n'avait pu que ramollir les couches supérieures ou les terrains stratifiés, tandis qu'elle avait entièrement fondu celles qui étaient au-dessous, et leur avait donné l'aspect de substances cristallisées au milieu des eaux. Cette même chaleur, par sa force expansive, a injecté la matière fluide de l'intérieur à travers ces couches, et produit ainsi les veines et filons qu'on y observe. Elle a pu même soulever ces masses au-dessus du niveau des eaux, et donner naissance à de nouveaux continents. Ces continents se dégradent peu à peu par l'action de l'air et des eaux courantes; leurs débris s'accumulent au fond de la mer, y forment de nouvelles couches, qui un jour seront soulevées, et deviendront des continents à leur tour. Cette alternative de destructions et de formations a eu lieu plusieurs fois et pourra se répéter indéfiniment.

Breislak suppose que le globe terrestre a subi successivement l'action du feu et celle de l'eau. Il se trouvait originairement dans un état de fluidité ignée. Cet état a changé peu à peu, et le calorique se combinant plus intimement avec quelques substances, a formé les différents Gaz; des torrents de matière électrique, en favorisant l'union de l'Oxygène et de l'Hydrogène, ont donné naissance à une grande quantité d'eau qui s'est élevée sous forme de vapeurs. La consolidation de la masse a eu lieu de la surface vers le centre, mais des substances gazeuses se dégageaient continuellement de l'intérieur, soulevaient ou déchiraient les couches déjà formées, et produisaient ainsi tous ces changements de niveau, toutes ces solutions de continuité que présentent les terrains du sol primordial. Quant aux roches secondaires, elles doivent leur naissance à l'eau, mais à l'eau animée par tout le calorique qui ne s'était pas encore rendu latent, et à ces principes chimiques qui étaient le produit du développement des Gaz, et qu'elle avait absorbés.

Werner admet qu'une vaste dissolution contenant les éléments des terrains qui constituent la surface du globe, l'a primitivement recouvert, et qu'elle s'est élevée au-dessus du sommet des plus hautes montagnes; que les dépôts les plus anciens, ceux sur lesquels tous les autres reposent, ont formé les principales sommités; qu'ensuite les eaux baissant de niveau, et la nature de la dissolution venant à changer, de nouveaux dépôts ont recouvert les premiers, sous forme de couches d'une grande étendue, mais en s'élevant à des hauteurs de moins en moins considérables; qu'à mesure que le niveau du fluide baissait, il éprouvait une agitation plus grande, qui rendait la cristallisation plus confuse, et que bientôt ses produits n'ont été que des masses terreuses, de simples sédiments; que les courants se rapprochant de plus en plus du fond du réservoir, l'attaquèrent, en charrièrent les débris, et mêlèrent ainsi des dépôts purement mécaniques aux précipités chimiques qui se formaient sans cesse. Des temps de calme succédèrent à ces temps d'agitation, et c'est alors que parurent les premiers êtres organisés. Mais ces périodes de tranquillité furent interrompues par de grandes révolutions; à deux époques différentes, le niveau des eaux est remonté, et elles ont produit de nouveaux dépôts cristallins, qui ont recouvert tous les terrains précédemment formés.

Laplace a émis une hypothèse à l'aide de laquelle il a cherché à expliquer un grand nombre de faits astronomiques. En considérant toutes les parties de notre système planétaire, il fut conduit à penser qu'en vertu d'une chaleur excessive, l'atmosphère du soleil s'est primitivement étendue au delà des orbes de toutes les planètes, et qu'elle s'est resserrée successivement jusqu'à ses limites actuelles. Les planètes ont été formées aux limites successives de cette atmosphère par la condensation des zones de vapeurs qu'elle a abandonnées dans le plan de l'équateur, en se refroidissant. Ces zones de vapeurs ont pu former, par leur refroidissement, des anneaux liquides ou solides autour du noyau central, comme cela paraît avoir lieu relativement à Saturne. Mais, en général, elles se sont réunies en plusieurs globes qui se sont attirés les uns les autres. La terre n'est donc que le résultat de la condensation d'une masse originairement gazeuse, et la lune a été formée par son atmosphère, comme les planètes par celle du soleil.

Herschell admet aussi que les grands corps planétaires ont été formés par la condensation d'une matière fluide, mais que cette matière est celle qui compose les nébuleuses, observées par lui dans tous les lieux de l'espace. Cette matière, d'abord très-rare, se condense peu à peu, et forme les étoiles, les planètes, etc.

Telles sont les principales opinions émises jusqu'à ce jour sur les causes premières des phénomènes que présente le globe terrestre. Abandonnons maintenant le champ des conjectures pour entrer dans celui de l'observation, et donnons un aperçu des objets qu'embrasse l'étude de la Géognosie proprement dite, et des résultats qu'elle a déjà obtenus.

Cette science, indépendamment de l'avantage qu'elle a de fournir des documents précieux sur l'histoire primitive de la terre, en offre d'autres qui sont de la plus grande importance pour l'homme en société. Elle éclaire et guide le mineur dans la recherche des minerais utiles, dans la conduite des travaux d'exploitation, et dans les moyens de retrouver un filon qu'il poursuivait et qu'il a perdu. Elle est utile à l'ingénieur pour le tracé des routes et des canaux, au géographe qui veut explorer une contrée, à l'agronome qui a besoin de connaître la constitution du sol. On ne doit donc pas s'étonner de l'ardeur avec laquelle on s'occupe aujourd'hui d'une science qui a d'ailleurs par elle-même un attrait particulier pour notre esprit.

La Géognosie a pour but la connaissance de toute la partie du globe, qui peut être l'objet direct de nos observations. Cette partie ne forme réellement qu'une mince écorce dont l'épaisseur n'est pas la millième partie du rayon terrestre.

Le géognoste porte d'abord son attention sur la figure de la terre, et il trouve que cette figure est précisément celle qu'aurait prise d'elle-même, une masse fluide assujettie aux mêmes mouvements qu'elle. Il considère les rapports du globe avec les autres corps du système pla-

nétaire, ceux de la partie solide de ce globe avec les fluides qui lui servent d'enveloppe; il examine ces nombreuses inégalités dont la surface est recouverte, l'aspect morcelé qu'elle présente, l'immense quantité de débris qui témoigne en faveur des changements et des dégradations qu'elle a éprouvés; il recherche la nature des agents qui ont pu produire ces effets, ou qui exercent encore une action semblable sur les masses minérales. Après avoir considéré le globe extérieurement, il pénètre dans son intérieur, et il trouve que son écorce minérale se compose d'un assemblage de couches de différentes natures, qui s'enveloppent l'une l'autre, et qui ont entre elles des rapports de position assez fixes. Il recherche les caractères distinctifs de ces grandes masses, examine leur structure et les règles suivant lesquelles elles se superposent. Les unes lui paraissent avoir été formées par voie de cristallisation; d'autres, par l'action des feux volcaniques, et le plus grand nombre lui présentent tous les caractères d'un dépôt opéré dans le sein des eaux. Il remarque une immense quantité de Roches qui renferment des débris de Roches plus anciennes, ou des dépouilles de plantes et d'animaux, dont les types nous sont inconnus; il observe en outre la présence des corps marins, dans des lieux situés à de grandes distances du rivage des mers, ou fort élevés au-dessus de leur niveau, et la distribution régulière, dans certains Terrains, des animaux qui vivent dans la mer, et de ceux qui vivent dans les eaux douces. En rapprochant tous ces faits, il est conduit à admettre que la croûte extérieure du globe est une suite de dépôts qui se sont formés à différentes époques, et à déterminer l'âge relatif de ces dépôts, d'après l'ordre constant des superpositions. Cette écorce minérale s'offre à lui comme naturellement divisée en deux espèces de sols, dont l'un, le *Sol primordial*, a préexisté à l'apparition des êtres organisés et à toutes les destructions ou formations de Terrains qui ont eu lieu depuis; et l'autre, qu'on appelle *Sol de transport et de sédiment*, comprend les Terrains formés de débris de Roches anciennes, ou de matières déposées tranquillement dans le sein des eaux. Un examen plus attentif lui montre que cette longue suite de Terrains peut se partager en divers ordres, d'après leur ancienneté relative et leurs différents caractères de composition. Tous ceux qui composent le Sol primordial, qui sont en général de structure cristalline, et ne contiennent ni fragments de Roches ni débris organiques, forment un premier ensemble auquel on a donné le nom de *Terrains primitifs*. Au-dessus d'eux se présente une série nouvelle, caractérisée par l'intercalation des matières de transport et des débris organiques avec des Roches analogues à celles de la série précédente. Les Terrains de cette série ont reçu le nom de *Terrains intermédiaires*, comme faisant le passage des premiers terrains à ceux des formations subséquentes. Une troisième série comprend les *Terrains secondaires*, qui n'offrent plus que des matières de transport alternant avec des Roches sédimentaires remplies de débris organiques. Ces débris appartiennent à des familles de Plantes, de Poissons, de Mollusques, qui s'éloignent en général de celles qui sont vivantes aujourd'hui, mais qui paraissent s'en rapprocher de plus en plus, à mesure qu'on s'élève dans la succession des Terrains. Enfin, à la limite de cette troisième série on en distingue une autre dont la formation est beaucoup plus récente, et qui comprend les Terrains tertiaires : les débris organiques qu'ils renferment, ont beaucoup plus d'analogie avec les êtres organiques vivants; on y observe des Mollusques qui se rapprochent de ceux que l'on trouve dans les mers, ou qui vivent dans les eaux douces. Enfin, on y rencontre fréquemment des squelettes de Reptiles, de Mammifères et d'Oiseaux, dont à peine les Terrains précédents offrent des traces. Un dernier ordre de Terrains qui paraissent indépendants de ceux des autres séries et qui sont de différents âges, comprend tous les Terrains ignés, ou formés par le feu, tels que les Terrains de Trachyte, de Basalte et de Laves.

Les Terrains dont on vient d'indiquer les groupes les plus généraux, étant considérés en eux-mêmes, se présentent comme de grandes masses minérales, ordinairement *stratifiées*, c'est-à-dire divisées en masses partielles, superposées et parallèles les unes aux autres. Ces masses partielles ou *couches* sont de même nature entre elles ou de nature différente : dans le premier cas, la masse totale ou le terrain est simple; dans le second cas, cette masse est composée. Chaque couche est formée, ou d'un seul minéral, ou de l'agrégation de plusieurs minéraux. On donne en général le nom de *Roche* à la substance simple ou mélangée, qui constitue de grandes masses, soit couches, soit amas ou filons. Lorsque la Roche est un agrégat de plusieurs minéraux qui se distinguent à l'œil, alors sa composition est apparente, c'est une Roche *phanérogène*. Mais si la Roche paraît simple à l'œil nu, quoique plusieurs minéraux soient réunis dans sa composition, on dit qu'elle est *adélogène*.

Les Roches sont solides ou meubles; d'après leur mode de formation, elles sont agrégées, conglomérées ou sédimentaires. Le géognoste étudie avec soin les différentes sortes de structure des Roches, dont les principales sont les structures granitoïde, schisteuse, porphyrique, variolitique, cellulaire, amygdaloïde et fragmentaire. Il cherche les moyens de reconnaître leur nature minéralogique; il les classe entre elles d'après les substances qui jouent le principal rôle dans leur composition. De là les différentes familles de Roches, connues sous les noms de Roches quartzeuses, feldspathiques, micacées, phylladiennes, talqueuses, amphiboliques, etc. (*V.* Roches.) Les substances minérales qui servent de bases à ces agrégats, sont en petit nombre : les plus remarquables, celles qu'on retrouve presque partout à la surface du globe, sont les suivantes : le Quartz, le Feldspath, le Mica, la Diallage, la Serpentine, le Grenat, l'Amphibole, le Pyroxène, la Calcaire, la Dolomie et le Gypse.

Une même Roche peut former la partie essentielle et dominante d'un Terrain, ou bien elle peut n'y jouer qu'un rôle accessoire ou accidentel. Ce dernier cas a lieu lorsqu'une Roche se trouve comme par hasard intercalée entre les couches de la Roche principale qui donne son nom au Terrain; elle lui est alors *subordonnée*. Une Roche peut être subordonnée dans un

Terrain, et jouer dans un autre le rôle de *Roche indépendante*.

Les Terrains classés d'après leur ancienneté relative, se divisent en un certain nombre de systèmes ou de *formations*, comprenant chacun l'ensemble des couches qui ont été déposées à la même époque, et qu'on retrouve partout avec les mêmes caractères généraux de composition et de gisement. Toutefois, la composition d'un système de Terrains peut n'être pas identiquement la même dans toute son étendue. Les différents membres de ce système sont tantôt analogues, tantôt équivalents. C'est ainsi que, selon Cordier, le Terrain d'Euphotide se présente en certains lieux comme l'équivalent du Terrain de Serpentine.

Les formations sont ou généralement répandues sur toute la croûte du globe, ou bien elles sont *locales*, c'est-à-dire s'observent en un endroit, et ne se représentent en aucune autre contrée. D'autres se retrouvent les mêmes dans différents pays; mais dans chaque localité elles n'occupent qu'un espace peu considérable, borné de toutes parts par les autres Terrains; on leur donne le nom de *Formations circonscrites*.

Huit principaux systèmes de Terrains entrent dans la composition du Sol primordial; savoir : le Terrain de Granite, le Terrain de Siénite indépendante, le Terrain de Gneiss, le Terrain de Micaschiste, le Terrain de Protogyne indépendante, le Terrain de Serpentine, le Terrain de Calcaire indépendant, et le Terrain de Talc schistoïde (Cordier). Le caractère général de ces Terrains primitifs, est d'avoir été formés sur place et par voie de cristallisation, de ne point renfermer de Ciment, de Sables, de Cailloux roulés, ni de débris organiques. Leurs couches sont ordinairement très-inclinées et composent de grands massifs de montagnes et de Terrains. Tout annonce que le Sol primordial a éprouvé une dislocation qui en a bouleversé toutes les parties, et il est souvent difficile au géognoste de les replacer dans leur position originaire.

Vers la partie supérieure de ce Sol, on remarque une stratification plus prononcée dans les Roches, et une diminution dans le volume de leurs parties : c'est une tendance vers ce nouvel ordre de choses qui a donné naissance au Sol de transport et de sédiment. Werner a reconnu le premier qu'il n'y avait pas un saut brusque entre le Sol primordial et le Sol secondaire proprement dit, mais que des Roches analogues à celles qui se rencontrent dans les deux Sols, formaient le passage de l'un à l'autre. Ces Roches intermédiaires ne sont pas toutes formées d'un seul jet, ou par voie de sédiment : quelques-unes présentent une structure globuleuse, et d'autres, la structure cellulaire, qui semble être un indice de formation par voie de fusion ignée. Des filons traversent quelquefois en même temps les Roches primitives et les Roches intermédiaires. Le plus souvent la stratification de ces deux classes de Roches est concordante, par conséquent elles doivent offrir les mêmes accidents de direction. Toutes deux aussi constituent de hautes montagnes et présentent de nombreux escarpements. C'est à la seconde classe que se rapportent les Terrains d'Ophite, de Phyllade et de Porphyres. Les débris d'êtres organisés qu'on trouve dans les Phyllades, et qui sont les plus anciens qu'on ait encore découverts, appartiennent aux Orthocératites, aux Trilobites et aux Encrines. On y a observé aussi quelques empreintes végétales.

Les Terrains secondaires proprement dits, se présentent en stratification transgressive sur les Terrains intermédiaires. Ils n'offrent plus que des matières de transport, alternant avec des Roches sédimentaires remplies de débris organiques. La série commence par les dépôts arénacés, connus sous les noms de Grès houiller et de Grès rouge, et se continue par d'autres dépôts du même genre, nommés Grès bigarré, Grès à pierres de taille (*Quadersandstein*), Grès vert, lesquels sont séparés les uns des autres par différents dépôts calcaires, le Zechstein, le Muschelkalk, le Lias et le Calcaire oolitique. La Craie forme la limite supérieure du Sol secondaire proprement dit. Ce Sol abonde en débris de Plantes, de Poissons, de Mollusques; et c'est ici que l'étude de la Conchyliologie est d'un grand secours au géologue, pour distinguer les époques de formation des différentes couches, d'après la nature des débris qu'elles recèlent.

Au-dessus du Terrain de Craie, les Terrains tertiaires se présentent en superposition transgressive, et en couches presque toujours horizontales, qui se correspondent sur les différents plateaux que séparent les vallées. Ces Terrains occupent les parties basses de nos continents; leurs Roches ont beaucoup moins de consistance que celles des Terrains plus anciens, et semblent être des Roches meubles, dont une partie a été cimentée par la matière calcaire ou siliceuse. La série commence par des Poudingues et des Grès calcarifères, nommés en Suisse *Nagelflue* et Mollasse, et que remplace dans certaines localités l'Argile plastique. Viennent ensuite une succession de couches de Marnes, de Sables et de Grès quartzeux, de Fahluns, de Calcaires très-coquilliers, et de Gypse. Les débris organiques qu'on y rencontre appartiennent encore à des espèces perdues, excepté ceux de la partie supérieure; mais pour la première fois, ce sont des squelettes de Mammifères et d'Oiseaux. On a donné aux Terrains tertiaires le nom de Terrains parisiens, parce qu'ils constituent le Sol des environs de Paris, et qu'ils ont été observés et décrits avec une exactitude remarquable par Cuvier et Brongniart. Parmi les faits intéressants que nous a révélés leur important ouvrage, l'un des plus curieux est cette alternative qu'ils ont remarquée entre les formations marines, et celles qui ont été déposées par les eaux douces.

Il existe un ordre de Terrains qui ont été visiblement formés par le feu, mais qui paraissent être de différents âges, et dont il est difficile d'assigner la place parmi les Roches des séries précédentes. Ce sont les Terrains volcaniques anciens, connus plus particulièrement sous les noms de Terrains trachytiques et basaltiques. Enfin, le Sol tertiaire est recouvert par un dernier ordre de Terrains, qu'on peut appeler Terrains modernes, et qui comprend les produits des volcans actuels, les dépôts des lacs et des mers, les bancs de Mollusques et de Zoophytes, et le grand atterrissement diluvien, qui a donné naissance au Sol végétal.

L'on s'est borné à indiquer ici les résultats les plus généraux des recherches géologiques, entreprises depuis un petit nombre d'années sur tous les points du globe. On aura recours pour le détail des faits et des descriptions géognostiques aux mots ROCHES, TERRAINS, VOLCANS, etc.

GÉOMÈTRE. *Geometra.* INS. Genre de Papillons nocturnes de la famille des Phalénites, institué par Treitschke qui lui assigne pour caractères : antennes pectinées dans les mâles, simples dans les femelles; corselet étroit et peu velu; ailes inférieures légèrement dentelées; palpes droites et dépassant le chaperon, avec leur dernier article nu et très-distinct; trompe peu saillante. Chenilles courtes et d'égale grosseur dans leur longueur, avec la tête arrondie et plusieurs tubercules ou pointes charnues sur les anneaux intermédiaires. Linné avait appliqué le nom de Géomètres à toutes les espèces qui constituent aujourd'hui la famille des Phalénites, et malgré tout le respect que l'on porte aux décisions de ce grand observateur, on a été obligé, pour éviter toute confusion, de borner ce genre aux espèces qui présentent rigoureusement tous les caractères que nous venons d'exposer, et qui forment un total de dix. Nous décrivons comme type la GÉOMÈTRE PAPILIONAIRE, *Geometra papilionaria*, T.; *Phalena papilionaria*, Fab. Les quatre ailes d'un beau vert de pré, avec deux rangées transverses et parallèles de petites lunules blanches sur chacune d'elles. Ces lunules qui, par leur réunion, se convertissent quelquefois en lignes ondulées, sont placées entre le bord et le centre de chaque aile. On voit en outre une troisième raie blanchâtre près de la base des ailes supérieures. En Europe.

GÉOMÉTRIQUE. ZOOL. Espèces des genres Tortue et Holacanthe. *V.* ces mots.

GÉOMIZE. *Geomyza.* INS. Diptères; ce genre, proposé par Fallen dans la famille des Athéricères, n'a point paru différer du genre *Psilomyia* de Latreille.

GEOMYS. MAM. Même chose que Saccomys. *V.* ce mot.

GÉONÈME. *Geonemus.* INS. Coléoptères tétramères; genre de la famille des Rhynchophores, institué par Schoonherr qui lui assigne pour caractères : antennes assez longues et minces, insérées un peu au-dessus des yeux, coudées, composées de douze articles presque coniques et allant toujours en diminuant de longueur jusqu'à la massue qui est oblongue, acuminée et ne prend que quatre articles; trompe courte, presque cylindrique, épaisse vers le bout, avec une petite cannelure de chaque côté, qui s'étend depuis le milieu de la trompe, jusqu'aux yeux qui sont arrondis et médiocrement élevés; corselet tronqué antérieurement et postérieurement, peu arrondi sur les côtés et à peine rétréci en avant; élytres oblongues, ovalaires, convexes, avec les épaules obliques ou obtusément subanguleuses : pieds robustes, égaux en longueur et rapprochés à leur insertion; cuisses peu épaisses et mutiques; jambes cylindriques, armées d'un petit crochet. Le genre *Geonemus*, que Schoonherr avait primitivement appelé *Geophilus*, ignorant que ce nom avait été appliqué par Leach à un genre de Crustacés, correspond aux genres *Borynotus* de Germar, *Chlorophilus* de Dejean, *Merionus* du Sturm et *Curculio* de Fab. et d'Olivier; il a pour type le *Chlorophilus amictus*, Dej.

GÉONOME. *Geonomo.* BOT. Genre de la famille des Palmiers et de la Monœcie Monadelphie, L., établi par Willdenow (*Spec. Plant.*, 4, p. 593), qui en a ainsi présenté les caractères : spathe double, bivalve, renfermant des fleurs monoïques; les mâles ont un calice à trois parties; une corolle à trois pétales; six étamines, dont les filets sont réunis en cylindre; les fleurs femelles ont des enveloppes comme celles des mâles; l'ovaire porte un style latéral et un stigmate bilobé. Le fruit est un drupe sec et monosperme. Martius (*Palmar. familia ejusque genera denuo illustr.* Munich, 1824) a réuni au Geonoma de Willdenow, le *Gynestum*, ce singulier genre de Palmiers nains, que Poiteau a si bien décrit et figuré dans les Mémoires du Muséum, 3e année, p. 385. Les caractères que le savant Bavarois a donnés au Geonoma, sont différents de ceux qui lui ont été assignés par Willdenow, et ils sont assez conformes à ceux que Poiteau a établis pour son *Gynestum*, à l'exception cependant d'un seul caractère. Poiteau dit que son genre a des fleurs dioïques et rarement monoïques, et Martius exprime le contraire. Cependant, comme Willdenow n'a pas parlé de cet organe nommé *Phycostème*, qui entoure l'ovaire, et qui a donné son nom au genre de Poiteau, organe que Martius appelle cylindre, et qu'il dit être le représentant des étamines (avortées); comme le stigmate est dit bilobé dans le *Geonoma*, tandis qu'il est trilobé dans le *Gynestum*; comme, enfin, dans la description des espèces de *Geonoma*, il est dit que les fleurs sont réunies au nombre de trois dans une fossette du rachis: deux mâles et une femelle, tandis que Poiteau exprime clairement que le *Gynestum* a des fleurs dioïques ou rarement monoïques sur des régimes distincts, il nous semble, d'après ces graves motifs, contraire à la vérité de réunir les deux genres. Si cependant on venait à prouver que Willdenow et Poiteau ont observé des plantes du même genre, on serait toujours forcé de convenir que le premier a présenté des caractères si peu exacts, qu'il ne conviendrait pas d'admettre le nom qu'il a proposé. *V.* GYNESTE.

A ne considérer que les caractères présentés par les auteurs, le *Geonoma* a beaucoup de rapports avec l'*Elæis* de Jacquin et l'*Alfonsia* de Kunth. Willdenow n'en a décrit que deux espèces, sous les noms de *Geonoma pinnatifrons* et *Geonoma simplicifrons*. Ces deux Palmiers, dont les noms indiquent les principales différences spécifiques, et qui ont deux mètres environ de hauteur, habitent les forêts des hautes montagnes, aux environs de Caracas.

GÉOPHILE. *Geophilus.* INS. Genre de l'ordre des Myriapodes et de la famille des Chilopodes de Latreille (Règne Anim. de Cuv.), établi par Leach (*Trans. Linn. Societ.*, t. XI) aux dépens des Scolopendres. Ses caractères sont : yeux peu distincts; antennes cylindriques, composées d'articles courts ou allongés; corps composé d'anneaux très-nombreux, avec leur plaque dorsale presque de la même grandeur et supportant chacun une paire de pattes, celles-ci développées presque également, à l'exception de la dernière plus longue. Ces

insectes diffèrent essentiellement des Scolopendres par la longueur égale des pieds, par leurs yeux peu apparents et par l'étendue de leur corps qui est très-étroit; plusieurs d'entre eux sont électriques. Leach rapporte à ce genre quatre espèces auxquelles il donne les noms de *carpophagus*, *subterraneus*, *acuminatus* et *longicornis*. Ils peuvent être iradnits en français par ceux de Frugivore, Mineur, Pointu et Longicorne. Ces espèces ont été trouvées en Angleterre. On doit rapporter au genre Géophile plusieurs autres insectes rangés parmi les Scolopendres; telle est par exemple le *Scolopendra electrica*, L., figuré par Frisch et décrit par Geoffroy (Hist. des Ins., t. II, p. 676, n° 5) sous le nom de Scolopendre à cent quarante-quatre pattes. On trouve cette espèce aux environs de Paris.

GÉOPHILE. *Geophilus*. INS. Coléoptères tétramères. Genre de la famille des Rhynchophores. *V*. GÉONEMX.

GÉOPHILES. MOLL. Dans le quatrième ordre des Gastéropodes que Férussac, dans ses Tableaux Systématiques, a nommé Pulmonés opereulés, on trouve rassemblés en un premier sous-ordre, tous les Mollusques qui vivent à l'air libre, à la surface du sol; et le nom de Géophiles exprime la manière de vivre de ces animaux. Ce sous-ordre est divisé en deux familles : les Limaces et les Limaçons. *V*. ces mots.

GÉOPHILIDES. *Geophilides*. INS. Famille établie par Leach dans l'ordre des Myriapodes, et qui renferme le seul genre Géophile. *V*. ce mot.

GEOPHILLA. BOT. (Bergeret.) Syn. de Mérendère. *V*. ce mot.

GÉOPHONE. *Geophonus*. MOLL. Montfort, dans sa Conchyliologie systématique, a établi ce genre pour une petite Coquille de la Méditerranée, qui vit, comme beaucoup d'autres Céphalopodes microscopiques, sur les Fucus ou les Polypiers. Il l'a caractérisée de la manière suivante : coquille libre, univalve, cloisonnée et contournée en spirale aplatie, mais un peu renflée sur les côtés, sans ombilic, le dernier tour de spire renfermant tous les autres; dos aigu : bouche triangulaire, recouverte par un diaphragme percé dans sa longueur par six trous, dont celui de l'angle extérieur est le plus grand et disposé en série; le diaphragme recevant un peu de côté le dos de la coquille; cloisons unies. Avant Montfort, cette Coquille avait été placée par Fichtel et Moll (*Testoc. Microscop*., p. 66, tab. 10, fig. C, F, G) parmi les Nautiles, sous le nom de *Nautilus Macellus*. Aucun des auteurs systématiques modernes n'a cherché à placer ce genre dans ses rapports, si ce n'est Férussac dans ses Tableaux des Animaux Mollusques, qui l'a placé dans le genre Lenticuline et dans le second groupe qui comprend les Polysiphites. La Coquille qui lui sert de type est le *Géophone jaune*, petite, lenticulaire, sans ombilic, ayant les deux côtés inégaux; la spire faisant plus de saillie d'un côté que de l'autre; elle est également striée, transparente, à cloisons unies; le diaphragme est bombé en dehors. Cette Coquille n'a qu'une ligne de diamètre.

GÉOPHYTES. BOT. Nom proposé par Lamouroux, dans son Résumé d'un cours élémentaire de Géographie physique, pour distinguer les plantes qui croissent sur la surface solide de la terre de celles que l'on a nommées Hydrophytes ou plantes qui ne peuvent vivre que dans l'eau. Il a pensé ensuite que le nom de Géophytes doit être remplacé par celui d'Aérophytes qui lui semble plus exact.

GEOPITHÈQUE. *Geopithecus*. MAM. Geoffroy Saint-Hilaire a donné ce nom, qui signifie Singe de terre, aux Sagouins de Buffon, par opposition avec ses Hélopithèques ou Singes à queue prenante, et ses Arctopithèques ou Singes à ongles d'Ours, qui vivent sur les arbres.

GÉOPONE. MOLL. Pour Géophone. *V*. ce mot.

GÉOPYXIS. BOT. (*Champignons*.) Nom donné par Fries, à une section du genre Pezize. *V*. ce mot.

GÉORCHIDE. *Georchis*. BOT. Genre de la famille des Orchidées et de la Gynandrie Monandrie de Linné, établi par Lindley, pour une plante de l'Inde que Wallich a décrite dans son catalogue sous le n° 7379. Caractères : périanthe cylindrique, connivent et renflé à sa base; sépales et pétales presque égaux; labelle sessile, poilu à sa base interne, en capuchon et un peu roulé au sommet; gynosième très-court; clinandre allongé, très-aigu et non bordé; anthère très-acuminée; quatre masses polliniques, petites; caudicules très-longs, sétacés et susceptibles de se séparer.

GEORGIA. BOT. (*Mousses*.) Erhart a désigné sous ce nom, le genre *Tetraphis* d'Hedwig. Ce dernier nom est généralement adopté. *V*. ce mot.

Sprengel, dans son *Systema Vegetabilium*, a substitué le nom de *Georgia* à celui de *Georgina* pour désigner le genre Dahlie.

GÉORGINE. *Georgina*. BOT. *V*. DAHLIE.

GÉORISSE. *Georissus*. INS. Genre de l'ordre des Coléoptères, section des Pentamères, établi par Latreille qui le place (Règne Anim. de Cuv.) dans sa famille des Clavicornes, et lui assigne pour caractères : tarses filiformes, de longueur moyenne, de quatre articles distincts; antennes fort courtes, repliées en arrière et formées de neuf articles, dont le premier long, presque cylindrique, et dont les trois derniers forment une massue presque globuleuse et solide; palpes courtes, plus grosses à leur extrémité; corps court et renflé, avec la tête très-inclinée et cachée alors sous le corselet; pattes non contractiles, avec les jambes étroites et presque linéaires. Les Géorisses sont de petits insectes qui fréquentent les lieux humides, et qui ont de grands rapports avec les Byrrhes, les Elmis et les Macronyques. Ils en diffèrent cependant par la proportion des antennes, le nombre des articles qui les composent et par la manière dont elles se terminent. Ce genre ne comprend encore qu'un petit nombre d'espèces.

GÉORISSE PYGMÉE, *Georissus pygmæus*, Latr., *Pimelia pygmæa*, Payk. et Fabr., qui est la même espèce que le *Trox dubius* de Panzer. Il peut être considéré comme le type du genre. On le trouve en Allemagne. Léon Dufour et Dejean en ont observé d'autres espèces en Espagne. Ce dernier entomologiste (Catal. des Col., p. 49) nomme l'une *Georissus canoliculatus* et l'autre *Georissus sulcatus*.

GEORYCHUS. MAM. Le genre de Rongeurs institué sous ce nom, par le docteur Eversman, est le même que le genre ASPALAX. *V*. ce mot.

GÉOTRIQUE. *Geotrichum.* BOT. Ce genre de Mucédinées, créé par Link, pour une Cryptogame : *Geotrichum candidum*, qu'il a observée dans les terrains stériles, a été réuni par Nées Esembeeck au genre *Acrosporium*.

GÉOTRUPE. *Geotrupes.* INS. Genre de l'ordre des Coléoptères, section des Pentamères, établi par Latreille aux dépens des Scarabés et rangé par lui (Règne Anim. de Cuv.) dans la famille des Lamellicornes, tribu des Scarabéides, avec ces caractères : antennes de onze articles dont les trois derniers en massue feuilletée; mandibules cornées, fortes, avancées et arquées autour du labre qui est saillant; palpes labiales terminées par un article de la grandeur au moins du précédent; languette bifide, saillante; menton échancré; écusson visible; élytres voûtées, embrassant le pourtour de l'abdomen; anus peu découvert. Ce genre, confondu avec les Scarabés, en avait été déjà distingué sous le titre d'une grande division par Olivier (Entom., t. I, p. 55). Latreille lui a imposé le nom de Géotrupe qui signifie fouisseur de terre. Depuis on a vu le nom de Scarabés être changé en celui de Géotrupes, et ces derniers être nommés Scarabés. Fabricius est l'auteur de ce bouleversement qui fort heureusement n'a pas été généralement admis. Les Géotrupes se distinguent essentiellement des Bousiers, des Aphodies, des Ægiales, des Trox, des Orycles, des Scarabés proprement dits, etc., par les caractères génériques, mentionnés plus haut; ils avoisinent davantage le genre Lethrus; mais ils en diffèrent par la forme des articles des antennes. Leurs mœurs les séparent aussi de plusieurs des genres de la famille des Lamellicornes. La plupart fréquentent les bouses et les fientes des animaux herbivores, principalement celles des Bœufs, des Vaches et des Chevaux; ils en font leur nourriture, et pratiquent dans la terre placée au-dessous de ces matières des trous cylindriques, assez profonds, dans lesquels ils se renferment pendant le jour. Ils y déposent aussi leurs œufs en ayant le soin de les entourer d'une nourriture convenable pour les jeunes larves qui en écloront; celles-ci vivent d'abord aux dépens de la pâtée qu'elles trouvent à leur portée, puis elles s'enfoncent assez profondément en terre et se nourrissent des racines des plantes, à la manière des larves des Hannetons. Elles ressemblent beaucoup à celles-ci, mais elles sont plus petites. Leur corps est mou, blanchâtre, replié sur lui-même et muni de trois paires de pattes écailleuses et d'une tête assez consistante. Elles restent un ou deux ans dans cet état, puis elles se transforment en nymphe et ne se changent en insecte que l'année suivante. A l'état parfait, les Géotrupes sont ornés de reflets métalliques très-brillants; le dessus des élytres et du corselet est quelquefois d'un vert doré ou cuivreux magnifique, tandis que le dessous est de même couleur ou bien d'un violet assez foncé et très-vif. On les trouve pendant les saisons chaudes et tempérées de l'année. Ils volent assez lourdement, et sortent de leur retraite lorsque le jour commence à tomber. Ils portent sur leur corps et nourrissent quelquefois en très-grande abondance une espèce de Mite (*Gamasus Coleoptratorum*) qui paraît les incommoder beaucoup.

Ce genre est nombreux en espèces; Olivier en a décrit quatorze; mais depuis on en a découvert plusieurs autres. Les principales sont le GÉOTRUPE STERCORAIRE, *Geotrupes stercorarius*, Lat., *Scarabæus stercorarius*, Oliv., Col., pl. 5, fig. 39, a, *b*, *c*, *d*, grand Pillulaire, Geoff., Hist. des Ins., t. I, p. 75, n° 9. Type du genre, très-commun dans les bouses de Vache de nos environs. — Le PHALANGISTA ou TYPHÉE, Geoffr. (*loc. cit.*, pl. 1, f. 3), Degéer (Mém. sur les Ins., t. IV, pl. 10, f. 5), *Scarabæus Typhœus*, L., plus commun dans le midi de la France que dans les environs de Paris. — Le GÉOTRUPE PRINTANIER, *Scarabæus vernalis*, L., Oliv. (*loc. cit.*, pl. 4, fig. 23, a, *b*); petit Pillulaire, Geoffr. (*loc. cit.*, I, 77, n° 10), généralement répandu dans toute l'Europe. — Le GÉOTRUPE DISPARATE, *Geotrupes dispar.*, Latr.; *Scarabæus Ammon* et *Scarab. Polyceros*, Pall. (*Ic. Ins. Siber.*, *tab.* A. fig. 8, A, a, *Iter.* III, p. 707, n° 50, et *Iter.* I, app., p. 461, n° 22), figuré de nouveau par Olivier, *loc. cit.*, pl. 3, f. 20, a, *b*, *c*, qui a été observé en Sibérie le long du Volga et en Espagne. *V.* pour les autres espèces, Olivier (*loc. cit.*), Dejean (Catal. des Col., p. 56) et Schoonherr (*Syn. Ins.*, t. I, 1re partie, p. 22). Ce dernier observateur a suivi le changement opéré par Fabricius; ainsi il désigne tous les Géotrupes sous le nom de Scarabés.

Kirby (*Trans. of the Linn. Societ.*, t. XII) a établi, sous le nom de *Bolbocerus*, un nouveau genre d'insecte très-voisin des Géotrupes. *V.* BOLBOCÈRE.

GÉOTRUPINS. *Geotrupini.* INS. Famille des Coléoptères Pentamères, établie par Latreille (*Gener. Crust. et Ins.*, t. II, p. 91), et ayant pour caractères : antennes en massue feuilletée ou pectinée, de onze articles; mandibules toujours cornées, avancées; labre saillant; chaperon rhomboïdal (jambes antérieures grandes et dentées). Il est aisé de distinguer, à l'aide de ces signes, la famille des Géotrupins de celle des Coprophages et des Scarabéides avec lesquelles elle a plusieurs rapports. On ne connaît que deux genres qui lui soient propres : celui des Géotrupes et celui des Lethrus. Latreille (Règne Anim. de Cuv.) a converti la famille des Géotrupins en une section de la tribu des Scarabéides, famille des Lamellicornes. *V.* ces mots.

GÉRACIER. *Geracium.* BOT. Ce genre, établi par Reichenbach dans la famille des Synanthérées, a été réuni par De Candolle, à son genre Crépide.

GÉRANIACÉES. *Geraniaceæ.* BOT. Le nom de cette famille est tiré de celui du *Geranium*, qui en est le type et le genre principal. On peut assigner aux plantes qui la forment les caractères suivants : le calice est à cinq divisions très-profondes, égales ou inégales, se recouvrant en partie sur les côtés, avant l'épanouissement de la fleur; quelquefois l'une des divisions se prolonge à sa base en un éperon plus ou moins allongé, libre ou soudé avec le pédoncule. La corolle se compose de cinq pétales onguiculés, égaux ou inégaux, alternes avec les divisions du calice, généralement insérés sous l'ovaire, rarement sur le calice. Les étamines sont en nombre double des pétales, excepté dans le *Monsonia* où elles sont en nombre triple; fréquemment leurs filets sont soudés par la base et monadelphes; quelques-uns sont parfois dépourvus d'anthère et stériles. L'ovaire est

libre à cinq ou à trois loges, contenant deux ovules qui naissent de l'angle rentrant. Chaque loge forme une côte très-saillante et arrondie, le sommet de l'ovaire se termine par un appendice pyramidal, à cinq faces. Le style est simple et se termine par trois ou cinq stigmates filiformes, généralement recourbés en dehors. Le fruit, qui est à trois ou à cinq côtes, se compose d'autant de coques généralement monospermes, attachées à l'axe central qui persiste, tandis que chaque coque s'enlève en emportant avec elle une partie de l'appendice qui les surmonte et en se roulant de bas en haut. Les graines sont dépourvues d'endosperme. Leur embryon est recourbé ou droit. Les Géraniacées sont, en général, des plantes herbacées, annuelles ou vivaces, ou de petits arbustes. Leur tige est souvent articulée et noueuse; leurs feuilles opposées ou alternes avec ou sans stipules; ces feuilles sont tantôt simples, entières ou plus ou moins profondément découpées, quelquefois composées et pinnées. Les fleurs, qui sont généralement d'un aspect agréable, sont tantôt solitaires, tantôt en sertule, portées sur des pédoncules axillaires.

Les genres qui forment cette famille sont : *Rhynchotheca*, Ruiz et Pavon; *Monsonia*, L., Suppl.; *Geranium*, l'Hérit.; *Erodium*, l'Hérit.; *Pelargonium*, l'Hérit.; ces trois genres sont des divisions du genre *Geranium* de Linné (*V.* GÉRANIER); et *Tropæolum*, L. Autrefois on plaçait encore dans cette famille les genres *Oxalis* et *Balsamina* qui sont devenus l'un et l'autre types de nouvelles familles. *V.* BALSAMINÉES et OXALIDÉES. Quant au genre *Tropæolum*, Jussieu et De Candolle en font une famille nouvelle qu'ils nomment Tropéolées. Néanmoins Richard pense que ce genre doit rester parmi les Géraniacées dont il ne diffère que par le nombre de ses parties.

Dans son grand travail sur la famille des Géraniacées (années 1825 et suiv., 5 vol. in-8°), Robert Sweet a divisé cette famille en trois tribus : les Géraniées, les Grieléea et les Pélargonises, dans lesquelles il a introduit un assez grand nombre de genres nouveaux créés par lui. Il compose la première de ces tribus des genres *Sarcocaulon*, De Cand.; *Monsonia*; *Erodium* et *Geranium*; la seconde n'a que le genre *Grielum*, Willd.; mais la troisième comprend les genres *Phymatanthus*, Sw.; *Campylia*, Sw.; *Otidia*, Sw.; *Grenvillea*, Sw.; *Hoarea*, Sw.; *Dimacria*, Sw.; *Seymouria*, Sw.; *Jenkinsonia*, Sw.; *Ciconium*, Sw.; *Isopetalum*, Sw., et *Pelargonium*.

GÉRANIE. *Gerania*. INS. Coléoptères tétramères, genre de la famille des Longicornes, tribu des Lamiaires, institué par Audinet-Serville, avec les caractères suivants : antennes glabres, sétacées, grêles, très-grandes, distantes à leur base, plus longues que le corps dans les femelles et le doublant dans les mâles, de onze articles : le premier renflé, allongé, presque cylindrique; le second petit; les suivants allongés, cylindriques; le troisième le plus grand de tous; yeux grands et réniformes; corselet mutique, arrondi, assez court, guère plus long que large; écusson petit, demi-circulaire; élytres presque linéaires, convexes, plus larges que le corselet à leur base, tronquées droit à l'extrémité; corps convexe en dessus, médiocrement allongé; pattes grêles, d'une longueur remarquable, surtout dans les mâles; cuisses minces, cylindriques, presque aussi longues que les jambes, et guère plus épaisses qu'elles; celles-ci allongées, presque cylindriques, un peu élargies à l'extrémité, ni cambrées ni tuberculées.

GÉRANIE DE BOSC. *Gerania Boscii*; *Saperda Boscii*, Fab. Ses antennes sont noires; sa tête cendrée, avec une tache verticale noire; le corselet est mutique, cendré, chargé de points noirs; les élytres sont lisses, d'un gris cendré pâle, avec des points noirs; les pieds sont allongés et noirs. On la trouve à Java.

GERANIER. *Geranium*. BOT. Genre qui a donné son nom à la famille des Géraniacées, et qui appartient à la Monadelphie Décandrie, L. L'Héritier, dans un travail spécial sur les *Geranium* de Linné, a divisé ce genre en trois groupes, sous les noms de *Pelargonium*, *Erodium* et *Geranium*. Ces divisions ont été adoptées par Aiton, Willdenow et De Candolle, qui, d'après l'Héritier, ont ainsi exprimé les caractères du *Geranium* proprement dit : calice composé de cinq folioles égales; cinq pétales égaux à la corolle; dix étamines fertiles, alternativement plus grandes; à la base de chacune des plus grandes adhère une glande nectarifère; style terminé par cinq stigmates; fruits formés de cinq capsules ou carpelles uniloculaires, monospermes, et soudés autour d'un axe central et anguleux; chaque carpelle est surmonté d'une arête glabre intérieurement, qui détache avec élasticité le carpelle de la base de l'axe, se replie en cercle ou en spirale et reste fixée au sommet de ce même axe. Ces caractères excluent parfaitement toutes les espèces frutescentes, à corolles irrégulières, pour la plupart originaires du cap de Bonne-Espérance, et dont on a fait le genre *Pelargonium*; mais il faut avouer qu'ils diffèrent bien peu de ceux que l'on attribue aux *Erodium*, qui d'ailleurs ont une grande ressemblance de port avec les vrais *Geranium*. *V.* ÉRODIER et PÉLARGONIER.

Les espèces de Géraniers sont des plantes herbacées ou très-rarement ligneuses, à feuilles palmées ou lobées, arrondies ou incisées, à pédoncules ordinairement chargés de deux fleurs. De Candolle (*Prodrom. Syst. Regn. Veget.*, tab. 1, p. 639) en a rassemblé soixante-six espèces, dont la moitié se trouve en Europe. Le reste est répandu sur presque toute la surface de la terre, mais principalement dans les contrées montueuses et tempérées. Aussi, on en trouve surtout dans la Russie asiatique, le Caucase, le Népaul, les Andes du Pérou, les montagnes de Popayan, la Nouvelle-Hollande, la Nouvelle-Zélande, etc. Parmi les espèces européennes, il en est qui mériteraient d'être cultivées à cause de leur beauté; telles sont les *Geranium sanguineum*, *Geranium Phæum*, *Geranium pratense*, *Geranium sylvaticum*, etc.; mais ces espèces n'ont reçu les honneurs de la culture que dans quelques jardins de botanique. On trouve en abondance sur les vieux murs, dans des localités pierreuses, le long des haies, etc., de toute l'Europe, un Géranier qui avait autrefois une très-grande réputation de propriétés médicinales; c'est l'Herbe à Robert, *Geranium Robertianum*, L., dont les tiges sont rameuses, velues, rougeâtres, noueuses, garnies de feuilles divisées en cinq

lobes pinnatifides. Toute la plante répand une odeur forte et très-désagréable, surtout lorsqu'on la froisse. Elle passait pour astringente et résolutive, et on en faisait usage particulièrement dans les hémorrhagies et l'esquinancie, ce qui lui a valu le nom vulgaire d'Herbe à l'Esquinancie. Nous avons vu de bons effets obtenus de l'emploi de cette plante pilée et appliquée extérieurement dans quelques affections érysipélateuses.

GÉRANION. BOT. Pour Géranier. *V.* ce mot.

GÉRANIUM. BOT. *V.* GÉRANIER.

GÉRANOGETON. *V.* GÉRANOS.

GÉRANOIDES. BOT. Pour Géraniacées. *V.* ce mot.

GÉRANOS. OIS. et BOT. C'était le nom de la Grue chez les Grecs, d'où *Geranogeton* et *Geranium*, qui désignent en botanique un genre dont on comparait la forme de la fructification au bec de la Grue. *V.* GÉRANIER.

GÉRARDIE. *Gerardia.* BOT. Genre de la famille des Scrophularinées et de la Didynamie Angiospermie, L., établi par Plumier (*Gener.*, 51), et ainsi caractérisé : calice à cinq divisions réunies jusque vers leur milieu ou à cinq dents; corolle presque en cloche, dont le limbe est à cinq lobes inégaux, arrondis, émarginés, et formant deux lèvres; quatre étamines courtes : un seul style et un seul stigmate; capsule bivalve, déhiscente par le sommet. Ce genre se compose de plantes herbacées, très-rarement frutescentes, à feuilles en général opposées, entières et pinnatifides; les fleurs sont solitaires, axillaires, opposées, et d'une couleur jaune ou purpurine; la capsule est plus ou moins ovoïde, mais non acuminée, partagée par une cloison médiane, parallèle et unie avec le placenta qui est simple, bordé et longitudinal. La plante sur laquelle Plumier a établi le genre *Gerardia* est indigène de la Martinique. Linné et Thunberg lui ont réuni quelques espèces qui croissent en des contrées fort distantes, telles que l'Amérique septentrionale, les Indes-Orientales, la Chine, le Japon et le cap de Bonne-Espérance. Enfin Michaux, Pursh et Nuttall ont décrit un grand nombre d'espèces qui croissent dans le nord de l'Amérique, et font partie du genre qui nous occupe, quoique, selon Nuttall, les plantes américaines demanderaient une comparaison soignée avec les Digitales, et il ajoute qu'on doit probablement exclure de ce genre les espèces de l'Afrique et de l'Inde. Lamarck (Dict. Encycl.) avait aussi observé que les Gérardies forment un de ces genres peu saillants par leurs caractères, et qui ne sont composés le plus souvent que de l'assemblage d'espèces que l'on aurait pu rapporter à d'autres genres déjà connus, mais qu'on a rapprochées d'après un aspect particulier. Le *Nigrina viscosa*, L., ou *Melasma scabrum* de Bergius et Gærtner, a été rapporté au *Gerardia* par Linné fils. On y a réuni le genre *Afzelia* de Gmelin (*Syst.*, 927), qui a été rétabli par Pursh et Nuttall sous le nom de *Seymeria*. Ce dernier auteur observe que l'espèce est munie d'une cinquième étamine imparfaite, qui établit une certaine affinité entre ce genre, le *Verbascum* et le *Celsia*.

Les plantes américaines, qui probablement doivent seules constituer le genre Gérardie, au nombre de quinze environ, sont divisées en deux groupes, d'après la couleur de leurs fleurs. Le premier (celui dont les fleurs sont purpurines et qui a un calice campanulé à cinq dents) renferme une dizaine d'espèces qui croissent en des stations différentes, les forêts et les marais salés. Le second n'est composé que de quatre ou cinq plantes à fleurs jaunes et à calice dont les divisions atteignent la moitié de sa longueur. On distingue dans ce groupe le *Gerardia pedicularia*, L., plante commune dans les Etats du milieu de l'Amérique, dont les feuilles sont oblongues et pinnatifides, à segments dentés en scie. Nuttall mentionne une variété de cette espèce, à laquelle il a donné le nom de *pectinata*, qui croît particulièrement dans les forêts de Pins de la Caroline et de la Géorgie. C'est une plante fort belle, qui a de très-grandes fleurs, et qui est probablement une espèce distincte.

GERASCANTHUS. BOT. Nom spécifique d'une espèce de *Cordia*. *V.* SEBESTIER.

GERBERA. BOT. *V.* GERBÉRIE.

GERBÉRIE. *Gerberia.* BOT. Famille des Synanthérées, Corymbifères de Jussieu, et Syngénésie superflue. Linné établit dans les premières éditions de son *Genera Plantarum*, un genre sous le nom de *Gerbera*, qu'il réunit plus tard à l'*Arnica*. Cependant, J. Burmann (*Rarior. Afric. Plant. Decad.*) l'avait adopté et en avait décrit deux espèces du cap de Bonne-Espérance. Les plantes, observées par Cassini, ont leurs corolles labiées, et diffèrent tellement du genre *Arnica* qu'elles n'appartiennent point à la même tribu. Cet auteur a donc rétabli (Bullet. de la Soc. Philom., janvier 1817) le genre *Gerbera*; il l'a placé dans la tribu des Mutisiées, près du genre *Trichochine*, constitué en même temps avec le *Doronicum incanum*, Lamk. Voici les caractères principaux assignés au genre en question par Cassini, qui doit en être considéré comme le véritable auteur, et qui, probablement pour cette raison, a cru devoir modifier la dénomination employée d'abord par Linné : calathide radiée, dont le disque est composé de fleurons nombreux, hermaphrodites; corolle à deux lèvres : l'extérieure tridentée au sommet, l'intérieure plus étroite divisée profondément en deux lanières linéaires; les fleurs de la circonférence sur un seul rang, femelles et à deux languettes dont l'extérieure est très-longue, linéaire, tridentée au sommet, l'intérieure, plus étroite, et divisée en deux lanières longues et roulées en dehors; involucre formé de folioles imbriquées, lancéolées et coriaces; réceptacle plan et nu; ovaires cylindracés, surmontés d'une aigrette longue et plumeuse.

Cassini a placé dans le genre *Gerberia* cinq espèces, dont quatre étaient les *Arnica Gerbera*, *Arnica coronopifolia*, *Arnica crocea* et *Arnica piloselloides* de Linné, plantes herbacées, originaires du cap de Bonne-Espérance, et qui ont reçu les nouveaux noms de *Gerberia Linnæi*, *Gerberia coronopifolia*, *Gerberia Burmanni*, et *Gerberia piloselloides*. La cinquième espèce est une plante décrite par Lagasca (*Amenid. natur.*, p. 38) sous le nouveau nom générique d'*Aphyllocaulon*. Mais comme cette plante n'a pas été vue et étudiée par le botaniste parisien, et qu'il l'a placée parmi les autres *Gerberia*, seulement d'après une

similitude de caractères; comme, d'ailleurs, il signale et nie l'hermaphroditisme des fleurs de la circonférence, observé par Lagasca, il n'est rien moins certain que l'Aphyllocaulon soit une espèce du genre *Gerberia*.

GERBILLE. *Gerbillus*. ᴀᴀᴍ. *Meriones*, Illig. Genre établi par Desmarest, et formé de Rongeurs ressemblant aux Gerboises, par le grand développement de leurs membres postérieurs, mais en différant par la présence d'autant de métatarsiens distincts qu'il y a de doigts. Les pieds antérieurs sont courts, et n'ont que quatre doigts onguiculés et un rudiment de pouce; les postérieurs, longs ou très-longs, sont pentadactyles; la queue est longue et couverte de poils; les oreilles sont petites et arrondies. Il y a deux incisives et trois molaires à chaque mâchoire. Les molaires sont semblables aux deux mâchoires; la première étant la plus grande, et à trois tubercules, qui la partagent également dans sa longueur, la seconde n'en ayant que deux, et la troisième, qui est la plus petite, n'en ayant qu'un. Ces animaux ont la tête allongée, et les pommettes peu saillantes. Ils vivent dans les terriers, à la manière des Gerboises, et sautent aussi avec une grande force. Peu d'espèces s'engourdissent l'hiver; une seule de ce genre est bien connue; presque toutes les autres ne le sont que fort imparfaitement, en sorte qu'il est bien possible qu'il y ait eu dans les descriptions, des doubles emploie, et aussi, qu'on y ait rapporté des animaux d'organisation différente.

Gerbille des pyramides. *Gerbillus pyramidum*. Cette espèce a cinq pouces du bout du museau à l'origine de la queue qui, presque nue et terminée par un petit pinceau de poils jaunâtres, est à peu près de la même longueur. Du reste, le dessus du corps et de la tête est d'un jaune roussâtre, le dessous, d'un blanc sale; le bout du museau, ainsi que deux petites lignes qui se voient au-dessus des yeux, sont de cette dernière couleur. Le milieu du dos est beaucoup plus foncé que le reste du corps, il est même brunâtre; les oreilles, presque nues, sont de grandeur médiocre et de forme arrondie; le tarse est allongé et presque nu; malgré sa longueur, le membre postérieur est cependant peu allongé; les deux doigts latéraux, et surtout le pouce, quoique plus courts que les trois médians, comme cela est chez les Gerboises où ils existent, ne sont pas, comme chez celles-ci, sans usage, et posent sur le sol. Les troie médiants sont à peu près égaux en longueur. Les maine antérieures ont quatre doigts, dont les deux du milieu sont les plus longs; point de pouce. Cette espèce habite les environs des deux grandes pyramides en Égypte. C'est là qu'elle a été découverte par Geoffroy Saint-Hilaire, qui l'a nommée pour cette raison *Dipus pyramidum*.

Gerbille d'Égypte. *Gerbillus Ægyptius*, Desm., *Dipus Gerbillus*, Olivier. Cette espèce a la même patrie que la précédente, car c'est aussi en Égypte qu'Olivier l'a découverte. Elle est fauve en dessus, jaune en dessous; ses pieds postérieurs sont pentadactyles, ses doigts un peu inégaux. C'est ainsi qu'Olivier la caractérise, et tous ces caractères conviennent presque également à la Gerbille des pyramides. C'était là ce qui avait porté à les réunir; mais la Gerbille d'Égypte n'est que de la taille d'une Souris; elle a les pattes antérieures pentadactyles, la queue brune et les membres postérieurs aussi longs au moins que le corps. Aucun de ces caractères ne convient à l'espèce précédente. La Gerbille d'Égypte vit dans des terriers.

Gerbille du Tamarisc. *Gerbillus Tamaricinus*, Desm.; *Mus Tamaricinus*, Pallas. Cette espèce a été découverte sur les bords de la mer Caspienne, par Pallas qui l'a décrite dans son bel ouvrage sur les Rongeurs (*Novæ Spec. Glirium*). Elle est de la taille du Surmulot, et a quelques rapports avec le Lérot; la queue annelée de blanc et de gris, et veine dans toute son étendue, est à peu près aussi longue que le corps; les pieds postérieurs sont pentadactyles, et le pouce est plus court que le doigt externe; le pelage, plus moelleux que celui du Rat, plus rude que celui de l'Écureuil, est jaune en dessus, blanc en dessous; le tour des yeux, du nez, est d'un blanc sale; les dents incisives ont leur face antérieure jaune; les oreilles sont presque nues et de forme ovale; la tête est, dans son ensemble, allongée. Cet animal vit dans des terriers d'une profondeur extrême, d'où il ne sort que la nuit. Il fait sa nourriture habituelle de Tamarisc. Il habite les parties les plus méridionales des déserts des bords de la mer Caspienne.

Gerbille de la Tuarioa. *Gerbillus meridionus*, Desm.; *Mus longipes* et *Mus meridianus*, Pallas. C'est encore à Pallas que nous devons la connaissance de cette espèce, dont la taille est intermédiaire à celle du Rat et à celle du Mulot. Le dessus du corps et de la tête, la queue et les oreilles sont d'un fauve grisâtre uniforme; le ventre, les membres et le dessous de la tête sont blancs; la ligne moyenne est brunâtre; les pieds de derrière ont cinq doigts armés d'ongles; ceux de devant ont aussi un pouce, très-court à la vérité, mais onguiculé; la queue est à peu près de la longueur du corps; les membres postérieurs sont plus allongés que dans l'espèce précédente. Ces animaux, qui se creusent aussi des terriers, habitent les déserts sablonneux et arides qui séparent le Volga de la chaîne des monts Ourals.

Gerbille de l'Inde. *Gerbillus Indicus*, Desm. Thomas Hardwicke a découvert ce Rongeur qu'il a fait connaître sous le nom de *Yerbua*. Ce petit animal, de la taille d'un Rat, a la queue à peu près de même longueur que le corps; son pelage est, en dessus, marron et parsemé de taches brunes; il est blanc en dessous; la tête est d'un roux beaucoup moins foncé; la queue, garnie dans toute son étendue de poils bruns, peu abondants, est terminée par un pinceau de poils de même couleur; des cinq doigts des pieds postérieurs, les trois du milieu sont très-longs, l'externe est court; les oreilles sont larges, arrondies et presque nues. Il habite l'Indostan; nocturne comme les espèces précédentes, il se creuse, comme elles, de profonds terriers, dans lesquels il amasse d'abondantes provisions.

Gerbille du Labrador. *Gerbillus Lobradoricus*, Sab. (Appendice au Voyage de Franklin, p. 661). Cette espèce a quatre pouces de longueur, et sa queue trente lignes; son front est arqué; son nez dirigé en dessous; sa bouche très en arrière et petite; son dos brun; son

ventre blanc, sans ligne de séparation tranchée entre les deux couleurs; sa queue est velue, noire en dessus, blanche en dessous; ses moustaches sont fournies, longues et noires. On la trouve au nord de l'Amérique.

On rapporte encore à ce genre une espèce nommée, par Mitchill, *Gerbillus sylvaticus*, mais non décrite, et six autres espèces découvertes par Raffinesque dans l'Amérique septentrionale, dont voici les noms et la courte indication : *Gerbillus Soricinus*. Pelage gris-bruo en dessus; une ligne rousse, longitudinale, sur les flancs; oreilles presque nues, ovales; queue soyeuse, plus courte que le corps, et de même couleur. — *Gerbillus Megalops*. Longueur totale, six pouces; la queue est plus longue que le corps; yeux grands et noirs; nez long et arrondi, noir; oreilles ovales, longues comme la tête; pelage gris; une touffe de poils blanchâtres terminant la queue. Cette espèce se nourrit de graines et de fruits; elle court plutôt qu'elle ne saute. — *Gerbillus Leonurus*. Pelage entièrement fauve; oreilles aussi longues que la tête, blanches en dedans; queue aussi longue que le corps, noire et terminée par un flocon de poils fauves. Cette espèce saute plutôt qu'elle ne court. Les trois autres espèces, oommées *Gerbillus Hudsonius*, *Gerbillus Macrourus* et *Gerbillus Brachyurus*, n'ont pas même été succinctement caractérisées comme les précédentes. On sait si peu de choses sur toutes ces espèces qu'il n'y a aucune raison pour les rapporter à ce genre plutôt qu'aux Mériones. La considération de leur patrie serait même un motif pour les placer parmi ces dernières, puisque toutes les espèces de Gerbilles connues jusqu'ici, habitent seulement les parties orieotales de l'ancien continent.

GERBO. MAM. Espèce du genre Gerboise. *V.* ce mot.

GERBOISE. *Dipus*. MAM. On avait donné ce nom, adopté déjà auparavant comme nom spécifique, à un genre de Rongeurs clavicules, ayant pour principal caractère des membres postérieurs excessivement allongés, et par suite, la faculté et l'habitude de sauter à deux pieds, au lieu de marcher à quatre : de là le nom latin *Dipus*, c'est-à-dire Bipède, qui lui fut donné par les auteurs systématiques; de là aussi les noms de Rats bipèdes, de *Mures Salii*, sous lesquels quelques espèces ont été connues. Les espèces qui composaient ce genre avaient toutes des rapports plus ou moins intimes avec les Rats, et Linné ainsi que Pallas avaient même rapporté au genre *Mus* le petit nombre d'espèces connues de leur temps. Par la suite, les voyages de Geoffroy Saint-Hilaire, de Delalande et d'autres voyageurs, ont procuré la découverte d'espèces nouvelles et la connaissance plus approfondie des anciennes; et le genre Gerboise qui n'était, comme on voit, qu'un démembrement du grand genre *Mus*, a été définitivement constitué. Les caractères principaux sont : deux incisives à chaque mâchoire, six molaires à l'inférieure, huit à la supérieure. La première molaire supérieure n'est que rudimentaire, et elle tombe avec l'âge; les trois suivantes sont plus grandes et présentent des contours extrêmement irréguliers; la seconde est plus grande que la troisième; celle-ci l'est plus que la quatrième, mais elles se ressemblent toutes trois; les molaires inférieures ont des contours encore plus irrégulières : la première est plus grande que la seconde et celle-ci l'est plus que la troisième; les yeux sont grands et à fleur de tête; la pupille est presque ronde; les oreilles sont généralement très-développées; les mamelles sont au nombre de huit, et le pénis du mâle est rude et couvert de petites papilles ou de petits tubercules très-durs; le poil est très-doux et moelleux; les membres antérieurs sont très-courts, et ont quatre doigts armés d'ongles fouisseurs; le pouce est ordinairement rudimentaire; l'extrême brièveté de ces membres ne permet pas aux Gerboises de poser souvent sur eux dans leur marche : ils n'emploient ordinairement à cet usage que les postérieurs, mais les antérieurs sont, en quelque sorte, suppléés par la queue qui fait véritablement l'office d'un troisième membre. Si on la coupe, elles perdent l'équilibre et tombent en arrière. Il ne faut pas cependant croire que cet organe puisse être chez les Gerboises d'une aussi grande utilité et d'un aussi grand secours qu'il l'est chez les Kanguroos. En effet, toutes les vertèbres caudales de ces derniers animaux sont fortes, et pour ainsi dire hérissées de grandes et larges apophyses, donnant attache à des muscles d'une extrême puissance; chez les Gerboises, au contraire, toutes les vertèbres caudales, sans même en excepter les premières, sont grêles et allongées, sans aucune apophyse distincte. Au reste, on peut très-bien se convaincre de ce fait remarquable par la simple inspection de l'animal; car la queue est mince, grêle chez les Gerboises, comme chez les Rats, et même il est peu d'animaux où elle soit aussi dissemblable de la forte et large queue des Kanguroos. Cette remarque est applicable à tous les genres que nous allons décrire dans cet article. Les Helamys, l'un de ces genres, ont cependant la queue un peu moins faible que les autres. Le membre postérieur est eoviroo six fois plus long que l'antérieur; il est terminé par trois grands doigts; quelques espèces ont d'autres petits doigts placés latéralement. Mais le caractère le plus remarquable des Gerboises, et qui leur est particulier, c'est d'avoir les trois métatarsiens médians réunis eo un seul os qui donne attache aux trois uniques doigts chez les Gerboises tridactyles, aux trois principaux chez les autres. Cet allongement et ce développement extrêmes des métatarsiens, la formation d'un os composé qui en résulte, en un mot, l'existence d'un véritable os du canon chez des animaux de la famille des Rats, et cette ressemblance si grande du membre postérieur de ces Rongeurs avec celui des Ruminants, ne sont-ils pas des faits bien remarquables?

L'allure ordinaire des Gerboises est le saut; elles peuvent, dit-on, franchir une distance de dix pieds. Elles ont, quand elles sautent, les pieds antérieurs appliqués contre la poitrine, et le corps très-penché en avant. Elles posent tantôt sur les doigts seulement, et tantôt sur la plante du pied. Elles emploient leurs membres antérieurs pour porter leurs aliments à la bouche; elles s'en servent aussi à la manière des Kanguroos, quand elles veulent gravir. Elles se creusent des terriers où elles passent l'hiver plongées dans un sommeil léthargique; la lumière les incommode : aussi dorment-elles le jour, et veillent-elles la nuit.

On connaît dans ce genre plusieurs espèces qui habitent toutes les parties orientales de l'ancien continent.

Gerboise Gerbo. *Dipus Gerboa*, Gmel.; *Mus Sagitta*, Pallas. C'est la Gerboise tridactyle de quelques auteurs. Elle n'a que trois doigts dont l'intérieur est le plus long; les oreilles sont de moitié aussi longues que la tête, et assez larges; la tête est élargie et courte; les yeux sont latéraux; les moustaches sont très-longues. Cette espèce a un petit pouce onguiculé à la patte antérieure; son pelage est fauve en dessus, blanc en dessous; une ligne blanche, en forme de croissant, s'étend de la partie antérieure de la cuisse jusque sur la fesse; la queue est fauve dans une grande portion de son étendue, mais la portion terminale est noire, et elle-même terminée d'un peu de blanc. Le corps de cet animal est long de six pouces, et la queue est plus longue que lui.

Le Gerbo habite les parties sablonneuses et désertes de l'Afrique septentrionale, de l'Arabie, de la Syrie; il vit en troupes, et se nourrit principalement de bulbes de plantes. Les voyageurs qui ont vu cet animal et qui l'ont décrit, en ont parlé sous les noms de Gerbua, Gerboa, Gerbo, d'où est dérivé le nom de Gerboise, appliqué maintenant au genre tout entier.

Gerboise Alactaga. *Dipus Jaculus; Mus Jaculus*, Pallas. La disposition des couleurs est la même dans cette espèce que dans la précédente : il y a de même une ligne blanche, en forme de croissant, sur la fesse et sur la partie antérieure de la cuisse; mais l'Alactaga diffère du Gerbo par un pelage moins fauve, par une tête plus longue, par ses oreilles presque nues, assez étroites, mais plus longues que la tête, et surtout par l'existence de deux petits doigts latéraux aux pieds postérieurs; ces deux doigts sont très-courts et sans utilité pour l'animal, qui ne marche, comme le Gerbo, que sur trois doigts. C'est toujours le doigt moyen qui est le plus long. La queue, d'une longueur considérable, est terminée par un flocon de poils, dont la moitié terminale est blanche, et l'autre moitié noire. Le museau, fauve à son extrémité, est brunâtre en dessous. Cette espèce est plus grande que la précédente; elle a environ sept pouces de long; la queue est beaucoup plus longue. L'Alactaga bouche les issues de son terrier avant de se livrer à son sommeil léthargique d'hiver; il s'engourdit pareillement dans les grandes chaleurs; il n'amasse pas de provisions dans son terrier : c'est la nuit qu'il va à la recherche de sa nourriture qui consiste en herbes, en feuilles et en racines, en insectes et en petits oiseaux. Il n'épargne même pas sa propre espèce. La femelle produit plusieurs fois l'année, et toujours un nombre assez considérable de petits. Cet animal, dans sa fuite, dit Pallas, franchit par ses sauts des distances si considérables, et ses sauts se succèdent avec une telle rapidité, qu'il semble ne pas toucher le sol, et qu'un bon Cheval ne peut le dépasser. C'est à cette rapidité dans le saut qu'il doit le nom de *Jaculus*. Il habite la Tartarie.

Gerboise Brachyure. *Dipus Brachyurus*, Blainv. Pallas ne considérait cette espèce, ainsi que la suivante, que comme des variétés de son *Mus Jaculus*. Leur distinction, comme espèces à part, est due à Blainville. Le corps de la Gerboise Brachyure a quatre pouces et demi de long, et la queue est seulement un peu plus longue; la tête est moins allongée que celle de l'Alactaga, et les oreilles sont plus courtes; le tarse est aussi plus court et les doigts plus forts proportionnellement; les couleurs ont à peu de chose près la même disposition; une ligne blanche, en forme de croissant, s'étend aussi sur la fesse et sur la cuisse, mais elle est moins grande et moins distincte. Cette espèce habite la Sibérie et la Tartarie. Elle est la seule qui se trouve au delà du lac Baïkal. Ses habitudes sont celles de l'Alactaga. On cite le bulbe du *Lilium pomponium* comme formant sa nourriture ordinaire.

Gerboise Naine. *Dipus minutus*, Blainv.; *Mus Jaculus minor*, Pallas. La taille de cette petite espèce est celle d'un Mulot, et ses couleurs sont celles de l'Alactaga, dont elle diffère cependant en ce qu'elle a le museau de même couleur que les parties supérieures du corps, et non pas blanc comme dans les deux espèces précédentes. La cuisse est un peu plus longue que chez l'Alactaga. Pallas n'a trouvé, dans cette espèce, que trois molaires, au lieu de quatre, à la mâchoire supérieure. F. Cuvier en attribue la cause à ce que la première serait tombée, comme il paraît que cela arrive chez les vieux individus des autres espèces. Cette espèce a les mêmes habitudes, et à peu près la même patrie que l'Alactaga et la Gerboise Brachyure.

Bruce a trouvé, dans le désert de Barca, une Gerboise qui se rapproche beaucoup du Gerbo, et qui n'en est probablement qu'une variété.

Gerboise Géante. *Dipus maximus*. Cet animal que Blainville a observé à Londres, et qu'il a fait connaître, était farouche et craintif à l'excès, et ne permettait pas qu'on l'examinât; et comme on l'a jeté aussitôt après sa mort, on n'a pu déterminer avec précision ses caractères. Il est donc très-possible qu'il ne doive pas être rapporté à ce genre. Les parties supérieures de son corps étaient grises, les inférieures étaient blanches; ainsi que la partie antérieure de la tête; deux lignes noires naissaient de chaque côté sur la tête, et allaient, en passant sur les yeux, se réunir sur le chanfrein. Il avait quatre doigts aux pieds de devant; et à ceux de derrière, trois, dont l'interne était le plus long. Le métatarse était très-long, et posait en entier sur le sol dans le repos; il était couvert de poils très courts; les oreilles étaient de médiocre grandeur et de forme carrée; la lèvre supérieure était fendue; la cloison des narines recouverte de poils, et la peau de son nez très-plissée; ses incisives étaient très-apparentes, longues, étroites, et tranchantes à l'extrémité, comme dans les vrais Rongeurs. On nourrissait cet animal de pain, de carottes et d'autres légumes, qu'il portait à la bouche avec ses mains. Il venait, disait-on, de la Nouvelle-Hollande; cela est très probable; mais où il n'est pas originaire de cette contrée, ou ce n'est pas une véritable Gerboise.

GERBUA. mam. *V.* Gerboise.

GERCE et GERGE. ins. Noms vulgaires des Teignes dont les larves causent des gerçures aux objets qu'elles attaquent.

GÉRENDE. rept. Le Serpent auquel certains voyageurs ont donné ce nom, paraît appartenir au genre Boa; mais il n'est pas suffisamment connu.

GERFAUT. ois. Espèce du genre Faucon, que Cuvier a fait le type d'un sous-genre sous la dénomination latine de *Hierofalco*. *V.* Faucon.

GÉRILLE. bot. L'un des noms vulgaires de la Chanterelle. *V.* Mérule.

GÉRINI. ois. Espèce du genre Perroquet. *V.* ce mot. On a aussi donné ce nom à un autre Oiseau dont l'existence est très-douteuse et dont on a fait successivement, et d'après une description incertaine, un Pic et un Barbu.

GERLE. pois. Synonyme de Maudole, à Nice où l'on nomme Gerle Blavie le *Sporus Alcedo*.

GERMAINE. *Germanea*. bot. Sous ce nom, Lamarck (Dict. encyclopéd., t. iii), a établi en 1786, un genre qui est identique avec le *Plectranthus* fondé par l'Héritier (*Stirpes novæ*) en 1784. Tous les botanistes, et notamment R. Brown qui a décrit plusieurs espèces nouvelles de ce genre, ont adopté le nom imposé par l'Héritier. *V.* Plectranthe.

GERMANDRÉE. *Teucrium*. bot. Genre de la famille des Labiées et de la Didynamie Gymnospermie, L., établi par Tournefort, et adopté par Linné qui y a réuni les genres *Chamædrys* et *Polium* de cet auteur. Mœnch, fidèle à son système de subdivision, a séparé en outre, sous le nom de *Scorodonia*, un genre qui n'est pas réellement distinct du *Teucrium*. Voici les caractères de celui-ci : calice tubuleux ou rarement campanulé, à cinq lobes; corolle dont le tube est court et le limbe à deux lèvres, quoique ne paraissant en posséder qu'une seule : la supérieure très-petite, profondément fendue en deux dents, entre lesquelles sortent les étamines; l'inférieure étalée, grande, à trois lobes dont celui du milieu est très-grand; caryopses unis et non réticulés. Ce dernier et si faible caractère est le seul qui puisse distinguer, dans une description, les Germandrées des Bugles, quoique ces plantes aient un facies assez différent, et qui prouve qu'elles doivent former deux genres distincts. Schreber et De Candolle ont réuni aux Bugles quelques Germandrées de Linné, tels que le *Teucrium Chamæpytis* et le *Teucrium Iva*. Ces plantes sont donc maintenant nommées *Ajuga Chamæpytis* et *Ajuga Iva*. *V.* Bugle.

Les espèces de Germandrées sont très-nombreuses; on en compte maintenant au moins quatre-vingts, dont quelques-unes sont des plantes ligneuses et d'un port assez élégant; la plupart sont indigènes de la région méditerranéenne, et surtout de l'Espagne, de la France méridionale, des îles de la Grèce et de la Barbarie. La nord de l'Amérique et le Japon en fournissent aussi quelques-unes. Parmi les espèces françaises, dont le nombre s'élève à près de vingt, on peut citer comme les plus remarquables, et parce qu'elles ont été employées dans la médecine :

Germandrée petit Chêne. *Teucrium Chamædrys*, L. Cette plante a les tiges hautes d'environ deux décimètres, nombreuses, un peu couchées, ligneuses à la base, grêles, velues et presque cylindriques; ses feuilles sont ovales, fortement crénelées, lisses et d'un vert gai en dessus, plus pâles en dessous; ses fleurs sont ordinairement purpurines et disposées deux ou trois de chaque côté dans les aisselles supérieures des feuilles. Cette plante est fort abondante dans les bois montagneux et sur les coteaux secs et arides. On la connaît vulgairement sous le simple nom de Germandrée ou sous celui de Petit Chêne; son amertume est très-intense, d'où résultent des propriétés toniques et stomachiques, qui peuvent avoir de bons effets dans certaines fièvres intermittentes.

Germandrée aquatique. *Teucrium Scordium*, L. Ses tiges, hautes d'environ trois décimètres, un peu velues et souvent couchées à terre, sont munies de feuilles molles, ovales-oblongues, dentées, obtuses et pubescentes; ses fleurs, axillaires et peu nombreuses à chaque nœud, sont portées sur de courts pédoncules, et ont une couleur rougeâtre et quelquefois blanchâtre. Elle croît dans les lieux humides, et on lui donne les noms vulgaires de *Scordium* et de *Chamarsas*. Comme l'espèce précédente, elle est amère et tonique; de plus son odeur alliacée doit augmenter encore ses propriétés stimulantes; cette odeur est sans doute le principe anthelmintique reconnu dans la plante dont il est question.

Nous ne ferons que mentionner ici le *Teucrium Marum*, jolie espèce à fleurs rouges et à petites feuilles blanches, qui croît en Provence et en Espagne. On l'employait autrefois beaucoup en médecine sous les noms de *Marum* ou d'Herbe aux Chats, nom qu'elle partageait avec la Chataire (*Nepeta*), probablement à cause de leur odeur agréable à ces animaux. Le *Teucrium Scorodonia* est une plante assez élégante, qui abonde, en été, dans les bois de toute l'Europe. On lui donne les noms de Sauge des bois, de Germandrée sauvage et de Baume sauvage, quoique son odeur soit assez désagréable.

GERMANEA. bot. *V.* Germaine et Plectranthe.

GERMARIE. *Germaria*. ins. Hémiptères; section des Homoptères, famille des Cicadaires; ce genre a été institué par Delaporte, avec les caractères suivants : antennes insérées sur les côtés de la tête, à l'angle antérieur des yeux, composées de trois articles : les deux premiers très-courts, renflés, surtout le deuxième, le troisième filiforme et très-long; rostre court, de deux articles, ne dépassant pas la base des pattes antérieures; tête presque carrée, arrondie et un peu sinueuse en avant; ocelles assez rapprochées, placées sur le front entre les yeux; corps allongé, à côtés presque parallèles; corselet formant un angle latéral, prolongé en arrière, échancré postérieurement, élevé au milieu en une carène arrondie et dirigée en avant en forme de capuchon; écusson un peu transversal, triangulaire; pseudélytres longues, parallèles, dépassant sensiblement l'abdomen; pattes moyennes assez grêles; les postérieures longues avec les jambes épineuses; tarses garnis d'épines en dessous, de trois articles : le premier long, le second le plus court; crochets courts, larges et munis de membranes.

Germarie a capuchon. *Germaria cucullata*. D'un brun noir; pseudélytres tirant sur le grisâtre et parsemées de quelques taches rougeâtres; ailes noirâtres. Taille, neuf lignes de longueur sur deux de largeur. De Cayenne.

GERMINALES (feuilles). Ce sont celles qui se développent accidentellement, en place des ovaires.

GERMINATION. *Germinatio.* BOT. Lorsqu'une graine a été fécondée, et qu'elle est parvenue à son état de maturité, elle renferme, dans son intérieur, le germe d'un nouvel individu. On nomme Germination le développement ou l'évolution de ce germe. On peut donc définir la Germination la série de phénomènes que présente une graine, lorsque, placée dans des circonstances favorables, le germe ou embryon qu'elle renferme se développe et donne naissance à un nouvel être. Pour que la Germination puisse avoir lieu, il faut la réunion d'un certain nombre de circonstances qui dépendent de la graine elle-même, ou qui, bien que lui étant étrangères, n'en sont pas moins indispensables à son développement. Ainsi parmi les premières de ces causes, nous placerons : 1° l'état de parfaite maturité de la graine qui ne saurait germer avant d'y être entièrement parvenue, car c'est alors seulement que l'embryon qui est la partie essentielle de la graine, puisque c'est la seule qui soit susceptible d'accroissement, a acquis les qualités nécessaires pour se développer; 2° la graine doit être bien conservée, c'est-à dire n'avoir pas été altérée par une trop grande humidité ou rongée par les insectes; 3° elle ne doit pas être trop ancienne, car un très grand nombre de graines perdent avec le temps la faculté de germer. Ainsi il y a certaines graines qui demandent en quelque sorte à être semées aussitôt qu'elles sont parvenues à leur maturité. Pour peu qu'on les conserve, elles s'altèrent et deviennent incapables d'évolution. En général, les graines dont l'endosperme est huileux ne peuvent pas se conserver longtemps, parce que l'huile qu'elles renferment se rancit et détruit dans le germe la faculté germinative. Au contraire, les graines farineuses peuvent se conserver pendant un grand nombre d'années : telles sont par exemple les graines des Légumineuses, des Céréales, etc. Ainsi il y a peu d'années, on est parvenu à faire germer des graines de Haricot conservées depuis près de cent ans dans les herbiers de Tournefort; mais néanmoins ces graines doivent avoir été préservées de l'humidité et de l'action de la lumière.

On compte comme agents extérieurs indispensables de la Germination, l'eau, la chaleur et l'air.

1°. L'Eau est une des conditions essentielles aux différents phénomènes de la végétation. Ce n'est pas seulement comme substance décomposable que l'eau agit dans la Germination, mais c'est aussi par sa faculté dissolvante et sa fluidité; elle sert alors de menstrue et de véhicule aux substances vraiment alibiles du végétal. C'est elle qui, pénétrant dans la substance de la graine, en ramollit les enveloppes, fait gonfler l'embryon et l'endosperme quand ce dernier existe, y détermine des changements chimiques qui les rendent solubles d'insolubles qu'ils étaient, et propres à fournir au jeune végétal les premiers matériaux de son accroissement. L'eau, par sa fluidité, se charge aussi des substances gazeuses ou solides qui peuvent servir d'aliment à la jeune plante. Elle concourt encore à son développement par la décomposition qu'elle éprouve dans l'intérieur du tissu végétal : ses éléments désunis, savoir l'Hydrogène et l'Oxygène, s'unissent en diverses proportions avec le carbone, et donnent naissance aux différents principes immédiats des végétaux. Néanmoins, pour qu'une graine puisse germer, l'eau ne doit pas être en quantité trop considérable, car alors elle subirait une sorte de macération qui détruirait leur faculté germinative. Il n'est question ici que des graines appartenant aux plantes terrestres; car celles des végétaux aquatiques germent, bien qu'elles soient entièrement plongées dans l'eau. Quelques-unes cependant montent à sa surface pour commencer à germer, et n'éprouvent aucun mouvement d'accroissement quand elles restent submergées. D'après ce que l'on vient de dire de l'eau dans la Germination, on voit qu'elle a deux modes d'action : 1° elle pénètre la graine, la gonfle, ramollit ses enveloppes et en facilite la rupture; 2° elle sert de dissolvant et de véhicule aux substances qui doivent servir d'aliments au jeune végétal.

2°. Le Calorique est également nécessaire à la Germination des graines. En effet, placée dans un milieu dont la température resterait constamment au-dessous de zéro, une graine ne germerait pas : elle y resterait en quelque sorte engourdie, jusqu'à ce qu'une température plus douce vienne la tirer de cet état. Une chaleur modérée, au contraire, accélère singulièrement les phénomènes de la Germination; mais cependant la température ne doit point passer certaines limites, sans quoi, loin de favoriser le développement des germes, elle les dessécherait et y détruirait le principe de la vie. Ainsi une chaleur de 45 à 50° + 0 s'oppose à la Germination, tandis que celle qui n'excède pas 25 à 30°, surtout si elle est jointe à une certaine humidité, accélère l'évolution des différentes parties de l'embryon.

3°. L'Air. Tout le monde sait combien l'air est nécessaire aux animaux pour respirer et vivre; il n'est pas moins indispensable aux plantes pour germer et s'accroître. Que l'on enfonce des graines trop profondément dans la terre, de manière à les soustraire à l'action de l'air, elles n'éprouveront aucun accroissement, jusqu'à ce que, ramenées vers la surface par une cause quelconque, elles se développeront rapidement. C'est même un moyen employé pour conserver pendant un grand nombre d'années les Céréales. On fait de grands trous dans la terre, on en garnit les parois avec de la paille, et on les remplit de grain que l'on recouvre ensuite d'une couche de paille et de terre plus ou moins épaisse. Homberg cependant prétend avoir vu germer des graines sous le vide de la machine pneumatique, mais cette assertion paraît dénuée de fondement, et tous les essais qui ont été faits pour répéter cette expérience ont donné un résultat opposé. L'air, comme on sait, n'est pas un corps simple; il se compose d'Oxygène et d'Azote. Ici se présentent naturellement deux questions : l'air, dans l'acte de la Germination, agit-il par le mélange de ses deux éléments, ou bien est-ce l'un des deux seulement qui favorise l'évolution de la graine? L'action de l'air sur les végétaux, à cette première période de leur développement, présente les mêmes particularités que pour la respiration dans les animaux. C'est l'Oxygène de l'air qui, dans l'acte de la respiration, agit principalement pour donner au sang les qualités qui doivent le rendre propre à la nutrition des organes. De même c'est encore l'Oxygène qui aide et favorise la

Germination des végétaux. Si l'on place des graines sous des cloches pleines de Gaz azote ou de Gaz acide carbonique, elles ne peuvent s'y développer, et ne tardent pas à y périr. On sait qu'il en serait absolument de même pour des animaux que l'on soumettrait à de pareilles épreuves. Mais, néanmoins, il ne faut pas croire que ce soit l'Oxygène à l'état de pureté et d'isolement, qui exerce une action aussi favorable sur l'évolution des germes. Il est vrai qu'il l'accélère d'abord, mais il la détruit par l'activité trop grande qu'il lui communique. Aussi les graines, les plantes et les animaux ne peuvent-ils ni se développer, ni respirer, ni vivre dans du Gaz oxygène pur. Il faut qu'une autre substance, mélangée avec lui, tempère sa trop grande activité pour qu'il devienne propre à la végétation et à la respiration. On a remarqué que son mélange avec l'Hydrogène ou l'Azote, le rendait plus propre à remplir ces fonctions, et que les proportions les plus convenables pour opérer ce mélange. étaient une partie d'Oxygène pour trois parties d'Azote ou d'Hydrogène. L'Oxygène absorbé pendant la Germination, et qui provient en grande partie de la décomposition de l'eau, se combine avec l'excès de Carbone que contient le jeune végétal, et forme de l'Acide carbonique qui est rejeté au dehors. C'est par suite de cette combinaison nouvelle que les éléments constitutifs de l'endosperme et des cotylédons éprouvent des changements notables dans leur nature, et que, par exemple. la fécule qui les compose en grande partie, d'insoluble qu'elle était avant cette époque, devient soluble, et est en grande partie absorbée pour servir de première nourriture à l'embryon, jusqu'à l'époque où sa racine et ses feuilles rempliront leurs fonctions.

N'ignorant pas que la chaleur modérée jointe à l'humidité, accélère la Germination des graines, lorsque les cultivateurs veulent hâter l'évolution de certaines graines, ils les placent dans une couche chaude, et par ce procédé la Germination se fait beaucoup plus rapidement. Certaines substances paraissent avoir une influence bien manifeste pour accélérer la Germination des graines. Humboldt a prouvé que les graines de Cresson alénois (*Lepidium sativum*), mises dans une dissolution de Chlore, germent en cinq ou six heures, tandis que dans de l'eau pure, les mêmes graines exigent au moins trente-six heures pour arriver au même résultat. Cette découverte a eu d'heureux résultats pour l'horticulture. En effet certaines graines exotiques, qui jusqu'alors avaient résisté à tous les moyens employés pour les faire germer, ont cédé à ce procédé. Le même auteur a de plus fait remarquer qu'en général, toutes les substances qui pouvaient céder facilement une partie de leur Oxygène à l'eau, tels que beaucoup d'Oxydes métalliques, les Acides nitrique et sulfurique suffisamment étendus, hâtaient le développement des graines, mais produisaient en même temps l'effet qui vient d'être signalé pour le Gaz oxygène pur, c'est-à-dire qu'ils les épuisaient rapidement et ne tardaient pas à y tarir les sources de la vie. La terre dans laquelle on place les graines pour déterminer leur Germination n'est pas une condition indispensable de leur développement, puisque tous les jours on voit des graines germer sur des éponges ou d'autres corps que l'on a soin d'imbiber d'eau; mais il ne faut pas croire cependant qu'elle soit tout à fait inutile à la végétation; la plante y puise par ses racines, des substances terreuses, des Sels, des Gaz, qui entrent dans sa composition. La lumière, loin de favoriser la Germination, la ralentit d'une manière manifeste. Il est constant en effet que les graines germent beaucoup plus rapidement à l'obscurité que quand elles sont exposées à la lumière du soleil. Les graines de tous les végétaux n'emploient pas le même espace de temps pour que leur embryon développe les différents organes qui le composent. On trouve même à cet égard des différences extrêmement grandes. Ainsi, tandis qu'un grand nombre germent en quelques jours, il en est d'autres qui emploient plusieurs mois. Le Cresson alénois germe en deux jours; l'Épinard, le Navet, les Haricots en trois jours; la Laitue en quatre; les Melons et les Courges en cinq; la plupart des Céréales en une semaine; l'Hysope au bout d'un mois; l'Oignon commun en cinquante à soixante jours. D'autres graines restent un temps fort long avant de donner aucun signe de développement; ce sont principalement les graines à noyau osseux, ou celles qui ont leur endocarpe dur et corné. Ainsi, le Pêcher, l'Amandier ne germent guère qu'au bout d'une année; et les graines du Noisetier, du Rosier, du Cornouiller, ne se développent que deux ans après avoir été placées en terre.

Lorsqu'une graine est placée dans des circonstances favorables et qu'elle commence à germer, le premier phénomène qui se manifeste, c'est son gonflement. Placée au milieu d'une terre bien humectée, elle en aspire l'humidité, se gonfle et se ramollit. Bientôt les enveloppes qui la recouvrent se déchirent, et la radicule se montre sous la forme d'un petit mamelon conique. Généralement la rupture de l'épisperme se fait d'une manière tout à fait irrégulière; quelquefois cependant elle offre une régularité remarquable, qui est la même dans tous les individus d'espèce semblable. C'est ce que l'on observe dans toutes les graines pourvues d'un embryostége, sorte d'opercule qui se détache de l'épisperme, pour livrer passage à l'embryon. L'Éphémère de Virginie, la Comméline, le Dattier, et plusieurs autres Monocotylédones en offrent des exemples. Dès le moment où l'embryon commence à se développer et à s'isoler des parties de la graine dont il était revêtu, il prend le nom de Plantule. On lui distingue deux extrémités : l'une inférieure, l'autre supérieure, qui croissent constamment en sens inverse, c'est-à-dire que l'une tend à s'enfoncer perpendiculairement vers le centre de la terre, tandis que l'autre s'élève vers le ciel. Dans le plus grand nombre des cas c'est l'extrémité inférieure, ou la radicule qui éprouve la première le mouvement de la Germination. On la voit faire une saillie sous l'épisperme, le déchirer, s'allonger et tendre à s'enfoncer dans la terre. Bientôt les autres parties de l'embryon obéissent au même mouvement : elles se dégagent des enveloppes séminales qui les recouvraient, et se montrent à nu. Les cotylédons une fois dégagés, l'évolution des autres parties se fait rapidement. Si l'embryon est dicotylédoné, les deux cotylédons s'écartent, la gemmule qu'ils recouvraient se déroule, les petites

feuilles qui la composent s'épanouissent, la tigelle s'allonge, et bientôt la Germination est achevée. — Si l'embryon est à un seul cotylédon, on voit ce cotylédon s'allonger, s'amincir en pointe. Bientôt la gemmule qu'il renferme et recouvre à la manière d'une gaine, prend un accroissement plus rapide, le perce dans sa partie supérieure et latérale, et ses folioles se déroulent. Quand le caudex ascendant commence à se développer au-dessous du point d'insertion des cotylédons, il les soulève et les porte hors de la terre. On dit alors que les cotylédons sont *épigés*, tandis qu'on les nomme *hypogés* lorsqu'ils restent sous terre. Ainsi les cotylédons sont épigés dans le Haricot, et hypogés dans le Marronnier d'Inde.

Il reste à examiner quels peuvent être les usages des parties accessoires de la graine, c'est-à-dire de l'épisperme ou tégument propre et de l'endosperme.— L'épisperme ou tégument propre de la graine a pour usage d'empêcher l'eau ou les autres matières dans lesquelles une graine est soumise à la Germination, d'agir trop directement sur la substance même de l'embryon. Il remplit en quelque sorte l'office d'un crible à travers lequel ne peuvent passer que des molécules fines et très-divisées. Duhamel en effet a vu que les graines que l'on dépouille de leur tégument propre se développent rarement ou donnent naissance à des individus grêles et mal conformés. L'endosperme, qui n'existe pas toujours, n'est que le résidu de l'eau contenue dans la cavité de l'ovule où s'est développé l'embryon. Cette liqueur que Malpighi a comparée à l'eau de l'amnios dans les animaux, est quelquefois absorbée en entier pour servir à la formation de l'embryon. C'est alors que l'endosperme manque. Quand, au contraire, une partie seulement a été employée pour l'accroissement du germe, ce qui en reste prend peu à peu de la consistance et se change en un corps qui accompagne l'embryon et dont la nature varie beaucoup. C'est à ce corps qui est en quelque sorte inorganique que l'on a donné le nom d'endosperme. Quelquefois tout le liquide qui n'a pas servi à la nutrition de l'embryon ne se solidifie pas; une partie reste encore fluide, ainsi qu'on le remarque dans le Cocotier. Chacun sait en effet qu'au milieu de son amande il existe une cavité remplie d'un liquide blanchâtre, d'une saveur douce et agréable, qu'on désigne sous le nom de lait de Cocos. L'endosperme, d'après ce qui vient d'être dit, doit donc être considéré comme le véritable aliment de l'embryon. Dans la première période de la vie, c'est-à-dire aussitôt après la fécondation, c'est lui qui fournit au germe les premiers matériaux de sa nutrition. Plus tard, au moment de la Germination, c'est encore l'endosperme qui, après avoir éprouvé des changements dans sa composition chimique, aide l'embryon à sortir de ses enveloppes, et favorise l'évolution de ses diverses parties. Si l'on prive un embryon de son endosperme, et qu'on le soumette à la Germination, il ne se développera pas. Donc l'endosperme, quand il existe, est indispensable à la Germination. Mais quand cet organe manque, les cotylédons suppléent à ses fonctions dans l'acte de la Germination. En effet, ils sont alors gros, épais, charnus, et remplis d'une substance amilacée, analogue à celle que forme l'endosperme. Lorsqu'au contraire ce dernier existe, les cotylédons sont minces et foliacés. On peut donc les considérer comme remplissant les mêmes fonctions que l'endosperme. Aussi est-ce pour cette raison que le célèbre physicien Charles Bonnet les appelait Mamelles végétales. Si l'on retranche les deux cotylédons sur un embryon de Haricot, il ne sera plus susceptible d'aucun développement. Si l'on n'en ôte qu'un seul, il se développera, mais d'une manière faible et languissante et comme un être maladif et mutilé. Mais un fait des plus remarquables, c'est que l'on peut impunément fendre et séparer en deux parties latérales un embryon dicotylédoné. Si chaque moitié contient un embryon bien entier, elle se développera aussi bien qu'un embryon avec ses deux cotylédons, et donnera naissance à un végétal aussi fort et aussi parfait. Enfin, d'après les expériences de Desfontaines, Thouin, Labillardière, il suffit d'arroser les cotylédons pour qu'un embryon germe et s'accroisse. La grande différence qui existe, sous le rapport de la structure, entre l'embryon monocotylédoné et l'embryon à deux cotylédons, doit en entraîner une non moins grande dans leur mode de Germination. Les différences les plus remarquables à cet égard, tiennent à ce que, dans le premier, la radicule et la gemmule sont d'abord renfermées chacune dans une sorte de gaine ou d'étui qu'elles doivent percer pour pouvoir se développer librement.

La tendance pour ainsi dire invincible par laquelle le caudex ascendant se dirige vers le ciel et la lumière, et le caudex descendant vers le centre terrestre, est telle que l'embryon, quelque faible qu'il soit, surmonte constamment les obstacles par lesquels on tend à les contrarier. Si l'on place une graine germante de manière que sa radicule soit tournée vers le ciel et sa gemmule enfoncée dans la terre, on les verra bientôt l'une et l'autre se recourber simultanément; la première pour s'enfoncer dans la terre, la seconde pour se redresser vers le ciel. On a cherché à expliquer de bien des manières différentes, cette tendance de la radicule vers le centre de la terre. Les uns ont dit qu'elle provenait de ce que les sucs qui circulent dans la radicule, étant beaucoup moins élaborés, leur poids doit être plus considérable et l'entraîner vers le centre de la terre. Mais cette assertion est détruite par ce qui a lieu dans certains végétaux, tels que le *Clusia rosea*, par exemple, qui ont la propriété de développer des racines de différents points de leurs branches. On voit ces racines descendre perpendiculairement vers la terre, souvent d'une hauteur considérable, et s'y enfoncer. Le même phénomène s'observe aussi assez souvent dans le Maïs et dans les Vaquois. Or, dans ce cas, les racines naissant des tiges, contiennent des fluides également élaborés, et néanmoins elles tendent vers le centre de la terre. Ce n'est donc pas la différence de pesanteur des fluides qui circulent dans la radicule et la plumule, qui est la cause du mouvement opposé auquel, elles obéissent. D'autres l'ont attribuée à l'avidité des racines pour l'humidité, qui est plus grande dans la terre que dans l'atmosphère. Duhamel a fait une expérience bien simple qui est contraire à cette assertion : il a mis

des graines germer entre deux Éponges bien imbibées d'eau et suspendues en l'air au moyen de ficelles. Si les radicules tendaient à se diriger vers l'humidité, il était naturel de penser qu'elles se seraient enfoncées dans les trous et les porosités des Éponges, ce qui n'eut pas lieu. Toutes filèrent entre les deux Éponges et vinrent pendre perpendiculairement vers la terre. Ce n'est donc pas l'humidité qui attire les racines vers le centre de la terre; mais c'est peut-être la terre par sa nature, sa composition ou sa masse? Une autre expérience contredit encore cette explication : l'ingénieux expérimentateur Dutrochet, auquel on doit des observations fort intéressantes sur l'accroissement des végétaux, ayant rempli de terre une caisse dont la fond était percé d'un grand nombre de trous, plaça dans ces trous des graines germantes, et suspendit la caisse en plein air à une hauteur de plusieurs mètres. De cette manière, les graines placées dans les trous pratiqués à la face inférieure de la caisse, recevaient de bas en haut l'influence de l'atmosphère et de la lumière. La terre humide se trouvait placée au-dessus d'elles. Si la cause de la direction de la radicule existait dans sa tendance pour la terre humide, on devait voir la radicule monter dans la terre placée au-dessus d'elle, et la tige, au contraire, descendre dans l'atmosphère placée au-dessous. Le contraire eut lieu; les radicules descendirent dans l'atmosphère et les tigelles montèrent dans la terre.

Knight, célèbre physicien anglais, a voulu reconnaître par des expériences directes, si cette tendance ne serait pas détruite par un mouvement rapide et circulaire imprimé à des graines germantes. Il fixa des graines de Haricots dans les augets d'une roue-mue continuellement par un filet d'eau dans un plan vertical. Cette roue faisait cent cinquante révolutions en une minute. Placées dans de la Mousse sans cesse humectée, ces graines ne tardèrent pas à germer. Toutes les radicules se dirigèrent vers la circonférence de la roue, et toutes les gemmules vers son centre. En suivant chacune de ces directions, les radicules et les gemmules obéissaient à leurs tendances naturelles et opposées. Le même physicien fit une expérience analogue avec une roue mue horizontalement et faisant deux cent cinquante révolutions par minute; les résultats furent semblables, c'est-à-dire que toutes les radicules se portèrent vers la circonférence et les gemmules vers le centre, mais avec une inclinaison de dix degrés des premières vers la terre, et des secondes vers le ciel. Ces expériences, répétées par Dutrochet, ont eu les mêmes résultats; à l'exception toutefois que ce dernier a obtenu une inclinaison beaucoup plus considérable, et que les radicules et les gemmules sont devenues presque horizontales, quoique le nombre des rotations de sa roue mue horizontalement fût moins considérable.

Des diverses expériences rapportées ci-dessus, il résulte évidemment que les radicules se dirigent vers le centre de la terre, non parce qu'elles contiennent un fluide moins élaboré, ni parce qu'elles y sont attirées par l'humidité ou la nature de la terre, mais par un mouvement spontané, par une sorte de soumission aux lois générales de la gravitation.

Quelques végétaux présentent dans leur Germination des particularités dignes d'être notées. Ainsi en général les plantes parasites ne peuvent germer dans la terre. C'est ce qui résulte des observations de Vaucher de Genève sur la Germination des Orobanches. On sait que ces plantes singulières sont des parasites qui vivent et sont implantées sur la racine d'autres végétaux. Si l'on sème leurs graines, elles ne prendront aucun développement jusqu'à ce qu'elles soient rencontrées par quelque ramification de la racine d'une des plantes sur lesquelles elles végètent. On voit alors ces graines qui, jusque-là, étaient restées dans un état stationnaire, se cramponner en quelque sorte sur cette racine et présenter tous les phénomènes de la Germination. Bien que la loi de la tendance des radicules vers le centre de la terre soit générale, on voit néanmoins quelques végétaux s'y soustraire. Nous citerons en particulier le Gui (*Viscum album*, L.), qui est une plante parasite, que l'on trouve en abondance sur les Pommiers, les Peupliers, etc. Lorsque sa graine germe, elle pousse sa radicule dans quelque position que le hasard la dirige. Ainsi quand la graine qui est enveloppée d'une glu épaisse et tenace, vient à se coller sur la partie supérieure d'une branche, sa radicule qui est une sorte de tubercule évasé en forme de cor de chasse, se trouve alors perpendiculaire à l'horizon. Si, au contraire, la graine est placée à la partie inférieure de la branche, la radicule se dirige vers le ciel. La graine est-elle située sur les parties latérales de la branche, la radicule se dirige latéralement. En un mot, dans quelque position que le hasard place la graine, la radicule se dirige toujours vers l'axe de la branche. Mais ce n'est pas seulement sur le bois que cette graine peut germer. Elle se développe également bien sur des pierres, sur du fer, des carreaux de vitre, etc., parce qu'elle trouve dans la substance visqueuse qui l'enveloppe, les éléments nécessaires à son évolution. Mais dans tous les cas, la radicule se dirige toujours vers le centre de ces corps, et obéit à l'attraction qu'ils exercent sur elle. Cette attraction n'est qu'une cause éloignée de la tendance de la radicule du Gui vers les corps. Sa véritable cause est un mouvement intérieur spontané, exécuté par l'embryon, à l'occasion de l'attraction exercée sur sa radicule. Dutrochet, qui a fait plusieurs expériences fort ingénieuses sur la Germination de ce singulier végétal, ayant collé une graine de Gui germante à l'une des extrémités d'une aiguille de cuivre, semblable à une aiguille de boussole et placée de même sur un pivot, fit à l'autre extrémité le contre-poids avec une petite boulette de cire. Les choses ainsi disposées, il approcha latéralement de la radicule une petite planchette de bois qu'il plaça à environ un millimètre de distance. Cet appareil fut ensuite recouvert d'une cloche de verre, afin de le bien préserver de l'action des agents extérieurs. Au bout de cinq jours, la tige de l'embryon s'est fléchie et a dirigé la radicule vers la petite planche qui l'avoisinait, sans que l'aiguille ait changé de position, malgré son extrême mobilité sur le pivot. Deux jours après, la radicule était dirigée perpendiculairement sur la planche avec laquelle elle s'était mise en contact. La radicule du Gui présente encore une autre

tendance constante, c'est celle de fuir la lumière. Si l'on fait germer des graines de Gui sur la face interne des vitres d'une croisée d'appartement, on verra toutes les radicules se porter vers l'intérieur de l'appartement et fuir la lumière. Prenez une de ces graines germées, appliquez-la sur la vitre en dehors de l'appartement, et sa radicule, d'abord dirigée en dehors, s'appliquera contre la vitre, comme si elle tendait à se porter vers l'intérieur de l'appartement pour y trouver l'obscurité.

Pour terminer cet article il faudrait parler ici de la Germination des plantes Agames, mais comme cette Germination, vraie ou prétendue, est fort différente de celle des végétaux Phanérogames, en ce qu'au lieu d'être une évolution de parties déjà existantes dans un embryon, c'est en quelque sorte la création d'organes qui n'existaient pas dans le germe, il vaut mieux n'en rien dire ici. D'ailleurs, comme elle est fort différente dans chacune des familles qui composent le groupe des Agames, on peut recourir à ces familles pour les particularités qu'elles présentent dans chacune d'elles. *V.* Agames, Cryptogames, Fougères, Hydrophytes, Mousses, Prêles, Zoocarpes, etc.

GERMON. mam. L'un des noms vulgaires du *Delphinus Delphis*. *V.* Dauphin.

GERMON. *Orcynus*. pois. Espèce de Scombre devenu type d'un sous-genre.

GERNOTTE. bot. On donne vulgairement ce nom au Millet, dont, en certains pays, on fait une grande consommation comme gesine alimentaire.

GEROFLE. bot. *V.* Géroflier.

GEROFLÉE. int. Pour Giroflée. *V.* ce mot.

GEROFLIER ou GIROFLIER. *Caryophyllus*. bot. Ce genre, de la famille des Myrthacées et de l'Icosandrie Monogynie, L., établi par Tournefort et Linné, est ainsi caractérisé : calice adhérent à l'ovaire, infundibuliforme, ayant le tube allongé, étroit, et le limbe à quatre divisions épaisses, ovales, aiguës ; corolle à quatre pétales arrondis, sessiles, un peu concaves; étamines nombreuses, insérées, ainsi que la corolle, sur un bourrelet quadrangulaire, entourant le sommet de l'ovaire; celui-ci infère, surmonté d'une sorte de disque au centre duquel est implanté un style court, épais, et qui supporte un stigmate petit et capitulé; drupe ovoïde, couronné par les divisions du calice persistant.

La seule espèce qui compose ce genre, exige quelques détails sur son histoire, en raison de l'importance de ses produits.

Géroflier aromatique, *Caryophyllus aromaticus*, L. C'est un grand arbrisseau fort élégant; sa forme générale est celle d'une pyramide ovale; il est toujours vert et orné d'une multitude de jolies fleurs roses, disposées en corymbes terminaux et trichotomes. Il porte des feuilles opposées, obovales, entières, lisses, à nervures latérales, nombreuses, acuminées, portées sur un long pétiole canaliculé, articulé, et renflé inférieurement. Le Géroflier est indigène des îles Moluques, d'où il a été transporté dans les autres parties de l'Inde, dans les îles Maurice, Mascareigne, et jusqu'à la Guiane, et aux Antilles où il paraît prospérer. Pour le répandre dans ces colonies, il a fallu essayer plusieurs tentatives infructueuses et braver de nombreux obstacles. Quand les Portugais furent chassés par les Hollandais de leurs possessions dans les îles de la mer des Indes, ces derniers, aussi égoïstes qu'industrieux, forcèrent tous les peuples qu'ils soumirent, à détruire leurs Gérofliers, et ils en concentrèrent la culture dans les îles d'Amboine et de Ternate. C'est au zèle ardent de Poivre, alors intendant des îles de France et de Mascareigne, que les colonies françaises sont redevables de ce précieux arbrisseau. Cet administrateur-philosophe fit partir en 1769 deux vaisseaux commandés par les lieutenants de Trémigon et d'Etcheverry, qui parvinrent, non sans peine, à se procurer près des rois de Gueby et de Patany une grande quantité d'arbres d'épiceries, au nombre desquels était le Géroflier. Cet arbre se plaît dans les terrains fertiles que des vapeurs rafraîchissent souvent; il doit être abrité des vents, car son bois est des plus fragiles. Près des habitations, on le plante en bordure et en allées, mais dans les véritables géroflerles, les arbres sont disposés en quinconce. C'est aux soins de Céré, homme qui possédait des connaissances très-étendues sur la culture, que la plantation des Gérofliers dut sa prospérité. Ce fut lui qui en fit de nombreux envois à Cayenne, à Saint-Domingue et à la Martinique.

Les clous de Gérofle ou de Girofle, sont les boutons des fleurs recueillis avant leur entier épanouissement. Leur partie supérieure, formée par les pétales dans leur estivation, est renflée; mais souvent cette sorte de petite tête tombe pendant le transport, et il ne reste que leur fût, c'est-à-dire la portion formée par le tube du calice, soudé à l'ovaire. Leur récolte se fait, soit en les enlevant à la main, soit en les faisant tomber sur des toiles à l'aide de longs roseaux, et on les fait tout simplement sécher au soleil. Les Hollandais passent à la fumée ceux que l'on récolte dans les Moluques, ce qui leur donne une couleur extérieure d'un noir huileux que n'ont point les clous des colonies françaises. Ceux-ci sont d'ailleurs inférieurs aux premiers, tant par le volume que par les qualités. Ils sont éminemment aromatiques, ainsi que presque toutes les parties de la plante. Leur odeur et leur saveur âcre et brûlante, sont dues à une huile volatile très-abondante, plus pesante que l'eau, d'abord incolore, puis brunâtre, que l'on emploie, soit comme parfum, soit pour apaiser, par une sorte de cautérisation, les douleurs produites par les dents cariées. L'analyse des Clous de Gérofle a fourni à Tromsdorff sur 100 parties : huile volatile, 18; matière extractive astringente, 17; gomme, 13; résine, 6; fibre végétale, 28; eau, 18.

Les fruits du Géroflier sont des baies ou drupes presque secs, remplis d'une sorte de gomme, dont le goût est fort aromatique. On leur donne les noms de *Clous-Matrices*, *Anthofles*, et de *Mères des fruits*. Lorsqu'ils sont récents, on les confit avec du sucre, et on en mange après les repas pour faciliter la digestion.

Quelques auteurs prétendent que la *Cannelle Giroflée* est l'écorce du Géroflier; mais d'autres l'attribuent au *Myrtus caryophyllata*.

GÉRON. *Geron*. ins. Genre de l'ordre des Diptères et de la famille des Tanystomes de Latreille (Règne Anim.

de Cuvier), mentionné par Meigen (Descript. Systém. des Diptères d'Europe, t. II, p. 225) qui lui assigne pour caractères : antennes étendues, rapprochées, de trois articles : le premier allongé et cylindrique, le second conoïde, le troisième cylindrique et tubulé; trompe dirigée en avant, horizontale et allongée. Ce genre peut trouver place entre celui des Phthiries et des Usies de Latreille, dont il ne diffère que par de légers caractères tirés de la forme plus ou moins aiguë du dernier article. Meigen a décrit deux espèces auxquelles il donne les noms de *Gibbosus* et d'*Halteralis*; il figure la première (tab. 18, fig. 18 et 19).

GÉRONTOGÉE. *Gerontogea*. BOT. Le genre créé sous ce nom par Chamisso et Schlechtendael, pour quelques plantes des contrées les plus chaudes des deux continents, a été réuni au genre *Oldenlandia* par le professeur De Candolle.

GÉRONTOPOGON. BOT. C'est-à-dire *barbe de vieillard*, dont par contraction Linné fit Géropogon, nom par lequel les anciens désignaient la plante qui sert de type au genre ainsi appelé. *V.* GÉROPOGON.

GÉROPOGON. BOT. Genre de la famille des Synanthérées, Chicoracées de Jussieu, et de la Syngénésie égale, établi par Linné, et caractérisé ainsi : involucre pyramidal, composé de plusieurs folioles égales, disposées sur un seul rang, appliquées, oblongues, subulées et étalées supérieurement; calathide formée de fleurs nombreuses, ligulées et hermaphrodites; réceptacle plan, nu selon Gærtner, pourvu d'écailles longues, membraneuses, étroites et filiformes, selon Cassini; akènes sillonnés horizontalement par des côtes hérissées d'aspérités, prolongés supérieurement en un col qui soutient l'aigrette; celle-ci est plumeuse dans les akènes du centre, et à cinq ou six poils légèrement roides et inégaux dans ceux de la circonférence. Ce dernier caractère est celui qui distingue le genre en question du Tragopogon dans lequel il était confondu par Tournefort. Linné et la plupart des botanistes qui ont copié ses descriptions, ont admis trois espèces de Géropogon; mais l'une d'elles (*Geropogon hirsutum*, L.) doit rentrer, selon De Candolle, dans le genre Tragopogon, et l'autre (*Geropogon calyculatum*, L.) doit former, d'après Cassini, un genre particulier.

Le GÉROPOGON GLABRE, *Geropogon glabrum*, L., est une plante herbacée, qui ressemble tellement au *Tragopogon porrifolium*, type sauvage du Salsifis des jardins, qu'on a peine à l'en distinguer avant la floraison. Ses fleurs sont d'un rose-violet très-fugace, car elles blanchissent de suite par la dessiccation. Cette plante croît dans les environs de Nice et en Italie sur le littoral de la Méditerranée.

GÉROUSSE OU JEROUSSE. BOT. Même chose qu'Arousse. *V.* ce mot.

GERRES. POIS. Synon. vulgaire de *Sparus Smdris*. *V.* SPARE.

GERRHONOTE. *Gerrhonotus*. REPT. Genre de la famille des Scinques, établi par Wiegman qui en a indiqué les caractères de la manière suivante : corps couvert d'écailles carénées sur le dos; non carénées, verticillées et homogènes ou dissemblables, sur les autres parties; un sillon latéral; corps allongé, lacertiforme; tête pyramidale, régulièrement stellée. cou assez étroit; tronc assez long, déprimé, avec un sillon latéral, profond, depuis le tympan jusqu'à l'anus; queue fort longue, comprimée à l'extrémité; membres fort grêles, assez petits et distants, pourvus chacun de cinq doigts grêles et assez inégaux. Dans son Erpétologie du Mexique, Wiegman a décrit deux espèces de ce genre qu'il a nommées *Gerrhonotus tœniatus* et *Gerrhonotus imbricatus*; Blainville y a ajouté l'espèce suivante trouvée par Botta en Californie.

GERRHONOTE A PLUSIEURS CARÈNES. *Gerrhonotus multi-carinatus*, Bl. Écailles dorsales toutes carénées et disposées sur le corps et la queue de manière à former quatre paires de lignes carénées sur toute la longueur; écailles ventrales larges et imbriquées, parfaitement lisses, formant six paires de rangées longitudinales. La couleur générale est d'un gris-brun verdâtre, traversé par des bandes plus foncées sur le dos et sur la queue. Taille, huit pouces environ.

GERRHOSAURE. *Gerrhosaurus*. REPT. Genre de la famille des Seincoïdiens, établi par Wiegmann (*Isis*, t. 21, p. 364) pour quelques Reptiles neuveaux, découverts à Madagascar et dans la partie méridionale de l'Afrique. Caractères : tête pyramidale, quadrangulaire, obtuse, à côtés presque égaux; museau mousse, arrondi, légèrement saillant au devant de l'ouverture de la bouche; narines assez grandes, latérales, à orifice simple, libre, dirigé en arrière; bouche fortement fendue, curviligne, prolongée au delà des yeux; tympan enfoncé, avec l'ouverture extérieure ovalaire, le grand diamètre vertical garni en avant d'une lèvre en forme d'opercule incomplet; langue large, plate, mince, légèrement extensible, un peu incisée à sa pointe, recouverte en dessus de petites écailles molles, arrondies à leur bord libre, qui est dirigé en arrière, et imbriquées alternativement; dents maxillaires au nombre de vingt-deux à vingt-huit de chaque côté, petites, peu inégales, les antérieures simples, coniques, à peine recourbées en arrière, les postérieures légèrement comprimées de dehors en dedans, peut-être denticulées à leur base; sept à huit dents palatines, petites, coniques, discrètes, simples, de chaque côté de l'ouverture ptérygoïdienne de la mâchoire supérieure; cou légèrement marqué, sans collier ni repli guttural; tronc allongé, arrondi, un peu comprimé en dessus et sur les côtés, plus plat en dessous et presque quadrilatère; pieds développés; doigts dans une proportion à peu près égale, tous terminés par des ongles égaux, courts, comprimés, latéralement recourbés en crochets, libres et non rétractiles.

GERRHOSAURE OCELLÉ. *Gerrhosaurus ocellatus*, Cocteau. Il est de la taille du Lézard vert de nos contrées; le dessus du corps est d'un brun olivâtre, assez uniforme, avec une raie jaunâtre longitudinale de chaque côté du tronc; le côté interne de cette ligne est semé de taches noirâtres carrées, irrégulières, souvent réunies entre elles; de semblables taches entourées d'un trait blanc se trouvent disséminées sur les écailles dorsales et les flancs; les parties inférieures sont d'un blanc argenté mat. Du cap de Bonne-Espérance.

GERRHOSAURE LINÉÉ. *Gerrhosaurus lineatus*, Coct. Il ressemble au précédent; la couleur générale des par-

ties supérieures est également d'un brun verdâtre; de chaque côté règne aussi la ligne jaune; les flancs et la partie supérieure des membres sont marbrés d'ondulations assez semblables à celles de l'autre espèce; mais ici, l'on voit dans l'intervalle des deux lignes dorsales jaunes, naître à la nuque et par des taches allongées, plus ou moins confondues, une ligne noire qui se divise bientôt en deux branches; au-dessous de la ligne jaune on trouve encore une autre ligne noire. De Madagascar.

GERRIDE. *Gerris*. INS. Genre de l'ordre des Hémiptères, section des Hétéroptères, famille des Géocorises (Règne Anim. de Cuv.), établi par Fabricius, et singulièrement restreint depuis par Latreille, qui comprend sous ce nom le petit nombre d'espèces offrant pour caractères : les quatre pattes postérieures insérées sur les côtés de la poitrine, très-écartées transversalement à leur naissance, longues, grêles, avec les deux crochets de l'extrémité des tarses très-petits et situés dans une fente latérale; seconde paire de pattes très-éloignée de la première; celle-ci petite et faisant l'office de pinces; antennes filiformes; gaine du suçoir de trois articles. Le nom de *Gerris* appartient à Fabricius; mais il a tellement bouleversé lui-même le genre auquel il l'appliquait d'abord, qu'il ne saurait plus en être considéré comme l'auteur. Ses Gerrides comprenaient des Hémiptères de mœurs et d'organisation très-différentes; Latreille en fit le premier la remarque, et il précisa davantage ce genre, en créant à ses dépens (Précis des caract. génér. des Ins., p. 86) celui des Hydromètres; peu d'années après Schellenberg (*Cimicum in Helvetiæ aquis et terris degentium genus*, p. 20) établit sous le nom d'*Aquarius*, un nouveau genre, dans lequel il plaçait le Gerride des marais, espèce appartenant aux Gerrides proprement dits, et qu'il distinguait ainsi très-clairement des autres Gerrides de Fabricius. Ce dernier auteur n'osant pas rejeter en entier les nouveaux changements parce qu'ils étaient judicieusement établis, et ne voulant pas non plus les adopter, crut sans doute utile de remplacer le nom d'*Aquarius* par celui d'Hydromètre; mais il ne fit par là que jeter de la confusion sur les modifications proposées. Plus tard, Latreille a créé aux dépens des Gerrides le genre Vélie; et Fabricius lui-même a établi ceux de Béryte et d'Émèse. Le genre Gerride, tel qu'il est adopté ici, ne se compose donc plus que de fort peu d'espèces, et il correspond en partie au genre *Aquarius* de Schellenberg. Les Gerrides diffèrent essentiellement des Hydromètres par leurs pattes antérieures, et des Vélies par la gaine du suçoir; ce sont des insectes à corps allongé, de couleur noirâtre, et que l'on rencontre très-fréquemment à la surface des eaux dormantes. Ils y nagent ou plutôt ils y courent avec agilité, en se servant des pattes postérieures. Leur progression a lieu par secousse et comme par autant de sauts. Ils ne s'enfoncent pas dans le liquide, et leur corps n'est pas même mouillé. Il est couvert inférieurement d'un enduit noir ou argenté, suivant qu'on le regarde par réflexion dans un sens ou dans un autre; cette sorte de vernis peut s'enlever par le frottement. Les Gerrides sont carnassiers; leur nourriture habituelle consiste en petits insectes qui tombent sur les eaux, et qu'ils saisissent précipitamment avec leurs pattes antérieures. Degéer (Mém. sur les Ins., T. III, p. 311) a décrit avec soin ces insectes curieux; et tout en rapportant à une seule espèce les observations qu'il a eu occasion de faire, il en distingue trois variétés qui constituent réellement deux espèces qu'il est bon de faire connaître, ainsi que l'histoire des mœurs de chacune d'elles, donnée par cet auteur.

GERRIDE DES LACS. *Gerris lacustris*, Latr., ou *Hydrometra lacustris* de Fab. Il offre une particularité remarquable, en ce qu'étant ailé ou bien aptère, il s'accouple dans ce dernier état. Degéer (*loc. cit.*, T. III, p. 313, pl. 16, fig. 8-12) distingue les individus d'après ce caractère. Il nomme les uns Punaises aquatiques très-allongées, ailées, etc., et les autres, Punaises aquatiques très-allongées, non ailées : ces deux variétés d'une même espèce, méritent de fixer l'attention. Les Gerrides qui paraissent au printemps, et qui ont sans doute passé l'hiver sous la glace, sont tous aptères; mais à part le défaut d'ailes, ils offrent dans les autres parties de leur corps une conformation analogue à celle des insectes parfaits; de plus, ils s'accouplent, et ce dernier caractère suffit pour renverser l'opinion de Geoffroy, qui pensait que ces insectes faisaient une exception à la règle générale, et qu'ils se fécondaient à l'état de larve ou de nymphe. Degéer, en combattant le sentiment de Geoffroy, a peut-être été trop loin, en avançant que ce Gerride, privé d'ailes, constituait une espèce distincte et constante. Ne se pourrait-il point que les Gerrides aptères ne soient autre chose que des larves de l'année précédente, dont le développement a été arrêté, pour certains organes, par la saison froide? Si l'on réfléchit que les ailes sont fort peu importantes et très sujettes à disparaître, on concevra très-bien que l'influence des causes environnantes devait principalement agir sur elles, et qu'elles pouvaient rester rudimentaires, tandis que toutes les parties du corps et l'appareil générateur en particulier atteignaient le *maximum* d'accroissement. Voilà comment il est permis d'expliquer la faculté qu'ont ces insectes aptères d'opérer un accouplement, et la chose n'est pas plus impossible à admettre pour eux, que pour les femelles de plusieurs espèces, par exemple celles du Lampyre et du Drile, chez lesquelles le développement des parties extérieures du corps s'est évidemment arrêté à l'état de larve, tandis que les organes intérieurs, ceux de la génération entre autres, ont continué à croître et à se développer. Les individus aptères du Gerride des lacs, sont donc des larves, en ce sens seulement que leurs ailes ne sont pas développées. Du reste, ils offrent tous les caractères des insectes parfaits, et ils ne diffèrent pas spécifiquement des individus ailés. L'ardeur des mâles à rechercher les femelles est très-grande. Voici ce qu'en rapporte Degéer : « Pour connaître plus particulièrement leurs façons d'agir, je plaçai plusieurs de ces Punaises non ailées, dans un grand poudrier à demi plein d'eau; et la première chose que je remarquai, fut qu'elles s'accouplèrent continuellement; je n'ai même jamais vu de mâles plus ardents que ceux de cette espèce : car sitôt qu'ils rencontraient quelques femelles, ils ne finissaient pas de s'y attacher, en sorte que toute la journée il y eut des accouplements, comme

s'ils n'eussent été occupés que du soin de la propagation de leur espèce. Le mâle, dans l'accouplement, se fixe sur le dos de la femelle avec ses pattes antérieures, dont il embrasse le corselet, et la tient ainsi assurée. Il fait ensuite sortir de son derrière un petit corps noueux qu'il coule vers celui du ventre de la femelle, laquelle paraissant quelquefois lasse de ses caresses, parce qu'il ne lui laissait presque point de relâche, faisait alors toute sorte d'efforts pour s'en débarrasser, soit en élevant le devant de son corps, ou en se servant de ses pattes de devant pour le renverser, au moyen de quoi elle parvenait quelquefois à le chasser; mais le plus souvent il tenait bon et se laissait culbuter avec elle, sans pour cela lâcher prise. » Quant aux Gerrides ailés des lacs, qui sont nés aux premiers jours du printemps, et qui ont achevé leur développement dans le courant de la saison chaude, leur accouplement n'a lieu qu'à la fin de l'été; et les œufs qu'ils pondent n'éclosent que l'année suivante.

Gerride des marais. *Gerris paludum*, ou *Hydrometra paludum* de Fabricius. Il avait été distingué de l'espèce précédente par Degéer (*loc. cit.*, p. 320 et pl. 16, fig. 7 et 13-19) qui lui assignait pour caractères: espèce très-allongée, à corps et à pattes noirs, dont les antérieures sont courtes et le derrière garni de deux pointes. Cet observateur décrit avec soin les métamorphoses des Gerrides, et les représente à leurs divers états de larves, de nymphes et d'insectes parfaits. Cette espèce se trouve, ainsi que la précédente, à la surface de nos lacs, de nos étangs et de nos marais. On en connaît une espèce des Indes-Orientales, qui a reçu le nom de *Gerris fossorum*. Elle a été décrite comme un Hydromètre par Fabricius.

Thomas Hardwicke (*Trans. Linn. Societ.*, t. XIV, p. 134, pl. 6, fig. 1-4) a décrit récemment une espèce nouvelle, originaire du royaume de Népaul, il la nomme *Gerris laticaudata;* il figure la larve, l'insecte parfait, la tête, les antennes et le bec grossis, ainsi que l'extrémité de l'abdomen remarquable par les dents et onglets qu'il présente.

GERUMA. BOT. Genre établi dans la Pentandrie Monogynie, L., par Forskahl qui lui donne pour caractères: un calice à cinq dents, aplati, petit, persistant; cinq pétales étalés, lancéolés et tronqués; cinq étamines dont les filets se soudent inférieurement en un anneau épais, et portent des anthères trigones; un style; trois stigmates; une capsule ovoïde qui s'ouvre en quatre ou cinq valves, et contient autant de loges, dans chacune desquelles sont une ou deux graines fixées à un réceptacle pulpeux et trigone. La seule espèce de ce genre, le *Geruma alba*, est originaire d'Arabie, où elle porte le nom de *Djerrum*. Ses feuilles sont alternes, ovales-oblongues, légèrement dentées. Ce n'est qu'avec doute qu'on rapproche des Méliacées le *Geruma*, aussi incomplétement connu.

GERVILIE. *Gervilia*. MOLL. Defrance a créé ce genre dédié à De Gerville, pour des Coquilles fossiles dont on a d'abord trouvé les moules à Valognes. C'est avec ces moules, assez bien conservés, que Defrance a fait le genre. Il est facile de sentir que des matériaux si difficiles à bien caractériser, sont insuffisants pour fixer invariablement les caractères génériques. Deslongchamps qui, dans le dernier volume des Recueils de la Société Linnéenne du Calvados, a traité, d'après des Coquilles entières, le genre de Defrance, a rectifié quelques erreurs, et y a ajouté plusieurs espèces. Voici les caractères exposés par Defrance: coquille bivalve, inéquilatérale, très-allongée longitudinalement, un peu courbe et aplatie, bâillante très-probablement à l'extrémité antérieure où se trouve située la charnière et où chaque valve est un peu retroussée dans la place de la courbure de la coquille; trois fossettes obliques qui ont dû contenir autant de ligaments, dont deux vis-à-vis les crochets et l'autre un peu plus éloignée; cinq ou six petites dents obliques au dessous des deux premières, deux longues, parallèles, et quelques autres plus petites au delà de la troisième fossette; une impression musculaire vis-à-vis de la charnière. On peut opposer ces caractères à ceux donnés par Deslongchamps, exprimés de la manière suivante: coquille bivalve, inéquivalve, inéquilatérale, allongée, un peu arquée, subtransverse, très-oblique sur sa base, non bâillante; charnière double: l'extérieure formée de sillons larges, peu profonds, plus ou moins nombreux, opposés sur chaque valve, destinés à recevoir des ligaments comme dans les Pernes, l'intérieure à dents très-obliques, alternes sur chaque valve, et se relevant mutuellement. En comparant les caractères donnés et par Defrance et par Deslongchamps, on voit que les principales différences viennent de ce que le premier de ces observateurs a manqué de matériaux nécessaires. Il convient donc d'adopter ceux du dernier qui a eu l'avantage d'ajouter quatre espèces nouvelles à celle déjà connue. D'après ce que l'on sait de ce genre, il paraît avoir les plus grands rapports avec les Pernes, les Crénatules et les Catillus, et doit conséquemment faire partie de la famille des Malléacées de Lamarck; il en diffère principalement par la double charnière ou le second rang de dents articulées, dont sont dépourvus les autres genres.

Gervilie pernoïde. *Gervilia pernoides*, Desl., Recueil de la Société Linnéenne, t. 1. Coquille grande, épaisse, très-large, à oreilles entières; les sillons extérieurs de la charnière sont grands, nombreux, parallèles; leurs dents cardinales intérieures sont de forme variable, très-obliques. Caen et les Vaches-Noires.

Gervilie Silique. *Gervilia Siliqua*, Desl. (*loc. cit.*) Coquille allongée, subcomprimée, à oreilles entières; les sillons cardinaux extérieurs au nombre de trois ou de quatre seulement; les dents cardinales internes sont simples et obliques. Caen et les Vaches-Noires.

Gervilie solénoïde. *Gervilia solenoides*, Def., Desl. (*loc. cit.*) Coquille très-allongée, étroite, à oreilles entières; les sillons cardinaux extérieurs au nombre de trois ou quatre; dents cardinales internes, variables, nombreuses et inégales. Des environs de Valognes où on n'en trouve que les moules.

Gervilie uni-auriculée. *Gervilia monotis*, Desl. (*loc. cit.*) Coquille petite et large, ayant une de ses oreilles très-petite; l'autre, au contraire, fort longue et émarginée. De Caen.

Gervilie à côtes. *Gervilia costatula*, Desl. (*loc. cit.*)

Coquille petite, large, submutique, présentant quatre ou cinq côtes longitudinales étroites; l'oreille la plus longue étant émarginée. De Caen.

GERYONIA. BOT. Genre établi par Schrank aux dépens du genre Saxifrage, et dont le *Saxifraga crassifolia* serait le type. Ce genre n'a pas été adopté.

GÉRYONIE. *Geryonia*. ACAL. Genre de l'ordre des Acalèphes libres de Cuvier, proposé par Péron et Lesueur; il appartient aux Méduses agastriques, pédonculées et tentaculées, et offre pour caractères : des filets nu des lames au pourtour de l'ombrelle; une trompe inférieure et centrale; point de bras. Ce genre, adopté par Cuvier, ne renferme que deux espèces décrites par Péron et Lesueur sous les noms de *Geryonia dinema* et de *Geryonia hexaphylla*. Cette dernière est le *Medusa proboscidalis* de Forskahl. Lamarck réunit ces deux Méduses au genre Dianée. *V.* ce mot.

GERZEAU. BOT. L'un des noms vulgaires de l'*Agrostamma Githago*. *V.* AGROSTÈME.

GERZERIE. BOT. L'un des synonymes vulgaires d'Ivraie. *V.* ce mot.

GÉSIER. OIS. Organe de la digestion, véritable estomac où les aliments, qui n'ont été que ramollis dans le jabot, viennent éprouver une sorte de trituration, et conséquemment de décomposition complète, par l'effet de la contraction dont les deux principaux muscles composant le Gésier, sont susceptibles. On trouve souvent dans le Gésier des Gallinacés surtout, de petites pierres que ces Oiseaux paraissent avaler à dessein pour faciliter le broiement des graines. Cette habitude leur devient quelquefois funeste en certains endroits métallifères. *V.* CALAMINE.

GÉSIER. MOLL. Les marchands donnent ce nom à une Porcelaine très-rare des mers de la Nouvelle-Hollande. Lamarck, dans son grand ouvrage, Anim. sans vert., t. VII, p. 381, ainsi que dans les Annales, lui a conservé le nom de *Cypræa Ventriculus*.

GESNÉRIE. *Gesneria*. BOT. Genre établi par Plumier, placé par Linné dans la Didynamie Angiospermie, et par Jussieu dans la famille des Campanulacées, mais dont le professeur Richard a fait le type d'un nouvel ordre naturel, sous le nom de Gesnériées. Conrad Gesner, surnommé le Pline de l'Allemagne, fut sans contredit le naturaliste le plus distingué du seizième siècle; ses travaux sur la botanique surtout, sont vraiment admirables; ils ont frayé la route qu'ont parcourue avec tant de bonheur et de succès, les botanistes contemporains et successeurs de ce grand homme que la peste enleva, au milieu de sa noble carrière, en 1565. C. Gesner, professeur de médecine et de philosophie à Zurich, sa patrie, est mort comme la plupart des véritables savants, dans un état voisin de l'indigence; mais son mérite, plus grand que toutes les fortunes, valut à sa famille des distinctions honorifiques, qui lui furent accordées par l'empereur Ferdinand Ier. La science qui lui fut si chère, honora également sa mémoire en lui consacrant un genre qui est devenu le type d'un ordre naturel établi par Richard. Le genre Gesnérie, qui n'était composé que de trois espèces au temps où Plumier l'institua, en compte aujourd'hui près de trente. Ce sont des plantes herbacées ou des arbustes propres à l'Amérique méridionale; ils ont les feuilles opposées ou verticillées; les fleurs sont souvent très-grandes et peintes de riches couleurs; leur calice, adhérent avec l'ovaire infère, se termine supérieurement par un limbe à cinq divisions égales; la corolle est tubuleuse, évasée dans sa partie supérieure qui est bilabiée; la lèvre supérieure est bilobée, l'inférieure a trois lobes presque égaux et arrondis. Les étamines sont didynames et placées sous la lèvre supérieure. L'ovaire est infère, à une seule loge contenant deux trophospermes formés d'une lame courte et perpendiculaire aux parois de l'ovaire et d'une autre lame plus épaisse placée parallèlement à ces parois. Cette dernière est toute couverte d'une multitude de petits ovules. Le sommet de l'ovaire est couronné par un disque épigyne, qui forme une sorte de bourrelet à cinq angles arrondis. Le style est à peu près de la même longueur que les étamines; il se termine par un stigmate simple, évasé et légèrement concave. Le fruit est une capsule couronnée par les lobes du calice, à une seule loge s'ouvrant en deux valves.

Les Gesnéries se cultivent en serre chaude et sont presque constamment en végétation; on leur donne une terre substantielle et forte, des arrosements copieux en été, fort modérés en hiver : elles poussent vigoureusement des racines; aussi est on, pour ces plantes, obligé de réitérer le dépotement dans l'année, afin d'éviter que les racines ne débordent, ce qui nécessiterait des mutilations nuisibles. La multiplication s'opère par le moyen de boutures, sur couche chaude et vers le milieu du printemps; on les tient ombragées jusqu'à parfaite reprise. Les jeunes tiges produites par la végétation de l'année précédente s'enracinent beaucoup plus promptement et plus aisément que les rameaux plus avancés en âge.

GESNÉRIE BULBEUSE. *Gesneria bulbosa*, Ker., *in Bot. Regist.*, 343; Spreng., *Syst. Veget.*, 2, 839. Sa racine est un tubercule dont la chair est jaunâtre et la tunique brune; il est ordinairement de la grosseur d'un œuf de poule, et garni de fibres déliées; il s'en élève une tige droite, cylindrique, pubescente, haute de deux pieds environ; les feuilles sont ovales, elliptiques, échancrées en cœur à leur base, ridées en dessus, cotonneuses, opposées et portées sur des pétioles assez courts. Les fleurs sont d'un rouge écarlate, disposées, dans les aisselles des feuilles supérieures, sur des pédoncules triflores ou en corymbe.

GESNÉRIE DE DOUGLAS. *Gesneria Douglasii*, Lindl., *in Hort. trans.*, VII; *Bot. Regist.*, 1110. *Gesneria verticillata*, Bot. Mag., 2776. Cette belle et gracieuse Gesnérie, qu'il ne faut pas confondre avec la Gesnérie verticillée de Cavanilles, a sa tige élevée d'un pied environ, presque cylindrique, simple, verte et pubescente. Les feuilles sont opposées et souvent verticillées, distantes, étalées, ovalaires, presque cordiformes, pétiolées, d'un vert obscur, veinées et pubescentes : la nervure médiane est entièrement rouge, les veines le sont en partie, de même que les pétioles. Les fleurs sont portées sur de longs pédoncules; la corolle est presque globuleuse à sa base, ensuite resserrée, puis prolongée en un tube à peu près cylindrique, presque insensiblement renflé de la base à son orifice qui se

termine par un limbe à deux lèvres très-irrégulières.

GESNÉRIA ÉCLATANTE. *Gesneria rutila; Bot. Regist.*, 1158 et 1279. La Gesnérie éclatante, qui, sous tous les rapports, mérite sa désignation spécifique, est originaire du Brésil; elle fleurit depuis le mois de juin jusqu'en octobre. C'est une plante herbacée, haute de trois pieds environ; ses tiges sont cylindriques, d'un pourpre bleuâtre et velues; les feuilles sont opposées, oblongues, pétiolées, crénelées en leurs bords, velues, d'un vert foncé brillant, relevées d'une côte intermédiaire, fort épaisse, de veines latérales et de réticulations d'un vert un peu plus pâle. Les fleurs sont axillaires, solitaires, dressées, portées sur un pédoncule cylindrique, assez épais, plus court que les feuilles; la corolle est d'un rouge écarlate à l'extérieur, jaunâtre vers la base du tube qui a plus de deux pouces de longueur; l'intérieur est presque glabre, d'un jaune orangé avec le limbe d'un rouge éclatant, tirant sur le pourpre; ce limbe est oblique, avec les cinq divisions qui composent les deux lèvres, presque droites, arrondies.

GESNÉRIA A GRANDES FLEURS. *Gesneria grandis*, Swartz, *Fl. Ind. occid.*, 2, 1018; Spreng., *Syst. Veg.*, 2, 838; Willd., *Sp. pl.*, 3, 231. Cette espèce a été observée sur les hautes montagnes de la Jamaïque; elle a beaucoup de rapports avec la Gesnérie cotonneuse dont elle n'est peut-être qu'une variété complétement favorisée dans son développement. C'est un arbrisseau qui s'élève assez ordinairement à quinze pieds de hauteur; sa tige, de même que toutes les autres parties, est couverte d'un duvet assez épais; ses feuilles sont grandes, oblongues, lancéolées, crénelées en leurs bords, garnies en dessus de poils courts et rudes, plus longs et plus moelleux en dessous, veinées et même ridées, portées sur des pétioles d'une médiocre longueur; les pédoncules sont très-longs, velus, axillaires, ordinairement chargés de trois à six grandes fleurs, d'un vert jaunâtre; le tube de la corolle est dilaté à sa base, puis resserré, ventru vers son orifice qui est d'un rouge purpurin; la lèvre supérieure du limbe est très-grande, bifide et réfléchie; les lobes de la lèvre inférieure sont ovales et égaux.

GESNÉRIA TOMENTEUSE. *Gesneria tomentosa*, Linn., *Sp. pl.*, 851; Jacq., *Amer.*, 179, t. 175, f. 64; Lam., *Ill. gen.*, t. 536, f. 3; *Gesneria folio tomentoso*, Plum., *Gen.*, 27, *ic.* 134; *Gesneria erecta*, Br., *Jam.*, 261. Elle a pour patrie les Antilles. Ses tiges sont hautes de quatre à six pieds, frutescentes et couvertes d'un duvet épais; ses feuilles sont grandes, lancéolées, crénelées sur les bords, veinées et ridées, âpres en dessus, cotonneuses en dessous, légèrement glutineuses et portées sur des pétioles fort courts : elles ont dix à douze pouces de longueur sur le quart de largeur. Les pédoncules sont axillaires, longs de huit à dix pouces, solitaires dans chaque aisselle, velus, rougeâtres et divisés à leur sommet, en ramifications dichotomes, un peu courtes, formant une cime ou corymbe. Les fleurs sont d'un rouge obscur à l'extérieur, avec des poils courts et blanchâtres; à l'intérieur elles sont jaunes.

GESNÉRIA A LONGUE COROLLE. *Gesneria tubiflora*, Cavan., *Ic.*, 6, t. 584; Spreng., *Syst. Vegel.*, 2, 839; Poir., Dict. Encycl., *Supp.*, 2, 774. Ses tiges sont herbacées, tétragones et cotonneuses. Les feuilles sont opposées, pétiolées, ovales, acuminées, longues d'environ deux pouces, crénelées, vertes en dessus, blanchâtres et cotonneuses en dessous. Les fleurs sont axillaires, d'un rouge écarlate, un peu jaunâtres à leur base, avec les étamines d'un rouge très-vif; elles sont réunies au nombre de deux ou trois et portées sur de longs pédoncules. Du Mexique.

GESNÉRIA A GROS ÉPIS. *Gesneria macrostachya; Bot. Regist.*, 1202. Sa racine tubéreuse ou caudex est ordinairement d'un volume supérieur à celui du poing; il s'en élève une tige herbacée, qui n'a qu'une période annuelle d'existence; elle est cylindrique, haute de deux pieds environ, d'un vert blanchâtre et entièrement couverte d'un duvet court, épais et cotonneux. Les feuilles sont opposées, munies d'un court pétiole, ovales, cordiformes, crénelées, planes, un peu rudes et d'un vert assez pâle. Les fleurs, très-nombreuses, forment au sommet de la tige une longue et belle grappe resplendissante. La corolle est tubuleuse, un peu arquée, six ou huit fois plus longue que le calice, cylindrique, renflée à sa base et d'un rouge de rose, tirant un peu sur la nuance écarlate; son limbe est irrégulier, faiblement partagé en deux lèvres : l'inférieure divisée en trois lobes arrondis, marqués intérieurement de plusieurs points distincts et d'un pourpre obscur; la lèvre supérieure n'a que deux lobes, qui souvent paraissent n'en former qu'un avec une simple échancrure au sommet. Elle est du Brésil.

GESNÉRIA AGGRÉGÉE. *Gesneria aggregata*; *Bot. Reg.*, 329; *Bot. Magaz.*, 2725; *Gesneria pendulina*, *Bot. Regist.*, 1032. Sa tige est herbacée, droite et faiblement pubescente. Les feuilles sont opposées, ovales-oblongues, crénelées, rugueuses et d'un vert intense en dessus, recouvertes en dessous d'un duvet blanchâtre; le pétiole est beaucoup plus court que la feuille et presque nul dans celles du sommet. Les pédoncules sont filiformes, flexibles, un peu penchés et plus longs que les fleurs. La corolle est d'un rouge écarlate, presque droite, velue, irrégulièrement boursouflée à sa base, rétrécie immédiatement au-dessus, puis renflée jusqu'au limbe qui se partage en deux lèvres très-peu profondes : la supérieure étalée, à trois lobes arrondis, l'inférieure à deux lobes inégaux, un peu moins grands que ceux de la lèvre supérieure. Du Brésil.

GESNÉRIA CYNOCÉPHALE. *Gesneria cynocephala*, Drap., Encycl. Végét., 1836. Cette espèce, récemment observée au Brésil, n'en a été rapportée que dans le courant de l'année dernière. Sa tige s'élève un peu latéralement du sommet du tubercule; elle est de la grosseur d'une forte plume à écrire et même du petit doigt vers son origine où elle est recouverte d'un duvet épais, court et brun; elle est d'un vert blanchâtre, et pubescente dans toute sa longueur. Les feuilles sont opposées, cordiformes à la partie inférieure de la tige, mais s'arrondissant davantage à mesure qu'elles se rapprochent de son extrémité; elles sont pétiolées, inférieurement sessiles, supérieurement épaisses, veinées, réticulées, cotonneuses, d'un vert jaunâtre en dessus, blanchâtres en dessous, surtout sur les veines et les côtes; les bords sont finement et irrégulièrement cré-

nelés et ciliés. Les fleurs, portées sur un pédoncule assez court, sont réunies huit ou dix ensemble en panicules axillaires, partielles, dichotomiquement opposées pour former une grappe pyramidale. La corolle est d'un beau rouge écarlate, tubuleuse, évasée supérieurement, rétrécie, comme étranglée à sa base qui se dilate immédiatement et s'arrondit, en dessinant cinq protubérances qui paraissent subordonnées à la division générale de la corolle en deux lèvres, dont la supérieure a trois lobes qui semblent n'en former qu'un seul à deux échancrures latérales; cette lèvre, à laquelle adhèrent les étamines, est repliée et emboîtée par l'inférieure, avant l'entier épanouissement de la fleur.

Gesnérie de Sutton. *Gesneria Suttoni; Bot. Regist.*, 1837. Sa tige est herbacée, cylindrique, pubescente, haute de deux pieds environ, garnie de feuilles opposées, ovalaires, cordiformes à la base, crénelées, fortement veinées, pétiolées, recouvertes d'un léger duvet qui leur donne une sorte de reflet blanchâtre. Les fleurs sont grandes de deux pouces et d'une belle couleur rouge écarlate; le pédoncule n'est pas moins long que la fleur, arrondi et pubescent; la corolle est tubuleuse, renflée, partagée vers le limbe en deux lèvres très inégales : la supérieure beaucoup plus longue, plus large, à bords ondulés et un peu bilobés au sommet, l'inférieure très-courte et presque entière. Du Brésil.

Gesnérie a feuilles changeantes. *Gesneria allagophylla*, Martius, *Nov. gen. et sp.*, 3, 36. Cette Gesnérie a été découverte par Martius, au Brésil. Elle s'élève à la hauteur de trois pieds environ; sa tige est cylindrique, souvent un peu trigone vers la base, d'un vert pâle et parsemée de poils longs et nombreux; ses feuilles sont velues, presque sessiles, ternées, opposées ou éparses, linéaires, oblongues, spatulées et crénelées. Les fleurs, d'un jaune orangé, sont sessiles, presque verticillées et réunies en un long épi terminal.

Gesnérie évasée. *Gesneria faucialis; Bot. Regist.*, 1785. Ses tiges sont herbacées, cylindriques, vertes et velues, garnies de feuilles sessiles, presque opposées, cordiformes, oblongues, aiguës, crénelées, rugueuses, fortement nervurées et pubescentes. Les fleurs présentent au sommet de la tige, un épi ou plutôt une grappe d'un fort bel effet; elles sont d'une nuance écarlate, très-vive, portées sur des pédoncules cylindriques, velus, contournés et terminés en massue vers le calice; la corolle est tubuleuse, fortement renflée, rétrécie, étranglée vers la base, très-dilatée à la gorge, avec son limbe partagé en deux lèvres. Cette corolle a au delà de deux pouces de longueur. Du Brésil.

GESNÉRIÉES. *Gesnereæ*. bot. Famille de plantes Dicotylédones, monopétales, hypogynes, proposée par le professeur Richard, et adoptée par Kunth (*Nov. Gener. et Species Plant. æquinoct.*, vol. 2, p. 392). Ces auteurs n'en ayant pas exposé les caractères, on ne doit pas les donner ici, quoique du reste personne n'ignore, qu'indépendamment des genres *Gesneria* et *Besleria* qui sont décrits dans le grand ouvrage de Kunth, la famille des Gesnériées doive se composer du *Gloxinia*, l'Hérit.; de l'*Achimenes*, Vahl, ou *Trevirana*, Willd.; de l'*Orobanche*, L., et du *Columnea*, L. En combinant avec sagacité leurs caractères, on parviendra à asseoir ceux de la famille, et c'est pour faciliter un tel résultat aux botanistes qu'il a semblé utile de leur rappeler l'indication de ces genres.

GESNOUINIE. *Gesnouinia*. bot. Genre de la famille des Urticées, établi par Gaudichaud, dans la botanique du voyage de l'Uranie. Caractères : une ou deux fleurs mâles et une femelle dans le même involucre qui est campanulé, à six divisions, dont trois alternativement plus étroites; dans les mâles le calice est à quatre divisions, velu et glabre intérieurement; il y a quatre ou cinq étamines et un rudiment d'ovaire, qui est ovale et glabre; dans les fleurs femelles le calice est ovale et à quatre lobes, le stigmate sessile, allongé et velu.

Gesnouinie arborescente. *Gesnouinia arborea*, *Parietaria arborea*, Ait.; *Urtica arborea*, L. Sa tige s'élève à la hauteur de cinq ou six pieds, elle est droite, cylindrique, frutescente, à écorce cendrée; divisée en rameaux alternes, velus, chargés de feuilles alternes, pétiolées, ovales, presque elliptiques, aiguës, entières, sinueuses à leurs bords, velues, portées sur des pétioles cylindriques et rougeâtres; les fleurs sont disposées en panicule droite, terminale, foliacée, duveteuse; elles sont réunies en petits paquets sessiles, écartés, sortant de l'aisselle d'une bractée linéaire, étroite, aiguë, plus longue que les fleurs. On la trouve aux îles Canaries.

GESSE. *Lathyrus*. bot. Genre de la famille des Légumineuses et de la Diadelphie Décandrie, établi ou plutôt circonscrit seulement par Linné qui l'a ainsi caractérisé : calice campanulé à cinq découpures, les deux supérieures plus courtes; corolle papilionacée, dont l'étendard est cordiforme et relevé; les ailes oblongues et lunulées; la carène semi-orbiculaire montante un peu plus courte que les ailes; style plan, élargi vers le sommet, velu et pubescent dans sa partie antérieure; légume oblong, renfermant plusieurs graines globuleuses ou quelquefois anguleuses. Tournefort avait restreint ce genre à un petit nombre d'espèces; et plusieurs autres genres qui rentrent évidemment dans celui-ci avaient été constitués par ce père de la botanique sous les noms d'*Aphaca*, *Clymenum*, *Ochrus* et *Nissolia*. Mœnch, longtemps après, rétablit tous ces genres et y en ajouta un nouveau sous le nom de *Cicercula*. Mais le *Lathyrus*, tel que Linné l'a présenté, a des affinités si grandes avec les genres *Vicia* et *Pisum*, qu'il est bien difficile de les distinguer autrement que par un port particulier. Toutes les plantes qui composent les divisions formées aux dépens des *Lathyrus* présentant le même faciès, sauf quelques espèces dont les organes de la végétation offrent une constante anomalie, le *Lathyrus Aphaca*, par exemple, il ne paraît donc pas convenable d'adopter ces divisions. Les Gesses sont des plantes herbacées, annuelles ou vivaces, à tiges souvent ailées et grimpantes, à pétioles terminés en vrilles, portant deux à six folioles, à stipules demi sagittées, et à fleurs portées sur des pédoncules axillaires, et d'un aspect agréable. Leur nombre s'élève à plus de quarante dont la moitié croît naturellement en France. En général, ce sont des plantes de la région méditerranéenne; on en trouve pourtant quelques espèces dans le nord de l'Amérique, en Sibérie, et même au Japon.

Celles qui habitent Monte-Video et les parties les plus australes de l'Amérique, démontrent l'analogie de la végétation de ces contrées avec celles de l'Europe.

On a distribué les Gesses en deux groupes : le premier se compose des espèces annuelles, et dont les pédoncules supportent une, deux ou trois fleurs.

GESSE ODORANTE. *Lathyrus odoratus*, L., vulgairement Pois de senteur, Pois musqué. Elle est herbacée, grimpante; sa tige est ailée, et ses feuilles sont pétiolées, terminées en vrilles rameuses, et composées de deux folioles ovales; elle produit de grandes fleurs de couleur de chair ou d'un violet purpurin, et des gousses longues, hérissées de poils. La beauté, l'odeur suave des fleurs, et la facilité avec laquelle cette plante se cultive, l'ont multipliée étonnamment dans toute l'Europe, où l'on en garnit surtout les murs et les treillages. La variété violette passe pour originaire de Sicile, tandis que celle qui est incarnate est, dit-on, indigène de Ceylan. Cette distinction semble arbitraire, puisque l'on obtient souvent sur le même pied des fleurs qui sont affectées de l'une et de l'autre de ces couleurs.

GESSE CULTIVÉE. *Lathyrus sativus*, L. Ses tiges sont faibles, glabres et ailées; ses feuilles sont composées de folioles pointues; ses légumes sont ovales, larges, comprimés, glabres, et chargés sur leur dos de deux rebords. On la cultiva dans les jardins potagers, sous les noms de Gesse à large gousse et de Pois de Brebis.

GESSE CHICHE. *Lathyrus Cicera*, L. Elle ne diffère de la précédente espèce que par ses légumes qui ne sont pas ornés d'un rebord sur le dos, mais simplement sillonnés; ses fleurs sont rouges. Cultivée comme fourrage dans plusieurs départements, elle y est connue sous des noms particuliers : ainsi, près de Montpellier, on la nomme Gairoutte, et aux environs d'Angers elle s'appelle Jarosse, etc..

Le *Lathyrus Aphaca*, si commun parmi nos moissons, et si remarquable par l'amplitude des stipules formées aux dépens des folioles qui avortent en totalité, appartient encore à la première section.

Dans le second groupe, les espèces sont vivaces, et les pédoncules portent plus de trois fleurs. C'est ici que l'on a placé le *Lathyrus tuberosus*. Cette plante, si élégante par ses belles fleurs de couleur rose, est assez commune en plusieurs lieux sur le bord des champs. Le peuple mange les tubercules de ses racines après les avoir fait cuire sous la cendre, et leur donne les noms d'Anote et de Marcusson.

Les *Lathyrus sylvestris*, *pratensis* et *palustris*, sont des plantes qui abondent en diverses localités des environs de Paris.

GESSETTE. BOT. L'un des noms vulgaires du *Lathyrus Cicera*, L. *V.* GESSE.

GESTATION. ZOOL. Ce nom est employé par les physiologistes pour désigner l'état d'une femelle qui a conçu et qui nourrit ou porte dans son sein le produit de la conception. Considérée dans le genre Homme, la Gestation se nomme grossesse.

GÉTA. OIS. Vieux synonyme de *Corvus glandarius*, L. *V.* CORBEAU.

GETHIA. BOT. Synonyme de Jacée.

GETHIOIDES. BOT. Synonyme d'*Allium pallens*. Ce nom vient de *Gethyon*, que Dodœns dit avoir désigné l'Oignon et le Poireau chez les Grecs.

GETHYLLIDE. *Gethyllis*. BOT. Genre de la famille des Narcissées de Jussieu, ou Amarillidées de Brown, et de l'Hexandrie Monogynie, établi par Linné, et ainsi caractérisé : périanthe tubuleux, filiforme, très long, à limbe court et composé de six divisions égales; étamines au nombre de six selon Linné fils, ayant les filets divisés et portant des anthères en spirale; ovaire recouvert par le calice, surmonté d'un style filiforme et d'un stigmate trifide. Le fruit est capsulaire, bacciforme, renfermant des graines enveloppées d'une pulpe. Dans ce genre, la fleur est radicale et solitaire; un périanthe simple persiste après la floraison et recouvre la capsule. Cette inflorescence rappelle celle des *Hypoxis*; par leur grandeur, ainsi que par la forme de la fleur, les Géthyllides ont quelques rapports avec le Safran ou avec le Colchique. Une plante placée dans le genre *Hypoxis* par Linné fils qui l'avait nommée *Hypoxis plicata*, en a été retirée par Jacquin (*Hort. Schœnbrunn.*, 1, tab. 80) et nommée *Gethyllis plicata*.

La *Gethyllis afra*, L., a été reproduite sous le nouveau nom générique de *Papiria* par Thunberg (*Act. Lund.*, 1, sect. 2, p. 5). Linné fils, en la replaçant dans le genre formé par son père, lui a laissé le nom spécifique de *spiralis* que lui avait donné Thunberg. Cette plante est indigène du cap de Bonne-Espérance, ainsi que toutes ses congénères qui sont au nombre de cinq, et dont les feuilles ne paraissent qu'après la fructification.

GETHYON. BOT. *V.* GÉTHIOIDES.

GÉTHYRA. BOT. Synonyme d'*Alpinia occidentalis*. *V.* ALPINIE.

GÉTONIE. *Getonia*. BOT. Roxburgh (Plantes de Coromandel, tab. 87) établit sous ce nom le genre que Lamarck figure sous celui de *Calycopteris* (Ill., tab. 357). Il appartient à la Décandrie Monogynie, L., et quoiqu'apétale, est rapporté à la famille des Combrétacées. Le calice, adhérant à l'ovaire, s'évase au-dessus de lui, et plus haut se découpe en cinq parties; vers cette hauteur, dix étamines s'insèrent à lui, sur un double rang; un style plus long qu'elles surmonte l'ovaire uniloculaire au sommet duquel pendent quatre ou cinq ovules. Le fruit, au-dessus duquel persiste le calice agrandi et qui est marqué de cinq stries longitudinales, renferme une graine unique, dépourvue de périsperme, dont la radicule est supérieure et dont un cotylédon embrasse légèrement l'autre par ses bords.

Le *Getonia floribunda* est un arbrisseau grimpant, qui croît dans l'Inde. Ses feuilles sont opposées, ses fleurs disposées en panicules axillaires ou terminales.

GEUM. BOT. *V.* BENOITE.

GEUNSIA ET GEUNZIA. BOT. Necker donne, avec ces deux orthographes, ce nom à une division qu'il établit dans le genre *Justicia*, et au *Samyda* de Linné.

GEUSADEA. BOT. Synonyme de Châtaigne. D'autres écrivent *Geusadoa*.

GEVUINE. *Gevuina*. BOT. Molina (Chili, p. 198, et 2e édit., p. 279) a établi sous ce nom un genre de la Tétrandrie Monogynie, L., qui a été placé par Jussieu dans ses genres *incertæ sedis*. Les auteurs de la Flore

du Pérou et du Chili ont reproduit, sous le nom de *Quadria heterophylla* (*Fl. Peruv.*, 1, p. 63, tab. 99), la plante sur laquelle il a été formé; mais Persoon lui a restitué son ancien nom, à un léger changement près; il l'a nommé *Guevina*, et c'est aussi sous cette dénomination que R. Brown (*Transact. of Linn. Societ.*, t. x, p. 165) en a exposé les caractères. Sa place dans la famille des Protéacées avait, pour ainsi dire, été indiquée par les auteurs systématiques qui l'avaient mis près des genres *Embothrium*, *Persoonia*, etc. R. Brown (*loc. cit.*), dans son beau Mémoire sur les Protéacées, l'a compris effectivement au nombre des genres de cette famille, et il l'a caractérisé ainsi : périanthe tétraphylle, irrégulier, composé de trois folioles réfléchies et d'une quatrième dressée; anthères cachées dans les concavités des sommets des folioles calicinales; deux glandes hypogynes et placées à la partie antérieure; ovaire disperme; stigmate oblique; drupe ayant un noyau osseux et ne contenant qu'une graine.

Gevuina du Chili. *Gevuina Avellana*, Mol. C'est un arbre dont les feuilles sont alternes et pinnées, les fleurs, géminées sur chaque pédicelle, et disposées en grappes axillaires; chacune des paires de fleurs est accompagnée d'une bractée. L'amande du fruit a le goût de celui de notre Noisette (*Corylus Avellana*); d'où le nom spécifique. Cet arbre croît dans les forêts et au pied des montagnes du Chili.

GEYSERITE ou TUF DU GEYSER. min. Concrétion siliceuse, qui se forme sur les bords de la source volcanique d'eau bouillante du Geyser, en Islande. *V.* Quartz-Agate Thermogène.

GHANAM. pois. Espèce du genre Holocentre.

GHANDIROBE. bot. Même chose que Nhandirobe. *V.* Fevillée.

GHASDAMINI. bot. Synonyme de *Cassia Absus*, L.

GHA-TOITOI. ois. Espèce du genre Marlc. *V.* ce mot.

GHINIA. bot. Synonyme de *Tamonea* d'Aublet. *V.* ce mot.

GHOBBAN. pois. Espèce du genre Scare.

GHODAPARA. bot. Hermann a cité sous ce nom un arbre que De Candolie rapporte au *Dillenia speciosa*, et qui serait le *Dillenia dentata* de Thunberg, suivant Willdenow. Rottboll en a fait son genre *Wormia*.

GIAROLE. ois. *V.* Glaréole.

GIARRET. pois. L'un des noms vulgaires du Smaris, sur les bords de la Méditerranée.

GIBBAIRE. *Gibbaria*. bot. Genre de la famille des Synanthérées, Corymbifères de Jussieu et de la Syngénésie nécessaire, de L., établi par Cassini (Bullet. de la Société Philom., septembre 1817) qui l'a ainsi caractérisé : calathide radiée, dont le disque est composé de fleurons nombreux, réguliers et mâles, et la circonférence de demi-fleurons femelles, à tube court et à languette tridentée; involucre hémisphérique, formé de folioles lancéolées, imbriquées, spinescentes et étalées à leur sommet; réceptacle plan et sans appendices; ovaires des fleurs de la circonférence courts, lisses et bossus sur leur face extérieure; faux ovaires des fleurs centrales comprimés, striés et surmontés d'un rebord irrégulièrement découpé. Ce genre est placé par son auteur dans la tribu des Calendulées, près des genres *Calendula* et *Osteospermum*. Il ne se compose que d'une seule espèce, *Gibbaria bicolor*, Cass., dont les fleurs sont d'une belle couleur de feu dans le centre et sur la partie inférieure des demi-fleurons, tandis que la partie supérieure de ceux-ci est blanche. La description en a été faite sur un échantillon recueilli au cap de Bonne-Espérance par Thunberg, et conservé dans l'herbier de Jussieu où cette plante est placée parmi les *Arctotis*.

GIBBAR. mam. Syn. de Baleinoptère à ventre lisse. *V.* Baleine.

GIBBE. *Gibbus*. moll. C'est à tort que Montfort, dans sa Conchyliologie systématique (t. ii, p. 302), a établi ce genre. Il en a pris le type parmi les Maillots, et pour celui de ce genre qui offre une bosse ou une déviation latérale du dernier tour, ce qui le rend largement ombiliqué; son ouverture est subquadrilatère. C'est le *Bulimus Lyonctianus* de Bruguière, et un véritable Maillot pour Lamarck et les auteurs qui le suivent. Férussac a placé cette Coquille parmi les Cochlodontes, dans le premier groupe (les Maillots), sous le nº 472. Elle vient de l'Ile-de-France.

GIBBÈRE. *Gibbera*. bot. Ce genre de Champignons a été formé par Fries, aux dépens du grand genre *Sphæria* de Haller, et comprend les espèces qui offrent pour caractères : périthécion arrondi, dépourvu de pubescence, s'ouvrant par un pore dont le bord est proéminent, un peu tubuleux et irrégulièrement ridé; thèques dressés, convergents, longtemps persistants. Ces Cryptogames se développent sous l'épiderme des feuilles malades, sur lesquelles ils forment des taches colorées plus ou moins étendues.

GIBBEUX. *Gibbosus*. Organe couvert de protubérances plus ou moins nombreuses, rapprochées et saillantes.

GIBBIE. *Gibbium*. ins. Coléoptères pentamères; genre de la famille des Serricornes, tribu des Ptiniens, établi par Scopoli, aux dépens du genre *Ptinus* de Fabricius et d'Olivier. Ses caractères sont : antennes insérées au-devant des yeux, plus velues à leur extrémité, sétacées et composées d'articles cylindriques, dont le second et les deux suivants un peu plus épais; yeux très-petits et aplatis; corps assez court; prothorax cylindrique, très-court, plus étroit que l'abdomen, et dilaté en manière d'angle au milieu de son bord postérieur; point d'écusson visible à l'extérieur; élytres embrassant l'abdomen; celui-ci très-grand, renflé, presque demi-globuleux. Les Gibbies diffèrent essentiellement des Ptines par l'insertion des antennes, et ils s'éloignent des Ptilins, des Dorcatomes et des Vrillettes, par la forme générale du corps, et par celle des antennes. Les habitudes de ces insectes sont assez analogues à celles des Ptines; on les rencontre ordinairement dans les collections d'animaux et de plantes.

Gibbie des lieux obscurs. *Gibbium scotias*, Fuesly. Cet insecte n'a guère plus d'une ligne de longueur; il est d'un brun rougeâtre, avec les élytres transparentes; le corselet est lisse, très-court, sans aucun tubercule; les pattes et les antennes sont entièrement revêtues d'un duvet soyeux et jaunâtre. On le trouve, mais rarement, en Europe. Il faut placer dans ce genre une seconde

espèce dont on a fait à tort un genre particulier sous le nom de *Mezium*; c'est le *Ptinus sulcatus* de Fabricius, qui n'a d'autre caractère différentiel que les inégalités de son corselet sur lequel on remarque des côtes élevées et longitudinales, qui forment trois sillons profonds; cet organe, ainsi que la tête, est d'ailleurs couvert de poils comme les antennes et les pattes. Il paraît se trouver sur les deux continents. On connaît encore quelques autres espèces; l'une d'elles porte le nom d'*hirticollis*. Une autre a été appelée *bicolor* par Dejean (Catal. des Coléopt., p. 41); elle est originaire du Pérou.

GIBBIFÈRE. *Gibbifer*. BOT. Selon Mirbel, la gorge de la corolle est Gibbifère, quand elle est dilatée en bosse, ainsi qu'on le voit dans plusieurs Borraginées.

GIBBON. *Hylobates*. MAM. (Illiger.) Quels que soient les rapports d'aspect et de conformation qui rattachent les animaux de ce genre à la famille des Bimanes, ils ne peuvent demeurer confondus avec les Orangs dans un même genre; les callosités de leurs fesses les en distingueraient suffisamment quand l'angle facial ne serait pas diminué chez eux et quand leurs bras difformes ne seraient point allongés au point que sans s'accroupir ni même se baisser, les Gibbons peuvent poser leurs mains sur le sol, et marcher en quelque sorte à quatre pattes tout en se tenant debout. Les extrémités inférieures sont au contraire courtes et surtout grêles, mais ce ne serait point cette maigreur des jambes et des cuisses avec la disproportion des bras qui éloignerait le plus les Gibbons de la famille où nous comprenons les espèces humaines, puisqu'en passant de ces Gibbons à l'Orang roux où les bras sont raccourcis, et de celui-ci au Champanzée chez qui nous les voyons encore plus courts, nous arrivons à ces Hommes de l'Australasie chez qui les bras sont plus longs que chez nous, tandis que les cuisses et les jambes n'y sont pas moins grêles que chez les Orangs. Partout la nature nous montre, au moyen des passages qui lient ses productions, combien sont téméraires et vains ces systèmes de classification où certains naturalistes prononcent de toute leur hauteur, quelle créature doit nécessairement être éloignée de celles qui lui sont voisines parce qu'on lui trouve un point de connexion avec le groupe dans lequel on les veut rejeter sous prétexte, s'il est permis d'employer cette expression dans un ouvrage sérieux, qu'il ne faut pas casser les vitres. Quoi qu'il en soit, comme c'est des formes corporelles et des subordinations organiques que résultent les facultés des animaux sans exception, et qu'en raison du plus grand nombre de telles ressemblances ces êtres ont de plus grands rapports dans ce qu'il est temps d'appeler le moral indistinctement chez tous, les ressemblances des Gibbons avec les Hommes diminuant à peu près dans la proportion où leurs ressemblances avec les Singes augmentent, ces Gibbons devaient être les derniers des Bimanes sous le rapport de l'intelligence, et ils le sont en effet. Généralement plus petits que les autres et conséquemment moins forts; indolents, parce que la bizarre contexture de leurs bras les condamne à une sorte de maladresse; ordinairement sédentaires, parce que la disproportion de leur ensemble rend leurs allures pénibles, ils vivent cantonnés dans les sauvages et vastes forêts des parties les plus orientales et méridionales de l'Asie, ainsi que des grandes îles de la Polynésie. Ils ne pourraient courir et ne grimpent point non plus aux arbres avec autant de facilité que les Orangs; aussi se défient-ils de leurs ressources pour échapper au danger, et ils sortent rarement de leurs fourrés où ils vivent en sociétés assez nombreuses, et commodément assis au moyen des callosités de leurs fesses sur les grosses branches; d'autres fois ils se tiennent debout à l'extrémité des rameaux même les plus agités par le vent, où l'on prétend qu'ils se dressent aisément, non en cherchant à s'accrocher aux branchages voisins à l'aide de leurs longs bras, mais en étendant horizontalement ces bras qui forment balancier; de sorte que l'idée de faire des tours de force sur la corde, étant originaire de l'Inde avec tant d'autres jongleries, il est probable que les Gibbons furent les premiers modèles que se proposèrent les acrobates. Ainsi que leurs élèves, ces animaux peuvent avoir une excellente tête pour résister au genre d'étourdissement qu'éprouvent ordinairement les hommes lorsqu'ils se voient comme suspendus dans les airs, exposés à tomber d'une grande hauteur; mais on peut dire que dans toute autre circonstance ils ont l'esprit faible. Le peu d'individus qu'on a étudiés dans la domesticité, s'y sont montrés timides, défiants, poltrons, taciturnes, en tout temps comme embarrassés de leur maintien. Ils mangeaient de tout ce que nous mangeons, mais en préférant les légumes et les œufs; ils imitaient bien quelques-unes des actions humaines, mais avec gaucherie, et nul doute qu'un Orang noir ou Champanzée ne soit beaucoup plus au-dessus d'un Siamang ou d'un Wouwou, qu'un Hottentot, un Mélanien, ou même plus d'un de nos concitoyens, ne sont au-dessus de ces Champanzées ou Orangs noirs dans lesquels certains raisonneurs ne verraient une bête que parce que certains docteurs leur auraient dit qu'il est fort dangereux de voir autrement. Les Gibbons ont du reste, à quelques modifications de formes près, le système dentaire qui caractérise les autres Bimanes; le poil de l'avant-bras s'y dirige également du bas en haut, c'est-à-dire en venant du poignet au coude, mais plus obscurément parce qu'il est tant soit peu laineux; le bassin y est plus allongé et déjà beaucoup plus oblique.

*Espèces constatées du genre* GIBBON.

1° Le SIAMANG, *Hylobates syndactylus*, Cuv., figuré dans les Mammifères du Mus. (34e livr., n° 1821), est l'un des plus grands Gibbons, quoiqu'il atteigne jusqu'à trois pieds et demi de hauteur. Assez commun à Sumatra, où le découvrit Alfred Duvaucel, il est étonnant qu'on n'en ait point eu plus tôt de notions en Europe. Une poche gutturale comme dans les Orangs lui interdit un langage articulé, mais coopère à rendre ses cris forts et lugubres. Son pelage est extrêmement noir, si ce n'est aux sourcils et sous le menton, où les poils, toujours doux, épais et brillants, sont roussâtres. Le mâle porte un pinceau de semblables poils à chaque testicule, tandis que la femelle a le tour des parties correspondantes et des mamelles totalement nu. Le caractère principal qui ne permet de confondre le Sia-

mang avec aucune autre espèce, consiste dans la membrane qui, très-étroite, unit le doigt index au médius, en s'étendant jusqu'à la première phalange. Selon les observations de Duvaucel, ces animaux se tiennent en troupes fort nombreuses où semblent exercer une certaine autorité quelques individus plus forts et plus agiles que les autres. Ces troupes font retentir les forêts de cris épouvantables pendant le coucher et le lever du soleil; dans l'obscurité profonde ils gardent le silence, et le jour, blottis à l'ombre du feuillage, on ne les entend pas plus que s'ils n'existaient pas. Génés dans leurs mouvements, ils ne grimpent même pas avec légèreté, aussi sont-ils attentifs au moindre bruit et très-vigilants; ils placent des sentinelles pour observer au loin ce qui pourrait menacer leur repos. On s'empare aisément des individus qu'on surprend à terre; il est au reste peu d'animaux plus bêtes et plus maussades; d'une patience stupide, supportant les plus mauvais traitements avec une imperturbable résignation, ils peuvent être réputés un modèle de l'esclave et mériteraient plus que le Chien même le titre de fidèle, dans le sens où beaucoup de personnes comprennent la fidélité. On n'a pas manqué conséquemment d'arguer de l'idiotisme du Siamang pour dégrader les Orangs qui ne sont pourtant ni des Gibbons, ni des Idiots. Cependant qu'une femelle de l'espèce dont il est question devienne mère, un nouveau sentiment l'élève aussitôt au-dessus de ses semblables; l'amour maternel développe en elle et au plus haut degré l'intelligence nécessaire pour veiller à l'éducation de son petit en subvenant à tous ses besoins; prévoyante, active, elle devine et sait écarter les moindres dangers à l'aspect desquels son courage s'allume. Des squelettes de Siamangs des deux sexes, ayant été adressés au Muséum avec diverses peaux, on remarqua que dans le crâne des femelles adultes une saillie terminale et bien plus considérable que chez tous les Orangs et les Singes, est située au-dessous de la place correspondante au cervelet qu'elle déborde de beaucoup; cette saillie correspond à l'extrémité prolongée en arrière des hémisphères cérébraux. Le docteur Gall regarde ces extrémités comme la source des attachements de famille. Leur grandeur, chez le Siamang, expliquerait donc cette tendresse des mères pour leur progéniture, portée au plus haut degré; mais il faudrait vérifier si cette prépondérance n'est pas aussi considérable dans les mâles, pères assez indifférents et à peu près stupides en tout temps, et si les femelles demeurent toujours intelligentes, actives et courageuses, lorsque l'amour maternel n'exalte plus leurs facultés.

2° Le Wouwou, Encycl., Mam., Suppl., pl. 1, fig. 1, et de Camper, *Hylobates leuciscus;* le Gibbon cendré de Cuvier, figuré sous ce nom dans l'Atlas du Dictionnaire de Levrault; Moloch, d'Audebert, Fam. 1, sec. 11, fig. 11; *Pithecus leuciscus*, Geoff., Mém. Mus., t. II, p. 89, n° 4; *Simia leucisca*, Schreb., tab. 3, a. Ce Gibbon atteint jusqu'à quatre pieds de hauteur; son pelage est d'un gris cendré clair, tirant sur le brun et le bleu sur les reins; doux, laineux et touffu. Ses callosités sont très-fortes; tous ses doigts sont libres, et les bras sont encore plus longs que dans l'espèce précédente. La face nue est d'un bleu noirâtre, légèrement teint en brun dans les femelles; un cercle de poils particuliers, qui entoure cette face, les pieds, les mains, les oreilles et le sommet de la tête tirent sur le noir. Les jeunes sont d'un blond uniforme. Les vieux se diaprent de quelques nuances plus ou moins variées et foncées. Les Wouwous ne vivent point en troupes autant que les autres Bimanes; on les trouve presque toujours par couple, et leur agilité est surprenante. On les voit souvent grimper rapidement sur les Bambous les plus élevés et les plus mobiles à l'extrémité desquels ils se soutiennent hors de toute portée, debout et en équilibre dans l'air, à l'aide de leurs grands bras étendus en croix; d'autres fois, saisissant l'extrémité agitée des branchages flexibles, ils s'y laissent pendre, et s'y balancent pour se lancer au loin quand ils se sont donné l'impulsion convenable; on assure qu'ils peuvent ainsi sauter plusieurs fois de suite jusqu'à trente et même jusqu'à quarante pieds de distance. Leurs passions sont vives, leurs appétits ressemblent à ceux des enfants; dans la domesticité, ils deviennent mélancoliques et fort peu divertissants, ne se montrant plus aussi agiles qu'ils l'étaient dans leurs bois. On trouve assez communément ce Gibbon aux Moluques et dans les îles de la Sonde.

3° L'Ounco. *Hylobates Lar*, Gibbon de Buffon, t. XIV, pl. 2, copiée sous le nom impropre de grand Gibbon, dans l'Encyclopédie méthodique, Quadrupèdes, pl. 5, fig. 3; Audebert, Fam. 1, sec. 11, fig. 1, où les bras et les jambes, dessinés d'après des peaux rembourrées, sont beaucoup trop gros et trop régulièrement cylindriques; *Pithecus Lar*, Geoff., Mém. Mus., t. XXIX, p. 88, n° 2; *Simia Lar*, L., Gmel., *Syst. Nat.*, XIII, t. 1, p. 27; *Simia longimonus*, Schreb., tab. 3. Cette espèce, la première du genre que fit connaître Buffon, d'après une petite femelle que Daubenton étudia et qui ne pesait guère que dix-huit livres; cette espèce qu'on a quelquefois et si mal à propos appelée grand Gibbon, puisque l'Ounco n'est pas aussi grand que le Wouwou et le Siamang, n'atteint guère que trois pieds de hauteur. Elle a été trouvée à Sumatra; on l'a aussi rapportée des environs de Pondichéry. Sa couleur est d'un noir brunâtre, son poil épais et lisse forme sous le cou comme une sorte de crinière. Ses pieds, ses mains et sa face sont d'une couleur noire foncée; cette dernière partie est comme encadrée par un bandeau de poils blancs, qui passe sur les sourcils et forme des favoris épais.

4° Le Petit Gibbon de Buffon, t. XIV, pl. 3, copiée dans l'Encyclopédie, pl. 5, f. 4; *Hylobates variegatus; Simia variegata, var.*, Schreb., tab. 3; *Pithecus variegatus*, Geoff., Mém. Mus., t. XIX, p. 88, n° 3; Desmarest, Encycl. méth., Mam., p. 51, n° 5. Cuvier n'a point adopté cette espèce qu'il présume avec Schreber n'être qu'une variété de la précédente. L'individu femelle sur lequel on la fonda, était d'un tiers moins grand que le Ounco, mais offrait d'ailleurs les mêmes proportions dans toutes ses parties; il ne différait guère que par la couleur du dessus et des côtés du cou, du dos et de la face externe, et par celle des bras qui était brune et non pas noire; les régions internes, ainsi que

la croupe, étaient grises, mêlées de brunâtre. On n'a pas retrouvé dans les collections du Muséum l'animal observé par le collaborateur de Buffon, et qui servit à établir cette espèce ; il venait de la presqu'île de Malacca.

On a cru reconnaître un Gibbon dans le grand Singe de la Chine, dont certains voyageurs ont fait mention sous le nom de Fézé, et dont les dents, très-fortes, ont fait supposer qu'il était carnivore et même anthropophage. L'existence de cet animal n'est rien moins que constatée.

GIBBUS. moll. *V.* Gibbe.

GIBECIÈRE. moll. On donne vulgairement ce nom à tous les Peignes dont les valves sont également creuses. Lamarck l'a particulièrement appliqué à l'*Ostrea Pesfelis* de Linné. Blainville croit au contraire que c'est l'*Ostrea varia* de Linné qui répond au Peigne bigarré, *Pecten varius* de Lamarck. Le *Pecten opercularis*, Lamk., porte aussi ce nom, qui, comme on le voit, s'applique indistinctement à plusieurs espèces. On en fait des bourses à Naples.

GIBEL ou GIBÈLE. pois. Cette espèce, encore qu'elle ait été figurée par Bloch, pl. 12, sous le nom de *Cyprinus Gibelio*, n'est pas assez exactement connue pour pouvoir être placée dans l'un des sous-genres établis chez les Cyprins. *V.* ce mot.

GICLET. bot. L'un des noms vulgaires du *Momordica Elaterium*, L.

GIESECKITE. min. Substance grisâtre ou verdâtre, cristallisée en prismes rhomboïdaux ou à six pans; elle est tendre et se laisse facilement rayer par une pointe d'acier; sa pesanteur spécifique est de 2,8; son analyse chimique a donné à Stromeyer : silice 51; alumine 37; potasse 6; magnésie 1; oxyde de fer 4; oxyde de manganèse 1. Cette substance a été découverte au Groenland, par Giebecke, dans les roches porphyriques d'Akulliarasiarsuk. Elle a beaucoup de ressemblance avec la Pinite d'Auvergne, mais les résultats de l'analyse chimique ne permettent pas de réunir les deux substances.

GIFOLE. *Gifola.* bot. Ce nom, qui est un anagramme insignifiant du mot *Filago*, a été donné par H. Cassini (Bullet. de la Société Philomatique, septembre 1819) à un des genres qu'il a établis aux dépens de ce dernier. Il appartient à la famille des Synanthérées, Corymbifères de Jussieu, tribu des Inulées de Cassini, et à la Syngénésie superflue, L. Ses différences d'avec le vrai *Filago*, consistent seulement dans les fleurons du disque qui sont hermaphrodites au lieu d'être mâles; leurs ovaires sont aigrettés, tandis que ceux des Filages sont dépourvus d'aigrettes.

L'auteur de ce genre, ou plutôt de ce sous-genre, n'y rapporte avec certitude que le *Filago germanica*, L., plante herbacée, annuelle, à tige ramifiée, dichotome, laineuse, et à capitules solitaires, terminaux ou axillaires. Elle est commune en Europe dans les champs, et on la connaît vulgairement sous les noms d'Herbe à Coton et Cotonnière.

Le *Filago pyramidata*, L., appartient encore à ce sous-genre, selon Cassini qui, cependant, ne donne pas ce rapprochement comme certain.

GIGALOBIUM. bot. Syn. de *Mimosa scandens*, L.

GIGANTÉE. *Gigantea.* bot. (*Hydrophytes.*) Genre proposé par Stackhouse, dans la deuxième édition de sa Néréide Britannique, qui l'a caractérisé ainsi : fronde simple ou découpée, cartilagineuse, épaisse, très-glabre, remplie intérieurement d'une mucosité diaphane, rétiforme, dans laquelle sont des graines étroites, allongées, formant de petites taches éparses ou dispersées en séries. Ce genre, dont le nom est celui que C. Bauhin donnait au Topinambour, ce qui ne le rend pas meilleur puisqu'il pêche contre toutes les règles de la nomenclature, ne diffère en aucune manière de celui que nous avons nommé *Laminaria*, adopté sous ce nom par les naturalistes. Stackhouse ne l'avait composé que de trois espèces, qui sont nos Laminaires saccharine, bulbeuse et digitée. *V.* Laminaire.

GIGARTINE (fructification). bot. (*Hydrophytes.*) Du mot qui, en grec, signifie grain de Raisin. Les fructifications des Hydrophytes, auxquelles nous donnons cette épithète, ont la demi-transparence nébuleuse des grains de raisin et leur centre opaque par la réunion des capsules, comme les pépins dans le fruit de la Vigne; ce caractère s'observe dans toutes les plantes marines que nous avons réunies dans un seul groupe, sous le nom de Gigartine. *V.* ce mot.

GIGARTINE. *Gigartina.* bot. crypt. (*Hydrophytes.*) Genre de l'ordre des Floridées à feuilles cylindriques ou nulles, ayant pour caractère : des tubercules sphériques ou hémisphériques, sessiles, gigartins, épars sur des rameaux constamment cylindriques ou sur leurs divisions foliiformes. Presque toutes les Gigartines ont été classées par Roth dans le genre *Ceramium*. De Candolle en a placé plusieurs parmi les Ulves; beaucoup d'autres botanistes les ont considérées comme des Fucus. Stackhouse a conservé le genre *Gigartina*, mais il ne le compose que d'une seule espèce, le *Gigartina pistillata*, qu'il nomme *Gigartina Lœflingii*. Agardh, dans son *Synopsis Algarum Scandinaviæ*, a classé les Gigartines parmi ses Sphérocoques et ses Chondries; il n'a pas adopté le genre *Gigartina*. Lyngbye l'a conservé dans son *Tentamen*, mais après en avoir séparé quelques espèces, principalement le *Fucus Gigartinus* de Linné, qui lui sert de type. Il a cru devoir y placer le *Fucus viridis*, qui est une Desmarestie, genre de l'ordre des Fucacées, les *Fucus lycopodioides* et *pinostroides* de Turner, qui appartiennent aux Céramies; il a décrit deux espèces nouvelles sous le nom de *lubrica* et de *Fabriciana*. La première paraît être une Dumontie, et la deuxième ne diffère point du *Fucus glandulosus* de Turner. D'après ces faits, il n'est pas probable que l'on puisse adopter le genre *Gigartina* tel que Lynghye l'a établi. L'organisation des Gigartines ressemble à celle des autres Floridées. Au centre, un tissu cellulaire grand et régulier, entouré d'une petite couche de tissu cellulaire, à mailles très-petites, faisant peut-être fonction d'écorce, et dont la surface se change en un épiderme très-mince. Dans quelques espèces, lorsque la plante a fini sa croissance, cet épiderme s'enlève avec la plus grande facilité au moyen de la macération. Roth et quelques autres naturalistes ont, ainsi que Lamouroux, classé dans le

genre *Ceramium* la plupart des Gigartines et des Plocamies, et les ont confondues avec les Hydrophytes articulées. Il est facile cependant de les distinguer. Si l'on coupe longitudinalement une tige, un rameau, une feuille des premières, la substance ou le tissu n'est pas interrompu, il est toujours homogène. Les contractions ou étranglements varient beaucoup dans les individus de la même espèce; quelquefois elles sont si fortes, si apparentes, que la plante paraît parfaitement articulée; mais aucune Floridée cylindrique n'est exempte de quelque contraction, principalement aux extrémités; quelques-unes, comme la Gigartine articulée et les espèces congénères, en offrent depuis la racine jusqu'au sommet. Nous croyons que les contractions ne commencent à se former que lorsque la plante est parvenue à un certain âge, ou bien au moment où les fructifications se développent. Il semble que la nature forme ces étranglements pour donner de la solidité au tissu de ces plantes, ou pour retarder la marche des fluides, leur faire subir une élaboration plus complète, en les soumettant plus longtemps à l'action vitale, et, par ce moyen, les rendre aptes à former ou à développer les organes destinés à la reproduction. Nous ne séparons point les Floridées contractées des Floridées cloisonnées, parce qu'elles se lient entre elles par une foule de caractères, et que souvent la même espèce offre des contractions ou un tube continu, rempli de quelques filaments qui se dirigent de la circonférence au centre. Il en est qui paraissent entièrement cloisonnées, d'autres n'ont des cloisons que dans les tiges, ou dans les rameaux, ou dans leur partie supérieure; quelques-unes n'offrent ce caractère que dans leur jeunesse. Enfin la même espèce possède quelquefois ces prétendues cloisons, et d'autres fois elle n'en a pas même l'apparence. Il existe des plantes marines de couleur verte ou olivâtre qui ont également les tiges ou les rameaux fortifiés par des cloisons réelles ou apparentes. Les caractères qu'offrent les fructifications de ces végétaux, réunis à ceux de la couleur, les éloignent des genres qui composent la brillante famille des Floridées. Quoique la forme des Gigartines varie beaucoup, leurs fructifications présentent toujours les mêmes caractères; elles ne diffèrent que par la grandeur, quelquefois égale à celle d'une graine de Radis, d'autres fois si petite qu'elle est presque invisible. Plusieurs espèces ont la double fructification particulière à une grande partie des Floridées. La couleur présente les nuances les plus brillantes, lorsque les Gigartines ont été exposées à l'action de l'air, de la lumière, etc.; vivantes, elles sont d'un rouge purpurin plus ou moins foncé; cette couleur, dans quelques espèces, est extrêmement fugace et s'altère avec la plus grande facilité. Les Gigartines ne sont pas d'une grandeur considérable; la plupart ont, en général, un ou deux décimètres de hauteur; quelques-unes trois à cinq; et nous n'en connaissons qu'un très-petit nombre de six à huit décimètres.

Pour aider à déterminer les nombreuses espèces qu'il a réunies dans ce genre, Lamouroux les a divisées en trois sections : la première offre pour caractère : feuilles distinctes, éparses sur les tiges ou les rameaux. La deuxième : tiges et rameaux dépourvus de feuilles et sans contractions. La troisième : contractions ou étranglements dans les tiges et les rameaux. Chacune de ces trois sections pourrait former un genre particulier; mais la fructification étant la même dans toutes les espèces, Lamouroux crut devoir conserver le genre Gigartine tel qu'il l'a anciennement établi. Ces Hydrophytes sont toutes annuelles, et bien peu se trouvent dans les régions équatoriales; c'est principalement au centre des zones tempérées des deux hémisphères que les espèces sont le plus nombreuses, et beaucoup d'entre elles ont des rapports singuliers de formes à la même latitude, dans les deux hémisphères. Parmi les espèces les plus remarquables, on peut citer les *Gigartina uvaria* et *ovata* par leur ressemblance : mais l'une se trouve dans la Méditerranée et l'autre sur les côtes de la Nouvelle-Hollande; le *Gigartina confervoides* des côtes occidentales de France, dont les nombreuses variétés diffèrent toujours de celles que l'on trouve dans la Méditerranée; le *Gigartina tenax*, dont les Chinois font une si grande consommation; le *Gigartina Helminthochorton*, qui devrait former à lui seul la Mousse de Corse des pharmaciens, mais qui souvent ne s'y trouve même pas. Lamouroux a reconnu plus de quatre-vingts espèces d'Hydrophytes dans cette Mousse de Corse, et ses propriétés étaient toutes les mêmes. Il faut mentionner encore les *Gigartina capillaris* et *clavelloso*, si difficiles à distinguer, surtout le premier qui n'est peut-être qu'une variété très-singulière du *Gigartina purpurascens*; le *Gigartina articulata*, qui n'est pas toujours articulé et dont on a découvert plusieurs congénères dans la Nouvelle-Hollande. Sa tige, presque fistuleuse, est remplie intérieurement de petits filaments articulés, qui se projettent sans ordre de la circonférence au centre. Ce caractère, réuni à celui de la forme que l'on observe dans toutes les Gigartines de la troisième section, indique les rapports qui existent entre ces plantes; peut-on s'en servir pour caractère générique? Les *Gigartina pedunculata, scorpioides* et *rotunda* pourront former par la suite autant de genres, à cause des caractères qu'elles présentent, tant dans leur organisation que dans leur fructification.

GIGARTINITES. VÉGÉT. FOSS. Dans son Histoire des Végétaux fossiles, Adolphe Brongniart admet, dans la famille des Algues, un groupe qu'il a nommé les Gigartinites; il renferme neuf espèces trouvées en divers terrains.

GIGARUM. BOT. Synonyme de Gouet. *V.* ce mot.

GIGENIA. OIS. Synonyme de Grive. *V.* MERLE.

GIGERI. BOT. *V.* JUGEOLINE.

GILBE. BOT. L'un des synonymes vulgaires de Genêt des teinturiers.

GILIE. *Gilia*. BOT. Ce genre, institué par Ruiz et Pavon dans leur Flore du Pérou, a été dédié à Philippe Salvator Gilio, botaniste espagnol, auteur d'un grand nombre d'observations phytologiques qui ont été réunies et publiées en un volume, et en outre d'une Histoire naturelle du royaume de Terre-Ferme, en Amérique, qui a paru en 1780. Ce genre, que plusieurs botanistes prétendent ne point différer essentiellement du *Cantua*, se composait de cinq espèces auxquelles Douglas vient d'ajouter, comme sixième, la GILIE A

MILLE FEUILLES, *Gilia achilleæfolia*, qu'il a découverte en Californie, et qu'il a communiquée à la Société d'horticulture de Londres. C'est une plante annuelle, rameuse, haute d'un pied et plus, très-glabre, garnie de feuilles composées de deux ou trois segments linéaires, subulés, poilus à leur base et d'un vert gai. Les fleurs sont nombreuses, réunies en corymbes terminaux, sur de longs pédoncules pubescents. Le calice est membraneux, presque conique, divisé en cinq parties un peu lanugineuses et ciliées. La corolle est infundibuliforme, d'un pourpre bleuâtre, avec son limbe profondément divisé en cinq lobes oblongs, obtus, surpassant du double les divisions calicinales. Les cinq étamines sont insérées à l'origine du limbe, en avant de chacune de ses divisions dont elles n'atteignent pas la hauteur; les filaments sont égaux et simples; les anthères sont oblongues, un peu cordées à la base, biloculaires et d'un bleu azuré. L'ovaire est entouré d'un cercle d'une nuance obscure et se transforme en capsule à trois loges, à trois valves, renfermant des graines ailées au sommet.

On plante les Gilies en pleine terre où elles contribuent à la décoration des plates-bandes; on les propage par le semis.

GILIBERTIE. *Gilibertia*. BOT. Genre de la famille des Araliacées, et de l'Heptandrie Heptagynie, L., établi par Ruiz et Pavon (*Flor. Peruv.*, 3, p. 75, tab. 312) qui l'ont ainsi caractérisé : calice à sept dents; corolle à sept pétales; sept étamines, et sept stigmates ovés et écartés; capsule à sept loges disposées en étoiles et renfermant chacune une graine oblongue. Le nombre des parties de la fleur est quelquefois augmenté d'une ou deux. Ce genre est très-rapproché du *Polyscias* de Forster; Jussieu pense même qu'il doit lui être réuni. Un bel arbre le constitue; c'est le *Gilibertia umbellata*, qui croît dans les forêts de Munna au Pérou, et dont la hauteur est de dix mètres.

Le nom de *Gilibertia* a été donné par Gmelin (Syst., 682) à un genre de la famille des Méliacées qui avait déjà été nommé *Quivisia* par Commerson et Jussieu. Willdenow en a néanmoins décrit les espèces sous le nom de *Gilibertia*. *V.* QUIVISIE.

GILLENIE. *Gillenia*. BOT. Sous ce nom, Mœnch a établi aux dépens du *Spiræa* de Linné, un genre qui a été adopté par Nuttal et par d'autres botanistes américains. La diversité du port et quelques caractères dans les organes de la fructification, sembleraient déposer en faveur de ce genre qui renfermerait deux espèces, les *Gillenia trifoliata*, Mœnch, et *Gillenia stipulacea*, de Barton et Nuttal. Mais Cambessèdes de Montpellier, dans sa Monographie du genre *Spiræa*, récemment publiée (Ann. des Scienc. natur., t. I, p. 239), a démontré l'insuffisance de ces caractères, et ne s'est servi du mot *Gillenia* que pour nommer une section du genre Spirée. *V.* ce mot.

GILLIESIE. *Gilliesia*. BOT. Genre de la famille des Asphodélées de Jussieu, et de la Triandrie Monogynie de Linné, institué par le professeur Lindley et dédié au docteur Gillies qui a enrichi l'horticulture d'un grand nombre de plantes de l'Amérique méridionale et particulièrement du Chili. Les caractères du genre nouveau sont : périanthe irrégulier, charnu, à six sépales étalés, linéaires et inégaux; six écailles bifides en dehors des étamines à filaments larges : ces écailles sont soudées; ovaire supère, triloculaire, surmonté d'un style très-court, que couronne un stigmate capité, triangulaire. Le fruit consiste en une capsule oblongue, à trois valves, à trois loges polyspermes; les valves sont septifères au milieu; semences petites, presque rondes, couvertes d'un test noir et ridé.

GILLIESIE A FEUILLES DE GRAMINÉE. *Gilliesia Graminea*, Lindley, Botan. Regist., 992. C'est une plante herbacée, à feuilles radicales, linéaires; la hampe est terminée par une ombelle de trois fleurs portées sur de longs pédicelles contournés et inégaux; elles sont penchées, comme bilabiées, verdâtres, avec le bord des découpures ou segments de pétales d'un rouge terne; des filets violets recouvrent l'ovaire et le stigmate. Cette plante bulbeuse est originaire du Chili.

GILLIT. OIS. Espèce du genre Moucherolle. *V.* ce mot.

GILLON. BOT. L'un des noms vulgaires du Gui. *V.* ce mot.

GILLONIÈRE. OIS. C'est-à-dire Mangeuse de Gui. Synonyme vulgaire de Draine. *V.* MERLE.

GILOCK. OIS. Synonyme vulgaire de Courlis cendré. *V.* COURLIS.

GILTSTEIN. MIN. Nom vulgaire sous lequel on désigne, dans le haut et bas Valais, une roche serpentineuse, qui résiste très-bien à une forte chaleur et sert à construire des poêles et des fourneaux.

GIMBERNATIA. BOT. Ruiz et Pavon, dans la Flore du Pérou et du Chili, ont donné ce nom au genre que Jussieu avait antérieurement fait connaître sous celui de *Chunchoa*. *V.* ce mot.

GINANNIA. BOT. Nom substitué par Scopoli et Schreber à celui de *Palovea*, genre de la famille des Légumineuses établi par Aublet, et adopté par Jussieu. *V.* PALOVÉE.

GINGE. BOT. Camerarius nommait ainsi la jolie graine écarlate marquée de noir de l'Abrus. *V.* ce mot.

GINGEMBRE. *Zingiber*. BOT. Genre de la famille des Amomées ou Scitaminées de Brown, et de la Monandrie Monogynie, L., confondu par Linné, Lamarck et Jussieu, parmi les Amomes, et séparé de ceux-ci par Roscoë (*Transact. Lin. Soc.*, t. VIII, p. 348) qui l'a ainsi caractérisé : périanthe extérieur à trois divisions courtes; l'intérieur tubuleux, à trois divisions irrégulières; anthère fendue en deux; processus terminal simple et subulé; style reçu dans le sillon de l'étamine. Jussieu avait déjà fait remarquer la différence de l'inflorescence des Gingembres d'avec celle des Amomes; les premiers ont des fleurs disposées en épi serré, radical et imbriqué. Comme presque toutes les autres Amomées, les espèces du genre Gingembre sont indigènes des Indes-Orientales.

Le GINGEMBRE OFFICINAL. *Zingiber officinale*, Rosc. (*loc. cit.*), Ach. Richard, Bot. médic., t. I, p. 112; *Amomum Zingiber*, L. Cette plante a une racine tuberculeuse de la grosseur du doigt, irrégulièrement coudée, coriace et blanche à l'intérieur; sa tige, haute de sept à huit décimètres, est cylindrique; elle porte des feuilles

alternes, distiques, lancéolées, aigues, terminées inférieurement par une gaine longue et fendue. La hampe qui porte les fleurs nait à côté de la tige; elle est recouverte d'écailles ovales, acuminées, engainantes, analogues à celles de la base des feuilles. Chaque écaille florale renferme deux fleurs jaunâtres, qui paraissent successivement; leur labelle ou division interne et inférieure du périanthe est pourpre, varié de brun et de jaune. La culture du Gingembre prospère maintenant à Cayenne et aux Antilles. C'est sur des échantillons provenant de ces lieux et recueillis par le professeur Richard, que son fils, Achille, a fait la description de l'espèce dont les détails précédents ont été extraits.

La racine de Gingembre, quoique séchée, a une odeur piquante, une saveur aromatique et brûlante qu'elle doit à la présence de beaucoup d'huile volatile; elle renferme, en outre, une grande quantité d'Amidon. La violente action de ce médicament sur toutes les parties de la membrane muqueuse, fait qu'on l'emploie rarement. Ingéré dans l'estomac, il y détermine un sentiment de chaleur très-pénible, et il excite puissamment les forces digestives. Sous ce rapport, on peut l'administrer, soit en poudre et associé avec d'autres médicaments pour mitiger son énergie, soit en infusion ou en élixir. Si on met en contact la racine de Gingembre avec la membrane pituitaire, ou qu'on en mâche une petite quantité, elle produit à l'instant même de violents éternuments ou un écoulement abondant de salive. Certains marchands de Chevaux très-rusés ont su profiter de cette activité irritante du Gingembre: avant d'essayer un Cheval, ils lui en mettent une petite quantité à l'entrée de l'anus; et l'irritation produite sur les muscles releveurs de la queue, donne à la bête une allure factice à laquelle on attache assez souvent quelque prix.

On appelle, dans plusieurs colonies, le Balisier Gingembre batard.

GINGEOLIER. bot. L'un des noms vulgaires du Jujubier.

GINGEON ou VINGEON. ois. Synonyme de Canard siffleur. *V.* Canard.

GINGIDIER. *Gingidium*. bot. Genre de la famille des Ombellifères et de la Pentandrie Digynie, L., établi par Forster (*Charact. Gener. austrol.*, tab. 21) qui l'a ainsi caractérisé: calice à cinq dents; cinq pétales lancéolés, infléchis et cordiformes; fruit ové, couronné par le calice et marqué de quatre stries. Les ombelles sont inégales; chaque ombellule, dont la collerette a six folioles, n'est composé que d'un petit nombre de fleurs dont les centrales avortent. La plante qui constitue ce genre est indigène de la Nouvelle-Zélande. Willdenow (*Species Plant.*, t. I, p. 1428) et Sprengel (*in Schultes Syst. veget.*, t. VI, p. 552) ont décrit le *Gingidium montanum*, Forst., comme une espèce de *Ligusticum*. *V.* Livèche.

GINGINSIE. *Ginginsia*. bot. Le genre établi sous ce nom par De Candolle, dans la famille des Portulacées, se compose de plusieurs espèces qui avaient été considérées comme appartenant au genre *Mollugo* ou *Pharnaceum*; mais l'examen attentif de leur organisation les fit d'abord éloigner des Caryophyllées, puis les fit classer parmi les Portulacées; ce qui résulte de la description détaillée des caractères génériques suivants: calice à cinq lobes ovales, pétaloïdes et persistants; point de pétales, cinq étamines insérées à la base du calice, alternant avec ses lobes; anthères biloculaires; ovaire entouré à sa base d'une écaille charnue, à cinq lobes; style nul; trois stigmates en forme de crête; capsule à trois valves et uniloculaire; semences nombreuses, attachées à un placenta central. Ce genre renferme sept espèces partagées en deux sections; ce sont des sous-arbrisseaux à feuilles irrégulièrement verticillées, opposées ou alternes, filiformes ou linéaires, accompagnées à leur base de stipules scarieuses; les pédoncules sont axillaires, allongés, supportant une sorte d'ombelle d'assez jolies fleurs. Toutes sont originaires de l'Afrique australe. On peut considérer le *Pharnaceum lineare* de Thunberg, Fl. cap. 274, comme le type du genre.

GINGLIME. moll. Ce nom a été employé pour désigner la charnière des Coquilles bivalves.

GINGO. bot. *V.* Ginkgo.

GINGOULE. bot. Paulet emploie ce nom pour désigner la Chanterelle et l'Agaric du Panicaut.

GINKGO. bot. Kæmpfer a décrit sous ce nom un grand et bel arbre de la taille du Noyer, qui croît à la Chine et au Japon, et qui depuis longtemps est en quelque sorte naturalisé en Europe dans les jardins d'agrément. Pendant longtemps on n'a connu que fort incomplétement la structure de ses fleurs. Aussi n'avait-on pas pu déterminer ses rapports naturels, ni la famille à laquelle il devait être rapporté. Mais les observations de Smith (*Linn. Trans.*, III, p. 330) et surtout celles du professeur Richard ne laissent aujourd'hui aucun doute sur ses affinités. C'est dans la famille des Conifères, auprès des genres *Phyllocladus* et *Dacrydium*, qu'il doit être placé. Voici les caractères de ce genre auquel Linné avait conservé son nom primitif, que Smith changea sans raison suffisante, en celui de *Salisburia*: les fleurs sont unisexuées, monoïques ou plus souvent dioïques; les fleurs mâles forment des chatons allongés, composés d'un axe simple, duquel naissent un très-grand nombre d'étamines qui sont autant de fleurs mâles, sans aucune trace d'enveloppes florales. Ces étamines offrent un filet assez court, qui se termine par deux anthères uniloculaires, d'abord rapprochées, puis écartées l'une de l'autre et divergentes. Elles s'ouvrent chacune par un sillon longitudinal; à leur partie supérieure on trouve entre elles une très-petite écaille fimbriée; ces deux anthères peuvent être considérées comme appartenant à deux étamines. Les fleurs femelles naissent comme les mâles, du sommet de petits rameaux courts et écailleux; elles sont portées sur des pédoncules longs et grêles, qui se terminent chacun par deux ou trois fleurs sessiles ou légèrement pédonculées; le sommet du pédoncule s'évase pour former une cupule qui embrasse la fleur dans son tiers inférieur. Chaque fleur est petite; son calice est semi-adhérent avec l'ovaire, sphéroïde, aminci à son sommet qui se termine en un petit limbe orbiculé, plan; l'ovaire a la même forme que le calice, le fruit est de la grosseur d'une noix, d'un jaune verdâtre,

drupacé; la chair est formée par le calice épaissi; la partie ligneuse est peu épaisse; la graine offre, dans un endosperme charnu et fort épais, un embryon renversé, cylindrique, placé dans une cavité intérieure; cet embryon est intimement soudé par sa radicule avec l'endosperme; les cotylédons sont au nombre de deux.

GINKGO. *Ginkgo biloba*, L.; *Salisburia Ginkgo*, Rich., Conif., t. 3 et 3 bis. C'est un fort grand arbre, dont il existe des individus femelles, qui fleurissent et fructifient, aux environs de Genève. Leurs feuilles sont alternes ou fasciculées, longuement pétiolées en rhomboïde raccourci, bifides à leur milieu, irrégulièrement sinueuses dans leur bord supérieur, coriaces, glabres, striées longitudinalement, toutes les nervules partant de la base, en divergeant vers le bord supérieur. Cet arbre que l'on cultive en pleine terre sous le climat de Paris doit néanmoins y être garanti du froid au moyen de paillassons pendant les hivers trop rigoureux, surtout dans la jeunesse. Il prospère dans les lieux humides ou frais, auprès des puits.

GINNOS ET GINNUS. MAM. Les Grecs et les Romains désignaient sous ces noms le métis qui provient quelquefois, dit-on, de l'accouplement possible d'un Mulet avec une Jument ou avec une Anesse. Ces métis sont fort rares, si jamais il en a existé.

GINORIE. *Ginoria*. BOT. Genre de la famille des Salicariées et de la Dodécandrie Monogynie, L., établi par Jacquin qui l'a ainsi caractérisé : calice urcéolé, à six divisions colorées et peu profondes; six pétales plus longs et onguiculés; douze étamines dont les anthères sont réniformes; style subulé; stigmate obtus; capsule sphérique, acuminée par le style persistant, marquée de quatre sillons, uniloculaire, à quatre valves, renfermant un grand nombre de graines attachées à un grand placenta.

GINORIE AMÉRICAINE. *Ginoria americana*, L. et Jacq. (*Amer.*, tab. 91). C'est un arbuste élégant, à feuilles opposées, et dont les fleurs, très-grandes, d'un beau rouge bleuâtre, sont solitaires sur des pédoncules terminaux ou axillaires. Elle croît le long des ruisseaux dans l'île de Cuba.

GINOUS. MAM. L'un des noms de pays du *Simia Innus*, L. *V*. MAGOT.

GINOUSÈLE. BOT. Syn. d'Épurge en certains cantons de la Provence.

GINSENG. *Panax*. BOT. Genre de la famille des Araliacées, placé dans la Pentandrie Digynie de Linné, établi par cet illustre naturaliste, et présentant les caractères suivants : fleurs polygames; calice à cinq dents; cinq pétales placés sur le bord d'un disque épigyne; cinq étamines insérées au même point que les pétales et alternes avec eux; ovaire infère, surmonté de deux styles ou d'un seul bifide; stigmates simples. Le fruit est bacciforme, ombiliqué, orbiculaire ou didyme, comprimé, à deux noyaux de consistance coriace et chartacée, monospermes. Les plantes de ce genre sont des arbres ou des arbustes à feuilles alternes, et même des herbes à tiges simples; elles habitent les contrées chaudes des deux continents et principalement les îles de l'archipel Indien et l'Amérique méridionale. Quelques espèces herbacées se trouvent dans le nord de l'Amérique et en Chine. Les feuilles sont ternées, quinées ou digitées, rarement simples ou décomposées : leurs pétioles sont engainants à la base. Les fleurs sont disposées en grappes ombellées; dans les espèces herbacées, elles sont solitaires au sommet de la tige et longuement pédonculées.

Parmi les espèces herbacées, on peut citer pour exemple : le GINSENG A CINQ FEUILLES, *Panax quinquefolium*, L. Cette plante a des racines charnues, fusiformes, de la grosseur du doigt, roussâtres en dehors, jaunâtres en dedans, souvent divisées en deux branches pivotantes, garnies à leurs extrémités de quelques fibres menues; d'une saveur un peu âcre, aromatique et légèrement amère. De ces racines s'élève, chaque année, une tige simple, glabre, droite, haute de trois à quatre décimètres, et portant à sa partie supérieure trois feuilles pétiolées, verticillées, composées chacune de cinq folioles inégales, ovales, lancéolées, aiguës et dentées à leurs bords. Les fleurs, de couleur herbacée, forment une petite ombelle simple au sommet d'un pédoncule commun, et il leur succède des baies arrondies acquérant une couleur rouge par la maturité. Tout ce qu'on a dit sur les propriétés analeptiques et aphrodisiaques de la racine aromatique de cette plante, est controuvé par l'expérience qui n'a fait reconnaître en elle que des qualités légèrement toniques et stimulantes. Les Chinois avaient une telle confiance dans ses vertus qu'ils la payaient au poids de l'or, parce qu'elle était très-rare dans leur pays et qu'elle ne se rencontrait que dans les montagnes voisines de la Tartarie. Ils lui donnaient, dans leur style emphatique, les titres d'Esprit pur de la terre, de Recette d'immortalité, de Reine des plantes. Lorsqu'elle fut découverte dans l'Amérique septentrionale, les Hollandais, profitant de l'aveugle enthousiasme des Chinois, en apportèrent une grande quantité dans le pays de ces derniers, et gagnèrent par ce moyen des sommes considérables. Depuis ce temps, le Ginseng a beaucoup diminué de valeur, mais n'a cependant pas perdu toute sa réputation. On l'administre en poudre, à la dose de quatre à huit grammes, ou en infusion aqueuse et vineuse, à une dose double ou triple.

Les espèces ligneuses de Ginseng, au nombre de huit ou dix, sont de beaux arbres à feuilles et à fleurs très-odorantes. On remarque, entre autres, les *Panax pinnatum*, Lamk., et *Panax fruticosum*, L., qui croissent à Amboine, et que Rumph (*Herb. Amboin.*, 4, p. 76 et 78, tab. 32 et 33) a décrites et figurées sous les noms de *Scutellaria secunda* et *tertia*. Aublet (Guian., 2, p. 949, tab. 360) en a fait connaître une fort belle espèce remarquable par le duvet jaunâtre et comme doré qui revêt les jeunes rameaux, le dessus des feuilles et les parties extérieures des fleurs. C'est pourquoi Vahl (*Eclog.*, 1, p. 33) lui a donné le nom de *Panax chrysophyllum*, mais Kunth lui a restitué celui de *Panax undulatum* (*Morototoni*), imposé par Aublet. Il est connu chez les colons de la Guiane, sous les noms de Bois-Canon bâtard, d'Arbre de Mai et d'Arbre de la Saint-Jean.

GIOBERTITE. MIN. L'un des synonymes de Magnésie carbonatée. *V*. ce mot.

GIOÇARA. BOT. Espèce de Palmier.

GIOENIE. *Gioenia.* MOLL. Tous les conchyliologistes ont reconnu avec Draparnaud la supercherie de Gioeni, qui a décrit dans un petit Mémoire imprimé à Naples, en 1783, les habitudes, la manière de marcher d'un animal fabuleux, qui n'était que l'estomac armé de pièces calcaires du *Bulla lignaria*. Sa description était tellement circonstanciée, que Bruguière et Retzius y furent trompés et en firent un genre sous le nom de l'inventeur. *V.* BULLE et CAAR.

GIOL. BOT. Synonyme provençal d'Ivraie.

GIOLET. BOT. L'un des noms vulgaires du *Momordica Elaterium* et non du Concombre sauvage.

GIP-GIP. OIS. Espèce du genre Martin-Pêcheur. *V.* ce mot.

GIPS. MIN. *V.* GYPSE.

GIPSITE. MIN. Substance blanche ou verdâtre, en petites masses mamelonnées; elle raye la Chaux carbonatée; sa pesanteur spécifique est 2,4; elle donne de l'Eau par la calcination, en laissant une matière blanche, infusible, qui se colore en bleu lorsqu'on la chauffe avec le nitrate de Cobalt; elle est dissoluble dans l'Acide nitrique, et la solution précipite de l'Alumine par l'Ammoniaque; elle donne à l'analyse chimique: Alumine, 65; Eau, 35. Ce minéral a été trouvé dans une mine de Manganèse, à Richemont dans le Massachusset, aux États-Unis.

GIRAFE. *Camelopardalis.* MAM. Ce genre de Ruminants, très-distinct, et formant même, dans son ordre, une petite famille à part, est caractérisé par l'existence permanente, et dans les deux sexes, de prolongements frontaux solides, enveloppés d'une peau velue qui se continue avec celle de la tête. Ces prolongements sont d'abord formés de deux portions, dont l'une, interne, est très-réticulaire et spongieuse, l'autre externe est dense et compacte; mais chez les vieux individus, toute la masse a pris une dureté et presque une contexture éburnée; des trous plus ou moins grands, dont la base est percée, donnent passage aux vaisseaux nourriciers, comme l'a constaté Geoffroy Saint-Hilaire qui a trouvé dans les cavités longitudinales de l'os quelques artères qui s'y étaient desséchées. *V.* BOIS. Outre ces deux prolongements, on remarque encore un tubercule osseux, ressemblant un peu à une troisième corne, et qui est formé par une excroissance spongieuse du frontal. Ce tubercule, qui occupe le milieu du chanfrein, est quelquefois calleux. Quelquefois aussi, à ce qu'il paraît (probablement chez les jeunes individus), il est garni de très-longs poils. Mais le caractère, sinon le plus remarquable, du moins celui qui a le plus attiré l'attention des voyageurs, c'est la hauteur disproportionnée du train de devant. L'animal est, vers le garrot, plus élevé de quinze ou dix-huit pouces qu'il ne l'est vers la croupe. La Girafe étonne encore par ses membres longs et grêles, contrastant avec la brièveté de son corps, et surtout par son cou très-allongé. Sa tête, très-longue aussi, ressemble à quelques égards en elle-même à celle du Chameau, et l'allongement considérable du cou rend cette ressemblance encore plus sensible. De là l'origine du nom de *Camelopardalis*, Chameau-Léopard, qui lui fut appliqué originairement. L'élévation disproportionnée du train de devant a été attribuée par les uns à l'extrême hauteur des apophyses transverses des premières vertèbres dorsales; par quelques autres, à la longueur très-grande de l'omoplate; par le plus grand nombre, à l'extrême grandeur des jambes de devant. Plusieurs voyageurs, et d'après eux Buffon et d'autres zoologistes, ont même été jusqu'à dire que les membres antérieurs sont deux fois aussi longs que les postérieurs. Pour détruire cette assertion erronée, il suffit d'observer que le fémur et l'humérus sont égaux, et que le radius ne surpasse le tibia que de six pouces seulement. Cette différence, bien faible, eu égard à la taille considérable de l'animal qui a quinze ou seize pieds de haut, est même en partie compensée par l'os du canon postérieur, qui a un pouce ou deux de plus que l'antérieur. La vérité est que cette hauteur disproportionnée du train de devant ne peut être expliquée par aucune de ces trois circonstances organiques en particulier, mais l'est par leur existence simultanée. Il paraît très-vraisemblable aussi, que l'animal tient dans une flexion habituelle, les diverses parties de sa jambe de derrière, et fait ainsi ressortir la hauteur de celle de devant. Cette seule supposition rend très-bien compte de l'exagération où sont tombés, en avançant que le membre antérieur est double du postérieur, les voyageurs qui ont vu la Girafe vivante. Le cubitus et le radius sont très-séparés dans leur partie supérieure; ils le sont aussi à leur partie inférieure; mais dans le reste de leur étendue, ils sont, du moins chez les adultes, entièrement confondus, sans qu'il reste aucun indice de leur séparation primitive. On n'avait point encore remarqué cette disposition qui, sans être très-digne d'attention en elle-même, devient remarquable, parce qu'elle est particulière à la Girafe. Du reste, le squelette de cet animal ressemble en général à celui des autres Ruminants. Comme dans la majeure partie d'entre eux, le cuboïde et le scaphoïde sont soudés au tarse; et les dents sont au nombre de trente-deux, savoir : à la mâchoire inférieure, douze molaires et huit incisives; à la supérieure douze molaires seulement. La Girafe n'a ni larmiers ni mufle : ses genoux sont calleux; une callosité se voit aussi à sa poitrine; ses mamelles sont inguinales et au nombre de quatre.

Ce genre n'est formé que d'une seule espèce, *Camelopardalis Giraffa*, L. Ce quadrupède est le plus élevé de tous les animaux : il a d'ordinaire de treize à dix-huit pieds de haut, quand il tient son cou dans la position verticale. Delalande a vu au cap de Bonne-Espérance une très-grande peau de Girafe, qu'il a trouvée être longue de vingt-quatre pieds. Le fond de son pelage est blanchâtre; mais sa robe est parsemée de taches de disposition et de forme variables, toujours si nombreuses et si grandes en même temps, qu'elle paraît de loin presque entièrement brune. Ces taches, tirant sur le fauve chez les femelles et les jeunes individus, deviennent presque noires chez les vieux mâles; une petite crinière prend naissance un peu au-dessous des oreilles, et finit au milieu du dos chez les jeunes, vers l'épaule chez les vieux sujets; la queue ne descend pas tout à fait jusqu'au canon; elle est terminée par une touffe de crins d'une grosseur et d'une dureté extrêmes. Les cornes,

étroites et parallèles entre elles, et longues de six pouces chez le mâle, sont garnies à l'extrémité d'une semblable touffe; les oreilles sont un peu plus longues. Les femelles diffèrent des mâles par des taches beaucoup plus claires, une taille moins élevée et des cornes moindres. Levaillant avance, sur le témoignage des Hottentots, que leur gestation est d'un an, et qu'elles donnent naissance à un seul petit. Les Girafes sont douces et timides; elles vont par petites troupes de cinq, six ou sept environ. Attaquées, elles préfèrent la fuite à la défense. Mais, si la fuite leur devient impossible, elles se défendent en lançant à leur ennemi des ruades qui se succèdent en si grand nombre et avec une telle rapidité, qu'elles triomphent même des efforts du Lion. L'allure habituelle de cet animal est une sorte d'amble : elle n'a rien de gauche ni de désagréable, quand il marche; « mais vient-il à trotter, on croirait, dit Levaillant à qui nous empruntons une partie de ces détails, que c'est un animal qui boite, en voyant sa tête perchée à l'extrémité d'un long cou qui ne plie jamais, se balancer de l'avant en arrière, et jouer d'une seule pièce entre les deux épaules qui lui servent de charnières. » Du reste la Girafe court avec une grande vitesse : un cheval au galop ne peut l'atteindre. Elle se nourrit habituellement des feuilles des arbres et particulièrement de celles d'une espèce de Mimeuse; elle broûte aussi quelquefois l'herbe, mais assez rarement, parce que, ajoute Levaillant, le pâturage manque dans la contrée qu'elle habite; parce que, disent les autres voyageurs, elle ne peut le faire que difficilement, et en s'agenouillant, ou en écartant les jambes. — Les Hottentots lui donnent la chasse, et la tuent avec des flèches empoisonnées. Ils emploient son cuir à faire des vases pour conserver l'eau, et mangent sa chair et la moelle de ses os. La Girafe n'est pas rare dans le pays des grands Namaquois, sous le vingt-huitième degré. On la rencontre aussi dans quelques autres parties de l'Afrique méridionale centrale. Elle était connue des anciens : les Romains lui donnaient le nom de *Camelopardalis*, dont Linné a fait son nom générique. Celui de Girafe, adopté depuis assez longtemps par les Européens, est dérivé du nom arabe du même animal. Les Romains ont eu plusieurs fois des Girafes vivantes dans leurs jeux. C'est sous la dictature de César que ces animaux parurent à Rome pour la première fois.

GIRAFRA. MAM. Synonyme de Girafe.

GIRALDIEU. OIS. Synonyme vulgaire de Marouette. *V.* GALLINULE.

GIRALDINA. OIS. Même chose que Girardin. *V.* ce mot.

GIRANDETS. BOT. Famille de Champignons qui, dans Paulet, sont la même chose que Girolles. *V.* ce mot.

GIRANDOLE. BOT. Les jardiniers appellent ainsi l'*Amaryllis orientalis* et le *Meadia dodecathea*. On a aussi appelé l'*Hottonia palustris* et le *Chara vulgaris* Girandole d'eau.

GIRARD. OIS. L'un des noms vulg. du Geai. *V.* CORBEAU.

GIRARDE. BOT. Nom vulgaire d'une variété de la Julienne.

GIRARDEL. OIS. Syn. vulgaire de Chevalier aboyeur. *V.* CHEVALIER.

GIRARD-ROUSSIN. BOT. L'un des noms vulgaires de l'Azaret d'Europe.

GIRARDIN, GIRARDINE. OIS. Noms vulgaires de la Marouette. *V.* GALLINULE.

GIRARDINIE. *Girardinia*. BOT. Genre de la famille des Urticées, établi par Gaudichaud dans la botanique du voyage de l'Uranie. Caractères : fleurs monoïques; les mâles ont le calice à quatre divisions; quatre étamines et le rudiment d'un pistil à massue presque ovale; les femelles ont le calice également divisé, mais irrégulièrement; le stigmate est très-long, filiforme, velu; l'akène obliquement ovale, comprimé, presque lenticulaire et lisse. Gaudichaud cite comme type de ce genre l'*Urtica palmata* de Leschenaud.

GIRASOL. BOT. Ce nom, qui signifie proprement dans les dialectes méridionaux soleil tournant, avait d'abord été donné à l'*Helianthus annuus*, aussi appelé Tournesol, ce qui veut dire la même chose : de là l'application que l'on a faite quelquefois du nom de Girasol au Pastel, *Isatis tinctoria*, au *Croton tinctorium*, même au *Ricinus communis*. L'Ecluse appelle encore le fruit du Jacquier Girasol.

GIRASOL. MIN. On désigne par ce mot un certain aspect chatoyant qu'offre l'Opale ordinaire, lorsque d'un fond gélatineux et d'un blanc bleuâtre, elle lance des reflets rougeâtres et quelquefois d'un jaune d'or. Les lapidaires donnent le nom de Girasol oriental à une variété de Corindon, qui est à peu près dans le même cas.

GIRATORES. OIS. Ordre établi par Blainville afin d'y placer les Pigeons.

GIRAU. OIS. Nom vulgaire du Geai, *Corvus glandarius*, L. *V.* CORBEAU.

GIRAUMONT OU CITROUILLE. BOT. Espèce du genre Courge. *V.* ce mot.

GIRELLE. *Julis*. POIS. Sous-genre de Labre. *V.* ce mot.

GIRERLE. OIS. Syn. vulgaire de Mauvis. *V.* MERLE.

GIRILLE. BOT. L'un des noms vulgaires de la Chanterelle. *V.* MÉRULE.

GIRITILLA. BOT. Plante de Ceylan, citée et figurée sous ce nom par Burmann (*Thesaur. Zeyl.*) qui en faisait une espèce de Lysimache, et qui depuis a été rapprochée de l'*Exacum pedunculatum*. D'autres plantes de Ceylan sont encore citées par Hermann (*Mus. Zeyl.*) sous les noms de *Ghinitella* et de *Ghiritella*, dont l'une est peut-être une Gentianée aquatique et l'autre un Liseron.

GIROFLADE DE MER. POLYP. Le *Retepora cellulosa* d'Ellis et de Lamarck est ainsi nommé par les pêcheurs de la Méditerranée, à cause de son odeur semblable à celle de l'Œillet. (Rondelet, seconde partie, p. 93). *V.* RÉTÉPORE.

GIROFLE (CLOU DE). BOT. *V.* GÉROFLIER.

GIROFLÉ. *Caryophyllæus*. INT. Genre de l'ordre des Cestoïdes, ayant pour caractères : corps aplati, inarticulé; tête dilatée, frangée; deux lèvres : une supérieure et l'autre inférieure. Ce genre ne renferme qu'une espèce : le Giroflé changeant, ainsi nommé par

Rudolphi; Pallas, Batsch et Gmelin le regardaient comme un *Tœnia*, Gœze comme un *Fasciola*; les auteurs modernes lui ont conservé le nom de *Caryophyllœus*, proposé par Gmelin au lieu de *Caryophyllinus*, que lui avaient donné Bloch et Schrank. Abilgaard l'avait nommé Phylline. Ce sont des Vers longs de quelques lignes, larges d'une demi-ligne environ, de couleur blanche. La tête, aplatie, plus large que le corps de moitié ou des deux tiers, continue avec lui, est assez épaisse, frangée et profondément découpée en avant; le nombre des découpures varie beaucoup, elles sont plus ou moins saillantes et obtuses. La bouche ne s'aperçoit que très-difficilement et lorsque les franges de la tête sont rétractées; elle est formée par deux petites lèvres larges, courtes et très-obtuses. Le corps est oblong, plus ou moins atténué vers l'extrémité postérieure et le plus souvent aplati, rarement très-plat ou cylindrique. Sa surface est presque toujours lisse, rarement rugueuse ou crénelée; l'extrémité postérieure est obtuse; elle a paru à Rudolphi percée d'une ouverture labiée dans quelques individus; il indique encore une sorte de canal longitudinal parcourant le corps; il est assez difficile de la distinguer dans la plupart des individus. Enfin, Rudolphi, d'après Zeder, avait indiqué (*Entoz. Hist.*, t. 1, p. 262) des sexes séparés sur deux individus différents; cette opinion lui paraît maintenant erronée (*Syn.*, p. 440), et cela est fort probable. La forme générale de ce Ver est très-variable lorsqu'il est vivant, il prend une infinité d'aspects par les mouvements de dilatation et de contraction de sa tête et de son corps. Il se trouve dans les intestins de la Bordelière, de la Carpe, de la Tanche, de la Loche et d'un grand nombre d'autres Poissons qu'il serait trop long de mentionner.

GIROFLÉE, *Cheiranthus*. BOT. Genre de la famille des Crucifères, et de la Tétradynamie siliqueuse, établi par Linné qui lui donna la plus grande extension, c'est-à-dire y comprit un grand nombre de plantes, dont R. Brown (*Hort. Kew.*, édit. 2, vol. 4) et De Candolle (*Syst. Regn. Veget.*, vol. 2) ont formé plusieurs genres distincts. Voici les caractères du *Cheiranthus*, d'après ces différents auteurs : calice fermé, à deux sépales latéraux, ayant leur base en forme de sac; pétales à limbe ouvert, obovale et émarginé; étamines libres, sans dents; stigmate à deux lobes écartés, ou capité, placé sur un style tantôt long, tantôt au contraire très-court; silique cylindracée, comprimée, biloculaire et bivalve; semences ovales, comprimées, disposées sur un seul rang, ayant des cotylédons accombants. Ainsi constitué, ce genre est restreint à un nombre assez petit d'espèces; ce sont des herbes bisannuelles où vivaces, quelquefois même des sous-arbrisseaux qui s'élèvent jusqu'à un mètre; leurs tiges sont cylindriques ou cannelées, couvertes parfois d'une pubescence courte et appliquée; leurs fleurs sont en grappes, de couleurs variables, jaunes, blanches, ou pourpres; il y en a de versicolores, c'est-à-dire qu'elles naissent blanches ou jaunâtres, et que, vers leur déclin, elles deviennent pourprées ou de couleur de rouille.

Les genres entièrement formés aux dépens du *Cheiranthus* de Linné, sont le *Mathiola* et le *Malcomia* de Rob. Brown. On a porté, en outre, plusieurs de ses espèces dans les genres *Hesperis* et *Sisymbrium*; enfin, les *Cheiranthus* de la Russie méridionale et de l'Asie-Mineure, décrits par Pallas, Willdenow, Marschal de Bieberstein et Russel, appartiennent au genre *Sterigma* de De Candolle. Le *Cheiranthus* de Brown diffère du *Mathiola* par ses stigmates, qui ne sont ni trop épaissis ni prolongés en forme de cornes, des *Malcomia* et de l'*Hesperis*, par les mêmes stigmates distincts et non réunis, et formant une pointe longue, et du *Sterigma*, par ses filets distincts. La structure des cotylédons fait encore différer le *Cheiranthus* d'avec ces différents genres. Dans ceux-ci, ils sont incombants, c'est-à-dire que la radicule est couchée sur leur dos. Ce caractère, bien plus que la silique tétragone, distingue l'*Erysimum*, genre d'ailleurs très-voisin du *Cheiranthus*; plusieurs espèces de celui-ci ayant aussi une silique de cette forme.

La plus grand nombre des vraies Giroflées habite la Tauride et l'Europe australe; quelques-unes croissent en Sibérie, et une seule dans l'Amérique du Nord. Les espèces ligneuses et à fleurs versicolores, sont indigènes de Madère et des autres îles Canaries. Dans son *Prodromus Syst. Regni Vegetabilis*, t. 1, p. 135, le professeur De Candolle a distribué, en deux sections auxquelles il a donné les noms de *Cheiri* et *Cheiroides*, les huit espèces bien déterminées, qui composent le *Cheiranthus*, genre qu'il place dans la tribu des Arabidées ou Pleurorhizées siliqueuses. La première section est caractérisée par l'absence presque complète du style, et par les graines non bordées. Outre le *Cheiranthus alpinus* et le *Cheiranthus ochroleucus*, belle plante qui croît dans le Jura et jusque sur les montagnes assez basses de l'intérieur de la France, cette section renferme l'espèce suivante, que sa beauté et son agréable odeur font cultiver avec profusion dans tous les jardins.

* La GIROFLÉE VIOLIER, *Cheiranthus Cheiri*, L., a une tige dure, presque ligneuse, blanchâtre, et émet plusieurs branches qui atteignent quelquefois cinq décimètres. Ses feuilles sont éparses, lancéolées, un peu étroites, très-entières, verdâtres, et quelquefois couvertes de poils bipartites et rares. Elle porte des fleurs d'un jaune rouillé, qui, par la culture, prennent beaucoup de développement. Sous le rapport des couleurs, les jardiniers en distinguent un grand nombre de variétés. A ces fleurs succèdent des siliques linéaires terminées par les lobes du stigmate recourbés. Cette plante croît naturellement sur les murs, les toits, et dans les endroits pierreux de l'Europe.

La seconde section (*Cheiroides*, DC.) a le style filiforme, les graines bordées et la silique tétragone. Elle contient les espèces ligneuses ou sous-ligneuses qui habitent les îles Fortunées et l'Espagne. Andrzejoski, auteur d'un travail inédit sur les Crucifères, en constitue un genre particulier sous le nom de *Psilostylis*.

Enfin, De Candolle (*loc. cit.*) a placé à la fin six espèces décrites par les auteurs, comme des *Cheiranthus*, mais dont les descriptions sont trop incomplètes pour être rapportées définitivement à ce genre.

GIROFLIER. BOT. Pour Gérofier. *V.* ce mot.

GIROL. MOLL. Adanson (Voyage au Sénégal, p. 61, pl. 4) nomme ainsi une jolie espèce d'Olive, que Lamarck, d'abord dans les Annales du Muséum et ensuite dans le tome VII des Animaux sans vertèbres, p. 427, n° 27, nomme Olive glandiforme, *Oliva glandiformis*. Le Girol d'Adanson n'en est qu'une variété.

GIROLE. BOT. La racine de Chervi en quelques endroits de la France orientale, porte ce nom.

GIROLLE ET GIROLETTE. BOT. Noms vulgaires adoptés par Paulet pour désigner plusieurs Mérules et Agarics.

GIRON. OIS. L'un des noms vulgaires du Lagopède. *V.* TÉTRAS.

GIRON. BOT. L'un des synonymes vulgaires de Gonet. *V.* ce mot.

GIRONDELLE D'EAU. BOT. Ce nom, donné par quelques auteurs comme synonyme de Charagne vulgaire, provient probablement d'une faute typographique. *V.* GIRANDOLE.

GIROULLE. BOT. On désigne sous ce nom, dans quelques cantons de la France méridionale, des Ombellifères appartenant aux genres Carotte et Caucalide. *V.* ces mots.

GIS. BOT. Synonyme de Prêle. *V.* ce mot.

GISEKIE. *Gisekia*. BOT. Genre de la famille des Portulacées, et de la Pentandrie Pentagynie, établi par Linné (*Mantiss.*, 554 et 562), et caractérisé ainsi : calice composé de cinq folioles ovales, persistantes et légèrement scarieuses sur les bords; point de corolle; cinq étamines dont les filets sont très-dilatés à la base; cinq styles et autant de stigmates obtus; fruit composé de cinq carpelles capsulaires, rapprochés, scabres, chacun contenant une graine ovale. Murray (*in Comment. Gott.*, 1772, p. 67, tab. 2; f. 1) a reproduit ce genre sous le nom de *Kolreutera*, qui a été depuis transporté par Laxmann et l'Héritier à un genre de la famille des Sapindacées. La plante qui le constitue, *Gisekia pharnacioides*. L. et Roxb. (Corom., II, tab. 183), a des tiges herbacées, couchées et genouillées; ses feuilles sont opposées, pétiolées, elliptiques-oblongues, entières et velues; les fleurs petites, de couleur triste, blanchâtres et disposées presque en verticilles dans les aisselles des feuilles. Elle croît dans les Indes-Orientales.

Le *Pharnaceum occultum* de Forskahl (*Fl. Ægypt. Arab.*, p. 58) a été ajouté comme seconde espèce sous le nom de *Gisekia occulta*, par Schultes (*Syst. Vegat.*, t. VI, p. 735). Le peu de mots qu'en dit Forskahl convient, en effet, au genre Gisekie, mais avant de prononcer sur leur réunion définitive, il faudrait examiner de nouveau la plante, et en faire une description détaillée.

GISEMENT. MIN. Souvent, mais mal à propos, écrit Gissement. On désigne en général par ce nom la manière d'être d'un minéral dans le sein de la terre. Les substances minérales peuvent se trouver à la surface ou dans l'intérieur du globe de beaucoup de manières différentes : tantôt elles se présentent en grandes masses, sous la forme de montagnes, de couches, d'amas, de filons ou de veines, d'une étendue plus ou moins considérable; tantôt elles s'offrent en parties isolées, ordinairement d'un petit volume, qui sont disséminées sous la forme de cristaux, de grains ou de rognons, au milieu des roches, ou bien en tapissent les fentes et les cavités et s'implantent, pour ainsi dire, dans leurs parois. Quelquefois elles se montrent en enduit pulvérulent ou en efflorescence à la surface de roches d'une nature différente. Il est des espèces minérales qui affectent dans l'ensemble de leurs variétés la plupart de ces manières d'être, tandis que d'autres semblent avoir une disposition plus particulière pour tel ou tel mode de Gisement. La description d'une substance, pour être complète, exige que l'on fasse connaître avec soin, ce que l'on peut appeler ses habitudes, c'est-à-dire sa manière de se présenter en général, la place qu'elle occupe ordinairement dans l'ordre des terrains, et les associations minéralogiques qu'elle forme avec d'autres substances. Il s'en faut de beaucoup que les espèces minérales soient également réparties entre les terrains des différents âges; quelques-unes, en très-petit nombre, y jouent un grand rôle, tandis que la plupart n'y paraissent qu'accidentellement. Les premières font partie essentielle de la structure du globe, et se retrouvent presque partout dans des circonstances à peu près semblables. On peut les réduire aux suivantes : le Quartz, le Feldspath, le Mica, la Diallage, l'Amphibole, le Pyroxène, le Grenat, l'Idocrase, le carbonate de Chaux et le sulfate de Chaux. Les huit premières se montrent particulièrement dans les terrains de la première formation, et les deux autres dans les dépôts des périodes plus récentes. Il est encore quelques substances qui forment à elles seules des masses assez considérables, mais circonscrites et placées çà et là, au milieu des grands systèmes de terrains, avec lesquels elles ont des rapports de position assez fixes : tels sont les divers combustibles charbonneux, le Sel gemme et la Tourbe. Enfin plusieurs substances métalliques se rencontrent aussi dans la nature, en dépôts assez considérables, résultant de l'accumulation d'un grand nombre de nodules ou rognons, dans des couches pierreuses, ou composant des amas d'une grande puissance, des veines, des filons plus ou moins nombreux dans des roches de diverse nature. Ces précieux gîtes sont recherchés avec soin par le mineur et deviennent l'objet d'exploitations importantes; mais il est peu de substances métalliques dont les minerais se trouvent ainsi en grande abondance. On ne peut guère citer que le Fer, la Manganèse, le Cuivre, le Plomb, l'Argent, le Zinc, l'Étain, le Mercure et l'Antimoine. Quant aux autres substances minérales, elles ont de simples relations de rencontre avec celles dont il a été parlé, ou se montrent comme par accident, disséminées au milieu des grandes masses.

GISÈQUE. BOT. Pour Gisekie. *V.* ce mot.

GISMONDINE. *Gismondina*. MIN. Substance minérale découverte par Gismondi qui l'avait appelée Abrazite, et qui paraît avoir beaucoup de rapport avec l'Harmotome. Elle est blanche et cristallise en prisme droit rectangulaire; elle raye difficilement le Verre; elle donne de l'eau par la calcination; elle se fond, au chalumeau, avec boursouflement et en Verre bulbeux; elle se dissout dans l'Acide nitrique, et la liqueur précipite peu ou point par l'Acide sulfurique, mais abondamment par l'Oxalate d'Ammoniaque. Son analyse a donné :

Silice 41,5; Chaux 48,5; Alumine 2,5; Magnésie 1,5; Oxyde de Fer 2,5; Eau 5,5. On la trouve à Annerode, à Stempel, dans des roches amygdaloïdes ou basaltiques; au Vésuve, dans des laves anciennes, etc.

GISOPTERIS. BOT. (*Fougères.*) Le genre formé sous ce nom pour le *Lygodium palmatum*, par Bernhardi, ne saurait être adopté. *V.* LYGODIE.

GISSONIE. *Gissonia.* BOT. Salisbury avait établi sous ce nom, un genre particulier dans la famille des Protéacées, pour un arbuste du cap de Bonne-Espérance, qu'il avait nommé *Gissonia collina;* plus tard cette plante a été reconnue pour ne point différer du *Protea parviflora* de Linné, ou *Protea obliqua* de Thunberg qui est devenu le *Leucadendron plumosum* de R. Brown. *V.* LEUCADENDRE.

GITES DE MINÉRAUX OU DE MINERAIS. MIN. On donne ce nom aux diverses espèces de masses minérales, lorsqu'on les considère relativement à certaines substances qu'elles recèlent et qu'on veut en extraire. Les Gîtes de minéraux se divisent en Gîtes généraux et en Gîtes particuliers. Les premiers, abondamment répandus sur toute la surface du globe, ne sont autre chose que les masses minérales connues sous le nom de Terrains. *V.* ce mot. Les Gîtes particuliers ne sont que des masses partielles, intercalées entre les terrains, et d'une nature différente; tels sont les bancs, les filons, les amas, etc., qui renferment la plupart des substances métalliques, combustibles et salines que l'on exploite. Les Gîtes particuliers sont de deux classes : les uns sont de *formation contemporaine* aux terrains qui les contiennent; les autres, produits dans ces terrains, postérieurement à leur existence, sont de *formation postérieure.*

Les Gîtes de la première espèce sont les bancs, les amas et les stockwerks. Un banc est une masse minérale plus ou moins épaisse et étendue en longueur et en largeur comme les couches, dont il ne diffère que parce qu'il est d'une nature différente. Les bancs ont la même direction et la même inclinaison que les assises du terrain qui les renferme, et en cela ils se distinguent des filons, qui coupent dans tous les sens les plans de stratification au lieu de leur être parallèles. Les bancs présentent de grandes variations dans leur épaisseur et dans leur étendue en surface. Lorsqu'ils sont très-épais, ils finissent par devenir des amas ou des montagnes entières. Quelquefois ils s'amincissent vers leurs bords et forment ainsi de grandes lentilles très-aplaties ou des coins plus ou moins aigus. Les minerais que l'on trouve le plus fréquemment en bancs dans la nature sont : le Fer oxydulé, le Fer oligiste, le Fer hydroxydé, les Pyrites ferrugineuses et cuivreuses, la Galène, l'Étain, le Mercure et le Cobalt. Les amas sont des dépôts de matière qui ne s'étendent plus indéfiniment en longueur et en largeur comme les bancs ou couches, mais qui se renflent considérablement, et forment ainsi des masses plus ou moins irrégulières, quelquefois arrondies. Lorsqu'elles sont lenticulaires, aplaties, et situées entre deux couches d'un même terrain, on les distingue de celles-ci sous la nom d'amas couchés (Liegende-Stocke). Il y a des amas d'un volume considérable; mais il en est aussi de très-petits, et lorsque ces derniers sont accumulés dans une même couche, on dit que le minéral y est disséminé en nodules ou en forme de rognons. Les stockwerks sont des portions de roches qui renferment une grande quantité de minerais, soit en veines, soit en rognons ou en grains. Tels sont les Gîtes d'Étain d'Altenberg et d'Ehrenfriedersdorf en Saxe.

Les Gîtes de formation postérieure sont les filons et les amas transversaux, c'est-à-dire toutes les masses minérales qui coupent transversalement les couches des terrains qui les renferment et sont formées d'une manière distincte de celle de ces terrains. Il a été traité particulièrement de cette espèce de Gîte, au mot FILON.

Le mode d'exploitation d'un Gîte de minerai varie suivant l'espèce de ce Gîte et la nature du minerai qu'il renferme. On attaque le Gîte tantôt avec le feu, ou au moyen de la poudre, tantôt avec des outils de fer. On fait usage du feu lorsqu'on veut attendrir la roche en diminuant la cohésion de ses parties. Lorsqu'elle est très-dure, elle nécessite l'emploi de la poudre; on perce un trou dans le rocher, puis on introduit au fond une cartouche à laquelle on met le feu. L'explosion fait sauter une partie de la roche, et en ébranle une autre qu'il est alors facile d'attaquer avec le fer. On emploie quelquefois l'eau pour extraire le Sel des Gypses et terres argileuses avec lesquels il est mélangé. *V.*, pour plus de détails sur ces différents travaux d'exploitation, le mot MINES.

GITH. BOT. La plante désignée chez les anciens par ce nom paraît avoir été l'*Agrostemma Githago*, qui est le type du genre Githago d'Adanson. *V.* ce mot.

GITHAGO. BOT. Nom sous lequel Tragus a désigné la plante si connue sous le nom vulgaire de Nielle des Blés, et dont Linné avait fait le type de son genre *Agrostemma.* Adanson l'avait séparé des espèces qui lui avaient été associées par Linné, en lui conservant le nom générique de *Githago.* Ce genre a été admis par le professeur Desfontaines dans sa Flore atlantique. *V.* AGROSTEMME et LYCHNIDE.

GITH-BATARD. BOT. Nom vulgaire de la Nigelle cultivée.

GITON. MOLL. Adanson (Voyage au Sénégal, p. 124, pl. 8) place sous ce nom, parmi les Pourpres, une petite Coquille qui n'a point été indiquée dans la synonymie des auteurs nouveaux, et qui laisse du doute quant à son genre, parce que la figure, qui est mauvaise, ne supplée pas suffisamment à la description. Blainville la laisse dans les Pourpres; ce pourrait être un Buccin.

GIU. OIS. Nom donné dans la Carniole à un petit Duc qui paraît n'être qu'une variété du Scops. *V.* CHOUETTE-HIBOU.

GIVAL. MOLL. Nom donné par Adanson (Voyage au Sénég., p. 37, pl. 2, n° 7) au *Patella græca* de Linné, qui est aujourd'hui pour Lamarck le *Fissurella græca. V.* FISSURELLE.

GIVAUDANE. OIS. Synon. vulgaire de Perdrix grise.

GIVRE OU FRIMATS. *V.* MÉTÉORE.

GIXERLE. OIS. Syn. vulgaire de Mauvis. *V.* MERLE.

GLABIS. BOT. L'un des noms vulgaires du Fruit de l'arbre, *Artocarpus incisa,* L.

GLABRARIA. BOT. Ce genre, établi par Linné, paraît devoir être réuni au *Litsea* de Jussieu. *V*. LITSEE.

GLABRE. ZOOL. BOT. Se dit de tout organe ou surface d'organe qui est entièrement dépourvue de poil. La face de la plupart des Singes et les feuilles du Noyer sont Glabres.

GLABRIUSCULE. *Glabriusculus*. BOT. Diminutif de Glabre; il s'applique à toute surface qui offre trop peu de poils ou de duvet pour qu'on puisse la considérer comme velue ou pubescente.

GLACE. MIN. On nomme ainsi l'eau solidifiée et cristallisée par un grand abaissement de température. Ses propriétés ont été exposées au mot EAU. Quant à son accumulation dans diverses régions du globe, *V*. les mots MONTAGNES et MER.

GLACE DE MARIE. MIN. Nom vulgaire de la Chaux sulfatée laminaire.

GLACÉE. MOLL. Nom vulgaire et marchand de l'*Anomia Placenta*, qui est la *Placuna Placenta* de Lamarck. *V*. PLACUNE.

GLACIALE. BOT. *V*. FICOÏDE CRISTALLINE.

GLACIÈRES ET GLACIERS. GÉOL. *V*. MONTAGNES.

GLADIANGIS. BOT. Du Petit-Thouars (Hist. des Orchid. des îles austr. d'Afr.) a proposé ce nom pour une plante de son genre *Angorchis* ou *Angræcum* des auteurs. Cette Orchidée, dont le nom serait *Angræcum gladiifolium*, selon la nomenclature ordinaire, habite les trois grandes îles de l'Afrique occidentale, où elle fleurit en février. Ses tiges, hautes de deux à trois décimètres, sont garnies de feuilles ovales, aiguës, situées à égale distance sur la tige qu'elles embrassent par leur partie inférieure, comme les gaînes des feuilles de Graminées. Entre les gaînes s'élèvent des fleurs solitaires blanches et de moyenne grandeur. (Elle est figurée, *loc. cit.*, tab. 52).

GLADIATEUR. MAM. Synonyme d'Épaulard, espèce du genre Dauphin. *V*. ce mot.

GLADIÉ, ÉE. BOT. Même chose qu'Ensiforme. *V*. ce mot.

GLADIOLE. BOT. L'un des noms vulgaires du Glayeul. *V*. ce mot.

GLADIOLUS. BOT. Synonyme de Glayeul.

GLADIUS. POIS. *V*. XIPHIAS.

GLADIUS. MOLL. Dénomination tirée de la comparaison avec le Poisson *Xiphias Gladius*, que Klein (*Tentam. Ostrac.*, p. 59) a appliquée à une coupe générique qui a été établie de nouveau par Lamarck sous le nom de Rostellaire. *V*. ce mot.

GLAIEUL. BOT. Pour Glayeul. *V*. ce mot.

GLAINOS OU GLINON. BOT. Syn. d'*Acer campestre*. *V*. ÉRABLE.

GLAIRE D'ŒUF. ZOOL. *V*. ALBUMINE.

GLAIREUX. BOT. Nom imposé par Paulet à l'une de ses familles de Champignons.

GLAIS. BOT. L'un des noms vulgaires du Glayeul. *V*. ce mot.

GLAISE. MIN. Sorte d'Argile, communément appelée Terre à potier, que compose beaucoup de Silice, et que colore diversement le Fer. Bien qu'elle retienne l'eau qui, en la pénétrant, lui donne une certaine ductilité, et que molle et onctueuse au toucher, quand elle sort du sein de la terre, elle ne présente aucune ressemblance avec des substances fort dures, elle contient les mêmes principes et à peu près dans les mêmes proportions que le Basalte qui fait feu sous le choc du briquet. On dirait la même substance sous un autre aspect; aussi voit-on souvent, dans l'épaisseur des bancs de Glaise, mis à jour et exposés au dessèchement, se former des retraits prismatiques, qui sont des pavés de géants en miniature. La Glaise est d'un grand usage dans les arts; elle sert dans la fabrication des briques, et de base à la poterie commune. On en forme des conduits d'eau; on en revêt les digues; on l'emploie pour prévenir la filtration dans les bassins. Le statuaire lui confie la première pensée de ses chefs-d'œuvre, et sous ses doigts elle prend les contours les plus exacts et les plus délicats. *V*. ARGILE et LAVES.

GLAISIÈRES. MIN. Ce sont les couches de Glaise en exploitation. Ces couches sont parfois énormes : il en est de plus de cent pieds d'épaisseur, sur plusieurs lieues carrées d'étendue, et qui sont absolument exemptes de tout mélange de corps étrangers. On en voit de pareilles aux environs de Paris; elles y séparent le Calcaire coquillier, ou Pierre à bâtir, des bancs de Craie dont l'épaisseur est inconnue. Les Glaisières ou couches de Glaise, sont les obstacles naturels qui, s'opposent en certains lieux à l'infiltration des eaux, retiennent celles-ci et déterminent l'apparition de fontaines, de sources et de lacs. *V*. GLAISE.

GLAITERON OU GRATERON. BOT. Synonymes vulgaires de *Galium Aparine*. *V*. GAILLET.

GLAIVANE. BOT. *V*. XIPHIAIA.

GLAIVE OU PORTE-GLAIVE. POIS. Syn. de *Xiphias Gladius*. *V*. XIPHIAS.

GLAMA. MAM. Même chose que Llama, espèce du genre Chameau. *V*. ce mot.

GLAMMER ET GLAMMET. OIS. Synonymes vulgaires de Mouette tridactyle. *V*. MAUVE.

GLAND. *Glans*. BOT. On donne ce nom à une espèce particulière de fruit, offrant les caractères suivants : péricarpe sec, indéhiscent, provenant d'un ovaire infère quelquefois à plusieurs loges et plusieurs graines avant la fécondation, mais toujours uniloculaire, monosperme à sa maturité et enveloppé dans un involucre ou cupule dont la nature est très-variée. Ainsi, dans le Chêne, la cupule est courte et écailleuse; dans le Noisetier, elle est foliacée et recouvre le fruit en grande partie; dans le Châtaignier, le Hêtre, elle est formée de valves ou panneaux qui s'ouvrent comme une véritable capsule. Cette sorte de fruit caractérise toute une famille de plantes à laquelle le professeur Richard a donné le nom de Cupulifères. *V*. ce mot.

GLAND DE JUPITER. BOT. Les anciens ont quelquefois donné ce nom à la Châtaigne et à la Noix. Quelques voyageurs ont aussi appelé Gland d'or, traduction du nom scientifique, le fruit du *Chrysobalanus Icaco*. *V*. CHRYSOBALANE.

GLAND DE MER. MOLL. Nom vulgaire et marchand des grandes espèces de Balanes. *V*. ce mot.

GLAND DE TERRE ET GLAND TERRESTRE. BOT. Le premier de ces noms est employé par Paulet pour désigner un *Geoglossum*; le second est appliqué au *La-*

*thyrus tuberosus* ainsi qu'au *Bunium Bulbocastanum*, L.

GLANDES. *Glandulæ.* ZOOL. BOT. On désigne ainsi les organes chargés de la sécrétion des diverses liqueurs, chez un grand nombre d'êtres vivants. Cependant, certaines parties des animaux et des végétaux ont reçu ce nom, quoiqu'elles ne sécrétassent aucune liqueur; mais l'analogie de leur texture les a fait placer au rang des Glandes, quand d'ailleurs on ignorait complétement leurs fonctions.

Chez les animaux, les Glandes sont des organes de forme arrondie, lobuleux, entourés de membranes ayant beaucoup de vaisseaux et de nerfs, pourvus de conduits excréteurs ramifiés, qui aboutissent aux membranes tégumentaires, et y versent un liquide sécrété. Les animaux pourvus de vaisseaux et de cœur sont les seuls qui possèdent des Glandes massives; dans ceux qui n'ont point de vaisseaux, les Glandes existent, mais à un état rudimentaire. Le foie, la plus constante de toutes les Glandes, si ce n'est cependant le rein, existe dans les insectes sous forme d'un canal excréteur, ramifié, aboutissant au canal intestinal, mais libre et flottant dans l'abdomen. Ce qu'on a nommé *Follicules* ou *Cryptes*, offre la plus grande analogie avec les Glandes; on ne voit pas de ligne de démarcation bien tranchée entre ces divers organes; et il n'y a point de raison pour ne pas ranger parmi les Glandes, la Prostate, les Amygdales, les Glandes de Cowper, qui ont des conduits ramifiés, aussi bien que les Glandes sublinguales, lacrymales, etc.

Parmi les Glandes non équivoques, nous citerons les lacrymales, les trois salivaires, savoir : la parotide, la maxillaire et la sublinguale, le pancréas, le foie, les mamelles, les reins, les testicules et les ovaires. Leur forme est irrégulièrement arrondie, mais elle se modifie considérablement. Elles sont enveloppées d'une membrane tantôt cellulaire et tantôt fibreuse; et le tout est entouré soit d'une membrane séreuse, soit de tissu cellulaire ou adipeux. Une grande quantité de vaisseaux sanguins et lymphatiques traversent ces organes, où se montrent peu de nerfs. Leur texture intime est peu connue. Malpighi et Ruysch ont émis à cet égard des opinions contradictoires. Le premier a considéré chacun des grains glanduleux comme un follicule, et chaque Glande comme une conglomération de follicules qui aboutissent à un canal excréteur commun. Ruysch, au contraire, a prétendu que les grains glanduleux sont des entrelacements de vaisseaux fins, dans lesquels les artères se continuent en canaux excréteurs. Ces deux opinions ont chacune quelque chose de vrai, mais l'une et l'autre ne sont point exactes. Le professeur Béclard (Dict. de Médecine, t. x, p. 259) s'exprime ainsi sur la texture des Glandes : Elle paraît bien certainement résulter de la réunion intime des conduits excréteurs ramifiés et clos à leur origine, avec des vaisseaux sanguins et lymphatiques, et des nerfs situés dans leurs intervalles, divisés et terminés dans leur épaisseur; le tout réuni par du tissu cellulaire et entouré de membranes.

La fonction des Glandes, ou leur mode de sécrétion est appelé glandulaire; ce mode ne diffère des sécrétions folliculaire et perspiratoire, que par la complication plus grande de son organe. Elles ne reçoivent que du sang artériel (excepté le foie dans les Mammifères, le foie et les reins dans les Ovipares, qui reçoivent en outre du sang veineux), et elles transforment ce liquide en des liqueurs dont la nature chimique et les propriétés diffèrent beaucoup entre elles, sans qu'on sache bien comment s'opère cette transformation; telles sont la salive, les larmes, la bile, l'urine, le sperme et le lait que les diverses Glandes versent par leurs canaux excréteurs. *V.* le mot SÉCRÉTION. C'est par leur canal excréteur que les Glandes commencent à se former; il est d'abord libre et flottant dans l'embryon, circonstance qui s'observe toujours dans les Insectes. Les Glandes sont lobées dans les Arachnides et les Crustacés, comme elles le sont dans les reins des Mammifères. A mesure que les organes des fonctions animales se développent, les Glandes qui étaient très-volumineuses dans les premiers âges de la vie, diminuent proportionnellement. Enfin, quelques-unes, comme les testicules, les ovaires et les mamelles, se développent beaucoup à l'époque de la puberté et se flétrissent dans la vieillesse.

En botanique, les auteurs ont mal à propos nommé Glandes plusieurs organes qui n'ont aucun rapport avec les véritables organes sécréteurs, auxquels il convient de donner ce nom. Ainsi, les pores corticaux ont été nommés Glandes corticales par De Saussure, Glandes miliaires par Guettard, et Glandes épidermoïdales par Lamétherie. Guettard a encore appliqué cette dénomination en lui ajoutant quelques épithètes, au tégument (*indusium*) des Fougères, à la poussière glauque, très-grossière des Arroches, et aux taches qui s'observent sur l'épiderme des arbres. Les premières sont les Glandes écailleuses; les secondes ont reçu le nom de Glandes globulaires, et les troisièmes, celui de Glandes lenticulaires. Mais ces dénominations arbitraires ont disparu, et les botanistes modernes n'admettent plus au nombre des Glandes que des tubercules qui sécrètent réellement quelque liqueur. La diversité de leurs formes a servi à les distinguer; il faut convenir néanmoins que les distinctions établies par quelques auteurs sont très-légères. Les Glandes globulaires ne diffèrent pas réellement des Glandes vésiculaires, des Glandes utriculaires ou ampoulaires, et des Glandes en mamelon ou papillaires. Ce sont de petites vésicules remplies d'un fluide quelconque, le plus souvent odorant ou coloré. Elles sont tantôt immergées dans la substance intérieure des feuilles, ou logées dans de petites fossettes, ou paraissant formées par la dilatation de l'épiderme, ou bien s'adhérant à celui-ci que par un point de leur périphérie. On en voit de longuement pédonculées, et d'autres qui supportent des poils qu'on peut considérer comme des conduits excréteurs. Les nectaires des fleurs ne sont plus aujourd'hui considérés que comme des Glandes florales, qui affectent diverses formes; cette définition a donné un sens précis à ce mot, imaginé par Linné, mais qui exprimait trop vaguement ce qu'il devait signifier. *V.* NECTAIRE.

Mirbel considérant les Glandes, quant à leur anatomie, les a divisées en deux ordres, savoir : 1° les Glandes cellulaires, formées d'un tissu cellulaire très-fin,

et n'ayant aucune communication avec les vaisseaux. Elles paraissent destinées à rejeter au dehors un suc particulier, et sont conséquemment excrétoires. 2° Les Glandes vasculaires, composées d'un tissu cellulaire très-fin, et traversées par des vaisseaux qui n'exerètent aucun suc visible à l'extérieur; elles paraissent donc purement sécrétoires. A cette sorte de Glandes, appartiennent ces tubercules qu'on observe sur les pétioles des Drupacées, du *Plumbago rosea*, etc., et qui ont été nommés Glandes à godet (*Glandulæ urceolares, cyathiformes*), à cause de leur forme.

GLANDES ARDOISÉES. BOT. Petite famille de Paulet, dans son Traité des Champignons.

GLANDIOLE. *Glandiolus*. MOLL. Une petite Coquille fort extraordinaire, observée par Soldani (*Test. microsc.*, t. 117, vas. 244, r), a servi à Montfort de type pour le genre auquel il impose ce nom. Personne, à l'exception de Férussac, ne l'a mentionnée et placée dans la série générique; c'est dans la famille des Milioles que cet auteur la range (*V.* ses Tableaux systématiques); mais il ne l'admet qu'avec doute et en observant que ce pourrait être une graine végétale, comme la Gyrogonite. Quoi qu'il en soit, voici de quelle manière Montfort l'a caractérisée : coquille libre, univalve, cloisonnée, droite, implantée et formée en gland; sommet pointu, central; cloisons glandiformes et multipliées dans chaque gland; siphon inconnu; bouche environnante et festonnée. Montfort nomme GLANDIOLE ÉTAGÉ, *Glandiolus gradatus*, ce petit corps que l'on trouve dans la Méditerranée, qui est grand d'une demiligne environ, transparent, irisé et formé d'une série de cupules toutes fermées par des cloisons qui imitent le gland qui s'y implante; il y a plusieurs cloisons dans chaque gland; on ignore si elles sont percées par un siphon.

GLANDITES. ÉCHIN. Quelques oryctographes ont donné ce nom à des pointes d'Oursins fossiles, ayant à peu près la forme d'un gland de Chêne, ainsi qu'à des Balanites.

GLANDOU. BOT. Variété d'Olivier, cultivée en Provence.

GLANDULARIA. BOT. Gmelin a donné ce nom générique au *Verbena longiflora* ou *Verbena Aubletia*, qui se distingue des autres Verveines par sa corolle plus allongée, son stigmate divisé en deux lobes entre lesquels est situé un corps glanduleux. Ce genre avait déjà été établi dans le Journal de Physique, par Rosier qui lui avait imposé le nom d'*Aubletia*. Si ses caractères avaient réellement de la valeur, il serait peut-être convenable d'adopter ce dernier nom, parce qu'il est antérieur à tous les *Aubletia* que les auteurs ont fondés, et qui d'ailleurs ont été réunis à des genres déjà connus. Mœnch a aussi donné à ce genre le nom de *Billardiera*.

GLANDULE. *Glandula*. BOT. Robert Brown nomme ainsi un corps particulier, qui se trouve au sommet du stigmate dans les plantes de la famille des Orchidées. La Glandule est simple ou double, selon les genres, et les masses polliniques lui sont presque toujours adhérentes.

GLANDULEUX. *Glandulosus*. BOT. Même chose que Glandulifère.

GLANDULIFÈRE. BOT. On nomme ainsi tout organe pourvu de glandes. Les feuilles de plusieurs Myrthinées et Térébinthacées, les fleurs des Orangers, de certaines Rutacées, les poils du Pois chiche, du *Croton penicillatum*, etc., sont Glandulifères.

GLANDULIFEUILLE. *Glandulifolia*. BOT. Wendland (*Coll.*, 1, tab. 10) a employé ce mot comme nom d'un genre formé aux dépens des *Diosma*, genre que Willdenow avait nommé de son côté *Adenandra*. Il ne forme plus qu'une section du genre *Diosma*. *V.* ce mot.

GLANDULIFORME. *Glanduliformis*. BOT. Organe qui affecte la forme d'une glande.

GLANDULITE. GÉOL. Pinkerton (Remarques sur la nom. des Roch.) proposait ce nom assez convenable aux roches qui contiennent des noyaux d'une même substance et d'une formation contemporaine. Ainsi, le Granite globuleux de Corse, formé de Quartz et de Hornblende, serait une roche Glandulite. Pinkerton attribua l'introduction de ce nom à Saussure dans les ouvrages duquel nous ne le trouvons cependant pas.

GLANIS. POIS. Espèce du genre Silure. *V.* ce mot.

GLANS. MOLL. D'après Belon (*de Aquat.*, p. 396), il semblerait que les anciens aient donné ce nom aux Arches et surtout à l'*Arca Noe*. Mais Aristote et Pline ne l'ont jamais appliqué qu'aux Balanes.

GLAPHYRE. *Glaphyrus*. INS. Genre de l'ordre des Coléoptères, section des Pentamères, établi par Latreille aux dépens des Hannetons, et rangé (Règne Anim. de Cuv.) dans la famille des Lamellicornes, tribu des Scarabéides, avec ces caractères propres : labre saillant; mandibules dentées. Par là, ils se distinguent essentiellement des Amphicomes et des Anisonyx avec lesquels ils ont un grand nombre de rapports. Les Glaphyres présentent en outre plusieurs particularités d'organisation qui les éloignent des Hannetons, des Rutèles, des Géotrupes et autres genres de la famille. Leur corps est allongé; leurs antennes sont terminées en une massue feuilletée, presque ovoïde, composée de trois articles. Ils ont un chaperon avancé et presque carré; un labre saillant; des mandibules cornées, anguleuses et dentelées; des mâchoires à deux divisions, dont l'interne petite, en forme de dent, et l'externe presque ovoïde; une languette bilobée et prolongée au delà du menton; des palpes terminées par un petit article en massue. Le prothorax est presque carré, aussi long et même plus long que large. Les élytres sont écartées ou béantes à leur sommet qui est arrondi. Les pattes antérieures sont courtes avec les jambes très-dentées; les deux autres paires ont une longueur moyenne, et sont assez fortes : les postérieures se font remarquer par leurs cuisses renflées dans les deux sexes. Le dernier article des tarses est terminé par deux crochets entiers, égaux, et légèrement unidentés au côté interne, près de leur base. Les espèces connues paraissent habiter l'Afrique. On ne sait rien sur leurs mœurs.

GLAPHYRE DE LA SERRATULE. *Glaphyrus Serratulæ* de Latreille. Il a été décrit par cet auteur, *Gener. Crust. et Insect.*, t. II, p. 118, et figuré t. I, pl. 9, fig. 6. Il est originaire de Barbarie.

GLAPHYRE MAURE. *Glaphyrus maurus*, Latr. *Scarabœus maurus*, Linné. Il est le même que le *Melolontha Cardui*, Fabr., et le Hanneton maure, *Melolontha maurus* d'Olivier (Hist. nat. des Ins. Coléoptères, t. I, n° 5, pl. 8, fig. 90, *a.-b.*).

Dejean (Catal. des Coléopt., p. 59) mentionne une espèce propre à ce genre, sous le nom de *Glaphyrus Nitidulus*, Dej. Elle a été trouvée en Égypte.

GLAPHYRIE. *Glaphyria*. BOT. Genre de la famille des Myrtacées et de l'Icosandrie Monogynie, L., nouvellement proposé par le docteur W. Jack (*Transact. of the Linn. Soc.*, t. XIV, p. 128) qui le caractérise ainsi : calice supère, divisé supérieurement en cinq segments oblongs; corolle de cinq pétales insérés sur le calice, ainsi que les étamines qui sont fort nombreuses; ovaire à cinq loges, pluriovulé, couronné par un disque cotonneux, et surmonté d'un seul style. Cet ovaire devient une baie également à cinq loges et polysperme; graines fixées à l'axe central de chaque loge et disposées sur deux rangs.

Ce genre se compose de deux espèces que l'auteur décrit sous les noms de *Glaphyria nitida* et de *Glaphyria sericea*. La première est un joli arbrisseau qui a quelque ressemblance, pour le feuillage, avec le Myrte commun, mais ses feuilles obovales et obtuses sont, en outre, plus petites et plus consistantes. Cet arbrisseau croît sur les sommets des montagnes de Sugarloaf et particulièrement sur le Gunong-Dempo dans le Passumah, où on le nomme *Kayo Umur-Panjang*, c'est-à dire Arbre de longue vie, probablement parce qu'il existe au-dessus des limites naturelles des autres forêts. A Beneoolen, les habitants lui donnent le nom de plante de Thé, et ils boivent, en effet, l'infusion de ses feuilles en guise de Thé.

L'autre espèce (*Glaphyria sericea*) est caractérisée par ses feuilles lancéolées, longuement acuminées; le calice, les pédoncules et les bractées sont très-soyeux; l'ovaire a quelquefois six loges. Cette plante croît dans l'île de Pulo-Penang, sur la côte ouest de Sumatra.

GLAPISSEMENT. MAM. C'est proprement la voix du Renard, qui n'est pas aussi forte que celle du Chien et qui est plus aiguë.

GLAREANA. OIS. Synonyme de Spioncelle. *V.* PIPIT.

GLARÉOLE. *Glareola*. OIS. Genre de l'ordre des Alectorides. Caractères : bec plus court que la tête, robuste, convexe, comprimé vers la pointe; mandibule supérieure courbée dans la dernière moitié de sa longueur, l'inférieure droite; narines placées sur les côtés et près de la base du bec, obliques; pieds emplumés jusqu'aux genoux; tarses longs et grêles; quatre doigts : trois devant, dont l'intermédiaire est réuni à l'externe par une petite membrane; pouce articulé sur le tarse et portant à terre sur le bout; ongles étroits, subulés; ailes très-longues; la première rémige dépassant toutes les autres. Les Glaréoles, dont on ne compte encore que trois espèces bien distinctes, ne se montrent jamais dans les contrées septentrionales; il est même très rare qu'elles outre-passent une latitude de quarante-six à quarante-huit degrés. C'est sur les bords des grands lacs de l'ancien continent, vers les marais d'une grande étendue, qu'elles établissent leur résidence habituelle. Rarement encore on les rencontre sur les plages maritimes où cependant leur vol rapide et longtemps soutenu pourrait les faire rivaliser d'adresse et de vivacité avec les Sternes et les Mouettes, si leurs habitudes les portaient à visiter les mêmes rivages; ce n'est donc que d'après une connaissance superficielle de ces mêmes habitudes que l'on avait donné aux Glaréoles le surnom de Perdrix de mer. Les Glaréoles montrent dans la course autant d'agilité qu'elles ont de légèreté dans le vol; aussi les voit-on saisir, avec une adresse vraiment admirable, les petites proies qui courent sur le sable comme celles qui voltigent entre les joncs et les roseaux. Elles nichent parmi ces derniers comme au milieu des herbes les plus élevées et les plus touffues des marécages inaccessibles. Leur ponte, à ce que l'on assure, est de trois ou quatre œufs. Les circonstances qui accompagnent l'incubation sont complétement inconnues.

GLARÉOLE A COLLIER. *Hirundo pratincola*, L.; *Glareola torquata*, Meyer; *Glareola austriaca*, *Senegalensis* et *nævia*, Gmel., Buff., pl. enl. 882. Parties supérieures d'un cendré obscur; rémiges brunes, avec la tige blanche; joues d'un brun noirâtre; gorge et menton d'un blanc fauve, entourés d'un double cordon blanc et noir; poitrine brunâtre; parties inférieures blanchâtres, avec les flancs noirâtres; rectrices brunes, avec la base et la face inférieure blanches, les extérieures progressivement plus longues; bec brun, rougeâtre à sa base; iris rouge; pieds brunâtres. Taille, neuf pouces et demi. Les jeunes, suivant leur âge, offrent des différences plus ou moins sensibles dans la nuance des teintes; la bande étroite, qui encadre la gorge et se perd sur les joues dans les adultes, est peu marquée dans les jeunes, souvent même elle n'est indiquée que par des points. D'Europe et d'Asie jusque dans l'Inde.

GLARÉOLE ÉCHASSE. *Glareola grallaria*, Temm.; *Glareola Isabella*, Vieill. Parties supérieures d'un roux fauve; rémiges noires; poitrine rousse; gorge, devant du cou, tectrices caudales et croupion blancs; abdomen et flancs d'un brun marron; quelques taches noirâtres sur la gorge indiquent une sorte de collier; rectrices égales et coupées carrément : première rémige très-longue et mince; bec rouge avec la pointe noire; pieds roussâtres. Taille, neuf pouces. De l'Australasie.

GLARÉOLE LACTÉE. *Glareola lactea*, Temminck, pl. color. 399. Parties supérieures d'un blanc cendré; rémiges et tectrices alaires inférieures noires; parties inférieures blanches; rectrices blanches, avec une tache noire vers l'extrémité, les deux latérales entièrement blanches; bec rougeâtre, noir à la pointe; pieds bruns. Taille, six pouces. Du Bengale.

GLARÉOLE ORIENTALE. *Glareola orientalis*, Leach. Parties supérieures d'un gris cendré; rémiges noires; abdomen roux; gorge roussâtre; épaules variées de blanc. La femelle a la gorge et l'abdomen blanchâtres. Taille, sept pouces. De Java.

GLASTEIN. MIN. L'un des synonymes d'Axinite. *V.* ce mot.

GLASTIFOLIA. BOT. *V.* GLASTUM.

GLASTIVIDA. BOT. Quelques anciens auteurs, et entre autres Pona, rapportent que ce nom était donné dans l'île de Crète à deux plantes qui ont pour caractère

commun d'être épineuses, mais qui appartiennent à deux genres différents. L'une est l'*Euphorbia spinosa* et l'autre le *Verbascum spinosum*.

GLASTUM. BOT. Tous les anciens botanistes ont donné ce nom, d'après Pline, à l'*Isatis tinctoria*, L. V. PASTEL.

GLAUBÉRITE. MIN. Double sulfate de Soude et de Chaux. Substance soluble et décomposable par l'eau en ses deux composants immédiats, dont l'un, le sulfate de Chaux, se précipite. Elle a pour forme primitive un prisme rhomboïdal oblique, dans lequel l'incidence de deux pans est de 80° 8', et celle de ces pans sur la base de 104° 30'. Cette même base est inclinée sur l'arête longitudinale de 111° 13'. Sa pesanteur spécifique est de 2° 73'. Elle est d'une dureté assez faible; sa couleur est ordinairement le jaune pâle; mais il y a des cristaux qui sont presque limpides. Exposée au feu du chalumeau, elle décrépite et se fond en émail blanc. Elle est composée, suivant Brongniart, de 51 de sulfate anhydre de Soude et de 49 de sulfate anhydre de Chaux. Ses cristaux dérivent du prisme, dont ils portent tous l'empreinte, par des modifications sur les arêtes des bases. La Glaubérite a été trouvée en Espagne, à Villarubia, près d'Ocagna, dans la Nouvelle-Castille. Ses cristaux y sont engagés dans des masses de Soude muriatée laminaire.

GLAUCE. *Glaux*. BOT. Tournefort avait établi sous ce nom un genre formé de plantes hétérogènes, puisque Linné a composé avec les unes son genre *Peplis*, et qu'il a consacré à une autre le nom de *Glaux*. Celui-ci, qui se range dans la Pentandrie Monogynie, avait été placé par le professeur de Jussieu à la suite des Salicariées, parmi les genres dépourvus de pétales. Des observations plus récentes, faites par Dutour de Salvert, et A. de Saint-Hilaire, à la suite du travail de ce dernier sur les plantes à placentas libres, p. 102, tendent à prouver que le *Glaux* devait être éloigné, non-seulement des Salicariées et des Portulacées avec lesquelles on lui avait aussi trouvé quelques rapports, mais encore de la classe à laquelle ces familles appartiennent : en effet, l'insertion hypogynique des étamines, observée depuis longtemps par Lamarck, jointe à d'autres caractères qui seront exprimés plus bas, justifia Adanson d'avoir placé le *Glaux* parmi les Primulacées. Les auteurs qui viennent d'être cités, ont adopté ce rapprochement, et ont rectifié de la manière suivante les caractères du genre Glauce : calice coloré, campanulé, à cinq découpures profondes; corolle nulle ou quelquefois offrant un pétale unique; étamines au nombre de cinq, hypogynes, alternes avec les petites divisions du calice; style unique; stigmate capitulé; capsule uniloculaire, à cinq valves; semences fixées à un réceptacle central, globuleux, muni d'un périsperme charnu et d'un embryon droit, parallèle à l'ombilic. Les caractères de la graine (représentés *loc. cit.*, fig. 29, 30, 31, 32 et 33) concordent parfaitement avec ceux de toutes les Primulacées.

GLAUCE MARITIME. *Glaux maritima*, L. Petite plante dont les tiges sont rameuses et étalées sur la terre, garnies de petites feuilles ovales-elliptiques, glauques et nombreuses; les fleurs sont axillaires et d'un blanc quelquefois légèrement rose. Elle croît abondamment sur les bords de l'Océan et près des salines de l'Allemagne. On ne la rencontre que rarement sur les côtes de la Méditerranée.

GLAUCESCENT. *Glaucescens*. BOT. D'une couleur verte, qui tire au bleuâtre.

GLAUCIER. *Glaucium*. BOT. Genre de la famille des Papavéracées, de la Polyandrie Monogynie, L., établi par Tournefort, réuni par Linné au *Chelidonium* dont les auteurs plus modernes l'ont séparé de nouveau. Ses caractères sont : un calice composé de deux sépales; quatre pétales; des étamines en nombre indéfini; une capsule allongée en forme de silique, couronnée par un stigmate épais, glanduleux, bifide, s'ouvrant du sommet à la base, en deux valves et séparée en deux loges par une cloison spongieuse, dans les fossettes de laquelle sont à demi nichées des graines réniformes, pointillées. C'est l'absence de crête glanduleuse sur ces graines et la présence de la cloison, qui distinguent ce genre des Chélidoines. Ses espèces sont des herbes bisannuelles, glauques, remplies d'un suc safrané, âcre. Leurs racines sont perpendiculaires; les feuilles radicales pétiolées, celles de la tige sessiles et presque amplexicaules, découpées en plusieurs lobes obtus, que terminent quelquefois une petite pointe. Les pédoncules solitaires et uniflores sont axillaires ou terminaux; les fleurs, jaunes ou tirant sur le rouge, sont plus grandes que dans les Chélidoines. Ces espèces sont au nombre de cinq : la plus commune est le *Glaucium flavum* ou Pavot cornu; on le distingue par sa tige glabre du *Glaucium corniculatum*, dont on connaît deux variétés : l'une rouge et l'autre jaune. Ces deux espèces, ainsi qu'une troisième intermédiaire, le *Glaucium fulvum*, croissent en Europe. Deux autres sont originaires de l'Orient.

GLAUCION. OIS. Synonyme de Garrot jeune. Divers auteurs ont donné ce même nom au Morillon. V. CANARD.

GLAUCIUM. BOT. V. GLAUCIER.

GLAUCOIDES. BOT. (Micheli, *Nov. Gener.*, p. 21, t. 43.) Synonyme de *Peplis Portula* (Ruppl). Synonyme de *Glaux maritima*. V. GLAUCE et PÉPLIDE.

GLAUCOLITE. MIN. Même chose que Glaukolite.

GLAUCONIE. GÉOL. V. CRAIE.

GLAUCOPE. *Glaucopis*. OIS. Genre de l'ordre des Omnivores. Caractères : bec médiocre, robuste, épais : mandibule supérieure convexe, voûtée, courbée vers le bout, sans échancrure; l'inférieure droite, couverte de petites plumes veloutées, ou entourée d'une membrane charnue, un peu pendante de chaque côté; narines placées à la base et sur les côtés du bec, à demi fermées par une membrane; pieds robustes; tarse plus long que le doigt intermédiaire; trois doigts en avant, divisés, un en arrière, armé d'un ongle long et courbé; ailes médiocres; rémiges étagées; queue conique. Ce genre, établi par Forster pour y placer un Oiseau qu'il avait rapporté de la Nouvelle-Zélande, se composa d'abord de cette seule espèce; mais en examinant comparativement et avec toute l'attention convenable, les caractères du Temia de Levaillant, on ne saurait trouver de différences essentielles entre cet Oiseau et celui qui

constitue le genre Glaucope; conséquemment rien ne paraît s'opposer à la fusion du sous-genre Temia de Cuvier (*Crypsirina*, Vieill., *Phrenotrix*, Horsfield), avec le genre Glaucope dont la création est un peu plus ancienne. D'autres espèces ont récemment été découvertes dans les Moluques, à la Cochinchine, etc.

Glaucope a ailes blanches. *Glaucopis leucopterus*, Temm., pl. 265. Tout le plumage d'un noir parfait, à l'exception d'une bande blanche, coupant l'aile vers le milieu et dans toute sa longueur; cette bande, parallèle au corps, est formée par le blanc pur, dont toutes les grandes tectrices sont terminées et par une raie qui occupe toute l'étendue de la barbe extérieure des deux premières rémiges secondaires; bec et pieds noirs; sommet de la base du bec entouré de petites plumes roides, tournées en avant; un petit espace nu à la base inférieure qui communique avec la peau noire, qui entoure l'orbite des yeux; queue étagée. Taille, quatorze pouces. De Sumatra.

Glaucope a barbillons. *Glaucopis cinereus*, Lath. Parties supérieures d'un cendré foncé, presque noirâtre sur la tête, les inférieures grises; une tache noire entre l'œil et le bec; celui-ci d'un noir décidé, avec la base des caroncules bleue, et l'extrémité d'un jaune orangé; iris bleu; pieds noirâtres. Taille, quatorze à quinze pouces. De la Nouvelle-Zélande.

Glaucope nègre. *Glaucopis aterrimus*, Temm. Tout le plumage est d'un noir bleuâtre lustré; une petite huppe composée de plumes larges et dures, qui s'élèvent sur le front, entre les yeux; bec entouré à sa base de crins forts et roides. Taille, quatorze pouces. De l'île de Bornéo.

Glaucope Témia. *Corvus varians*, Lath.; *Crypsirina varians*, Vieill., Levaill., Ois. d'Afr., pl. 56. Tout le plumage d'un noir soyeux, à reflets verdâtres; ces reflets deviennent pourprés sous certain jour; la face, les joues et la gorge paraissent d'un noir franc et décidé; ailes noirâtres ainsi que la face inférieure des rectrices dont les quatre intermédiaires, égales entre elles, sont plus longues que les autres; les deux externes très-courtes; bec et pieds noirs. Des Moluques.

Glaucope temnure. *Glaucopis temnurus*, Temm., pl. color., 337. Tout le plumage d'un noir un peu lustré sur les ailes et la queue; rectrices tronquées et découpées transversalement à leur extrémité; bec et pieds noirs. Taille, douze pouces. De la Cochinchine.

GLAUCOPIDE. *Glaucopis*. ins. Genre de l'ordre des Lépidoptères, établi par Fabricius (*Syst. Gloss.*) aux dépens de son genre Zygène, et rangé par Latreille (Règne Anim. de Cuv.) dans la famille des Crépusculaires, avec ces caractères distinctifs : antennes non terminées en houppes, mais doublement pectinées, soit dans le mâle seulement, soit dans les deux sexes; langue tantôt apparente, tantôt non distincte. Latreille (*loc. cit.*) a réuni à ce genre ceux établis sous les noms de Procris, d'Atychie, de Glaucopida proprement dit, d'Aglaope et de Stygie. Ils ne s'éloignent des Glaucopides que par un petit nombre de caractères secondaires. Ainsi, les Procris et les Atychies ont les antennes pectinées dans les mâles, et simples dans les femelles; dans les premiers, les palpes ne s'élèvent presque pas au delà du chaperon et ne sont point velues; les ailes sont longues, et les jambes postérieures n'ont que des ergots très-petits à leur extrémité. Dans les seconds, les palpes s'élèvent notablement au delà du chaperon et sont très-velues; les ailes sont courtes, et il existe des ergots très forts à l'extrémité des jambes postérieures. On peut citer pour exemple le *Sphynx Chimæra* d'Hubner. Dans les trois autres sous-genres, les antennes sont pectinées dans les deux sexes. Mais les uns ont une langue, ce sont les Glaucopides propres; et les autres, les Aglaopes et les Stygies, en sont privés.

Le genre Glaucopide comprend plusieurs espèces, dont le plus grand nombre est propre à l'Amérique méridionale. Voici comme exemple :

Glaucopide turquoise. *Glaucopis statices; Sphynx staticis*, Linné. Elle a été décrite et figurée par Degéer (Mém. sur les Ins., t. ii, pag. 255, tab. 3, fig. 8-10). On la trouve très-communément en France. Latreille rapporte au même genre les Zygènes *Polymena*, *Auge*, *Arygnnis*, etc.

GLAUCOTHOÉ. *Glaucothoe*. crust. Genre de l'ordre des Décapodes, institué par Milne Edwards qui lui assigne pour caractères : abdomen symétrique, corné comme le reste du corps, divisé en anneaux supportant quatre paires de fausses pattes natatoires, semblables à celles des Salicoques, et terminées par une nageoire caudale; pattes de la première paire grandes et petites; pattes des seconde et troisième paires grandes et monodactyles; enfin celles des deux dernières paires petites et plus ou moins didactyles. La seule espèce connue a été nommée Glaucothoé de Péron, *Glaucothoe Peronii*. Sa forme est assez svelte; sa longueur est d'environ huit lignes. Ce crustacé a été trouvé par Péron dans les mers de l'Inde.

GLAUCUS. moll. Poly, dans les Testacés des Deux-Siciles, a appliqué ce nom aux animaux des Limes et des Avicules qui paraissent avoir beaucoup d'analogie; mais comme on ne peut considérer séparément les animaux de leurs coquilles, il faut recourir aux mots Avicule et Lime.

GLAUKOLITE. min. Substance vitreuse, bleuâtre ou violâtre, d'un éclat gras, compacte, avec une faible tendance à la structure lamellaire. Sa pesanteur spécifique est environ 3. Elle raye difficilement le verre; elle se fond au chalumeau en un verre bulleux. Son analyse a donné pour résultat : silice 54.5; alumine 30; chaux 11; potasse 4,5. Ce minéral se trouve dans les montagnes granitiques et calcaires qui bordent le lac Baïkal, en Russie.

GLAUMET. ois. Syn. vulgaire de Pinson. *V.* Gros-Bec.

GLAUQUE. pois. Espèce des genres Squale et Scombre. *V.* ces mots.

GLAUQUE. *Glaucus*. moll. Connus depuis longtemps, les Glauques ont été établis en genre par Forster dans le tome v du Magasin de Voigt; ce genre a été ensuite admis par la plupart des zoologistes qui, à l'exemple de Forster, l'ont fait sortir des Doris où Linné et Gmelin l'avaient placé. Cuvier (Règne Anim., t. ii) les range dans les Gastéropodes nudibranches, entre les Éolides et les Scyllées. Bosc les avait confondus avec ce

dernier genre. Lamarck a considéré ces Mollusques, d'après leur habitude de nager à la surface de l'eau, comme un passage entre les Hétéroptères et les Gastéropodes; aussi les met-il les premiers dans la famille des Tritonies (*V.* ce mot), qui commence les Gastéropodes et qui suit immédiatement les Hétéropodes. Férussac a laissé ce genre dans les mêmes rapports que Cuvier; mais il a formé avec eux une famille séparée des Nudibranches polybranches, sur le nombre des tentacules. Il est à remarquer avec Blainville que jusqu'à la publication de son Mémoire sur l'ordre des Mollusques polybranches, inséré dans le Journal de Physique, tous les observateurs qui ont mentionné ce Mollusque ou qui l'ont figuré, comme Blumenbach, etc., l'ont tous représenté sens dessus dessous, ayant considéré la surface abdominale comme étant la dorsale, et *vice versâ*. Cette erreur a dû les porter à dire que les orifices de l'anus et les organes de la génération sont situés à gauche, ce qui aurait été unique jusqu'à présent chez les Mollusques. En rétablissant celui-ci dans sa véritable position, il rentrera dans la règle générale. Il paraît aussi qu'on avait vu cet animal d'une manière fort incomplète, car Blainville, qui en a fait une description fort détaillée dans le Dictionnaire des Sciences naturelles, a eu occasion de rectifier plusieurs erreurs assez notables. Ce petit Mollusque, très-contractile d'après les formes que lui donnent les figures des auteurs, comparées à celle de l'animal lui-même, conservé dans l'alcool, est revêtu d'une peau qui est beaucoup plus ample qu'il ne le faut pour contenir juste les viscères qui sont rassemblés en une petite masse, à la partie antérieure. Le corps, vu dans son entier, est triangulaire; à sa partie antérieure ou à sa base est placée la bouche, surmontée de quatre tentacules; la surface abdominale est aplatie et entièrement occupée par un disque charnu, musculaire, qui est le pied que l'on avait pris pour le dos. L'animal ayant l'habitude de nager renversé, le dos est bombé et ne présente rien de remarquable. De chaque côté et ordinairement d'une manière symétrique, naissent quatre appendices digités, qui servent de nageoires et probablement à porter les branchies. Les naturalistes qui ont vu cet animal vivant, s'accordent à dire qu'il est d'un très beau bleu tendre, nacré ou nuancé d'argent, et les branchies sont de la même couleur, mais d'un bleu plus foncé et non métallique. On peut caractériser ce genre de la manière suivante : corps allongé, sub-cylindrique, gélatineux, ayant une tête antérieurement, et terminé postérieurement par une queue grêle, subulée; tête courte; bouche proboscidiforme, surmontée de quatre tentacules par paire, les plus grands étant sans doute oculés; nageoires branchiales opposées, palmées et digitées à leur sommet, latérales, horizontales, au nombre de trois ou quatre paires; les postérieures presque sessiles; les ouvertures pour la génération et l'anus ouverts latéralement du côté droit.

On a prétendu qu'il y avait plusieurs espèces de Glauques; on a pensé que le nombre de paires de nageoires pouvait servir pour les distinguer; mais on s'est bientôt aperçu que ce caractère, pris seul, était insuffisant par son extrême variabilité. On ne connaît donc encore que le GLAUQUE DE FORSTER, *Glaucus Forsteri*, Lamk., Anim. sans vertèbr., t. VI, 1re partie, p. 300; *Glaucus atlanticus*, Blumenbach. Il est long d'environ un pouce et demi, et vit très-abondamment dans les mers chaudes et même dans la Méditerranée. On le voit en grand nombre à la surface de l'eau, nageant avec une grande rapidité durant les temps calmes.

GLAUQUE. *Glaucus*. BOT. Se dit de parties dont la surface est d'un vert bleuâtre et comme pulvérulente.

GLAUQUES. MOLL. Férussac a emprunté ce nom du genre Glauque (*V.* ce mot) pour l'appliquer à une famille entière. Cette famille fait partie des Polybranches (*V.* ce mot et MOLLUSQUE), qui eux-mêmes forment le second sous-ordre des Nudibranches (*V.* également ce mot). Elle est composée des genres Laniogère, Glauque, Éolide et Tergype. *V.* ces mots.

GLAURE. MIN. Syn. ancien de Bismuth. *V.* ce mot.

GLAUX. OIS. Syn. ancien de Hulotte. *V.* CHOUETTE.

GLAUX. BOT. *V.* GLAUCE. On ne sait quelle plante les anciens désignaient sous ce nom qu'on leur a emprunté. Les commentateurs y ont vu le Galéga officinal, la Linaire, le Polygala vulgaire, l'Andrachne, l'Isnarde et la Péplide. *V.* tous ces mots.

GLAYET. BOT. Vieux nom du Glayeul. *V.* ce mot.

GLAYEUL. *Gladiolus*. BOT. Genre de la famille des Iridées, et de la Triandrie Monogynie de Linné. Ce genre, de formation très-ancienne, est aussi l'un de ceux qui ont subi le plus de modifications, à cause des nombreuses espèces dont il a été surchargé; mais ses limites, successivement étendues ou restreintes, selon la valeur des caractères sous lesquels différents auteurs l'ont présenté, paraissent enfin avoir été fixées d'une manière plus heureuse qu'on était encore parvenu à le faire, par Bellenden-Ker, dans son excellente division de la famille des Iridées. Les caractères distinctifs des genres *Aristea*, *Ferraria*, *Iris*, *Hesperantha*, *Sparaxis*, *Lapeyrousia*, *Anomotheca*, *Tritonia*, *Watsonia*, *Babiana*, *Antholiza*, *Melasphærula*, etc., y sont savamment tracés, et les espèces propres à ces genres, confondues pendant longtemps avec celles du genre *Gladiolus*, y sont réintégrées avec une telle précision, qu'on ne peut plus les en distraire sans risquer de choquantes anomalies. Voici ceux qui restreignent les véritables Glayeuls dans leurs limites naturelles : inflorescence en épi, rarement isolée; spathe bivalve et oblongue; corolle tubuleuse, à six divisions, irrégulière, presque égale ou grandement inégale; orifice de la gorge court, turbiné ou brusquement cylindrique et long; limbe le plus souvent penché; étamines ascendantes; stigmates étrécis, cuneato-liguiaires, redoublés, entiers; capsule membraneuse, ovale ou oblongue et trigone; graines disposées sur deux rangs, nombreuses et ailées. Le nom de *Gladiolus*, encore plus ancien sans doute que la formation du genre, est dérivé du mot latin *Gladius*, glaive, et donne une idée de la structure générale des feuilles qui ressemblent assez bien à des lames d'épée, par leur longueur, leur consistance, leur aplatissement, le tranchant de leurs bords. Ici comme dans tous les genres du règne végétal, cette dénomination n'est point d'une acception rigoureuse, et l'on trouve même quelques espèces où elle est très-difficilement applicable. Les Glayeuls sont

des plantes herbacées, dont les plus élevées dépassent rarement trois pieds; la grande majorité reste en dessous de cette taille. A l'exception de l'Inde et de tout le continent de l'Amérique, les autres contrées du globe ont fourni à nos cultures d'agrément, un nombre plus ou moins considérable d'espèces que, réunies, l'on peut bien porter maintenant à soixante.

Suivant la température des contrées qui les ont fournis, les Glayeuls exigent dans leur culture, soit la pleine terre, soit la serre tempérée, d'où l'on n'a guère l'habitude de les faire sortir, parce que après les avoir vues accomplir leur période de floraison, on songe à les déplanter pour les conserver, à sec, dans les endroits où l'on dépose les bulbes. Le terreau de bruyère convient exclusivement à toutes les espèces du Cap, et l'on se contente du choix d'une bonne terre substantielle pour les espèces de pleine terre. Toutes doivent être convenablement arrosées pendant leur végétation, et seulement humectées pendant le repos. On les propage ordinairement par la séparation des cayeux et par le semis qui se fait avec soin, en terrine et sur couche chaude.

Glayeul commun. *Gladiolus communis*, L. Il a une racine bulbeuse; une tige haute de trois à six décimètres, lisse, terminée par un épi communément unilatéral; ses feuilles sont ensiformes, pointues, nerveuses et embrassantes; ses fleurs sont sessiles, un peu distantes entre elles, souvent tournées d'un seul côté, et munies chacune, à leur base, d'une spathe assez longue, lancéolée, et de deux pièces. Leurs couleurs varient entre les nuances du blanc, du rose et du rouge pourpre. Les fleurs de cette dernière couleur qui paraît être primitive, sont toujours plus grandes, et les plantes qui les produisent, plus fortes dans toutes leurs parties.

Glayeul rayé. *Gladiolus fasciatus*, Rœmer et Schultes, *Syst.*, 1, 429. Sa tige est grêle, faible et penchée, longue d'un peu plus d'un pied; accompagnée à sa base, de feuilles linéaires, presque aussi longues qu'elle, striées, acuminées et d'un vert assez agréable. Les fleurs, au nombre de trois ou quatre, sont alternes et distantes; le tube, qui est fort étréci et allongé, s'échappe d'une spathe cylindrique, renflée à la base et vers le milieu, bifide, aiguë et d'un vert un peu terne; il est rougeâtre ainsi que la face extérieure des lobes; la face interne est d'un blanc jaunâtre; ceux de la lèvre supérieure sont assez grands et d'une couleur uniforme; les inférieurs sont beaucoup plus étroits et marqués au centre, d'une tache triangulaire, blanche, encadrée de pourpre foncé, avec modifications de nuances. Du cap de Bonne-Espérance.

Glayeul de Miller. *Gladiolus Milleri*, *Bot. Mag.*, 632; Rœm. et Sch., *Syst. Veget.*, 1, 416; Spreng., *Syst. Veget.*, 1, 152. Sa tige s'élève à deux pieds environ; elle est entourée à sa base, de cinq ou six feuilles ensiformes, moins longues qu'elle, larges d'un pouce, marquées de trois fortes nervures, et d'un vert assez terne. Les fleurs, au nombre de trois ou quatre, sont enveloppées d'une spathe tubuleuse, renflée, bifide, aiguë, d'un vert sale et pourpré. La tube du périanthe est moins long que la spathe; la lèvre supérieure a ses lobes profonds, légèrement ondulés de jaune sale, traversés longitudinalement par une raie purpurine, plus fortement marquée sur les trois lobes de la lèvre inférieure, qui sont plus étroits que les autres et plus aigus au sommet. Du Cap.

Glayeul bizantin. *Gladiolus byzantinus*, Mill., *Dict.*, 5; *Bot. Mag.*, 874; Rœm. et Sch., *Syst. Veg.*, 1, 417; Spreng., *Syst. Veget.*, 1, 58. Son bulbe est arrondi, sphérique, comprimé, revêtu d'une tunique réticulée, brunâtre; il en sort deux ou trois feuilles ensiformes, aiguës, striées, longues de plus d'un pied et d'un vert obscur. La tige a deux pieds et quelquefois plus, de hauteur; elle est assez épaisse, cylindrique, terminée par une grappe lâche, composée de huit ou neuf grandes fleurs, sortant chacune d'une spathe de deux pièces linéaires, lancéolées, concaves, aiguës et d'un vert brunâtre. Le périanthe est partagé en deux lèvres, et les trois lobes de la supérieure sont d'un pourpre assez obscur vers l'extrémité du limbe, l'onglet est presque blanc; les trois lobes de la lèvre inférieure sont plus étroits, lancéolés, obtus, d'un pourpre obscur, avec une bande longitudinale et médiane, jaunâtre, encadrée de brunpourpré. Les anthères, plus longues que les filaments, sont dressées et jaunes. Cette espèce est originaire des vallées de la Turquie.

Glayeul débile. *Gladiolus debilis*, *Bot. Mag.*, 2585. Sa tige n'a guère plus de huit pouces de hauteur; elle est extrêmement grêle et flexueuse vers l'extrémité qui ne supporte ordinairement qu'une seule fleur. La feuille radicale atteint la longueur de la tige et ne dépasse pas une ligne en largeur; elle est souvent repliée sur elle-même; deux ou trois autres feuilles plus petites, garnissent la tige à diverses distances de sa hauteur et toutes sont d'un vert assez sombre. La spathe est peu volumineuse; elle enveloppe un tube assez mince et court. La lèvre supérieure a trois lobes ovales, pointus, ondulés et parfaitement blancs; des trois lobes inférieurs, qui sont seulement un peu plus petits, deux ont à leur base une tache purpurine, arrondie et terminée en queue vers le tube. Du Cap.

Glayeul imbriqué. *Gladiolus imbricatus*, Lin., *Sp. pl.*, 1, 52; Willd., *Sp. pl.*, 1, 212; Vahl, *Enum.*, 2, 79; Rœm. et Sch., *Syst. Veget.*, 1, 407; Spreng., *Syst. Veget.*, 1, 155; Lam., *Dict. Encycl.*, 2, 723. Il se distingue du Glayeul commun par toutes ses parties qui sont beaucoup plus grêles, par ses feuilles plus étroites, par ses fleurs ordinairement moins nombreuses, plus rapprochées et surtout d'une nuance beaucoup moins vive. Les trois lobes de la lèvre inférieure du périanthe sont plus étroits que ceux de la lèvre supérieure et surtout que l'intermédiaire, traversé en outre par une bande longitudinale blanchâtre, encadrée de pourpre assez vif.

Glayeul d'Algoa. *Gladiolus Algoensis*, Sweet, *Hort. Brit. ed.*, 2, 500. *Gladiolus alatus*, *v. β. Bot. Mag.*, 2606. Sa tige a sept pouces environ de hauteur; elle est un peu épaisse, fléchie en zigzag vers le sommet, garnie de quelques feuilles assez petites, ensiformes, presque obtuses, glabres, lisses, striées longitudinalement, dures, roides, concaves et d'un vert agréable. L'inflorescence forme une grappe terminale, composée de quatre ou cinq fleurs d'une nuance particulière; la spathe,

d'où sort chacune d'elles, est tubuleuse, bifide, striée, aiguë et d'un vert tendre. La lèvre supérieure du périanthe a son lobe intermédiaire dégagé, arqué, lancéolé, concave et pointu, les deux autres sont plus élargis et plus courts, et longuement acuminés; leur couleur est le rouge de brique, avec l'onglet et des veines ramifiées d'un rouge plus foncé; les trois lobes inférieurs sont plus grêles, plus petits et allongés; ils sont d'un jaune doré, avec l'extrémité seulement de la même nuance que la lèvre supérieure. Les étamines et le pistil sont blanchâtres et recourbés en demi-cercle. Du Cap.

Glayeul cardinal. *Gladiolus cardinalis*, *Bot. Mag.*, 135; Vahl, *Enum.*, 2, 92; Redout., *Lil.*, 112; Spreng., *Syst. Veget.*, 1, 153. Le Glayeul cardinal, ainsi appelé de la belle couleur rouge de ses corolles, est une des plus belles espèces du genre. Son bulbe e la grosseur d'une noix ordinaire; il est arrondi, comprimé, un peu concave en dessous, recouvert d'une tunique réticulée, brunâtre. Il en sort une ou deux feuilles assez courtes, striées, engainantes, s'appliquant sur d'autres feuilles beaucoup plus longues, ensiformes, plus plissées, aiguës, glabres et d'un vert un peu glauque. Du milieu de ces feuilles s'élève la tige qui est simple, roide, droite, terminée par un bel épi de quatre à cinq grandes fleurs disposées sur un même rang. Les spathes sont tubuleuses, un peu renflées, bifides, d'un vert agréable, bordées de blanc. Les trois lobes de la lèvre supérieure sont inégaux, oblongs, presque obtus et d'un rouge écarlate uniforme, très-éclatant; la lèvre inférieure a également trois lobes dont l'intermédiaire est aussi plus grand que les latéraux; ils sont rouges, ornés d'une large tache blanche longitudinale, dont les dégradations prennent un reflet pourpré. Les trois étamines ont leurs filaments blanchâtres, et leurs anthères pourprées. Du Cap.

Glayeul de Watson. *Gladiolus Watsonius*, Thunb. Diss., n° 10. Ses tiges sont accompagnées de trois feuilles à longue gaîne, linéaires, très-étroites, plus courtes que les tiges, fortement nervurées et sillonnées dans toute leur étendue; leur couleur est le vert glauque. Les fleurs sont réunies de trois ou quatre, presque unilatéralement, vers le sommet des tiges. La corolle est purpurine, quelquefois panachée de jaune. Du Cap.

Glayeul de Natal. *Gladiolus Natalensis*, Reinwardt. MSS. *Gladiolus psittacinus*, Hook., *in Bot. Mag.*, 3032. *Bot. Reg.*, 1442. *Gladiolus Daleni nob*, *in Sert. Botan.* Ce magnifique Glayeul est originaire de la terre de Natal, en Cafrerie. Sa tige est droite, cylindrique, entourée à sa base, de sept ou huit feuilles divergentes, planes, avec une nervure saillante au milieu de la face inférieure, aiguës, d'un vert assez sombre quoique tirant sur le glauque. Les fleurs sont fort grandes et réunies en épi lâche au sommet de la tige; elles sortent d'une spathe à deux valves acuminées, lancéolées, roulées, presque de la longueur du tube de la corolle et d'un vert pâle, un peu cendré; le tube est d'un jaune verdâtre, ponctué de rouge sanguin; la gorge est d'un jaune vif; le limbe est irrégulièrement divisé en six parties qui forment deux lèvres, composées chacune de trois lobes : la supérieure a le lobe intermédiaire plus petit, presque cuculliforme par le reploiement intérieur de ses bords, tous trois sont d'un rouge de sang finement pointillé de jaune, avec une bande de cette dernière couleur, qui s'avance presque jusqu'au sommet; la lèvre inférieure a les deux lobes latéraux plus petits que l'intermédiaire, et sur chacun d'eux s'étend devantage que sur les autres la nuance jaune, qui s'élève de la gorge. Du Cap.

Les autres espèces du genre réduit sont : *Gladiolus cunonia*, Ker; *Gladiolus quadrangularis*, Ker; *Gladiolus permeabilis*, De la Roche; *Gladiolus viperatus*, Ker; *Gladiolus alatus*, L.; *Gladiolus speciosus*, Thunb.; *Gladiolus namaquensis*, Ker; *Gladiolus hirsutus*, Ker; *Gladiolus merianellus*, Thunb.; *Gladiolus villosus*, Ker; *Gladiolus aphyllus*, Ker; *Gladiolus brevifolius*, Jacq.; *Gladiolus versicolor*, And.; *Gladiolus lævis*, Thunb.; *Gladiolus Breynianus*, Ker; *Gladiolus suaveolens*, Ker; *Gladiolus elongatus*, Thunb.; *Gladiolus tristis*, L.; *Gladiolus tenellus*, Jacq.; *Gladiolus trichonemifolius*, Ker; *Gladiolus hyalinus*, Jacq.; *Gladiolus setifolius*, Thunb.; *Gladiolus gracilis*, Jacq.; *Gladiolus inflatus*, Thunb.; *Gladiolus recurvus*, L.; *Gladiolus carneus*, Jacq.; *Gladiolus cuspidatus*, Jacq.; *Gladiolus Blandus*, Sol.; *Gladiolus albidus*, Jacq.; *Gladiolus excelsus*, Ker; *Gladiolus campanulatus*, Andr.; *Gladiolus angustatus*, L.; *Gladiolus trimaculatus*, Lam.; *Gladiolus ramerculus*, Ker; *Gladiolus involutus*, De le Roche; *Gladiolus edulis*, Ker; *Gladiolus undulatus*, Jacq.; *Gladiolus floribundus*, Jacq.

GLÉ. bot. L'un des noms vulgaires de l'*Iris germanica*, L. *V.* Iris.

GLÈBE. *Gleba.* acal. Bruguière, dans l'Encyclopédie méthod. (Hist. des Vers, pl. 89), a figuré sous ce nom un animal voisin de la famille des Méduses, peut-être même en faisant partie. Jusqu'à ce moment, on ne connaît de ce Zoophyte que la figure qui vient d'être citée.

GLÉBIONIDE. *Glebionis.* bot. Genre de la famille des Synanthérées, tribu des Sénécionides, établi par Henri Cassini qui le distingue des Chrysanthèmes, à cause de ses corolles continues avec les ovaires et du bord transversal qui entoure chaque ovaire au-dessous du sommet. Ce rebord, quoique peu apparent, est très-remarquable en ce qu'on est tenté de croire que c'est le vestige d'une véritable aigrette stéphanoïde qui, dans l'origine, entourait immédiatement la base de la corolle, mais qui, ensuite, s'est éloigné de sa situation primitive par l'effet d'un accroissement insolite et anomal de l'aréole apicilaire. Quoi qu'il en soit, De Candolle n'a point adopté le genre *Glebionis* de Cassini, mais il s'est servi de ce nom qu'il a appliqué à une division de son genre *Chrysanthemum*, dans laquelle il a placé le *Glebionis Roxburghii* de Cassini.

GLÉCHOME. bot. Pour Glécome. *V.* ce mot.

GLÉCHON. *Glechon.* bot. Genre de la famille des Labiées, institué par Sprengel, pour une plante brésilienne, qui lui a offert les caractères suivants : calice tubuleux, à cinq dents, avec l'orifice très-velu; corolle ringente, dont la lèvre supérieure est voûtée, pourvue de dents sur les côtés; la lèvre inférieure est entière.

Le *Glechon thymoides*, Spr., est un sous-arbrisseau dressé, à feuilles obovales, obtusément dentées, veinées et glabriuscules; les fleurs sont axillaires, presque sessiles et solitaires.

GLÉCOME. *Glecoma* ou *Glechoma*. BOT. Ce genre, de la famille des Labiées et de la Didynamie Gymnospermie, établi par Linné, est ainsi caractérisé : calice cylindrique, strié, à cinq dents très-aiguës; corolle à tube plus long que le calice, évasé supérieurement; lèvre supérieure courte et bifide; l'inférieure à trois lobes dont les deux latéraux sont obtus, et celui du milieu plus grand et échancré; étamines situées sous la lèvre supérieure, ayant leurs anthères réunies en forme de croix; style plus long que les étamines, terminé par un stigmate bifide.

GLÉCOME HÉDÉRACÉ. *Glecoma hederacea*, L., Bulliard, tab. 241. Il est l'unique espèce du genre, car on ne doit regarder que comme une simple variété plus grande dans toutes ses parties, et munie de poils blancs aux crénelures de ses feuilles, le *Glecoma hirsuta*, Waldst. et Kitaib. (*Plant. Rar. Hung.*, page 124, tab. 119), qui a été trouvé dans les forêts de la Hongrie. L'espèce linnéenne possède une tige haute d'un à deux décimètres, dressée à sa partie supérieure, rampante à sa base, un peu rude et velue; ses feuilles sont opposées, pétiolées, cordiformes, arrondies, obtuses et crénelées; entre la base de chaque paire de feuilles, on remarque une petite touffe de poils s'étendant horizontalement de l'une à l'autre. Cette plante est très-commune dans les buissons, les bois ombragés ou le long des murs des villages de toute l'Europe. On lui donne en France les noms vulgaires de Lierre-terrestre, de Rondote, et d'Herbe de Saint-Jean; elle partage ce dernier nom avec plusieurs plantes, et notamment avec l'Armoise.

Le Lierre-terrestre exhale, dans toutes ses parties, une odeur aromatique assez agréable; et comme il possède en même temps une saveur légèrement âcre et amère, il jouit de propriétés médicales généralement reconnues. Administré fréquemment sous forme d'infusion, il détermine une légère excitation et facilite l'expectoration. On le prescrit spécialement dans les catarrhes pulmonaires chroniques.

GLEDITSCHIE OU GLEDITSIE. *Gleditschia*. BOT. Même chose que Févier.

GLEICENIE. BOT. Pour Gleichenie. *V.* ce mot.

GLEICHENIE. *Gleichenia*. BOT. (*Fougères.*) Genre établi par Smith, et dont les caractères consistent dans la fructification formée par des capsules réunies en figure d'étoile, trois ou quatre ensemble, et formant des sores presque ronds, à moitié enfoncés dans des creux hémisphériques situés à la surface inférieure de la fronde. Les capsules sont nues, c'est-à-dire non recouvertes par une induse, et s'ouvrant par une fente longitudinale, uniloculaires et remplies de séminules arrondies. Ce genre a été adopté par Swartz, par Willdenow et par Brown. Ce dernier y a réuni le genre *Mertensia* appelé *Dicranopteris* par Bernhardi, mais en convenant cependant que ce genre diffère par ses capsules membraneuses, en nombre indéterminé dans chaque sore, presque pédicellées, et par la nudité des divisions inférieures des stipes. Le *facies* des Gleichenies et des Mertensies étant d'ailleurs assez différent, il en résulte qu'on doit conserver les deux genres. Les Gleichenies n'ont encore été observées que dans l'hémisphère austral, au delà du tropique, une au cap de Bonne-Espérance, les autres à la Nouvelle-Hollande. Ce sont des plantes d'un aspect singulier, fort élégantes dans les herbiers, par leur dichotomie et la fine régularité des divisions obtuses de leurs pinnules. La plus anciennement connue est le *Gleichenia polypodioides*, Willd., qui ne ressemble pas le moins du monde à un Polypode, et que Linné avait mentionné comme une Onoclée. C'est l'espèce du cap de Bonne-Espérance. Les autres sont le *Gleichenia glauca*, omis par Brown dans son Prodrome; le *Gleichenia circinata*, dont ce savant a, l'on ne sait pourquoi, changé le nom pour celui de *Gleichenia myrophylla*, qui convient à toutes les espèces; les *Gleichenia speluncæ* et *dicarpa*, qui toutes croissent aux environs du port Jackson.

GLEITRON ET GLETTERON. BOT. Même chose que Gloutrou. *V.* ce mot.

GLÉNOTRÉMITE. *Glenotremites*. ÉCHIN. Genre de la famille des Crinoïdes, institué par Goldfuss pour une espèce voisine des genres *Comatula* et *Solacrinus*, mais qui ne peut cependant leur appartenir; ce qui la distingue, c'est d'avoir à la surface des dépressions perforées, que l'on a envisagées comme des points d'insertion de piquants, mais qui semblent plutôt être les faces articulaires de rayons dorsaux, tandis que les cinq sillons qui entourent la bouche seraient les points d'insertion des rayons; il y a en outre autour de cet organe, cinq ouvertures infundibuliformes. Goldfuss ne cite que cette seule espèce qu'il a nommée *Glenotremites paradoxus*.

GLICHON. BOT. *V.* GLÉCHON.

GLIDA. OIS. Synonyme vulgaire de Milan parasite. *V.* FAUCON.

GLINOLE. *Glinus*. BOT. Genre de la famille des Ficoïdées et de la Dodécandrie Pentagynie, L., désigné par Tournefort sous le nom d'*Alsine*, et ainsi caractérisé par Linné : calice à cinq divisions conniventes, colorées intérieurement et persistantes; cinq pétales plus courts, en languettes à deux ou trois dents; étamines au nombre d'environ quinze; cinq styles; capsule couverte par le calice, à cinq loges et à cinq valves; semences petites, tuberculées d'un côté, ayant un cordon ombilical très-long. Bernard de Jussieu, Linné et Adanson regardaient ce genre comme appartenant à la famille des Caryophyllées. Ce dernier, en lui donnant le nom de *Rolofa*, lui assignait cinq à dix pétales, un style et cinq stigmates. Le professeur A.-L. de Jussieu a fait voir ses rapports avec le genre *Aizoon*, qui a le même port, et dans lequel doit rentrer le *Glinus crystallinus* de Forskahl, qui est la même plante que l'*Aizoon Canariense*, L. Aux trois espèces connues, savoir: *Glinus lotoides*, L.; *Glinus dictamnoides*, L., et *Glinus setiflorus*, Forsk., qui selon Fenzl (*Ann. Wien. Mus. nat.*, 1836, p. 337) doivent être réunies en une seule, ce botaniste vient d'ajouter les *Glinus Cambessedesii*, *Mollugo* et *Denticulatus*, le premier du Paraguay, le second de l'Inde, et le troisième du Sénégal.

Ce sont des plantes herbacées, rampantes, souvent cotonneuses, à rameaux alternes ainsi que les feuilles qui naissent par paires du même point de la tige ; leurs fleurs sont axillaires. Le *Glinus lotoides* croît dans les terrains les plus arides de l'Arabie, de l'Égypte, de la Barbarie, de la Sicile et de l'Espagne.

GLINON ET GLINOS. BOT. *V.* GLAINOS.

GLINUS. BOT. *V.* GLINOLE.

GLIOTRIQUE. *Gliotrichum.* BOT. Genre de Mucédinées, que Eschweiler caractérise de la manière suivante : sporidies globuleux, simples, gélatineux, à fibres très-menues, entrecroisées et décombantes. On connaît plusieurs espèces de ce genre, qui toutes ont été observées sur les feuilles malades de divers arbres des Tropiques.

GLIRES. MAM. *V.* RONGEURS.

GLIRICAPA. REPT. Espèce du genre Couleuvre. *V.* ce mot.

GLIRIENS. MAM. Desmarest donne ce nom à la famille des Mammifères, qu'il a composée des genres Gerboise, Gerbille et Loir. *V.* RONGEURS et GERBOISE.

GLIS. MAM. D'où Glires et Gliriens. *V.* LOIR et RONGEURS.

GLISSANTHE. *Glissanthe.* BOT. Le genre établi sous ce nom par Salisbury, dans la famille des Scytaminées, a été réuni par Endlicher, au genre *Costus.*

GLOBAIRE. *Globaria.* INS. Coléoptères pentamères; genre de la famille des Palpicornes, institué par Latreille qui lui a reconnu pour caractères : corps presque sphérique, comprimé latéralement et susceptible de se mettre en boule à la manière des Agathidies; antennes composées de huit articles, dont le cinquième prolongé en épine au côté interne, le suivant en cône renversé, allongé, le septième cylindrique et le dernier conique, formant, avec quelques-uns des précédents, une massue fort allongée, presque cylindrique et terminée en pointe; palpes maxillaires un peu plus courtes que les antennes; yeux gros et saillants; corselet presque semi-lunaire; élytres embrassant entièrement l'abdomen; poitrine dépourvue d'épine sternale; les quatre jambes postérieures garnies à leur extrémité d'un faisceau de soies. La seule espèce connue, GLOBAIRE DE LEACH, *Globaria Leachii*, Latr., appartient à l'Amérique méridionale; elle est de petite taille.

GLOBBÉE. *Globba.* BOT. Genre de la famille des Amomées et de la Diandrie Monogynie, établi par Linné et ainsi caractérisé : périanthe double : l'extérieur court, persistant, trifide; l'intérieur tubuleux, à trois divisions égales; deux étamines dont les filets sont courts, filiformes, et les anthères attachées dans toute leur longueur sur les filets; ovaire surmonté d'un style sétacé et d'un stigmate aigu; capsule arrondie, couronnée par le périanthe, à trois valves et à trois loges polyspermes. Les espèces de ce genre sont encore trop imparfaitement connues, pour que les auteurs soient d'accord sur celles qui doivent le constituer ou former des genres particuliers. Linné fils, dans son supplément, a séparé de ce genre le *Globba nutans*, L., espèce qui est devenue le type d'un genre distinct, sous le nom de *Renealmia*, auquel Jussieu (*Genera Plant.*, p. 62) a substitué celui de *Catimbium*. Vendland (*Sert. Hanow.*, tab. 19) a figuré la même plante et l'a nommée *Zerumbet speciosum* ; enfin, Smith (*Exot. Bot.*, tab. 106) en a fait une espèce du genre *Alpinia*. L'appendice (nectaire selon Linné) bidenté à la base, trilobé au sommet et situé dans l'intérieur du périanthe que possède cette plante, est un caractère qui semblerait devoir en autoriser la séparation générique. Le genre *Colebrookia* de Dono (*Hort. Cantabr.*) a été reconnu par Smith comme identique avec le *Globba*, de sorte que le *Colebrookia bulbifera* du premier n'est autre que le *Globba marantina*, dont Smith (*loc. cit.*, t. 103) a donné une belle figure.

Les Globbées sont des plantes herbacées, à feuilles simples, alternes, et à fleurs disposées en épi latéral ou terminal. Elles croissent dans les Indes-Orientales. Deux espèces sont cultivées dans les jardins d'Europe, savoir : le *Globba nutans* dont nous avons déjà parlé, et le *Globba erecta*, DC. et Redouté, Liliacées. Ce sont de très-belles plantes, surtout la première, qui est remarquable par la grandeur de ses feuilles et par le nombre de ses fleurs. Elles demandent la même culture, c'est-à-dire un mélange de terre franche et de terre de bruyère, et la végétation en pots, l'exposition en plein air pendant l'été, et alors des arrosements fréquents; elles sont renfermées soigneusement pendant l'hiver.

Plusieurs espèces de Globbées sont décrites dans la Nouvelle Flore de l'Inde, publiée en 1820 à Serampore par Carry et Wallich. Ce sont les *Globba bulbifera*, Roxb.; *Globba orixensis*, Roxb.; *Globba Hura*, Roxb., ou *Globba versicolor*, Smith, *Exot. Bot.*, tab. 117; *Globba Careyana*, Roxb.; *Globba subulata*, Roxb., et *Globba spathulata*, Roxb. Le docteur Sims (*Botanical Magazine*, XXXII, 1820) a fondé sur le *Globba subulata* un genre particulier qu'il a nommé *Mantisia*, et qui a été adopté par Smith, dans la Cyclopédie de Rees. A ce genre, Wallich (*Flor. Indica*, 1, p. 81) rapporte comme deuxième espèce, le *Globba spathulata*, Roxb.

GLOBE. POIS. Nom vulgaire du *Tetrodon lineatus* et du *Diodon Histrix*. *V.* DIODON et TÉTRODON.

GLOBE OU PETIT GLOBE. *Globulus.* ÉCHIN. Desbori, dans sa Traduction de Klein, p. 73, donne ce nom à la troisième espèce de ses Oursins boutons, qui offrent plusieurs variétés; ils appartiennent aux Galérites de Lamarck. *V.* GALÉRITE.

GLOBICEPS. MAM. Espèce du genre Dauphin. *V.* ce mot.

GLOBICEPS. *Globiceps.* INS. Hémiptères; Delaporte a ajouté ce nouveau genre à sa famille des Astemmites et l'a caractérisé ainsi qu'il suit : antennes longues, composées de cinq articles dont le premier court, le second très-long et le dernier dilaté; tête forte, globuleuse, plus large que le corselet; yeux transversaux, bec atteignant les pieds postérieurs; corselet allongé, divisé en deux par un sillon transversal; corps allongé, cylindrique; écusson triangulaire; hémélytres plus courtes que l'abdomen; pattes assez longues, avec les tarses minces, dont le premier article allongé et l'ongle très-petit. Ce genre est peu nombreux en espèces; on en connaît deux ou trois en Belgique.

GLOBICORNE. *Globicornis.* INS. Coléoptères penta-

mères; genre de la famille des Clavicornes, tribu des Dermestins, institué par Latreille qui le caractérise ainsi: antennes grossissant insensiblement et se terminant par une massue globuleuse: elles se logent dans des fossettes prolongées jusque près des angles postérieures du corselet; celui-ci est lobé postérieurement. Le corps est ovoïde, court, tout couvert de petites écailles caduques. Le GLOBICORNE A TARSES ROUX, *Globicornis rufitarsis*, Latr., a près d'une ligne et un tiers de longueur et un peu moins d'une ligne de largeur; il est noir, peu luisant, finement ponctué et légèrement velu, avec l'extrémité des élytres brunâtre; la tête est penchée; les antennes sont fauves, avec les trois premiers et les trois derniers articles noirs; les pattes sont d'un brun foncé, avec les jambes et les tarses fauves; ces derniers sont un peu plus pâles. Europe. La seconde espèce connue est le GLOBICORNE A PATTES FAUVES, *Globicornis fulvipes*, Guèr.; sa taille est la même et sa forme est un peu plus arrondie; tout son corps est noir, velu, très-luisant et finement ponctué; la tête est penchée; les pattes sont fauves. Brésil.

GLOBIFÈRE. *Globifera*. BOT. Syn. de Micranthème. *V.* ce mot.

GLOBIGÉRINE. *Globigerina*. MOLL. FOSS. Genre de Mollusques fossiles, créé par d'Orbigny dans la famille qu'il appelle les Hélicostègues turbinoïdes. Ce sont des coquilles infiniment petites, qui appartiennent aux Céphalopodes et chez lesquelles les toues de spire s'élèvent comme dans la plupart des Univalves.

GLOBOSITE. *Globosites*. MOLL. FOSS. C'est ainsi que les anciens oryctographes désignaient toutes les Coquilles pétrifiées, qui ont une forme globuleuse.

GLOBULÆA. BOT. *V.* CRASSULE.

GLOBULAIRE. *Globularia*. BOT. Genre établi par Linné, dans la Tétrandrie, rangé par Jussieu à la suite des Primulacées, et dont le professeur De Candolle a formé une famille particulière, sous le nom de Globulariées. *V.* ce mot. Dans ce genre, les fleurs, petites et violettes, sont réunies en tête comme dans les Dipsacées. Chaque fleur, qui est sessile sur le réceptacle, est accompagnée d'une bractée en forme d'écaille, et offre un calice monosépale, allongé, à cinq divisions profondes et un peu inégales; une corolle d'une seule pièce, irrégulière, longuement tubuleuse, évasée et divisée en cinq lanières inégales, qui forment comme deux lèvres: une supérieure, à trois divisions; une inférieure, à deux lanières plus courtes. Les étamines, au nombre de quatre à cinq, sont alternes avec les divisions de la corolle. L'ovaire est ovoïde-allongé, uniloculaire, contenant un seul ovule, pendant du sommet de la loge; la base de l'ovaire est environnée d'un disque hypogyne, mince et inégal; le style est à peu près de la longueur des étamines, terminé par un stigmate bifide, dont les deux divisions sont linéaires et inégales; le fruit est un akène ovoïde, recouvert par le calice qui est persistant; la graine est pendante, et se compose d'un tégument propre, mince, d'un endosperme blanc et charnu, contenant un embryon cylindrique, ayant la même direction que la graine.

Ce genre se compose d'environ douze ou quinze espèces: ce sont des plantes herbacées, vivaces, ou des arbustes dont les feuilles sont persistantes, coriaces, alternes, quelquefois toutes radicales; les fleurs sont ordinairement réunies en capitules globuleux ou hémisphériques.

GLOBULAIRE COMMUNE. *Globularia vulgaris*, L. Elle croît dans les lieux secs et incultes, particulièrement sur les coteaux de l'Europe. Ses feuilles sont radicales, à l'exception de quelques-unes qui sont éparses sur une tige simple, haute de six à dix pouces. Elles sont spatulées, étrécies à leur base en un long pétiole. Celles de la tige diminuent progressivement de grandeur; les fleurs sont violettes, et forment un seul capitule terminal; les feuilles de la Globulaire ont une saveur amère; elles sont légèrement purgatives.

GLOBULAIRE TURBITH. *Globularia Alypum*, L., Rich., Bot. méd., 1, p. 228. C'est un arbrisseau de quatre à six pieds d'élévation, qui forme des buissons épais sur les bords de la Méditerranée, en Provence, aux environs de Toulon et d'Hyères; ses feuilles sont alternes, obovales, lancéolées, aiguës, très-entières, presque sessiles, coriaces, dressées contre la tige; les fleurs sont disposées en capitules qui terminent chacun l'extrémité d'une des petites ramifications de la tige. Ces capitules sont globuleux, sessiles, entourés d'un involucre imbriqué, dont les écailles sont brunes, scarieuses et ciliées sur les bords; le réceptacle est convexe et spongieux à l'intérieur; les fleurs sont nombreuses et serrées les unes près des autres. Chacune d'elles est accompagnée d'une bractée spathulée, un peu plus courte qu'elle, chargée sur sa face externe de poils longs et soyeux. Les feuilles de cette plante ont une saveur extrêmement amère et légèrement âcre. Les anciens avaient déjà signalé ses propriétés éminemment purgatives. Mais c'est particulièrement aux recherches récentes du docteur Loiseleur Deslongchamps, que l'on doit la connaissance de son véritable mode d'action. Ce médecin considère les feuilles de la Globulaire Turbith, comme le meilleur succédané indigène du Séné. La dose, pour un adulte, est depuis un gros jusqu'à une once, que l'on fait bouillir dans huit onces d'eau. Malgré son efficacité, ce purgatif tonique est inusité à Paris; mais les habitants du midi de la France en font assez souvent usage.

GLOBULAIRE A LONGUES FEUILLES. *Globularia longifolia*, Willd. Cette jolie espèce, qui est originaire de Madère et qui figure dans nos jardins, forme un arbrisseau de huit à dix pieds de hauteur, dont les rameaux, anguleux, portent des feuilles alternes, lancéolées, aiguës, entières, glabres, luisantes et persistantes; ses fleurs, d'un bleu pâle, sont disposées en capitules portés sur des pédoncules axillaires. Cette espèce demande à être rentrée dans l'orangerie pendant l'hiver.

GLOBULARIÉES. *Globulariæ*. BOT. Ainsi qu'on l'a déjà vu, le professeur De Candolle a retiré le genre Globulaire de la famille des Primulacées, pour en former un ordre naturel distinct sous le nom de Globulariées. Mais comme cette nouvelle famille ne se compose encore que du seul genre Globulaire, les caractères sont les mêmes que ceux qui ont été tracés pour ce genre.

Les Globulariées diffèrent des Primulacées par plusieurs caractères: 1° leurs fleurs sont constamment dis-

posées en capitules; 2° leurs étamines ne sont pas opposées, mais alternes avec les lobes de la corolle; 3° l'ovaire ne contient qu'un seul ovule, qui pend du sommet de la loge; 4° le fruit est indéhiscent; 5° l'embryon offre une position différente. Cette nouvelle famille a beaucoup plus de rapport avec les Plumbaginées et surtout les Nyctaginées; et si l'ovaire était infère, il serait fort difficile de la distinguer des Dipsacées, dont elle a le port et les autres caractères. *V.* GLOBULAIRE.

GLOBULE. INF. Espèce des genres Monade et Volvoce. *V.* ces mots.

GLOBULÉE. *Globulea.* BOT. Genre de la famille des Crassulacées, formé aux dépens du genre Crassula de Linné, par Haworth qui lui donne pour caractères : calice à cinq divisions; cinq pétales dressés, terminés par une sorte d'onglet globuliforme et translucide; cinq étamines plus courtes que les pétales; cinq écailles courtes, larges et obtuses; cinq carpelles. Ainsi qu'on le voit, ce genre ne diffère des Crassules que par le globule jaunâtre et céreux que portent à leur extrémité chacun des pétales. Haworth y a rapporté seize espèces, toutes originaires du cap de Bonne-Espérance. Les principales sont : *Crassula cultrata*, Bot. Mag., 1940; *Crassula capitata*, Salm; *Crassula obovallaris*, Haw.; *Crassula canescens*, Haw., etc. De Candolle les divise en cinq sections fondées sur la forme des feuilles et des tiges. Elles ont en général les feuilles planes, à bords plus ou moins tranchants : les radicales sont ordinairement serrées, et celles qui garnissent le sommet de la tige sont éparses, en spirale et quelquefois opposées, mais rarement décurrentes. Les fleurs sont petites et jaunâtres, réunies en corymbe.

GLOBULES. *Globuli.* BOT. (*Lichens.*) Achar est disposé à regarder comme apothécies ces organes qui sont globuleux, solides, crustacés, formés de la même substance que le thalle, terminaux, entiers, caduques, laissant une fossette après leur chute, et recouverts souvent, comme cela a lieu dans le genre *Isidium*, par une membrane qui est peut-être sporigère?

GLOBULICORNES. INS. Duméril désigne sous ce nom et sous celui de Ropalocères, une famille de l'ordre des Lépidoptères qui correspond au grand genre Papillon de Linné, et à laquelle il assigne pour caractère essentiel d'avoir des antennes en massue ou renflées au bout. Elle renferme les genres Papillon, Hespérie, Hétéroptère, et elle se trouve comprise dans la grande famille des Diurnes de Latreille (Règne Anim. de Cuv.).

GLOBULIFORME. MIN. En petites masses arrondies, dont la grosseur peut varier depuis le volume d'un grain de pavot jusqu'à celui d'un œuf.

GLOBULINA. ZOOL.? BOT.? (*Arthrodiées.*) Link, dans une classification des Algues qui n'est pas encore connue, a donné ce nom à la seconde division des Conjuguées de Vaucher, qui forme le genre Tendaride de ce Dictionnaire. *V.* ce mot et l'article ARTHRODIÉES.

GLOBULINE. BOT. Turpin a donné ce nom à de très-petits corps arrondis, visibles seulement au microscope, qui semblent être l'origine du tissu cellulaire, et produisent, par leur présence, la couleur des végétaux. Turpin pense qu'un grain de Globuline peut se développer en végétal parfait, aussi bien qu'une graine, s'il se trouve dans des circonstances favorables à son développement, et il cite à l'appui de son raisonnement entre autres faits le suivant : des feuilles de l'*Ornithogalum thyrsoides* avaient été comprimées dans du papier gris pour y être desséchées avant d'être déposées dans l'herbier; au bout de vingt-cinq jours ces feuilles ont été trouvées couvertes de petits bourgeons ou rocamboles qui étaient autant de rudiments de plantes distinctes.

GLOBULITES. *Globulita.* INS. Latreille propose d'appliquer ce nom à une tribu de la division des Érotytes, dans la famille des Clavipalpes, et dont les caractères distinctifs sont d'avoir les palpes maxillaires filiformes, avec le dernier article allongé et plus ou moins ovale. Tels sont les genres Langurie, Phalacre, Agathidie et Clypéastre ou Lépadite. *V.* ces mots.

GLOBUS. MOLL. Nom sous lequel Klein (*Tentam.*, p. 173) a désigné certaines Coquilles à forme sphérique, qui appartiennent au genre Chame.

GLOCHIDE. *Glochidus.* BOT. Sous ce nom, Gærtner désigne un poil mince, roide, à branches recourbées ou rabattues, comme ceux qui garnissent les graines du *Polygala glochidata*.

GLOCHIDION. BOT. Genre de la famille des Euphorbiacées. Ses fleurs monoïques, ou peut-être quelquefois dioïques, offrent un calice à dix divisions, dont trois intérieures. Dans les mâles, les étamines, au nombre de trois à six, ont leurs filets soudés à la base, leurs anthères adnées à ces filets au-dessous de leur sommet qui se prolonge en pointe. Dans les femelles, on observe un style épaissi ou nul, six stigmates courts, obtus, dressés ou connivents; un ovaire charnu, à six loges contenant chacun deux ovules. Le fruit capsulaire a la forme d'un sphéroïde déprimé, creusé à son sommet d'un enfoncement central, et sur son contour, de douze sillons longitudinaux. Le sarcocarpe, assez épais, se sépare en six valves dont chacune porte sur son milieu une cloison formée par les replis de l'endocarpe. Celui-ci, très-ténu, présente intérieurement six coques renfermant deux graines souvent placées l'une au-dessus de l'autre. Ces graines sont remarquables par une cavité indépendante de celle qui renferme l'embryon, et qui, située au-devant de celui-ci, communique à l'extérieur par une ou trois ouvertures.

Forster a le premier décrit une espèce de ce genre, originaire des îles de la Société et des Nouvelles-Hébrides; et il lui a donné le nom de *Glochidion*, qui a dû être conservé. Gærtner a déterminé le fruit, mais en nommant le même genre *Bradleia*. Outre quatre espèces citées par les auteurs, le docteur Blume a fait connaître les suivantes qu'il a décrites dans son *Bydragen tot de Flora van Nederlandsche Indië*, p. 584 : *Glochidion arborescens*, *Glochidion macrocarpum*, *Glochidion lucidum*, *Glochidion obscurum*, *Glochidion lutescens*, *Glochidion littorale*, *Glochidion rubrum*, *Glochidion molle*, *Glochidion glaucum* et *Glochidion Moluccanum*. En général, ce sont des arbustes ou des arbrisseaux de la Chine, de Ceylan, de Java, des Philippines. Leurs feuilles sont alternes, entières, légèrement coriaces, glabres et souvent luisantes

en dessus, veinées en dessous; les fleurs sont axillaires, solitaires ou fasciculées.

GLOCHIDIONOPSIDE. *Glochidionopsis*. BOT. Une plante qu'une assez légère modification de caractères n'a pas permis au docteur Blume de placer dans le genre précédent, lui a fait naître l'idée d'en former le type d'un genre nouveau, dont la différence n'existerait aussi que sur un point assez faible. la terminologie. Ce genre fait donc aussi partie de la famille des Euphorbiacées. Les fleurs sont monoïques, offrant dans les mâles un calice à six divisions disposées sur deux rangs; trois filaments staminaux soudés, portant au sommet trois anthères renversées en dehors. Les fleurs femelles ont un calice à trois et quelquefois à deux divisions; trois styles subulés; un ovaire à trois loges renfermant chacune deux ovules; le fruit est une capsule à trois coques contenant chacune deux graines.

GLOCHIDIONOPSIDE SOYEUSE. *Glochidionopsis sericea*, Blume, *Bydrag. Ind.*, p. 588. Sa tige est arborescente; ses feuilles sont oblongues-ovales, obtuses, subcordées à leur base, soyeuses en dessous; les rameaux et les fruits sont tomenteux. De la partie occidentale de l'île de Java.

GLOIODICTYON. *Gloiodictyum*. BOT. Agardh a formé ce genre de la famille des Diatomacées, pour quelques Algues qui se présentent sous forme globuleuse. Les filaments sont ordinairement unis deux par deux, et tordus de manière à retenir la matière gélatineuse qui caractérise ces Algues que l'on trouve assez communément dans les eaux.

GLOIONEMA. ZOOL.? OU BOT. CRYPT.? Genre établi par Agardh, qui le caractérise de la manière suivante : filaments gélatineux, tenaces, continus, remplis de sporanges ou conceptacles elliptiques, et disposés en lignes droites. Si l'on s'en rapporte à ces caractères, le genre Gloionema flotte entre les Arthrodiées et les Confervées; car des *filaments continus*, avec des *sporanges elliptiques, disposés en lignes droites* dans l'intérieur de ces filaments, sont des caractères qui peuvent convenir à des êtres où les filaments présentent des articulations, soit dans tout leur diamètre, soit dans un tube intérieur seulement; et les séries de sporanges en lignes droites indiquent bien évidemment un tube intérieur, formé d'articles bout à bout. Agardh lui-même semble douter de la validité de son genre, quand il met en question sa nature animale ou végétale. Et cette validité devient bien plus problématique, lorsqu'on voit que ce genre est formé de trois espèces tellement disparates que la réunion d'une Sertulaire, d'un Fucus et d'une Mousse, sous un même nom générique, ne serait pas plus étrange.

Le *Gloionema paradoxum* de l'auteur suédois, espèce dessinée par Lyngbye, la dernière de son *Tentamen*, paraît devoir évidemment faire partie du genre *Tiresias*. V. ce mot et ARTHRODIÉES. Les prétendus sporanges de ce Psychodiaire sont des Zoocarpes. Le *Gloionema fœtidum* n'est pas suffisamment décrit, et serait peut-être l'*Ulva fœtida* de Vaucher; et l'on peut à peine reconnaître le *Gloionema chtonoplastes*.

GLOIRE DES ACACIAS. BOT. Quelques voyageurs et des jardiniers ont donné ce nom à la Poinceuille. V. ce mot. Léman dit qu'on l'a aussi appliqué à l'*Æschinomene grandiflora*, L. V. SESBANIE.

GLOIRE DE MER. *Gloria maris*. MOLL. Un Cône extrêmement rare, dont on ne connaît que quelques individus, et qui est conséquemment très-cher et fort recherché dans les collections de luxe, a reçu ce nom qui a été ensuite adopté par Bruguière et Lamarck.

GLOMERARIA. POLYP. Nom donné par Luid, dans sa Lithénographie britannique, à une espèce d'Alcyon de forme globuleuse.

GLOMÈRE. *Glomera*. BOT. Le docteur Blume a institué ce genre dans la famille des Orchidées, Gynandrie Monandrie de Linné, pour une plante de cette intéressante famille, qu'il a découverte dans l'île de Java, et qui lui a offert les caractères suivants : parties externe et interne du périanthe subringentes, les sépales plus larges que les pétales, carénés, embrassant la base du labelle; celui-ci s'évasant en forme de sac inférieurement et embrassant à son tour le gynostème; son limbe est entier, ouvert et gibbeux intérieurement; gynostème court, épais et un peu dilaté supérieurement; anthère attachée par une dent dorsale, à deux loges incomplétement quadriloculées; huit masses polliniques, ovales, comprimées, pulposo-céréacées, attachées au bord glanduleux du stigmate par des fils élastiques.

GLOMÈRE ÉRYTHROSME. *Glomera erythrosma*, Blume, *Bydrag. Ind.*, 372. C'est une plante parasite, caulescente, à tiges simples, allongées et un peu comprimées; ses feuilles sont linéaires-lancéolées, obliquement échancrées, coriaces et glabres; les fleurs sont terminales, réunies en capitule dense, accompagnées de paillettes ou bractées. On la trouve sur les arbres élevés des provinces occidentales de l'île de Java.

GLOMÉRIDE. *Glomeris*. INS. Genre de l'ordre des Myriapodes, famille des Chilognathes, établi par Latreille aux dépens des Iules, et ayant, suivant lui, pour caractères : corps ovale-oblong, crustacé, susceptible de se rouler en boule, ayant sur chaque bord latéral une rangée de petites écailles, de onze à douze segments, dont le dernier plus grand et demi-circulaire; antennes renflées vers leur sommet. Ces insectes diffèrent essentiellement des Polyxènes par la consistance de leur corps et par leurs antennes. Ils partagent ces caractères avec les Iules et les Polydèmes; mais ils s'en distinguent par la forme ovale de leur corps, et par quelques autres particularités importantes. Cuvier (Journal d'Hist. nat., rédigé par Lamarck, etc., t. II, p. 27 et pl. 26) avait établi ce genre sous le nom d'Armadille, que Latreille a remplacé par celui de Glomeris, c'est-à-dire roulé en boule, de *Glumas*, peloton. Ce genre ressemble, au premier abord, aux Cloportes; mais Cuvier (*loc. cit.*) a le premier signalé les différences notables qui le caractérisent; suivant lui, le corps a dix demi anneaux, sans compter la tête ni la queue. On remarque entre le premier segment et la tête une plaque demi-circulaire, qui manque dans les Cloportes. La queue est d'une seule pièce demi-circulaire et sans appendices; il y a seize paires de pattes; les antennes n'ont que quatre articulations, dont la dernière est en massue. Quant aux parties de la bouche, elles sont aussi très-différentes de celles des Cloportes, et voici ce qu'en dit Cuvier : l'or-

gane le plus extérieur semble tout d'une pièce, mais partagé en quatre triangles par quatre sillons; les externes ont leur pointe en arrière; c'est le contraire dans ceux du milieu. Le bord antérieur et libre de cette sorte de plaque est dentelé. Lorsqu'on l'a enlevée, on voit la mâchoire supérieure large à sa base et échancrée à son extrémité. Les diverses parties mentionnées par Cuvier sont figurées et grossies, *loc. cit.*, pl. 26, fig. 27, 28, 29. A ces divers signes, on doit ajouter comme un des plus remarquables la présence de cette série de petites écailles qu'on observe de chaque côté de leur corps, et qui semblent correspondre exactement aux flancs des Crustacés et des Insectes. Elles représentent encore, ainsi que l'a judicieusement noté Latreille (Règne Anim. de Cuv.), les lobes latéraux des Trilobites. La plupart des Glomérides sont terrestres; ils se tiennent cachés sous les pierres, et se contractent en boule lorsqu'on veut les prendre et quand on les inquiète. Ce genre est peu nombreux en espèces.

On trouve dans le grand Océan :

Le Glomérine ovale, *Glomaris ovalis*, L., qui a été représenté par Gronou (*Zooph. Gronov.*, n° 995, pl. 17, fig. 4, 5). Il peut être considéré comme le type du genre.

Le Glomérine pustulé, *Glomeris pustulatus*, Latr., ou l'*Oniscus pustulatus*, Fabr., figuré par Panzer (*Faun. Ins. Germ.*, fasc. 9, tab. 22), a été décrit par Cuvier (*loc. cit.*) sous le nom d'*Armadillo pustulatus*.

La Glomérine bordé, *Glomeris marginatus*, ou l'*Oniscus zonatus* de Panzer (*loc. cit.*, fasc. 9, fig. 23), a été décrit par Cuvier, qui le nomme *Armadillo marginalis* et le représente, *loc. cit.*, pl. 26, fig. 23-26. Il n'est pas rare dans le midi de la France.

Cuvier parle encore d'une espèce qu'il n'a pas vue, mais dont la description lui a été envoyée par Hartmann, de Stuttgardt. Il la croit une variété de son *Armadillo marginalis*.

GLOMÉRIFLORE. *Glomeriflorus*. bot. Inflorescence agglomérée en capitule; assemblage de fleurs formant une tête arrondie ou globuleuse.

GLOMÉRULES. bot. (*Lichens*.) Achar nomme ainsi, dans son Prodrome de la Lichénographie suédoise, des réceptacles hémisphériques pulvérulacés, sessiles, qui se trouvent à la surface des Variolaires, des Ramalinées, des Parméliacées, des Usnées et des Corniculaires, dont ils occupent les marges ou les extrémités; dans les autres ouvrages, il nomme ces productions des Sorédies.

GLOMUS. bot. Martin donne ce nom aux capitules quand ils sont arrondis.

GLONIER. *Glonium*. bot. Ce genre de Muhlenberg a été reconnu pour ne point différer du genre *Solenarium* de Sprengel.

GLORIA MARIS. moll. *V.* Gloire de mer.

GLORIEUSE. pois. L'un des noms vulgaires du *Raya Aquila*. *V.* Raie, sous-genre Mourines.

GLORIOSA. bot. Ce nom, imposé par Linné à un genre que constitue une superbe plante du Malabar, a été changé avec juste raison, par le professeur Jussieu, en celui de *Methonica*, qui lui avait été donné autrefois par Hermann. C'est en effet une règle invariable que les noms de genres doivent être des substantifs. Linné, dans ce cas-ci comme pour les mots *Mirabilis*, *Micranthus*, etc., n'ayant pas joint l'exemple au précepte, on s'est en général accordé à remplacer ces noms par des mots insignifiants. *V.* Methonica.

GLOSOCOMIE. *Glosocomia*. bot. Un genre avait été établi sous ce nom, par Don, pour une espèce qu'il avait nommée *Glosocomia tenera*; mais cette espèce ayant été reconnue pour être la même que le *Codonopsis thalictrifolia* de Sprengel, il ne fut plus question du genre Glosocomie. Du reste, le genre *Codonopsis* n'a point paru aux botanistes assez différent du genre *Campanula*, pour ne pas lui être réuni.

GLOSSARIPHYTE. *Glossariphytum*. bot. C'est ainsi que Necker désigne un de ses genres, c'est-à-dire un ordre, une tribu, ou en un mot la réunion d'un grand nombre de genres établis par les autres botanistes. Le Glossariphyte du bizarre système de Necker correspond aux *Semi-flosculeuses* de Tournefort. *V.* Synanthérées.

GLOSSARRHEN. bot. Genre de la famille des Violacées, établi dans le Prodrome de De Candolle, t. p. 290, par Martius qui l'a ainsi caractérisé : sépales du calice très-inégaux, décurrents sur le pédoncule; les trois extérieurs plus grands que les pétales, le plus souvent cordés, acuminés et munis à leur base de deux oreillettes hastées; les inférieurs, entre lesquels l'éperon est interposé, inégaux avec des oreillettes extérieures le plus souvent arrondies; les deux sépales intérieurs plus petits et très-étroits; pétales inégaux, à onglets munis de trois nervures, les deux supérieurs plus courts, les deux latéraux plus longs que le supérieur, l'inférieur très-grand, se terminant en éperon par derrière; filets des étamines séparés à la base, dilatés d'un côté, oblongs, pressés contre l'ovaire, portant des anthères dont les lobes sont divergents au sommet et rapprochés à la base; deux des filets antérieurs, munis sur le dos d'appendices subulés, nectarifères, et s'engainant dans l'éperon; stigmate un peu recourbé au sommet, le plus souvent muni d'un appendice presque en spatule. Ce genre tient le milieu entre le *Noisettia* et le *Viola*; il diffère de l'un et de l'autre par la forme de son calice. Deux espèces indigènes du Brésil, *Glossarrhen floribundus* et *Glossarrhen parviflorus*, constituent ce genre. Ce sont des plantes frutescentes, dont l'écorce est rougeâtre, les feuilles alternes, penninerves, à stipules très-petites. Leurs fleurs sont portées sur des pédoncules solitaires, articulés, uniflores, et accompagnés de deux bractées.

GLOSSASPIDE. *Glossaspis*. bot. Genre de la famille des Orchidées, établi par Sprengel qui lui assigne pour caractères : sépales en voûte; labelle divisé en trois lobes, dont les deux latéraux très-allongés et filiformes; sa base, à laquelle est joint un éperon renflé, est soudée à l'extrémité inférieure du gynostème; deux masses polliniques unies à l'anthère par une glandule. La seule espèce de ce genre, *Glossaspis tentaculata*, Spreng.; *Glossula*, Lindl., a son pseudobulbe arrondi; les feuilles qui s'en élèvent sont oblongues, nervurées; la hampe est écailleuse, spicigère; les fleurs sont d'un

blanc verdâtre. Cette plante est originaire de Chine.

GLOSSATES. *Glossata*. INS. Fabricius (*Syst. Ent.*) donne ce nom à une classe d'insectes dont les caractères sont : d'avoir une langue plus ou moins développée, roulée en spirale et cachée entre deux palpes garnies de poils soyeux. Latreille ajoute à ces caractères celui d'avoir les ailes recouvertes d'une poussière farineuse, et il convertit la classe des Glossates en un ordre qu'il désigne sous le nom de Lépidoptères. *V.* ce mot.

GLOSSE. *Glossus*. MOLL. INS. Genre établi par Poly (Testac. des Deux-Siciles) pour les animaux des Isocardes. C'est à ce mot que l'on trouvera les détails de l'organisation des animaux que renferme ce genre. — Savigny appelle Glose la langue des insectes Hyménoptères et Diptères.

GLOSSOBDELLE. *Glossobdella*. ANNÉL. De Blainville a donné ce nom au genre Clepsine de Savigny; comme la dénomination de ce dernier est antérieure, elle doit être préférée.

GLOSSOCARDIE. *Glossocardia*. BOT. Genre de la famille des Synanthérées, Corymbifères de Jussieu, et de la Syngénésie superflue, L., établi par H. Cassini (Bull. de la Soc. Phil., septembre 1817), qui l'a ainsi caractérisé : Involucre accompagné à sa base de deux ou trois bractéoles, subcylindrique, formé de cinq folioles elliptiques, membraneuses sur les bords et disposées sur deux rangs; calathide dont le disque se compose d'un petit nombre de fleurs régulières hermaphrodites, ayant quatre divisions à la corolle; la circonférence est formée de fleurs en languettes et femelles; réceptacle plan, garni de paillettes linéaires, lancéolées et membraneuses; akènes allongés, étroits, marqués de quatre côtes hérissées de longs poils fourchus; leur aigrette est composée de deux petites écailles triquètres, filiformes, épaisses, cornées et lisses.

Ce genre a été placé par son auteur près de l'*Heterospermum*, dans la tribu des Hélianthées Coréopsidées. Une seule espèce le constitue; elle est herbacée, glabre, à tiges rameuses, à feuilles alternes, linéaires, bipinnées, et à fleurs jaunes, solitaires au sommet de petits rameaux nus, pédonculiformes. Cette plante, nommée *Glossocardia linearifolia* par Cassini, était étiquetée *Zinnia Bidens*, dans l'herbier du professeur Desfontaines; mais la description donnée par Retz (*Observat. botanicæ*), ne correspond pas avec les caractères de la plante qui forme le type du genre en question.

GLOSSODERME. MOLL. Poly a employé ce mot pour toutes les Coquilles de son genre Glossus, qui répond au genre Isocarde de Lamarek. *V.* ce mot.

GLOSSODIE. *Glossodia*. BOT. Genre de la famille des Orchidées et de la Gynandrie Diandrie, L., établi par R. Brown (*Prodrom. Flor. Nov.-Holland.*, p. 326) qui l'a ainsi caractérisé : périanthe à six divisions, dont cinq étalées, presque égales, la sixième labelliforme, très-courte, en forme de langue de Serpent, placée entre le labelle et le gynostème; anthères à deux loges renfermant chacune deux masses polliniques. Ce genre est composé de deux espèces, *Glossodia major* et *Glossodia minor* de Brown, qui habitent l'une et l'autre la Nouvelle-Hollande. La forme de l'appendice qui est adné à la colonne des organes sexuels, sert à les caractériser; dans la première, il est divisé jusqu'à la moitié en deux lobes étalés, aigus; dans la seconde, ces lobes sont parallèles et obtus. Au reste, ce sont des herbes terrestres, dont les racines sont bulbeuses, qui ne produisent qu'une seule feuille radicale, enveloppée à sa base d'une seule gaîne membraneuse. Les hampes sont terminées par une ou rarement par deux fleurs, et accompagnées chacune d'une bractée.

GLOSSOGYNE. *Glossogyne*. BOT. Genre de la famille des Synanthérées, tribu des Sénécionidées, institué par H. Cassini pour une plante de la Nouvelle-Hollande que Labillardière, dans son *Sertum austro-caledonicum*, avait placée parmi les Bidents. Caractères : calathide multiflore, hétérogame; fleurs de la couronne ligulées, femelles, ayant chacune un ovaire aigretté et un style à deux stigmates; fleurs du disque hermaphrodites, tubuleuses et à cinq dents; réceptacle plan, convexe et garni de paillettes; involucre formé de deux rangées d'écailles serrées. Le style des fleurs hermaphrodites est court, terminé par deux stigmates garnis de longs poils; les akènes sont linéaires, anguleux, portant deux soies. Les trois espèces qui composent ce genre : *Glossogyne pinnatifida*, *Glossogyne tenuifolia* et *Glossogyne pedonculosa*, sont des plantes herbacées, glabres, dressées, avec leurs tiges un peu suffrutiqueuses et dichotomes à leur base; les feuilles sont alternes, courtement découpées en plusieurs lobes linéaires, aigus et très-entiers : celles de l'extrémité des tiges sont peu nombreuses, petites et entières. Les capitules sont dressés, dépourvus de bractées et garnis de fleurs jaunes. Ces plantes sont originaires, la première de l'Inde et les deux autres de la Nouvelle-Hollande.

GLOSSOIDE. *Glossoideus*. INS. Latreille a substitué ce nom à celui de lèvre donné par Fabricius et celui de langue employé par Savigny, pour désigner un organe des Arachnides, qui ne peut être considéré ni comme lèvre ni comme langue, puisqu'il n'est point pourvu de palpes.

GLOSSOMA. BOT. Schreber et, après lui, Willdenow nomment ainsi le genre *Volomita* d'Aublet. *V.* ce mot.

GLOSSOPETALUM. BOT. Nom donné par Schreber et Willdenow au genre *Goupia* d'Aublet. *V.* ce mot.

GLOSSOPÈTRES. POIS. FOSS. Ce mot, qui signifie proprement *Langues pétrifiées*, désigne en histoire naturelle des dents fossiles, dont la plupart appartinrent à des Sélaciens; on ne s'explique pas trop d'abord comment les anciens naturalistes ont pu prendre des dents pour des langues; et les raisons qu'on en a données paraissent trop éloignées de la vraisemblance pour trouver place ici. On trouve des Glossopètres presque partout. Pallas en observa dans les parties les plus éloignées de la Russie, confondues avec des bois carbonisés et des os brisés d'Éléphants. Selon les localités, ces débris d'animaux varient quant à la forme, l'état de conservation, les dimensions et la couleur. Celles que les naturalistes ont recueillies à Longjumeau, par exemple, ont perdu leur racine ainsi que leur noyau, et sont maintenant vides. D'ordinaire, elles sont plus ou moins triangulaires, pleines, légèrement dentées par deux de leurs bords, obtuses, d'une couleur bru-

nâtre ou bleuâtre, très-luisantes et comme vernies à leur surface, avec une base plus ou moins arquée, ayant l'une de leurs faces plus plane que l'autre; et d'autres fois une forme plus subulée, une certaine courbure, ou trois pointes. Selon ces figures, qui indiquent plusieurs espèces parmi les Squales d'où viennent les Glossopètres, les oryctographes leur donnèrent divers noms. Ils les appelaient LAMINODONTES, selon qu'elles présentaient davantage l'image d'une lame, LYCODONTES, qui répond à dent de Loup; GLOTISES, quand elles avaient la forme d'une alène, et même ORNITHOGLOSSES, car on y vit aussi des langues d'Oiseau. En général, les véritables Glossopètres paraissent avoir appartenu à des espèces encore aujourd'hui existantes; ainsi, les plus grandes, qu'on a appelées CARCHARIODONTES, ont beaucoup d'analogie avec les dents du véritable Requin, *Carcharias verus* de Bloch; mais les individus qui les portèrent dans leur gueule, devaient être énormes, si l'on en juge par proportion. — Celles du département de la Manche offrent les plus grands rapports avec les dents de la Zygène ou Squale-Marteau; l'espèce figurée par Parkinson (t. III, pl. 19, fig. 3) est l'analogue de la dent du Tiburon; l'espèce de Bruxelles aurait appartenu, selon Blainville, au *Squalus auriculatus*. L'espèce de dent trouvée en Sicile, à Malte, et dans le Hampshire en Angleterre, a les plus grands rapports avec celles du *Squalus Vacca*; enfin d'autres sont celles du Long-Nez, *Squalus cornubicus*.

Les dents fossiles, communément désignées sous le nom de Bufonites, de Batrachites et de Chélonites, ont appartenu à des êtres très-différents de ceux qui laissèrent les Glossopètres pour reliques de leur antique existence. On a reconnu parmi elles, non-seulement les dents de Spares et d'Anarrhiques, mais encore de diverses Raies; et celles qui sont appelées en Italie dents de sorcières, ont appartenu à quelque Poisson perdu, voisin des Balistes, dont Blainville a rétabli le genre Palæobaliste. *V.* ce mot.

GLOSSOPHAGE. *Glossophaga*. MAM. Carnassiers; genre de la famille des Chéiroptères ou des Vespertilionides, institué par Geoffroy, qui lui donne pour caractères: quatre incisives à chaque mâchoire, dont les supérieures bifides et les inférieures tronquées; deux canines en haut et en bas, dont les supérieures ont un rebord interne à leur base; quatre molaires supérieures et cinq inférieures de chaque côté; les feuilles nasales sont au nombre de deux, une horizontale et l'autre verticale; la queue est nulle.

GLOSSOPHAGE DE LA JAMAÏQUE. *Glossophaga Jamaicensis*, Leach. Il est brun en dessus et gris de souris en dessous; ses membranes et ses oreilles sont brunâtres.

GLOSSOPORE. *Glossoporus*. ANN. Johnson a donné ce nom au genre Clepsine de Savigny. *V.* ce mot.

GLOSSOPTERIS. BOT. FOSS. *V.* FILICITES.

GLOSSOSTÈME. *Glossostemon*. BOT. Genre établi par Desfontaine (Mémoires du Muséum, 3, p. 238, tab. 11), rapporté par lui à la famille des Tiliacées, et à celle des Byttnériacées par Kunth. Le calice est à cinq divisions profondes, ovales, aiguës, avec lesquelles alternent cinq pétales plus longs, terminés par une pointe. Entre les pétales, sont insérées cinq languettes plus courtes, tuberculeuses, qu'on regarde comme autant d'étamines avortées, et qui portent chacune six filets partant des deux côtés de leur base, et chargés à leur sommet d'une double anthère. Le style est simple, terminé par cinq stigmates connivents; l'ovaire, libre, globuleux, hérissé de pointes régulièrement disposées, présente extérieurement cinq sillons, et intérieurement cinq loges, dans chacune desquelles des ovules nombreux s'attachent à l'angle interne sur deux rangs longitudinaux. On n'a pu encore observer le fruit.

Le *Glossostemon Bruguierii* a été recueilli en Perse par Bruguière et Olivier. Sa tige ligneuse se partage en rameaux cannelés; ses feuilles, alternes, arrondies ou ovales, anguleuses sur les bords ou un peu lobées, inégalement dentées, traversées dans leur longueur par cinq grosses nervures divergentes, sont portées sur des pétioles cannelés et plus courts, qui accompagnent à leur base deux stipules allongées et étroites. Ces diverses parties sont, ainsi que les calices et les ovaires, parsemées de petits poils étoilés. Les fleurs, dont la largeur est d'un pouce environ, et dont les pétales sont roses ainsi que les languettes alternantes avec eux, sont veinées et disposées en corymbes axillaires; leurs pédicelles offrent à leur base des bractées filiformes.

GLOSSOTHÈQUE. *Glossotheca*. INS. Kirby emploie ce mot pour désigner la partie de la Chrysalide qui loge la langue de l'Insecte.

GLOSSOTYLIDE. *Glossotylis*. BOT. Genre de la famille des Scrophularinées, institué par Chamisso et Schlectendal qui lui ont assigné pour caractères: calice à deux ou cinq dents; corolle obliquement campanulée, à cinq découpures planes et arrondies; cinq étamines ascendantes, dont une stérile; anthères rapprochées, à deux loges parallèles et acuminées; style simple; stigmate obtus. Le fruit consiste en une capsule allongée, à deux loges, à deux valves, renfermant un grand nombre de petites semences logées dans des cavités de la cloison membraneuse et linéaire. Ce genre se compose actuellement de trois espèces: *Glossotylis arvensis*, qui est l'*Hymenospermum dentatum* de Bentam; *Glossotylis capensis* ou *Rhimanthus scaber* de Thunberg, et *Glossotylis aspera*, espèce nouvelle du Brésil.

GLOSSULE. *Glossula*. BOT. Le genre créé sous ce nom par Lindley, dans la famille des Orchidées, est la même que le genre *Glossaspis* de Sprengel. *V.* GLOSSASPIDE.

GLOSSUS. MOLL. *V.* GLOSSE.

GLOTIDES. *Glotidæ*. POIS. FOSS. *V.* GLOSSOPÈTRES.

GLOTTALITE. MIN. Substance blanche, vitreuse, translucide, se présentant sous forme d'octaèdre ou de prisme droit rectangulaire, peut-être cubique, médiocrement dure, d'une pesanteur spécifique égale à 2,18. Elle est composée, suivant Thompson, de: silice 37; chaux 24; alumine 16,5; peroxyde de fer 0,5; eau 22. Ce minéral a été trouvé à Kilpatrick, sur les bords de la Clyde, près de Glascow, dans une roche amphibolique.

GLOTTE. ZOOL. *V.* LARYNX.

GLOTTIDES. OIS. Ordre proposé par Forster, et qui comprend tous les Oiseaux ayant une langue très allon-

gée ; les genres Pic, Torcol, Grimpereau, Colibri, Huppe, Guêpier, Sittelle et Martin-Pêcheur le composent.

GLOTTIDIER. *Glottidium*. BOT. Genre de la famille des Légumineuses, proposé par Desvaux (Journal de Botanique, mars 1813, t. III. p. 119) qui l'a ainsi caractérisé : calice bilabié, à cinq dents ; gousse elliptique, comprimée, à deux graines et à une seule loge ; valves pouvant se séparer. Le type de ce genre est une plante qui a été placée parmi les Æschynomènes, les Sesbanies et les Dalbergies. C'était l'*Æschynomene Platycarpos*, Michx., et le *Dalbergia polyphylla* de Poiret.

GLOTTIS. OIS. *V*. GALLINULA.

GLOUPICHI. OIS. Nom donné à un Palmipède qui se trouve communément dans le détroit qui sépare l'Amérique du Kamtschatka, et que l'on présume être le Pingouin-Perroquet. *V*. STARIQUE.

GLOUSSEMENT. OIS. Petit cri d'appel ou de tendresse au moyen duquel la Poule rallie ses Poussins. *V*. COQ.

GLOUT. OIS. Nom que l'on a donné à la jeune Poule-d'eau ordinaire, que la plupart des auteurs ont mal à propos considérée comme une espèce distincte. *V*. GALLINULE.

GLOUTON. *Gulo*. MAM. Ce nom, appliqué d'abord au seul Glouton du Nord, est devenu le nom d'un genre de Carnivores Plantigrades, dont Linné avait compris une portion dans son genre *Viverra*, une autre dans son genre *Mustela*, une troisième enfin dans son genre *Ursus*. Comme ces animaux sont Plantigrades, leurs jambes, en les comparant à celles des Carnassiers ordinaires, sont raccourcies de toute la longueur du carpe et du métacarpe, d'où résultent une allure lourde et une forme de corps épaisse, qui semblent exclure la vivacité. Ce sont en général des animaux à large tête, de taille médiocre, se rapprochant du Blaireau par leur démarche, des Martes par leurs habitudes et par leur système dentaire : ils sont très-carnassiers, mais susceptibles de s'apprivoiser. Les oreilles sont fort petites et très-peu développées ; la queue est courte, et il y a sous elle un simple repli de la peau, au lieu de la poche remplie de matière fétide, qui s'y remarque chez le Blaireau ; les quatre membres sont pentadactyles et armés d'ongles fouisseurs ; les couleurs, l'abondance, la finesse du poil varient beaucoup ; mais ordinairement, la couleur des parties inférieures du corps est plus foncée que celle des parties supérieures, disposition très-singulière, puisque c'est la disposition inverse qui se rencontre chez presque tous les autres Mammifères. Il y a à chaque mâchoire six incisives et deux canines ; le nombre des fausses molaires varie, mais il y a toujours une tuberculeuse et une carnassière. On trouve des Gloutons dans les deux continents.

GLOUTON DU NORD : *Gulo arcticus*, Desm. ; *Ursus Gulo*, Pall., Lin. Cette espèce est à peu près de la taille de notre Blaireau ; le dos est brun-roux et même blanchâtre, suivant les individus ; le dessus de la tête est de même couleur aussi, mais la face est noire ; une ligne blanchâtre s'étend sur les flancs, depuis l'épaule jusque sur l'origine de la queue ; le bord des oreilles est de même couleur ; tout le reste du corps est d'un brun foncé. Le Glouton a les deux sortes de poils : les soyeux très-longs, surtout à la queue, déterminent les couleurs du pelage ; les poils laineux sont grisâtres ; la tête n'est couverte que de poils ras ; la queue est très courte dans cette espèce.

On a réuni au Glouton d'Europe celui d'Amérique ou la Volverenne, *Ursus Luscus*, Gmel., Lin., qui n'en diffère que par des couleurs un peu plus pâles. L'espèce ainsi établie habite le nord des deux continents. Le Glouton est très-féroce et très-vorace : il attaque les plus grands animaux, comme le Renne, sautant sur eux, se cramponnant sur leur dos, et leur déchirant le col jusqu'à ce qu'ils tombent épuisés. Buffon, qui a possédé un Glouton très-apprivoisé, nous apprend que cet animal lappe en buvant, à la manière des Chiens ; qu'il ne fait entendre aucun cri, qu'il est très-remuant, et qu'après s'être repu, il met en réserve le reste de sa viande. »

GLOUTON GRISON. *Gulo vittatus*, Desm. ; *Viverra vittata*, L. Il est à peu près de la taille de notre Furet. Le dessus du corps et la queue de cet animal sont couverts de poils annelés de blanc et de noir, mais qui, dans leur ensemble, paraissent gris ; le dessous du corps et les membres sont noirs ou du moins plus foncés. On voit sur les côtés de la tête une ligne blanche dans laquelle est placée l'oreille, et qui passe un peu au-dessus de l'œil ; tout ce qui se trouve au-dessous est noir ; ce qui est au dessus est gris. Les oreilles, de couleur blanche, sont très-petites, et manquent de lobule ; la langue est rude, le scrotum est sans poils, et le membre du mâle est dur et osseux ; il se dirige en avant ; les doigts sont gros, courts et un peu unis par la membrane ; la queue, trois fois moins longue que le corps, est, dit-on, toujours placée dans la position horizontale. Le Grison se creuse des terriers, et répand, lorsqu'on l'irrite, une forte odeur de musc ; il est très-féroce, et toujours disposé, même lorsqu'il est apprivoisé, à donner la mort aux petits animaux qui sont à sa portée. Il paraît que les différences qu'on observe dans son pelage ne tiennent ni au sexe, ni à l'âge. Cette espèce habite l'Amérique méridionale ; elle a été nommée aussi Fouine de la Guiane par Buffon, petit Furet par d'Azzara, et Ours du Brésil par Thunberg.

GLOUTON TAIRA. *Gulo barbatus*, Desmarest ; *Mustela barbata*, Linné ; et non *barbara*. Cet animal a été appelé aussi *Galera*, *Carigueibeiu*, grande Marte de la Guiane, grand Furet, *Viverra Vulpecula*, etc., Gmel. La tête et quelquefois le col sont plus ou moins gris ; et le corps est noir ou brun-noir ; les jeunes ont les couleurs du pelage moins foncées ; il y a toujours au-devant du cou une grande tache blanchâtre, de forme à peu près triangulaire ; les doigts sont réunis par une membrane aux pieds de derrière. Le Taïra a de vingt-deux à vingt-quatre pouces, depuis le bout du museau jusqu'à l'origine de la queue, qui est d'environ quinze pouces. Cette espèce a la même patrie, et a peu près les mêmes habitudes que le Grison.

GLOUTON ORIENTAL. *Gulo orientalis*, Horsfield. Nous décrirons un peu plus au long cette nouvelle espèce encore très-peu connue. Elle a seize pouces de long depuis le bout du museau jusqu'à l'origine de la queue ; les extrémités antérieures ont quatre pouces ;

les postérieures sont un peu plus longues; la queue a six pouces. Le Muséum d'Histoire naturelle ne possède de cette espèce qu'un jeune individu n'ayant que sept pouces de long : c'est d'après lui qu'est faite la description suivante : les bords de la lèvre supérieure, l'inférieure, les joues, presque toute la poitrine, presque tout l'abdomen, sont d'un blanc jaunâtre; une petite ligne de même couleur s'étend le long de l'épine dorsale depuis l'occiput jusqu'à la moitié postérieure du corps; quelques petites taches blanches se voient aussi autour de l'œil; le reste du pelage est brun; les doigts sont terminés par des ongles forts et arqués; le doigt interne est le plus petit, soit au pied antérieur, soit au postérieur; les oreilles sont petites et de la couleur générale du corps; leur contour est cependant blanchâtre; quelques poils blancs se voient encore à l'extrémité de la queue; le poil laineux est, comme chez le Glouton du Nord, grisâtre; enfin la tête de cet animal est en général plus allongée que celle des espèces précédentes. Elle se trouve à Java : on la nomme dans le pays Nienteck.

Nous terminerons l'histoire de ce genre par celle d'un animal qui lui a été réuni par plusieurs naturalistes, mais qui en a été séparé par d'autres.

Glouton Ratel. *Gulo Capensis*, Desm.; *Viverra Capensis* et *Viverra mellivora*, L.; *Ursus Indicus*, Sh. Son système dentaire a beaucoup de rapports avec celui des Chats et des Hyènes, dit F. Cuvier; à la mâchoire supérieure, il a quatre fausses molaires, deux carnassières, deux tuberculeuses; à l'inférieure, six fausses molaires, deux carnassières, point de tuberculeuses; les incisives et les canines sont en même nombre que chez les Gloutons. Cet animal est d'ailleurs très-remarquable par la disposition de ses couleurs; la tête et le corps sont en dessus d'un gris beaucoup plus clair en devant; les flancs sont presque tout à fait blancs; le reste du corps est noir; les oreilles sont blanches à leur partie supérieure, noires à leur partie inférieure; le doigt interne est, aux pieds antérieurs comme aux pieds postérieurs, très-court, et les ongles sont forts et arqués comme dans l'espèce précédente : ce qui n'existait pas chez elle, ce sont de longs poils noirs, qui garnissent toute la surface supérieure du pied, même celle des dernières phalanges. Le Ratel habite les environs du cap de Bonne-Espérance. Il se trouve aussi au Sénégal. Cet animal répand une odeur désagréable, mais qui n'est pas comparable à celle des Mouffettes; il creuse la terre avec une grande facilité, et il est très-friand de miel; aussi emploie-t-il toute son industrie à s'en procurer; il se trouve pourvu d'une défense naturelle contre les piqûres des Abeilles, car sa peau, couverte de poils et d'une dureté extrême, est presque impénétrable aux aiguillons de ces insectes. Les nids d'Abeilles posés dans les arbres n'ont rien à craindre du Ratel. On dit qu'il a coutume de mordre le pied des arbres où sont ces nids, et que ces morsures sont pour les Hottentots un signe certain de la présence des Abeilles.

De Humboldt a donné le nom de *Gulo Quitensis* à un petit Carnassier de Quito, dont les caractères sont : *ater, zonis albis duabus longitudinalibus notatus; cauda ex atro et albo variegata*. Cuvier et Desmarest le considèrent comme une Mouffette, et il en est de même du *Mapurito* du même voyageur. Le Glouton du Labrador de Sonnini est, suivant Desmarest, un vrai Blaireau, ou le Carcajou de Buffon.

Cuvier (Ossements Fossiles, t. iv, pl. 38, fig. 1 et 2) a représenté une tête fossile de Glouton trouvée à Caylenreuth. On a trouvé aussi aux environs de Muggendorff une demi-mâchoire inférieure, puis une tête de la même espèce. Une troisième tête a été trouvée aussi dans la caverne de Sundwich, caverne très-riche en ossements d'Ours. La tête fossile ne ressemble, dit Cuvier, qu'au Glouton du Nord, mais elle lui ressemble à un point étonnant. Les deux premières têtes n'étaient point entourées de Stalactite, mais seulement de ce limon jaunâtre et friable dans lequel les os des cavernes sont enterrés. La conservation de l'une d'elles était parfaite; les dents en sont encore brillantes, et le tissu des os n'est point altéré.

GLOUTRON. bot. Syn. de *Xanthium Strumorium*. Ce nom a aussi été donné à la Bardanne.

GLOXINIE. *Gloxinia*. bot. L'Héritier a retiré, du genre *Martynia*, l'espèce décrite par Linné sous le nom de *Martynia perennis*, pour en former un nouveau genre qu'il nomme *Gloxinia*. Ce nouveau genre, en effet, appartient à la famille des Gesnériées, tandis que le *Martynia* fait partie des Bignoniacées ou des Sésamées de Kunth. Voici les caractères du genre Gloxinie : le calice est adhérent avec l'ovaire infère, terminé par un limbe à cinq divisions très-profondes et presque égales. La corolle est monopétale, subcampanulée, allongée, un peu oblique, à cinq lobes recourbés, arrondis et un peu inégaux. Les étamines sont didynames. L'ovaire est infère, à une seule loge, contenant deux trophospermes pariétaux et opposés, sinueux et recouverts d'une multitude de petits ovules. Le style est simple et oblique, terminé par un stigmate évasé, simple, légèrement concave. Le fruit est une capsule uniloculaire, bivalve. Ce genre diffère surtout des *Martynia* par son ovaire infère.

Gloxinie maculée. *Gloxinia maculata*, l'Hérit., *Stirp. Nov.*, p. 149, ou *Martynia perennis*, L. Elle est originaire de l'Amérique méridionale; sa racine est vivace; sa tige, haute d'un pied, porte des feuilles opposées, ovales, presque cordiformes, dentées et glabres. Les fleurs sont très-grandes, d'un beau bleu, légèrement pubescentes, portées sur des pédoncules axillaires et uniflores. On la cultive dans les serres; on l'y trouve assez communément.

GLU ou GLUE. bot. Matière gommo-résineuse, impure, qui est le résultat de la putréfaction lente de la seconde écorce broyée et cuite dans l'eau, du Houx commun, *Ilex aquifolium*, L. Elle est verdâtre, filante et tenace, d'une odeur oléagineuse, piquante, d'une saveur amère; elle est insoluble dans l'eau, décomposable par la plupart des Acides qui ont sur elle une action plus ou moins vive et variée. Le contact de l'air la brunit et la dessèche; exposée au feu, elle se fond, s'enflamme et laisse un charbon spongieux; elle donne à la distillation des Gaz Acide carbonique, Oxyde de Carbone, et Hydrogène carboné, des Acides acétique et oxalique, une huile épaisse, bitumineuse, et enfin un

résidu charbonneux et salin. Tout le monde connaît l'usage de la Glu pour prendre les petits Oiseaux à la pipée; l'extrême viscosité de cette matière colle et enlace les plumes et rend nul le jeu des ailes.

GLUCINE. MIN. Matière blanche, inodore, insipide, happant à la langue, douce au toucher, que Vauquelin, qui la découvrit en 1798, regarda comme une substance terreuse particulière, mais que des travaux postérieurs tendent à faire considérer comme l'Oxyde d'un métal qui serait le *Glucinium*. La Glucine est contenue dans l'Émeraude, l'Aigue-Marine et l'Euclase, tous minéraux précieux, dont on ne l'a encore obtenue qu'en très-petites quantités. Cette substance est remarquable par la propriété dont elle jouit de former avec les Acides des Sels sucrés, d'où lui est venu son nom dérivé du mot grec qui signifie doux. La pesanteur spécifique de la Glucine est 2,967. Cette substance est inaltérable à l'air dont elle n'absorbe qu'avec peine la peu d'Acide carbonique qui y est contenu; elle est insoluble dans l'eau; elle est infusible même à une température très-élevée. La Glucine, que son extrême rareté rend très-chère, est restée sans usage.

GLUE DES CHÊNES. BOT. L'un des noms vulgaires de la Fistuline Langue de Bœuf.

GLUET. BOT. Nom vulgaire du *Loranthus apicatus*.

GLUMACÉES. *Glumaceæ*. BOTAN. Quelques auteurs nomment ainsi un vaste groupe de Monocotylédones dont le principal caractère résiderait dans leurs enveloppes florales de consistance scarieuse, que l'on appelle Glume dans les Graminées. Outre celles-ci, les Glumacées comprendraient les Cypéracées et les Joncées. *V.* ces mots.

GLUME. *Gluma*. BOT. Ce terme a été spécialement employé par les botanistes, pour désigner les écailles florales des Graminées. Mais tous les auteurs ne lui ont pas donné le même sens. Ainsi Linné, Jussieu et beaucoup d'autres appliquent ce nom aux deux écailles les plus extérieures de chaque épillet, et, dans ce sens, disent Glume univalve, bivalve, etc. Palisot de Beauvois, dans son Agrostographie, appelle Glume chacune des valves de la Glume de Linné, qu'il nomme balle. Le professeur Richard, au contraire, désigne la Glume de Linné sous le nom de lépicène, et réserve celui de Glume pour les deux écailles intérieures, qui appartiennent à chaque fleur. *V.* LÉPICÈNE et GRAMINÉES.

GLUMELLE. *Glumella*. BOT. Le professeur Richard appelle ainsi l'organe que, dans les Graminées, Linné et beaucoup d'autres botanistes ont appelé nectaire. La Glumelle se compose d'une ou deux parties d'une forme et d'une structure fort variables, qui portent le nom de paléoles. Beauvois nomme cet organe Lodicule, et Desvaux Glumellule.

GLUMELLULE. *Glumellula*. BOT. Desvaux avait donné ce nom à l'organe nommé Nectaire par Linné, Lodicule par Beauvois, Glumelle par Richard dans la famille des Graminées.

GLUPISHA. OIS. Synonyme de Pétrel-Puffin gris-blanc. *V.* PÉTREL.

GLUTA. BOT. Genre de la Pentandrie Monogynie, établi par Linné, mais encore trop imparfaitement connu pour qu'on puisse fixer sa place dans l'ordre naturel. Lamarck lui avait assigné quelques rapports avec les Sterculies, et De Candolle (*Prodrom. Regn. Veget. Nat.*, 1, p. 501) l'a rangé dans la famille des Byttnériacées, à la suite de la section des Dombeyacées. Il offre les caractères suivants : calice campanulé, membraneux, caduc; cinq pétales lancéolés, plus longs que le calice, agglutinés contre le torus qui soutient l'ovaire; étamines monadelphes, collées aussi contre le torus, saillantes et libres au sommet; anthères arrondies, oscillantes; ovaire oboval, surmonté d'un seul style; fruit inconnu.

Le *Gluta Benghas*, L., est un arbre qui croît à Java, dont les branches et les bourgeons sont pubescents, les feuilles lancéolées, obtuses, entières, lisses des deux côtés, et les fleurs disposées en panicule comme celles du *Clematis Flammula*, L.

GLUTAGO. BOT. Sous ce nom, Commerson a voulu établir un genre qui n'a pas été adopté, parce qu'il ne diffère pas du *Loranthus*. *V.* LORANTHE.

GLUTEN. ZOOL. BOT. Substance végéto-animale, qui constitue l'un des matériaux les plus abondants des graines céréales. On l'obtient ordinairement en formant avec de la farine de Froment et de l'eau, une pâte de consistance moyenne; on malaxe ensuite cette pâte sous un petit filet d'eau qui entraîne insensiblement les substances solubles et étrangères au Gluten, celui-ci reste seul entre les doigts sous la forme d'une matière *sui generis*, molle, collante, très-élastique, d'un blanc grisâtre, qui prend un aspect argentin lorsque l'on étend la substance, comme l'on pourrait faire d'une membrane; son odeur est fade, assez semblable à celle des os lorsqu'on les racle; il est insipide; exposé à l'action de l'air sec, il se dessèche, devient semi-transparent et cassant; sa couleur alors tire sur le noirâtre; si, au contraire, on l'abandonne au contact d'un air humide, il s'altère et se décompose. La chaleur opère également sa décomposition, et lorsqu'on en recueille les produits, on trouve de l'Acide carbonique et de l'Oxyde de Carbone, de l'Hydrogène carburé, du sous-carbonate d'Ammoniaque, de l'huile empyreumatique, et un résidu charbonné. Les Alcalis et la plupart des Acides le dissolvent; le sulfurique le carbonise, le nitrique a sur lui la même action que sur les matières animales. Il paraît n'éprouver aucune altération de la part de l'Alcool, de l'Éther ni des huiles; l'eau bouillante le rend spongieux et le durcit au point de devenir fragile; l'eau froide, abritée du contact de l'air, le décompose lentement, et en donnant lieu à une production d'Acide carbonique et de Gaz hydrogène; le Gluten se transforme ensuite en une pâte grise, filante, acidule; si on laisse se compléter la décomposition, on recueillera successivement de l'Ammoniaque, de l'Acide acétique, de l'Acide caséique et de l'Oxyde caséeux. Le Gluten seul est encore sans usage; néanmoins, il est le principal agent de la fermentation panaire, car la fécule sans Gluten n'est pas susceptible de former de pâte levée, quelle que soit la quantité de ferment que l'on y puisse ajouter. La raison en est facile à saisir : le ferment que l'on ajoute à la pâte, donne lieu à diverses décompositions et recompositions que la chaleur rend très-rapides; il se dégage des fluides élastiques qui, soulevant la

matière glutineuse, s'y trouvent renfermés comme dans un tissu impénétrable; la chaleur dessèche toutes les cloisons ou enveloppes, et le pain qui en résulte est d'autant plus léger et plus blanc que la fécule avec laquelle on le prépare contient plus de Gluten.

GLUTIER. BOT. Synonyme de Sapier.

GLUTINARIA. BOT. Heister donnait ce nom à la Sauge. Le *Terminalia angustifolia*, qui produit une résine molle et balsamique, avait aussi été nommé *Glutinaria* par Commerson. *V.* BADAMIER. Enfin, dans son *Prodromus*, vol. 5, p. 318, le professeur De Candolle a fait d'un genre *Glutinaria*, de Commerson, appartenant à la famille des Synanthérées, une section de son genre *Psiadia*.

GLUTINE. *Glutina.* BOT. Quelques auteurs ont substitué ce nom à celui d'Albumine végétale, qui paraît en effet jeter quelque confusion dans les idées. *V.* ALBUMINE.

GLUTINEUX. *Glutinosus.* BOT. et MIN. D'une consistance molle et collante ou recouvert d'un enduit collant.

GLYCÉRATON. BOT. Synonyme ancien de Réglisse. *V.* ce mot.

GLYCÈRE. *Glycera.* ANNÉL. Genre de l'ordre des Néréidées, famille des Néréides, fondé par Savigny (Syst. des Annélides, p. 12 et 36) qui lui assigne pour caractères distinctifs : point d'antenne impaire; antennes courtes, égales, de deux articles; point de mâchoires; trompe sans tentacules à son orifice; point de cirrhes tentaculaires, ni de pieds en crêtes dentelées; tous les cirrhes en mamelons très-courts; des branchies distinctes. Les Glycères s'éloignent des Lycoris et des Nephthys par l'absence des mâchoires. Elles avoisinent, sous ce rapport, les genres Aricie, Ophélie, Hésione, Myrisne, Phyllodocé et Syllis, mais elles en diffèrent cependant par des caractères assez faciles à saisir et tirés essentiellement de la trompe, de l'absence des cirrhes tentaculaires et des pieds en crêtes dentelées, de la forme mamelonnée des cirrhes, enfin de l'existence des branchies.

Considérées en détail et dans les divers points de leur organisation, les Glycères présentent encore plusieurs caractères zoologiques importants à noter. Leur tête est élevée en cône pointu et parfaitement libre; elle présente la bouche, les yeux et les antennes. La bouche offre une trompe longue, cylindrique, un peu claviforme, d'un seul anneau, sans plis ni tentacules à son orifice; on ne voit point de mâchoires. Les yeux sont peu distincts; les antennes sont incomplètes; l'impaire est nulle, les mitoyennes sont excessivement petites, divergentes, bi-articulées et subulées; les extérieures sont semblables aux mitoyennes et divergent en croix avec elles. Le corps est linéaire, convexe, à segments très-nombreux; le premier des segments apparents est beaucoup plus grand que celui qui suit; il donne insertion aux pieds et aux branchies. Les pieds sont tous ambulatoires, sans exception de la dernière paire; ils ont deux rames réunies en une seule, pourvue de deux faisceaux de soies, divisés chacun en deux autres; les premiers, seconds, troisièmes et quatrièmes pieds sont à peu près semblables aux suivants, mais fort petits, surtout les premiers, et portés sur un segment commun, formé par la réunion des quatre premiers segments du corps; les soies sont très-simples, les cirrhes sont inégaux : les supérieurs ont la forme de mamelons coniques et les inférieurs sont à peine saillants; la dernière paire de pieds est séparée de la pénultième et tournée directement en arrière. Les branchies consistent, pour chaque pied, en deux languettes charnues, oblongues, finement annelées, réunies par leur base et attachées à la face antérieure des deux rames, sur leur suture. Savigny décrit une seule espèce :

GLYCÈRE UNICORNE. *Glycera unicornis*, Savigny, *Nereis unicornis*, Cuvier (Collection), qui est peut-être la même que le *Nereis alba* de Müller (Zool., t. II, tab. 62, fig. 6, 7) et de Linné (*Syst. Nat.*, édit. Gmel., p. 3119, n° 20). Sa patrie est inconnue. Il serait sans doute à désirer, pour confirmer l'établissement de ce nouveau genre, que plusieurs espèces ou au moins un assez grand nombre d'individus aient été observés à l'état frais.

GLYCÉRIE. *Glyceria.* BOT. Genre de la famille des Graminées et de la Triandrie Digynie, L., établi par R. Brown (*Prodr. Flor. Nov.-Holl.*), et adopté sous le même nom par Palisot-Beauvois (Agrostographie, p. 96), quoique ce botaniste eût proposé le nom de Devauxie, dans un mémoire lu à l'Académie des Sciences de Paris. Ses caractères sont : lépicène multiflore, bivalve; épillet rond, mutique; glume imberbe, à valvules très-obtuses, égales en longueur; écaille hypogyne unique, charnue, demi-scutellée; stigmates décomposés; caryopse libre, oblong, sillonné d'un côté; fleurs disposées en panicules. Le *Festuca fluitans*, L., est le type du genre *Glyceria*. Cette plante, qui est commune dans les fossés pleins d'eau de toute l'Europe, se retrouve en des contrées du globe fort distantes, et particulièrement à la Nouvelle-Hollande.

Nuttall (*Genera of north Amer. Plants*, II, p. 177) a de nouveau proposé le nom de *Glyceria* pour un genre de la famille des Ombellifères, formé aux dépens des Hydrocotyles de Linné. Il se composerait des *H. Asiatica*, L.; *H. sibthorpioides*, Lamk.; *H. ficaricides*, Lamk.; *H. triflora*, Ruiz et Pavon. Ce genre ne saurait conserver le nom que son auteur lui a imposé, vu l'antériorité et l'admission du *Glyceria* de Robert Brown; d'ailleurs il n'a pas été adopté dans les ouvrages dont la publication est postérieure à celle de Nuttall. Dans sa Monographie des Hydrocotyles, Achille Richard exprime formellement son opinion sur le genre *Glyceria* de ce dernier auteur. Il assure que la forme des fruits ne peut fournir un caractère générique (le *Glyceria* a un fruit en noix, tronqué et comprimé latéralement), car les différences qu'ils offrent sont fort légères et très-peu en rapport avec les caractères tirés des autres parties. *V.* HYDROCOTYLE.

GLYCICIDA, GLYCISIDE ET GLYCYSIDE. BOT. Ces divers noms désignaient la Pivoine des jardins chez les anciens.

GLYCIDERAS. BOT. Henri Cassini a proposé de substituer ce nom à celui de *Glyphia*, qu'il avait donné à un genre de la famille des Synanthérées, parce que ce dernier nom offrait trop de ressemblance avec celui de *Glyphis*, genre de la famille des Lichens. *V.* GLYPHIS.

GLYCINE. *Glycine.* BOT. Genre de la famille des

Légumineuses et de la Diadelphie Décandrie, L., ainsi caractérisé : calice quinquéfide ou quinquédenté, muni de bractées, les divisions acuminées, l'inférieure plus grande que les autres; étendard ovale, émarginé, réfléchi et étalé; ailes hidentées à la base; carène le plus souvent courbée, plus courte que l'étendard; ovaire à deux valves et ceint d'un disque annulaire à sa base; légume sessile, quelquefois stipité, oblong, comprimé, à deux graines. C'est ainsi que Kunth (*Nov. Genera et Spec. Plant. æquinoct.*, tab. 6, p. 418) a récemment exposé les caractères de ce genre sur lequel les auteurs sont loin de s'accorder. Gærtner et Jussieu ont observé que Linné et plusieurs auteurs modernes l'avaient composé d'espèces hétérogènes, et qu'il demandait un examen ultérieur. Mœnch forma ensuite aux dépens des Glycines, le genre *Apios* que Pursh et Nuttall ont adopté. Ce dernier a en outre créé les genres *Amphicarpa* et *Wistaria*, dont les types sont le *Glycine monoica* et le *Glycine frutescens*. Ventenat, dans le Jardin de Malmaison, a, de son côté, constitué le genre *Kennedia*, composé de plusieurs espèces de Glycines. Enfin, Du Petit-Thouars (*Genera Nova Madagascar.*, p. 23) a fait son genre *Voandzeia* avec le *Glycine subterronea*, L. *V.* chacun de ces mots. La synonymie des espèces de Glycines a été fort embrouillée par la grande quantité des plantes de ce genre, que les auteurs ont décrites sous d'autres noms génériques. Ainsi l'*Ononis argentea*, L. fils, est le *Glycine argentea*, Thunb.; le *Dolichos polystochyos*, Thunb., a été nommé par Willdenow *Glycine floribunda*; Vahl a donné le nom de *Glycine picta* au *Crotalaria lineata*, Lamk., etc.

Parmi les espèces qui appartiennent bien certainement aux Glycines, Kunth (*loc. cit.*) mentionne les *Glycine tomentosa*, Michx.; *Glycine reticulata*, Sw.; *Glycine rhombifolia*, Willd.; *Glycine angustifolia*, Jacq.; *Glycine parviflora*, Vahl; *Glycine suaveolens*, L., Suppl.; *Glycine striata*, Jacq.; *Glycine nummularia*, L.; *Glycine phaseoloides*, Swartz; *Crotalaria psoralioides*, Lamk.; *Crotalaria macrophylla*, Willd.; *Dolichos minimus*, Jacq.; *Crotalaria rotundifolia*, Poiret, etc.

En adoptant les réformes opérées dans le genre Glycine de Linné, par Mœnch, Ventenat, Du Petit-Thouars et Nuttall, il ne restera qu'environ quarante véritables espèces qui croissent dans les diverses parties des régions chaudes. Quelques-unes habitent aussi les contrées tempérées de l'Amérique septentrionale. Ce sont des plantes herbacées ou sous-ligneuses, dont les tiges sont droites ou volubiles; les stipules caulinaires, petites; les feuilles ternées, rarement simples; les fleurs jaunâtres, en grappes axillaires et terminales, quelquefois solitaires, et les bractées caduques.

GLYCISIDE ET GLYCYSIDE. BOT. *V.* GLICICIAA.

GLYCOSMIDE. *Glycosmis.* BOT. Genre de la famille des Aurantiacées, Décandrie Monogynie, L., établi par Correa (Ann. du Mus., VI, p. 384) d'après deux espèces arborescentes, de la côte du Coromandel, et qui avaient été décrites et figurées par Roxburgh (Pl. Corom., I, tab. 84-85) comme des *Limonia*. Il a pour caractères : un calice à cinq dents, avec lesquelles alternent cinq pétales; dix étamines à filets libres, subulés et plans; anthères ovoïdes; un style court, cylindrique; un ovaire à cinq loges contenant chacune un seul ovule, et pour fruit une baie plutôt charnue que pulpeuse, qui, suivant Correa, contient cinq graines, et, suivant De Candolle, se réduit par avortement à une ou deux loges; la graine suspendue se compose d'un embryon à cotylédons très-courtement auriculés à leur base, recouvert d'une pellicule membraneuse; les feuilles sont glabres, pinnées, avec une impaire, et parsemées de points glanduleux, comme il arrive généralement dans les Aurantiacées; l'inflorescence est presque terminale. Des deux espèces, l'une, le *Glycosmis arborea*, a ses folioles oblongues, étroites et dentées; l'autre, le *Glycosmis pentaphylla*, les a ovales et entières.

GLYCYDIDERMA. BOT. Ce nom, le seul peut-être qui, dans Paulet, ne soit pas imaginé contre toutes les règles de la terminologie, paraît désigner, chez ce fongologue, le genre antérieurement nommé *Geastrum*. Il ne peut conséquemment être adopté. *V.* GEASTRE.

GLYCYMÉRIDE. *Glycymeris.* MOLL. Genre de la fam. des Solénacées de Lamarck, et de celle des Enfermés de Cuvier, établi, dès 1801, dans le Système des Animaux sans vertèbres de ce premier auteur, et adopté ensuite par les conchyliologues français. Daudin avait déjà proposé ce genre sous le nom de Sertodaire qui n'a pas été adopté, et qu'Ocken a changé en *Cyrtodaria*. Linné avait confondu ces Coquilles avec les Myes, avec lesquelles, il est vrai, elles ont beaucoup de rapports, mais dont elles se distinguent néanmoins très-facilement par les caractères suivants : animal inconnu, probablement fort analogue à celui des Solens ou des Myes; coquille transverse, très-bâillante de chaque côté; charnière calleuse, sans dents; nymphes saillantes en dehors; ligament extérieur.

Il est probable que les Glycymères vivent enfoncées dans le sable comme les Solens et les Myes; cependant on n'a, à cet égard, aucune observation; on n'en juge que par l'analogie, et il n'y a qu'un fort petit nombre d'espèces connues. Elles sont fort rares et recherchées dans les collections.

GLYCYMÉRIDE SILIQUE. *Glycymeris siliqua*, Lamk., Animaux sans vertèbres, t. V, p. 458, n° 1; *Glycymeris incrassata*, Lamk., Système des Animaux sans vertèbres, 1801, p. 126; *Mya siliqua*, Chemnitz, t. XI, tab. 198, f. 1934. Elle est assez grande, couverte d'un épiderme brun foncé ou noir, d'un blanc grisâtre en dedans, très-épaisse et laissant voir les impressions du manteau profondément creusées, ce qui indique l'existence de siphons très-grands; la charnière n'a point de dents; elle est formée par un bourrelet assez irrégulier, décurrent sur le bord.

GLYCYPICROS. BOT. C'est-à-dire doux et amer. Synonyme de *Solanum Dulcamara* dans le moyen âge. *V.* MORELLE.

GLYCYRRHIZITES. BOT. Syn. d'*Abrus precatorius*, qu'on appelait vulgairement à Saint-Domingue graines de Réglisse.

GLYCYRRHIZA. BOT. Synonyme de Réglisse.

GLYCYS. BOT. Ancien synonyme d'Aurone. *V.* ce mot et AAROISE.

GLYCYRRISINE. BOT. Nom donné par Robiquet à un principe sucré, particulier, obtenu dans l'examen chimique de quelques matières végétales et principalement de la racine de Réglisse, *Glycyrrhiza glabra*, L. La Glycyrrisine est transparente, fragile, d'un aspect résineux, d'une saveur sucrée, désagréable, très soluble dans l'eau, mais précipitable par les acides, sous une forme qui approche de celle du fromage.

GLYPHIDE. *Glyphis*. BOT. (*Lichens*.) Ce genre, établi dans le *Synopsis Lichenum* d'Achar, développé et figuré dans les Transactions de la Société Linnéenne de Londres, vol. 12, est placé dans notre méthode, parmi les Verrucariées, sous-ordre des Glyphidées. Ses caractères génériques sont d'avoir un thallus crustacé cartilagineux, plan, étendu, attaché et uniforme; des apothécies sous-cartilagineuses, rotundo-linéaires, formées d'une substance propre, colorée à l'intérieur, homogène; la partie extérieure est sillonnée par des impressions canaliculées, immergées, oblongues, sous-cartilagineuses. Ce genre, dont Achar avait fait connaître une espèce dans la Lichénographie universelle, parmi les Graphis, et plusieurs autres dans les Actes de la Société de Gorenki comme étant des Trypéthélies, n'a point d'individus en Europe. Les espèces qui le composent, encore peu nombreuses, croissent toutes sur l'épiderme des écorces saines, et se lient aux Graphidées par le genre Sarcographe dont il diffère cependant essentiellement; les lirelles du Sarcographe sont enchâssées dans la base charnue, qui les supporte, sans jamais faire corps avec elle, tandis que l'apothécie allongée des Glyphides se confond avec la verrue qui est homogène. Quatre espèces constituent jusqu'à présent ce genre remarquable : 1° le Glyphide labyrinthe qui se trouve sur divers arbres de Guinée, dont le thalle sous-olivâtre, brun se couvre d'apothécies blanches, à impressions élégamment sous-réticulées ou disposées en anastomoses; 2° le Glyphide embrouillé, *Graphys tricosa*, *Lich. Univ.*, *Add.*, p. 674, dont le thalle est d'un jaune ferrugineux, et dont les apothécies oblongues, cendrées sont sillonnées par des impressions mêlées et comme embrouillées. Cette plante croît sur les arbres de l'Inde; 3° le Glyphide à cicatrices, *Glyphis cicatricosa*, F.; *Trypethelium cicatricosum*, Ach., qui croît sur le *Codarium acutifolium* de Guinée, dont le thalle brun cendré, limité de noir, est envahi par des apothécies noires, cendrées, aplaties, sous-crénées dans leur pourtour, à impressions imitant des cicatrices; 4° enfin le Glyphide guêpier, *Glyphis favulosa*, F.; *Trypethelium cicatricosum*, Ach., *in Act. Soc. Gorenk.*; le plus commun de tous, dont il y a des individus à l'Ile-de-France, à la Guadeloupe, à Sainte-Lucie, au Pérou, au Brésil, sur les écorces de Quinquina gris, de Quinquina Piton, d'Angusture vraie, de Cascarille, d'*Achras Sapota*, de *Mangifera indica*, etc., etc.; espèce qui se reconnaît facilement à sa croûte blanchâtre, à ses apothécies arrondies, difformes, noirâtres, à impressions profondes, simulant les alvéoles d'un guêpier.

GLYPHIDÉES. BOT. *V.* VERRUCARIÉES.

GLYPHIE. *Glyphia*. BOT. Genre de la famille des Synanthérées, Corymbifères de Jussieu, et de la Syngénésie superflue, L., établi par H. Cassini (Bulletin de la Société Philom., septembre 1818) qui l'a ainsi caractérisé : calathide dont le disque est formé de fleurs nombreuses, régulières et hermaphrodites, et la circonférence de fleurs femelles, tubuleuses et en languettes courtes; involucre composé de folioles inégales appliquées, disposées sur deux rangs, presque membraneuses et parsemées de quelques glandes; réceptacle plan et paléacé; ovaires oblongs, striés, munis d'un bourrelet basilaire, cartilagineux, pourvus d'une aigrette longue, composée de poils inégaux et plumeux.

La plante avec laquelle Cassini a constitué ce genre qu'il place avec doute dans la tribu des Tagétinées, a reçu le nom de *Glyphia lucida*. C'est une espèce très-glabre, à tiges probablement ligneuses, rameuses, flexueuses et striées, portant des feuilles alternes, sessiles, ovales, acuminées, très-entières, luisantes et glanduleuses; les fleurs sont jaunes et disposées en petites panicules, au sommet des rameaux. Elle a été recueillie par Commerson à Madagascar, et elle est conservée dans l'herbier de Jussieu.

GLYPHISODON. *Glyphisodon*. POIS. Genre de Thoraciques, formé par Lacépède, aux dépens des Chætodons de Linné, et adopté par Cuvier qui le place entre les Kyphoses et les Pomacentres, dans la seconde section de la nombreuse famille des Squammipennes, de l'ordre des Acanthoptérygiens. Ses caractères sont : dents distinctes, crénelées, sur une seule rangée; tête entièrement écailleuse; corps et queue très-comprimés; une seule dorsale dont les écailles sont fort petites; ligne latérale se terminant entièrement vis-à-vis la fin de cette nageoire. Ces Poissons, dont le nom (deut crénelées) indique la principale particularité, n'ont encora été trouvés que dans les mers des pays chauds; il en est qui paraissent être communs aux deux continents. Lacépède n'en mentionnait que deux espèces auxquelles il a encore fallu ajouter quelques-unes de celles qu'il laissait dans le genre aux dépens duquel est formé celui-ci.

GLYPHISODON MOUCHARRA. *Chætodon saxatilis*, L., Gmel., *Syst. Nat.*, 13, t. 1, *pars* 3, p. 1253; Bloch, pl. 206, f. 2; le *Jaguacoguara* de Marcgraaff. Ce Poisson, qui n'a guère que six à sept pouces de longueur, est fort difficile à prendre, parce qu'il ne se tient que dans les creux de rochers caverneux de la mer, où il se nourrit de petits Polypes et de Vers. Sa couleur est d'un blanc terne, avec cinq bandes transversales noires sur le corps. Il se trouve indifféremment dans les mers du Brésil, de l'Arabie et de l'Inde. B. 13/26, P. 15, 18, V. 1/6, A. 2/24, 3/13, C. 15, 19.

GLYPHISODON KAKAITSEL. *Chætodon maculatus*, Bloch, pl. 427; — GLYPHISODON MACROGASTRE, *Labrus Macrogaster*, Lacép., t. III, pl. 29, fig. 3, et peut-être le *Labrus sexfasciatus* du même auteur, *ibid.*, fig. 2; — GLYPHISODON SARGOÏDE, Lac., Pois., t. IV, pl. 10, fig. 3; *Chætodon marginatus*, Bloch, pl. 207; — et GLYPHISODON BENGALIEN, *Chætodon Bengalensis*, L., Bloch, pl. 213, fig. 2, sont les autres espèces de ce genre.

GLYPHITE. MIN. Synonyme de Pierre-de-Lard ou Pagodite. *V.* TALC.

GLYPHOCARPE. *Glyphocarpa*. BOT. Ce genre de Mousses, établi par Robert Brown, dans les *Trans. Linn. Soc.*, 12, p. 575, pour quelques espèces rapportées du cap de Bonne-Espérance et d'autres points de l'Afrique australe, offre pour caractères : coiffe cuculliforme; sporange terminal, anguleux, égal à sa base; apercule conique; stomate privé de dents; membrane lâche; seize filaments implantés à l'orifice. Les Glyphocarpes sont des Mousses dressées, rameuses, que l'on trouve groupées en gazon, soit sur les pierres, soit sur l'écorce des arbres.

GLYPHOCARPE DU CAP. *Glyphocarpa Capensis*, Schw. *Bortramia sericea*, Hornsch.; *Gymnostomum Capense*, Hook. L'urne est presque globuleuse; les tiges sont divisées par les nouvelles pousses; les feuilles sont oblongues, lancéolées, entières, dirigées d'un seul côté.

GLYPHOMITRIER. *Glyphomitrium*. BOT. (*Mousses*.) Genre séparé des *Encalypta*, par Bridel, dans son *Methodus*, mais qui ne paraît pas devoir être conservé. *V.* ENCALYPTE.

GLYPTE. *Glyptus*. INS. Coléoptères pentamères; genre de la famille des Carnassiers, tribu des Scaridiens, institué par Brullé qui lui donne pour caractères : antennes fort courtes, n'atteignant pas la moitié du corselet, monoiliformes, à articles du milieu plus larges que les autres; mandibules très-arquées, saillantes, peu épaisses, non dentées et assez aigues; lèvre supérieure courte, faiblement échancrée; le dernier article des palpes maxillaires court et ovale, celui des labiales plus long et cylindroïde; menton muni d'une dent très-courte, divisée en deux par une petite suture; jambes antérieures aplaties en dehors et ciliées sur les côtés; cuisses antérieures renflées, les postérieures très-grosses avec un trochanter très-développé; corselet carré, plus large que long, avec les angles arrondis; corps assez plat. On ne connaît jusqu'ici qu'une seule espèce.

GLYPTE SCULPTÉ. *Glyptus sculptilis*, Br. Il est d'un noir un peu terne; tête et corselet finement ponctués et faiblement ridés; bord antérieur du corselet sinueux; élytres marquées de stries profondes, ponctuées, avec les intervalles élevés, arrondis et ornés de stries transversales, très-nombreuses, qui les font paraître ciselés, le troisième offre en outre deux points enfoncés; leur extrémité est tronquée. Taille, neuf lignes. De l'Inde.

GLYPTOSPERMES. BOT. Synonyme d'Annonacées. *V.* ce mot.

GLYZÉRIE. *Glyzeria*. BOT. Ce genre de Nuttal a été réuni au genre Hydrocotile.

GLYZIRRHIZA. BOT. Même chose que *Glycyrrhiza*.

GMÉLINE. *Gmelina*. BOT. Genre de la famille des Verbénacées, et de la Didynamie Angiospermie, établi par Linné, et ainsi caractérisé : calice très-petit, à quatre dents; corolle tubuleuse à la base, dont le limbe est quadrifide et à deux lèvres : la supérieure en forme de casque, l'inférieure à trois lobes, et plus courte; deux des filets des étamines sont très-épais, et à anthères bipartites, les deux plus petits à anthères simples; un seul stigmate; drupe sphérique, renfermant une noix biloculaire et disperme selon Jussieu (quadriloculaire, et chaque loge monosperme, l'inférieure stérile d'après Gærtner). Les plantes de ce genre sont des arbres très-épineux, à rameaux opposés, nus ou feuillés, axillaires, divariqués, piquants, et à fleurs terminales. On n'en connaît que deux espèces, savoir : 1° le *Gmelina asiatica*, à épines opposées, à feuilles ovales, entières, à fleurs jaunes, pédonculées et striées au sommet des petits rameaux. Cet arbre est indigène des Indes-Orientales 2° Le *Gmelina parviflora*, à feuilles obovales, simples ou presque trifides, couvertes d'aiguillons dressés. Cet arbre, qui croît à la côte de Coromandel, a été figuré par Roxburgh (*Coromand.*, p. 162, tab. 32).

GMELINITE. MIN. Même chose qu'Hydrolithe. *V.* ce mot.

GNAPHALIÉES. *Gnaphalieæ*. BOT. C'est le nom de la troisième section établie par H. Cassini dans sa tribu des Inulées. *V.* ce mot.

GNAPHALIER. *Gnaphalium*. BOT. Genre de la famille des Synanthérées, Corymbifères de Jussieu, tribu des Inulées de Cassini, et de la Syngénésie superflue, L. Le nom de *Gnaphalium*, que les anciens botanistes donnaient à un grand nombre de Synanthérées qui n'avaient d'autres rapports entre elles que l'aspect cotonneux de leur superficie, fut restreint par Tournefort à une seule plante maintenant un peu éloignée du genre *Gnaphalium*, tel qu'on l'entend aujourd'hui, et qui, pour Desfontaines et De Candolle, est devenue le type du genre *Diotis*. *V.* ce mot. Le *Gnaphalium* formé par Vaillant, était un genre très-différent de celui de Tournefort, mais composé de plantes fort rapprochées de celles qui font partie du genre qui nous occupe. Linné, ne trouvant pas ses prédécesseurs d'accord, n'adopta point le genre de Tournefort, et il donna le nom de *Filago* (*V.* ce mot) à celui de Vaillant. Une foule de plantes furent rapportées au *Gnaphalium* de Linné, mais les différences asses grandes qu'elles offraient dans leurs caractères, les firent considérer par plusieurs auteurs, soit comme devant former de nouveaux genres, soit comme devant rentrer dans des genres déjà connus. Ainsi Gærtner établit l'*Elichrysum* ou l'*Helychrysum* avec le *Gnaphalium orientale*, L., et toutes les autres espèces à fleurons hermaphrodites, à réceptacle nu et à aigrettes simples. Les genres *Argyrocoma*, *Antennaria* et *Anaxeton*, du même auteur, ont été encore formés aux dépens des *Gnaphalium* de Linné. Robert Brown, dans ses observations sur les Composées, a rectifié les caractères du genre *Antennaria* de Gærtner, et en outre du *Leontopodium* proposé par Persoon; il a encore constitué avec d'anciennes espèces de Gnaphalium, le genre *Metalasia*. La plupart des auteurs modernes ont admis ces innovations; quelques-uns cependant les ont rejetées. Lamarck, Willdenow, De Candolle, etc., firent rentrer le genre *Filago* de Linné parmi les *Gnaphalium*. H. Cassini non-seulement s'est opposé à cette réunion, mais encore a cru nécessaire de subdiviser les *Filago* et les *Gnaphalium* en tant de genres distincts que leur énumération suffit pour effrayer d'abord celui qui cherche à débrouiller le chaos dans lequel est plongé le vaste groupe des Corymbifères. Éprouvant sans doute une grande peine à trouver les noms qui devaient servir à les désigner, cet auteur a retourné de toutes les manières le mot *Filago*,

et il a présenté (Bullet. de la Société Philomat.) les caractères des genres *Gifola*, *Ifloga*, *Logfia* et *Oglifa*. Il a ensuite établi, avec des espèces de *Gnaphalium* et des plantes voisines, les genres *Endoleuca*, *Facelis*, *Lasiopogon*, *Leptophyllus*, *Elythropappus* et *Phagnolon*. A chacun de ces mots, on a exposé ou on exposera les caractères qui sont attribués par leur auteur aux genres qu'ils désignent. On se contentera maintenant de faire connaître ceux qui sont assignés au *Gnaphalium* : calathide dont le disque est formé d'un petit nombre de fleurs régulières, hermaphrodites, et la circonférence de fleurs tubuleuses femelles, peu nombreuses, et disposées sur plusieurs rangs; style des fleurs hermaphrodites à branches tronquées au sommet; anthères pourvues de longs appendices basilaires; involucre ovoïde, dont les écailles sont imbriquées et appliquées : les extérieures plus larges, ovales, les intérieures plus étroites, oblongues, et pourvues d'un appendice scarieux; réceptacle plan et nu; ovaires grêles, cylindriques, surmontés d'une aigrette composée de poils égaux, légèrement plumeux, s'arquant en dehors, et caduques. Dans le nombre des espèces légitimes du genre *Gnaphalium* de Cassini, on se bornera à mentionner celles qui croissent en France. Ce sont les *Gnaphalium luteo-album*, Lin.; *Gnaphalium supinum*, Lin.; *Gnaphalium sylvaticum*, Lin.; *Gnaphalium rectum*, Smith, et *Gnaphalium uliginosum*, L. Ce sont de petites plantes herbacées, qui ont un aspect peu agréable, et dont on ne tire aucun usage. Elles suffisent, selon Cassini, pour se former une idée du genre dont elles font partie. Cependant leurs affinités si nombreuses et pour ainsi dire si croisées avec plusieurs espèces rapportées au genre *Filago* ou à ses subdivisions, portent à considérer comme factices, la plupart des genres établis par les auteurs aux dépens des Gnaphaliers.

GNAPHALOIDÉES. *Gnaphaloideæ*. BOT. R. Brown, dans ses *General Remarcks*, nomme ainsi, sans lui assigner de caractères, une section des Corymbifères qui renferme la plupart des Synanthérées des terres australes.

GNAPHALOPSIDE. *Gnaphalopsis*. BOT. Genre de la famille des Synanthérées, établi par le professeur De Candolle, pour une plante nouvelle du Mexique. Caractères : capitules multiflores et dioïques; involucre campanulé : écailles externes subfoliacées et ordinairement laineuses, les internes glabres, scarieuses et acuminées; réceptacle nu, un peu convexe; corolles tubuleuses, à cinq petites dents; anthères presque sessiles et sans queue; style inclus, bifide, à rameaux glabres, un peu difformes; akènes stipités, faiblement anguleux, très-minces et allongés; aigrette garnie de cinq paillettes dressées, scarieuses, plus larges à leur base, acuminées au sommet, souvent subtrifides et plus longues que la corolle. La GNAPHALOPSIDE MICROPOÏDE, *Gnaphalopsis micropoides*, seule espèce du genre, est une très-petite plante dressée, rameuse, entièrement couverte d'un duvet blanchâtre, à feuilles alternes, oblongues et obtuses; ses capitules sont terminaux, sessiles et solitaires, les fleurs sont jaunes.

GNAPHALOS. OIS. Synonyme de Jaseur.

GNAPHOSE. *Gnaphosa*. ARACHN. Nom sous lequel Latreille mentionne un genre d'Arachnides, que Walckenaer a depuis désigné sous le nom de Drasse. *V.* ce mot.

GNATHAPTÈRES. CRUST. et ARACHN. Nom donné par Cuvier (Anatomie comparée, t. 1, 8e tabl.) à une division des animaux Articulés, qui renfermait les genres Aselle, Cloporte, Cymothoé, Iule, Scolopendre, Scorpion, Faucheur, Araignée, Podure, et quelques autres qui composent aujourd'hui (Règne Animal) l'ordre des Crustacés Isopodes, la classe des Arachnides et l'ordre des Insectes Thysanoures.

GNATHIDIE. *Gnathidium*. OIS. Nom donné par Illiger à chacune des branches de la mandibule inférieure des Oiseaux.

GNATHIE. *Gnathia*. CRUST. Genre de l'ordre des Isopodes, fondé par Leach qui lui assigne pour caractère distinctif et essentiel, d'avoir le dernier segment de la queue arrondi, cilié, et sans lamelles natatoires. A part cette différence singulière, les Gnathies ressemblent beaucoup au genre Ancée, et on peut, jusqu'à ce que de nouveaux faits viennent à l'appui de cette observation, les y réunir. Cette particularité appartiendrait au *Cancer maxillaris* de montagne. *V.* ANCÉE.

GNATHIER. *Gnathium*. INS. Genre de l'ordre des Coléoptères, section des Hétéromères, établi par Kirby (*Trans. Linn. Societ.*, t. XII) qui lui donne pour caractères distinctifs : labre transversal; lèvre inférieure très-petite, à peine visible; mandibules étendues, allongées, courbées, sans dents, très-aiguës; mâchoires ouvertes, à lobe très-long et très-grêle; palpes filiformes, à articles cylindriques; menton trapézoïdal; antennes grossissant insensiblement, avec le dernier article plus long et conique; corps linéaire, un peu en forme de cône; corselet campanulé. Ce genre offre plusieurs points de ressemblance avec celui des Mylabres. Kirby en décrit et représente une seule espèce, le *Gnathium Francilloni*. Il est originaire de Géorgie.

GNATHOBOLUS. POIS. Synonyme d'Odontognathe. *V.* CLUPE.

GNATHOCÈRE. *Gnathocera*. INS. Coléoptères pentamères; genre de la famille des Lamellicornes, tribu des Cétonites, institué par Kirby qui lui donne pour caractères : chaperon rebordé; vertex très-élevé; mâchoire allongée, avec le lobe terminal long, étroit, corné, tranchant, velu en dessus, avec sa partie interne terminée supérieurement par un ongle corné; palpe grosse, de grandeur moyenne; lèvre en trapèze renversé, fortement échancrée sur les côtés; palpe courte, avec le dernier article ovoïde; corselet trapézoïdal, presque aussi large que les élytres; écusson triangulaire; élytres parallèles, légèrement échancrées; sternum très-aigu, atteignant au moins les pattes antérieures, recourbé à son extrémité, vers la poitrine; tarses de la grandeur des tibias. Le type de ce genre est la GNATHOCÈRE A QUATRE TACHES, *Gnathocera quadrimaculata*, Fab., Oliv. Elle est d'un vert doré, avec le chaperon, les élytres, la plaque anale et les parties supérieures des fémurs d'un vert chatoyant en feu; il y a sur chaque élytre deux taches noires; le contour et la suture des élytres, ainsi que les genoux, sont aussi de

celle couleur. Taille, treize lignes. De l'Afrique équinoxiale.

Les *Cetonia maculata, africana, elegans, flavomaculata, suturalis* de Fabricius, appartiennent, ainsi qu'un assez grand nombre d'autres nouvellement observées, à ce même genre.

GNATHODONTES. POIS. Blainville a donné ce nom, par opposition à celui de Dermodonte, aux Poissons dont les dents sont implantées dans l'épaisseur osseuse des mâchoires. *V.* POISSON.

GNATHOPHYLLE. *Gnathophyllum*. CRUST. Genre nouveau, de l'ordre des Décapodes, établi par Latreille aux dépens des Alphées, et qui prend place à côté de ceux-ci et des Hippolytes, dans la famille des Macroures. Il a pour signes distinctifs : des pieds-mâchoires extérieurs foliacés ; le carpe des deux premières paires de pieds non divisé en petites articulations, et les antennes intérieures terminées par deux filets. Le premier de ces caractères éloigne ce genre des Alphées et des Hippolytes auxquels il ressemble par la forme générale du corps ; le second empêche de le confondre avec les Penées et les Stenopes, dont il diffère encore par le nombre des serres, qui n'est que de quatre ; enfin, le troisième permet de le distinguer des Hyménocères qui ont comme lui des pieds-mâchoires extérieurs foliacés. Latreille place dans ce genre :

L'*Alphœus elegans* de Risso (Hist. des Crust. de Nice, p. 92, pl. 2, fig. 4), qu'il désigne sous le nom de *Gnathophyllum elegans* ; il est le type de ce genre.

GNATHOTHÈQUE. *Gnathotheca*. OIS. Illiger donne ce nom au tégument corné de la mâchoire inférieure des Oiseaux.

GNATODON. *Gnatodon*. MOLL. Ce genre de la famille des Conchacées de Blainville, a été institué par Gray ; il offre pour caractères : animal ayant le manteau fermé, muni d'une ouverture assez grande, antéro inférieure, pour le passage d'un pied, et présentant deux tubes postérieurs, plus ou moins allongés, extensibles, réunis ou séparés dans leur longueur, servant, l'inférieur à la respiration, et le supérieur aux déjections excrémentitielles. Coquille épaisse, solide, épidermée, subcordiforme, subtriangulaire, inéquilatérale, équivalve, à valves très-concaves, parfaitement close, à sommets grands, recourbés en avant, écartés et dépouillés d'épiderme ; dent cardinale unique sur chaque valve, un peu erétée : celle de la valve droite double, celle de la valve gauche un peu fendue ; fossette du ligament grande, très-profonde, pénétrant presque sous les sommets, située à gauche et en arrière de la dent cardinale ; deux dents latérales dissemblables, lisses d'un côté, striées de l'autre, très-rapprochées de la charnière : l'antérieure courte, épaisse, conique, trigone, plus grande et intrante sur la valve droite, comprimée et comme pliée en deux sur la valve gauche, emboîtant celle de l'autre valve, se terminant antérieurement en une carène saillante, courbe et obtuse ; la postérieure très-longue, comprimée en forme de lame épaisse et obtuse, intrante sur la valve gauche, emboîtant celle de l'autre valve sur la droite ; ligament intérieur épais, deltoïde ; impressions musculaires inégales, très-apparentes, un peu en regard l'une de l'autre ; impression palléale pourvue d'un sinus étroit et oblong.

GNATODON EN COIN. *Gnatodon cuneatus*, Gray. Cette coquille est d'un gris foncé, et un peu verdâtre lorsqu'elle est adulte ; d'un jaune sale dans le jeune âge, avec de fortes stries d'accroissement, qui la rendent un peu rugueuse ; son épiderme est assez mince ; l'intérieur est d'un blanc bleuâtre, extrêmement frais et poli ; les sommets sont toujours dépouillés et rongés. Elle a de taille moyenne environ deux pouces, et habite le lac Ponchartrain, près de la Nouvelle-Orléans.

GNAVELLE. BOT. Quelques botanistes français ont proposé ce nom pour désigner le genre Scléranthe. *V.* ce mot.

GNÉDIE. BOT. L'un des noms vulgaires du Marceau, particulièrement sur les bords de la Loire. *V.* SAULE.

GNEIS OU GNEISS. MIN. Roche composée de Feldspath et de Mica, à structure toujours schistoïde, due principalement à la disposition des petites lamelles de Mica. Les feuillets de cette roche sont quelquefois ondulés ; ses couleurs sont très-variables. Le Quartz ne s'y montre que d'une manière accidentelle ; le Feldspath est tantôt arénoïde, tantôt en grains plus prononcés. Les minéraux qu'on trouve le plus communément disséminés dans cette roche sont : le Grenat, le Graphite, le Pyroxène, la Cordiérite, l'Émeril ou Corindon compacte ferrifère, et la Tourmaline. Le Graphite semble quelquefois avoir pris la place du Mica dans cette roche.

Le Gneis forme un vaste système de terrains, qui se montre partout à découvert à la surface du globe : on l'observe en France, dans les Alpes, la Saxe, la Suède et la Norwège, la Sibérie, l'Himalaya, la presqu'île de l'Inde, les régions équinoxiales de l'Amérique, le Brésil, le Groenland. Le Gneis forme à lui seul des montagnes puissantes. Sa variété la plus ordinaire est celle dont le Mica est grisâtre, et le Feldspath d'une teinte roussâtre. Il est peu de terrains plus riches en couches subordonnées. Elles sont formées des matières suivantes : la Pegmatite, la Leptynite, le Micaschiste, l'Amphibole schistoïde, la Coccolithe, le Fer oxydulé et le Calcaire primitif. La stratification du Gneis est parfaitement distincte : les nombreuses roches subordonnées qu'on y rencontre, en indiquent le sens. Mais il y a dans l'inclinaison et dans la direction des couches de ce terrain des variations considérables. Il est regardé comme le plus ancien après le terrain de Granite, parce qu'il est en contact avec lui, et qu'on l'a trouvé recouvert par tous les autres. Ce terrain renferme beaucoup de filons, les uns de matières pyrogènes, les autres métallifères, et contenant presque toutes les substances minérales qui sont l'objet des recherches du mineur. C'est dans le Gneis que se trouve principalement le Kaolin, provenant des grands amas de Pegmatite qui lui sont subordonnés. *V.* ROCHES et TERRAINS.

GNEMON. BOT. Espèce du genre Gnet. *V.* ce mot.

GNÉPHOSIDE. *Gnephosis*. BOT. Genre de la famille des Synanthérées et de la Syngénésie séparée, L., établi par H. Cassini (Bull. de la Soc. Philom., mars 1820) qui le place près des genres *Siloxerus*, Labill., et *Hirnellia*, dans la tribu des Inulées, section des Gnaphaliées, et lui assigne les caractères suivants : calathide sans rayons, composée de fleurons égaux, au nombre seulement de

un, deux ou quatre, réguliers et hermaphrodites; involucre ovoïde et double : l'extérieur court, persistant, formé de quatre écailles elliptiques et membraneuses; l'intérieur plus long, formé aussi de quatre écailles oblongues, membraneuses, et surmontées d'un appendice scarieux et coloré; réceptacle ponctiforme et sans appendice; ovaires courts, épais, lisses et possédant une aigrette excessivement petite, sous forme d'une membrane caduque, annulaire, profondément divisée en lanières filiformes et irrégulières. Un grand nombre de calathides forment, par leur réunion, un capitule ovoïde; elles reposent sur un support (calathiphore) filiforme, garni de longs poils et de bractées squammiformes, scarieuses, régulièrement imbriquées, appliquées, suborbiculaires ou rhomboïdales.

Gnéphosiae grêle. *Gnephosis tenuissima*, Cass., unique espèce du genre. C'est une jolie plante herbacée, annuelle, dont les tiges sont dressées, rameuses et fléchies en zig zag à chaque point de division. Les branches sont elles-mêmes fort divisées, et d'une ténuité presque capillaire; elles sont garnies de feuilles alternes, épaisses et linéaires; les capitules, d'un jaune doré, sont solitaires aux extrémités des dernières divisions des branches. Cette plante a été récoltée au port Jackson et à la baie des Chiens-Marins, dans la Nouvelle-Hollande.

GNET. *Gnetum*. bot. Ce genre, établi par Linné, et qui appartient à sa Monœcie Monadelphie, a été placé par le professeur de Jussieu parmi les genres voisins des Urticées, près du genre *Thoa* d'Aublet, auquel il ressemble d'ailleurs par le port. Voici ses caractères : fleurs monoïques, disposées autour d'un rachis en verticilles interrompus, qui sont enveloppés chacun d'un involucre ou calice commun multiflore, entier, urcéolé, calleux et entourant l'axe; les fleurs marginales sont mâles, les centrales femelles, et elles reposent sur un réceptacle garni de paillettes uniflores, qui font fonctions de calices. Dans les fleurs mâles, on ne trouve qu'un filet simple, terminé par deux anthères réunies. Dans les femelles, un ovaire immergé dans le réceptacle, supporte un style et trois stigmates; il se change en une sorte de drupe ovée, contenant une noix oblongue et striée. Linné n'a décrit qu'une seule espèce de *Gnetum*, en lui donnant pour nom spécifique celui de *Gnemon* qui lui avait été appliqué par Rumph (*Herb. Amboin*. 1, tab. 71). C'est un arbre des Moluques et des Indes-Orientales, dont le tronc droit et noueux est comme articulé; ses feuilles sont opposées, glabres, ovales, lancéolées, acuminées, entières et luisantes en dessus. Les fruits sont des baies ovales, qui deviennent rouges dans leur maturité, et ressemblent au fruit du Cornouiller. Les habitants du pays s'en nourrissent après les avoir fait cuire, car étant mangés crus, ils excitent une démangeaison dans la bouche.

GNIDIE. *Gnidia*. bot. Genre de la famille des Thymelées, de l'Octandrie Monogynie, L., renfermant d'élégants arbustes exotiques, originaires la plupart du cap de Bonne-Espérance, à feuilles simples, opposées ou alternes; à fleurs terminales, écartées ou rapprochées entre elles.

Gnidie simple. *Gnidia simplex*, L.; *Gnidia viridis*, Berg., cap 125 C'est un petit arbrisseau de deux pieds de hauteur environ, dont la tige est divisée en rameaux grêles, nombreux, d'un rouge brun, un peu velus, disposés deux ou trois ensemble et par étages. Ses feuilles sont linéaires, éparses, persistantes, très-glabres, d'un vert gai, rapprochées les unes des autres, très-ouvertes. Les fleurs sont rassemblées au nombre de douze à quinze au sommet des rameaux, en une ombelle sessile, environnée à sa base par une sorte d'involucre formé par environ huit bractées ou folioles lancéolées, pour le moins de moitié plus courtes que les fleurs. Chacune de celles-ci en particulier est composée, 1° d'un calice monophylle, jaunâtre extérieurement, blanchâtre intérieurement, à tube grêle, et à limbe partagé en quatre découpures ovales, ouvertes; 2° de quatre petites écailles verdâtres, insérées entre les divisions du limbe du calice, et divisées profondément en deux; 3° de huit étamines à anthères oblongues, d'un jaune foncé : quatre d'entre elles sessiles à l'entrée du tube, les quatre autres placées un peu au-dessous dans l'intérieur du tube, et portées sur des filaments très-courts; 4° d'un ovaire supérieur, ovale, légèrement velu dans sa partie supérieure, surmonté d'un style filiforme, inséré un peu latéralement, plus court que le tube, et portant à son sommet un stigmate en tête et velu. Le fruit est une petite noix presque drupacée, monosperme, enveloppée dans la base persistante du calice.

GNIDIENNE. bot. Pour Gnidie. *V*. ce mot.

GNIDIUM. bot. Espèce du genre Daphné. *V*. ce mot.

GNISION. ois. Synonyme d'Aigle royal. *V*. Aigle.

GNOME. *Gnoma*. ins. Genre de l'ordre des Coléoptères, section des Tétramères, famille des Longicornes (Règne Anim. de Cuv.), établi par Fabricius (*Syst. Eleuth*., t. ii, p. 315) aux dépens du genre Capricorne, et ayant, suivant lui, pour caractères : quatre palpes avec le dernier article sétacé; mâchoires bifides, la division extérieure renflée à son sommet; languette cornée, arrondie à son extrémité, presque échancrée; antennes sétacées. Fabricius place ce genre entre les Rhagies et les Saperdes. Il ressemble en effet à celles-ci et avoisine beaucoup les Lamies. Latreille réunit les Gnomes à ces derniers insectes. Ils ont le corselet allongé, et les palpes sont plus effilées à leur pointe. Fabricius décrit quatre espèces :

Gnome longicolle. *Gnoma longicollis*; *Cerambyx longicollis* de Fabricius (*Entom. Syst.*), figuré par Olivier (Entomol., n° 67, pl. 11, fig. 73). Il est originaire des Indes-Orientales, et peut être considéré comme type du genre. Les trois autres espèces portent les noms de *cylindricollis*, *clavipes* et *rugicollis*. Cette dernière est la même, suivant Dejean (Catal. des Coléopt., p. 109), que la *Saperda bicolor* d'Olivier (*loc. cit*., n° 68, pl. 3, fig. 25). Latreille rapporte au genre Gnome le *Cerambyx Giraffa*, décrit et représenté par Charles Schreiber (*Trans. Linn. Soc.*, t. vi, p. 198, pl. 21, fig. 8). Il a été recueilli à la Nouvelle-Hollande. Dejean (*loc. cit.*) mentionne une espèce nouvelle sous le nom de *Sanguinea*. Elle habite le Brésil. Ce Gnome ne diffère peut-être pas de l'une ou de l'autre des deux espèces dont le docteur Dalman (*Annlecta entomolog*., p. 67 et 68) a tout récemment donné la description, sous les noms

de *Gnomo nodicollis* et *Gnomo denticollis*. Elles ont le Brésil pour patrie.

GNOMESILON. BOT. Les anciens paraissent avoir désigné sous ce nom, les plantes marines aujourd'hui confondues sous celui de Mousse de Corse.

GNORIME. *Gnorimus*. INS. Coléoptères Pentamères; genre de la famille des Lamellicornes, tribu des Scarabéides, proposé par Lepeletier et Serville, pour une division du genre *Trichius* de Latreille, à laquelle on donnerait les caractères distinctifs suivants : dernier article des palpes un peu dilaté extérieurement; menton velu; écusson transversal, court, arrondi postérieurement; pygidion portant vers son extrémité un enfoncement beaucoup plus notable dans les femelles que dans les mâles; jambes antérieures bidentées au côté externe; tarses postérieurs aussi longs que les jambes ou guère plus longs qu'elles; ceux des mâles plus allongés que ceux des femelles. Le *Trichius nobilis*, de Fabricius, Latreille, etc., formerait le type du genre Gnorime.

GNORISTE. *Gnoriste*. INS. Genre des Diptères, établi par Hoffmansegg et adopté par Meigen (Descript. syst. des Dipt. d'Europe, t. 1, p. 245) qui le range dans la famille des Tipulaires et lui assigne pour caractères : antennes étendues, cylindriques, de seize articles, les deux articles de la base plus gros et plus courts; trompe allongée, munie de palpes à son sommet; trois yeux lisses, inégaux, placés en triangle sur le front; jambes éperonnées, épineuses sur les côtés. Meigen (*loc. cit.*, tab. 9, fig. 1) décrit et représente une seule espèce, le *Gnoriste apicalis*, Hoffm.

GNOTARIS. BOT. Ancien nom du Marrube noir. On a aussi écrit *Gnotera* et *Gnoteria*.

GNOU OU NIOU. MAM. Espèce du genre Antilope. *V.* ce mot.

GOACHE, GOUACHE. OIS. Syn. ancien de Perdrix grise. *V.* ce mot.

GOANGULARIS ET GONGULARIS. BOT. (C. Bauhin et Mentzel.) *V.* GONGOLARA.

GOBE ABEILLE. OIS. Synonyme de Guêpier vulgaire.

GOBELET D'EAU. BOT. Même chose qu'Ecuelle d'eau. *V.* HYDROCOTYLE.

GOBELET DE MER. POLYP. Quelques naturalistes ont donné ce nom à la Caryophyllie Gobelet, *Madrepora Cyathus* de Linné, *V.* CARYOPHYLLIE; ainsi qu'à des Polypiers de la famille des Éponges.

GOBE-MOUCHE. *Muscicapa*. OIS. Genre de l'ordre des Insectivores. Caractères : bec médiocre, anguilaire, plus ou moins large, déprimé à sa base, comprimé vers la pointe qui est forte, dure, courbée et très-échancrée; base garnie de poils longs et roides; narines placées de chaque côté du bec et près de sa base, ovoïdes, couvertes en partie par quelques poils dirigés en avant; tarse un peu plus long ou aussi long que le doigt intermédiaire; quatre doigts : trois en avant, les latéraux égaux en longueur, l'extérieur soudé par la base à l'extérieur; le doigt de derrière armé d'un ongle très-arqué; la première rémige très-courte, la deuxième moins longue que les troisième et quatrième qui surpassent les autres. Les Gobe-Mouches que l'on retrouve dans tous les pays, et sous presque toutes les latitudes, sont des Oiseaux voyageurs que dirige en quelque sorte, dans leurs émigrations, une température ardente; la plus favorable au développement et à la multiplication des insectes dont les Gobe-Mouches sont les plus terribles ennemis. Destinés à trouver leurs moyens d'existence dans la destruction de ces nombreuses colonies qui peuplent les airs, il semble que la nature les ait placés partout où ils pouvaient être utiles à l'Homme en le préservant et le débarrassant de ces essaims dont l'extrême fécondité serait l'un des plus grands fléaux, si quelques circonstances semblables à celle-ci ne venaient l'atténuer. Ils ont l'habitude de voltiger autour des buissons, mais rarement ils s'y arrêtent pour saisir leur proie, ils la chassent au vol, et c'est même ce qui leur a valu le nom de Gobe-Mouche. Quoique vifs et pétulants, ces Oiseaux sont, pour la plupart, silencieux; ils vivent solitairement; néanmoins, dans la saison des amours, les deux sexes paraissent avoir beaucoup d'attachement mutuel, car pendant l'incubation, dont les soins se partagent entre les deux époux, on ne les voit séparés que le temps rigoureusement nécessaire pour aller chercher la nourriture; lorsque les œufs sont éclos, les père et mère apportent alternativement la béquée aux petits. Le nid, construit assez négligemment, est composé de duvet qu'entourent de petites brochettes réunies et liées par des brins d'herbes et de jones; il est ordinairement placé sur les plus grosses branches et dans les trous qu'a pu y occasionner la pourriture; quelquefois il est suspendu aux rameaux élevés; on le trouve encore, mais plus rarement, dans les fentes et crevasses des rochers et des vieux bâtiments. La ponte est, suivant les espèces, de quatre à six œufs. Les parents montrent beaucoup de courage lorsque la jeune famille est en danger; ils affrontent alors tous les périls pour la défendre, et souvent des Oiseaux de plus forte taille qu'eux, succombent sous les coups réitérés qu'ils leur portent. La mue, pour plusieurs espèces, est unique dans l'année; pour d'autres, elle est double; elle ne se fait apercevoir que chez les mâles, dont les couleurs, au printemps, prennent assez généralement beaucoup d'éclat et de vivacité; les femelles conservent en tout temps une parure sombre et modeste; les mâles sont souvent décorés d'ornements qui seraient de bons caractères spécifiques s'ils étaient constants et surtout communs aux deux sexes, mais les femelles en sont toujours privées. Le genre Gobe-Mouche, très-nombreux en espèces, le fut bien plus encore dans les anciennes méthodes, à tel point que Buffon, malgré toute son antipathie pour les systèmes, avait cru devoir établir une division de ce genre et mettre d'un côté les véritables *Gobe-Mouches*, et de l'autre ce qu'il a appelé les *Tyrans*. Mais cette séparation paraît n'avoir eu pour base que la taille. Les Gobe-Mouches de Linné ont fourni matière à la création d'un assez grand nombre de genres, création que les divers méthodistes ont pu étendre au gré de leurs désirs, puisque les différences dans la forme du bec leur laissaient un vaste champ. Ces différences plus ou moins prononcées rendent très-difficiles les limites de séparation des Gobe-Mouches avec les *Platyrhynques*, les *Pie-Grièches* et les *Drongos*; d'un autre côté le

passage par les plus petites espèces, au genre *Sylvie*, est presque insensible; et dans des espèces d'une taille moyenne, on trouve encore des rapprochements qui, plus d'une fois, ont fait confondre de vrais Gobe-Mouches avec des *Bataras*, des *Fourmiliers*, des *Vangas* et même des *Cotingas*. Temminck a séparé les Gobe-Mouches des Moucherolles qui, dans beaucoup de méthodes, ne font qu'un seul genre, sous la dernière des deux dénominations; cette division, qui ne paraît pas reposer sur des caractères bien tranchés, a néanmoins une sorte d'avantage, celui de diminuer le nombre des espèces dans un seul et même genre; du reste, les Moucherolles et les Gobe-Mouches se touchent, et la ligne de démarcation peut s'effacer sans que cela porte atteinte à la méthode.

GOBE-MOUCHE À AILES DORÉES. *Muscicapa chrysoptera*, Quoy et Gaym., Voy. de l'Ast., pl. 4, fig. 2. Parties supérieures d'un brun rougeâtre, marquées de stries longitudinales, fines et blanches; gorge et poitrine piquetées de brun-rougeâtre, qui s'éclaircit sous le ventre; deux bandes transversales d'un roux jaunâtre sur les ailes; rectrices d'un brun noir en dessus, grisâtres en dessous, les deux externes à moitié blanches; bec et pieds bruns. Taille, quatre pouces six lignes. De la terre de Van Diémen.

GOBE-MOUCHE À AILES ET QUEUE ROSES. *Muscicapa Rhodoptera*, Lath. Parties supérieures brunes, les inférieures blanches; plumes de la tête effilées et tachetées de noir; une grande tache rose sur le milieu des grandes rémiges et des quatre rectrices intermédiaires; bec et pieds bruns. Taille, cinq pouces. De la Nouvelle-Hollande.

GOBE-MOUCHE D'AMÉRIQUE. *Muscicapa Ruticilla*, Lath., Ois. de l'Amérique septentrionale, pl. 35 et 36. Parties supérieures noires; côtés de la poitrine, milieu des grandes rémiges, et base des rectrices latérales d'un jaune orangé; poitrine, abdomen et tectrices caudales inférieures d'un blanc mat; tête et gorge noires; bec et pieds bruns. Taille, quatre pouces et demi. La femelle a les teintes noires du mâle d'un gris brunâtre, et celles orangées d'un jaune pâle.

GOBE-MOUCHE AUDACIEUX. *Muscicapa audax*, Lath.; Gobe-Mouche tacheté de Cayenne, Buff., pl. enl. 453, fig. 2. Parties supérieures d'un gris noir; base des plumes du sommet de la tête d'un jaune orangé; deux traits blancs entourant l'œil; rémiges et rectrices noires, bordées de roux; parties inférieures blanches, striées de noirâtre; bec et pieds noirs. Taille, huit pouces. La femelle a les plumes de la tête entièrement noirâtres.

GOBE-MOUCHE AZUR. *Muscicapa cœrulea*, Lath., Buff., pl. enlum. 665, fig. 1. Parties supérieures d'un bleu d'azur; nuque et poitrine noires; abdomen blanc, nuancé de bleuâtre; bec et pieds noirs. Taille, quatre pouces huit lignes. La femelle n'a point de taches noires. Des Philippines.

GOBE-MOUCHE AZURON. *Muscicapa aurea*, Levaill., Ois. d'Afr., pl. 158, fig. 1 et 2. *V.* DRYMOPHILA AZURON.

GOBE-MOUCHE À BANDES. *Muscicapa vittata*, Quoy et Gaym., Voy. de l'Astr., pl. 5, fig. 2. Parties supérieures d'un gris à reflets rougeâtres; plumes du front grivelées; gorge et ventre d'un cendré pâle; rémiges et rectrices d'un brun cendré, les premières traversées par une bande blanche, les secondes terminées de blanc, avec les deux externes entièrement blanches; bec et pieds noirs. Taille, cinq pouces six lignes. Environs du port du roi Georges, à la Nouvelle-Hollande.

GOBE-MOUCHE À BANDEAU BLANC DU SÉNÉGAL. *V.* PLATYRHYNQUE À BANDEAU BLANC.

GOBE-MOUCHE À BANDES ROUSSES. *Muscicapa rufotæniata*, D. Parties supérieures d'un brun-olive foncé; tectrices alaires, petites et moyennes rémiges, bordées de brun fauve, ce qui dessine sur l'aile plusieurs bandes de cette nuance; grandes rémiges et rectrices brunes; parties inférieures d'un blanc verdâtre; gorge, poitrine, et un trait de chaque côté de la tête entre le bec et l'œil d'un verdâtre cendré; bec et pieds bruns. Taille, cinq pouces. Cette espèce, qui a beaucoup de ressemblance avec le Gobe-Mouche tacheté de Cayenne, mais qui en diffère par la forme plus allongée et plus aplatie du bec, par une taille plus forte, par l'absence de plumes orangées sur le front, de stries sur la poitrine, et par quelques autres nuances assez sensibles, nous a été envoyée du Brésil.

GOBE-MOUCHE BARBICHON. *V.* PLATYRHYNQUE BARBICHON.

GOBE-MOUCHE BEC-FIGUE. *Muscicapa luctuosa*, Temm.; *Muscicapa atricapilla*, Gmel.; *Rubetra anglicana*, Briss.; Traquet d'Angleterre et Bec-Figue, Buff., pl. enlum. 668, fig. 1; *Motacilla ficedula*, Gmel.; *Sylvia ficedula*, Lath.; *Muscicapa muscipeta*, Bechst. Parties supérieures et rectrices noires; moyennes et grandes tectrices alaires blanches, avec les barbes intérieures terminées de noir; parties inférieures et front d'un blanc pur; bec et pieds noirs. Taille, cinq pouces. La femelle a les parties supérieures d'un brun cendré, et les trois rectrices latérales bordées de blanc. Les jeunes mâles ressemblent aux femelles; ils ont de plus des plumes noires semées sur le fond grisâtre des parties supérieures. On voit par la nombreuse synonymie de cette espèce, combien de fois elle a pu induire en erreur les ornithologistes; elle a en effet des caractères si variables suivant les usages, et se rapproche quelquefois tant du *Muscicapa albicollis*, que l'on ne peut assez souvent saisir les caractères distinctifs des deux espèces; les mâles ne peuvent être reconnus facilement qu'après leur seconde mue du printemps, et seulement dans leur plumage d'amour; hors ce temps, tous, ainsi que les femelles, se ressembleraient à s'y méprendre, sans le miroir des ailes que l'on trouve toujours indiqué d'une manière plus ou moins sensible dans le *Muscicapa albicollis*. On le trouve en France, en Allemagne, en Italie, où sa chair fournit un mets délicat.

GOBE-MOUCHE BELLIQUEUX. *Tyrannus bellicosus*, Vieill. Parties supérieures noirâtres; tête et cou d'un brun roussâtre; tectrices alaires noires, bordées de cramoisi; rémiges, rectrices, croupion et parties inférieures d'un rouge cramoisi; une tache noire à l'extrémité des rémiges; paupières blanches; bec et pieds noirs. Taille, sept pouces six lignes. De l'Amérique méridionale.

GOBE-MOUCHE BELLOT. *Tyrannus Bellulus*, Vieill.

Parties supérieures bleuâtres, avec la tige des plumes noire; tectrices alaires et rémiges noires, bordées de cendré; gorge blanche, entourée d'un hausse col noir; parties inférieures d'un cendré bleuâtre, avec un trait brun dans le milieu des plumes; rectrices noires, les deux extérieures beaucoup plus longues que les autres, et terminées en palette, les autres diminuant insensiblement de longueur jusqu'aux intermédiaires qui sont les plus courtes; un trait blanchâtre sur les côtés de la tête, derrière l'œil; bec et pieds bruns. Taille, quatorze à quinze pouces. Du Brésil.

Gobe-Mouche Bentaveo. *Tyrannus Carnivorus*, Vieill.; *Lanius Pitangua*, Lath., Buff., pl. enl. 212. Parties supérieures noires, avec une bandelette blanche au-dessus de l'œil; sommet de la tête d'un jaune orangé; tectrices alaires, rémiges et rectrices noirâtres, bordées de roussâtre; gorge blanche; poitrine et parties inférieures jaunes; tête grosse; bec volumineux et long de plus d'un pouce, noir; pieds blanchâtres, avec les écailles noires. Taille, neuf pouces et demi. De l'Amérique méridionale. Cette espèce joint aux insectes, pour sa nourriture, les débris de chair abandonnés par les Vautours et autres Oiseaux de proie.

Gobe Mouche bicolor. *Muscicapa bicolor*, Sparm. Parties supérieures cendrées, les inférieures et la moitié de la longueur des rectrices d'un jaune terne; bec et pieds noirâtres. Taille, six pouces et demi. D'Afrique.

Gobe-Mouche blanc du Danemark. *Muscicapa alba*, Lath. Il paraît être une variété de la Bergeronnette jaune. *V.* Bergeronnette.

Gobe-Mouche blanc huppé du cap de Bonne-Espérance. *V.* Platyrhynque huppé a tête couleur d'acier poli ou bruni.

Gobe-Mouche bleu-noirât. *Muscicapa cyanomelana*, Temm., pl. color. 470. Parties supérieures d'un bleu d'azur, plus vif sur le sommet de la tête, l'occiput, la nuque et les tectrices alaires; tour du bec, lorum, devant du cou, poitrine et rémiges noirs; flancs noirâtres; abdomen et partie antérieure des rectrices blancs; bec et pieds noirs. Taille, six pouces. Du Japon.

Gobe Mouche bleu des Philippines. *V.* Gobe-Mouche azur.

Gobe-Mouche Booadano. *Muscicapa Erythrogastra*, Lath.; *Muscicapa multicolor*, Gmel. Parties supérieures noires; front et moyennes tectrices alaires d'un blanc pur; poitrine d'un rouge carmin; abdomen et tectrices caudales inférieures rougeâtres; bec noir, jaunâtre à sa base en dessous; pieds brunâtres. Taille, quatre pouces six lignes. La femelle est brune; elle a les parties inférieures d'un orangé pâle. Des Philippines.

Gobe-Mouche des bords du Jenisai. *Muscicapa Erythropis*, Lath. Parties supérieures variées de brun et de gris; sinciput rouge; parties inférieures blanches; dessous des ailes roux. Taille, cinq pouces.

Gobe-Mouche du Brésil. *V.* Gobe-Mouche Bentaveo.

Gobe-Mouche brillant. *Muscicapa nitida*, Lath. Le plumage vert; tectrices alaires bordées de blanc; rectrices noirâtres, frangées de jaunâtre; bec et pieds noirs. Taille, quatre pouces. De la Chine.

Gobe-Mouche brun de Cayenne. *Muscicapa fuliginosa*, Lath. Parties supérieures d'un brun noirâtre, avec le bord des plumes fauve; rémiges brunes; rectrices noires, frangées de blanchâtre; parties inférieures blanches, avec la poitrine fauve; bec et pieds noirs. Taille, quatre pouces.

Gobe-Mouche brun cendré. *Muscicapa australis*, Lath. Parties supérieures d'un brun cendré; trois traits jaunes de chaque côté de la tête, dont un au-dessus de l'œil; parties inférieures jaunes; bec et pieds bruns. Taille, cinq pouces. De l'Australasie.

Gobe-Mouche brun de la Martinique. *V.* Moucherolle brun.

Gobe-Mouche brun roux. *Tyrannus pyrrhophaius*, Vieill. Parties supérieures d'un brun olivâtre; les inférieures, le croupion, tectrices caudales, base des rectrices, bord interne des rémiges, tectrices alaires inférieures d'un roux plus ou moins vif; bec et pieds noirs. Taille, sept pouces. Du Brésil.

Gobe Mouche brun a ventre jaune. *V.* Moucherolle brun a ventre jaune.

Gobe-Mouche brun de Virginie. *V.* Merle Catbird.

Gobe-Mouche Burail. *Muscicapa rufifrons*, Lath. Parties supérieures brunes, avec la moitié du dos rousse; front, oreilles et base des rectrices d'un brun rougeâtre; gorge, devant du cou et poitrine d'un blanc jaunâtre, avec quelques taches noires; abdomen d'un brun pâle; bec et pieds bruns. Taille, six pouces. De l'Australasie.

Gobe-Mouche de Cabraya. *V.* Sylvia.

Gobe-Mouche a capuchon noir. *Muscicapa cucullata*, Lath. Parties supérieures noires; tête très-garnie de plumes, ce qui la fait paraître fort épaisse; petites tectrices alaires noires, frangées de blanc; parties inférieures blanches; bec et pieds noirs. Taille, cinq pouces. De l'Australasie.

Gobe-Mouche carnivore. *V.* Gobe-Mouche Bentaveo.

Gobe-Mouche de la Caroline. *Lanius Tyrannus*, var. B et C, Lath.; *Lanius Carolinus*, Gmel., Ois. de l'Amérique septentrionale, pl. 43. Parties supérieures d'un gris noirâtre; base des plumes de l'occiput d'un jaune orangé; rémiges et rectrices noirâtres, terminées de blanc; parties inférieures blanchâtres; iris, bec et pieds noirs. La femelle a les couleurs moins vives; les jeunes n'ont pas de jaune à l'occiput. Taille, sept pouces.

Gobe-Mouche Caudec. *Tyrannus audax*, Vieill. *V.* Gobe-Mouche audacieux.

Gobe-Mouche de Cayenne. *V.* Platyrhynque féroce.

Gobe-Mouche cendré du Canada. *Muscicapa Canadensis*, Lath. Parties supérieures cendrées; sommet de la tête noirâtre; une tache jaune sur la joue, et une autre noire entre le bec et l'œil; rémiges et rectrices brunes, bordées de cendré; parties inférieures jaunes, tachetées de noir sur le devant du cou; tectrices caudales inférieures blanchâtres; bec brun; pieds jaunes. Taille, quatre pouces et demi.

Gobe-Mouche chanteur. *Muscicapa cantatrix*, Temm., pl. color. 226, fig. 1 et 2. Parties supérieures bleues; un bandeau azuré sur le front; tour du bec et joues noirs, ainsi que la face inférieure des rectrices;

gorge, devant du cou et poitrine d'un roux vif; abdomen roussâtre; bec noir, entouré à sa base de poils longs et roides; pieds bruns. Taille, cinq pouces huit lignes. La femelle a les parties supérieures olivâtres; le bandeau et les joues d'un blanc jaunâtre; le sommet de la tête et la nuque d'un cendré bleuâtre; les rémiges et les rectrices brunes, bordées de roussâtre qui est la couleur des parties inférieures. De Java. Cette espèce se fait remarquer parmi ses congénères, par la mélodie de son chant.

Gobe-Mouche civain de la Louisiane. *V.* Sylvie mivaée.

Gobe-Mouche de la Cochinchine. *Muscicapa Cochinchinensis*, Lath. Parties supérieures d'un brun olivâtre; rémiges noirâtres, avec une tache blanche sur les barbes extérieures; rectrices brunâtres, étagées, les intermédiaires longues de deux pouces et les latérales de cinq lignes; quelques-unes sont blanches, avec une lunule noire; parties inférieures roussâtres; bec noir; pieds rougeâtres. Taille, quatre pouces quatre lignes.

Gobe-Mouche colérique. *Muscicapa crinita*, Lath.; *Tyrannus irritabilis*, Vieill. Parties supérieures d'un gris verdâtre; plumes de la nuque longues et se relevant en forme de huppe; tectrices alaires bordées de blanchâtre; rémiges brunes, bordées les unes de brunâtre, les autres de blanc; rectrices brunes, bordées intérieurement de roux; bec et pieds bruns. Taille, sept pouces. La femelle a les parties supérieures d'un gris brun; les inférieures jaunâtres, avec la gorge ardoisée; les ailes rousses, avec quelques traits blanchâtres sur les tectrices. De l'Amérique septentrionale.

Gobe-Mouche a collier. *Muscicapa albicollis*, Tem. Gobe-Mouche à collier de Lorraine, Buff., pl. enl. 565, f. 2; *Muscicapa collaris*, Bechstein; *Muscicapa atricapilla*, Jacquin. Parties supérieures noires; un large collier, front et parties inférieures d'un blanc pur; croupion varié de noir et de blanc; une tache blanche sur l'origine des rémiges; tectrices alaires blanches, les grandes ont une tache noire à l'extrémité interne; rectrices noires; bec et pieds noirs. Taille, cinq pouces. La femelle a les parties supérieures d'un gris cendré; un petit bandeau blanchâtre sur le front; les grandes tectrices alaires blanches sur le bord externe, et les deux rectrices latérales bordées de blanc; un petit collier d'un cendré clair, les parties inférieures blanches. Le jeune mâle ne diffère de la femelle que par l'absence du bandeau; il a en outre les parties inférieures tachetées de cendré. On le trouve dans l'intérieur des grandes forêts du centre de l'Europe, où il paraît être fort rare.

Gobe-Mouche a collier du Cap. *Muscicapa torquata*, Gmel.; *Muscicapa Capensis*, Lath., Buff., pl. enl. 572, fig. 1 et 2. Parties supérieures noires; gorge de cette couleur; poitrine rousse; côtés du cou, bas de la nuque, une tache près de l'œil, ventre et caudales inférieures d'un blanc pur; bec et pieds bruns. Taille, cinq pouces. La femelle a le sommet et les côtés de la tête, les tectrices caudales supérieures, le devant du cou et la poitrine noirs; les tectrices alaires brunes; les rémiges brunes, bordées de gris et de roux à l'extérieur; les rectrices noires, terminées de blanc, avec le bord des latérales de cette nuance; la gorge et le ventre blancs; les flancs roux. D'Afrique.

Gobe-Mouche a collier du Sénégal. *V.* Platyrhynque a gorge jaune.

Gobe-Mouche a cordon noir. Levail., Ois. d'Afriq., pl. 150, fig. 1 et 2. *V.* Sylvie a cordon noir.

Gobe-Mouche couronné de blanc. *V.* Moucherolle a huppe blanche.

Gobe-Mouche couronné de noir. *Muscicapa melanantha*, Lath., Spar. pl. 96. Parties supérieures d'un cendré foncé, avec la tête noire; les inférieures jaunes; tectrices alaires, rémiges et rectrices noires, bordées de jaunes; extrémité de la queue blanche; bec et pieds noirs. Taille, cinq pouces.

Gobe-Mouche a crête de Ceylan. *Muscicapa comata*, Lath. Parties supérieures noires; manteau noir; devant du cou, poitrine et ventre blancs; abdomen jaune; rectrices intermédiaires terminées de blanc; bec noir; pieds bleuâtres. Taille, cinq pouces.

Gobe-Mouche a croupion jaune de Cayenne. *V.* Moucherolle a croupion jaune.

Gobe-Mouche a croupion orangé. *Muscicapa melanocephala*, Lath. Parties supérieures d'un jaune rougeâtre avec la tête et le cou noirs; ailes et queue brunes; rectrices à barbules désunies; parties inférieures blanches, striées de noir; bec et pieds bruns. Taille, cinq pouces et demi. De l'Océanique.

Gobe-Mouche Daawang. *Muscicapa auricornis*, Lath. *V.* Philédon Daawang.

Gobe-Mouche distingué. *Muscicapa eximia*, Tem., Ois. color., pl. 144, fig. 2. Parties supérieures d'un vert clair; sommet de la tête d'un cendré bleuâtre; un large sourcil blanc; lorum varié de jaunâtre et de vert obscur; tectrices alaires, rémiges et rectrices d'un brun noirâtre, bordées de verdâtre; parties inférieures d'un vert jaunâtre, plus foncé sur la poitrine et les flancs; bec brun, blanchâtre en dessous; la femelle a les teintes plus obscures et le sommet de la tête varié de vert. Taille, quatre pouces. Du Brésil.

Gobe-Mouche double oeil. *Muscicapa diops*, Tem., Ois. color., pl. 144, fig. 1. Parties supérieures d'un vert clair, tirant sur l'olivâtre; tectrices, rémiges et rectrices brunes, bordées de vert; une tache blanche en avant de l'œil; parties inférieures d'un cendré blanchâtre, un peu plus foncé sur la gorge et la poitrine; bec brun, blanchâtre inférieurement. Taille, quatre pouces. Du Brésil.

Gobe-Mouche Dumicole. *Muscicapa viridis*, Lath., Ois. de l'Amérique septent., pl. 55; *Icteria Dumicola*, Vieill. Parties supérieures d'un vert cendré; un cercle blanc autour de l'œil; sourcils noirs; moustaches blanches; rémiges brunes, bordées de verdâtre; rectrices brunes, grisâtres en dessous; gorge, devant du cou et poitrine d'un jaune tirant à l'orangé; parties inférieures blanches; bec et pieds noirs. Taille, six pouces. Les jeunes et la femelle ont les couleurs plus ternes et les côtés de la tête d'une seule teinte, sans aréoles aux yeux, ni sourcils, ni moustaches. Cette espèce, dont on a fait tour à tour un Merle, un Cotinga et un Ictérie, ne paraît pas offrir de caractères assez saillants pour être séparée des Gobe-Mouches, où elle a été placée

par Latham et par Gmelin. Elle habite les broussailles des taillis épais de l'Amérique septentrionale; elle se nourrit également de baies et d'insectes.

Gobe-Mouche élégant. *Muscicapa elegans*, Tem., pl. color. 596, fig. 1. Parties supérieures, ailes et queue d'un bleu indigo; front, sourcils, joues, menton, poignet et croupion d'un bleu-azuré brillant; poitrine d'un roux doré; flancs roussâtres; dessous de la queue, bec et pieds noirs. Taille, cinq pouces. De Sumatra.

Gobe-Mouche érythrogastre. *V.* Gobe-Mouche Booabano.

Gobe-Mouche étoilé. *Muscicapa stellata*, Vieill. *V.* Drymophile étoilé.

Gobe-Mouche fauve de Cayenne. *V.* Moucherolle fauve.

Gobe-Mouche féroce. *V.* Platyrhynque féroce.

Gobe-Mouche ferrugineux de la Caroline. *Muscicapa ferruginea*, Lath. Parties supérieures d'un brun cendré; tectrices alaires, rémiges et rectrices noires, frangées de roux; parties inférieures jaunâtres; gorge blanche; bec noir, avec le bord des mandibules d'un jaune rougeâtre; pieds bruns. Taille, cinq pouces six lignes.

Gobe-Mouche flamboyant. *Muscicapa flammiceps*, Temm., pl. color. 144, fig. 3. Parties supérieures d'un brun mordoré; sommet de la tête recouvert de plumes plus longues, blanchâtres à la base, puis d'une belle teinte rouge de feu, et enfin cendrées à la pointe; cette teinte est entièrement rousse dans les femelles; rémiges brunes, avec l'extrémité roussâtre, ce qui forme deux bandes sur l'aile; rectrices brunes; parties inférieures et joues d'un blanc jaunâtre, varié de stries mordorées sur la poitrine; bec et pieds bruns. Taille, quatre pouces. Cette espèce, qui se trouve au Brésil, a beaucoup d'analogie avec le Gobe-Mouche à poitrine tachetée de Cayenne, Buff., pl. enl., 574, *Muscicapa virgata*, Lath.

Gobe-Mouche flammea. *Muscicapa flammea*, Forst., Temm., pl. color. 263. Tête, gorge, nuque, dos, une grande partie des ailes, les quatre rectrices intermédiaires et la base des latérales noirs; poitrine et parties inférieures, la moitié antérieure de la plupart des rémiges, croupion et moitié des rectrices latérales d'un orangé vif; bec et pieds noirs. Taille, six à sept pouces. La femelle a le front et le croupion d'un jaune olivâtre, le sommet de la tête, la nuque et le dos d'un cendré noirâtre, du jaune partout où le mâle est de couleur orangée. De Java.

Gobe-Mouche a front blanc. *Muscicapa albifrons*, Lath. Parties supérieures d'un brun noirâtre; rémiges brunes, bordées de roussâtre; rectrices noires; front, gorge et poitrine blancs; parties inférieures jaunâtres; bec et pieds noirs. Taille, cinq pouces six lignes. D'Afrique.

Gobe-Mouche a front jaune. *Muscicapa flavifrons*, Lath. Parties supérieures olivâtres; un petit trait blanc derrière l'œil; tectrices alaires et rémiges noirâtres, bordées de jaune; rectrices d'un brun olive, plus pâles à l'extrémité; front et parties inférieures jaunes; bec et pieds bleuâtres. Taille, cinq pouces. De l'Océanique.

Gobe-Mouche a front noir. *Muscicapa nigrifrons*, Lath. Parties supérieures brunes, avec les côtés de la tête noirs; rectrices latérales d'un brun olive; parties inférieures jaunâtres; bec et pieds noirâtres. Taille, quatre pouces trois lignes. Patrie inconnue.

Gobe-Mouche Géorgien. *Muscicapa Georgiana*, Quoy et Gaym., Voy. de l'Astr., pl. 3, fig. 4. Parties supérieures d'un cendré foncé; les inférieures blanches; rectrices de médiocre longueur, traversées par une bande blanche qui est aussi la couleur de l'extrémité; bec noir; pieds bruns. Taille, cinq pouces. De la Nouvelle-Hollande.

Gobe-Mouche Gobe-Moucheron. *Muscicapa minuta*, Lath. Parties supérieures d'un cendré olivâtre; croupion verdâtre; tectrices alaires noirâtres, bordées de jaunâtre; rémiges et rectrices d'un brun noir: bec et pieds noirs. Taille, quatre pouces. De l'Amérique méridionale.

Gobe-Mouche a gorge blanche. *Muscicapa gularis*, Quoy et Gaym., Voy. de l'Astr., pl. 4, fig. 1. Parties supérieures d'un cendré foncé; gorge, pli de l'aile et extrémité des rectrices blancs; parties inférieures et croupion jaunes; une bande brune à la poitrine; bec et pieds bruns. Taille, cinq pouces. Nouvelle-Hollande.

Gobe-Mouche a gorge bleue. *Muscicapa hyacynthina*, Temm. *V.* Drymophile a gorge blanche.

Gobe-Mouche a gorge jaune du Sénégal. *V.* Platyrhynque a gorge jaune.

Gobe-Mouche a gorge jaune. *Muscicapa Manillensis*, Lath. Parties supérieures grises, variées de brun marron; sommet et côtés de la tête noirs; joues noirâtres, traversées par deux raies blanches; rémiges et tectrices alaires noires; celles-ci traversées par une raie blanche; rectrices intermédiaires noires, les autres blanches; parties inférieures jaunes, la poitrine rougeâtre et le dessous de la queue blanc; bec et pieds noirs. Taille, quatre pouces et demi. De l'île de Luçon.

Gobe-Mouche Gorgeret. *Muscicapa gularis*, Natt., Temm., pl. col. 167, fig. 1. Parties supérieures verdâtres; sommet de la tête et nuque d'un gris noirâtre; joues et sourcils roussâtres; parties inférieures cendrées; bec assez long, large et déprimé, noirâtre; pieds bruns. Taille, trois pouces. Du Brésil.

Gobe-Mouche a gorge rousse du Sénégal. *V.* Platyrhynque a gorge rousse.

Gobe-Mouche a gouttelettes. *Muscicapa guttula*, Garnot, Voy. de la Coq., pl. 16, fig. 2. Parties supérieures d'un gris cendré-bleuâtre; front et cou d'un noir velouté; tectrices alaires noires, avec quatre gouttelettes blanches aux épaules; rémiges et rectrices noirâtres, avec une tache blanche au bout des trois rectrices latérales; poitrine, abdomen, un petit collier et tectrices sous-caudales blancs; bec entouré à sa base de soies noires, dirigées en avant, sa couleur et celle des pieds est le gris de plomb. Taille, cinq pouces. De la Nouvelle-Guinée.

Gobe-Mouche a gros bec. *Muscicapa megarhyncha*, Quoy et Gaym., Voy. de l'Astr., pl. 3, fig. 1. Parties supérieures d'un roux foncé, passant au brun sur la tête; parties inférieures d'un roux vif, à l'exception de la gorge où cette teinte devient plus claire; bec roux, pieds jaunâtres. Taille, six pouces. De la Nouvelle-Guinée.

GRAND GOBE-MOUCHE A LONGS BRINS. *V.* DRONGO A BAQUETTES.

GRAND GOBE-MOUCHE NOIR A GORGE POURPRÉE. *V.* COBACINE PIAUHAU.

GRAND GOBE-MOUCHE NOIR HUPPÉ DE MADAGASCAR. *V.* DRONGO HUPPÉ.

GRAND GOBE-MOUCHE A QUEUE FOURCHUE DE LA CHINE. *V.* DRONGO DRONGHI.

GOBE-MOUCHE GRIS DE LA CHINE. *Muscicapa grisea*, Lath. Parties supérieures noires, avec une bande blanche sur les ailes; les inférieures d'un rouge pâle avec la poitrine grise; bec noir; pieds jaunâtres. Taille, cinq pouces.

GOBE-MOUCHE GRIS D'EUROPE. *Muscicapa grisola*, L., Buff., pl. enl. 565, f. 1. Parties supérieures d'un brun cendré, avec une raie longitudinale d'un brun foncé sur la tête; front blanchâtre; parties inférieures blanches; côtés du cou, poitrine et flancs parsemés de stries d'un brun cendré. Taille, cinq pouces six lignes. La femelle a le plumage plus sombre.

GOBE-MOUCHE GRIS-JAUNE. *Muscicapa flavigastra*, Lath. Parties supérieures d'un gris bleuâtre; rémiges et rectrices noires; parties inférieures d'un jaune pâle; bec d'un brun cendré; pieds d'un gris rougeâtre. Taille, six pouces. De l'Australasie.

GOBE-MOUCHE GRIS-VERT. *Muscicapa Novœboracensis*, Lath.; *Vireo Musicus*, Vieil., Ois. de l'Amérique septentrionale, pl. 52. Parties supérieures d'un vert-olive foncé; front et tache sur la joue jaunes; rémiges brunes, olivâtres à l'extérieur; tectrices alaires terminées de jaune clair, ce qui forme deux bandes sur les ailes; rectrices brunes, bordées d'olivâtre; gorge et devant du cou grisâtres; parties inférieures blanches, avec les flancs jaunes; bec et pieds bleuâtres. Taille, quatre pouces. La femelle a le sommet de la tête d'un gris vert, et les tectrices alaires terminées de blanchâtre.

GOBE-MOUCHE GUIRAYETAPA. *Alectrurus Guirayetapa*, Vieil. Parties supérieures noirâtres, variées de brun clair; tour du bec et des yeux, gorge et parties inférieures d'un blanc pur; un large demi-collier noir sur le haut de la poitrine; tectrices alaires et rémiges noires, frangées de blanc; tectrices étagées, les deux latérales plus longues, repliées en dessous, et joignant un côté à l'autre, de manière à tenir toujours la queue relevée; les barbes de ces deux rectrices sont roides et désunies; les autres rectrices sont simplement étagées, mais avec la tige terminée en pointe; bec jaunâtre; pieds noirâtres. Taille, cinq pouces. La femelle est moins grande, elle a les parties supérieures brunes, roussâtres, les rémiges et les rectrices brunes, frangées de roussâtre, la tête et le devant du cou blanchâtres, le demi-collier roux, les parties inférieures blanches, avec les flancs rougeâtres, la queue simple. De l'Amérique méridionale.

GOBE-MOUCHE HUPPÉ DU BRÉSIL. Nom donné par erreur ou par ignorance au Platyrhynque huppé, à tête couleur d'acier poli. D'Afrique.

GOBE-MOUCHE HUPPÉ DU CAP DE BONNE-ESPÉRANCE. *V.* PLATYRHYNQUE HUPPÉ, A TÊTE COULEUR D'ACIER POLI.

GOBE-MOUCHE HUPPÉ DE CAYENNE. *V.* PLATYRHYNQUE COURONNÉ.

GOBE-MOUCHE HUPPÉ DE L'ILE BOURBON. *V.* PLATYRHYNQUE DE L'ILE BOURBON.

GOBE-MOUCHE A HUPPE JONQUILLE. *Muscicapa luteocephala*, Lafr. Parties supérieures d'un vert olive, avec les plumes de la nuque jaunes, allongées et susceptibles de se redresser en huppe; parties inférieures jaunes, un peu lavé de gris sur la gorge, le devant du cou et la poitrine; bec gris en dessus, blanchâtre en dessous; pieds d'un gris bleuâtre, le doigt externe réuni à l'intermédiaire, non-seulement par ses trois premières phalanges, mais même par l'articulation qui suit la troisième. Taille, quatre pouces et demi. Du Brésil.

GOBE-MOUCHE HUPPÉ DE LA MARTINIQUE. *V.* MOUCHEROLLE A HUPPE BLANCHE.

GOBE-MOUCHE A HUPPE NOIRE. *V.* BATARA HUPPÉ, mâle.

GOBE-MOUCHE HUPPÉ DE LA RIVIÈRE DES AMAZONES. *V.* PLATYRHYNQUE RUBIN.

GOBE-MOUCHE A HUPPE ROUSSE. *V.* BATARA HUPPÉ, femelle.

GOBE-MOUCHE HUPPÉ A VENTRE GRIS. *Sylvia cristata*, Lath.; *Muscicapa cristata*, Vieill.; Figuier huppé, Buff., pl. enl. 391, f. 1. Parties supérieures d'un brun verdâtre; une huppe composée de plumes hérissées, brunâtres, frangées de blanc; parties inférieures blanchâtres, variées de gris; bec et pieds d'un brun jaunâtre. De la Guinée.

GOBE-MOUCHE DE L'ILE BOURBON. *Muscicapa rufiventris*, Lath., Buff., pl. enl. 572, f. 3. Tout le plumage noir, à l'exception de l'abdomen et des tectrices caudales inférieures, qui sont d'un roux assez clair; bec brun; pieds rougeâtres. Taille, quatre pouces neuf lignes.

GOBE-MOUCHE DE L'ILE-DE-FRANCE. *Muscicapa modulata*, Lath. Tout le plumage varié de blanchâtre et de brun, à l'exception de la tête qui est d'un brun noirâtre, et des ailes qui sont rousses; bec et pieds noirâtres. Taille, quatre pouces six lignes.

GOBE-MOUCHE DES ILES SANDWICH. *Muscicapa Sandwichensis*, Lath. Parties supérieures brunes; tectrices alaires bordées de roussâtre; sourcils blancs; nuque fauve; rectrices intermédiaires blanches à l'extrémité; gorge blanche, striée de roussâtre; poitrine jaunâtre; parties inférieures blanchâtres; bec et pieds noirs. Taille, cinq pouces et demi.

GOBE-MOUCHE INTRÉPIDE. *V.* GOBE-MOUCHE DE LA CAROLINE.

GOBE-MOUCHE DE LA JAMAÏQUE. *V.* GOBE-MOUCHE OLIVE DE LA CAROLINE.

GOBE-MOUCHE DE JAVA. *Muscicapa hæmorrhousa*, Lath. Parties supérieures d'un brun noirâtre; tête et queue noires; poitrine et ventre blancs; abdomen rouge; bec bleuâtre; pieds noirâtres. Taille, quatre pouces et demi. Espèce douteuse.

GOBE-MOUCHE JAUNATRE. *Muscicapa ochroleuca*, Lath. Parties supérieures d'un vert sombre olivâtre; rémiges et tectrices alaires vertes, bordées de jaune; gorge jaune; parties inférieures blanches, variées de jaunâtre; rectrices d'un vert olive brillant; bec et pieds bruns. Taille, cinq pouces. De l'Amérique septentrionale.

GOBE-MOUCHE AUX JOUES NOIRES. *Muscicapa barbata*,

Lath. Parties supérieures brunes; sommet de la tête noir; une bande noire sous l'œil; rémiges brunes, bordées de jaune; rectrices longues et noires; parties inférieures jaunes; bec noir; pieds bleuâtres. Taille, cinq pouces. De l'Océanique.

Gobe-Mouche du Kamtschatka. *Muscicapa Sibirica*, Lath. Parties supérieures brunes, les inférieures cendrées, tachetées de blanc; bec et pieds noirs. Taille, cinq pouces.

Gobe-Mouche King-Bira. *V.* Gobe-Mouche de la Caroline.

Gobe-Mouche aux longs pieds. *Muscicapa longipes*, Garnot, Voy. de la Coq., pl. 19, fig. 1. Parties supérieures d'un gris cendré, nuancé de brunâtre; gorge et poitrine d'un gris plus clair; milieu du ventre blanc; rémiges noirâtres; bec noir; pieds fauves. Taille, cinq pouces six lignes. De la Nouvelle-Zélande.

Gobe-Mouche a longue queue de Gingi. *V.* Merle a longue queue.

Gobe-Mouche a longue queue de Java. *Muscicapa Javanica*, Lath.

Gobe-Mouche de Lorraine. *V.* Gobe-Mouche a collier.

Gobe-Mouche de la Louisiane. *V.* Gobe-Mouche de la Caroline.

Gobe-Mouche a lunettes. *Muscicapa telescophtalmus*, Garnot, Voy. de la Coq., pl. 18, fig. 1. Tête, gorge, tour des yeux, milieu du dos noirs, à reflets bleus; tectrices alaires, rémiges et rectrices d'un noir brunâtre; le reste du plumage blanc; bec et pieds d'un gris de plomb, avec la base du premier entourée de soies roides. Taille, six pouces. De la Nouvelle-Guinée.

Gobe-Mouche Macula. *Muscicapa Maculata*, Lath. Parties supérieures d'un brun roux, tachetées de blanc sur les ailes; tête fauve; rémiges noirâtres; rectrices brunes, les latérales terminées de blanc; parties inférieures d'un brun rougeâtre, très-pâles vers l'abdomen; bec noir, bordé de jaune; pieds noirs. Taille, cinq pouces. De l'Inde.

Gobe-Mouche magnanime. *Tyrannus magnanimus*, Vieill. *V.* Gobe-Mouche Tictivie.

Gobe-Mouche du Malabar. *V.* Drongo a raquettes.

Gobe-Mouche Malkala-Kourla. *Muscicapa Melanictera*, Lath. Parties supérieures brunes, variées de jaune; rémiges et rectrices noirâtres, frangées de jaune; joues noires; parties inférieures jaunes; bec et pieds bleuâtres. Taille, cinq pouces et demi. De Ceylan.

Gobe-Mouche de Manado. *Muscicapa Manadensis*, Quoy et Gaym., Voy. de l'Astrol., pl. 3, fig. 3. Parties supérieures d'un bleu d'acier; front garni de plumes soyeuses et serrées, avec des soies à la base du bec; gorge d'un noir bronzé; parties inférieures et rectrices d'un blanc mat; bec bleuâtre; pieds noirs. Taille, cinq pouces. Des Célèbes.

Gobe-Mouche mantelé. *Muscicapa Cycinomelas*, Vieill.; Levaill., Ois. d'Afr., pl. 151. Parties supérieures d'un gris bleuâtre; front noir; nuque garnie d'une huppe bleue; rémiges et rectrices noires, bordées de bleuâtre; une bande blanche sur l'aile; devant du cou bleu; poitrine et parties inférieures d'un blanc nuancé de bleuâtre; bec et pieds bleuâtres. Taille, cinq pouces. La femelle a les couleurs moins vives, les parties inférieures cendrées, lavées de noirâtre; les rémiges et les rectrices d'un brun clair.

Gobe-Mouche matinal. *Tyrannus matutinus*, Vieill.; *Lanius Tyrannus*, var. A, Lath.; Buff., pl. enl. 537. Parties supérieures d'un brun cendré; sommet de la tête orangé à la base des plumes; tectrices alaires, rémiges et rectrices brunes, bordées de blanchâtre. Parties inférieures d'un blanc-grisâtre et cendré sur la poitrine; bec et pieds noirs. Taille, huit pouces. La femelle a la base des plumes du sinciput jaune. Des Antilles.

Gobe-Mouche de Maupiti. *Muscicapa Maupitensis*, Garnot, Voy. de la Coq., pl. 17. Tout le plumage noir, mais prenant une nuance de bleu fort intense, sur la tête, le dos, les tectrices alaires; bec et pieds plombés. Taille, six pouces. La femelle a les parties supérieures d'un jaune sale, nuancé de noirâtre, et les inférieures d'un jaune d'ocre; l'extrémité des rectrices noires, le bec et les pieds cendrés. De l'île de Taïti.

Gobe-Mouche mélancolique. *Tyrannus melancholicus*, Vieill. Parties supérieures d'un brun noirâtre; tête et cou gris, avec la base des plumes du sommet d'un rouge orangé; ces plumes sont étroites, effilées et hérissées; tectrices alaires liserées de blanc-jaunâtre, rémiges brunes; rectrices noirâtres, terminées de blanchâtre et d'inégale longueur, les latérales étant les plus longues; gorge et devant du cou d'un brun mêlé de jaune et de vert; le reste des parties inférieures d'un jaune foncé; bec et pieds noirs. Taille, sept pouces.

Gobe-Mouche Mignard. *Muscicapa Scita*, Vieill.; Levaill., Ois. d'Afrique, pl. 154, fig. 1 et 2. Parties supérieures d'un gris bleuâtre; bande oculaire noire; sourcils blancs; rémiges noires; les intermédiaires bordées de blanc; rectrices étagées, noires, frangées de blanc; les latérales presque entièrement blanches; poitrine et gorge rougeâtres, encadrées de blanc; les parties inférieures cendrées; bec et pieds bruns. Taille, cinq pouces.

Gobe-Mouche Molinar. *Muscicapa pristinaria*, Vieill.; Levaill., Ois. d'Afrique, pl. 160. Parties supérieures d'un roux olivâtre; tectrices alaires et rémiges noirâtres, bordées de fauve pâle; rectrices noirâtres, liserées de blanc extérieurement; bande oculaire noire; gorge et devant de la poitrine noirs; moustaches blanches, ainsi que le devant du cou; flancs roux; parties inférieures blanches; bec et pieds bruns. Taille, quatre pouces huit lignes. La femelle a les parties inférieures d'un roux jaunâtre.

Gobe-Mouche Moineau de Tanna. *Muscicapa Passerina*, Lath. Parties supérieures noirâtres; rémiges et rectrices noires; parties inférieures blanchâtres. Espèce douteuse.

Gobe-Mouche Mugimaki. *Muscicapa Mugimaki*, Temm., pl. color. 577, fig. 3. Parties supérieures d'un noir profond; une très-large bande blanche sur les ailes; gorge, devant du cou, poitrine, ventre et flancs roux; abdomen et tectrices sous-caudales d'un blanc pur; bec et pieds noirs. Taille, cinq pouces. Du Japon.

Gobe-Mouche multicolor. *V.* Gobe-Mouche Bonaparte.

Gobe-Mouche musicien. *Muscicapa Aedon*, Lath. Parties supérieures d'un brun ferrugineux; rectrices de moyenne longueur, étagées, d'un brun cendré; parties inférieures blanches; bec et pieds bruns. Taille, huit pouces. De la Tartarie.

Gobe-Mouche narcisse. *Muscicapa narcissina*, Tem. pl. color. 577, fig. 1. Sommet de la tête, joues, nuque et parties supérieures d'un noir profond, avec un large miroir blanc; une bande au-dessus des yeux, gorge, devant du cou, poitrine, dos inférieur et croupion d'un jaune d'or très-vif; milieu du ventre jaunâtre; tectrices sous-caudales blanchâtres. Bec et pieds noirs. Taille, quatre pouces six lignes. La femelle et les jeunes ont les parties supérieures d'un vert cendré, la gorge et le devant du cou d'un gris verdâtre, le ventre blanchâtre, les ailes et la queue d'un brun verdâtre. Du Japon.

Gobe-Mouche nébuleux. *V.* Sylvie nébuleuse.

Gobe-Mouche noir. *V.* Gobe-Mouche Bec-Figue, adulte.

Gobe-Mouche noir a collier. *V.* Gobe-Mouche a collier.

Gobe-Mouche noir des îles de la mer du Sud. *Muscicapa nigra*, Lath. Tout le plumage noir, avec quelques nuances de cendré sur la tête et les ailes; bec et pieds bruns. Taille, cinq pouces six lignes. La femelle est d'un brun noirâtre.

Gobe-Mouche noir et blanc des Moluques. *Muscicapa Moluccensis*. Parties supérieures d'un noir irisé; les inférieures, le croupion et le bord des rectrices latérales d'un blanc plus ou moins pur; poitrine et flancs cendrés; bec noir; pieds bleuâtres. Taille, cinq pouces. La femelle a les parties supérieures brunes, variées de cendré légèrement irisé.

Gobe-Mouche noir et jaune de Ceylan. *V.* Gobe-Mouche Malkala.

Gobe-Mouche noirâtre de la Caroline. *V.* Moucherolle Peavit.

Gobe-Mouche de la Nouvelle-Écosse. *Muscicapa Acadica*, Lath. Parties supérieures d'un gris verdâtre; rémiges noirâtres, la plupart bordées de blanc; tectrices alaires bordées de blanc, ce qui dessine sur les ailes deux bandes; parties inférieures d'un blanc jaunâtre; bec et pieds noirs. Taille, cinq pouces. Les plumes du sommet de la tête sont longues et susceptibles de se relever en huppe.

Gobe-Mouche olivâtre. *Muscicapa atra*, L.; *Muscicapa Phœbe*, Lath. Parties supérieures d'un cendré olivâtre; tête noirâtre; rémiges noires, bordées de blanc extérieurement; poitrine d'un cendré pâle; parties inférieures d'un blanc jaunâtre; bec et pieds noirs. Taille, cinq pouces. De l'Amérique méridionale.

Gobe-Mouche olive de la Caroline. *Muscicapa olivacea*, Lath. Parties supérieures d'un brun olive; sourcils blancs; rémiges et rectrices d'un brun verdâtre, bordées de blanc; parties inférieures d'un blanc sale; bec cendré; pieds rougeâtres. Taille, cinq pouces.

Gobe-Mouche olive de Cayenne. *Muscicapa agilis*, Lath., Buff., pl. enl. 573, fig. 4. Parties supérieures d'un brun olive; rémiges et rectrices d'un brun noirâtre, bordées d'olivâtre. Parties inférieures blanchâtres; gorge roussâtre; bec noir; pieds bruns. Taille, quatre pouces six lignes.

Gobe-Mouche ondulé. Levaill., Ois. d'Afr., pl. 150, fig. 1 et 2. Paraît être la même espèce que le Gobe-Mouche de l'Ile-de-France.

Gobe-Mouche orangé et noir des Indes-Orientales, *Muscicapa flammea*, Lath. Parties supérieures d'un noir irisé, de même que la tête, la gorge, le cou et le croupion; quelques taches à la base des rémiges; côté externe des rectrices latérales d'un jaune orangé, plus pâle vers l'abdomen; bec noir; pieds plombés. Taille, six pouces. La femelle a la tête et le dos d'un cendré bleuâtre; la gorge, partie des rémiges et des rectrices noirâtres; la poitrine et le croupion orangés; le reste des parties inférieures jaune.

Gobe-Mouche Oranor. *Muscicapa subflava*, Vieill., Levaill., Ois. d'Afrique, pl. 155, fig. 1 et 2. Parties supérieures d'un gris bleuâtre; les rémiges et les quatre rectrices intermédiaires noires; gorge cendrée; croupion, quelques traits sur les ailes, rectrices latérales et parties inférieures d'un jaune orangé vif; bec et pieds noirs. Taille, quatre pouces six lignes. De Ceylan.

Gobe-Mouche ornoir. *Muscicapa chrysomela*, Garnot, Voy. de la Coq., pl. 18, fig. 2. Plumage d'un jaune orangé, à l'exception du front, de la région oculaire, de la gorge, des barbes externes des rémiges, des rectrices qui sont d'un noir velouté; bec et pieds d'un gris de plomb. Taille, cinq pouces. De la Nouvelle-Zélande.

Gobe-Mouche paille. *Muscicapa straminea*, Nutt., Temm., Ois. color., pl. 167, fig. 2. Parties supérieures d'un cendré verdâtre; sommet de la tête, joues, gorge et poitrine d'un blanc plus ou moins pur, varié de cendré sur les deux derniers organes; une bande d'un cendré bleuâtre de même que la nuque au-dessus du front et des yeux; tectrices et rémiges noirâtres, bordées de blanc; rectrices d'un brun noir; parties inférieures d'un jaune paille; bec et pieds noirs. Taille, trois pouces sept lignes. Du Brésil.

Gobe-Mouche passe-gris. *Muscicapa obsoleta*, Nutt., Temm., pl. color. 275, fig. 1. Sommet de la tête, dos et nuque cendrés; manteau verdâtre, ainsi que les barbes externes des rémiges; ailes brunes, marquées de deux rangées de taches roussâtres; parties inférieures blanchâtres; devant du cou d'un gris clair; côtés de la poitrine d'un gris foncé; abdomen jaunâtre; bec brun, jaunâtre à sa base; pieds gris. Taille, quatre pouces. Brésil.

Petit Gobe-Mouche d'Allemagne. *V.* Gobe-Mouche rougeâtre.

Gobe-Mouche petit auborr. *V.* Gobe-Mouche d'Amérique.

Gobe-Mouche petit azur. *V.* Gobe-Mouche azur.

Petit Gobe-Mouche de Cayenne. *V.* Moucherolle jaune.

Gobe-Mouche Petit-Coq. *Muscicapa Alector*, Tem., Ois. color., pl. 155, fig. 1 et 2; *Alectrurus tricolor*, Vieill. Parties supérieures noires; front et joues variés de noir et de cendré; une tache derrière l'œil, blanche ainsi que la gorge et le devant du cou; côtés de la poitrine noirs; base des ailes blanche; tectrices alaires et rémiges noires, bordées de blanc; parties inférieures

d'un blanc cendré; queue composée de rémiges d'inégales longueur et structure, relevées en forme de toit sur deux plans verticaux; rectrices intermédiaires plus longues que les autres, ayant leurs barbules très-larges, décomposées, pourvues de petites franges, et la tige terminée en pointe longue et roide; les rectrices latérales ont leurs barbules unies; elles s'élargissent à leur extrémité qui est pointue au milieu et échancrée latéralement; bec jaunâtre, pieds cendrés. Taille, cinq pouces. La femelle est un peu plus petite; elle a les parties supérieures d'un brun sombre, avec le bord des plumes roussâtre; les inférieures d'un fauve isabelle, avec la gorge blanche; sa queue est légèrement fourchue, avec les rectrices terminées en palette que dépasse la pointe des tiges, surtout aux latérales. De l'Amérique méridionale.

Petit Gobe-Mouche huppé. *V.* Gobe-Mouche de la Nouvelle-Écosse.

Petit Gobe-Mouche noir aurore. *Muscicapa ruticilla*, Lath., Ois. de l'Amérique septentrionale, pl. 35 et 36. Parties supérieures noires; côtés de la poitrine, milieu des rémiges et base de toutes les rectrices latérales d'un jaune orangé. Parties inférieures blanches; bec gris; pieds noirs. Taille, quatre pouces et demi. La femelle est brune et jaune au lieu de noire et orangée.

Petit Gobe-Mouche tacheté de Cayenne. *Muscicapa Pygmæa*, Lath. Parties supérieures d'un cendré foncé, avec le bord de chaque plume verdâtre; tête et dessus du cou roux, tachetés de noir; rémiges noires, frangées de gris; rectrices noires; croupion cendré. Parties inférieures d'un jaune clair; bec assez long et noirâtre; un sourcil jaunâtre; pieds rougeâtres. Taille, trois pouces.

Gobe-Mouche petit Goutavika de Manille. *Muscicapa Psidii*, Lath. Parties supérieures brunes; tête noire; un trait blanc au-dessus de l'œil; une moustache noire; rémiges et rectrices noirâtres. Parties inférieures d'un blanc sale; tectrices caudales inférieures jaunâtres. Taille, quatre pouces.

Gobe-Mouche Pie. *V.* Platyrhynque Gillit.

Gobe-Mouche Pipiri. *V.* Gobe-Mouche de la Caroline.

Gobe-Mouche Pitangua. *V.* Gobe-Mouche Bentaveo.

Gobe-Mouche platyrhynque. *Muscicapa platyrhyncha*, Quoy et Gaym., Voy. de l'Astr. Parties supérieures d'un brun clair, ainsi que les moyennes tectrices alaires qui offrent à leur pointe un très-petit liseré blanc; rectrices d'un brun très-foncé en dessus; parties inférieures blanchâtres; bec et pieds bruns. Taille, quatre pouces six lignes. Nouvelle-Hollande.

Gobe-Mouche plombé. *Muscicapa cæsia*, Temm., pl. color. 17. Tout le plumage d'un cendré-bleuâtre foncé; rémiges d'un brun cendré, bordées de bleuâtre; rectrices noirâtres; bec noir; pieds cendrés. Taille, cinq pouces six lignes. La femelle a les parties supérieures d'un brun fauve; les rémiges et les rectrices d'un roux foncé; les parties inférieures rousses, avec le manteau blanchâtre. De l'Amérique méridionale.

Gobe-Mouche à poitrine noire du Sénégal. *V.* Platyrhynque à bandeau blanc, mâle.

Gobe-Mouche à poitrine rose. *Muscicapa Rhodogastra*, Lath. Parties supérieures d'un brun noirâtre; les inférieures brunes; une grande tache rose sur la poitrine, et quelques autres de la même nuance sur les tectrices alaires; bec et pieds bruns. Taille, cinq pouces. De l'Australasie.

Gobe-Mouche à poitrine rousse du Sénégal. *V.* Gobe-Mouche à bandeau blanc, femelle.

Gobe-Mouche à poitrine et ventre rouges. *Muscicapa Coccinigastra*, Lath. Parties supérieures d'un brun olive; sommet de la tête noir; rémiges blanches dans la moitié de leur longueur et noires dans le reste; rectrices noires, terminées de blanc, à l'exception de deux intermédiaires; menton et côtés du cou blancs; poitrine et ventre d'un rouge foncé; bec et pieds bruns. Taille, cinq pouces trois lignes. De l'Australasie.

Gobe-Mouche de Pondichéry. *Muscicapa Pondiceriana*, Lath. Parties supérieures d'un cendré obscur; un trait blanc au-dessus de l'œil; tectrices alaires terminées par une tache triangulaire blanche; rectrices latérales terminées de blanc; parties inférieures blanches; bec et pieds noirs. Taille, cinq pouces.

Gobe-Mouche Pririt. *Muscicapa Pririt*, Vieill., Levaill., Ois. d'Afrique, pl. 161, fig. 1 et 2. Parties supérieures d'un gris ardoisé; trait oculaire noir; sourcil blanc; rectrices noires, terminées de blanc; les latérales ont le bord externe blanc; rémiges et tectrices alaires bordées de blanc. Parties inférieures blanches, tachetées de noirâtre sur les flancs; un collier blanc; bec et pieds noirs. Taille, quatre pouces et demi. La femelle est moins grande; elle a les parties supérieures rousses, variées de noirâtre et de blanc; le front et le dessus de la tête d'un gris cendré, que borde un trait noir; la gorge et la poitrine rousses, entourées d'une ligne jaune; les parties inférieures blanchâtres.

Gobe-Mouche pyrrhoptère. *Muscicapa pyrrhoptera*, Temm., pl. color. 596, fig. 2. Tête, cou, poitrine et dos d'un bleu cendré; croupion roussâtre; grandes tectrices alaires et rectrices couleur de rouille; rémiges noires, lisérées de bleuâtre; parties inférieures d'un blanc roussâtre; bec noir, entouré de longs poils à sa base; pieds bleuâtres. Taille, six pouces. La femelle a la tête d'un gris bleuâtre, le dos d'un brun roussâtre, la nuque cendrée, la gorge et la poitrine roussâtres, les rémiges bordées de roux. De Bornéo.

Gobe-Mouche querelleur. *Tyrannus rixosus*, Vieill. Parties supérieures d'un brun clair; plumes du sommet de la tête d'un beau rouge à leur base, brunes à l'extrémité; gorge et partie du cou jaunâtres; le reste des parties inférieures jaune; bec et pieds noirs. Taille, sept pouces six lignes. De l'Amérique méridionale.

Gobe-Mouche à queue blanche. *Muscicapa leucura*, Lath. Parties supérieures d'un gris cendré; rectrices intermédiaires noires; les autres terminées de blanc, et d'autant plus longuement qu'elles approchent davantage des latérales qui sont entièrement blanches. Parties inférieures blanches; bec et pieds noirs. Taille, quatre pouces trois lignes. Du cap de Bonne-Espérance.

Gobe-Mouche à queue grêle. *Muscicapa Stenura*, Temm., pl. color. 167, fig. 3. Parties supérieures cendrées, variées de roussâtre, couleur qui borde les ré-

miges et les tectrices alaires; sommet de la tête d'un gris de plomb; front et bande oculaire d'un blanc pur; parties inférieures rousses, avec la gorge et l'abdomen blanchâtres; rectrices longues, étagées, noirâtres, bordées de blanc; bec et pieds noirs. Taille, quatre pouces. Du Brésil.

GOBE-MOUCHE ROSE. *Muscicapa rosea*, Vieill. Parties supérieures cendrées; croupion et tectrices caudales d'un gris rosé; rémiges brunes, variées au centre interne de rouge et de rose; rectrices intermédiaires brunes, les autres plus ou moins variées de rouge; menton blanc; parties postérieures d'un rouge rose, plus pâle vers le ventre; bec et pieds noirs. Taille, cinq pouces et demi. Des Indes.

GOBE-MOUCHE ROUGEATRE. *Muscicapa parva*, Bechst. Parties supérieures d'un cendré rougeâtre; nuque d'un gris bleuâtre; rémiges d'un brun cendré; rectrices blanches, avec les quatre intermédiaires et l'extrémité des latérales noires; gorge, devant du cou et poitrine d'un rouge vif. Parties inférieures blanches, avec les flancs rougeâtres; bec et pieds bruns. Taille, quatre pouces et demi. Les femelles et les jeunes ont les nuances moins prononcées. D'Europe.

GOBE-MOUCHE DE LA CAROLINE. *V.* TANGARA ROUGE.

GOBE-MOUCHE ROUGE HUPPÉ. *V.* PLATYRHYNQUE RUBIN.

GOBE-MOUCHE ROUX. *Muscicapa cinerea*, L.; *Tyrannus rufus*, Vieill. Parties supérieures d'un brun verdâtre; tête, gorge et cou d'un cendré bleuâtre. Parties inférieures et rectrices latérales d'un roux assez vif; bec et pieds bruns. Taille, sept pouces et demi. Du Brésil.

GOBE-MOUCHE ROUX DE BRISSON. *Muscicapa Cayennensis rufa*, Briss. Parties supérieures d'un roux brun; tête et dessus du cou d'un brun cendré; rémiges brunes, bordées de roux. Parties inférieures, croupion et rectrices d'un roux vif; gorge et devant du cou blanchâtres; bec noir, gris en dessous; pieds bruns. Taille, huit pouces trois lignes.

GOBE-MOUCHE ROUX DE CAYENNE. *V.* PLATYRHYNQUE ROUX.

GOBE-MOUCHE ROUX A POITRINE ORANGÉE. *V.* PLATYRHYNQUE A GORGE ORANGÉE.

GOBE-MOUCHE RUBISALE. *Muscicapa Toitoi*, Garnot, Voy. de la Coq., pl. 15, fig. 3. Plumage noir, d'une teinte moins foncée sur les ailes; front, extrémité de la poitrine, un miroir sur les ailes et quelques points des rectrices extérieures d'un blanc pur; bec et pieds noirs. Taille, quatre pouces. De la Nouvelle-Zélande.

GOBE-MOUCHE DE SAINT-DOMINGUE. *V.* GOBE-MOUCHE MATINAL.

GOBE-MOUCHE DES SAVANES. *Muscicapa Tyrannus*, Lath.; *Tyrannus Savanna*, Vieill., Ois. de l'Amérique septentrionale, pl. 43. Parties supérieures d'un gris ardoisé; sommet de la tête noirâtre, avec la base des plumes jaune; tectrices alaires et rémiges brunes; croupion noirâtre; rectrices d'inégale longueur, noires; les latérales plus longues de quelques pouces, et blanches dans la moitié du bord externe; les suivantes insensiblement plus courtes jusqu'aux intermédiaires, qui ont à peine la huitième partie de la longueur des latérales. Parties inférieures blanches; bec et pieds noirs. Taille; quatorze pouces. Les femelles et les jeunes n'ont point de jaune à la base des plumes du sommet de la tête. De l'Amérique méridionale.

GOBE-MOUCHE SIMPLE. *Muscicapa inornata*, Garn., Voyage de la Coq., pl. 16, fig. 1. Parties supérieures grises, nuancées de bleuâtre; rémiges et rectrices d'un brun cendré; parties inférieures d'un brun marron; bec et pieds d'un gris de plomb. Taille, dix lignes. De la Nouvelle-Guinée.

GOBE-MOUCHE SOLITAIRE. *Tyrannus solitarius*, Vieill. Parties supérieures cendrées, variées de brun et de blanchâtre; sommet de la tête noir, avec la base des plumes jaune; bande oculaire noire; sourcil varié de noir et de blanc; moustache blanche, bordée de noir; petites tectrices alaires noirâtres, frangées de roux, les grandes liserées de blanc; rémiges brunes, bordées de rougeâtre; rectrices noirâtres, frangées de rougeâtre; les latérales frangées de blanchâtre; parties inférieures blanchâtres, variées de noir et de jaune vers le cou et la poitrine; bec noir; pieds bleuâtres. Taille, huit pouces et demi. De l'Amérique méridionale.

GOBE-MOUCHE SOLITAIRE DE LA GÉORGIE. *Muscicapa solitarius*, Wilson; *Vireo solitarius*, Vieill. Parties supérieures d'un vert olivâtre; joues, sommet de la tête et cou d'un cendré bleuâtre; tour du bec noir; bande oculaire blanche; tectrices alaires noires, terminées de blanc; rémiges frangées de jaunâtre et de vert; rectrices noires, bordées de vert; parties inférieures blanches, avec la poitrine cendrée et les flancs jaunes; bec noir, bleuâtre en dessous; pieds cendrés. Taille, quatre pouces.

GOBE-MOUCHE STRIÉ. *V.* SYLVIE STRIÉE DE L'AMÉRIQUE SEPTENTRIONALE.

GOBE-MOUCHE SUIRIRI. *Muscicapa Suiriri*, Vieill. Parties supérieures grises, variées de verdâtre; tête et cou d'un cendré bleuâtre; un petit sourcil blanc; tectrices alaires et rémiges noires, bordées de blanchâtre; rectrices brunes, les latérales blanches extérieurement; parties inférieures blanches, nuancées de gris-bleuâtre; bec noirâtre, blanchâtre en dessous; pieds noirs. Taille, six pouces. De l'Amérique méridionale.

GOBE-MOUCHE DE SURINAM. *Muscicapa Surinama*, Lath. Parties supérieures noires, les inférieures blanches; rectrices terminées de blanc; bec et pieds noirs.

GOBE-MOUCHE TACHETÉ. Buff., pl. enl. 453, fig. 2. *V.* GOBE-MOUCHE AUDACIEUX.

GOBE-MOUCHE TACHETÉ DE CAYENNE. *Muscicapa virgata*, Lath., Buff., pl. enl. 574, fig. 3. Parties supérieures brunes; sommet de la tête varié de cendré et de jaune; tectrices alaires et rémiges bordées de fauve, ce qui dessine sur l'aile deux larges bandes de cette couleur; parties inférieures d'un cendré jaunâtre, striées de brun; côtés de la poitrine et flancs obscurs; bec brun; pieds noirs. Taille, quatre pouces trois lignes.

GOBE-MOUCHE TECTEC. *Muscicapa Tectec*, Lath. Parties supérieures brunes avec le bord des plumes roussâtre; tête et dessous du cou bruns, pointillés de roux; parties inférieures et rectrices rousses, avec la gorge blanchâtre; rémiges et rectrices d'un brun foncé, bordées de roux; bec et pieds bruns. Taille, quatre pouces neuf lignes.

Gobe-Mouche a tête d'acier. *Muscicapa chalybeocephalus*, Garnot, Voy. de la Coq., pl. 15, fig. 1. Tête d'un bleu d'acier; parties supérieures d'un brun marron; cou, poitrine et abdomen blancs, plus ou moins nuancés de roussâtre; bec et pieds d'un gris de plomb, la base du premier est entourée d'un faisceau de poils roides qui se dirigent en plusieurs sens; narines arrondies, recouvertes par des plumes veloutées. Taille, dix pouces. De la Nouvelle-Irlande.

Gobe-Mouche a tête azurée de l'Ile de Luçon. *Muscicapa cyanocephala*, Lath. Parties supérieures d'un rouge foncé; tête d'un bleu noirâtre; gorge rouge; parties inférieures brunâtres; rectrices inégales, les intermédiaires plus courtes, d'un rouge brun, terminées de noir; bec et pieds bruns. Taille, cinq pouces.

Gobe-Mouche a tête bleue de l'Ile de Luçon. *Muscicapa cœruleocapilla*, Vieillot. Parties supérieures d'un gris ardoisé; tête d'un beau bleu, ainsi que la gorge et le dessus du cou; une large tache brune sur les tectrices alaires; rémiges et rectrices noires; parties inférieures cendrées; les deux rectrices intermédiaires dépassant les autres en longueur; bec et pieds noirs. Taille, quatre pouces.

Gobe-Mouche a tête grise. *Muscicapa griseicapilla*, Vieill. *V.* Dasmophile a tête grise.

Gobe-Mouche a tête noire. *Muscicapa pusilla*, Wils. Parties supérieures d'un brun obscur, varié de vert-olive; sommet de la tête noir; sourcils, joues, gorge, devant du cou et poitrine jaunes; abdomen brun-vert; bec et pieds rougeâtres. Taille, quatre pouces trois lignes. La femelle a le sommet de la tête d'un jaune olive terne. De l'Amérique septentrionale.

Gobe-Mouche a tête noire de la Chine. *Muscicapa atricapilla*; Vieill. Parties supérieures d'un gris brunâtre; tête noire, avec la nuque garnie de plumes longues et effilées; rémiges et rectrices brunes; celles ci terminées de blanchâtre; croupion d'un blanc sale; parties inférieures d'un gris cendré, plus pâle vers la gorge; tectrices caudales inférieures rouges; bec et pieds noirs. Taille, neuf pouces. Espèce douteuse.

Gobe-Mouche Tictivie. *Lanius sulphuratus*, L.; *Corvus flavigaster*, Lath.; *Corvus flavus*, Gmel., Ois. de l'Amér. sept., pl. 47. Parties supérieures brunes; sommet de la tête orangé, avec l'extrémité des plumes noire; sourcils blancs; moustaches noires; rémiges et rectrices brunes, rougeâtres extérieurement, grises aux barbes internes; gorge blanchâtre; parties inférieures jaunes; bec et pieds noirs. Taille, huit pouces. Des deux Amériques.

Gobe-Mouche Titiri. *V.* Gobe-Mouche matinal.

Gobe-Mouche tricolor. *Muscicapa tricolor*, Vieill. Parties supérieures noires; tectrices alaires et rémiges variées de noir et de brun; sourcils, poitrine et ventre blancs; gorge, bec et pieds noirs; queue étagée. Des Moluques.

Gobe-Mouche varié a longue queue de Madagascar. *V.* Platyrhynque Schet.

Gobe-Mouche varié des Indes. *Muscicapa variegata*, Lath. Plumage brun à l'exception d'une bande blanche qui occupe le front, les côtés de la tête, et descend sur les épaules, des parties et de l'extrémité de la queue qui sont également blanches; bec et pieds noir. Taille, cinq pouces.

Gobe-Mouche véloce. *Muscicapa hirundinacea*, Temm., Ois. col., pl. 119. Parties supérieures d'un bleu noirâtre, avec le bord des plumes d'un bleu azuré foncé; croupion, bord des rectrices latérales et parties inférieures d'un blanc nuancé de cendré; bec et pieds d'un gris de plomb. Taille, cinq pouces quatre lignes. La femelle a les parties supérieures d'un noir cendré, avec le bord des plumes d'un noir bleuâtre. De Java.

Gobe-Mouche a ventre blanc de Cayenne. *V.* Platyrhynque Gillit.

Gobe-Mouche a ventre jaune. *V.* Moucherolle jaune.

Gobe-Mouche a ventre rouge de la mer du Sud. *V.* Gobe-Mouche Boodang.

Gobe-Mouche ventru. *Muscicapa ventralis*, Nutt., Temm., pl. color. 275, fig. 2. Parties supérieures et bord des rémiges et des rectrices d'un vert olive; front, tour du bec et des yeux couverts de petites plumes panachées de blanc et de verdâtre; deux rangées de petites taches jaunâtres sur les tectrices alaires; parties inférieures d'un jaune verdâtre; bec long, pointu et déprimé. Taille, quatre pouces trois lignes. Du Brésil.

Gobe-Mouche verdâtre de l'Amérique septentrionale. *V.* Tangara verdâtre.

Gobe-Mouche verdâtre de Cayenne. *V.* Gobe-Mouche Sibibi.

Gobe-Mouche verdâtre de la Chine. *Muscicapa Sinensis*, Lath. Parties supérieures d'un gris verdâtre; sommet de la tête noir, entouré d'une bande blanche qui part de l'angle du bec; rémiges d'un vert jaunâtre; gorge blanche; devant du cou et poitrine grisâtres; abdomen jaune; bec et pieds noirs. Taille, cinq pouces.

Gobe-Mouche verdin. *Muscicapa virescens*, Nutt., Temm., pl. color. 275, fig. 3. Cette espèce ne diffère du Gobe-Mouche ventru que parce qu'elle manque de taches jaunâtres aux trois dernières rémiges secondaires, que son bec est plus épais et moins long. Du Brésil.

Gobe-Mouche vermillon. *Muscicapa miniata*, Temm., pl. color. 156. Parties supérieures d'un rouge orangé, brillant et nuancé de noir; tête, gorge, scapulaires et tectrices alaires noires, à reflets d'acier bruni; extrémité des rémiges, les externes et les quatre rectrices intermédiaires noires; croupion, rectrices latérales à l'exception de leur base, et parties inférieures d'un rouge de vermillon; queue étagée; bec et pieds d'un noir bleuâtre. Taille, sept pouces. La femelle a les parties supérieures d'un rouge plus obscur, tacheté de noir, le front, les joues et la gorge orangés, tachetés de blanc. Des Moluques.

Gobe-Mouche vert. *Muscicapa viridis*. Tout le plumage d'un vert-olive foncé, plus clair sur la gorge, avec les ailes et la queue d'un brun olive; bec recouvert à sa base, jusque sur les narines, par les plumes du front, avec son ouverture garnie d'un grand nombre de poils. Taille, cinq pouces et demi. Du Brésil.

Gobe-Mouche vert luisant. *Muscicapa nitens*, Lath. Parties supérieures d'un vert doré, irisé; rémiges et rectrices noirâtres, bordées de vert; gorge et poi-

trine rousses; croupion et ventre jaunes; bec et pieds noirs. Taille, quatre pouces. Des Indes.

Gobe-Mouche violent. *Tyrannus violentus*, Vieill. Parties supérieures d'un cendré bleuâtre; sommet de la tête jaune, avec l'extrémité des plumes noire; rémiges brunes; rectrices inégales, les deux latérales beaucoup plus longues, noires; parties inférieures blanches; bec et pieds noirs. Taille, neuf à dix pouces. De l'Amérique méridionale.

Gobe-Mouche de Virginie a huppe verte. *V.* Gobe-Mouche mélancolique.

Gobe-Mouche vorace. *Tyrannus vorax*, Vieill. Parties supérieures grises; sommet de la tête d'un jaune orangé, avec l'extrémité des plumes brune; rémiges et rectrices brunes; parties inférieures d'un cendré blanchâtre; rectrices inégales; bec et pieds noirs. Taille, huit pouces. Des Antilles.

Gobe-Mouche Yetapa. *Muscicapa Psalura*, Tem., pl. color. 286 et 296. Sommet de la tête, nuque, côtés du cou et bas de la poitrine noirâtres; gorge, ventre et abdomen blancs; dos et tectrices alaires d'un gris blanchâtre; rémiges et rectrices noires, bordées de blanchâtre; les deux rectrices latérales très-longues et noires; bec jaunâtre à sa base; pieds noirs. Taille, onze à douze pouces. La femelle est beaucoup plus petite; elle a les parties supérieures brunes, avec le bord des plumes et le bas de la poitrine roussâtres, ainsi que l'abdomen; la gorge et le ventre sont blanchâtres. Brésil.

GOBE-MOUCHERON. ois. Espèce du genre Gobe-Mouche. *V.* ce mot.

GOBE-MOUCHES. bot. Espèce du genre Apocin. *V.* ce mot.

GOBERGE. pois. Même chose que Merluche dans certains ports de mer. *V.* Gade.

GOBIE. *Gobius.* pois. Genre qui, dans l'ordre des Acanthoptérygiens de la méthode de Cuvier, sert de type à la famille des Gobioïdes, et qui présente de grands rapports avec les Blennies, par le *facies* et la taille des espèces qu'il renferme. Outre que les Gobies peuvent, comme ces Poissons, vivre un certain temps hors de l'eau, ils se tiennent sur les rivages, et ont leur estomac sans cul-de-sac, avec un canal intestinal sans cœcum; la plupart des mâles ont aussi un même petit appendice derrière l'anus, et les femelles, dans plusieurs espèces, sont également vivipares. Les caractères du genre *Gobius* consistent dans les nageoires ventrales qui, situées très en avant et jusque sur la poitrine, y sont réunies dans toute leur longueur ou au moins par leur base, en un seul disque creux, et formant l'entonnoir d'une manière plus ou moins complète. On prétend que l'animal emploie ce disque comme une ventouse pour s'appliquer contre les rochers, lorsqu'il veut se fixer au fond des eaux, en résistant à leur mouvement. Les épines de leur dorsale sont flexibles; l'ouverture des ouïes est peu considérable, avec la branchiostége munie de quatre rayons; deux petits pores rapprochés sont situés sur la tête, entre les yeux. Le corps, dont les proportions sont peu considérables, est comprimé : la vessie aérienne est simple. Les anciens avaient connu des Poissons de ce genre; mais les modernes, en cherchant à reconnaître dans les espèces de l'Océan, leurs espèces de la Méditerranée, en embrouillant la synonymie, et en rapportant aux Gobies des Poissons qui n'en présentent qu'imparfaitement les caractères, jetèrent sur leur histoire une confusion que Lacépède essaya de débrouiller, en y établissant quatre coupes génériques : les Gobies, les Gobioïdes, les Gobiomores et les Gobiomoroïdes. Cuvier, qui n'a sans doute pas trouvé dans les caractères imposés par son prédécesseur, assez de solidité pour faire adopter des noms qui, formés les uns des autres, pouvaient introduire une nouvelle confusion dans la science, n'a adopté, même comme sous-genre, ni les Gobiomores, ni les Gobiomoroïdes, mais en conservant la coupe des Gobies proprement dits, et des Gobioïdes, il ajoute au genre comme sections, les Ténioïdes du même auteur, avec les Périophtalmes de Schneider et les Éléotrides de Gronou. Les espèces du genre qui nous occupe sont nombreuses; toutes ont le corps enduit d'une certaine viscosité où s'attache de la vase qui, cachant leurs petites écailles et les rendant méconnaissables, leur permet de saisir l'imprudente proie qui s'approche d'elles. Elles ont été la plupart confusément décrites et médiocrement figurées, de sorte qu'on ne saurait trop en recommander l'étude aux ichthyologistes, que leur position sur les rivages de la mer, met à portée d'éclaircir les doutes qui règnent à leur égard. En attendant qu'ils soient levés, nous imiterons Cuvier dans sa circonspection, en ne mentionnant que les Gobies positivement déterminées, parce que, dans les sciences exactes, il vaut mieux omettre des faits, que d'en rapporter qui ne soient pas suffisamment constatés.

† Gobies proprement dites, ou Boulereaux, *Gobius*, vulgairement *Goujon de mer*. Selon Cuvier, les ventrales sont réunies sur toute leur longueur et même en avant, de sorte qu'elles forment un disque concave et complet. Le corps est allongé, la tête médiocre, arrondie, avec les joues renflées et les yeux rapprochés; deux dorsales, dont la postérieure est assez courte. Les espèces bien constatées qui rentrent dans ce sous-genre sont :

Gobie Boulereau ou Bouleraot, appelée aussi Boulereau noir, *Gobius niger*, L., Gmel., *Syst. Nat.*, 13, t. 1, *pars* 3, p. 1196; Bloch, pl. 38, fig. 1, 2, 3. Rond. *Pisc.*, 1, p. 200; Encycl. Pois., pl. 35, fig. 134. *Gobius Bouleroti*, Lac., Pois., t. 11, p. 252. Cette espèce est l'une des plus abondantes sur nos rivages océaniques, et se retrouve sur ceux de l'Asie. Elle est en forme de coin, longue de cinq à six pouces, variée de brun noirâtre et de gris foncé en dessus, avec le ventre blanc, pointillé de jaune clair; la caudale est arrondie; sa bouche est grande, munie de petites dents sur deux rangs, et de lèvres épaisses; sa chair est assez bonne à manger, et les Poissons du genre Gade en sont très-friands. d. 6-14, p. 13, 18, v. 10, 12, a. 11, 14, c. 14, 18.

Gobie Aphye, vulgairement appelée aussi *Boulereau blanc* et *Loche de mer*, dont on paraît avoir fait un double emploi sous les noms de *Gobius Aphya* et *Gobius minutus*, Gmel., *loc. cit.*, p. 1199. Cette espèce, qui n'a guère plus de trois pouces de longueur et qu'on dit se trouver en égale abondance depuis le Nil jusque sur les côtes de Belgique, paraît être celle dont

il était déjà question dans Aristote. D. 6-17, P. 17, 18. V. 6, 12, A. 11, 14, C. 13.

GOBIE PAGANEL. *Gobius Paganellus*, L., Gmel., *loc. cit.*, p. 1198; Goujon de mer, Encycl. Pois., pl. 35, f. 133. Cette espèce atteint jusqu'à dix pouces de longueur; sa dorsale antérieure est bordée de jaune; son dos est d'un verdâtre foncé, et son ventre jaunâtre, tacheté de noirâtre; une lunule noire se distingue sur les pectorales. Commune dans la Méditerranée, Rondelet dit qu'elle dépose ses œufs, un peu aplatis, dans les endroits où l'eau paraît être le plus tiède. D. 6-17, P. 17, V. 12, A. 16, C. 20.

GOBIE JOZO. *Gobius Jozo*, L., Gmel., *loc. cit.*, pag. 1199; Bloch, pl. 107, f. 1; Goujon blanc, Encycl. Pois., pl. 35, f. 136, qui est la Gobie blanche de Rondelet, et qui atteint de quatre à six pouces de longueur. Cette espèce, qui habite indifféremment la Méditerranée, la Baltique et l'Océan du Nord, a ses écailles un peu plus grandes que les congénères, le dos couleur de brique, et le reste du corps blanchâtre. Elle dépose ses œufs sur le sable; sa chair est médiocre. D. 6-14, P. 16, 19, V. 12, A. 13, 14, C. 14, 16.

Pour les autres espèces méditerranéennes, entre lesquelles on peut citer le Gobou jaune de Nice, *Gobius aurotus*, découvert par Risso, Cuvier renvoie à l'Ichthyologie de ce savant; mais en prévenant qu'il n'adopte pas entièrement sa nomenclature. Il regarde comme des espèces exotiques, qu'on peut sans difficulté admettre dans le sous-genre qui nous occupe, les *Gobius Plumeri*, Bloch, pl. 175, fig. 3; Gmel., *loc. cit.*, p. 1203. Des Antilles. — *Gobius lanceolatus*, L., Gmel., p. 1203. La Gobie Lancette de Bonnaterre, Encycl. Pois., pl. 87, f. 366, qui, jusqu'ici, n'a été observée que dans les ruisseaux et les petites rivières de la Martinique. — *Gobius elongatus*, Cuv., que Schneider avait rapporté mal à propos au genre Eleotris, sous le nom de *Lanceolata*, pl. 15. — *Gobius lagocephalus* de Pall., Gmel., *loc. cit.*, 1202, dont on ne connaît pas positivement la patrie. — *Gobius Broddaerti* du même auteur, Gmel., p. 1201, Encycl. Pois., pl. 30, f. 140. Des mers de l'Inde. — *Gobius cyprinoïdes*, Gmelin, p. 1202. Des mers d'Amboine. — Enfin, l'AWAOU de Lacép., *Gobius ocellaris*, Brous. Dec. n° 2, tab. 2, Gmel., p. 1204, Encycl. Pois., pl. 30, f. 141. Espèce d'eau douce, propre aux ruisseaux et aux rivières d'Otaïti, où elle n'a certainement pu être transportée de nulle part, puisqu'elle ne se rencontre en aucun autre lieu, fait qui ne prouve point en faveur de l'opinion d'un centre unique de création. Cuvier ne prononce point sur les autres espèces rapportées par les auteurs au sous-genre qui nous occupe, entre autres sur la Gobie Bosc de Lacépède, et sur la Pectinirothe, qui est l'*Apocryptes Chinensis* d'Osbeck.

†† GOBIOÏDES, dont les espèces diffèrent de celles du sous-genre précédent, en ce qu'elles ont leurs deux dorsales réunies en une seule, et qu'elles ont le corps plus allongé. On en connaît quatre :

GOBIE ANGUILLARE. Encycl. dict.; *Gobius anguillaris*, Gmel., *loc. cit.*, p. 1201; *Gobioïdes anguilliformis*, Lac., Pois., t. II, p. 577. De la Chine. — GOBIE SMYRNÉENNE, Encyclop. Poiss., p. 66; *Gobioïdes Smyrnensis*, Lac., *loc. cit.*, p. 579. — Le *Gobioïdes Broussonetii*, Lac., *loc. cit.*, pl. 17, f. 1; *Gobius oblongatus* de Schneider; enfin, GOBIE QUEUE NOIRE, *Gobioïdes melanurus*, Lac., *loc. cit.*, p. 582, qui est le *Gobius melanurus* de Broussonet et de Gmel., sont les espèces plus ou moins bien connues du sous-genre Gobioïde.

††† TÆNIOÏDES, *Tænioïdes*. Les Poissons de ce sous-genre n'ont, comme les Gobioïdes, qu'une dorsale, mais qui est plus allongée. Leurs yeux sont oblitérés, et leur lèvre supérieure porte quelques barbillons. C'est dans l'édition que Schneider a donnée de Bloch, que les Tænioïdes ont été séparés des autres Gobies, et Cuvier pense que le *Cepola cæcula*, probablement identique avec le Tænioïde hermannien de Lacépède, doit se placer ici.

†††† PÉRIOPHTALMES, *Periophtalmi*. Ont la tête entièrement écailleuse, les yeux tout à fait rapprochés l'un de l'autre, garnis à leur bord inférieur d'une paupière qui peut les recouvrir, et les nageoires pectorales couvertes d'écailles dans plus de la moitié de leur longueur, ce qui leur donne l'air d'être posées sur une sorte de bras. Leurs ouïes étant plus étroites encore que celles des autres Gobies, elles vivent aussi plus longtemps hors de l'eau, et l'on prétend même qu'elles ont la faculté de ramper sur le rivage pour échapper à leurs ennemis aquatiques ou pour atteindre les petits Crustacés dont elles se nourrissent. On distingue les Périophtalmes en deux sections :

α. Celles qui ont les ventrales réunies en un disque complet comme les Gobies proprement dites. Tels sont le *Gobius Schlosseri*, Gmel., *Syst. Nat.*, XIII, T. I, p. 1201, d'Amboine, et le *Gobius striatus* de Schneider qui, ayant établi le genre Périophtalme, n'y avait cependant pas rapporté ce Poisson.

β. Celles qui ont les ventrales séparées presque jusqu'à leur base; tels sont le *Gobius Kœhlreuteri*, Gmel., *loc. cit.*, p. 136, avec les *Periophtalmus ruber* et *Papilio* de Schneider.

††††† ÉLÉOTRIDES, *Eleotrides*. Elles n'ont presque plus le caractère du genre, puisque les ventrales y sont libres, et que la branchiostège a six rayons; mais le *facies* et les mœurs, qui sont les mêmes, paraissent avec l'appendice situé derrière l'anus, et la nature des rayons des deux dorsales, avoir décidé Cuvier à ne pas les en extraire entièrement. Le genre *Eleotris* de Schneider n'est pas celui que Gronou fonda sous le même nom, puisque les espèces qu'il y rapporte auraient les ventrales réunies en éventail; mais ce caractère ne paraît pas être constant. C'est surtout parmi les Éléotrides que règne une grande confusion. Il faut y rapporter: 1° le *Gobius Pisonis*, Gmel., *loc. cit.*, p. 1206, qui n'est pas le Gobiomoroïde-Pison de Lacépède, mais l'Amore-Pixuma de Marcgraaff; 2° l'Ammore-Guara du même Marcgraaff; 3° le Gobiomore-Taiboa de Lacépède, *Gobius striatus* de Broussonet.

GOBIÉSOCE. *Gobiesox*. POIS. Le genre formé sous ce nom, par Lacépède, n'a été conservé par Cuvier que comme un sous-genre de Lépadogastres. *V.* ce mot.

GOBIO. POIS. Synonyme de Chabot, espèce du genre Cotte. *V.* ce mot.

GOBIOIDE. POIS. Sous-genre de Gobie. *V.* ce mot.

GOBIOMORE. POIS. *V.* GOBIE.

GOBIOMOROIDE. POIS. *V.* GOBIE.

GOBIONARIA. POIS. Synonyme de *Gobius Aphya*. *V.* GOBIE.

GOBIOS. POIS. Synonyme de Paganel, espèce du genre Gobie. *V.* ce mot.

GOBIUS. POIS. *V.* GOBIE.

GOBOU. POIS. L'un des noms vulgaires du *Gobius Aphya*, et des autres espèces du même genre. *V.* GOBIE.

GOBOUS. POIS. Pour Gobie. *V.* ce mot.

GOCHET. MOLL. Adanson (Voy. au Sénégal, pl. 13, fig. 4) a donné cette épithète à une fort belle espèce de Natice, qui est la *Natica fulminea* de Lamarck.

GOCHNATIE. *Gochnatia*. BOT. Genre de la famille des Synanthérées et de la Syngénésie égale, L., établi par Kunth (*in Humb. et Bonpl. Nova Genera et Species Plant. æquinoct.*, t. IV, p. 15) qui l'a placé dans la section des Carduacées, tribu des Barnadésiées, et lui a donné les caractères suivants : involucre campanulé, composé de folioles nombreuses, étroitement imbriquées et piquantes; les extérieures plus courtes, ovales; les intérieures oblongues et lancéolées; réceptacle plan et nu; fleurons nombreux, tous hermaphrodites et tubuleux, dépassant l'involucre; corolle tubuleuse, à limbe divisé en cinq découpures égales, linéaires et étalées; filets des étamines libres; anthères linéaires, munies à leur base de deux soies; ovaire cunéiforme, un peu comprimé, soyeux, surmonté d'un style filiforme et d'un stigmate bilobé; aigrette sessile, composée de poils aussi longs que la corolle et légèrement hispidules. Ce genre, qui a de l'affinité avec le *Barnadesia*, le *Chuquiraga* et le *Dasyphyllum*, est aussi très-rapproché du *Vernonia* dont il diffère par ses anthères munies de deux soies, et par son aigrette simple; il s'éloigne des premiers par ces mêmes caractères et par son réceptacle nu. Kunth (*Synops Orb.-Nov.*, t. II, p. 362) a cité le genre *Stiftia* de Mikan comme synonyme du *Gochnatia*. Celui-ci ne se compose jusqu'à présent que d'une seule espèce, *Gochnatia vernonioides*, Kunth, *loc. cit.*, t. 309. C'est une plante à tige frutescente et inerme, à feuilles alternes, très-entières, blanches et cotonneuses en dessous, oblongues, aiguës, arrondies à la base; ses fleurs jaunes sont solitaires ou géminées au sommet des ramuscules. Elle croît dans les régions chaudes de la province de Bracamora en Amérique, sur les rives du fleuve des Amazones.

GOCI. BOT. Variété de Froment cultivé dans quelques cantons de la France occidentale.

GODAILLE. BOT. Nom vulgaire, adopté par Paulet, du faux Mousseron, espèce du genre Agaric.

GODAL. BOT. Adanson a donné ce nom à des Cryptogames placées par Linné parmi ses *Byssus*, mais qui appartiennent à diverses familles. Quelques espèces se rapportent à l'*Himantia candida* et au *Desmatium petræum* de Persoon. Aucun auteur n'a adopté ce genre artificiel.

GODE. OIS. Synonyme présumé du Pétrel Tempête. *V.* PÉTREL.

GODE. BOT. L'un des noms vulgaires et le plus usité dans le commerce, du *Reseda luteola*. *V.* RÉSÉDA.

GODET CROTINIER ET GODET MONTÉ. BOT. Paulet donne ces noms à deux Champignons des genres Agaric et Pezize.

GODÉTIE. *Godetia*. BOT. Genre de la famille des Onagraires, Octandrie Monogynie, Lin., institué par Spach pour quelques plantes observées par Douglas en Californie, et dont il a envoyé des graines en Europe. Les caractères distinctifs du genre consistent dans son calice tubuleux, à quatre divisions, dans sa corolle à quatre pétales, et dans sa capsule cylindrique, ovale, renfermant une grande quantité de semences déprimées, anguleuses et cunéiformes. La chalaze est bordée, denticulée.

GODÉTIE GRACIEUSE. *Godetia lepida*, Spach, *Botan. Regist.*, 1849. C'est une plante annuelle, à tige ramense et d'un pied et demi environ. Les feuilles sont ovales-lancéolées et pubescentes. Les fleurs ont un peu plus d'un pouce d'étendue; les sépales sont acuminés, et les pétales d'une forme arrondie, un peu rhomboïdale, échancrés au sommet, avec le limbe étalé, d'un rouge pourpré, clair, marqués d'une tache triangulaire, supérieure, d'un rouge vineux.

GODÉTIE A FLEURS POURPRÉES. *Godetia rubicunda*, Spach, *Botan. Regist.*, 1856. Sa tige, élevée de deux pieds environ, rameuse et légèrement pubescente, est garnie de feuilles linéaires, lancéolées, largement dentées, et d'un vert éclatant. Les fleurs ont au delà de deux pouces d'étendue dans leur épanouissement; le calice est presque conique; à tube court; la corolle est composée de quatre pétales ondulés, arrondis, un peu cunéiformes, d'un rouge de lilas tendre, avec l'onglet d'un rouge de feu. Les huit étamines sont alternativement plus grandes et plus petites; leurs anthères sont allongées, dressées, avec leur extrémité réfléchie; leur couleur à la base est la même que celle de l'onglet des pétales et jaune au sommet. Le style, plus long que les étamines, est terminé par un stigmate à quatre lobes étalés, réfléchis ou roulés, d'un blanc pur.

GODÉTIE A NUANCES VINEUSES. *Godetia vinosa*, Spach, *Botan. Regist.*, 1880. Elle ne s'élève guère au delà de deux pieds; ses tiges sont droites, assez grêles, cylindriques, d'un brun rougeâtre, garnies de feuilles linéaires-oblongues, très-peu saillantes, et d'un vert tirant sur le jaune. Les pétales, au nombre de quatre, sont grands, étendus, concaves, un peu cunéiformes au bord antérieur, qui est irrégulièrement incisé et échancré; le diamètre de la corolle est de près de deux pouces; sa couleur est le blanc nuancé de pourpre vineux; le tube du calice forme à peine le tiers de l'étendue du limbe.

Il est probable que ces jolies plantes deviendront les ornements de nos plates-bandes, car elles poussent avec vigueur dans toutes les variétés de sols. Le grand nombre de graines qu'elles produisent promet une prompte multiplication.

GODOVIA. BOT. Pour Godoya. *V.* ce mot.

GODOYA. BOT. Genre de la Polyadelphie Pentagynie, L., établi par Ruiz et Pavon (*Prodr. Flor. Peruv. et Chil.*, p. 101), et classé par Choisy (Mémoires de la Soc. d'hist. natur. de Paris, vol. 1, p. 221) dans la famille des Guttifères, avec les caractères suivants : calice à cinq sépales colorés; étamines définies ou indéfinies;

anthères lançant leur pollen au moyen de deux pores; stigmate à cinq angles; capsule quinquéloculaire; semences imbriquées ou ailées.

Le rapprochement que Choisy a fait de ce genre avec les Guttifères a quelque chose de douteux. En effet, il offre, ainsi que les genres *Mahurea* d'Aublet et *Marila* de Swartz, qui concourent ensemble à former la section des Clusiées, des affinités d'un côté avec les Guttifères, et de l'autre avec le genre *Gomphia* de la famille des Ochnacées. Comme ce dernier, il a des feuilles alternes et dentées, un calice coloré, le même nombre des parties de la fleur, la forme des anthères et leur mode de déhiscence; mais il s'en éloigne par son ovaire unique, multiloculaire et dépourvu de gynobase.

Les espèces de *Godoya*, au nombre de deux (*Godoya spathulata* et *Godoya obovata*, Ruiz et Pavon), sont de fort beaux arbres qui croissent au Pérou. Leur bois est très-dur et employé pour fabriquer plusieurs ustensiles. Dans la première, les feuilles sont crénelées en forme de spatule, et les fleurs ont plus de quarante étamines. Dans la seconde les feuilles sont aussi crénelées, mais obovales; elles ne renferment que dix étamines.

GODRILLÉ. OIS. Synonyme ancien de Rouge-Gorge. *V.* SYLVIE.

GODRONNÉ. *Repandus.* BOT. On nomme feuilles Godronnées, celles dont les bords sont marqués par des angles peu saillants dans toute leur longueur, et sont interrompus par des sinuosités beaucoup plus profondes que celles des feuilles sinueuses.

GŒKUMITE. MIN. Le professeur Thompson a donné ce nom à une substance d'un vert jaunâtre, de la carrière de Gœkum en Uplande, qui ressemble beaucoup par ses caractères extérieurs à une autre substance de la même carrière, et que l'on a précédemment appelée Gabnite ou Loboïte; mais l'analyse faite par Thompson de cette substance, différant beaucoup, comme on va le voir, de celle de la Gabnite, il en résulte que ce doit être une espèce particulière. Sa pesanteur spécifique est de 3,74; elle est opaque ou seulement translucide sur les bords, d'une structure laminaire. Elle est composée de Silice 35,5; Chaux 25,5; Protoxyde de Fer 34,5; Alumine 1,5; Eau 3.

GOÉLAND. OIS. Ce nom, donné dans la Méthode de Temminck à une division des Mauves, vient de celui qu'on donne vulgairement, sur nos côtes, aux plus gros Oiseaux de ce genre, et que plusieurs ornithologistes avaient adopté comme spécifique.

GOELETTE. OIS. L'un des noms vulgaires du Pierre Garin. *V.* HIRONDELLE DE MER.

GOÉMON OU GOUÉMON. BOT. (*Hydrophytes.*) Sur la plupart des côtes de France, l'on donne ce nom aux Hydrophytes que la mer jette sur les rivages ou qui couvrent les rochers, principalement aux Fucus, aux Laminaires, aux Siliquaires, aux Lorées, etc. La plupart des plantes marines et des Zoophytes rejetés par les flots, sont également désignés sous le nom de Goémon ou Gouémon, et forment un engrais précieux dans certaines contrées littorales, particulièrement en Bretagne et en Poitou.

GOEPPERTIE. *Goeppertia.* BOT. Genre de la famille des Thymélées, établi par Nées d'Esembéeck qui lui donne pour caractères : fleurs polygamo-dioïques; périanthe rotacé, à six divisions égales, membraneuses, assez larges et décidues; neuf étamines toutes fertiles et disposées sur trois rangs; les filaments sont courts, linéaires et plans, ceux du troisième rang ont des glandes à leur base, ceux des deux autres en sont privés; les anthères ont deux ou quatre loges déhiscentes par des valvules ascendantes : les six extérieures sont suborbiculaires, trigones ou carrées, avec les ostioles grandes, presque rondes ou ovales et introrses; les trois anthères intérieures sont plus grandes que les autres, ovales ou trigones, avec leurs ostioles oblongues et extrorses; l'ovaire est uniloculaire, uniovulé; le style est court et le stigmate tronqué; la baie est monosperme et glandiforme, assise sur le tube persistant et endurci du périanthe. Les Goepperties sont des arbustes et des arbres de l'Amérique méridionale; leurs feuilles sont alternes, étalées, pubescentes ou soyeuses et penninervées; les panicules sont rétrécies, composées de deux ou trois fleurs, au sommet des rameaux.

GOERTAN. OIS. Nom de pays, devenu scientifique, d'une espèce du genre Pic. *V.* PIC.

GŒTHÉE. *Gœthœa.* BOT. Genre de la Monadelphie Polyandrie, L., dédié à l'un des plus célèbres poètes et philosophes allemands de ce siècle, par Nées et Martius (*Nov. Act. Bonn.*, t. XI, p. 91), qui en ont ainsi tracé les caractères : calice campanulé, court, à cinq dents, ceint d'un involucelle très-grand, vésiculeux et à quatre ou six divisions profondes; cinq pétales qui adhèrent par la base, à estivation roulée en spirale; étamines nombreuses dont les filets sont réunis en une longue colonne, et les anthères ovales, à deux loges; style allongé, partagé au sommet en huit à dix stigmates; fruit capsulaire formé de cinq coques coriaces et monospermes. Ce genre avait été rapporté par ses auteurs à la famille des Malvacées, mais à cause de ses anthères décrites comme biloculaires, le professeur De Candolle (*Prodrom. Syst. unio. Veget.*, t, p. 501) l'a réuni aux Byttnériacées, tribu des Wallichiées. Il ne se compose que de deux espèces, *Gœthœa semperflorens* et *Gœthœa cauliflora*, Nées et Martius, *loc. cit.*, tab. 7 et 8, qui habitent les forêts vierges du Brésil. Ce sont des arbres ou arbustes à feuilles coriaces, un peu glabres, elliptiques et dentées dans la première espèce, oblongues et entières dans la seconde, à pétioles velus, à stipules étroites et à fleurs très-grandes, axillaires, sur des pédoncules uniflores et penchés, naissant sur le tronc dans la seconde espèce, et possédant des involucelles vésiculeux, réticulés, d'une belle couleur écarlate ou d'un brun pourpré.

GŒTHITE. MIN. Substance particulière, encore peu étudiée; elle est en lames d'un rouge jaunâtre, et d'un rouge très-vif lorsque les lames sont traversées par une vive lumière; la poussière est d'un rouge orangé; quelques-unes de ces lames présentent des traces de cristallisation, qui semblent devoir les faire rapporter à un prisme rectangulaire; ce sont de petites tables biselées sur deux bords opposés, et portant des biseaux et des facettes obliques sur les autres. L'analyse chimique a présenté : Peroxyde de Fer, 89; Eau, 11.

COETZIA. INT. Et non *Goezia*. Genre établi par Zeder qui lui donna par la suite le nom de Colcbus. Il était composé de deux espèces : le *Goetzia inermis* dont Rudolphi a fait le genre *Liorhynchus*, et le *Goetzia armata*, Prionoderme de Rudolphi. C'est un Ver douteux, trouvé une seule fois par Coëze, dans l'estomac d'un Silure.

GOHORIA. BOT. Synonyme de Visnage. *V.* ce mot.

COIAVE ET COYAVIER. BOT. Pour Couyave et Gouyavier. *V.* ces mots.

COIFFON ET COISNON. POIS. Syn. vulg. de Goujon.

GOIRAN. OIS. Syn. ancien de Boodrée. *V.* FAUCON, division des Buses.

COITRE. ZOOL. Développement considérable du corps thyroïde, qui, chez l'Homme, est une tuméfaction morbifique, laquelle, portée à un certain degré de développement, caractérise des individus imbéciles, appelés communément Crétins. On attribua plus d'une fois cette maladie, assez fréquente dans plusieurs cantons de montagnes, à l'usage de l'eau de neige, mais tous les montagnards qui boivent de cette eau, ne sont pas goîtreux, et l'on trouve des crétins en beaucoup de lieux éloignés des neiges éternelles. L'iode passe pour un excellent remède contre cette infirmité qui, souvent, attaque le cou des plus belles femmes de nos capitales, qui ne boivent pas d'eau de neige et ne sont pas imbéciles. Chez les Reptiles, le Goître n'est pas une infirmité, mais un caractère d'espèce ou de genre dont l'erpétologiste doit tenir compte. Il est alors soutenu par des prolongements de l'os hyoïde. Quelquefois la peau qui le recouvre change de couleur, selon la passion qu'éprouve l'animal en la renflant.

GOITREUSE. OIS. Nom employé par quelques auteurs pour désigner le Pélican.

GOITREUX. OIS. Espèce du genre Manakin. *V.* ce mot.

GOITREUX OU GOITREUSE. REPT. SAUR. Noms vulgaires de l'Iguane ordinaire.

COL. ANNÉL. Synonyme de Pontobdelle. *V.* ce mot.

GOLA. MAM. L'un des noms vulgaires du Chacal. *V.* CHIEN.

GOLAR. MOLL. Synon. de *Solen strigillatus*, Gmel.

COLD. MIN. *V.* OR.

GOLDBACHIE. *Goldbachia*. BOT. Genre de la famille des Crucifères et de la Tétradynamie siliqueuse, L., établi par le professeur De Candolle (*Syst. Veget. natur.*, t. II, p. 575) qui l'a placé dans la tribu des Anchoniées ou des Notorhizées Lomentacées, et l'a ainsi caractérisé : calice dressé, à sépales non bossus à la base ; pétales à peine onguiculés, obtus et oblongs ; étamines libres ; silique oblongue, biarticulée ; style presque nul ; graines pendantes dans chaque loge, à cotylédons incombants, plans ou légèrement courbés ; fleurs petites, de couleur blanche ou lilas. Ce genre a été formé aux dépens des *Raphanus*. Par la forme de sa silique, il est très-voisin du *Didesmus*, mais il s'en éloigne par la structure des cotylédons ; toutes ses étamines libres le distinguent de l'*Achonium*, et ses graines pendantes du *Cakile*. Il se compose de deux espèces : 1° *Goldbachia lævigata*, DC. ; *Raphanus lævigatus*, Marsch. Bieb., *Flor. Taurico-Cauc.*, II, p. 129. Cette espèce croît dans des sables mobiles, autour d'Astracan. Ses pétales sont oblongs, entiers, du double plus longs que le calice ; ses siliques lisses et pendantes. Elle a été figurée dans les *Icones selectæ* de Benjamin Delessert, t. II, tab. 81. 2° *Goldbachia torulosa*, DC., espèce très-voisine de la précédente et qui s'en distingue à peine par ses feuilles, ses fleurs et ses fruits lorsque la plante est jeune. Ses siliques sont cylindracées, tubuleuses transversalement et presque redressées. Elle croît dans l'Orient.

COLDFUSSIE. *Goldfussia*. BOT. Genre de la famille des Acanthacées, de la Didynamie Angiospermie de Linné, établi par Nées Van-Esenbeeck, pour une petite plante que l'on avait placée d'abord dans le genre *Ruellia*. Le type du genre nouveau, GOLDFUSSIE A FEUILLES INÉGALES, *Goldfussia anisophylla*, Nées, *in Pl. Asiat. rar.*, v. 3, p. 88 ; Bot. Magaz., 3404, ne s'élève pas à plus de deux pieds ; elle est glabre, faiblement garnie de rameaux en zigzag, arrondis, comprimés et étalés. Les feuilles sont distiques, lancéolées, acuminées, dentées, réticulées, d'un vert obscur en dessus, d'un vert plus pâle en dessous où les nervures sont très-proéminentes ; le pétiole est court, faiblement ailé sur les bords ; les stipules sont lancéolées, aiguës et à bords entiers. Les pédoncules sont axillaires, légèrement inclinés ; ils supportent chacun une fleur infundibuliforme, longue d'un pouce et demi, d'un bleu azuré, nuancé de blanc et de brunâtre. Le calice est petit, divisé en cinq parties linéaires-lancéolées, dressées, égales, d'un vert jaunâtre assez pâle, entouré de plusieurs bractées. Le tube de la corolle est très-peu renflé, et son limbe se divise en cinq lobes irréguliers, formant deux lèvres : la supérieure partagée en trois divisions réfléchies et à bords ondulés ; l'inférieure n'a que deux lobes également ondulés, mais un peu plus larges. Les étamines sont blanches. Le style est simple, presque en massue, terminé par un stigmate subulé. La capsule est arrondie, à six angles. La Coldfussie à feuilles inégales appartient au climat de l'Inde ; c'est conséquemment une plante de serre chaude ; il lui faut une terre légère et substantielle ; elle demande des arrosements assez copieux à l'époque de son entrée en végétation, et se propage de boutures.

GOLEIAN. POIS. Espèce du genre Cyprin, *Cyprinus rivularis*, L.

GOLFE. GÉOL. *V.* MER.

GOLGOSION. BOT. Synon. de Rave, selon Adanson.

GOLIA. BOT. Nom donné par Adanson au genre *Soldanella* des autres botanistes. *V.* ce mot.

GOLIATH. *Goliath*. INS. Genre de l'ordre des Coléoptères, section des Pentamères, établi par Lamarck, aux dépens des Cétoines (Syst. des Anim. sans vert., p. 209), et rangé par Latreille (Règne Anim. de Cuv.) dans la famille des Lamellicornes, tribu des Scarabéides, avec ces caractères distinctifs : mâchoires entièrement écailleuses ; menton fort large, transversal ou en forme de cœur très-évasé ; chaperon très-avancé et divisé en deux lobes, en forme de cornes. Les Goliaths ont une grande analogie d'organisation avec les Cétoines. Ils ressemblent encore davantage aux Trichies ; mais ils s'en distinguent par la forme de leur menton et par la consistance écailleuse du lobe terminal des mâchoires. Leur

prothorax est orbiculaire, ce qui les éloigne sensiblement des Cétoines. La pièce axillaire située en avant et à la base des élytres et qu'Audouin a démontrée (Annales des Sciences naturelles) être l'épimère du mésothorax, n'existe que dans quelques espèces du genre Goliath; elle est, au contraire, développée et très-visible dans toutes les Cétoines. Les Goliaths sont des insectes remarquables par leur forme et en général par leur grande taille. Ils sont exotiques et appartiennent à l'Afrique et à l'Amérique méridionale.

Goliata géant. *Goliath giganteus*, Lamk.; *Cetonia Goliathus* de Fabricius. Il peut être considéré comme type du genre. On en trouve deux variétés qui ont été figurées par Olivier (Entomol., n° 6, pl. 5, fig. 33, et pl. 9, fig. 33).

Goliata Cacique. *Goliath Cacicus*, Lamk.; *Cetonia Cacicus* de Fabricius et d'Olivier. Ce dernier en a donné une bonne figure (*loc. cit.*, n° 6, pl. 4, fig. 22). Fabricius et Olivier disent qu'elle habite l'Amérique méridionale.

Goliata Polyphème. *Goliath Polyphemus*, Lamk.; *Cetonia Polyphemus* d'Olivier (*loc. cit.*, n° 6, pl. 7, fig. 61). Il a été recueilli en Afrique. Lamarck se borne à la description de ces trois espèces; mais il rapporte au même genre les Cétoines *micans*, *Ynca* de Fabricius et *bifida* d'Olivier. Latreille croit que la première et la troisième appartiennent au genre Cétoine, et que celle désignée sous le nom d'Ynca est seule un Goliath. Le même auteur décrit une espèce nouvelle, le Goliath barbicorne, *Goliath barbicornis* de Maclay. *V.* Dejean, Cat. des Coléopt., p. 61, et Kirby, *Trans. Linn. Societ.*. t. XIII.

GOLO-BEOU. ois. Espèce du genre Merle. *V.* ce mot.

GOMARA. bot. Le genre institué sous ce nom, par Adanson, est rentré entièrement dans le genre *Crassula* de Linné, tel qu'il a été modifié par Haworth.

GOMARIE. *Gomoria*. bot. Genre de la famille des Personées et de la Didynamie Angiospermie, L., établi par Ruiz et Pavon (*Prodr. Flor. Per.*, 162) qui lui ont assigné pour caractères: une corolle irrégulière, dont le tube est courbé et resserré vers son milieu; le limbe à cinq découpures: les quatre supérieures égales, l'inférieure plus arrondie et plus profonde; un appendice membraneux en forme de coupe; filets des étamines courts et insérés à l'étranglement du tube; style très-court, persistant, terminé par un stigmate capité; capsule ovale, presque tétragone, à deux valves et à deux loges renfermant un grand nombre de petites graines oblongues.

Le *Gomario racemoso*, Ruiz et Pavon (*loc. cit.*), est une plante dont les tiges sont ligneuses et les branches garnies de feuilles lancéolées, denticulées à leur partie supérieure; et les fleurs disposées en grappes. Elle croît dans les grandes forêts du Pérou.

Le nom de *Gomaria* avait été employé par Adanson pour désigner le genre *Crassula* de Linné. *V.* ce dernier mot.

GOMART. *Bursera*. bot. Ce genre, de l'Hexandrie Monogynie, a été constitué par Jacquin et Linné. Placé d'abord dans la famille des Térébinthacées, il est devenu le type de la famille des Burséracées, établie par Kunth dans l'ouvrage qu'il a publié sur les genres de Térébinthacées (Annales des Sciences naturelles, juillet 1824). Voici les caractères que ce botaniste en a tracés: calice persistant, quadrifide, à trois ou à cinq parties caduques; lobes assez épais, ovales, obtus, concaves et égaux; quatre pétales insérés sous le disque, oblongs, larges à la base, trois fois plus longs que le calice, égaux, réfléchis, et à estivation valvaire; huit étamines insérées sous le disque, plus petites que la corolle, à anthères oblongues et déhiscentes dans le sens de leur longueur; disque annulaire, presque toujours à huit crénelures; ovaire ovoïde, sessile, triloculaire, renfermant des ovules géminés, collatéraux et fixés à l'axe central, surmonté d'un stigmate sessile et trilobé; drupe obliquement oblong, convexe du côté extérieur, offrant des angles obtus à sa partie intérieure, à trois osselets ou noyaux, dont deux sont rudimentaires; l'écorce du fruit est charnue, succulente, et se sépare en trois valves; chaque osselet monosperme est couvert d'une pellicule (pulpeuse, d'après Jacquin); graine pendante du sommet de la loge, dépourvue d'albumen, munie d'un tégument membraneux, d'un embryon qui a la forme de la graine, et dont les cotylédons sont foliacés, charnus et chiffonnés; la radicule supérieure est droite.

Le Gomart Gommier, *Bursera gummifera*, L. et Jacq. (*Amer.*, tab. 65), est un arbre de l'Amérique méridionale et des Antilles où on lui donne les noms vulgaires de Sucrier de montagne, Chibou, Cachibou, Gommier et Bois à Cochon. Les colons et les naturels de Saint-Domingue donnent aussi ces noms à l'*Hedwigia balsamifera* de Swartz, dont Persoon a fait une espèce de *Bursera*. Les feuilles du *Bursera gummifera* sont alternes, imparipinnées, quelquefois ternées ou simples, à folioles très-entières et obscurément pointillées. Il porte de petites fleurs polygames et soutenues par des pédicelles qui sont accompagnés d'une bractée à leur base. Le nombre des parties de la fleur est variable entre trois et quatre, selon Jacquin. Le fruit du Gomart est plein d'un suc balsamique, qui découle aussi des incisions faites à l'écorce, et qui se concrète à l'air. Ce suc a de la ressemblance avec la Gomme résine élémi qui provient de plantes appartenantes aux Amyridées, voisines aussi, dans l'ordre botanique, de la famille des Burséracées.

On a essayé de cultiver le Gomart Gommier dans les serres d'Europe, mais il n'y a pas encore fleuri. Cet arbre et le *Bursera acuminoto*, Willd., sont les seules espèces du genre, depuis que Kunth (*loc. cit.*) a adopté les genres *Marignio* de Commerson ou *Dammara* de Gærtner, *Hedwigia* de Swartz, *Colophonia* de Commersou, qui avaient été réunis au *Bursera* par Lamarck. *V.* ces mots.

GOMÈSE. *Gomesa*. bot. Genre de la famille des Orchidées, et de la Gynandrie Monandrie, L., établi sur une plante décrite dans le *Botanical Mag.*, tab. 1948, et offrant pour caractères essentiels: un périanthe presque bilabié, à six divisions profondes, dont les deux antérieures sont conniventes avec les intérieures, et placées sous la lèvre inférieure; celle-ci est entière, sessile, dépourvue d'éperon, à deux crêtes, faisant

corps avec la base du gynostème; une anthère mobile, terminale, renfermant deux masses polliniques, connivantes à leur sommet, avec le prolongement du stigmate. Le *Gomesa recurva* est une plante originaire du Brésil, dont les racines sont bulbeuses, et les feuilles radicales lancéolées, oblongues et élargies à leur partie supérieure; ses hampes soutiennent un long épi recourbé, composé de fleurs verdâtres, accompagnées de bractées ovales et membraneuses.

GOMÈZE. *Gomeza.* BOT. Ce genre, établi par Rob. Brown dans la famille des Orchidées (*Bot. Mogoz.*, t. 1748), est le même que le genre *Rodriguezia* de Ruiz et Pavon.

GOMEZIA. BOT. Pour Gomozia. *V.* ce mot.

GOMME. BOT. Produit immédiat d'un grand nombre de végétaux, ordinairement solide, incolore, translucide, insipide ou d'une saveur très-fade. Exposée au contact de l'air, la Gomme paraît n'en éprouver aucune altération; la lumière la jaunit; l'eau la dissout. On forme avec elle une masse gélatineuse plus ou moins épaisse, quelquefois simplement visqueuse; elle est insoluble dans l'alcool et l'éther. Les Acides la dénaturent ou la décomposent : le sulfurique la carbonise d'abord, puis en modifie les caractères et les propriétés; le nitrique la convertit presque totalement en Acide mucique. Les dissolutions alcalines la précipitent d'abord sous forme d'une matière assez semblable au Cuscuru, et finissent par la dissoudre complétement. Chauffée dans un appareil distillatoire, elle se ramollit, se boursoufle et donne, outre les produits que l'on obtient ordinairement, des matières végétales, une petite quantité d'Ammoniaque. La Gomme se trouve répandue dans toutes les parties des végétaux; souvent elle transsude de la tige et vient se concréter sur l'écorce; souvent aussi on est obligé de faire macérer dans l'eau bouillante les parties qui la contiennent et de la séparer ainsi des substances insolubles dans l'eau. Quoi qu'il en soit, la Gomme n'est jamais pure, et les principes qui l'accompagnent ont fait distinguer autant d'espèces qu'il y a de végétaux qui la contiennent en quantités notables. On ne peut énumérer ici que les plus remarquables par leurs propriétés et leurs usages.

GOMME ARABIQUE : en fragments arrondis, translucides, limpides ou colorés en jaune ou en rougeâtre, fragile et très-soluble dans l'eau, surtout après avoir été fortement desséchée au feu; composée de 7,05 d'Oxygène, 45,84 de Carbone, 46,67 d'eau et 0,44 d'Azote. Les usages de la Gomme arabique sont très-étendus : elle sert à donner de la consistance au feutre, du lustre à certaines étoffes, à coller et fixer les couleurs, etc. On l'emploie en médecine comme adoucissant. Elle découle de plusieurs *Acacia* et surtout du *Nilotica* et du *Gummifera*.

GOMME ADRAGANTE. *V.* ADRAGANT.

GOMME AFRICAINE ou DU SÉNÉGAL. C'est la même chose que la Gomme arabique; les fabricants la préfèrent parce qu'elle donne plus de consistance à leurs apprêts.

GOMME DE BASSORA. Même chose que Gomme Adragante.

GOMME DE CERISIER ou DU PAYS : en fragments arrondis, quelquefois très-volumineux, transparents, limpides ou colorés en jaune et en brun; d'une saveur fade particulière, même un peu acerbe. Elle est composée de 19 d'Acide carbonique, 42 d'eau et d'Acide acétique, de 52 de Carbone, 4 de sulfate et de phosphate de Chaux, 3 d'huile chargée d'un peu d'Ammoniaque. La Gomme du pays est peu soluble dans l'eau, sans cependant former avec elle un mucilage semblable à celui de la Gomme Adragante, elle tient une sorte de milieu entre celle-ci et la Gomme arabique. Tous les Pruniers et Cerisiers fournissent de cette Gomme.

GOMME TURIQUE. Même chose à très-peu près que la Gomme arabique.

On a improprement donné le nom de Gomme aux substances suivantes :

GOMME ALOUCHI, AMMONIAQUE, CAUCUMA, CARAIGNA, GUTTE, OPPOPANAX, SAGAPENUM OU SÉRAPHIQUE, DE CÉDRE, COPAL, ÉLÉMI, DE GAYAC, LAQUE, DE LACCE, HÉDERA ou DE LIERRE, TACAMAQUE. *V.* RÉSINES.

GOMME DES FUNÉRAILLES. *V.* ASPHALT.

GOMME ÉLASTIQUE. *V.* CAOUTCHOUC.

GOMME EN LARMES. *V.* GALBANUM.

GOMME RÉSINE. *V.* RÉSINE.

GOMMIER. BOT. On a donné ce nom à divers arbres qui produisent de la Gomme; ainsi l'on a appelé :

GOMMIER D'ARABIE, l'*Acacia gummifera*, qui produit la véritable Gomme arabique du commerce.

GOMMIER BLANC, les *Bursera gummifera* et *balsamifera*. *V.* GOMART.

GOMMIER ROUGE, l'*Acacia Nilotica*, etc.

GOMORTEGA. BOT. C'est ainsi que Ruiz et Pavon (*System. Flor. Peruvianæ et Chiliensis*, p. 108) ont nommé un genre de la Décandrie Monogynie, L.; ils l'ont dédié à Gomez Ortega, en l'honneur duquel le genre *Ortegia* avait déjà été fondé. Persoon s'arrêtant à cette seule considération avait changé ce nom générique en celui d'*Adenostemum*, et De Candolle a semblé sanctionner cette mutation lorsqu'il a établi (Théorie élément. de la Botan., 2ᵉ édition, p. 263) que les noms génériques, dans lesquels on veut exprimer à la fois le nom et le prénom de ceux auxquels on les dédie, devaient être proscrits. Cependant, le genre dont il s'agit n'a pas été admis dans ce Dictionnaire sous le nom donné par Persoon, probablement à cause de sa trop grande ressemblance avec celui d'*Adenostemma*, autre genre de la famille des Corymbifères établi par Forster. En conséquence, nous en exposerons ici les caractères : corolle à six pétales; dix étamines disposées sur trois rangées, et graduellement plus petites; deux glandes à la base de chaque filet; deux à trois stigmates; drupe uniloculaire, renfermant une noix très-dure à deux ou trois loges; noyaux comprimés. L'unique espèce de ce genre, mentionnée par Persoon sous le nom d'*Adenostemum nitidum*, est un bel arbre toujours fleuri, à feuilles oblongues, lancéolées, luisantes, exhalant une odeur analogue à celle du Romarin, et qui paraît due à une substance résineuse, imprégnée d'une huile volatile particulière. Ses fruits ont une saveur agréable, et son bois est pesant, marqué de très-jolies veines. Il croît dans les forêts du Chili. C'est le même arbre que

Molina (*Hist. Chil.*, p. 202) a décrit sous le nom de *Lucuma keale*.

GOMOSIA ou GOMOZIA. BOT. Genre établi par Mutis sous le nom de *Gomezia*, et adopté par Linné fils, qui, par erreur typographique, l'a fait connaître sous celui de *Gomozia*. Selon Smith, ce genre est le même que le *Nerteria* de Gærtner. *V.* ce mot.

GOMPHENA. OIS. Pour Gomphrena. *V.* ce mot.

GOMPHIE. *Gomphia*. BOT. Ce genre fait partie de la famille des Ochnacées, Décandrie Monogynie, et même de l'*Ochna* de Linné. Ses fleurs sont hermaphrodites et présentent un calice à cinq divisions profondes et caduques, avec lesquelles alternent cinq pétales onguiculés, égaux, ouverts et caducs également. Dix étamines égales et libres, dont les filets sont extrêmement courts, et dont les anthères dressées, oblongues et biloculaires, s'ouvrent par un double pore au sommet, s'insérant autour de la base amincie de l'ovaire. Celui-ci se compose de cinq loges distinctes, contenant chacune un ovule fixé au bas de leur angle interne, et portées sur un support commun, du milieu duquel part un style dressé. Ce support, épaissi après la chute du style, prend le nom de Gynobase, et les loges, dont le nombre est souvent diminué par avortement, simulent à la maturité autant de fruits légèrement charnus et monospermes. Les graines sont dépourvues de périsperme, et l'embryon est à cotylédons épais et à radicule supérieure.

Les espèces de ce genre sont des arbres ou des arbrisseaux très-glabres. Leurs feuilles, alternes, simples et cotières, ont à leur base deux petites stipules libres ou beaucoup plus rarement soudées entre elles. Les fleurs, portées sur des pédicelles articulés, sont disposées à l'extrémité des rameaux en grappes simples ou plus souvent rameuses. On a décrit vingt-quatre espèces de Gomphies, dont quinze croissent en Amérique, trois dans les Indes, quatre à Madagascar, et deux dans le royaume d'Oware. De Candolle, dans une Monographie de la famille des Ochnacées, en a décrit et figuré la plus grande partie. (*V.* Annales du Muséum, t. XVII, p. 398.) Les genres *Jabotapita* de Piumier, *Ouratea* d'Aublet, et *Correia* de Vellozo doivent rentrer dans celui-ci.

GOMPHOCARPE. *Gomphocarpus*. BOT. Genre de la famille des Asclépiadées et de la Pentandrie Digynie, L., établi par R. Brown (Mém. de la Soc., Verner., I, p. 38) qui l'a ainsi caractérisé : corolle à cinq divisions réfléchies; couronne staminale à folioles capuchonnées, munies d'une dent de chaque côté et sans lacinures intérieures; masses polliniques comprimées, fixées au sommet et pendantes; stigmate déprimé, mutique; follicules renflés, couverts d'aspérités pointues, mais non piquantes; graines aigrettées. Ce genre, qui a été formé aux dépens des *Asclepias* de Linné, se compose de quatre espèces, savoir : 1° *Gomphocarpus arborescens*, R. Brown, ou *Asclepias arborescens*, L., plante frutescente dont la tige est de la grosseur du doigt; les feuilles obtuses, mucronées, pétiolées, glabres et nerveuses; et les fleurs blanches, disposées en ombelles presque terminales. Elle est lactescente dans toutes ses parties; on la trouve sur les collines, près du cap de Bonne-Espérance; 2° *Gomphocarpus fruticosus*, R. Brown, ou *Asclepias fruticosa*, L.; c'est un petit arbrisseau de près d'un mètre de hauteur, à rameaux droits, grêles, pubescents et couverts de feuilles longues, étroites, luisantes en dessus, pâles en dessous et roulées sur leurs bords. Ses fleurs forment des ombelles latérales à la partie supérieure des rameaux. Il est assez abondant au cap de Bonne-Espérance, au delà de la première chaîne de montagnes; 3° *Gomphocarpus setosus*, R. Brown, ou *Asclepias setosa*, Forsk.; arbrisseau de l'Arabie heureuse, à tiges dressées, à fleurs vertes, disposées en ombelles latérales, terminales, et à follicules soyeux; 4° *Gomphocarpus crispus*, R. Brown, ou *Asclepias crispa*, L., dont la tige droite, pubescente, rameuse inférieurement, porte des feuilles cordées, lancéolées, ondulées et hérissées. Ses fleurs sont purpurines et disposées en ombelles terminales. Il croît au cap de Bonne-Espérance.

GOMPHOLITE. MIN. Roche d'agrégation que l'on connaît plus vulgairement sous le nom de Poudding. La Gompholite est ou calcaire ou siliceuse, selon la nature des fragments qui la composent.

GOMPHOLOBIER. *Gompholobium*. BOT. Genre de la famille des Légumineuses et de la Décandrie Monogynie, L., établi sur des plantes indigènes de la Nouvelle-Hollande par Smith (*Transact. of the Linn. Societ.*, vol. 4, p. 220), adopté par Labillardière et Brown, et ainsi caractérisé par ces auteurs : calice campanulé, à cinq divisions profondes et presque égales entre elles; corolle papilionacée, dont l'étendard est plan; stigmate simple, aigu; légume polysperme, renflé et presque sphérique, très obtus et uniloculaire.

On connaît une dizaine d'espèces de *Gompholobium*, la plupart décrites par Smith dans les Transactions de la Société Linnéenne, t. IX, p. 249, et dans l'*Exotic. Botany*. Labillardière (*Flor. Nov.-Holland.*, I, p. 106, tab. 134) en a fait connaître une espèce sous le nom de *Gompholobium tomentosum*. Quant à ses *Gompholobium ellipticum* et *Gompholobium spinosum*, le premier a été érigé en un genre particulier nommé *Oxylobium* par Andrews (*Reposit.*, 492), et le second est devenu le type du genre *Jacksonia* de Rob. Brown (*Hort. Kew.*, vol. 3, p. 12). Ce dernier auteur a donné les descriptions des trois espèces de Gompholobiers, et les a nommées *Gompholobium marginatum*, *Gompholobium polymorphum* et *Gompholobium venustum*. Il a en outre séparé du genre en question le *Gompholobium scabrum* de Smith dont il a formé le nouveau genre *Burtonia*. Enfin, dans Andrews (*Reposit.*, 427) on a donné le nom de *Gompholobium maculatum* au *Cyclopia genistoïdes* de Venteoat et Brown, nommé aussi *Jacksonia* dans le *Botanical Magazine*. *V.* tous ces mots. L'indication des nombreux changements que les auteurs ont déjà fait éprouver aux espèces du genre *Gompholobium*, fait voir que la connaissance de ces Légumineuses n'est pas encore bien avancée, malgré les beaux documents que Robert Brown a donnés sur elles dans l'*Hort. Kewensis*. Ce sont des plantes arborescentes, à feuilles ternées ou imparipinnées, et à fleurs très-grandes et jaunes. On en cultive quelques-unes dans les jardins d'Europe.

GOMPHONÈME. *Gomphonema*. BOT. Genre de la famille des Diatomacées, comprenant les individus les

plus simples parmi les Algues; ils sont libres, en segments, lames ou fils flexibles, hyalins, simples ou divisés en quelque sorte en rameaux qui les terminent. Les Gomphonèmes sont fort petits; on les trouve mêlés en abondance avec les Conferves et les Fucus où ces plantes aquatiques s'amassent ordinairement.

GOMPHOPHORE. *Gomphophorus*. BOT. Ce genre, institué dans la famille des Mousses par Bridel, a été réuni au genre *Liellia* par Robert Brown. *V.* LIELLIA.

GOMPHOSE. *Gomphosus*. POIS. *V.* LABRE.

GOMPHOSTYLIS. BOT. Ce genre de la famille des Orchidées, établi par Wallich, a été réuni par Lindley à son genre *Cœlogyne*.

GOMPHRÈNE. *Gomphrena*. BOT. Vulgairement Amaranthine. Tournefort établit ce genre sous le nom d'*Amaranthoides*. Linné, en lui imposant le nom de *Gomphrena* qui a été adopté, le plaça dans la Pentandrie Digynie, mais il a été transporté dans la Pentandrie Monogynie par les auteurs modernes. Il appartient à la famille des Amaranthacées, et ses caractères sont les suivants : périanthe à cinq divisions profondes; cinq étamines dont les fruits sont réunis en un tube cylindroïde, plus long que l'ovaire, sans dentelures intermédiaires, et portant des anthères distinctes, uniloculaires; un seul style et deux stigmates; utricule monosperme, sans valves. Ces caractères, tracés par Robert Brown (*Prodr. Flor. Nov.-Holl.*, p. 415) excluent un grand nombre de *Gomphrena* de Linné. Les *Gomphrena Brasiliensis*, L., et *Gomphrena vermicularis*, Swartz, forment le genre *Philoxerus* de Rob. Brown, auquel Poiret a réuni, dans l'Encyclopédie, les espèces de la Nouvelle-Hollande que le savant botaniste anglais a décrites comme de véritables Gomphrènes. Celui-ci indique en outre les *Gomphrena globosa*, L., *perennis*, Mill., *serrata*, L., et *arborescens*, L. Il faut, sans aucun doute, leur ajouter le *Gomphrena decumbens* de Jacq., ou *Gomphrena bicolor* des jardiniers, qui est très-voisin du *Gomphrena globosa*. C'est cette dernière espèce seulement qui sera décrite ici, parce qu'elle seule mérite d'être remarquée en raison de son élégance et de la facilité de sa culture.

La GOMPHRÈNE GLOBULEUSE a des tiges hautes d'un demi mètre environ, droites, articulées, un peu velues, quelquefois simples, et le plus souvent munies de rameaux courts, opposés, inégaux et axillaires. Ses feuilles sont opposées, ovales, lancéolées, entières, molles et pubescentes. Les fleurs sont disposées en tête globuleuse, et munies chacune à leur base de deux bractées opposées et d'un rouge vif. L'ensemble de ces bractées donne aux capitules de fleurs un aspect fort agréable, et comme leur consistance est scarieuse, elles conservent pendant longtemps leur couleur. La Gomphrène globuleuse croît naturellement dans les Indes-Orientales, et on la cultive dans presque tous les jardins de l'Europe. Après avoir adopté le *Gomphrena* de Brown, Kunth (*Nov. Gener. et Spec. Plantar. æquinoct.*, t. II, p. 202) a décrit à la suite des plantes qui appartiennent légitimement à ce genre, une espèce sous le nom de *Gomphrena lanata*, dont les épis sont oblongs, sessiles au sommet de la tige, et opposés; à bractées enncaves, à calices tubuleux, renflés, et ayant le limbe quinquéfide, et à un seul stigmate capité. Les feuilles sont oblongues, lancéolées et laineuses en dessous. Cette plante, qui croît sur les rives sablonneuses de l'Orénoque, est voisine du *Gomphrena interrupta* que Jussieu (*Gener. Plant.*, p. 89) indique avec doute comme un genre distinct.

GOMPHRENIE. BOT. Pour Gomphrène. *V.* ce mot.

GOMPHUS. BOT. (*Champignons*.) Les botanistes allemands ont donné ce nom à un sous-genre de Champignons, placé parmi les Agarics par Fries, et parmi les Mérules par Nées d'Esembeeck, et qui devient, dans ces deux genres, une section bien caractérisée. Le chapeau, au lieu d'être en ombelle, est en forme de tête de clou ou n'est qu'une sorte de renflement du pédicule et porte des feuillets ou veines sinueuses et anastomosées, caractères qui devraient plutôt les placer parmi les Mérules. Le type de ce sous-genre est le *Merulius clavatus*, Pers., ou *Clavaria truncata* de quelques auteurs. *V.* MÉRULE.

GOMUTO ET GOMUTUS. BOT. *V.* GOMUTA et ARENG.

GON. INS. L'un des noms vulgaires des Charansons et des Calandres, insectes destructeurs des Grains.

GONAMBOUCH. OIS. Espèce du genre Bruant. *V.* ce mot.

GONATOCARPUS. BOT. Même chose que Gonocarpe. *V.* ce mot.

GONATODE. POLYP. Donati donne ce nom à un genre de Polypiers noueux ou articulés, dont la substance ressemble en partie à celle des os et en partie à celle de la corne; les cellules ont en dedans la figure d'un petit vase. — Il est vraisemblable que ce genre devra rentrer dans les Corallinées.

GONATOPE. *Gonatopus*. INS. L. Ljungh a fondé sous ce nom un genre de l'ordre des Hyménoptères, que Klug et Dalman avaient d'abord adopté; mais que Latreille désignait antérieurement sous celui de Dryine. *V.* ce mot. Dalman (*Act. Reg. Acad. scient. Holm*, année 1818) a décrit plusieurs espèces propres à ce genre, et dans un ouvrage plus récent encore (*Analecta entomologica*, p. 7), ce nombre s'élève à quatorze.

GONDOLE. MOLL. Nom marchand d'une belle espèce de Bulle, assez commune dans les collections. Lamarck l'a nommée *Bulla ampulla*. La grande Gondole, ou la Gondole papyracée, est une autre espèce de Bulle dont Montfort a fait son genre Athys, et qui n'est rien autre chose que la *Bulla oncuum*, Lamk.

GONE. *Gonium*. INF. Ce genre, tel que l'avait formé Müller (Inf., p. 110), tel que l'adopta Lamarck (Anim. sans vert., t. I, p. 425), ne pouvait être conservé. On lui assignait pour caractères un corps très-simple, aplati et anguleux, tandis que l'une de ses espèces, le *Gonium pectorale*, se compose de plusieurs corps ronds, et qui n'affectant pas le moins du monde de figure anguleuse, proscrivent, par leur agglomération, toute idée de simplicité. En adoptant les caractères proposés par le savant danois, on doit éliminer d'entre les Gones ou Gonelles les espèces composées. Celles qui pourront y demeurer ne différeront guère des Kolpodes que par leur taille qui est beaucoup plus petite, et par les angles de leur pourtour qui ne disparaissent jamais entièrement dans les plus grandes contractions de l'animal.

On ne connait que trois espèces constatées de ce genre : le GONE RIDÉE, Lamk., *loc. cit.*, p. 424, nº 3; Encycl. Inf., pl. 7, fig. 8; *Gonium corrugatum*, Muller, *loc. cit.*, p. 112, pl. 16, fig. 16. Des infusions de fruits, et particulièrement de Poires. — Le GONE RECTANGLE, Lamk., nº 4, Encycl., pl 7, fig. 9, *Gonium rectangulum*, Müll., p. 113. pl. 16, fig. 17, qui vit en abondance, ainsi que le suivant, dans les eaux les plus pures. — Le GONE OBTUSANGLE, Lamk., nº 5, Encycl., pl. 7, fig. 10, *Gonium obtusangulum*, Müll., p. 114, pl. 16, fig. 18. Quant au *Gonium pulvinatum*, on ne peut rien déterminer à l'égard de ce singulier animalcule, sinon que sa composition ne permet pas de l'intercaler dans un genre que caractérise la plus parfaite homogénéité et simplicité des parties constituantes.

GONENION. POIS. Le genre formé par Raffinesque sous ce nom (*Indic. d'Ist. Sicil.*, p. 26), dans son 17ᵉ ordre des Spares, a pour caractères : un corps très-comprimé, tranchant; la tête anguleuse et tranchante en arrière, traversée par une suture qui unit les opercules; deux nageoires dorsales, la première ayant tous ses huit rayons épineux; les opercules n'ont ni épines ni dentelures. Ce genre ne renferme qu'une espèce, *Gonenion Serra*, qui a quatre pouces de longueur et une couleur argentée. Elle offre quelques rapports de *facies* avec les Perches.

GONEPLACE. *Goneplax*. CRUST. Genre de l'ordre des Décapodes, famille des Brachyures, section des Quadrilatéres (Régne Anim. de Cuv.), fondé par Leach aux dépens des Ocypodes, et offrant pour caractères, suivant Latreille : test ayant la forme d'un quadrilatère transversal, plus large en devant; yeux situés chacun à l'extrémité d'un pédicule long, grêle, s'étendant jusqu'aux angles antérieurs, et reçu dans une fossette linéaire de la même longueur; les quatre antennes découvertes; troisième article des pieds-mâchoires extérieurs inséré à l'angle interne et supérieur du précédent; serres, ou du moins celles des mâles, longues et cylindriques; la seconde paire de pieds plus courte que la suivante. Les Goneplaces se rapprochent beaucoup des Crabes, en ce qu'elles ont des habitudes analogues, et surtout parce que le troisième article des pieds-mâchoires extérieurs est inséré à l'extrémité interne et supérieure de l'article précédent; elles partagent ce caractère avec les Potamophiles et les Ériphies; mais elles en diffèrent essentiellement par la forme de leur test, par la longueur des pédicules oculifères et par celle des pinces. Les Goneplaces avoisinent aussi les Ocypodes et les Gécarcins : mais elles se distinguent des premiers par la position de l'œil sur la tige qui le supporte, ainsi que par les antennes apparentes; et des seconds, par l'étendue de cette même tige. Elles sont encore remarquables par quelques particularités. Desmarest observe, avec raison, que la carapace est plane, peu bombée, presque carrée, transverse, et plus large en avant qu'en arrière; son bord antérieur est légèrement sinueux et terminé par un angle bien marqué de chaque côté; l'espace inter-orbitaire est prolongé en une saillie étroite, le plus souvent spatuliforme, et quelquefois simplement anguleuse. Quant aux régions, elles sont bien circonscrites et distinctes; la stomacale est très-large et placée sur la même ligne transversale que les hépatiques antérieures : celles-ci sont assez grandes et situées dans les angles antérieurs de la carapace; les régions branchiales sont peu bombées, mais assez développées. Les pattes sont grêles, peu velues, sans épines, avec les jambes quadrilatères; l'abdomen des mâles et des femelles paraît formé par sept tables ou anneaux déprimés. Les Goneplaces sont des Crustacés marins.

GONEPLACE BIÉPINEUSE de Leach (*Malac. Brit.*, tab. 13); *Cancer angulatus* de Fabricius; *Ocypoda ongulata*, Bosc (Hist. nat. des Crust., t. I, p. 198). Elle a été figurée par Herbst (*Canc.*, tab. 1, fig. 13). On la trouve sur les côtes de la Manche.

GONEPLACE RHOMBOÏDE, *Goneplax rhomboides*; *Cancer rhomboides* de Fabricius; *Ocypoda rhomboides* de Bosc (*loc. cit.*, p. 199), qui est la même espèce que l'*Ocypoda longimana* de Latreille, a été représentée par Herbst (*Canc.*, tab. 1, fig. 12). Elle habite la Méditerranée, et se tient toujours à de grandes profondeurs.

La Nouvelle-Hollande a fourni une espèce désignée sous le nom de *Goneplax transversa*, à cause de l'excessive largeur de son test.

On connait cinq espèces de Crustacés fossiles que Desmarest (Hist. des Crust. fossiles, p. 98) a cru devoir rapporter au genre Goneplace, et qu'il a décrites avec soin.

GONEPLACE DE LATREILLE. *Goneplax Latreillii*, Desmarest (pl. 9, fig. 1-4). Carapace sub-trapézoïdale, ayant les angles antérieurs très-aigus et tridentés latéralement; espace interorbitaire très-étroit et avancé, spatuliforme; corps partout recouvert de petits points ronds saillants, ou de petits tubercules qui en rendent la surface rugueuse. Cette espèce, originaire des Indes-Orientales, est ordinairement incrustée dans un calcaire argileux, grisâtre, assez dur, qui ne se délaye pas dans l'eau.

GONEPLACE INCISÉE. *Goneplax incisa*, Desm. (pl. 9, fig. 5, 6). Carapace presque carrée, transverse, très-finement chagrinée, ayant les angles antérieurs obtus et marqués d'une échancrure assez profonde; région génitale ayant son bord postérieur fort saillant; une ligne étroite, élevée, granuleuse, en forme d'S allongé, sur chaque région branchiale, près du bord latéral. Cette espèce est la même que le *Cancer lapidescens* représenté par Rumph (*Barit Kamer*, tab. 60, fig. 1, 2) et par Knorr (Monum. du déluge, t. I, pl. 16, A, a). Elle a été souvent apportée des Indes, et son gisement est une roche calcaire grise, argileuse et sablonneuse.

GONEPLACE ÉCHANCRÉE. *Goneplax emarginata*, Desmarest (pl. 9, fig. 7 et 8). Carapace un peu trapézoïdale, légèrement transverse, chagrinée, avec une échancrure peu marquée aux angles antérieurs; point de ligne élevée en forme d'S sur les régions branchiales. Cette espèce, commune dans les collections, y est indiquée comme venant des Indes-Orientales; elle a beaucoup de ressemblance avec l'espèce qui précède.

GONEPLACE ENFONCÉE. *Goneplax impressa*, Desm. (pl. 8, fig. 13, 14). Carapace à peu près carrée, légèrement chagrinée, avec le bord échancré et relevé vers les angles latéraux; régions très-séparées par des impres-

sions profondes. Desmarest suppose que cette espèce a un gisement analogue à celui de la précédente.

GONEPLACE INCERTAINE. *Goneplax incerta*, Desm. (pl. 8, fig. 9). Carapace ayant les angles antérieurs légèrement obtus, avec un sinus d'où part une ligne enfoncée, située sur le milieu de chaque région hépatique antérieure; deux lignes enfoncées, transversales de chaque côté, parallèles entre elles, l'une en avant des régions branchiales, l'autre sur ces régions mêmes. Desmarest (Nouv. Dict. d'hist. natur., 2e édit., art. *Crustacés fossiles*, t. VIII. p. 501) l'a fait connaître sous le nom d'Ocypode incertain. Cette espèce est très-différente de celles qui précèdent. Son gisement est inconnu; l'individu observé appartenait au cabinet du marquis de Drée.

GONGOLARA. BOT. Le Fucus désigné sous ce nom par Imperato, paraît être l'*ericoides* ou *barbatus* que Bauhin et Mentzel ont écrit *Goangularis* et *Gongularis*.

GONGORE. *Gongora*. BOT. Genre de la famille des Orchidées et de la Diandrie Gynandrie, L., établi par Ruiz et Pavon (*Syst. Veget. Flor. Peruv. et Chil.*, p. 227), qui l'ont ainsi caractérisé : périanthe irrégulier, à six divisions étalées; l'inférieure ou le labelle concave, les latérales convexes et cornues à leur sommet : anthère double, caduque, operculée. Ce genre, qui a des rapports avec les Épidendres, n'est composé que d'un très-petit nombre d'espèces; elles sont parasites sur les arbres des grandes forêts du Pérou.

GONGORE TACHETÉE. *Gongora maculata*, R. et P., *Bot. Reg.*, 1616. Découverte par M. Thomas Moss, d'Otterspool, aux environs de Demerara, cette belle Orchidée fut envoyée par lui à Richard Harrison, qui la cultive depuis 1832. Elle fleurit dans le courant de mai. Son bulbe ou plutôt la souche qui en a la forme, est ovale, marquée de huit côtes ou nervures épaisses, longitudinales; les feuilles sont longues de plus d'un pied et larges de quatre pouces, leur couleur est le vert gai; la tige ou la hampe a plus de deux pieds de longueur à partir de la racine d'où elle s'élance directement, elle est glabre, d'un rouge pourpré, garnie, de distance à autre, de quelques petites écailles vaginantes, et se divise en rameaux grêles, lâches et pendants. Les fleurs sont portées sur de longs pédicelles divariqués, d'une couleur rouge-purpurine ou violâtre; les sépales sont jaunes, traversés de lignes interrompues et de petites taches pourprées : le supérieur est droit, linéaire-lancéolé, formant en quelque sorte le prolongement du dos de la colonne; les latéraux sont beaucoup plus grands, larges à leur base, réfléchis, à bords roulés et terminés en pointe mousse; les pétales sont courts et étroits, presque linéaires, lancéolés, arqués, d'un rouge-pourpré violet marqué de quelques taches plus obscures. La colonne est verte, nuancée de bandes transversales plus obscures, presque cylindrique, en massue, se recourbant obliquement sur l'ovaire. Le labelle est comprimé, de la couleur des sépales, avec l'épichile ou sa partie supérieure en fer de flèche et du double plus long que l'hypochile ou partie inférieure. L'anthère est presque biloculaire, et les deux masses polliniques sont linéaires, sessiles et entièrement cachées dans le clinandre qui est fortement déclive.

GONGORE A FLEURS SOMBRES. *Gongora purpurea*, Hook. *Exot. Fl.*, t. 178; Spreng., S. v. 4, c. 508, *Bot. Mag.*, 3220. D'une sorte de souche bulbiforme, oblongue et marquée de huit côtes longitudinales, élevées, sortent deux larges feuilles ovalaires-lancéolées, striées, plissées, conico-cylindriques à la base, ondulées à l'extrémité, d'un vert brillant; la tige est grêle, tortueuse, herbacée, arrondie, d'un rouge obscur, et longue de deux pieds environ; les fleurs sont alternes, pédonculées, disposées en grappes et entièrement d'un brun pourpré, marquées de gros points purpurins; les trois pétales extérieurs ont un pouce de long, ils sont étalés, lancéolés; deux des supérieurs, fixés à la colonne, sont plus petits; on observe aux latéraux une large dent; tous ont leurs bords roulés; le labelle est d'une forme très-singulière; il a environ un pouce de longueur, et au sommet de son pédoncule se trouvent quatre dents ou cornes larges et infléchies; la colonne est longue, demi-cylindrique, très-large vers le haut; elle porte au revers et sur les côtés les trois pétales supérieurs. L'anthère est terminale, double, caduque et operculée, avec deux masses polliniques, oblongues, d'un jaune foncé, fixées par leur base à un corps glanduleux et blanchâtre, qui forme une sorte de bec vers l'anthère; l'ovaire a deux ou trois pouces, il est courbé, pédonculiforme.

Cette espèce parasite exige, dans nos serres, beaucoup de soins; on la plante dans le terreau de bruyère que l'on tient modérément humide; on la multiplie comme la plupart des Orchidées exotiques, par la séparation des nouveaux pseudo-bulbes qui se forment à côté de l'ancien.

GONGROS. POIS. Synonyme de Congre, espèce du genre Murène. *V.* ce mot.

GONGYCLADON. *Gongycladon*. BOT. Ce genre de la famille des Algues, produit par Link, est le même que le genre *Lemanea* de Bory. *V.* LEMANÉA.

GONGYLE. BOT. Ce nom désignait la semence de la Rave chez les Grecs auxquels Gærtner l'emprunta pour désigner les corps reproducteurs des Cryptogames.

GONGYLODE. *Gongylodus*. BOT. Organe qui a la forme d'une tête arrondie.

GONIADE. *Goniada*. ANNÉL. Genre de la famille des Néréidiens, institué par Milne et Audouin, qui l'ont caractérisé ainsi qu'il suit : corps long, grêle, presque cylindrique; tête prolongée en forme de corne, présentant un certain nombre de plis transversaux, avec une sorte de point oculaire de chaque côté; quatre petites antennes très-courtes et disposées en croix; trompe très-longue; pieds composés de deux rames distinctes, rame dorsale beaucoup plus courte que la rame ventrale, présentant à sa partie supérieure et externe un petit lobe pyriforme qui peut être considéré comme un cirrhe dorsal. La rame inférieure est plus grande; l'extrémité du tube sétifère est garnie de trois lobes bien distincts, entre lesquels se trouvent un acicule et une rangée de soies composées, puis un cirrhe dorsal bien distinct. La seule espèce que renferme jusqu'ici ce genre a été nommée GONIADE VÉTÉRAN, *Goniada emerita*, Milne et Aud. Elle a environ neuf pouces de longueur, et habite les côtes de la Méditerranée.

GONIASTRE. *Goniaster.* ÉCHIN. Genre de la famille des Stellérides, établi par Agassiz, qui lui assigne pour caractères : corps pentagonal, bordé d'une double série de larges plaques qui portent des épines ; face supérieure noueuse. Ce genre, formé aux dépens des Astéries de Linné, des Scutastéries et Platostéries de Blainville, se compose de cinq ou six espèces assez bien déterminées, parmi lesquelles on peut placer le GONIASTRE ÉQUESTRE, *Goniaster equestris*, Lin. Il a cinq rayons; son disque est réticulé, percé de trous; on y voit des rangées de trous aux bords et en dessous. Les *Goniaster reticulatus*, *Asterius reticulatus*, L.; *Goniaster nodosus*, *Asterius nodosus*, L.; *Goniaster tesselatus*, *Asterius tesselatus*, L., etc. C'est encore ici qu'il faut placer plusieurs espèces fossiles, imparfaitement connues, telles que *Goniaster porosus*, Agas.; *Goniaster couloni*, Agas., etc.

GONIATITE. *Goniatites.* MOLL. FOSS. Dehaan, dans sa Monographie des Ammonites, publiée à Leyde en 1825, a séparé de ce genre de Mollusques fossiles, un certain nombre d'espèces pour en former un genre particulier qui comprend toutes les Coquilles enroulées en spirale, et pourvues de loges ou cloisons internes dont les bords s'infléchissent de telle sorte que les contours des lobes qui en résultent, sont sans dentelures, infundibuliformes, onduleux ou linguiformes. Ses Goniatites proprement dites sont celles dans lesquelles le dernier tour de spire enveloppe tous les autres, et celles dans lesquelles l'enroulement n'est que de moitié ou moins encore, composent le genre Cératite. Les lobes sont complétement dépourvus de dentelures latérales ou d'échancrures symétriques, de sorte que leur contour présente constamment une ligne non interrompue; le siphon, comparé à celui des autres Ammonites, est mince et petit, au point que sur les moules de ces Coquilles, on ne le reconnaîtrait pas sans la présence du lobe dorsal; les rides ou les stries qui garnissent la surface de la Coquille, sont fines et déliées, et souvent si nombreuses que sur certains échantillons, il n'est pas aisé d'en déterminer le nombre; ce n'est que rarement que l'on en voit à l'arête interne de plus saillantes, qui passent d'un côté à l'autre du dos. A leur origine ces stries déliées fléchissent en avant, mais, arrivées à la proximité du dos, elles se replient en arrière, et forment sur le dos même un sinus plus ou moins prononcé, dont la convexité est dirigée en arrière, tandis que dans toutes les autres Ammonites sans exception, les stries, quand elles ont atteint le dos, se dirigent en avant, et s'attachent au siphon qui probablement les arrête. Dans les Goniatites cette anomalie est générale, et, sous ce rapport, elles ressemblent absolument aux Nautiles, dans lesquels c'est un caractère principal que les stries sur le dos ne se dirigent jamais en avant, mais toujours en arrière, par la raison qu'il n'y a pas là de siphon auquel elles puissent s'attacher ou qui soit destiné à les arrêter. Toutes les Goniatites appartiennent exclusivement aux terrains anciens, aux calcaires de transition et à la Grauwacke. Les espèces connues jusqu'à ce jour, indiquent que le nombre total doit être considérable; elles se divisent en deux sections : l'une comprend les Goniatites qui ont des lobes arrondis, et l'autre celles qui ont des lobes anguleux. Dans un mémoire assez récent, publié par le comte George de Munster (Bayreuth, 1832), sur les Goniatites du calcaire de transition du Fichteigebirge, ce naturaliste a décrit vingt-six espèces de ces Mollusques fossiles.

GONIDIE. *Gonidium.* BOT. Walroth nomme ainsi des organes composés d'une petite vésicule membraneuse, pleine d'un mucus organisable, verte ou d'un jaune doré; ces organes servent de corps reproducteurs aux Algues. Meyer avait cru qu'ils étaient analogues aux gemmules.

GONIE. *Gonia.* INS. Diptères. Genre de la famille des Muscides, établi par Meigen qui lui assigne pour caractères : corps large; tête renflée, vésiculeuse, à soies assez courtes; face verticale, front très-large; antennes allongées, atteignant presque l'épistome, dont le troisième article est quatre ou six fois plus long que le deuxième; le style est coudé, avec le deuxième article aussi long que le troisième; abdomen ovale; point de soies au milieu des segments; pelotes et crochets des tarses petits; première cellule postérieure entr'ouverte avant l'extrémité; nervure externo-médiaire un peu arquée après le coude. Les Gonies se rapprochent des Thryptocères et des Siphones par le style des antennes coudé et à deuxième article allongé; mais elles s'en distinguent par l'épaisseur du corps et surtout de la tête, par la largeur du front dont les côtés sont munis de soies plus nombreuses, mais moins longues que dans les autres; enfin par les tarses munis de pelotes et de crochets également petits dans les deux sexes. Parmi les Gonies, dont les espèces sont toutes assez rares, on remarque la GONIE A GROSSE TÊTE, *Gonia capitata*, Meig.; *Tachina capitata*, Fallèn; *Rhedia vernalis*, Rob.; *Reaumuria capitata*, Rob. Tête fauve, à reflets blancs; palpes ferrugineuses; bande frontale jaune; antennes noirâtres, à base fauve; thorax grisâtre, à lignes noires; épaules et écusson testacés; abdomen ferrugineux, à bande dorsale noire, avec des reflets blancs à la base des segments; pieds noirs; cuillerons blancs; base des ailes jaunâtre. Taille, de cinq à sept lignes. On trouve encore et toujours assez rarement, dans le nord de la France et en Belgique, les *Gonia bombylans*, *puncticornis* et *nudifacies*.

Jurine (Classif. des Hyménoptères, p. 205) a désigné sous le nom de GONIE, *Gonius*, un genre de l'ordre des Hyménoptères, que Latreille nomme PALARE. *V.* ce mot.

GONIER. *Gonium.* BOT. Le *Gonium pectorale* de Müller est un être microscopique, dont le rang n'est point encore parfaitement déterminé, soit qu'il reste dans le règne végétal, ainsi que tout porte à le croire, soit qu'il doive faire partie du règne animal, ainsi que quelques naturalistes le prétendent.

GONIMIQUE. *Gonimicus.* BOT. On nomme couche Gonimique, une expansion qui résulte d'un assemblage de Gonidies apposés les uns contre les autres, ainsi qu'on l'observe dans les Lichens.

GONIOCARPUS. BOT. Même chose que Gonocarpe.

GONIOCAULE. *Goniocaulon.* BOT. Genre de la famille des Synanthérées, Cinarocéphales de Jussieu, et de la Syngénésie égale, L., établi par H. Cassini (Bull.

de la Soc. Philomat., février 1817 et décembre 1818), qui l'a ainsi caractérisé : calathide sans rayons, cylindracée, composée d'un petit nombre de fleurs régulières et hermaphrodites; involucre cylindracé, dont les folioles sont imbriquées, appliquées, ovales, aiguës, coriaces et membraneuses sur les bords; réceptacle garni de paillettes membraneuses, longues et inégales; ovaires glabres, surmontés d'une aigrette longue, composée de paillettes roides, coriaces, finement dentées en scie sur les bords : les extérieures courtes et linéaires, les intérieures plus longues. Ce genre a été placé par son auteur dans la tribu des Centauriées, et ne se compose que d'une seule espèce, *Goniocaulon glabrum*, H. Cassini; cette plante dont la tige est droite, rameuse, munie de feuilles alternes, sessiles, semi-amplexicaules, presque linéaires, aiguës et glabres, a ses calathides fasciculées à l'extrémité des rameaux, et d'une couleur jaunâtre ou rougeâtre. Elle est originaire de la côte de Tranquebar.

GONIOCHÉTON. *Goniocheton*. BOT. Genre de la famille des Méliacées, de la Décandrie Monogynie de Linné, institué par le docteur Blume qui lui assigne pour caractères : calice très-petit, à cinq dents peu apparentes; cinq pétales oblongs, étalés; dix étamines; tube de la corolle court, denté, anguleux, conique, portant à son orifice, les anthères; ovaire urcéolé, ceint d'une membrane et à cinq loges renfermant chacune deux ovules; style filiforme; stigmate peltato-anguleux; capsule globuleuse, coriace, réduite par avortement à trois ou quatre valves et autant de loges; semences solitaires, dépourvues d'arille et d'albumen, attachées à l'angle interne; spermoderme épais intérieurement; cotylédons grands, plans sur une face, convexes sur l'autre; radicule supère.

GONIOCHÉTON ARBORESCENT. *Goniocheton arborescens*, Blume, *in Bydradg. Ind.*, p. 176. C'est un arbre élevé, à feuilles impari-pinnées, composées de neuf folioles opposées, elliptico-oblongues, presque obtuses à la base; les fleurs sont réunies en grappes axillaires. Des montagnes boisées de Java.

GONIOMÈTRE. MIN. *V.* CRISTALLISATION.

GONIOMYCES. *Goniomyci*. BOT. Cette division, établie par Nées d'Esembéeck parmi les Champignons, correspond à une partie de la famille des Urédinées. *V.* ce mot.

GONION. POIS. On donne ce nom pour synonyme de Goujon.

GONIOPORE. *Goniopora*. ZOOPH. Ce genre doit son institution à Blainville qui le caractérise ainsi : animaux actiniformes, allongés, cylindriques, pourvus d'une couronne de plus de douze tentacules simples et assez longs, contenus dans des loges polygonales, irrégulières, échinulées sur les bords, formant un polypier gloméruté, arrondi, encroûtant et très-poreux. Le genre Goniopore est formé aux dépens des Astrées dont le Polypier, arrondi en boule, a de petites cellules irrégulières, serrées, profondes, poreuses et échinolées, des animaux assez longuement pédicellés, pourvus d'un grand nombre de tentacules.

GONIOPORE PÉDONCULÉ. *Goniopora pedunculata*, De Blainv. Alvéoles serrées, polygonales, nombreuses, d'une ligne au plus de diamètre, profondes, irrégulièrement lamelleuses, à bords denticulés inégalement; surface rude et âpre; intérieur aréolaire, présentant une sorte de cristallisation confuse. Animaux confluents, d'un beau vert jaunâtre, s'élevant de deux à trois lignes au dessus de leur cellule, et y rentrant au moindre contact. Trouvé au port Dorey, en Australasie.

GONIOSPERME. *Goniosperma*. BOT. Ce genre de Link a été réuni au genre *Trichia* de De Candolle.

GONIOSPORE. *Goniospora*. BOT. Genre établi par Link, et auquel se rapportent plusieurs espèces de Trichies. *V.* ce mot.

GONIPTÈRE. *Gonipterus*. INS. Coléoptères Tétramères; genre de la famille des Rhynchophores, établi par Schoenherr, pour quelques insectes récemment apportés de la Nouvelle-Hollande. Caractères : antennes médiocres, insérées vers le bout de la trompe, coudées, composées de douze articles, dont le premier allongé, le second court, plus épais au sommet, les six suivants obconiques, graduellement plus courts, et la massue ovale, acuminée; trompe courte, épaisse, anguleuse, inclinée, déchiquetée au bout; fossette profonde, s'étendant de chaque côté de la partie inférieure de la trompe jusqu'à l'œil; yeux perpendiculaires, ovales, peu saillants; corselet un peu plus long que large, plus étroit de moitié que les élytres, atténué antérieurement, profondément bisinué à sa base, prolongé au-dessus de l'écusson qui est trigone; élytres amples, presque triangulaires, arrondies à la base, avec les épaules anguleuses et proéminentes; pieds robustes, presque égaux, les antérieurs rapprochés à leur base; cuisses mutiques; jambes crénelées intérieurement. Les *Gonipterus suturalis* (*Brachysoma*, Dej.), *scutellatus* et *lepidotus*, sont, jusqu'à ce jour, les seules espèces connues.

GONNELLE. POIS. Pour Gunnelle. *V.* ce mot et BLENNIE.

GONOCARPE. *Gonocarpus*. BOT. Genre de la famille des Hygrobiées, et de la Tétrandrie Monogynie, L., établi par Thunberg (*Flor. Japon.*, p. 5) qui l'a ainsi caractérisé : calice (corolle selon Thunberg) supérieur, persistant, à quatre divisions; corolle souvent nulle; quatre ou huit étamines insérées sur le calice; ovaire supérieur, surmonté d'un ou quatre styles; drupe très-petit, à huit côtes, uniloculaire, couronné par le calice, renfermant une ou quatre semences. Thunberg n'en a décrit qu'une seule espèce, *Gonocarpus micranthus*, qui croît au Japon. C'est une petite plante ayant le port d'une Véronique, dont les tiges sont tétragones, couchées, dressées et rameuses à leur sommet, garnies de feuilles opposées, petites, ovales, dentées, aiguës, et de fleurs très-petites, réunies en épis grêles et lâches. Labillardière en a découvert une autre espèce au cap Van Diémen, dans la Nouvelle-Hollande. Il l'a nommée *Gonocarpus tetragynus*.

Il ne faut pas confondre ce genre avec celui auquel Hamilton a donné le même nom de *Gonocarpus*, et qui a été réuni au genre *Poivrœa*.

GONOCÉPHALE. *Gonocephalus*. REPT. Genre de la famille des Iguaniens, établi par Boié, qui lui assigne pour caractères : deux dents incisives en haut, plus deux placées dans l'intermaxillaire, et quatre en bas; deux

canines en haut et point en bas; molaires pyramidales, soudées avec les entailles des mâchoires; tête anguleuse, avec l'angle frontal échancré et descendant angulairement; tympan à fleur de tête; dos et pattes postérieures anguleux et garnis d'une crête.

GONODACTYLE. *Gonodactylus.* CRUST. Genre de l'ordre des Stomapodes, et de la famille des Unipeltés, établi par Leach, aux dépens du genre *Squilla*, Fab., dont il s'éloigne par la forme des doigts des serres, qui sont ventrus ou en forme de nœud, à leur origine, et se terminent ensuite en une pointe comprimée, droite ou peu courbée. La rainure de l'article précédent est élargie à son extrémité et simplement striée, ou sans dentelures ni épines. Les yeux sont plus gros et plus arrondis, ou moins transversaux que dans les Squilles. Le corps est presque cylindrique, et à l'exception des deux derniers segments, généralement lisse en dessus. Ceux du thorax sont proportionnellement plus courts et plus transversaux. Les serres présentent aussi quelques autres différences constantes. Leach place dans ce genre deux espèces qui lui semblent bien distinctes quoique Lamarck les ait réunies; l'une est :

GONODACTYLE SCILLARE, *Gonodactylus scyllarus*, Leach; *Squilla scyllarus*, Fab.; *Cancer scyllarus*, Lin., l'autre :

GONODACTYLE GOUTTEUX, *Gonodactylus chiragra*, L.; *Squilla chiragra*, Fab.; *Cancer falcatus*, Forsk. Sa longueur varie entre deux et quatre pouces; il est d'un jaune verdâtre, avec les pouces ordinairement de couleur rose, et l'extrémité de l'article précédent bleuâtre; les nageoires postérieures sont terminées de rouge; la pointe du pouce est un peu arquée; le bouclier du support des antennes est presque carré, terminé antérieurement par trois dents : les deux latérales formées par les angles; celle du milieu longue, avancée, spiniforme; le dessus du corps, jusqu'au pénultième segment enclusivement, est entièrement uni; il y a sur ce segment six côtes longitudinales, uni-épineuses au bout; le dernier est divisé profondément tout autour en quatre lobes triangulaires, en forme de dents, pointus, avec une arête ou côte longitudinale; le rebord des deux latéraux est une fois interrompu; sur le milieu du dos de ce segment sont trois côtes arrondies dont l'intermédiaire plus forte. Ces Gonodactyles se trouvent dans les mers des Indes, la mer Rouge et celle qui baigne les îles d'Afrique.

GONOLEK. OIS. Espèce du genre Pie-Grièche. Vieillot en a fait le type d'un genre qui comprend cinq ou six espèces. *V.* PIE-GRIÈCHE.

GONOLEPTE. *Gonoleptes.* ARACHN. Kirby a formé ce genre dans la famille des Arachnides trachéennes, aux dépens des Faucheurs, pour les espèces qui ont les palpes épineuses, avec les deux derniers articles presque de la même grandeur, subovalaires, et un fort onglet terminal; les hanches des deux pieds postérieurs sont fort grandes, soudées, formant une plaque sous le corps; ces pieds sont éloignés des autres et rejetés en arrière. Le type de ce genre est le GONOLEPTE HORRIBLE, *Gonoleptes horridus* (Trans. Lin. Soc., XII, 16), qui appartient au Brésil.

GONOLOBE. *Gonolobus.* BOT. Genre de la famille des Asclépiadées de R. Brown et de la Pentandrie Digynie, établi par Richard père (*in Michx. Flor. Boreal. Amer.*, I, p. 119) qui l'a ainsi caractérisé : corolle rotacée, à cinq divisions profondes; appendice court, inclus; style discoïde et à cinq angles; masses polliniques transversales, à cause de la brièveté du style; follicules le plus souvent anguleux ou munis de côtes. Les autres caractères génériques sont semblables à ceux du *Vincetoxicum* et du *Cynanchum*, genres avec lesquels le *Gonolobus* a beaucoup d'affinités. En adoptant ce genre, R. Brown, dans son travail sur les Asclépiadées (*Mem. Verner. Soc.*, I, p. 35), en a ainsi présenté les caractères : corolle subrotacée, quinquépartite; couronne staminale monophylle et lobée; anthères s'ouvrant transversalement, terminées par une membrane; masses polliniques lisses et au nombre de dix; stigmate planiuscule, déprimé; graines aigrettées. Ce genre se compose de sous-arbrisseaux grimpants, à feuilles opposées, un peu larges, à fleurs disposées en ombelles dont les pédoncules sont situés entre les pétioles. On en connaît environ trente espèces qui avaient été placées, pour la plupart, par Linné et Willdenow parmi les *Cynanchum*. Elles sont toutes indigènes de l'Amérique, soit septentrionale, soit méridionale. Les espèces qui ont formé les types du genre, croissent dans les États-Unis, mais un plus grand nombre habite la côte occidentale de l'Amérique du sud et les Antilles. Kunth (*Nov. Gener. et Spec. Plant. æquin.*, t. III, p. 207 et suiv.) en a décrit quatre espèces nouvelles, dont deux sont figurées; ce sont les *Gonolobus uniflorus* (*loc. cit.*, tab. 238) et *Gonolobus barbatus* (tab. 239). Ces plantes croissent au Mexique, la première près de Mexico et la seconde aux environs de Campêche.

Le nom de *Gonolobus* a été changé inutilement en celui de *Gonolobium* par Persoon (*Synopsis*) et par Pursh (*Flor. Amer. sept.*, I, p. 178).

GONOLOBIUM. BOT. Pour *Gonolobus*. *V.* GONOLOBE.

GONOPE. *Gonopus.* INS. Coléoptères Hétéromères; genre de la famille des Mélasomes, institué par Latreille; caractères : troisième article des antennes allongé, cylindrique, ainsi que les deux ou trois suivants, les autres grenus, le dernier ovoïde, un peu plus long que le précédent; bord antérieur de la tête concave; menton en carré transversal; côté inférieur des cuisses tranchant, avec un sillon; les deux jambes antérieures ont une dent; les quatre postérieures sont étroites, arquées, avec quelques dentelures; les tarses sont glabres. Le GONOPE TIBIAL, *Blaps tibialis*, Fab., est le type de ce genre. On le trouve au cap de Bonne-Espérance.

GONOPÈRE. *Gonopora.* POLYP. FOSS. Genre de l'ordre des Tubiporées, dans la division des Polypiers entièrement pierreux, ayant pour caractères : corps pierreux, composé de tubes anguleux, à rides transversales, formant une légère apparence de cloison; bouche non crénelée, un peu radiée à la circonférence. Raffinesque, (Journal de Phys., 1819, t. 88, p. 428), à qui l'on doit l'établissement de ce genre, n'en mentionne qu'une seule espèce, *Gonopora rugosa*; elle est pentagone et striée.

GONOPHORE. *Gonophorum.* BOT. De Candolle (Théorie élém., 2e édit., p. 405) donne ce nom au prolongement du réceptacle ou torus, qui part du fond du calice,

et porte les étamines et le pistil. Cet organe n'est bien visible que dans les Anonacées et les Magnoliacées.

GONOPLACE. *Gonoplax.* crust. Genre de la famille des Brachyures, établi par Leach avec les caractères suivants : quatrième article des pieds-mâchoires extérieurs inséré à l'extrémité interne de l'article précédent; test trapézoïdal, transverse et élargi en devant; pédicules oculaires insérés près du milieu du front, longs, grêles et atteignant les angles antérieurs; serres des mâles longues et cylindriques.

Gonoplace a deux épines. *Cancer angulatus*, L., Herbst, 1, 13; Leach, Malac. Brit., xiii. Il a les angles antérieurs du test prolongés en pointe, et une autre épine, mais plus petite, en arrière; les serres du mâle en offrent deux autres : une sur l'article appelé bras, et l'autre au côté interne du carpe; les mains sont allongées, un peu rétrécies à leur base; on observe une autre dent à l'extrémité supérieure des cuisses des autres pieds; corps roussâtre. Ce Crustacé se trouve sur les côtes de France et d'Angleterre.

GONOPTÈRE. *Gonoptera.* ins. Genre de l'ordre des Lépidoptères diurnes, indiqué par Latreille dans sa famille des Noctuélites, pour un insecte fort commun, et que l'on reconnaîtra aisément aux caractères suivants : palpes larges et se rapprochant par le haut : les deux premiers articles très-épais, le dernier très-grêle et presque aussi long que les deux autres ensemble; antennes pectinées chez le mâle et ciliées chez la femelle; milieu de l'avant-corselet se relevant en crête aiguë; abdomen d'égale largeur dans toute sa longueur et aplati dans les deux sexes; bord terminal des ailes supérieures anguleux et dentelé. La chenille est glabre, allongée, à incisions bien marquées et à seize pattes, dont quatre trop courtes pour servir à la progression. La Gonoptère découpure se trouve dans toute l'Europe, ainsi qu'on peut en juger par ce qu'en ont dit tous les auteurs de faunes particulières.

GONOPTÉRIDE. *Gonopteris.* bot. La famille établie sous ce nom par Willdenow, dans son volume des Fougères, répond à celle des *Équisétacées*, et ne renferme également que le genre Prêle auquel on trouvera tout ce qui concerne ces plantes.

GONOPTÉRYCE. *Gonopteryce.* ins. Genre de l'ordre des Lépidoptères, famille des Diurnes, établi par Leach dans les Mémoires de la Société d'Édimbourg et qui comprend des Papillons du genre Coliade; telles sont les Coliades *Mœrula, Rhamni, Cleopatra. V.* Coliade.

GONORHYNQUE. *Gonorhynchus.* pois. Sous-genre de Cyprin. *V.* ce mot.

GONOSPERME. *Gonospermus.* bot. Qualification du fruit dont les graines sont anguleuses.

GONOSPERMON. *Gonospermum.* bot. Genre de la famille des Synanthérées, tribu des Sénécionides, établi par Lesson qui lui donne pour caractères : capitule discoïde, dont toutes les fleurs sont tubuleuses, à cinq dents et hermaphrodites; réceptacle plan et paléacé; involucre formé d'un petit nombre de rangées d'écailles ovales; akène simple et marqué de quatre ou cinq côtes anguleuses; aigrette munie de petites paillettes semi-lancéolées. Les trois espèces qui composent ce genre : *Gonospermum elegans, Gonospermum fruticosum* et *Gonospermum multiflorum*, sont originaires des îles Canaries; ce sont des arbrisseaux qui offrent l'aspect de la tanaisie; leurs feuilles sont alternes, membraneuses, très-profondément découpées, à lobes profondément dentés, pubescentes ou légèrement tomenteuses dans leur jeunesse, glabres quand elles ont atteint tout leur développement; les capitules sont disposés en corymbe terminal, et les fleurs sont jaunes.

GONOSTEMON. bot. Genre de la famille des Apocynées et de la Pentandrie Digynie, L., établi par Haworth (*Synops. Succulent Plants*, p. 27) aux dépens du *Stapelia* des auteurs, duquel il diffère par les parties qui constituent l'étoile extérieure du nectaire (*ligulæ*, Haw.), distinctes et cannelées, au lieu d'être réunies à la base comme dans les vraies Stapélies. Les étamines sont en outre courbées à angle droit, crochues et courtes. Les autres caractères sont ceux des Stapélies, mais les rameaux sont trois fois moins gros que dans celles-ci, et les corolles sont glabres, sans taches, et d'un aspect de chair qui fait illusion. Les deux espèces rapportées à ce genre, dont la valeur est au reste extrêmement faible, ont été figurées sous les noms de *Stapelia divaricata* et *Stapelia stricta*, dans le *Botanical Magazine*, tab. 1007 et 2037. Elles croissent au cap de Bonne-Espérance.

GONOSTOMA. pois. Le genre formé par Raffinesque (*Indic. d'Itt. Sicil.*, p. 64) sous ce nom, a pour caractères : corps de forme conique recouvert par de grandes écailles caduques; tête obtuse et comprimée, avec une bouche très-grande, sans dents aux mâchoires, mais avec le palais muni de dents ciliées; opercule très grand, membraneux; une seule dorsale. L'espèce unique de ce genre, qui ne saurait être adoptée sans un nouvel examen, est le *Gonostoma denudata* à queue fourchue, avec vingt-quatre rayons : vingt à la dorsale, seize à l'anale, douze aux pectorales qui sont extrêmement petites, et dix aux ventrales.

GONOTE. *Gonotus.* crust. Genre de l'ordre des Isopodes, section des Ptérygibranches (Règne Anim. de Cuv.), établi par Raffinesque (Précis de Découv. somiol., p. 26) qui le caractérise ainsi : corps linéaire, plat, à dos caréné; quatorze jambes; quatre antennes, deux plus longues à quatre longs articles et plusieurs courts; queue sans appendices utricules. Ce genre ne comprend qu'une espèce, le Gonote vert, *Gonotus viridis*. Il est peut-être le même que le *Stenosoma hecticum* de Leach. Raffinesque l'a recueilli dans la Méditerranée, sur les côtes de Sicile. Ce nouveau genre peut être rapporté à celui des Idotées, et plus spécialement au genre Sténosome de Leach. *V.* ces mots.

GONOTHECA. bot. Synonyme de *Tetragonotheca* de l'Héritier. *V.* ce mot.

GONOTHÈQUE. *Gonotheca.* bot. Genre de la famille des Rubiacées, institué par le docteur Blume et adopté par De Candolle dans son *Prodromus* (vol. 4, p. 429), qui le caractérise ainsi : tube du calice un peu comprimé, son limbe est court, tronqué, presque quadridenté; tube de la corolle renflé à sa base, avec l'orifice velu; les lobes du limbe sont carénés; étamines incluses; style nul; stigmates au nombre de deux et oblus; capsule comprimée, ailée en ses bords qui sont décur-

rents sur le pédicelle; elle est couronnée par le calice persistant, déhiscente entre les stigmates, membraneuse et biloculaire; les semences sont nombreuses, ovales, très-petites et scrobiculées. La seule espèce connue jusqu'ici a été nommée par De Candolle, GONOTAEQUE DE BLUME, *Gonotheca Blumei;* c'est une plante herbacée, glabre, dressée, à tige quadrangulaire, à feuilles lancéolées et presque sessiles, à stipules dentées, à cimes pédonculées, axillaires, terminales et formées d'un petit nombre de fleurs. Cette plante se trouve à Java.

GONOTRICHUM. BOT. (*Mucédinées.*) Genre de Cryptogames de la famille des Mucédinées, voisin des genres *Circinotrichum* et *Compsotrichum*, établi par Nées dans les Actes de l'Académie des curieux de la nature, t. IX, et caractérisé ainsi : filaments roides, entrecroisés, rameux, articulés; rameaux verticillés; sporules globuleuses éparses.

On ne connaît qu'une seule espèce de ce genre; elle croît sur les branches mortes, humides et à demi pourries, sur lesquelles elle forme des amas semblables à un duvet d'un brun bleuâtre; les sporules sont très-petites et réunies en grand nombre à l'extrémité des rameaux.

GONOVAN. BOT. Les Nègres de Guinée emploient, pour corriger la mauvaise qualité de certaines eaux, une graine ainsi nommée. Ils la laissent infuser, et elle communique à la boisson une amertume agréable. On présume que l'arbre dont elle provient, appartient au genre suspect des Strychnos.

GONSANA. BOT. Synonyme de *Subularia*, L. *V.* SUBULAIRE.

GONSII, GONSIL ET GUNSUL. BOT. Synonymes vulgaires de l'*Adenanthera*. *V.* ce mot.

GONSOL. MOLL. Petite espèce de Volute mentionnée dans Adanson (Sénégal, p. 134, pl. 9).

GONUS. BOT. Loureiro (*Flor. Coch.*, 2e vol., p. 809) a établi sous ce nom un genre qui, selon Jussieu, doit être rapporté au genre *Tetradium*. *V.* ce mot.

GONYANTHES. BOT. Dans le Catalogue du jardin de Buitenzorg à Java, publié en 1823 par Blume, se trouve la description d'un nouveau genre appartenant à la Gynandrie Triandrie. Nées d'Esembéeck en a tout récemment exposé les caractères subséquents (Annales des Sciences naturelles, t. III, p. 369, novembre 1824), et a indiqué sa place dans la famille des Cytinées, établie par Adolphe Brongniart : calice corolloïde, persistant, adhérent à l'ovaire, tubuleux, inférieurement dilaté et triangulaire, supérieurement rétréci et triquètre, muni à son orifice de trois dents ovales et recourbées au sommet; entrée du tube calicinal presque fermée par le stigmate; trois anthères presque sessiles, ovales, auriculées, c'est-à-dire latéralement appendiculées, alternes avec les dents du calice, insérées sur la tube de celui-ci et au-dessous du stigmate; ovaire infère; style capillaire presque de la longueur du tube; stigmate à trois lobes obovés, un peu convexes et adnés avec les oreillettes des anthères; fruit capsulaire, triquètre, uniloculaire, déhiscent par trois fentes latérales et transversales; réceptacle en colonne cylindrique, rugueuse et très-petite; semences fort nombreuses, petites, elliptiques, comprimées, munies d'un arille linéaire, ailé, réticulé et membraneux.

La seule espèce de ce genre a reçu de Blume le nom de *Gonyanthes candida*. C'est une petite plante herbacée, haute de trois à quatre pouces, parasite sur les racines d'autres plantes; sa hampe est tétragone, bifide au sommet; elle supporte trois ou quatre fleurs. Une note de l'auteur expose la structure des anthères; ce sont de vraies masses pollinique glanduleuses, tellement analogues à celles des Orchidées, qu'on serait tenté de placer le genre Gonyanthes dans cette famille. Mais un dessin de la plante qui a été communiquée au professeur Nées d'Esembéeck, fait repousser un pareil rapprochement; la structure du style ayant quelque chose de ressemblant à celui des Asclépiadées.

GONYCLADON. BOT. (*Chaodinées?*) Link, qui avait déjà proposé de substituer le nom de *Nodularia* à celui de *Lemanea*, imposé par Bory à un genre extrait des Conferves linnéennes, a créé cette nouvelle désignation pour ce même genre, faisant ainsi un double emploi dans sa propre nomenclature. Les caractères que Bory avait donnés à son genre *Lemanea* sont vicieux, ainsi que cela a déjà été indiqué dans cet ouvrage, et seront réformés quand on en traitera en particulier; mais le nom est bon, et sera conservé scrupuleusement, non-seulement comme ayant l'antériorité, mais parce qu'il est un hommage à l'un des naturalistes les plus instruits de Paris, en même temps que des plus modestes. Il est utile de rappeler en cette occasion, que cette manière de changer légèrement des noms déjà imposés, est une preuve de négligence, pour ne pas dire plus, ou d'impolitesse dans les naturalistes qui se la permettent. Link ne mérite cependant ni l'un ni l'autre de ces reproches qu'on pourrait adresser à ceux-là seulement qui s'obstinent dans leur erreur.

GONYLEPTE. *Gonyleptes*. ARACHN. Genre établi par Kirby (*Trans. of the Linn. Societ.*, t. XII), et assez semblable pour le *facies* aux Faucheurs. Ses caractères essentiels sont d'avoir les mandibules en pinces, les palpes onguiculées et les tarses de six à dix articles. Les espèces propres à ce nouveau genre sont encore peu nombreuses et appartiennent au Brésil. Kirby décrit les Gonyleptes *acuber*, *aculeatus* et *horridus;* il figure soigneusement cette dernière (*loc. cit.*, pl. 22, fig. 16) avec les détails des mandibules, de la poitrine et du sternum.

GONYPE. *Gonypes*. INS. Genre de l'ordre des Diptères, famille des Tanystomes, établi par Latreille, aux dépens des Dasypogons. Ses caractères sont : antennes plus courtes que la tête, les deux pièces inférieures presque égales, courtes et grenues, la dernière ovale, avec un stylet sétifère; tarses terminés par trois crochets sans pelotes; abdomen linéaire. Les Gonypes ressemblent, sous plusieurs rapports, aux Asiles, aux Laphries et aux Dasypogons; ils en diffèrent cependant par le nombre des crochets des tarses. Ils avoisinent aussi les Dioctries et les Hybos; mais on peut les en distinguer à l'aide des caractères tirés de la dimension des antennes et du nombre d'articles qui les composent. Meigen (Descr. syst. des Dipt. d'Europe, t. II, p. 342) désigne ce genre sous le nom de *Leptogaster*, et y rapporte trois espèces. Latreille considère comme

type du genre, le GONYPE TIPULOÏDE, *Gonypes tipuloides*, Latr., ou l'*Asilus cylindricus* de Degéer (Mém. Ins., t. VI, p. 99, et pl. 14, fig. 13), qui est la même espèce que le *Dasypogon tipuloides* de Fabricius (*Syst. Antl.*), l'Asile à pattes fauves allongées de Geoffroy (Hist. des Ins., t. II, p. 474), et le *Leptogaster cylindricus* de Meigen (*loc. cit.*, tab. 21, fig. 16). On le trouve aux environs de Paris, dans les champs.

GONYS. OIS. Nom donné par Illiger, à la partie moyenne du bord inférieur de la masse produite par la réunion des deux branches de la mandibule inférieure des oiseaux, celle qui s'étend depuis l'angle du menton jusqu'au sommet de cette masse.

GONYTHÈQUE. *Gonytheca*. INS. Nom de la concavité située à l'extrémité de la cuisse des insectes, destinée à recevoir la base de la jambe, qui s'y articule.

GONYTRICHIUM. BOT. Pour Gonotrichum. *V.* ce mot.

GONZALA. BOT. Le genre formé par Adanson sous ce nom et qui n'a point été adopté, renfermait des Pezizes planes, orbiculaires et sessiles. *V.* PEZIZES.

GONZALAGUNIA. BOT. Pour Gonzalée. *V.* ce mot.

GONZALÉE. *Gonzalea*. BOT. Persoon a adouci de cette manière le nom de *Gonzalagunia* donné par Ruiz et Pavon, à un genre de la famille des Rubiacées et de la Tétrandrie Monogynie, L. Cette abréviation avantageuse a été adoptée par Jussieu, Bonpland et Kunth. Celui-ci, en plaçant le *Gonzalea* dans sa sixième section des Rubiacées, où la baie est biloculaire et les loges polyspermes, a tracé ainsi les caractères de ce genre : calice supérieur, urcéolé, à quatre dents persistantes; corolles presque infundibuliformes, dont le tube est allongé et le limbe à quatre divisions étalées; quatre étamines inclinées; ovaire infère, surmonté d'un style et d'un stigmate capité et quadrilobé; drupe globuleux, déprimé, à quatre coques et à quatre noyaux de consistance de parchemin, uniloculaires et polyspermes. Kunth (*Nova Genera et Species Pl. æquinoct.*, t. III, p. 416) a réuni à ce genre le *Buena Panamensis* de Cavanilles, réunion qui, d'ailleurs, avait été indiquée par Cavanilles lui-même et Jussieu. Quant au *Lygistum spicatum*, Lamk., Illustr., p. 286, que l'on a signalé comme congénère du *Gonzalea*, il a été placé par Kunth dans un autre genre. C'est le *Coccocypsilum spicatum* de cet auteur. Jacquin (*Observ.* 2, p. 7, tab. 32, et *Amer.*, p. 4), trompé par des ressemblances extérieures, avait fait de cette Rubiacée deux espèces de genres appartenant à d'autres familles; l'une était placée dans les *Barleria*, l'autre dans les *Justicia*. Jussieu a en outre proposé de réunir au *Gonzalea* le *Tapesia* de Gærtner fils.

On ne connaît que trois espèces de Gonzalées; ce sont des arbrisseaux à feuilles opposées, à stipules interpétiolaires, et à fleurs éparses et disposées en épis ou en panicules terminales et solitaires. Le *Gonzalea tomentosa*, décrit et figuré par Humboldt et Bonpland (*Plant. æquin.*, 1, p. 225, t. 64), a beaucoup de rapport avec le *Gonzalagunia dependens* de Ruiz et Pavon. Le *Gonzalea cornifolia*, Kunth, est le *Buena Panamensis* de Cavanilles. La première espèce croît au Pérou, entre Loxa et Gonzanama, ainsi que le *Gonzalea pulverulenta*, Humb. et Bonpl., Pl. équinoxiales. La deuxième espèce habite les environs de Honda, dans la république de Colombie.

GONZALY. BOT. Synonyme d'*Assa fœtida*.

GOODÉNIACÉES. BOT. Pour Goodénoviées. *V.* ce mot.

GOODÉNIE. *Goodenia*. BOT. Genre établi par Smith et qui appartient à la nouvelle famille des Goodénoviées et à la Pentandrie Monogynie, L. Toutes les espèces de ce genre sont originaires de la Nouvelle-Hollande; ce sont des plantes herbacées ou de petits arbustes, dont les feuilles alternes sont tantôt entières, tantôt dentées ou plus ou moins profondément incisées. Les fleurs sont portées sur des pédoncules axillaires ou terminaux. Ces fleurs, d'un aspect agréable, sont tantôt jaunes, tantôt bleues ou purpurines. Leur calice est adhérent avec l'ovaire infère, terminé par un limbe à cinq divisions égales. La corolle est monopétale, irrégulière, tubuleuse, à cinq lobes inégaux, formant ordinairement deux lèvres, rarement une seule. Le tube est fendu dans sa partie antérieure. Les étamines, au nombre de cinq, naissent immédiatement du sommet de l'ovaire; les filets sont courts; les anthères sont distinctes. Le style est simple, surmonté d'un stigmate très-concave, dont le bord est cilié. L'ovaire est adhérent, à deux, rarement à quatre loges contenant chacune un petit nombre d'ovules attachés au milieu de la cloison. Cet ovaire devient une capsule à deux ou à quatre loges, s'ouvrant en deux valves parallèles à la cloison. Les graines sont comprimées et imbriquées.

On connaît aujourd'hui une quarantaine d'espèces de ce genre dont plusieurs sont cultivées et fleurissent dans nos jardins. Nous citerons les suivantes :

*Goodenia ovata*, Smith, Vent., Cels. 3, Cav., *Ic.*, 6, p. 4, tab. 506. Arbuste dressé, d'environ deux pieds de hauteur, ayant sa tige rameuse; ses rameaux dressés et flexueux; ses feuilles alternes, courtement pétiolées, recourbées, ovales, aiguës et finement denticulées, glabres ou un peu rudes. Les fleurs sont jaunes, pédonculées, axillaires et solitaires. Les cinq lobes du calice sont lancéolés, étroits, aigus, égaux entre eux; la corolle monopétale irrégulière, tubuleuse, recourbée; le limbe presque plan, à cinq divisions ovales, obtuses, sinueuses et inégales. Les étamines ont les anthères allongées, à deux loges, et terminées par un petit bouquet de poils. La capsule est allongée et à deux loges. Cette espèce, comme toutes les autres du même genre, se cultive en orangerie.

*Goodenia grandiflora*, *Bot. Mag.*, 890. Cette belle espèce a ses tiges herbacées, dressées, pubescentes et glanduleuses, hautes de trois à quatre pieds, ornées de feuilles alternes, cordiformes, allongées, velues et dentées en scie; les fleurs sont jaunes, grandes, portées sur des pédoncules tantôt simples, tantôt trifides ou même trichotomes. Cette espèce a été trouvée au port Jackson. On la cultive dans les jardins.

GOODÉNOVIÉES. *Goodenoviæ*. BOT. Nous avons déjà, à l'article CAMPANULACÉES, indiqué très-sommairement les principaux caractères de cette famille établie par R. Brown, et qui appartient à la grande tribu des Campanulacées. *V.* ce mot. Nous allons ici exposer, avec plus de détails, quels sont les caractères d'après lesquels elle a été fondée.

Le calice est adhérent avec l'ovaire, excepté dans le genre *Euthales* où il est libre; son limbe offre cinq, rarement trois divisions plus ou moins profondes, persistantes, presque toujours égales entre elles et qui manquent rarement. La corolle est monopétale, irrégulière, d'une forme variée, mais généralement tubuleuse et fendue longitudinalement sur son côté inférieur; le limbe est à cinq divisions inégales, quelquefois disposées de manière à représenter une ou deux lèvres; chacune de ces divisions est épaisse dans sa partie moyenne, mince et comme sinueuse sur ses bords. On compte cinq étamines qui naissent immédiatement du sommet de l'ovaire, toutes les fois qu'il est infère. Ces étamines sont libres; leurs filets sont courts; leurs anthères, quelquefois légèrement adhérentes entre elles, à deux loges introrses s'ouvrant par un sillon longitudinal. Le style est simple, plus long que les étamines, recourbé vers son extrémité supérieure où il se termine par un stigmate concave, assez analogue à celui qu'on observe dans beaucoup d'Amomées, et que Rob. Brown considère comme une sorte d'*indusium* qui renferme le véritable stigmate. L'ovaire est infère, semi-infère ou libre; tantôt à deux, quelquefois à une, rarement à quatre loges renfermant chacune plusieurs ovules redressés. Le fruit est généralement une capsule à deux ou à quatre loges s'ouvrant en deux valves et ayant la cloison parallèle aux valves qui, quelquefois, se séparent en deux. Quelquefois les graines sont solitaires dans chaque loge. Le fruit est alors ou un drupe, ou une noix, ou un utricule dont la graine naît du fond de chaque loge. Ces graines ont leur tégument propre, assez épais, quelquefois dur et crustacé. Leur endosperme est charnu et manque fort rarement; il contient un embryon dressé, à peu près de la même longueur que lui.

Les Goodénoviées sont des arbustes ou des plantes herbacées, non lactescentes. Leurs feuilles sont éparses, sans stipules, entières ou rarement divisées; leurs fleurs sont jaunes, rougeâtres ou bleues. Cette famille offre de grands rapports avec les Campanulacées, les Lobéliacées et les Stylidiées. Elle se distingue des premières par sa corolle irrégulière et la forme de son stigmate; des Lobéliacées et des Stylidiées par ses étamines libres et son stigmate qui forme son caractère essentiel.

R. Brown a rapporté à cette famille les genres suivants qu'il divise en deux sections.

I<sup></sup>re SECTION. — *Graines indéfinies.*

*Goodenia*, Smith; *Calogyne*, R. Brown; *Euthales*, R. Brown; *Velleia*, Smith; *Lechenaultia*, R. Brown; *Anthottum*, R. Brown.

IIe SECTION. — *Graines définies. Fruit drupacé.*

*Scævola*, R. Brown; *Diaspasis*, R. Brown; *Dampiera*, R. Brown.

R. Brown rapporte encore à cette famille le genre *Brunonia* de Smith, qui, cependant, s'en éloigne par plusieurs caractères.

GOODIE. *Goodia*. BOT. Genre de la famille des Légumineuses et de la Diadelphie Décandrie, L., établi par Salisbury (*Paradis. Londin.*, 41), et ainsi caractérisé: calice à deux lèvres presque égales, la supérieure aiguë, à demi bifide; corolle papilionacée; l'étendard plan, très grand; dix étamines diadelphes; un style et un stigmate capité; légume comprimé, pédicellé, contenant ordinairement deux graines.

GOODIE A FEUILLES DE LOTIER. *Goodia Lotifolia*, Salisb. Sa tige est grêle, cylindrique, rougeâtre, haute de deux pieds ou environ, divisée, dans sa partie supérieure, en rameaux alternes, garnis de feuilles pareillement alternes, pétiolées, glabres ainsi que toute la plante, composées de trois folioles ovales, un peu cunéiformes à leur base, légèrement acuminées à leur sommet, d'un vert gai en dessus, plus pâle et un peu glauque en dessous. Dans la jeunesse des feuilles il y a, à la base de leur pétiole, deux stipules linéaires-lancéolées, mais elles tombent souvent avant le parfait développement de chaque feuille. Les fleurs, d'un jaune brillant avec une tache rouge à la base de l'étendard, sont pédonculées, disposées au nombre de huit à douze au sommet des rameaux, où elles forment une grappe lâche. Le calice est monophylle, partagé en deux lèvres presque égales, dont la supérieure a deux dents élargies, séparées par une échancrure peu profonde, l'inférieure en a trois réfléchies en bas. La corolle est papilionacée, à étendard plan, cordiforme, réfléchi en arrière, rétréci en onglet à sa base; les ailes sont oblongues, horizontales, et la carène est formée de deux pétales plus courts que les autres parties, et à onglet très-menu. Les étamines, au nombre de dix, sont diadelphes, à anthères ovales-arrondies. L'ovaire est supérieur, oblong, comprimé, pédiculé, chargé d'un style subulé, terminé par un stigmate simple; le fruit est un légume qui contient deux à trois graines. Cette plante n'exige pas de grands soins dans sa culture; néanmoins, elle a jusqu'ici résisté à tous les efforts que l'on a tentés pour l'amener à passer l'hiver en pleine terre; toujours il a fallu, pour la conserver, la rentrer dans l'orangerie dès que les premiers froids annonçaient des gelées prochaines. Du reste, elle se contente d'un sol ordinaire, rendu suffisamment substantiel par le mélange d'un peu de terre grasse. Les arrosements doivent être ménagés, car le feuillage est fort sujet à jaunir. On la propage au moyen de ses graines qui mûrissent assez souvent dans notre climat, et mieux encore de boutures dont la reprise est très-facile.

De Candolle (*Prodr.*, 2, p. 117) décrit encore deux espèces de Goodies: *Goodia pubescens* et *Goodia polyspermum;* toutes deux, comme la précédente, sont originaires de l'Australasie.

GOODYÈRE. *Goodyera*. BOT. Le *Satyrium repens* de Linné, petite plante de la famille des Orchidées, qui croît dans les Alpes, a été retiré avec juste raison du genre *Satyrium*, auquel il n'appartient en aucune manière. Déjà Swartz, dans son travail sur les Orchidées, l'avait placé parmi les *Neottia;* mais il s'éloigne également de ce genre par tous ses caractères, et R. Brown (*Hort. Kew.*, éd. 2, vol. v, p. 198) en a fait un genre particulier qu'il a nommé *Goodyera*. Ce genre, adopté par le professeur Richard, dans son Mémoire sur les Orchidées d'Europe, peut être ainsi caractérisé: les trois divisions extérieures du calice sont presque dressées, inégales; les deux divisions internes et latérales sont étroites, lancéolées; le labelle est très-concave,

entier, sans aucun éperon; le gynostème est court; l'anthère est terminale et operculée, à deux loges contenant chacune une masse de pollen sessile, c'est-à-dire formée de grains élastiques, sans caudicule, ni rétinacle, mais aboutissant par leur pointe à une glande qui leur est commune à toutes les deux; le stigmate est large et placé à la face antérieure du gynostème; l'ovaire est légèrement tordu. Ce genre diffère du *Satyrium* par l'absence des deux éperons du labelle qui forment le caractère essentiel de ce dernier, des *Neottia* par la nature de son pollen.

Le *Goodyera repens*, Brown, *loc. cit.*, *Satyrium repens*, L., *Peramium repens*, Sal., *Plont. rar.*, 48, est une petite plante alpine, vivace, ayant sa tige rampante à sa partie inférieure, dressée supérieurement; les feuilles qui naissent toutes de la partie inférieure et qui paraissent radicales, sont ovales, un peu aiguës, entières, formant une rosette; la tige est haute de six à huit pouces, légèrement pubescente, terminée par un épi de fleurs petites et roulées en spirale.

On a décrit récemment en Angleterre, sous le nom de *Goodyera discolor*, une autre plante, mais qui ne semble pas appartenir à ce genre. Elle en diffère surtout par son labelle non concave, mais offrant à sa base une petite bourse bilobée, par son pollen dont les deux masses sont caudiculées et sans glandes. Cette espèce doit former un genre nouveau, qui sera décrit sous le nom de *Ludisia*. *V.* ce mot.

GOO-ROO-WANG. OIS. Espèce du genre Faucon, *Falco lunulatus*. *V.* FAUCON, division des Autours.

GOR. MOLL. Cette Coquille, qui est peut-être le *Trochus modulus* de Linné, est figurée et décrite dans Adanson (Sénég., p. 187, pl. 12). C'est une espèce de Troque déprimé, à tours de spire presque tranchants, qui appartient probablement au genre ÉPERON de Denys Montfort.

GORAMI ET GORAMY. POIS. Pour Gouramy. *V.* ce mot.

GORDET. MOLL. La *Venus africana* a été nommée ainsi par Adanson (Sénég., p. 225, pl. 16).

GORDIUS. ANNÉL.? *V.* DRAGONNEAU.

GORDONIE. *Gordonia*. BOT. Ce genre de la Monadelphie Polyandrie, L., placé autrefois par Jussieu dans les Malvacées, et réuni maintenant à la famille des Ternstrœmiacées, présente cinq sépales coniques, arrondis; cinq pétales soudés souvent à leur base avec celle des filets nombreux qui sont chargés d'anthères oscillantes; cinq styles ou un seul; cinq stigmates; une capsule à cinq loges dont chacune renferme deux graines terminées en aile foliacée; leur embryon, dépourvu de périsperme, offre une radicule allongée et des cotylédons foliacés, plissés dans leur longueur. Les espèces de ce genre sont des arbres ou des arbustes à feuilles alternes, ovales ou oblongues, entières ou dentées, à l'aisselle desquelles sont de belles fleurs portées sur un pédicelle quelquefois très-court. On remarque que ces fleurs tantôt présentent et tantôt ne présentent pas de soudure entre les diverses parties dont elles se composent : c'est d'après cette considération que De Candolle a partagé en quatre sections les quatre espèces de Gordonies qu'il décrit. La première, sous le nom de *Lasianthus*, en comprend deux originaires, l'une de Virginie, l'autre du Népaul, et dans lesquelles les pétales sont légèrement soudés à leur base, les étamines en cinq faisceaux, les styles en un seul. La seconde, qui est l'*Hæmocharis* de Salisbury, offre une espèce de la Jamaïque, à pétales et à styles libres; la troisième, le *Lacathea* du même auteur, présente les pétales réunis à leur base, les filets libres, un style unique. *V.* Lamk., Illustr., tab. 594; Cavanilles, Monadelph., tab. 161-162; et Ventenat, Malmais., tab. 1.

Cette dernière, GORDONIE PUBESCENTE, *Gordonia pubescens*, s'élève dans son pays natal, à trente pieds de hauteur. Ses rameaux sont brunâtres, pubescents dans leur jeunesse, garnis, dans leur partie supérieure, de feuilles éparses, oblongues, cunéiformes à leur base, rétrécies en un court pétiole, glabres, luisantes, et d'un vert foncé en dessus, beaucoup plus pâles et pubescentes en dessous, bordées de dents très-courtes. Ses fleurs, solitaires dans les aisselles des feuilles supérieures, sont portées sur de courts pédoncules, et munies à leur base de deux bractées cunéiformes, opposées. Leur calice est monophylle, à cinq divisions pubescentes, arrondies, caduques. La corolle, d'un blanc pur, large de plus de deux pouces, paraît d'abord monopétale; mais elle est réellement composée de cinq pétales ovales, cunéiformes, adhérents par leurs onglets, et se séparant facilement lors de la chute des fleurs. Les étamines sont très-nombreuses; on peut en compter plus de cent cinquante; elles adhèrent ensemble par la partie inférieure de leurs filaments qui forment cinq faisceaux, fixés chacun sur un des pétales, et tombant avec eux sans s'en détacher, quoiqu'ils aient leur insertion positive au réceptacle en dessous de l'ovaire; ces filaments sont d'un beau jaune d'or, beaucoup plus courts que les pétales, et ils portent à leur sommet des anthères ovales-arrondies, comprimées, à deux loges longitudinales, s'ouvrant sur les côtés. L'ovaire est supérieur, presque globuleux, couvert de poils soyeux, surmonté d'un style cylindrique de la longueur des étamines, et terminé par un stigmate à cinq lobes. Le fruit est une capsule arrondie, s'ouvrant à son sommet en cinq valves, et divisée en cinq loges contenant chacune deux graines.

GORDONIÉES. *Gordonieæ*. BOT. Sous ce nom, De Candolle (*Prodr. Syst. Veg. univ.*, 1, p. 527) a proposé l'établissement d'une cinquième tribu dans la famille des Ternstrœmiacées, et à laquelle il a assigné les caractères suivants : calice à cinq sépales libres ou réunis entre eux; pétales souvent réunis à la base; étamines nombreuses, dont les filets sont grêles et monadelphes à la base, à anthères ovales, oscillantes; cinq styles ou distincts, ou réunis par la base seulement, tandis qu'ils sont appliqués au sommet; carpelles capsulaires, tantôt distincts, tantôt formant par leur intime réunion une seule capsule à une ou deux graines, et à valves portant les cloisons sur leur milieu. Les graines sont dépourvues d'albumen; leur embryon est droit, la radicule oblongue, les cotylédons foliacés, pliés et ridés longitudinalement, sans plumule visible.

Cette tribu est formée des genres *Gordonia*, *Stewartia* et *Malachodendron*, confondus autrefois avec les Malvacées et les Tiliacées, à cause de leurs cotylé-

dons pliés et ridés, mxis qui s'en distinguent par leur calice imbriqué et par l'absence des stipules. Elles diffèrent aussi des autres tribus de Ternstrœmiacées par l'absence de l'albumen. Les Gordoniées sont des xrbres ou des arbrisseaux, la plupart originairés de l'Amérique; quelques-unes se trouvent en Asie. Leurs feuilles sont alternes, sôuvent caduques, ovales, oblongues, entièrement penninervées et sans stipules. Leurs fleurs rappellent celles des Camellies et des Coignassiers.

GORDYLIUM. BOT. Synonyme de Tordylie. *V.* ce mot.

GOREGONUS. POIS. *V.* LAVARET.

GORENDE. ARPT. Même chose que Giarende. *V.* ce mot.

GORET. MAM. POIS. Syn. vulgaire de Porc, appliqué à ceux des Poissons qui portent, sur divers rivages, le nom de cet animal.

GORETTE. *Hæmulon.* POIS. Genre de la famille des Sciénnides, établi par Cuvier qui lui assigne pour caractères : mâchoire inférieure comprimée et s'ouvrant fortement, ayant sous sa symphyse deux pores et une petite fossette ovale; dents en velours; parties de la mâchoire inférieure, qui rentrent quand la bouche se ferme, d'un rouge vif; nageoire dorsale un peu échancrée, sa partie molle est écailleuse. Parmi les espèces de ce genre qui appartient en entier à l'Amérique, on remarque le GORETTE ÉLÉGANT, *Hæmulon elegans*, Cuv., ou *Anthias formosus*, Bl., 323; le GORETTE MAGNIFIQUE, *Hæmulon formosum*, Cuv., ou *Perca formosa*, Lin. Ce genre a beaucoup de rapport avec la Diabaside de Desmarets.

GORFOU. OIS. Espèce du genre Manchot. *V.* ce mot. Brisson en a fait le type d'un genre dans lequel il a placé des espèces qui font partie des genres Sphénisque et Manchot de la méthode de Temminck.

GORGE. OIS. On applique généralement ce nom à la partie antérieure du col des Oiseaux; mais on s'en sert aussi, en l'accompxgnant d'une épithète, pour désigner certaines espèces. Ainsi on nomme :

GORGE-BLANCHE, la Sylvie grisette et la Mésange nonette.

GORGE-JAUNE, le Figuier Trichas.

GORGE-NOIRE, le Rossignol de muraille.

GORGE-NUE, une espèce de Perdrix.

GORGE-ROUGE, la *Sylvia rubecula*. *V.* MÉSANGE, PEARIX, etc.

GORGE. *Faux.* BOT. On nomme ainsi l'entrée du tube de la corolle, du calice, du périgone ou périanthe, soit que les diverses parties qui composent ces organes soient soudées en un tube réel; soit qu'on le suppose formé pxr lx réunion des onglets non soudés entre eux.

GORGE. GÉOL. Espxce resserré entre deux montagnes, mais qui ne se prolonge point comme une vallée. Les inégalités qui se dessinent en creux, forment le plus souvent des dépressions longues et étroites que l'on nomme vallées; lorsque ces dépressions se rétrécissent de manière à rendre le passage difficile, les vallées dxviennent des défilés ou des Gorges.

GORGERET. OIS. Espèce du genre Rolle. C'est aussi le nom d'un Fourmilier et d'un Gobe-Mouche du Brésil. *V.* ces mots.

GORGERETTE. OIS. Synonyme vulgaire de Sylvie à tête noire. *V.* SYLVIA.

GORGINION. BOT. Ancien synonyme d'*Eryngium campestre*. *V.* PANICAUT.

GORGONE. *Gorgonia.* POLYP. Genre de l'ordre des Gorgoniées, dans la division des Polypiers flexibles et non entièrement pierreux, et Corticifères, ayant pour caractères : Polypier dendroïde, simple ou rameux; rameaux épars ou latéraux, libres ou anastomosés; axe strié longitudinalement, dur, corné et élastique, ou alburnoïde et cassxnt; écorce charnue et animée, souvent crétacée, devenant, par la dessiccation, terreuse, friable et plus ou moins adhérente; polypes entièrement ou en partie rétractiles, quelquefois non saillants au-dessus des cellules, ou bien formant sur la surface de l'écorce des aspérités tuberculeuses ou papillaires. Les anciens naturalistes avaient classé les Gorgones parmi les plantes, sous les noms divers de Lithophytes, Kératophytes, Lithoxiles, etc. Boerhaave les appelait Titanocératophytes, Boccone et Lobel Corallines frutescentes, Imperati *Fuci vestiti;* Linné, d'après Pline, les nomma Gorgones, et ce nom a été adopté par tous les naturalistes modernes. Ces Polypiers, par leur grandeur, l'élégance de leurs formes et les brillantes couleurs de leurs enveloppes, ont attiré les premiers l'attention des zoologistes des dix-septième et dix-huitième siècles. Aidés du microscope inconnu aux anciens, ces restaurateurs des sciences reconnurent les polypes des Gorgones; mais imbus de vieux préjugés, ou faute de bons instruments, et ne faisant leurs expériences que sur les espèces d'Europe plus petites en général que celles des latitudes élevées en température, ils prirent ces petits animaux pour les fleurs des végétaux pélagiens. Cette erreur subsista plusieurs années après la découverte de Peysonnel, qui fut oubliée jusqu'au moment où Trembley, en faisant connaître les Polypes d'eau douce, rappela à plusieurs membres de l'Académie des Sciences les Polypes marins de Peysonnei. Bientôt, grâce aux observations dx Bernard de Jussieu et de Guettard, on ne douta plus de la véritable nature des Gorgones, ni de celle des autres Polypiers. Depuis cette époque, Linné, Ellis, Pallas, Cavolini, Spallanzani, Bosc et quelques autres savxnts ont étudié les Polypes des Gorgones, ont fait connaître leurs observations, et ont enrichi leurs ouvrages de bonnes figures. Cependxnt on ignore encore et la manière de vivre et l'organisation interne de ces animaux, qui doivent se rapprocher de ceux des Alcyons, à en juger par leur forme dans l'état de mort et de dessiccation. Toutes les Gorgoniées sont attachées aux rochers ou aux autres corps mxrins par un empâtement plus ou moins étendu, et dont la surface est ordinairement dépouillée de la substance charnue, qui recouvre les autres parties du Polypier. De cet empâtement s'élève une tige diminuant graduellement de grosseur jusqu'aux ramuscules dont l'extrémité est souvent sétacée; les rameaux varient beaucoup dans leur forme et leur situation respectives; ils sont épars ou latéraux, quelquefois distiques, d'autres fois pinnés; il en existe de flexueux, de droits, de courbés, de libres et d'anastomosés; enfin on en trouve de légèrement comprimés, tantôt presque plans, tantôt

anguleux ou tétragones; le plus grand nombre présente une forme cylindrique. Elles offrent deux substances dans leur organisation, une intérieure cornée et très-dure, ou bien semblable, par sa consistance, à l'aubier mou et cassant de certains arbres et de beaucoup de plantes bisannuelles. Cette substance intérieure, qui paraît composée de couches concentriques formées de fibres longitudinales, est appelée axe d'après Lamarck: elle est produite, dit-on, par une sécrétion particulière de la partie inférieure du corps du Polype, et par le dessèchement de l'extrémité de ce corps; on ajoute qu'elle ne possède aucune propriété vitale, même pendant l'existence des animalcules; on pourrait cependant être persuadé du contraire, en examinant avec attention les particularités que présente l'axe des Polypiers. Plus l'écorce est épaisse, plus il est petit et compacte: il est d'autant plus grand et d'un tissu plus lâche, que l'écorce est plus mince. Dans ce dernier état, il est compressible, et se rapproche un peu de la substance interne de certains Alcyons desséchés. La surface est en outre marquée de lignes et de pores, au moyen desquels la partie la plus extérieure de la masse animée doit communiquer avec la plus interne. Puisque ce mode d'organisation s'observe dans les Gorgones dont l'axe a la consistance de l'aubier, il doit en être de même dans les espèces où cet axe est corné et très-dur; peut-être la petitesse des pores les dérobe-t-elle à la vue; peut-être les trouvera-t-on, si l'on examine ces êtres avec un peu d'attention et dans l'état de vie; enfin, cet axe, dans les Polypiers, doit remplir des fonctions analogues à celles que l'on reconnaît au squelette osseux des animaux Vertébrés, à l'enveloppe articulée et cornée des insectes, à celles des Crustacés, etc.; donc il fait partie de l'animal, puisque cet animal ne peut exister sans lui. La croissance de l'axe des Gorgones paraît s'opérer par couches posées les unes au-dessus des autres; ces couches sont formées ou sécrétées par le sac membraneux dans lequel est renfermé le corps du Polype; ce sac, après avoir tapissé la paroi interne de la cellule, se prolonge en forme de membrane entre l'axe et l'écorce, et donne naissance à l'un et à l'autre. C'est le cambium qui se dépose entre l'écorce et l'aubier, et qui produit, d'un côté une couche ligneuse, et de l'autre une couche corticale; mais dans les Gorgones, cette dernière couche est à peine sensible ou nulle; la première, beaucoup plus considérable, enveloppe souvent, dans son intérieur, des portions de l'écorce charnue, privée de la vie par une cause quelconque; ce phénomène s'opère de la même manière que le renouvellement de l'écorce et du bois. Dans les arbres ligneux, où ces parties ont été détruites par les hommes, par les animaux et par les gelées, l'écorce enveloppe l'axe dans toute son étendue; en général, elle est charnue dans le Polypier vivant, et tout fait présumer qu'elle est irritable et sensible; par la dessiccation, elle devient crétacée ou terreuse, friable et susceptible de se dissoudre en plus ou moins grande quantité dans les Acides; toujours elle fait effervescence avec eux. Des auteurs ont prétendu qu'elle était formée par une sécrétion particulière des parties latérales du corps des Polypes qui se réservent une retraite au milieu de cette masse animée, au fond de laquelle ils adhèrent par la partie inférieure du corps; la supérieure est libre, et peut, à la volonté de l'animal, s'élever au-dessus de cette petite habitation pour chercher la nourriture, ou y rentrer pour éviter le danger. Il se peut qu'il en soit autrement.

Dans les Spongiées, la matière gélatineuse recouvre le squelette fibreux, elle est uniformément animée; dans les Antipathes qui viennent ensuite, cette masse, toujours gélatineuse et fugace comme dans les Éponges, présente déjà des parties où se trouve une réunion d'organes qui constituent un animal peut-être beaucoup plus simple dans son organisation que celui des Gorgones, dans lesquelles la matière encroûtante, beaucoup plus solide, est produite par des Polypes d'une organisation très-compliquée; mais à mesure que l'écorce augmente, l'axe diminue, il disparaît dans les Alcyonées; celles-ci forment le dernier échelon qui réunit les Polypes à Polypiers aux animaux plus parfaits, aux Mollusques. L'écorce des Gorgones n'adhère pas immédiatement à l'axe, elle en est séparée par une membrane d'une nature particulière, si mince dans le genre *Gorgonia*, qu'il est très-difficile de l'apercevoir; elle est plus apparente dans les Plexaures et les Eunicées. Lamouroux la regarde comme un prolongement de la membrane qui tapisse la cellule, et dans laquelle flottent les parties inférieures du corps du Polype. Attachée au-dessous des tentacules, elle peut s'étendre et se replier dans beaucoup d'espèces, tandis que dans d'autres, non-seulement elle n'est point contractée, mais encore elle semble collée contre les parois des cellules, de manière à en faire partie. D'après ces faits, le corps de l'animal doit ressembler à celui des autres Polypes, et offrir un corps dont l'extrémité se divise en autant de cœcums intestiniformes qu'il y a de tentacules. Quelles sont les fonctions de cette membrane, dont aucun auteur ne fait mention? Lamouroux présume qu'elle est destinée, d'après sa situation, à lier entre eux tous les habitants de cette ruche pélagienne, et à sécréter la matière qui forme l'axe; car cet axe ne peut être produit par le dessèchement de la partie inférieure du Polype, puisqu'elle est libre dans la cavité à laquelle on a donné le nom de cellule. Ainsi, l'organisation des Polypes des Gorgones offre les plus grands rapports avec celle des Alcyons, des Tubipores, des Lucernaires et des Ascidies. Une Gorgone ne recouvre jamais une autre Gorgone, lorsqu'elle est vivante; il est même très-rare d'en rencontrer placées sur les rameaux d'une espèce différente: certains naturalistes ont prétendu cependant avoir vu souvent des Gorgones greffées les unes sur les autres; ils avaient confondu des Alcyons avec ces Polypiers. Il arrive quelquefois qu'une grande Gorgone s'établit à côté d'une petite; l'empâtement de la première, croissant avec rapidité, recouvre celui de la seconde, mais sans se confondre avec lui, sans même adhérer d'une manière très-forte, car le moindre effort les sépare. Les Polypes, dans les Gorgones à rameaux cylindriques, paraissent épars sur la surface de l'écorce; lorsque ces rameaux sont comprimés, les Polypes sont placés sur les parties latérales. En général, leur forme et leur situation offrent de bons caractères spécifiques. On remarque souvent que l'axe

est comprimé dans les rameaux cylindriques, et cylindrique dans les rameaux comprimés ; cette règle offre beaucoup d'exceptions.

La forme générale des Gorgones varie beaucoup; les unes n'offrent qu'une tige simple, sans aucune sorte de ramification; les autres présentent des rameaux nombreux, anastomosés ensemble et formant un réseau à mailles quelquefois très-serrées; entre ces deux extrêmes, se trouvent une foule de formes intermédiaires qui les lient entre eux. La couleur des Gorgones desséchées présente rarement de brillantes nuances; mais, dans le sein des mers, il ne doit pas en être de même. Dans les collections, on en trouve de blanches, de noires, de rouges, de vertes, de violettes et de jaunes, presque toujours ternies par l'action de l'air et de la lumière dont l'effet est de la plus grande énergie sur la matière colorante des Polypiers coralligènes, au point même de la changer ou de la détruire presque subitement. La couleur de l'axe varie beaucoup moins que celle de l'écorce; elle est ordinairement d'un brun foncé, presque noir dans les parties opaques, et devenant brun clair fauve et même blond aux extrémités ou dans les parties où cet axe est transparent. En général, la couleur paraît d'autant plus foncée, que l'axe est plus corné et plus dur. Dans les Gorgones dont l'axe est alburnoïde, il est blanchâtre ou jaunâtre; cette règle est assez générale. La grandeur varie autant que la couleur; dans quelques espèces, elle est à peine de cinq centimètres, tandis que d'autres s'élèvent à plusieurs mètres de hauteur. Si l'on en juge par l'axe de quelques Gorgoniées inconnues, examinées par Lamouroux, et qui avait plus de cinq centimètres de diamètre (environ deux pouces), il doit y en avoir d'énormes dans les mers équatoriales d'où ces Polypiers étaient originaires.

Les Gorgones habitent toutes les mers, et se trouvent presque toujours à une profondeur considérable; il est difficile de croire qu'elles puissent exister dans les lieux que les marées couvrent et découvrent. Comme les autres Polypiers, elles sont plus grandes et plus nombreuses entre les tropiques que dans les latitudes froides ou tempérées. Elles ne sont d'aucun usage, ni dans les arts ni en médecine. On croit cependant que l'on pourrait tirer parti de l'axe corné de beaucoup de Gorgoniées, et l'employer à la fabrication d'une foule de petits meubles, pour lesquels on a besoin d'une substance dure et élastique. Jusqu'à présent, on ne recherche ces Polypiers que comme objet d'étude ou de curiosité; ils ornent tous les cabinets d'histoire naturelle.

Lamarck a divisé le genre Gorgone en deux sections : la première a pour caractères : cellules, soit superficielles, soit en saillies granuleuses ou tuberculeuses; la deuxième : cellules cylindriques ou turbinées, très-saillantes. Il réunit dans ces deux groupes toutes les Gorgones de Linné que Lamouroux a divisées en plusieurs genres, ces deux groupes ne peuvent donc plus être adoptés. Lamouroux fait quatre sections des Polypiers, qu'il conserve dans le genre Gorgone. La première a pour caractères : polypes internes ou non saillants; écorce unie, très-rarement sillonnée. La deuxième : polypes saillants, formant par leur dessèchement des excroissances pustuleuses ou verruqueuses; écorce ordinairement sillonnée. La troisième : polypes très-saillants sur tout le Polypier ou sur une partie seulement, toujours recourbés en haut et du côté de la tige. La quatrième : Polypiers qui n'appartiennent peut-être pas au genre Gorgone.

Dans la première division, l'on remarque la Gorgone gladiée, par ses rameaux aplatis; la Gorgone pinnée, dont les nombreuses variétés sont difficiles à distinguer; la Gorgone piquetée, dont l'écorce jaune est embellie par le rouge éclatant de ses polypes. La Gorgone éventail, si commune dans les collections, appartient à la deuxième section, ainsi que la Gorgone à filets, qui offre quelquefois un éventail de cinq pieds de diamètre; la Gorgone de Richard, dont l'axe est mou et blanchâtre; la Gorgone violette, d'une belle couleur de lie de vin; la Gorgone verruqueuse, la plus septentrionale de toutes; la Gorgone sarmenteuse, à rameaux lâches, flexibles et longs; la Gorgone pectinée, si singulière par ses ramuscules simples et unilatéraux. Dans la troisième section se trouvent la Gorgone verticillaire, dont les cellules forment un anneau autour des rameaux; la Gorgone plume, une des plus élégantes par son port; la Gorgone sétacée, dont la tige est simple dans toute sa longueur. La quatrième section, qui renferme les Gorgones douteuses, offre la Gorgone briarée, qui est peut-être un Alcyon; la Gorgone fleurie, l'Écarlate et la Coralloïde paraissent se rapprocher des Alcyonées beaucoup plus que des Gorgones.

GORGONÉCÉPHALE. ÉCHIN. Pour Gorgonocéphale. *V.* ce mot.

GORGONIÉES. *Gorgoniœ.* POLYP. Ordre de la division des Polypiers flexibles ou non entièrement pierreux, dans la section des Corticifères composés de deux substances : une extérieure et enveloppante, nommée écorce ou encroûtement; l'autre appelée axe, placée au centre et soutenant la première. Les Gorgoniées sont des Polypiers dendroïdes, inarticulés, formés intérieurement d'un axe en général corné et flexible, rarement assez dur pour recevoir un beau poli, quelquefois alburnoïde ou de consistance subéreuse et très-mou. Cet axe est enveloppé dans une écorce gélatineuse et fugace, ou bien charnue, crétacée, plus ou moins tenace, toujours animée et souvent irritable, renfermant les polypes et leurs cellules, et devenant friable par la dessiccation. Tels sont les caractères de l'ordre nombreux des Gorgoniées. On les observe dans tous ces Polypiers, mais d'une manière graduelle par rapport à l'écorce, tandis que l'axe varie peu. Ainsi, dans les Anadyomènes, l'existence de l'encroûtement est douteuse, et ce n'est que par analogie et provisoirement que ce genre très-naturel, quoique composé seulement de deux espèces, se trouve placé dans les Polypiers corticifères. Les Antiphates ont un axe parfaitement semblable à celui des Gorgones : leur écorce est une matière gélatineuse, gluante comme du blanc d'œuf, qui se comporte hors de l'eau absolument de la même manière que l'encroûtement des Éponges, qui offre le même aspect par la dessiccation, mais qui présente une organisation plus parfaite en ce que l'on y a reconnu des Polypes isolés dans leurs cellules et armés de

tentacules. Les Gorgones, plus nombreuses en espèces que toutes les autres Gorgoniées et que l'on divisera peut-être encore en plusieurs genres, ont un axe plus variable que celui des Antiphates. Leur écorce est animée, mais d'une vie analogue à celle de l'écorce des végétaux, c'est-à-dire qu'elle n'est apparente et bien sensible que dans les jeunes individus ou dans les jeunes rameaux; et, comme l'axe croît toujours en grosseur, sans que l'encroûtement primitif se fende, il faut qu'il se dilate; la vie doit donc exister dans sa masse entière; s'il en était autrement, cet accroissement serait un phénomène inexplicable. Les Polypes des Gorgones ressemblent, par leur organisation considérée en général, à ceux des Alcyons et des Tubipores : ce sont de petits animaux dont le corps est enfermé dans un sac membraneux, contractile ou non, attaché autour des tentacules, et qui, après avoir tapissé les parois de la cellule, se prolonge dans la membrane intermédiaire entre l'écorce et l'axe. Les organes de l'animal sont libres dans le sac membraneux. L'organisation est la même, que la cellule dépasse ou non la surface de l'écorce. Les Plexaures ne diffèrent des Gorgones que par l'épaisseur de leur encroûtement, sa nature terreuse et la grandeur des cellules, jamais saillantes et souvent inégales et irrégulières.

Les Eunicées, au contraire, ont une écorce épaisse, mais couverte de longs mamelons qui renferment la cellule polypeuse; la surface de ces mamelons est unie, tandis qu'elle est couverte de papilles ou d'écailles subulées et imbriquées dans les Muricées. Enfin, dans les Primnoas, les mamelons sont allongés, pyriformes ou coniques, pendants, se recouvrant les uns les autres, et formés d'écailles imbriquées et arrondies. — Les mamelons celluliféres de ces Polypiers paraissent, en général, plus animés que le reste de l'encroûtement, et ont fait croire longtemps qu'ils faisaient partie intrinsèque du Polype, tandis qu'ils ne sont à l'animalcule que ce qu'est la masse charnue de l'Alcyon au corps du Polype. — Le Corail diffère de toutes les Gorgoniées par son axe d'une brillante couleur et susceptible de prendre un beau poli. — D'après cet aperçu rapide des genres qui composent l'ordre des Gorgoniées, l'on voit que s'il est très-facile à les distinguer les uns des autres, leurs rapports entre eux sont aussi nombreux et qu'ils se lient d'un côté aux Spongiées par les Antiphates et de l'autre aux Isidées dont les articulations pierreuses ressemblent quelquefois à l'axe du Corail.

L'ordre des Gorgoniées est composé des genres Anadyomène, Antiphate, Gorgone, Plexaurée, Eunicée, Muricée, Primnoa et Corallée. *V.* ces mots.

GORGONION. BOT. Ancien syn. de Grémil. *V.* ce mot.

GORGONOCÉPHALE. *Gorgonocephalus.* ÉCHIN. Genre de l'ordre des Échinodermes pédicellés, dans la famille des Astéries ou Stellérides de Lamarck, proposé par Leach et adopté par Schweigger pour placer l'*Asterias Caput-Medusæ* de Linné. Il correspond au genre Euryale de Lamarck. *V.* EURYALE.

GORITAS. OIS. Ce mot espagnol, diminutif de *Goro,* signifie petits bonnets. Oviedo en a fait le nom d'un Pigeon dont la tête est couronnée de plumes qui motivent cette application. *V.* PIGEON.

GORO. POIS. Nom vulgaire du Spare Osbeck.

GORP. OIS. Synonyme vulgaire de Corbeau.

GORTERA. BOT. Synonyme de Gortérie. *V.* ce mot.

GORTÉRIE. *Gorteria.* BOT. Genre de la famille des Synanthérées, Corymbifères de Jussieu, et de la Syngénésie frustranée, établi par Linné, et ainsi caractérisé selon H. Cassini : calathide dont le disque est composé de plusieurs fleurons réguliers, hermaphrodites extérieurement, mâles intérieurement, et la circonférence de fleurs en languettes et neutres; involucre ovoïde, formé de folioles nombreuses, régulièrement imbriquées, sétacées, droites et spinescentes au sommet; réceptacle plan, garni, à la base des fleurs mâles, de paillettes courtes, rondes et sétacées; ovaires obovoïdes, revêtus en leur partie supérieure de poils crépus, laineux et soyeux, sans véritables aigrettes. Toutes les espèces placées dans ce genre par Linné et les botanistes modernes, ne présentent pas les caractères précités. Aussi a-t-on été forcé d'en constituer plusieurs genres distincts. Ehrhart a établi le *Berckheya* avec le *Gorteria fruticosa*, L., qui avait été rapporté à l'*Atractylis* par Linné lui-même, et que Jussieu a nommé *Agriphyllum.* Gærtner a formé le *Gazania* (*Mussinia*, Willd.) aux dépens du *Gorteria rigens*, L., dans laquelle espèce H. Cassini a en outre distingué un autre genre sous le nom de *Melanchrysum.* Enfin, R. Brown a constitué le genre *Cullumia* avec les *Gorteria squarrosa* et *Gorteria ciliaris*, L.— *V.* tous les mots génériques ci-dessus mentionnés.

Au moyen de ces retranchements le genre *Gorteria* s'est trouvé réduit par Cassini à une seule espèce, et ce genre a été placé dans la tribu des Arctotidées. Le *Gorteria personata*, L., est une plante herbacée, annuelle, indigène du cap de Bonne-Espérance. Elle a des tiges dressées, peu rameuses, garnies de feuilles étroites, lancéolées, cotonneuses et blanches à leur face inférieure. Les calathides sont solitaires à l'extrémité des tiges et des rameaux; leur disque est jaune, ainsi que les fleurs de la circonférence, qui ont en outre une teinte bleue à la base et en dessous.

GORTÉRIÉES. *Gorterieæ.* BOT. Nom d'une section de la tribu des Arctotidées de Cassini. Elle est caractérisée par l'involucre formé de folioles soudées en tout ou en partie, et elle comprend les genres suivants : *Berckheya*, Ehrhart; *Cullumia*, R. Brown; *Cuspidia*, Gærtn.; *Didelta*, l'Hér.; *Evopis*, H. Cass.; *Favonium*, Gærtn.; *Gazania*, Gærtn.; *Gorteria*, L.; *Hirpicium*, H. Cass.; *Ictinus*, H. Cass., et *Melanchrysum*, H. Cass. *V.* ces mots.

GO-RUCK. OIS. Espèce du genre Philédon. *V.* ce mot.

GORYTE. *Gorytes.* INS. Genre de l'ordre des Hyménoptères, section des Porte-Aiguillons, famille des Fouisseurs (Règne Anim. de Cuv.), établi par Latreille qui lui assigne pour caractères : segment antérieur du tronc très-court, transversal et linéaire; labre caché ou peu découvert; abdomen ovalaire; antennes insérées au-dessous du milieu de la face de la tête, presque contiguës à leur base, point coudées, grossissant un peu vers le bout, du moins dans les femelles; yeux entiers, de grandeur moyenne, écartés; palpes maxillaires allongées, sétacées au bout, à articles inégaux; languette

à trois divisions, dont l'intermédiaire plus large; mandibules sans dents au côté interne; chaperon demi-circulaire, renflé ou convexe. Le genre Goryte correspond à celui des Arpactes de Jurine; il offre plusieurs points de ressemblance avec les Mellines et les Crabrons, mais il en diffère par des caractères assez tranchés. Les Gorytes ont une analogie plus frappante avec les Astates, les Oxybèles et les Trypoxylons, mais ils diffèrent des deux premiers par la forme des antennes, l'absence d'épine à l'écusson, etc., et ils s'éloignent du dernier genre par leurs yeux entiers et sans échancrure. Latreille leur réunit les Nyssons (*V.* ce mot) de Jurine. Ce dernier observateur (Classification des Hyménopt., p. 192) donne à ses Arpactes ou Gorytes, les caractères suivants : une cellule radiale, oblongue; trois cellules cubitales à peu près égales, la deuxième resserrée antérieurement, recevant les deux nervures récurrentes (on voit souvent le commencement d'une quatrième cellule); mandibules petites, bidentées; antennes filiformes, composées de douze anneaux dans les femelles, et de treize dans les mâles. Jurine ajoute que ces insectes présentent ce caractère particulier, que derrière leur écusson il existe une plaque triangulaire encadrée et sillonnée ou guillochée par des lignes parallèles. Les jambes se terminent par une sorte de pelote plus dilatée chez les femelles que chez les mâles. Dans plusieurs espèces, on remarque en outre que les tarses des jambes antérieures sont garnis de longs poils qui sont placés en dehors de ces parties, et dont on ignore encore l'usage. On trouve ces insectes sur différentes fleurs, et en particulier sur les Ombellifères. Les espèces propres au genre Goryte ont été presque toutes rangées par Fabricius, dans le genre Melline. Parmi elles, on remarque :

Le Goryte a moustaches, *Gorytes mystaceus*, Latr., ou le *Mellinus mystaceus*, Fabr., qui peut être considéré comme type du genre.

Jurine mentionne encore les Gorytes (*arpactus*) *4-fasciatus*, *campestris*, *5-cinctus*, *5-fasciatus* et *arenarius*, que Fabricius et Panzer rangent parmi les Mellines. Il cite aussi le *Gorytes cruentus* ou le *Pompilus cruentus* de Fabricius, et il figure (pl. 10, fig. 20), sous le nom de *formosus*, une fort jolie espèce, dont la tête est noire, le thorax et les deux premières paires de pattes rouges; la dernière paire noire, l'abdomen noir, avec deux taches et deux bandes blanches.

GOSIER. zool. *V.* Pharynx.

GOSSON. moll. Adanson (Sénégal, p. 4, pl. 1) donne ce nom à une Bulle, *Bulla Ampulla*, L.

GOSSYPIUM. bot. *V.* Cotonnier.

GOSTURDUS. ois. Synonyme ancien du Cochevis. *V.* Alouette.

GOTHOFREDA. bot. Genre de la famille des Apocynées et de la Pentandrie Digynie, L., établi par Ventenat (Choix de Plantes, p. 8, tab. 60) qui l'a ainsi caractérisé : calice à cinq divisions profondes; corolle tubuleuse, dont le limbe est étalé, à cinq divisions très-longues, ligulées et flexueuses; structure et disposition des étamines comme dans les *Asclepias;* couronne staminale ou gaine (*vagina*, Vent.) appliquée contre l'ovaire, presque charnue, le plus souvent saillante, profondément divisée au sommet; deux ovaires ovules; deux styles cylindriques, et deux stigmates obtus. Le *Gothofreda cordifolia*, Vent., *loc. cit.*, est un sous-arbrisseau grimpant, qui a le port d'un *Cynanchum*, dont les feuilles sont opposées, cordées-ovales, acuminées, cotonneuses. Les fleurs, en petit nombre, sont disposées en grappes axillaires et terminales. La corolle de cette plante, qui ressemble à celle du *Strophantus*, et la structure de la gaine du pistil, ont décidé Ventenat à constituer ce genre en l'honneur du célèbre professeur Geoffroy de Saint-Hilaire. Jussieu (Annal. du Muséum, t. xv, p. 348), observant que le *Cynanchum erectum*, Jacq., a la même structure du stigmate, pense qu'on doit le joindre, comme seconde espèce, au genre *Gothofreda*, on supprimer celui-ci. Enfin, ce genre a été définitivement réuni par Kunth (*Nova Genera et Spec. Plantar. æquinoct.*, tab. 3, p. 197) à l'*Oxypetalum* de Brown. *V.* ce mot.

GOTNÉ. bot. Les deux plantes égyptiennes désignées sous ce nom par C. Bauhin sont un *Psyllium* et une autre espèce de Plantain.

GOUACHE. ois. Synonyme ancien de Perdrix grise. *V.* Perdrix.

GOUALETTE. ois. Synonyme vulgaire de Mouette. *V.* Mauve.

GOUAN ou GUAN. ois. Espèce du genre Pénélope. *V.* ce mot.

GOUANCHE. mam. Pour Guanche. *V.* ce mot.

GOUANDOU. mam. Pour Coendou. *V.* ce mot et Porc-Épic.

GOUANIE. *Gouania*. bot. Genre établi par Jacquin et Linné qui l'ont placé dans la Pentandrie Monogynie, quoique ses fleurs soient ordinairement polygames. Voici ses caractères : calice supère, turbiné et quinquéfide, muni intérieurement d'un disque membraneux, qui se développe en cinq découpures opposées à celles du calice; cinq pétales squamiformes; cinq étamines opposées aux pétales et enveloppées par eux; ovaire infère, surmonté d'un style semi-trifide et d'un stigmate; fruit capsulaire, triquètre, formé de trois carpelles monospermes, indéhiscents, munis sur leur dos de trois ailes arrondies. Outre les fleurs hermaphrodites, on trouve sur les mêmes individus des fleurs mâles ou stériles. Linné et Lamarck (Encycl. méth.) n'admettent point de corolle dans ce genre; ce dernier parle néanmoins de coiffes en cornets, qui enveloppent les anthères, et qui pourraient bien être les mêmes organes considérés par Jussieu comme étant les pétales. *V.* plus haut le caractère générique. La place qu'occupe le genre *Gouania* dans l'ordre naturel, n'est pas déterminée avec certitude. Jussieu l'a relégué à la suite des Rhamnées dont l'ovaire est supère. Il se compose d'arbustes grimpants, à feuilles alternes, garnies de stipules, à rameaux axillaires, se terminant en vrilles ou en grappes florales contiguës. Leur port est celui des *Vitis* et des *Paullinia*. On en compte une dizaine d'espèces, la plupart indigènes des Antilles et de l'Amérique du Sud. Quelques-unes croissent dans l'Inde et aux îles Maurice et de Mascareigne. Celle qu'on peut regarder comme le type du genre, est le *Gouania Domingensis*, L. Elle croît dans les bois de la république

d'Haïti, où les habitants lui donnent le nom de Liane brûlée. Ses branches sarmenteuses sont ligneuses et s'accrochent aux arbres voisins, par le moyen de leurs vrilles. Les feuilles sont alternes, pétiolées, ovales, oblongues, acuminées et dentées en scie. L'aspect de cette plante, semblable à celui des *Banisteria* et des *Paullinia*, l'avait d'abord fait confondre avec les espèces de ces genres, par Linné lui-même. Roxburgh (*Coromand.*, I, p. 67, tab. 98) a donné une figure du *Gouania tiliæfolia*, Lamk.

Sous le nom générique de *Retinaria*, Gærtner a décrit (*de Fruct.*, vol. 2, p. 187 et tab. 120) un genre qu'il a considéré comme nouveau, mais qui est évidemment une espèce de Gouanie.

GOUARAUNA, GOUARONA ET GUARANA. OIS. Noms divers d'une espèce du genre Couris. *V.* ce mot.

GOUARÉE. BOT. Pour Guarée. *V.* ce mot.

GOUAROUBA. OIS. Espèce du genre Perroquet, sous-genre Perriche. *V.* PERROQUET.

GOUAYAVIER. BOT. Pour Gouyavier. *V.* ce mot.

GOUAZOU. MAM. *V.* GUAZOU et CERF, pour tous les noms de Cerfs américains, dans lesquels entre cette désignation.

GOUAZOUARA. MAM. Synonyme de Cougar. *V.* CHAT.

GOUDRON. BOT. Matière résineuse très-impure, mêlée de Carbone, d'eau, d'Acide acétique et de plusieurs autres principes; on l'obtient par la combustion dans des fours préparés à cet effet, des copeaux de Pins et de Sapins. Le Goudron, dont les éléments existaient dans les copeaux, vaporisé par la chaleur, se condense sur les parois du four, en découle et vient se rendre, à l'aide de rigoles, dans un réservoir extérieur. Le Goudron est d'un usage très-étendu, surtout dans la marine où il sert à recouvrir les surfaces du bois et le garantir ainsi de l'action destructive des eaux. On le fait entrer avec succès, dans la composition des ciments qui doivent servir aux constructions souterraines On l'employait autrefois en médecine comme balsamique.

GOUDRON MINÉRAL. Même chose que Bitume liquide. *V.* BITUME.

GOUÉMON. BOT. Pour Goëmon. *V.* ce mot.

GOUET. *Arum.* Genre principal de la famille des Aroïdées et de la Monœcie Polyandrie, L., présentant les caractères suivants : spathe monophylle, en capuchon, roulée à la base ; spadice nu au sommet, staminifère vers le milieu, à anthères disposées sur plusieurs rangs, femelle à la base ; les étamines ou les pistils stériles, ordinairement très-rapprochés des fertiles ; baies uniloculaires, polyspermes ou quelquefois monospermes; graines insérées sur les parois opposées, à radicule contraire à l'ombilic. C'est ainsi que Rob. Brown (*Prodr. Flor. Nov.-Holland.*, I, p. 335) a exposé la structure du genre *Arum*. En adoptant ces caractères, plusieurs espèces qui lui avaient été rapportées par Linné et par plusieurs botanistes qui ont marché sur les traces de ce grand naturaliste, s'en trouvent exclues, et constituent des genres particuliers. Tournefort avait anciennement distingué les trois genres *Arum*, *Dracunculus* et *Arisarum*, que Linné a réduits en un seul. Ventenat (Jardin de Cels, n° 30) a le premier séparé plusieurs espèces d'*Arum* de Linné, de Jacquin et d'Aiton, qu'il a constituées en un genre distinct, sous le nom de *Caladium*; Palisot-Beauvois (Flore d'Oware et de Benin, p. 3, t. 3) établit en 1804, c'est-à-dire quatre ans après la publication de l'ouvrage de Ventenat, un genre *Culcasia*, identique avec le *Caladium*. *V.* ce mot. Enfin, R. Brown (*loc. cit.*) a encore proposé de partager le genre *Arum* d'après la structure de l'ovaire qui, dans plusieurs espèces, est polysperme (c'est à ces espèces qu'il conviendrait de conserver l'ancien nom), et dans quelques autres est certainement monosperme ; il faudrait aussi reconnaître la nature des appendices du spadice, déterminer, par exemple, si dans les vrais *Arum*, on doit les considérer comme des étamines avortées, lorsqu'elles sont très-rapprochées des anthères, et si, dans les espèces monospermes, les appendices contigus aux ovaires sont des pistils imparfaits.

On a décrit environ quarante espèces de Gouets, qui se trouvent répandues dans les contrées chaudes et tempérées de l'un et l'autre hémisphère. L'Europe méridionale, l'Afrique, l'Inde et son Archipel, le Japon, la Nouvelle-Hollande, l'Amérique septentrionale et les Antilles, en nourrissent chacun des espèces particulières. On se bornera à faire connaître ici les suivantes :

GOUET MACULÉ, *Arum maculatum*, L., *Arum vulgare*, Lamk. Sa racine est tubéreuse, lactescente et fibreuse; ses feuilles sont radicales, pétiolées, sagittées, à oreillettes peu divergentes, et le plus souvent parsemées de taches blanches ou noirâtres, sur un fond vert, veiné, lisse et luisant. Sa hampe est terminée à son sommet par une spathe droite, grande, verdâtre en dehors et blanchâtre en dedans. Le spadice, beaucoup plus court que la spathe, est d'abord d'un blanc jaunâtre, mais ensuite il devient rougeâtre ou d'un pourpre livide. Cette plante croît dans les haies et les bois des parties tempérées de l'Europe. Toutes les parties du Gouet maculé, et principalement la racine ainsi que le spadice, sont fort âcres, brûlantes et corrosives, qualités qu'elles perdent en partie par la dessiccation ; leur emploi, autrefois assez fréquent en médecine comme purgatives, incisives, détersives, etc., est maintenant tombé complétement en désuétude. La racine est très-riche en principe amylacé qui peut devenir nutritif après la torréfaction. Cette opération lui enlève l'âcreté qui la rend désagréable et vénéneuse.

GOUET D'ITALIE. *Arum Italicum*, Miller et Lamarck. Cette espèce est fort rapprochée de la précédente, mais elle est constamment plus grande dans toutes ses parties; les oreillettes de ses feuilles sont très-divergentes et son spadice est toujours jaunâtre. Ce Gouet croît naturellement en Italie, dans le midi de la France, et dans la Péninsule espagnole. C'est sur lui que Lamarck observa, en 1777, le curieux phénomène d'un développement considérable de chaleur à l'époque de la floraison. Les spadices épanouis devenaient tellement chauds, qu'ils paraissaient brûlants, tandis que ceux qui n'étaient pas encore développés, restaient à la température de l'air ambiant. Lamarck s'était proposé de mesurer la chaleur développée en cette circonstance, au moyen du thermomètre, mais il ne paraît pas avoir exécuté ce projet. Ce que Lamarck avait seulement lu-

diqué, sans tenter de nouvelles expériences que devait provoquer la découverte d'un fait aussi intéressant, est devenu l'objet de plusieurs recherches fort ingénieuses, entreprises par Hubert, savant agriculteur de l'île Mascareigne. Il paraît que la découverte du développement de la chaleur dans les spadices de Gouets, n'était pas connue de Hubert, lorsque sa mère aveugle de vieillesse, ayant voulu se faire, par le tact, une idée de la forme des fleurs d'*Arum*, qui répandaient une odeur agréable, fut surprise de les trouver extrêmement chaudes. Elle en avertit son fils qui s'assura du fait et mesura avec des thermomètres les degrés de la chaleur fournie par les spadices de l'*Arum cordifolium*, Bory, espèce voisine des *Arum arborescens* et *Seguinum*, L., placées aujourd'hui dans le genre *Caladium*. Dans ces expériences, les thermomètres appliqués contre les spadices s'élevèrent jusqu'à 44°, tandis que le thermomètre de comparaison ne montait qu'entre 19 et 21°.

Plusieurs Gouets sont remarquables par l'amplitude de leurs feuilles, de leurs spathes et de leurs spadices. Tels sont les Gouet Serpentaire, Gouet peint et Gouet à longue pointe (*Arum Dracunculus*, L., *Arum pictum*, Lamk., et *Arum Dracuntium*, L.). Le premier croît dans les lieux incultes de l'Europe méridionale; le second, que l'on cultive dans les jardins de botanique, est, dit on, originaire des îles Baléares. Les veines de ses feuilles sont médiocrément colorées. L'*Arum Dracuntium* est indigène des terrains humides de la Virginie et d'autres États de l'Amérique du Nord.

Enfin, on observe dans les fleurs de certaines espèces une fétidité insupportable; celles de l'*Arum muscivorum*, L. fils, dégage une odeur de cadavre tellement forte que les Mouches, attirées par cette odeur, s'enfoncent avec avidité dans la spathe; mais n'y trouvant point l'appât qu'elles y cherchent, c'est en vain qu'elles s'efforcent d'en sortir. Les poils tournés en bas qui ferment l'orifice de la spathe, les retiennent, et elles y périssent.

GOUFFEIA. BOT. Genre de la famille des Caryophyllées et de la Décandrie Digynie, L., établi par Robillard et Castagne dans le supplément de la Flore française de De Candolle. Ses caractères sont : calice à cinq folioles étalées; corolle à cinq pétales entiers; étamines au nombre de dix; deux styles; capsule globuleuse, uniloculaire, se fendant longitudinalement en deux parties à la maturité, et renfermant une graine.

Ce dernier caractère n'est pas très-constant; il y a probablement dans l'ovaire deux ou plusieurs ovules qui avortent tous, excepté un. La plante qui a servi à établir ce genre, a reçu le nom de *Gouffeia arenarioides*, parce qu'elle ressemble beaucoup à l'*Arenaria tenuifolia*. Elle est glabre, un peu visqueuse supérieurement, diffuse, divisée dès sa base en branches grêles, ascendantes, souvent rougeâtres; ses feuilles sont petites, ovales, lancéolées, pointues, rapprochées, et souvent rétrécies en pétiole dans le bas des tiges, écartées et sessiles supérieurement. Les fleurs sont petites, nombreuses, terminales, pédicellées, et disposées en panicules; leurs pétales sont ovales, blancs et persistants. Cette plante fleurit au premier printemps, dans les endroits rocailleux des collines, près de Marseille.

GOUFFRE. GÉOL. Antres communiquant à quelque abîme ou profondeur du globe, dans lequel les eaux des fleuves ou de la mer disparaissent avec plus ou moins de violence. De tels accidents de terrain jouant, à la surface du globe, un rôle non moins important que les abîmes, on trouvera à ce mot tout ce qui concerne les Gouffres. *V.* aussi TARARINS.

GOUG. OIS. Syn. vulgaire de Fou de Basan. *V.* FOU.

GOUGOULANES. BOT. Variété de Bananes, très-estimée aux Philippines.

GOUI. BOT. Nom de pays du Baobab.

GOUJON. POIS. *V.* CYPRIN et GOUJONS.

GOUJONNIÈRE ou PERCHE GOUJONNIÈRE. POIS. Nom vulgaire de l'espèce qui sert de type au genre Grémille. *V.* ce mot.

GOUJONS. POIS. Sous-genre de Cyprins auquel le Goujon commun sert de type. *V.* CYPRIN.

On a étendu ce nom à beaucoup d'autres petits Poissons qui n'appartiennent pas même au genre Cyprin.

GOULIAVAN. OIS. Même chose que Conliavan.

GOULIN. OIS. Espèce du genre Martin. *V.* ce mot.

GOULONGO. MAM. *V.* GOLANGO.

GOULU. MAM. Synonyme de Glouton. *V.* ce mot.

GOÉLU. OIS. Synonyme vulgaire du Cormoran et des Mauves. *V.* ces mots.

GOULU DE MER. POIS. L'un des vieux noms vulgaires du Requin. *V.* SQUALE.

GOUMIER. MOLL. Adanson (Voy. au Sénég., pag. 156, pl. 10) a nommé ainsi une espèce du genre Cérite. Cette espèce se trouve dans la Méditerranée et sur les côtes du Sénégal où elle est fort commune. On ne la trouve pas citée dans la treizième édition de Linné, mais elle l'est dans l'Encyclopédie, article CÉRITE, n° 15, sous le nom de *Cerithium vulgatum* qui a été adopté par Lamarck. Il est évident d'après cela que Blainville a commis une erreur en rapportant au Goumier, dans le Dict. des Sciences naturelles, le *Murex fuscatus* de Linné, qui est une espèce fort différente, nommée *Cerithium muricatum* par Bruguière (Encyclop. méthod., art. CÉRITE, n° 27), adoptée sous le même nom par Lamarck (Anim. sans vert., t. VII, pag. 70, n° 13).

GOUPI. *Goupia*. BOT. Genre de la famille des Rhamnées et de la Pentandrie Monogynie, L., établi par Aublet (Guian., tab. 116) qui l'a ainsi caractérisé : calice très-petit, à cinq dents; cinq pétales insérés autour d'un disque calicinal, lancéolés, munis intérieurement d'un appendice lamelliforme et pendant de leur sommet; cinq étamines placées sur le disque, à filets courts et à anthères tétragones; style nul; cinq stigmates; baie pisiforme, adhérente au calice persistant, marquée de cinq stries uniloculaires, à trois ou cinq graines. Le nom de ce genre a été changé inutilement en celui de *Glossopetalum*, par Schreber et Willdenow. Aublet en a décrit deux espèces : *Goupia glabra* et *Goupia tomentosa*. Ce sont de grands arbres qui croissent dans les forêts de la Guiane; leurs feuilles sont alternes, marquées d'une nervure principale, un peu déviée de la ligne médiane, accompagnées de stipules très-petites; leurs fleurs sont jaunes, nombreuses, disposées en ombelles ou en tête, et supportées par des pédoncules solitaires et axillaires. Le bois du *Goupia*

*glabra* est blanc et peu compacte; les indigènes de la Guiane en font des pirogues.

GOUPIL. MAM. L'un des vieux noms français du Renard. *V.* CHIEN.

GOUPILIE. *Goupilia*. BOT. Genre de Champignons de la famille des Lycoperdacées, institué par Mérat qui l'a dédié au docteur Jules Goupil. Caractères : péridion simple, arrondi, à bords soudés au sommet évasé et poreux du pédicule, contenant une substance molasse dès l'origine, devenant presque liquide lors de la destruction du chapeau. La GOUPILIE TUBEROÏDE, *Goupilia tuberoides*, a le chapeau mou, arrondi, irrégulier, épais, bosselé, d'un blanc sale, à bords roulés en dessus, sans lames ni tuyaux; intérieur du réceptacle renfermant une substance molasse, déliquescente, devenant alors très-fétide et prenant une teinte fauve. Ce Champignon a été trouvé dans les forêts du centre de la France, quelquefois libre, plus souvent aggloméré; sa chair et son écorce sont fades; dans son état de fraîcheur on le prendrait pour une truffe blanche; mais il acquiert bientôt une teinte verte et fauve, avec une fétidité qui le décèle d'assez loin.

GOUPILLON. POLYP. Ce nom a été donné par Ellis au *Sertularia Thuja* de Linné (pl. 5, fig. 6, a, p. 24, n° 9) ainsi qu'au *Fucus peniculus* de Turner; *Polyphysa Aspergillosa*, Lamx., Gen., p. 20, tab. 69, fig. 2-6. *V.* POLYPHYSE.

GOUR. MAM. Espèce du genre Bœuf. *V.* ce mot.

GOURA. OIS. Espèce du genre Pigeon. *V.* ce mot. Vieillot en a fait le type d'un genre particulier.

GOURAMI. POIS. Espèce du genre Osphronème. *V.* ce mot.

GOURDE. BOT. Variété de la Calebasse, espèce du genre Gourge. *V.* ce mot.

GOURGALLE. CRUST. L'un des noms vulgaires, sur certaines côtes de France, du *Cancer Pagurus*.

GOURGANDINE. MOLL. La *Venus Meretrix*, dont Lamarck a fait le genre MÉRÉTRICE (*V.* ce mot), est connue sous ce nom par les marchands.

La GOURGANDINE STRIÉE ou FAUSSE GOURGANDINE, est peut-être la *Venus flexuosa* de Gmelin.

GOURGANE. BOT. L'un des noms vulgaires de la Fève, et particulièrement d'une petite variété fort tendre. *V.* FÈVE.

GOURGOURAN. MOLL. Nom vulgaire et marchand du *Conus Barbadensis*.

GOURMANDS. BOT. Les jardiniers donnent vulgairement ce nom aux jets vigoureux, produits d'une végétation annuelle, qui, selon eux, enlèvent aux brindilles à fruits tous leurs sucs nourriciers, et occasionnent ainsi la stérilité des arbres.

GOURNAU. POIS. Pour Gurnau. *V.* ce mot.

GOURRAOU. BOT. Nom vulgaire d'une variété de Figue.

GOUSOL. MOLL. Petite espèce de Volute mentionnée dans Adanson, Voyage au Sénégal, p. 134, pl. 9.

GOUSSE. *Legumen*. BOT. On désigne plus particulièrement sous cette dénomination le fruit de la famille des Légumineuses. Il est membraneux, à deux valves (rarement trois ou quatre), à cordon pistilaire divisé en deux branches, qui accompagnent parallèlement la suture supérieure, de sorte que les graines sont toutes attachées à cette suture, alternativement à l'une et à l'autre valve. La disposition unilatérale du cordon pistillaire dans un fruit presque toujours solitaire, est une anomalie qui a porté le professeur De Candolle à considérer cette simplicité du fruit dans les Légumineuses, comme résultant de l'avortement habituel de celle qui se trouvait vis-à-vis d'elle. Cette opinion qui, en 1813, n'était d'abord présentée que comme une simple hypothèse, a été confirmée depuis par des faits très-remarquables. Il existe souvent dans les Légumineuses deux pistils plus ou moins soudés par le bord le plus voisin du côté où les graines sont attachées. C'est ce que l'on observe fréquemment dans le *Gleditschia triacanthos*, et quelquefois dans le *Genista scoparia*; c'est ce que Willdenow a figuré dans sa description du *Cæsalpinia digyna*.

Les Gousses sont le plus souvent uniloculaires. Il y en a de biloculaires, c'est-à-dire qui sont divisées en deux loges polyspermes par une cloison longitudinale, comme par exemple dans les Astragales. Les Gousses multiloculaires, ou divisées en deux ou plusieurs loges monospermes, par des cloisons transversales, sont encore appelées Diaphragmatiques (*Phragmigera*). Telles sont celles du *Cassia fistula*. Enfin, quelques Gousses sont lomentacées ou articulées, c'est-à-dire divisées en deux ou plusieurs loges monospermes, par des articulations transversales. Willdenow donnait le nom particulier de *Lomentum* à cette sorte de Gousse qui existe dans les *Hedysarum*, les Coronilles, les *Hippocrepis*, etc.

On a improprement nommé Gousses, des fruits qui n'ont que des rapports extérieurs avec ceux des Légumineuses, et qui sont des follicules, des capsules ou des baies sèches.

GOUTTE-BLEUE. MOLL. Nom vulgaire et marchand du *Voluta hispidula*.

GOUTTE-D'EAU. MOLL. Nom vulgaire et marchand du *Bulla Ampulla*.

GOUTTE-DE-LIN. BOT. L'un des noms vulgaires de la Cuscute. *V.* ce mot.

GOUTTE-DE-SANG. BOT. L'un des noms vulgaires de l'*Adonis annua*, L. Paulet donne ce nom et celui de Goutte-de-Lait à deux petits Champignons ou Lycoperdacées.

GOUTTEUSE. MOLL. Nom vulgaire et marchand du *Strambus Scorpius*, espèce du genre Ptérocère.

GOUTTIÈRE. MOLL. Terme employé en conchyliologie, pour indiquer un sillon à l'une des extrémités de l'ouverture d'une Coquille univalve. *V.* CONCHYLIOLOGIE.

Ce nom est donné quelquefois au *Murex Buffonius* de Linné, dont on a fait un genre.

GOUVERNEUR. MOLL. Espèce du genre Cône.

GOUYAVE. BOT. Fruit du Gouyavier. *V.* ce mot.

GOUYAVIER OU GOYAVIER. *Psidium*. BOT. Famille des Myrthacées, Icosandrie Monogynie, L. Ce genre fut constitué par Tournefort sous le nom de *Guaiava*, mot vulgaire de l'espèce principale. Linné, adoptant ce genre, lui substitua la dénomination de *Psidium*, plus anciennement employée et universellement admise par les botanistes modernes, excepté Gærtner qui a con-

servé le nom imposé par Tournefort. Voici ses caractères d'après Lindley et Kunth (*Nova Genera et Spec. Plant. æquinoct.*, t. VI, p. 152) : calice supérieur presque pyriforme, ayant trois ou cinq lobes à son orifice lorsqu'il est fermé, profondément et irrégulièrement fendu entre ses lobes lorsqu'il est ouvert ; quatre ou cinq pétales insérés sur le calice ; étamines extrêmement nombreuses, insérées sans ordre sur le calice ; anthères biloculaires, déhiscentes longitudinalement ; ovaire infère à trois ou cinq loges; autant de placentas que de loges, fixés à un axe central, et bipartibles suivant leur longueur (dans le *Psidium Cattleyanum*, Lindl., les lobes des placentas sont réfléchis et renferment intérieurement les ovules) ; ovules nombreux ; un style et un stigmate presque en tête; baie contenant d'une à cinq loges polyspermes; graines réniformes, dont le tégument extérieur est presque osseux, l'intérieur membraneux et marqué de noir par la chalaze; point d'albumen; l'embryon arqué ou presque en spirale. Les genres de la famille des Myrtbacées offrent une telle difficulté dans leur distinction, et leur organisation a été si bien étudiée en ces derniers temps par Lindley et Kunth, qu'il a été nécessaire d'en tracer les caractères minutieusement d'après ces botanistes.

La plus grande partie des Gouyaviers habite l'Amérique méridionale. Ce sont des arbres à rameaux opposés, à feuilles opposées, entières et marquées de points glanduleux, à fleurs blanches, munies de deux bractées, portées sur des pédoncules axillaires à une, à trois ou à plusieurs fleurs. Parmi les espèces de ce genre, on se contentera de décrire succinctement ici les deux suivantes :

Gouyavier Poire. *Psidium Pyriferum*, L., vulgairement Gouyavier blanc. Ce petit arbre s'élève à la hauteur de cinq à six mètres ; son tronc est droit, divisé en rameaux quadrangulaires; ses feuilles sont elliptiques, oblongues, aiguës et pubescentes en dessous. A ses fleurs, qui sont blanches et de la grandeur de celles du Coignassier, succèdent des fruits de la forme d'une Poire et de la grosseur d'un œuf de Poule, jaunes extérieurement, rouges, blancs ou verdâtres à l'intérieur, contenant une pulpe succulente et charnue, d'une saveur douce, agréable et parfumée. Ces fruits, qu'on nomme Gouyaves dans les Antilles où on cultive en abondance l'arbre qui les porte, passent dans le pays pour un aliment très-sain. On en fait des gelées, des confitures et des pâtes; elles relâchent lorsqu'elles sont parfaitement mûres ; mais elles sont très-astringentes avant leur maturité. Quoique originaire des climats chauds, le Gouyavier se cultive assez facilement en Europe dans une terre substantielle, en le plaçant en été contre un mur exposé au midi, et le conservant pendant l'hiver dans l'orangerie. On a même réussi à le tenir en pleine terre pendant toute l'année, dans le midi de la Provence, où il a porté des fruits et reproduit de nouveaux individus.

Gouyavier Pomme. *Psidium Pomiferum*, L., vulgairement Gouyavier rouge ou Gouyavier des Savannes. Cette espèce a de si grands rapports avec la précédente, qu'on la regarde comme une simple variété. Elle en diffère par ses feuilles plus acuminées, par ses fruits moins gros, plus arrondis, remplis d'une pulpe acide, plus rougeâtre et moins agréable que celle du Gouyavier Poire. Du reste, elle croit dans les mêmes contrées, et de plus se rencontre aussi dans les Indes-Orientales.

Kunth (*loc. cit.*, p. 152, tab. 547 *bis*) a décrit et figuré une espèce sous le nom de *Psidium dubium*, qui croit dans les missions de l'Orénoque, et qui pourrait bien se rapporter au genre Myrthe. Les habitants la nomment *Guayaco*.

GOVÉNIE. *Govenia*. bot. Genre de la famille des Orchidées, et de la Gynandrie Monandrie de Linné, établi par Lindley pour une plante magnifique, découverte par les professeurs Lexarsa et La Llave dans les montagnes voisines de Mexico, et que ces botanistes avaient placée d'abord dans le genre *Maxillaria*. Des circonstances favorables ayant procuré à Lindley les moyens d'étudier plus particulièrement la plante dont il est ici question, il y reconnut les caractères d'un genre nouveau, qu'il a dédié à James Goven, l'un des horticulteurs les plus distingués de l'Angleterre.

Govénie superbe, *Govenia superba*, Lindl., *Botan. Regist.*, 1795; *Maxillaria superba*, Lex. et Llav., Orch. Mex., 2, 13. Sa tige s'élève à la hauteur de cinq pieds; les deux feuilles qui l'accompagnent ont trois pieds; elles sont oblongues, acuminées, plissées, rétrécies à leur base; elles sortent de plusieurs écailles spatiformes, membraneuses, imbriquées, qui leur servent de gaine. La tige prend naissance un peu plus bas que les feuilles, elle est cylindrique, brune, enveloppée à certaines distances de spathes lancéolées. Les fleurs sont très-nombreuses et serrées, forment une grappe longue de plus d'un pied; chacune d'elles est portée sur un pédicelle long d'un pouce, ayant à son origine une bractée sessile, pointue, linéaire et concave; les sépales, longs de sept lignes, sont jaunes, avec une bande longitudinale et médiane orangée; ceux des côtés sont arqués en faux; les pétales sont obliques, plus courts que les sépales, pointus, ondulés, recourbés et connivents sous le sépale antérieur. Le labelle est très-entier, dépourvu d'éperon, concave, obtus, onguiculé, ovale, courbé, canaliculé en dessus, d'une couleur livide, sessile et articulé inférieurement à la base du gynostème. Ce dernier organe est cylindrique, presque fusiforme, avec les bords et le sommet un peu dilatés. L'anthère est en forme de cape à une loge renfermant quatre masses polliniques couchées; la caudicule est courte, la glandule très-petite et triangulaire.

Une seconde espèce a été récemment découverte au Mexique et introduite en Angleterre par les soins du chevalier Barker; elle a été nommée par le professeur Lindley Govénia liliacée, *Govenia liliacea*. Sa racine est tubéreuse; la hampe qui s'en élève est très-courte, entourée de deux feuilles ovales, lancéolées, plissées, terminée par un épi d'une dizaine de belles et grandes fleurs blanchâtres; le labelle est ovale, creusé en gouttière à sa base, onguiculé, obtus, soudé au gynostème, replié et en quelque sorte appliqué sur lui. La plante est figurée pl. 13 de la nouvelle série du *Botanical register* (mars 1838).

GOYAVIER. bot. Pour Gouyavier. *V.* ce mot.

GRABBE. pois. L'un des noms vulgaires du *Pleuronectes Passer*. *V.* Pleuronecte.

GRABOWSKIE. *Grabowskia*. bot. Genre de la famille des Solanacées de Jussieu et de la Pentandrie Monogynie de Linné, qu'a érigé le professeur Schlechtendahl aux dépens du genre *Lycium*. Il a trouvé, dans la construction du fruit, des différences assez prononcées pour ne plus permettre de confondre avec les véritables Lyciets, la plante dont il a formé le type de son genre nouveau. Les caractères consistent dans un calice subcampanulé, régulièrement divisé en cinq parties; dans une corolle infundibulaire, à tube court, à limbe découpé en cinq lobes réfléchis; cinq étamines à filaments égaux, libres un peu au-dessus de la base du tube et garnis de poils glanduleux et d'autant plus serrés qu'ils se rapprochent davantage de la base; ils décroissent insensiblement et finissent par disparaître en entier vers le milieu de la longueur du filament; style cylindrique; stigmate presque capité ou légèrement bifide; ovaire à quatre loges renfermant chacune un ovule; le fruit est une baie entourée du calice persistant, globuleuse, dipyrène, à nucules ligneux, biloculaires, contenant deux graines.

Grabowskie glauque. *Grabowskia Boerhaaviæfolia*, Sch.; *Lycium Boerhaaviæfolium*, Lin.; *Ehretia halimifolia*, L'Hérit. Arbrisseau rameux, épineux, se soutenant de lui-même et s'élevant à la hauteur de cinq ou six pieds; ses rameaux sont cylindriques, ses épines axillaires, ses feuilles alternes, pétiolées, arrondies-ovales, presque cordiformes, entières et d'un vert glauque; les fleurs sont d'un violet pâle, odorantes, disposées en petites panicules au sommet des rameaux. Cet arbrisseau est originaire du Pérou.

GRACCUS et GRACCULUS. ois. Synonymes du Choucas. *V.* Corbeau.

GRACILANGIS. bot. Nom proposé par Du Petit-Thouars (Hist. des Orchidées des îles australes d'Afr.) pour une plante de son genre *Angorchis* ou *Angræcum* des auteurs. Cette Orchidée, qui, dans la nomenclature linnéenne, porterait le nom d'*Angræcum gracile*, croît dans l'Île-de-France. Ses tiges florifères, hautes de trois décimètres, s'élèvent des aisselles de plusieurs feuilles rubannées, ramassées à la base de la plante et articulées dans la partie inférieure de leur limbe. Les fleurs sont blanches, petites et écartées. Elle est figurée *loc. cit.*, tab. 76.

GRACILIA. mam. C'est-à-dire *Grêles*. Illiger, dans son Prodrome, forme sous ce nom une petite famille naturelle où se classent les Mangoustes, Moufettes, Martes et Loutres. *V.* ces mots.

GRACILIE. *Gracilia*. ins. Coléoptères tétramères; genre de la famille des Longicornes, tribu des Cérambycins, établi par Audinet-Serville qui lui assigne pour caractères : antennes glabres, sétacées, de la longueur du corps dans les mâles, plus courtes que lui dans les femelles, de onze articles, le plupart cylindrico coniques; palpes maxillaires trois fois plus longues que les labiales, avec leur dernier article presque linéaire, un peu comprimé, tronqué obliquement à son extrémité; palpes labiales courtes, avec le dernier article petit, cylindrique, tronqué carrément au bout; mandibules petites; corselet arrondi latéralement, mutique, déprimé en dessus; écusson très-petit; élytres linéaires, arrondies et mutiques à leur extrémité; corps étroit, linéaire, un peu déprimé; pattes de longueur moyenne, avec les cuisses en massue un peu allongée. Le type de ce genre est la Gracilie pygmée, *Gracilia pygmæa*; *Callidium pygmæum*, Fab., que l'on trouva fréquemment en Europe.

GRACILIPÈDES. ois. Épithète que l'on donne à tous les Oiseaux à pieds grêles.

GRACILIROSTRES. ois. Oiseaux à bec grêle.

GRACILOPHYLIS. bot. Du Petit-Thouars (Hist. des Orchidées des îles australes d'Afr.) a proposé ce nom générico-scientifique pour une plante que ce savant rapporte à son genre *Bulbophyllum* ou *Phyllorchis*, et qui correspond au *Cymbidium* de Swartz. Cette Orchidée, qui serait appelée *Cymbidium gracile* selon la nomenclature linnéenne, croît à l'Île-de-France. Elle est figurée *loc. cit.*, tab. 100.

GRACIOLE. bot. La variété de Poire ainsi appelée est la même que le Bon-Chrétien d'été.

GRACIRRHYCTES et GRACIRRINGES. pois. foss. Ces noms ont été donnés à des dents fossiles, à la figure desquelles on trouvait de la ressemblance avec un bec d'Oiseau on de forme triangulaire, et qui toutes paraissent avoir appartenu à des Sélaciens.

GRACULA. ois. Que Lacépède a traduit par Gracule. *V.* Mainate.

GRACULUS. ois. Syn. de Freux. *V.* Corbeau. C'est aussi, dans Mœhring, le synonyme du Fou de Bassan, et dans Willughby, celui du Nigaud. *V.* Fou et Cormoran.

GRACUPIE. *Gracupia*. ois. Genre de l'ordre des Omnivores, créé par Lesson, qui lui assigne pour caractères : bec allongé, fort, entier, pointu, convexe, comprimé, presque droit; mandibule inférieure comprimée, arrondie, pointue, à bords droits; commissure dénudée, ainsi que le tour des yeux; narines longitudinales, bordées par les plumes du front; ailes allongées, pointues; queue moyenne, arrondie; tarses robustes, forts, à scutelles épaisses. Lesson indique pour unique espèce de son genre, le Martin-Pie, *Gracula melanoleuca*, musée de Paris. De la côte de Coromandel, suivant Sonnerat.

GRADEAU. pois. Pour Gras-d'Eau. *V.* ce mot.

GRADIPES. ois. Syn. du Hobereau. *V.* Faucon.

GRADOS. pois. Nom vulgaire par lequel les pêcheurs désignent, dans certains cantons, de petites espèces d'Ables et même de Cyprins, soit d'eau douce, soit de mer.

GRADULE. bot. (*Mousses*.) Nom proposé par Beauvois pour désigner en français le genre Climacium. *V.* ce mot.

GRAFFA et GRAFFE. mam. Nieremberg, d'après Marc-Paul sans doute, désignait la Girafe sous ce nom.

GRAFFENRIEDE. *Graffenriedo*. bot. Le professeur De Candolle a établi ce genre dans la famille des Mélastomacées, en lui assignant pour caractères : tube du calice oblong, son limbe campanulé, à cinq dents fort obtuses; cinq pétales obovales; dix étamines à anthères linéaires, aiguës, à un seul pore, insérées par

un simple appendice à leur base; style filiforme; ovaire libre, non soyeux, presque 5-tuberculé; capsule ovale, à cinq valves, déhiscente par le sommet; semences anguleuses et dressées. Les Graffendriedes, dont on connaît deux espèces, *Graffendrieda rotundifolia* et *Graffendrieda excelsa*, sont des arbrisseaux de l'Amérique méridionale, encore peu répandus dans les serres européennes.

GRAHAMIE. *Grahamia*. BOT. Même chose que *Græmia*. *V.* GRÆMIA.

GRAIE. OIS. Syn. vulgaire de Freux. *V.* CORBEAU.

GRAILLANT, GRAILLE, GRAILLOT. OIS. Synonymes vulgaires de Corbine. *V.* CORBEAU.

GRAILLON. OIS. Synonyme vulgaire de Chevêche. *V.* CHOUETTE.

GRAIN D'AVOINE. MOLL. Geoffroy, dans la Conchyliologie des environs de Paris, p. 53, a nommé ainsi, à cause de sa forme et de sa grosseur, une petite Coquille mise par Draparnaud et Lamarck, dans le genre *Puppa*, sous le nom de *Puppa nucleus*.

GRAIN DE MILLET. CRUST. L'espèce de Crustacé microscopique à laquelle Joblot donne ce nom, paraît appartenir au genre Cypris. *V.* ce mot.

GRAIN DE SEL. MOLL. On nomme quelquefois ainsi une Porcelaine fort commune, connue plus ordinairement sous le nom de Neiguile, *Cypræa Vitellus*.

GRAIN D'ORGE. MOLL. Nom vulgaire du *Bulimus obscurus* de Bruguière et de Draparnaud.

GRAINE. *Semen*. BOT. On appelle de ce nom les ovules fécondés. Le caractère essentiel de la Graine, est de contenir, sous une enveloppe généralement simple, un embryon ou corps organisé, qui plus tard doit se développer pour reproduire un nouveau végétal. Les Graines sont toujours renfermées dans l'intérieur d'un péricarpe; jamais elles n'en sont dépourvues. Aussi, tous les botanistes s'accordent-ils aujourd'hui sur ce point, qu'il n'existe pas de *Graines nues*, c'est-à-dire de Graines privées de péricarpe. Mais ce dernier est quelquefois si mince, si peu distinct ou tellement soudé avec la surface externe de la Graine qu'il est difficile de l'en distinguer; c'est dans ce cas que Linné et une foule d'autres botanistes ont dit que les Graines étaient nues; comme dans les Graminées, les Cypéracées, les Atriplicées, les Ombellifères, les Labiées, etc. Mais si l'on examine l'ovaire à l'époque de la fécondation, on verra que l'ovule qui est le rudiment de la Graine, est renfermé dans une cavité dont il est fort distinct. La Graine est formée de deux parties: l'une est une membrane qui la recouvre extérieurement et qu'on nomme tégument propre de la Graine ou *Épisperme;* l'autre est toute la partie contenue dans l'épisperme, et se nomme l'*Amande*. Toute Graine est constamment attachée à la paroi interne du péricarpe, de manière que lorsqu'elle vient à s'en détacher, elle offre une petite cicatrice qui indique le point au moyen duquel elle était fixée. Ce point, qui marque la base de la Graine, a reçu le nom de *Hile* ou ombilic. Quelquefois il est petit et difficile à distinguer du reste de la surface de l'épisperme; dans quelques genres, au contraire, il forme une cicatrice bien apparente et parfois très-large, qui se distingue par une couleur différente de celle du tégument propre. Ainsi, dans le Marronnier d'Inde, le hile est fort large et sa couleur terne et blanchâtre se distingue facilement de l'épisperme qui est brillant et d'une belle teinte brune. C'est par le hile que les vaisseaux nourriciers passent du péricarpe dans la Graine, à travers son tégument propre. Vers la partie centrale ou sur les côtés du hile, on aperçoit une très-petite ouverture par laquelle entrent les vaisseaux nourriciers du péricarpe, on la nomme *Omphalode*. Quelquefois ces vaisseaux, au lieu de percer l'épisperme directement, rampent entre les deux feuillets qui le constituent, et forment un faisceau ou ligne saillante, qu'on appelle *Raphé* ou *Vasiducte;* et le point intérieur par lequel le vasiducte perce la paroi interne de l'épisperme, a reçu le nom de *Chalaze* ou d'*Ombilic interne*. Ces parties s'observent très-facilement dans les Graines des Orangers.

Outre l'omphalode, le tégument propre de la Graine offre encore assez fréquemment une autre ouverture à laquelle le botaniste iconographe Turpin a donné le nom de *Micropyle*. Cette ouverture se trouve en général près du hile, et toujours dirigée vers le stigmate. On pense assez généralement que c'est par elle que le fluide fécondant arrive jusque dans les ovules. En effet, c'est vers ce point que viennent aboutir les faisceaux de vaisseaux, désignés sous le nom de *Cordons pistillaires*. L'amande est toute la partie d'une Graine qui se trouve contenue dans l'intérieur de l'épisperme. On n'a pas encore pu découvrir de communication vasculaire entre ces deux parties, quand la Graine est parvenue à son état parfait de maturité. Mais dans les premiers temps de la formation de l'embryon, les vaisseaux du placenta communiquent avec l'amande, à travers le tégument propre. Tantôt c'est l'embryon seul qui forme l'amande; tantôt, outre l'embryon, elle se compose encore d'un autre corps qu'on nomme *Endosperme*. Rien de plus facile que de distinguer ces deux organes. L'embryon, en effet, est un corps organisé, offrant déjà, mais à l'état rudimentaire, une racine, une tige, des feuilles, etc., qui se développent par l'effet de la germination. L'endosperme, au contraire, est en quelque sorte un corps inorganique, une masse de tissu cellulaire, dans laquelle on n'aperçoit aucune trace de vaisseaux, et qui, loin de se développer et de prendre de l'accroissement par la germination, diminue à cette époque, et finit même par disparaître entièrement. Il est inutile de connaître la position respective de ces deux organes, pour arriver plus facilement à leur distinction. Quelquefois l'embryon est complétement recouvert par l'endosperme, de sorte que l'amande se présente sous l'aspect d'une masse de tissu cellulaire. Dans ce cas, il faut nécessairement fendre l'endosperme pour découvrir l'embryon. C'est ce qui forme l'embryon *intraire*. D'autres fois, au contraire, l'embryon est simplement appliqué sur l'un des côtés de l'endosperme, et on dit alors qu'il est *extraire*. Comme l'endosperme et l'embryon ont l'un et l'autre été l'objet d'un article spécial, on trouvera à ces deux mots les détails qui les concernent. *V.* EMBRYON et ENDOSPERME.

La position des Graines et surtout leur direction relativement à l'axe du péricarpe, sont importantes à

considérer, surtout quand ces Graines sont en nombre déterminé. Elles fournissent alors d'excellents caractères pour la classification naturelle des végétaux. Ainsi, une Graine fixée par sa base, même au fond du péricarpe ou d'une de ses loges, quand il est multiloculaire, et dont elle suit plus ou moins bien la direction, est dite *dressée*; comme, par exemple, dans toute la famille des Synanthérées. On dit au contraire qu'elle est *renversée*, quand elle est attachée au sommet de la loge, dans les Dipsacées par exemple. Si la Graine est attachée un peu sur les côtés de la base ou du sommet de la loge, dont elle suit la direction, on dit dans le premier cas qu'elle est *ascendante*, et dans le second, qu'elle est *suspendue*. Enfin, on applique aux Graines le nom de *péritropes*, quand elles sont horizontales, relativement aux parois du péricarpe. On distingue dans une Graine : 1° *sa base*, qui est constamment représentée par le hile ou point d'attache; 2° *son sommet*, qui est le point diamétralement opposé à la base; 3° ses *faces*.

Quand une Graine est comprimée, celle de ses deux faces qui regarde l'axe du péricarpe, porte le nom de *face* proprement dite; l'autre, qui est tournée du côté des parois du péricarpe, celui de *dos*. Le bord de la Graine est représenté par le point de réunion entre la face et le dos. Quand le hile est situé sur un des points du bord de la Graine, elle est dite *comprimée*. On dit au contraire qu'elle est *déprimée*, quand le hile se trouve sur la face ou sur le dos.

On doit à Dutrochet des recherches fort curieuses sur la formation successive des diverses parties de la Graine et spécialement de l'embryon. Cet organe ne se montre pas immédiatement après la fécondation. Quelquefois il ne commence à se distinguer que trente à quarante jours après cette époque. C'est communément sous la forme d'une petite vésicule qu'il apparaît. Cette vésicule est enveloppée ou contenue dans une masse comme celluleuse, qui tantôt disparaît entièrement par suite de l'accroissement de l'embryon, tantôt forme autour de lui un corps accessoire, destiné à le nourrir, et qu'on nomme endosperme. Dutrochet est porté à considérer l'endosperme, quand l'embryon est intraire, comme une enveloppe séminale particulière, dont les parois sont devenues parenchymateuses. Quand l'embryon est extérieur, tantôt l'endosperme est formé par un organe particulier, sorte d'accessoire de l'embryon, auquel l'auteur donne le nom d'*Hypostote*, tantôt par un placenta qui sert à nourrir l'embryon. Il résulte de là que l'endosperme n'est pas primitivement un organe partout identique, et que son origine est fort différente dans un grand nombre de végétaux.

Doit on donner le nom de Graines aux organes reproducteurs des plantes Agames ou Cryptogames, telles que les Fougères, les Mousses, les Champignons, les Algues, etc.? Cela n'est pas probable. En effet, le caractère essentiel de la Graine, celui qui la constitue réellement, c'est de contenir un embryon, c'est-à-dire un corps organisé, devant reproduire un nouveau végétal, et offrant déjà à l'état rudimentaire les parties essentielles qui doivent le constituer. C'est par ce caractère que les Graines se distinguent des bourgeons et des bulbilles, qui jouissent également de la faculté de reproduire de nouveaux individus. Mais les organes reproducteurs des Agames, ou les *Sporules*, ne renferment pas d'embryon; ils reproduisent, il est vrai, de nouveaux individus, mais à la manière des gemmes et des bulbilles. On doit donc les assimiler à ces derniers, plutôt que les considérer comme de véritables Graines. *Voyez* CRYPTOGAMES.

Le mot Graine a souvent été employé comme nom propre avec quelque épithète caractéristique pour désigner diverses plantes ou leurs fruits; ainsi l'on a appelé:

GRAINE D'AROCA, le Grémil officinal et le *Solanum Pseudo-Capsicum*.

GRAINE D'AMBRETTE, l'*Hibiscus Abelmoschus*, dont l'odeur ressemble à celle de l'Ambre.

GRAINE D'ANSE, qu'on a eu tort d'écrire Graine de Lance, les amandes de l'*Omphalea diandra*, qui croît le long des golfes ou anses, sur les rivages de la mer, aux Antilles.

GRAINE D'AVIGNON, GRAINE JAUNE OU GRENETTE, le fruit du *Rhamnus infectorius*.

GRAINE DE BAUME, le fruit de l'*Amyris Opobalsamum*.

GRAINE DE CANARIE OU DE CANARIS, la semence de l'Alpiste.

GRAINE EN CŒUR, le *Corispermum hyssopifolium*.

GRAINE A DARTRES, le fruit du *Cassia testa* et du *Vateria Guianensis*.

GRAINE D'ÉCARLATE, la petite galle que produit le *Quercus coccifera*.

GRAINE DE GIROFLE, le fruit d'un Amome et la graine du *Myrtus Pimenta*.

GRAINE JAUNE. *V.* GRAINE D'AVIGNON.

GRAINE ABRUÉSIENNE, le fruit du Myrte de Tarente, variété du Myrte commun.

GRAINE DE LANCE. *V.* GRAINE D'ANSE.

GRAINE MACAQUE, celles du *Matourea* d'Aublet et du *Melastoma lævigata*.

GRAINE DES MOLUQUES OU DE TILLY, celle du *Croton Tiglium*.

GRAINE DE MUSC OU MUSQUÉE. *V.* GRAINE D'AMBRETTE.

GRAINE D'OISEAU, l'Alpiste et le Millet.

GRAINE ORIENTALE, celle du Ménisperme.

GRAINE DE PARADIS, un Amome qu'on emploie dans l'Inde pour les ragoûts et pour falsifier le Poivre.

GRAINE PERLÉE, le Grémil officinal.

GRAINE DE PERROQUET, celle du *Carthamus tinctorius*.

GRAINE DE PERRUCHE, celle du *Celtis micranthus*, selon Richard père.

GRAINE DE PSYLLION, la semence du *Plantago Psyllium*, qu'on emploie dans le blanchissage des mousselines et dentelles.

GRAINE DE RÉGLISSE, celle de l'*Abrus precatorius*.

GRAINE ROYALE, celle du Ricin commun.

GRAINE A TATOUS, l'Amajova.

GRAINE DE TILLY. *V.* GRAINE DES MOLUQUES.

GRAINE TINCTORIALE. *V.* GRAINE D'ÉCARLATE.

GRAINE DE TURQUIE, le Maïs.

GRAINE A VERS, le Chénopode anthelmentique, et le Semen-Contra.

GRAINE VERTE, l'amande du Pistachier.

**GRAINES FOSSILES.** BOT. *V.* CARPOLITHE.

**GRAINETTE.** BOT. Même chose que Graine d'Avignon. *V.* ce mot.

**GRAINS DE MURE.** BOT. (*Champignons.*) Genre formé par Paulet, et qui renferme ses Oreillettes rouges et ses Godets crotiniers.

**GRAINS DE ROSAIRE.** ÉCHIN. Ce nom a été donné par d'anciens auteurs à des articulations fossiles de la colonne des Crinoïdes ou Encrines. *V.* CRINOÏDE.

**GRAINS DE ZELIN** ou **POIVRE D'ÉTHIOPIE.** BOT. Les graines de l'*Uvaria odorata.*

**GRAINZARD.** OIS. Synonyme vulgaire de Sarcelle d'été. *V.* CANARD.

**GRAISSANE.** BOT. Variété de Figues fort estimée dans le midi de la France, particulièrement en Provence.

**GRAISSES.** ZOOL. On a désigné sous ce nom, toutes les substances grasses, extraites du corps des animaux et dont la fluidité varie entre 25 et 40 degrés. Cette détermination est inexacte, puisque la Graisse de l'Homme est toujours fluide au-dessus seulement de 15 à 17 degrés. La nature chimique des Graisses ne différant aucunement, si ce n'est par la proportion des principes immédiats, de celle des huiles, du beurre, de la cire et autres corps gras, on trouvera à ce dernier mot un aperçu de leur histoire chimique sur laquelle Chevreul a, dans ces derniers temps, jeté tant de lumière. *V.* GRAS (CORPS). La solidité plus ou moins grande des Graisses en a déterminé les distinctions et leur a fait appliquer différents noms particuliers. Ainsi, les Graisses de Porc, de Mouton, de Bœuf, etc., sont nommées Axonge, Saindoux, Suif, etc. Les animaux Vertébrés semblent être seuls pourvus de cette sorte de corps gras, ou du moins on n'a pas cherché à les comparer dans les diverses classes d'animaux. Les Graisses d'Homme, de Porc, de Mouton, de Bœuf, de Jaguar et d'Oie, ont seules été étudiées avec soin. Ces Graisses, à l'état de pureté, sont en général incolores; celles de l'Homme et du Jaguar sont colorées en jaune par un principe soluble dans l'eau. L'odeur de certaines Graisses est due à la présence d'Acides volatils, récemment découverts par Chevreul, et qu'il a nommés Acides hircique, caprique, etc. La fusibilité des Graisses est variable; elle dépend des quantités de Stéarine et d'Élaïne qui les constituent. Celle de l'Homme à l'état de santé, se prend en masse à 17°,0 centigr.; dans certaines maladies aiguës, elle est beaucoup moins concrète. Les Graisses de Porc et d'Oie se figent à 26 au 27°; celle du Jaguar à 29°,5; dans le Bœuf, à 39°; enfin, le suif du Mouton se fige tantôt de 37 à 39°, tantôt de 40 à 41°.

Les Graisses sont très-susceptibles de saponification; exposées à l'air et à la lumière, elles acquièrent de l'acidité et une odeur piquante, connue sous le nom de Rance. On les emploie principalement à l'éclairage, à la fabrication du Savon, comme aliment, et dans certaines préparations pharmaceutiques.

**GRAISSET.** REPT. L'un des noms vulgaires de la Rainette verte. *V.* RAINETTE.

**GRAISSON.** POIS. L'un des noms du Hareng sur les côtes septentrionales de la France.

**GRALIO.** OIS. Synonyme ancien de Corneille mantelée, *Corvus Cornix,* L. *V.* CORBEAU.

**GRALLÆ.** OIS. *V.* GRALLES et ÉCASSIERS.

**GRALLAIRE** ou **GRALLARIE.** OIS. Espèce du genre Fourmilier. Vieillot fait de cette espèce le type de son genre *Grallaria.* *V.* FOURMILIER.

**GRALLES.** *Grallatores.* OIS. Cet ordre, le treizième de la méthode de Temminck, a pour caractères : pieds grêles, longs, dépourvus de plumes au-dessus du genou, dans un espace plus ou moins étendu; trois doigts seulement ou trois devant et un derrière, celui-ci de niveau avec les autres ou articulé un peu plus haut. La forme du bec est assez variée; elle est le plus souvent droite, en cône très-allongé et comprimé, rarement plate, déprimée. Presque tous les ornithologistes systématiques ont consacré cet ordre qui renferme beaucoup de genres, mais généralement peu nombreux en espèces, ce qu'il faut attribuer principalement à la variation étonnante de la forme du bec. La première famille des Gralles renferme ceux qui n'ont que trois doigts; ils sont répartis en six genres, savoir : Œdicnème, Sanderling, Falcinelle, Échasse, Huîtrier et Pluvier. Les genres Vanneau, Tourne-Pierre, Grue, Courlan, Héron, Cigogne, Bec-Ouvert, Ombrette, Flammant, Avocette, Savacou, Spatule, Tantale, Ibis, Courlis, Bécasseau, Chevalier, Barge, Rhynchée, Caurale, Râle, Gallinule, Jacana et Talève, dont les espèces ont toutes quatre doigts, forment la seconde famille. Tous ces Oiseaux ont des habitudes à peu près communes, et à l'exception d'un très-petit nombre qui sont en quelque sorte omnivores, tous ne se nourrissent que d'insectes aquatiques, de Mollusques, de Poissons et de Reptiles, lorsque les dimensions et la consistance du bec le leur permettent; ils ont les ailes longues et propres conséquemment aux longs voyages qu'ils ont l'habitude d'entreprendre, surtout aux deux époques des changements principaux de saisons. Ces voyages sont déterminés chez la plupart des Gralles par le besoin de nourriture qu'ils ne trouvent que dans une température modérée; en effet, comment, avec la faiblesse de leur bec, pourraient-ils chercher les Vermisseaux au sein d'une vase que la gelée aurait recouverte d'une croûte impénétrable? Dans la saison rigoureuse aussi, les Reptiles engourdis ne se montrent plus à la surface du sol, et l'Oiseau qui s'en nourrit, doit suivre en quelque sorte pas à pas le rayon qui réveille la nature ou la tient à l'abri d'un repos forcé. Les marais fangeux, les bords des lacs et des rivières, les côtes sont les endroits où s'arrêtent les Gralles; ils y séjournent plus ou moins longtemps, selon l'abondance de la nourriture ou la marche plus ou moins rapide de la saison; ils voyagent ordinairement en troupes, et chacune composée d'espèces du même âge, les vieux précèdent les autres de plusieurs jours; dans le vol, ils tiennent toujours les jambes étendues en arrière; dans la marche ils apportent, suivant le rapport de la longueur des doigts avec celle du tarse, ou beaucoup de gravité ou une vitesse extrême; tous sont rusés et sauvages; ils se laissent difficilement approcher. Chez plusieurs d'entre eux la mue est double; elle change périodiquement les couleurs du plumage, ce qui n'a pas peu contribué à jeter de la confusion dans les divisions spécifiques; chez d'autres elle n'a lieu qu'une fois l'année, et dans ce

cas, les jeunes oiseaux emploient un temps beaucoup plus long à se revêtir de la robe des adultes.

GRALLINE. *Grallina*. OIS. Genre de l'ordre des Insectivores, établi par Vieillot qui lui donne pour caractères : bec droit et légèrement convexe en dessus; mandibule supérieure un peu courbée vers le bout et échancrée; l'inférieure entière; les narines arrondies; tarses longs; quatre doigts, trois devant et un derrière; l'ongle postérieur très-crochu et robuste; les antérieurs très-petits et grêles; deuxième et troisième rémiges les plus longues.

GRALLINE NOIRE ET BLANCHE. *Grallina melanoleuca*, Vieill. Parties supérieures noires ainsi que la gorge, le haut de la poitrine et l'extrémité de la queue; parties inférieures, sourcils, côtés du cou, croupion, une large bande sur les ailes, origine de la queue d'un blanc pur; bout du bec et pieds noirs. Taille, onze pouces. La femelle a la gorge et le front blancs. Cet Oiseau a été rapporté de la Nouvelle-Hollande; ses mœurs et ses habitudes sont entièrement ignorées.

GRALLINE BICOLORE. *Grallina bicolor*, Vig. et Horsf. Elle est noire, variée de blanc; une bande sur le milieu des ailes, ventre et origine de la queue blancs; tête et cou noirs, formant une pointe qui descend sur la poitrine. Taille, neuf pouces. Port Jackson.

GRALLIPÈDES. OIS. Synonyme d'Échassiers. *V.* ce mot et GRALLES.

GRAMALLA. BOT. L'Ecluse cite ce mot comme employé dans le Décan, pour désigner la Casse des officines.

GRAME. BOT. Mot dérivé de *Gramen*, vieux nom français des Céréales, encore employé dans quelques cantons de la France méridionale, particulièrement en Provence.

GRAMEN. BOT. Ce nom, employé par les anciens, et adopté par les botanistes modernes, est aujourd'hui remplacé par celui de Graminées. *V.* ce mot.

GRAMINÉES. *Gramineæ*. BOT. L'une des familles les plus naturelles du règne végétal, et qui se compose de cette foule de plantes que l'on désigne le plus communément sous les noms d'*Herbe*, de *Céréales* et de *Gramens*. L'importance des plantes qui la composent, les particularités qu'elles offrent dans leur organisation, les discussions dont elles ont été l'objet, obligent à donner à cet article plus de développements qu'aux autres articles de familles, déjà traités dans cet ouvrage.

§ Ier. *Caractères généraux de la famille des Graminées.*

Les Graminées sont généralement des plantes herbacées, annuelles ou vivaces. Leur tige a reçu le nom spécial de *Chaume*; elle est cylindrique, rarement comprimée, fistuleuse ou pleine, et offrant de distance en distance des nœuds solides. C'est de chacun de ces nœuds que partent les feuilles; elles sont alternes et engainantes à leur base. Leur gaîne, que l'on peut considérer comme un pétiole très-dilaté, est fendue dans toute sa longueur; elle offre à son point de jonction avec la base de la feuille une sorte de petit collier membraneux ou formé de poils, et qu'on nomme *collure* ou *ligule*. Les fleurs offrent différens modes d'inflorescence, dont les deux principaux sont l'épi et la panicule. Elles sont ordinairement hermaphrodites, quelquefois unisexuées, monoïques, dioïques ou polygames; elles sont tantôt solitaires, tantôt réunies plusieurs ensemble et formant de petits groupes auxquels on donne le nom d'*épillets*. A la base de chaque épillet, on trouve la *lépicène*, généralement formée de deux écailles, rarement d'une seule; plus rarement elle manque tout à fait; elle est commune à une, deux ou à un plus grand nombre de fleurs portées sur un axe commun. Chaque fleur hermaphrodite se compose de la *glume*, de la *glumelle*, des étamines et du pistil : 1° la glume est formée de deux valves opposées l'une à l'autre, généralement roulées et dont l'une extérieure, plus grande et plus épaisse, embrasse l'autre qui est plus intérieure et plus mince. La valve externe, qui est souvent carénée, est tantôt *mutique* à son sommet, tantôt terminée par une arête ou une soie, quelquefois par plusieurs arêtes ou plusieurs soies; 2° la glumelle se compose en général de deux petites paléoles d'une forme très-variée, minces ou épaisses, glabres ou velues, rapprochées l'une contre l'autre et placées sur la face de l'ovaire opposée au sillon; quelquefois elles manquent entièrement, d'autres fois on ne trouve qu'une seule paléole; 3° le nombre des étamines est fort variable. On en compte une, deux, trois, six, ou un grand nombre. Mais le nombre trois est celui qui se présente le plus souvent. Les filets sont capillaires; les anthères sont terminales, ordinairement bifurquées à leurs deux extrémités; elles sont, ainsi que les paléoles de la glumelle, insérées sous l'ovaire; 4° l'ovaire est globuleux ou allongé, sessile, à une seule loge, contenant un seul ovule. Les styles sont ordinairement au nombre de deux : quelquefois on n'en trouve qu'un seul qui se bifurque vers sa partie supérieure; plus rarement il n'en existe que trois. Le nombre des stigmates est le même que celui des styles ou des divisions du style. Ils sont ordinairement composés de poils glanduleux et barbus, tantôt formant une sorte de petit pinceau, tantôt ressemblant à une plume. Le fruit est une cariopse, très-rarement un akène, tantôt nu, tantôt enveloppé dans les écailles florales, offrant quelquefois un sillon longitudinal. L'embryon est appliqué sur la partie inférieure d'un endosperme farineux, qui forme la plus grande partie de la masse de la graine. Cet embryon, qui est monocotylédoné, présente, par le côté où il est appliqué sur l'endosperme, une sorte d'écusson nommé *hypoblaste* par le professeur Richard, et *vitellus* par Gærtner, et que quelques-uns considèrent comme le cotylédon, tandis qu'il n'est qu'une dépendance de la radicule; celle-ci forme un gros tubercule dans lequel sont renfermés de trois à cinq mamelons coléorhizés, qui percent la partie inférieure de l'embryon pour pouvoir se développer. Le cotylédon est sous la forme d'un petit cône, renfermant intérieurement la gemmule. Entre le corps radiculaire et le cotylédon on voit quelquefois un petit appendice squamiforme, nommé *épiblaste*; tandis qu'on donne le nom de *blaste* à toute la partie de l'embryon, qui se développe et prend de l'accroissement à l'époque de la germination.

Les écailles florales, qui constituent la lépicène et la

glume, ont été autrefois considérées comme formant un calice et une corolle; mais c'est à tort, car elles n'ont rien de commun avec le véritable périanthe des autres végétaux. Ce sont, ainsi que le professeur Richard l'a enseigné le premier, des organes entièrement analogues aux bractées et aux spathes. Quant à la glumelle, que Linné et la plupart des autres botanistes désignaient sous le nom de *nectaire*, quelques auteurs modernes ont pensé que les écailles qui la forment, étaient des étamines avortées. Mais cette opinion ne saurait prévaloir; car si l'on examine attentivement la position de ces écailles relativement aux étamines, on verra qu'elles sont situées sur un plan plus extérieur. La structure de l'embryon a été un des points les plus contestés de l'histoire des Graminées. Suivant Jussieu, Mirbel, R. Brown, etc., l'écusson qui est appliqué contre l'endosperme est le véritable cotylédon; suivant Richard, au contraire, ce corps fait partie de la radicule, tandis que le cotylédon est l'espèce de gaine qui revêt la gemmule. Si l'on compare un instant l'embryon des Graminées à celui des autres plantes Monocotylédonées, on arrivera naturellement à cette conclusion. En effet, dans toutes les Monocotylédonées, on verra que la gemmule est constamment renfermée dans l'intérieur même du cotylédon; jamais elle n'est à nu ni saillante. On doit donc, dans les Graminées, donner le nom de cotylédon au corps qui revêt la gemmule, quoiqu'ici il soit plus mince qu'il ne l'est généralement. Quant au corps charnu, nommé *vitellus* par Gærtner, *hypoblaste* par le professeur Richard, il fait partie de la radicule. L'analogie vient encore à l'appui de cette opinion. En effet, ce qui paraît d'abord surprenant, c'est de rapporter à la radicule une masse aussi considérable; mais dans le *Ruppia maritima*, le *Pekea tuberculata*, l'embryon est composé de deux parties fort différentes : l'une cylindroïde, mince et supérieure, l'autre inférieure, extrêmement grosse et tout à fait semblable à l'écusson des Graminées. La première est évidemment le corps cotylédonaire qui, dans le *Ruppia*, renferme la gemmule, et dans le *Pekea* est partagé en deux lobes ou cotylédons; la seconde est nécessairement la radicule, ainsi que le prouve la germination. Voilà donc des radicules excessivement volumineuses dans d'autres plantes que les Graminées, et leur extrême ressemblance avec le *vitellus* de ces dernières doit nécessairement faire considérer ce corps comme faisant également partie de la radicule.

§ II. *Classification des genres.*

Les genres de la famille des Graminées sont fort nombreux. Comme dans toutes les familles éminemment naturelles, les caractères en sont souvent fondés sur des particularités d'organisation fort minutieuses, à cause de la petitesse de leurs fleurs : aussi leur étude est-elle fort difficile. Plusieurs auteurs se sont spécialement occupés de cette famille. Parmi leurs ouvrages on doit citer plus particulièrement l'Agrostographie de Scheuchzer, où l'on trouve d'assez bonnes descriptions et des figures analytiques assez exactes; celle de Palisot de-Beauvois qui a établi un très-grand nombre de genres nouveaux, et donné des figures analytiques exprimant les caractères de tous les genres décrits dans l'ouvrage; ces genres y sont au nombre de cent trente-quatre. Peu d'années après la publication du travail de Beauvois, un botaniste de Vienne, C.-B. Trinius, a publié un nouveau *Genera* de cette famille, sous le nom de *Fundamenta Agrostographiæ*. Il a adopté un assez grand nombre des genres du botaniste français, et en a créé quelques-uns de nouveaux, en sorte que le nombre total est porté à cent quatre-vingt-neuf. Tels sont les trois traités généraux sur les genres de la famille des Graminées; mais cette famille a donné naissance à plusieurs autres travaux importants, comme celui de Turpin dans le 5e vol. des Mémoires du Muséum. C. Kunth a publié des considérations générales sur cette famille, et a le premier proposé une classification naturelle de ses genres. Gaudin et Kœler ont donné deux ouvrages fort estimables, le premier sur les Graminées de la Suisse, le second sur celles de la France; enfin on doit aux professeurs Richard et Mirbel de savants mémoires sur l'organisation des graines de ces plantes. Outre ces différents travaux, on ne peut passer sous silence le *Genera Plantarum* de Jussieu, d'autres ouvrages de Kunth (*Nov. Gener. et Spec. Am. æquinoct.*), de R. Brown (*Prodr. Fl. Nov.-Holl.*), et les Graminées de Host, de Schreber, etc., où un grand nombre de genres nouveaux se trouvent décrits avec un soin tout particulier.

La classification suivie par ces différents auteurs est loin d'être la même, quoique cependant elle soit toujours artificielle, si on en excepte celle de Kunth. Ainsi Linné a dispersé les différents genres de cette famille dans un grand nombre de classes de son Système, savoir : Monandrie, Diandrie, Triandrie, Hexandrie, Polyandrie, Monœcie, Polygamie. Gaudin les a divisés en deux grandes sections, savoir : les Uniflores et les Multiflores, qu'il divise ensuite en deux groupes, suivant que leur glume est aristée ou mutique. Les premières divisions de Kœler reposent sur l'inflorescence; il établit deux grandes tribus, l'une pour les genres dont les fleurs sont disposées en panicule, l'autre pour ceux qui forment des épis. Palisot-de-Beauvois forme d'abord deux groupes qu'il nomme à tort familles : dans le premier il range les genres Monothalamés, c'est-à-dire ceux dont tous les épillets sont semblables; dans la seconde, les genres Polythalamés dont les épillets sont dissemblables. Chacune de ces deux familles est divisée en deux tribus, suivant que l'axe qui supporte les fleurs est articulé ou non articulé. La considération des épillets uniflores, biflores, multiflores, sert ensuite à subdiviser les tribus en cohortes. Quant à la classification de Trinius, elle est absolument la même que celle de Linné. Toutes ces méthodes sont purement artificielles, puisque les caractères des divisions qui y ont été établies sont généralement tirés de la considération d'un seul organe ou des modifications d'un seul organe. Il n'en est pas de même de celle publiée par Kunth. Cet habile observateur a cherché à saisir les rapports naturels qui lient entre eux les différents genres de cette famille, et après un examen attentif, il est parvenu à former dix groupes ou sections qui peuvent être, en quelque sorte, considérés comme autant de petites familles. Voici une courte exposition des caractères de

ces groupes, et l'indication des genres principaux qui s'y rapportent.

1° Panicées. Fleurs disposées en épi ou en panicule; épillets solitaires ou réunis; lépicène uni ou biflore; l'une des deux fleurs stérile ou unisexuée; valves de la lépicène ordinairement membraneuses; celle de la glume cartilagineuse; deux styles

*α. Uniflores.*

*Paspalum*, L.; *Axonopus*, Beauv.; *Piptatherum*, Beauv.; *Milium*, L.; *Microchloa*, R. Brown; *Mibora*, Adans.; *Reimaria*, Flügge.

*β. Biflores.*

*Digitaria*, Haller; *Panicum*, L.; *Anthenanthia*, Beauv.; *Isachne*, R. Br.; *Setaria*, Beauv.; *Urochloa*, Beauv.; *Oplismenus*, Beauv.; *Penicillaria*, Swartz; *Gymnotrix*, Beauv.; *Pennisetum*, Rich.; *Cenchrus*, L.; *Anthephora*, Schreber; *Trachys*, Retz; *Tripsacum*, L.; *Manisuris*, L.; *Peltophorus*, Desv.; *Echinolæna*, Desv.; *Thuarea*, Pers.; *Tragus*, Haller.

2° Stipacées. Fleurs en panicule; épillets solitaires et uniflores; lépicène membraneuse; valve inférieure de la glume cartilagineuse, aristée, non embrassante; deux styles.

*Aristida*, L.; *Arthrotherum*, Beauv.; *Streptachne*, R. Brown; *Stipa*, L.; *Oryzopsis*, Rich.

3° Agrostidées. Fleurs en panicule simple ou rameuse; épillets solitaires et uniflores; lépicène et glume de la même consistance; paillette inférieure aristée ou mutique; la supérieure jamais bicarénée. Deux styles.

*Podosæmum*, Desv.; *Mühlenbergia*, Schreb.; *Clomena*, Beauv.; *Chæturus*, Link; *Ægopogon*, Humb. et Bonpl.; *Colobachne*, Beauv.; *Lagurus*, L.; *Polypogon*, Desfont.; *Gastridium*, Beauv.; *Agrostis*, Adans.; *Calamagrostis*, Adans.; *Trichodium*, Rich.; *Agrautus*, Beauv.; *Apera*, Adans.; *Vilfa*, Beauv.; *Cinna*, L.; *Spartina*, Schreb.; *Psamma*, Beauv.; *Heliochloa*, Host; *Crypsis*, L.; *Cornucopiæ*, Scheuchz.; *Echinopogon*, Beauv.; *Alopecurus*, L.; *Phleum*, L.; *Achnodonton*, Beauv.; *Phalaris*, L.; *Chilochloa*, Beauv.

4° Festucacées. Fleurs en panicule; épillets solitaires à deux ou à plusieurs fleurs; valves de la lépicène carénées; paillettes de la glume de la même consistance que les valves: l'inférieure concave ou carénée, souvent aristée, la supérieure bicarénée; deux styles.

*α. Avénacées.* Épillets pauciflores; paillette inférieure aristée sur son dos; arête géniculée et tordue.

*Deyeuxia*, Clar.; *Corynophorus*, Beauv.; *Deschampsia*, id.; *Holcus*, id.; *Hierochloa*, Gmel.; *Toresia*, R. et Pav.; *Anthoxanthum*, L.; *Aira*, id.; *Catabrosa*, Beauv.; *Arrhenatherum*, id.; *Avena*, L.; *Pensameris*, Beauv.; *Pommereulla*, L.; *Danthonia*, DC.; *Gaudinia*, Beauv.

*β. Arundinacées.* Épillets multiflores; paillette inférieure concave, subulée à son sommet, et accompagnée de poils à sa base.

*Donax*, Beauv.; *Gynerium*, Humboldt et Bonpland; *Arundo*, Beauv.

*γ. Bromées.*

*Chrysurus*, Pers.; *Sesleria*, Scop.; *Cynosurus*, Beauv.; *Kœleria*, Pers.; *Dactylis*, L.; *Glyceria*, R. Br.; *Centotheca*, Desv.; *Festuca*, L.; *Bromus*, id.; *Streptogyna*, Beauv.; *Brachypodium*, id.; *Uniola*, L.; *Tricuspis*, Beauv.; *Diplachne*, id.; *Ceratochloa*, id.; *Schismus*, id.; *Triodia*, R. Br.; *Cœlochne*, id.; *Beckmannia*, Host; *Melica*, L.; *Molinia*, Kœler; *Briza*, L.; *Poa*, id.

5° Chloridées. Fleurs en épi; épillets solitaires, rarement multiflores, avec la fleur terminale avortée et difforme; valves carénées, non opposées; paillette inférieure très-souvent aristée, rarement mutique; la supérieure bicarénée; deux styles.

*Sclerochloa*, Beauv.; *Eleusine*, Gærtn.; *Dactyloctenium*, Willden.; *Rabdochloa*, Beauv.; *Leptochloa*, id.; *Gymnopogon*, id.; *Chloris*, Sw.; *Cynodon*, Rich.; *Dinebra*, Jacq.; *Triathera*, Desv.; *Bouteloua*, Beauv.; *Chondrosium*, Desv.; *Heterostega*, id.; *Echinaria*, Desf.; *Pappophorum*, L.; *Trirophis*, R. Br.; *Enneapogon*, Desv.

6° Hordéacées. Fleurs en épi; épillets solitaires ou réunis, uniflores ou multiflores; valves opposées, égales; paillette inférieure aristée ou mutique, la supérieure bicarénée; deux styles.

*Ægylops*, L.; *Triticum*, id.; *Agropyron*, Beauv.; *Lolium*, L.; *Elymus*, id.; *Secale*, id.; *Hordeum*, id.; *Rottboella*, Beauv.; *Ophiurus*, Gærtn.; *Monerma*, Beauv.; *Lodicularia*, id.; *Nardus*, L.; *Zoysia*, Willd; *Chamæraphis*, R. Br.

7° Saccharinées. Fleurs en épi ou en panicule; axe articulé; épillets ordinairement géminés, unis ou biflores; l'un des épillets sessile, l'autre pédicellé et très-souvent unisexué; valves plus dures que les paillettes, non carénées ni opposées; paillettes membraneuses, non carénées: l'inférieure très-souvent aristée; deux styles.

*Perotis*, Aiton; *Saccharum*, L.; *Imperata*, Cyrillo; *Eriochrysis*, Beauv.; *Erianthus*, Rich.; *Andropogon*, L.; *Anthistiria*, L. fils; *Calamina*, Beauv.; *Apluda*, L.; *Sorghum*, Pers.; *Zea*, L.; *Diectomis*, Humb. et Bonpl.; *Elionurus*, id.

8° Oryzées. Fleurs disposées en panicule; épillets solitaires, uniflores; paillette inférieure cartilagineuse, carénée; étamines très-souvent au-dessus de trois; deux styles.

*Ehrharta*, Smith; *Trochera*, Rich.; *Leersia*, Sw.; *Oryza*, L.; *Potamophila*, R. Br.

9° Olyrées. Fleurs en panicule; épillets uniflores, unisexués, monoïques ou dioïques; valves de la fleur femelle plus minces que les paillettes; un seul style.

*Zizania*, L.; *Luziola*, Juss.; *Hydrochloa*, Beauv.; *Pharus*, L.; *Olyra*, L.; *Coix*, L.

10° Bambusacées. Chaumes arborescents; fleurs en panicule; épillets multiflores; paillette supérieure bicarénée; un seul style.

*Diarrhena*, Swartz; *Arundinaria*, Rich.; *Stemmatosperma*, Beauv.; *Bambusa*, Schreb.; *Nastus*, Juss.; *Beesha*, Kunth; *Chusquea*, Kunth; *Guadua*, Kunth.

GRAMINIFOLIA. bot. C'est-à-dire *à feuilles de Gramen*. Ce nom a été donné par les anciens botanistes à diverses plantes, telles que le *Zanichellia palustris*, la Pilulaire et la Subulaire aquatique. *V.* ces mots.

GRAMINISATIS. bot. Nom proposé par Du Petit-Thouars (Hist. des Orchidées des îles austr. d'Afrique)

pour une plante que ce savant place dans son groupe des *Satorchis*, qui correspond au *Satyrium*, L. Cette Orchidée, dont le nom serait *Satyrium gramineum*, selon la nomenclature linnéenne, habite l'île de Madagascar où elle fleurit au mois d'août. Sa tige est haute d'un à deux décimètres, et ses fleurs sont petites et pourprées. Elle est figurée *loc. cit.*, tab. 6.

GRAMMANTHE. *Grammanthes*. BOT. Genre de la famille des Crassulacées, qui avait été indiqué par Haworth sous le nom de *Vauhanthes* auquel le professeur De Candolle a substitué celui de *Grammanthes* comme plus expressif, et rendant mieux l'idée du botaniste anglais. Caractères : calice campanulé, quinquéfide, à découpures dressées; corolle gamopétale, dont le tube égale la longueur du calice, le limbe est à cinq et quelquefois six lobes ovales, épanouis; les étamines alternent avec les lobes de la corolle, sont insérées au tube et incluses; les carpelles sont au nombre de cinq. Comme on le voit, ce genre se distingue des autres Crassules par l'absence des écailles qui accompagnent l'ovaire. Haworth a placé dans ce genre le *Grammanthes chloræflora* et le *Grammanthes gentianoides*, tous deux du cap de Bonne-Espérance.

GRAMMARTHRON. BOT. Genre de la famille des Synanthérées, et de la Syngénésie superflue, L., établi par H. Cassini (Bullet. de la Société Philom., février 1817) qui l'a ainsi caractérisé : calathide radiée, dont le disque est composé de fleurons réguliers, hermaphrodites, et la circonférence de demi-fleurons à une ou deux languettes et femelles; involucre plus long que les fleurons du disque, formé de folioles presque égales, lancéolées et disposées sur trois rangs; réceptacle nu; ovaires cylindracés, striés, velus, munis d'une aigrette composée de poils légèrement plumeux. Les étamines ont leur article anthérifère, bordé de deux bourrelets longitudinaux, cartilagineux, jaunes et épais. Ce dernier caractère ainsi que le réceptacle nu et les ovaires aigrettés, distinguent le genre *Grammarthron* du *Doronicum*. Ces espèces faisaient partie du genre *Arnica* de Linné; mais H. Cassini, considérant l'*Arnica montana* comme le vrai type de celui-ci, a même séparé de la tribu le *Grammarthron* de l'*Arnica*. Le premier fait partie des Doronicées, tandis que l'autre est placé dans les Senécionées. L'auteur de ce genre y rapporte trois espèces, savoir : le *Grammarthron scorpioides*, H. Cass., ou *Arnica scorpioides*, L.; le *Grammarthron biligulatum*, H. Cass., ou *Arnica Doronicum*, Jacq.; et le *Grammarthron oppositifolium*, H. Cass., ou *Doronicum nudicaule?* Michx. Les deux premières croissent dans les Alpes d'Europe et dans les montagnes d'Auvergne. Ce sont des plantes herbacées, munies de grandes fleurs d'un beau jaune doré. La dernière habite les lieux ombragés des forêts de l'Amérique septentrionale.

GRAMMATIAS. MIN. Pour Grammatite. *V.* ce mot.

GRAMMATITE. MIN. Substance blanche ou légèrement verdâtre, cristallisant en prisme rhomboïdal, très-obtus, et qui paraît analogue à celui de l'Amphibole. Aussi a-t-elle été réunie à cette espèce par Haüy et la plupart des minéralogistes contemporains. Cependant une différence assez sensible dans la mesure des angles du prisme, avait été aperçue et regardée par Bournon comme une preuve de la séparation des deux substances. Aujourd'hui cette différence n'a plus rien qui doive étonner, depuis que l'on sait que dans l'Amphibole il peut y avoir substitution d'un Silicate isomorphe à un autre, et que ce remplacement entraîne presque toujours quelque variation dans la mesure des angles de la forme dominante. Dans l'Amphibole noir, la plus grande incidence des pans est de 124°, 12, tandis que l'incidence correspondante dans le prisme de la Grammatite paraît être de 127°. La Grammatite se présente dans la nature en masses assez considérables, mais elle n'occupe pas une étendue suffisante pour qu'on puisse la considérer comme une véritable roche. On la trouve en blocs de plusieurs mètres de puissance engagés dans des couches de Dolomie, au Saint-Gothard.

GRAMMATOCARPE. *Grammatocarpus*. BOT. Genre de la famille des Loasées, établi par Presl qui lui donne pour caractères : limbe du calice divisé en cinq parties, décidu; cinq pétales ayant la base en capuchon; cinq écailles également en capuchon, garnies de trois arêtes insérées à la base de la corolle qui présente intérieurement deux filaments stériles, coniques, granulato-scarieux; étamines criblées, disposées en fascicules suboctandres; ovaire cylindrique, linéaire, allongé; style court et triangulaire; stigmate aigu; capsule linéaire, allongée, cylindrique, tournée en spirale à sa base, puis divisée en trois valves linéaires et placentifères. Semences tuberculées et très-ponctuées. Une seule espèce compose jusqu'ici ce genre; elle a été nommée *Grammatocarpus volubilis*, Pr.

GRAMMATOPHYLLE. *Grammatophyllum*. BOTAN. Genre de la famille des Orchidées, de la Gynandrie Monandrie de Linné, établi par le Dr Blume, dans son *Bydragen Flor. Ind.*, pour une plante nouvelle, dans laquelle il a reconnu pour caractères : les cinq divisions du périanthe (sépales et pétales) presque égales, arrondies et plus larges supérieurement; labelle concave, uni au gynostème par un corps calleux, élastique; son limbe est trilobé, avec la division intermédiaire étalée, celles des côtés enveloppent le gynostème qui est un peu arqué, avec un appendice calleux à sa base; anthère terminale, subbiloculaire; masses polliniques au nombre de deux, globuleuses, ornées d'un sillon longitudinal vers la base dorsale, dénotant une certaine élasticité au moyen d'une bride membraneuse, qui les maintient courbées.

GRAMMATOPHYLLE BRILLANTE. *Grammatophyllum speciosum*, Blume, *loc. cit.*, 378. C'est une plante herbacée, parasite, à tiges simples, assez épaisses; les feuilles sont linéaires, distiques; les pédoncules sont radicaux, longs de trois à cinq pieds, sticfiques et multiflores. Les fleurs sont très belles, agréablement nuancées de pourpre et accompagnées de bractées.

GRAMMICA. BOT. Ce nom a été donné par Loureiro à un genre dont le port est celui de la Cuscute et qui lui ressemble tant, par les caractères, que le professeur Jussieu les considère comme identiques. *V.* CUSCUTE.

GRAMMIQUE. BOT. *V.* GRAMMICA.

GRAMMISTE. *Grammistes*. POIS. Genre de la grande

famille des Percoïdes, à dorsale unique, à dents en velours, dans l'ordre des Acanthoptérygiens, qui a pour caractères : une gueule très-fendue; des écailles si petites qu'à peine elles sont perceptibles; point d'aiguillons à la nageoire du dos; et deux ou trois piquants au préopercule ainsi qu'à l'opercule. C'est Schneider qui, le premier, distingua ce genre adopté par Cuvier. Il n'est encore composé que de trois espèces : la *Grammistes orientalis*, figuré par Séba, t. III, pl. 27, fig. 5, et deux inédites, conservées dans les galeries du Muséum d'Histoire naturelle. Ce sont des Poissons indiens.

GRAMMITE. MIN. Syn. de Wollastonite. *V.* ce mot.

GRAMMITITE. *Grammitis*. BOT. (*Fougères*.) Ce genre qui appartient à la tribu des Polypodiacées, ou Fougères à capsule entourée d'un anneau élastique, étroit et souvent incomplet, est caractérisé par ses capsules disposées en lignes simples, le long des nervures secondaires, et dépourvues de téguments. Ce genre se rapproche par ces caractères d'un côté des Polypodes, de l'autre des Hémionites; il diffère du premier par l'allongement des groupes de capsule, du second parce que ces lignes sont simples et courtes, et non pas rameuses et anastomosées. Ce genre ne renferme qu'un petit nombre d'espèces qui varient beaucoup pour la forme de leur fronde; elles offrent aussi, dans leur fructification, quelques différences qui ont engagé divers auteurs à en séparer plusieurs, pour en former de nouveaux genres. Swartz avait le premier établi le genre Grammitite avec le caractère qui vient d'être indiqué; Willdenow en sépara le genre Cétérach; De Candolle a adopté ce dernier genre, mais en modifiant son caractère et en y joignant quelques autres plantes. Il faut convenir que la plupart des plantes qu'il a rapportées à ce genre ont un port très-éloigné des vrais Grammitites, et en diffèrent beaucoup par les écailles nombreuses qui couvrent la face inférieure des feuilles et qui cachent entièrement les fructifications; ainsi la plupart des espèces rapportées au genre Cétérach, par De Candolle, doivent sortir de ce genre. Les unes, tels que ses *Ceterach Alpinum* et *Hyperboreum*, forment le genre *Woodsia* de R. Brown; les autres, tels que les *Ceterach Marantæ* et le *Ceterach Velleum*, se rangent parmi les *Notholæna* du même auteur. Il reste donc dans le genre Cétérach proprement dit, le *Ceterach officinarum* et le *Ceterach Canariensis*, Willd. Ces deux plantes ne diffèrent des vrais Grammitites que par les écailles scarieuses, qui environnent les capsules, mais qu'on ne peut confondre avec un véritable tégument; car la distinction que Willdenow établit entre les groupes de capsules obliques, dans les Grammitites, et transversaux dans les Cétérachs, est si légère, que personne ne sera tenté de l'admettre comme seul caractère distinctif de ces deux genres.

Schkuhr et Desvaux ensuite, ont proposé de séparer des Grammitites le *Grammitis graminea*, et d'en former un nouveau genre sous le nom de *Monogramma*. Ce genre est très-bien caractérisé et mérite d'être adopté. Il resta donc parmi les Grammitites toutes les espèces à groupes de capsules linéaires, simples, insérés sur les extrémités des nervures secondaires, et qui ne sont recouverts par aucune sorte de tégument. Ce caractère embrasse encore un grand nombre d'espèces très-variables par leur port; leur fronde est tantôt simple comme dans les *Grammitis australis*, Brown, *Grammitis marginella*, Schkuhr, etc.; d'autres fois elle est pinnée ou même plusieurs fois pinnée. Les nervures sont en général pinnées, les dernières sont fourchues, et une de leurs divisions porte les groupes de capsules, et ne se continue pas au delà, tandis que l'autre s'étend jusqu'au bord de la fronde. La seule espèce de ce genre qui croisse en Europe, *Grammitis leptophylla*, qu'on trouve sur les rochers du midi de la France, de l'Italie et de l'Espagne, a un port très différent des autres espèces; ses pinnules sont cunéiformes, crénelées à leur extrémité sans nervure médiane. Les nervures sont dichotomes, et portent des groupes de capsules allongées, quelquefois bifides. Ces caractères ont fait placer cette plante, par Desvaux, dans son genre *Gymnogramma*, mais sa position paraît encore incertaine.

Les espèces de ce genre, comme de presque tous ceux qui appartiennent à cette famille, sont beaucoup plus nombreuses dans les régions chaudes du globe, que dans les parties tempérées; il est même un de ceux dans lequel cette limite est le mieux marquée. Aucune espèce ne croît dans la zone boréale, une seule dans la partie chaude de la zone tempérée septentrionale, et deux ou trois dans la zone tempérée australe de la Nouvelle-Hollande; au contraire, elles sont assez nombreuses dans les régions équinoxiales, et surtout dans les Antilles et dans l'Amérique méridionale.

GRAMMOPTÈRE. *Grammoptera*. INS. Coléoptères tétramères. Ce genre fait encore partie de la famille des Longicornes, tribu des Lepturètes, et de même sa formation est due à Audinet-Serville qui lui assigne pour caractères : antennes filiformes, glabres, de la longueur du corps, rapprochées à la base, de onze articles : le premier allongé, renflé, le second petit, les suivants obconiques; palpes assez courtes : les maxillaires de quatre articles dont le premier plus court que le second, celui-ci plus long que le précédent et que le suivant pris isolément; le quatrième ovale-allongé, assez arrondi à son extrémité, presque cylindrique, très peu comprimé; mandibules cornées, arquées, inermes; labre court, transversal, coupé carrément ou un peu arrondi antérieurement; yeux entiers, peu saillants; tête rétrécie en manière de cou, immédiatement après les yeux, peu prolongée en avant; corselet mutique latéralement, assez élevé, un peu convexe, élargi à sa partie postérieure; écusson petit, triangulaire; élytres à peu près linéaires, presque aussi larges à l'extrémité; corps étroit; pattes de longueur moyenne; tarses allongés. Les espèces placées par Audinet-Serville sont enlevées au genre Lepture de Fabricius; on en compte cinq, savoir : *Leptura lurida*, *suturalis*, *femorata*, *ruficornis* et *præusta*. Elles se trouvent en Europe.

GRAMMOSCIADIER. *Grammosciadium*. BOT. Genre de la famille des Ombellifères, institué par De Candolle qui lui assigne pour caractères : les cinq dents du calice rigides et persistantes; pétales un peu cordés, avec l'extrémité infléchie; styles courts, coniques, divergents, persistants et roides; fruit cylindracé, sans bec, composé de deux akènes marqués de cinq sillons. Les

espèces que renferme ce genre sont peu nombreuses et originaires de l'Inde; ce sont des plantes herbacées, très-glabres, à tiges rameuses, à feuilles découpées en segments multifides, dont les lobes sont linéari-sétacés; les ombelles sont composées de cinq à seize rayons; l'involucre a de cinq à sept folioles multifides; les folioles des involucelles sont linéaires-subulées, rarement découpées.

GRAMMOZOAIRES. *Grammozoa*. INTEST. Eichwald désigne sous ce nom, un type d'organisation animale, comprenant les Vers internes et externes, animaux chez lesquels prédomine la dimension en longueur du corps.

GRAMPUS. MAM. Synonyme d'Epaulard, espèce du genre Dauphin. *V*. ce mot.

GRANADIÉ. POIS. Nom vulgaire des Lépidolèpres.

GRANADILLA. BOT. C'était sous ce nom que les anciens botanistes, avant Linné, désignaient le genre Passiflore. *V*. ce mot.

GRANAOU. POIS. Nom vulgaire du Trigle Grondin.

GRANATÉES, *Granateæ*. BOT. Don propose l'institution de cette famille pour le seul genre *Punica* qu'il retire de la famille des Myrtinées ou Myrtacées de Jussieu, parce que le bouton a les sépales valvaires, ce qui du reste ne constitue qu'un caractère assez éphémère.

GRANATITE. MIN. *V*. GRENATITE et STAUROTIDE.

GRANATOIDE. MIN. Substance particulière, trouvée dans le Tyrol, au Zillerthal, et dont la place, dans la méthode, n'est point encore exactement déterminée. Elle ressemble à la variété du Grenat, dite Allochroïte; elle est en masses plus ou moins volumineuses, amorphes, d'un vert bleuâtre, tachetée de gris-verdâtre et de lignes blanchâtres, tenace, à cassure écailleuse dans un sens, inégale dans l'autre; sa poussière est blanche; elle scintille au briquet; elle est mate et à peine translucide sur les bords; sa pesanteur spécifique est 3,4723. Ses bords éprouvent par l'action du chalumeau un commencement de fusion en verre transparent et verdâtre; elle est attaquée par l'Acide sulfurique. L'analyse a donné : Silice 39; Chaux 30,5; Alumine 15,5; Magnésie 05,5; protoxyde de Fer 07,5; protoxyde de Manganèse 02.

GRAND, GRANDE. ZOOL. et BOT. Cet adjectif est devenu nom propre en beaucoup de cas. Comparatif et préposé à quelque autre, il désigne, dans le langage vulgaire et même dans beaucoup d'ouvrages d'histoire naturelle, des animaux et des plantes de genres fort differents. Ainsi l'on appelle :

GRAND AIGLE DE MER (Ois.), un Faucon du sous-genre Aigle.

GRANDE ARISTOLOCHE (Bot.), l'*Aristolochia Sypho*.

GRAND BALAI (Bot.), le *Sida coarctata*.

GRANDE BARGE (Ois.), la Barge à queue noire.

GRAND BAUME (Bot.), une Tanaisie et le *Piper Nhandi*.

GRAND BÉCABUNGA (Bot.), la Bécabunga ordinaire. *V*. VÉRONIQUE.

GRAND BAUMIER (Bot.), les *Populus nigra* et *balsamifera*. *V*. PEUPLIER.

GRAND BEFFROI (Ois.), une espèce du genre Fourmilier. *V*. ce mot.

GRANDE BERCE (Bot.), la Branceursine.

GRANDE BÊTE (Mam.), le Tapir.

GRAND BLEUET (Bot.), le *Centaurea montana*.

GRAND CACHALOT (Mam.), le *Physeter macrocephalus*. *V*. CACHALOT.

GRANDE CENTAURÉE (Bot.), le *Centaurea Centaurium*.

GRANDE CHÉLIDOINE (Bot.), la Chélidoine vulgaire.

GRANDE CIGUË (Bot.), le *Conium maculatum*, L.

GRANDE CONSOUDE (Bot.), la Consoude officinale, *Symphytum officinale*.

GRANDE CHEVÊCHE (Ois.), le *Strix Brachyotos*. *V*. CHOUETTE.

GRAND DIABLE (Ins.), une espèce du genre Lèdre.

GRAND DUC (Ois.), le *Strix Bubo*. *V*. CHOUETTE.

GRANDE DOUVE (Bot.), le *Ranunculus Lingua*.

GRANDE ÉCAILLE (Pois.), le *Chætodon macrolepidotus*, aujourd'hui réuni au genre *Heniochus*.

GRANDE ÉCLAIRE (Bot.), la Chélidoine vulgaire, *Chelidonium majus*.

GRAND FRÊNE (Bot.), le *Fraxinus excelsior*.

GRANDE GENTIANE (Bot.), le *Gentiana lutea*.

GRAND GOSIER OU GRAND GOUZIER (Ois.), le Pélican blanc et quelquefois l'Argala.

GRAND GRIMPEREAU (Ois.), la Sittelle, et même le Pic varié.

GRANDE GRIVE (Ois.), la Draine. *V*. MERLE.

GRAND JONC (Bot.), l'*Arundo Donax*, et les Scirpes les plus élevés des étangs et des marais.

GRANDE LANGUE (Ois.), le Torcol vulgaire.

GRANDE LINOTTE DES VIGNES (Ois.), la Linote ordinaire.

GRAND LISERON (Bot.), le *Convolvulus sepium*.

GRANDE MARJOLAINE (Bot.), l'*Origanum vulgare*.

GRANDE MARGUERITE (Bot.), le Chrysanthème des prés.

GRAND MAVEVA (Bot.), le *Potalia amara*.

GRAND MERLE DE MONTAGNE (Ois.), une variété du Merle à plastron.

GRAND MERLUS (Pois.), le *Gadus Merlucius*.

GRAND MOURON (Bot.), le Seneçon vulgaire.

GRAND MONTAIN (Ois.), le *Fringilla Laponica*.

GRAND MOUTARDIER (Ois.), le MARTINET AUX MURAILLES. *Hirundo Apus*.

GRAND ŒIL (Pois.), une espèce du genre Spare.

GRAND ŒIL DE BOEUF (Bot.), l'Adonide vernale.

GRANDE OREILLE (Pois.), le Scombre Germon.

GRANDE OREILLE DE RAT (Bot.), l'*Hieracium auricula*. *V*. ÉPERVIÈRE.

GRANDOULE (Ois.), le Ganga Cata, *Tetrao caudatus*.

GRAND PANACO (Bot.), le *Sophora coccinea*.

GRAND PARDON (Bot.), le Houx piquant.

GRANDE PERCE (Bot.), la Berce.

GRANDE PERVENCHE (Bot.), la Pervenche commune, *Vinca major*.

GRANDE PIMPRENELLE (Bot.), le *Sanguisorba officinalis*. *V*. SANGUISORBE.

GRANDE PIMPRENELLE D'AFRIQUE (Bot.), le *Melianthus major*. *V*. MÉLIANTHE.

GRAND PIN (Bot.), le Pin de Tartarie.

GRAND PINGOUIN (Ois.), le Pingouin brachyptère, *Alca impennis*.

GRAND PLANTAIN (Bot.), le *Plantago major*.

GRAND POULIOT OU POUILLOT (Ois.), la Sylvie à poitrine jaune.

Grand Rouge-Queue (Ois.), le Merle de roche.

Grand Raifort (Bot.), le *Cochlearia Armoracia*.

Grand Senaçon d'Afrique (Bot.), l'*Arctotis laciniata*.

Grand Soleil (Bot.), l'*Helianthus annuus*.

Grand Soleil d'or (Bot.), le *Narcissus Tazetta*.

Grande Valériane (Bot.), la Valériane officinale.

Grands-Voiliers (Ois.). Nom donné communément aux Oiseaux de mer dont les ailes sont très-longues. Cuvier, adoptant ce nom significatif, en fait celui d'une famille que caractérisent de très-longues ailes, un pouce libre quand il existe, et le bec sans dentelures.

GRANETTE. bot. Diverses Renouées, en particulier celle de Tartarie, *Polygonum Tartaricum*, portent ce nom en quelques cantons de la France, où leur graine sert à la nourriture des petits Oiseaux.

GRANGEE. *Grangea*. bot. Ce genre, de la famille des Synanthérées, Corymbifères de Jussieu, et de la Syngénésie superflue, L., a été établi par Adanson (Familles des Plantes), et adopté par Jussieu dans son *Genera Plantarum*. Ce dernier a indiqué quelques espèces d'*Artemisia* et d'*Ethulia* de Linné, comme devant lui appartenir, ainsi que le *Sphæranthus* de Burmann, et le *Struchium* de Browne. Le genre *Centipeda* de Loureiro, formé avec l'*Artemisia minima* de Linné, un des types du *Grangea*, a été réuni avec celui-ci au genre *Cotula*; mais en considérant leur association comme un sous-genre, sous le nom de *Centipeda*, H. Cassini adopte la séparation du *Centipeda* de Loureiro, et il assigne les caractères suivants au *Grangea* d'Adanson : calathide subglobuleuse, dont le disque est composé de fleurs nombreuses, régulières, tridentées au sommet et hermaphrodites; celles de la circonférence sur plusieurs rangs, nombreuses, tubuleuses, à cinq divisions et femelles; anthères dépourvues d'appendices basilaires; involucre hémisphérique, cylindrique, formé de folioles presque égales, appliquées, oblongues et obtuses; réceptacle nu et hémisphérique; ovaires oblongs, comprimés des deux côtés, hérissés de poils glubulifères, amincis à la base, munis au sommet d'un bourrelet très-élevé et formant une sorte de col; aigrette coroniforme, courte, épaisse, charnue, divisée supérieurement en lanières subulées.

Ce genre a des affinités croisées avec quelques genres de tribus différentes; cependant Cassini s'est décidé à le ranger parmi les Inulées-Buphtalmées, non loin de l'*Egletes*, du *Ceruana*, et d'autres genres analogues.

L'espèce qui forme le type de ce genre, est le *Grangea Adansonii*, H. Cassini; *Grangea Maderaspatana*, Poiret; *Artemisia Madaraspatana*, L.; plante herbacée des Indes-Orientales. H. Cassini a en outre indiqué deux espèces sous les noms de *Grangea Galamensis* et de *Grangea Ceruanoides*, mais sans en donner de descriptions, ni sans mentionner leur habitation; le nom spécifique de la première semblerait pourtant désigner qu'elle est d'origine africaine. Elles existent dans l'herbier du professeur Jussieu.

Il n'est pas vraisemblable que le mot de *Grangea* ait été consacré à la mémoire de Granger, comme quelques-uns l'ont prétendu. S'il en était ainsi, il faudrait rétablir l'orthographe du nom, et supprimer le *Grangeria*, genre de Chrysobalanées établi postérieurement par Commerson; mais il est inutile de s'appesantir sur l'inutilité et les inconvénients de ces mutations.

GRANGELLE. bot. Pour Grangée. *V.* ce mot.

GRANGÉRIE. *Grangeria*. bot. Ce genre, de la Dodécandrie Monogynie, L., placé par R. Brown (*Botany of Congo*, p. 14) dans la famille des Chrysobalanées, a été dédié par Commerson à la mémoire de Granger, voyageur français, qui périt en Égypte, victime de son zèle pour la botanique. Ses caractères ont été tracés de la manière suivante dans le *Genera Plantarum* du professeur Jussieu : calice à cinq divisions peu profondes; cinq pétales; quinze étamines; ovaire lanugineux; un style et un stigmate; drupe ayant la forme d'une olive, et légèrement triquètre, contenant un noyau de même forme, osseux et monosperme. L'espèce sur laquelle ce genre a été constitué, *Grangeria Borbonica*, est indigène de l'Ile Mascareigne. C'est un grand arbre à feuilles entières, stipulées, à fleurs disposées en épis axillaires et terminaux. Les habitants de l'île lui donnent le nom vulgaire d'Arbre de Buis.

GRANILITE. min. Nom qu'a proposé Pinkerton, pour désigner les Granites à petits grains. Kirwan avait appliqué antérieurement ce mot aux Granites composés de plus de trois substances minérales.

GRANITE. min. et géol. Roche du sol primordial, composée de grains de Feldspath, de Quartz et de Mica, immédiatement agrégés entre eux et comme entrelacés. Le Quartz forme souvent à lui seul le tiers ou les deux cinquièmes de la masse; il a le plus ordinairement une couleur grise. Les teintes du Feldspath sont très-variées; le Mica est tantôt noir, tantôt d'un blanc d'argent. Le Granite est toujours massif, jamais schistoïde; il prend quelquefois une texture porphyroïde. On distingue le Granite à grains fins, et celui qui est à grains plus grossiers. Le Quartz, le Feldspath et le Mica sont les éléments essentiels du Granite; mais parfois il semble s'associer d'autres éléments accessoires, dont les principaux sont : le Grenat (Granite du département du Tarn), la Pinite et l'Amphibole. Considéré minéralogiquement, le Granite offre trois variétés distinctes : le Granite ordinaire, le Granite pinitifère, et le Granite amphibolifère ou syénitique. (Cordier, Distribution minéralogique des Roches.)

Les Granites des diverses localités présentent des différences remarquables sous le rapport de la désagrégation, et de la facilité avec laquelle ils se décomposent. On connaît des obélisques construits avec cette roche et qui résistent aux injures du temps depuis des milliers d'années; et il est des Granites, particulièrement dans le Limousin, qui se réduisent en graviers dès qu'ils sont exposés à l'air, ou qui se transforment en terre argileuse. D'autres se décomposent en blocs plus ou moins arrondis, et de dimensions colossales.

Les roches granitiques se montrent quelquefois accidentellement dans des terrains de nature différente : mais elles composent exclusivement le fond d'un vaste terrain indépendant, que l'on retrouve dans toutes les parties du globe, qui occupe à la surface une étendue assez considérable, et qui s'étend, sans aucun doute, par-dessous les autres terrains connus. On observe le Granite à découvert, dans la chaîne carpétanovétonique

du centre de l'Espagne, dans les Pyrénées, dans une partie de l'ancienne Bretagne, dans les Vosges, les montagnes de la Saxe, le Caucase, les monts Ourals, les Llanos, les grandes chaînes du Brésil, etc. La manière dont le Granite se décompose est la cause principale de l'aspect que présentent les pays granitiques. Leur relief est très-variable : dans les contrées hautes, ce sont des croupes arrondies, des crêtes et des pics escarpés. Dans les pays plats, les roches ont été décomposées, ameublies, et le sol est entièrement défiguré. Dans les contrées moyennes, on observe des sommets arrondis, et des pentes assez rapides en approchant du fond des gorges ou vallées occupées par les ruisseaux. C'est dans ces pays que l'on trouve les eaux vives les plus limpides et les plus pures.

La variété de Granite qui paraît la plus abondante, est à grain moyen et à Quartz grisâtre. Celles qui occupent ensuite les espaces les plus considérables sont : le Granite pinitifère, le Granite amphibolifère, le Granite à Mica de couleur plombée, et le Granite porphyroïde.

Un des caractères des terrains granitiques est de ne présenter que très-peu de roches subordonnées. Celles qu'on y rencontre sont souvent de grands amas plutôt que des couches. Elles appartiennent presque toutes à la Pegmatite, qu'on peut considérer comme n'étant qu'un simple jeu de cristallisation qui a eu lieu pendant la formation du système des terrains granitiques; et au Greisen, espèce de Granite auquel il manque le Feldspath. On observe aussi dans ce système des Stockwerks, des veines stannifères, quartzeuses, etc., de peu d'étendue, des amas de fer oligiste, écailleux, et de fer spathique.

Le Granite présente une masse continue, sans stratification apparente ou bien prononcée. C'est une des raisons pour lesquelles il est si difficile de se rendre compte de la dislocation que sa masse a dû éprouver. Les filons, composés de roches proprement dites, y sont très-abondants, surtout dans certaines localités. Suivant Cordier, beaucoup de ces filons ont été pris pour des couches : ils sont composés de Porphyre pétrosiliceux ordinaire, de Porphyre dioritique et de Diorite compacte. Les matières qui remplissent les filons en d'autres endroits appartiennent aux roches pyrogènes; tels sont les filons de Basalte de l'Auvergne et de la Catalogne. Les filons métalliques sont rares et de peu d'importance pour le mineur. On y trouve du Fer oligiste, du Fer spathique, de l'Étain oxydé, du Molybdène sulfuré, de l'Urane sulfaté, du Cuivre pyriteux, et du Fer sulfuré aurifère. La plus grande partie du sol de l'Espagne, et particulièrement les monts du Guadarama sont tous formés d'un Granite fort employé dans les constructions du pays. Ce Granite grossier, grisâtre, et se décomposant aisément quand il est travaillé et exposé à l'air, contient des rognons d'un Granite plus noir, plus compacte et moins destructible. Les murs de l'Escurial, d'Avila et de Ségovie, les colonnes des Patios de toute la Nouvelle-Castille offrent de fréquents exemples de cette singularité qui mérite d'être mentionnée. *V.* les mots ROCHES et TERRAIN.

GRANITELLE. GÉOL. Ce mot est la traduction du nom italien *Granitello*, par lequel les marbriers de Rome et de Florence désignent les Granites à petits grains, dont les anciens Romains ont fabriqué des colonnes et autres monuments.

GRANITIN. GÉOL. Daubenton donnait ce nom à la Pegmatite, anciennement appelée Granite graphique.

GRANITINE. MIN. Même chose de Granilite. *V.* ce mot.

GRANITOIDE. GÉOL. Ce mot indique une structure analogue à celle du Granite, et convient à différentes roches agrégées, telles que le Diorite formé de grains de Feldspath et d'Amphibole, le Greisen, etc.

GRANITONE. GÉOL. Nom donné par les marbriers italiens à une variété de roche à base de Feldspath compacte, d'un blanc verdâtre, et qui renferme de grands cristaux d'Amphibole d'un noir verdâtre. Elle est originaire d'Égypte et appartient au Diorite. On ne la trouve plus qu'en fragments épars au milieu des ruines de Rome. Kirwan a donné le même nom à une roche composée de Feldspath blanchâtre et de Mica, appelée par les Finois *Hadokivi*.

GRANIVORES. *Granivorae.* OIS. Ce nom, qui signifie proprement Mangeurs de graines, a été dès longtemps et vaguement donné à tout Oiseau qu'on supposait se nourrir uniquement de Grains. Temminck en a restreint la signification au quatrième ordre de sa Méthode, dont les caractères sont : bec robuste, court, gros, plus ou moins conique, avec l'arête ordinairement aplatie et se prolongeant sur le front; rarement les mandibules sont échancrées; quatre doigts, les trois antérieurs divisés, le pouce libre; ailes médiocres. Cet ordre se compose d'une douzaine de genres dont quelques-uns sont très-nombreux en espèces; toutes font leur principale nourriture de graines, et la consommation qu'elles en font est si grande, chez quelques-unes d'entre elles, que dans bien des cantons, l'on a dû prendre des mesures sérieuses pour mettre les moissons à l'abri de leur voracité. En général, les Oiseaux granivores paraissent redouter peu la présence de l'Homme, car presque tous se rapprochent constamment de ses habitations, et se font assez facilement à la captivité dans laquelle on se plaît souvent à les retenir, à cause des jouissances que procurent la mélodie ou l'étendue de leur chant, la pétulance et la familiarité de leurs mouvements. On a observé que peu d'espèces européennes étaient assujetties à la double mue, tandis que presque tous les Granivores étrangers, tant des régions septentrionales que de celles du midi, muaient régulièrement deux fois dans l'année; cette remarque, si elle est aussi générale qu'on l'annonce, mérite de fixer l'attention particulière des physiologistes; du reste, l'on sait que la plupart des mâles qui, d'ordinaire, se distinguent peu de leur femelle par l'élégance de la parure, prennent, dans la saison des amours, des robes extrêmement brillantes en couleurs comme en accessoires de plumage.

GRANO. POIS. Nom vulgaire donné sur les côtes de Nice, suivant Risso, à une espèce du genre Trigle, *Trigla Cuculus. V.* TRIGLE.

GRANULAIRE. *Granularia.* BOT. Ce nom, d'après Bosc, a été donné à un genre de la famille des Champignons, qui a beaucoup d'affinités avec celui des Moisis-

sures. C'est sans doute le même que celui de Sowerby, qui ressemble à un *Uredo*. Il diffère du *Granularia* de Willdenow, de Roth et de Gmelin, que l'on regarde comme une Hydrophyte, voisine des *Rivularia* ou des *Linkia*. C'est une plante peu connue.

GRANULAIRE. *Granularius*. BOT. (*Hydrophytes*.) Genre établi par Roussel aux dépens des Fucus de Linné, dans sa Flore du Calvados. Il lui donne pour caractères : tige rameuse ; expansions membraneuses ; surface ponctuée. Il se compose de Delesseries, de Chondres, de Gigartines et de Dictyoptères. Ce genre n'a pu être adopté.

GRANULEUX. MIN. En masses composées de grains irréguliers et agglutinés.

GRANULIFORME. MIN. En petites masses irrégulières d'un volume supérieur à celui des grains de sablon ordinaire.

GRAOULE. INS. L'un des noms vulgaires de la Guêpe.

GRAOUSELLE. BOT. L'un des noms vulgaires du Coquelicot dans le midi de la France. *V*. PAVOT.

GRAPELLE. BOT. Nom vulgairement employé, selon les divers cantons de la France, pour désigner le Grateron, la Lampourde, les Cynoglosses, les Myosotides et les Luzernes, dont les fruits accrochants se prennent à la toison des animaux ou aux vêtements des hommes.

GRAPHÉPHORE. *Graphephorum*. BOT. Genre fondé par Desvaux (Journ. de Botaniq., t. III, p. 71) et adopté par Palisot-Beauvois dans son Agrostographie. Ses principaux caractères sont : lépicène à deux fleurs et à deux valves aiguës, très-entières, plus longues que celles de la glume, dont les valves sont bifides ; épillets disposés en panicules. Un appendice très-allongé, ebargé de poils, rudiment d'une fleur avortée, forme le caractère principal de ce genre, d'ailleurs fort peu important, et qui a été fondé sur l'*Aira melicoides* de Michaux.

GRAPHIDE. *Graphis*. BOT. (*Lichens*.) En examinant avec attention les diverses espèces du genre Opégraphe, tel que la plupart des botanistes français le définissent, on s'assure facilement, par des coupes, que les lirelles sont homogènes ou hétérogènes. Cette différence d'organisation en amène une plus grande encore dans le port de ces plantes. Les lirelles homogènes sont ordinairement courtes, noires, presque jamais ramifiées, si ce n'est par confluence, sessiles et fendues dans leur largeur ; les Graphidées qui les fournissent se trouvent parfois sur les vieux bois et les pierres, et plus rarement sur les feuilles vivantes. Les lirelles hétérogènes sont étroites et ont toujours une grande disposition à se ramifier ; elles forment le disque, ont une couleur variable, et ne paraissent se plaire que sur les écorces saines ; jamais on ne les trouve sur les pierres, et les vieux bois n'en nourrissent qu'une ou deux espèces. Il semble impossible, d'après ces considérations tirées tout à la fois de l'organisation intérieure et de l'*habitus*, de refuser de reconnaître deux genres distincts. Lirelles homogènes : genre *Opegrapha* ; lirelles hétérogènes : genre *Graphis*. Adanson est le créateur de ce genre, qu'il avait formé aux dépens du *Lichenoïdes* de Dillen (tab. 18, fig. 1 et 2). On ne sait trop pourquoi il l'avait placé dans les Champignons, à côté de l'Agaric ; car la différence qui sépare les Graphides des Agarics est immense. Voici, du reste, comment il les caractérise : poussière fine, rampante comme une larve, parsemée de sillons simples ou rameux, quelquefois relevés en côte. La première partie de cette phrase paraît convenir aux Graphides et la seconde à l'Opégraphe. Le nom de *Graphis* n'a point été adopté dans le *Genera Plantarum* de Jussieu, ni, plus tard, dans la Flore française. Ehrhart, et après lui Acharius, dans sa Lichénographie universelle et dans le *Synopsis Lichenum*, l'ont rétabli, en séparant, sous le nom d'*Opegrapha* créé par de Humboldt, les espèces dépourvues de nucleon et de perithecion. Cette distinction est maintenant adoptée généralement. Acharius avait indiqué la couleur noire comme l'un des caractères génériques du *Graphis* ; on connaît un grand nombre d'espèces dans lesquelles cet organe est blanc, jaune, couleur de sang ; cette couleur du thalamium n'est point un caractère suffisant pour justifier la formation d'un genre, lorsque du reste les autres caractères sont les mêmes. Voici la phrase caractéristique pour le genre *Graphis*, ainsi qu'il a été modifié : thalle crustacé, membraneux ou lépreux, uniforme ; apothécion (lirelle) immergé, simple ou rameux, de couleur variable, à disque nu, marginé par le thalle ou par le perithecion ; nucleon allongé, intérieurement celluleux et strié.

Quatorze espèces, sans compter les variétés, sont décrites dans Acharius. Ce nombre est loin de la réalité, puisque, indépendamment des espèces qui se trouvent dans l'excellente Monographie de Dufour et dans les ouvrages des auteurs allemands, postérieurs à Acharius, A. Fée en a déterminé plus de trente espèces nouvelles qui sont pour la plupart figurées dans sa Cryptogamie des écorces exotiques officinales. Parmi ces espèces inédites, se remarquent les suivantes qui toutes, ainsi que la plupart de leurs congénères, croissent en Amérique.

Le GRAPHIDE JAUNE ET NOIR. *Graphis nitraflava*, Fée. Thalle tartareux, épais, d'un blanc jaunâtre, marqué de fossettes assez peu profondes ; lirelle éparses et sans limites, raccourcies, formant des sortes d'étoiles rameuses et tronquées ; disque large, poudreux ; bord du perithecion mince ; nucleon très-noir, immergé. Cette élégante espèce se trouve sur les rameaux encore jeunes de plusieurs arbrisseaux de la Guadeloupe.

GRAPHIDE A LIRELLES CONFLUENTES. *Graphis confluens*, Fée. Thalle cendré ou d'un jaune pâle, cartilagineux, sans limites, presque granuleux ; lirelles nombreuses, rapprochées, confluentes, souvent très-longues, droites-flexueuses, renflées, bordées par le thalle ; disque noir ; nucleon blanchâtre, charnu. Ce Graphide habite à Saint-Domingue sur l'épiderme sain de différents arbrisseaux et arbustes. Il a été communiqué à Fée par Poiteau.

GRAPHIDE A THALLE BICOLORE. *Graphis bicolor*, Fée. Thalle membraneux, lisse, sans limites, jaune paille vers ses bords ; lirelles bleuâtres au centre, ramassées, très-nombreuses, droites, un peu flexueuses et terminées en pointe, entourées à la base par le thalle ; à disque linéaire, très-étroit ; nucleon immergé, charnu.

Cette plante croît sur l'épiderme des écorces saines des arbres de la Jamaïque. Elle a été communiquée à Fée par Balbis. Le thalle de cette espèce est bicolore; la circonférence est jaune-paille, et le centre vers lequel les lirelles paraissent se refouler est bleuâtre; elles sont disposées circulairement. On pourrait croire que le phénomène de cette double coloration du thalle tient aux lirelles dont le thalamion, à l'état humide, tache la croûte, mais l'examen attentif de la plante ne permet pas d'adopter cette explication, car la couleur bleuâtre, également répartie, ne se dégrade que sur les bords.

Graphide a lirelles grêles. *Graphis gracilenta*, Fée. Thalle membraneux, blanc, un peu farineux, lisse, terminé par une large bordure noire; lirelles très-grêles, droites et sinueuses, noires, sous-immergées, à disque noir, très-étroit, à nucleon blanchâtre. Cette plante a été observée par Bertero, à la Guadeloupe, sur le Cissus sycioïde, dont elle envahit de grandes espaces.

GRAPHIDÉES. bot. (*Lichens*.) Ce groupe, le troisième de la méthode de Fée, renferme les Lichens dont la fructification est linéaire ou allongée. Ce caractère pourrait justifier l'établissement d'une famille particulière qui renfermerait les genres *Hypoderma*, *Hysterium* et plusieurs autres Hypoxylons qui, sans avoir précisément une croûte, reposent assez souvent sur une tache qui en tient lieu; cette famille se lierait aux Hélicérulées par le genre *Xyloma*, et aux Lichens par les *Arrhunia*. L'organisation intérieure des lirelles est assez simple. Dans certains genres, c'est un thalamion muni d'un périthecium entourant un noyau; dans d'autres, c'est simplement un thalamion marginé par le thalle, à surface impressionnée ou non impressionnée, immergé ou superficiel. Chevalier a proposé, dans son Histoire des Hypoxylons, la formation d'une famille à laquelle il a donné le nom de Phéroporées parce qu'il a, dit-il, remarqué que l'accroissement commençait toujours par un pore. Il donne pour première section à cette famille les Graphidées; les Verrucariées forment la deuxième. Ce rapprochement ne semble point heureux. Les Graphidées n'ont point de pore véritable; au premier âge d'une plante de ce groupe, le thalle, qui, dans quelques espèces, est assez épais, renferme les rudiments de la lirelle qui, en s'accroissant, fendille le thalle longitudinalement, s'il est cartilagineux, l'entr'ouvre inégalement, s'il est membraneux ou pulvérulent, et peut, dans ces deux cas, simuler un pore, car on sait qu'une ligne n'est composée que de points. Les Verrucariées sont pourvues d'un véritable pore; ce conduit arrondi qui communique avec l'intérieur est une partie de l'apothécion qui a ses fonctions et qui jamais ne disparaît entièrement. Deux groupes de végétaux Cryptogames, dont l'un renferme des plantes à *thalamium* constamment allongé et aplati, et l'autre des plantes à *thalamium* toujours globuleux ou hémisphérique, ne paraissent pas pouvoir figurer dans une même famille. *V.* Lichens et Verrucariées.

Eschweiler a publié assez récemment à Munich, un *Systema Lichenum*, dans lequel on trouve aussi un groupe de Graphidées où ces plantes sont étudiées avec une grande exactitude. Ce groupe est ainsi caractérisé: thalle crustacé; apothécion oblong ou allongé, sous-immergé, ridé et canaliculé; il se compose de neuf genres que voici : 1. *Diorygma*, Eschw., formé sur l'*Opegrapha hieroglyphica* de Persoon; 2. *Leiorreuma*, Eschw., sur l'*Opegrapha Lyellii* de Sowerby; 3. *Graphis*, Ach.; 4. *Opegrapha*, Ach., *pro parte*; 5. *Ozystoma*, *Opegrapha cylindrica?* de Raddi; 6. *Scaphis*, Eschw., sur l'*Opegrapha alyxorina* d'Acharius; 7. *Lecamactis*, Eschw., sur l'*Opegrapha astroïdes* de l'Engl. Bot., et sur l'*Arthonium lyncea*, Ach.; 8. *Sclerophyton*, Eschw.; 9. *Pyrochroa*, Eschw., sur le *Graphis caribæa*, Ach., et le *Graphis coccinea* de Willd. On regrette de ne voir dans ce groupe ni l'*Arthonia* qui figure parmi les Tripéthéliacées, ni le *Medusula*, fondé sur l'*Opegrapha medusula* de Persoon, qui ne pourrait se trouver que dans les Graphidées.

Le groupe des Graphidées se compose de huit genres différenciés par la régularité ou l'irrégularité de la lirelle, par son homogénéité ou son hétérogénéité, par son mode d'insertion sur le thalle, enfin par l'impression ou la non impression de son disque, etc.

† Graphidées a lirelles régulières. (Vraies Graphidées.)

α. Homogènes.

* A disque impressionné.

*Opegrapha*.

** A disque non impressionné.

Lirelles profondément immergées : *Enterographa*.

Sessiles ou peu immergées : *Arthonia*.

β. Hétérogènes.

* Sur le thalle : *Graphis*.

** Sur une masse charnue, indépendante du thalle : *Sarcographa*.

†† Graphidées a lirelles irrégulières.

Polymorphes, maculiformes en vieillissant : *Heterographa*.

Corps ovoïde, situé inférieurement et déterminant une fissure sur le thalle : *Fissurina*.

Immarginées, rotundo-linéaires, sessiles, non impressionnées : *Arrhunia*.

L'*habitus* des Graphidées est assez variable, néanmoins la plus grande partie d'entre elles se fixent sur l'épiderme des écorces saines; celles qui se trouvent sur les vieux bois appartiennent, ainsi que les espèces observées sur les pierres, au genre Opégraphe, dont deux espèces, fort curieuses, envahissent les feuilles de quelques arbres de Cayenne, à feuilles persistantes.

GRAPHIOLE. *Graphiola*. bot. Genre de Champignons de la famille des Hypoxylées, tribu des Cytisporées, institué par Poiteau qui lui assigne pour caractères : réceptacle membraneux, consistant en un tubercule noir, crustacé, fragile, qui s'ouvre avec un rebord entier, puis un peu lacinié, et porte des sporules globuleux, très petits; il sort par l'astiole des touffes de soies simples et fasciculées. Le Graphiole du Dattier. *Graphiola phœnicis*, consiste en un petit tubercule noir, fauve intérieurement, à bords primitivement entiers, puis laciniés; à filaments allongés, fins et roux; sporules pellucides, jaunâtres, au nombre de deux ou trois. Cette plante Cryptogame se développe abondamment sur les feuilles du Dattier, à deux épo-

ques de l'année : aux mois de mai et d'octobre; elle paraît, végète et augmente pendant environ six semaines; après ce temps écoulé, elle se dessèche sans diminuer de volume; ses filaments se brisent au moindre toucher, et laissent à nu le péridion externe, qui persiste sous la forme d'une petite cupule noire, arrondie ou anguleuse et très-dure.

GRAPHIPTÈRE. *Graphipterua*. INS. Genre de l'ordre des Coléoptères, section des Pentamères, famille des Carnassiers, tribu des Carabiques (Règne Animal de Cuvier), établi par Latreille qui lui assigne pour caractères : point d'ailes; palpes extérieures filiformes, terminées par un article cylindrique; point de dent dans l'échancrure du menton; antennes comprimées, avec le troisième article beaucoup plus long que les autres; abdomen grand, très-aplati, suborbiculaire; yeux grands; espace de la tête compris entre eux, élevé de chaque côté à leur bord interne; pieds hérissés de cils spinuliformes; l'une des deux épines terminant les jambes postérieures beaucoup plus grande que l'autre, presque en forme de lame. Le genre Graphiptère a été établi aux dépens des Anthies; il leur ressemble beaucoup et en diffère toutefois par une languette presque carrée, membraneuse sur les côtés et cornée seulement dans son milieu. Ce caractère lui est commun avec les Aptines, les Brachines et les Catacospes, qu'il est cependant possible de distinguer en comparant les caractères fournis par la forme des palpes, par le manque de dent au milieu de l'échancrure du menton ou même par l'absence des ailes. — Les Graphiptères ont, en général, le corps aplati, large et court; le corselet en forme de cœur élargi sur les côtés; les élytres unies et tronquées obliquement au bout. Ce sont des insectes qui vivent dans le sable des déserts de la Barbarie, en Égypte et dans toute la péninsule de l'Afrique. On en connaît plusieurs espèces.

Le GRAPHIPTÈRE MOUCHETÉ, *Graphipterus multiguttatua*, Olivier, Entom., t. III, n° 35, pl. 8, fig. 66, que Latreille croit être la même espèce que l'*Anthia variegata* de Fabricius, mais qui en est distingué par Dejean (Catal. des Coléopt., p. 4).

Le GRAPHIPTÈRE TRILINÉÉ, *Graphipterus trilineatua* ou l'*Anthia exclamationis* de Fabricius, qui a été figuré avec soin par Latreille et Dejean (Hist. nat. des Coléopt., 2e livr., pl. 8, fig. 3). Il est originaire du cap de Bonne-Espérance.

Le GRAPHIPTÈRE PETIT. *Graphipterua minutus*, Dej. et Latr. (*loc. cit.*, pl. 8, fig. 4). On le trouve en Égypte.

On doit rapporter au même genre les *Anthia obsoleta* et *trilineata* d'Olivier et de Fabricius. Les métamorphoses et les mœurs des Graphiptères n'ont pas encore été observées.

GRAPHIPTERIDES. INS. Nom donné par Latreille à une division des Carabiques, qui comprenait les genres Anthie et Graphiptère. *V.* ces mots et CARABIQUES.

GRAPHITE. MIN. *V.* FER CARBURÉ.

GRAPHIURE. *Graphiurua*. MAM. Genre de l'ordre des Rongeurs, créé par Fréd. Cuvier, pour un petit animal du cap de Bonne-Espérance, que Desmarest avait provisoirement placé parmi les Loirs; et en effet, en n'examinant cet animal qu'extérieurement, ainsi que n'a pu le faire autrement Desmarest, c'est aux Loirs qu'on devait le réunir; ses formes et ses proportions rappellent les leurs; il en est de même des organes du mouvement, du pelage, de la queue qui est couverte de longs poils et se termine en pinceau comme celle du Lérot. Cette espèce a même sur les côtés de la tête, la tache noire, qui caractérise en partie ce dernier animal; mais lorsqu'on descend plus profondément dans l'organisation du Graphiure, on trouve entre lui et tous les Loirs connus, des différences assez grandes et plus considérables que celles qui distinguent les Loirs les uns des autres, quoiqu'ils ne forment pas un genre aussi naturel à beaucoup près que les Rats, par exemple, ou que les Lièvres.

Le Graphiure surpasse par sa taille celle du Lérot; ses dents sont des deux tiers plus petites; elles sont même à peine de la moitié de la grandeur de celles du Muscardin qui est de moitié plus petit que lui; leur série ne commence que fort en arrière de l'apophyse du maxillaire. Les os du nez s'avancent jusqu'au-dessus de l'os cribleux : les frontaux, à peu près aussi larges que longs, se terminent en arrière par une ligne droite; les pariétaux forment un parallélogramme presque régulier, et les temporaux, dont la largeur est à la longueur comme un à quatre, sont circonscrits postérieurement par une ligne verticale, et antérieurement par une ligne oblique dont la partie inférieure est la plus avancée; la cuisse ne se prolonge pas au delà de l'apophyse zygomatique du temporal, et ne descend pas jusqu'à l'apophyse épineuse de la mâchoire inférieure; enfin la largeur de la capacité cérébrale est à sa longueur dans le rapport de sept à neuf, et la longueur du crâne est à celle du museau comme neuf sont à six et demi. Ces détails anatomiques ainsi que ceux que F. Cuvier a pu tirer de la conformation particulière de tous les viscères, établissent une différence notable entre le Graphiure et les Loirs, et ne permettent pas de comprendre le premier avec les autres. Les notions que l'on obtient sur la nature d'un animal que l'on ne peut pas suivre dans toutes les périodes de sa vie; les inductions que l'on en tire quand ces notions ne sont établies que sur d'imparfaites dépouilles; les rapports qu'on juge exister entre cet animal et ceux qui paraissent avoir une organisation semblable à la sienne, surtout quand on ne connaît encore qu'imparfaitement les rapports de ceux-ci, sont des raisons plus que suffisantes pour faire sentir qu'un tel animal a besoin d'être étudié de nouveau.

Le Graphiure du Cap a été figuré par F. Cuvier dans la 60e livraison de son Histoire des Mammifères.

GRAPHOLITE. MIN. Nom sous lequel on a quelquefois désigné le Schiste Ardoise, qui se délite en lames ou feuillets. *V.* SCHISTE et ARDOISE.

GRAPHORCHIDE. *Graphorchis*. BOT. Sous ce nom générique, Du Petit-Thouars (Hist. des Orchidées des îles austr. d'Afr.) désigne un groupe de plantes qui n'est qu'un démembrement de l'ancien genre *Limodorum* de Swartz. Il le place dans la section des Épidendres, et le caractérise par son labelle ventru, ouvert, sans éperon court, et ses anthères à deux loges operculées, contenant chacune un seul globule. Ce genre se compose de cinq espèces indigènes des îles de Madagascar

et de Mascareigne, distinguées entre elles par la proéminence plus ou moins grande de la base du labelle, par la forme de l'éperon, lorsqu'il existe, et par l'inflorescence. Ces espèces ne sont pas parasites. L'auteur, d'après sa nouvelle nomenclature, a donné à chacune d'elles un seul nom générico-spécifique : ainsi il les a appelées : *Flabellographis*, *Monographis*, *Alismographis*, *Colographis* et *Aiolographis*.

GRAPHORHIN. *Graphorhinus*. INS. Coléoptères tétramères; genre de la famille des Rhynchophores, institué par Schoenherr pour deux insectes nouveaux découverts dans l'Amérique septentrionale par Say; caractères : antennes n'atteignant pas l'extrémité du corselet, insérées vers le bout de la trompe, coudées, composées de douze articles dont le premier épais; les deuxième et troisième assez longs, obconiques, les cinq suivants courts, un peu turbinés et augmentant graduellement d'épaisseur, avec la massue oblongue, ovale et pointue; trompe à peine de la longueur de la tête, épaisse, inégale en dessus, avec trois sillons, profondément rebordée en dessous, et terminée par une échancrure triangulaire; fossette large et subitement fléchie en dessous; yeux latéraux, presque ovales et médiocrement proéminents; corselet arrondi sur ses bords, plus étroit antérieurement et un peu convexe en dessus; élytres ovales-oblongues, échancrées intérieurement au point de jonction interne, avec les épaules saillantes extérieurement; pieds médiocres; cuisses mutiques; jambes cylindriques et droites. Le *Graphorhinus vadosus* est noir, couvert d'écailles d'un brun cendré, avec le corselet rugoso-ponctué et les élytres chargées de lignes élevées et de rangées de points alternants. Le *Graphorhinus operculatus* est d'un noir assez brillant avec des écailles blanchâtres; il a le corselet à peine ponctué, mais profondément sillonné. Ce dernier est des confins du Mexique.

GRAPHOSOME. *Graphosoma*. INS. Hémiptères; genre de la famille des Scutellérites, établi par Delaporte qui lui assigne pour caractères : antennes médiocres, insérées en avant des yeux, dont les premier et troisième articles sont très-courts et grêles, le second également grêle, mais un peu plus allongé, les deux derniers ovales, dilatés et faiblement velus; tête triangulaire, presque pointue en avant; corselet étroit, rétréci antérieurement, élargi en arrière; écusson presque triangulaire, couvrant toute la largeur de l'abdomen à la base et débordé latéralement par l'abdomen en arrière; pattes moyennes; tarses assez épais, dont les premier et troisième articles sont très-grands, le second très-petit. Les Graphosomes sont des insectes de moyenne taille, mais ornés de belles couleurs.

GRAPHOSOME A LIGNES NOIRES. *Graphosoma nigrolineata*, *Tetyra nigro-lineata*, Fab. Tête, corselet et écusson rayés longitudinalement par des bandes alternes rouges et noires; élytres rouges, avec leur partie membraneuse brune; dessous du corps rouge ponctué et tacheté de noir, avec les bords du ventre panachés de taches alternativement rouges et noires; antennes noires; pattes noires, avec les jambes annelées de rouge. Taille, quatre lignes. On la trouve dans toute l'Europe.

GRAPHOSOME DEMI-PONCTUÉE. *Graphosoma semi-punctata*, *Tetyra semi-punctata*, Fab. Elle est rousse avec dix points et quatre lignes noirs à l'écusson. Europe.

GRAPHYPTÈRE. INS. Pour Graphiptère. *V.* ce mot.

GRAPPE. *Racemus*. BOT. Assemblage de fleurs portées sur des pédicelles attachés autour d'un pédoncule central. La Grappe diffère de l'épi, en ce que, dans cette dernière inflorescence, les fleurs sont sessiles; elle est simple quand les pédicelles ne sont point ramifiés; on la dit composée ou rameuse, lorsqu'ils se divisent. Le Thyrse (*Thyrsus*) et la Panicule (*Panicula*) sont des variétés de la Grappe. Dans le premier, les fleurs sont disposées en Grappe à pédicelles rameux, qui, dans le milieu, sont plus longs qu'à la base et au sommet; par exemple, le Lilas, la Vigne. On dit que les fleurs sont en panicule, lorsque étant en Grappe à pédicelles rameux, ceux qui se trouvent à la partie inférieure sont allongés, écartés et très-rameux. Toutes les fleurs de Graminées qui ne sont pas en épi, ont reçu de Tournefort la dénomination spéciale de Panicule.

GRAPPE MARINE OU GRAPPE DE MER. POLYP. et CRUST. Rondelet a donné ce nom à une Holothurie qu'il a figurée. Les pêcheurs donnent également le nom de Grappe marine aux amas d'œufs de Sèche, qui imitent une Grappe de raisins noirs. Des Crustacés portent vulgairement le nom de Grappes sur les côtes du Calvados.

GRAPPON. BOT. On donne vulgairement ce nom aux plantes à semences accrochantes, et plus particulièrement à la Bardane.

GRAPSE. *Grapsus*. CRUST. Genre de l'ordre des Décapodes, famille des Brachyures, tribu des Quadrilatères (Règne Anim. de Cuv.), établi en 1801 par Lamarck (Syst. des Animaux sans vert., p. 150) qui le caractérisait de la manière suivante : quatre antennes courtes, articulées, cachées sous le chaperon; les yeux aux angles du chaperon et à pédicules courts; corps déprimé, presque carré, à chaperon transversal, rabattu en devant; dix pattes onguiculées : les deux antérieures terminées en pinces. Ce genre, démembré du *Cancer* de Linné, a été adopté par tous les entomologistes, et en particulier par Latreille qui lui assigne pour caractères : test presque carré, aplati, portant les yeux aux angles de devant; son bord antérieur incliné; pieds-mâchoires extérieurs écartés l'un de l'autre et laissant à découvert une partie de la bouche; leur troisième article inséré près de l'extrémité extérieure et supérieure du précédent; les quatre antennes situées au-dessous du chaperon. Les Grapses offrent encore quelques particularités remarquables dans leur organisation. Leur corps est aplati et orné souvent de couleurs très-vives, principalement de rouge. Leur front occupe presque toute la largeur du test; il est infléchi ou très-incliné en forme de chaperon. Les yeux sont reçus aux angles externes dans une cavité transverse, et les antennes sont situées sous le bord inférieur du front; les latérales ou externes prennent naissance à la base des yeux, et les intermédiaires sont distantes à leur origine et logées chacune dans une fossette du chaperon. L'épistome ou le chaperon proprement dit est transversal, étroit et divisé ordinairement dans le sens de sa largeur par une arête saillante. Le premier article des pieds-mâchoires inférieurs et l'article suivant, rétrécis, l'un à son som-



met et l'autre à sa base, forment un espace angulaire, qui laisse voir une portion des mandibules et quelques autres parties de la bouche. La carapace présente les particularités suivantes, observées par Desmarest : elle est plane, peu bombée, assez exactement carrée avec les orbites situés aux angles antérieurs ; le bord inter-orbitaire est transversal et uni, le bord postérieur est étroit ; les régions stomacale et génitale sont à peu près confondues. La première offre un enfoncement sur sa partie moyenne et antérieure ; les régions cordiale et hépatique postérieure sont aussi réunies et forment ensemble une saillie remarquable ; les régions branchiales occupent en arrière les côtés et les angles postérieurs de la carapace ; elles sont marquées souvent sur leur bord externe de ligars élevées, parallèles entre elles et obliques, qui répondent à la direction des organes branchiaux internes. Les deux pieds antérieurs sont courts, les autres sont assez longs, surtout les troisième et quatrième paires. Toutes ont des cuisses larges, sont carénées sur leur bord antérieur et se terminent par un article pointu. L'abdomen est composé de sept anneaux dans les deux sexes.

Les Grapses, connus dans les Antilles sous les noms de Crabes peints et Crabes des Palétuviers, sont des Crustacés très-carnassiers, qui se trouvent également dans le reste de l'Amérique. Bosc, qui a eu l'occasion d'en observer un grand nombre, rapporte qu'ils se tiennent presque toujours cachés sous les pierres et sous des morceaux de bois ; ils ne nagent point, mais ils ont la faculté de se soutenir momentanément sur l'eau à raison de la largeur de leur corps et de leurs pattes, et ils y réussissent par des sauts répétés ; ils font ce mouvement, dit-il, toujours de côté, tantôt à droite, tantôt à gauche, selon les circonstances. Ils se cachent au fond de la mer pendant la saison froide, et ne reparaissent qu'au printemps ; c'est alors qu'ils portent des œufs. On peut considérer comme type du genre :

Le Grapse peint. *Grapsus pictus*, Lamk., Latr. ; *Cancer pictus*, L., Herbst ; *Cancer.*, tab. 3, fig. 33, et tab. 47, fig. 5, Séba ; *Mus.*, t. III, tab. 18, fig. 5, 6. Il se trouve dans l'Amérique méridionale, aux Antilles, à Cayenne, etc.

Le Grapse mélangé. *Grapsus varius*, Latr., Risso, ou le *Cancer marmoratus* de Fabricius et d'Oliv. (Zool. Adriat., tab. 2, fig. 1), qui est la même espèce que le *Cancre madré* de Rondelet. On le trouve dans la Méditerranée et sur les bords de l'Océan. On le rencontre abondamment sur les côtes de l'ouest de la France, particulièrement à l'île de Noirmoutier.

On doit ajouter à ces espèces le *Grapsus penicilliger* figuré par Rumphius (tab. 10, n° 2) et Cuvier (Règne Anim., t. IV, pl. 12, fig. 1) ; *crenulatus*, Latr., ou *ruricola* de Degéer (Ins., t. VII, p. 417, pl. 25, fig. 1) ; *cinereus*, Bosc (Hist. nat. des Crust., t. I, pl. 5). On pourrait peut-être rapporter au même genre, suivant Latreille, le Crabe espagnol d'Herbst (*loc. cit.*, tab. 37, fig. 1), voisin du *Cancer mutus* de Linné, et le *Cancer messor* de Forskahl.

On ne connaît qu'une espèce fossile, encore n'est-ce pas très-certain qu'elle appartienne au genre Grapse. Desmarest (Hist. nat. des Crust. foss., p. 97) l'a décrite sous le nom de Grapse douteux, *Grapsus dubius*, D.

GRAPTOLITHES. MIN. On trouve ce nom dans quelques oryctographies, pour désigner des Pierres figurées.

GRAS (CORPS). Principes immédiats des animaux et des végétaux, caractérisés par leur insolubilité dans l'eau, leur solubilité dans l'Alcool et l'Éther, leur extrême inflammabilité, leur composition chimique non azotée, et leur plus ou moins grande fusibilité. Ce dernier caractère a fait distinguer plusieurs espèces de corps Gras, sous les noms d'Huile, de Beurre, de Graisse et de Cire. *V.* chacun de ces mots pour l'histoire particulière des substances qu'ils désignent. C'est ici le moment de parler des découvertes intéressantes de Chevreul sur la composition des corps Gras, et exposer les propriétés qui leur sont communes. Ce chimiste a fait voir que les corps Gras sont composés d'un certain nombre de substances immédiates, et que la plupart ne diffèrent les uns des autres que par la proportion qu'ils en contiennent. Il a donné les noms de Stéarine, Élaïne, Cétine et Cholestérine à ces substances immédiates ; une cinquième sorte de matière huileuse a été extraite du beurre et de l'Huile de Dauphin. On pourra à chacun de ces mots connaître les propriétés particulières de ces principes. Il suffira de dire ici que la Stéarine et l'Élaïne, chauffées dans un matras avec de la Potasse à l'Alcool et de l'eau, se saponifient, c'est-à-dire sont converties en Acides margarique, oléique, et en principe doux, avec cette différence que la Stéarine fournit beaucoup d'Acide margarique et un peu de principe doux, tandis que l'Elaïne se transforme en une grande quantité d'Acide oléique et en principe doux. La Cholestérine n'éprouve aucun changement par la réaction des Alcalis. La Cétine se saponifie comme la Stéarine et l'Élaïne ; mais elle produit, outre les Acides margarique et oléique, une substance non acide dont la composition peut être représentée par de l'Hydrogène carburé, plus de l'eau. Enfin les Huiles extraites du beurre et de la graisse de Dauphin se convertissent par l'action des Alcalis en principe doux, en Acides margarique et oléique et en Acides volatils, odorants, qui ont reçu les noms d'Acides butirique et delphinique. Les Acides margarique et oléique ayant toutes les qualités des corps Gras, forment parmi ceux-ci une section très-distincte ; ils se combinent avec les différentes bases et donnent naissance à des sels que l'industrie humaine a su utiliser ; tels sont les savons. Le Gras des cadavres ou l'Adipocire est également un assemblage de margarates et d'oléates à base d'Ammoniaque, de Potasse et de Chaux. Chevreul a partagé en quatre groupes la deuxième section des corps Gras, c'est-à-dire celle qui comprend les substances non acides, et il les a caractérisés d'après leurs diverses manières de se comporter avec les Alcalis.

Les matières grasses existent dans les animaux où elles sont contenues dans des utricules d'une structure particulière et qui constituent ce que les anatomistes nomment tissu adipeux. C'est principalement sous la peau, aux environs des reins, dans la duplicature membraneuse de l'épiploon, à la surface des muscles et des intestins, qu'on en trouve de grandes quantités. Leur consistance, leur couleur et leur odeur varient selon les

genres d'animaux qui les fournissent. Celles des Cétacés sont généralement fluides; elles ont de la mollesse et une forte odeur dans les Carnivores; elles sont solides et inodores dans les Ruminants; enfin les jeunes animaux ont leurs graisses ordinairement blanches et abondantes, tandis que les vieux n'ont qu'une bien moindre quantité de graisse jaunâtre. Ces observations générales sur les graisses n'ont pas été poussées plus loin, et, ainsi que nous l'avons dit au mot GRAISSES, demanderaient à être suivies dans les différentes classes des animaux.

Les corps Gras obtenus des végétaux se présentent également avec des qualités très-opposées. On recueille de la cire sur les fruits de plusieurs *Myrica*, sur l'écorce du *Ceroxylon andicola*, dans le pollen des fleurs, etc.; l'*Elais Guineensis* fournit un corps Gras butyreux, nommé beurre ou huile de Palme; les graines du Cacaoyer, celles du Muscadier donnent aussi des espèces de beurre d'une consistance plus ou moins solide. Mais le plus grand nombre des matières grasses végétales sont huileuses, c'est-à-dire ont de la fluidité à la température ordinaire de l'atmosphère. La graine est la partie des plantes où elles se trouvent le plus généralement; cependant quelques autres organes en contiennent en abondance; tel est le péricarpe du fruit de l'Olivier.

Les substances grasses, à l'état de pureté, sont en général peu odorantes, d'une saveur douce et fade, plus légères que l'eau et d'une consistance qui varie depuis celle de la cire et du blanc de Baleine qui sont solides, jusqu'à celle de l'huile de Poisson et de l'huile d'Amandes qui sont très-fluides. Chauffées fortement avec le contact de l'air, elles se décomposent et dégagent surtout une grande quantité d'Hydrogène carboné, qui s'enflamme. Insolubles dans l'eau, elles se dissolvent, au contraire, toutes en plus ou moins grande proportion dans l'Alcool.

Quelques minéraux sont doués d'un reflet particulier, que l'on désigne sous l'épithète de Gras. Ce reflet fait paraître les substances onctueuses, comme si elles avaient été imprégnées d'huile ou de graisse.

GRAS DE GALLE. BOT. Ce nom est employé pour désigner, selon Jacquin, l'*Echites corymbosa*. Nicolson le cite comme donné à d'autres arbrisseaux, qu'il dit être un *Spartium*, un Cytise et un Alaterne.

GRAS-D'EAU. POIS. Commerson donnait ce nom aux Athérines tellement transparentes qu'elles ressemblent à une simple gelée, dans l'élément qui les nourrit.

GRAS DE MOUTON. BOT. L'un des noms vulgaires du *Lampsana communis*, L.

GRAS DES CADAVRES. ZOOL. *V.* ADIPOCIRE.

GRASEPOLEY. BOT. Syn. de *Lathyrus hyssopifolio*, L.

GRAS-MOLLET. POIS. Nom vulgaire du Cycloptère Lumpe. *V.* CYCLOPTÈRE.

GRASPOIS. MAM. Synonyme d'Épaulard, espèce du genre Dauphin. *V.* ce mot.

GRASSET. OIS. Syn. vulgaire de Mouchet. *V.* ce mot.

GRASSET. BOT. L'un des noms vulgaires du *Sedum Telephium*.

GRASSETTE. OIS. Synonyme vulgaire de la Sarcelle d'été. *V.* CANARD.

GRASSETTE. *Pinguicula*. BOT. Genre de la famille des Lentibulariées de Richard, et qui a été placé dans la Diandrie Monogynie, L., quoique ses étamines offrissent le caractère de la Didynamie. Ses caractères sont: calice bilabié, trifide supérieurement, bifide inférieurement; corolle irrégulière, munie d'un éperon à la base, resserrée près de sa gorge, à limbe bilabié: la lèvre supérieure trilobée, l'inférieure plus courte, bilobée; deux étamines très-courtes; style court, surmonté d'un stigmate à deux lames; capsule uniloculaire, remplie d'un grand nombre de graines attachées à un réceptacle central. Ce genre, qui a beaucoup d'affinités avec l'*Utricularia*, est très-naturel, puisque toutes ses espèces offrent un port parfaitement caractérisé. Elles ont des feuilles radicales d'une consistance tellement grasse et molle, qu'elle a mérité au genre les noms sous lesquels il est ici décrit. Leur hampe est uniflore, et leurs fleurs sont penchées. La plupart des espèces de Grassettes sont indigènes des pays montueux et humides de l'hémisphère boréal. Les Alpes d'Europe, les montagnes de l'Amérique du nord en nourrissent une dizaine d'espèces; les autres croissent dans des localités élevées du midi de l'Europe et de l'Amérique méridionale.

La GRASSETTE COMMUNE, *Pinguicula vulgaris*, jolie plante à fleurs violettes et d'un port tout particulier, qui se trouve dans les marécages de plusieurs parties de l'Europe. Elle croît près de l'étang de Saint-Gratien aux environs de Paris. Le *Pinguicula Lusitanica*, qui est plus rare en Portugal que son nom ne le ferait supposer, se trouve dans les landes aquitaniques, en Bretagne, et jusqu'aux environs d'Aix-la-Chapelle.

GRASTIDIER. *Grastidium*. BOT. Genre de la famille des Orchidées, de la Gynandrie Monandrie de Linné, établi par Blume, pour quelques espèces découvertes par lui dans l'île de Java, et dont il définit ainsi les caractères: sépales formant le périanthe extérieur, soudés faiblement à leur base, dressés, faiblement étalés, de même que les pétales qui forment la partie interne du périanthe; ceux-ci latéraux, insérés obliquement sur un onglet du gynostème; base du labelle un peu concave, son limbe allongé, presque lobé; anthère attachée au gynostème par une articulation; ses deux loges renferment autant de masses polliniques ovales, bipartibles, pulpo-céréeuses. Les Grastidiers se distinguent des genres voisins en ce que les tiges ou hampes ne sont point séparées des racines par un pseudo-bulbe, que leurs feuilles sont vaginantes à leur base, linéaires-lancéolées et le plus souvent membraneuses; les pédoncules sont opposés aux feuilles ou latéraux, portant ordinairement deux fleurs qui s'élancent d'une sorte de paillette cornée.

GRASTIDIER DE SALAK. *Grastidium Salaccanse*, Blume, (*Bydrag. Ind.*, 333). Feuilles membraneuses, linéaires-lancéolées, obliquement coupées; sépales aigus; labelle obtus, marqué intérieurement d'une ligne élevée; pétales et labelle jaunes. Parasite sur les arbres des forêts de Java.

GRASTIDIER TRÈS-AIGU. *Grastidium acuminatissimum*, Blume, *loc. cit.* Feuilles membraneuses et linéaires; sépales très-acuminés; fleurs verdâtres. Dans les

bois qui couronnent les monts Salak, dans l'île de Java.

Grastidier rugueux. *Grastidium rugosum*, Blume, *loc. cit.* Feuilles un peu coriaces, lancéolées, échancrées au sommet; sépales et limbe du labelle acuminés; partie inférieure de ce dernier organe membrano-rugueux intérieurement; fleurs jaunes. Il se trouve avec les précédents.

GRATELIER. bot. Nom proposé par quelques botanistes français, pour le genre *Cnestis*. *V.* Cnestr.

GRATELOUPELLE. *Grateloupella*. bot. (*Céramiaires*.) Genre digne, par son élégance, d'être dédié à Grateloup qui a fait d'importantes découvertes dans l'étude des Hydrophytes. Il est caractérisé par ses capsules, parfaitement sessiles, groupées à l'extrémité des rameaux flexibles et colorés. Le *Ceramium brachygonium* de Lyngbye (*Tent. Alg. Dan.*, p. 118, pl. 36, f. c) est le type de ce genre. On le trouve, sur les côtes, assez fréquemment fixé aux rochers que la marée ne découvre que peu d'instants. On en connaît encore plusieurs autres espèces.

GRATELOUPIA. bot. (*Hydrophytes*.) Genre formé par Agardh (*Spec. Alg.*, *pars* II, p. 221), dans l'ordre des Floridées, dont les caractères consistent en des tubercules fructifères, agrégés sur les rameaux, percés d'un pore et contenant des séminules elliptiques. L'auteur y rapporte trois espèces : 1° le *Grateloupia ornata*, qui est le *Fucus erinaceus* de Turner, du cap de Bonne-Espérance; 2° le *Grateloupia Hystrix*, également du cap de Bonne-Espérance; 3° le *Grateloupia filicina* qui serait le *Delesseria filicina* de Lamouroux. Cette dernière paraît pouvoir difficilement être séparée des Delesseries.

GRATELOUPIE. *Gratelupia*. moll. foss. Genre de la famille des Tellines, institué par Desmoulins, pour une Coquille fossile trouvée dans le terrain tertiaire du bassin de Bordeaux. Déjà Basterot, dans sa Description géologique de ce bassin qui fait partie des terrains du sud-ouest de la France, avait décrit et figuré, sous le nom de *Donax irregularis*, la Coquille qui sert de type à ce nouveau genre. Desmoulins a fait voir que Basterot n'avait eu à sa disposition que des échantillons incomplets, qui ne lui ont pas permis de voir la singulière structure de la charnière. Caractères : coquille transverse, subtrigone, presque équilatérale; côté postérieur un peu atténué en coin, et marqué d'un léger pli flexueux, analogue à celui des Tellines; dents cardinales au nombre de trois principales, divergentes à la manière de celles des Cythérées, accompagnées sur chaque valve de trois à six dents cardini-sériales, lamelleuses, parallèles, convergentes vers le crochet, obliquement rugueuses et dentelées en leur bord : ces dents sont situées au côté postérieur de la coquille, sous le ligament; une seule dent latérale, antérieure, placée sous la lunule, analogue à celle des Cythérées, sur la valve gauche; une fossette correspondante sur la valve droite; ligament extérieur bombé, très-long, dépassant les dents cardini-sériales; crochets très-petits, peu saillants, à peine inclinés vers la lunule; impressions musculaires subégales, arrondies; impression palléale fortement échancrée postérieurement, l'échancrure se prolongeant jusque vis-à-vis la dent lunaire. Desmoulins place le genre nouveau entre les Lucines et les Donaces de Lamarck; il ne renferme encore qu'une espèce : Grateloupie Donaciforme.

GRATGAL. bot. Nom trivial appliqué par quelques botanistes français au genre *Randia* de Linné. *V.* ce mot.

GRATIA-DEI. bot. Dans la haute opinion que l'on avait de leurs vertus médicinales, plusieurs plantes avaient reçu ce nom avant la régénération de la botanique; de ce nombre étaient le *Bupleurum rigidum*, le *Geranium Robertianum*, le *Scutellaria galericulata*, le *Gratiola officinalis*, et le *Lythrum hyssopifolium*.

GRATIOLE. *Gratiola*. bot. Ce genre, de la famille des Scrophularinées, et de la Diandrie Monogynie, fondé par Linné et confondu par Tournefort avec les Digitales, est ainsi caractérisé : calice à cinq divisions profondes, quelquefois accompagnées de bractées à la base; corolle tubuleuse, à deux lèvres : la supérieure bilobée, l'inférieure à trois lobes égaux; deux étamines fertiles, et deux ou trois rudimentaires; stigmate à deux lames; capsule à quatre valves qui, après la maturité, se séparent de la cloison formée par l'inflexion de leurs bords. Ces caractères ont été tracés par R. Brown et Nuttall, d'après l'examen du *Gratiola officinalis*, L., et d'autres espèces de la Nouvelle-Hollande et de l'Amérique. Les auteurs postérieurs à Linné, et ce grand botaniste lui-même, ont placé dans le genre *Gratiola*, des plantes dont l'organisation était assez différente pour devenir les types de genres distincts. Ainsi Willdenow a établi le genre *Hornemannia*, avec deux espèces de *Gratiola*, décrites par Hornemann. La principale espèce de l'*Herpestis* de Gærtner ou du *Monniera* de Brown et de Michaux, est le *Gratiola Monnieri*, L. — R. Brown (*Prodr. Flor. Nov.-Holl.*, p. 441) a fait voir les grands rapports des *Gratiola hyssopoides* et *rotundifolia*, L., avec les *Lindernia* dont elles ne diffèrent que par deux de leurs étamines stériles. On a décrit plus de cinquante espèces de Gratioles; mais en éloignant celles qui appartiennent bien certainement à d'autres genres, et en tenant compte des doubles emplois d'espèces qui embrouillent la synonymie de ce genre, on ne compte réellement qu'une trentaine de plantes qui s'y rapportent bien légitimement. Une seule espèce habite l'Europe, une au Pérou, deux dans les îles de l'Amérique du sud, huit dans les États-Unis de l'Amérique septentrionale, et le reste dans les Indes-Orientales et la Nouvelle-Hollande. Les États-Unis paraissent donc être la contrée où l'on rencontre proportionnellement le plus de Gratioles, quoique ce genre soit répandu sur une grande partie de la surface du globe, et qu'il préfère les pays chauds. Dans le nouveau continent, on n'en rencontre pas au delà du 40e degré de latitude nord. Les Gratioles sont des plantes berbacées, à feuilles opposées et à pédoncules solitaires, axillaires et uniflores. L'espèce suivante peut être considérée comme type du genre :

Gratiole officinale, *Gratiola officinalis*, L. Sa tige est haute de trois décimètres, droite, cylindrique, ordinairement simple et garnie de feuilles opposées, sessiles, ovales, lancéolées, dentées vers leur sommet,

lisses, glabres et marquées de trois nervures longitudinales. Ses fleurs sont d'un blanc jaunâtre. On trouve cette Gratiole dans les lieux aquatiques, et principalement dans les fossés humides des prairies de la France méridionale. Elle est assez rare aux environs de Paris. Cette plante, à laquelle on donne vulgairement le nom d'Herbe au pauvre homme, parce que c'était autrefois un purgatif employé par les Indigents, jouit de propriétés dangereuses. Elle a une saveur amère, désagréable et nauséabonde. Son analyse a donné à Vauquelin de la Gomme, quelques Sels et un Acide végétal, une matière résinoïde d'une extrême amertume, soluble dans l'Alcool, très-peu soluble dans l'eau à l'état de pureté, et ne s'y dissolvant que par son mélange avec les autres matériaux de la plante. C'est dans cette matière résinoïde que paraît résider le principe actif de la Gratiole. Elle purge violemment et elle excite en même temps le vomissement; aussi est-elle fréquemment employée par les charlatans entre les mains desquels elle peut devenir un poison funeste. Gleditsch (*Vermischte Abhanl.*, t. III, p. 367) prétend que les Chevaux qui se nourrissent du foin où il y a beaucoup de Gratiole, maigrissent considérablement.

GRATTE-CU. BOT. Nom vulgaire des fruits de la plupart des Rosiers, employés dans certaines pharmacies, sous la désignation plus convenable de *Cynorrhodon*. Ce nom vient de ce que lorsqu'on les mange sans en retirer les graines que recouvrent des poils très-fins, ces fruits causent, dit-on, d'assez vives démangeaisons à l'anus.

GRATTE-PAILLE. OIS. Syn. vulgaire de Mouchet.

GRATTERON. BOT. Nom vulgaire du *Galium Aparine*, ainsi que de l'*Asperula odorata*.

GRATTIER. BOT. L'un des synonymes vulgaires de Vitex. *V.* ce mot.

GRAUCALUS. OIS. Syn. de Choucari, genre dont les espèces sont des Coracines pour Temminck. *V.* ce mot.

GRAULE ET GRAYE. OIS. Synonyme vulgaire de la Corneille mantelée. *V.* CORBEAU.

GRAUMULLÈRE. *Graumullera*. BOT. Ce genre, établi par Reichenbach dans la famille des Nayades, a été réuni par Endlicher au genre *Cymodocea* de Koenig.

GRAUSTEIN. GÉOL. Mot allemand qui veut dire *pierre grise*, et dont Werner a fait le nom d'une roche appelée *Dolérite* par les minéralogistes français. *V.* les mots DOLÉRITE et ROCHES.

GRAUWACKE. MIN. *V.* PSAMMITE.

GRAVANCHE. POIS. Nom vulgaire d'une variété de Lavaret, qui se pêche dans le lac de Genève. *V.* SAUMON, sous-genre CORÉGONE.

GRAVE. OIS. Syn. vulgaire de Freux. *V.* CORBEAU.

GRAVELET. OIS. Synonyme vulgaire de Grimpereau. *V.* ce mot.

GRAVELIN. BOT. L'un des noms vulgaires du Chêne à grappes.

GRAVELOTTE. OIS. Synonyme vulgaire de petit Pluvier à collier. *V.* PLUVIER.

GRAVIER. GÉOL. Intermédiaire du Sable et des Galets, il se compose de fragments plus gros que l'un, et plus petits que les autres; le lit des fleuves et des torrents en présente davantage que les plages de la mer, où cependant de vastes étendues en sont quelquefois entièrement formées. Il se compose de toutes sortes de Roches réduites par le frottement, en fragments arrondis et souvent aplatis. On en rencontre des dépôts immenses dans l'intérieur des continents, soit au-dessous de la couche de terre végétale, soit à la surface même du sol. La plaine de la Crau, vers l'embouchure du Rhône, est célèbre par le Gravier qui la couvre, et dans lequel une végétation particulière fournit aux Moutons du pays une nourriture à laquelle, dit-on, leur chair doit son excellente qualité. Ce sont les Galets, *V.* ce mot, et le Gravier qui, unis par un ciment quartzeux, forment la plupart des Roches connues sous le nom de Poudding.

GRAVIÈRE. OIS. Synonyme vulgaire de grand Pluvier à collier. *V.* PLUVIER.

GRAVIGRADES. MAM. Blainville a donné ce nom à un ordre qu'il établit pour y placer le seul genre Éléphant.

GRAVISSET, GRAVISSEUR, GRAVISSON. OIS. Synonymes vulgaires de Grimpereau. *V.* ce mot.

GRAVIVOLES. OIS. Nom donné aux Oiseaux qui ont le vol lent et pesant.

GRAZIBRHINCHUS. POIS. FOSS. Des oryctographes, qui ont cru apercevoir quelque ressemblance entre les Glossopètres et le bec du Corbeau, ont donné ce nom à ces dents fossiles. *V.* GLOSSOPÈTRES.

GRÉAC. POIS. Pour Créac. *V.* ce mot et ESTURGEON.

GRÈBE. *Podiceps*. OIS. Genre de l'ordre des Pinnatipèdes, établi par Latham aux dépens du genre *Colymbus* de Linné, et caractérisé de la manière suivante : bec de médiocre taille, ordinairement plus long que la tête, droit, conique, cylindrique ou comprimé; mandibule supérieure subulée ou courbée brusquement vers la pointe; narines situées vers le milieu de chaque côté du bec, concaves, oblongues, ouvertes extérieurement et fermées à l'intérieur par une membrane, se communiquant de l'une à l'autre; pieds reportés à l'extrémité du corps; tarse très-comprimé; quatre doigts : trois en avant, très-déprimés par une seule membrane qui les entoure en festons, dont l'externe le plus long; pouce comprimé et festonné, s'articulant sur la face interne du tarse, et portant à terre seulement sur le bout de l'ongle qui est, ainsi que les autres, large et déprimé; ailes courtes, les trois premières rémiges presque égales et les plus longues. Quoique les Grèbes n'aient les doigts réunis que par une demi-membrane, ils n'en sont pas moins de tous les Oiseaux d'eau, les nageurs les plus lestes et les plus infatigables; leur conformation, d'ailleurs, indique assez que l'eau leur a été assignée comme demeure habituelle et même unique; car s'ils s'élancent dans les airs, ils s'y soutiennent avec peine et semblent plutôt être portés par les vents, qu'y suivre une direction volontaire, que leur interdit peut-être la trop grande brièveté de leurs ailes, relativement au volume et au poids du corps; si une circonstance quelconque les place sur la terre, la position de leurs jambes à l'extrémité du corps, les oblige à une station verticale, qui rend leur marche difficile et pénible. Aussi pour ces motifs, les voit-on rarement prendre le vol, et lorsqu'ils sont poussés ou jetés par les flots sur le rivage, leur premier mouvement est de quitter la plage où ils se trouvent sans défense, et où ils n'auraient que des coups de bec

à opposer à la main habile qui voudrait les saisir. Ils plongent avec une adresse admirable, poursuivent et saisissent au fond de l'eau les Poissons qui s'y croyaient en sûreté; lorsqu'ils nagent entre deux eaux, ils tiennent suivant le besoin leurs ailes plus ou moins étendues, qui font office de gouvernail, et leurs pattes ne leur servent que de rames, dont ils peuvent accélérer considérablement le mouvement. A l'exception de la plus petite espèce qui paraît ne se plaire que sur les lacs et les rivières, dans les étangs et les marais, les Grèbes se montrent également sur les vagues qui frappent les côtes, comme à la surface plus tranquille des eaux douces; il en est même quelques-uns qui, paraissant dédaigner les marécages, ont pour la mer une préférence marquée, et c'est sur ce théâtre aussi vaste que mobile, qu'ils aiment surtout à déployer toute leur souplesse. Ces Oiseaux ont un plumage très-sujet à varier, ce qui jette assez de confusion dans leur nomenclature; parmi les nombreuses espèces établies par les ornithologistes, il en est plusieurs que l'on a réunies, et ces réunions seront très-vraisemblablement poussées plus loin encore, lorsque l'on connaîtra mieux les changements que peuvent produire l'âge et les saisons. Ces changements consistent en aigrettes, crinières et autres ornements variés tant dans la forme que dans les couleurs; ils ne se trouvent que chez les adultes, et se font longtemps attendre, car ce n'est ordinairement qu'à la troisième année qu'on commence à les apercevoir; l'Oiseau les conserve alors pendant tout l'hiver, et on les observe chez les femelles comme chez les mâles.

Si l'on en juge par l'état d'embonpoint qui se fait remarquer dans tous les Grèbes que l'on prend en toutes saisons, l'on doit croire que ces Oiseaux ne sont guère exposés aux jeûnes et aux privations; en effet, se nourrissant indifféremment de Poissons et de Mollusques, de plantes aquatiques et de Fucus, ils trouvent toujours de quoi satisfaire amplement leur appétit; leur chair en retient un goût désagréable, ce qui fait qu'elle est généralement dédaignée. L'on ne recherche quelques-uns de ces Oiseaux, que pour leur duvet argentin, qui fournit à la mode des fourrures propres à en renouveler de temps en temps les phases. Les Grèbes nichent dans les joncs et les roseaux; le berceau qui doit recevoir les fruits de leurs amours, est composé de ces mêmes végétaux entrelacés; il flotte au-dessus des eaux, et n'y est retenu que par quelques liens qui l'amarrent aux roseaux les plus solides. La ponte est de trois ou quatre œufs, rarement cinq, ordinairement d'un vert blanchâtre, lavé ou tacheté de jaune et de brun.

Grèbe d'Amérique. *Podiceps Americanus*, Garnot, Voyage de la Coquille, p. 599. Parties supérieures d'un brun foncé, mélange de roux et de noir; gorge, dessus et bande transversale des ailes d'un blanc mat; poitrine d'un blanc satiné, faiblement nuancé de fauve; flancs et abdomen d'un gris cendré soyeux; un faisceau de plumes blanches et brunes de chaque côté de la tête; bec et pieds d'un brun verdâtre; palmures finement dentelées. Taille, dix pouces. Du Chili.

Grèbe castagneux. *Podiceps minor*, Lath.; *Podiceps Hebrydicus*, Lath.; *Colymbus Pyrenaicus*, Lap.; *Colymbus fluviatilis*, Briss., Buff., pl. enl. 905. Parties supérieures d'un noirâtre lavé d'olivâtre; sommet de la tête, nuque et gorge noirs; côtés et devant du cou d'un roux vif; parties inférieures d'un cendré noirâtre, avec la poitrine et les flancs plus obscurs; bec noir; iris brun; pieds d'un brun verdâtre, et couleur de chair sur la face interne. Taille, neuf à dix pouces. Les jeunes ont le sommet de la tête, la nuque et les côtés du cou blanchâtres, variés de taches et de traits roussâtres, la partie inférieure du devant du cou, la poitrine et les flancs d'un roux clair, le milieu du ventre blanc. Ceux de l'année sont d'un cendré roussâtre sur les parties supérieures; ils ont la gorge blanche et la mandibule inférieure jaunâtre. Du nord des deux continents.

Grèbe de Cayenne. *V.* Grand Grèbe.

Grèbe gracile ou a bec grêle. *Podiceps Carolinensis*, Lath.; *Colymbus Podiceps*, L. Parties supérieures brunes, les inférieures d'un blanc sale; gorge noire; un cercle blanc entourant les yeux et une tache noire à la base de la mandibule inférieure; poitrine lavée d'olivâtre; bec cendré, avec un anneau noir dans le milieu; pieds noirs. Taille, dix pouces. Les jeunes ont les parties supérieures d'un brun foncé; les côtés du cou, le ventre et le croupion roux, le milieu de la poitrine d'un blanc sale, avec une grande tache noire transversale à l'extrémité. De l'Amérique septentrionale.

Grèbe commun. *V.* Grèbe huppé.

Grèbe cornu. *Podiceps cornutus*, Lath.; *Colymbus obscurus*, Gmel.; *Podiceps caspicus*, Lath.; *Colymbus nigricans*, Scop.; *Colymbus cristatus minor*, Briss., Buff., pl. enl. 404, fig. 2 et 942. Parties supérieures noirâtres; une fraise très-ample et d'un noir lustré, entourant le haut du cou; deux touffes de plumes rousses s'élevant en forme de cornes derrière les yeux; joues et poitrine rousses; parties inférieures blanches, avec les flancs nuancés de roussâtre; bec fort, plus court que la tête, noir avec la pointe rouge; pieds gris, noirs à l'extérieur. Taille, douze à treize pouces. Les jeunes ont toutes les parties supérieures d'un cendré noirâtre, sans fraise ni cornes, les secondes rémiges blanches; une ligne blanche horizontale qui s'étend au-dessous des yeux, et vient se confondre sur la gorge, avec une teinte semblable, qui se dirige très en arrière sur l'occiput; le milieu du devant du cou cendré, les parties inférieures blanches, avec les flancs d'un cendré noirâtre; le bec cendré, avec la pointe jaunâtre. D'Europe.

Grèbe cornu, Buff., pl. enl. 400. *V.* Grèbe huppé.

Grèbe cornu de la baie d'Hudson. *V.* Grèbe cornu.

Grèbe Duc-Laart. *V.* Grèbe de l'île Saint-Thomas.

Grèbe d'Esclavonie ou Esclavon. *V.* Grèbe cornu.

Grand Grèbe. *Podiceps Cayanus*, Lath.; *Colymbus Cayennensis*, Gmel., Buff., pl. enl. 404, n° 1. Parties supérieures noirâtres, les inférieures blanches, avec la gorge, le devant du cou et les flancs roux; bec et pieds noirâtres. Taille, dix-neuf à vingt pouces. Espèce douteuse.

Grèbe huppé. *Podiceps cristatus*, Lath.; *Colymbus urinator*, Gmel.; *Colymbus cornutus*, Briss., Buff., pl. enl. 400, 641 et 944. Parties supérieures noirâtres, variées de brun; sommet de la tête, nuque et fraise d'un noir lustré; une huppe noire, plate et pendante sur

le eou; joues blanches; parties inférieures d'un blanc nacré, avee les eôtés de la tête et de la poitrine roussâtres; bee plus long qua la tête, d'un brun rougeâtre, brun à la pointe; iris rouge; pieds d'un blanc jaunâtre, noirâtre à l'extérieur. Taille dix-huit à dix neuf pouces. Les jeunes ont les plumes de la huppe et de la fraise très courtes, bordées de blanchâtre; point de roussâtre à la faee : avant l'âge de deux ans, on ne voit ebez eux ni fraise ni huppe; le front est blane comme la face; il y a sur le cou des lignes en zigzag noirâtres. Dans l'extrême jeunesse, ils ont la tête et le baut du cou d'un brun foncé. D'Europe.

Grèbe de l'île de la Conception. *Podicepa Chiliensis*, Garnot, Voy. de la Coq., p. 601. Tête, dos, ailes et croupion noirs, avee quelques nuanees de roux; gorge, dessous des ailes, sixième et septième rémiges d'un blanc mat; poitrine d'un blanc soyeux; flancs et abdomen d'un blanc grisâtre et soyeux; partie antérieure du cou rousse. Cette espèce paraît ne point différer de celle que le même auteur a nommée *Podicepa Americana*.

Grèbe de l'île Saint-Thomas. *Podiceps Thomensis*, Lath. Parties supérieures brunes, les inférieures blanches, avec une graade tache noire sur la poitrine; un trait blanc entre le bec et l'œil; tectrices alaires roussâtres; flanes tachetés de gris, pieds noirâtres. Taille, dix-huit pouces.

Grèbe Jougris ou à joues grises. *Podicepa rubricollis*, Lath.; *Colymbus subcristatus*, Gmel.; *Colymbus parotis*, Sparm., Buff., pl. enl. 931. Parties supérieures d'un cendré noirâtre; front, sommet de la tête et nuque noirs; une buppe très-courte; joues et gorge d'un gris soyeux; parties inférieures blanches; devant du cou et côtés de la poitrine roux; flancs et euisses tachetés de brun; bec de la longueur de la tête, noir à l'extrémité, jaune à sa base; iris brun-rougeâtre; pieds noirs, d'un vert jaunâtre à l'intérieur. Taille, quinze à seize pouces. Les jeunes ont la gorge et les joues blanches, le baut du eou jaunâtre, rayés irrégulièrement de brun; point de vestige de huppe. D'Europe.

Grèbe du lac de Genève. *V.* Grèbe cornu.

Grèbe montagnard. *V.* Grèbe castagneux.

Grèbe de la Louisiane. *Podicepa Ludovicianus*, Lath. *V.* Grèbe de la Caroline, jeune.

Grèbe Oreillard. *Podicepa auritus*, Lath. Parties supérieures noires; faee, sommet de la tête et fraise d'un noir lustré; une huppe très-courte sur l'occiput; un pinceau de plumes longues, effilées, jaunes et rousses, s'élève de chaque côté, derrière les yeux, et vient couvrir l'oreille; parties inférieures blanches, avec les flancs et les cuisses d'un brun marron; gorge, cou et poitrine noirs; bec plus court que la tête, noir, rouge à sa base, avec sa pointe relevée; pieds verdâtres, noirâtres extérieurement. Taille, onze à douze pouces. Les jeunes ont la plus grande ressemblance avec eeux du Grèbe cornu; ils s'en distinguent en ee que le blanc des joues est plus étendu, et descend sur les eôtés du cou, et en ee que les deux mandibules se relèvent un peu vers la pointe. D'Europe.

Grèbe (petit), Buff., pl. enl. 942. *V.* Grèbe cornu, jeune.

Grèbe (petit), Gérardin. *V.* Grèbe castagneux.

Grèbe (petit) cornu, Buffon. *V.* Grèbe cornu, jeune.

Grèbe (petit) cornu, Gérardin. *V.* Grèbe Oreillard, jeune.

Grèbe (petit) huppé, Buffon. *V.* Grèbe cornu, jeune.

Grèbe de rivière de la Caroline. *V.* Grèbe caroté.

Grèbe de rivière noirâtre. *V.* Grèbe castagneux.

Grèbe de rivière des Philippines. *Podiceps Philippensis*, Temm., Buff., pl. enl. 945. Parties supérieures noirâtres, lavées de pourpré; deux traits roux sur les joues et les côtés du cou; parties inférieures d'un cendré noirâtre; bec noir, cendré à la base et à la pointe; pieds noirâtres à l'extérieur. Taille, dix à onze pouces.

Grèbe de rivière de Saint-Domingue. *Podicepa Dominicus*, Lath. Parties supérieures noirâtres, les inférieures d'un gris nacré, tachetées de brun; rémiges blanchâtres, avec l'extrémité brune; bee noir; pieds bruns. Taille, sept à huit pouces.

Grèbe Rolland. *Podicepa Rolland*, Quoy et Gaym., Voy. de l'Uranie, pl. 36. Parties supérieures d'un brun noirâtre; plumes de la huppe noires, ainsi qu'un espace entre le bec et l'œil; oreilles blanches; bas de la poitrine et ventre d'un roux brunâtre; un trait blanc sur les ailes. Bec et ongles noirs. Taille, dix pouces. Iles Malouines.

GRÈBE-FOULQUE. *Podoa.* ois. Genre établi par Illiger dans l'ordre des Pinnatipèdes. Caractères : bec aussi long que la tête, droit, cylindrique, avec la pointe inclinée et échancrée; arête distincte, déprimée; bords de la mandibule supérieure un peu élargis; l'inférieure droite, anguleuse vers le bout; fosse nasale grande et longue; narines placées vers le milieu de chaque côté du bec, longues et totalement percées; pieds courts, retirés dans l'abdomen; tarse arrondi; quatre doigts : les trois antérieurs réunis par une membrane en festons; le postérieur lisse; ailes médiocres, pointues; première rémige plus courte que la deuxième, qui est aussi longue ou plus longue que la troisième, et dépasse toutes les autres; queue très-large. Les espèces qui composent ce genre sont peu nombreuses, on n'en connaît encore que deux. Leurs mœurs et leurs habitudes ont été peu étudiées, et sont conséquemment presque inconnues; quelques indices portent à croire qu'elles ont de grands rapports avec celles des Grèbes; du reste les deux genres, ainsi que l'indique le nom, se rapprochent déjà par les principaux caractères de conformation.

Grèbe-Foulque d'Afrique. *Heliornis Senegalensis*, Vieill. Parties supérieures brunes, mouchetées de noir sur les eôtés du cou et le dos; sommité de la tête et dessus du eou noirâtres; une raie blanche prend naissance à la base du bec, se dirige au-dessus de l'œil et descend de chaque côté, le long du cou; rectrices étagées; toutes les parties inférieures blanches, avec quelques mouchetures noires seulement sur les flancs; bec et pieds rouges. Taille du Canard.

Grèbe-Foulque d'Amérique. *Plotus Surinamensis*, Gmel.; *Heliornis Surinamensis*, Vieill., Buff., pl. enl. 893. Parties supérieures d'un brun obscur; sommet de la tête eouvert de plumes noires, longues et pendantes; joues d'un brun fauve; eôtés du cou striés de

noir et de blanc; trait oculaire blanc, s'étendant sur toute la longueur du cou; rectrices étalées, terminées par une bande noire, bordée de blanc; parties inférieures blanches; bec cendré; pieds d'un brun jaunâtre, avec les demi-palmures rayées de noir et de blanc. Taille, treize pouces.

GREC. BOT. Paulet a donné ce nom au Champignon qu'il nomme aussi Bistre et Crochet.

GRECQUE. REPT. et INS. Espèce de Tortue. V. ce mot. On donne aussi ce nom à une espèce peu connue du genre Mante, qui se trouve dans l'Archipel.

GREDIN. MAM. Race de Chiens, originaire d'Angleterre.

GREEN. BOT. (*Mousses*.) Adanson avait formé sous ce nom, tiré de sa roue de loterie, un genre dont le caractère était d'avoir les urnes sessiles et terminales. Il y rapportait, comme on en peut juger par les figures qu'il cite de Dillen, le *Buxbaumia foliosa*, les *Phascum* alors connus, le *Dicranum flexuosum*, etc. Ce genre n'a pas été adopté.

GREFFE. *Insertio*, *Inosculatio*. BOT. Ce mot s'emploie d'une manière générale, pour exprimer l'union intime de deux végétaux ou de deux parties quelconques d'un végétal. C'est en ce sens qu'on doit entendre le terme de Greffe naturelle, synonyme d'adhérence ou de soudure naturelle, opération souvent voilée à l'observation, et que le scrutateur des affinités sait seul apprécier. V. SOUDURE NATURELLE. Mais on désigne spécialement sous le nom de Greffe, l'acte *artificiel* par lequel on maintient en contact immédiat les *libers* de deux végétaux. Il en résulte une adhérence si intime que les phénomènes de l'existence sont désormais confondus dans les deux plantes greffées. Cette opération réunit tous les avantages que l'on se propose dans la multiplication des arbres utiles; elle hâte surtout leur végétation, ou plutôt elle leur fait devancer l'époque où ils doivent nous faire jouir de leurs produits que, d'un autre côté, elle améliore considérablement. Lorsqu'on voudra greffer un arbre sur un autre, il faudra enlever un bourgeon du premier et le placer sur le second, auquel on donne le nom de *sujet;* mais préalablement on aura dû détacher l'écorce du sujet dans une dimension égale à celle de la base du bourgeon, choisir une place où un bourgeon ait existé, et faire en sorte que le liber soit resté dans la cicatrice. Le bourgeon greffé reçoit la nourriture que le sujet lui prépare; il l'élabore ensuite à sa manière, et produit des fleurs et des fruits de l'espèce que porte l'arbre d'où on l'a tiré. Le sujet n'est donc plus qu'un magasin de séve et de nourriture; mais cette séve déjà modifiée, doit apporter quelque changement dans l'économie de l'arbre greffé et altérer en quelque chose la nature de ses produits. Ce n'est donc pas seulement pour hâter la floraison des plantes utiles, que les jardiniers mettent la Greffe en pratique, mais encore parce qu'ils ont reconnu qu'elle conservait les qualités ou les bizarreries de l'espèce greffée, et qu'elle en faisait naître d'accidentelles.

On a beaucoup varié les procédés de la Greffe. Le vénérable Thouin, dont les amis des sciences utiles déploreront longtemps la perte, a publié sous le titre de Monographie des Greffes, un traité complet sur cette matière, auquel devront recourir ceux qui voudront connaître avec détails la pratique, les avantages et les inconvénients de chacune des manières de greffer. Voici quelques mots de celles qui sont le plus fréquemment usitées : 1° la *Greffe par soudure* ou *par approche* consiste à enlever l'écorce sur deux jeunes branches et à les unir ensemble, de manière que les deux libers soient superposés; 2° la *Greffe en écusson* se pratique en enlevant un bourgeon avec une portion d'écorce qui ait la forme d'un écusson, et la plaçant sur la branche d'un sujet, que l'on a choisie sensiblement égale à celle d'où on a tiré le bourgeon. On a soin de laisser le liber intact, et on enveloppe soigneusement l'écusson pour qu'il puisse résister à l'action du vent et de la pluie; si l'on fait cette opération au printemps, l'écusson est dit à *œil poussant;* si c'est en automne, on le nomme écusson à *œil dormant;* 3° la *Greffe en fente* consiste à faire une incision conique sur le sujet et à y introduire un bourgeon. On lui donne le nom de *Greffe en couronne*, lorsque l'on fait plusieurs incisions et que l'on introduit plusieurs bourgeons tout autour du sujet. Elle est usitée pour le Cerisier, et l'on se procure assez promptement, par son moyen, un grand nombre de branches chargées de fruits.

L'expérience a démontré que la Greffe ne réussit point entre deux arbres, s'ils ont leurs séves en mouvement dans des temps différents, si les uns sont petits et les autres grands, si l'un préfère l'ombre à la grande lumière et une température basse, quand l'autre a des habitudes opposées. Il faut donc, pour que la Greffe puisse réussir, d'abord que les deux arbres soient de la *même famille naturelle*, et qu'ils aient beaucoup de rapport entre eux. Un Lilas, par exemple, greffé sur un Frêne, produira d'abord de fort belles touffes de fleurs, parce qu'il aura pompé une grande abondance de sucs. d'où résultera un véritable effet hydropique, et la branche greffée périra au bout de la seconde ou de la troisième année. Par une cause inverse, la Greffe d'un Frêne sur un Lilas ne pourra réussir complétement. Mais tout ce qu'on a dit des Greffes sur des plantes de familles différentes, est mensonger. On doit même taxer de friponnerie les jardiniers qui font croire que l'on peut greffer un Jasmin sur un Oranger, parce que certains Jasmins portent des fleurs qui sentent la fleur d'Oranger. Cette odeur vient de ce qu'on a greffé sur des Jasmins ordinaires, les branches d'une variété originaire de Toscane, et qui exhale une odeur analogue à la fleur d'Oranger.

GREGARII. OIS. Nom donné par Illiger à une famille d'Oiseaux qui comprend les genres Sittelle, Pique-Bœuf, Loriot, Troupiale et Étourneau.

GRÉGARINE. *Gregarina*. INT. Ce genre, établi par Léon Dufour, se compose de deux espèces de Vers, dont l'une habite le tube alimentaire de plusieurs Coléoptères, notamment des Mélasomes, et l'autre le ventricule chylifique de la Forficule. La première reçoit, à cause de sa forme, le nom de *Gregarina conica*, et la seconde celui de *Gregarina ovata*. Celle-ci est blanche, ovale, obtuse, d'une grandeur variable, suivant l'âge; les plus

grands individus n'ont guère plus d'une demi-ligne de longueur; les uns, qui sont les plus nombreux, ont un segment antérieur, arrondi comme une grosse tête, et séparé du reste du corps par un étranglement circulaire, semblable souvent à un trait diaphane. D'autres sont dépourvus de ce segment, et ont à sa place un espace arrondi, plus foncé, placé au bout antérieur du corps. Sous le microscope on aperçoit, à travers les téguments, des corpuscules arrondis, renfermés dans la cavité du corps, et l'on voit souvent l'animal expulser ces corpuscules par le bout antérieur, où il est probable que se trouve la bouche.

GREGGIA. BOT. Ce genre, établi par Gærtner (*de Fruct.*, t. I. p. 168, tab. 33), a été considéré par Swartz comme congénère du Myrte. Ce rapprochement a été confirmé par Kunth dans sa note sur les genres Myrte et Eugénie (Mém. de la Soc. d'Hist. nat. de Paris, t. I, p. 327). *V.* MYRTE.

GRÉGORITE. MIN. Synonyme de Titane oxydé ferrugineux.

GREISEN. MIN. Même chose que Hyalomicte. *V.* ce mot.

GRÊLE. Petits glaçons, plus ou moins arrondis, qui tombent des régions élevées de l'atmosphère. On a observé que le noyau de ces glaçons consistait en un flocon de neige durcie, recouvert de couches plus ou moins nombreuses d'eau glacée. Cette observation a fait naître la pensée que la Grêle n'était que de la pluie glacée par un refroidissement subit de l'atmosphère, et que le volume des petits glaçons s'était successivement accru dans les régions humides et vaporeuses qu'ils parcouraient rapidement. A mesure que les glaçons arrivaient dans ces régions, l'humidité se condensait sur ces corps beaucoup plus froids, qui la solidifiaient. De là vient que les grêlons sont beaucoup moins rares et plus volumineux en été qu'en hiver; en été, l'atmosphère est fortement chargée de vapeurs aqueuses, et ses refroidissements subits, occasionnés par la formation des orages, sont assez fréquents; au contraire, en hiver, l'air froid est chargé de peu de vapeurs qui d'ailleurs ne se soutiennent guère, pendant cette saison, dans les régions médiocrement élevées. Jusqu'à ce que l'on ait trouvé une théorie moins hypothétique, ces idées peuvent, sans inconvénient, être admises.

GRELÉE. MOLL. L'un des noms vulgaires et marchands du *Cypræa Vitellus*. *V.* PORCELAINE.

GRELET. INS. L'un des noms vulgaires du Gryllon.

GRÉLIN. POIS. L'un des noms vulgaires du *Gadus Carbonarius*. *V.* GADE.

GRELOT DE SAINT-JACQUES. BOT. Nom vulgaire du fruit du *Sophora biflora*.

GRÉMIE. *Græmia*. BOT. Ce genre, établi par Hooker (*Exot. Fl.*, t. 189), dans la famille des Synanthérées, a été réuni par De Candolle, au genre Céphalophore. *V.* ce mot.

GRÉMIL. *Lithospermum*. BOT. Genre de la famille des Borraginées et de la Pentandrie Monogynie, L., ainsi caractérisé : calice plus ou moins profondément divisé en cinq segments; corolle infundibuliforme, régulière, à cinq lobes, ayant la gorge dépourvue d'appendices; cinq étamines insérées sur la corolle; stigmate en tête et légèrement échancré; quatre petites noix osseuses, lisses ou ridées, monospermes, cachées dans le fond du calice persistant. Deux ou trois de ces petits fruits avortent fréquemment. Ce genre a été décrit par Tournefort, qui en confondait les espèces avec celles des *Myosotis* et des *Anchusa*. Selon Jussieu, le genre *Arnebia* de Forskahl doit lui être rapporté. Le nom de *Lithospermum*, dérivé de la nature pierreuse de ses fruits, renferme une trentaine d'espèces qui sont des plantes herbacées ou suffrutescentes, à fleurs solitaires, axillaires, ou en épis terminaux accompagnés de deux bractées. Près de la moitié sont indigènes du bassin de la Méditerranée; les autres croissent au Pérou, au Chili et au cap de Bonne-Espérance. On les a distribuées en deux sections, d'après l'aspect de leurs noix qui sont lisses et luisantes dans la première section, chagrinées ou tuberculeuses dans la seconde. Nous choisirons la plante la plus remarquable de chacune d'elles pour en faire une description abrégée.

GRÉMIL OFFICINAL. *Lithospermum officinale*, L., vulgairement Herbe aux perles. Sa tige est herbacée, droite, haute de cinq à six décimètres, le plus souvent rameuse, garnie de feuilles sessiles, lancéolées et couvertes de poils courts et couchés. Ses fleurs sont blanchâtres, petites, portées sur des pédoncules courts et solitaires dans les aisselles des feuilles supérieures. Les petits fruits, improprement nommés Graines par plusieurs botanistes, sont très-durs, luisants et d'un gris de perle. Ils étaient autrefois employés en médecine, et on leur supposait très-gratuitement des propriétés diurétiques fort actives; on allait même jusqu'à croire qu'ils pouvaient réduire en poudre les calculs des reins et de la vessie. Mais on ne croit plus à des propriétés aussi merveilleuses, dans une plante qui n'a ni saveur ni propriétés physiques remarquables. Elle est très-commune en Europe dans les lieux incultes.

GRÉMIL TINCTORIAL. *Lithospermum tinctorium*, L., *Anchusa tinctoria*, Lamarck, vulgairement Orcanette. De sa racine vivace, presque ligneuse et d'un rouge foncé, s'élèvent plusieurs tiges étalées, hérissées de poils blancs et roides, garnies de feuilles oblongues et sessiles; ses fleurs, bleues ou violettes, sont disposées au sommet des tiges, en épis simples et unilatéraux. Elle se trouve dans les lieux stériles et sablonneux de l'Europe méridionale et de la Barbarie. La racine de cette espèce contient un principe colorant, très-soluble dans l'Alcool, et surtout dans les corps gras. Aussi les pharmaciens en font-ils un fréquent usage pour la coloration en rose de leurs préparations huileuses.

GREMILLE. *Acerina*. POIS. Genre de la famille des Percoïdes, à dorsale unique, à dents en velours dans l'ordre des Acanthoptérygiens, qui a pour caractères : la bouche peu fendue; la tête entièrement dénuée d'écailles, creusée en fossette à sa surface; le bord du préopercule armé de huit ou dix petites épines en crochet, une épine pointue à l'opercule et une autre à l'os de l'épaule. Les écailles, dont le corps est recouvert, ont leur bord dentelé. Ce sont des Poissons de petite taille, qui habitent les eaux douces de l'Europe, particulièrement dans ses régions orientales. On n'en connaît encore que trois espèces; la chair en est fort délicate.

Gremille Goujonnière. *Acerina Cernua*, Cuvier; *Perca Cernua*, L., Gmel, *Syst. Nat.*, XIII, t. I, *pars* 3, p. 320; Bloch, pl. 53, fig. 2, dont Lacépède avait fait son Holocentre Post. Poisson de six à dix pouces de longueur, d'un jaune verdâtre ou doré, avec de petites taches noires, vulgairement connu sous le nom de Petite Perche ou Perche Goujonnière. Il se nourrit de Vers, d'insectes aquatiques, et même de Poissons plus petits que lui. Il quitte au printemps les lacs pour remonter dans les rivières et y frayer sur les fonds de sable. Bloch a compté soixante-quinze mille six cents œufs dans l'ovaire d'une femelle. On le trouve en Suède, en Allemagne, et jusque dans l'Eure qui donne son nom à l'un des départements de la France. B. 15-28, P. 12-15, V. 1-6, 10. A. 2-7, C. 16-17.

Gremille Acérine. *Acerina vulgaris*, *Perca Acerina* de Guldenstœdt (*loc. cit.*, p. 1321). Il habite la mer Noire d'où il remonte, durant l'été, les grands fleuves qui alimentent cette mer. B. 17-30, P. 25, V. 1-5, A. 2-79, C. 17.

Le *Perca Schrœtser*, Bloch, pl. 332, fig. 1; Gmel. (*loc. cit.*, p. 1321), est le troisième et la plus grande espèce du genre Gremille; elle atteint jusqu'à quinze pouces de longueur et habite le Danube et ses affluents où elle se plaît dans les eaux les plus limpides. Les débordements la transportent quelquefois dans les lacs où elle ne dépérit point, mais où elle paraît ne plus multiplier. Elle a la vie fort dure. Ses écailles sont grandes et jaunâtres. Trois raies longitudinales, noires, règnent sur les côtés du corps. Ses nageoires sont bleuâtres. B. 18-20, 18-32, P. 14-16, V. 1-6, A. 2-9, 8, C. 17-18.

GREMILLET. BOT. L'un des noms vulgaires des Myosotides. *V.* ce mot.

GRENADE. BOT. Le fruit du Grenadier. *V.* ce mot.

GRENADE. CRUST. *V.* Grenat.

GRENADE AQUATIQUE. INF. Le Brachionide figuré sous ce nom par Joblot (part. 2, pl. 9), et rapporté par Muller comme synonyme du *Brachionus urceolaris*, ne saurait être lui, et paraît même appartenir à quelque autre genre.

GRENADIER. OIS. Syn. vulgaire d'Orix. *V.* Gros-Bec.

GRENADIER. POIS. Syn. de Lépidolèpre. *V.* ce mot.

GRENADIER. *Punica*. BOT. Genre de la famille des Myrthinées, et de l'Icosandrie Monogynie, L., ayant pour principaux caractères : calice infundibuliforme, presque campanulé, à cinq divisions; corolle composée de cinq pétales chiffonnés; étamines très-nombreuses, garnissant les parois du tube calicinal; style épais à sa base et lagéniforme; stigmate simple; fruit sec, coriace, d'une forme sphérique, couronné par les dents du calice, à plusieurs loges contenant un grand nombre de graines charnues, anguleuses, et enveloppées d'un arille pulpeux. Ce genre n'est constitué que de deux espèces :

Grenadier commun. *Punica Granatum*, L. Il atteint jusqu'à six ou sept mètres de hauteur; son tronc est très-inégal, souvent couvert de petites épines ou rameaux avortés, et garni de feuilles opposées, elliptiques, luisantes, glabres et ondulées. Ses fleurs, d'un beau rouge, sont presque sessiles et solitaires à l'extrémité des rameaux; elles ont un calice coloré, épais et charnu, adhérent par sa partie inférieure avec l'ovaire infère, un peu dilaté au sommet, puis étalé et à cinq divisions lancéolées et pointues. Le fruit, de la grosseur du poing, a un péricarpe d'un jaune rougeâtre, dur et coriace, rempli de graines rougeâtres, eltaranes, succulentes, et généralement d'une saveur aigrelette agréable. On mange les Grenades dans le midi de l'Europe, où elles sont fort utiles pour étancher la soif et rafraîchir la bouche pendant les grandes chaleurs de l'été. Les fleurs de Grenadier, que l'on nomme en pharmacie *Balaustes*, sont douées d'une saveur extrêmement astringente, et qui paraît due au tannin et à l'Acide gallique qu'elles contiennent en abondance. On emploie leur décoction, soit à l'extérieur, soit à l'intérieur. C'est surtout contre la diarrhée chronique qu'on en fait usage, lorsque tous les symptômes d'irritation ont disparu. L'écorce du fruit, connue sous le nom pharmaceutique de *Malicorium*, possède les mêmes propriétés. — Le Grenadier paraît avoir pour véritable patrie, les côtes septentrionales de l'Afrique. Le nom de *Malus Punica*, qui fut imposé à son fruit par les Romains, s'accorde assez avec ce que l'on dit de l'importation que ces vainqueurs du monde en firent à l'époque de la destruction de Carthage. Mais comme on le rencontre à l'état sauvage, soit dans la Péninsule espagnole, soit dans l'Italie et dans la France méridionale, contrées qui appartiennent au même bassin ou à la même région botanique, il n'y a pas de raison pour ne pas considérer le Grenadier comme aborigène de l'Europe méridionale. Il croît également dans l'Orient et les Indes, d'où il semblerait aussi bien originaire que l'Oranger, le Citronnier, l'Olivier, etc. Les Romains en cultivaient, du temps de Pline, six variétés, dont quelques-unes semblent perdues; du moins telle est celle dont les grains étaient dépourvus de noyaux, et que Pline nommait Apyrène (*Apyrenum*). La belle couleur des fleurs de cet arbrisseau, le rend plus précieux que ses fruits aux yeux des modernes. On possède maintenant des Grenadiers à très-grandes fleurs simples, blanches, jaunes, panachées; des Grenadiers à fleurs semi-doubles, et à fleurs complètement doubles; des Grenadiers prolifères, etc. La culture du Grenadier est moins délicate que celle des Orangers; comme ceux-ci, ils demandent une terre substantielle, dans laquelle la terre franche entre au moins pour moitié; mais ils ne sont pas si sensibles au froid, et on peut sans crainte, à Paris, les exposer à l'air huit ou dix jours plus tôt, c'est-à-dire dans les derniers jours d'avril. Les Grenadiers se font aussi remarquer par leur longévité : il en existe à Versailles et à Paris qui ont plus de deux siècles d'une existence bien constatée.

Grenadier nain. *Punica nana*, L. Il croît aux Antilles et à la Guiane, où les habitants en font des haies pour leurs jardins. Cette espèce ne diffère de la précédente, qu'en ce qu'elle est plus petite dans toutes ses parties; aussi est-il difficile de lui trouver quelques caractères précis. Le Grenadier nain est d'une culture plus difficile que le Grenadier commun.

GRENADILLE. BOT. Nom vulgaire du genre Passiflore. *V.* ce mot.

GRENADIN. OIS. Espèce du genre Gros Bec. *V.* ce mot.

GRENAILLE. *Chondrus*. MOLL. Cuvier (Règne Anim., t. II, p. 408) avait séparé des Maillots et des Clausilies les espèces ovales dont l'ouverture, garnie de dents ou de lames sur le bord ou plus profondément, a la forme des véritables Bulimes. Ce sous-genre n'a point été conservé par Lamarck; il fait partie du treizième sous-genre des Hélices de Férussac, les Cochlodontes qui répondent assez bien aux Maillots des auteurs. Blainville, dans le Dictionnaire des Sciences naturelles, en fait la deuxième division des Maillots.

GRENAT. OIS. Espèce du genre Colibri, *Trochilus auratus*, Gmel. *V.* COLIBRI.

GRENAT. CRUST. On donne ce nom, sur les côtes de Flandre, aux Crevettes dont on pêche d'énormes quantités qui se consomment en Belgique.

GRENAT. MIN. Les minéralogistes ont réuni sous ce nom un grand nombre de substances minérales, qui avaient entre elles des ressemblances extérieures assez frappantes, mais qui montroient, dans leur composition intime, des différences remarquables. L'importante découverte de Mitscherlich a fourni le moyen de débrouiller la confusion qui existait dans cette partie de la classification, en faisant considérer le Grenat comme un de ces groupes d'espèces qui se rapprochent par une composition analogue, et se distinguent entre elles par la nature des bases isomorphes, qui se substituent l'une à l'autre dans cette composition. Les caractères généraux du Grenat sont de présenter un aspect vitreux, d'être fusible et de cristalliser toujours en dodécaèdre rhomboïdal, ou en formes dérivées de ce dodécaèdre, telle que le trapézoèdre, etc. La forme primitive de l'espèce ou du groupe d'espèces est donc ce même dodécaèdre; les joints naturels ne sont sensibles que dans quelques variétés. La composition de tous les Grenats peut être ainsi formulée : deux atomes de silicate d'Alumine ou de peroxyde de Fer, combinés avec un atome de silicate d'un bioxyde quelconque (Beudant). Les Grenats sont tous assez durs pour rayer fortement le Quartz. Leur pesanteur spécifique varie depuis 3,56 jusqu'à 4,19. Ils ont tous la réfraction simple. Tous agissent par attraction sur l'aiguille aimantée, lorsque celle-ci est très-sensible. Le résultat de leur fusion au chalumeau est en général un émail coloré et noirâtre.

Les formes cristallines du Grenat sont peu variées: celles qu'Haüy a décrites sont au nombre de cinq. La première est la forme primitive; c'est celle que l'on observe le plus communément. Elle est souvent d'une régularité parfaite; quelquefois, et cela se voit surtout dans les Grenats de Norwége, elle s'allonge dans le sens d'un axe qui passe par deux angles trièdres opposés. La seconde variété de forme est le solide trapézoïdal à vingt-quatre faces. Elle se fait quelquefois remarquer par les stries dont les trapézoïdes sont sillonnés dans le sens de leurs grandes diagonales, ce qui s'accorde parfaitement avec la structure de cette forme secondaire, telle qu'on la conçoit dans la théorie des décroissements. La troisième variété de forme est l'*émarginée*, provenant d'une modification par une facette sur tous les bords du dodécaèdre primitif. Elle a trente-six faces, savoir : douze rhombes et vingt-quatre hexagones allongés. La quatrième variété est le solide *trièmarginé*, provenant d'une double modification sur les arêtes, dont chacune est remplacée par trois faces. C'est la forme ordinaire de ces cristaux bruns, qui ont été connus pendant longtemps sous le nom d'Hyacinthes de Dissentis. Enfin la dernière variété est l'*unitermaire*, dont le nom indique les lois de structure. Elle présente avec les faces primitives deux autres ordres de facettes, provenant l'un d'une modification simple sur les arêtes, et l'autre d'une modification également simple sur les angles composés de quatre faces.

Beudant a sous-divisé l'ensemble des Grenats en quatre sous-espèces, d'après les différences qu'ils offrent dans leurs compositions.

1° GRENAT ALMANDIN, ou Grenat de Fer, d'un rouge violet, velouté; Grenat noble des Allemands; Grenat syrien des lapidaires. Quelquefois il est d'un rouge de feu, et porte alors le nom de *Pyrop* dans les minéralogies allemandes. Sa pesanteur spécifique est de 3,8 à 4,3. Il est composé de deux atomes de silicate d'Alumine et d'un atome de silicate de Fer; ou en poids : de Silice, 38; Alumine, 20; bioxyde de Fer, 42.

2° GRENAT MANGANÉSIEN, Grenat manganésifère, H.; Manganèse granotiforme; R., d'une couleur brune; composé de deux atomes de silicate d'Alumine et d'un atome de silicate de Manganèse; ou en poids : de Silice, 38; Alumine, 20; bioxyde de Manganèse, 42; total, 100.

3° GRENAT CALCAIRIFÈRE ou GROSSULAIRE, couleur verdâtre ou d'un rouge hyacinthe. Pesanteur spécifique, 3,35 à 3,40. Composé de deux atomes de silicate d'Alumine et d'un atome de silicate de Chaux; ou en poids : de Silice, 41; Alumine, 22; Chaux, 37.

4° GRENAT MÉLANITE, noir; pesanteur spécifique, 3,71. Composé de deux atomes de silicate de peroxyde de Fer et d'un atome de silicate de Chaux.

Beudant range dans la première division le Grenat rouge de feu nommé *Pyrop* par Werner; le Grenat d'un rouge violet, appelé *Grenat syrien*, et enfin tous ceux qu'on nomme *Grenats orientaux*, et qui sont les plus diaphanes et les plus parfaits. Dans la seconde division, il place la Topazolite de Bonvoisin, ou le Grenat orangé-brunâtre, qui est la Vermeille des lapidaires; le Grenat succinite, l'Allochroïte et enfin deux autres substances dont Haüy avait fait des espèces particulières, savoir : l'Aplome et l'Essonite. Les caractères optiques de cette dernière établissent entre elles et le Grenat une analogie que confirme d'ailleurs sa composition. A la troisième division appartiennent les variétés auxquelles on a donné les noms de Rothoffite, de Romantzowite, de Colophonite. Enfin on doit rapporter à la quatrième division le Grenat nommé *Pyrénéite* par Werner, et qu'on trouve engagé dans la Chaux carbonatée granulaire du pic d'Eredlitz.

Le Grenat, considéré seul, forme des masses assez considérables pour prendre rang parmi les Roches proprement dites. Il compose à l'état granulaire ou compacte, quelques couches subordonnées au Micaschiste, dans la vallée d'Ala en Piémont, et au calcaire primitif dans le pays de Hesse. Mais le plus souvent il est disséminé dans diverses espèces de Roches; et quelquefois il s'y montre en si grande abondance qu'on le prendrait pour une partie constituante essentielle. C'est ainsi

qu'on le trouve dans le Granite, et principalement dans le Gneis et dans le Micaschiste. On le rencontre aussi dans le Schiste argileux, la Serpentine, le Calcaire, enfin dans les Roches trachytiques et basaltiques et dans les Tufs volcaniques modernes.

Les Grenats, lorsqu'ils sont taillés perpendiculairement à l'axe qui passerait par deux angles trièdres du dodécaèdre primitif, et qu'on les regarde par réfraction, présentent un phénomène analogue à celui du Corindon Astérie. On aperçoit, surtout à la lumière d'une bougie, une étoile à six rayons, d'une teinte extrêmement vive. — Le Grenat syrien et celui qui est d'un beau rouge de Coquelicot sont les plus estimés dans le commerce. Leur prix est quelquefois très-élevé. Les pierres que les lapidaires désignent sous le nom d'*Hyacinthea*, et qui ne sont souvent que des variétés de l'Essonite, sont aussi fort chères, lorsqu'elles sont parfaites. Les Grenats plus communs se taillent ordinairement en perles, en cabochon; souvent, pour diminuer l'intensité de leur couleur, on les *chève*, c'est-à-dire qu'on les creuse en dessous, et on les double d'une feuille d'argent.

GRENAT BLANC, GRENAT DU VÉSUVE. MIN. *V.* AMPHIGÈNE.

GRENATITE. MIN. *V.* STAUROTIDE.

GRENELLE. BOT. On donne ce nom aux fruits de l'Aubépine, en divers cantons de la France.

GRENESIENNE ou GUERNÉSIENNE. BOT. Synonymes d'*Amaryllis Sarniensis* ou Lis de Guernesey. Belle Liliacée propre aux îles des côtes de la Normandie, où l'on prétend qu'elles proviennent du naufrage d'un vaisseau qui en apportait des bulbes du Japon.

GRENOUILLARD. OIS. Espèce du genre Faucon. *V.* ce mot. Temminck le considère comme la femelle ou le jeune du Buzard Saint-Martin.

GRENOUILLE. *Rana.* REPT. Genre de la famille des Anoures, dans l'ordre des Batraciens, et que caractérisent les pattes postérieures très-longues, ou au moins de la longueur du corps, avec des pieds pentadactylas, parfaitement palmés; un renflement particulier au pouce des pattes antérieures tétradactyles à doigts libres, qui se développe dans le mâle au temps des amours; une rangée de petites dents fines autour de la mâchoire supérieure, avec une seconde rangée transversale et interrompue au milieu du palais; une langue visible; le cou dépourvu de glandes; les doigts n'étant point terminés par des pelotes visqueuses. Malgré ces caractères, qui sont fort tranchés, si l'on met en comparaison la Grenouille, le Crapaud commun, une Rainette verte et le Pipa, il existe de tels passages d'une espèce à l'autre, dans les quatre genres dont se compose la famille des Anoures, que l'on est tenté d'en revenir au sentiment de Linné. Ce législateur ne formait qu'un seul genre *Rana* pour renfermer les Reptiles qu'il caractérisait ainsi : corps tétrapode, nu et sans queue, avec les pattes de derrière plus longues que celles du devant. Quoi qu'il en soit, pour faciliter l'étude des espèces d'Anoures dont le nombre s'est considérablement accru depuis Linné, on doit adopter les quatre genres qu'y forment les erpétologistes modernes; en remarquant toujours que les genres établis par le naturaliste suédois furent en général si bien circonscrits et basés sur des caractères si naturels, qu'on les voit surgir au milieu de la multitude de divisions qu'on fait subir à l'histoire naturelle, soit comme familles, soit même comme ordres. En conservant le genre Grenouille restreint comme on le veut aujourd'hui, il faut observer qu'il diffère du Crapaud qui a les jambes de derrière plus courtes, la peau tuberculeuse, et surtout deux glandes saillantes aux côtés du cou; du Pipa qui n'a pas de langue, et des Rainettes dont les doigts sont munis de pelotes à leur extrémité. Le squelette ne présente aucune trace de côtes. Le sternum formé en devant par un appendice cartilagineux, et terminé par un disque placé sous le larynx, y reçoit les clavicules, s'élargit, et se prolongeant en un autre disque jusque sur l'abdomen, sert d'attache à des muscles de cette partie. Le crâne est presque prismatique, aplati en dessus, et fort élargi par derrière; il est moins arrondi que dans le Crapaud; toutes les parties en sont tellement soudées avec les os de la face qu'il ne compose avec ceux-ci qu'un seul os. La tête est articulée par deux condyles sur un atlas peu mobile; les vertèbres, au nombre de dix en tout, sont pourvues d'apophyses transverses qui, dans la dernière, s'étendent jusqu'aux os des îles. Le sacrum est long, pointu et comprimé; nul coccyx ne le prolonge. Le fémur est dépourvu de trochanter; la pièce osseuse, particulière au squelette des Anoures qui le suit, et dont il a déjà été fait mention en parlant du Crapaud, est bien plus longue ici que dans cet animal. On doit renvoyer à Roësel, *Historia Ranarum nostratum*, etc., pour de plus amples détails anatomiques. Il suffit ici de dire que les muscles de la Grenouille sont très-forts, très-irritables et très-sensibles à l'action galvanique. Quant aux organes par lesquels les Grenouilles se perpétuent, et à leur mode de reproduction, c'est au mot ORGANISATION qu'il faut recourir; on s'est borné ici à ce qui concerne la distinction des espèces du genre Grenouille, et à rapporter ce que l'on sait concernant l'histoire de chacune de ces espèces. — Il a été parlé au mot BATRACIENS des importantes expériences qu'a faites Edwards sur les Grenouilles, et l'on sait combien ces animaux ont la vie dure : on en a vu non-seulement ne pas mourir après l'extirpation du cœur et de tous les organes internes, mais Bartholin a coupé la tête d'un mâle accouplé, qui n'en a pas moins continué, pendant plusieurs heures, à féconder les œufs qu'émettait la femelle. Cet accouplement a lieu aux premières approches du printemps. A peine cette saison vient-elle réchauffer au fond des mares, les Grenouilles qui s'y étaient retirées à l'abri des rigueurs de l'hiver, qu'une distension noirâtre et papilleuse se manifeste à la base des pouces dans le mâle; en même temps le ventre de celui-ci se gonfle, il recherche une compagne, la rencontre, s'élance sur son dos, et, passant ses pattes antérieures sous les aisselles de cette femelle, l'embrasse étroitement, au point que, joignant ses doigts, il les passe les uns dans les autres. La distension du pouce alors favorise la solidité de cette jonction qui dure plusieurs jours. Dans cette position, les individus des deux sexes, joints l'un à l'autre, ne sont même plus libres de se séparer. Ils vivent ainsi

nagent ensemble, de huit à quinze et même jusqu'à vingt jours. On a vu des couples demeurer plus d'un mois attachés de la sorte; mais si l'on coupe les pouces des mâles, l'embrassement cesse; ils ne peuvent plus se tenir cramponnés sur celle qu'ils fécondaient. Ce fait, constaté par Roësel, est devenu la source de l'erreur où tomba un docteur de Leipsick, qui voulait que ce fût par les pouces du mâle qu'eût lieu l'accouplement, et que le sperme sortant des dilatations qui s'y forment au temps du rut, pénétrât dans la poitrine de la femelle par des canaux mystérieux pour se rendre aux ovaires?... Ce n'est pas le seul conte absurde auquel l'histoire des Grenouilles ait donné lieu : on lit dans Pline que ces animaux se fondent tous les six mois en une sorte de limon, pour se reformer et renaître au fond des eaux chaque printemps. L'accouplement ne s'effectue qu'une fois par an, sans la moindre intromission; il se fait par la sortie des œufs qui s'échappent de la femelle en longs chapelets flottants. A mesure que ces œufs viennent au jour, le mâle les arrose graduellement de sa liqueur spermatique. Peu d'heures après que cette opération est terminée, il se sépare de sa femelle, et vingt-quatre ou quarante-huit heures après cette séparation, les pattes de devant ont acquis leur flexibilité, tandis que les pouces ont repris leur forme ordinaire. Chaque femelle pond annuellement de six cents à mille œufs. Guénaud de Montbeillard dit même avoir compté treize cents œufs provenus d'une seule Grenouille. Il faut bien admettre une pareille fécondité pour que l'espèce se perpétue; elle a tant d'ennemis à redouter. Certains Poissons avalent ces œufs. Le Têtard qui en provient d'abord est exposé à la voracité de mille animaux aquatiques, et le dessèchement des mares en détruit des milliers. Les Oiseaux, les Couleuvres, l'Homme enfin, font une guerre permanente aux individus adultes.— Il paraît que les Grenouilles vivent fort longtemps et ne sont guère aptes à se reproduire qu'à l'âge de deux ou de trois ans; alors, cependant, elles sont loin d'avoir acquis leur grandeur définitive. La chair des Grenouilles est aujourd'hui un mets assez recherché, mais les anciens paraissent n'en avoir pas fait usage; ce n'est que très-tard qu'on a trouvé dans les histoires modernes l'introduction de ces animaux sur les tables. (*V.* à ce sujet Matthiole et Aldrovande.) Comme les autres Batraciens, toute Grenouille passe d'abord par l'état de Têtard (*V.* ce mot) avant de parvenir à la forme qui lui est propre. Dans une espèce même, cet état rudimentaire existe dans un âge très-avancé. On en compte cinq espèces en Europe.

Grenouille verte. *Rana esculenta*, L., Gm., *Syst. Nat.*, XIII, t. I, *pars* III, p. 1053; *Rana viridis aquatica*, Roës. C'est l'espèce la plus commune en Europe. Elle ne s'éloigne jamais du bord des eaux dans lesquelles on la voit sauter au moindre bruit. Elle y nage à la manière de l'Homme, élevant la tête au-dessus de la surface, quand la crainte ou le besoin ne la déterminent pas à plonger. On la voit se jouer entre les plantes aquatiques, y poursuivre les insectes ailés, monter sur les feuilles du Nénufar, s'accroupir sur le rivage, la tête dressée, immobile, comme savourant les rayons du soleil dont elle supporte la plus grande ardeur durant les jours d'été. Elle paraît même d'autant plus agile que la chaleur est plus grande; c'est alors qu'elle saute à de grandes distances. Elle se nourrit uniquement de choses vivantes, et n'avale rien que des mouvements ne l'aient avertie que sa proie n'est pas morte. Sa voracité est telle qu'elle se laisse prendre à tout ce qui remue et qui ressemble à de la chair. Elles font entendre, dans les soirées de la belle saison, d'incommodes concerts. En automne, c'est-à-dire lorsque la saison se refroidit, les Grenouilles vertes cessent de s'agiter gaiement, et pour peu que la température devienne rigoureuse, elles disparaissent entièrement et vont au fond de la vase chercher un asile contre l'hiver. On les y trouve quelquefois pressées en quantité considérable, les unes contre les autres, comme si leur rapprochement devait produire quelque chaleur. Il paraît cependant qu'elles peuvent se geler sans mourir, et Hearne, voyageur digne de foi, assure avoir trouvé, dans son excursion aux rives de la mer Glaciale, des Grenouilles tellement roidies par le froid, sous les Mousses où elles s'étaient réfugiées, qu'on leur pouvait casser les pattes comme des petits bâtons secs, sans qu'elles témoignassent la moindre douleur. Prudemment dégelés, ces animaux paraissaient n'avoir rien perdu de l'intensité de leur vie. La Grenouille commune varie beaucoup par la taille et par la couleur, et l'on serait tenté d'en former plusieurs espèces.

Grenouille rousse. Encycl.-Rept., pl. 2, f. 2; *Rana temporaria*, L., Gm., *loc. cit.*, p. 1053; *Rana fusca terrestris*, Roës, *loc. cit.*, tab. 1 3; *Rana muta*, Laurenti, *Amph.*, n° 17. Cette espèce, dont les formes élégantes et sveltes sont celles de la précédente, en diffère par sa couleur généralement rousse ou de feuille morte, et par les taches noirâtres presque en figure de moustaches qui règnent entre ses yeux brillants et ses mâchoires supérieures, en se prolongeant sur les côtés du cou. On la rencontre au printemps et en été, sautant dans les bois. Elle se tient souvent dans les haies, et pénètre dans les jardins potagers, où des naturalistes pensent avec raison qu'on devrait la protéger, puisqu'elle y fait la guerre aux Limaçons destructeurs. Aussi bonne à manger que la Grenouille verte, on la confond avec elle sur nos tables. Elle ne coasse point, et ce n'est qu'en peu d'occasions et quand on la tourmente, qu'elle fait entendre quelques plaintes. Se tenant loin des eaux durant la belle saison, elle ne s'en rapproche qu'en automne pour s'y plonger durant l'hiver; elle les abandonne au printemps, après y avoir déposé sa progéniture. Gmelin en mentionne une variété très-grosse, originaire de Perse, et qui, dans la nuit, fait entendre un coassement assez fort.

Grenouille ponctuée. *Rana punctata*, Daudin. Cette espèce, découverte par Defrance, est assez rare dans les environs de Paris qu'on lui assigne pour patrie. Sa taille est d'un pouce environ; sa couleur grisâtre est relevée par une foule de petits points verts, plus foncés vers leur centre. Il n'existe point de tache noire derrière les yeux, et les doigts sont séparés au moins jusqu'à la moitié de leur longueur. Elle est sujette à changer de couleur quand on lui cause de l'effroi.

Grenouille plissée. *Rana plicata*, Daudin. Brune

en dessus et grise en dessous; de la taille de la précédente. Les doigts de devant sont séparés, et ceux de derrière seulement à demi palmés; deux plis régnent sur chaque flanc, et quatre gros points bruns se voient sur la poitrine et les bras. Cette espèce a été trouvée dans les parties les plus méridionales de la France.

Grenouille alpine. *Rana alpina*, Laur., *Amphib.*, p 133. Cette espèce n'est guère connue que par le peu qu'en rapporte Laurenti. Il la dit être entièrement noire et habiter les pentes du Schneeberg, montagne autrichienne, célèbre par le grand nombre de plantes rares qu'y récolta Jacquin.

Les Grenouilles exotiques sont plus nombreuses; les mieux connues sont :

Grenouille criarde. *Rana clamitans*. On doit à Bosc, qui rendit tant de services à toutes les branches de l'histoire naturelle, la connaissance de cette espèce; il la découvrit dans les marais de la Caroline du nord, aux environs de Charlestown. Elle est d'un cendré obscur, parsemé de points noirs, inégaux, avec la lèvre supérieure verte; extrêmement vive dans ses mouvements, elle coasse continuellement d'une manière insupportable. Lorsqu'on la surprend près des eaux dont elle ne s'éloigne guère, elle s'y élance en jetant un cri aigu. Sa longueur est de deux pouces.

Grenouille mugissante. Encycl. Rept., pl. 3, fig. 4; *Rana pipiens*, L., Gmel., *loc. cit.*, p. 1062; *Rana aquatica*, Catesb., tab. 2, p. 72. Vulgairement la Grenouille Taureau à cause de sa voix que l'on compare aux mugissements du Taureau, et que tous les voyageurs s'accordent à dire effrayante et d'un volume prodigieux, surtout lorsque cet animal se tient au fond de l'eau. D'un vert sombre, varié de noir; ses teintes sévères sont relevées par un cercle d'un jaune cuivreux, qui, de chaque côté de la tête, entoure le tympan et signale la place de l'oreille. La plus grande de toutes les Grenouilles, elle n'a pas moins de dix-huit pouces du bout du museau à l'extrémité des pattes postérieures. Très-agile, elle saute jusqu'à dix et douze pieds. Elle se tient ordinairement à l'entrée du trou qu'elle a choisi pour demeure au bord des eaux où elle s'enfonce au moindre bruit; elle est fort difficile à prendre et très-vorace : aussi en trouve-t-on rarement plus d'un couple dans chaque marais. Elle va, selon Bartram, chasser de nuit, assez loin de sa retraite, et c'est alors qu'on la peut surprendre pendant les soirées d'été. Elle fait beaucoup de bruit. Sa nourriture consiste en Poissons; mais elle est surtout très-friande de jeunes Canards et d'Oisons qu'elle avale, dit-on, tout entiers. De l'Amérique septentrionale.

Grenouille Piaulante ou Pit-Pit. Encycl. Rept., pl. 4, fig. 3, *Rana halecina*, Dand. Prise par Schneider pour le *Pipiens* de Linné, cette espèce a de grands rapports avec la Grenouille verte, mais sa forme générale est beaucoup plus allongée; elle est variée de taches brunes, environnées d'un cercle jaune. Bosc, qui l'a soigneusement observée, nous apprend qu'elle est fort commune en Caroline où elle fatigue l'oreille par le bruit continu de son insupportable coassement. Son museau est fort pointu; elle saute avec une surprenante agilité : aussi est-il fort difficile de la prendre même à la course, ses sauts ayant de quinze à dix-huit pieds d'étendue.

Grenouille grognante. *Rana grunniens*, Daudin. Aussi grande que la Mugissante, cette Grenouille, bleuâtre, brune ou rougeâtre, a des points jaunes oblongs derrière les yeux; elle habite les lieux humides et ombragés des Florides et des Antilles, où on l'appelle vulgairement Crapaud. Elle ne sort que de nuit. On l'élève, dit-on, en domesticité dans quelques habitations où elle devient familière, pour se nourrir de sa chair qui est blanche, succulente et délicate. Leur vivacité est considérable dans la saison des pluies, où on les voit franchir d'un seul saut un obstacle de cinq pieds de haut, mais la saison sèche les engourdit et les plonge dans une sorte de torpeur.

Grenouille ocellée. *Rana ocellata*, Lin. Gmelin (*loc. cit.*, p. 1052) en a fait un double emploi sous ce nom et sous celui de *Pentadactyla*, induit sans doute en erreur par deux figures de Séba, qui représentent grossièrement le même animal altéré. Aussi grosse que la Mugissante et que la Grognante, cette Grenouille a été plusieurs fois confondue avec elles; on la trouve depuis les Florides jusqu'à la Guiane. Sa couleur est brune, parsemée de taches ocelliformes sur les flancs, avec le ventre blanc.

Grenouille galonnée. *Rana marginata*, L. Sous le nom de *Typhonia*, elle forme un double emploi dans Gmelin, et même trois espèces si le *Rana Virginica* de Laurenti doit y être rapporté. Elle est fort commune dans les prés et dans les eaux de la Guiane, où les serpents en font leur habituelle nourriture. Des lignes longitudinales bleuâtres, qui règnent sur le dos de cette Grenouille, au nombre de trois ou de cinq sur un fond cendré ou rougeâtre, la particularisent.

Grenouille Jackie. *Rana Paradoxa*, L., Gmel., *loc. cit.*, 1055, Daud., pl. 22 et 23; *Proteus Raninus*, Laur., *Amph.*, p. 36, n° 34. Elle a été prise pour un Lézard, dans la sixième édition du *Systema naturæ*, et figurée par Sybille de Mérian (pl. 71) qui croyait que cette espèce était une Grenouille passant à l'état de Poisson. Séba avait consacré cette fable fondée sur ce que le têtard de la Jackie devient quelquefois si gros, et prend si bien la forme d'un Poisson, que lorsque les pattes lui poussent et que sa queue robuste tombe, il en demeure une Grenouille plus petite que n'était le têtard. Ce fait, très-remarquable et maintenant constaté, montre que l'espèce dont il est question est un passage des Grenouilles aux Tritons, qui ne sont peut-être que des têtards permanents d'espèces dont le développement s'est arrêté à cet état. Gmelin n'ayant probablement connu que des individus auxquels leur queue large et forte demeurait encore fixée, avait formé pour la Jackie une section particulière des *Caudatæ* à la fin de son genre *Rana*. Verdâtre et tachetée de brun, cette Grenouille possède des lignes irrégulières, brunes, qui règnent le long des cuisses et des jambes; elle a deux pouces environ de longueur après la chute de sa queue. On la trouve dans toutes les mares de la Guiane, particulièrement à Surinam et dans les environs de Cayenne.

Les Grenouilles Arunco et Traul sont deux espèces du Chili. La Grenouille tachetée, *Rana maculata*,

a été découverte par Maugé, à Porto-Rico. Bosc mentionne encore une espèce américaine : « J'ai trouvé trois ou quatre fois en Caroline, dit ce savant, sous les écorces d'arbres abattus et à demi pourris, une Grenouille dont la forme et la couleur conviennent beaucoup à la Jackie; mais qui avait un pouce au plus de long; elle était si délicate que, lorsque je la mettais dans l'eau, elle périssait et se décomposait en peu de moments; lorsque je l'enfermais dans une boîte, elle s'y desséchait dans le même espace de temps. Je n'ai jamais pu en apporter une seule en vie dans mon domicile, et ne l'ai par conséquent, ni décrite, ni dessinée; elle était presque ronde et sans aucun pli. »

La Grenouille rougette ou rosea, *Rana rubella*, dont on ignore la patrie, et la Grenouille tigrée, *Rana tigerina*, rapportée du Bengale, sont à peu près les seules Grenouilles qui ne soient pas américaines ou d'Europe, et que nous aient fait connaître jusqu'ici les erpétologistes. Il doit en exister cependant dans l'ancien monde un plus grand nombre qu'on ne l'a cru; on en mentionne déjà plusieurs de la Polynésie et du Cap. Kuhl, naturaliste hollandais, vient d'en découvrir cinq espèces à Java. On en trouve dans des peintures chinoises et japonaises, qui seront probablement des espèces particulières.

GRENOUILLE. moll. On donne vulgairement ce nom à un Strombe assez commun dans les collections, *Strombus lentiginosus*, L. *V.* Strombe. Sous la même dénomination, on indique aussi une véritable Ranelle, le *Murex Rana* de Linné, *Ranella crumena* de Lamarck. *V.* Ranelle.

GRENOUILLE PÊCHEUSE ou DE MER. pois. L'un des noms vulgaires du *Lophius piscatorius*. *V.* Lophie.

GRENOUILLÉES ou GRENOUILLETTES. pois. Vieilles femelles de Brochets. *V.* Ésoce.

GRENOUILLER. pois. et rept. Espèces des genres Batrachoïde et Couleuvre. *V.* ces mots.

GRENOUILLETTE. rept. Synonyme vulgaire de Rainette verte. *V.* Raine.

GRENOUILLETTE. moll. Nom vulgaire et marchand d'une espèce de Ranelle dont Montfort a fait son genre Apolle. C'est le *Murex Gyrinus*, L., *Ranella Ranina*, Lamk. On donne aussi quelquefois cette dénomination au *Murex Bufonius*, L., *Ranella Bufonia*, Lamk. *V.* Ranelle.

GRENOUILLETTE. bot. Nom vulgaire de quelques espèces de Renoncules aquatiques, dans l'idée où sont les gens de la campagne que les Grenouilles se nourrissent de leurs feuilles. *V.* Renoncules.

GRENY. ois. Syn. de Courlis cendré. *V.* Courlis.

GRÈS. mam. On a donné ce nom, en terme de chasse, aux dents de la mâchoire supérieure du Sanglier qui touchent ses défenses.

GRÈS. géol. Pendant longtemps on a appliqué le nom de Grès à toute espèce de pierre, visiblement formée de grains de Quartz réunis entre eux par agrégation, ou bien au moyen d'un ciment plus ou moins apparent, quel que soit d'ailleurs le mélange d'autres substances minérales accessoires, avec les particules quartzeuses regardées comme essentielles. Brongniart, dans sa Classification minéralogique des Roches, propose, d'après les principes rigoureusement établis, qui ont servi de base à son travail, de restreindre le nom de Grès à la réunion de très-petits grains de Quartz agglutinés par un ciment invisible, et d'appeler Psammite toute espèce de Grès mélangé. Quelque rationnelle que paraisse être cette distinction, elle n'est cependant pas généralement adoptée; la plupart des géologues voient dans les terrains qu'ils observent, le Grès homogène passer trop fréquemment d'une manière insensible au Grès mélangé, dans les mêmes couches et jusque dans les mêmes échantillons, pour qu'il leur paraisse nécessaire de rapporter à deux espèces distinctes, deux manières d'être qui n'ont aucune importance géologique. Il faut dire cependant que ce qui se remarque ici entre le Grès et le Psammite s'observe également entre toutes les Roches, telles que le Granite, le Gneiss, le Porphyre, etc., dont les noms sont admis par tous les auteurs. Aussi c'est moins pour émettre une opinion à ce sujet que pour ne pas diviser ce que nous avons à dire sur les Roches à grains quartzeux, que nous comprendrons dans le présent article les Grès homogènes et les Grès mélangés, c'est-à-dire les Grès et les Psammites de Brongniart. Une considération importante dans l'histoire des Grès repose sur l'état des grains dont ils sont composés. Dans la plupart des circonstances ces grains sont visiblement arrondis, usés; ils proviennent du brisement de Roches antérieurement existantes; ils ont été libres, et ce n'est qu'après avoir été entraînés et rassemblés par une cause quelconque, qu'ils ont été réunis au moyen d'un ciment d'une création postérieure à leur existence. Dans d'autres cas, les grains quartzeux, examinés au microscope, ou même à l'œil nu, se trouvent être autant de petits cristaux imparfaits de Quartz, agrégés par juxtaposition ou liés par un ciment de même nature qu'eux, de manière qu'ils paraissent être le résultat d'une précipitation confuse de matière siliceuse préliminairement dissoute. Voigt et Sartorius ont démontré ce fait remarquable, qui appuie l'opinion émise par Deluc sur la nature des Sables des landes et des déserts. Ces Sables ne diffèrent en effet des Grès que par l'état d'agrégation de ces derniers, et l'on peut plutôt attribuer l'origine de beaucoup de Grès à l'agglutination ultérieure des grains quartzeux, qu'il n'est possible de croire que tous les Sables proviennent de la désagrégation des Grès. C'est surtout dans les Grès modernes que ce mode de formation est très-apparent, on peut l'observer dans les différents Grès des environs de Paris; ceux-ci ne sont souvent que des accidents dans les masses sablonneuses; au milieu d'amas très-puissants de Sable fin, on trouve des Grès en tables ou en couches interrompues, et aussi en rognons informes et isolés; leur surface est irrégulière, bosselée, mamelonnée, elle n'a aucun rapport avec le sens de la stratification en lits minces, que l'on remarque dans le Sable et qui se continuent dans le Grès. Celui-ci présente des anfractuosités et des cavités remplies de Sable; il semble, en un mot, que l'agglutination ait commencé par un ou plusieurs points et qu'elle se soit étendue en divergeant dans tous les sens; quelquefois le bloc de sable agglutiné contient proportionnellement une plus grande quantité de corps étrangers que le Sable qui l'enveloppe;

ces corps sont des Coquilles ou d'autres corps organisés : quelquefois aussi l'aglutination semble avoir eu pour cause la filtration locale d'un ciment calcaire ou ferrugineux, qui a pénétré plus ou moins loin dans la masse sablonneuse. On voit, d'après ces détails, combien il devient difficile de distinguer géologiquement le Grès et le Sable proprement dits.

Les Grès, considérés d'une manière générale et d'après ce que nous avons dit précédemment, peuvent donc être séparés en ceux qui sont homogènes et ceux qui sont mélangés. Les Grès homogènes sont formés, ou bien de particules cristallisées, produites par précipitation, ou bien de grains arrondis et usés par le frottement avant leur réunion; lorsque les parties sont liées par un ciment, celui-ci peut être cristallin ou sablonneux. Les Grès mélangés diffèrent entre eux par la nature et la proportion des substances étrangères qu'ils renferment, et suivant que ces substances sont à l'état de grains ou à celui de ciment. Le Feldspath, le Mica, le Talc, sont les principaux minéraux qui se rencontrent dans les Grès à l'état de grains ou paillettes; l'Argile, la Marne, le Calcaire se mêlent au contraire à leur ciment quartzeux; de là viennent les dénominations de Grès micacé, Grès feldspathique, Grès argileux, Grès calcaire, etc. Les grains varient beaucoup en grosseur; quelquefois ils sont invisibles à l'œil et dans les mêmes couches, ou plutôt dans les couches contiguës d'un même système, ils offrent des dimensions égales à celles d'un pois, d'une noix, etc. C'est alors que le Grès prend le nom de Poudding, lorsque ses parties sont arrondies, et de Brèche si elles sont anguleuses. Ces divers passages se font encore sentir d'une manière insensible. La couleur des Grès est très-variable; le blanc et le rouge sont les couleurs dominantes; ou en rencontre dans les mêmes terrains et en couches alternantes, de gris, de bruns, de jaunes, de roses, de violets, de verts, etc. Cette dernière couleur est due à la matière verte, désignée longtemps sous le nom de Chlorite, et que Berthier a reconnue être du silicate de Fer en grains. La constance dans la couleur des Grès de certaines formations est telle que, malgré de nombreuses exceptions, les géologues allemands, anglais et français, ont désigné les Grès formés à différentes époques par leur couleur dominante (Grès rouge, Grès bigarré, Grès ferrugineux, Grès vert).

Les Grès sont très-abondants sur la surface du globe; ils s'y voient toujours en couches solides et continues, ou en amas dans des couches sablonneuses, stratifiées; on les rencontre depuis les terrains dits de transition ou intermédiaires, jusque dans les dépôts les plus modernes; ils alternent avec des Roches granitoïdes, que l'on a regardées longtemps comme primitives, avec des Schistes, des Calcaires, des Houilles, des Marnes, etc. On les voit passer, comme nous l'avons déjà dit, par des nuances, au Quartz grenu ou Quartzite, qui, géologiquement, ne saurait peut-être en être distingué, aux Poudding, aux Brèches, aux Porphyres, aux Schistes phylladiens et argileux, au Calcaire grenu, sablonneux, etc. Bien que les débris de corps organisés soient généralement moins abondants dans les Grès que dans les Roches calcaires, qui alternent avec eux, les Fossiles se rencontrent dans les Grès les plus anciens comme dans les plus modernes. Les Trilobites, les Spirifères, les Productus, etc., un grand nombre de Madrépores, se voient dans les Grès intermédiaires. Les Grès de la formation houillère sont remplis d'empreintes de végétaux; les Grès du terrain parisien enveloppent des Coquilles marines et d'eau douce, et des ossements de Mammifères. Ces divers fossiles n'ont souvent laissé que leur moule intérieur ou leur empreinte extérieure; d'autres fois, les Coquilles elles-mêmes ont conservé leur état calcaire, lorsque dans les couches de Calcaire les mêmes Fossiles ont été changés en Silex.

Aux articles Roches et Terrains on verra quelle place occupent les différentes espèces de Grès dans les couches solides du globe que l'on peut étudier; voici seulement les caractères généraux et les propriétés de quelques variétés plus connues par leur importance et leurs usages.

Grès rouge. Cette dénomination vague, parce qu'elle convient à des Grès très-différents par leur position, a été appliquée soit aux Grès supérieurs de la formation houillère principale, nommés par les Allemands *Rothe todte Liegende*, soit aux Grès inférieurs à cette formation, *Old red sand Stone*, des Anglais; certaines couches des deux formations présentent, il est vrai, des caractères tellement semblables, que leur position relative peut seule servir à les distinguer; leur couleur rouge dominante est celle de brique, quelquefois de lie de vin; elle n'est pas toujours répandue également, elle est distribuée par zones droites ou ondulées. Ce Grès ou ces Grès rouges sont durs, serrés, luisants, à cassure conchoïde, ou bien friables, à grains grossiers, à cassure terne; ils renferment quelquefois une très-grande quantité de paillettes de Mica, et les Fossiles y sont rares. Brongniart range une partie de ces Grès dans ses Psammites. On emploie le Grès rouge dans les constructions; c'est lui qui sert à faire des meules pour user et polir les Agathes à Oberstein.

Grès bigarré. Ce nom est encore applicable à des Grès très-différents, si l'on s'en rapporte au caractère indiqué par lui; il convient cependant davantage aux Grès supérieurs de la formation houillère, *Bunter sandstein* des Allemands, et *New red sand stone* des Anglais, qui sont souvent bigarrés de rouge-vif, de jaune, de brun-violet, etc. Ils alternent avec des lits de Marne également rouge, et leur texture est en général moins serrée que celle des Grès rouges plus anciens; quelques-unes de leurs couches sont employées aux mêmes usages que ces derniers; les Fossiles y sont très-rares.

Grès ferrugineux. Ce sont pour les géologues plus spécialement les couches solides des Sables pénétrés d'oxyde de Fer, qui forment des assises puissantes sous la Craie; mais on trouve des Sables tout aussi ferrugineux dans tous les Grès supérieurs à la Craie, et même ces Grès dits ferrugineux, sont quelquefois très-blancs; leur couleur dominante est le brun et le jaune de rouille, ils renferment un grand nombre de coquilles fossiles, du bois, et même des ossements de Reptiles.

Grès vert. Ce sont les couches supérieures aux Grès ferrugineux dans lesquels le Fer paraît être combiné

avec la Silice; mais comme cette combinaison n'a pas lieu dans toutes les localités, le Sable vert est tout aussi souvent ferrugineux que vert; en outre et comme les couches inférieures de la Craie sont généralement sablonneuses et mélangées de matière verte, on les a aussi confondues avec le Sable vert, qui devrait leur être inférieur.

Grès blanc. On appelle ainsi plus spécialement les Grès des terrains tertiaires on parisiens, bien que parmi eux on en trouve de rouges, de bigarrés, de ferrugineux, de jaunes et bruns, et de verts. Ils sont plus ou moins durs ou friables; dans quelques localités les grains semblent n'être que juxtaposés; dans d'autres il y a un ciment très-visible de nature quartzeuse, dont le tissu est très-serré; cette dernière manière d'être produit une variété qui se trouve dans les assises supérieures à Montmorency, à Treil, et qui a reçu le nom de Grès lustré. C'est elle qui donne lieu à un phénomène remarquable que Gillet-Laumont a fait connaître: le Grès lustré est en plaques peu épaisses, et lorsque l'on frappe sur une de leurs faces avec un marteau, le choc se propage en divergeant, et il se détache de la masse un cône très-évasé, dont la surface est unie. Les Grès blancs servent à faire des meules pour aiguiser les outils, pour les constructions, et surtout aux environs de Paris, pour faire des pavés dont sont recouvertes les rues de la capitale et des routes qui y aboutissent : c'est à Fontainebleau, à Palaiseau que sont les principales exploitations. Les Grès blancs sont quelquefois coquilliers, mais le plus souvent ils ne contiennent pas de Fossiles.

Les voyageurs rapportent du Brésil une variété de Grès, qui a été appelée Grès flexible, parce que, lorsqu'il est en plaques minces, il se courbe si l'on ne fait porter que ses deux extrémités, et si on le retourne il revient sur lui-même et se recourbe dans le sens opposé. Cette propriété paraît due plutôt à la forme des grains quartzeux qui sont aplatis et allongés, qu'à la présence du Mica auquel on l'avait attribuée, et que les analyses n'y ont pas fait découvrir.

Parmi les variétés de Grès, on doit remarquer celle dont le tissu est assez lâche pour laisser filtrer l'eau; elle est employée utilement dans les usages domestiques. Les Grès des terrains houillers présentent des caractères généraux très-remarquables, dans toutes les contrées où ils accompagnent le Charbon de terre. *V.* Terrain.

Grès cristallisé de Fontainebleau. *V.* Chaux carbonatée quartzifère.

Grès rouille ou des houillères. *V.* Psammites.

GRESIL. ois. Syn. vulgaire de Proyer. *V.* Bruant.

GRÉSIL. géol. *V.* Météores.

GRESILLON. ins. L'un des noms vulgaires du *Gryllus campestris*.

GRESSET. rept. L'un des noms vulgaires de la Rainette verte.

GRESSORIPÈDES. ois. Ce terme, qui signifie pieds marcheurs, a été donné par quelques ornithologistes aux Calaos et aux Guêpiers, dont les trois doigts antérieurs sont en partie réunis de manière à former une sorte de plante.

GREUBE. min. Nom vulgaire d'une matière pulvérulente et calcaire qui se trouve près de Genève, et qu'on emploie dans cette ville, pour conserver aux boiseries de Sapin la couleur blanche-jaunâtre qui est propre à ce bois.

GREUL. mam. L'un des noms vulgaires du Loir.

GRÈVE. géol. Les parties des rivages soit de la mer soit des fleuves, où la pente douce permet l'accumulation de sables, de graviers ou de galets, sont ainsi nommées; les Grèves ont l'abord plus ou moins facile.

GREVIER ou GREUVIER. *Grewia*. bot. Genre de la famille des Tiliacées, placé par Linné dans sa Gynandrie Monogynie, et reporté dans la Polyandrie par Willdenow. Son calice est à cinq divisions profondes, colorées dans leur intérieur; ses pétales, au nombre de cinq, garnis à leur onglet d'une écaille intérieure ou d'une glande velue dans son contour, sont attachés au bas d'un support central plus ou moins élevé, qui porte à son sommet des étamines nombreuses et distinctes, dont les anthères sont arrondies, et qui entourent un pistil central élevé sur le même support. Il est surmonté d'un style simple, terminé par un stigmate à plusieurs lobes, et devient une baie charnue, contenant ordinairement quatre noyaux osseux, chacun à deux loges remplies d'une seule graine dont l'embryon aplati est recouvert d'un périsperme charnu. Ce genre est composé d'arbrisseaux ou petits arbres dont les feuilles sont toujours alternes, simples, stipulées; les fleurs disposées, au nombre de deux à six, sur des pédoncules axillaires, en ombelle entourée d'écailles à sa base. De Jussieu a donné, en 1814, dans les Annales du Muséum (t. iv, p. 82, tab. 47-51) une Monographie de ce genre, dans laquelle, après en avoir tracé l'historique, examiné les divers ordres de caractères, et pesé leur valeur, il décrivait comparativement trente-trois espèces, dont plus de la moitié étaient nouvelles. Il les distribuit en trois sections d'après le double caractère de leurs pétales très-courts et oblongs, de leurs feuilles marquées dans leur longueur de trois ou cinq nervures. Le nombre des espèces se trouve, dans le Prodrome de De Candolle (1824), porté à cinquante-trois, qu'il sépare en plusieurs groupes basés également sur la considération de la longueur des pétales et du nombre des nervures des feuilles, à laquelle il ajoute celle du nombre des nervures, et ses divisions calicinales, ce qui lui fournit quatre sections. Ces espèces, à l'exception de quelques-unes originaires d'Afrique, habitent le continent ou les îles de l'Asie.

Le genre *Microcos* de Linné a été réuni au *Grewia* par son auteur lui-même. On y a également associé le *Mallococca* de Forster et le *Chodara* de Forskahl.

GRÉVILLÉE. *Grevillea*. bot. Genre de la famille des Protéacées et de la Tétrandrie Monogynie, L., fondé par R. Brown (*Trans. Soc. Linn. of London*, vol. 10, p. 167) qui l'a ainsi caractérisé : calice ou périanthe irrégulier, à folioles ou découpures tournées du même côté, et portant les étamines dans leurs concavités; anthères immergées; glande unique, hypogyne, très-courte; ovaire biovulé, surmonté d'un stigmate oblique, déprimé (rarement vertical et conique); follicule uniloculaire, disperme, ayant une loge centrale; graines

bordées et munies au sommet d'une aile courte. Quelques-unes des espèces les plus remarquables de ce genre considérable ont été décrites sous le nom générique d'*Embothrium* par Smith, Cavanilles et autres auteurs. Ce sont des arbrisseaux, rarement des arbres, couverts quelquefois de poils fixés par leur milieu. Leurs feuilles sont alternes, indivises ou pinnatifides. Leurs fleurs, de couleur le plus souvent rouge, quelquefois jaunâtre, sont disposées en épis qui sont tantôt allongés en grappes, tantôt raccourcis en corymbes ou en faisceaux, sans involucre; les pédicelles sont géminés, rarement nombreux ou fasciculés, et accompagnés d'une bractée.

Les trente-huit espèces dont R. Brown (*loc. cit.*) a donné de courtes descriptions, sont toutes indigènes de la Nouvelle-Hollande. Il les a distribuées en plusieurs sections qui sont non-seulement caractérisées par un port particulier, mais encore qui se distinguent par des caractères tirés des organes de la fructification. Cependant il n'a pas voulu les séparer en genres distincts, tant sont resserrés les liens qui, d'ailleurs, les unissent; mais il leur a imposé des noms particuliers que nous allons faire connaître, en même temps que les caractères des deux grandes divisions du genre et des sections.

La première division du genre *Grevillea* a pour caractères : des follicules coriaces, couronnés par le style entier et le stigmate déprimé; des graines ovales, munies d'un rebord très-étroit, et au sommet d'une aile courte. Elle se subdivise en cinq sections :

1° *Lyssostylis*. Toutes les feuilles entières dans la plupart; elles paraissent avoir trois nervures à cause de leurs bords réfléchis; fleurs fasciculées ou en grappes raccourcies; style glabre; follicule sans côtes. Cette section contient treize espèces, parmi lesquelles figurent les *Grevillea sericea* et *Grevillea punicea*, ou *Embothrium sericeum*, α et β, Smith, *New-Holl.* 25, tab. 9, 27, t. 9; *Embothrium cytisoides*, Cavan., *Icon.*, 4, t. 386, fig. 2; et le *Grevillea linearis*, ou *Embothrium linearifolium*, Cavan., *loc. cit.*, 4; tab. 386, fig. 1.

2° *Ptychocarpa*. Toutes les feuilles très-entières; fleurs fasciculées ou en grappes raccourcies, les supérieures plus précoces; style hérissé ou cotonneux; ovaire presque sessile; follicule muni de côtes. Les cinq espèces de cette section sont toutes indigènes de la côte orientale de la Nouvelle-Hollande, non loin du port Jackson.

3° *Eriostylis*. Toutes les feuilles très-entières; fleurs fasciculées, en ombelles; pistil laineux, pédicellé; follicule sans côtes. Cette section renferme quatre espèces de la côte orientale, près du port Jackson, à l'exception du *Grevillea occidentalis* qui croît sur la côte australe, à la terre de Lewins. Le *Grevillea buxifolia* avait été figuré par Smith, *loc. cit.*, 29, t. 10, sous le nom d'*Embothrium buxifolium*, et par Cavanilles, *loc. cit.*, p. 60, t. 387, sous celui d'*Embothrium genianthum*.

4° *Plagiopoda*. Feuilles très-entières ou divisées; fleurs en thyrse; pédicelle de l'ovaire adhérent au sommet oblique du pédoncule, à chaque côté duquel deux folioles du calice sont insérées l'une au-dessous de l'autre. Des deux espèces qui constituent ce groupe, l'une, *Grevillea Goodii*, croît près du rivage de la côte septentrionale de la Nouvelle-Hollande, dans la terre d'Arnhem; l'autre, *Grevillea venusta*, habite les endroits ombragés au pied des montagnes, près du cap Townsend, sur la côte orientale.

5° *Calothyrsus*. (Grévillées proprement dites.) Fleurs disposées en thyrse; feuilles pinnatifides (quelquefois, mais rarement indivises). Cinq espèces composent cette section. Il y en a trois, *Grevillea pungens*, *Grevillea Dryandri* et *Grevillea chrysodendrum*, R. Br., qui croissent sur le littoral de la côte septentrionale dans la Carpentarie et la terre d'Arnhem. Les *Grevillea aspleniifolia* et *Grevillea Banksii* se trouvent sur la côte orientale.

La seconde division du genre est caractérisée par ses follicules ligneux, presque arrondis, terminés en pointe par le bas du style. R. Brown ne l'a pas subdivisée et lui a donné le nom de *Cycloptera*. Cinq espèces de ce sous-genre sont particulières au littoral de la côte septentrionale et de la Carpentarie; les trois autres habitent le long des côtes orientales, entre les tropiques.

Plusieurs des espèces de Grévillées font partie des genres *Lysanthe* et *Stylurus*, constitués par Knight et Salisbury (*Proteac.*, p. 115 et suivantes). Telles sont les *Grevillea arenaria*, *Grevillea linearis*, *Grevillea mucronata* et *Grevillea sericea*, R. Br., qui ont été placés dans le genre *Lysanthe*, et le *Grevillea buxifolia*, R. Br., dont les auteurs ci-dessus nommés ont fait deux espèces sous les noms de *Stylurus buxifolia* et *Stylurus collina*. On cultive maintenant une dizaine de Grévillées dans les jardins d'Europe; elles exigent à peu près les mêmes soins que toutes les autres plantes de la Nouvelle-Hollande, c'est-à-dire une bonne terre de bruyère et une chaude exposition.

GREWIA. bot. *V.* Grévier.

GRIANEAU, GRIANOT. ois. Synonymes vulgaires de Coq de bruyère à queue fourchue. *V.* Tétras.

GRIAS. bot. Ce genre, établi par Linné qui l'a placé dans sa Polyandrie Monogynie, avait été rapporté aux Guttifères. Dans le Mémoire sur l'arrangement méthodique des genres de cette famille, publié par Choisy (Mém. de la Soc. d'Hist. nat., t. 1, 2e partie), il n'y est pas admis, et l'auteur n'en parle que pour le ranger parmi les Myrthinées. Voici ses caractères différentiels : calice à quatre segments peu profonds; corolle à quatre pétales; étamines nombreuses à anthères arrondies et à filets plus longs que la corolle; stigmate sessile, épais et tétragone ou en forme de croix; fruit très-gros, globuleux, acuminé à la base et au sommet, renfermant un noyau marqué de huit sillons. Le rapprochement du *Grias* avec les Myrthinées est infirmé par le caractère des étamines hypogynes et de l'ovaire supérieur exprimé par quelques auteurs. Quoi qu'il en soit, on n'a décrit que l'espèce suivante :

Le Grias cauliflore. *Grias cauliflora*, L., et Sloane, Jam., 2, tab. 217. C'est un arbre de l'Amérique méridionale et principalement de la Jamaïque où son fruit, nommé Poire d'Anchois, se mange comme celui du Manguier. Son tronc est droit, simple, élevé d'environ

trois ou quatre mètres. Il porte à son sommet des feuilles simples, éparses, oblongues-lancéolées, glabres et luisantes. Ses fleurs, d'un jaune pâle, naissent sur la tige, circonstance qui a déterminé le nom de l'espèce.

GRIBOURI. *Cryptocephalus.* INS. Genre de l'ordre des Coléoptères, section des Tétramères, famille des Cycliques (Règne Anim. de Cuv.), établi aux dépens des Chrysomèles par Geoffroy (Hist. des ins., t. I, p. 231) qui lui donnait pour caractères : antennes filiformes, à longs articles; corselet hémisphérique et en bosse. Ainsi conçu le genre Gribouri comprenait un grand nombre d'insectes, entre lesquels une observation attentive a fait découvrir d'importantes différences, ce qui a engagé les auteurs à en extraire les genres Clythre, Eumolpe, etc. — Les Gribouris sont caractérisés par Latreille de la manière suivante : antennes insérées au-devant des yeux, distantes l'une de l'autre, simples et presque de la longueur du corps; tête enfoncée verticalement dans le corselet; corps de forme cylindrique. Ils diffèrent essentiellement des Galéruques, des Adories, des Lupères et des Altises, par l'insertion des antennes; ce caractère leur est propre avec les Clythres, les Eumolpes, les Colaspes, les Chrysomèles et quelques petits genres qui en dérivent; mais ils s'en éloignent essentiellement, soit par la forme des antennes et celle du corps, soit par l'enfoncement vertical de la tête dans le prothorax. On doit observer encore que les Gribouris ont la bouche formée par des mandibules courtes, tranchantes, par des mâchoires divisées en deux, et par leurs palpes au nombre de quatre et filiformes. Les tarses ont quatre articles, dont le pénultième large et bilobé. Les Gribouris sont des insectes herbivores, très-nuisibles à l'agriculture; ils attaquent les jeunes bourgeons de grand nombre de plantes, et s'opposent ainsi au développement des feuilles. Il est très-difficile de s'opposer à ces dégâts, mais on peut en diminuer la masse en cherchant l'insecte qui les occasionne. Très-timide, fort leste dans sa marche, ne volant que très-rarement, le Gribouri n'a d'autre moyen de se soustraire à la chasse qu'on lui fait que de contrefaire le mort, et de se laisser tomber sur le sol, en repliant très-exactement ses antennes et ses pattes contre son corps, et en cachant sa tête dans son corselet. La larve paraît avoir été découverte dans ces derniers temps; elle vit, dit-on, dans une sorte de tuyau assez semblable à celui des Clytbres. Ce genre est très-nombreux en espèces qui, toutes, ont une petite taille et brillent en général de couleurs très-vives, et souvent métalliques. Schoonherr (*Syst. Insect.*, t. I, part. 2, p. 353) en mentionne près d'une centaine, et Dejean (Catal. des Coléopt., p. 127) en cite soixante-dix parmi lesquelles un assez grand nombre sont nouvelles.

GRIBOURI SOYEUX. *Cryptocephalus sericeus*, Fabr., *Chrysomela sericea*, L. Il peut être considéré comme type du genre. Il a été figuré par Olivier (Histoire nat. des Coléoptères, t. V, nº 96, pl. 1, fig. 5, a). Les couleurs de ses élytres et de tout son corps varient beaucoup, ce qui l'a souvent fait décrire sous des noms différents. Ainsi on doit regarder comme des variétés de cette espèce les *Cryptocephalus auratus*, *purpuratus*, *pratorum*, *chlorodius* de Megerle, etc. Il est commun aux environs de Paris, sur les Saules et dans toute l'Europe. Parmi les espèces les plus connues, on doit citer encore les *Cryptocephalus bi-punctatus*, Fabr.; *4-punctatus*, Oliv.; *sex-punctatus*, Fabr.; *sexmaculatus*, Oliv.; *10-punctatus*, *12-punctatus*, *cordiger*, *coryli*, Fabr., etc.

L'insecte redoutable, connu sous le nom de GRIBOURI DE LA VIGNE, *Cryptocephalus vitis*, Fabr., appartient au genre Eumolpe. *V.* ce mot.

GRIÈCHE. OIS. *V.* PIE-GRIÈCHE. C'est aussi, suivant Belon, l'ancien nom de la Perdrix. *V.* ce mot.

GRIEL. OIS. Synon. de l'Œdicnème criard. *V.* ŒDICNÈME.

GRIEL. *Grielum.* BOT. Ce genre, établi par Linné et placé dans la Monadelphie Décandrie, a été considéré par Cavanilles et Jussieu comme identique avec le *Geranium* de Linné. Il était fondé sur une espèce africaine, que Linné nommait *Grielum tenuifolium* et qui était décrite comme un arbrisseau à tiges courtes, rameuses, étalées par terre et à feuilles composées de folioles menues, presque capillaires. Willdenow (*Spec. Plant.*, t. II, p. 772) a cité comme synonyme de *Grielum tenuifolium*, L., le *Geranium frutescens incanum*, etc., de Burmann (*Afric.*, p. 88, tab. 34) et le *Ranunculo-platicarpos* du même auteur (*loc. cit.*, tab. 33). L'inspection des figures seule suffit pour convaincre que ces deux plantes, non-seulement ne sont pas identiques, mais n'appartiennent pas à la même famille. Gærtner, qui avait adopté ce genre, en avait décrit et figuré une seconde espèce sous le nom de *Grielum laciniatum* (*de Fruct.*, tab. 36).

GRIÈNE. OIS. L'un des synonymes vulgaires du Chevalier Arlequin. *V.* CHEVALIER.

GRIFFARD. OIS. Espèce d'Aigle. *V.* ce mot.

GRIFFE DE CHAT. BOT. Nom vulgaire aux Antilles, et devenu scientifique, d'une espèce du genre Bignone, *Bignonia Unguis-Cati.*

GRIFFE DE LOUP. BOT. L'un des noms vulgaires du *Lycopodium clavatum*. *V.* LYCOPODE.

GRIFFE DU DIABLE. BOT. L'un des noms vulgaires et marchands du *Strombus Chiragra*, L.

GRIFFES OU CRAMPONS. *Fulcra.* BOT. On donne ce nom à des appendices de la tige, qui servent à l'accrocher aux corps environnants en s'implantant dans leurs anfractuosités. Ils ne sont pas roulés en spirale comme les vrilles, et on ne doit pas les confondre avec les racines puisqu'ils ne pompent aucune nourriture. Tels sont les Crampons par lesquels le Lierre et le *Bignonia radicans* se tiennent appliqués contre les murs; tels sont aussi les organes que l'on nomme improprement racines dans les *Fucus*. Le mot de Griffes est aussi un terme d'horticulture qui désigne les racines de quelques Renoncules de jardins.

GRIFFET. OIS. Synonyme vulgaire du Martinet de muraille. *V.* MARTINET.

GRIFFINIE. *Griffinia.* BOT. Genre de la famille des Amaryllidées, de l'Hexandrie Monogynie de Linné, institué par Bellenden-Ker (Botan. Regist., 444) qui l'a dédié à l'horticulteur Griffin. Ce genre se caractérise par son périgone infundibulaire, penché, à tube court, à limbe bilabié, campanulé; les filaments sont insérés au-dessus du tube, couchés, déclinés, excepté un seul

qui est ascendant. Le fruit est une capsule membraneuse, à deux ou trois graines obovales, munies au sommet d'une tache brune.

GRIFFINIE HYACINTHINE. *Griffinia hyacinthina*, Ker; *Amaryllis hyacinthina*. Ses feuilles sont pétiolées, oblongues, lancéolées, aiguës, nervurées; sa hampe est cylindrique, un peu plus longue que les feuilles qui naissent postérieurement à la floraison. Les fleurs sont en ombelle; leurs divisions supérieures sont d'un bleu hyacinthe, marquées d'une tache blanche, oblongue; les inférieures sont d'un rose pâle, toutes aiguës, ondulées, de sept centimètres de diamètre; elles sont inodores et paraissent en automne. La plante est originaire du Brésil.

GRIFFITHIE. *Griffithia*. BOT. Ce genre de la famille des Mousses, créé par Robert Brown, ne paraît pas différer du genre ECCALYPTE. *V.* ce mot.

GRIFFITHSIA. BOT. Genre de la famille des Hydrophytes, établi par Agardh, et adopté par Bonnemaison qui en fixe définitivement les caractères de la manière suivante : fronde membraneuse, uniloculée; locule libre, de couleur changeante; capsules mucilagineuses, homogènes, souvent enveloppées de bractées. Ce genre comprend des plantes dont le tissu délicat et un peu mucilagineux offre à la fois, en se décomposant, différentes nuances de couleur. Il a les plus grands rapports avec les Céramies, mais il s'en distingue facilement par sa couleur pourpre, fugace, susceptible de s'altérer avec la plus grande promptitude, et de présenter, en se décomposant, des nuances de vert, de jaune et de gris dans le même individu. Un mode particulier de fructification sert à le bien caractériser, c'est l'enveloppe mucilagineuse, diaphane, souvent enveloppée de filaments bractéolaires, uniloculées. Les Griffithsies croissent dans les eaux salées; Bonnemaison en a décrit quelques espèces parmi lesquelles on peut citer la GRIFFITHSIE SÉTACÉE, *Griffithsia setacea*; *Ceramium pedicillatum*, DC., Fl. franç., 2, 43; la GRIFFITHSIE A FEUILLES DE PRÊLE, *Griffithsia equisetifolia*; *Ceramium equisetifolium*, DC.; la GRIFFITHSIE CORALLINE, *Griffithsia corallina*; *Conferva corallina*, L.; la GRIFFITHSIE BARBUE, *Griffithsia barbata*; *Conferva barbata*, Dillw. Toutes sont de l'Océan ou de la Méditerranée.

GRIFFON. MAM. Race de Chiens originaires d'Angleterre, dont les poils sont durs, noirs, peu nombreux et singulièrement implantés. *V.* CHIEN. Ce nom est emprunté de celui d'un animal fabuleux qu'on supposait avoir le corps d'un Lion et la tête d'un Aigle.

GRIFFON. *Gryphus*. OIS. Espèce du genre Vautour. *V.* ce mot. Duméril en a fait, dans sa Zoologie analytique, le type d'un genre.

GRIFFON. BOT. Nom vulgaire d'une variété de l'*Acer platanoides*, espèce du genre Érable. *V.* ce mot.

GRIFFUS. OIS. Pour Grypbus. *V.* GRIFFON.

GRIFOLE. BOT. L'un des noms vulgaires de l'*Agaricus frondosus*, Pers.

GRIGNARD. GÉOL. Les carriers des environs de Paris donnent ce nom aux couches du Gypse cristallisé, qui se trouvent entre les couches de pierre à plâtre. En Normandie, le Grignard est une sorte de Grès fort dur employé dans la bâtisse.

GRIGNET. OIS. Même chose que la Fauvette grisette. *V.* SYLVIE.

GRIGNON. BOT. Pour Bucide. *V.* ce mot.

GRIGRI. OIS. L'un des noms vulgaires du Proyer. *V.* BRUANT.

GRIGRI. BOT. Dans le Dictionnaire de Déterville, le mot GRIGRIS est, par erreur typographique, ainsi orthographié. *V.* GRIGRIS.

GRIGRIS. OIS. Nom par lequel on désigne vulgairement, dans l'Amérique méridionale, les Aracaris. *V.* ce mot.

GRIL. INS. Le Gryllon est ainsi appelé dans tout le midi de la France.

GRILAGINE. POIS. Pour Grislagine. *V.* ce mot.

GRILLET. OIS. Synonyme vulgaire de Cincle. *V.* ce mot.

GRILLON ET GRILLON-TAUPE. INS. Pour Gryllon et Gryllon-Taupe. *V.* ces mots.

GRILLOTS. INS. L'un des noms vulgaires du Gryllon.

GRILS. POIS. Les pêcheurs donnent ce nom aux Saumons jeunes.

GRIMACE. MOLL. Nom vulgaire du *Murex Anus* de Linné dont Montfort a fait à tort un genre séparé sous le nom de Masque, *V.* ce mot, et qui n'est autre chose qu'un Triton que Lamarck a nommé Triton grimaçant, *Triton Anus*.

GRIMACE BLANCHE. MOLL. Les marchands nomment ainsi une autre espèce de Triton, qui a des rapports de forme avec le *Triton Anus*. Lamarck l'a nommé Triton gauffré, *Triton clathratum*.

GRIMACE GAUFFRÉE. MOLL. Autre nom vulgaire du *Triton clathratum*, Lamk.

GRIMALDIE. *Grimaldia*. BOT. Le *Cassia nictitans*, L., a été érigé en un genre particulier par Schranck qui lui a donné le nom de *Grimaldia*. Il lui a réuni deux autres espèces, sous les noms de *Grimaldia decumbens* et *Grimaldia opifera*. Ce genre ne paraît pas devoir être adopté, vu la grande affinité de la plante dont on a formé le type avec les autres espèces de Casses. *V.* ce mot.

GRIMALDIE. *Grimaldia*. BOT. (*Hépatiques*.) Raddi, dans son Mémoire sur la famille des Hépatiques, a divisé le genre *Marchantia* en plusieurs genres différents; il a donné le nom de *Grimaldia* à l'un d'eux qui est fondé sur le *Marchantia triandra* de Scopoli. Dans ce genre, les capsules sont insérées, comme dans les Marchanties, à la partie inférieure d'un réceptacle en forme de parasol; mais ces capsules, d'abord enveloppées dans une coiffe qui se fend irrégulièrement, s'ouvrent par le moyen d'un opercule, tandis que dans les vrais *Marchantia* elles se rompent sans régularité.

On ne connaît encore qu'une seule espèce de ce genre, la Grimaldie dichotome de Raddi, *Marchantia triandra* de Scopoli, Balbis et De Candolle; elle croît dans les lieux légèrement humides en Italie. Sa fronde est assez petite, plane, dichotome, linéaire, d'un vert violâtre; les lobes sont échancrés à leur extrémité, et de cette échancrure sort le pédicelle qui supporte les capsules.

GRIMAUD, GRIMAUDE ET GRIMAULT. OIS. Synonymes vulgaires de Chevêche. *V.* CHOUETTE.

GRIMM. MAM. Espèce du genre Antilope. *V.* ce mot.

GRIMMIE. *Grimmia.* BOT. (*Mousses.*) Ce genre, intimement lié d'une part aux *Trichostomum* dont il a le port et la coiffe, et de l'autre aux *Weissia* qui ont un péristome semblable, est par cette raison difficile à limiter. Hooker, qui paraît avoir, en général, mieux fixé les limites des genres qu'aucun autre muscologiste, réunit dans le genre *Grimmia*, toutes les Mousses dont l'urne est terminale, la coiffe en forme de cloche et les dents du péristome assez courtes, égales, rarement perforées ou divisées. Ce dernier caractère, qui se trouve dans quelques espèces, a fait ranger plusieurs de ces plantes parmi les *Dicranum;* mais leur coiffe campanulée les en distingue facilement, tels sont les *Grimmia pulvinata, Grimmia ovata,* etc., qui avaient été placés par Hedwig parmi les *Dicranum*, et dont Bridel avait formé son genre *Campylopus* fondé sur ce double caractère, d'avoir les dents bifides comme les *Dicranum* et la coiffe en cloche comme les *Grimmia*. Le genre *Grimmia*, tel qu'il est caractérisé d'après Hooker, renferme deux sections : la première comprend les espèces dont l'urne est sessile ou portée sur une soie plus courte que les feuilles, elle est alors environnée par les feuilles supérieures, et cette disposition donne à ces Mousses l'aspect de plusieurs espèces d'*Orthotrichum*, tels sont les *Grimmia apocarpa, alpicola, maritima*, etc. La plupart croissent sur les troncs d'arbre ou sur les rochers; leurs tiges sont rameuses, couvertes de feuilles assez courtes, obtuses, imbriquées dans tous les sens. La seconde section renferme les espèces dont le pédicelle du fruit est plus long que les feuilles; elles ont, en général, le port des *Trichostomum* ou des *Dicranum*, et croissent ordinairement sur les rochers; leurs tiges sont plus courtes, moins rameuses, leurs feuilles plus aiguës, souvent terminées par un poil blanc; l'urne est portée sur un pédicelle assez long, souvent tordu; elle est, en général, ovale, petite, quelquefois sillonnée longitudinalement. Tous ces caractères leur donnent beaucoup de l'aspect des *Trichostomum* et surtout des espèces à capsules ovales, tels que les *Trichostomum ellipticum, microcarpum,* etc.

GRIMONEM. BOT. C'est, selon Léman, l'un des noms vulgaires de l'Aigremoine dans le midi de la France.

GRIMPANT. *Scandens.* BOT. Les plantes sont Grimpantes lorsque leur tige, trop faible pour se soutenir d'elle-même, s'élève sur les corps qui l'avoisinent et s'y soutient soit en se tortillant elle-même autour d'eux, soit en s'y accrochant à l'aide de cyrrhes, de crampons, de griffes, etc.

GRIMPANT, GRIMPART, GRIMPEAU, GRIMPENHAUT, GRIMPELET, GRIMPERET. OIS. Synonymes vulgaires de Grimpereau commun. *V.* ce mot. La Sittelle est aussi vulgairement appelée Grimpart.

GRIMPAR. *Anabates.* OIS. Genre établi par Temminck, dans l'ordre des Anisodactyles. Caractères : bec droit, de la longueur de la tête ou un peu plus court, comprimé, plus haut que large à sa base, un peu fléchi vers la pointe qui est entière, sans échancrure; narines placées à la base et sur les côtés du bec, ovoïdes, recouvertes en partie par une membrane emplumée; quatre doigts, trois devant : l'extérieur réuni jusqu'à la deuxième articulation, l'intérieur soudé à sa base, l'intermédiaire plus court que le tarse; les latéraux toujours égaux en longueur; ailes courtes; les deux premières rémiges moins longues que les troisième, quatrième et cinquième qui dépassent toutes les autres; tiges des rectrices faibles; sans pointes aiguës.

Toutes les espèces connues de ce genre sont originaires de l'Amérique méridionale, et il est assez vraisemblable que bientôt le nombre en deviendra fort considérable; on les avait confondues avec les Picucules, mais l'absence des piquants à l'extrémité des rectrices, la position respective des doigts latéraux qui sont égaux entre eux, et la couleur du plumage qui est entièrement roussâtre, ont décidé la séparation des espèces et la formation du genre nouveau.

GRIMPAR CANIVET. *Anabates canivetii; Xenops canivetii,* Less., Cent. Zool., pl. 16. Parties supérieures d'un roux ferrugineux, tirant au marron clair sur le croupion; une calotte noire recouvre la tête jusqu'à l'occiput et autour des yeux, et un trait rougeâtre borde le noir de la tête; deux traits noirs traversent les joues; les ailes, dont les troisième et quatrième rémiges sont les plus longues, ont une teinte brune, avec le bord des plumes roussâtre; rectrices étagées, d'un roux ferrugineux; gorge et dessous du corps d'un jaune ocreux; flancs et abdomen brunâtres; bec et pieds bruns; ongles jaunes. Du Brésil.

GRIMPAR MOUCHETÉ. *Anabates striolatus,* Temm., pl. color. 338, fig. 1. Parties supérieures d'un brun rouge très-foncé, striées de roux-brun; tectrices alaires et rémiges d'un brun-rouge uniforme; rectrices longues et étagées, d'un roux clair; parties inférieures, joues et côtés du cou d'un brun olivâtre, striés de blanchâtre; menton roux; haut de la gorge jaunâtre; bec bleuâtre, pieds bruns. Taille, six pouces. Du Brésil.

GRIMPAR ORBILLON BRUN. *Anabates amaurotis,* Temm., Ois. color., pl. 238, fig. 2. Parties supérieures d'un brun olivâtre; sommet de la tête brun, tacheté de noir; rectrices rousses, faiblement étagées; joues et menton blanchâtres; une bande brune, partant de l'angle postérieur des yeux et couvrant les oreilles; poitrine nuancée de blanc et de brun-olivâtre clair; le reste des parties inférieures d'un brun-olivâtre foncé; bec jaunâtre; pieds bruns. Taille, six pouces. Du Brésil.

GRIMPAR ROUGE QUEUE. *Motacilla Guianensis,* L., pl. enlum. 686, fig. 2. Parties supérieures d'un brun olivâtre; rémiges et rectrices d'un brun roux; parties inférieures blanchâtres, nuancées de jaune et de cendré; gorge et tectrices caudales inférieures blanches; bec et pieds d'un brun rougeâtre. Taille, cinq pouces et demi. De la Guiane.

GRIMPEREAU. *Certhia.* OIS. Genre de l'ordre des Anisodactyles. Caractères : bec long ou de moyenne longueur, effilé, comprimé, triangulaire, plus ou moins arqué; narines placées à la base du bec, percées horizontalement, à moitié recouvertes par une membrane qui s'étend en forme de voûte; quatre doigts : trois devant, l'extérieur réuni à sa base avec l'intermédiaire; un derrière, muni d'un ongle très-long; première ré-

mige courte, deuxième et troisième moins longues que la quatrième qui surpasse toutes les autres; rectrices étagées, à tiges roides et piquantes.

Les réformes et les modifications apportées jusqu'ici dans la nomenclature ornithologique, paraissent n'avoir frappé que sur des mots vagues et d'un intérêt médiat pour la science, tandis que l'on a épargné des mots qui donnent une idée fausse des choses ou des noms qui concentrent en eux des qualités et des facultés dont jouissent également nombre d'individus que, méthodiquement, l'on est forcé de placer à des distances très-éloignées de celui qui semble, par une dénomination trop générale, devoir être le chef de la tribu. Telles sont les réflexions que fait naître particulièrement l'article GRIMPEREAU. On trouvait autrefois réunis sous ce nom la plupart des Oiseaux qui, sous divers climats, manifestent des habitudes à peu près semblables; par la suite, on a insensiblement démembré ce genre, pour en former de nouveaux, de manière qu'il n'est resté de véritables Grimpereaux que trois ou quatre espèces. Or, en leur conservant cette épithète, n'est-ce pas faire croire que l'on a élagué du genre tous les Oiseaux qui n'avaient pas l'habitude de grimper? Il eût été plus convenable peut-être de rendre la dénomination purement spécifique, ou de l'étendre à tout un ordre, ou, mieux encore, de l'abandonner définitivement.

Les Grimpereaux, répandus dans les différentes parties de l'Europe, et même dans presque toutes les contrées septentrionales de l'ancien continent, s'y font remarquer, moins par l'élégance de leur robe que par la prestesse et la vivacité de leurs mouvements. On ne sait trop admirer l'extrême mobilité avec laquelle ils parcourent en tout sens l'écorce des arbres; on n'est pas moins étonné de l'adresse qu'ils déploient lorsque, suspendus à l'extrémité des branches les plus rapprochées du tronc, ils font, en se balançant, la chasse aux très-petits insectes qui viennent imprudemment voltiger autour d'eux. On aperçoit plus fréquemment les Grimpereaux en hiver qu'en été; cela est facile à concevoir; pendant l'été les feuilles les dérobent à notre vue, au lieu que dans la saison morte, tout petits qu'ils sont, leur pétulance les décèle toujours. Ils paraissent attachés à la retraite qu'ils se sont choisie, et qui est ordinairement le tronc vermoulu d'un vieux Chêne ou de tout autre antique ornement des forêts. Ils en font en quelque sorte leur garde-manger pour les temps de disette, car la quantité de larves et d'insectes engourdis dans le terreau, peut pourvoir pendant longtemps à leur subsistance. Ils ressentent de bonne heure les feux de l'amour; à peine les frimats ont-ils cessé, que déjà la couveuse, après avoir déposé dans le trou qu'elle a habité pendant la froide saison les six ou huit œufs qui composent sa ponte, attend avec une anxiété toute maternelle l'arrivée de ses petits. Les Grimpereaux joignent assez souvent à leur nourriture favorite l'usage des petites semences.

GRIMPEREAU CINNAMON. *Certhia cinnamomea*, Lath., Ois. dorés, pl. 62. Parties supérieures d'un roux brun; les inférieures blanches; chaque rectrice terminée en pointe aiguë, dénuée de barbes à quelques lignes de son extrémité; bec noir; pieds bruns. Taille, cinq pouces.

GRIMPEREAU COMMUN. *Certhia familiaris*, L., Buff., pl. enlum. 681, fig. 1. Parties supérieures cendrées, variées de stries blanches, rousses et noirâtres; rémiges d'un brun foncé, terminées par une tache jaunâtre, avec une bande de la même teinte vers le milieu; gorge, poitrine et ventre blancs; abdomen d'un blanc roussâtre; bec brun; mandibule inférieure jaunâtre; pieds cendrés. Taille, cinq pouces à cinq pouces et demi. La femelle est plus petite que le mâle; elle n'a point de roux dans le plumage, et la bande des rémiges, au lieu d'être jaunâtre est blanche. Les jeunes ont le bec presque droit. D'Europe.

GRAND GRIMPEREAU. *Certhia major*, Briss. *V.* GRIMPEREAU COMMUN.

GRIMPEREAU DE LA TERRE-DE-FEU. *Motacilla spinicauda*, Gmel. Parties supérieures d'un brun rougeâtre obscur; sommet de la tête varié de jaune; une tache jaunâtre entre le bec et l'œil qu'elle dépasse; tectrices alaires rousses, variées de brun; grandes tectrices et rémiges brunes; rectrices dépourvues de barbules vers l'extrémité; les quatre intermédiaires rousses; les autres brunes, terminées de blanc; parties inférieures blanches, de même que les épaules; bec et pieds bruns; le premier blanc à sa base. Taille, six pouces.

GRIMPEREAU VERT. *Certhia viridis*, Lath., Scopoli. Parties supérieures d'un cendré verdâtre; les inférieures d'un jaune verdâtre; une bandelette bleue de chaque côté du cou; une tache brune sur la gorge; rémiges brunes; rectrices d'un brun verdâtre; bec et pieds noirs. Taille, cinq pouces. De la Carniole. Espèce douteuse.

*Espèces étrangères au genre* GRIMPEREAU :

GRIMPEREAU AUX AILES DORÉES. *V.* SOUI-MANGA.

GRIMPEREAU DE BAHAMA. *V.* GUIT-GUIT SUCRIER.

GRIMPEREAU A BARBES. *V.* SOUI-MANGA A BOUQUETS.

GRIMPEREAU DU BENGALE. *V.* SOUI-MANGA A DOS ROUGE.

GRIMPEREAU DU BENGALE. (Albin) *V.* PIC VERT DU BENGALE.

GRIMPEREAU DU BENGALE A BEC ROUGE. *V.* SOUI-MANGA A BEC ROUGE.

GRIMPEREAU BLEU DU BRÉSIL. *V.* GUIT-GUIT NOIR ET BLEU.

GRIMPEREAU BLEU DE CAYENNE. *V.* GUIT-GUIT NOIR ET BLEU.

GRIMPEREAU DU CAP DE BONNE-ESPÉRANCE. *V.* SOUI-MANGA A COLLIER.

GRIMPEREAU A DOS ROUGE DE LA CHINE. *V.* SOUI-MANGA A DOS ROUGE.

GRIMPEREAU A GORGE VIOLETTE ET A POITRINE ROUGE. *V.* SOUI-MANGA A GORGE VIOLETTE ET POITRINE ROUGE.

GRAND GRIMPEREAU A LONGUE QUEUE DU CAP. *V.* SOUI-MANGA MALACHITE.

GRIMPEREAU GRIS DE LA CHINE. *V.* SOUI-MANGA GRIS.

GRIMPEREAU GRIS DES PHILIPPINES. *V.* SOUI-MANGA OLIVE A GORGE POURPRE.

GRIMPEREAU DE L'ILE BOURBON. *V.* SOUI-MANGA VERT.

GRIMPEREAU DES INDES. *V.* SOUI-MANGA MARRON POURPRÉ.

GRIMPEREAU DE LA JAMAIQUE. *V.* GUIT-GUIT SUCRIER.

GRIMPEREAU A LONG BEC. *V.* SOUI-MANGA A LONG BEC.

GRIMPEREAU A LONG BEC DES ÎLES SANDWICH. *V.* HÉOROTAIRE AKAICAROU.

GRIMPEREAU A LONGUE QUEUE DU SÉNÉGAL. *V.* SOUI-MANGA VERT-DORÉ A LONGUE QUEUE.

GRIMPEREAU DE LA MARTINIQUE. *V.* GUIT-GUIT SUCRIER.

GRIMPEREAU DE MURAILLE. *V.* TICHODROME.

GRIMPEREAU NOIR (Albin). *V.* PIC NOIR.

GRIMPEREAU NOIR ET JAUNE (Edw.). *V.* GUIT-GUIT SUCRIER.

GRIMPEREAU OLIVE DE MADAGASCAR OU DES PHILIPPINES. *V.* SOUI-MANGA OLIVE A GORGE POURPRÉE.

PETIT GRIMPEREAU (Albin). *V.* PIC ÉPEICHETTE

PETIT GRIMPEREAU (Edwards). *V.* SOUI-MANGA MARRON POURPRÉ.

PETIT GRIMPEREAU A LONGUE QUEUE DU CAP DE BONNE-ESPÉRANCE. *V.* SOUI-MANGA VERT-DORÉ A LONGUE QUEUE.

PETIT GRIMPEREAU NOIR (Albin). *V.* PIC NOIR D'AMÉRIQUE.

PETIT GRIMPEREAU NOIR, ROUGE ET BLANC. *V.* SOUI-MANGA A DOS ROUGE.

PETIT GRIMPEREAU DES PHILIPPINES. *V.* SOUI-MANGA OLIVE DES PHILIPPINES.

GRIMPEREAU DES PHILIPPINES. *V.* SOUI-MANGA MARRON-POURPRÉ A POITRINE ROUGE.

GRIMPEREAU A QUEUE NOIRE. *V.* SOUI-MANGA.

GRIMPEREAU A QUEUE VIOLETTE. *V.* SOUI-MANGA.

GRIMPEREAU DE SAINT-DOMINGUE. *V.* GUIT-GUIT SUCRIER.

GRIMPEREAU SIFFLEUR. *V.* SOUI-MANGA SIFFLEUR.

GRIMPEREAU VARIÉ D'AMÉRIQUE. *V.* GUIT-GUIT VARIÉ.

GRIMPEREAU VERT DU BRÉSIL. *V.* GUIT-GUIT VERT ET BLEU A GORGE BLANCHE.

GRIMPEREAU VERT DU CAP. *V.* SOUI-MANGA VERT A GORGE ROUGE.

GRIMPEREAU VERT DE CAYENNE. *V.* GUIT-GUIT VERT TACHETÉ.

GRIMPEREAU VERT DE MADAGASCAR. *V.* SOUI-MANGA ANGALA-DIAN.

GRIMPEREAU VERT A TÊTE NOIRE D'AMÉRIQUE OU DU BRÉSIL. *V.* GUIT-GUIT VERT ET BLEU A TÊTE NOIRE.

GRIMPEREAU VIOLET DU BRÉSIL. *V.* GUIT-GUIT NOIR ET VIOLET.

GRIMPEREAU VIOLET DE MADAGASCAR. *V.* SOUI-MANGA.

GRIMPEREAU VIOLET DU SÉNÉGAL. *V.* SOUI-MANGA VIOLET A POITRINE ROUGE.

GRIMPEREAUX. OIS. Nom que Vieillot a imposé à une famille qui comprend une partie des Anysodactyles de la méthode de Temminck, et que Cuvier, dans son Règne Animal, appelle Grimpeurs.

GRIMPEUR. OIS. Espèce du genre Échelet. *V.* ce mot.

GRIMPEURS. MAM. et REPT. Blainville donne ce nom à l'un des sous-ordres de Rongeurs, dans son Prodrome, où il appelle aussi Grimpeurs une sous-division d'Ophidiens.

GRIMPEURS. OIS. *V.* GRIMPEREAUX.

GRIMPIC. *Picolaptes.* OIS. Genre de l'ordre des Anisodactyles, institué par Lesson aux dépens des Picucules, avec les caractères suivants : bec un peu plus long que la tête, peu recourbé, très-aplati et très-mince sur les côtés, à bords entiers ; mandibule supérieure un peu plus longue que l'inférieure, et terminée en pointe ; fosse nasale triangulaire, petite, basale et latérale ; narines longitudinales ; tarses scutellés et minces ; les deux doigts externes égaux et grêles ; queue moyenne, étagée, à rectrices terminées en pointe déjetée sur un côté ; ailes concaves, à deuxième et troisième rémiges plus longues. On voit d'après cela que les espèces du genre Grimpic doivent différer très-peu de celles du genre Picucule ; leurs mœurs ont également les plus grands rapports. Tous les Grimpics connus jusqu'à ce jour ont été apportés du Brésil et de la Californie.

GRIMPIC A GOUTTELETTES. *Picolaptes guttata*, Less., Cent. Zool., pl. 52. Parties supérieures d'un brun roussâtre, avec une petite tache d'un roux jaunâtre, bordée de noir, au centre de chaque plume ; manteau, tectrices alaires et caudales d'un brun roux ; rémiges et rectrices d'un roux pâle ; gorge, poitrine et parties inférieures brunâtres, avec de larges gouttelettes d'un blanc roussâtre, bordé de brun, ces gouttelettes sont plus allongées sur la poitrine et vers les flancs ; bec brunâtre ; tarses bruns. Taille, six pouces six lignes. Brésil.

GRIMPIC ZONÉ. *Picolaptes zonatus*, Less., Cent. Zool., pl. 70. Parties supérieures noires, rayées transversalement de blanc ; tête grise, avec une tache noire, triangulaire, au milieu de chaque plume ; croupion et tectrices caudales supérieures d'un roux vif, rayé de noir ; rémiges brunes, étroitement rayées de blanc ; rectrices brunâtres, rayées et tachetées de gris-blanchâtre et de roussâtre ; gorge, devant du cou et poitrine d'un blanc parsemé de gouttelettes noires ; abdomen, flancs, plumes tibiales et tectrices caudales inférieures d'un roux ferrugineux, pointillés de noir ; bec gris ; tarses jaunes. Taille, sept pouces. De la Californie.

GRIMPIC DE SPIX. *Picolaptes Spixii*, Less. ; *Dendrocolaptes tenuirostris*, Spix, pl. 91. Parties supérieures d'un brun roussâtre, avec des gouttelettes blanches ; gorge blanche ; abdomen flammé de brun et de blanc ; rectrices d'un roux de cannelle ; bec brun et blanc ; pieds brunâtres. Taille, six pouces. Brésil.

GRIMPIC A AURÉOLE. *Picolaptes coronatus*, Less. ; *Dendrocolaptes bivittatus*, Spix, pl. 90. Parties supérieures d'un roux de cannelle ; tête brune, cerclée de blanc ; parties inférieures blanches ; bec corné ; pieds bruns. Taille, six pouces. Du Brésil.

GRIMPIC A NUQUE ROUSSE. *Picolaptes rufinucha*, Less. Sommet de la tête d'un noir luisant et intense ; un large sourcil blanc qui, de chaque côté, s'étend sur les joues où il est bordé par un trait noir ; nuque d'un roux vif, se prolongeant en triangle sur le cou ; parties supérieures, ailes et queue bariolées de roux, de gris et de brun ; parties inférieures d'un blanc nuancé de roussâtre et pointillées de noir sur les flancs ; tectrices sous-caudales bariolées de brun et de blanc ; rémiges brunes, maillées de blanc à leur bord externe ; bec et pieds noirs. Taille, six pouces six lignes. Du Mexique.

GRINDELIE. *Grindelia.* BOT. Genre de la famille des Synanthérées, Corymbifères de Jussieu, et de la Syngénésie superflue, L., établi par Willdenow (Mém. de la Soc. d'Hist. natur. de Berlin, 1807 ; et *Enumer. Plant. Hort. Berol.*) et adopté par Kunth (*Nov. Gen.*

*et Spec. Plant. æquin.*, t. IV, p. 309) avec les caractères suivants : involucre composé de folioles nombreuses, imbriquées, oblongues, coriaces et surmontées d'un petit appendice subulé; réceptacle nu; calathide formée d'un disque dont les fleurons sont nombreux, tubuleux et hermaphrodites, et de rayons à fleurs en languettes et femelles; anthères nues à la base; akènes ovales et obliques, presque lenticulaires et à trois barbes très-glabres, roides et caduques. Les caractères assignés à ce genre par Cassini ne diffèrent des précédents qu'en ce que les anthères, suivant ce dernier botaniste, sont munies de deux appendices basilaires et remplies de pollen, différence qui doit suffire, ajoute Cassini, pour séparer du *Grindelia* le genre *Aurelia* ou *Donia* de R. Brown que ce dernier auteur lui-même a ensuite indiqué comme congénère du *Grindelia*. Cassini s'est opposé à ce rapprochement adopté par Kunth (*loc. cit.*), parce qu'indépendamment du caractère cité plus haut, l'*Aurelia* en présente un autre presque aussi important, celui d'avoir les squammellules de l'aigrette barbellulées. Il a placé le *Grindelia* dans la tribu des Astérées, à côté de l'*Aurelia*. Le genre *Demetria*, publié en 1816 par Lagasca, et fondé sur la plante qui a servi de type à Willdenow, pour établir le sien, ne doit être cité ici que comme synonyme.

La Grindélia inuloïde, *Grindelia inuloides*, Willd., est une plante herbacée, un peu ligneuse à sa base, originaire du plateau élevé du Mexique, et cultivée dans les jardins botaniques de l'Europe. Sa tige est rameuse, couverte de feuilles ovales-oblongues, aiguës, dentées et marquées de veines. Ses calathides sont composées de fleurs jaunes et solitaires au sommet des rameaux.

Le *Grindelia angustifolia*, Kunth, est une nouvelle espèce indigène du même pays que la précédente, et qui diffère de celle-ci par ses tiges simples, ses feuilles inférieures spatulées et ses feuilles supérieures linéaires, oblongues, dentées en scie et à une seule nervure.

GRINETTE. OIS. Synonyme de Râle de Genêt dans son jeune âge, que quelques auteurs ont placé au nombre des espèces, sous la nom de Poule sultane tachetée. *V.* Gallinule. Una espèce de Sylvie porta ce même nom. *V.* Sylvia.

GRINGETTE. OIS. Synonyme ancien de Perdrix de passage, qui paraît n'être qu'une variété très-petite en taille de la Perdrix grise. *V.* ce mot.

GRINGON. BOT. *V.* Fragon.

GRINSON. OIS. Syn. vulgaire de Pinson. *V.* Gros-Bec.

GRIOT. BOT. L'un des noms vulgaires du *Spartium purgans*.

GRIOTE. MIN. Nom vulgaire d'un Marbre coquillier qui est une sorte de Lumachelle, et qu'on exploite à Caunes dans la Montagne-Noire du département de l'Aude.

GRIOTTE. BOT. Variété de Cerises.

GRIOTTIER. BOT. L'espèce de Cerisier qui porte la Griotte. *V.* Cerisier.

GRIPART. OIS. Synonyme vulgaire de Grimpereau commun. *V.* Grimpereau.

GRIPPE. BOT. On donne vulgairement ce nom, dans le midi de la France, aux plantes à feuilles rudes et accrochantes, telles que les Borraginées, le *Galium Aparine*, etc.

GRISAIL. BOT. Nom vulgaire d'une variété, assez communément cultivée, du Peuplier blanc.

GRISALBIN. OIS. Espèce du genre Gros-Bec. *V.* ce mot.

GRISARD. MAM. L'un des noms vulgaires du Blaireau. *V.* ce mot.

GRISARD. OIS. Synonyme de Goëland à manteau noir, jeune. *V.* Mauve.

GRIS-BOCK. MAM. Espèce du genre Antilope. *V.* ce mot.

GRIS-DE-LIN. BOT. Nom vulgaire de l'*Iberis umbellata*.

GRISELETTE. OIS. Synonyme vulgaire de Pierre-Garin. *V.* Hirondelle de mer.

GRISELINIA. BOT. Necker a nommé ainsi le *Moutouchi* d'Aublet, genre de Légumineuses, reconnu comme congénère du Ptérocarpe. *V.* ce mot. Forster, dans son *Prodromus*, a donné aussi ce nom au genre qu'il avait d'abord appelé *Scopolia*, et qui servait déjà à désigner une autre plante.

GRISELLE. POIS. Nom vulgairement donné à divers Poissons, particulièrement à un Holàcanthe. *V.* ce mot.

GRISET. MAM. Le Maki gris, *Lemur cinereus*, Geoff. Saint-Hilaire, est ainsi nommé dans l'Histoire naturelle des Singes et des Makis d'Audebert. L'existence de cette espèce, regardée longtemps comme douteuse, paraît aujourd'hui certaine. *V.* Maki.

GRISET. OIS. Syn. vulgaire de Maronette. *V.* Gallinule. C'est aussi le nom que l'on donne en quelques endroits au Chardonneret jeune. *V.* Gros-Bec.

GRISET. *Notidanus*. POIS. Sous-genre de Squales. *V.* ce mot.

GRISET. BOT. L'un des noms vulgaires de l'Hippophaé. *V.* ce mot.

GRISETTE. OIS. Espèce du genre Alouette. C'est aussi le nom d'une Sylvie et de la Marouette. *V.* ces mots.

GRISETTE. INS. Nom donné par Geoffroy à un Lépidoptère du genre Hespérie (*Papilio Tages*, L.), et à une espèce de Charanson. Fourcroy a nommé aussi Grisette à zigzag, une Phalène, *Phalena crenata*.

GRISGRIS. BOT. La graine d'un Palmier qui paraît être le *Bactris minima* de Gærtner, a été décrite sous ce nom, par Jacquin, dans ses Plantes d'Amérique. A Saint-Domingue, on nomme aussi Gris-Gris le *Bucida Buceras*. *V.* Bucida.

GRISIN. OIS. Espèce du genre Synallax. *V.* ce mot. On désigne aussi sous le nom de Grisin, une espèce du genre Batara. *V.* ce mot.

GRISLAGINE. POIS. Espèce du genre Able. *V.* ce mot.

GRISLÉE. *Grislea*. BOT. Genre de la famille des Salicariées et de l'Octandrie Monogynie, L., établi par Læfling et Linné, et dont les caractères ont été exposés de la manière suivante par Kunth (*Nov. Gen. et Spec. Plant. æquin.*, t. VI, p. 185): calice campanulé, tubuleux, dont le limbe est coloré; il a huit ou dix dents, les quatre ou cinq extérieures plus courtes; quatre ou cinq pétales égaux, onguiculés, insérés sur le limbe du

calice entre les dents intérieures; huit ou dix étamines disposées sur un seul rang, saillantes et insérées au-dessus de la base du calice; leurs filets sont libres, leurs anthères biloculaires, attachées par le dos et déhiscentes longitudinalement; ovaire supère, sessile, biloculaire, muni d'un placenta central, attaché par une cloison à la paroi interne, renfermant un grand nombre d'ovules; style terminal, saillant, surmonté d'un stigmate simple et obtus; fruit globuleux ou elliptique, recouvert par le calice persistant, membraneux, indéhiscent? Les Grislées sont des arbres ou arbrisseaux non piquants, à tiges effilées, à feuilles opposées, très-entières, marquées en dessous de points glanduleux. Les fleurs sont pédicellées et disposées en corymbes axillaires et opposés. Le *Grislea secunda*, L., type du genre, croît près de Caracas, dans l'Amérique méridionale, où les habitants lui donnent le nom d'*Indiecito*. Roxburgh (Corom., I, tab. 3) a décrit et figuré sous le nom de *Grislea tomentosa*, le *Lythrum fruticosum*, L., que Salisbury (*Parad.*, tab. 42) a érigé en genre distinct, et décrit sous le nom de *Woodfordia floribunda*. C'est un arbrisseau qui croît sur les collines de l'empire chinois.

GRISOLA. OIS. Synonyme du Sizerin. *V.* GROS-BEC.

GRIS-OLIVE. OIS. Espèce du genre Tangara. *V.* ce mot.

GRISON. MAM. Ce nom a été donné à plusieurs animaux, particulièrement à l'Ane, à un Singe placé par Geoffroy dans son genre Lagotriche, ainsi qu'à une espèce du genre Glouton.

GRISON. REPT. Espèce du genre Couleuvre. *V.* ce mot.

GRISON. POIS. Les pêcheurs donnent ce nom à une espèce du genre Labre.

GRISONNETTE. INS. Nom vulgaire imposé par Fourcroy à une espèce du genre Phalène.

GRISOU. MIN. *V.* GAZ HYDROGÈNE CARBURÉ OU CARBONÉ.

GRIS-PENDART. OIS. Synonyme vulgaire de la Pie-Grièche. *V.* ce mot.

GRIS-PERLÉ. BOT. (*Champignons*.) Nom vulgaire donné par Paulet à une espèce de Champignon vénéneux du genre Agaric, et qu'il regarde comme l'*Agaricus pustulatus* de Scopoli.

GRITADORES. OIS. Syn. vulgaire de Grive. *V.* MERLE.

GRITTONE. OIS. Nom d'un Faisan du Mexique, dont on n'a point encore donné une description exacte.

GRIVE. OIS. Espèce du genre Merle. *V.* ce mot.

GRIVE. POIS. Nom vulgaire du *Labrus pavo*, espèce du genre Labre. *V.* ce mot.

GRIVE. MOLL. De vulgaire qu'il était, ce nom a été employé par Lamarck pour désigner le *Cypræa Turdus*. On s'en sert aussi ordinairement pour le *Nerita exuvia*, L., que l'on nomme encore quelquefois Grive à vives arêtes.

GRIVE D'EAU. OIS. *V.* CHEVALIER.

GRIVE DE BOHÊME. OIS. Synonyme vulgaire de Jaseur. *V.* ce mot.

GRIVE DE MER. OIS. Synonyme vulgaire de Combattant, L. *V.* BÉCASSEAU.

GRIVELE. OIS. Espèce du genre Chevalier. On a aussi donné ce nom à un Philedon et à un Fourmilier. *V.* ces mots.

GRIVELÉS OU MOUCHETÉS. BOT. Paulet donne ces noms à une famille d'Agarics qu'il caractérise par la bigarrure des teintes et des mouchetures. Le Grivelé visqueux passe pour un Champignon fort dangereux.

GRIVELETTE. OIS. Espèce du genre Merle. *V.* ce mot.

GRIVELIN. OIS. Espèce du genre Gros-Bec. *V.* ce mot.

GRIVELIN A CRAVATE. OIS. Synonyme de Gros-Bec Nonette. *V.* ce mot.

GRIVEROU. OIS. Espèce du genre Merle. *V.* ce mot.

GRIVET OU GROVET. MAM. Espèce de Guenon. *V.* ce mot.

GRIVETINE. OIS. Espèce du genre Sylvie. *V.* ce mot.

GRIVETTE. OIS. Espèce du genre Merle. *V.* ce mot.

GROBYE. *Grobya*. BOT. Genre de la famille des Orchidées, et de la Gynandrie Monandrie de Linné, établi par Lindley qui l'a dédié, comme un témoignage public de reconnaissance, à lord Grey ou Groby, l'un des protecteurs les plus ardents de l'horticulture, et qui lui-même fait de la culture des Orchidées un délassement à ses honorables travaux administratifs. Le genre *Cymbidium* est celui dont le *Grobia* se rapproche le plus, mais ce dernier présente pour caractères distinctifs: d'abord des sépales, réunis par leur base, ensuite des pétales amples et larges, en troisième lieu un labelle uni où ne se retrouvent plus les lignes élevées et parallèles que l'on remarque dans les Cymbidiers; enfin des masses polliniques attachées à la glande par deux caudicules distinctes. LA GROBYE D'AMHERST, *Grobya Amherstiæ*, Lynd., Botan. regist., 1740, a les pseudobulbes ovales, cylindriques, divisés dans leur circonférence par des lignes annulaires ou cicatrices peu prononcées; ils sont en outre impressionnés de demi-stries creusées dans le sens de la longueur de ces pseudobulbes dont la couleur est le vert gai, brillant. Un cylindre vaginal, cannelé, ordinairement courbé, composé de trois rangées d'écailles brunes et dentées, enveloppe à leur naissance quatre ou cinq feuilles linéaires, étroites, aiguës, striées et d'une consistance assez molle; ces feuilles sont d'un jaune presque glauque à leur base, jaunâtres à l'extrémité. Une grappe pendante, composée d'un grand nombre de fleurs, et longue de trois pouces ou plus, termine une sorte de hampe cylindrique, un peu plus longue que le pseudobulbe qui s'échappe de sa base. Le périanthe est à deux lèvres étalées; les sépales latéraux sont connés à leur base, placés en dessous du labelle et un peu en forme de croissant: leur couleur est uniforme, d'un brun ochracé, fort pâle; les pétales sont dilatés, dressés, connivents, beaucoup plus grands que le sépale intermédiaire qui déjà dépasse les deux latéraux, d'un brun pourpré, orné de plusieurs séries de points d'une nuance plus obscure. Le labelle est libre, nu, cunéiforme, avec son sommet divisé en cinq lobes arrondis dont les deux extérieurs plus grands et le médian très-petit; il est d'un pourpre très-foncé, ascendant, moins grand que les sépales et articulé avec la base du gynostème. Celui-ci est dressé, semi-cylindrique, arqué, plus épais inférieurement, jaunâtre, rayé de pourpre à l'intérieur. Les deux masses polliniques sont lobées postérieurement et adnées à la glande, qui est ovale, par deux petites caudicules. Cette Orchidée est originaire du Brésil.

GRŒMIA. BOT. Même chose que *Græmia*. *V.* GAEMIR.

GROGNANT, GRONDIN ET GRONEAU. POIS. Ces noms

ont été donnés à plusieurs espèces de Trigles. *V.* ce mot.

GROGNEMENT. MAM. La voix du Sanglier et du Cochon. On lui compare les voix de divers autres animaux. On prétend que l'Hippopotame fait entendre un Grognement.

GROGNEUR. MAM. On donne ce nom à une Mouffette du Chili.

GROGNEUR ET GROGNARD. POIS. Espèce du genre Batrachoïde. *V.* ce mot.

GROIN. ZOOL. Ce nom, qui désigne l'extrémité du museau dans les Cochons, a été donné comme spécifique au *Lutjanus rostratus*.

GROIN DE COCHON. BOT. L'un des noms vulgaires de l'*Ixia bulbocodium*.

GROLLE. OIS. Syn. vulgaire de quelques espèces du genre Corbeau. *V.* ce mot.

GROMPHENA. OIS. Synonyme de Flammant. *V.* PHÉNICOPTÈRE.

GRONA. BOT. Genre de la famille des Légumineuses et de la Diandrie Décandrie, établi par Loureiro (*Flor. Cochinchin.*, édit. Willd., p. 561) qui l'a ainsi caractérisé : calice persistant, à quatre segments presque égaux, le supérieur échancré; étendard de la corolle obcordé, plus grand que les ailes qui sont obtuses; carène infléchie, concave, soudée jusque vers son milieu avec les deux ailes, et s'écartant en dessus de manière à former une sorte de caverne; légume linéaire, droit, comprimé, acuminé, hérissé et renfermant plusieurs graines petites, comprimées et réniformes.

L'unique espèce de ce genre sur les caractères duquel il est permis de conserver quelques doutes, croît sur les collines de la Cochinchine. Le *Grona repens* a une tige suffrutescente, rampante, garnie de feuilles ovales, très-entières, alternes, pétiolées et accompagnées de stipules subulées. Ses fleurs sont purpurines et disposées en épis dressés, axillaires et terminaux.

GRONAU ou GRONEAU. POIS. *V.* GROGNANT.

GRONDEUR. POIS. Même chose que Grondin, Grognard, etc. *V.* ces mots.

GRONDIN. POIS. *V.* GROGNANT. On donne aussi ce nom à la Vieille au Sénégal.

GRONEAU. POIS. *V.* GRONAU.

GRONLARD. OIS. Synonyme vulgaire de Bouvreuil commun. *V.* BOUVREUIL.

GRONOPE. *Gronops.* INS. Coléoptères tétramères; genre de la famille des Rhynchophores, institué par Schoonherr qui lui assigne pour caractères : antennes courtes et fortes, coudées, composées de douze articles dont le premier le plus long et obconique, les cinq suivants transverses, serrés, le septième beaucoup plus épais et la massue grande et ovale; trompe courte, épaisse, peu arquée et plane en dessus; yeux oblongs et grands; corselet cylindrique, légèrement bisinué à sa base, prolongé vers le milieu antérieurement, et un peu lobé en dessous des yeux; élytres oblongues, sublinéaires, un peu arrondies à leur base, avec les épaules obtusément anguleuses, l'extrémité arrondie et calleuse; pieds mutiques, jambes droites; tarses rétrécis. Le type de ce genre est le *Curculio lunatus*, Fabr.; il est noir, couvert d'écailles cendrées; il a trois points sur le corselet, trois lignes élevées sur les élytres et un double callus aux épaules. On le trouve au nord de l'Europe.

GRONOVE. *Gronovia.* BOT. Genre de la famille des Cucurbitacées et de la Pentandrie Monogynie, L., établi par Houston et Linné, et ainsi caractérisé : calice campanulé et divisé au delà de la moitié en cinq découpures droites et lancéolées; cinq pétales extrêmement petits, arrondis et insérés entre les divisions du calice; cinq étamines attachées sur le calice, alternes avec les pétales; ovaire inférieur surmonté d'un style long et filiforme et d'un stigmate obtus; baie sèche, petite, arrondie, colorée et monosperme. Les organes décrits ici comme des pétales sont appelés écailles par le professeur Jussieu qui a rangé les Cucurbitacées parmi ses Dicotylédones apétales.

GRONOVE GRIMPANTE, *Gronovia scandens*, L. et Lamarck, Illustr., tab. 144. C'est une plante à tiges herbacées, grimpantes, fort rameuses, hérissées d'aspérités crochues, et prenant une grande extension en s'accrochant aux plantes voisines par le moyen des vrilles dont elles sont garnies. Les feuilles sont alternes, pétiolées, palmées, anguleuses et cordées à leur base. Les fleurs sont petites et d'un jaune verdâtre; elles naissent aux aisselles des feuilles, et sont portées sur des pédoncules divisés presque en corymbes. Cette plante est indigène de l'Amérique méridionale, et on la cultive en Europe, dans les jardins de botanique.

GRONOVIENNE. REPT. Espèce du genre Couleuvre. *V.* ce mot.

GROS, GROSSE. ZOOL. BOT. Ainsi que l'adjectif GRAND, GRANDE, les mots Gros et Grosse sont devenus spécifiques comparativement; ainsi l'on trouve désignés par :

GROS ARGENTIN (Pois.), le Gymnètre de Lacépède dans les mers de Nice, selon Risso.

GROS-BEC (Ois.). *V.* ce mot qu'on a étendu aux Toucans à la Guiane.

GROS-BILL (Ois.), le *Loxia curvirostra* dans Latham.

GROS-BLEU (Ois.), une espèce de Gros-Bec.

GROS-COLAS (Ois.), le Goéland à manteau noir.

GROSSE-GORGE (Ois.), le Combattant.

GROSSE-GRIVE (Ois.), la Draine.

GROS-GUILLAUME (Bot.), une variété de Vigne.

GROS-GUILLERI (Ois.), le Moineau domestique mâle.

GROSSE-MÉSANGE (Ois.), la Mésange charbonnière, dans les planches enluminées de Buffon. Brisson nomme Grosse-Mésange bleue, la Mésange azurée.

GROS-MIAULARD (Ois.), le Goéland à manteau gris.

GROS-MONDAIN (Ois.), une variété de Pigeon.

GROS-NEZ (Rept. Oph.), une espèce du genre Couleuvre.

GROS-ŒIL (Pois.), une espèce du genre Denté.

GROS-PILLERI (Ois.), la même chose que Gros-Guilleri.

GROS-PINSON (Ois.), le Gros-Bec ordinaire, type du genre qui porte ce nom.

GROSSE-PIVOINE (Ois.), le *Loxia enucleator*.

GROSSE-QUEUE (Ois.), peut-être la Bergeronnette à collier.

GROS-SAIGNE (Bot.), peut-être par corruption de Gros-Seigle, une variété de Froment barbu, mais pauvre, que l'on cultive dans quelques contrées de l'Aquitanique.

Grosse-Tête (Ois.), le Bouvreuil et le Gros-Bec ordinaire.

Grosse-Tête (Rept. Oph.), une espèce du genre Couleuvre.

Gros-Ventre (Pois.), les Tétrodons et les Diodons dans la plupart des colonies françaises.

Gros-Verdier (Ois.), le Proyer.

Gros-Yeux (Pois.), une espèce du genre Anableps, etc.

GROS-BEC. ois. *Coccothraustes*, Bris.; *Fringilla*, Illig.; *Loxia*, Lath. Genre de l'ordre des Granivores. Caractères : bec court, robuste, bombé, droit et conique en tout sens; mandibule supérieure renflée, légèrement inclinée à la pointe, souvent prolongée anguleusement entre les plumes du front; narines placées près de la base du bec, derrière l'élévation cornée de la partie bombée, rondes, presque totalement cachées par les plumes frontales; quatre doigts, trois devant entièrement divisés, l'intermédiaire plus long que le tarse; ailes courtes, les deux ou trois premières rémiges étagées, la troisième ou la quatrième la plus longue.

Il n'est point de genre plus nombreux en espèces et dont les individus soient plus multipliés que celui des Gros-Becs. En vain a-t-on cherché des caractères qui pussent établir des coupes, des divisions, afin d'abréger et de rendre moins fastidieuse l'étude de ces innombrables cohortes; des transitions insensibles d'une espèce à l'autre, ont toujours fait échouer les tentatives des méthodistes, et malgré les soins qu'ont exigés de leurs auteurs les formations successives des genres Fringille, Pinson, Moineau, Loxie, Chardonneret, Linote, Veuve, Passerine, Pitylus, etc., on est forcé, ne trouvant point de lignes de démarcation, à ne voir dans tout cela que des Gros-Becs. Peut-être, à la rigueur, devrait-on encore y joindre, comme l'a fait Illiger, les Bouvreuils dont les caractères distinctifs ne sont guère plus tranchés; mais il existe parmi ces derniers un air de famille, un *facies* particulier qui empêche de les confondre avec les Gros-Becs. Temminck a proposé, pour aider la classification des Gros-Becs, de diviser le genre en trois sections qui comprendraient : la première, les Laticônes; la seconde, les Brévicônes, et la troisième, les Longicônes. On sent qu'il est ici question de la forme du bec; mais cette division, moins importante à la vérité que celle des genres, est-elle plus admissible? C'est une question que l'analyse et l'embarras de l'observateur ont plus d'une fois résolue négativement. Les Gros-Becs font leur nourriture principale de graines, dont ils séparent l'enveloppe corticale, souvent très-dure, avec beaucoup d'adresse; ils y joignent, mais rarement, l'usage des larves et des insectes. Hors le temps des amours, grand nombre d'entre eux vivent en société; ils renouvellent une et même deux fois leur ponte par année. La plupart des mâles éprouvent une double mue, et prennent dans la saison des amours une robe très-éclatante, qui ne ressemble quelquefois en rien à leur plumage d'hiver. La beauté de leur robe et, dans plusieurs, la mélodie de leur chant les font rechercher des amateurs; ils se soumettent facilement à la captivité et semblent même reconnaître la main qui les nourrit.

Gros-Bec d'Abyssinie. *V.* Tisserin a tête noire.

Gros-Bec Acalanthe. *V.* Psittacin Acalanthe.

Gros-Bec agréable. *Fringilla amœna*, Say; ch. Bonap. Am. Orn., 1, pl. 6, fig. 5. Tête, cou et croupion d'un bleu d'azur; dos d'un bleu cendré très-foncé; petites tectrices alaires bleues, les moyennes blanches, ce qui forme sur le haut de l'aile une large bande; grandes tectrices et rémiges noirâtres, bordées de bleu-cendré; poitrine d'un rouge rosé; parties inférieures blanches; bec et pieds bruns. Taille, cinq pouces. De l'Amérique du Nord.

Gros-Bec agripenne. *V.* Oryzivore.

Gros-Bec aux ailes bleues. *Loxia fascinans*, Lath. Parties supérieures d'un brun noir, avec les tectrices alaires d'un bleu foncé, et l'origine des rémiges blanche; une bande blanche sur le milieu de l'aile; parties inférieures brunâtres; rectrices bleuâtres; bec et pieds bleus. Taille, six pouces et demi. De la Nouvelle-Hollande.

Gros-Bec aux ailes noires et blanches. *Coccothraustes leucoptera*, Vieil. Parties supérieures bleues, nuancées de noirâtre; ailes noires, avec une bande blanche, interrompue à la base; queue noire. Taille, cinq pouces. Amérique méridionale.

Gros-Bec Amandava ou piqueté. *Fringilla Amandava*, Lath., Vieill., Ois. ch., pl. 1 et 2. Parties supérieures brunes; front, joues et menton d'un jaune varié de rouge; tectrices caudales d'un rouge obscur; parties inférieures d'un brun foncé; abdomen noir, quelques points blancs répandus çà et là dans le plumage d'amour; parties supérieures d'un rouge foncé; rémiges brunes, tectrices noires, les latérales terminées de blanc; des points blancs sur les parties principales du corps, dont les inférieures sont d'un fauve rougeâtre avec un trait noir à la gorge. Taille, quatre pouces. Du Bengale.

Gros-Bec d'Amérique. *V.* Gros-Bec jaune.

Gros-Bec d'Angola. *Loxia erythrocephala*, Lath. Parties supérieures d'un gris noirâtre, nuancé de bleu; tête et gorge rouges; queue étagée; bec et pieds rougeâtres. Taille, cinq pouces.

Gros-Bec d'Ardennes. *Fringilla Montifringilla*, L.; *Fringilla flammea*, Beseke; *Fringilla lulensis*, Gmel. Tête, joues, nuque, côtés du cou et haut du dos variés de cendré et de noir brillant; scapulaires, tectrices alaires, devant du cou et poitrine d'un roux orangé, de même qu'une bande sur les ailes qui ont en outre une tache blanche; parties inférieures et croupion d'un blanc pur; flancs noirâtres, tachetés de noir; rectrices noires, les deux intermédiaires bordées de roux-cendré. Dans le temps des amours, la tête est entièrement d'un noir luisant. La femelle a le sommet de la tête d'un roux cendré, avec une bande noire au-dessus des yeux, les joues et le haut du cou cendrés, la poitrine orangée. Les jeunes ont souvent la gorge blanche. Taille, six pouces et demi. D'Europe.

Gros-Bec asiatique. *Loxia asiatica*, Lath. Parties supérieures d'un cendré rougeâtre; les inférieures cendrées, avec le ventre d'un rouge pâle; tête noire ainsi que les ailes et l'extrémité de la queue; bec jaune; pieds rouges. Taille, cinq pouces et demi. De la Chine.

Gros-Bec d'Asie. *V.* Gros-Bec asiatique.

Gros-Bec Astrild. *Loxia Astrild*, Lath., Vieill.,

Ois. eh., pl. 12. Tout le plumage finement rayé de gris et de brun; parties inférieures nuancées de rouge; un trait de chaque côté de la tête et bec d'un rouge vif; ailes, queue et pieds bruns. Taille, quatre pouces et demi. D'Afrique.

Gros-Bec atrocéphale. *Fringilla atrocephala*, Mil. Parties supérieures d'un cendré bleuâtre; tête, nuque, rémiges, rectrices et milieu de la gorge noirs; parties inférieures blanches; poitrine jaune. Taille, cinq pouces. Amérique méridionale.

Gros-Bec auréole. *V.* Bruant auréole.

Gros-Bec automnal. *Fringilla autumnalis*, Lath. Le plumage verdâtre, avec le sommet de la tête roux et l'abdomen d'un rouge brun. Taille, cinq pouces. Amérique méridionale.

Gros-Bec Azulam. *Loxia Cynnea*, Lath., Vieill., Ois. ch., pl. 64. Plumage bleu, avec le front, les ailes et la queue noirs; sommet de la tête, côtés de la gorge et poignets bleuâtres; bec d'un bleu cendré. Taille, six pouces. De l'Amérique méridionale.

Gros-Bec azu-rouge. *Fringilla bicolor*, Vieill., Ois. ch., pl. 19. Parties supérieures d'un violet irisé; un trait bleu de chaque côté de la tête; ailes mordorées; rectrices noires, frangées de bleu; parties inférieures et pieds rouges. Taille, cinq pouces. D'Afrique.

Gros-Bec azu-vert. *Fringilla tricolor*, Vieill., Ois. ch., pl. 20. Parties supérieures d'un vert olive; les inférieures ainsi que le sommet de la tête d'un bleu azuré; croupion rouge; rectrices intermédiaires un peu plus longues que les autres. La femelle est d'un cendré olivâtre, avec les parties inférieures et le sommet de la tête d'un bleu cendré; elle a toutes les rectrices égales. Taille, cinq pouces. De Timor.

Gros-Bec Baglafecht. *V.* Tisserin Baglafecht.

Gros-Bec balancrok, Azzara et Vieillot. Parties supérieures noirâtres, variées de brun, avec les tectrices alaires bordées de jaune-vif et de jaune-verdâtre; rémiges bordées de roux; rectrices noires, les deux intermédiaires rousses dans leur moitié; parties inférieures d'un cendré bleuâtre. Taille, quatre pouces. Amérique méridionale.

Gros-Bec a bandes. *Fringilla grammaca*, Say; ch. Bonap., Am. Ornit., 1, pl. 5, fig. 3. Sa tête est noire, marquée sur le sommet de trois bandes longitudinales grisâtres; un trait de la même nuance sous chaque œil; un large trait arqué blanchâtre partant de la commissure du bec; oreilles d'un brun marron foncé; menton blanc, encadré de noir; un trait noir interrompu sur la poitrine qui est d'un gris-rougeâtre clair; parties inférieures blanchâtres; plumes du dos et scapulaires brunes, bordées de cendré; tectrices alaires et rémiges brunes, avec le bord externe cendré: les grandes rémiges sont blanches à leur origine; rectrices brunes, bordées de cendré, le bord des plus externes est blanc; bec et pieds brunâtres. Taille, six pouces. Des parties montueuses et boisées des États-Unis.

Gros-Bec beau-marquet. *Fringilla elegans*, Lath., Vieill., Ois. ch., pl. 25. Parties supérieures d'un vert olive; front et gorge rouges; sommet de la tête et dessus du cou gris; poitrine rayée de noir, de vert et de blanc; abdomen blanc; rectrices d'un rouge obscur; croupion et pieds rougeâtres. Taille, quatre pouces et demi. D'Afrique.

Gros-Bec a bec rouge. *Emberiza quelea*, L.; *Loxia sanguinirostris*, Cuv., Buff., pl. enl. 183, f. 2. Parties supérieures variées de noir et de brun, les inférieures d'un cendré lavé de rougeâtre; bec et gorge rouges; pieds rougeâtres. Taille, quatre pouces et demi. D'Afrique.

Gros-Bec a bec rouge des États-Unis. *Fringilla pusilla*, Vils.; *Passerina pusilla*, Vieill. Parties supérieures cendrées, variées de noirâtre; sommet de la tête roux, avec trois raies longitudinales cendrées; cou, gorge, poitrine et flancs roux; menton gris; abdomen blanchâtre; bec rouge; pieds jaunâtres. Taille, cinq pouces.

Gros-Bec du Bengale. *V.* Gros-Bec Orchef.

Gros-Bec Bengali Amandava. *V.* Gros-Bec Amandava.

Gros-Bec Bengali brun. *V.* Gros-Bec Amandava, jeune.

Gros-Bec Bengali cendré. *V.* Gros-Bec cendré.

Gros-Bec Bengali chanteur. *V.* Gros-Bec chanteur.

Gros-Bec Bengali a cou brun. *V.* Gros-Bec a cou brun.

Gros-Bec Bengali enflammé. *V.* Gros-Bec enflammé.

Gros-Bec Bengali gris-bleu. *V.* Gros-Bec gris-bleu.

Gros-Bec Bengali impérial. *V.* Gros-Bec impérial.

Gros-Bec Bengali a joues orangées. *V.* Gros-Bec a joues orangées.

Gros-Bec Bengali Mariposa. *V.* Gros-Bec Mariposa.

Gros-Bec Bengali moucheté. *V.* Gros-Bec moucheté.

Gros-Bec Bengali a oreilles blanches. *V.* Gros-Bec a oreilles blanches.

Gros-Bec Bengali Perrein. *V.* Gros-Bec Perrein.

Gros-Bec Bengali piqueté. *V.* Gros-Bec piqueté.

Gros-Bec Bengali a tête d'azur. *V.* Gros-Bec a tête d'azur.

Gros-Bec Bengali tigré. *V.* Gros-Bec tigré.

Gros-Bec Bengali vert. *V.* Gros-Bec vert a ventre rougeatre.

Gros-Bec bleu. *Emberiza Cynnea*, Lath.; *Passerina Cynnea*, Vieill. Tout le plumage varié de brun, de noirâtre, de cendré et de verdâtre, avec du bleu sur la poitrine et à l'extérieur des rémiges. En plumage d'amour, le mâle est d'un bleu d'outre-mer qui prend une nuance verdâtre sous le corps; il a les ailes et la queue noires, avec chaque plume bordée de bleu-verdâtre. Taille, quatre pouces. De l'Amérique septentrionale.

Gros-Bec bleu d'acier. *V.* Gros-Bec Tarin bleu d'acier.

Gros-Bec bleu d'Amérique. *V.* Bouvreuil bleu a gorge blanche.

Gros-Bec bleu d'Angola. *V.* Gros-Bec Azulam.

Gros-Bec bleu de Cayenne. *Tanagra cœrulea*, Lath. Plumage bleu; bec noir; pieds d'un bleu violet. Taille, cinq pouces.

Gros-Bec bleu du Chili. *Fringilla diuca*, Lath. Tout le plumage bleu, avec la gorge blanche. Taille, quatre pouces et demi.

Gros-Bec bleu des États-Unis. *Loxia cœrulea*, Lath. Tout le plumage bleu, avec l'origine des plumes

noire; rémiges et rectrices noirâtres, frangées de bleu; bec noir; pieds bruns. Taille, six pouces. Les jeunes ont le plumage varié de gris-bleuâtre et de brun.

Gros-Bec de Bologne. *Fringilla Bononiensis*, Gmel. *V.* Gros-Bec Soulcie.

Gros-Bec de Bologne a queue blanche. *Fringilla leucura*, Lath. Variété du Gros-Bec Soulcie.

Gros-Bec Bonan. *Fringilla Jamaica*, Lath. Parties supérieures d'un bleu obscur, les inférieures d'un bleu plus clair avec le ventre varié de jaune; tectrices alaires, rémiges et rectrices d'un bleu verdâtre; bec et pieds noirs. Taille, quatre pouces.

Gros-Bec Bonjour Commandeur. *V.* Bruant du Cap.

Gros-Bec boréal. On donne quelquefois ce nom au Gros-Bec Sizerin.

Gros-Bec boréal. *Fringilla borealis*, Temm. Gorge et lorum noirs; dessus de la tête et front rouges; devant du cou, poitrine et croupion d'un rouge rose; parties inférieures blanches; occiput et nuque d'un blanc roussâtre, avec des traits noirâtres; des taches longitudinales noirâtres, liserées de blanc sur le dos; rémiges et rectrices brunes, liserées de blanc; bec jaune. Taille, cinq pouces. Europe.

Gros-Bec Bouvreet. *V.* Bouvreuil.

Gros-Bec du Brésil. *V.* Gros-Bec Grivelin.

Gros-Bec des broussailles. *Passerina dumetorum*, Vieill. Parties supérieures brunâtres, tachetées de noir; un trait blanc au-dessus de l'œil; rémiges et rectrices noirâtres; parties inférieures cendrées, avec le ventre blanc et les flancs roux; bec et pieds bruns. Taille, cinq pouces. Amérique septentrionale.

Gros-Bec brun. *Fringilla atra*, L.; *Fringilla obscura*, Lath. Plumage d'un brun noirâtre, plus clair sur la poitrine et le croupion ainsi qu'à la frange des plumes; bec cendré; pieds brunâtres. Taille, quatre pouces.

Gros-Bec brun a bec jaune. *Fringilla flavirostris*, Lath. *V.* Gros-Bec Sizerin.

Gros-Bec Brunoir. *Loxia bicolor*, Lath. Parties supérieures d'un brun foncé, avec le bord de chaque plume d'un brun roux; parties inférieures d'un rouge orangé; bec blanc; pieds bruns. Taille, trois pouces un quart. De l'Inde.

Gros-Bec Cabaret. *Linaria rufescens*, Vieill. *V.* Gros-Bec Sizerin.

Gros-Bec Cafre. *Loxia Cafra*, Lath. Tout le plumage cendré. En robe d'amour, le mâle est d'un beau noir soyeux, à l'exception des ailes qui sont blanches avec une tache rouge-foncé, et des rémiges qui sont brunes, bordées de blanc; bec et pieds cendrés. Taille, six pouces.

Gros-Bec du Canada. *V.* Bouvreuil dur-bec.

Gros-Bec Caniceps. *Carduelis Caniceps*, Vig. Parties supérieures d'un brun très-pâle; ailes et queue noires; un cercle rouge, assez étroit, entourant la base du bec et la partie antérieure du front; une raie d'un jaune doré sur les tectrices alaires; la poitrine, quelques taches sur les ailes, le croupion, le bas de l'abdomen, le bord interne des rectrices latérales et l'extrémité des intermédiaires, d'un blanc pur; bec brun; pieds noirs. Taille, cinq pouces. Des monts Hymalaya.

Gros-Bec du cap de Bonne-Espérance. *Loxia sulfurata*, Lath. Parties supérieures, poitrine et jambes d'un vert d'olive; les inférieures, la gorge et un trait oculaire jaunes; rémiges et rectrices brunes, bordées de vert; bec et pieds bruns. Taille, six pouces.

Gros-Bec du Cap. *Emberiza Capensis*, Lath. *V.* Bruant du Cap.

Gros-Bec Capi. *Fringilla erythronotos*, Temm. Parties supérieures d'un vert olive; joues et gorge noires; tête grise; croupion rouge; parties inférieures d'un blanc grisâtre; mandibule supérieure noire; pieds bruns. Taille, quatre pouces. D'Afrique.

Gros-Bec Capi a fraise. *Fringilla ornata*, Temm. *V.* Gros-Bec élégant.

Gros-Bec Cardelina. *Fringilla erythrocephala*, Lath., Vieillot, Ois. ch., pl. 28. Parties supérieures brunes, variées de verdâtre; tête et croupion d'un rouge vif, ainsi que le devant du cou et la gorge; un trait noir sur l'œil; rémiges et rectrices brunes, terminées de vert. Taille, quatre pouces et demi. De l'Ile-de-France.

Gros-Bec Cardinal huppé. *Loxia Cardinalis*. Plumage rouge, plus foncé sur les ailes et la queue; une huppe sur la nuque; tour du bec et menton noirs; bec et pieds rougeâtres. Taille, six pouces et demi. La femelle a les couleurs moins vives; les jeunes sont nuancés de brun-verdâtre. Amérique septentrionale.

Gros-Bec de la Caroline. *Fringilla Carolinensis*, Lath., Buff., pl. enl. 181, f. 2. Parties supérieures brunes, rayées de noirâtre; front noir; côtés, devant du cou et croupion rouges; rémiges noires; rectrices brunes, bordées de roux; parties inférieures noires, avec les flancs rougeâtres; poitrine fauve, avec une bande noire. Taille, cinq pouces.

Gros-Bec de Carthagène. *Fringilla Carthaginensis*, Lath. Parties supérieures cendrées, tachetées de brun et de jaune; les inférieures jaunâtres; bec et pieds brunâtres. Taille, cinq pouces. Amérique méridionale.

Gros-Bec Cacatototl. *Fringilla Cacatototl*, Lath. Parties supérieures variées de roussâtre et de brun; les inférieures blanchâtres; bec et pieds cendrés. Taille, quatre pouces. Du Mexique.

Gros-Bec du Caucase. *Loxia rubicilla*, Lath. Parties supérieures d'un rouge foncé, ainsi que le devant du cou et la poitrine, parsemés de taches triangulaires blanches; parties inférieures rosées, ondées de blanchâtre; tectrices alaires et rémiges brunes, bordées de rose. Taille, sept pouces et demi.

Gros-Bec de Cayenne. *V.* Bouvreuil Flavert.

Gros-Bec cendré. *Loxia cinerea*, Lath. Parties supérieures d'un brun cendré; les inférieures blanchâtres; une sorte de huppe sur la nuque; rectrices noires, bordées de blanc; bec blanchâtre; pieds rouges. Taille, sept pouces. De Java.

Gros-Bec cendré de la Chine. *V.* Gros-Bec Padda.

Gros-Bec cendré aux oreilles noires. *Fringilla nitida*, Lath. Parties supérieures grisâtres; une bande oculaire noire, qui descend sur les oreilles; rémiges d'un brun roux; parties inférieures blanchâtres, lavées de jaune sur les flancs; bec rougeâtre; pieds jaunes. Taille, cinq pouces. Nouvelle-Hollande.

Gros-Bec cendré du Sénégal. *Fringilla cinerea*, Vieill., Ois. ch., pl. 6. Parties supérieures cendrées, avec les ailes, le croupion et la queue plus obscurs; parties inférieures grises, lavées de rougeâtre sur la poitrine; de fines raies noires sur tout le corps; bec, sourcils et pieds rouges. Taille, quatre pouces.

Gros-Bec de Ceylan. *Fringilla Zeylonica*, Lath. Parties supérieures jaunes, avec le dos verdâtre; tête noire, ainsi que les rémiges et les rectrices; parties inférieures blanches; bec et pieds noirs. Taille, quatre pouces.

Gros-Bec changeant. *Coccothraustes mutans*, Vieill. Parties supérieures noirâtres, variées de brun et de blanc; les inférieures blanchâtres; ces nuances sont très-sujettes à varier, l'on trouve des individus presque noirs et d'autres chargés de beaucoup plus de blanc; bec et pieds noirâtres. Taille, quatre pouces. Amérique méridionale.

Gros-Bec chanteur. *Loxia canora*, Lath. Parties supérieures d'un vert cendré; les inférieures cendrées; joues brunes, bordées par un trait jaune, qui descend sur la gorge; bec noirâtre; pieds blanchâtres. Taille, quatre pouces et demi.

Gros-Bec chanteur du Sénégal. *Fringilla musica*, Vieill., Ois. ch., pl. 11. Parties supérieures grisâtres, avec un trait brun longitudinal sur chaque plume; tête, dos, poitrine et ventre d'une teinte plus foncée; rémiges et rectrices brunes. Taille, quatre pouces.

Gros-Bec chapeau roux. *Fringilla ruficapilla*, Lath. Parties supérieures noires; les inférieures cendrées; sommet de la tête et nuque roux, bordés de noir; front et joues blanchâtres, tiquetés de noir; rectrices d'un brun noirâtre; pieds bruns. Taille, cinq pouces. Patrie inconnue.

Gros-Bec Chardonneret. *Fringilla Carduelis*, L., Buff., pl. enlum. 4, fig. 1. Parties supérieures brunes; front et gorge cramoisis; joues, devant du cou et parties inférieures, d'un blanc pur; moitié supérieure de l'aile jaune, le reste noir, tacheté de blanc; queue noire, terminée de blanc; tour du bec, occiput et nuque noirs; bec blanchâtre. Taille, cinq pouces et demi. La femelle et les jeunes ont les couleurs ternes. D'Europe.

Gros-Bec Chardonneret d'Amérique. *V.* Gros-Bec jaune.

Gros-Bec Chardonneret du Canada. *V.* Gros-Bec jaune.

Gros-Bec Chardonneret écarlate. *V.* Gros-Bec écarlate.

Gros-Bec Chardonneret a face rouge. *V.* Gros-Bec a face rouge.

Gros-Bec Chardonneret jaune. *V.* Gros-Bec jaune.

Gros-Bec Chardonneret Olivarez. *V.* Gros-Bec Olivarez.

Gros-Bec Chardonneret Perroquet. *V.* Psittacin Acalautae.

Gros-Bec Chardonneret a quatre raies ou de Suède. *V.* Gros-Bec d'Ardennes, femelle.

Gros-Bec Chardonneret vert. *V.* Gros-Bec vert.

Gros-Bec de la Chine. *V.* Gros-Bec Tarin de la Chine.

Gros-Bec de la Chine (Son.). *V.* Gros Bec Mélanure.

Gros-Bec Chipiu. Azzara. Parties supérieures brunes, variées de jaune; les inférieures d'un jaune foncé, avec une tache blanche sur le ventre : sommet de la tête noirâtre, varié de jaune; trait oculaire jaune; rectrices noirâtres; bec cendré; pieds verdâtres. Taille, cinq pouces. Amérique méridionale.

Gros-Bec Chipiu balanceur. *V.* Gros-Bec balanceur.

Gros-Bec Chipiu Manicuré. *V.* Gros-Bec Manicuré.

Gros-Bec Chipiu a oreilles noires. *V.* Gros Bec a oreilles noires.

Gros-Bec Chipiu a tête rayée. *V.* Gros-Bec a tête rayée.

Gros-Bec chrysoptère. *Fringilla chrysoptera*, Vieill., Ois. ch., pl. 41. Tout le plumage brun, tacheté de gris, de roux et de blanc; en robe d'amour, le mâle est d'un beau noir velouté, avec le dos et la partie antérieure de l'aile d'un jaune d'or; les plumes de la tête ont une structure particulière, et les deux rectrices intermédiaires dépassent les autres de deux pouces. Taille, sept à neuf pouces. D'Afrique.

Gros-Bec Cini. *Fringilla Serinus*, L., Buff., pl. enl. 658, fig. 1. Parties supérieures olivâtres, nuancées de gris et tachetées de noirâtre; front, tour des yeux, joues et sourcils d'un jaune verdâtre; une bande olive sur les côtés du cou; croupion et poitrine jaunes, ondés de cendré; deux bandes d'un jaune verdâtre sur les ailes : parties inférieures d'un blanc jaunâtre, avec quelques traits bruns sur les flancs. Taille, quatre pouces et demi. D'Europe.

Gros-Bec Cisalpin. *Fringilla Cisalpina*, Temm. Parties supérieures variées de cendré, de brun et de noirâtre; les inférieures grisâtres; sommet de la tête, nuque et cou d'un brun marron vif; joues blanches; bec noir; pieds cendrés. La femelle a les couleurs moins vives; le sommet de la tête et la nuque d'un brun cendré clair. Taille, cinq pouces. D'Europe.

Gros-Bec a collier. *Coccothraustes collaris*, Vieill. Parties supérieures d'un cendré bleuâtre; ailes et queue brunes; trait oculaire et menton noirs; gorge blanche, avec un collier blanc au-dessus de la poitrine qui est cendrée; parties inférieures blanchâtres; bec jaune; pieds cendrés. Taille, quatre pouces et demi. Amérique méridionale.

Gros-Bec a collier noir. *Passerina collaris*, Vieill. *V.* Bruant a collier.

Gros-Bec a collier d'or. *Fringilla Paradisea*, V.; *Emberiza Paradisea*, Lath., Buff., pl. enlum. 194, fig. 1 et 2, Vieill., Ois. ch., pl. 37. Parties supérieures d'un brun orangé, tacheté de noirâtre; rémiges et rectrices brunes; tête variée de blanc et de noir; parties inférieures blanchâtres. Taille, cinq pouces. Dans le plumage d'amour, le mâle a la tête, le devant du cou et toutes les parties supérieures d'un beau noir; un large collier et la poitrine d'un jaune d'or foncé; l'abdomen blanchâtre; les deux rectrices intermédiaires sont extrêmement longues, relevées à leur base, ensuite recourbées et moirées dans toute leur longueur, qui est garnie de distance à autre de filaments ou appendices déliés. Deux autres rectrices ont une position respectivement verticale, et sont cannelées dans leur surface. D'Afrique.

Gros-Bec Conrasou. *Fringilla nitens*, L.; *Fringilla ultramarina*, Lath., Buff., pl. enl. 291. Parties supérieures d'un brun noirâtre, avec le bord des plumes cendré; les inférieures grisâtres; trois bandes d'un brun noirâtre sur la tête; rémiges et rectrices noirâtres, bordées de gris. Plumage d'amour du mâle entièrement d'un noir luisant à reflets bleus; bec et pieds rougeâtres. Taille, quatre pouces. D'Afrique.

Gros-Bec commun. *Loxia Coccothraustes*, Gmel., Buff., pl. enl. 99 et 100. Parties supérieures d'un brun foncé; tête et joues fauves; tour du bec noir, ainsi que la gorge; un collier cendré; une tache blanche sur l'aile; rectrices blanches, avec les barbes extérieures noirâtres; parties inférieures d'un roux vineux; bec et pieds cendrés. Taille, sept pouces. Les jeunes ont la gorge jaune; la tête d'un gris jaunâtre; les parties inférieures blanchâtres. D'Europe.

Gros-Bec de Coromandel. *Loxia Capensis*, Lath., Buff., pl. enl. 101, f. 1 et 659. Parties supérieures brunes, variées de gris et de noirâtre; les inférieures, ainsi que les côtés de la tête, et les tectrices caudales d'un blanc sale; rémiges et rectrices noires; tectrices alaires et croupion jaunes. Taille, six pouces. Le plumage d'amour du mâle est d'un noir soyeux, avec les scapulaires, le croupion, le bord des tectrices et des rémiges d'un brun-jaune doré.

Gros-Bec a cou brun. *Fringilla fuscicollis*, Lath. Parties supérieures cendrées, avec les ailes noirâtres; sommet de la tête, croupion et ventre verts; trait oculaire blanc; gorge d'un fauve roussâtre, plus foncé sur la poitrine; rectrices jaunes à l'origine, noires à l'extrémité; bec rouge; pieds jaunes. Taille, quatre pouces. De la Chine.

Gros-Bec a cou noir. *V.* Bruant a cou noir.

Gros-Bec couleur de brique. *Fringilla testacea*, Lath. Parties supérieures d'un brun rougeâtre, nuancé de noir; parties inférieures fauves; rémiges et rectrices brunes; bec rouge; pieds rougeâtres. Taille, cinq pouces et demi. Espèce douteuse.

Gros-Bec couleur d'ocre. *Fringilla ochracea*, Lath. Variété du Gros-Bec Moineau.

Gros-Bec couronné de noir. *V.* Bruant couronné de noir.

Gros-Bec a couronne bleue. *Fringilla cyanocephala*, Lath. Parties supérieures d'un brun rougeâtre; sommet de la tête et croupion bleus; parties inférieures jaunes, avec l'abdomen blanc; rémiges et rectrices noires; bec noirâtre, bordé de rouge; pieds brunâtres. Taille, sept pouces. D'Afrique.

Gros-Bec croisé. *Fringilla cruciger*, Temm., pl. color. 269, fig. 1. Front et sommet de la tête blanchâtres; joues blanches; parties supérieures d'un gris brunâtre, avec le milieu des plumes noir; tectrices alaires brunes, largement bordées de blanchâtre à l'extérieur; rémiges noires, bordées de brun; une large bande noire en croix, sur les parties inférieures dont les flancs sont d'un blanc grisâtre. Taille, quatre pouces et demi. Du Bengale.

Gros-Bec a croissant. *Fringilla arcuata*, Lath., Buff., pl. enl. 230, fig. 1. Parties supérieures d'un brun marron; tête, gorge et devant du cou noirs; un croissant blanc allant de l'œil jusque sous le cou; tectrices alaires noirâtres, terminées de blanc; rémiges et rectrices brunes, bordées de cendré. Taille, six pouces. D'Afrique.

Gros-Bec a croissant noir et jaune. *Fringilla torquata*. Parties supérieures rougeâtres avec le croupion d'un bleu pâle; ailes noires, avec une tache blanche vers l'extrémité qui est bleuâtre; parties inférieures jaunâtres; un croissant noir, bordé de jaune sur le cou; rectrices noires ainsi que le bec et les pieds. Taille, six pouces. Des Indes.

Gros-Bec a croupion jaune. *Loxia hordacea*, Lath. Parties supérieures fauves, avec les tempes blanches; scapulaires, jambes et parties inférieures cendrées; le reste du plumage noir. Taille, six pouces. De l'Inde.

Gros-Bec a croupion rouge. *Coccothraustes erythropygius*, V.; *Loxia cristata*, Gm. Parties supérieures blanchâtres; sommet de la tête garni d'une huppe rouge; croupion et poitrine rouges; rectrices cendrées; les intermédiaires les plus longues; parties inférieures blanches; bec noirâtre; pieds rouges. Taille, dix pouces. La femelle a la huppe et la poitrine blanchâtres. Afrique.

Gros-Bec a croupion vert. *Fringilla multicolor*, Lath. Parties supérieures noires; les inférieures, les joues et la gorge jaunes; ailes noires, marquées d'une tache blanche; partie inférieure du dos et jambes vertes; bec et pieds bleuâtres. Taille, six pouces. Des Indes.

Gros-Bec de Cuba. *Fringilla Cubæ*, Gerv. Parties supérieures et gorge noires; dos, tectrices caudales supérieures, milieu des ailes, poitrine et abdomen d'un rouge aurore; rémiges secondaires bordées de blanc; bec et pieds d'un brun clair. Taille, trois pouces deux lignes.

Gros-Bec Cuscaisch. *Emberiza leucophrys*, Lath. Parties supérieures d'un brun ferrugineux, varié de noir, avec le croupion jaunâtre; sommet de la tête blanc, bordé de noir; deux traits blancs de chaque côté de l'œil; gorge, cou et poitrine cendrés; parties inférieures blanches; rémiges et rectrices d'un brun noirâtre. Taille, six pouces. Amérique septentrionale.

Gros-Bec de Datta. *Fringilla capsa*, Lath. Parties supérieures d'un gris rougeâtre; les inférieures grises, avec quelques reflets rouges sur la poitrine; partie antérieure de la tête et gorge blanches; tectrices alaires, rémiges et rectrices noires; bec épais à sa base qui est garnie de moustaches, noir en dessus, jaunâtre en dessous; pieds jaunes. Taille, quatre pouces et demi. De Barbarie.

Gros-Bec Dattier. *V.* Gros-Bec de Datta.

Gros-Bec Dauria. *V.* Gros-Bec rouge.

Gros-Bec demi-fin noir et bleu. *Fringilla cyanomelas*, Lath. Plumage d'un bleu irisé, à l'exception de la partie antérieure du dos, de la base des ailes, d'un demi-cercle sur le cou et de la gorge qui sont noirs; bec assez fin, brun ainsi que les pieds. Taille, quatre pouces. De l'Inde.

Gros-Bec a deux raies. *Fringilla superstitiosa*, Temm. Parties supérieures noires; trois lignes blanches sur la tête; deux bandes transversales sur les ailes

et la moitié des rectrices extérieures blanches; rectrices intermédiaires étroites, blanches, avec les tiges et les bords noirs, dépassant les autres des deux tiers; parties inférieures et gorge blanches, avec une ceinture noire sur la poitrine. Taille, neuf pouces. D'Afrique.

Gros-Bec Dioch. *Fringilla quelea*, Vieill., Ois. ch., pl. 22 à 23. Parties supérieures d'un roux brunâtre, pointillé de noir vers la nuque; les inférieures d'un brun jaunâtre; joues et menton noirs; rémiges et rectrices brunes, bordées de roux; bec et pieds rouges. Taille, quatre pouces et demi. La femelle a les parties supérieures d'un cendré roussâtre; la tête et le cou blanchâtres; les parties inférieures d'un fauve blanchâtre, presque roux vers les flancs. D'Afrique. Le Gros-Bec Dioch rose paraît être une variété du précédent dont le sommet de la tête, la nuque, la gorge et toutes les parties inférieures seraient d'un rouge rose très vif. Il a en outre le bec et les pieds cramoisis.

Gros-Bec Diura. *Fringilla Diura*, Lath. *V.* Gros-Bec alau.

Gros-Bec Dominicain. *Fringilla serena*, Vieill., Ois. ch., pl. 36. Tout le plumage brun, avec des mouchetures noirâtres sur la tête, le cou et le dos. En plumage d'amour, le mâle est d'un noir brillant, à l'exception du collier, des petites tectrices alaires, de la gorge, des côtés du cou et de toutes les parties inférieures qui sont d'un blanc plus ou moins pur; bec rouge; pieds noirs; rectrices intermédiaires presque réunies aux deux les plus voisines, dépassant les autres de sept à huit pouces. Longueur totale, douze pouces. D'Afrique.

Gros-Bec Domino. *Loxia punctularia*, Lath. Parties supérieures d'un brun marron, rémiges et rectrices d'un brun foncé, de même que la gorge; parties inférieures blanchâtres, avec des taches d'un blanc pur entouré d'un liseré noirâtre, et traversées par un trait brun; abdomen blanc; bec et pieds bruns. Taille, quatre pouces. Des Indes.

Gros-Bec a dos doré. *Loxia aurea*, Lath. Parties supérieures d'un jaune doré; tête et cou noirs; tectrices alaires brunes, tachetées de noir; parties inférieures noirâtres; bec noir; pieds bleus. Taille, cinq pouces et demi. De l'Inde.

Gros-Bec a dos rouge. *Loxia bella*, Lath., Vieill., Ois. ch., pl. 56. Parties supérieures d'un gris cendré foncé, les inférieures d'une teinte plus pâle, toutes finement rayées de noir; bec, croupion et tectrices caudales inférieures d'un beau rouge; pieds bruns. Taille, un peu plus de trois pouces. De l'Océanie.

Gros-Bec a double collier. *Fringilla Indica*, Lath. Parties supérieures noirâtres, avec les plumes bordées de roux; les inférieures d'un blanc roussâtre; tête noire; gorge blanche; un double collier, dont les couleurs font opposition à celles du cou. Taille, cinq pouces. De l'Inde.

Gros-Bec Dufresne. *Fringilla Dufresni*, Vieill. Parties supérieures d'un vert-olive foncé; tête et nuque d'un cendré foncé; rémiges noirâtres; rectrices noires; parties inférieures grises avec une tache rouge sur le milieu du ventre; menton noir, avec quatre taches blanchâtres; bec noir, jaune en dessous; pieds bruns. Taille, quatre pouces. D'Afrique.

Gros-Bec écarlate. *Fringilla coccinea*, Lath., Vieill., Ois. ch., pl. 31. Tout le plumage d'un rouge orangé, à l'exception des barbes internes des rémiges et des rectrices qui sont noirâtres; bec fauve; pieds noirs. Taille, cinq pouces. De l'Océanie.

Gros-Bec élégant. *Fringilla ornata*, P. Max., Tem., pl. color. 208. Parties supérieures cendrées; rémiges noires, ainsi que le sommet de la tête, la gorge, la poitrine et le milieu du ventre; joues blanches; côtés de la poitrine et flancs d'un jaune roussâtre; rectrices noires, blanches à la base; nuque ornée de longues plumes que l'Oiseau relève à volonté. Taille, quatre pouces. La femelle a la tête brune et les parties inférieures d'un roux blanchâtre. Du Brésil.

Gros-Bec enflammé. *Fringilla ignita*, Lath. Parties supérieures d'un rouge-brun éclatant, les inférieures d'un rouge sombre, rémiges et rectrices noirâtres; bec noirâtre, jaune à sa base; pieds rougeâtres. Taille, quatre pouces. D'Afrique.

Gros-Bec a épaulettes. *Emberiza longicauda*, Lath., Vieill., Ois. ch., pl. 39 et 40. Parties supérieures d'un brun noirâtre, avec le bord des plumes roussâtre; parties inférieures d'une teinte plus pâle; rémiges et rectrices brunes, bordées de blanchâtre. Le mâle, en robe d'amour, est d'un noir velouté, avec la partie antérieure de l'épaule rouge, bordée de blanc; il a les rémiges bordées de brunâtre, plus, un appendice aux rectrices, composé de six plumes étagées, très-allongées, s'élevant verticalement et se recourbant ensuite en arrière. Taille, dix-neuf à vingt pouces; la longueur ordinaire est de six pouces. D'Afrique.

Gros-bec épeivin. *Fringilla nisoria*, Temm., pl. color. 500, fig. 2. Tête, cou, gorge et parties supérieures d'un brun marron plus ou moins foncé; parties inférieures rayées transversalement et en zigzags, de brun, de gris et de cendré-bleuâtre; abdomen gris; dessous des rectrices noirâtre; bec et pieds plombés. Taille, un peu moins de quatre pouces. De Java.

Gros-Bec erythrocèle. *V.* Bouvreuil a tête noire.

Gros-Bec espagnol. *Fringilla hispaniolensis*, Temm. Parties supérieures noires, avec les plumes bordées de roux; sommet de la tête et nuque d'un roux brun; parties inférieures, ceinturon sur la poitrine, gorge, joues et sourcils noirs; milieu du ventre et de la poitrine blanchâtre; bec et pieds cendrés. Taille, cinq pouces.

Gros-Bec des États-Unis. *V.* Gros-Bec alau des États-Unis.

Gros-Bec eteint. *Emberiza psittacea*, Lath. Tout le plumage d'un brun cendré, à l'exception du tour du bec qui est rouge, des ailes et de l'extrémité de la queue, qui sont d'un rouge varié de brun pâle; rectrices intermédiaires dépassant les autres de deux tiers. Taille, neuf à douze pouces. Espèce douteuse. D'Afrique.

Gros-Bec a face rouge. *Fringilla afra*, Lath. Plumage vert-foncé; côtés de la tête d'un rouge cramoisi; rémiges noirâtres, bordées de fauve; rectrices d'un rouge terne; pieds jaunâtres. Taille, cinq pouces. D'Afrique.

Gros-Bec fascié. *Loxia fasciata*, L., Vieill., Ois.

ch., pl. 58. Parties supérieures brunes, ondées de noir; une bande rouge sur la gorge et les joues; parties inférieures roussâtres, rayées de noir; milieu du ventre brun; rectrices noirâtres; bec bleuâtre; pieds rougeâtres. Taille, quatre pouces et demi. Du Sénégal.

Gros-Bec ferrugineux. *Loxia ferruginea*, L. Parties supérieures noirâtres, avec le bord des plumes jaune; tête et gorge d'un brun foncé; parties inférieures rousses, d'une teinte plus foncée sur la poitrine; bec et pieds cendrés. Taille, cinq pouces et demi. Patrie inconnue.

Gros-Bec en feu. *Fringilla Panayensis*, Vieill., Buff., pl. enl. 647. Tout le plumage noir, à l'exception d'une large plaque d'un rouge vif sur la poitrine; les quatre rectrices intermédiaires dépassant de beaucoup les autres et se terminant en pointe. Taille, douze pouces. De l'Île Panay.

Gros-Bec Flavert. *V.* Bouvreuil Flavert.

Gros-Bec fluteur. *V.* Gros-Bec gris fluteur.

Gros-Bec fou. *V.* Gros-Bec Soulcia.

Gros-Bec Foudi. *Loxia Madagascariensis*, Lath., Vieill., Ois. ch., pl. 63. Parties supérieures brunes, variées de roux et de noirâtre; trait oculaire noir; tête, cou, croupion, gorge et parties inférieures rouges; rémiges noirâtres, bordées de blanc-jaunâtre; rectrices brunes, bordées de rouge; bec noir; pieds rougeâtres. Taille, quatre pouces et demi. De l'Ile de France. On assure que la femelle est d'un vert olive, avec les parties inférieures jaunâtres.

Gros-Bec Friquet. *Fringilla montana*, L., Buff., pl. enl. 267. Parties supérieures noirâtres, variées de brun et de marron; sommet de la tête et occiput d'un rouge bai; joues, trait oculaire, oreilles, gorge et parties du cou noirs; tempes et collier blancs; deux bandes blanches sur les ailes; parties inférieures blanchâtres, cendrées sur la poitrine. Taille, cinq pouces. D'Europe. On trouve à Java des individus absolument semblables à ceux des contrées européennes.

Gros-Bec Friquet huppé. *Fringilla cristata*, L., Buff., pl. enl. 181. Parties supérieures brunes; une huppe d'un rouge vif; gorge, devant du cou et parties inférieures d'un rouge terne; bec rougeâtre; pieds jaunâtres. Taille, quatre pouces et demi. Amérique méridionale.

Gros-Bec frisé. *Fringilla crispa*, Lath. Parties supérieures d'un brun olivâtre, les inférieures jaunâtres; tête et cou noirs; bec blanc; pieds bruns. Taille, cinq pouces et demi. Du Brésil.

Gros-Bec front jaune. *V.* Bouvreuil vert-brunet.

Gros-Bec front pointillé. *Loxia frontalis*, Lath., Vieill., Ois. ch., pl. 16. Parties supérieures variées de gris et de brun; gorge et parties inférieures blanches, avec les flancs cendrés; front et moustaches noirs, pointillés de blanc; sommet de la tête et nuque orangés; sinciput tacheté de noir; bec blanc; pieds fauves. La femelle a le sommet de la tête roux, les parties supérieures variées de blanc, et les inférieures toutes blanches. Taille, quatre pouces et demi. D'Afrique.

Gros-Bec de Gambie. *V.* Gros-Bec mélanocéphale.

Gros-Bec à gorge et bec jaunes. *Fringilla Surinama*, Lath. Parties supérieures cendrées, les inférieures blanches; rémiges noires, bordées de blanc; rectrices noirâtres, terminées de blanc; bec et gorge jaunes; pieds cendrés. Taille, cinq pouces. Amérique méridionale.

Gros-Bec à gorge blanche. *Fringilla Pensylvanica*, Lath. Parties supérieures brunâtres, tachetées de noir; de chaque côté de la tête une tache jaune, qui s'étend au-dessus de l'œil et s'avance en blanchissant sur l'occiput; trois raies sur l'occiput, l'intermédiaire blanche, les deux latérales noires; gorge blanche; parties inférieures d'un cendré blanchâtre sur le ventre, avec les flancs roux; bec brun; pieds jaunâtres. Taille, cinq pouces et demi. Amérique septentrionale.

Gros-Bec à gorge noire. *Fringilla atricollis*, Vieill. Parties supérieures d'un cendré foncé; front, joues et gorge noirs; parties inférieures blanchâtres, rayées de noir; bec noir en dessus, rouge en dessous; pieds cendrés. Taille, trois pouces un quart. Du Sénégal.

Gros-Bec à gorge orangée. *V.* Bouvreuil à gorge orangée.

Gros-Bec à gorge rousse. *V.* Gros-Bec de montagne.

Gros-Bec Grenadin. *Fringilla granatina*, Lath., Vieill., Ois. ch., pl. 17 à 18. Parties supérieures d'un brun jaunâtre, avec le croupion d'un bleu violet; côtés de la tête bleus, avec les joues brunes; menton noir; gorge d'un brun verdâtre; rémiges brunes; rectrices noires; parties inférieures d'un bleu violet; bec et aréole des yeux rouges; pieds rougeâtres. Taille, cinq pouces. La femelle a les parties supérieures brunes; les côtés de la tête d'un violet pâle et les parties inférieures d'un fauve blanchâtre. D'Afrique.

Gros-Bec Grivelin. *Coccothraustes erythrocephala*, Vieill., Ois. ch., pl. 49. Parties supérieures d'un brun clair, avec les tectrices alaires terminées par des taches jaunâtres; tête et gorge rouges; devant du cou et poitrine jaunâtres, avec des lunules brunes; parties inférieures blanchâtres, avec les plumes rayées de noir. Taille, cinq pouces. D'Afrique.

Gros-Bec Grivelin à cravate. *Loxia collaris*, Var., Lath., Buff., pl. enl. 659. Parties supérieures brunâtres; les inférieures roussâtres, rayées de noir; un collier et une bande sur la poitrine d'un blanc pur. Taille, quatre pouces. D'Afrique.

Gros-Bec gris. *Fringilla grisea*, Vieill. Parties supérieures brunes, avec l'extrémité de quelques tectrices blanche; tête et dessus du cou cendrés; gorge et parties inférieures blanchâtres; bec noir; pieds cendrés; queue fourchue. Taille, cinq pouces. Amérique septentrionale.

Gros-Bec gris blanc. *Loxia grisea*, Lath., Buff., pl. enl. 393, fig. 1. Plumage gris, avec la tête et le cou blancs; bec noir; pieds rougeâtres. Taille, quatre pouces. Amérique septentrionale.

Gros-Bec gris-bleu. *Fringilla cærulescens*, Vieill., Ois. ch., pl. 8. Tout le plumage d'un gris bleuâtre, avec le croupion et les tectrices caudales rouges; trait oculaire noir; gorge blanche; abdomen noirâtre; rectrices d'un rouge brun; bec rouge; pieds bruns. Taille, quatre pouces. Des Indes.

Gros-Bec gris-brun. *Loxia Javensis*, Lath. Parties supérieures brunâtres; sommet de la tête noir; parties

inférieures d'un brun grisâtre, avec le ventre blanc; rémiges et rectrices noires; pieds jaunes. Taille, cinq pouces. Des Moluques.

Gros-Bec gris Flûteur. *Loxia cantans*, Lath. Parties supérieures brunâtres, rayées de noir; sommet de la tête et nuque d'un gris brun, avec des plumes bordées de blanchâtre; croupion et tectrices noirs; parties inférieures cendrées, avec les côtés du cou et la poitrine nuancés de roux; bec violâtre; pieds bleuâtres. Taille, quatre pouces et demi. D'Afrique.

Gros-Bec gris de Fer. *Loxia cana*, Lath. Parties supérieures d'un gris bleuâtre; les inférieures blanchâtres; rémiges et rectrices noires; bec cendré; pieds rougeâtres. Taille, cinq pouces. D'Asie.

Gros-Bec Guiarnegat. *Emberiza Brasiliensis*, Lath. Buff., pl. enl. 321, fig. 1. Parties supérieures brunes, variées de jaunâtre; sommet et côtés de la tête, parties inférieures d'un jaune doré; bec brun; pieds verdâtres. Taille, cinq pouces. La femelle a les côtés de la tête bruns, avec une raie blanchâtre, les parties inférieures blanchâtres, tachetées de brun sur la gorge et la poitrine. Du Brésil. Cette espèce appartient peut-être au genre Bruant.

Gros-Bec Gyntel ou Gentyl. *Fringilla Argentoratensis*, Gmel. Variété du Gros-Bec Linotte.

Gros-Bec Haarsch de Syrie. *Fringilla Syriaca*, Lath. Parties supérieures variées de jaune, de brun et de noirâtre; sommet de la tête rouge; gorge, joues et dessus du cou noirâtres; rémiges et rectrices cendrées, frangées de jaune-orangé; parties inférieures blanchâtres, tachetées; bec et pieds cendrés. Taille, cinq pouces. D'Asie.

Gros-Bec Hæmatine. *Loxia Hæmatina*, Vieill., Ois. ch., pl. 67. Parties supérieures, tête, cou et milieu du ventre noirs; les inférieures rouges. Taille, cinq pouces et demi. D'Afrique.

Gros-Bec Hambouvreux. *Loxia Hamburgia*, Gmel. *V.* Gros-Bec Friquet.

Gros-Bec des Herbes. *Fringilla graminea*, Lath. *V.* Bruant des Herbes.

Gros-Bec huppé. *Fringilla flammea*, Lath., Vieill., Ois. ch., pl. 29. Parties supérieures brunes, les inférieures ainsi que la huppe rouges. La femelle a les côtés de la tête et la gorge blanchâtres; les parties inférieures d'un brun rougeâtre. Taille, cinq pouces. Patrie inconnue.

Gros-Bec a huppe jaune. *Coccothraustes cristata*, Vieill. Parties supérieures variées de vert et de noirâtre; tête, joues, gorge et partie du cou noires; côtés de la tête et du cou, épaules et parties inférieures jaunes; rémiges jaunes, les quatre intermédiaires noirâtres; bec bleu et noir; pieds cendrés. Taille, six pouces. Amérique méridionale.

Gros-Bec a huppe noire. *Loxia coronata*, Lath. *V.* Bouvreuil huppé d'Amérique.

Gros-Bec ictéroïde. *Coccothraustes icteroïdes*, Vig. Tête, gorge, milieu du dos, ailes, tectrices crurales et queue noirs; nuque, croupion et dessous du corps jaunes. La femelle est d'un gris-olivâtre pâle, avec l'abdomen et le croupion jaunâtres, les rémiges et les rectrices noires. De l'Hymalaya.

Gros-Bec ignicolore. *Fringilla ignicolor*, Vieill., Ois. ch., pl. 59. Parties supérieures, cou, tectrices caudales et poitrine d'un rouge de feu; sommet de la tête noir; rémiges et rectrices brunes, bordées de rouge; gorge orangée; parties inférieures noires; bec noir, pieds rougeâtres. Taille, cinq pouces. Les femelles ont les parties supérieures cendrées, variées de stries brunes; les inférieures semblables, mais plus pâles, les ailes et la queue d'un brun foncé. D'Afrique.

Gros-Bec de l'Ile de Bourbon. *Loxia striata*, Lath., Buff., pl. enl. 153, fig. 1. Parties supérieures brunes, les inférieures blanches; rémiges et rectrices noirâtres de même que la gorge, le devant du cou, le bec et les pieds. Taille, quatre pouces.

Gros-Bec incertain. *Fringilla incerta*, Risso. Plumage olivâtre, légèrement tacheté de brun en dessus, blanchâtre en dessous; rectrices bordées de brun; bec et pieds fauves. La femelle a les parties supérieures d'un gris verdâtre, la gorge d'un blanc roussâtre, les flancs et la poitrine d'un brun roux, parsemés de quelques taches brunes, longitudinales; le ventre et les tectrices sous-caudales d'un blanc sale; les rémiges et les rectrices brunes en dessus, grises en dessous. Taille, cinq pouces six lignes. Du midi de l'Europe.

Gros-Bec des Indes. *Loxia Indica*, Lath. Tout le plumage rouge, avec le bec et les pieds jaunes. Taille, huit pouces. Espèce douteuse.

Gros-Bec impérial. *Fringilla imperialis*, Lath. Parties supérieures grises, nuancées de rose; sommet de la tête et parties inférieures jaunes; rémiges et rectrices noirâtres; bec et pieds d'un rouge brun. Taille, trois pouces. De la Chine.

Gros-Bec d'Italie. *Fringilla Italiæ*, Vieill. *V.* Gros-Bec Cisalpin.

Gros-Bec Jacarini. *Tanagra Jacarina*, Lath., Vieill., Ois. ch., pl. 33. Parties supérieures d'un brun verdâtre; tectrices alaires, rémiges et rectrices noires, bordées de verdâtre; parties inférieures grises, variées de brun; flancs roux, tachetés de noirâtre; bec et pieds bruns. Le mâle, dans son plumage d'amour, est d'un noir irisé avec une tache blanche à la base de l'aile. Taille, quatre pouces. Amérique méridionale.

Gros-Bec Jacobin. *Loxia Malacca*, Lath., Vieill., Ois. chant., pl. 32. Parties supérieures d'un roux marron; tête, cou, milieu du ventre et tectrices caudales inférieures noirs; poitrine et côtés du ventre blancs; bec bleuâtre; pieds brunâtres. Taille, quatre pouces et demi. Des Indes.

Gros-Bec jaunâtre. *Loxia flavicans*, Lath. Parties supérieures d'un jaune verdâtre, les inférieures jaunes; bec noir; pieds rougeâtres. Taille, cinq pouces. D'Asie.

Gros-Bec jaune. *Coccothraustes flava*. Parties supérieures brunes, les inférieures jaunes; tête et nuque jaunes; joues d'un rouge noirâtre; gorge noire. Taille, cinq pouces. D'Afrique.

Gros-Bec (Chardonneret) jaune. *Fringilla tristis*, Lath., Buff., pl. enlum. 202, fig. 2. Parties supérieures et poitrine jaunes; front noir; petites tectrices alaires jaunâtres, terminées de blanc; les grandes noires, terminées de blanc; rémiges et rectrices noires, frangées et terminées de blanc; ventre blanchâtre; bec rougeâtre.

Taille, cinq pouces. La femelle a les couleurs plus sombres, et du verdâtre au lieu de jaune. De l'Amérique septentrionale.

GROS-BEC JAUNE DU CAP DE BONNE-ESPÉRANCE. *V.* GROS-BEC A VENTRE JAUNE.

GROS-BEC JAUNE A FRONT COULEUR DE SAFRAN. *Fringilla flaveola*, Lath. Cette espèce paraît n'être qu'une variété du Gros-Bec Serin des Canaries.

GROS-BEC JAUNE ET ROUGE. *Fringilla Eustachii*, Lath. Parties supérieures jaunes; ailes et queue rouges; un trait bleu sous l'œil; parties inférieures jaunes, tirant à l'orangé; bec et pieds rouges. Taille, six pouces. Des Antilles.

GROS-BEC JAUNET. *Fringilla luteo*, Lichst.; Temm., pl. color. 365. Tête, cou et parties inférieures d'un jaune citron, qui prend une teinte grisâtre sur le ventre; parties supérieures d'un roux isabelle, avec des taches blanches sur le bord des tectrices alaires, disposées de manière à y former deux bandes; il y a en outre d'autres bandes semblables mais brunes et grisâtres; rémiges et rectrices d'un brun foncé, avec les bords brunâtres; bec et pieds cendrés. Taille, cinq pouces. La femelle a généralement les teintes moins prononcées, et les parties inférieures presque grises; le tour du bec est blanchâtre, ainsi qu'une ligne qui traverse les yeux. De Nubie.

GROS-BEC DE JAVA. *Fringilla melanoleuca*, Lath., Buff., pl. enlum. 224. Plumage noir, à l'exception d'une bande blanche sur la poitrine; bec et pieds rouges. Taille, cinq pouces.

GROS-BEC A JOUES BLANCHES. *Fringilla nævia*, Lath. Parties supérieures rousses, striées de noir; les inférieures cendrées, striées de noirâtre de même que la tête et le cou; deux bandes rougeâtres, bordées de noir sur les côtés de la tête; bec cendré; pieds noirs. Taille, cinq pouces et demi. Du cap de Bonne-Espérance.

GROS-BEC A JOUES ORANGÉES. *Fringilla melpoda*, Vieill., Ois. chant., pl. 7. Parties supérieures d'un gris roussâtre, plus foncé sur les ailes et la queue; croupion et tectrices caudales d'un rouge brun; joues et bande oculaire d'un jaune orangé; tête, gorge et devant du cou d'un cendré bleuâtre; milieu de la poitrine et bas-ventre orangés; bec et pieds rouges. Taille, quatre pouces. D'Afrique.

GROS-BEC KAWARAHIBA. *Fringilla Kawarahiba*, Temm., pl. color. 588, fig. 1. Tête et cou gris; dos mordoré; parties inférieures d'un vert mordoré, avec le croupion vert; tectrices sous-caudales jaunes, ainsi que la base des rémiges et des rectrices; le reste est noir, avec la pointe grise; bec et pieds bruns. Taille, six pouces. La femelle a les parties supérieures d'un brun ombré, et les inférieures d'un brun cendré; les parties jaunes sont d'une teinte plus pâle. Afrique.

GROS-BEC LEUCONOTE. *Fringilla leuconota*, Temm., pl. color. 500, fig. 1. Tête, cou, poitrine, ailes et queue d'un brun noirâtre; tige des rémiges blanche; croupion et parties inférieures blancs. Queue conique; bec et pieds plombés. Taille, quatre pouces. Bengale.

GROS-BEC LEUCOPHORE. *V.* GROS-BEC A TÊTE BLANCHE.

GROS-BEC LINÉOLE. *V.* BOUVREUIL BOUVRON.

GROS-BEC LINOTTE. *Fringilla Cannabina*, L.; *Fringilla Linota*, Gmel., Buff., pl. enlum. 151, fig. 1 et 2, 485, fig. 1. Parties supérieures d'un brun châtain; plumes du front et de la poitrine d'un rouge cramoisi, bordées de rouge rose; sommet de la tête, nuque et côtés du cou cendrés; rémiges noirâtres, bordées de blanc; rectrices noires, bordées de blanc; parties inférieures blanches, avec les flancs d'un brun rougeâtre; gorge blanchâtre; bec bleuâtre foncé, et de la largeur du front; pieds d'un brun rougeâtre. Taille, cinq pouces. La femelle est un peu plus petite; elle a toutes les parties supérieures d'un cendré jaunâtre, tachetées de brun; les rectrices alaires d'un brun roux; les parties inférieures roussâtres, blanches au centre, tachetées de brun. Hors le temps des amours, le mâle ressemble à la femelle, mais il a les couleurs plus foncées, surtout à la poitrine qui est d'un rouge brun. D'Europe.

GROS-BEC LINOTTE BRUNE. *V.* GROS-BEC BRUN.

GROS-BEC LINOTTE A GORGE ET BEC JAUNE. *V.* GROS-BEC A GORGE ET BEC JAUNES.

GROS-BEC LINOTTE GRANDE. C'est la Linotte adulte.

GROS-BEC LINOTTE GRIS DE FER. *V.* GROS-BEC GRIS DE FER.

GROS-BEC LINOTTE HUPPÉE. *V.* GROS-BEC HUPPÉ.

GROS-BEC LINOTTE A LONGUE QUEUE. *V.* GROS-BEC A LONGUE QUEUE.

GROS-BEC LINOTTE DE MONTAGNE. *V.* GROS-BEC DE MONTAGNE.

GROS-BEC LINOTTE DES PLAINES. *V.* GROS-BEC LINOTTE.

GROS-BEC LINOTTE SÉNÉGALI CHANTEUR. *V.* GROS-BEC CHANTEUR DU SÉNÉGAL.

GROS-BEC LINOTTE A TÊTE JAUNE. *V.* GROS-BEC A TÊTE JAUNE.

GROS-BEC LINOTTE TORAQUE. *V.* GROS-BEC VENGOLINE.

GROS-BEC LINOTTE VENGOLINE. *V.* GROS-BEC VENGOLINE.

GROS-BEC LINOTTE DES VIGNES. *V.* GROS-BEC LINOTTE, adulte.

GROS-BEC LONGICONE. *Fringilla sphecura*, Temm., pl. color. 96, fig. 1 et 2. Parties supérieures vertes; front, côtés du cou et gorge d'un bleu d'azur; rémiges noires, bordées de vert; rectrices longues et étagées, d'un rouge vif; parties inférieures cendrées, avec le milieu de la poitrine et du ventre d'un rouge tirant sur l'orangé; bec bleuâtre; pieds rougeâtres. Taille, cinq pouces. La femelle a la queue beaucoup moins longue; la gorge grise, avec les joues seules d'un gris bleuâtre; toutes les parties inférieures d'un gris cendré. De Java.

GROS-BEC LONGIROSTRE. *Fringilla longirostris*, Lath. Parties supérieures cendrées, variées de brun et de jaune; les inférieures d'un jaune orangé; tête et gorge noires; un collier d'un brun marron; rectrices d'un gris olivâtre; bec et pieds bruns. Taille, six pouces. Du Sénégal.

GROS-BEC A LONGUE QUEUE. *Fringilla macroura*, Lath. Parties supérieures d'un brun roussâtre, tachetées de cendré; les inférieures cendrées; les deux rémiges intermédiaires longues et étroites, d'un brun verdâtre, les latérales étagées et brunes, de même que les rémiges; bec et pieds bruns. Taille, sept pouces. De l'Amérique méridionale.

GROS-BEC DE LA LOUISIANE. *V.* GROS-BEC ROSE-GORGE.

GROS-BEC LOVELY. *Fringilla formosa*, Lath. Plumage

vert, avec la gorge et le devant du cou jaunâtres; le ventre gris, rayé de blanc et de noir; bec et pieds rouges. Taille, cinq pouces. De l'Inde.

Gros-Bec lunulé. *Loxia nitida*, Lath., Vieill., Ois. chant., pl. 60. Parties supérieures d'un brun olive; les inférieures blanchâtres, chaque plume bordée de brun, formant autant de croissants; rémiges et rectrices brunes, rayées de noirâtre; croupion rouge ainsi que le bec; pieds jaunâtres. Taille, quatre pouces. De l'Australasie.

Gros-Bec de Macao. *Fringilla melanictera*, Lath., Buff., pl. enl. 224, fig. 1. Plumage noir, avec quelques taches blanches sur le ventre et les rémiges; celles-ci et rectrices bordées de gris-bleuâtre; bec et pieds d'un rouge brun. Taille, quatre pouces.

Gros-Bec maculé. *V.* Gros-Bec tacheté.

Gros-Bec Maïa. *Fringilla Maja*, Lath. Parties supérieures d'un marron pourpré; tête, gorge et parties inférieures noires; une ceinture rousse sur la poitrine; bec et pieds gris. Taille, quatre pouces. Du Mexique.

Gros-Bec Maïan. *Loxia Maja*, L., Buff., pl. entum. 109; Vieill., Ois. chant., pl. 56. Parties supérieures brunes; tête et cou blancs; poitrine fauve, passant au brun sur le reste des parties inférieures; bec et pieds noirs. Taille, quatre pouces. De Java.

Gros-Bec Majanoïde. *Fringilla Majanoides*, Tem., pl. color. 500, fig. 3. Tête et partie supérieure du cou d'un blanc terne; devant du cou, gorge, milieu de la poitrine et plaque abdominale noirs; le reste d'un brun marron foncé; bec bleuâtre; pieds plombés. Taille, trois pouces et demi. De Java.

Gros-Bec du Malabar. *Loxia Malabarica*, Lath. Parties supérieures cendrées; gorge blanche; rémiges, rectrices et ventre noirs, de même que le bec et les pieds. Taille, quatre pouces.

Gros-Bec de Malimbe. *V.* Gros-Bec moucheté de Malimbe.

Gros-Bec Manimbe. Parties supérieures d'un gris bleuâtre, avec le bord des plumes noirâtre; rémiges brunes, bordées de roux; rectrices brunes, bordées de blanchâtre; trait oculaire et épaules jaunes; gorge blanche; parties inférieures d'un blanc jaunâtre; bec noirâtre, blanc en dessous; pieds olivâtres. Taille, cinq pouces. De l'Amérique méridionale.

Gros-Bec des marais. *Fringilla palustris*, Wils. Parties supérieures noires; sommet de la tête d'un brun rougeâtre, avec les plumes bordées de noir; côtés du cou cendrés, avec une tache jaune et deux traits noirs; tectrices alaires noires, bordées de brun-rouge; rémiges et rectrices brunes; parties inférieures d'un blanc brunâtre, avec la poitrine cendrée; bec noirâtre; pieds bruns. Taille, cinq pouces et demi. De l'Amérique septentrionale.

Gros-Bec Mariposa. *Fringilla Bengalensis*, Lath., Vieil., Ois. ch., pl. 3. Parties supérieures grises; croupion, gorge et parties inférieures d'un bleu clair; une tache rouge réniforme sous les yeux; bec rougeâtre; pieds noirâtres. Taille, cinq pouces. D'Afrique.

Gros-Bec maritime. *Fringilla maritima*, Wils., pl. 34. Parties supérieures d'un cendré olivâtre, variées de bleuâtre; deux traits blancs de chaque côté de la tête; gorge blanche; poitrine cendrée, rayée de fauve; ventre blanc; abdomen roussâtre, rayé de noir; rectrices d'un brun olivâtre, terminées de noir. Taille, six pouces. Amérique septentrionale.

Gros-Bec mélanocéphale ou de Gambie. *Loxia melanocephala*, Lath. Le corps jaune varié de vert, à l'exception de la tête, de la gorge et du devant du cou qui sont noirs; bec et pieds cendrés. Taille, six pouces. D'Afrique.

Gros-Bec Mélanote. *Fringilla Melonotis*, Tem., pl. color. 221, fig. 1. Croupion et tectrices caudales rouges; tête et côtés du cou d'un gris bleuâtre, avec des taches noires aux yeux et aux oreilles; rectrices noires, les deux latérales cendrées; gorge blanche; poitrine grise; ventre d'un blanc roussâtre; mandibule supérieure noire, l'inférieure rouge; pieds noirs. Taille, trois pouces et demi. D'Afrique.

Gros-Bec Mélanère. *Loxia Melamera*, L. Parties supérieures noires, avec les rémiges terminées de blanc; parties inférieures grises, avec le ventre d'un roux clair; bec et pieds jaunes. Taille, sept pouces. De la Chine.

Gros-Bec du Mexique. *V.* Gros-Bec Cardinal huppé.

Gros-Bec ministre. *V.* Gros-Bec bleu.

Gros-Bec Moineau. *Fringilla domestica*, L. Parties supérieures noires, avec les bords des plumes bruns; sommet de la tête et occiput cendrés; trait oculaire brun; une bande blanche sur l'aile; gorge noire; cette teinte se prolonge en ligne sur la poitrine qui est cendrée ainsi que les parties inférieures. Taille, cinq pouces. La femelle a la gorge et le milieu du ventre cendrés, blanchâtres, le reste des parties inférieures roussâtre. D'Europe.

Gros-Bec Moineau bleu. *V.* Gros-Bec bleu de Cayenne.

Gros-Bec Moineau bleu du Chili. *V.* Gros-Bec bleu du Chili.

Gros-Bec Moineau des bois. *V.* Gros-Bec Soulcie.

Gros-Bec Moineau de Bologne. *V.* Gros-Bec Soulcie.

Gros-Bec Moineau de Bologne a queue blanche. *V.* Gros-Bec Soulcie.

Gros-Bec Moineau de la Caroline. *V.* Gros-Bec de la Caroline.

Gros-Bec Moineau de Carthagène. *V.* Gros-Bec de Carthagène.

Gros-Bec Moineau cendré aux oreilles noires. *V.* Gros-Bec aux oreilles noires.

Gros-Bec Moineau de Ceylan. *V.* Gros-Bec de Ceylan.

Gros-Bec Moineau Comba-Soo. *V.* Gros-Bec Comba-Sou.

Gros-Bec Moineau couleur de brique. *V.* Gros-Bec couleur de brique.

Gros-Bec Moineau couleur d'ocre. Variété du Gros-Bec Moineau.

Gros-Bec Moineau a croissant. *V.* Gros-Bec a croissant.

Gros-Bec Moineau a croissant noir et jaune. *V.* Gros-Bec a croissant noir et jaune.

Gros-Bec Moineau a croupion vert. *V.* Gros-Bec a croupion vert.

Gros-Bec Moineau de Datte ou Dattier. *V.* Gros-Bec de Datte.

Gros-Bec Moineau d'Esclavonie. Variété du Bruant de neige.

Gros-Bec Moineau fou. *V.* Gros-Bec Soulcie.

Gros-Bec Moineau Faiquet. *V.* Gros-Bec Faiquet.

Gros-Bec Moineau Faiquet huppé. *V.* Gros-Bec Faiquet huppé.

Gros-Bec Moineau gris. *V.* Gros-Bec gris.

Gros-Bec Moineau des Herbes. *V.* Bruant des Herbes.

Gros-Bec Moineau ignicolore. *V.* Gros-Bec ignicolore.

Gros-Bec Moineau d'Italie. *V.* Gros-Bec Cisalpin.

Gros-Bec Moineau jaune. Variété du Gros-Bec Moineau.

Gros-Bec Moineau de Java. *V.* Gros-Bec de Java.

Gros-Bec Moineau à joues blanches. *V.* Gros-Bec à joues blanches.

Gros-Bec Moineau de Macao. *V.* Gros-Bec de Macao.

Gros-Bec Moineau noir et blanc. *V.* Gros-Bec noir et blanc.

Gros-Bec Moineau de Norton. *V.* Gros-Bec de Norton.

Gros-Bec Moineau d'Ounalascka. *V.* Gros-Bec d'Ounalascka.

Gros-Bec Moineau des Pins. *V.* Gros-Bec des Pins.

Gros-Bec Moineau à queue blanche. *V.* Gros-Bec Soulcie.

Gros-Bec Moineau à queue rayée. *V.* Gros-Bec à queue rayée.

Gros-Bec Moineau rose. *V.* Gros-Bec rose.

Gros-Bec Moineau roux. *V.* Gros-Bec roux.

Gros-Bec Moineau du Sénégal. *V.* Gros-Bec Dioch.

Gros-Bec Moineau à tempes rouges. *V.* Gros-Bec à tempes rouges.

Gros-Bec Moineau de la Terre de feu. *V.* Gros-Bec de la Terre de feu.

Gros-Bec Moineau à tête marron. *V.* Gros-Bec Cisalpin.

Gros-Bec Moineau à tête noire. *V.* Gros-Bec à tête noire.

Gros-Bec des Moluques, Buff., pl. enl. 139, fig. 1. *V.* Gros-Bec Jacobin, femelle.

Gros-Bec de montagne. *Fringilla montium*, Gmel. Parties supérieures noires, avec le bord des plumes roux; croupion rose; deux bandes roussâtres sur le milieu des ailes; gorge, devant du cou et sourcils roux; côtés du cou, poitrine et flancs roussâtres, tachetés de noirâtre; abdomen blanc; bec triangulaire, jaune; pieds noirs. Taille, quatre pouces et demi. La femelle a les couleurs plus ternes, sans aucune nuance de rose au croupion. D'Europe.

Gros-Bec mouchete. *Fringilla guttata*, Vieill., Ois. ch., pl. 3. Parties supérieures cendrées; rémiges brunes; joues rougeâtres, avec un trait blanc; croupion, jambes et tectrices caudales noires, celles-ci longues et terminées de blanc; gorge grise, parsemée de lunules noires; parties inférieures blanchâtres, avec les flancs rougeâtres, tachetés de blanc; bec rouge; pieds rougeâtres. Taille, trois pouces trois quarts. La femelle est toute grise, sans mouchetures et sans teintes rouges. Des Moluques.

Gros-Bec mouchete de Malimbe. *Loxia guttata*, Vieill., Ois. ch., pl. 68. Parties supérieures d'un brun noirâtre; tour des yeux, joues, gorge, poitrine et tectrices caudales rouges; parties inférieures brunes, mouchetées de blanc; bec bleu; pieds bruns. Taille, cinq pouces et demi. La femelle a les couleurs moins vives et les parties inférieures brunes, sans taches. D'Afrique.

Gros-Bec à moustaches noires. *Fringilla Erythronotos*, Vieill., Ois. ch., pl. 14. Parties supérieures rouges, avec la tête, le cou et les tectrices alaires gris, rayés de brun; gorge grise, rayée; joues noires, ainsi que les parties inférieures et le milieu du ventre; bec noirâtre; pieds d'un rouge brun. Taille, quatre pouces. De l'Inde.

Gros-Bec à moustaches rouges. *Fringilla mystacea*, Daud. Parties supérieures d'un brun olivâtre; tête et dessus du cou d'un rouge brun; un trait rouge sur les joues et un sur les yeux; parties inférieures blanchâtres; bec rouge, noir à la pointe; pieds d'un rouge vif. Taille, quatre pouces. De la Cochinchine.

Gros-Bec multizone. *Fringilla polyzona*, Tem., pl. color. 221, fig. 1. Parties supérieures cendrées, largement tachetées de brun; front, joues et gorge noirs; une tache blanche à l'extrémité des deux rectrices latérales; parties inférieures roussâtres, passant au blanc vers l'anus; des zones formées de traits blancs, bruns et noirs, sur la poitrine et les flancs; mandibule supérieure noire, l'inférieure rouge; pieds cendrés. Taille, trois pouces et demi. La femelle n'a point de noir à la tête; elle a le menton blanc, ainsi que les sourcils. D'Afrique.

Gros-Bec Mungul. *Loxia atricapilla*, Vieill., Ois. ch., pl. 53. Plumage d'un brun roux; tête et cou d'un noir dont la teinte se prolonge sur la poitrine; mandibule inférieure blanche, la supérieure noirâtre à sa base; pieds noirs. Taille, trois pouces un quart. La femelle a les parties supérieures et la tête cendrées, nuancées de brun; les inférieures d'un gris rosé, les tectrices caudales blanches, les rémiges noirâtres, les pieds rougeâtres. Des Indes.

Gros-Bec musicien. *Passerina musica*, Vieill., Wils., Orn. de l'Am., pl. 14, fig. 4. Parties supérieures variées de noir, de brun, de rougeâtre, de jaune et de blanc; sommet de la tête brun, avec un trait blanc et une tache jaune de chaque côté; sourcils cendrés; trait oculaire roux; gorge blanche; poitrine parsemée de taches rougeâtres, encadrées de noir; parties inférieures blanchâtres; rémiges et rectrices brunes; bec cendré; pieds rougeâtres. Taille, six pouces. De l'Amérique septentrionale.

Gros-Bec nain. *V.* Bouvreuil nain.

Gros-Bec niverolla. *Fringilla nivalis*, L. Parties supérieures brunes, avec le bord des plumes brunâtre; sommet de la tête, joues et nuque d'un gris bleuâtre; rémiges noires; rectrices intermédiaires noires, les latérales blanches, terminées de noir; parties inférieures blanchâtres ou blanches; bec jaune en hiver, noir en été; pieds noirs. Taille, sept pouces. D'Europe. La femelle a les couleurs plus ternes.

Gros-Bec noiratre. *V.* Gros-Bec rose-gorge, femelle.

Gros-Bec noir à bec blanc. *Coccothraustes albi-*

*rostris*, Vieill. Plumage noir, avec quelques taches blanches aux épaules et sur les tectrices alaires; bec blanc; pieds rougeâtres. Taille, six pouces.

Gros-Bec noir et blanc. *Fringilla melanoleuca*, Vieill. Parties supérieures blanches, avec des taches noires sur le manteau. Parties inférieures variées de noir et de blanc; bec blanc; pieds rougeâtres. Taille, cinq pouces. De l'Inde.

Gros-Bec noir et rouge. *V.* Gros-Bec Hæmatina.

Gros-Bec Noir-Souci. *Loxia Bonariensis*, Lath. Parties supérieures, avec les rémiges bordées de bleuâtre, qui est la couleur de la tête et du cou; parties inférieures jaunes; gorge et poitrine orangées; bec noirâtre; pieds d'un brun rouge. Taille, sept pouces. Amérique méridionale.

Gros-Bec Nonette. *Loxia Collaria*, L., Buff., pl. enl. 393, fig. 3. Parties supérieures d'un bleu verdâtre, avec les tempes noires et les ailes variées de jaune; parties inférieures, croupion et collier d'un blanc roussâtre, avec une bande noire sur la poitrine; bec noir; pieds brunâtres. Taille, quatre pouces et demi. De l'Inde.

Gros-Bec non-pareil. *Emberiza ciris*, Lath., Buff., pl. enl. 159, fig. 1. et 2. Dos varié de vert et d'olivâtre; tête d'un bleu violet; petites tectrices alaires violettes, les grandes vertes; devant du corps et croupion rouges; rectrices d'un brun rougeâtre; bec blanchâtre en dessous; pieds bruns. Taille, cinq pouces. La femelle a les parties supérieures d'un vert foncé, les inférieures olivâtres. Amérique.

Gros-Bec de Norton. *Fringilla Nortoniensis*, Lath. Parties supérieures variées de brun-roux; une ligne blanche sur les ailes; parties inférieures blanches, avec quelques taches roussâtres sur les côtés; rectrices noirâtres, bordées de blanchâtre. Taille, cinq pouces. Amérique.

Gros-Bec de la Nouvelle-Angleterre. *V.* Gros-Bec tacheté.

Gros-Bec obscur. *V.* Gros-Bec rose-gorge, femelle.

Gros-Bec ocellé. *Fringilla oculata*, Quoy et Gaym., Voy. de l'Astr., pl. 18, fig. 2. Parties supérieures grises, avec des stries transversales brunes-noirâtres; queue arrondie, traversée par des bandes d'une nuance claire; gorge et poitrine d'un gris blanchâtre, avec des bandes noires; des lunules blanches, entourées d'un cercle noir sur le ventre et les tectrices caudales inférieures; deux stries rouges descendent du croupion vers l'extrémité de la queue; bec rouge; lorum noir; pieds jaunâtres. Taille, quatre pouces six lignes. Nouvelle-Hollande.

Gros-Bec Olivarez. *Fringilla Magellanica*, Vieill.; *Fringilla Spina*, Var., Lath., Ois. ch., pl. 30. Parties supérieures noires ou d'un brun olivâtre, avec la tête, la gorge et deux bandes noires sur les ailes; base de l'aile, cou, poitrine et parties inférieures jaunes; rémiges et rectrices jaunes, terminées de noir. Taille, quatre pouces et demi. La femelle a les parties supérieures variées de brun et d'olivâtre, la tête cendrée, les parties inférieures jaunes. De l'Amérique méridionale.

Gros-Bec olive. *Emberiza olivacea*, Lin. Parties supérieures d'un vert olive, les inférieures d'un gris verdâtre; sourcils et gorge jaunes; devant du cou noir, ainsi que le bec et les pieds. Taille, trois pouces un tiers. La femelle est brunâtre en dessus, blanchâtre en dessous. Des Antilles.

Gros-Bec olivette. *Fringilla Sinica*, Lath. Parties supérieures d'un brun olivâtre, nuancé de vert et de roux; rectrices noires, bordées de jaune et terminées de blanchâtre; joues et gorge vertes; poitrine et ventre d'un roux varié de jaune; bec et pieds jaunâtres. Taille, cinq pouces. De la Chine.

Gros-Bec Orangor. *Fringilla aurea*, Temm. Sommet de la tête, gorge et partie de la poitrine d'un rouge orangé; front, trait oculaire, base des rémiges, leur extrémité et les rectrices intermédiaires noirs; milieu des rémiges et rectrices latérales orangés; extrémité de la queue noire; côtés de la tête et manteau fauves, tachetés de noir; parties inférieures blanchâtres. Taille, quatre pouces et demi. De Java.

Gros-Bec Orchef. *Loxia Bengalensis*, L.; *Coccothraustes chrysocephala*, Vieill. Parties supérieures brunes, avec le bord des plumes cendré; tête et partie du cou jaunes; parties inférieures d'un blanc jaunâtre, avec une bande brunâtre sur la poitrine; côtés de la tête et gorge blancs; bec rougeâtre; pieds jaunes. La femelle a la tête presque semblable aux parties supérieures. Taille, cinq pouces. Des Indes.

Gros-Bec a oreilles blanches. *Fringilla leucotis*, Lath. Parties supérieures d'un brun pourpré plus ou moins éclatant, avec les ailes plus foncées et la queue quelquefois verdâtre ou blanche; les inférieures jaunes, nuancées de pourpre ou de cramoisi; une tache blanche de chaque côté de la tête. Taille, quatre pouces. De la Chine.

Gros-Bec a oreilles noires, Azzara. Parties supérieures noirâtres, avec le bord des plumes gris; tectrices alaires jaunes; rémiges brunes, bordées de jaune; rectrices intermédiaires brunes, les latérales noires, terminées de blanc; une tache noire de chaque côté de la tête, dont le sommet est de la même couleur; parties inférieures blanches; bec noir; mandibule inférieure orangée; pieds olivâtres. Taille, cinq pouces. De l'Amérique méridionale.

Gros-Bec a oreillon blanc. *Fringilla ololeucus*, Temm., pl. color. 269, fig. 2 et 3. Tête, gorge, cou, poitrine et milieu du ventre noirs; oreilles, demi-collier, flancs et petites tectrices alaires d'un blanc pur; dos et scapulaires d'un rouge de brique; tectrices moyennes rouges, bordées de blanc à l'extérieur; rémiges et rectrices noirâtres, bordées de fauve; queue fourchue; bec blanchâtre; pieds brunâtres. Taille, quatre pouces. La femelle a la tête complétement brune, tiquetée de noirâtre, les oreilles brunâtres, tachetées de blanc ainsi que le demi-collier, les parties supérieures rougeâtres avec le bord extérieur des tectrices alaires blanc; l'abdomen noir; le reste des parties inférieures et les flancs grisâtres, avec quelques taches noirâtres sur la gorge et la poitrine. Sénégal.

Gros-Bec Orix. *Loxia Orix*, Lath., Ois. ch., pl. 66. Parties supérieures grises, tachetées de brun; tectrices alaires bordées de blanc; rémiges et rectrices brunes; parties inférieures blanchâtres; joues roussâtres; bec

brun; pieds rougeâtres. Taille, six pouces. Le mâle, en plumage d'amour, a la tête, la gorge, la poitrine et le ventre d'un noir velouté, les rémiges et les rectrices brunes, bordées de blanc, le reste du plumage d'un roux orangé. Du cap de Bonne-Espérance.

Gros-Bec Ootatapascu. *Passerina flavifrons*, Vieil. Parties supérieures brunes; front et trait oculaire jaunâtres; joues noires; rectrices intermédiaires brunes, les latérales blanches en dehors; parties inférieures d'un blanc bleuâtre; gorge jaune, avec le milieu noir; bec et pieds noirs. Taille, sept pouces. Amérique septentrionale.

Gros-Bec Padda. *Loxia Oryzivora*, Lath., Buff., pl. enl. 152, f. 1. Parties supérieures d'un cendré violâtre; les inférieures plus pâles, rosées sur le ventre; tête, gorge, premières rémiges et rectrices d'un noir pur; joues et tempes blanches; bec et pieds d'un rouge de rose. Taille, cinq pouces. La femelle a les couleurs moins vives, sans tache blanche sur les joues. De l'Inde.

Gros-Bec Padda brun. *Coccothraustes fuscata*, Vieill., Ois. ch., pl. 62. Parties supérieures d'un brun vineux; sommet de la tête brun; front, sourcils, menton et poitrine noirs; devant du cou brun; joues et parties inférieures blanches; bec et pieds d'un gris bleuâtre. Taille, quatre pouces et demi. La femelle est, en dessus, d'un gris sombre, et d'un gris blanc en dessous, avec quelques taches sur la poitrine. Des Moluques.

Gros-Bec Pape. *V.* Gros-Bec non-pareil.

Gros-Bec Paroare. *Fringilla Dominicana*, Vieill., Ois. ch., pl. 69; *Loxia Dominicana*, Lath. Parties supérieures noires, variées de cendré sur le dos et le manteau; tectrices, rémiges et rectrices bordées de blanc; tête, gorge et devant du cou rouges; parties inférieures et côtés du cou blanchâtres; bec et pieds rougeâtres. Taille, six pouces. Du Brésil.

Gros-Bec Paroare huppé. *Loxia cucullata*, Lath., Vieill., Ois. ch., pl. 70. Parties supérieures d'un cendré bleuâtre; tectrices et rémiges noires, bordées de cendré; rectrices noires; tête garnie d'une huppe de plumes effilées, rouge ainsi que la gorge et le devant du cou; côtés de la tête, du cou et parties inférieures blancs; bec et pieds noirs. Taille, six pouces et demi. Amérique.

Gros-Bec perlé. *Loxia perlata*, Lath. Parties supérieures noires, les inférieures brunes, mélangées de blanc et de noir vers les jambes et la queue. Taille, trois pouces et demi. D'Afrique.

Gros-Bec de Perrein. *Fringilla Perreini*, Vieill. Parties supérieures noirâtres, avec le dos et le croupion rouges; tête et parties inférieures cendrées; la teinte est plus obscure vers l'abdomen; bec et pieds bleuâtres. Taille, trois pouces et demi. D'Afrique.

Gros-Bec Perroquet. *V.* Psittacin Acalanthe.

Gros-Bec petit chanteur de Cuba. *Fringilla lepida*, L. Parties supérieures d'un vert olive, avec les rémiges et les rectrices bordées de jaune; tête et côtés du cou jaunes; manteau noir; poitrine noirâtre; parties inférieures grises; bec noir; pieds rougeâtres. Taille, trois pouces et demi. La femelle est d'un brun verdâtre en dessus, fauve en dessous.

Gros-Bec petite Linotte des vignes. *V.* Gros-Bec Sizerin.

Gros-Bec petit Moineau de Bologne. *Fringilla brachyura*, Lath., variété du Gros-Bec Friquet.

Gros Bec petit Moineau du Sénégal. *Loxia Astrild*, Var., Lath., Buff., pl. enl. 230, fig. 2. Parties supérieures blanchâtres, variées de rosé, avec les tectrices alaires et les scapulaires brunes; sommet de la tête bleuâtre; trait oculaire rouge; rémiges et rectrices noirâtres; parties inférieures bleues; bec et pieds rouges. Taille, quatre pouces. D'Afrique.

Gros-Bec petit Sénégali rouge. *Fringilla minima*, Vieill., Ois. ch., pl. 10. Plumage rouge, nuancé de vert-olive sur le dos et l'abdomen; rémiges et rectrices brunes, bordées de rouge; quelques points blancs aux parties inférieures; bec et pieds rouges. Taille, trois pouces et demi. D'Afrique.

Gros-Bec petit Sénégali a ventre rouge. *Fringilla rubri-ventris*, Vieill., Ois. ch., pl. 13. Parties supérieures brunâtres, avec les plumes rayées de noir; rémiges et rectrices brunes, noirâtres en dessous; une tache rouge entourant l'œil; parties inférieures brunes, variées de rouge sur la poitrine et le ventre; bec et pieds rouges. Taille, quatre pouces. D'Afrique.

Gros-Bec des Philippines. *V.* Tisserin Toucnam-Courvi.

Gros-Bec des Pins. *Fringilla Pinetorum*, Lath. Parties supérieures roussâtres mêlées de rouge-brun; les inférieures jaunes, avec une bande brune sur la poitrine; bec et pieds cendrés. Taille, cinq pouces. De Sibérie.

Gros-Bec Pinson. *Fringilla Cœlebs*, L., Buff., pl. enl. 54. Parties supérieures brunâtres, nuancées d'olivâtre; front noir; sommet de la tête et nuque d'un gris cendré; croupion vert; rémiges et rectrices noires; deux bandes blanches sur les ailes; rectrices latérales terminées par une tache blanche; parties inférieures d'un cendré vineux; bec bleu; iris brun, ainsi que les pieds. Taille, six pouces un quart. La femelle est plus petite; elle a toutes les parties inférieures d'un cendré blanchâtre. D'Europe.

Gros-Bec Pinson d'Ardennes. *V.* Gros-Bec d'Ardennes.

Gros-Bec Pinson brun. *V.* Gros-Bec Sizerin.

Gros-Bec Pinson de la Chine. *V.* Gros Bec olivette.

Gros-Bec Pinson a double collier. *V.* Gros-Bec a double collier.

Gros-Bec Pinson frisé. *V.* Gros-Bec frisé.

Gros-Bec Pinson a gorge blanche. *V.* Gros-Bec a gorge blanche.

Gros-Bec Pinson orivelé. *Fringilla iliaca*, Lath. Parties supérieures brunâtres, variées de taches plus foncées et rougeâtres sur les ailes; deux bandes d'un brun rougeâtre de chaque côté de la gorge; parties inférieures blanches, avec une grande tache brune sur la poitrine; cette tache est entourée de quelques traits réunis deux à deux par le sommet; bec brun en dessus; pieds jaunâtres. Taille, six pouces. Amérique septentrionale.

Gros-Bec Pinson jaune et rouge. *V.* Gros Bec jaune et rouge.

Gros-Bec Pinson a long bec. *V.* Gros-Bec longirostre.

Gros-Bec Pinson leucophore. *V.* Gros-Bec a tête blanche.

Gros-Bec Pinson de neige. *V.* Gros-Bec niverolle.

Gros-Bec Pinson Paroare. *V.* Gros-Bec Paroare.

Gros-Bec Pinson Paroare huppé. *V.* Gros-Bec Paroare huppé.

Gros-Bec Pinson de Ténériffe. *V.* Gros-Bec de Ténériffe.

Gros-Bec Pinson a tête blanche. *V.* Gros-Bec a tête blanche.

Gros-Bec Pinson de Worabée. *V.* Gros-Bec Worabée.

Gros Bec piqueté. *V.* Gros-Bec Amandava.

Gros-Bec a poitrine noire. *Loxia Americana*, Lath.; *Loxia pectoralis*, Vieill. Parties supérieures noires; les inférieures blanches avec une bande noire sur la poitrine; bec noir; pieds bruns. Taille, quatre pouces. D'Amérique.

Gros-Bec ponceau. *Coccothraustes ostrina*, Vieill., Ois. ch., pl. 48. Le plumage noir à l'exception de la tête, de la gorge, du cou, de la poitrine, des flancs et des rectrices, qui sont d'un rouge ponceau; bec et pieds noirs. Taille, six pouces. De l'Afrique et de l'Inde.

Gros Bec de Porto-Rico. *Loxia Porto-Ricensis*, Dr. Le plumage noir à l'exception d'une lunule sur le cou et des plumes anales qui sont d'un brun roux. La femelle est d'un gris cendré, avec l'anus roux; bec et pieds noirs ou bruns, selon le sexe. Taille, six pouces trois quarts.

Gros-Bec Prasin. *Loxia Prasina*, Lath. Le plumage d'un vert olive, avec le croupion et les rectrices intermédiaires rouges, les latérales noires, bordées de rouge; bec et pieds noirs. La femelle est d'un brun olive en dessus, jaunâtre en dessous; le croupion est d'un rouge terne : les rectrices noires, terminées de blanc. Taille, quatre pouces et demi. De Java.

Gros Bec des prés. *Passerina pratensis*, Vieill. Parties supérieures grises, variées de taches noires; petites tectrices alaires bordées de vert; rémiges et rectrices noirâtres, bordées de blanchâtre; sommet de la tête noir, avec une bande longitudinale grise; sourcils et poignets jaunes; gorge et parties inférieures rousses; bec brun; pieds brunâtres. Taille, quatre pouces. La femelle a les sourcils roux et n'a point de jaune aux poignets.

Gros-Bec quadricolore. *Emberiza quadricolor*, Lath., Buff., pl. enl. 101, f. 2. Parties supérieures vertes; tête et cou bleus; rectrices rouges, terminées de vert; parties inférieures d'un brun clair, avec une bande rouge sur le milieu du ventre; bec brun; pieds rougeâtres. Taille, cinq pouces. Des Moluques.

Gros-Bec a quatre brins. *Emberiza regia*, Lath.; *Fringilla regia*, Vieill., Ois. ch., pl. 34 et 35. Parties supérieures noires; les quatre rectrices intermédiaires presque dénuées de barbes et très-allongées; joues, gorge, collier, poitrine et ventre orangés; abdomen blanc; bec et pieds rouges. Taille, dix pouces. La femelle est privée de longs brins, et n'a que trois pouces et demi. Elle est en dessus d'un brun roux, tacheté de noirâtre; trois traits et une tache auriculaire d'un brun noirâtre; rémiges et rectrices noirâtres, bordées de cendré : parties inférieures cendrées. D'Afrique.

Gros-Bec a quatre raies. *V.* Gros-Bec d'Ardennes, femelle.

Gros-Bec a queue blanche. Variété du Gros Bec Soulcie.

Gros-Bec a queue courte. *Coccothraustes brevicauda*, Vieill. Parties supérieures d'un brun rougeâtre; grandes tectrices alaires blanches; rectrices brunes, terminées de blanc; gorge, poitrine et haut du ventre rouges, rayés de brun; abdomen d'un blanc bleuâtre; bec et pieds bruns. Taille, trois pouces un tiers. La femelle est brune en dessus, d'un brun rougeâtre en dessous. De Ceylan.

Gros-Bec a queue étagée. *Passerina sphenura*, Vieill. Parties supérieures verdâtres, tachetées de brun; tête et cou bruns, avec les plumes entourées de gris; rectrices étagées, pointues, brunes, bordées de vert; parties inférieures cendrées, brunâtres vers les flancs; bec brun; pieds blanchâtres. Taille, cinq pouces. De l'Amérique méridionale.

Gros-Bec a queue en éventail. *Loxia flabellifera*, Lath., Buff., pl. enl. 380. Parties supérieures d'un brun rougeâtre, les inférieures d'un rouge brunâtre; rémiges, rectrices, bec et pieds noirâtres. Taille, cinq pouces. Amérique septentrionale.

Gros-Bec a queue pointue. *Fringilla caudacuta*, Wils., Ornit. Amér., pl. 34, f. 3. Parties supérieures olivâtres, avec le bord des plumes blanchâtre; côtés de la tête cendrés, avec deux bandes orangées; sommet de la tête et occiput entourés de brun; parties inférieures blanchâtres, avec la poitrine fauve, tachetée de noir; abdomen brunâtre; bec noirâtre; pieds jaunes. Taille, cinq pouces. Amérique septentrionale.

Gros Bec a queue rayée. *Fringilla fasciata*, Lath. Parties supérieures brunes, tachetées de noir; tectrices alaires roussâtres; rémiges noirâtres, bordées de blanc; rectrices brunes, rayées de noir; parties inférieures blanchâtres, striées de noir; bec et pieds bruns. Taille, cinq pouces. Amérique septentrionale.

Gros-Bec quinticolore. *Coccothraustes quinticolor*, Vieill., Ois. ch., pl. 54. Parties supérieures cendrées, avec les ailes et la queue brunes; croupion orangé; gorge et abdomen noirs; parties inférieures blanches; bec rougeâtre; pieds noirs. Taille, quatre pouces et demi. Des Moluques.

Gros-Bec quinticolore ou Sénégal. *Fringilla quinticolor*, Vieill., Ois. ch., pl. 15. Parties supérieures d'un vert olive, les inférieures d'un gris bleuâtre ainsi que la tête; croupion et sourcils rouges; rectrices noires; bec rouge, rayé de noir; pieds rougeâtres. Taille, quatre pouces.

Gros-Bec rayé. *Loxia radiata*, Lath. Parties supérieures noires ainsi que la poitrine; rémiges et flancs rayés de noir et de blanc; ventre blanc ainsi que le bec; pieds noirâtres. Taille, quatre pouces.

Gros Bec républicain. *V.* Gros-Bec social.

Gros-Bec rose. *Fringilla rosea*, Lath. Parties supérieures variées de brun, de gris et de rose; tête rose avec la base du bec entourée de plumes blanches; rémiges et rectrices noirâtres, bordées de rose. Parties inférieures d'un cendré rosé. Taille, six pouces. De Sibérie.

Gros-Bec rose des Indes. *Coccothraustes rosea*, Vieill., Ois. ch., pl. 65. Parties supérieures d'un gris

brun, varié de rose; tête, tectrices caudales, croupion, gorge et poitrine d'un rose pur; parties inférieures blanches; rémiges et rectrices brunâtres, bordées de rose; bec et pieds bruns. Taille, cinq pouces. Hors le temps des amours le mâle est, ainsi que la femelle, brun en dessus, varié de gris blanc et de verdâtre en dessous.

Gros-Bec rose-gorge. *Loxia Ludoviciana*, Lath.; *Coccothraustes rubricollis*, Vieill., Buff., pl. enl. 153, f. 2. Parties supérieures noires, avec quelques taches blanches sur les ailes; gorge noire; haut de la poitrine rose; parties inférieures blanches; bec et pieds brunâtres. Taille, sept pouces. La femelle a les parties supérieures noirâtres, variées de brun, les inférieures blanches, tachetées de brun. De l'Amérique septentrionale.

Gros-Bec rouge. *Fringilla Senegalensis*, Vieill., Ois. ch., pl. 9. Parties supérieures d'un gris olivâtre, irisé; côtés de la tête et du cou, croupion et parties inférieures rouges, avec des points blancs sur les côtés de la poitrine; rectrices noires; bec noirâtre; pieds bruns. Taille, quatre pouces. La femelle est brune en dessus, d'un brun rougeâtre en dessous, avec l'abdomen blanchâtre. Du Bengale.

Gros-Bec rouge et noir. *Loxia Grix*, Var. Lath. *V.* Gros-Bec Fondi.

Gros-Bec roussatre. *Passerina rufescens*, Vieill. Parties supérieures d'un cendré roux, tachetées de noir; bords du front, deux raies sur le sommet de la tête et trait oculaire noirs; une raie grise au milieu de la nuque; rémiges et rectrices noirâtres, bordées de cendré, ces dernières sont pointues; parties inférieures cendrées, tachetées de brun sur les flancs; bec et pieds bruns. Taille, six pouces. Amérique septentrionale.

Gros-Bec roussart. *Fringilla rutilans*, Temm., pl. color. 588, fig. 2. Parties supérieures et petites tectrices alaires d'un brun rouge de brique; ailes brunes, avec une bande transversale blanche et un petit miroir gris sur les rémiges; sur le devant du cou une bande noire sur un fond blanc; parties inférieures grisâtres. La femelle est entièrement brune en dessus, avec le milieu du dos et les tectrices alaires roussâtres, marqués de petites mèches noires; les parties inférieures ont une teinte isabelle. Taille, cinq pouces. Du Japon.

Gros-Bec roux. *Fringilla calida*, L. Parties supérieures rousses, tachetées de noir, les inférieures d'un roux cendré; bec noirâtre; pieds jaunes. Taille, cinq pouces. Des Indes.

Gros-Bec sanguinolent. *Fringilla sanguinolenta*, Temm., Ois. color., pl. 221, f. 2. Parties supérieures d'un brun cendré; sourcils, croupion, milieu de la poitrine et du ventre, côtés des mandibules, d'un rouge de sang très-vif; gorge et côtés de la poitrine et du ventre jaunes; flancs cendrés, rayés de bleuâtre et de noirâtre; rectrices brunes, les latérales terminées de blanchâtre; milieu des deux mandibules noir; pieds rougeâtres. La femelle a les couleurs peu tranchées, la gorge blanche, les parties inférieures jaunâtres, l'abdomen seul rouge. Du Sénégal.

Gros-Bec de Savana. *Fringilla Savana*, Wils., Orn. Am., pl. 34, f. 4. Parties supérieures bleuâtres, tachetées de brun; tectrices alaires et rémiges bordées de blanc; parties inférieures blanches, tachetées de rougeâtre sur la poitrine; bec brun; pieds jaunes. Taille, cinq pouces un quart. De l'Amérique septentrionale.

Gros-Bec du Sénégal. *V.* Gros-Bec Dioch.

Gros-Bec Sénégali à couronne bleue. *V.* Gros-Bec à couronne bleue.

Gros-Bec Sénégali Danbik. *V.* Gros-Bec Danbik.

Gros-Bec Sénégali Dufresne. *V.* Gros-Bec Dufresne.

Gros-Bec Sénégali à front pointillé. *V.* Gros-Bec à front pointillé.

Gros-Bec Sénégali à gorge noire. *V.* Gros-Bec à gorge noire.

Gros-Bec Sénégali à moustaches noires. *V.* Gros-Bec à moustaches noires.

Gros-Bec Sénégali à moustaches rouges. *V.* Gros-Bec à moustaches rouges.

Gros-Bec Sénégali quinticolore. *V.* Gros-Bec quinticolore.

Gros-Bec Sénégali rouge. *V.* Gros-Bec rouge.

Gros-Bec Sénégali rouge (petit). *V.* Gros-Bec petit Sénégali rouge.

Gros-Bec Sénégali à ventre rouge (petit). *V.* Gros-Bec petit Sénégali à ventre rouge.

Gros-Bec Serevan. *V.* Gros-Bec Amandava.

Gros-Bec Serin des Canaries. *Fringilla Canovia*, Lath., Buffon, pl. enl. 202, fig. 1. Parties supérieures brunes, avec le bord des plumes cendré; front, côtés de la tête, croupion, gorge, devant du cou et poitrine d'un jaune verdâtre, tachetés de brun sur les flancs. Parties inférieures blanchâtres; bec cendré; pieds bruns. Taille, cinq pouces. Les couleurs sont sujettes à varier dans la domesticité, au point que l'on voit des individus d'un jaune d'or et d'autres entièrement d'un jaune blanchâtre.

Gros-Bec Serin du cap de Bonne-Espérance. Variété de l'espèce précédente.

Gros-Bec Serin de la Jamaïque. *Fringilla cana*, Lath. Parties supérieures d'un brun jaunâtre, les inférieures jaunes, avec l'abdomen blanc; rémiges et rectrices brunes, rayées de blanchâtre; bec et pieds bleuâtres. Taille, huit pouces.

Gros-Bec Serin jaune à front couleur de safran. *Fringilla flaveola*, Lath. Variété présumée du Gros-Bec Serin des Canaries.

Gros-Bec Serin de Mosambique. *Fringilla ictiva*, Vieill., Buff., pl. enl. 364, f. 1 et 2. Il paraît aussi n'être qu'une variété du Gros-Bec Serin des Canaries.

Gros-Bec sisserin. *Fringilla psaltria*, Say., Ch. Bonap. Am. Orn., t. 1, pl. 6, fig. 3. Sommet de la tête noir; parties supérieures d'un vert olive; tectrices alaires noirâtres, bordées de vert-olive, les grandes le sont de blanchâtre, ainsi que les rémiges; un miroir blanc; gorge et poitrine jaunes; parties inférieures jaunâtres; bec et pieds bruns. Taille, quatre pouces. Du nord de l'Amérique.

Gros-Bec simple. *Fringilla simplex*, Lichst.; Tem., pl. color. 358. Gorge, devant du cou et lorum noirs; joues blanches; parties supérieures d'un cendré clair ainsi que les petites tectrices alaires; les moyennes noires, bordées de cendré; rémiges et rectrices noirâtres, bordées de cendré qui prend une teinte d'isabelle

sur les premières; bec brun, jaunâtre en dessous; pieds gris. Taille, cinq pouces. La femelle est en dessus d'un gris isabelle presque uniforme, en dessous d'une teinte beaucoup plus faible, sans taches; le milieu des rémiges et des rectrices est noirâtre. Nubie.

Gros-Bec Sin. *Fringilla barbata*, Lath. Plumage jaune, nuancé de vert; ailes variées de noir, de vert et de jaune; tête d'un noir velouté; la femelle est grise avec les ailes tachetées de jaune. Taille, cinq pouces. De l'Amérique méridionale.

Gros-Bec Sizerin. *Fringilla Linaria*, L.; *Fringilla flavirostris*. L., Buff., pl. enl. 485, fig. 2. Parties supérieures d'un cendré roux, tacheté de noir; front, joues et gorge noirs; sommet de la tête d'un cramoisi foncé; côtés de la gorge, devant du cou, poitrine, flancs et croupion d'un cramoisi clair; rémiges et rectrices noires, bordées de roussâtre; bec jaune; pieds noirs. Taille, cinq pouces. La femelle n'a point de rouge au croupion et sur les parties inférieures. D'Europe.

Gros-Bec Sizerin Cabaret. *V.* Gros-Bec Sizerin.

Gros-Bec social. *Loxia socia*, Lath. Parties supérieures d'un brun roux, les inférieures jaunes; tour du bec noir; côtés de la tête jaunâtres; bec noir; pieds bruns. Taille, cinq pouces et demi. Du cap de Bonne-Espérance.

Gros-Bec soufré. *V.* Gros-Bec du cap de Bonne-Espérance.

Gros-Bec Soulcia. *Fringilla Petronia*, L.; *Fringilla stulta*, Gmel.; *Fringilla Bononiensis*, Gmel., Buff., pl. enl. 225. Parties supérieures brunes, variées de noirâtre et tachetées de blanc; une tache blanche à l'extrémité inférieure des rectrices; sourcils blanchâtres; trait oculaire brun; parties inférieures cendrées, variées de blanchâtre; une tache jaune sur le devant du cou; mandibule supérieure brune; pieds d'un brun rougeâtre. Taille, cinq à six pouces. D'Europe.

Gros-Bec strié. *V.* Gros Bec de l'île de Bourbon.

Gros-Bec de Surda. *V.* Gros-Bec d'Ardennes, jeune âge.

Gros-Bec tacheté. *Loxia maculata*, Lath. Parties supérieures brunes, tachetées de blanc, les inférieures blanchâtres, rayées de noirâtre; rectrices latérales blanches à l'extérieur et à l'extrémité; tectrices caudales inférieures jaunes; bec et pieds bruns. Taille, six pouces. De l'Amérique septentrionale.

Gros-Bec tacheté de Java. *V.* Gros-Bec Jacobin.

Gros-Bec Tarin. *Fringilla Spinus*, L., Buff., pl. enl. 485, fig. 3. Parties supérieures verdâtres et cendrées, tachetées de noir; sommet de la tête et gorge noirs; bande oculaire, parties inférieures et bord des rémiges et des rectrices jaunes; deux bandes sur l'aile: l'une noire, l'autre verdâtre; abdomen blanchâtre; bec et pieds noirâtres. Taille, quatre pouces et demi. La femelle a toutes les parties supérieures d'un cendré olivâtre, striées de noir, les inférieures blanchâtres, également striées; les bandes des ailes sont d'un blanc jaunâtre. D'Europe.

Gros-Bec Tarin bleu d'acier. *Fringilla splendens*, Vieill.; *Fringilla nitens*, Var. Lath., Buff., pl. enl. 224. fig. 3. Plumage noir, irisé en bleu; bec et pieds noirs. Taille, cinq pouces. D'Afrique.

Gros-Bec Tarin de la Chine. *Fringilla Asiatica*, Lath.; *Fringilla Sinensis*, Gmel. Parties supérieures d'un vert olive; tête noire; tectrices jaunes; deux bandes noires sur les ailes; parties inférieures jaunes; bec et pieds noirs. Taille, cinq pouces.

Gros-Bec Tarin spinoïde. *Carduelis spinoides*, Vig. Front, occiput, cou, dessous du corps, extrémité des ailes, une bande sur les rémiges et base latérale des rectrices jaunes; dos et dessus de la tête olivâtres; ailes et queue d'un fauve noirâtre; bec cendré; pieds noirs. Taille, cinq pouces. La femelle est d'un plumage moins vif en couleurs; le dos est varié et strié de brun. Des monts Hymalaya.

Gros-Bec à tempes rouges. *Fringilla temporalis*, Lath. Parties supérieures brunes, les inférieures blanches; sommet de la tête bleuâtre; trait oculaire et croupion rouges; bec et pieds rougeâtres. Taille, quatre pouces et demi. De l'Australasie.

Gros-Bec de Ténériffe. *Fringilla Canariensis*, Vieill. Parties supérieures noires; tectrices alaires bordées de blanc; parties inférieures roussâtres; pieds rougeâtres. Taille, cinq pouces.

Gros-Bec de la Terre de feu. *Fringilla australis*, Lath. Plumage brun, avec un collier roussâtre.

Gros-Bec à tête d'azur. *Fringilla picta*, Lath. Parties supérieures d'un cendré pourpré; sommet de la tête bleuâtre; devant du cou, gorge et poitrine rouges; ventre blanchâtre; croupion jaune; rémiges et rectrices bleues; bec et pieds rouges. Taille, trois pouces deux tiers. De Chine.

Gros-Bec à tête blanche. *Loxia ferruginosa*, Lath. Plumage brun, avec la tête et la nuque blanches; des taches noires à la base du bec, à la gorge et au milieu de la poitrine; bec cendré; pieds noirs. Taille, quatre pouces. De l'Inde.

Gros-Bec à tête blanche et dos rouge. *Fringilla leucocephala*. Tête, cou, gorge et milieu du ventre blancs; un croissant noir entre le bec et l'œil; rémiges et rectrices noires, bordées de roux; dos et croupion rouges; une plaque noire sur la poitrine; flancs noirs, tachetés de blanc; bec rouge; pieds bruns. Taille, quatre pouces. De l'Australasie.

Gros-Bec à tête jaune. *Loxia Mexicana*, Lath. Parties supérieures brunes, variées de brunâtre; les inférieures jaunâtres, tachetées de brun; sommet de la tête et gorge jaunes avec les joues et les côtés du cou bruns; bec rougeâtre; pieds bruns. Taille, cinq pouces et demi. Amérique.

Gros-Bec à tête marron. *V.* Gros-Bec Cisalpin.

Gros-Bec à tête noire. *Coccothraustes melanocephala*, Vieill. Parties supérieures d'un brun rougeâtre; tête d'un noir velouté; gorge blanche, avec un demi-collier noir; poitrine et ventre rougeâtres; rectrices alaires noirâtres, avec une bande blanche; rectrices noires, terminées de blanc; bec et pieds noirâtres. Taille, quatre pouces deux tiers. Amérique méridionale.

Gros-Bec à tête noire. *V.* Bruant à tête noire.

Gros-Bec à tête noire de la Chine. *Fringilla melanocephala*, L. Parties supérieures brunes; devant du cou noir, avec les côtés striés et le derrière blanc;

ventre blanc; poitrine striée; bec rouge; pieds cendrés. Taille, quatre pouces.

Gros-Bec a tête rayée. Parties supérieures noirâtres, variées de blanc et de jaunâtre; les inférieures blanchâtres; tête noirâtre, avec trois raies jaunes; bec et pieds cendrés. Taille, six pouces et demi. Amérique méridionale.

Gros-Bec tigré. *V.* Gros-Bec Amandava.

Gros-Bec Titit. *Fringilla socialis*, Wils., Orn. Amér., pl. 16, fig. 5. Parties supérieures variées de brun, de roux et de noirâtre; sommet de la tête roux; sourcils blancs; trait oculaire noir, ainsi que le front qui est traversé par une ligne blanche; joues et côtés du cou gris; nuque tachetée de noir; parties inférieures d'un gris blanchâtre; bec et pieds noirâtres. Taille, quatre pouces trois quarts. Amérique septentrionale.

Gros-Bec Tonite. *Fringilla variegata*, Lath. Le plumage varié de jaune, de rouge, de brun et de bleu; tête rouge, variée de pourpre; rémiges et rectrices brunes, bordées de blanc; poitrine jaune; bec jaune; pieds rouges. Taille, cinq pouces deux tiers. De l'Océanie.

Gros-Bec Vengoline. *Fringilla Angolensis*, Lath. Parties supérieures variées de brun et de brunâtre; rémiges et rectrices bordées de gris clair; côtés de la tête roux; trait oculaire brun; croupion jaune; parties inférieures fauves, tachetées de brun; bec et pieds bruns. Taille, cinq pouces. De l'Afrique.

Gros-Bec a ventre jaune. *Loxia flaviventris*, Lath. Parties supérieures brunes, avec le bord des plumes verdâtre; les inférieures et le trait oculaire jaunes; croupion verdâtre; bec et pieds d'un gris brun. Taille, cinq pouces.

Gros Bec a ventre noir. *Loxia Afra*, Lath. Parties supérieures jaunes, avec quelques taches brunâtres; ailes et queue noirâtres; parties inférieures noires. Taille, cinq pouces. D'Afrique.

Gros-Bec a ventre roux. *V.* Bouvreuil a bec blanc.

Gros-Bec Venturon. *Fringilla citrinella*, L.; *Emberiza brumalis*, Scop., Buff., pl. enl. 658, fig. 2. Parties supérieures d'un vert jaunâtre, nuancé de cendré; front, sommet de la tête, gorge, devant du cou, poitrine et ventre d'un vert jaunâtre; occiput, nuque, côtés du cou et flancs cendrés; bande alaire et croupion jaunâtres; rémiges et rectrices noires, liserées de cendré. Taille, quatre pouces et demi. D'Europe.

Gros Bec Venturon de Provence. *V.* Gros-Bec Venturon.

Gros-Bec verdatre. *Loxia virens*, Lath. Plumage verdâtre, avec les scapulaires et les tectrices alaires bleues; rémiges et rectrices noires, bordées de verdâtre. Amérique méridionale.

Gros-Bec Verdin. *Loxia Dominicensis*, Lath., Buff., pl. enl. 341, fig. 2. Parties supérieures d'un vert brun, avec le bord des plumes verdâtre; gorge et poitrine rousses, tachetées de brun; abdomen blanc. Taille, cinq pouces. Des Antilles.

Gros-Bec Verdier. *Fringilla Chloris*, *Loxia Chloris*, Gmel., Buff, pl. enl. 167, fig. 2. Plumage d'un vert jaunâtre; tectrices alaires cendrées, tachetées de noir; rectrices jaunes, terminées de noir; les deux intermédiaires entièrement noires; bec et pieds rougeâtres; iris brun. Taille, six pouces. La femelle a les parties supérieures cendrées, nuancées de jaunâtre; la gorge et le milieu du ventre jaunâtres; le reste cendré. D'Europe.

Gros Bec Verdier de la Chine. *Loxia Sinensis*, Lath. Parties supérieures d'un brun clair; tête et cou d'un gris verdâtre; rémiges variées de roux, de cendré et de noir; rectrices noires, terminées de blanc; parties inférieures d'un gris roussâtre; bec et pieds verdâtres. Taille, six pouces.

Gros Bec Verdier sans vert. *Loxia Africana*, Lath. Parties supérieures variées de gris et de brun-verdâtre; tectrices rousses; poitrine variée de blanc et de brun; gorge et parties inférieures blanchâtres. Taille, six pouces. Du cap de Bonne-Espérance.

Gros Bec des vergers. *V.* Gros-Bec Titit.

Gros-Bec vermiculé. *Coccothraustes variegata*, Vieill., Ois. ch., pl. 51. Parties supérieures d'un gris-brun, nuancé de jaunâtre; tête, joues et gorge noires; croupion et parties inférieures blanchâtres, rayés de zigzags noirs; rectrices intermédiaires plus longues que les autres; bec et pieds cendrés. Taille, quatre pouces. Des Moluques.

Gros-Bec vert. *Fringilla melba*, Lath. Parties supérieures d'un vert jaunâtre; front, gorge, tectrices caudales et rectrices rouges; rémiges verdâtres, bordées de rouge; parties inférieures verdâtres, rayées de brun; abdomen blanchâtre; bec rougeâtre; pieds gris. Taille, quatre pouces et demi.

Gros-Bec vert a ventre rougeatre. *Fringilla viridis*, Vieill., Ois. ch., pl. 4. Parties supérieures d'un vert olive; tête d'un gris verdâtre; joues, gorge et parties inférieures grises, nuancées de rouge; bec et pieds rouges. Taille, quatre pouces. D'Afrique.

Gros-Bec vert a croupion rouge. *V.* Gros-Bec Prasin.

Gros-Bec Veuve Chrysoptère. *V.* Gros-Bec Chrysoptère.

Gros-Bec Veuve au collier d'or. *V.* Gros-Bec a collier d'or.

Gros-Bec Veuve a deux brins. *V.* Gros Bec a deux brins.

Gros Bec Veuve Dominicain. *V.* Gros-Bec Dominicain.

Gros-Bec Veuve a épaulettes. *V.* Gros-Bec a épaulettes.

Gros Bec Veuve éteinte. *V.* Gros Bec éteint.

Gros-Bec Veuve en feu. *V.* Gros-Bec en feu.

Gros-Bec Veuve mouchetée. *Emberiza principalis*, Lath. Parties supérieures d'un brun orangé, varié de noir; côtés de la tête, petites tectrices alaires, ventre et cuisses blanchâtres; poitrine orangée; rectrices d'un brun obscur, bordées de roux; les quatre intermédiaires plus longues et noires; bec et pieds rougeâtres. D'Afrique.

Gros-Bec Veuve a quatre brins. *V.* Gros-Bec a quatre brins.

Gros-Bec des Vignes. *V.* Gros-Bec Linotte.

Gros Bec de Virginie. *V.* Gros Bec Cardinal huppé

et Gros-Bec gris-blanc, qui sont deux espèces différentes auxquelles on a donné une synonymie fautive.

Gros-Bec vulgaire. C'est le même que le Gros-Bec commun.

Gros-Bec Warrong. *V.* Gros-Bec a dos rouge.

Gros-Bec Worabée. *Fringilla Abyssinica*, Lath., Vieill., Ois. ch., pl. 28. Plumage jaune; nuque, joues et gorge d'un noir velouté; rémiges et rectrices brunes; bec noir; pieds rougeâtres. Taille, einq pouces. La femelle est grise, tachetée de brun, et le mâle lui ressemble hors le temps des amours.

GROSEILLER. *Ribes*. bot. Ce genre de la Pentandrie Digynie, L., avait été placé dans la famille des Cactées par le professeur Jussieu. Il est devenu le type d'une nouvelle famille établie par De Candolle (Flore française, 2e édition) sous le nom de Grossulariées; mais Achille Richard (Botanique médicale, 2e vol., p. 407) en adoptant la famille fondée par le professeur De Candolle, a changé sa dénomination en celle de Ribésiées. Les Groseillers offrent les caractères suivants : calice adhérant par sa base à l'ovaire, plus ou moins campanulé, à cinq divisions égales; corolle composée de cinq pétales en général fort petits et alternes avec les divisions du calice; cinq étamines alternes avec les pétales, à filets insérés à la base des divisions calicinales sur une sorte de bourrelet peu saillant formé par une matière glanduleuse épanchée sur le calice et constituant un disque périgyne; loges des anthères tantôt rapprochées, tantôt écartées par un connectif; style bifide, ou profondément bipartite au sommet de chacune des branches duquel se trouve un stigmate simple; ovaire infère ou semi-infère, à une seule loge dans laquelle un grand nombre d'ovules sont insérés à deux placentas pariétaux et longitudinaux; baie globuleuse polysperme, ombiliquée à son sommet. Les graines ont, selon De Candolle, l'embryon droit, très-petit, situé à la base d'un périsperme corné. Les Groseillers sont de petits arbrisseaux à feuilles alternes plus ou moins profondément lobées, pétiolées, souvent armées d'aiguillons simples ou divisés, que l'on peut considérer comme de véritables stipules endurcies et persistantes. Leurs fleurs sont quelquefois solitaires, le plus souvent disposées en épis ou en grappes axillaires. On en a décrit plus de trente espèces qui habitent les contrées montueuses de l'Europe, de la Sibérie, de l'Amérique septentrionale, du Pérou et du Chili. Celles qui croissent dans le nord de l'Amérique (*Ribes aureum*, Pursh, *Ribes Pensylvanicum*, Lamk., etc.), et qui sont assez nombreuses, offrent, dans le calice et les autres parties de la fleur, des différences peut-être suffisantes pour constituer un nouveau genre, surtout depuis qu'on a proposé de constituer la famille des Ribésiées avec le seul genre *Ribes* de Linné. On peut en dire autant pour celles de l'Amérique méridionale. Quant aux espèces européennes, elles ont été partagées par A. Richard (*loc. cit.*), en trois groupes qui pourront bien être élevés par la suite au rang de genres, mais que l'auteur n'a considérés que comme des sous-genres en leur imposant des dénominations particulières. Voici les caractères et les descriptions abrégées des espèces remarquables qu'ils renferment.

§ I. Grossularia. Ovaire complétement infère; calice campanulé; anthères cordiformes; style profondément bipartite; fleurs non disposées en grappes; tige ordinairement garnie d'aiguillons.

Le Groseiller épineux, *Ribes Grossularia*, L., est un petit arbuste très-rameux, qui ne s'élève guère au delà d'un mètre. Sa tige ligneuse porte des feuilles, d'abord en faisceaux, à la base desquelles on trouve un aiguillon à trois branches divariquées; ces feuilles deviennent ensuite alternes et pétiolées, presque en cœur, pubescentes, à cinq lobes arrondis et profondément dentés. Les fleurs, qui naissent au printemps, sont vertes, axillaires et solitaires sur un pédoncule pubescent, penché et orné de deux petites écailles opposées. Le fruit est une baie globuleuse, de la grosseur d'une Cerise, d'un rouge foncé, bérissée de poils rudes, et ombiliquée à son sommet. Cette espèce croît dans les haies et les bois de l'Europe. On la cultive dans les jardins, ainsi que le *Ribes Uva crispa*, L., regardé par Lamarck comme une variété de la précédente. L'*Uva crispa* porte vulgairement le nom de Groseiller à Maquereau. Cette épithète vient de ce qu'on assaisonne avec ce fruit, lorsqu'il est encore vert, les viandes et le Poisson, et particulièrement les Maquereaux. Parvenus à leur maturité, ces fruits ont une saveur acidule et sucrée, mais dont nous faisons si peu de cas en France, qu'il n'y a guère que les enfants qui en mangent par friandise. Les Anglais, au contraire, ayant rarement l'avantage de voir réussir les arbres fruitiers sous le climat nébuleux de leur île, mais pouvant cultiver avec facilité le Groseiller épineux, lui ont donné beaucoup de soins et en ont obtenu, dit-on, plus de cent variétés très-estimées.

§ II. Ribes. — Ovaire infère; calice presque plan; anthères didymes; style bifide à son sommet; fleurs en grappe; tiges dépourvues d'aiguillons.

Le Groseiller rouge, *Ribes rubrum*, L., a des tiges dressées, cylindriques, garnies de feuilles très-grandes, pubescentes, à cinq lobes dentés; ses fleurs sont très-petites et forment une petite grappe simple, pendante, composée de huit à douze fleurs pédicellées; le fruit est une petite baie globuleuse, ombiliquée, tantôt d'un rouge vif, tantôt blanche, transparente ou légèrement jaunâtre. Cet arbrisseau est indigène des contrées septentrionales de l'Europe. Dans les pays chauds il a besoin d'être placé au nord et contre un mur. On a soin de retrancher les branches qui ont plus de trois ans, parce qu'on a observé que les jeunes rameaux portaient de plus beaux fruits que les vieux. La saveur acide des Groseilles est due aux Acides malique et citrique qu'elles contiennent; leur suc se convertit en gelée tremblotante sur la nature de laquelle les chimistes n'ont pas prononcé. Les usages alimentaires et thérapeutiques des Groseilles, sont si connus, qu'il est parfaitement inutile de les signaler ici. Dans le nord de l'Europe, où l'on ne peut cultiver la Vigne, on retire une sorte de vin du suc de Groseilles, après lui avoir fait subir un certain degré de fermentation.

§ III. Botrycarpum. — Ovaire semi-infère; calice campanulé; anthères cordiformes; style simple; fleurs en grappes; tiges sans aiguillons.

Le Groseillier noir, *Ribes nigrum*, L., vulgairement nommé Cassis, a beaucoup d'analogie, pour le port, avec le Groseillier rouge. Ses tiges sont rameuses et couvertes de feuilles qui ressemblent beaucoup à celles de la Vigne, mais qui sont trois fois plus petites, glabres en dessus, pubescentes en dessous, et supportées par des pétioles élargis et membraneux à leur base. Les grappes sont composées de fleurs pédicellées, écartées les unes des autres. Le fruit est une baie d'un noir foncé terne, et ombiliquée à son sommet. On rencontre fréquemment cet arbuste à l'état sauvage dans les bois un peu humides et ombragés de la France, de l'Allemagne et du nord de l'Europe. Il est cultivé depuis un temps immémorial dans les jardins, et on lui donne les mêmes soins qu'au Groseillier rouge. Le goût aromatique des baies de ce Groseiller, est dû à un principe qui réside dans des vaisseaux propres, attachés aux parois intérieures de leur enveloppe. Cette odeur est peu agréable lorsqu'on mange le fruit, mais elle fait la base d'une liqueur assez estimée, que l'on connaît sous le nom de ratafia, et dont on rehausse l'arome avec de la Cannelle, du Maïs, des Girofles et autres épiceries.

GROSSOSTYLIDE. *Grossostylis*. bot. Sous le nom de *Grossostylis biflora*, Forster (*Prodrom.*, nº 266) a mentionné une plante des îles de la Société, qui serait le type d'un genre particulier et ainsi caractérisé : calice à quatre divisions profondes; corolle à quatre pétales insérés sur le calice; étamines nombreuses, à filets réunis en cylindre et entre lesquels sont situés vingt filets stériles; baie striée, polysperme, uniloculaire.

GROSSULARIA. bot. Nom générique des Groseillers chez les anciens botanistes, auquel Linné substitua celui de *Ribes*. Il désigne aujourd'hui plus particulièrement un sous-genre. *V.* Groseiller.

GROSSULARIÉES. *Grossulariæ*. bot. Sous ce nom, le professeur De Candolle a séparé d'avec les Cierges une famille adoptée par la plupart des botanistes, et particulièrement par Kunth (*Synops. Orbis-Novi*, 3, p. 365), mais dont le nom a été changé par Ach. Richard en celui de Ribésiées. *V.* ce mot.

GROSSUS. bot. Les anciens désignaient par ce nom les Figues qui ne parviennent pas à leur maturité.

GROTTES. min. Les Grottes sont des cavités souterraines, plus ou moins vastes, que l'on rencontre particulièrement dans les montagnes calcaires, et qui ne sont point l'ouvrage de l'art.

Ces cavernes, dont l'étendue est quelquefois immense, se divisent ordinairement en chambres, en galeries et en couloirs, tantôt vastes, élevés, spacieux, tantôt rétrécis, surbaissés et rapides. Il n'y a presque point de pays calcaires où l'on ne cite de ces sortes de Grottes accessibles; plusieurs sont devenues célèbres par leur étendue, leur décoration intérieure, ou par les personnages marquants qui les ont visitées ou qui les ont habitées.

On entend, par décoration intérieure, les stalactites, les stalagmites, et tous les genres d'incrustations qui se forment par l'infiltration des eaux qui traversent les bancs supérieurs, se chargent de molécules calcaires, et qui les déposent à la voûte, sur le sol, ou sur les parois de ces cavernes. Sans reproduire ici, et pour la millième fois peut-être, l'énumération des prétendues merveilles de ces Grottes sur lesquelles assez d'auteurs se sont étendus pour exalter la beauté des stalactites qui partent de la voûte, se joignent aux stalagmites, et forment des piliers d'albâtre d'une blancheur éclatante, la forme bizarre et imitative d'une foule de concrétions, les replis des larges draperies qui descendent en ondoyant à la surface des parois de ces cavernes, les lacs et les torrents souterrains, etc. On renverra, pour tous ces détails, aux ouvrages intitulés : Merveilles de la Nature; et on se contentera de dire que ces Grottes sont les grands laboratoires où la pierre calcaire ordinaire se change en albâtre veiné, que toutes les stalactites augmentent de volume, par des couches qui s'appliquent journellement à leur surface, qu'elles finissent par se toucher, se joindre, se confondre, que les couloirs s'obstruent, que les galeries se rétrécissent, et que l'on pourrait presque calculer dans combien de siècles les Grottes seront changées en carrières d'albâtre, dans combien de milliers d'années elles seront comblées, et à jamais fermées. Buffon fut frappé des changements qui s'étaient effectués aux Grottes d'Arcy, dans le court espace de dix-neuf ans, qui s'écoulèrent entre les deux visites qu'il y fit.

On a cherché à expliquer la formation des Grottes, et l'on s'est généralement accordé à les considérer comme le produit de l'eau violemment agitée, soit en courant ou en cascade. Cette explication est bien peu satisfaisante, il faut l'avouer, et n'est applicable qu'à un petit nombre de ces cavernes. On peut, tout en admettant des causes infiniment plus puissantes que celles dont on est journellement témoin, se former cependant une idée de ce que l'eau courante peut produire sur les bancs de pierre calcaire compacte, la seule qui soit assez solide pour conserver des Grottes dans son intérieur. On connaît plusieurs fleuves qui se brisent sur des bancs calcaires, et des cascades énormes qui se précipitent de sept à huit cents pieds de hauteur sur des roches de cette nature, depuis bien longtemps sans doute, et on n'aperçoit aucune ébauche de Grotte. Il ne faut pas cependant nier complétement l'action des eaux dans la formation des cavernes, mais on ne doit pas lui accorder la faculté de les avoir commencées, si ce n'est celles situées au bord de la mer, et qui ne sont jamais d'une grande étendue. Il semble plus simple, et plus probable à la fois, de considérer les Grottes calcaires comme ayant été formées au même moment où les bancs qui les renferment ont été consolidés; une foule de circonstances ont pu donner naissance à ces vides, ou plutôt les réserver au milieu de la masse; ensuite les eaux courantes ont pu s'y précipiter, et en modifier les parois. Mais, comment admettre raisonnablement que des Grottes aient été excavées dans une masse solide, par un agent quelconque, quand on ne trouve aucune issue pour la sortie des déblais énormes qui en seraient nécessairement résultés, quand la plupart de ces Grottes sont situées à une grande élévation, que leur entrée existe sur des escarpements, que leur intérieur renferme des excavations verticales en forme de puits, etc.? Il faut alors

avoir recours aux grands moyens, sonores à l'oreille et vides de sens; il faut entasser hypothèses sur hypothèses, s'élever sur un échafaudage de suppositions plus ou moins fausses, pour en venir, en dernière analyse, à des explications forcées et invraisemblables. On a déjà pu voir précédemment, quel pouvait être l'effet des courants souterrains sur des bancs de pierre peu solides, mais on a toujours entendu que ces cours d'eau avaient au moins rencontré quelque route ébauchée; car ils n'eussent trouvé aucune issue, et du sable mouvant aurait suffi pour en paralyser l'action; à plus forte raison, de la pierre dure et solide.

Le nombre des Grottes ou des cavernes est immense dans les pays calcaires; en France, on cite particulièrement celles d'Arcy, près Auxerre, département de l'Yonne; d'Orcelle, près Guingey, département du Jura; de Sassenage, et de Notre Dame de la Balme, près Grenoble, département de l'Isère; de Miremont, près Périgueux, département de la Dordogne: celles des Demoiselles, près Ganges, département de l'Hérault; de Saint-Dominique, près Castra; de Salsac, etc. On remarque en Belgique les grottes de Han et de Rémouchamps; en Angleterre, celles de Pooles-Hole, près Buxtou, en Derhyshire, et de Devils-Arse, près Castleton. Mais de toutes ces Grottes, il paraît que celle qui est située dans la petite île d'Antiparos, l'une des Cyclades, dans l'Archipel grec, l'emporte par la beauté de ses stalactites. Elle fut visitée et décrite par Tournefort, dans son voyage en Grèce et en Asie, entrepris par ordre du roi, et dont il donna la relation en 1707. Tournefort crut reconnaître dans cette Grotte la preuve évidente de la végétation des pierres, et cette erreur d'un grand botaniste a été reproduite de nos jours; elle conserve encore un petit nombre de partisans.

Quelques Grottes calcaires se couvrent d'efflorescences nitreuses, qui se reproduisent avec une telle rapidité et une telle abondance, qu'elles deviennent des nitrières très-productives, puisque le Nitre s'y récolte de trois jours en trois jours, en été, et tous les sept jours, en hiver. Ces Grottes, découvertes par l'abbé Fortis, à la Molfetta, près Bari, dans la Pouille, qui y sont connues sous le nom de Pulos, augmentent de capacité par le seul fait de la décomposition de la pierre calcaire compacte, au milieu de laquelle ces cavernes sont creusées, et qui se réduit spontanément en poussière.

D'autres Grottes offrent des amas d'ossements fossiles, agglutinés par des infiltrations calcaires; il paraît que les animaux auxquels ils ont appartenu se rassemblaient dans ces antres souterrains pour y dévorer leur proie, ou pour y mourir, car on sait avec quel soin les animaux sauvages cherchent à se dérober au jour lorsqu'ils sentent leur fin prochaine. Cuvier a reconnu parmi ces Fossiles des restes de Lions et d'autres animaux carnassiers, qui ne vivent plus en Allemagne, où ces Grottes existent, particulièrement à Baumann, près Goslaed, et surtout à Gailenreuth, dans le pays de Balreuth; on doit en conclure, tout naturellement, que ces excavations remontent à la plus haute antiquité.

Les Grottes volcaniques sont moins étendues que celles des pays calcaires; on peut les distinguer en deux sortes, celles qui sont creusées dans les matières tufeuses, et celles qui sont excavées au milieu des colonnades ou des faisceaux basaltiques.

La Campanie, la Sicile, les îles Ponces, Ténériffe, les volcans éteints de l'Auvergne et du Vivarais, présentent des exemples nombreux de ces Grottes tufeuses, que l'on est exposé à confondre avec les anciennes carrières d'où l'on a extrait la Pouzzolane, pour les constructions hydrauliques.

Quant aux Grottes basaltiques, elles sont produites par l'écroulement d'un grand nombre de ces colonnes, et elles se font remarquer par leur aspect symétrique et architectural. La plus célèbre de ces cavernes, est celle de Fingal, située dans l'île de Staffa, l'une des Hébrides. Faujas a visité cette Grotte, et l'a figurée dans son excellent Voyage en Angleterre, en Écosse et aux îles Hébrides; sir Joseph Banks, qui l'avait visitée auparavant, en a fait la description suivante qui paraît exempte de tout écart d'une imagination ardente.

« Nous ne fûmes pas plus tôt arrivés au sud-ouest de » l'île, qui est la partie la plus remarquable par ses co- » lonnes, que nos yeux furent frappés d'une magnifi- » cence à laquelle nous étions bien loin de nous atten- » dre: la totalité de cette extrémité de l'île porte sur » des rangées de colonnes, dont la plupart ont plus de » cinquante pieds de hauteur, et offrent un ordre su- » perbe de colonnades naturelles, qui décrivent les » mêmes contours que les baies et les pointes de l'île, » et sont appuyées partout sur une base solide d'une » roche brute et informe... Nous arrivâmes bientôt à » l'embouchure de la Grotte, qui, sans contredit, offre » le plus magnifique spectacle dont un voyageur ait » jamais donné la description.

» L'imagination aurait de la peine à se peindre quel- » que chose de plus imposant que la profondeur de » cette Grotte, dont le portail a trente-cinq pieds d'ou- » verture et cinquante-six pieds de hauteur, dont les » colonnes verticales, qui composent la façade, sont de » la plus parfaite régularité, et ont quarante-cinq pieds » d'élévation jusqu'à la naissance de la voûte, et dont » les côtés, dans toute la profondeur, qui est de cent » quarante pieds, sont supportés par des rangées de » piliers ou de colonnes, tandis que le plafond est com- » posé des extrémités de celles qui ont été cassées pour » former cette caverne; une matière jaunâtre sépare » les pierres noires, et donne à l'ensemble un aspect de » mosaïque. Le fond de la Grotte n'est éclairé que du » jour qui y pénètre par l'entrée, ce qui ajoute encore à » sa beauté. Le mouvement que la marée y entretient » rend l'air sain, et en chasse toutes les vapeurs, qui, » pour l'ordinaire, remplissent ces sortes de cavernes. » La mer s'élance jusqu'au fond de celle-ci, et produit, » en se brisant à son extrémité la plus reculée, un bruit » qui, suivant les uns, a quelque chose de mélodieux, » et qui n'est rien moins qu'agréable suivant les au- » tres. » (Faujas, *Voy. en Angleterre*, t. II, p. 49 et suivantes.)

La même île renferme une autre Grotte moins remarquable que celle de Staffa, et qui est connue sous le nom de Grotte des Cormorans; enfin, le département de l'Ardèche offre aussi des Grottes tufeuses, et une belle

caverne basaltique, située au village de la Baume. Les premières sont représentées dans la belle vue du cratère de Mont-Brul, et la seconde fait aussi le sujet d'une des planches de l'ouvrage de Faujas, sur les volcans éteints du Velay et du Vivarais.

Les terrains gypseux présentent aussi quelques excavations assez considérables, parmi lesquelles on doit citer celle qui est connue sous le nom de Labyrinthe de Koungour, sur les frontières de la Sibérie. Cette Grotte conserva la glace pendant l'été, et ne la laisse fondre qu'en automne. Patrin, qui la visita en juillet 1786, observa que le thermomètre y descendit à 5 degrés au-dessous de zéro, tandis qu'il se soutenait en plein air à 14 au-dessus. Cet abaissement de 19° dans la température, tient à un courant d'air froid, qui traverse l'atmosphère humide qui la remplit. *V.* GLACIÈRES NATURELLES.

Quelques Grottes ont servi de lieu de retraite à des familles persécutées; d'autres ont été changées en catacombes, et ont contribué, par leur nature, à la conservation des cadavres desséchés ou embaumés que l'on y déposait. Une partie des tombeaux des rois de la Haute-Égypte, ceux des anciens habitants des Canaries, les Guanches, sont des Grottes naturelles, creusées dans le calcaire ou le grès volcaniques, celles de Ténériffe (Héricart de Thury, *Descript. des Catacombes*, pag. 4 et suiv.). Si l'on excepte ces usages sacrés, les Grottes ont presque toujours été le partage des charlatans ou des malfaiteurs. Le diable, les fées, les vierges, les voleurs et les ermites les ont habitées tour à tour.

GROUGROU. BOT. Synonyme vulgaire de *Cocos aculeotus*, espèce du genre Cocotier.

GROULARD. OIS. Synonyme vulgaire du Traquet. *V.* ce mot. Belon l'a aussi appliqué au Bouvreuil.

GROUNE NÈGRE. POIS. Synonyme vulgaire de Murène noire.

GROUS. OIS. Synonyme de Tétras rouge. *V.* TÉTRAS.

GROUTJE. *Groutia*. BOT. Genre de la famille des Olacinées, établi par Perrottet, et dédié à la mémoire de Grout de Beaufort, officier de marine très-distingué, et qui, après avoir exploré en naturaliste véritablement instruit, les vastes régions de la Sénégambie, a succombé aux fatigues et à la funeste influence du climat africain, en 1827. Caractères : calice à cinq sépales réfléchis et caducs; pétales nuls; cinq étamines opposées aux sépales, à anthères didymes; cinq appendices alternant avec les étamines, courts, épais, presque cunéiformes, sillonnés à l'extrémité qui est repliée, et posés autour de l'ovaire; celui-ci oblong, conoïde, obtus à l'extrémité, renfermant un placenta filiforme, dressé au fond de la loge, et portant à son sommet un ovule pendant. La GROUTIA A FEUILLES DE CELTIS, *Groutia Celtidifolia* (Flore de Sénégambie, t. 22), est un arbrisseau de quinze à vingt pieds, à rameaux flexibles, presque grimpants, à feuilles alternes, brièvement pétiolées, ovales-oblongues, elliptiques, entières, coriaces, glabres, luisantes et marquées de fortes nervures. Les fleurs, d'un blanc jaunâtre, sont très-petites, réunies au nombre de trois, en grappe axillaire, sur un pédoncule commun, garni de bractées écailleuses. La place que ce genre doit occuper dans la série des ordres naturels, n'est point encore parfaitement bien établie, vu que Perrottet ne s'est point trouvé en position d'observer les fruits à l'état de maturité.

GRUAU. BOT. Préparation, pour l'usage culinaire, des graines de Céréales; elle consiste à dépouiller ces graines de leur enveloppe extérieure.

GRUBBIE. *Grubbia*. BOT. Bergius (*Act. Stockh.*, 1767, p. 35, t. 2) a fondé sous ce nom, un genre de l'Octandrie Monogynie, L., dont les caractères ont ensuite été exposés de la manière suivante (*Descript. Plant. ex capit. Bon. Spei*, p. 90) : fleurs axillaires, agglomérées, laineuses, sessiles; périanthe composé de deux folioles larges, ovales, opposées, concaves, obtuses, renfermant deux ou trois fleurs : corolle de quatre pétales concaves, glabres intérieurement, laineux en dehors; huit étamines à filets subulés plus courts que la corolle; ovaire oblong, renflé, surmonté d'un style court, subulé, et d'un stigmate simple. Selon Lamarck (Dict. Encyclopéd.), les fleurs de ce genre ne sont pas toutes hermaphrodites; il y en a aussi de femelles, pareillement axillaires et sessiles, mais ayant un calice turbiné, à quatre lobes courts; un ovaire remplissant tout la calice, comme tronqué supérieurement, à sommet élargi, chargé de trois styles courts, et placés à distance; stigmates simples; capsule globuleuse, aplatie en dessus, velue, très-petite et triloculaire. Jussieu (*Gen. Plant.*, p. 102) a exposé des caractères semblables à ces derniers, et il s'est demandé si les fleurs sont vraiment distinctes dans le genre de Bergius, et si alors les fruits ne sont pas formés par la réunion des ovaires? Le genre Grubbie a été rapproché des *Empetrum*; mais ce rapprochement ne doit être considéré que comme une simple indication. Le *Grubbia rosmarinifolia* est une plante frutescente, à rameaux dressés, opposés et garnis de feuilles linéaires obtuses, roulées sur leurs bords, scabres en dessus, glauques en dessous, et plus longues que les entre nœuds des rameaux. Elle croît au cap de Bonne Espérance.

GRUE. *Grus*. OIS. Genre de l'ordre des Gralles. Caractères : bec aussi long ou plus long que la tête, robuste, droit, comprimé, en cône très-allongé, mais obtus vers le bout; mandibule fortement cannelée sur les côtés et près de la base; arête élevée; narines placées au milieu du bec, fermées en arrière par une membrane; région des yeux et base du bec ordinairement nues ou couvertes de mamelons; pieds longs et forts, emplumés bien au-dessus du genou; quatre doigts dont trois devant; l'extérieur réuni à l'intermédiaire par un rudiment de membrane, l'intérieur divisé; le pouce s'articulant assez haut sur le tarse; ailes médiocres; première rémige plus courte que la seconde, celle-ci égalant quelquefois la troisième qui est la plus longue. De tous les Oiseaux voyageurs, les Grues paraissent être ceux qui apportent le plus de prévoyance dans leurs transports rapides des régions boréales aux contrées équatoriales et dans les retours périodiques de ces contrées vers celles que, précédemment, les dangers d'une disette totale leur avaient fait quitter. Elles n'entreprennent point isolément leurs voyages; elles se témoignent mutuellement et dans un rayon de plusieurs

lieues, l'intention de se mettre en route, et plusieurs jours avant le départ, elles s'appellent par un cri particulier, se rassemblent vers un point central, et l'instant favorable étant arrivé, toutes les voyageuses prennent l'essor et se rangent à la file, sur deux lignes parallèles qui se réunissent angulairement vers un sommet que forme le chef auquel la troupe semble s'être engagée d'obéir. Ce chef, qui déjà supporte le fardeau bien plus grand qu'on ne le peut penser, de frayer le chemin dans le domaine aérien, est chargé de veiller à la sûreté commune, de prévenir ou plutôt d'éviter l'attaque improviste des Aigles, de faire resserrer circulairement, dans le cas de tempête, les deux lignes parallèles, afin de résister plus efficacement aux tourbillons, et d'éviter la dispersion; enfin, de ne pas trop s'éloigner des côtes, et d'indiquer à la troupe, après les fatigues du vol, un lieu d'étape sûr, et qui pût offrir abondamment de quoi pourvoir aux besoins de tous. Il paraît que les fonctions du chef ne sont que momentanées, et que leur durée est proportionnée à ses forces et à ses moyens; car on a observé que ce même chef, lorsqu'il se sentait trop fatigué, cédait la place à celui qui le suivait, et venait modestement prendre le dernier rang à l'extrémité de la file. Les voyages s'exécutent pendant la nuit, et c'est encore, assure-t-on, par un excès de prévoyance de la part de ces Oiseaux, auxquels il n'a pas été départi des armes assez fortes pour opposer de la résistance à toutes les attaques que leur attire surtout leur grande stature. Pendant la nuit, leurs courses sont assez bruyantes, la voix éclatante qu'ils font entendre, est sans doute l'indication de marche de la part du chef, et la réclame des autres est pour lui l'assurance que chacun conserve son poste. L'instinct singulier qui porte les Grues à se soumettre à cette espèce de discipline, est un des faits les plus remarquables de l'ornithologie; leur sociabilité ne cause pas le même étonnement; car elle peut n'être que le résultat de l'impulsion naturelle qui entraîne l'un vers l'autre les êtres de même espèce; on a dit, et l'on répète, que le besoin force tous les animaux à se réunir; on en juge d'après les Hommes qui ne peuvent réellement se passer de leurs semblables, quoique l'intérêt personnel les isole trop souvent; mais il en est autrement parmi la plupart des Oiseaux : le besoin sépare tous ceux qu'une conformation particulière de leurs organes semble avoir condamnés à la disette : les Pies, les Hérons, les Oiseaux de proie vivent isolés, l'Aigle est bientôt obligé de bannir ses petits de son domaine. Il n'y a que les Oiseaux aquatiques auxquels les eaux fournissent une ample nourriture, et les Oiseaux omnivores ou granivores, accoutumés partout à l'abondance, qui se rassemblent et jouissent des douceurs de la société. Ils ne s'en privent que périodiquement, pour être tout entiers à d'autres charmes et aux soins de leur progéniture. Les Grues construisent leur nid dans des buissons épais, quelquefois dans les joncs touffus des marais à demi desséchés, rarement sur les toits ou les plates-formes des édifices abandonnés. La ponte consiste en deux œufs verdâtres, ordinairement tachetés de brun. Elles font leur nourriture d'herbes et de graines, d'insectes, de Vers, de Grenouilles, Lézards, etc.

Grue d'Amérique. *Ardea Americana*, L., Buff., pl. enl. 889. Plumage blanc; grandes rémiges et tache triangulaire sous l'occiput noires; bec brun, jaunâtre, long de cinq pouces et demi, en partie dentelé; crâne couvert d'une peau calleuse, rouge et parsemée, ainsi que les joues, de poils noirs. Taille, cinq pieds deux pouces.

Grue antigone. Même chose que Grue des Indes-Orientales.

Grue Argala. *V.* Cigogne Argala.

Grue de la baie d'Hudson. *Ardea Canadensis*, L.; *Grus fusca*, Vieill. Plumage d'un gris cendré, varié ou plutôt nuancé de brun clair et de bleu céleste; sommet de la tête d'un rouge de rose, dénué de plumes, et seulement garni de plusieurs poils courts, durs et noirs. Taille, environ six pieds.

Grue Baléarique. *V.* Grue couronnée.

Grue a bec courbé. *V.* Tantale.

Grue blanche. *V.* Grue d'Amérique.

Grue blanche de Sibérie. *Ardea gigantea*, Lath. Paraît être la même espèce que la Grue d'Amérique.

Grue brune. *V.* Grue de la baie d'Hudson.

Grue brune et grise, Edwards. *V.* Grue brune.

Grue brune du Japon. *V.* Grue couronnée.

Grue caronculée. *Ardea carunculata*, Lath. Tout le plumage noir, à l'exception du sommet de la tête, du dos et des tectrices alaires, qui sont d'un bleu cendré; face et cou blancs; partie du bec rouge et partie noirâtre, avec deux caroncules garnies de plumes blanches et pendantes à sa base; pieds d'un noir bleuâtre. Taille, cinq pieds. Du sud de l'Afrique.

Grue cendrée. *Ardea cinerea*, L., Buff., pl. enl. 769. Tout le plumage d'un gris cendré, à l'exception de la gorge, du devant du cou et de l'occiput, qui sont noirâtres; sommet de la tête nu et rouge; bec d'un noir verdâtre, rougeâtre à sa base. Taille, trois pieds dix pouces. Le mâle a quelques-unes de ses rémiges à barbes décomposées et frisées. Les jeunes sont entièrement cendrés. C'est l'espèce la plus généralement connue en Europe et dont la stupidité est devenue proverbiale.

Grue a collier. *Ardea torquata*, Gmel., Buff., pl. enl. 865. *V.* Grue des Indes-Orientales.

Grue commune. *V.* Grue cendrée.

Grue couronnée. *Ardea pavonina*, L.; *Ardea Balearica*, Briss., Buff., pl. enl. 265. Parties supérieures d'un bleu cendré; rémiges primaires noires, les secondaires brunes; deux grandes plaques blanches sur les ailes; une gerbe de soies jaunes et torses sur l'occiput; front d'un noir velouté; joues rouges; membrane temporale blanche; pieds noirs. Taille, quatre pieds. D'Afrique.

Grue Demoiselle. *Ardea Virgo*. *V.* Anthropoïde.

Grue des Indes-Orientales. *Ardea antigone*, Lath. Parties supérieures d'un cendré blanchâtre; rémiges noires; sommet de la tête calleux et blanc; une tache blanche vers les oreilles; partie de la tête et du cou nue et rouge, avec quelques poils noirs; bec jaunâtre, avec la pointe noire; pieds rouges. Taille, six pieds.

Grue du Japon. *Ardea Grus*, Var., Lath. Paraît n'être qu'une variété de la Grue cendrée.

Grue Leucogérane. *Grus leucogeranos*, Temm.,

pl. col. 407. Face et partie de la tête jusqu'au delà du bord postérieur des yeux, couvertes d'une peau rouge; tout le plumage d'un blanc de neige, à l'exception des rémiges qui sont noires; bec rouge, jaunâtre à la pointe; pieds d'un rouge de laque. Taille, trois pieds six pouces. Des parties orientales de la Russie; on la trouve en Asie jusqu'au Japon.

GRUE DU MEXIQUE. *Grus Mexicana*, Briss. *V.* GRUE CANADEE.

GRUE MOINE. *Grus monaca*, Temm., Ois. color., pl. 555. Elle ressemble pour les formes et le port à la Grue cendrée; le front, l'espace entre le bec et l'œil, le sommet de la tête sont couverts d'une peau nue, rougeâtre, garnie de quelques poils noirs; tout le reste de la tête et les deux tiers du cou sont blancs, la partie inférieure et la poitrine sont d'un gris-bleuâtre foncé; les parties supérieures sont d'un gris cendré; pieds d'un noir verdâtre; bec long de trois pouces et demi, jaunâtre, rougeâtre à sa base; iris jaune. Taille, trois pieds dix pouces. Du Japon.

GRUE DE NUMIDIE. *V.* GRUE DEMOISELLE.

GRUE A NUQUE BLANCHE. *Grus Leucauchen*, Temm., pl. color. 449. Front, face et joues formés d'une peau rougeâtre, sur laquelle sont implantés des poils courts, serrés et noirâtres; sommet de la tête, occiput, nuque et partie postérieure du cou d'un blanc pur; devant du cou et parties inférieures d'un noir cendré; parties supérieures d'un cendré bleuâtre, avec le bord des plumes d'un gris cendré; rémiges noires; rectrices cendrées, terminées de noir qui forme sur la queue une large bande; bec verdâtre; pieds rouges. Taille, cinq pieds. Du Japon.

GRUE PANACHÉE D'AFRIQUE. *V.* GRUE COURONNÉE.

GRUE DE PARADIS. *Grus Paradisea. V.* ANTHROPOÏDE.

GRUE PETEUSE. *Grus crepitans*, Pallas. *V.* AGAMI.

GRUE ROYALE. Même chose que Grue couronnée.

GRUET. BOT. L'un des noms vulgaires du Landier ordinaire.

GRUGNAO. POIS. Synonyme vulgaire de Trigle Grunau.

GRUHLMANIA. BOT. Genre fondé par Necker (*Element. Botan.*, t. 1, p. 202), pour y placer quelques espèces caulescentes du genre *Spermacoce* d'Aublet, et dont les caractères seraient : calice quadripartite; corolle quadrifide; style allongé, bifide; quatre glandules au sommet de l'ovaire; akènes dispermes. Ce genre n'a pas encore été adopté. *V.* SPERMACOCE.

GRUINA OU GRUINALIS. BOT. Synonyme de Géranier. *V.* ce mot.

GRUMARIA. BOT. (*Mucédinées.*) Dans sa Mycologie européenne, Persoon avait donné ce nom à une section du genre *Erineum* qui renferme les espèces dont les filaments sont roides, renflés au sommet, en forme de toupie ou de cupules, ou irréguliers. Ces espèces forment le genre *Erineum* proprement dit de Fries, et probablement son genre *Rubigo. V.* ce mot.

GRUMILÉE. *Grumilea.* BOT. Gærtner (*de Fruct.*, 1, p. 138, et tab. 28, fig. 2) a constitué ce genre sur un fruit de l'île de Ceylan, que les habitants nomment *Rogdala*. Il l'a ainsi caractérisé : calice à cinq dents, supère; corolle, étamines et style inconnus; baie infère à deux ou trois loges; graines solitaires, munies d'un albumen grumelé. Gærtner indique les affinités de ce genre avec les Rubiacées (Étoilées) près du genre *Psychotria*. C'est sans doute cette indication qui aura décidé Schultes à placer ce genre douteux dans la Pentandrie Monogynie, L., au milieu d'un groupe de Rubiacées.

GRUNERDE. MIN. *V.* CHLORITE BALDOGÉE.

GRUNON OU GRYNON. BOT. Synonyme de *Momordica Elaterium*, L., selon Ruell et Adanson.

GRUNSTEIN OU GRUSTEIN. MIN. Nom sous lequel Werner réunissait les Roches qui sont composées d'Amphibole Hornblende et de Feldspath compacte, et qui appartiennent aux Diabases de Brard ou aux Diorites d'Haüy. La Dolérite de Brard était aussi un Grunstein, quoique composée de Pyroxène et de Feldspath. La Diabase qui est connue en Égypte sous le nom impropre de Basalte antique, et qui passe à la Siénite, et la Diabase orbiculaire de Corse, sont les deux principales variétés de Grunstein. *V.* DIABASE et DOLÉRITE.

GRUS. OIS. *V.* GRUE.

GRYGALLUS. OIS. Synonyme de Tétras Tuerhan. *V.* TÉTRAS.

GRYLLACRIDE. *Gryllacris.* INS. Orthoptères; ce genre de la famille des Locustaires a été institué par Audinet-Serville pour quelques insectes nouveaux de l'Inde, et pour quelques autres déjà connus, mais que l'on avait disséminés dans différents genres qui ne pouvaient point les admettre. Caractères : antennes très-longues, assez épaisses, avec leurs deux premiers articles assez gros; tête forte, et bombée supérieurement; palpes très-longues; le dernier article des maxillaires plus gros et tronqué à l'extrémité; celui des labiales très-renflé à son extrémité, creusé en cuiller intérieurement; mandibules très-grandes et allongées; corselet presque aussi long que large, ayant deux sillons transversaux : l'un antérieur, l'autre postérieur; présternum sans dents; corps assez court; élytres et toit très-écarté, presque horizontales, un peu en recouvrement dans le repos; abdomen ayant le dessous du dernier segment très-arrondi postérieurement, échancré au milieu; sa plaque anale inférieure porte de chaque côté un appendice filiforme, velu, très-allongé dans les deux sexes; les mâles sont munis en outre d'un autre appendice interne de chaque côté; oviscapte long, droit ou un peu recourbé en dessus; cuisses postérieures dentelées en dessous; jambes antérieures et intermédiaires armées en dessous de deux rangées d'épines longues, au nombre de cinq ou six par rangées; jambes postérieures armées en dessus de deux rangées d'épines assez fortes.

GRYLLACRIDE A COU TACHETÉ. *Gryllacris maculicollis*, Serv., Stoll. Sauter., pl. 12, fig. 50. Corps, antennes et pattes d'un jaune sale; disque du corselet jaune, irrégulièrement tacheté et rayé de noir; ailes blanchâtres, avec des traits transversaux largement ombrés de brun; oviscapte de la longueur de l'abdomen. Taille, vingt lignes. De Java.

GRYLLACRIDE A MASQUE. *Gryllacris personata*, Serv. Corps jaunâtre; une tache rouge, oblongue, entre les antennes; vertex et côtés de la tête jaunes, tout le reste d'un noir luisant; mandibules noires; chaperon bordé

de roussâtre; disque du corselet ayant deux petites taches presque triangulaires, rapprochées, rougeâtres; nervures des élytres rouges; jambes rougeâtres en dessus; cuisses en partie rouges; antennes et palpes jaunes. Taille, un pouce. De Java.

GRYLLE. ois. Espèce du genre Guillemot. *V.* ce mot.

GRYLLIFORMES. *V.* Grylloides.

GRYLLOIDES ou GRYLLIFORMES. ins. Dans sa Zoologie analytique, Duméril désigne sous ces noms tous les insectes Orthoptères qui ont les pattes postérieures plus longues et plus grosses que les autres et propres à leur faire quitter promptement le sol, en exécutant un saut rapide. Il divise cette famille en deux groupes qui contiennent les genres Criquet, Sauterelle, Gryllon, Courtilière, Truxale, etc.

GRYLLOIDES. ois. Synonyme de Guillemot à miroir blanc. *V.* Guillemot.

GRYLLON. *Gryllus.* ins. Genre de l'ordre des Orthoptères, famille des Sauteurs, tribu des Gryllones, établi par Linné qui comprenait sous ce nom, plusieurs genres dont Latreille a fait la tribu des Gryllones. Le genre Gryllon, tel qu'il est adopté aujourd'hui par tous les entomologistes, a pour caractères : pattes postérieures propres au saut; élytres et ailes horizontales; ailes plissées longitudinalement et formant chacune, dans le repos, une sorte de lanière prolongée au delà des élytres; tarses à trois articles; antennes sétacées, à articles très-nombreux, insérées entre les yeux; languette à quatre divisions dont les deux mitoyennes très-petites; labre entier, une lanière saillante dans les femelles; jambes et tarses semblables. Les Gryllons se distinguent des Courtilières et des Tridactyles par leurs pattes de devant qui sont simples, tandis que dans ces deux genres elles sont dilatées, dentelées et propres à fouir la terre. Les Gryllons ont le corps gros, presque de la même largeur dans toute son étendue; leur tête est grosse, verticale et arrondie postérieurement; leurs yeux sont composés, petits, presque ronds, et l'on voit entre eux et sur le devant de la tête, deux petits yeux lisses; leurs élytres sont tout au plus de la longueur de l'abdomen, elles sont demi-transparentes, fortement réticulées, couchées horizontalement sur le corps en dessus, et courbées brusquement sur les côtés. Les mâles ont, pour le chant, une portion intérieure de leurs étuis en forme de miroir ou de peau de tambour; les ailes sont plus longues et finissent par une sorte de lanière sétacée, débordant l'abdomen qui est muni, dans les deux sexes, de deux appendices sétacés placés de chaque côté de l'anus, et sans articulations; les femelles ont un oviducte écailleux, allongé, un peu renflé au bout, s'élevant un peu en haut et formé de deux pièces concaves intérieurement, dont la réunion compose un tuyau. Les pattes sont fortes, les cuisses des pattes postérieures sont très-grandes, avec les jambes et les tarses même garnis d'un double rang d'épines. Le jabot des Gryllons forme souvent une poche latérale : ils n'ont au pylore que deux gros cœcums, et leurs vaisseaux biliaires s'insèrent dans l'intestin par un canal commun. Ces insectes sont connus généralement sous le nom de *Cri-Cri*; ce nom leur a été donné à cause du bruit qu'ils font entendre en frottant leurs élytres l'une contre l'autre; ils se nourrissent ordinairement d'insectes, plusieurs sont nocturnes. Les principales espèces et celles qui sont les mieux connues sous le rapport des mœurs sont :

Le Gryllon domestique. *Gryllus domesticus*, L., Geoff.; *Acheta domestica*, Fabr., Roës., Ins., t. II, Gryll., tab. 12. Il a environ huit lignes de long, tout son corps est d'un jaunâtre pâle mélangé de brun. Les élytres du mâle sont d'une nature plus élastique et plus sèche que celles de la femelle, ce qui les rend propres à exciter, par le frottement, un son semblable à celui que produit le froissement du parchemin. Quand il veut se faire entendre pour avertir la femelle de sa présence, il élève ses élytres de manière qu'elles forment un angle aigu avec son corps; alors il les frotte l'une contre l'autre par un mouvement très-vif. Des idées superstitieuses, qui existent même encore chez le peuple, ont fait redouter le chant du Gryllon et ont fait considérer cet insecte comme sacré. Il paraît que c'est en novembre ou décembre que les femelles de Gryllons domestiques pondent; car Degéer, qui a ouvert le ventre d'une femelle vers cette époque, l'a trouvé rempli d'œufs blancs et allongés. Elles placent ces œufs dans des plâtras ou en terre, au moyen de l'oviducte dont elles sont munies; les petits éclosent au bout d'une douzaine de jours, et ce n'est qu'après trois mues qu'ils acquièrent des apparences d'ailes ou qu'ils se changent en nymphes. Ce n'est qu'au bout de quatre mois qu'ils subissent leur dernière transformation, mais l'on distingue déjà les femelles des mâles bien longtemps avant la présence de la larière dont celles-ci sont munies. Ces insectes vivent dans les maisons, ils aiment à se placer dans le voisinage des lieux où l'on fait du feu, comme les cuisines, les trous et les fentes de murailles, près des fours des boulangers, etc. Pendant le jour ils se tiennent dans leur trou et ils n'en sortent qu'aux approches de la nuit; c'est alors qu'ils cherchent leur nourriture que Latreille présume être composée d'insectes, et que divers auteurs disent consister en pain, farine et autres provisions. Cette espèce se trouve dans toute l'Europe. Certain auteur rapporte avec un air de véracité toute méridionale qu'en Espagne, les gens de la campagne élèvent des Gryllons dans de petites cages fort bien faites, qu'on accroche dans les cheminées, et où ces petits animaux continuent à faire entendre le bruit que les paysans appellent chant.

Gryllon champêtre. *Gryllus campestris*, L., Geoff.; *Acheta campestris*, Fabr., Roës., *loc. cit.*, tab. 13. Plus grand que le précédent, noir, avec la base des étuis jaunâtre; tête grosse; cuisses postérieures rouges en dessous. La femelle pond, en juillet, près de trois cents œufs; les petits qui éclosent quinze jours après, se nourrissent, dit-on, d'herbes tendres ou de leurs racines; ils font leurs premières mues avant la mauvaise saison, et dès que le froid commence à se faire sentir, ils s'en garantissent en se cachant dans la terre où ils ne prennent aucune nourriture; aussitôt que les beaux jours du printemps sont revenus, ils reparaissent, se creusent une grotte qui leur sert d'habitation et où ils se tiennent à l'affût. Cette larve se distingue de l'insecte parfait, par le manque d'ailes et d'élytres; elle prend

sa nourriture, saute et marche comme lui : après quelques mues elle se change en nymphe, on voit sur son dos quatre parties aplaties qui sont les fourreaux des ailes et des élytres. Ces quatre fourreaux sont en forme de lames minces et ovales. Leur dernière transformation a lieu en juin ou juillet; c'est alors qu'ils sont en état d'engendrer; l'organe sexuel du mâle est garni de deux crochets qui doivent lui servir, pendant l'accouplement, à retenir la femelle. C'est en été que l'on entend le bruit monotone et aigu de ces insectes qui se tiennent dans les pâturages et les prairies exposées au soleil. Les enfants de la campagne s'amusent à les chasser; pour cela ils jettent dans leur trou une Fourmi attachée à un cheveu : le Gryllon ne manque pas de la poursuivre, sort de sa retraite, et vient se livrer à son ennemi. Cette manière de les prendre était en usage parmi les anciens. Il suffit même d'introduire dans son trou un brin d'herbe pour l'en faire sortir; de là vient, dit Latreille, que l'on disait proverbialement *sot comme un Gryllon*. Il habite toute l'Europe méridionale et l'Afrique.

On trouve en Espagne et en Barbarie un Gryllon très-singulier (*Gryllus umbriculatus*), dont le mâle a sur la tête un prolongement membraneux, qui tombe en forme de voile. Dans le Gryllon monstrueux, les ailes se roulent en plusieurs tours de spire à leur extrémité. Il se trouve aux Indes-Orientales.

GRYLLONES. *Gryllides*. INS. Tribu d'insectes de l'ordre des Orthoptères, établie par Latreille et renfermant tous les genres de la famille des Sauteurs, qui ont les antennes sétacées ou filiformes, écartées, insérées à peu de distance de la bouche, composées d'un grand nombre d'articles dans la plupart; la lèvre supérieure très-grande, voûtée, arrondie et entière; la lèvre inférieure à quatre divisions distinctes, presque de longueur égale; les pattes postérieures propres à sauter; les tarses de trois articles, les ailes et les élytres horizontales. Ces insectes ont la tête ovalaire, verticale et lisse postérieurement, deux ou trois petits yeux lisses entre leurs yeux qui sont écartés, ovales ou presque ronds, le corselet très-grand, transversal, tronqué et concave en devant et n'ayant point d'écusson; élytres couchées sur le corps, réticulées, se courbant sur les côtés, à leur base, et rétrécies ensuite brusquement; ailes prolongées en queue ou en forme de lanière; deux appendices sétacés à l'anus. Leurs quatre pattes antérieures sont rapprochées à leur naissance, les premières sont quelquefois propres à creuser la terre; les pattes postérieures sont beaucoup plus grosses, toutes ont deux crochets au bout des tarses sans pelotes intermédiaires. Les genres Courtilière, Tridactyle et Gryllon, composent cette tribu. *V.* ces mots.

GRYLLUS. INS. *V.* GRYLLON.

GRYNON. BOT. *V.* GRUNON.

GRYPANIÉ. *Grypanius*. OIS. Illiger emploie cette épithète pour exprimer que la mandibule supérieure du bec de certains Oiseaux est arquée ou recourbée; comme dans les Aigles, par exemple.

GRYPHÉE. *Gryphæa*. MOLL. Genre établi par Lamarck aux dépens des Huîtres. *V.* ce mot.

GRYPHITE. MOLL. *V.* HUÎTRE.

GRYPHON. OIS. Suivant Salerne, ce nom d'un redoutable animal fabuleux, qu'on supposait être moitié Aigle et moitié Lion, a été appliqué, dérisoirement sans doute, au Martinet de muraille.

GRYPHUS. OIS. Synonyme de Condor, aussi désigné sous le nom de Gryps. *V.* GYPAÈTE.

GRYPIDIE. *Gripidius*. INS. Coléoptères tétramères; genre de la famille des Rhynchophores, institué par Stephen aux dépens du genre Rhynchène de Fabricius. Caractères : antennes assez longues et minces, composées de douze articles, dont les deux premiers les plus longs et obconiques, les cinq suivants très-courts, avec l'extrémité tronquée, les autres formant une massue ovale-oblongue; trompe allongée, cylindrique, menue et arquée; corselet tronqué à sa base, rétréci antérieurement et arrondi sur les côtés; écusson petit et oblong; élytres presque du double plus larges que le corselet à sa partie antérieure, avec les épaules rectangulaires et proéminentes; extrémité déclive et gibbeuse; corps subovalaire, en partie recouvert d'écailles grisâtres; jambes droites, avec leur extrémité interne anguleuse, garnie d'un petit crochet flexible. Le type de ce genre est le *Rhynchænus equiseti* de Fabricius et d'Olivier. On le trouve communément en Europe.

GRYPS. OIS. *V.* GRYPHUS.

GUACHARO. *Steatornis*. OIS. Genre de l'ordre des Chélidons, établi dans la famille des Caprimulgides par Humboldt, pour un Oiseau d'une nature particulière, qu'il a découvert en 1799 dans la caverne del Guacharo, creusée dans les montagnes calcaires de Caripe, province de Cumana. Les caractères appliqués au genre nouveau sont : bec solide, à mandibule supérieure courbée, prismatique, muni d'une arête vive, armé d'une seule dent, et terminé par un crochet qui dépasse la mandibule inférieure; celle-ci dilatée en arrière et débordant en ce sens la supérieure qui, en avant, est recouverte par elle; narines nues, oblongues, percées obliquement dans le milieu du bec; base du bec entourée de soies roides, dirigées en avant, passant au-dessus des narines, barbulées à leur origine, simples à leur terminaison, et dépassant quelquefois un pouce en longueur; bouche grande, très-fendue; pouce assez court, réversible; tous les doigts profondément séparés; ongles crochus, tranchants en dedans, mais non pectinés; queue étagée, semblable à celle des Podarges, plus longue que les ailes; première rémige plus courte que la seconde; la troisième, qui est la plus longue de toutes, dépassant peu la quatrième. Quoique assez abondants pour que leurs jeunes, pris au nid dans la caverne, fournissent aux habitants de la contrée une grande provision de graisse également recherchée pour la cuisine et l'éclairage, les Guacharos sont restés connus pendant trente-cinq ans, sans que nos ornithologistes aient pu les voir et les étudier; les deux individus pris et envoyés par Humboldt avaient été engloutis par le naufrage du bâtiment qui les apportait en Europe. Ce n'est qu'en 1834 que Lherminier, savant médecin établi à la Guadeloupe, a pu, par ses correspondances étendues, se procurer et envoyer au Muséum de Paris, quelques Guacharos bien conservés, qui ont été tués dans la grotte de Caripe, où ils se retirent en très-grand nombre. On

a pu dès lors faire une description exacte et minutieuse de ce singulier Oiseau, et c'est de cette description, due au docteur Lherminier, que nous allons extraire les principaux caractères spécifiques du *Steatornis Caripensis*, ainsi que l'a nommé Humboldt.

GUACHARO DE CARIPE. *Steatornis Caripensis*, H. Fond du plumage roux-marron, mêlé de brun à reflets verdâtres, barré, piqueté et vermiculé de noir, marqué de taches blanches, de forme et de grandeur variées, qui, sur la rangée externe des barbes de chaque rectrice, forment cinq ou six marques également espacées et disposées en série longitudinale; elles se font remarquer de même sur la plupart des rémiges et manquent ou sont moins prononcées sur les autres plumes principales. Les barres noires de la queue sont plus larges qu'aux ailes; le bas du cou, le dos et les parties inférieures sont plus pâles que le reste du plumage. Le bec est fort, solide, gris-rougeâtre; les soies rigides sont rousses, nombreuses et disposées en bouquet. Le tarse est gros, court, moins long que le doigt médian.

GUADARELLA. BOT. Synonyme de Gaude, espèce de Réséda dont le nom spécifique vulgaire paraît venir de *Guodum* ou *Guaddura*, aussi employé par d'anciens botanistes pour désigner l'Isatis ou Pastel.

GUADUA. BOT. Genre de la famille des Graminées et de l'Hexandrie Trigynie, L., établi par Kunth (*Synops. Plant. Orbis-Novi*, 1, p. 252) qui l'a placé dans sa section des Bambusacées, *V.* BAMBOU, et lui a assigné les caractères suivants : épillets cylindracées, formés de plusieurs fleurs distiques : les inférieures mâles ou à une seule valve et deux paillettes avortées; deux glumes, l'inférieure concave, la supérieure carénée, renfermant la fleur; trois écailles hypogynes; six étamines; style à trois divisions profondes, terminées par des stigmates plumeux; caryopse enveloppée par les paillettes. Les plantes de ce genre formé aux dépens des *Bambusa*, ont des chaumes en gazon, arborescents et rameux; les plus jeunes branches sont piquantes. Leurs feuilles sont planes, à pétioles courts; les épillets sont disposés en faisceaux. Kunth (*loc. cit.*) en a décrit deux espèces : la première, *Guadua angustifolia*, avait été nommée *Bambusa Guadua* par Humboldt et Bonpland, qui en ont donné une figure dans leurs Plantes équinoxiales, t. 1, p. 68, tab. 20. Cette espèce croît dans les régions chaudes et tempérées de l'Amérique méridionale et principalement sur les pentes occidentales des Andes de la Nouvelle-Grenade et de Quito, à une hauteur qui ne dépasse pas quatre cents mètres au-dessus du niveau de la mer. Le nom de *Guadua* est celui sous lequel les habitants du pays la désignent. La deuxième espèce, *Guadua latifolia*, a été figurée par Humboldt et Bonpland (*loc. cit.*, p. 73, tab. 21) sous le nom de *Bambusa latifolia*. Elle est indigène des forêts ombragées et humides, près du fleuve Cassiquiare, dans les Missions de l'Orénoque supérieur et du Rio-Négro. Ces plantes ne fleurissent guère, ainsi que les autres Bambusacées, que lorsque le tronc a souffert soit par quelque brisure, soit par quelque incision.

GUAIABARA. BOT. Pour Guiabara. *V.* COCCOLOBIS.

GUAIACANA, GUAICANA. BOT. Synonyme de *Diospyros*, L. *V.* PLAQUEMINIER.

GUAIACANÉES. *Guaiacaneæ*. BOT. La famille ainsi nommée par Jussieu, a reçu le nom d'Ébénacées, qui a été plus généralement adopté, et sous lequel nous avons décrit cette famille. *V.* ÉBÉNACÉES.

GUAIACUM. BOT. Qu'on a aussi écrit *Guyacum*. Même chose que Gayac. *V.* ce mot.

GUAIAVA. BOT. Tournefort, d'après l'Ecluse et les anciens botanistes, donnait ce nom au Gouyavier. Linné y a substitué celui de *Psidium*.

GUAIERU. BOT. Synonyme de *Chrysobalanus Icaco* *V.* CHRYSOBALANE.

GUAINIER. BOT. Pour Gainier. *V.* ce mot.

GUAJA-APARA. CRUST. *V.* CALAPPE.

GUAJABARA. BOT. Pour Guiabara. *V.* ce mot.

GUAJACUM. BOT. *V.* GAYAC.

GUAJANA-TENIBO. BOT. Même chose que le *Cururu* ou *Curuape* de Pison, qui est une Paullinie. *V.* ce mot.

GUAJAVUS. BOT. Synonyme de *Psidium*, ainsi que Guajava et Guajavo. *V.* GOUYAVIER.

GUAJERO. BOT. Pour Guaieru. *V.* ce mot.

GUALMALLES. BOT. L'un des noms vulgaires de l'*Agaricus procerus*.

GUALTHÉRIE. BOT. Pour Gaulthérie. *V.* ce mot.

GUAMAIACU-APE. POIS. Synonyme de Coffre maillé. *V.* OSTRACION.

GUAN OU GOUAN. OIS. Espèce du genre Pénélope. *V.* ce mot.

GUANA. REPT. Pour Iguane. *V.* ce mot.

GUANABANUS. BOT. Ce nom a été appliqué par les anciens botanistes et voyageurs au Baobab, au Corossolier ou à d'autres Anones, ainsi qu'au Durion.

GUANAC ET GUANACO. MAM. Noms de pays devenus scientifiques, pour désigner l'espèce de Chameau, décrite sous le nom de Ganaque. *V.* CHAMEAU.

GUANAPO. MAM. Pour Guanaque. *V.* ce mot.

GUANAQUE. MAM. Espèce du genre Chameau.

GUANDIROBA. BOT. Pour Nbandiroba. *V.* FEUILLÉE.

GUANGUE. MAM. Molina a décrit sous ce nom, un petit Quadrupède propre au Chili, et qui paraît être le *Mus cyaneus* de Lioné.

GUANO. ZOOL.? MIN.? Humboldt et Bonpland ont rapporté du Pérou cette substance qu'on y emploie comme engrais pour fertiliser la terre. On l'exploite à ciel ouvert comme on ferait d'un minéral d'une couche de cinquante à soixante pieds d'épaisseur dans certaines îles de la mer du Sud, peu éloignées de la côte, et qui sont habitées par des milliers d'Oiseaux de rivage. Cette substance, analysée par Vauquelin, est formée : 1° pour le quart de son poids d'Acide urique, saturé d'Ammoniaque et de Chaux; 2° d'Acide oxalique combiné en partie à l'Ammoniaque et à la Potasse; 3° d'Acide phosphorique uni aux mêmes bases et à la Chaux; 4° d'une petite quantité de sulfates et muriates de Potasse et d'Ammoniaque; 5° d'une matière grasse; 6° enfin d'un peu de Sable quartzeux et ferrugineux. La fertilité des terres riveraines du Pérou, naturellement stériles, est due au Guano qui est un objet considérable de commerce. De petits bâtiments appelés *Guaneros*, sont uniquement employés à ce trafic. L'odeur de cette substance est ammoniacale. L'usage en vient des indigènes de qui les Espagnols l'empruntèrent. C'est surtout pour

les champs de Maïs qu'on l'emploie. Une trop grande quantité brûle les racines des plantes. On est tenté de croire qu'elle doit son origine à la fiente des Oiseaux, mais combien de siècles eussent été nécessaires pour en accumuler d'inépuisables quantités? On propose pour le Guano le nom scientifique d'Ammoniaque uraté.

GUAPÈBE. *Guapeba.* BOT. Ce genre nouveau, proposé par B. Gomra, et que cet auteur dit voisin du *Labiata*, devrait entrer, à ce titre, dans la famille des Ébénacées; il offre pour caractères : un calice tétraphylle; une corolle à huit divisions disposées sur deux rangs : les quatre intérieures sont conniventes. Le fruit consiste en un drupe succulent, renfermant une noix à quatre loges et à quatre graines. La seule espèce décrite, *Guapeba laurifolia*, est un arbre à feuilles alternes, lancéolées, entières et coriaces. Les fruits, à ce que l'on assure, sont fort bons à manger.

GUAPERVA. POIS. On n'a pas adopté le genre formé par Sonnerat sous ce nom qui, dans les mers du nouveau monde, a été appliqué au Chevalier américain, ainsi qu'à un Holacanthe. *V.* ces mots. Daubenton a traduit ce mot brésilien par Guaperva. Marcgraaff l'appliquait plus particulièrement au *Chœtodon arcuatus* et non à un Zée, comme l'a fait supposer une transposition de figure dans l'ouvrage de ce voyageur.

GUAPICOPAIBA. BOT. Le *Cassia mollis*, qui remplace au Brésil la Casse des pharmacies, est mentionné sous ce nom par Pison.

GUAPIRE. *Guapira.* BOT. Ce genre de la Didynamie Angiospermie, L., établi par Aublet (Plantes de la Guiane, p. 308, tab. 119) sur un arbre qui croît dans les haies de la Guiane, a, selon Jussieu (*Genera Plant.*, p. 108), tous les caractères de l'*Avicennia*, si ce n'est une étamine de plus. Ce rapprochement n'est cependant donné que comme une simple indication, et ne devra être adopté qu'après un scrupuleux examen. En admettant ce genre, Necker l'appelait *Gynoatrum*.

GUAPURU. *Guapurium.* BOT. Genre établi par le professeur Jussieu (*Genera Plantarum*, p. 324) qui l'a placé dans la famille des Myrthinées et l'a ainsi caractérisé : calice dont le limbe est à quatre divisions; corolle à quatre pétales; étamines nombreuses, à anthères presque arrondies; baie sphérique, ombiliquée par le limbe calicinal, pulpeuse intérieurement et renfermant deux à quatre graines. Les caractères de ce genre qui appartient à l'Icosandrie Monogynie, L., ont été tracés d'après les notes et les échantillons rapportés par Joseph Jussieu.

Le GUAPURU DU PÉROU est un arbrisseau dont les feuilles des branches principales sont caduques; celles des petites branches sont opposées, simples, marquées de points glanduleux, composées de trois ou six paires, et paraissent ainsi ailées sans impaires. Les fleurs sont disposées en faisceaux sur l'écorce des branches nues. Le port de cet arbre est celui du *Plinia*.

GUARA. POIS. Espèce du genre Diodon. *V.* ce mot.

GUARAL. REPT. (Léon.) *V.* WARRAL.

GUARANYS. MAM. *V.* CABIAI.

GUARAUNA. OIS. Espèce du genre Courlis. *V.* ce mot. On écrit ce nom *Gunrana* et *Gouarana* en le rapportant à un *Ibis*.

GUARDIOLE. *Guardiola.* BOT. Genre de la famille des Synanthérées, Corymbifères de Jussieu, et de la Syngénésie nécessaire, L., établi par Humboldt et Bonpland (*Plant. æquinoct.*, I, p. 144), adopté et ainsi caractérisé par Kunth (*Nov. Gener. et Spec. Plant. æquinoct.*, t. IV, p. 247) : involucre tubuleux, campanulé, formé de trois folioles presque égales, oblongues, obtuses, membraneuses, vertes et diaphanes sur les bords; réceptacle couvert de paillettes oblongues, linéaires ou lancéolées, aiguës et scarieuses; fleurons du disque au nombre de dix à quinze, tubuleux, mâles; ceux de la circonférence au nombre de trois à cinq, en languettes et femelles. Les ovaires des fleurs femelles sont oblongs, en forme de coin, comprimés, striés, glabres et dépourvus d'aigrettes. Kunth a placé ce genre dans la tribu des Hélianthées, entre les genres *Heterospermum* et *Tragoceros*. Cette place est incertaine, selon Cassini qui, attachant une grande importance au sens suivant lequel les ovaires sont aplatis, observe que cette indication manque dans la description. Le *Guardiola Mexicana*, Humb. et Bonpl., espèce unique, est une plante herbacée, à rameaux et à feuilles opposées, entières, et à fleurs blanches, au nombre de trois à cinq, pédonculées et terminales.

GUARÉ. POIS. Synonyme de *Scomber Cordilla*, L. *V.* SCOMBRE.

GUARÉE. *Guarea.* BOT. Genre de la famille des Méliacées, de l'Octandrie Monogynie, L. Il présente un calice court et à quatre dents; quatre pétales allongés; un tube cylindrique, entier au sommet, portant intérieurement huit anthères sessiles, disposées en cercle vers son ouverture; un ovaire velu, prolongé en un style épais que termine un stigmate renflé en tête; une capsule pyriforme, à quatre loges monospermes; des graines revêtues d'un arille mince, et dépourvues de périsperme. Les espèces de ce genre, au nombre de cinq, originaires de l'Amérique, sont des arbres à feuilles pennées, avec ou sans impaire. L'un d'eux, le *Guarea trichilioidea*, porte communément à Saint-Domingue le nom de Bois rouge. *V.* Lamarck, Illustr., tab. 301; Cavanilles, Monadelph., tab. 210, et Ventenat, Choix de Plantes, 41.

GUARIBA. MAM. *V.* SAPAJOU.

GUARIMBÉ. OIS. Synonyme de Canard. *V.* ce mot.

GUARIRUMA. BOT. Le genre que H. Cassini avait proposé sous ce nom, a été reconnu pour ne pas différer du genre Mutisie. *V.* ce mot.

GUAROUBA. OIS. Espèce du genre Perroquet. *V.* ce mot.

GUATTE. POIS. Le Clupe désigné sous ce nom, dans les bassins de la Garonne et de l'Adour, paraît être la Feinte. *V.* ce mot à l'article CLUPE. On donne également ce nom aux jeunes Aloses.

GUATTÉRIE. *Guatteria.* BOT. Genre de la famille des Anonacées et de la Polyandrie Polygynie, L., établi par Ruiz et Pavon (*Prodr. Flor. Peruv.*, p. 85, tab. 17) et adopté par Dunal (Monogr. des Anonacées, p. 50 et 123) qui lui a donné pour caractères principaux : calice à trois sépales soudés à leur base, ovales, aigus et presque cordiformes; six pétales ovales ou obovales; étamines nombreuses dont les anthères sont presque ses-

siles; carpelles nombreux, formant des baies sèches, coriaces, ovées ou presque globuleuses, stipitées et monospermes. Les genres *Aberemoa* et *Cananga* d'Aublet, ainsi que plusieurs espèces d'*Uvario* de Lamarek et Willdenow, rentrent dans ce genre. Celui-ci se distingue de ceux de la même famille, par ses pétales souvent étalés et assez petits, par ses étamines souvent moins nombreuses et moins serrées que dans les autres genres, et par les caractères tirés du fruit. Les Guattéries sont des arbres ou des arbrisseaux à rameaux étalés, cylindriques, portant des feuilles à courts pétioles et très-entières. Les fleurs, toujours en petit nombre, naissent sur des pédoncules axillaires ou opposés aux feuilles. Le *Prodromus* du professeur De Candolle contient l'énumération de vingt-deux espèces, toutes originaires des contrées chaudes de l'un et l'autre hémisphère; huit croissent dans l'Inde, et le reste dans l'Amérique équinoxiale. Parmi ces espèces, et indépendamment des *Guatteria hirsuta*, *pendula*, *ovalis* et *glauca* de Ruiz et Pavon, lesquelles croissent dans les montagnes et les forêts du Pérou, on doit encore citer : 1° le *Guatteria Aberemoa*, ou *Aberemoa Guianensis* d'Aublet, arbuste des forêts de Sinamary dans la Guiane; 2° le *Guatteria Ouregou*, ou *Cananga Ouregou*, Aubl., arbre de quinze à vingt mètres, originaire aussi des forêts de la Guiane; 3° le *Guatteria Eriopoda*, De Cand., arbre indigène du Pérou, et dont une belle figure a été donnée par M. Benjamin Delessert (*Icones Select.*, t. I, tab. 90); 4° *Guattario virgata*, Dunal, ou *Ucario lanceolata*; petit arbre des Antilles, remarquable par l'odeur suave de ses fleurs, et dont le bois, ainsi que celui du *Guatteria laurifolia* qui croît dans les mêmes îles, est recherché à cause de sa ténacité et de son élasticité.

GUAVAS ET PACAYES. BOT. Synonyme d'*Inga insignis*. *V.* GUSBAR et INGA.

GUAYACANA. BOT. Ce qui signifie *Bois dur*, d'où le nom de Gayac, etc. Jacquin applique plus particulièrement ce nom de pays à son *Zygophyllum arboreum*, qui croît à Carthagène dans l'Amérique méridionale.

GUAYACUM. BOT. *V.* GUSISCUM.

GUAYAPIN. BOT. Nom vulgaire du *Genista Anglica*, L., qui, malgré ce nom spécifique, croît très-communément aux environs de Paris et dans tout l'ouest de la France.

GUAZE. POIS. Espèce du genre Labre.

GUAZU. OIS. Espèce du genre Tinamou. *V.* ce mot.

GUAZUMA. BOT. Linné avait réuni au *Theobroma* ce genre établi par Plumier; mais Lamarck, Jussieu et les botanistes modernes, l'en ont de nouveau séparé. Il appartient à la Monadelphie Décandrie, L., et Kunth (*Nov. Gener. et Spec. Plant. æquinoct.*, t. V, p. 320) l'a placé dans la famille des Buttnériacées. Ses caractères principaux sont, d'après De Candolle (*Prodr.*, 1, p. 485) : calice à cinq sépales ou à deux ou trois divisions profondes par suite de la diverse soudure de quelques sépales; corolle à cinq pétales bicornés, c'est-à-dire terminés par une languette bifide; dix étamines dont les filets sont à peine monadelphes à la base; cinq d'entre eux sont des lobes stériles et alternes avec cinq filets fertiles, trifides, et à trois anthères au sommet; cinq styles connivents; capsule ligneuse, tuberculée, sans valves, quinquéloculaire, percée de trous placés sur dix rangs, et contenant un grand nombre de graines ovales, dont les cotylédons sont plissés, suivant Kunth (*loc. cit.*). — Ce genre a été nommé *Bubroma* par Schreber et Willdenow.

Le GUAZUMA A FEUILLES D'ORME, *Guazuma ulmifolia*, Lamk.; *Theobroma Guazuma*, L., est un arbre qui s'élève à la hauteur de dix à quinze mètres; son tronc est garni de fortes branches étalées horizontalement. Les jeunes rameaux, couverts d'un duvet court et cotonneux, portent des feuilles alternes, pétiolées, ovales, amincies, dentées et accompagnées de stipules linéaires. Les fleurs sont petites, d'un blanc pâle, disposées en petites grappes axillaires et corymbiformes. Les branches nombreuses et très-divisées qui forment le sommet de cet arbre, produisent un très-bel ombrage. Pour lui donner une tête plus touffue, on a soin, tous les cinq ans, de débarrasser son sommet de toutes ses branches, et un mois après cette opération il est chargé de feuilles. En Amérique, on le plante pour faire des allées, et ses feuilles sont une excellente nourriture pour les bestiaux. Cet arbre a reçu le nom vulgaire d'ORME D'AMÉRIQUE, à cause de la ressemblance de son port avec celui du véritable Orme. Les feuilles adultes, glabres des deux côtés dans cette espèce, la distinguent du *Guazuma tomentosa* de Kunth, dont les deux variétés (*Monpoxensis* et *Cumanensis*) croissent, l'une sur les bords de la Madeleine, et l'autre près de Cumana. Celle-ci, qui a quelques différences dans le nombre des divisions calicinales et dans la longueur de ses corymbes de fleurs, pourrait bien constituer une espèce distincte. Le *Guazuma Polybotrya* de Cavanilles (*Icon.* 3, p. 51, tab. 199) est une troisième espèce indigène de la Nouvelle-Espagne et de Saint-Domingue. Hernandez l'a figurée sous le nom de *Guacimo* (*Mex.*, 40, fig. 1).

GUBARTAS. MAM. D'où Jubarte. *V.* ce mot.

GUBERNÈTE. *Gubernetes*. OIS. Ce petit genre de l'ordre des Insectivores a été créé par Such (Journ. Zool., t. II, p. 110, tab. 4) pour un Oiseau qui lui a présenté les caractères génériques suivants : bec épais, un peu déprimé, assez élargi à sa base, à arête arrondie; à mandibule supérieure légèrement échancrée au sommet; narines ovalaires; ailes roides, épaisses; ailes médiocres; rémiges de la première à la cinquième à peu près égales, la première la plus courte, la deuxième la plus longue; tarses médiocres, scutellés; doigts réticulés en dessous; queue très-longue, fourchue. Ce genre n'est peut-être pas assez distinct des Moucherolles.

GUBERNÈTE DE CUNNINGHAM. *Gubernetes Cunninghami*, S. Corps cendré, linéolé longitudinalement de fauve; gorge et joues blanches; une tache en croissant d'un brun pourpré sur la poitrine; rémiges brunes, rayées de ferrugineux; rectrices noirâtres. Taille, quatorze pouces. Du Brésil.

GUÈDE. BOT. L'un des noms vulgaires de l'*Isatis tinctoria*, L., d'où le Pastel s'appelle quelquefois *Guède* dans le commerce.

GUEMINTE. OIS. Syn. du Calao d'Afrique. *V.* CALAO.

GUEMUL. MAM. Molina (Hist. nat. du Chili) a décrit

sous ce nom, un animal singulier qu'on nomme aussi Huemul et Cheval hisalque ; il se rapproche du Cheval et de l'Ane. Mais Sonnini a judicieusement observé que, d'après les caractères mentionnés par Molina, le Guemul ressemble davantage au Lama et à la Vigogne.

GUENON. MAM. Genre de Quadrumanes appartenant à la première division de la famille des Singes (Catarrhinins de Geoffroy Saint Hilaire), c'est à dire à tous ces Singes qui ont la cloison des narines étroite et les narines ouvertes au-dessous du nez. Dans ce premier groupe tous les genres ont cinq molaires partout aux deux mâchoires. La distance d'organisation entre ce groupe très-nombreux et celui des Singes à narines latérales et séparées par une cloison épaisse, en même temps qu'à six molaires partout (ou Platirrhinins), coïncide avec des distances non moins lointaines de leurs patries. Tous les premiers sont de l'ancien continent, tous les autres du nouveau. Voici les caractères généraux des Guenons : ce sont des Singes à tête ronde, à angle facial de cinquante à soixante degrés, à queue aulant ou même plus longue que le corps, redressée en arc sur le dos jusqu'à la tête ou au moins au-dessus de l'axe du corps dont les membres postérieurs sont constamment plus longs d'environ un cinquième que les antérieurs, et pourvus de callosités aux fesses. A ces caractères on en avait ajouté d'autres, savoir : l'existence d'abajoues, et surtout le nombre de quatre tubercules seulement à la dernière molaire d'en bas, comme dans l'Homme, les Orangs et les Gibbons. Mais ces derniers caractères, qui sont les plus précis parce qu'ils portent sur les formes des organes les plus essentiels de l'animal, n'ayant été établis que sur l'examen des Guenons africaines, en vertu de ces analogies si trompeuses en histoire naturelle, on les appliquait mal à propos aux Guenons asiatiques. L'examen plus exact de ces derniers animaux vient de montrer, premièrement, que leur dernière molaire d'en bas a un tubercule postérieur de plus et en forme de talon, caractère qui conduit vers les Macaques et les Cynocéphales, où ce talon a deux tubercules; qu'en second lieu plusieurs espèces, peut-être toutes, n'ont pas d'abajoues, autre caractère qui les rapproche des Gibbons et des Orangs, dont ces mêmes Guenons ont, en outre, le naturel grave, doux et tranquille. En quoi elles se distinguent absolument des Guenons d'Afrique, toutes si pétulantes et la plupart si brusques, si brutales et si intraitables.

Les Guenons se séparent donc en deux sous-genres. Les premières, outre les caractères généraux précités, ont des abajoues et quatre tubercules à leur dernière molaire d'en bas; ce sont les GUENONS proprement dites. Les secondes ont un talon de plus à cette dent, manquent d'abajoues, et leurs membres, d'ailleurs inégaux, sont d'une longueur disproportionnée à leur corps, ce qui leur donne, parmi les Guenons, la physionomie des Atèles parmi les Sapajous d'Amérique. Ce second sous-genre, à cause de la gravité douce des espèces qu'il comprend, a été nommé SEMNO PITHÈQUES par F. Cuvier qui le premier en a reconnu les différences d'organisation.

Geoffroy Saint-Hilaire (Tableau des Quadumanes, Annales du Musée, t. XIX) a dispersé dans cinq genres différents les Singes qui vont être décrits sous le nom de Guenon. Les coupes de ce naturaliste n'étaient point motivées sur la forme des dents, caractère capital chez les Mammifères. Les deux premiers de ces cinq genres étaient formés chacun d'une seule espèce : c'était 1° le genre *Pygotriche*, composé de la Guenon Douc; 2° le genre *Nasique*, de la Guenon Kahau ; son troisième genre Colobe, adopté par Illiger, a dû être conservé à cause de l'absence de pouce aux mains antérieures ; son quatrième genre *Cercopithèque* rassemble la plupart des vraies Guenons et l'Entelle, le seul des Semno-Pithèques alors connus. Enfin son cinquième genre *Cercocèbe* confond avec tous les Macaques plusieurs Guenons ordinaires.

Dans la coupe de ces genres, et les limites d'organisation et les limites d'habitation des espèces étaient donc également confondues. Or, ce n'est pas un des résultats les moins importants de la zoologie que la coïncidence de ces doubles barrières pour marquer la différence originelle des animaux. Dès lors la réunion de ces êtres dans les groupes artificiels appelés genres, n'expose pas à prendre chaque espèce pour des transformations d'un seul ou du moins d'un très petit nombre de types dans chaque genre; manière de voir qui attribue à la nature une économie de production dont elle ne se pique même pas aujourd'hui pour les animaux infusoires.

Les phalanges aux doigts des quatre mains, surtout de celles de derrière, et les os du métacarpe et du métatarse n'ont guère plus de courbure que dans l'Homme, chez toutes les Guenons d'Afrique. Cette courbure uniforme à toutes les mains, est aussi grande que dans les Gibbons et les Orangs chez les Guenons asiatiques. En outre, toutes ces phalanges et ces os du métacarpe et du métatarse y ont le même excès de longueur que les membres qu'ils terminent. Enfin le pouce de devant y est un quart plus court que dans les africaines, raccourcissement qui contraste avec la disproportion des autres doigts et qui complète ce rapport déjà indiqué avec les Atèles. Toutes les Guenons d'Afrique ont six vertèbres lombaires, et il n'y a que la Guenon Douc, parmi les asiatiques, qui en ait certainement le même nombre. Les autres n'en ont que cinq ou sept. Tous les Semno-Pithèques ont les incisives supérieures et inférieures de grandeur uniforme, et toutes à proportion beaucoup plus petites que les Guenons, où, surtout en haut, les incisives moyennes excèdent d'au moins un tiers les latérales. Il résulte de cette grandeur des incisives, surtout des supérieures, et par conséquent de celle de leurs alvéoles dans l'intermaxillaire, que le museau des Guenons est plus saillant, plus allongé, ce qui diminue d'autant leur angle facial par rapport aux Semno-Pithèques. Enfin la canine supérieure, constamment plus petite aussi à proportion, dans ces Guenons, y est tout à fait lisse, ou bien n'a qu'un sillon superficiel sur sa face antérieure toujours profondément cannelée dans les africaines. Il en résulte que l'alvéole de cette canine, dans le maxillaire, étant plus petite, la fosse canine est moins relevée, et que la pommette l'est davantage, ce qui rend moins plat le visage des Semno-Pithèques.

Par leur organisation, ces Singes sont intermédiaires aux Orangs-Outangs et aux Macaques. Les Guenons proprement dites se rapprochent des Macaques par tous les autres caractères moins celui des dents, et les Semno-Pithèques des Gibbons par tous les caractères moins celui des dents et la queue.

† Guenons.

Leur front déprimé est brisé directement en arrière sur les arcades sourcilières, mais sans crête saillante comme dans les Macaques. Le cadre de l'orbite n'est pas non plus échancré à son bord supérieur. L'angle facial n'a pas plus de cinquante degrés; le nez est plat et ouvert à la hauteur des fosses nasales, à peu près à égale distance de la bouche et des yeux. Toutes les espèces ont des abajoues. Les lèvres sont minces et garnies, surtout la supérieure, de poils plus longs que sur le reste de la face, et ordinairement d'une couleur bien tranchée. Le pelage est entièrement soyeux dans toutes les espèces, et n'offre aucune différence d'un sexe à l'autre, soit pour la quantité, soit pour la couleur et la longueur. Mâles et femelles sont également barbus, et toujours les poils des favoris, ordinairement assez épais, sont dirigés en arrière. Les testicules et les lèvres génitales des femelles sont nuancées de diverses couleurs, ordinairement fort éclatantes, comme dans les Macaques et les Cynocéphales. Le gland des mâles, terminé en forme de Champignon, au centre duquel se trouve l'orifice de l'urètre, est supporté par la pointe d'un osselet oblong. Le clitoris des femelles a aussi un champignon terminal, et plus de longueur à proportion que chez les Femmes. Elles ont également une menstruation, dont la durée a cependant des périodes plus abondantes, qui marquent le rut. Les callosités des fesses adhèrent aux tubérosités de l'ischion, et sont beaucoup moins pourvues de tissu érectile, que dans les Cynocéphales (*V.* ce mot). Aussi ne participent-elles pas à la congestion menstruelle. Les canines d'en bas sont plus petites que celles d'en haut; la première fausse molaire qui les suit, est mince et a une seule pointe comme celle des carnassiers; la seconde ressemble aux deux fausses molaires supérieures.

Tout le monde connaît le genre de marche de ces animaux. La brièveté de leurs membres antérieurs nécessite une démarche en zigzags, qui n'est pour ainsi dire qu'une suite de sauts surbaissés. Mais, sur les arbres, leur agilité est extrême; car le mécanisme de ces bras plus courts que les jambes, de ces jambes dont les jarrets sont toujours à demi fléchis, et de ce corps oblique sur les jambes et ainsi merveilleusement disposé pour grimper à travers les branches, est mis en jeu par des muscles robustes, qu'excite un système nerveux d'une énergie inépuisable, à en juger par les agitations incessamment renouvelées de tout leur corps, et par l'expression continuellement changeante de leur figure imitatrice et grimacière. En liberté dans les forêts et captifs dans nos ménageries, ils montrent également leur haine pour l'Homme et leur passion pour l'indépendance. Chaque espèce vit par troupes cantonnées dans des régions de forêts, où elles ne tolèrent guère que les animaux qu'elles ne peuvent chasser, ou que leur petitesse dérobe à leur jaloux instinct de propriété. A l'approche d'un Homme, d'un Antilope, d'un Éléphant, toute la troupe se rassemble au cri d'alarme de quelque sentinelle toujours en faction. Du haut des arbres, et en avançant ou en fuyant de cime en cime, ils attaquent l'ennemi à coups de branches cassées, de fruits, et lui lancent jusqu'à leurs excréments. Dans leurs retraites, toujours les Guenons savent interposer quelque grosse branche entre elles et l'ennemi. Pleines d'affection pour leurs petits, s'ils tombent par blessure ou par hasard, elles les attendent, vont les chercher, ou restent près d'eux en les embrassant au risque de périr. Elles ont la même tactique de maraude que les Cynocéphales qu'elles semblent beaucoup surpasser en intelligence. Elles ne paraissent pas, au moins en captivité, avoir aucun instinct de propreté, encore moins de décence. A côté de leurs excréments, elles ne paraissent nullement en être incommodées; et cependant leur odorat doit être délicat, car elles ne mangent rien qu'elles n'aient d'abord flairé. Elles portent les aliments à la bouche avec leurs mains, et quoi qu'on en ait dit, saisissent les petits objets entre le pouce et l'index, comme les autres Singes. Toutes les Guenons boivent en humant, et sont moins portées au coït que les autres Singes dans nos climats. Leur verge est tout à fait rétractile dans le scrotum.

Une tête un peu plus ronde, une taille un peu plus petite, un caractère un peu plus docile, avec tout autant de pétulance, ont fait séparer des Guenons proprement dites, deux petits groupes, ayant tous deux l'Afrique et ses îles pour patrie; Geoffroy désigne le premier par le nom d'une de ses plus jolies espèces.

* Les Dianes.

Guenon Mone. *Simia Mona*, Schreb., pl. 15, F. Cuv., Mam. lithog.; Buff., t. 14, pl. 36, et Suppl., 7, pl. 19. — Dos, dessus du cou, flancs et dessus de la croupe, d'un beau marron tiqueté de noir; dessus des jambes et des cuisses, ainsi que la queue, d'un gris ardoisé; sur la croupe, près de la queue, une tache oblongue et d'un blanc pur de chaque côté; dessous du cou, poitrine, ventre et face interne des membres, aussi d'un blanc très-pur; tête d'un vert-doré brillant; un léger bandeau gris ceint le front au-dessus des sourcils, et de chaque côté des joues d'épais favoris jaune-paille, joints sous le menton, encadrent la face qui, des yeux jusqu'au nez, est bleuâtre et d'une belle couleur de chair sur le reste de son étendue; pattes et oreilles couleur de chair livide. Différente de tous les autres Singes par son sérieux, la Guenon Mone ne grimace jamais. Sa figure est toujours grave et calme. Sa décence n'est pas moins exemplaire parmi cette race d'impudiques; sa douceur n'est pas même altérée par les souffrances de la maladie. L'auteur de cet article, Desmoulins, en a observé une dans le dernier mois d'une consomption pulmonaire; elle recevait avec reconnaissance les caresses et les témoignages d'affection, lors même que son état ne lui permettait plus de manger le sucre ou le gâteau qu'on lui présentait. La Guenon Mone habite les régions de l'Atlas.

Guenon Ascagne ou Pétauriste. *Simia Petaurista*, Gmel., F. Cuv., Mam. lith. Verdâtre en dessus, avec un peu de fauve au dos et à la queue; tête et cuisses d'un

vert assez pur; dessus do corps et dedans des membres blancs; joues el menton garnis de poils blancs, légers et touffus; favoris de même couleur; mains, lèvres, oreilles et menton violâtres; le bout du nez n'est blanc qu'à cause de la couleur de ses petits poils; dessus du nez, tour des yeux et mamelles bleuâtres. Schreber, tab. 19, donne sous le nom de Blanc-Nez, d'après l'édition de Buffon d'Allamand, t. 14. pl. 39. une Guenon qui ne différerait de l'Ascagne que pour avoir du noirâtre au lieu de bleuâtre à la face. D'ailleurs, le moral est le même que celui de l'Ascagne. Avec autant de décence que la Guenon Mone, l'Ascagne est si preste qu'elle semble voler plutôt que sauter; son attitude favorite, quand elle est en repos, est d'appuyer sa tête sur une de ses mains de derrière, avec l'air d'une méditation profonde. Contraste charmant avec la vivacité si pétulante de ses mouvements et de ses émotions! Avant de manger ce qu'on lui présente, elle le roule entre ses mains, comme fait un pâtissier d'un morceau de pâte. Vaniteuse, elle n'aime pas qu'on la raille d'une maladresse, ni qu'on l'interrompe en mangeant. Elle s'en irrite, mais pas pour longtemps, car elle est sans rancune. Elle ne marche sur les pattes de derrière, que quand elle veut reconnaître ou examiner quelque chose.

Guenon Diane *Simia Diana*, Mamm. lith., 4e doux. Tout le dessus du corps, les flancs, les bras, les cuisses, les jambes, la poitrine, le ventre et la queue d'un noir uniforme; cette teinte est un peu moins foncée sous le corps; dos et flancs tiquetés de blanc et de noir; des poils fauves seulement autour des callosités; un arc mélangé de petits poils blancs et jaunes assez clairsemés sur le front; quelques poils autour du menton, mais sans former de longue barbe; toute la face violâtre, avec du bleu dominant sur les pommettes et les joues, et du rouge dominant autour du museau et sur les paupières; mains noires; les yeux d'un jaune fauve. Telle était à son entrée à la ménagerie la Guenon Diane observée par Frédéric Cuvier. Depuis, les anneaux blancs des poils du dos passèrent au fauve, et cette couleur augmenta aux favoris.

On a rapporté à la Guenon Diane l'Exquima, nom Congo d'une autre Guenon, *Cercopithecus barbatus* de l'Ecluse, et *Cercopithecus barbatus Guineensis* de Marcgraaff; enfin le Rolloway d'Allamand, édition de Buffon, pl. 13, tab. 13, et Schreber, pl. 25. Le Rolloway est tiqueté sur les flancs, les cuisses, les jambes et la tête; la poitrine, le ventre, le contour des fesses, le dedans des bras et des cuisses sont blancs, et le menton garni d'une barbe aussi longue que la face et fourchue. On en a aussi rapproché la Guenon Diane de Linné; le pelage de cette dernière espèce est varié de blanc dans le premier âge, avec du blanc à la partie antérieure et supérieure de la poitrine et des cuisses qui sont noires dans celle qu'a observée Frédéric Cuvier. De plus le croissant du front était double, le dedans de la cuisse couleur de rouille, et le bout de la queue blanc. C'est cette espèce qu'a représentée Schreber, pl. 14. Il est très-douteux que cette Guenon Diane soit la même que celle de F. Cuvier.

Toutes les trois sont de la côte occidentale d'Afrique.

Guenon Hocheur. *Simia nictitans*, Gmel., Schreb., pl. 19, et Audebert, Hist. nat. des Sing., fam. 4, sect. 1, pl. 2, et Buff., Suppl. 7. Tout le dessus du dos, de la tête, des cuisses, la poitrine et le ventre gris d'ardoise; le cou et la queue noirs; favoris très touffus et de la couleur de la tête, dont ils sont séparés par une bande tout à fait noire, tendue de l'œil à l'oreille qui est d'un brun noirâtre; face noir-bleuâtre; paupières supérieures de couleur tannée; nez noir à la base, et d'un beau blanc à la moitié inférieure. Voici ses proportions : du bout du museau à l'origine de la queue, un pied quatre pouces; tête, quatre pouces; queue, deux pieds un pouce; hauteur au garrot, huit pouces. On la présume de Guinée.

Guenon Melarhine. *Simia Melarhina*, F. Cuvier, Mamm. lith., 4e douzaine, Talapoin de Buffon, t. 14, pl. 40, et Schreber, pl. 17. Tout le dessus du corps du même vert qu'à la Guenon Callitriche; dessous du menton et queue blancs; mains, oreilles, nez, excepté sa base, noirs; yeux bruns; dessus des paupières blanc; dessous des yeux couleur d'ocre; tour de la bouche couleur de chair; devant des oreilles blanc, les favoris couchés à plat sur la face, s'étendant en travers de dessous l'oreille jusqu'au nez; les testicules couleur de chair; aucune trace de bandeau au front. Jusqu'à F. Cuvier, on l'avait prise pour un jeune du Malbrouk ou de la Guenon Grivet.

Guenon Moustac. *Simia Cephus*, L., Buff., t. 14, pl. 34. Schreb., tab. 29; Audeb., Sing., fam. 14, sect. 2, pl. 12. Cette espèce est d'une taille intermédiaire à la Guenon Ascagne et à la Guenon Mone : toute la tête est couverte de poils verdâtres, plus foncés à l'occiput qu'au front; ceux du dos, des épaules, des flancs, de la croupe et de la base de la queue sont d'un vert plus brun qu'à la tête; ceux des membres sont gris, avec une teinte de jaune. Ces nuances résultent de ce que les poils sont annelés. Tous sont gris vers la racine, puis noirs et jaunes au bout. Les deux derniers tiers de la queue sont roux. Les favoris sont très-épais et d'un jaune brillant, passant au blanc sur la mâchoire inférieure. Une raie de poils noirs les sépare de la coiffure verte de la tête. Les oreilles, les testicules et la peau des mains couleur de chair; toute la face d'un bleu lapis à teinte noirâtre près des lèvres; un chevron blanc sur la lèvre supérieure.

Cette espèce n'est pas le *Cephus* des anciens, lequel n'était probablement qu'un Cynocéphale. On la croit de Guinée. Voici ses proportions : tête, trois pouces neuf lignes; corps, dix pouces trois lignes; queue, vingt et un pouces.

Guenon à diadème. *Cercopithecus diadema*, Geoff. Saint-Hilaire. Cette Guenon a été bien figurée et bien décrite, par F. Cuvier, comme variété de la Diane; mais elle en diffère trop pour n'être point considérée comme une espèce parfaitement distincte. Le dessus du corps et les joues sont d'un gris olivâtre, tiqueté de noir; le front porte une tache en forme de croissant, et cette tache est blanche ainsi que le dessous du menton; la gorge et la poitrine ont la même nuance que le reste du pelage; la queue est noire, tiquetée de blanc. On la trouve sur la côte occidentale de l'Afrique.

** Guenons orbinaires.

Guenon Mangabey. *Simia Æthiops*, Lin.; *Cercocebus fuliginosus*, Geoff.; Schreber, pl. 20, et t. 14, pl. 10 de Buffon qui lui donna ce nom parce que, sur de mauvais renseignements, il la crut de Madagascar où il est même à peu près certain qu'il n'existe pas de Singes. On ignore encore sa patrie, quoiqu'on l'apporte très-communément en Europe; ce qui rend très-probable qu'elle est de la côte occidentale d'Afrique. Tout le dessus du corps et la queue gris d'ardoise, passant au noir sur les membres; le dessous du corps et favoris blanc-grisâtres; mains noires; oreilles violâtres; la paupière supérieure, toujours blanche, se détache fortement du visage, quelquefois tout entier d'une teinte livide foncée; quelquefois noirâtre en bas et cuivré sur tout le reste. C'est la seule des Guenons qui porte sa queue renversée et droite parallèlement au dos. F. Cuvier n'en a pas vu, sur un très-grand nombre, une seule qui ne fût douce et familière, malgré la plus grande pétulance. Les mâles accompagnent leurs gesticulations d'une sorte de rire. Chaque mois les côtés de la vulve des femelles se renflent en deux protubérances plus grosses du côté de l'anus.

Guenon Mangabey a collier. *Cercocebus Æthiops*, Geoff., Buff., t. 14, pl. 33; Schreb., pl. 21. Elle ne diffère de l'autre que par le brun marron du vertex et le collier blanc qui lui passe du cou à la nuque, en enfermant les oreilles; face, mains et oreilles noires. Elle est à la précédente ce que la Guenon Ascagne est à la Guenon Blanc-Nez. Tout le jeu de sa physionomie consiste dans le mouvement de ses lèvres qu'elle relève en montrant les dents, grimace qui lui est propre. Elle est de l'Afrique occidentale, au sud du Cap-Vert.

Guenon Callitriche. *Simia sabæa*, Lin., Buff., t. 14, pl. 37; Schreb., Suppl., pl. 18; et Fréd. Cuv., Mam. lith., première douzaine. Vert-jaunâtre en dessus; dessous du corps, dedans des membres blanc-jaunâtre; les poils autour des organes génitaux, au-dessus des sourcils et ceux des favoris, sont d'un beau jaune; la face, les oreilles et les mains sont tout à fait noires; testicules verdâtres; oreilles un peu plus pointues qu'à la Guenon Malbrouk. Adanson les a vues dans les forêts du Sénégal vivre en troupes nombreuses. Elles sont tellement silencieuses, qu'elles ne crient même pas quand elles sont blessées; elles n'ont pas peur du feu et attaquent toujours les premières. Elles ne fuient qu'après avoir perdu beaucoup des leurs. Un adulte observé par F. Cuvier était doux et faisait entendre dans le contentement un grognement doux exprimé par grou-grou. En voici les proportions : longueur du tronc, un pied quatre pouces; de la tête, six pouces; de la queue, deux pieds deux pouces. On dit qu'elle habite, outre le Sénégal, la Mauritanie et le Cap-Vert. Elle est très-nombreuse à l'Ile-de-France où elle fut, dit-on, introduite par quelque colon.

Guenon Grivet. *Simia subviridis*, F. Cuv., Mammifères lithograph., première douzaine. Cette espèce forme le passage de la Guenon Callitriche à la Guenon Malbrouk. Tête moins ronde qu'à celle-ci; testicules d'un vert de cuivre; poils environnants les organes génitaux orangés, et blancs dans la Guenon Malbrouk. D'un vert plus sombre que la Guenon Callitriche, elle s'en distingue encore par le bandeau blanc du front, par les favoris blancs et la queue grise jusqu'au bout. La nuance de son vert est sale, et occupe tout le dessus du corps; tout le dessous et le dedans des membres sont blancs; le tour des yeux couleur de chair livide; les oreilles, les mains et la face d'un noir violâtre. Sa patrie est l'Afrique.

Guenon Malbrouk. *Simia Faunus*, Gmel., Mamm. lith., première dous.; Scopoli, pl. 19, Delic., Faun. et Flor.. qui le nomme *Simia Cynosuros*; Buff., t. 14, pl. 29. Tout le dessus du corps gris-verdâtre; tout le dessous, joues et un bandeau au front, blancs; membres en dessus et queue sur toute la longueur, gris; poils blancs autour des organes génitaux; museau noir, excepté le tour des yeux qui est couleur de chair; oreilles et mains noires; callosités et tour de l'anus rouges; testicules du bleu lapis le plus pur. Le *Simia Faunus* de Lin., représenté par Schreber, pl. 12, serait plutôt le *Cercopithecus barbatus* de l'Ecluse. Longueur du corps, un pied quatre lignes; de la tête, cinq pouces quatre lignes; queue longue à peu près comme le corps. Buffon la croyait du Bengale, mais cette conjecture est plus que douteuse.

Guenon Vervet. *Simia pygerithra*, F. Cuv., Mamm. lith. Cette espèce, très-voisine des précédentes, et surtout de la Guenon Callitriche, a tout le dessus du corps vert-grisâtre, le dessous blanc, et les testicules couleur vert de cuivre comme la Guenon Grivet, mais les poils environnants sont blancs; en outre, l'anus est environné de poils d'un roux foncé, qui ne se voient que quand la queue est redressée; les quatre mains noires depuis le poignet; tête approchant de celle de la Guenon Malbrouk; le bout de la queue jaune, dans le Callitriche, gris dans la Guenon Malbrouk et la Guenon Grivet, est noir dans la Guenon Vervet. Delalande en a beaucoup rapporté du Cap où ils peuplent les forêts que n'habite pas une seule des trois autres espèces précédentes.

*** Singes verts.

Les Guenons réunies sous ce titre, forment une petite division bien distincte. Dociles dans la jeunesse, elles deviennent méchantes en vieillissant, même pour ceux qui les soignent.

Guenon Patas. *Simia rubra*, Gmel., Buff., t. 14, pl. 25 et 26; F. Cuv., Mamm. lith., 2e douzaine. Tout le dessus du corps d'un fauve brillant, nuancé de gris au bout de la queue et des membres; tout le reste blanc; mains et face couleur de chair verdâtre. Un bandeau étroit de poils noirs borde les sourcils; la lèvre inférieure porte aussi une moustache noire. En voici les proportions : longueur du corps, un pied et demi; de la tête, cinq pouces; de la queue, un pied cinq pouces. Plus grande hauteur, un pied deux pouces. — Cette espèce est du Sénégal et peut-être de toute cette zone de l'Afrique jusqu'au Nil. Lacépède (*Buffon*, Sup. 7), a donné, sous le nom de Patas à queue courte, une espèce de Macaque; c'est le Rhésus.

Guenon barbique. *Cercopithecus latibarbatus*, Geoff., Buff., Sup., t. vii, pl. 21. Une grande barbe étendue en ailes, le bout de la queue en pinceau; face d'un pourpre violet; pelage noir dans l'adulte, entiè-

rement roux chez les jeunes. Patrie inconnue. L'individu du Muséum de Paris, dont le corps n'a pas plus de huit pouces de long, semblerait un jeune de la Guenon dorée, s'il n'avait pas les incisives mitoyennes supérieures proportionnées comme dans les vraies Guenons.

Guenon naine Delalande. *Cercopithecus pusillus Delalande*, D. Tête et corps uniformément gris-cendré, ainsi que la queue dont le bout est noir. Des poils plus longs débordent le pelage sur la nuque, le dos et les épaules; la gorge est grisâtre, le dedans des membres est d'un gris blanchâtre, plus foncé que la gorge. Sous le menton, une tache gris-brun au milieu du blanchâtre de la gorge; cette tache se prolonge vers le larynx. La face est de couleur tannée ainsi que les mains; les sourcils sont noirs et surmontés d'un bandeau grisâtre. Le corps avec la tête n'a pas plus de neuf à dix pouces; la queue est un peu plus longue. Delalande a découvert cette espèce sur la lisière des forêts le long desquelles habitent les Chacmas, au delà do Groote-Vis-River, au Keiskama. (*V.* Cynocéphales.)

La Guenon couronnée ou Boonet-Chinois et la Guenon Aigretta sont deux *Macaques*. *V.* ce mot.

†† Semno-Pithèques.

Aux caractères ci-dessus énoncés, il faut ajouter que la branche montante de la mâchoire a une hauteur, un élargissement, surtout dans la partie angulaire, qui rappellent sa proportion dans les Hurleurs d'Amérique. *V.* ce mot. Aussi la plupart des Semno-Pithèques ont-ils une poche gutturale communiquant avec le larynx à la manière de ces Hurleurs. Leur cœcum est long et boursouflé. Tous les Semno-Pithèques dont on connaît le squelette, excepté la Guenon Douc, ont plus ou moins de six vertèbres lombaires, nombre constant chez toutes les vraies Guenons. L'on conçoit quelle différence dans la grandeur de l'élan et dans la facilité de la marche à terre apporte cette inégalité du nombre des vertèbres lombaires. Ces inégalités des profondeurs de l'organisation dans des espèces qui habitent les mêmes îles, qui sont compatriotes des mêmes forêts, excluent toute possibilité qu'elles soient des transformations d'un moindre nombre de types primitifs et à plus forte raison d'un type unique. Toutes les espèces de ce sous-genre habitent le continent et les îles de l'Inde.

Guenon Entelle. *Simia Entellus*, Dufresne, *Houlman* au Bengale, Schreber, pl. 23, a, Audebert; Histoire natur. des Sing. Famil., II, sect. 2, pl. 2. — A face et mains d'un noir violet, contrastant avec le blanchâtre obscur et presque isabelle du reste du corps. Les poils qui entourent la face forment un toupet plat au-dessus des sourcils, et sous le menton, une barbe dirigée en avant. Sous le corps et sur le dedans des membres, le poil est presque blanc. La couleur de la peau même est bleuâtre au dos, mais violette au visage, à la tête, à la gorge, aux callosités, aux membres et au-dessus des mains; elle est blanche au ventre; l'iris est brun-roux. La Guenon Entelle a sept vertèbres lombaires. Voici les proportions de cette Guenon : longueur du tronc, un pied un pouce; de la tête, quatre pouces; de la queue, deux pieds deux pouces trois lignes; hauteur : devant, neuf pouces; derrière, un pied. — C'est le plus commun des Singes au Bengale. Vénéré de tous les adorateurs de Brama, il les bonnre et les réjouit quand il va piller leurs jardins, leurs maisons et même leurs tables déjà servies. Malgré sa lenteur, la longueur de ses bras lui donne une étendue, une portée d'élan supérieure à celle des autres Singes du Bengale. Aussi dans les langues de l'Inde, son nom exprime-t-il cette faculté particulière de mouvement.

Guenon Cimepaye. *Simia Melalophos*, Raffl., *Trans. Lin.*, tab. 13, Fr. Cuv., Mammif. lith., 3e douz. Pelage roux brillant sur le dessus du corps, à la face extérieure des membres, à la queue, au-devant du front et aux joues où les poils, dirigés en arrière, forment d'épais favoris; poitrine, ventre et dedans des membres blanchâtres; la tête ceinte d'un cercle de poils noirs; quelques poils semblables sont clair semés aussi le long du dos et sur les épaules. La face est bleue jusqu'à la lèvre supérieure qui est couleur de chair ainsi que l'inférieure et le menton. Les oreilles sont de même couleur que la face, et le dedans des mains est noirâtre comme les callosités. Le ventre est presque nu, et le dedans des membres peu velu. Le nez fait une grande saillie, et est très-ridé à sa base. Les poils de tout le corps sont très-longs et un peu laineux. La Guenon Cimepaye a sept vertèbres aux lombes, trente à la queue, et de grosses canines supérieures sillonnées. Sa longueur, du museau à la queue, est d'un pied six pouces; de la tête, quatre pouces; de la queue, deux pieds huit pouces; hauteur : devant, un pied un pouce; derrière, un pied quatre pouces. La Guenon Cimepaye n'a encore été trouvée que dans les îles de la Sonde et la presqu'île de Malaca.

Guenon Tchincou. *Semno-Pithecus pruinosus*, Desmarest; *Simia cristata*, Raffl., *Trans. Lin.*, t. 13, où elle est nommée Chingkou; Mammif. lithogr., 4e douzaine. Pelage uniformément noir, plus fourni en dessus et très-rare au ventre. Oreilles et face nues, excepté le long des lèvres, surtout aux angles où s'élèvent quelques poils blancs. La peau du corps est bleuâtre, celle des mains très-peu velues est noire, ainsi qu'aux callosités; l'iris est jaune, ce qui annonce une existence nocturne. Les jeunes sont brun-rougeâtre; le noir ne se prononce qu'avec l'âge. Proportions : corps, deux pieds; queue, deux pieds et demi; hauteur : devant, quinze pouces; derrière, dix-huit pouces.

Guenon Egro. *Semno-Pithecus comatus*, Desm. Pelage gris de fer, noir en dessus depuis le front jusqu'au bout de la queue et des membres; tout le dessous de la tête, du cou, du tronc, de la queue, et le dedans des membres d'un blanc sale, uniforme; tous les doigts à proportion moins allongés qu'aux autres Semno-Pithèques; sur la tête une huppe noire, longitudinalement comprimée et se continuant sur la nuque d'où le noir se perd sur les épaules; la face et la paume des mains noires; la queue est aussi longue que le corps; le pelage, excepté la huppe, est plus ras et plus luisant que dans le reste des Semno-Pithèques. Diard l'a découverte à Java.

Guenon Maura ou Lescarnault. *Simia Maura*, Geof., Tab. des Quadrum., Annal. du Mus., t. 19. Les poils sont beaucoup plus longs que chez les autres Semno-Pithè-

ques, sur tout le corps et principalement sur la tête où ils forment une véritable chevelure inclinée de chaque côté de la ligne médiane. Cette espèce est entièrement noire; la peau de la face, des mains et du ventre, est de couleur tannée; le poil de la queue est presque ras. Comme les Guenons Entelle et Cymepaye, elle a sept vertèbres lombaires, et diffère, outre la chevelure, d'un autre Semno-Pithèque aussi tout noir, que Diard a découvert à Java; elle a deux vertèbres de plus aux lombes, et les canines supérieures, plus petites, ne sont pas creusées d'un sillon sur la face antérieure. Rapportée de Java par Leschenault.

La Maure de Diard, nommée *Loutou* par les Malais, a cinq vertèbres lombaires et des dents canines supérieures, creusées d'un profond sillon; son pelage noir est semblable à celui du Tchincou; ses petits sont aussi, dans le premier âge, d'abord d'une couleur brun-roux, phase qui leur est commune avec les jeunes de la Guenon Tchincou et avec ceux de la Guenon Maure de Leschenault. — Est-elle la même que la Guenon Tchincou? La comparaison des squelettes peut seule décider; mais elle diffère certainement, ainsi que la Guenon Tchincou, de la Guenon Maure.

Le *Simia Maura* des nomenclateurs, fondé sur le *Simia Callithrix magnitudine magnorum Cynocephalorum* de Prosper Alpin, *lib.* 4. ch. 10, et le Singe noir d'Edwards, Glan., pl. 311, ne sont sans doute que des Cynocéphales, car ils passent pour être d'Afrique.

Guenon Soulili. *Semno-Pithecus fulvo-griseus*, D. D'un gris fauve passant au brun sur les épaules et le bas des quatre membres. Les quatre mains noires; visage tanné; favoris, gorge et menton d'un gris blanchâtre sale; la queue, composée de trente-deux vertèbres, d'un quart plus longue que tout le corps dont le tronc est raccourci comme au Loutou par deux vertèbres de moins aux lombes où il n'y en a que cinq. Doigts très-longs, très-grêles, avec leurs phalanges bien arquées. Canines supérieures très-grandes et creusées d'un profond sillon sur la face antérieure. Diard a découvert la Guenon Soulili à Java.

Guenon dorée. *Semno-Pithecus auratus*, D. Cette belle espèce, si remarquable par sa taille, ayant environ deux pieds de haut, et la queue aussi longue que le corps, est d'un beau roux doré uniforme, excepté une tache noirâtre à la rotule, et le ventre qui est presque nu. Les doigts des mains antérieures sont couverts de poils jusqu'à la deuxième phalange, ceux des mains de derrière le sont jusqu'aux ongles. Cette espèce de Singe a toujours été classée avec les Guenons proprement dites, et elle termine leur série dans la collection du Muséum de Paris. Mais la longueur de ses doigts, aussi disproportionnée que dans aucun Semno-Pithèque, la figure et la grandeur uniforme de ses incisives, tout annonce un Semno-Pithèque, ce que peut seulement déterminer toutefois l'existence d'un talon à la dernière molaire inférieure. Temminck assure qu'elle est des Moluques, position géographique qui éloigne encore l'idée que ce Singe soit une Guenon.

Guenon Douc. *Simia Nemæus*, L., Buffon, t. 14, pl. 41; Schreb., pl. 24. Le plus richement peint de tous les Singes; il a le corps et la tête gris; l'épaule et le haut des bras d'un gris plus foncé; l'avant-bras, la queue et une large tache sur le bas de la croupe, d'un blanc jaunâtre ou même jaune serin, mais d'un blanc pur dans la jeunesse; les cuisses et les jambes d'un brun pourpré; les quatre mains et le front noirs; favoris et barbe bien touffus et jaunes; le cou d'un rouge bai, avec un collier brun-pourpré. Cette espèce a six vertèbres lombaires, du reste son squelette ressemble entièrement à celui des précédentes. Jusqu'ici, on a lieu de la croire particulière à la Cochinchine. Diard en a envoyé de nombreux individus au Muséum. Debout, il a plus de deux pieds de haut. Geoffroy (Tab. des Quadrum.) a fait de la Guenon Douc, sous le nom de Pygatriche, un genre particulier dont le caractère le plus saillant, le défaut de callosités, n'était fondé que sur le mauvais état de l'individu empaillé qu'il observait, car le Douc a des callosités aussi prononcées, à proportion de sa taille, qu'aucune autre Guenon.

Guenon Kahau. *Simia Nasica*, Schreber, Suppl., pl. 10, a, et 10, a. — Buff., Suppl. 7, pl. 11 et 12. Plus grande et plus trapue que la Guenon Douc; elle est rousse, avec la queue blanchâtre ainsi qu'une tache sur la croupe. Le trait le plus caractéristique est un nez long de quatre pouces, divisé en deux lobes dans sa moitié inférieure, très-élargie par un sillon qui règne dessus; les narines sont percées en dessous; mais leur contour postérieur n'est point adossé à la moustache qui en est séparée par une portion du plan inférieur du nez. L'animal peut seulement élargir et renfler ses narines, mais non mouvoir le nez en totalité. Les os de la face n'offrent aucune configuration particulière dans cette région. Le visage et les oreilles sont de couleur tannée; le front et le sommet de la tête roux-foncé; une barbe d'un roux clair au menton, se recourbe en haut; la poitrine et le ventre légèrement teints de gris, avec une ligne transversale plus claire sur les mamelles; les bras d'un roux vif, avec une diagonale jaune pâle; avant-bras, jambes et quatre mains d'un gris jaunâtre. La Guenon Kahau n'a encore été apportée que de Bornéo et de la Cochinchine. On ne connaît de son squelette que le crâne. Le nom de *Douc*, à la Cochinchine, s'applique génériquement à tous les grands Singes, et partant aussi au Kahau. Geoffroy de Saint-Hilaire (Tabl. des Quadrumanes) a fait du Kahau le type d'un genre particulier, sous le nom de Nasique. Si, comme il le dit, le Kahau a des abajoues, il serait possible que cette séparation fût motivée encore par quelque particularité du squelette.

Enfin, il y a encore quelques espèces présomptives de Guenons dont l'existence paraît bien constatée, mais dont la situation générique est fort équivoque. Entre autres :

1. La Guenon a crinière. *Simia Leonina*, Buff., Suppl. 7; et Schreb., Suppl. 11, a. Un individu mâle, assez bien privé, vivait à la Ménagerie de Versailles en 1775. Il avait deux pieds de long, du museau à l'origine de la queue, dix-huit pouces de hauteur; la face nue et noire ainsi que le pelage de tout le corps dont le poil était long et luisant; une belle crinière d'un gris brun autour de la face et du cou; la barbe gris clair; les

narines larges et écartées; une touffe de longs poils au bout de la queue. On ignorait sa patrie.

2. La GUENON NÈGRE, Schreb., pl. 22, a; *Simia Ceylonicus* de Séba, tab. 1, pl. 48, fig. 3; Middle-Sized Black Monkey, Edwards, Glan. 3, tab. 311; n'aurait au corps que six ou sept pouces de longueur, et la queue longue comme le corps; le visage fait comme celui d'un nègre; elle serait de Ceylan suivant Séba, de Guinée suivant Edwards toujours bien mieux informé que le pharmacien hollandais.

La GUENON A MUSEAU ALLONGÉ de Pennant, Quadr., t. 1, pl. 23; et Buff., Suppl., pl. 15, paraît, d'après l'ensemble de ses formes et l'indication de sa patrie, être quelque Cynocéphale à longue queue, différent peut-être des espèces actuellement connues.

GUENTHÉRIE. BOT. *V.* COASINIA.

GUENUCHES. MAM. Les petits des Guenons. *V.* ce mot.

GUÉPAIRES *Vesparioe.* INS. Tribu d'insectes de l'ordre des Hyménoptères, section des Porte-Aiguillons, famille des Diploptères, établie par Latreille et renfermant tous les Hyménoptères auxquels Linné avait donné le nom de Guêpes; ils ont toujours les antennes plus épaisses vers leur extrémité et coudées au second article, les yeux échancrés; le chaperon grand, souvent diversement coloré dans les deux sexes; les mandibules fortes et dentées; une pièce en forme de languette sous le labre; les mâchoires et les lèvres allongées; la languette communément divisée en trois parties, dont celle du milieu plus grande, en cœur et les latérales étroites, allant en pointe; le premier segment du corselet arqué, avec les côtés élargis en forme d'épaulette, et replié en arrière, jusqu'à la naissance des ailes; le corps glabre, ordinairement coloré de noir, de jaune ou de fauve. Les femelles et les neutres sont armées d'un aiguillon très-fort et venimeux. Leurs ailes supérieures sont doublées longitudinalement. Plusieurs vivent en sociétés composées de trois sortes d'individus.

Les larves des Guépaires sont vermiformes, sans pattes, et renfermées chacune dans une cellule où elles se nourrissent tantôt de cadavres d'insectes, dont la mère les a approvisionnées au moment de la ponte, tantôt de miel des fleurs, de suc des fruits et de matières animales que la mère ou les mulets ont élaborés dans leur estomac, et qu'ils fournissent journellement à ces larves.

Latreille divise ainsi cette tribu:

I. Mandibules beaucoup plus longues que larges, rapprochées en devant en forme de bec; languette étroite et allongée; chaperon presque en forme de cœur ou ovale, avec la pointe en avant plus ou moins tronquée.

* GUÉPAIRES solitaires.

† Languette sans points glanduleux, divisée en quatre filets longs et plumeux.

Les SYNAGRES (Latr. et Fabric.). *V.* ce mot.

†† Languette ayant quatre points glanduleux à son extrémité, divisée en trois pièces, dont celle du milieu plus grande, évasée, échancrée ou bifide au bout.

Les EUMÈNES (Latr. et Fabr.) comprenant les genres CÉRAMIA (Latr.), PTÉROCHEILA (Klug.), ODYNÈRES (Latr.), auxquelles sont réunies les RYGCHIES de Spinola. Les EUMÈNES proprement dites (Fabr.), les ZÈTHES (Fabr.) et les DISCOÉLIES (Latr.). *V.* ces mots.

Tous ces genres vivent solitairement, et chaque espèce n'est composée que de mâles et de femelles; ils approvisionnent leurs petits avant leur naissance, en mettant dans chaque trou où ils ont pondu une certaine quantité d'insectes qu'ils ont préalablement piqués de leur aiguillon; ils font leurs nids dans la terre, dans les vieux murs; ils en bâtissent quelquefois en terre sur diverses plantes.

II. Mandibules guère plus longues que larges, avec une troncature large et oblique à leur extrémité; languette courte et peu allongée; chaperon presque carré.

** GUÉPAIRES sociales.

Les GUÊPES comprenant les genres POLISTE de Latr. et GUÊPE proprement dits.

Les espèces de ces deux genres se réunissent en sociétés nombreuses, composées de *mâles*, de *femelles* et de *neutres*. Les individus des deux dernières sortes font, avec des parcelles de vieux bois, qu'ils détachent avec leurs mandibules et qu'ils réduisent en pâte de la nature du papier ou du carton, des nids composés de gâteaux dans les cellules desquels les femelles pondent leurs œufs; elles nourrissent leurs larves en leur donnant la becquée.

GUÉPARD. MAM. Espèce du genre Chat. *V.* ce mot.

GUÊPE. *Vespa.* INS. Genre de l'ordre des Hyménoptères, section des Porte-Aiguillons, famille des Diploptères, établi par Linné qui comprenait sous ce nom un grand nombre d'Hyménoptères de différents genres, dont Latreille a fait sa tribu des Guépaires (*V.* ce mot). Le genre Guêpe, tel qu'il a été adopté dans ces derniers temps, a pour caractères: languette droite, peu allongée, ayant à son extrémité quatre points glanduleux, divisée en trois parties, dont l'intermédiaire presque en cœur; palpes maxillaires à six articles; quatre aux labiales; la plupart de ces articles courts, obconiques; mandibules guère plus longues que larges, obliquement et largement tronquées au bout; cette portion tronquée de leur bord interne, plus longue que l'autre portion du même bord; chaperon presque carré avec le milieu de son bord antérieur fortement tronqué et unidenté de chaque côté; abdomen ovoïdo-conique et tronqué en devant à sa base. Les Guêpes se rapprochent beaucoup des Polistes, mais elles en diffèrent en ce que ces dernières ont la portion du bord interne des mandibules, qui est au delà de l'angle et qui le termine, plus courte que celle qui précède cet angle; le milieu du devant du chaperon s'avance en pointe; leur abdomen est tantôt de forme ovalaire ou elliptique, tantôt il ressemble à celui des Eumènes.

Les Guêpes sont des insectes qui inspirent autant d'intérêt que les Abeilles et les Fourmis; comme ces animaux, les Guêpes vivent en société et ont une industrie et un ordre dans leur gouvernement, qui les placent à leur niveau aux yeux du naturaliste, et quoique les ravages qu'elles font les rangent parmi les insectes nuisibles et que l'on doit détruire, leurs mœurs, leur architecture et leur adresse à exécuter des ouvrages qui prouvent leur patience et la finesse de leur

instinct, les rendent dignes de toute attention. Ces insectes se nourrissent indifféremment d'autres insectes, notamment d'Abeilles ordinaires, dont ils font une grande consommation, ou de fruits; ils aiment aussi beaucoup la viande, le miel, et en général toutes les matières animales et végétales qu'ils peuvent trouver. L'aiguillon dont les Guêpes sont armées, est pour elles un sûr moyen d'exercer leur brigandage et de se livrer à leur férocité; elles se jettent sur les insectes plus petits qu'elles, les percent à plusieurs reprises de leur arme envenimée, et les emportent à leur nid pour servir de pâture aux larves.

Les Guêpes ne vivent pas, comme les Abeilles, sous les lois d'une seule reine : leur gouvernement est tout à fait républicain, elles ont, comme les Abeilles et les Fourmis, des individus de trois sortes, des mâles, des femelles et des neutres; ces dernières ne paraissent être autre chose que des femelles plus petites et dépourvues d'ovaires. Ces individus neutres sont chargés d'aller à la provision, ils sont continuellement à la chasse ou à la maraude; les uns attrapent de vive force des insectes qu'ils portent à leur guêpier; d'autres vont dans les boucheries, s'attacher à la pièce de viande qu'ils préfèrent; après s'en être rassasiés, ils en coupent un morceau qu'ils portent à leur nid; d'autres, enfin, se répandent dans les jardins, ravagent les fruits qu'ils rongent et sucent; tous font part du produit de leurs courses aux mâles, aux femelles, et même à d'autres neutres, et ce partage se fait sans confusion et de gré à gré. Réaumur a vu des Guêpes qui venaient de sucer des fruits, rentrer sans rien apporter de solide, mais elles ne laissaient pourtant pas d'être en état de fournir quelque chose à manger à leurs compagnes; elles se posaient tranquillement sur le dessus du guêpier, et faisaient sortir de leur bouche une goutte de liqueur claire, qui était avidement sucée par une et quelquefois deux Guêpes dans le même instant. Dès que cette goutte était bue, elle en faisait sortir une seconde et quelquefois une troisième, qui étaient distribuées à d'autres.

Les Guêpes neutres, quoique les plus laborieuses, sont les plus petites, les plus légères et les plus actives; les femelles, qui ne laissent pas que de travailler à certaines époques, sont les plus grosses et les plus pesantes; il arrive un temps où le guêpier n'a qu'une seule de ces femelles; mais dans d'autres temps, on peut compter plus de trois cents femelles dans un seul guêpier. La grosseur des mâles est moyenne entre les neutres et les femelles. Pendant les mois de juin, juillet, août, et jusqu'au commencement de septembre, les Guêpes femelles se tiennent dans le guêpier; on ne les voit guère voler à la campagne que dans les mois de septembre et d'octobre : dans les mois d'été elles sont occupées à pondre, et surtout à nourrir leurs petits.

Les Guêpes font leur nid à l'abri des vents et des grandes pluies, soit dans des troncs d'arbres pourris, soit dans des combles d'édifices abandonnés, sous des toits, sur des arbres ou dans la terre, selon les espèces. Quand elles ont une fois déterminé le lieu de leur demeure, elles commencent par poser les premiers fondements de leur édifice; ils consistent en un pilier gros et solide, de même matière que le reste du nid; cette matière est composée de fibrilles qu'elles détachent des menues branches de Frêne ou de différents bois qui ont été exposés aux injures de l'air, et qu'elles broient avec les mandibules, pour en former une pâte qui se durcit après qu'elle a été mise en œuvre. Ces nids diffèrent selon les espèces; c'est pourquoi on ne doit parler de leurs formes qu'en traitant de ces espèces. Ils sont composés d'une enveloppe générale, dans laquelle se trouvent des gâteaux placés les uns sur les autres, et assez espacés entre eux pour laisser passage aux Guêpes. Les cellules dont se composent ces gâteaux sont hexagones, et leur ouverture est tournée en bas; les cellules destinées aux œufs qui doivent donner des ouvrières, ne se trouvent jamais placées parmi celles qui renferment les mâles et les femelles. Des gâteaux entiers sont composés des premières qui sont plus petites que les autres. L'édifice que les Guêpes ont bâti en quelques mois, ne dure qu'une année, et cette habitation, si florissante et si peuplée en été, est presque déserte l'hiver, entièrement abandonnée au printemps, et le plus grand nombre de ses habitants périssent en automne. Quelques femelles, destinées à perpétuer l'espèce, passent l'hiver engourdies, et au printemps suivant chacune d'elles devient la fondatrice d'une nouvelle république, et elle est la mère de tous les individus qui la composent. Les ouvrières, comme étant les plus utiles, sont les premières qui naissent; les mâles et les femelles ne paraissent que vers la fin de l'été ou au commencement de l'automne : leur accouplement a lieu dans le guêpier même où ils sont nés.

Les Guêpes pondent leurs œufs à la fin de l'été; ces œufs sont placés chacun dans une cellule; ils sont blancs, de figure oblongue, et un peu plus gros vers une extrémité. Le bout de l'œuf le plus pointu, est le plus proche du fond de la cellule, et y est collé contre les parois, de manière qu'il est difficile de l'arracher sans le casser. Les larves éclosent huit jours après la ponte; elles ont la tête tournée vers l'entrée de la cellule; ces larves sont blanches. On leur distingue des mandibules : elles n'ont aucun poil, et sont recouvertes d'une peau molle. C'est à cette époque que les Guêpes sont le plus occupées : les femelles et les neutres travaillent alors continuellement à nourrir ces larves; elles leur apportent la becquée, et la leur donnent en faisant entrer leur tête plus ou moins avant dans la cellule, selon que la larve est plus ou moins avancée en âge. On voit les plus grosses larves avancer leur tête hors de la cellule, et demander la becquée, en faisant de petits mouvements et en ouvrant leurs mandibules et leur bouche à plusieurs reprises; quand la mère leur a donné à manger, elles se renfoncent pour quelques instants dans leur cellule et se tiennent tranquilles. Lorsque les larves sont prêtes à se métamorphoser, elles bouchent l'entrée de leur cellule avec une matière soyeuse qu'elles filent elles-mêmes. Peu après que la larve s'est ainsi renfermée, elle se transforme en nymphe qui laisse voir parfaitement toutes les parties de l'insecte parfait, mais qui est encore enveloppée d'une peau très-mince; lorsqu'elle s'est dépouillée de cette enveloppe, l'insecte parfait ronge tout autour le

couvercle qui le renfermait, le pousse sans peine au debors et sort. La cellule qui a été abandonnée par une jeune Guêpe, ne reste pas longtemps libre; aussitôt qu'elle est vacante, une vieille Guêpe ou un mâle y entre, travaille à la nettoyer, et la rend propre à recevoir un nouvel œuf.

La paix ne règne pas toujours dans les républiques de Guêpes, et il y a souvent des combats de mulets contre mulets ou de mâles contre mâles. Ces derniers, quoique plus grands, sont plus faibles ou plus lâches, et après avoir un peu tenu, ils prennent la fuite. Les Guêpes ne traitent pas si mal leurs mâles que les Abeilles quand elles les combattent, c'est plus bravement et à partie égale.

Vers le commencement d'octobre, il se fait dans chaque guêpier un cruel changement de scène. Les Guêpes alors cessent de songer à nourrir leurs petits; on les voit arracher des cellules les larves qui ne les ont point encore fermées et les porter hors du guêpier : rien n'est épargné, ni sexe, ni âge; les mulets arrachent indifféremment les larves de mulets, de mâles ou de femelles de leurs cellules, et même les rongeot un peu au-dessous de la tête. Le massacre est général, et les mâles s'en mêlent comme les autres. Cette expédition se fait quand les Guêpes jugent que le froid va les surprendre et qu'elles ne pourront plus suffire à la conservation des petits. Lorsque le froid devient plus grand, les Guêpes n'ont pas même la force d'attaquer les Mouches communes qui viennent alors se promener impunément dans leur guêpier : le froid les fait enfin périr, et il n'y a que quelques mères qui en réchappent et qui passent tout l'hiver sans manger.

Quelqu'admirables que soient les Guêpes sous le rapport de l'industrie et des mœurs, elles n'en sont pas moins des Insectes très-redoutables pour les cultivateurs en ce qu'elles gâtent les fruits avant leur maturité ; aussi divers moyens ont été proposés pour les détruire. Quelques personnes ont imaginé de placer aux environs du nid des brins de paille enduits de glu, mais cette méthode est longue et pénible, et l'on court le danger d'être piqué. On peut aussi employer l'eau bouillante quand on a affaire à des Guêpes communes qui font leur nid dans la terre. Mais le meilleur moyen est de les étouffer avec de la vapeur de Soufre; pour faire cette opération, on introduit dans le guêpier des mèches allumées et on bouche l'entrée de manière à ne pas empêcher qu'il entre un peu d'air pour entretenir la combustion du Soufre : en peu de temps les Guêpes sont toutes étouffées.

Le genre Guêpe, des anciens auteurs, renfermait un grand nombre d'espèces, mais depuis qu'il a été restreint dans ses limites naturelles, il n'en renferme qu'une vingtaine environ; parmi celles d'Europe, on remarque :

GUÊPE FRÊLON. *Vespa Crabro*, L., Fabr., Réaum., loc., t. VI, tab. 18, fig. 1, et t. IV, tab. 10, fig. 9. Longue d'un pouce; tête fauve, avec le devant jaune; corselet noir, tacheté de fauve; anneaux de l'abdomen d'un brun noirâtre, avec une bande jaune, marquée de deux ou trois points noirs. Cette espèce vit en très-grandes sociétés dans les greniers abandonnés, les troncs d'arbre creusés par le temps ou dans les trous de rocher. La matière dont ces guêpiers sont composés est un papier grossier de couleur de feuille morte; les Guêpes le préparent en broyant avec leurs mandibules la partie fibreuse de l'écorce séchée de jeunes branches de Saule et de Frêne; elles y dégorgent un suc visqueux, qui en forme un mastic mou et solide, dont elles font la base ou un pilier sur lequel est attachée d'abord une sorte de calotte ou de voûte de forme variée, suivant l'espace où elle doit s'étendre. En dedans de cette voûte, elles posent un deuxième pilier, qui est la continuation du premier et qui doit servir d'attache au premier gâteau de cellules. Ces cellules sont hexagones, et leur ouverture est tournée en bas. Les femelles que l'on trouve au printemps, et qui probablement ont été fécondées avant l'hiver, commencent à faire quelques cellules et y pondent des œufs de neutres. Aussitôt qu'ils sont éclos, ils aident leur mère à construire d'autres cellules dans lesquelles elle pond aussitôt d'autres œufs, et la population s'accroit ainsi rapidement; quand le logement est devenu trop petit, les neutres agrandissent l'enveloppe et le gâteau, et quand celui-ci est arrivé aux bords de l'enveloppe, elles en recommencent un autre sur-le-champ. Ce dernier est attaché au premier par un ou plusieurs piliers; bientôt l'enveloppe est achevée et de nouveaux gâteaux la remplissent : alors il ne reste plus qu'une ouverture au nid. Cette ouvrrture correspond à celle du trou qui est la porte par laquelle les Guêpes arrivent à leur nid; elle n'a souvent qu'un pouce de diamètre. En automne, on rencontre des mâles et des femelles de Frêlons sur les arbres d'où découlent des liqueurs acides et sucrées. Ils ne retournent plus au nid et périssent misérablement au premier froid, et c'est ainsi que finissent ces sociétés dont la plus grande population n'excède guère cent cinquante à deux cents individus.

GUÊPE COMMUNE. *Vespa vulgaris*, L., Fab., Réaum., *ibid.*, t. VI, pl. 14, fig. 1, 7. Longue d'environ huit lignes, noire; devant de la tête jaune, avec un point noir au milieu; plusieurs taches jaunes sur le corselet, dont quatre à l'écusson; une bande jaune avec trois points noirs au bord postérieur de chaque anneau. Cette espèce fait, dans la terre, un nid analogue à celui de la Guêpe Frêlon, mais composé d'un papier plus fin; son enveloppe est formée de plusieurs couches, disposées par bandes et se recouvrant par leurs bords; elle est raboteuse et les pièces qui la composent sont en forme de valves de coquilles posées les unes sur les autres de manière à ne laisser voir que leur partie convexe. Quand cette enveloppe est entièrement finie, elle a au moins deux portes qui ne sont que deux trous ronds. Les Guêpes entrent toujours dans le guêpier par un de ces trous et sortent par l'autre. Chaque trou n'en peut laisser passer qu'une à la fois. Ces guêpiers contiennent jusqu'à quinze ou seize gâteaux parallèles et à peu près horizontaux. Tous ces gâteaux sont comme autant de planchers disposés par étages qui fournissent de quoi loger un grand nombre d'habitants. Ces gâteaux sont faits de la même matière que l'enveloppe du nid. Leur diamètre change en même

proportion que celui de l'enveloppe. Les premiers et les derniers n'ont que quelques pouces de diamètre, tandis que ceux du milieu ont quelquefois un pied. Réaumur a calculé qu'un guépier de grandeur ordinaire pouvait contenir environ quinze à seize mille cellules. Les liens qui attachent ces gâteaux les uns aux autres sont massifs et semblent autant de petites colonnes dont la base et le chapiteau ont plus de diamètre que le milieu qui n'a pas plus d'une ligne. Réaumur a vu les Guêpes communes travailler à la construction de leur nid; il n'est point d'ouvrage qu'elles conduisent plus vite; un grand nombre de Guêpes y sont occupées, et chaque individu entreprend une bande du cintre, et mène seul plus d'un pouce d'ouvrage à la fois. Quand la Guêpe est arrivée chargée d'une boule de matière prête à être mise en œuvre, elle la porte à l'endroit où elle veut travailler, la place et l'applique contre un des bords de la voûte qui est commencée. Aussitôt on la voit marcher à reculons : à mesure qu'elle marche, elle laisse devant elle une portion de sa boule; cette portion est aplatie sans être détachée du reste que la Guêpe tient entre ses pattes antérieures pendant que ses mandibules allongent, étendent et aplatissent ce qu'elle en veut laisser. Cette bande, qui ne vient que d'être aplatie, est perfectionnée et aplatie par la Guêpe qui va la reprendre à l'endroit où elle l'a commencée, et puis va à reculons en donnant, sans discontinuer et très-rapidement, des coups à cette bande avec ses mandibules. Elle retourne de la sorte quatre à cinq fois jusqu'à ce qu'elle soit satisfaite de l'épaisseur et du poli de son ouvrage. La matière que ces Guêpes emploient est très-analogue à celle des Frélons, seulement ce n'est pas sur le Frêne et le Saule qu'elles vont la chercher, mais bien sur les boiseries des édifices qui sont exposées aux intempéries de l'air, et qui ont déjà éprouvé un commencement de décomposition. Il n'est personne qui n'ait eu occasion de voir les Guêpes occupées à ratisser avec leurs mandibules la surface des fenêtres ou de différentes barrières dans les jardins; ce sont les parcelles de bois qu'elles en détachent qui sont broyées dans leur bouche avec une matière gluante, et qui servent à leurs constructions. La diversité des espèces de bois qu'elles emploient explique pourquoi leurs guêpiers ne sont pas de la même couleur partout.

GUÊPE DE HOLSTEIN. *Vespa Holsatica*, Fabr., Latr., Ann. du Mus. Elle est un peu plus grande que la Guêpe commune, noire, avec une ligne à chaque épaule et deux taches à l'écusson jaunes. Son abdomen est jaune, avec une bande noire, transversale à la base des anneaux et des points noirs, contigus au bord postérieur des premières bandes. Le guêpier de cette espèce est de forme ovoïde dont le petit bout est tronqué. Ce nid est établi tantôt dans l'intérieur des maisons, tantôt dans les roches abandonnées ou sur des arbres, attaché à une branche; il est ordinairement formé d'une matière très-mince, papyracée, grisâtre, et son enveloppe est composée d'un assez grand nombre de couches parallèles. Le bas de cette enveloppe finit par un trou qui est la porte par où entrent et sortent les Guêpes. En coupant le guêpier dans sa longueur, on y trouve plusieurs gâteaux placés horizontalement les uns sur les autres et percés tous d'un trou au milieu, qui correspond au trou du nid.

La GUÊPE MOYENNE, *Vespa media*, Oliv., Degéer, Ins., t. II, pl. 27, fig. 224, est un peu plus petite que la Guêpe Frélon ordinaire. Elle se trouve en Europe, autour de Paris, et suspend son nid au-dessous des toits des maisons ou à une branche d'arbre.

GUÊPE FRANÇAISE. *Vespa gallica*, L., Fabr. *V.* POLISTE.

GUÊPE TATUA. *V.* POLISTE MORIO, Fabr.

GUÊPE CARTONNIÈRE. *V.* POLISTES NIDULANS, Fabr.

GUÊPE DÉGIGANDÉE OU BISLOQUÉE. Geoffroy donne ce nom à un Chalcis. *V.* ce mot.

GUÊPE DORÉE. *V.* CHRYSIS.

GUÊPE ICHNEUMON. *V.* SPHEX PÉLOPÉE.

GUÊPE MAÇONNE. *V.* ODYNÈRE.

GUÊPIAIRES. INS. Pour Guêpaires. *V.* ce mot.

GUÊPIER. *Merops*. OIS. Genre de l'ordre des Alcyons. Caractères : bec médiocre, épais à la base, tranchant, à pointe aiguë, un peu courbé, avec l'arête élevée; narines placées de chaque côté à la base du bec, rondes ou ovoïdes, petites, couvertes à leur origine de soies dirigées en avant; tarse très-court, entièrement nu; quatre doigts, dont trois devant; l'extérieur réuni à l'intermédiaire jusqu'à la seconde articulation, l'intérieur n'y est uni que jusqu'à la première; le pouce élargi à sa base, son ongle est le plus petit de tous; première rémige presque nulle, la seconde la plus longue. Habitants des contrées les plus chaudes de l'ancien continent, les Guêpiers ne se montrent que très-accidentellement au delà des 47 et 48e degrés de latitude. Il leur faut un sol brûlant où ils trouvent en abondance les insectes Hyménoptères et Diptères dont ils font une ample consommation; dès que cette nourriture, la seule qu'ils recherchent, vient à manquer, on les voit émigrer par bandes nombreuses, vers des régions où puisse recommencer pour eux la saison des Guêpes et des Abeilles. Ces Oiseaux ont le vol direct, rapide et longtemps soutenu, ce qui les rend capables de très-longs voyages que bornent cependant les rives de l'Océan, où les engloutiraient les suites inévitables d'une disette absolue. Ils ne se posent jamais à terre; leurs jambes, extrêmement courtes relativement à la longueur du corps et des ailes, ne leur permettent, pour lieux de délassement, que les arbres et les buissons où l'on a remarqué qu'ils choisissent ordinairement les branches desséchées pour se percher et prendre du repos. Comme les Martins-Pêcheurs et les Martins-Chasseurs, avec lesquels ils constituent seuls l'ordre des Alcyons, les Guêpiers établissent leurs nids dans des trous qu'ils creusent avec le bec et les pieds, dans les terres qui forment des crêtes et des coteaux ou les bords élevés des fleuves et des rivières dont ils aiment à parcourir la surface. Au fond de ces trous pratiqués obliquement et où ils entrent à reculons, les Guêpiers déposent sur un peu de mousse qu'ils y ont précédemment apportée, cinq, six et même sept œufs blancs. L'incubation, que l'on prétend être de plus longue durée que celle des Oiseaux de même taille, appartenant à d'autres genres, a lieu vers l'époque des plus fortes

chaleurs. Il est probable que la nidification souterraine, à l'abri de tout rayon solaire, amortit l'action de la chaleur et s'oppose au développement trop prompt du germe ou du fœtus. Les petits restent longtemps réunis en famille, près de leurs parents, et ne s'en séparent que lorsqu'eux-mêmes sont à leur tour appelés à s'accoupler et à se reproduire.

Plusieurs auteurs ont compris parmi les Guêpiers, diverses espèces étrangères à ce genre, ce qui en rend l'étude synonymique assez difficultueuse.

GUÊPIER D'ADANSON. *Merops castaneus*, Var., Lath., Buff., pl. enlum., 314. Parties supérieures d'un brun marron; les inférieures, ainsi que les petites tectrices alaires et le croupion, d'un vert d'aigue-marine; gorge, devant du cou et poitrine d'un vert-bleu brillant; rémiges vertes; rectrices bleues en dessus, cendrées en dessous, les deux intermédiaires dépassant les autres de deux pouces, noirâtres à l'extrémité; bec noir; pieds rouges. Taille, un pied quatre pouces. Du Sénégal.

GUÊPIER D'ANGOLA, *Merops Angolensis*, Lath. Parties supérieures d'un vert doré; yeux entourés d'une bande cendrée, tiquetée de noir; parties inférieures d'un vert d'aigue-marine; gorge et devant du cou d'un brun marron; rémiges et rectrices vertes en dessus, cendrées en dessous; queue étagée; bec cendré; pieds noirs. Taille, cinq pouces et demi.

GUÊPIER BICOLOR. *Merops bicolor*, Vieill. Parties supérieures d'un cendré vineux; trait oculaire brun; joues et côtés de la tête d'un blanc pur; rémiges noirâtres; rectrices d'un brun noirâtre en dessus, cendrées en dessous, les deux intermédiaires plus longues; parties inférieures rouges; bec et pieds noirâtres. Taille, dix pouces. D'Afrique.

GUÊPIER BLEU-VERT. *Merops cœrulescens*, Lath. Tout le plumage d'un bleu vert, à reflets d'un bleu noirâtre; bec et pieds noirs. Taille, onze pouces.

GUÊPIER BONELLI. *V.* GUÊPIER ROUSSE-TÊTE.

GUÊPIER DE BULOCH. *Merops Bulochii*, Vieill., Levail., Ois. d'Afrique, pl. 20. Parties supérieures d'un vert mêlé de fauve; sommet de la tête bleu; nuque fauve; un large trait oculaire noir; parties inférieures brunes, avec la gorge rouge et le ventre bleu; tectrices caudales inférieures bleues; bec et pieds noirs. Taille, dix pouces. D'Afrique.

GUÊPIER DE CHARDOEJR. *Merops viridis*, Var., Lath. Tout le plumage vert, à l'exception d'un trait noir de chaque côté de la tête et de la gorge qui est jaune; bec noir. Taille, onze pouces. D'Égypte. Espèce douteuse qui pourrait bien être un jeune du Guêpier Patrieh.

GUÊPIER CITRIN OU CITRINELLE. *Merops Citrinella*, Vieil. Tout le plumage jaune, varié de blanc-verdâtre; bec noir. Taille, six pouces. De l'Inde.

GUÊPIER A COLLIER DU BENGALE. *Merops viridis torquatus*, Lath. Parties supérieures d'un vert nuancé de cendré-obscur; front d'un vert d'aigue-marine; rémiges vertes, bordées de brun; gorge d'un blanc jaunâtre; parties inférieures blanches, verdâtres; rémiges d'un vert obscur, les deux intermédiaires cendrées et plus longues que les autres; bec et pieds noirâtres. Taille, onze pouces.

GUÊPIER A COLLIER GROS-BLEU. *Merops vorisgatus*, Vieil., Levail., Ois. d'Afr., pl. 7. Parties supérieures d'un vert foncé; trait oculaire noir; rémiges rousses intérieurement, terminées de noir; rectrices noires, rousses à leur origine; parties inférieures d'un vert roussâtre; gorge d'un jaune pâle, avec un large collier bleu, bordé de blanc; poitrine et flancs d'un rouge marron; bec et pieds noirs. Taille, six pouces. De Malimbe.

GUÊPIER A COLLIER DE MADAGASCAR. *V.* GUÊPIER VERT A GORGE BLEUE.

GUÊPIER A COLLIER ET A TRÈS-LONGUE QUEUE. *Merops longicauda*, Vieil. Parties supérieures d'un vert brun; trait oculaire brun, bordé de blanc et d'aigue-marine; une grande tache bleuâtre sur l'aile; gorge mélangée de jaunâtre et de fauve, avec un demi-collier noir; parties inférieures d'un brun verdâtre; rectrices intermédiaires dépassant les autres de six pouces; bec noir; pieds bruns. De Malimbe. Espèce douteuse.

GUÊPIER COMMUN. *Merops apiaster*, L.; *Merops chrysocephalus*, Lath.; *Merops Schoghoga*, F. Buff., pl. enl. 938. Parties supérieures d'un roux marron plus pâle sur le dos, front blanc, nuancé de verdâtre; trait oculaire large et noir; rémiges et rectrices d'un vert olivâtre; gorge d'un jaune doré, avec un demi-collier noir; parties inférieures d'un vert bleuâtre; rectrices intermédiaires dépassant les autres d'un pouce; bec noir; pieds bruns. Taille, onze pouces. La femelle a les teintes plus ternes, une bande jaunâtre au-dessus des yeux, et la poitrine nuancée de roussâtre. Les jeunes ont les parties supérieures d'un brun verdâtre; une bande rousse au-dessus des yeux, et toutes les rectrices égales; ils n'ont point de collier. D'Europe.

GUÊPIER CUVIER. *V.* GUÊPIER A GORGE BLANCHE.

GUÊPIER DAUDIN. *V.* GUÊPIER VERT A QUEUE D'AZUR.

GUÊPIER D'EUROPE. *V.* GUÊPIER COMMUN.

GUÊPIER A FRAISE. *Merops amictus*, Temm., pl. col. 310. Front couvert d'une large plaque pourprée; une tache verte au-dessus des narines; gorge et devant du cou garnis de très-longues plumes à barbes décomposées, d'un beau rouge de vermillon; dessous des rectrices jaune à la base, noir vers la pointe; le reste du plumage d'un beau vert d'émeraude. Taille, onze pouces. De Sumatra.

GUÊPIER A GORGE BLANCHE. *Merops albicollis*, Vieil., Levaill., Ois. de Paradis, pl. 9. Parties supérieures d'un vert roussâtre; croupion, tectrices caudales et rectrices d'un bleu pâle; rémiges rousses; rectrices intermédiaires dépassant les autres, terminées de noir; parties inférieures d'un vert blanchâtre; front et gorge blancs; sommet de la tête noir, de même qu'un large plastron frangé de bleu sur la poitrine. Bec noir; pieds bruns. Taille, dix pouces. Du Sénégal.

GUÊPIER A GORGE BLEUE. *V.* GUÊPIER VERT A GORGE BLEUE.

GUÊPIER A GORGE ROUGE. *Merops gularis*, Lath. Parties supérieures noires; front et croupion bleus; une grande tâche brune sur les ailes; rectrices égales, avec les bords bleus ainsi que les rémiges; gorge rouge; parties inférieures bleues, tachetées de noir; bec et pieds noirs. Taille, dix pouces. D'Afrique.

GRAND GUÊPIER DES PHILIPPINES. *V.* GUÊPIER VERT A QUEUE D'AZUR.

Guêpier gris-rose. *V.* Guêpier bicolor.

Guêpier hausse-col noir. *Merops collaris*, Vieill. Parties supérieures d'un vert obscur; une tache noire, oblongue, derrière l'œil; parties inférieures d'un brun olivâtre; gorge jaune, avec un demi-collier noir; rémiges et rectrices rousses à leur base; les deux rectrices intermédiaires vertes; bec et pieds noirs. Taille, six pouces. Du Sénégal.

Guêpier ictérocéphale. *Merops congener*, Lath. Parties supérieures jaunes, variées de vert, avec le dos brun; tête jaune; trait oculaire noir; tectrices alaires jaunes, variées de vert et de bleu; rémiges noires, terminées de rouge; rectrices jaunes, terminées de vert; bec et pieds jaunes. Taille, onze pouces. Espèce douteuse que l'on présume n'être qu'une variété du Guêpier d'Europe.

Guêpier de l'Ile-de-France, Vieill., *Merops badius*, L.; *Merops castaneus*, Lath., Buff., pl. enlum. 252. Parties supérieures d'un brun marron; trait oculaire brun; tectrices alaires vertes; rémiges terminées de noirâtre; rectrices bleues en dessus, d'un gris brun en dessous, les deux intermédiaires dépassant les autres de deux pouces; croupion et parties inférieures d'un vert d'aigue-marine; bec noir; pieds rougeâtres. Taille, onze pouces.

Guêpier jaune de la côte de Coromandel. *Merops Coromandus*, Lath. Parties supérieures jaunes, variées et ondulées de bleu-verdâtre; trait oculaire noir; rémiges et rectrices d'un jaune foncé, terminées de noir; parties inférieures jaunes, variées de vert au centre; bec et pieds noirs.

Guêpier Lamarck. *V.* Guêpier vert a gorge bleue.

Guêpier Latreille. *V.* Guêpier marron et bleu.

Guêpier de Leschenault. *Merops Leschenaulti*, Levaill., Ois. de Paradis, pl. 18. Parties supérieures d'un vert brillant; front d'un vert sombre, à reflets rougeâtres; occiput vert-olive; rémiges roussâtres intérieurement et terminées de brun; croupion bleu; rectrices vertes en dessus, noirâtres en dessous; parties inférieures d'un vert-jaunâtre, nuancé de bleuâtre sur l'abdomen; gorge d'un roux jaunâtre, avec un collier noirâtre; bec noir; pieds brunâtres. Taille, huit pouces. De Java.

Guêpier a longs brins. *Merops tenuipennis*, Levaill., Ois. de Paradis, pl. 4. Parties supérieures vertes, nuancées de roux; une large bande noire sous les yeux; occiput roux, ainsi que la gorge; un demi-collier noir; parties inférieures d'un vert nuancé de roux et de bleu; croupion et tectrices caudales d'un bleu vif; les deux rectrices intermédiaires longues, effilées et terminées en palettes; bec noir; pieds bruns. D'Afrique et des Indes.

Guêpier a longue queue du Sénégal. *V.* Guêpier d'Adanson.

Guêpier de Madagascar. *V.* Guêpier Patirich.

Guêpier marron et bleu. *V.* Guêpier de l'Ile-de-France.

Guêpier marron et bleu du Sénégal. *V.* Guêpier d'Adanson.

Guêpier Minule. *Merops erythropterus*, Gmel., Buff., pl. enlum. 318; Levaill., Ois. de Paradis, pl. 17. Parties supérieures d'un vert clair, varié de jaune et de bleu; trait oculaire noir; rémiges et rectrices rousses, terminées de noir et frangées de fauve; parties inférieures d'un vert pâle, nuancé de roux; gorge jaune; un plastron roux sur la poitrine; bec noir; pieds bruns. Taille, six pouces. D'Afrique.

Guêpier de Nubie. *V.* Guêpier rouge a tête bleue.

Guêpier Patirich. *Merops superciliosus*, Lath., Buff., pl. enlum. 259. Parties supérieures d'un vert obscur, qui s'éclaircit vers le croupion; un large bandeau noirâtre, bordé de blanc-verdâtre, entoure la base du bec et une partie de la gorge qui est d'un blanc jaunâtre, terminée par un plastron d'un brun marron; sommet de la tête brun, à reflets verts et brillants; rémiges vertes, bordées de brunâtre, et terminées de noirâtre; rectrices vertes, frangées de brun: les intermédiaires cendrées, dépassant les latérales de deux pouces; parties inférieures vertes; bec noir; pieds bruns. Taille, onze pouces. De Madagascar.

Guêpier du pays des Marattes. *Merops Orientalis*, Lath. Parties supérieures d'un vert terne; rémiges d'un rouge sale, bordées de verdâtre, et terminées de noir; rectrices vertes, les deux intermédiaires plus longues, terminées de noir; parties inférieures verdâtres; bec et pieds noirâtres. Taille, six pouces.

Guêpier de Perse. *Merops Persica*, Lath. Parties supérieures vertes; front blanc; trois traits d'un bleu tirant plus ou moins sur le vert, de chaque côté de la tête; rémiges et rectrices d'un vert jaunâtre, rougeâtres à leur base inférieure; gorge blanche, terminée par une plaque rouge; parties inférieures verdâtres; rectrices intermédiaires dépassant les autres de près de moitié; bec et pieds noirs. Taille, seize pouces. Quelques auteurs le considèrent comme une variété du Guêpier Patirich.

Petit Guêpier des Philippines. *Merops torquatus*, Lath. *V.* Guêpier vert a gorge bleue.

Petit Guêpier vert et bleu a queue étagée. *V.* Guêpier d'Angola.

Guêpier a ailes et queue rousses. *V.* Guêpier vert a ailes et queue rousses.

Guêpier a queue d'azur. *V.* Guêpier vert a queue d'azur.

Guêpier a queue fourchue, Guêpier a queue d'Hirondelle. *V.* Guêpier Tawa.

Guêpier quinticolor. *Merops quinticolor*, Vieill. Parties supérieures d'un brun marron vif; scapulaires, tectrices alaires et bord des rémiges d'un vert brillant; croupion et rectrices supérieures bleus; gorge jaune, terminée par un collier noir; parties inférieures bleuâtres, variées de jaune; bec noir; pieds bruns. Taille, huit pouces. Des Moluques.

Guêpier rose ou rouge a tête bleue. *Merops Nubicus*, L.; *Merops cæruleocephalus*, Lath. Parties supérieures d'un rouge terne, les inférieures d'un rouge cramoisi, plus ou moins nuancé de roux; tête, croupion, tectrices caudales et gorge d'un vert d'aigue-marine; rémiges terminées de vert-brun et de bleuâtre; bec noir; pieds cendrés. Taille, dix pouces. D'Afrique.

Guêpier rouge et vert du Sénégal. *Merops erythropterus*, L., pl. enlum. 318. *V.* Guêpier Minule.

GUÊPIER ROUSSE-GORGE. *Merops ruficollis*, Vieill.; Levaill., Ois. de Paradis, pl. 16. Parties supérieures vertes, à reflets perlés; front roussâtre; une bande noire sur la joue; rémiges terminées de brun-noirâtre; parties inférieures d'un vert bleuâtre; gorge fauve; bec noir; pieds bruns. Taille, dix pouces. D'Égypte.

GUÊPIER ROUSSE-TÊTE. *Merops ruficapillus*, Vieill.; Levaill., Ois. de Paradis, pl. 19. Parties supérieures d'un vert lustré; tête et partie du cou d'un vert marron; trait oculaire noir; sourcils blancs; parties inférieures d'un vert jaunâtre à reflets roussâtres; gorge jaune; rectrices intermédiaires dépassant de beaucoup les autres chez les mâles. Les femelles ont les couleurs moins vives. Taille, onze pouces. D'Afrique.

GUÊPIER DE SAVIGNY. *V.* GUÊPIER DE PERSE.

GUÊPIER SCHOEGHAGHA. *V.* GUÊPIER D'EUROPE.

GUÊPIER DE SONNINI. *V.* GUÊPIER A COLLIER GROS-BLEU.

GUÊPIER SUPERBE. *Merops superbus*, Lath. Parties supérieures rouges; front, tour des yeux et croupion bleus; rectrices intermédiaires plus longues que les autres, terminées de noir; parties inférieures d'un rouge pâle; gorge bleue; bec noir; pieds bruns. Taille, dix pouces.

GUÊPIER TAWA. *Merops Tawa*, *Merops hirundinaceus*, Vieill. Parties supérieures d'un vert jaunâtre et luisant; rémiges terminées de noir; croupion et rectrices bleus; parties inférieures d'un vert clair; trait oculaire noir; gorge jaune, avec un collier bleu; queue longue et fourchue; bec et pieds noirs. Du cap de Bonne-Espérance.

GUÊPIER A TÊTE JAUNE. *V.* GUÊPIER ICTÉROCÉPHALE.

GUÊPIER A TÊTE ROUGE. *Merops erythrocephalus*, Lath. Parties supérieures d'un vert brillant; tête et cou rouges; trait oculaire noir; parties inférieures jaunâtres, nuancées de rougeâtre et de verdâtre; gorge jaune; bec noir; pieds cendrés. Taille, six pouces. De l'Inde.

GUÊPIER DE TAOUIN. *V.* GUÊPIER A LONGS BRINS.

GUÊPIER VARIÉ. *V.* GUÊPIER A COLLIER GROS-BLEU.

GUÊPIER VERT ET BLEU A GORGE JAUNE. *Merops chrysocephalus*, Lath. Parties supérieures d'un bleu d'aigue-marine; sommet de la tête et gorge jaunes; front d'un bleu verdâtre; tectrices alaires variées de vert-brun et de jaune; parties inférieures verdâtres, nuancées de jaune; tectrices caudales vertes; rectrices intermédiaires un peu plus longues que les autres; bec et pieds noirs. Taille, dix pouces. De l'Inde.

GUÊPIER VERT A GORGE BLEUE. *Merops viridis*, Lath., Buff., pl. enl. 740. Parties supérieures vertes; front bleu; trait oculaire noir; tectrices caudales d'un bleu d'aigue-marine; parties inférieures d'un vert clair; gorge bleue, encadrée de noir; dessus de la tête et du cou orangés; jambes d'un brun rougeâtre; rectrices intermédiaires dépassant les autres de quelques pouces, terminées de brun; bec noirâtre; pieds bruns. Taille, huit à neuf pouces. Du Bengale.

GUÊPIER VERT A QUEUE D'AZUR. *Merops Philippinus*, Lath., Buff., pl. enl. 57. Parties supérieures d'un vert obscur, avec des reflets cuivrés; croupion et tectrices caudales d'un bleu d'aigue-marine; trait oculaire noir; gorge jaunâtre; parties inférieures jaunâtres, irisées de fauve; rectrices égales, bleues en dessus, cendrées en dessous; bec noir; pieds bruns. Taille, huit à neuf pouces. Des Philippines.

GUÊPIER VULGAIRE. *V.* GUÊPIER D'EUROPE.

*Espèces étrangères au genre Guêpier, auxquelles on a donné ce nom.*

GUÊPIER AUX AILES ET QUEUE ROUSSES. *V.* MERLE.

GUÊPIER AUX AILES ORANGÉES. *V.* PHILÉDON GORRUCK.

GUÊPIER A CAPUCHON, *Merops cucullatus*, Lath. *V.* PHILÉDON.

GUÊPIER CARONCULÉ, *Merops carunculatus*, Lath. *V.* PHILÉDON.

GUÊPIER CORNU, *Merops corniculatus*, Lath. *V.* PHILÉDON.

GUÊPIER FLAMBÉ. *V.* PICUCULE.

GUÊPIER A FRONT BLANC. *V.* PHILÉDON.

GUÊPIER GRIS D'ÉTHIOPIE, *Merops Cafer*, Lath. *V.* PROMEROPS.

GUÊPIER JASEUR, *Merops garrulus*. *V.* PHILÉDON.

GUÊPIER AUX JOUES BLEUES, *Merops Cyanops*, L. *V.* PHILÉDON.

GUÊPIER KOGO, *Merops Cicinnatus*, Lath. *V.* PHILÉDON.

GUÊPIER MOHO, *Merops fasciculatus*, Lath. *V.* PHILÉDON.

GUÊPIER NOIR ET JAUNE, *Merops Phrygius*, Lath. *V.* PHILÉDON.

GUÊPIER AUX OREILLES NOIRES. *V.* PHILÉDON.

GUÊPIER A TÊTE GRISE, *Merops cinereus*, Lath. *V.* SOUI-MANGA.

GUÊPIER WERGAN, *Merops Monachus*, Lath. *V.* PHILÉDON.

GUÊPIER. INS. Nom que l'on donne au nid que les Guêpes se construisent soit dans les trous des murailles, dans les cavités des vieux troncs d'arbres ou sous les toits des maisons, soit sous terre. La consistance de ce nid approche de celle du carton ou d'un papier grossier.

GUÊPIER. BOT. (*Champignons.*) *V.* FAVOLUS.

GUEPINIA. BOT. Sous ce nom, Bastard (Suppl. à la Flore du département de Maine-et-Loire, p. 35) a constitué un genre de Crucifères qui, très-peu de temps auparavant, avait été formé par R. Brown, dans la seconde édition du Jardin de Kew, et nommé *Teesdalia*. *V.* ce mot.

GUÉREBA. MAM. Même chose que Guariba.

GUERLINGUET. MAM. Buffon donne les noms de grand et petit Guerlinguet à deux espèces d'Écureuils, qui sont devenus types d'un sous-genre ainsi appelé. *V.* ÉCUREUIL.

GUERRIER. OIS. Synonyme de Frégate. *V.* ce mot.

GUETTARDE. *Guettarda*. BOT. Ce genre, dédié à Guettard, naturaliste de Paris, a été placé dans la Pentandrie Monogynie, L., et il appartient à la famille des Rubiacées. Plumier avait anciennement formé le même genre sous le nom de *Matthiola*. Le genre *Laugieria* ou *Laugeria* de Jacquin, fut indiqué par Vahl comme congénère du *Guettarda*, et Persoon ainsi que Kunth ont adopté cette réunion. Voici les caractères génériques exprimés par ce dernier auteur (*Syn. Plant. Orbis-Novi*, t. III, p. 67) qui en a fait le type de sa tribu

des Guettardées : fleurs hermaphrodites ou monoïques; calice supère, campanulé, très entier ou obscurément denté; corolle hypocratériforme, dont le tube est très-long, et le limbe étalé, offrant de quatre à neuf divisions; étamines en même nombre que les divisions calicinales et incluses; style unique, surmonté d'un stigmate capité; drupe contenant un noyau à quatre ou six loges monospermes. Le nombre des parties est variable dans ce genre; celui des loges varie probablement par suite d'avortement, car à la maturité, plusieurs fruits ne présentent qu'une ou deux loges. Il en est peut-être de même pour les graines; les ovaires doivent contenir deux ou plusieurs ovules qui avortent, à l'exception d'un seul ou de deux, comme on l'observe dans les espèces qui composaient le genre *Laugieria*.

Les Guettardes sont des arbres ou des arbrisseaux à feuilles opposées, très-entières, munies de stipules interpétiolaires. Les fleurs sont unilatérales, accompagnées de bractées et portées sur des pédoncules axillaires, quelquefois terminales. On en compte une quinzaine d'espèces toutes indigènes de l'Amérique méridionale et des Antilles, à l'exception du *Guettarda speciosa*, L., qui croît dans les Indes-Orientales. Cette plante est un bel arbre, que l'on cultive pour l'ornement, dans son pays natal, et dont les fleurs répandent une odeur très-agréable. Elle porte le nom vulgaire de fleur de Saint-Thomé. Sonnerat l'a figurée dans son Voyage aux Indes, tab. 128. Le *Matthiola scabra*, Lin. et Plumier, arbre de moyenne grandeur, a été décrit par Ventenat (Choix de Plantes, tab. 1) sous le nom de *Guettarda scabra*. Le *Dicrobotryum divaricatum* de Rœmer et Schultes (*Syst. Veg.*, 5, p. 221), décrit d'après l'herbier et les manuscrits de Willdenow, doit être rapporté au *Guettarda xylostioides* de Kunth (*Nov. Gen. et Spec. Amer.*, tab. 292).

GUETTARDÉES. *Guettardeæ*. BOT. Kunth (*Nova Genera et Species Plant. æquinoct.*, et *Synopsis Plant. Orbis-Novi*, t. III, p. 67) a donné ce nom à la huitième section qu'il a établie dans la famille des Rubiacées, et qu'il a ainsi caractérisée : fruit multiloculaire; loges monospermes; étamines le plus souvent au nombre de cinq. L'auteur de cette tribu y place les trois genres américains suivants : *Guettarda*, L.; *Retiniphyllum*, Humb. et Bonpl.; et *Nonatelia*, Aublet. *V.* ces mots.

GUEULE. ZOOL. BOT. On entend généralement par ce mot la bouche des animaux; on en a fait en plusieurs cas un nom spécifique, même parmi les plantes où l'ouverture de la corolle présente quelquefois la figure d'une Gueule. Ainsi l'on a appelé vulgairement :

GUEULE DE FOUR (Ois.), la Mésange à longue queue.

GUEULE DE LION (Bot.), l'*Antirrhinum majus*, L.

GUEULE DE LOUP (Moll.), l'*Helix Scarabæus*, L., dont Montfort a fait son genre Scarabé.

GUEULE DE SOURIS (Moll.), le *Mytilus murinus*, L.

GUEULE NOIRE (Bot.), les fruits du *Vaccinium Myrtilus*, parce qu'il noircit la bouche.

GUEULE NOIRE (Moll.), le *Strombus gibberulus*. *V.* BOUCAN NOIRE.

GUEULE ROUGE (Pois.). Synonyme vulgaire de Gorette.

GUEUSE. MIN. Nom donné à la fonte de Fer. *V.* ce mot.

GUEUTHÉRIE. *Gueutheria*. BOT. Le genre établi sous ce nom par Treviranus, dans la famille des Marchantiacées, est le même que CORSINIE. *V.* ce mot.

GUEUX. OIS. Nom donné vulgairement à divers Oiseaux du genre Fou.

GUEVEL. MAM. Qui n'est peut-être que le mot sénégalien *Guevei*, où l'*i* terminal aura été, par faute d'impression, remplacé par l'*l*; espèce du genre Antilope. *V.* ce mot.

GUEVINA. BOT. Pour Gevuine. *V.* GEVUINE.

GUHR. MIN. *V.* AGARIC MINÉRAL.

GUI. *Viscum*. BOT. Genre de la famille des Loranthées de Jussieu et Richard, et de la Diœcie Tétrandrie, L., ainsi caractérisé : fleurs dioïques, ou quelquefois monoïques selon Gærtner; calice dont le bord est entier, très-peu saillant et même à peu près nul dans les fleurs mâles; corolle à quatre pétales très-larges à leur base où ils sont réunis; les quatre étamines des fleurs mâles sont formées d'anthères sessiles et adnées aux pétales; dans les fleurs femelles, l'ovaire est supère, surmonté d'un stigmate sessile, glanduleux et presque orbiculé; baie globuleuse, remplie d'une pulpe très-visqueuse dans laquelle flotte une seule graine cordiforme, un peu comprimée. Ce genre se compose de plantes ligneuses éminemment parasites sur les arbres, à branches opposées, dichotomes et articulées, garnies de feuilles le plus souvent opposées, un peu épaisses et très-entières; quelques espèces en sont dépourvues. Les fleurs sont solitaires, axillaires ou en épis. On en connaît environ vingt espèces qui, pour la plupart, sont originaires des climats chauds des deux hémisphères, car elles se trouvent dans les Indes-Orientales, au cap de Bonne-Espérance, au Mexique, dans les Antilles, etc.

GUI BLANC. *Viscum album*, L. Sa tige est divisée presque dès sa base en rameaux dichotomes articulés, portant des feuilles lancéolées, très-obtuses, épaisses et glabres. Ses fleurs dioïques sont ramassées trois à six ensemble, dans les bifurcations supérieures des rameaux. Elles paraissent à la fin de l'hiver, et il leur succède de petites baies blanches, qui ressemblent assez à celles du Groseillier blanc. Le Gui ne croît jamais dans le sol; c'est inutilement que Duhamel a essayé de l'y faire développer. Ses tiges et ses feuilles ne peuvent absorber l'eau dans laquelle on les plonge, selon les observations du professeur De Candolle (Mém. de l'Instit., année 1806). Il est toujours parasite sur les arbres fruitiers, principalement sur les Pommiers dont il pompe la sève et auxquels il est par conséquent très-nuisible. On l'observe plus rarement sur les Frênes, les Peupliers, les Saules, les Pins, sans que les différentes sèves dont il se nourrit paraissent influer sur les formes extérieures; l'espèce est identique sur ces divers arbres. Les anciens médecins avaient une croyance vraiment superstitieuse aux vertus anti-épileptiques, fébrifuges, etc., du Gui. Ils ordonnaient expressément celui du Chêne, mais leurs malades, nonobstant les ordonnances, ne prenaient que du Gui de Pommier. Les pauvres apothicaires auraient, en vérité, été fort em-

barrassés pour exécuter strictement les prescriptions doctorales, car le Gui de Chêne est si rare que les botanistes ont longtemps cru qu'il ne croissait pas sur cet arbre. Cependant il existe au Muséum d'histoire naturelle une branche de Chêne sur laquelle le Gui est implanté, et qui a été trouvée dans les forêts de la Bourgogne. Pline (*lib.* 16, *cap.* 44) a rapporté, et beaucoup d'écrivains ont répété d'après lui, l'espèce de culte et les cérémonies religieuses que les Gaulois, conduits par leurs druides, célébraient en l'honneur du Gui de Chêne. Mais l'excessive rareté du parasitisme de cet arbuste sur le roi de nos forêts n'indique-t-elle pas une erreur des modernes relativement à la plante que les anciens avaient en vue; ou bien doit-on admettre ce que l'on a raconté du zèle outré des premiers chrétiens à détruire, dans les forêts, tous les Chênes qui portaient le Gui, objet de vénération pour leurs aïeux simples et crédules?

L'embryon de la graine du Gui a une conformation particulière : sa radicule est une sorte de tubercule évasé en cor de chasse qui se recourbe en tout sens dans le liquide visqueux qui l'entoure, se dirige toujours vers le centre des corps sur lesquels la graine se colle et paraît obéir à l'attraction qu'ils exercent sur elle. Elle présente encore une tendance constante, celle de fuir la lumière. Les circonstances dans lesquelles s'opère cette germination ont été examinées avec beaucoup de soin, par Dutrochet qui a fait plusieurs expériences très-ingénieuses pour expliquer les phénomènes que présente la germination du Gui. Voyez au mot Germination, où l'on a donné le résumé de ces expériences et les conséquences que l'auteur en a déduites. La substance visqueuse, qui enveloppe les graines du Gui, servait autrefois à faire la glu. Elle préserve la graine de l'action digestive des Oiseaux qui s'en nourrissent et qui la disséminent en répandant leurs excréments sur les arbres.

Gui de l'Oxycèdre. *Viscum Oxycedri*, DC., Flor. franç., IV, p. 274. Sa tige est grêle, rameuse et dépourvue de feuilles. Cette plante est parasite sur les branches du *Juniperus Oxycedrus*, dans les contrées méridionales de l'Europe.

GUIABARA. bot. Synonyme de *Coccoloba uvifera*. *V.* Coccoloba.

GUIAVA. bot. Synon. de *Psidium*. *V.* Goyavier.

GUIB. mam. Espèce du genre Antilope. *V.* ce mot.

GUIBON. mam. Pour Gibon. *V.* ce mot.

GUICHENOTIE. *Guichenotia*. bot. Genre de la famille des Byttnériacées, et de la Pentandrie Monogynie, L., établi par Gay (Monographie de la tribu des Lasiopétalées, p. 18) qui l'a ainsi caractérisé : calice pétaloïde, persistant, campanulé, à cinq segments cotonneux sur l'une et l'autre face, marqué extérieurement de trois côtes; cinq pétales extrêmement petits, ayant l'apparence d'écailles, alternes avec les divisions calicinales; cinq étamines dont les filets sont libres, et les anthères linéaires, lancéolées, adnées au filet, déhiscentes par une fente qui occupe les côtés et la partie supérieure; ovaire unique, surmonté d'un seul style sessile, mucroné, cotonneux, à cinq loges renfermant cinq ovules et contenant dans leur intérieur un duvet très-épais. Les fleurs sont disposées en grappes axillaires et portées sur des pédoncules longs et pendants. Ce genre est très-voisin du *Lasiopetalum* et du *Thomasia*. Il diffère du premier qui a l'inflorescence en corymbe, ses anthères déhiscentes par un pore apiculaire, et les loges de l'ovaire à deux lobes; il s'éloigne du second entièrement par le port, l'absence des stipules, et par ses feuilles entières, linéaires et lancéolées. Une seule espèce, *Guichenotia ledifolia*, Gay (*loc. cit.*, tab. 20), constitue ce genre; c'est un petit arbrisseau pubescent qui croît sur la côte occidentale de la Nouvelle-Hollande, près de la baie des Chiens-Marins. Il ne faut pas confondre avec cette plante la *Lasiopetalum ledifolium* de Ventenat, qui paraît devoir être placé dans le genre *Boronia* de la famille des Rutacées.

GUIDE. zool. Dans l'idée où l'on fut longtemps que divers animaux avaient les mœurs analogues aux nôtres, on appela :

Guide au Lion (Mam.), le Caracal, espèce du genre Chat.

Guide du Miel (Ois.), le Coucou indicateur.

Guide du Requin (Pois.), le Remore. *V.* ces mots.

GUIDONIA. bot. Plumier avait donné ce nom à un genre dont les espèces rentrent dans les genres *Samyda*, *Guarea* et *Swietenia*. Il existait d'ailleurs un genre *Fagonia* dédié par Tournefort à Gui-Fagon, personnage en l'honneur duquel le *Guidonia* a été aussi établi.

Le *Guidonia* de Browne (*Jamaïc.*, 249, tab. 29) a été réuni par Swartz au *Lœtia*. *V.* ce mot.

GUIER. *Guiera*. bot. Genre de la famille des Combrétacées, et de la Décandrie Monogynie, L. Le calice, adhérent à l'ovaire, s'évase au-dessus de lui et se termine par cinq découpures aiguës, entre lesquelles s'insèrent autant de pétales petits et très-étroits. De dix étamines saillantes, cinq s'insèrent au calice immédiatement au-dessous des pétales, cinq qui paraissent plus courtes à l'extérieur, beaucoup plus bas. Le style simple se termine par un stigmate légèrement renflé. L'ovaire renferme cinq ovules pendants de son sommet. Le fruit, allongé en forme de gousse, présente cinq côtes longitudinales, cachées sous les poils nombreux qui le recouvrent; il est couronné par les dents du calice persistant et contient cinq graines réduites souvent à une par avortement, suspendues par un fil grêle. L'embryon, dépourvu de périsperme, offre une radicule supérieure et deux cotylédons plissés, dont l'un enveloppe l'autre en partie. La seule espèce connue jusqu'ici a été recueillie au Sénégal. C'est un arbrisseau à feuilles opposées et ponctuées. Les fleurs sont disposées au sommet des rameaux en capitules, dont chacun est environné d'un involucre de quatre bractées. Celles-ci sont, ainsi que les calices, parsemées de tubercules noirâtres. *V.* Lamk., Illustr., tab. 360.

GUIFETTE ou GUISETTE. ois. Synonyme de l'Hirondelle-de-mer. *V.* ce mot.

GUIGNA. mam. L'un des noms vulgaires du Margay. *V.* Chat.

GUIGNARD. ois. Espèce du genre Pluvier. *V.* ce mot.

GUIGNARD. pois. L'un des noms vulgaires du Lavaret.

GUIGNE. BOT. Variété de Cerise.

GUIGNE-QUEUE, GUIGNE-QUOYE, OU GUIGNO-QUOUE. OIS. Noms vulgaires de la Lavandière. *V.* BERGERONNETTE.

GUIGNETTE. OIS. MOLL. Espèce du genre Chevalier. *V.* ce mot. On donne également sur nos côtes le nom de Guignette au Vignot, espèce fort commune du genre *Turbo*.

GUIGNIER. BOT. Nom du Cerisier qui produit la Guigne.

GUIGNOT. OIS. Synonyme vulgaire de Pinson. *V.* GROS-BEC.

GUILANDINE. *Guilandina.* BOT. Vulgairement Bonduc et Queniquier. Plumier avait établi ce genre, de la famille des Légumineuses et de la Décandrie Monogynie, L., sous le nom de Bonduc; mais Linné lui donna celui de *Guilandina* qui a prévalu chez les botanistes modernes. Lamarck en a séparé le genre *Gymnocladus*, et Jussieu a rétabli le *Moringa* de J.-B. Burmann qui lui avait été réuni par Linné. *V.* GYMNOCLADE et MORINGA. Ainsi réformé, le *Guilandina* offre les caractères suivants : calice urcéolé, à cinq divisions égales; cinq pétales sessiles, presque égaux; dix étamines dont les filets sont distincts, courts, non saillants et laineux à la base; ovaire oblong, surmonté d'un style court; légume hérissé de pointes ou lisse, ovale, à deux valves légèrement comprimées, contenant de une à trois graines osseuses et globuleuses. Outre les changements opérés dans le genre *Guilandina* de Linné et énumérés plus haut, le professeur Jussieu a indiqué le rapprochement des espèces à fruits lisses, avec les *Cæsalpinia*. Les plantes de ce genre sont des arbres ou des arbrisseaux dont les tiges et les pétioles sont garnis d'aiguillons, à feuilles bipinnées et à fleurs disposées en épis ou en panicules axillaires et terminales. On en compte cinq espèces, toutes indigènes des contrées situées entre les tropiques, principalement de l'archipel Indien.

La GUILANDINE BONDUC, *Guilandina Bonduc*, L., qui a la tige hérissée d'aiguillons, les feuilles pinnées à folioles ovales, accompagnées chacune d'un seul aiguillon, est l'espèce la plus remarquable. Son légume muriqué contient ordinairement trois graines parfaitement sphériques, d'une couleur verdâtre, et connues vulgairement sous le nom d'Œil de Bourique. R. Brown (*Bot. of Congo*, p. 62) a observé que les graines de cette plante, ainsi que celles de l'*Abrus precatorius*, conservent une faculté germinative plus grande que dans toutes les autres Légumineuses, faculté qu'elles doivent à la manière dont leur embryon est protégé. Cette puissance vitale des graines est telle aux yeux du savant anglais, qu'elle ne serait pas détruite par l'action digestive des Oiseaux ou des autres animaux, ainsi que par l'eau de mer. Comme ces deux Légumineuses sont les plantes les plus générales des côtes équatoriales, il a paru vraisemblable d'admettre que les Oiseaux et les courants pélagiens ont été les seuls moyens de transport de leurs graines. Mais il semble difficile d'adopter cette opinion, si l'on réfléchit à la rapidité avec laquelle l'eau pénètre les tissus lorsqu'on les y fait macérer. Il est plus raisonnable de penser que la naissance d'un individu de *Guilandina Bonduc* sur la côte d'Islande, résulte du semis accidentel d'une graine et non de son transport par les courants maritimes.

GUILANDINOIDES. BOT. L'arbre ainsi désigné dans Linné (*Hort. Cliffort.*) et dont ce savant naturaliste avait ensuite fait son *Guaiacum afrum*, a été érigé par Jacquin en un genre particulier de la famille des Légumineuses, sous le nom de *Schotia*. *V.* ce mot.

GUILLEM. OIS. L'un des noms vulgaires du Guillemot à capuchon. *V.* GUILLEMOT.

GUILIELME. *Guilielma.* BOT. Genre de la fam. des Palmiers, établi par Martius (*Gener. et Spec. Palm. Bras.*, t. 66 et 67) qui l'a ainsi caractérisé : fleurs monoïques sur le même régime, sessiles, accompagnées de petites bractées; spathe double; calice des fleurs mâles trifide; corolle subglobuleuse, à trois pétales; six étamines insérées sur un réceptacle charnu; calice des fleurs femelles en forme d'anneau; corolle monopétale, campanulée; ovaire triloculaire; stigmates sessiles; drupe renfermant un noyau qui, au sommet, offre trois poils disposés en étoile; graine pourvue d'un albumen homogène et d'un embryon placé dans un pore. Martius rapporte à ce genre le *Palma Pirijao* de Humboldt et Bonpland. La souche de ce Palmier est annelée, couverte d'aiguillons, et se compose d'un bois noir. Les feuilles sont pinnées sur des pétioles et à demi embrassantes à la base. Les spadices se divisent en branches simples; ils portent des fleurs jaunâtres et des drupes colorées.

GUILLEMINÉE. *Guilleminea.* BOT. Ce genre, créé par Kunth, appartient à la famille des Paronychiées et à la Pentandrie Monogynie, L. Caractères : calice campanulé, dont le limbe est à cinq divisions égales, orné à sa base de trois bractées; point de corolle; cinq étamines insérées sur le sommet du tube, courtes; filets dilatés à la base et réunis entre eux; anthères uniloculaires; ovaire supère, sessile, uniloculaire, renfermant un seul ovule, et surmonté d'un style et d'un stigmate échancré; capsule elliptique, uniloculaire, monosperme, indéhiscente, recouverte par le calice persistant; graine comprimée, ayant à peu près la forme d'une Lentille. Ce genre est voisin du *Paronychia*, Juss., ou *Illecebrum*, L., mais il s'en distingue suffisamment par ses feuilles sans stipules, ses cinq étamines toutes fertiles (et non pas dix dont cinq alternes stériles), par ses anthères uniloculaires, et par son style indivis (et non bifide). Les anthères biloculaires et les feuilles munies de stipules dans l'*Anychia* de Richard (*Queria Canadensis*, L.), sont encore des différences assez tranchées pour ne pas lui réunir le genre que nous avons proposé.

La *Guilleminea illecebroides*, K., *loc. cit.*, p. 42, tab. 518; *Illecebrum densum*, Willd., *Herb. in Rœm. et Schult.*, est une plante herbacée, rampante, à feuilles opposées, portées sur des pétioles engaînants à leur base, dépourvues de stipules, et dont les capitules formés de huit à douze petites fleurs sont sessiles dans les aisselles des rameaux. Elle croît au Pérou, près de la ville de Quito, et dans la vallée de Saint-Jacques. Les échantillons récoltés dans cette dernière localité sont plus petits dans toutes leurs parties.

GUILLEMINIA. BOT. Et non *Guillelminia*. Necker

(*Elem. Bot.*, t. II, p. 132) a donné ce nom au *Votomita* d'Aublet, nommé aussi *Glossoma* par Schreber et Willdenow.

GUILLEMOT. *Uria*. OIS. Genre de l'ordre des Palmipèdes. Caractères : bec médiocre ou court, robuste, droit, pointu, comprimé; mandibule supérieure légèrement courbée vers la pointe, l'inférieure formant un angle plus ou moins ouvert; narines placées de chaque côté à la base du bec, concaves, fendues longitudinalement, en partie recouvertes par une large membrane emplumée; pieds courts, retirés dans l'abdomen; tarses grêles, trois doigts seulement et entièrement palmés; ailes courtes, la première rémige la plus longue.

Les Guillemots, que Temminck considère dans la chaîne zoologique comme l'un des derniers anneaux qui unissent graduellement les habitants des airs aux animaux de la terre ou des mers, s'éloignent en effet d'une manière sensible, et par leur conformation et par leurs habitudes, de la plupart des autres Oiseaux. Partageant le plus ordinairement avec les Poissons le vaste domaine des eaux, les organes du vol, qui chez eux paraissent n'être qu'ébauchés et dont l'usage est borné à des intervalles assez courts pour effleurer seulement la surface des rivages, leur servent habituellement de nageoires pour se soutenir entre deux eaux ou pour plonger, exercice dans lequel ils ne sont surpassés en adresse et en vélocité que par quelques Poissons. Cependant ces exercices ont leurs limites, car les Guillemots n'ont point, comme les Poissons, la faculté de trouver dans le liquide même le principal élément de la vie; ils sont obligés de l'aspirer au dehors. Aussi, lorsqu'ils nagent submergés, ont-ils souvent le bec et les narines au-dessus de l'eau. Ces Oiseaux, que rien ne force à habiter les régions tempérées, ne quitteraient probablement jamais les mers les plus voisines des pôles, si les frimats ne venaient solidifier ces plaines liquides pendant la plus grande partie de l'année; c'est alors que les Guillemots, quoique plongeant facilement sous la glace, n'y trouvent plus qu'avec trop de peine les petits Poissons et les Mollusques dont ils font leur nourriture; ils se décident à abandonner leurs trop froides demeures, s'embarquent par troupes nombreuses, sur quelques éclats de glace flottante, et se laissent ainsi dériver, plusieurs centaines de lieues, vers une température un peu moins rigoureuse, et dans laquelle ils prolongent leur séjour tout aussi longtemps que les glaces s'opposent au retour vers leurs chères et tranquilles stations. Il arrive quelquefois que des Guillemots, victimes de la tempête, sont portés au loin par les vents ou par les vagues et délaissés bien avant sur les plages. Ces pauvres animaux, qui justifient alors l'épithète de niaise de stupides d'où leur nom est dérivé, se trouvent dans le plus cruel embarras; ne pouvant user de leurs ailes trop courtes et trop étroites, et la marche leur étant interdite à cause de la position de leurs jambes qui met le corps hors d'équilibre et leur occasionne autant de culbutes qu'ils cherchent à faire de pas, l'inanition met fin à leur existence, ou bien ils deviennent la proie des Orfraies et des Quadrupèdes carnassiers. Ce sont aussi les coups de vent qui les amènent dans l'embouchure des fleuves et des rivières, mais ces Oiseaux ne s'y plaisent point, ils regagnent bientôt la haute mer. Soumis, comme tous les êtres, aux douceurs de l'amour, ils s'accouplent de très-bonne heure et sans cesser d'être réunis; ils nichent en très-grande société, tout près les uns des autres, dans les trous des rochers littoraux et à la plus grande hauteur qu'ils puissent atteindre. La ponte consiste en un seul œuf gros et même disproportionné à la taille de l'Oiseau. Suivant Temminck, la mue serait double chez toutes les espèces, et le plumage complet d'hiver, pour les deux sexes, serait précisément celui que les auteurs assignent aux femelles ainsi qu'aux jeunes, lesquels diffèrent très-peu des adultes en plumage d'hiver, et qu'on ne peut même distinguer que par le bec moins formé dans la première année.

Cuvier et Vieillot ont séparé du genre Guillemot la plus petite espèce, et en ont fait un genre particulier pour lequel le premier a proposé le nom de *Cephus*, et que le second a nommé *Mergulus*. Temminck s'est contenté d'en former une grande section de son genre Guillemot.

GUILLEMOT A CAPUCHON. *Uria Troile*, Lath., Buff., pl. enl. 903. Parties supérieures d'un noir velouté, les inférieures et l'extrémité des rémiges secondaires blanches; sommet de la tête, espace entre l'œil et le bec ainsi qu'une bande longitudinale noirs; partie latérale du cou d'un cendré noirâtre, s'avançant en une sorte de collier vers la poitrine; bec noirâtre, très-comprimé dans toute sa longueur, plus long que la tête; pieds obscurs; doigts jaunâtres. Taille, quinze à seize pouces. Dans le temps des amours, la tête, la région des yeux, la gorge et la partie supérieure du cou sont d'un brun velouté. Les jeunes ont le noir des parties supérieures nuancé de brun-cendré, la raie longitudinale confondue, par des taches cendrées, avec le blanc des côtés de l'occiput, les tarses et les doigts d'un jaune livide, avec la membrane brune. Des mers arctiques des deux continents.

GUILLEMOT A GROS BEC. *Uria Brunnichii*, Sabine; *Uria Francsii*, Leach. Parties supérieures noires, les inférieures d'un blanc pur qui se prolonge sur le devant du cou en forme de fer de lance; gorge et devant du cou d'un noir brunâtre; bec d'un bleu noirâtre, large et dilaté à sa base qui est d'un bleu clair, aussi long que la tête; tarses et doigts verts; membranes d'un noir verdâtre. Taille, dix-huit pouces. Sur les mers arctiques des deux continents.

GUILLEMOT GRYLLE OU GUILLEMOT A MIROIR BLANC. *Uria Grylle*, Lath.; *Uria minor striata*, Briss.; *Uria baltica*, Brünn.; *Colymbus Grylle*, Gmel.; *Colymba Groenlandica*, Briss.; *Cephus lacteolus*, Pallas. Parties supérieures noires, avec un grand espace blanc sur les petites tectrices alaires; parties inférieures et joues blanches; bec noir; pieds rougeâtres. Taille, douze pouces. Les jeunes ont le sommet de la tête, la nuque et les côtés de la poitrine noirâtres, tachetés de gris; le dos et le croupion noirs; les ailes noires, avec l'espace blanc, tacheté de cendré. Du nord des deux continents.

GUILLEMOT MARBRÉ. *Uria marmorata*, Lath. Il a la plus grande ressemblance avec le jeune Guillemot à miroir, qui commence à prendre le plumage de l'adulte,

et paraît être la même espèce. Du nord de l'Amérique.

GUILLEMOT NAIN OU PETIT GUILLEMOT NOIR. *Alca Alle*, Gmel.; *Uria minor*, Briss., Buff., pl. enl. 917. Parties supérieures noires; les inférieures, quelques bandes longitudinales sur les tectrices alaires, l'extrémité des rémiges secondaires, la gorge et le devant du cou d'un blanc pur; quelques petits traits noirâtres occupent les côtés de la tête et se dirigent en bande étroite sur l'occiput; bec noir, très-court, de moitié moins long que la tête, très-faiblement arqué; iris noirâtre; pieds d'un brun jaunâtre, avec les palmures verdâtres. Taille, huit à neuf pouces. Dans le plumage d'amour, la tête, les joues, la gorge et toute la partie supérieure du cou sont d'un noir profond. Les jeunes se distinguent des adultes par plus ou moins de taches noires sur la gorge et le cou, et qui salissent, en général, tout le blanc du plumage; les raies blanches des ailes sont peu ou point apparentes. Du nord des deux continents.

GUILLEMOT WUMIZUSUME. *Uria Wumizusume*, Tem., pl. color. 579. Front, sommet de la tête, joues et une large bande longitudinale qui se dirige sur les côtés de la poitrine et les flancs, d'un noir vif; face et menton d'un gris cendré; parties supérieures d'un gris bleuâtre; tectrices alaires d'un gris noirâtre; rémiges noires; parties inférieures blanches; bec brun; pieds jaunes, avec les palmures noires. En plumage d'amour on voit une huppe frontale, élégante et légère de longues plumes subulées et noirâtres qui se reploient sur la nuque. Taille, dix pouces. Côte de Gurée et Japon.

GUILLERI. OIS. Synonyme vulgaire de Moineau. *V.* GROS-BEC.

GUILLOT. OIS. On a nommé vulgairement Guillot à bec plat, le Pingouin Macroptère, *V.* PINGOUIN; et Guillot à long bec, le Guillemot à capuchon. *V.* GUILLEMOT.

GUIMAUVE. *Althæa*. BOT. Genre de la famille des Malvacées et de la Monadelphie Polyandrie, L., dont les caractères sont : calice à cinq divisions profondes, ceint d'un calicule offrant de cinq à neuf lobes aigus; cinq pétales échancrés ou entiers, légèrement soudés à leur base; carpelles capsulaires monospermes, indéhiscents, réunis en cercle à la base du style. Ce genre a beaucoup d'affinité avec les Mauves, dont il présente presque tous les caractères génériques, mais ses espèces se distinguent d'ailleurs facilement par un port particulier. Cavanilles lui a réuni le genre *Alcæa* de Linné, réunion qu'ont adoptée Jussieu, Lamarck et De Candolle. Ce dernier auteur a donné, dans son *Prodromus*, t. 1er, p. 436, les phrases caractéristiques de dix-neuf espèces distribuées en trois sections. La première (*Althæastrum*, DC.) est ainsi caractérisée: carpelles émarginés, sans bord membraneux; calicule le plus souvent à huit ou neuf divisions. Elle renferme six espèces indigènes d'Europe, et principalement du bassin de la Méditerranée.

GUIMAUVE OFFICINALE. *Althæa officinalis*, L. Cette plante possède une racine fusiforme, pivotante, charnue, blanche, de la grosseur du doigt, simple ou quelquefois rameuse, de laquelle s'élève une tige herbacée, dressée, cylindrique, cotonneuse, ainsi que toutes les parties de la plante. Ses feuilles sont alternes, pétiolées, molles, douces au toucher, cordiformes, à trois ou cinq lobes peu prononcés, aigus et crénelés, accompagnés à leur base de deux stipules membraneuses, caduques, pubescentes, divisées profondément en deux ou trois lanières étroites. Les fleurs sont blanchâtres ou légèrement rosées, presque sessiles, axillaires, formant une sorte de panicule à l'extrémité de la tige. La Guimauve fleurit aux mois de juin et de juillet, dans les champs cultivés de l'Europe. Tout le monde connaît les propriétés émollientes de la racine ainsi que des feuilles de Guimauve; elles sont dues au principe mucilagineux que ces organes contiennent en abondance. Les fibres des tiges de cette plante peuvent être réduites à l'état de filasse dont on a formé des tissus; elles sont spécialement employées en France, à la fabrication d'un papier transparent destiné à calquer les dessins.

La seconde section (*Alcæa*, L.) possède des carpelles bordés d'une membrane sillonnée, et un calicule à six ou sept divisions. On y compte onze espèces qui habitent les contrées orientales de l'ancien monde, à l'exception de deux espèces dont une (*Althæa caribæa*) croît dans les Antilles, et l'autre (*Althæa Africana*) dans les régions orientales de l'Afrique.

La troisième section (*Alphæa*, De Cand.) a des carpelles à nervures, rugueux et non bordés; le calicule offre cinq divisions. Elle ne contient que deux espèces : la première, *Althæa Burchelii*, croît au cap de Bonne-Espérance où elle a été découverte par Burchell qui, dans son Catalogue des plantes de l'Afrique australe, l'avait nommée *Urena pilosa*. La seconde espèce, *Althæa Borbonica*, a beaucoup de rapport avec la précédente. Elle croît à l'île de Mascareigne, sur les bords de la rivière de Saint-Denis.

On a étendu le nom de Guimauve à plusieurs espèces de *Sida*, ainsi qu'à d'autres Malvacées, telles que l'*Hibiscus syriacus* que les jardiniers appellent GUIMAUVE ROYALE; l'*Hibiscus Abelmoschus*, qu'on désigne par GUIMAUVE VELOUTÉE aux colonies; le *Corchorus olitorius* qui est la GUIMAUVE POTAGÈRE, et le *Sida Abutilon* qu'on appelle FAUSSE GUIMAUVE.

GUIMPE. REPT. Espèce du genre Couleuvre. *V.* ce mot.

GUINAMBI. OIS. Nom de pays des Colibris. *V.* ce mot.

GUINDOULIER OU GUINDULIER. BOT. Vieux nom français du Cerisier, appliqué encore au Jujubier dans quelques cantons de la France méridionale.

GUINEEN. REPT. Espèce du genre Couleuvre. *V.* ce mot.

GUINETTE. OIS. Vieux nom de la Peintade. *V.* ce mot.

GUINGARROUN. OIS. L'un des noms vulgaires de la Mésange bleue. *V.* MÉSANGE.

GUINIARD. POIS. Bosc dit que Pison nomme ainsi un Poisson brésilien du genre Salmone et qu'on a cru être le Lavaret.

GUINPUAGUARA. REPT. Le Serpent brésilien ainsi désigné par Pison, est la Guimpe. *V.* ce mot.

GUIOA. BOT. Genre établi par Cavanilles (*Icon.*, 4, p. 49), et rapporté par Jussieu au *Cupania* de Plumier. De Candolle en a formé une quatrième section de ce dernier genre. *V.* CUPANIA.

GUIRA ACANTARA. OIS. Espèce du genre Coucou.

GUIRA QUEREA. OIS. Espèce du genre Engoulevent. *V.* ce mot.

GUIRACA. OIS. Swainson a proposé ce nom pour un genre nouveau, qui représentrait dans l'Amérique du nord, le genre *Coccothraustes* des ornithologistes d'Europe. Les caractères distinctifs consisteraient en un bec très-épais, conique, échancré, avec l'arête légèrement recourbée; les ailes médiocres, atténuées; la première rémige un peu plus courte que la deuxième, celle-ci et les deux suivantes presque égales et les plus longues; la queue médiocre, égale; les pieds très-courts et robustes. Le type de ce genre nouveau serait le *Guiraca cœruleo*, *Loxia cœrulea*, Wils., t. III, pl. 24, fig. 6.

GUIRNEGAT. OIS. Espèce du genre Gros-Bec. *V.* ce mot.

GUISANTES. BOT. *V.* GUISSA.

GUISEAU. POIS. *V.* ANGUILLE, à l'article MURÈNE.

GUISETTE. OIS. *V.* GUIFETTE.

GUISSE. BOT. Nom vulgaire de la Gesse, dans quelques parties de la France limitrophe de l'Espagne, où l'on nomme GUISANTES les grains de la plupart des Légumineuses employées pour la nourriture de l'Homme. De là, également, le nom très-impropre de GUISANTES DES INDES, donné par quelques voyageurs à l'*Abrus precotorius* qu'on ne mange nulle part.

GUISTRICO. BOT. L'un des synonymes de Troëne.

GUIT. OIS. L'un des noms vulgaires du Canard. *V.* ce mot. On nomme GUITOUN, dans le midi de la France, le petit de cet Oiseau.

GUITARE. MOLL. L'un des noms marchands du *Murex perversus*. *V.* ROCHER.

GUITAUD. POIS. Même chose que Tacaud. *V.* ce mot et GADE.

GUIT-GUIT. OIS. *Cœreba*. (Brisson.) Genre de l'ordre des Anysodactyles. Caractères: bec faiblement arqué, grêle, mais assez épais à la base; mandibules acérées, avec les bords fléchis intérieurement, la supérieure finement échancrée vers la pointe; narines petites, recouvertes par une membrane; quatre doigts, trois devant, un derrière; tarse plus long que le doigt intermédiaire, les latéraux égaux en longueur; première rémige presque nulle, les deuxième, troisième et quatrième à peu près égales entre elles et plus longues que les autres; queue médiocre; rémiges flexibles.

Les Guit Guits ont dans les mœurs beaucoup d'analogie avec les Colibris; comme eux, ils recherchent la matière sucrée qui s'élabore dans le nectaire des fleurs; ils vont même la puiser dans la tige des cannes, en y faisant pénétrer leur bec menu et acéré. Cependant ils ne font point du sucre leur unique nourriture; ils font une égale consommation de petits insectes et surtout de larves dont ils paraissent très-friands. Quelques espèces construisent leur nid de la même manière que le font les Colibris; d'autres y apportent plus d'art encore, et le suspendent entre les petits rameaux d'une branche assez flexible pour que le vent puisse doucement l'agiter, bercer mollement l'Oiseau, tandis qu'il est tout entier aux soins de l'incubation. Souvent ce nid, qui se trouve fermé assez hermétiquement, a la forme d'une poire de Calebasse, dont la partie amincie, décrivant une courbure, serait une sorte de galerie pour arriver à la partie sphérique où se trouve le duvet et la jeune famille. L'ouverture, toujours tournée vers la terre, est placée vers l'extrémité où se trouve la queue dans la poire. Tout le nid est composé de duvet que retient extérieurement et garantit de la pluie, un tissu de brins d'herbes fibreuses, très-artistement entrelacées. La ponte est le plus ordinairement de quatre à cinq œufs, et se renouvelle deux fois dans l'année. Les Guit-Guits sont propres aux climats chauds de l'Amérique méridionale. Cuvier pense que l'on doit comprendre parmi eux quelques jolis petits Oiseaux de l'Inde, que Temminck a placés dans son genre Philédon.

GUIT-GUIT A BRACELETS. *Certhia armillata*, Lath. Parties supérieures vertes, les inférieures blanchâtres; ailes noires, avec les épaules bleues; tectrices alaires inférieures et abdomen jaunâtres; bord externe des rémiges et rectrices noirs; bec et pieds jaunes. Taille, quatre pouces. C'est le Guit-Guit commun, jeune.

GUIT GUIT BICOLOR, même chose que Guit-Guit noir et bleu.

GUIT-GUIT CANNELLE. *V.* GRIMPEREAU CINNAMON.

GUIT-GUIT COLIBRI. *Certhia Trochilea*, Lath. Parties supérieures brunes, variées d'olivâtre, les inférieures jaunâtres; tectrices alaires vertes; rémiges brunes; rectrices noires; bec et pieds bruns. Taille, deux pouces trois quarts. C'est le Guit-Guit noir et bleu, jeune.

GUIT-GUIT COMMUN. *Certhia cyanea*, Lath., Buff., pl. enl. 83, fig. 2. Sommet de la tête d'un bleu verdâtre; côtés de la tête, tectrices alaires et caudales, croupion et parties inférieures d'un bleu violet; bord interne des rémiges jaune; poitrine verte et bleue, avec la base des plumes brune, le reste du plumage noir, ainsi que le bec; pieds orangés. Taille, quatre pouces trois lignes. Les jeunes sont très-différents, suivant leurs divers âges.

GUIT-GUIT FAUVE. *Certhia fulva*, Lath.; *Trochilus fulvus*, Gmel. Plumage fauve, avec les rémiges et les rectrices noirâtres. Taille, cinq pouces. Espèce douteuse, que l'on présume être le Guit-Guit vert à tête noire, jeune.

GUIT-GUIT A GORGE BLEUE. *Certhia gularis*, Lath., Sparm. Parties supérieures brunes; rémiges noirâtres; rectrices noires; sourcils et ventre jaunes; gorge, devant du cou et poitrine bleus; bec noir; pieds bruns. Taille, trois pouces trois quarts. Espèce douteuse que l'on a trouvée à la Martinique.

GUIT-GUIT NOIR ET BLEU. *Cœreba cœrulea*, Vieill.; *Certhia cœrulea*. Front, gorge, rémiges et rectrices noirs, le reste du plumage d'un bleu violet; bec noir; pieds jaunâtres ou noirs. Taille, quatre pouces. La femelle a les parties supérieures brunâtres, la poitrine et la gorge jaunâtres, l'abdomen roussâtre. Les jeunes sont d'un brun verdâtre en dessus et variés de jaune, de vert et de blanchâtre en dessous; ils ont en outre, suivant leur âge, des taches bleues et noires, qui indiquent le passage au plumage adulte.

GUIT-GUIT SUCRIER. *Certhia flaveola*, L.; *Cœreba flaveola*, Vieill., Ois. dorés, pl. 51. Parties supérieures d'un brun noirâtre; croupion d'un jaune verdâtre; un bandeau blanc sur le front et les yeux; rémiges noirâtres, tectrices alaires bordées de jaune; rectrices noires,

les deux latérales terminées de blanc; gorge cendrée; parties inférieures jaunâtres; bec et pieds noirs. Taille, trois pouces deux tiers. La femelle a les teintes plus claires. On trouve des variétés dont les sourcils et le ventre sont jaunes, avec la gorge noirâtre; d'autres ont les parties supérieures presque noires ou d'un brun plombé, etc.

GUIT-GUIT A TÊTE GRISE. *Cæreba griseicapilla*, Vieill., Ois. dor., pl. 50. Parties supérieures d'un vert olive, les inférieures jaunes; sommet de la tête cendré; front et joues noirs; queue un peu arrondie à son extrémité; bec et pieds bruns. Taille, quatre pouces.

GUIT-GUIT TOUT VERT. *Certhia Spiza*, Var., Lath. *V.* GUIT-GUIT VERT A TÊTE NOIRE, femelle.

GUIT-GUIT VERT. *V.* GUIT-GUIT VERT A TÊTE NOIRE.

GUIT-GUIT VERT-BLEU DE SURINAM. *Certhia Ochrochlora*, L.; *Certhia Surinamensis*, Lath. Parties supérieures vertes; joues et gorge jaunes; poitrine d'un vert jaunâtre, tachetée de bleuâtre; ventre jaune. Taille, deux pouces trois quarts. Paraît être une variété d'âge du Guit Guit noir et bleu.

GUIT-GUIT VERT-BLEU DE CAYENNE. *Certhia flavipes*, L.; *Certhia cyanogastra*, Lath. Parties supérieures vertes, les inférieures d'un bleu foncé; rémiges et rectrices noires; une marque jaunâtre de chaque côté, près du bec qui est noir; pieds jaunes. Taille, quatre pouces un quart. On présume que c'est une variété en mue du Guit Guit noir et bleu.

GUIT-GUIT VERT ET BLEU A GORGE BLANCHE *Certhia Spiza*, Var., Lath. Parties supérieures d'un vert jaunâtre; sommet de la tête et petites tectrices alaires bleus; rémiges brunes; gorge blanche; parties inférieures jaunâtres; bec blanchâtre, cendré en dessous; pieds jaunâtres. Taille, cinq pouces. Quelques auteurs doutent que cet Oiseau soit une simple variété du Guit-Guit vert à tête noire.

GUIT-GUIT VERT ET BLEU A TÊTE NOIRE. *V.* GUIT-GUIT VERT A TÊTE NOIRE.

GUIT-GUIT VERT TACHETÉ. *Certhia Cayana*, Lath. Parties supérieures variées de vert, de brun et de bleu; gorge bleue; joues variées de vert et de blanchâtre; rémiges noirâtres, bordées de vert; parties inférieures mêlées de bleu, de vert et de blanchâtre. C'est une variété d'âge et en mue du Guit-Guit commun.

GUIT-GUIT VERT A TÊTE NOIRE. *Certhia Spiza*, Var., Lath.; *Cæreba atricopilla*, Vieill., Ois. dorés. pl. 47. Tout le plumage vert, prenant un reflet bleuâtre sur le croupion, la poitrine, le ventre, le bord des rémiges et des rectrices qui sont, dans le reste, d'un brun noirâtre; tête noire; bec noir en dessus, blanchâtre en dessous; pieds plombés. Taille, cinq pouces. La femelle a les couleurs moins vives et les parties inférieures jaunâtres. Les jeunes ressemblent à la femelle, ils ont quelquefois la gorge jaune.

GUITTARIN. BOT. *V.* CITHAREXYLON.

GUITY. BOT. Synonyme de *Sapindus Saponaria* au Brésil. *V.* SAVONNIER.

GUIZOTIE. *Guizotia*. BOT. Genre de la famille des Synanthérées, tribu des Sénécionides, institué par Cassini qui l'a caractérisé ainsi qu'il suit : calathide radiée; disque multiflore, régulariflore, androgyniflore; couronne unisériée, liguliflore, féminiflore; péricline double : l'extérieur beaucoup plus grand, un peu supérieur aux fleurs du disque, subcampaniforme, composé de cinq grandes écailles un peu inégales, unisériées, ovales-lancéolées, foliacées, à partie inférieure appliquée, à partie supérieure étalée; péricline intérieur composé de plusieurs écailles égales, unisériées, beaucoup plus courtes et plus étroites que celles du péricline extérieur, squammelliformes, oblongues-obovales, arrondies au sommet, membraneuses, plurinervées, ciliées sur les bords; clinanthe conique, garni de petites écailles inférieures aux fleurs, embrassantes, oblongues, arrondies au sommet, membraneuses, plurinervées, ciliées, tout à fait analogues aux écailles du péricline intérieur; ovaires oblongs, tétragones, glabres, lisses, privés d'aigrette; corolles de la couronne articulées avec l'ovaire, à tube court, hérissé de très-longs poils charnus, subulés, articulés, à languette très-large, presque orbiculaire, concave, multinervée, terminée par trois crénelures; corolles du disque articulées avec l'ovaire, à tube hérissé de poils longs, à limbe glabre.

GUIZOTIE OLEIFÈRE. *Guizotia oleifera*, De Cand. Sa tige est pubescente vers l'extrémité, à feuilles semi-amplexicaules, presque lancéolées; involucre formé de deux rangées d'écailles : cinq extérieures ovales, foliacées et plus larges, dépassant les intérieures. On trouve cette plante en Abyssinie et au Bengale; dans cette dernière contrée l'huile fixe qu'on en retire est employée en médecine sous le nom de *Ramtilla*.

GUJANUS. BOT. Synonyme d'*Inocarpus edulis*, L.

GULAUND. OIS. Espèce du genre Canard. *V.* ce mot, division des OIES.

GULDENSTEDTIA. BOT. Necker (*Elem. Botan.*, p. 928) avait donné ce nom au genre *Eurotia* d'Adanson. *V.* ce mot. Ce nom se trouvant sans emploi, le docteur Fischer de Pétersbourg l'a employé pour désigner un nouveau genre de la famille des Légumineuses et dont les caractères suivants ont été consignés par extrait dans le Bulletin des Sciences de Férussac, 1824, t. I, p. 145. Calice muni de deux bractées à la base, campanulé, à cinq divisions courtes, dont les deux supérieures sont plus larges; corolle papilionacée dont l'étendard est entier; les ailes grandes à peu près comme l'étendard, la carène très-petite; étamines diadelphes; légume presque cylindrique, polysperme, à valves qui se séparent entièrement et deviennent spirales, rempli d'une moelle qui disparaît par la maturité; graines réniformes, marquées de petites fossettes. Ce genre renferme deux plantes indigènes de l'empire russe, que le port de l'une avait fait placer parmi les Astragales; c'était l'*Astragalus pauciflorus* de Pallas. L'autre espèce, remarquable par ses feuilles simples, existait sans nom dans les herbiers, et avait été rapportée de la Sibérie par Sievers, mais sans fleurs ni fruits.

GULEDER. OIS. Synonyme vulgaire de Mouette rieuse. *V.* MAOVE.

GULF-STREAM. GÉOL. *V.* COURANT.

GUL-GAT. OIS. Syn. de Merle Brunet. *V.* MERLE.

GULIELME. *Gulielma*. BOT. Ce genre de la famille des Palmiers, de l'Hexandrie Trigynie, L., créé par Martius pour un de ces végétaux que Humboldt a placés dans le

genre Bactride, sous le nom de *Bactris Gasipaea*, a été décrit ci-dessus sous l'ortographe de GOILIELMA. *V.* ce mot.

GULIN. OIS. Même chose que Goulin. *V.* MARTIN.

GULO. MAM. *V.* GLOUTON.

GULO. OIS. Synonyme de Pélican blanc. *V.* PÉLICAN.

GUMILLÉE. *Gumillæa*. BOT. Genre de la Pentandrie Digynie, L., établi par Ruiz et Pavon (*Flor. Peruv.*, t. III, p. 25, tab. 245) qui lui ont assigné les caractères suivants : calice campanulé à cinq divisions; corolle nulle; cinq étamines hypogynes; ovaire supère, surmonté de deux styles; fruit capsulaire à deux loges, offrant deux becs réfléchis, renfermant une grande quantité de graines. La GUMILLÉE AURICULÉE, *Gumillæa auriculata*, Ruiz et Pavon, est un arbrisseau qui croît dans les grandes forêts du Pérou, dont la tige, droite et cylindrique, s'élève à plus de quatre mètres et porte des rameaux étalés, garnis de feuilles alternes, pétiolées, ailées avec impaire, accompagnées de stipules opposées et presque réniformes. Les fleurs sont sessiles et disposées en grappes longues, spiciformes et pendantes.

GUMIRA. BOT. Synonyme d'Andarèse. *V.* PREMNA.

GUNDÉLIACÉES. *Gundeliaceæ*. BOT. Nom d'une tribu de la famille des Cinarocéphales de Jussieu, établie par De Candolle dans un Mémoire sur les Composées, lu à l'Institut en janvier 1808, et dont le caractère principal serait d'avoir les paillettes du réceptacle soudées et formant des loges monospermes. L'auteur l'a composée des genres *Gundelia* et *Acicarpha*, mais ce dernier appartient à la nouvelle famille des Calycérées. Cette tribu, par conséquent restreinte au seul genre *Gundelia*, doit rentrer dans celle des Échinopsidées de Richard père. *V.* CALYCÉRÉES et ÉCHINOPSIDÉES.

GUNDÉLIE. *Gundelia*. BOT. En dédiant ce genre à Gundelsheimer, compagnon de Tournefort dans son voyage au Levant, cet illustre botaniste a le premier donné l'exemple d'adoucir dans la construction des noms génériques, ceux dont la prononciation est par trop difficile pour les Français et les autres peuples méridionaux. Le *Gundelia* appartient à la famille des Synanthérées Cinarocéphales de Jussieu, et à la Syngénésie séparée, L. Voici ses principaux caractères : fleurons réguliers et hermaphrodites, groupés ensemble par petits fascicules, au nombre de quatre ou cinq et dont les involucelles sont intimement soudés et confondus; réceptacle dépourvu de paillettes; ovaire surmonté d'un petit disque du centre duquel s'élève un style à deux branches intérieurement glanduleuses et stigmatiques, et garnies à l'extérieur de poils collecteurs; akène renflé dans sa partie moyenne, et terminée à son sommet par un petit rebord membraneux, irrégulièrement denticulé et formant une sorte d'aigrette. Ce genre fait partie du groupe des Échinopsidées de Richard père. Cependant Cassini l'a placé dans la tribu des Vernoniées, au milieu de genres qui ne semblent pas avoir de rapports avec lui. Nous renvoyons au mot ÉCHINOPSIDÉES, où l'on a exposé les raisons qui doivent faire rejeter l'opinion de ce dernier botaniste.

La GONDÉLIE DE TOURNEFORT, *Gundelia Tournefortii*, L., unique espèce du genre, est une plante herbacée, dont la tige est rameuse, les feuilles radicales longues, incisées inégalement en découpures épineuses, garnies d'un duvet lanugineux sur leur nervure médiane, qui est saillante en dessous, les feuilles caulinaires semi-décurrentes sur les rameaux et moins profondément découpées que les radicales. Les fleurs purpurines ou rougeâtres forment des capitules qui ressemblent à ceux des *Dipsacus* ou des *Eryngium*, et sont munis de quelques bractées inégales et en forme d'involucre. Cette plante habite les lieux arides et incultes de la Syrie et de l'Arménie. C'est la seule du genre, mais on en distingue deux variétés : l'une à capitules glabres, l'autre à capitules pourvus d'un duvet laineux, imitant la toile d'Araignée. Lamarck, dans la description qu'il en fait au troisième volume du Dictionnaire Encyclopédique, page 60, pense que la Gundélie a de l'affinité avec les Échinopes, mais il remarque que c'est une plante singulière, ayant le feuillage épineux d'un Chardon ou d'une Carline, le port et le suc laiteux d'un Scolyme et les têtes de fleurs d'une Cardère.

GUNDELSHEIMERA. BOT. Le genre produit sous ce nom, par H. Cassini, dans la famille des Synanthérées, est le même que le genre *Gundelia* de Tournefort. *V.* GONDÉLIE.

GUNDI. MAM. Animal du mont Atlas, placé par Gmelin parmi les Marmottes. *V.* ce mot.

GUNDON. INS. Dapper mentionne, sous ce nom, des Fourmis africaines, qui sont très-voraces, et qui pourraient bien être des Termites? *V.* ce mot.

GUNNEL. POIS. Espèce du genre Blennie, devenu le type du sous-genre Gunnelles. *V.* ce mot et BLENNIE.

GUNNELLES. POIS. Sous-genre de Blennies; il était le genre *Centronotus* de Schneider, qu'il ne faut pas confondre avec le *Centronotus* de Lacépède, qui forme un sous genre de Gastérostées. C'est sans doute par suite d'une erreur typographique, que ce mot a été écrit jusqu'ici Gunnelle, puisque le type du sous-genre qui a dû lui donner son nom, est le Gunnel, *Blennius Gunellus*, L. *V.* BLENNIE et GASTÉROSTÉE.

GUNNÈRE. *Gunnera*. BOT. Genre de la famille des Urticées et de la Diandrie Digynie, L., établi par Linné et ainsi caractérisé : fleurs hermaphrodites, rarement dioïques; calice urcéolé, à deux dents; corolle nulle; deux étamines; ovaire ovoïde, surmonté de deux styles, avec des stigmates simples; akènes couverts par le calice persistant et charnu, agglomérés de manière à former des sortes de baies. Ce genre se compose de plantes herbacées, sans tiges, à feuilles radicales, pétiolées, réniformes ou palmées, et à fleurs sessiles, disposées en épis très-denses. La principale espèce est le *Gunnera scabra*, Ruiz et Pav., *Flor. Peruv.*, I, p. 29, tab. 44, ou *Gunnera Chilensis*, Lamk. Cette plante a des feuilles à cinq lobes oblongs et laciniés sur les bords, marquées de veines et de veinules hérissées de poils rares en dessus; la hampe est plus petite que les feuilles, et les pétioles sont muriqués. Elle croît au Chili et au Pérou dans les lieux humides. Le Père Feuillée (*Per.*, II, p. 742, tab. 30) l'a décrite et figurée sous le nom de *Panke* qu'il porte dans le pays. La décoction de ses feuilles est rafraîchissante, et ses pétioles se mangent crus et dépouillés de leur écorce. Les racines

sont très-riches en principe astringent, car les teinturiers s'en servent souvent pour teindre en noir, et les tanneurs préparent leurs peaux en les faisant bouillir avec cette racine qui augmente considérablement le gonflement et par suite l'épaisseur des cuirs. Le *Gunnera pilosa*, Kunth, indigène des environs de Quito et de Santa-Fé de Bogota, est, d'après son auteur lui-même, une variété de la précédente espèce; elle en diffère par ses feuilles couvertes en dessus de pupilles plus denses, à lobes obtus, marqués en dessous de veines et de veinules hérissées de poils plus nombreux.

Linné a rapporté à ce genre le *Perpensum Blitispermum* de Burmann (*Prodr.*, 26), et l'a nommé *Gunnera Perpensa*. Cette espèce croît dans les lieux humides et marécageux du cap de Bonne-Espérance. Enfin le genre *Misandra* de Commerson ou *Disomene* de Banks et Solander, a été réuni au *Gunnera* par Lamarck (Encyclop. Méth.) qui a décrit l'espèce dont il se compose sous le nom de *Gunnera Magellanica*, changé depuis inutilement en celui de *Gunnera plicata* par Vahl (*Enum.*, 1, p. 338). Cette plante croît au détroit de Magellan.

GUNNIE. *Gunnia*. BOT. Genre de la famille des Orchidées, et de la Gynandrie Monandrie de Linné, établi par Lindley, qui lui assigne pour caractères : périanthe herbacé, ringent, à folioles latérales ou sépales latéraux un peu en faux et soudés à l'onglet du labelle; les pétales sont un peu lancéolés, obtus, libres et semblables au sépale intermédiaire; labelle épais, charnu, attaché par un onglet allongé, linéaire, dressé, à la base du gynostème; son limbe est tuberculé, mucroné, infléchi, bilobé et cornu antérieurement. Gynostème petit, demi-cylindrique, aptère, prolongé en petit bec bifide; quatre masses polliniques réunies par paire et subglobuleuses; caudicule linéaire. Les Gunnies sont des plantes herbacées, épiphytes, à rhizome allongé, tortueux et traçant, à feuilles lancéolées, falquées, distiques, articulées à leur base; la hampe est de la longueur des feuilles, terminée par une grappe florale. Ces plantes sont originaires de l'île de Diémen.

GUNSII. BOT. *V.* GONSII.

GUNTHÈRE. *Gunthera*. BOT. Ce genre, établi par Andrzeiowski dans la famille des Brassicaires, a été réuni par Ehrbenberg, au genre BRASSICA. *V.* CHOU.

GUNTHERIE. *Guntheria*. BOT. Genre de la famille des Synanthérées, établi par Sprengel qui lui assigne pour caractères : capitule multiflore; involucre monophylle et multipartite; réceptacle garni de paillettes fendues et aristées; aigrette munie de paillettes qui enveloppent le tube des corolles. La seule espèce décrite a été nommée GUNTHERIE MÉGAPOTAMIQUE, *Guntheria megapotamica*, Spreng. C'est une plante herbacée, cubitale, uniflore et pubescente; ses feuilles sont alternes, oblongues, atténuées aux deux extrémités, et très-entières. Les fleurs sont jaunes. On trouve cette plante au Brésil, sur les bords du Rio-Grande.

GURANHÆ-ENGERA. OIS. Syn. du Téité. *V.* TANGARA.

GURG. MAM. *V.* RHINOCÉROS.

GURNAU OU GURNAOU ET GURNEAU. POIS. Espèce du genre Trigle. *V.* ce mot.

GURON. MOLL. Dénomination sous laquelle Adanson (Voy. au Sénégal, p. 206, pl. 14) a décrit et figuré une Coquille très-commune, connue sous le nom de Spondile pied d'Ane, *Spondilus Gaderopus*.

GURUNDI. OIS. Synonyme du Téité. *V.* TANGARA.

GUSMANNIE. BOT. Pour Guzmannie. *V.* ce mot.

GUSSONÉE. *Gussonea*. BOT. Le genre établi sous ce nom par Richard, dans les Mémoires de la Société d'Histoire naturelle de Paris, vol. IV, p. 62, a été réuni par Lindley au genre *Saccolobium*.

GUSSONIA. BOT. Genre établi par Sprengel dans la famille des Euphorbiacées et dans la Monœcie Triandrie, L. Ses fleurs sont monoïques; les mâles disposées en chatons, dans lesquels chaque écaille, glanduleuse à l'intérieur, porte trois étamines; les femelles ont un calice trifide, trois stigmates réfléchis portés sur un style presque nul; un ovaire à trois coques. La tige est ligneuse; les feuilles alternes, très-glabres, luisantes en dessus; les fleurs axillaires, les femelles situées à la base des chatons, sur des pédoncules allongés, ceints à leur base de plusieurs bractées imbriquées. Ce que nous nommons ici bractées, est pour Sprengel un calice extérieur, et il donne aux pédoncules le nom de petites colonnes (*Columnulæ*). Ce genre, dont deux espèces croissent au Brésil, paraît devoir rentrer dans l'*Excœcaria*. *V.* ce mot.

GUSTAVIE. BOT. Ce nom a été substitué par Linné fils à celui de Piriguru, employé antérieurement par Aublet et adopté par les botanistes modernes. *V.* PIRIGARA.

GUTIERREZE. *Gutierrezia*. BOT. Genre de la famille des Synanthérées, Corymbifères de Jussieu, et de la Syngénésie superflue, L., établi par Lagasca (*Genera et Spec. Plant.*, Madrid, 1816) qui l'a ainsi caractérisé : calathide radiée dont le disque est composé de cinq fleurons réguliers et hermaphrodites, et la circonférence de trois demi-fleurons femelles; involucre formé de folioles imbriquées et réfléchies au sommet; réceptacle alvéolé; cloisons des alvéoles se prolongeant supérieurement en membranes dentées; ovaires surmontés d'une aigrette composée de plusieurs petites écailles paléiformes. L'auteur de ce genre l'a placé près du *Columellea* de Jacquin. H. Cassini, qui n'a connu le *Gutierrezia* que sur la description de Lagasca, lui a trouvé des affinités avec le *Brachyris* de Nuttal, et il l'a rangé parmi les Astérées, à côté de ce dernier et des genres *Pteronia* et *Lepidophyllum*.

GUTTÆFERA. BOT. L'arbre d'où découle la Gomme-Gutte, a été décrit par Kœnig sous le nom générique de *Guttæfera*. Murray (*Comm. Gott.*, 9, p. 175) a constitué le même genre en le nommant *Stalagmitis*, dénomination qui a prévalu chez tous les botanistes. *V.* STALAGMITIS.

GUTTIER. *Cambogia*. BOT. Genre de la famille des Guttifères et de la Polyandrie Monogynie, établi par Linné qui l'a ainsi caractérisé : calice à quatre sépales; corolle à quatre pétales; étamines nombreuses, à anthères arrondies; stigmate sessile, persistant, à quatre divisions; baie sphérique à huit côtes saillantes, à huit loges qui renferment chacune une graine entourée d'une substance pulpeuse. Ce genre a été réuni au *Garcinia* de Linné, par plusieurs botanistes modernes, et notamment par Choisy (Mém. de la Soc. d'Hist. nat. de

Paris, t. I, 2e part., p. 225). Ces deux genres n'offrent, en effet, que des différences extrêmement légères.

Le GUTTIER-GOMMIER, *Cambogia Gutta*, L.; *Garcinia Cambogia*, Choisy, et *Mangostana Cambogia*, Gærtner, est un grand arbre des Indes-Orientales, dont le fruit, d'une saveur un peu acide et légèrement astringente, se mange cru; cependant les Malais l'emploient sec et en poudre dans leurs aliments. La liqueur visqueuse et inodore qui découle des incisions que l'on fait à son tronc, forme, en se desséchant, une Gomme-Résine safranée et opaque, qui paraît différente de la vraie Gomme-Gutte, laquelle est une production du *Stalagmitis cambogioides* de Murray.

GUTTIFÈRES. *Guttiferæ*. BOT. Famille de plantes Hypopétalées ou Dycotylédones polypétales à étamines insérées sous l'ovaire. Composée de végétaux arborescents dont la beauté et l'utilité devaient inspirer plus d'intérêt pour elle que pour beaucoup d'autres, elle n'était pourtant que très-imparfaitement connue sous le rapport botanique. Tous ces végétaux, en effet, étant exotiques à l'Europe, ce n'est que d'après des échantillons secs, souvent très-incomplets, que l'on a pu deviner en quelque sorte les affinités des genres qui y ont été rapportés. Cependant, aidé des notes du professeur de Jussieu, insérées dans les tomes XIV et XX des Annales du Muséum, le docteur Choisy, de Genève, a essayé de présenter un arrangement méthodique de la famille des Guttifères. *V.* les Mémoires de la nouvelle Société d'Histoire naturelle de Paris, t. I, 2e partie. D'après cet auteur, les Guttifères offrent les caractères suivants : fleurs hermaphrodites, dioïques ou polygames; calice persistant, composé de deux à six sépales arrondis, membraneux, opposés et se recouvrant quelquefois, inégaux et colorés (rarement nuls); corolle formée de quatre à dix pétales le plus souvent jaunes; étamines hypogynes, nombreuses, rarement définies, dont les filets, de diverses longueurs, portent des anthères allongées, adnées, déhiscentes longitudinalement, rarement extrorses, quelquefois très-petites et simulant deux pores; ovaire unique, libre, surmonté d'un style court, qui manque quelquefois, et d'un stigmate tantôt sessile, pelté et radié, tantôt à plusieurs lobes situés au sommet du style, ou plus rarement déprimé et concave; le fruit, tantôt capsulaire, bacciforme ou drupacé, muni d'un péricarpe épais et à plusieurs valves dont les bords le plus ordinairement sont rentrants et fixés à un placenta unique ou à plusieurs placentas épais; graines peu nombreuses dans les fruits uniloculaires, solitaires ou en petit nombre dans chaque loge des drupes ou baies multiloculaires où elles sont enveloppées d'une pulpe; albumen nul; embryon droit; cotylédons épais, tantôt faciles à séparer, tantôt intimement unis

Les Guttifères se composent d'arbres ou d'arbrisseaux qui croissent sous les tropiques, dans l'ancien et le nouveau monde. Quelques-uns d'entre eux sont parasites, et presque tous sont remplis de sucs résineux jaunes, dont l'un, employé dans la peinture et la pharmacie sous le nom de Gomme-Gutte, a fait donner à la famille le nom qu'elle porte. Ils ont des feuilles opposées ou très-rarement alternes, coriaces, portées sur de courts pétioles, le plus souvent entières, marquées d'une nervure médiane, qui en émet d'autres latérales et parallèles. Les fleurs sont disposées en grappes axillaires, ou en panicules terminales. Choisy (*loc. cit.*) a établi les quatre sections suivantes dans la famille des Guttifères, sections dont les principaux caractères ont été tirés de la position des anthères et de la nature du fruit.

Sect. I. CLUSIÉES, *Clusieæ*. Fruit multiloculaire, à loges polyspermes; anthères introrses.

Genres : *Mahurea*, Aubl.; *Marila*, Swartz; *Godoya*, Ruiz et Pav.; *Clusia*, L. Ces quatre genres renferment vingt-deux espèces, toutes indigènes de l'Amérique. Les affinités des trois premiers de ces genres sont très-douteuses; Choisy, qui a exprimé les différences qu'ils présentent d'avec les vrais Guttifères et leurs rapports avec les Hypéricinées, surtout avec le *Carpodontos* et l'*Eucryphia*, serait tenté de les réunir à ceux-ci et d'en former un petit groupe qui se placerait entre les deux familles.

Sect. II. GARCINIÉES, *Garcinieæ*. Fruit multiloculaire; loges monospermes; anthères introrses.

Genres : *Chloromyron*, Pers.; *Ochrocarpos*, Du Petit-Thouars; *Marialva*, Vandelli; *Micranthera*, Choisy, et *Garcinia*, L. Les cinq genres de cette section ont des affinités avec les Aurantiacées; ils ne se composent que d'une quinzaine d'espèces qui, presque toutes, habitent les Indes-Orientales et leur archipel. En décrivant le *Tovomita* et le *Beauharnoisia*, genres que le professeur Jussieu a indiqués comme identiques avec le *Mariolra* d'Aublet, Ruiz et Pavon ont pris pour des pores terminaux, les anthères elles-mêmes qui sont fort petites et attachées au sommet du filet. Cette singulière structure est surtout très-évidente dans le nouveau genre *Micranthera*. Il n'est pas facile de décider quelle est la nature du périanthe unique que présentent plusieurs des genres de cette section. Il est coloré et il offre les apparences extérieures d'une corolle; mais, d'un autre côté, il est, comme le calice des *Clusia*, composé d'une suite de paires croisées de folioles dont les extérieures recouvrent les autres.

Sect. III. CALOPHYLLÉES, *Calophylleæ*. Fruit uniloculaire, contenant un petit nombre de graines, tantôt drupacé, tantôt en baie et rempli de pulpe; anthères introrses.

Genres : *Mammea*, L.; *Xanthochymus*, Roxb.; *Stalagmitis*, Murray; *Mesua*, L., et *Calophyllum*, L. Cette section, dont Choisy a indiqué les affinités avec les Méliacées, présente des différences dans l'organisation du fruit de ses genres. Le *Mammea* ou Abricotier des Antilles, ainsi que les deux suivants, ont des fruits charnus ou pleins de pulpe et naturellement uniloculaires, tandis que dans le *Mesua* et dans le *Calophyllum* le fruit est d'une consistance sèche et uniloculaire par avortement. Les quinze espèces qui constituent cette section habitent diverses contrées de l'Amérique et de l'Asie.

Sect. IV. MORONOBÉES, *Moronobeæ*. Fruit multiloculaire; filets des étamines tantôt polyadelphes, tantôt réunis en un seul urcéole; anthères extrorses.

Genres : *Canella*, Murray, ou *Winterania*, L.; *Moronobea*, Aubl., et *Chrysopia*, Du Petit-Thouars. Le

genre *Canella* avait été autrefois placé parmi les Méliacées, en raison de la monadelphie des étamines.

Enfin l'auteur du Mémoire sur l'arrangement méthodique des genres de Guttifères a rejeté à la fin de la famille les genres *Macanea*, Juss.; *Singana*, Aubl.; *Rheedia*, L., et *Macoubea*, Aubl.. trop peu connus pour pouvoir être définitivement classés.

GUTTURNIER. *Gutturnium*. MOLL. Klein (Ostrac. Méthod., p. 31, pl. 3, n° 64) avait proposé une petite coupe générique, dans laquelle il comprenait ceux des *Murex* de Linné qui sont cordonnés et qui ont le canal un peu relevé; le type en était pris dans la fig. a de la planche 24 de Rumph. Aujourd'hui, cette Coquille rentre parfaitement dans le genre Triton de Lamarck; elle s'y trouve désignée, t. VII, pag. 185, sous le nom de Triton dos-noueux, *Triton tuberosum*.

GUO. OIS. Synonyme de Grand-Duc. *V.* CHOUETTE.

GUYNETTE. OIS. Même chose que Guinette. *V.* ce mot.

GUZMANNIE. *Guzmannia*. BOT. Genre de la famille des Broméliacées et de l'Hexandrie Monogynie, L., établi par Ruiz et Pavon (*Flor. Peruv.*, 3, p. 30, t. 261) qui lui ont assigné pour caractères essentiels : un périanthe à trois divisions roulées sur elles-mêmes; trois divisions intérieures rapprochées en tube; six étamines dont les anthères sont réunies en cylindre; ovaire pyramidal, surmonté d'un style et de trois stigmates; capsule triloculaire. Ce genre avait d'abord été rapporté au *Pourretia* par Ruiz et Pavon. Il paraît être identique avec le *Puya* de Molina ou *Renealmia* de Feuillée.

La GUZMANNIE TRICOLORE, *Guzmannia tricolor*, Ruiz et Pavon, est une plante qui croît sur les troncs des arbres dans les montagnes du Pérou. Elle a des racines fusiformes; des tiges dressées, écailleuses, garnies à la base de feuilles imbriquées presque sur deux rangs, étalées, ensiformes, larges et canaliculées. Les fleurs forment un épi simple et sont accompagnées de bractées concaves et imbriquées, les inférieures plus longues et très-aiguës, les intermédiaires larges et rayées de lignes violettes, les supérieures plus courtes.

GWENNELI. OIS. Synonyme vulgaire d'Hirondelle.

GYALECTE. *Gyalecta*. BOT. (*Lichens.*) Ce genre a été fondé par Achar, dans sa Lichénographie, aux dépens des Urcéolaires dont il ne nous semble pas sensiblement différer. Ses caractères sont : thalle crustacé, uniforme, peu déterminé; apothécion orbiculaire, concave, immergé dans le thallus, marginé par le rebord de la lame proligère, recouvert par une petite membrane très-mince, coloriée, à parenchyme sous-gélatineux, similaire, plus rarement strié et maculé. Les Gyalectes sont placés entre les genres *Solorina* et *Lecidea*, et l'on pourrait remarquer que ce rapprochement n'est pas naturel, si ce reproche ne devait s'étendre à tout le système lichénographique d'Achar. La différence qui existe entre ce genre et l'Urcéolaire n'est pas suffisante pour constituer un genre. Dans l'Urcéolaire, les conceptacles ne sont pas formés par une substance propre, tandis que, dans les Gyalectes, ils sont formés d'une substance différente du thalle. Les *Gyalecta* se trouvent sur les écorces, sur la terre, les pierres et les mousses. Achar en a décrit huit espèces dans son *Synopsis*; trois sont communes en France : les *Gyalecta esculenta*, *Persooniana* et *bryophila*. *V.* URCÉOLAIRE.

GYALL. MAM. Nom vulgaire du Bœuf des Jongles, *Bos frontalis*. *V.* BOEUF.

GYAS. BOT. Le genre de la famille des Orchidées, proposé sous ce nom, par Salisbury, a été reconnu, par Robert Brown, comme ne différant pas essentiellement du genre *Bletia*. *V.* ce mot.

GYMEROGYNE. BOT. Pour Gymnogynum. *V.* ce mot.

GYMNACHÈNE. *Gymnachæna*. BOT. Ce genre de la famille des Synanthérées, établi par Reichenbach, est le même que celui précédemment produit par Henri Cassini, sous le nom de *Perotriche*. *V.* PÉROTRIQUE.

GYMNACTIDE. *Gymnactis*. BOT. Ce genre a été établi par De Candolle dans la famille des Synanthérées, tribu des Astéroïdées, puis réuni au genre *Heterotheca* de Cassini.

GYMNADÉNIE. *Gymnadenia*. BOT. Genre de la famille des Orchidées et de la Gynandrie Diandrie, L., établi aux dépens des Orchis de Linné par R. Brown (*in Hort. Kew.*, 2e édit., t. V. p. 191), et adopté par Richard père (*De Orchideis Europ.*, p. 16 et fig. 5), qui l'ont ainsi caractérisé : périanthe dont les divisions sont relevées en forme de cheminée ou de casque; labelle éperonné, trifide; glandules des pédicelles du pollen (rétinacles des caudicules. Rich.) nues, très-rapprochées, mais distinctes; gynixe évasé et confondu avec l'orifice en forme de lune de l'éperon. L'*Orchis conopsea*, L., est la seule espèce indiquée par R. Brown. Richard y a rapporté en outre les *Orchis odoratissima*, *ornithis*, *albida*, *viridis* et *cucullata*, Willd. Ces trois dernières espèces qui faisaient partie du *Satyrium* de Linné, forment, dans le genre, une deuxième section caractérisée par les divisions conniventes en forme de casque.

GYMNÆTRE. *Gymnætron*. INS. Coléoptères tétramères; genre de la famille des Rhynchophores, tribu des Curculionides, établi par Schoonherr qui lui assigne pour caractères : antennes coudées, composées de dix articles courts ou plutôt minces, dont les cinq derniers forment une massue; rostre filiforme, arqué; corselet transverse, légèrement ondé à sa base; élytres presque ovales, convexes, dont l'extrémité recouvre l'abdomen; pattes courtes; jambes antérieures terminées par un petit crochet. Le type de ce genre est le *Curculio beccabungæ*, Lin.; il est noir, avec la poitrine, les côtés du corselet, la base des antennes, le disque des élytres et les jambes d'un roux testacé.

GYMNANDRA. BOT. Genre formé par Pallas, et que Linné fils a réuni au *Bartsia*. Gærtner a établi le même genre sous le nom de *Lagotis*. En adoptant le genre et le nom donnés par Pallas, Willdenow y a réuni en outre plusieurs autres espèces de Sibérie. Le *Rhinanthus alpina* de Lamarck (*Stehælina*, Crantz) et le *Rhinanthus versicolor*, Lamk., ou *Rhinanthus Bellardi* d'Allioni, doivent aussi être reportés parmi les Bartsies. *V.* RHINANTHE et BARTSIE.

GYMNANTHE. *Gymnanthes*. BOT. Ce nom, qui indique des fleurs dépourvues de toute enveloppe, avait été donné par Swartz, dans son Prodrome, à des arbrisseaux dont les étamines ne sont en effet accompagnées

que d'une simple écaille. Ce botaniste a reconnu lui-même qu'ils rentraient dans un genre depuis longtemps établi, l'*Excæcoria*, et c'est sous ce nom générique qu'il les a décrits dans sa Flore des Indes-Occidentales.

GYMNANTHÈME. *Gymnanthemum*. BOT. *V.* DACANEURA.

GYMNANTHÈRE. *Gymnanthera*. BOT. Genre de la famille des Asclépiadées, et de la Pentandrie Digynie, L., établi par R. Brown (*Transact. of the Soc. Werner.*, t. I, p. 58) qui l'a ainsi caractérisé : corolle hypocratériforme; couronne de l'entrée de la corolle à cinq folioles aristées; étamines saillantes dont les filets, insérés à l'entrée de la corolle et distincts, portent des anthères acuminées et glabres; masses polliniques granuleuses, appliquées, par nombre de quatre, contre le sommet dilaté de chaque corpuscule du stigmate; follicules cylindracés, lisses, divariqués, renfermant des graines aigrettées et sans albumen. Ce genre qui a beaucoup d'affinités avec le *Periploca*, se compose d'une seule plante, indigène des contrées intratropicales de la Nouvelle-Hollande, *Gymnanthera nitida*, R. Brown (*Prodr. Flor. Nov.-Holl.*, p. 464). C'est un arbuste volubile, très-glabre et lactescent, à feuilles opposées et luisantes; les fleurs sont d'un blanc verdâtre, portées sur des pédoncules latéraux et presque dichotomes. Chaque fleur est remarquable par les cinq écailles qui se trouvent à l'intérieur du calice et au-dessus de ses divisions.

GYMNARQUE. *Gymnarchus*. POIS. Genre de la famille des Anguilliformes, dans l'ordre des Malacoptérygiens apodes de la méthode de Cuvier, établi par celui-ci pour un Poisson du Nil, découvert par Riffaut. Caractères : corps écailleux, allongé; ouïes peu ouvertes au-devant des pectorales, comme les espèces du genre Gymnote; nageoire dorsale s'étendant le long de cette partie du corps, et composée de rayons mous; point de nageoires anale et caudale; queue terminée en pointe; tête conique, nue; bouche petite, garnie d'une seule rangée de petites dents tranchantes.

GYMNARRHÈNE. *Gymnarrhena*. BOT. Ce genre remarquable de la famille des Synanthérées et de la Syngénésie nécessaire, L., a été constitué par le professeur Desfontaines (Mém. du Mus. d'Hist. nat., t. IV, p. 1), et caractérisé de la manière suivante : fleurs terminales réunies en petites têtes parfaitement sphériques, très-rapprochées les unes des autres et accompagnées chacune à leur base de feuilles oblongues, sessiles, glabres, inégales, disposées sur un seul rang, les unes tronquées, les autres pointues ou munies au-dessous du sommet, de deux petites dents latérales; réceptacle plan, oblique, garni de loges dans le centre, de loges et de paillettes concaves, membraneuses, pointues dans tout le reste de sa surface. Toutes les fleurs sont flosculeuses; mais il y en a de deux sortes : au centre du réceptacle existent dix ou douze fleurons hermaphrodites, stériles, très-petits, dont la corolle, à trois ou quatre lobes, renferme trois ou quatre étamines à filets courts et à anthères réunies seulement à la base et terminées à leur extrémité supérieure par un petit appendice; le style de ces fleurons est capillaire et supporte un stigmate en massue, recouvert de papilles très-petites; l'ovaire est stérile, filiforme et couronné d'une aigrette dont les soies aiguës et dentées, se réunissent inférieurement en un tube qui entoure le fleuron. Les fleurons disséminés sur le réceptacle, autour des précédents, sont très-grêles, terminés par trois petites dents et renfermés chacun dans une paillette; leur style est terminé par deux stigmates recourbés; l'ovaire est infère, cylindrique et velu; il lui succède une graine soyeuse, en cône renversé, couronnée d'une aigrette sessile, formée d'un grand nombre de soies très-fines, placées à l'extérieur, et de cinq à sept soies intérieures en forme d'alène, plus larges que les autres, dentées et lacérées sur les bords. Plusieurs des fleurons femelles se renflent à la base après la fructification, et ne renferment plus que la moitié inférieure du style.

Les caractères de ce genre sont si singuliers qu'il était en quelque sorte d'obligation de reproduire presque en son entier l'excellente description du professeur Desfontaines. Ces caractères sont énoncés clairement, et la figure dont ils sont accompagnés ne laisse aucune incertitude sur leur existence. Cependant il est très-difficile de dire à quel groupe de la famille des Synanthérées le Gymnarrhène doit être réuni. Son auteur a seulement indiqué ses affinités avec le genre *Evax* de Gærtner. H. Cassini l'a placé dans la tribu des Inulées, auprès des genres *Grangea* et *Cervana*. Coopérateur du professeur Desfontaines dans l'examen des fleurs de ce genre, il a donné (t. XX du Dict. des Sciences nat.) deux descriptions très-détaillées des fleurs de *Gymnarrhena*, telles qu'elles sont au commencement de la fleuraison et après les changements qui s'y sont opérés.

Le GYMNARRHÈNE A PETITES FLEURS, *Gymnarrhena micrantha*, Desf. (*loc. cit.*, tab. 1), est une plante herbacée, dont la racine est pivotante, divisée inférieurement en plusieurs fibres capillaires; elle a une tige très-courte, partagée supérieurement en petits rameaux inégaux, glabres, striés, renflés vers le sommet. Les échantillons sur lesquels cette plante a été décrite ne possédaient point de feuilles, si ce n'est celles de l'involucre. Elle a été trouvée en Perse, sur la route de Mosul à Bagdad, par Bruguière et Olivier.

GYMNÈME. *Gymnema*. BOT. Genre de la famille des Asclépiadées et de la Pentandrie Digynie, L., établi par R. Brown (*Transact. of the Werner. Soc.*, I, p. 33) qui lui a imposé les caractères suivants : corolle presque urcéolée, quinquéfide, dont l'entrée est le plus souvent couronnée par cinq petites dents ou écailles placées entre les lobes; couronne staminale nulle; anthères terminées par une membrane; masses polliniques dressées, fixées par la base; follicules grêles, lisses, renfermant des semences aigrettées. Les plantes de ce genre sont des arbustes le plus souvent volubiles, à feuilles opposées, membraneuses et planes. Leurs fleurs forment des ombelles interpétiolaires. Les *Gymnema geminatum* et *Gymnema trinerve*, R. Br. (*Prodr. Flor. Nov.-Hol.*, I, p. 462) croissent dans les contrées de la Nouvelle-Hollande, situées entre les tropiques. L'auteur a indiqué comme étant congénères et très-rapprochés de la première espèce, l'*Asclepias lactifera*, L., et le *Periploca sylvestris*, Willd.

GYMNERPIS. BOT. Nom proposé par Du Petit-Thouars (Hist. des Orchidées des îles australes d'Afrique) pour une plante que ce savant place dans son genre *Erporchis* qui correspond au genre *Goodiera* de R. Brown. Cette Orchidée, dont le nom serait *Goodiera nuda*, selon la nomenclature en usage, croît dans les îles Maurice et de Mascareigne, où elle fleurit en octobre. Sa tige est élevée de deux à trois décimètres, et ses fleurs sont petites et pourprées. Elle est figurée *loc. cit.*, tab. 29 et 30.

GYMNÉTIDE. *Gymnetis*. INS. Coléoptères pentamères; genre de la famille des Lamellicornes, tribu des Scarabéides, créé par Macleay dans ses *Horæ ent.*, 1, p. 152, aux dépens du genre *Cetonia* de Fabricius et d'Olivier, et dont il ne diffère que parce que, dans ce genre nouveau, le corselet est lobé postérieurement et que le lobe recouvre l'écusson. Du reste, l'ensemble des caractères est le même que celui des Cétoines. Les espèces que l'on doit y rapporter sont toutes américaines; leur chaperon est entier; le corps est toujours mat et velouté en dessous; la suture des élytres se termine de chaque côté, par une petite épine. On peut les diviser en deux sections, ranger dans la première celles dont la tête est armée d'une épine dirigée en avant; dont le bord antérieur du chaperon est pourvu d'un appendice droit. La seconde division a la tête et le chaperon simples et mutiques dans les deux sexes. Les *Cetonia nitida*, *lanius*, *undata*, *holosericea*, *tristis*, *lobata*, *marmorata*, etc., font partie de ce genre.

GYMNÈTRE. *Gymnetrus*. POIS. Genre formé par Bloch, et adopté par Cuvier (Règne Anim., t. II, p. 244) qui le place dans la famille des Tænioïdes, la première de l'ordre des Acanthoptérygiens. Ses caractères consistent dans une seule dorsale; dans l'absence de l'anale; dans les rayons très-allongés, mais non en forme de fil des ventrales; les pectorales sont peu considérables, les mâchoires supérieures très-extensibles, et les dents fort petites. Les Gymnètres offrent les plus grands traits de ressemblance avec les Régalecs, mais n'ont pas comme eux deux dorsales; ils sont aussi fort voisins des Trachyptères et des Vogmares. On n'en connaît avec certitude qu'une seule espèce.

Le LACÉPÉDIEN, *Gymnetrus Cepedianus*, Risso, pl. 5, fig. 17, est un beau Poisson de la Méditerranée, où il s'approche des côtes de Nice par les temps calmes, particulièrement vers les mois d'avril et de mai; sa chair, médiocre et peu estimée, est muqueuse; elle se putréfie peu de temps après que l'animal a été tiré hors de l'eau. La taille du Lacépédien est de trois à quatre pieds de longueur, et son poids de dix à douze livres environ. Il est paré des plus belles teintes. Tout son corps, recouvert comme d'une poussière d'argent, est marqué de grandes taches rondes, toutes noires, avec une grande marque de même couleur sur le ventre; les yeux ont un éclat métallique que rehausse la pupille ovale, aussi foncée que du jayet. La dorsale est pourpre, la caudale d'un carmin vif, et les pectorales d'un rose tendre. Il se nourrit de Méduses, de Velelles et de petits Poissons.

Le *Gymnetrus Hawkenii*, sur lequel Bloch (pl. 423) avait établi le genre dont il est question, est une espèce douteuse, ou du moins regardée comme telle par Cuvier. Ce Poisson, pêché dans les mers de Goa, aurait environ trois pieds et demi de longueur, ses nageoires d'un rouge de sang, avec le corps et la queue d'un gris bleuâtre, parsemé de taches noires, assez régulièrement disposées.

GYMNOBALANE. *Gymnobalanus*. BOT. Genre de la famille des Thymélées, établi par Nees d'Hesembéeck, qui lui assigne pour caractères : fleurs dioïques; périanthe divisé en six découpures presque égales, entièrement décidu; les fleurs mâles ont neuf étamines disposées sur trois rangs, et toutes fertiles; leurs filaments sont courts; ceux de la troisième rangée ont à leur base dorsale des glandules géminées, subglobuleuses et sessiles, ceux des deux autres rangs en sont dépourvus; les anthères sont à quatre loges superposées par paires et déhiscentes par des valvules ascendantes; les six extérieures sont introrses et les trois intérieures extrorses; style allongé; ovaire stérile; les fleurs femelles ont neuf étamines stériles, un ovaire uniloculaire et uniovulé, un style court, un stigmate discoïdeo-ombiliqué, une baie monosperme, imposée sur un pédicelle épais. Les Gymnobalanes sont des arbres des contrées tropicales de l'Amérique; leurs feuilles sont alternes et veinées; les fleurs sont réunies en petits thyrses axillaires, en forme d'épis dans les femelles.

GYMNOCARIE. *Gymnocaria*. BOT. C'est encore à Nees d'Hesembéeck que l'on doit la création de ce genre de la famille des Laurinées; mais ce genre n'a point été généralement adopté; Endlicher l'a réuni à son genre *Cryptocaria*.

GYMNOCARPE. BOT. Pour Gymnocarpos. *V*. ce mot.

GYMNOCARPES (FRUITS). *Gymnocarpi*. BOT. Ce mot fait opposition à celui d'Angiocarpes donné par Mirbel aux fruits qui sont couverts par des organes floraux persistants et accrus, comme, par exemple, ceux des Conifères, du Châtaignier, etc.; ce professeur a nommé Gymnocarpes ceux dont la surface n'est masquée par aucun organe étranger. La plupart sont dans ce cas.

GYMNOCARPES. *Gymnocarpii*. (*Champignons*.) BOT. Persoon a donné ce nom au premier ordre de sa méthode des Champignons; les genres nombreux dont il était composé, forment maintenant diverses tribus plus naturelles, sous les noms de Funginées, Clavariées, Pezizées et Trémellinées. Ces tribus et celle des Clathroïdées, dont les genres ont été considérés comme Angiocarpes, constituent la famille des Champignons proprement dits. *V*. ce mot.

Achar, dans sa Méthode de lichénographie, donne le nom de Gymnocarpes (*Gymnocarpa*) aux apothécies du périthécion, qui sont fermées par opposition avec celles qui sont ouvertes et nues, et qu'il nomme Angiocarpes. *V*. LICHENS.

GYMNOCARPON. BOT. Pour Gymnocarpos. *V*. ce mot.

GYMNOCARPOS. BOT. Genre de la famille des Paronychiées d'Auguste Saint-Hilaire, et de la Pentandrie Monogynie, L., établi par Forskahl (*Flor. Ægypt. Arab.*, p. 65, et *Icon.*, tab. 10) et adopté par Jussieu avec les caractères suivants : calice persistant, à cinq

divisions en forme de capuchon, mucronées, colorées intérieurement en violet et diaphanes sur les bords; point de corolle; cinq étamines fertiles alternant avec cinq filets plus courts et stériles; style et stigmate uniques; capsule recouverte par le calice uniloculaire et monosperme. Ce genre a été réuni, mais à tort, au *Trianthema* par Vahl (*Symbol.*, 1, p. 32). On l'avait donc placé dans les Portulacées, quoique Jussieu et Forskahl lui-même eussent indiqué ses affinités avec les Amaranthacées. L'espèce sur laquelle il a été constitué, *Gymnocarpos decandrum*, Forsk., *Trianthema fruticosa*, Vahl, est un arbrisseau diffus, à tiges géniculées, à feuilles opposées, réunies par des stipules, et munies dans chacune de leurs aisselles d'un bourgeon de petites feuilles; les fleurs sont entremêlées de petites bractées et disposées en fascicules, à l'extrémité de tous les rameaux, rarement axillaires. Cette plante croît dans les déserts de l'Arabie, ainsi qu'en Barbarie, dans les environs de Cafsa.

GYMNOCÉPHALE. POIS. *V.* HOLOCENTRE et LUTJAN.

GYMNOCÉPHALE. OIS. Espèce du genre Coracine, dont Geoffroy Saint-Hilaire et Cuvier ont fait le type d'un sous-genre. *V.* CORACINE.

GYMNOCEPHALUS. BOT. (*Mousses.*) Le *Bryum androgynum* d'Hedwig, dont les fleurs mâles sont disposées en petites têtes pédicellées et dégarnies de feuilles, constitue un genre particulier selon Schwægrichen qui l'a nommé *Gymnocephalus*, et lui a réuni le *Bryum conoideum* de Dickson. Bridel, Hooker et Taylor ont fait rentrer ce genre parmi les Brys; mais ces deux derniers auteurs ont conservé comme genre distinct, le *Bryum conoideum*, sous le nom de *Zygodon*, en lui assignant d'autres caractères que ceux du *Gymnocephalus*. Tant de rapports unissent les deux Mousses en question, qu'il sera peut-être nécessaire de les réunir de nouveau, si l'on adopte le *Zygodon* de Hooker et de Taylor. Avant ces auteurs, et même avant Schwægrichen, Palisot-Beauvois avait formé le genre *Orthopyxis* avec le *Bryum androgynum*. *V.* ZYGODON et ORTHOPYXIS.

GYMNOCÈRE. *Gymnocerus*. INS. Coléoptères tétramères; genre de la famille des Longicornes, tribu des Lamiaires, institué par Audinet-Serville qui le caractérise ainsi qu'il suit : antennes glabres, plus longues que le corps dans les mâles; de onze articles : le premier très-gros, renflé en massue à son extrémité, le second court, les suivants grêles, cylindriques, formant brusquement une transition avec le premier, le onzième très-long dans les mâles; palpes assez courtes, le dernier article des maxillaires pointu; mandibules courtes; yeux grands, peu saillants; tête forte; face à peine bombée; yeux grands, peu saillants; corselet unitubereulé latéralement, transversal, avec son disque un peu inégal; écusson court, coupé presque carrément à l'extrémité; élytres courtes, convexes, assez larges, rebordées extérieurement et à la suture, avec leur extrémité arrondie et mutique, leurs angles huméraux saillants et arrondis; pattes fortes : les antérieures un peu plus grandes que les autres dans les mâles; jambes comprimées, sensiblement dilatées vers leur extrémité, les intermédiaires ayant un tubercule au milieu du côté externe; cuisses fortement en massue; tarses antérieurs houppeux dans les mâles.

GYMNOCÈRE A ÉLYTRES SCABRES. *Gymnocerus scabripennis*. Sa longueur est de dix lignes environ; son corps est noir, couvert d'un court duvet fauve; son corselet est rebordé postérieurement, avec une ligne de points peu serrés en avant et près de ce rebord; une élévation longitudinale à la base de chaque élytre, et des tubercules noirs à leur moitié antérieure; cinq côtes élevées dans la moitié postérieure; écusson fauve; antennes et pieds noirs; tarses couverts d'un duvet fauve; poils de la houppe bruns. De Cayenne.

GYMNOCIDIE. *Gymnocidium*. BOT. Necker donne ce nom à des tubercules nus, qui sont quelquefois placés à la base des pédoncules des urnes des Mousses.

GYMNOCLADE. *Gymnocladus*. BOT. Genre de la famille des Légumineuses et de la Diœcie Décandrie, L., établi par Lamarck aux dépens des *Guilandina* de Linné, et ainsi caractérisé : fleurs dioïques ou polygames; calice infundibuliforme, à cinq dents; les mâles ont cinq pétales courts et dix étamines non saillantes, dont quelques-unes sont stériles; dans les femelles, le légume est lisse, oblong, large, comprimé, pulpeux intérieurement; graines globuleuses et osseuses comme celles des *Guilandina*. En constituant ce genre, Lamarck lui a réuni l'*Hyperanthera* de Forskahl, qui en diffère cependant par ses fleurs hermaphrodites, et que l'éloignement de sa patrie et la différence de son climat doivent faire considérer comme un genre distinct.

Le GYMNOCLADE DU CANADA, *Gymnocladus Canadensis*, Lamk. et Michx. (*Flor. Boreal. Amer.*, II, p. 241, tab. 51); *Guilaudina dioica*, L., est un petit arbuste dépourvu d'aiguillons; à feuilles bipinnées, composées de folioles alternes, très-grandes, que les rigueurs de l'hiver font tomber, ce qui dénude le bois au point de le faire paraître mort, d'où le nom vulgaire de Chicot qu'il porte au Canada, et celui de *Gymnocladus* tiré de deux mots grecs qui signifient rameau nu. Les fleurs sont terminales et disposées en épis paniculés.

GYMNOCLINE. BOT. Genre de la famille des Synanthérées, Corymbifères de Jussieu, et de la Syngénésie superflue, L., établi par H. Cassini (Bullet. de la Soc. Phil., décembre 1816) qui l'a ainsi caractérisé : involucre presque hémisphérique, formé de folioles imbriquées, appliquées, oblongues, scarieuses sur les bords; calathide dont le disque est composé de fleurons nombreux, réguliers et hermaphrodites, et la circonférence d'un petit nombre de demi-fleurons disposés sur un seul rang, femelles et ayant leurs corolles en languettes courtes, larges et tridentées au sommet; réceptacle nu et convexe; ovaires oblongs, non comprimés, marqués de côtes et surmontés d'une aigrette courte, membraneuse, entière ou denticulée. Ce genre, formé aux dépens de quelques *Chrysanthemum*, *Pyrethrum* et *Achillea* de certains auteurs, diffère des deux premiers par les corolles de la circonférence en tout semblables à celles des *Achillea*, et de ce dernier genre par son réceptacle nu et par l'aigrette qui surmonte l'ovaire. H. Cassini place ce genre nouveau dans sa tribu des Anthémidées, et y comprend les trois espèces suivantes : 1° *Gymnocline leucocephala*, Cass.; *Chrysanthemum*

*macrophyllum*, Waldst. et Kitaib. Cette belle espèce, cultivée au Jardin des Plantes de Paris sous le nom d'*Achillea sambucifolia*, Desf., a. en effet, le port des *Achillea*; son odeur est très-forte et analogue à celle de certaines espèces d'*Anthemis*. Elle croît naturellement dans les forêts de la Croatie, de l'Esclavonie et du Bannat. 2° *Gymnocline xanthocephala*, Cassini; *Achillea pauciflora*, Lamk., cultivée également au Jardin botanique de Paris; cette espèce exhale, quand on la froisse, une odeur analogue à celle des *Achillea*. Elle habite l'Espagne, ainsi que les contrées orientales du bassin méditerranéen. 3° *Gymnocline Vaillantii*, Cass.; *Achillea pubescens*, L. Cette plante a été placée parmi les Gymnoclines, seulement sur la foi des descriptions; car l'*Achillea pubescens*, L., n'est pas bien connue, et les botanistes ne sont pas très-d'accord à son sujet. Les uns veulent que ce soit une espèce distincte de la précédente, les autres ne la regardent que comme une simple variété. Vaillant en faisait une Matricaire, et Gærtner un *Pyrethrum*. Le professeur De Candolle, dans son *Prodromus*, vol. 5, pl. 58, n'admet point le genre *Gymnocline*, mais il en fait une section de son genre *Pyrethrum*.

GYMNOCORONIDE. *Gymnocoronis*. BOT. Genre de la famille des Synanthérées, tribu des Eupatoriacées, établi par De Candolle dans son *Prodromus*, vol. 5, p. 106, pour quelques plantes nouvelles de la partie méridionale de l'empire du Brésil. Caractères : capitule multiflore, homogame; involucre composé d'une rangée d'écailles acuminées; réceptacle nu; corolle tubuleuse, glabre, non dilatée à la gorge, à lobes courts et connivents; styles rameux, exsertes, en massue; akène comprimé, chauve, nervoso-subanguleux sur le dos. Les Gymnocoronides sont des plantes herbacées, dressées, glabres, à tiges sillonnées inférieurement, à feuilles opposées, pétiolées, oblongues-lancéolées, acuminées et dentées; les capitules sont pédicellés et réunis en corymbe; les fleurs sont blanches.

GYMNODACTYLE. *Gymnodactylus*. REPT. Spix a donné ce nom à un groupe de Sauriens très-voisins des Geckos, mais qui n'ont pas les doigts élargis : ils sont grêles et nus; les ongles, au nombre de cinq, sont rétractiles; la queue est ronde, à stries régulières de petits tubercules. Le GYMNODACTYLE GECKOÏDE, *Gymnodactylus Geckoidee*, Spix, appartient à l'Amérique méridionale.

GYMNODÈRE. OIS. Espèce du genre Coracine dont Cuvier a fait le type d'un sous-genre dans son Règne Animal. *V.* CORACINE.

GYMNODISPERMÉES. *Gymnodispermeæ*. BOT. Plantes qui paraissent offrir deux graines nues; telles sont principalement celles de la famille des Rubiacées, qui appartiennent à l'Europe.

GYMNODISQUE. *Gymnodiscus*. BOT. Genre de la famille des Synanthérées, tribu des Cynarées, formé par Lesson, aux dépens du genre *Othonna* de Linné. Caractères : capitule pluriflore, courtement radié; cinq ou sept fleurons ligulés et femelles à la couronne; cinq fleurons quinquéfides et mâles au disque; involucre composé de cinq à neuf écailles ovales et serrées à leur base; réceptacle nu, akènes très-glabres, obovales ou ovales et lisses. Les Gymnodisques sont des plantes annuelles, simples, glabres, pourvues de feuilles grêles; elles offrent l'apparence des Capselles et des Androsaces. On les trouve au cap de Bonne-Espérance.

GYMNODONTES. POIS. Première famille de l'ordre des Plectognathes, dans la méthode de Cuvier, dont les caractères généraux sont ainsi établis par ce savant (Règne Anim., t. II, p. 145) : au lieu de dents apparentes, les mâchoires sont garnies d'une substance d'ivoire, divisée intérieurement en lames dont l'ensemble représente comme un bec de Perroquet, et qui, pour l'essentiel, sont de véritables dents réunies, se succédant à mesure de la trituration : leurs opercules sont petits; leurs rayons au nombre de cinq de chaque côté, et les uns et les autres fort cachés. Ces Poissons vivent de Crustacés et de Varecs; leur chair est généralement muqueuse et peu estimée; plusieurs même passent pour vénéneux : les genres Diodon, Tétrodon et Mole, composent la famille des Gymnodontes, qui répond à celle des Ostérodermes de quelques ichthyologistes.

GYMNOGASTER. POIS. *V.* VOGMARE.

GYMNOGNATHE. *Gymnognathus*. INS. Coléoptères tétramères; genre institué dans la famille des Rhynchophores par Schoenherr, qui lui assigne pour caractères : antennes médiocres, insérées dans une fossette irrégulière, sur le milieu des côtés de la trompe, droites, composées de onze articles coniques dont les trois derniers, peu distincts, forment une massue comprimée, allongée; trompe peu allongée, inclinée, carénée vers le milieu et en dessus; yeux latéraux, arrondis et entiers; corselet presque conique, marqué d'une strie qui s'élève de la base et se dirige extérieurement de chaque côté; écusson arrondi; élytres allongées, presque linéaires, convexes, chacune d'elles arrondie à l'extrémité. Les trois espèces connues : *Gymnognathus ophiopsis*, *ancora* et *signatus*, sont nouvelles et appartiennent à l'Amérique.

GYMNOGRAMME. *Gymnogramma*. BOT. (*Fougères*.) Desvaux a établi ce genre dans le Magasin des curieux de la nature de Berlin pour 1811. Il y rapporte des plantes que presque tous les auteurs avaient placées parmi les *Hemionitis* et quelques espèces rapportées au genre *Acrostichum*; le caractère qu'il donne au genre *Gymnogramma* est le suivant : capsules insérées le long des nervures simples ou bifurquées de la fronde; tégument nul. Ce caractère ne diffère de celui des *Hemionitis* que par la disposition des fructifications en lignes simples ou bifurquées et non en lignes anastomosées, ce qui dépend évidemment de la distribution des nervures. Or, les caractères déduits de la disposition des nervures, seraient peut-être très-essentiels, mais jusqu'à présent ils n'ont point été employés dans la division des Fougères en genres, et si on l'admet dans ce genre, il faudra de même subdiviser les Polypodes, les Acrostics et plusieurs autres genres dans lesquels les nervures offrent des différences remarquables.

Desvaux rapportait à ce genre les *Hemionitis rufa*, Swartz; *Asplenium tomentosum*, Lamk.; *Hemionitis acrostichoides*, Swartz; *Asplenium filipendulæ-*

*folium*, Du Petit-Thouars; *Acrostichum trifoliatum*, Linn.; *Hemionitis Japonica*, Thunb.; *Grammitis leptophylla*, Swartz; *Hemionitis dealbata*, Willd.; *Acrostichum sulphureum*, Swartz; *Hemionitis aurea*, Willd.; *Hemionitis argentea*, Willd., et quelques espèces nouvelles.

Bernhardi qui s'était beaucoup occupé de la famille des Fougères, paraît avoir formé le même genre lorsqu'il a donné le nom générique de *Gymnopteris* à l'*Hemionitis rufa*, une des espèces, et pour ainsi dire le type du genre *Gymnogramma* de Desvaux, et Bernhardi a sur ce dernier une antériorité évidente, puisque c'est dans le journal de Schrader, de 1801, qu'il a proposé son genre *Gymnopteris*; il serait donc peut-être convenable de conserver ce nom.

GYMNOGYNE. *Gymnogynum*. BOT. (*Lycopodinées*.) L'un des genres que formait Beauvois entre des plantes que la nature, malgré la diversité de leur port, a douées de trop de caractères communs, pour pouvoir être génériquement séparés. *V.* LYCOPODE.

GYMNOGYNES. *Gymnogynæ*. BOT. Ce sont, suivant Raffinesque, des plantes dont l'ovaire est nu.

GYMNOLÈPE. MOLL. Le professeur De Blainville a formé, sous ce nom, un genre de Mollusques cirrhopodes, aux dépens des genres *Cineras* et *Othion* de Leach.

GYMNOLOME. *Gymnoloma*. BOT. Le genre de la famille des Synanthérées, établi par Bellenden-Ker dans le *Botanical Register*, vol. 8, t. 662, a été réuni par le professeur De Candolle au genre Wulffie. *Voyez* ce mot.

GYMNOLOMIE. *Gymnolomia*. BOT. Genre de la famille des Synanthérées, Corymbifères de Jussieu, et de la Syngénésie nécessaire, L., établi par Kunth (*Nova Genera et Spec. Plant. æquin.*, t. IV, p. 217) qui l'a ainsi caractérisé : Involucre presque hémisphérique, formé de plusieurs folioles lâchement imbriquées, lancéolées, membraneuses; réceptacle légèrement convexe, couvert de paillettes linéaires ou lancéolées et scarieuses; fleurons du disque nombreux, tubuleux, hermaphrodites, ceux du centre le plus souvent stériles; fleurons de la circonférence en languettes et neutres; anthères nues à la base, terminées par des appendices ou processus petits, obtus et diaphanes; akènes obovés, ou en forme de cône, un peu comprimés, obscurément tétragones, dépourvus d'aigrettes. L'auteur de ce genre l'a placé dans la section des Hélianthées; il a indiqué ses affinités avec le *Wedelia* de Jacquin et le *Chrysanthellum* de Richard, dont le *Gymnolomia* diffère par ses fleurons du rayon neutres et par ses akènes sans aigrettes. Peut-être doit-on rapporter à ce genre le *Wulffia* de Necker? Les quatre espèces dont ce genre est composé habitent la république de Colombie et le Pérou. Ce sont des plantes herbacées, scabres, hérissées, à feuilles opposées, ovales, entières, crénées et à trois nervures. Leurs fleurs jaunes sont solitaires au sommet de pédoncules très-allongés, presque terminaux et axillaires. Le *Gymnolomia Tenella* et le *Gymnolomia Rudbeckioides* sont figurés (*loc. cit.*, tab. 373 et 374) avec les détails de l'organisation florale.

GYMNOMITRIER. *Gymnomitrium*. BOT. Corda est l'auteur de ce genre de la famille des Hépatiques, et il le caractérise ainsi : involucre des fleurs femelles foliacé, libre ou gamophylle; involucelle nul; coiffe conique, ouverte ou déchirée au sommet, persistante; sporange subglobuleux et quadrivalve. Ce genre paraît devoir se composer d'un assez grand nombre d'espèces; il a été divisé par l'auteur en trois sections qui présentent des limites parfaitement bien établies.

GYMNOMURÈNE. *Gymnomuræna*. POIS. Le genre formé sous ce nom par Lacépède, d'après deux Poissons découverts par Commerson, dans les mers Australes, ne saurait même être séparé comme sous-genre des Murènes. *V.* ce mot.

GYMNONECTES. CRUST. Synonyme de Dénudés, famille de la méthode de Duméril, dans l'ordre des Entomostracés. *V.* DÉNUDÉS.

GYMNONOTE. *Gymnonotus*. POIS. Nom sous lequel est traité le genre Gymnote dans le Dictionnaire des Sciences naturelles. Il paraît sans doute plus exact, mais l'usage ayant consacré l'autre, on doit l'adopter.

GYMNONTHES. BOT. Pour Gymnanthes. *V.* ce mot.

GYMNOPE. *Gymnopus*. BOT. (*Champignons*.) Les mycologistes ont en général désigné par ce nom les espèces de grands Champignons, et particulièrement des genres Agaric et Bolet, dont le pédicule est central et dépourvu de ce collier produit par les restes du tégument qui couvre d'abord le dessous du chapeau. *V.* AGARIC et BOLET.

GYMNOPLEURE. *Gymnopleurus*. INS. Coléoptères Pentamères; ce genre de la famille des Coprophages, a été formé aux dépens des Ateuches, par Illiger qui lui assigne pour caractères : antennes de neuf articles, se terminant en massue feuilletée; chaperon lobé; premier article des palpes labiales dilaté au côté interne, presque triangulaire; une fossette de chaque côté du corselet qui est arrondi; une forte échancrure au côté extérieur des élytres, près de leur base; les quatre jambes postérieures simplement ciliées ou munies de petites épines; dernier article des tarses aussi long ou plus long que les précédents pris ensemble. Ce genre se compose de toutes espèces de l'ancien continent, parmi lesquelles on distingue les *Ateuchus sinuatus*, *pilularius*, *flagellatus*, *Leei*, *kœnigii*, *cupreus*, *profanus*, etc., de Fabricius.

GYMNOPOGON. BOT. Ce genre de la famille des Graminées et de la Polygamie Monœcie, L., a été établi par Palisot-Beauvois (Agrostogr., p. 41, tab. 9, fig. 3), sur l'*Andropogon ambiguum* de Michaux. Nuttall, dans son *Genera of North Amer. Plants*, 1, p. 82, a constitué le même genre sous le nom d'*Anthopogon*. Les botanistes n'ont pas sanctionné ce démembrement du genre *Andropogon*. *V.* ce mot.

GYMNOPOMES. POIS. Duméril a établi sous ce nom, dans sa Zoologie analytique, une famille de Poissons, parmi ses Holobranches abdominaux, qu'il caractérise ainsi : nageoires pectorales réunies; opercules lisses sans écailles; des rayons osseux aux nageoires du dos; mâchoires non prolongées. « Cette famille, dit judicieusement H. Cloquet, qui correspond aux genres Cyprin et Clupée des auteurs, présente beaucoup de difficultés

pour la détermination des espèces, qui sont très-nombreuses, et qui ne se trouvent ainsi réunies que par la peine que les ichthyologistes ont éprouvée, quand ils ont voulu les diviser en genres établis sur des caractères solides et bien tranchés. »

Les genres qui composent cette famille sont, dans l'ordre analytique de Duméril : Hydrangyre, Carpe, Labéon, Cirrhine, Barbeau, Goujon, Tanche, Able, Brème, Stoléphore, Athérine, Buro, Méné, Xystère, Dorsulaire, Serpe, Clupée, Anchois, Clupanodon et Mysta. *V.* tous ces mots, dont plusieurs ont été traités comme sous-genres dans les genres où ils sont respectivement réunis. *V.* aussi Abdominaux.

GYMNOPS. ois. Synonyme de Goulin. *V.* Martin.

GYMNOPSIDES. *Gymnopsis.* bot. Genre de la famille des Synanthérées, tribu des Sénécionides, institué par De Candolle qui lui assigne pour caractères : capitule multiflore, hétérogame; fleurs de la couronne ligulées, disposées sur une seule rangée et neutres; fleurs du disque tubuleuses et hermaphrodites; involucre composé d'un double rang d'écailles dont les extérieures sont subfoliacées et les intérieures serrées; réceptacle plan, convexe ou fortement conique et paléacé; styles du disque rameux et appendiculés; akène couronné par l'aigrette qui est très-courte. Les Gymnopsides, dont une dizaine d'espèces sont décrites, ont toutes pour patrie l'Amérique méridionale. Ces plantes sont herbacées ou sous ligneuses, à feuilles opposées, pétiolées, trinervées et dentées; les capitules sont pédicellés, garnis de fleurs ordinairement jaunes.

GYMNOPTÈRES. *Gymnoptera.* ins. Nom donné par Degéer et Schæffer à tous les insectes à ailes nues, sans étuis ni écailles, et placés dans les ordres des Hyménoptères et des Névroptères de Linné. *V.* ces mots.

GYMNOPTÉRIDE. *Gymnopteris.* bot. (*Fougères.*) Bernhardi a proposé, sous ce nom, un genre particulier de Fougères ayant pour type l'*Hemionitis rufa*, Swartz. Ce genre paraît être le même que celui établi depuis par Desvaux sous le nom de *Gymnogramma;* mais le nom de Bernhardi ayant l'antériorité, devrait être adopté de préférence si le genre l'était. *V.* Gymnogramme.

GYMNOPUS. bot. *V.* Gymnope.

GYMNORHYNQUE. *Gymnorhynchus.* int. Genre de l'ordre des Cestoïdes, ayant pour caractères : le corps aplati, inarticulé, très-long; réceptacle du col subglobuleux; tête munie de deux fossettes bipartites et armée de quatre trompes rétractiles. Il ne renferme encore qu'une espèce que Cuvier a fait connaître sous le nom de *Scolex gigas*. Malgré l'autorité de ce célèbre naturaliste, nous croyons devoir adopter l'opinion de Rudolphi, et nous pensons comme lui que cet animal offre des caractères trop particuliers, pour ne point former un genre distinct. Rudolphi lui a donné le nom de Gymnorhynque rampant, *Gymnorhynchus reptans;* c'est un Ver qui atteint jusqu'à trois pieds de longueur; sa largeur est d'une à deux lignes, sa couleur blanche, à l'exception du réceptacle du col qui est jaunâtre. La tête et les trompes, prises ensemble, ont une ligne et demie de longueur; la première est subtétragone, munie de deux fossettes peu profondes, séparées en deux parties par une petite saillie longitudinale; elle ressemble beaucoup à la tête d'un Bothriocéphale. Du rebord antérieur des fossettes, sortent quatre trompes plus longues que la tête, tétragones, à angles arrondis, couvertes d'une infinité de très-petites papilles rondes. Ces trompes ne sont point armées de crochets, et leur extrémité libre est perforée. Le col est quelquefois plus long que la tête; il se continue avec un réceptacle long de quatre à cinq lignes, large de trois, de figure sphéroïdale ou ovoïde, presque toujours de couleur jaune, et destiné à contenir la tête ou à la faire saillir au dehors, suivant la volonté de l'animal. Le corps est continu en arrière, avec la partie postérieure du réceptacle, et, dans ce point, il est presque toujours contracté; dans le reste de sa longueur, il est à peu près égal, un peu aplati ou presque cylindrique, contracté dans quelques points. Vers son extrémité postérieure, il s'amincit peu à peu, et se termine par une très-petite pointe un peu obtuse, et souvent de couleur jaune. Toute la substance du Gymnorhynque est molle et homogène, coupée ou déchirée par petits fragments; elle ne présente aucune trace d'organes internes ou d'œufs. Ce Ver habite au milieu des chairs de la Castagnole, dont il enveloppe les faisceaux de muscles, depuis la tête jusqu'à la queue. Rudolphi l'a observé à Naples, pendant les mois de juin, de juillet et d'août, dans toutes les Castagnoles qu'il a ouvertes.

Des Entozoaires fort singuliers, paraissant avoir des rapports de forme avec les Gymnorhynques, ont été découverts dans les chairs d'un Hérisson, d'une Musaraigne musquée, etc. On en verra la description à l'article Ver, comme d'un genre douteux.

GYMNOSE. pois. L'espèce d'Holocentre, désignée sous ce nom par Lacépède, paraît, selon Cuvier, être le même que son Bodian à grosse tête.

GYMNOSIPHON. *Gymnosiphon.* bot. Genre de la famille des Cytinées, établi par Blume qui lui donne pour caractères : périanthe pétaloïde, supère, dont le tube est cylindracé, ou ailé ou caréné, et l'orifice divisé en trois segments; étamines au nombre de trois, insérées sur les bords du tube du périanthe, et alternant avec les divisions de son orifice; ovaire uniloculaire, avec trois réceptacles pariétaux; un style trigone; trois stigmates dilatés. Le fruit est une capsule cylindracée, terminée par les vestiges du périanthe, uniloculaire, irrégulièrement déhiscente par le sommet, renfermant un grand nombre de petites semences striées.

Gymnosiphon aphylle. *Gymnosiphon aphyllum*, Blume, *Enum. Pl. Javæ*, p. 29. C'est une plante annuelle, herbacée, faible, à racines fibreuses; à tige subrameuse, dépourvue de feuilles qui sont remplacées par de petites squammes membraneuses; à fleurs bleuâtres, groupées en épi. Cette plante abonde dans les forêts ombragées de la partie occidentale de l'île de Java.

GYMNOSOME. *Gymnosoma.* ins. Diptères; genre de la famille des Muscides, établi par Meigen qui lui assigne pour caractères : antennes longues, atteignant l'épistome, dont le premier article est très-court, les deuxième et troisième d'égale longueur, celui-ci pris-

matiqae; le style, qui est épaissi dans une partie de sa longueur, a son deaxième article un peu allongé; première cellule des ailes postérieures à pétiole assez long. Le type de ce genre est:

Gymnosome arrondi. *Gymnosoma rotundata; Tachina rotundata*, Fab.; *Musca rotundata*, Lin. Le mâle a la face jaunâtre, le front doré, à bande brune; les antennes noires, avec la base du troisième article rougeâtre en dessous; le style fauve, terminé de noir; la thorax noir, à duvet fauve; l'abdomen ferrugineux, transparent, à taches dorsales noires, petites, arrondies, séparées, grandes, triangulaires, contiguës; un point noir dé chaque côté da troisième segment; les pieds noirs, les cuilierons jaunes, les ailes un peu brunâtres, à base jaune. Chez la femelle la face est blanchâtre, les côtés da thorax sont cendrés et les cuillerons blancs. Taille, trois lignes et demie. Europe.

GYMNOSPERISTOMATI. bot. (*Mousses*.) Dans sa première classification des Mousses, Bridel avait ainsi nommé la seconde classe de cette famille, qai comprenait les genres *Sphognum*, *Anyctangium*, *Gymnostomum* et *Anodontium*. Le même aateur a publié ane noavelle classification qui rompt les groupes formés dans la première. *V*. Mousses.

GYMNOSPERME. *Gymnosperma*. bot. Genre de la famille des Synanthérées, tribu des Astéroïdées, établi par Lesson qui lui assigne pour caractères: capitule pauciflore et subradié; fleurs de la couronne aa nombre de trois à cinq, disposées sur un seul rang, femelles, très-étroites, à languette très-courte, quelquefois presque nulle; fleurs du disque au nombre de trois à dix, régulières, hermaphrodites ou stériles; réceptacle rétréci et nu; involucre oblong, formé d'écailles coriaces, imbriqaées et serrées; akènes un peu comprimés et entièrement chauves. Les Gymnospermes sont des sous-arbrisseaux entièrement glabres, à tiges rameuses, à feuilles sessiles, entières, oblongues ou linéaires, aiguës, ponctuées et fort souvent glatineases; les capitules sont oblongs et réunis trois ou plus au sommet des tiges, formant une sorte de corymbe; les fleurs sont jaanes. L'Amérique méridionale est lear patrie.

GYMNOSPERMIE. bot. Linné, considérant comme des graines nues les akènes des Labiées et de plusieurs aatres plantes, a donné le nom de Gynospermie, d'an mot grec qui en est la signification, au premier ordre de la Didynamie.

GYMNOSPHÈRE. *Gymnosphœra*. bot. Ce genre a été ajouté à la famille des Fougères vraies, par le docteur Blume qui en a établi les caractères principaux ainsi qu'il suit: sores presqae arrondis, épars, insérés sur un réceptacle élevé, globuleux, qui prend naissance du miliea de la veine; point d'Indasion. Ce genre est intermédiaire des Chnoophores de Kaulfiua et dea Trichiptérides de Presle; mais il en diffère suffisamment, ainsi que l'on peut s'en assurer par le pea de caractères que nous venons de tracer, pour ne point leur être confondu. Ce nom que lui a imposé Blume est dérivé de γυμνος, nu, et de σφαιρα, globule.

Gymnosphère glabre. *Gymnosphœra glabra*, Bl., *Enum. Pl. Javæ*, p. 242. Fronde bipinnée, à pinnules lancéolées, fortement dentées au sommet, légèrement tronquées à la base, et glabres; découpures obtuses, crénelées. Elle se troave à Java.

Gymnosphère écailleuse. *Gymnosphœra squammulata*, Blum., *loc. cit.*, p. 243. Fronde bipinnée, à pinnules lancéolées, obtusément dentées au sommet, couvertes en partie d'écailles bulleuses, disséminées dans les veines de la face inférieure. Avec la précédente.

GYMNOSPORANGIER. *Gymnosporangium*. botan. (*Urédinées*.) Ce genre, établi par Hedwig, est l'un des plus remarquables de la famille des Urédinées. Son aspect l'éloigne même d'abord de cette famille, mais ses caractères, mieux observés, prouvent qu'on doit l'y ranger. Les plantes qai le composent ressemblent intérieurement à ane Tremelle; elles sont, comme ces Champignons, d'une consistance gélatinease, d'une forme souvent irrégulière; elles sortent de dessous l'épiderme; mais la masse gélatineuse dont elles sont composées, n'est que la base qui sert de sapport à des sporidies pédicellées, divisées en deux loges par une cloison transversale. Ce caractère distingue ce genre des *Podisoma*, que Link en a séparés, et dont la base charnue est formée par la réunion des pédicelles simples et paralièles, qui supportent des sporidies divisées en plusieurs cloisons. Le genre *Gymnosporangium* ne renferme conséquemment plus qu'une seule espèce, le *Gymnosporangium juniperinum*, que Linné avait placé dans le genre Tremelle, à cause de la consistance gélatinease qu'il présente. Cette plante est d'une forme irrégulière, plissée, d'un beau jaune. Elle croit sur les rameaux du Genévrier commun et du Genévrier Sabine.

Le *Gymnosporangium fuscum*, DC., et le *Gymnosporangium clavariœforme*, font partie da genre *Podisoma*. *V*. ce mot.

Persoon avait rapporté toutes ces plantes au genre *Puccinia*, dont elles sont en effet assez voisines, puisqu'elles n'en diffèrent que par la consistance gélatineuse et l'adhérence des filaments qui supportent les sporidies.

GYMNOSPORES. *Gymnospori*. bot. Champignons dont les spores sont extérieurs ou à découvert.

GYMNOSTACHYDE. *Gymnostachys*. bot. Genre constitué par R. Brown (*Prodr. Flor. Nov.-Holland.*, 1, p. 337) qui l'a placé dans la seconde section de la famille des Aroïdées, section à laquelle ce savant a donné le nom d'Orontiacées. Il appartient d'ailleurs à la Tétrandrie Monogynia, L., et il offre les caractères suivants: spathe petite, carénée; spadice cylindracé, entièrement coavert de fleurs; périanthe à qaatre divisions profondes; quatre étamines insérées à la base de celleci; ovaire renfermant an seal ovale pendant; stigmate sessile, en forme de sphincter; baie bleue, nae, contenant une graine munie d'albumen et d'un embryon renversé.

Le *Gymnostachys anceps*, unique espèce du genre, croît près du port Jackson dans la Nouvelle-Hollande. C'est une plante herbacée, vivace, possédant un port très-particulier. Sa racine est composée de tabercules fusiformes et fasciculés. De ses feuilles radicales, manies da nervares et allongées, comme celles des Graminées, s'élève une hampe nae et dont la forme est au-

guleuse et ancipitée. Les spadices, situés au sommet de la hampe, sont fasciculés, grêles, pédonculés, soutenus chacun par une bractée (spathe) aiguë, carénée, à peine plus longue que le pédoncule.

GYMNOSTÉPHIER. *Gymnostephium*. BOT. Genre de la famille des Synanthérées, tribu des Astéroïdées, établi par Lesson avec les caractères suivants : capitule multiflore, hétérogame, à fleurs de la couronne ligulées, femelles et disposées sur un seul rang ; celles du disque sont tubuleuses, à cinq dents, mâles et stériles; réceptacle nu, aréolé; involucre formé par trois rangées d'écailles imbriquées; akènes de la couronne planocomprimés, sans bec, et un peu pileux; ceux du disque linéaires et laternes; aigrette du disque pourvue de quelques soies plumoso-dentées. Les Gymnostéphiers, dont on compte jusqu'ici trois espèces, appartiennent au cap de Bonne-Espérance; ce sont des plantes herbacées, rameuses, à feuilles alternes, linéaires et très-entières; les capitules sont solitaires, petits et pédonculés; les fleurs de la couronne sont bleues, et celles du disque jaunes. On voit assez souvent des glandules oblongues aux écailles de l'involucre.

GYMNOSTIQUE. *Gymnostichum*. BOT. Genre de la famille des Graminées et de la Triandrie Digynie de Linné, établi par Schreber qui le caractérise de la manière suivante : fleurs disposées en un épi simple, formé d'épillets géminés sur chaque dent de l'axe commun, et dépourvus de glume; chaque épillet contient plusieurs fleurettes composées de deux balles, dont l'extérieure, plus grande et pointue, se termine par une arête; trois étamines à filaments capillaires; un ovaire supérieur à deux styles, se changeant en une graine oblongue, enveloppée dans la balle florale.

GYMNOSTIQUE HÉRISSON. *Gymnostichum Histrix*, Sch. Sa tige est haute de deux pieds environ, terminée par un épi droit, long de quatre à cinq pouces, composé d'épillets géminés à chaque dent de l'axe, munis de très-longues arêtes, dépourvus de paillettes latérales, mais chargés de deux callosités particulières sur leur pédicule propre. Cette espèce est originaire de l'Amérique septentrionale.

GYMNOSTOME. *Gymnostomum*. BOT. (*Mousses*.) Hedwig avait d'abord réuni dans ce genre toutes les Mousses dont l'orifice de l'urne est nue; il en a ensuite séparé lui-même les deux genres *Anyctangium* et *Hedwigia*; mais il a varié sur les caractères qui servent à définir ces deux genres; depuis, on a encore formé aux dépens du genre *Gymnostomum*, les genres *Schistostega* et *Hymenostomum*. Tous ces genres ayant été successivement séparés des *Gymnostomum*, nous allons comparer leurs caractères pour bien fixer celui de ce dernier genre : dans l'*Anyctangium*, la capsule est latérale, et la coiffe se fend de côté; dans les quatre autres, la capsule est terminale; la coiffe est campanulée dans le genre *Hedwigia*, dont Bridel a changé le nom sans raisons suffisantes en *Schistidium*; elle est fendue latéralement dans les genres *Gymnostomum*, *Hymenostomum* et *Schistostega*; enfin dans ce dernier, l'opercule, au lieu d'être entier, est divisé en lanières rayonnantes. Quant aux deux genres Gymnostome et Hyménostome, ils diffèrent à peine, et il est encore douteux si on doit les séparer : dans le premier, l'orifice de la capsule est tout à fait nue; dans l'Hyménostome, au contraire, elle est en partie fermée par une membrane annulaire, entière, plus ou moins large; dans quelques espèces même qui forment le genre Hyménostome proprement dit, cette membrane couvre entièrement l'orifice de la capsule. Il est cependant bien difficile de séparer les espèces qui ont cette membrane entière, de celles qui l'ont percée à son centre, et ces dernières, de celles dans lesquelles on voit peu à peu cette membrane se réduire à un anneau membraneux très-étroit, qui borde l'orifice de la capsule. Cette membrane, en effet, ne paraît qu'un prolongement de celle qui tapisse intérieurement les parois de la capsule, et qui semble former la columelle. D'après ces considérations, il nous paraît préférable de ne pas séparer le genre Hyménostome du genre Gymnostome, d'autant plus que les espèces de ces deux genres ont les plus grands rapports par leur port et leur aspect. On peut donc caractériser ainsi le genre *Gymnostomum* : capsule terminale; péristome nu ou fermé par une membrane entière, ou percée d'un trou circulaire dans son centre; coiffe fendue latéralement et se détachant obliquement.

On remarque dans ce genre deux sections assez distinctes par leur port. Dans la première, qui est la plus nombreuse en espèces, la tige est simple, très-courte; la soie est assez longue, la capsule petite et lisse; les feuilles sont souvent crispées; toutes les espèces de cette section sont assez petites, et se rapprochent beaucoup par leur port des *Weissia*, tellement même, que sans l'inspection des capsules, il est très-difficile de distinguer le *Gymnostomum microstomum* du *Weissia controversa*. C'est à cette section qu'appartiennent toutes les espèces qui forment le genre *Hymenostomum* de quelques auteurs. La plupart croissent sur la terre ou sur les murs. La seconde section renferme quelques espèces dont la tige est rameuse et assez longue; elles croissent en général dans les montagnes, sur les rochers humides, où elles forment des touffes épaisses et serrées. Tels sont les *Gymnostomum laponicum*, *curvirostrum*. Plusieurs de ces espèces ont la capsule striée.

GYMNOSTRUM. BOT. Necker (*Elem. Botan.*, t. p. 224) a substitué ce nom à celui de *Guapira* donné par Aublet. *V.* GUAPIRA.

GYMNOSTYLE. BOT. Ce genre de la famille des Synanthérées, établi par le professeur Jussieu (Annales du Muséum d'Histoire naturelle), a été réuni par R. Brown au genre *Soliva* de Ruiz et Pavon. Plusieurs botanistes, notamment Kunth (*Nov. Gener. et Spec. Plant. æquin.*, t. IV, p. 302), s'étant conformés à cette décision, on trouvera à ce mot les caractères génériques. *V.* SOLIVA.

GYMNOTE. *Gymnotus*. POIS. Genre de la famille des Anguiformes, dans l'ordre des Malacoptérygiens apodes de Cuvier et des Apodes de Linné, dont toutes les espèces habitent les eaux douces, soit des lacs, soit des fleuves de l'Amérique méridionale, sans que l'on en ait retrouvé aucune dans quelqu'autre partie du monde que ce soit. Ces Poissons ont, comme les Anguilles, les ouïes en

partie fermées par une membrane; mais cette membrane s'ouvre au-devant des pectorales; l'anus est placé fort en avant; l'anale s'étend sous la plus grande partie du corps, et le plus souvent jusqu'à l'extrémité de la queue; mais la dorsale manque entièrement. Les genres Aptéronote et Carape, formés aux dépens des Gymnotes, n'ont été adoptés que comme des sous-genres par Cuvier et la plupart des ichthyologistes. Le genre Notoptère, établi par Lacépède pour le *Gymnotus Notopterus* de Pallas et de Gmelin, doit être renvoyé aux Harengs parmi les Clupes. *V.* NOTOPTÈRE au mot CLUPE.

Le plus connu des Gymnotes, célèbre sous le nom d'Anguille électrique ou trembleuse, et de Torpille de Cayenne ou de Surinam, a été le sujet de beaucoup d'écrits, et l'on en a débité beaucoup de merveilles. C'est au mot POISSONS ÉLECTRIQUES, qui terminera l'article Poissons de ce Dictionnaire, qu'on s'occupera de la singulière propriété qu'on lui attribue, et comparativement avec celle qui singularisa longtemps la Torpille; il ne sera question ici des Gymnotes, que sous le rapport systématique et de classification.

† GYMNOTES VRAIS. Ils sont non-seulement dépourvus de dorsales, mais n'ont même pas de caudale distincte : leur peau paraît dépourvue d'écailles; leurs intestins, plusieurs fois repliés, n'occupent qu'une cavité médiocre dans le corps, et sont munis de nombreux cœcums; ils ont deux vessies aériennes dont l'une, cylindrique et allongée, s'étend beaucoup en arrière, dans un sinus de la cavité abdominale; l'autre, ovale et bilobée, de substance épaisse, occupe le haut de l'abdomen sur l'œsophage.

GYMNOTE ÉLECTRIQUE. *Gymnotus electricus*, Lin., Gmel., *Syst. Nat.* XIII, *pars* 3, p. 1138; Bloch, pl. 156, Encycl. Pois., pl. 84, fig. 25. Si connu par tout ce qu'en a récemment publié Humboldt, et ce qu'en avaient dit Mussenbroëck et Priestley (qui le confondaient avec notre Torpille), Gumilla, Grunou, Hooter, La Condamine, Ingram, Bajon, Gravesand, Allaman, Schilling, Vanderlott, Séba, Bankroft, Willamson, Garden, Walsh, Pringle, Bryant, Collins-Flagy, Sœmmering, Lacépède, etc.; le Gymnote électrique fut observé pour la première fois à Cayenne en 1677 (et non en 1671) par l'astronome Richer. Il est très-commun à la Terre-Ferme, dans les rivières d'Apure, de la Méta et de l'Orénoque. Il en existe une telle quantité dans les environs de Calabozo près d'Urituca, que, selon Humboldt, on a été obligé d'y renoncer à un gué où ces animaux attaquaient les Mules et les Chevaux de monture, et les faisaient noyer en déchargeant leur appareil galvanique dans leurs jambes. Il en a déjà paru de vivants, dans trois occasions, en Europe. En 1778, cent ans (à peu près) après la découverte de Richer, Walsh en observa un individu à Londres; au commencement de 1797, on en transporta un à Stockholm; récemment, on en a vu un à Paris où la multitude des expériences dont il fut l'objet causa promptement sa mort. Soit que ces Poissons dépaysés eussent perdu de leur vigueur, soit que le voyage les ait fatigués, leur effet électrique a paru bien au-dessous de tout ce qu'on en raconte, lorsqu'en liberté ils parcourent les eaux de leur patrie, sous un ciel brûlant, qui développe en eux de grandes forces. Mais l'amour du merveilleux n'a-t-il pas fait un peu exagérer cette puissance qu'on a comparée à celle du carreau fulminant? Est-il bien vrai qu'un Poisson soit capable de tuer sur-le-champ les plus vigoureux Quadrupèdes? Le Gymnote dont il est question, ordinairement long de deux pieds, atteint jusqu'à une toise; sa chair, que plusieurs auteurs ont dit être délicate et savoureuse, est au contraire de médiocre qualité, visqueuse et fétide; aussi les pauvres nègres esclaves sont-ils à peu près les seuls qui la mangent. On ne voit conséquemment pas dans quel dessein les naturels du pays, qui n'en tireraient aucun parti, en feraient de ces grandes pêches dont ils racontent des circonstances merveilleuses. Il n'est pas naturel qu'on force, par exemple, à l'aide de pénibles battues, des troupes de Chevaux à entrer dans les marais où sont les Gymnotes, pour que ces Poissons, se fatiguant à les tuer, demeurent ensuite sans défense contre les Hommes. Que feraient les pêcheurs de leur capture? Ne seraient-ils pas bien mieux payés de leurs peines en prenant les Chevaux mêmes, ne fût-ce que pour en vendre les peaux, dont une seule vaut mieux que tous les Gymnotes ensemble? Quoi qu'il en soit, il y a un peu de poésie à représenter « le formidable Gymnote, cylindrique et serpentiforme, habitant les fleuves immenses qui coulent vers les bords orientaux de l'Amérique méridionale, dans ces régions brûlées par les feux de l'atmosphère et sans cesse humectées par l'eau des mers et des rivières; où la terre est prodigue de végétaux vénéneux et d'animaux nuisibles, impurs habitants des savanes noyées... où quoique le Poisson porte le nom d'Anguille, il se ressent de la nature du climat sous lequel il est destiné à vivre...; attaquant de loin et renversant d'une seule commotion les Hommes et même les Chevaux les plus vigoureux...; d'autant plus redoutable que, doué d'organes de natation très-énergiques, le Gymnote est, dans un espace de temps incalculable, transporté près de sa proie ou loin de ses ennemis, etc., etc... Cet animal vit dans les petits ruisseaux et les mares que l'on trouve çà et là dans les plaines immenses de Vénézuela... » Or, comment, dans les petits ruisseaux, peut-il exercer ses très-énergiques organes natatoires et sa formidable puissance au point où on le prétend? Encore une fois, les merveilles de la nature n'ont pas besoin d'un coloris d'exagération pour provoquer l'admiration des bons esprits : on peut s'en tenir aux faits.

Humboldt, que l'on doit consulter sur l'histoire des Gymnotes (Obs. Zool., p. 49 et suiv.), en décrit une seconde espèce, le *Gymnotus æquilabiatus* (*loc. cit.*, pl. 10, n° 2), qui n'a point de vessie natatoire postérieure, n'atteint guère que trente pouces de longueur, a les mœurs de la précédente, sans jouir de sa propriété galvanique, et se trouve aux environs de Santa-Fé de Bogota.

†† CARAPE. *Carapus*. Ils ont le corps plus comprimé que les vrais Gymnotes, la peau écailleuse et la queue s'amincissant beaucoup en arrière. Le PUTAOL de Lacépède, *Gymnotus fosciatus*, Gmel., *loc. cit.*, p. 1137; *Gymnotus brachyurus*, Bloch, pl. 157, f. 1; — le Carape, Encycl. Pois., pl. 24, fig. 82, n° 2; *Gymnotus macrurus*, Bloch, pl. 157, f. 2; *Gymnotus Carapo*,

Gmel., *loc. cit.*, 1136; — le *Gymnotus albus*, Gmel., *loc. cit.*, p. 1137, Séba, t. III, pl. 32, f. 3; — et le Museau long, Encycl. Pois., pl. 25, fig. 85, *Gymnotus rostratus*, Gmel., *loc. cit.*, p. 1139; Schneider, pl. 106, sont les espèces connues de ce sous-genre.

††† APTÉRONOTE. *Apteronotus*. Ils ont leur anale terminée avant d'arriver au bout de la queue qui porte une nageoire particulière. Sur le dos est un filament charnu, mou, couché dans un sillon creusé jusqu'à l'extrémité de la queue, et retenu dans ce sillon par des filets tendineux qui lui laissent quelque liberté; organisation très-singulière, dit Cuvier, et dont on n'a pu encore deviner l'usage; la tête, oblongue et comprimée, est recouverte d'une peau qui ne laisse voir ni les opercules ni les rayons. Le reste du corps est écailleux; les dents sont en velours et à peine sensibles sur le milieu de chaque mâchoire. Le Passan, Encycl. Pois., pl. 24, fig. 82, n° 3; *Gymnotus albifrons* de Pallas et de Gmelin (*loc. cit.*, p. 1139), représenté par Lacépède (t. II, pl. 4, fig. 3), est la seule espèce connue d'Aptéronote. Elle se trouve à Surinam où elle ne dépasse guère un pied de longueur, et n'a nulle réputation électrique.

GYMNOTES. *Gymnota*. CRUST. Latreille avait établi, sous ce nom, une tribu de l'ordre des Branchiopodes, comprenant les genres Cyclope, Polyphème et Zoé, qui sont compris (Règne Anim. de Cuv.) dans la section des Lophiropes. *V.* ce mot et BRANCHIOPODES.

GYMNOTÉTRASPERME. BOT. C'est le nom que Boerhaave donnait au fruit des Labiées et des Borraginées.

GYMNOTHORAX. POIS. *V.* MURÈNE.

GYMNOTRICE. *Gymnotrix*. BOT. Genre de la famille des Graminées et de la Triandrie Digynie, L., établi par Palisot-Beauvois (Agrostogr., p. 59, tab. 18, f. 6) et adopté par Kunth (*Nov. Gener. et Spec. Plant. æquin.*, t. I, p. 112) qui l'a ainsi caractérisé : épillets biflores, solitaires, entourés d'un involucre composé de soies nombreuses et caduc; la fleur supérieure hermaphrodite, l'inférieure neutre; lépicène à deux valves membraneuses et mutiques; valves de la glume mutiques, au nombre de deux dans la fleur hermaphrodite, unique dans la fleur stérile; deux écailles hypogynes; trois étamines; deux styles à stigmates plumeux. L'axe des fleurs n'est pas articulé; il porte des épis solitaires ou ternés. Ce genre est formé aux dépens du *Pennisetum* de Richard, et se compose de trois espèces dont la principale, *Gymnotrix Thuarii*, est indigène des îles Maurice et Mascareigne. Les deux autres espèces ajoutées à ce genre par Kunth (*loc. cit.*) habitent le Mexique et le Pérou. Il les a décrites sous le nom de *Gymnotrix crinita* et de *Gymnotrix tristachya*.

GYMNOTRION. BOT. Ce genre, établi par Corda, dans la famille des Jungermaines, a été fondu par Dumortier, dans son genre MNIOPSIDE. *V.* ce mot.

GYMNOTUS. POIS. *V.* GYMNOTE.

GYMNURA. POIS. Van-Hasselt, naturaliste hollandais, propose sous ce nom, l'établissement d'un genre nouveau pour le *Raja micrura* de Schneider. Valenciennes pense qu'il ne saurait être adopté. *V.* RAIE.

GYMNURE. *Gymnura*. MAM. Le genre que Vigors et Horsfield ont établi sous ce nom, dans la famille des Carnassiers, paraît se rapprocher des Cladobates, par ses dents, et des Musaraignes par son museau pointu et sa queue écailleuse; il a cinq doigts onguiculés à tous les pieds, et des soies assez rudes sortant d'un poil laineux. *V.* Zool. Journ., III, pl. 8.

GYMNUSE. *Gymnusa*. INS. Coléoptères pentamères; genre de la famille des Brachélytres, tribu des Microcéphales, formé par Kursten aux dépens du genre Aléochare de Gravenhorst, avec les caractères distinctifs suivants : mandibules égales, allongées, cornées intérieurement, dentelées et terminées par un crochet; palpes labiales sétacées, composées de trois articles dont le premier très-long et les deux autres petits; languette bifide, avec les segments avancés, allongés, sétacés, égaux aux palpes; point de paraglosses; tête petite, en partie cachée par le corselet qui est large et cordiforme; antennes en fuseau, plus épaisses au sommet; cinq articles à tous les tarses, le premier des postérieurs le plus long. Ce genre ne présente encore qu'une espèce, *Gymnusa brevicollis*; *Aleochara cornivora seu excusa*, Gravenh.; *Staphylinus brevicollis*, Payk. Il est long de deux lignes et demie, noir, avec le premier article des antennes et les tarses testacés. Des environs de Berlin.

GYNANDRIE. *Gynandria*. BOT. Vingtième classe du système sexuel de Linné, qui renferme les végétaux dont les étamines et les pistils sont soudés ensemble et forment un même corps. Linné l'a divisée en sept ordres, selon le nombre des étamines, savoir : 1° Gynandrie Diandrie; 2° Gynandrie Triandrie; 3° Gynandrie Tétrandrie; 4° Gynandrie Pentandrie; 5° Gynandrie Hexandrie; 6° Gynandrie Décandrie; 7° Gynandrie Polyandrie.

Plusieurs de ces ordres doivent être supprimés, parce que les genres qui y ont été rapportés appartiennent à d'autres classes. *V.* SYSTÈME SEXUEL.

GYNANDROMORPHE. *Gynandromorphus*. INS. Coléoptères Pentamères; genre de la famille des Carnassiers et de la tribu des Harpalieus, institué par Dejean qui lui assigne pour caractères : antennes filiformes; palpes labiales terminées par un article cylindrique, un peu ovalaire et tronqué; lèvre supérieure un peu plus large que longue et sans échancrure en avant; une échancrure profonde au menton, mais sans apparence de dent au milieu; corselet et élytres aplatis; tarses antérieurs courts, les intermédiaires plus étroits et composés d'articles égaux; les femelles ont le premier article des tarses antérieurs fort dilaté. On ne connaît encore qu'une seule espèce de ce genre : GYNANDROMORPHE D'ÉTRURIE, *Gynandromorphus Etruscus*, Sch. Il a la première moitié des élytres et les pattes rougeâtres; sa tête est noire ainsi que son corselet et le dessous du corps; la dernière moitié des élytres est d'un vert bleuâtre, avec les bords rougeâtres; les antennes sont brunes, ferrugineuses à leur base; des stries sur les élytres; de très-petits points sur tout le corps. Taille, cinq lignes.

GYNANDROPE. *Gynandropus*. INS. Coléoptères pentamères; ce genre de la famille des Carnassiers, tribu des Harpaliens, a été établi par Dejean pour un insecte de l'Amérique du nord, qui lui a offert pour caractères génériques : lèvre supérieure petite et sans échancrure;

menton dépourvu de dent; palpes terminées par un article cylindrique; corselet plus large que long, un peu plus étroit en arrière, avec les angles postérieurs obtus; élytres ovalaires; articles des tarses antérieurs larges et dilatés dans les mâles, petits dans les femelles à l'exception du premier; ceux des tarses intermédiaires sont cylindriques et égaux.

GYNANDROPE D'AMÉRIQUE. *Gynandropns Americanus*, Dej. Sa couleur est le noir luisant en dessus, le brun en dessous; ses palpes, ses antennes et ses pattes sont d'un jaune rougeâtre; sa tête et son corselet sont lisses; ses élytres sont allongées, arrondies au bout, finement ponctuées et striées. Taille, trois lignes. On le trouve aux États-Unis.

GYNANDROPSIDE. *Gynandropsis*. BOT. Genre de la famille des Capparidées, établi aux dépens du *Cleome* de Linné par le professeur De Candolle (*Prodr. Syst. nat.*, t. 1, p. 237) qui l'a ainsi caractérisé : calice à quatre sépales étalés; corolle de quatre pétales; torus allongé; six étamines monadelphes autour de ce torus, et libres à son sommet; silique portée dans le calice sur un pédicelle placé au sommet du torus. Ce genre se compose de neuf espèces indigènes des climats équatoriaux de l'Amérique méridionale et de l'Afrique. On distingue parmi elles les *Gynandropsis sessifolia* et *triphylla*, qui étaient le *Cleome triphylla*, L., le *Gynandropsis pentaphylla* et le *Gynandropsis speciosa*. Cette dernière plante a été figurée et décrite par Kunth (*Nov. Gener. et Spec. Plant. æquin.*, t. v, p. 84, tab. 436).

GYNÉCANTHE. BOT. Synonyme de Bryone.

GYNEHETERIA. BOT. Et non *Gynhateria*. Ce genre de la famille des Synanthérées, Corymbifères de Jussieu, établi par Willdenow, est le même que le *Tessaria* de Ruiz et Pavon, réuni par Kunth au *Conyza* de Lioné. *V.* TESSARIX et CONYZE.

GYNÈME. *Gynema*. BOT. Genre de la famille des Synanthérées, Corymbifères de Jussieu, et de la Syngénésie superflue, L., proposé par Raffinesque-Smaltz (*Flora Ludoviciana*, New-York, 1817), et composé de trois plantes que H. Cassini soupçonne n'être pas congénères. La première, *Gynema balsamica*, Raffin., croît dans les forêts de la Louisiane, où les sauvages la considèrent comme un puissant remède stomachique et sudorifique. C'est une belle plante dont l'odeur est fortement aromatique, et qui a de l'analogie avec le *Conyza camphorata*. D'après la description très-imparfaite de cette plante, H. Cassini a lieu de croire qu'elle doit appartenir au genre *Pluchea* qu'il a proposé dans le Bulletin de la Société Philomatique de février 1817. Les deux autres plantes, *Gynema argentea* et *Gynema microcephala*, croissent aussi dans la Louisiane. Elles doivent être rapportées au genre *Gnaphalium*, selon Cassini. Il règne encore beaucoup d'obscurité sur le genre *Gynema*, ce qui empêche d'en exposer les caractères.

GYNÉRIER. *Gynerium*. BOT. Genre de la famille des Graminées et de la Diœcie Triandrie, L., établi par Humboldt et Bonpland (Plantes équinoxiales, t. II, p. 112, tab. 115) qui l'ont ainsi caractérisé : épillets biflores, les mâles et les femelles sur des individus séparés; lépicène à deux valves; glume aussi à deux valves subulées, l'inférieure ornée à la base de poils très-longs; écailles hypogynes nulles? deux étamines; deux styles surmontés de stigmates en goupillon. Ce genre a beaucoup de rapports avec l'*Arundo*, dont il diffère essentiellement par ses fleurs dioïques. Le *Gynerium saccharoides*, Humb. et Bonpl., est une belle plante qui acquiert jusqu'à six mètres de hauteur, dont les chaumes, d'un diamètre très-considérable, portent des feuilles très-longues et garnies sur les bords de dents épineuses. Les fleurs sont disposées en panicules touffues et très-rameuses. Cette belle Graminée croît dans les lieux humides près de Cumana, dans la Guiane et à Saint-Domingue. Elle a été nommée *Arundo sagittata* par Persoon, et *Gynerium sagittatum* par Palisot-Beauvois.

GYNESTE. *Gynestum*. BOT. Ce nouveau genre, de la famille des Palmiers, a été constitué par Poiteau (Mém. du Mus., 5e cahier de la 5e année) et ainsi caractérisé : fleurs dioïques ou rarement monoïques sur des régimes distincts; une spathe monophylle existe à la base du spadice qui est simple ou rameux. Dans les fleurs mâles, le calice offre trois divisions profondes; la corolle est trifide, tubuleuse; six étamines dont les filets sont monadelphes à la base, libres, divergents et réfléchis au sommet, portant des anthères sagittées, à lobes très-écartés. Dans les fleurs femelles, le calice et la corolle ressemblent à ceux des mâles, mais ils sont un peu plus grands; un phycostème tubuleux, cylindrique, plus long que la corolle, et que l'on considère comme le représentant des étamines, entoure l'ovaire à la base duquel naît le style; celui-ci fait saillie hors du phycostème et porte trois stigmates aigus et en crochet. Le fruit est un petit drupe globuleux ou ové, crustacé, lisse, légèrement charnu à l'extérieur, et uniloculaire. L'embryon est placé à la base de la graine. Ce genre a été réuni au *Geonoma* de Willdenow par Martius (*Gener. Fam. Palm.*, p. 15); mais l'incertitude des caractères assignés à ce dernier genre, nous empêche d'adopter une semblable réunion. *V.* GEONOMA. Poiteau a décrit et figuré avec soin (*loc. cit.*, tab. 1, 2, 3, 4 et 5) cinq espèces de Gynestes, toutes indigènes de la Guiane, et principalement des bords de la Mana. Les Gynestes, auxquels les habitants donnent le nom de WULAIES, pullulent du pied et croissent dans les lieux frais, à l'ombre des grands arbres. Leurs fruits sont trop petits pour être mangés. On fait avec leurs tiges, des cannes, des baguettes et des lattes plus ou moins solides. Les feuilles des *Gynestum baculiferum* et *Gynestum acaule*, remarquables par leurs extrémités bifides ou fourchues, servent à faire d'excellentes couvertures pour les carbets. Quelques-uns de ces Palmiers sont de véritables nains dans leur famille; il en est (*Gynestum strictum* et *Gynestum acaule*) qui n'ont pas plus de huit décimètres de hauteur, de sorte que c'est une chose curieuse, que de voir dans les herbiers un de ces Palmiers tout entier avec ses feuilles fourchues et ses racines proportionnellement plus grosses que celles des grandes espèces.

GYNETERIA ET GYNHETRIA. BOT. Pour *Gyneheteria*. *V.* ce mot.

GYNICIDA. BOT. Le genre *Mesembryanthemum* de Linné ayant été subdivisé par Necker (*Elem. Botan.*, 2, p. 81), le nom de *Gynicida* a été donné à l'une des subdivisions.

GYNIZE. *Gynizus*. BOT. Le professeur Richard père (*de Orch. Europæis*, p. 10) a proposé ce nom pour désigner la principale partie du stigmate des Orchidées, qui est placée à la face antérieure du gynostème, et formée d'un tissu glanduleux qui sécrète une humeur visqueuse. *V.* ORCHIDÉES.

GYNOBASE. *Gynobasis*. BOT. Le professeur De Candolle a donné ce nom à la base du style qui, dans certains ovaires multiloculaires et monostyles, transmet la fécondation aux ovules renfermés dans les loges qui lui sont adhérentes. Les Ochnacées présentent très-manifestement cet organe. Auguste de Saint-Hilaire, dans son premier Mémoire sur le Gynobase (Mém. du Mus., t. x, p. 129) le regarde comme une dépression très-considérable de l'axe central. Indépendamment des Ochnacées, où on le trouve constamment, quelques espèces éparses dans les familles des Malpighiacées, des Malvacées et des Sapiodacées, l'offrent aussi, tandis que les Simaroubées, où on l'avait indiqué, ne possèdent qu'un Gynophore surmonté de plusieurs ovaires munis chacun d'un style. La présence du Gynobase ne peut donc, aux yeux d'Auguste Saint-Hilaire, avoir assez d'importance pour servir à former une des divisions présumées de la treizième classe de Jussieu.

GYNOBASIQUE. BOT. Ce nom a été donné par Mirbel au nectaire placé sur le réceptacle, et resserré sous l'ovaire, comme dans les Labiées et les Rutacées, etc. C'est par le même terme que De Candolle a désigné les fruits nommés Cénobions par Mirbel. *V.* ce mot.

GYNOCARDIE. *Gynocardia*. BOT. Genre de la Diœcie Polyandrie, L., établi par Roxburgh (*Coromand.*, vol. 4, p. 95) qui a ainsi fixé ses caractères essentiels: fleurs dioïques; les mâles ont un calice à quatre ou cinq lobes, et une corolle à cinq pétales insérés, ainsi que les filets des étamines qui sont nombreuses, sur le réceptacle, et munis à leur base d'écailles ciliées, moitié moins grandes qu'eux, et ressemblant à de petits pétales (nectaires, L.). Les fleurs femelles sont un peu plus grandes que les mâles, et composées comme elles d'un calice, d'une corolle et de cinq nectaires. L'ovaire, entouré de neuf ou dix filets pinnatifides, et velus au sommet, est supère et surmonté de cinq stigmates presque sessiles, sagittés en cœur; il est uniloculaire, et contient des ovules nombreux, attachés à cinq placentas intervalvaires. Le fruit est une baie inoculaire, remplie de plusieurs graines, dont l'embryon est pourvu d'albumen; la radicule a des directions variées. L'auteur de ce genre a indiqué ses affinités avec les Capparidées de Jussieu; mais les singuliers caractères qu'offrent les enveloppes florales et la structure des graines, s'opposent à ce rapprochement. Aussi ne le trouve-t-on pas compris dans la famille des Capparidées qui fait partie du premier volume du *Prodromus* publié par le professeur De Candolle.

Le *Gynocardia odorata*, Roxb., *loc. cit.*, tab. 299, est un arbre à peu près grand comme notre Sycomore (*Acer Pseudo-Platanus*). Il croît dans les Indes-Orientales, district de Sillet. Les habitants emploient ses graines, qu'ils nomment *Choulmougri* et *Petarcurrah*, contre les affections de la peau, en les faisant cuire avec du beurre, et frottant de cette sorte d'onguent les parties malades.

GYNOCÉPHALE. *Gynocephalum*. BOT. Genre de la famille des Urticées, établi par le docteur Blume qui lui donne pour caractères: fleurs dioïques, réunies en capitules serrés; les mâles ont le calice divisé en quatre parties; quatre étamines à longs filaments; un rudiment de pistil; les fleurs femelles ont le calice tubuleux, subquadrifide; l'ovaire cylindrique, uniovulé; le style court, semi-bifide; le fruit consiste en drupes ou baies serrées l'une contre l'autre, anguleuses, renfermant un noyau rugueux, monosperme; le test est fragile, l'embryon exalbumineux, les cotylédons grands et repliés, la radicule courte et supère.

GYNOCÉPHALE A GRANDES FEUILLES. *Gynocephalum macrophyllum*, Blume, *in Bydrag. Ind.*, p. 483. C'est un arbuste grimpant, à feuilles alternes, cordées et très-entières; à fleurs femelles insérées sur des réceptacles globuleux; à fleurs mâles rassemblées en capitules spicato-paniculés. On trouve cet arbrisseau dans les forêts vierges et montueuses de l'île de Java.

GYNOCHTODE. *Gynochtodes*. BOT. Genre de la famille des Rubiacées, institué par le docteur Blume pour un petit arbrisseau qu'il a observé dans les lieux incultes de l'île de Java; caractères: calice court, très-entier; corolle divisée en quatre ou cinq parties velues intérieurement, conniventes à leur base, étalées supérieurement, avec un onglet plus épais à leur sommet; quatre à cinq étamines incluses, insérées à la base de la corolle; style assez court; stigmate bifide, verruqueux; le fruit est un drupe globuleux, en forme de baie, ombiliqué, à quatre loges renfermant chacune un nucule monosperme, triangulaire, recouvert d'un arille papyracé; embryon albumineux et dressé. Ce genre a quelque analogie avec le *Nonotelia*.

GYNOCHTODE CORIACE. *Gynochtodes coriacea*, Blume, *in Bydrag. Ind.*, p. 993. C'est un arbuste grimpant, à feuilles opposées, oblongues, coriaces et glabres; à fleurs en bouquets axillaires.

GYNOCIDION. *Gynocidium*. BOT. Necker a donné ce nom à un petit renflement qui se trouve à la base de la soie des Mousses.

GYNOON. BOT. Genre de la famille des Euphorbiacées et de la Monœcie Triandrie, L. Ses fleurs sont monoïques; dans les mâles, on observe un calice quinquépartite, trois étamines dont les filets courts, soudés inférieurement, libres plus haut, portant les anthères adnées à leur face externe, un peu au dessous de leur sommet. Les fleurs femelles présentent dans un calice à six divisions, un pistil dont l'ovaire globuleux, marqué de six sillons, renferme trois loges contenant chacune deux ovules, et dont les stigmates sont très-remarquables par leur forme: c'est celle d'un segment d'ovoïde; et ces trois stigmates, soudés entre eux dans le commencement de la floraison, constituent une masse unique deux fois plus considérable que l'ovaire, et qu'on prendrait facilement pour lui. Le fruit n'est pas connu.

A. De Jussieu a établi ce genre (*de Euphorb. Tentamen*, p. 18, tab. 3-9) d'après une plante originaire de l'île de Ceylan. Sa tige est ligneuse; ses feuilles sont alternes, munies de deux stipules, entières, coriaces, glabres; ses fleurs disposées en faisceaux axillaires, qu'accompagnent plusieurs bractées, et qui renferment quelques femelles entremêlées avec des mâles en plus grand nombre.

GYNOPACHYDE. *Gynopachys*. BOT. Blume a institué ce genre dans la famille des Rubiacées pour quelques arbustes grimpants qu'il a découverts dans l'île de Java; il le caractérise de la manière suivante : calice décidu, avec son limbe turbiné, presque entier; tube de la corolle court; sa gorge soyeuse; son limbe divisé en cinq lobes étalés; cinq étamines insérées sur l'orifice du tube; filaments courts; anthères linéaires, exertes, un peu penchées; ovaire infère, recouvert d'un disque nectarifère; style court; stigmate épais, presque bilobé, exserte; le fruit consiste en une baie globuleuse, bossue et couronnée circulairement par la base du calice; elle est à deux loges polyspermes; le réceptacle est membranaceo-stipité, un peu charnu, transversalement lamellé; les graines sont comprimées. Ce genre est voisin des *Pomatio* et *Posoqueria*, mais il se distingue de l'un et de l'autre par son calice entier et par le tube raccourci de sa corolle. Les espèces qui le constituent sont des arbustes grimpants, à feuilles opposées et distiques, accompagnées de stipules géminées; les fleurs sont réunies en corymbes ou en cymes serrées et unilatérales. Blume décrit dans son *Bydrag. Ind.*, p. 984, trois espèces de ce genre; il les nomme *Gynopachys acuminata*, *Gynopachys tomentosa* et *Gynopachis corymbosa*. Toutes trois croissent dans les forêts de la partie occidentale de l'île de Java.

GYNOPHORE. *Gynophorum*. BOT. Sorte de support qui s'élève du fond du réceptacle et soutient le pistil. Link l'a aussi nommé Carpophore (*Carpophorum*). Le Thécaphore (*Thecophorum*, Ehr., *Basigynium*, Rich.), et le Polyphore (*Polyphorum*, Rich.), sont des modifications de cet organe qui ne supporte qu'un ovaire dans le premier cas, et en porte au contraire plusieurs dans le second. On a proposé de restreindre le mot de Gynophore à la partie saillante du réceptacle, qui ne soutient que le pistil; mais dans certaines plantes (*Cleome*, *Passiflora*, *Silene*), ce prolongement porte également les étamines et la corolle; il est vrai qu'on a proposé d'imposer des noms particuliers, comme ceux d'Anthophore, de Gonophore, de Torus, de Podogyne, etc., aux supports intérieurs des organes floraux. Mais Auguste de Saint-Hilaire (Mém. du Muséum, t. x, p. 129) s'est élevé contre cette abusive multiplication des termes, et a prouvé que les diverses expressions par lesquelles on a voulu désigner plus exactement les différentes variations du Gynophore, n'indiquaient toujours qu'une saillie plus ou moins grande du réceptacle de la fleur.

GYNOPHOROIDE. *Gynophoroidens*. BOT. C'est-à-dire élevé comme un Gynophore. Mirbel applique cette épithète au nectaire dans le *Corchorus hirsutus*, etc.

GYNOPLEURA. BOT. Nom donné par Cavanilles (*Icon. rar.*, p. 52, tab. 375) à un genre décrit antérieurement par Ruiz et Pavon, sous le nom de *Malesherbia*. *V*. ce mot.

GYNOPLISTIE. *Gynoplistia*. INS. Diptères; genre de Némocères, établi par Westwood qui lui assigne pour caractères : antennes filiformes et pectinées dans les deux sexes, composées de dix-huit articles dans les mâles et de dix-sept dans les femelles; palpes assez longues, arquées, composées de cinq articles dont le dernier noduleux et comme frangé; ailes réticulées, écartées. La GYNOPLISTIE BLEUE, *Gynoplistia cyanea*, Westw., a le corps noir, avec des reflets brillants, bleus et purpurins sur l'abdomen; les pattes sont obscures à leur base; les nervures des ailes sont brunes, avec deux taches de la même couleur près de la côte. Elle habite la Nouvelle-Hollande. La GYNOPLISTIA CORNUE, *Gynoplistia vilis*, du même auteur et venant des mêmes contrées, ainsi que la GYNOPLISTIA VARIÉE, *Gynoplistia bella*, Walk., sont les deux autres espèces connues de ce genre; celle-ci appartient à l'Amérique septentrionale.

GYNOPOGON. BOT. Genre de la famille des Apocynées et de la Pentandrie Digynie, L., établi par Forster (*Gener.* 36, et *Prodrom.* 19), et présentant les caractères essentiels suivants : calice fort petit, à cinq divisions; corolle hypocratériforme, nue à son orifice; cinq étamines non saillantes; deux ovaires surmontés de deux styles presque connivents et de stigmates obtus; deux drupes pédicellés, dont un avorte souvent, renfermant un grand nombre de graines qui n'achèvent pas leur maturité, à l'exception d'une seule; cette graine est munie d'un albumen corné et d'un embryon dressé ou légèrement courbé. Robert Brown (*Prodr. Flor. Nov.-Holland.*, p. 471) a changé le nom de ce genre en celui d'*Alyxia*; il en a décrit cinq espèces toutes originaires de la Nouvelle-Hollande. Ce sont des arbrisseaux glabres, lactescents, garnis de feuilles opposées ou verticillées, coriaces et toujours vertes. Leurs fleurs sont axillaires ou terminales, blanches, souvent odorantes et quelquefois disposées en épis. Forster en avait mentionné trois espèces sous les noms de *Gynopogon stellatum*, *Gynopogon Alyxia*, *Gynopogon scandens*, qu'il avait recueillies dans les îles de la Société et des Amis.

GYNOSTÈME. *Gynostemium*. BOT. C'est le nom que le professeur Richard donne à cette partie de la fleur des Orchidées qui porte les étamines et le stigmate, et que les auteurs désignent communément sous le nom de Colonne, *Columna*. *V*. ORCHIDÉES.

GYNOTROCHE. *Gynotroches*. BOT. Genre de la famille des Guttifères, de l'Octandrie Monogynie de Linné, institué par le docteur Blume pour une plante qu'il a récemment observée à Java. Caractères : calice persistant, à quatre divisions; corolle composée de quatre pétales dont les bords sont frangés; disque hypogyne, dont les bords servent d'attache aux huit étamines; ovaire à quatre ou six loges renfermant chacune trois ovules; style filiforme; stigmate peltato-radié. Le fruit est une baie globuleuse, pulpeuse, à quatre ou six loges. Les semences sont comprimées, attachées à l'axe et ordinairement solitaires dans chaque loge par l'avortement des deux autres ovules.

GYNOTROCHE AXILLAIRE. *Gynotroches axillaris*,

Blume, Bydrag., p. 219. C'est un arbre élevé, à feuilles opposées, elliptiques-oblongues, aiguës aux deux extrémités, coriaces; les fleurs sont axillaires en bouquets, portées chacune sur un pédoncule et serrées les unes contre les autres. Dans les forêts les plus élevées de l'île de Java.

GYNOXYDE. *Gynoxys.* BOT. Cassini a proposé, sous ce nom, l'établissement d'un genre nouveau aux dépens du *Jacobœa;* il ne différerait essentiellement de celui ci que parce que les stigmatophores, au lieu d'être tronqués au sommet, sont surmontés d'un appendice collectifère. Ce petit caractère serait sans doute insuffisant, s'il ne se trouvait pas lié à un port très-remarquable et fort différent de celui des autres *Jacobœa*. En effet on peut attribuer au genre *Gynoxys* les *Senecio laurifolius, sacchnroides, fuliginosus, pulchellus* et *buxifolius* de Kunth, qui sont de petits arbres à feuilles opposées, pétiolées, entières, coriaces, glabres en dessus, tomenteuses en dessous, à calathides corymbées.

Cassini donne comme type de son genre le GYNOXYDE A FEUILLES EN COEUR, *Gynoxys cordifolia.* Il a les feuilles pétiolées et à dents arrondies, les calathides radiées et disposées en corymbe, le disque multiflore, régulariflore, androgyniflore; la couronne unisériée, pauciflore, liguliflore, féminiflore; le réceptacle glabre, inférieur aux fleurs du disque, formé d'écailles égales, disposées sur un seul rang, contiguës, appliquées, oblongues, aiguës, subfoliacées, et de quelques squammules surnuméraires, ovales; le clinanthe plan, alvéolé, à cloisons basses, membraneuses, irrégulièrement découpées; les ovaires cylindracés et hispidules; l'aigrette composée de squammellules filiformes, capillaires, à peine barbellulées; le style à deux stigmatophores longs et surmontés chacun d'un appendice très-manifeste, subulé ou plutôt longuement semi-conique, aigu et hispide.

GYNTEL. OIS. Nom donné à une variété accidentelle de la Linotte. *V.* GROS BEC et GINTEL.

GYNURE. *Gynura.* BOT. Genre de la famille des Synanthérées, tribu des Sénécionides, établi par Cassini qui lui assigne pour caractères : capitule multiflore, homogame; fleurs tubuleuses, à cinq dents; involucre cylindracé, beaucoup plus court que les fleurs, formé d'écailles disposées sur un seul rang, à peu près égales, appliquées, oblongues, foliacées, accompagnées à la base de quelques bractéoles ou écailles surnuméraires; réceptacle plan et fimbrillé; akènes cylindracés, cannelés; aigrette composée de squammules nombreuses, filiformes, à peine barbellulées; corolles purpurines, munies de nervures surnuméraires; styles rameux, surmontés chacun d'un appendice très-long. Ce genre se compose d'une vingtaine d'espèces qui sont des plantes herbacées, vivaces, quelquefois un peu ligneuses à la base des tiges; leurs feuilles sont alternes, ou entières ou dentelées, ou même légèrement lobées; leurs capitules sont réunis en corymbe. Toutes les espèces connues, à l'exception d'une qui est africaine, appartiennent à l'Asie.

GYPAÈTE. *Gypaetea.* OIS. Genre de l'ordre des Rapaces. Caractères : bec long et robuste; mandibule supérieure convexe, arrondie, élevée vers la pointe qui se courbe en crochet; narines ovales, recouvertes de poils roides, dirigés en avant; pieds courts et forts; quatre doigts, les trois antérieurs réunis par une petite membrane, avec l'intermédiaire très-long; ongles faiblement crochus, ceux du doigt intérieur et du pouce plus grands que les autres; première rémige un peu plus courte que la deuxième et la troisième qui sont les plus longues.

Doués de la force et de la noblesse des Aigles, mais partageant avec les Vautours l'habitude de se repaître indifféremment de charognes et de proies vivantes, les Gypaètes pouvaient naturellement prendre place dans la méthode, entre le genre Vautour et le genre Faucon; en effet, l'ensemble de leurs caractères étant mieux connu, les ornithologistes leur ont définitivement assigné cette place. Ces Oiseaux, comme tous les animaux qui ne s'offrent que rarement aux regards de l'homme, et qui sont, en outre, remarquables, soit par une taille gigantesque, soit par une conformation particulière, ont été souvent l'objet des erreurs ou des récits fabuleux du vulgaire : les uns ont raconté qu'ils les avaient vus enlever des Quadrupèdes d'un volume beaucoup supérieur au leur; d'autres ont dit avoir été témoins de combats entre ces Oiseaux et des Hommes, dans lesquels ceux-ci, ayant été vaincus, étaient restés la proie des vainqueurs qui les emportaient dans leurs aires pour les déchirer plus à l'aise et faire à leurs petits une distribution de membres encore palpitants. Ces récits outrés ou absurdes tendent néanmoins à accorder aux Gypaètes une force extraordinaire; les véritables observateurs qui ont été à même d'éclaircir quelques doutes relativement à ces Oiseaux, disent qu'il n'est pas rare de les voir enlever des Moutons, des Chamois ou des Bouquetins, mais ce n'est que sur ces animaux très-jeunes qu'ils fondent; les adultes savent éviter par la ruse et l'agilité l'attaque de ces ennemis redoutables qui, quoi qu'on en dise, ne sont ni assez audacieux ni assez puissants pour venir attaquer l'Homme; du moins l'on n'en connaît aucun exemple authentique.

Les Gypaètes ne vivent point aussi solitaires que les Aigles; ils se réunissent quelquefois trois ou quatre et parcourent ensemble les montagnes, en chassant de compagnie, se jetant tous à la fois, sans se la disputer, sur la proie que l'un d'eux a rencontrée. Ils choisissent, pour établir leur nid, l'anfracture la plus inaccessible du rocher; ce nid, d'une étendue considérable, se compose de bûchettes entrelacées et cimentées, en quelque sorte, par des débris mous et infects de matières putrescibles. La ponte consiste en deux œufs blancs, tachetés de brun, et dont la surface est parsemée d'aspérités. Les parents élèvent leurs petits, les conservent assez longtemps près d'eux et les conduisent à la recherche de leur nourriture.

GYPAÈTE BARBU. *Gypaetea barbatus,* Cuv.; *Vultur barbatus et barbarus,* L., Lath.; *Vultur leucocephalus,* Meyer; *Vultur aureus,* Briss.; *Falco magnus,* Gmel.; *Vultur niger,* Lath.; *Gypaetes melanocephalus,* Meyer; le Gypaète des Alpes de Savigny et le Gypaète d'Afrique ou Niser de Bruce. Tête et partie supérieure du cou d'un blanc sale; deux raies noires : l'une depuis la base du bec jusqu'au-dessus des yeux,

l'autre derrière les yeux jusque sur les oreilles; scapulaires, dos et tectrices alaires d'un brun cendré foncé, avec une raie blanche sur la longueur de chaque plume; rémiges et rectrices cendrées, avec la tige blanche; dessous du cou et parties inférieures d'un roux orangé; queue longue, très-étagée; bec et ongles noirs; pieds bleus; iris orangé. Taille, quatre pieds sept pouces. Les jeunes, suivant l'âge, ont la tête plus ou moins noirâtre, les parties supérieures noirâtres, tachetées de brun clair; les inférieures d'un gris brun, tachetées de blanc. D'Europe, sur les chaînes les plus hautes du Tyrol, des Alpes et des Pyrénées; commun aussi en Égypte.

GYPAËTE CAFFRE. *Falco culturinus*, Lath., Levaill., Ois. d'Afriq., pl. 6. Tout le plumage noir, avec quelques reflets brunâtres sur les ailes; bec jaunâtre; cire bleue; iris brun; pieds jaunâtres; ongles noirs. Taille, trois pieds à trois pieds et demi. D'Afrique.

GYPAGUS. OIS. Synonyme de Zopilote, genre établi par Vieillot pour y placer le roi des Vautours. *V.* CATHARTE.

GIPIDIE. *Gipidia*. MOLL. FOSS. Daman a formé ce genre aux dépens de celui des Anomites de Wahlenberg et des Térébratulites de Schloteim; il lui assigne pour caractères: test à valves inégales, l'une et l'autre convexes, la plus grande est prolongée en une sorte de bec recourbé, marqué, en dessus, d'un canal triangulaire; intérieurement elle est biloculaire par une cloison longitudinale; la valve la plus petite est sensiblement moins recourbée. Une seule espèce, *Gipidia conchidium*, compose jusqu'à ce jour, tout le genre.

GYPOGERANUS. OIS. Synonyme de Messager. *V.* ce mot.

GYPSE. *Gypsum*. GÉOL. Mot consacré pour désigner les diverses variétés de Chaux sulfatée qui se présentent en masses assez considérables dans la nature, pour être considérées par les géognostes comme Roches essentielles, dans la structure des montagnes et de certains terrains. Le Gypse paraît être, dans tous les états où il se trouve, le résultat d'une précipitation chimique, opérée dans le sein d'un liquide qui tenait en dissolution les éléments dont il est composé; il ne paraît jamais avoir été formé, comme beaucoup de Calcaires et les Marnes, par voie de sédiment, après une simple suspension de parties; cette observation peut être faite même sur les couches gypseuses, qui alternent avec de véritables dépôts sédimenteux. Le Gypse est donc toujours plus ou moins visiblement cristallisé. Quoique en général il le soit d'une manière confuse, sa structure est quelquefois lamelleuse; les lames dont il se compose sont tantôt transparentes et nacrées, tantôt d'un blanc opaque ou translucide; d'autres fois il est formé de fibres droites ou ondulées, d'une ténuité extrême, qui imitent la soie; on le désigne alors sous le nom de Gypse fibreux ou soyeux; lorsque le Gypse est compacte ou grenu, on aperçoit toujours dans sa texture la disposition cristallisée de ses molécules. C'est dans cet état qu'il est nommé Albâtre gypseux. La variété appelée niviforme, ne constitue véritablement pas une Roche, elle se présente sous forme de rognons peu volumineux, au milieu des masses gypseuses; c'est la réunion d'une multitude de petites paillettes ou lamelles d'un blanc de neige et nacrées, qui ressemblent à des particules de Talc. Le Gypse grossier ou Pierre à plâtre, est moins pur que les variétés précédentes; il a, plus qu'elles, l'apparence de la Chaux carbonatée en masse, dont il ne peut être souvent distingué au premier aspect, d'autant plus qu'étant souvent mélangé avec cette dernière substance, il fait comme elle effervescence avec les Acides que l'on emploie pour chercher à le reconnaître. Le Gypse grossier affecte plusieurs couleurs : il est presque noir, rouge, bleuâtre, d'un jaune sale ou blanc.

Le Gypse a été déposé à la surface de la terre, à des époques très-différentes, et sa présence caractérise des formations distinctes ou des Terrains particuliers. Il est en couches plus ou moins épaisses, horizontales ou inclinées, qui alternent avec des Marnes argileuses ou calcaires; il accompagne presque toujours les mines de Sel Gemme et les sources d'eau salée; le Mica, la Stéatite, le Fer oxydulé, le Fer sulfuré, le Soufre, la Sélénite et la Chaux anhydro-sulfatée, se rencontrent avec les diverses variétés de Gypse, suivant les terrains auxquels elles appartiennent. On voit encore avec les masses gypseuses, des Silex cornés, de la Chaux carbonatée compacte en fragments, des cristaux de Quartz, du Grenat, de la Magnésie boratée et de l'Arragonite. — Les couches de Gypse sont quelquefois caverneuses; Pallas, qui a pénétré dans plusieurs excavations naturelles de cette Roche, pense que le froid qu'il a ressenti, est particulier aux cavernes gypseuses. Les Gypses des formations modernes, ceux qui, par exemple, constituent en grande partie la colline de Montmartre et les sommités correspondantes du bassin de Paris, sont devenus célèbres par les ossements de Poissons, de Tortues, de Crocodiles, d'Oiseaux et de Mammifères, qu'ils renferment en grand nombre, et qui se voient au milieu même de bancs puissants formés par voie de cristallisation confuse. Les importants travaux de Cuvier l'ont conduit à reconnaître que parmi les Mammifères de cette époque il en existait plusieurs qui sont maintenant inconnus sur la surface de la terre (*V.* ANOPLOTHERIUM, PALAEOTHERIUM, etc.), et que les Poissons et les Reptiles ressemblaient plus particulièrement à ceux qui habitent les eaux douces. Ces derniers résultats coïncident avec la présence des Coquilles terrestres et d'eau douce, que l'on rencontre aussi, soit dans les mêmes Gypses, soit dans les couches marneuses, qui les accompagnent; et ils appuient l'opinion émise par Lamanon, que ces derniers dépôts gypseux ont pu être formés dans un lac.

Le Gypse grossier, privé de son eau de cristallisation par une assez forte chaleur, constitue le Plâtre qui, délayé avec de l'eau ou gâché, forme presque aussitôt une masse solide, en absorbant cette eau pour remplacer celle qui lui a été enlevée par la cuisson. C'est cette propriété qui rend le Plâtre ou Gypse cuit, si utile pour les constructions. Le Plâtre est encore employé avec le plus grand avantage en agriculture, principalement pour l'amendement des prairies artificielles. On s'en sert aussi pour faire des moules et pour préparer avec de la colle une matière particulière assez dure pour

prendre un beau poli et imiter le Marbre; on emploie cette matière, dans les décorations de bâtiments, sous le nom de Stuc. *V.* Borax et Terrain.

GYPSOPHILE. *Gypsophila.* bot. Genre de la famille des Caryophyllées, et de la Décandrie Digynie, L., établi par Linné et ainsi caractérisé : calice campanulé, anguleux et formé de cinq pièces soudées et membraneuses sur leurs bords; cinq pétales ovales, non onguiculés; dix étamines; ovaire presque globuleux, surmonté de deux styles à stigmates simples; capsule globuleuse, à cinq valves, uniloculaire et contenant un grand nombre de graines arrondies. Les Gypsophiles sont des plantes herbacées, à feuilles connées à la base, et à petites fleurs le plus souvent disposées en panicules terminales. La multitude de ces fleurs donne à quelques espèces un aspect fort élégant, et sous ce rapport elles mériteraient d'être cultivées dans les jardins d'ornement. Dans le *Prodromus Regn. Veget.*, t. 1, p. 352, Seringe en a décrit trente-six espèces, distribuées en deux sections. La première (*Struthium*, Sering., mss.) renferme toutes les espèces dont les calices sont dépourvus d'écailles. Le plus grand nombre des Gypsophiles appartiennent à ce groupe. Ce sont les espèces généralement les plus élégantes; elles croissent particulièrement dans l'Europe orientale, en Hongrie, dans les parties méridionales de l'empire russe, et dans le bassin méditerranéen. Les *Gypsophila fastigiata* et *muralis* sont indigènes de la France. On rencontre en grande quantité le long des torrents des Alpes et des Pyrénées, le *Gypsophila repens*, qui produit, dans les localités, un très-joli effet avec le *Linaria Alpina*, et d'autres espèces dont les graines sont entraînées par les eaux du haut des montagnes. La seconde section (*Petrorhagia*, Sering., mss.) renferme quatre espèces dont les calices sont munis à leur base de deux à quatre écailles scarieuses et opposées. Le *Gypsophila Saxifraga*, que l'on trouve en abondance dans l'est et le midi de la France, avait été placé par Linné, dans sa première édition, parmi les *Dianthus*, à cause de ses bractées calicinales. Dans une dissertation récente sur l'*Arenaria tetraquetra* (Ann. des Sc. natur., 7 septembre 1824), Gay a réuni à cette plante comme variété le *Gypsophila aggregata*, L.

GYPSOPHYTON. bot. Adanson a emprunté des Grecs ce nom qui désignait probablement le *Gysophila repens*, pour l'appliquer à un genre de plantes fort voisines; ce genre se compose des Alsines, d'un Céraiste et de quelques Arénaires.

GYPSUM. min. *V.* Gypse.

GYPTIDE. *Gyptis.* bot. Sous ce nom, H. Cassini (Bullet. de la Société Philom., septembre 1818) a proposé un groupe dans le genre nombreux des *Eupatorium*. Sans pourtant l'élever au rang de genre, il en a décrit les espèces sous un nom générique particulier. Voici les caractères principaux qu'il lui a assignés : involucre formé d'écailles irrégulièrement imbriquées, appliquées, coriaces, oblongues et striées inférieurement, foliacées et arrondies au sommet qui se termine en pointe; calathide globuleuse, sans rayons, composée d'un grand nombre de fleurons réguliers et hermaphrodites; réceptacle nu et plan; ovaires oblongs, pentagones, surmontés d'une aigrette très-plumeuse. L'auteur de ce sous-genre a indiqué comme types deux plantes rapportées des environs de Montevideo, et qu'il a nommées *Gyptis pinnatifida* et *Gyptis Commersonii*. La première était nommée à tort *Eupatorium sophiæfolium* dans l'herbier du professeur de Jussieu.

GYRARIA. bot. (*Champignons.*) Nom donné par quelques auteurs aux Tremelles à lobes diversement repliés, telle que le *Tremella Mesenterica*. *V.* Tremelle.

GYRASOL. bot. Pour Girasol, *V.* ce mot.

GYRATES. *Gyratæ.* bot. C'est ainsi que Swartz nomme les petites capsules qui composent la fructification des Fougères.

GYRÈTE. *Gyretes.* ins. Coléoptères pentamères, genre de la famille des Carnassiers, tribu des Hydrocanthares, établi par Brullé, pour un insecte récemment observé à Cayenne. Caractères : antennes grêles, filiformes, presque pointues; lèvre supérieure en demi-ovale; dernier article des palpes labiales court et tronqué; angles antérieurs de la languette saillants, avec son bord antérieur échancré; corps ovale, un peu allongé; bords latéraux du corselet arrondis; point d'écusson.

Gyrète bronzé. *Gyretes æneus.* Tout l'insecte est d'un noir-verdâtre bronzé; la lèvre supérieure est marquée de points enfoncés, d'autres points moins gros couvrent les côtés du corselet et des élytres, ainsi que l'extrémité de ces dernières dont la partie lisse figure un ovale; le bout est fortement échancré, garni au dehors d'une épine solide; les quatre pattes postérieures et les parties de la bouche sont ferrugineuses. Taille, quatre lignes.

GYRIN. *Gyrinus.* ins. Genre de l'ordre des Coléoptères, section des Pentamères, établi par Linné et rangé (Règne Anim. de Cuv.) dans la famille des Carnassiers, tribu des Hydrocanthares, avec ces caractères distinctifs : antennes en massue, plus courtes que la tête; les deux premiers pieds longs, avancés en forme de bras, les quatre autres très-comprimés, larges et en nageoires; yeux au nombre de quatre. Les Gyrins sont remarquables par leur organisation extérieure. Leur corps est ovale et en général très-luisant; la tête, qui est reçue dans le prothorax, présente des yeux grands et divisés en deux portions par les côtés tranchants de la tête, de manière à constituer quatre yeux distincts; deux sont inférieurs, et l'animal s'en sert pour voir tout ce qui se passe au-dessous de lui; les deux autres occupent le sommet de la tête et reçoivent la lumière d'en haut. Cette disposition curieuse servirait seule à caractériser les Gyrins, si d'ailleurs ils ne se distinguaient des autres genres par un grand nombre d'autres particularités. Les antennes occupent une petite cavité au-devant des yeux et se composent de neuf à onze articles, le second est prolongé extérieurement en une sorte d'oreillette, les suivants sont très-courts et réunis entre eux de manière à former une petite masse fusiforme légèrement courbée; le labre est arrondi antérieurement et villeux. Les palpes sont petites, en général au nombre de six. Les élytres sont brillantes et prolongées jusqu'au dernier anneau de l'abdomen qu'elles

laissent à découvert; les ailes membraneuses sont assez développées; l'animal s'en sert quelquefois pour voler; mais il fait un bien plus grand usage de ses pattes, car ces appendices sont des organes de natation fort bien conformés pour ce but. La première paire de pieds est grêle et longue; la seconde est très-large, aplatie et comme membraneuse; elle est plus courte que la paire antérieure et garnie d'une touffe de longs poils; le Gyrin s'en sert principalement comme d'aviron. La troisième paire de pattes est très-aplatie et plus large que les pattes intermédiaires; on lui remarque des prolongements foliacés dans l'intérieur desquels se distinguent de fines trachées. A l'aide de cet appareil, les Gyrins nagent avec une grande facilité. On les voit, dès les premiers jours du printemps et pendant tout l'été jusqu'à la saison froide, parcourir avec une vitesse inconcevable la surface des eaux. Ils se tiennent ordinairement réunis en petits groupes; au moindre danger, ils s'éloignent et s'enfoncent quelquefois dans l'eau. Léon Dufour a décrit et représenté (Ann. des Sc. nat., t. III, p. 218) l'organisation du canal intestinal de l'espèce la plus commune. Le tube de la digestion a quatre fois la longueur de tout le corps. L'œsophage est gros, vu la petitesse de l'insecte. Le jabot est très-lisse, simplement membraneux, sans aucune apparence de rubans musculeux, soit en long, soit en travers. Il n'est pas rare que la portion de ce jabot qui pénètre dans l'abdomen, offre un renflement latéral de manière qu'alors l'œsophage s'y insère tout à fait par côté. Léon Dufour a presque toujours trouvé cette poche remplie d'une pâte alimentaire noirâtre. Le gésier est ovale-oblong, rénitent, élastique, et à travers ses parois on reconnaît qu'il est garni intérieurement de pièces brunes, destinées à la trituration. Le ventricule chylifique est court, hérissé de grosses papilles conoïdes, bien distinctes. L'intestin grêle est filiforme, remarquable par sa longueur qui égale la moitié de tout le canal digestif. Le cœcum n'est point latéral comme dans les Dytiques; il est peu renflé et séparé de l'intestin grêle par une légère contracture. Examiné à une forte loupe, on y découvre quelques traces de plissures transversales, ce qui, joint à la texture membraneuse, le rend susceptible d'être gonflé par l'air. Le même auteur (*loc. cit.*) a donné des détails fort curieux sur quelques autres points de l'anatomie des Gyrins. Suivant lui, leurs testicules sont tout autrement organisés que ceux des autres Coléoptères carnassiers. Au lieu d'être formés par les replis d'un vaisseau spermatique, ils consistent chacun en un sachet oblong, cylindroïde, plus ou moins courbé, obtus par un bout, dégénérant insensiblement par l'autre en un canal déférent où l'on n'observe aucune trace d'épididyme et qui va s'insérer dans la vésicule séminale correspondante tout près de l'endroit où celle-ci s'unit à sa congénère pour la formation du canal éjaculateur. Ces vésicules, au nombre de deux, sont longues, filiformes, diversement repliées. L'armure copulatrice se compose de trois lames principales, cornées, allongées, droites, comme tronquées à leur extrémité; les latérales, qui sont les panneaux de l'intermédiaire, se terminent par des soies blanches, assez roides, longues, épaissies vers leur base. La pièce intermédiaire forme plus particulièrement l'étui de la verge. Elle est dépourvue de soies et offre dans son milieu, une fente longitudinale, destinée à donner issue à la verge. Quant à la femelle, chacun des ovaires est, d'après l'observation de Dufour, un faisceau d'une vingtaine de gaînes ovigères, lesquelles aboutissent à un calice cupuliforme. Le vaisseau sécréteur de la glande sébacée est renflé, et ce renflement se termine par un petit filet tubuleux. Il s'abouche à la partie postérieure du réservoir; celui-ci est ovalaire. Les crochets vulvaires sont bruns et très-ciliés.

Les Gyrins exhalent par les côtés de l'anus une odeur infecte qui est fournie par un appareil de sécrétion particulier, situé dans l'abdomen. Les Gyrins s'accouplent à la surface de l'eau, et les femelles déposent leurs œufs sur les feuilles des plantes aquatiques. Les larves qui en naissent sont hexapodes et ont le corps d'un blanc sale et formé par treize anneaux; les trois premiers supportent les pattes; les suivants sont remarquables chacun par une paire de filets membraneux et coniques, qui paraissent être des organes respiratoires analogues aux branchies des Éphémères. Rœsel et Degéer ont étudié ces larves, mais seulement dans leur premier état. Modéer (Mém. de l'Acad. des Scienc. de Stockholm) les a observées dans leur grand développement, et elles ne paraissent pas alors avoir une organisation différente; les nymphes qu'il a vues étant renfermées dans un petit cocon que la larve avait formé sur des roseaux en dehors de l'eau. L'insecte parfait saute dans l'eau aussitôt qu'il est né.

On connaît plus de vingt espèces de Gyrins; un grand nombre sont exotiques.

Le Gyrin nageur, *Gyrinus natator*, L., représenté par Olivier (Hist. nat. des Col., t. III, n° 41, pl. 1, fig. 1, a-e), peut être regardé comme le type du genre. Il est le même que le *Gyrinus æneus* de Leach. On le trouve aux environs de Paris. Les autres espèces, propres à notre pays, ont été décrites par Fabricius sous les noms de *minutus*, *villosus* et *striatus*.

GYRINOPS. BOT. Sous ce nom, Gærtner (*de Fruct.*, II, p. 276, tab. 140) a figuré et décrit un fruit de Ceylan nommé *Vallo* par les habitants et pour lequel il a proposé de former un genre particulier, quoique les autres parties de la fleur fussent ignorées. Voici les caractères essentiels qu'il lui a attribués : calice infère, monophylle, cylindrique et court; corolle et étamines inconnues; capsule comprimée, pédicellée, biloculaire; graines solitaires, présentant d'un côté une queue subulée.

R. Brown (*Bot. of Congo*, p. 24) a essayé de classer le Gyrinops parmi les ordres naturels. Il l'a placé, avec l'*Aquilaria* de Lamarck, dans la nouvelle famille des Chailletées, qui a pour type le *Chailletia* de De Candolle. Mais ces deux genres devront former une section particulière pour laquelle R. Brown a proposé le nom d'Aquilarinées (*Aquilarinæ*).

GYRIOSOME. *Gyriosomus*. INS. Coléoptères hétéromères; genre de la famille des Mélasomes, créé par Guérin, pour cinq insectes observés par différents naturalistes, sur le sol le plus rapproché de la pointe méridionale de l'Amérique. Caractères : antennes monoli-

formes et velues ; bord antérieur de la tête presque droit ; labre plus large que long ; lèvre inférieure sans échancrure au milieu, ayant les angles antérieurs très-saillants et aigus, la languette grande et tout à fait découverte. On peut citer parmi les espèces remarquables :

Gyriosoma lissa. *Gyriosomus lævigatus*, Guér. Il est entièrement noir et lisse ; tête petite, avec une impression transversale au milieu ; corselet presque aussi large que les élytres, transversal, deux fois plus large que long, rebordé, lisse, bombé au milieu ; élytres formant un ovale-allongé, ce qui rend l'insecte plus étroit que les deux espèces précédentes ; elles sont rebordées autour, mais la bordure, qui est très-saillante et granulée à l'épaule, va en diminuant et s'efface un peu au delà du milieu ; les pattes et le dessous du corps sont d'un noir luisant. Taille, huit lignes. Du Chili.

GYROCARPE. *Gyrocarpus*. BOT. Ce genre, que les auteurs systématiques ont placé dans la Tétrandrie Monogynie, quoiqu'il fût réellement polygame, a été établi par Jacquin (*Plant. Amer.*, p. 282), et adopté par Gærtner, Roxburgh et Willdenow. R. Brown (*Prodrom. Flor. Nov.-Holland.*, t. I, p. 404) l'a placé à la suite des Laurinées, observant, dit-il, dans ce genre plus de rapports avec les plantes qui constituent cette famille malgré la supérité de leur ovaire, qu'avec les Myrobalanées, Juss., ou Combrétacées, Br., dans lesquelles le professeur Jussieu (Ann. du Mus., t. V, p. 125) voulait le faire entrer. Cette opinion a été récemment embrassée par Kunth, dans son *Synopsis Plant. Orbis-Novi*, t. III, p. 397. Voici les caractères imposés à ce genre par R. Brown : dans les individus hermaphrodites, le périanthe est supère ; il offre de quatre à huit segments, quatre étamines périgynes, opposées aux segments du périanthe ; anthères à loges déhiscentes par le moyen d'une valvule qui s'élève de bas en haut ; ovaire contenant un seul ovule pendant, surmonté d'un style très-court et d'un stigmate capité et oblique ; fruit drupacé, offrant deux ailes à son sommet ; graine sans albumen, munie d'un embryon renversé, de cotylédons en spirale et pétiolés, d'une plumule à deux folioles. Les fleurs mâles, réunies sur le même corymbe que les hermaphrodites, ont aussi la même structure du périanthe et des étamines. Les Gyrocarpes sont des arbres à feuilles éparses sur la tige, mais resserrées aux extrémités des rameaux, pétiolées, sans stipules larges, indivises ou lobées, et caduques. Les fleurs sont disposées en corymbes axillaires et dichotomes.

Le Gyrocarpe d'Amérique, *Gyrocarpus Americanus* (Jacq., *loc. cit.*, tab. 178, fig. 80), est un arbre élégant, rameux, à feuilles très-grandes, longuement pétiolées, indivises ou trilobées dans les individus adultes, à trois ou cinq lobes dans les jeunes. Les enfants s'amusent à jeter son fruit dans les airs ; les ailes dont il est revêtu lui servent de parachute, et le font descendre lentement, en décrivant des tours de spire (*gyri*), et c'est de ce jeu que Jacquin a tiré le nom générique. Cette espèce croît dans les forêts de Cartbagène.

Le *Gyrocarpus Asiaticus*, Willd., arbre des Indes-Orientales, est si voisin du précédent, qu'il lui a été réuni par Roxburgh (*Coromandel*, I, p. 1, tab. 1) sous le nom de *Gyrocarpus Jacquini*. Les grandes distances entre les patries respectives de ces plantes portent à croire qu'elles doivent former des espèces distinctes ; mais R. Brown (*loc. cit.*) observe qu'on ne peut compter sur l'exactitude des différences caractéristiques exprimées par Willdenow, puisque les feuilles d'un individu de *Gyrocarpus Asiaticus* sont encore plus cordiformes que celles du *Gyrocarpus Americanus*. Il a donc cru plus convenable de former deux espèces nouvelles avec les *Gyrocarpus* qu'il a trouvés dans les contrées intratropicales de la Nouvelle Hollande, que de les réunir à des espèces sur les caractères desquelles il y a de l'incertitude. Ces deux plantes ont reçu les noms de *Gyrocarpus Sphænopterus* et *Gyrocarpus rugosus*.

GYROCARPÉES. *Gyrocarpeæ*. BOT. Dumortier a établi cette famille pour le seul genre *Gyrocarpus* que Robert Brown avait placé provisoirement à la suite des Laurinées ; il la comprend dans le premier ordre de son système naturel, celui qui préscote les plantes Endoxyles, ou à système ligneux recouvert par le système cortical, et la caractérise par une enveloppe florale unique, les sépales insérés sur l'ovaire, un fruit monosperme, des cotylédons spiraux, des étamines périgynes, des anthères à valves relevantes, etc.

GYROCÉPHALE. *Gyrocephalus*. BOT. Genre de la famille des Champignons, établi par Persoon dans le premier cahier des Annales de la Société Linnéenne de Paris (mars 1824). Les Champignons qui composent ce genre se présentent plutôt sous la forme d'une substance membraneuse que trémelleuse, comme on le remarque dans la majeure partie des Helvelles proprement dites, dont cependant les Gyrocéphales diffèrent encore par des lacunes ou plis nombreux et en quelque sorte réguliers du chapiteau. Le Gyrocéphale exotique, *Gyrocephalus exoticus*, Pers., a le chapiteau d'un jaune orange obscur, et ce chapiteau se convertit à la base en une sorte de pied moins plissé et d'une couleur plus pâle. On le trouve dans l'île Rawak.

GYROFLÉE. BOT. Pour Giroflée. *V*. ce mot.

GYROGONITE. BOT. FOSS. *V*. Charagne.

GYROIDINE. *Gyroidina*. MOLL. FOSS. Dorbigny, dans sa classification méthodique des Coquilles fossiles de l'ordre des Céphalopodes, a institué ce genre dans la famille des Hélicostègues nautiloïdes ; ce sont de très-petites espèces, où les tours de spire s'élèvent comme dans la plupart des Univalves.

GYROLE. BOT. On donne ce nom, selon les divers cantons où il est usité, soit aux racines de Chervi, soit aux Bolets mangeables.

GYROLOPHIER. *Gyrolophium*. BOT. Genre de la famille des Champignons, auquel Kunze a reconnu les caractères suivants : hyménion infère, irrégulièrement tubereuleux, où l'on distingue néanmoins des lignes concentriques aboutissant à une base commune. Ces Champignons ont une forme irrégulière, on n'y distingue plus le chapeau, et quelquefois la tige se divise en plusieurs rameaux garnis inférieurement de pointes longues et cylindriques. Ces Champinons sont épiphytes.

GYROME. *Gyroma*. BOT. (*Lichens*.) Les *Gyroma* de Persoon, *Sphæra* ou *Trica* d'Achar, sont des réceptacles sous-arrondis, sessiles, marginés et immarginés, formés d'une substance propre, compacte, solide et

continue dans toute leur surfaco. Leur partie supérieura offre des plis circulaires et spiroïdaux, couverts par una membrane commune. Ils renferment à l'intérieur des sporules nnes; ces plis (*gyri*) se fendent dans leur longueur à laur maturité, et laissent échapper, suivant l'opinion de quelques auteurs, des élytres à huil séminules.

Il existe entre les Gyromes et les lirelies des Opégraphes (notamment celles de l'espèce nommée *Medusula*, par Persoon), une assez grande ressemhlance; cependant elles différent de ces dernières par leur port, leur structure intérieure, et par leur mode d'accroissement. Achar, en définissant cette sorte d'apothécie, avait étendu le nom de *Gyroma* ou de *Trica* à toos les réceptacies des Ombilicariées, mais c'est à tort; les vrais Gyromes ne s'ohservent que dans le genre *Gyrophora*, tel qu'ii est établl ici. Les apothécies des Ombilicaires sont des scutelles sous-sessiles, toujours marginées, à disque rugueux ou verruculeux et dépourvu de plis spiroïdaux; elles se touchent et paraissent confluentes dans l'Ombilicaire pupuleuse; cependant, examinées avec attention, on s'aperçoit qu'elies sont distinctes et que la marge, quelquefois crispée, n'est point le résultat d'une feute lougitudiuale. Le disque, daus cette même espèce, paraît être prolifère, mais ce phénomène s'ohserve dans les scutelles de quelques espèces de *Lecanora*, notamment dans celles de la belle variété du *Lecanora Domingensis* que le professeur Fée a nommée *prolifère*, et dont la figura se trouve dans son Essai sur les Cryptogames des écorces exotiques officinales. *V.* Gyrophore et Ombilicaire.

GYROMIE. *Gyromia*. bot. Genre de la famille des Asparaginées et de l'Hexandrie Trigynia, L., constitué avec le *Medeola Virginica* de Linné, par Nuttall (*Gener. of North Amer. Plants*, t. 1, p. 238) qui l'a aiusi caractérisé : périantha à six divisions peu profondes, roulées en dehors; six étamines dont les fiiets et les authères sont lihres; trois stigmates sessiles, filiformes, divergents et réunis à leur base; haie triloculaire, renfermant dans chaque loge cinq à six graines comprimées et trigones. L'espèce avec laquelle Nuttail a constitué son genre croit dans l'Amérique méridionale. On la nomme vulgairement Concombre des Indes, à cause de ses racines qoi, par leur nature épaisse, charnue et succulente, simulent les fruits des *Cucumis*. Sa tige est droite, engainante à la hase, at munie de feuilles glahres, entières, sessiles, lancéolées et verticillées. Les fleurs sont terminales, petites, d'une couleur pâle, verdâtre, et soutenues par des pédicelles filiformes et au uombre de trois à six. Elles sont plus nomhreoses dans une autre plaute fort voisine et que Nuttall a nommée *Gyromia picta*, à cause da ses feuilles ovales-aigues et d'un rouge cramoisi.

GYROMIUM. bot. (*Lichens.*) *V.* Gyrophore.

GYROPHÆNE. *Gyrophæna*. ins. Coléoptères pentaméres? Genre de la famille des Brachélytres, établi par la comte de Mannerheim qui lui donne pour caractères: mandihules mutiques; palpes lahiales de deux articles dont le premier cylindrique et le second mince et acuminé; languette courte, entière et arrondie; point de paraglosses; antennes coudées, insérées entre les yeux, le premier article plus gros et allongé, les trois derniers perfoliés; léie petite; corselet plus étroit antérieurement; élytres plus larges et de la même lougueur qua le corselet; trois articles aux tarses antérieurs et cinq aux postérieurs : le premier le plus allongé. Les *Aleochara nana* et *polita* de Gravenhorst, constitueut avec quelques autres espèces nouvelles, le genre Gyrophæne.

GYROPHORE. *Gyrophora*. bot. (*Lichens.*) Ce genre, établi par Achar et que Fée place dans la groupe des Ombilicariées, est ainsi caractérisé dans sa méthoda : thalle foliacé, pelté, attaché au centre; apothécie (*gyroma*) orbiculaire, sous-convexe, sous-scuteiliforme, sessile, marginée et immarginée, converte d'une membrane cartilagineuse, noire, à disque marqué de plis spiroïdanx, à l'intérieur similaire. Le nom de Gyrophore vient de ce que le disque de l'apothécion est composé en entier de cercles ou plis coucentriques. Le genre *Gyrophora* d'Achar est l'*Umbilicaria* de Schneider et d'Hoffman; c'est le *Gyromium* de Wahlenberg et le *Capnia* de Ventenat. Achar, dans son Prodrome de la Lichénographie suédoise, avait admis la genre *Umbilicaria* des auteurs qui l'avaient précédé. Daus sa méthode, il rejette ce nom pour celui da Gyrophore, et range parmi les Lécidées les espèces à disque patelluloïda, division qui n'est plus admise dans sa Lichénographie universelle ni dans son *Synopsis*. La différence qui se trouve exister antre les apothécies des Gyrophores et celles des Ombilicaires, n'est pas la seule. Le thalla du premier est lisse ou rugueux, asses souvent polyphylle, rarement garni de ces sortes da productions qu'on uomma pulvinules, presque toujours velu eu dessous, à marge souvent ciliée; le thalle du second est marqué d'enfoncements et de bosselures assez réguliars, ovoïdes; il est lisse eu dessous, quelquefois garni de pulviuules en dessus, et jamais polyphylle; il est aussi plus cassant; cetta différence de structure du thalie et de l'apothécion justifie suffisammeut la séparation proposée.

L'habitat des Gyrophnres est exclusivement fixé sur les rochers dans les endroits découverts et élevés; la France en possède plusieurs espèces qui se trouvent presque toutes sur les rochers de Grès de la forêt de Fontainehleau, si riche en Lichens. Les Gyrophores ies plus remarquables snnt le Gyrophore Trompe d'Éiéphant, *Gyrophora proboscidea*, Ach. Syn. méth. lich., p. 64; *Umbilicaria proboscidea*, DC., Fl. fr. 11; *Lichen proboscideus*, Linn., Fl. suéd. t 106. Espèce remarquabla par sou thalle membraneux, réticulé, rugueux, et par ses apothécies turbinées, imitaut avec asses d'exactitude la trompe d'un Éléphant; elle se trouve snr les rochers, dans les Alpes et dans les Pyrénées. — Le Gyrophore laineux, *Gyrophora vellea*, Ach. Lich. univ., p. 218; *Lichen velleus*, Linn., dont la thalle est lisse, cendré-jaunâtre en dessus, laineux et noirâtre en dessous; il se couvre d'apothécies sessiles et planes doot les plis concentriques sont marginés, c'est sur les rochers des Alpes de Laponie et du Canada que croît ce Lichan, le plus grand de tout le genra. — Le Gyrophore enfoncé, *Gyrophora saccata*, DC., Fl. fr., 1, p. 408. Cetta espèce assez rare a été découverte par Ramond dans les Pyrénées, sur les rochers, autour du lac de Gaube; on la reconnaît facilement à son thalle arrondi, un peu lobé, à sa surface supérieure grise, unie et glahre, tandis

que l'inférieure est d'un blanc sale dans le milieu, hérissée de radicules blanches en dessus, à bord grisâtre et muni de radicules, à apothécies enfoncées dans la feuille sous la forme de protubérances coniques ou hémisphériques. — Le Gyrophore gris de souris, *Gyrophora murina*, Ach., Lich. univ., p. 231; *Lichen griseus*, Ach., Nov. Act. Stockl., v, xv, t. II, fig. 3; *Umbilicaria grisea*, Hoffm., Germ. 2, p. 111, est une petite espèce qui se trouve fréquemment sur les Grès de Fontainebleau; son thalle est d'un gris cendré, glabre, uni, avec le centre un peu blanchâtre, crevassé et mamelonné à la surface supérieure; il est hérissé de petites papilles assez rares en dessous. Les apothécies sont éparses, noires, planes, ensuite hémisphériques, marquées de sillons ou de rides.

Les Gyrophores ne sont d'aucun usage en médecine, mais ils peuvent, comme presque tous les Lichens, servir à la teinture. Le Gyrophore brûlé, *Gyrophora deusta*, Ach., fournit une belle couleur violette et un rouge assez fixe. Quelques voyageurs disent que les Canadiens, pressés par la faim, mangent le Gyrophore laineux après l'avoir fait longtemps bouillir dans de l'eau.

GYROPODIER. *Gyropodium*. BOT. Ce genre de Champignons a été découvert par Schweinitz, dans le Massachusetts; l'auteur l'a étudié sur le vivant, et il en donne la description suivante : quand cette plante sort de terre elle est sphérique; une enveloppe gélatineuse, qui la recouvre, et qui en forme comme la volva, tombe en gelée sur la terre; alors on en voit sortir un pédicule crevassé et surmonté d'une sorte de sphère, qui en forme la péridion. Bientôt ce péridion fend une enveloppe externe, qui se partage en cinq ou huit divisions pétaloïdes, lesquelles forment autour de lui une corolle jaune, tachée de purpurin. Le péridion se compose d'un sac externe et d'un sac interne qui tiennent l'un à l'autre par le sommet, et qui renferment les séminules. Ces derniers organes sont lancés au dehors par une ouverture qui varie quant à sa forme, mais qui est toujours la même quant à sa structure; elle présente deux lèvres composées de créneaux qui s'appliquent les uns contre les autres pour former l'organe, et qui, en s'écartant les uns des autres, prêtent à l'ouverture une grandeur qu'elle ne paraissait pas devoir acquérir lorsqu'elle était fermée; c'est par les bords de ces lèvres que les sacs interne et externe adhèrent ensemble. L'émission des sporules, dit Schweinitz, a lieu ou bien par la compression exercée sur le sac interne par les contractions de l'externe, ou bien à cause d'un dégagement de gaz produit dans l'intérieur de l'organe et qui chasserait les sporules au dehors. Du reste le *Gyropodium coccineum* se rapproche des Lycoperdons, et il atteint jusqu'à deux pouces d'élévation. Ce même Champignon a été aussi examiné par Hitchcook qui a placé le genre dans la famille des Lycoperdons; mais Nées d'Esembeeck prétend que le *Gyropodium coccineum* n'est autre chose que le *Mitremyces lutescens*. *V.* MITREMYCE.

GYROSELLE. BOT. Quelques botanistes français ont proposé ce nom vulgaire pour désigner le genre Dodécathéon. *V.* ce mot.

GYROSTACHIDE. *Gyrostachis*. BOT. Genre de la famille des Orchidées, qui a été institué par Persoon, dans son Euchirid. Botan., II, 511, mais que Richard a réuni à son genre *Spiranthes*.

GYROSTEMON. BOT. Ce genre, établi par Desfontaines dans les Mémoires du Muséum, paraît appartenir à la famille des Tiliacées. Ses fleurs dioïques présentent un calice découpé supérieurement en six ou sept lobes courts ou étalés, et point de corolle. On observe dans les mâles des anthères nombreuses, disposées en cercles concentriques, rapprochées, sessiles, tétragones, obtuses au sommet, à deux loges qui s'ouvrent longitudinalement sur les côtés; dans les femelles, vingt à quarante styles aigus, un peu charnus, disposés en cercle sur un seul rang; un ovaire libre, ovoïde, à vingt ou quarante côtes un peu saillantes dont chacune est marquée d'un léger sillon dorsal. Elles répondent à autant de loges renfermant un ovule oblong, placé près de leur bord interne et attaché à un placenta central. Le fruit mûr se compose de capsules en même nombre, rapprochées circulairement les unes des autres autour d'un axe central, très-comprimées, minces, s'ouvrant en deux valves uniloculaires, monospermes. La graine est recourbée, rugueuse, marquée de stries transversales, attachée par sa base vers le sommet de la loge à l'axe central. L'embryon, grêle, à cotylédons accombants, à radicule infère, est fortement arqué et enveloppé dans un périsperme charnu de même forme.

On en connaît deux espèces originaires l'une et l'autre de la Nouvelle-Hollande. L'une, le *Gyrostemon ramulosum*, est un arbrisseau du port de l'Ephedra, divisé en un très-grand nombre de rameaux grêles, verts, glabres, inégaux, un peu fragiles, sans feuilles et sans nœuds, à l'aisselle desquels sont des fleurs solitaires, soutenues sur un pédicelle court et grêle. La seconde, le *Gyrostemon cotinifolium*, est un arbuste de cinq à six pieds, garni de feuilles alternes, ovales, entières, lisses et glabres, et de fleurs disposées en grappes. *V.* Mémoires du Muséum, t. VI, p. 16, tab. 6, et t. VIII, p. 115, tab. 10.

GYROSTOME. *Gyrostomum*. BOT. Ce genre de Lichens a été établi par Fries, pour quelques espèces qui lui ont offert les caractères suivants : thalle cartilagineux; périthécion corné, d'abord fermé, se déchirant ensuite, formant en s'étalant, un limbe plan; noyau subglobuleux, gélatineux et concentrique. Ce Lichen se trouve sur les écorces des arbres des Tropiques.

GYROTRIQUE. *Gyrotrichum*. BOT. Genre de la famille des Hyphomycètes byssoïdes, établi par Sprengel qui lui assigne pour caractères : tubercule globuleux recouvert de sporidies ou capsules fusiformes, pellucides, souvent cloisonnées. Ces Cryptogames croissent sur les feuilles mortes et les rameaux desséchés ou pourris du Chêne. On n'en connaît encore qu'une espèce : *Gyrotrichum maculiforme*, qui est d'un brun noirâtre ou olivâtre.

GYRRENERA. OIS. Synonyme vulgaire de l'Aigle des Grandes-Indes. *V.* FAUCON.

GYTONANTHE. *Gytonanthus*. BOT. Ce genre, créé par Raffinesque pour le *Valeriana Sibirica*, qu'il considérait comme devant en être le type, a été réuni par Endlicher au genre *Patrinia* de Jussieu.

# H

HABAZIS. BOT. Synonyme de *Cyperus æsculantus*. *V.* SOUCHET.

HABÉNAIRE. *Habenaria.* BOT. Genre de la famille des Orchidées et de la Gynandrie Diandrie, L. Willdenow a formé ce genre des *Orchis habenaria*, Lin., et *monorhiza*, Sw., parce qu'il avait observé que ces deux espèces s'éloignaient sensiblement du genre dans lequel on les avait primitivement placées, par l'ensemble des caractères suivants : périanthe oblique, formé de trois ou cinq segments réunis en casque, et d'un labelle éperonné à sa base; anthère terminale, possédant deux loges distinctes, accolées longitudinalement, quelquefois séparées à leur base; masses polliniques pédicellées : chaque pédicule ou caudicule inséré sur la base correspondante de la glande nue. Déjà Du Petit-Thouars, dans son Histoire des Orchidées, avait prévu cette séparation, puisqu'il avait formé dans le genre *Orchis* même, et sous le nom d'*Habenorchis*, un groupe distinct, comprenant les espèces dont on a fait le noyau du genre *Habenaria*. Un nombre plus ou moins considérable d'autres Orchidées ayant été successivement ajouté à ce noyau, il en est résulté un genre assez important pour mériter un examen particulier et une élaboration, de la part de Robert Brown qui a rangé toutes les Habénaires en trois sections, selon que leur labelle était entier ou trilobé, et que les lobes eux-mêmes étaient à leur tour découpés. On connaît une soixantaine d'Habénaires dont moitié à peu près du continent de l'Amérique du nord ou des îles voisines; l'autre moitié se partage assez également entre l'Amérique du sud, Mascareigne, Madagascar, la Nouvelle-Hollande, l'Inde et le Népaul. C'est dans cette dernière région qu'a été trouvée l'HABÉNAIRE GIGANTESQUE, *Habenaria gigantea*, Spreng., *Syst. veg.*, 3, 693; Bot. Magaz., 3374; *Orchis gigantea*, Smith, Ex. Bot., 100. Sa tige est susceptible de s'élever à la hauteur de quatre à cinq pieds; les feuilles inférieures sont largement elliptiques, concaves, plissées dans leur longueur et engainantes à leur base; à mesure qu'elles se rapprochent de l'extrémité de la tige, elles perdent de leur largeur, et les dernières ne sont plus en quelque sorte que des bractées carénées et pointues; leur nuance est le vert foncé; elles ont près de six pouces de longueur sur deux et demi de large. Les fleurs sont réunies au nombre de cinq ou six en une grappe terminale, d'un blanc verdâtre, exhalant une odeur extrêmement suave; chacune d'elles a près de trois pouces de diamètre, sans compter l'éperon du labelle, qui dépasse cette mesure de plus d'un tiers; les trois divisions extérieures du périanthe, ou les sépales, sont ovales, étendues, la supérieure beaucoup plus large; les deux intérieures, ou pétales, sont linéaires avec le pointe réfléchie. Le labelle est large, divisé en trois lobes dont les latéraux pectinés et l'intermédiaire spatulé et entier; l'éperon est très-allongé, cylindrique, pointu et vert. Le gynostème est épais; l'anthère est large, avec les loges écartées à la base. Les masses polliniques sont allongées et d'un brun jaunâtre.

HABÉNAIRE GOODYÉROÏDE. *Habenaria Goodyaroides*, Don, *Prodr. Fl. Nep.*, 25; Spreng., *Syst. veg.*, 3, 690; *Bot. Magaz.*, 3397. Cette espèce appartient aux forêts du Népaul; sa tige atteint rarement plus de douze à quinze pouces de hauteur; elle est droite, simple, arrondie, garnie de feuilles étalées, dressées, elliptiques, oblongues, ondulées, striées, faiblement acuminées, d'un vert pur et luisant en dessus, d'un vert pâle et jaunâtre en dessous, longues de sept à huit pouces, larges de dix-huit à vingt lignes. Le pédoncule est terminal, portant une multitude de fleurs réunies en épi dense; chacune d'elles est accompagnée de bractées lancéolées, imbriquées, fort aiguës, d'un vert pâle, tirant sur le glauque de même que tout le pédoncule. Les trois divisions du périanthe, qui tiennent lieu de calice (sépales), sont vertes, ovales et acuminées; celles qui forment la corolle (pétales), sont verdâtres, ovales et obtuses; le labelle est blanc, ovale, divisé en trois lobes dont les latéraux recourbés, l'intermédiaire réfléchi au sommet, prolongé à sa base en une sorte d'éperon renflé ou globuleux; d'un vert jaunâtre. Le gynostème est court; l'anthère est large, avec les loges distantes à leur base et d'un jaune assez pur, de même que les masses polliniques qui sont ovales, en massue, portées sur une caudicule cylindrique, en massue.

HABÉNAIRE A TIGE ÉLEVÉE. *Habenaria Procera*, Lind., *Gen. et sp. Orch.* 318; *Orchis Procera*, Swartz, *in Pers. syn.*, 2, 506. Quoique connue depuis assez longtemps par la description qu'en ont faite divers auteurs, cette Orchidée est encore excessivement rare dans les serres; elle est originaire de la côte africaine de Sierra Léone. Sa tige, haute de deux pieds environ, est garnie de cinq ou six feuilles qui y sont en quelque sorte articulées à égale distance entre elles; les inférieures sont engainantes, les supérieures ne sont plus pour ainsi dire que des bractées, toutes sont lancéolées, aiguës, marquées de cinq fortes nervures longitudinales, dont les intervalles sont striés et réticulés, d'un vert foncé, assez brillant. Les fleurs sont fort nombreuses et réunies au sommet de la tige en une belle grappe lâche, de huit pouces environ de longueur. Les sépales sont arrondis, blanchâtres, avec l'extrémité blanche : le supérieur est concave, et les deux pétales qui viennent s'y unir prennent avec lui la forme d'un casque. Le labelle a près d'un pouce de longueur, il est blanchâtre, très-profondément découpé en trois lobes linéaires, dont l'intermédiaire un peu plus épais; l'éperon a près de trois pouces et demi et une teinte verte, très-prononcée surtout à l'extrémité qui forme une massue allongée. Le gynostème est petit, blanc, charnu, garni de chaque côté d'appendices prolongés et recourbés, qui sont des étamines stériles. L'anthère est d'un jaune ocbracé, à loges accolées longitudinalement, diver-

gentes à leur base, recourbées, renfermant une anthère chacune, portée sur un petit pédicelle, inséré sur la base correspondante de la glande nue. Le bec est plan, adné à l'anthère. L'ovaire est long de plus de deux pouces, cylindrique, cannelé, garni d'une bractée à sa base.

HABÉNORCHIDE. *Habenorchis*. BOTAN. Du Petit-Thouars (Histoire des Orchidées des Iles australes d'Afrique) donne ce nom à un groupe d'Orchidées des Iles de Madagascar et de Mascareigne, qui correspond au genre *Habenaria* de Willdenow. *V.* HABÉNAIRE.

HABESCH DE SYRIE. OIS. Espèce du genre Gros-Bec. *V.* ce mot.

HABIA. *Saltator*. OIS. Nom donné par Azzara à quatre espèces de Tangaras du Paraguay. Vieillot a adopté cette dénomination et l'a étendue à plusieurs autres Oiseaux de l'Amérique méridionale, pour en former un genre dont les caractères ne paraissent point suffisamment distincts. *V.* TANGARA.

HABITAT. ZOOL. et BOT. Ce mot latin est passé dans la langue française pour désigner la patrie d'un animal ou d'une plante.

HABITUS. ZOOL. et BOT. *V.* FACIES et PORT.

HABLITZ. ZOOL. Le Hamster est représenté sous ce nom dans les planches de l'Encyclopédie par ordre de matières. On l'applique aussi à un Oiseau, *Motacilla alpina*, L.

HABLITZIE. *Hablitzia*. BOT. Genre de la famille des Chénopodées, établi par Bieberst qui lui assigne pour caractères : fleurs hermaphrodites ou polygames par avortement; périgone rotacé, divisé en cinq parties cuneato-oblongues et obtuses; cinq étamines insérées à la base du périgone et opposées à chacune de ses découpures; filaments filiformes; squammules hypogynes nulles; ovaire déprimé, uniloculaire, uniovulé; style simple; stigmate trilobé; utricule membraneux, déprimé, patériforme, bordé transversalement et déhiscent par une ligne circulaire; semence horizontale, déprimée et un peu rostellée; test crustacé; embryon annulaire, périphérique; albumen farineux; radicule centrifuge. Les Hablitzies sont des plantes vivaces, à racine tuberculeuse, napiforme; à tiges grimpantes; à feuilles alternes, cordées, très-entières; à cimes axillaires; à ramelles fertiles. On les trouve au Caucase.

HABRANTHE. *Habranthus*. BOT. Sous ce nom, a été décrit dans le *Botanical Magazine*, n° 445, un genre nouveau de l'Hexandrie Monogynie, L., qui ne paraît être qu'une subdivision des *Amaryllis*; il diffère du genre *Zephyranthes*, qui a été aussi établi aux dépens de ce dernier, par ses étamines inégales, dont deux courtes, deux très-longues et les deux autres inégales et d'une longueur intermédiaire. L'*Habranthus gracilifolius* est une plante originaire de Maldonado, dans l'Amérique méridionale. Elle possède une spathe biflore, entière; chaque fleur est régulière, campanulée, d'un beau rose, à divisions toutes égales et semblables; le style et les filaments sont inclinés latéralement; l'ovaire est infère comme dans les Amaryllidées. Ses feuilles sont longues, étroites, et presque linéaires.

HABURE. BOT. Syn. de *Plantago cretica*. *V.* PLANTAIN.

HABZELI. BOT. La plante désignée sous ce nom, par Sérapion, paraît être le Poivre noir. On a appliqué la même dénomination à d'autres végétaux, et principalement au Sonchet comestible.

HACHE. BOT. Même chose que Hache d'eau ou de mer, qui est la Berle. *V.* ce mot. On donne aussi le nom de HACHE ou BATON ROYAL, à l'*Asphodelus ramosus*, L.

HACHETTE. INS. Synonyme de *Bombix Tau*, l'une des plus jolies espèces européennes des Lépidoptères nocturnes.

HACHIC. BOT. Synonyme d'*Acacia Catechu*, arbre dont on retire le Cachou.

HACHOAC. OIS. Synonyme vulgaire de Corbine. *V.* CORBEAU.

HACQUETIA. BOT. L'*Astrantia Epipactis* de Scopoli a été séparé, sous ce nom générique, par Necker (*Element. bot.*, n° 306).

HACUB. BOT. Ce nom, emprunté de l'Arabe Sérapion, a été conservé par Levaillant, dans les Mémoires de l'Académie, au *Gundelia* de Tournefort. *V.* ce mot.

HADÈNE. *Hadena*. INS. Lépidoptères; genre de la famille des Nocturnes, tribu de Noctuélides, institué par Schrank qui lui assigne pour caractères : antennes sétiformes, longues et ciliées; une crête sur le dos; abdomen élevé en bosse; ailes antérieures en toit, avec des taches prononcées, des traits en flèche dans la bande ondulée, une marque en W dans leur milieu et une tache creuse en chevron.

HADÈNE DE LA SAPONAIRE. *Hadena Saponariæ*, Ochsen; *Noctua typica*, Hubn.; *Noctua calcitrapæ*, Vieweg. Le fond des ailes supérieures est gris-noirâtre, ou d'un bistre foncé, tirant sur le violet; les nervures, les trois lignes qui les traversent et les deux taches ordinaires sont d'un gris pâle, sur un fond brun; on y remarque plusieurs petites taches cunéiformes, d'un brun noir, appuyées contre la ligne qui loge le bord terminal. Cette espèce, comme la plupart de ses congénères, habite l'Europe; mais elle y est assez rare.

HADOCK. POIS. Espèce de Gade de Surinam qui paraît fort voisine de l'Æglefin. *V.* ce mot.

HADROMÈRE. *Hadromerus*. INS. Coléoptères tétramères; genre institué par Schoonherr, dans la famille des Rhynchophores, pour un insecte du Brésil, qui lui a présenté pour caractères : antennes médiocres, un peu grêles, coudées, composées de douze articles dont les deux premiers les plus longs et obconiques, les autres courts, presque égaux, mais de même forme, la massue grande et ovalaire; trompe courte, épaisse, anguleuse, plane en dessus, avec un trait longitudinal, enfoncé, dans le milieu; l'extrémité est profondément et triangulairement échancrée; yeux arrondis, peu proéminents; corselet tronqué aux deux extrémités, arrondi sur les côtés, transversalement convexe en dessus; élytres oblongues, ovalaires, du double plus larges que le corselet à sa base, un peu tronquées antérieurement, avec les épaules élevées, rectangulaires, plus larges vers l'extrémité qu'au centre, et ensuite atténuées, déclives et acuminées, convexes en dessus; pieds antérieurs beaucoup plus longs; cuisses grandes et épaisses; jambes un peu arquées; crochets des tarses allongés.

L'*Hadromerus nobilitatus* est noir, couvert de grandes écailles arrondies et dorées, à reflets divers. Une secondeespèce, *Hadromerus sagittarius*, que Schoonherr avait d'abord attribuée à ce genre, a été plus tard placée dans le genre Sydérodactyle.

HADOU. POIS. Même chose que Badoche. *V.* ce mot.

HADROPE. *Hadropus*. INS. Coléoptères tétramères; genre de la famille des Rhynchophores, établi par Schonherr pour un insecte nouveau du Brésil, que Germar avait confondu avec ses Cyprs, et qui offre pour caractères distinctifs : antennes ne dépassant pas la moitié du corselet, épaisses, coudées, composées de douze articles, dont le second un peu plus long que le premier qui lui-même l'est beaucoup plus que les cinq suivants, et tous obconiques; massue ovale et obtuse; trompe plane en dessus, marquée, dans le milieu, d'une ligne enfoncée; fossette arquée occupant toute la longueur des côtés de la trompe; yeux arrondis, saillants; corselet presque conique, bisinué postérieurement; écusson triangulaire; élytres convexes, avancées et arrondies à leur base, avec les épaules obtusément anguleuses et l'extrémité presque en pointe; pieds médiocres; cuisses mutiques; jambes droites et fortes. L'*Hadropus albiceris* est noir, couvert d'abondantes écailles blanchâtres, avec le corselet largement sillonné et impressionné de quatre points; les élytres sont stristo-ponctuées et gibbeuses.

HADRORHIN. *Hadrorhinus*. INS. Coléoptères tétramères; cet autre genre de la famille des Rhynchophores doit aussi son existence à Schoonherr qui y a reconnu pour caractères distinctifs : des antennes médiocres, mais fortes, atteignant à peine la longueur du corselet, peu coudées ou courbées, avec les deux premiers articles courts et obconiques, les cinq suivants plus courts encore et tronqués au bout, la massue oblongue et acuminée; trompe très-courte, épaisse, traversée par une strie ou par un sinus, distincte du front, avec une fossette oblongue et fortement creusée; yeux latéraux, arrondis et saillants; corselet subtransversal, tronqué aux deux extrémités, arrondi sur les côtés; élytres ovalaires, convexes, tronquées à la base; pieds médiocres; cuisses renflées, mutiques; jambes arrondies, les antérieures un peu arquées. L'*Hadrorhinus Lepidopterus* est noir, couvert en dessus d'écailles fauves, en dessous d'écailles argentées; les élytres ont des stries et des rangées de points. On le trouve dans les parties méridionales de l'Afrique.

HÆBACH. BOT. Synonyme d'*Ocimum Basilicum*, L. *V.* BASILIC.

HÆHER. OIS. Synonyme ancien de Geai. *V.* COABEAU.

HÆMACATE. REPT. Espèce du genre Vipère. *V.* ce mot.

HÆMACHATÈS. MIN. La Pierre ainsi nommée par Pline, était une Agate avec des taches couleur de sang.

HÆMAGOGUM. BOT. Synonyme ancien de Pivoine.

HÆMANTHE. *Hæmanthus*. BOT. Genre de la famille des Amaryllidées, de Brown, et de l'Hexandrie Monogynie, établi par Linné et ainsi caractérisé : périanthe corolloïde, dont le tube est court et le limbe à six divisions profondes, égales et dressées; six étamines libres; ovaire inférieur surmonté d'un style et d'un stigmate simple; baie triloculaire, chaque loge monosperme. Le nom de ce genre, formé de deux mots grecs qui signifient fleurs de sang, indique la belle couleur rouge purpurine des fleurs, dans la plupart des espèces. Ce sont des plantes à racines bulbeuses, à feuilles radicales le plus souvent au nombre de deux et opposées; leur hampe est multiflore et leur spathe divisée en plusieurs segments colorés. Elles sont originaires du cap de Bonne Espérance, et on en cultive plusieurs dans les jardins de botanique. Elles exigent une terre franche, mais légère, une exposition en plein air durant l'été, et l'orangerie ou la serre chaude pendant l'hiver. On doit les arroser fréquemment lorsqu'elles sont en végétation, et très rarement après la chute de leurs feuilles. On les multiplie au moyen de cayeux qu'on sépare pendant l'automne. Un grand nombre d'*Hæmanthus* sont figurés dans les ouvrages de luxe, tels que les Liliacées de Redouté, l'*Hortus Schœnbrunnensis*, etc. Voici la description de quelques-uns d'entre eux.

HÆMANTHE ÉCARLATE. *Hæmanthus coccineus*, L., Redouté, Liliacées, tab. 29. Cette plante, vulgairement nommée la Tulipe du Cap, est remarquable par son bel involucre d'un rouge écarlate qui offre l'aspect d'une grosse Tulipe, et renferme vingt à trente fleurs d'un rouge vif, disposées en ombelles. Sa racine est un bulbe très-gros, d'où sortent deux feuilles larges, épaisses et en forme de langues. Vers le mois d'août, paraît une hampe haute de deux décimètres et parsemée de taches purpurines. L'*Hæmanthus puniceus*, L., Dillen, *Hort. Elth*, tab. 140, est une espèce voisine : de son bulbe sortent trois ou quatre feuilles lancéolées, ondulées et canaliculées; sa hampe est tachetée comme une peau de Serpent, et son involucre est médiocrement coloré, presque herbacé et à folioles inégales.

HÆMANTHE A TIGE ROUGE. *Hæmanthus sanguineus*, Jacq., *Hort. Schœnbrunn.*, t. IV, tab. 407. Son involucre est composé d'environ sept folioles rougeâtres, plus courtes que les fleurs; ses tiges, d'un rouge de sang, sortent d'entre deux feuilles très glabres, étalées, larges et elliptiques.

HÆMANTHE A FEUILLES EN LANCE. *Hæmanthus lanceæfolius*, Jacq., *loc. cit.*, I, tab. 60. L'involucre est composé de quatre folioles purpurines, lancéolées, aiguës, renfermant des fleurs dont les pédoncules sont plus longs que cet involucre et disposés en ombelles. Ses bulbes ovales, de la grosseur d'une noix, produisent des feuilles lancéolées, rétrécies à leur base, ciliées sur les bords, du milieu desquelles s'élèvent des tiges grêles, comprimées, à deux angles.

Le magnifique ouvrage que Jacquin a publié sous le titre d'*Hortus Schœnbrunnensis*, contient les figures et les descriptions de plusieurs autres espèces de ce beau genre. Tels sont les *Hæmanthus coarctatus*, *tigrinus*, *quadrivalvis*, *albiflos*, *heliocarpus*, *crassipes*, *moschatus*, *amarylloides*, *pumilio* et *humilis*. L'*Hæmanthus dubius* de Kunth (*Nov. Gener. et Spec. Plant. æquin.*, I, p. 281) n'est rapporté à ce genre qu'avec doute par son auteur, parce que, selon les notes de Bonpland, la capsule de cette plante est triloculaire et à loges polyspermes.

HÆMARIE. *Hœmaria.* BOT. Genre de la famille des Orchidées, établi par Lindley qui lui assigne pour caractères : folioles extérieures du périgone, ou sépales, étalées, les latérales réfléchies, l'intermédiaire connivente, de même que les folioles intérieures ou pétales ; labelle avancé, libre, ayant à sa base deux corps calleux en forme de bourse, oblique au sommet qui est onguiculé, subsagitté et plan ; gynostème cylindrique, en massue ; clinandre charnu, en capuchon, contourné obliquement, rostellé, acuminé ; anthère biloculaire, aiguë, à demi cachée par le capuchon du clinandre ; deux masses polliniques sillonnées, caudiculées et sans glande. Ce genre ne comprend jusqu'ici qu'une seule espèce.

HÆMARIE A DEUX COULEURS. *Hœmaria discolor*, Lindl.; *Goodyera discolor*, Ker, *Bot. reg.*, 271. Ses tiges sont droites, simples, glabres, garnies à leur base de feuilles alternes, vaginales sur la tige, rétrécies en pétiole, ovales-oblongues, un peu acuminées, très-lisses, d'un vert sombre en dessus, purpurines en dessous, très-entières ; la partie supérieure de la tige est munie d'écailles distantes, lancéolées, aiguës, et terminée par un long épi de fleurs sessiles dont les pétales sont lancéolés et blanchâtres ; l'ovaire est velu, strié ; le gynostème est droit et jaunâtre. Du Brésil.

HÆMATINE. BOT. et OIS. Principe immédiat qui paraît être contenu dans toutes les substances végétales ou végéto-animales qui fournissent aux arts une teinture rouge. L'Hæmatine obtenue de la macération du bois de Campêche, consiste, lorsque l'évaporation a été bien conduite, en un dépôt cristallin d'un rose pâle et irisé, peu sapide et peu soluble dans l'eau froide, se dissolvant plus aisément dans l'eau chaude qui lui procure une belle couleur pourpre qu'il perd quelque temps après pour en prendre une orangée qui repasse au pourpre par une nouvelle élévation de température. L'Hæmatine acquiert une intensité de couleur en rouge par l'action de quelques acides, tandis que d'autres la portent au jaune ; les dissolutions alcalines, qui ne contiennent pas d'oxygène, prennent avec l'Hæmatine une teinte bleue assez intense, qui se produit également avec divers hydrates et oxydes métalliques. Cette substance, soumise à la distillation sèche, donne entre autres produits de l'ammoniaque, d'où l'on peut conclure qu'elle contient de l'azote ; elle laisse 54 pour cent de charbon qui donne, par l'incinération, un résidu dont le poids ne s'élève pas à 1 pour cent de celui de l'Hæmatine et qui se compose de Chaux et de Fer oxydé.

Le nom d'HÆMATINE a aussi été donné à un Oiseau du genre Gros-Bec. *V.* ce mot.

HÆMATITE OU SANGUINE. MIN. Nom donné par les anciens minéralogistes à une variété de Fer oxydé rouge, en stalactites ou en concrétions mamelonnées, à tissu fibreux, que l'on trouve dans un grand nombre d'endroits, et en particulier à l'île d'Elbe, où elle forme des masses considérables. Elle porte, lorsqu'elle est polie, le nom de Pierre à brunir, et on s'en sert pour donner de l'éclat aux métaux dont la surface a été préalablement adoucie. La même dénomination d'Hæmatite a été appliquée à une variété analogue d'Hydroxyde de Fer, qui est brune ou noirâtre, et l'on a distingué les deux espèces, en appelant Hæmatite rouge, celle qui provenait du peroxyde, et Hæmatite brune, celle qui appartenait au Fer hydrocidé. *V.* FER.

HÆMATOBIE. *Hœmatobia.* INS. Diptères. Genre de la famille des Muscides, établi par Robineau-Desvoidy, avec les caractères suivants : tête peu déprimée, presque sphérique ; trompe solide, menue, allongée ; lèvres terminales, petites ; palpes aussi longues que la trompe ; troisième article des antennes double du deuxième ; style plumeux en dessus ; première cellule postérieure des ailes assez ouverte à l'extrémité. Quelques espèces du genre *Stomoxis* offraient une différence marquante dans la longueur des palpes, et cette différence a déterminé Robineau-Desvoidy à former de ces espèces le genre dont il est ici question, et qui a pour type :

HÆMATOBIE STIMULANTE. *Hœmatobia stimulans* ; *Stomoxis stimulans*, Meig. Son corps est cendré ; les palpes sont ferrugineuses, en massue. La face et les côtés du front sont blanchâtres avec une bande noire ; les antennes sont noires ainsi que les lignes du thorax ; une ligne dorsale et des taches latérales noires sur l'abdomen ; pieds noirs ; cuillerons blancs, les ailes sont brunâtres chez les mâles. Taille, trois lignes. Europe.

HÆMATOPOTE. *Hœmatopota.* INS. Genre de l'ordre des Diptères, famille des Tanystomes, fondé par Fabricius aux dépens des Taons, et adopté par Meigen et par le plus grand nombre des entomologistes. Latreille lui assigne pour caractères : antennes sensiblement plus longues que la tête, de trois pièces : la première un peu plus courte seulement que la troisième, renflée, ovale, cylindrique ; la seconde très-courte, en forme de coupe ; la dernière en cône allongé ou en alène. Ce petit genre se trouve exactement décrit par Meigen (Descript. systém. des Dipt. d'Europe, t. II), qui en décrit quatre espèces, dont une, très-commune, sert de type au genre, et porte le nom de :

HÆMATOPOTE PLUVIALE. *Hœmatopota pluvialis*, Fabric., *Tabanus pluvialis*, Linn., qui est la même espèce que le Taon à ailes brunes piquées de blanc de Geoffroy (Hist. des Ins., t. II, p. 461), figurée par Réaumur (Mém. sur les Ins., t. IV, pl. 18, fig. 1), et par Meigen (*loc. cit.*, tab. 14, fig. 16). On la trouve en automne dans les prairies. Elle incommode les bestiaux.

HÆMATOPUS. OIS. Synonyme d'Huîtrier.

HÆMATOXYLE. *Hœmatoxylum.* BOT. Vulgairement Campêche. Genre de la famille des Légumineuses, et de la Décandrie Monogynie, L., dont les principaux caractères sont : calice turbiné, rougeâtre extérieurement, à cinq divisions profondes et réfléchies ; cinq pétales égaux, rétrécis à leur base, deux fois plus longs que les lobes du calice ; dix étamines dont les filets sont libres à la base, et légèrement velus intérieurement ; stigmate échancré ; légume capsulaire, lancéolé, très-comprimé, uniloculaire, à deux valves naviculaires, relevées d'une crête sur sa suture dorsale, et contenant deux ou trois graines oblongues et comprimées. Ce genre ne renferme qu'une seule espèce, que son emploi dans la teinture rend trop importante pour que nous ne nous arrêtions pas à son histoire.

HÆMATOXYLE DE CAMPÊCHE. *Hœmatoxylum Cam*

*pechianum*, L. et Lamk. (*Illustr.*, tab. 340). C'est un arbre qui s'élève à la hauteur de quinze à vingt mètres; son écorce est rugueuse, son aubier est jaunâtre, tandis que les couches ligneuses sont d'un rouge foncé. On remarque sur ses branches des épines formées par de jeunes rameaux avortés. Ses feuilles sont alternes, pinnées, sans impaire, composées ordinairement de quatre ou cinq paires de folioles opposées, petites, obovales, presque cordiformes, luisantes, coriaces et à nervures parallèles. Les fleurs, de couleur jaune, sont disposées en épis ou en grappes simples à l'aisselle des feuilles; elles répandent une odeur analogue à celle de la Jonquille. Cet arbre croît sur les côtes du Mexique, près de Campêche, d'où lui vient son nom de Bois de Campêche sous lequel il est connu dans le commerce. Il est maintenant naturalisé dans les Antilles où on le plante autour des propriétés pour en former des haies. Le bois de Campêche est apporté d'Amérique en grosses bûches dépouillées de leur aubier; il est très-dur et susceptible d'un beau poli. Son principe colorant est très-soluble dans l'alcool, l'éther et l'eau bouillante, et la solution concentrée passe du rouge orangé au rouge vif par les acides versés en grande quantité. Les alcalis forment avec lui des combinaisons bleues qui peuvent être conservées pendant très-longtemps sans altération. La découverte de ce principe est due à Chevreul, qui l'a faite en 1810, et lui a donné le nom d'*Hématine*. Lorsque cette substance a cristallisé lentement, elle est d'un blanc rosé, ayant un reflet argentin; vue à la loupe et éclairée par un rayon du soleil, elle paraît formée de petites écailles ou de petits globules d'un gris métallique brillant.

C'est dans la teinture qu'on fait le plus grand usage du bois de Campêche. On l'a employé en médecine contre la diarrhée chronique, à cause de sa saveur douce et astringente. Cette qualité physique, jointe à une odeur particulière, fait aisément reconnaître les liqueurs colorées par son moyen. Aussi n'est-il pas nécessaire de recourir aux réactifs chimiques pour reconnaître si les vins ont été colorés artificiellement par le bois de Campêche.

HÆMAX. BOT. Synonyme de Hémace. *V.* ce mot.

HÆMOCARPUS. BOT. Synonyme de Harongane. *V.* ce mot.

HÆMOCHARIDE. *Hæmocharis.* BOT. Genre de la famille des Ternstrœmiacées de Mirbel, de la Polyandrie Pentagynie de Linné, établi par Martius, dans son *Nov. Gener. et Spec. Brasil.*, I, p. 106, qui lui donne pour caractères : calice à cinq divisions; corolle à cinq pétales ou plus, inégalement découpés; étamines libres; ovaire supère, à cinq loges ou plus; cinq styles ou plus, courts, terminés par des stigmates simples; capsule ligneuse à cinq ou dix loges et pareil nombre de valves; plusieurs graines dans chaque loge, disposées sur plusieurs rangs et ailées au sommet. Martius décrit deux espèces : *Hæmocharis semi-serrata* et *Hæmocharis tomentosa*, pl. 46 et 47 de l'ouvrage précité; ce sont de fort petits arbres à feuilles simples, courtement pétiolées, entières ou dentées, coriaces, décidues, privées de stipule; leurs fleurs sont belles et grandes, assez semblables à celles des Camellies, et d'un blanc qui tire faiblement sur le purpurescent. Ces deux espèces sont originaires du Brésil. Le genre *Hæmocharis* diffère peu du *Gardonia*; aussi plusieurs botanistes en ont-ils proposé la réunion.

HÆMOCHARIDE. *Hæmocharis.* ANNÉL. Genre de l'ordre des Hirudinées, famille des Sangsues, fondé par Savigny (Syst. des Annél., p. 106 et 111) qui lui donne pour caractères distinctifs : ventouse orale peu concave; mâchoires réduites à trois points saillants; huit yeux réunis par paires disposées en trapèze; ventouse anale obliquement terminale. Ce genre est voisin des Albiones par l'absence des branchies et par la ventouse orale d'une seule pièce; mais il en diffère essentiellement par le peu de concavité de cette ventouse et par le nombre plus grand des yeux.

Les Hæmocharides, regardés par les auteurs comme de véritables Sangsues, constituent, dans la méthode de Blainville, le genre *Piscicola* adopté par Lamarck (Hist. nat. des Anim. sans vert., t. v, p. 294). Savigny les a décrits avec soin. Leur corps est cylindrique, légèrement aminci vers la ventouse antérieure, composé d'anneaux non saillants, peu distincts, qui paraissent assez nombreux; le dix-septième segment? et le vingtième? présentent les orifices des organes générateurs. Les yeux, au nombre de huit, sont réunis par paires : deux antérieures et deux postérieures. La bouche est très-petite et située dans le fond de la ventouse orale, plus près du bord inférieur. La ventouse orale est formée par un seul segment, et séparée par un fort étranglement; elle est peu concave, en forme de coupe; son ouverture est oblique, elliptique, avec un léger rebord. La ventouse anale est assez concave, sous-elliptique, non bordée, obliquement terminale.

On ne connaît encore qu'une seule espèce qui vit dans les eaux douces de l'Europe, et qui paraît s'attacher de préférence à certains Poissons du genre Cyprin. Ces Vers se déplacent assez souvent et marchent à la manière des Chenilles arpenteuses.

HÆMOCHARIDE DES POISSONS. *Hæmocharis Piscium*, Savigny, *Hirudo geometra*, Linné; *Hirudo Piscium*, Müller et Roesel; *Piscicola Piscium*, Lamarck. Suivant Savigny, son corps est long de dix à douze lignes, grêle, lisse, terminé par des ventouses inégales, la postérieure étant double de l'antérieure et légèrement crénelée. Les yeux sont noirs; ceux de chaque paire sont confondus ensemble par une tache brune, et ces quatre taches représentent en quelque sorte, par leur disposition, les quatre angles tronqués d'un trapèze converti en octaèdre. Sa couleur générale est d'un blanc jaunâtre, finement pointillé de brun, avec trois chaînes dorsales chacune de dix-huit à vingt taches elliptiques plus claires que le fond et non pointillées; la chaîne intermédiaire est mieux marquée que les latérales. On voit deux lignes de gros points bruns sur les côtés du ventre, alternant avec les taches claires du dos. La ventouse anale est rayonnée de brun et marquée entre les rayons de huit mouchetures noirâtres. Cette espèce se trouve figurée dans l'Encyclopédie méthodique (Vers, pl. 51, fig. 12-19).

HÆMODORACÉES. *Hæmodoraceæ.* BOT. Famille de plantes Monocotylédones, établie par Robert Brown

(*Prodr. Flor. Nov.-Holl.*, I, p. 299) qui l'a ainsi caractérisée : périanthe supère, rarement infère, à six divisions; six étamines insérées sur le périanthe, ou trois seulement opposées aux divisions inférieures de celui-ci; anthères introrses; loges de l'ovaire renfermant une, deux ou plusieurs graines; style simple et stigmate indivis; péricarpe capsulaire, à plusieurs valves, quelquefois sans valves, et d'une consistance de noyau; graines définies et peltées, ou indéfinies. Cette famille se distingue suffisamment des Iridées par le port très-différent des plantes qu'elle renferme, par le nombre de ses étamines et la structure des anthères. R. Brown l'a partagée en trois sections, et y a fait entrer les genres suivants :

1re section. Graines définies, peltées; trois étamines : *Hæmodorum*, Smith.

2e section. Graines indéfinies; six étamines : *Conostylis*, R. Br.; *Anigozanthos*, Labill.

3e section. Graines définies; six étamines : *Phlebocarya*, R. Br.

Outre ces genres de la Nouvelle-Hollande, les Hæmodoracées comprennent encore les *Dilatris*, Berg.; *Lanaria*, Pers., ou *Argolasia*, Juss.; *Heritiera*, Gmel. et Michx., et le *Wachendorfia*, L. Nées et Martius ont récemment rapporté à cette famille le nouveau genre *Hogenbachia*. Malgré son ovaire infère, le *Xyphidium* fait probablement partie des Hæmodoracées, vu son affinité avec le *Wachendorfia*; mais R. Brown, ne connaissant pas la structure de son fruit, a hésité de l'y rapporter. Le *Phylidrum*, que Salisbury a rapproché des Hæmodoracées, en est très-éloigné. Les graines en nombre indéfini du *Conostylis* et de l'*Anigozanthos* distinguent ces deux genres. Le *Phlebocarya* est particularisé par son ovaire uniloculaire et son péricarpe osseux.

HÆMODORE. *Hæmodorum*. BOT. Ce genre, qui a donné son nom à la famille des Hæmodoracées, et qui appartient à la Triandrie Monogynie, L., a été établi par Smith (*Trans. of the Linn. Societ.*, 4, p. 213). Dans son Prodrome de la Flore de la Nouvelle-Hollande, I, p. 299, R. Brown en a ainsi exposé les caractères : périanthe supère, à six divisions persistantes, glabres; trois étamines insérées à la base des folioles intérieures du périanthe; ovaire à trois loges dispermes; style filiforme, surmonté d'un stigmate; capsule semi-supère, trilobée et triloculaire; deux graines peltées, comprimées et bordées dans chaque loge. Ce genre se compose de cinq espèces qui habitent la partie de la Nouvelle-Hollande, située entre les Tropiques et aux environs du port Jackson. Ce sont des plantes herbacées, glabres, à racines tubéreuses, fusiformes et d'un rouge de sang. Leurs tiges sont simples, garnies de feuilles planes ou légèrement cylindriques, engaînantes à la base. Les fleurs sont disposées en corymbe, rarement en épi.

Le nom d'Hæmodore a été emprunté de l'Ecluse qui l'avait appliqué à l'Orobanche.

HÆMONIE. *Hæmonia*. INS. Petit genre de l'ordre des Coléoptères, section des Tétramères, famille des Eupodes, établi par Megerle aux dépens des Donacies et adopté par Dejean (Catal. des Coléopt., p. 114) qui en possède une espèce, l'*Hæmonia Equiseti*, ou la *Donacia Equiseti* de Fabricius. Elle est originaire d'Allemagne.

HÆMOPIDE. *Hæmopis*. ANNÉL. Genre de l'ordre des Hirudinées, famille des Sangsues, établi par Savigny (Syst. des Annél., p. 107 et 115) qui lui assigne pour caractères distinctifs : ventouse orale peu concave, à lèvre supérieure très-avancée, presque lancéolée; mâchoires grandes, ovales, non comprimées, à deux rangs peu nombreux de denticules; dix yeux disposés sur une ligne courbe, les quatre postérieurs plus isolés; ventouse anale obliquement terminale. Les Hæmopides offrent plusieurs points de ressemblance avec les Bdelles, les Sangsues proprement dites, les Néphélies et les Clepsines; mais ils en diffèrent par plusieurs caractères assez tranchés, tirés de la ventouse orale, des mâchoires, des yeux et de la ventouse anale. Ce genre, fondé aux dépens de celui des Sangsues, s'en éloigne essentiellement par les mâchoires non comprimées et munies de denticules peu nombreux. Le corps des Hæmopides est cylindrico-conique, peu déprimé, allongé, composé de segments nombreux, courts, égaux, très-distincts; les vingt-septième ou vingt-huitième, et trente-deuxième ou trente-troisième portant les orifices des organes générateurs; il n'existe point de branchies; la bouche est grande relativement à la ventouse orale; celle-ci est composée de plusieurs segments, elle n'est pas séparée du corps; son ouverture est transverse et à deux lèvres, dont la supérieure, très-avancée, presque lancéolée, est formée par les trois premiers segments, le terminal plus grand et obtus; la lèvre inférieure est rétuse; la ventouse anale est de moyenne grandeur et simple. Ce petit genre a pour espèces principales :

Hæmopide Sangsue de Cheval. *Hæmopis Sanguisorba*, Sav., ou l'*Hirudo Sanguisuga* de Linné et de Lamarck, qui est le même que l'*Hæmopis Sanguisuga* de quelques auteurs. Cette espèce, plus grande que la Sangsue médicinale, se trouve communément dans les étangs; sa morsure produit des plaies douloureuses et quelquefois de mauvaise nature. Savigny a décrit trois nouvelles espèces ou variétés plus petites et qu'il a recueillies dans les étangs des environs de Paris.

Hæmopide noire. *Hæmopis nigra*, Sav. Son corps est grêle, presque cylindrique dans son état habituel de dilatation, et composé de quatre-vingt-dix-huit segments; la ventouse orale a sa lèvre supérieure lisse en dessous, demi-transparente et laissant apercevoir dans l'animal vivant les yeux qui sont noirs et très-distincts; la ventouse anale a son disque très-lisse; les mâchoires ont, dans quelques individus, outre leurs denticules, un petit crochet mobile; leur couleur est noire en dessus, cendré-noirâtre en dessous et sans taches. Elle est d'une taille moyenne.

Hæmopide en deuil. *Hæmopis luctuosa*, Savigny. Cette petite espèce a le corps long de douze à quinze lignes, cylindrique, formé de quatre-vingt-dix-huit segments; la ventouse orale a sa lèvre pellucide; les yeux sont noirs et très-distincts; la ventouse anale est lisse en dedans. Sa couleur est noire en dessus, avec quatre rangées de points plus obscurs, et noirâtre en dessous.

Hæmopiaa lacertina. *Hæmopia lacertina*, Savig. Cette autre petite espèce a le corps long de douze à quinze lignes, un peu déprimé et formé de quatre-vingt-dix-huit segments; les yeux sont noirs, très-distincts; les mâchoires sont fortes; la ventouse anale est lisse; la couleur est brune sur le dos avec deux rangées flexueuses de points noirs, inégaux; deux points plus gros et plus intérieurs alternent régulièrement avec trois petits plus extérieurs; il existe deux autres rangées latérales de points peu visibles; le ventre est d'un brun clair.

HÆMULON. pois. Synonyme de Gorette. *V.* ce mot.

HÆNCKEA. bot. Ruiz et Pavon, dans le Prodrome de leur Flore du Pérou et du Chili, p. 65, avaient donné ce nom générique à une plante qu'ils ont rapportée ensuite (*Flor. Peruv.*, 3, p. 8, t. 230) au genre *Celastrus*; c'est leur *Celastrus macrocarpa*. Ils ont ensuite décrit et figuré, sous le nom de *Hænckea flexuosa* (*loc. cit.*, p. 8, tab. 231), une espèce qui a été rapportée au genre *Schœpfia* de Schreber, ou *Codonium* de Vahl. *V.* Scæpfia.

HÆNSLERA. bot. Lagasca (*Nov. Gener. et Spec. Diagnos.*, p. 13) a décrit, sous le nom de *Hænslera danaeformis*, une plante que Linné confondait avec les *Ligusticum*, et qui est devenue le type du genre *Danæa* d'Allioni. *V.* ce mot. Sprengel (*Prod. Umbellif.*, p. 19) a rétabli aussi ce genre en lui appliquant la dénomination de *Physospermum*, anciennement proposée par Cusson.

HÆPFNERITE. min. Synonyme de Grammatite.

HÆRATULES. moll. Synonyme d'Huîtres fossiles.

HÆRNIA. bot. Synonyme de *Vitex trifoliata*, L.

HÆRUCULA. int. Linné a le premier décrit cet animal sous le nom de *Fasciola barbata*. Pallas, dans son *Elenchus Zoophytorum*, p. 415, en donne une nouvelle description sous le nom de *Tænia Hærnia*; il en avait fait auparavant un genre particulier sous le nom d'*Hæruculu* dans sa Dissertation; Rudolphi l'a réuni aux Échinorhynques sous le nom d'*Echinorhyncus Hæruca*. *V.* Echinorhynque.

HÆRUQUE. *Hæruca*. int. Genre établi par Gmelin, adopté par plusieurs auteurs. Goëze l'avait nommé *Pseudo-Echinorhynchus*. Rudolphi considère l'animal qui a servi de type à ce genre, comme un Échinorhynque mal observé, mal décrit et mal figuré; il l'a relégué parmi les espèces douteuses. *V.* Échinorhynque.

HÆTERA ins. Fabricius a établi sous ce nom un genre de Lépidoptères diurnes que Latreille a refondu dans son genre Morphon de la famille des Papilionides. *V.* Morphon.

HÆTÉRIE. *Hæterius*. ins. Coléoptères pentamères; genre de la famille des Clavicornes, formé aux dépens des Escarbots, par Godet, et adopté par Dejean. Caractères : mandibules exsertes, presque égales; antennes insérées sous le bord du front, à tige courte, dont les articles grossissent insensiblement, à tête solide; présternum légèrement émarginé en arrière; corps court, petit et carré; jambes presque anguleuses à la face extérieure. L'Escarbot carré, *Hister quadratus* de Paykul, est le type du genre nouveau.

HAFFARA. pois. Espèce du sous-genre Sargue, dans le genre Spare. *V.* ce mot.

HAFLE. pois. L'un des noms vulgaires de l'Hyppure, espèce du genre Coryphœne. *V.* ce mot.

HAFSULA. ois. Syn. de Fou de Bassan. *V.* Fou.

HAGARD. ois. Nom donné au Faucon commun, très-vieux, dont certains auteurs firent mal à propos une espèce. *V.* Faucon.

HAGARRERO. ois. Espèce du genre Pigeon. *V.* ce mot.

HAGEDASH. ois. Espèce du genre Tantale. *V.* ce mot.

HAGÉE. *Hagea*. bot. Genre de la famille des Paronychiées d'Aug. Saint-Hilaire, et de la Pentandrie Monogynie de L., établi par Lamarck (Journ. d'Hist. nat., vol. 2, p. 3, tab. 25). Cet auteur lui avait donné le nom de *Polycarpea*, qui, en raison de sa ressemblance avec celui de *Polycarpon*, imposé par Linné à un genre voisin, a été changé par Ventenat en celui de *Hagea*, adopté par les botanistes. D'un autre côté, Willdenow (*Enumer. Plant. Hort. Berol.*, 1, 269) a décrit une de ses espèces sous le nom générique de *Mollia*. Voici les caractères de ce genre : calice à cinq folioles; cinq pétales échancrés; cinq étamines; style simple; capsule supérieure, trigone, uniloculaire et renfermant un grand nombre de graines.

Hagée de Ténériffe. *Hagea Teneriffæ*, Vent. Cette espèce peut être considérée comme type du genre, qui est une petite plante dont les tiges ramifiées et orticulées, sont étalées sur la terre et couvertes de feuilles vertes, opposées, inégales, spathulées et un peu mucronées au sommet. Elles sont accompagnées de petites stipules scarieuses et verticillées. Les fleurs sont petites, panachées de vert et de blanc argenté, disposées en panicules terminales, rameuses et dichotômes. On cultive au Jardin botanique de Paris cette plante qui a été découverte sur le pic de Ténériffe. Dans cette localité croît une espèce très-voisine de la précédente, et que Willdenow a décrite sous le nom de *Mollia latifolia*. Les autres plantes rapportées à ce genre sont : 1° l'*Achyranthes corymbosa*, L., ou *Hagea Indica*, Vent., indigène de l'île de Ceylan; 2° *Polycarpea microphylla*, Cav., ou *Hagea gnaphalodea*, Pers., découverte dans le royaume de Maroc par Schousboë qui l'avoit nommée *Illecebrum gnaphalodea*.

HAGENBACHIE. *Hagenbachia*. bot. Genre de la famille des Hæmodoracées, de la Triandrie Monogynie de Linné, établi par Nées et Martius, qui lui ont assigné pour caractères : périgone membraneux et glabre, à six divisions dont les externes sont étalées, les internes connivente au sommet, plus larges à leur base et glanduloso-calleuses; trois anthères presque sessiles et posées sur le bord des découpures internes du périgone; ovaire libre, trigone et triloculaire; style filiforme; stigmate simple; capsule presque globuleuse, à trois sillons et à trois loges; semences comprimées. Les Hagenbachies sont des plantes herbacées, à racines fasciculées-fibreuses; à feuilles radicales ensiformes, allongées, lâches; à hampe triangulaire; le pédoncule est rameux, portant des fleurs fasciculées, unibractéea à leur base et articulées au milieu du pédicelle. Ces plantes sont originaires du Brésil.

HAGÉNIE. *Hagenia*. bot. (*Lichens*.) Ce genre, fondé

par Eschweiler dans son *Systema Lichenum* (Munich, 1824), est formé aux dépens du genre *Borrera* d'Acbar. Les caractères sur lesquels il est établi sont : thallus foliacé, rameux, lacinié, fibrilleux, cilié au dessous ou vers la marge, inférieurement tomenteux et blanchâtre; apothécions orbiculaires, réniformes, terminaux, sous-pédicellés, situés obliquement, à lame proligère, marginée par le thallus. Ce genre sépare un groupe fort naturel sur une considération trop légère, puisque la principale est fondée sur la présence des cils qui se trouvent près de la marge du thallus. Partant de là, Eschweiler range les *Borrera trulla*, *Solenaria*, *tenella*, *furfuracea*, *Kamtschadalis*, *villosa*, *Ephebea*, *Atlantica*, etc., parmi les *Parmelia*, le *Borrera pubera*, parmi les Usnées, et regarde seulement les *Borrera ciliaris* et *leucomela* comme des Hagénies. Ce nom d'Hagénie n'eût pas pu être conservé, puisque Lamarck a créé depuis longtemps pour les Phanérogames un genre Hagénie adopté par les botanistes. Mœnch avait aussi créé un genre consacré à Hagen, ce qui permet de s'étonner de la phrase où Eschweiler se plaint de l'oubli dans lequel est tombée la mémoire de Hagen. Les naturalistes, prompts à reconnaître le mérite, sont également prompts à l'honorer. Le genre *Borrera* de Meyer, qui est un Spermacuce (*V.* ce mot), est d'une création postérieure à celle du *Borrera* d'Acbar qui doit être maintenu.

HAGÉNIE. *Hagenia.* BOT. Sous ce nom Lamarck a établi un genre de l'Octandrie Monogynie, L., et il a en même temps indiqué ses rapports avec les Méliacées. Voici la description abrégée de l'*Hagenia Abyssinica*, unique espèce du genre : ses tiges se divisent en rameaux glabres, couverts supérieurement de feuilles en touffes, ailées avec impaire, composées d'environ treize à quinze folioles ovales, lancéolées, aiguës, dentées à leur contour, échancrées et inégales à leur base; les pétioles, dilatés en gaîne à leur partie inférieure, laissent, après leur chute, une membrane qui se présente comme une stipule annulaire; les fleurs sont accompagnées de petites bractées lancéolées, entières, et sont disposées en panicules terminales, pendantes, étalées et ramifiées; elles ont un calice partagé en deux folioles concaves; cinq pétales plans, elliptiques, obtus; un très-court appendice à cinq découpures profondes, ovales, dans lequel sont renfermées dix étamines très-courtes; le fruit est capsulaire. Le voyageur Bruce, qui a découvert cet arbre dans l'Abyssinie, l'a mentionné sous le nom de *Cusso*. Comme il n'est point fait mention de ce genre dans la famille des Méliacées, dont le professeur De Candolle a publié le tableau dans son *Prodromus*, il semble que ce genre, pour être adopté, exige des renseignements ultérieurs. C'est pourquoi il ne paraît pas convenable d'en donner à part le caractère générique, qui d'ailleurs pourra être facilement extrait de la description précédente. Mœnch avait aussi constitué un genre *Hagenia* avec le *Saponaria porrigens*, L., mais il n'a pas été adopté. *V.* SAPONAIRE.

HAGUR. OIS. Synonyme d'Hirondelle de fenêtre. *V.* ce mot.

HAIDINGÉRITE. MIN. Substance particulière, découverte en Auvergne par Berthier, qui l'a dédiée à son ami Haidinger. Elle est d'un gris métalloïde, quelquefois cristallisée en prismes rhomboïdaux, se trouvant plus souvent en masses lamellaires; sa pesanteur spécifique est 4,3; elle se fond très-facilement au chalumeau, en dégageant des vapeurs blanches et laissant un globule noir, attirable à l'Aimant; elle est attaquable par l'Acide nitrique avec précipité blanc, immédiat, antimonifère, et la solution précipite abondamment en bleu par l'Hydrocyanate ferruginé de Potasse. L'analyse a donné Antimoine, 53; Soufre, 31; Fer, 16; Zinc, des traces. Cette analyse présente une formule semblable à celle de la Jamesonite, à l'exception que le Fer y tient la place du Plomb; elle est tout à fait concluante, non-seulement à cause des proportions définies qu'elle présente, mais encore parce qu'elle offre un Sulfure qui n'existe pas seul dans la nature, et que l'on ne peut pas considérer ici comme à l'état de mélange, parce que, étant très-magnétique, il communiquerait cette propriété à la matière qui le renfermerait s'il y était autrement qu'à l'état de combinaison. Cette substance constitue un filon, dans la formation de Gneiss, au village de Chazelle en Auvergne. L'exploitation qui en avait été entreprise, a été abandonnée par la difficulté que l'on a éprouvée pour en obtenir le métal.

HAIRE. MAM. On donne vulgairement ce nom au jeune Cerf d'un an.

HAIRON. BOT. Variété du Dattier dont les fruits sont plus allongés que les Dattes ordinaires.

HAJE. REPT. Espèce égyptienne du genre Vipère. *V.* ce mot.

HAKÉE. *Hakea.* BOT. Ce genre de la famille des Protéacées et de la Tétrandrie Monogynie, L., a été établi par Schrader (*Sert. Hanov.*, 27, tab. 7) et adopté par Cavanilles, Labillardière et R. Brown. Ce dernier auteur, dans son Mémoire sur les Protéacées (*Transact. of the Linn. Societ.*, t. x, p. 178), en a ainsi exposé les caractères : périanthe à quatre divisions irrégulières, placées du même côté; étamines nichées dans les sommets concaves des divisions du périanthe; glande hypogynique unique, presque partagée en deux (rarement entièrement bilobée); ovaire pédicellé, disperme; stigmate presque oblique, dilaté à la base et terminé en pointe; follicule ligneux, à une seule loge excentrique, et ayant l'apparence d'avoir deux valves; graines munies au sommet d'une aile plus longue que le noyau. Plusieurs espèces de *Hakea* ont été décrites sous le nom générique de *Conchium* par Smith (*Transact. Linn.*, t. IV, p. 215), Ventenat (*Malmaison*, 110) et Gærtner (*Carpolog.*, 3, p. 216); d'autres ont été réunies aux *Banksia* par Salisbury, Smith et Gærtner. Il se compose d'arbrisseaux roides, ou d'arbres médiocres, couverts quelquefois de poils en navette; leurs feuilles sont éparses, souvent de formes diverses sur le même individu. Aux aisselles des feuilles, on voit de petites grappes ou fascicules enveloppés par des écailles imbriquées, scarieuses, caduques, renfermant quelquefois les rudiments des rameaux, et pouvant, par cette raison, être regardés comme des bourgeons. Cette circonstance s'observe dans toutes les espèces du genre, excepté une seule, et le distingue beaucoup mieux de ses voisins,

que les autres caractères qui sont sujets à varier. Les fleurs sont petites, blanches ou jaunâtres, portées sur des pédicelles colorés, géminés et accompagnés d'une bractée; le pistil est très-glabre, à style caduc; la capsule a ses parois fort épaisses, et les graines sont noires ou cendrées.

Toutes les Hakées sont indigènes de la Nouvelle-Hollande, principalement de la partie australe de la terre de Diémen, et des environs du port Jackson. Une seule espèce (*Hakea arborescens*) croît entre les Tropiques, et cette espèce est aussi la seule dont les bourgeons floraux soient nus. On en cultive quelques-unes comme plantes de curiosité, dans les serres tempérées des jardins de l'Europe. Les trente-cinq espèces décrites par R. Brown ont été distribuées en trois sections : dans la première, sont celles à feuilles filiformes; dans la seconde, quelques-unes ont des feuilles filiformes ou disposées sur la même plante; et dans la troisième, sont placées les espèces à feuilles planes.

Nous nous bornerons à mentionner les suivantes : 1° *Hakea pugioniformis* de Cavanilles (*Icon.*, 6, p. 24, tab. 535), qui a reçu sept autres dénominations. Schrader l'a figurée sous le nom d'*Hakea glabra*; et c'est une de celles dont il a formé le type du genre. 2° *Hakea epiglottis*, Labillardière (*Nov.-Holland.*, I, p. 30, tab. 40). 3° *Hakea gibbosa*, Cav. (*loc. cit.*, tab. 534). C'est l'*Hakea pubescens* de Schrader, le *Banksia pinifolia* de Salisbury, le *Banksia gibbosa* de Willdenow, et le *Conchium gibbosum* de Smith. 4° *Hakea acicularis* de Knight et Salisbury (*Proteac.*, 107), ou *Hakea sericea* de Schrader, *Conchium aciculare* de Ventenat (Jardin de la Malmaison, tab. 3). 5° *Hakea saligna*, Kn. et Salisb.; *Conchium salignum* de Smith, et *Embothrium salignum* d'Andrews (*Reposit.*, tab. 215). 6° *Hakea ruscifolia*, Labill. (*loc. cit.*, I, p. 30, tab. 39). 7° *Hakea dactyloides*, Cavan. (*loc. cit.*, tab. 535), *Banksia dactyloides*, Gærtner (*Carpol.*, I, p. 221, tab. 47, f. 2), et *Conchium dactyloides*, Ventenat (*loc. cit.*, tab. 110).

HAKIK. OIS. Synonyme de Pélican. *V.* ce mot.

HALACHIA ET HALACHO. POIS. Noms vulgaires de l'Alose. *V.* CLUPE.

HALADROMA. OIS. Synonyme de Pélécanoïde. *V.* ce mot.

HALÆTUS. OIS. Pour Haliætus. *V.* ce mot.

HALANDAL, HELANDEL ou HANDEL. BOT. Synonymes arabes de Coloquinte.

HALBOPAL. MIN. Synonyme de Quartz résinite.

HALBOURG. POIS. Le Hareng plus gros que les Harengs communs, qu'on pêche solitaire sur nos côtes après le départ des grands bancs, et qu'on désigne vulgairement sous ce nom, pourrait bien être une espèce particulière de Clupe.

HALBRAN. OIS. *V.* ALBRANO.

HALBZÉOLITHE. MIN. L'un des synonymes de PAZUNITA. *V.* ce mot.

HALCEDO. OIS. Pour Alcedo. *V.* ALCYON.

HALCON. OIS. Synonyme de Faucon. *V.* ce mot.

HALE. POIS. Espèce égyptienne du sous-genre Hétérobranche. *V.* ce mot.

Le mot HALE exprime aussi un air sec et chaud qui flétrit les plantes, qui détruit la fraîcheur et la beauté du teint.

HALEBRAND. OIS. Pour Albrand, jeune Canard. *V.* ce mot.

HALEC. POIS. Vieux synonyme de Hareng. *V.* CLUPE.

HALECIUM. POLYP. Océan a réuni sous ce nom plusieurs Polypiers qui appartiennent aux genres Thoa, Laomédée et Cytie. *V.* ces mots.

HALECULA. POIS. Synonyme d'Anchois. *V.* CLUPE.

HALEINE. *Halitus*. ZOOL. Résultat de l'expiration; air qui s'échappe des poumons dans le mouvement d'expiration. C'est un mélange d'air atmosphérique non décomposé, de Nitrogène ou Gaz azote, mis à nu par le phénomène de la circulation qui a favorisé l'absorption du gaz oxygène par le carbone du sang; du gaz acide carbonique provenant de la combinaison de l'oxygène de l'air atmosphérique avec le carbone du sang; enfin de vapeurs aqueuses, chargées de différents principes animaux.

HALEINE DE JUPITER. BOT. Quelques jardiniers ont désigné sous ce nom les espèces odorantes du genre *Diosma*. *V.* ce mot.

HALEKY. BOT. D'où *Halecus* de Rumph (*Amb.*, tab. 5, pl. 126). Nom de pays du *Croton aromaticum*, plante d'Amboine.

HALENIE. *Halenia*. BOT. Le *Swertia corniculata*, L., plante de la famille des Gentianées et de la Pentandria Digynie, L., a été érigé, sous le nom d'*Halenia*, en un genre distinct par Borckhausen (*in Rœmer Archiv. für die Botanik*, I, p. 25), à cause des prolongements cornus qui se trouvent à la base de la corolle, et qui représentent les points glandulaires des vraies Swerties. Les six espèces de *Swertia* rapportées de l'Amérique méridionale et du Mexique par Humboldt et Bonpland, et décrites avec beaucoup de soin par Kunth (*Nov. Genera et Spec. Plant. æquinoct.*, t. III, p. 135, édit. in-fol.), devront être rapportées au genre *Halenia*, si son admission paraît nécessaire. Elles ont d'abord toutes leurs corolles munies d'appendices extérieurs plus ou moins prolongés en forme d'éperons ou de tubercules, et Kunth, en proposant avec doute leur différence générique, exprime ainsi le caractère de ce nouveau genre : calice à quatre divisions profondes; corolle presque campanulée, quadrifide, munie de quatre éperons et de quatre tubercules; quatre étamines; le reste comme dans les Swerties. Si, comme nous le pensons, on doit unir aux plantes décrites par Kunth, le *Swertia corniculata*, L., il sera convenable d'adopter le nom d'*Halenia*, et de modifier le caractère ci-dessus exposé en ne fixant pas le nombre des parties de la fleur, attendu qu'il est sujet à variations.

HALÉSIE. *Halesia*. BOT. Ce genre, établi par Ellis et Linné, a été dédié au célèbre Hales, auteur de la Statique des Végétaux. Il appartient à la famille des Styracinées de Richard et de Kunth, à la Dodécandrie Monogynie, L., et il est ainsi caractérisé : calice très-petit, à quatre dents; corolle grande, renflée et campanulée, à limbe divisé en quatre lobes peu prononcés; douze à seize étamines dont les filets sont réunis en tube et adnés à la corolle, et dont les anthères sont oblongues et dressées; ovaire infère, surmonté d'un style et d'un

stigmate; noix recouverte d'une écorce, oblongue, à quatre angles saillants et acuminés par le style persistant, à quatre loges monospermes; deux des loges souvent avortées. Les plantes de ce genre sont des arbrisseaux indigènes de l'Amérique méridionale, à feuilles simples, alternes, imitant celles des Merisiers, et à fleurs blanches, latérales, pendantes et axillaires. On en compte trois espèces dont la culture réussit assez bien dans notre climat. Une d'elles étant un arbuste d'ornement qui fait un joli effet au milieu des Cytises et des Gainiers qui décorent les bosquets d'Europe, nous nous bornerons à sa description.

Halésie a quatre ailes. *Halesia tetraptera*, L. et Ellis, *Act. Angl.*, vol. 51, p. 331, tab. 22. Il s'élève à la hauteur de cinq à six mètres, chargé de rameaux étalés et de feuilles alternes, oblongues, aiguës, légèrement dentées sur les bords, vertes en dessus, légèrement cotonneuses en dessous, et dont les pétioles sont pubescents et assez souvent pourvus de quelques glandes tuberculeuses; les fleurs, d'un blanc de neige, sont latérales, pendantes, réunies trois ou quatre ensemble par petits bouquets sur les vieux bois. Cet arbrisseau se multiplie par marcottes qui ne sont bien enracinées qu'après deux ou trois mois. Les graines récoltées en France, ne lèvent souvent que la seconde année.

Un autre genre *Halesia*, établi par P. Browne, dans son Histoire des Plantes de la Jamaïque, est identique avec le *Guettarda* de Linné. Lœfling (*Iter Hispan.*, 188) a employé le même nom comme spécifique, pour le *Trichilia trifoliolo*, Linné. *V.* Guettarde et Trichilie.

HALEUR. ois. Synonyme d'Engoulevent à lunettes. *V.* Engoulevent.

HALEX. pois. Dans les manuscrits de Plumier, ce nom désigne le Cailleu-Tassart. Commerson l'a aussi employé pour une espèce de Clupe à laquelle Lacépède donna le nom de Jussieu. Les anciens donnaient ce nom à certaine préparation des Anchois dans de la saumure.

HALFE. bot. Nom d'une Graminée en Arabie. C'est la *Lygurus cylindricus* de Linné ou le *Saccharum cylindricum* de Lamarck.

HALGANIE. *Halgania*. bot. Genre de la famille des Borraginées, établi par Gaudichaud, dans la botanique du Voyage de l'Uranie, pour une plante qu'il a observée à la baie des Chiens marins. Caractères : calice à cinq divisions régulières et lancéolées; corolle hypogyne, infundibuliforme, à tube très-court, à limbe étalé, divisé en cinq lobes oblongs, obtus, dépassant le calice; préfloraison imbriquée et un peu contournée; cinq étamines insérées au tube de la corolle, à filaments courts, à anthères ovales-oblongues, cordées à la base par où elles sont fixées à leur support, dressées, biloculaires, prolongées au sommet en une sorte d'appendice linéaire, débiscentes par une petite fente qui se trouve à l'extrémité interne de chaque loge; ovaire sessile, obliquement ovale; style terminal, filiforme, persistant, dépassant la longueur des étamines; stigmate simple, obtus; fruit obliquement tétragone-ovale, coriace, bipartible, à segments biloculaires, à loges monospermes.

Halganie littorale. *Halgania littoralis*, Gaud. Bot. de l'Uran., pl. 59. C'est un très-petit arbuste rameux, velu, à feuilles éparses, lancéolées, un peu cunéiformes, faiblement dentées, trilobées à l'extrémité. Les fleurs sont bleues, réunies en corymbe terminal et dépourvues de bractées.

HALHAMAS. bot. L'un des Synonymes vulgaires de *Cicer Arietinum*. *V.* Chiche.

HALI. ois. Synonyme de Poule à la Nouvelle-Calédonie. *V.* Coq.

HALIAETOS. ois. Syn. de Balbuzard. *V.* Faucon.

HALIÆTUS. ois. D'*Haliætos* des Grecs. *V.* Pygargue.

HALICACABUM. bot. Ce mot, qui chez d'anciens botanistes était l'un de ceux par lesquels on désignait des Alkékenges, est aujourd'hui le nom spécifique d'un Cardiosperme, et l'on appelle une espèce du genre Bruyère *Erica Halicacaba*.

HALICORE. mam. C'est-à-dire *Fille marine*. Synonyme de Dugong. *V.* ce mot.

HALICTE. *Halictus*. ins. Genre de l'ordre des Hyménoptères, section des Porte-Aiguillons, famille des Mellifères, tribu des Andrenètes, établi par Latreille aux dépens du genre Andrène, et ayant pour caractères : division intermédiaire de la lèvre courbée, beaucoup plus longue que les latérales, surpassant, sa gaîne comprise, d'une fois au moins la longueur de la tête, lancéolée, peu soyeuse; pattes postérieures différant peu des autres dans les deux sexes; une fente longitudinale à l'anus dans les femelles. Ces insectes ne formaient d'abord, dans la méthode de Latreille (division des Abeilles à la suite de son Hist. nat. des Fourmis, et Hist. nat. des Crust. et des Ins., t. III), que la première division des Andrenètes. Plus tard ce célèbre naturaliste convertit cette division en un genre propre (Nouv. Dict. d'Hist. nat., t. XXIV). Jurine, d'après sa méthode, a placé les espèces du genre Halicte dans son genre Andrène; il les a distinguées des autres espèces et les a placées dans la seconde division de ses Andrènes. Kirby (*Monogr. Ap. Angl.*) les place dans sa division ** b des Mellites. Enfin, Illiger (*Magaz. Insect.*, 1806) les considère comme des Hylées de Fabricius. Les Halictes diffèrent des Collètes et des Prosopes de Fabricius ou des Hylées de Latreille par la forme lancéolée de leur languette; des Andrènes, en ce que la même partie ne se replie pas dans le repos sur le dessus de la gaîne ou dans son canal supérieur, mais qu'elle se courbe en dessous et qu'elle est plus allongée, sa longueur, la gaîne comprise, étant au moins le double de celle de la tête. Les femelles des Halictes présentent à l'extrémité dorsale du dernier anneau de l'abdomen un enfoncement longitudinal et linéaire, ressemblant à une fente, mais qui n'est que superficiel. Cette particularité a été observée par Kirby, et elle distingue exclusivement ces insectes de tous les autres de la même famille. Ils sont, en général, plus allongés et moins velus que les Andrènes; leur languette est trifide, c'est-à-dire qu'on observe de chaque côté de sa base une petite oreillette ou division; le labre est court, entier, transversal, arrondi latéralement, cilié en devant, mais épais en dessus à sa base, et comme caréné dans les femelles; les mandibules sont cornées, étroites, ter-

minées en pointe et un peu arquées. Cette pointe est simple dans les mâles et accompagnée d'une dent intérieure dans l'autre sexe; l'aile est formée d'une cellule radiale et de trois cellules cubitales complètes, dont la seconde, plus petite, et la suivante reçoivent chacune vers leur extrémité postérieure une nervure récurrente. Les mâles des Halictes ont le corps allongé, étroit, comme linéaire; leurs antennes sont grêles et arquées en dehors; leur longueur égale, dans plusieurs espèces, la moitié de celle du corps. L'abdomen est très-oblong et courbé à son extrémité postérieure. Les pattes paraissent courtes relativement au corps. Les femelles ont les antennes très-coudées, l'abdomen ovale, et les pattes, les postérieures principalement, garnies de poils courts, nombreux et serrés, avec lesquels elles ramassent le pollen des fleurs; ces poils forment sur le dessus des cuisses postérieures un petit flocon ou une sorte de houppe. Le dernier anneau de l'abdomen présente, comme nous l'avons déjà dit, une apparence de fente. Dans l'un et l'autre sexe, le dessus de l'abdomen présente souvent des taches ou des bandes transverses, dont la couleur contraste avec le fond, et qui sont formées par un duvet très-court, placé au bord postérieur des anneaux ou à leur base. Les yeux sont elliptiques et entiers. Les trois yeux lisses sont disposés en un triangle évasé. La manière de vivre des Halictes est à peu près semblable à celle des Andrènes. Les femelles creusent dans la terre des trous obliques qui ont quelquefois plus d'un pied de profondeur; elles y transportent les aliments destinés à la larve qui doit éclore, et qui sont composés du pollen des fleurs mélangé avec un peu de miel, y pondent un œuf et ferment sa retraite avec de la terre. Elles construisent ensuite successivement des nids semblables pour chacun de leurs petits, et ces habitations réunies en une masse et composées de molécules de terre agglutinées forment autant de tuyaux très-lisses en dedans. Les Halictes ont des ennemis qui leur font une guerre cruelle. Les plus redoutables sont l'Araignée agrétique et l'Araignée andrénivore. Ces insectes fondent sur les Halictes lorsqu'ils sont posés à terre, et les emportent avec rapidité pour les dévorer. Les Fourmis ne leur sont pas moins redoutables; elles se saisissent surtout de ceux que le Cercère orné, un des ennemis des Halictes, a blessés et qu'il dépose à terre à côté de son trou, afin de les reprendre et de les introduire plus à loisir. Walkenaer a trouvé dans les nids vides de Cercères et dans ceux des Halictes perceurs, de petites Fourmis rouges dont le miel est noir. D'autres ennemis des Halictes, qui ne sont pas moins redoutables pour eux, sont : le *Chrysis lucidula*, plusieurs espèces de *Crabro*, trois espèces des genres Sphécode, Thyphie et Mellites, qui cherchent sans cesse à entrer dans les nids des Halictes pour y déposer leurs œufs; enfin le Cercère orné dont nous avons parlé plus haut. Cet insecte voltige çà et là au-dessus de la demeure des Halictes, et lorsqu'elles se préparent à entrer dans leur trou et que leur vol est stationnaire, le Cercère fond sur une Abeille, la saisit par le dos et l'enlève; il va se poser à terre, s'accole contre quelque petite pierre ou quelque motte de terre, et lui enfonce son aiguillon immédiatement au-dessous de la tête, il porte ensuite sa victime dans son nid pour servir de nourriture à sa postérité. Walkenaer a décrit les mœurs de deux espèces de ce genre d'une manière très-étendue dans plusieurs mémoires intitulés : Mémoires pour servir à l'histoire naturelle des Abeilles solitaires qui composent le genre Halicte; Paris, 1817.

Halicte mineur. *Halictus thecaphorus*, Walken.; *Halictus quadristrigatus*, Latr.; *Hyleus grandis*, Illig., figuré par Walkenaer. Cette espèce se livre à ses travaux en plein jour et durant la grande chaleur. Elle mine la terre et la soulève peu à peu à la manière des Taupes, et perce un trou dont l'entrée a environ quatre lignes de diamètre. Le conduit qui aboutit à l'habitation, et qui a environ quatre pouces de profondeur, va en pente; à son extrémité se trouve le nid commun de la petite société. « Qu'on se figure, dit Walkenaer, une cavité ronde ou l'intérieur d'un dôme de deux pouces et demi de diamètre et de trois pouces de hauteur; que l'on remplisse ensuite ce dôme d'une masse de terre irrégulièrement pétrie, mais offrant partout des vides qui se détachent des parois du dôme, et qui présentent des coques en terre, liées ensemble avec les parois du dôme, par de petites traverses dont les différentes sinuosités forment un labyrinthe qui semble inextricable, on aura une idée de l'habitation de nos grandes Abeilles. On voit ainsi qu'elles vivent réunies dans un lieu commun ou habitation commune; mais qu'elles ont toutes une cellule particulière qu'elles occupent séparément. » Lorsque Walkenaer examina un de ces nids, il se composait de dix-huit à vingt coques de terre, ayant la forme de cornues allongées de huit lignes de long sur quatre de large au gros bout; ces coques sont unies ensemble et ne forment qu'une seule masse. Les larves sont renfermées dans ces coques; elles ont sept à huit lignes de long, sont sans pattes et plus grosses vers la tête; leur couleur est jaunâtre; elles sont composées de douze anneaux en n'y comprenant pas la tête et un petit tubercule qui termine le dernier anneau; leur tête présente deux très-petites mandibules cornées, pointues, recouvertes par une lèvre ou chaperon ovale. La nymphe est nue, couchée sur le dos dans sa coque; toutes les parties de l'insecte parfait s'y distinguent facilement, mais elles sont blanches et molles. C'est au commencement d'août que Walkenaer a ouvert ce nid; ainsi l'on voit que les Halictes doivent éclore dans le courant de ce mois.

Halicte perceur. *Halictus terebrator*, Walken.; *Mellita fulvocincta*, Kirby; *Hyleus fulvocinctus*, Illig.; *Apis*, n° 7, Geoff.; *Apis bicincta*, Gmel. Il ne travaille que la nuit; son habitation consiste en un trou d'abord unique et perpendiculaire qui se partage, à partir de cinq pouces de profondeur, en sept ou huit trous différents, peu écartés les uns des autres, à l'extrémité desquels se trouve, à environ huit pouces de distance au-dessous du sol, l'habitation de chacune des Abeilles et l'alvéole en terre où elle dépose et nourrit sa postérité; sous la courbure de ce nid, du côté le moins bombé, se trouve attachée une boule de cire mielleuse, de la grosseur d'un pois, mais qui n'est pas parfaitement ronde; c'est cette boule qui doit servir à la nourriture de la larve, quand l'œuf que l'Halicte dé-

pose dessus sera éclos; cette larve ne présente d'abord aucun anneau : c'est un Ver blanc, cylindrique, d'une ligne de long; parvenue au terme de son accroissement, elle a quatre ou cinq lignes de long; elle est renflée au milieu et divisée en treize segments, sans compter la tête qui est petite, distincte, munie de deux mandibules pointues, par le moyen desquelles elle mord et divise la boule de cire sur laquelle elle est couchée; lorsque cette larve a consommé la boule de cire contenue dans le nid, elle se métamorphose en nymphe sans se filer de coque; cette métamorphose a lieu un mois ou cinq semaines après que les Abeilles ont commencé à percer leurs trous; ces nymphes présentent à nu toutes les parties de l'insecte parfait, mais ramollies et ramassées; la tête est d'abord entièrement blanche. Les yeux commencent les premiers à se colorer en rouge-brun, ensuite les pattes; on voit après brunir le dessus du corselet, peu à peu le bord des anneaux, dont la base est encore blanchâtre; enfin l'insecte se trouve revêtu de toutes ses couleurs et dans son état parfait, mais trop mou pour pouvoir se remuer; ce n'est qu'un jour ou deux après sa métamorphose complète qu'il soulève le petit bouchon de terre qui ferme son alvéole, atteint les parties supérieures de sa demeure et s'envole. Ces Halictes ne se posent que très-rarement avant d'entrer dans leur trou. Wolkenaer suppose que c'est pour éviter d'être surprises par des ennemis redoutables, qui les guettent continuellement; il a observé que lorsqu'une d'elles se présentait pour entrer, on en voyait une autre s'élever subitement jusqu'à l'entrée du trou dont l'ouverture était bouchée exactement par sa tête; que la première se retirait un instant comme pour attendre la permission d'entrer, et qu'ensuite celle qui avait paru au trou, reparaissait de nouveau comme pour venir annoncer l'ordre d'admission; alors elles rentraient l'une et l'autre dans le trou : le même manége avait lieu toutes les fois qu'une Abeille voulait entrer : si cependant aucune sentinelle ne se présentait lorsqu'une Abeille se disposait à entrer, il semblait que celle qui s'était introduite sans permission, était bientôt chassée, et on la voyait immédiatement sortir.

Il est à regretter que l'étendue de cet ouvrage ne permette pas d'entrer dans de plus grands détails. Du reste on pourra recourir aux Mémoires cités plus haut. Le nombre des espèces du genre Halicte, qui se trouvent en Angleterre et qui ont été décrites par Kirby, est de vingt-quatre; la collection de Latreille en renferme plus de quarante, tant exotiques qu'indigènes.

HALIDRE. *Halidrys*. BOT. (*Hydrophytes*.) Genre établi par Stackhouse dans la deuxième édition de sa Néréide britannique, pour les Hydrophytes auxquelles Lamouroux a cru devoir conserver le nom générique de Fucus. Stackhouse y réunit à tort des Dictyoptères et d'autres plantes marines. Le genre *Halidrys* de Lyngbye ne ressemble en aucune manière à celui de Stackhouse, il se compose des *Fucus nodosus* et *siliquosus* de Linné, que Lamouroux distingue sous les noms génériques de *Nodularia* et de *Siliquaria*; le premier diffère des Fistulaires de Stackhouse qui a placé à tort le *Fucus fibrosus* de Linné après le *Fucus nodosus*. Ainsi le genre *Halidrys* de Stockhouse, et celui de Lyngbye ne peuvent être adoptés.

HALIE. *Halia*. INS. Genre de Lépidoptères nocturnes, de la famille des Phalénites, institué par Godard. Caractères : antennes pectinées dans les mâles et simples dans les femelles; bord terminal des ailes simple et entier; corselet étroit, écailleux; les quatre ailes pulvérulentes; les supérieures marquées, le long de la côte, de trois à quatre taches qui donnent naissance à autant de lignes à peine marquées; palpes dépassant à peine le chaperon; trompe longue. Ce genre, formé aux dépens du genre *Fidonia* de Treitschke, ne renferme que deux espèces : *Halia wavaria* et *Halia punctularia*. Cette dernière a les quatre ailes d'un gris cendré en dessus, avec un reflet blanchâtre, qui est dû à la présence d'une poussière abondante; quatre taches d'un noir roussâtre le long de la côte des supérieures, et autant de lignes transverses et ondulées d'un gris brun plus ou moins sensible; quatre lignes semblables traversent les ailes inférieures; frange blanchâtre et noirâtre alternativement; le dessous des quatre ailes est blanchâtre avec une ligne et quelques points plus ou moins visibles. Taille, quatorze lignes. Europe.

HALIEUS. OIS. Nom donné à un genre où seraient compris des Cormorans et les Frégates.

HALIMATIA. BOT. Ce nom, qui paraît être formé par corruption d'*Halimos*, espèce du genre Arroche chez les anciens, est employé par Belon, pour désigner un arbuste dont on forme des haies dans le Levant, et dont les sommités sont mangeables. Ce voyageur entendait vraisemblablement parler de l'*Atriplex Halimus*, L.

HALIMÈDE. *Halimeda*. POLYP. Genre de l'ordre des Corallinées dans la division des Polypiers flexibles ou non entièrement pierreux, à substance calcaire mêlée avec la substance animale ou la recouvrant, apparente dans tous les états, ayant pour caractères : de présenter un Polypier phytoïde, articulé, avec des articulations planes ou comprimées, très-rarement cylindriques, presque toujours un peu flabelliformes; l'axe fibreux, recouvert d'une écorce crétacée, en général peu épaisse. Linné, Pallas, Ellis et les auteurs modernes ont réuni ce genre aux Corallines, malgré les nombreux caractères qui l'en éloignent; les Halimèdes, presque semblables à quelques plantes de la famille des Opuntiacées, par leurs articulations planes, larges, éparses ou prolifères, ne peuvent être réunies aux Corallines à divisions trichotomes, et dont les articulations sont tout au plus comprimées. Elles diffèrent par des caractères bien tranchés des Amphiroes à articulations séparées, des Janies filiformes et des Galaxaures fistuleuses; ainsi les Halimèdes forment un genre distinct dans l'ordre des Corallinées, auxquelles elles appartiennent par la nature des deux substances tant internes qu'externes. Un auteur célèbre leur trouve quelque rapport avec les Alcyons; cela peut être entre quelques individus desséchés et décolorés; mais au sortir de la mer il n'existe aucune analogie entre ces êtres. Lamarck, dans son Mémoire sur les Polypiers empâtés, a fait un genre sous le nom de Flabellaire, dans lequel il réunit les Udotées aux Halimèdes; Lamouroux n'a pas cru devoir l'adopter de préférence à la division qu'il

proposa en 1810, longtemps avant que le savant professeur du Jardin des Plantes s'occupât d'un travail spécial sur cette partie intéressante de l'histoire naturelle. La principale différence qui existe entre les Udotées et les Halimèdes consiste dans les articulations qui sont toujours très-apparentes dans les dernières, et qui n'existent jamais dans les premières, car on ne peut regarder, même comme des rudiments d'articulations, les zones concentriques et transversales que l'on observe sur les Udotées. Ces lignes zonaires donnent quelquefois à ce Polypier tant de ressemblance avec certaines variétés du *Padina Pavonia* (*Ulva Pavonia*, Lin.), que l'on ne doit pas s'étonner que plusieurs naturalistes aient confondu ces espèces. Ellis a figuré d'une manière très-exacte les pores ou cellules polypifères de l'Halimède Raquette, et leur moyen de communication avec l'intérieur du Polypier; ne l'ayant point observé vivant, il n'a pu en découvrir les animaux. Les Halimèdes ne se trouvent que dans les mers des latitudes chaudes ou tempérées; rares dans les parties septentrionales de la Méditerranée, elles deviennent plus communes à mesure que l'on s'approche des régions équatoriales. Elles sont abondantes aux Antilles. On n'en connaît encore qu'une espèce de la mer des Indes; elles paraissent très-rares dans cette partie du monde. Quelques espèces sont communes à la Méditerranée et aux Antilles sans présenter aucune différence bien sensible, soit dans la forme, soit dans la grandeur. Leur couleur n'offre jamais les nuances brillantes des Corallines; verte dans le sein des mers, elle devient blanchâtre par l'action de l'air ou de la lumière. La grandeur dépasse rarement un décimètre, et n'est jamais au-dessous de cinq centimètres. Les Halimèdes, quelquefois parasites sur les Thalassiophytes, adhèrent ordinairement aux rochers ou aux sables solides par des fibres nombreuses, plus ou moins longues. On les trouve mêlées dans la Coralline de Corse des pharmaciens, et elles ne paraissent point altérer les propriétés anthelmintiques ou absorbantes de ce Polypier. Les Halimèdes sont peu nombreuses en espèces; les principales sont les *Halimeda monile*, *incrassata*, *multicaulis*, *irregularis*, *tridens*, *Opuntia* la plus commune de toutes, *Tuna* et *dioscoidea* les plus grandes, avec des articulations presque orbiculaires.

HALIMOCNÉMIDE. *Halimocnemis*. BOT. Genre de la famille des Chénopodées, institué aux dépens du genre *Polycnemum* de Pallas, par C. A. Meyer qui lui assigne pour caractères : fleurs hermaphrodites, à deux bractées; calice composé de deux à cinq sépales; deux styles presque toujours soudés à leur base; point d'écailles hypogynes; fruit consistant en un utricule comprimé, subchartacé, recouvert par le calice; péricarpe membraneux; semence verticale, suborbiculaire; tégument simple et membraneux; embryon périphérique; radicule dorsale. Ce genre renferme environ quatorze espèces dont la majeure partie appartient à la Sibérie; on en trouve aussi en Perse, au Caucase et en Arabie. Ce sont en général des plantes herbacées, rarement des sous-arbrisseaux, quelquefois glabres, le plus souvent pubescentes; les feuilles sont alternes ou opposées, plus ou moins cylindriques et succulentes; les fleurs sont solitaires et axillaires; les bractées sont conformes aux feuilles, persistantes et formant avec les vestiges des sépales l'enveloppe durcie de l'utricule. Ce genre est divisé en deux sections, selon que les espèces ont moins de cinq sépales ou qu'elles offrent ce nombre complet.

HALIMODENDRE. *Halimodendron*. BOT. Genre de la famille des Légumineuses, institué par Fischer qui le caractérise de la manière suivante : calice urcéolato-campanulé, divisé en cinq dents courtes; carène obtuse et rectiuscule; ailes très-aiguës en forme d'oreillettes; étamines diadelphes (neuf et une), presque égales; style filiforme et glabre; stigmate terminal; légume stipité, renflé, vésicaire, dur, ovale; oligosperme, déprimé vers la suture à laquelle les graines sont attachées : celles-ci ovales, un peu comprimées, petites et lisses.

HALIMODENDRE ARGENTÉ. *Halimodendron argenteum*, Fisch.; *Robinia halodendron*, L., F., Supp. 330; Pall., *Fl. Rossica*, 36; *Caragana argentea*, Lam. C'est un arbrisseau de médiocre hauteur, à feuilles argentées, bijuguées et brusquement ailées; les pétioles et les stipules sont légèrement spinescents; chaque pédoncule porte deux ou trois fleurs purpurines. Cette plante habite l'Espagne; on lui reconnaît plusieurs variétés.

HALIMOS ET HALIMUS. BOT. *V.* HALIMIATIA et ARROCHE.

HALINATRON. MIN. Ce mot a été quelquefois employé pour désigner le carbonate de Soude impur, que l'on rapporte d'Égypte.

HALIOPHIDE. *Haliophis*. POIS. Genre de la famille des Malacoptérygiens, établi par Ruppel, et qui doit prendre place à côté des Donzelles, d'après les caractères suivants : corps allongé, comprimé et recouvert d'une peau glabre; ouverture des branchies petite; membrane branchiale munie de quatre rayons; une petite épine à l'opercule; bouche petite, garnie d'une rangée de dents crochues; nageoires dorsales nulles; une seule dorsale qui s'étend sur toute la longueur du dos et dont l'extrémité se réunit aux membranes des nageoires caudale et anale. Une seule espèce, *Haliophis guttatus*, sert de type à ce genre; c'est le *Murœna guttata* de Forskahl, et l'*Ophidium frontale* d'Ehrenberg. On le trouve dans la mer Rouge.

HALIOTIDE. *Haliotis*. MOLL. Vulgairement *Oreille de mer*. Genre de la famille des Macrostomes de Lamarck et des Scutibranches non symétriques de Cuvier. Blainville les a placés dans le même ordre des Scutibranches, dans la famille des Otidées, qu'il a créée nouvellement. Plusieurs espèces de ce genre, abondamment répandues dans nos mers, ont été connues des anciens, et pour la plupart figurées par eux. Ils les ont presque tous, rapprochées des Patelles, et les en ont séparées avec facilité, car il est peu de genres qui soient plus faciles à distinguer au premier abord. Klein (Méth. Ostr., p. 18) paraît être le premier à en avoir fait un genre sous le nom d'*Auris*, puisé dans les écrivains antérieurs à son époque, tels que Lister, Rumph, etc. Linné forma ensuite ce genre sous le nom d'*Haliotis*, et il a été adopté depuis, sous la même dénomination, par Adanson et par tous les conchyliologues modernes. Jamais les auteurs n'ont varié sur la nécessité et sur la

valeur de ce genre, mais il en est peu qui aient autant changé de place. On voit, en effet, Linné terminer sa première division des Coquilles régulières et à spire par les Haliotides, et commencer la section des Coquilles sans spire par les Patelles. Ce rapprochement avait été senti et indiqué par les anciens. Adanson lui-même mit ce genre dans un même ordre de rapports. Bruguière, dans son cadre méthodique, sépara beaucoup de Patelles des Haliotides; il mit les premières dans l'une des divisions des Coquilles sans spire régulière, avec les Dentales et les Serpules; les secondes à la fin d'une autre division, entre les Nérites et les Argonautes, ce qui est loin, comme il est facile de le sentir, de présenter un ordre naturel. Lamarck, dans les Animaux sans vertèbres, 1801, avait mis ce genre dans la seconde section, celle qui réunit toutes les Coquilles qui n'ont ni canal ni échancrure à la base. Il se trouve évidemment à faux entre la Testacelle et le Vermet. Dans sa Philosophie zoologique, on le trouve faisant partie d'une famille particulière, avec les Stomates et les Stomatelles. Cette famille, à laquelle il donna d'abord le nom de Stomatacées, fut conservée plus tard par lui (Extr. du Cours, 1811) sous le nom de Macrostomes, mais il en sépara alors les Haliotides, pour les réunir avec doute aux Patelles, aux Ombrelles et aux Oscabrions, dans la seconde division des Phyllidiens; enfin, dans son dernier ouvrage, le même auteur réunit de nouveau les Haliotides aux Stomates et aux Stomatelles, comme dans la Philosophie zoologique, en conservant le nom de Macrostome pour la famille à laquelle il a ajouté sans séparation, le genre Sigaret. Cuvier, dans ses divers travaux, n'a guère moins varié que Lamarck à l'égard des rapports de ce genre. Dans la première édition du Règne Animal, on le trouve, selon le système linnéen, entre les Nérites et les Patelles, et à peu près dans les mêmes rapports, dans le Cours d'anatomie comparée; mais, dans la seconde édition du Règne Animal, Cuvier réunit les Haliotides aux Stomates, aux Cabochons et aux Crépidules, dans sa famille des Scutibranches, et dans la sous-division des non symétriques. Férussac, dans ses Tableaux systématiques, a conservé à ce genre les mêmes rapports que Cuvier; seulement il a divisé les Scutibranches en trois sous-ordres qui comprennent plusieurs familles; les Haliotides sont dans la première avec les Padolles de Montfort et les Stomates de Lamarck. Blainville, dans son article *Mollusque* du Dictionnaire des Sciences naturelles, a rapproché aussi les Haliotides des Calyptraciens. Il a fait, avec ce genre et les Ancyles, sa famille des Otidées. Quoique Blainville ait parfaitement connu l'animal de l'Haliotide, il est facile de s'apercevoir, par la séparation qu'il a faite et surtout par l'association avec les Ancyles, qu'il n'a point résolu la question qui est d'autant plus difficile à décider d'une manière satisfaisante sans rompre les rapports des Coquilles et des Animaux, que ces Animaux eux-mêmes présentent un plus grand nombre d'anomalies. Voici, au reste, de quelle manière ce genre a été caractérisé : corps ovalaire, très-déprimé, à peine spiral en arrière, pourvu d'un large pied doublement frangé dans la circonférence; tête déprimée; tentacules un peu aplatis, connés à la base; yeux portés au sommet de pédoncules prismatiques situés au côté externe des tentacules; manteau fort mince, profondément fendu au côté gauche; les deux lobes pointus, formant, par leur réunion, une sorte de canal pour conduire l'eau dans la cavité branchiale, située à gauche, et renfermant deux très-longs peignes branchiaux inégaux. Coquille nacrée, recouvrante, très-déprimée, plus ou moins ovale, à spire très-petite, fort basse, presque postérieure et latérale; ouverture aussi grande que la coquille, à bords continus; le droit mince, tranchant; le gauche aplati, élargi et tranchant aussi; une série de trous complets ou incomplets, parallèles au bord gauche, servant au passage des deux lobes pointus du manteau; une seule large impression musculaire, médiane et ovale.

Il résulte des observations faites nouvellement sur ce genre qu'il a d'un côté beaucoup de rapports avec les Patelles et surtout avec les Fissurelles, étant cependant moins conique, et avec les Conchifères dont il a à peu près le manteau et surtout l'impression musculaire médiane, ce qui conduit à la disposition des adducteurs des animaux de cette classe. La tête, large et déprimée, est pourvue de deux tentacules assez longs, triangulaires, un peu déprimés, à côté desquels se voient extérieurement deux appendices gros, courts, qui portent l'œil à leur sommet. La cavité branchiale, située à gauche de l'animal, est fort grande; elle contient deux branchies pectinées qui en occupent toute la longueur. La droite est un peu plus courte que la gauche. Ces branchies sont formées d'un grand nombre de lames régulières qui portent les artères et les veines branchiales. Il paraîtrait, d'après les observations de Blainville, que l'Haliotide ne serait pourvue que des organes femelles consistant en un très-grand ovaire qui embrasse tout le foie, remplit la spire et se prolonge même en avant du côté droit, où il se termine par un oviducte simple, à ce qu'il semble, car il n'a point été bien vu. Les organes de la digestion se composent d'un œsophage long et étroit qui se renfle en un estomac assez grand, membraneux, couvert par le foie, et qui se termine par un intestin très court qui est le rectum, lequel fait saillie dans la cavité branchiale où il s'ouvre et se termine. Le pied est très-grand, discoïde, ovalaire, très-charnu, débordant de toute part la coquille, comme le dit Adanson, lorsque l'animal marche, et présentant dans son pourtour deux rangs de franges qu'Adanson nomme fraises. L'inférieure est composée de petits tubercules charnus, placés irrégulièrement, sur plusieurs rangs; la supérieure n'en a qu'un seul, il est surmonté d'une rangée d'appendices tentaculaires assez longs, placés à des distances égales. — Le genre Haliotide n'est point encore très-nombreux en espèces; quelques-unes, comme celles qui habitent nos côtes, se voient sur tout le littoral depuis le Sénégal jusque dans les mers du Nord, ce qui prouve, dans ces animaux, une grande aptitude à supporter des températures différentes. Elles vivent, comme les Patelles, fixées en grand nombre sur les rochers, où elles s'attachent d'une manière très-solide, au moyen de leur vaste pied. Quelques espèces prennent de fort grandes dimensions; elles sont alors recherchées des amateurs de Coquilles, à cause de la

beauté de la nacre intérieure, qui est souvent colorée de la manière la plus brillante, de toutes les teintes de l'iris. La surface extérieure, couverte d'une croûte non nacrée, est rarement intacte, le plus souvent rongée par différents Vers marins. Elle est aussi chargée de Serpules, de Balanes et de Madrépores.

Il paraît assez constant qu'on n'a point encore trouvé ce genre à l'état fossile, même dans les terrains les plus modernes, comme ceux du Plaisantin, ou dans le Crag d'Angleterre.

HALIOTIDE COMMUNE. *Haliotis tuberculata*, Lamk., Ann. du Mus., t. VI, p. 215, n° 6; *ibid.*, Linné, p. 3687, n° 2. L'Ormier, Adanson, Voyage au Sénég., pl. 2, fig. 1; Martini, Conch., t. 1, pl. 16, fig. 146 à 149. Coquille extrêmement commune en certaines parties de nos côtes, assez grande, striée extérieurement en long; les stries coupées transversalement par des plis qui indiquent ses accroissements. Ces plis sont souvent tuberculeux; toute la coquille est ovale, assez déprimée, quelquefois d'une couleur verdâtre, le plus souvent d'un rouge ocracé, disposé par taches triangulaires, sur un fond moins foncé. Elle n'a jamais moins de cinq trous et jamais plus de huit.

HALIOTIDE MAGNIFIQUE. *Haliotis pulcherrima*, Martini, Conchil., fig. 62, b. b. Espèce très-jolie, petite, ovale, arrondie, chargée extérieurement de côtes subrayonnantes; tuberculeuses, qui aboutissent plus ou moins régulièrement à la côte que forme la série de trous. De chacun de ceux-ci part une côte oblique, qui descend jusqu'au bord gauche, en dehors. Elle est d'un jaune-orangé, blanchâtre vert le sommet. En dedans, la nacre présente les plus belles nuances. La spire columellaire est grande et bien visible dans toute son étendue. Cette Coquille, très rare, vient de la rade Saint-George.

HALIOTIDE GÉANTE. C'est l'espèce la plus grande du genre et aussi celle dont la spire est le plus aplatie. On la recherche dans les collections. Elle est fort commune en certaines parties des côtes de la Nouvelle-Hollande.

HALIOTIDIER. MOLL. On a désigné sous ce nom l'animal de l'Haliotide. *V.* ce mot.

HALIOTITES. MOLL. Quelques naturalistes ont nommé ainsi des corps fossiles qu'on a comparés aux Haliotides; mais rien n'est moins certain que cette analogie.

HALIPHLEOS. BOT. Synonyme de *Quercus Cerris*, espèce du genre Chêne. *V.* ce mot.

HALIPLE. *Haliplus.* INS. Genre de l'ordre des Coléoptères, section des Pentamères, famille des Carnassiers, tribu des Hydrocanthares (Règne Anim. de Cuv.), établi par Latreille, et ayant, suivant lui, pour caractères: antennes de dix articles distincts; palpes externes terminés en alène ou par un article plus grêle et allant en pointe; corps bombé en dessous et ovoïde; point d'écusson apparent; base des pieds postérieurs recouverte d'une grande lame en forme de bouclier; tarses filiformes, à cinq articles distincts, presque cylindriques et à peu près de même forme dans les deux sexes. Ce petit genre, créé aux dépens des Dytiques, correspond à celui de *Cnemidotus* d'Illiger et au genre *Hoplitus* de Clairville (*Entom. Helv.*, t. II). Il est voisin des Colymbètes, des Hygrobies, des Hydropores et des Notères. Il se compose de plusieurs espèces de petite taille, et dont plusieurs sont propres à nos environs. Elles se trouvent dans les étangs et les eaux stagnantes, et nagent avec agilité; elles volent aussi très-bien et se trouvent fréquemment hors de l'eau. Dejean (Catal. des Coléopt., p. 20) en mentionne sept; parmi elles:

HALIPLE ENFONCÉ, *Haliplus impressus;* Dytique strié à corselet jaune de Geoffroy; *Dytiscus impressus*, Fabr., figuré par Panzer (*Faun. Ins. Germ.*, fasc. 14, tab. 7 et 10). Il est long d'une ligne environ.

On peut citer encore les Haliples *elevatus*, *obliquus*, *ferruginosus*, *variegatus*, *cæsius*, *bi-striolatus;* plusieurs de ces espèces ont été rapportées par les auteurs au genre Dytique; elles sont toutes propres à l'Europe.

HALISERIDE. *Haliseris.* BOT. (*Hydrophytes.*) Genre que Lamouroux avait établi depuis longtemps sous le nom de *Dictyopteris* dans la famille des Dictyotées. Agardh, dans son *Species Algorum*, propose celui d'*Haliseris* comme le plus ancien, parce qu'il est mentionné dans les manuscrits de Targioni Tozetti suivant Bertoloni, et qu'il est plus propre à définir la nature de ces plantes semblables à des Chicorées de mer. Lamouroux n'adopte pas l'opinion d'Agardh, d'autant que le nom de Dictyoptère est non-seulement en rapport avec l'organisation, mais encore avec le caractère de la famille dans laquelle il a placé les Dictyoptères que le botaniste suédois classe parmi les Fucoïdes, dénomination qu'il propose pour remplacer celle des Fucacées que Richard avait employée antérieurement. *V.* DICTYOPTÈRE.

HALITHÉE. *Halithea.* ANNÉL. Genre de l'ordre des Néréidées, famille des Aphrodites, établi par Savigny (Syst. des Annélides, p. 11 et 18) qui lui donne pour caractères distinctifs: trompe pourvue de mâchoires cartilagineuses, couronnée, à son orifice, de tentacules composés et en forme de houppe; branchies cessant d'alterner après la vingt-cinquième paire de pieds; des élytres ou écailles couchées sur le dos. Ce genre prend place entre les Palmyres et les Polynoés, et appartenait originairement à celui des Aphrodites. Les Halithées ont un corps ovale ou elliptique, formé d'anneaux peu nombreux. Leurs pieds ont deux rames séparées: la rame dorsale est pourvue de deux grands faisceaux ou rangs de soies roides, inclinées en arrière; la rame ventrale n'a qu'un faisceau de deux à trois rangs de soies simples ou fourchues. Les cirres, tant supérieurs qu'inférieurs, sont coniques et terminés insensiblement en pointe; les cirres supérieurs sont insérés derrière la base du second faisceau de soies roides des rames dorsales. La première paire de pieds est garnie de quelques soies; la dernière est semblable aux autres. Quant aux branchies, elles sont facilement visibles et dentelées. Les élytres sont au nombre de treize paires, pour le corps proprement dit; la treizième paire, qui correspond nécessairement à la vingt-cinquième paire de pieds, est ordinairement suivie de quelques autres paires d'élytres surnuméraires, maintenues, ainsi que les précédentes, par les soies des rames dorsales. La tête est convexe en dessus, à front comprimé et saillant, sous forme de feuillet entre les antennes; elle supporte

les yeux qui sont distincts et au nombre de deux; les antennes sont incomplètes : les moyennes nulles ou habituellement rentrées et point visibles; l'impaire est petite, subulée; les extérieures sont grandes. L'anatomie a fait voir que ces Annélides sont pourvus de cœcums divisés profondément ou très-légèrement. Ce genre ne renferme encore que trois espèces qui diffèrent assez entre elles pour former deux tribus. Savigny donne à la première le nom d'*Halitheæ simplices*, et il lui assigne pour caractères : antennes mitoyennes nulles; rames dorsales ayant toutes des rangs de soies roides semblables; la base inférieure de ces mêmes rames portant de plus deux faisceaux, et la supérieure, mais sur les segments squammifères seulement, un troisième faisceau de soies longues excessivement fines et flexibles; ces soies, celles du faisceau le plus inférieur exceptées, s'unissent en partie aux soies correspondantes du côté opposé, pour former sur le dos une voûte épaisse et feutrée, qui recouvre entièrement les élytres. Rames ventrales portant trois rangs de soies simplement pointues. Cette tribu comprend deux espèces :

L'Halithée hérissée. *Halithea aculeata* ou l'*Aphrodita aculeata* de Linné, Pallas et Cuvier. Elle a été décrite et représentée par Swammerdam (*Bibl. Natur.*, tab. 10, fig. 8) sous le nom de *Physalus*, et par Redi (*Opusc.*, III, p. 276, fig. 25) sous celui d'*Hystrix marino*. Elle est commune dans l'Océan et dans la Méditerranée.

L'Halithée soyeuse. *Halithea sericea*, Sav. Cette espèce nouvelle, qui est conservée dans les galeries du Muséum d'histoire naturelle de Paris, est assez voisine de la précédente, mais plus petite des deux tiers. Son corps est plus ovale et plus brun en dessous. Les pieds sont en même nombre et ont la même disposition; il en est de même des écailles. celles-ci sont blanches et sans taches. Les soies du rang inférieur des rames ventrales sont plus fines et plus nombreuses. Les longues soies des rames dorsales sont d'un vert éclatant au-dessus du dos; mais celles qui forment une frange flottante autour du corps sont de couleur blonde.

La seconde tribu est désignée sous le nom d'*Halitheæ hermionæ*, et a pour caractères, suivant Savigny : antennes mitoyennes habituellement rentrées? rames dorsales n'ayant pas toutes les mêmes rangs de soies roides; celles qui correspondent aux élytres ont des rangs plus étendus et plus éloignés des rames ventrales; aucune de ces rames ne portant de soies fines et flottantes, ni de soies feutrées sur le dos; élytres découvertes; rames ventrales portant deux rangs de soies fourchues. Cette tribu ne renferme qu'une espèce encore inédite et qui est assez commune dans la Méditerranée; c'est l'Halithée hispide, *Halithea histrix*, Sav. Son corps est long de deux à trois pouces, oblong, déprimé, formé de trente-trois segments et très-exactement recouvert par quinze paires d'élytres, les vingt-huitième et trente et unième segments portant les deux paires surnuméraires. Élytres souples, minces, lisses, échancrées obliquement, un peu transverses, croisées dans leur jonction sur le dos; antennes extérieures et cirrhes, tant les supérieurs que les tentaculaires, très-longs, très-déliés à la pointe, d'un brun foncé; rames dorsales à soies plates, longues, très-aiguës; le faisceau supérieur épanoui en palme voûtée; l'inférieur droit, beaucoup plus grand et plus brun. Ces deux faisceaux, très-serrés sur les segments sans élytres, s'y composent aussi de soies plus minces, d'un jaune plus clair. Rames ventrales à soies un peu courbées vers la pointe, avec une épine en dessous; acicules d'un jaune doré. La couleur du ventre est d'un brun clair, avec des reflets; celle des élytres est cendrée, lavée de brun ferrugineux.

HALIVE. ois. Nom d'une petite espèce de Canard de Madagascar, mentionné par Dapper sous le même nom.

HALLEBARDE. moll. L'un des noms vulgaires et marchands du *Strombus Pes-Pelecani*. *V.* Strombe.

HALLEBRAN. ois. *V.* Albran.

HALLÉRIE. *Halleria*. bot. Ce genre, qui rappelle aux botanistes le nom du grand Haller, appartient à la famille des Scrophulariées et à la Didynamie Angiospermie de Linné. Ce dernier naturaliste lui a donné les caractères suivants : calice très-petit, à trois lobes inégaux, persistants; corolle grande, infundibuliforme, dont la gorge est renflée, le limbe dressé, oblique, à quatre lobes inégaux : le supérieur plus grand, échancré; quatre étamines didynames; un seul stigmate; capsule presque bacciforme; arrondie, acuminée par le style, biloculaire et polysperme.

Hallérie luisante, *Halleria lucida*, L. C'est un élégant arbrisseau, qui s'élève à la hauteur de trois à quatre mètres, portant des rameaux grêles, opposés, et des feuilles persistantes, petites, opposées, ovales, d'un vert luisant, et dentées en scie sur leurs bords; les fleurs, d'un rouge vif, naissent ordinairement deux à deux, le long des rameaux, dans les aisselles des feuilles. Cette plante, originaire des forêts du cap de Bonne-Espérance, est cultivée au Jardin du Roi à Paris. On lui donne une terre forte, de l'ombre et des arrosements fréquents pendant les chaleurs de l'été; en hiver, on la conserve dans la serre tempérée. Thunberg (*Nov. Act. Upsal.*, 6, p. 30) a considéré comme une espèce distincte, sous le nom de *Halleria elliptica*, une plante qui croît sur la montagne de la Table, près du Cap, et que Linné, ainsi que Burmann (*Afr.*, tab. 89, f. 1), ne regardaient que comme une variété de la précédente. Cette nouvelle espèce a été adoptée par Willdenow et par Persoon.

HALLIE. *Hallia*. bot. Ce genre, de la famille des Légumineuses, et de la Diadelphie Décandrie, L., a été constitué par Thunberg (*Prodr.*, p. 131) qui l'a ainsi caractérisé : calice à cinq divisions régulières, profondes; corolle papilionacée; dix étamines diadelphes; gousse monosperme, non articulée, à deux valves. Ce genre est en outre caractérisé par ses feuilles simples. Les espèces dont il se compose, au nombre d'une dizaine, habitent toutes le cap de Bonne-Espérance. Quelques-unes ont été décrites par divers auteurs, comme appartenant aux genres *Glycine*, *Hedysarum* et *Crotalaria*. Ainsi, l'*Hallia cordata*, Willd., était le *Glycine monophylla*, L., *Mantiss.*, 101, ou *Hedysarum cordatum*, Jacq., *Hort. Schœnbr.*, 3, tab. 269; le *Hallia asarina*, Willd., a été décrit par Bergius (*Plant. Cap.*, 104), sous le nom de *Crotalaria asarina*; et le

*Hallia sororia*, Willd., se rapporte à l'*Hedysarum sororium*, L., et au *Glycine monophyllos* de Burmann (*Flor. Indica*, 161, tab. 50).

Le genre qui a été proposé sous le nom de *Hallia*, par Jaume Saint-Hilaire, dans le Journal de botanique (février 1813, p. 60), formé uniquement aux dépens du genre *Hedysarum*, n'est pas le même que le *Hallia* de Thunberg. C'est le genre *Alysicarpus* de Necker et de Desvaux. *V.* Alysicarpe.

HALLIRHOÉ. *Hallirhoa*. polyp. Genre de l'ordre des Alcyonaires, dans la division des Polypiers Sarcoïdes plus ou moins irritables et sans axe central, offrant pour caractères : un polypier fossile, simple ou pédicellé en forme de sphéroïde plus ou moins aplati, à surface unie ou garnie de côtes latérales; un oscule rond et profond au sommet et au centre; cellules éparses sur toute la surface du polypier. Les zoophytes du genre Hallirhoé n'ont pas encore offert d'analogues dans la nature vivante; ils appartiennent à la division des Polypiers Sarcoïdes par leurs caractères généraux. Leur surface, couverte en entier de cellules éparses, les rapproche de la section des Alcyonées, mais ils diffèrent de tous les Alcyons et des autres genres de ce groupe par un oscule rond et profond, à bords tranchés qui se trouve constamment placé au sommet et au centre organique du polypier, comme dans quelques Éponges, et qui forme le caractère essentiel de ce genre. La plus grande des deux espèces connues a de grands rapports avec les Lobulaires. Dans ces dernières, des lobes polymorphes, en nombre variable, composent la masse du polypier. Les Hallirhoés ont également des lobes, mais toujours latéraux et en forme de côtes verticales et saillantes, dont le nombre varie de trois à dix; nous n'en connaissons point au delà. Leur grandeur ainsi que leur grosseur diffèrent sur le même individu. La masse entière de ce Zoophyte étant animée, les lobes ont des mouvements obscurs et lents comme ceux des Lobulaires, ce qui explique les légères irrégularités dans la forme de la partie la plus saillante des lobes. Il ne paraît pas que l'âge influe sur le nombre de ces éminences. Le pédicelle qui soutient la masse lobée est en forme de cône renversé et tronqué, d'un à trois pouces de longueur sur un pouce environ de diamètre. Le genre Hallirhoé n'est encore composé que de deux espèces. La plus grande, *Hallirhoa costata*, se trouve dans le terrain à Oolithes, dans l'Argile qui le recouvre quelquefois et dans la Craie chloritée, presque toujours à l'état siliceux. Guettard l'a figurée sous le nom de Caricoïde. La seconde espèce, nommée *Hallirhoa lycoperdoïdes* à cause de sa ressemblance avec de petits Champignons globuleux et pédicellés, n'a d'autres rapports avec la première que l'oscule terminal et le facies des cellules. Elle se trouve dans le terrain à Polypiers des environs de Caen.

HALLITE. min. Alumine sous-sulfatée native, qui fut trouvée pour la première fois à Halle, en Saxe. *V.* Webstérite.

HALLOMÈNE. *Hallomenus*. ins. Genre de l'ordre des Coléoptères, section des Hétéromères, famille des Sténélytres, tribu des Hélopiens (Règne Anim. de Cuv.), établi par Hellwig, et adopté par Latreille qui lui donne pour caractères : antennes filiformes, courtes, insérées près d'une échancrure des yeux; insertion nue; tous les articles des tarses entiers; mandibules échancrées à leur extrémité; palpes maxillaires plus grandes que les labiales, un peu plus grosses près de leur extrémité, amincies à leur pointe, le dernier article presque cylindrique; palpes labiales filiformes. Ce genre, réuni par Illiger à celui des Serropalpes, a été adopté par Paykull, qui cependant paraît avoir changé à dessein son nom en celui d'*Hallomenus*. Les Hallomènes faisaient précédemment partie du genre Dircée de Fabricius (*Syst. Eleuth.*); on doit considérer comme type du genre :

L'Hallomène huméral, *Hallomenus humeralis* de Latreille (*Gener. Crust. et Insect.*, t. ii, p. 194, et t. i, tab. 10, fig. 11), figurée par Panzer (*Faun. Insect. Germ.*, fasc. 16, tab. 17), et décrite par Paykull sous le nom d'*Hallomenus bi-punctatus*. On la trouve en Allemagne et en Suède, sous les écorces des vieux arbres et dans les Bolets. On peut citer encore les *Hallomenus fuscus* de Gyllenhal ou *axillaris* d'Illiger; *affinis* de Paykull et *flexuosus* du même, qui paraît être la même espèce que l'*Hallomenus undatus* de Panzer (*loc. cit.*, fasc. 68, tab. 23). L'*Hallomenus micans* d'Hellwig, Paykull et Duftschmid, ou *Megatoma micans* d'Herbst, est devenu le type du genre Orchésie. *V.* ce mot.

HALLORAGIS. bot. Pour Haloragide. *V.* ce mot et Cercodée.

HALLOYSITE. min. Substance blanche ou d'un gris-bleuâtre pâle, compacte, à cassure conchoïde, cireuse, translucide sur les bords; se laissant rayer par l'ongle, happant à la langue; donnant de l'eau par la calcination; soluble en gelée dans les acides; composée de silice 39,5; alumine 34, eau 26,5. L'Halloysite se trouve en rognons dans les amas de minerais de fer, de plomb et de zinc, gisant çà et là dans le calcaire des provinces de Liége et de Namur.

HALMATURUS. mam. Synonyme de Kanguroo. *V.* ce mot.

HALOBATE. *Halobates*. ins. Hémiptères; genre institué par Delaporte, dans sa famille des Hydrométrites; il le caractérise de la manière suivante : antennes assez courtes, composées de quatre articles, et coudées après le premier qui est de la même longueur que le suivant et plus long que le troisième, le dernier est cylindrique, presque ovale; tête large; yeux assez saillants; bec très-court et fort; corselet grand, presque carré, allongé, coupé carrément en arrière; pas d'écusson; abdomen ne formant pas la sixième partie de la longueur du corselet; pattes antérieures courtes, les autres très-longues; base des cuisses postérieures placée au-dessus des intermédiaires. Les espèces comprises dans ce genre, habitent les plantes marines des mers de l'Inde.

HALOCHARIS. bot. Ce genre, créé par Bieberstein dans la famille des Synanthérées, a été réuni par De Candolle au genre *Leusea*; il fait partie de la seconde section qui comprend également le genre *Farnicium* de Cassini.

HALOCNÈME. *Halocnemum*. bot. Genre de la fa-

mille des Atriplicées et de la Monandrie Digynie, L., établi par Marschall-Bieberstein (*Flor. Taurico-Caucas.*, Supplément, vol. 3, p. 5) qui l'a ainsi caractérisé: calice commun du chaton squammiforme; calice particulier de chaque fleur triphylle et fermé; corolle nulle; une graine recouverte par le calice persistant. Ce genre a été formé aux dépens du *Salicornia* de Linné. Le port de ces deux genres est semblable, à l'inflorescence près, qui, dans l'*Halocnemum*, est vraiment amentacée; ce qui n'existe pas dans le *Salicornia*. En outre, dans ce dernier genre, après la chute des calices fructifères, les branches persistent et sont marquées de fossettes dans lesquelles étaient nichées les petites fleurs; dans l'*Halocnemum*, au contraire, il ne reste qu'un rachis filiforme, lorsque les écailles du chaton sont tombées. Mais la principale différence consiste dans la structure diverse du périgone. L'auteur de ce genre y place d'abord le *Salicornia strobilacea* de Pallas (Illustr., 1, p. 9, tab. 4), et le *Salicornia Caspica*, Pallas (*loc. cit.*, 1, p. 12). Ces deux plantes sont indigènes des contrées voisines du Caucase et de la mer Caspienne. Marschall indique en outre comme congénère le *Salicornia foliata*, qui a beaucoup d'affinité avec le *Salicornia strobilacea*.

HALODENDRON. *Halodendrum*. BOTAN. Du Petit-Thouars décrit sous ce nom, un arbuste de Madagascar, qui croît sur les bords de la mer. Son port est celui d'un Saule. Ses caractères lui assignent sa place dans la famille des Verbénacées, près de l'*Avicennia*, auquel Jussieu pense devoir le réunir. Il en diffère par son calice composé de quatre folioles, et par son fruit à deux loges, dont chacune renferme deux graines attachées au sommet.

HALODROMA. OIS. Syn. de Pélécanoïde. *V.* ce mot.

HALOGETON. *Halogeton*. BOT. Genre de la famille des Chénopodées, formé par C. A. Meyer, aux dépens des genres *Salsola* et *Anabis* des auteurs. Caractères: fleurs hermaphrodites, à deux bractées; trois ou cinq sépales; étamines au nombre de une à cinq, insérées au réceptacle; deux styles sétacés, soudés à leur base. Le fruit consiste en un akène comprimé, subchartacé, recouvert par le calice, dont le limbe est étalé, à trois ou cinq divisions; péricarpe membraneux et un peu épais; semence verticale, presque orbiculaire; tégument simple et membraneux, recouvrant immédiatement un embryon en forme de cuiller, à radicule dorsale. Les espèces qui composent ce genre, au nombre de huit appartenant à la Sibérie, à l'Asie orientale, à l'Égypte, à l'Espagne, sont des plantes herbacées ou des sous-arbrisseaux, glabres ou pubescents; à feuilles alternes ou opposées, demi-cylindriques, charnues; à fleurs axillaires dont les ailes, au nombre de trois ou cinq, sont subinégales et étalées. Meyer a établi dans son genre deux sections dépendantes de ce dernier caractère, c'est-à-dire que la première comprend toutes les espèces dont les fleurs ont cinq ailes ou appendices foliacés à la base des sépales, telle que *Halogeton spinosissimus*, Meyer; *Anabasis spinosissimus*, L.; et la deuxième renferme toutes les espèces à trois ailes, dont le type est *Halogeton oppositiflorus*, Meyer; *Salsola oppositiflora*, Pall.

HALOPHILE. *Halophila*. BOT. Du Petit-Thouars décrit, sous ce nom générique, une petite herbe qui croît à Madagascar sur les rivages de la mer, et qui appartient à la famille des Podostemées, Diœcie Monandrie, L. Ses racines sont rampantes; ses feuilles radicales, pétiolées, transparentes, accompagnées de stipules arrondies et transparentes également. Ses fleurs, solitaires et axillaires, sont dioïques; leur calice est une gaîne en forme de spathe conique. Il renferme dans les mâles une étamine unique, dont l'anthère allongée, ainsi que le filet, est pleine d'un pollen visqueux, à graines agglutinées; dans les femelles, un ovaire simple, libre, surmonté d'un style long et grêle, divisé à son sommet en trois parties qui s'écartent l'une de l'autre. La capsule uniloculaire s'ouvre en trois valves, et contient des graines nombreuses et menues, fixées à ses parois.

HALORAGÉES. BOT. R. Brown donne ce nom à la famille de plantes que Jussieu nomme Cercodianées, et Richard Hygrobiées. *V.* ce mot.

HALORAGIDE. *Haloragis*. BOT. C'est le nom que Forster, et après lui Labillardière et Brown, ont donné au genre Cercodée. *V.* ce mot.

HALO. BOT. Synonyme vulgaire de Saule.

HALOS, HALOS-ANTHOS ET HALOS-ACHNE. MIN. *V.* SALCES et SOUDE MURIATÉE.

HALOTESSERA. MIN. Synonyme de Muriacite. *V.* ce mot.

HALOTRICUM. MIN. Nom donné par Scopoli à une variété de Magnésie sulfatée en fibres capillaires, qui, d'après Klaproth, est un mélange de sulfate pur de Magnésie et d'un peu de sulfate de Fer. *V.* MAGNÉSIE SULFATÉE.

HALTER. INS. *V.* BALANCIER.

HALTÉRIPTÈRES. INS. Nom proposé par Clairville pour désigner l'ordre des Diptères. *V.* ce mot.

HALTICA. INS. Synonyme de *Altica*. *V.* ALTISE.

HALTICHELLE. *Haltichella*. INS. Genre de l'ordre des Hyménoptères, famille des Chalcidites de Latreille (Règne Anim. de Cuv.), établi par Max. Spinola (Essai sur la classif. des Diplolépaires) aux dépens des Chalcis, et ayant suivant lui pour caractères: antennes de douze articles, insérées au bord inférieur de la tête, près de la bouche; abdomen attaché à l'extrémité postérieure et inférieure du métathorax, de sept anneaux dans les mâles et de six dans les femelles; tarière de ces dernières horizontale; coude des antennes logé dans une fosse frontale; cuisses postérieures renflées. L'écusson de quelques espèces offre des variétés de forme assez remarquables; il est quelquefois renflé outre mesure, et dans d'autres cas il est aplati et très-court. Spinola rapporte à ce genre plusieurs espèces et entre autres les *Chalcis pusilla* et *bispinosa* de Fabricius, le *Chalcis Dargelasii*, Lat.

HALTICOPTÈRE. *Halticoptera*. INS. Genre de l'ordre des Hyménoptères, famille des Chalcidites de Latreille (Règne Anim. de Cuv.), établi par Max. Spinola (Essai sur la classif. des Diplolépaires) et assez voisin de celui qu'il nomme Haltichelle; il en diffère essentiellement par les antennes insérées au milieu du front, libres dans toute leur longueur, et dont le coude n'est pas reçu dans une fossette frontale. Du reste le nombre des

anneaux de l'abdomen paraît le même, il est déprimé, et suivant les espèces il est plus long que large ou plus large que long; la tarière dépasse rarement l'extrémité du ventre. Spinola décrit plusieurs espèces sous les noms de *varians*, *cupreola*, *bimaculata*, *rotundata*, *flavicornis*, etc. Il rapporte aussi à ce nouveau genre les Cleptes *minuta* et *coccorum*.

HALUER. OIS. *V.* HALECA.

HALYCHŒRE. *Halichœrus.* MAM. Le professeur Nitsson a formé, sous ce nom, un genre nouveau pour un Phoque dont les pêcheurs de Moachgutb prirent quelques individus vivants, en 1821. Ces Amphibies étaient, au sortir de l'eau, converts de poils blancs et soyeux, longs d'environ deux pouces, mais ils les perdirent bientôt, et au bout de quinze jours ils avaient revêtu una robe jaunâtre, se changeant en gris de plomb sur le dos. Dans ces Phoques les dents diffèrent de celles de toutes les autres espèces, en ce qu'elles n'ont qu'une pointe; le squelette présente en outre quelques anomalies frappantes, et la tête fait entièrement le passage à celle des Morses. Le professeur Nilsson a nommé cet animal *Halychœrus griseus;* c'est le *Phoca gryphus* de Fab.; le *Phoca hispida* de Schreber, et peut-être le *Phoca leporina* de Lepêchin; mais il diffère évidemment du *Phoca cucullata* de Boddaert.

HALYDE. INS. Pour Halys. *V.* ce mot.

HALYMÈDE. POLYP. *V.* HALIMÈDA.

HALYMENIE. *Halymenia.* BOT. (*Hydrophytes.*) Agardh, dans son *Synopsis Algarum Scandinaviæ*, dans son *Species* et dans son *Systema Algarum*, a proposé sous ce nom, un genre d'Hydrophytes, dans lequel il réunit des Delesseries, des Dumonties, des Gigartines et des Conferves, c'est-à-dire des plantes marines à véritables feuilles planes, avec des espèces à expansions fistuleuses ou pleines, cylindriques ou anguleuses; les unes ayant des fructifications gigartines et saillantes et les autres des tubercules plongés, innés dans la substance même de la plante; enfin une espèce d'Halyménie était une Conferve de Linné. D'après ce mélange, on ne doit pas être étonné que ce genre ne puisse être adopté ni par Lynghye, ni par aucun auteur moderne.

HALYOTIDE. MOLL. *V.* HALIOTIDE.

HALYS. *Halys.* INS. Genre de l'ordre des Hémiptères, établi par Fabricius, aux dépens des Pentatomes, et réuni par Latreille à ce dernier genre. Delaporte l'a depuis rétabli dans sa famille des Pentatomites, avec les caractères suivants : antennes longues, insérées au-dessus des yeux, composées de cinq articles dont le premier assez fort et les autres grêles; tête avancée, atténuée; yeux grands et arrondis; bec très-long; corselet large en arrière; écusson grand, triangulaire; pattes assez longues, avec les tarses forts, dont les premier et troisième articles les plus grands. Toutes les espèces connues de ce genre sont exotiques.

HAMADRYADE. *Hamadryas.* MAM. Espèce de Singe. *V.* CYNOCÉPHALE.

HAMADRYADE. *Hamadryas.* BOT. Genre de la famille des Renonculacées et de la Polyandrie Polygynie, L., établi par Commerson dans le *Genera* de Jussieu, et adopté par De Candolle (*Syst. Veget. univ.*, 1, p. 226) avec les caractères suivants : fleurs dioïques par avortement; calice à cinq ou six sépales; corolle à dix ou douze pétales linéaires, longs; étamines nombreuses et courtes dans les fleurs mâles; ovaires nombreux dans les femelles, réunis en tête, et couronnés d'autant de stigmates sessiles; carpelles monospermes ovés. Les notions imparfaites que l'on possède sur les fruits de ce genre, rendent très-incertaine la place qu'il doit occuper dans la famille. Néanmoins, De Candolle l'a placé à la suite des Anémones, avec lesquelles il a quelque ressemblance. Il en a décrit deux espèces, savoir : *Hamadryas Magellanica*, Lamk. et Commers.; et *Hamadryas tomentosa*, DC. La première est une petite plante découverte par Commerson sur le sommet des montagnes boisées, au détroit de Magellan. Une très-belle figure de cette espèce a été donnée par B. Delessert (*Icones Selectæ*, 1, tab. 22). L'*Hamadryas tomentosa* est une herbe entièrement couverte d'un duvet épais. Elle croît dans les gorges des montagnes de l'Amérique du Sud, non loin de la patrie de la première espèce.

HAMAGOGUM. BOT. Pour Hæmagogum. *V.* ce mot.

HAMAH. OIS. Synonyme d'Effraie. *V.* CHOUETTE.

HAMAMÉLIDE. *Hamamelis.* BOT. Ce genre de la Tétrandrie Monogynie, L., sert de type à la famille des Hamamélidées de R. Brown. Il a pour caractères : un calice à quatre divisions plus ou moins profondes, accompagné quelquefois à sa base de plusieurs écailles; quatre pétales alternes avec ces divisions, beaucoup plus longs qu'elles, allongés en forme de rubans et insérés au calice; à ces pétales, sont opposés quatre filets plus ou moins courts, attachés à leur onglet; et quatre autres filets alternes, de longueur à peu près égale, portent des anthères adnées à leur extrémité. Ces anthères ont deux loges, dont chacune s'ouvre sur le côté, par une valve presque orbiculaire, qui tombe entièrement ou bien y reste attachée par un de ses bords. L'ovaire, qui fait inférieurement corps avec le calice, est bilobé supérieurement et terminé par deux styles. Il contient deux loges, renfermant chacune un ovule unique, suspendu à son sommet. Les graines, allongées et luisantes, présentent un embryon plan, à radicule supérieure, entouré d'un périsperme charnu.

Ce genre comprend des arbrisseaux à feuilles alternes et stipulées, à fleurs ramassées en petits paquets, soit aux aisselles des feuilles, soit à l'extrémité des rameaux. L'espèce la plus anciennement connue, est originaire de la Virginie, dont elle a tiré son nom spécifique; et on la cultive dans les jardins. Elle a le port et le feuillage du Noisetier. Pursh en a fait connaître une seconde de la Nouvelle-Géorgie, distincte par ses feuilles beaucoup plus petites et en cœur. R. Brown, enfin, en a décrit et figuré une troisième rapportée de la Chine (*Three spec. of Plants found in China*, p. 3), qui, suivant lui, pourrait peut-être, sous le nom de *Loropetalum*, former un genre distinct et par son port nn peu différent, et par la déhiscence de ses anthères, dont la valvule se détache tout à fait au lieu de persister attachée par nn de ses bords.

HAMAMÉLIDÉES. BOT. R. Brown, dans la description de plusieurs plantes nouvelles, trouvées en Chine, a proposé l'établissement de cette famille qu'il caractérise ainsi . fleur complète; calice demi-adhérent; quatre pé-

tales; quatre filets alternant avec ces pétales, et portant des anthères à deux loges, dont chacune s'ouvre latéralement par une valvule qui, tantôt, se détache entièrement, et, tantôt, reste attachée par l'un de ses bords; un ovaire à deux loges qui contiennent chacune un ovule suspendu; deux styles; fruit semi-infère, capsulaire; embryon à radicule supérieure, dans un périsperme dont il égale presque la longueur.

A cette famille, l'auteur rapporte avec l'*Hamamelis*, qui lui sert de type, les genres *Dicorypha* de Du Petit-Thouars et *Dahlia* de Thunberg. Il y ajoute avec doute et comme devant faire partie d'une section distincte, le *Fothergilla*. Il indique l'affinité de cette famille d'une part, avec celle des Bruniacées établie par lui; de l'autre, avec le *Cornus* et les Araliacées. De Jussieu est porté à croire que les Hamamélidées doivent plutôt rentrer dans les Cercodianées ou Hygrobiées. *V.* ce mot.

HAMATICHÈRE. *Hamaticherus.* INS. Coléoptères tétramères; genre de la famille des Longicornes, tribu des Cérambycins, institué par Megerle avec les caractères suivants : tête avancée; mandibules fortes, bidentées à leur extrémité; premier article des antennes assez court et fort gros, le second extrêmement court et presque rond, les troisième, quatrième et cinquième, longs, épais, surtout aux articulations, les suivants fort allongés, presque cylindriques, moins épais que les précédents, devenant insensiblement plus longs et plus grêles à mesure qu'ils se rapprochent de l'extrémité, le dernier court et fort menu; ces organes sont beaucoup plus courts dans les femelles que dans les mâles; corselet inégal ou raboteux, presque rond, tuberculé ou épineux et dilaté sur le milieu de ses côtés; écusson très-petit, triangulaire; élytres parallèles, arrondies au bout, avec une petite épine à côté de la suture.

HAMATICHÈRE SUTURAL. *Hamaticherus suturalis*, Gory. Ce bel insecte a, non compris les antennes, trente-deux lignes de longueur; le corps est entièrement brun, un peu plus clair en dessous; sur chaque élytre est une grande bande fauve-jaunâtre, irrégulièrement longitudinale, oblongue, occupant toute la partie latérale. Ses pieds sont d'un brun fauve, ses antennes brunâtres et velues. De Cayenne.

Les *Hamaticherus heros*, *Cerdo*, etc., sont d'Europe.

HAMBERGERA. BOT. Scopoli a substitué ce nom, et Necker celui de *Hambergia*, au *Cacucia* d'Aublet. *V.* CACOUCIER.

HAMBURGE. POIS. *V.* CYPRIN.

HAMEÇON DE MER. POIS. Espèce du genre Leptocéphale. *V.* ce mot.

HAMEFITHEOS. BOT. Pour Comifitius. *V.* ce mot.

HAMÉLIACÉES. *Hameliaceæ.* BOT. Nom de la septième section établie par Kunth (*Nov. Gener. et Spec. æquin.*, t. III, p. 412) dans la famille des Rubiacées, et qu'il a ainsi caractérisée : fruit bacciforme ou drupacé, à quatre, cinq ou six loges polyspermes.

HAMÉLIE. *Hamelia.* BOT. Genre de la Pentandrie Monogynie, L., établi par Jacquin (*Stirp. Amer.*, 72) et dont Kunth a fait le type de la septième section qu'il a établie dans la famille des Rubiacées. Voici les caractères qui lui ont été assignés : calice à cinq dents, persistant; corolle tubuleuse, pentagone, dont le limbe est à cinq lobes; cinq étamines incluses; un seul style portant un stigmate linéaire et à cinq angles; baie globuleuse, elliptique, à cinq lobes polyspermes; graines légèrement comprimées. Lamarck et Willdenow avaient réuni à ce genre l'*Amoiora* d'Aublet, qui a été rétabli par Desfontaines et Kunth. Le nom de *Duhamelia* a été par quelques auteurs substitué à celui de *Hamelia*; mais quoiqu'il fût plus conforme au nom du personnage auquel le genre a été dédié, on n'a pas jugé convenable de surcharger la nomenclature en adoptant cette nouvelle dénomination. Les Hamélies sont des arbrisseaux ou arbustes à feuilles opposées, ternées ou quaternées. Leurs fleurs sont disposées en épis, de couleur rouge, jaune ou orangée. On en compte une dizaine d'espèces qui croissent dans l'Amérique méridionale et les Antilles. Plusieurs sont cultivées en Europe dans les jardins de botanique, où on les tient en serre chaude pendant l'hiver; on leur donne une terre substantielle et des arrosements fréquents en été. Parmi celles-ci on distingue surtout la HAMÉLIE A FEUILLES VELUES, *Hamelia patens*, L. et Smith, *Exot. Bot.*, tab. 24, vulgairement Mort aux-Rats. C'est un arbrisseau d'un mètre environ de hauteur, à rameaux anguleux, garnis de feuilles ternées, molles, cotonneuses en dessous, et à fleurs rouges, pédicellées, disposées en panicules terminales et rameuses. Il croît dans les forêts de l'Amérique méridionale, au Mexique et dans l'île de Cuba où il est abondant.

HAMELLUS. MOLL. D'anciens oryctographes, particulièrement le théologien Scheuchzer, ont désigné sous ce nom, des Huîtres ou des Peignes fossiles.

HAMILTONIE. *Hamiltonia.* BOT. Ce nom a été donné à deux genres différents, par Roxburgh à une Rubiacée, le *Spermadictyon suaveolens*, et par Mühlenberg à une plante de la famille des Osyridées, qui est le *Pyrularia* de Michaux. *V.* ces mots.

HAMIOTA. OIS. Dénomination donnée par Klein, à un genre qui comprend les Hérons et les Cigognes de la Méthode ornithologique adoptée dans ce dictionnaire. *V.* ces mots.

HAMIPLANTES. Plantes dont les tiges s'accrochent à ce qui les touche; tel est, par exemple, le *Gallium aparine*.

HAMITE. *Hamites.* MOLL. FOSS. Genre établi par Parkinson pour des Coquilles cloisonnées, voisines des Baculites, et dont quelques-unes furent confondues avec elles. Elles présentent un caractère remarquable, qui n'est appréciable dans certaines espèces que lorsqu'on les trouve entières ou presque entières. Ce caractère est pris de la courbure de la sorte de crosse que fait la Coquille lorsqu'elle est arrivée à une certaine période de son accroissement. Quelques autres espèces paraissent uniformément courbées en portion de cercle, et ont eu cela de l'analogie avec le corps pétrifié, auquel on a donné le nom d'Ichthyosarcolithe. Ce genre a été adopté par Sowerby dans son *Mineral Conchology*, qui en a fait connaître un assez grand nombre d'espèces dont plusieurs sont fort curieuses, et jusqu'à présent il n'a été adopté ni par Cuvier ni par Lamarck. Férussac, dans ses Tableaux systématiques, a placé les Hamites

dans la famille des Ammonées, entre les Scaphites et les Baculites, servant ainsi d'un échelon dans la série des rapports qui lient toutes les Ammonées dans leurs diverses formes, depuis celle tout à fait droite, sans aucune spire, la Baculite, jusqu'à celle d'une Coquille enroulée, soit dans le plan vertical, la Turrilite, soit dans le plan horizontal, les Ammonites, les Orbulites. Sowerby, dans l'ouvrage qui vient d'être cité, a donné les caractères génériques suivants à ces singuliers corps : coquille cloisonnée, fusiforme, recourbée ou pliée sur elle-même, ayant le bord de ses cloisons ondé, le syphon placé près du bord extérieur. A ces caractères on aurait pu ajouter que la forme est plutôt en pyramide très-allongée et courbée vers son milieu, que fusiforme qui indique ordinairement un renflement. On aurait pu dire que les cloisons sont non-seulement ondées, mais le plus souvent articulées par des anfractuosités profondes, semblables à celles des Ammonites. Les Hamites ne se sont trouvées jusqu'aujourd'hui que dans les terrains anciens, au-dessous de la Craie, ou dans la partie inférieure de cette formation. C'est ordinairement le moule plus ou moins complet et dépourvu du test, que l'on rencontre; quand le test existe, et cela dépend, à ce qu'il paraît, de circonstances locales, il a une belle couleur nacrée, et on s'aperçoit qu'il devait être extrêmement curieux. On observe aussi le peu d'épaisseur que devaient avoir les cloisons elles-mêmes qui, après avoir disparu, ne semblent avoir laissé aucun espace.

Hamite armée. *Hamites armatus*, Sow., *Mineral Conchol.*, pl. 168. Espèce fort grande et fort remarquable par le double rang d'épines qui sont sur un des côtés de la coquille. Elle est ployée en deux par un coude arrondi. Les deux parties droites sont à peu près d'égale longueur. Elles sont sillonnées régulièrement par de grosses et de petites côtes; les grosses sont régulièrement distantes. Il y en a entre elles deux ou trois petites; ces grosses côtes portent sur la double crête, d'un côté de gros tubercules arrondis, et de l'autre le double rang d'épines assez longues que nous venons de mentionner. Ces grosses côtes présentent encore vers la partie interne une série de tubercules arrondis, qui se voient également des deux côtés. La coquille est aplatie, comprimée, subquadrilatère, ce qui la distingue fortement de toutes les autres espèces connues. C'est en Angleterre, au rivage de Roak, près de Benson, en Oxfordshire, que cette rare et très-belle espèce a été trouvée. Pour les autres espèces du genre, on peut voir particulièrement le bel ouvrage *Org. Rem.*, de Parkinson, ainsi que celui de Sowerby, le *Mineral Conchol.*, et, pour l'espèce de Maestricht, l'ouvrage de Faujas et le Mémoire de Desmarest.

HAMMACÈRE. *Hammacerus*. ins. Hémiptères; genre de la famille des Réduvites, établi par Delaporte, qui le caractérise ainsi qu'il suit : antennes filiformes, composées d'un grand nombre d'articles, dont le premier un peu renflé, le second plus grêle et allongé, les vingt-sept suivants garnis chacun de deux ou trois poils roides, le vingt-neuvième long et pubescent; tête très-prolongée devant les yeux qui sont globuleux et situés en arrière; ocelles rapprochés, placés sur une petite élévation transversale située sur le vertex; corselet presque plan, rétréci un peu avant le milieu par le sillon transversal; bord postérieur arrondi; écusson triangulaire, bifide en arrière; hémélytres assez grandes; abdomen déprimé; cuisses des deux premières paires renflées, offrant une petite épine près de l'insertion de la jambe; pattes postérieures très-longues, surtout les cuisses; tarses velus; les antérieurs et les intermédiaires courts, avec les premier et troisième articles longs, le deuxième très-court, tous ont les ongles simples. Ce genre qui faisait partie du genre, *Cimex*, paraît devoir rester peu nombreux en espèces.

HAMMAR. ois. Synonyme vulgaire de Bécasse. *V.* ce mot.

HAMMITES. géol. Globules de Chaux carbonatée qui ont reçu divers noms particuliers selon leur grosseur et leur ressemblance avec des graines de Pavot, de Millet, d'Orobe, de Pois, et des œufs de Poissons; ainsi on les a nommés : Méconites, Cenchrites, Orobites, Pisolites, Oolites. Ce dernier nom est le plus généralement employé, et celui de Pisolite est maintenant réservé pour désigner ceux de ces globules qui sont visiblement composés de couches concentriques. Les Miliosites, qui paraissent être des corps organisés fossiles, ont été quelquefois confondus avec les Hammites. La Chaux carbonatée globuliforme constitue, dans la nature, des couches très-puissantes et qui se montrent sur une grande étendue; les grains sont assez généralement de même grosseur dans les mêmes bancs, et ils sont réunis d'une manière très-intime par un ciment plus ou moins apparent. Ce ciment est le plus souvent calcaire, mais quelquefois il est quartzeux ou sablonneux. On écrit presque toujours Ammites ou Amites. *V.* ces mots et Oolites.

HAMMONIE. ins. Ce genre de l'ordre des Coléoptères pentamères, établi par Latreille, avait pour type un insecte qu'on a depuis reconnu pour être la femelle du Céhrion. *V.* ce mot.

HAMMONITES. *Hammonita*. moll. foss. On doit regarder comme des fautes d'orthographe grossières, et cesser de citer dans des dictionnaires français tous synonymes où les Ammonites sont ainsi appelées. L'étymologie de Corne-d'Ammon prouve que ceux qui ont fait précéder de la lettre H les mots qui peuvent y avoir rapport, étaient au moins fort inattentifs.

HAMONI. ois. Synonyme de Pygargue. *V.* Faucon.

HAMPE. *Scapus*. bot. On donne ce nom au pédoncule floral ou à la tige qui, partant immédiatement du collet de la racine, se termine par les fleurs sans donner naissance aux feuilles. Cette modification de la tige, qui mérite à peine d'en être distinguée, est particulière aux plantes Monocotylédones, comme la Jacinthe, les *Phalangium*, etc. La tige des Bananiers est une véritable Hampe d'une très-grande dimension formée des gaînes des feuilles qui toutes partent de la racine; en s'enroulant autour du pédoncule floral, qui naît également de la racine, elles constituent cette sorte de tige qui au premier aspect ressemble au stipe d'un Palmier. Il ne faut pas confondre avec la véritable Hampe, qui naît toujours du centre d'un assemblage de feuilles radicales, et qui appartient exclusivement aux Monocoty-

lédones, le pédoncule radical, qui part simplement de l'aisselle d'une feuille radicale et qu'on observe dans les Dicotylédons. Plusieurs espèces de Plantain, le Pissenlit ou Dent-de-Lion, etc., en offrent des exemples. *V.* TIGE et PÉDONCULE.

HAMRUR. POIS. et BOT. Une espèce du genre Lutjan parmi les Poissons et une espèce du genre Phyllante parmi les plantes, portent ce nom.

HAMSTER. *Cricetus.* MAM. Genre de la deuxième tribu des Rongeurs à clavicules; tribu dont le caractère général est d'avoir des molaires tuberculeuses. Pallas (*Nov. Spec. Quadrup.*, in-4°, sec. éd. Erlang. 1784), dans ses Considérations générales *de Genere Murino in universum*, fait de tous les animaux rapprochés des Hamsters pour la brièveté du corps, des membres et de la queue, pour la forme pointue de la tête, l'existence d'abajoues (*promptuoria*) et pour la susceptibilité de ne tomber en létbargie que par des froids extrêmes, la quatrième section de son genre *Murinum*, sous le nom de *Mures Buccoti;* il compose cette section de six espèces encore aujourd'hui mieux connues que toutes celles qui depuis y ont été réunies sous le nom de Hamster. Quoique Pallas ne donne pas le plus important des caractères, savoir le nombre et la forme des dents, néanmoins, comme il a donné du Hamster ordinaire dont il a fait le type de cette section, une description excellente, surtout pour l'anatomie des organes génitaux, presque passés sous silence par Daubenton; comme il a surtout reconnu entre toutes les espèces dont il parle, deux caractères anatomiques d'une grande influence, savoir : 1° la division de l'estomac en deux poches tout à fait distinctes par un rétrécissement tel que les aliments ne passent dans la droite qu'après avoir achevé d'être élaborés dans la gauche, et 2° l'existence d'abajoues, c'est-à-dire de poches creusées dans l'épaisseur des joues à partir de l'angle des lèvres et prolongées jusqu'au-devant des épaules; et comme ces deux modifications de l'appareil digestif ne se retrouvent point ensemble dans d'autres Rongeurs, il y a toute probabilité, d'après ce que l'on sait de la corrélation des formes organiques, que ces espèces se ressemblent aussi pour les dents. D'ailleurs, ainsi qu'on l'a déjà vu chez les Campagnols, parmi les Rongeurs, chez les Bœufs parmi les Ruminants, etc., le nombre des côtes et des vertèbres lombaires varie là où d'autres caractères sont fixes et constants. Et c'est sur ce motif que nous avons fait du nombre des côtes et des vertèbres, des caractères spécifiques. Ainsi dans les espèces de ce genre le nombre des côtes varie de douze à treize, et celui des vertèbres lombaires de six à sept. Le squelette du Hamster ordinaire offre plusieurs particularités qui le distinguent surtout beaucoup du Rat d'eau et d'autres Campagnols auxquels Daubenton l'a comparé sans s'apercevoir de la différence de la forme de leurs dents, et auxquels il ne ressemble guère que pour la grandeur du quatrième segment ou segment ethmoïdal du crâne, lequel forme aux orbites une épaisse cloison et contient une grande cavité pour les lobes olfactifs. D'ailleurs cette large excavation qui, dans les Campagnols, sépare l'alvéole de la lame osseuse extérieure servant de base à l'apophyse coronoïde et au condyle de la mâchoire inférieure, n'existe pas dans les Hamsters, où cette lame s'élève, au contraire, tout contre l'alvéole, comme dans les Rats, etc. Ensuite, dans les Hamsters, le condyle, au lieu d'être presque vertical, comme chez les Campagnols, est presque horizontal ou plutôt dans le prolongement de la courbure de la mâchoire, ce qui rend plus perpendiculaire à ce levier la puissance des muscles temporaux. Cette disposition existe à un moindre degré dans les Rats. Enfin, dans les Campagnols, la partie du palais correspondante aux palatins est excavée en une voûte à part et plus élevée, où s'ouvrent des trous beaucoup plus nombreux et plus grands que dans les Hamsters, les Rats, etc., où le plafond du palais est d'une courbure uniforme sur toute sa longueur. Une particularité de la construction de l'avant-bras, c'est le large aplatissement du cubitus et du radius dans un même plan oblique d'arrière en avant et de dehors en dedans, aplatissement tel que les bords internes de ces deux os sont contigus sur toute leur longueur, ce qui donne aux insertions des muscles pronateurs et supinateurs une solidité bien supérieure à ce que pourrait offrir un ligament interosseux, comme dans l'Homme, les Singes et les autres Rongeurs à clavicules. Cette particularité de la construction du bras explique les habitudes de fouir plus profondément et plus loin que les Campagnols.—Dans tous ces animaux l'œsophage s'insère à l'estomac sur le contour de son rétrécissement; mais Pallas s'est assuré chez le Hamster des sables que les aliments se rendent d'abord dans la poche gauche, la droite ou pylorique restant contractée pendant qu'ils y séjournent; et sur des individus qui n'avaient pas mangé depuis la veille, que la gauche était vide et contractée, quand réciproquement la pylorique était distendue par le chyme. En rapprochant la figure de l'estomac du Hamster ordinaire donnée par Daubenton (Buff., t. XIII, pl. 15, fig. 1), de celles du même organe dans le *Mures Songatus*, fig. 30, dans le *Mures Accedulo*, fig. 26 et 27 de la pl. 17 de Pallas, on voit que le mécanisme de la digestion stomacale doit être le même dans toutes ces espèces. Cette séparation de l'estomac en deux poches se retrouve aussi dans les Campagnols et autres Rongeurs, mais les Hamsters en diffèrent par le plissement des parois intérieures de ces poches, et par les franges du bord de ces plis; structure qui porta Pallas (*loc. cit.*) à se demander si ces animaux ne rumineraient pas. — Les Hamsters anatomisés par Pallas manquent de vésicule biliaire. Comme dans tous les Rongeurs, les hémisphères du cerveau sont lisses et sans le moindre pli. Daubenton observe qu'ils sont dans le Hamster aussi larges que longs. Daubenton (*in Buff., loc. cit.*, pl. 18, fig. 2) a représenté sur place les abajoues du Hamster, dont la coupe montre les plis par lesquels se fronce la membrane musculeuse de cette poche quand elle est vide.

Les Hamsters ont cinq doigts à tous les pieds; mais le pouce de ceux de devant, ordinairement rudimentaire, est même chez la plupart dénué d'ongles; celui des pieds de derrière serait aussi sans ongle dans le Hamster de Songarie.

Le plus grand nombre des Hamsters habitent le nord de l'ancien continent, où le Rhin paraît former leur limite

occidentale ; car le Hamster commun est nombreux depuis la rive orientale du Rhin jusqu'au Jenisei. On ne l'a jamais rencontré à l'ouest du premier de ces fleuves. De même il n'est pas démontré encore qu'il existe de vrais Hamsters en Amérique.

† Hamsters proprement dits. — Les espèces qui composent cette première division, et qui ont toutes été décrites par Pallas, se trouvent dans la zone de l'ancien continent qui vient d'être indiqué.

Hamster commun. *Mus Cricetus*, L.; *Skrzeczieck* des Slaves illyriens; *Chomik-Skrzeczk* des Slaves polonais. Schreber, pl. 198, A, et pl. 198, B. La variété noire de l'Ural, Fréd. Cuvier, Mammifères lithog. et Encyc., pl. 70, fig. 3. — Des trois molaires qui garnissent chaque côté des mâchoires, la première supérieure a trois paires de racines et trois paires de tubercules fermées par des sillons transverses. Des deux suivantes, l'antérieure a deux paires de racines et deux paires de tubercules; la postérieure n'a que trois racines et trois tubercules. La première d'en bas n'a que cinq racines et cinq tubercules; et les deux dernières, tout à fait semblables, ont chacune quatre racines et quatre tubercules. Lorsque l'âge, dit F. Cuvier, en efface les sillons et que les tubercules en sont usés, elles sont encore reconnaissables par le feston de leur contour dont les enfoncements et les saillies correspondent aux sillons et aux rangs de tubercules. Les yeux, assez petits et globuleux, sont saillants, à pupille ronde; les oreilles sont grandes, arrondies et en partie nues; les narines ouvertes à côté d'un petit mufle que divise un sillon vertical, prolongé sur la lèvre supérieure; la lèvre inférieure, très-petite, couvre à peine les incisives. — Le Hamster, dit Daubenton, est grand comme un Rat, dont il ne semble différer qu'en ce que la tête est plus grande, les yeux plus petits et la queue beaucoup plus courte. Le front, le dessus de la tête, le haut de la croupe et des côtés du corps sont de couleur fauve terne, mêlée de cendré, parce que les poils sont annelés de cendré, de fauve et puis de noirâtre à la pointe. Les côtés de la tête et du cou, le bas des flancs, le dehors de la cuisse et de la jambe, les fesses et le bas de la croupe sont roussâtres; le bout du museau, le bas des joues, le dehors du bras et les pieds sont d'un jaunâtre très-pâle. Cette couleur forme trois grandes taches de chaque côté de l'animal. Enfin la gorge, l'avant-bras, le dessous de la poitrine, le ventre, la face interne des cuisses, le devant et le dedans de la jambe sont de couleur marron très-foncé, passant au noirâtre. Pallas a décrit et figuré très-exactement les parties génitales mâles du Hamster (*loc. cit.*, pl. 17, fig. 1 et 2, et non pl. 25, comme le texte l'indique à tort). C'est celui de tous les Rongeurs dont les moyens de reproduction sont le plus parfaitement développés; le gland, couvert de petites soies piquantes, visibles seulement dans l'état d'érection, rappelle la forme de celui du Castor. Les épiploons lombaires, si développés dans la Marmotte et autres Rongeurs hybernans, sont tout à fait nuls dans le Hamster, mais un large amas de graisse enveloppe les reins qu'il surpasse huit fois en volume, et chaque testicule est recouvert d'une sorte d'épiploon particulier. Chose fort remarquable, cette graisse est, pour ainsi dire, plus abondante au printemps qu'en automne, ce qui contredit encore l'idée de l'engourdissement hivernal du Hamster. Pallas, en Sibérie, dans le mois de mars et par une température encore très-froide, a trouvé à des Hamsters qu'on venait d'extraire de leurs terriers une chaleur de 103 degrés Farenheit, et à d'autres, en plein hiver et renfermés dans un lieu froid, 91 à 99 degrés Farenheit. Jamais il n'a pu en assoupir par le froid. Tous ces faits rendent plus que douteux l'engourdissement du Hamster.

Le Hamster paraît étranger à l'Europe, à l'ouest du Rhin. On ne l'y a encore trouvé que dans la Basse-Alsace; mais il occupe toute la zone comprise entre ce fleuve et le Danube au sud-ouest et le Jenisei au nord-est. Il vit isolé, mais en très-grand nombre, dans les champs cultivés et même dans les steppes de la Russie méridionale et de la Sibérie. Il aime surtout les terrains où la Réglisse croît en abondance, à cause des approvisionnements qu'il se fait des graines de cette plante. Il évite les terrains sablonneux et ceux qui sont trop arrosés. Sa taille varie selon la nature du pâturage, l'âge et le sexe. Les mâles pèsent quelquefois jusqu'à seize onces, et les femelles surpassent rarement de quatre à six onces. Pallas (*loc. cit.*, p. 85) en a vu le long du Volga, surtout dans le gouvernement de Kasan, autour des croupes les plus méridionales de l'Ural, une variété toute noire, abondante surtout autour de Simbirsk et d'Ufa. Cette variété représentée par Schreber (*loc. cit.*), s'accouple avec la variété ordinaire. Mais alors les portées donnent constamment des individus noirs. Elle est remarquable, parce que le tour de la bouche et du nez, le bord des oreilles, les quatre pattes et même le bout de la queue sont tout blancs. Dans quelques individus, tout le museau est blanc, le front grisonné, et le blanc de la mâchoire inférieure s'étend le long du cou. Il y en a même dans la chaîne de l'Ural qui sont marqués sur le dos de grandes taches blanches irrégulières. Dans toutes les variétés, même lorsque la fourrure est dans le meilleur état, il y a toujours sur chaque côté des reins une place nue que l'on n'aperçoit qu'en soufflant sur le poil quand il est bien touffu. Il est probable que cette partie nue correspond à quelque sinus graisseux, comme chez les Musaraignes; d'autant mieux que l'aréole de l'ombilic forme également toujours un sinus où s'exhale un fluide sébacé.

Hamster Hagri. *Mus Accedula*, Pall., *Nov. Spec. Glir.*, pl. 18, A; Schreb., pl. 197. — Bien plus petite que le Hamster, cette espèce a le nez arrondi et un peu velu, fendu en deux par un sillon qui divise aussi la lèvre supérieure. La lèvre inférieure et les angles de la bouche sont extrêmement renflés. Les abajoues très-grandes occupent tout le côté du cou jusqu'aux épaules. Les incisives supérieures, plus courtes, sont jaunes; les inférieures sont plus blanches, plus longues et subulées. Les moustaches sont disposées sur cinq rangs, les soies de devant en sont blanches, les plus longues sont noires. Il y a deux longues soies noires au sourcil. Il y a une verrue avec environ six soies blanches à l'avant-bras près du carpe. Le rudiment du pouce antérieur n'est pas onguiculé. Il y a cinq tubercules à la plante des pieds antérieurs, six à celle des pieds de derrière. Le tour de la

bouche, du nez et le dessus des abajoues sont blancs. Le reste du corps est d'un gris jaune, mêlé de brun en dessus, et d'un blanc gris en dessous. Les pattes sont blanches; la queue, brune en dessus, est blanche en dessous. Les aréoles du mamelon sont nues; il y a six mamelles : deux pectorales, quatre inguinales. Pallas n'en a pas trouvé à l'ouest du Jaïk, et il pense, malgré les récits des cosaques de cette contrée, qui disent qu'il émigre la nuit en troupes escortées de Renards, que cela ne peut s'entendre que du Campagnol social. Et réellement c'est un fait contradictoire avec les habitudes solitaires et féroces des Hamsters. — Cette espèce a trois pouces du nez à la base de la queue qui n'a que huit lignes.

Hamster Phé. *Mus Phæus*, Pall., *loc. cit.*, pl. 15, a; Schreber, pl. 200, Encycl., pl. 70, fig. 6. — Le nez est nu, et un sillon, dont le bord supérieur est velu, circonscrit les narines. Cinq rangs de moustaches plus longues que la tête, noires sur la plus grande longueur et blanches à la pointe, garnissent la lèvre supérieure. Le rang voisin de la bouche est aussi tout blanc. Les oreilles, ovales et velues à la pointe, sont brunes. La couleur générale est d'un cendré blanchâtre, légèrement brune en dessus et blanchâtre en dessous. Le front et le museau blanchissent aussi. Le tour de la bouche et les quatre pieds sont blancs. Cette espèce a trois pouces cinq lignes de long, sans la queue qui est blanchâtre et longue de neuf lignes. Pallas ne l'a pas rencontrée plus au nord que la steppe d'Astracan, d'où elle s'étend à travers le Karism et le Korasan jusqu'en Perse et en Bucharie. Gmelin dit qu'en Perse, où le Phé est très-nombreux durant l'hiver, il s'établit dans les habitations dont il pille les provisions de Riz. Pallas en ayant pris plusieurs au milieu de décembre près d'Astracan, avec l'estomac plein, en conclut avec raison que cette espèce ne subit pas de léthargie hivernale. Elle a treize paires de côtes, six vertèbres lombaires et deux sacrées.

Hamster des sables. *Mus arenarius*, Pall., *loc. cit.*, pl. 16, a; Schreb., pl. 199. — A tête oblongue, à museau pointu; nez rougeâtre et pubescent; moustaches blanches, très-fournies et plus longues que la tête. Trois longues soies au sourcil; les lèvres sont petites; les oreilles grandes, ovales et jaunâtres; le pouce de devant est onguiculé. Tout le dessus du corps est d'un gris perlé, et le dessous, le bas des flancs, les quatre pattes et la queue sont d'un beau blanc ainsi que les ongles. Il a trois pouces huit lignes de longueur, et la queue dix lignes. Cet animal a deux grosses glandes autour du cou, et de petites au-dessous des épaules au fond de l'abajoue. L'intestin a onze pouces de longueur. Il y a treize paires de côtes. Pallas l'a découvert dans les plaines sablonneuses adjacentes à l'Irtisch, et jamais ailleurs. Le mâle habite un terrier de plusieurs aunes de long, au fond duquel est un nid fait avec les racines fibreuses de l'*Elymus arenarius* et des restes de gousses de l'*Astragalus Tragocantha*. Une autre fois, dans le mois de mai, il déterra le nid d'une femelle contenant cinq petits qui s'élevèrent bien, mais ils étaient très-méchants, menaçaient de mordre en se mettant sur le dos, et faisaient entendre un cri assez grave, semblable à celui de l'Hermine. Renfermés dans la même boîte avec de plus jeunes individus du *Mus Songorus*, ils vivaient en assez bonne intelligence, mais faisaient lit à part; et tandis que ces derniers devenaient très-familiers, ils restaient sauvages et menaçants. Ils préféraient à tout les cosses de l'*Astragalus tragocanthoïdes*. Ils ne se mettaient en mouvement que la nuit, et restaient couchés durant le jour. Ils étaient bien plus agiles que le *Mus Songarus*. Pallas observe que pour la finesse et la couleur de la fourrure, le Hamster des sables ressemble beaucoup au Phé. Lichtenstein, dans la rédaction des observations zoologiques d'Eversman (Voy. de Meyendorf), dit que le *Phæus* a réellement le pouce de devant onguiculé, et que le Hamster des sables de Pallas n'en est qu'un individu plus jeune. Mais comme Pallas a observé dans chaque espèce plusieurs individus de différents âges, tandis que Lichtenstein convient n'avoir vu qu'un seul individu, il est à croire que l'animal donné par ce dernier naturaliste sous le nom de *Mus Phæus* n'est qu'un individu de l'espèce dont il est ici question. Eversman l'a rencontré dans la Bucharie, près de la rivière Kuwandschur, contrée bien moins isolée du bassin de l'Irtisch que du Karism et de la Perse, dont la séparent les grands monts de Belur.

Hamster de Songarie. *Mus Songarus*, Pall., *loc. cit.*, pl. 16, a; Schreber, pl. 201. — Un peu plus petit que les deux précédents, ce Hamster a la tête plus ramassée, le museau plus obtus que le Hamster des sables et presque semblable au Phé. Les moustaches, plus courtes que la tête, sont très-fournies; les lèvres épaisses offrent à leur commissure lâche et pendante l'orifice de l'abajoue. Les oreilles sont ovales, susceptibles de se plisser; elles dépassent le pelage antérieurement et sont plus molles et plus membraneuses que dans le précédent. Le pouce de devant n'a pas d'ongle. La plante des pieds est enveloppée de poils qui en cachent les callosités. La fourrure molle et allongée est de couleur gris-cendré en dessus, avec une raie noire de chaque côté de l'échine, depuis la nuque jusqu'à la queue. Sur chaque côté, se détachent quatre taches blanchâtres, encadrées de roux dans la moitié supérieure de leur contour; l'une sur le cou, l'autre derrière l'épaule, la troisième triangulaire au-devant de la cuisse, et la quatrième sur le bas de la croupe. Les pieds et tout le dessous du corps et de la queue, ainsi que l'extrémité de celle-ci, sont blancs. Les paupières sont bordées de brun. — Cette espèce, qui a trois pouces de long du museau à la queue, a douze paires de côtes, six vertèbres lombaires, trois sacrées et dix caudales. L'intestin a onze pouces un quart de long. De larges glandes bordent le cou jusqu'aux épaules; il y en a une petite auprès du sinus ombilical. Le Hamster de Songarie, comme le précédent, n'a été trouvé par Pallas que dans la steppe de Barabensk, près de l'Irtisch. Le site qu'il préfère le plus est un terrain aride, sablonneux et salin. Au milieu de juin, Pallas découvrit le terrier d'une femelle avec sept petits encore aveugles. Un boyau oblique, après quelques spithames, conduisait à une chambre ronde, tapissée de filaments de racines et d'herbes, où se tenaient les petits, avec un approvision-

nement de siliques d'*Alyssum montanum* et de graines d'*Elymus arenarius*. De cette chambre, un autre boyau s'enfonçait profondément, sans doute, vers une chambre plus inférieure où la mère se retira, et que la dureté de l'argile empêcha de découvrir. Quoiqu'aveugles, les petits étaient déjà grands. Ils ouvrirent les yeux le lendemain. Ils vécurent trois mois de pain et de toutes sortes de graines, surtout de celles d'*Atraphaxis* et d'*Elymus* dont ils remplissaient leurs abajoues jusqu'à un dragme pesant. Ils étaient si familiers qu'ils mangeaient dans la main. Ils s'occupaient le jour à fouir le sable de leur boîte avec une grande agilité qu'ils ne mettaient pas à tout autre exercice. Ils passaient toute la nuit à dormir. Leur voix était rare, et quand on les tourmentait, ils ne faisaient que piper comme une Chauve-Souris. Ils rendaient fréquemment une urine très-fétide. Ils moururent d'embonpoint à la fin d'août.

HAMSTER OROZO. *Mus furunculus*, Pall., *loc. cit.*, pl. 15, a; Schreb., pl. 202. — Cette espèce, dont Pallas a constaté l'existence depuis les plaines de l'Irtisch et de l'Oby jusqu'à celles de l'Onon et de l'Argun autour du lac Melassatu, paraît aussi exister en Daourie, autour du lac de Dalaï, où Messerchmidt l'avait décrite sous le nom de *Furunculus Myodes*. Semblable, pour la forme, au Hamster des sables, il est plus petit, gris-jaunâtre ou cendré en dessus, avec une raie noire, dorsale, qui ne va pas jusqu'à la queue. La nuance pâlit sur les flancs, et le dessous du corps est blanchâtre et même tout à fait blanc, ainsi que le bord des oreilles, les joues et les pieds de devant dans celui de Daourie. Dans celui de l'Oby, la nuance est plus sombre et plus obscure, et le dessus des pieds est gris-brun. C'est la variété de Daourie qu'a représentée Pallas. La queue, plus longue à proportion que dans les autres, est très-menue, blanche en dessous et noirâtre en dessus. Le pouce de devant est onguiculé; les incisives sont étroites, brunes en haut, nuancées de brun et de blanchâtre en bas. Les moustaches, plus longues que la tête, sont brunes et blanches.

Ici commence une série de Rongeurs sur lesquels on n'a que quelques probabilités de détermination résultant des idées que se sont faites de leurs affinités, d'après la physionomie de chaque animal, quelques naturalistes accoutumés à ne juger des rapports zoologiques des êtres que par quelques traits superficiels. Quoiqu'il paraisse bien constaté que la plupart de ces animaux aient des abajoues, néanmoins cette particularité de structure pourrait coïncider avec des maxillaires différentes de celles des Hamsters, et avec telle structure des membres ou de la tête, par exemple le défaut de clavicules, etc., qui les rattacheraient à des types de genres particuliers et sans doute nouveaux.

HAMSTER A BOURSE. *Mus bursarius* de Shaw, Zool., fig. 138. Il paraît ne pas avoir d'oreilles externes; ses incisives supérieures sont cannelées; il n'a que quatre doigts devant et cinq derrière, où les ongles sont petits et courts; ceux de devant étant plus courts, les deux du milieu sortent plus longs et plus recourbés. Sa couleur est d'un brun jaune, plus pâle en dessous ainsi qu'aux extrémités et à la queue. Les abajoues sont pendantes et entourées en dessus d'une sorte de fraise. — Il est du Canada.

HAMSTER CHINCHILLA. *Mus laniger*, Molina, *Stor. Nat. del Chil.* — Corps couvert de poils longs et soyeux, dont tout le monde connaît la mollesse et la nuance veloutée de gris, de blanc et de noir. Le ventre et les pattes sont blancs. Les oreilles, assez grandes, sont arrondies et membraneuses. Molina lui donne quatre doigts devant et cinq derrière. On ne sait même pas s'il a des abajoues. Il vit sous terre en société; il habite surtout la partie boréale du Chili. La femelle produit deux fois par an cinq ou six petits à chaque portée. — Très-doux et caressant, il s'apprivoise si aisément qu'on pourrait le rendre domestique. Les anciens Péruviens faisaient plusieurs étoffes avec sa laine.

HAMSTER GUANQUE. *Mus cyanus*, Mol. (*loc. cit.*). Queue courte et demi-velue; quatre doigts devant et cinq derrière; pelage bleuâtre en dessus, blanchâtre en dessous. Ses oreilles sont plus rondes que celles du Mulot dont il a les formes. Très-timide, il se creuse un terrier formant une galerie de dix pieds de longueur, le long de laquelle règnent, de chaque côté, sept chambres où il fait approvisionnement d'une sorte de racine bulbeuse grosse comme une noix. Dans la saison des pluies, il ne se nourrit que de ses magasins, en commençant soigneusement par les premiers faits, et ainsi de suite. Chaque terrier contient une famille avec les six petits de la dernière portée, nés en automne; ceux de la première, nés au printemps, quittent leurs parents au bout de cinq à six mois.

HAMSTER ANOMAL. *Mus anomalus*, Thomson, *Trans. Linn.* Il aurait des abajoues, cinq doigts onguiculés à tous les pieds, le pouce très-court; la queue longue, presque nue et écailleuse, et des épines lancéolées, mêlées dans la fourrure comme aux Échymis. Les abajoues seraient intérieurement tapissées de poils rares et blancs. Tout le dessus du corps est brun-marron; le dessous et le dedans des membres sont blancs, ainsi que le dessous de la queue qui est noirâtre en dessus. Il est de l'île de la Trinité. Desmarest propose de le nommer Hétéromys, au cas où ce Rongeur à queue de Rat, à abajoues de Hamster, à épines d'Échymis, serait le type d'un genre particulier; et c'est son avis. Le port de cet animal est celui du Rat ordinaire; son museau est plus pointu, ses oreilles nues et arrondies sont médiocres. Sa bouche très-petite contraste avec la grandeur de ses abajoues dirigées, à partir des incisives supérieures, jusque vers le gosier, d'où elles remontent sur les côtés de la tête à la hauteur des oreilles et des yeux. Sur toute leur profondeur, des poils rares et blancs les tapissent. Les plantes des pieds ont six callosités, et cinq doigts partout, dont l'intérieur est très-petit. Les ongles des doigts extrêmes sont les plus petits. La queue, cylindrique et écailleuse, porte quelques poils épars. Les épines sont lancéolées et plus fortes sur le dos qu'ailleurs; ce ne sont plus que des poils assez gros et roides sous le gosier et sous le ventre: là où règnent les épines, des poils fins leur sont mêlés.

HAMSTER A BANDES. *Cricetus fasciatus*, Raffinesque, *Annals of nature*, 1820. — Roux, avec environ dix bandes transverses noires sur le dos; les jambes

sont aussi marquées de quelques rayures noires. La queue, un peu plus courte que le corps, est mince et annelée de noir. Le corps est trapu, les yeux fort petits, les oreilles courtes, ovales et un peu pointues. Les abajoues sont pendantes. C'est le Hamster des prairies du Kentucky.

Hamster myoïde. *Cricetus myoides*, Gapper. Queue plus longue que le corps; yeux et oreilles grands; la moitié supérieure du corps d'un brun noirâtre, mêlé d'un peu de roux ou de jaunâtre; la moitié inférieure blanche. Longueur, trois pouces trois quarts; longueur de la queue, trois pouces un quart. Ce joli petit animal fait son nid soit dans les haies, soit dans les granges; il monte facilement sur les arbres, se fait des provisions, sans toutefois rester inactif pendant l'hiver; il soit fréquemment la trace des troupeaux pour ramasser les graines non digérées qui se trouvent dans leur fumier. Il paraît originaire du haut Canada.

Desmarest (Mammalogie de l'Encyclopédie) a décrit en même temps que les Hamsters et d'après Raffinesque plusieurs Rongeurs classés en trois genres par ce dernier naturaliste qui malheureusement ne dit rien ni de leurs dents ni de leurs clavicules. Voici l'extrait de la note de Desmarest.

†† Géomys, *Mag. Monthl. Amer.*, 1817. Il a cinq doigts onguiculés à tous les pieds; les ongles sont très-longs aux pieds de devant; les abajoues sont extérieures, c'est-à-dire ouvrant sur la commissure; la queue est ronde et nue. Ces animaux souterrains ne différeraient des Hamsters que par leur queue de Rat. Les pieds ressemblent assez à ceux des Taupes. Or, par la seule construction de son pied, et par conséquent par la construction de son bras et de son épaule, la Taupe formerait un genre bien distinct. (*V.* ce mot et Chrysochlore.) Il est donc probable que les Géomys ne sont pas des Hamsters, si le fait indiqué par Raffinesque est exact.

1. Géomys des Pins. *Geomys Pinetis*. D'un gris de Souris; à queue toute nue, plus courte que le corps, et grand comme un Rat. Anderson, Meares, Mitchill le nomment Hamster de Géorgie, où il se trouve dans la région des Pins. Il élève de petits monticules.

2. Géomys cendré. *Geomys cinereus*. D'une teinte grise comme l'écorce du Fresne; queue très-courte et presque nue.

††† Cynomys, Raff., *ibid*. Des abajoues; des dents ressemblant à celles des Écureuils; cinq doigts à tous les pieds où les deux extérieurs sont les plus courts, et la queue couverte de poils divergents. Ils sont très-voisins des Écureuils de terre que Raffinesque nomme *Tenotus* et Illiger *Tamia*; mais ils vivent en société, instinct qui les sépare à la fois et des Écureuils et des Hamsters solitaires.

1. Cynomys social. *Cynomys socialis*. Tête grosse; jambes courtes, d'un rouge de brique en dessus, gris en dessous; queue du quart de la longueur de l'animal qui a dix-sept pouces anglais. — Lewis et Clarke le nomment Écureuil jappant. Dupratz, Dumont, etc., l'avaient seulement indiqué. Il habite les plaines du Missouri où il creuse d'immenses souterrains. Il imite le jappement d'un petit Chien, se nourrit d'herbes et de racines. C'est la Marmotte du Missouri, *Arctomys Missouriensis*, Warden; *Wistonwiach* des Indiens.

2. Cynomys gris. *Cynomys griseus*. Tout entier de cette couleur et à pelage très-fin, à ongles allongés. Il a dix pouces quatre lignes de longueur, et la queue est trois fois plus courte; comme Lewis et Clarke ne parlent pas d'abajoues, il peut en manquer réellement, et alors Raffinesque proposerait de le comprendre dans son genre Anglonix. Il vit en troupes moins nombreuses que le précédent. Son cri est un sifflement. Il habite aussi les bords du Missouri.

†††† Diplostome. *Diplostoma*, Raff., *ibid*. De grandes abajoues ouvertes aux commissures près des dents incisives, qui, aux deux mâchoires, sont sillonnées sur leur longueur. Les abajoues se prolongent jusqu'aux épaules. Les molaires sont au nombre de quatre de chaque côté à chaque mâchoire. Le corps est cylindrique, sans queue ni oreilles extérieures. Les yeux sont cachés par le poil (et sans doute très-petits). Quatre doigts à chaque pied. Ils représentent les Rats-Taupes en Amérique.

Brundbury a découvert dans les plaines du Missouri deux espèces de ce genre vivant sous terre et se nourrissant de racines. Les Français qui les observèrent les premiers les appelèrent Gauffres.

1. Diplostome brun. *Diplostoma fusca*. Long de douze pouces.

2. Diplostome blanc. *Diplostoma alba*. Long de six pouces.

HAMULAIRE. *Hamularia*. int. Genre de l'ordre des Nématoïdes, établi par Treutler; Schranck l'avait nommé Linguatule, et Zeder Tentaculaire; Rudolphi l'avait d'abord adopté dans son Histoire des Entozoaires; mais, éclairé par de nouvelles observations, il a reconnu que les Hamulaires n'étaient que des individus mâles de Vers, dont deux espèces appartiennent aux Filaires et la troisième aux Trichosomes. *V.* ces mots.

HAMULEUX. *Hamulosus*. bot. Organe garni de petits poils crochus.

HAMULIER. *Hamulium*. bot. Genre de la famille des Synanthérées, Corymbifères de Jussieu et de la Syngénésie superflue, L., établi par Cassini (Dict. des Scien. natur., t. xx) aux dépens du genre *Verbesina* de Linné. Voici ses principaux caractères : involucre orbiculaire, dont les folioles sont appliquées, excepté dans leur partie supérieure, et disposées sur un ou plusieurs rangs; calathide dont le disque est composé de fleurons nombreux et hermaphrodites; la circonférence de demi-fleurons nombreux, femelles, à languette un peu bidentée au sommet, et disposés irrégulièrement sur un ou deux rangs; réceptacle conique, couvert de paillettes irrégulières; ovaires légèrement hérissés, très-comprimés des deux côtés, et présentant après la floraison une large bordure sur chacune des deux arêtes; aigrette composée de deux barbes subulées, cornées, parfaitement nues : l'extérieure courte et droite, l'intérieure longue et courbée au sommet, en forme de crochet. Ce dernier caractère distingue surtout le genre *Hamulium*. L'auteur pense que la nature a destiné l'aigrette en crochet à la dissémination des akènes par les animaux qui passent auprès de la plante, cause finale dont

on retrouve les mêmes moyens dans beaucoup d'autres plantes. Linné (*Spec. Plant.*, édit. 3, p. 1270) avait autrefois indiqué la différence du port et de la structure du *Verbesina alata*, dont Cassini a formé le type de son genre; mais comme une autre espèce (*V. discoidea*, Michx.), très-voisine de la première, n'offre pas le caractère assigné à l'*Hamulium*, puisque ses deux barbes sont égales et droites, Kunth pense qu'il n'y a pas lieu de distinguer ce genre comme particulier.

Hamulier ailé. *Hamulium alatum*, Cass. C'est une plante herbacée, haute de près d'un mètre, dont les feuilles, assez longues, sont décurrentes sur les tiges, et les fleurs de couleur jaune-orangé sont solitaires au sommet de longs rameaux nus, dressés et pubescents. Elle croît en Amérique, dans l'île de Cuba, et sur les côtes occidentales et chaudes du continent américain.

HAN et HANTHI. mam. Synonyme d'Aï. *V.* Bradype.

HANCHE. zool. Dans les Mammifères c'est la région du tronc, formée par les os ilion et ischion recouverts des parties molles; dans les Crustacés, les Arachnides et les Insectes, c'est une partie de la patte, celle qui est articulée avec le thorax. *V.* ce mot et Patte.

HANCORNIE. *Hancornia.* bot. Ce genre nouveau a été créé par Bern. An. Gomez, dans les Mémoires de l'Académie des Sciences de Lisboa, t. 3, part. 1, p. 104, pour une plante du Brésil, citée par Marcgraff et par Pison sous les noms de *Mangobeiro*, *Mongaba* et *Mangoiba*. Le genre nouveau appartient à la famille des Apocynées, et se distingue par les caractères suivants: corolle hypocratériforme, avec son limbe dressé et divisé en cinq parties; stigmate capitato-subcylindrique, divisé en deux branches au sommet; baie uniloculaire et polysperme. La seule espèce connue jusqu'ici a été nommée par Gomez, Hancornie oeillante, *Hancornia speciosa*; c'est un petit arbre, à feuilles linéaires-lancéolées, à fleurs terminales et à fruits comestibles. On tire de ses diverses parties un suc particulier qui, desséché, offre les propriétés du Caoutchouc.

HANGHATSMAH. bot. Encore que la figure faite au hasard et que Flacourt donne de cette plante de Madagascar n'offre pas le moindre rapport avec ce qu'en dit ce voyageur, il est certain, comme l'avait fort bien deviné Séb. Vaillant, que Flacourt a entendu désigner par ce nom de pays le *Lycopodium cernuum*, qui passe même aujourd'hui, comme de son temps, pour une plante souveraine contre les brûlures, propriété que nous ne garantissons pas.

HANGUANE. *Hanguana.* bot. Genre de la famille des Asparaginées de Jussieu, établi par le docteur Blume qui le caractérise de la manière suivante: fleurs dioïques; périanthe infère, persistant, divisé en six segments. Les fleurs femelles ont trois stigmates sessiles et plans, un ovaire à trois loges renfermant chacune un ovule. Le fruit consiste en une baie globuleuse, monosperme. Ce genre a beaucoup d'affinité avec le genre *Astelia*; néanmoins on ne saurait l'y réunir, à cause des loges uniovulées de l'ovaire et de son fruit en baie monosperme.

Hanguane Kassinto. *Hanguana Kassintu*, Blume, *Enumer. Plant. Javæ*, 15. Sous-arbrisseau à racines fibreuses; à tige simple et couchée; à feuilles lancéolées, rapprochées trois par trois, les plus jeunes tomenteuses en dessous, garnies de pétioles allongés, carénés et en fourreau; à fleurs réunies en épi terminal, un peu tomenteux. Cette plante habite les forêts montueuses de l'île de Java.

HANIPON. ois. Syn. vulgaire de Bécassine. *V.* ce mot.

HANNEBANE. bot. Vieux nom français de la Jusquiame noire, encore employé dans quelques cantons.

HANNEQUAW. ois. Synon. de Katraka. *V.* Pénélope.

HANNETON. *Melolontha.* ins. Genre de l'ordre des Coléoptères, famille des Lamellicornes, tribu des Scarabéides, établi par Fabricius aux dépens du grand genre Scarabée de Linné, de Geoffroy et de quelques autres naturalistes. Degéer les avait déjà distingués des Scarabées, en en faisant une division qu'il désigne sous le nom de Scarabées des arbres. Fabricius et Olivier avaient placé parmi les Hannetons des espèces qui en ont été séparées par Latreille, et dont il a fait plusieurs genres distincts. Le genre Hanneton, tel qu'il est adopté par ce savant naturaliste (Règne Anim., t. iii), est ainsi caractérisé: antennes terminées en massue lamellée; mâchoires cornées, dentées à leur extrémité intérieure; mandibules cornées, renfermées entre le labre et les mâchoires; dernier article des palpes maxillaires ovalaire; base des élytres non dilatée extérieurement; une épine très-apparente près de l'extrémité interne des jambes antérieures; corps généralement épais et convexe, avec le corselet court et l'abdomen allongé. — Les Hannetons se distinguent des Géotrupes, des Scarabées proprement dits, des Hexodons et des Rutèles, par la position des mandibules qui, dans tous ces genres, sont plus saillantes et moins recouvertes par les mâchoires et les parties de la tête. Ils s'éloignent des Hoplies par la forme de leur corps. Enfin ils diffèrent des Anoplognathes de Leach, des Glaphires, des Amphicomes et des Anisonyx de Latreille, par plusieurs caractères tirés des parties de la bouche. — L'étymologie du mot Hanneton nous est inconnue; quant au mot *Melolontha*, dont s'est servi Fabricius, il était employé par les anciens; les Grecs nommaient Mélonthe, *Melontha*, Mélolonthe, *Melolontha*, des insectes qui se nourrissaient avec les feuilles des arbres. Le corps des Hannetons est oblong, gibbeux et souvent velu; le chaperon est arrondi ou échancré, plus ou moins rebordé, et quelquefois très-avancé; les yeux sont arrondis, un peu saillants; leurs antennes sont composées de neuf à dix articles, dont le premier est gros et assez long; le second petit, presque conique; le troisième un peu plus allongé, et les suivants un peu comprimés par les bouts; les trois, quatre et même les sept derniers sont en massue ovale, allongée, feuilletée, souvent longue et arquée; le nombre des feuillets varie selon les sexes, et ils sont en général plus développés dans les mâles; le prothorax est un peu convexe et très-peu rebordé; l'écusson est ordinairement en cœur; les élytres sont, dans presque toutes les espèces, un peu plus courtes que l'abdomen; elles ont un léger rebord de chaque côté et recouvrent deux ailes membraneuses, repliées; les pattes sont de longueur moyenne; les cuisses sont simples; les jambes antérieures ont deux ou trois dents latérales moins fortes que celles des Scarabées; le der-

nier article des tarses est terminé par deux ongles dont la forme varie beaucoup suivant les espèces. — Ces insectes font de grands dégâts dans les campagnes sous leurs deux états de larve et d'insecte parfait; dans le premier, ils dévorent les racines des arbres et des plantes potagères, et dans le second, ils rongent les feuilles des arbres et les dépouillent quelquefois entièrement. Les larves des Hannetons vivent deux, trois et même quatre ans dans la terre et au pied des arbres et des autres plantes. Devenus insectes parfaits, les Hannetons abandonnent leurs demeures souterraines et se répandent quelquefois en si grand nombre sur les arbres d'une forêt, qu'en peu de temps ils sont dépouillés de leur verdure; ils passent presque toute la journée immobiles et cachés sous des feuilles, et ne prennent leur essor qu'après le coucher du soleil. Leur vol est lourd et inconsidéré, et ils heurtent tous les objets qui se trouvent sur leur passage; on les surprend souvent dans l'acte de la génération. On voit les mâles poursuivre les femelles avec beaucoup d'activité, mais aussitôt que la jonction a eu lieu, ils tombent dans une sorte d'anéantissement et restent attachés à la femelle; enfin ils s'en détachent et meurent bientôt après. Chaque individu vit à peine une semaine, et l'espèce ne se montre guère que pendant un mois. La femelle vit un peu plus longtemps que le mâle, creuse en terre, à l'aide de ses pattes de devant qui sont armées de dents fortes et peu crochues, un trou d'un demi-pied de profondeur, y pond ses œufs qu'elle abandonne et revient sur les arbres où elle ne tarde pas à périr. — Les œufs des Hannetons éclosent au bout d'environ six semaines; les larves qui en proviennent et qui ont été très-bien observées dans le Hanneton vulgaire, sont connues dans toute la France sous le nom de *Vers blancs* ou *mans;* elles sont molles, allongées, ridées et d'un blanc sale un peu jaunâtre. L'extrémité postérieure de leur corps est courbée en dessous, et les excréments dont celle-ci est remplie leur donnent une teinte violette ou cendrée. Ces larves ont une tête grosse et écailleuse, deux antennes composées de cinq pièces et neuf stigmates de chaque côté; les yeux qu'elles auront un jour sont cachés sous les enveloppes dont elles doivent se débarrasser. Elles ont six pattes écailleuses, et leur corps est composé de treize anneaux. Elles muent et changent de peau une fois par année, au commencement du printemps; quand elles ont pris tout leur accroissement, elles s'enfoncent à la profondeur d'un ou deux pieds, cessent de manger, se construisent une loge très-unie qu'elles tapissent de leurs excréments et de quelques fils de soie, se raccourcissent, se gonflent, et se changent en nymphe dans laquelle toutes les parties de l'insecte parfait se dessinent exactement sous l'enveloppe générale qui les recouvre. C'est en février et mars que les Hannetons quittent leur enveloppe; ils percent alors leur coque et en sortent sous leur dernière forme, mais extrêmement mous et faibles; ils restent encore quelques jours sous terre, s'approchent peu à peu de la surface, et finissent par sortir quand ils y sont invités par un beau temps.

L'anatomie du Hanneton peut fournir au zootomiste des faits assez curieux. Leur organisation a été observée dans les moindres détails par Strauss qui a présenté à l'Académie des Sciences une dissection minutieuse de l'espèce la plus commune. Ce travail peut être comparé à celui du patient Lyonnet sur l'anatomie de la Chenille du Saule. Déjà Léon Dufour, dans ses Recherches anatomiques (*V.* Ann. des Sc. natur., années 1824 et suiv.), avait décrit avec beaucoup de soin l'organisation du Hanneton. Dans les *Melolontha vulgaris* et *vitis* le tube alimentaire a six à sept fois la longueur du corps. L'œsophage se dilate aussitôt en un jabot conico-cylindrique, qui pénètre jusqu'au tiers antérieur du corselet. Le ventricule chylifique, replié en trois ou quatre circonvolutions, est tout à fait dépourvu de papilles. Les élégantes franges des vaisseaux hépatiques rampent et adhèrent à sa surface. Il est assez souvent d'une couleur sombre, due à la pulpe alimentaire dont il est rempli; il est plus gros, plus dilatable à sa partie antérieure. Lorsque celle-ci n'est pas distendue par des aliments, on y voit des rubans musculeux très-prononcés qui, dans la condition contraire, s'effacent presque entièrement. L'intestin grêle est excessivement court; il est muni d'une portion intestinale très-renflée, dont la texture épaisse et charnue annonce par ses anfractuosités l'existence de nombreuses valvules intérieures; c'est une espèce de colon. Ces valvules, soumises à un examen spécial, se présentent sous la forme de petites poches triangulaires imbriquées et disposées sur six séries longitudinales séparées par autant de cordons musculeux. Cette portion celluleuse dégénère en un intestin cylindroïde, qui, avant sa terminaison à l'anus, offre une dilatation cœcale. L'appareil biliaire mérite surtout de fixer l'attention des anatomistes; il a une configuration bien singulière, et qui paraît lui être propre; les canaux ont, dans le Hanneton vulgaire, une si grande délicatesse de structure et des replis si multipliés, qu'il est très-difficile de les dérouler dans leur intégrité. On les croirait, au premier coup d'œil, formés de deux ordres différents de vaisseaux. La portion de ceux-ci qui, de l'insertion ventriculaire, se dirige en avant jusqu'à l'œsophage, est munie à gauche et à droite d'une rangée de barbillons courts, simples et inégaux, qui, vus au microscope, ne sont que des prolongements latéraux de très-petites bourses qui communiquent par une ouverture béante dans le tronc qui leur sert d'axe. Ces vaisseaux, à cause de cette disposition distique, ressemblent à d'élégantes franges. Celles-ci sont diaphanes, collées sur les parois du ventricule et étalées de manière à simuler de légères rides transversales. Parvenus à l'œsophage, ces canaux biliaires rebroussent chemin, perdent insensiblement leurs rameaux latéraux, deviennent simples et s'enfoncent profondément dans la partie postérieure de l'abdomen où ils s'entortillent de mille manières autour de l'intestin. Ils deviennent, dans cette région, d'une telle fragilité, qu'ils se crèvent au moindre contact et laissent échapper une bile d'un blanc mat, analogue à celui de la Chaux ou de l'Amidon. Les canaux biliaires du *Melolontha vitis* ont aussi, dans leur portion qui gagne le ventricule, des prolongements latéraux, mais infiniment plus courts que ceux du *Melolontha vulgaris*.

L'appareil générateur mâle est très-développé. Léon

Dufour l'a parfaitement décrit; suivant lui, il existe deux testicules, et chacun d'eux consiste en une agglomération de six capsules spermatiques, orbiculaires, comme ombiliquées, plus ou moins grandes, suivant la quantité de sperme qui les remplit. Ces capsules, assez semblables pour leur forme à certaines graines de plantes Malvacées, sont munies chacune d'un conduit propre, tubuleux, assez long, qui s'insère dans leur centre de la même manière que le pétiole des feuilles désignées en botanique sous la dénomination de *peltées* ou *ombiliquées*. Ces pédicelles confluent à l'extrémité du canal déférent; celui-ci est filiforme, flexueux, replié, long de deux pouces environ; il paraît souvent moucheté à cause du sperme floconneux qu'il renferme; il va s'aboucher dans la vésicule séminale correspondante à l'endroit où celle-ci s'unit à sa voisine pour la formation du conduit éjaculateur. Il n'y a qu'une paire de vésicules séminales, et chacune d'elles est formée par les innombrables replis d'un vaisseau fort grêle, aggloméré en un ou deux pelotons qui ressemblent aux testicules des Coléoptères carnassiers. Si l'on parvient à dérouler ce vaisseau, on se convainc que sa longueur surpasse de plus de dix fois celle de tout le corps de l'insecte. En s'approchant du conduit éjaculateur, il se renfle d'une manière remarquable, et forme une anse cylindroïde, remplie d'une pulpe spermatique blanche et opaque. Le conduit éjaculateur, fort court comparativement aux organes qui viennent d'être décrits, est à peu près droit, et reçoit presque au même point, et les vésicules séminales, et les canaux déférents. Ce conduit pénètre dans l'appareil copulateur qui est d'une structure assez simple, et il constitue dans l'intérieur de cette enveloppe consistante, un véritable pénis charnu, lequel en sort au moment de l'accouplement et lorsque ces pièces cornées, ayant pris un point d'appui sur les organes de la femelle et ayant distendu l'ouverture du vagin, lui ont frayé un libre passage.

L'appareil générateur femelle consiste en plusieurs gaînes ovigères, maintenues en faisceaux par de rares trachées; il n'y en a que six pour chaque ovaire, et elles sont en général quadriloculaires. Leur article terminal est allongé, conoïde, surmonté d'un filet suspenseur. Les œufs sont gros, oblongs et blancs. Le calice des ovaires est petit, arrondi, placé au centre des gaînes ovigères. L'oviducte est allongé; il a les parois assez épaisses, plissées longitudinalement à l'intérieur. Le vaisseau sécréteur de la glande sébacée est semi-diaphane, d'une médiocre longueur, et renflé en massue. Il s'insère à la base d'un petit réservoir ovoïde-oblong. Indépendamment de celui-ci, il y a un autre réservoir bien plus grand et dégénérant en un col ou pédicule qui s'ouvre dans l'oviducte plus en arrière que le précédent. Cette vésicule singulière, qui est un caractère propre aux insectes femelles, était connue depuis fort longtemps; déjà Jonston en avait donné une figure, et il la désignait par cette phrase : *Sacculus pyriformis qui in vaginam uteri aperitur*; mais il était important d'en déterminer l'usage, et c'est ce que l'observation a bientôt appris à Audouin. Déjà en 1821 et 1822, il avait communiqué ses résultats à plusieurs anatomistes distingués, lorsque la masse des faits l'a engagé à les rendre publics en adressant au président de l'Académie des Sciences, une lettre qui retraçait succinctement les principales circonstances de sa découverte (Ann. des Sc. natur., t. II, p. 281). Pour ce qui concerne le Hanneton, il est certain que cette vésicule de l'oviducte n'est autre chose qu'une poche destinée à recevoir le pénis charnu du mâle, et par suite, la liqueur fécondante qu'il éjacule; mais il est curieux de noter que cet insecte perd constamment son pénis dans l'acte de l'accouplement, et qu'il reste engagé dans la vésicule et dans le canal étroit de l'oviducte. C'est ce qu'il est facile d'observer en disséquant avec beaucoup de soin un Hanneton dans l'acte de l'accouplement après avoir eu soin de fixer les organes copulateurs à l'aide d'une épingle qui les traverse de part en part. *V.* ORGANISATION.

Tous les moyens qui ont été proposés jusqu'à présent pour détruire ces insectes, ou au moins pour en diminuer le nombre, ont été infructueux ou impraticables. Pour faire périr beaucoup de Hannetons à l'état d'insectes parfaits, on fait des mèches bien soufrées, entourées de poix résine et d'une légère couche de cire; on les allume et on les promène sous les arbres et autour des haies où ces insectes existent : il faut choisir les heures où ils sont en repos, et c'est ordinairement entre neuf heures du matin et trois heures après midi; la fumée de ces flambeaux les suffoque, et il suffit de quelques légères secousses pour les faire tous tomber; alors il est facile de les rassembler en tas et de les brûler. — Pour se préserver des ravages des larves, on a proposé de faire suivre la charrue par des enfants pour ramasser celles que le soc découvre, mais ce moyen n'est bon que pour les terrains qui ne sont pas plantés en bois. D'ailleurs on ne pourrait mettre en usage ce procédé que vers le printemps, quand les larves ne sont pas enfoncées profondément sous terre, car dans d'autres saisons il serait impossible au soc d'arriver jusqu'à elles. — On a proposé encore plusieurs méthodes plus ou moins praticables pour se défaire de ces insectes. On peut consulter à ce sujet le Cours d'Agriculture de Rosier, à l'article HANNETON, et les Mémoires de la Société d'Agriculture de Paris pour 1787 et 1791, dans lesquels il y a de très-bonnes observations du marquis de Gouffier et de Lefébure. Les Oiseaux de basse-cour, les Oiseaux nocturnes, l'Engoulevent et plusieurs Quadrupèdes, tels que les Rats, les Blaireaux, les Belettes, les Fouines, etc., font périr beaucoup de Hannetons sous leurs deux états. Le Carabe doré, connu vulgairement sous le nom de Vinaigrier, dévore aussi une grande quantité de femelles qu'il surprend au moment où elle cherche à s'enfoncer en terre pour y déposer ses œufs.

Knoch (*Neue Beytrage zur Insectenkunde; Leipzig*, 1801) décrit plusieurs espèces de Hannetons. Dejean, Megerle et Macleay ont divisé le genre Hanneton en plusieurs sous-genres dont les caractères ont été publiés. Voici les divisions que Latreille a établies.

I. Labre épaissi et échancré inférieurement à sa partie antérieure; mandibules entièrement cornées; leur extrémité soit fortement tronquée, soit échancrée et à dents obtuses.

A. Antennes de dix articles.

† Massue des antennes de sept feuillets dans les mâles et de six dans les femelles.

Les espèces de cette division ont le corps oblong, convexe ; les crochets de leurs tarses sont égaux, unidentés en dessous. Les principales sont :

Le HANNETON FOULON. *Melolontha fullo*, Fabr.; *Scarabæus fullo*, L.; le Foulon, Geoffr.

Cette espèce est la plus grande des indigènes; elle a jusqu'à seize lignes de long. On la trouve en France, en Hollande, en Angleterre, etc., au bord de la mer, sur les dunes; on la rencontre aussi, mais plus rarement, dans l'intérieur des terres.

Le HANNETON VULGAIRE. *Melolontha vulgaria*, Fab., Rœsel., Ins., t. II, Scar., t. I, tab. 1. — Commun dans toute l'Europe.

†† Massue des antennes de cinq feuillets dans les mâles et de quatre dans les femelles.

HANNETON COTONNEUX. *Melolontha villosa*, Oliv., Col., t. I, n° 5, pl. 1, fig. 4. — Se trouve aux environs de Paris, au midi de la France et en Italie.

††† Massue des antennes de trois feuillets dans les deux sexes.

HANNETON ESTIVAL. *Melolontha æstiva*, Oliv., *ibid.*, pl. 2, fig. 1. — Commun aux environs de Paris.

a. Antennes de neuf articles dont les trois derniers forment la massue dans les deux sexes.

HANNETON SOLSTICIAL. *Melolontha solsticialia*, Fab., Oliv., *ibid.*, pl. 2, fig. 8. — Commun dans toute l'Europe. Toutes ces espèces appartiennent au genre Hanneton de Dejean (Cat. des Col., p. 57).

II. Labre mince, plat, presque en forme de membrane; antennes de neuf articles, dont les trois derniers forment une massue dans les deux sexes.

A. Mandibules entièrement cornées, sensiblement dentelées à leur extrémité.

Les espèces de cette division ont les crochets des quatre tarses antérieurs très-inégaux, l'un d'eux plus robuste ou bifide; ceux des tarses postérieurs égaux ou presque égaux et entiers; leur corps est plus ou moins ovoïde et peu allongé, et il a souvent des couleurs brillantes.

HANNETON DE LA VIGNE. *Melolontha vitia*. *V.* ANOMALA.

a. Mandibules membraneuses ou moins solides le long de leur bord interne, sans dentelures apparentes à leur extrémité.

† Crochets des tarses égaux, bifides; division inférieure plus courte, plus large, obtuse ou tronquée; corps bombé ou convexe.

* Corselet plus large que long, presque en trapèze.

HANNETON VARIABLE. *Malolontha variabilia*, Fabr., Oliv., *ibid.*, pl. 4, fig. 37. — Scarabée couleur de suie, Geoffr.; *G. Omaloplia* de Megerle, Dej., *loc. cit.* — Se trouve dans toute la France.

†† Crochets des quatre tarses antérieurs très-inégaux, l'un d'eux plus fort et bifide; ceux des tarses postérieurs presque égaux, entiers; corps plan ou peu convexe en dessus.

HANNETON CHAMPÊTRE. *Melolontha campeatria*, Lat., Hist. nat. des Crust. et des Ins., t. x, p. 194. Cette espèce a le chaperon en forme de carré transversal. Elle est des Alpes. Les autres ont le chaperon avancé, rétréci près de la pointe, dilaté, ensuite relevé et tronqué à son extrémité, en forme de museau. Ce sont les *Melolontha ogricola, floricola, fructicola* de Fabricius. Toutes ces espèces et la précédente appartiennent au genre *Anisoplia* de Megerle, Dej., *loc. cit.* Elles se trouvent à Paris.

** Corselet allongé en ovale tronqué, rétréci postérieurement; tous les crochets des tarses égaux et bifides à leur extrémité.

HANNETON SUB-ÉPINEUX. *Melolontha subspinosa*, Fabr.; *Melolontha angustatua*, Palis.-Beauv. — Il se trouve à Saint-Domingue, et appartient au genre *Macrodactylus* de Latr., Dej., *loc. cit.* *V.*, pour les autres espèces, Knoch (*loc. cit.*), Dejean (Catalog. des Coléoptères, p. 57), Schoonherr (*Synops. Insect.*), Kirby (*Linn. Soc. Trans.*, t. XII), etc. — Bertrand (Vict. Oryet.) dit avoir vu des Hannetons fossiles dans le Calcaire feuilleté de Glaris, analogue à celui d'Œningen en Franconie. Dans ce dernier Calcaire on rencontre souvent des larves ou des nymphes de Libellules, mais il serait important de vérifier cette détermination.

HANNETON ÉCAILLEUX. *V.* HOPLIE.

HANNETON DU POITOU. *V.* HANNETON FOULON.

HANNETON DU ROSIER OU HANNETON DORÉ. *V.* CÉTOINE.

HANNONS. MOLL. L'un des synonymes vulgaires de Pétoncle.

HANSEL. OIS. Espèce du genre Sterne. *V.* ce mot.

HANTHI. MAM. Synonyme d'AÏ. *V.* BRADYPE.

HANTOL. BOT. Nom de pays du *Sandoricum Indicum*, que des botanistes ont adopté pour désigner en français le genre Sandorie. *V.* ce mot.

HAPALANTHUS. BOT. Jacquin (*Plant. Amer.*, II, p. 12, tab. 12) a décrit et figuré sous ce nouveau nom générique une espèce de *Callisia* de Linné. *V.* CALLISE.

HAPALE. MAM. *V.* OUISTITI.

HAPALOSTÉPHIER. *Hapalostephium*. BOT. Ce genre a été proposé dans la famille des Synanthérées, tribu des Chicoracées, par D. Don, pour quelques espèces soit européennes, américaines ou asiatiques qui, faute d'avoir été suffisamment étudiées, se trouvent disséminées dans les genres Epervière et Crepide; telles sont : *Hieracium pyrenoïcum*, *Hieracium paludosum*, *Hieracium macrophyllum*; *Crepis sibirica*, etc. Les caractères assignés au nouveau genre seraient : involucre polyphylle, formé d'une triple rangée d'écailles mollement imbriquées; réceptacle scrobiculé; akènes anépipiti-comprimés, lisses, atténués au sommet; disque épigyne, planiuscule et dilaté; aigrettes munies d'un double rang de soies nombreuses, serrées, molles et caduques. Les Hapalostéphiers sont des plantes vivaces, poilues, à feuilles amplexicaules, sinuato-dentées; à fleurs jaunes en corymbe, dont l'involucre est souvent garni de poils, et l'aigrette blanche.

HAPAYE. OIS. *V.* HARPAYE.

HAPLAIRE. *Haplaria*. BOT. (*Mucédinées.*) Ce genre, établi par Link, devrait être réuni, vraisemblablement, avec les genres *Virgaria* et *Acladium*, dont il diffère à peine par les caractères spécifiques. Link le caractérise ainsi : filaments simples ou peu rameux, droits, épars, cloisonnés, transparents; sporules glo-

buleuses, réunies par groupes çà et là, à la surface des filaments. Le genre *Virgaria* n'en diffère que par ses rameaux plus divisés, et le genre *Acladium* par ses sporules ovales ou oblongues, réunies vers l'extrémité des filaments. Ce genre, qui appartient à la tribu des véritables Mucédinées et à la section des Botrytidées, croît sur les feuilles mortes et humides.

HAPLOCARPHE. *Haplocarpha.* BOT. Genre de la famille des Synanthérées, tribu des Cynarées, établi par Lesson, aux dépens du genre *Arctotis* de Thunberg. Caractères : capitule radié; fleurs de la couronne ligulées et femelles; celles du disque sont tubuleuses, à cinq dents et hermaphrodites; réceptacle nu et plan; involucre formé d'un grand nombre d'écailles imbriquées, disposées sur plusieurs rangs; les extérieures sont pointues et les intérieures scarieuses sur les bords; étamines filamenteuses et scabres; akène turbiné et velu; aigrette garnie d'une rangée de paillettes très-minces et diaphanes. Les deux espèces connues appartiennent au cap de Bonne-Espérance.

HAPLOCARPHE DE THUNBERG. *Haplocarpha Thunbergi*, Less.; *Arctotis lanata*, Thunb. C'est une plante vivace, dépourvue de tige qui est remplacée par un rhizome épais, d'où partent des feuilles courtement pétiolées, oblongues-ovales, à trois et même cinq nervures, entières, âpres en dessus, tomenteuses en dessous; les fleurs sont jaunes, portées chacune sur une hampe nue, deux ou trois fois plus longue que les feuilles.

HAPLOCARPHE DE LESSING. *Haplocarpha Lessingii*, Less. Cette espèce nouvelle diffère peu de la précédente; les paillettes de son aigrette sont obtuses et beaucoup plus longues que le tube de la corolle.

HAPLOGÉNEEN. *Haplogeneus.* BOT. Fries nomme ainsi tout végétal formé de cellules anomales, subfilamenteuses, qui se réunissent pour produire un corps hétérogène, comme il arrive dans les Fougères, les Mousses, etc.

HAPLOPÉRISTOMATE. *Haploperistomatus.* BOT. Nées d'Esembeéck donne cette épithète aux Mousses qui sont munies d'un péristome simple.

HAPLOPÉTALE. *Haplopetalus.* BOT. Se dit d'une corolle formée d'un simple pétale; il est synonyme de monopétale.

HAPLOPHYLLON. BOT. C'est probablement l'*Alyssum calycinum* des modernes qui peut bien n'être pas celui de Pline, de Gallen et d'autres botanistes de même force.

HAPLOSTÉPHIER. *Haplostephium.* BOT. Genre de la famille des Synanthérées, tribu des Vernoniacées, établi par Martius pour une plante qu'il a observée et recueillie au Brésil. Caractères : capitules uniflores, réunis en glomérule globuleux, en dessous duquel se trouvent quelques bractées foliacées; involucres partiels, oblongs, formés d'écailles imbriquées, glabres, aiguës, coriaces et scarieuses; akène obovale, très-glabre, marqué de dix nervures élevées, avec une bosse fort saillante; aigrette simple, garnie de paillettes caduques, linéaires et tordues en spirale. L'HAPLOSTÉPHIER PASSERINE, *Haplostephium passerina*, Mart., seule espèce connue, forme un petit arbrisseau à rameaux cylindriques, serrés, presque verticillés et glabriuscules; les feuilles sont ramassées, sessiles, étalées, un peu recourbées et dilatées à leur base, lancéolato-linéaires, acuminées, très-entières, glabres en dessus, un peu tomenteuses en dessous.

HAPLOTAXE. *Haplotaxis.* BOT. *V.* APLOTAXE.

HAPLOTRIQUE. *Haplotrichum.* BOT. (*Mucédinées.*) Ce genre, encore assez imparfaitement connu, a été observé par Eschweiler sur les feuilles du *Casselia brasiliensis.* Il paraît voisin des Byssus et autres genres de Mucédinées à filaments continus. Il est ainsi caractérisé : filaments très-simples, continus, presque opaques, décombants, entrecroisés; sporules globuleuses, éparses. Les sporules paraissent, suivant Eschweiler, sortir de l'intérieur des filaments. Il paraîtrait assez probable que ce genre ne serait qu'une autre époque de développement du genre *Gliotrichum* du même auteur, observé également sur les feuilles du *Casselia brasiliensis.* Le genre *Gliotrichum* en diffère seulement par ses filaments mucilagineux, rampants et se réunissant ensuite en faisceaux redressés.

HAPPEMENT. MIN. Adhérence que contractent certains minéraux avec la langue, lorsqu'on les pose sur cet organe.

HAPPIA. BOT. C'est ainsi que Necker (*Elem. Bot.*, n° 807) a changé sans motifs le nom du *Tococa*, genre formé par Aublet dans la famille des Mélastomacées. *V.* ce mot.

HAPSER. BOT. C'est l'un des noms que l'Ecluse rapporte à un végétal lactescent, produisant une ouate et qui paraît être l'*Asclepias syriaca.*

HARACHA. BOT. Le *Ruellia infundibuliformis* d'Andrews a été décrit sous le nom d'*Haracha speciosa* par Jacquin fils. *V.* RUELLIA.

HARACHE. POIS. La Clupée, à qui l'on donne vulgairement ce nom dans quelques cantons, et qui n'a pas été suffisamment observée, pourrait bien être une espèce particulière.

HARACONEM. BOT. *V.* HARCOMAN.

HARAFETS. OIS. *V.* HALIOUTS.

HARAM. BOT. L'arbre de Madagascar mentionné sous ce nom par Flacourt et Rochon, paraît avoir beaucoup d'affinité avec le *Poupartia;* on en tire par incision une résine balsamique, dont les femmes malégaches font un cosmétique avec lequel elles se frottent le visage pour conserver la fraîcheur de la peau. *V.* POUPARTIA.

HARAS. Lieux où l'on rassemble des Chevaux pour en multiplier les races. On les distingue en Haras sauvages, Haras parqués et Haras domestiques. Les Haras sauvages sont ceux où les Chevaux, abandonnés complètement à eux-mêmes, dans un endroit circonscrit, se nourrissent du produit du sol et restent étrangers à l'homme jusqu'au moment où il s'en empare pour les dompter; les Chevaux élevés dans ces Haras, sont sobres et durs à la fatigue; mais ils sont rétifs, et conservent toujours quelque chose de leur naturel sauvage; c'est principalement en Amérique, dans les Antilles, en Asie et dans quelques parties de la Russie que l'on rencontre des Haras de cette nature. Les Haras parqués sont de grandes exploitations agricoles, consacrées entièrement à la production des Chevaux, qui

réunissent les avantages des Haras sauvages sans en avoir tous les inconvénients. Les Chevaux s'y accoutument aux intempéries de l'air, et y trouvent l'espace nécessaire au déploiement de leurs forces; mais n'y éprouvent pas de privations, car le parc est divisé en plusieurs pâturages qu'on leur livre pendant l'été, en prairies de récolte et en portions de terre, consacrées à la culture des grains et des racines destinés à leur nourriture d'hiver. Dans la Russie, la Hongrie, l'Allemagne et même l'Italie et l'Espagne, on voit de ces grands Haras; mais en France et en Angleterre, la production des céréales exige une proportion trop forte du sol, pour que l'on puisse consacrer à celle des Chevaux des terrains aussi étendus, et on n'établit que des Haras domestiques, exploitations beaucoup moins vastes, et où ces animaux, presque toujours renfermés dans les habitations, y reçoivent leur nourriture, et sont le plus souvent employés à des travaux agricoles ou destinés à satisfaire les caprices du luxe.

HARDEAU. BOT. L'un des synonymes vulgaires de Viorne. *V.* ce mot.

HARDERIE. MIN. L'un des noms vulgaires du Fer oxydé Hématite. *V.* FER.

HARDOUCKIA. BOT. Pour Hardwickie. *V.* ce mot.

HARDWICKIE. *Hardwickia*. BOTAN. Sous le nom d'*Hardwickia binata*, Roxburgh (*Plant. Coromand.*, t. III, p. 6, tab. 209) a décrit et figuré un arbre qui appartient à la famille des Légumineuses et à la Décandrie Monogynie, L. Ses branches nombreuses portent des feuilles alternes sur deux rangs, pétiolées, géminées, avec une pointe courte entre les deux, ou plutôt partagées en deux jusqu'aux pétioles, comme dans certaines Bauhinies; chaque foliole est réniforme, entière, marquée de trois ou quatre nervures; les pétioles sont accompagnées de très-petites stipules caduques. Les fleurs sont disposées en panicules terminales et axillaires. Chacune des fleurs n'offre qu'une seule enveloppe florale, composée de cinq parties colorées, obovales, concaves et plus longues que les étamines. Celles-ci, au nombre de dix, alternativement plus courtes, sont libres et insérées à la base de l'ovaire qui a un style ascendant et un stigmate pelté. La gousse est lancéolée, à deux valves, striée longitudinalement, contenant une graine solitaire et placée au sommet. Cet arbre croît dans les contrées montueuses de la côte de Coromandel. Son bois est d'une excellente qualité pour divers usages. Maigré l'absence du calice et l'unité de graine, le genre *Hardwickia* ne semble pas bien distinct du *Bauhinia*.

HAREIS ou HAREIZ. OIS. Syn. d'Ibis noir. *V.* IBIS.

HARENG. *Harengus*. POIS. Espèce des plus importantes et des plus connues du genre Clupe, dont on a étendu le nom à divers autres Poissons de ce même genre, et même à la Chimère antique qu'on a quelquefois appelée Hareng du Nord. On en a formé le nom d'Harengades, que dans certaines parties du midi de la France, et particulièrement à Marseille, on donne aux plus grosses Sardines. *V.* CLUPE.

HARENGUET. POIS. Espèce du genre Clupe, *Clupea sprattus*, Bl., plus connue sous le nom d'Esprot. *V.* CLUPE.

HARFANG. OIS. Espèce du genre Chouette. *V.* ce mot.

HARGHILOIS, HARGILAS. OIS. Synonymes de Jabiru Argala. *V.* CIGOGNE.

HARICOT. *Phaseolus*. BOT. Genre de la famille des Légumineuses et de la Diadelphie Décandrie, L. Tournefort confondait dans son genre *Phaseolus* les espèces dont Linné a formé depuis le *Dolichos* et le *Glycine*. Voici les caractères du genre dont il est ici question : calice campanulé-urcéolé, accompagné à sa base de deux bractées, divisé en deux lèvres dont la supérieure est émarginée ou entière, l'inférieure tridentée ou trifide; corolle papilionacée, ayant l'étendard orbiculaire, émarginé, réfléchi, muni vers l'onglet d'un double lobule; les ailes égales à l'étendard ou un peu plus grandes, adhérentes à la carène qui est roulée en spirale avec les organes de la reproduction; dix étamines diadelphes; ovaire presque sessile, surmonté d'un style barbu à l'intérieur et au-dessous du sommet, et d'un stigmate oblique; disque urcéolé, entier; légume allongé, droit ou falciforme, un peu comprimé, renflé dans les parties où sont situées les graines, bivalve, à trois ou un plus grand nombre de graines séparées quelquefois par des cloisons membraneuses, transversales; ces graines sont réniformes, marquées d'un hile petit, oblong ou arrondi. Les Haricots sont des plantes herbacées, dressées, le plus souvent volubiles, très-rarement munies de vrilles; leurs feuilles sont ternées, à folioles le plus souvent à trois nervures, quelquefois lobées, la terminale éloignée des latérales; chaque pétiole muni de stipules. Les fleurs sont portées sur un pédoncule commun et axillaire, disposées en grappes, offrant pour ainsi dire toutes les nuances de couleur depuis le blanc jusqu'au rouge-écarlate. Les pédicelles sont solitaires, accompagnés d'une à trois bractées, dont l'extérieure est la plus grande. Dans un mémoire publié récemment sur les genres *Phaseolus* et *Dolichos*, le professeur Savi (*Nuov. Giorn. de Letterati*, décembre 1822, p. 301) a observé que, dans plusieurs espèces du premier genre, la carène, les étamines et le style ne sont pas contournés en spirale, comme le caractère donné par Linné et Jussieu l'indique, mais que ces organes présentent la forme d'une faux ou d'un hameçon; en sorte que le caractère générique doit être modifié d'après cette observation.

Les espèces de Haricots, au nombre de quarante et plus, sont toutes indigènes des climats chauds de l'Amérique et des Indes Orientales. Plusieurs sont cultivées dans les jardins de l'Europe comme plantes potagères et d'ornement. Parmi les espèces grimpantes et volubiles, on distingue les suivantes :

HARICOT COMMUN. *Phaseolus vulgaris*, L. Sa tige rameuse s'élève à la hauteur d'un mètre, garnie de feuilles alternes, composée de folioles ovales, pubescentes. Les fleurs sont blanches ou un peu jaunâtres, et les gousses qui leur succèdent contiennent des graines dont les diverses formes et les couleurs constituent un grand nombre de variétés qu'il n'est pas de notre devoir d'énumérer ici. Ces graines portent, dans certains départements de la France, les noms de Phaséoles, Favioles, Féveroles, etc., mots qui dérivent du nom donné par les Latins.

Haricot multiflore. *Phaseolus multiflorus*, Lamk. Une tige herbacée, rameuse, et qui s'élève à plus de cinq mètres, porte des feuilles composées de trois folioles ovales, à pétiole canaliculé en dessus. Les fleurs sont disposées en grappes, sur des pédoncules fort longs et axillaires. Ces fleurs sont ordinairement d'un rouge écarlate très vif; elles sont blanches dans une variété. Il leur succède des gousses pendantes, très-grosses, renfermant des graines d'un rose violet, marbrées de taches noires lorsque les fleurs sont écarlates. Cette espèce est originaire de l'Amérique méridionale; elle a été introduite en Europe par la voie d'Espagne, d'où est venu le nom de Haricot d'Espagne, sous lequel on la connaît. Comme cette plante se cultive avec facilité et qu'elle fleurit pendant tout l'été et même une partie de l'automne, elle est répandue maintenant presque partout; elle est surtout employée pour couvrir les murs et pour en garnir les treillages. Miller et Rosier ont fait remarquer que sa graine était aussi bonne à manger que celle des autres Haricots, et que par conséquent on ne devrait pas se borner à sa culture comme plante d'agrément. Cependant, il faut dire aussi que, pour la cultiver en grand, ses tiges seraient difficiles à soutenir, vu leur grande extension.

Les *Phaseolus vexillatus*, L.; *Phaseolus Caracalla*, L.; *Phaseolus semi-erectus*, L.. et *Phaseolus paniculatus*, Michx., sont les autres espèces principales, à tiges volubiles, originaires de l'Amérique, et qui sont fréquemment cultivées dans les jardins d'Europe.

La seule des espèces à tiges droites non grimpantes qui mérite de fixer l'attention, est la suivante

Haricot nain. *Phaseolus nanus*, Lin. Les plus grands rapports unissent cette plante avec le Haricot commun, car elle n'en diffère essentiellement que par ses tiges qui ne s'élèvent presque jamais au delà de trois à quatre décimètres, et qui ne sont point volubiles. Originaire des Indes-Orientales, on la cultive depuis un temps immémorial en Europe, où elle a produit plusieurs variétés qui, en raison de leurs usages alimentaires, forment une branche de culture et de commerce très-considérable.

Les Haricots ayant pour patrie primitive les contrées chaudes du globe, redoutent les froids assez vifs qui règnent en certains temps, dans nos régions tempérées. On ne les sème donc qu'après l'hiver, et ils prospèrent d'autant plus que le pays est plus méridional et mieux exposé. Il leur faut une terre fraîche, légère, et pourtant substantielle, sèche plutôt qu'humide, car les lieux marécageux ne leur conviennent aucunement.

Les semis des Haricots se font de deux manières : 1° en échiquier; 2° par raies, entre chacune desquelles on laisse un sillon vide pour pouvoir disposer les rames, lorsque c'est l'espèce grimpante qu'on cultive. C'est en échiquier qu'on sème les Haricots dans les champs. La culture en grand de cette légumineuse est pratiquée assez généralement conjointement avec celles du Maïs et des Pommes-de-terre, et l'agriculteur en retire de grands bénéfices, lorsque la température est favorable.

Les Haricots forment le plus vulgaire des mets chez tous les peuples de l'Europe; non-seulement on mange leurs graines, mais encore leurs gousses vertes, apprêtées de diverses manières.

HARINE. *Harina.* bot. Le genre proposé sous ce nom, par le docteur Hamilton, dans les Mémoires de la Société Wernérienne d'Histoire naturelle, t. 5, p. 307, comprend le *Saguaster minor*, de Rumphius, p. 67, tab. 15, Palmier qui a été mal à propos considéré, par Burmann, comme une espèce du genre *Caryota*. C'est plutôt un *Areca*, voisin de l'*Areca humilis*, Willd.; mais comme son fruit n'a qu'une seule graine, et que ses feuilles ont une forme particulière, le docteur Roxbourg, dans son *Hortus Bengalensis*, en a fait un genre nouveau, sous le nom de *Wrightia*. Ce nom ayant été appliqué antérieurement par Robert Brown à un genre de la famille des Apocynées, Hamilton l'a changé en celui de *Harina*, et a appelé l'espèce *Harina caryotoides*.

HARIOTA. bot. Ce genre, fondé par Adanson sur le *Cactus parasiticus*, L., *Opuntia* de Plumier, n'a pas été adopté.

HARISH. mam. *V.* Arshan.

HARISSONA. bot. (*Mousses*.) Adanson a désigné sous ce nom, un genre qui renfermait des plantes maintenant réparties parmi les genres *Hedwigia*, *Fissidens* et *Neckera*. *V.* ces mots.

HARKISE. min. Même chose que Nickel sulfuré. *V.* Nickel.

HARLE. *Mergus.* ois. Genre de l'ordre des Palmipèdes. Caractères : bec droit, grêle, assez allongé, cylindrico-conique, plus ou moins élargi à sa base; bords des deux mandibules serratiformes; les dents très-aiguës et dirigées en arrière, l'extrémité de la supérieure très-crochue et onguiculée; narines elliptiques, percées de part en part et longitudinalement vers le milieu des deux côtés du bec; pieds courts, retirés dans l'abdomen; quatre doigts : trois devant, entièrement palmés, l'externe plus long que les autres, un derrière, libre, articulé sur le tarse et portant à terre sur l'extrémité; ailes médiocres; la première rémige égale à la deuxième ou seulement un peu plus courte.

Retirés pendant la belle saison, vers les régions polaires, les Harles ne les quittent, d'habitude, qu'aux approches des frimats; aussi lorsque, dans les derniers jours de novembre, on les voit arriver et se répandre sur nos étangs, on est assuré qu'un froid rigoureux suivra immédiatement leur apparition. Ils séjournent dans nos climats aussi longtemps qu'ils y trouvent des eaux vives; quand la surface de ces eaux se glace et interdit aux Harles une pêche extrêmement destructive, ils disparaissent jusqu'au printemps, alors que la cessation des gelées les décide à regagner leurs retraites septentrionales, où l'abondance des Poissons leur permet de contenter journellement un appétit vorace. Tous les auteurs attestent, sans doute d'après une observation commune, que les Harles, en nageant, se tiennent le corps entièrement submergé, et la tête seule hors de l'eau. Nous avons été à même, plusieurs fois, d'observer ces Oiseaux, sous différents climats, et dans des circonstances variées; toujours nous les avons vus parcourir, à la manière des autres Palmipèdes, la surface des étangs et des rivières; il est possible que quelquefois, dans l'intention de plonger, et pour se trouver

plus à portée du Poisson, par eux constamment poursuivi, ils nagent pendant quelque temps entre deux eaux, mais ce n'est pas une habitude; du reste, cette habitude ne serait point particulière aux Harles, car nous avons souvent remarqué que des Gallinules et des Plongeons parcouraient ainsi des étendues considérables de leurs liquides domaines. Les Harles ne s'occupent des soins de la propagation que dans leurs résidences chéries; aussi les a-t-on peu observés livrés à leurs amours. Le petit nombre de faits qui nous sont parvenus relativement à la durée de l'incubation, sont probablement cause qu'un observateur, d'ailleurs fort instruit, l'a portée à soixante jours, c'est-à-dire à un tiers en sus de celle des plus grands Oiseaux; or, comme il est bien prouvé que chez les Oiseaux, cette durée est toujours en proportion de la taille des espèces, on doit croire que Manduyt a été induit en erreur en rapportant une observation qui, vraisemblablement, n'avait pas été faite. C'est ordinairement dans les broussailles, dans les vieux troncs qui bordent les étangs et les fleuves, ou parmi les cailloux roulés qui forment assez souvent leurs rives, que l'on trouve les nids des Harles; ils contiennent de dix à douze œufs, et quelquefois plus; ils sont pour toutes les espèces, d'un cendré blanchâtre, presque également pointus aux deux bouts. L'époque de la mue, chez ces Oiseaux, varie suivant l'âge et le sexe; elle arrive au printemps pour les mâles adultes, et à l'automne pour les jeunes et les femelles. Les jeunes mâles, avant leur première et même leur seconde mue, ressemblent aux femelles dont le plumage diffère en tout de celui des mâles adultes; elles ont, dans toutes les espèces, la tête et la majeure partie du cou d'un roux plus ou moins intense. La chair des Harles est mauvaise et infecte; on n'en use que par nécessité.

Harle blanc. *V.* Grand Harle.

Harle blanc et noir. *V.* Harle huppé.

Harle brun. *Mergus fuscus*, Lath. *V.* Harle couronné, femelle.

Harle canard. *V.* Grand Harle, femelle.

Harle à crête. *V.* Harle couronné.

Harle couronné. *Mergus cucullatus*, Lath., Buff., pl. enlum. 935 et 936. Parties supérieures, face et cou noirs; tête ornée d'une huppe composée de plumes relevées en rayons, partout d'un cendré peu étendu, ou blancs, la circonférence du disque est noire; rémiges brunes, les intérieures liserées de blanc; rectrices d'un brun foncé; parties inférieures blanches, avec les flancs bruns, rayés de noir; bec et pieds noirs. Taille, seize à dix-sept pouces. La femelle est presque entièrement brune; sa huppe, également brune, est plus petite que celle du mâle. De l'Amérique septentrionale.

Harle étoilé. *V.* Harle Piette, femelle.

Grand Harle. *Mergus Merganser*, L.; *Mergus Castor*, Gmel.; *Mergus rubricapillus*, Gmel., Buff., pl. enlum. 951 et 953. Parties supérieures noires, avec les tectrices alaires blanches, liserées de noirâtre; tête et parties supérieures du cou d'un noir irisé; huppe grosse, courte et touffue; dos et queue cendrés; miroir blanc; parties inférieures blanches, lavées de jaunâtre rosé; mandibule supérieure noire, l'inférieure d'un brun rouge ainsi que l'iris; pieds rouges. Taille, vingt-six à vingt-huit pouces. La femelle a les parties supérieures cendrées, la tête et le dessus du cou d'un brun roussâtre; la huppe longue et effilée; la gorge blanche; la poitrine, les flancs et les cuisses d'un cendré blanchâtre; les parties inférieures d'un blanc jaunâtre; le bec et les pieds d'un rouge cendré. Vingt-quatre à vingt-cinq pouces au plus. D'Europe.

Harle huppé. *Mergus serrator*, L., Buff., pl. enlum. 207. Parties supérieures noires; tête, huppe et dessus du cou d'un noir irisé; un collier blanc; épaules tachetées de blanc; miroir blanc, coupé par deux bandes transversales noires; poitrine d'un brun roussâtre, tachetée de noir; parties inférieures blanches; croupion et cuisses rayés en zigzags cendrés; bec et iris rouges; pieds d'un jaune orangé; la huppe assez longue et effilée dans les vieux mâles. Taille, vingt et un à vingt-deux pouces. La femelle est un peu moins grande; elle a la tête, la huppe et le cou bruns; la gorge blanche; les parties supérieures et les flancs d'un cendré noirâtre; le miroir blanc, coupé par une bande cendrée, les parties inférieures blanches; le bec et les pieds d'un rouge jaunâtre; l'iris brun. D'Europe.

Harle huppé de Virginie. *V.* Harle couronné.

Harle à huit brins. *Mergus octosetaceus*, Vieill. Parties supérieures ardoisées; huppe composée de huit plumes désunies, assez longues, couchées sur la nuque et descendant sur le cou; parties inférieures blanches, tachetées de cendré sur les flancs; bec et pieds noirâtres. Taille, seize à dix-sept pouces. Du Brésil.

Harle impérial. *Mergus imperialis*, Lath. *V.* Harle Piette, femelle.

Harle à manteau noir. *V.* Harle huppé, adulte.

Harle noir. *Mergus niger*, *Mergus serratus*, Gmel. *V.* Harle huppé, jeune.

Petit Harle huppé. *V.* Harle Piette.

Harle Piette. *Mergus albellus*, L.; *Mergus minutus*, Gmel.; *Mergus stellatus*, Brun.; *Mergus asiaticus*, Gmel.; *Mergus pannonicus*, Scopoli, Buff., pl. enlum. 449. Parties supérieures blanches, avec le haut du dos, deux portions de cercle qui se dirigent vers la poitrine et le bord des scapulaires d'un noir pur; une grande tache d'un noir verdâtre de chaque côté du bec, et une autre sur l'occiput; huppe blanche; parties inférieures blanches, avec les flancs et les cuisses variés de cendré; bec, pieds et doigts bleuâtres; membrane noire. Taille, quinze à seize pouces. La femelle est un peu plus petite, elle a le sommet de la tête, les joues et l'occiput d'un roux brun; les parties supérieures et la queue d'un cendré foncé; les ailes variées de blanc, de cendré et de noir; les parties inférieures blanches, avec la poitrine, les flancs et le croupion d'un gris cendré. Les jeunes ont le plumage intermédiaire de ceux du mâle et de la femelle. D'Europe.

HARLOSSIER. bot. L'un des noms vulgaires du Sorbier sauvage dans certains cantons de la France, et particulièrement de l'ancienne Lorraine.

HARMALA. bot. Espèce du genre Pégan. *Voyez* ce mot.

HARMOPHANE. *Harmophanus*. min. Haüy donne cette épithète aux minéraux qui, comme une variété

du Feldspath, offrent des indices de joints naturels, surtout quand on désigne leur structure laminaire par opposition à celle qui, dans d'autres corps de même nature, présente des modifications différentes.

HARMOTOME. MIN. Hyacinthe blanche cruciforme de Romé de l'Isle; Pierre cruciforme; *Kreuzstein*, W. Substance blanche, cristallisant en prisme droit rectangulaire, et dont la forme primitive est, suivant Haüy, un octaèdre symétrique. Les faces de l'une des pyramides s'inclinent sur celles de l'autre pyramide, en faisant avec elles un angle de 86° 36'. Cet octaèdre se sous-divise par des plans qui passent par le centre et les arêtes obliques. C'est ce que rappelle le mot Harmotome, dont le sens est : *qui se divise sur les jointures*. L'Harmotome est toujours blanchâtre, et ordinairement translucide. Il est assez dur pour rayer le verre; pèse spécifiquement 2,33; fond au chalumeau, sur le charbon, en un verre diaphane et sans bulles. Il est composé de huit atomes de bisilicate d'Alumine, d'un atome de quadrisilicate de Baryte, et de quarante-deux atomes d'Eau; ou, en poids, de Silice 48; Alumine, 17; Baryte, 19; Eau, 16. Cette composition atomistique est parfaitement d'accord avec les résultats de l'analyse que Klaproth a faite de l'Harmotome d'Andreasberg. Les formes cristallines de l'Harmotome sont peu variées : la plus commune est la *dodécaèdre*, provenant d'une modification simple sur les angles latéraux de l'octaèdre primitif. Souvent deux cristaux de cette forme, mais plus larges dans un sens que dans l'autre, se réunissent deux à deux sur leur longueur, et donnent ainsi naissance à la variété nommée *cruciforme*. L'Harmotome se rencontre quelquefois dans les roches amygdalaires, comme dans celles d'Oberstein et du Kaiserstahl; mais son gisement le plus ordinaire est dans les filons, où elle s'associe souvent à la Stilbite. Tels sont ceux d'Andreasberg au Hartz, de Strontian en Écosse, et de Kongsberg en Norwège.

HARMOU. BOT. L'un des noms vulgaires de l'*Atriplex hortensis* dans le midi de la France.

HAROB. INS. On ne peut point déterminer le genre auquel appartenaient les insectes qui causèrent la quatrième plaie d'Égypte, et que les Hébreux ont désignés par ce nom. Tout ce que l'on en sait se rapporte à leur prodigieuse et subite multiplication qui frappait d'une complète désolation, les lieux où ils apparaissaient, et d'une stupeur profonde les habitants des contrées ravagées. On pourrait croire, d'après ce qui arrive encore quelquefois, que ces insectes ont dû faire partie de la classe des Orthoptères et peut-être même du genre Criquet.

HARONGA. BOT. *V.* HARONGANA.

HARONGANA. BOT. Genre de la famille des Hypéricinées et de la Polyadelphie Polyandrie, L., établi par Lamarck (Illustr., tab. 645), et ainsi caractérisé : calice à cinq folioles persistantes; corolle à cinq pétales; quinze étamines réunies en cinq faisceaux avec lesquels alternent cinq petites écailles; cinq styles et cinq stigmates; baie drupacée, à cinq loges contenant chacune deux ou trois graines. Ces caractères sont empruntés à Du Petit-Thouars (*Gener. Nov. Madagasc.*, n° 49) et à Choisy (*Prodr. Hyperic.*, 33) qui ont décrit ce genre sous le nom de *Haronga*. Persoon a fait un peu varier l'orthographe du nom, en écrivant *Arongana*. Les espèces, au nombre de cinq, sont toutes indigènes de l'île de Madagascar. Elles ont une tige rameuse et des fleurs disposées en panicules tantôt très-denses, tantôt, au contraire, ne portant que peu de fleurs. Dans le *Prodromus* du professeur De Candolle, elles forment deux sections : la première renferme celles qui ont les feuilles entières. C'est ici que se place l'*Harongana Madagascariensis*, qui a été le type du genre. Choisy a décrit deux autres espèces à feuilles entières sous les noms d'*Harongana lanceolata* et d'*Harongana revoluta*. La deuxième section se compose des espèces à feuilles crénelées : ce sont les *Harongana mollusca* et *Harongana crenata* de Persoon. Quant à l'*Harongana pubescens* de Poiret (Encycl. méthod.), c'est simplement une variété de l'*Harongana Madagascariensis*.

HARPACANTHA. BOT. Synonyme d'Acanthe. *V.* ce mot.

HARPACE. *Harpax*. INS. Orthoptères. Ce genre a été formé par Audinet-Serville, aux dépens des Mantes de Fabricius et des Empuses de Latreille. Il offre pour caractères : tête tuberculée; yeux élevés, presque coniques, terminés en pointe; vertex profondément creusé; corselet court, n'ayant guère plus de deux fois la longueur de la tête; muni latéralement d'une dilatation arrondie, simple, sans cils ni dentelures sur ses bords; élytres non dilatées; cuisses intermédiaires et postérieures, munies d'une membrane à leur extrémité. Ce genre peut se diviser en deux sections, en prenant pour caractère la dilatation de l'abdomen qui, alors, dépasse en largeur les élytres, et montre des dentelures sur ses côtés. On peut citer pour exemple de la première division :

L'HARPACE LOBÉ. *Harpax lobatus*, Serv.; *Empusa lobata*, Lat.; *Mantis lobata*, Fab. Cet insecte est petit; sa bouche est variée de brun et de vert, son front est verdâtre, avancé entre les antennes, et divisé en deux à son extrémité; les antennes sont noires, terminées de brun; les yeux sont grands, testacés, saillants, coniques et pointus; le corselet est d'un vert obscur, avec les bords latéraux et postérieurs dilatés en forme de lobes; les élytres sont vertes avec deux taches blanches : l'une à leur base, l'autre vers le milieu; les ailes sont noires, avec leur extrémité blanche; l'abdomen est varié de vert et de blanc, avec son bord lobé et élevé. On trouve cet insecte au cap de Bonne-Espérance.

A la seconde division appartient l'HARPACE CITADIN, *Harpax urbanus*, Serv.; *Mantis urbana*, Fab. Il est de l'Inde.

HARPACTEUR. *Harpactor*. INS. Hémiptères; genre de la famille des Réduvites de Laporte, et institué par lui avec les caractères suivants : antennes composées de quatre articles et coudées après le premier qui est très-court, le second est épais, un peu oblong, le troisième court et grêle, le quatrième très-grêle; tête allongée; yeux latéraux; ocelles visibles; bec court; corselet triangulaire; écusson petit; pattes longues, avec deux articles aux tarses antérieurs et intermédiaires, et trois aux postérieurs; ongles petits. Les *Reduvius*

*angulatus*, *rufipes*, *leucocephalus*, *serratus*, *festinans*, etc., de Fabricius, font partie de ce genre.

HARPACTICUM ET HARPACTIUM. BOT. On ignore quelle était l'espèce de Gomme ainsi appelée chez les anciens.

HARPAGO. POIS. Même chose que Bootabnac. *V.* ce mot.

HARPAGO. MOLL. Synonyme de *Strombus Chiragra*, L. *V.* PTÉROCÈRE.

HARPALE. *Harpalus*. INS. Genre de l'ordre des Coléoptères, section des Pentamères, famille des Carnassiers, tribu des Carabiques, division des Thoraciques (Latr. et Dej., Col. d'Eur., 1re livr., p. 79), établi par Latreille aux dépens du grand genre Carabe de Fabricius, et adopté par Bonelli, Clairville et tous les auteurs. Ses caractères sont : palpes extérieures non terminées en manière d'alène, et ayant leur dernier article ovoïde; milieu du bord supérieur du menton à dent simple ou nulle; côté interne des deux jambes antérieures fortement échancré; élytres entières ou légèrement sinuées à leur extrémité postérieure; les premiers articles des quatre tarses antérieurs des mâles sensiblement plus larges, garnis en dessous de brosses ou de poils; palpes maxillaires internes très-pointues; paraglosses proportionnellement plus larges que dans les Féronies de Latr. (Règne Anim., t. III); mandibules courtes; pieds antérieurs robustes, à jambes très-épineuses; des ailes. Les deux tarses antérieurs seulement, dilatés dans les mâles, éloignent les Féronies de Latreille du genre Harpale qui se distingue des Acinopes, Ophones, Sténolophes et Masorées, *V.* ces mots, par les caractères qui lui sont propres et qui sont présentés à chacun de ces mots. Les Harpales ont le corps ovale; le corselet presque en carré transversal, sa grande largeur égalant celle des étuis réunis. Ils vivent à terre dans les lieux secs ou peu humides, et se tiennent le plus souvent sous les pierres ou dans des trous qu'ils se creusent à l'aide des nombreuses épines dont leurs jambes antérieures sont pourvues. Ils courent assez vite et ne craignent pas la lumière du soleil; leur vol est très-vif. C'est surtout l'Harpale bronzé que l'on rencontre souvent volant à l'ardeur du soleil.

Les larves des Harpales habitent dans la terre; elles ont une forme conico-cylindrique; leur tête est grosse, armée de deux mandibules fortes et presque semblables à celles de l'insecte parfait; l'extrémité postérieure de leur corps offre un tube membraneux, terminé par un prolongement de la région anale, deux appendices charnus, articulés et assez longs; toutes leurs métamorphoses se font dans les mêmes lieux. Dejean (Cat. des Col., p. 14) mentionne quatre-vingt-douze espèces du genre Harpale, tel qu'il est adopté par lui et par Latreille.

HARPALE RUFICORNE. *Harpalus ruficornis*; *Carabus ruficornis*, Lin., Fabr., Panz., *Faun. Ins. Germ.*, fasc. 30, t. II, fasc. 38, t. I. Cette espèce est très-commune dans toute l'Europe, ainsi que l'HARPALE BRONZÉ, *Harpalus æneus*, Fabr., Latr.; *Carabus azureus*, *Carabus Proteus*, Payk. Cette espèce varie beaucoup, et Duftsmid a fait les *Harpalus distinguendus* et *smaragdinus*, de deux de ses variétés.

HARPALIER. *Harpalium*. BOT. H. Cassini a proposé (Bullet. de la Soc. Philom., sept. 1818) de désigner sous ce nom un sous-genre des *Helianthus*, caractérisé par l'aigrette composée de plusieurs paillettes disposées sur un seul rang, membraneuses, caduques, dont deux grandes : l'une antérieure, l'autre postérieure, et les autres petites, latérales; par l'involucre formé de folioles régulièrement imbriquées, entièrement appliquées, coriaces et sans appendices; enfin par les paillettes du réceptacle arrondies au sommet. L'*Harpalium rigidum*, H. Cass., est une plante herbacée, très-élevée, à feuilles opposées, presque sessiles, lancéolées, et dont les calathides de fleurs jaunes sont grandes et solitaires au sommet des rameaux nus et pédonculiformes. Cette espèce est originaire de l'Amérique septentrionale; c'est peut-être l'*Helianthus diffusus*, décrit dans le *Botanical Magazine*.

HARPALIZIE. *Harpalizia*. BOT. C'est, selon le professeur De Candolle, l'une des sections du genre Harpalier. *V.* ce mot.

HARPALUS. MAM. Synonyme de Sagouin, genre de Singes.

HARPALYCE. BOT. Ce genre, institué par Don dans la famille des Synanthérées, a été réuni par De Candolle au genre Nabale.

HARPAX. OIS. Synonyme de Pie-Grièche grise. *V.* PIE-GRIÈCHE.

HARPAX. CONCH. FOSS. Genre établi à tort par Parkinson pour une Coquille bivalve fossile, que Lamarck a placée parmi les Placunes, sous le nom de *Placuna pectinoides*, dont il n'avait probablement pas vu la charnière, car elle doit indubitablement appartenir aux Plicatules. *V.* ce mot.

HARPAX. MIN. On donne ce mot comme l'un des synonymes de Succin.

HARPAYE. OIS. Espèce du genre Faucon. Temminck regarde ce Busard comme une variété de celui des marais. *V.* FAUCON.

HARPE. OIS. Nom donné au Pygargue jeune. *V.* AIGLE.

HARPE. POIS. L'un des noms vulgaires de la Lyre. Espèce du genre Trigle. *V.* ce mot.

HARPE. *Harpa*. MOLL. Genre de la famille des Purpurifères à échancrure à la base, de Lamarck, considéré comme sous-genre des Buccins par Cuvier, et comme sous-genre des Pourpres par Férussac. Ce genre, établi par Lamarck, aux dépens des Buccins de Linné, a été généralement adopté, soit comme genre, soit comme sous-genre. Il a effectivement un facies particulier qui le fera conserver, quelqu'artificiel qu'il paraisse, jusqu'à ce que l'on en ait mieux étudié l'animal pour bien juger de ses véritables rapports. Cependant il est présumable que l'accord qui existe entre les auteurs sur ce genre, confirme assez bien l'opinion qu'on en a; Blainville, à l'exemple de Cuvier, en a fait un des nombreux sous-genres des Buccins. Il a compris celui-ci dans la troisième division qui renferme toutes les Coquilles ampullacées, en le plaçant, comme Lamarck, près des Casques, des Tonnes, etc. Voici les caractères qu'il convient de donner à ce genre : coquille ovale, plus ou moins bombée, munie de côtes

longitudinales, parallèles, inclinées et tranchantes; spire courte; ouverture échancrée inférieurement et sans canal; columelle lisse, aplatie et pointue à sa base. L'animal est inconnu; on ne sait même pas s'il est pourvu d'un petit opercule corné. La plupart des Harpes communes dans nos collections, viennent des mers chaudes, et notamment des mers des Indes et de l'Amérique; on les trouve aussi dans la mer Rouge. Linné, sous la dénomination de *Buccinum Harpa*, avait réuni comme variété d'une même espèce, presque toutes les Harpes connues alors. Il est cependant constant qu'il en existe plusieurs espèces; on ne peut nier, par exemple, qu'il y ait une très-grande différence entre le *Harpa minor*, Lamk., et le *Harpa ventricosa* ou *nobilis*. Il n'en est sans doute pas de même des différences qui peuvent exister entre les Harpes nobles, ventrues, roses, etc., lesquelles ne sont point aussi faciles à apprécier et que l'on peut considérer comme des variétés d'une même espèce. Cependant Lamarck, dans ses Observations sur les Harpes (Anim. sans vert., t. VII, p. 254), dit qu'elles sont constamment distinctes, et qu'elles offrent autant d'espèces éminemment caractérisées. Elles se réunissent toutes, il est vrai, sous le caractère commun des côtes longitudinales, acuminées au sommet, comprimées, tranchantes, inclinées, ce qui leur donne une grande ressemblance; mais nous croyons, avec le célèbre auteur de l'Histoire des Animaux sans vertèbres, qu'il en existe des espèces bien distinctes, faciles même à apprécier.

HARPE VENTRUE. *Harpa ventricosa*, Lamk., Anim. sans vert., t. VII, p. 255, n° 2; *Buccinum Harpa*, L., p. 3482, n° 47; Brug., Encycl., pl. 404, fig. 1, a, b; Martini, Conch., t. III, t. 119, fig. 1090. Cette belle Coquille ovale, ventrue, assez grande, est certainement une des plus belles du genre. Elle présente de larges côtes comprimées, très-lisses, tranchantes, ornées de belles taches quadrangulaires, d'un rose pourpré, séparées par des taches moins foncées. La côte est très-aiguë supérieurement et au-dessous de cette pointe on en voit une autre moins saillante et quelquefois une troisième qui est indiquée par un angle peu saillant; l'intervalle des côtes est strié longitudinalement; il est d'un blanc violacé, et présente constamment des taches roussâtres en festons bien réguliers. La columelle est teinte de pourpre et de noir brillant.

HARPE ALLONGÉE. *Harpa minor*, Lamk., Anim. sans vert., *loc. cit.*, n° 7; Martini, Conch., t. III, tab. 119, fig. 1097; Lister, Conch., tab. 994, fig. 57. Coquille bien distincte de toutes les autres espèces, constamment beaucoup plus petite, à spire plus allongée, moins ventrue, à côtes plus étroites; elles sont au nombre de treize ou quatorze, lisses, blanches ou grisâtres et marquées régulièrement et à de petites distances; siliques noires, très-fines, deux à deux; l'intervalle des côtes est gris-cendré, lisse, présentant quelquefois des traces d'accroissement; il est marqué de petites taches arquées, qui, quelquefois, se rejoignent et se dessinent en doubles festons d'un brun foncé. Le sommet de la spire est rosâtre jusque vers le troisième tour; la base de la coquille présente constamment des stries transverses, légèrement onduleuses. La plus remarquable des Harpes fossiles est la HARPE MUTIQUE, *Harpa mutica*; c'est une espèce bien distincte et qui n'a pas son analogue vivant. Elle est plus petite qu'aucune des espèces vivantes. Elle est très-ventrue, et ses côtes étroites, non mucronées près de la spire, la distinguent très-bien. Lamarck l'a décrite dans les Annales du Muséum, t. II, p. 167, n° 1, et figurée t. VI, pl. 44, fig. 14. Dans l'intervalle des côtes on voit des stries longitudinales assez fortes, coupées à angle droit dans quelques individus, par des stries transverses, à peine apparentes. La seconde espèce fossile, nommée par Defrance *Harpa altavillensis*, n'est probablement, comme le dit Defrance lui-même, qu'une variété de la *Harpa mutica*. Elle n'en diffère, en effet, que par les intervalles des côtes qui, au lieu de présenter des stries croisées, n'en présentent que de longitudinales. On trouve cette Coquille aux environs de Paris, dans les mêmes lieux que la précédente.

HARPÉ. *Harpe*. POIS. Le genre formé sous ce nom pour un Poisson qui n'était connu que par un dessin de Plumier, rentre dans le genre *Dentex*. *V.* DENTÉ.

HARPIE. OIS. (Qui devrait être écrit Harpye, par allusion aux Harpyes de l'antiquité). Espèce du genre Faucon, division des Aigles. Vieillot en a fait le type d'un genre nouveau dont les caractères ont paru trop peu marqués pour établir nettement les limites qui séparent les Harpies des autres Aigles. *V.* FAUCON.

HARPOCHLOA. *Harpochloa*. BOT. Kunth, dans sa révision des Graminées du *Nov. Gen. Pl.* de Humboldt et Bonpland, a établi ce genre dans la tribu des Chloridées, pour une plante que Linné avait placée dans le genre *Melica* et qui depuis a reçu six noms génériques différents. Voici les caractères du genre nouveau de Kunth : épillets unilatéraux, imbriqués sur deux rangs, portant quatre fleurs, dont l'inférieure est hermaphrodite et les autres avortées; deux glumes mutiques, carénées et persistantes : l'extérieure dépassant l'épillet et l'intérieure trois fois plus courte; deux paillettes membraneuses et mutiques : l'inférieure obovale, carénée, ciliée sur le dos et les bords; la supérieure presque aussi grande et bicarénée; deux squammelles glabres; deux styles couronnant l'ovaire qui est glabre; stigmates allongés et plumeux; poils simples. Ce genre diffère du *Dactyloctenium* et des autres Chloridées submutiques, par la structure de ses glumes et par sa paillette inférieure mutique. L'*Harpochloa capensis*, Kunth, *Melica falx*, Lin., est jusqu'ici la seule espèce connue.

HARPON. MOLL. Nom vulgaire d'une espèce du genre Calmar. *V.* ce mot.

HARPONIER. BOT. Ce nom significatif, donné dans quelques parties de la France aux Rosiers des haies, s'est étendu, dans plusieurs colonies françaises, à d'autres arbustes accrochants.

HARPONIERS. OIS. Nom donné à une petite famille de Hérons qui comprend tous les Crabiers. *V.* HÉRON.

HARPURUS. POIS. Synonyme d'Acanthure. *Voyez* ce mot.

HARPYE. *Harpya*. MAM. Carnassiers; genre de la famille des Chéiroptères ou Vespertilionides, établi par Illiger et adopté par Temminck. Caractères : dents incisives $\frac{2}{2}$ dans l'adulte, $\frac{2}{2}$ dans le jeune âge : les supé-

rieures rangées de front dans l'os intermaxillaire, larges, trilobées, resserrées entre les fortes canines; les deux inférieures, dans l'âge intermédiaire, probablement excessivement petites et tombant subitement par le développement des canines poussées très en avant; point d'incisives inférieures chez les vieux; dents canines $\frac{2}{2}$, les supérieures à talon latéral interne; les inférieures dirigées en avant, se touchant à peu près de leur pointe, à talon interne, très-longues, convergentes et cachant totalement les incisives supérieures; dents molaires $\frac{4}{5}$; la dent anomale de chaque côté des deux mâchoires très-petite; museau gros, très-court, avec la boite cérébrale très-volumineuse et sphéroïdale; arcades zygomatiques fortes et écartées; mâchoire inférieure longue, fortement arrondie et très-mince; doigt indicateur des ailes onguiculé; queue en partie cachée par la membrane interfémorale, mais n'en étant pas enveloppée; membrane des ailes partant des flancs, se dirigeant sur tout le métatarse qu'elle enveloppe jusqu'au doigt du milieu, où elle est fixée et adhère aux deux doigts internes; pouce à moitié engagé dans sa membrane; oreilles courtes, sans oreillon; naseaux tubulaires. Ce genre, formé aux dépens des Céphalotes de Geoffroy et de Cuvier, ne repose encore que sur une seule espèce.

Harpye de Pallas. *Harpya Pallasii*, Temm.; Mon. de Mam., pl. 39. Tête presque orbiculaire; narines prolongées en deux tubes divergents, ronds, fendus sur leur côté externe et terminés par un rebord saillant; lèvre supérieure fendue, munie d'une double rangée de petites soies; une petite touffe de poils au-dessus des yeux; oreilles très-écartées, nues, rondes et courtes; pelage assez long, un peu frisé en dessus, court et lisse en dessous, d'un cendré brun clair; sur la ligne médiane du dos s'étend, depuis la nuque jusqu'au coccyx, une large bande de poils d'un brun foncé; dans les mâles elle se partage sur la nuque en deux embranchements qui s'étendent sur l'omoplate et sur une partie de l'humérus; tubes des narines, oreilles et queue d'un brun jaunâtre assez vif; membranes d'un rouge jaunâtre, marqué de taches irrégulières blanchâtres. Taille, quatre pouces, envergure quatorze. De l'Archipel des Indes.

HARRACHIE. *Harrachia*. bot. Genre de la famille des Acanthacées, de la Didynamie Angiospermie de Lin., établi par Jacquin aux dépens du genre *Justicia*, pour une espèce dont la place était restée longtemps incertaine et que divers botanistes ont même successivement fait passer de ce genre dans ceux des *Ruellia*, *Crossandra*, etc. Caractères : calice garni de trois bractées et à cinq divisions inégales; corolle hypocratériforme, à limbe unilabié, à cinq lobes; estivation repliée; quatre étamines didynames, incluses; anthères uniloculaires, barbues; capsule comprimée, à deux loges, s'ouvrant avec élasticité en deux valves, et qui, en s'écartant de haut en bas, dans un sens contraire à la direction de la cloison, emporte avec elle une de ses moitiés, adhérente dans le milieu. Du bord de cette demi-cloison sortent à droite et à gauche, deux ou trois dents allongées, fermes et courbées en crochets, tenant lieu de cordon ombilical, au-dessous de l'extrémité desquelles est attachée une semence, d'où résulte la présence de cinq ou six graines dans chaque loge.

Harrachie brillante. *Harrachia speciosa*, Jacq.; *Justicia infundibuliformis*, Lin.; *Crossandra undulæfolia*, Salisb.; *Ruellia infundibuliformis*, Andr., Bot. Rep., 542. C'est un petit arbrisseau d'un aspect fort agréable; ses tiges sont ligneuses, cylindriques, noueuses, presque glabres, garnies de feuilles ovales-lancéolées, quaternées à chaque nœud, assez longuement pétiolées; ses fleurs sont grandes, blanches, réunies en épis axillaires, longuement pédonculés; le limbe est plan, large, à cinq lobes arrondis; le tube est filiforme. Du Malabar et des autres contrées de l'Inde.

HARRISONIA. bot. Necker (*Element. Bot.*, n° 151) a donné ce nom générique à une division du genre *Xeranthemum* de Linné. Cette division a été également séparée de ce dernier par Gærtner, et considérée comme un genre distinct sous l'ancien nom de *Xeranthemum* qui a été adopté par les botanistes modernes. *V.* Xéranthème.

HARRISSONIE. *Harrissonia*. bot. Le genre que Robert Brown a produit sous ce nom, paraît appartenir à la division des Simaroubées, de la famille des Rutacées; l'auteur lui assigne pour caractères : fleurs hermaphrodites; calice court, quadrifide; quatre pétales réfléchis; huit étamines et un semblable nombre d'écailles bifides et ciliées à la base des filaments; ovaire simple, atténué à sa base autour de laquelle sont insérées les écailles staminifères; son sommet est à quatre loges et à quatre valves dans chacune desquelles se trouve un ovule attaché à l'angle interne; entre les lobes de l'ovaire prend naissance le style qui est divisé à sa base en quatre parties qui se réunissent ensuite en une seule; stigmate obtus, à peine marqué de quatre sillons; le fruit est une baie à quatre lobes, à quatre loges; les semences sont subglobuleuses, pendantes au sommet de la loge; leur tégument est double : l'extérieur assez épais, l'intérieur membraneux; l'embryon est verdâtre; la radicule est supère.

Harrissonie de Timor, *Harrissonia Timorensis*, Br. Cette seule espèce connue, est un arbrisseau à feuilles alternes, simples au sommet des rameaux, ternées à leur base; les folioles sont inégales, l'intermédiaire étant plus grande et dentée à sa base; les pédoncules sont solitaires, axillaires, simples à leur base, puis divisés en corymbe; chaque pédicelle porte une fleur jaune, accompagnée de ses bractéoles.

HARTIGHSÉE. *Hartighsea*. bot. Genre de la famille des Méliacées, tribu des Cédrelées, établi par Adrien de Jussieu qui lui assigne pour caractères : calice presque entier ou dentelé; quatre ou cinq pétales soudés inférieurement avec le tube staminal, rarement libres; huit ou dix filaments réunis en tube cylindrique, jusqu'au sommet où l'on voit huit ou dix crénelures simples ou quelquefois bifides, entre lesquelles sont implantées huit ou dix anthères incluses et dressées; ovaire à trois ou quatre loges, engainé dans une sorte de tube crénelé; style filiforme; stigmate discoïdeo-capité. Le fruit est une capsule à trois ou quatre loges renfermant une ou deux graines, par suite de l'avortement des autres; trois ou quatre valves.

Hartighsée Dalassert. *Hortighsea Lessertiana*, Juss. Ses feuilles sont brusquement ailées, à folioles presque opposées, bi ou quadrijugées, lancéolées, obtusiuscules; les nervures secondaires sont un peu dilatées à leur base, surtout à la partie inférieure des folioles; les fleurs sont réunies en une panicule lâche. De la Nouvelle-Hollande. Une seconde espèce, des mêmes parages, a été nommée *Hartighsea froserano*; elle diffère peu de la précédente.

HARTMANNIE. *Hartmannio*. bot. Genre de la famille des Onagraires, institué par Spach qui lui a donné pour caractères : tube du calice tétragone, son limbe n'est guère plus long, étalé en rosace; pétales ovales, courtement onguiculés; filaments staminaux capillaires ou filiformes, couronnés par des anthères oblongues, obtuses à leur base et au sommet; ovaire stipité, court, presque en massue, tétraèdre, à quatre loges renfermant chacune plusieurs ovules attachés par un cordon ombilical très-court; style filiforme, plus long que le tube du calice; capsule ovale ou en massue, à quatre dents, cartilagineuse, à quatre côtes, à quatre loges et à quatre valves; semences petites et ovales; épisperme membraneux; cotylédons elliptiques et oblongs; radicule centripète, conique et obtuse. Les Hartmannies sont des plantes herbacées, vivaces ou annuelles, et rameuses; leurs feuilles radicales sont spatulées, très-entières ou dentelées; celles de la tige sont sinuo-dentées ou pinnatifides, munies d'un court pétiole; leurs fleurs sont axillaires, nocturnes, odorantes et dressées. On connaît sept ou huit espèces d'Hartmannies, réparties en deux sections; toutes proviennent du Mexique ou du Pérou.

Hartmannie Gauroïde. *Hartmannio Gauroides*, Spach; *Ænothera rosea*, Ait.; *Ænothera purpurea*, Lam. Ses tiges ont d'un à deux pieds d'élévation; elles sont droites, velues et légèrement rameuses; les feuilles radicales sont ovales, longuement pétiolées et sinueuses sur leurs bords; celles de la tige sont lancéolées et dentées. Les fleurs, assez petites et axillaires, sont d'un rouge pourpre, légèrement pédonculées et réunies vers le sommet de la tige. Les capsules sont courtes, ovoïdes et à quatre angles saillants. Elle est originaire du Pérou, d'où les graines ont été rapportées par Dombey.

Hartmannie a feuilles d'Épilobe. *Hartmannio Epilobifolia*, Kunth. Ses feuilles sont lancéolées, oblongues, aiguës, faiblement dentelées et pubérulentes; le tube du calice est infundibuliforme, à peine plus long que les segments; les pétales sont d'un jaune orangé, plus longs que les étamines; les capsules sont ovales, en massue, pubescentes, obtuses, tétraptères et longuement stipitées. Cette espèce, placée dans la seconde section et qui pourrait bien ne point appartenir au genre *Hortmannio*, est originaire de la Nouvelle-Grenade.

Un autre genre a été produit sous le même nom de *Hortmannio*, par le professeur De Candolle, dans le 5e vol. de son *Prodromus*, et il est très-vraisemblable que ce nom sera changé; en attendant voici les caractères du genre qui appartient à la famille des Synanthérées, tribu des Sénécionides : capitule multiflore, hétérogame; fleurs de la couronne ligulées, divisées au sommet, femelles et disposées sur un seul rang; celles du disque hermaphrodites, tubuleuses et à cinq dents; involucre formé d'écailles oblongo-lancéolées, aiguës, roulées, enveloppant jusqu'à moitié les fleurs de la couronne et ceintes extérieurement de quelques bractées linéaires; réceptacle garni de paillettes planiuscules; anthères noirâtres; style divisé, mais les parties se réunissent au sommet en une sorte de cône aigu; akènes de la couronne tri ou tétragones, ovalaires, subpédicellés, un peu convexes d'un côté, chauves à l'extrémité, terminés par un aréole oblique; ceux du disque ovales-oblongs, un peu comprimés, rarement chauves, le plus souvent garnis de cinq paillettes membraneuses. Ce genre, qui se compose de trois espèces, appartient à la Californie; les plantes sont herbacées, à feuilles alternes, sessiles, linéaires-oblongues, ou pinnatifides, ou dentées; les capitules, garnis de fleurs jaunes, sont rassemblés en corymbes au sommet des rameaux.

HARTOGIE. *Hartogio*. bot. Bergius (*Descript. Plant. cap. Bon.-Spei*, p. 73) et Linné (*Mantissa Plant.*, p. 342) avaient constitué sous ce nom un genre de la Pentandrie Monogynie, auquel ils assignaient pour caractère essentiel : un nectaire composé de cinq filets linéaires, pétaliformes, colorés, plus courts que la corolle, insérés sur le réceptacle et dont les sommets sont bossus concaves. Ce genre était composé de plusieurs espèces primitivement décrites par Linné, sous le nom générique de *Diosma;* il a été fondu dans l'*Adenandra*, le *Barosma* et l'*Agathosma* de Willdenow, dont le professeur De Candolle (*Prodr. System. univ. Veget.*, t. p. 73) a fait de simples sections du *Diosmo*.

HARTWÉGIE. *Hartwegia*. bot. Genre de la famille des Orchidées de Jussieu, Gynandrie Monandrie de Linné, institué par le professeur Lindley qui lui donne pour caractères : périanthe étalé, coloré; sépales latéraux adhérents au labelle par leur base; celui-ci soudé à la base du gynostème; sa partie inférieure est renflée, irrégulière; son limbe est ovale et calleux; l'anthère a quatre loges; les quatre masses polliniques sont d'un pourpre olivâtre; leurs pédicelles sont repliés.

Hartwégie pourprée. *Hartwegia purpureo*, Lind. La feuille est coriace, ovale-lancéolée, d'un vert foncé, parsemée de taches ferrugineuses, égalant la hampe en hauteur; celle-ci est cylindrique, terminée par un pédoncule capillaire; les fleurs sont petites et d'un rouge pourpré; les sépales sont aigus, un peu plus grands que les pétales; le labelle est blanc, avec sa base épaisse et calleuse. Cette jolie petite Orchidée a été récemment découverte dans les forêts montueuses, qui avoisinent la Vera-Crux.

HARUNGAN. bot. Pour Harongana. *V.* ce mot.

HARUNGANA. bot. Même chose que Harongana.

HASE. mam. Nom vulgaire de la femelle du Lièvre.

HASÈLE. pois. L'un des noms vulgaires du *Leuciscus Dobula*. *V.* Able.

HASSELQUISTIE. *Hosselquistia*. bot. Genre de la famille des Ombellifères et de la Pentandrie Digynie, L., établi par Linné en l'honneur de son disciple Hasselquist, qui périt de la peste, pendant un voyage en

Orient. Voici ses caractères essentiels : fleurs de la circonférence hermaphrodites, celles du centre mâles; calice à cinq dents; cinq pétales bifides : ceux des fleurs centrales égaux entre eux, ceux des fleurs marginales inégaux, les extérieurs plus grands; akènes des fleurs extérieures ovales, comprimés, avec un rebord épais et crénelé; akènes du centre avortés, semblables à une membrane vésiculeuse; chacun d'eux accompagné d'une petite écaille qui semble être la seconde partie du fruit entièrement transformé. Cet avortement des fruits intérieurs de l'ombelle est le seul caractère qui distingue le genre *Hasselquistia* du *Tordylium;* aussi Lamarck n'a-t-il pas hésité à le réunir à ce dernier. On n'en connaît que deux espèces, savoir : *Hasselquistia Ægyptiaca*, L., et *Hasselquistia cordata*, L. fils, Suppl. La première de ces plantes croît dans l'Égypte et l'Arabie. Quant à la seconde, sa patrie est ignorée. On cultive l'une et l'autre dans les jardins de botanique de l'Europe.

HASSING-BE. BOT. Même chose qu'Assi. *V.* ce mot.

HASTÉ. *Hastatus*. BOT. Se dit d'un organe dont la forme approche de celle d'un fer de lance. Les feuilles sont Hastées lorsque, étant peu échancrées à leur base, les deux côtés se prolongent en oreillettes aigues, perpendiculaires.

HASTINGIA. BOT. L'*Hastingia coccinea*, décrit et figuré par Smith (*Exotic. Botany*, p. 41, t. 80), est la même plante que l'*Holmskioldia sanguinea* de Retz ou *Platunium rubrum* de Jussieu (Ann. du Muséum, t. VII, p. 76). *V.* HOLMSKIOLDIE.

HATCHETINE. MIN. Sorte d'Adipocire minéral. Substance blanchâtre ou jaunâtre, d'un éclat gras et nacré, translucide ou opaque; très-fusible; donnant à la distillation une odeur bitumineuse et une substance butyreuse, jaune-verdâtre; laissant du charbon dans la cornue. Ce minéral a été observé par Conybeare, dans du fer argileux ou limoneux, à Merthyr-Tydvil, dans la partie méridionale de la province de Galles.

HATYSIS. INT. Zeder, dans son Histoire des Vers intestinaux, a proposé cette dénomination en remplacement de celle de Tœnia; elle n'a pas été adoptée.

HAUME. *Morio*. MOLL. Et non *Heaulme*, comme l'écrit Montfort, par une faute d'orthographe, qui s'est répétée dans la plupart des ouvrages où se trouve mentionné ce genre qui, au reste, est le même que le Cassidaire de Lamarck plus généralement adopté. *V.* ce mot.

HAUMIER. BOT. Pour Heaumier. *V.* ce mot.

HAUSEN. POIS. Synonyme d'Huso, espèce d'Esturgeon.

HAUSMANITE. MIN. Même chose que Manganèse oxydé. *V.* MANGANÈSE.

HAUSSE-COL. OIS. Ce nom a été donné à une espèce du genre Fourmilier. On a désigné aussi sous les noms de :

HAUSSE-COL DORÉ, une espèce du genre Colibri. *V.* ce mot.

HAUSSE-COL NOIR, une espèce du genre Alouette et un Guêpier du Sénégal, *V.* ALOUETTE et GUÊPIER; une espèce de Merle d'Afrique, *V.* MERLE; enfin une espèce du genre Pie. *V.* ce mot.

HAUSSE-QUEUE. OIS. Synonyme vulgaire de Bergeronnette. *V.* ce mot.

HAUSSE-QUEUE. MOLL. Nom vulgaire donné par les marchands au Casque tuberculé, *Cassida echinophora*. *V.* CASQUE.

HAUSTATOR. MOLL. *V.* TIARFONDS.

HAUSTELLÉS OU SCLÉROSTOMES. INS. Grande famille de l'ordre des Diptères, établie par Duméril, et comprenant les genres Cousin, Bombyle, Hippobosque, Taon, Asile, etc., dont le suçoir, sortant de la gaîne, est saillant, allongé et souvent coudé dans l'état de repos.

HAUSTELLUM. INS. Nom sous lequel Fabricius a désigné la gaîne cornée du suçoir. *V.* ce mot et BOUCHE.

HAUTE-BRUYÈRE. BOT. L'un des noms vulgaires de l'*Erica scoparia*. *V.* BRUYÈRE.

HAUTE-GRIVE. OIS. Synonyme vulgaire de Draine. *V.* MERLE.

HAUTIN OU HOUTING. POIS. *V.* SAUMON, sous-genre OMBRE, et synonyme de Sphiræne. *V.* ARGENTINE.

HAUYE. *Hauya*. BOT. Genre de la famille des Onagraires, institué par Sesse dans la flore du Mexique, pour une plante nouvelle, dédiée au profond minéralogiste Haüy. Caractères : calice adhérent à l'ovaire par sa base, prolongé en tube cylindrique et divisé vers le milieu, en quatre lobes oblongo-linéaires, aigus, un peu étalés et colorés intérieurement; quatre pétales ovales, insérés au sommet du tube; huit étamines exsertes, surmontées d'anthères oscillantes et oblongues; style filiforme, exserte; stigmate épais, en tête; capsule à quatre valves et à quatre loges; semences nombreuses, dilatées au sommet en une aile oblongue.

HAUYE ÉLÉGANTE. *Hauya elegans*, S. C'est un arbrisseau à feuilles alternes, pétiolées, ovales; à fleurs grandes, sessiles, axillaires, d'un blanc rosé. Cette plante est originaire du Mexique.

HAUYNE. MIN. Latialite de Gismondi, Saphirine de Nose. Substance vitreuse de couleur bleue, à laquelle Neergaard a donné le nom du savant minéralogiste français, et qui est généralement regardée comme une nouvelle espèce minérale. Elle a pour forme primitive le dodécaèdre rhomboïdal. Quelques fragments montrent des indices sensibles de clivage parallèlement aux faces de ce solide. Sa cassure est inégale et peu éclatante. Sa pesanteur spécifique est de 3,33. Elle est fragile et raye sensiblement le verre. Elle se dissout en gelée blanche dans les Acides. Exposée sur le charbon au feu du chalumeau, elle perd sa couleur, et fond en un verre bulleux. Traitée avec le Borax, elle se dissout avec effervescence, en donnant lieu à un verre transparent, qui jaunit par le refroidissement. Elle est composée de deux atomes de silicate d'Alumine et d'un atome de trisilicate de Potasse. L'analyse directe a donné à Gmelin : Silice, 37,30; Alumine, 19; Potasse, 16; Oxyde de Fer, 1,15; Chaux, 12,50; Acide sulfurique, 12,85; Eau, 1,20.

La Haüyne a été trouvée sous la forme de petits cristaux ou de grains disséminés dans des roches d'origine ignée; aux environs de Nemi, dans les montagnes du Latium; au Vésuve, dans les roches rejetées par ce volcan; dans la lave des volcans éteints d'Andernach et

de Closterlach; dans un Phonolite porphyrique du département du Cantal; et dans une roche des bords du lac de Laach, composée principalement de grains et de petits cristaux de Feldspath vitreux. Nose a fait de cette dernière variété une espèce particulière à laquelle il a donné le nom de Saphirine emprunté de sa couleur.

HAVELLA. OIS. Synonyme de Canard à longue queue. *V.* ce mot.

HAVÉTIE. *Havetia.* BOT. Le nom de Havet, jeune naturaliste instruit et zélé, mort dans ces dernières années à Madagascar, a été consacré par Kunth à un nouveau genre de la famille des Guttifères. De ses fleurs dioïques, les mâles seules sont connues. Elles présentent un calice de quatre folioles orbiculaires, concaves, dont deux extérieures, plus courtes; quatre pétales égaux, de même forme que les folioles du calice. Le fond de la fleur est épaissi en un disque charnu, arrondi, convexe, dans lequel sont, comme plongées et disposées en carré, quatre anthères mamelonnées, uniloculaires, s'ouvrant par trois valves à leur sommet.

L'*Havetia laurifolia* est un arbre qui croît dans les Andes. Il est rempli d'un suc glutineux; ses rameaux sont opposés, ainsi que ses feuilles entières et coriaces; ses fleurs sont en panicules terminales accompagnées de bractées presque opposées, ovato-lancéolées et acuminées.

Le port de cette plante la rapproche beaucoup du *Quapoya* d'Aublet. Choisy, dans sa Monographie des Guttifères, les a réunies toutes deux au *Clusia*, pensant que leurs caractères étaient encore trop incomplétement connus pour oser les distinguer. Mais cette considération ne s'oppose-t-elle pas au moins également à leur réunion? (*V.* Kunth, *Nova Gen. et Spec.*, t. v, p. 205, tab. 462.)

HAWORTHIE. *Haworthia.* BOT. Ce genre de la famille des Asphodélées et de l'Hexandrie Monogynie, L., a été constitué aux dépens des Aloès de Linné, par Duval (*Plantæ succul. in Hort. Alençonio*, 1809, p. 7). On l'a ainsi caractérisé: périgone pétaloïde, droit, divisé supérieurement en deux lèvres et portant les étamines à sa base; capsule munie de côtes très-proéminentes. Ce genre a été adopté par Haworth, botaniste auquel il a été dédié, et qui a continué à le distinguer de l'*Apicra* de Willdenow, quoiqu'il n'existât entre eux aucune limite bien tranchée; aussi la plupart des auteurs les regardent-ils comme identiques. Les espèces du genre *Haworthia* sont très-nombreuses; ce sont des plantes à peine caulescentes, le plus souvent très-roides, à feuilles très-dures, aiguës et piquantes. Elles ont toutes pour patrie le cap de Bonne-Espérance. Les endroits pierreux, sablonneux et maritimes, sont la station qu'elles préfèrent. Haworth (*Supp. Plant. succulent.*, p. 50) distribue ainsi les espèces d'*Haworthia*.

§ I. (*Delicatæ.*) Acaules; feuilles disposées en rosettes sur plusieurs rangs, molles et lisses comparativement aux autres espèces, souvent plus ou moins ciliées ou barbues, translucides et réticulées à leur sommet. Les espèces suivantes ont été comprises dans cette section: ***Haworthia mucronata, cymbiformis, cuspidata, limpida, aristata, setata, reticulata, translucens*** et ***arachnoides***.

§ II. (*Retusæ.*) Acaules, souvent ciliées; feuilles disposées sur cinq ou un plus grand nombre de rangs très-rapprochés, d'une consistance moins molle que les précédentes, plus ou moins bossues et tronquées au sommet, plus ou moins translucides et réticulées; hampe simple. On y compte les espèces suivantes: ***Haworthia turgida, lætevirens, retusa, mirabilis***, ainsi que l'***Aloe atrovirens***, DC., Plant. grass., et l'***Aloe pumila*** de Miller.

§ III. (*Margaritiferæ.*) Acaules; feuilles disposées sur plusieurs rangs, très-rapprochées, roides, couvertes de tubercules blancs en forme de perles, ou ayant seulement leurs bords blancs, cartilagineux; hampes terminées par des panicules très-divisées. Cette section comprend les plantes suivantes: ***Haworthia semi-margaritifera***, dont il existe quatre variétés: ***Haworthia semi-glabrata, margaritifera***, Haw., ou ***Haworthia major***, Duval; ***Haworthia minor; Haworthia erecta*** ou ***Aloe margaritifera***, DC., Pl. grass.; ***Haworthia granata, fasciata, scabra, attenuata, radula, albicans, recurva*** et ***papillosa***.

§ IV. (*Caulescentes.*) Plus ou moins caulescentes; feuilles roides, sur trois ou quatre rangs, rapprochées, souvent tordues en spirale; la plupart d'un vert foncé. Les espèces de cette section sont: ***Haworthia pseudotortuosa, concinna, cordifolia, asperiuscula, curta, tortuosa*** et ***expansa***.

HAY. MAM. Pour AÏ. *V.* BRADYPE.

HAXTONIA. BOT. Ce genre est le même que celui que Mœnch a publié précédemment sous le nom d'*Olearia*. *V.* ce mot.

HAYDENITE. MIN. Substance rougeâtre ou brunâtre, cristallisant en cube ou en rhomboïde obtus; réductible par le chalumeau en une fritte vitreuse, jaunâtre, attaquable par l'Acide sulfurique chaud; la dissolution laisse précipiter un magma gélatineux. Ce minéral a été observé assez récemment par Cleveland, aux environs de Baltimore, Amérique septentrionale, dans les fissures d'une roche de Gneiss.

HAYEN. POIS. Synonyme de Lamie, espèce du genre Squale.

HAYLOCKIE. *Haylockia.* BOT. Ce genre nouveau de la famille des Amaryllidées et de l'Hexandrie Monogynie, a été établi par Herbert; il a beaucoup d'affinité avec le genre *Sternbergia*; il s'en distingue par sa capsule trilobée, courte, arrondie, par ses graines comprimées comme celles des *Zephyranthes*, et par quelques autres caractères. L'espèce qui forme le type de ce genre, HAYLOCKIA PUSILLA, *Haylockia pusilla*, est originaire des environs de Buenos-Ayres; ses fleurs précèdent immédiatement les feuilles, et l'on sait que les Sternbergies fleurissent en automne, et ne donnent des feuilles qu'au printemps. Le stigmate de l'Haylockie pusille est caché dans l'ouverture élargie du tube de la corolle.

HAYNEA. BOT. Le genre *Pacourina* d'Aublet a reçu, sans nécessité, ce nouveau nom de Willdenow. *V.* PACOURINA.

HAYTORITE. MIN. Substance minérale particulière et encore très-peu connue, qui a été découverte par C. Tripe, dans le Devonshire, puis décrite dans le Philos.

Magaz., janv. 1827, p. 38. Ce minéral s'est présenté en fragments détachés, accompagnés de petites masses de Calcédoine, de Grenat, d'Actinote, de Talc et de Fer octaèdre. Son gisement est dans une argile ferrugineuse, et on l'y observe assez souvent en cristaux réguliers, semblables à ceux de Calcédoine, variant pour la couleur depuis le blanc limpide, jusqu'au brun-rougeâtre. Ils rayent le Quartz; leur cassure est conchoïde, et leur pesanteur spécifique varie entre 2,56 et 2,58. Woscbler a fait l'analyse chimique de cette substance, et l'a trouvée composée de Silice, 97,5; Oxyde de Fer, 2; perte, 0,5.

HEAULME. moll. *V.* Haume.

HEAUMES. échin. Desbory, dans sa Traduction de l'histoire des Oursins de Klein, a donné ce nom, qui signifie la même chose que Casque, aux Échinides que ce dernier avait nommés *Galea*. *V.* ce mot.

HEAUMIER. bot. Variété du *Prunus avium*, L., dont les fruits offrent encore trois sous-variétés, l'une blanchâtre, l'autre rougeâtre, la dernière rouge. *V.* Cerisier.

HEBANTHE. *Hebanthe.* bot. Genre de la famille des Amaranthacées, Pentandrie Monogynie, Lin., institué par Martius, qui en a déterminé les caractères de la manière suivante : calice diphylle, à folioles concaves; corolle hypogyne, à cinq pétales inégaux : trois extérieurs elliptiques ou oblongs, deux intérieurs chargés d'un duvet assez épais; cinq étamines dont les filets sont réunis vers leur base en un tube qui se divise en cinq parties à trois lanières chacune, dont l'intermédiaire porte une anthère elliptique, uniloculaire; pistil moins allongé que les étamines, globuleux ou ovalaire; style très-court; stigmate en tête globuleuse. Le fruit consiste en un utricule simple, membraneux, renfermant une semence lenticulaire. Martius décrit trois espèces d'Hébanthes, qui sont des plantes herbacées ou des sous-arbrisseaux glabres, à tiges droites, à feuilles opposées, pétiolées, lancéolées, à fleurs en panicules, petites et laineuses. Il les a trouvées dans les forêts ombragées qui coupent la monotonie des plaines arides de la vaste étendue du territoire brésilien.

HEBÉ. zool. bot. Ce nom, que donna l'antiquité à la divinité de la Jeunesse, indiquant de la grâce et de l'élégance, fut appliqué par des naturalistes, à diverses productions de la nature que rendaient remarquables la distinction des formes et la fraîcheur du coloris. Jussieu appela Hébé un genre qui depuis a été confondu parmi les Véroniques. Un Lépidoptère, du genre Arctie, est encore appelé Hébé, et Daudin donna ce nom jusqu'à des Reptiles. *V.* Couleuvre.

Risso a créé sous ce nom un genre de Crustacés de l'ordre des Isopodes, auquel il donne pour caractères : corps allongé, un peu convexe; corselet à dix articles, dont les trois postérieurs très-petits; abdomen à un seul segment court; tête petite, arrondie; antennes souvent égales, à cinq articles; yeux grands, convexes; appendices natatoires subulés. La seule espèce décrite a été nommée Hébé ponctuée, R.; son corps est allongé, bombé, d'un gris fauve, confusément pointillé de noir; ses antennes sont fort courtes, presque égales, blanchâtres, annelées de noir; l'œil est gros et noir; la troisième paire de pattes est trois fois plus longue que les autres, toutes armées de crochets aigus; la queue est arrondie; les appendices extérieurs sont subulés, les intérieurs dilatés en nageoires. Méditerranée.

HEBEANDRA. bot. Ce genre, établi par Bonpland (*Magaz. der Gesellsch. Berl.*, 1808, p. 40), a été réuni par Kunth (*Nov. Gener. Plant. æquin.*, t. v, p. 409) au genre *Monnina* de Ruiz et Pavon. De Candolle (*Prodr.*, 1, p. 338) s'est servi de ce mot pour désigner la première section de ce genre, caractérisée par ses drupes aptères que n'entourent aucuns rebords. *V.* Monnine.

HEBECLINIER. *Hebeclinium.* bot. Genre de la famille des Synanthérées, tribu des Eupatoriacées, établi par De Candolle, aux dépens du genre *Coleosanthus* de Cassini. Caractères : capitule multiflore; involucre campanulé, formé d'écailles imbriquées sur plusieurs rangs et souvent prolongées par un appendice coloré; réceptacle élevé, un peu convexe, garni de poils courts et serrés, et conséquemment presque fimbrillifère; akènes anguleux; aigrette portant une rangée de poils scabres. Les trois espèces qui constituent ce genre sont des plantes herbacées pubescentes, à tiges cylindriques; à feuilles opposées, pétiolées, cordées, acuminées et dentées; les fleurs sont blanches ou roses, et les capitules sont rassemblés en corymbe serré, au sommet des rameaux. Toutes habitent l'Amérique méridionale.

HÉBEINE. bot. Vieille orthographe d'Ébène, employée par Flacourt dans son Histoire de Madagascar.

HEBEL. bot. Synonyme de Sabine. *V.* Genévrier.

HEBELIA. bot. Ce nom générique a été donné par Carol.-Christ. Gmelin (*Flora Badensis Alsatica*) aux plantes que Hudson et Smith avaient déjà placées dans leur *Tofieldia* adopté par Persoon et De Candolle. *V.* Tofieldie.

HEBENSTREITIE. *Hebenstreitia.* bot. Genre de la Didynamie Angiospermie, L., et séparé de la famille des Verbénacées où Jussieu l'avait placé, par Choisy (Mém. de la Soc. d'Hist. nat. de Genève, 1er vol., 2e part.) qui en a fait un genre de sa nouvelle famille des Sélaginées, et qui l'a ainsi caractérisé : calice en forme de spathe, d'une seule pièce, fendu au sommet, et embrassant le côté supérieur de la corolle; celle-ci est en tube allongé à sa base et se prolonge en un limbe presque unilabié et divisé en quelques dents obtuses; quatre étamines dont les filets sont un peu plus longs que la corolle; capsule à deux loges ovées-cylindroïdes, non renflées et indéhiscentes spontanément. Ces caractères restreignent le genre *Hebenstreitia* à un petit nombre d'espèces. Dans la Monographie citée plus haut, Choisy n'en a décrit que trois, savoir : *Hebenstreitia dentata*, L.; *Hebenstreitia scabra*, Thunb., et *Hebenstreitia cordata*, L. : ce sont des sous-arbrisseaux originaires du cap de Bonne-Espérance, à feuilles alternes ou éparses; à fleurs en épi, accompagnées de bractées entières et glabres. On a confondu dans les herbiers, avec l'*Hebenstreitia dentata*, une plante dont Choisy a fait le type de son genre *Polycenia*. *V.* ce mot. Les autres espèces de Linné, de Lamarck et de Thunberg, constituent un autre genre nouveau que Choisy a nommé *Dischisma*.

HEBERDENIA. bot. Synonyme d'Ardisie. *V.* ce mot.

HEBI ou HEIL. BOT. Syn. de Cardamome. C. Baubin écrit Helbane.

HÈBRE. *Hebrus.* INS. Hémiptères hétéroptères; genre de la famille des Veliens, institué par Westwood, qui lui assigne pour caractères : antennes divisées en cinq articles de longueur à peu près égale; tête médiocre; corps un peu trapu; abdomen relevé de chaque côté, formant une lamelle saillante et se terminant par deux pointes visibles; corselet tronqué en arrière, laissant voir l'écusson et l'épaississement de la première moitié des élytres; ailes membraneuses, ornées de nervures saillantes; pattes insérées à égale distance, pourvues de quelques épines; tarses des trois articles terminés par un crochet adhérent à l'extrémité du dernier.

HÈBRE PUSILLE. *Hebrus pusillus*, Westw.; *Lygæna pusilla*, Fallen. Antennes, jambes et partie du dessous du corps d'un jaune d'ocre; corselet brunâtre, rayé longitudinalement de brun; base des ailes et trois taches dans la partie inférieure blanches. Taille, environ une ligne. Europe.

HÉCATE. *Hecatea.* BOT. Genre de la famille des Euphorbiacées, établi par Du Petit-Thouars. Extrêmement voisin de l'*Omphalea*, dont il présente le pistil et les étamines si remarquables par leur structure, il doit vraisemblablement lui être réuni; il s'en distingue cependant par son calice quinquélobé et non quadriparti, ainsi que par la disposition de ses fleurs. Les pédoncules sont divisés par une ou plusieurs dichotomies; entre chaque division est une fleur femelle solitaire; à l'extrémité des pédoncules sont plusieurs fleurs mâles. Deux arbres de l'île de Madagascar se rapportent à ce genre. Leurs feuilles, alternes ou opposées, sont munies de deux glandes à la base; les bractées, qui offrent également une double glande, sont opposées deux à deux sous chaque dichotomie. *V.* Du Petit-Thouars, Voyage dans les îles austr. d'Af., p. 13 et 30, tab. 3; *V.* aussi le mot OMPHALÉE.

HÉCATHOLITHE. MIN. *V.* CHAVOVANTA. On a aussi donné ce nom à un groupe de Zoophytes de l'ordre des Entozoaires Parenchymateux.

HECATONIA. BOT. La plante que Loureiro (*Flor. Cochinch.*, p. 371) a décrite sous ce nouveau nom générique, n'est autre chose que le *Ranunculus sceleratus*, L., plante commune en Europe et qui croît jusqu'au fond des Indes. *V.* RENONCULE.

HECATOSTOMA. INTEST. Nom impropre, donné primitivement au Ver dont Cuvier a fait le genre HECTOCOTYLE. *V.* ce mot.

HECTOCÈRE. *Hectocerus.* BOT. (*Champignons.*) Ce nom a été donné par Raffinesque-Schmaltz au genre Cérophore. *V.* ce mot.

HECTORÉE. *Hectorea.* BOT. Genre de la famille des Synanthérées, établi par le professeur De Candolle qui lui assigne pour caractères : capitule multiflore, radié; fleurs de la couronne, au nombre de douze ou quinze, femelles, à languette tridentée; celles du disque glabres et quinquéfides; involucre formé de plusieurs rangs d'écailles acuminées et imbriquées; réceptacle alvéolé; style cylindrique, rameux, à divisions hispidules; akène cylindrique et velu; aigrette garnie d'une rangée extérieure de paillettes courtes et d'une rangée intérieure de soies allongées et scabres. Ce genre ne renferme qu'une seule espèce : HECTORÉE TRÈS-VELUE, *Hectorea villosissima*, DC. C'est une plante herbacée, à tige simple, un peu ligneuse à sa base, dressée, feuillée jusqu'au sommet; les feuilles sont alternes, serrées, oblongues-lancéolées, entières et légèrement mucronées dans leur partie supérieure; les capitules, garnis de fleurs jaunes, sont pédicellés et réunis en corymbe à l'extrémité de la tige. On la trouve près de Réal-del-Monte, au Mexique.

HECTOCOTYLE. *Hectocotylus.* INTEST. Cuvier a donné ce nom à des Vers intestinaux parenchymateux, qui sont longs, plus gros et comprimés à l'extrémité antérieure, sur laquelle est la bouche, dont la face inférieure est toute garnie de suçoirs rangés par paires, et en nombre très-considérable, de soixante ou de cent, et qui portent à l'extrémité postérieure, un sac rempli des replis de l'oviducte. La Méditerranée en offre une espèce qui a été découverte par le naturaliste Laurillard; elle est longue de quatre à cinq pouces, et a cent quatre ventouses; Laurillard l'a observée sur le Poulpe granuleux, dans les chairs duquel elle pénètre. Cuvier l'a nommée HECTOCOTYLE HECTOPODE. *Hectocotylus hectopodus.* Son corps, proprement dit, repose sur la face inférieure cotylifère, par laquelle il est débordé en avant et sur les côtés; la partie de la peau qui le recouvre est lisse, mince, laissant voir quelques circonvolutions des vaisseaux et des viscères qui y sont renfermés, sur tout une partie brune qui est l'estomac; l'orifice alimentaire est placé au-dessus de l'extrémité antérieure: dans l'état tranquille, c'est une fente étroite et non saillante; mais il peut prendre du développement et former une sorte de trompe; les ventouses présentent le long de la base du corps, une suite de légères tubérosités parallèles aux festons du bord; un peu au-dessus de chaque côté, règne un petit filet blanc et tortueux. Tout l'animal est d'un blanc bleuâtre.

Une seconde espèce a été découverte par Delle Chinie, dans l'Argonaute, d'où elle a reçu pour nom spécifique celui de ce genre. L'*Hectocotylus Argonautæ* n'a que trente-cinq paires de ventouses.

HÉCUBÉE. *Hecubæa.* BOT. C'est encore à De Candolle que l'on doit la formation de ce genre qu'il a placé dans la famille des Synanthérées, parmi les genres qui forment sa tribu des Sénécionides; il lui donne pour caractères : capitule multiflore; fleurs de la couronne ligulées, à trois ou cinq divisions et femelles; celles du disque sont planiuscules, à cinq lobes courts, chargées de poils roussâtres et hermaphrodites; involucre formé de deux rangées d'écailles : les extérieures foliacées, étalées et très-longues; les intérieures linéaires, plus courtes, dépassant à peine la longueur des fleurons du disque; réceptacle nu et planiuscule; styles rameux, tronqués au sommet, subcapités et hispidules; akènes glanduleux, anguleux, glabres et chauves. La seule espèce connue jusqu'à ce jour a été nommée HÉCUBÉE A FEUILLES DE SCORZONÈRE, *Hecubæa Scorzonerifolia*, DC. Ses tiges sont herbacées, glabres, simples, hautes d'un pied, garnies de feuilles alternes, décurrentes, oblongues-lancéolées, acuminées et très-entières; les capitules portés sur des pédicelles, au sommet des tiges,

sont grands et plans, garnis de fleurs jaunes à la couronne et d'un brun rougeâtre au disque. Cette plante est originaire du Mexique.

HEDAH. ois. *V.* Hadagx.

HEDEMIAS. bot. Synonyme ancien de Conyze.

HÉDENBERGITE. min. Nom donné par Berzelius à une substance d'un vert noirâtre, divisible en prisme rhomboïdal et en prisme rectangulaire à base oblique, et qui a été analysée pour la première fois par Hedenberg. Elle est formée d'un atome de bisilicate de Chaux, combiné avec un atome de bisilicate de Fer; et on la regarde maintenant comme un Pyroxène calcaréo-ferrugineux; elle s'identifie en effet avec les différents corps de la nombreuse famille des Pyroxènes, par l'analogie de sa forme cristalline et de sa composition atomistique. On la trouve dans la mine de Mormors à Tunaberg, en Sudermanie, où elle s'associe au Spath calcaire, au Quartz et au Mica.

HÉDÉOME. *Hedeoma.* bot. Genre de la famille des Labiées et de la Didynamie Gymnospermie, L., établi par Persoon (*Synops. Enchirid.*, II, p. 131) aux dépens des *Cunila* de Linné et adopté par Nuttal (*Genera of North Amer. Plants*, I, p. 16) avec les caractères suivants : calice à deux lèvres, ayant une gibbosité à sa base; corolle labiée, la lèvre supérieure droite, plane, un peu échancrée, l'inférieure trilobée; deux des étamines stériles; stigmate bifide. Ce genre ne diffère du Cunila que par la structure de son calice; mais cette légère différence a paru suffisante pour caractériser un genre dans un groupe aussi vaste et aussi naturel que celui des Labiées. Les trois espèces qui lui ont été rapportées par Persoon étaient les *Cunila thymoides*, L., *Cunila pulegioides*, L., et *Cunila glabra*, Michx. La première croît dans le midi de la France, et les deux autres dans l'Amérique septentrionale. Nuttall et Pursh ont encore décrit deux autres espèces de cette dernière partie du monde et principalement de la Virginie, sous les noms de *Hedeoma bracteolata*, Nutt., et de *Hedeoma hispida*, Pursh. Celle-ci diffère de l'*Hedeoma glabra*, Michx., non-seulement par sa pubescence, mais encore par d'autres caractères importants.

HEDERA. bot. Syn. de Lierre. Ce nom fut appliqué par beaucoup d'auteurs, et lorsque la nomenclature ne suivait aucune règle, à diverses plantes qui n'ont de rapports avec le Lierre ou le véritable *Hedera* que l'habitude de ramper.

HEDERALIS. bot. Synonyme d'Asclépiade dompte-venin. Ce nom a été étendu à des Millepertuis.

HEDERORCHIS. bot. Le genre auquel Du P.-Thouars (Histoire des Orchidées des Iles australes d'Afrique) donne ce nom, paraît correspondre au *Neottia* de Swartz. Il fait partie de la section des Épidendres (parasites), et il se distingue par son labelle replié sur les côtés, plan à l'extrémité et dépourvu d'éperon. La seule espèce citée par l'auteur, est une plante de l'Ile-de-France qu'il a nommée *Scandrderis* ou *Neottia scandens*, figurée *loc. cit.*, tab. 90.

HEDERULA. bot. Ce diminutif d'*Hedera* appliqué par Le Boue (Tragus) à la variété de Lierre qui rampe sur terre, par Heister au Glécome qui rampe également, avait été étendu par Lobel, sans nul motif, à la Lentille d'eau.

HEDIOSMUM. bot. Pour *Hedyosmum*. *V.* ce mot.

HEDIUNDA. bot. Ce mot d'origine espagnole, qui désigne, dans la péninsule ibérique, l'*Anagyris fœtida*, et au Pérou, selon Feuillée, une espèce de Cestreau fort puant, est demeuré scientifiquement appliqué à ce dernier végétal.

HEDOBIE. *Hedobia.* ins. Coléoptères pentamères; genre de la famille des Serricornes, tribu des Ptinçens, établi par Ziegler aux dépens du genre Ptine de Fabricius, et adopté par Dejean (Catal. des Coléopt., p. 41). Ce genre, placé entre les Anobies et les Ptiors, a pour caractères : antennes écartées, d'égale grosseur partout, avec leurs articles réguliers; elles sont insérées entre les yeux qui sont fort saillants; labre arrondi et cilié; mandibules arquées, unidentées; palpes inégales, les labiales composées de trois articles ovales ou coniques; les maxillaires de quatre, dont le premier très-petit et les autres coniques; partie antérieure du corselet prolongée en capuchon; écusson petit; élytres ovales; pattes assez longues. Le type de ce genre est l'Hédobie impériale, *Ptinus imperialis*, L., Fab., Panzer, fasc. 5, fig. 4, a, b, c, d; Bruche à Croix de St.-André, Geoff. et Fourcroy. Elle est longue de trois lignes, brune, avec une tache grise sur chaque élytre, imitant un Aigle dont les ailes sont étendues. On joint à cette espèce l'Hédobie pubescente, *Ptinus pubescens*, Fabr., *Hedobia vulpes*, Ziegl. Les deux espèces se trouvent en Europe.

HEDONA. bot. Loureiro (*Flor. Cochinch.*, p. 351) a établi ce genre sur une plante que l'on a reconnue pour le *Lychnis grandiflora* de Jacquin (*Collect.*, I, p. 149), belle espèce à fleurs rouges, cultivée maintenant dans les jardins d'Europe. *V.* Lychnide.

HEDWIGIE. *Hedwigia.* bot. Ce genre, fondé par Swartz (*Flor. Ind.-Occident.*, II, p. 672), a été placé dans l'Octandrie Monogynie, L. Il appartient à la nouvelle famille des Burséracées de Kunth (Annales des Sciences naturelles, juillet 1824) qui l'a ainsi caractérisé : fleurs polygames; calice urcéolé, persistant, à quatre dents; quatre pétales égaux, insérés sous le disque, larges et soudés à la base, et dont la préfloraison est valvaire; huit étamines insérées sous le disque, presque égales, de moitié moins longues que la corolle; leurs filets sont courts, aplatis, et les anthères oblongues, non articulées avec les filets, biloculaires, déhiscentes par leur face intérieure; disque cupuliforme, offrant six sillons à sa périphérie, conique dans les fleurs mâles, occupant le centre de la fleur; ovaire sessile, ovoïde, à quatre loges renfermant chacune deux ovules collatéraux et fixés à l'axe central; style très-court; stigmate obtus, à quatre sillons; fruit presque globuleux, à trois ou quatre noyaux uniloculaires, monospermes, couvert d'une écorce coriace, et rempli d'un suc gommeux, aromatique; graine arrondie, sans albumen, ayant un test membraneux, un embryon de même forme qu'elle, une radicule supérieure et des cotylédons épais, charnus, légèrement convexes. Ce genre paraît être le même que le *Tetragastris* de Gærtner (*de Fruct.*, II, p. 130, t. 2). Il ne se compose

que d'une seule espèce, *Hedwigia balsamifera*, Sw. (*loc. cit.*), arbre très-élevé, indigène de Saint-Domingue, où les créoles, qui le nomment Bois Cochon, le confondent avec le Gomart (*Bursera gummifera*) dont il est, selon quelques auteurs, congénère. Cet arbre a des feuilles alternes, imparipennées, à folioles opposées, très-entières, sans glandes pellucides. Ses fleurs sont petites, blanches, disposées en panicules dans les aisselles des petites branches et accompagnées de bractées. Le suc balsamique qui découle de cet arbre est appelé Baume à Cochon par les habitants de Saint-Domingue.

Un autre genre a été constitué par Medicus, sous le nom d'*Hedwigia*, aux dépens des Commelines; mais ce genre n'a pas été adopté.

HEDWIGIE. *Hedwigia*. BOT. (*Mousses*.) Ce genre, fondé par Bridel (*Muscol. recent.*, *pars* 1) dans la famille des Mousses, n'a point été conservé par cet auteur dans sa nouvelle Méthode, où il est réuni à divers autres genres du groupe des Gymnostomées. Hedwig avoit d'abord adopté ce genre sous la dénomination de *Gymnostomum*, qui fut changée bientôt en celle d'*Anictangium* ou *Anœctangium*. De Candolle, Weber, Schkuhr, etc., n'ont point jugé qu'il fût avantageux de l'adopter. Mais jaloux sans doute de ne pas déposséder le plus grand muscologue de notre époque, du genre qui lui avait été si justement dédié, plusieurs auteurs le rétablirent en proposant diverses modifications, d'où est résultée pour la synonymie une confusion difficile à faire disparaître. Palisot-Beauvois a le premier partagé le genre *Hedwigia* en deux genres, *Hedwigia* et *Anictangium*. Les caractères qu'il donne au premier sont : une coiffe campaniforme, à opercule mamillaire; une urne ovale, à tube très-court, enveloppé, ainsi que l'urne, dans les folioles du périchèse; les caractères du second (*Anictangium*) en diffèrent principalement par l'absence du périchèse. Ainsi établi, l'*Hedwigia* de Palisot Beauvois est un démembrement de l'ancien *Hedwigia* de Bridel et d'Hedwig, qui renferme quelques *Bryum* de Linné et des contemporains, tandis que l'*Anictangium* renferme des *Hypnum* et des *Sphagnum* des auteurs antérieurs à Hedwig, plantes dont le port est bien différent. Le genre *Hedwigia* de Hooker (*Musc. Exot. Gen.*, VI, p. 5) est le seul qui paraisse jusqu'à présent devoir être conservé; il renferme la plupart des *Hedwigia* de Palisot-Beauvois, et se caractérise ainsi : soie latérale; capsule à ouverture nue; calyptre dimidiée. Quatre espèces exotiques auxquelles il faut ajouter probablement quelques autres espèces indigènes et notamment l'*Hedwigia aquatica*, constituent ce genre. Walker Arnott pense avec quelques autres auteurs que l'*Hedwigia Hornschuchiana* est un *Anictangium* et l'*Hedwigia Canariense* un *Astrodontium* (*Leucodon* de Bridel). L'*Hedwigia* se trouverait donc réduit : 1° à l'HEDWIGIE DE HUMBOLDT, *Hedwigia Humboldtii*, à tige redressée, rameuse, pinnatifide; à feuilles imbriquées de toutes parts, obovales, concaves, privées de nervures, pilifères, très entières; à capsule sillonnée, globuleuse; à opercule subulé, courbé (Hook., *Musc. Exot.*, t. 46, *ejusd. in Kunth. Synops.*, 1, 47). Cette Mousse croît sur le mont Quindiu à une élévation de 1580 toises. 2° à l'HEDWIGIE A FEUILLES DIRIGÉES D'UN SEUL CÔTÉ, *Hedwigia secunda* (Hook., *loc. cit.*), à tige redressée, rameuse; à rameaux sous-pinnés; à feuilles dirigées d'un seul côté, largement ovales, acuminulées, marginées, striées, sans nervures, denticulées en scie au sommet; à capsule ovale, cylindracée; à opercule subulé. Cette plante croît dans les lieux âpres et montueux du Mexique, près de Tolucca au pied des montagnes convertes d'une neige éternelle à 1640 toises. 3° Et enfin à l'HEDWIGIE AQUATIQUE, *Hedwigia aquatica*, Hedw., *Musc. fr.*, 3, p. 29, f. 11; Brid., *Musc.*, 2, p. 34, t. 1, f. 4; *Anictangium falcatum*, Beauv., *Prodr. Ætheog.*, p. 42; *Anictangium aquaticum*, Hedw., *Musc. frond.*, 3, t. 21; Schwæg., *Supp.*, 1, p. 1, p. 38; Wahlenb., *Fl. Carp.*, p. 334; *Hypnum aquaticum*, Jacq., *Austr.*, t. 280; *Hypnum nigricans*, Vill., Dauph., 3, p. 904; *Fontinalis subulata*, Lamk., Dict., 2, p. 518; Dill., *Musc.*, t. 43, f. 70; *Gymnostomum aquaticum*, Hoff., *Dec. Fl. Fr.*, 11, p. 444; *Schkuhr.*, *Dec. Moos.*, p. 17, t. 8; Web. et Mohr., Roel.; Funck, *fascic. Crypt.* Cette Mousse, dont la synonymie complète montre toutes les vicissitudes de sa nomenclature, se trouve à Vaucluse, dans plusieurs rivières du Jura et aux environs de Genève, adhérente aux pierres; elle est facile à reconnaître à sa tige allongée, ramense vers le sommet seulement; à ses feuilles linéaires, subulées, assez épaisses, un peu dirigées vers le même côté et recourbées vers le sommet des rameaux; à ses capsules oblongues et surmontées d'un opercule conique et oblique. *V.* ANICTANGIE, GYMNOSTOME, HOOKÉRIE et SCHISTIDIE.

HÉDYCAIRE. *Hedycaria*. BOT. Genre de la famille des Urticées et de la Diœcie Polyandrie, L., établi par Forster (*Charact. Gener.*, t. 64) et ainsi caractérisé : plante dioïque; périanthe à huit ou dix découpures peu profondes. Les fleurs mâles renferment environ cinquante étamines sessiles, oblongues, velues à leur sommet et couvrant tout le fond du périanthe. Les fleurs femelles contiennent plusieurs ovaires laineux, placés sur le réceptacle et stipités; styles nuls. Le fruit est multiple, composé seulement par suite de l'avortement de plusieurs ovaires, de six à dix noix presque osseuses, stipitées et monospermes. Ce genre n'est pas encore assez parfaitement connu pour que ses affinités soient bien déterminées. Jussieu, en effet, dans son *Genera Plantarum*, indique quelques rapports de l'*Hedycaria* avec les Anonacées ou les Renonculacées. L'*Hedycaria arborea*, Forst. et Lamk., Illustr., tab. 827, est un arbrisseau de la Nouvelle-Zélande, à feuilles alternes, très glabres, et à fleurs disposées en grappes axillaires.

HEDYCHIUM. BOT. *V.* GANDAXULI.

HÉDYCRE. *Hedychrum*. INS. Genre de l'ordre des Hyménoptères, section des Téréhrans, famille des Pupivores, tribu des Chrysides (Règne Anim. de Cuv.), établi par Latreille qui lui assigne pour caractères : abdomen n'ayant que trois segments extérieurs, demi-circulaire, voûté, uni et sans dentelures au bout; mandibules dentelées au côté interne; languette échancrée; palpes maxillaires beaucoup plus longues que les labiales;

écusson simple ou sans saillie, en forme de pointe. Les Hédycres s'éloignent des Stilbes et des Euchrées par la longueur relative des palpes; ils partagent ce caractère avec les Élampes et les Chrysis; mais ils en diffèrent essentiellement par la languette. Le corselet des Hédycres n'est point rétréci antérieurement, et leur abdomen est voûté et à trois segments, ce qui les distingue des Cleptes. Fabricius et Jurine n'ont point adopté le genre Hédycre; mais ce dernier auteur en fait une section dans son genre Chrysis. Les Hédycres ont été étudiés avec soin par Lepelletier de Saint-Fargeau, dans un mémoire sur quelques espèces nouvelles d'insectes de la section des Hyménoptères Porte-Tuyaux (Mém. du Mus. d'Hist. nat., t. VII, p. 115); il en a décrit treize espèces recueillies pour la plupart aux environs de Paris. Leurs couleurs brillantes et métalliques ne le cèdent en rien à celles des Chrysis. On peut considérer comme type du genre :

Hédycre lucidule. *Hedychrum lucidulum*, Lat., *Chrysis lucidula*, Fabricius, qui est la même espèce que la Guêpe dorée à corselet mi-parti de rouge et de vert de Geoffroy. Elle est très-commune aux environs de Paris. Les autres espèces décrites par Lepelletier portent les noms de *Spina* (*loc. cit.*, pl. 7, fig. 2 et 3), *auratum*, *bidentulum* (fig. 4), *regium*, *alterum* (fig. 8), *minutum* (fig. 9), *fervidum*, *maculatum*, *cœruleacena* (fig. 10), *lucidum* (fig. 6), *nitidum* (fig. 5) et *roseum* (fig. 7). Le même auteur rapporte avec doute au genre Hédycre les *Chrysis cœrulipes*, *parvula* et *Panzeri*, Fabr., qu'il n'a pu voir dans les collections. La dernière a quelque rapport de conformation avec l'*Hedychrum Spina*.

HÉDYCRÉA. BOT. Le genre *Licania* d'Aublet a été ainsi nommé par Schreber et Vahl. *V.* Licanie.

HÉDYOSMON. *Hediosmum*. BOT. Genre de la famille des Amentacées, fondé par Swartz (*Flor. Ind.-Occid.*, II, p. 950) qui l'a placé dans la Monœcie Polyandrie, L., et lui a donné les caractères suivants : fleurs monoïques; les mâles, disposées en chatons, sans calice ni corolle, possèdent des anthères sessiles, oblongues, imbriquées, conniventes, placées sur un réceptacle linéaire. Les fleurs femelles ont un calice d'une seule pièce, à trois petites dents; un ovaire trigone, oblong, surmonté d'un style triangulaire, très-court, et d'un stigmate simple et obtus; fruit drupacé, un peu arrondi, monosperme, entouré par le calice qui fait corps avec lui. Les deux espèces décrites par l'auteur de ce genre croissent sur les hautes montagnes de la Jamaïque. L'une d'elles (*Hedyosmum nutans*) est un arbrisseau qui répand une odeur aromatique très-agréable. L'autre (*Hedyosmum arborescens*) est un arbre de quatre ou cinq mètres de hauteur, dont les branches sont garnies de feuilles opposées, ovales, lancéolées, luisantes et d'un vert brun.

HÉDYOTIDE. *Hedyotia*. BOT. Ce genre, de la famille des Rubiacées et de la Tétrandrie Monogynie, établi par Linné, a été ainsi caractérisé par Kunth (*Nova Gener. et Spec. Plant. æquinoct.*, t. III, p. 389) : calice supère ou semi-supère, rarement presque infère, à quatre divisions profondes; corolle infundibuliforme ou rarement hypocratériforme, dont le limbe est étalé et à quatre divisions profondes; quatre étamines, le plus souvent exsertes; un style et un stigmate bifide; capsule didyme, couronnée par le calice persistant, biloculaire, s'ouvrant par le sommet en deux valves loculicides; graines peu nombreuses, lenticulaires, comprimées et non bordées. A ce genre ainsi défini et caractérisé, doivent se rapporter, d'après Richard (*in Michx. Flor. Boreal. Am.*), toutes les espèces de *Houstonia* de Linné, qui ont un fruit infère et polysperme dans chaque loge. Le *Peplia tetrandra* de Jacquin, qui a les divisions calicinales bifides, et dont les loges contiennent deux graines, doit aussi rentrer dans ce genre. Les Hédyotides sont des arbrisseaux ou des sous-arbrisseaux, le plus souvent couchés et rampants, munis de stipules interpétiolaires, connées et engainantes. Leurs fleurs sont terminales, axillaires, quelquefois solitaires ou géminées, ternées ou disposées en corymbes. On en a décrit plus de trente espèces qui se trouvent en grande partie dans les climats chauds de l'Amérique. Quelques-unes habitent les Indes-Orientales; telles sont entre autres les *Hedyotis fruticosa*, L.; *Hedyotis nervosa*, Lamk., et *Hedyotis herbacea*, L., ou *Oldenlandia tenuifolia* de Burmann (*Flor. Indica*, tab. 14, f. 1). Ruiz et Pavon, dans leur Flore du Pérou et du Chili, ont fait connaître quelques espèces nouvelles d'Amérique, et Kunth (*loc. cit.*) en a encore ajouté sept des mêmes régions, parmi lesquelles se trouvent quelques espèces qui ont été décrites sous le nom générique de *Houstonia* par Willdenow, et publiées dans le *Systema Vegetabilium* de Rœmer et Schultes.

HÉDYOTIDÉES. *Hedyotideæ*. BOT. Nom donné par Kunth à un petit groupe de la famille des Rubiacées, lequel fait partie de la cinquième section que cet auteur y a établie et qu'il a ainsi caractérisée : capsule biloculaire, à loges polyspermes. Les Hédyotidées ont quatre étamines, en quoi elles diffèrent des Cinchonées, autre groupe de la même section, qui en ont cinq.

HÉDYPNOÏDE. *Hedypnoïa*. BOT. Ce genre de la famille des Synanthérées, tribu des Chicoracées et de la Syngénésie égale, L., a été constitué par Tournefort et réuni par Linné, Lamarck et De Candolle avec le genre *Hyoseris*. Jussieu (*Genera Plantarum*) sépara de nouveau le genre *Hedypnoïa* de ceux avec lesquels on l'avait encadré. Mais Gærtner et Necker paraissent avoir interverti l'emploi des noms génériques créés par leurs prédécesseurs. En effet, leur *Hyoseris* est l'*Hedypnois* de Tournefort, et d'un autre côté, l'*Hedypnois* de Gærtner correspond au genre *Hyoseris* de Jussieu. Hudson et Smith, dans la Flore d'Angleterre, ont augmenté la confusion de cette synonymie, en transportant le nom d'*Hedypnoïa* au genre *Leontodon*. Au surplus, les genres *Hedypnoïa* et *Hyoseris* diffèrent peu l'un de l'autre. Voici les caractères du premier : involucre à plusieurs folioles disposées sur un seul rang, ceint d'un calicule très-court, dont les écailles sont gibbeuses, tantôt formant une boule par leur réunion, tantôt étalées; calathide composée d'un grand nombre de fleurons hermaphrodites; réceptacle nu; akènes de la circonférence ciliés ou presque nus au sommet, ceux du centre couronnés par une aigrette dont la partie infé-

rieure est paléiforme, laminée, et la partie supérieure filiforme et plumeuse. Jussieu indique comme congénère le *Lampsana Zocintha*, L., dont on a formé depuis un genre particulier sous le nom de *Zacintha*. Les espèces de ce genre, en petit nombre, sont indigènes du bassin de la Méditerranée. Deux d'entre elles croissent dans le midi de la France : ce sont les *Hedypnois Monspeliensis*, Willd., et *Hedypnois rhagadioloides* ou *Hyoseris rhagadioloides*, DC.

HEDYSARUM. BOT. *V.* SAINFOIN.

HÉGÈTRE. *Hegeter*. INS. Genre de l'ordre des Coléoptères, section des Hétéromères, famille des Mélasomes (Règne Anim. de Cuv.), établi par Latreille aux dépens du genre Blaps, et ayant suivant lui pour caractères propres : corps ovale, avec le corselet parfaitement carré, plan et sans rebords. Ces insectes présentent dans leurs divers organes d'autres particularités propres à les faire distinguer; les antennes sont filiformes, courtes, de onze articles, avec les deux premiers presque égaux; le troisième est allongé; les trois derniers sont presque grenus et plus courts que les précédents; les palpes maxillaires sont presque filiformes, ou à peine plus grosses vers leur extrémité et terminées par un article dont la forme se rapproche de celle d'un cône renversé; le menton est grand, presque demi-orbiculaire, mais pas assez large cependant pour couvrir la base des mâchoires; les élytres, soudées l'une à l'autre, se prolongent en pointe à la partie postérieure, et recouvrent complétement l'abdomen. Il n'existe pas d'ailes membraneuses; les pattes sont grêles, assez allongées; leurs tarses sont simples. L'abdomen est de forme ovale et plus large que le corselet.

L'HÉGÈTRE STRIÉ, *Hegeter striatus* de Latreille (*Gener. Crust. et Insect.*, t. I, pl. 9, fig. 11, et t. II, p. 157), originaire de l'île de Madère, doit être considéré comme le type du genre. Le Blaps allongé d'Olivier (Entomol., t. III, nº 60, pl. 1, fig. 7) paraît être la même espèce. Ainsi que le *Blaps buprestoides*, Fabr., Dejean (Catal. des Coléopt., p. 64) mentionne cinq autres espèces originaires de la Grèce, de Cayenne et de la Guinée ou des Indes-Orientales. Ce sont les *Hegeter caraboides*, *pedinoides*, *rugifrons*, Dej., *atratus* et *unicolor* de Megerle.

HEGRAT. MAM. L'animal américain désigné sous ce nom par Ruysch (*Theatr. Anim.*, p. 102), paraît être un Blaireau.

HEILIPE. *Heilipus*. INS. Coléoptères tétramères; genre de la famille des Rhynchophores, établi par Germar qui lui assigne pour caractères : antennes médiocres, composées de douze articles dont les deux premiers les plus longs et obconiques, les cinq suivants fort courts et lenticulaires, et les autres formant une massue ovale et comme spongieuse; trompe filiforme, cylindrique et médiocrement arquée; yeux latéraux, ovales et déprimés; corselet un peu plus long que large, faiblement bisinué à sa base, rétréci antérieurement, arrondi sur les côtés, et lobé dans la partie voisine des yeux; écusson distinct, ovale ou triangulaire; élytres oblongues, et chacune d'elles arrondie à sa base, avec les épaules un peu élevées et leurs angles obtus; l'extrémité est presque toujours calleuse; pieds forts; cuisses toujours dentées; jambes dilatées vers le milieu, et armées d'un crochet à la face interne, près du bout. Ce genre renferme près de cent espèces, et malgré l'élévation de ce nombre, toutes appartiennent à l'Amérique méridionale.

HEIMÉE. *Heimea*. BOT. Necker avait établi, sous ce nom, un genre aux dépens de celui des Jungermannes, mais les caractères n'ont point paru suffisants pour admettre cette séparation.

HEIMIE. *Heimia*. BOT. Genre de la famille des Litrariées, établi par Link et Otto, qui lui ont assigné pour caractères : calice bibractéolé à sa base, hémisphérico-campanulé à six lobes dressés, alternant avec six appendices en forme de cornes, et étalés; six pétales alternant avec les lobes du calice; douze étamines presque égales; ovaire sessile, globuleux, à quatre loges; capsule recouverte par le calice; semences petites et aptères. Les deux espèces connues : *Heimia salicifolia* et *Heimia syphilitica*, appartiennent à l'Amérique méridionale; ce sont des arbrisseaux à feuilles alternes, opposées, simples ou ternées, pourvues d'un court pétiole, lancéolées, aiguës et atténuées à leur base; les fleurs sont jaunes, portées chacune sur un pédoncule plus court que le calice.

HEINSIE. *Heinsia*. BOT. Genre de la famille des Rubiacées, établi par le professeur De Candolle, pour une plante qu'il a observée dans l'herbier de L'Héritier, et qui lui a offert pour caractères : calice à tube obovale, à limbe divisé en cinq lobes foliacés, oblongs et persistants; corolle hypocratérimorphe, à tube cylindrique, plus long que les lobes du calice, très-velu intérieurement; le limbe est partagé en cinq lobes ovales, aigus et ondulés; cinq anthères linéaires, pointues, sessiles et presque entièrement cachées entre les poils de l'orifice du tube de la corolle; style filiforme, plus court que le tube de la corolle; deux stigmates linéaires. Le fruit est sec, dur, globuleux, couronné par le calice persistant, biloculaire et indéhiscent; deux placentaires épais sont adnés à la cloison et présentent plusieurs semences aptères attachées à leur surface.

HEINSIA A FLEURS DE JASMIN. *Heinsia Jasminiflora*, De Cand. C'est un arbrisseau ou un arbuste très-rameux, inerme, mais paraissant chargé de fortes et longues épines à cause de la persistance des ramilles; les feuilles sont opposées, ovales-oblongues, acuminées, courtement pétiolées; les stipules sont très-petites et aiguës; les fleurs sont au nombre de trois ou quatre à l'extrémité des rameaux; elles sont blanches, pédicellées, formant une sorte de grappe. Cette plante est originaire de Sierra-Leone.

HEINZELMANNIA. BOT. Syn. de Montira. *V.* MONTIRE.

HEINZIE. *Heinzia*. BOT. Même chose que *Baryosomo longo*. *V.* COUBAROU.

HEISTÉRIE. *Heisteria*. BOT. Genre de la Diandrie Monogynie, L., établi par Jacquin (*Amer.*, 126, tab. 81), et ainsi caractérisé : calice très-petit, dont le limbe, à cinq dents, acquiert beaucoup d'extension et prend la forme d'une cupule; cinq pétales distincts; dix étamines dont les filets sont plans et les anthères arrondies; ovaire à trois loges charnues renfermant un ovule sur-

monté d'un style court et d'un stigmate trifide; drupe en forme d'olive, monosperme, à demi enveloppée par le calice. Ce genre, qui était autrefois rangé parmi les Aurantiacées, a été réuni aux Olacinées de Mirbel par De Candolle (*Prodr. Syst. Regn. Veget.*, 1, p. 532). La principale espèce, et pendant longtemps la seule connue de ce genre, est l'*Heisteria coccinea*, Jacq., arbre de moyenne grandeur, qui a l'aspect d'un Laurier et qui croit dans les forêts épaisses de la Martinique et de la Guadeloupe. Les créoles le nomment Bois de Perdrix, parce que les Tourterelles (connues aux Antilles sous le nom de Perdrix) recherchent son fruit avec avidité. Le calice qui enveloppe la base de ce fruit, acquiert, par la maturité, une couleur rouge éclatante Smith (*in Rees Cyclopæd.*) en a décrit deux autres espèces auxquelles il a donné les noms spécifiques de *Heisteria cauliflora* et *parvifolia*. La première croît dans la Guiane hollandaise, et la seconde dans la Sierra-Leone en Afrique.

Un autre genre *Heisteria* avait été créé par Bergius (*Descript. Plant. Cap.*, 185); mais Linné l'a réuni au *Polygala*, quoiqu'il présentât des différences suffisantes pour en nécessiter la séparation. Necker (*Elem. Bot.*, n° 1382) l'a rétabli sous le nouveau nom de *Muraltia* qui a été admis par les botanistes modernes. *V.* Muraltie.

HÉLACATÈNE. pois. Même chose qu'Élactène. *V.* ce mot.

HÉLAMYDE. *Helomys.* mam. *Pedetes*, Illig.; *Yerbua*, Sparm. Genre de la famille des Rongeurs, formé par F. Cuvier aux dépens des Gerboises. Ce genre, où les molaires n'ont pas de racines proprement dites, et ne se composent que d'une couronne, a deux incisives et quatre molaires à chaque mâchoire. Toutes celles-ci se ressemblent et ont une échancrure située du côté externe à celles de la mâchoire supérieure, et du côté interne à celles de la mâchoire inférieure. Les membres antérieurs sont courts; ils ont cinq doigts très-distincts, terminés par des ongles fouisseurs. Les postérieurs sont très-longs, tétradactyles, terminés par des ongles droits et très-épais; le doigt externe est le plus petit, le second du côté interne est le plus long. On voit à la paume des mains deux tubercules d'une grosseur remarquable; la bouche et la langue sont petites; le palais est rugueux; les yeux très-grands, placés latéralement et à fleur de tête, annoncent un animal nocturne; les oreilles sont à peu près aussi longues que la tête, et remarquables par un tragus très-long et très-étroit; la lèvre supérieure est entière, mais ses bords se réunissent de chaque côté en arrière, et forment une sorte de poche. Les mamelles sont au nombre de quatre, et pectorales; le rectum et les parties génitales ont un même orifice à l'extérieur; la vulve est grande et simple; de chaque côté du vagin, sur les bords de l'orifice, il y a deux cavités assez profondes. Les femelles ont une poche abdominale comme les femelles de Didelphes; cette poche ne contient pas de mamelles, et on en ignore l'usage. La verge est dirigée en arrière et hérissée de papilles extrêmement dures. On ne connaît dans ce genre qu'une espèce :

Hélamys Mannet, *Helomys Cafer*, F. Cuvier; appelé vulgairement Lièvre sauteur du Cap. Cet animal est en effet à peu près de la grosseur et de la couleur du Lièvre; il a le dessus de la tête et du col, le dos, les épaules, les flancs et la croupe d'un brun fauve, légèrement grisâtre; le dessus de la cuisse est un peu plus pâle; la jambe est plus brune, avec une ligne noire vers le talon; les parties inférieures et internes du corps sont blanches, ainsi qu'une ligne transversale placée sur les flancs; les oreilles sont rousses à la racine et noires à la pointe; la queue est à peu près aussi longue que le corps; elle est roussâtre, terminée de noir; le dessus du nez est pareillement noirâtre. Les Mannets, comme nous l'ont appris Sparmann et Delalande, vivent dans des terriers profonds d'où ils s'éloignent peu, et où ils rentrent dès qu'ils sont inquiétés. Tantôt ils marchent sur leurs quatre pattes, tantôt, et c'est surtout dans la frayeur, ils sautent à deux, et franchissent alors des espaces considérables. Ils se nourrissent d'herbes et de grains qu'ils ne vont chercher que la nuit; ils s'apprivoisent facilement. Leur chair est assez bonne à manger. Les pieds de devant leur servent à fouiller la terre et à porter leurs aliments à la bouche. Ils habitent les montagnes qui environnent le cap de Bonne-Espérance.

On avait proposé de réunir à l'Hélamyde quelques Mammifères d'organisation très-différente, mais qui lui ressemblaient par un grand développement des pieds postérieurs; tel est le Tarsier. Cuvier et Geoffroy Saint-Hilaire, dans un article écrit en commun sur cet animal, où ils lui ont assigné sa véritable place dans l'échelle animale, ont fait voir qu'il n'y a même rien de réel dans le seul rapport qu'on avait cru saisir entre lui et l'Hélamyde; car si tous deux ont le pied postérieur très-allongé, cet allongement qui résulte, chez l'Hélamyde, de la longueur du métatarse, est produit chez le Tarsier par une toute autre cause, c'est-à-dire par l'allongement du tarse; ce qui apporte une grande différence dans l'anatomie des deux êtres.

HELARCTOS. mam. Nom proposé par Horsfield, pour un genre nouveau de la famille des Plantigrades, dont l'Ours Malais serait le type; il faudrait y joindre l'Ours de Burnéo. *V.* Ours.

HELBANE. bot. *V.* Haat.

HELBUNION. bot. Synonyme ancien de Dictame de Crète. *V.* Origan.

HELCION. *Helcion.* moll. Parmi les Patelles, il en est un certain nombre qui, quoique régulières et symétriques, ont le sommet incliné en arrière comme les Cabochons. C'est avec cette coupe des Patelles que Montfort proposa son genre. Il aurait été admissible comme sous-genre ou mieux comme coupe secondaire, si par un rapprochement très-peu fondé il n'eût mis avec ces Coquilles marines celles dont Geoffroy et Draparnaud avaient fait le genre Ancyle, qui sont fluviatiles et qui doivent appartenir évidemment à une autre famille. *V.* Patelle et Ancyle.

HELCON. *Helcon.* ins. Hyménoptères; genre de la famille des Pupivores, section des Térébrans, tribu des Ichneumonides, institué par Nées d'Esenbéeck qui lui assigne pour caractères : antennes longues, sétacées, droites d'abord, puis roulées, insérées sur le rebord

inférieur d'une cavité frontale, avec leur premier article gros, le second très-petit, le troisième le plus long et les autres diminuant insensiblement; mandibules bidentées, avancées, laissant entre elles et le labre un vide notable, lors même qu'elles sont fermées et dans le repos; palpes maxillaires très-allongées, deux fois plus longues que les labiales, composées de cinq articles dont le second aplati, dilaté à sa partie intérieure; palpes labiales de trois articles; tête à peu près aussi large que le corselet, avec une cavité frontale rebordée sur les côtés; trois petits yeux lisses; corselet allongé; métathorax long, très-rugueux, portant plusieurs lignes longitudinales, un peu élevées; ailes supérieures ayant une cellule radiale qui n'atteint pas l'extrémité; trois cellules cubitales dont la dernière, qui atteint presque le bout de l'aile, est aussi longue que les deux autres réunies; abdomen presque linéaire, composé de sept segments, outre l'anus; pattes de longueur moyenne, les postérieures un peu plus fortes, avec les jambes canaliculées extérieurement, au moins dans les femelles; jambes antérieures terminées par une seule épine, les quatre autres en ayant deux petites.

Halcon bucheron. *Helcon lignator*, Nées. Tête et corselet fortement ponctués; les deux premiers segments de l'abdomen ridés irrégulièrement; pattes et palpes de couleur fauve; partie inférieure des dernières jambes et leurs tarses noirâtres; tarière plus longue que l'abdomen. Taille, sept à huit lignes. Europe.

Halcon a épine. *Helcon spinator*, Nées. Tête, corselet et premier segment de l'abdomen fortement ponctués; antennes noires : celles des femelles ont les articles douze et quinze blancs; hanches des quatre premières pattes et jambes postérieures noires; cuisses fortement dentées inférieurement; tarses postérieurs blancs, avec la base du premier article et l'extrémité du dernier noires; palpes brunes; tarière testacée. Taille, quatre à cinq lignes. Europe.

HÉLEASTRE *Heleastrum*. bot. Genre de la famille des Synanthérées, tribu des Astéroïdées, établi par De Candolle qui lui assigne pour caractères : capitule radié; fleurs de la couronne femelles, ligulées et disposées sur un seul rang; fleurs du disque hermaphrodites; involucre imbriqué, composé d'écailles lâches, acuminées, foliacées et scarieuses au sommet; réceptacle alvéolé; styles rameux, allongés, très-aigus et hispides sur le dos; akènes oblongs, anguleux, glabres et atténués aux deux extrémités; aigrette garnie de deux rangées de soies d'égale longueur : les unes filiformes, les autres un peu dilatées en massue. Les deux espèces connues, *Heleastrum paludosum* et *Heleastrum album*, appartiennent à l'Amérique septentrionale; ce sont des plantes herbacées, vivaces, à tiges simples, à feuilles alternes, allongées, acuminées et très-entières; les fleurs sont blanches ou bleues.

HÉLÉE. *Heleus*. ins. Genre de l'ordre des Coléoptères, section des Hétéromères, famille des Taxicornes (Règne Anim. de Cuv.), établi par Latreille (Nouveau Dict. d'Hist. nat., t. xxiv, p. 153) qui lui assigne pour caractères : antennes grossissant insensiblement; tête découverte et reçue dans une échancrure de l'extrémité antérieure du prothorax. Ce genre a beaucoup d'analogie avec celui des Cossyphes; la forme du corps est la même, il est ovale, en bouclier et très-aplati. Latreille en connaît six espèces, et celle qu'il décrit sous le nom d'Hélée perforée, *Heleus perforatus*, peut être considérée comme le type du genre. Elle est originaire, ainsi que les autres espèces, de la Nouvelle-Hollande, et a été recueillie par Péron et Lesueur dans l'île des Kanguroos.

HÉLÈNE. zool. Espèce des genres Murène et Couleuvre. *V.* ces mots. C'est aussi un Papillon de la division des Troyens, de Linné.

HELENIA. bot. Même chose que *Helenium*. *V.* Hélénier.

HELENIASTRUM. bot. Ce nom, donné anciennement par Vaillant, n'a pas prévalu sur celui d'*Helenium* que lui a substitué Linné. Il en est de même de l'*Helenia* de Gærtner, et du *Brasavola* d'Adanson, qui désignent le même genre. *V.* Hélénia.

HÉLÉNIDE. *Helenis*. moll. Genre établi par Montfort dans le tome premier de sa Conchyliologie systématique (p. 194) pour un petit corps crétacé qu'il caractérise de la manière suivante : coquille libre, univalve, cloisonnée et cellulée, contournée en disque aplati; spire apparente, excentrique sur les deux flancs; dos caréné; bouche très-allongée, recouverte par un diaphragme criblé de pores; cloisons criblées et unies. Le type de ce genre, décrit et figuré sous le nom de *Nautilus aduncus* par Von-Fichtel et Moll, p. 113, tab. 23, fig. a, a été nommé par Montfort Hélénide épanoui, *Helenis spatosus* : c'est une petite coquille blanche, de deux lignes de diamètre, striée dans le sens des cloisons; les stries sont assez nombreuses, fines et croisées par d'autres plus fines dans le sens des pores; le dernier tour est très-grand, enveloppant et cachant tous les autres. Ce que Montfort nomme ouverture de la coquille est une longue fente qui en occupe tout le dos; elle est barrée par une cloison toute criblée de pores qui viennent s'y terminer. Montfort pensait que chacun de ces pores était occupé par autant de Mollusques distincts vivant en famille; mais cette opinion, qui n'est fondée sur aucun fait ni sur aucune analogie, est sans doute hypothétique, surtout si l'on pense que ce corps devait être intérieur, placé sans doute comme celui des Seiches avec lequel il paraît avoir de l'analogie.

HÉLÉNIER. *Helenium*. bot. Genre de la famille des Synanthérées, Corymbifères de Jussieu, et de la Syngénésie superflue, L., établi par Vaillant sous le nom d'*Heleniastrum*. Linné changea cette dénomination en celle d'*Helenium*, quoiqu'il y eût déjà un genre de ce dernier nom, également fondé par Vaillant, d'après C. Bauhin, et qui est devenu le genre *Inula*. Voici les caractères qui lui ont été assignés : involucre double : l'extérieur orbiculaire, dont les folioles sont disposées sur un seul rang, bractéiformes, soudées à leur base, linéaires et subulées; l'intérieur beaucoup plus court, dont les folioles sont inégales, libres et appliquées; réceptacle nu, globuleux ou cylindracé; calathide radiée, dont le disque est composé de fleurons nombreux et hermaphrodites, et la circonférence de demi-fleurons femelles, ayant la languette large, cunéiforme, tri ou

quadridentée au sommet; ovaires cylindriques, munis de douze bandes longitudinales : les unes parsemées de globules jaunâtres, les autres alternes avec les précédentes, hérissées de longues soies roides; leur aigrette est composée de six paillettes membraneuses, correspondantes aux six bandes velues. H. Cassini a placé ce genre dans la tribu des Hélianthées, et en a formé le type d'une section. *V.* HÉLÉNIÉES.

Les espèces qui constituent ce genre, sont originaires de l'Amérique, et se cultivent très-facilement dans les jardins botaniques de l'Europe; telles sont les *Helenium autumnale*, L., et *Helenium quadridentatum*, Labillardière (Actes de l'ancienne Soc. d'Hist. natur. de Paris, p. 22, tab. 4). Kunth (*Nov. Gener. et Spec. Plant. æquinoct.*, t. IV, p. 299) en a décrit une troisième : *Helenium Mexicanum*, et Sprengel six autres, dont une, *Helenium lonatum*, forme le genre *Actinella* de Pursh. Ces plantes sont herbacées, à feuilles alternes, décurrentes, et à fleurs jaunes terminales, disposées en corymbes.

Le nom d'*Helenium* avait été donné par les anciens à des plantes très-différentes les unes des autres. Il paraît que l'*Helenium* de Théophraste était une espèce de Thym, et les commentateurs ne peuvent reconnaître les deux *Helenium* de Dioscoride. Le nom de cette plante se rattache aux souvenirs mythologiques des anciens, puisque, selon Pline, ils croyaient qu'elle était née des pleurs versés par la belle Hélène.

HÉLÉNIÉES. *Heleniecæ*. BOT. Section formée par H. Cassini, dans la tribu des Hélianthées, de la famille des Synanthérées. Elle est caractérisée par un ovaire presque cylindracé, souvent velu, muni de plusieurs côtes ou arêtes qui divisent sa surface en autant de bandes longitudinales, et portant une aigrette composée de poils paléiformes, membraneux, quelquefois plumeux. Le groupe proposé par Nuttall sous le nom de *Galordiæ*, fait partie de cette section, dans laquelle H. Cassini fait entrer les genres suivants, rangés par ordre alphabétique : *Achyrocarpus*, Kunth; *Actinea*, Jussieu; *Allocarpus*, Kunth; *Bohia*, Lagasc.; *Bolbisia*, Willdenow; *Bolduina*, Nuttall; *Calea*, Rob. Brown; *Cephalophora*, Cavanilles; *Dimerostemma*, H. Cassini; *Eriophyllum*, Lagasca; *Florestina*, Cassini; *Galordia*, Fouger.; *Galinsoga*, Cavan.; *Helenium*, L.; *Hymenopappus*, l'Hérit.; *Leoutophtalmum*, Willd.; *Leptopoda*, Nutt.; *Marshallia*, Schreber; *Mocinna*, Lag.; *Polypteris*, Nutt.; *Ptilostephium*, Kunth; *Schkuria*, Roth; *Sogalgina*, H. Cass.; *Tithonia*, Desf.; *Trichophyllum*, Nutt. *V.* chacun de ces mots.

HELEOCHLOA. BOT. Synonyme de Crypside. *V.* ce mot.

HÉLÉOMYZE. *Heleomyza*. INS. Diptères. Genre de la famille des Athéricères, établi par Fallen qui lui assigne pour caractères : premier article des antennes plus grêle que les suivants qui sont terminés par une soie simple; palette grande et orbiculaire; yeux lisses situés sur une élévation; ailes longues et n'offrant au delà de leur base aucune nervure transverse; corps assez épais et d'une forme qui se rapproche de la Mouche commune; côtés de la face garnis de poils ou moustaches. Fallen donne comme type de ce genre le *Musca serrata* de Linné, qu'il appelle HÉLÉOMYZE DES LATRINES. Cet insecte, dont le corps est cendré avec l'abdomen fauve, est très-commun dans l'intérieur des maisons.

HÉLÉONOSTES. BOT. Espèce du genre Laiche.

HELEOS. OIS. Synonyme d'Effraie. *V.* CHOUETTE.

HÉLEPTE. *Helepta*. BOT. Le genre institué sous ce nom, par Raffinesque (*Neogen.*, 1825, p. 3), paraît ne différer en rien du genre *Heliopsis* de Persoon. *V.* HÉLIOPSIDE.

HELIACA. OIS. Syn. d'Aigle impérial. *V.* FAUCON.

HÉLIANTHE. *Helianthus*. BOT. Genre de la famille des Synanthérées, Corymbifères de Jussieu, et de la Syngénésie frustranée, L., établi sous le nom de *Corona-Solis* par Tournefort qui y confondait le *Coreopsis* et d'autres genres voisins. H. Cassini et Kunth en ont fait le type d'une tribu très-naturelle de la famille des Synanthérées, tribu qu'ils ont nommée Hélianthées. *V.* ce mot. Voici les caractères de ce genre : involucre composé de folioles imbriquées, ordinairement linéaires, aiguës, étalées, celles des rangs intérieurs progressivement plus courtes que celles des rangs extérieurs; calathide radiée, dont le disque est formé de plusieurs fleurons réguliers, hermaphrodites, et la circonférence de demi-fleurons stériles; réceptacle convexe, garni de paillettes demi-embrassantes, oblongues et aiguës; ovaires oblongs des deux côtés, couronnés par une aigrette formée de deux paillettes opposées, articulées, caduques : l'une antérieure et l'autre postérieure. De toutes les Synanthérées, les Hélianthées sont, sans contredit, les plantes les plus remarquables par leur beauté. L'amplitude et les couleurs vives des calathides de la plupart des espèces leur ont mérité de la part des botanistes des comparaisons emphatiques avec l'astre du jour. En effet, le mot Hélianthe est la signification grecque du nom pompeux de fleur du soleil, sous lequel, ainsi que sous celui de couronne du soleil, on a toujours désigné ces plantes. — Les espèces d'Hélianthes, au nombre de quarante et plus, sont toutes indigènes de l'Amérique, soit méridionale, soit septentrionale. Ce sont des plantes ordinairement herbacées et très-grandes, rarement ligneuses. Leurs feuilles sont opposées ou alternes, entières, le plus souvent munies de nervures plus ou moins roides et hérissées. Leurs fleurs sont terminales et ordinairement disposées en corymbes. Toutes sont d'une culture facile dans les jardins de l'Europe. On doit distinguer, dans ce beau genre, les espèces suivantes :

HÉLIANTHE TOURNESOL. *Helianthus annuus*, L. Vulgairement Grand Soleil. La tige de cette plante, quoique herbacée et annuelle, acquiert jusqu'à cinq mètres d'élévation; ses feuilles sont alternes, pétiolées, grandes, presque cordiformes, acuminées, rudes ainsi que la tige. La calathide a quelquefois trois décimètres et plus de diamètre, et probablement, par l'effet de son poids, le pédoncule qui la soutient se courbe de manière que la calathide inclinée présente son disque vertical et tourné le plus souvent du côté du soleil. Cette magnifique espèce est originaire du Pérou. On la cultive maintenant presque partout, à cause de sa beauté et de la facilité avec laquelle elle se développe, car

n'exigeant qu'une bonne terre et de la chaleur, elle trouve chez nous, dans le cours de l'été, un temps suffisant pour qu'elle puisse entièrement parcourir les phases de sa vie. Mais l'éclat et la beauté ne sont pas les seuls avantages de l'Hélianthe annuel; ses diverses parties sont employées avec utilité à des usages économiques. Ainsi, les akènes de cette plante sont mangés avec avidité par la volaille; ils contiennent une amande blanche et une grande quantité d'huile grasse que l'on extrait par expression. En certaines contrées on les torréfie pour s'en servir en guise de Café, et les habitants de la Virginie en font une sorte de pain et de la bouillie pour les enfants. Enfin l'écorce de cette espèce est formée de fibres ténues qui la rendraient susceptible d'être filée comme du Chanvre, et ses tiges contiennent beaucoup de nitrate de Potasse.

Hélianthe Topinambour. *Helianthus tuberosus*, L. Vulgairement Poire de terre. Ses racines sont de gros tubercules vivaces, charnus, oblongs, rougeâtres en dehors, blancs intérieurement et assez semblables à ceux de la Pomme-de-terre. Il s'en élève des tiges dressées, simples, herbacées, hautes de près d'un mètre et portant des feuilles tantôt alternes, tantôt opposées et même ternées, pétiolées, très-grandes, ovales, atténuées aux deux extrémités; décurrentes sur le pétiole, marquées sur leurs bords de petites dentelures et un peu rudes au toucher. Les calathides sont solitaires, terminales et jaunes, non inclinées et d'une petite dimension relativement à celles de l'Hélianthe annuel. Leur involucre est formé d'écailles foliacées, imbriquées et ciliées sur les bords. Cette plante, originaire du Brésil, fleurit en Europe dans le mois de septembre. Les tubercules charnus du Topinambour sont un aliment assez agréable lorsqu'on les a fait cuire et apprêter de diverses manières. Ils fournissent, pendant l'hiver, une bonne nourriture aux Moutons et aux autres bestiaux qui en sont très-friands. L'analyse chimique de cette racine a été faite récemment par Payen qui y a rencontré en grande abondance la Dahline, principe immédiat, qui paraît être identique avec l'Inuline. Ce chimiste a également démontré que les tubercules du Topinambour, soumis à la fermentation, donneraient beaucoup de liqueur vineuse, analogue à la bière, et que, sous ce rapport, cette plante pourrait devenir très-importante.

HÉLIANTHÉES. *Helianthew*. BOT. Tous les auteurs qui se sont occupés de l'étude des Synanthérées ont admis un groupe très-naturel de plantes qu'ils ont nommé Hélianthées. En effet, Jussieu, De Candolle, Kunth et Cassini ont reconnu cette tribu et lui ont assigné des caractères plus ou moins développés. Le dernier de ces botanistes, considérant que le nombre des genres qui composent les Hélianthées est extrêmement considérable, a proposé de les subdiviser en cinq sections qu'il a désignées par les noms suivants: 1° Hélianthées Héléniées, 2° Hélianthées Coréopsidées, 3° Hélianthées Prototypes, 4° Hélianthées Rudbeckiées, et 5° Hélianthées Millériées. Nous n'exposerons ici que les caractères succincts de la troisième section, et nous renverrons aux mots Coréopsidées, Héléniées, Millériées et Rudbeckiées, pour ceux des autres sections. Les Hélianthées Prototypes ont l'ovaire ordinairement tétragone et comprimé des deux côtés, de manière que son plus grand diamètre est de devant en arrière; leur aigrette est composée de paillettes adhérentes ou caduques, filiformes et triquètres. Le genre Hélianthe est le type de cette section, dont les limites ne sont pas tranchées et qui se compose de plantes presque toutes américaines. Quelques-unes se trouvent en Asie; l'Europe et les terres australes en paraissent dépourvues.

HÉLIANTHÈME. *Helianthemum*. BOT. C'est-à-dire *Fleur du Soleil*. Ce genre de la famille des Cistinées, et de la Polyandrie Monogynie, L., avait été constitué par Tournefort; Linné le réunit au *Cistus*, mais il en a été de nouveau séparé par Gærtner et De Candolle. Voici ses caractères principaux: calice à trois sépales égaux, ou à cinq sépales disposés sur deux rangs, les deux sépales extérieurs ordinairement plus petits; cinq pétales extrêmement caducs, quelquefois dentelés irrégulièrement au sommet; stigmate en tête, tantôt presque sessile, tantôt supporté par un style droit ou oblique; capsule à trois valves qui portent sur leur milieu les placentas des graines ou les cloisons séminifères; graines anguleuses, glabres, pourvues d'un albumen blanc et charnu, et d'un embryon dont les cotylédons sont tantôt filiformes et courbés, tantôt orbiculaires et appliqués l'un contre l'autre. Les Hélianthèmes sont des herbes ou des arbrisseaux à feuilles opposées ou alternes, quelquefois stipulées; leurs fleurs, le plus souvent munies de bractées, sont portées sur des pédicelles opposés aux feuilles; elles offrent des dispositions très-variées, car elles sont tantôt solitaires, tantôt en ombelles, en grappes penchées du même côté, en corymbes ou en panicules. Quand le genre *Helianthemum* fut rétabli, on lui assigna comme caractère différentiel d'avec le *Cistus*, une capsule uniloculaire, à valves portant les placentas sur le milieu de leurs parois internes; mais ce caractère fut infirmé par l'observation de plusieurs espèces où non-seulement la capsule mais encore l'ovaire étaient évidemment triloculaires. Dans un Mémoire lu en juillet 1823, devant la Société Philomatique de Paris, Guillemin a démontré que les cloisons du fruit de l'*Helianthemum* étaient produites par la saillie interne et plus ou moins grande des placentas qui, dans quelques espèces, ne formaient qu'une simple ligne longitudinale sur les parois, dans d'autres proéminaient de manière à se réunir et à diviser la capsule en trois loges. Le caractère de l'unité ou de la pluralité des loges du fruit, qui est excellent pour distinguer telle espèce d'une autre, ne doit donc pas être génériquement employé, puisqu'on trouve dans le même genre des capsules uniloculaires, et d'autres qui sont divisées plus ou moins complétement par de fausses cloisons. Mais en étudiant l'organisation de plusieurs espèces d'Hélianthèmes, Guillemin vit que ces différences dans la structure des capsules correspondaient presque toujours avec d'autres différences dans les autres organes. Ainsi, par exemple, toutes les espèces de la section où les fleurs sont en ombelles (*Helianthemum umbellatum*, *Libanotis*, etc.), ont des capsules triloculaires, un calice à trois sépales, et les cotylédons linéaires et infléchis; tous les Hélianthèmes

à feuilles larges, à fleurs en panicules (*Helianthemum vulgare*, etc.), ont des capsules uniloculaires, un calice à cinq sépales, et des cotylédons discoïdes, etc. Il faut pourtant convenir que le genre *Helianthemum* étant très-naturel, on ne peut pas le partager en sections dont les caractères soient bien tranchés.

Le *Prodromus Regni Veget. Nat.* du professeur De Candolle contient l'énumération de cent vingt-quatre espèces qui ont été décrites par Dunal de Montpellier et réparties en neuf sections. Ces sections forment trois séries principales caractérisées d'après le style plus ou moins long que les étamines, dressé ou infléchi à la base.

La première section (*Halimium*) est composée d'arbustes ou d'arbrisseaux à feuilles opposées, à trois nervures, sans stipules, velus ou cotonneux. Les pédoncules portent d'une à trois fleurs axillaires, solitaires, disposées en ombelles ou en panicule. Elle renferme treize espèces indigènes, pour la plupart, du bassin de la Méditerranée. On peut citer comme les plus remarquables : l'*Helianthemum umbellatum*, qui abonde sur les rochers de la forêt de Fontainebleau; l'*Helianthemum Libanotis*, de la Barbarie et du Portugal; l'*Helianthemum alyssoides*, qui croît en Espagne et dans la France occidentale; et l'*Helianthemum halimifolium*, que l'on rencontre abondamment dans les contrées maritimes du midi de l'Europe et du nord de l'Afrique.

La seconde section (*Lecheoides*) est composée de sept espèces qui croissent en Amérique et particulièrement dans le nord. Ce sont des plantes à tiges vivaces, dressées et souvent dichotomes. Les feuilles inférieures sont opposées, les supérieures alternes, presque sessiles et sans stipules.

Dans la troisième section (*Tuberaria*) sont comprises neuf espèces, presque toutes indigènes de la France méridionale, de l'Espagne et de l'Italie. Quelques-unes de ces plantes ont des racines ligneuses et vivaces. Leurs tiges sont dressées ou ascendantes; leurs feuilles inférieures à trois nervures opposées, sans stipules, les supérieures quelquefois alternes et munies de stipules longues et linéaires. Les fleurs sont disposées en panicules ou en grappes. L'*Helianthemum Tuberaria*, jolie plante que l'on trouve sur les côtes de la Méditerranée, peut être considéré comme le type de cette section, à laquelle on a aussi rapporté l'*Helianthemum guttatum*, espèce très-abondante dans la forêt de Fontainebleau, le bois de Boulogne et dans quelques autres lieux des environs de Paris.

La quatrième section (*Macularia*) ne renferme que deux espèces, dont l'une (*Helianthemum lunulatum*) croît dans les Alpes du Piémont, et l'autre (*Helianthemum petiolatum*, Pers) se trouve en Espagne. Ce sont des plantes sous-frutescentes, à feuilles pétiolées, étroites, sans stipules; à fleurs terminales, solitaires ou en grappes avec les pédicelles tournés d'un même côté et accompagnés à leur base de petites bractées subulées.

Les espèces de la cinquième section (*Brachypetalum*), au nombre de huit, habitent les bords de la Méditerranée, principalement l'Espagne et l'Égypte. Ce sont des herbes annuelles, à feuilles pétiolées, larges, munies de stipules oblongues, linéaires; les supérieures longues. Les pédoncules sont uniflores, courts, solitaires, rarement axillaires, le plus souvent opposés aux feuilles ou aux bractées, dressés ou étalés horizontalement. C'est à ce groupe qu'appartiennent les *Helianthemum niloticum*, *Ægyptiacum* et *salicifolium* ; dans ces plantes, la capsule est d'une consistance ligneuse et très-fragile.

La sixième section (*Eriocarpum*) se compose de sous-arbrisseaux dont les jeunes branches sont pubescentes, cendrées, les feuilles opposées ou alternes, accompagnées de stipules linéaires, plus courtes que le pétiole. Les fleurs sont petites, rassemblées et sessiles, ou grandes et portées sur de courts pétioles. Le nom de la section a été tiré de la villosité de l'ovaire et de la capsule. Les sept espèces de cette section habitent l'Égypte, l'Afrique boréale et les Canaries. Les *Helianthemum Lippii* et *Helianthemum Canariense* en sont les plus remarquables.

La septième section (*Fumana*) est bien caractérisée par ses tiges presque ligneuses, ses feuilles linéaires, très-étroites, sessiles ou presque sessiles, ainsi que par les pédicelles uniflores, penchés avant l'anthèse et réfléchis après la floraison. L'*Helianthemum Fumana*, qui croît abondamment en certaines localités de la forêt de Fontainebleau, est l'espèce principale de ce groupe, dans lequel se placent encore les *Helianthemum laevipes*, *Arabicum*, *thymifolium*, *glutinosum*, et quatre ou cinq autres espèces nouvelles, indigènes comme celles-ci du bassin de la Méditerranée.

Dans la huitième section (*Pseudocistus*) sont groupées des plantes vivaces ou sous-ligneuses, à feuilles opposées, pétiolées, rarement stipulées au sommet des rameaux. Les fleurs, tournées du même côté, sont en grappes ou en panicules accompagnées de bractées linéaires, lancéolées. Cette section se compose de dix-sept espèces, qui, pour la plupart, croissent dans le bassin de la Méditerranée. Quelques-unes, telles que l'*Helianthemum alpestre* et l'*Helianthemum marifolium*, croissent sur les montagnes du midi de l'Europe qu'elles ornent de leurs nombreuses fleurs jaunes.

Enfin, la neuvième section (*Euhelianthemum*) est la plus nombreuse en espèces. Elle en renferme plus de trente parmi lesquelles on remarque l'*Helianthemum vulgare* et l'*Helianthemum apenninum* qui croissent dans les environs de Paris. Les autres espèces sont toutes indigènes du midi de l'Europe, et principalement de l'Espagne. Ce sont des plantes à tiges couchées, sous-ligneuses, rameuses à la base, à feuilles opposées, les inférieures plus petites, munies de stipules linéaires, lancéolées. Leurs fleurs sont accompagnées de bractées tournées du même côté, et disposées en grappes.

Outre les cent vingt-quatre espèces d'Hélianthèmes bien déterminées, il y en a encore une douzaine décrites par les auteurs, mais dont les caractères sont trop incertains pour qu'on ait pu les classer dans les sections précédentes. Parmi ces sections, il en est deux qui semblent très-naturelles : ce sont celles des *Halimium* et des *Fumana*. Dans les *Halimium*, le calice est le plus souvent à trois sépales, les fleurs en ombelles, la

capsule triloculaire et les cotylédons linéaires, courbés en hameçon. Dans les *Fumana*, le calice est toujours accompagné de deux petites bractéoles, et les fleurs en grappes comme celles de l'*Helianthemum vulgare*. Du reste, la capsule est aussi triloculaire et les cotylédons sont linéaires et courbés. Les *Helianthemum vulgare*, *apenninum*, etc., ont au contraire les cotylédons orbiculaires, appliqués, et la radicule est couchée sur leur fente.

HÉLIANTHÉMOIDES. BOT. Synonyme de Turnère cistoïde. *V.* TURNÈRE.

HÉLIAS. OIS. *V.* CAURALA.

HÉLIAS. INS. Genre de l'ordre des Lépidoptères, famille des Diurnes, tribu des Hespérides, établi par Fabricius aux dépens des Papillons plébéiens, Urbicoles de Linné, et que Latreille réunit au genre Hespérie. *V.* ce mot.

HÉLIASE. *Heliases.* POIS. Genre de la famille des Sciénoïdes, établi par Cuvier et Valenciennes dans le vol. 5 de leur Histoire naturelle des Poissons, p. 493, avec les caractères suivants : corps ovale, comprimé; bouche petite; préopercule sans dentelure; écailles grandes; une ligne latérale terminée sous la fin de la dorsale, dont la membrane forme un lambeau derrière chaque aiguillon; dents disposées sur une bande en velours ras; celles du rang extérieur plus fortes, coniques et pointues.

HÉLIASE CENDRÉE. *Heliases cinerascens*, Cuv. Il est entièrement d'un gris verdâtre pâle; son museau est court et n'a rien de concave en dessus; sa nageoire caudale est fourchue; la dorsale et l'anale ont leurs parties molles anguleuses; les ventrales sont un peu prolongées en fil. Taille, quatre pouces. De l'Inde. D. 5, D. 13/11, A. 2/11, P. 18, V. 1/5.

HÉLIASE A GRANDE ÉPINE ANALE. *Heliases analis*, Cuv. Sa couleur est un vert jaunâtre, un peu plus foncée vers le dos; nageoire caudale fourchue, avec la deuxième épine anale très-forte et plus longue même que les rayons mous qui la suivent; dents postérieures tellement rases que la rangée externe a presque l'air d'être seule. Taille, quatre pouces. Amboine. B. 5, D. 13/11, A. 2/11, P. 18, V. 1/5.

HÉLIASE A QUEUE ÉCAILLEUSE. *Heliases lepisurus*, Cuv. Sa forme est un peu plus oblongue que celle des espèces précédentes, et s'en distingue surtout parce que sa queue est presque entièrement couverte de petites écailles; elle est très-fourchue, et ses lobes se terminent en filets, aussi bien que ses ventrales, et même un peu l'angle postérieur de sa dorsale; sa couleur paraît être le bleu lilas; son ventre est argenté, un peu jaunâtre; sa nageoire caudale est d'un brun noirâtre; les autres d'un jaune pâle. Taille, trois pouces. De la Nouvelle-Guinée. B. 5, D. 12/10, A. 2/9, P. 18, V. 1/5.

HELICANTHERA. BOT. Pour *Helixanthera*. *V.* ce mot.

HÉLICARION. *Helicarion.* MOLL. Genre de la famille des Colimacées, établi par Férussac qui lui donne pour caractères : animal ayant sa partie antérieure rétractile comme dans les Hélices, la postérieure tronquée et déprimée latéralement; cavité pulmonaire, et principaux organes situés à la partie moyenne du corps, et renfermés dans un petit test globuliforme, spiral, mince, fragile et transparent; organes de la génération réunis, avec l'orifice près du tentacule droit; quatre tentacules cylindriques et rétractiles; les deux supérieurs oculés à leur sommet; un pore terminal. On ne connaît encore que deux espèces de ce nouveau et curieux genre qui semble lier par une chaîne non interrompue les deux familles des Limaces et des Limaçons et qui malgré son analogie avec l'Hélicolimax, est cependant très-rapproché du genre Parmacelle par son organisation générale. Les deux espèces, *Helicarion Cuvieri* et *Helicarion Freycinetii*, habitent les terres australes.

HÉLICE. MOLL. Synonyme d'Escargot. *V.* ce mot.

HÉLICELLE. *Helicella.* MOLL. Genre de la famille des Colimacées, démembré à tort des Hélices par Lamarck (Extrait du Cours, etc.), sur le simple caractère d'une coquille planorbulaire, à péristome toujours tranchant. Férussac a employé la même dénomination pour un des sous-genres de ses Hélicoïdes, auquel il a donné des caractères plus étendus. *V.* HÉLICOÏDES et HÉLICE.

HELICHROA. BOT. Le genre produit, sous ce nom, par Raffinesque, dans la famille des Synanthérées, a été réuni par De Candolle au genre *Echinacea* de Mœnch.

HÉLICHRYSE. *Helichrysum.* BOT. C'est ainsi que Vaillant avait écrit le nom d'un genre placé depuis dans la famille des Synanthérées, Corymbifères de Jussieu, et dans la Syngénésie superflue, L. Cette orthographe a été préférée à celle d'*Elichrysum* employée par Tournefort et par d'autres auteurs. Les caractères de ce genre avaient été si vaguement exprimés par les anciens botanistes, que Linné et Jussieu le réunirent au *Gnaphalium*, d'où il fut séparé de nouveau par Adanson, Gærtner, Willdenow, Persoon, Lamarck, De Candolle, etc.; mais comme ces divers auteurs ne se sont pas accordés sur les caractères essentiels de l'*Helichrysum*, et des autres genres formés aux dépens des *Gnaphalium* de Linné, ce dernier groupe a été examiné avec soin et subdivisé par R. Brown et Cassini, dans leurs Mémoires sur les Synanthérées. Voici les caractères principaux qui ont été assignés au genre Hélichryse : involucre formé d'écailles imbriquées, les intermédiaires coriaces, membraneuses et surmontées d'un grand appendice étalé, coloré, luisant, ovale et ordinairement concave; les extérieures presque réduites au seul appendice; les intérieures, au contraire, en étant dépourvues; réceptacle fovéolé, à réseau denticulé; calathide dont le disque est formé de fleurs nombreuses, régulières et hermaphrodites, la couronne de fleurs sur un seul rang, femelles et à corolle ambiguë, selon Cassini, c'est-à-dire d'une forme intermédiaire entre la corolle régulière et la corolle tubuleuse; anthères pourvues de longs appendices basilaires, membraneux et subulés; ovaires oblongs, munis de papilles, et surmontés d'une aigrette longue, composée de poils libres, sur un seul rang, égaux entre eux et légèrement plumeux. De bien faibles différences séparent le genre *Helichrysum* ainsi constitué, des vrais *Gnaphalium* et des *Xeranthemum*; elles consistent principalement dans la grandeur du disque et dans les formes des corolles de la circonférence. Le disque des Hélichryses

est large et multiflore, les fleurs marginales ont beaucoup de rapports avec celles du centre, tandis que, dans les *Gnaphalium*, le disque est petit, ne contient que peu de fleurs dont les marginales ont des corolles tubuleuses très-grêles et filiformes. Le genre *Argyrocome* de Gærtner et le *Lepiscline* de Cassini, ne présentent pas non plus des caractères bien tranchés, car la seule essentielle et caractéristique du premier consiste dans son aigrette plumeuse, et celle du second dans le réceptacle muni de paillettes, et dans la calathide composée de fleurs uniformes; mais l'*Helichrysum* a aussi son aigrette plumeuse, et la différence de structure dans les fleurs marginales est très-légère; aussi Gærtner avait-il attribué des fleurs semblables dans toute la calathide. Cassini a relevé cette erreur de Gærtner, et a également démontré que la radiation des écailles de l'involucre, caractère spécieux au premier coup d'œil, ne devait pas être considérée comme très-importante, ainsi que l'ont proposé Willdenow et Persoon; cette radiation ne résulte, en effet, que de l'hygroscopicité des écailles, laquelle varie selon l'état de l'atmosphère.

Si l'on adopte la séparation du genre *Argyrocome* de Gærtner et du *Xeranthemum*, qui cependant semblent étroitement liés par le port et par les caractères avec l'*Helichrysum*, celui-ci est formé d'un nombre peu considérable d'espèces, dont quelques-unes croissent dans l'Europe méridionale et dans l'Orient. On doit citer comme type du genre :

L'HÉLICHRYSE ORIENTAL, *Helichrysum orientale*, Gærtn., plante originaire d'Afrique, dont les tiges ligneuses se divisent en branches simples, tomenteuses, blanchâtres, et portent des feuilles alternes, sessiles et blanchâtres sur les deux faces. Les calathides sont disposées en corymbes terminaux. Les écailles de leur involucre, arrondies, scarieuses, persistantes et d'un beau jaune d'or, ont fait donner à cette plante le nom d'Immortelle jaune, sous lequel on la cultive dans les jardins d'Europe. Les bouquets que l'on fait avec ses fleurs ont un fort joli aspect et ne sont pas éphémères comme ceux des autres plantes; souvent on ajoute aux belles couleurs dont la nature les a embellies les teintes artificielles de l'orangé, et d'autres nuances qui charment davantage le coup d'œil.

L'*Helichrysum Stæchas*, DC., est un petit arbuste à branches simples, menues et très-nombreuses; ses calathides sont d'un beau jaune. Il croît dans toute l'Europe méridionale. Parmi les autres Hélichryses, il faut se borner à mentionner l'*Helichrysum frigidum*, Labill. (*Icon. Plant. Syriac.*, p. 9, t. 14), petite plante fort jolie, que l'on trouve dans les montagnes de la Corse et de la Syrie. Elle est herbacée, couchée, et porte de petites feuilles imbriquées, disposées sur quatre rangées, obtuses, cendrées et incanes. Les branches sont uniflores, et chaque fleur sessile est remarquable par la blancheur éclatante des écailles de l'involucre.

HÉLICHRYSOIDES. BOT. Ce nom générique, en raison de sa désinence vicieuse, n'a point été adopté par Linné. Vaillant l'avait imposé à un genre qui appartient à la famille des Synanthérées Corymbifères; ses espèces ont été fondues dans les genres *Stæbe* et *Seriphium*.

HÉLICIE. *Helicia*. BOT. Genre de la Tétrandrie Monogynie, L., établi par Loureiro (*Flor. Cochinchin.*, 1, p. 105) qui l'a ainsi caractérisé : calice très-petit, à quatre découpures courtes, aiguës et droites; corolle formée de quatre pétales linéaires, roulés en spirale, légèrement soudés en un tube grêle avant la maturité de la fleur; quatre étamines dont les filets sont insérés sur le milieu des pétales, et dont les anthères sont linéaires; ovaire supère, surmonté d'un style filiforme de la longueur des étamines et d'un stigmate oblong; drupe ové, petit, marqué d'un sillon longitudinal. L'éditeur de la Flore de Cochinchine, Willdenow, a ajouté en note, à la suite de la description de l'espèce, que celle-ci pourrait bien appartenir au genre *Samara;* et comme plusieurs espèces de ce dernier ont été transportées dans le genre *Myrsine* par R. Brown (*Prodr. Flor. Nov.-Holl.*, p. 533), quelques auteurs ont indiqué la place de l'*Helicia* parmi les Myrsinées ou Ardisiacées. C'était aussi le sentiment de Jussieu (Ann. du Mus., t. XV, p. 351) qui a insisté particulièrement sur le fruit drupacé, monosperme, et sur l'insertion épipétalée des étamines dans l'*Helicia*.

La seule espèce de ce genre incertain a été nommée *Helicia Cochinchinensis*. C'est un arbre de médiocre grandeur, indigène des forêts de la Cochinchine, dont les branches sont étalées, les feuilles ovales, acuminées, glabres et alternes, les fleurs jaunes, disposées en grappes simples et presque terminales. Persoon, se conformant à l'idée de Willdenow qui ne voyait dans l'*Helicia* qu'une espèce de *Samara*, n'a pas mentionné ce genre, et il a transporté son nom au genre *Helixanthera* de Loureiro. Un semblable échange de mots pour exprimer deux genres que l'on regardait comme très-distincts, loin de simplifier la nomenclature, y introduit, au contraire, une confusion difficile à débrouiller.

HÉLICIER. MOLL. Nom de l'animal des Coquilles du genre Hélice. *V.* ce mot.

HÉLICIGONE. *Helicigona*. MOLL. Ce sous-genre, de Férussac, répond au genre Carocolle de Montfort adopté par Lamarck, ainsi qu'au genre Ibère de ce premier auteur; les Coquilles qu'il renferme ont été groupées aussi par Ocken sous le nom de *Vortex*. *V.* CAROCOLLE et HÉLICE.

HÉLICINE. *Helicina*. MOLL. Genre à peine connu des anciens conchyliologues, figuré cependant par Lister qui le confondit avec les Hélices, méconnu par Linné et Bruguière, proposé par Lamarck dès 1801, dans le Système des Animaux sans vertèbres, et adopté depuis par la plupart des auteurs. Lorsque ce genre fut proposé on n'en connaissait point l'animal, mais on savait qu'il était operculé. C'est sans doute d'après cette considération que Lamarck le rapprocha d'abord des Nérites et des Natices, en faisant aussi attention à sa forme générale et surtout à celle de la columelle. Depuis, dans la Philosophie zoologique, Lamarck, ayant établi la famille des Colimacées, y rangea les Hélicines entre les Hélices, les Bulimes, les Agathines, Amphibulimes et Maillots, quoique tous ces genres soient dépourvus d'opercules. Il persista dans la même opinion (Extrait du

Cours, etc.) où l'on voit ce genre placé dans les mêmes rapports, et c'est encore celle qu'il conserva dans son dernier ouvrage. Montfort ne trouva pas convenable le nom donné par Lamarck; il pensa que ce nom avait trop de rapports avec Hélice, et qu'on pourrait les confondre tous deux; il proposa en conséquence de le nommer *Pitonille;* mais personne n'a admis ce changement. Férussac, qui a possédé le premier en France l'animal de l'Hélicine, le communiqua à Blainville en lui assurant qu'il est pourvu d'un collier, que l'ouverture de la respiration est à gauche et l'anus à droite, ce qui paraît être le contraire d'après Blainville et d'après Say. Les observations de ces deux zoologistes ont fait connaître suffisamment l'animal de l'Hélicine; il sera facile désormais de le mettre en rapport avec les genres environnants, et comme le dit Blainville lui-même (article HÉLICINE du Dict. des Scienc. natur., t. XX, p. 455); ce sera auprès des Cyclostomes qu'il sera rangé; c'est aussi l'opinion de Férussac, mais ayant cru apercevoir un collier, il a fondé sur ce caractère une famille particulière pour les *Hélicines*, qu'il a mise à côté des *Turbicines*, autre famille créée pour les Cyclostomes. Comme Blainville et Say ne mentionnent aucunement ce collier dont parle Férussac, ce sera dans une même coupe que les deux genres se placeront. Dans ces derniers temps, Gray a publié dans le troisième cahier du *Zoological Journal* une Monographie complète des Hélicines; il y désigne une petite Coquille turriculée fort semblable pour l'aspect extérieur à un Cyclostome, ce qui marque évidemment la liaison des deux genres. Enfin, pour compléter ce qu'il y aurait à dire sur ce genre, on devrait observer que Blainville, après avoir dit (article HÉLICINA du Dict. des Sc. natur.) qu'il faut placer ce genre à côté des Cyclostomes, l'en éloigne cependant assez notablement dans son système général, développé à l'article MOLLUSQUE du même ouvrage. On voit en effet les Cyclostomes faire partie de la famille des Turbos nommés *Cricostomes*, et les Hélicines être placées dans la famille des Ellipsostomes et séparées par les genres *Melanie*, *Rissoa*, *Phasianelle*, *Ampullaire* et *Ampulline* de son genre le plus analogue. Ce savant zoologiste paraît aussi avoir réuni à tort les Roulettes aux Hélicines; conduit par une analogie dans les formes, supposant qu'elle soit parfaite et entière, ce qui n'est pas, il y a toujours une considération importante qui doit servir de guide, c'est que l'un des genres est marin et l'autre terrestre, ce qui suppose dans l'organisation des animaux, au moins dans celle de l'appareil respiratoire, des différences assez considérables pour tenir séparés ces deux genres; il en est de ceux-ci comme des Cyclostomes et des Paludines que l'on a été obligé de distinguer malgré une bien grande analogie dans les Coquilles. Caractères génériques : animal globuleux, subspiral; le pied simple, avec un sillon marginal antérieur; tête proboscidiforme; le mufle bilobé au sommet et plus court que les tentacules qui sont au nombre de deux, filiformes, et portant les yeux à la partie externe de leur base sur un tubercule; les organes de la respiration comme dans les Cyclostomes terrestres; la cavité branchiale communiquant avec l'extérieur par une large fente. Coquille subglobuleuse ou conoïde, à spire basse ou turriculée (d'après Gray); ouverture demi-ovale, modifiée par le dernier tour de spire; le péristome réfléchi en bourrelet, le bord gauche élargi à sa base en une large callosité qui recouvre entièrement l'ombilic, et se joignant obliquement avec la columelle qui est tranchante inférieurement, saillante et un peu tordue; un opercule corné, complet, à éléments concentriques. Parmi les espèces actuellement assez nombreuses, on peut citer : l'HÉLICINE NÉRITELLE, *Helicina Neritella*, Lamarck, Anim. sans vert., t. VI, 2e part., p. 103, n° 1; Lister, Conchyl., tab. 62, fig. 59.

HÉLICITE. MOLL. FOSS. Ce nom a quelquefois été donné aux Camérines.

HÉLICODONTE. *Helicodonta*. MOLL. Sous-genre proposé par Férussac, dans le genre Hélice, parmi les Hélicoïdes, pour toutes les Coquilles de cette famille qui ont l'ouverture dentée, l'ombilic couvert ou visible. *V.* HÉLICE et ANOSTOME.

HÉLICOGÈNE. *Helicogena*. MOLL. Sous-genre proposé par Férussac, dans le genre Hélice, pour un de ses plus nombreux groupes. Il le divise en quatre sous-sections; l'une d'elles représente le genre Acave de Montfort. *V.* ce mot et HÉLICE.

HÉLICOÏDES. *Helicoides*. MOLL. Férussac, dans sa manière de diviser le genre Hélice, a rangé sous la dénomination de *Redundantes* toutes celles dont la coquille est trop petite pour contenir tout l'animal, et sous le nom d'*Inclusæ*, toutes les espèces d'Hélices dont la coquille peut le contenir en entier. Chacune de ces grandes divisions est ensuite partagée en deux sections : les Hélicoïdes et les Cochloïdes; toutes les Coquilles globuleuses enroulées, et dont les tours sont plus ou moins enveloppants, sont contenues dans la première; toutes celles qui sont turriculées sont comprises dans la seconde. *V.* COCHLOÏDES et HÉLICE.

HÉLICOLIMACE. *Helicolimax*. MOLL. Le genre que Draparnaud a créé sous le nom de Vitrine, en ne considérant que la transparence de la coquille, a été nommé Hélicolimace par Férussac. Cette dernière dénomination, quoique donnant une idée plus juste du genre dont elle fait sentir les rapports, ne pouvait être encore adoptée. *V.* VITRINE.

HÉLICOMYCE. BOT. (*Champignons*.) Les auteurs allemands, excellents observateurs de la nature, mais auxquels on peut reprocher trop de facilité à créer des genres, ne sont pas d'accord sur la place à assigner à cette production; Link l'a d'abord mise dans les Champignons, mais peu de temps après, il a cru devoir la rapporter aux Oscillatoires. Nées cependant persiste à la conserver dans les Fongosités; il la sépare du genre *Hyphasma* de Rebentisch, et la met à côté de l'*Hormiscium*. Quoi qu'il en soit de la validité de ces diverses opinions, l'Hélicomyce est fondé sur une petite plante assez semblable à une moisissure rose; elle est formée de filaments courts, brillants, articulés, contournés en spirale ou en Hélice, d'où vient son nom; ils sont nus, presque droits et en touffes. A peine ce genre avait-il été fondé (*in Berol. Mag.*, 1, 3, p. 21, f. 25), que Link le détruisit pour le réunir au genre *Sporotrichum*, en annonçant que sa plante pourrait

bien être l'*Hyphasma roseum* de Rebentisch, *Fl. Neom.*, p. 397, pl. 4, fig. 20, qui se trouve dans les environs de Paris, sur les vieilles portes des moulins saupoudrés de farine.

HÉLICONIE. *Heliconia*. INS. Genre de l'ordre des Lépidoptères, famille des Diurnes, tribu des Papilionides, établi par Latreille aux dépens des Papillons, Héliconiens (*V.* ce mot) de Linné. Les caractères de ce genre, tel qu'il est adopté dans l'Encyclopédie Méthodique au mot Papillon, sont : palpes très éloignées l'une de l'autre, s'élevant manifestement au delà du chaperon; le second article beaucoup plus long que le premier; antennes une fois plus longues que la tête et le tronc, grossissant insensiblement vers leur extrémité; corps allongé; pattes antérieures très-courtes dans les deux sexes; crochets des tarses simples; ailes supérieures allongées. Le genre Héliconie que Latreille avait d'abord nommé Héliconien, et dont il a ensuite ébangé le nom parce que les espèces portent en général des noms féminins, comprend les genres *Mechanitis* et *Doritis* de Fabricius, *V.* ces mots; il se distingue des genres *Danaïde, Idea, Acrée* et *Argynne*, *V.* ces mots, par la longueur et par la masse des antennes, par la longueur des palpes et par la forme des ailes. Ces insectes ont le corps allongé; leurs ailes supérieures forment un triangle allongé, dont le bord interne est plus ou moins concave; les inférieures sont presque ovales, elles s'avancent au bord interne sous le ventre, mais ne l'embrassent presque pas en dessous. Leur cellule discoïdale est fermée postérieurement.

Les Chenilles des Héliconias sont tantôt nues avec des appendices assez longs et charnus sur les côtés du corps, tantôt elles ont à la place de ces appendices des tubercules couverts de poils épineux, d'autres sont entièrement épineuses, enfin, plusieurs n'ont que deux longues épines derrière la tête. Leurs Chrysalides se suspendent seulement par leur extrémité postérieure dans une direction perpendiculaire, la tête en bas; elles ne sont point retenues dans leur milieu par un fil, et ne sont jamais renfermées dans une coque.

Les espèces de ce genre sont toutes propres à l'Amérique méridionale ; quelques-unes ont les ailes presque entièrement nues. Godart (art. Papillon de l'Encycl. Méthodique) décrit soixante-neuf espèces d'Héliconies parmi lesquelles on distingua :

L'Héliconia du Ricin. *Heliconia Ricini*, L., Godart; *Papilio Ricini*, Cram. Cette espèce ne reste que quinze jours en Chrysalide; sa Chenille, suivant Sybile de Mérian, est verdâtre, avec des poils blanchâtres très longs. Elle vit sur le Ricin, vulgairement *Palma-Christi*. L'insecte parfait se trouve à Surinam, dans le courant de mai.

HÉLICONIE. *Heliconia*. BOT. Ce genre de la famille des Musacées et de la Pentandrie Monogynie, L., avait d'abord été nommé *Bihai* par le père Plumier. Linné n'adopta point ce nom vulgaire, et lui substitua celui d'*Heliconia*, qui a été admis par les botanistes. Voici ses caractères : périanthe divisé en cinq segments irréguliers, profonds, dont trois extérieurs oblongs, droits, canaliculés et inégaux entre eux (nectaires, L.); les deux segments supérieurs des rangs externes sont soudés à la moitié du dos du plus grand des segments intérieurs, lequel est concave, lancéolé, et renferme les organes sexuels, jusqu'au point où les anthères et les stigmates doivent paraître; le second segment intérieur est très-petit, en forme de spatule, un peu concave, attaché par le dos, au bas du segment inférieur du périanthe; cinq étamines fertiles dont les filets, de la longueur des divisions du périanthe, sont insérés à sa base interne; style filiforme, surmonté d'un stigmate crochu et légèrement papillaire; capsule oblongue tronquée, à trois valves, à trois loges monospermes. Jussieu (*Genera Plant.*, p. 61) a considéré le petit segment intérieur comme une étamine avortée, dont le filet est court, en forme de spathe et recourbé; c'était aussi l'opinion de Lamarck (Encyclop. Méthod.) qui regardait le nombre six comme naturel aux divers genres de la famille des Musacées. Quelques espèces d'Héliconies ont été transportées dans les genres *Musa* et *Strelitzia*, qui les avoisinent de très-près, et réciproquement, un a placé parmi les Héliconies des plantes du genre *Strelitzia*. Ainsi le *Musa Bihai*, L., est l'*Heliconia Bihai*, Willd.; le *Musa humilis*, Aubl., se rapporte à l'*Heliconia humilis*, Jacq.; l'*Heliconia Bihai*, L., au *Strelitzia angusta*, Thunb.; l'*Heliconia Bihai*, Miller, au *Strelitzia ovata*, Donn.; et l'*Heliconia Strelitzia*, Gmel., au *Strelitzia reginæ*. *V.* Bananier et Strelitzia.

On compte environ une dizaine d'espèces de ce genre, toutes indigènes des contrées chaudes de l'Amérique méridionale, car la plante des Indes Orientales, citée et figurée par Rumph (*Amb.*, 5, p. 142, tab. 62), sous le nom de *Folium buccinatum asperum*, et dont Lamarck (Encycl. Méth.) a fait son *Heliconia Indica*, paraît ne pas appartenir au genre en question. Les plus remarquables de ces espèces sont les deux suivantes :

Héliconia des Antilles. *Heliconia caribæa*, Lamk. Cette belle plante ressemble beaucoup, par son port, aux Bananiers. On doit la considérer comme la principale du genre, car c'est elle que le père Plumier a rencontrée dans les bois humides et les endroits fangeux des Antilles. De sa racine noueuse, épaisse, blanche intérieurement, noirâtre à l'extérieur, s'élève une tige haute de trois à quatre mètres, garnie dans sa partie inférieure de feuilles engaînantes, qui se recouvrent naturellement, et constituent par leur nombre une sorte de tronc lisse et de la grosseur de la cuisse; chacune de ces feuilles est arrondie à la base et au sommet, longue de plus d'un mètre, et marquée de deux nervures transversales, très-fines et parallèles, qui partent en divergeant d'une forte nervure moyenne formée par le prolongement d'un long pétiole canniculé en dessus et convexe en dessous. Enfin du milieu de cet amas de feuilles, sort la partie supérieure de la tige qui soutient un bel épi distique, droit, coloré et long de près de six décimètres. L'épi est formé de spathes membraneuses, alternes, situées sur deux rangs opposés, et qui contiennent chacuna plusieurs fleurs d'une couleur verdâtre, entassées les unes contre les autres, entre des écailles spathacées et pointues. Selon Aublet (*Plant. Guyan.*, t. II, p. 931), c'est avec les

feuilles de cette plante que les créoles et les Galibis font des cabanes sur leurs pirogues, pour se garantir de la pluie et de l'ardeur du soleil.

HÉLICONIE BIHAI. *Heliconia Bihoï*, Willd.; *Musa Bihai*, L., *Spec*. Cette espèce se trouve dans les lieux chauds et montueux de toute l'Amérique équinoxiale; elle diffère de la précédente, principalement par ses feuilles aiguës aux deux extrémités. Ses fleurs sont d'une couleur safranée, à languette interne blanchâtre, d'où le nom d'*Heliconia luteo-fusca*, qui lui a été donné par Jacquin (*Hort. Schœnbr.*, I, p. 25).

HÉLICONIE DES PERROQUETS. *Heliconia Psittacorum*, L. Entièrement glabre; sa tige s'élève, dans son pays natal, à plus de deux mètres; elle est droite, lisse, simple et garnie de feuilles portées sur un pétiole allongé et engainant; leur limbe est ovale-lancéolé, arrondi à sa base, pointu au sommet et muni d'une nervure longitudinale. L'épi qui termine la tige est accompagné d'une bractée oblongue, lancéolée, embrassante, et colorée, de même que les fleurs, en orangé, avec une tache noire à l'extrémité. Cette plante est originaire des Antilles, d'où elle a été introduite en Angleterre vers l'année 1707. Maintenant on la cultive dans les serres chaudes de plusieurs jardins de l'Europe continentale, et on la multiplie par les rejets de ses rameaux. Une belle figure de cette plante a été donnée par Redouté (Liliacées, t. III, tab. 131).

HÉLICONIENS. *Heliconii*. INS. Linné donne ce nom à la seconde division de son genre Papillon. Les caractères qu'il lui assigne sont: ailes étroites, souvent nues ou sans écailles, très entières, les premières oblongues, les postérieures très courtes. Cette coupe renferme des genres très-différents dans la méthode de Latreille. *V*. HÉLICONIA, PARNASSIEN, PIÉRIDE et ACRÉE.

HÉLICOPHANTE. *Helicophanta*. MOLL. Nouveau sous-genre proposé par Férussac, parmi les Hélicoïdes enroulées, pour celles des Hélices à forme planorbulaire ou subplanorbulaire, et dont l'animal est beaucoup trop grand pour être entièrement contenu dans sa coquille; il a donné les caractères suivants à cette coupe : animal énorme pour sa coquille; en général la partie postérieure seule étant recouverte; volute rapidement développée dans le sens horizontal; spire peu saillante, de trois à quatre tours; le dernier très-grand; ouverture très-ample, fort oblique par rapport à l'axe; bord intérieur du cône spiral portant plus ou moins sur la convexité de l'avant-dernier tour, ce qui rend la coquille perforée ou ombiliquée. Les Coquilles de ce sous genre ont été confondues par les auteurs avec les autres Hélices; cependant en considérant que celles-ci peuvent servir de passage entre les Vitrines et les autres Hélices, il n'y aurait aucun inconvénient d'admettre le sous-genre de Férussac, qui réunit des espèces fort remarquables par la grandeur du dernier tour de spire comparativement aux autres. Dans un premier groupe caractérisé par un péristome simple et qu'il nomme les Vitrinoïdes, il y a deux espèces que Draparnaud avait à tort décrites parmi les Hélices de France; elles ne s'y sont jamais rencontrées; c'est à Férussac père, qui les a trouvées en Souabe, qu'on en doit la première connaissance; ce sont les *Helix brevipes*, Drap., et *Helix rufa*, Fér. Le premier, figuré dans l'Histoire naturelle des Mollusques terrestres et fluviatiles, pl. 10, est une coquille déprimée, très-mince, transparente, brillante et très-fortement striée, d'un blanc roussâtre, avec son ouverture très-grande, ovale et oblique. L'autre, même planche 10, fig. 2, a son dernier tour proportionnellement moins grand et son ouverture plus circulaire.

Le second groupe, caractérisé par un péristome épaissi et subréfléchi, et nommé les Vessies, comprend des espèces beaucoup plus grandes, et entre autres l'*Helix cornu giganteum* de Chemnitz, qui est la plus grande espèce connue; les autres espèces sont l'*Helix cafra*, Fér., Moll. terrestres et fluv., pl. 9, a, fig. 8, et l'*Helix magnifica*, Fér., pl. 10, fig. 4, a, b. La première de ces deux espèces a été rapportée par Lalande, de son voyage en Afrique : elle est nouvelle; la seconde vient des Grandes-Indes, elle a été figurée par Buonani dans le *Museum Kircherianum*, pl. 12.

HÉLICOPIDE. *Halicopia*. INS. Genre de Lépidoptères diurnes, institué par Fabricius et qui figurerait dans la famille des Papilionides de Latreille, si ce dernier n'avait jugé convenable de le réunir à son genre Érycine dont il forme actuellement une division, par ses ailes médiocrement étendues dans le sens de la largeur du corps ou transversalement. *V*. ÉRYCINE.

HÉLICOSPORIER. *Helicosporium*. BOT. (*Champignons*.) Ce genre de Cryptogames de la famille des Mucédinées, a été créé par Nées (Trait., tab. 5, f. 66) qui lui donne les caractères suivants : filaments droits, roides, presque simples; sporules en spirale, éparses et géniculées de distance en distance. Persoon, dans sa Mycologia européenne, a placé ce genre, auquel il a réuni l'*Helicotrichum* (*V*. ce mot), dans les Trichomycées, ordre premier des Champignons dont les semences sont extérieures (*exoaporii*). Cet auteur décrit deux espèces d'*Helicosporium* : l'un, l'*Helicosporium vegetum*, à fibres noires, éloignées, à sporea d'un vert jaunâtre. Il croît sur le bois de Chêne. L'autre, l'*Helicosporium pulvinatum*, irrégulier, olivâtre, à fibres couchées, rameuses, entrelacées, à sporules d'un jaune vert. On le trouve sur les troncs de Chêne coupés. Cette dernière espèce est l'*Helicotrichum pulvinatum* de Nées, *in Nov. Act. Nat. Cur.*, 9, p. 146, t. 5, f. 15.

HÉLICOSTYLE. *Helicostyla*. MOLL. Sous genre établi par Férussac, pour un petit groupe d'Hélices qui ont une columelle solide, une coquille surbaissée ou trochiforme, quelquefois dentée ou lamellée. Comme le dit Férussac lui-même, ce groupe a besoin d'éprouver plusieurs changements.

HÉLICOTRIQUE. *Helicotrichum*. BOT. (*Champignons*.) Ce genre, établi par Nées (*in Nov. Act. Nat.*, 9, p. 146, t. 5, f. 5), a été réuni par Persoon, dans sa Mycologie européenne, p. 18, au genre *Helicosporium*, avec lequel il a en effet la plus grande analogie et dont il ne diffère que par la disposition des fibres, caractère qui n'a pas semblé suffisant à Persoon pour motiver la formation d'un genre. Une seule espèce, qui forme de petits coussinets de deux à quatre lignes de diamètre, irréguliers, ayant une demi-ligne de hauteur totale, dont nous avons donné la description en parlant de l'*Helicosporium* (*V*. ce mot), constitue ce genre. Le

*Campsotrichum* se rapproche de cette Byssoïde. Ce dernier genre a été fondé par Ehrenberg (*in Annal. Botan. Berol.*, fasc. 2, p. 55). Ses caractères génériques sont d'avoir des filrilles courtes, libres, entremêlées, rameuses, divariquées et noires; des sporidies pellucides, opposées, placées à l'extrémité des rameaux. Une seule espèce, observée sur l'*Usnea plicata*, croît en Europe : c'est le *Campsotrichum bicolor*. Une dernière espèce, qui est exotique, se trouve sur les feuilles d'un arbre inconnu; elle a été communiquée à Ehrenberg (*Horæ Phys. Berol.*, p. 85, p. 17, fig. 2) par Chamisso : c'est le *Campsotrichum unicolor*. Ce genre est placé par Persoon entre le *Circinnotrichum* et l'*Alternaria* dans le premier ordre des Trichomycées, première classe des Champignons à semences ou sporules extérieures (*exosporii*).

HÉLICTE. *Helicta*. BOT. Genre de la famille des Synanthérées, Corymbifères de Jussieu, et de la Syngénésie superflue, L., établi par H. Cassini (Bull. de la Soc. Phil., novembre 1818) qui l'a ainsi caractérisé : involucre campanulé, dont les folioles sont sur deux rangs, les extérieures, au nombre de cinq, longues, spatulées, appliquées par leur partie inférieure, étalées supérieurement; les intérieures courtes, appliquées, ovales, oblongues ou lancéolées; calathide radiée, dont le disque est composé de fleurons nombreux, réguliers et hermaphrodites, et la circonférence de demi-fleurons sur un seul rang, en languettes tridentées au sommet et femelles; réceptacle convexe, garni de paillettes embrassantes et membraneuses; ovaires comprimés des deux côtés, rétrécis à leur base, bordés sur leurs deux arêtes d'un bourrelet épais et arrondi; aigrette courte et irrégulière, cartilagineuse et dentée supérieurement. Outre les caractères précédents, ce genre en offre encore d'autres très-remarquables. Ainsi, les corolles de la circonférence ont le tube fendu; il est nul dans celles du disque, et les étamines ont leurs filets libres, circonstance qui dépend de la nullité du tube de la corolle. Au reste, le genre *Helicta* est placé par son auteur dans la tribu des Hélianthées; il est voisin du *Wedelia*, dont il diffère non-seulement par les particularités que nous venons de signaler, mais encore par la forme de l'aigrette. L'espèce sur laquelle le genre est formé, a reçu le nom d'*Helicta sarmentosa*. C'est un arbuste cultivé au Jardin des Plantes de Paris sous le nom de *Verbesina mutica*.

Le genre *Helicta* de Lesson (Syn., 221), qui quoique bien différent de celui-ci, appartenait néanmoins à la même famille, a été réuni par De Candolle, au genre *Epallage*.

HÉLICTÈRE. *Helicteres*. BOT. Genre placé dans la nouvelle famille des Bombacées de Kunth, et dans la Monadelphie Dodécandrie, établi par Linné et ainsi caractérisé : calice tubuleux, quinquéfide; corolle à cinq pétales onguiculés, en languettes et légèrement dentés à leur partie supérieure; étamines au nombre de cinq, dix ou quinze, monadelphes, formant un long tube urcéolé, multifide au sommet, c'est-à-dire ayant les anthères portées sur des filets très-courts, dont plusieurs sont stériles; ovaire supporté par un long pédicelle; cinq styles soudés à leur base; cinq carpelles polyspermes s'ouvrant par leur face inférieure, quelquefois droits, mais le plus souvent tordus en spirale régulière; graines dépourvues d'albumen, à cotylédons roulés en spirale. Les Hélictères sont des plantes ligneuses et arborescentes, indigènes des climats chauds des deux hémisphères. Treize espèces bien certaines sont décrites dans le *Prodromus Regni Veget.* du professeur De Candolle. Elles y sont distribuées en deux sections :

1. SPIROCARPÆA. Carpelles tordus en spirale et constituant un fruit oblong ou ové, marqué de cinq sillons spiraux. Les neuf espèces de cette section croissent toutes dans l'Amérique, excepté l'*Helicteres Isora*, L. et Rumph (*Amboin.*, 7, tab. 17), que Lamark a confondu avec l'*Helicteres Jamaicensis*, plante qui croît dans les Antilles. Kunth (*Nov. Gener. et Spec. Plant. æquin.*, t. v, p. 304 et suiv.) en a fait connaître deux espèces sous les noms d'*Helicteres guazumæfolia* et d'*Helicteres Mexicana*. Les autres espèces de cette section sont l'*Helicteres Baruensis*, L.; *Helicteres pentandra*, L.; *Helicteres verbascifolia* et *Helicteres ferruginata*. Ces deux dernières, décrites par Link (*Enum. Hort. Berol.*, 2, p. 199 et 200), sont cultivées dans les serres chaudes des jardins d'Europe.

2. ORTHOCARPÆA. Carpelles rapprochés et droits, c'est-à-dire non roulés en spirale. Cette section renferme quatre espèces, savoir : *Helicteres angustifolia*, L., qui croît en Chine; *Helicteres hirsuta*, des forêts de la Cochinchine; *Helicteres proniflora*, Rich. (*Act. Soc. Hist. natur. Paris*, p. 111), indigène de Cayenne; et *Helicteres Carthaginensis*, L., des forêts de Carthagène. Outre les espèces précédentes, De Candolle a donné les descriptions abrégées de quatre espèces trop peu connues pour être rapportées aux deux sections établies dans le genre. Ce sont : 1° l'*Helicteres lanceolata*, nouvelle espèce des Indes-Orientales, cultivée dans le jardin botanique de Calcutta et rapportée par Leschenault; 2° *Helicteres semi-triloba*, nouvelle espèce de Saint-Domingue recueillie par le docteur Bertero de Turin; 3° *Helicteres undulata*, Loureiro, et 4° *Helicteres paniculata* du même auteur. Ces deux dernières plantes, qui croissent dans les forêts de la Cochinchine, pourraient bien n'être que des espèces de *Sterculia*.

HÉLICTÈRES. MOLL. Quatrième groupe du sous-genre Cochlogène de Férussac. *V.* HÉLICE.

HÉLIDE ET HÉLIOPHYTON. BOT. Synonymes de *Smilax aspera* selon Gesner et Ruellius. *V.* SMILACE.

HÉLIE. *Helia*. BOT. Famille des Gentianées; Pentandrie Monogynie. Ce genre a été créé par Martius, pour quelques plantes qui lui ont paru offrir trop d'anomalie avec les Lisianthes, pour pouvoir leur être réunies; il donna au nouveau genre les caractères suivants : calice campanulé, à cinq divisions droites; corolle hypocratériforme, à tube cylindrique, inégal ou renflé, à gorge nue, à limbe presque oblique, quinquépartite, à lobes profonds et lancéolés; cinq étamines à filaments courts ou subulés, à anthères droites, oblongues, émarginées de chaque côté; ovaire ovato-conique, biloculaire; style court, conico-subulé; stigmate divisé en deux branches cylindriques, souvent très-rapprochées;

capsule ovale ou oblongue, à deux valves entières, polyspermes. Ces plantes ont les tiges cylindriques fistuleuses, à feuilles distantes, opposées, sessiles, semi-amplexicaules, ovales-allongées, très-glabres et très-entières; les panicules sont terminales, formées d'un assez petit nombre de fleurs bractéolées, d'un blanc rosâtre. Elles sont originaires du Brésil où elles habitent les plaines humides, qui forment une partie de son littoral.

HÉLIGME. *Heligme.* BOT. Genre de la famille des Apocynées, établi par le docteur Blume, avec les caractères suivants : calice quinquéfide; corolle hypogyne, rotacée, à tube court, renflé, dépourvu d'écailles, ainsi que l'orifice; son limbe est divisé en cinq découpures obliques; cinq étamines exsertes, insérées au tube de la corolle, leurs filaments sont contournés en spirale autour du style, et les anthères sont sagittées, soudées au stigmate; ovaire biloculaire; plusieurs ovules attachés à l'axe; un seul style, surmonté d'un stigmate en massue; cinq écailles hypogynes; follicules cohérents et soudés aux placentaires; plusieurs semences garnies de poils à l'ombilic. La seule espèce connue jusqu'à ce jour, forme un arbrisseau grimpant, à feuilles opposées, ovato-elliptiques et glabres; à corymbes axillaires et dichotomes. Cette plante est originaire de l'île de Java.

HÉLIME. *Helimus.* CRUST. Genre fondé par Latreille, et voisin de l'Hyade de Leach.

HELIOCALLIS. BOT. Ce nom fut, suivant Dodoens, un synonyme d'Hélianthème. *V.* ce mot.

HÉLIOCANTHARE. *Heliocantharus.* INS. Coléoptères pentamères. Mac-Leay a établi sous ce nom dans la famille des Lamellicornes, aux dépens du genre *Ateuchus*, un groupe qu'il en distingue par son chaperon presque trilobé, muni de six pointes, dont quatre sont portées par le lobe intermédiaire; par son abdomen carré; par son corps déprimé en dessus; par son corselet presque angulaire postérieurement, c'est-à-dire, s'avançant un peu entre la base des élytres. A ce genre nouveau devraient se rapporter les *Ateuchus sacer*, *cafer*, *adamastor*, etc.

HÉLIOCARPE. *Heliocarpus.* BOT. Genre de la famille des Tiliacées et de la Décandrie Digynie, établi par Linné, et dont les caractères ont été exposés par Kunth (*Nova Genera et Species Pl. æquin.*, t. v, p. 341) de la manière suivante : calice à quatre divisions profondes, colorées, caduques, presque égales, et à préfleuraison valvaire; corolle à quatre pétales insérés entre le calice et le support de l'ovaire, plus courts que le calice; étamines nombreuses, dressées, attachées au-dessus du support; ovaire quadriloculaire; un ovule dans chaque loge, fixé dans l'angle central et pendant du sommet de la loge; quatre glandes opposées aux pétales et adnées au support; un style plus court que les étamines, surmonté d'un stigmate à deux lobes recourbés; capsule stipitée, lenticulaire, comprimée, biloculaire, bivalve, ciliée de poils nombreux et plumeux; chaque loge monosperme; graines ovées dont l'embryon est renfermé dans un albumen charnu; les cotylédons sont foliacés et la radicule est supérieure. Ce genre ne renferme que deux espèces indigènes de l'Amérique méridionale. Ce sont des arbres ou arbrisseaux couverts de poils étoilés, à feuilles alternes, trilobées, à stipules pétiolaires, géminées, et à fleurs disposées en cimes ou en panicules terminales. L'espèce décrite par Linné, *Heliocarpus Americanus*, croît près de Vera-Crux. On la cultive au Jardin des Plantes de Paris en la tenant en serre chaude pendant l'hiver. Kunth (*loc. cit.*) a fait connaître l'autre espèce sous le nom d'*Heliocarpus Popayanensis*. Elle croît dans les montagnes, près de Popayan, et elle diffère légèrement de la précédente.

HÉLIOFUGE. *Heliofugus.* INS. Coléoptères hétéromères; genre de la famille des Mélasomes, tribu des Blapsides, institué par Guérin, d'après un insecte rapporté du Chili, et qui lui a présenté pour caractères : antennes composées de douze articles, dont le troisième plus allongé et le dernier très-gros; palpes labiales petites, le dernier article aussi gros que les deux autres; palpes maxillaires de cinq articles, dont le premier plus gros à sa base, le second le plus petit, le troisième grêle et allongé, le cinquième très grand, en forme de hache; tête ovalaire; corselet presque aussi large que long; corps ovale; extrémité des élytres allant en pointe vers la suture.

HÉLIOFUGE IMPRIMÉ. *Heliofugus impressus*, Guér. Il est entièrement noir; sa tête est lisse, rétrécie en avant; les antennes sont de la longueur de la tête et du corselet, aplaties au bout; le corselet est ponctué, luisant, un peu plus étroit en arrière; les élytres ont chacune sept lignes de gros points imprimés, très-distants entre eux; pattes de grandeur moyenne. Taille, sept lignes. Du Pérou.

HÉLIOIDE. *Helioideus.* BOT. On donne cette épithète à tout organe arrondi et garni à sa circonférence de cils rayonnants.

HÉLIOLITHE. POLYP. FOSS. C'est-à-dire Pierre du soleil. Quelques oryctographes, selon Patrin, ont donné ce nom à des Madrépores fossiles, principalement à des Astraires.

HÉLIOLITHE. MIN. *V.* CHATOYANTES.

HÉLIOMANES. MOLL. Quatrième groupe établi dans le sous-genre Hélicelle de Férussac, pour les espèces à spire surbaissée ou globuleuse; tels sont les *Helix conspurcata*, *striata*, *erycetorum* de Draparnaud. *V.* HÉLICE.

HÉLIOPHILE. *Heliophilus.* INS. Genre de l'ordre des Coléoptères, section des Hétéromères, fondé par Dejean (Catal. des Coléoptères, p. 65) aux dépens des Pédines de Latreille. Nous ignorons les caractères de ce nouveau genre. L'auteur y rapporte le *Pedinus hybridus* de Latreille et l'*Opatrum gibbus* de Fabricius. Il mentionne quatre autres espèces qu'il désigne sous les noms de *punctatus*, Stev.; *Hispanicus*, Dej.; *Lusitanicus*, Herbst, et *Agrestis*, Dej.

Klug avait établi sous le même nom un genre d'insectes de l'ordre des Hyménoptères, qui, depuis, a été adopté sous celui de Saropode. *V.* ce mot.

HÉLIOPHILE. *Heliophila.* BOT. Ce genre, de la famille des Crucifères et de la Tétradynamie siliqueuse, L., a été fondé par Nicolas Burmann (*in Linn. Gen.*, n° 816). Dans sa Monographie des Crucifères (*Syst. Regn. Veg.*, t. II, p. 677), le professeur De Candolle

l'a ainsi caractérisé : calice un peu dressé, presque égal à sa base; pétales dont l'onglet est cunéiforme, et le limbe étalé, large et obovale; étamines quelquefois munies d'une dent; silique à cloison membraneuse, biloculaire, bivalve, presque toujours déhiscente, sessile, comprimée, rarement indéhiscente, cylindrique et pédicellée, ayant les bords tantôt droits, et alors la silique est linéaire, tantôt sinués régulièrement entre les graines, et dans ce dernier cas la silique est dite moniliforme; graines sur un seul rang, pendantes, comprimées, souvent bordées d'une aile membraneuse; cotylédons très-longs, linéaires, deux fois repliés transversalement par le milieu. Les Héliophiles sont des plantes herbacées ou sous-frutescentes, à racines grêles, à tiges rameuses, garnies de feuilles très-variées, portant des fleurs jaunes, blanches, roses, souvent d'un beau bleu, et disposées en grappes allongées. Toutes les espèces sont indigènes du cap de Bonne-Espérance, et leur nombre, qui était très-borné au temps de Linné, s'élève aujourd'hui à plus de quarante, pour la plupart récemment découvertes par Burchell. Le professeur De Candolle (*loc. cit.*) distribue ces espèces en huit sections de la manière suivante :

I. *Carponema*. Herbes annuelles, à siliques sessiles, cylindriques, à peine rétrécies entre les graines, acuminées aux deux bouts, indéhiscentes ou à peine déhiscentes. Une seule espèce : *Heliophila filiformis*, L.

II. *Leptormus*. Herbes annuelles, à siliques sessiles, peu comprimées, très-grêles, presque moniliformes, et à peine rétrécies entre les graines. Cinq espèces : *Heliophila dissecta*, Thunb.; *Heliophila tenella*, DC.; *Heliophila tenuisiliqua*, DC., Delessert (*Icon. Select.*, II, p. 96), ou *Arabis capensis*, Burm., *Herb.*, *non Prodr.*; *Heliophila longifolia*, DC.; *Heliophila sonchifolia*, DC.

III. *Ormicus*. Herbes annuelles, à siliques sessiles, très-comprimées, très-rétrécies entre les graines; chaque entre-nœud monosperme, orbiculé; étamines sans dents. Huit espèces : *Heliophila amplexicaulis*, L. fils; *Heliophila ricalis*, Burch. (*Cat. Pl. Afr.*); *Heliophila variabilis*, Burch.; *Heliophila pendula*, Willd.; *Heliophila trifida*, Thunb.; *Heliophila pusilla*, L. fils, ou *Arabis capensis*, Burm. (*Fl. Cap.*); *Heliophila lepidiodes*, Link, espèce dont Roth a formé le type de son genre *Trentepohlia*; et *Heliophila sessilifolia*, Burch.

IV. *Selenocarpæa*. Herbes annuelles, glabres, dont les fruits ont la forme des *Lunaria*. Deux espèces : *Heliophila diffusa*, DC., ou *Lunaria diffusa*, Thunb.; *Heliophila peltaria*, DC., ou *Peltaria capensis*, L. fils. Cette espèce forme le type d'un genre nouveau constitué par Desvaux (Journ. de Botanique, III, p. 162) sous le nom d'*Aurinia*.

V. *Orthoselis*. Siliques sessiles, comprimées, linéaires, à bords droits ou à peine sinués, acuminées par le style; étamines latérales, le plus souvent sans dentelure. Quinze espèces partagées en deux groupes. Dans le premier, dont les tiges sont herbacées et annuelles, se placent les plantes suivantes : *Heliophila pilosa*, Lamk.; *Heliophila digitata*, L. fils, ou *Heliophila coronopifolia*, Thunb.; *Heliophila trifurca*, Burch.; *Heliophila pectinata*, Burch., ou *Lunaria elongata*, Th.; *Heliophila fœniculacea*, Brown; *Heliophila chamæmelifolia*, Burch.; *Heliophila crithmifolia*, Willd., Delessert (*Icon. Select.*, II, p. 97), ou *Sisymbrium crithmifolium*, Roth; *Heliophila incisa*, DC.; *Heliophila dівaricata*, DC., et *Heliophila coronopifolia*, L. Le second groupe, dont les tiges sont frutescentes, se compose des espèces dont voici l'énumération : *Heliophila abrotanifolia*, DC.; *Heliophila glauca*, Burch.; *Heliophila fascicularis*, DC.; *Heliophila suavissima*, Burch.; *Heliophila subulata*, Burch.; *Heliophila platysiliqua*, Brown, ou *Cheiranthus comosus*, Thunb.; *Heliophila linearifolia*, Burch.; *Heliophila stylosa*, Burch.; *Heliophila virgata*, Burch., et *Heliophila scoparia*, Burch., ou *Cheiranthus strictus*, Poiret. Cette espèce est figurée (Delessert, *Icon. Select.*, II, fig. 98).

VI. *Pachystylum*. Une seule espèce, *Heliophila incana*, Ait., *Kew.* constitue cette section. C'est une plante sous-frutescente, à feuilles entières, à silique sessile, linéaire, velue, surmontée d'un style épais, conique et glabre.

VII. *Lanceolaria*. Silique comprimée, sessile, lancéolée, surmontée par le style court et persistant; graines très-grosses, à cotylédons linéaires, dont une extrémité, en spirale, enveloppe l'autre. Cette section se compose uniquement de l'*Heliophila macrosperma* qui est une plante sous-frutescente, glabre.

VIII. *Carpopodium*. Silique comprimée, allongée, linéaire, supportée par un long thécaphore, et acuminée par un style très-court. On ne compte encore dans cette section qu'une seule espèce, nommée *Heliophila cleomoides*, DC. et Delessert (*Icon. Select.*, II, tab. 99). Cette plante avait été placée dans une autre famille par Linné; c'était son *Cleome capensis*. Sept autres espèces, très-peu connues, sont encore mentionnées dans l'ouvrage du professeur De Candolle.

HÉLIOPHILÉES. *Heliophileæ*. BOT. Tribu de la famille des Crucifères, formée par De Candolle (*Syst. Regn. Veget.*, t. II, p. 676) qui l'a ainsi caractérisée : silique allongée, le plus souvent oblongue ou ovale, dont la cloison est linéaire, à valves planes ou légèrement convexes dans les siliques allongées. Cette tribu fait partie du cinquième sous-ordre de la famille, c'est-à-dire des Diplécolobées. Elle comprend les genres *Chamira*, Thunb., et *Heliophila* de Burmann. *V.* ces mots.

HÉLIOPHTALME. *Heliophthalmum*. BOT. Genre de la famille des Synanthérées, Corymbifères de Jussieu, et de la Syngénésie frustranée, L., établi par Raffinesque (*Flor. Ludovic.*, 1817), et dont les caractères ont été exposés de la manière suivante par Cassini qui les a extraits de la description très-négligée de l'auteur : involucre formé de plusieurs séries de folioles inégales, les extérieures longues, étalées; les intérieures scarieuses et colorées; calathide dont le disque est composé de fleurons nombreux, réguliers, hermaphrodites, et la circonférence d'un rang de demi-fleurons, en languettes ovales et neutres; réceptacle plan et garni de paillettes scarieuses, colorées, disposées sur un seul rang circulaire, entre les fleurs de la couronne et celles du disque; ovaires surmontés d'une aigrette dentée. Ce

genre appartient à la tribu des Hélianthées; il diffère du *Rudbeckia*, par la forme de l'involucre, par celle du réceptacle et par la disposition des paillettes du réceptacle. L'*Heliophtolmum ciculæfolium*, Raffin., est une belle plante indigène de la Louisiane, remarquable par ses jolies feuilles bipinnées, et ses grandes fleurs jaunes, terminales et solitaires.

HÉLIOPHYTON. BOT. *V.* HÉLIDE.

HÉLIOPORE. *Heliopora.* ZOOPH. Ce genre a été créé par De Blainville, aux dépens du genre Pacillopore, pour une espèce qui différait essentiellement de toutes les autres, en ce que le nombre de ses tentacules surpassait douze. Conséquemment il a donné pour caractères au genre nouveau : animaux courts, cylindriques, pourvus de quinze à seize tentacules courts, larges, triangulaires, pointus, contenus dans des loges rondes, cannelées intérieurement, échinulées à leur ouverture, opposées, et formant un Polypier calcaire, fixé, ramifié, poreux dans l'intervalle des cellules. Les Héliopores s'éloignent un peu, comme on le voit, de la famille des vrais Madrépores; ils forment des masses assez considérables, branchues, dont les rameaux sont verticaux, pressés, épais, comprimés, à sommités obtuses, arrondies, de couleur grisâtre à l'extérieur et bleue à l'intérieur. Les cellules en sont petites et rapprochées, sans se toucher cependant, cylindriques, à parois striées, légèrement saillantes dans leur ouverture qui est ronde, échinulée. Ces alvéoles tendent à devenir obliques aux extrémités des rameaux, et convergent par leur base en formant un raphé qu'on ne peut voir qu'en les brisant; disposition qui ne paraît avoir lieu que pour ce Polypier. Les interstices des cellules sont poreux et papilleux, ce qui rend la surface très-rugueuse.

HÉLIOPORE BLEU. *Heliopora cœruleo*, de Blainv. Il a été trouvé à Guam, par les naturalistes de l'expédition de la corvette l'Astrolabe.

HÉLIOPSIDE. *Heliopsis.* BOT. Genre de la famille des Synanthérées, Corymbifères de Jussieu, et de la Syngénésie superflue, Lin., établi dans l'*Enchiridium* de Persoon, vol. II, p. 473, et adopté par H. Cassini qui lui a donné les principaux caractères suivants : involucre dont les folioles, presque oblongues, sont appliquées par leur partie inférieure, étalées et appendiciformes au sommet; calathide radiée; le disque composé de fleurons réguliers et hermaphrodites; la circonférence d'un rang de demi-fleurons femelles; réceptacle conique-élevé, garni de paillettes demi-embrassantes, membraneuses, linéaires, arrondies et colorées à leur sommet; ovaires oblongs, tétragones, lisses et absolument dépourvus d'aigrettes. Ce genre appartient à la tribu des Hélianthées, section des Hélianthées-Rudbeckiées de Cassini, où cet auteur le place près des genres *Diomedeo*, *Helicta*, *Wedelio*, desquels il diffère par l'absence totale de l'aigrette.

HÉLIOPSIDE LISSE, *Heliopsis lævis*, Persoon, est une plante herbacée, à feuilles opposées, ovales, dentées en scie et à trois nervures; ses calathides, composées de fleurs jaunes, sont grandes, terminales et solitaires. Elle croît dans l'Amérique septentrionale. Linné avait transporté cette plante dans quatre genres différents. Elle a en effet, pour synonymes, l'*Helianthus lævis*, L.; le *Buphtolmum helionthoides*, L. et l'Hérit. (*Stirpes Nov.*, p. 93, tab. 45); le *Rudbeckio oppositifolio*, L.; et le *Sylphium solidaginoides*, L.

HÉLIORNE. *Heliornis.* OIS. Nom donné par Vieillot au genre Grèbe-Foulque. *V.* ce mot.

HÉLIOSACTE. BOT. Syn. ancien d'Hièble. *V.* SUREAU.

HÉLIOSCOPE. REPT. Espèce du sous-genre Tapaye, qui, selon Pallas, marche ordinairement la tête redressée, et paraît se plaire à fixer le soleil. *V.* AGAME.

HÉLIOSCOPIAS. BOT. Nom scientifique de l'espèce d'Euphorbe vulgairement nommée Réveille-matin. Celte plante est probablement celle que Pline désignait déjà sous le nom d'*Helioscopium* d'après l'*Helioskopios* des Grecs.

HÉLIOTROPE. *Heliotropium.* BOT. Genre de la famille des Borraginées et de la Pentandrie Monogynie, L., ainsi caractérisé : calice à cinq divisions profondes; corolle hypocratériforme dont l'entrée est dépourvue de dents; le limbe à cinq petites découpures séparées par des sinus repliés, simples ou portant une petite dent; étamines non saillantes; stigmate pelté, presque conique; fruit composé de quatre nucules cohérentes et non portées par un réceptacle commun (gynophore). Ces caractères empruntés à Rob. Brown (*Prodromus Floræ Nov.-Holland.*, p. 492), expriment exactement la véritable structure de la corolle, que Linné décrivait comme ayant un limbe avec des découpures de diverses grandeurs. R. Brown a proposé d'exclure de ce genre l'*Heliotropium Indicum*, L., à cause de sa noix mitriforme profondément bilobée, à segments biloculaires dont les deux loges ventrales sont vides. Lehmann (*Famil. Asperifol. Nucif.*, p. 13) en a fait le type du genre *Tiaridium*. *V.* ce mot. L'*Heliotropium Malabaricum* de Retz et l'*Heliotropium supinum* de Willdenow ont encore été séparés de ce genre par R. Brown, à cause de leur calice tubuleux et à cinq dents; mais cette faible différence ne paraît pas suffisante pour motiver une distinction générique. L'*Heliotropium villosum*, Willd., diffère de ses congénères par la gorge de la corolle qui est resserrée et munie intérieurement de cinq dents subulées. Plusieurs espèces de ce genre avaient été placées dans le genre *Lithospermum* par Forskahl. Delile, dans sa Flore d'Égypte, les a replacées parmi les Héliotropes, soit en les réunissant à des espèces décrites antérieurement par Linné et d'autres auteurs, soit en leur donnant des noms spécifiques nouveaux. Lehmann a formé son *Heliotropium linifolium* avec le *Myosotis fruticosa*, L. Enfin, pour terminer l'énumération des changements qui ont été opérés dans ce genre ou des additions qui lui ont été faites, on doit citer, d'après R. Brown (*loc. cit.*, p. 497), le *Tournefortio humilis*, L., comme appartenant aux Héliotropes. Le *Tournefortio monostochyo*, Willd. (*in Rœm. et Schult. Syst.*), est la même plante, selon Kunth, que l'*Heliotropium strictum* de celui-ci. D'un autre côté, les *Heliotropium lithospermoides* et *Heliotropium scorpioides*, Willd., doivent se rapporter, la première à l'*Anchusa tuberoso*, Kunth, et la seconde au *Myosotis grandiflora* de cet auteur. — Les espèces d'Héliotropes sont très-nombreuses. Plus de quatre-vingts ont été décrites par

divers botanistes qui ne se sont pas beaucoup accordés sur la nomenclature. Ainsi Lehmann, auquel on doit un travail sur les Borraginées nucifères, a imposé des noms spécifiques aux espèces rapportées de l'Amérique par Humboldt et Bonpland, et qui ont été décrites par Kunth sous d'autres dénominations. Celui-ci a donné la synonymie de ces plantes dans un *Index* qui termine le troisième volume des *Nova Genera et Species Plantarum æquinoctialium*. Les Héliotropes sont répandus sur toute la surface du globe, mais elles se trouvent pour la plupart dans les contrées chaudes. L'Europe en nourrit seulement quelques espèces. Dans l'Égypte et surtout dans l'Amérique méridionale, existe le plus grand nombre. Celles de la Nouvelle Hollande ont été partagées par R. Brown en deux groupes; l'un (*Heliotropia vara*) composé des espèces à épis roulés en crosse, dont les fleurs sont tournées du même côté; l'autre (*Orthostochys*) où les épis sont droits, sans inclinaison particulière des fleurs. Les Héliotropes sont des plantes herbacées ou des arbustes à feuilles simples et alternes. Les deux espèces suivantes méritent de fixer plus particulièrement l'attention.

Héliotrope du Pérou. *Haliotropium Paruvianum*, L. C'est un petit arbuste qui, dans sa patrie, atteint jusqu'à deux mètres de hauteur. Ses branches, cylindriques et velues, sont garnies de feuilles ovales, oblongues, pointues, ridées et portées sur des pétioles courts. Les fleurs, d'un blanc violet ou bleuâtre, répandent une odeur très-suave, analogue à celle de la vanille. On cultive avec facilité cette plante dans toute l'Europe. Elle se multiplie de boutures, et on peut également faire lever ses graines en les semant sur couche, et garantissant du froid les jeunes pieds, pendant la saison rigoureuse. Cette plante, si commune aujourd'hui, a été envoyée pour la première fois, du Pérou, en 1740, par Joseph de Jussieu.

Héliotrope d'Europe. *Heliotropium Europeum*, L. Elle possède une tige rameuse, plus ou moins étalée, haute seulement de deux à trois décimètres, velue et garnie de feuilles ovales, pétiolées, ridées et d'un vert blanchâtre; ses fleurs sont blanches, petites, inodores, nombreuses et disposées sur des épis géminés, roulés en crosse avant leur développement. Elle croît dans les champs et les vignes de presque toute l'Europe. On a donné à cette plante le nom d'Herbe aux verrues, peut-être à cause de la forme de ses fruits qui ont quelque ressemblance avec ces excroissances de la peau, car elle ne paraît pas du tout propre à les détruire. Il est hors de doute que l'Héliotrope d'Europe ne soit une plante tout à fait inerte quant à ses propriétés médicales, malgré les merveilleuses vertus que les anciens lui attribuaient.

HÉLIOTROPE D'HIVER. bot. Nom vulgaire du *Tussilogo fragrons*. *V.* Tossilaga.

HÉLIOTROPE. min. Jaspe sangnin; Quartz-Agathe vert obscur ponctué, d'Haüy. Le fond de cette substance est d'un vert plus ou moins obscur, parsemé de petites taches d'un rouge foncé, translucide, au moins dans les fragments très-minces, et quelquefois dans toute la masse, lorsque le morceau a peu d'épaisseur. *V.* Quartz-Agathe.

HÉLIPTÈRE. *Helipterum*. bot. Genre de la famille des Synanthérées, tribu des Sénécianides, formé par De Candolle, aux dépens des genres *Argyrocome* de Gærtner, *Atstema* de Lesson, *Damironia* de Cass., etc. Caractères : capitule multiflore, homogame; involucre radié, supérieur aux fleurs, formé d'écailles nombreuses, régulièrement imbriquées sur plusieurs rangs, étagées, très-petites et coriaces : les extérieures presque nulles, les autres graduellement plus grandes, toutes surmontées d'un grand appendice coloré et pétaloïde; réceptacle large, plan, plus ou moins profondément alvéolé, à cloisons tantôt basses et prolongées en pointe sur les angles des alvéoles, tantôt très-élevées et divisées jusqu'à la base en lames squammelliformes; ovaire court, épais, tout couvert de grosses papilles formant des tuberculescharnus; aigrette plumeuse, articulée sur l'ovaire, séparable, très-longue, composée de squammellules nombreuses, égales, filiformes, sur un seul rang; coralle articulée sur l'ovaire, plus longue que l'aigrette, infundibulée, glabre, à limbe divisé en cinq lanières; étamines à filaments presque libres; anthères pourvues d'appendices apicilaires, presque aigus; style à deux stigmatophores longs, grêles, arqués en dehors et capités au sommet. Ce genre se compose d'une trentaine d'espèces réparties en six sections. Elles appartiennent soit au cap de Bonne-Espérance, soit à la Nouvelle-Hollande.

HÉLISIGE. *Helisiga*. moll. Genre de la famille des Colimacées, institué par Lesson qui lui donne pour caractères : animal aplati, déprimé, à pied large, que termine en arrière une pointe aiguë, spatuliforme, légèrement aréolée; ouverture de l'anus percée sur le côté droit et postérieur du collier qui est large et festonné sur les bords; tête courte, obtuse, terminée en avant par deux tentacules oculaires, d'abord larges, puis rétrécis à l'extrémité, et supportant à leur sommet le globe de l'œil; tentacules labiaux courts, aplatis, placés à l'angle de la bouche, que recouvre une lèvre mince, échancrée au milieu. La coquille, dans ce genre, est déprimée, aplatie, ovalaire, posée en partie comme le test d'un Sigaret, excessivement ouverte et formée d'une petite spire postérieure, à un seul tour, et d'un dernier tour, entièrement décnlé, convexe, limitant une bouche de la longueur totale de la coquille, à péristome faiblement déjeté en dedans.

Hélisige de Sainte-Hélène. *Helisiga Sonta-Helenæ*, Less., Voy. de la Coq., pl. 15, fig. 1. L'animal offre une teinte rouge-brunâtre, tirant au jaune vers le collier; et la coquille, qui a trois lignes de hauteur sur sept de largeur, est d'un brun-rouge foncé.

HELIX. moll. *V.* Hélice.

HÉLIXANTHÈRE. *Helixanthera*. bot. Genre de la Pentandrie Monogynie, L., établi par Loureiro (*Flor. Cochinch.*, I, p. 176) qui l'a ainsi caractérisé : calice cylindracé, tronqué, coloré et appuyé sur une écaille ovale, charnue et de même couleur que le calice; corolle monopétale, supère, dont le tube est court, le limbe à cinq divisions oblongues, obtuses et réfléchies; nectaire peutagone, quinquéfide au sommet et embrassant étroitement le style; cinq étamines à filets insérés sur la gorge de la corolle, et à anthères linéaires, rou-

lées en spirales; ovaire oblong, caché par le calice, surmonté d'un style de la grandeur des étamines et d'un stigmate épais; baie couverte par le calice, ovale, oblongue et monosperme. Ce genre n'a pas encore été rapporté à l'une des familles naturelles connues. Le professeur de Jussieu (Annales du Muséum d'Hist. nat., t. XII, p. 301) a indiqué ses affinités soit avec les Éricinées ou les Campanulacées dans le cas où le calice ne serait pas adhérent à l'ovaire, soit avec les Loranthées ou les Caprifoliacées, si, au contraire, l'ovaire était adhérent. Cependant le caractère d'avoir la corolle supère, et celui de l'insertion des étamines, demandés par Jussieu, se trouvent exprimés dans la description de Loureiro. Mais l'inspection de la plante pourra seule décider la question de ses affinités. Cette plante, *Helixanthera parasitica*, Lour., a une tige ligneuse, longue, rameuse; des feuilles lancéolées, glabres, très-entières et ondulées; les fleurs rouges, petites, portées sur des épis longs et axillaires. Elle s'accroche aux arbres cultivés dans les jardins de la Cochinchine.

HÉLIXARION. *Helixarion*. MOLL. Nouveau genre établi par Férussac pour des Mollusques à quatre tentacules, de la famille des Limaçons. Ils forment plus que les Vitrines, selon l'opinion de Férussac, le passage des Hélices aux Parmacelles; ils ont beaucoup d'analogie avec les Vitrines dont ils se distinguent par le corps tronqué en arrière, pourvu en avant d'une cuirasse sous laquelle la partie antérieure peut se contracter et la tête se retirer sous son bord antérieur; une petite coquille mince, transparente, fragile, très-semblable à celle des Vitrines, est située à la partie postérieure de la cuirasse, et contient les principaux viscères; elle est en partie couverte par des appendices mobiles du manteau. Il existe un pore muqueux, en forme de boutonnière à l'extrémité postérieure du pied; les orifices de la génération, celui de la respiration, le nombre et la position des tentacules, sont semblables à ce qu'on observe dans les Vitrines. Férussac n'a signalé que deux espèces connues dans ce genre; ce sont: l'HÉLIXARION DE CUVIER, *Helixarion Cuvieri*, Féruss., Hist. nat. des Moll. terrest. et fluvial., pl. 9, fig. 8, et pl. 9, A, fig. 1-2; et l'HÉLIXARION DE FREYCINET, *Helixarion Freycineti*, Féruss., Hist. nat. des Mollusq. terr. et fluv., pl. 9, A, fig. 3-4. La première de ces espèces est présumée des terres australes; la seconde vient du port Jackson de la Nouvelle-Hollande. Elle a été rapportée par l'expédition du capitaine Freycinet.

HELLEBORASTER ET HELLEBORASTRUM. BOT. Noms formés d'*Helleborus*, par lesquels d'anciens botanistes désignèrent des espèces de ce genre, particulièrement l'*Helleborus fœtidus* et le *viridis*. On a aussi appliqué l'un d'eux à l'*Adonis vernalis*, L.

HELLÉBORE. *Helleborus*. BOT. Genre de la famille des Renonculacées, et de la Polyandrie Polygynie, L., que l'on reconnaît aux caractères suivants: calice persistant, à cinq sépales arrondis, obtus, grands, souvent verdâtres; huit ou dix pétales très-courts, tubuleux, inférieurement plus étroits et nectarifères; trente à soixante étamines; trois à dix ovaires; stigmates sessiles, orbiculés; capsules coriaces; graines elliptiques, ombiliquées, disposées sur deux rangs.

Peu de plantes ont joui, dans les premiers âges de la médecine, d'autant de célébrité que l'Hellébore; nous ignorons si, dans ces temps reculés, la manie était plus commune que de nos jours, mais il ne faudrait, pour le faire supposer, que la ridicule confiance accordée généralement alors, aux propriétés de l'Hellébore pour guérir cette triste affection, pour rétablir l'ordre et la lucidité dans les facultés intellectuelles dérangées par une commotion quelconque. On est loin sans doute de contester à certains principes constituants de l'Hellébore, une action puissante sur quelques-uns des organes des animaux; bien au contraire, cette action a été reconnue tellement violente que l'Hellébore a dû disparaître d'un assez grand nombre de formules médicamenteuses où elle avait été admise avec trop de légèreté. Du reste les anciens n'ignoraient pas les dangers de l'administration intérieure de l'Hellébore, puisque le nom même qu'ils avaient donné à cette plante, formé de ἑλεῖν, faire mourir, et de βορά, aliment, en témoigne assez. Linné, en adjoignant quelques congénères à la plante qu'il avait lieu de croire être l'*Helleborus* des anciens, a conservé ce nom comme générique du groupe qui se compose maintenant, suivant De Candolle, de neuf espèces bien distinctes. On s'attend bien qu'outre les espèces nouvelles dont le genre s'est enrichi, il serait difficile d'y retrouver toutes celles que Tournefort et Linné avaient cru devoir y admettre. En effet, plusieurs ont offert des caractères, assez peu tranchés à la vérité, mais suffisants pour ne point tolérer davantage des rapprochements confus: l'*Helleborus hyemalis*, L., en avait été détaché par Adanson, sous le nom de *Helleboroides*, et il est devenu le type du genre *Eranthis*, créé par Salisbury, comme l'*Helleborus trifolius*, L., a également donné naissance au genre *Coptis*, du même auteur.

Les Hellébores sont des plantes herbacées, propres aux contrées montueuses de l'Europe et de l'Orient; elles croissent parmi les buissons, et fleurissent en hiver ou tout au commencement du printemps. Ces plantes sont cultivées dans nos jardins qu'elles ornent à une époque où la nature est encore engourdie; ce sont elles qui viennent nous prévenir de son prochain réveil, et l'apparition de leurs fleurs cause toujours une sensation de plaisir. Ces plantes exigent en général très-peu de soins; elles se propagent avec facilité et par le semis, et par l'éclat des racines.

HELLÉBORE D'ORIENT. *Helleborus Orientalis*, Gars., *Exot.*, t. 19, f. B; De Cand., *Syst.*, 1, 317; id., *Prodr.*, 1, 46; Spreng., *Syst. veget.*, 2, 658; Lam., *Dict. Encycl.*, 3, 96. Cette espèce, qui paraît être le véritable Hellébore noir des anciens, a été observée par Tournefort sur le Mont-Olympe, à Anticyre et sur les bords de la mer Noire. L'illustre botaniste-voyageur essaya l'usage de l'Hellébore, mais les effets ne répondirent pas à son attente; il dit que l'extrait en est brun, résineux et très-amer; qu'en ayant donné à trois Arméniens, depuis vingt grains jusqu'à trente-six, les malades se plaignirent d'avoir été fatigués par des nausées et des tiraillements d'entrailles; qu'ils ressentirent une impression brûlante dans l'œsophage et l'estomac, accompagnée de mouvements convulsifs et d'élancements

dans la tête, qui se renouvelérent pendant quelques jours; il ajoute qu'un médecin habile qui avait longtemps pratiqué à Constantinople, à Cutaye et à Fruse, lui assura qu'il avait abandonné l'usage de cette plante à cause des mauvais effets qu'elle produisait. Néanmoins, Pline rapporte que le tribun Drusus fut guéri du mal caduc par l'usage de l'Hellébore. Orfila dit qu'il ne connaît aucune substance végétale qui provoque aussi rapidement les nausées et les vomissements, lorsqu'elle est mise en contact avec une plaie saignante: la circulation est ralentie, la respiration génée; les animaux respirent fréquemment comme s'ils étaient essoufflés par une longue course; la langue dépasse la bouche et reste pendante; il survient des vertiges, des tremblements convulsifs; les animaux ne peuvent plus se soutenir, ils tombent de côté, et expirent dans des convulsions tétaniques.

L'Hellébore d'Orient est une jolie plante, qui donne en abondance des fleurs, dès le mois de février. Sa tige est lisse, haute d'un pied et demi environ, simple inférieurement, rameuse à sa partie supérieure, garnie de feuilles alternes, sessiles ou presque sessiles, placées à la base des rameaux et des pédoncules; celles qui accompagnent les rameaux sont en pédale comme les radicales, mais leurs folioles sont beaucoup plus étroites; celles des pédoncules sont partagées en trois ou cinq lobes constamment lancéolés et dentés en scie. Les fleurs sont penchées, larges de dix-huit à vingt lignes, soutenues sur des pédoncules d'inégale longueur et formant une panicule à l'extrémité de la tige; les sépales de leur calice, au nombre de cinq, sont elliptiques, obtus, entiers, d'une couleur blanchâtre, veinée et nuancée de rose. Les cinq ovaires sont supères, rapprochés au centre de la fleur; il leur succède autant de capsules, qui sont cependant quelquefois réduites à trois, par avortement; elles n'ont qu'une seule loge, et sont comprimées latéralement, s'ouvrant en deux valves par le côté interne; elles renferment plusieurs graines noires, oblongues, ridées et attachées sur le bord des valves.

Hellébore purpurescente. *Helleborus purpurascens*, Waldst. et Kitaib., *Pl. rar. Hung.*, 2, 105, t. 101; De Cand., *Syst.*, 1, 318; id., *Prodr.*, 1, 47; Spreng., *Syst. veget.*, 2, 658; *Bot. Magaz.*, 3170. Le comte de Waldstein et Paul Kitaibel ont fait connaître cette jolie espèce d'Hellébore, dans leur bel ouvrage publié à Vienne, de 1802 à 1805, en deux volumes in-folio, et où sont décrites et figurées les plantes rares de la Hongrie. Ses racines sont compactes, tuberculeuses, tronquées, garnies d'un chevelu très-abondant; il s'en élève des tiges, hautes de sept à huit pouces, cylindriques, épaisses, glabres et d'un vert rougeâtre; elles sont entourées à leur base de feuilles assez nombreuses, pétiolées, larges, membraneuses, palmées, profondément découpées, dentelées et pétiolées, avec les segments cunéiformes inférieurement et pointus au sommet; leur couleur est le vert pur en dessus, nuancé de pourpre en dessous; les feuilles caulinaires sont presque sessiles, moins profondément divisées, avec les bords également dentés, mais purpurescents. Les fleurs, au nombre de deux, ayant près de deux pouces d'étendue, terminent la tige. Le calice est persistant, à cinq sépales arrondis, un peu roulés en dedans, vers le sommet, concaves et épais. Les dix pétales sont très-courts, tubuleux inférieurement, nectarifères et d'un vert très-pur.

Hellébore noire. *Helleborus niger*, Linn., *Sp.*, 783; Jacq., *Fl. Austr.*, t. 201; *Bot. Mag.*, 8; De Cand., *Syst.*, 1, 316; id., *Prodr.*, 1, 46; Spreng., *Syst. veg.*, 2, 658; Lam., *Dict. Encycl.*, 3, 97. Cette espèce est vulgairement connue dans nos jardins sous le nom de Rose de Noël, parce qu'il arrive assez souvent que vers l'époque de cette fête du christianisme, la plante commence à montrer ses corolles. Elle est originaire des vallées du Dauphiné, de la Suisse, des Pyrénées, etc. Ses racines sont épaisses, charnues, fibreuses et noirâtres; il en sort des hampes hautes de cinq à six pouces, cylindriques, nues, rarement écailleuses ou munies de petites folioles ovales, sessiles et entières, qui, plus tard, sont entourées de feuilles pétiolées, pédalées, grandes, roides, très-coriaces, divisées en huit ou neuf segments oblongs, lancéolés, pointus, dentés, larges de près d'un pouce et d'un vert fort obscur. Les fleurs, ordinairement au nombre de deux, au sommet de chaque hampe, sont grandes, étalées et d'un blanc rosé; elles ont environ deux pouces d'étendue. Les cinq sépales sont grands, colorés, ovalaires et concaves; les pétales sont beaucoup plus petits, au nombre de dix, tubuleux et nectariformes.

Hellébore livide. *Helleborus lividus*, *Hort. Kew. ed.*, 1, vol. 2, p. 272; De Cand., *Syst.*, 1, 321; id., *Prodr.*, 1, 47; Spreng., *Syst. veget.*, 2, 659; *Bot. Mag.*, 72. Cette espèce, qui se trouve sauvage en Corse, a été introduite dans nos jardins il y a plus d'un siècle, elle y fleurit à la même époque que l'Hellébore noire. C'est une de celles dont la tige parvient à une plus grande hauteur; elle n'a guère moins de deux pieds; elle est rougeâtre, parsemée d'une multitude de petits points purpurins; elle est cylindrique, épaisse, ferme, feuillée et rameuse. Les feuilles sont toutes caulinaires, alternes, pétiolées, pédalées, divisées très-profondément en trois folioles ovales, lancéolées, acuminées, faiblement dentées, veinées d'un vert très-obscur, avec l'origine des veines d'un rouge de rose; le pétiole, un peu plus long que les folioles, s'étend à deux pouces et demi; il ne diffère de la tige que par un moindre diamètre. Les folioles ou feuilles florales sont ovales-lancéolées, simples, sessiles et d'un vert plus pâle que celui des feuilles. Les fleurs sont terminales, portées sur des pédoncules duveteux. Les sépales sont grands, ovales, concaves, pointus, d'un blanc livide ou verdâtre, striés ou veinés et bordés de rose livide. Les dix pétales sont tubuleux, ouverts en cornet, d'un jaune verdâtre, et de moitié moins longs que les sépales.

Hellébore odorante. *Helleborus odorus*, Waldst. et Kitaib., *in Willd. enum.*, 592; De Cand., *Syst.*, 1, 318; id., *Prodr.*, 1, 47; Spreng., *Syst. veget.*, 2, 659. Sa tige s'élève à peine à la hauteur des feuilles qui sont radicales, digitées ou partagées en sept, neuf et même jusqu'à quinze folioles ou segments lancéolés, finement dentés en scie et disposés en pédale; elles sont en dessus d'un vert luisant, pubescentes en dessous. Les fleurs

sont solitaires; elles répandent une odeur douce et agréable, qui rappelle le parfum que laisse le vin muscat de Frontignan. Le calice est grand, composé de cinq folioles étalées, ovalaires, faiblement acuminées, rétrécies à la base, concaves et marquées de veines nombreuses; les pétales, au nombre de huit ou dix, sont forts courts, d'un vert jaunâtre; ils forment une sorte de couronne au centre du calice. De Hongrie.

L'*Helleborus viridis* et l'*Helleborus fœtidus*, L., sont aussi deux espèces très-remarquables. La première croît dans les bois montueux du midi de la France, de l'Italie, etc.; la seconde est très-commune dans les endroits rocailleux de la France, de l'Allemagne et de l'Angleterre; on la nomme vulgairement Pied de Griffon.

On a quelquefois étendu le nom d'Hellébore à quelques Vératres, et notamment au *Veratrum album*, L. *V.* Vératre.

HELLÉBORÉES. *Helleboreæ.* bot. Le professeur De Candolle (*Syst. Regn. Veget. natur.*, I, p. 306) a donné ce nom à la quatrième tribu de la famille des Renonculacées, et il l'a ainsi caractérisée : estivation du calice et de la corolle imbriquée; corolle tantôt nulle, tantôt composée de cinq à dix pétales (nectaires, L.) irréguliers, le plus souvent bilabiés, nectarifères; calice ordinairement coloré, pétaloïde; carpelles polyspermes, le plus souvent libres, s'ouvrant du côté intérieur par une fente longitudinale, quelquefois soudés et formant un péricarpe multiloculaire; graines horizontales, fixées à des placentas suturaux. Les plantes de cette tribu ont des tiges herbacées, des feuilles alternes; des fleurs colorées de toutes les manières, dont les filets des étamines se convertissent, par la culture, en pétales aplatis, tandis que les anthères sont transformées en pétales bilabiés. L'auteur de cette tribu y a placé les genres suivants : *Caltha*, Pers.; *Trollius*, L.; *Eranthis*, Salisb.; *Helleborus*, Adans.; *Coptis*, Salisb.; *Isopyrum*, L.; *Enemion?* Raffin.; *Garidella*, Tournef.; *Nigella*, Tourn.; *Aquilegia*, Tourn.; *Delphinium*, Tourn., et *Aconitum*, Tourn. *V.* tous ces mots.

HELLÉBORINE. bot. Les anciens botanistes, jusqu'à Tournefort inclusivement, donnaient ce nom au genre d'Orchidées, que Linné nomma ensuite *Serapias*. Cette dernière dénomination a été adoptée par Swartz qui a exclu du genre de Linné, plusieurs espèces dont il a fait le genre *Epipactis*. Persoon, tout en conservant le genre de Linné, a néanmoins rétabli l'ancien mot d'*Helleborine*, pour désigner un genre composé des espèces auxquelles Swartz conservait le nom de *Serapias*; mais il ne paraît pas que ce mot puisse être adopté, ayant été proscrit par Linné, à cause de son trop de ressemblance avec celui d'Hellébore qui désigne des plantes extrêmement éloignées des Orchidées. Dans son travail sur les Orchidées d'Europe, Richard père a seulement admis les dénomiations imposées par Swartz. *V.* Épipactide et Sérapias.

Le mot d'Helléborines a été employé par Du Petit-Thouars, pour désigner une des trois divisions des Orchidées des îles australes d'Afrique. *V.* Orchidées.

HELLEBORITES. bot. Synon. ancien de *Gentiana Centaurium*, L. *V.* Érythrée.

HELLÉBOROIDES. bot. Adanson (Fam. des Plantes, 2, p. 458) avait déjà séparé, sous ce nom générique, l'*Helleborus hyemalis*, L., dont Salisbury (*Trans. Lin.*, 8, p. 303) a formé son genre *Eranthis*. Ce dernier nom a été adopté. *V.* Éranthide.

HELLEBORUS. bot. *V.* Hellébore.

HELLERUT. pois. L'un des noms vulgaires et de pays du Flet. *V.* Pleuronecte.

HELLENIE. *Hellenia.* bot. Ce genre, de la famille des Scitaminées de Brown, et de la Monandrie Monogynie de L., a été primitivement établi par Kœnig (*in Retz Observ.*, fasc. 3, p. 48 et 64) sous le nom de *Languas*. Retz (*loc. cit.*, fasc. 6, p. 17) changea ce nom trivial en celui d'*Heritiera*, qui n'a pas été adopté, parce qu'il existe plusieurs autres genres de ce nom. Enfin le nom d'*Hellenia*, qui avait été inutilement employé par Retz lui-même pour distinguer génériquement le *Costus speciosus*, a été de nouveau proposé par Willdenow (*Spec. Plant.*, I, p. 4) et généralement admis pour désigner le genre en question. Brown (*Prodrom. Flor. Nov.-Holland.*, p. 307) a tracé de la manière suivante les caractères de ce genre : périanthe dont le limbe intérieur est à une seule lèvre munie à chaque côté de sa base, d'une petite dent; filet linéaire, développé au delà des bords de l'anthère, et ayant un lobule très-court, arrondi, entier ou bilobé; capsule crustacée; semences pourvues d'un arille. Le genre *Hellenia* est, en outre, caractérisé par une inflorescence en panicules ou en grappes lâches à l'extrémité de la tige. Dans son travail sur les Scitaminées (*Trans. of Linn. Societ.*, t. VIII, p. 344), Roscoë n'a pas hésité à réunir ce genre à l'*Alpinia*, dont cependant il diffère, selon Brown, par son filet développé au delà de l'anthère et par la texture de sa capsule. — On ne connaît que cinq espèces de Scitaminées décrites sous le nom générique d'*Hellenia*, savoir : 1° *Hellenia cœrulea*, R. Brown, plante du bord littoral de la Nouvelle-Hollande, entre les tropiques et près du port Jackson; 2° *Hellenia Allughas*, W., décrit et figuré par Retz (*loc. cit.*, t. I) sous le nom d'*Heritiera Allughas*; elle croît dans l'île de Ceylan; 3° *Hellenia alba*, dont Kœnig (*loc. cit.*) a donné une longue description sous le nom de *Languas vulgaris*; 4° *Hellenia Chinensis* ou *Languas Chinensis*, Kœnig; 5° et *Hellenia aquatica* ou *Languas aquatica* de Kœnig. Ces trois dernières espèces croissent dans les Indes-Orientales, et sont cultivées dans les jardins de la Chine.

HELLERIE. *Helleria.* bot. Martius a publié sous ce nom, dans ses *Nov. Gen. et Spec. pl. Brasil.*, un genre nouveau, qui a beaucoup de rapport avec le genre Humiri de Richard; il lui donne pour caractères : un calice quinquéfide, en forme de capsule; une corolle à cinq pétales droits; des étamines dont le nombre s'élève au delà de cent, disposées sur plusieurs rangs, avec leurs filaments réunis en tube, les loges de leurs anthères séparées par un connectif dilaté en languette; un ovaire à cinq ou six loges, entouré par le tube strié que forment les filets staminaux; des ovules solitaires ou suspendus deux à deux. Le fruit paraît être un drupe dont les loges sont fort réduites par l'effet de l'avortement. L'*Helleria oborata* est un arbrisseau

très-rameux, à feuilles ovalaires, très-glabres; à fleurs tomenteuses, blanches, réunies en corymbes.

HELLIGOG. OIS. Synonyme de Pingouin macroptère. *V.* PINGOUIN.

HELLOTIDE. *Hellotis.* INS. Coléoptères pentamères; genre de la famille des Serricornes, tribu des Cébrionites, créé par Delaporte pour un insecte des bords de la rivière des Cygnes, et récemment apporté de la Nouvelle-Hollande. Caractères : antennes moins longues que le corps, filiformes, à premier article grand, mais plus ramassé que tous les autres qui sont presque égaux, à l'exception du dernier qui est allongé, cylindrique et pointu; labre grand, arrondi en avant, recouvrant toutes les parties de la bouche; palpes très-courtes et filiformes; mandibules très-arquées et pointues à l'extrémité; tête inclinée; yeux ronds; corselet un peu convexe, échancré au bord antérieur, arrondi sur les côtés, élargi en arrière, à angles postérieurs très-aigus, à bord postérieur avancé dans son milieu; écusson petit; élytres allongées, parallèles; corps allongé; pattes assez grêles; tarses nus; premier article plus grand que les autres; crochets grêles. Les insectes de ce genre ont le facies de ceux du *Callirhips*, mais ils s'en distinguent par leurs antennes presque filiformes; ils ont aussi de grands rapports avec ceux du genre *Anelastes*, de Kirby; mais ceux-ci ont le dernier article des antennes échancré; ils se distinguent aussi du genre *Sandalus*, de Knoch, par la longueur des antennes qui, dans les Sandales, dépassent à peine la tête. Ces insectes ont d'ailleurs des pelottes sous les tarses, tandis qu'ils sont nus dans les Hellotides.

HELLOTIDE DE HOPE. *Hellotis Hopei*, Delap. Il est entièrement d'un brun châtain, finement rugueux, un peu pubescent; ses élytres sont striées; le dessous du corps est ponctué; les antennes et les pattes sont brunâtres. Taille, quatre lignes.

HELLUO. ANNÉL. Syn. d'Erpobdelle dans le Système général d'Histoire naturelle d'Ocken. C'est le genre Néphélis de Savigny. Il contient, dans l'auteur allemand, les *Hirudo vulgaris*, *stagnalis*, *complanata*, *heteroclita*, *marginata* et *lineata* des auteurs antérieurs.

HELLUO. *Helluo.* INS. Genre de l'ordre des Coléoptères, famille des Carnassiers, tribu des Carabiques, établi par Bonelli (Observ. Entomol., 2e part.) et adopté par Latreille qui l'avait réuni (Règne Anim. de Cuv., t. III) à ses Lébies, et qui l'a ensuite placé (Coléopt. d'Eur., par Latr. et Dej., 2e livrais., p. 94) dans sa première section des Carabiques, celle des Étuis-Tronqués ou Troncatipennes, à la suite du genre Anthie; les caractères de ce genre sont : milieu de l'échancrure du menton unidenté; languette peu avancée au delà de l'origine des palpes labiales, presque carrée, arrondie à son extrémité; élytres tronquées transversalement; palpes extérieures terminées par un article un peu plus gros, obconique.

Ce genre se distingue des Anthies par la forme des élytres et de quelques parties de la bouche qui les rapprochent des Cymindes. Latreille (*loc. cit.*) cite deux espèces de ce genre : d'abord celle qui a servi à l'établir, puis HELLUO A CÔTES, *Helluo costatus*, Bon , que Latreille avait placé dans la collection du Muséum d'Histoire naturelle, sous le nom d'*Anthia truncata*; il est d'un brun couleur de poix; la tête est ridée sur les côtés et près des yeux, et le corselet, qui est en forme de cœur, est à peine plus large que long, marqué de points enfoncés et de petites rides transversales. Les élytres sont pointillées, striées; elles portent trois côtes élevées; tout le corps est semé de poils, et sa longueur est de vingt-quatre millimètres. Il habite au port Jackson, dans la Nouvelle-Hollande; il en a été rapporté par Péron et Lesueur. Latreille place dans ce genre le *Galerita hirta* de Fabricius qui a été observé à la côte de Coromandel par Leschenault, et qu'il a reçu de Mack-Lay et de Westermann comme venant aussi des Indes-Orientales. Ces deux espèces sont figurées dans l'ouvrage des Coléoptères d'Europe, de Latreille et Dejean.

HELLUS. INS. Le genre de l'ordre des Hyménoptères, ainsi nommé par Fabricius, correspond au genre Sapyge. *V.* ce mot.

HELLWIGIE. *Hellwigia.* INS. Hyménoptères; genre de la famille des Pupivores, tribu des Ichneumonides, établi par Gravenhorst qui lui assigna pour caractères : quatre palpes allongées, dont les articles sont cylindriques; lèvre inférieure cylindrique et cornée à sa base, puis membraneuse et arrondie; antennes longues, plus épaisses vers le sommet; abdomen comprimé, pédonculé; ailes sans cellule cubitale intermédiaire, mais dont l'inférieure reçoit les deux nervures récurrentes.

HELLWIGIE ÉLÉGANTE. *Hellwigia elegans*, Grav. Elle est noire, variée de jaune et de fauve, et se trouve dans toute l'Europe tempérée. L'HELLWIGIE OBSCURE, *Hellwigia obscura*, Grav., est noire, avec le quatrième segment de l'abdomen roux. Elle habite l'Italie.

HELMICTIS. POIS. Genre formé par Raffinesque dans son Ichthyologie Sicilienne, et qui mérite un nouvel examen pour être adopté.

HELMINS OU HELMINTHES. INT. Ce nom a été donné à la classe d'animaux qui vivent dans le corps d'autres animaux par Duméril dans sa Zoologie analytique; Rudolphi a nommé ces animaux Entozoaires, et Cuvier Intestinaux. Il a paru convenable de préférer dans le Dictionnaire classique des sciences naturelles, cette dernière dénomination, comme étant la plus généralement adoptée.

HELMINTHIDES. MOLL. Ordre proposé par Virey pour désigner un ordre de Vers aquatiques pourvus de branchies et par conséquent d'une circulation, ce qui les rapproche des Mollusques. Cet ordre est divisé en deux familles principales : dans la première se trouvent les Vers à tuyaux ou Pinceaux de mer : les Tubicoles de Cuvier et Lamarck; la seconde renferme les Dorsibranches. *V.* ces mots. Les naturalistes n'adoptent pas ces divisions.

HELMINTHIE. *Helminthia.* BOT. Genre de la famille des Synanthérées, Chicoracées de Jussieu, et de la Syngénésie égale de L., établi autrefois par Vaillant sous le nom d'*Helminthotheca*, décrit par Linné sous celui de *Picris*, mais rétabli par Jussieu (*Gener. Plant.*, p. 170) qui, en abrégeant la dénomination de Vaillant, l'a distingué du *Picris* de Linné. Il offre les caractères suivants : involucre composé de folioles sur un seul rang,

égales, appliquées, obtuses, munies sur le dos d'un appendice hérissé de poils rudes presque épineux; à sa base, sont d'autres petites folioles surnuméraires, irrégulièrement disposées, inégales, subulées, et enfin cinq grandes bractées sur un seul rang, cordiformes et foliacées, environnent le tout; calathide formée de demi-fleurons nombreux et hermaphrodites; réceptacle plan, garni de paillettes courtes; akènes oblongs, comprimés des deux côtés, ondulés transversalement par des rides parallèles, prolongés supérieurement en un long col cylindrique; aigrette blanche, longue et plumeuse.

Helminthie fausse Vipérine. *Helminthia Echioides*, Juss. et DC., Flor. franç. C'est une plante herbacée, hérissée de poils divergents à leur sommet en deux pointes crochues; la tige est dressée, rameuse et cylindrique; elle porte des feuilles vertes, luisantes; les inférieures obovales et sinuées, les supérieures amplexicaules, échancrées en cœur; les calathides, formées de fleurs jaunes, sont disposées en une sorte de panicule. Cette plante croît en Europe, sur les bords des champs et des chemins. Quoiqu'elle se rencontre en plusieurs endroits, et notamment aux environs de Paris, à Montmorency, Bondy, etc., elle n'est pas aussi répandue que les autres Chicoracées; on la trouve en abondance seulement dans quelques localités spéciales. Une seconde espèce, qui croît dans les Pyrénées, a été décrite par De Candolle, et nommée *Helminthia spinosa*.

HELMINTHOCHORTON ou HELMINTHOCORTOS. BOT. (*Hydrophytes*.) Ces noms ont été donnés à une Hydrophyte très-commune dans la Méditerranée, beaucoup plus rare sur les côtes occidentales de la France, connue vulgairement sous les noms de Mousse de Corse et de Mousse de mer, que les botanistes ont appelée *Fucus Helminthochorton*, et que Lamouroux a placée dans son genre *Gigartina*. On ne doit pas confondre la Mousse de Corse avec la Coralline de Corse. Beaucoup de botanistes se sont occupés de ce Fucus, d'une manière plus ou moins spéciale; Latourette en a donné une bonne description dans le Journal de Physique. Stéphanopoli, dans son Voyage en Grèce, a publié un long mémoire sur cette plante; il dit qu'il y en a deux espèces: l'une grande et l'autre petite, et Jaume Saint-Hilaire, dans ses Plantes de France, l'a figurée de la manière la plus exacte; enfin De Candolle s'en est occupé, et a reconnu plus de trente productions marines, réunies sous le nom de Mousse de Corse. Lamouroux a examiné cette prétendue Mousse dans un grand nombre de pharmacies, et souvent il a trouvé que celle dont on vantait le plus la qualité, ne contenait pas un atome de *Fucus Helminthochorton*. Il prétend également que l'action de ce mélange est la même sur l'économie animale, qu'il y ait ou non de *Fucus Helminthochorton*; enfin, il a reconnu plus de cent espèces de productions marines, telles qu'Hydrophytes, Polypiers, débris de Mollusques et d'Annélides, dans la substance pharmaceutique qui porte le nom de Mousse de Corse.

HELMINTHOLITHES. ZOOL. Des Vermicules et des Hippurites fossiles sont quelquefois désignées sous ce nom par les naturalistes.

HELMINTHOLOGIE. ZOOL. L'on a pendant longtemps donné ce nom à la partie de l'histoire naturelle qui se composait de l'étude des Vers; mais alors on réunissait sous la dénomination de Vers, des animaux très-différents les uns des autres, et dont on a même composé plusieurs classes. Quelques auteurs ont par la suite appliqué le nom d'Helminthologie à la seule partie de la science, qui traite spécialement des Intestinaux; mais il n'a pas été adopté, et c'est ce qui nous engage à renvoyer au mot Intestinaux, l'histoire de ces êtres singuliers dont la manière de vivre et de se multiplier est encore si peu connue.

HELMINTHOSPORIUM. BOT. Même chose que *Helmisporium*. V. Helmisporier.

HELMINTHOSTACHYDE. *Helminthostachys*. BOT. (*Fougères*.) Ce genre a été établi par Kaulfuss, dans le Journal de Botanique de Ratisbonne, et décrit avec plus de détail dans son ouvrage sur les Fougères du voyage de Kotzebue. Il est fondé sur le *Botrychium Zeylanicum* de Swartz ou *Ophioglossum Zeylanicum*, L. — R. Brown avait déjà indiqué, dans son *Prodromus*, que cette plante devait former un genre particulier. Elle diffère cependant peu des vrais *Botrychium*; seulement la fructification, au lieu de former une panicule dont la disposition représente une feuille modifiée comme on l'observe dans les *Bothrychium*, constitue un épi cylindrique, composé d'épis partiels sur lesquels les capsules sont disposées par verticilles. On ne connaît encore qu'une seule espèce de ce genre; elle croît dans les lieux humides de Ceylan, de Java, des Moluques, etc.

HELMINTHOTHECA. BOT. Vaillant avait ainsi nommé un genre que Linné confondait avec son *Picris*; mais il a été de nouveau distingué de celui-ci par Jussieu, sous le nom d'*Helminthia*. V. Helminthie.

HELMINTIE. *Helmintia*. BOT. Pour Helminthie, *Helminthia*. V. ce mot.

HELMINTOCORTON. BOT. Pour Helminthochorton. V. ce mot.

HELMISPORIER. *Helmisporium*. BOT. Link est le créateur de ce genre admis par Nées, et non adopté par Persoon dans sa Mycologie Européenne, qui l'a réuni aux *Dematium*, genre placé dans les Trichomycées, premier ordre de ses Champignons Exosporiens, c'est-à-dire Champignons dont les semences sont extérieures, ce qui répond à la série des Byssoïdes, ordre des Mucédinées, de la Méthode de Link. Les caractères du genre *Helmisporium* sont les suivants: fibres droites, peu rameuses, épaisses, roides, opaques, assez souvent cloisonnées à leur extrémité qui porte des sporidies caduques, oblongues, assez ordinairement annelées. On trouve les Helmispories sur les herbes sèches où ils forment de très-petites touffes. L'*Helmisporium velutinum*, Link (*Berol. Magaz.*, 3, t. v, fig. 9), Nées (Trait. des Champ., t. v, fig. 65), paraît être quelque variété du *Dematium ciliare*, Persoon. L'*Helmisporium carispermum*, Link (*loc. cit.*), est le *Dematium articulatum*, Pers. (*Syn. Fung.*, pag. 694, Mycol. Europ.). Les autres espèces d'*Helmisporium* sont: l'*Helmisporium minus*, Link (*loc. cit.*), à fibres étalées, noires, simples, ou peu rameuses, à sporidies globuleuses, point annelées, éparses; l'*Helmisporium nanum*, Nées (Trait. des Champ., pl. 5,

fig. 65, A), qui en diffère par ses fibres fourchues, un peu noueuses, et par ses sporidies presque cylindriques, un peu plus courtes que les fibres; enfin, l'*Helmisporium ramosissimum*, Liok (*loc. cit.*), à fibres très-rameuses, fasciculées, noires, à sporidies globuleuses, adhérentes vers la base. Toutes ces espèces se trouvent eo Europe et dans nos environs, sur les bois et les herbes sèches.

HELMONTITES. MIN. Nom donné par les ancieos naturalistes à des masses argileuses, ovoïdes ou sphéroïdales, dont l'intérieur s'était divisé par compartiments et par petits prismes, et dont les intervalles avaient été remplis par des incrustations calcaires. Ces pierres, qui étaient aussi désignées sous les noms de *Ludus Helmontii*, de Jeux de Vanhelmont, etc., reçoivent un assez beau poli, et ont un aspect singulier, qui les fait rechercher par les amateurs de pierres figurées.

HELMYTON. POLYP. Genre de productioo marioeétabli par Raffinesque dans la famille des Hydrophytes Ulvacées; il lui donne pour caractères : corps alloogé, vermiforme ou cyliodrique, gélatineux, élastique, assez transpareot pour laisser voir les granules situés dans l'intérieur. Deux espèces composent ce geore : l'Helmyton aggloméré, vulgairement Vermiceile de mer eo Sicile, et l'Helmyton spiral. La première a des filaments cylindriques, filiformes, très-iongs, fixés par une de leurs extrémités, avec des séminules ou gongyles arrondis, disposés en grappes. Dans ia seconde, les filaments sont rouiés en spirale et fixés par un côté sur des plaotes ou des polypiers; les séminules sont éparses dans la substance de la plante. Tels sont les caractères que Raffinesque donne à ce genre et aux deux espèces dont il le compose. Selon Lamouroux ces productions marines ne peuvent être séparées des Alcyonidies, du moins lorsqu'on les coosidère sans les Polypes. Leur organisatioo est ia même; ies uns et les autres ont une transparence obscure, une translucidité qui permet de voir dans leur substance une foule de grains épars plus ou moins opaques; les Helmytons sont fort peu gluants ou gélatineux dans l'état frais; enfin quoique ieur forme varie beaucoup, on ne peut se dispenser de les réunir et de o'en faire qu'un seul groupe de l'ordre des Alcyonées dans la division des Polypiers sarcoïdes, à substance plus ou moins irritable et sans axe central. Si ies Polypes des Helmytons diffèrent de ceux des Alcyonidies, ce genre méritera d'être conservé. Eo attendant qu'ils soient mieux observés, on ne fera qu'un seul groupe de ces Polypiers, à cause des caractères communs qu'ils présentent; ils ne diffèrent que par la forme et l'habitus ou le facies. *V.* ALCYONIDIE.

HÉLOBIE. *Helobia.* INS. Diptères; ce geore a été proposé dans la famille des Tipulaires, pour les espèces qui ont le premier article des palpes plus court et plus menu que les suivants, le secood et le troisième un peu eo massue, le dernier obloog, obtus. Ces caractères, comme on le voit, suffisent à peine pour coostituer one divisioo dans ie genre Limnobie de Meigen et Latreille.

Un autre genre Hélobie a été proposé par Leach, dans l'ordre des Coléoptères, famille des Carnassiers, tribu des Carabides. Il offre pour caractères : aotennes filiformes; palpes médiocrement longues; les labiales ont leurs deux premiers articles courts, le troisième long et poilu, le quatrième le plus long et tronqué; les palpes maxillaires internes ont tous leurs articles presque égaux et le premier des externes est très petit, le second allongé, le troisième court et en massue, le quatrième de la même longueur que le second et en massue tronquée; labre transversal; mandibules minces dentelées à leur base; lèvre carrée, avec une petite épine au centre; corps déprimé; corselet transverse, tronqué en cœur, avec le bord rugueux et les angles de la base redressés; pattes assez longues; jambes antérieures lisses, avec les articles de leurs tarses dilatés dans les mâles. Leach place daos ce genre les *Ca. brevicollis*, Fabr., *Gyllenhalii*, Schon., et uoe espèce nouvelle : *Heloria Morshollana*, trouvée en Angleterre; celle-ci est d'un noir de poix, déprimée, avec les tarses et l'extrémité des anteones d'un roux vif, les élytres striées et finement poocluées. Taille, quatre lignes.

HÉLOCÈRES. INS. La famille de Coléoptères formée sous ce nom par Duméril, répond à celle dont il a déjà été question sous le oom de Clavicornes. *V.* ce mot.

HÉLODE. *Helodes.* INS. Geore de l'ordre des Coléoptères, section des Tétramères, famille des Cycliques (Règne Anim. de Cuv.), établi par Paykuil, admis par Fabricius et Olivier, adopté aussi par Latreille, mais sous le nom de Prasocure, *Prasocuris*, à cause de la confusion qui aurait existé, au moins pour la prononciation, entre le genre Hélode et celui d'Élode. *V.* PRASOCURE.

HÉLODERME. *Heloderma.* REPT. Genre de la famille des Lacertiens, voisin des Monitors et des Ameivas, institué par Wiegmaon, pour une espèce mexicaine offraot pour caractères : tête tétraedro-pyramidale, large, déprimée, obtusément triangulaire en dessous, recouverte en dessus d'un bouclier dont les pièces sont irrégulièrement anguleuses, convexes, imitant des tubercules; on en compte quatre moins élevées ou presque plaoes sur le rostre, et celles de la lèvre sont émarginées; narines latérales, placées vers l'extrémité du rostre, oblongues, obovales, cachées par les écailles; yeux latéraux; langue extensible, large et bifide; dents nulles au palais; celles des mâchoires égales, attenuato-cooiques, aiguës, rangées sur le bord interne et placées dans un silloo profond et latéral; corps couvert d'écailles transverses et parallèles : les plus grandes distantes, tubériformes et osseuses, celles du dessous lisses et quadrangulaires; queue cylindrique, écailleuse; pieds très-courts, forts et tuberculeux; cinq doigts armés d'ongles courbés, comprimés et aigus. La seule espèce connue, et que Wiegmaoo a nommée *Heloderma horridum*, parce qu'elle est un objet d'horreur pour les naturels du pays, a eoviron trente pouces de longueur totale; elle est entièrement brune, avec le bord des écailles jaunâtre et translucide. On la trouve au Mexique.

HÉLODIER. *Helodium.* BOT. Même chose qu'Héloseiadier.

HÉLONIADE. *Helonias.* BOT. Genre de ia famille des Colchicacées de De Candolle, et de l'Hexandrie Trigynie, établi par Liooé qui l'a ainsi caractérisé : périanthe à six

divisions profondes, colorées, égales et étalées; six étamines plus longues que le périanthe, et insérées à sa base : leurs filaments sont subulés; ovaire trigone, surmonté d'un style court ou plutôt de trois styles soudés, et de trois stigmates qui sont également réunis; capsule triloculaire, polysperme. Les espèces de ce genre sont originaires des États-Unis de l'Amérique septentrionale, excepté l'*Helonias minuta*, L., *Montiss.*, plante indigène du cap de Bonne-Espérance, et l'*Helonias virescens* de Kunth (*Nov. Gener. et Spec. Plant. æquin.*, t. I, p. 267), qui croît dans les endroits pierreux de la Nouvelle-Espagne, près de Santa-Rosa de la Sierra. Ces deux dernières espèces ne sont placées qu'avec doute parmi les *Helonias*. On cultive au Jardin des Plantes de Paris l'*Helonias bullata*, Linné et Lamarck, *Illustr. Gener.*, tab. 268, qui peut être considéré comme le type du genre. C'était l'*Abalon* d'Adanson. Cette plante, dont les fleurs sont d'un rose pourpré, disposées en une grappe courte, ovale et transversale, croît dans les lieux sablonneux et marécageux de la Pensylvanie. Dans sa culture, cette espèce exige une bonne terre de bruyère, l'exposition au nord, et des arrosemants fréquents en été. L'*Helonias Asphodeloides*, L., qui a le port des Asphodèles, a été érigé en un genre particulier sous le nom de *Xerophyllum*, par Richard père (*in Michoux Flor. Boreali-Amer.*). *V.* Xérophylle.

Adanson a formé un genre *Helonias* avec le *Scilla Lilio-Hyacinthus*, L. *V.* Scille.

HÉLONOMES. *Helonomi.* ois. Nom que Vieillot a donné à une famille d'Échassiers, qui comprend les genres Courlis, Vanneau, Tournepierre, Bécasseau, Chevalier, Barge, Bécasse, Rhynchée et Caurale, faisant partie de la seconde famille de l'ordre des Gralles, selon la méthode adoptée dans cet ouvrage.

HÉLOPE. *Helopus.* bot. Genre de la famille des Graminées, voisin des *Milium* et du *Piptatherum*, placé dans les Uniflores par Trinius (*Agrost. Fundam.*, tab. 4) qui l'a ainsi caractérisé : deux glumes mutiques, concaves, plus grandes que la fleur; paillette inférieure coocave, coriace, surmontée d'une arête caduque; paillette supérieure ovale, obtuse, coriace; deux stigmates; deux écailles tronquées.

HELOPHILUS. ins. *V.* Élophile.

HÉLOPHORE. ins. *V.* Élophore.

HELOPHORUS. ins. Synonyme de *Elophorus*.

HÉLOPIENS. *Helopii.* ins. Tribu d'insectes de l'ordre des Coléoptères, section des Hétéromères, que Latreille avait établie dans plusieurs de ses ouvrages et qui forme maintenant (Règne Anim. de Cuv., t. III) la première division de la famille des Sténélytres. *V.* ce mot. Les insectes de cette division ont tous les articles des tarses, ou du moins ceux des postérieurs entiers, ce qui les distingue des Sténélytres de la seconde division, celle des Ædémérites, qui ont le pénultième article de tous les tarses bilobé ou profondément échancré. Cette tribu comprend les genres Serropalpe, Hallomène, Pythe, Hélops, Nilion et Cistèle. *V.* ces mots.

HÉLOPITHÈQUES. mam. Geoffroy Saint-Hilaire a établi, sous ce nom, une famille de Singes, qui comprend tous ceux qui enroulent l'extrémité de leur queue soit sur elle-même, soit sur les objets qu'ils veulent saisir. Les Hurleurs, les Atèles, les Lagotriches et les Sajous de Geoffroy, composent cette famille.

HÉLOPODIER. *Helopodium.* bot. (*Lichens.*) Achar a créé ce genre dans le Prodrome de la Lichénographie suédoise; il lui avait donné pour caractères : des feuilles cartilagineuses, roides, petites, sous-imbriquées, droites, sinueuses, crénelées, verdâtres, un peu pâles en dessous; une tige (*bacilla*) sous-solide, simple, dilatée supérieurement, à peine subdivisée, à tubercules terminaux, fongiformes, gros, simples, agglomérés et agrégés, à marge sous-réfléchie. Ce genre, placé entre les *Scyphophorus* et les *Cladonia*, a été adopté par De Candolle et par Michaux; mais Achar, ayant reconnu que ce genre n'était pas basé sur des caractères solides, l'a réuni aux Bœomyces dans sa Méthode, et plus tard l'en a séparé pour en faire un sous genre du Cénomyce. Fée a considéré l'Hélopodie une section de son genre Scyphophore. *Voyez* ce mot. Neuf espèces, qui toutes croissent sur la terre ou sur les bois à moitié décomposés, constituent la section des Hélopodiers. Une seule espèce est décrite dans la Flore française, quoique la France en possède plusieurs autres; c'est l'*Helopodium delicatum*, Ach., *Prodr. Lich.*, DC., Fl. franç., II, p. 341; *Lichen delicatus*, Ach., *Lich.*, 109; *Lichen parasiticus*, Hoffm., *Enum.*, t. VIII, f. 5; *Bœomyces delicatus*, Ach., Méth. lich., 327; *Cenomyce delicata*, Ach., Lich. univ., p. 569; ses feuilles sont petites, imbriquées, crénelées; elles portent des pédicelles creux dans toute leur longueur, ouverts au sommet, un peu comprimés, blanchâtres, divisés au sommet en deux ou trois lanières très-courtes, qui portent des tubercules globuleux, charnus, d'abord bai-bruns, enfin noirs. On trouve ce Lichen sur le bois mort.

HÉLOPS. pois. Pour Élops. *V.* ce mot.

HÉLOPS. *Helops.* ins. Genre de l'ordre des Coléoptères, section des Hétéromères, famille des Sténélytres, établi par Fabricius, et dont les caractères sont : mandibules terminées par deux dents; dernier article des palpes maxillaires grand, en forme de hache ou de triangle renversé; corps épais, convexe ou arqué et oblong. Les Hélops, que Pallas nomme Mylaris, forment un genre nombreux, mais dont le port diffère beaucoup. Ces différences ont donné lieu à l'établissement de plusieurs genres que Latreille avait déjà indiqués par les coupes qu'il a faites dans le genre Hélops de son *Gen. Crust. et Ins.* Cet auteur ne distingue pas des Hélops, les Cnodalons de Fabricius qu'il ne faut pas confondre avec ses Cnodalons, *Voyez* ce mot, qui diffèrent des Hélops par des caractères d'une valeur suffisante pour en faire raisonnablement un autre genre. Il range aussi parmi les Hélops le *Dryops æneus* de Paykull. Les Coléoptères que Fabricius désigne génériquement de la même manière, et très-différents de ceux qu'Olivier a aussi nommés Dryops, appartiennent aux genres Notlius et Ædémère. *V.* ces mots. Les Hélops ont beaucoup de rapports avec les Ténébrions; mais ils en diffèrent par les mâchoires, les antennes et par la présence des ailes que les Ténébrions n'ont jamais. Ils se distinguent aussi des Serropalpes, des Hal-

lomènes, des Pythes, des Nilions et des Cistèles, *V.* ces mots, par des caractères tirés des parties de la bouche, des antennes et de la forme du corps. La tête des Hélops est ordinairement plus étroite que la partie antérieure du corselet; elle porte deux antennes filiformes, un peu plus longues que le corselet, composées de onze articles dont les derniers sont plus courts et plus arrondis que les autres; ceux-ci sont cylindrico-coniques, le second est le plus court et le troisième plus allongé que les suivants. Les mandibules ont leur extrémité bifide ou terminée par deux dents; les palpes sont au nombre de quatre; le dernier article des maxillaires est sécuriforme; la languette est peu échancrée et le menton presque carré; le corselet est trapézoïdal, aussi large que l'abdomen; les pattes sont médiocrement longues, avec les cuisses comprimées.

Les Hélops vivent sous les écorces des arbres morts ou dans les fissures des arbres vivants. Audouin a eu occasion d'observer leur manière de vivre sur une espèce très-rare aux environs de Paris, *Helops ater*, et il a reconnu que ces insectes ne se mettent en mouvement, et ne sortent qu'à l'entrée de la nuit, de la sorte de léthargie et d'engourdissement dans lequel ils sont plongés quand on les prend le jour. Il a pris en été beaucoup d'individus de l'espèce qui vient d'être citée, sur un pont de bois de l'île Louviers, et ce n'est jamais qu'à neuf heures du soir qu'ils commencent à sortir et à marcher avec assez de vivacité. On voyait alors les mâles chercher les femelles et se livrer à l'acte de la génération avec beaucoup d'ardeur. A dix heures à peu près, on n'en voyait presque plus, et ils étaient tous rentrés dans les nombreuses fentes que présentaient les piliers et les garde-fous de ce pont. Les larves des Hélops se trouvent dans le tan formé par les insectes au pied des arbres; le corps de celles d'une espèce d'Europe est fort allongé, lisse, cylindrique, composé de douze anneaux dont le dernier est terminé par deux petites pointes relevées, entre lesquelles est placé l'anus. Les trois premières articulations portent chacune une paire de pattes très-courtes, formées de plusieurs pièces, et terminées par un crochet fort aigu; la tête est aussi large que le corps, munie en dessus d'une pièce clypéacée, qui recouvre la bouche; on voit de chaque côté une petite antenne dirigée en avant; la bouche est pourvue de fortes mâchoires; les yeux ne sont point apparents. Elles servent de nourriture aux Rossignols et aux Fauvettes. Dejean (Catal. de Col., p. 70) mentionne cinquante-trois espèces d'Hélops; la plus commune aux environs de Paris est :

L'Hélops lanipède, *Helops lanipes*, Fabr., Oliv., Entom., t. III, n° 58, pl. 1, fig. 1 à 6; Latr. (*Gener. Crust. et Ins.*, t. II, p. 188; *Tenebrio lanipes*, L.; Ténébrion bronzé, Geoffroy, Histoire des Insectes, t. I, p. 349. Il est commun à Paris. Un entomologiste zélé, Percheron, a rapporté de Saint-Tropez en Provence, une espèce nouvelle de ce genre, que Dejean a nommée *Helops rotundicollis*. Cet insecte est long d'environ deux lignes et demie; son corselet est globuleux, rétréci en avant et en arrière, et arrondi sur les côtés de manière à paraître rond quand on le regarde en dessus; ses antennes sont deux fois plus longues que la tête et le corselet pris ensemble; ses élytres sont striées. Le dessus du corps de cet insecte est d'un bronzé moins brillant que celui de l'*Helops lanipes*; le dessous et les pattes sont d'un fauve-brun assez foncé. Il a été trouvé rarement sous l'écorce des arbres.

HÉLORAGÉES. BOT. Pour Haloragées. *V.* ce mot.

HÉLORE. *Helorus.* INS. Genre de l'ordre des Hyménoptères, section des Térébrans, famille des Pupivores, tribu des Oxyures (Règne Anim. de Cuv.), établi par Latreille qui lui assigne pour caractères : lèvre inférieure évasée, arrondie et presque entière au bord supérieur; palpes maxillaires filiformes, longues de cinq articles; les labiales de trois, dont le dernier plus gros, ovale; antennes filiformes, droites, de quinze articles, dont le troisième presque conique, les autres cylindriques; mandibules allongées, pointues, avec un avancement interne, bidenté. Ce genre, voisin des Proctotrupes, des Cinètes, etc., a été adopté par Jurine qui a spécifié autrement ses caractères génériques; suivant lui, les antennes sont composées de quinze articles, dont le premier est ovale; la dent inférieure des mandibules est plus longue; les ailes offrent quelque chose de remarquable dans la disposition des nervures qui sont liées les unes aux autres, dans le milieu du disque de l'aile, par une nervure contournée en forme de fer à cheval. Jurine exprime cette particularité de la manière suivante : une cellule radiale, presque triangulaire; deux cellules cubitales : la première grande, la deuxième très-grande, atteignant le bout de l'aile. Latreille observe que les Hélores ont la tête comprimée, de la largeur du corselet, avec les yeux ovales et entiers, et que le corselet lui-même est globuleux; l'abdomen est rétréci brusquement à sa base en un pédicule assez gros et cylindrique, formé par le premier anneau; le suivant a la forme d'une cloche et surpasse les autres en profondeur. On ne connaît encore qu'une espèce :

Hélore très-noire, *Helorus ater*, Latr., très-bien figurée par Jurine (Class. des Hym., pl. 14) et par Panzer (*Faun. Ins. Germ.*, fasc. 52, tab. 23, et fasc. 100, tab. 18), sous le nom de *Sphex anomalipes*. Cet insecte a été trouvé aux environs de Paris; il y est rare.

HÉLOSCIADIUM. BOT. Les espèces de ce genre ont été réunies à celles du genre *Sium*. *V.* Berca.

HÉLOSIDE. *Helosis.* BOT. Genre de la nouvelle famille des Balanophorées, de Richard père, établi par son fils (Mém. du Mus. d'Hist. nat., t. VIII, p. 416), qui en a ainsi tracé les caractères : fleurs monoïques, rassemblées en un même capitule; phorante ovoïde, garni de soies très-nombreuses, épaissies au sommet, comme articulées et surmontées de deux glandes. Les fleurs mâles sont pédicellées; leur calice offre trois divisions étalées, obovales et acuminées brusquement; trois étamines soudées par leurs filets en un corps cylindrique (*Synema*) plus long que les segments du calice; à anthères dressées, cohérentes et introrses. Les fleurs femelles ont un court pédicelle; leur ovaire est infère, ovoïde-oblong, un peu comprimé sur les côtés, couronné au sommet par le limbe du calice très-court et marginal; deux styles cylindriques, du double plus longs que l'ovaire, terminés chacun par un stigmate globuleux. Le fruit est une caryopse ovoïde, lisse, portée

sur un court pédicelle et cachée entre les petites soies du phorante. La plante sur laquelle ce genre a été fondé, avait été confondue avec les *Cynomorium* par Swartz; mais Richard en avait lu la description, dès 1790, à l'Académie des Sciences de Paris, sous le nouveau nom d'*Helosis Guyonensis*, qui doit lui être conservé. Mutis de Santa-Fé de Bogota (*Semenario del Nuovo R. de Granado*) paraît avoir constitué le même genre sous le nom de *Caldasio*, qui n'a pas été adopté parce qu'il servait déjà à désigner un genre d'une autre famille et constitué par Wildenow. Les quatre espèces indiquées par Mutis, comme appartenant à ce genre, n'ayant pas été décrites, on ne connaît exactement que la plante décrite et figurée avec le plus grand soin par Richard. Elle a un pédoncule nu, le capitule sphéroïde, et les écailles arrondies et peltées. Une autre plante a été rapportée à ce genre; elle possède un pédoncule couvert d'écailles imbriquées rhomboïdales, et un capitule allongé. C'est l'*Helosis Jamaicensis* de Richard (*loc. cit.*, p. 29), ou le *Cynomorium Jamaicense* de Swartz (*Flor. Ind. Occid.*, 1, p. 11).

HÉLOSPORE. *Helospora.* BOT. Genre de la famille des Rubiacées, établi par Jack, pour une plante nouvelle de Sumatra, dans laquelle il a reconnu les caractères suivants : tube du calice tuboso-tétragone, son limbe est subcampanulé, dressé, à cinq dents et persistant; corolle tubuleuse, beaucoup plus longue que le calice : son orifice est nu, et son limbe divisé en quatre lobes étalés et oblongs; les quatre anthères sont incluses et linéaires; le style a quatre sillons; il est quadrifide au sommet; les stigmates sont courts, étalés. Le fruit consiste en une baie tétragone, couronnée par le calice persistant; elle n'est point divisée en loges à l'intérieur, mais ses graines sont disposées sur deux rangs qui se croisent à angles ouverts.

HÉLOSPORE JAUNATRE. *Helospora flavescens*, Jack., Trans. Soc. Linn. Lond., 14, p. 127, t. 4, fig. 3. C'est un arbuste glabre, à feuilles opposées, courtement pétiolées et ovales-lancéolées; les stipules sont décidues, portant inférieurement plusieurs rangées de cils; les pédoncules sont axillaires, uniflores, plus courts que les feuilles, accompagnés de deux bractées.

HÉLOSTOME. *Helostomo.* POIS. Kuhl a institué ce genre nouveau dans la famille des Acanthoptérygiens, pour un Poisson qu'il a observé aux îles Moluques, et qui lui a présenté pour caractères : bouche petite, comprimée, protractile de manière qu'elle a l'air de sortir et de rentrer entre les sous-orbitaires; dents très-petites, attachées aux bords des lèvres et non aux mâchoires ni au palais; cinq rayons épineux aux ouïes; arceaux des branchies garnis, du côté de la bouche, de lames presque semblables à celles de l'intérieur, et qui pourraient bien servir aussi à la respiration; corps comprimé, arrondi, couvert de fortes écailles; tête large. L'Hélostome de Temminck, *Helostoma Temminckii*, est encore la seule espèce connue.

HÉLOTE. *Helotes.* POIS. Genre de la famille des Acanthoptérygiens, établi par Cuvier qui lui donne pour caractères : lèvre supérieure un peu rétractile; mâchoires égales, armées d'abord d'une rangée de dents régulières, divisées en trois pointes, et de plusieurs autres rangées en velours, placées derrière celles-ci; préopercule dentelé dans son contour; deux piquants aigus sur l'opercule, et une plaque osseuse et lisse derrière; première nageoire du dos formée de onze rayons très-acérés; un pareil nombre à la seconde, qui n'est, à proprement parler, que la même nageoire, sous une autre forme; mais le premier y est seul aiguillonné, tous les autres sont flexibles; nageoire caudale peu échancrée, à seize rayons; les nageoires pectorales en ont quinze, et la nageoire anale, qui est petite et très-rapprochée de la queue, a trois rayons épineux et dix utricules.

HÉLOTE SIX LIGNES. *Helotes sex-lineatus*, Cuv.; *Terapon sex-lineatus*, Quoy et Gaym., Voy. de l'Uranie, pl. 60, 1. Son corps est oblong, marqué de six lignes longitudinales; son dos est presque droit; son museau obtus et son front assez brusquement recourbé; l'œil est grand; les narines s'ouvrent de chaque côté par deux ouvertures recouvertes d'écailles très-fines; la couleur de ces écailles ainsi que de toutes celles qui recouvrent ce Poisson, est argentine, reflétant le bleu nacré à la partie supérieure du corps et le blanc nacré inférieurement. Taille, six pouces. Il se trouve à la baie des Chiens marins.

HÉLOTIER. *Helotium.* BOT. (*Champignons.*) Genre intermédiaire entre les Pezizes et les Helvelles, et cependant placé après ces deux genres, entre le *Triblidium* et le *Stilbum*, par Persoon, dans sa Mycologie européenne, 2e section des Sarcomycées, classe première des Champignons exosporiens, c'est-à-dire dont les semences sont situées à l'extérieur. Les Hélotiers sont stipités; leur chapeau est membraneux, charnu, bombé ou hémisphérique, plan, à bords quelquefois repliés en dedans; les surfaces sont lisses, la supérieure est séminifère. Ces fongosités sont assez semblables à de petites épingles blanches, roses ou jaunes; elles vivent en groupe sur les vieux troncs, les branches mortes, les bois à moitié décomposés et les fumiers. Ce genre, avant Persoon, avait éprouvé beaucoup de changements; il n'est pas encore bien fixé, et chaque jour y amène de nouvelles modifications, ce qui semble annoncer qu'il a besoin d'être encore étudié. Il a été mis tantôt à côté des Pezizes, entre le Xylostrome et la Clavaire; tantôt entre la *Typhulo* et le *Geoglossum*; tantôt enfin entre le Léotie et l'Helvelle. Trois espèces seulement sont décrites dans la Flore française, quoiqu'un bien plus grand nombre croisse en France; ce sont : 1o l'Hélotier Agaric, *Helotium Agariciformis*, DC., Flor. fr., no 189, *Helotium ociculore*, Pers., *Syn. Fungor.*, p. 677, *sub. Leotia*, *Helvella aciculoris*, Bull. Champ., 1, p. 296, t. 473, f. 1, qui croît par groupes sur le bois pourri; il est petit, très-blanc; son stipe est plein, son chapeau mince, convexe, orbiculaire. 2o L'Hélotier des fumiers, Pers., *Syn. Fung.*, *loc. cit.*; *Leotio fimetario Obs. ejusd. mycol.*, 2, t. 5, fig. 4 et 5, qui est d'un rouge agréable; son stipe est très-grêle, son chapeau un peu plan et sous-anguleux. 3o Enfin l'Hélotier doré, *Helotium aureum*, Pers., *Syn. Fung.*, p. 678, DC., Flor. fr., supp., 190. Celui-ci croît en groupes sur les écorces des vieux Sapins; il est d'un jaune doré très-vif; son stipe est mince, à base tomenteuse; son chapeau est hémisphérique, convexe.

Les autres Hélotiers sont : *Helotium elongatum*, Sch., *Saell.*, p. 412. — *Helotium subsessile*, Schum., *Saell.*, *loc. cit.* — *Helotium fibuliforme*, Pers., *Mycol. europ.*, 345, *Helotium album*, Pers., *Mycol. europ.*, p. 347, *Fungoidaeter*, Micheli, *Nov. Gen. Plant.*, p. 201, t. 82, fig. 3. — *Helotium incarnatum*, Pers., *loc. cit.* Ces deux espèces ont servi de type à Tode, pour la formation du genre dont il est question, et dont ce botaniste est le créateur.

HELUNDO. OIS. Synonyme d'Hirondelle. *V.* ce mot.

HELVELLACÉES. *Helvellaceæ.* BOT. Dans ses *Commentationes botanicæ*, Dumortier a proposé l'établissement de cette famille sous le nom de Mitracées; depuis il a jugé convenable de lui substituer celui de Helvellacées. Cette famille appartient à son troisième ordre, celui qui présente les plantes Axyles ou dépourvues de système ligneux. Elle est ainsi caractérisée : fleurs cachées; des sporules revêtues d'un derme ou membrane externe, répandues à la surface supérieure, sur un corps fongoïde, viridescent; réceptacle piléiforme. Les genres *Morchella*, *Helvella*, *Verpa*, *Vibrissea*, *Rhizina* et *Leotia*, constituent la famille des Helvellacées.

HELVELLE. *Helvella.* BOT. (*Champignons.*) Les Helvelles sont charnues, translucides comme de la cire, de couleur grise, orangée, noire, etc. Leur consistance est ordinairement fragile; elles sont stipitées, munies d'un chapeau irrégulier, bombé, lobé et plissé. Elles diffèrent 1° des Mérules en ce que leurs surfaces sont unies et dépourvues de veines; 2° des Théléphores en ce que le chapeau ne se retourne pas pendant la végétation; 3° des Pezizes en ce que leurs séminules sont situées à la surface inférieure seulement, et que leur chapeau, au lieu d'imiter des cupules, est bombé. Les Helvelles sont peu nombreuses; elles vivent à terre, parmi le gazon, sur les arbres morts, la terre humide, etc. On les trouve au printemps et en automne, croissant en touffes, quelquefois aussi elles sont isolées; l'Helvelle mitre est dans ce cas; cependant il est ordinaire de trouver à côté d'un individu et très-près, un autre individu qui forme, avec le premier, la totalité des Helvelles du canton, à une assez grande distance. Ce fait consacré par un proverbe populaire, dont le sens est que qui trouve une Helvelle peut chercher sa pareille, tient peut-être à des considérations physiologiques très-importantes.

Le genre Helvelle a été fondé par Linné; les auteurs qui l'ont suivi, Gleditsch, Batsch, Sowerby, etc., ont adopté et porté ce genre à près de cinquante espèces. Persoon l'a modifié, et a placé plus de trente espèces dans ses genres *Merulius*, *Thelephora*, *Helotium*, *Peziza*, *Morchella*, *Spathularia* et *Leotia*. Plusieurs botanistes ont adopté ces modifications; Fries et Nées ont renchéri sur elles en divisant le genre *Meruline* de Persoon en deux genres, *Rhizina* et *Helvella*, et le genre *Leotia* en *Wereera*, *Leotia* et *Mitrula*. Nous examinerons la validité de ces nouveaux genres à leurs articles respectifs, et ne parlerons que de l'Helvelle de Persoon, qui figure parmi les Champignons Sarcomyces (charnus), deuxième ordre de la première classe, les Champignons à semences extérieures. Dans la Mycologie européenne on trouverait le nombre des Helvelles porté à quinze, si l'auteur n'avait rejeté cinq espèces parmi celles encore incertaines; ce genre y est placé entre le *Morchella* (Morille) et le *Rhizina*, qui lui même est à côté des Pezizes; il est subdivisé en espèces à stipe sillonné en long, et en espèces à stipe lisse, très-rarement lacuneux. Parmi celles de la première division, on trouve : 1° l'Helvelle mitre. *Helvella mitra*, Lin., Bull., De Cand., Nées, Pers. C'est l'Helvelle lacuneuse, Holmsk., II, t. 24, et de Fries. Persoon réunit à l'Helvelle en mitre l'*Helvella sulcata*, Willd., et *Monacella*, Schœff.; il distingue trois variétés tirées de la couleur; toutes se trouvent dans les mêmes localités, les prairies ombragées, au pied des arbres dont la végétation est languissante; ce Champignon est d'un goût très-agréable, sa chair est saine et de très-bonne qualité. 2° l'Helvelle dorée, *Helvella chrysophæa*, Pers., *Myc. europ.*, I, p. 211; *Helvella reflexa*, Cumino, *Fung. vallis Pisii in Act. Acad. Reg. Taur.*, 1805, p. 230, t. 2, à chapeau étalé, irrégulièrement ondulé, lobé, d'un fauve brun, à stipe blanc, sillonné jusque vers le milieu; on trouve cette belle Helvelle sur les montagnes, sous les Hêtres. — Parmi les Helvelles à stipe lisse, on remarque l'*Helvella grandis*, Cumino, *loc. cit.*, et Pers., à chapeau ample, à trois ou quatre lobes, d'un brun pustuleux, à stipe blanc, lisse ou très-rarement lacuneux; il croît, après les pluies du printemps, dans les montagnes boisées; ce Champignon est comestible ainsi que l'*Helvella esculenta*, Pers., *Syn. Fung.*, etc., Schœff., DC., Flor. fr., qui croît en groupes, au printemps; son chapeau est presque difforme, de couleur châtain clair, plissé en cercles; son stipe est court, d'un blanc roux. — La plupart des Helvelles lancent leurs séminules par jets instantanés.

HELVIN. MIN. Substance minérale en petits cristaux d'un jaune clair ou safrané, dont la forme est celle d'un tétraèdre régulier, simple ou modifié sur ses angles solides; elle est assez dure pour rayer le verre; sa pesanteur spécifique est de 3,5; elle fond au chalumeau, avec addition de Borax, en verre transparent; elle renferme de l'oxyde de Manganèse, et sa composition, d'après l'analyse qu'en a faite Gmelin, serait : Silice 36,5; Glucine 8, Alumine 1,5; peroxyde de Manganèse 30; peroxyde de Fer 8; sulfure de Manganèse 14; perte 2. On l'a trouvée dans une mine de Plomb, à Schwarzenberg en Saxe; elle a pour gangue immédiate un Talc chlorite, qui renferme aussi de petites masses lamelleuses de Zinc sulfuré brun, et des lames de Chaux fluatée blanche ou violette.

HELWINGIE. *Helwingia.* BOT. En décrivant les fleurs mâles de l'*Osyris Japonica*, Thunberg (*Plant. Japon.*, p. 31 et tab. 21) avait indiqué la séparation de cette plante en un genre distinct, quoique ses fleurs fussent absolument les mêmes que dans l'Osyris, et que les fleurs femelles fussent inconnues. Néanmoins Willdenow (*Spec. Plant.*, 4, p. 716) a profité de cette indication de Thunberg, pour en former un genre sous le nom d'*Helwingia* qu'il a placé dans la Diœcie Triandrie, L., et qu'il a caractérisé ainsi : plante dioïque; fleurs mâles, disposées en petites ombelles à la surface

supérieure des feuilles; chaque fleur munie d'un seul périanthe, à trois divisions très-profondes; trois étamines insérées sur ce périanthe; fleurs femelles inconnues. La disposition singulière de ces fleurs fait présumer, avec assez de vraisemblance, que la formation du genre *Helwingia* entraînera celle d'une famille nouvelle : les Helwingiacées. L'*Helwingia ruscifolia*, Willd., est un arbrisseau qui croît dans les montagnes du Japon. Ses rameaux sont anguleux à leur base, et entourés, dans le premier âge, d'écailles membraneuses, brunâtres, ciliées sur les bords; leur épiderme herbacé est parfaitement lisse; ils offrent en outre un canal médullaire assez prononcé; les feuilles sont alternes, rapprochées à l'extrémité des jeunes rameaux, sur lesquels elles sont placées presque horizontalement; leur contour est denté et sétacé; leur surface est nervurée, couverte de veines anastomosées en réseau; elles sont portées sur un pétiole qu'accompagnent à sa base des stipules étroites, membraneuses, caduques, divisées au sommet en plusieurs lanières très-fines. Les fleurs sont disposées en petits groupes à la surface supérieure et sur la nervure moyenne de la feuille, par le résultat de la soudure du pédoncule avec cette nervure; elles sont petites, d'un vert assez terne. La fleur femelle offre un calice dont le limbe se compose de trois ou quatre folioles lancéolées, réfléchies, herbacées et caduques, tandis qu'elles sont persistantes dans les fleurs mâles; le tube adhère à l'ovaire; celui-ci est turbiné, recouvert par un disque assez large, charnu, parfaitement lisse, qui termine un style court, divisé au sommet en trois ou quatre lobes lancéolés, aigus, papilleux sur leur surface supérieure, constituant le stigmate; l'ovaire offre à l'intérieur autant de loges qu'il y a de lobes aux stigmates; chacune de ces loges contient un ovule pendant de leur sommet, par un funicule assez court, quoique légèrement plié sur lui-même; le fruit est couronné par le bord du calice, le disque et le rudiment du style; le péricarpe, assez mince, présente une surface rugueuse, dont les aspérités se voient aussi à la face interne de l'endocarpe; la graine est appendue du sommet des loges; elle est anatrope, et présente un embryon qui en occupe presque toute la longueur.

Adanson avait donné le nom d'*Helwingia* au *Thamnia* de P. Browne, qui a été réuni par Linné au genre *Lætia*. *V.* ce mot.

HELXINE. BOT. La Pariétaire est désignée, dans Dioscoride, sous ce nom qui signifie Herbe de muraille. Une plante résinifère a été aussi nommée Helxine par Pline, mais on ne sait à quelle espèce elle doit être rapportée. Selon Jussieu, il y aurait quelques raisons pour croire que cette plante est l'*Atractylis gummifera*. A la renaissance des sciences, les vieux botanistes, Thalius, Cordus, Guilandinus, Dodœns, ont encore appliqué cette dénomination à d'autres plantes, telles que la Circée, le Liseron des haies, le Liseron cantabrique et la Renouée grimpante. Enfin, dans l'*Hortus Cliffortianus*, Linné avait constitué un genre *Helxine* qu'il a depuis réuni au *Polygonum*.

HÉMACATE. MIN. Pour Hæmacate. *V.* ce mot.

HÉMACE. *Hæmax*. BOT. Genre de la famille des Asclépiadées, institué par Meyer qui lui assigne pour caractères : calice à cinq divisions; corolle urcéolée, à limbe divisé en cinq petites parties; son tube et son orifice sont dépourvus d'écailles, mais garnis de poils dirigés en arrière; point de couronne staminale, mais des anthères terminées par un appendice membraneux, soutenant les masses polliniques qui sont attachées à leur sommet; stigmate conoïde et obtus; follicule grêle et lisse, demeuré seul par avortement; plusieurs semences garnies de poils vers l'ombilic.

HÉMACE DU CAP. *Hæmax Capensis*, Meyer, Comm., Plant. Afric. aust., 228; *Astephanus*, Rob. Brown. C'est un petit arbrisseau à rameaux faiblement épineux, à feuilles opposées, cordées, petites et caduques. Brown avait placé cette plante dans son genre Astéphane.

HEMAGRA. BOT. Synon. de *Scleria* selon Jussieu.

HÉMANTHE. BOT. Pour Hæmanthe. *V.* ce mot.

HEMARTHRIE. *Hemarthria*. BOT. Genre de la famille des Graminées et de la Triandrie Digynie, L., établi par R. Brown (*Prodr. Flor. Nov.-Holl.*, p. 207) aux dépens des *Rottboellia* de Linné, et ainsi caractérisé : épi comprimé, demi-articulé; chaque article biflore; glume (lépicène, Rich.) biflore, bivalve; la valve intérieure de la fleur inférieure collée au rachis, celle de la supérieure libre; périanthes renfermés, hyalins, mutiques : l'extérieur univalve, renfermant une fleur neutre, l'intérieur bivalve et contenant une fleur hermaphrodite; deux petites écailles hypogynes; trois étamines; deux styles surmontés de stigmates plumeux. Dans ce genre, les épis sont subulés, et leurs articulations incomplètes ne leur permettent pas de se séparer par portions. Le *Rottboellia compressa*, L., Suppl. 114, est le type de ce genre. Cette plante croît au port Jackson, dans la Nouvelle-Hollande. R. Brown lui a associé une seconde espèce qu'il a trouvée à la terre de Diémen et à laquelle il a donné le nom de *Hemarthria uncinata*, à cause du crochet qui termine la glume libre, intérieure.

HÉMATINE. BOT. *V.* HÆMATINE.

HÉMATITES. MIN. Pour Hæmatites. *V.* ce mot.

HÉMATODE. *Hæmatodes*. INS. Coléoptères pentamères; Laporte a introduit ce genre nouveau dans la tribu des Staphyliniens, famille des Brachélytres, pour un bel insecte du Brésil, qui lui a offert pour caractères : palpes maxillaires filiformes, avec le dernier article des labiales large et triangulaire; tête grosse; antennes en palette allongée, ovalaire, composée de onze articles très-serrés. L'HÉMATODE BICOLORE, *Hematodes bicolor*, Brullé et Audouin, Hist. nat. des Ins., pl. 3, fig. 3, est mi-partie de rouge et de noir. Elle se trouve au Brésil.

HÉMATOPOTE. INS. Pour Hæmatopote. *V.* ce mot.

HÉMATOSINE. ZOOL. Nom donné par différents physiologistes à la matière colorante du sang.

HÉMATOXILE. BOT. Pour Hæmatoxile. *V.* ce mot.

HÉMÉLYTRES. INS. Ce nom, qui signifie demi-élytre, a été appliqué aux ailes supérieures des Hémiptères et par suite à tout l'ordre de ce nom. *V.* HÉMIPTÈRES.

HEMERIS. BOT. Synonyme ancien de Chêne rouge ou de Chêne pédonculé.

HÉMÉROBE. *Hemerobius*. INS. Genre de l'ordre des

Névroptères, famille des Planipennes, tribu des Hémérobins, établi par Linné, et duquel Latreille a retiré une grande partie des espèces pour établir les genres *Osmylus*, *Corydalis*, *Chauliodes* et *Sialis*. *V.* ces mots. Le genre Hémérobe, tel qu'il est restreint par Latreille (Règne Anim. de Cuvier, t. III, p. 437), a pour caractères : antennes sétacées; quatre palpes; point de petits yeux lisses; premier segment du corselet fort court; tarses de cinq articles; ailes égales, en toit. Ce genre se distingue de celui des Osmyles par l'absence des petits yeux lisses dont celui-ci est pourvu; il s'éloigne des Corydales, des Chauliodes et des Sialides, par la petitesse de son corselet. Les Hémérobes, qu'on a aussi nommés Demoiselles terrestres, ont le corps mou; leurs yeux sont globuleux et ornés souvent des couleurs métalliques les plus brillantes. Leurs ailes sont grandes, élargies, elles ont la transparence de la gaze, et l'on aperçoit leur corps à travers; celui-ci est, en général, d'un vert tendre, et semble quelquefois coloré d'une teinte d'or. Ils volent lourdement et vivent dans les jardins; plusieurs espèces répandent une forte odeur d'excréments, dont les doigts demeurent longtemps imprégnés lorsqu'on les touche. Réaumur, dans son onzième Mémoire qui traite des Vers mangeurs, des Pucerons, donne de grands détails sur les mœurs et les métamorphoses des larves d'Hémérobes. Ces Mouches, dit cet auteur, font des œufs qu'on trouve même sans les chercher, et qui ne sauraient manquer de faire naître l'envie de connaître l'insecte à qui ils sont dus. Il les a observés pendant plusieurs années avant que de savoir qu'ils fussent des œufs. Quelques botanistes les ont pris pour des espèces de Champignons; ils sont posés les uns auprès des autres sur de petites tiges blanches et transparentes, de la longueur d'à peu près un pouce et à peine de la grosseur d'un cheveu. C'est sur les feuilles des arbres et sur les plantes où il y a des Pucerons, qu'ils se trouvent. Les tiges qui supportent ces œufs sont rarement droites; elles ont quelque courbure et sont dirigées en divers sens sur la feuille. Ces œufs sont enduits, à un de leurs bouts, d'une matière visqueuse propre à être filée : c'est ce bout que la femelle applique contre le plan où elle veut les attacher; ensuite elle éloigne son derrière, et la matière s'allonge et forme un fil qui se dessèche et durcit à l'air; quand il est sec, ce qui a lieu bientôt, la femelle n'a qu'à tirer légèrement pour faire sortir l'œuf qui reste attaché à son pédicule. Les larves qui éclosent de ces œufs, et que Réaumur a observées, appartiennent à trois espèces différentes de ce genre; il les appelle *Lions des Pucerons* ou *Petits Lions*, à cause du grand carnage qu'elles font des Pucerons : le corps de ces larves est aplati, allongé, et l'endroit où il a le plus de largeur, est auprès du corselet. De là jusqu'au dernier anneau, il se rétrécit insensiblement de manière que l'extrémité postérieure est pointue. Le corselet a peu d'étendue et ne supporte que la première paire de pattes; les deux autres paires sont insérées sur les deux anneaux suivants qui, avec celui que Réaumur appelle le corselet, forment le thorax de l'insecte. Ces larves se servent de l'extrémité de leur corps pour s'aider dans leur marche; elles le recourbent, et se poussent en avant par son moyen. Le dessus de leur corps paraît ridé, parce que chaque anneau est sillonné et semble composé de plusieurs autres anneaux. La bouche de ces larves consiste en deux crochets recourbés et percés d'un canal; c'est avec ces crochets qu'elles saisissent les Pucerons et qu'elles les sucent : quand celui qu'elles ont saisi est petit, dit Réaumur, le sucer est pour elles l'affaire d'un instant, les plus gros Pucerons ne les arrêtent pas plus d'une demi-minute; aussi ces Vers croissent-ils promptement; quand ils naissent, ils sont extrêmement petits, cependant, en moins de quinze jours ils acquièrent à peu près toute la grandeur à laquelle ils peuvent parvenir. Ils ne s'épargnent nullement les uns les autres : lorsqu'un de ces Vers peut attraper entre ses cornes un autre Ver de son espèce, il le suce aussi impitoyablement qu'il suce un Puceron. Réaumur a renfermé une vingtaine de larves dans une bouteille, où il ne les laissait pas manquer de proie. En peu de jours ils ont été réduits à trois ou quatre qui avaient mangé les autres.

Au bout de quinze jours, les larves se retirent de dessus les feuilles peuplées de Pucerons, et se mettent dans les plis de quelque autre feuille; là, elles filent des coques rondes, d'une soie très blanche, dans laquelle elles se renferment; les tours du fil qui composent ces coques, sont très-serrés les uns contre les autres, et ces fils étant très-forts par eux-mêmes, le tissu se trouve solide. Les coques des plus grands de ces insectes, ont à peine la grosseur d'un pois. Ces larves ont leur filière placée auprès du derrière et à l'extrémité de leur partie postérieure. Peu de temps après que la coque est finie, le petit Lion se transforme en nymphe. Réaumur n'a rien trouvé de particulier aux nymphes qu'il a tirées de leur coque. Il n'a pas observé exactement combien l'insecte reste de temps dans sa coque; mais il lui a paru que, dans les saisons favorables, c'est-à-dire dans les mois chauds, il y demeure environ trois semaines, mais ceux qui n'ont filé qu'en septembre, ne sortent de leur coque qu'au printemps. Réaumur distingue trois espèces de Lions de Pucerons : les premiers ont le corps oblong et aplati; les uns ont des tubercules à aigrettes de poils sur les côtés, les autres en sont dépourvus; enfin les troisièmes sont moins déprimés et dépourvus des aigrettes et des tubercules des premiers. Ces derniers sont les plus petits que Réaumur ait vus. Comme les Teignes, ils aiment à être vêtus; leur habillement qui couvre la partie supérieure de leur corps, depuis le col jusqu'au derrière, est composé des dépouilles des Pucerons qu'ils mangent : ainsi ils portent sur leur dos un trophée qui atteste leur voracité. Réaumur voulant voir s'ils employaient de l'art ou de l'industrie à faire cette enveloppe, et si d'autres matières leur seraient également propres, en dépouilla un et le mit à nu dans un poudrier où il y avait une coque de soie blanche; en moins d'une heure le petit Lion fut couvert de la soie de cette coque, qu'il avait été obligé de hâcher pour l'employer. Il lui ôta encore cette couverture et le mit dans un autre poudrier où il y avait des parcelles de papier, qu'il avait ratissées avec un canif. Jamais petit Lion de cette espèce, dit-il, n'avait eu une matière si commode, et n'en avait jamais eu à la fois une si grande quantité à sa disposition : aussi se fit-il la couverture la plus complète, la

plus épaisse, la plus élevée qu'ait peut-être portée petit Lion. Il se fait une coque semblable à celle des Lions des deux autres genres, et il en sort une Mouche qui ne diffère des autres que parce qu'elle est plus petite.

Degéer décrit plusieurs espèces de ce genre, parmi lesquelles l'on remarque l'HÉMÉROBE CHRYSOPS, *Hemerobius Chrysops*, L., Hémérobe n° 2, Geoff. C'est la larve de cette espèce qui couvre son corps de dépouilles des Pucerons. Elle est commune dans les bois. *V.* pour les autres espèces, Deg. (Mém. p. l'Hist. des Ins., t. II, 2e part.), Geoff., Oliv., Encycl. Méth., Latr., Fabr., etc.

HÉMÉROBINS. *Hemerobii.* INS. Tribu de l'ordre des Névroptères, famille des Planipennes, établie par Latreille, avec ces caractères : quatre ailes égales, très-inclinées, en forme de toit; premier segment du tronc fort court; tarses à cinq articles; quatre palpes; antennes filiformes ou sétacées. Cette tribu renferme les genres Hémérobe et Osmyle. *V.* ces mots.

HEMEROBIUS. INS. *V.* HÉMÉROBE.

HÉMÉROCALLE. *Hemerocallis.* BOT. Ce genre, de l'Hexandrie Monogynie, L., avait été décrit par Tournefort sous le nom de *Lilio-Asphodelus;* mais ce mot composé a été remplacé par celui d'*Hemerocallis* que lui a imposé Linné et qui est tiré de deux mots grecs dont la signification (beauté d'un jour) exprime la durée éphémère des belles fleurs de ce genre. Jussieu le plaça parmi les genres à ovaire supère de la famille des Narcissées, et ensuite on le réunit aux Asphodélées, famille qu'il n'est guère possible de séparer complétement du grand groupe des Liliacées. Les Hémérocalles, en effet, ont le port des Lis et n'en diffèrent que par la marcescence de leur corolle. Voici au surplus les caractères qu'on leur a assignés : périanthe infundibuliforme, dont les divisions, réfléchies au sommet, sont soudées par leurs onglets et forment un tube étroit, qui porte les étamines; ovaire supère, arrondi, terminé par un stigmate trilobé; capsule triloculaire, contenant plusieurs graines arrondies. Les Hémérocalles sont indigènes des contrées montueuses et tempérées de l'hémisphère boréal; quelques unes croissent en Suisse, en Hongrie, d'autres dans la Chine et le Japon. On en cultive quatre dans les jardins d'Europe; leur beauté et la facilité de leur culture méritent de fixer l'attention.

HÉMÉROCALLE DU JAPON. *Hemerocallis Japonica.* Ses racines sont fasciculées, il en naît plusieurs feuilles ovales, cordiformes, pétiolées et marquées de plusieurs nervures très-fortes. Sa hampe cylindrique, haute de trois à quatre décimètres, porte une vingtaine de fleurs pédonculées, d'un blanc pur, agréablement odorantes, disposées en grappes et accompagnées chacune d'une bractée à sa base.

HÉMÉROCALLE BLEUE. *Hemerocallis cœrulea*, Vent., Malm., tab. 18. Elle diffère de la précédente par ses fleurs bleues et ses feuilles dont les nervures sont moins nombreuses. On la cultive de même en pleine terre.

L'*Hemerocallis flava*, L., et l'*Hemerocallis fulva*, sont originaires des montagnes du midi de l'Europe. Leurs couleurs jaune clair ou rouge fauve, ainsi que l'amplitude de leurs fleurs, donnent à ces plantes un aspect très-gracieux. On cultive la première dans les jardins, en lui donnant un terrain frais et abrité du soleil, et on la connaît sous les noms de Lis-Asphodèle, Lis-Jonquille et Belle-de-Jour. La seconde espèce est aussi cultivée pour l'ornement des parterres; ses fleurs sont inodores. On rencontre sur les hautes sommités du Jura et des Alpes, une fort jolie plante à fleurs blanches, considérée comme un *Anthericum* par Linné, mais que le professeur De Candolle, dans sa Flore française, a placée parmi les Hémérocalles; c'est l'*Hemerocallis Liliastrum.*

HÉMÉRODROMIE. *Hemerodromia.* INS. Diptères; genre de la famille des Tanystomes, tribu des Empides, établi par Hoffmansegg, et qui offre pour caractères : antennes avancées, insérées vers le haut du front, rapprochées à leur base, composées seulement de deux articles : le premier court et cylindrique, le second ovale, un peu pointu par devant, et terminé par une soie; trompe saillante, courte et perpendiculaire; palpes subulées ou presque cylindriques, garnies de soies au-devant, couchées sur la trompe; tête sphérique; yeux espacés dans les deux sexes; trois ocelles placés en triangle sur le vertex; corselet oblong on presque cylindrique; abdomen cylindrique, de sept segments; anus obtus dans les mâles, pointu dans les femelles; ailes longues, obtuses à l'extrémité, très-finement velues, avec des cellules de formes variables; balanciers découverts; pattes longues, grêles; hanches longues, particulièrement les antérieures; cuisses de devant ordinairement épaisses et épineuses en dessous; premier article de tous les tarses aussi long que les quatre autres réunis. Les Hémérodromies sont de très-petits insectes que l'on trouve en été sur les plantes. Meigen les a distribués en deux divisions : la première comprend les espèces qui ont les cuisses antérieures renflées et munies de petites dents épineuses en dessous, telles sont les *Hemerodromia raptor; Sicus raptor*, Lat., et *Hemerodromia mantispa.* La seule espèce qui se rapporte à la seconde division, a les cuisses simples; c'est l'*Hemerodromia irrorata* de Meigen.

HEMEROS. BOT. Synonyme de Sureau. L'Hemeros-Sicys de Dioscoride passe pour avoir été le Concombre cultivé.

HEMEROTES. BOT. Le *Centaurium majus. V.* CENTAURÉE.

HEMESOTRIA. BOT. Le genre proposé sous ce nom, par le professeur Raffinesque, dans le huitième volume, page 88, des Annales générales des Sciences physiques, ne diffère point suffisamment, selon De Candolle, du genre *Astrephia*, pour en être séparé.

HÉMIACHYRIDE *Hemiachyris.* BOT. Genre de la famille des Synanthérées, tribu des Astéroïdées, institué par le professeur De Candolle pour une plante récemment observée au Mexique. Caractères : capitule pluriflore; fleurs de la couronne au nombre de cinq, liguiées et femelles; huit au disque, tubuleuses, à cinq dents et hermaphrodites; involucre ovale, formé d'écailles oblongues, imbriquées et serrées; réceptacle nu; styles des fleurs du disque, appendiculés et velus; akènes obovato-cylindriuseules et un peu velus : ceux de la couronne chauves, ceux du disque couronnés de petites écailles ovales, un peu aiguës. L'HÉMIACHYRIDE DU TEXAN, *Hemiachyris Texana*, DC., est une plante

herbacée, un peu ligneuse, dressée, glabre et très rameuse; ses feuilles sont alternes, linéaires, très-entières et marquées d'une nervure, celles du sommet des tiges sont presque subulées; les capitules sont petits, solitaires à l'extrémité des rameaux et garnis de fleurs jaunes.

HÉMIANDRE. *Hemiandra*. BOT. Genre de la famille des Labiées et de la Didynamie Gymnospermie, L., établi par R. Brown (*Prodr. Flor. Nov.-Holl.*, p. 502) qui l'a ainsi caractérisé : calice comprimé, à deux lèvres, dont la supérieure est indivise et l'inférieure à moitié bifide; corolle bilabiée avec la lèvre supérieure plane, bifide, l'inférieure à trois divisions profondes dont la médiane est bifide; quatre étamines ascendantes, ayant un de leurs lobes pollinifère, tandis que l'autre est constamment dégénéré. L'*Hemiandra pungens*, Robert Brown, unique espèce du genre, croît sur les côtes méridionales de la Nouvelle-Hollande. C'est un sous-arbrisseau couché, à feuilles très-entières, munies de nervures et mucronées. Les fleurs sont axillaires et solitaires au sommet d'un pédoncule accompagné de deux bractées. Les découpures de leur calice sont aigues, et la corolle est blanche, tiquetée de pourpre.

HÉMIANTHE. *Hemianthus*. BOT. Nuttall (*Gener. of North Amer. Plants*, vol. 2, p. 41) a décrit sous ce nom, un genre de la famille des Utriculariées et de la Diandrie Monogynie, L., auquel il a donné les caractères suivants : calice tubuleux, fendu latéralement et à quatre dents; corolle labiée avec la lèvre supérieure peu prononcée, l'inférieure à trois segments, dont celui du milieu est le plus long et en languette un peu recourbée; deux étamines, avec leurs filets à deux divisions subulées, dont l'une seulement porte une anthère bilobée; style bifide; capsule uniloculaire, bivalve, renfermant plusieurs graines ovales et luisantes. L'*Hemianthus micranthemoides*, Nuttall (*loc. cit.* et *Journ. Acad. of Nat. sciences of Philadelph.*, I, p. 119, tab. 6), est une fort petite plante rampante, munie de feuilles entières ou verticillées, et de fleurs très-petites et pédonculées. Elle se trouve dans les marais du nord de l'Amérique.

HÉMICARDE. *Hemicardia*. MOLL. Cuvier (Règne Anim., t. II, p. 479) propose de séparer des Bucardes toutes les Coquilles de ce genre qui sont fortement comprimées d'avant en arrière et toujours carénées dans leur milieu, comme le *Cardium Cardissa*, par exemple, ainsi que le *Cardium oviculare*, Lamk., espèce fossile de nos environs, que Sowerby, dans son *Genero*, place à tort dans le même genre que les Hypopes. *V.* BUCARDE.

HÉMICARPES. *Hemicarpi*. BOT. Portions de fruits qui se partagent naturellement en deux; tels sont les fruits de la plupart des plantes de la famille des Ombellifères.

HÉMICÉLIA. BOT. Pour Hemitelia. *V.* ce mot.

HÉMICHROA. BOT. Genre de la famille des Chénopodées et de la Pentandrie Monogynie, L., établi par R. Brown (*Prodrom. Flor. Nov.-Holl.*, p. 409) qui l'a ainsi caractérisé : périanthe à cinq divisions profondes, coloré intérieurement et persistant après la fructification sans changer de forme; cinq étamines en un plus petit nombre, réunies par leur base, hypogynes? style bipartite; utricule ovale; graine comprimée verticalement, munie d'un double tégument, pourvue d'albumen, d'un embryon hémicyclique et d'une radicule infère, ascendante. Le caractère donné à ce genre le rapproche beaucoup des vrais *Polycnemum;* mais il s'en éloigne par son port semblable à celui des Polycnèmes qui croissent dans les localités salines et qui constituent un genre distinct. Les espèces, au nombre de deux, savoir : *Hemichroa pentandra* et *Hemichroa diandra*, R. Br., se trouvent sur les côtes méridionales de la Nouvelle-Hollande. Ce sont des plantes sous-frutescentes, à feuilles alternes, presque cylindriques; à fleurs axillaires, solitaires, sessiles et accompagnées de deux bractées.

HÉMICLIDIE. *Hemiclidia*. BOT. Genre de la famille des Protéacées de Jussieu, et de la Tétrandrie Monogynie de Linné, établi par R. Brown, dans le premier supplément à son Prodrome des plantes de la Nouvelle-Hollande. Caractères : périanthe quadrifide, régulier, renfermant les anthères entre ses divisions; quatre étamines; quatre écailles hypogynes; ovaire uniloculaire, à deux ovules; péricarpe subcrustacé, barbu, s'ouvrant d'un côté au sommet et se rompant de l'autre, à une seule graine ventrue, sans aile; fleurs réunies sur un réceptacle commun, plan, entouré d'un involucre imbriqué. Ce genre a la plus grande ressemblance avec celui des Dryandres, et ne se compose encore que d'une seule espèce, qui a été introduite dans les cultures européennes depuis quelques années seulement.

HÉMICLIDIE DE BAXTER. *Hemiclidia Baxteri*, Brown; *Botan. Regist.*, 1455. Arbrisseau dressé, très-rameux, toujours vert, à feuilles pinnatifides, dont les lobes sont mucronés, roides, aigus, dépourvus de glandes en dessus; elles sont veinées et réticulées en dessous, formant des aréoles laineuses dans lesquelles se trouvent des glandes; les involucres sont terminaux, solitaires, entourés de feuilles serrées, plus petites et plus étrécies dans l'intérieur; les fleurs sont très-nombreuses, d'un jaune verdâtre. avec le style d'un jaune doré; les stigmates sont très-saillants et penchés.

HÉMICYCLOSTOMES. *Hemicyclostoma*. MOLL. Blainville, dans son Système conchyliologique, a donné ce nom à une famille qui répond parfaitement à celle que Lamarck avait faite précédemment sous le nom de Néritacées. Elle comprend toutes les Coquilles dont l'ouverture forme un demi-cercle et qui sont pourvues d'un opercule complet, soit corné, soit calcaire.

HÉMICYLINDRIQUE. *Hemicylindricus*. BOT. On donne cette épithète à des organes tels que les tiges ou hampes, par exemple, qui sont plates d'un côté et convexes de l'autre.

HÉMIDACTYLES. REPT. Sous-genre de Geckos.

HÉMIDESME. *Hemidesmus*. BOT. Genre de la famille des Asclépiadées, et de la Pentandrie Digynie, L., établi par R. Brown (*Mem. Wern. Societ.*, I, p. 56) qui l'a ainsi caractérisé : corolle rotacée, dont les sinus sont munis en dessous de cinq écailles obtuses; filets des étamines réunis à la base, mais séparés dans leur partie supérieure; anthères cohérentes, imberbes; masses polliniques au nombre de quatre, fixées à chaque

corpuscule du stigmate, mais sans y être appliquées immédiatement; stigmate mutique; follicules cylindracés, très-divariqués et lisses; graines aigrettées. Ce genre est un démembrement du *Periploca* de Linné dont il est extrêmement voisin. Les anthères barbues de ce dernier genre, ainsi que ses masses polliniques appliquées contre le sommet dilaté du corpuscule stigmatique, sont les seules différences qu'il présente d'avec le *Periploca*. R. Brown a donné pour type de ce genre le *Periploca Indica*, L. et Willd., espèce de Ceylan décrite et figurée par Burmann (*Thesaur. Zeyl.*, 187, tab. 85, fig. 1); Schultes a encore rapporté avec doute au genre *Hemidesmus* le *Periploca cordata* de l'Encyclopédie Méthodique, qui a été rapporté des Indes-Orientales par Sonnerat.

HÉMIENCÉPHALE. MAM. *V.* ACÉPHALE.

HÉMIGAMIE. *Hemigamia*. BOT. Trivius emploie ce mot pour exprimer le cas où le calice des Graminées renferme à la fois des fleurs mâles, des fleurs femelles et des fleurs neutres.

HÉMIGÉNIE. *Hemigenia*. BOT. Genre de la famille des Labiées et de la Didynamie Gymnospermie, L., établi par R. Brown (*Prodr. Flor. Nov.-Holland.*, I, p. 502) qui l'a ainsi caractérisé : calice pentagone et quinquéfide; corolle dont la lèvre supérieure est courte et en forme de casque, la lèvre inférieure ayant la découpure médiane semi-bifide; quatre étamines ascendantes, placées dans la concavité de la lèvre supérieure; leurs anthères ayant toutes un lobe pollinifère, et l'autre dégénéré, barbu supérieurement. Ce genre ne se compose que d'une seule espèce, *Hemigenia purpurea*, qui croît près du port Jackson, à la Nouvelle-Hollande. C'est un petit arbrisseau glabre, à feuilles ternées et très-étroites. Les fleurs, d'une couleur bleue purpurine, sont axillaires, solitaires et accompagnées de deux bractées.

HÉMIGONIAIRES. BOT. Le prof. De Candolle (Théor. élém., deux. édit., p. 505) donne ce nom aux fleurs dans lesquelles une portion des organes des deux sexes est changée en pétales.

HÉMIGYRE. *Hemigyrus*. BOT. C'est, selon Desvaux, une espèce particulière de fruit, propre à la famille des Protéacées, qui est souvent ligneux, déhiscent d'un seul côté, à une ou deux loges, contenant chacune une ou deux graines. *V.* FRUIT.

HÉMILÉPIDOTE. *Hemilepidotus*. POIS. Genre de la famille des Acanthoptérygiens, établi par Cuvier pour un Poisson de la mer Pacifique, décrit par Tilesius, dans les Mémoires de l'Académie de St-Pétersbourg, III, pl. XI, fig. 1 et 2, qui l'avait considéré comme une espèce du genre Cotte. Il est bien vrai que les Hémilépidotes ont la tête à peu près semblable à celle des Cottes, mais leur dorsale est unique; leurs palatins ont des dents, et il y a sur leur corps des bandes longitudinales d'écailles, séparées par d'autres bandes nues; un épiderme épais ne laisse voir ces écailles que quand la peau se dessèche.

HÉMILOPHE. *Hemilophus*. INS. Coléoptères tétramères; genre de la famille des Longicornes, tribu des Lamiaires, institué par Audinet-Serville qui lui assigne pour caractères : antennes sétacées, distantes à leur base, plus longues que le corps, dans les mâles; de onze articles, le premier long, allant en grossissant insensiblement de la base à l'extrémité, le second court, le troisième cylindrique, ainsi que les suivants et plus long que le quatrième; les autres diminuant graduellement de longueur; les deuxième, troisième et quatrième ayant en dessous une frange longue, épaisse, formant un panache; elle est égale et courte aux autres articles. Tête petite; front bombé; corselet court, carré, cylindrique, lisse, mutique latéralement; corps convexe en dessus, allongé, cylindrique, ailé, assez mou; élytres allongées, linéaires, flexibles, à peine tronquées et mutiques à leur extrémité, rebordées extérieurement et à la suture; écusson petit, triangulaire; pattes courtes, égales; tarses pubescents.

HÉMILOPHE DIMIDIATICORNE. *Hemilophus dimidiaticornis*, Aud.; *Saperda dimidiaticornis*, Dej. Son corps est noirâtre, légèrement pubescent, avec quelques poils plus longs et bruns; tête pâle; yeux noirs; corselet faiblement bombé, ayant un sillon transversal postérieurement, une ligne noirâtre longitudinale au milieu et une tache rousse de chaque côté; élytres pointillées, avec une carène partant des angles huméraux et une bande marginale blanche; antennes annelées de blanchâtre et de noirâtre; pattes pubescentes; cuisses pâles; jambes foncées. Taille, quatre lignes. Du Brésil.

HÉMILYSIEN. *Hemilysianus*. GÉOL. D'Omalius appelle ainsi un ordre de terrains comprenant ceux qui se sont formés, en partie par voie de sédiment et en partie par voie de dissolution chimique. Ces terrains se rapprochent des Traumates.

HÉMIMÉRIDE. *Hemimeris*. BOT. Genre de la famille des Scrophularinées et de la Didynamie Angiospermie, L., ainsi caractérisé : calice à cinq divisions profondes, presque égales; corolle concave, rotacée, à deux lèvres renversées : la supérieure fendue jusqu'à la base, l'inférieure à trois divisions dont l'intermédiaire est la plus grande; quatre étamines didynames, à anthères ayant leurs loges écartées; stigmate obtus; capsule biloculaire, à deux valves qui se replient et forment une cloison à laquelle est attaché un placenta central. L'Héritier a décrit, sous le nom d'*Hemitomus fruticosus*, une plante qui a été rapportée au genre *Hemimeris* par Willdenow et Jacquin. Les espèces du genre *Alonsoa* de Ruiz et Pavon ont été aussi placées parmi les *Hemimeris* par Persoon.

En admettant cette réunion, on compte maintenant dans ce dernier genre une douzaine d'espèces, la plupart indigènes du Pérou et de l'Amérique méridionale. Cependant, celles qui ont été décrites en premier lieu, dans le Supplément de Linné, sont originaires du cap de Bonne-Espérance. Ce sont des plantes herbacées ou frutescentes, à feuilles opposées ou ternées, et à fleurs axillaires, disposées en grappes et de couleur rouge. Dans le *Botanical Magazine* de Curtis, tab. 417, l'*Hemimeris urticifolia* est figurée sous le nom générique de *Celsia*.

Une plante très-voisine de celle-ci a été décrite par Kunth (*Nov. Gener. et Species Plant. æquinoct.*, t. II, p. 376) qui l'a nommée *Hemimeris parviflora*. Cet auteur a fait connaître deux autres nouvelles espèces

sous les noms d'*Hemimeris Mutisii* et d'*Hemimeris linariæfolia*; celle-ci est un arbrisseau de deux pieds de haut, dont la tige se divise en rameaux cylindriques, opposés ou ternés, un peu étalés, garnis de feuilles linéaires, glabres, sessiles, opposées ou ternées dans la partie inférieure des rameaux, alternes dans leur partie supérieure, entières en leurs bords, ou munies de quelques dents écartées. Ses fleurs sont d'un rouge écarlate, pédonculées, solitaires dans les aisselles des feuilles supérieures, et disposées en une grappe allongée et terminale. Leur calice est partagé très-profondément en cinq découpures glabres, lancéolées, persistantes. La corolle est monopétale, à cinq lobes très-inégaux, arrondis, dont le supérieur et les deux latéraux sont beaucoup plus grands que les deux inférieurs; son fond est creusé d'une fossette, et marqué de deux taches jaunes, ovales, et de trois raies de même couleur. Les étamines, au nombre de quatre, sont beaucoup plus courtes que la corolle, insérées à sa base, à peine inégales; elles ont des anthères cordiformes, jaunes, conniventes, à deux loges qui s'ouvrent longitudinalement par leur partie interne. L'ovaire est supérieur, conique, surmonté d'un style filiforme, légèrement arqué, terminé par un stigmate un peu en tête. La capsule est pyramidale, à deux loges, contenant chacune plusieurs graines.

HÉMIMÉROPTÈRES. *Hemimeroptera*. INS. Clairville a établi sous ce nom une classe d'insectes, qui correspond à celle des Hémiptères. *V.* ce mot.

HÉMIONITE. *Hemionitis*. BOT. (*Fougères*.) Le nom d'*Hemionitis* se trouve dans Théophraste et dans Dioscoride, et l'on est disposé à croire, contre l'opinion de plusieurs commentateurs qui veulent voir dans cette plante le *Scolopendrium officinarum*, que c'est l'*Asplenium Ceterach* de Linné, *Ceterach officinarum* de Willdenow, que les Grecs désignaient ainsi.

Le genre *Hemionitis* des botanistes a pour caractères : capsules à veines réticulées, insérées dans la fronde; induse nul; il diffère du genre *Vittaria* par la présence d'un double induse, et des *Acrostichum* auxquels plusieurs espèces ont été justement réunies, par les capsules qui envahissent toute la surface inférieure de la fronde sans être enfermées dans le parenchyme comme cela a lieu dans l'*Hemionitis*. Quelques auteurs ont jugé convenable d'extraire du genre Hémionite de Willdenow les espèces qui n'ont pas leur fronde simple; elles sont au nombre de neuf, auxquelles ces mêmes botanistes ont ajouté quatre à cinq espèces qui se trouvent en Amérique, parmi lesquelles rentre l'*Acrostichum trifoliatum* de Linné et de Willdenow, selon Kunth, *Syn. Pl. Orb.-Nov.*, t. 1, p. 69. Le genre, tel qu'il a été établi par Willdenow, semble devoir être maintenu. Ces Fougères sont très-élégantes, elles se trouvent dans les Indes Orientales, au Japon, au Pérou et à Mascareigne. Lagasca a placé parmi les *Hemionitis*, le *Grammitis leptophylla* qui a figuré successivement dans plusieurs genres, et une espèce nouvelle qui a été découverte en Biscaye par don Juan del Pozo, et qui a été nommée par cette raison Hémionite de del Pozo, *Hemionitis Pozoi*, Lagasc., *Gener.*, p. 33. Ses frondes sont composées. Les autres espèces les plus remarquables sont : l'Hémionite de Bory, *Hemionitis Boryana*, Willd., *Sp.*, IX, p. 128.; l'Hémionite réticulée, *Hemionitis reticulata*, L. — L'Hémionite à frondes sessiles, *Hemionitis sessilifolia*, Swartz, *Syn. Filic.*, 20, trouvée à l'île Mauban; l'Hémionite à fructification immergée, *Hemionitis immerga*, Willd., *Spec.*, pl. 5, p. 127; l'Hémionite à frondes obtuses, *Hemionitis obtusa*, Willd. (*loc. cit.*)

HEMIONUS. MAM. *V.* DZIGGETAI au mot CHEVAL.

HÉMIOPE. *Hemiops*. INS. Coléoptères pentamères; genre de la famille des Serricornes, tribu des Cébrionites, institué par Eschscholtz qui lui assigne pour caractères : antennes un peu plus longues que le corselet, assez fortes, à premier article grand, le deuxième très-court, le troisième très-long, conique, tous les suivants de longueur moyenne, triangulaires, en scie, à peu près égaux, avec le dernier ovalaire; palpes maxillaires à premier article court, le deuxième grand, épais, le troisième assez fort et court, le dernier gros, renflé, terminé subitement par une petite pointe; labre transversal, court, arrondi en avant; mandibules fortes, arquées, un peu échancrées à l'extrémité; tête moyenne, engagée faiblement dans le corselet; yeux petits et ronds; corselet convexe, arrondi en avant, s'élargissant un peu en arrière, à angles postérieurs très-aigus et bord fortement hisinué; écusson presque carré, avec un sillon longitudinal au milieu; élytres assez longues, presque parallèles, s'élargissant un peu vers les deux tiers postérieurs; pattes fortes; les quatre premiers articles des tarses courts, triangulaires, le dernier plus long que les trois précédents pris ensemble; crochets assez forts, munis entre eux d'un petit appendice garni de cils.

HÉMIOPE JAUNE. *Hemiops flava*. Elle est d'un jaune orangé, pubescent; sa tête est ponctuée; ses antennes sont noires, à l'exception des deux articles de la base qui sont de la couleur du corps; corselet ponctué, un peu plus obscur que les élytres, offrant un léger sillon longitudinal au milieu et une légère impression de chaque côté en arrière; élytres finement ponctuées, striées; dessous du corps un peu brun, pointillé; pattes brunâtres, avec les tarses antérieurs noirs, et les trois derniers articles des deux autres paires de même couleur. Taille, neuf lignes. De la Chine.

Les deux autres espèces sont : *Hemiops nigripes*, de Java, et *Cebrio nigricollis*, de l'Orient.

HEMIPALMES. *Hemipalmi*. OIS. Lesson qualifie ainsi les Oiseaux dont les doigts sont en partie unis par une membrane natatoire. Il réunit ces Oiseaux en un sous-ordre qui comprend la plupart des Gralles.

HÉMIPHRAGME. *Hemiphragma*. BOT. Genre de la famille des Scrophularinées, de la Didynamie Angiospermie de Linné, institué par Wallich pour une plante nouvelle qu'il a découverte dans les vallées du Népaul. Caractères : calice à cinq divisions; corolle infundibuliforme, avec le limbe divisé en cinq lobes; étamines presque égales, insérées sur l'orifice du tube de la corolle; anthères biloculaires. Le fruit consiste en une baie presque sèche, à quatre valves.

HÉMIPHRAGME HÉTÉROPHYLLE. *Hemiphragma heterophyllum*, Wall. C'est une plante herbacée, couchée,

presque rampante, à feuilles inférieures cordato-ovales, les supérieures linéaires, à fleurs roses, réunies en faisceaux.

HÉMIPNEUSTE. *Hemipneustes*. ÉCHIN. Genre de la famille des Holothuries, établi par Agassiz, aux dépens du genre Spatangus de Lamarck. Caractères : disque cordiforme; ambulacre antérieur formé de petits pores égaux; ambulacres pairs, formés chacun de deux rangées de doubles pores et différentes entre elles : la rangée postérieure étant beaucoup plus marquée que l'antérieure. La seule espèce indiquée dans ce genre est l'HÉMIPNEUSTE RAYONNÉE, *Hemipneustes radiatus*, A.; *Spatangus radiatus*, Lam. Cet Échinoderme est ovale, élevé, canaliculé par devant, tronqué, à quatre ambulacres dont les bornes sont mal exprimées. Longueur, quatre pouces, largeur trois pouces. On la trouve dans la Craie, à Maestricht.

HEMIPODIUS. OIS. Synonyme de Turnix. *V*. ce mot.

HÉMIPTARSÈNE. *Hemiptarsenus*. INS. Hyménoptères; genre de la section des Térébrans, famille des Pupivores, tribu des Chalcides, établi par Westwood qui lui assigne pour caractères : antennes allongées, simples dans les deux sexes, et composées de sept articles dont le deuxième très court, les troisième, quatrième et cinquième d'égale longueur, le sixième un peu plus court que le précédent et le dernier plus court encore; néanmoins les trois derniers sont sensiblement plus gros; bouche armée de mâchoires; aiguillon conique; abdomen ovale-déprimé, pointu à l'extrémité, attaché au corselet par un pédicule court; ailes des mâles atteignant à peine la moitié de la longueur de celles des femelles. Westwood décrit les deux espèces suivantes :

HÉMIPTARSÈNE FULVICOLLE. *Hemiptarsenus fulvicollis*. Elle est verte, avec le cou et le mésothorax fauves; l'abdomen est d'un brun irisé de vert, avec le bord bronzé; la base est d'un vert doré; les pieds sont jaunes, avec une ligne noire sur les cuisses intermédiaires; les ailes des mâles sont brunes à l'extrémité; celles des femelles sont limpides, avec une tache centrale demi-lunaire. Taille, une ligne. En Europe.

HÉMIPTARSÈNE DE WATERHOUSE. *Hemiptarsenus Woterhousii*. D'un cuivreux obscur; pieds antérieurs, jambes intermédiaires, tarses intermédiaires et postérieurs roux; le reste des jambes noir; moitié de l'extrémité des ailes brune, deux bandes étroites, en croissant et jaunes sur les supérieures. D'une taille un peu plus grande que l'espèce précédente. Europe.

HÉMIPTÈRES. *Hemiptera*. INS. C'est, dans la méthode de Latreille (Règne Anim. de Cuv., t. III), le septième ordre de sa classe des insectes. Cet ordre répond exactement à celui des Rhyngotes de Fabricius. Linné qui, le premier, l'a fondé, ne s'était servi que des caractères pris de la forme et de la direction des organes de la manducation; plus tard, il prit pour base de sa Méthode, relativement aux insectes pourvus d'ailes, le nombre et la consistance de ces parties, et associa mal à propos aux Hémiptères, les Blattes, les Sauterelles, les Mantes et d'autres insectes qui composent aujourd'hui l'ordre des Orthoptères, et qu'il avait d'abord placés à la fin des Coléoptères. Geoffroy a suivi l'ancien plan de Linné; mais Degéer, quoiqu'en l'adoptant, l'a perfectionné et a établi deux ordres nouveaux : le premier, celui des Dermaptères (Orthoptères d'Olivier), renferme ces mêmes insectes que Linné avait déplacés; le second fut exclusivement formé du genre Coccus, faisant partie des Hémiptères. Tous les naturalistes ont approuvé ce changement, sans admettre le dernier ordre, et les caractères qui sont propres aux Hémiptères, tels que Latreille les adopte (*loc. cit.*), sont : deux ailes recouvertes par deux élytres; bouche propre à la succion, n'ayant ni mandibules, ni mâchoires proprement dites, composée d'une pièce tubulaire, articulée, cylindrique ou conique, courbée inférieurement ou se dirigeant le long de la poitrine, ayant l'apparence d'une sorte de bec, présentant tout le long de la face supérieure, lorsque cette pièce est relevée, une gouttière ou un canal, d'où l'on peut faire sortir trois soies écailleuses, roides, très-fines et pointues, recouvertes à leur base par une languette. Les trois soies forment, par leur réunion, un suçoir semblable à un aiguillon, ayant pour gaîne la pièce tubulaire dont il est parlé ci-dessus, et dans laquelle il est maintenu au moyen de la languette supérieure, située à son origine. La soie inférieure est composée de deux filets qui se réunissent en un seul, un peu au delà de leur point de départ, ce qui fait que le nombre des pièces du suçoir est réellement de quatre. Savigny (Mém. sur les Anim. sans vert., I, part. I) a conclu que les deux soies supérieures sont les analogues des mandibules, les inférieures, qui sont réunies, représentent les mâchoires; ainsi on voit que la bouche des Hémiptères est composée de six pièces, comme celle des insectes broyeurs; leur languette représente le labre de ceux-ci; les mandibules et les mâchoires sont représentées, comme il vient d'être dit, par les filets du suçoir, et sa gaîne articulée répond à leur lèvre inférieure. Les palpes sont les seules parties qui aient entièrement disparu; on en aperçoit cependant des vestiges dans les Thrips. Latreille (Histoire nat. des Crust. et des Ins., t. II, p. 140-143) avait déjà soupçonné ces rapports avant que Savigny les eût démontrés comme il l'a fait dans l'ouvrage cité.

Les ailes supérieures d'un grand nombre d'Hémiptères, tels que ceux connus vulgairement sous le nom de Punaises des jardins, Punaises des bois, sont crustacées et terminées brusquement par une partie membraneuse : elles participent donc à la fois des élytres des Coléoptères et des ailes. C'est cette différence de consistance dans les ailes qui a fait donner le nom d'Hémiptères à cet ordre : il est composé de deux mots grecs dont l'un signifie *moitié* et l'autre *aile*. — Dans les Cigales et les Pucerons, les quatre ailes sont membraneuses, souvent très-claires et transparentes; elles ont plus de consistance dans les Tettigones, les Membraces, les Flattes, etc. Enfin, dans les Aleyrodes, elles sont farineuses et de transparence laiteuse, ce qui a fait placer ces insectes, par Geoffroy, dans ses Tétraptères à ailes farineuses, sous le nom de Phalène de l'Éclaire. Plusieurs Hémiptères, comme la Punaise de lit, quelques Lygées, des Pucerons et les Cochenilles femelles, n'ont point d'ailes; mais ces anomalies n'éloi-

gnent pas ces insectes des Hémiptères auxquels ils se rapportent entièrement par la conformation de leur bouche. — La composition du tronc commence à éprouver des modifications qui le rapprochent de celui des insectes des ordres suivants. Son premier segment, désigné jusqu'ici sous le nom de corselet, ressemble quelquefois, par son étendue, à celui des Coléoptères; d'autres fois il est beaucoup plus petit et s'incorpore avec le second, qui est alors à découvert; l'écusson est quelquefois très-petit et quelquefois même n'existe pas. Mais, dans certains genres, tels que ceux des Scutellaires et des Membraces, *V.* ces mots, il est extrêmement dilaté, couvre tout le corps et cache les élytres et les ailes. Le corps des insectes de cet ordre est plus ou moins renflé et divisé, comme dans le plus grand nombre des insectes, en tête, en tronc ou thorax composé d'un corselet ou prothorax et d'une poitrine ou mésothorax et métathorax, et d'un abdomen; la tête supporte le bec dont nous avons parlé, et qui était nommé aiguillon par les anciens naturalistes; ce bec n'est propre qu'à extraire des matières fluides. C'est avec les styles déliés, dont est formé le suçoir que ces insectes percent les vaisseaux des plantes et des animaux; la liqueur nutritive est forcée de suivre le canal intérieur par la compression successive qu'elle éprouve, et elle arrive ainsi à l'œsophage. Dans plusieurs Géocorises, le fourreau du suçoir est fort allongé et souvent replié, faisant un angle plus ou moins aigu. Les Hémiptères ont deux antennes souvent très-petites et souvent très-difficiles à apercevoir; dans les Psyles, les Punaises, les Strips et quelques autres, elles sont assez grandes et très-visibles; dans les Cigales, elles sont sétacées et ne présentent que de simples filets très-courts; dans les Fulgores, elles sont subulées et plus courtes; elles sont encore moins aisées à trouver dans les Naucores, les Corises, les Népes, les Ranatres, et se trouvent placées au-dessous des yeux, en sorte qu'on ne peut les bien voir qu'en renversant l'insecte. Les antennes des Pentatomes, Scutellaires et Pucerons, sont filiformes; dans quelques Hydrocorises, elles sont composées de trois articles; elles en ont quatre dans quelques autres de cette division et dans la plupart des Géocorises, cinq dans les Scutellaires et les Pentatomes, et de six à douze dans quelques autres genres. Les yeux des Hémiptères sont au nombre de deux; ils sont grands et à réseaux; et on trouve entre eux et sur la partie supérieure de la tête, et dans quelques genres seulement, trois petits yeux lisses. L'abdomen des Hémiptères porte, dans les Cigales femelles, une espèce de tarière cachée entre des écailles et qui leur sert à déposer leurs œufs. Il porte à son extrémité tantôt deux pointes ou cornes, tantôt deux tubercules dans les Pucerons. Enfin, il est muni, dans les Cochenilles, de filets plus ou moins longs. Leurs pattes sont les mêmes que dans les autres insectes Hexapodes; leurs tarses antérieurs ne sont composés que d'une seule pièce et se replient sur la jambe en formant avec elle une sorte de pince dans quelques genres; dans les Naucores, les Notonectes et les Corises, les pattes postérieures sont en forme de rames et leurs tarses sont composés de deux articles. Les Punaises et le plus grand nombre des Hémiptères ont trois articles aux tarses.

Les Hémiptères passent par les trois états de larve, nymphe et d'insecte parfait; ils offrent, dans ces trois états, les mêmes formes et les mêmes habitudes. Le seul changement qu'ils subissent consiste dans le développement des ailes et l'accroissement du volume du corps. Ils ont un estomac à parois assez solides et musculeuses, un intestin grêle de longueur médiocre, suivi d'un gros intestin divisé en divers renflements, et des vaisseaux biliaires peu nombreux insérés assez loin du pylore. — Quelques Hémiptères se trouvent dans les eaux, d'autres vivent seulement à la surface de l'eau et la parcourent rapidement à l'aide de leurs longs pieds. D'autres vivent de substances végétales, se tiennent continuellement sur les plantes et les arbres, et en sucent la sève; enfin d'autres attaquent les animaux. Dans les descriptions particulières de chaque genre de cet ordre, on donnera tous les détails relatifs à leurs habitudes. — Duméril (Dict. des Sc. natur., 1821) place les Hémiptères dans son cinquième ordre des insectes, et il forme six divisions dans cet ordre. Ces insectes sont, dans la méthode de Lamarck, le troisième ordre de la classe des insectes et de la division des Suceurs. Latreille divise cet ordre ainsi qu'il suit :

A. Bec naissant du front; étuis membraneux à leur extrémité; premier segment du tronc beaucoup plus grand que les autres, formant à lui seul le corselet; élytres et ailes toujours horizontales ou légèrement inclinées.

I^re^ section. — HÉTÉROPTÈRES, *Heteroptera.*

Cette section est ainsi nommée parce que les insectes qui la composent ont les étuis divisés en deux parties de consistance différente : l'une crustacée, l'autre membraneuse. Beaucoup d'espèces sucent le sang de divers insectes ou de leurs larves; quelques-unes même se nourrissent du sang de l'Homme et de quelques Oiseaux. (*V.* ACANTHIA, Fabr., ou PUNAISES.) Les autres vivent du suc des végétaux. Cette section est divisée en deux familles : ce sont les Géocorises et les Hydrocorises. *V.* ces mots.

B. Bec naissant de la partie la plus inférieure de la tête, près de la poitrine, et même à l'entre-deux des deux pieds antérieurs; étuis presque toujours en toit, de la même consistance partout et demi-membraneux, quelquefois même presque semblables aux ailes. Premier segment du tronc tout au plus aussi grand que le second, et ordinairement plus court, s'unissant avec lui pour former le corselet.

II^e^ section. — HOMOPTÈRES, *Homoptera.*

Les insectes de cette section vivent du suc des végétaux. La plupart des femelles ont une tarière, souvent composée de trois lames dentelées et logées dans une coulisse à deux valves. Elles s'en servent comme d'une scie pour faire des entailles dans les végétaux et y placer leurs œufs. Cette section est divisée en trois familles : les Cicadaires, les Aphidiens ou Pucerons et les Gallinsectes. *V.* ces mots.

HÉMIPTÉRONOTE. *Hemipteronotus.* POIS. Genre formé par Lacépède aux dépens des Coryphœnes, auquel ce savant attribue pour caractères : sommet de la

tête tranchant par le haut, très-comprimé et finissant sur le devant par un plan vertical; une seule dorsale qui n'occupe que la moitié de la longueur du Poisson, au lieu que dans les Coryphœnes cette nageoire règne de la tête à la queue; ici les dents du palais et des mâchoires sont d'ailleurs en carde ou en velours. Cuvier, qui n'a pas mentionné même comme synonyme ce genre, remarque que le *Coryphœna pentadactyla*, qu'y avait renfermé son auteur, n'en a pas les caractères, et doit entrer parmi les Rasons. Le *Coryphœna Hemiptera* de Gmelin, *Hemipteronotus Gmelini* de Lacépède, demeurerait donc la seule espèce du genre s'il était adopté. Ce Poisson n'est guère connu que par cette phrase de Gmelin (*Syst. nat.*, XIII, t. I, *pars* 3, page 1194) : *Maxillis subæquolibus, pinnâ dorsali brevi*, et par le nombre des rayons de ses nageoires. D. 14, P. 15, V. 8, A. 16, C. 18. Il habite l'Océan asiatique.

HÉMIPTYQUE. *Hemiptycha*. INS. Hémiptères; genre de l'ordre des Homoptères, famille des Cicadaires, institué par Germar, qui le caractérise de la manière suivante : tête plane, trigone, aiguë au sommet; élytres pliées perpendiculairement, engagées par leur bord interne sous la partie antérieure du corselet; elles ont une rangée de cellules à leur bord antérieur et une autre rangée discoïdale; toutes les jambes sont prismatiques, grêles et ciliées; les tarses sont égaux. Cinq ou six espèces de ce genre sont connues; toutes sont du Mexique ou du Brésil; et parmi elles on remarque :

HÉMIPTYQUE ÉTENDUE. *Hemiptycha expansa*. Elle est entièrement d'un brun testacé; elle a les épaules prolongées en corne horizontale, trigone; la partie antérieure du corselet est foliacée, comprimée, marquée de points et de carènes bruns; ses élytres sont diaphanes, blanches, veinées de brun.

HÉMIRAMPHE. *Hemiramphus*. POIS. Sous-genre d'Ésoce, chez qui les intermaxillaires forment le bord de la mâchoire supérieure, qui, ainsi que le bord inférieur, est garni de petites dents, mais la symphyse de celle-ci se prolonge en une longue pointe ou demi-bec sans dents. On en trouve dans les mers des pays chauds des deux hémisphères, et leur chair est un fort bon manger. Les deux espèces jusqu'ici connues dans ce sous-genre étaient les suivantes :

HÉMIRAMPHE PETIT ESPADON. *Esox Brasiliensis*, L., Gmel., p. 1393; Bloch, pl. 391; Encycl. Pois., p. 175, pl. 72, fig. 298; *Esox Gladius*, Lacép., Pois., V, p. 313. Ce Poisson, qui n'a pas un pied de longueur, est remarquable par la structure singulière de ses mâchoires, la supérieure est très-courte, l'inférieure dix fois plus longue est aplatie comme une épée; et de là le nom que lui imposèrent les marins. Il multiplie prodigieusement. Comme l'Orphie, il suit, durant la nuit, la lueur des flambeaux, ce qui facilite sa pêche, car avec des torches de paille on en attire des bandes au milieu des filets. Sa teinte générale est argentée; la tête, la mâchoire inférieure, le dos et la ligne latérale sont d'un beau vert, les nageoires bleuâtres. On a encore rapporté à cette espèce le Timucu de Marcgraaff. P. 3, 14, D. 12, 13, P. 10, V. 6, A. 10, 17, C. 15, 16.

HÉMIRAMPHE GAMBARUR, Lacép., Pois., V, p. 313, pl. 7, fig. 2; *Esox marginatus*, L., Gmel., p. 1393. Cette espèce de la mer Rouge, où Forskalh en mentionne deux variétés, sous les noms arabes de Far, est fort petite. Sa mâchoire inférieure, proportionnellement beaucoup plus courte que dans l'espèce précédente, est seulement six fois plus longue que la supérieure et trois fois plus courte que le corps, selon Lesueur (*loc. cit.*) qui a retrouvé cette espèce à la Guadeloupe et à la Martinique. Commerson, qui l'a également observée dans les mers du Brésil, l'a mal à propos regardée comme le Piquitingue de Marcgraaff, d'où résulte l'erreur de Lacépède qui confond avec le Gambarur, l'Hespet, *Esox Hepsetia* de Linné, lequel est le vrai Poisson de Marcgraaff, le *Mœnidia* de Brown, enfin un Anchois dont il a déjà été question sous le nom de Melet ou Melette, à l'article CLUPE. *V.* ce mot.

Lesueur (*Jour. of the Acad. of Nat. Soc. Phil.*, vol. 11, nº 4, oct. 1821) ajoute les espèces suivantes à celles dont il vient d'être question.

*Hemiramphus Balao*, du golfe du Mexique. Son corps a quatre fois la longueur de la mâchoire inférieure; l'anale est de moitié moins longue que la dorsale; les pectorales sont d'un tiers plus courtes que la mâchoire inférieure. D. 16, A. 18, P. 13, V. 6, C. 21.

*Hemiramphus Erythrorhynchus*. Ce Poisson, des mers de l'île de France et de Timor, a son corps et sa mâchoire inférieure d'une longueur égale; sa dorsale et l'anale de dimensions absolument pareilles; la mâchoire supérieure n'a pas plus de longueur que le diamètre des yeux. Une bande bleue longitudinale se voit sur chaque flanc. D. 15, A. 15, P. 11, V. 6, C. 20.

HÉMIRHIPE. *Hemirhipus*. INS. Coléoptères pentamères; genre de la famille des Serricornes Sternoxes, tribu des Élatérides, institué par Latreille qui lui assigne pour caractères : antennes courtes, composées de douze articles dans les deux sexes : le premier long et conique, le second très-court, transversal; les dix autres flabellés; côtés extérieurs du corselet très-rabattus, à peine rebordés. Le type de ce genre est :

HÉMIRHIPE RAYÉ. *Hemirhipus lineatus*, Lat.; *Elater lineatus*, Fab. Il a les antennes noires; la tête roussâtre et soyeuse; le corselet noir, soyeux, avec les bords et une ligne médiane d'un brun roussâtre; l'écusson est noir et arrondi; les élytres sont striées, noires, avec une partie de la base et une ligne élevée, longitudinale, médiane, d'un brun foncé; le dessous du corps et les pattes sont noirs. Taille, vingt lignes. Du Brésil.

HÉMISACRIDE. *Hemisacris*. BOT. Genre de la famille des Graminées, institué par Steudel pour une plante que Ludwig a rapportée du Cap, et qui offre les caractères particuliers qui suivent : panicule contractée, calice membrano-herbacé, renfermant de six à huit fleurs; valvules presque égales, aiguës; fleurettes assez courtes, attachées aux articulations de l'axe; glume inférieure de la corolle herbacée à sa base, la supérieure hyaline, très-obtuse, échancrée au sommet; celle des fleurettes supérieures est mutique et celle des inférieures mucronée; ce genre est intermédiaire entre le *Schimus* et le *Triplasis*, Beauv. Il s'en distingue par le rachis ou l'axe qui est géniculé.

HÉMISIE. *Hemisia*. INS. Genre de l'ordre des Hymé-

nopières, fondé par Klug et réuni par Latreille aux Centris. *V.* ce mot.

HÉMISTEMME. *Hemistemma.* BOT. Genre de la famille des Dilléniacées et de la Polyandrie Digynie, L., établi par Jussieu et publié par Du Petit-Thouars (*Nova Genera Madagasc.*, p. 18). Voici les caractères qui lui ont été assignés par De Candolle (*Syst. Regn. Veget. nat.*, I, p. 412) : calice à cinq sépales ovales, presque concaves, velus extérieurement; cinq pétales obtus au sommet ou échancrés, dont deux sont un peu éloignés l'un de l'autre; étamines nombreuses, insérées d'un seul côté de l'ovaire, dont les filets sont courts et les anthères oblongues; les plus extérieures stériles et squammiformes; deux ovaires velus, libres, ou unis à la base, surmontés chacun d'un style; deux capsules ne renfermant qu'un petit nombre de graines ceintes d'un arille membraneux, et pourvues d'un albumen charnu. Ces caractères distinguent très-bien le genre Hémistemme qui n'a d'affinité qu'avec le *Pleurandra* de R. Brown, mais il se lie assez étroitement avec celui-ci. Persoon (*Enchir.*, 2, p. 76) en décrivit deux espèces qu'il ne considéra que comme des variétés d'une même plante à laquelle il donna le nom d'*Helianthemum coriaceum*. En effet, le port de ces plantes est celui des grandes espèces d'Hélianthèmes et de Cistes. Leurs feuilles sont oblongues, ovales ou linéaires, opposées ou alternes, très-entières, coriaces, supérieurement glabres, luisantes, blanchâtres en dessous et couvertes d'un duvet très-dense et très-court. Les fleurs sont nombreuses, unilatérales, sessiles, accompagnées de petites bractées, et portées sur des pédoncules axillaires ou qui naissent entre deux jeunes branches. Le nombre des espèces, qui n'était primitivement que de deux, s'est augmenté de quatre autres, découvertes par Brown et Leschenault dans la Nouvelle-Hollande. De Candolle en a formé deux sections ainsi caractérisées :

1. Espèces à feuilles opposées, à étamines stériles, spatulées, à pétales échancrés. Elles croissent à Madagascar, d'où l'une d'elles, *Hemistemma Commersonii*, De Cand. et Deless. (*Icon. Select.*, I, tab. 74), a été rapportée par Commerson; et l'autre, *Hemistemma Aubertii*, De Cand. et Deless. (*loc. cit.*, tab. 75), par Aubert Du Petit-Thouars. Dans la première, les feuilles sont ovales, oblongues, mucronées, à pédoncules cotonneux; dans la seconde, les feuilles sont oblongues, lancéolées, atténuées à la base, aiguës au sommet, et les pédoncules sont légèrement glabres.

2. Espèces à feuilles alternes, à étamines stériles, linéaires, à pétales obtus. Elles croissent toutes dans la Nouvelle-Hollande. L'*Hemistemma dealbatum* et l'*Hemistemma angustifolium* de R. Brown, ont été figurées dans les *Icones Select.* de B. Delessert (tab. 76 et 77).

HÉMISTEPTIE. *Hemisteptia.* BOT. Genre de la famille des Synanthérées, établi par Fischer et Meyer, qui lui ont assigné pour caractères : calathide multiflore, homogame; écailles de l'involucre inermes, imbriquées sur plusieurs rangs; toutes les fleurs hermaphrodites, tubuleuses, à limbe divisé en cinq segments; filaments glabres; support des anthères un peu velu; akène oblong, très-glabre, à côtes ou stries; aréole basilaire oblique; aigrette double : l'extérieure plus courte, garnie de petites soies persistantes, l'intérieure allongée, décidue, ayant à sa base dix à quinze soies plumeuses, qui l'entourent et forment une sorte d'anneau; clinanthe presque plan et soyeux. Ce genre ne présente encore qu'une seule espèce : HÉMISTEPTIE A FEUILLES EN LYRE, *Hemisteptia lyrata*, F. et M.; *Cirsium lyratum*, Bge. *Enum. pl. in China*, etc., p. 36, n° 203. C'est une plante bisannuelle, grêle, inerme, molle, qui ne s'élève guère à plus d'un pied de hauteur; ses feuilles sont découpées en lyre, tantôt bipinnatifides, quelquefois presque entières, ou non divisées; celles de la tige sont sessiles, et non décurrentes; les fleurs sont d'un rouge de rose. On la trouve dans le nord de la Chine.

HEMISYNGINIQUE. *Hemisynginicus.* BOT. On applique cette épithète au calice quand il est à demi adhérent avec l'ovaire.

HÉMITÈLE. *Hemiteles.* INS. Coléoptères pentamères; genre de la famille des Carnassiers, tribu des Scariens, établi par Brullé, pour un insecte nouveau, recueilli par Goudot à Madagascar. Caractères : antennes composées d'articles grêles, cylindriques et un peu amincis à leur base; lèvre supérieure plus large que longue; dent du menton simple et obtuse; palpes filiformes; corselet plus large que long, et un peu plus étroit en arrière; élytres ovales, à stries incomplètes; jambes antérieures garnies de quelques petites épines sur les côtés; leurs tarses présentent, sous leurs articles, une double série de petites écailles qui n'existent pas dans la femelle.

HÉMITÈLE INTERROMPU. *Hemiteles interruptus*, Br. Tout l'insecte est noir, à reflets soyeux; il a la tête et le corselet lisses, et deux impressions assez fortes entre les yeux; les angles antérieurs du corselet sont arrondis, et les postérieurs aigus, la ligne dorsale est très-légère, celle de devant arquée et très-profonde, ainsi que les deux sillons de la base; les élytres ont des stries lisses et bien marquées dont les intérieures s'effacent à mesure qu'elles approchent de la base; un gros point enfoncé de chaque côté des segments de l'abdomen; pattes et dernière moitié des antennes brunes. Taille, cinq lignes.

HÉMITELIE. *Hemitelia.* BOT. (*Fougères.*) Ce genre, proposé par Rob. Brown qui y rapporte les *Cyathea multiflora* (Smith), *horrida* (Swartz), *capensis* (Smith) et plusieurs autres espèces des Indes-Occidentales, est caractérisé par un tégument persistant, voûté, demi-circulaire à la base, inséré à la partie inférieure du réceptacle et à bords libres. *V.* CYATHÉE.

HÉMITHÉE. *Hemithea.* INS. Lépidoptères nocturnes; genre de la famille des Phalénites, établi par Godard qui lui assigne pour caractères : antennes pectinées dans les mâles et simples dans les femelles; corselet étroit et peu velu; angle supérieur des premières ailes aigu; milieu du bord terminal des secondes ailes formant la pointe dans le plus grand nombre des espèces; palpes grêles, dépassant le chaperon; trompe saillante. Les chenilles sont lisses, allongées, avec la tête profondément bifurquée et le bord antérieur de leur premier anneau garni d'une à deux pointes inclinées vers la tête. Ce genre comprend, selon Godard, dix espèces dont

l'habitude est de ne voler qu'après le coucher du soleil; elles sont toutes d'une belle couleur verte, qui malheureusement est très fugace.

Hémitrée du Buplèvre. *Hemithea Buplevraria*, God.; *Geometra thymiaria*, L.; *Phalena fimbrialis*, Scop. Les quatre ailes sont en dessus d'un joli vert-pomme, avec la frange d'un blanc jaunâtre, entrecoupée de ferrugineux; deux lignes arquées et un peu ondulées sur les supérieures, une seule sur les inférieures. Le dessous est un peu moins apparent. Taille, quatorze lignes. Europe.

Les autres espèces sont : *Hemithea æstivaria, putataria, æruginaria, viridaria, vernaria, smaragdaria, genistaria, coronillaria* et *agrestoria*.

HÉMITHRÈNE. min. Nom d'une roche de Schmalzgrube et Manesberg en Saxe; elle est composée d'Amphibole et de Calcaire. Le Marbre bleu turquin serait un Hémithrène, si, comme quelques minéralogistes le pensent, il devait sa couleur bleue à de l'Amphibole très-atténuée.

HEMITOMUS. bot. Le genre constitué sous ce nom par l'Héritier, est le même que l'*Hemimeris* de Linné. *V.* Hémimérie.

HÉMITRIPTÈRE. *Hemitripterus*. pois. Genre de la famille des Acanthoptérygiens, établi par Cuvier pour un Poisson que l'on trouve dans les mers de l'Amérique du nord et que l'on a placé successivement et sous plusieurs noms spécifiques, dans les genres Cotte et Scorpène. Caractères : tête déprimée, assez large, hérissée d'épines et de tubercules, et garnie de plusieurs appendices membraneux; des dents au-devant du vomer et des palatins; première nageoire dorsale profondément échancrée et comme divisée en trois.

Hémitriptère a trois nageoires. *Hemitripterus tripterygius*, Cuv.; *Cottus tripterygius*, Bl.; *Cottus hispidus*, Schn.; *Cottus ocadianus*, Penn.; *Scorpæna flava*, Mitch.; *Scorpæna Americana*, Gmel. Il a le corps noir, velu; sa tête est très-irrégulière, sillonnée entre les yeux; ligne latérale épineuse; bouche très-grande; quatre rangs d'aiguillons courts, engainés au-dessus de la ligne latérale et étendus de la tête à la queue; quatre rayons aux catopes; nuance générale, le jaune mêlé de pourpre sale. Taille, cinq pouces.

HÉMITROPIES. min. Haüy a donné ce nom à une sorte de Macle formée par deux Cristaux semblables, qui se réunissent en sens inverses, en sorte que l'un est censé avoir fait une demi-révolution pour se placer sur l'autre. Dans cette espèce de groupement, les Cristaux conservent rarement leurs proportions et leur symétrie; ils semblent s'être comprimés mutuellement en s'étendant dans le sens des plans de jonction, ce qui donne à leur assemblage l'apparence de deux moitiés d'un même Cristal, appliquées l'une contre l'autre en sens contraires. Ces sortes de groupes ont souvent, dans quelques-unes de leurs parties, tous les caractères de Cristaux réguliers, et dans d'autres ils présentent des angles rentrants, ce qui aide à les reconnaître au premier abord. Mais il peut arriver qu'il n'y ait aucun angle de cette espèce, et alors il n'y a plus d'autre indice de groupement que la disposition différente des facettes modifiantes sur les parties opposées, et l'interruption des clivages à l'intérieur. On ne connaît pas d'Hémitropies dans les Cristaux qui dérivent du système cristallin régulier; mais il en existe de fort remarquables dans le système rhomboédrique; telle est, entre autres, celle que les anciens minéralogistes désignaient par le nom de Spath en cœur, et qui résulte de la réunion de deux variétés analogiques (*V.* Chaux carbonatée), ou, si l'on veut, de deux moitiés d'une même variété, coupée par un plan parallèle à une face primordiale, dont l'une aurait été appliquée en sens contraire de l'autre. Les systèmes cristallins du prisme à bases carrées, et un prisme rhomboïdal à base oblique, offrent aussi fréquemment de véritables Hémitropies; ces sortes de groupements sont très-communs dans l'Étain oxydé, le Titane oxydé, le Feldspath, le Pyroxène et l'Amphibole. En général, les Hémitropies ont toujours lieu parallèlement à l'une des faces de la forme primitive, ou à l'un des plans diagonaux de cette même forme, ou enfin à un plan perpendiculaire à l'axe des cristaux. *V.* pour plus de détails le mot Macle, où nous réunirons sous un même point de vue tout ce qui concerne les groupements en général.

HÉMIZONIE. *Hemizonia*. bot. Genre de la famille des Synanthérées, tribu des Sénécionites, institué par De Candolle qui lui assigne pour caractères : capitule multiflore, radié; fleurs de la couronne femelles, ligulées, un peu plus longues que l'involucre et disposées sur un seul rang; fleurs du disque mâles, tubuleuses et à cinq dents; involucre formé d'écailles concaves, qui enveloppent en partie les akènes des fleurs de la couronne, et disposées sur un seul rang; réceptacle plan, paléacé dans la circonférence et ponctué au centre; corolles glabres à leur base; styles obtusiuscules et rameux; akènes obovales, presque comprimés, convexes extérieurement, plans à l'intérieur, glabres et nus. Ce genre ne comprend qu'un très-petit nombre d'espèces que l'on a néanmoins partagées en deux sections. Ce sont en général des plantes herbacées, sous-ligneuses seulement à leur base, ordinairement un peu poilues et glanduleuses; leurs feuilles sont alternes, serrées, lancéolées ou linéaires, entières ou dentées; les capitules sont solitaires ou peu nombreux au sommet des tiges, entourés de bractées foliacées et garnis de fleurs jaunes. Elles sont originaires de la Californie.

HÉMOCHROINE. zool. Même chose que Hématosine.

HÉMODORE. bot. Pour Hæmodore. *V.* ce mot.

HÉMUL. mam. Même chose que Guemul. *V.* ce mot.

HÉNANTHE. *Henanthus*. bot. Le genre créé sous ce nom, par Lesson, dans la famille des Synanthérées, a été réuni par De Candolle au genre Ptéronia. *V.* ce mot.

HENCKELIE. *Henckelia*. bot. Genre de la famille des Scrophularinées, institué par Sprengel, aux dépens du genre *Rottlera* de Vahl, pour une espèce, *Rottlera incana*, qui offrait des différences bien saillantes dans ses caractères, ainsi que l'on en va juger : calice coloré, à cinq divisions; corolle tubuleuse et renflée, avec son limbe divisé en cinq lobes presque égaux; quatre étamines dont deux stériles; capsule à deux valves et polysperme.

Henckelie incane. *Henckelia incana*, Sprengel;

*Rottlera incana*, Vahl. Plante herbacée, à feuilles radicales spatulées, crénelées et couvertes d'un duvet très-épais; hampe dressée; pédoncules disposés en ombelle.

Sprengel réunit encore à ce genre quatorze espèces de l'Inde et du Népaul qui constituent le genre formé mal à propos par Don, sous le nom de *Didymocarpus*.

HENIOCHUS. POIS. Sous-genre de Chœtodons. *V.* ce mot.

HENNÉ OU ALHENNA. *Lawsonia.* BOT. Ce genre, de la famille des Salicariées et de l'Octandrie Monogynie, L., offre les caractères suivants : calice quadrifide; corolle à quatre pétales; huit étamines disposées par paires entre les pétales; ovaire supère, surmonté d'un style et d'un stigmate simple; capsule placée dans le calice persistant, à quatre loges polyspermes; graines anguleuses, attachées à la columelle centrale. A l'espèce remarquable de ce genre et dont nous allons donner une courte description, Linné fils a réuni l'*Acronichia lævis* de Forster (*Gener.*, 54, tab. 17), sous le nom de *Lawsonia Achronichia;* mais Jussieu a fait observer que cette plante pourrait bien n'être pas congénère du *Lawsonia*, puisqu'elle a un calice très-petit, à quatre divisions profondes, des pétales infléchis au sommet (peut-être hypogynes?), le disque de l'ovaire renflé et à huit sillons, enfin un stigmate presque bilobé et des loges monospermes? Il faut encore, selon Jussieu, éliminer des *Lawsonia* le *Poutaletsje* de Rhéede (*Hort. Malab.*, 4, tab. 57), qui est monopétale, tétrandre, à ovaire infère, et qui paraît se rapprocher des *Petesia*. Néanmoins Lamarck en a fait dans l'Encyclopédie méthodique son *Lawsonia purpurea*.

HENNÉ ORIENTAL. *Lawsonia inermis*, L.; *Elhanne* ou plutôt *Alhenna* des Arabes, cité par la plupart des voyageurs. C'est un arbrisseau de deux à trois mètres de hauteur, ressemblant au Troëne, dont les branches sont opposées et très-étalées; les feuilles opposées, pétiolées, elliptiques, aiguës à leurs deux extrémités, glabres et très-entières; les fleurs, petites, blanches, nombreuses, forment une ample panicule terminale, à ramifications grêles, opposées, quadrangulaires. Le bois en est dur, recouvert d'une écorce ridée et grisâtre. Le Henné croît dans toute l'Afrique septentrionale, dans l'Arabie, la Perse et les Indes-Orientales. On le cultive dans les jardins botaniques de l'Europe où il exige la serre tempérée; mais il est probable qu'on pourrait le conserver facilement en pleine terre dans les contrées littorales de la Méditerranée. D'après les observations du professeur Desfontaines (*Flor. Atlant.*, 1, p. 125), le *Lawsonia spinosa* de Linné n'est qu'une variété ou plutôt un état différent de la plante précédente qui, dans sa jeunesse, est inerme, et dont les branches s'endurcissent par l'âge et deviennent épineuses. Le Henné est un arbrisseau dont l'importance était appréciée dès la plus haute antiquité. Les Grecs lui donnaient le nom de *Cypros* et les Hébreux celui de *Hacopher*. Ils s'en servaient pour teindre en jaune-brun, comme les Maures et les Arabes le font encore aujourd'hui. Chez ces peuples, les femmes font une grande consommation des feuilles de Henné séchées, pulvérisées et réduites en pâte, pour colorer leurs cheveux, ainsi que les ongles des pieds et des mains; c'est un ornement dont elles ne se privent qu'à la mort de leurs maris ou de leurs proches parents. Les Arabes, si célèbres par les soins qu'ils prodiguent à leurs Chevaux, teignent avec le Henné le dos, la crinière, le sabot et même une partie des jambes de leurs bêtes chéries. Desfontaines assure qu'il suffit d'écraser les feuilles du Henné et de les appliquer en forme de cataplasme sur les parties qu'on veut teindre en jaune. Il résulte des expériences chimiques faites en Égypte sur les feuilles de Henné par Berthollet et Descotils, qu'elles contiennent une grande quantité de matière colorante, susceptible d'être appliquée avantageusement à la teinture des étoffes de laine, et dont on pourrait diversement nuancer les teintes par l'Alun et le sulfate de Fer. L'odeur des fleurs de Henné a quelque analogie avec celle des fleurs de Châtaignier. On sait que les goûts des Orientaux diffèrent, en général, beaucoup des nôtres; ainsi ces peuples trouvent cette odeur fort agréable, leurs femmes en conservent toujours dans les appartemens, en répandent dans les habits des nouveaux mariés, et se parfument dans les cérémonies religieuses avec l'eau qu'on obtient de ces fleurs, par la distillation.

HENNEBANE. BOT. Synonyme vulgaire de Jusquiame noire.

HENNISSEMENT. MAM. La voix du Cheval.

HENOPHYLLUM. BOT. Synonyme de *Maianthemum bifolium*. *V.* MAIANTHÈME.

HENOPS. *Henops.* INS. Genre de l'ordre des Diptères, famille des Tanystomes, tribu des Vésiculeux, ainsi nommé par Illiger, et adopté par Walckenaer, par Meigen et par Fabricius; mais qui avait été établi antérieurement par Latreille sous le nom d'Ogcode. *V.* ce mot.

HENOTHRIX. INS. Nom donné par Mouffet (*Theatr. Ins.*) à un Hyménoptère du grand genre Ichneumon. *V.* ce mot.

HENRICIE. *Henricia.* BOT. Genre de la famille des Synanthérées, Corymbifères de Jussieu, et de la Syngénésie superflue, L., établi par Henri Cassini (Bulletin de la Société Philom., janv. 1817 et déc. 1818) qui lui a donné les caractères principaux suivants : involucre presque hémisphérique, composé de folioles disposées sur deux rangs, égales en longueur et appliquées : les extérieures ovales-aiguës, les intérieures membraneuses, scarieuses, obtuses et arrondies au sommet; réceptacle nu et convexe; calathide presque globuleuse, dont le disque est formé de fleurons nombreux, réguliers et hermaphrodites, et la circonférence de demi-fleurons en languette, sur un seul rang et femelles; ovaires cylindracés, hérissés et surmontés d'une aigrette dont les poils sont légèrement plumeux. Ce genre a été placé par son auteur dans la tribu des Astérées, tout auprès de l'*Agathœa* et du *Felicia*, autres genres nouveaux constitués par Cassini. Ses calathides ont aussi des ressemblances extérieures avec celles des Bellis. L'unique espèce dont elle se compose, *Henricia agathœoides*, H. Cass., est une plante recueillie à Madagascar par Commerson et que ce botaniste avait placée parmi les *Baccharis*.

HENRIETTÉE. *Henriettea*. BOT. Genre de la famille des Mélastomacées, institué par De Candolle aux dépens du genre Mélastome. Caractères : calice campanulé, à cinq lobes larges et obtus; cinq pétales veloutés et ovales; dix étamines surmontées d'anthères épaisses, bifides à leur base, et prolongées au sommet en un bec percé d'un pore; style cylindracé et velu; stigmate en tête et obtus; le fruit consiste en une baie succulente, à cinq loges.

HENRIETTÉE SUCCULENTE. *Henriettea succosa*, DC.; *Melastoma succosa*, Aubl. Rameaux obtusément tétragones, presque cylindriques, recouverts, ainsi que les pétioles, d'une pubescence roussâtre, à travers laquelle percent çà et là quelques aspérités; feuilles ovales, à cinq nervures, mucronées au sommet qui est aigu, très-entières, vertes en dessus et garnies de poils soyeux et rudes sur les nervures, pubescentes et ferrugineuses en dessous où l'on remarque de nombreuses aspérités. Fleurs pédicellées, réunies trois ou quatre en faisceau, dans les aisselles des rameaux adultes; calice couvert de poils ferrugineux. De la Guiane. Le professeur De Candolle décrit encore, mais d'une manière qu'il avoue lui-même comme insuffisante, deux autres espèces qu'il a nommées *Henriettea patrisinna* et *Henriettea ramiflora*. L'une est de Cayenne et l'autre de la Jamaïque.

HÉOROTAIRE. *Drepanis*. OIS. Genre de l'ordre des Anisodactyles. Caractères : bec long et fortement courbé, dépassant de beaucoup la longueur de la tête, assez gros et triangulaire à sa base, subulé et très-effilé à la pointe; mandibules également arquées, la supérieure entière, plus longue que l'inférieure; narines placées de chaque côté du bec et à sa base, en partie recouvertes par une membrane; quatre doigts : deux devant, les latéraux égaux en longueur, l'externe soudé à sa base avec l'intermédiaire qui est de moitié moins grand que le tarse; la première rémige nulle, les deuxième, troisième, quatrième et cinquième presque égales et les plus longues. Les Héorotaires, dont plusieurs auteurs ont considérablement multiplié les espèces aux dépens de différents genres voisins, appartiennent presque tous aux points les plus chauds et les plus reculés de l'archipel encore peu connu, que les géographes modernes considèrent comme une cinquième partie du monde. Les mœurs et les habitudes de ces Oiseaux n'ont presque point encore été observées, et ce qu'en ont rapporté quelques voyageurs paraît trop hasardé pour qu'on puisse l'établir comme faits propres à l'histoire des Héorotaires. Revêtues d'un plumage tout à la fois riche et élégant, les espèces de ce genre peu nombreux fournissent aux insulaires de l'Océanique, les éléments de ces manteaux de plumes dont nous admirons, dans quelques cabinets de curieux, l'éclat et le travail.

HÉOROTAIRE AKAIÈAROA. *Certhia obscura*, Gmel.; *Melithreptus obscurus*, Vieill., Ois. dorés, pl. 53. Parties supérieures d'un vert olive, les inférieures jaunâtres; une tache brune de chaque côté de la base du bec; rémiges et rectrices noirâtres, bordées de vert olive; bec et pieds bruns. Taille, cinq pieds et demi. Des îles Sandwich.

HÉOROTAIRE A BEC EN FAUCILLE. *Certhia falcata*, Lath. Parties supérieures d'un beau vert, irisé de violet; gorge, poitrine et rectrices violettes; parties inférieures, rémiges et tectrices alaires brunâtres; bec et pieds noirâtres. Taille, cinq pouces et demi. De l'arebipel Indien.

HÉOROTAIRE HOHO. *Certhia pacifica*, Lath.; *Melithreptus pacificus*, Vieill., Ois. dorés, pl. 93. Parties supérieures noires, les inférieures d'un brun noirâtre; croupion, tectrices caudales et abdomen d'un beau jaune; base de la mandibule inférieure entourée de plumes effilées et recourbées en avant; bec et pieds noirs; doigts gros, recouverts d'écailles raboteuses et larges; ongles forts et crochus. Taille, huit pouces. Des îles Sandwich.

HÉOROTAIRE ROUGE. *Certhia coccinea*, L.; *Certhia vestitaria*, Lath.; *Melithreptus vestitarius*, Vieill., Ois. dorés, pl. 52. Parties supérieures d'un beau rouge de carmin; rémiges et rectrices noires; une tache blanche sur les petites tectrices alaires; bec et pieds blanchâtres. Taille, cinq pouces et demi. Les jeunes ont le plumage plus ou moins tacheté de jaune chamois. Des îles des Amis.

HEPATARIA. BOT. (*Champignons*.) Ce genre, encore mal connu, a été établi par Raffinesque qui n'a point publié ses caractères génériques. Il annonce que ces plantes ont du rapport avec les Tremelles, et cite deux espèces qu'il désigne sous les noms de *cuneata* et d'*erecta*.

HEPATE. POIS. Cette espèce de Labre de Gmelin paraît être, ainsi que son *Labrus adriaticus*, l'Holocentre Siagonothe de Delaroche (Ann. du Mus., t. 53), espèce du genre Serran. *V*. ce mot.

HÉPATE. *Hepatus*. CRUST. Genre de l'ordre des Décapodes, famille des Brachyures, section des Arqués, établi par Latreille, aux dépens du genre Crabe de Linné et des Calappes de Fabricius; il a pour caractères : toutes les pattes ambulatoires crochues et étendues horizontalement; test en segment de cercle, rétréci postérieurement et ayant les bords finement dentelés; serres comprimées en crête; second article des premiers pieds-mâchoires terminé en pointe. Ces Crustacés sont intermédiaires entre les Crabes et les Calappes, dans lesquels Fabricius avait placé la seule espèce qui soit bien connue; leur forme est la même que celle des Crabes, mais ils en diffèrent par les pattes, les serres et la forme du test; ils s'éloignent des Migranes (*Calappa* de Fabricius) par des caractères tirés du test et des pattes. Les yeux des Hépates sont petits et logés chacun dans une cavité presque orbiculaire. Leurs pattes diminuent progressivement en longueur, et les antérieures, qui sont les plus grandes, ont la tranche supérieure de leurs pinces comprimée et dentée en forme de crête; les bords latéraux du test ont un grand nombre de dentelures; la queue est en forme de triangle étroit et allongé, terminée en pointe et composée de sept tablettes. Les antennes latérales sont insérées à la base inférieure des pédicules oculaires, excessivement petites et coniques; les intermédiaires sont logées obliquement dans deux fossettes au-dessous du front qui est droit et comme tronqué. Les pieds-mâchoires extérieurs des Hépates diffèrent de ceux des Crabes et

des Calappes, et ressemblent beaucoup à ceux des Leucosies (*V.* ce mot); ils s'appliquent exactement l'un contre l'autre par une suture droite à leur partie inférieure; le premier article est allongé, le second a une forme triangulaire et se termine en pointe : la largeur de la cavité buccale diminue vers son sommet où elle se termine en s'arrondissant. Les autres articles de ces pieds-mâchoires sont cachés; mais la tige ou le manche des palpes flagelliformes annexés à ces parties forme de chaque côté une pièce allongée, presque lancéolée, adossée contre la face extérieure du second article. Les mœurs des Hépates nous sont absolument inconnues. La seule espèce bien déterminée de ce genre est :

L'Hépate fascié. *Hepatus fasciatus*, Latr.; *Cancer annularis*, Oliv.; *Cancer princeps*, Bosc.; *Calappa angustata*, Fabr.; *Cancer pudibundus?* Gronov., *Cancer*, t. 38, fig. 2, Herbst. Il est de la taille du Crabe Tourteau d'un âge moyen; son test est lisse, traversé de petites lignes rouges, avec les bords des côtés dentelés; les pattes sont fasciées de violet. Il se trouve dans l'océan Américain.

HEPATICA PAVONICA. bot. (*Hydrophytes*.) Quelques auteurs du moyen âge ont donné ce nom à l'*Ulva pavonia*, L., *Padina pavonia* de Lamx. *V.* Padine.

HEPATICELLA. bot. (*Hépatiques*.) Leman, dans le Diction. des Sciences naturelles, a traduit ainsi le mot italien *Fegatella*, nom donné par Raddi à un nouveau genre qui n'a point été adopté et auquel il rapporte le *Marchantia conica* de Linné, espèce commune dans les environs de Florence où elle porte le nom de *Fegatella*, diminutif du mot italien *fegato*, foie. *V.* Marchantie.

HEPATICOIDES. bot. (*Hépatiques*.) Vaillant donnait ce nom à diverses espèces de Jongermannes, dont la fronde est simple et étalée comme celle des Marchantes : ce sont les *Jungermannia epiphylla*, L.; *Jungermannia pinguis*, L.; *Jungermannia multifida*, L.; *Jungermannia furcata*, etc.

HÉPATIQUE. *Hepatica*. bot. Genre de la famille des Renonculacées et de la Polyandrie Polygynie, L., réuni par Linné aux Anémones, et caractérisé de la manière suivante par le professeur De Candolle (*Syst. Veget. natur.*, i, p. 215) : involucre caliciforme, à trois folioles entières, ne renfermant qu'une seule fleur; six à neuf sépales pétaloïdes, disposés sur deux ou trois rangs; étamines et ovaires très-nombreux; carpelles non prolongés en queue, monospermes, indéhiscents. Ce genre qui, par ses caractères, ne diffère que légèrement des Anémones, renferme cinq espèces dont une seule croît en Europe. Les autres habitent l'Amérique, surtout les contrées boréales. L'*Hepatica integrifolia*, DC., ou *Anemone integrifolia*, Kunth (*Nov. Genera et Spec. Plant. æquinoct.*, v, p. 40), possède des caractères qui unissent les deux genres *Hepatica* et *Anemone*.

L'Hépatique trilobée, *Hepatica trilobata*, DC., a des feuilles un peu coriaces, échancrées en cœur à la base et partagées en trois lobes entiers et ovales; ce qui a valu à cette plante les noms vulgaires de Trinitaire et d'Herbe de la Trinité. Plusieurs hampes velues partent de la racine et portent chacune une fleur de couleur bleu-cendré dans l'état sauvage. Cette espèce fleurit, dès le mois de février, dans les contrées montueuses et boisées de l'Europe méridionale. Elle est cultivée dans presque tous les jardins, en raison de la précocité et de la beauté de ses fleurs qui doublent le plus souvent et présentent toutes les nuances de couleur depuis le blanc jusqu'au pourpre et au bleu foncé. Dans la culture de cette jolie plante, il faut avoir soin de la placer dans un terrain frais et à l'ombre; et lorsqu'on la multiplie en divisant ses racines au mois d'octobre, on a conseillé de ne pas employer la serpette, parce que le fer passe pour être très-nuisible à ses racines. Les anciens botanistes lui ont conféré le nom d'Hépatique, peut-être à cause de quelques vertus imaginaires qu'ils lui attribuaient contre les maladies du foie.

Le nom d'Hépatique a été étendu à diverses plantes Phanérogames, qui n'appartiennent point aux Renonculacées dont il vient d'être question; ainsi l'on a appelé :

Hépatique blanche ou noble, le *Parnassia palustris*.

Hépatique des marais ou dorée, le *Chrysosplenium oppositifolium*.

Hépatique des bois ou étoilée, l'*Asperula odorata*.

Hépatique pour la rage, le *Peltidea canina*, L.

HÉPATIQUES. *Hepaticæ*. bot. Famille de Cryptogames instituée par Jussieu, lesquelles se présentent à l'œil sous la forme d'expansions foliacées, ou sous celle de tige assez semblable à celle de plusieurs grandes Mousses. Les Hépatiques aiment les lieux sombres et humides, et se fixent même quelquefois sur les pierres qui se trouvent dans un état continuel d'irrigation. Elles sont intermédiaires entre les Lichens et les Mousses; se lient aux premières par le genre Riccie et Endocarpe, et aux secondes par les Andrées et certaines Jongermannes; diffèrent des Lichens en ce qu'elles sont plus vertes et plus foliacées, et que leur fructification est plus parfaite; elles s'éloignent des Mousses par l'absence totale de coiffe (*calyptra*), et par la contexture du tissu qui paraît cellulaire dans les Hépatiques et utriculaire dans les Mousses. Ces plantes sont terrestres ou parasites, rampantes, appliquées sans adhérence intime, ou garnies en dessous de fibrilles radicales très-menues. La fronde est quelquefois aphylle, indivise ou lobée; plus rarement elle est polyphylle, à feuilles distantes ou imbriquées. Les organes considérés comme la fleur des Hépatiques, sont ordinairement terminaux ou axillaires dans les espèces polyphylles, épars ou sous-marginaux dans les espèces membraneuses. De Candolle veut qu'on considère la nervure qui traverse la fronde des Hépatiques membraneuses, comme une véritable tige; elle ne diffère, suivant cet auteur, de la tige qu'on observe dans certaines Jongermannes, que parce qu'elle est bordée de parenchyme dans toute sa longueur, tandis que dans les Hépatiques caulescentes, ce parenchyme est interrompu, c'est-à-dire divisé en lobes foliacés. Cette nervure sert à établir un très-bon caractère distinctif entre les Hépatiques et certains Lichens membraneux qui leur ressemblent. Les fleurs des Hépatiques sont monoïques ou dioïques. Les organes

mâles se présentent sous la forme de globules, gonflés par un liquide fécondant visqueux, nus ou réunis dans un périanthe (*périchèze propre*, Mirb.) sessile et plus rarement porté sur un pédoncule. Les organes femelles sont nus ou réunis dans un périchèze ou calice monophylle, sessile; ils sont surmontés d'une coiffe membraneuse, qui paraît jouer le rôle de style; les capsules, toujours dépourvues d'opercule, sont uniloculaires, monospermes ou polyspermes, sessiles, rarement stipitées, nues, entourées dans leur jeunesse d'une membrane en forme de calyptre, qui se rompt pour laisser passer la capsule, et qui persiste à la base du pédicelle qu'elle entoure alors. Les graines sont pour la plupart fixées par des filaments, roulées en spirale; dans leur germination, elles poussent en dessus une radicule, et s'étendent en dessous en tout sens. Plusieurs Hépatiques offrent des sortes de gemmules (*Orygomes*, Mirbel). Ces gemmules ne doivent pas être confondues avec les véritables fleurs; elles paraissent néanmoins concourir à la propagation de l'espèce; elles remplissent les fonctions de bourgeons ou de gongyles reproducteurs : ce sont des corpuscules oblongs, renfermés dans de petits godets crénelés. (*V.* Orygome, Périchèze, Pannexterne et Périsporange.)

Les anciens auteurs n'ont parlé que de la Marchante polymorphe sous le nom de Lichen des Pierres (*Lichen petreus*, Pline). Les botanistes du moyen âge ont décrit plusieurs Jongermannes parmi ce qu'ils appelaient *Muscus*, sous la dénomination de *Muscus squamosus*. Micheli, qu'il faut toujours citer quand on écrit sur la cryptogamie, a réuni dans son excellent ouvrage toutes les Hépatiques connues de son temps, et les a le premier partagées en genres. Cet auteur les plaça parmi les plantes à fleur campaniforme : on ignorait encore comment s'opérait la fécondation des Phanérogames, et tout ce qui présentait l'apparence d'une corolle, s'appelait fleur, qu'elle fût pourvue ou non de pistils ou d'étamines, qu'elle eût ou non un ovaire. Quoi qu'il en soit, Micheli définit très-bien les Hépatiques; il en décrivit quarante-sept espèces qu'il partagea en dix genres : *Marchantia*, *Hepatica*, *Targionia*, *Sphærocarpos*, *Blasia*, *Lunularia*, *Morsilea*, *Jungermannia*, *Muscoides* et *Anthoceros*. Les genres *Marchantia*, *Hepatica* et *Lunularia*, répondent au *Marchantia* de Linné; les genres *Marsilea*, *Jungermannia* et *Muscoides*, constituent le genre *Jungermannia*. Le genre *Blasia* est rentré dans les Jongermannes; les genres *Targionia*, *Sphærocarpos* et *Anthoceros* ont été conservés. *V.* tous ces mots. — Dillen, qui écrivit après Micheli, ajouta une centaine d'espèces à celles qu'avait décrites son illustre prédécesseur, mais ne suivit pas l'ordre méthodique établi par Micheli. Il établit trois genres principaux : *Anthoceros*, *Lichenastrum* (*Jungermannia*, *Marsilea* et *Muscoides*, Micheli), *Lichen* (*Marchantia*, *Hepatica*, *Lunularia* de Micheli); outre ces noms, on remarque que l'espèce 48 du genre *Lichenastrum* porte le nom d'*Ulva palustris*, et que les espèces 49 et 50 ont reçu le nom de *Jungermannia*; on remarque encore que les nos 13, 14, 15 et 16 de son genre Lichen, sont qualifiés de *Riccia*; le no 17 a le nom de *Sphærocarpos*, et le no 20, celui d'*Ichcacalotic*. Linné n'a décrit que quarante sept espèces d'Hépatiques, qui sont groupées en six genres : *Jungermannia*, *Targionia*, *Marchantia*, *Blasia*, *Riccia* et *Anthoceros*. De Candolle a adopté tous ces genres dans la Flore française, en plaçant toutefois, dans son Supplément, le genre *Blasia* parmi les *Jungermannia*. Adanson et Jussieu n'ont donné que des *genera*. Le premier a suivi Micheli, en ajoutant à sa famille des Hépatiques, le genre *Salvinia* qui fait maintenant partie des Rhizospermes; le second a suivi Linné sans aucune modification.

La déhiscence des capsules a fourni à Sprengel deux grandes divisions pour cette famille : 1o capsules fermées ou simplement percées, ne s'ouvrant point en valves (Homalophylles); 2o capsules s'ouvrant à plusieurs valves (Hépatiques). Cette deuxième section est subdivisée en capsules bivalves et capsules à quatre ou cinq valves, et celles-ci en capsules agrégées et en capsules solitaires. Cet auteur a créé, ainsi que Palisot-Beauvois et surtout Raddi, un très-grand nombre de genres. Weber, qui a donné en 1815 une histoire très-détaillée des Hépatiques, et le célèbre Hooker, dans son Histoire des Jongermannes, ont rejeté, non sans raison, la plupart de ces innovations qui surchargent sans fruit la synonymie.

HÉPATITE. MIN. Suivant Boëce de Boot, ce nom avait été donné par les anciens à une Pierre ollaire de couleur de foie; Lucas pense que c'est plutôt une Serpentine, car il est bien rare que les Pierres ollaires aient cette couleur. C'est aussi le nom que quelques auteurs ont donné à la Baryte sulfatée.

HEPATITIS. BOT. Synonyme ancien d'Eupatoire. *V.* ce mot.

HÉPATOXYLON. INT. Genre de l'ordre des Cestoïdes, proposé par Bosc pour une espèce de Vers, trouvée dans le foie d'un Squale, et qu'il avait déjà décrite sous le nom générique de Tentaculaire. Rudolphi n'adopte aucun de ces genres, et classe l'animal décrit par Bosc, sous le nom d'Hépatoxylon, parmi les Tétrarhynques douteux.

HEPATUS. POIS. *V.* Theutis.

HEPETIS. BOT. Le genre *Pitcairnia* de l'Héritier avait déjà été nommé *Hepetis* par Swartz et Solander. Malgré l'antériorité de ce nom, celui de *Pitcairnia* a tellement prévalu qu'il a été adopté par Swartz lui-même.

HÉPIALE. *Hepialus*. INS. Genre de l'ordre des Lépidoptères, famille des Nocturnes, tribu des Bombycites, établi par Fabricius aux dépens du genre Phalène de Linné, et dont les caractères sont : antennes moniliformes ou grenues, beaucoup plus courtes que le corselet; palpes inférieures très-petites et fort poilues; trompe nulle ou imperceptible; ailes longues, étroites, lancéolées ou elliptiques, toujours en toit dans le repos; cellule discoïdale des inférieures fermée transversalement en arrière par une nervure flexueuse et divisée longitudinalement par un rameau fourchu qui descend de la base au bord postérieur.

Les Hépiales sont des Lépidoptères qui n'ont rien de remarquable sous leur forme de Papillon; ils voltigent le soir et quelquefois en plein midi, et l'on en

rencontre souvent à cette heure dans les chemins secs et couverts de poussière. Il est difficile d'observer leurs chenilles qui vivent sous terre et se nourrissent des racines de différentes plantes : en général elles ont le corps glabre, muni de seize pattes; leur bouche est armée de deux fortes mâchoires avec lesquelles elles coupent les racines. Leurs métamorphoses ont lieu dans des coques qu'elles se construisent avec des molécules de terre, et qu'elles tapissent intérieurement d'un réseau de soie, très-serré et peu épais. Leurs chrysalides sont cylindriques, un peu convexes du côté du dos, avec l'enveloppe des ailes courte; les anneaux de l'abdomen sont garnis d'une double rangée de dents aiguës et inclinées vers l'anus. Ce genre renferme à peu près une douzaine d'espèces que l'on trouve presque toutes en Europe. Godard (Lépidopt. de France, t. IV, p. 32 et suiv.) en décrit trois : la principale et celle qui mérite le plus d'être signalée, à cause des dégâts que sa chenille fait dans les lieux où on cultive le Houblon, est :

Hépiale ou Houblon. *Hepiolus Humuli*, Fabr., God.; *Phalæna Humuli*, Linn., Degéer, Engram.; *Noctua Humuli*, Esp.; *Bombyx Humuli*, Hubr. Elle a de vingt-deux à vingt quatre lignes d'envergure; dans les deux sexes le corps est d'un jaune d'ocre. Les ailes des mâles sont d'un blanc argenté, avec les bords d'un rouge fauve; celles des femelles sont d'un jaune d'ocre, avec les bords rougeâtres, et deux bandes obliques de la même couleur dans les supérieures. Cette espèce est celle dont les mœurs ont été le mieux observées; sa chenille est d'un blanc jaunâtre, avec la tête, le dessus du premier anneau, une petite plaque sur le second, et les pattes écailleuses, d'un brun luisant; ses mâchoires et ses stigmates sont noirs, et on voit sur les dix anneaux postérieurs de son corps, quelques éminences fauves de chacune desquelles s'élève un petit poil noirâtre; elle habite sous la terre, dans les racines du Houblon qu'elle endommage beaucoup dans les pays où on cultive cette plante. Godard a rencontré l'insecte parfait au pied de la Bryone, et il soupçonne que la chenille se nourrit aussi des racines de cette cucurbitacée. La chrysalide est d'un brun noirâtre, avec les stigmates noirs. Elle est renfermée dans une coque cylindrique, du double plus longue que la nymphe. Lorsque celle-ci est sur le point de se métamorphoser, elle perce le bout antérieur de la coque, et, à l'aide des petites dents dont les anneaux de l'abdomen sont pourvus, elle chemine jusqu'à la surface de la terre où elle quitte son enveloppe pour devenir insecte parfait. C'est au printemps que cette métamorphose a lieu. On trouve cette espèce dans toute l'Europe. Elle est rare à Paris.

HÉPIALITES. *Hepiolites*. INS. Division de l'ordre des Lépidoptères, famille des Nocturnes, tribu des Bombycites, comprenant les genres Hépiale, Zeuzère et Cossus. *V.* ces mots.

HEPSET. *Hepsetus*. POIS. Synonyme de Joel, espèce du genre Athérine. *V.* ce mot.

HEPTACA. BOT. Loureiro (*Flor. Cochinch.*, édit. Willd., p. 807) a ainsi nommé un genre de la Polygamie Diœcie, L., et qu'il a décrit de la manière suivante : les fleurs hermaphrodites ont un calice à trois folioles ovales, concaves et étalées; une corolle presque en roue, formée de dix pétales ovales-oblongs, plus longs que le calice; environ une centaine d'étamines, dont les filets, plus courts que la corolle, portent des anthères linéaires; un ovaire presque arrondi, surmonté d'un style épais et d'un stigmate à sept rayons divergents, canaliculés; une baie presque arrondie, à sept loges, et polysperme. Les fleurs mâles, situées sur des individus différents que les fleurs hermaphrodites, ne diffèrent de celles-ci que par l'absence de l'ovaire. L'avortement constant de cet organe dans plusieurs pieds de la plante qui a servi de type, a donc nécessité sa place dans la Polygamie, ordre de Linné qui renferme les végétaux les plus hétérogènes. Les affinités de l'*Heptaca* n'ont pas encore été étudiées; elles devront plutôt être cherchées parmi les genres de la Polyandrie, si toutefois le seul caractère des étamines peut être un guide assuré dans une pareille recherche.

L'*Heptaca Africana*, Lour., est un petit arbre à rameaux étalés, couvert de feuilles ovales, très-entières, veinées, alternes et glabres. Les fleurs sont blanches, nombreuses, et portées sur des pédoncules latéraux. Cette plante croît dans les forêts de la côte orientale d'Afrique.

HEPTACANTHE. POIS. Espèce du genre Sciène de Lacépède.

HEPTACITRÈTE. POIS. Même chose que Heptatrème.

HEPTADACTYLE. POIS. Espèce du genre Holocentre de Lacépède.

HEPTAGYNIE. *Heptagynia*. BOT. C'est-à-dire qui offre sept organes femelles. Linné, dans son système fondé sur le sexe des plantes, a formé sous ce nom un ordre dans lequel il a réuni tous les végétaux qui ont ce nombre de pistils; plusieurs classes de ce système renferment des Heptagynies. *V.* Système sexuel.

HEPTAMÈNE. ACAL. Espèce du genre Cyanée. *V.* ce mot.

HEPTANDRIE. *Heptandria*. BOT. Septième classe du système sexuel de Linné, contenant les végétaux dont les fleurs sont pourvues de sept étamines. Cette classe ne renferme que quatre ordres, savoir : Heptandrie Monogynie; Heptandrie Digynie; Heptandrie Tétragynie, et Heptandrie Heptagynie. *V.* Système sexuel.

HEPTAPHYLLON. BOT. Vieux nom de l'Alchemille des Alpes, étendu aux Tormentilles, au *Camarum palustre*, ainsi qu'à des Potentilles.

HEPTAPLEUVRON. *Heptaplevrum*. BOT. Sous ce nom, Gærtner (*de Fruct.*, t. II, p. 472, tab. 178) a constitué un nouveau genre dont les fleurs sont inconnues, et qui, dans la structure de son fruit, offre les caractères suivants : capsule petite, coriace, ovée, pyramidale, à plusieurs angles marqués près de son sommet, d'un étranglement annulaire, provenant de la chute de la fleur, sans valves, portée sur un pédoncule grêle, comme dans les Ombellifères, le plus souvent à sept loges qui chacune renferme une graine solitaire, ovée, comprimée, pourvue d'un albumen charnu à la partie supérieure duquel est situé un très-petit embryon. Gærtner, dans sa Description, donne le nom d'*Heptaplevrum stellatum* à l'unique espèce de ce genre, tandis que la figure porte le nom spécifique

d'*oculangulum*. Ce fruit provient de l'île de Ceylan.

HEPTAQUE. BOT. Pour Heptaca. *V.* ce mot.

HEPTATOME. *Heptatoma*. INS. Genre de l'ordre des Diptères, famille des Tanystomes, tribu des Taoniens, établi par Meigen (*Classif. and Besch.*, t. 1, p. 156, tab. 9, fig. 7, fem.) qui ensuite a changé ce nom en celui d'Hexatome. *V.* ce mot. Latreille ne croit pas ce genre différent de celui qu'il a nommé *Chrysops*.

HEPTATRÈME. *Heptatremus*. POIS. Genre de la famille des Suceurs, de l'ordre des Chondroptérygiens à branchies fixes, établi par Duméril qui lui donne pour caractères : une seule dent au haut de l'anneau maxillaire, qui lui même est tout à fait membraneux, tandis que les dentelures latérales de la langue sont fortes et disposées sur deux rangs de chaque côté, en sorte que ces Poissons ont l'air de ne porter que des mâchoires latérales comme les insectes ou les Néréides, ce qui les avait fait ranger par Linné, dans la classe des Vers; mais tout le reste de leur organisation les assimile aux Lamproies; leur langue fait de même l'effet d'un piston, et leur épine dorsale est également en forme de cordon. La bouche est circulaire, entourée de huit barbillons, et à son bord supérieur est percé un évent qui communique dans son intérieur. Le corps est cylindrique, garni en arrière d'une nageoire qui contourne la queue. L'intestin est simple, droit, mais large et plissé à l'intérieur; le foie a deux lobes; on ne voit point de traces d'yeux. Les intervalles des branchies n'ont point chacun leur issue particulière au dehors, ils donnent dans un canal commun pour chaque côté, et les deux canaux aboutissent à deux trous situés sous le cœur, vers le premier tiers de la longueur totale. Les Heptatrèmes, dont on ne connaît jusqu'ici qu'une seule espèce, se servent de leur disque buccal pour attaquer et percer les Poissons de la même manière que font les Lamproies.

HEPTATRÈME DE DOMBEY. *Heptatremus Dombeyi*, Dum.; *Gastrobranchus Dombeyi*, Lacép., Pois., t. 1, pl. 23, fig. 1. Ce Poisson n'a point de nageoire dorsale, mais une caudale unie à l'anale; son corps est cylindrique, postérieurement obtus, antérieurement renflé en une sorte de tête. Des mers du Chili.

HEPTRANCHIAS. POIS. Le genre institué sous ce nom par Raffinesque, pour un Poisson qui paraît être le Perlon, *Squalus cinereus*, Gmel., n'a point été adopté. *V.* SQUALE.

HER. OIS. Synonyme vulgaire de grand Harle. *V.* ce mot.

HERACANTHA. BOT. Synonyme de Carline vulgaire, et de Kentrophylie jaune de Cassini.

HERACLEOS. BOT. Nom grec dérivé de celui d'Hercule et appliqué par les anciens, avec quelques variations, à divers végétaux, tels qu'un *Sideritis*, un *Stachys*, un *Polygonum*, etc.; il est devenu la racine de celui que Linné assigna depuis scientifiquement à la Berce. *V.* ce mot. L'*Heracleos* de Pline était notre Grémil, dont cet ancien écrivain rapporte les plus étranges merveilles et donne la plus pompeuse description. Selon lui, cette plante admirable produit de petites Pierres semblables à des Perles, au lieu de graines, et ces Perles, mêlées dans du vin blanc, à la dose d'un drachme, ont la propriété de dissoudre les Pierres de la vessie!!

HÉRACLEUM. BOT. Synonyme de Berce.

HÉRACLION. BOT. Nom antique du Nénuphar, selon Daléchamp qui en rapporte l'origine à la fable d'une nymphe qui, morte d'amour pour Hercule, fut métamorphosée en *Nymphæa*. Le même nom a été appliqué à l'*Abrotanum* et au *Cneorum tricoccum*.

HERATULA. MOLL. FOSS. Luid donne ce nom à une Huître fossile.

HERBACÉ, HERBACÉE. BOT. *V.* HERBE.

HERBACÉE. *Herbacea*. BOT. (*Hydrophytes*.) Genre de plantes marines établi par Stackhouse dans la deuxième édition de sa Néréide Britannique; il le compose du *Fucus ligulatus* de Linné, et de sa variété à fronde étroite. Cette plante appartient au genre Desmarestie. *V.* ce mot.

HERBE. *Herba*. BOT. On appelle ainsi les plantes annuelles qui, perdant leur tige ou leur feuillage en hiver, n'acquièrent jamais une certaine consistance ligneuse. Ce sont communément les Graminées et les végétaux de peu d'apparence, que le vulgaire appelle Herbes; le botaniste n'admet cette désignation que relativement à l'organisation des plantes, qu'il dit être herbacées par opposition à ligneuses; aussi ne s'enquiert-il pas avec l'abbé Rozier si on doit classer les Herbes par la distinction de leurs racines, ou d'après leurs usages et leurs qualités sensibles. Laissant aux jardiniers sans instruction le soin d'établir une ligne de démarcation entre ce qu'ils nomment Herbes potagères, Herbes sauvages et mauvaises Herbes, il suffira de rapporter ici que le mot Herbe est devenu spécifique en une infinité de cas. C'est ainsi que l'on a appelé, par exemple :

HERBE AMÈRE, la Tanaisie.

HERBE AUX ANES, l'*Ænothera biennis*.

HERBE A L'ARAIGNÉE, le *Phalangium ramosum*.

HERBE A L'ARCHANBOUCHER, le *Chrysosplenium oppositifolium*.

HERBE AUX AULX, le Vélar officinal.

HERBE D'AUTAL, la Cynoglosse officinale.

HERBE A BALAI, le *Scoparia dulcis*.

HERBE BLANCHE, divers Gnaphales et la Diotide.

HERBE A BLÉ, le *Saccharum impabulum* de Poiteau.

HERBE AU BON DIEU, le *Jotropha herbacea*.

HERBE BRITANNIQUE, le *Rumex aquaticus*.

HERBE AUX BRULURES, le *Bacopa aquatica*.

HERBE A CAILLER, le *Galium verum*.

HERBE AU CANCER, le *Plumbago Europæa*.

HERBE DU CARDINAL, le *Delphinium Consolida*.

HERBE CARRÉE, l'*Hyptis pectinata*.

HERBE AU CERF, l'*Athamantha Cervicaria*.

HERBE AUX CHANCRES, l'*Heliotropium Europæum*.

HERBE AU CHANTRE, le Vélar officinal,

HERBE AU CHARPENTIER, l'*Achillea Millefolium*, l'Orpin, la Joubarbe, etc.

HERBE AU CHAT, le *Nepeta Catario* et le *Teucrium Marum*.

HERBE AUX CHÈVRES, le *Galega officinalis*.

HERBE A CHIQUE, le *Tournefortia nitida*.

Herbe a cinq côtes, le *Plantago lanceolata*.
Herbe a cinq feuilles, la plupart des Potentilles.
Herbe a cloque, les Coquerets ou Alkekenges.
Herbe du Coq, le *Tanacetum Balsamita*, les Coristes et les Menthes odorantes.
Herbe aux Corneilles, le *Ruscus hypoglossum*.
Herbe aux cors, le *Sempervivum tectorum*.
Herbe a Coton, les Filages et des Gnaphales.
Herbe au Coucou, une Lychnide, une Primevère, etc.
Herbe aux coupures, l'Achillée Millefeuille.
Herbe aux Cousins, des Conizes et un *Triumfetta*.
Herbe a couteau, des Laiches et des Graminées dont les feuilles dures sont quelquefois coupantes par leur bord.
Herbe du Cramatin, un *Justicia*.
Herbe au Crapaud, un Jonc fort commun et la Buffonne.
Herbe aux Cuillers, les Cochlearias.
Herbe aux cure-dents, le *Daucus Visnaga*, L.
Herbe a Daucune, l'*Ophioglossum vulgatum*.
Herbe aux deniers ou aux liards, le *Lysimachia nummularia*.
Herbe dorée, le *Senecio Doria*.
Herbe douce, le *Pharnaceum spatulatum*.
Herbe aux Dragons, l'*Arum Dracunculus*.
Herbe a l'échauffure, les diverses espèces du genre *Begonia*.
Herbe aux écrouelles, le *Scrophularia nodosa*.
Herbe a écurer, les Prêles et des Charagnes.
Herbe aux écus, le *Lysimachia nummularia*.
Herbe a l'Épervier, les *Hieracium*.
Herbe de toute Épice, le *Nigella Damascena*.
Herbe a l'esquinancie, l'*Asperula Cynanchica* et le *Geranium Robertianum*.
Herbe a éternuer, diverses espèces du genre *Achillea*, particulièrement le *Ptarmica*.
Herbe étoilée, l'*Asperula odorata*.
Herbe au Faucon, l'*Hypochœris radicata*.
Herbe du feu, le *Ranunculus Lingua*.
Herbe a la fièvre, la petite Centaurée, un Millepertuis, la Gratiole et divers autres végétaux.
Herbe foireuse, le Seneçon commun.
Herbe aux gencives, la Visnague.
Herbe a Gérard, l'*Ægopodium podagraria*.
Herbe a glane, l'*Hedysarum incanum*.
Herbe a la glace, le *Mesembryanthemum cristallinum*.
Herbe de grace, la Rue des jardins.
Herbe du grand Prieur ou de l'Ambassadeur, le Tabac lors de son introduction en Europe.
Herbe aux Grenouilles, le *Riccia natans*.
Herbe aux Gueux, la Clématite des haies.
Herbe de Guinée; diverses Graminées sont confondues sous ce nom plus particulièrement appliqué au *Panicum altissimum*.
Herbe de Hallot, le *Marchantia polymorpha*.
Herbe aux hémorrhoïdes, le *Ranunculus Ficaria*.
Herbe a l'Hirondelle, le *Stellera Passerina*.
Herbe a la houette, l'*Asclepias Syriaca*.
Herbe inguinale, l'*Aster Amellus*, L.
Herbe d'ivrogne, l'Ivraie annuelle et l'*Abrotanum*.

Herbe a jaunir, le *Reseda tinctoria*.
Herbe aux jointures, l'*Ephedra disticha*.
Herbe judaïque, le *Scutellaria galericulata* et une Pariétaire.
Herbe de Judée, la Douce-Amère.
Herbe Julienne, une Sariette et l'*Achillea Ageratum*.
Herbe a Jean Renaud. *V*. Caa-Cica.
Herbe aux Ladres, la Véronique officinale.
Herbe du Laour (Gouan), le Myrte commun en Languedoc.
Herbe au lait, la plupart des Euphorbes, et la Glauce maritime dont on prétend que l'usage donne du lait aux nourrices.
Herbe aux Loups, l'*Aconitum lycoctonum*.
Herbe aux Lunettes, la Lunaire et les Biscutelles.
Herbe a Madame, l'*Ageratum Conyzoides*.
Herbe aux Magiciens et aux Magiciennes, la Stramoine ordinaire et le *Circœa lutetiana*.
Herbe aux Malingres, le Bident aquatique.
Herbe aux mamelles, la Lampsane commune.
Herbe a la Manne, le *Festuca fluitans*.
Herbe Mascloo, les Herniaires.
Herbe au Mastic, une Sariette et un Clinopode.
Herbe aux Mèches, le *Phlomys Lychnitis*.
Herbe de merveille, l'Amaranthe tricolore.
Herbe aux Mittes, diverses espèces du genre *Verbascum*.
Herbe more, le *Solanum nigrum*, le *Reseda lutea* et le *Bosea Yervamora*.
Herbe aux Mouches, la Conyze vulgaire.
Herbe au Mouton, le *Parthenium Hysterophorus*.
Herbe des murailles, la Pariétaire commune.
Herbe musquée ou du musc, l'*Hibiscus Abelmoschus*, l'*Adoxa Moschatellina* et l'*Erodium moschatum*.
Herbe de None, la Pariétaire officinale.
Herbe de Notre-Dame, la Pariétaire, la Campanule gantelée et la Cynoglosse.
Herbe aux Oies, le *Potentilla anserina*.
Herbe aux panaris, les espèces du genre *Paronychia*.
Herbe a panier, aux Colonies les diverses espèces du genre Uréna.
Herbe ou Thé du Paraguay. Aug. Saint-Hilaire, dans ses Plantes usuelles des Brésiliens, a démontré que cette plante était une espèce d'*Ilex*.
Herbe de pardon, le *Medicago maritima*.
Herbe a Paris, le *Paris quadrifolia*.
Herbe au pauvre Homme, la Gratiole officinale.
Herbe aux Perles, le Grémil officinal.
Herbe au Perroquet, l'*Amaranthus tricolor*.
Herbe aux piqures, l'*Hypericum perforatum*.
Herbe a pisser, le *Pyrola umbellata*.
Herbe a la pituite ou aux Poux, la Staphisaigre.
Herbe a Plomb, le *Lantana aculeata*.
Herbe aux Poules, le Grémil officinal.
Herbe aux poumons, l'Épervière commune, le *Sticta pulmonaria* et le *Marchantia polymorpha*.
Herbe a la Puce ou aux Puces, le *Rhus Toxicodendrum* et le *Plantago Psyllium*.

Herbe aux Punaises, l'*Erigeron graveolene* et la Bardane.

Herbe a Robert, le *Geranium Robertianum*.

Herbe de Réglisse, le *Scoparia dulcis* et l'*Abrus precatorius*.

Herbe de la reine, la Nicotiane lors de son introduction en Europe, parce que Catherine de Médicis, reine alors, prenait beaucoup de tabac.

Herbe a la rose, la Scolopendre officinale et le *Lamium maculatum*.

Herbe a la rosée, les espèces du genre *Drosera*.

Herbe rouge, le *Melampyrum arvense*.

Herbe royale, l'Aurone.

Herbe sainte, le *Melitis Melissophyllum*.

Herbe de Saint-Antoine, l'*Epilobium angustifolium*, et, selon quelques-uns, le *Plumbago Europæa*.

Herbe Saint-Benoist, le *Betonica officinale*.

Herbe Saint-Christophe, l'*Actæa spicata*.

Herbe Saint-Fiacre, l'*Heliotropium Europæum*.

Herbe Saint-Jean, l'Armoise, le *Sedum Thelephium*, le Millepertuis perforé et autres plantes qui fleurissent principalement vers le solstice d'été.

Herbe de Saint-Paul et de Saint-Pierre, la Primevère.

Herbe de Saint-Philippe, le Pastel, *Isatis tinctoria*.

Herbe de Saint-Roch, l'*Inula pulicaris*.

Herbe de Sainte-Barbe, l'*Erysimum Barbarea*.

Herbe de Sainte-Catherine, l'*Impatiens Noli-tangere*.

Herbe de Sainte-Cunégonde, l'*Eupatorium cannabinum*.

Herbe Sainte-Rose, la Pivoine officinale.

Herbe sans couture, l'*Ophioglossum vulgatum*.

Herbe sardonique, le *Ranunculus sceleratus*.

Herbe sarrazine, l'*Achillea Ptarmica*.

Herbe au scorbut, le Cochlearia.

Herbe aux sept têtes ou a sept tiges, le *Statice Armeria*.

Herbe a Serpent, le *Cynanchum parviflorum*, le *Botrychium cicutarium* et le *Dorstenia brasiliensis*.

Herbe du Siége, le *Scrophularia aquatica*.

Herbe aux Tanneurs, le *Coriaria myrthifolia*.

Herbe a la Taupe, le *Datura Stramonium*.

Herbe au Taureau, l'Orobanche.

Herbe aux Teignes, le *Rumex acutus* et l'*Euphorbia Chamæsyce*.

Herbe aux Teigneux, le *Tussilago Petasites*.

Herbe aux Teinturiers, le *Genista tinctoria*.

Herbe a Tortue et a Manati, les Ulves et les Varecs aux Antilles.

Herbe aux trachées, diverses Campanules, entre autres le *Campanula Trochelium*.

Herbe de la Trinité, l'Anémone Hépatique, parce qu'elle a ses feuilles trilobées et qu'elle produit des variétés de trois couleurs, savoir : à fleurs blanches, à fleurs bleues et à fleurs rouges.

Herbe triste, la Belle-de-Nuit ou Nyctage.

Herbe a Vache, le Trèfle cultivé.

Herbe aux Varices, le *Serratula arvensis*, L.

Herbe au vent, l'Anémone Pulsatille.

Herbe aux Verrues, l'Héliotrope d'Europe.

Herbe aux Vers, la Tanaisie.

Herbe-Vierge, la Persicaire commune et le Marrube vulgaire.

Herbe vineuse, l'Ambroisie maritime.

Herbe au violet, la Bryone et la Douce-Amère.

Herbe aux Vipères, l'*Echium vulgare*.

Herbe aux Voituriers, l'*Achillea Millefolium* et le Mélilot.

Herbes vulnéraires. *V.* Falltranck, etc.

HERBEY. ois. Synonyme de Lagopède. *V.* Tétras.

HERBICHIE. *Herbichia*. bot. Genre de la famille des Synanthérées, tribu des Sénécionides, institué par le professeur Zawadsky, pour une plante de l'Europe centrale, découverte par le professeur Herbich et qu'il avait placée provisoirement dans le genre Seneçon, sous le nom de *Senecio carpathicus*. Les caractères assignés au nouveau genre sont : involucre campanulé, accompagné de bractées; écailles linéaires, colorées au sommet; réceptacle nu; semence oblongue; aigrette composée de poils rugueux. La seule espèce connue a été nommée *Herbichia abrotanifolia*. Cette plante ressemble beaucoup à l'*Arnica montana*; elle paraît assez répandue dans les Carpathes centrales, ainsi que dans les hautes montagnes de la Hongrie. La fleur paraît être solitaire.

HERBICOLES. *Herbicolæ*. ins. Division des Coléoptères hétéromères, établie par Latreille, et qui renfermait les familles des Trachélides et des Sténélytres, et la tribu des Pyrochroïdes. *V.* ces mots.

HERBIER. *Herbarium, Hortus siccus*. bot. On donne ce nom à une collection de plantes desséchées et placées dans des feuilles de papier, et qu'on conserve ainsi pour l'étude de la botanique. Quelques auteurs ont également nommé ainsi des ouvrages contenant la description et les figures de plantes d'un pays; tel est, par exemple, l'*Herbarium Amboinense* de Rumph, etc. La nécessité des Herbiers naturels est aujourd'hui sentie par tous ceux qui cultivent la botanique. Quelque parfaites que soient des descriptions, quelqu'exactes que puissent être des figures, elles ne peuvent jamais donner une idée aussi complète des objets qu'elles représentent que la vue même de ces objets. Or, comme le nombre de végétaux connus et décrits aujourd'hui est immense, que ces végétaux croissent dans des régions très-éloignées les unes des autres et qu'il est impossible de les réunir tous vivants dans le même lieu, il est indispensable de les conserver d'une manière quelconque, afin de pouvoir les soumettre à l'analyse, dans tous les temps et en tous lieux. On peut conserver les plantes de deux manières : 1° dans une liqueur, telle que l'eau-de-vie, le rhum ou tout autre liquide alcoolique, et même dans l'eau salée; 2° dans les feuilles de papier, après les avoir comprimées et desséchées convenablement. Le premier de ces procédés est trop dispendieux, et les objets ainsi conservés occupent trop de place. Cependant on doit le mettre en usage pour la conservation des fruits charnus trop gros et trop succulents pour pouvoir se dessécher sans altération, et pour certaines fleurs dont les parties sont charnues et trop faciles à écraser par la compression. De ce nombre sont surtout les fleurs des

Orchidées, des Musacées, des Amomées et de plusieurs autres familles de plantes Monocotylédonées.

Il y a plusieurs précautions à prendre lorsque l'on dessèche des plantes pour les faire entrer dans un Herbier. 1° Il faut, autant que possible, choisir des échantillons complets, c'est-à-dire munis de feuilles, de fleurs et de fruits. Pour cela, il sera quelquefois nécessaire de dessécher plusieurs échantillons différents de la même plante; savoir, quand elle est en fleurs et quand ses fruits sont parvenus à leur maturité. 2° Quand la plante est une Herbe annuelle ou vivace, il faut, autant que cela est possible, la dessécher tout entière, afin d'avoir ainsi l'idée de sa grandeur et de son port. Il est nécessaire aussi, surtout dans les espèces vivaces, de ne pas négliger de prendre les feuilles radicales, qui offrent fréquemment des caractères propres à distinguer l'espèce. 3° Lorsqu'on veut conserver des échantillons d'une plante ligneuse, d'un arbre ou d'un arbrisseau, il faut choisir des rameaux de la grandeur et du format de son Herbier, et surtout avec les fleurs et les fruits, quand ces derniers sont de nature à pouvoir être conservés de cette manière. 4° Chaque échantillon doit être accompagné d'une étiquette en papier blanc, sur laquelle on inscrit le nom de l'espèce, l'auteur qui l'a nommée et l'ouvrage où elle est décrite et figurée; la patrie de la plante, la localité où elle a été récoltée; l'époque de l'année où elle fleurit et où elle fructifie; si c'est une plante cultivée, il faut noter soigneusement cette circonstance et indiquer le jardin où elle a été recueillie. Il sera bon également d'inscrire sur l'étiquette la couleur des fleurs et des diverses parties qui les composent, en un mot, tous les caractères que la compression et la dessiccation peuvent altérer. Lorsque l'on reçoit des plantes toutes desséchées, il faut noter soigneusement sur l'étiquette le nom de la personne dont on les a reçues. Cette précaution devient tout à fait indispensable, quand on reçoit des plantes d'un auteur qui en a donné la description. Ces échantillons deviennent alors authentiques et peuvent être, en quelque sorte, considérés comme les véritables types de l'espèce. Lorsqu'on en a fait connaître une ou plusieurs espèces nouvelles, il faut avoir soin d'indiquer dans son Herbier quels sont les échantillons d'après lesquels les descriptions ou les phrases ont été faites. De même, celui qui publie la Flore d'un pays quelconque doit conserver à part un Herbier composé seulement des échantillons originaux, afin que, dans tous les temps, on puisse reconnaître facilement aux types d'après lesquels les diverses espèces ont été établies. C'est ainsi que certains Herbiers acquièrent une grande valeur aux yeux des botanistes; tels sont l'Herbier de Gaspard Bauhin, conservé à Bâle; celui de Tournefort, qui fait partie des magnifiques collections du Muséum d'histoire naturelle de Paris; celui de Linné, que possède Smith en Angleterre, etc. — L'ordre à suivre dans la classification d'un Herbier est une chose assez indifférente en elle-même. Ainsi l'on peut choisir tel ou tel système. Quand on n'a de plantes que celles d'un pays, il faut, en général, préférer la classification adoptée dans la meilleure Flore de ce pays. Ainsi, celui qui ne forme qu'un Herbier des plantes françaises devra adopter l'ordre des familles naturelles d'après lequel sont décrites les espèces dans la Flore de Lamarck et de De Candolle, etc. — Lorsque l'on a plusieurs échantillons d'une même espèce provenant de localités différentes, il faut les séparer les uns des autres et leur mettre à chacun une étiquette particulière; car fréquemment une même espèce présente des différences notables, suivant les localités où elle a été recueillie, et qui quelquefois ont engagé certains botanistes à en faire des espèces distinctes. On ne doit pas non plus négliger les diverses variétés, et surtout les monstruosités dont l'étude réfléchie et comparative peut jeter un si grand jour sur quelques points encore obscurs de l'organisation végétale. — On a proposé divers moyens pour préserver les Herbiers des dégâts qu'y exercent trop souvent les insectes. 1° Il faut que l'Herbier soit placé dans des boîtes de bois hermétiquement fermées, ou que chaque paquet soit étroitement pressé entre deux feuilles de carton réunies avec des courroies ou des cordons. 2° Éviter, autant que possible, de faire du feu dans la pièce où sont déposées les plantes. Cette pièce doit néanmoins être bien sèche et à l'abri de toute humidité. 3° Ne jamais placer dans l'Herbier des plantes trop récemment desséchées, parce qu'elles renferment souvent des larves qui se développent plus tard et qui attaquent impitoyablement toutes les plantes d'un même paquet. Malgré ces précautions, il est certaines familles dont les espèces sont presque constamment attaquées par les insectes, telles sont les Ombellifères, les Composées, les Crucifères, les Euphorbes, etc. Le seul moyen de garantir efficacement et sûrement ces plantes de toute attaque, c'est de les tremper dans une dissolution alcoolique de sublimé corrosif, qui, sans en altérer aucunement les couleurs, les préserve à jamais des dégâts des ennemis de la botanique. C'est par ce procédé que Smith a conservé parfaitement intact l'inappréciable Herbier de Linné. — Quelques botanistes sont dans l'habitude de coller chaque échantillon sur un carré de papier blanc. Ce procédé était surtout mis en usage par les botanistes anciens. Mais aujourd'hui on l'a généralement abandonné. En effet, outre que la colle attire les insectes, un échantillon ainsi fixé ne peut plus être analysé et perd ainsi une grande partie de son utilité. Il vaut beaucoup mieux fixer chaque échantillon avec de petites bandes de papier et des camions. Par là on évite que les échantillons se déplacent ou se confondent, et l'on conserve la facilité de pouvoir les étudier et les analyser en les dégageant des petites épingles qui les retiennent en place. Cependant, pour les très-petites plantes, telles que les Mousses, les Algues, etc., il est presque toujours nécessaire de les coller, afin d'éviter la confusion des échantillons. On devra pour cela employer de préférence la gomme arabique à laquelle on peut mélanger une petite quantité de sublimé corrosif.

L'usage du sublimé corrosif ayant de très-grands inconvénients, et la gomme, par sa nature, n'attirant pas les insectes, lorsqu'on se décide à coller les échantillons de l'Herbier, un quart de sucre dissout dans trois quarts de gomme est préférable, et empêchant celle-ci de se briser et de laisser détacher la plante tout à coup, peut cependant aider à la détacher en un cas de né-

cessité absolue. Nous avons remarqué même que des plantes sèches, fixées dans l'Herbier avec la gomme se conservent mieux que celles qui sont libres et vagantes dans des feuilles où rien ne les retient. Les collections, ainsi collées, ont ce grand avantage que les paquets en sont plus égaux, qu'on peut les confier aux naturalistes qui se livrent au travail des monographies. La superbe collection cryptogamique des Vosges, qui prouve tant d'activité, de goût et de science chez Mongeot, naturaliste des Vosges, est le meilleur argument qu'on puisse donner en faveur des collections où les objets sont définitivement fixés. Quoi qu'il en soit, il est quelques procédés nécessaires à connaître pour les botanistes qui, ne se bornant pas à dessécher des plantes à fleurs apparentes, veulent s'occuper de Cryptogames et d'Hydrophytes. Outre que ces collections sont les plus élégantes et les véritables ornements de l'Herbier, quand les échantillons en sont bien préparés, on peut les observer en tout temps, parce que, dans l'état de dessiccation, ils offrent encore des caractères microscopiques excellents. Pour certains Champignons, il suffit de les laisser premièrement se flétrir, soit au soleil, soit dans un appartement chauffé; on les pressera d'abord légèrement et de plus en plus, ayant soin de n'en pas laisser coller les parties au moyen de morceaux de papier passés entre elles. Avant la dessiccation complète, on peut les laisser tremper quelques heures dans une infusion alcoolique de *Quossio omora* et achever ensuite leur préparation entre du papier gris, qu'on change souvent. De cette façon, l'on parvient à réunir la plus élégante suite d'échantillons reconnaissables de Clavaires, d'Hydnes, de Pezizes, de Mérules, de Phallus, de Téléphores, de Bolets, etc., même d'Agarics. Pour les Fucacées, il suffit en voyage de les recueillir en masses, de les laver dans de l'eau douce à plusieurs eaux et de les laisser ensuite sécher à l'ombre. On en formera ainsi des caisses bien fermées qui, mises à l'abri de l'humidité, préserveront les objets de toute altération. Plusieurs années après, on pourra, en remouillant les Fucacées, leur rendre leur flexibilité et les préparer chez soi par les procédés ordinaires. Les Confervées, les Céramiaires, plusieurs Floridées brillantes, qui adhèrent aux corps entre lesquels ces plantes se dessèchent, doivent être préparées sur-le-champ. On en choisit les plus beaux échantillons qu'on place dans une cuvette remplie d'eau, au fond de laquelle on a mis un carré de papier collé, un peu fort, le plus beau possible, tel que du vélin ou du papier de Hollande; à l'aide d'un corps pointu quelconque, on débrouille les filaments ou les ramules de la plante qui prennent dans le liquide leur port élégant; on retire le liquide à l'aide d'une petite seringue, en évitant de déterminer des courants qui altéreraient le port qu'on tient à conserver. La plante s'applique ainsi naturellement sur le papier qu'on a soin de ne pas laisser racornir, dont on absorbe l'humidité avec d'autre papier non collé et buvant; mettant ensuite les échantillons légèrement à la presse, on obtient en peu d'heures les matériaux d'un Herbier charmant. Il sera bon de préparer aussi quelques échantillons sur du talc, ou sur de petites lames de verre, afin qu'on puisse les examiner en tout temps au microscope. Avec des précautions, il n'est pas de végétal qu'on ne puisse préparer de manière à ce qu'il demeure reconnaissable dans une collection. Autant qu'il est possible, les échantillons de chaque plante doivent être accompagnés d'une note qui établisse le plus minutieusement possible quelle fut sa patrie. Depuis qu'on s'occupe de géographie botanique sous un point de vue philosophique, il est des naturalistes, qui font peu de cas d'une plante dont ils ignorent l'*habitat*. On doit aussi avoir grand soin de conserver en Herbier les étiquettes autographes des auteurs, quand c'est d'eux qu'on tient un échantillon. C'est ainsi que plusieurs collections ont acquis la plus grande valeur.

Comme rien de ce qui peut économiser l'emploi du temps ne doit être dédaigné par les savants qui en connaissent bien le prix, et comme la préparation des échantillons de plantes dont se compose un Herbier entre dans les travaux les plus essentiels des botanistes, Bory de St-Vincent, ne pouvant faire plus, a cru rendre à ceux-ci un service important en leur faisant connaître le nouvel appareil inventé par Lecoq, et qui réunit tous les moyens de faciliter considérablement la dessiccation des végétaux. Cet appareil, appelé Coquette, du nom de son auteur, a été représenté dans les Annales des Sciences naturelles (No de décembre 1824, pl. 32).

HERBIVORES. ZOOL. Ce nom désigne collectivement les animaux qui, ne se nourrissant point de chair ou de la substance d'autres animaux, ne vivent que de plantes. Virey les appelle paisibles et antiques pythagoriciens de la nature. Les naturalistes n'ont ni adopté cette nomenclature, ni fait des Herbivores une division particulière et systématique, comme ils l'ont fait pour les Carnassiers, si ce n'est dans les insectes. *V.* PHYTOPHAGES.

HERBORISATIONS. *Excursiones botanicæ.* BOT. La contemplation de l'immense tableau de la nature a toujours inspiré aux botanistes cette passion pour l'étude, sans laquelle la science des végétaux n'aurait fait que des progrès lents et très-bornés. Ils pouvaient, à la vérité, trouver sans peine les richesses végétales de plusieurs pays accumulées dans les jardins où leur disposition méthodique en fait saisir facilement les différences, mais ils n'y rencontraient presque jamais l'état vrai et naturel des plantes que la campagne seule leur offrait avec prodigalité. Après avoir éprouvé en premier lieu le besoin de connaître ce qui nous environne, on veut en avoir la propriété, et ce n'est pas un seul individu cultivé avec précaution, dans un jardin public, qui pourrait satisfaire l'ambition de tous ceux dont le but est non-seulement d'observer les plantes vivantes, mais encore de les conserver mortes pour les observer de nouveau. Cette ardeur de voir la nature vivante et d'en posséder les trésors a donné lieu aux Herborisations ou à ces assemblées de botanistes qui, à certaines époques de l'année, parcourent les campagnes pour trouver, étudier et recueillir les plantes sauvages. Dans ces réunions, les observations particulières se communiquent rapidement, les applications des principes expliqués dans les leçons des professeurs viennent à chaque instant s'offrir aux élèves et les rendent alors capables de porter un jugement, sans adopter de confiance tout ce qui leur a été développé. Les Herborisa-

tions, en un mot, sont à la botanique ce que les dissections sont à l'anatomie comparée, ce que les expériences sont à la physique et à la chimie.

La célèbre Linné, toujours exact, toujours classique, a voulu, dans sa Philosophie botanique, soumettre à des lois fixes les Herborisations. Il a prescrit, en quelque sorte, aux botanistes (car c'était leur prescrire que de faire connaître quel était son usage habituel), il leur a prescrit de s'affubler d'une certaine manière, de se pourvoir d'instruments et de livres, d'herboriser régulièrement en des saisons et à des heures déterminées, d'établir des lois contre les paresseux, les déserteurs et les absents, de régler les heures des repas, de ne point dépasser les limites assignées, de collecter tous les objets d'histoire naturelle, enfin de joindre à chaque Herborisation une démonstration faite par le professeur. La plupart de ces préceptes, n'ayant aucune importance, ont été généralement négligés; chacun a pris pour herboriser, le vêtement qui lui convenait le mieux, et jamais l'on ne s'est astreint rigoureusement à d'autres règlements que ceux qui ont été sanctionnés par un long usage et auxquels on s'est soumis très-volontairement. Mais on a eu grand tort de supprimer, dans les Herborisations publiques, la démonstration ordonnée par Linné. Une leçon semblable offrirait cet avantage remarquable que les objets de la nature se fixeraient mieux dans l'esprit, et qu'une foule d'exemples viendraient éclaircir les définitions. La démonstration des plantes recueillies par la société des personnes qui herborisent est donc une chose extrêmement utile.

Lorsqu'on habite une contrée où plusieurs stations sont bien caractérisées, où, par exemple, il y a des forêts, des marais et surtout de hautes montagnes, il faut disposer son plan d'après la nature du terrain que l'on doit parcourir; il ne faut pas s'amuser aux espèces de la plaine, si l'on peut gravir des rochers escarpés; on doit se munir des provisions nécessaires pour n'avoir à s'occuper que des plantes, objets des recherches, et avant de s'engager dans des localités dangereuses, il faut bien connaître la topographie du pays. Ces conseils ne sauraient être trop répétés; il y a trop d'exemples où l'ardeur de la botanique a été aussi fatale que celle de la chasse et des autres violents exercices. Quoique les précipices soient souvent bordés des fleurs les plus brillantes et les plus rares, il faut bien se garder de risquer sa vie ou tout au moins sa santé pour les recueillir; les résultats doivent avoir une importance proportionnée aux risques que l'on court, et ce serait une folie de prétendre qu'une espèce, si rare qu'elle soit, vaille la peine de s'estropier. Les excursions dont la durée se prolonge pendant plusieurs jours, sont de petits voyages où il est nécessaire de se munir de beaucoup plus d'objets que pour les courses qui peuvent s'accomplir entre le lever et le coucher du soleil. Si l'on se propose de parcourir des montagnes, on doit emporter avec soi : 1° une boîte ordinairement de fer-blanc (*Vasculum Dillenianum*, L.), de la grandeur la plus considérable; 2° de plusieurs Coquettes remplies de papier gris (*V.* au mot Herbier); 3° d'un petit cahier de papier gris relié pour y mettre à l'instant même les plantes délicates; 4° d'un couteau très-fort ou d'un sécateur propre à amputer facilement les branches d'arbres, et d'une sorte de bêche pour arracher les racines; 5° d'une loupe à plusieurs lentilles et d'un canif pour disséquer les organes floraux; 6° de papier et crayons à dessiner; 7° d'un baromètre pour mesurer les hauteurs des localités. Ces effets sont suffisants lorsqu'on entreprend un voyage de quelques jours dans les contrées comme la Suisse, les Pyrénées, où les sites varient à tout instant. Quelques-uns deviennent superflus lorsqu'on parcourt des régions topographiquement différentes de ces dernières; tel est le baromètre pour les pays qui ne sont pas montueux; mais il serait convenable alors de le remplacer par d'autres instruments destinés à des observations qui puissent intéresser la physique végétale, comme le thermomètre ou l'hygromètre.

Les Herborisations publiques n'ont ordinairement lieu que dans la belle saison, et l'on choisit toujours le temps le plus serein et le plus sec; ce sommeil des botanistes, pendant la saison rigoureuse, explique pourquoi la cryptogamie est généralement très-ignorée. Les plantes cryptogames des familles inférieures ne se développent et ne fructifient, en général, que pendant l'hiver. Les Lichens sont seulement susceptibles de se détacher des rochers lorsqu'une atmosphère humide a ramolli leur tissu coriace; de sorte que ces végétaux deviennent le partage exclusif de ceux qui ont le courage de faire des Herborisations hibernales. Dans les Herborisations estivales, le choix des moments de la saison pour visiter certaines localités n'est pas indifférent. Les endroits arénacés se couvrent dès le printemps de fleurs que la chaleur des sables fait éclore; quelquefois ces localités offrent en même temps des marais ou des forêts dont les productions sont plus tardives. Il convient donc de visiter ces lieux à plusieurs reprises, en évitant les intervalles pendant lesquels ils sont frappés de stérilité. Ainsi, la forêt de Fontainebleau, si chérie des naturalistes parisiens, doit recevoir leurs visites aux mois de mai, de juillet et de septembre ou d'octobre. Il n'est pas aussi nécessaire de saisir les instants propices lorsqu'il s'agit de parcourir les hautes chaînes de montagnes. La belle saison y est resserrée dans les limites d'un court espace de temps; mais pendant toute cette saison, les mêmes plantes naissent en abondance à mesure que la neige disparaît des déclivités. Le printemps se montre avec sa fraîcheur près des sommités, l'été couvre de fleurs les flancs de la même montagne, qui, à sa base, offre souvent, dans ses productions végétales, la vieillesse de l'automne. Si donc on veut herboriser sur des montagnes peu élevées, il est nécessaire de le faire de très-bonne heure avant que la grande chaleur n'ait gagné les points culminants; les montagnes du second ordre seront parcourues jusque vers la fin d'août; enfin, dans les chaînes couvertes de neiges perpétuelles, le temps de les visiter peut être prolongé jusqu'au moment où la nature est partout ailleurs expirante ou épuisée.

HERBSTIUM. CRUST. Leach a désigné sous ce nom, un genre de Crustacés qui correspond à celui de Gébie. *V.* ce mot.

HERBUE. MIN. *V.* EASUA.

HERBULA ET HERBULUM. BOT. Ces noms, qui sont des diminutifs d'*Herba*, désignaient chez quelques auteurs, avant la régularisation de la nomenclature scientifique, diverses plantes, telles que des Bysses, des Mousses, et jusqu'au Seneçon. Ils doivent aujourd'hui être bannis de l'histoire naturelle.

HERCLAN. OIS. Synonyme vulgaire de Tadorne. *V.* CANARD.

HERCOLE. *Hercoles*. MOLL. Montfort, dans sa Conchyliologie systématique, a proposé ce genre pour une petite Coquille figurée, mais non décrite par Soldani, Test. microscop., tab. 18, a. Cette Coquille blanche et irisée est placée par Montfort près des Planorbes; ce pourrait être un petit Trochus, mais on est dans l'indécision à son égard, car on ignore si elle est cloisonnée; elle est mince, discoïde, à spire non saillante à la circonférence, et à carène armée de pointes; l'ouverture est triangulaire et non modifiée par le dernier tour. Cette Coquille, que Denis Montfort nomme *Hercoles radicans*, est grande d'une ligne environ. On la trouve sur les côtes de Toscane et dans l'Adriatique.

HERCULE. INS. Nom spécifique d'un très grand Coléoptère du genre Scarabée. *V.* ce mot.

HERCYNE. *Hercyna*. INS. Palpes inférieures aussi longues que la tête, épaisses et velues, sans articles distincts; antennes simples; trompe longue; corselet robuste; abdomen ne dépassant pas les ailes inférieures lorsqu'elles sont étendues; angle supérieur des premières ailes, qui sont visiblement plus épaisses que les autres, plus ou moins arrondi. Le *P. Manualis*, Lin., est le type de ce genre.

HERDÉRIE. *Herderia*. BOT. Genre de la famille des Synanthérées, tribu des Vernoniacées, établi par Cassini pour une plante observée au Sénégal. Caractères: capitule dépourvu de couronne et multiflore; involucre irrégulier, composé de deux rangées d'écailles oblongues, inégales et foliacées: les extérieures étalées, subpétiolées et lancéolées; les intérieures égales, libres supérieurement, dressées, appliquées, oblongues, subfoliacées; réceptacle plan, nu; akènes amincis de haut en bas, trigones ou irrégulièrement tétragones, glabres, presque lisses; aréole apicilaire, offrant en dedans de l'aigrette, un rebord saillant, calleux, annulaire, cupuliforme, qui supportait la base de la corolle; aigrette persistante, composée de plusieurs squammellules unisériées, ordinairement libres, inégales et dissemblables: les unes plus courtes, plus larges, paléiformes, oblongues, frangées sur les bords; corolle parsemée de glandes, ayant la base élargie horizontalement et la partie supérieure divisée en cinq lanières; style et stigmatophores rameux et velus. L'HERDÉRIE TRONQUÉE, *Herderia truncata*, Cass., est une plante herbacée, plus ou moins rampante, à branches longues, probablement couchées sur la terre, souvent enracinées çà et là, cylindriques, striées, pubescentes, entièrement garnies de feuilles alternes, obovales, cunéiformes glanduleuses, glabriusoules, entières sur les bords, à sommet large, comme tronqué, formant trois crénelures; capitules solitaires.

HERDÉRITE. MIN. Substance transparente, d'un blanc jaunâtre ou verdâtre, avec éclat vitreux; cristallisant en prisme rhomboïdal, modifié sur l'arête, obtus et terminé par une pyramide à quatre faces; d'une pesanteur spécifique de 2,98. Elle raye la Chaux carbonatée; elle est très-fragile. On trouve cette substance aux mines d'Étain d'Ehrenfriesdorf, en Saxe.

HEREIS. OIS. *V.* HAREIS.

HÉRIADE. *Heriades*. INS. Genre de l'ordre des Hyménoptères, section des Porte-Aiguillons, famille des Mellifères, tribu des Apiaires, établi par Max. Spinola, aux dépens du genre Mégachile de Latreille, et ayant pour caractères essentiels: troisième article des palpes labiales inséré obliquement sur le côté extérieur du second et près de son sommet, celui-ci beaucoup plus long que le premier; palpes maxillaires très-petites, de deux articles dont le dernier presque conique.

Les Hériades se distinguent des Mégachiles par la forme cylindrique de leur corps, et quelques-unes même, d'après le port extérieur, ont été mises avec les Hylées; elles ont un labre en forme de parallélogramme, des mandibules fortes, présentant peu de différence dans les deux sexes, ce qui les distingue des Chélostomes (*V.* ce mot) qui en diffèrent encore par d'autres caractères tirés des palpes. Les Chélostomes et les Hériades forment, dans la Monographie des Abeilles d'Angleterre de Kirby, la division ** C. 2, γ, de son genre *Apis* proprement dit; ces insectes font leur nid dans le tronc des vieux arbres. La principale espèce et celle qui sert de type à ce genre est:

HÉRIADE DES TRONCS. *Heriades truncorum*, Spin., *Ins. Ligust.*, fasc. 2, p. 9, Latr., *Gen. Crust. et Ins.*, t. IV, p. 160; *Anthophora truncorum*, Fabr.; *Megachila campanularum*, *Megachila truncorum*, Latr.; *Apis campanularum*, *Apis truncorum*, Kirby, etc. Son corps est long d'environ trois lignes et demie, cylindrique, noir, luisant, très-ponctué, avec un duvet blanchâtre sur quelques parties, formant aux bords postérieur et supérieur des cinq premiers anneaux de l'abdomen, une raie transverse de cette couleur; le premier de ces anneaux offre une excavation dont le bord supérieur est aigu en manière de carène transverse; le dessous de l'abdomen est couvert d'une brosse soyeuse d'un cendré un peu roussâtre; le dessous des mandibules présente une petite ligne élevée; elles sont terminées par deux dents aiguës; les ailes sont obscures; l'extrémité de l'abdomen du mâle est courbée en dessous, comme dans tous les individus de même sexe et du genre des Chélostomes; le dernier anneau a, de chaque côté et en dessus, une impression transverse. Cette espèce se trouve en France. L'Hériade sinuée de Spinola n'en est peut-être qu'une variété.

HERICIUM. BOT. (*Champignons*.) Persoon avait formé d'abord sous ce nom, un genre qui n'est plus pour lui-même qu'une section de son *Hydnum*. Nées d'Esembéeck continue à l'admettre pour les espèces en massue ou qui sont rameuses.

HERINACEUS OU ERINACEUS. *V.* HÉRISSON.

HERIONE. *Herion*. MOLL. Genre de Polythalames, établi par Montfort (Conchyl. Syst., t. I, p. 250) pour une petite Coquille carénée et armée de sept épines plus ou moins longues dans son pourtour; elle a l'as-

pect d'une Sidérolite, quoiqu'elle s'en distingue facilement. Lamarck n'a point adopté ce genre que Cuvier ne mentionne pas. Férussac, dans ses Tableaux systématiques, l'a rangé dans le troisième groupe du genre Lenticuline, qu'il désigne sous le nom de Cristillées (*V.* LENTICULINE). Ce genre est caractérisé par une coquille libre, polythalame et en spirale, subdiscoïde, mamelonnée sur les deux centres, le dernier tour de spire renfermant tous les autres; dos caréné et armé; bouche triangulaire, recouverte par un diaphragme percé à l'angle extérieur, par une fissure ou rimule étroite et recevant dans son milieu le retour de la spire; cloisons unies. La Coquille qui sert de type au genre, est l'HÉRIONE ROSTRÉE, *Herion rostratus*, figuré sous le nom de *Nautilus Calcar*, par Von-Fichtel et Moll dans les Test. microscop., p. 74, tab. 12, fig. a, b, c. Les deux mamelons sont roses et le reste du test est transparent comme le verre le plus pur; elle a six lignes de diamètre y compris les épines, elle est fort rare dans l'Adriatique. On la trouve fossile à la Coroncine, près de Sienne en Toscane.

HÉRISSEAUX. ZOOL. *V.* CRABE.

HÉRISSON. *Erinaceus.* MAM. Genre de Carnassiers insectivores, tribu caractérisée par l'excès de la proportion des deux incisives mitoyennes sur les quatre latérales, et par la réduction des canines à la proportion des fausses molaires. Les Hérissons, plantigrades comme les autres genres d'Insectivores, ont à tous les pieds cinq doigts armés d'ongles fouisseurs : la paume et la plante sont nues et garnies de tubercules saillants, à peau douce; l'œil est petit, saillant, a la pupille circulaire, se recouvrant d'une troisième paupière comme dans les Chats; sur les côtés d'un mufle dépassant la mâchoire inférieure d'environ la longueur du cinquième de la tête, et dont le contour antérieur est frangé, s'ouvrent des narines très-mobiles; les lèvres sont entières, sans sillon ni découpure; toute la partie supérieure du corps jusqu'à la courbe qui unit les flancs au ventre, au milieu des cuisses, des bras, et à l'anus, est couverte d'épines différemment groupées et figurées suivant les espèces.

L'extrémité du gland de la verge qui se dirige en avant, est découpée en trois lobes en forme de feuille de Trèfle; le lobe supérieur, recourbé en bas, forme une sorte de crochet déjà de deux à trois lignes dans un jeune mâle de six à sept mois. Derrière les deux incisives mitoyennes qui ont, par rapport aux autres dents, la même proportion qu'ont les canines dans les Chats, les Tanrecs, etc., sont de chaque côté deux autres très-petites incisives sur l'os intermaxillaire, après lesquelles viennent deux fausses molaires presqu'aussi petites et dont la première, qui tient la place d'une canine, est séparée de la dernière incisive par une petite barre. La troisième dent, implantée sur le maxillaire supérieur, moitié plus petite que la première molaire, lui est semblable. Cette première molaire porte un tranchant oblique, à trois pointes, dont l'intermédiaire est la plus grande, et une quatrième pointe en forme de talon en arrière de la première des trois autres. La seconde molaire a deux paires de pointes avec un talon extérieur à la dernière paire. La pénultième n'a que deux paires de pointes, et la quatrième ou dernière est tranchante transversalement comme dans les Chats : en tout dix dents de chaque côté, à la mâchoire supérieure. A l'inférieure, des quatre dents mâchelières, la dernière a trois pointes disposées en triangle; la pénultième a deux paires de pointes et un talon en avant; la deuxième est presque semblable, et la première n'a que deux pointes, l'une derrière l'autre; entre cette première molaire et la grande incisive, sont trois petites dents à tranchant comprimé, dont la postérieure droite représente une fausse molaire et les deux autres proclives des incisives : en tout huit dents à la mâchoire inférieure. Toutes ces dents, hérissées de pointes, sont opposées couronne à couronne, de manière que les pointes, les dentelures d'une rangée, s'enclavent exactement dans les vides et les crans de l'autre. Ces dents diffèrent bien plus d'une espèce à l'autre de Hérisson, que dans la plupart des autres genres de Mammifères. Les incisives inférieures du Hérisson à grandes oreilles sont presque cylindriques; celles de l'autre espèce sont prismatiques, ou plutôt planes en arrière et demi-cylindriques en avant; les incisives d'en haut sont semblables à celles d'en bas chez le premier, où la deuxième incisive supérieure, à proportion de la suivante, est aussi moitié plus petite que dans le Hérisson d'Europe. Ces différences entre deux animaux qu'on n'avait cru différer jusqu'ici que par des caractères superficiels, tels que la proportion des oreilles et la nature des poils, différences que certains systèmes expliquent ordinairement par l'influence des climats, de la nourriture, etc., deviennent bien plus prononcées encore dans les profondeurs de l'organisation, et sont par conséquent hors du pouvoir des influences en question, différences d'autant plus importantes qu'elles se trouvent dans des animaux dont les patries se touchent, et où la largeur d'un fleuve sépare deux créations différentes sur le même modèle. Voici en quoi elles consistent : le Hérisson d'Europe a vingt et une vertèbres depuis la dernière cervicale jusqu'au sacrum, quatorze côtes avec un rudiment de quinzième; le Hérisson à grandes oreilles n'a que dix-neuf vertèbres dorsales et lombaires, treize côtes avec un rudiment de quatorzième, par conséquent six vertèbres lombaires, et l'autre sept. La saillie de l'angle du maxillaire inférieur est plus longue et plus droite dans celui à grandes oreilles : les os du nez y sont d'une largeur uniforme sur les trois quarts antérieurs de leur longueur, tandis que leur bord extérieur est échancré profondément sur les deux cinquièmes moyens de cette longueur dans celui d'Europe, dont la tête est aussi à proportion plus étroite, parce que les arcades zygomatiques y sont moins convexes. Les trous ovales, dont est percée longitudinalement la voûte des os palatins, y sont aussi à proportion bien plus petits que dans celui d'Europe. Dans tous les deux le péroné se soude au tibia un peu au-dessus de la moitié de la jambe. Enfin, la clavicule est plus courbée dans le Hérisson d'Europe. Dans les Tanrecs ou Hérissons de Madagascar, il suffit de dire qu'il n'y a pas d'arcade zygomatique, que toutes les incisives sont aussi petites et les canines aussi grandes, à proportion, que dans aucun carnassier ordinaire. Pour

exclure toute idée que ces Hérissons de Madagascar seraient des ancêtres ou des descendants de celui d'Europe, en attachant à l'un de ces animaux quelqu'une de ces émigrations qui ont servi à expliquer le peuplement de la terre. Desmoulins a fait sur le Hérisson d'Europe d'autres observations anatomiques, dont le résultat n'est pas moins nouveau et moins important pour la physiologie, que le résultat précédent ne l'est pour la zoologie. La petitesse de l'axe des treize vertèbres de la queue de ces animaux, la rend assez courte pour qu'elle ne dépasse guère les paquets de la croupe; l'abdomen n'a aucun prolongement coccygien, et la moelle épinière se termine à la deuxième vertèbre lombaire; or, d'après une prétendue loi établie par Serres sur le rapport direct de longueur de la moelle avec la queue, la moelle épinière du Hérisson devrait au moins arriver au sacrum. Elle se termine au contraire à la septième vertèbre dorsale; le canal vertébral ne s'en prolonge pas moins; quatorze vertèbres dorsales et lombaires et trois sacrées, pour loger un faisceau de racines nerveuses, semblable à celui que Desmoulins a découvert dans la Baudroie et le Tétrodon chez les Poissons, dans le Crapaud ordinaire chez les Batraciens, etc.; les neuf qui se rendent à l'énorme disque musculaire, à fibres concentriques, qui donne à l'animal la faculté de se rouler en boule et de dresser ses piquants, ont une proportion de volume bien supérieure à celle des nerfs musculaires ordinaires: aussi, les fibres de ce disque sont-elles encore contractées une heure après que celles de tous les autres muscles ont cessé de l'être. Au mois de septembre, la parotide, les glandes maxillaires, sous-maxillaires et cervicales forment un seul et même appareil avec le thymus. Pallas a fait la même observation sur le Hérisson à grandes oreilles, où la seule graisse du dos (il ne dit pas la saison) faisait le cinquième du poids du corps; les capsules surrénales sont aussi très-développées; en septembre, sur le Hérisson d'Europe, les épiploons sont déjà énormément chargés de graisse, surtout autour du foie et de la rate. Les reins, moitié plus gros seulement que les testicules, sont aussi logés dans d'énormes masses de graisse; conditions organiques qui perpétuent dans ces animaux, et selon l'observation de Pallas, dans les Marmottes, les Chauves-Souris, les Loirs, etc., la constitution dominante du fœtus de l'Homme et des autres Mammifères voisins. Aussi, tous ces animaux ont-ils des périodes d'engourdissement plus ou moins profond et prolongé, et leur activité n'est-elle jamais bien grande. Cette constitution exerce-t-elle quelque influence sur la longue survivance de la moelle épinière et du lobe du quatrième ventricule? Au retranchement de tout encéphale, y compris le cervelet et les lobes optiques, constamment dans les expériences de Magendie, l'animal réduit à cette partie postérieure de son système cérébro spinal, a continué de sentir les odeurs, les saveurs, les piqûres et même les tiraillements légers faits à la face, ou à un point quelconque du corps, d'essayer de s'en défendre avec ses pattes, et de crier même quand la douleur l'y forçait. On peut recourir à l'Anatomie des systèmes nerveux, de Desmoulins, pour l'exposition de ces faits et la liaison de leurs conséquences avec celles de toutes ses observations et de toutes ses expériences sur ce sujet.

On ne connaît réellement que deux espèces de Hérissons: ce que Séba appelle, d'après les grossières figures 4 et 5 de la planche 49 du tome 1[er] de son *Thesaurus*, Hérisson de Sibérie, n'est sans doute que le Hérisson à longues oreilles. Son Hérisson d'Amérique n'est probablement qu'un Rongeur épineux; il en est de même de son Hérisson de Malacca.

1. HÉRISSON COMMUN. *Erinaceus Europæus*, L., Schreb., pl. 162. *Echinos* des Grecs; *Riccio Aizzo* des Italiens; *Erizo* des Espagnols; *Hedge-Hog* des Anglais; *Pindsoün* des Danois; *Bustivil* des Norwégiens; *Igelkoot* des Suédois; *Jesch* des Russes; *Toris Diszno* des Hongrois; *Draenog, Draen y Coëd* des Celtes. Cet animal a le sommet de la tête, les épaules, le dos, la croupe et les côtés du corps garnis de piquants régulièrement coniques et un peu rétrécis vers leur base où ils tiennent à la peau par une sorte de collet; la poitrine, les aisselles, le bas des côtés du corps, le ventre, les fesses et les quatre jambes, le front, les côtés de la tête, la gorge et le dessous du cou sont couverts de deux sortes de poils dont les soyeux sont assez roides; les autres forment une bourre grossière constamment peuplée, dans le grand nombre d'individus que nous avons examinés, d'une *Tique* aussi grosse que celle du Chien. Le museau, le tour des lèvres, des yeux, les oreilles et le dessus des doigts sont presque nus. Il n'y a point de poils à la peau sur toute l'étendue qui occupe le bouclier de piquants; dans tout cet espace, elle est noire et d'un luisant dartreux. La peau, où elle est velue, est d'un blond roux; il y a cinq paires de mamelles, et la queue est nue. La troisième paupière peut couvrir tout l'œil comme chez les Chats; cet organe a trois fois moins de volume que la glande lacrymale. Le nerf optique, presque rudimentaire, n'a pas un quart de ligne de diamètre, et sa longueur n'est pas moindre de quatre ou cinq fois le diamètre de l'œil. Toutes ces circonstances annoncent une vue faible; en effet, elle est très-peu étendue durant le jour. Ils prennent le vent avec une délicatesse extrême; aussi leurs narines sont-elles toujours en mouvement, et promènent-ils sans cesse leurs grouins autour d'eux comme des Cochons. Il se met volontairement à la nage pour fuir le danger, et il le fait plus vite à proportion qu'il ne marche. Pendant le jour, il reste blotti en boule sous des tas de feuilles, de pierres, de mousse, ou dans des trous d'arbres, à leurs pieds, car ses ongles ne sont pas assez aigus pour qu'il puisse y grimper. L'appétit de ces animaux pour la chair, est très-grand; ils tuent les Lapins pour les manger. Au printemps, les vésicules séminales et les trois grandes prostates de ces animaux sont gonflées pour ainsi dire de toute la substance dont leurs autres glandes et leur tissu graisseux s'est appauvri. C'est l'époque de l'amour; ils s'accouplent comme les autres animaux. La femelle met bas à la fin du printemps de trois à sept petits qui naissent blancs, et sur la peau desquels ne paraît encore que la pointe des épines. Les piquants de cette espèce se groupent en quinconces dont les pointes convergent de manière à s'appuyer mutuelle-

ment comme des faisceaux de fusils. On a dit que le Hérisson allait à la provision des Pommes et des autres fruits mous qu'il rapportait chargés sur ses épines ; il est même douteux qu'il en mange. Cette espèce, qui habite toute l'Europe, paraît avoir pour limite le Volga.

HÉRISSON A LONGUES OREILLES. *Erinaceus auritus*, Pallas, *Nov. Comment. Petrop.*, tab. 14, pl. 21, fig. 4, pl. 16; Mémoires de Sam. Gotlieb Gmelin. Cette espèce, toujours un peu plus petite que la précédente, s'en distingue extérieurement par la figure de ses piquants cannelés sur leur longueur, et dont le bord des cannelures est hérissé de tubercules. Suivant l'observation curieuse d'Audouin (Description des Mammifères d'Égypte), elle diffère encore par la forme et la blancheur du pelage qui recouvre tout le dessous de son corps, par l'écartement des incisives plus petites en haut, plus larges en bas à proportion, par sa queue plus courte, par une verrue portant une longue soie à l'angle des lèvres, par ses yeux plus grands, et surtout par la grandeur de ses oreilles qui ont presque la moitié de la longueur de la tête ; elles sont brunes au bord et blanches intérieurement où elles sont garnies de petits poils de cette couleur. Pallas a trouvé cette espèce très-nombreuse dans les steppes du Yaïk; Eversman l'a retrouvée dans les steppes salées des bords de la mer d'Aral; Sam. Gotl. Gmelin l'avait le premier découverte dans les environs d'Astrakan : il s'était assuré aussi que le Hérisson d'Europe, encore connu dans le gouvernement de Voronetz, ne se retrouve plus vers l'est, à partir de Zavizin et de Serepta; enfin Geoffroy Saint-Hilaire l'a trouvé aussi en Égypte. L'espace en latitude qu'occupe cette espèce est donc bien plus large que l'intervalle occupé par l'autre, car elle est déjà nombreuse, dit Pallas, par le 52e degré de latitude. Pallas s'est assuré que, par les mœurs et le tempérament, ce Hérisson ressemble au nôtre : il l'a vu aussi s'engourdir, et alors la température descendait jusqu'à 145 degrés du thermomètre de Delisle, par un froid de 125 degrés du même instrument. Rarement ont-ils 28 degrés en été, et leur température varie dans les mêmes rapports que l'atmosphère.

Outre les cadavres d'animaux que mange ce Hérisson, il vit principalement d'insectes du genre *Gryllus* et de Coléoptères : comme le Hérisson d'Europe, Pallas lui a vu manger de suite plus de cent Cantharides sans en être incommodé, tandis que des Chiens, des Chats, mouraient après d'horribles douleurs pour en avoir mangé bien moins. A Astrakan, ils servent de Chats dans les maisons. En hiver, ils s'enfoncent dans un trou de quelques pouces de profondeur.

—Le nom de Hérisson, étendu à d'autres Mammifères, tels que le Tanrec, le Tandrac et même le Coendou, a encore été appliqué à divers Poissons dont le corps est hérissé de piquants, tels qu'un Diodon, un Tétrodon et une Baliste; à des Coquilles de divers genres, particulièrement à des *Murex*. Réaumur appelle Hérisson blanc la larve d'une Coccinelle qui se nourrit de Pucerons. Les Oursins sont vulgairement appelés Hérissons de mer. Paulet appelle Hérissons ou Barbes des arbres l'*Hydnum erinaceum* des botanistes.

HÉRISSONNE. INS. Nom vulgaire de la chenille du *Bombyx Caja*.

HÉRITIÈRE. *Heritiera*. BOT. Plusieurs genres très-différents ont été dédiés au botaniste l'Héritier. L'*Anthericum calyculatum*, L., a été nommé *Heritiera* par Schrank; mais ce genre avait déjà été indiqué sous les noms de *Narthecium* et de *Tofieldia*. Michaux et Persoon ont rapporté au *Dilatris* ou à l'*Argolasia*, l'*Heritiera* de Gmelin; et l'*Hellenia* de Willdenow avait aussi été primitivement désigné par Retz, sous la même dénomination. Enfin, dans l'*Hortus Kewensis*, Aiton a donné le nom d'*Heritiera* au *Balanopteris* de Gærtner, qui a reçu aussi plusieurs autres synonymes, tels que *Samandura* de Linné (*Flor. Zeyl.*, no 433) et *Sutherlandia* de Gmelin. C'est pour ce dernier genre, placé dans la famille des Byttnériacées, que les botanistes modernes ont conservé le nom d'*Heritiera*; voici les caractères qui lui ont été assignés par De Candolle (*Prodr. Syst. Veget.*, I, p. 484) : calice à cinq dents; fleurs mâles renfermant cinq à dix étamines, dont les filets sont réunis en un tube qui porte à son sommet des anthères sessiles; fleurs hermaphrodites, possédant dix anthères sessiles, deux entre chaque carpelle; ceux-ci au nombre de cinq, monostyles, contenant un petit nombre d'ovules, acquérant par la maturité une consistance drupacée, coriace et une forme carénée avec une aile latérale, indéhiscents, monospermes par avortement; graine dépourvue d'albumen, dirigée en sens contraire de la suture du carpelle, et la plumule à deux lobes ayant un embryon très-épais, dont les cotylédons sont charnus, inégaux, et la radicule ovée et acuminée. Les plantes de ce genre sont des arbres indigènes des Philippines, des Moluques et des autres îles de l'archipel Indien. Leurs feuilles sont simples, alternes, entières et couvertes de petites écailles; leurs fleurs sont disposées en panicules. Aux deux espèces décrites par Gærtner, sous le nom générique de *Balanopteria*, Willdenow en a ajouté une troisième sous le nom de *Heritiera Fomes*, qui croît sur les rivages du royaume d'Ava, dans les Indes-Orientales.

HÉRITIÈRE DES RIVAGES. *Heritiera littoralis*, Ait., *Hort. Kew.*; *Balanopteria Tothila*, Gærtner (*de Fruct.*, 2, tab. 99). C'est un très-bel arbre à feuillage toujours vert, dont les amandes sont comestibles selon Stadmann, quoique d'après Rhéede elles soient amères et astringentes. Ce dernier auteur l'a figuré (*Hort. Malab.*, 6, tab. 21) sous le nom vulgaire de *Mollavi* qui lui a été conservé par Lamarck (Encyclop. Méth.).

HERLE. OIS. Par corruption de Harle. L'un des noms vulgaires de cet Oiseau, dans certains cantons de la France.

HERMANNELLA. BOT. *V.* HERMANNIE.

HERMANNIE. *Hermannia*. BOT. Genre de la famille des Buttnériacées, type de la tribu des Hermanniées, et de la Monadelphie Pentandrie, établi par Linné et ainsi caractérisé : calice presque nu, campanulé et à cinq divisions peu profondes; corolle composée de cinq pétales dont les onglets sont connivents à leur base, et roulés en tube sur leurs deux bords; cinq étamines dont les filets, réunis seulement à la base en un anneau court et souvent ailés, portent des anthères sagittées et rap-

procbées; cinq styles paraissant n'en former qu'un, et surmontés de cinq stigmates; capsule à cinq valves septifères sur leur milieu, et à cinq loges polyspermes. Les Hermannies sont de petits arbustes couverts de poils courts et étoilés, à feuilles alternes, simples, stipulées, à fleurs axillaires et terminales, le plus souvent de couleur jaune. Elles croissent toutes au cap de Bonne-Espérance. Le nombre des espèces décrites jusqu'à ce jour s'élève à quarante-deux. De Candolle (*Prodrom. Syst. Regn. Veg.*, 1, p. 495) les a distribuées en deux sections :

§ I. Trionella. Calice (comme dans l'*Hibiscus Trionum*) renflé pendant et surtout après l'anthèse; filets des étamines très-dilatés. Cette section renferme quatorze espèces, parmi lesquelles on distingue les suivantes : l'*Hermannia althæifolia*, L. et Cavan. (Dissert., 6, tab. 179); *Hermannia condicans*, Ait. (*Hort. Kew.*), et Jacq. (*Schœnbr.*, tab. 117); *Hermannia hyssopifolia*, L. et Cavan. (*loc. cit.*, tab. 181), et *Hermannia triphylla*, Cavanill. (*loc. cit.*, tab. 178). La plante décrite sous ce nom par Linné est une espèce de *Connarus*.

§ II. Hermannella. Calice à peine ou point du tout renflé; filets des étamines non sensiblement dilatés. Vingt-huit espèces composent cette section : elles sont presque toutes cultivées dans les jardins d'Europe, et ont été très-bien décrites et figurées par les auteurs d'ouvrages sur les plantes exotiques, tels que Aiton, Jacquin, Cavanilles, Schrader et Vendland, Link, Smith, etc. Les espèces les plus remarquables sont : *Hermannia micans*, Schrad. et Willden. (*Sert. Hanov.*, tab. 5); *Hermannia multiflora* et *flammea*, Jacq. (*Hort. Schœnbr.*, tab. 128 et 129); *Hermannia scabra*, Cavan. (Dissert., 6, tab. 182, fig. 2); *Hermannia lavandulæfolia* et *denudata*, L., figurées par Cavanilles (*loc. cit.*, tab. 180 et 181).

Les Hermannies réussissent assez bien dans les jardins de botanique, où on les tient en serre tempérée pendant l'hiver. Ils exigent une terre franche, mélangée de terre de bruyère. Les jeunes pieds sont couverts de fleurs plus nombreuses, plus grandes et plus élégantes que les vieux. On les multiplie par des marcottes et des boutures faites dans le cœur de l'été. Plus rarement, on les fait venir de graines que l'on sème au printemps, sur couche et sous châssis, dans un terreau léger, en ayant soin de ne les couvrir que très-légèrement.

HERMANNIÉES. *Hermonnieæ*. bot. Dans son *Genera Plantarum*, le professeur Jussieu avait établi une première section de la famille des Tiliacées, qu'il a depuis érigée en famille distincte. Rob. Brown (*General Remarks*) constitua plus tard la famille des Buttnériacées, dans laquelle rentra la famille des Hermanniées, qui devint alors une tribu naturelle de celle-ci. Elle en forme la quatrième section établie par Kunth, sous le nom d'*Hermonniaceæ* (*Nov. Gen. et Spec. Plant. æquin.*, vol. 5, p. 312), et ainsi caractérisée : calice persistant, sans bractées; cinq pétales plus longs que le calice, équilatéraux, quelquefois adnés par leurs onglets au tube staminal; cinq étamines monadelphes, toutes fertiles, et opposées aux pétales, à anthères lancéolées sagittées, débiscentes longitudinalement; ovaire quinquéloculaire, surmonté de cinq styles connivents ou soudés, et de stigmates simples ou en petites têtes; deux ou plusieurs ovules, fixés sur deux rangs, à l'angle interne de chaque loge; capsule tantôt quinquéloculaire et quinquévalve loculicide, tantôt formée de cinq coques réduites quelquefois à une seule par avortement; chaque loge ou coque renfermant plusieurs graines réniformes munies d'un albumen charnu, d'un embryon recourbé dont les cotylédons sont foliacés, entiers et plans; la radicule est inférieure. Le genre *Waltheria* semble faire exception à ces caractères, en ce que l'organe femelle est simple dans toutes ses parties. Kunth, en effet, présente son ovaire comme uniloculaire, surmonté d'un style et d'un stigmate unique; mais De Candolle (*Prodr. Syst. Veg.*, 1, p. 492) considère l'ovaire du *Waltheria* comme le cinquième carpelle d'un fruit multiple, dont quatre parties avortent constamment. Les Hermanniées sont des arbrisseaux ou des herbes à feuilles alternes, simples, entières ou incisées, à stipules pétiolaires et géminées. Leurs fleurs sont souvent disposées en ombelles et portées au nombre d'une à trois, sur des pédoncules axillaires et opposés aux feuilles. Indépendamment des trois genres *Hermonnia*, *Mahernia* et *Waltheria*, qui constituaient la première section des Tiliacées de Jussieu, ce célèbre botaniste avait encore indiqué comme devant faire partie de la nouvelle famille le *Melochia*, L., le *Riedlea*, Venten., l'*Hugonia* et le *Cheirostemon*. Ce dernier genre fait maintenant partie d'un autre groupe de la même famille, et l'*Hugonia* a même été transporté parmi les Chlénacées par De Candolle. Celui-ci a réuni au *Riedlea* le genre *Mougeotia* de Kunth, que cet auteur a indiqué comme un des genres de ses Hermanniacées. La tribu des Hermanniées est donc maintenant composée des genres suivants : *Hermannia*, L.; *Mahernia*, L.; *Waltheria*, L.; *Altheria*, Du Petit-Th.; *Melochia*, Kunth; *Ricdlea*, Vent., ou *Mougeotia*, Kunth.

HERMAPHRODITE. *Hermaphroditus*. zool. bot. Ce mot, formé du grec, indique un être organisé quelconque, qui est, à ce qu'on suppose, muni des deux sexes à la fois. Dans les animaux vertébrés, où la plupart des organes ont été portés par la nature, à l'état le plus complet de développement, il n'existe point de véritables Hermaphrodites. Tout ce qu'on a dit des Hermaphrodites humains est controuvé ou rapporté d'après des observations mal faites sur quelques monstruosités individuelles. C'est ainsi que des femelles, dont le clitoris et les nymphes étaient d'une grandeur démesurée, ont été supposées dotées de verges et de testicules, et regardées comme appartenant aux deux sexes à la fois, ce qui est impossible. Mais il est des classes entières d'animaux qui sont réellement munies d'organes mâles et femelles tout ensemble. Il en a été question à l'article Androgyne. *V.* ce mot, que nous ne regardons pas comme synonyme.

En botanique, le mot Hermaphrodite s'emploie plus particulièrement pour désigner les plantes dont les fleurs sont à la fois pourvues de pistils et d'étamines. Celles qui ne renferment qu'un des deux organes, sont dites Unisexuelles *V.* Fleurs.

HERMAS. BOT. Genre de la famille des Ombellifères, placé avec celles-ci dans la Pentandrie Digynie, L., quoique ce genre soit réellement polygame. Ses caractères sont : fleurs en ombelles, formées chacune de plusieurs ombellules; l'ombelle terminale porte au centre de ses ombellules des fleurs hermaphrodites, mais les fleurs de la circonférence sont ou en partie dégénérées ou simplement mâles ainsi que les ombellules latérales; collerette universelle composée de neuf à douze folioles linéaires-lancéolées; collerettes partielles à une ou deux folioles extérieures; calice des fleurs hermaphrodites très-petit, à cinq dents; cinq pétales ovales-oblongs, entiers, plans et égaux; cinq étamines de la longueur des pétales; ovaire comprimé, plus grand que la corolle, chargé de deux styles plus longs que les pétales, à stigmates obtus; fruit arrondi, un peu aplati, formé de deux akènes presque orbiculaires ou elliptiques, comprimés, bordés d'une petite aile membraneuse, et munis d'une strie élevée et longitudinale. Toutes les espèces de ce genre sont indigènes des montagnes qui avoisinent le cap de Bonne Espérance, et ce sont à peu près les seules Ombellifères qui croissent dans le continent africain, au sud de la ligne. Elles ont beaucoup de rapports avec les *Buplevrum*; aussi Sprengel, dans sa nouvelle classification des Ombellifères, a placé le genre parmi les Buplévriées qui forment la troisième tribu. Leurs tiges frutescentes portent des feuilles simples, alternes et cotonneuses en dessous. On ne compte que cinq espèces de ce genre, savoir : 1° *Hermas gigantea*, L. fils, ou *Buplevrum giganteum*, Thunb., *Prod.*; 2° *Hermas depauperata*, L., Mantiss., ou *Hermas villosa*, Thunb., *Flor. Cap.*, *perfoliata*, Burm., *Afr.*, t. 71, f. 2; 3° *Hermas ciliata*, L. fils, ou *Buplevrum ciliatum*, Thunb., *Prodr.*; 4° *Hermas capitata*, L. fils, *Buplevrum capitatum*, Thunb., *loc. cit.*; 5° et *Hermas quinquedentata*, L. fils, ou *Buplevrum quinquedentatum*, Thunb., *loc. cit.* L'espèce que Sprengel a décrite dans son Prodrome des Ombellifères, sous le nom d'*Hermas australis*, et qu'il avait reçue de Thunberg, a été reconnue pour une espèce nouvelle de *Panax*.

HERMELLE. *Hermella*. ANNÉL. Genre de l'ordre des Serpulées, famille des Amphitrites, fondé par Savigny (Syst. des Annélides, p. 60 et 81) qui lui donne pour caractères distinctifs : bouche inférieure; deux branchies complétement unies à la face inférieure du premier segment, et formées chacune par plusieurs rangées transverses de divisions sessiles et simples; premier segment pourvu de soies disposées par rangs concentriques, constituant une couronne operculaire. Ce genre a des rapports avec les Serpules, les Sabelles et les Amphictènes; mais il s'en distingue essentiellement par ses rames ventrales d'une seule sorte, portant toutes des soies à crochets, et par l'absence de tentacules. Les Hermelles ont le corps presque cylindrique, avec un léger renflement au milieu, aminci à son extrémité postérieure, et composé de segments peu nombreux. Le premier segment est apparent et très-grand : il dépasse antérieurement la bouche; il est tronqué obliquement d'avant en arrière pour recevoir la couronne operculaire, et fendu profondément par-dessous, sur toute sa longueur, pour fournir deux supports aux divisions branchiales; les derniers segments sont allongés, membraneux, sans pieds; ils composent une queue tubuleuse, grêle et cylindrique, repliée en dessous et terminée par un petit anus. — Les branchies, au nombre de deux, situées sous le premier segment, occupent l'intervalle qui sépare sa couronne operculaire de ses deux cirres inférieurs, et consistent chacune en une touffe de filets sessiles, aplatis, sétacés et alignés fort régulièrement sur plusieurs rangs transverses. — Les pieds ou appendices du premier segment sont anomaux; ils constituent ensemble deux cirres inférieurs, portés par deux lobules situés sous la bouche, et deux triples rangs supérieurs arqués et contigus de soies plates, qui composent une couronne elliptique, destinée à servir d'opercule; les deux rangs extérieurs de cette couronne sont très-ouverts, à soies fortement dentées, inclinées en dessous; le rang intérieur est à soies entières, courbées en dedans; enfin le plus extérieur des trois rangs est mobile et entouré lui même d'un cercle de denticules charnus. Les pieds du second segment et des suivants sont munis à leur base supérieure d'un cirre plat, allongé, acuminé, tourné en devant, et ces pieds sont de trois sortes : 1° les premiers pieds n'ont pas de soies visibles, et sont pourvus d'un petit cirre inférieur, tourné en devant; 2° les seconds, troisièmes et quatrièmes pieds ont une rame ventrale, munie d'un faisceau de soies subulées et une rame dorsale, garnie de soies à palette lisse; 3° les cinquièmes pieds et tous les suivants, y compris la dernière paire, ont une rame ventrale, munie d'un faisceau de soies subulées et une rame dorsale, garnie d'un rang de soies à crochets; la paire des cinquièmes pieds est distinguée en outre par deux petits cirres inférieurs et connivents. Quant aux soies, celles dites subulées sont dirigées toutes en dedans; celles des deuxièmes, troisièmes et quatrièmes pieds sont comprimées et lancéolées à leur pointe; les autres sont simplement infléchies; les soies à crochets sont excessivement minces et courtes, et découpées sous leur bout en trois ou quatre dents. — La bouche est inférieure, située entre les supports des branchies, munie d'une lèvre supérieure et de deux demi-lèvres inférieures, longitudinales, minces et saillantes; il n'existe pas de tentacules. Les Hermelles sont des Annélides marines contenues dans un tube fixé, sablonneux, ouvert par un seul bout et réuni, avec d'autres tubes de même nature, en une masse alvéolaire. Savigny décrit seulement deux espèces.

HERMELLE ALVÉOLAIRE, *Hermella alveolata*, Sav. Elle est connue d'un grand nombre d'auteurs : c'est l'*Amphitrite alveolata* de Cuvier, et peut être bien son *Amphitrite ostrearia* (Dict. des Sc. natur. et Règne Anim.). Lamarck (Hist. des Anim. sans vert., t. v, p. 352) l'a décrite sous le nom de *Sabellaria alveolata*, et Réaumur l'a fait connaître, dans les Mémoires de l'Académie des Sciences (1711, p. 165), sous le nom de Ver à tuyau. Linné l'a nommée *Tubipora arenosa* et *Sabella alveolata* (*Syst. Nat.*, édit. 10 et 12), et Ellis (Corall., p. 104, pl. 36) *Tubularia arenosa anglica*. Les individus que ce dernier auteur figure sont cependant plus petits, et paraissaient bien, d'après l'opinion de Savigny, constituer une espèce distincte. L'Hermelle alvéolaire se

trouve sur les côtes de l'Océan et sur celles de la Méditerranée jusqu'en Syrie.

HERMELLE CHRYSOCÉPHALE. *Hermella chrysocephala*, Sav., ou *Nereis chrysocephala*, Pallas (*Nov. Act. Petrop.*, t. II, p. 255, tab. 5, fig. 20), *Terebella chrysocephala*, Linné. Elle se trouve dans la mer des Indes; elle est très-remarquable par sa longueur (plus de quatre pouces) et se distingue encore de la précédente, suivant Savigny, par la forme de sa couronne dont le rang le plus intérieur est moins séparé à sa base du rang mitoyen, et par quelques autres différences assez légères.

HERMÈS. *Hermes*. MOLL. Un démembrement du genre Cône a reçu ce nom de Montfort qui, à tort, en avait fait un genre séparé. Toutes les espèces cylindracées y étaient comprises, et le Cône Crassatelle en était le type. Ce genre n'a point été admis. *V*. CÔNE.

HERMÉSIAS. BOT. *V*. BROWNÉA.

HERMÉSIE. *Hermesia*. BOT. Le genre qui a été décrit et figuré sous ce nom, dans les Plantes équinoxiales de Humboldt et Bonpland (tab. 46), ne nous paraît pas pouvoir être séparé de l'*Alchornea* de Swartz (*V*. ce mot), puisque la seule différence est qu'on observe dans son calice cinq au lieu de trois divisions, caractère de trop peu d'importance pour fonder un genre. L'*Hermesia castaneifolia*, qui croît sur le continent de l'Amérique méridionale, forme donc une seconde espèce d'*Alchornea*, à laquelle on en doit joindre une troisième, rapportée du Brésil, et deux autres inédites, observées au Sénégal et à la côte de Guinée.

HERMÉTIE. *Hermetia*. INS. Genre de l'ordre des Diptères, famille des Notacanthes, établi par Latreille et adopté par Fabricius. Ses caractères essentiels sont: antennes toujours beaucoup plus longues que la tête, de trois articles distincts, dont le dernier, sans stylet ni soie, est divisé en huit anneaux, et forme une massue comprimée. Ce genre, composé uniquement d'espèces exotiques, avoisine les Stratiomes et surtout le genre Xylophage de Megerle; il s'en distingue essentiellement par la forme du dernier article et la division en un grand nombre d'anneaux. Ce petit genre a pour type:

HERMÉTIE TRANSPARENTE, *Hermetia illucens*, Lat., Fabr., Nématèle à anneau transparent de Degéer (Mém. sur les Ins., t. VI, p. 205, pl. 29, fig. 8), décrite par Linné sous le nom de *Musca illucens*. Son corps est noir et luisant, avec une légère teinte violette; il est couvert de quelques poils; le second anneau de l'abdomen est d'un jaune paille et tout à fait transparent en dessus. Cette portion jaune est divisée en deux taches par une ligne longitudinale noire et une ligne pareille de chaque côté. Les yeux sont d'un vert obscur, avec des ondes transversales, noires, et sur le devant de la tête il y a quelques taches blanches, luisantes. Les cuisses sont noires, les jambes noires et jaunes, et les tarses entièrement d'un jaune clair; cette espèce est originaire de Surinam. Fabricius mentionne d'autres espèces peu connues; elles sont originaires de l'Amérique méridionale.

HERMI JAUNE. OIS. Synonyme vulgaire de Marouette. *V*. GALLINULE.

HERMINE. ZOOL. Ce nom d'un Mammifère du genre Marte, a été étendu par les marchands de Coquilles, à une espèce du genre Cône, le *Conus capitaneus*, L.

HERMINÉE. INS. Espèce du genre Phalène. On la trouve aux environs de Paris.

HERMINIE. *Herminia*. INS. Genre de l'ordre des Lépidoptères, famille des Nocturnes, tribu des Noctuélites, établi par Latreille avec ces caractères: palpes supérieures cachées, les inférieures ordinairement grandes, recourbées sur la tête et très-comprimées; antennes, du moins chez les mâles, souvent ciliées ou pectinées, et offrant, dans quelques-uns, un petit renflement qui imite un nœud. Plusieurs espèces d'Herminies avaient été rangées par Fabricius avec ses *Crambus*. Ses Hyblées sont pour Latreille de véritables Herminies. Ce genre se distingue des Phalènes, des Pyrales, des Noctuelles, etc. (*V*. ces mots), par des caractères tirés des palpes, des ailes, et des chenilles. Les ailes des Herminies forment, dans le repos, un triangle allongé, presque plan, ce qui donne à leur port beaucoup de ressemblance avec celui des Phalènes Pyrales de Linné qui correspondent à la tribu des Deltoïdes de Latreille. Leurs chenilles n'ont que quatorze pattes, la première paire des membraneuses ventrales manquant. Latreille pense qu'elles vivent retirées dans des cornets de feuilles qu'elles ont roulées. A l'état d'insectes parfaits, les Herminies sont des Papillons peu brillants, de couleur généralement grise, et ne variant que par leurs nuances et les taches ou bandes plus ou moins foncées qui les recouvrent. Plusieurs espèces sont remarquables par les touffes de poils dont leurs cuisses sont garnies intérieurement, et qu'elles peuvent replier ou développer à volonté; il est possible qu'elles aient une utilité dans l'acte de la génération, mais on n'a aucune observation qui le prouve. Ne serait-ce pas plutôt pour aider ces insectes dans le vol? On en trouve en Europe plusieurs espèces, mais on ne sait presque rien sur leurs mœurs, quoiqu'elles aient toujours excité l'attention des naturalistes par la longueur de leurs palpes. Degéer les mentionne dans son premier volume, pl. 5, fig. 1, et Réaumur dans son septième Mémoire, pl. 18. L'espèce la plus commune est:

HERMINIE BARBUE. *Herminia barbalis*, *Phalæna barbalis*, L.; *Crambus barbatus*, Fabr., Clerck, *Icon.*, tab. 5, n° 3. Le mâle a les antennes pectinées, et les cuisses postérieures garnies intérieurement d'une touffe épaisse de poils. Ses ailes supérieures sont d'un cendré jaunâtre, avec trois lignes transverses, flexueuses et parallèles plus foncées. Elle se trouve dans les prés, et la chenille vit sur le Trèfle. On doit encore rapporter à ce genre les *Crambus ventilabris*, *rostratus*, *proboscidalis*, *ensatus*, Fab.; l'*Hyblæa sagittata*, Fabr.; le *Crambus adspergillus*, Bosc; le *Phalæna Orosia* de Crammer.

HERMINIER. *Herminium*. BOT. L'*Ophrys Monorchis*, L., est devenu le type d'un nouveau genre établi par R. Brown (*Hort. Kew.*, 2e édit., t. V, p. 191) et qui appartient à la famille des Orchidées, à la Gynandrie Monandrie, L. — Richard père (*de Orchid. Europæis*, p. 27), en adoptant ce genre, l'a ainsi caractérisé: périanthe presque campanulé, dont les divisions intérieures sont plus longues et dissemblables; le labelle

trifide, basté et muni seulement d'une bosse courte, remplace l'éperon qui existe dans plusieurs autres Orchidées; ovaire recourbé au sommet; gynostème raccourci, semblable à celui du genre Orchis; loges de l'anthère non rétrécies en forme de gaîne inférieurement; rétinacles (glandes des masses polliniques) séparées, nues, grandes, coriaces en dessous et d'une forme de cuiller très-remarquable; masses polliniques brièvement pédicellées, composées d'un petit nombre de particules presque cubiques. L'*Herminium Monorchis*, R. Br., *Ophrys Monorchis*, L., habite les forêts de Sapins des chaînes de montagnes de l'Europe.

HERMINIÈRE. *Herminiera*. BOT. Genre de la famille des Légumineuses, établi par Perrottet et dédié à son ami L'Herminier, naturaliste très distingué de la Guadeloupe. Caractères : calice bipartite, à lobes inégaux, carénés et aigus; la corolle a l'étendard arrondi, les ailes en forme de sabre, un peu plus longues que la carène qui est cuculliforme; dix étamines monadelphes; légume linéaire-oblong, comprimé et contourné, terminé par le style persistant, et renfermant de six à dix semences réniformes. Une seule espèce, *Herminiera elaphroxylon* (Fl. de la Sénégambie, t. 51), que Perrottet n'a trouvée que sur les bords du lac Panié-Foul, constitue le genre; c'est un arbrisseau de huit à dix pieds, dont le tronc acquiert quelquefois un diamètre de six pouces; ses feuilles sont composées de dix à vingt folioles alternes, oblongues-ovales, faiblement pubescentes; les stipules sont grandes et lancéolées; les fleurs sont d'une belle nuance orangée, réunies quelques-unes ensemble par des pédicelles épais pour former une grappe axillaire. Ce genre diffère du Sesbania par son calice bipartite, ses étamines monadelphes, à tube fendu complétement en devant et seulement jusqu'au milieu en arrière, et par quelques autres caractères décrits plus haut. Adanson parle de cet arbrisseau à la page 133 de son Voyage; ce fut un hasard assez singulier qui lui en procura la connaissance. Un des îlots sur lesquels croît l'Herminière ayant été emporté par le débordement du lac, on l'amarra, et la plante, qui parut extraordinaire, fut portée à Adanson qui se borna à indiquer ses affinités avec les Sesbans. Le bois de l'Herminière est d'une excessive légèreté qu'il doit à la grande quantité de tissu cellulaire, spongieux, dans lequel sont plongées les fibres ligneuses, qui, cependant, sont disposées par couches concentriques et présentent la structure du bois des Exogènes. On le débite par planches comme le liége, pour servir aux mêmes usages.

HERMINION. BOT. Synonyme d'Aloès. *V.* ce mot.

HERMION. BOT. Synonyme ancien de Panicaut.

HERMIONE. *Hermiona*. ANNÉL. Le genre que Blainville a établi sous ce nom, ne diffère point du genre *Holithea* de Savigny. *V.* HALITHÉE.

HERMIONE. BOT. Genre établi aux dépens du *Narcissus*, L., par Salisbury (*Transact. Hort. Societ.*, t. I, p. 357) qui n'en a pas développé les caractères. Ceux-ci ont été tracés de la manière suivante, par Haworth (*Narcissorum Revisio*, p. 137) : spathe multiflore, le plus souvent à trois fleurs; segments du périanthe étalés en étoile, quatre ou cinq fois plus longs que la couronne intérieure qui est petite et caliciforme; tube du périanthe grêle, anguleux, cylindroïde, plus long que les segments; filets des étamines adnés au tube dans toute sa longueur, excepté au sommet où ils sont libres et d'une demi-ligne seulement; trois d'entre eux sont plus longs que le tube, et les trois autres lui sont égaux; anthères trigones, ovées et dressées; style droit, renfermé dans le tube; stigmate plus ou moins partagé en trois lobes arrondis. Ce genre ou plutôt cette simple section d'un genre qu'il est peu convenable de hacher, ainsi que l'ont fait les auteurs anglais, comprend vingt et une espèces, nombre susceptible d'être de beaucoup diminué. Les principales sont : *Hermione Jonquilla*, Haw., ou *Narcissus Jonquilla*, L.; *Hermione bifrons*, Haw., ou *Narcissus bifrons*, Gawler, *Bot. Mag.*, 1186; *Hermione floribunda*, Salisb., vulgairement nommé le grand Monarque par les jardiniers; et *Hermione Tazetto*, Haw., ou *Narcissus Tazetto*, L. *V.*, pour plus de détails sur ces espèces, le mot NARCISSE.

HERMITE. INS. Nom spécifique imposé à un Coléoptère du genre Trichie et à un Papillon.

HERMITES. CRUST. Synonyme de Pagure. *V.* ce mot.

HERMODACTE ou HERMODATTE. *Hermodactylus*. BOT. Les anciens donnaient ce nom à des plantes très-différentes. Mésué l'appliquait à l'*Erythronium dens Canis*, Tragus au *Cyclamen*, Ruellius au *Potentilla Anserina*, Sérapion à une espèce de Colchique, etc., etc. L'*Hermodactylus verus* de Mathiole, Daléchamp et C. Bauhin, est une espèce d'Iris remarquable surtout par ses racines tuberculeuses et fasciculées. Tournefort fit de cette plante, sous le nom d'*Hermodactylus*, un genre distinct, mais qui n'a pas été conservé. C'est l'*Iris tuberosa* de Thunberg (Dissert., n° 43), figuré dans Morison (*Hist. Plant.*, 2, sect. 4, tab. 5, f. 1). Les Hermodattes sont des racines qui viennent du Levant. Elles ont une forme presque hémisphérique, en cœur aplati d'un côté, de la grosseur d'une châtaigne. La saveur âcre de ces racines s'évanouit par la dessiccation ainsi que par la torréfaction; car, selon Prosper Alpin, les femmes égyptiennes les mangent comme des châtaignes après les avoir fait rôtir légèrement. Elles prétendent que l'usage de quinze à seize par jour leur fait acquérir de l'embonpoint et de la fraîcheur. Les anciens médecins prescrivaient la racine d'Hermodatte associée à des aromates comme un purgatif convenable dans la goutte et les douleurs des articulations. Comme ce médicament n'agit pas très-uniformément, et qu'on possède une foule d'autres purgatifs indigènes, qui valent infiniment mieux, son emploi est aujourd'hui entièrement abandonné. Les Hermodattes ont donc disparu du commerce de la droguerie, et on ne les trouve que dans les vieux bocaux des pharmaciens qui semblent les conserver comme des monuments de la confiance empirique des médecins de l'ancien temps.

HERMUBOTANE. BOT. C'est-à-dire plante de Mercure. Ce nom désignait chez les Grecs, la Potentille, et, selon d'autres, la Mercuriale.

HERMUPOA. BOT. Lœfling (*Itin.*, 307) a établi sous ce nom un genre que le professeur De Candolle (*Prodr. Syst. Veget.*, I, p. 254) a rapporté avec doute à la famille des Capparidées, et qu'il a ainsi caractérisé : ca-

lice double, l'extérieur tubuleux, l'intérieur très-petit, à quatre sépales (nectaire?); quatre pétales linéaires; six étamines très-longues; baie oblongue, cylindracée. Lœfling a indiqué l'affinité de ce genre avec le *Breynia*. L'*Hermupoa Lœflingiana*, DC., est une plante à fleurs rouges, qui croît dans l'Amérique équinoxiale.

Les anciens donnaient le nom d'*Hermupoa* à la Mercuriale. *V.* ce mot et HERMUBOTANE.

HERNANDIACEES. *Hernandiaceæ*. BOT. Le docteur Blume a proposé cette famille dont le type serait le genre *Hernandia*, placé d'une manière incertaine à la suite des Laurinées. Le caractère assigné à la nouvelle famille consiste principalement dans les étamines monadelphiques, dont les anthères sont longitudinalement déhiscentes; elles s'ouvrent, dans les Laurinées, par une valve relevante. Blume joint le genre *Inocarpus* au genre *Hernandia*, dans la composition des Hernandiées ou Hernandiacées.

HERNANDIE. *Hernandia*. BOT. Genre de la Monœcie Triandrie, placé par Jussieu et Lamarck à la suite de la famille des Laurinées, près du genre *Myristica*. R. Brown (*Prodrom.*, p. 399) ayant établi une nouvelle famille pour ce dernier genre, l'*Hernandia* devra en faire partie, si toutefois ses affinités sont réelles. *V.* MYRISTICÉES. Voici les caractères que Jussieu lui a assignés : fleurs monoïques; les mâles ont un calice (corolle selon Linné) cotonneux, à six divisions, dont trois alternes, intérieures et plus petites; à la base de celles-ci, on observe six glandes brièvement stipitées autour de trois étamines dressées, à filets courts et réunis inférieurement. Les fleurs femelles ont un calice cotonneux et double : l'extérieur infère, court, urcéolé, presque entier; l'intérieur (corolle selon Linné) supère, à huit divisions caduques, dont quatre alternes, situées extérieurement; ovaire placé sous le calice intérieur et seulement entouré par l'extérieur; style court, ceint à sa base de quatre glandes stipitées; stigmate large, infundibuliforme; fruit drupacé, à huit côtes saillantes, contenant une noix globuleuse, monosperme, enveloppée par le calice extérieur persistant et considérablement accru après la floraison, comme dans le genre *Physalis*; graine huileuse. Aucune espèce nouvelle n'a été ajoutée jusqu'ici aux deux seules qu'ait décrites Linné.

HERNANDIE SONORE, *Hernandia sonora*, L. Arbre élevé, à large cime, et remarquable par la forme de ses feuilles qui sont alternes, ovales, pointues au sommet, arrondies à la base, entières et portées sur des pétioles qui ne s'insèrent point sur leurs bords, mais sur la partie postérieure du limbe. Les fleurs sont disposées en panicules axillaires et terminales. Les calices, persistants et agrandis après la floraison, enveloppent de toutes parts le fruit comme ferait une vessie coriace, lisse, jaunâtre et percée d'un petit trou au sommet. Lorsque l'air est agité, il pénètre par cette ouverture, et produit un sifflement singulier qui retentit au loin. C'est de là que vient le nom spécifique de *sonora*, imposé par Linné. Cet arbre croît particulièrement aux Antilles. Son fruit, qui possède une amande purgative et huileuse, est appelé Mirobolan, nom que portent aussi les fruits de plusieurs *Spondias*.

L'HERNANDIE OVIGÈRE. *Hernandia ovigera*, L., diffère principalement de la précédente espèce par ses feuilles plus allongées, moins larges et qui ne sont point ombiliquées. Elle croît dans les Indes-Orientales. Lamarck (Dict. Encycl.) a rapporté à cette espèce l'*Hernandia Guyanensis* d'Aublet, qui croît à Cayenne. Selon ce dernier auteur, les Garipons se purgent en prenant des émulsions qu'ils font avec l'amande du fruit de cet arbre. Lorsque son bois est sec, il prend feu aussi facilement que l'Amadou, et les Galibis l'emploient aux mêmes usages.

HERNIAIRE. *Herniaria*. BOT. Vulgairement Turquette et Herniole. Ce genre, de la famille des Paronychiées d'Aug. Saint-Hilaire et de la Pentandrie Digynie, L., offre les caractères suivants : périanthe unique, divisé profondément en quatre ou cinq découpures lancéolées, colorées intérieurement; quatre ou cinq squammules ou filaments nus, placés entre les divisions du périanthe et les étamines qui sont ordinairement au nombre de cinq (quelquefois moins selon De Candolle); deux styles et deux stigmates (trois styles courts selon Lamarck); capsule très-petite, mince, indéhiscente, enfermée dans le calice, et ne contenant qu'une seule graine luisante.

Les Herniaires sont de petites herbes à tiges rameuses et couchées, à fleurs agglomérées, axillaires. On en a décrit une quinzaine d'espèces qui, pour la plupart, croissent dans l'Europe méridionale et dans le bassin de la Méditerranée. Une d'entre elles, que l'on trouve sur les côtes les plus chaudes de cette mer, a des tiges un peu ligneuses, dressées et dichotomes; c'est l'*Herniaria erecta*, Desf. (*Atlant.*, 1, p. 214); *Herniaria polygonoides*, Cavan. (*Icon.*, 2, tab. 137); cette plante a été transportée dans le genre *Paronychia* par Lamarck et De Candolle. On rencontre communément, aux environs de Paris, les *Herniaria glabra* et *Herniaria hirsuta*, L. Ces deux espèces ont entre elles beaucoup d'analogie; cependant la villosité de la seconde, outre quelques autres caractères (très-légers il est vrai), la fait distinguer facilement de la première. L'HERNIAIRE GLABRE a des tiges grêles, très-rameuses, entièrement étalées sur la terre. Ses feuilles sont petites, ovales, oblongues, rétrécies à la base, d'abord opposées, puis alternes par la chute de celles qui se trouvaient près de chaque agglomération de fleurs. Aux articulations de la tige, se trouvent des stipules scarieuses, et fort petites. Les fleurs sont aussi très peu apparentes, verdâtres et ramassées par petits pelotons axillaires. Les chemins sablonneux et les lieux incultes sont les stations que cette espèce préfère. On lui attribuait jadis des propriétés merveilleuses pour la guérison des hernies, soit qu'on l'administrât à l'intérieur, soit qu'on l'appliquât à l'extérieur sous forme de topique. Il est inutile de faire voir combien de telles vertus sont imaginaires dans une plante à peine pourvue d'un principe astringent.

HERNIOLE. BOT. *V.* HERNIAIRE.

HERO. INS. Nom spécifique donné par Linné à une espèce de Papillon du genre Satyre, *Satyrus Hero*. Fabricius a désigné aussi sous ce nom une seconde espèce qui est le Satyre Iphie, *Papilio Iphis*, Hubn.

HÉRODIAS. OIS. Synonyme de Héron cendré d'Amérique. *V.* HÉRON.

HÉRODIENS. *Herodii.* OIS. Nom que donne Vieillot à une petite famille d'Échassiers ayant pour type le genre Héron.

HÉRODIONS. *Herodiones.* OIS. *Herodii* d'Illiger. Nom sous lequel Vieillot réunit dans une famille les genres Cigogne, Héron, Jabiru, Courliri, Anastome et Ombrette. *V.* ces mots.

HÉRODIOS. OIS. Synonyme de Héron. *V.* ce mot.

HÉRON. *Ardea.* OIS. Genre de la seconde division de l'ordre des Gralles. Caractères : bec plus long ou de la longueur de la tête, conique, comprimé, pointu ; mandibules à bords tranchants : la supérieure droite ou très-légèrement courbée, faiblement couchée avec l'arête arrondie; narines placées de chaque côté du bec et presque à sa base, fendues longitudinalement dans une rainure et à demi recouvertes par une membrane; un espace nu de chaque côté du bec, au milieu duquel sont les yeux; pieds longs et grêles; quatre doigts, trois en avant, dont l'externe réuni à l'intermédiaire par une petite membrane, et l'interne libre; le pouce s'articulant sur la face intérieure du tarse et au niveau des autres; ongles longs, peu arqués, comprimés, acérés; celui du milieu dentelé intérieurement; première rémige presque aussi longue que les deuxième et troisième qui dépassent toutes les autres. Il est peu d'Oiseaux plus généralement répandus que les principales espèces qui composent le genre Héron; on les retrouve sur tous les points du globe où les navigateurs et les naturalistes ont pu les observer, soit dans leurs formes ou variations de plumage, soit dans tout ce qui a rapport à l'entretien de leur existence et à la propagation des espèces. Doués d'organes propres à traverser d'immenses étendues aériennes, d'une sobriété qui leur fait supporter de longues abstinences, paraissant de plus endurer, sans en souffrir, les alternatives des termes opposés de la température atmosphérique, il n'est pas étonnant que les Hérons passent facilement d'un climat à l'autre et parviennent même ainsi à faire le tour du monde. Leur vol est plus élevé que rapide; ils l'exécutent la tête renversée et appuyée sur le dos, les jambes étendues en arrière en forme de gouvernail, de manière que l'on n'aperçoit dans les airs qu'un corps presque sphérique, poussé en avant par deux sortes de rames dont l'envergure est assez considérable. Ces Oiseaux habitent partout les lieux entrecoupés de rivières et de ruisseaux, les bords des lacs et des fleuves; ils y vivent solitaires, rarement par couples, et séjournent assez longtemps dans le même endroit. Leur caractère pourrait être cité comme modèle de patience, si l'on n'y reconnaissait cette impassibilité tout à la fois mélancolique et farouche qui est une nuance de la lâcheté. Le corps immobile et perpendiculaire sur des jambes roidies, le cou replié sur la poitrine, la tête enfoncée dans les épaules, ils attendent, pendant des heures entières, et dans la même attitude, qu'il se présente à leurs yeux quelque proie sur laquelle ils puissent lancer avec rapidité leur bec long et pointu. Ils préfèrent assez généralement le Poisson; mais à défaut de cette nourriture, ils se contentent de Reptiles et même d'Annélides et de Mollusques qu'au moyen des ongles acérés dont leurs longs doigts sont armés, ils forcent à sortir de la vase. On les a vus, dans un besoin pressant, se jeter sur de petits Quadrupèdes, et se repaître de charognes fétides.

Il paraît et le fait est constant pour plusieurs espèces, que les Hérons se recherchent et prennent la vie sociale dans le temps des amours; ils nichent en assez grand nombre et se rendent même, pendant l'incubation, des soins mutuels. Leurs nids, qu'ils placent ordinairement au sommet des arbres les plus élevés du voisinage des eaux, quelquefois aussi dans les broussailles marécageuses, sont, suivant leur position, plus ou moins artistement construits, mais aucune espèce n'y apporte le soin que l'on remarque en général dans la nidification des Oiseaux sylvains; ces nids sont composés de bûchettes entrelacées, assujetties par des joncs et supportant un peu de mousse et de duvet. La ponte est de quatre à six œufs dont la couleur verte, bleue ou blanchâtre, varie d'éclat et de pureté, suivant les espèces. Les Hérons ne sont assujettis qu'à une seule mue. Les femelles ne diffèrent des mâles que par des nuances un peu moins vives dans les couleurs; et les huppes, lorsqu'elles en sont ornées, sont aussi moins longues que celles des mâles.

Le genre Héron peut être partagé en deux sections : la première comprendra les Hérons proprement dits; la seconde, les Bihoreaux, les Butors, les Crabiers et les Blongios.

A. Bec beaucoup plus long que la tête, aussi large ou plus large que haut à sa base; mandibule supérieure à peu près droite; une grande portion de la jambe nue.

HÉRONS proprement dits.

HÉRON AGAMI. *Ardea Agami*, L., Buff., pl. enl. 859. Parties supérieures d'un bleu cendré; tête et aigrette noires; occiput et dessus du cou bleuâtres; parties inférieures et devant du cou d'un brun roussâtre; bec noir; pieds jaunes; croupion garni de longues plumes bleues que l'on ne retrouve pas chez les femelles; celles-ci ont, en général, les couleurs plus ternes, le dessus du cou brun et l'abdomen tacheté de blanc. Taille, trente pouces. De l'Amérique méridionale.

HÉRON AIGRETTE. *Ardea Egretta*, L.; Grande Aigrette, Buff., pl. enl. 925; *Ardea alba*, Gmel.; *Ardea candida*, Briss.; *Ardea egrettoides*, Gmel.; Héron blanc, Buff., pl. enl. 886. Tout le plumage d'un blanc pur; quelques plumes allongées sur la nuque; plumes du dos longues et à barbes effilées dans les mâles adultes; bec verdâtre, noir à la pointe; iris verdâtre; jambes longues et grêles, vertes ou d'un brun verdâtre; doigts très-longs; un grand espace nu au-dessus du genou. Taille, trois pieds quatre pouces. Les femelles et les jeunes n'ont ni huppe, ni plumes effilées sur le dos. Il habite les deux continents.

HÉRON AIGRETTE ROUSSE. *Ardea rufescens*, L., Buff., pl. enl. 902. Plumage d'un gris noirâtre, à l'exception des grandes plumes effilées du dos, de la tête et du cou, qui sont rousses; bec jaunâtre, noir à la pointe; pieds verdâtres. Taille, trente pouces. De l'Amérique septentrionale.

Héron a ailes blanches. *Ardea leucoptera*, Vieill. Parties supérieures rousses, avec les ailes blanches; tête, cou et gorge d'un blanc roussâtre, tachetés longitudinalement de roux; parties inférieures blanches; deux longues plumes à l'occiput; bec brun en dessus, jaunâtre en dessous. Taille, quatorze pouces. De l'Océanique.

Héron ardoisé. *Ardea ardesiaca*, Less. Plumage d'un bleu ardoisé uniforme, avec le cou seulement, panaché de blanc. Les jeunes et les femelles sont entièrement panachés de blanc et de gris-brunâtre. De Cayenne. Il ne faut pas le confondre avec le Héron bleu.

Héron de la baie d'Hudson. *Ardea Hudsonius*, Lath. *V.* Grand Héron d'Amérique, jeune.

Héron blanc a calotte noire. *Ardea pileata*, Lath., Buff., pl. enl. 107. Plumage blanc, nuancé de jaunâtre; sommet de la tête noir, orné d'une huppe composée de quelques plumes blanches; bec et jambes d'un jaune verdâtre. Taille, vingt-quatre pouces. De l'Amérique méridionale.

Héron blanc de la Caroline. *Ardea æquinoxialis*, Lath. *V.* Héron Crabier a aigrette dorée.

Héron blanc huppé de Cayenne. *V.* Héron blanc a calotte noire.

Héron blanc de lait. *Ardea lactea*, Cuv. Tout le plumage blanc; bec jaune; pieds noirs et grêles. Taille, trente pouces. De l'Amérique méridionale.

Héron blanc de neige. *V.* Héron Garzette.

Héron blanc du Mexique. *V.* Héron Crabier a aigrette dorée.

Héron blanc et roux. *Ardea bicolor*, Vieill. Plumage blanc, avec la tête, le cou, la gorge et les longues plumes de la poitrine d'un roux assez vif; bec blanchâtre; pieds rougeâtres. Taille, trente-huit pouces. De la côte de Coromandel.

Héron blanc a tête rousse. *Ardea ruficapilla*, Vieill. Plumage blanc; tête, extrémité des rémiges et des rectrices d'un roux vif; bec et pieds jaunâtres. Taille, quatorze pouces. De la Nouvelle-Hollande.

Héron bleu. *Ardea Soco*, Lath. La majeure partie du plumage d'un bleu cendré; nuque garnie d'une huppe; plumes du bas du cou effilées et blanches; côtés de la tête noirs; joues, gorge et cou d'un blanc pur; rémiges cendrées; bec jaunâtre; pieds plombés. Taille, trente-quatre pouces. De l'Amérique méridionale.

Héron bleu a gorge blanche. *Ardea albicollis*, Lacép. Plumage d'un bleu noirâtre; gorge blanche; bec et côtés nus de la tête bruns; pieds noirs. Taille, douze à quatorze pouces. Du Sénégal.

Héron bleuatre de Cayenne. *V.* Héron Crabier bleu a cou brun.

Héron bleuatre a ventre blanc. *Ardea leucogaster*, Lath., Buff., pl. enl. 350. Parties supérieures ardoisées, les inférieures blanches; peau nue des joues jaune; bec brun; pieds jaunâtres. Taille, vingt à vingt-deux pouces. De Cayenne.

Héron du Brésil. *V.* Héron Butor jaune, jeune.

Héron brun. *V.* Héron Agami, femelle.

Héron Bulla-ra-Gung. *Ardea pacifica*, Lath. Parties supérieures d'un bleu-ardoise foncé; tête et cou d'un blanc rougeâtre, de grandes taches noires sur le devant du cou; côtés de la poitrine et scapulaires d'un brun pourpré; tectrices alaires irisées de verdâtre; rémiges bordées de blanc; parties inférieures blanches, avec le bord des plumes cendré; bec noir en dessus, blanc en dessous; pieds noirs. Taille, trente-huit pouces. De la Nouvelle-Hollande.

Héron a caroncules. *V.* Grue caronculée.

Héron cendré. *Ardea cinerea*, Lath.; *Ardea major*, Gmel.; *Ardea rhenana*, Sand., Buff., pl. enl. 755 et 787. Parties supérieures d'un bleu cendré; front, cou, milieu du ventre, bord des ailes et cuisses d'un blanc pur; occiput, côtés de la poitrine et flancs noirs; nuque ornée de longues plumes effilées et noires, d'autres plumes longues, soyeuses et blanches au bas du cou; bec jaune; pieds bruns. Taille, trente-six à trente-huit pouces. Les jeunes n'ont point de huppes ni de plumes effilées au bas du cou; le front et la tête sont cendrés, la gorge blanche, le cou cendré et tacheté de brun, le dos et les ailes mêlés de brun, la poitrine tachetée longitudinalement, les pieds jaunâtres. De presque tous les points connus du globe.

Héron cendré d'Amérique. *V.* Héron Crabier cracra.

Héron cendré du Mexique. *Ardea Hohou*. Parties supérieures cendrées; front blanc et noir; sommet de la tête et huppe pourprés; parties inférieures d'un blanc cendré; bec noir; pieds bruns, variés de brun et de jaunâtre. Taille, vingt-six pouces.

Héron cendré de New-York. *Ardea cana*, Lath. Parties supérieures d'un cendré foncé; les inférieures blanches ainsi que les joues et la gorge; point de huppe; bec noir; pieds jaunes. Taille, vingt-trois pouces. Espèce douteuse.

Héron cocoi. *Ardea cocoi*, Lath. Tête et huppe noires; cou blanc; une ligne noire au-devant du cou; dessous du corps noir; cuisses blanches; bec corné; pieds noirs. De Cayenne.

Héron commun. *V.* Héron cendré.

Héron de la côte de Coromandel. *Ardea leucocephala*, Lath., Buff., pl. enl. 906. Parties supérieures d'un noir bleuâtre, irisé de violet; devant du cou, gorge et parties inférieures d'un blanc pur; bec noirâtre; pieds d'un brun rougeâtre. Taille, trente pouces. Cette espèce pourrait bien appartenir au genre Cigogne.

Héron a cou brun. *Ardea fuscicollis*, Vieill. Parties supérieures d'un bleu violet; tête d'un noir varié de bleu et de fauve; derrière du cou et croupion bruns; parties inférieures variées de taches longitudinales blanches, noires et rousses; abdomen blanc; bec noir en dessus, jaune en dessous; pieds d'un noir verdâtre. Taille, quatorze pouces. De l'Amérique méridionale.

Héron a cou couleur de plomb. *Ardea cyanura*, Vieill. Parties supérieures d'un gris de plomb, avec de longues plumes sur la tête, l'occiput et le dessus du corps; gorge et devant du cou variés de blanc, de noirâtre et de roux; poitrine, partie postérieure du cou, côtés du corps et jambes d'un bleu cendré; rémiges et rectrices ardoisées. Taille, seize pouces. De l'Amérique méridionale.

Héron a cou jaune. *Ardea flavicollis*, Lath. Tout le plumage d'un brun noir; une huppe longue; côtés du

cnu jauaes, le devaat brunâtre, avec chaque plume bordée de noir et de blanc; bec noirâtre. Taille, vingt-deux pouces. De l'Inde.

Héaon couleur aa aoоilla. *Ardea rubiginosa*, Lath. Parties supérieures noirâtres, aiasi que le front; cou cendré, avec quatre ligaes longitudinales noires; une petite huppe sur la nuque; rectrices d'un bleu ceadré; parties inférieures blanchâtres, rayées de noir; bec et pieds jauaes. Taille, vingt-huit pouces. De l'Amérique septentrionale.

Héron Caacra. *Ardea Cracra*, Lath. Parties supérieures variées de cendré, de verdâtre, de brun et de jauae; tectrices alaires d'un brun vert, bordées de jaunâtre; rémiges noires, liserées de blanc; sommet de la tête d'un brun ceadré; gorge et poitriae blanchâtres, tachetées de hrun; bec brun; pieds jauaes. Taille, vingt deux pouces. On croit cette espèce de l'Amérique méridionale.

Héron Curabi-Bamiaai. *V.* Héron Flotr ou solbil.

Héaon aami-aigaetta. *V.* Héaon alroataa a ventaa blanc.

Héaon a deux raies. *Ardea bilineata*, Cuv. Tête bruae; jugulaires d'un bleu vif; manteau brunâtre; parties iuférieures d'un blond vif, flammé de roux et de brua; bec et tarses jaunes. De Java.

Héron doaé. *Ardea russata*, Wagl., pl. eal. 910; *Ardea Coromandelensis*, Kuhl; *Ardea affinus*, Horsfield, etc. Même chose que Héaon Caabier a aigaette doaéa.

Héaon étoilé. *Ardea circescens*, Lalb. Parties supérieures d'ua brun foncé, avec les tectrices et les rémiges terminées par une petite tache blaache; rectrices d'un ceadré bleuâtre; gorge, devant du cou et parties inférieures brunâtres; bec et pieds verdâtres. Taille, vingt pouces. De l'Amérique septentrionale.

Héaon Flota au soleil. *Ardea sibilatrix*, Temm., Ois. color., pl. 271. Parties supérieures d'un gris bleuâtre; sommet de la tête d'un noir bleuâtre, avec l'extrémité des plumes de l'aigrette blanche; uae graade tache rousse de chaque côté de la tête; cou d'un blanc jaunâtre, avec le bas garni de plumes loagues et décomposées; tectrices alaires rousses, striées de noir et de roussâtre; rémiges noires; rectrices et parties iaférieures bloaches; bec rouge, noir vers la pointe; pieds noirâtres. Taille, viagt et un à viagt-deux pouces. De l'Amérique méridioaale.

Héaon Gaa. Même chose que Héaon plobaé.

Héaon Gaade-Boeuf. *Ardea bubulcus*, Savigay, Égyp. Ois., pl. 6. Plumage blaac, avec les plumes effilées de la tête, du jabot et du dos, d'un blond roux. Java.

Héron Garzette. *Ardea Garzetta*, L.; *Ardea candidissima*, Gmel.; *Ardea nicea*, Gmel.; l'Aigrette, Buff.; la petite Aigrette, Cuv. Plumage blanc; occiput oraé de deux ou trois longues plumes effilées; des plumes longues et lustrées au bas du cou; sur le dos, trois rangées de longues plumes à tiges faibles, contouraées et relevées à l'extrémité, à barbes rares, effilées et soyeuses; espace nu des joues verdâtre; bec noir; pieds verdâtres avec les doigts jaunes. Taille, vingt-deux à vingt-quatre pouces. Les jeunes sont d'un blanc moias pur; ils n'ont point de longues plumes; le bec, la peau nue et les pieds sont noirs. D'Europe, d'Asie et d'Afrique.

Héaon Gazzette blancha, Buff. *V.* Héaon Gaazette, jeune.

Héron Goliath. *Ardea Goliath*, Temm., pl. color. 474. Sommet de la tête, côtés et derrière du cou d'un roux vif; gorge blanche, avec une raagée loagitudiaale de taches noires, bordées de ceadré qui prend du bas de la gorge et se dirige vers la poitrine où elle se confoad avec un bouquet de plumes effilées et beaucoup plus longues, parties supérieures d'un bleu cendré, les inférieures d'un brun marron vif; peau aue du front et des joues d'un beau rouge; bec d'ua vert aoirâtre en dessus, jaunâtre ea dessous; pieds noirs. Taille, quatre pieds et demi. De l'Abyssiaie.

Héaon a goage alanche. *V.* Héaon blau a aoage blanche.

Héron (graнd) d'Amérique. *Ardea Herodins*, Lath. Parties supérieures brunes, voriées de aoir; tectrices alaires et rémiges noires; gorge et haut du cou roussâtres; parties inférieures rousses, striées de brua sur la poitrine et le bas du cou; plumes de la nuque ossez longues et effilées; bec brua, jaunâtre sur les bords; pieds d'ua brun verdâtre. Taille, quatre pieds huit pouces. Du Canada.

Héaon (gaana) blanc. Buff., pl. enl. 886. *V.* Héaon Aigaetta, jeuae et ou en mue, dépouillé de ses longues plumes.

Héaon granoe Aigaette, Buff., pl. eal. 925. *V.* Héaon Aigaette.

Héaon gris, Brissoa. *V.* Héron Bihoreao, jeune.

Héaon Hoactli. *V.* Héaon Tobactli.

Héron Hoboo. *V.* Héron cenoré ou Maxiqur.

Héron huppé (Brisson). *V.* Héron cendaé.

Héaon huppé de Mahon. *V.* Héaon Caabier de Mahon.

Héaon huppé ou Maxiqua. *V.* Héron Tobactli.

Héaon huppé aa Virginie. *V.* Graнd Héaon d'Amérique.

Héron de l'Ile oe Sainte Jeanne. *Ardea Johannæ*, Lath. Parties supérieures grises; rémiges noires, de même que la huppe qui est assea courte; parties inférieures blanches, au bas du cou, des plumes longues et effilées, blanches, tachetées de noir; bec jaunâtre; pieds bruns.

Héaon Lahausung. *Ardea Indica*, Loth. Parties supérieures d'ua hrun foncé, tachetées de vert; tectrices alaires et rémiges exteraes blanches, ainsi que les parties iaférieures; barbes internes des grandes rémiges, froat et gorge d'un beau vert; rectrices et bec noirs; pieds rougeâtres. Taille, trente-deux pouces. De l'Inde.

Héron a manteao brun. *V.* Héron Caabier blanc et brun.

Héron maaaé. *Ardea marmorata*, Vieill. Parties supérieures variées de roux et de brua; tectrices alaires et rémiges externes noires, piquetées et termiaées de blanc; tête et derrière du cou rayés de roux et de noirâtre; parties inférieures blanches, rayées de aoir; poitrine tachetée de roux; devant du cou varié de blanc,

de roux et de noirâtre; bec noir, jaune en dessous; pieds verdâtres. Taille. trente-deux pouces. De l'Amérique méridionale.

Héron Matook. *Ardea Matook*, Vieill. Plumage d'un bleu verdâtre, pâle, avec la gorge blanche; bec et pieds jaunes. Taille, dix-huit à vingt pouces. De l'Australasie.

Héron de la mer Caspienne. *Ardea Caspica*, Gmel. *V.* Héron pourpré, jeune.

Héron montagnard. *Ardea monticula*, Lapeyrouse. *V.* Héron pourpré, jeune.

Héron noir. *Ardea atra*. Plumage noirâtre, à reflets bleus; bec et pieds noirs. Taille, trente-six à trente-huit pouces.

Héron noir du Bengale. *Ardea nigra*, Vieill. Parties supérieures d'un noir bleuâtre, irisé de verdâtre; sommet de la tête noir; gorge blanche, avec des taches triangulaires rousses; une bande jaune de chaque côté du cou; poitrine noire, variée de blanc; parties inférieures d'un gris noirâtre; bec et pieds bruns. Taille, vingt et un pouces. La femelle a les couleurs moins vives et le noir remplacé par du gris-brun.

Héron noir d'Italie, Aldrovande. *V.* Ibis falcinelle.

Héron de la Nouvelle-Hollande. *Ardea Novæ-Hollandiæ*, Lath. Parties supérieures d'un cendré bleuâtre; rémiges et rectrices d'un bleu noirâtre; sommet de la tête noir, ainsi que la huppe qui en descend; front, joues, gorge et devant du cou blancs; longues plumes de la poitrine, du ventre et des cuisses nuancées de rougeâtre; bec noir; pieds d'un brun jaunâtre. Taille, vingt-six pouces.

Héron Onoré. *Ardea tigrina*, Lath. *V.* Héron Onoré rayé, jeune.

Héron Onoré des bois. *Ardea brasiliensis*, Lath. *V.* Héron jaune, jeune.

Héron Onoré rayé. *Ardea lineata*, Lath. Buff., pl. enl. 860. Parties supérieures brunes, finement rayées de roux et de jaunâtre, sommet de la tête et derrière du cou roux, finement rayés de brun; devant du cou et parties inférieures blanchâtres, tachetés de brun; ailes et queue noires; bec et peau nue des côtés de la tête bleus; pieds jaunes. Taille, trente pouces. La femelle a le plumage brunâtre, tacheté de noir; le haut de la gorge et les parties inférieures jaunes, tachetées de brun-noir; la queue noire, rayée de blanc; le sommet de la tête noir. De l'Amérique méridionale.

Héron aux pieds jaunes. *Ardea calceolata*, Dubus. Son plumage est d'un noir profond, avec les rémiges et les rectrices d'un noir ardoisé; la tête est ornée d'une longue erête occipitale, et l'on voit sur la partie postérieure du cou, ainsi que vers l'origine des épaules, de longues plumes subulées et pendantes; la partie nue des jambes, le tarse, les ongles, le bec et le lorum sont noirs; les doigts sont d'un jaune ocreux. Taille, dix-huit pouces. De la côte de Guinée.

Héron (petit). *V.* Héron Bihoreau.

Héron (petit) a bec en cuiller. *V.* Spatule.

Héron (petit) a bec noir. *Ardea equinoxialis*, Var., Lath. *V.* Héron Garzette, jeune.

Héron petite Aigrette, Cuv. *V.* Héron Garzette.

Héron ploabé. *Ardea cærulescens*, Vieill. Parties supérieures d'un gris bleuâtre; tectrices alaires blanchâtres; sommet de la tête d'un noir ardoisé; nuque blanche, garnie de plumes longues, étroites et décomposées; gorge et cou blancs, tachetés de bleuâtre; le bas du cou orné de longues plumes d'un bleu noirâtre; extrémité des rectrices noire; parties inférieures blanchâtres; bec jaune, rougeâtre à sa base; jambes d'un noir violet. Taille, quarante-cinq pouces. De l'Amérique méridionale.

Héron pourpré. *Ardea purpurata*, L.; *Ardea Botaurus*, Gmel.; *Botaurus major*, Briss., Buff., pl. enl. 788; *Ardea purpurata*, Gmel.; *Ardea variegata*, Scop.; *Ardea Caspica*, Gmel.; *Ardea monticola*, Lapeyr. Parties supérieures d'un cendré roussâtre, irisé en vert; sommet de la tête et occiput d'un noir irisé, garnis de longues plumes effilées; gorge blanche; côtés du cou roux, marqués de trois bandes longitudinales, étroites et noires; devant du cou varié de taches allongées, pourprées, rousses et noires, le bas orné de longues plumes d'un blanc pourpré; celles des scapulaires sont d'un roux pourpré, brillant; parties inférieures pourprées, avec les cuisses et l'abdomen d'un roux vif. Les jeunes n'ont ni huppe, ni longues plumes au bas du cou et aux scapulaires; ils ont le front noir, la nuque et les joues roussâtres, la gorge blanche, le devant du cou jaunâtre, tacheté de noir; les parties inférieures blanches et le reste du plumage d'un cendré obscur, frangé de roux. Taille, trente-deux à trente-quatre pouces. De tous les points connus du globe.

Héron pourpré huppé. Buff. *V.* Héron pourpré.

Héron pourpré du Mexique. *V.* Héron Crabier pourpré.

Héron a queue bleue. *V.* Héron a cou couleur de ploab.

Héron rayé. *Ardea virgata*, Lath. Parties supérieures d'un brun noirâtre; point de huppe; haut du cou roussâtre; gorge blanche; devant du cou et tectrices alaires variés de lignes noires et blanches ou jaunâtres. Taille, seize pouces. De l'Amérique septentrionale.

Héron rayé de la Guiane. *Ardea striata*, Lath. Parties supérieures grises, avec les ailes brunes, rayées de noir; sommet de la tête noir; devant du cou ferrugineux. Taille, trente-six pouces.

Héron rougeatre. *Ardea rubiginosa*, Lath. Parties supérieures brunes, tachetées de noir; nuque brune, avec quatre stries noires et une petite huppe rousse; front noirâtre; côtés du cou marqués d'une raie noire, qui descend sur la poitrine; rémiges noires; rectrices cendrées; gorge blanche; parties inférieures blanchâtres, rayées de noir; bec et pieds jaunes. Taille, vingt-huit pouces. De l'Amérique septentrionale.

Héron rouge et noir. *Ardea erythromelas*, Vieill. Parties supérieures noires; côtés de la tête, dessus du cou et tectrices alaires rousses; parties inférieures blanches, rayées de noir; des stries rouges sur la poitrine. Taille, treize pouces. De l'Amérique méridionale.

Héron roux. *Ardea rufa*, Lath., Scop., Meyer. *V.* Héron pourpré.

Héron sacré. *Ardea sacra*, Lath. Parties supérieures blanchâtres, avec quelques raies obscures; rémiges terminées de noir; parties inférieures blanches; bec et pieds jaunes. Taille, vingt-six à vingt-huit pouces. Des îles des Amis où il est pour les insulaires un objet de superstition religieuse.

Héron Soco. *V.* Héron alao.

Héron Soy-Ia. *Ardea Sinensis*, Lath. Parties supérieures brunes, variées de brunâtre, les inférieures d'une teinte plus pâle; rémiges et rectrices noires; bec jaune; pieds verts. Taille, quatorze à seize pouces. De la Chine.

Héron vioat. *V.* Héron Onoat rayé.

Héron Tobactli. *Ardea Hoactli*, Lath. Parties supérieures grises, variées de noir irisé; front noir, bordé de blanc; nuque noire, ornée d'une huppe en panache; parties inférieures blanches; bec noir, bordé de jaune; pieds jaunâtres. Taille, vingt-sept pouces. Du Mexique.

Héron Typhon. *Ardea Typhon*, Temm., pl. color. 475. Cou d'un brun cendré; parties supérieures d'un noir ardoisé, avec le bord des grandes plumes d'un bleu ardoisé; une aigrette de longues plumes effilées et brunâtres sur le sommet de la tête; gorge et joues blanches; de longues plumes effilées sur le haut de la poitrine; parties inférieures d'un gris ardoisé; peau nue de la face jaune; bec couleur de corne; pieds bruns. Taille, deux pieds neuf pouces. De la Gambie.

Héron varié. *Ardea variegata*, Lath., Scop. *V.* Héron pourpré, jeune.

Héron varié du Paraguay. *Ardea variegata*, Vieill. Parties supérieures variées de blanc, de roux et de noir; côtés de la tête et du cou roussâtres; une bande longitudinale noire sur la nuque; devant du cou tacheté de blanc, de roux et de brun, ainsi que les parties inférieures, à l'exception de l'abdomen qui est blanc; bec orangé; pieds verdâtres. Taille, treize à quatorze pouces.

Héron violet. *Ardea leucocephala*, Lath. *V.* Héron de la côte de Coromandel.

Héron Zilatat. *Ardea æquinoxialis*, Var., Lath. *V.* Héron Crabier à aigrette dorée.

B. Bec aussi long ou guère plus long que la tête, plus haut que large, très-comprimé; mandibule supérieure légèrement courbée; une petite portion de la jambe nue.

† Bihoreaux.

Héron-Bihoreau. *Ardea Nycticorax*, L.; *Ardea maculata*, Gmel.; *Ardea gardeni*, Gmel.; Pouacre, Buff.; *Ardea badia*, Gmel.; *Ardea grisea*, Gmel., Buff., pl. enl. 758, 759 et 939. Parties supérieures cendrées; tête, occiput et scapulaires d'un noir irisé; aigrette composée de trois plumes blanches, longues et minces, presque cylindriques, s'emboîtant ordinairement l'une dans l'autre; front, gorge, devant du cou et parties inférieures d'un blanc pur; bec noir, jaunâtre à sa base; iris rouge; pieds verdâtres. Les jeunes, avant la première mue, n'ont point d'aigrette; ils ont les parties supérieures brunes, largement tachetées de jaunâtre; la tête, la nuque et les scapulaires d'un brun noirâtre, striées de roux; les parties inférieures variées de brun, de blanc et de cendré; à l'âge de deux ans, ils commencent à se débarrasser de la première robe, alors les taches se rétrécissent, les nuances se fondent et se rapprochent de celles de l'adulte. Taille, dix-huit pouces. Habite les latitudes tempérées des deux continents. — D'après la nombreuse synonymie que l'on ne pouvait se dispenser de rapporter immédiatement après le titre de cet article, on voit que le Bihoreau, par ses mues successives, a plus d'une fois mis les méthodistes en défaut; et réellement il y a des anomalies si grandes dans les robes des différents âges, qu'il faut avoir suivi l'Oiseau depuis sa naissance jusqu'à l'époque où il devient parfaitement adulte, pour ne pas s'y tromper. Ce bel Oiseau est rare partout; aussi attache-t-on un très-grand prix aux trois plumes qui composent son aigrette, et dont il se dépouille chaque année. Ces plumes sont souvent réunies en panache sur la tête d'une élégante, et si elles ne peuvent ajouter à ses charmes, elles lui assurent du moins une distinction sur une foule de rivales que la fortune n'a point assez favorisées de ses dons pour aspirer à une semblable parure. Les migrations du Bihoreau sont peu connues, cela tient sans doute à ce que, ne prenant son essor que la nuit, il a dû naturellement se soustraire aux poursuites des observateurs. Ces courses nocturnes, que décèle par intervalle une sorte de croassement lugubre, ont valu au Bihoreau le surnom de *Corbeau de nuit*, que lui ont donné nos bons villageois, qui ne voient en ornithologie que des Corbeaux, des Poules et des Pierrots.

Héron-Bihoreau brun tacheté. *Ardea maculata*, Gmel. *V.* Bihoreau jeune de l'année.

Héron-Bihoreau de Cayenne. *V.* Héron-Bihoreau à six brins.

Héron-Bihoreau à dos blanc. *Ardea leuconotos*, Wagl. Tête et joues noires; gorge blanche; corps brun-gris; cou et ventre roux; bec et pieds noirâtres. Sénégal.

Héron-Bihoreau d'Esclavonie. *Ardea obscura*, Lath. Parties supérieures d'un brun marron, irisé de vert, les inférieures d'une teinte plus vive; une seule plume sur la nuque; bec et pieds verdâtres. Taille, vingt-cinq à vingt-six pouces.

Héron-Bihoreau de la Jamaïque. *V.* Héron-Bihoreau à six brins, jeune.

Héron-Bihoreau à manteau noir. *V.* Héron-Bihoreau.

Héron-Bihoreau de la Nouvelle-Calédonie. *Ardea Caledonica*, Vieill.

Héron-Bihoreau de la Nouvelle-Hollande. *Ardea Novæ-Hollandiæ*, Vieill.

Héron-Bihoreau Tayazu-Guira. *Ardea Tayazu-Guira*, Vieill.

Ces trois espèces ont de grands rapports entre elles, et n'offrent que peu de différences avec le Héron Bihoreau dans ses divers états; elles pourraient bien n'en être que des variétés produites par les modifications du climat.

Héron-Bihoreau Pouacre. *V.* Héron-Bihoreau, jeune.

Héron-Bihoreau à six brins. *Ardea Cayanensis*, Lath.; *Ardea sex-setacea*, Vieill., Buff., pl. enl. 899. Parties supérieures d'un bleu ardoisé, striées de noir;

tête noire, avec un trait blanc de chaque côté; une aigrette composée de plumes étroites, étagées, variées de noir et de blanc; rémiges et rectrices noires; parties inférieures cendrées; bec noir; pieds verdâtres. Taille, vingt pouces. De l'Amérique méridionale.

†† Butors.

Héron-Butor. *Ardea stellaris*, L., Buff., pl. enl. 789. Parties supérieures d'un brun fauve parsemé de taches transversales et de traits noirâtres, les inférieures également tachetées, mais en nuances plus pâles; sommet de la tête noir; plumes des côtés et du bas du cou beaucoup plus longues que les autres; bec et pieds jaunâtres. Taille, trente pouces. Des deux continents. Il paraît que le nom de Butor, imposé à cet Oiseau, tire son origine des sons effrayants qu'au temps des amours, il fait entendre comme signal de rappel. Ces sons ou ces cris, plus intenses et plus perçants que la voix du Taureau, à laquelle on les a comparés, sont répétés par les échos à une distance que l'on estime de plus d'une demi-lieue. On prétend que pour les produire, le Butor est forcé de plonger le bec dans la vase; il serait aussi difficile de dire en quoi cette formalité peut être nécessaire, que d'affirmer jusqu'à quel point l'observation est fondée; car ces Oiseaux, du naturel le plus défiant, ne se laissent jamais surprendre; constamment en sentinelle au milieu des roseaux, le moindre bruit pendant le jour les dérobe au même instant à tous les regards; et lorsqu'ils font entendre la voix, c'est aux extrémités du jour, quand il est impossible de les apercevoir. Un fait moins difficile à constater, c'est le courage extraordinaire qu'ils apportent dans la défense contre l'ennemi, quel qu'il soit, qui vient les attaquer; la pointe extrêmement acérée de leur bec les fait souvent sortir victorieux d'un combat en apparence fort inégal; elle leur suffit encore pour faire respecter une couvée pour laquelle ils témoignent beaucoup d'attachement, et la mettre à l'abri de la rapine.

Héron-Butor austral. *Ardea australis*, Cuv. Parties supérieures d'un brun roux; devant du cou noir, bordé de fauve; parties inférieures d'un roux brun, flammées de brun; bec jaune à sa base; pieds noirs.

Héron-Butor de la baie d'Hudson. *Ardea stellaris*, Var., Lath.; *Ardea Mokoko*, Vieill. Parties supérieures d'un brun ferrugineux, rayées transversalement de noir; sommet de la tête noir; joues rougeâtres; dessus du cou brun, le devant blanchâtre, moucheté de brun-rougeâtre et de noir; parties inférieures blanchâtres; des stries brunes et noires sur les cuisses; bec noir, jaune sur les côtés et en dessous; pieds jaunes. Taille, vingt-quatre pouces. De l'Amérique septentrionale.

Héron-Butor brun, Catesby. *V.* Héron étoilé.

Héron-Butor brun rayé. *Ardea Danubiolis*, Lath. *V.* Héron Blongios, jeune.

Héron-Butor (grand). *Ardea Botourus*, Lath. *V.* Héron pouacre.

Héron-Butor huppé, Catesby. *V.* Héron-Bihoreau a six brins.

Héron-Butor jaune. *Ardea flava*, Lath. Parties supérieures d'un brun jaunâtre; longues plumes de la tête et du cou d'un jaune pâle, ondé de noir; celles du bas du cou, de la poitrine et du ventre blanchâtres, ondées de brun et bordées de jaune; rémiges et rectrices variées de cendré et de noir, rayées de blanc; bec et pieds cendrés. Taille, trente-quatre pouces. Les jeunes ont les parties supérieures noirâtres, pointillées de jaune, le dessus du cou blanc, tacheté longitudinalement de brun et de noir; les tectrices alaires, les rémiges et les rectrices sont noirâtres. Du Brésil.

Héron-Butor Mokoko. *V.* Héron-Butor de la baie d'Hudson.

Héron-Butor (petit). *Ardea Marsigli*. *V.* Héron-Crabier, jeune.

Héron-Butor (petit), Catesby. *V.* Crabier vert.

Héron-Butor (petit) de Cayenne. *Ardea undulata*, Lath., Buff., pl. enl. 763. *V.* Héron Petit Crabier.

Héron-Butor (petit) d'Edwards. *V.* Héron Blongios.

Héron-Butor rouillé. *Ardea ferruginea*, Lath. Parties supérieures noires, avec les plumes bordées de roux; tectrices alaires variées de roux, de noir et de blanc; rémiges noires; croupion et parties inférieures variés de brun, de roux, de blanchâtre et de cendré; bec et pieds verdâtres. Taille, vingt pouces. Du nord de l'Asie.

Héron-Butor roux. *Ardea Soloniensis*, Lath. *V.* Héron-Blongios, jeune.

Héron-Butor sacré. *V.* Héron sacré.

Héron-Butor tacheté. *V.* Héron-Bihoreau, jeune.

Héron-Butor tacheté d'Amérique, Brisson. *V.* Héron étoilé.

††† Crabiers.

Héron-Crabier. *Ardea ralloides*, Scopoli; *Ardea comata*, Pall., Gmel., Lath.; *Ardea squoiotta*, Gmel., Buff.; *Ardea castoneo*, Lath., Gmel.; *Ardea audax*, Lapeyrouse; *Ardea erythropus*, Gmel., Lath.; *Ardea Marsigli*, Gmel., Lath.; *Ardea pumila*, Lath., Buff., pl. enl. 348. Parties supérieures d'un roux clair, avec des plumes longues et effilées, d'un roux brillant sur le dos; front et haut de la tête couverts de longues plumes jaunâtres, striées de noir; occiput garni d'une huppe composée de huit à dix plumes longues, étroites, blanches, liserées de noir; gorge et parties inférieures d'un blanc pur; bec bleu, noir à la pointe; iris et pieds jaunes. Taille, seize à dix-huit pouces. Les jeunes n'ont point de longues plumes occipitales; la tête, le cou et les tectrices alaires sont d'un brun roux, largement striés de brun; les scapulaires brunes; les rémiges blanches, cendrées extérieurement; le croupion et la gorge d'un blanc pur; le bec brun; les pieds d'un cendré verdâtre. Du midi et du levant de l'Europe.

Héron Crabier a aigrette dorée. *Ardea russata*, Temm. Parties supérieures roussâtres; les longues plumes effilées de la tête et du dos d'un roux doré; parties inférieures blanchâtres; bec et pieds bruns. Taille, dix-huit à vingt pouces. Les jeunes sont entièrement blancs et sans longues plumes; ils ont une nuance de roussâtre sur le front; le bec rouge, avec la pointe brune; les pieds d'un jaune verdâtre. De l'Amérique méridionale et probablement de l'Inde, car on en a reçu des individus qui portaient tous les caractères ci-indiqués.

Héron Crabier d'Amérique. *V.* Héron Cracra.

Héron-Crabier de Bahama. *V.* Héron-Bihoreau a six brins.

Héron-Crabier blanc a bec rouge. *V.* Héron-Crabier a Aigrette dorée, jeune.

Héron-Crabier blanc et brun. *Ardea Malaccensis*, Lath.. Buff., pl. enl. 911. Parties supérieures brunes, avec les ailes, la queue et les parties inférieures blanches; tête et cou striés de blanc et de brun sur un fond jaunâtre; bec noir, jaune à la base et sur les côtés; pieds jaunes. Taille, dix-neuf pouces. De l'Inde.

Héron Crabier blanc ou Mexique. *V.* Héron-Crabier Aigrette doré, jeune.

Héron-Crabier blanc huppé. *Ardea ibula*, Lath. *V.* Héron Aigrette.

Héron-Crabier bleu. *Ardea cœruleo*, Lath.; *Ardeo cyanopus*, Lath. Tout le plumage d'un bleu ardoisé foncé, avec des reflets pourprés sur le cou; plumes du dos, de la nuque et du cou fort longues, étroites et effilées; bec blanc; pieds verts. Taille, vingt pouces. La femelle n'a qu'une apparence de huppe; le cou d'un pourpre terne, et le manteau blanc. Les jeunes sont d'un bleu cendré, avec les ailes et la queue variées de noir et de blanc; les parties inférieures sont blanches; le bec et les pieds bleus. Des deux Amériques et de l'Océanie.

Héron-Crabier bleu a cou brun. *Ardea cœrulescens*, Lath., Buff., pl. enl. 349. Plumage d'un bleu noirâtre, avec le cou brun; nuque ornée de deux longues plumes qui descendent jusqu'au milieu du cou; bec et pieds noirâtres. Taille, dix-huit à dix-neuf pouces. Les jeunes, avant leur première mue, sont entièrement blancs; ils n'acquièrent que par partie leur plumage parfait. De l'Amérique méridionale.

Héron-Crabier du Brésil. *V.* Héron Chalybée.

Héron-Crabier Caiot. *Ardea squaiotta*, Lath. *V.* Héron-Crabier.

Héron-Crabier cannelle. *Ardea cinnamomea*, Lath. Parties supérieures d'un brun marron, les inférieures d'une teinte plus claire; menton et abdomen blancs; un hausse-col noirâtre et une tache blanche sur chaque côté de la gorge; bec et pieds jaunes. Taille, seize à dix-huit pouces. Des Indes.

Héron-Crabier de Cayenne. *V.* Héron-Butor jaune, jeune.

Héron-Crabier cendré. *Ardea cyanopus*, Lath. *V.* Héron-Crabier bleu, jeune.

Héron-Crabier Chalybée. *Ardea cœrulea*, Var., Lath. Parties supérieures d'un bleu cendré irisé; tectrices alaires variées de brun, de bleuâtre et de jaune; rémiges et rectrices verdâtres; une tache blanche à l'extrémité des premières; parties inférieures blanches, variées de cendré et de jaunâtre; bec brun, avec le dessous jaune, ainsi que les pieds. Taille, seize pouces. Du Brésil.

Héron-Crabier du Chili. *V.* Héron Flûte du soleil.

Héron-Crabier a collier. *Ardea torquata*, Lath. Parties supérieures brunes, les inférieures blanchâtres, lunulées de jaune; huppe et poitrine noires. Espèce douteuse.

Héron-Crabier de Coromandel. *Ardea comata*, Var., Lath., Buff., pl. enl. 910. Parties supérieures roussâtres, les inférieures blanches; tête et bas du cou d'un roux doré; bec et pieds jaunes. Taille, vingt pouces.

Héron Crabier gentil, Ger. *V.* Héron-Crabier.

Héron Crabier a gorge blanche. *Ardea jugularis*, Forst., Bosc. Tout le plumage noir, avec la gorge blanche; bec et pieds bruns. Taille, seize à dix-huit pouces. De l'Amérique.

Héron-Crabier gris-de-fer. *Ardea violacea*, Lath. Il paraît être le même que le Héron-Bihoreau à six brins, qui serait mieux placé peut-être parmi les Hérons-Crabiers.

Héron-Crabier gris a tête et queue vertes. *Ardea virescens*, Var., Lath. *V.* Héron-Crabier roux a tête et queue vertes.

Héron-Crabier Guacco. *V.* Héron Blongios.

Héron-Crabier a huppe bleue. *Ardea cyanocephala*, Lath. Parties supérieures bleues; ailes noires, bordées de bleu; occiput garni d'une aigrette bleue; longues plumes du dos vertes; abdomen jaunâtre; bec noir; pieds jaunes. Taille, seize à dix-huit pouces.

Héron-Crabier a huppe rouge. *Ardea erythrocephala*, Lath. Plumage blanc, avec l'aigrette rouge. Du Chili.

Héron-Crabier jaune. *V.* Héron-Blongios.

Héron Crabier de la Louisiane. *V.* Héron-Crabier roux a tête et queue vertes.

Héron-Crabier de Mahon. *V.* Héron-Crabier.

Héron-Crabier de Malacca. *V.* Héron-Crabier blanc et brun.

Héron-Crabier a manteau brun. *V.* Héron-Crabier blanc et brun.

Héron-Crabier marron. *Ardea erythropus*, Lath. *V.* Héron Crabier, jeune.

Héron Crabier marron. *Ardea castanea*, Gmel. *V.* Héron-Blongios.

Héron-Crabier noir. *Ardeo Novæ-Guineæ*, Lath., Buff., pl. enl. 926. Plumage noir; bec brun; lorum verdâtre ainsi que les pieds. Taille, dix pouces. De la Nouvelle-Guinée.

Héron-Crabier des Philippines, Héron-Crabier (petit). *Ardea Philippensis*, Lath. Parties supérieures d'un roux brun, rayées de roux vif; tectrices alaires noirâtres, frangées de blanc roussâtre; rémiges et rectrices noires; parties inférieures d'un gris rougeâtre ou roussâtre; bec noir en dessus, jaunâtre en dessous; pieds bruns. Taille, dix pouces.

Héron Crabier pourpré. *Ardea spadicea*, Lath. Parties supérieures d'un marron pourpré, les inférieures roussâtres; sommet de la tête noir; rémiges d'un rouge-brun foncé. Taille, douze pouces. Du Mexique. Espèce douteuse.

Héron-Crabier Pygmée. *Ardea exilis*, Lath. Parties supérieures d'un roux marron; côtés du cou d'un roux vif; devant du cou tacheté de blanc et de roux; le bas orné de longues plumes roussâtres; poitrine d'un brun noirâtre, avec des taches lunulaires sur les côtés; ventre blanc; tectrices alaires brunes, rayées de noir; rémiges et rectrices noires; bec brun; pieds verts. Taille, dix à onze pouces. De l'Amérique septentrionale.

Héron Crabier rayé de la Guiane. *V.* Héron rayé.

Héron-Crabier rouillé. *V.* Héron-Butor rouillé.

Héron-Crabier roux. *Ardea badia*, Lath. *V.* Héron-Bihoreau, avant la deuxième mue.

Héron Crabier roux. Brisson. *V.* Héron-Crabier, jeune.

Héron Crabier roux a tête et queue vertes. *Ardea Ludoviciana*, Lath., Buff., pl. enl. 909. Parties supérieures brunes; sommet de la tête, partie des tectrices alaires et caudales, rectrices d'un vert sombre; longues plumes effilées du dos d'un brun pourpré; rémiges noirâtres, terminées de blanc; cou et abdomen roux; bec brun; pieds jaunes. De l'Amérique septentrionale.

Héron-Crabier tacheté de la Martinique. *V.* Héron-Crabier vert, femelle.

Héron-Crabier a tête bleue du Chili. *V.* Héron-Crabier a huppe blanche.

Héron-Crabier vert. *Ardea virescens*, Lath. Parties supérieures d'un noir varié de bleu ardoisé; plumes de l'aigrette et du dos longues et effilées, d'un vert doré ainsi que les tectrices alaires qui sont en outre bordées de brun; cou ferrugineux; menton et gorge blancs; parties inférieures cendrées; bec et pieds verdâtres. La femelle, Buff., pl. enl. 912, a les couleurs moins vives et les tectrices alaires tachetées de blanc, de roux et de noirâtre. Taille, dix-sept à dix-huit pouces. De l'Amérique septentrionale.

Héron-Crabier vert tacheté. *V.* Héron-Crabier vert, femelle.

Héron-Crabier zigzag. *V.* Héron Butor jaune, jeune.

†††† Blongios.

Héron-Blongios. *Ardea minuta*, Lin.; *Botaurus rufus*, Briss.; *Ardea Danubialis*, Gmel.; *Ardea Soloniensis*, Gmel., Buff., pl. enl. 323. Parties supérieures, sommet de la tête, occiput et rectrices noirs, irisés de vert; parties inférieures, côtés de la tête, cou et tectrices alaires d'un jaune roussâtre; rémiges d'un cendré noirâtre; bec jaune, avec la pointe brune; pieds verdâtres. Taille, treize pouces et demi. Les jeunes ont les parties supérieures d'un brun roux, tachetées longitudinalement de brun-noirâtre; le sommet de la tête brun; les rémiges et les rectrices d'un brun foncé; le devant du cou blanchâtre, tacheté longitudinalement de brun; le bec brun; les pieds verts. D'Europe.

Héron Blongios cannelle. *V.* Héron-Crabier cannelle.

Héron-Blongios de la mer Caspienne. *Ardea pumila*, Lath. *V.* Héron-Crabier, jeune.

Héron-Blongios nain. *Ardea pusilla*, Vieill. Parties supérieures, côtés de la tête, cou, haut du dos et côtés de la poitrine d'un jaune roux; sommet de la tête, scapulaires, épaules, petites tectrices alaires, rémiges et rectrices noirs; devant du cou et parties inférieures d'un blanc roussâtre. La femelle a les parties inférieures et la gorge tachetées de noir; bec brun; pieds jaunâtres. Taille, dix pouces. De la Nouvelle-Hollande.

Héron-Blongios tacheté de la Nouvelle-Galles du sud. *Ardea maculata*, Lath. Parties supérieures brunâtres, tachetées de noir et de blanc; rémiges ferrugineuses; parties inférieures blanchâtres; bec et pieds jaunâtres.

Héron-Blongios a tête rabbon. *V.* Héron Crabier Pygmée.

HÉRON DE MER. pois. Nom vulgaire du Chœlodon cornu et de l'Espadon.

HÉRONNEAU. ois. Nom vulgaire du jeune Héron.

HEROS. ins. C'est l'espèce européenne la plus grande et la plus généralement connue du genre Capricorne. *V.* ce mot.

HERPACANTHA. bot. Synonyme d'Acanthe. *V.* ce mot.

HERPESTES. mam. Nom proposé par Illiger pour remplacer celui d'Ichneumon. *V.* ce mot et Mangousta.

HERPESTES. bot. Pour *Herpestis*. *V.* Herpestide.

HERPESTIDE *Herpestis*. bot. Genre de la famille des Scrophularinées et de la Didynamie Angiospermie, L., établi par Gærtner, et adopté par Kunth, sous le nom d'*Herpestes*, avec les caractères suivants : calice à cinq divisions profondes, dont les deux intérieures plus petites; corolle tubuleuse presque à deux lèvres; quatre étamines didynames, incluses, à anthères dont les lobes sont divariqués; stigmate échancré; capsule couverte par le calice persistant, biloculaire, à deux valves bifides, séparées par une cloison parallèle aux valves, qui devient libre, et à laquelle sont adnés des placentas qui portent des semences nombreuses. Ce genre a été formé aux dépens des *Gratiola* de Lioné; il est voisin du *Lindernia* dans lequel Swartz a placé une de ses espèces; c'est le même que le *Monniera*, Patr. Browne (*Hist. Jamaic.*, 269), adopté par Michaux et Persoon. Les Herpestides sont des plantes herbacées, couchées ou rampantes, rarement dressées, à feuilles opposées. Leurs fleurs sont axillaires, solitaires, le plus souvent blanchâtres, quelquefois couleur de chair ou jaunâtres. Environ douze espèces ont été décrites par les auteurs. Elles croissent principalement dans l'Amérique septentrionale et méridionale; quelques-unes se trouvent en Afrique, à l'Ile-de-France et dans les Indes Orientales. On doit regarder comme type du genre, l'*Herpestis Monnieria*, Kunth (*Nov. Gener. et Spec. Plant. æquinoct.*, t. ii, p. 366), ou le *Gratiola Monnieri*, L., *Monnieria Browne*i, Persoon. Cette plante croît dans les Antilles. C'est une plante herbacée très glabre, à tige rampante, à feuilles ovales-oblongues, obtuses, très entières, presque charnues. Les fleurs, portées sur des pédoncules plus longs que les feuilles, sont accompagnées de deux bractées, et les découpures extérieures de leur calice sont oblongues, aiguës et très-entières. Parmi les six espèces nouvelles, décrites par Kunth (*loc. cit.*), et qui habitent la république de Colombie et le Pérou, il en est une (*Herpestis Chamædryoïdes*) que Swartz (*Flor. Ind.-Occid.*, 2, p. 1058) a nommée *Lindernia dianthera*. Une autre (*Herpestis Colubrina*), indigène du Pérou, est employée contre la morsure des Serpents venimeux par les habitants qui lui donnent le nom de *Yerba de Culebra*.

HERPETICA. bot. Ce nom, employé par Rumph pour désigner le *Cassia alata*, a été appliqué, par Colladon, au troisième sous-genre qu'il a formé dans le genre Casse. *V.* ce mot.

HERPETOLOGIE. zool. *V.* Erpétologie.

HERPÉTOTHÈRES. ois. Vieillot appelle ainsi le genre Macagua, pensant indiquer par ce mot que les Oiseaux qui le composent sont *Reptilivores* ou chasseurs de

Reptiles; il fallait dans ce cas écrire Erpétothères. *V.* Macaque.

HERPETTE. *Herpes.* bot (*Lichens.*) Haller, dans son Énumération des Plantes de la Suisse, réunit sous ce nom plusieurs Lichens à thalle adhérent et amorphe, telles que des Variolaires, des Verrucaires, etc. Ce genre tout à fait artificiel n'a pu être adopté. Willemet a donné le nom d'Herpette aux Lichens crustacés, réservant celui de Lichen aux espèces à expansions foliacées, dendroïdes ou filamenteuses; cette distinction nominale serait assez convenable, puisqu'elle consacrerait une section établie par la nature.

HERPETTES. bot. Évidemment dérivé d'Herbettes, petites herbes. Vieux nom donné aux Lichens dans quelques cantons de la France. *V.* Herpette.

HERPISTIQUE. *Herpisticus.* ins. Coléoptères pentamères; genre de la famille des Rhincophores, institué par Germar, pour un insecte du Brésil. Caractères : antennes courtes, dont la tige est composée de six articles et la massue de cinq; rostre parallélipipède, incliné, marqué dans presque toute sa longueur d'un sillon assez profond; yeux peu saillants; corselet entier; écusson petit, obtusément trigone; élytres oblongues; point d'ailes; pieds antérieurs les plus longs, avec la face interne des jambes fort anguleuse.

Herpistique cou-aisé. *Hespesticus læsicollis*, Germ.; *Curculio eremita*, Oliv., pl. 23, fig. 338. Il est noir, couvert d'écailles brunâtres; son corselet est jaunâtre, avec deux petites lignes transverses et quatre points enfoncés; ses élytres sont ovales-oblongues, d'un brun nébuleux et marquées de stries ponctuées; les pieds sont noirs, avec les jambes annelées de fauve; les tarses sont larges; ils ont les premier et deuxième articles presque égaux et trigones, le troisième dilaté, bilobé, terminé par un double crochet. On le trouve aussi à l'île de Ténériffe.

HERPOTRIQUE. *Herpotrichum.* bot. (*Mucédinées.*) Ce genre, formé par Fries, et qui a pour type le *Conferva Pteridis* d'Agardh, est encore à peine connu, et ce n'est qu'avec doute qu'on peut le placer auprès des *Byssus*. Fries ne l'ayant décrit que très-brièvement dans ses *Novitiæ Floræ suecicæ*, il le caractérise ainsi : filaments simples, rampants, cloisonnés; articles pliés en zigzag. On n'a pas reconnu de sporules dans ce genre; son mode de reproduction, et par conséquent ses caractères essentiels sont donc encore mal établis; la seule espèce rapportée à ce genre croît sur le bas des tiges du *Pteris aquilina*, dont elle couvre les racines d'un duvet roussâtre.

HERPYLLON. bot. D'où *Serpillum*. Synonyme de Serpolet.

HERPYXE. bot. Même chose qu'Élaphicon. *V.* ce mot.

HERRERA. bot. Adanson donnait ce nom au genre *Erithalis* de Linné. *V.* ce mot.

HERRERIE. *Herreria.* bot. Ruiz et Pavon, dans la Flore du Pérou et du Chili, ont établi sous ce nom un genre qui appartient à la famille des Asparaginées et à l'Hexandrie Monogynie, L. Voici ses caractères : périanthe à six divisions profondes; six étamines; style surmonté d'un stigmate trigone; capsule triangulaire, ailée, à trois loges et à trois valves qui portent les cloisons; graines nombreuses, ceintes d'un bord membraneux. L'Herrerie étoilée, *Herreria stellata*, Ruiz et Pavon (*loc. cit.*, vol. III, p. 69, t. 303), avait été décrite et figurée autrefois par le Père Feuillée sous le nom de *Salsa foliis radiatis, floribus sub-luteis*. Cette plante, qui a des tiges grimpantes, munies d'aiguillons, de feuilles verticillées, linéaires, ensiformes, et des fleurs jaunâtres, croît dans le Chili. Les habitants de ce pays font usage de ses racines longues et fibreuses comme les Européens emploient la Salsepareille; c'est-à-dire qu'elles passent pour sudorifiques et antisyphilitiques.

HERSCHELLIE. *Herschellia.* bot. Bowdich a proposé, sous ce nom, l'érection d'un genre nouveau de la famille des Solanées, pour une plante que Curtis a décrite dans son *Botanical Magazine*, 1068, sous le nom de *Physalis edulis*. *V.* Physalide.

HERSE. *Tribulus.* bot. Genre de la famille des Zygophyllées de R. Brown et de la Décandrie Monogynie, L., établi par Tournefort et ainsi caractérisé : calice à cinq sépales caducs; corolle à cinq pétales étalés; dix étamines; stigmate sessile; cinq carpelles adnés à un axe central, triangulaires, indéhiscents, durs, se prolongeant extérieurement en pointes épineuses, ou ailées, partagées intérieurement et transversalement en plusieurs loges, rarement uniloculaires; graines solitaires dans chaque loge horizontale, dépourvues d'albumen et munies de cotylédons épais, d'après Gærtner (*de Fruct.*, I, tab. 69). Les Herses sont des plantes herbacées dont les tiges sont étalées et couchées; les feuilles pinnées sans impaire, accompagnées de stipules membraneuses. Leurs fleurs, ordinairement d'une belle couleur jaune, sont solitaires sur des pédicelles axillaires. Le Prodrome du professeur De Candolle contient les descriptions de sept espèces indigènes des contrées chaudes de l'Europe, de l'Amérique et de l'Afrique.

La Herse terrestre. *Tribulus terrestris*, L., est la seule espèce européenne. Elle croît aussi en Barbarie, au Sénégal et à l'Île-de-France. Sa racine grêle, fibreuse et annuelle, soutient une tige divisée dès sa base en rameaux nombreux, couchés sur la terre, garnis de feuilles à six paires de folioles presque égales, et de fleurs nombreuses, petites, jaunes, disposées sur des pédicelles plus courts que le pétiole; les carpelles n'ont que quatre pointes. On cultive dans les jardins de botanique une belle espèce qui a beaucoup de rapports avec la précédente, mais ses fleurs, grandes et analogues à celles des Cistes, la distinguent facilement. C'est le *Tribulus cistoides*, L. et Jacquin (*Hort. Schœnbrun.*, I, p. 54, tab. 105).

HERSÉ. pois. Espèce du genre Mormyre. *V.* ce mot.

HERSEUR. arachn. Espèce du genre Ériodon. *V.* ce mot.

HERSHELITE. min. Substance blanche, cristallisée en prisme hexagone; d'une pesanteur spécifique de 2,11; rayée par une pointe d'acier. Wollaston a reconnu dans l'Hershelite de la silice, de l'alumine et de la potasse, mais il n'a pu en déterminer les proportions. Cette substance se trouve en Sicile, dans les masses de péridot ou olivine, qui constituent la majeure partie du territoire d'Aci-Raéle.

HERSILIE. *Hersilia*. ARACH. Ce genre, l'un des plus remarquables de la famille des Aranéides, doit sa création à Savigny, et il se distingue de tous les genres qui composent cette famille, non-seulement par les formes, mais encore par une anomalie jusqu'ici unique, celle de présenter un article de plus aux tarses. Le céphalothorax est sous-orbiculaire, légèrement renflé sur les côtés, un peu déprimé postérieurement, rétréci et élevé verticalement sur le devant. Les yeux, au nombre de huit, sont rassemblés sur l'éminence antérieure du céphalotorax, disposés sur deux lignes transverses et recourbées en arrière, inégaux : les intermédiaires antérieurs plus grands, les latéraux antérieurs extrêmement petits, les quatre intermédiaires figurant un carré parfait, et les quatre latéraux deux lignes parallèles. Les mandibules, abaissées perpendiculairement, sont petites, coniques, à gouttière oblique, armées d'un seul rang de dentelures; les crochets de ces mandibules sont très-petits, légèrement arqués et très-relevés dans le repos. Les mâchoires sont divergentes, petites, très-inclinées sur la lèvre, oblongues, rétrécies et contiguës à leur sommet, plus larges à leur partie inférieure qu'à leur partie supérieure, qui est légèrement arrondie; les palpes sont allongées, composées de cinq articles : le premier très-court, le second très-long, le troisième peu allongé, le quatrième moins long que le cinquième qui est terminé à sa base par un crochet simple. La lèvre est petite, plus large que haute, et un peu arrondie à sa partie antérieure; la partie sternale est courte, transverse, arrondie sur les côtés, tronquée antérieurement et un peu rétrécie postérieurement. Les pattes, au nombre de quatre paires, sont très-allongées à l'exception de la troisième qui dépasse à peine le premier article tibial de la précédente. L'abdomen est ovale, peu allongé, légèrement déprimé, attaché au céphalothorax par un court pédicule.

HERSILIE A QUEUE. *Hersilia caudata*, Savigny. Elle est rousse, avec le thorax marqué de deux bandes dorsales, et bordé de la même couleur; l'abdomen est varié, sur le milieu, de deux rangées contiguës de taches annelées, brunes, et sur les côtés de traits bruns et obliques; les pieds sont annelés de brun. Taille, quatre lignes, les grandes pattes ont au delà d'un pouce et demi. Égypte.

Les deux espèces ajoutées à la précédente par Lucas, sont : HERSILIE INDIENNE, *Hersilia Indica*; et HERSILIA DE SAVIGNY, *Hersilia Savignyi*. Toutes deux sont de la côte de Malabar.

HERTELIA. BOT. Synonyme d'*Hernandia sonora*. *V.* HERNANDIE.

HERTIA. BOT. Necker (*Elem. Botan.*, t. 1, p. 8) a établi sous ce nom un genre aux dépens de l'*Othonna* de Linné, dont il diffère principalement par le réceptacle hérissé; l'aigrette presque plumeuse, et l'involucre à plusieurs divisions profondes. Ces caractères ne paraissent pas assez importants pour motiver la séparation du genre proposé par Necker. Du moins, telle est l'opinion de Cassini qui a donné une autre division des *Othonna*, en établissant le genre *Euryops* également constitué par Kunth sous le nom de *Werneria*. *V.* ces mots.

HÉSIODIE. *Hesiodia*. BOT. Le *Sideritis montana*, L., a été séparé, sous ce nom générique, par Mœnch qui lui a donné pour caractères : un calice velu intérieurement et à limbe divisé en deux lèvres dont la supérieure offre trois dents, et l'inférieure deux. Dans les *Sideritis* le calice est divisé en cinq parties égales. Ce genre n'a pas été admis, non plus que le *Burgsdorfia* du même auteur, formé avec le *Sideritis romana*, L., et qui n'offre pas de caractères plus importants.

HESIONE. *Hesione*. ANNEL. Genre de l'ordre des Néréidées, famille des Néréides, section des Néréides Glycériennes, établi par Savigny (Syst. des Annélides, p. 12 et 39), et ayant suivant lui pour caractères distinctifs : trompe sans tentacules à son orifice; antennes égales; première, deuxième, troisième et quatrième paires de pieds converties en huit paires de cirres tentaculaires; tous les cirres très-longs, filiformes et rétractiles; point de branchies distinctes. Ce genre a beaucoup d'analogie avec ceux d'Aricie, de Glycère, d'Ophélie, de Myriane et de Phyllodoce; il leur ressemble par l'absence des mâchoires, par les antennes courtes, de deux articles, et par le défaut d'antenne impaire; mais il s'éloigne de chacun d'eux par les caractères tirés de la trompe, des antennes, des cirres et des branchies. Du reste, le corps des Hésiones est plutôt oblong que linéaire, peu déprimé, à segments peu nombreux; le premier des segments apparents surpasse à peine en grandeur celui qui suit. Leurs pieds sont dissemblables; les premiers, seconds, troisièmes et quatrièmes, n'étant pas ambulatoires, sont privés de soies et convertis en huit paires de cirres tentaculaires très-rapprochées de chaque côté, et attachées à un segment commun, formé par la réunion des quatre premiers segments du corps; les pieds suivants, y compris la dernière paire, sont simplement ambulatoires. Les cirres tentaculaires, sortant chacun d'un article distinct, sont longs, filiformes, complètement rétractiles et inégaux; le cirre supérieur de chaque paire est un peu plus long que l'inférieur. Les pieds ambulatoires ont une seule rame pourvue d'un seul faisceau de soies et ordinairement d'un seul acicule, les soies cylindriques, mucles, vers le bout, d'une petite lame cultriforme, articulée et mobile. Les cirres sont filiformes, facilement et complètement rétractiles, inégaux; les cirres supérieurs sont beaucoup plus longs que les inférieurs, et sortent d'un article distinct et cylindrique; ils diffèrent à peine des cirres tentaculaires. Les branchies ne sont point saillantes et paraissent nulles. La tête, divisée en deux lobes par un sillon longitudinal, est très-rétuse et complètement soudée au segment qui porte les cirres tentaculaires. Les yeux sont très-distincts et latéraux; il en existe deux antérieurs qui sont plus grands et deux postérieurs. Les antennes sont incomplètes, les mitoyennes excessivement petites, très-écartées, de deux articles, obtuses; l'impaire nulle; les extérieures semblables aux mitoyennes et rapprochées d'elles. La bouche se compose d'une trompe grosse, profonde, cylindrique ou conique, et de deux anneaux; le dernier est court, avec l'orifice circulaire, sans plis à l'intérieur, ni tentacules. Les mâchoires sont nulles. L'anatomie a fait voir que les Hésiones ont comme deux poches longues et

transparentes, attachées vers l'œsophage. Savigny ne décrit que deux espèces propres à ce genre; elles sont nouvelles.

HÉSIONE ÉCLATANTE. *Hesione splendida*, Savig. (Ouvrage d'Égypte, pl. 3, fig. 3). Cette espèce a été trouvée par Mathieu à l'Ile-de-France, et par Savigny sur les côtes de la mer Rouge; elle nage assez bien en s'aidant de ses longs cirres. Son corps est long de près de deux pouces, sensiblement rétréci dans sa moitié antérieure, et formé de dix-huit segments apparents, qui ont, à l'exception du premier, les côtés séparés de la partie dorsale, renflés, plissés et marqués d'un sillon profond sur l'alignement des pieds. Il existe dix-sept paires de pieds à rames, fixées à la partie antérieure des segments; la dernière paire seule est notablement plus petite que les autres, et conserve toutefois de longs cirres; elle est portée par un segment rétréci dès son origine et comme arrondi, avec l'anus un peu saillant en tube. Les soies sont fortes, roides, jaunâtres; leur petite lame terminale est plus allongée, plus obtuse, dans les individus de la mer Rouge. L'acicule est très-noir. Les cirres sont roussâtres, fort délicats; les inférieurs ne dépassent pas de moitié les gaînes, dont l'orifice n'offre aucune dent particulière. La couleur générale est le gris de perle avec de très-beaux reflets; le ventre porte une bandelette plus éclatante, qui s'étend de la trompe à l'anus.

HÉSIONE AGRÉABLE. *Hesione festiva*, Sav. Cette espèce, propre aux côtes de la Méditerranée, a été découverte à Nice par Risso. Elle est très-semblable à la précédente, quoique moins grande. Le nombre des segments et des pieds est égal; la trompe est conique plutôt que cylindrique; le corps a fort peu de reflets et les anneaux sont un peu allongés. Savigny dit n'avoir pas vu les cirres qui étaient tous retirés en dedans. Il existe un second acicule fort grêle; les soies sans lames mobiles lui ont paru tronquées accidentellement à la pointe.

HESPÉRANTHE. *Hesperantha*. BOT. Famille des Iridées et Triandrie Monogynie, L. Sous ce nom générique, Ker (*Iridearum genera*, p. 88) a détaché du genre *Ixia* de Linné, un groupe qu'il a ainsi caractérisé : spathe bivalve; corolle tubuleuse, dont le limbe est à six divisions régulières; trois stigmates distincts jusqu'à l'entrée du tube; capsule oblongue, trigone. Il lui rapporte six espèces, savoir :

HESPÉRANTHE RADIÉE. *Hesperantha radiata*, Ker; *Ixia radiata*, Jacq., *Ic. rar.*, tab. 280; *Gladiolus recurvus*, Thunb. Tige élevée de plus d'un pied, faible, simple et flexueuse; feuilles radicales, plus courtes que la tige, ensiformes, ordinairement au nombre de quatre; fleurs unilatérales, distantes, offrant une valve extérieure de la spathe oblongue, roulée, acuminée, verdâtre et striée, l'intérieure est plus courte, étroite et bidentée au sommet; le tube de la corolle est de la longueur de la spathe, avec son limbe incliné, ses divisions lancéolées, d'un blanc sale, les trois extérieures d'un rouge obscur, un peu plus larges et plus longues.

HESPÉRANTHE EN FAUX. *Hesperantha falcata*, Ker; *Ixia falcata*, Willd., I, 207. Tige droite, presque simple, plus souvent rameuse, haute de six à sept pouces, munie de deux petites feuilles courtes et comme spathacées, les radicales sont au nombre de quatre ou cinq, ensiformes, un peu linéaires, glabres, finement striées, presque deux fois plus courtes que la tige et courbées; les fleurs sont alternes, petites, distantes, en épi lâche sur un axe courbé en zigzag, avec le tube de la corolle aussi long que la spathe, rouge ainsi que les trois divisions extérieures du limbe en dehors, les autres sont blanches.

Les autres Hespéranthes indiquées par Ker, sont : 3° *Hesperantha pilosa*; *Ixia pilosa*, Thunb.; 4° *Hesperantha virginea*, Ker; *Ixia virginea*, Soland.; 5° *Hesperantha acuta*, Ker; *Ixia acuta*, Lichst., et 6° *Hesperantha cinnamomea*, Ker, ou *Ixia cinnamomea*, Willd. Ces six plantes sont indigènes du cap de Bonne-Espérance, et on les cultive dans les jardins d'Europe.

HESPÉRIDÉES. *Hesperideæ*. BOT. Cette famille de Dicotylédones hypogynes avait reçu primitivement le nom d'Aurantiacées, dérivé de celui d'*Aurantium* qui en est considéré comme le type. Les genres qui la constituent ont été particulièrement étudiés par Corréa de Serra (Ann. du Muséum, vol. 6, p. 376), et par Mirbel (Bull. Philom., 1813, p. 179). Adoptant les travaux de ces savants, De Candolle (*Prodrom. System. Veget.*, I, p. 535) a exposé ainsi les caractères de cette famille : calice urcéolé ou campanulé, court, marcescent et divisé en trois, quatre ou cinq dents; corolle composée de trois à cinq pétales larges à la base, tantôt libres, tantôt soudés entre eux, insérés à l'extérieur d'un disque hypogyne, ayant leurs bords légèrement imbriqués pendant l'estivation; étamines en nombre égal à celui des pétales, ou bien double et multiple de celui-ci, insérées sur le disque hypogyne; filets plans à la base, tantôt libres, tantôt réunis entre eux de différentes manières, polyadelphes ou monadelphes, toujours libres et subulés supérieurement; anthères terminales, attachées par leur base et dressées; ovaire arrondi, multiloculaire, surmonté d'un style cylindrique et d'un stigmate un peu épais; fruit (Hespéridie, Desv.; *Aurantium*, De Candolle) composé : 1° d'une écorce (*indusium*) épaisse, glanduleuse, sans valves, indéhiscente, et qui doit vraisemblablement être regardée comme le prolongement du torus; 2° de plusieurs carpelles (rarement un seul par avortement) verticillés autour d'un axe idéal, tantôt contenant seulement des graines, tantôt remplis d'une chair ou d'une pulpe contenue dans de petits sacs nombreux et qui sont attachés aux parois du fruit; graines fixées à l'angle pariétal de chaque carpelle, nombreuses ou solitaires, dépourvues d'albumen, le plus souvent pendantes, quelquefois renfermant plusieurs embryons; spermoderme marqué d'un raphé et d'une chalaze très-visibles; embryon droit, à radicule supère, regardant le hile, à cotylédons grands, épais, munis à leur base de deux oreillettes, et à plumule visible. Les Hespéridées sont des arbres ou des arbrisseaux, tous originaires de la Chine et des Indes-Orientales. Les feuilles, les calices, les pétales, les filets des étamines, et surtout l'écorce des fruits sont munis de glandes vésiculaires pleines d'huile volatile. Les feuilles sont alternes, articulées sur la tige, difficile-

ment caduques, tantôt composées, pinnées, à plusieurs paires, ou bien lomentacées, c'est-à-dire composées d'une foliole articulée à l'extrémité d'un pétiole dilaté, foliacé, tantôt simples peut-être à cause de l'avortement de la foliole terminale. Les épines axillaires ne se changent point en branches par la culture.

La famille des Hespéridées comprend les douze genres suivants : *Atalantia*, Correa; *Triphasia*, Lour.; *Limonia*, L.; *Cookia*, Sonnerat; *Murraya*, Kœnig; *Aglaia*, Lour.; *Bergera*, Kœnig; *Clousena*, Burm.; *Glycosmis*, Correa; *Feronia*, Corr.; *Ægle*, Corr.; et *Citrus*, L. *V.* ces mots.

**HESPÉRIDES.** *Hesperides.* INS. Tribu de l'ordre des Lépidoptères, famille des Diurnes, établie par Latreille et dont les caractères sont : jambes postérieures ayant deux paires d'ergots, l'un au bout et l'autre près du milieu; extrémité des antennes presque toujours très-crochue ou fort recourbée; ailes supérieures relevées, mais écartées; les inférieures souvent presque horizontales dans le repos; chenilles rases, sans épines; chrysalides sans éminences, renfermées dans une toile légère entre des feuilles. Cette tribu comprend les genres Uranie et Hespérie. *V.* ces mots.

**HESPÉRIDIER.** *Hesperidium.* BOT. C'est, selon Desvaux, une espèce particulière de fruit remarquable par les caractères suivants : il est charnu, avec une enveloppe épaisse et rugueuse, divisé inférieurement en plusieurs loges par des cloisons celluloso-membraneuses, de manière qu'on peut le séparer facilement et sans déchirement en autant de pièces distinctes. L'Orange, le Limon et en général les fruits de toutes les plantes de la famille des Hespéridées, en sont des exemples.

**HESPÉRIDINE.** BOT. Lebreton a découvert dans la partie blanche qui recouvre les fruits de la famille des Hespéridées un principe cristallisable, blanc, brillant, satiné, qu'il a nommé Hespéridine; il est insoluble dans l'eau et dans l'éther, soluble dans les alcalis et dans l'acide acétique, fusible au-dessus de 100°, à la manière de la Résine.

**HESPERIDIUM.** BOT. Nom donné par De Candolle (*Syst. Veget. nat.*, 2, p. 477) à la première section du genre *Hesperis*. *V.* JULIENNE.

**HESPERIDOPSIS.** BOT. Ce nom a été donné par De Candolle (*Syst. Regn. Veget.*, t. II, pl. 484) à la septième section du genre *Sisymbrium*, que cet auteur (*Prodr. Syst.*, I, p. 190) a depuis érigée en genre distinct sous le nom d'*Andreoskia*. *V.* ce mot.

**HESPÉRIE.** *Hesperia.* INS. Genre de l'ordre des Lépidoptères, famille des Diurnes, tribu des Hespérides, établi par Fabricius qui comprenait sous ce nom les Papillons que Linné nomme Plébéiens Ruraux et Urbicoles. Dans son Système des Glossates, cet auteur forme neuf genres avec son genre Hespérie, dont l'un conserve le nom primitif. Les espèces urbicoles qui forment seules le genre Hespérie, tel qu'il est adopté par Latreille, forment, selon Fabricius, les genres Thymèle, Hélias et Pamphile, que Latreille n'adopte pas dans sa Méthode; quant aux Hespéries de la division des Ruraux, elles appartiennent à la tribu des Papilionides et aux genres Polyommate et Érycine. *V.* ces mots. Les caractères du genre Hespérie, tel qu'il a été restreint par Latreille (Encycl. Méthod., art. PAPILLON), sont : antennes terminées distinctement en bouton ou en massue; palpes inférieures courtes, larges et très-garnies d'épines. La massue des antennes sépare ce genre de celui des Uranies. Les Hespéries ont le corps généralement court et gros; la tête large et les antennes écartées à leur insertion; elles sont terminées brusquement en une massue plus ou moins ovale et oblongue, finissant en pointe; dans quelques espèces, elles sont arquées à leur extrémité; dans d'autres, elles sont subitement courbées et crochues. Leurs palpes extérieures ou labiales sont larges, de trois articles et fournis de beaucoup d'écailles; leur dernier article est petit comparativement au second. Leurs ailes sont fortes; les inférieures sont toujours plissées au côté interne et souvent parallèles au plan de position dans le repos. Toutes leurs pattes sont propres à la marche; leurs tarses sont terminés par deux crochets petits, simples et très-arqués; leurs jambes postérieures sont armées de quatre ergots. Les chenilles sont presque nues, peu variées en couleurs, grêles aux deux extrémités ou du moins antérieurement; elles ressemblent à celles de divers Lépidoptères nocturnes. Leur tête est grosse, souvent marquée de deux taches imitant des yeux. Ces chenilles se nourrissent des feuilles de différents végétaux; elles les roulent et les fixent avec de la soie et se métamorphosent dedans; la chrysalide est unie ou sans éminences angulaires, et son extrémité antérieure est plus ou moins avancée en une pointe simple. Si l'on s'en rapporte aux figures de Stoll, les chrysalides de quelques espèces, de Surinam, seraient fixées à la manière de celles des Papilionides hexapodes, c'est-à-dire par la queue et par un lien passant au-dessus du corps et lui formant une ceinture. — Ces Lépidoptères fréquentent généralement les bois et les lieux garnis de Graminées; quelques espèces se plaisent dans les lieux humides et aquatiques. Plusieurs sont propres à l'Europe et à la France, mais le plus grand nombre appartient à l'Amérique. Latreille (*loc. cit.*) décrit cent soixante et onze espèces de ce genre; il les classe dans un grand nombre de divisions qu'il serait trop long de rapporter ici. L'espèce la plus commune en France est :

L'HESPÉRIE DE LA MAUVE. *Hesperia Malvæ*, Fabr.; le Papillon Grisette, Engram., Pap. d'Europe, pl. 46, fig. 78, A, a, e; *Papilio Alceæ*, Esper, t. I, tab. 51, fig. 3, var. Sa chenille vit sur différentes espèces de Mauves et sa chrysalide est renfermée dans une légère coque de soie. Le Point de Hongrie, le Pleinchant, l'Échiquier, le Miroir, le Sylvain ou Bande noire sont d'autres espèces européennes de ce genre.

**HESPÉRIS.** BOT. *V.* JULIENNE.

**HESPÉROSCORDE.** *Hesperoscordum.* BOT. Genre de la famille des Asphodélées, Hexandrie Monogynie, L., récemment institué par Lindley, pour une plante bulbeuse rapportée de la Californie; il est très-voisin du genre *Allium*, et ne se compose encore que de deux espèces dues, toutes deux, aux recherches de Douglas. La première, HESPÉROSCORDE HYACINTHINE, *Hesperoscordum Hyacinthinum*, a les fleurs d'un beau bleu de ciel, l'ombelle très compacte, et les pédicelles portant les fleurs les plus extérieures de cette ombelle, recour-

hés et guère plus longs que les fleurs elles-mêmes. La seconde, HESPÉROSCORDE A FLEURS BLANCHES, *Hesperoscordum lacteum*, Bot. regist., 1680, a son bulbe qui s'élève ordinairement hors de terre, du volume d'une forte aveline ou d'une petite noix; il est revêtu de tuniques luisantes, brunâtres et finement réticulées; ses racines sont fibreuses et déliées. Les feuilles, au nombre de quatre ou cinq, sont longues de quinze pouces environ, larges de deux lignes, de peu de consistance, linéaires, canaliculées et d'un vert jaunâtre; elles entourent une hampe un peu plus longue, faible, cylindrique, jaunâtre, terminée par une ombelle composée de quinze à vingt fleurs, portées sur des pédicelles dont la longueur égale trois fois au moins celle des fleurs; cette ombelle est entourée à sa base d'un involucre polyphylle, à folioles linéaires, subulées et d'un brun jaunâtre. Le périanthe est composé de trois sépales blancs, un peu verdâtres extérieurement, ovales, aigus, presque carénés, et de trois pétales ovalaires, échancrés au sommet, blancs, avec une petite ligne saillante, verte à leur base. Les six étamines ont leurs filaments blancs, dilatés, foliacés, soudés au delà de moitié et entourant l'ovaire; chacun de ces filaments, formant un segment lancéolé, aigu, porte une anthère biloculaire, ovale et jaune. L'ovaire est sessile, triloculaire, terminé par trois glandes arrondies; le style est cylindrique, articulé au-dessus de l'ovaire et terminé par un stigmate simple et renflé. Le fruit consiste en une capsule à trois loges, à trois valves septifères au centre, renfermant un assez grand nombre de semences noires, anguleuses, presque crustacées.

Ces plantes paraissent devoir réussir dans tous les terrains et s'y naturaliser parfaitement; jusqu'ici, comme on n'en possède encore que très-peu de bulbes, on a dû les soigner et les lever de terre ainsi qu'on fait pour les Tulipes, mais tout porte à croire que l'on pourra, sans crainte, les y laisser constamment.

HESPET. POIS. Pour Hepset. *V.* ce mot.

HESPHORUS. MIN. Synonyme de Chaux fluatée verte phosphorescente.

HETÆRI. *Heterius.* INS. Coléoptères pentamères; genre de la famille des Clavicornes, établi par le docteur Erichson, dans sa nouvelle Monographie des Histéroïdes, avec les caractères suivants : mandibules exsertes, presque égales; antennes insérées sous le hord du front; leur tige est courte, épaisse, et leur bouton solide; prosternum légèrement émarginé postérieurement; jambes obtusément anguleuses extérieurement; avant-dernier segment de l'abdomen dorsal et perpendiculaire, le dernier incliné; corps court, carré et petit. Ce genre ne se compose encore que de l'*Hister quadratus* de Paykul.

HÉTEPOZITE. MIN. Variété de Fer phosphaté manganésifère, découverte par Alluau dans les environs de Limoges, et qui se reconnaît à sa forme prismatique rhomboïdale oblique, sous l'angle de 100 à 101 degrés; sa couleur est le gris-verdâtre, s'irisant en bleuâtre et en violet; sa dureté est assez grande pour entamer le verre; sa densité est de 3,300. L'Hétéposite se fond au chalumeau en un émail brun-foncé; son analyse chimique a donné : Acide phosphorique, 43; protoxyde de Fer, 35; protoxyde de Manganèse, 18; Eau, 4.

HÉTÉRACANTHE. *Heteracantha.* INS. Coléoptères pentamères; genre de la famille des Carnassiers, tribu des Féronides, établi par Brullé qui lui assigne pour caractères : palpes longues et grêles; mandibules fortes et avancées; lèvre supérieure courte et bilobée; corselet en cœur; élytres larges et courtes; corps plat; éperon inférieur des jambes de devant (l'une des deux grandes épines terminales) plus long, placé tout à fait à l'extrémité, et élargi de manière à pouvoir creuser la terre.

HÉTÉRACANTHE DÉPRIMÉE. *Heteracantha depressa*, Br. Le dessus du corps est d'un brun foncé; le dessous est un peu ferrugineux, ainsi que les antennes et les pattes; la tête et le corselet sont lisses; ce dernier présente, en avant, une dépression dans toute sa largeur, et de chaque côté, en arrière, on remarque un enfoncement large et profond; les élytres ont des stries, mais si faibles qu'elles paraissent être lisses. Taille, sept lignes. D'Égypte.

HÉTÉRACIE. *Heteracia.* BOT. Genre de la famille des Synanthérées, institué par Fischer et Meyer qui lui ont assigné pour caractères : calathide multiflore, divisée en huit parties et écailleuse à sa base; clinanthe plan et nu; akènes extérieurs comprimés, tétragones, recouverts d'une écorce subéreuse, mucronés et tronqués au sommet et dépourvus d'aigrette; ceux du centre sont presque cylindriques, tronqués et terminés par une aigrette formée de plusieurs rangées de cils allongés, scarieux et dentelés. La seule espèce connue est l'HÉTÉRACIE DE SZOVITS, *Heteracia Szovitsii*, F. et M., plante annuelle, petite, glabre, rameuse, à feuilles roncinées et sagittées; à fleurs jaunes. On la trouve dans les champs arides et dans les steppes de la Daourie.

HÉTÉRACTIDE. *Heteractis.* BOT. Genre de la famille des Synanthérées, tribu des Cynarées, établi par le professeur De Candolle qui lui assigne pour caractères : capitule multiflore, hétérogame; fleurs du rayon femelles, disposées sur deux rangs et ligulées; fleurs du disque mâles, tubuleuses, à cinq dents; involucre formé de deux rangées d'écailles égales, linéaires, aiguës, un peu roulées vers les bords; réceptacle convexe, alvéolé; akènes du disque linéaires, glabres, avortés; ceux de la couronne plano-comprimés, oblongs et glabres; aigrette pourvue d'une rangée de soies scabres et très-caduques. On ne connaît encore de ce genre qu'une seule espèce : HÉTÉRACTIDE EN FAUX, *Heteractis falcata*; c'est un sous arbrisseau entièrement glabre; ses tiges sont rameuses et dressées, ses feuilles sont éparses, sessiles, linéaires, acuminées, très-entières, un peu courbées en faux; les capitules sont réunis en corymbe au sommet des tiges et garnis de fleurs jaunes.

HÉTÉRADELPHIE. *Heteradelphia.* ZOOL. Ce mot qui, littéralement, exprime des frères jumeaux très-dissemblables, s'applique à deux individus adhérents dont l'un, bien développé, a acquis presque toute la perfection de l'espèce, et l'autre est demeuré plus ou moins imparfait, par défaut de développements successifs. *V.* MONSTRES.

HÉTÉRANDRE. *Heterandrus.* BOT. Plante dont les étamines et les anthères sont de forme différente.

HÉTÉRANTHE. BOT. Assemblage de fleurs différentes sur une même tige.

**HÉTÉRANTHÉMIDE.** *Heteranthemis.* Ce genre que le docteur Schott avait créé dans la famille des Synanthérées pour une plante, *Heteranthemis viscidohirta*, qu'il avait observée aux environs d'Algesiras en Espagne, a été reconnu pour ne point différer essentiellement du genre *Chrysanthemum* dont, suivant De Candolle, il forme à lui seul une section.

**HÉTÉRANTHÈRE.** *Heteranthera.* BOT. Ce genre de la famille des Pontédériées de Kunth. et de la Triandrie Monogynie, L., a été primitivement établi par Palisot-Beauvois (*Act. Soc. Amer.*, 4, p. 73), sous le nom d'*Heterandra*. En l'adoptant, Ruiz et Pavon lui ont donné le nom d'*Heteranthera* admis généralement. Dans la Flore de l'Amérique du nord de Michaux, Richard père a fait connaître le même genre et l'a nommé *Leptanthus*. Ses caractères sont : périanthe corolloïde, dont le tube est très-long et le limbe à six divisions égales et étalées; trois étamines; un style et un stigmate simple; capsule triloculaire, polysperme. Les espèces de ce genre, en petit nombre, sont des plantes aquatiques, indigènes de l'Amérique méridionale et septentrionale. Leurs feuilles sont engaînantes à leur base; leurs fleurs, solitaires, sortent de la gaîne des feuilles. L'*Heteranthera reniformis*, Ruiz et Pavon (*Flor. Peruv.*, 1, p. 43, tab. 71) peut être considéré comme le type du genre. Kunth (*Genera Nov. et Spec. Plant. æquin.*, 1, p. 265) lui assigne pour synonyme le *Leptanthus reniformis* de Michaux. Cette espèce a des feuilles orbiculées réniformes, et se fait surtout remarquer par une de ses étamines beaucoup plus longue que les autres, et en outre conformée en fer de flèche. C'est ce dernier caractère qui a valu au genre les noms d'*Heterandra* et *Heteranthera*. Le *Pontederia limosa* de Swartz (*Flor. Ind. occid.*, 1, p. 611), qui n'a que trois étamines, a été rapporté à ce genre par Willdenow. Hooker (*Exotic Flora*, mars 1824, n° 94) pense que l'*Heteranthera graminea*, Vahl, *Leptanthus gramineus*, Michx., doit constituer un genre particulier, en raison de l'uniloculárité de sa capsule, de son port remarquable qui ressemble à celui de certains Potamogetons, et de ses fleurs jaunes. Willdenow, qui aussi n'avait trouvé qu'une seule loge dans les fruits du *Leptanthus gramineus*, en avait déjà formé le genre *Schollera*. *V.* ce mot.

**HÉTÉRANTHIE.** *Heteranthia.* BOT. Ce genre, établi par Nées et Martius, dans la famille des Scrophularinées, pour une plante nouvelle du Brésil, qu'ils ont nommée *Heteranthia decipiens*, ne paraît nullement différer du genre *Vrolikia* de Sprengel. *V.* VROLIKIA.

**HETERANTHUS.** BOT. Synonyme d'*Homoianthus*. *V.* HOMOIANTHE.

**HÉTÉROBRANCHE.** *Heterobranchus.* BOT. Ce genre, formé par Geoffroy Saint-Hilaire, aux dépens du genre Silure, présente pour caractères : tête garnie d'un bouclier âpre, plat et d'autant plus large que les frontaux et les pariétaux donnent des lames latérales qui recouvrent l'orbite et la tempe; opercule petit; outre les branchies ordinaires, des appareils ramifiés, adhérents à la branchie supérieure du troisième et du quatrième arc branchial, et qui paraissent être une sorte de branchies surnuméraires; épine pectorale forte et dentelée; corps nu et allongé ainsi que les nageoires dorsale et anale; point d'épine à la dorsale; caudale distincte; huit barbillons. Geoffroy a publié sur ce genre des détails anatomiques d'un haut intérêt, dans les planches 16 et 17 de la description de l'Égypte. Ce sont des Poissons du Nil, du Sénégal, dont la chair est médiocre. Les espèces principales sont :

HÉTÉROBRANCHE HARMOUT. *Heterobranchus anguillaris*, Hasselq. Il a le dos d'un vert noirâtre, l'abdomen d'une teinte moins foncée; il porte sur le caudale, la dorsale et même le bout de la queue quelques taches plus noires encore et éparses; les ventrales, le bord supérieur de la dorsale et le bout de la caudale sont rougeâtres; la dorsale a 72 rayons, l'anale 54, les pectorales 9, les ventrales 6, la caudale 21. Il faut ajouter à ce genre : HÉTÉROBRANCHE BAIK, *Heterobranchus bidorsalis*, Geoff.; HÉTÉROBRANCHE BRUN, *Heterobranchus fulvus;* Macroptéronote brun, Lacép., etc.

**HÉTÉROBRANCHES.** MOLL. *V.* SYPHONOBRANCHES.

**HÉTÉROCARPE.** BOT. H. Cassini nomme ainsi la calathide d'une Synanthérée, qui offre des fruits dissemblables entre eux ou seulement par les aigrettes; telle est celle de l'*Heterospermum*, etc.

**HÉTÉROCARPELLE.** *Heterocarpella.* BOT. (*Chaodinées.*) Second genre de la première section de la famille des Chaodinées de Bory. Plus compliqué dans son organisation que le genre Chaos, il offre la même disposition dans le mucus constitutif; mais les corpuscules qui le colorent y varient infiniment pour la forme et pour la disposition; et dans une pareille étendue de mucus, ces corpuscules ne sont pas semblables. Bory décrit comme espèces : 1° l'*Heterocarpella monadina*, consistant en globules simples, monadiformes, marqués au milieu d'un cercle concentrique, comme s'il existait, ainsi que dans les globules du sang, un globule intérieur; 2° l'*Heterocarpella geminata*, consistant en globules semblables à ceux de l'espèce précédente, unis deux à deux et d'une forme ovoïde; 3° l'*Heterocarpella tetracorpa*, globules de six à vingt fois plus considérables que ceux des espèces précédentes, ovoïdes ou obronds, comme divisés en quatre quartiers par deux sections en diamètre, lesquels contiennent chacun un globule semblable à ceux qui se voient dans les espèces précédentes; 4° l'*Heterocarpella pulchra*, globules encore plus grands que dans la précédente, obronds, mais sinueux sur les côtés, divisés en deux dans le sens des sinuosités opposées; chaque sore contenant des corpuscules obronds, placés à côté les uns des autres, ayant leur axe disposé vers le centre du grand globule qui les renferme et qui est marqué d'un point transparent; 5° l'*Heterocarpella reniformis*, composée de deux à quatre et cinq corpuscules réniformes, allongés, disposés parallèlement en diminuant de taille et transversalement, dans un globule ovale, formé par une membrane parfaitement hyaline; 6° l'*Heterocarpella botrytis*, globules réunis en amas qui affectent une forme triangulaire, tronqués vers les sommets, et se disposant souvent base à base. Lyngbye a passablement saisi cette disposition dans la figure 2 de son *Echinella radiosa*, pl. 69, a.

**HÉTÉROCARPIENS.** BOT. Desvaux a donné ce nom

aux fruits provenus d'ovaires qui, se développant avec d'autres parties, n'ont pas été cachés par celles-ci, mais qui ont subi seulement quelques modifications dans leurs formes primitives.

HÉTÉROCÉOPIENS. BOT. Pour Hétérocarpiens. *V.* ce mot.

HÉTÉROCÈRE. *Heterocerus.* INS. Genre de l'ordre des Coléoptères, section des Pentamères, famille des Clavicornes, établi par Bosc (Act. de l'ancienne Soc. d'Hist. nat. de Paris, t. I, pl. 1, fig. 5) et adopté par tous les entomologistes; ses caractères sont : tarses courts, n'ayant que quatre articles distincts et se repliant sur les côtés extérieurs des jambes qui sont triangulaires, épineuses ou ciliées, surtout les deux premières, et propres à fouir. La tête des Hétérocères s'enfonce postérieurement jusqu'aux yeux, dans le corselet, se rétrécit et se prolonge un peu antérieurement, en manière de museau arrondi; le labre est extérieur, grand et presque circulaire; les mandibules sont fortes, cornées et bidentées à leur pointe, les mâchoires ont deux lobes : l'interne est pointu et en forme de dent, et le terminal est plus grand et cilié; les palpes sont courtes et filiformes : les maxillaires ont le dernier article un peu plus long que les précédents et presque ovoïde, les deux derniers articles des labiales sont presque égaux et cylindracés; la languette s'élargit vers son bord supérieur qui est largement échancré; le menton est grand et offre aussi une grande échancrure qui le fait paraître comme fourchu; les antennes sont à peine plus longues que la tête; leurs sept derniers articles forment une massue dentée et arquée; le corselet est transversal, court et sans rebords; ses côtés sont arrondis. L'avant-sternum s'avance sur la bouche; le corps est ovale, aplati; les pieds sont courts et propres à fouir la terre, avec les jambes antérieures plus larges et portant à leur côté extérieur une rangée d'épines parallèles; les tarses sont courts, ils se replient sur les jambes et ne paraissent composés que de quatre articles, le premier étant très-court et peu distinct; le dernier article est armé de deux ongles grêles et distincts.

Ces insectes sont très voisins des Dryops d'Olivier, ou des Parnes de Fabricius, mais ils s'en distinguent, ainsi que de tous les autres Clavicornes, par les tarses et par les antennes. Ils vivent dans le sable ou dans la terre humide, près du bord des eaux, et sortent de leur trou lorsqu'on les inquiète en marchant sur le sol; leur larve, que Miger a observée le premier, vit aussi dans les mêmes lieux. La seule espèce que l'on ait encore trouvée à Paris est :

L'HÉTÉROCÈRE BORDÉ. *Heterocerus marginatus*, Bosc (*loc. cit.*), Fabr., Latr., Illig., Panz., *Faun. Ins. Germ.*, fasc. 23, fig. 11, 12. Il est long d'une ligne; son corps est velu, obscur, avec les bords et quelques points des élytres d'un jaune ferrugineux.

HÉTÉROCHÈLE. *Heterochelus.* CRUST. Épithète que l'on donne à tout Crustacé qui présente naturellement un bras plus grand que l'autre qui lui correspond.

HÉTÉROCHÈTE. *Heterochæta.* BOT. Genre de la famille des Synanthérées, tribu des Astéroïdées, établi par De Candolle qui lui assigne pour caractères : capitule multiflore, radié; fleurs de la couronne ligulées, linéaires, femelles, disposées sur plusieurs rangs; celles du disque à cinq dents et hermaphrodites; réceptacle nu, ponctué; involucre formé de deux ou trois rangées d'écailles acuminées, presque égales; akènes pubères, comprimés; aigrette double : l'extérieure courte et paléacée, l'intérieure longue, sétiforme et scabre. Les Hétérochètes, au nombre de six espèces, sont des plantes herbacées, velues ou pubescentes, dont les capitules sont solitaires au sommet des tiges et garnis de fleurs blanches ou purpurines. La plupart sont originaires de l'Inde; quelques-unes se trouvent dans l'Amérique méridionale.

HÉTÉROCHROME. INT. Espèce du genre Cucullan. *V.* ce mot.

HÉTÉROCLITE. *Syrrhaptes.* OIS. *Heteroclitus*, Vieillot. Genre de l'ordre des Gallinacés. Caractères : bec court, grêle et conique; mandibule supérieure faiblement courbée, avec une rainure ou sillon parallèle à l'arête; narines placées de chaque côté du bec et à sa base, recouvertes par les plumes du front; pieds emplumés jusqu'aux doigts; ceux-ci au nombre de trois, dirigés en avant et réunis jusqu'aux ongles; rectrices étagées : les deux intermédiaires filiformes et très-allongées; première rémige la plus longue et allongée, ainsi que la seconde, en forme de fils. La connaissance de ce genre qui ne se compose encore que d'une seule espèce, est due à Pallas; il a découvert l'Hétéroclite sur lequel on a donné pour nom spécifique celui de ce savant voyageur dont les travaux ont si puissamment concouru aux progrès des sciences, dans les plaines arides et desséchées de la Tartarie australe, vers les bords du lac Baïkal. Cet Oiseau y est appelé Sadscha par les naturels; quoiqu'il n'y soit pas très-rare, il a été cependant très-peu observé; la raison en est facile à saisir : circonscrits dans une étendue assez médiocre d'un pays que rien ne porte à visiter, et dont les habitants ignorants et barbares repoussent tout ce qui présente les formes de la civilisation, les Hétéroclites, aussi sauvages que les Tartares dont ils ont à redouter les flèches meurtrières, doivent naturellement se retirer dans les abris les plus solitaires et les plus inaccessibles, où ils se tiennent presque constamment cachés. C'est sans doute pourquoi Pallas, si bon observateur en toutes circonstances, n'est entré dans aucun détail relativement à l'histoire des Hétéroclites; la dépouille desséchée du seul exemplaire qu'il ait rapporté lui avait même été donnée par Rytschof. Delanoue, qui depuis Pallas a traversé les déserts qui bornent cet immense empire voisin de la Chine, a été plusieurs fois à même d'étudier les Hétéroclites; il les a observés dans leur marche lente et même pénible en apparence, puisqu'elle les oblige à de fréquentes alternatives de repos; il a étudié leur vol rapide, bruyant, direct et élevé, mais peu soutenu; leur manière de chercher sur un sable mouvant une nourriture qui consiste en petites graines amenées par les vents. Dans ses recherches sur les soins qu'ils prennent de leur progéniture, il a plusieurs fois surpris la femelle, malgré de vives inquiétudes, ne se décidant qu'à la dernière extrémité à quitter le nid où se trouvait l'espoir d'une nouvelle famille. Ce nid n'offrait pour tout duvet que quelques brins de Graminées,

enfouïs de sable; il coulenait quatre œufs d'un blanc roussâtre, tachetés de brun, et se trouvait placé au milieu de quelques pierres amassées sous un buisson.

HÉTÉROCLITE DE PALLAS. *Syrrhoptes Pallasii*, Tem., Ois. color., pl. 95; *Tetrao paradoxus*, Lath.; *Heteroclitus Tartoricus*, Vieill. Parties supérieures d'un jaune cendré, avec les plumes bordées de noir à l'extrémité, ce qui dessine sur le dos un grand nombre de lunules et de taches noirâtres; sommet de la tête jaunâtre, encadré par une ligne formée de lunules noirâtres; côtés du cou d'un jaune orangé, plus vif vers la gorge qui est de la même couleur; tectrices alaires intermédiaires terminées de rouge pourpré; rémiges noirâtres, bordées de jaunâtre, les deux extérieures entièrement noires et dépassant les autres en longueur; rectrices étagées, d'un cendré jaunâtre, terminées de blanc, les deux intermédiaires plus longues et noires dans la partie mince et allongée; ventre d'un cendré jaunâtre, bordé par une large bande noire; parties inférieures d'un blanc cendré; bec jaunâtre; ongles noirs. Taille, douze pouces. La femelle diffère peu du mâle; on la distingue néanmoins facilement à la privation des longues plumes des ailes et de la queue.

HÉTÉROCOME. *Heterocoma*. BOT. Genre de la famille des Synanthérées, et de la Syngénésie égale, L., établie par De Candolle (Ann. du Mus., vol. XVI, p. 190) et offrant pour principaux caractères : involucre presque cylindrique, formé de folioles disposées sur deux rangs, inégales, appliquées, lancéolées, linéaires et aiguës; réceptacle plan, garni de paillettes analogues aux folioles de l'involucre; calathide composée de fleurons égaux, nombreux, réguliers et hermaphrodites; ovaires oblongs, glabres, marqués de côtes longitudinales, surmontés d'un bourrelet et d'une aigrette double : l'extérieure courte, composée d'un seul rang de poils laminés, l'intérieure longue et composée de poils plumeux. Après avoir examiné, dans l'herbier de Desfontaines, un échantillon de la plante sur laquelle ce genre a été fondé, H. Cassini a conclu qu'il appartient à la tribu des Vernoniées. On ne connaît encore que l'*Heterocoma albida*, arbrisseau du Brésil, à feuilles alternes, à capitules sessiles dans les aisselles des feuilles.

HÉTÉRODACTYLES. OIS. Blainville donne ce nom (Prodr. d'une nouv. distrib. systém.) à une famille d'Oiseaux grimpeurs, qui comprend ceux dont le doigt externe est versatile, comme les Coucous, Barbus, Anis; etc.

HÉTÉRODENDRE. *Heterodendrum*. BOT. Genre de la Dodécandrie Monogynie, L., établi par Desfontaines (Mém. du Muséum d'Hist. nat., vol. 4, p. 8) qui l'avait rapporté aux Térébinthacées. Dans la révision de cette dernière famille (Annales des Sciences naturelles, juillet 1824), Kunth en a exclu l'*Heterodendrum*, et il a indiqué, avec doute sa place dans les Sapindacées. Ses caractères ont été ainsi exprimés : calice cupuliforme, presque entier ou légèrement denté, persistant; corolle nulle; disque membraneux, entier, logé au fond de la fleur et ceignant l'ovaire contre lequel il n'est pas étroitement appliqué; six ou douze étamines insérées entre le disque et l'ovaire, exsertes et presque égales; filets courts, libres et un peu épaissis à la base; anthères obovées, bifides, sagittées à la base et fixées par celle-ci, biloculaires, déhiscentes par une fente longitudinale et latérale; ovaire supère, sessile, tantôt obové, presque arrondi, à quatre loges, couronné par quatre stigmates sessiles papillaires et divergents, tantôt obové, comprimé, biloculaire, ombiliqué par un stigmate obtus et simple. L'ovule, unique dans chaque loge, varie selon que les ovaires sont quadriloculaires ou biloculaires; dans les premiers, il est presque arrondi, obové, dressé et placé sur un tubercule adhérent à l'axe; dans les autres, il est obové et fixé sur la base de l'ovaire. Le fruit n'a pas été observé.

L'*Heterodendrum oleæfolium*, Desf., *loc. cit.*, tab. 3, est la seule espèce du genre. C'est un arbrisseau indigène de la Nouvelle-Hollande, rameux, revêtu d'une écorce grisâtre, garni de feuilles alternes, brièvement pétiolées, glabres, coriaces, lancéolées, entières, glauques et persistantes. Les fleurs sont petites et disposées en grappes axillaires simples ou ramifiées.

HÉTÉRODÈRE. *Heteroderes*. INS. Genre de la famille des Serricornes, tribu des Élatériens, établi par Latreille qui lui reconnaît pour caractères : antennes simples; front terminé par un chaperon très-marqué, demi-circulaire; corselet fort grand, plus large que l'abdomen, aussi large au moins que long, avec ses angles postérieurs très-forts, appliqués à leur extrémité sur les épaules. Une seule espèce constitue ce genre, c'est l'HÉTÉRODÈRE BRUN, *Heteroderus fuscus*, Latr.; elle est de Cayenne.

HÉTÉRODERMES. REPT. Famille établie parmi les Serpents, dans la Zoologie analytique de Duméril, et dont le principal caractère consiste dans la diversité des écailles qui sont petites sur le dos, et en plaques ou en demi-plaques sous le corps et sous la queue. Duméril y range ses genres Crotale, Boa, Trigonocéphale, Vipère, Trimésure, Bougare, Aipysure, Disteyrie, Plature, Couleuvre, Erpéton et Erix. *V.* ces mots.

HÉTÉRODON. MAM. Pour Hétéroodon. *Voyez* ce mot.

HÉTÉRODON. REPT. Beauvois avait établi sous ce nom, pour une simple Couleuvre que caractérisent deux dents plus longues que les autres aux mâchoires supérieures, un genre qu'adopta avec doute Latreille dans le Buffon de Déterville. Il a disparu dans le tableau erpétologique inséré au tome sixième de cet ouvrage. Bosc a observé à la Caroline le Serpent qui servit de type au genre dont il s'agit. Daudin en a fait son *Coluber Heterodon*. Sa taille varie entre dix-huit pouces et trois pieds; il est noirâtre en dessus et blanchâtre en dessous, avec la tête de forme triangulaire.

HÉTÉRODONTE. *Heterodontus*. POIS. (Blainville.) Synonyme de Cestracion, sous-genre de Squale. *V.* ce mot.

HÉTÉROGÉNÉES. BOT. (*Lichens*.) Acharius a réuni dans cet ordre, le cinquième de sa première classe, les Idiothalames, les Lichens dont l'apothécie est presque simple, composée d'un thalamium solitaire et munie d'un nucleum. Les genres *Graphis*, *Verrucaria* et *Endocarpon*, constituent cet ordre qui n'est point naturel.

HÉTÉROGRAPHE. *Heterographa.* BOT. (*Lichens.*) Ce genre qui fait partie du groupe des Graphidées du professeur Fée, établit le passage des Arthonies aux Opégraphes; il a été créé par Chevallier qui a publié un très-bel ouvrage iconographique sur les Hypoxylons. Le nom de *Polymorphum*, donné par cet auteur, ayant paru inadmissible parce qu'il est adjectif, Fée lui a substitué celui par lequel il se trouve désigné dans ce Dictionnaire. L'Hétérographe est fondée sur deux Opégraphes, le *faginea* et le *quercina* des auteurs. Chevallier, qui a très-bien étudié l'organisation de l'Hétérographe, regarde ce genre comme intermédiaire entre les Hystéries et les Opégraphes. Il se rapproche en effet des premiers par l'absence de toute croûte lichénoïde, et par sa manière de croître; des seconds par son organisation, et diffère néanmoins des uns et des autres par son mode de développement, la forme de ses réceptacles, et les changements qu'éprouvent ceux-ci. Ces plantes croissent, ainsi que leur nom spécifique l'annonce, sur l'épiderme des écorces du Hêtre et du Chêne; et l'on doit y faire entrer comme variétés les *Opegrapha conglomerata* de Persoon, et *epiphega* d'Acharius.

HÉTÉROGYNES. *Heterogyna.* INS. Famille de l'ordre des Hyménoptères, section des Porte-Aiguillons, composée de deux ou trois sortes d'individus dont les plus communs, les neutres ou les femelles, n'ont point d'ailes, et rarement des yeux lisses, très-distincts. Tous ces insectes ont la languette petite, arrondie, voûtée ou en cuiller; leurs antennes sont coudées. Les uns vivent en sociétés qui se composent de trois sortes d'individus; les mâles et les femelles sont ailés, et les neutres sont aptères; ils forment le grand genre *Fourmi* de Linné dont Latreille a fait sa tribu des FORMICAIRES. *V.* ce mot. Les autres vivent solitairement, et chaque espèce n'est composée que de deux sortes d'individus; les mâles ailés et les femelles aptères. Ils composent le grand genre *Mutille* de Linné ou la tribu des Mutillaires de Latreille. *V.* ce mot.

HÉTÉROGYNIDE. *Heterogynis.* INS. Lépidoptères; genre de la famille des Crépusculaires, tribu des Procrides, institué par Rambur, qui lui assigne pour caractères : trompe presque nulle; palpes rudimentaires, très-velues; antennes longues, sétiformes, assez fortement pectinées, dont les dentelures diminuent progressivement du milieu à l'extrémité; corps et abdomen très-minces, médiocrement velus; celui-ci terminé par deux crochets en forme de pinces, prolongés en pointe, et qui par leur réunion, forment inférieurement une ouverture ovalaire; pattes à tarse court, les postérieures n'ayant qu'une paire d'épines aux tibias; crochets simples; ailes demi-transparentes, couvertes de poils couchés et non d'écailles; cellule discoïdale des supérieures ouverte extérieurement ou seulement fermée par un rudiment de nervure, formant un angle rentrant; la base des inférieures offrant une soie très-forte et très-longue, qui s'engage dans un anneau des supérieures.

HÉTÉROGYNIDE PARADOXALE. *Heterogynis paradoxa,* Rambur. Sa taille est d'environ un pouce, les ailes étendues; le corps est mince et très-grêle; les ailes sont entièrement d'un brun roussâtre, elles sont demi-transparentes, avec des franges assez larges, formées de poils déliés. On la trouve communément au midi de l'Espagne.

HÉTÉROÏDE. *Heteroideus.* BOT. On se sert de cette épithète pour désigner des plantes dont les organes varient de forme sur le même individu : telles sont les feuilles du *Broussonetia papyrifera.*

HÉTÉROLÉPIDE. *Heterolepis.* BOT. Genre de la famille des Synanthérées, Corymbifères de Jussieu, et de la Syngénésie superflue, L., établi primitivement sous le nom d'*Heteromorpha* par Cassini (Bullet. de la Société Philom., janvier 1817). Cet auteur ayant ensuite réfléchi qu'une telle dénomination pouvait être considérée comme un adjectif, a cru devoir lui substituer celle d'*Heterolepis.* Il lui a donné les caractères suivants : involucre composé de folioles disposées irrégulièrement sur deux ou trois rangs, inégales et dissemblables : les extérieures lancéolées, les intérieures larges, ovales, obtuses, membraneuses, scarieuses et frangées; réceptacle alvéolé; calathide radiée, dont les fleurons du centre sont nombreux, réguliers, hermaphrodites, et ceux de la circonférence à deux languettes, femelles, munis cependant d'étamines avortées; akènes courts, cylindracés, hérissés, à deux pointes, surmontés d'une aigrette composée de soies nombreuses, inégales, laminées et plumeuses sur toute leur surface. L'auteur de ce genre l'a placé dans la tribu des Arctotidées, dont il offre tous les caractères, et notamment celui tiré du style; il a, en outre, insisté sur les corolles biligulées de la circonférence qu'il ne faut pas confondre avec les corolles labiatiflores. Cette différence essentielle, jointe à l'organisation du style et aux corolles régulières du centre, ne permet pas de rapprocher l'*Heterolepis* de la tribu des Mutisiées.

L'*Heterolepis decipiens*, H. Cass., *OEdera aliena*, L., et non *OEdera alienata* de Thunberg, a été nommée *Arnica inuloides* par Vahl. Jacquin l'a figurée, *Hort. Schœnbrunn.*, t. II, tab. 154. C'est un arbuste du cap de Bonne-Espérance, dont la tige est branchue, couverte d'un coton blanc et entièrement garnie de feuilles éparses, étalées, un peu fermes, linéaires, aiguës, ayant la face supérieure verte et luisante, tandis que l'inférieure est tomenteuse et blanche. Les calathides, larges et composées de fleurs jaunes, sont solitaires à l'extrémité des branches.

HÉTÉROLOBE. *Heterolobus.* BOT. Pourvu de lobes de formes différentes.

HÉTÉROLOMA. BOT. Genre formé par Desvaux aux dépens de l'*Hedysarum*, L. *V.* SAINFOIN.

HÉTÉROMÈRES. *Heteromera.* INS. Section de l'ordre des Coléoptères, établie par Duméril, et comprenant tous ceux qui ont cinq articles aux quatre premiers tarses et un de moins aux derniers. Elle renferme quatre familles qui sont les Mélasomes, les Taxicornes, les Sténélytres et les Trachélides. *V.* ces mots.

HÉTÉROMORPHA. BOT. *V.* HÉTÉROLÉPIDE.

HÉTÉROMORPHES. *Heteromorpha.* ZOOL. Blainville propose sous ce nom l'établissement d'un sous-règne composé d'êtres qui ne paraissent point avoir de formes symétriques ou déterminées, tels que les Éponges, les Corallinées et les Infusoires.

HETEROMYS. MAM. Desmarest a proposé ce nom pour le Hamster anomal.

HÉTÉRONOME. *Heteronoma*. BOT. Genre de la famille des Mélastomacées, établi par le professeur De Candolle, aux dépens du genre *Rhexia*, avec les caractères suivants : calice persistant, tubuleux, à quatre dents triangulaires, aiguës; quatre pétales ovales et submucronés; huit anthères dont quotre alternativement plus longues, se terminant par un appendice linéaire et bifide, les autres ont deux simples soies, et toutes sont réunies par leur base; capsule à quatre loges et de même longueur que le calice; semences comprimées, en forme de cuiller, transversalement rugueuses, scabres, avec des stries parallèles sur le dos. La seule espèce de ce genre, connue jusqu'ici, a été nommée HÉTÉRONOME A FEUILLES DIVERSES, *Heteronoma diversifolium*. C'est une plante herbacée, glabre, dont les tiges sont ramifiées, tétragones, garnies de feuilles pétiolées, ovales, aiguës, à cinq nervures serrato-ciliées; les cimes ou corymbes sont lâches, terminales et composées d'un petit nombre de fleurs rosées fort élégantes. Cette jolie plante, dont on duit la découverte à Dombey, est originaire du Pérou.

HÉTÉRONOTE. *Heteronotus*. INS. Hémiptères, section des Homoptères, famille des Cicadaires. Ce genre a été établi par Delaporte qui lui assigne pour caractères : antennes filiformes, insérées entre les yeux qui sont grands, globuleux et saillants; tête transversale, triangulaire; bec court, ne dépassant pas la base des pattes intermédiaires; corselet convexe, muni d'un appendice très-prolongé en arrière; abdomen court; tarière en forme de sabre dans les femelles; élytres membraneuses ou pseudélytres plus ou moins longues, offrant en dessus une échancrure sensible; elles sont transparentes et parcourues par des nervures assez fortes; pattes de médiocre longueur; jambes antérieures un peu élargies, les postérieures longues; premier article des tarses assez grand, le second fort petit, le troisième le plus grand; ongles courts. Ce genre paraît avoir les rapports les plus incontestables avec le genre *Combophora*, de Germar, et n'en diffère que par le prolongement postérieur du corselet qui se termine en épines courtes, reposant sur un petit nœud. Or, ce caractère est-il suffisant pour établir une différence générique? Les espèces introduites par Delaporte sont au nombre de six, toutes nouvelles et de l'Amérique du Sud. Nous citerons comme principale :

HÉTÉRONOTE ÉPINEUX. *Hataronotus spinosus*, Ann. Soc. ent. de France, 1, p. 96, pl. 3, fig. 7. Il est d'un jaune luisant; sa tête a deux lignes longitudinales noires; son corselet est armé de chaque côté d'une forte épine arquée; le prolongement postérieur est formé de deux lobes placés l'un à la suite de l'autre; le dernier plus gros portant les trois épines : une de chaque côté et la troisième au milieu, en dessous. Tout le corselet est nuancé de noir, de jaune et de brun; l'abdomen est court; les pseudélytres sont grandes, transparentes et d'un beau jaune. Taille, quatre lignes. De Cayenne.

HÉTÉROODON. MAM. Nom du sixième sous-genre établi par Blainville dans le genre Dauphin pour les espèces qui diffèrent entre elles par leurs dents qui, en général, sont peu nombreuses. La seule espèce authentique de ce sous-genre forme le type du genre *Hyperoodon* de Cuvier. *V.* DAUPHIN.

HÉTÉROPAPPE. *Heteropappus*. BOT. Genre de la famille des Synanthérées, tribu des Astéroïdées, institué par Lesson pour une plante du Japon, que Thunberg avait placée parmi les Astères. Caractères : capitule multiflore, hétérogame; fleurs de la couronne femelles, ligulées et disposées sur un seul rang; celles du disque hermaphrodites, tubuleuses et à cinq dents; involucre formé d'un double rang d'écailles étalées et divergentes; akène sans bec; aigrette coroniforme dans les fleurs femelles, garnie d'une rangée de soies dans les fleurs hermaphrodites. L'HÉTÉROPAPPE HISPIDE, *Heteropappus hispidus*, Less., *Aster hispidus*, Thunb., Fl. Jap. 315, est une plante herbacée, dressée, rameuse, à feuilles alternes : les inférieures oblongues-ovales, crénelées, les supérieures lancéolées. Les capitules sont petits, solitaires à l'extrémité des tiges avec les fleurs de la couronne blanches et celles du disque jaunes.

HÉTÉROPE. *Heteropus*. MAM. Genre de la famille des Marsupiaux, institué par Jourdan, et qui, comme l'indique son nom, se distingue des Kanguroos et de tous les autres Mammifères de ce groupe, par des jambes et des tarses postérieurs beaucoup plus courts et plus trapus que les leurs; de plus l'ongle du grand doigt ou du troisième, fort grand chez les Kanguroos, et qui est pour eux une arme assez forte, dépasse à peine la partie charnue sur laquelle il s'appuie chez l'Hétérope, et semble ne devoir être pour lui d'aucune utilité particulière. Privé de canines comme les Kanguroos proprement dits, l'Hétérope se rapproche par là plus du groupe que forment ces animaux, que des Potoroos qui sont pourvus de ces dents; mais la brièveté de ses membres postérieurs le rapproche un peu davantage de ceux-ci que des autres. Ainsi, à ces différents égards, l'Hétérope se placerait entre ces deux groupes principaux en se rapprochant cependant plus des seconds que des premiers.

HÉTÉROPE A GORGE BLANCHE, *Heteropus albogularis*, Jourd. La surface palmaire des membres antérieurs est rugueuse, ce qui annonce qu'ils doivent souvent reposer sur le sol; la queue est d'un égal développement à sa base et à son sommet; elle est forte et couverte de poils durs; le pelage est laineux, excepté à l'extrémité des membres; la têta est marquée d'une ligne brune, longitudinale; les joues sont blanchâtres; les oreilles noires en dehors, jaunes en dedans; la gorge est blanche; la poitrine et le ventre sont roux; le cou et la partie supérieure du dos gris; les fesses d'un fauve rougeâtre; l'extrémité des membres et la queue d'un brun foncé : cette dernière terminée de blanc. Longueur totale, du museau au sommet de la queue quatre pieds. Cette espèce habite les montagnes qui sont au sud-ouest de Sidney; on dit qu'elle marche plutôt qu'elle ne saute.

HÉTÉROPÉTALE. BOT. H. Cassini a donné ce nom à la calathide des Synanthérées, lorsqu'elle offre des corolles dissemblables. Un tel mot est évidemment inutile, puisqu'il en existe d'autres qui expriment aussi brièvement et aussi exactement la même chose. Ainsi les ca-

lathides couronnées, radiées, discoïdes, de l'*Aster*, de l'*Helianthus*, de l'*Artemisia*, du *Carpesium*, etc., sont des modifications d'une calathide Hétéropétale.

HÉTÉROPHYLE. *Heterophytus*. INS. Coléoptères hétéromères. Genre de la famille des Mélasomes, tribu des Ténébrionites, créé pour un insecte dont le faciès a plus de rapport avec le groupe des Eumorphes qu'avec aucun de l'ordre des Hétéromères. Caractères : corps ovalaire, allongé, convexe; tête distinctement séparée du corselet qu'elle reçoit dans une profonde échancrure; lèvre transverse, non échancrée; mandibules bifides; palpes acuminées; articles des antennes cylindriques à l'exception des cinq derniers qui sont triangulaires, déprimés et formant massue, le second et le dernier sont les plus courts; corselet carré; pattes médiocres; cuisses inermes; jambes munies de courtes épines à l'extrémité; articles des tarses courts, presque triangulaires, et de longueur égale entre eux, le dernier seulement est cylindrique et plus long que les autres, les crochets sont simples, effilés. La seule espèce connue a été nommée *Heterophytus chrysomelinus*; elle a été trouvée par Goudot à Madagascar.

HÉTÉROPHYLLE. BOT. On donne ce nom à toute plante qui offre des feuilles dissemblables, souvent réunies sur le même individu et sur la même branche. Une foule de végétaux sont dans ce cas; ainsi les feuilles inférieures linéaires du *Protea sceptrum* sont brusquement remplacées à la partie supérieure par des feuilles larges et lancéolées; le Lilas de Perse peut offrir, dans les jardins, sur la même branche, des feuilles entières ou incisées de diverses manières; le *Lepidium perfoliatum* est muni inférieurement de feuilles découpées, et supérieurement de feuilles entières et amplexicaules, etc., etc. Plusieurs *Mimosa* de la Nouvelle-Hollande, quelques *Oxalis* de l'Amérique méridionale, rapportées par Auguste Saint-Hilaire, ne sont Hétérophylles que par la dégénérescence des pétioles communs en véritables feuilles, et par l'avortement le plus souvent complet de leurs folioles.

HÉTÉROPODES. *Heteropoda*. ARACHN. Nom donné par Latreille à un groupe d'Aranéides, composé des Araignées-Crabes dont les quatre dernières pattes sont presque de la même grosseur que les autres, et dont les yeux forment deux lignes transverses presque parallèles. Ce groupe constitue la première coupe du genre Thomise. *V.* ce mot. Blainville donne ce nom à une classe artificielle, qui comprend les Branchiopodes et les Squillaires dont le nombre des pieds varie.

HÉTÉROPOGON. BOT. Genre de la famille des Graminées, et de la Monœcie Triandrie, L., établi par Persoon (*Enchirid.*, 2e vol., p. 533) qui l'a ainsi caractérisé : épi simple, monoïque. Les fleurs mâles ont la lépicène à deux valves, la glume à deux valves mutiques, dont l'intérieure est sétacée; paillette (nectaire, Persoon) bilobée, renflée. Les fleurs femelles ont la lépicène bivalve, la glume aussi à deux valves dont l'une est épaisse et munie d'une barbe très-longue et hérissée. Ce genre se compose de deux espèces, savoir : *Heteropogon glaber*, Pers.; ou *Andropogon Allionii*, DC., Flor. fr., 3, p. 97; et *Heteropogon hirtus*, Pers., ou *Andropogon contortum*, L.

HÉTÉROPSIDE. *Heteropsideus*. MIN. Haüy a désigné sous ce nom toute substance métallique que la nature produit sous des caractères extérieurs difficiles à saisir, et surtout privé de l'éclat qui fait reconnaître au premier abord tous les êtres de cette grande série inorganique.

HÉTÉROPTÈRE. *Heteropterus*. INS. Nom proposé par Duméril (Zool. analyt.) pour les Papillons appelés Estropiés par Geoffroy, et comprenant la famille des Hespérides de Latreille. *V.* ce mot.

HÉTÉROPTÈRES. *Heteroptera*. INS. Section de l'ordre des Hyménoptères. *V.* ce mot.

HÉTÉROPTÉRIDE. *Heteropteris*. BOT. Genre de la famille des Malpighiacées et de la Décandrie Trigynie, L., établi par Kunth (*Nov. Gener. et Spec. Plant. æquin.*, vol. v, p. 163) qui l'a ainsi caractérisé : calice hémisphérique, persistant, à cinq divisions profondes, le plus souvent portant deux glandes sur le dos; corolle à cinq pétales onguiculés, presque arrondis, réniformes; dix étamines hypogynes dont les filets sont adhérents à leur base; trois ovaires soudés, ne renfermant qu'un ovule pendant, surmontés de trois styles; trois samares dont une ou deux avortent souvent, fixées à un axe central, se prolongeant extérieurement en une aile longue, épaissie dans le bord inférieur. Cette structure des appendices du fruit de l'*Heteropteris* est le caractère principal qui sépare ce genre du *Banisteria*, où les ailes des samares sont épaissies dans leur bord supérieur. Plusieurs espèces de *Banisteria*, décrites par les auteurs, doivent faire partie de ce nouveau genre. Kunth a indiqué les *Banisteria purpurea*, L. et Cavan.; *Banisteria brachiata*, L. et Lamk.; *Banisteria chrysophylla*, Lamk. et Cavan.; *Banisteria nitida*, Lamk. et Cavan.; et *Banisteria cœrulea*, Lamk. Outre ces plantes déjà connues, Kunth en a décrit quatre espèces nouvelles sous les noms d'*Heteropteris argentea*, voisine de l'*Heteropteris nitida*, *Heteropteris cornifolia*, *Heteropteris floribunda*, très rapprochée de l'*Heteropteris cœrulea*, et *Heteropteris longifolia*. Celle-ci n'est placée qu'avec doute dans ce genre. En adoptant le genre *Heteropteris*, De Candolle (*Prod. Syst. Veg.*, I, p. 591) y a joint deux espèces nouvelles, savoir : *Heteropteris platyptera* qui pourrait bien être le même qu'*Heteropteris brachiata*, et *Heteropteris appendiculata*. Toutes ces espèces croissent dans l'Amérique méridionale, le Mexique et les Antilles. Ce sont des arbrisseaux ou des arbustes grimpants, à feuilles opposées, à fleurs bleues, roses ou blanches, disposées en panicules, en grappes ou en ombelles axillaires, terminales et latérales; leurs pédicelles sont munis d'une ou de deux bractées. Une plante de l'Afrique équinoxiale, mentionnée par R. Brown (*Botany of Congo*, p. 7), et qu'il a seulement indiquée comme constituant un genre distinct du *Banisteria*, a été placée provisoirement à la fin des *Heteropteris* par De Candolle (*loc. cit.*, p. 592). Cette plante, *Heteropteris Smeathmanni*, dont les feuilles sont alternes, forme une section sous le nom d'*Anomalopteris*.

HÉTÉROSCÉLIDE. *Heteroscelis*. INS. Coléoptères hétéromères; genre de la famille des Mélasomes, tribu des Asidiens, établi par Latreille qui lui assigne pour

caractères : premier article des antennes presque entièrement caché sous le bord dilaté de la tête, le deuxième plus court, transverse, subcylindrique, noduleux, les suivants presque égaux et cylindriques, les huitième, neuvième et dixième transverses, grossissant insensiblement, le dernier tronqué et un peu plus petit que le précédent; menton grand, transverse, brusquement rétréci près de sa base, avec une échancrure large, profonde et anguleuse antérieurement, subcordiforme et laissant un intervalle bien marqué, mais peu notable, entre les bords latéraux et ceux de l'échancrure progéniale; pédoncule à peine saillant, avec une dent triangulaire de chaque côté; languette membraneuse, entièrement cachée sous le menton, fortement transverse, avec une large échancrure antérieure; palpes labiales saillantes, avec le dernier article renflé, ovoïde; deuxième article des palpes maxillaires plus long que le troisième, mais guère plus long que large, sans y comprendre l'étranglement de la base; le dernier comprimé, assez épais, plus gros que le précédent et triangulaire; tête anguleuse latéralement, subrhomboïdale et pouvant s'enfoncer dans le prothorax de manière à couvrir une partie des yeux; épistome très-grand, très-fortement échancré antérieurement; labre médiocrement saillant, transverse, très-échancré et situé dans le sinus de l'épistome qui recouvre en grande partie les mandibules; prothorax fortement échancré antérieurement, déprimé, rétréci à sa base, avec les angles postérieurs prolongés; corps un peu déprimé en dessus et plus ou moins parallèle; élytres très-embrassantes et carénées latéralement; pattes glabres, fortement ponctuées; jambes grêles, les antérieures terminées par une dent; tarses ciliés, à articles courts.

HÉTÉROSCÈLIDE PARALLÈLE. *Heteroscelis parallelus*, Sol.; *Platynotus dantipes?* Fab. Il est noir, couvert d'écailles grisâtres; tête ponctuée; des gros points enfoncés sur le corselet; élytres couvertes de fines granulosités assez serrées, et offrant chacune six rangées de granulosités, la sixième plus éloignée et plus courte; poitrine ponctuée; abdomen lisse. Taille, treize lignes. Une seconde espèce complète jusqu'ici ce genre, c'est le *Platynotus porcatus* de Fabricius; toutes deux sont du cap de Bonne-Espérance.

HÉTÉROSITE. MIN. Nom donné à une variété bleuâtre de phosphate de Fer et de Manganèse, trouvée dans les pegmatites des environs de Limoges.

HÉTÉROSOME. *Heterosoma*. BOT. Genre de la famille des Lobéliacées, établi par Zuccarini, pour une plante singulière, qui croît dans les contrées froides de la Cumbre de San-Antonio, à plus de huit mille pieds d'élévation. Caractères : calice bilabié; lèvre supérieure soudée à l'ovaire, divisée au sommet en trois lanières dressées, l'inférieure plus allongée, à deux découpures infléchies; corolle tubuleuse, insérée au calice; son tube est inégalement dilaté à sa base, s'étendant jusqu'à l'extrémité des découpures de la lèvre inférieure et formant avec elle une sorte d'éperon; son limbe est divisé en cinq segments; cinq étamines insérées à la corolle; anthères connées : deux d'entre elles sont tournées vers l'éperon, et ont le sommet barbu, les autres sont nues; style simple; ovaire à deux loges polyspermes.

HÉTÉROSOMES. POIS. Duméril établit sous ce nom, dans sa Zoologie analytique, une famille répondant aux Pleuronectes de Linné, et qui comprend les genres Sole, Monochire, Turbot, Flétan, Plie et Achire. *V.* ces mots.

HÉTÉROSPERME. *Heterospermum*. BOT. Genre de la famille des Synanthérées, Corymbifères de Jussieu, et de la Syngénésie superflue de Linné, établi par Cavanilles, et offrant pour principaux caractères : involucre double : l'intérieur composé de cinq folioles appliquées, ovales-oblongues et membraneuses, l'extérieur de trois à cinq bractées sur un seul rang, foliacées, linéaires, subulées; réceptacle plan, muni de paillettes semblables aux folioles de l'involucre; calathide radiée, dont les fleurons du centre sont nombreux, réguliers, hermaphrodites, et ceux de la circonférence sur un seul rang, au nombre de trois à cinq, en languettes et femelles, de diverses formes; les extérieurs oblongs, arrondis au sommet, comprimés, munis sur chaque côté d'une large bordure cartilagineuse, et privés d'aigrettes; les intermédiaires assez semblables aux extérieurs, mais pourvus d'une aigrette composée d'une ou de deux paillettes opposées, subulées et munies supérieurement de poils rebroussés; les intérieurs linéaires, sans bordure latérale, prolongés supérieurement en un long col linéaire, qui porte une aigrette semblable à celle des akènes intermédiaires. Ce genre a été placé dans la tribu des Héliantbées-Coréopsidées auprès du genre *Bidens*, par H. Cassini.

On cultive, dans les jardins de botanique, l'*Heterospermum pinnatum* de Cavanilles (*Icon.*, 3, p. 34, tab. 267) : c'est une plante indigène du Mexique, herbacée, à tige dressée, rameuse, garnie de feuilles connées, pinnatifides ou bipinnatifides dans leur partie supérieure. Les calathides sont composées de fleurs jaunes et solitaires au sommet des branches. Outre cette espèce, Kunth (*Nov. Gener. et Spec. Plant. æquin.*, vol. IV, p. 245 et 246, tab. 383 et 384) en a décrit et figuré deux autres qui croissent au Pérou, près de Truxillo et de Quito; il les a nommées *Heterospermum maritimum* et *Heterospermum diversifolium*. La première est indiquée avec doute comme synonyme de l'*Heterospermum ovatifolium*, Cav. (*Demonstr. bot.*, p. 204.)

HÉTÉROSTÉGE. *Heterostega*. BOT. Pour Heterotheca. *V.* ce mot.

HÉTÉROSTEMME. *Heterostemma*. BOT. Genre de la famille des Asclépiadées, établi par Wight et Arnott qui l'ont ainsi caractérisé : calice à cinq divisions; corolle en roue, à cinq lobes; couronne staminale pentaphylle, à folioles dilatées, libres et prolongées; anthères terminées par une membrane qui se penche vers le stigmate; masses polliniques dressées, tétragones, avec le bord pellucide; follicules lisses; semences filamenteuses. L'HÉTÉROSTEMME ACUMINÉ, *Heterostemma acuminatum*, est un arbuste grimpant et glabre, à feuilles ovales, elliptiques, aiguës au sommet, rétrécies à la base, nervurées, membraneuses et très-glabres; les pédoncules, un peu plus courts que les pétioles, sont chargés d'un petit nombre de fleurs dont le calice est faiblement tomenteux; la corolle est jaunâtre, tachetée de rouge. On la trouve dans l'île de Java.

HÉTÉROSTÉMIER. *Heterostemum*. BOT. Genre de

la famille des Légumineuses, établi par Desfontaines (Mém. du Muséum d'Hist. nat., deuxième année, p. 249) qui en a ainsi exposé les caractères : calice grêle, tubuleux, persistant, à quatre divisions lancéolées et concaves, accompagné d'un involucre ou calice extérieur à deux lobes; corolle composée de trois pétales insérés sur l'entrée du calice, très-grands, droits, rétrécis et onguiculés à leur base, élargis et obtus au sommet; huit étamines dont les filets sont soudés par la base, beaucoup plus longs que la corolle, inclinés, arqués et barbus; les trois inférieurs plus longs et à anthères oblongues; les cinq autres filets graduellement plus courts, avec des anthères plus petites; ovaire arqué, pédicellé, surmonté d'un style courbé et plus long que les étamines; légume pédicellé, comprimé, terminé par une pointe très-aiguë et un peu recourbée. Ce genre, qui n'a pas encore été décrit dans les ouvrages où les plantes sont rangées d'après le système sexuel, devrait être placé dans la Monadelphie Octandrie; mais on préférera peut-être le rapporter à la Diadelphie, comme on l'a fait pour tant d'autres genres de Légumineuses monadelphes, de peur de les écarter trop des genres de la même famille. Cependant sa place la plus convenable serait dans l'Octandrie auprès du *Tamarindus* dont il ne diffère que par son calice pourvu d'un involucre, ses étamines toutes fertiles, et ses légumes comprimés non pulpeux.

HÉTÉROSTÉMIER A FEUILLES DE MIMOSA, *Heterostemum Mimosoides*, Desf., *loc. cit.*, tab. 12. C'est un arbre indigène du Brésil, dont les branches sont pubescentes, alternes, garnies de feuilles alternes, ailées sans impaire, composées de folioles nombreuses, glabres, opposées, linéaires, obtuses et légèrement échancrées à leur sommet; leur pétiole est ailé entre les folioles, et il est accompagné à la base de deux stipules opposées, subulées et caduques. Les fleurs sont disposées en corymbes axillaires à l'extrémité des branches.

HÉTÉROSTERNE. *Heterosternus*. INS. Genre de Coléoptères pentamères, établi par Dupont, dans la famille des Lamellicornes, pour un insecte récemment apporté du Mexique par Lesueur. Caractères : tête et antennes petites; chaperon arrondi; menton creusé longitudinalement et légèrement échancré; mandibules courtes et relevées; corselet presque plan, plus large que long, rétréci en avant; écusson arrondi; élytres longues, plus larges que le corselet, se rétrécissant brusquement à leur extrémité; sternum très-proéminent, se dirigeant en arrière; pattes antérieures courtes, avec les jambes armées de trois dents, les intermédiaires simples, les postérieures très-longues, avec les cuisses articulées sur deux fortes dents. L'HÉTÉROSTERNE BUPRESTOÏDE, *Heterosternus buprestoides* (Mag. de Zool., cl. IX, pl. 10), est en dessous d'un jaune fauve; il a le chaperon séparé des yeux et du reste de la tête par un encadrement noir; la tête et le corselet sont finement pointillés; l'écusson est presque lisse, bordé de noir postérieurement; les élytres sont ponctuées, entourées comme le corselet d'une légère ligne noire et terminées presque en pointe. Le dessous du corps est noir, velu sur le sternum et le dedans des cuisses intermédiaires. Taille, vingt-quatre à trente lignes.

HÉTÉROSTHECA. BOT. Sous ce nom, Desvaux a constitué, aux dépens des *Aristida* de Linné, un genre de la famille des Graminées, qui a été réuni par Palisot-Beauvois au genre *Dinœba*. *V.* ce mot.

HÉTÉROTARSE. *Heterotarsus*. INS. Coléoptères hétéromères. Ce genre de la famille des Mélasomes a été formé par Latreille pour un insecte du Sénégal, ayant les caractères des Ténébrions : il n'en diffère que par ses tarses dont les quatre antérieurs, au premier coup d'œil, ne paraissent composés que de quatre articles, et les postérieurs de trois, ce qui provient de ce que le pénultième article est à peine visible, en forme de petit nœud et reçu dans une gouttière longitudinale du précédent qui est le plus dilaté et en forme de cœur. En outre, le bord de la tête offre une échancrure occupée par une portion du labre.

HÉTÉROTAXIDE. *Heterotaxis*. BOT. Genre de la famille des Orchidées, Gynandrie Monandrie, Lin., institué par Lindley qui lui assigne pour caractères : périanthe composé de cinq pièces charnues, presque égales et conniventes, les deux inférieures sont posées sous le labelle qui est ovale, libre, entier, épais, avec le disque calleux; gynostème demi-cylindrique, allé vers le sommet; stigmate oblong, excavé, avec le bec peu prononcé; anthère terminale, operculaire et décidue; une seule loge renfermant deux masses polliniques linéaires et poudreuses; caudicules et glandules imperceptibles. On ne connaît jusqu'ici qu'une seule espèce dans ce genre, et Lindley l'a nommée HÉTÉROTAXIDE A FEUILLES ÉPAISSES, *Heterotaxis crassifolia*, Botan. Regist., 1028. C'est une plante herbacée, privée de tige, terrestre ou épiphyte, à feuilles radicales, dressées, épaisses, oblongues-lancéolées, obliquement tordues, planes, terminées par une sorte d'onglet saillant vers l'un des côtés et engaînantes à la base. La fleur est jaune, solitaire, presque sessile à l'origine des feuilles, et accompagnée d'une bractée oblongue et en forme de fourreau qui s'élève immédiatement de la racine. Cette plante, assez remarquable dans sa végétation, a été trouvée dans les forêts de la Jamaïque.

HÉTÉROTHALAME. *Heterothalamus*. BOT. Ce genre de la famille des Synanthérées, tribu des Astéroïdées, a été institué par Lesson, pour deux plantes nouvelles du Brésil. Caractères : capitules multiflores, dioïques et radiés; involucre formé de plusieurs rangs d'écailles sèches, lancéolées, égales et un peu plus courtes que les fleurons du disque; aigrette unisériale, sétacée, caduque, plus courte que la corolle. Les fleurs mâles ont le réceptacle plan et nu, les languettes unisériales, femelles, très-petites, et le fruit avorté; les corolles du disque sont tubuleuses, à cinq dents; les anthères sont privées de queue, le style est bifide et l'aigrette en massue; dans les fleurs femelles le réceptacle est conique, avec l'involucre formé de paillettes semblables; les akènes sont anguleux, très-glabres et rétrécis à leur base; l'aigrette est atténuée au sommet. Les Hétérothalames Brunioïdes et Psiadoïdes sont des arbrisseaux très-glabres, dressés, à feuilles alternes, linéaires ou oblongues, aiguës, très-entières ou dentelées, à capitules petits et réunis en corymbe, garnis de fleurs jaunes.

HÉTÉROTHÈQUE. *Heterotheca*. BOT. Genre de la fa-

mille des Synanthérées, Corymbifères de Jussieu, et de la Syngénésie superflue, L., établi par H. Cassini (Bullet. de la Soc. Philom., septembre 1817) qui l'a placé dans la tribu des Astérées et l'a ainsi caractérisé : involucre composé de folioles imbriquées, appliquées, coriaces, ayant la partie supérieure en forme d'appendice, inappliquée, foliacée et aiguë; réceptacle nu, plan et alvéolé; calathide radiée, dont les fleurs du centre sont nombreuses, régulières et hermaphrodites, celles de la circonférence femelles et en languettes très-longues; akènes du disque comprimés des deux côtés, hispides, munis au sommet d'un bourrelet et d'une double aigrette : l'extérieure courte, grisâtre, composée de paillettes irrégulières, inégales et membraneuses; l'intérieure longue, rougeâtre, composée de poils épais et plumeux; akènes de la circonférence triangulaires, glabres, munis d'un petit bourrelet apicilaire et privés d'aigrette. L'*Heterotheca Lamarckii*, Henri Cassini, *Inula axillaris*, Lamk. (Dict. Encycl.), est une plante herbacée, dont la tige est dressée, rameuse, garnie de feuilles alternes, sessiles, ovales-oblongues, aiguës ou lancéolées, légèrement dentelées, hérissées sur leurs deux faces de poils épars, courts et roides. Les fleurs sont jaunes, nombreuses et disposées, au sommet de la tige, en une panicule corymbiforme irrégulière. Cette plante croît dans la Caroline.

HÉTÉROTOMA. *Heterotoma*. BOT. Genre de la famille des Lobéliacées, institué par Zuccarini qui lui assigne pour caractères : tube du calice hémisphérique, soudé à l'ovaire; le limbe est divisé en deux lèvres dont la supérieure a trois découpures dressées au sommet, l'inférieure se prolonge horizontalement et se partage en deux lobes inclinés; corolle tubuleuse, insérée à l'extrémité du calice; son tube est inégalement dilaté à sa base, puis cylindrique quinquéfide et enfin divisé longitudinalement; cinq étamines insérées de même que la corolle : deux ont leurs filaments barbus, les anthères le sont au sommet; ovaire infère, à deux loges, renfermant un grand nombre d'ovules; style simple; stigmate échancré, bilobé. Les Hétérotomas sont des plantes herbacées, hautes de trois pieds environ; les feuilles sont alternes, pétiolées, ovales, arrondies à leur base, obliquement acuminées, inégalement dentelées, pubescentes sur les deux faces; les fleurs sont grandes, purpurines, disposées au sommet des tiges en grappes simples. Ces plantes sont originaires du Mexique.

HÉTÉROTOME. *Heterotomus*. BOT. Richard désigne ainsi un périgone dont les divisions n'ont pas la même forme.

HÉTÉROTOME. *Heterotomus*. INS. Hémiptères; genre de la section des Hétéroptères, famille des Géocorises, tribu des Longilabres, établi par Latreille aux dépens des Capses, et qu'il en distingue par le second article des antennes qui est en forme de lame elliptique, large et comprimée; par le corps étroit, à peine ovale, par le corselet sans élévation postérieure. Le type de ce genre nouveau est :

HÉTÉROTOME A CORNES ÉPAISSES. *Heterotomus crassicornis*, Latr.; *Capsus crassicornis*, Fabr. Il est noir, tirant sur le cendré obscur, avec le second article des antennes fauve. Il est vraisemblable que le *Capsus spissicornis* doit également faire partie de ce genre.

HÉTÉROTRIQUE. *Heterotrichum*. BOT. Ce genre nouveau, de la famille des Synanthérées, et de la Syngénésie égale, L., a été constitué par Marschall-Bieberstein (*Flor. Taur.-Caucas.*, 3. suppl., p. 551) qui l'a ainsi caractérisé : involucre imbriqué, non épineux; réceptacle couvert de paillettes soyeuses; aigrette double : l'intérieure longue, plumeuse; l'extérieure très-courte et composée de poils simples. Ce genre ne renferme qu'une seule espèce (*Heterotrichum salsum*), dont les feuilles sont charnues et glabres; les radicales lyrées-hastées, les caulinaires lancéolées. Ses pétioles sont munis d'oreillettes décurrentes, allongées et dentées. Elle croît dans les gazons humides, sur les bords de la rivière Térek et du Volga, où elle fleurit en juin. C'était la *Serratula salsa* de la *Flora Taurico-Caucasica*, 2e vol., no 1641. Une variété de cette plante a été décrite et figurée sous le nom de *Saussurea elongata*, par le professeur De Candolle, dans les Annales du Muséum, t. XVI, p. 201, tab. 10. Pallas l'a aussi mentionnée (*Itin.*, 3, p. 281, 314, 607 et 635) en la nommant *Serratula salsa* et *Serratula salina*.

HÉTÉROTROPE. *Heterotropus*. BOT. Surnom que donne Richard à l'embryon quand sa direction coupe obliquement ou transversalement l'axe de la graine; aucune de ses extrémités, dans ce cas, n'est dirigée vers l'ombilic.

HÉTÉROTYPE. MIN. Synonyme d'Amphibole. *V.* ce mot.

HÉTÉROVALVÉ. *Heterovalvatus*. BOT. Nom que l'on donne aux fruits dont les valves sont dissemblables.

HÉTÉROVULE. *Heterovulus*. BOT. Raspail nomme ainsi un organe superficiel de la graine, qu'il considère comme un ovule avorté. Il est quelquefois saillant comme sur les Euphorbes, en forme d'écusson comme sur le Haricot, etc. L'Hétérovule, du reste, ne paraît pas différer essentiellement de l'Arille. *V.* ce mot.

HÉTÉROZOAIRES. ZOOL. Synonyme de Reptiles. *V.* ce mot.

HÉTICH. BOT. On ne peut reconnaître la plante américaine dont ont voulu parler, sous ce nom, Daléchamp et Thevet. Ces auteurs disent que ses racines sont tubéreuses et mangeables, d'un grand usage parmi les naturels. L'Hétich pourrait bien être le Liseron Patate.

HÊTRE. *Fagus*. BOT. Ce genre de la Monœcie Polyandrie, L., avait été placé, par Jussieu, dans la famille des Amentacées. Richard père, ayant subdivisé cette famille en plusieurs ordres distincts, a placé le Hêtre parmi les Cupulifères. Les caractères de ce genre sont : fleurs mâles en chatons globuleux, chacune d'elles étant composée d'un involucre calicinal campanulé, à six divisions, contenant huit à douze étamines dont les filets sont plus longs que l'involucre; fleurs femelles réunies deux ensemble dans un involucre à quatre lobes et hérissé; chacune d'elles est constituée par un ovaire infèrieur, couronné par les six petites dents du limbe calicinal et surmonté d'un style divisé en trois stigmates; le fruit est composé de deux noix triangulaires, uniloculaires, renfermées dans un involucre épais, péricarpoïde, coriace, hérissé de pointes nombreuses et s'ouvrant en quatre valves. Tournefort avait, avec raison,

distingué de ce genre le Châtaignier, qui, néanmoins, a été confondu avec le Hêtre par Linné et Jussieu. Mais celui-ci ayant proposé de rétablir la distinction admise par les botanistes antérieurs à Linné, cette manière de voir a prévalu chez tous les auteurs modernes. Les espèces de Hêtre, au nombre de quatre ou cinq, croissent dans les pays tempérés de l'Europe et de l'Amérique. Une d'entre elles constitue la presque totalité de certaines forêts en France, en Suisse et en Allemagne, et par conséquent mérite de fixer principalement notre attention.

Hêtre des forêts, *Fagus sylvatica*, L., vulgairement appelé Fayard, Foyard, etc. C'est un arbre dont la tige s'élève à plus de vingt mètres, se ramifie supérieurement et forme une cime touffue garnie de feuilles ovales, aiguës, un peu plissées, vertes et luisantes en dessus, pubescentes en dessous, portées sur un pétiole court et accompagnées à la base de deux petites stipules écailleuses et caduques. Les fleurs mâles forment des chatons ovoïdes, longuement pédonculés et pendants; elles sont placées au-dessous des fleurs femelles qui sont pédonculées et solitaires dans les aisselles supérieures des feuilles. Le Hêtre est un des plus beaux arbres dont la nature s'est plu à orner nos paysages. Tous les poëtes de l'antiquité en parlent à chaque page de leurs idylles, bucoliques et géorgiques, et c'est toujours au pied d'un Hêtre (*sub tegmine fagi*) qu'ils ont placé les scènes pastorales de ces heureux temps où la classe des bergers se distinguait autant par la variété de ses connaissances que par les agréments d'une conversation poétique. Le Hêtre se plaît particulièrement dans les terrains secs et pierreux, sur le penchant des collines. Il se multiplie facilement par ses graines, et les jeunes plantes peuvent, à la fin de la première année, être placées en pépinières ou en rigoles à environ trois décimètres de distance les unes des autres. Quand elles ont acquis à peu près deux mètres de hauteur, on doit les planter à demeure. De même que le Charme, cet arbre est très-propre à former des palissades de verdure, par la facilité avec laquelle il supporte la taille, et il a sur celui ci l'avantage de s'élever beaucoup plus haut. Les fermes et les vieux châteaux de l'ancienne Normandie sont entourés de Hêtres, et dans la Belgique, ces arbres, plantés en lignes et croissant à l'air libre, bordent les routes et s'élèvent très-haut en formant de superbes rideaux de verdure. La culture du Hêtre pourpre commence à se répandre par toute l'Europe. Les feuilles de cette variété sont d'un rouge clair dans la jeunesse, puis elles acquièrent une couleur lie de vin, qui se fonce de plus en plus. Cette couleur permanente contraste agréablement avec le vert diversement nuancé des autres arbres, et sous ce rapport le Hêtre pourpre est cultivé principalement dans les jardins paysagers.

Parmi nos arbres indigènes, le Hêtre est un de ceux dont les usages sont les plus variés. Son bois, d'une texture serrée, joint la solidité à la légèreté; aussi est-il fréquemment employé à la confection des instruments et des meubles. C'est le bois dont on se sert habituellement pour fabriquer l'économique et avantageuse chaussure des paysans, chaussure qui n'est pas toujours l'indice d'une condition misérable, mais qui est certainement mieux appropriée que les souliers à la nature fangeuse du sol de plusieurs contrées. La prévention que l'on avait contre le Hêtre considéré comme bois de charpente, a cessé depuis qu'on a trouvé le moyen de remédier aux inconvénients qu'on lui reprochait, d'être sujet à se fendre et à être attaqué par les vers. Ce moyen consiste à le couper au commencement de l'été pendant qu'il est dans la végétation. On le laisse reposer pendant une année, et après l'avoir débité en solives et en planches, on lui fait subir une immersion de plusieurs mois dans l'eau. Ces opérations préliminaires étant achevées, le bois de Hêtre peut être soumis en toute sûreté aux usages les plus nombreux. Dans la construction des navires, les Anglais l'emploient très-utilement aujourd'hui pour les bordages et les ponts où un bois uni et droit est absolument nécessaire. Divisé en feuillets très-minces, les relieurs s'en servaient, au lieu de cartons, pour les couvertures de ces énormes in-folios dont la mode s'est évanouie avec celle des querelles de théologie, de médecine et de jurisprudence. Indépendamment de ces usages économiques, le Hêtre doit être considéré comme un excellent combustible; il répand, en effet, une chaleur vive et fournit un charbon fort compacte. — Les fruits du Hêtre portent le nom de Faines. Tous les animaux frugivores en sont très-friands et on les donne aux Cochons ainsi qu'aux Oiseaux de basse-cour pour les engraisser. L'amande qu'ils contiennent, quoiqu'un peu astringente, a une saveur agréable, et l'on prétend que, par la torréfaction, elle développe un parfum qui approche de celui du Café. Cette amande est riche en huile d'une excellente qualité. L'extraction s'en fait ordinairement en soumettant les faines entières, dans des moulins particuliers, à l'action de forts pilons qui les réduisent en pâte. Celle-ci est enfermée dans des sacs d'une toile très-forte que l'on met sous la presse; l'huile en découle chargée de matières grossières, on la reçoit dans de grands vases où elle dépose ses impuretés, et il en reste plus qu'à la soutirer à plusieurs reprises. Au lieu d'écraser les faines entières avec leur écorce, il serait plus avantageux d'extraire préalablement celles-ci en les faisant passer entre les meules d'un moulin à blé convenablement écartées. Par ce moyen, on obtiendrait une quantité d'huile plus considérable et plus blanche, et les tourteaux pourraient servir avantageusement à la nourriture des bestiaux. Dans la méthode ordinaire, l'écorce retient beaucoup d'huile qu'on enlève, il est vrai, en ajoutant à la pâte une certaine quantité d'eau, mais il y en a toujours une partie d'absorbée et de perdue. Les tourteaux qui résultent de ce mode d'extraction ne sont bons qu'à brûler; ils donnent une flamme vive, sans odeur, et laissent un charbon qui se conserve très-longtemps.

Les autres espèces de Hêtre sont indigènes de l'Amérique du nord et de la Terre de Feu. Le *Fagus ferruginea*, Willd. et Michx., *Arb. Am.*, 2, p. 174, tab. 9, a beaucoup de rapports avec le Hêtre de nos forêts, mais ses feuilles sont bordées de dents très-saillantes. Son bois est employé aux États-Unis pour la charpente inférieure des navires.

HÉTRODE. *Hetrodes*. INS. Genre de l'ordre des Orthoptères, établi par Fischer, aux dépens du genre

*Bradyporus*, d'Audinet-Serville. Caractères : palpes grêles, avec le second article renflé à sa base, le dernier presque filiforme, tronqué et droit; yeux très-proéminents; antennes rapprochées, sétacées, presque capillaires, dont le premier article conique, gros, allongé, le second plus court et obconique; tête grosse, presque carrée, de la largeur du corselet; une forte épine entre les antennes; corselet n'embrassant qu'une portion du corps : sa partie antérieure élevée et armée de fortes épines; sa partie postérieure dilatée latéralement, arrondie postérieurement, avec le bord fortement épineux; présternum édenté; abdomen gros, armé de tubercules et d'épines, disposés longitudinalement; sa lame anale membraneuse, arrondie; cuisses épineuses : les postérieures munies, vers leur extrémité, d'épines très-fortes; un canal ondulé et lisse à la face supérieure des jambes. Le type de ce genre est le *Bradyporus pupa*, Aud.-Serv.

HETTINGERA. BOT. Pour Hettlingeria. *V.* ce mot.

HETTLINGERIA. BOT. Necker (*Elem. Bot.*, 803) a ainsi nommé un genre constitué avec le *Rhamnus iguanens* de Linné, ou *Zizyphus iguaneus* de Lamarck. Il lui a donné pour synonyme le *Colletia* de Scopoli, qui ne paraît pas être le même que le *Colletia* de Commerson et de Ventenat. *V.* ce mot.

HETTSONIA. BOT. Pour *Ibettsonia* du *Botanical Magazine*, vol. 31, n° 1259.

HEUCHÈRE. *Heuchera*. BOT. Genre de la famille des Saxifragées et de la Pentandrie Digynie, établi par Linné et ainsi caractérisé : calice campanulé, à cinq divisions peu profondes et obtuses; corolle à cinq pétales lancéolés, un peu étroits, insérés sur le bord du calice et entre ses divisions; cinq étamines dont les filets sont sétacés, plus longs que les pétales, et qui portent des anthères arrondies; ovaire semi-infère, légèrement conique, bifide au sommet et surmonté de deux styles droits, de la longueur des étamines, et à stigmates obtus; capsule ovale, pointue, terminée supérieurement par deux pointes ou cornes réfléchies et divisée en deux loges polyspermes. Toutes les espèces de ce genre sont confinées dans l'Amérique septentrionale; cependant une d'entre elles (*Heuchera caulescens*) a été aussi trouvée dans le Kamtschatka par Pallas. Pursh (*Flor. Amer. sept.*, 1, p. 187) en a décrit cinq espèces qui, de même que les Saxifrages en Europe, se plaisent dans les localités montueuses de la Pensylvanie, de la Virginie et de la Caroline. L'espèce suivante est cultivée dans les jardins de botanique.

HEUCHÈRE D'AMÉRIQUE, *Heuchera Americana*, L., *Heuchera viscida*, Pursh, *Heuchera Cortusa*, Michx. C'est une plante qui, par son feuillage, offre quelques ressemblances avec la Cortuse de Mathiole et avec la Sanicle : aussi les anciens botanistes, tels que Hermann, Rai et Plukenet, qui se contentaient d'un rapport aussi éloigné, lui donnaient les noms de *Cortusa* et de *Sanicula*. Ses feuilles sont radicales, cordiformes, longuement pétiolées, légèrement incisées en six ou sept lobes obtus, mucronés, ciliés et un peu dentés; leur face supérieure est verdâtre et veinée, l'inférieure chargée de poils courts. Entre ces feuilles, naissent plusieurs tiges droites, grêles, nues, hautes de trois décimètres et plus, et terminées par des fleurs nombreuses, petites, d'un vert rougeâtre et disposées en grappes pyramidales. Elle est très-commune sur les rochers depuis la Nouvelle-Hollande jusqu'en Caroline.

HEUDELOTIE. *Heudelotia*. BOT. Genre de la famille des Térébinthacées, établi par Perrotet et dédié par lui à son ami Heurdelot, jardinier en chef des établissements de culture du gouvernement français, au Sénégal. Caractères : fleurs hermaphrodites; calice monosépale, tubuleux, quadridenté et coloré; quatre pétales linéaires, obtus, un peu plus longs que les dents du calice; huit étamines libres : quatre plus longues que les pétales avec lesquels elles alternent, quatre plus courtes et opposées aux pétales, toutes insérées autour du disque du calice; style simple; drupe pisiforme, pointu, uniloculaire et monosperme. La seule espèce jusqu'ici connue, HEUDELOTIE AFRICAINE, *Heudelotia africana*, Pér. (Fl. de Sénégambie, t. 39), est un arbuste rameux de huit à dix pieds, à feuilles alternes, brièvement pétiolées, composées de trois folioles, ovalaires, sensiblement plus étroites à la base, inégalement dentées à leurs bords et dont l'intermédiaire est toujours plus grande que les latérales. Les fleurs sont très-petites, d'un rouge de rose, réunies en faisceaux par de courts pédicelles. Cet arbrisseau, qui est très-abondant dans les sables arides des contrées intérieures du Sénégal, se rapproche beaucoup du *Rhus oxyacantha*. Il en diffère par son calice longuement tubuleux, ses étamines en nombre double des pétales. L'Heudelotie africaine paraît être identique avec l'arbuste qu'Adanson avait nommé *Niotoutt* et que, le premier, il a indiqué comme produisant le suc résineux connu dans les officines sous le nom de *Bdelium*.

HEULANDITE. MIN. Variété de Stilbite laminaire, dont on a fait une espèce particulière, en la rapportant à un prisme droit obliquangle de 130° 30'. *V.* STILBITE.

HEULC. BOT. Suc résineux, qui découle du *Pistachia Atlantica* de Desfontaines. *V.* PISTACHIER.

HEURLIN OU HIRLIN. POIS. Variété de Perche, dont la chair est fort estimée, et qui se trouve dans le lac de Gérardmer, situé dans les Vosges.

HEURNIE. *Heurnia*. BOT. Pour HURANIA. *V.* ce mot.

HEVEA. BOT. Aublet nommait ainsi l'arbre de la Guiane qui produit la gomme élastique. Ce nom a dû être supprimé à cause de sa consonnance avec l'*Evea*, genre de Rubiacées, et on lui a substitué celui de *Siphonia*. *V.* ce mot.

HEVI OU HEVY. BOT. Nom donné à Otaïti, à ce qu'on appelle improprement arbre de Cythère à l'Ile-de-France. *V.* SPONDIAS.

HEXACANTHE. *Hexacanthus*. POIS. Genre de l'ordre des Acanthoptérygiens, établi par Nordmann, aux dépens des Gobies, pour une espèce que Pallas avait primitivement placée dans ce genre, mais qui en diffère principalement par les caractères suivants : branchies renfermées partout, à l'exception d'une ouverture de chaque côté de la nuque; tête moins large que le corps, déprimée, un peu scabre en dessus et sur les côtés, hérissée de tubercules en étoile; yeux rapprochés en dessus; narines prominules, tubuleuses et placées près de la mâchoire supérieure; dents petites, nombreuses,

aiguës, un peu plus grandes à la mâchoire inférieure et nulles au vomer; langue épaisse et charnue; corps scabre, verruqueux, garni d'une double rangée de tubercules vers la nageoire caudale; écailles presque nulles; membrane branchiostége munie de quatre rayons; épines de la nageoire dorsale flexibles; nageoires ventrales situées en avant et jusque sur la poitrine, réunies à leur base en une sorte d'entonnoir.

Hexacanthe macrocéphale. *Hexacanthus macrocephalus*, Nordm. Il est en dessus d'un gris cendré, tacheté et rayé de noir; le dessous est d'un blanc argenté; les nageoires pectorales et caudale sont variées de brun; la ventrale est blanche. d. 14-1re, a. 3-2me, b. 9, p. 17, a. 9, v. 10, c. 13. De la mer Caspienne.

HEXACENTRE. *Hexacentrus*. ins. Orthoptères; genre de la famille des Locustaires, institué par Audinet-Serville, pour un insecte nouveau, découvert à Java. Caractères : antennes plus longues que le corps, capillaires à partir du troisième article, le premier gros, assez long, le deuxième globuleux; tête assez étroite, avec un petit tubercule entre les antennes; corselet caréné latéralement, un peu rétréci en devant; disque très-plan; bord postérieur arrondi, avec ses bords coupés très-obliquement, sans échancrure; mésosternum et métasternum ayant chacun deux épines longues et droites; présternum à deux dents en forme d'épines longues, droites et non rapprochées; abdomen terminé, chez les mâles, par une plaque anale, inférieure, un peu échancrée au milieu, munie latéralement d'un appendice implanté, allongé, se terminant en pointe; élytres larges, ovales, foliacées, de longueur moyenne, larges et arrondies à l'extrémité; avec leur bord sutural arrondi et, chez les mâles, un miroir à la base; cuisses un peu denticulées; jambes antérieures et intermédiaires ayant de chaque côté des épines d'une longueur remarquable; jambes postérieures ayant en dessus deux rangées d'épines fines et nombreuses.

Hexacanthe d'une seule couleur. *Hexacentrus unicolor*, Serv. Il est entièrement d'un jaune uniforme; ses ailes sont blanchâtres, faiblement nuancées de jaunâtre vers leur origine. Taille, vingt lignes. De Java.

HEXACIRCINE. pois. Espèce de Silure du sous-genre Macroptéronote. *V.* Silure.

HEXADACTYLE. pois. Lacépède donne ce nom à une espèce du genre Aspréde.

HEXADICA. bot. Loureiro donne ce nom générique à un arbre de la Cochinchine. Ses fleurs sont monoïques; les mâles ont un calice à cinq divisions profondes et ouvertes, cinq pétales, cinq étamines à filets courts, à anthères bilobées et dressées. Dans les femelles, le calice présente six divisions et persiste; six stigmates sessiles, concaves et connivents, couronnent l'ovaire qui devient une capsule globuleuse, s'ouvrant en six valves et partagée en autant de loges monospermes. Les feuilles sont alternes et très-entières; les fleurs disposées en fascicules presque terminaux, les mâles sur d'autres rameaux que les femelles. On présume, d'après ces caractères trop incomplétement observés par l'auteur, que ce genre se rapproche des Euphorbiacées où il peut prendre place non loin du genre *Phyllanthus*.

HEXAGLOTTIS. bot. Syn. de *Gladiolus*. *V.* Glayeul.

HEXAGONIA. bot. Synonyme de *Favolus*. *V.* ce mot.

HEXAGONIE. *Hexogonia*. ins. Coléoptères pentamères; genre de la famille des Carnassiers, tribu des Léhiens, établi par Kirby, pour un insecte nouveau qu'il croit originaire de l'Inde. Caractères : antennes simples; tête arrondie; palpes labiales triangulaires, avec le dernier article élargi; palpes maxillaires plus larges que les mâchoires, terminées par un article cylindrique; lèvre supérieure courte; côtés du prothorax saillants, ce qui donne à cet organe la figure d'un hexagone; bord postérieur nullement prolongé au centre; corps assez court; élytres échancrées en dehors près de l'extrémité; tous les articles des tarses élargis et dilatés, les trois premiers triangulaires et l'avant-dernier divisé en deux lobes. On ne connaît de ce genre que la seule espèce décrite par Kirby dans le quatorzième volume des transactions de la Société Linnéenne de Londres, sous le nom de Hexagonie terminée. *Hexogonia terminata*; elle a la tête et le corselet noirs, les antennes et la bouche d'un roux clair, les élytres rousses, avec le bout noir : leur surface est striée, et le fond de ces stries présente une série de points enfoncés; l'abdomen est roux; le prothorax est marqué d'un sillon au milieu et d'un autre de chaque côté; les pattes sont testacées.

HEXAGYNIE. *Hexogynia*. bot. Dans le système sexuel de Linné, c'est l'ordre qui renferme tous les végétaux dont les fleurs hermaphrodites sont pourvues de six pistils ou de six styles distincts sur un même pistil. Cet ordre n'appartient qu'à un petit nombre de classes. *V.* Système sexuel de Linné.

HEXANCHUS. pois. *V.* Squale.

HEXANDRIE. *Hexandria*. bot. Sixième classe du système sexuel de Linné, contenant tous les végétaux dont les fleurs ont six étamines. Cette classe, assez nombreuse en genres et en espèces, puisqu'elle renferme presque toutes les plantes qui appartiennent aux familles des Joncées, Liliacées, Asphodélées, Asparaginées, etc., est divisée en ordres qui sont : 1° Hexandrie *Monogynie*, exemple, le Lis; 2° Hexandrie *Digynie*, le Riz; 3° Hexandrie *Trigynie*, le Colchique, etc.

HEXANTHUS. bot. Ce genre, fondé par Loureiro (*Flor. Cochinch.*, éd. Willd., p. 242), a été réuni au *Litsea* par Jussieu, dans le sixième volume des Annales du Muséum. L'*Hexanthus umbellatus*, Lour., est décrit par Persoon sous le nom de *Litsea Hexanthus*. C'est un arbre des montagnes de la Cochinchine où l'on emploie son bois à la construction des édifices. *V.* Litsée.

HEXAPHYLLE. *Hexaphyllum*. ins. Coléoptères pentamères, genre de la famille des Lamellicornes, tribu des Lucanides, institué par Gray qui lui donne pour caractères : tête très-courte, émarginée antérieurement, élargie; yeux très-grands, globuleux et latéraux; antennes plus courtes que le corselet, composées de dix articles dont le premier long, le second très-court, le troisième conique, le quatrième court, transverse, les autres six en massue feuilletée; mandibules du mâle trois fois plus longues que la tête, avancées, comprimées, courbées à l'extrémité, plus minces à la base, beaucoup plus épaisses vers le milieu, avec deux dents

en dessus : la femelle a ces organes à peine plus longs que la tête, presque droits, subconiques, et ciliés extérieurement; menton petit, échancré antérieurement, avec les côtés prolongés en pointe aiguë vers la base; palpes maxillaires des mâles d'un tiers plus courtes que les mandibules; celles de la femelle sont plus longues que ces mêmes organes; les labiales de la femelle égalent en longueur les mandibules; corps presque cylindrique et parallèle; corselet un peu convexe, élevé antérieurement avec les côtés dentelés, un peu plus large que les élytres et marqué d'un sillon dorsal dans toute sa longueur; écusson médiocre; élytres presque cylindriques, appliquées contre la base du corselet et recouvrant tout l'abdomen; pieds postérieurs assez longs; cuisses antérieures grandes, et les jambes irrégulièrement dentelées.

Hexaphylle du Brésil. *Hexaphyllum Brasiliense*, Gr. Il est entièrement d'un brun de poix; le corselet est ponctué; chaque élytre est marquée de neuf stries élevées, avec une rangée de points dans les intervalles; les yeux sont pâles, les antennes noirâtres ainsi que les pieds; la massue est couverte de poils fauves. Taille, sept à huit lignes.

HEXAPODES. *Hexapi.* ins. C'est-à-dire *à six pieds*. Seconde division formée par Scopoli (Ent. Carn., p. 160) dans le genre Papillon. Blainville étend cette désignation à toute la classe des Insectes.

HEXASÉPALE. *Hexasepalum.* bot. Genre de la famille des Rubiacées, institué par Haenke pour une plante qu'il a recueillie au Mexique et qui lui a offert pour caractères : tube du calice oblongo-pyramidé, avec son limbe divisé en six lobes étroits, presque égaux et persistants; corolle campanulato-infundibuliforme, à tube obconique, à quatre lobes lancéolés, aigus; quatre étamines plus courtes que les lobes de la corolle; le fruit est oblong, sec, divisible en plusieurs loges monospermes, indiquées par des côtes et des cloisons.

Hexasépale a feuilles étroites. *Hexasepalum angustifolium*, Haenke. C'est un arbrisseau ascendant, rameux et glabre; ses rameaux sont diffus, flexueux et comprimés; les feuilles sont opposées, allongées-linéaires, aiguës, un peu scabres sur les bords; les stipules sont engainantes, garnies de plusieurs rangées de soies égales, entremêlées de cils très-courts; les fleurs sont axillaires, solitaires et sessiles.

HEXATHYRIDIER. *Hexathyridium.* int. Genre établi par Treutler, pour deux productions trouvées dans l'Homme; cet auteur en a fait deux espèces, sous les noms de *Hexathyridium pinguicola* et *venarum;* la première a été classée par Rudolphi parmi les Polystomes; cependant ayant eu l'occasion d'examiner, à Dresde, la collection de Treutler, l'animal décrit sous le nom de *Hexathyridium pinguicola*, ne lui parut qu'un corps noir, contracté, dur, sans aucune trace d'organisation; l'autre, l'*Hexathyridium venarum*, ne paraît à Rudolphi qu'une Planaire et non un Entozoaire.

HEXATOME. *Hexatoma.* ins. Diptères; genre de la famille des Tanystomes, tribu des Taoniens, établi par Meigen qui lui donne pour caractères : antennes avancées, plus longues que la tête, composées de trois articles dont le premier est cylindrique, le second divisé dans son milieu par un étranglement, le troisième presque cylindrique et plus long que les deux autres ensemble; trompe de la longueur de la tête, terminée par deux grosses lèvres; suçoir composé de six soies égales; palpes très-courtes, insérées sur les côtés et à la base de la trompe, de deux articles: le premier court, cylindrique, le second conique dans les femelles, ovale dans les mâles; tête transversale, plus large que le corselet; yeux grands, très-espacés dans les femelles, réunis dans les mâles; corps assez long; corselet cylindrique, presque tronqué, droit antérieurement, un peu arrondi à sa partie postérieure; écusson grand, demi-circulaire; ailes assez grandes, avec la nervure qui sépare la cellule sous-marginale de la première cellule du bord postérieur, bifurquée avant d'atteindre ce bord; cuillerons assez grands, doubles, ciliés sur leur bord, recouvrant en grande partie les balanciers qui sont terminés en massue forte, à peine évasée à son extrémité; abdomen convexe en dessus, aussi large que le corselet; pattes assez fortes; deux épines aux jambes intermédiaires. Le type de ce genre est :

Hexatome a deux taches. *Hexatoma bimaculata*, Meig., Fabr. Schœff. (*Icon. ins. Ratisb.*, tab. 72, f. 6 et 8; *Schell. Lint.*, tab. 28, fig. 3) le regarde comme le *Tabanus Italicus* de Fabricius. Cet insecte a tout le corps noir, à l'exception des côtés du premier anneau de l'abdomen, qui sont blanchâtres; les pattes sont blanches. Il se trouve en Europe.

HEXECONTALITHOS. min. L'une des Pierres précieuses mentionnées par Pline, et que l'on ne saurait reconnaître sur le peu qu'en dit cet ancien naturaliste.

HEXENBESEN. bot. (Mougeot.) L'un des noms vulgaires, dans les Vosges, de l'*OEcidium elatinum*, Moug., *Stirp.*, n° 285.

HEXÉTÈRE. *Hexeterus.* moll. Nous ne connaissons pas assez ce genre établi par Rafinesque, dans son Tableau de la Nature, pour en indiquer les rapports. Blainville ne paraît pas le connaître davantage; on sait seulement que c'est un animal mou, à tête distincte, à bouche inférieure, centrale, pourvue de six tentacules inégaux, dont les deux extérieurs sont rétractiles et les plus grands. La seule espèce de ce genre a été trouvée dans les mers de Sicile; elle se nomme Hexétère ponctuée, *Hexeterus punctatus*.

HEXODON. *Hexodon.* ins. Genre de l'ordre des Coléoptères, section des Pentamères, famille des Lamellicornes, tribu des Scarabéides, établi par Olivier, et ayant pour caractères essentiels : mâchoires fortement dentées, arquées à leur extrémité; bord extérieur du labre apparent; massue des antennes petite et ovale; corps presque circulaire; bord extérieur des élytres dilaté et accompagné d'un canal.

Les Hexodons se distinguent des Scarabées par des caractères tirés de la forme du corps, des mâchoires et du labre; les Rutèles s'en éloignent par la forme de leur corps, et surtout par l'absence de la dilatation du bord extérieur des élytres. Ces insectes ont le corps convexe en dessus, plan en dessous, et presque rond; la tête, qui est presque carrée et plate, est reçue dans

une échancrure antérieure du corselet, et porte deux antennes composées de dix articles dont les trois derniers forment une petite massue ovale; les mandibules sont cornées, et les mâchoires courtes, à trois dents échancrées à la pointe; le menton est fortement échancré; le corselet est court, fort large, rebordé sur les côtés, très-échancré en devant; l'écusson est très-court et large; les élytres sont à bords relevés; leur surface est inégale; leurs pieds sont grêles, avec les tarses allongés, menus et terminés par des crochets très-petits. Les Hexodons se nourrissent des feuilles des arbres et des arbrisseaux. On n'en connaît que deux espèces; elles ont été rapportées de Madagascar par Commerson, et ont été décrites et figurées par Olivier (Coléopt., I, 7, 1). Nous citerons :

L'Hexodon réticulé, *Hexodon reticulatum*, Oliv., Latr., Lamk., Fabr., qui est tout noir, avec les élytres cendrées, ayant des nervures réticulées, relevées et noirâtres; son abdomen est brun.

HEXONE. *Hexona*. crust. Ce genre a été fondé par Risso, dans la famille des Læmodipodes, et il le place près des Nymphons en lui assignant pour caractères : corps ovale, terminé brusquement en arrière par une pointe; corselet à six segments; queue subtrigone, à cinq anneaux; six paires de pieds égaux, armés d'ongles courbés, aigus.

Hexona parasite. *Hexona parasitica*, Risso. Corps d'un rouge laque, traversé au milieu par une petite bande longitudinale blanche, et trois lignes étroites, transversales; tête triangulaire; segments du corselet égaux, arrondis, séparés et terminés en pointe obtuse, sur leurs bords latéraux; pieds renflés à leur base, pointus au sommet; queue courte, blanchâtre. Taille, une ligne environ de longueur, sur un quart de largeur. Méditerranée.

HEXORINA. bot. Synonyme de *Streptopus*. *V.* ce mot.

HEYLANDIE. *Heylandia*. bot. Genre de la famille des Légumineuses, institué par De Candolle qui lui assigne pour caractères : calice à cinq divisions presque égales; corolle papilionacée, à carène obliquement tronquée et acuminée; étamines monadelphes, avec leur fourreau fendu antérieurement; style filiforme, coudé presque à angle droit; légume comprimé, à une seule loge renfermant une seule graine. Les trois espèces connues de ce genre : *Heylandia hebecarpa*, DC.; *Heylandia leiocarpa*, DC., et *Heylandia latebrosa*, DC., appartiennent à l'Inde ou à son archipel; ce sont des plantes herbacées ou sous-frutescentes, grêles, dichotomes et velues; leurs feuilles sont courtement pétiolées, cordées, un peu arrondies; les fleurs sont axillaires, solitaires, presque sessiles, petites et jaunes. Le genre Heylandie a beaucoup de rapport avec les genres Crotalaire et Hallie.

HEYMASSOLY. bot. Ce genre d'Aublet (*Pl. Guian.*) ne diffère, selon Jussieu, du *Ximenia* qu'en ce qu'il éprouve quelquefois le retranchement d'une quatrième partie de sa fructification. En conséquence, il doit lui être réuni. *V.* Ximénie.

HEYNÉE. *Heynea*. bot. Genre de la famille des Méliacées et de la Décandrie Monogynie, L., établi par Roxburgh (*in Sims Botan. Magaz.*, tab. 1738), et ainsi caractérisé : calice à cinq dents; corolle à cinq pétales; étamines dont les filets, au nombre de dix, sont soudés en un tube cylindrique, qui porte au sommet les anthères; ovaire biloculaire, surmonté d'un seul style, renfermant dans chaque loge deux ovules fixés au centre; capsule bivalve, uniloculaire et monosperme par avortement; graine arillée, non ailée, dépourvue d'albumen, ayant son embryon renversé et des cotylédons très-épais. L'*Heynea trijuga*, Roxb., est l'unique espèce du genre. C'est un grand et bel arbre, indigène du Napaul, qui a le port d'un Noyer, et que l'on cultive dans le jardin botanique de Calcutta. Il a des feuilles imparipennées et composées de trois paires de folioles. Ses fleurs sont petites, blanches, disposées en panicules axillaires et longuement pédonculées.

HIALE. moll. Pour Hyale. *V.* ce mot.

HIANS. ois. Synonyme de Bec-Ouvert. *V.* Caorno-rampas.

HIATELLE. *Hiatella*. moll. Genre de la famille des Enfermées de Cuvier et de celle des Cardiacées de Lamarck, créé par Daudin pour de petites Coquilles bivalves, qui paraissent assez embarrassantes à bien placer dans la série. Confondues par Linné avec les Solens et avec les Cardites par Bruguière, Bosc le premier les mentionna; Roissy, après lui, adopta le genre qui les renferme, et c'est ce que firent également Lamarck et Cuvier; mais en admettant ce genre comme nécessaire, ces auteurs ont eu sur lui des opinions fort différentes : celle de Cuvier paraît pourtant prévaloir, car Férussac et Blainville l'ont entièrement adoptée; elle consiste à placer ce genre à côté des Solens. Cette opinion s'appuie sur deux choses principales : la première, le bâillement des valves, qui n'existe que rarement dans les genres de la famille des Cardiacées, que Lamarck a voulu mettre en rapport avec celui-ci, et la seconde serait prise de l'habitude qu'a l'animal de ce genre, d'après Cuvier, de vivre enfoncé dans le sable; mais s'il est vrai, comme le dit Othon Fabricius, que ce Mollusque soit libre, on sera forcé de convenir alors que Bruguière et Lamarck eurent quelque raison de le mettre près des Cardites et des Cypricardes. Quoi qu'il en soit, voici les caractères que l'on peut donner à ce genre : coquille équivalve, très-inéquilatérale, transverse, bâillante au bord inférieur; charnière ayant une petite dent sur la valve droite et deux dents obliques, un peu plus grandes, sur la valve gauche; ligament extérieur. Les espèces de ce genre sont peu nombreuses, les auteurs n'en citent que deux :

L'Hiatelle arctique. *Hiatella arctica*, Lamk., Anim. sans vert., t. vi, 1re partie, p. 30; *Mya arctica*, L. et O. Fabr.; *Fauna Groenlandica*, p. 407; *Solen minutus*, Chemnitz, Conch., t. vi, fig. 51, 52; *Cardita arctica*, Bruguière, Encycl., n° 11, et pl. 234, fig. 4, a, b; Hiatelle à une fente, *Hiatella monoperta* Daudin, Bosc, Conch., t. iii, p. 120, pl. 21, fig. 1.

Hiatelle a deux fentes. *Hiatella bioperta*, Daudin, Bosc, Conch., t. iii, p. 120, pl. 21, fig. 2.

HIATICULA. ois. Synonyme de grand Pluvier à collier. *V.* ce mot.

HIATULE. *Hiatula*. pois. Genre établi par Lacépède

aux dépens des Labres, et dont l'espèce appelée *Hiatula* par Linné serait le type. Ses caractères consistent dans l'absence de nageoire anale. Cuvier (Règ. Anim., t. II, p. 266 en note) paraît douter de l'existence de ce Poisson pêché dans les mers de la Caroline et qui n'est guère connu que sur une note insuffisante de Garden.

HIBBERTIE. *Hibbertia*. BOT. Genre de la famille des Dilléniacées, et de la Polyandrie Trigynie, L., établi par Andrews (*Reposit.*, tab. 126) et par Salisbury (*Parad. Lond.*, n° 73), adopté par De Candolle (*Syst. Regn. Veget.*, t. I, p. 425) qui l'a ainsi caractérisé : calice composé de cinq sépales persistants; corolle de cinq pétales caducs; étamines en nombre indéfini, libres, presque égales entre elles, pourvues d'anthères ovales ou oblongues, terminales; ovaires nombreux, le plus souvent deux à cinq surmontés de styles filiformes, divergents ou recourbés; carpelles membraneux débiscents, rarement polyspermes, le plus souvent à une ou deux graines sans arille. Les Hibberties, confondues autrefois avec les *Dillenia*, sont des sous-arbrisseaux rameux, le plus souvent dressés, rarement couchés ou volubiles, à feuilles alternes, presque coriaces, entières ou dentées, avec de très-courts pétioles. Leurs fleurs sont jaunes, terminales, solitaires, presque sessiles ou pédonculées. Dix-neuf espèces ont été décrites par De Candolle (*loc. cit.*), la plupart d'après R. Brown qui les avait recueillies à la Nouvelle-Hollande dont elles sont toutes originaires; quelques-unes ont été publiées par Ventenat et Labillardière, sous le nom générique de *Dillenia*.

HIBBERTIE A FEUILLES DE GROSEILLER. *Hibbertia grossulariæfolia*, Salisb., *loc. cit.*, t. 73. Cette plante a des tiges couchées, des feuilles presque orbiculaires, crénées, dentées, et des fleurs jaunes, pédonculées, solitaires et opposées aux feuilles. Elle a le port de certaines Potentilles à fleurs jaunes. Dans la planche où cette espèce est représentée, Salisbury a mis le nom de *Burtonia*. Il paraît que ce botaniste l'avait d'abord considérée comme le type d'un genre distinct; mais dans une note explicative, insérée à la suite des genres qu'il a établis parmi les Dilléniées, il l'a rapportée définitivement aux *Hibbertia*. De Candolle a constitué avec cette plante la première section de ce dernier genre, caractérisée par ses dix à quinze ovaires glabres à la base et velus au sommet; peut-être, devrait-elle constituer un genre distinct, sous le nom de *Burtonia* employé en premier lieu par Salisbury.

HIBBERTIE VOLUBILE. *Hibbertia volubilis*, Andrews, *Reposit.*, tab. 126; *Dillenia volubilis*, Vent., Choix de Plantes, tab. 11. Ses tiges sont volubiles de droite à gauche, et se divisent en rameaux alternes également volubiles; ses feuilles obovales lancéolées, presque entières, mucronées, pubescentes en dessous, et ses fleurs sessiles à cinq ou huit ovaires. Cette espèce peut être considérée comme le type de la seconde section de De Candolle, caractérisée par ses ovaires glabres et dont le nombre varie d'un à huit. Elle porte de très-grandes fleurs sessiles, terminales, solitaires, d'un beau jaune, aussi grandes que celles de certains Cistes, mais dont l'odeur d'excréments est insupportable. Cette mauvaise qualité est sans doute la cause qui empêche de cultiver cette belle plante ailleurs que dans les jardins de botanique.

HIBERIS. BOT. Synonyme de *Cardamine pratensis*.

HIBERNACLE. *Hibernaculum*. BOT. Linné emploie ce mot pour désigner les organes qui abritent les jeunes pousses contre l'intensité du froid; telles sont les enveloppes des bourgeons, des bulbes, bulbiles, etc.

HIBERNAL, HIBERNALE. BOT. Cet adjectif s'emploie fréquemment pour désigner les plantes qui fleurissent ou fructifient en hiver. Plusieurs Hellébores, le Galant de neige sont des fleurs Hibernales; les Mousses sont aussi des plantes Hibernales pour la plupart. La Cluzelle est, parmi les Chaodinées, une espèce absolument de cette sorte; on ne la rencontre guère, dans les eaux douces des lieux montagneux, que durant les mois de janvier et de février.

HIBERNANT. *Hybernans*. ZOOL. On donne cette épithète à tout animal qui passe la fin de l'automne et tout l'hiver dans un état d'engourdissement dont il ne sort qu'au printemps.

HIBERNIE. *Hibernia*. INS. Lépidoptères nocturnes; genre de la famille des Phalénites, établi par Latreille, dans ses Familles naturelles, avec les caractères suivants : antennes pectinées dans les mâles, simples dans les femelles; bord des ailes simple et entier; corselet étroit, écailleux; ailes supérieures plus colorées que les inférieures; palpes très-courtes, n'atteignant pas jusqu'au chaperon; trompe nulle ou presque nulle; pattes très-longues; femelles aptères ou n'ayant que des rudiments d'ailes. Chenilles lisses, sans tubercules, à tête arrondie. Ce genre paraît devoir se restreindre à huit espèces européennes, desquelles nous citerons comme type, l'HIBERNIE DÉFEUILLÉE, *Hibernia defoliaria*, Lat.; *Phalœna defoliaria*, Fabr. Ses ailes supérieures sont jaunes, pointillées de brun; avec deux bandes transversales d'un jaune fauve mêlé de ferrugineux : l'une près de leur base et l'autre entre leur centre et leur extrémité; la première, qui forme un coude, est bordée extérieurement d'une ligne de points noirâtres; la seconde est sinueuse et bordée du côté interne par une raie presque noire, et du côté opposé par plusieurs taches brunes; frange jaune. Les ailes inférieures sont d'un jaune pâle, finement pointillées de gris, avec un point central noirâtre. Taille, dix-huit lignes.

HIBISCUS. BOT. *V.* KETMIE.

HIBOLITHE. *Hibolithes*. MOLL. FOSS. Démembrement proposé dans le genre Bélemnite pour les espèces qui sont élargies et aplaties à la partie supérieure, qui ont la forme d'un fer de lance. Ce genre n'a point été adopté. *V.* BÉLEMNITE.

HIBOU. OIS. Espèce du genre Chouette. *V.* ce mot.

HICCORIUS. BOT. Le genre nommé ainsi par Raffinesque est le même que le genre *Carya*, de Nuttal. *V.* CARYE.

HICKANELLE. REPT. Lachesnaye-des-Bois mentionne sous ce nom un Lézard de Ceylan qu'il dit être venimeux et habiter sous le chaume des maisons.

HIDALGOA. *Hidalgoa*. BOT. Genre de la famille des Synanthérées, tribu des Sénécionides, institué par Lesson qui lui donne pour caractères : capitule multiflore, monoïque; fleurs de la couronne au nombre de cinq,

femelles, ligulées et disposées sur un seul rang; celles du disque tubuleuses et mâles; involucre cylindraceo-campanulé, formé d'un double rang d'écailles plus courtes que les fleurons du disque, obtuses et très-entières; réceptacle plan, garni de paillettes membraneuses et linéaires; style très simple et en massue dans les fleurs du disque; il est bifide, à rameaux semi-lancéolés dans les fleurs de la couronne; akène du disque linéaire, de la couronne comprimé, lisse, elliptique, étroitement biailé, prolongé au sommet en aigrette très-courte, à deux cornes. L'HIEALGOA DE LESSING, la seule espèce du genre, est une petite plante mexicaine, grimpante, à feuilles alternes, pétiolées, à capitules solitaires, longuement pédonculés, pourvus de fleurs d'un jaune orangé.

HIÈBLE ou YÈBLE. *Ebulus*. BOT. Espèce du genre Sureau. *V.* ce mot.

HIELLE. *Hiella*. CRUST. Genre d'Amphipodes, créé par Straus, et placé dans un ordre distinct qu'il nomme parasite, avec les caractères suivants : tête grosse, hémisphérique; quatre antennes courtes, en alène, de quatre articles; bouche saillante, composée d'un labre, d'une paire de mandibules, de deux paires de mâchoires et d'une lèvre inférieure terminée par deux lobules; tronc large, ovale, déprimé, bombé en dessus, concave en dessous, composé de sept segments semblables, portant chacun une paire de pattes dont les quatre premières sont dirigées en avant, et les trois autres en arrière; abdomen comprimé et grêle, également formé de sept segments, dont les trois derniers très courts; tous portent une paire de fausses pattes bifides, branchiales, paraissant servir aussi à la natation. Les Hielles, comme tous les Amphipodes, sont des Crustacés de très-petite taille; ils approchent tellement des Isopodes qu'on serait tenté, à la première vue, de les ranger parmi eux; et c'est principalement comme formant la chaîne qui lie les Amphipodes et les Isopodes que le nouveau genre a été établi par Straus.

HIELLE DE D'ORBIGNY. *Hiella Orbignyi*, Str. Cette espèce, type du genre, est entièrement d'un brun pâle; elle a environ sept lignes de longueur, et a été trouvée dans les ovaires d'une espèce de Rhizostome qui habite l'Océan près de la Rochelle.

HIÉRACES. OIS. Nom donné par Savigny à la seconde division qu'il a formée dans la famille des Accipitres et qui comprend les Éperviers et autres petites espèces.

HIERACIASTRUM. BOT. Ce nom a été donné par Heister à un genre de Chicoracées anciennement établi par Vaillant sous le nom d'*Helminthotheca*, réuni par Linné aux *Picris*, puis rétabli par A.-L. Jussieu qui l'a nommé *Helminthia*. *V.* ce dernier mot.

HIERACIOIDES. BOT. Linné trouvant cette dénomination défectueuse pour un genre autrefois établi par Vaillant, aux dépens du grand genre *Hieracium* de Tournefort, lui substitua celle de *Crepis* qui a été adoptée. Nonobstant les préceptes de Linné, Mœnch se servit du nom d'*Hieracioides* pour un genre qu'il constitua avec les *Hieracium umbellatum* et *sabaudum*, L. *V.* ÉPERVIÈRE.

HIERACIUM. BOT. *V.* ÉPERVIÈRE.

HIÉRACONYCE. *Hieraconyx*. CRUST. Genre de l'ordre des Amphipodes, établi par Guérin qui lui assigne pour caractères : corps court et ramassé, composé de treize segments, non compris la tête qui est ovale, ronde, très-grosse, perpendiculaire, occupée en entier par les yeux; antennes au nombre de quatre : elles sont inégales, les inférieures un peu plus longues que les supérieures qui ne dépassent pas la tête, et qui sont cachées dans une fossette; toutes sont composées d'un support épais, court, et d'une tige multiarticulée; premier et second segments du corselet réunis, portant les deux premières paires de pattes; les deux segments qui suivent, égaux entre eux, et plus étroits que le premier ou les deux premiers soudés, le cinquième plus large et dilaté en arrière et en bas, les deux derniers étroits, cachés en bas par la dilatation du cinquième; pieds des deux premières paires assez courts, simples, égaux entre eux, à articles peu aplatis, ceux des troisième et quatrième terminés par une petite main imparfaitement didactyle, ayant le doigt mobile, formée du cinquième article et de l'ongle aigu qui le termine; cinquièmes les plus grands de tous, ayant le premier article très-large et aplati, les deux suivants courts et transversaux, le quatrième grand, épais, denté au côté antérieur, le cinquième de la longueur du précédent, cylindrique et terminé par un ongle assez grand, aigu et un peu courbe; sixièmes pieds plus courts, à premier article aplati, les deux suivants petits, le quatrième renflé, inerme; pieds de la septième paire encore plus courts, ayant le premier article grand, plat, et les suivants cylindriques, moins longs ensemble que le premier, recourbés et cachés sous celui-ci dans le repos; les trois premiers segments de l'abdomen grands, les trois suivants courts, portant chacun une paire de lames plates, ovales, un peu échancrées au bout, mais d'une seule pièce.

HIÉRACONYCE RACCOURCI. *Hieraconyx abbreviatus*, Guér. Il est long de trois lignes et demie, ovalaire, court, trapu et transparent. Il se trouve dans les mers qui baignent les îles Malouines.

HIERICONTIS. BOT. Camerarius nomme ainsi l'*Anastatica hierochuntica*. *V.* ANASTATICA.

HIERATIUS. BOT. Synonyme ancien d'Estragon.

HIÉROCHLOÉ. *Hierochloa*. BOT. Genre de la famille des Graminées, établi par Gmelin (*Flor. Sibir.*, t. 1, p. 101), et offrant pour principaux caractères : lépicène à deux valves membraneuses, assez grandes, renfermant trois fleurettes : les deux latérales mâles et à trois étamines, l'intermédiaire hermaphrodite, à deux étamines, et dont l'ovaire est surmonté de deux styles dressés, terminés par des stigmates en goupillon et divergents. Le genre *Disarrhenum* de Labillardière, où *Toresia* de Ruiz et Pavon, possède à peu près les mêmes caractères. Aussi Robert Brown (*Prodr. Flor. Nov.-Holland.*, p. 208) a-t-il réuni le *Disarrhenum* à l'*Hierochloa*. *V.* DISARRHÈNE. Palisot-de-Beauvois a néanmoins continué à les distinguer; mais si l'on en juge seulement par les caractères qu'il a donnés à l'un et à l'autre de ces genres, il n'est guère possible d'admettre cette distinction. Dans le genre *Hierochloa*, dont Palisot-de-Beauvois a changé inutilement la terminaison, cet auteur a fait entrer comme type l'*Holcus*

*odoratus*, L., et l'*Holcus repens*, Persoon. Le genre *Savastena* de Schrank est identique avec celui dont il est question ici.

HIEROCHONTIS. BOT. Médikus (*in Uster. Ann.*, 2, p. 40) avait formé, sous ce nom, un genre aux dépens de l'*Anastatica* de Linné. En établissant le même genre, R. Brown (*Hort. Kew.*, édition 2, vol. 4, p. 74) l'a nommé *Euclidium*, dénomination adoptée par De Candolle, parce que le mot *Hierochontis* fait trop allusion à la Rose de Jéricho (*Anastatica Hierochuntica*), qui est une plante différente. C'était celle-ci qu'Adanson nommait *Hierocontis*, tandis qu'il désignait l'*Euclidium* sous le nom de *Soria*. *V.* EUCLIDIUM et ANASTATICA.

HIEROCONTIS. BOT. Adanson (Fam. des Plant., 2, p. 421) nommait ainsi le genre *Anastatica* de Linné, réformé par Gærtner et les auteurs modernes. Il ne faut pas confondre le mot *Hierocontis* avec celui de *Hierochontis* employé par Médikus. *V.* ce dernier mot.

HIEROFALCO. OIS. (Cuv., Règne Anim., t. I, p. 312.) *V.* GERFAUT.

HIERRE. BOT. L'un des vieux noms du Lierre.

HIGGINSIE. *Higginsia*. BOT. C'est ainsi que Persoon (*Enchirid.*, I, p. 133) a convenablement abrégé le nom d'*Ohigginsia* donné par Ruiz et Pavon (*Flor. Peruv.*, I, p. 55) à un genre de la famille des Rubiacées et de la Tétrandrie Monogynie, L., qui offre les caractères suivants : calice à quatre dents; corolle infundibuliforme, quadrilobée; étamines courtes, insérées sur la gorge; un seul stigmate saillant à deux lames; baie oblongue, presque tétragone, couronnée par le calice biloculaire et polysperme. Dans ce genre ont été réunies trois plantes qui paraissent appartenir à trois genres distincts. Ainsi, selon Jussieu (Mém. du Mus. t. VI, ann. 1820), l'*Ohigginsia obovata* de Ruiz et Pavon (*Flor. Peruv.*, p. 56, t. 85), peut être considéré comme le type du genre. C'est un arbuste dont les feuilles sont obovées, les fleurs nombreuses, disposées sur des pédoncules axillaires, en épis tournés du même côté, comme dans l'*Hamelia* et le *Malanea*. L'*Ohigginsia verticillata*, Ruiz et Pavon (*loc. cit.*, tab. 85, f. a), dont les pédoncules sont tri ou quadriflores, paraît être congénère du *Nocibea*. Enfin l'on doit rapporter au *Sabicea*, l'*Ohigginsia aggregata*, Ruiz et Pavon (*loc. cit.*, tab. 85, f. b), qui se distingue par ses fleurs verticillées et sa baie quadriloculaire. C'est sans doute de cette dernière espèce que Kunth (*Nov. Gener. et Spec. Plant. æquin.*, t. III, p. 418) rapproche l'*Evosmia caripensis* de Humboldt et Bonpland (Plantes équinoxiales, 2, p. 165, t. 134). Toutes ces plantes sont indigènes des forêts du Pérou.

HIKKANELLE. REPT. Le Serpent représenté sous ce nom, par Séba (t. II, pl. 73) et dont la figure se trouve reproduite dans l'Encyclopédie (pl. 61), pourrait appartenir au sous-genre Python. Il est cependant américain, si l'on en croit ce Séba qui a donné tant de fausses indications de patrie. Selon cet auteur, l'Hikkanelle détruit les Rats et fréquente les habitations de l'Homme qui n'a aucun intérêt à l'en éloigner.

HILAIRE. *Hilaria*. BOT. Genre de la famille des Graminées, dédié à Auguste Saint-Hilaire par Kunth (*Nov. Gener. et Spec.*, t. I, p. 117) qui l'a ainsi caractérisé : fleurs en épis; épillets au nombre de trois, renfermés dans un involucre, les latéraux à six fleurs mâles, l'intermédiaire uniflore et femelle. Les fleurs mâles ont deux glumes oblongues obtuses, carénées, mutiques, membraneuses et presque égales; point de paillettes; trois étamines à anthères linéaires. Les fleurs femelles ont deux glumes membraneuses, mutiques, inégales, l'inférieure ovée, linéaire, étroite et obtuse au sommet, la supérieure linéaire, aiguë; un ovaire ové, obtus, comprimé, surmonté de deux styles et de stigmates plumeux saillants; caryopse ovée, obtuse, comprimée, renfermée dans les glumes. L'involucre qui renferme les épillets, est monophylle, urcéolé, coriace, scabre, à six divisions profondes, membraneuses sur leurs bords et roulées en dedans, inégales; les deux antérieures plus petites, lancéolées, bidentées au sommet, et ayant une courte arête située entre chaque paire de dents; les deux postérieures qui regardent le rachis, oblongues, obtuses, munies d'une arête latéralement et un peu au-dessous de la base; les deux latérales oblongues, obtuses, mutiques, plus grandes que les autres. Ce genre, quoique réellement polygame, a été placé dans la Triandrie Digynie par les auteurs qui ont suivi le Système sexuel. Ses singuliers caractères l'éloignent de tous les genres connus, si ce n'est de l'*Anthephora* qui lui ressemble par la forme de l'involucre.

L'*Hilaria cenchroides*, Kunth (*loc. cit.*, tab. 37), est une plante qui a le port de certains *Cenchrus*. Ses chaumes stolonifères et rampants, portent des épis terminaux, solitaires, oblongs ou cylindriques. Elle croît sur le plateau du Mexique, entre Zelaya et Guanaxuato, dans des localités froides, élevées de plus de dix-huit cents mètres.

HILDEGARDIE. *Hildegardia*. BOT. Genre de la famille des Sterculiacées, institué par Schott et Endlicher qui lui donnent pour caractères : calice profondément divisé en cinq parties réfléchies; tube staminal fusiforme, allongé; anthères sessiles, biloculaires et disposées sur deux rangs : cinq composent le rang inférieur et sont opposées aux angles de l'ovaire; styles contigus et soudés; stigmates petits, planiuscules et adhérents entre eux; carpelles longuement stipitellés, membraneux, veinés, renflés et terminés par un appendice large et cultriforme; semences peu nombreuses. Les Hildegardies sont des plantes de l'Asie tropicale, à feuilles cordées, aiguës, glabres, membraneuses; à fleurs assez grandes et odorantes. Le type du genre est HILDEGARDIA A FEUILLES DE PEUPLIER, *Hildegardia Populifolia*, Sch. et Endl.; *Sterculia Populifolia*, Roxb.; *Sterculia macrophylla*, Vent. Elle croît dans l'Inde.

HILE. *Hilus*. BOT. Le point de la surface externe du tégument propre de la graine auquel aboutissent les vaisseaux nourriciers du placenta ou trophosperme, porte en botanique les noms de Hile ou d'Ombilic externe. Lorsque la graine est détachée du péricarpe, le Hile se présente toujours sous l'aspect d'une cicatrice dont la figure et la grandeur varient beaucoup. Quelquefois c'est un point à peine perceptible; d'autres fois il est large et occupe une grande partie de la surface externe de l'épisperme, comme dans l'Hippocastana, le

*Paria;* dans quelques graines, il est linéaire et plus ou moins long. Le Hile indique toujours la base de la graine, et par conséquent il est de la plus haute importance d'étudier avec soin sa position. *Voyez* GRAINE.

HILLIE. *Hillia.* BOT. Genre de la famille des Rubiacées et de l'Hexandrie Monogynie, L., établi par Jacquin et Linné, adopté par Jussieu et Swartz avec les caractères suivants : calice oblong, à deux ou quatre divisions courtes et dressées, enveloppé de bractées inégales et disposées par paires, à angles droits; corolle tubuleuse très-longue, ayant la gorge un peu élargie, le limbe étalé, à six grandes divisions lancéolées; six anthères presque sessiles, non saillantes; stigmate bifide; capsule couronnée, oblongue, anguleuse, à deux valves et à deux loges renfermant plusieurs graines aigrettées, fixées à un réceptacle linéaire. Swartz (*Observ. et Flor. Ind.-Occid.*) a décrit deux espèces qui croissent dans les forêts épaisses et sur les montagnes à la Martinique et à la Jamaïque. L'une d'elles, *Hillia tetrandra*, Sw., est remarquable par le nombre quaternaire de toutes les parties de la fleur, et selon Jussieu, peut-être devra-t-on en constituer un genre particulier. Willdenow a réuni à l'*Hillia*, le *Fe-reira* de Vandelli (*Brasil.*, 21, tab. 1), malgré son ovaire supère qui le rapproche davantage des Apocynées et du *Fogræa*.

HILLIE A LONGUES FLEURS, *Hillia longiflora*. Elle peut être regardée comme le type du genre; c'est un arbrisseau que l'on avait cru parasite parce que, dans son pays natal, ses tiges ligneuses, cylindriques, glabres et rameuses, rampent sur les rochers et sur les troncs des arbres, où elles s'attachent à la manière du Lierre, au moyen de crampons fibreux et radiciformes. Or, cette observation ayant été controuvée, il a été indispensable de changer le nom spécifique de *parasitica* imposé à cette plante par Linné et Jacquin. Ses feuilles sont opposées, ovales, rétrécies à leur base et à leur sommet, persistantes, glabres, luisantes, d'un vert gai, portées sur de courts pétioles, et accompagnées, au-dessus de leur base, de deux stipules oblongues, obtuses, qui tombent au bout de quelque temps. Ses fleurs sont d'un blanc sale, solitaires et sessiles à l'extrémité des rameaux, munies à leur base de deux petites bractées cordiformes, plus courtes que l'ovaire et entièrement cachées, ainsi qu'une partie du tube, par les deux stipules supérieures qui sont très-grandes. Le calice est monophylle, adhérent presque en entier avec l'ovaire; son bord libre est très-court, et on n'y distingue aucune division ni dent, même à la loupe. La corolle est monopétale, infundibuliforme, à tube cylindrique, long de trois pouces, marqué de six sillons peu profonds, et à limbe aussi grand que le tube, très-ouvert, partagé en six découpures oblongues lancéolées, plus ou moins roulées sur elles-mêmes en dehors. Les étamines, au nombre de six, ont leurs filaments très-courts, terminés par des anthères ovales-oblongues, situées un peu au-dessous de l'orifice du tube. L'ovaire est inférieur ou adhérent au calice, presque cylindrique, surmonté d'un style de la longueur du tube, terminé par un stigmate en tête et à deux lobes. Le fruit est oblong, légèrement comprimé, à deux loges contenant chacune des graines nombreuses et très-petites.

HILOSPERMES. BOT. La famille de plantes nommée ainsi par Ventenat, en raison de la largeur de l'ombilic de leurs graines, est plus anciennement connue sous le nom de Sapotées. *V.* ce mot.

HIMANTHALIA. BOT. (*Hydrophytes.*) Genre proposé par Lyngbye, dans son *Tentamen Hydrophytologiæ Danicæ*, pour le *Fucus loreus* de Linné. Roussel, dans sa Flore du Calvados, l'avait établi sous le nom de Funiculaire. Lamouroux n'a pas adopté la phrase de Lyngbye, quoiqu'il reconnaisse avec ce botaniste, que le *Fucus loreus* doit constituer un genre particulier qu'il a nommé depuis longtemps et d'après Stackhouse, Lorée. *V.* ce mot.

HIMANTIE. *Himantia.* BOT. (*Mucédinées.*) Persoon a séparé ce genre des Byssus, et y a réuni toutes les espèces dont les filaments sont rampants, adhérents au corps, sous-jacents, rameux, peu entrecroisés, se divisant en rayonnant, non cloisonnés, opaques, persistants, et sans sporules distinctes. Ce genre diffère par conséquent des Byssus, principalement par ses filaments peu entrecroisés, rayonnants et persistants, tandis que dans les vrais Byssus ou Hypha de Persoon, ces filaments sont très-fugaces et entrecroisés dans tous les sens.

L'espèce qui sert de type à ce genre est l'*Himantia candida*, si bien figurée dans Dillen, et qui croît très-fréquemment sur les feuilles mortes et sur le bois pourri qu'elle couvre de filaments d'un blanc éclatant et soyeux, très-fins, divisés en sortes de houppes rayonnantes : on n'y a jamais découvert de sporules; cependant cette espèce ne paraît pas être, comme plusieurs autres, un Champignon imparfait. En effet, plusieurs des plantes placées dans ce genre ne sont peut-être que d'autres Champignons plus parfaits encore, incomplètement développés. Ainsi plusieurs Bolets, quelques Hydnes et un grand nombre de Téléphores commencent par se présenter sous une forme byssoïde analogue à celle des Himanties.

HIMANTOGLOSSE. *Himantoglossum.* BOT. Le genre établi sous ce nom par Sprengel, dans la famille des Orchidées, est le même que le genre LORoGLOSSE de Richard. *V.* ce mot.

HIMANTOPE. INF. *V.* KERONE.

HIMANTOPUS. OIS. Synonyme d'Échasse. *V.* ce mot.

HIMATANTHUS. BOT. Genre de la Pentandrie Monogynie, L., publié d'après les Manuscrits de Willdenow par Hoffmannseg (*in Rœm. et Schult. Syst. Veget.*, t. V, n° 902) qui l'a ainsi caractérisé : calice persistant, à cinq divisions profondes, ovales, acuminées, deux étant de moitié plus petites; corolle infundibuliforme, dont le tube est plus long que le calice et un peu dilaté supérieurement; le limbe à cinq découpures oblongues; cinq étamines très-courtes, capillaires, insérées à la base du tube, à anthères linéaires, dressées, beaucoup plus courtes que le tube; ovaire turbiné, couronné par le calice, biloculaire, disperme, et surmonté par un style en massue et par un stigmate subulé; le fruit n'est pas connu. Ces caractères ne suffisent pas pour déterminer les affinités de ce genre, sur lesquelles son auteur ne

s'est aucunement expliqué. L'ovaire infère et les feuilles entières feraient présumer qu'il se rapproche des Rubiacées, mais il faudrait encore d'autres notes plus importantes pour qu'on pût regarder ce rapprochement comme ayant quelque valeur. L'*Himatanthus rigida*, Hoffmanns., est un arbre indigène du Para au Brésil, où les habitants le nomment *Sucuba*. Il a des feuilles elliptiques, lancéolées, pétiolées, très-entières, acuminées et glabres. Ses fleurs sont disposées en épis, sessiles, involucrées avant la floraison par une grande bractée caduque.

HIMÈRE. *Himera*. INS. Lépidoptères; genre de la famille des Phalénides, institué par Godard, qui le caractérise ainsi qu'il suit : corselet large et très-velu; les quatre ailes faiblement dentelées, avec un point au centre de chacune d'elles; deux raies transversales et divergentes sur les supérieures et une seule sur les inférieures; palpes très-velues, ne dépassant pas le chaperon; trompe très-apparente, quoique grêle; antennes plumeuses ou penniformes chez le mâle, simples chez la femelle. Chenilles lisses, cylindriques, sans tubercules, d'égale grosseur dans leur longueur, ayant la tête petite et arrondie, et deux pointes charnues, inclinées vers l'anus, sur le pénultième anneau. Ce genre correspond au *Crocallis* de Treitschke et ne comprend qu'une seule de ses espèces :

HIMÈRE PLUME. *Himera pennaria*; *Phalæna pennaria*, Fabr.; *Geometra pennaria*, Hubn. Ailes supérieures d'un rouge brique, finement pointillées de brun, avec un point noir au milieu de chacune, entre deux lignes transverses, flexueuses, brunes, dont l'extérieure bordée de blanc; un autre point noir et blanc au sommet. Europe.

HIMNATHALIE. *Himnathalia*. BOT. Le genre que Lyngbye a institué sous ce nom, pour une seule espèce, *Himanthalia lorea*, a été réuni au genre *Fucus*.

HINA. OIS. Espèce du genre Canard. *V*. ce mot.

HINDANG. BOT. L'arbre des Philippines, mentionné par Camelli sous ce nom, a son bois jaunâtre; il répand une faible mais agréable odeur de Santal citrin. On ne saurait le rapporter à aucun genre connu.

HINGCHA. BOT. Ce genre de Roxburgh est identique avec celui nommé précédemment *Enhydra* par Loureiro. *V*. ENYDRE.

HINGSTHA. BOT. Le genre nommé ainsi dans la Flore Indienne de Roxburgh, et qui appartient à la Polygamie séparée, L., est congénère du *Meyera*, suivant R. Brown (*Observ. on the Compositæ*, p. 104). *V*. MEYÈRE.

HINGSTONIA. BOT. Genre imparfaitement établi par Raffinesque, aux dépens du *Sigesbeckia*. *V*. ce mot.

HINNITE. *Hinnites*. MOLL. FOSS. Defrance est le créateur de ce genre que l'on trouve pour la première fois dans le tome vingt et un du Dictionnaire des Sciences naturelles. Il l'a formé pour des Conchifères que l'on trouve dans le Plaisantin, à Saint-Paul-Trois-Châteaux, département de la Drôme, et à la Chevrolière, département du Finistère. Ces Coquilles peuvent très-bien servir de terme moyen ou de passage entre les Peignes et les Spondiles; adhérentes par leur valve inférieure, elles sont auriculées comme les Peignes et irrégulières comme les Spondiles; elles ont un très-petit talon, et le ligament est placé dans une gouttière comme celui des Spondiles; mais cette gouttière est largement ouverte dans toute son étendue, mais elles n'ont point ces dents cardinales en crochets qui caractérisent les Spondiles. De cette comparaison des deux genres, il est évident que celui-ci avait besoin d'être créé, puisqu'il ne peut réellement faire partie de l'un ni de l'autre. Defrance n'a connu que des espèces fossiles qui puissent s'y rapporter; cependant le *Pecten irregularis* des auteurs aurait pu lui servir de type, car il en a tous les caractères; mais on trouve de plus dans les vieux individus le talon, très-petit il est vrai, qui se voit dans les Spondiles à grand développement, et que Defrance n'avait point observé; de plus, comme dans les Spondiles, il n'y a point d'ouverture sur les parties latérales, à l'origine des oreillettes, comme cela a lieu dans le plus grand nombre des Peignes. On peut donc maintenant énoncer les caractères génériques de la manière suivante : coquille bivalve, inéquivalve, parfaitement close, adhérente; crochets terminés par un petit talon; ligament placé dans une rainure profonde, largement découverte; point de dents cardinales. Defrance a fait connaître deux espèces fossiles, et Deshayes deux vivantes.

HINNITE IRRÉGULIÈRE. *Hinnites sinuosus*, Desh.; *Ostrea sinuosa*, L., Gmel., p. 3319, nº 16; Lister, Conchyl., tab. 172, fig. 9; Dacosta, Conchyl. Britann., tab. 10, fig. 3, b; Pennant, Zool. Britann., t. IV, tab. 61, fig. 65. Coquille suborbiculaire, pectiniforme, irrégulière, à valve inférieure tantôt plate, tantôt profonde, adhérente par son milieu au moyen du développement considérable des écailles lamelleuses, qui couvrent les stries longitudinales; valve supérieure ou gauche striée longitudinalement; stries profondes et serrées, chargées d'écailles; oreilles inégales, l'antérieure étant la plus longue. Cette coquille est colorée de taches irrégulières d'un brun-rouge sur un fond blanchâtre; les crochets sont très-souvent colorés de rouge éclatant. Longueur, quarante millimètres; largeur, trente-cinq.

HINNITE DE DEFRANCE. *Hinnites Defrancii*, Desh. Espèce plus petite que la précédente, linguiforme, étroite et peu épaisse, à oreilles plus inégales encore, la postérieure manquant presque entièrement, un peu bâillante antérieurement; elle a, sur un fond blanc, des taches roses se réunissant vers le crochet qui est entièrement de cette couleur; les stries sont plus serrées que dans l'espèce précédente; elles sont lisses et sans écailles; la valve inférieure était adhérente à la manière de celle des Huîtres. Longueur, vingt-deux millimètres; largeur, douze.

HINNITE DE CORTEZY. *Hinnites Cortezyi*, Def., Dict. des Sc. natur., t. XXI, p. 169, nº 1. Espèce grande de plus de cinq pouces de longueur, dont la valve inférieure est chargée de stries lamelleuses, concentriques, et la supérieure de côtes longitudinales, hérissées de pointes linguiformes. On la trouve dans les collines subappennines du Plaisantin.

HINNITE DE DUBUISSON. *Hinnites Dubuissoni*, Def. Coquille non moins grande que la précédente; elle est plus oblongue; la valve inférieure est aussi striée pa-

rallèlement aux bords, et la valve supérieure dans un sens opposé; mais les stries de cette valve ne sont écailleuses que vers le bord inférieur. Cette espèce se trouve à Saint-Paul-Trois-Châteaux et à la Chevrolière.

HINNULLARIA. OIS. Synonyme ancien de Pygargue.

HINNULUS ET HINNUS. MAM. Nom scientifique d'un petit Mulet né du Cheval et de l'Anesse.

HIORTHIA. BOT. Necker (*Element. Botan.*, I, p. 97) a établi sous ce nom, un genre aux dépens de l'*Anacyclus* de Linné. L'*Anacyclus valentinus* serait peut-être, selon Jussieu, le type de ce genre.

HIOUX. OIS. Syn. vulgaire de Buse. *V.* FAUCON.

HIPNALE. REPT. *V.* MANGEUR DE CHIENS, à l'article BOA.

HIPOCISTE. BOT. Pour Hypociste. *V.* CYTINELLE.

HIPPA. CRUST. Ce nom donné par Pline à une sorte d'Écrevisse, est devenu le nom scientifique d'un genre de Crustacés. *V.* HIPPE.

HIPPALIME. *Hippalimus.* POLYP. Genre de l'ordre des Actinaires, dans la division des Polypiers Sarcoïdes, plus ou moins irritables et sans axe central; ayant pour caractère générique d'offrir un Polypier fossile, fongiforme, pédicellé, plan et sans pores inférieurement, couvert en dessus d'enfoncements irréguliers, peu profonds, ainsi que de pores épais et peu distincts; oscule grand et profond au sommet du Polypier, sans pores dans son intérieur, pédicellé, cylindrique, gros et court. Telle est la description de l'Hippalime fongoïde, la seule espèce connue qui appartienne à ce genre; elle a environ sept centimètres de grandeur sur un décimètre de largeur, et se trouve dans le Calcaire bleu oolithique des falaises du Calvados. Il paraît très-rare. *V.* Lamx., Gen. Polyp., p. 77, tab. 79, fig. 1. L'Hippalime se rapproche beaucoup des Hallirhoés par l'oscule de sa partie supérieure et par le pédicelle qui supporte sa masse; mais il en diffère essentiellement par l'absence de pores sur la surface inférieure et sur le pédicelle, ainsi que par la forme qui indique que dans les Hippalimes la masse offre des mouvements plus étendus, plus variés que ceux des Alcyonées. Les pores présentent également quelques caractères qui portent à croire que ce ne sont point des cellules polypeuses comme dans les Hallirhoés. Ce sont ces caractères qui ont engagé Lamouroux à faire un genre particulier de l'Hippalime fongoïde.

HIPPARCHIE. *Hipparchia.* INS. Genre de l'ordre des Lépidoptères, famille des Diurnes, établi par Fabricius dans son Système des Glossates, et que Latreille réunit à son genre SATYRE. *V.* ce mot.

HIPPARISON. BOT. Synon. d'Hiérobotane. *V.* ce mot.

HIPPE. *Hippa.* CRUST. Genre de l'ordre des Décapodes, famille des Macroures anomaux, tribu des Hippides de Latreille (Familles naturelles du Règne Anim., 1825, p. 275), établi par Fabricius, et adopté par tous les entomologistes. Les caractères de ce genre sont : pieds antérieurs terminés par un article ovale, comprimé, en forme de lame, et sans doigts; antennes intermédiaires, divisées en deux filets, les latérales plus longues et contournées; yeux écartés et portés sur un pédicule filiforme.

Ce genre, dans l'Entomologie Systématique de Fabricius, était composé de sept espèces; plus tard (Supplém. Entom. Syst.) il en détacha quatre pour former le genre Albunée. *V.* ce mot. Une autre espèce a servi de type au genre Symétbide; enfin, la dernière, qui est son Hippe adactyle, est restée dans ce genre. Cette espèce doit être réunie à son Hippe Émérite dont le nom spécifique appartient à Linné, et qui rappelle un genre de Gronovius correspondant aux Hippes de Fabricius. Ces Crustacés ont une carapace ovalaire, un peu bombée, tronquée aux deux extrémités et non rebordée. Le troisième article de leurs pieds-mâchoires extérieurs est très-grand et recouvre la bouche; leurs antennes intermédiaires sont divisées en deux filets avancés et un peu recourbés. Les latérales sont beaucoup plus longues, recourbées, plumeuses au côté extérieur, avec une grande écaille dentelée, qui recouvre leur base. Leurs yeux sont portés sur un pédicule cylindrique, et situés entre les antennes. Leurs pieds antérieurs sont terminés par un article ovale, comprimé en forme de lame, et sans doigt mobile; ceux de la seconde, de la troisième et de la quatrième paires finissent par un article aplati, falciforme ou en croissant, et ceux de la cinquième paire sont très-menus, filiformes et repliés. L'abdomen des Hippes est comme échancré de chaque côté de sa base et terminé par un article triangulaire, long et étroit, sur chaque côté duquel existe, près de la base, une lame natatoire, petite, ciliée sur les bords, et coudée ou arquée.

On ne sait rien sur les habitudes de ces Crustacés; l'espèce qui sert de type au genre et qui se trouve dans l'Océan qui baigne les côtes de l'Amérique méridionale, est :

L'HIPPE ÉMÉRITE. *Hippa Emerita*, Fabr.; *Hippa adactyla*, Fabr.; *Cancer Emeritus*, L.; Gronov. (Gazoph., tab. 17, fig. 8-9), Herbst (Canc., tab. 22, fig. 3). Dans les individus desséchés, le corps est jaunâtre, long d'environ deux pouces et demi; la queue est étendue; le test offre un grand nombre de rides très-fines et quatre lignes enfoncées et transverses, sinuées à sa partie antérieure; les bords latéraux ont quelques petites dentelures; l'antérieur est sinué avec trois saillies ou angles en manière de dents; les pattes et les bords de la queue sont garnis de poils.

HIPPÉASTRE. *Hippeastrum.* BOT. Genre de l'Hexandrie Monogynie, L., établi aux dépens des *Amaryllis*. Indépendamment des *Hippeastrum fulgidum* et *equestre* qui constituaient ce groupe, une autre espèce a été décrite dans le *Botanical Magazine*, n° 1475, sous le nom d'*Hippeastrum subbarbatum*; mais elle se rapproche tellement des deux précédentes espèces qu'il serait permis de croire qu'elle est une hybride de ces plantes.

HIPPÉLAPHE. MAM. Deux espèces de Cerf portent ce nom tiré du grec et qui signifie proprement Cerf-Cheval : le *Cervus Hippelaphus* et le *Cervus Aristotelis*, Cuv. *V.* CERF.

HIPPIA. BOT. *V.* HIPPIE. Divers botanistes donnaient ce nom à l'*Alsine media*.

HIPPIDES. *Hippides.* CRUST. Latreille (Fam. natur. du Règne Anim., vol. 1, 1825, p. 275) a établi sous ce nom, dans la famille des Macroures anomaux, une

tribu à laquelle il donne pour caractères : les deux pieds antérieurs tantôt s'amincissant graduellement vers leur extrémité et finissant en pointe, tantôt se terminant par une main monodactyle; les six suivants ayant, dans la plupart, le dernier article en forme de nageoire, et les deux derniers pieds très-grêles, courts et repliés; le dernier segment abdominal est allongé; le précédent porte de chaque côté un appendice foliacé. Le test est solide.

† Pieds antérieurs élargis et comprimés à leur extrémité, ou terminés par une main monodactyle dans les uns, et adactyle dans les autres.

Les genres Albunée, Hippe. *V.* ces mots.

†† Pieds antérieurs terminés en pointe.

Le genre Rémipède. *V.* ce mot.

HIPPIE. *Hippia.* BOT. Genre de la famille des Synanthérées, Corymbifères de Jussieu et de la Syngénésie nécessaire, L., ainsi caractérisé : involucre hémisphérique, formé d'écailles irrégulièrement imbriquées et appliquées, les extérieures foliacées, ovales, lancéolées, les intérieures oblongues, élargies, colorées et denticulées au sommet; réceptacle nu, petit et légèrement conique; calathide subglobuleuse, discoïde, composée de fleurs centrales nombreuses, régulières et mâles, et de fleurs marginales femelles, sur deux rangs, ayant un tube très-élargi à la base, court, étroit et denté supérieurement; ovaires de ces dernières fleurs, comprimés, dépourvus d'aigrettes, parsemés sur la face intérieure de poils papilliformes et de glandes, munis d'une large bordure membraneuse, charnue, continua avec la base de la corolle, surmontés d'un style articulé; ovaires des fleurs centrales avortés, petits et oblongs.

HIPPIA FRUTESCANTE, *Hippia frutescens*, L. C'est un joli arbuste du cap de Bonne-Espérance, dont toutes les parties exhalent une odeur aromatique lorsqu'on les froisse; la tige se divise en rameaux cylindriques et pubescents; ses feuilles sont nombreuses, rapprochées, alternes, oblongues, profondément et régulièrement pinnatifides, et ses calathides, composées de fleurs jaunes, sont petites et disposées en corymbes nus, qui terminent les branches. On cultive cet arbuste dans les jardins de botanique, où l'un a soin de le tenir dans l'orangerie pendant l'hiver.

Linné et Willdenow ont décrit d'autres espèces d'Hippies, sous les noms de *Hippia integrifolia*, *minuta* et *stolonifera;* mais ces plantes ne paraissent pas congénères de l'*Hippia frutescens*. Jussieu (Ann. du Muséum) les fait entrer dans son genre *Gymnostyles*, lequel, selon Robert Brown, est lui-même congénère du *Soliva* de Ruiz et Pavon. *V.* SOLIVA.

HIPPION. BOT. Genre créé aux dépens du *Gentiana*, L., par F. W. Schmidt (*Archiv. fur die Botanik* de Rœmer, t. I, p. 9) qui l'a ainsi caractérisé : calice monophylle persistant; corolle tubuleuse, plissée, ayant un limbe à cinq ou à quatre divisions; anthères libres; stigmates sessiles; capsule fusiforme, atténuée supérieurement, uniloculaire et déhiscente par la sommet. Ce genre comprend la majeure partie des espèces de Gentianes décrites dans les auteurs. Schmidt les a distribuées en cinq sections que l'on pourrait aussi bien ériger en genres, si l'on se permettait de morceler un groupe dont les espèces sont trop étroitement liées entre elles pour se prêter ainsi à des idées systématiques de classification. L'Hippion de Schmidt, quoiqu'assez bien caractérisé, ne doit donc être considéré que comme une bonne coupe dans le genre *Gentiana*. Plusieurs espèces sont données comme nouvelles et figurées dans le travail de Schmidt; mais à la seule inspection des figures, il est facile de voir qu'elles ne peuvent être séparées de plantes déjà connues. Ainsi les *Hippion æstivum* et *sexfidum* (tab. 4, fig. 8 et 9) et *Gentiana pusillum* (tab. 3, fig. 7), ne sont que des variétés du *Gentiana verna*, L. On doit s'étonner que Schultes en ait fait une espèce sous le nom de *Hippion æstiva*. L'*Hippion longepedunculatum* (tab. 2, f. 5) n'est autre chose que le *Gentiana glaciolis*. L'*Hippion obtusifolium* et l'*Hippion Gentianella* (tab. 2, f. 3, et tab. 3, f. 4) doivent être réunis au *Gentiana omorella*, L. Enfin l'*Hippion oxillare* (tab. 5, fig. 13) paraît être la même plante que le *Gentiana pratensis* de Frœlich.

HIPPOBOSQUE. *Hippobosca.* INS. Genre de l'ordre des Diptères, famille des Pupipares, tribu des Coriaces, établi par Mouffet, et adopté par Linné et tous les entomologistes. Latreille (Règne Anim., t. III) a conservé ce nom aux insectes qui ont pour caractères essentiels : des ailes; une tête très-distincte, articulée avec l'extrémité antérieure du corselet; des yeux distincts, et des antennes en forme de tubercules, avec une soie sur le dos.

Les Hippobosques se distinguent du genre Ornithomye, *V.* ce mot, par les antennes qui sont en forme de lames velues et avancées; et des Mélophages, *V.* ce mot, par l'absence des ailes et par des yeux peu distincts. Ces deux genres vivent sur les Oiseaux et sur les Moutons; l'Hippobosque vit toujours sur le Cheval. Le corps des Hippobosques est ovale, aplati, revêtu en grande partie d'un derme solide ou presque de la consistance du cuir; la tête s'unit intimement au corselet : elle porte sur les côtés antérieurs deux antennes courtes, insérées très-près de la bouche, et logées, chacune, dans une petite cavité; elles ne sont presque susceptibles d'aucun mouvement propre; les yeux sont grands, ovales, peu proéminents, et occupent les côtés de la tête qui ne porte pas d'yeux lisses. Les organes de la manducation forment un bec avancé, formé de deux petites lames ou valvules coriaces, plates, en carré long, plus étroites, et arrondies au bout; elles partant d'une espèce de chaperon échancré à son bord antérieur, se divisent parallèlement l'une à l'autre, et forment, par leur rapprochement et leur inclinaison, un demi-tube qui recouvre le suçoir; ces deux lames représentent deux palpes. Le suçoir est formé d'une pièce filiforme ou soie longue, cylindrique, avancée, arquée, naissant d'une sorte de bulbe de la cavité buccale; elle est simple en apparence, mais en réalité composée de deux soies, l'une supérieure et l'autre inférieure; la première a un canal en dessous pour emboîter la seconde; une membrane ferme la partie de la tête située au-dessus du suçoir. Le corselet est grand, arrondi; il présente quelques lignes imprimées, et porte quatre stigmates très-distincts et latéraux. L'écusson est transversal, terminé par quelques petits poils roides; les ailes

sont grandes, horizontales, et ont, près de la côte, de fortes nervures; l'autre portion n'en a que de très-faibles; elles se croisent par leur bord interne; on distingue deux balanciers et deux ailerons. L'abdomen offre un caractère particulier, c'est de n'être pas distinctement formé d'anneaux; il forme une sorte de sac, et c'est la seule partie de cet insecte qui soit, à l'exception de sa base supérieure, d'une consistance molle et membraneuse; on voit, à l'extrémité de celui de la femelle, deux petites languettes placées l'une sur l'autre, et deux mamelons latéraux, hérissés de poils; l'anus se prolonge en forme de petit tuyau; au-dessus de cet anus on observe, en pressant le ventre du mâle, un mamelon ayant, de chaque côté, une lame écailleuse, et sur le corps principal et intermédiaire, deux pointes ou dents, pareillement écailleuses, qui doivent servir à retenir la femelle pendant l'accouplement; les pattes sont fortes et assez courtes, les antérieures sont insérées très-près de la tête, et très-rapprochées à leur base; les quatre autres sont écartées entre elles, et insérées sur les côtés de la poitrine; les cuisses antérieures s'appliquent sur les côtés du corselet, dans des enfoncements destinés à recevoir leur partie supérieure; les jambes sont cylindriques, terminées par des tarses courts, portant de petites épines en dessous, et dont le cinquième et dernier article est le plus grand; sur une partie membraneuse qui le termine et dont le milieu est en pelote, sont implantés deux ongles robustes, fortement courbés en dessous, et terminés par une pointe très-aiguë; leur base est peu saillante, et ils paraissent doubles au premier aspect.

L'histoire du genre Hippobosque a été complétée par Léon Dufour, qui a donné une anatomie détaillée de tous les organes digestifs, des organes générateurs, de la respiration, etc., de ces insectes. Ce Mémoire, accompagné de très-belles figures, fait partie des Annales des Sciences naturelles.

On doit à Réaumur presque tout ce que l'on sait sur la génération des Hippobosques que cet illustre auteur a appelés *Mouches-Araignées*, et qu'on désigne en Normandie par le nom de *Mouches bretonnes*, et souvent ailleurs par celui de *Mouches d'Espagne*. La larve éclot et se nourrit dans le ventre de sa mère; elle y reste jusqu'à l'époque de sa transformation en nymphe, et en sort alors sous la forme d'une coque longue, presque aussi grosse que le ventre de la mère; cette coque est d'un blanc de lait; à l'un de ses bouts est une grande plaque noire, luisante comme de l'ébène; elle est de forme ronde, plate comme une lentille, échancrée au bout où se trouve la plaque, et forme, dans cette partie, comme deux cornes ou deux éminences arrondies. Quelque temps après sa sortie du ventre, elle devient entièrement noire; la peau, qui est luisante, résiste à une forte pression des doigts; elle est d'une épaisseur sensible, de consistance cartilagineuse et écailleuse, et difficile à couper, même avec de bons ciseaux. Le diamètre de la plus grande largeur de ces coques a plus d'une ligne et demie, et celui de leur plus grande épaisseur a une ligne un quart. Les dimensions du corps de la femelle qui a fait sa ponte ou qui n'est pas prête à la faire, égalent à peine celle d'une de ces coques, de sorte que la plupart des observateurs ont considéré comme un fait très-remarquable, leur grandeur qui surpasse de beaucoup celle du ventre d'où elles sont sorties; l'observation a démontré que le volume de ces coques n'est pas réellement plus considérable, que la capacité du corps de la femelle, mais qu'aussitôt après la ponte, elles croissent si instantanément qu'on a cru qu'elles sortaient toutes faites. La dureté et la solidité de la peau de ces larves la rendent bien propre à garantir l'animal qu'elle renferme, mais on pourrait craindre que l'insecte parfait ne pourra pas la percer quand il faudra qu'il en sorte. La nature a prévu cet inconvénient et lui a ménagé une porte qu'il n'a qu'à ouvrir quand il en est temps. Si l'on examine à la loupe une coque entière, on verra, à son gros bout, un faible trait qui montre l'endroit où se trouve une calotte que l'on peut parvenir aisément à faire sauter avec la pointe du canif; cette calotte étant pressée se divise en deux parties égales. La peau ou l'enveloppe dont nous venons de parler n'est nullement analogue à celle des œufs ordinaires, et la nature, en produisant les Hippobosques, semble s'écarter des voies qu'elle prend pour conduire les autres à leur perfection. Renfermé sous cette coque, le Diptère subit toutes ses métamorphoses, et y prend sa croissance entière; aussi cette enveloppe n'est nullement analogue à celle des œufs ordinaires; elle a été la peau même de l'insecte avant son changement en nymphe, et Réaumur s'en est assuré en ouvrant, avec un canif, un œuf que l'insecte parfait venait de quitter; il a trouvé, dans son intérieur, la dépouille de la nymphe, comme cela arrive dans les coques de Mouches. On voit, d'après tous ces faits, que les œufs des Hippobosques éclosent dans le ventre de leur mère; les larves y restent, s'y nourrissent, et n'en sont expulsées qu'à l'époque où elles passent à l'état de nymphe. On ignore combien la femelle de l'Hippobosque produit d'œufs, le temps qui s'écoule entre l'accouplement et la ponte, et l'intervalle qui se passe entre la ponte de chaque œuf.

On trouve les Hippobosques, pendant l'été, sur les Chevaux, les Bœufs et les Chiens. C'est aux parties de ces animaux les moins défendues par le poil, qu'ils s'attachent de préférence. D'après une expérience de Réaumur, l'Hippobosque aime autant le sang de l'Homme que celui des animaux sur lesquels il se trouve ordinairement, et sa piqûre n'est pas plus sensible que celle d'une Puce.

La seule espèce de ce genre que l'on connaisse, est l'HIPPOBOSQUE DES CHEVAUX. *Hippobosca equina*, L., Geoff., Fabr., Latr., Degéer, Mém. sur les Ins., t. VI, p. 275, pl. 16, fig. 1. Elle se trouve dans toute l'Europe.

HIPPOBUS OU HIPPOTAURUS. MAM. Synonyme de Jumar. *V.* ce mot.

HIPPOCAMPE. *Hyppocampus*. POIS. Ce nom, tiré du grec ἵππος, *cheval*, et κάμπη, *chenille*, et qui présente par conséquent un grand contraste dans les deux images qu'il rappelle à l'esprit, a été adopté très-anciennement pour désigner un Poisson rangé d'abord dans le grand genre des Syngnathes, mais qui, depuis peu, avec quelques autres espèces, en a été retiré pour com-

poser un sous genre isolé, qui appartient à la famille des Ostéodermes, dans l'ordre des Poissons cartilagineux-téléobranches, et qui est reconnaissable aux caractères suivants : tronc comprimé latéralement et notablement plus élevé que la queue; jointures des écailles relevées en arêtes, avec leurs angles saillants en épines; queue sans nageoire; point de catopes; museau tubulé, terminé par une bouche ordinaire, mais fendue presque verticalement aur son extrémité et dépourvue de dents; deux petits évents sur la nuque. A l'aide de ces notes, et surtout en ayant égard à la forme que prennent, en se courbant après la mort, le tronc et la tête, forme qui a quelque ressemblance avec celle de l'encolure d'un cheval en miniature, on distinguera facilement les véritables Hippocampes des Syngnathes, dont le corps est très-allongé, très-mince et peu différent en diamètre sur toute sa longueur. On les aura bientôt aussi séparés des autres genres de la famille des Ostéodermes, dont la bouche est garnie d'un plus ou moins grand nombre de dents. *V.* Ostéodermes et Syngnathes. L'espèce la plus connue parmi les Hippocampes, est :

Hippocampe vulgaire ou Cheval marin. *Hippocampus vulgaris; Syngnathus hippocampus*, Lin. Bloch, 109, fig. 3. Museau court; cinq excroissances barbues et cartilagineuses au-dessus des yeux, qui sont gros, argentés et brillants; queue armée, de chaque côté, de trois aiguillons, deux en haut et un en bas; corps enveloppé par treize anneaux à sept pans; queue renfermée dans un étui de trente cinq à trente-huit anneaux à quatre pans; chacun de ces pans ordinairement indiqué par un tubercule garni le plus souvent d'une petite houppe de filaments déliés. Ce Poisson, dont la taille s'élève de six pouces à un pied environ, présente des couleurs très-sujettes à varier suivant les pays qu'il habite et même suivant les individus. Il est ou d'un livide plombé, ou brun, ou noirâtre ou verdâtre; mais toujours il est orné de petites raies ou de petits points blancs ou noirs. La vésicule aérienne de l'Hippocampe est assez grande; son canal intestinal presque sans sinuosités; son estomac ample; son foie allongé, étroit et d'un jaune pâle. On trouve ce Poisson dans presque toutes les mers, dans l'Océan, dans la mer Méditerranée et dans celle des Indes. Il vit de petits vers marins, de larves d'insectes aquatiques, d'œufs de Poissons peu volumineux. On le conserve fréquemment dans les cabinets des amateurs, à raison de la forme bizarre qu'il prend en se desséchant. Sa tête un peu grosse, la partie antérieure de son corps étranglée, sa queue recourbée, sa nageoire dorsale à laquelle on a cru trouver quelque ressemblance avec une selle, les petits filaments qui semblent former une crinière sur sa tête, tels sont les rapports éloignés qui l'ont fait comparer au Cheval, tandis que ces mêmes filaments et les anneaux qui revêtent son corps l'ont fait rapprocher des Chenilles hérissées de bouquets de poils.

Quoi qu'il en soit de ces traits de similitude, on a attribué à l'Hippocampe un grand nombre de propriétés médicinales et autres, utiles ou funestes, combinées d'une manière plus ou moins absurde. Dioscoride, Galien, Pline et Élien ont fait une longue énumération de toutes ces vertus. Aujourd'hui encore ce Poisson passe en Dalmatie comme un remède efficace contre l'engorgement des mamelles chez les femmes, tandis que les Norwégiens, au contraire, le regardent comme un poison.

Il s'en trouve dans nos mers une espèce à museau court (*Hippocampus brevirostris*, Cuv.), Will., pl. J. 25, fig. 3, et une autre à museau plus long (*Hippocampus guttulatus*, Cuv.), Will., J. 25, fig. 3, qui n'ont toutes deux que quelques filaments sur le museau et sur le corps.

L'Hippocampe deux-piquants. *Hippocampus tetragonus; Syngnathus tetragonus*, Lin.; *Syngnathus biaculeatus*, Bonnaterre. Deux piquants sur la tête; corps varié de jaune et de brun; anneaux qui enveloppent le corps à quatre pans seulement.

Cet Hippocampe vient de la mer des Indes : Thunberg l'a décrit et figuré dans les *Act. Soc. physiogr. Lond.* 1, 4, p. 301, n° 30, tab. 4, fig. 1 et 2.

La Nouvelle-Hollande produit un Hippocampe plus grand que les précédents, et très-singulier par les appendices, en forme de feuilles, qui ornent diverses parties de son corps : c'est l'*Hippocampus foliatus*. Lacépède l'a décrit dans le tome IV des Annales du Musée d'histoire naturelle, et Shaw en a parlé sous le nom de *Syngnathus foliatus*.

HIPPOCARCINUS. crust. Ce genre n'a point été adopté; il correspond à celui des Homoles de Latreille et Leach. *V.* ce mot.

HIPPOCASTANE. *Æsculus*. bot. Ce genre, auquel Tournefort et les anciens auteurs avaient imposé la dénomination scientifique d'*Hippocastanum*, est devenu le type de la nouvelle famille des Hippocastanées de De Candolle. Linné le plaça dans l'Heptandrie Monogynie et changea son nom en celui d'*Æsculus*; il y comprenait les espèces qui forment le genre *Pavia*, anciennement constitué par Boerhaave. Mais ce dernier genre a été de nouveau exclu de l'*Æsculus* par les auteurs modernes qui ont ainsi fixé les caractères génériques de celui-ci : calice campanulé, petit et à cinq dents; corolle composée de quatre à cinq pétales nuancés de couleurs variées, irrégulièrement étalés, à limbe arrondi, légèrement ondulé; sept à huit étamines dont les filets sont recourbés en dedans; capsule globuleuse, coriace, à trois valves, triloculaire, hérissée de pointes; graines ordinairement au nombre d'une à trois (par suite d'avortement), ressemblant beaucoup à celles du Châtaignier, glabres, luisantes, arrondies au côté extérieur, diversement anguleuses et aplaties dans les autres parties de leur surface, marquées à la base d'un hile qui a l'apparence d'une empreinte ou d'une large tache cendrée, quelquefois blanchâtre et à peu près circulaire. Si l'on suit avec attention le développement de ce fruit, on y voit un exemple incontestable de ces avortements prédisposés dont le professeur De Candolle a expliqué si ingénieusement la possibilité dans sa Théorie élémentaire de la Botanique, deuxième édition, p. 90. *V.* le mot Avortement de ce Dictionnaire, où l'auteur a lui-même exposé les phénomènes qui s'observent sur les ovaires de l'Hippocastane.

Abstraction faite du *Pavia*, Linné ne décrivit qu'une

seule espèce d'*Æsculus*, c'est-à-dire l'*Æsculus Hippocastanum* dont il va être question. Trois autres espèces, indigènes de l'Amérique septentrionale, ont été publiées par Michaux et Willdenow, sous les noms d'*Æsculus glabra*, *Æsculus Ohioensis* et *Æsculus pallida*.

L'Hippocastane vulgaire, *Æsculus Hippocastanum*, communément nommé Marronnier d'Inde. C'est un grand arbre dont le tronc droit se divise supérieurement en branches qui s'élèvent à plus de vingt mètres, et forment une tête large, touffue et pyramidale. Ses feuilles sont grandes, opposées, digitées, composées de cinq à sept folioles ovoïdes, oblongues, acuminées, irrégulièrement dentées en scie, et sessiles à l'extrémité d'un pétiole commun, assez long et cylindrique. Les fleurs sont blanches ou jaunâtres, panachées de rouge, très-nombreuses et disposées en grappes pyramidales. Ces fleurs ressortent avec éclat sur la verdure élégante du feuillage, et donnent à l'arbre un aspect ravissant pendant leur épanouissement qui a lieu au mois de mai. L'Hippocastane est, dit-on, originaire de l'Inde boréale. C'est sans doute de là que lui est venu son nom vulgaire de Marronnier d'Inde; mais comme le nouveau monde a été abusivement nommé Indes-Occidentales, et que l'on confondait avec l'arbre en question les nouvelles espèces de l'Amérique septentrionale, plusieurs auteurs ont pensé à tort qu'il n'avait pas une origine exclusivement asiatique. Ce n'est que vers le milieu du seizième siècle qu'on l'a introduit en Europe. Il avait d'abord gagné les parties septentrionales de l'Asie, puis on le transporta à Constantinople, à Vienne et enfin à Paris vers l'année 1615. Le premier individu fut planté dans le jardin de l'hôtel de Soubise, le second au Jardin du roi, et le troisième au Luxembourg. Il s'est enfin tellement répandu et acclimaté dans nos climats du Nord, qu'il a pénétré jusqu'en Suède où il résiste maintenant à la rigueur des hivers, faculté qu'il doit à la nature de ses bourgeons. Ceux-ci, en effet, sont formés d'écailles nombreuses superposées, bourrées d'une laine épaisse et enduites d'un suc résineux, ce qui abrite parfaitement les jeunes pousses dont le développemant a lieu par l'action de la plus douce température. C'est en étudiant l'évolution des bourgeons de l'Hippocastane que Du Petit-Thouars (Essais sur la Végétation. p. 12) a établi sa théorie de l'accroissement en diamètre des arbres dicotylédons, théorie dans laquelle il pose en principe que les fibres ligneuses ne sont autre chose que les racines des nouveaux bourgeons. Ce même savant a encore publié (*loc. cit.*, p. 175) un Mémoire très-intéressant sur la distribution des nervures dans les feuilles d'Hippocastane. L'auteur a considéré les fibres végétales comme autant d'individus formant des associations particulières pour constituer les feuilles, ou des associations générales, pour donner naissance à des bourgeons; c'est de leurs combinaisons variées et de leurs agrégations en faisceaux secondaires ou ternaires que proviennent les différences qui caractérisent les espèces, les genres et les classes. Du Petit-Thouars avait d'abord observé que sept faisceaux de fibres, se détachant de la nouvelle branche d'Hippocastane, traversaient l'écorce pour entrer dans le pétiole et que chacun de ces faisceaux formait une foliole. Mais il a remarqué depuis que le nombre sept des faisceaux ne se présentait pas dans le pétiole en quelque partie qu'on le coupât, qu'il était augmenté de manière à ne pas produire toujours un multiple de sept; enfin, que ce nombre s'élevait à vingt-quatre; on pouvait alors se demander comment ces vingt-quatre faisceaux partiels pouvaient se distribuer dans sept folioles. L'auteur a résolu cette question en suivant dans le pétiole les faisceaux primitifs qui se subdivisent irrégulièrement, se bifurquent ou se trifurquent à l'endroit où ils atteignent l'insertion de la feuille et constituent ainsi ses nervures principales. Dans le genre *Pavia*, si voisin de l'Hippocastane, les nervures des cinq folioles sont également produites par sept faisceaux primitifs, qui se divisent dans le pétiole, mais d'une manière un peu différente de celle des fibres d'Hippocastane.

Le Marronnier d'Inde est principalement cultivé dans les promenades publiques des grandes villes. Il n'exige presque aucuns soins; toutes les expositions et tous les terrains paraissent lui convenir, à l'exception de ceux qui sont trop secs et trop peu profonds. Mais il ne devient jamais plus beau que lorsqu'on le plante à l'écart, comme, par exemple, dans les vides d'un parc. Son rapide accroissement, la précocité de son feuillage, la beauté de sa tige, l'élégance de ses pyramides de fleurs, l'ombrage impénétrable qu'il procure, tant de qualités, en un mot, auraient dû préserver cet arbre des caprices de la mode. Cependant il fut un temps où l'on s'en est ennuyé et où on lui faisait le reproche de salir les allées par la chute de ses fleurs et par celle de ses fruits. Mais on commence à revenir aujourd'hui d'une prévention si puérile, et on étend la propagation de l'Hippocastane en beaucoup de lieux qui naguère étaient uniquement plantés d'Ormes et de Tilleuls. — Quoiqu'on ait proposé beaucoup de moyens pour utiliser les diverses parties de cet arbre, il ne paraît pas qu'on ait réussi à en tirer un parti très-avantageux. Le bois brûle mal, et sa texture, tendre, mollasse, filandreuse, ne permet de l'employer qu'à des usages grossiers; son écorce a été placée parmi les nombreux succédanés du quinquina, mais elle n'y occupe pas le premier rang. Enfin les fruits de l'Hippocastane ont beaucoup occupé les économistes qui voyaient avec une grande douleur que tant de matière reste inutile ou au moins sans applications immédiates. En Turquie, on mêle la farine de ses fruits avec du son ou de l'avoine, et on donne ce mélange aux Chevaux attaqués de colique et de toux; c'est, dit-on, de cet usage que sont dérivés les mots *Hippocastanum* et *Castanea equina* sous lesquels on a originairement désigné ces fruits. La substance amylacée dont ils sont composés est souillée par un principe gommo-résineux très-amer, et dont il est très-difficile de la débarrasser d'une manière peu coûteuse, malgré les nombreux procédés chimiques que l'on a proposés à cet égard.

HIPPOCASTANÉES. *Hippocastaneæ*. bot. Famille de plantes dicotylédones polypétales hypogynes, indiquée par De Candolle dans la deuxième édition de sa Théorie élémentaire, et que cet auteur a ainsi caracté-

risée dans son *Prodromus Syst. natur. Veget.*, vol. I, p. 597 : calice campanulé, à cinq lobes; corolle à cinq ou à quatre pétales inégaux, hypogynes; sept ou huit étamines insérées sur un disque hypogyne, libres et inégales, à anthères incombantes; ovaire presque arrondi, trigone, surmonté d'un style filiforme conique et aigu; capsule triloculaire, et trivalve dans sa jeunesse, chaque loge renfermant deux ovules fixés aux cloisons qui sont portées sur le milieu des valves; capsule adulte, coriace, presque globuleuse, à deux ou trois valves, à une, deux ou trois loges, et à une, deux ou trois graines, le nombre des parties étant ainsi diminué par suite d'avortement; graines semblables à des Châtaignes, grosses, presque globuleuses, enveloppées d'un tégument très-glabre, brillant et de couleur de rouille, marqué par un hile basilaire brun-cendré et très-large; elles sont dépourvues d'albumen; leur embryon est courbé, renversé, formé de cotylédons charnus, très-épais, cachés sous la terre pendant la germination, d'une plumule très-grande, d'une radicule conique courbée, dirigée vers le hile, mais, à cause des avortements, dans une situation variable relativement au fruit. Cette famille renferme des arbres ou des arbrisseaux à feuilles opposées, composées de cinq à sept folioles palmées et penninerves. Leurs fleurs sont disposées en grappes terminales, et portées sur des pédicelles articulés. Le genre *Æsculus* de Linné compose seul cette famille; mais en établissant celle-ci, De Candolle a adopté le *Pavia* de Boerhaave, qui est un démembrement du premier genre. *V.* HIPPOCASTANE et PAVIA.

HIPPOCENTAUREA. BOT. Schultes (*OEsterr. Flor.*, I, p. 389) avait constitué sous ce nom un genre avec le *Chironia uliginosa* de Waldstein et Kitaibel; mais cette plante appartient au genre *Erythræa* de Richard, qui a été généralement adopté. Il ne faut pas la confondre avec le *Chironia uliginosa* de La Peyrouse, dont Schultes a fait son *Erythræa elodes*. Ce nom spécifique résultait des ressemblances que la description offrait avec celle de l'*Hypericum elodes*, L.; mais l'éloignement de ces deux plantes ne permettait pas de supposer une telle erreur. Cependant nous pouvons assurer, d'après une personne digne de foi, qui a vu la plante dans l'herbier de La Peyrouse, que le *Chironia uliginosa* de ce botaniste et l'*Hypericum elodes* de Linné ne sont qu'une seule et unique espèce.

HIPPOCÉPHALOIDE. MOLL. FOSS. Ce nom a été appliqué à des Cardites.

HIPPOCRATÉACÉES. *Hippocrateaceæ*. BOT. Cette famille de plantes dicotylédones polypétales hypogynes? a été constituée sous le nom d'Hippocraticées par Jussieu (Ann. du Muséum, t. VI, p. 486) qui l'a séparée des Acérinées avec lesquelles il l'avait précédemment confondue. Adoptée par Kunth (*Nov. Gener. et Spec. Plant. æquinoct.*, t. V, p. 135) et par De Candolle (*Prodrom. Syst. regn.*, p. 567), elle présente les caractères suivants : calice à cinq sépales (rarement quatre ou six) très-petits, soudés jusque vers leur milieu et persistants; corolle à cinq pétales (rarement quatre ou six) égaux, hypogynes? imbriqués pendant l'estivation; trois étamines, rarement quatre ou cinq, ayant leurs filets libres seulement au sommet, et réunis par la base en un tube épais, urcéolé, simulant un disque hypogyne; anthères uniloculaires (selon Kunth), déhiscentes supérieurement et en travers, ou bien à deux et même à quatre loges; ovaire trigone, libre, enfoncé dans le tube, urcéolé, surmonté d'un style simple et d'un à trois stigmates; fruit composé tantôt de trois carpelles (samares), tantôt formant une baie uni ou triloculaire; graines au nombre de quatre dans chaque loge, fixées à l'axe, quelquefois réduites à moins par avortement, dressées, dépourvues d'albumen, munies d'un embryon droit, à radicule inférieure et à cotylédons plans, elliptiques, oblongs, presque charnus. Dans l'*Hippocratea ovata*, ainsi que dans le *Calypso* de Du Petit-Thouars, la substance de ces cotylédons et celle du spermoderme sont remplies de vaisseaux nombreux, en forme de trachées. Les plantes de cette famille sont des arbrisseaux à tiges quelquefois grimpantes, le plus souvent glabres, garnies de feuilles opposées, simples, entières ou dentées, et presque coriaces. Leurs fleurs sont très-petites et disposées en grappes ou en corymbes fasciculés et axillaires. Selon Jussieu, cette famille est voisine des Acérinées et des Malpighiacées. R. Brown lui trouve plus d'affinités avec les Célastrinées par les genres *Elæodendron* et *Pleltidium* dans lesquels l'albumen est à peine visible ou réduit à une membrane très-mince. De Candolle pense que les genres à fruits baeciformes ont besoin d'être mieux examinés. Cet auteur a ainsi composé les Hippocratéacées : 1° *Hippocratea*, L.; 2° *Anthodon*, Ruiz et Pav.; 3° *Roddisia*, Leand., *in Schult. Montiaa.*; 4° *Solacio*, L., qui comprend le *Tontalao* d'Aublet et le *Calypso* de Du Petit-Thouars; et 5° *Johnia*, Roxb. Sous le titre d'*Hippocrateaceæ spuriæ*, il a établi une section caractérisée par cinq étamines ou un plus grand nombre, et dans laquelle il a rangé le *Trigonia* d'Aublet et le *Lacepedea* de Kunth. *V.* tous ces mots.

HIPPOCRATÉE. *Hippocratea*. BOT. Vulgairement Béjuque. Ce genre, de la Triandrie Monogynie, L., a donné son nom à la nouvelle famille des Hippocratéacées. *V.* ce mot. Plumier (*Gener.*, p. 8, t. 35) l'avait désigné autrefois sous le nom de *Coa*. Voici ses caractères principaux : calice à cinq lobes, persistant; corolle à cinq pétales, larges à la base, égaux, très-ouverts; trois étamines dont les anthères sont uniloculaires, déhiscentes par le sommet et transversalement; trois carpelles réduits quelquefois à un ou deux par avortement, samaroïdes, à deux valves très-comprimées et en carène; graines ailées d'un côté par un très-grand cordon ombilical. En donnant les caractères de ce genre, Kunth (*Nov. Gener. et Spec. Plant. æquin.*, t. V, p. 56) admet l'existence d'un disque hypogyne, indépendant des étamines, sur lequel ou entre lequel et le calice celles-ci sont insérées. D'après le même auteur, les filets des étamines sont libres à la base. Les Hippocratées sont des arbres ou des arbrisseaux grimpants, à feuilles opposées, entières, légèrement dentées en scie, accompagnées de deux stipules pétiolaires. Leurs fleurs, le plus souvent très-exiguës et verdâtres, sont portées sur des pédoncules axillaires ou terminaux, dichotomes, multiflores et munis de bractées. Vingt-trois espèces sont énumérées dans le *Prodromus* du professeur De

Candolle. Elles habitent pour la plupart les contrées chaudes de l'Amérique et principalement celles de la Guiana, du Pérou et du Mexique. Quelques-unes, décrites par Roxburgh, croissent dans l'Inde ou dans son archipel. Enfin, Vahl et Afzelius en ont publié trois espèces de la côte occidentale d'Afrique. Quelques auteurs ont mal à propos réuni aux Hippocratées le genre *Anthodon* de Ruiz et Pavon.

HIPPOCRATICÉES. BOT. Pour Hippocratéacées. *V.* ce mot.

HIPPOCRÈNE. *Hippocrenas.* MOLL. C'est sous cette dénomination que Montfort proposa, dans sa Conchyliologie systématique, un démembrement pour plusieurs espèces du genre Rostellaire, dont le *Rostellaria macroptera* devait servir de type; mais comme cette Coquille ne diffère des autres Rostellaires que par le développement énorme de son bord droit, développement qui est variable dans les espèces de ce genre, ce caractère est insuffisant pour qu'on puisse conserver le démembrement de Montfort. *V.* ROSTELLAIRE.

HIPPOCRÈPE. BOT. Pour Hippocrépide. *V.* ce mot.

HIPPOCRÉPIDE. *Hippocrepis.* BOT. Ce genre, de la famille des Légumineuses et de la Diadelphie Décandria, L., était nommé *Ferrum equinum* par Tournefort, désignation qui, de même que celle d'*Hippocrepis*, rappelle la forme singulière de ses fruits. Il offre pour caractères principaux : calice à cinq dents inégales; corolle dont l'étendard est porté sur un onglet plus long que le calice; légume oblong, comprimé, membraneux, plus ou moins courbé, composé de plusieurs articles monospermes et découpés sur l'un des côtés, en échancrures profondes et arrondies qui simulent un fer à cheval. Les espèces de ce genre, au nombre de quatre ou cinq, sont des herbes à feuilles imparipinnées, munies de petites stipules, à fleurs jaunes et disposées en ombelles sur des pédoncules axillaires. Elles habitent les contrées méridionales de l'Europe, à l'exception de l'*Hippocrepis barbata* de Lourciro qui croît à la Cochinchine et qui, en raison de sa tige ligneuse, de ses fleurs pourpres et d'autres notes distinctives, n'est pas convenablement placé parmi les *Hippocrepis*. On rencontre communément dans les bois et les prairies de toute la France l'*Hippocrepis comosa*, L., dont les tiges sont diffuses, un peu couchées, les feuilles composées de six à sept paires de folioles légèrement échancrées, et les fleurs jaunes disposées en ombelles. Dans les *Hippocrepis unisiliquosa* et *multisiliquosa*, les légumes sont plus courbés que dans l'espèce précédente; ils sont même contournés en cercle complet dans l'*Hippocrepis multisiliquosa*, et leur bord intérieur présente des échancrures très-resserrées à leur entrée, et qui s'élargissent ensuite en formant des ouvertures arrondies. Ces deux dernières espèces croissent dans les départements méridionaux de la France.

HIPPOGLOSSE. *Hippoglossus.* POIS. Ce mot, qui signifie proprement langue de Cheval, est devenu le nom scientifique d'une espèce du genre Pleuronecte. *V.* ce mot.

HIPPOGLOSSUM. BOT. De l'Écluse désigne sous ce nom, le *Globularia Alypum*. Ce même nom était appliqué par les anciens à l'espèce de *Ruscus* à laquelle l'ont conservé les botanistes modernes. On croyait que des couronnes faites avec cette plante guérissaient les maux de têtes.

HIPPOLAIS. OIS. Nom spécifique de la Sylvie à poitrine jaune. *V.* SYLVIE.

HIPPOLAPATHUM. BOT. Même chose qu'Hydrolapathum. *V.* ce mot.

HIPPOLYTE. *Hippolyta.* CRUST. Genre établi par Leach, et que Latreille a réuni au genre Alphée de Fabricius. *V.* ce mot.

HIPPOMANE. *Hippomanes.* BOT. Ce nom, imposé par Linné au Mancenillier (*V.* ce mot), était appliqué par les anciens à des plantes vénéneuses et narcotiques. C. Bauhin a cru reconnaître dans l'Hippomane de Dioscoride la Solanée que Linné nomma depuis *Datura fastuosa*. Quoique ce mot emportât avec lui l'idée d'une plante narcotique, Ruellius le donna cependant au Caprier qui n'a aucune mauvaise qualité.

HIPPOMANICA. BOT. Molina (*Chil.*, édit. franç., p. 97 et 352) a donné la description d'une plante indigène des vallées du Chili, et qu'il a nommée *Hippomanica insana*. C'est une herbe dont les racines fibreuses, annuelles, émettent des tiges droites, quadrangulaires, rameuses, garnies de feuilles sessiles, opposées, lancéolées, entières et charnues. Les fleurs sont pédonculées, solitaires et terminales; elles ont un calice à cinq divisions obovales; une corolle d'un jaune rougeâtre, à cinq pétales ovales; dix étamines dont les filets sont subulés et les anthères oblongues; ovaire supère, oblong, surmonté d'un style filiforme et d'un stigmate obtus; capsule à quatre valves, à quatre loges renfermant plusieurs graines noires et réniformes. Cette plante est nommée par les habitants du Chili *Erba loca* (Herbe folle), à cause de ses mauvaises qualités. Les Chevaux qui en mangent par accident deviennent comme enragés et périraient infailliblement, si, par des courses forcées, on ne leur procurait des sueurs abondantes.

HIPPOMANUCODIATA. OIS. Synonyme d'Oiseau de Paradis. *V.* ce mot.

HIPPOMARATHRUM. BOT. Genre de la famille des Ombellifères et de la Pentandrie Digynie, L., établi aux dépens du genre *Cachrys*, L., par Link (*Enumer. Hort. Berol.*, 1, p. 271) et adopté récemment par Koch (*in Act. Nov. Acad. Cæsar. Bonn.*, p. 136) qui l'a ainsi caractérisé : calice dont le bord est à cinq dents; pétales presque arrondis, entiers, avec une large lacinure; crémocarpe (diakène, Rich.) renflé, ovale ou arrondi; chaque carpelle marqué de cinq côtes épaisses, granulées ou légèrement muriquées, égales; semence dure, libre, couverte de bandelettes nombreuses; les involucres varient; le carpophore est bipartite, et le péricarpe est épais et subéreux. Link a constitué ce genre sur le *Cachrys sicula*, L. Une seconde espèce lui a été ajoutée par Koch (*loc. cit.*) sous le nom d'*Hippomarathrum crispum*; c'était le *Cachrys crispa* de Sieber et de Schultes (*Syst. Veget.*, VI, p. 444). Ces deux plantes sont indigènes des contrées orientales du bassin méditerranéen.

Le nom d'*Hippomarathrum* était appliqué par les anciens à plusieurs Ombellifères, telles que le Fenouil, le *Peucedanum Silaus*, les *Selinum Hippomara-*

*thrum* et *carrifolia*. Enfin C. Bauhin l'employait pour désigner le *Cachrys sicula*, type du genre décrit ci-dessus.

HIPPOMELIS ET HYPPOMÉLIDES. BOT. Synonymes de *Cratægus Terminalis*. *V.* ALISIER.

HIPPOMURATHRUM. BOT. Pour Hippomarathrum. *V.* ce mot.

HIPPOMYRMEX. INS. Ce nom désigne, dans Aristote, une très-grande Fourmi que, du temps de ce naturaliste, on ne trouvait pas en Sicile.

HIPPONICE OU HIPPONYCE. *Hipponix*. MOLL. Defrance avait observé depuis longtemps que certaines espèces fossiles de Cabochons étaient pourvues d'une base solide et fixée, d'un support semblable en quelque sorte à celui des Cranies. Cette considération l'a engagé à faire du sujet de ses observations une note particulière qu'il communiqua à l'Académie et qui fut insérée dans le Journal de Physique, 1819. Defrance propose, sous le nom d'Hipponice, l'établissement d'un nouveau genre dans lequel il range tous les Cabochons connus, qui sont pourvus de support. Lamarck n'a admis ce genre que comme une division secondaire dans les Cabochons; Blainville, au contraire, les maintient séparés, et, appuyé de la connaissance de l'animal d'un Hipponice que Quoy et Gaymard ont rapporté de leur voyage autour du monde, il fait voir que ce genre sert de passage des Univalves aux Bivalves. Antérieurement à la publication de l'article MOLLUSQUES de Blainville, Deshayes avait cherché, dans son ouvrage sur les Coquilles fossiles des environs de Paris, par de nouveaux faits et par des raisonnements appuyés sur des analogies, à confirmer l'opinion de Lamarck. Il faisait remarquer que plusieurs espèces d'Hipponices vivants, au lieu de se développer sur un support, s'incrustent, pour ainsi dire, sur les corps où ils vivent, s'y enfoncent et y laissent cette impression en fer à cheval, qui se remarque sur la surface supérieure des supports. Deshayes avait également fait observer que les espèces qui paraissent être plus libres et qui, à cet égard, sont présumées avoir une manière de vivre analogue à celle des Patelles, avaient pourtant un bord irrégulier, taillé évidemment pour s'adapter aux sinuosités des corps sur lesquels l'animal a pu vivre, irrégularités qui se remarquent souvent à l'aide des stries d'accroissement, depuis le jeune âge jusqu'à l'instant de la mort, et qui tendent à prouver que ces animaux ont vécu à la même place, comme le font ceux qui sont pourvus de supports. Si de ces observations il ne s'ensuivait pas nécessairement la réunion des deux genres, cela donnait au moins de fortes présomptions pour les considérer comme très-voisins, surtout avant la connaissance de l'animal. Voici de quelle manière Blainville a caractérisé le genre qui nous occupe : animal ovale ou suborbiculaire, conique ou déprimé; le pied fort mince, un peu épaissi vers ses bords qui s'amincissent et s'élargissent à la manière de ceux du manteau, auxquels ils ressemblent complétement; tête globuleuse, portée à l'extrémité d'une sorte de cou, de chaque côté duquel est un tentacule renflé à la base et terminé par une petite pointe conique; yeux sur les renflements tentaculaires; bouche avec deux petits tentacules labiaux; anus au côté droit de la cavité cervicale; oviducte terminé dans un gros tubercule à la racine du tentacule droit; le muscle d'attache en fer à cheval, est aussi marqué en dessus qu'en dessous. Coquille conoïde ou déprimée, à sommet conique ou peu marqué; ouverture à bords irréguliers; une empreinte musculaire en fer à cheval à la coquille; une empreinte de même forme sur le corps qui lui sert de support, et quelquefois à la surface d'un support lamelleux, distinct du corps sur lequel il est fixé. On peut déjà citer plusieurs espèces vivantes appartenant à ce genre et un plus grand nombre d'espèces fossiles. Le *Patella mitrata* de Linné est une de celles que Defrance a observées en place.

HIPPONICE RADIÉ, *Hipponix radiata*, Quoy et Gaymard (Voy. de l'Uranie, atlas zool., pl. 59, fig. 1-5). C'est une seconde espèce, à laquelle on peut ajouter parmi les espèces fossiles :

HIPPONICE CORNE D'ABONDANCE. *Hipponix cornu copiæ*, Lamk., Ann. du Mus., t. I, p. 351, n° 5, et t. VI, pl. 43, fig. 4, a, b, c; *ibid.*, Nob., Descript. des Coq. foss. des environs de Paris, t. II, p. 23, n° 1, pl. 2, fig. 13, 14, 15, 16.

HIPPONICE DILATÉ. *Hipponix dilatata*, Lamk., Def., Mémoire, Journ. de Phys., 1819; Lamk., Ann. du Mus., *loc. cit.*, n° 4, t. VI, pl. 43, fig. 2, a, b, c, et fig. 3, a, b; Nob., *loc. cit.*, p. 24, n° 2, pl. 2, fig. 19, 20, 21.

HIPPONICE ÉLÉGANT. *Hipponix elegans*, Desh.; *Pileopsis elegans*, Nob., *loc. cit.*, p. 33, n° 4, pl. 3, fig. 16, 17, 18, 19.

HIPPONICE OPERCULAIRE. *Hipponix opercularis*, Desh.; *Pileopsis opercularis*, Nob., *loc. cit.*, p. 28, n° 9, pl. 3, fig. 8, 9, 10. Le *Pileopsis cornu copiæ* prend à Valogne un développement très-considérable, deux pouces et demi et plus de diamètre; et celui que Deshayes a nommé Hipponice operculaire est, de toutes les espèces, la plus singulière, puisque son support est destiné à contenir l'animal dans sa cavité.

HIPPONOE. *Hipponoe*. ANNEL. Ce genre, dont la formation est due à Audouin et Milne-Edwards, appartient au groupe des Amphinomiens; il se distingue de tous ceux précédemment établis par une tête petite, distincte et pourvue de cinq antennes, dont la médiane, assez grande et conique, est située un peu en arrière des quatre latérales qui sont très-petites; par un corps presque fusiforme. Il n'y a point de caroncule ni de cirre dorsal; la trompe est dépourvue de mâchoires. Les pieds ne sont composés que d'une seule rame qui est peu saillante, comprimée, verticale, garnie d'un grand nombre de soies fines, dirigées en arrière et pourvue d'un seul cirre qui en occupe l'extrémité inférieure. Enfin les branchies, fixées en arrière des pieds, consistent en une sorte d'arbuscule divisé dès sa base, en quatre rameaux. On ne connaît encore qu'une seule espèce de ce genre, c'est l'HIPPONOE DE GAUDICHAUD, *Hipponoe Goudichaudi*; elle est longue de près d'un pouce, et se compose de trente anneaux, dont le premier ne porte que des branchies rudimentaires, et dont les derniers sont fort petits; sur la ligne médiane de la face ventrale du corps, qui est très-convexe, on remarque un sillon longitudinal, et de chaque côté une rangée de pores; la face dorsale est aplatie et

ne présenta rien de remarquable; les pieds sont à peine saillants. Elle a été recueillie par Gaudichaud, au port Jackson.

HIPPOPE. *Hippopus.* moll. Une Coquille que les anciens plaçaient parmi leurs Cames, et que Klein sépara avec les Tridacnes, en genre particulier sous le nom de *Chamætrachæa*, avait été confondue par Linné parmi les Cames; il lui avait donné le nom de *Chama Hippopus*. Bruguière, à l'exemple de Klein, réunit, dans ses planches de l'Encyclopédie, les Hippopes aux Coquilles vulgairement nommées *Bénitiers*, et en forma un seul genre qu'il nomma Tridacne. Depuis, Lamarck, tout en conservant le genre Tridacne, en sépara la Coquille dont il est ici question, et qui devint le type du nouveau genre qu'il proposa sous le nom d'Hippope. Cuvier, dans son Tableau élémentaire d'Histoire naturelle des animaux, 1798, mentionne à peine les Tridacnes qu'il confond avec les Cames comme Linné l'avait fait; mais plus tard, l'illustre auteur du Règne Animal, non-seulement admit le genre Tridacne, mais encore le genre Hippope, dont il fit un sous genre des Tridacnes. Blainville avait d'abord conservé le genre Hippope, mais ayant eu l'occasion de prouver qu'à l'état adulte les Tridacnes perdent l'ouverture lunulaire, du moins dans la Tridacne gigantesque, il en conclut l'analogie avec les Hippopes; cette analogie est bien évidente, et les deux genres doivent être fondus en un seul, dans lequel les Hippopes peuvent former une petite section à part.

Lamarck avait placé les Hippopes parmi les Conchifères Monomyaires; effectivement, une grande impression musculaire submédiane et assez facile à observer, n'avait point laissé de doute. Cuvier, le premier qui ait donné quelques notices sur l'animal des Tridacnes, n'a point mentionné deux muscles adducteurs; cependant Blainville, qui a vu aussi ces animaux, affirme avoir observé un second muscle, mais très-petit, ce qui l'a porté à les ranger parmi les Dymiaires. Le trait caractéristique principal qui a déterminé Lamarck à la séparation des Hippopes, est le défaut de l'ouverture de la lunule qui se remarque à des degrés différents dans les Tridacnes; mais comme l'a dit Blainville, la Tridacne gigantesque, perdant cette ouverture par l'âge, il s'ensuit que ce caractère est de peu d'importance et insuffisant pour l'établissement d'un genre. Plus tard, lorsqu'on connaîtra l'animal de l'Hippope, on pourra porter un jugement définitif qu'il est impossible de donner d'après la considération seule des Coquilles. Voici les caractères que Lamarck a assignés à ce genre : coquille équivalve, régulière, inéquilatérale, transverse, à lunule close; charnière à deux valves comprimées, inégales, antérieures et intrantes; ligament marginal, extérieur; une seule impression musculaire. On ne connaît encore qu'une seule espèce qui puisse se rapporter aux Hippopes. Elle a été figurée dans presque tous les auteurs. Lamarck l'a nommée :

Hippope maculée. *Hippopus maculatus*, Lamk., Anim. sans vert., t. vi, p. 108; *Chama Hippopus*, L., p. 3300; Encycl. méth., pl. 236, fig. 2, *a*, *b*; Chemn., Conchyl., t. vii, tab. 58, fig. 498 et 499. Cette jolie Coquille, qui vient de la mer des Indes, est commune dans les collections; elle a l'aspect d'un Tridacne; elle s'en distingue facilement par la lunule close; elle est chargée de côtes rayonnantes, assez larges, qui correspondent aux découpures du bord; ces côtes, dans les individus bien frais, présentent des aspérités ou des épines plus ou moins irrégulières, qui se voient surtout dans le jeune âge; la lunule, très-grande et occupant tout le bord supérieur et antérieur, est séparée du reste de la surface extérieure par une carène dont les écailles sont régulières; toute la surface extérieure est tachetée de rose ou de rouge violacé, sur un fond blanc. Les grands individus ont cinq pouces et plus de largeur.

HIPPOPHAÉ. bot. Genre de la famille des Élæagnées et de la Diœcie Pentandrie, L., offrant pour principaux caractères : fleurs dioïques; les mâles forment de petits chatons axillaires et composés d'un grand nombre de petites écailles imbriquées; calice membraneux, un peu renflé, comprimé, à deux lobes très-obtus; trois à quatre étamines sessiles et insérées au fond du calice; fleurs femelles solitaires, presque sessiles à l'aisselle des jeunes rameaux; calice ovoïde-oblong, légèrement comprimé, à deux lobes obtus, peu profonds, rapprochés; ovaire sessile, presque globuleux, surmonté d'un style court et d'un stigmate saillant, allongé en forme de languette; akènes obovoïdes, recouverts par le calice qui est devenu péricarpoïde, charnu et bacciforme; graine composée d'un albumen très-mince, d'un embryon très-grand dont les cotylédons sont ellipsoïdes, la radicule descendante et cylindrique. Ces caractères sont tirés de la Monographie des Élæagnées, publiée par A. Richard (Mém. de la Soc. d'Hist. nat. de Paris, t. i, p. 388), où le genre Hippophaé se trouve réduit à une seule espèce par l'adoption du *Shepherdia* de Nuttal, constitué avec l'*Hippophae Canadensis*. Ce dernier genre s'en distingue par la présence d'un disque glanduleux, par les quatre divisions de son périanthe et par ses huit étamines.

L'Hippophaé Argousier, *Hippophae Rhamnoïdes*, L., est un arbrisseau dont les branches sont divariquées, les ramuscules épineux, les feuilles alternes, lancéolées, aiguës, couvertes en dessous d'écailles argentées et on peu roussâtres. On le rencontre très-abondamment le long des torrents et des rivières qui descendent des hautes chaînes de montagnes, et principalement des Alpes d'Europe. Il croît aussi sur le rivage de la mer dans certaines dunes. Il est recouvert, sur la fin de l'été, de petites baies rouges, dont le suc renferme beaucoup d'acide malique.

HIPPOPHAESTUM. bot. On ne sait si la plante désignée sous ce nom par Dioscoride, est la Chausse-trappe ou une Soude.

HIPPOPHYON. bot. Synonyme de Gaillet. *V.* ce mot.

HIPPOPODE. *Hippopodius.* polyp. Genre de la famille des Alcyonées, établi par Quoy et Gaymard, qui l'ont caractérisé ainsi qu'il suit : animal aggrégé, libre, flottant, formant des séries de huit à dix individus groupés autour d'un chapelet de suçoirs et d'ovaires susceptibles d'une très-longue extension. Les individus isolés ressemblent à une corne de pied de Cheval, d'où vient le nom imposé à ce genre nouveau; leur ensemble offre l'aspect de la graine du Houblon, ou mieux encore de l'épi des Briza.

HIPPOPODA JAUNE. *Hippopodius luteus*, Quoy et Gaymard. La face que l'on peut nommer inférieure d'après sa position naturelle, est arrondie, concave, avec quatre petites pointes sur le pourtour de la concavité servant de moyen d'union entre les individus. De la base de ces pointes s'élève une petite valvule extrêmement mince, demi-circulaire, de trois ou quatre lignes de largeur dans l'état naturel, à peine visible lorsque l'animal est sorti de l'eau : c'est elle qui, par ses contractions, détermine la locomotion; un des côtés de ce corps est assez fortement échancré, et c'est dans cette échancrure que se forme le canal central. La face supérieure est également concave; dans la ligne médiane est une strie qui est sans doute un commencement de conduit servant à la nutrition; du reste, ces animaux, assez résistants, translucides, d'aspect opalin, sont en série décroissante de bas en haut; une seule tige centrale de suçoirs : elle est ramifiée, pendante au dehors entre les tentacules, tandis qu'un groupe de suçoirs assez nombreux ne fait presque jamais saillie hors du corps. On trouve cette Coquille dans la Méditerranée, près du détroit de Gibraltar.

HIPPOPODIUM. BOT. Ce genre, institué par Roehl pour une espèce qu'il avait nommée *Hippopodium aphyllum*, a été réuni au genre Buxbaumie.

HIPPOPOTAME. *Hippopotamus*. MAM. Genre de la seconde famille des Pachydermes (Cuvier, Règne anim., t. I, p. 234), et que Desmoulins place dans l'ordre de ses Ongulogrades, deuxième tribu que caractérisent trois sortes de dents. (*V.* Tableau des Mammifères dans la Physiologie de Magendie, t. 1er, 2e édit.) — Le contraste de ce nom, qui signifie Cheval de rivière, avec la physionomie de l'animal, a entraîné dans une foule de contradictions, la plupart des auteurs qui en parlèrent sans l'avoir vu, par la nécessité où ils se crurent de lui donner quelques traits qui rappelassent le Cheval. Ainsi Hérodote (Euterp.) lui donne une queue de Cheval; Aristote (*Hist. Anim., lib.* 2, *cap.* 7) une crinière et la grandeur d'un Ane, avec le pied bisulque; Pline ajoute qu'il est couvert de poils comme le Veau marin. — Ce qu'il y a de plus plausible sur l'étymologie du nom de cet animal, c'est, comme l'observe déjà Diodore de Sicile, qui, de tous les anciens, en a donné la meilleure description (*lib.* 1), qu'il lui sera venu de la ressemblance de sa voix avec le hennissement du Cheval. Et effectivement, un grand nombre de voyageurs, Merolla (Hist. génér. des Voy., t. V), Sebouten (Recueil de Voy. de la Compagn. des Ind. Holl., t. IV), et Adanson (Voy. au Sénég.), s'accordent sur cette ressemblance de la voix de l'Hippopotame. Mais elle est si forte, dit Adanson, qu'on l'entend distinctement d'un bon quart de lieue. Prosper Alpin (*Ægip. Hist. nat., lib.* 4) dit aussi que telle est l'opinion populaire des gens du pays. Et l'on verra, dans un passage très-remarquable d'Abdallatif, que cette opinion était encore répandue en Égypte, à une époque où cet animal ne semble pas avoir été rare dans les rivières du Delta.

Il paraît que les Hippopotames ne furent jamais bien nombreux dans le cours inférieur du Nil, entre les cataractes et la mer. Voici ce qui porte à le croire : d'abord la rareté de cet animal dans les hiéroglyphes de l'Égypte, où il n'est pas sûr qu'il existe. Il n'y en a de figure authentique que celle copiée par Hamilton (*Ægyptiaca*, pl. 22, n° 6) dans les grottes de Beni-Hassan, et citée par Cuvier (Oss. foss., t. I, nouv. édit.). Sa rareté dans les jeux des Romains. Cuvier n'en cite qu'un seul sous l'édilité de Scaurus, d'après Diodore (*lib.* 8); un autre au triomphe d'Auguste sur Cléopâtre, d'après Dion Cassius (*lib.* 51); dans les jeux d'Antonin, avec des Tigres et des Crocodiles, d'après Jules Capitolin. Le plus grand nombre fut de cinq tués par Commode, dans une seule occasion, suivant Dion (*lib.* 72). Lampride en donne aussi à Héliogabale, et Jules Capitolin à Gordien III. Enfin, Calpurnius (*cap.* 7) en indiquerait aussi aux jeux de Carin. Or, Ammien Marcellin, historien si exact, dit que, sous l'empereur Julien, l'Hippopotame n'existait plus en Égypte; et Oppien, quelque temps auparavant, ne lui donne plus que l'Éthiopie pour patrie. Enfin, une dernière preuve de la rareté de l'Hippopotame en Égypte, au temps de la prospérité de ce pays sous les Ptolomées et les Romains, c'est qu'il n'est figuré que sur les médailles d'Adrien qui remonta le Nil jusqu'au delà des cataractes, sur la mosaïque de Palestrine où l'intention évidente est d'offrir un tableau de la nature vivante au delà du tropique, et sur la plinthe de la statue du Nil : ouvrages qui paraissent avoir eu pour objet de consacrer le souvenir du voyage d'Adrien dans l'Égypte supérieure, comme plusieurs autres monuments rappelaient aussi ses voyages dans tout l'empire, auxquels ce prince employa dix-sept années de son règne. Pas un seul, pour ainsi dire, des animaux représentés sur la mosaïque de Palestrine n'est égyptien, sauf le Crocodile qui est encore plus répandu dans le Nil supérieur. L'Hippopotame y est parfaitement représenté, soit à terre, soit dans l'eau. Cette mosaïque exprime très-fidèlement surtout l'habitude qu'a l'Hippopotame, quand il est à la nage, de se laisser aller au courant, ne montrant que le haut de la tête où culminent ses oreilles, ses yeux et ses narines, pour pouvoir à la fois respirer, écouter et voir. Un fait très-curieux, c'est qu'à la fin du douzième siècle, époque où Abdallatif, médecin de Bagdad, parcourut toute l'Égypte sous les auspices de Bohadin, visir de Saladin (*V.* sa Relat. de l'Égypte, traduite par Sylvestre de Sacy, in-4°, 1810), les Hippopotames avaient reparu dans le Delta : ce qui suppose que, dans les temps antérieurs, les révolutions si fréquentes sous le gouvernement des émirs, et l'occupation du pays par les Arabes, avaient beaucoup dépeuplé les bords du Nil. Ce passage d'Abdallatif mérite d'être rapporté ici à cause de sa justesse et des informations, pour ainsi dire officielles, que l'auteur s'était procurées. « L'Hippopotame, dit-il, se trouve dans la partie la plus basse du fleuve près de Damiette. Très-gros, d'un aspect effrayant, d'une force surprenante, il poursuit les barques, les fait chavirer et dévore ce qu'il peut atteindre de l'équipage. Il ressemble plus au Buffle qu'au Cheval; sa voix rauque tient de celle du Cheval ou plutôt du Mulet; sa tête est très-grosse, sa bouche très-fendue; les dents très-aiguës; le poitrail large, le ventre proéminent, les jambes courtes. » Puis, parlant de deux individus qui avaient été transportés au Caire de la rivière de Damiette, où ils n'avaient pu être

tués que par des noirs de Maris (Nubie), dans le pays desquels cet animal est très-connu, il ajoute que leur peau était noire, sans poils, très-épaisse; que leur longueur du museau à la queue était de dix pas moyens; leur grosseur, trois fois celle du Buffle; leur cou et leur tête dans la même proportion qu'à cet animal; que le devant de la bouche était garni en haut et en bas de six dents; que les extrêmes latérales avaient une forte demi-coudée de long et les mitoyennes tant soit peu moins; que les côtés des mâchoires offraient chacun une rangée de dix dents de la grosseur d'un œuf de Poule; que la queue, longue d'une demi-coudée, n'était que grosse comme le doigt au bout, et sans poils; que les jambes n'avaient pas plus d'une coudée un tiers; le pied, semblable à celui du Chameau, était divisé en quatre sabots; qu'enfin le corps était plus gros et plus long que celui de l'Éléphant. — Sauf le nombre de dents dont l'erreur s'explique à la mâchoire supérieure, surtout, par les doubles saillies que forment latéralement les deux paires de collines de chaque dent, et les deux paires de trèfles de la couronne aux trois dernières molaires; ce qui, dans le cas où l'usure n'est avancée qu'au degré que montre la figure 3 de la planche 2 de Cuvier (Oss. foss.), peut aisément en imposer, voilà la description la plus exacte que l'on ait encore eue de l'Hippopotame. Enfin, Abdallatif ajoute que des chasseurs qui en ouvraient ordinairement avaient trouvé son organisation très semblable à celle du Cochon et n'en différant que par les dimensions. Or, Daubenton qui a dessiné les viscères d'un fœtus, a trouvé que leur plus grande ressemblance était avec celle du Pécari; ressemblance qui, dans l'adulte, devient probablement plus grande encore avec le Cochon auquel l'ensemble de son ostéologie a les plus grands rapports, comme Cuvier l'a le premier observé.

Léon l'Africain, qui avait pourtant passé quatre années sur les bords du Niger, et qui avait aussi été en Égypte, n'en parle que très-vaguement sous les noms de Cheval et de Bœuf marins. Il dit avoir vu au Caire un individu de cette dernière espèce qui est grande comme un Veau de six mois. On le menait en laisse; il avait été pris près d'Asna (Esne), à quatre cents milles au sud du Caire. C'était évidemment un très-jeune Hippopotame. Il dit que ces deux animaux habitent le Nil et le Niger. La femelle et le fœtus dont Prosper Alpin vit au Caire les peaux empaillées par ordre du pacha pour être envoyées au sultan, et dont il donne des figures à cinq doigts onguiculés, sous le nom de Chœropotame, qu'il prétend être l'animal représenté sur la plinthe de la statue du Nil alors à Rome, parce que les dents n'y sortent pas, tandis que l'Hippopotame serait seulement l'animal qu'il figure, planche 23, avec la gueule ouverte et montrant les dents qui sortiraient constamment de la bouche comme aux Sangliers, venaient aussi de la rivière de Damiette; et il loue Matthiole d'avoir, sur ce même motif que les dents ne s'y montrent pas, nié pour être de l'Hippopotame les figures de la plinthe de la statue du Nil. Pour corroborer cette idée que les dents de l'Hippopotame ne peuvent pas rester cachées sous les lèvres, il cite Pausanias qui, dans ses Arcadiques, rapporte que la figure d'une statue d'or de Cybèle à Proconnèse était faite de dents d'Hippopotame en place d'ivoire. Aussi, dit Alpin, les Arabes l'appellent-ils Éléphant de rivière. Cela n'empêche pas qu'il reconnaisse que son Chœropotame a, comme l'Hippopotame, la taille de l'Éléphant. Mais ce qui est plus bizarre, c'est que postérieurement aux éclaircissements si concluants donnés par Buffon et Daubenton sur l'identité de l'Hippopotame avec les figures en question, Hermann (*Tabul. Affinit. Animal.*), cherchant à prouver, comme l'observe Cuvier avec beaucoup de justesse, que tous les animaux tiennent les uns aux autres par une infinité de chaînons, se récrie sur l'exactitude avec laquelle Prosper Alpin a développé la différence du Chœropotame et de l'Hippopotame.

Vingt ans après le départ d'Égypte de Prosper Alpin, Zerenghi, chirurgien de Narni en Italie, rapporta deux peaux bourrées d'un mâle et d'une femelle qu'il avait fait tuer aussi dans la rivière près de Damiette. Buffon eut la sagacité de reconnaître l'exactitude de la description que donna Zerenghi de ces deux animaux dans un abrégé de chirurgie imprimé par cet Italien à Naples, in-4°, 1603. Zerenghi rapporte qu'Aldrovande et Aquapendente furent les seuls qui reconnurent l'Hippopotame sur ces dépouilles, malgré sans doute l'opinion qui récusait pour des Hippopotames les animaux de la plinthe de la statue du Nil. Aussi observe-t-il que l'Hippopotame n'a pas les dents saillantes hors de la gueule; que quand la bouche est fermée, elles sont toutes, malgré leur grandeur, cachées sous les lèvres; et que Belon s'est beaucoup trompé en lui donnant des dents de Cheval, ce qui ferait croire qu'il n'avait pas vu l'animal, comme il le dit. Ensuite, il donne des mesures très-exactes des dimensions et des proportions de toutes les parties du corps. Mais la figure annexée est assez mauvaise, n'ayant été faite que sur l'empaillé. Buffon a judicieusement critiqué l'inexactitude et même le défaut de bonne foi de Fabius Columus dans ce qu'il dit de l'Hippopotame; et il montre que c'est à Zerenghi que l'on doit des éloges sous ce rapport, et non à Columna qui n'est, sur cet article, ni original, ni exact, ni sincère. Enfin il faut noter que Zerenghi dit avoir trouvé quarante-quatre dents à ses Hippopotames. Buffon, dans le tome 3 de son Suppl., fixa ultérieurement à six molaires partout le nombre des dents de l'Hippopotame, contradictoirement à une observation de Klokner qui n'en trouva que cinq à chaque rangée, dans un individu envoyé du Cap en Hollande, et où la dernière molaire n'était pas sortie. Klokner observe encore à cette occasion que les lèvres recouvrent tout à fait les canines et les incisives, et ce qu'il dit de la peau et des poils est d'une grande exactitude. Ainsi donc Buffon, dans les tomes 1, 2 et 3 du Supplément, avait parfaitement déterminé le genre de l'Hippopotame sans s'expliquer ni même paraître avoir de soupçon sur l'unité de l'espèce.

En 1821, Cuvier (Oss. foss., 2e éd.) commence le chapitre des Hippopotames en disant : L'Hippopotame a été toujours et est encore jusqu'à un certain point celui de tous les grands Quadrupèdes dont on a le moins connu l'histoire et l'organisation. En effet, on n'a pas aujour-

d'hui sur les mœurs de cet animal plus d'informations que n'en a rassemblé Buffon. Comme à son ordinaire, Cuvier décrit l'ostéologie de l'Hippopotame du Cap avec une précision indispensable à l'objet de ses recherches, qui est de déterminer l'identité ou la disparité des espèces vivantes avec les espèces fossiles. Après une revue des lieux d'où sont venus les Hippopotames dont on possède des peaux ou des squelettes, il observe qu'en Égypte il n'y a plus aujourd'hui de ces animaux au-dessous des cataractes, et que ce n'est qu'en Abyssinie, dans les pays de l'Afrique, au sud de l'Atlas, et surtout au Sénégal et au Cap qu'on a pu en observer dans ces derniers temps; qu'au Sénégal ils doivent être plus rares qu'au Cap, vu l'inutilité, jusqu'à cette époque, des ordres du ministre de la marine pour en obtenir de cette contrée; qu'outre le Cap et le Sénégal, on sait par beaucoup de voyageurs qu'il y en a quantité en Guinée et au Congo; que Bruce assure qu'ils sont très-nombreux dans le Nil d'Abyssinie et le lac de Tzana; que Levaillant en a vu dans toute la Cafrerie; qu'ainsi l'Afrique méridionale en est peuplée presque partout. Et il se demande s'il n'y en a que dans cette partie du monde? Suivant l'ancienne opinion, il observe que Strabon (*lib.* 15), sur le témoignage de Néarque et d'Eratosthènes, nie déjà qu'il y en ait dans l'Indus, bien qu'Onesicrite l'eût affirmé; que Pausanias est d'accord avec les deux premiers; que cependant Philostrate et Nonnus pensent comme Onesicrite; que Buffon a récusé et l'opinion du père Michel Boym qui, dans sa ***Flora Sinensis***, 1656, en place à la Chine, et le passage cité par Aldrovande (*de Quadrup. digit.*) de la Lettre d'Alexandre à Aristote, qui en attribue à l'Indus; que c'est sans autorité suffisante que Linné (éd. x à xii) en attribua aux fleuves de l'Asie; que cependant Marsden (Hist. de Sumatra, 3e édit.) affirme, d'après le rapport et des dessins de Whatfeldt, employé à surveiller la côte, que cet officier a rencontré l'Hippopotame vers l'embouchure d'une des rivières méridionales de l'île; qu'en outre la Société de Batavia (vol. 1, 1799) compte l'Hippopotame parmi les animaux de Java, et lui donne le même nom malais de *Conda-Ayer* ou *Kúda-Ayer*, qu'il porte aussi à Sumatra. Mais, se demande Cuvier, cet Hippopotame ressemble-t-il en tout à celui d'Afrique? ce qui serait peu d'accord avec ce qu'on sait de la répartition des grandes espèces. La suite de cet article va montrer combien est peu probable cette identité. Peut-être, continue Cuvier, cet Hippopotame est-il le même que le *Succotyro* de Java, que Niewhoff représente avec une queue touffue, des défenses sortant de dessous les yeux, et qu'il dit être de la taille d'un Bœuf et très-rare. La figure qu'il en donne, copiée par Schreber et par Shaw, est assez semblable à l'Hippopotame. Duvaucel et Diard, quoiqu'ils aient découvert dans la partie de Java et de Sumatra qu'ils ont parcourue une nouvelle espèce de Rhinocéros et un Tapir, n'ont pu trouver ni l'Hippopotame ni le Succotyro. Or, après avoir décrit le squelette de l'Hippopotame adulte apporté du Cap par Delalande, et confirmé par cette description toutes les déterminations qu'il avait auparavant déduites de ce que l'on possédait de parties de squelette et surtout du squelette d'un fœtus qu'il avait fait préparer exprès, Cuvier commence la deuxième section de son chapitre en disant : « On ne connaît jusqu'à présent qu'une seule espèce vivante d'Hippopotame, ainsi que nous venons de le voir. » Or, par l'examen comparatif d'un squelette d'Hippopotame adulte du Sénégal, aussi bien préparé que celui du Cap, et arrivé deux ans après au Muséum, examen dont on va voir les résultats les plus saillants, Desmoulins s'est assuré que l'espèce du Sénégal n'est certainement pas la même que celle du Cap. En voici les caractères différentiels d'après une notice qu'il a communiquée à la Société Philomatique de Paris, le 27 mars 1825.

Dans l'Hippopotame du Cap, la crête sagittale est au moins le cinquième de la distance de la crête occipitale au bout des os du nez; elle n'en est tout au plus que le sixième sur l'espèce du Sénégal qui est cependant beaucoup plus grande. Les incisives latérales d'en bas sont bien plus arquées, et les incisives mitoyennes bien plus proclives dans l'Hippopotame du Cap que dans celui du Sénégal. Les canines ne s'usent pas non plus de la même manière dans les deux espèces, ce qui nécessite un mécanisme différent dans le jeu de la mâchoire, la figure de son articulation et la disposition de ses muscles. Dans l'Hippopotame du Sénégal la canine supérieure est usée sur la moitié de sa longueur, et use l'inférieure un peu plus bas que le demi-hauteur de celle-ci, de sorte que la pointe ou le tranchant de cette canine reste à un pouce de distance du bord de l'alvéole supérieur, tandis que dans celui du Cap cette pointe dépasse d'un pouce le bord supérieur de la tubérosité que forme cette alvéole à côté des narines. Aussi la canine inférieure est-elle à proportion un tiers plus longue dans l'espèce du Cap, où à cause de cela la canine supérieure, réciproquement plus courte, n'a le bord supérieur de son biseau usé qu'à deux lignes de l'alvéole, et le bord inférieur à deux pouces. On se fera une idée très-exacte de ces rapports par la fig. 1re, planche 2, t. i des Ossements fossiles de Cuvier, où la tête de l'Hippopotame du Cap est parfaitement rendue. Et ce degré d'usure des canines de l'espèce du Cap ne dépend pas de l'âge, car l'individu est plus jeune que celui du Sénégal, comme le montre l'intégrité presque entière de sa dernière molaire très-usée au contraire dans celui du Sénégal. Le plan sur lequel s'usent les canines est donc beaucoup plus incliné dans l'Hippopotame du Sénégal que dans celui du Cap. La suture du jugal avec l'os zygomatique, rectiligne dans l'Hippopotame du Sénégal, se termine dans la cavité glénoïde, à un demi-pouce au-dessus du bord inférieur de cette cavité, de sorte que le bout du jugal fait partie de l'articulation maxillaire dans la proportion de ce demi-pouce de hauteur, tandis que, dans l'espèce du Cap, la pointe du jugal, terminée en biseau, s'arrête à un pouce en avant du bord extérieur de la cavité glénoïde. L'échancrure de l'angle costal de l'omoplate, si prononcée dans l'*Hippopotamus Capensis* (*V.* Cuvier, *loc. cit.*, pl. 1 et 2, fig. 6), est à peine sensible dans l'*Hippopotamus Senegalensis* dont la proportion de taille est pourtant au moins d'un neuvième plus forte. L'échancrure que l'on voit aussi sur le *Capensis* (fig. cit.), entre l'apophyse cora-

coïde et la cavité glénoïde, n'existe pas dans le *Senegalensis ;* la ligne âpre qui prolonge le bord externe de la poulie rotulienne du fémur, figure 10, est fortement échancrée sur le condyle externe dans le *Capensis;* cette échancrure manque dans le *Senegalensis :* enfin, le bord pubien du détroit supérieur du bassin, échancré au milieu par deux éminences iléo-pectinées si prononcées, comme le montre la fig. 14, pl. 2, de Cuvier, est droit dans le *Senegalensis* où il n'y a même pas de traces de ces éminences ni de la saillie de la symphyse pubienne qui divise l'échancrure. — Un autre ordre de différences purement mécaniques dans les rapports de la mâchoire inférieure avec le crâne, explique la différence de l'usure des canines. L'on conçoit aisément que, sans changer la position ni la forme du point d'appui d'un levier, les effets de mouvement seront extrêmement variables, selon la longueur, la direction, la rectitude ou les courbures du bras de ce levier. Or, les deux Hippopotames vivants offrent de telles différences dans la position des points mobiles des muscles qui meuvent la mâchoire inférieure sur le crâne, qu'il n'est pas possible que les effets de mouvement, observables sur la tête osseuse, savoir l'usure des dents les plus saillantes, les canines et les incisives, se ressemblent dans les deux espèces.

Ainsi tout étant égal dans la longueur du crâne depuis l'occiput jusqu'au bout des naseaux, dans la largeur de l'occiput, dans la plus grande convexité des arcades zygomatiques, dans l'écartement des points les plus voisins et les plus distants des condyles maxillaires, le plan que représente chaque branche du maxillaire est d'au moins quinze degrés plus oblique en dehors dans le *Senegalensis* que dans le *Capensis.* Il en résulte que la grande fosse où s'insère le masséter, présente des insertions plus nombreuses et plus rapprochées de la perpendiculaire aux fibres de ce muscle, et réciproquement que les fibres du temporal et du ptérygoïdien externe, insérées à la convexité de la face opposée, agissent, surtout les plus longues, par réflexion, ce qui augmente de beaucoup leur effet. Et comme le crochet qui termine en avant la fosse massétérine, est d'un pouce plus long dans le *Senegalensis* que dans le *Capensis,* il en résulte une plus grande facilité de porter en avant la mâchoire, pour les fibres du masséter dirigées d'avant en arrière de l'arcade zygomatique sur le maxillaire. Cette différence dans l'usure des dents étant l'expression d'une modification considérable dans le mécanisme des muscles et dans la sculpture osseuse de la mâchoire inférieure, devient donc un excellent caractère spécifique auquel se rattachent d'autres différences également importantes dans la figure et la proportion des autres parties du squelette, différences pour lesquelles on pourra recourir à la notice citée. — Toutes ces différences sont plus grandes que celles qui vont être indiquées, d'après Cuvier, entre l'Hippopotame fossile et celui du Cap. Il n'est cependant personne, ayant la moindre notion de la fixité des formes, et de la valeur des caractères que donnent ces formes dans l'anatomie comparée des os, qui puisse douter de la certitude de la séparation de l'Hippopotame fossile d'avec celui du Cap.

On remarque principalement dans la construction du squelette de l'Hippopotame : 1° que tout le chanfrein est en ligne droite depuis la crête occipitale jusqu'au bord antérieur des naseaux ; 2° que les voûtes orbitaires sont très-saillantes en deux sens, savoir : au-dessus de cette ligne droite, de manière que les yeux sont les points les plus culminants du front, et en dehors de la ligne moyenne, de manière que les axes des orbites font une croix avec cette ligne; 3° que le museau presque cylindrique au-devant des orbites s'élargit au cinquième antérieur de la tête presque subitement en quatre grosses boursouflures, deux mitoyennes pour contenir les alvéoles des incisives, deux latérales pour l'alvéole de la canine; 4° que les fosses temporales sont si excavées que le crâne, plus étroit encore que la partie moyenne de la face, n'a pas le tiers du diamètre compris entre les deux arcades zygomatiques, et que l'occiput, presque vertical et à crête saillante au-dessus du vertex, est élargi de chaque côté par la soudure du mastoïdien, d'où résulte une vaste surface d'implantation pour les muscles cervicaux, surface dont le plan vertical favorise encore l'application de la puissance musculaire. On trouvera dans le premier livre de l'Anatomie des Systèmes nerveux de Desmoulins (1 vol. in-8°, 1825), les rapports de cet élargissement et de ces saillies de l'occiput avec la quantité d'effort nécessaire au mouvement et à l'équilibre de la tête sur le cou, et de cette amplitude de la fosse temporale et conséquemment de la réduction du crâne avec l'énergie des mouvements et avec la longueur de la mâchoire inférieure; 5° qu'enfin, à cause de ce relèvement des orbites en dehors, et de la crête occipitale en arrière, le frontal est très-concave entre les deux orbites.

Une différence frappante existe pour la couleur de la peau entre les deux Hippopotames du Muséum d'Histoire naturelle de Paris, tous deux venus du Cap. L'ancien, celui préparé en Hollande par Klockner, est d'un beau noir; l'autre, apporté et préparé par Delalande, est d'une couleur tannée passant au roux. Malgré la grande différence de ces couleurs, il était plausible de les attribuer au mode de préparation. Mais le voyageur Cailliaud assure avoir également observé entre les Hippopotames qu'il a vus, soit dans le Nil, soit dans le Bahr-el-Abiad ou fleuve Blanc, cette même différence de couleur. Il y a dans ce fleuve des Hippopotames d'un beau noir d'ardoise, d'autres d'un roux tanné. Ces différences l'avaient porté à croire à l'existence de deux espèces. L'Hippopotame pris dans la rivière de Damiette, lors de son retour au Caire, était noir et de sexe mâle. Comme l'Hippopotame roux du Cap, tué par Delalande, est mâle, ces différences de couleur ne dépendent donc pas du sexe. Si ces couleurs sont des distinctions spécifiques, il y aurait donc deux espèces d'Hippopotame dans l'Afrique australe et deux dans le Nil. Zeringhi, dans sa Notice publiée par Buffon (tab. 13), dit que la couleur de son mâle et de sa femelle était obscure et noirâtre, et Aldrovande (*Quadr. digit.*, p. 182) dit, d'après Columna qui n'avait vu que les peaux salées, qu'elles étaient *pullo colore.* Il faudrait donc sans doute admettre au moins une variété dans l'espèce du Nil, soit que cette espèce dût être rapportée à l'une des deux

autres ou qu'elle dût, comme cela semble vraisemblable, en constituer une troisième. Comme on ne connaît que le squelette de l'Hippopotame du Sénégal, que l'on ne connaît de l'Hippopotame du Nil que sa couleur bien déterminée par les nombreuses observations de Cailliaud qui, malgré tout son zèle, ne put parvenir à réunir aucune partie du squelette de celui qui fut tué durant son séjour au Caire, et dispersé et perdu par les Arabes, on ne peut parler des formes et des proportions extérieures, que pour l'Hippopotame du Cap, dont la peau a été montée si soigneusement par Delalande.

1° Hippopotame du Cap. *Hippopotamus Capensis*, Desmoul. Bulletin des Sc. de la Soc. Philom., mars 1825. Le peu qu'on sait sur les mœurs de cette espèce, la seule qui ait été observée, est dû au navigateur anglais Rogers (Dampierre, Voyage, t. III). Il en observa un grand nombre durant une relâche à la baie de Natal, sur la côte de la Cafrerie. L'Hippopotame, dit-il, est ordinairement gras et fort bon à manger. Il paît sur les bords des étangs et des rivières, dans les endroits humides et marécageux, et se jette à l'eau dès qu'on l'attaque. Lorsqu'il est dans l'eau, il plonge jusqu'au fond et y marche comme il le ferait sur un terrain sec, même avec plus de vitesse; il court presque aussi vite qu'un Homme, mais, si on le poursuit, il se retourne pour se défendre. Il se nourrit de cannes à sucre, de joncs, de riz, de millet, et l'on conçoit qu'un aussi énorme animal en consomme d'immenses quantités et cause d'énormes dommages aux champs qui sont à sa portée. On dit aussi qu'il se nourrit de Poissons; mais il est plus que douteux qu'il tue des animaux ou des Hommes pour les manger, car le capitaine Covent, cité par Dampierre (t. III), et qui en avait observé un assez grand nombre à la côte de Loango, en vit un soulever avec son dos la chaloupe du vaisseau, la renverser avec six hommes qui étaient dedans, et auxquels il ne fit aucun mal. Ce même voyageur ajoute, chose assez extraordinaire, qu'il y avait trois Hippopotames qui infestaient cette baie à chaque nouvelle lune. Kolbe dit aussi qu'il se retire également à la mer. Ces assertions sur l'habitation marine de l'Hippopotame auraient besoin d'être vérifiées. Delalande dit qu'il reste fort longtemps sous l'eau, et qu'il ne reparaît souvent à la surface qu'à perte de vue de l'endroit où il a plongé. Le capitaine Covent assure en avoir vu rester une demi-heure sous l'eau. Quand il est en sécurité, il nage, la tête à fleur d'eau. Quand il dort, il ne tient également que les sommités de la tête hors de l'eau. Cette espèce est devenue assez rare dans les rivières de la colonie du Cap, pour que la chasse en soit défendue sous peine d'une amende de mille rixdalers. Elle se tient en petites troupes de huit ou dix, mais il paraît qu'ils vivent accouplés. Il est assez singulier que presque chaque fois qu'on en a tué en Égypte, ils étaient deux ensemble, mâle et femelle. On a vu plus haut qu'il existe au Cap des Hippopotames de deux couleurs. Sur plus de quarante Hippopotames que Cailliaud a vus dans le Nil, il n'y en avait que deux roux. On a rencontré des Hippopotames à toutes les embouchures des fleuves de la côte de Mozambique.

2° Hippopotame du Sénégal. *Hippopotamus Senegalensis*, Desmoul., *ibid.* Comme on n'en connaît que le squelette, ses caractères résultent des différences ostéologiques rapportées ci-dessus d'après la notice de Desmoulins, insérée au bulletin de la Société Philomatique, mars 1825, et à laquelle on renvoie. Tout ce que l'on peut ajouter sur cette espèce, c'est que ses canines sont constamment plus grosses que celles de l'Hippopotame du Cap. On savait depuis longtemps, par le voyageur Desmarchais, que c'est du cap Mesurado, près de Sierra-Leone; endroit de la Guinée où se rendent un grand nombre de caravanes de la Nigritie, que viennent les plus belles dents d'Hippopotame.

3° Grand Hippopotame fossile. *Hippopotamus major*, Cuvier (Ossem. fossiles, deuxième édition, t. I, p. 310). « Les caractères distinctifs du grand Hippopotame fossile, dit l'illustre zoologiste, page 313, ne sont pas tout à fait aussi sensibles que ceux des Éléphants et des Rhinocéros du même temps, et tant que les morceaux que je possédais étaient en petit nombre, et que je n'ai pas eu de squelette complet de l'Hippopotame vivant à leur comparer, j'ai presque désespéré de pouvoir assigner à cette espèce des différences certaines. Mais aujourd'hui l'incertitude est entièrement dissipée, et la règle géniologique trouve son application pour ce genre comme pour les autres. » — La canine inférieure diffère de l'analogue de l'Hippopotame du Cap, en ce que son diamètre a un plus grand rapport avec sa longueur, et parce que sa courbure en spirale est beaucoup plus marquée; la tête vue en dessus a la crête occipitale plus étroite, les arcades zygomatiques écartées en arrière; la jonction de la pommette au museau s'y fait par une ligne oblique et non par une subite échancrure, d'où il résulte aussi que la partie rétrécie du museau est moins longue à proportion: l'occiput s'y relève plus vite, et par conséquent la chute de la crête sagittale entre les orbites y est plus rapide, et la hauteur verticale de l'occiput plus grande. A la mâchoire inférieure, l'intervalle des deux branches est plus étroit, leur angle de réunion moins arrondi en avant. L'échancrure du crochet revient moins rapidement en avant, et le bord inférieur se relève aussi un peu moins en avant. — Une vertèbre cervicale fossile, approximativement la cinquième, avec un corps d'un quart plus large et plus haut, n'est pas plus longue, et sa partie annulaire est d'un tiers plus étroite, ses apophyses articulaires et transverses étant à peu près les mêmes. Le cou devait donc être à proportion plus court; mais les autres régions de son épine doivent avoir eu des proportions semblables. — A l'omoplate le tubercule coracoïde est plus mousse et plus recourbé en dedans; la poulie articulaire de l'humérus est plus étroite et plus grosse, et la crête en dessus du condyle externe y remonte plus et est plus saillante que dans le vivant. L'ensemble du cubitus et du radius soudés comme dans le *Capensis*, est beaucoup plus large à proportion. Dans celui-ci, la plus grande largeur des deux os, vers le bas, est contenue deux fois dans la longueur du radius, dans le fossile une fois et demie seulement. La limite des deux os est creusée d'une large concavité dont le fond est plein sauf le trou dans la partie supérieure, lequel est situé bien plus haut dans le fossile que dans

le vivant. Le fémur fossile diffère infiniment peu du vivant (*Capensis*), dit Cuvier. Le tibia fossile est plus gros à proportion de sa longueur, ce qui s'accorde avec les dimensions de l'avant-bras pour faire juger que le fossile avait les jambes plus courtes et plus grosses que celui du Cap. D'après la proportion des os qu'il a examinés, Cuvier assigne treize à quatorze pieds de long à l'Hippopotame fossile.

C'est en Italie, au val d'Arno en Toscane, que l'on a trouvé la plus grande quantité des restes de cette espèce. Ils y sont dans le val d'Arno supérieur presque aussi nombreux que ceux d'Éléphant, et plus que ceux de Rhinocéros. Du reste ils se trouvent ensemble et pêle-mêle dans les mêmes couches, et dans les collines sablonneuses qui forment les premiers échelons des montagnes. Voici les autres lieux où l'on en a encore trouvé des ossements isolés, d'après Cuvier : les environs de Montpellier, d'où provenaient les dents décrites par Ant. de Jussieu (Acad. des Sc., 1724) ; les environs de Paris et la plaine de Grenelle; le comté de Middlesex près de Brentford en Angleterre, dans le même dépôt où se trouvaient aussi des os d'Éléphant, de Rhinocéros et de Cerf; enfin la caverne de Kirkdale dans le Yorkshire.

4° Petit Hippopotame fossile. *Hippopotamus minutus*, Cuvier (*loc. cit.*, p. 322 et suiv.). C'est d'un bloc d'origine inconnue, mais qu'on a su depuis provenir des environs de Dax et de Tartas, dans le département des Landes, et déposé depuis longtemps dans les magasins du Muséum, tout lardé de fragments d'os et de dents, et assez semblable aux brèches osseuses de Gibraltar, de Cette et de Dalmatie, si ce n'est que la pâte, au lieu d'être calcaire et stalactique, était une sorte de Grès à base calcaire, que cette espèce a été extraite par Cuvier. Ce savant avait retrouvé en 1803, un bloc pareil dans le cabinet de Journu-Aubert à Bordeaux, et dont celui-ci fit ultérieurement présent au Muséum de Paris. Journu-Aubert ignorait aussi l'origine de son bloc qu'on a su depuis provenir du même canton que le précédent. Sur les molaires de cette espèce la détrition, au lieu d'être horizontale comme à celles des Hippopotames vivants, se faisait obliquement. Les collines ne sont usées que sur leur face antérieure, ce qui montre que celles de la dent opposée pénétraient, lors de la mastication, dans les intervalles de celle-ci. Et comme l'usure des faces antérieures des collines y trace des sillons, il est clair que si la détrition avait été horizontale elle eût produit des figures de trèfle. Le germe d'une deuxième molaire n'ayant point encore de racines, et dont les sommets sont entièrement intacts, montre comment les deux collines transversales sont chacune rendues fourchues à leur sommet par deux plans, faisant ensemble un angle d'environ soixante degrés. Cette dent est moitié plus petite que l'analogue du grand Hippopotame, ainsi que les deux suivantes usées obliquement comme il a été dit plus haut. Les trois dernières molaires du Cochon sont saillantes et à peu près aussi grandes que celles-ci, mais les collines y sont accompagnées de tubercules accessoires, de manière que la dent paraît toute mamelonnée. Les trois molaires antérieures, de même forme que celles de l'Hippopotame, n'ont rien de commun avec celles du Cochon, qui sont tranchantes et comprimées. Les incisives et les canines du petit Hippopotame sont la miniature de celles du grand. Seulement les canines du petit, striées bien plus finement à proportion sur leur surface, ont de plus à leur face externe un canal large et très-peu profond, régnant sur toute leur longueur. Enfin un germe de molaire ayant deux collines, dont la seconde seulement est fourchue, par conséquent ayant trois pointes, diffère de l'analogue dans les Hippopotames vivants. — Tous les os du squelette, en vertu de cette corrélation qui unit les formes des dents à l'ensemble de l'organisation, n'offrent pas de moindres différences spécifiques : par exemple, le crochet de la mâchoire inférieure se portait plus en arrière, à proportion, que dans les Hippopotames vivants; et, au lieu de représenter environ un quart de cercle, il devait former une sorte de lunule.

5° Moyen Hippopotame fossile. *Hippopotamus medius*, Cuvier (*loc. cit.*, pag. 332). Cette espèce a été trouvée dans un Tuf calcaire, qui a toute l'apparence d'un produit d'eau douce, à Saint-Miebel de Chaisme, département de Maine-et-Loire. Le morceau unique sur lequel Cuvier établit sa détermination est une portion fracturée du côté gauche de la mâchoire inférieure, contenant la dernière et la pénultième molaires, les racines de l'antépénultième et quelques restes d'alvéole de la précédente. Voici la différence spécifique de ces dents : 1° elles manquent de collet autour de leur base; 2° les disques de leur couronne ne représentent pas des trèfles aussi distincts que ceux de l'Hippopotame; la dernière n'a pas un talon aussi longitudinal et aussi simple, mais seulement trois tubercules formant un talon transverse comme dans la pénultième; comme elles ne ressemblent pas plus aux dents du petit qu'à celles du grand Hippopotame, il n'est pas douteux qu'elles ne constituent une espèce particulière, et leurs rapports avec les Hippopotames sont assez grands pour faire rattacher leur espèce à ce genre. Une détermination plus certaine résulterait évidemment de la comparaison des canines, des incisives et du crochet axillaire.

Enfin quelques dents indiquant une espèce voisine de l'Hippopotame et plus petite que le Cochon, ont été trouvées avec des dents de Crocodiles dans un banc calcaire, près de Blaye, département de la Charente. Ces dents représentées pl. 7, fig. 12 à 17 (*loc. cit.*), offrent d'un côté un trèfle assez marqué bien qu'usé profondément, mais le côté opposé n'offre encore qu'un petit cercle; une 3° fig., 18 à 20, usée encore davantage, présente deux figures à quatre lobes. Quoique leur forme ressemble beaucoup à celle de l'Hippopotame, néanmoins, vu qu'outre des dents de Crocodiles il s'est trouvé dans la même fouille des incisives tranchantes, qui, si elles venaient des mêmes mâchoires, en rapprocheraient beaucoup l'animal de l'un des genres trouvés à Montmartre, Cuvier pense qu'il faut attendre d'autres os pour en porter un jugement définitif.

HIPPOPSIDE. *Hippopsis*. ins. Coléoptères tétramères; genre de la famille des Longicornes, tribu des Lamiaires, fondé par Germar qui lui assigne les caractères suivants : antennes très-longues, sétacées, insérées très-

haut, sur la ligne qui sépare le front du vertex, dans une échancrure des yeux; très-rapprochées l'une de l'autre à leur base, composées de onze articles velus à leur partie extérieure; palpes maxillaires de quatre articles, dont le second et le troisième presque coniques, le quatrième assez long, ovato-cylindrique, un peu pointu à son extrémité; tête plus que verticale, fortement rabattue en dessous, sa partie antérieure étant la ligne qui porte les antennes; corps très-allongé, presque linéaire; corselet plus long que large, presque cylindrique; pattes courtes; cuisses épaisses. Les Hippopsides connues jusqu'à ce jour, dont le nombre est encore assez petit, sont toutes originaires du Brésil; on peut citer l'espèce suivante comme type du genre.

Hippopside linéolé. *Hippopsis lineolatus*, G. Antennes plus longues de deux fois que tout le corps; face antérieure de la tête d'un jaune verdâtre; ses côtés, ceux du corselet et trois lignes sur chaque élytre de cette couleur; ces derniers organes terminés en pointe; côtés de l'abdomen jaunes; pattes jaunâtres. Les couleurs, dans ces insectes, sont dues à de très-fins poils couchés. Taille : cinq lignes.

HIPPORCHIDE. *Hipporchis*. bot. Ce nom a été donné par Du Petit-Thouars (Histoire des Orchidées des îles australes d'Afrique) à un genre qui correspond au *Satyrium* de Swartz ou *Diplectrum* de Persoon. *V.* ces mots. L'espèce sur laquelle ce genre est constitué, a été nommée *Amœnorchis* et *Diplectrum amœnum*, par Du Petit-Thouars qui l'a figurée avec quelques détails (*loc. cit.*, tab. 21).

HIPPORHIN. *Hipporhinus*. ins. Coléoptères tétramères; genre de la famille des Rhynchophores, établi par Schoonherr, aux dépens du grand genre Charanson des anciens entomologistes; caractères : antennes assez longues, coudées, composées de douze articles : deux premiers plus longs que les autres et tous obconiques, les quatre derniers forment la massue qui est oblongue-ovale; trompe allongée, plus épaisse au bout; yeux ovales, déprimés; corselet arrondi sur les côtés, assez souvent épineux et lobé en arrière des yeux; écusson très-petit ou nul; élytres ovalaires, soudées, roides et scabres; pieds allongés; jambes dentées; dernier article des tarses biunguiculé. Le type de ce genre est le *Curculio pilularius*, Fabr.; Oliv., Entom., v, p. 391, pl. 9, fig. 99. Schöonherr y réunit les *Curculio spectrum*, *globifer*, *recurvus*, *rubifer*, *glandifer*, *sexvittatus*, *tribulus*, *nodulosus*, *crispatus*, *verrucosus*, *capensis*, *albipes*, *capistratus*, *quadridens*, *quadrispinosus*, *clavus*, du même auteur, et une vingtaine d'autres plus ou moins nouveaux et même non décrits. Tous, à l'exception d'un ou deux, qui se trouvent à la Nouvelle-Hollande, ont pour patrie la pointe méridionale de l'Afrique.

HIPPORYNCHOS. ois. *V.* Toucan.

HIPPOSELINUM. bot. Synonyme de *Smyrnium Olusatrum*, L., selon les uns, et de *Ligusticum Levisticum* selon d'autres.

HIPPOSÉRIDE. *Hipposeris*. bot. Ce genre, créé dans la famille des Synanthérées par Lesson, a été réuni, par De Candolle, au genre Onoséride. *V.* ce mot.

HIPPOSETA. bot. C'est-à-dire *Soie de Cheval*. Synonyme de Prêle. *V.* ce mot.

HIPPOTAURUS. mam. Synon. de Jumar. *V.* ce mot.

HIPPOTHOÉ. *Hippothoa*. polyp. Genre de l'ordre des Cellariées, dans la division des Polypiers flexibles et non entièrement pierreux, à polypes situés dans des cellules non irritables. Ses caractères sont : Polypier encroûtant, capillacé, rameux; rameaux divergents, articulés; chaque articulation composée d'une seule cellule en forme de fuseau ou de navette; ouverture polypeuse, ronde, très-petite, située sur la surface supérieure et près du sommet de la cellule. *V.* Lamx., Gen. Polyp., p. 82, tab. 80, fig. 15-16.

Une seule espèce compose ce joli genre que sa petitesse avait soustrait aux recherches des naturalistes. Elle diffère de tous les genres connus par les nombreux caractères qu'elle présente; mais elle se rapproche des Lafœes par sa composition (une seule cellule à chaque article), et des Aëtées par la situation de l'ouverture de la cellule. Sa manière de se ramifier est des plus singulières : c'est de la partie la plus large de la cellule que sortent deux cellules presque toujours opposées entre elles, et formant un angle presque droit avec la première; elles sont à peine visibles à l'œil nu, quoiqu'elles aient la couleur et l'éclat de la Nacre de perle. L'Hippothoé divergente n'est pas rare sur les Hydrophytes de la Méditerranée, principalement sur le *Delesseria palmata*.

HIPPOTIDE. *Hippotis*. Genre de la famille des Rubiacées et de la Pentandrie Monogynie, L., établi par Ruiz et Pavon (*Flor. Peruv.*, 2, p. 55, tab. 201), et caractérisé ainsi : calice en forme de spathe, fendu au sommet d'un côté, et de l'autre se développant en oreillette; corolle infundibuliforme, un peu plus longue que le calice, à cinq lobes presque égaux; cinq étamines insérées sur le milieu du tube, à anthères ovées, non saillantes; disque (nectaire, R. et Pav.) urcéolé, court, à cinq crénelures, placé sur l'ovaire; stigmate à deux lobes appliqués; baie ovée, couronnée par le calice, à deux loges renfermant plusieurs graines très-petites. Jussieu, dans son mémoire sur les Rubiacées (Mém. du Muséum, année 1820), a fait observer que l'organe décrit ici comme un nectaire, devrait être plutôt considéré comme le limbe calicinal, et le calice spathiforme comme une bractée. C'est ce calice dont la forme imite l'oreille d'un Cheval qui a déterminé le nom générique. L'*Hippotis triflora*, R. et Pav., est un arbrisseau indigène des grandes forêts du Pérou, velu sur toutes ses parties, dont les tiges sont rameuses, entourées à chaque articulation de poils rouges, et dont les feuilles sont ovales oblongues, acuminées et accompagnées de stipules caduques. Les fleurs sont portées, au nombre de trois, sur des pédoncules axillaires et accompagnées de bractéoles. Un auteur a altéré le nom spécifique de cette plante en la nommant *Hippotis trifolia*. Cette erreur typographique pourrait donner lieu à quelque double emploi de la part des copistes.

HIPPURE. pois. Espèce du genre Coryphœne. *V.* ce mot.

HIPPURIDE. *Hippuris*. bot. Ce genre, de la Monandrie Monogynie, L., était autrefois désigné par Vaillant sous le nom de *Limnopeuce*. Jussieu le plaça d'abord

parmi les Nayades, famille supposée intermédiaire entre les Acotylédones et les Monocotylédones, et dont quelques genres ont été distribués dans les autres ordres naturels du règne végétal. L'*Hippuris* a été plus tard rapproché des Onagraires par Jussieu lui-même (Ann. du Muséum d'Histoire naturelle, t. III, p. 323) qui, d'après les dessins fort exacts de Richard père, en a ainsi tracé les caractères : fleurs placées aux aisselles des feuilles, hermaphrodites ou femelles; calice adhérent à l'ovaire, formant au-dessus un petit rebord presque entier, à la face intérieure duquel est insérée une seule étamine; un style simple, papillaire, surmonte l'ovaire qui devient un fruit monosperme, couronné par le limbe persistant du calice; graine attachée au sommet de la loge, composée d'un embryon cylindrique, entouré non d'un périsperme mais d'une membrane un peu charnue; cet embryon a sa base divisée en deux et sa radicule dirigée supérieurement. Dans la description de cette graine, Gærtner (*de Fruct.*, 2, p. 24, t. 84) lui avait, au contraire, attribué un périsperme (albumen) charnu, la radicule dirigée inférieurement, et n'avait fait aucune mention de ses lobes ou cotylédons. Jussieu a de plus indiqué des rapports éloignés entre le genre *Hippuris* et les Elæagnées qu'il considérait comme ayant l'ovaire adhérent; mais cette famille, qui a été en ces derniers temps l'objet d'une Monographie publiée par Ach. Richard (Mém. de la Soc. d'Hist. nat., t. I, 2e partie, p. 375), ne renferme que des genres à ovaire libre, et dès lors exclut le genre dont il est ici question, et que Link a récemment fait le type d'un petit groupe distinct qu'il a nommé Hippuridées.

L'HIPPURIDE COMMUNE, *Hippuris vulgaris*, L., vulgairement Pesse, est une plante que l'on trouve dans les fossés aquatiques et sur les bords des étangs. Elle a des tiges droites, simples, qui s'élèvent de deux à trois décimètres à la surface de l'eau; elles sont garnies de feuilles verticillées, linéaires et qui diminuent de longueur à mesure que les verticilles sont plus rapprochés du sommet de la tige; les fleurs sont très-petites, rougeâtres, axillaires et sessiles. Cette plante change d'aspect d'après la quantité d'eau au-dessus de laquelle elle s'élève. Si elle est progressivement immergée, toutes ses feuilles deviennent plus longues et plus minces, et ses fleurs avortent; enfin elle a un port si différent qu'on la prendrait pour une espèce distincte. En cet état, c'est l'*Hippuris fluviatilis* des auteurs allemands.

Vahl (*Enum.*, I, p. 13) a décrit une autre espèce, sous le nom d'*Hippuris maritima*, qui croît près d'Abo en Finlande, sur les bords de la mer. Cette plante est figurée dans les *Observ. botan.* de Retz (fasc. 3, tab. 1) sous le nom d'*Hippuris lanceolata*. Elle est caractérisée par ses feuilles inférieures au nombre de quatre, et les supérieures à cinq ou six dans chaque verticille. Wahlenberg (*Flora Suecica*, p. 2, Upsal, 1824) ne la regarde que comme une variété de la précédente espèce.

HIPPURIDÉES. *Hippurideæ*. BOT. Dans l'incertitude que témoignaient les botanistes, touchant la place à accorder au genre *Hippuris*, Link a proposé de l'isoler dans une famille nouvelle qui aurait pour caractère distinctif, un périgone marginiforme, monandre. Cette famille nouvelle a été accueillie par la plupart des méthodistes.

HIPPURINE. *Hippurina*. BOT. (*Hydrophytes*.) Genre de plantes marines proposé par Stackhouse, dans la deuxième édition de sa Néréide Britannique, pour le *Fucus aculeatus* de Linné, que Lamouroux a placé dans son genre Desmarestie. Agardh l'intercalle dans ses Sporochnes, et Lyngbye parmi ses Desmies : ainsi le genre Hippurine n'a été adopté par aucun naturaliste; peut-être à tort, car les caractères qui séparent les Hippurines des Desmarestics sont assez essentiels pour servir à constituer deux genres particuliers.

HIPPURIS. POIS. *V.* KAPIRAT à l'article CLUPE.

HIPPURIS. POLYP. Espèce du genre Iside. *V.* ce mot.

HIPPURITE. *Hippuris*. MOLL. FOSS. Les Hippurites que Picot de la Peyrouse découvrit dans les Pyrénées, sont des Coquilles d'une structure fort singulière, et qui présentent des caractères qui rendent leur place difficile à assigner dans les méthodes de classification. Comprises par Picot de la Peyrouse, dans son genre Orthocératite, elles en ont été retirées par Lamarck qui a proposé le genre qui nous occupe, dans le Système des Animaux sans vertèbres. Il l'a conservé depuis en le laissant à la même place dans le Système; ce genre a été adopté par le plus grand nombre des auteurs et mis à peu près dans les mêmes rapports que Lamarck, c'est-à-dire près des Bélemnites et des Orthocères, dans les Multiloculaires sans spirale; ce genre, quoique bon, pourrait appartenir à une classe bien différente de celle où on le met actuellement, et si l'opercule n'est point une dernière cloison, comme cela est peu probable, pourquoi ne serait-ce pas une Coquille bivalve? Et en effet il n'y a point de motifs bien raisonnables de les éloigner beaucoup des Sphérulites, par exemple, et des Radiolites. Sur quoi a-t-on basé l'éloignement de ces genres que la Peyrouse avait réunis par analogie? sur des cloisons intérieures dans l'un, non observées dans l'autre; et ces cloisons sur lesquelles on s'est appuyé sont-elles bien des loges analogues à celles des autres Polythalames? Elles n'en ont ni la structure ni la régularité; semblables à ces cloisons formées par certains Lithophages dans le fond de la cavité qu'ils occupent, à mesure qu'ils ont besoin de s'approcher de la surface du corps où ils sont enfermés, ou mieux encore, selon l'observation de Defrance, semblables aux cloisons qui se voient dans le talon de certaines Huîtres, ces concamérations qui en ont tous les caractères sont le résultat des accroissements de l'animal; et la nécessité où il se trouve d'augmenter d'un côté l'espace où il est compris, de laisser derrière lui l'espace qui lui est devenu inutile, et de trouver néanmoins dans la formation d'une nouvelle loge un point d'appui qui lui est nécessaire, explique parfaitement, et par analogie, la formation des cloisons irrégulières dans les Hippurites. Ce qui doit en outre détruire presque complétement tout motif de rapprocher les Hippurites des Polythalames, sont les trois choses suivantes : 1° le syphon; on sait que dans les Polythalames, l'usage du syphon est comme dans le Nautile, par exemple, ou dans la Spirule, destiné au passage d'un cordon tendineux

capable de donner un point d'attache solide à l'animal; pour que cette attache remplisse entièrement le but que se propose la nature pour ces genres, il a fallu qu'elle se continuât dans un syphon non interrompu; c'est ainsi qu'on l'observe dans tous les véritables Polythalames; ici, au contraire, il est cloisonné comme le reste de la partie postérieure de la coquille, ce qui fait voir jusqu'à l'évidence qu'il n'est pas destiné aux mêmes fonctions. On verra bientôt qu'il est même impossible qu'il ait été formé pour les mêmes usages; d'ailleurs ce que l'on nomme syphon dans les Hippurites, en est-il véritablement un, lorsqu'on le voit affecté à un très-petit nombre d'espèces, les autres ne présentant qu'une gouttière latérale, formée par deux arêtes convergentes de la base au-sommet. 2° L'opercule : des coquilles cloisonnées et en même temps fermées par un opercule mobile, par une valve fort analogue à celle des Sphérulites et des autres Rudistes, ont dû embarrasser beaucoup ceux des naturalistes qui ont voulu les placer parmi les Cloisonnées. Pour se tirer d'affaire, il a fallu établir des hypothèses; c'est alors que l'on a supposé que l'opercule, dont il est question, n'était autre chose qu'une dernière cloison extérieure, bombée, analogue à celle des Discorbes et d'autres Polythalames dont la dernière cloison est extérieure et bombée en dehors; mais il faut observer qu'ici il n'y a pas la moindre analogie entre ces cloisons et l'opercule des Hippurites : ici elle est fixe, là elle est mobile, et comme on sait que cette dernière cloison sert de point d'appui à l'animal, elle ne peut lui être véritablement nécessaire que par sa fixité. Un autre motif qui détruit encore l'analogie, est celui-ci : dans les Polythalames, toutes les cloisons, depuis la première jusqu'à la dernière, sont semblables pour la forme, la convexité et les accidents ou caractères qui peuvent s'y rencontrer, dissemblables en cela seulement qu'elles sont de dimensions différentes, étant placées dans un espace conique; ici cette dernière cloison ou cet opercule est fort différent des autres cloisons, criblé de pores; il est tantôt concave, tantôt convexe selon les espèces, taillé en biseau sur son bord pour s'adapter dans la coquille qu'il recouvre, et la clore aussi parfaitement qu'il est possible. Cet opercule peut donc être considéré comme une valve, puisqu'il en remplit les usages, et si l'on a placé les Radiolites dans les Bivalves, lorsque leur valve operculaire est si semblable à celle des Hippurites, pourquoi celles-ci ne viendraient-elles pas s'y ranger aussi? 3° L'adhérence : les Hippurites, comme les Radioles, étant adhérentes par leurs parois ou par leur sommet, il s'ensuit évidemment qu'elles ne peuvent être considérées, ainsi qu'on fait pour les Bélemnites, comme étant des corps intérieurs solides de Céphalopodes; tout annonce dans leur forme, leur irrégularité, leur non symétrie, qu'elles ne peuvent appartenir à cette classe d'êtres si voisins des Vertébrés par leur organisation compliquée. Cette adhérence des Hippurites, constatée cependant dès le principe par les observations de Picot de la Peyrouse, détruit toutes les idées que l'on s'était faites de ces corps, idées qui ne sont dues qu'à la manière dont l'esprit le plus juste et le plus judicieux peut quelquefois se laisser entraîner par la considération exclusive d'un seul caractère, abstraction faite de tous les autres moyens d'induction.

Il suit de ces observations que le genre Hippurite de Lamarck a été à tort placé parmi les Polythalames; il doit se ranger dans les Rudistes, à côté des Radiolites et des Sphérulites. Voici les caractères que Lamarck a assignés à ce genre : coquille cylindracée-conique, droite ou arquée, multiloculaire, à cloisons transverses et subrégulières; une gouttière intérieure, latérale, formée par deux arêtes longitudinales parallèles, obtuses et convergentes; la dernière loge fermée par un opercule. On ne connaît encore de Coquilles appartenant à ce genre, que des espèces qui sont à l'état de pétrification, et il est fort difficile par cela même de juger de leur organisation intérieure; le plus grand nombre de celles qui sont connues, viennent des Pyrénées, ont été découvertes par Picot de la Peyrouse, et décrites par lui dans sa Description de plusieurs nouvelles espèces d'Orthocératites et d'Ostracites; quelques autres espèces sont d'Italie et de Saint-Paul-Trois-Châteaux.

Hippurite striée. *Hippurites striata*, Def., Dict. des Sc. nat., t. xxi, p. 96; *Orthoceratites*, Picot de la Peyrouse, Description de plusieurs nouvelles espèces, pl. 6, fig. 1, 2, 3.

Hippurite sillonnée. *Hippurites sulcata*, Def., *loc. cit.*; *Orthoceratites*, Picot de la Peyrouse, *loc. cit.*, pl. 5.

HIPPURITE. polyp. Guettard et quelques oryctologistes ont employé le nom d'Hippurite pour désigner divers Polypiers fossiles.

HIPPURITE. *Hippurita*. bot. foss. Le théologien naturaliste Scheuchzer appelait ainsi les empreintes végétales, qu'on soupçonne être celles de Casuarine, et qu'il croyait venir d'une Prêle.

HIPPURUS. pois. *V.* Hippurа.

HIPREAU. bot. *V.* Ypréau.

HIPTAGE. *Hiptage*. bot. Ce genre, de la famille des Malpighiacées et de la Décandrie Monogynie, L., a été établi par Gærtner sur une plante dont la synonymie est très-compliquée. En effet, Rhéede (*Hort. Malab.*, 6, tab. 59) l'a figurée sous le nom de *Sidapou*; c'est le *Calophyllum Akora* de Burmann (*Flor. Ind.*, 121). Lamarck, dans l'Encyclopédie méthodique, en fit une espèce de *Banisteria*, et, dans ses Illustrations, adopta le nom de *Molino*, proposé par Cavanilles, mais qui n'a pas été adopté à cause de l'existence d'un autre genre *Molina*, établi par Ruiz et Pavon. Enfin Schreber et Roxburgh ont nommé ce genre *Gærtnera*, quoiqu'il y eût déjà deux genres dédiés à l'illustre auteur de la Carpologie. Dans son *Prodromus Syst. Veg.*, t. 1, p. 583, le professeur De Candolle a ainsi tracé les caractères du genre *Hiptage* : calice à cinq divisions profondes, muni de cinq glandes à sa base; cinq pétales frangés; dix étamines dont une plus longue que les autres; trois carpelles (ou deux seulement par suite d'avortement) à quatre ailes inégales. L'*Hiptage Madablota*, Gærtn. (*de Fruct.*, 2, p. 169, tab. 116), *Gærtnera racemosa*, Roxb. (*Coromand.*, 1, p. 19, tab. 18), est un arbre de médiocre grandeur, dont toutes les parties sont couvertes d'un léger duvet formé par

des poils couchés et cendrés. Ses feuilles sont ovales, lancéolées, acuminées, et ses fleurs rougeâtres sont disposées en grappes au sommet des rameaux. Cet arbre croît dans les Indes-Orientales, où Sonnerat dit que les habitants le nomment *Madabloto*, et le cultivent dans les jardins, pour parer de ses fleurs leurs divinités.

HIPTAGÉES. *Hiptageæ*. BOT. De Candolle (*Prodr. Syst. Veget.*, I, p. 583) a donné ce nom à la seconde tribu de la famille des Malpighiacées, tribu caractérisée par un style ou par trois soudés en un seul, par ses carpelles secs, indéhiscents, monospermes, souvent développés de diverses manières en forme d'ailes, et par ses feuilles opposées ou verticillées. A cette tribu appartiennent les genres : *Hiptage*, Gærtner; *Tristellateia*, Du Pet. Th.; *Thryallis*, L.; *Aspicarpa*, Rich.; *Gaudichaudia*, Kunth; *Camarea*, Aug. St.-Hil. *V.* ces mots.

HIRCOTRITICUM. BOT. Synonyme de *Polygonum Fagopyrum*.

HIRCULUS. BOT. Ce nom paraît désigner, dans Pline, le *Valeriana Celtica*. L'Ecluse l'applique à un Saxifrage auquel Linné l'a conservé.

HIRCUS. MAM. Nom scientifique du mâle de la Chèvre commune.

HIRÉE. *Hiræa*. BOT. Genre de la famille des Malpighiacées et de la Décandrie Trigynie, L., établi par Jacquin (*Plant. Amer.*, 137), et réuni par Jussieu avec le *Triopteris* de Linné. Il en a été de nouveau distingué par Kunth (*Nov. Gen. et Spec. Plant. æquin.*, 5, p. 167) et par De Candolle (*Prodr. Syst. Veg.*, I, p. 585), qui l'ont caractérisé de la manière suivante : calice hémisphérique, à cinq pétales glanduleux ou dépourvus de glandes; corolle à cinq pétales onguiculés et presque arrondis; dix étamines, dont les filets subulés et alternativement plus longs sont soudés inférieurement; ovaire triloculaire, renfermant un seul ovule suspendu dans chaque loge, surmonté de trois styles et de trois stigmates tronqués; trois ou rarement deux samares fixées à un axe, munies d'une crête sur le dos, et ceintes d'une aile membraneuse, large et mince, échancrée souvent au sommet et à la base. Les plantes de ce genre sont des arbrisseaux grimpants et volubiles. Leurs feuilles sont opposées, très entières, et leurs fleurs blanches, violacées ou jaunes, sont disposées en grappes paniculées et accompagnées de deux bractées.

Dix-neuf espèces sont décrites dans le *Prodromus* du professeur De Candolle. Elles y sont distribuées en deux groupes principaux. Le premier, qui conserve le nom d'*Hiræa*, est caractérisé par ses calices dépourvus de glandes. Il renferme six espèces originaires des climats chauds de l'un et de l'autre hémisphère. On y distingue l'*Hiræa reclinata* décrite et figurée par Jacquin (*loc. cit.*, tab. 176, fig. 42), qui a pour patrie les environs de Carthagène en Amérique. Le fruit du *Flabellaria paniculata* de Cavanilles (Dissert., 9, p. 436, tab. 264) appartient à l'*Hiræa odorata*, Willd. Cette tribu contient en outre deux espèces de l'Inde, décrites par Roxburgh sous les noms d'*Hiræa nutans* et d'*Hiræa Indica*.

La deuxième section a été considérée comme un genre distinct par Bertero, qui en a rapporté deux espèces de l'île Sainte-Marthe, et leur a donné les noms de *Mascagnia Americana* et de *Mascagnia oblongifolia*. Cette section est caractérisée par ses calices glanduleux. Les cinq espèces nouvelles des environs de Cumana et des bords de l'Orénoque, publiées par Kunth (*loc. cit.*), appartiennent à cette section. Enfin les descriptions de six espèces du Mexique ont été ajoutées à la suite des *Mascagnia*, par De Candolle qui les a tracées d'après les figures inédites de la Flore du Mexique, dont une copie est en sa possession.

HIRLIN. POIS. *V.* HECRLIN.

HIRMONEURE. *Hirmoneura*. INS. Genre de l'ordre des Diptères, famille des Tanystomes, tribu des Bombylières, établi par Meigen (Dipt. d'Eur., t. II, p. 132). Les insectes de ce genre ont les antennes composées de trois articles égaux, presque globuleux, avec un style terminant le dernier. Ils ont trois petits yeux lisses, et leur bec est caché. La principale espèce est l'*Hirmoneura obscura*, Meigen (*loc. cit.*, tab. 16, fig. 7-11).

HIRNELLIE. *Hirnellia*. BOT. Genre de la famille des Synanthérées et de la Syngénésie séparée, L., établi par Cassini (Bulletin de la Société Philom., avril 1820) qui l'a placé dans la tribu des Inulées Gnaphaliées, près des genres *Siloxerus* et *Gnephosis*, et l'a ainsi caractérisé : involucre cylindrique, formé d'environ huit folioles sur deux rangs, appliquées, surmontées d'un appendice étalé, scarieux et coloré, les extérieures coriaces, les intérieures membraneuses; réceptacle nu et ponctiforme; calathide oblongue, composée de deux fleurons égaux, réguliers et hermaphrodites; ovaires obovoïdes, très lisses, surmontés d'une sorte d'aigrette caduque, en forme de coupe, scarieuse, blanche et légèrement crénelée sur ses bords. Les calathides en très-grand nombre forment, par leur réunion, des capitules subglobuleux, et entourés d'un involucre de bractées squammiformes. L'*Hirnellia cotuloides*, H. Cass., est une plante herbacée, à tiges courtes, grêles, rameuses, garnies de feuilles cotonneuses, sessiles et linéaires. Elle a été observée sur des échantillons secs qui se trouvaient mêlés avec ceux du *Gnephosis tenuissima*, plante originaire du port Jackson. Cette circonstance donne lieu de croire qu'elle provient de la même localité.

HIRONDE. OIS. Synonyme d'Hirondelle. *V.* ce mot.

HIRONDE. MOLL. Synonyme d'Avicule. *V.* ce mot.

HIRONDELLE. *Hirundo*. OIS. Genre de l'ordre des Chélidons. Caractères : bec court, triangulaire, large à sa base, déprimé, fendu jusque près des yeux; mandibule supérieure faiblement crochue vers la pointe; narines placées près de la base du bec, oblongues, en partie recouvertes par une membrane et cachées par les plumes du front; pieds courts; quatre doigts grêles; trois devant, l'externe uni à l'intermédiaire jusqu'à la première articulation, un derrière; queue composée de douze rectrices; ailes longues, la première rémige la plus longue.

Il est difficile de s'arrêter un instant devant l'immense tableau des phénomènes de la vie, sans y découvrir quelque fait nouveau susceptible d'exercer la saga-

cité de l'observateur curieux de pénétrer les causes de la création. Ici les accents mélodieux du Rossignol, qui contrastent d'une manière si frappante avec la voix rauque et effrayante du Butor, lui fournissent matière à de longues réflexions sur les effets si différents d'un organe dont le mécanisme paraît cependant être le même chez tous les Oiseaux. Là c'est la parure magnifique du Promerops, qui fait opposition avec la robe modeste de la Tourterelle; plus loin, la taille gigantesque de l'Autruche lui permet à peine de croire à l'existence de l'Oiseau-Mouche; enfin la stupide inertie du Manchot redouble son admiration à la vue des grâces que déploie, dans son vol inégal, l'agile et infatigable Hirondelle. Il semble réellement qu'elle ne puisse exister que dans les nues : aussi cette habitude particulière qui tient ces Oiseaux dans une agitation continuelle, en a t-elle fait la tribu la plus amie des voyages, et la plus universellement répandue. Les Hirondelles passent, chaque année, des pays chauds aux climats tempérés, et s'avancent même jusqu'aux régions polaires, quand le soleil, après une longue absence, s'y remontre avec assez de force pour réchauffer ces terres disgraciées. Elles séjournent partout aussi longtemps qu'elles ne sont point contrariées par une température trop froide ou par la manque d'insectes; cependant on prétend qu'à ces deux causes vient aussi se réunir un besoin de revoir d'autres lieux, et l'on fonde cette opinion sur ce qu'à la Guiane, par exemple, où les variations de température ne sont guère sensibles, les Hirondelles effectuent également leurs migrations à des époques invariables, et sont même alors remplacées par d'autres espèces qui, plus tard, restituent la place aux premières. Dans les climats tempérés, le retour des Hirondelles présage ordinairement celui des beaux jours; elles arrivent d'abord par troupes peu nombreuses, mais bientôt la masse dont elles étaient les devancières, se répand dans les villes, dans les campagnes; chacune cherche et retrouve l'habitation qu'elle a quittée au départ.

C'est un fait bien étonnant que le souvenir gardé par ces Oiseaux, des lieux de leur naissance, et presque toujours dans le voisinage du nid qui les vit éclore, ils placent à leur tour celui qui doit recevoir le fruit de leurs amours; chaque année le même berceau sert au couple fidèle, et si le temps ou une circonstance quelconque en avait causé la destruction, les deux époux s'occupent immédiatement à réédifier ce temple de l'hymen, à l'endroit même où le précédent avait existé. On refuserait une croyance absolue à de semblables traits de mémoire, s'ils n'étaient constatés par les preuves les plus authentiques.

Dès leur arrivée, les Hirondelles se montrent au-dessus des eaux; cette apparition subite a vraisemblablement donné lieu à l'opinion émise par les anciens, et qui trouve encore des partisans parmi les modernes, que ces Oiseaux passent l'hiver dans nos climats, mais engourdis au fond des marais; peut-on, dans l'état actuel des connaissances physiologiques, admettre la possibilité d'une aussi longue immersion? Cependant elle nous a été affirmée par un témoin oculaire, lequel faisant approfondir, dans les environs de Bruxelles, l'un des étangs qui servent de réservoir pour les eaux qu'une machine hydraulique verse dans la ville, vit amener avec la vase de cet étang des paquets de plumes qu'il prit d'abord pour des dépouilles pelotonnées de la canardière; mais bientôt s'apercevant que ces paquets, après un certain temps d'exposition au soleil, commençaient à remuer, il les examina de plus près, en détacha des Oiseaux d'une couleur brune cendrée, dont la forme ressemblait à celle des Hirondelles. Ces Oiseaux ne purent résister à la brusque impression de l'air, ils moururent au bout de quelques heures. Nous rapportons ce fait tel qu'il nous a été donné, en renvoyant aux écrits de G. de Montbéliard, où tout ce qui peut y être analogue se trouve rapporté. Du reste pendant tout leur séjour dans nos climats, les Hirondelles continuent à fréquenter les rivières et les marais; elles se plaisent à voltiger à leur surface qu'elles effleurent d'un vol rapide, en y plongeant même une partie des ailes ou du corps, comme pour les rafraîchir; là plus que partout ailleurs, elles trouvent abondamment réunis les petits insectes ailés dont elles font leur nourriture et qu'elles chassent en volant; ces insectes viennent s'engouffrer dans leur large bec qu'à dessein elles tiennent constamment ouvert. Elles n'ont point de chant bien caractérisé; leur voix se borne, dans quelques espèces, à des accents de plaisir et d'amour, à certain gazouillement assez agréable, qu'elles répètent précipitamment et qui ressemble presque à un langage. Elles ont des mœurs douces : toutes possèdent par un instinct des plus aimables le charme touchant des affections sociales; elles se prêtent de mutuels secours dans les moments de danger, dans la construction des nids; elles ont pour leur jeune famille un attachement inexprimable et font preuve d'un courage bien au-dessus de leurs forces, lorsqu'il s'agit de la défendre : si quelque ravisseur fait mine de vouloir s'en emparer, le père et la mère, saisis d'une fureur extrême, se hérissent, tournoient constamment autour de l'ennemi, en cherchant à l'intimider par des cris désespérés. Dans ces besoins pressants, toutes les Hirondelles qui se trouvent dans le voisinage viennent au secours de celles qui sont menacées, et il est bien rare qu'elles ne les sauvent.

Le nid de l'Hirondelle est une véritable bâtisse; il est construit d'un ciment formé de terre gâchée avec la matière gluante, sécrétée par le bec, et de débris de matières végétales ou animales; l'Oiseau, se servant du bec comme d'une truelle, façonne très-artistement ce nid, en superposant les couches de ciment et donnant à la construction la forme sphérique; il l'attache ordinairement aux encoignures des fenêtres, aux poutres des vestibules, des remises, des granges ou des écuries, quelquefois, et suivant les espèces, dans la partie interne la plus élevée des cheminées, dans des fentes de rocher ou dans des trous qu'elles se creusent en terre et sur les rives escarpées des ruisseaux ou des rivières; l'intérieur est tapissé et garni de duvet; l'ouverture, très-peu spacieuse, est ménagée dans la partie supérieure. La ponte consiste en quatre ou cinq œufs blancs ou faiblement tachetés; l'incubation dure quatorze jours; pendant tout ce temps que la femelle passe avec une constance admirable, sur sa couvée, le

mâle voltige sans cesse alentour du nid, apportant la plus grande partie de sa chasse à la couveuse; la nuit, tapi en sentinelle sur l'ouverture de ce même nid, il en rend la surprise tout à fait impossible. C'est principalement lorsque les petits sont en état d'essayer leurs ailes que redoublent les affections des parents; on les voit tournoyer d'un vol inquiet près de leurs nourrissons, cherchant, par l'exemple, à leur inspirer de la hardiesse; longtemps la crainte retient ceux-ci accrochés aux bords du nid, leurs faibles ailes se déploient avec effort, mais sans résultat; enfin le moins timide s'élance, les autres le suivent et toute la famille ne rentre dans le nid que pour y passer la nuit.

Quand l'équinoxe d'automne vient présager le terme d'une température douce et agréable, les Hirondelles se disposent à aller passer sur les rives du Sénégal un hiver équivalent à nos étés; elles se rassemblent d'abord plusieurs familles pour former un groupe; chaque groupe se rend ensuite sur les bords de la Méditerranée où une tour élevée forme un point de réunion générale; elles y demeurent ordinairement plusieurs jours dans l'attente d'un vent favorable; il arrive enfin, et à un signal que l'on présume être la naissance du jour, toute la troupe, prenant un essor élevé, traverse d'un vol rapide la vaste étendue de la mer. Il arrive souvent que, dans cette longue traversée, les Hirondelles, surprises par des vents contraires, éprouvent des fatigues étonnantes; la plupart d'entre elles alors sont englouties par les vagues, si un hasard salutaire ne leur fait rencontrer un vaisseau dont, en un instant, elles garnissent les mâts, les voiles et les cordages. Les espèces de ce genre, qui toutes paraissent avoir les mêmes mœurs, sont fort nombreuses.

Hirondelle acutipenne. *Hirundo pelasgia*, Gm., Buff., pl. enl. 544, 1. Parties supérieures noires, les inférieures rougeâtres; rectrices terminées chacune par une pointe. Des Antilles.

Hirondelle ambrée. *Hirundo ambrosiaca*, Lath. Entièrement d'un gris-brun, plus foncé sur la tête; pieds nus; queue fourchue. Taille, cinq pouces six lignes. Du Sénégal. Cette espèce exhale une forte odeur d'Ambre.

Hirondelle d'Antigue, a gorge couleur de rouille. *Hirundo Panayana*, Lath. Parties supérieures d'un noir velouté, irisé de violet sur les ailes; rémiges et rectrices d'un noir mat; front et gorge d'un jaune ferrugineux; devant du cou, poitrine et ventre blancs; un collier noir, fort étroit; queue fourchue; bec et pieds noirs. Taille, cinq pouces. Des Philippines.

Hirondelle bicolore. *Hirundo bicolor*, Vieill. Parties supérieures noires, irisées de bleu et de vert doré; les inférieures blanches; rémiges, rectrices et bec noirs; queue fourchue; pieds bruns. Taille, six pouces. De l'Amérique septentrionale.

Hirondelle des blés. *V.* Grande Hirondelle brune a ventre tacheté.

Hirondelle bleue et blanche. *Hirundo cyanoleuca*, Vieill. Parties supérieures d'un bleu cendré, les inférieures blanches; un demi-collier brun sur le devant du cou; rémiges et rectrices brunes; tectrices caudales inférieures noires. Taille, cinq pouces. De l'Amérique méridionale.

Hirondelle bleue de la Louisiane. *Hirundo versicolor*, Vieill.; *Hirundo purpurea*, Lath.; *Hirundo subis*, L.; *Hirundo violacea*, L., Buff., pl. enl. 722. Tout le plumage noir irisé; rémiges, rectrices et bec d'un noir mat; queue fourchue. Taille, sept pouces. La femelle a la tête, le dos, le croupion, la gorge et le cou bruns, tachetés de gris avec quelques reflets sur la tête et les ailes; l'abdomen d'un blanc grisâtre.

Hirondelle bleue et rousse. *Hirundo cyanopyrra*, Vieill. Parties supérieures bleues, irisées de violet, avec la base des plumes d'un gris jaunâtre; front, joues, gorge et dessous du cou d'un roux vif; parties inférieures roussâtres; un demi-collier bleu; rectrices grises en dessous avec une bande blanche, arquée; queue très-fourchue. Taille, six pouces six lignes. De l'Amérique méridionale.

Hirondelle brune. *Hirundo fusca*, Vieill. Parties supérieures brunes, les inférieures blanches, à l'exception d'un demi-collier et des flancs qui sont bruns; une tache marbrée de bleu et de blanc au milieu de la poitrine; extrémité des tectrices alaires blanche; bec et pieds noirs. Taille, sept pouces. De l'Amérique méridionale.

Hirondelle brune et blanche a ceinture brune. *Hirundo torquata*, Lath., Buff., pl. enl. 23. Parties supérieures brunes, les inférieures blanches, ainsi qu'un espace entre le bec et l'œil; une bande transversale brune sur la poitrine; queue carrée. Taille, six pouces. Du Cap de Bonne Espérance.

Hirondelle brune de la Nouvelle-Hollande. *Hirundo pacifica*, Lath. Plumage d'un brun noirâtre, à l'exception de la gorge et du croupion qui sont d'un blanc bleuâtre; queue très-fourchue. Taille, quatre pouces sept lignes.

Hirondelle du Cap, Hirondelle a capuchon roux. *Hirundo Capensis*, Lath., Buff., pl. enl. 723, fig. 2; *Hirundo rufula*, Levaill. Parties supérieures d'un noir irisé de bleu; sommet de la tête noir; parties inférieures et croupion d'un roux clair; pieds jaunâtres; queue fourchue. La femelle a le sommet de la tête et la nuque d'un roux foncé, mélangé de noir; les rémiges et les rectrices frangées de roux; toutes les rectrices latérales marquées intérieurement d'une tache blanche; la gorge variée de blanchâtre et de brun, les parties inférieures jaunâtres, tachetées de noir. Taille, sept pouces.

Hirondelle de Cayenne. *Hirundo chalibea*, Lath., Buff., pl. enl. 545, fig. 2. Parties supérieures noires, irisées de violet; rémiges et rectrices bordées de noirâtre; parties inférieures roussâtres, nuancées de brun; bec et pieds bruns; queue fourchue. Taille, six pouces.

Hirondelle de Cayenne, a bande blanche sur le ventre. *Hirundo fasciata*, Lath. Tout le plumage noir, à l'exception d'une bande blanche transversale sur le ventre et d'une tache de même nuance sur les jambes; bec et pieds noirs; queue fourchue. Taille, six pouces.

Hirondelle chalybée. *V.* Hirondelle de Cayenne.

Hirondelle de cheminée. *Hirundo rustica*, L., Buff., pl. enl. 543, fig. 1. Parties supérieures, côtés du cou et large bande sur la poitrine d'un noir irisé; front et gorge d'un brun marron; parties inférieures d'un blanc

roussâtre; rectrices latérales très-longues, marquées ainsi que les autres, à l'exception des intermédiaires, d'une grande tache blanche sur les barbes internes. Taille, six pouces et demi. D'Europe. De toutes les espèces qui fréquentent nos régions tempérées, l'Hirondelle de cheminée est celle qui montre le plus d'empressement à s'y rendre, et il arrive souvent que, séduite par un retour prématuré des beaux jours, elle a encore à endurer les tourments de la famine et des froids violents qui font périr un assez grand nombre d'entr'elles. Son nom lui vient de l'habitude qu'elle a de construire son nid de préférence dans l'intérieur des cheminées; différant en cela de la plupart des autres espèces, elle en construit un nouveau chaque année : aussi s'en occupe-t-elle immédiatement après son arrivée. De toutes ses congénères c'est aussi celle qui fait entendre le chant le plus agréable; elle se plaît surtout à le répéter aux deux extrémités du jour, et ce chant est également exprimé par la femelle comme par le mâle.

Hirondelle a collier blanc. *V.* Hirondelle de Cayenne a bande, etc.

Hirondelle a croupion blanc du Paraguay. *Hirundo leucorrhoa*, Vieill. Parties supérieures d'un bleu irisé; rémiges, tectrices et rectrices noires; parties inférieures et sourcils blancs. Taille, cinq pouces quatre lignes.

Hirondelle a croupion roux. *Hirundo Americana*, Vat., Lath.; *Hirundo pyrrhonota*, Vieill. Parties supérieures bleues, avec le bord des plumes roussâtre; front d'un brun roussâtre; sommet de la tête et tache du devant du cou bleuâtres; côtés de la tête et gorge d'un roux vineux; occiput et tectrices alaires inférieures d'un brun clair, varié de roussâtre; croupion roux; tectrices caudales supérieures brunes, liserées de blanchâtre; rémiges et rectrices d'un brun rougeâtre; poitrine et ventre blanchâtres; abdomen noir; queue fourchue. Taille, cinq pouces quatre lignes. De l'Amérique méridionale.

Hirondelle a croupion roux et queue carrée. *Hirundo Americana*, Lath. Parties supérieures d'un brun noirâtre et irisé; croupion roux, avec le bord des plumes blanchâtre; parties inférieures d'un blanc sale; tectrices caudales inférieures roussâtres. Taille, six pouces. De l'Amérique méridionale.

Hirondelle domestique du Paraguay. *Hirundo domestica*, Vieill. Parties supérieures d'un bleu noir, irisé; rémiges, tectrices et rectrices noires; joues d'un noir velouté; côtés de la tête noirâtres; gorge, devant du cou et flancs blanchâtres, variés de brun; poitrine et ventre blancs; bec noir; pieds d'un noir violet en devant, rougeâtres derrière; queue fourchue. Taille, sept pouces neuf lignes.

Hirondelle fardée. *Hirundo fucata*, Temm., pl. color. 161, fig. 1. Parties supérieures brunes, avec le bord des plumes brunâtre; sommet de la tête d'un roux pourpré; gorge et poitrine d'un roux orangé; parties inférieures blanches; queue médiocrement fourchue; bec et pieds noirs. Taille, quatre pouces. Du Brésil.

Hirondelle fauve. *Hirundo fulva*, Vieill. Parties supérieures noires, irisées de bleu; front et croupion rougeâtres; dessus du cou, rémiges et rectrices d'un brun foncé, avec le bord des plumes gris; poitrine brunâtre; flancs roux; milieu du ventre et tectrices caudales inférieures d'un blanc sale; bec et pieds noirs. Taille, cinq pouces. Des Antilles.

Hirondelle de fenêtre. *Hirundo urbica*, L., Buff., pl. enl. 542, fig. 2. Parties supérieures noires, irisées de violet; rémiges, rectrices et tectrices d'un noir mat; parties inférieures et croupion blancs; queue fourchue; bec noir; pieds emplumés. Taille, cinq pouces. D'Europe.

Hirondelle a front roux d'Afrique. *Hirundo rufifrons*, Vieill. Parties supérieures d'un noir irisé; un bandeau roux sur le front; parties inférieures blanches; bec et pieds noirs; queue fourchue. Taille, sept pouces.

Hirondelle a gorge rayée. *Hirundo nigricans*, Vieill. Parties supérieures d'un brun noirâtre; les inférieures blanchâtres, rayées de brun sur la gorge et le devant du cou; bec et pieds noirs; queue médiocrement fourchue. Taille, cinq pouces. De la Nouvelle-Hollande.

Hirondelle a gorge rousse. *Hirundo ruficollis*, Vieill. Parties supérieures d'un brun noirâtre; gorge rousse; devant du cou gris; poitrine et flancs d'un gris brun; milieu du ventre d'un blanc jaunâtre; bec et pieds noirs; queue carrée. Taille, cinq pouces. Du Brésil.

Grande Hirondelle brune a ventre tacheté. *Hirundo borbonica*, Lath. Parties supérieures d'un brun noirâtre, les inférieures grises, avec de longues taches brunes; queue carrée; bec et pieds noirs. Taille, sept pouces et demi. De l'Île-de-France.

Grande Hirondelle a ventre roux du Sénégal. *Hirundo Senegalensis*, Lath., Buff., pl. enl. 310. Parties supérieures d'un noir brillant, irisé; rémiges et rectrices d'un noir mat; croupion et tectrices caudales supérieures d'un roux assez vif; gorge roussâtre; parties inférieures rousses; bec et pieds noirs; queue très-fourchue. Taille, huit pouces six lignes.

Hirondelle grise des rochers. *Hirundo rupestris*, L. Parties supérieures d'un brun clair; rémiges brunes; rectrices, à l'exception des deux intermédiaires, qui sont marquées d'une grande tache blanche ovale à l'extrémité des barbes internes; parties inférieures d'un blanc roussâtre; bec et pieds bruns; tarses garnis en dedans d'un duvet grisâtre. Taille, cinq pouces deux lignes. Les jeunes ont les plumes du manteau et des ailes bordées de roussâtre; la gorge blanchâtre, ponctuée de cendré; les parties inférieures d'un roux cendré. Des parties méridionales de l'Europe et du nord de l'Afrique; on la retrouve aussi dans l'Amérique méridionale.

Hirondelle a hausse-col. *Hirundo melanoleuca*, Prince Maxim., Temm., pl. color. 209, fig. 2. Parties supérieures, joues, large ceinture couvrant la poitrine et tectrices caudales d'un noir brillant; rémiges et rectrices d'un noir mat; gorge et parties inférieures blanches; bec et pieds bruns; queue très-fourchue. Taille, cinq pouces. Du Brésil.

Hirondelle huppée. *Hirundo cristata*, Vieill., Levaill., Ois. d'Afr., pl. 247, fig. 1. Parties supérieures, gorge et cou d'un gris clair, argenté; rémiges et rec-

trices d'un gris cendré; sommet de la tête orné d'une huppe composée de cinq à six plumes étroites, redressées; parties inférieures d'un blanc grisâtre; bec et pieds d'un gris plombé; queue fourchue. Taille, cinq pouces. Du cap de Bonne-Espérance.

Hirondelle des jardins. *Hirundo jugularis*, P. Maxim., Temm., pl. color., fig. 2. Parties supérieures d'un brun fauve; rémiges et rectrices d'un brun noirâtre; première rémige ciliée et très-rude intérieurement dans toute sa longueur; gorge rousse; poitrine et flancs d'un fauve cendré; milieu de l'abdomen blanchâtre; bec et pieds noirâtres; queue médiocrement fourchue. Taille, quatre pouces six lignes. Brésil.

Hirondelle de Java. *Hirundo Javanica*, Lath. Parties supérieures d'un noir bleuâtre, brillant; tectrices alaires, croupion, poitrine et abdomen d'un cendré clair; front, gorge et devant du cou d'un roux ferrugineux; rectrices, les deux intermédiaires exceptées, tachées de blanc vers l'extrémité; bec et pieds noirs; queue presque carrée. Taille, cinq pouces six lignes.

Hirondelle leucoptère. *V.* Hirondelle a ventre blanc.

Hirondelle de marais. *Hirundo paludicola*, Vieill., Lev., Ois. d'Af., pl. 246, fig. 2. Plumage d'un gris-brun cendré; rémiges et tectrices alaires bordées de roussâtre; bec et pieds bruns; queue médiocrement fourchue. Taille, cinq pouces. C'est peut-être la même espèce que l'Hirondelle de rivage.

Hirondelle marron. *Hirundo castanea*, Savigny. Eg. Ois., pl. 4, fig. 4. Brune; collier d'un brun foncé; gorge et ventre marron. Égypte.

Hirondelle noire d'Afrique. *Hirundo afra*, Vieill., Levaill., Ois. d'Afr., pl. 244, fig. 1. Tout le plumage noir, à l'exception des côtés du croupion et des barbes internes des rémiges, qui sont d'un blanc assez pur; bec et pieds noirs; queue fourchue. Taille, sept pouces et demi.

Hirondelle noire et blanche a ceinture grise. *Hirundo Peruviana*, Lath. Parties supérieures noires; tête, gorge, cou, tectrices alaires, ceinture ou bas de la poitrine d'un cendré clair; rémiges et rectrices cendrées, frangées de jaunâtre; parties inférieures blanches; bec et pieds bruns; queue fourchue. Taille, sept pouces. Du Pérou.

Hirondelle noire a croupion gris. *Hirundo Francica*, Lath. Parties supérieures noirâtres, avec le croupion d'un gris cendré; parties inférieures blanchâtres; bec et pieds noirs; queue carrée. Taille, quatre pouces deux lignes. De l'Ile-de-France.

Hirondelle orientale. *Hirundo Javanica*, Temm., pl. color. 83. Parties supérieures d'un bleu d'acier poli; front, gorge et poitrine antérieure d'un roux orangé; parties inférieures brunes avec le bord des plumes cendré; rémiges et rectrices d'un vert noirâtre; une tache blanche sur chaque rectrice; bec et pieds noirâtres. Taille, quatre pouces six lignes.

Hirondelle d'O-Taïti. *Hirundo Tahitica*, Lath.; *Hirundo Taitensis*, Less., Voy. de la Coq. Parties supérieures d'un noir bleuâtre; rémiges et rectrices d'un noir terne; front d'un roux ferrugineux; devant du cou, poitrine et abdomen d'un brun roussâtre; tectrices sous-caudales cendrées, avec le bord des plumes brun. Taille, quatre pouces six lignes.

Hirondelle d'Ounalaska. *Hirundo Aoonalaskensis*, Lath. Parties supérieures d'un noir mat, les inférieures ainsi que les côtés de la tête d'un cendré noirâtre; croupion blanchâtre; bec et pieds noirâtres; queue fourchue. Taille, quatre pouces six lignes. Des Iles de l'Océan boréal.

Petite Hirondelle brune a ventre tacheté. *Hirundo virescens*, Vieil., Buff., pl. enl. 544, fig. 2. Parties supérieures d'un brun verdâtre; sommet de la tête, rémiges et rectrices d'un brun noirâtre; les trois dernières rémiges bordées de verdâtre et terminées de blanc; parties inférieures grises, striées de brun; bec et pieds noirs; queue carrée. Taille, quatre pouces et demi. De l'île Bourbon.

Petite Hirondelle noire. *Hirundo nigra*, Buff., pl. enl. 725, fig. 1, Lath. Entièrement noire; ailes très-longues, dépassant de beaucoup la queue qui est fourchue. Taille, cinq pouces huit lignes. Des Antilles.

Petite Hirondelle noire a ventre cendré. *Hirundo cærulea*, Lath. Parties supérieures d'un noir brillant; rémiges et rectrices d'un brun cendré, bordées de jaunâtre; parties inférieures cendrées; bec noir; yeux entourés d'une aréole brune; pieds noirs. Taille, cinq pouces. Du Pérou.

Hirondelle a plastron blanc. *Hirundo albicollis*, Vieill. Plumage noir, à l'exception d'un demi-collier et d'une sorte de plastron blancs en dessous du collier; queue carrée. Taille, huit pouces. Du Brésil.

Hirondelle de rivage. *Hirundo riparia*, L., Buff., pl. enl. 652, fig. 2. Parties supérieures, joues et bande pectorale d'un brun cendré; rémiges et rectrices d'un brun noirâtre; gorge, devant du cou, ventre et tectrices caudales inférieures blanches; bec et pieds bruns; tarse garni de quelques petites plumes à l'articulation du pouce; queue fourchue. Taille, cinq pouces. Les jeunes ont la majeure partie des plumes bordée de roussâtre. Cette espèce et la suivante s'éloignent beaucoup de leurs congénères dans la plupart de leurs habitudes et surtout dans la construction de leurs nids; on n'y retrouve plus cette intelligence surprenante qui faisait de faibles Oiseaux des architectes expérimentés; ici ce sont des mineurs qui se creusent des galeries souterraines de plusieurs pieds de longueur et à l'extrémité desquelles ils déposent quelques brins de paille, un peu de duvet, et où la femelle, à l'abri de tous les regards, se livre aux douceurs de l'incubation. C'est aussi dans cette demeure ténébreuse qu'ils passent tous les instants qui ne sont point employés à la recherche de la nourriture; on prétendait même qu'ils y séjournaient pendant toute la froide saison, partie du temps engourdis, et partie à l'affût des insectes que le froid forçait à chercher un refuge dans ces abris obscurs. Nous avons bien des fois cherché à nous assurer du fait en culbutant, pendant l'hiver, nombre de ces trous creusés dans le sable ou l'argile, mais toujours nos recherches ont été infructueuses : constamment nous avons trouvé les loges désertes, sans autre indice d'habitation que le nid abandonné.

Hirondelle de Robin. *Hirundo Robini*, Less. D'un brun noir, avec la gorge, le devant du cou et la poitrine d'un roux marron. De l'île de la Trinité.

Hirondelle rousse. *Hirundo rufa*, Lath. Parties supérieures noires, irisées de bleu; rémiges et rectrices d'un noir mat, avec des taches blanches à l'extrémité de ces dernières; front brun; gorge et devant du cou roux; un demi-collier noir sur le haut de la poitrine; parties inférieures d'un blanc lavé de roux; bec et pieds noirs; queue fourchue. Taille, six pouces. La femelle a le front blanchâtre et le roux des parties inférieures moins pur. De l'Amérique septentrionale.

Hirondelle rousse et noirâtre. *Hirundo rutila*, Vieill. Parties supérieures noirâtres; sommet de la tête brun, varié de grisâtre; front, joues, gorge, cou et haut de la poitrine d'un roux vif; bec et pieds noirs; queue carrée. Patrie inconnue.

Hirondelle rousseline. *V.* Hirondelle du Cap.

Hirondelle Salangane. *Hirundo esculenta*, Lath. Parties supérieures d'un brun noirâtre; rémiges et rectrices noires; parties inférieures brunes; gorge blanchâtre; bec noir; pieds bruns; queue fourchue. Taille, trois pouces et demi. Cette espèce, commune dans les îles de la Sonde, est remarquable à cause de la construction de son nid, des matériaux qu'elle y emploie et de l'usage que l'on en fait; on ne saurait mieux comparer ce nid, pour la forme et l'épaisseur, qu'à l'une des valves de cette Coquille nommée par Linné *Mytilus Hirundo*, Aronde-Oiseau (Lamk.). La Salangane le construit avec le mucilage qui constitue ou enveloppe le frai de Poisson; selon quelques voyageurs, ou plutôt d'après l'opinion commune, avec des Fucus du genre *Gelidium*; les couches de mucilage provenant de ces matières sont superposées, et il en résulte sur la surface du nid des rides concentriques, imbriquées, semblables à celles que l'on observe sur les coquilles d'Huîtres; ces nids sont très-adhérents au rocher, et l'on dirait, en les voyant, que ce sont autant de petits bénitiers. Ils sont demi-transparents, leur cassure est vitreuse comme celle de la colle forte; leur couleur est jaunâtre, leur consistance assez ferme et tenace; ils sont susceptibles de se ramollir par l'humidité, et de se dissoudre dans l'eau bouillante à la manière de la gélatine; aussi, les naturels les recherchent-ils pour en faire des potages dont l'usage n'est même réservé qu'aux plus riches, vu le haut prix que l'on y attache. On fait chaque année trois récoltes de ces nids, et l'on assure que leur construction coûte deux mois à chaque couple qui s'en occupe.

Hirondelle satinée. *Hirundo minuta*, P. Max., Temm., Ois. color., pl. 209, f. 1. Parties supérieures, joues, côtés du cou et tectrices caudales inférieures d'un noir lustré, irisé en bleu; rémiges et rectrices noires; parties inférieures d'un blanc satiné; bec et pieds bruns; queue médiocrement fourchue. Taille, quatre pouces et demi. Du Brésil.

Hirondelle de Sibérie. *Hirundo Daourica*, Lath. Parties supérieures d'un bleu cendré, irisé; sourcils et croupion d'un roux pourpré; parties inférieures blanchâtres, rayées de noir; rémiges noires; rectrices d'un noir luisant, les latérales très-longues, avec une grande tache blanche, oblongue au bord interne; bec et pieds noirs. Taille, sept pouces.

Hirondelle Tapère. *Hirundo Tapera*, Lath. Parties supérieures brunes; rémiges et rectrices noirâtres; gorge, devant du cou et poitrine d'un gris cendré; parties inférieures blanches; bec noir; pieds bruns; queue fourchue. Taille, cinq pouces neuf lignes. Amérique méridionale.

Hirondelle tachetée de Cayenne. *Hirundo leucoptera*, Var., L., Buff., pl. enl. 546, fig. 1. Parties supérieures brunes, les inférieures blanches, parsemées de taches brunes, ovales; bec et pieds noirs; queue fourchue. Taille, quatre pouces et demi.

Hirondelle à tête rouge. *Hirundo erythrocephala*, Lath. Parties supérieures noirâtres, avec le bord des plumes blanc; tête rouge; parties inférieures blanches; tectrices caudales inférieures brunâtres; bec et pieds bruns; queue médiocrement fourchue. Taille, trois pouces. De l'Inde.

Hirondelle à tête rousse. *Hirundo Indica*, Lath. Parties supérieures brunes; sommet de la tête d'un roux brunâtre; tectrices alaires bordées de blanchâtre qui est la couleur des parties inférieures; bec et pieds bruns; queue fourchue. Taille, quatre pouces. De l'Inde.

Hirondelle de Vanikoro. *Hirundo Vanikorensis*, Quoy et Gaym., Voy. de l'Astrolabe, pl. 12, fig. 3. Tout le plumage est noir, à l'exception de la gorge et du dessous du ventre qui sont d'un brun grisâtre; bec petit et fort, noir ainsi que les pieds. Taille, cinq pouces.

Hirondelle véloce. *Hirundo velox*, Vieill., Lev., Ois., d'Afr., pl. 24, f. 2. Parties supérieures d'un noir foncé, irisé; les inférieures, le bec et les pieds d'un noir pur; croupion blanc; queue fourchue. Taille, cinq pouces.

Hirondelle à ventre blanc. *Hirundo albiventris*, Vieill.; *Hirundo dominicensis*, Lath., pl. 28 à 29 des Ois. de l'Amérique septentrionale. Plumage d'un noir lustré, irisé en bleu, à l'exception de la poitrine et du ventre qui sont blancs; tectrices inférieures grises; bec noir; pieds bruns; queue fourchue. Taille, sept pouces. La femelle a le front, la gorge et les flancs roux.

Hirondelle à ventre blanc. *Hirundo leucoptera*, Lath., Buff., pl. enl. 546, f. 2. Parties supérieures cendrées, irisées; croupion et parties inférieures d'un blanc brillant; bec et pieds noirs; queue fourchue. Taille, cinq pouces. Amérique méridionale.

Hirondelle à ventre jaunâtre. *Hirundo flavigastra*, Vieill. Parties supérieures brunes; gorge roussâtre; parties inférieures d'un blanc jaunâtre; bec et pieds bruns; queue fourchue. Taille, cinq pouces. De l'Amérique méridionale.

HIRONDELLE. moll. Nom marchand devenu scientifique d'une espèce du genre Avicule. *V.* ce mot.

HIRONDELLE DE MER. ois. *V.* Sterne.

HIRONDELLE DE MER. pois. Les matelots donnent généralement ce nom à l'*Exocetus saliens* et à un Trigle.

HIRONDELLE DE TERNATE. ois. Synonyme vulgaire d'Oiseau de Paradis. *V.* Paradis.

HIRPICIER. *Hirpicium*. bot. Genre de la famille des Synanthérées, Corymbifères de Jussieu, et de la Syngé-

nésie frustranée, L., établi par Cassini (Bullet. de la Soc. Philomat., février 1820) qui l'a ainsi caractérisé : involucre campanulé, formé d'écailles imbriquées, soudées par leur base, et libres dans leur partie supérieure, qui est arquée en dehors, linéaire, coriace, spinescente et hérissée; réceptacle petit, conique, marqué de profondes alvéoles à cloisons membraneuses; calathide radiée, dont le centre est composé de fleurons nombreux, réguliers, hermaphrodites, et la circonférence d'un seul rang de demi-fleurons stériles; ovaires hérissés de poils très-longs, fourchus et fasciculés; aigrette cachée par les poils, formée d'écailles paléiformes, laminées, lancéolées et scarieuses. Ce genre a été placé dans la tribu des Arctotidées-Gortériées, près des genres *Gorteria* et *Melanchrysum*; il diffère du premier par son aigrette, et du second par son involucre. Cassini a également indiqué ses affinités avec le *Berckheya*. L'*Hirpicium echinulatum*, H. Cassini, est une plante à tige ligneuse et rameuse, à feuilles alternes, souvent fasciculées, oblongues, lancéolées, tomenteuses en dessous, glabres et vertes en dessus, et à calathides solitaires, jaunes dans leur disque, et orangées dans leurs rayons. Cette plante, originaire du cap de Bonne-Espérance, est l'*OEdera alienata* de Thunberg (*Prodrom. Plant. Cap.*), qu'il ne faut pas confondre avec l'*OEdera aliena* de Jacquin, Linné fils et Willdenow, type du genre *Heterolepis*. *V.* ce mot.

HIRSCHFIELDIA. BOT. Mœnch (*Method. Plant.*, 264) avait formé sous ce nom un genre aux dépens du *Sinapis* de Linné. De Candolle (*Syst. Veget. Natur.*, t. II, p. 618) n'en a fait qu'une section de celui-ci, dans laquelle il a placé le *Sinapis incana*, L., ou *Hirschfieldia adpressa*, Mœnch, et le *Sinapis heterophylla*, Lagasca. *V.* MOUTARDE.

HIRSUTÉ. *Hirsutus*. BOT. ZOOL. Cette épithète s'applique aux surfaces garnies de poils longs et nombreux.

HIRTEA. INS. Synonyme de Bibion. *V.* ce mot.

HIRTELLE. *Hirtella*. BOT. Genre de la nouvelle famille des Chrysobalanées de R. Brown, et de la Pentandrie Monogynie, établi par Linné, et dont les caractères ont été de nouveau examinés et rectifiés de la manière suivante par Kunth (*Nov. Genar. et Species Plant. æquinoct.*, t. VI, p. 244) : calice persistant, à cinq divisions colorées, plus ou moins inégales et réfléchies, ayant un éperon adné au pédicelle; corolle à cinq pétales insérés sur le calice, sessiles et égaux; étamines au nombre de trois, cinq, sept, ou rarement vingt, unilatérales et insérées sur le calice; deux à cinq existant à l'état rudimentaire sur le côté de l'éperon; leurs filets sont libres : leurs anthères, biloculaires, s'ouvrent à l'intérieur par une fente longitudinale; ovaire supère, sessile, hérissé, uniloculaire, renfermant deux ovules fixés au fond de l'ovaire, collatéraux et dressés; style ayant son origine à la base de l'ovaire; baie sèche, obovée, anguleuse et monosperme. Le genre *Cosmibuana* de Ruiz et Pavon (*Prodrom. Flor. Peruv.*, 10, tab. 2) est le même que l'*Hirtella* de Linné. Les plantes de ce genre sont des arbres ou des arbrisseaux grimpants; elles ont des feuilles alternes, entières, accompagnées de stipules pétiolaires et géminées; leurs fleurs sont disposées en grappes terminales et axillaires, simples ou rameuses et soutenues par des bractées. On en connaît sept espèces indigènes des Antilles et de l'Amérique méridionale. L'*Hirtella Americana* de Jacquin est devenu l'*Hirtella paniculata* de Lamarck qui a donné le nom spécifique de *racemosa* à l'*Hirtella Americana* d'Aublet. Cette dernière plante croît dans l'île de Cayenne, où les créoles la confondent, sous le nom de *Bois de Gaulatte*, avec tous les arbres dont les branches fendues servent à faire des claies ou des cloisons. L'*Hirtella polyandra*, une des deux espèces nouvelles publiées par Kunth, est représentée avec tous les détails de la fructification dans les *Nova Genera Plant. æquin.*, t. VI, p. 246, tab. 565.

HIRUDINARIA. BOT. Synonyme ancien de *Lysimachia nummularia*, L.

HIRUDINÉES. *Hirudineæ*. ANNÉL. Ordre quatrième de la classe des Annélides, établi par Savigny (Syst. des Annél., p. 6 et 105) qui lui assigne pour caractères distinctifs : point de soies pour la locomotion; une cavité préhensile à chacune des extrémités; des yeux. L'absence de soies locomotrices éloignerait suffisamment les Hirudinées des autres ordres d'Annélides, si elles ne s'en distinguaient encore par un grand nombre d'autres caractères qui n'ont point échappé à l'observation attentive du savant Savigny. Leur corps est composé d'un grand nombre d'anneaux très-serrés vers la partie antérieure et difficiles à compter. La ventouse orale ou antérieure (*capula*) est formée du premier segment et de quelques-uns des suivants séparés les uns des autres ou confondus en une seule pièce; elle est plus ou moins profonde, et le nombre des anneaux qui la constituent ne paraît s'augmenter qu'aux dépens de celui des anneaux du corps. La bouche, placée au fond de cette sorte de godet, est armée de parties qui font l'office de mâchoires, mais elle n'offre ni trompe musculeuse ni tentacules. La ventouse anale (*cotyla*) n'est, suivant le même auteur, qu'une expansion du dernier anneau du corps; l'anus est ouvert non au milieu, mais en avant de cette même ventouse, vers sa base supérieure. Les yeux sont tous placés sur la ventouse orale, ou bien ils sont dispersés sur cette ventouse et sur les segments qui viennent après; ce qui a lieu suivant que cette même ventouse est composée d'une seule pièce ou de plusieurs anneaux distincts. Ces organes ne font aucune saillie à l'extérieur. Quant aux orifices extérieurs de la génération, Savigny en parle en ces termes : « Je dois dire quelques mots des deux pores situés l'un derrière l'autre, sous la partie antérieure du corps. Ces pores servent à la génération : ils ne sont jamais séparés que par un petit nombre d'anneaux; mais leur position, relativement au nombre total des segments, est assez variable, puisque le premier de ces orifices paraît s'ouvrir tantôt sous le dix-septième, tantôt sous le vingt-septième ou plus loin encore; différence qui dépend évidemment en partie du nombre des segments qui sont restés divisés entre eux ou qui se sont intimement unis pour former la ventouse orale, quand celle-ci est d'une seule pièce. » La locomotion s'opère, chez les Hirudinées, au moyen de la ventouse qui termine l'une et l'autre extrémité du corps, et par les contractions vives et faciles de celui-ci.

Cet ordre comprend une seule famille que Savigny désigne sous le nom de Sangsues, *Hirudines*, tandis que la plupart des naturalistes lui donnent celui d'Hirudinées. *V.* Sangsue.

HIRUDINELLA. int. Garsin a donné ce nom au *Distoma clavatum* de Rudolphi. *V.* Distome.

HIRUDO. annél. *V.* Sangsue.

HIRUNDINARIA. bot. C'est-à-dire Herbe à l'Hirondelle. La Chélidoine a été le plus communément désignée sous ce nom, qui a aussi été appliqué à la Ficaire et à l'Asclépiade Dompte-venin.

HIRUNDO. ois. *V.* Hirondelle.

HISINGÈRE. *Hisingera.* bot. Hellénius (*Act. Holm.* 1792, p. 33, tab. 2) a établi sous ce nom un genre de la Diœcie Polyandrie, L., et rapporté par Adrien de Jussieu (*Dissert. de Euphorb.*, p. 34) à la famille des Euphorbiacées. Voici les caractères de ce genre très-imparfaitement connu : fleurs mâles ayant un périanthe unique, à quatre folioles; douze à vingt étamines; fleurs femelles pourvues d'un périanthe à six folioles; ovaire à deux styles; baie didyme, à deux loges, chacune renfermant une seule graine. *L'Hisingera nitida* est un arbrisseau des montagnes de Saint-Domingue et de la Jamaïque. Ses tiges sont rameuses, verruqueuses ou parsemées de points blanchâtres, garnies de feuilles alternes, oblongues, étroites à la base, un peu obtuses au sommet, luisantes, coriaces et dentées en scie. Les pédoncules sont agrégés et uniflores.

HISINGERITE. min. Substance dont la classification est encore incertaine, et qui se présente en masses lamelleuses de couleur noire. Sa cassure est terreuse; sa dureté médiocre. Elle pèse spécifiquement 3,04. Elle est fusible au chalumeau, avec addition de Borax, en une masse vitreuse vert-jaunâtre. Elle est composée, d'après l'analyse de Hisinger, de Silice 27,50; Alumine 5,50; protoxyde de Fer 47,80; Oxyde de Manganèse 0,77; Eau 11,75. On la trouve disséminée au milieu de la Chaux carbonatée laminaire, dans la mine de Gillinge, paroisse de Svarta, en Sudermanie.

HISOPE. bot. Pour Hysope. *V.* ce mot.

HISPANACH. bot. Suivant Daléchamp, ce nom désignerait l'Épinard chez les Arabes parce qu'ils l'auraient tiré de l'Espagne. Les Arabes n'appelaient point l'Espagne *Hispania*, et d'ailleurs, l'Épinard, qui ne croît pas naturellement dans la Péninsule, y fut évidemment apporté au temps de l'invasion des peuples du Nord. L'Épinard est originaire des régions de la mer Caspienne, et son nom, ainsi que *Spinachia* ou *Spinace* des Italiens, vient de ce que les graines de cette plante sont comme épineuses.

HISPE. *Hispa.* ins. Genre de l'ordre des Coléoptères, section des Tétramères, famille des Cycliques, tribu des Cassidaires, établi par Linné qui forma ce genre avec le Criocère Châtaigne noire de Geoffroy et trois autres insectes. Trois espèces seulement lui appartiennent, la quatrième forme le genre Orthocère. (*Voyez* ce mot.) Fabricius a, comme à son ordinaire, réuni à ce genre des espèces très-disparates sous leurs rapports génériques. Olivier l'a épuré dans l'Encyclopédie méthodique, et Fabricius, profitant de ses observations, a fait disparaître une partie de la confusion qui régnait dans son groupe des Hispes; il en a séparé, sous le nom générique d'Alurnes, des insectes que Latreille y réunit (Règne Anim. de Cuv.), et qu'il en a séparés aussi, dans ces derniers temps (Fam. nat. du Règne Anim.), en adoptant le nom donné par Fabricius. Olivier avait nommé Alurnes des insectes formant aujourd'hui le genre Sagre. Les caractères de ces deux genres sont : lobe extérieur et terminal des mâchoires plus étroit que l'interne, bi-articulé, ce qui l'a fait prendre pour une palpe; labre arrondi et échancré en devant; palpes très-courtes, filiformes et presque de la même longueur; lèvre longitudinale, entière, légèrement bidentée à son extrémité; antennes insérées sur le front, à une distance notable de la bouche, très-rapprochées à leur base, courtes et filiformes ou cylindriques et avancées. Les Alurnes se distinguent des Hispes par leur menton qui est plus solide et leur languette un peu échancrée au bout. Leurs mandibules ont aussi une échancrure qui se termine par une dent très-forte, en forme de crochet, tandis que celles des Hispes sont plus courtes et à peine rétrécies vers leur extrémité qui offre deux dents presque égales. L'on ne peut tirer aucun caractère distinctif de la forme du corps des Alurnes et de l'absence des épines; car plusieurs Hispes exotiques en manquent totalement aussi; seulement les Alurnes n'en ont jamais et sont généralement d'assez gros insectes, au lieu que les Hispes sont toujours de taille moyenne et même petite. Les Hispes et les Alurnes font le passage des Criocères aux Cassides et aux Imatidies; leur corps est oblong; leur tête, quoique verticale, n'est pas cachée par le corselet qui a la figure d'un carré rétréci en avant; la bouche n'est pas reçue dans un enfoncement de l'avant-sternum, comme dans les Cassides. Leurs pattes sont assez fortes; dans quelques Hispes, les antérieures sont armées au côté interne d'un crochet recourbé en dedans. Les tarses ont le pénultième article divisé en deux lobes qui embrassent le dernier. Les Alurnes et la plus grande partie des Hispes sont propres aux contrées les plus méridionales de l'Amérique; on ne trouve que deux espèces de ces derniers en France. Leurs métamorphoses n'ont pas encore été observées. Ils se nourrissent de différents végétaux, sur lesquels on les trouve fixés et d'où ils se laissent tomber en contractant leurs pattes dès qu'on veut les saisir. Lefebvre de Cerisy, ingénieur de la marine à Toulon, a observé que l'Hispe testacé, qui est commun aux environs de cette ville sur le Ciste, ne se rencontrait en abondance que le soir, au crépuscule; dans le jour, on n'en voit aucun sur ces plantes. Il est probable qu'ils se tiennent cachés à terre ou contre leurs tiges.

La principale espèce du genre est : Hispe bordée, *Hispa marginata*, Oliv., Latr.; *Alurnus marginatus*, Latr., Fabr. Elle a à peu près un pouce de long; elle est jaunâtre en dessous, d'un noir bleuâtre en dessus, avec la tête, les côtés du corselet, le bord extérieur des élytres et leur suture rougeâtres. Quelques individus ont une ligne transverse de la même couleur au milieu des élytres. Elle est du Brésil.

Les Hispes proprement dits pourraient se diviser en deux sections fondées sur l'absence ou la présence

d'épines sur le corps; dans la première, on placerait un grand nombre d'espèces exotiques qui ne sont point épineuses, et dans la seconde viendraient se ranger les espèces couvertes d'épines, comme l'Hispe noire, *Hispa atra*, L., Oliv., Col., t. v, nº 95, pl. 1, f. 9; la Châtaigne noire, Geoffr., Ins. de Paris. Cette espèce vit sur les Graminées; on la trouve dans toute l'Europe.

**HISPIDE.** BOT. ZOOL. C'est-à-dire velu, garni de poils longs.

**HISPIDELLE.** *Hispidella*. BOT. Genre de la famille des Synanthérées et de la Syngénésie égale, L., établi primitivement par Lamarck (Encyclop. méthod.) sous la dénomination que nous adoptons avec la plupart des botanistes, et publié postérieurement par Lagasca et Persoon sous celle de *Soldevilla*. Ses caractères ont été ainsi tracés par Cassini : involucre formé d'écailles à peu près sur un seul rang, égales, appliquées, linéaires, lancéolées, soudées par leur base; réceptacle alvéolé, à cloisons membraneuses, qui se divisent en lanières frangées; calathide composée de demi-fleurons fendus, nombreux et hermaphrodites; ovaires petits, oblongs, striés longitudinalement, dépourvus d'aigrettes; styles ayant deux stigmatophores excessivement courts. L'échantillon sur lequel ces caractères ont été étudiés, existait dans l'herbier de Jussieu sous le nom d'*Arctotis Hispidella;* mais Cassini s'est assuré qu'il ne pouvait appartenir aux Corymbifères et qu'il offrait la structure essentiellement caractéristique des Lactucées ou Chicoracées. Déjà Lamarck avait indiqué la ressemblance du port de son *Hispidella hispanica* avec l'*Hyoseris minima* et avec les *Seriola*. Cette plante, dont Cassini a remplacé le nom spécifique par celui de *Barnadesii*, pour rappeler le nom de la personne qui l'a découverte, croît en Espagne dans les lieux sablonneux et arides des deux Castilles. Elle est petite, herbacée, annuelle et hérissée de poils sur toutes ses parties. Ses tiges sont garnies inférieurement de feuilles oblongues ou linéaires lancéolées, très-entières, et portent seulement quelques bractées dans leur partie supérieure; leurs calathides sont jaunes, terminales et solitaires. Les poils dont elle est couverte sont de deux sortes : les uns, très-courts et étoilés, forment un duvet continu; les autres, au contraire, sont très-longs, criniformes et espacés.

**HISPIDULE.** BOT. Synonyme de Gnaphale dioïque.

**HISTER.** INS. *V*. ESCARBOT.

**HISTERAPETRA** OU **HISTEROLITHOS.** POLYP. Bertrand donne ces noms aux Polypiers du genre Cyclolites. *V*. ce mot.

**HISTRICES** OU **HISTRIX.** ÉCHIN. FOSS. Quelques Oursins fossiles à mamelons saillants entourés d'un anneau relevé, composé de très-petits mamelons, ont été ainsi nommés par Impérati.

**HISTRION.** OIS. Syn. de Canard à collier. *V*. CANARD.

**HISTRIONELLE.** *Histrionella*. INF. Genre établi par Bory dans la famille des Cercariées, où il se distingue déjà par une certaine complication d'organes, puisque outre la queue qui termine le corps des animaux qui le composent, on distingue dans l'étendue de ce corps un globule translucide permanent, fort distinct de la molécule organique. Les Histrionelles, du moins la plupart, ont absolument la forme des Cercaires proprement dites et des Zoospermes; mais outre que leur corps est plus allongé, cylindrique au lieu d'être globuleux ou comprimé, ce corps semble, sous le microscope, prendre des formes diverses, attendu qu'il est contractile. Bory en signale quatre espèces : 1º Histrionelle fourchue, *Histrionella fissa*, B., ovale-oblongue, atténuée postérieurement où elle se termine en queue sétiforme, par laquelle elle se fixe et se contracte à la manière de certaines Vorticellaires, avec lesquelles elle présenterait des rapports, si elle n'était dépourvue d'organes ciliaires; elle est fissée antérieurement où elle porte un globule tellement transparent, qu'on dirait un trou. Cet animal se trouve parmi les Conferves; il nage souvent en décrivant un mouvement spiral par la longueur de son axe. 2º Histrionelle Poupée, *Enchelis Pupulo*, Mull., *Inf.*, tab. v, f. 21-24, Encycl. Inf., pl. 2, f. 30; elle se trouve dans l'eau des fumiers aux premiers dégels; sa queue est obtuse et fort courte, et en avant quand elle nage avec un mouvement circulaire sur l'axe de sa longueur. 3º Histrionelle inquiète, *Cercaria inquieta*, Mull., *Inf.*, tab. 28, fig. 3-7; Enc. Inf., pl. 8, f. 3-7. Se trouve dans l'eau de mer, assez rarement et toujours solitaire; sans cesse en mouvement, elle passe, sous l'œil de l'observateur, et avec une surprenante rapidité, de la forme globuleuse à une forme allongée et amincie antérieurement. Le globule transparent est situé à la partie postérieure, vers l'insertion de la queue. 4º Histrionelle annulicaude, *Histrionella annulicauda*, D.; *Cercaria Lemna*, Mull., tab. 18, fig. 8-12; Encycl. Inf., pl. 8, fig. 8-12. Assez commune dans l'eau des marais, cette espèce qui ressemble à la précédente, offre déjà une queue comme articulée, ou du moins comme formée d'anneaux quand elle la contracte; également polymorphe, le globule transparent y est situé beaucoup plus loin que la queue. Ces deux dernières espèces, si elles n'avaient pas de queue, seraient des Planaires. Les Histrionelles sont les plus grandes des Cercariées, quoique toujours microscopiques.

**HISUTSUA.** *Hisutsua*. BOT. Genre de la famille des Synanthérées, tribu des Sénécionides, établi par De Candolle pour une plante de la Chine, que Loureiro avait placée dans le genre *Matricaria*. Caractères : capitule multiflore, hétérogame; fleurs de la couronne liguées, femelles, glanduleuses en dessous et disposées sur un seul rang; fleurs du disque hermaphrodites, à cinq dents et légèrement pubescentes; réceptacle convexe, nu; involucre composé de deux ou trois rangées d'écailles imbriquées, presque égales, subfoliacées, à peine aiguës; akènes entièrement chauves; ceux de la couronne triangulaires, ceux du disque ovales, un peu comprimés. L'HISUTSUA DE CANTON, *Hisutsua Cantoniensis*, est une petite plante herbacée, gazonneuse, dressée, pubescente, à feuilles lancéolées : les inférieures dentées, les supérieures très-entières; les fleurs de la couronne sont bleues, et celles du disque jaunes.

**HITIQUE.** BOT. Le végétal du Chili, que Feuillée dit porter ce nom, et qui croît parasite sur d'autres arbres, ne paraît pas devoir être un Myrte, mais un Loranthe.

HITO. ois. Synonyme vulgaire du Martin Pêcheur Vintzi. *V.* Martin-Pêcheur.

HITT. ois. Nom que l'on donne vulgairement à l'Oie armée. *V.* Canard.

HIVERNATION DES ANIMAUX. zool. *V.* Animaux hibernants.

HIVOURAHE. bot. Thevet désigne sous ce nom un fruit américain, qui pourrait être indifféremment un Spondias ou un Plaqueminier.

HLADNIKIE. *Hladnikia.* bot. Genre de la famille des Ombellifères, institué par le professeur Koch, qui lui assigne pour caractères : bord du calice à cinq dents; pétales, obcordés avec les découpures ou lanières infléchies; fruit ovale, un peu comprimé sur le dos; péricarpe mince, submembraneux; méricarpes marqués de cinq côtes fines, subailées, égales; vallécules placées et à trois raies; semence consistant en un nucule libre, attaché seulement par le hile. Reichenbach avait publié dans ses Centuries un genre nouveau pour une plante qu'il avait appelée *Hladnikia pastinacifolia*, mais cette plante, étudiée particulièrement par le professeur Koch, ne lui présenta point des caractères suffisants pour la lui faire distinguer d'avec le *Falkaria;* il a cru par conséquent devoir la ranger dans ce dernier genre, sous le nom de *Falkaria latifolia*. Cependant, pour ne pas vouer à l'oubli le nom de Hladnik qui a bien mérité de la science par l'étude des plantes de la Carniole, Koch a proposé de donner ce nom à une autre plante, à l'*Athamanta Golaka* de Hacquet. Host place cette plante parmi les Livèches; Reichenbach en fait un *Pleurospermum;* mais elle ne saurait être conservée dans aucun de ces deux genres, et constitue même un des genres les plus distincts de la famille; elle se rapproche des *Archangelica*, *Crithmum* et autres, par sa graine qui n'est aucunement adhérente au péricarpe, si ce n'est par l'ombilic; mais elle diffère de tous ces genres par ses graines entièrement dépourvues de *vittæ* qui n'existent que dans les valécules du péricarpe. En outre, tous ces genres, à l'exception du *Mogodyria*, ont des pétales non échancrés. L'Hladnikie a larges feuilles, *Hladnikia latifolia*, K., ne se trouve pas seulement au mont Golak, en Carniole, mais encore sur beaucoup d'autres montagnes des environs de Laybach.

HNUPLUNGUR. ois. Synonyme de Cormoran. *V.* ce mot.

HOAMI. ois. Espèce du genre Merle. *V.* ce mot.

HOARÉE. *Hoarea.* bot. Genre établi par Sweet (*Geran.*, nᵒ 18 et 72) aux dépens des *Pelargonium*, et adopté comme section de cet immense groupe par De Candolle (*Prodrom. Syst. Veget.*, 1, p. 649) qui l'a ainsi caractérisé : cinq pétales ou rarement deux à quatre, oblongs, linéaires, les deux supérieurs parallèles, longuement onguiculés et réfléchis; étamines formant un tube de la longueur des pétales inférieurs, cinq ou rarement deux à quatre sont fertiles et anthérifères, les autres stériles, à filets droits ou courbés au sommet, dont les trois inférieurs plus courts que les fertiles. Cette section renferme cinquante et une espèces qui sont des plantes herbacées, acaules, à racines tubéreuses, et à feuilles radicales pétiolées. *V.* Pélargonier.

HOAZIN. ois. *V.* Sasa.

HOBEREAU. ois. Espèce du genre Faucon. *V.* ce mot.

HOCCAN. ois. Synonyme de Pauxi Mitu.

HOCCO. *Crax.* ois. Genre de l'ordre des Gallinacés. Caractères : bec fort, de médiocre longueur, comprimé, plus haut que large à sa base; mandibule supérieure élevée, voûtée et courbée dès son origine qui est revêtue d'une membrane épaisse; narines placées de chaque côté de la base du bec et recouvertes en partie par la membrane; tête ornée d'une huppe formée de plumes redressées et contournées; tarse allongé, lisse ou dépourvu d'éperon; trois doigts en avant et réunis à leur base par une petite membrane; pouce long et portant à terre; ailes courtes et concaves, les quatre premières rémiges étalées, la sixième la plus longue; queue composée de douze larges rectrices. L'on n'a jusqu'ici rencontré de véritables Hoccos que dans une étendue assez peu considérable des régions équatoriales du nouveau monde; ils y habitent, à l'état sauvage, les sites les plus élevés des immenses forêts où l'Homme n'a encore pénétré que pour se dérober aux poursuites d'un maître impitoyable, ou pour se soustraire momentanément aux catastrophes sanglantes des discordes civiles. D'un naturel doux, paisible et confiant, ces Oiseaux ne paraissent appréhender la présence d'un ennemi que lorsqu'ils ont à souffrir d'une première attaque. Ils vivent en société, cheminent ordinairement par troupes nombreuses et cherchent ainsi les bourgeons, les baies, les fruits et les graines dont ils font leur nourriture. On assure qu'ils établissent leurs nids indifféremment soit sur le sol, soit dans les anfractures des rochers, soit enfin dans la bifurcation des plus grosses branches. Ce nid est composé de fortes bûchettes entrelacées et liées par des brins de Graminées qui maintiennent un tas de feuilles sèches sur lesquelles reposent deux, quatre ou six œufs, produit d'une ponte unique et annuelle. Les Hoccos subissent facilement le joug de la domesticité, et, d'après la loi commune à tous les Oiseaux, ce changement d'état, cette sorte de dégradation altère non-seulement leur moral, mais encore leur physique : ce ne sont plus ces mœurs fières et indépendantes; ce n'est plus cette taille svelte et dégagée : une insouciance complète sur les moyens d'existence, un embonpoint excessif fait distinguer le Hocco domestique de son analogue sauvage. Du reste sa domesticité est une excellente conquête pour l'économie; elle a procuré un mets sain et savoureux qui figure avec honneur sur les tables. Il est à désirer que l'on puisse rendre facile, dans les contrées tempérées de l'Europe, l'acclimatation de ces Oiseaux. On a fait pour cela, dans nos basses-cours, différentes tentatives qui n'ont point été couronnées d'un succès semblable à ceux que l'on a successivement obtenus pour les Coqs, les Paons et les Dindons. L'impératrice Joséphine avait placés, dans une de ses propriétés, des Hoccos qui y figuraient tout à la fois comme objets de curiosité et comme matériaux d'expériences économiques. Quoique ces Oiseaux eussent déjà été élevés en domesticité dans les colonies, et qu'ils s'y fussent reproduits à la manière des autres Gallinacés, en multipliant leurs pontes, on n'a pas réussi à obtenir les mêmes résultats en Europe.

Les individus maigrissaient, leurs pontes devinrent rares et infécondes, une maladie particulière les attaqua, une sorte de gangrène sèche leur rongea les pieds, enfin ils périrent tous successivement. On ne s'en tiendra pas, il faut l'espérer, à ces premiers et infructueux essais; on suivra l'exemple de ces curieux amateurs de la Hollande qui autrefois, et par une constance soutenue, sont arrivés à des résultats plus satisfaisants.

Hocco d'Alain. *Crax Albini*, Less. Huppe recoquillée, assez fournie, chaque plume aux deux tiers blanche, puis noire; joues nues; cou et manteau noirs; ailes fauves, rayées de noir; queue noire, rayée de fauve; thorax roux, à raies noires; ventre et flancs d'un jaune blond doré. Du Mexique.

Hocco a barbillons. *Crax carunculata*, Temm. Tout le plumage noir, à reflets verdâtres; mandibule supérieure fort élevée, garnie d'une membrane rouge, qui s'étend, de chaque côté, sur la mandibule inférieure qu'elle dépasse un peu; abdomen brunâtre; bec et pieds noirâtres. Taille, trente-deux à trente-quatre pouces. Du Brésil.

Hocco du Brésil. *V.* Pauxi Mitu.

Hocco brun du Mexique. *V.* Faisan Hoazin.

Hocco Coxolitti. *Crax rubra*, Temm. Parties supérieures et poitrine d'un roux tirant sur le rouge; front, côtés de la tête et haut du cou blancs, avec une tache circulaire noire à l'extrémité de chaque plume; huppe touffue, composée de plumes blanches, avec les deux extrémités noires; parties inférieures roussâtres; bec et pieds d'un cendré noirâtre. Taille, trente-deux à trente-trois pouces. Les jeunes ont les plumes de la huppe droites et non frisées, variées de roussâtre, de blanc et de noir; les côtés de la tête et le haut du cou noirs, variés de blanc; les parties supérieures largement rayées de blanc-roussâtre et de noir; les rectrices bordées de blanc. Du Mexique.

Hocco de Curaçao ou Curassow. *V.* Hocco Tuccaoli.

Hocco de la Guiane, Buffon. *V.* Hocco Tuccaoli.

Hocco Mitu. *V.* Pauxi Mitu.

Hocco Mitu-Poranga. *Crax alector*, L., Lath. Parties supérieures d'un noir irisé; huppe composée de plumes étroites, s'élargissant vers l'extrémité; aréole des yeux membraneuse, d'un jaune noirâtre; membrane du bec jaune; abdomen et tectrices caudales inférieures d'un blanc pur, de même que l'extrémité des rectrices qui néanmoins sont assez souvent entièrement noires; bec et pieds noirâtres. Taille, trente à trente-deux pouces. Les jeunes sont moins grands de près d'un quart; ils ont les plumes de la huppe droites, rayées de noir et de blanc; les parties supérieures rayées de blanc-roussâtre; la poitrine, le ventre et les cuisses d'un roux vif, traversé de bandes noires; les autres parties inférieures d'un roux clair; le bec blanchâtre; les pieds d'un roux cendré. De la Guiane.

Hocco Pauxi. *V.* Pauxi a pierre.

Hocco du Pérou. *Crax alector fœmina*, Lath., Buff., pl. enl. 125. Temminck pense que c'est un métis provenant de l'accouplement du Hocco Coxolitti et du Hocco Mitu-Poranga.

Hocco Tuchocaolli ou Tuccaoli. *Crax globicera*, L., Lath., Buff., pl. enl. 86. Tout le plumage noir irisé, à l'exception de l'abdomen, des tectrices caudales inférieures et de l'extrémité des rectrices qui sont d'un blanc pur; plumes de la huppe frisées et contournées; base de la mandibule supérieure garnie d'une excroissance arrondie, qui précède la membrane jaune; aréole des yeux membraneuse; bec et pieds noirâtres. Taille, trente-six pouces. Les jeunes n'ont qu'une petite protubérance au lieu du tubercule arrondi de la base du bec; leur plumage est d'un noir mat, avec quelques raies blanchâtres. De la Guiane.

Hocco roux. *V.* Hocco Coxolitti.

HOCHE-QUEUE. *Motacilla*. ois. Dénomination adoptée par plusieurs méthodistes, pour un genre qui comprend nos Bergeronnettes. *V.* ce mot. On a aussi donné le nom de Hoche-Queue à une espèce du genre Merle.

HOCHEUR. mam. Espèce du genre Guenon. *V.* ce mot.

HOCHICAT. ois. Espèce peu connue du genre Toucan. *V.* ce mot.

HOCHSTETTERIE. *Hochstetteria*. bot. Genre de la famille des Synanthérées, institué par le professeur De Candolle qui le caractérise de la manière suivante: capitule multiflore, discoïde et homogame; involucre formé de plusieurs rangs d'écailles presque égales, linéaires-lancéolées, acuminées, rigides, marquées de trois nervures sur le dos; réceptacle hirsuto-fimbrillifère; tube de la corolle cylindrique, aussi long que les divisions du limbe, qui sont linéaires; anthères pourvues d'une queue courte; styles rameux, dressés, oblongs, un peu convexes sur le dos; akènes subturbinés, sans bec, à base veine; aigrette munie de dix paillettes linéaires, acuminées et fortement ciliées. L'Hochstetterie de Schimper, *Hochstetteria Schimperi*, est une plante herbacée, glabre, dressée, suffruticuleuse à la base des tiges qui sont anguleuses, striées et rameuses, garnies de feuilles alternes, ovales, finement dentelées et atténuées en pétiole à leur base. Les capitules sont au sommet des tiges et pourvus de fleurs jaunes. Cette plante est originaire de l'Arabie.

HOCITZANATL ou HOCIZANA. ois. Espèce du genre Corbeau. *V.* ce mot.

HOCOS. ois. Dénomination générale, au Paraguay, des Hérons. *V.* ce mot.

HŒFFMAGELIA. bot. Synonyme de *Trigonia* d'Aublet. *V.* ce mot.

HŒLI. pois. Espèce de Scombre du sous-genre Caranx.

HŒLSELIA. bot. Necker (*Element. Botan.*, 1383) a donné ce nom au *Possira* d'Aublet, genre dont Schreber et Vahl ont aussi changé arbitrairement la dénomination en celle de *Rittera*. *V.* Swartzia.

HŒMAGATE. rept. Si ce nom n'est pas une corruption d'Hæmacate dans les Dictionnaires antérieurs, il s'applique à un Serpent de genre indéterminé qu'on trouve en Perse où il passe pour fort dangereux, et dont la couleur est rouge mêlée de vermeil.

HŒMATOPOTE. *Hœmatopota*. ins. Même chose que Hæmatopota. *V.* ce mot.

HŒMATOPUS. ois. *V.* Huîtrier.

HOFERIA. bot. Nom proposé par Scopoli pour désigner le Mokokf des Japonais, genre de plantes que Thunberg a nommé *Cleyera*. *V.* ce mot, où sont ex-

posés ses caractères. Le *Cleyera Japonica* était devenu une espèce de *Ternstrœmia* d'après Thunberg lui-même (*Act. Soc. Linn.*, 2, p. 325); mais depuis il a été conservé comme genre distinct par De Candolle (*Prodrom. Syst. Veget.*, 1, p. 524) et placé dans la tribu des Fréziérées, de la famille des Ternstrœmiacées. *V.* ce dernier mot.

HOFFMANNIE. *Hoffmannia.* BOT. Genre de la famille des Rubiacées, et de la Tétrandrie Monogynie, L., établi par Swartz (*Flor. Ind.-Occid.*, 1, p. 242) sur une plante de la Jamaïque, dont les organes fructificateurs présentent les caractères suivants : calice à quatre petites dents droites, aiguës, colorées; corolle hypocratériforme, dont le tube est rougeâtre, très-court, le limbe grand, à quatre divisions profondes et lancéolées; quatre anthères presque sessiles, droites, linéaires et saillantes; style subulé, de la longueur des étamines, terminé par un stigmate obtus un peu échancré; capsule bacciforme, couronnée par le calice, tétragone, biloculaire et polysperme. L'*Hoffmannia pedunculata*, Swartz (*loc. cit.*), est une plante herbacée, caulescente, ligneuse à la base; ses feuilles sont pétiolées, ovales-acuminées, rétrécies à leur base, luisantes, hérissées en dessous. Ses fleurs sont nombreuses, portées sur des pédoncules axillaires.

HOFFMANNIE. *Hoffmannia.* BOT. (*Lycopodiacées.*) Ce nom fut d'abord donné par Willdenow au genre publié par Swartz sous le nom de *Psilotum*; ce dernier a été généralement adopté. *V.* ce mot.

HOFFMANSEGGIE. *Hoffmanseggia.* BOT. Genre de la famille des Légumineuses et de la Décandrie Monogynie, L., établi par Cavanilles (*Icon. rar.*, 4, p. 63) qui l'a ainsi caractérisé : calice persistant, à cinq découpures; corolle à cinq pétales étalés, onguiculés, glanduleux à la base, le supérieur plus large; dix étamines libres; un style surmonté d'un stigmate capité; légume linéaire, comprimé, à deux valves, polysperme. Cavanilles a décrit deux espèces de ce genre, originaires de l'Amérique méridionale. L'*Hoffmanseggia falcata*, Cav., *loc. cit.*, tab. 392; *Larrea glabra*, Ortéga, est un petit arbuste dont les tiges rameuses sont garnies de feuilles alternes, bipinnées, munies de deux stipules à la base du pétiole commun. Les fleurs ont la corolle d'un jaune foncé, et sont disposées en grappe terminale. Cette plante, qui croît au Chili, est cultivée dans les jardins de botanique d'Europe, où on la multiplie de graines, en ayant soin de la tenir dans l'orangerie pendant l'hiver.

HOGAUIT. MIN. Variété de Mésotype concrétionnée, ou de Natrolithe, trouvée à Hohentwiel, pays de Hogau. *V.* MÉSOTYPE.

HOHENACKÉRIE. *Hohenackeria.* BOT. Genre de la famille des Ombellifères, institué par Fischer et Meyer qui lui ont donné pour caractères : fleurs hermaphrodites, réunies en capitules; découpures du calice subulées, étalées; pétales presque arrondis; stylopode cylindracé, submarginé; styles très courts, subulés, réfléchis; crémocarpe lisse, comprimé d'un côté, tétragone, pyriforme, terminé par une sorte de bec cylindracé, bipartite; méricarpes renflés au sommet, couverts d'une écorce spongieuse, marqués de cinq côtes obtuses, solides, séparées par des sillons étroits; albumen présentant une face plane et trois côtes au dos; carpophore bipartite, fortement uni aux méricarpes. Ce genre ne renferme encore qu'une seule espèce : HOHENACKÉRIE A FEUILLES DE BUPLÈVRE, *Hohenackeria Bupleurifolia*, Fisc. et Mey.; *Valerianella? excapa*, De Cand., *Prodr.*, 4, p. 625. C'est une petite plante annuelle ou bisannuelle, glabre, verdâtre, en quelque sorte ramassée en boule; ses tiges sont très-courtes, simples ou à rameaux dichotomes, couchées, très-chargées de feuilles petites, allongées, dentelées; les fleurs sont très-petites, blanchâtres, sessiles dans les bifurcations des rameaux ou dans les aisselles des feuilles. On la trouve groupée en souches, dans les endroits sablonneux, qui avoisinent la ville de Grandscba dans la Daourie.

HOHENWARTHE. *Hohenwartha.* BOT. Genre de la famille des Synanthérées, Cinarocéphales de Jussieu, et de la Syngénésie superflue, L., établi par L. De Vest (*Flora oder Botan. Zeitung*, n° 1, 1820) qui l'a ainsi caractérisé : involucre ovoïde, formé d'écailles imbriquées, grandes, épineuses : les intérieures membraneuses, inermes; réceptacle conique, hérissé de paillettes; calathide dont les fleurs du centre sont nombreuses, régulières, hermaphrodites, et celles de la circonférence sur un seul rang, privées de corolle et femelles; ovaires des fleurs centrales tétragones, surmontés d'une aigrette de poils plumeux; ovaires des fleurs marginales dépourvus d'aigrette, couronnés seulement par quatre ou cinq tubercules, surmontés d'un style épais, roide, conique et arqué. L'*Hohenwartha gymnogyna*, Vest, est une plante herbacée dont la tige, rameuse et sans épines, est garnie de feuilles semi-amplexicaules, sinuées, pinnatifides, épineuses, à sinus garnis de petites épines. Les fleurs sont d'un jaune pâle, et portées sur des pédoncules dilatés au sommet. Cette plante a été trouvée sur les remparts de la ville de Trévise. Sa ressemblance avec les Chardons l'a fait placer, avec doute, dans la tribu des Carduinées, par H. Cassini. Une description plus complète dissiperait l'incertitude de ce rapprochement.

HOHO. OIS. Espèce du genre Héorotaire. *V.* ce mot.

HOHOU. OIS. *V.* HÉRON.

HOIRIRI ou HOYRIRI. BOT. Adanson appelle ainsi, d'après C. Bauhin, le genre *Bromelia* de Linné. *V.* BROMÉLIA.

HOITIER. BOT. L'un des noms vulgaires du *Bombax pentandra*. *V.* FROMAGER.

HOITZIE. *Hoitzia.* BOT. Genre de la famille des Polémoniacées et de la Pentandrie Monogynie, L., établi par Jussieu (*Genera Plant.*, p. 136) qui a exposé les caractères de ses fleurs, et adopté par Lamarck ainsi que par Cavanilles auquel on doit la description de son fruit. Voici ses caractères principaux : calice tubuleux, à cinq divisions droites et aiguës, enveloppé de cinq ou six bractées oblongues, dentées en scie, conniventes, simulant un calice extérieur; corolle infundibuliforme, quatre ou cinq fois plus longue que le calice, un peu courbée, et dont le limbe est à cinq lobes presque égaux; filets des étamines égaux, insérés à la base du tube et saillants hors de celui-ci; ovaire trigone, surmonté

d'un style de la grandeur des étamines, et de trois stigmates; capsule et graines semblables à celles du genre *Cantua*. L'*Hoitzia* ne diffère essentiellement de celui-ci que par son calice extérieur ou ses bractées; aussi Willdenow les a-t-il réunis sous l'unique dénomination de *Cantua*. Jussieu (Ann. du Muséum, t. v, p. 259) pense que le genre *Læselia* est le même que l'*Hoitzia*, s'il est vrai, comme le dit Gærtner, qu'il ait cinq étamines et un calice entouré d'écailles bractéiformes. Cavanilles (*Icon. rar.*, 6, p. 44, tab. 565, 566 et 567) a décrit trois espèces d'*Hoitzia*, savoir : *Hoitzia coccinea*, *Hoitzia cærulea* et *Hoitzia glandulosa*. Toutes trois sont indigènes du Mexique, ce qui a fait substituer par Cavanilles, le nom spécifique de *coccinea* à celui de *Mexicana*, imposé par Lamarck à la seule espèce connue auparavant. Ces plantes sont des sous-arbrisseaux à feuilles presque sessiles, linéaires ou ovales-lancéolées, et à fleurs écarlates ou bleues.

**HOLACANTHE.** *Holacanthus*. POIS. Genre formé par Lacépède (Pois., t. IV, p. 524) aux dépens des Chœtodons de Linné, et qui rentre conséquemment dans l'ordre des Acanthoptérygiens, famille des Squammipennes, de la méthode de Cuvier. Ce savant n'a point adopté le genre Holacanthe non plus que celui de Pomacanthe formé par le même naturaliste. Il ne regarde même ni l'un ni l'autre comme des sous-genres, et les confond parmi les Chœtodons. S'il n'est pas prouvé que les Holacanthes et les Pomacanthes doivent être séparés, il paraît néanmoins nécessaire de les distinguer des Chœtodons déjà si nombreux, et il était convenable de les traiter à part. Les caractères imposés au genre Holacanthe, sont : dents petites, flexibles et mobiles; le corps et la queue très-comprimés, avec des écailles jusque sur les nageoires, particulièrement sur la dorsale; la hauteur du corps est supérieure ou du moins égale sa longueur; l'ouverture de la bouche est petite; le museau plus ou moins avancé; une dentelure et un ou plusieurs longs piquants à chaque opercule. Les caractères du genre Pomacanthe sont absolument les mêmes, si ce n'est que Lacépède n'attribue à ces Poissons qu'un ou plusieurs longs piquants, sans dentelure, aux opercules. L'absence d'une dentelure ne paraît pas être suffisante pour fournir un caractère de genre. Du reste, tous ces Poissons habitent les mêmes lieux que les Chœtodons avec lesquels ils ont encore de commun les mœurs, la singularité de leur physionomie, la variété et l'éclat des couleurs, enfin la délicatesse de la chair.

† HOLACANTHES proprement dits.

* Qui ont la nageoire de la queue fourchue ou échancrée en croissant.

HOLACANTHE TRICOLORE. *Chætodon tricolor*, Bloch, pl. 426. Ses écailles sont dorées, dentelées et bordées de rouge vif, ainsi que les nageoires et les pièces de l'opercule. La couleur générale est dorée; la partie postérieure est d'un noir foncé, et non échancrée. Elle habite les mers chaudes de l'Amérique orientale. La figure qu'en donne Duhamel est imparfaite, selon Lacépède. B. 6, P. 12, V. 1-5, C. 15.

HOLACANTHE ATAJA. *Sciæna rubra*, Gmel., *Syst. Nat.*, XIII, t. I, *pars* 3, p. 1301, que Lacépède n'inscrit qu'avec doute dans la section des espèces à queue échancrée, parce qu'il ne la mentionne que d'après Forskahl. Elle habite les rivages de l'Arabie. B. 8, D. 1-7, P. 19, V. 1-6, A. 14, C. 15.

Lacépède dédie à son collègue Lamarck une troisième espèce de cette section, dont la patrie n'est pas connue, et qui paraît être le *Quick-Street* de Renard, pl. 25, fig. 145.

** Qui ont la nageoire de la queue arrondie ou sans échancrure.

HOLACANTHE ANNEAU. *Holacanthus annularis*, Lacépède; *Chætodon annularis*, L., Gmel., *loc. cit.*, p. 1262; Bloch, pl. 124, fig. 1. Cette espèce, qui se pêche dans la mer des Indes et dont la chair est fort estimée, est d'une couleur brunâtre, avec six lignes longitudinales courbées, et d'une couleur brillante de bleu céleste; ses pectorales, ses thoraciques et sa caudale sont blanches; la dorsale est noire, et l'anale est en outre bordée d'un trait bleu. D. 14-41, P. 16, V. 1-16, A. 3-28, C. 16.

HOLACANTHE CILIER. Encycl. Pois., pl. 47, fig. 179; *Holacanthus ciliaris*, Lacépède; *Chætodon ciliaris*, Gmel., *loc. cit.*, p. 1252; Bloch, pl. 214. Il a chaque écaille couverte de stries longitudinales, qui se terminent par des filaments semblables à des cils; la couleur générale est grise. B. 6, D. 13-39, P. 16-26, V. 1-6, A. 3-22, 3-26, C. 16-20.

HOLACANTHE COURONNÉ. *Holacanthus coronatus*, Desm. Cette espèce, des mers de Cuba, est d'un beau brun; ses formes sont celles de la précédente; la dorsale et l'anale sont bordées d'un liseré pâle; l'insertion des pectorales, le bord des opercules, le tour de la bouche, et un anneau couronnant la tête, de la même couleur. B. 6, D. 14/20, P. 19, V. 1/6, A. 3/20, C. 18.

HOLACANTHE EMPEREUR. *Holacanthus Imperator*, Lacép., t. IV, pl. 12, fig. 3; *Chætodon Imperator*, Gmel., *loc. cit.*, p. 1255; Bloch, pl. 194; l'Empereur du Japon, Encyclopédie Pois., pl. 93, fig. 284. Cette dernière figure, copiée de Bloch, offre quelque différence avec celle qu'a fait graver, d'après un dessin de Commerson, le savant Lacépède. « La chair de ce Poisson, dit le continuateur de Buffon, est souvent beaucoup plus grasse que celle de nos Saumons; son goût est très-agréable; les habitants de plusieurs contrées des Indes-Orientales assurent même que sa saveur est préférable à celle de tous les Poissons que l'on trouve dans les mêmes eaux, et se vend d'autant plus cher qu'il est très-rare. Il est d'ailleurs remarquable par la vivacité de ses couleurs et la beauté de leur distribution. On croirait voir de beaux saphirs arrangés avec goût et brillant d'un doux éclat, sur des lames d'or très-polies; une teinte d'azur entoure chaque œil, borde chaque pièce des opercules, et colore le long piquant dont ils sont armés. » D. 14-34, P. 18, V. 1-6, A. 3-22, C. 16.

HOLACANTHE DUC. *Holacanthus Dux*, Lacép.; *Chætodon Dux*, Gmel., *loc. cit.*, p. 1255; Bloch, pl. 195; la Bandoulière rayée, Encycl. Pois., pl. 92, fig. 382; Bloch, pl. 105, et dont, par double emploi, Lacépède a fait son Acanthopode Bodaert, aussi appelé Duchesse.

Il habite les mêmes mers que le précédent, et ne le lui cède ni pour l'éclat ni pour la distribution élégante des couleurs. D. 14-23, P. 16, V. 1-16, A. 7-21, C. 14.

HOLACANTHE BICOLORE. *Chætodon bicolor*, Gmel., *loc. cit.*, p. 1258; Griselle, Bloch, pl. 206, fig. 1; la Veuve coquette, Encycl. Pois., pl. 97, fig. 307; l'Auraune ou Acarawna des Brésiliens. — Le Mulat, Lacép., *Chætodon Mesoleuchos*, Gmel., *loc. cit.*, p. 1266; Bloch, pl. 216, fig. 2. — L'Aruset. Lacép., *Chætodon maculosus*, Gmel., *loc. cit.*, p. 1267. — Le Géométrique, Lacép., t. IV, pl. 13, fig. 2; *Chætodon Nicoborensis*, Schen., pl. 30. — Et l'Holacanthe jaune et noir, Lac., t. IV, pl. 13, fig. 1, sont les espèces d'Holacanthes bien connues. Les collections du Musée en possèdent plusieurs autres qui ne sont pas encore décrites.

†† POMACANTHES. Leurs nageoires dorsale et anale ordinairement très-prolongées, en forme de faux, dont les pointes, se rapprochant autour de la queue, donnent une tournure élégante à ces Poissons.

* Qui ont la caudale fourchue ou échancrée en croissant.

HOLACANTHE GAISON. Encycl., pl. 43, fig. 166, Lacép., Pois., t. IV, p. 519; *Chætodon canescens*, Gmel., *loc. cit.*, p. 1240. Cette espèce, originaire de l'Amérique méridionale, et dont la couleur a déterminé le nom, est remarquable par la longueur des deux premiers rayons de la dorsale, qui sont prolongés en forme de faux, et par une double dentelure à la base des deux longs piquants de ses opercules. D. 2-46, P. 17, V. 1-6, A. 3-36, C. 16.

HOLACANTHE SALE. Lacép., *loc. cit.*, p. 510; *Chætodon sordidus*, Gmel., *loc. cit.*, p. 1267. Cette espèce, qu'a fait connaître Forskahl, est des mers d'Arabie, où elle se plaît parmi les Coraux. Sa chair est exquise; une tache noire se voit au lobe supérieur de sa queue. B. 5, D. 13 28, P. 19, V. 1-6, A. 2-16, C. 14.

** Qui ont la caudale rectiligne ou arrondie, sans échancrure.

HOLACANTHE ARQUÉ. Encycl. Pois., pl. 44, fig. 160; *Pomacanthus arcuatus*, Lac., t. IV, p. 521; *Chætodon arcuatus*, Gmel., *loc. cit.*, p. 1243; Bloch, pl. 201, fig. 2; le Guaperva de Marcgraaff. Cette espèce est des mers du Brésil; sa couleur générale mêlée de brun, de noir et de doré, renvoie pour ainsi dire des reflets soyeux, et fait ressortir cinq bandes transversales blanches, de manière à faire paraître l'animal comme revêtu de velours et orné de lames d'argent.

HOLACANTHE DORÉ. Lacép., Pois., t. IV, p. 520; la Dorade de Plumier, Encycl. Pois., pl. 92, fig. 381; *Chætodon aureus*, Gmel., *loc. cit.*, p. 1254; Bloch, pl. 103, fig. 1. Ce Poisson est l'un des plus beaux qui existent; l'extrémité de ses longues nageoires resplendit d'un vert d'émeraude, qui se fond par des teintes très-variées avec l'or dont brille le reste de sa surface. Il est des mers des Antilles. D. 12-24, P. 12, V. 6, A. 2-15, C. 15.

HOLACANTHE PARU. Marcgraaff, Gmel., *loc. cit.*, p. 1256; Bloch, pl. 197; la Bandouillère noire, Encycl. Pois., pl. 91, fig. 379. Cette espèce, l'une des plus grandes, puisqu'elle atteint jusqu'à seize pouces, a ses écailles noires, bordées d'un croissant d'or. Elle habite les mers de l'Amérique intertropicale où sa chair est fort estimée. D. 10, P. 14, V. 6, A. 5, C. 15.

HOLACANTHE ASFUR, Forskahl, Gmel., *loc. cit.*, p. 1267, et HOLACANTHE JAUNATRE, dont on ne sait rien, sinon qu'il est des mers de la Jamaïque, et qu'il a six aiguillons à la nageoire du dos, avec des bandes jaunes, sont les deux dernières espèces de Chætodons que Lacépède rapporte à son genre Pomacanthe.

HOLACONITIS. BOT. Pour Holoconitis. *V.* ce mot.

HOLARGES. BOT. Nom donné par De Candolle (*Syst. Veget. Natur.*, 2, p. 348) à la quatrième section du genre *Draba*. Elle est caractérisée par son style court, ses fleurs ordinairement blanches, très-rarement jaunes. Les huit espèces dont elle se compose croissent dans les contrées froides des deux hémisphères. *V.* DRAVE.

HOLARRHÈNE. *Holarrhena*. BOT. Genre de la famille des Apocynées et de la Pentandrie Monogynie, L., établi par R. Brown (*Mem. Werner. Societ.*, 1, p. 63) qui lui a donné pour caractères principaux : une corolle hypocratériforme; des étamines insérées au sommet du tube, à anthères très-grandes, longitudinalement pollinifères; deux ovaires n'ayant qu'un seul style très-court, et un stigmate cylindracé; follicules grêles. R. Brown a établi ce genre sur le *Carissa mitis* de Vahl (*Symbol.*, 3, p. 44, tab. 59). C'est une plante des Indes-Orientales, à rameaux cylindriques, comprimés près des feuilles, dépourvus d'épines, garnis de feuilles pétiolées, opposées, lancéolées, très entières et sans stipules. Ses fleurs sont disposées en corymbes peu fournis au sommet des rameaux.

Le *Codaga-Pala* de Rhéede (*Hort. Malab.*, 1, p. 85, tab. 47) a de grands rapports avec le genre *Holarrhena*. Les formes de son feuillage et de ses fleurs, comparées avec celles de l'espèce précédente, ne permettent presque pas de l'en séparer, et par conséquent de regarder cette plante comme identique avec le *Nerium antidyssentericum*, L., ou *Wrightia antidyssenterica*, Br., dont elle s'éloigne surtout par l'absence d'une couronne staminale.

HOLASTRE. *Holaster*, ÉCHIN. Genre de la famille des Holothuries, établi par Agassiz, qui le caractérise de la manière suivante : disque cordiforme; ambulacres convergeant uniformément vers un point du sommet; anus supérieur. Agassiz a formé ce genre aux dépens des *Spatangus* de divers auteurs, et il y admet une dizaine d'espèces qui toutes se trouvent fossiles dans les bancs de craie.

HOLBOELLIE. *Holboellia*. BOT. Genre de la famille des Graminées, institué par Wallich, qui lui assigne pour caractères : fleurs en grappes, monoïques ou polygames; pédicelles coudés à leur base; point de glumes; périanthe uniflore, à deux valves inégales, carénées, pectinato-ciliées : l'extérieure la plus grande, légèrement renflée près de sa base, l'intérieure faiblement unidentée au sommet; semence renflée vers sa base et recouverte par le périanthe cartilagineux. Ce genre ne renferme qu'une seule espèce que l'auteur dit être très-curieuse : c'est l'HOLBOELLIE A TÊTE D'OISEAU, *Holboellia ornithocephala*, elle croît dans l'Inde, sur les montagnes de Maduré.

Un autre genre *Holboellia* avait été précédemment formé par Wallich; mais il a été reconnu comme identique avec le genre *Stauntonia*.

HOLBROD ET HOLBRUDER. OIS. Synonymes vulgaires de Mouette rieuse. *V.* MAUVE.

HOLCORHIN. *Holcorhinus*. INS. Coléoptères tétramères; genre de la famille des Rhynchophores, institué par Schoonherr, pour un insecte nouveau des côtes de Barbarie, qui offre pour caractères : antennes longiuscules, minces, coudées, composées de douze articles dont les deux premiers les plus longs, obconiques, les cinq suivants subturbinés, avec la massue ovalaire; trompe peu avancée, guère plus longue et plus étroite que la tête, arquée, distincte du front, plane en dessus, plus épaisse vers le bout qui est faiblement échancré; fossette de la base profonde, élargie vers les yeux; ceux-ci latéraux, semi globuleux ; corselet court, tronqué aux deux extrémités, arrondi de chaque côté vers le milieu, un peu plus étroit antérieurement, médiocrement convexe en dessus; élytres oblongues-ovales, légèrement échancrées à la base, arrondies aux épaules, convexes en dessus principalement vers la partie postérieure; pieds médiocres; cuisses peu renflées, mutiques; jambes antérieures courbées, éperonnées. Le *Holcorhinus serieshispidus* est noir, couvert d'écailles d'un gris fauve, avec une petite tache blanchâtre, formée par des soies très-courtes, sur chaque élytre.

HOLCUS. BOT. *V.* HOUQUE.

HOLÈTRES. *Holetra*. ARACHN. Famille établie par Hermann fils, pour des Arachnides trachéennes ayant pour caractères : huit pieds; tête, corselet et abdomen (très-grand) unis. Latreille (Règne Anim., t. III) a restreint cette famille et a conservé son nom à des Arachnides dont les caractères sont : tronc et abdomen réunis en une masse, sous un épiderme commun; le tronc tout au plus divisé en deux par un étranglement; abdomen présentant, seulement dans quelques espèces, des apparences d'anneaux formés par des plis de l'épiderme. L'extrémité antérieure de leur corps est souvent avancée en forme de museau ou de bec; la plupart ont huit pieds et les autres six. Cette famille était divisée en deux tribus que Latreille a converties en familles dans son dernier ouvrage (Fam. nat. du Règne Anim., p.320) : ce sont celles des PHALANGIENS et des ACARIDES, *V.* ces mots; de sorte que la famille des Holètres n'existe plus.

HOLHYMÉNIE. *Holhymenia*. INS. Hémiptères; genre d'Hétéroptères de la famille des Géocorises, tribu des Longilabres, fondé par Lepelletier et Serville aux dépens du genre *Alidus* de Fabricius. Caractères : antennes droites, insérées aux côtés de la tête, composées de quatre articles : le premier long, arqué, comprimé, dépassant de beaucoup l'extrémité de la tête, le second et le troisième comprimés, fort dilatés surtout à leur partie supérieure, le quatrième cylindrique; bec de quatre articles, renfermant un suçoir de quatre soies; tête rétrécie, étranglée postérieurement : yeux de grandeur moyenne, peu saillants; ocelles au nombre de deux, placés sur le vertex; corps assez étroit; corselet élevé postérieurement, s'abaissant petit à petit vers le devant, ayant une impression transversale; écusson triangulaire; élytres entièrement membraneuses, dépassant l'extrémité de l'abdomen qui est composé de segments transversaux; anus des femelles sillonné longitudinalement dans son milieu; pattes longues; cuisses postérieures simples, point renflées; tarses de trois articles : le second plus court, le dernier terminé par deux crochets recourbés au-dessus d'une pelotte bilobée.

HOLHYMÉNIE DE LATREILLE. *Holhymenia Latreillii*, Lep. et Serv. Antennes noires, avec l'extrémité du troisième article et le quatrième blancs; tête noire, avec sa partie antérieure et le dessous jaunâtres; un collier de cette couleur postérieurement; bec jaunâtre, brun à l'extrémité, dépassant notablement la base des cuisses postérieures; corselet noir, fortement ponctué en dessus, avec quatre taches angulaires et une ligne longitudinale jaunâtres; quelques taches de même couleur en dessous; écusson jaunâtre, avec un peu de noir à sa base et sur les côtés; nervures des élytres noires, excepté l'extérieure qui est rougeâtre de même que l'abdomen et les cuisses; une petite tache jaunâtre à la base des élytres; jambes et tarses d'un blanc jaunâtre; jambes postérieures dilatées extérieurement. Taille, onze lignes. De Cayenne.

HOLIGARNE. *Holigarna*. BOT. Genre établi par Roxburgh (*Plant. Coromand.*, 282) qui l'a placé dans la Pentandrie Digynie, L., et l'a ainsi caractérisé : fleurs mâles en panicules axillaires, nombreuses, ayant un calice à cinq dents; une corolle à cinq pétales oblongs, velus; cinq étamines dont les filets sont plus courts que la corolle et les anthères incombantes; fleurs hermaphrodites en panicules, et ayant le calice et la corolle comme dans les mâles; étamines plus petites que dans celles-ci, et pourvues d'anthères qui semblent avortées; noix adhérente au calice, ovée, un peu comprimée, de la grandeur d'une olive, jaune à sa maturité, uniloculaire et sans valves; une seule graine conforme à la noix, munie d'un tégument membraneux, dépourvue d'albumen, ayant son embryon renversé, composé de cotylédons égaux, ovales, et la radicule correspondante au point d'attache de l'ovule dans l'ovaire. L'*Holigarna longifolia*, Roxb., *loc. cit.*, est un grand arbre indigène des contrées montueuses de Chittagong, dans les Indes-Orientales, où il fleurit en janvier. Le docteur Buchanan trouva d'abord les fleurs mâles dans le pays de Chittagong; quelques années ensuite, ayant rencontré les femelles ou hermaphrodites au Malabar, il laissa à cet arbre le nom d'*Holigarna* qu'il porte dans le langage de Karnate. Il ajoutait que les habitants du Malabar en extrayaient, par incision, un suc âcre et résineux, dont ils se servaient comme d'un vernis, et qu'il devait être considéré comme la variété appelée *Bibo* ou *Tseejero* du *Cattu-Tsjeru* de Rhéede (*Hort. Malab.*, 4, tab. 9). Mais Roxburgh fait observer que le Bibo est le *Semecarpus Anacardium* très-distinct du *Cattu-Tsjeru* qui se rapporte à l'*Holigorna*.

HOLLEIK. REPT. Espèce de Vipère d'Arabie.

HOLMITE. MIN. Variété de Chaux carbonatée ferrifère. *V.* CHAUX CARBONATÉE.

HOLMSKIOLDIE. *Holmskioldia*. BOT. Genre de la famille des Verbénacées et de la Didynamie Angiospermie, L., établi par Retz (*Observat. bot.*, fasc. 6, p. 31) et ainsi caractérisé : calice campanulé, très-grand, ou-

vert, entier, à cinq petites dents, imitant celui du *Molucella;* corolle labiée, dont le tube, dilaté à la base, est arqué près du limbe; la lèvre supérieure courte, à deux lobes arrondis, l'inférieure allongée et à trois lobes dont l'intermédiaire est échancré; étamines didynames, plus longues que la corolle, à filets comprimés, à anthères ovées, portant sur le dos un appendice noir où s'insère le sommet du filet; style plus long que les étamines, courbé au sommet et terminé par un stigmate aigu, légèrement bifide; capsule (non mûre) granuleuse à sa superficie et divisible en quatre carpelles. Ce genre a été nommé *Platunium* par Jussieu (Ann. du Mus., t. VII, p. 65 et 76) qui, ayant bien remarqué ses rapports avec l'*Holmskioldia* de Retz, n'avait cependant pas cru devoir les réunir à cause du caractère erroné, attribué par Retz au fruit de son genre. D'un autre côté Smith (*Exotic. bot.*, p. 41, tab. 80) a décrit et figuré la même plante sous le nouveau nom d'*Hastingia*.

L'*Holmskioldia sanguinea*, Retz, *Platunium rubrum*, Juss., *Hastingia coccinea*, Smith, est un bel arbre qui croît sur les montagnes du nord du Bengale, où il fleurit en mars et porte ses graines en avril. Les habitants de ce pays lui donnent le nom de *Ghurhulpaharia*, dénomination sonore, que Smith recommande à ceux qui préfèrent les termes vulgaires à la nomenclature scientifique de Linné. La tige de cet arbre se divise en branches opposées, garnies de feuilles opposées, pétiolées, cordées, crénées, veinées et glabres. Les fleurs sont accompagnées de bractées arrondies; leur corolle et leur calice sont remarquables par une couleur écarlate, très-vive.

HOLOBRANCHES. POIS. Ordre établi par Duméril dans sa Zoologie analytique, et dont les caractères consistent dans des branchies complètes; le plus nombreux de tous par ses espèces, il se divise en quatre sous-ordres : les Jugulaires, les Thoraciques, les Abdominaux et les Apodes. *V.* ces mots.

HOLOCANTHE. POIS. Synonyme de Guara. *V.* DIODON.

HOLOCENTRE. *Holocentrus.* POIS. Ce nom paraît avoir été employé premièrement par Gronou pour désigner un genre qu'Artedi et Linné ensuite, confondirent avec les Sciènes et les Perches. Lacépède, qui s'en servit de nouveau, caractérisa ainsi ses Holocentres : un ou plusieurs aiguillons et une dentelure aux opercules; un barbillon ou point de barbillon aux mâchoires, une seule dorsale; la nageoire de la queue fourchue en croissant ou arrondie et non échancrée. De tels caractères, un peu vagues, embrassaient plus de soixante espèces de la famille des Percoïdes, que Cuvier a cru devoir distinguer en des genres divers adoptés des ichthyologistes. Ces Poissons, dit Cuvier, sont au nombre des mieux armés; outre que leurs épines dorsales et anales sont très-fortes, et leurs écailles épaisses, dures et dentelées, ils ont une forte épine au bas de leur préopercule, et leur opercule en a une ou deux autres à son bord supérieur. Leur museau est court, peu extensible, et ils n'ont que de petites dents. La partie molle de la dorsale s'élève au-dessus de la partie épineuse. L'occiput est sans écailles, osseux et strié, le sous-orbitaire et les quatre pièces operculaires sont le plus souvent dentelés. On ne voit pas pourquoi Cuvier, en renfermant ce genre dans ses justes limites, en a changé le nom pour celui de SOLDADO, tiré de l'espagnol et qui signifie un soldat. Les espèces les plus remarquables de ce genre où brillent les plus magnifiques couleurs, sont :

HOLOCENTRE SOGO. Lac., t. IV, p. 347; *Holocentrus Sogo*, Bloch, pl. 232. Le rouge le plus vif se fond dans le blanc pur en descendant de chaque côté de l'animal, depuis le haut du dos jusqu'au-dessous du corps et de la queue et en se dégradant par une succession insensible de teintes et de reflets assortis. Au milieu de ce fond nuancé s'étendent, sur chaque face latérale du Poisson, six ou sept raies longitudinales et dorées; la couleur de l'or se mêle encore au rouge de la tête et des nageoires, particulièrement à celui qui colore la dorsale, l'anale et la caudale, et son œil très-saillant, montre un iris argenté, entouré d'un cercle d'or. Ce Poisson se trouve dans les mers des deux mondes. A. 8, P. 17, C. 29.

HOLOCENTRE DIADÈME. *Holocentrus Diadema*, Lac., t. IV, pl. 374, et t. 3, pl. 32, fig. 3. Six ou sept raies étroites et longitudinales parent chaque côté de ce Poisson. Les bandes noires et blanches, qui décorent la partie antérieure de sa nageoire dorsale représentent le bandeau auquel les anciens donnaient le nom de Diadème, et les rayons aiguillonnés qui s'élèvent de cette même partie au-dessous de la membrane, rappellent les parures dont ce bandeau était quelquefois orné.

Le Labre anguleux de Lacépède, t. III, pl. 22, fig. 1, est encore un véritable Holocentre, tandis que ses Holocentres Post, Schraitsar et Acérine, rentrent dans le genre qui porte ce dernier nom. Le reste des Holocentres de Lacépède est réparti entre les Diacopes, les Serrans, les Labres, les Perches, etc.

HOLOCHEILE. *Holocheilus.* BOT. Genre de la famille des Synanthérées, Corymbifères de Jussieu, et de la Syngénésie égale, L., établi par H. Cassini (Bullet. de la Société Philom., mai 1818) qui l'a ainsi caractérisé : involucre composé d'écailles presque sur un seul rang, à peu près égales, ovales-oblongues; réceptacle nu et un peu plan; calathide composée de fleurons hermaphrodites, nombreux, dont les corolles ont deux lèvres : l'extérieure ovale, tridentée au sommet, l'intérieure plus courte et plus étroite, ovale-lancéolée, indivise ou bidentée; article anthérifère des étamines épaissi; connectif court; appendices basilaires longs, subulés; appendice apiculaire long et linéaire; ovaires oblongs, cylindracés, surmontés d'une aigrette légèrement plumeuse. Cassini place ce genre dans sa tribu des Nassauviées, près du *Trixis* de Brown et de Lagasca, dont il ne diffère que par la lèvre inférieure de la corolle non divisée, et par la nudité du réceptacle. Il est aussi très-voisin des genres *Homoianthus* et *Clarionea*. L'*Holocheilus ochroleucus*, H. Cass., est une plante herbacée dont les tiges, de trois décimètres environ, sont divisées au sommet en quelques rameaux qui portent des calathides d'un jaune pâle. Les feuilles de la tige sont alternes, demi-amplexicaules, et parsemées ainsi que la tige de poils roides et articulés; les feuilles radicales sont ovales, presque arrondies et largement crénelées. Cette plante a été recueillie par Commerson près de Buenos-Ayres.

**HOLOCHRYSIS ET HOLOCHRYSON.** BOT. Synonymes de Joubarbe.

**HOLOCONITIS.** BOT. Synonyme présumé de Souchet comestible.

**HOLOCYANÉOSE.** POIS. Espèce du genre Scare. *V.* ce mot.

**HOLOGONIDIE.** *Hologonidium.* BOTAN. Wallroth nomme ainsi les Gonidies des Lichens considérées isolément, lorsqu'elles sont dans les conditions nécessaires pour se développer, et au moment de le faire.

**HOLOGYMNOSES.** POIS. Lacépède a ainsi nommé des Girelles dont les écailles du corps, plus petites que dans les autres espèces, seraient cachées durant leur vie par l'épiderme; mais ces écailles, qui ne paraissent point dans le dessin de Commerson, qu'a fait graver Lacépède (t. III, pl. 1, fig. 3), se voient fort bien dans le Poisson desséché. Les Labres Demi-disque du même auteur, pl. 6, fig. 2, Cercle, pl. 6, fig. 3, et annulé, pl. 28, fig. 3, en sont fort voisins. *V.* LABRE.

**HOLOLEPIDE.** *Hololepis.* BOT. Genre de la famille des Synanthérées, et de la Syngénésie égale, L., établi par De Candolle (Ann. du Muséum, vol. XVI, p. 189), et ainsi caractérisé : quatre bractées très-grandes, inégales, entourent immédiatement l'involucre des calathides, lequel est formé de folioles régulièrement imbriquées, appliquées, ovales-obtuses et coriaces; réceptacle large, plan, muni de fimbrilles éparses, élargies inférieurement et filiformes supérieurement; ovaires épais, courts, presque cylindriques, surmontés d'une aigrette de poils nombreux et légèrement plumeux. L'auteur de ce genre l'a placé dans l'ordre des Cinarocéphales de Jussieu, près du *Serratula* et de son genre *Heterocoma;* mais il a indiqué en même temps que ces genres, ainsi que le *Pocourina* d'Aublet, forment un groupe intermédiaire entre les Cinarocéphales et les Corymbifères. L'observation minutieuse des organes floraux a déterminé H. Cassini à ranger ces deux genres parmi les Vernoniées, auprès du *Centratherum.* L'*Hololepis pedunculata*, DC., est une grande plante originaire du Brésil. Sa tige rameuse porte des feuilles éparses, ovales oblongues, aiguës, entières, blanchâtres en dessous. Chacune des calathides est solitaire au sommet des ramuscules axillaires. Les bractées qu'entourent l'involucre sont sessiles, ovales-aiguës, légèrement cordiformes et foliacées.

**HOLOLÉPIDOTE.** POIS. Espèce du genre Cichle. *V.* ce mot.

**HOLOLEPTE.** *Hololepta.* INS. Genre de l'ordre des Coléoptères, section des Pentamères, famille des Clavicornes, tribu des Histéroïdes, établi par Paykull et adopté par Latreille (Familles naturelles du Règne Animal). Ses caractères sont : corps très-aplati, avec le menton profondément échancré; le lobe extérieur des mâchoires et leurs palpes allongés, les articles de ces palpes cylindriques; présternum ne couvrant point la bouche. Les Hololeptes vivent sous les écorces des arbres, où elles subissent toutes leurs métamorphoses; celles d'Europe sont en général de petite taille; il n'y a que dans les exotiques que l'on rencontre des individus assez grands. Leur corps est très aplati; sa forme générale est le carré long; la tête est plus grande, proportions gardées, que celle des Escarbots; elle est placée dans un enfoncement du prothorax et du présternum qui, dans les Escarbots, la cache en partie en dessous et ne s'avance que très-peu. Les mandibules sont cornées, assez longues, arquées et sans dents, avec un sillon très-profond à la partie interne. Les mâchoires sont un peu plus courtes que les palpes maxillaires; elles sont coriaces, biarticulées; la base est épaisse, et elles sont ciliées intérieurement. Les palpes sont filiformes, à articles cylindriques; les maxillaires ont le second article plus long que les autres; les labiales les ont presque égaux entre eux. La languette est membraneuse, fixée sur le milieu de la lèvre inférieure, et divisée en deux lanières divergentes, très-étroites, ciliées intérieurement, assez aiguës et aussi longues que les deux premiers articles des palpes labiales. La lèvre inférieure est plus large que longue, cornée, très-échancrée au milieu, de manière à paraître formée de deux parties égales et presque pointues; le labre est beaucoup plus petit, convexe et très-peu échancré antérieurement. Les antennes sont composées de onze articles; le premier est un peu plus long que celui des Histers; il est aussi moins arqué. Les sept suivants sont très-courts, grenus, et les trois derniers forment une masse ovale ou presque ronde. Les yeux sont petits, placés sur les côtés de la tête, et le front est plan, très-peu ponctué. Le corselet est large; il est légèrement rebordé, dans quelques espèces, sans rebords dans d'autres, et il n'a point de stries ou sillons longitudinaux; l'écusson est très-petit, triangulaire. Les élytres sont encore plus courtes que chez les Escarbots, et très-peu striées; l'abdomen est beaucoup plus long et très-ponctué. Les pattes sont courtes, plates et plus dentées que celles des Escarbots. Ces insectes sont généralement de couleur noire; leur larve ressemble entièrement à celle des Escarbots. L'espèce la plus commune en France est :

L'HOLOLEPTE APPLATIE. *Hololepta depressa*, Payk., Monog. Hist., p. 103, pl. 8, fig. 8; *Hister depressus*, Fabr.; Payk., *Faun. Suec.*, I, 428, Schön., Oliv., Ent. 1, 8, p. 15, n° 17, t. 2, fig. 9. Elle est longue d'une ligne, entièrement noire et très-luisante; le corselet est rebordé, légèrement ponctué sur les bords. Les élytres ont cinq stries longitudinales, qui diminuent de longueur et s'approchent de la suture. Cette espèce se trouve à Paris, en Suède et rarement dans l'Amérique du nord, sous des écorces d'arbres.

**HOLOPE.** *Holopus.* ÉCHIN. Genre de la famille des Crinoïdes, établi par D'Orbigny pour un Échinoderme nouveau, découvert aux Antilles par M. Rang. D'Orbigny donne ainsi les caractères du nouveau genre qu'il établit : animal fixé au sol par une racine prenant la forme des corps solides sur lesquels elle s'attache; de cette racine ou base part un pied ou corps entier, court, épais, creux, contenant les viscères et s'ouvrant en une bouche, remplissant en même temps les fonctions d'anus, placé dans le fond d'une cavité irrégulière, formée par la réunion de bras dichotomes, épais, poreux, convexes extérieurement, creusés en gouttière en dedans, divisés en articulations nombreuses, et munis alternativement sur leur longueur, de petites ramules coniques, fortement comprimées.

HOLOPHORE. *Holophora*. INS. Hémiptères; genre de la famille des Cicadaires, établi par Germar qui lui donne pour caractères : tête courte et transverse, échancrée au sommet, pour recevoir le chaperon qui est incliné; élytres repliées, mais non entièrement cachées, ornées d'une rangée de cellules disposées près de leur bord postérieur et de deux ou trois autres cellules discoïdales; jambes antérieures prismatiques, avec les tarses grands et les ongles dilatés et trigones; les postérieures se terminent en massue. Ces insectes ont la partie antérieure de la tête convexe et transversale, les épaules saillantes et faiblement épineuses, un peu contournées vers l'insertion des élytres; le dos est caréné, sensiblement rétréci en arrière et même acuminé, de la longueur de l'abdomen ou un peu plus court. Germar décrit onze espèces d'Holophores parmi lesquelles sont les *Membracis venosa*, *sagittata*, *triangulum*, *sordida* et *spinosa* de Fabr. Tous ces insectes appartiennent au Brésil.

HOLOPHYLLE. *Holophyllum*. BOT. Genre de la famille des Synanthérées, tribu des Sénécionides, institué par Lesson qui lui assigne pour caractères : capitule multiflore et homogame; réceptacle plan et paléacé; involucre campanulé, formé de plusieurs rangs d'écailles dont les extérieures, foliacées, aussi longues que les intérieures et même que les fleurons du disque; akène pentagone, ailé sur ses angles; aigrette poilue, fragile, décidue, offrant une rangée de cellules. Ce genre a pour type une plante du cap de Bonne-Espérance, que Linné avait placée dans son genre *Athanasia*, n'est encore composé que de trois espèces. Toutes sont des arbrisseaux dont les sommités sont plus ou moins velues, rarement glabres; leurs feuilles sont éparses, serrées, ponctuées, sessiles, ovales ou oblongues, très-entières ou rarement dentelées; les capitules sont ovato-globuleux, presque sessiles, rarement solitaires, presque toujours ramassés entre les feuilles du sommet de la tige, et garnis de fleurs jaunes. Les trois espèces étaient connues sous les noms de *Athanasia capitata*, Lin.; *Athanasia lanuginosa*, Cavan.; *Athanasia scabra*.

HOLOPODE. *Holopodius*. OIS. Genre de l'ordre des Gralles, établi par Ch. Bonaparte, aux dépens des Phalaropes, avec les caractères suivants : bec plus long que la tête, faiblement arqué, terminé en pointe déliée, mince, cylindrique, côtoyé dans toute sa longueur par le sillon nasal; narines basales, allongées, linéaires; tarses allongés, très-comprimés, réticulés, à acropode scutellé; pouce touchant à terre par son sommet; ailes allongées et pointues, queue courte et cunéiforme. Le genre Phalarope ne se composait que de deux espèces, et malgré quelques différences dans la conformation du bec, ce genre n'avait point subi de modifications, seulement il s'était accru d'une espèce nouvelle, qui a été, à ce que l'on assure, apportée de la côte du Sénégal; mais cette espèce examinée avec une attention particulière, par le prince Bonaparte, s'est trouvée différer des deux anciennes, non-seulement par la nature grêle et en alène du bec, mais encore par une courbure bien déterminée de cet organe, dans toute sa longueur; en outre par une frange formant une bordure droite de chaque côté des doigts. Tous ces caractères réunis ont cette fois paru bien suffisants pour distraire du genre Phalarope, au moins l'espèce qui y avait été récemment introduite. De nouvelles observations amèneront vraisemblablement plus tard la séparation des deux premières espèces connues.

HOLOPODE LISSÉ. *Holopodius fimbriatus*, Bon.; *Phalaropus fimbriatus*, Temm., pl. color. 370. Sommet de la tête d'un bleu cendré très-clair; une large bande noire de chaque côté du cou, qui descend et s'avance vers la poitrine; une grande tache marron, placée près de l'insertion des ailes; dos et scapulaires d'un beau gris-bleuâtre, marqué de grandes taches marron; nuque, gorge, ventre et abdomen d'un blanc pur; poitrine légèrement nuancée de roussâtre; rémiges et rectrices d'un gris brun; bec noir; pieds verdâtres. Les jeunes ont la bande longitudinale des côtés du cou marquée de brun-marron; le devant du cou et la poitrine nuancés de roussâtre, toutes les parties supérieures variées de brun, de roux et de cendré. Taille, huit pouces.

HOLOPTILE. *Holoptilus*. INS. Hémiptères; genre de la section des Hétéroptères, famille des Géocorises, tribu des Réduvites, établi par Lepelletier et Serville qui en ont déterminé les caractères de la manière suivante : antennes sétacées de moyenne longueur, coudées, insérées sur la partie antérieure de la tête, rapprochées à leur base, composées de trois articles : le premier gros, court et glabre; le second fort long, arqué, portant deux rangs de poils longs, roides, divergents, qui le font paraître comme pectiné, et à sa partie supérieure, un autre rang de poils longs, serrés et couchés; le troisième article un peu plus long que le premier, plus mince à sa base qu'à son extrémité, portant quelques poils disposés par verticille; bec court, arqué, ne dépassant pas l'origine des cuisses antérieures, découvert à sa naissance, composé de trois articles : le premier court, le second long, cylindrique, le dernier court et conique; labre peu apparent; tête petite, sans cou distinct; yeux arrondis, saillants; corps assez court; corselet rétréci en devant avec ses deux lobes séparés par un sillon transversal; écusson petit et triangulaire; élytres de la longueur de l'abdomen, de consistance demi-membraneuse dans toute son étendue; point d'ailes; abdomen très-convexe en dessous, composé de six segments presque transversaux, le dernier plus large dans son milieu que sur les côtés; cuisses, jambes et tarses, portant trois rangs de poils roides et divergents.

HOLOPTILE OURS. *Holoptilus Ursus*, Lepell. et Serv. Corps brun, entièrement couvert de poils roides, à l'exception de l'abdomen et des élytres; milieu du ventre jaunâtre; dessus du corselet raboteux et tuberculé; élytres demi-transparentes, d'un blanc argenté sale, munies, à leur base extérieure, d'une touffe de poils brunâtres et marquées d'une grande tache d'un noir violet; quelques points de la même couleur vers le bord; ventre très-convexe en dessous, avec le second segment tuberculeux; pattes d'un brun violet. Taille, trois lignes. Du cap de Bonne-Espérance.

HOLOSCHŒNUS. BOT. Espèce du genre Scirpe. *V.* ce mot.

HOLOSTÉ. *Holosteum*. BOT. Genre de la famille des

Caryophyllées et de la Triandrie Trigynie, L., établi par Linné et ainsi caractérisé : calice à cinq sépales; corolle à cinq pétales bi ou tridentés; étamines au nombre de cinq ou le plus souvent de trois ou quatre, par suite d'avortement; trois styles; capsule uniloculaire, déhiscente par le sommet en six dents; graines nombreuses, dont l'embryon est replié dans l'intérieur de l'albumen. L'*Holosteum umbellatum*, L., *Alsine umbellata*, DC., Flor. fr., plante qui croît au commencement du printemps, dans les champs et sur les murs en Europe, doit être considéré comme le type de ce genre. Les quatre ou cinq autres espèces, décrites par Linné et les autres auteurs, et qui croissent dans l'Amérique méridionale et les Indes-Orientales, appartiennent probablement à un autre genre. Ainsi l'*Holosteum cordatum*, L., constitue avec d'autres plantes de l'Amérique, le genre *Drymaria* de Willdenow et de Kunth. Il en est probablement de même de l'*Holosteum diandrum* de Swartz et de l'*Holosteum mucronatum*, Fl. Mex. inéd., décrits dans le *Prodromus* du professeur De Candolle.

HOLOSTEMMA. BOT. Genre de la famille des Asclépiadées et de la Pentandrie Digynie, L., établi par R. Brown (*Mem. Soc. Werner.*, I, p. 42) qui l'a ainsi caractérisé : corolle presque en roue, quinquéfide; couronne staminale insérée au sommet du tube; masses polliniques fixées par leur sommet qui est atténué; stigmate mutique; follicules renflés, lisses. L'auteur de ce genre n'a pas décrit l'unique espèce dont il se compose; il a seulement averti que la description de l'*Ada-Kodien* de Rhéede (*Hort. Malab.*, t. IX, p. 5, tab. 7) se rapportait exactement à la plante qui lui a servi de type et qui existe dans l'herbier de Banks, mais que la figure de Rhéede offrait quelque différence dans les feuilles. Schultes (*Syst. Vegetab.*, t. VI, p. 95) a en conséquence donné pour nom spécifique à l'*Holostemma*, le nom employé dans l'*Hortus Malabaricus*. Cette plante croît aux Indes Orientales.

HOLOSTIGME. *Holostigma*. BOT. Genre de la famille des Onagraires, établi par Spach, qui lui assigne pour caractères : tube du calice en entonnoir ou cyathiforme, beaucoup plus court que l'ovaire; segments du limbe plans, obtiuscules, plus longs que le tube; pétales brièvement onguiculés et un peu déchirés au sommet; huit étamines d'inégale longueur et toutes fertiles; anthères penchées, égales, émarginées à leur base; ovaire tétragone, prismatique, à quatre loges renfermant chacune plusieurs ovules dressés et imbriqués sur un seul rang; style de même longueur que les étamines; stigmate épais, indivis, presque globuleux; capsule membraneuse, presque sessile, tétragono-prismatique, à quatre loges, à quatre valves et polysperme. Les Holostigmes sont des plantes annuelles, herbacées, rameuses, grêles pour la plupart, à feuilles très-entières, sessiles ou pétiolées, à fleurs axillaires, dont les corolles, ordinairement petites, sont jaunes, de même que les étamines dont la nuance cependant est plus foncée. On en compte sept ou huit espèces; elles sont propres au Chili ou à la Californie.

HOLOSTIGME ARGUTÉ. *Holostigma argutum*, Spach; *Œnothera dentata*, Cav. La plante est un peu diffuse et glabriuscule; les feuilles sont linéaires, aiguës, finement dentées; les pétales sont flabelliformes, presque entiers, de moitié plus courts que l'ovaire, et surpassant de beaucoup les étamines. Du Chili.

HOLOSTIGME DE BOTTA. *Holostigma Bottæ*, Sp. Tiges velues; feuilles lancéolées aiguës et denticulées, faiblement velues et rétrécies vers le pétiole; pétales presque égaux et d'un jaune pâle; filets staminaux fort courts; anthères oblongues, obtuses, émarginées à leur base. De la Californie.

HOLOSTIUM. BOT. Tabernœmontanus et Lobel nomment ainsi l'*Asplenium septentrionale* dont Linné faisait un *Acrostichum*.

HOLOSTOME. *Holostoma*. INTEST. Ce genre de Vers intestinaux parenchymateux est dû au professeur Nitzsch. Les espèces qui le composent se distinguent particulièrement en ce que la moitié du corps est concave et disposée de façon qu'elle sert tout entière de ventouse; leurs orifices paraissent d'ailleurs assez semblables à ceux des Distomes, avec lesquels les Holostomes ont été longtemps confondus. On en trouve dans quelques Oiseaux. Une espèce est produite par le Renard.

HOLOSTYLE. *Holostyle*. BOT. Genre de la famille des Rubiacées, institué par le professeur De Candolle, pour une plante que Labillardière avait d'abord placée dans le genre *Stylocorina* de Ruiz et Pavon, mais qui en diffère, ainsi qu'on le jugera par les caractères suivants : tube du calice ovale, soudé avec l'ovaire; son limbe est libre, très-court et à cinq dents; corolle supère, presque en roue, avec le tube court et pollu intérieurement; le limbe est divisé en cinq lobes linéaires-lancéolés dont le bord est incliné; quatre étamines insérées à l'orifice de la corolle; leurs filaments sont très-courts et les anthères linéaires et exsertes; ovaire à quatre loges, avec l'urcéole épigyne, charnu; chacune d'elles renferme plusieurs ovules; style filiforme; stigmate en massue, non divisé. Le fruit est une baie glabre, à quatre loges, couronnée par le limbe du calice et l'urcéole épigyne; les semences sont petites, elliptiques et logées dans une pulpe.

HOLOSTYLE A CORYMBES. *Holostyle corymbosa*, DC.; *Stylocorina corymbosa*, Labill.; *Gardenia corymbosa*, Reich. Arbrisseau glabre et inerme; feuilles opposées, courtement pétiolées, obovato-oblongues, coriaces; stipules larges, courtes, acuminées; corymbe terminal.

HOLOTÉE. *Holotea*. BOT. (*Lichens*.) Sous-genre d'Opégraphes dans la méthode d'Acharius; il répondait au genre *Opegrapha* de la Lichénographie universelle et du *Synopsis*, le genre *Graphis* n'étant pas alors adopté par cet auteur.

HOLOTHURIE. *Holothuria*. ÉCHIN. Les caractères de ce genre sont : corps libre, cylindrique, épais, mollasse, très-contractile, à peau coriace, le plus souvent papilleuse. La bouche est terminale, entourée de tentacules divisés latéralement, subrameux ou pinnés, armés de cinq dents osseuses ou calcaires; anus situé à l'extrémité postérieure. Les Holothuries sont des animaux dont la forme singulière a attiré dans tous les temps l'attention des naturalistes. Les anciens les connais-

saient sous les noms de *Purgomenta maris*, de *Pudenda marina*, à cause d'une ressemblance grossière avec les organes de la génération de l'Homme. Linné en fit d'abord le genre *Priapus* qu'il nomma ensuite *Holothuria*; cette dénomination fut adoptée par Bruguière; l'un et l'autre classèrent les Holothuries parmi leurs Vers mollusques. Hill, Brown et Baster les réunirent aux Actinies; il en fut de même de Gærtner et de Bnadsch; ces deux derniers les nommèrent Hydres. Pallas, adoptant le genre des premiers, lui conserva le nom d'Actinies; mais il le divisa en deux sections: l'une composée des Actinies proprement dites, et l'autre des Holothuries; il paraît avoir été le premier à indiquer les rapports qui existent entre ces animaux et les Oursins. Forskahl sépara les Holothuries en Fistulaires et en Priapes. Lamarck, adoptant l'opinion des naturalistes qui l'avaient précédé, fit une seule section des Actinies et des Holothuries sous le nom de Fistulides; c'est la troisième de ses Radiaires échinodermes. Il a divisé les Holothuries en quatre genres. Cuvier les met dans sa classe des Échinodermes, et place les genres de Lamarck, qu'il adopte, dans ses deux ordres des Échinodermes pédicellés et Échinodermes sans pieds. Blainville, dans le Dictionnaire des Sciences naturelles, a rétabli le genre Holothurie, tel que Gmelin l'a décrit dans le *Systema Naturæ* de Linné; mais il l'a divisé en cinq sections dont les caractères sont très-étendus, de sorte qu'il n'a adopté aucun des genres proposés par les naturalistes qui l'ont précédé. Les travaux de ces zoologues ont singulièrement éclairci l'histoire des Holothuries, et loin de proposer de nouvelles idées, il est beaucoup plus avantageux d'adopter la classification de Cuvier avec les genres que Lamarck a établis dans ce groupe d'êtres si remarquables par leur forme et que plusieurs caractères semblent lier aux Mollusques et aux Vers. Les Holothuries ont un corps cylindrique, épais, mollasse, recouvert d'une peau dure, coriace, mobile, plus ou moins hérissée de tubercules ou papilles ainsi que de tubes; les uns et les autres rétractiles et servant à l'animal d'organes d'absorption, d'attache et de mouvement. Le corps est ouvert aux deux bouts, dit Cuvier; à l'extrémité antérieure est la bouche, environnée de tentacules branchus très-compliqués, entièrement rétractiles; à l'extrémité opposée, s'ouvre un cloaque où aboutissent le rectum et l'organe de la respiration, en forme d'arbre creux, très-ramifié, qui se remplit ou se vide d'eau au gré de l'animal. La bouche n'a point de dents et n'est garnie que d'un cercle de pièces osseuses; des appendices en forme de poches y versent quelque salive. L'intestin est fort long, replié diversement et attaché aux côtés du corps par une sorte de mésentère; une circulation partielle a lieu dans un double système fort compliqué de vaisseaux, uniquement relatif au canal intestinal, et dans une partie des mailles duquel s'entrelace l'un des deux arbres respiratoires dont il vient d'être question. L'ovaire se compose d'une multitude de vaisseaux aveugles, en partie branchus, qui aboutissent tous à la bouche par un petit oviducte commun; ils prennent, au temps de la gestation, une extension prodigieuse, et se remplissent alors d'une matière rouge et grumelée que l'on regarde comme les œufs. Des cordons d'une extrême extensibilité, attachés près de l'anus et qui se développent en même temps, paraissent être les organes mâles; ces animaux seraient donc hermaphrodites. Quand ils sont inquiétés, il leur arrive souvent de se contracter avec tant de force qu'ils déchirent et vomissent leurs intestins. A cette description faite par Cuvier, nous croyons devoir ajouter quelques autres détails. Les Holothuries se nourrissent d'animaux de tous genres, quelquefois d'une grosseur considérable; elles paraissent douées d'une grande faculté digestive. Quoique dépourvues de nageoires, elles nagent avec assez de facilité; elles rampent ou s'attachent aux rochers; elles s'enfoncent dans la vase, au moyen des ventouses, des papilles ou des tubes qui se trouvent sur certaines parties de leur corps, suivant les espèces. Elles habitent toutes les mers; et si les espèces des régions froides et tempérées de l'Europe paraissent plus nombreuses que celles des autres pays, on doit peut-être l'attribuer aux difficultés que présente l'étude de ces animaux, soit pour s'en procurer, soit pour les conserver. En effet, ils se tiennent en général à une grande profondeur; on ne les trouve presque jamais à moins de vingt à trente brasses d'eau; c'est à trois cents pieds qu'elles sont le plus communes, dans des fonds vaseux ou dans les anfractuosités des rochers, suivant les espèces. Ne seraient-ce pas les causes qui rendent si rares dans nos collections les Holothuries de l'hémisphère austral, de l'océan Magellanique, de la mer Atlantique, etc.? Les espèces sont très-peu nombreuses, quoiqu'on en trouve dans les mers les plus éloignées les unes des autres. Lamarck en a décrit dix espèces; ce sont: les Holothuries feuillée, Phantape, Pentacte, Barillet, Fuseau, inhérente, glutineuse, à bandes, écailleuse et Pinceau.

A ce nombre Lesson, dans ses Centuries zoologiques, en a ajouté onze, très-récemment découvertes par les naturalistes des diverses expéditions de Circumnavigation: ce sont les Holothuries radieuse, *Holothuria radiosa*; à quatre angles, *Holothuria quadrangularis*; Eaouari, *Holothurio Eoouari*; Océanienne, *Holothurio Oceanica*; Timame, *Holothuria Timama*; Péruvienne, *Holothuria Peruviano*; Trepang, *Holothuria edulis*; orangée, *Holothuria croceo*; purpurine, *Holothuria purpurea*; impudique, *Holothuria monacaria*; Andouille, *Holothuria hilla*. Cette dernière est longue de dix à onze pouces, épaisse de dix lignes, cylindrique, à enveloppe mince, membraneuse, pellucide. Son extrémité postérieure est amincie, conique, terminée par un sphincter arrondi et nu; l'extrémité antérieure est ample, percée d'une bouche ovalaire, qu'entourent deux rangs de tentacules pressés, serrés, dilatés à leur sommet, et festonnés sur leurs bords. Chaque rang paraît avoir dix tentacules, dont la coloration est un gris tendre, mélangé de blanc. La surface supérieure est d'un gris légèrement rougeâtre, qui se dégrade sur les côtés; le dessous est uniformément blanchâtre; des bandes circulaires, d'un gris rougeâtre plus foncé, entourent de distance en distance le corps qui a tous les points de son épiderme extensible et très-contractile, hérissés de crochets papilleux, placés avec

régularité, d'un jaune vif, qu'entoure à leur base un cercle d'un blanc satiné. Cette Holothurie vit sur les récifs de l'île de Borabora, dans l'archipel de la Société.

HOLOTRICHIE. *Holotrichius*. INS. Hémiptères-Hétéroptères; genre de la famille des Géocorises, tribu des Réduvites, formé par Burman, et qui se distingue des autres genres de la tribu par l'ensemble des caractères suivants : antennes formées d'une série de petits articles distincts à partir du troisième, le second plus long que la tête qui est courte et ovalaire; yeux petits; ocelles placés sur une légère élévation du vertex; corselet partagé transversalement par un sillon; écusson triangulaire, élytres membraneuses : la partie coriace offre un point à sa base; cuisses renflées; jambes courtes, un peu élargies, crochets des tarses non dentés. Le type de ce genre est l'HOLOTRICHE TÉNÉBREUSE, *Holotrichius tenebrosus*, petite espèce décrite et figurée dans le second volume, page 248, du Manuel d'Entomologie.

HOLZSTEIN. MIN. C'est-à-dire *Bois-Pierre*. On désigne ordinairement ainsi en Allemagne les bois convertis en Silice.

HOMÆANTHUS. BOT. Même chose que *Homoianthus*. *V.* HOMOIANTHE.

HOMALIER. *Homalium*. BOT. Genre de la Polyandrie Trigynie, L., établi par Jacquin, et formant le type de la famille des Homalinées de R. Brown. Il est ainsi caractérisé : calice turbiné, à sept ou huit divisions lancéolées; corolles à sept ou huit pétales ovales, pointus, alternes avec les divisions calicinales et plus grands que celles-ci; six à sept glandes (nectaires, Jacquin) très-courtes, tronquées, planes, velues, alternes avec les pétales et situées à la base de l'ovaire; dix-huit à vingt-quatre étamines disposées par faisceaux de trois ou quatre dans les intervalles des glandes et à la base de chaque pétale; ovaire supérieur (selon Lamarck), conique et surmonté de trois styles courts; capsule ovale, ligneuse, uniloculaire et polysperme. En décrivant ce genre, Jussieu l'a considéré comme dépourvu de corolle; les pétales étaient, pour lui, des divisions alternes du limbe calicinal. Quoiqu'il l'ait placé près des Rosacées, il a néanmoins indiqué ses affinités avec les Rhamnées. Le genre *Racoubea* d'Aublet a été réuni par Jussieu, Lamarck et Swartz, à l'*Homalium* qui avait été nommé *Acama* par Adanson. Persoon (*Enchirid.*, 2, p. 82) lui a encore ajouté le *Pineda incana* de la Flore du Pérou. Au moyen de ces additions, les espèces de ce genre sont maintenant portées à trois, savoir : 1° *Homalium racemosum*, Jacq. (*Amer.*, 170, tab. 183), qui croît dans les Antilles; 2° *Homalium Racoubea*, Swartz, ou *Racoubea Guianensis*, Aubl., espèce des forêts de la Guiane; 3° et *Homolium Pineda*, Persoon, ou *Pineda incana*, Ruiz et Pavon, arbrisseau indigène du Pérou.

HOMALINÉES. *Homalinæ*. BOTAN. Sous ce nom, R. Brown (*Botany of Congo*, p. 19) a établi une nouvelle famille formée de genres rapportés d'abord aux Rosacées ou aux Rhamnées et dont la place n'était pas encore déterminée. Elle se distingue par les caractères suivants : périanthe dont les segments sont disposés sur un double rang, ou un nombre égal de segments sur le même rang; point de pétales; étamines définies et opposées aux segments du périanthe intérieur; ovaire uniloculaire (en général adhérent avec le périanthe), ayant trois placentas pariétaux auxquels sont attachés un, deux ou même un nombre indéfini d'ovules; graines pourvues d'un albumen charnu, dans lequel est renfermé l'embryon. L'auteur a fait observer que l'adhérence de l'ovaire avec le périanthe n'est qu'un caractère d'une importance secondaire, puisque cette adhérence existe à divers degrés dans tous les genres d'Homalinées. En effet, l'ovaire est supère dans un genre non publié et rapporté de Madagascar par Commerson. Ce genre, par ses affinités avec certains autres de la famille des Passiflorées et notamment avec le *Paropsia* de Du Petit-Thouars, fournit un rapprochement entre les Homalinées et cette famille. Dans les Homalinées, ainsi que dans les Passiflorées et les Cucurbitacées, le périanthe est de même nature, quoique ses segments soient disposés sur deux rangs, et cette structure particulière a engagé R. Brown à les réunir en une classe formant le passage entre les Polypétales et les Apétales. D'autres considérations, tirées de la structure de leurs graines et de leur ovaire, fortifient le rapprochement proposé par le savant botaniste anglais.

La famille des Homalinées est composée des genres suivants : *Homalium*, L.; *Astranthus*, Lour., avec lequel le *Blackwellia* de Commerson sera peut-être réuni; *Napimoga*, Aublet, qui ne diffère probablement pas de l'*Homalium*; le *Nisa*, Du Petit-Thouars, *V.* tous ces mots. Outre ces genres, R. Brown a fait mention d'une plante recueillie primitivement sur les bords de la Gambie par Mungo-Park, puis retrouvée dans le Congo par Chr. Smith, qui a beaucoup de rapports avec l'*Homalium*. Elle s'en distingue seulement par le plus grand nombre des glandes qui alternent avec les étamines dont les faisceaux sont par conséquent décomposés; l'étamine inférieure de chaque fascicule étant séparée des deux extérieures par une glande additionnelle.

HOMALIRHIN. *Homalirhinus*. INS. Coléoptères tétramères; genre de la famille de Rhynchophores, tribu des Brentides, institué par Chevrolat qui lui assigne pour caractères : antennes insérées en avant des yeux, de la longueur du corps, composées de onze articles dont le premier en massue, égalant en longueur les trois suivants réunis, ceux-ci sont presque égaux, tronqués au sommet; les sixième, septième et huitième noduleux; les neuvième et dixième presque coniques, le dernier ovale; mandibules bidentées à l'extrémité; dernier article des palpes cylindrique et allongé; corps presque ovale, ailé, avec le dos presque plan; rostre et corselet présentant par leur réunion une longueur égale à celle des élytres; tête grande, déprimée, infléchie; rostre large, un peu plus court que le corselet et plan; yeux latéraux, réticulés; corselet cordiforme plus étroit et tronqué postérieurement; écusson petit et arrondi; élytres courtes; pieds mutiques, poilus; cuisses épaisses; deux épines au bout des jambes.

HOMALIRHIN RUFIROSTRE. *Homalirhinus rufirostris*, Chevr. Il est d'un noir brillant, avec la tête ponctuée, et des fossettes sur le front; le rostre, les premiers et

deuxième articles des antennes sont roux; le corselet est en cœur et tronqué; les pieds sont d'un brun de poix. Taille, une ligne. De la Colombie.

HOMALLOPHYLLES. *Homallophyllæ.* BOT. Willdenow désignait sous ce nom la famille de plantes nommée généralement Hépatiques. *V.* ce mot.

HOMALOCENCHRUS. BOT. Synonyme de *Leersia*. *V.* ce mot.

HOMALOCÉRATITE. MOLL. FOSS. *V.* BACULITE.

HOMALONÈME. *Homalonema.* BOT. Genre de la famille des Aroïdées, institué par Schott et Endlicher, aux dépens du genre *Calla*, et caractérisé ainsi qu'il suit : spathe s'entr'ouvrant d'abord, puis se refermant; spadice androgyne; étamines rudimentaires, confondues parmi les ovaires et privées d'appendice stérile; plusieurs anthères sessiles; ovaires libres, triangulaires, renfermant plusieurs ovules orthotropes, dressés contre l'angle central des loges; stigmate sessile, trifide et concave. Le fruit consiste en une baie succulente. Les Homalonèmes sont des plantes herbacées, subcaulescentes, à feuilles cordées ou sagittées, à pédoncules courtes, à spathe odorante. Le type du genre est l'HOMALONÈME AROMATIQUE, *Homalonema aromatica*, Scott; *Calla aromatica*, Willd.; *Dracontium cordatum*, Houtt. Elle est de l'Inde.

HOMALONOTE. *Homalonotus.* INS. Coléoptères tétramères; genre de la famille des Rhynchophores, établi par Schoonherr aux dépens des Rhynchines d'Olivier et de Fabricius, pour quelques espèces de ce genre, auxquelles sont venues se joindre un petit nombre de nouvelles. Caractères : antennes médiocres, premier article allongé, plus grand que le second qui est obconique, les cinq suivants fort petits et tronqués au bout, les autres formant une massue ovalaire et comprimée; trompe allongée, robuste, cylindrique et un peu arquée; yeux ovales et déprimés; corselet transversal, fortement rétréci antérieurement, arrondi vers les côtés et aplati en dessus; corps ovalaire, plan, roide et pourvu d'ailes; élytres ovales, échancrées antérieurement vers la suture; pieds allongés, robustes et distants à leur base; cuisses épaisses et dentées en dessous; jambes comprimées. Le *Rhynchœnus Jamaicensis* de Fabricius, peut être considéré comme le type du genre dont toutes les espèces appartiennent à l'Amérique méridionale.

HOMALOPSIS. REPT. Kuhl, naturaliste hollandais, a proposé sous ce nom, qui signifie visage plat, l'établissement d'un genre nouveau, dont le *Coluber horridus* serait le type.

HOMALORPHE. *Homalorpha.* INS. Coléoptères pentamères; genre de la famille des Carnassiers, tribu des Scariens, créé par Brullé pour un insecte nouveau, découvert à Cayenne, par Leprieur. Caractères : lèvre supérieure fort courte, ayant une échancrure profonde et triangulaire; mandibules presque droites; antennes n'atteignant pas la base du corselet, composées d'articles à peu près carrés; une dent courte et bifide au menton; palpes presque cylindriques; corselet à peu près aussi long que large, échancré en avant, ce qui rend saillants les angles de cette partie; corps en carré long; jambes de devant légèrement crénelées en dehors; second et troisième articles des tarses élargis, triangulaires et revêtus en dessous d'écailles qui forment une sorte de houppe.

HOMALORPHE CHATAIN. *Homalorpha castanea*, Bug. Corps châtain et lisse, avec la tête et le corselet plus clairs; deux gros points et deux lignes obliques entre les yeux; angles antérieurs du corselet peu aigus, avec un étranglement en arrière, vers les angles postérieurs qui présentent l'apparence d'une petite découpure formée par un point enfoncé; stries des élytres lisses, n'atteignant pas tout à fait la base, où se trouve un rebord formant à l'angle extérieur une petite saillie pointue; leur extrémité est tronquée. Taille, cinq lignes.

HOMALOTE. *Homalotes.* BOT. *V.* OMALOTE.

HOMALOTE. *Homalota.* INS. Coléoptères pentamères? genre de la famille des Brachélytres, formé par le comte de Mannerheim aux dépens du genre Aléochare de Gravenhorst et pour un assez grand nombre d'espèces nouvelles, observées par lui dans le nord de l'Europe. Caractères : mandibules mutiques; palpes maxillaires allongées, avec l'avant-dernier article presque en massue; palpes labiales composées de trois articles dont le deuxième fort court; languette courte, bifide; point de paraglosses; antennes coudées à leur base, formées de onze articles dont le premier le plus long, les deux suivants assez courts et les huit derniers presque égaux; tête moins large que le corselet, arrondie, avec la bouche un peu proéminente; corselet un peu convexe en dessus, dilaté sur les côtés, avec les angles postérieurs légèrement réfléchis; quatre articles aux tarses antérieurs, et cinq aux postérieurs dont le dernier un peu plus grand que les autres qui sont égaux. Dans sa Faune de la Marche du Brandenbourg, le docteur Erichson décrit quarante-six espèces de Homalotes; la connaissance de plus de la moitié est due à ses propres observations.

HOMALURE. *Homalura.* INS. Diptères; genre de la famille des Athéricères, institué par Meigen, et qui ne paraît différer du genre *Mosilla*, de Latreille, que par le nombre des segments de l'abdomen, qui est de cinq. *V.* MOSILLE.

HOMANTHIDE. *Homanthis.* BOT. Genre de la famille des Synanthérées, et de la Syngénésie égale, L., établi par Kunth qui l'a ainsi caractérisé : involucre campanulé-hémisphérique, composé de plusieurs folioles lâchement imbriquées; réceptacle plan, presque nu; calathide formée de fleurons, tous hermaphrodites, bilabiés; anthères munies de deux soies; akènes obovés, oblongs, légèrement comprimés; aigrette poilue et sessile. Les trois espèces qui composent ce genre : *Homanthis pungens*, *Homanthis multiflorus*, et *Homanthis pinnatifidus*, Kunth, sont indigènes des hautes montagnes du Pérou. Ce sont des herbes dressées, presque simples, à feuilles caulinaires, alternes, amplexicaules, dentées, épineuses ou pinnatifides. Leurs fleurs sont terminales, solitaires ou en corymbes, de couleur blanche ou bleue.

Ce genre a été confondu avec les *Chætanthera* par Humboldt et Bonpland, qui ont décrit et figuré les trois espèces ci-dessus mentionnées dans le second volume de leurs Plantes équinoxiales (p. 146, 168 et 170, tab. 127, 135 et 136). D'un autre côté, ce genre avait été regardé comme distinct, antérieurement à l'ouvrage de

Kunth, sous le nom d'*Homoionthus*, par De Candolle (Ann. du Mus., t. XIX). Celui-ci avait en outre créé le genre *Isanthus* pour le *Chætanthera multiflora*. Kunth ayant réuni cette plante aux deux autres *Chætonthera* de Bonpland, a en même temps réformé les caractères et changé le nom du genre établi par De Candolle, et l'a placé dans la section des Carduacées Onoséridées. Cassini s'est opposé à ce changement, en indiquant d'autres affinités pour le genre dont il s'agit. *V.* HOIANTHA.

**HOMARD.** CRUST. L'une des plus grandes espèces du genre Écrevisse. *V.* ce mot.

**HOMARDIENS.** *Astacini.* CRUST. Nom sous lequel Latreille désignait une famille de Crustacés Décapodes, dont les caractères sont : mains didactyles; antennes terminées par deux filets. Cet illustre auteur a fait subir quelques changements à cette division (Fam. natur. du Règne Anim.) et l'a convertie en une tribu sous le nom d'ASTACINES, *Astacinæ* ; il la divise en deux sections; dans la première se trouvent les genres qui ont les quatre pieds au plus didactyles; le feuillet extérieur des appendices latéraux de la nageoire terminant l'abdomen sans suture transversé ; les six derniers pieds, et même dans plusieurs, les précédents garnis de cils natatoires; doigt inférieur plus court que le pouce ou le doigt mobile; test ordinairement peu crustacé; premier article des antennes latérales peu ou point épineux.

Genres : THALASSINE, GÉBIE, AXIE, CALLIANASSE. *V.* ces mots.

Les genres de la seconde division ont les six pieds antérieurs didactyles; le feuillet externe des appendices latéraux de la nageoire terminant l'abdomen divisé par une suture transverse.

Genres : NÉPHROPS, HOMARD, ÉCREVISSE. *V.* ces mots.

**HOMBAK.** BOT. Dans le manuscrit de Lippi sur les plantes d'Égypte, ce nom a été donné à un arbrisseau considéré comme congénère du *Sodada decidua* de Forskahl, quoique, selon Jussieu, il en diffère par le nombre de ses étamines. Adanson et quelques auteurs français ont conservé la dénomination imposée par Lippi. *V.* SODADA.

**HOMERIE.** *Homeria.* BOT. Ce genre, créé par Ventenat (*Decas gen.* 5, n° 2, Paris, 1808) dans la famille des Iridées, n'a point été conservé par les botanistes; la seule espèce qu'il renfermait et qu'il avait nommée *Collina*, est passée successivement du genre *Sisyrinchium* dans le genre *Moræa* où elle paraît devoir rester.

**HOMME.** *Homo.* MAM. Cet article devrait être le tableau de l'espèce humaine. Quel immense sujet! Quels admirables effets de causes plus admirables encore! Quelles merveilleuses combinaisons de substances, d'organes, de forces, d'actions, de résistances, de facultés! On voudrait observer tout ce que nos sens peuvent saisir; atteindre par la pensée à ce qui se dérobe à leur examen; pénétrer par le sentiment, la conscience et la réflexion, jusques à cette essence presque divine, à cet esprit indépendant et libre, que les voiles de la matière, les espaces ni les temps ne peuvent arrêter; à ce génie sublime, qui a donné à l'Homme le sceptre de la terre. On désirerait de voir tous ces attributs du corps et de l'âme naître, se développer, s'accroître, se fortifier, céder souvent à des forces étrangères, et s'affaiblir en recevant des empreintes plus ou moins profondes, des modifications plus ou moins durables; mais se perfectionner de nouveau ensuite, s'étendre, ressaisir l'empire, s'élever, s'ennoblir, se déployer plus que jamais, et changer la face du monde.

Pour embrasser ce vaste ensemble, il faut se placer à une trop grande distance : les détails disparaissent alors, ils restent inconnus; et le tableau, trop vague, n'est qu'une vaine et trompeuse représentation.

Commençons donc par reconnaître successivement les différents objets qui doivent entrer dans la composition de ce tableau général de l'espèce humaine. Voyons-les de près, avant de les considérer de loin.

Suivons la marche de la nature; occupons-nous des premiers instants de l'existence, des premiers degrés de l'accroissement, avant de décrire ou d'indiquer les grands et innombrables résultats de tous les développements, de toutes les combinaisons, dont nous voudrions pouvoir peindre toutes les nuances et tous les effets; et commençons par l'enfance l'histoire de ces développements et, pour ainsi dire, de ces transformations successives.

Au moment de sa naissance, l'enfant passe d'un fluide dans un autre. Au lieu du fluide aqueux qui l'enveloppait dans le sein de sa mère, l'air l'environne et agit sur ses organes. Un changement remarquable s'opère dans la circulation du sang de ce nouveau-né. L'odorat et le larynx reçoivent une impression assez vive du nouveau fluide dans lequel l'enfant est plongé. Une secousse plus ou moins marquée en agite les nerfs; une sorte d'éternument fait sortir des narines la substance muqueuse qui les remplissait, soulève la poitrine, et fait pénétrer de l'air jusque dans les poumons. Le sang, qui parvient dans ces poumons, se combine avec l'oxygène de l'air, qui inonde, dans cet organe, les vaisseaux dans lesquels il est contenu; et dès ce moment il ne passe plus du ventricule droit du cœur dans le ventricule gauche, et ne recommence plus sa circulation, qu'il ne reprenne dans les poumons une force et des propriétés nouvelles, en s'imprégnant d'oxygène dans ces organes de la respiration.

Cependant tout est, dans l'enfant, d'une grande mollesse. Les os sont cartilagineux; les chairs gélatineuses et pénétrées d'une sorte d'humidité; les vaisseaux élargis; les glandes gonflées et pleines d'humeurs; ses mamelles, lorsqu'on les presse, laissent sortir une liqueur laiteuse; le tissu cellulaire est spongieux et rempli de lymphe; sa peau, très-fine, est rougeâtre, parce que sa transparence laisse paraître une nuance de la couleur du sang; ses nerfs sont gros; le cerveau, dont ils émanent, est volumineux, comme pour annoncer toute la puissance que la pensée doit lui donner un jour; et néanmoins ses sens sont encore émoussés. Une légère tunique voile ses yeux encore ternes; une mucosité plus ou moins abondante obstrue ses oreilles. Une humeur visqueuse recouvre les sinus pituitaires, le principal siége de l'odorat. La peau est trop peu tendue pour recevoir les sensations distinctes du toucher. La langue et les autres portions de l'organe du goût ont

seules assez de sensibilité pour produire cet instinct qui entraîne la bouche de l'enfant vers le sein de sa mère, et lui imprime les mouvements nécessaires pour le sucer.

La grandeur du cerveau, que nous venons de faire observer, produit plus d'étendue dans la boîte osseuse qui le renferme; et voilà pourquoi la tête de l'enfant est à proportion plus grosse que celle des animaux mammifères qui viennent de naître. Cette grosseur de la tête rendrait très-difficiles, non-seulement l'accouchement, mais encore le séjour de l'enfant dans le sein de la mère, si le crâne ne présentait pas, avant et peu de temps après la naissance, une particularité qu'on n'a trouvée dans aucun animal : au sommet de la tête, entre l'os du front et les deux os pariétaux, est une ouverture qu'on a nommée *fontanelle*, dans laquelle le crâne n'est pas encore devenu solide, au travers de laquelle on sent la pulsation de l'artère, et par le moyen de laquelle les os du crâne peuvent se rapprocher par la compression et diminuer le volume de la tête.

Lorsque l'enfant sort du sein de la mère, il a souvent de cinquante à soixante centimètres de longueur, et il pèse déjà de cinq à sept kilogrammes. L'impression nouvelle de l'air, qui agit sur l'organe de la voix, lui fait jeter quelques cris. Des glaires sortent de sa gorge; il urine, et c'est ordinairement dès le premier jour qu'il se débarrasse du *meconium*, matière noirâtre, amassée dans ses intestins. Les qualités séreuses et laxatives du *colostrum*, ou premier lait de la mère, qu'il ne doit cependant teter qu'au bout de dix ou douze heures, facilitent cette évacuation si nécessaire. Et combien on doit de reconnaissance à Buffon et à Jean-Jacques Rousseau, dont l'éloquence irrésistible, victorieuse des habitudes, des erreurs et des préjugés, a déterminé tant de mères à ne pas priver leurs enfants d'un lait si adapté par ses qualités successives aux diverses époques du développement des organes à celui à qui elles ont donné le jour, et à ne pas préférer non-seulement le lait des vaches, des brebis ou des chèvres, mais même celui d'une nourrice étrangère, moins analogue au tempérament du nourrisson, et presque toujours trop avancé, trop vieux et trop épais! La faiblesse ou la mauvaise santé d'une mère doivent seules la priver de la plus douce des jouissances.

Lorsque l'enfant est venu à la lumière, on cherche à lui enlever cette mucosité légère que les eaux de l'amnios ont déposée sur sa peau, en le lavant dans de l'eau tiède, mêlée avec un peu de vin.

Dans ces temps antiques, si voisins des premières époques de l'histoire, où l'Italie, bien éloignée de jouir de son beau climat et de sa douce température actuelle, était encore couverte d'épaisses forêts et de rivières souvent gelées par un froid rigoureux, les habitants à demi sauvages de ces contrées agrestes et humides croyaient devoir ne rien négliger pour endurcir leurs enfants contre les hivers et leurs frimas; ou plutôt on pourrait dire qu'ils soumettaient les nouveau nés à une rude épreuve qui ne devait laisser vivre que ceux dont la force intérieure pourrait lutter avec avantage contre les intempéries qui les attendaient : ils plongeaient les enfants qui venaient de naître dans de l'eau froide, les roulaient dans la neige, ou les étendaient sur les glaces des fleuves. Les Germains et les habitants de l'Angleterre, de l'Écosse et de l'Irlande, ont eu le même usage, qu'on retrouve encore de nos jours dans plusieurs pays du Nord, et particulièrement dans diverses contrées de la Russie et de la Sibérie.

Il paraît que le nouveau-né a besoin de beaucoup de repos. Il dort presque toujours. Un bercement trop prolongé peut le faire vomir et lui être nuisible. On doit le garantir de la malpropreté, qui cause des excoriations. Mais surtout qu'on ne reprenne jamais cette habitude si funeste, dont la philosophie et la science de la nature ont délivré les enfants, celle de les emmaillotter et de les environner de ces langes qui les torturaient et les déformaient. Leur poitrine se resserrait sous la compression qu'ils subissaient, et contractait une tendance plus ou moins forte à la phthisie. Les viscères du bas-ventre, serrés par des bandes pour ainsi dire délétères, ne concouraient qu'avec peine à la digestion. On voyait survenir des engorgements et les premières causes du rachitisme. Le sang, refoulé vers le cerveau, produisait des convulsions et des symptômes épileptiques. A la contrainte succédait la fatigue, et à la fatigue l'engourdissement, que suivait la douleur; l'enfant s'agitait avec violence, et de ses mouvements désordonnés, ainsi que des résistances qu'il éprouvait et des cris aigus qu'il jetait, résultaient des hernies ou des déplacements des articulations.

Heureusement l'enfance est affranchie de ce dur esclavage, et ne reçoit plus que les soins les plus naturels et les plus doux.

Ce n'est que vers le quarantième jour que l'enfant donne des signes de sensations plus composées, d'un ordre plus élevé, et qui paraissent supposer que l'action de l'intelligence a commencé à se développer. Ce n'est qu'à cette époque qu'il exprime le plaisir ou la peine par le rire ou par les larmes, premiers signes extérieurs des mouvements de son âme, qui ne peuvent encore se manifester d'une autre manière sur un visage dont plusieurs parties, trop tendres, n'ont pas le ressort et la mobilité nécessaires pour marquer les affections intérieures; et au sujet de ces larmes et de ce rire, nous croyons ne pouvoir mieux faire que de citer le passage suivant de la belle histoire de l'Homme par Buffon. « Il paraît, dit ce grand homme, que la douleur que l'enfant ressent dans les premiers temps et qu'il exprime par des gémissements, n'est qu'une sensation corporelle, semblable à celle des animaux qui gémissent aussi dès qu'ils sont nés, et que les sensations de l'âme ne commencent à se manifester qu'au bout de quarante jours; car le rire et les larmes sont des produits de deux sensations intérieures, qui toutes deux dépendent de l'action de l'âme. La première est une émotion agréable, qui ne peut naître qu'à la vue ou par le souvenir d'un objet connu, aimé et désiré; l'autre est un ébranlement désagréable, mêlé d'attendrissement et d'un retour sur nous-mêmes : toutes deux sont des passions qui supposent des connaissances, des comparaisons et des réflexions. Aussi le rire et les pleurs sont-ils des signes particuliers à l'espèce humaine pour exprimer le plaisir ou la douleur de l'âme,

tandis que les cris, les mouvements et les autres signes des douleurs et des plaisirs du corps sont communs à l'homme et à la plupart des animaux. »

C'est par ces premiers sourires, si pleins de charmes pour le cœur d'une mère, que l'enfant montre, à celle qui le nourrit, qu'il la reconnait, qu'il l'aime, qu'il la désire.

Ses yeux commencent bientôt à distinguer aussi les autres objets qui l'environnent, et, ce qui doit être remarqué sous plus d'un rapport, la sensation de la lumière sur la rétine, qui se fortifie par cette action des rayons lumineux, doit être, le plus souvent, une sorte de jouissance assez vive pour l'enfant. Cet exercice d'un sens qui se développe doit lui être agréable, et parce qu'il agite l'organe de la vue sans le blesser, et parce qu'il remplit successivement sa tête d'images variées qui lui plaisent, qu'il s'amuse à comparer et qui alimentent son intelligence. Voilà pourquoi il tourne sans cesse les yeux vers la partie la plus éclairée de l'endroit qu'il habite, et voilà pourquoi encore il faut avoir un si grand soin de le placer de manière que la lumière frappe également ses deux yeux; car, sans cette précaution, un œil, moins exercé que l'autre, acquerrait moins de force, et Buffon a prouvé que le regard louche est une suite nécessaire d'une grande inégalité dans la force des yeux.»

Pendant les premiers mois de l'enfant, la mère ou la nourrice à qui elle a été obligée de céder le bonheur de l'allaiter, ne doit mêler au lait qu'elle lui donne aucun aliment étranger, surtout si l'enfant est faible et d'un tempérament délicat. C'est aux médecins à indiquer quels aliments on peut ensuite associer au lait de la mère, et dans quelle proportion on peut successivement les ajouter à la nourriture la plus naturelle de l'enfance. Mais ne vaudrait-il pas mieux préférer de suppléer au lait de la mère ou de la nourrice, lorsqu'il ne serait plus assez abondant ou qu'il aurait perdu ses qualités bienfaisantes, en faisant teter à l'enfant le mamelon d'un animal, et par exemple d'une brebis, dont il recevrait le lait à un degré de chaleur toujours égal, et de manière que la succion, en comprimant les glandes de la petite bouche, en fît couler la salive, qui se mêlerait au lait nourricier?

Il semble que la nature ait voulu que l'allaitement durât jusqu'après la première dentition, jusqu'au moment où l'enfant a reçu les instruments nécessaires pour broyer convenablement quelques aliments solides. On a même écrit que des femmes sauvages des contrées voisines du Canada, moins détournées par leurs mœurs, leurs habitudes, leurs passions et leurs préjugés, de l'observation des règles prescrites par la nature, ont allaité leurs enfants jusqu'à l'âge de quatre, cinq, six ou sept ans.

Les dents placées sur le devant de la bouche, et qu'on nomme *incisives*, parce qu'elles sont propres à trancher et à couper, sont au nombre de huit, quatre en haut et quatre en bas. Leurs germes se développent quelquefois à sept mois, le plus souvent à huit, dix ou même douze mois. Ce développement peut être cependant très-prématuré. On a vu des enfants naître avec des dents assez grandes pour blesser le sein de leur nourrice, et on a reconnu des dents bien formées dans certains fœtus.

Le germe de chaque dent est, au moment de la naissance, contenu dans une cavité ou dans un alvéole de l'os de la mâchoire, et la gencive le recouvre. A mesure que ce germe s'accroît, il s'étend par des racines vers le fond de l'alvéole, s'élève vers la gencive, qu'il tend à soulever et à percer, et souvent écarte les parois osseuses d'un alvéole trop étroit et d'autant plus resserré que le menton est moins avancé et que l'os maxillaire est plus court. C'est comme un corps étranger qui s'agrandit au milieu de résistances puissantes. Une sorte de lutte est établie entre la force qui développe la dent, et celles qui maintiennent les parois de la cavité; et voilà pourquoi, au lieu d'un accroissement insensible, il se fait, dans la mâchoire, un effort violent, un écartement extraordinaire, une compression douloureuse, qui se manifestent par des cris, par des pleurs, et dont les effets peuvent devenir funestes. L'enfant perd sa gaieté; de la tristesse il passe à l'inquiétude; la gencive, d'abord rouge et gonflée, devient blanchâtre, lorsque la pression intercepte le cours du sang dans les vaisseaux de cette gencive fortement tendue: il ne cesse d'y porter le doigt, comme pour amortir sa douleur; il aime à la frotter avec des corps durs et polis, à calmer ainsi sa souffrance au moins pour quelques moments, et à diminuer la résistance de la membrane qui doit céder à l'extension de la dent. Mais, si la nature des fibres dont la gencive est tissue, donne à cette gencive trop de fermeté, si la membrane résiste trop longtemps, il survient une inflammation dont les suites ont été quelquefois mortelles, et qu'on a souvent guérie en coupant la gencive au-dessus de la dent qui n'avait pu la percer.

Les dents œillères, qui sont au nombre de quatre, deux en haut et deux en bas, et qu'on a nommées *canines*, parce qu'on les a comparées aux crochets ou dents crochues des Chiens, paraissent ordinairement dans le neuvième ou le dixième mois.

Les cheveux des enfants sont presque toujours plus ou moins blonds dans la race caucasique ou arabe européenne; mais on a écrit que, dans la race mongole, comme dans la race nègre, les cheveux sont noirs, de même que l'iris des yeux, dès le moment de la naissance. Lorsque les enfants des nègres viennent à la lumière, ils sont blancs, comme pour montrer l'identité de leur origine avec les autres races de l'espèce humaine; leur peau se colore néanmoins peu à peu, lors même qu'ils ne sont pas exposés à l'ardeur du soleil, et présente ainsi les effets de cette altération profonde et héréditaire qu'un climat brûlant a fait subir au tissu de la peau de leur race.

C'est une suite de questions très-curieuses que celles que l'on peut faire au sujet de cette grande quantité de vers que l'on trouve souvent dans les intestins des enfants, et qui peuvent être la cause ou les symptômes de maladies plus ou moins graves. Elle se lie avec d'importants problèmes relatifs à la reproduction des êtres; mais c'est dans d'autres articles de ce Dictionnaire qu'il faut en chercher la solution, ainsi que l'exposition des diverses maladies qui peuvent attaquer

l'enfance, et des moyens de les prévenir ou de les guérir:

Quelque délicat cependant que soit l'enfant, il est moins sensible au froid que l'Homme adulte ou avancé en âge. La chaleur intérieure qui lui est propre, doit être plus grande que celle de l'adulte, puisque les pulsations de ses artères sont plus fréquentes, et que, par conséquent, le cours de son sang est plus rapide.

On sait que le fœtus croît d'autant plus qu'il approche de sa naissance. A mesure que l'enfant s'éloigne de cette même époque, son accroissement se ralentit. Ordinairement, lorsqu'il vient à la lumière, il a le quart de la hauteur à laquelle il doit atteindre; il en a la moitié vers deux ans et demi, et les trois quarts vers la dixième année.

C'est ordinairement entre le dixième et le quinzième mois que les enfants commencent à bégayer : les voyelles, les consonnes, et par conséquent les syllabes et les mots qu'ils peuvent prononcer le plus facilement, sont les premiers qu'ils font entendre. « La voyelle qu'ils articulent le plus aisément, dit Buffon, est l'*A*, parce qu'il ne faut pour cela qu'ouvrir les lèvres et pousser un son : l'*E* suppose un petit mouvement de plus; la langue se relève en haut, en même temps que les lèvres s'ouvrent; il en est de même de l'*I*: la langue se relève encore plus et s'approche des dents de la mâchoire supérieure; l'*O* demande que la langue s'abaisse et que les lèvres se serrent : il faut qu'elles s'allongent un peu et qu'elles se serrent encore plus pour prononcer l'*U*. Les premières consonnes que les enfants prononcent, sont aussi celles qui demandent le moins de mouvement dans les organes : le *B*, l'*M* et le *P*, sont les plus aisées à articuler; il ne faut, pour le *B* et le *P*, que joindre les deux lèvres et les ouvrir avec vitesse. L'articulation de toutes les autres consonnes suppose des mouvements plus compliqués que ceux-ci, et il y a un mouvement de la langue dans le *C*, la *D*, le *G*, l'*L*, l'*N*, le *Q*, l'*R*, l'*S* et le *T*; il faut, pour articuler l'*F*, un son continué plus longtemps que pour les autres consonnes. Ainsi, de toutes les voyelles, l'*A* est la plus aisée, et de toutes les consonnes le *B*, le *P* et l'*M* sont aussi les plus faciles à articuler. Il n'est donc pas étonnant que les premiers mots que les enfants prononcent, soient composés de cette voyelle et de ces consonnes, et l'on doit cesser d'être surpris de ce que, dans toutes les langues et chez tous les peuples, les enfants commencent toujours par bégayer *baba*, *mama*, *papa*. Ces mots ne sont, pour ainsi dire, que les sons les plus naturels à l'Homme, parce qu'ils sont les plus aisés à articuler; les lettres qui les composent, ou plutôt les caractères qui les représentent, doivent exister chez tous les peuples qui ont l'écriture ou d'autres signes pour représenter les sons.

On doit seulement observer, continue notre grand naturaliste, que, les sons de quelques consonnes étant à peu près semblables, comme celui du *B* et du *P*, celui du *C* et de l'*S*, ou du *K* et du *C* dans certains cas, celui du *D* et du *T*, celui de l'*F* et du *V* consonne, celui du *G* et du *J* consonne ou du *G* et du *K*, celui de l'*L* et de l'*R*, il doit y avoir beaucoup de langues où ces différentes consonnes ne se trouvent pas; mais il y aura toujours un *B* ou un *P*, un *C* ou une *S*, un *D* ou un *T*, une *F* ou un *V* consonne, un *G* ou un *J* consonne, une *L* ou une *R*; et il ne peut guère y avoir moins de six ou sept consonnes dans le plus petit de tous les alphabets, parce que ces six ou sept sons ne supposent pas des mouvements bien compliqués, et qu'ils sont tous très-sensiblement différents entre eux. Les enfants qui n'articulent pas aisément l'*R*, y substituent l'*L*, au lieu du *T* ils articulent le *D*, parce qu'en effet ces premières lettres supposent, dans les organes, des mouvements plus difficiles que les dernières; et c'est de cette différence et du choix des consonnes plus ou moins difficiles à exprimer, que vient la douceur ou la dureté d'une langue. »

Au reste, ce n'est guère que vers la troisième année que les enfants prononcent distinctement, répètent ce qu'on leur dit, et commencent à parler avec facilité. Ceux qui voient qu'ils sont l'objet de l'attention la plus constante, dont on épie tous les signes, dont le jeu de la physionomie est rendu plus mobile par une intelligence précoce, dont les attitudes sont plus variées, et qui n'ont besoin que de quelques gestes pour faire comprendre leurs désirs, parlent ordinairement plus tard que les autres. On dirait qu'ils ne veulent pas se donner une peine inutile, et employer, pour se faire entendre, des mots qu'ils remplacent si facilement par des signes.

Quoi qu'il en soit, il faut, en général, se presser peu de donner à un enfant l'instruction qu'on est bien aise de le voir acquérir. Il faut ménager des organes encore faibles; ne pas imprimer trop de mouvements à des ressorts trop tendres et qu'on pourrait déformer; ne pas exiger une attention trop soutenue d'une intelligence qui, par son essence, a besoin plus qu'on ne le croit, et pour se développer convenablement, de s'exercer sur plusieurs sujets, et de passer avec rapidité d'une considération à une autre; ne pas contraindre une mobilité d'esprit aussi nécessaire à l'enfance que celle du corps, et craindre pour son élève le sort de tant de petits prodiges qui n'ont été, après leur adolescence ou leur jeunesse, que des hommes très-ordinaires.

Mais il n'en est pas de même de l'éducation proprement dite. L'éducation morale doit commencer, pour ainsi dire, avec l'éducation physique, ou, pour mieux dire, elle en est inséparable. Elle s'opère souvent à l'insu et même contre le gré de ceux qui surveillent l'enfant. Elle est le résultat des circonstances qui l'environnent, et de tous les objets qui peuvent agir sur lui. C'est cette éducation qu'il faut diriger; ce sont ces résultats qu'il faut prévenir ou maîtriser. On peut d'autant plus espérer d'y parvenir, que l'enfant est pendant longtemps inséparable de sa mère ou de sa nourrice. La nature, en prolongeant la débilité de l'enfance, en la rendant impuissante de pourvoir elle-même à ses besoins et de garantir sa sûreté, en lui donnant une dépendance qu'on ne trouve dans aucune autre espèce, en l'assujettissant aux soins de la mère pendant sept ou huit ans (lorsque, dans tous les animaux, les petits se séparent, au bout d'un temps très-court et même de quelques semaines, de celle qui leur a donné le jour), a assuré le développement des admirables facultés de l'Homme. C'est de la faiblesse de cette longue enfance

que provient la puissance du génie de l'adulte, et c'est à cette longue association de la mère avec celui qu'elle a porté dans son sein, à cette communauté d'existence si touchante, à cette assiduité de soins indispensables qui sont payés par tant de charmes, à cette réciprocité de caresses, à cette union de la tendresse vigilante qui jouit si vivement de tout ce qu'elle donne, et de l'affection qui à chaque instant reçoit et jouit, que l'Homme doit toutes ses vertus.

C'est principalement par les exemples dont on entoure l'enfance, que s'opère avec le plus de succès cette éducation morale, qui doit s'unir si intimement à l'éducation physique.

Que l'enfant ne puisse voir, dans les actions dont il est le témoin ou l'objet, que l'application de cette justice qui se fait sentir si aisément à son cœur et à son esprit, que l'exercice de cette douceur et de cette bonté qui ne sont que le complément de la justice; qu'on l'accoutume aux jouissances de la bienfaisance, qui est à la portée de tous les âges; qu'on l'habitue à maîtriser ses mouvements, à les soumettre à sa volonté, et à faire fléchir sa volonté devant la raison, toujours irrésistible, comme la nature des choses ou comme le destin; que des épreuves, ménagées avec délicatesse, lui fassent sentir les effets heureux ou malheureux des bonnes ou mauvaises actions, c'est-à-dire, des actions conformes ou contraires à la raison, à la justice, à la bonté, et par conséquent aux lois de l'auteur tout-puissant de la nature; qu'on écarte de son esprit les erreurs que tant de personnes se plaisent à donner à l'enfance, sous prétexte de l'amuser, ou pour se débarrasser de questions que leur adresse sa curiosité si naturelle, et qui pourrait si aisément être satisfaite sans blesser la vérité; que, pour préparer l'enfant à l'instruction qui lui est destinée, et pour fortifier son esprit après avoir formé son cœur, on lui montre à examiner, sous leurs diverses faces, les objets de son attention, à les comparer avec soin, et à se rendre compte des résultats de ces comparaisons.

Vers la fin de cette éducation physique, à laquelle on doit associer l'éducation morale avec tant de sollicitude, mais avec tant de précaution et de ménagement, un nouveau développement s'opère dans les organes qui servent à la nutrition de l'enfant. Vers la sixième ou la septième année, ses forces s'augmentent; les premières dents incisives, que l'on nomme *dents de lait*, parce qu'elles paraissent avant la fin de l'allaitement, tombent, et sont remplacées par d'autres incisives, plus larges, plus solides et plus enracinées. Les quatre œillères et la première mâchelière de chaque côté, en haut et en bas, sont aussi remplacées par d'autres dents analogues, et, ainsi, seize dents antérieures sont renouvelées à cette époque, que plusieurs causes peuvent cependant retarder.

La chute de ces seize dents antérieures est produite par le développement d'un second germe placé au fond de l'alvéole, et qui, en croissant, les soulève, les pousse et les fait sortir de leur cavité. Ce germe manque aux autres douze mâchelières, qui, par conséquent, ne tombent que par accident, et dont la perte ne peut être réparée que dans des circonstances rares.

On peut voir encore une mâchelière aux extrémités de chacune des deux mâchoires; mais ces dents manquent à plusieurs personnes, et le plus souvent aux femmes. Leur développement, plus tardif qu'aux hommes, n'a lieu qu'à l'âge de la puberté, et quelquefois même il est retardé jusqu'à un âge beaucoup plus avancé; et on les nomme alors *dents de sagesse*.

Avant cette époque de la puberté ou de l'adolescence, la nature ne travaille que pour la conservation et le développement de l'individu: l'enfant n'a reçu de forces que pour se nourrir et pour croître; sa vitalité est renfermée en lui-même, et il ne peut la communiquer. Mais bientôt les principes de vie qui l'animent, fermentent et se multiplient; l'adolescent reçoit, pour ainsi dire, une surabondance d'existence: cette exubérance de force et de facultés se manifeste par plusieurs signes; superflue au maintien de son être, elle peut le reproduire et le multiplier.

La législation de plusieurs pays a supposé, dans plusieurs temps, que l'époque de cette puberté était vers la quatorzième année pour les garçons, et vers la douzième pour les filles. Mais cette époque, où la vie est pour ainsi dire doublée, est plus ou moins avancée ou retardée, suivant la température du climat, la complexion des races, le tempérament des individus, la quantité des aliments, leur nature, le développement des facultés morales, l'action de la pensée sur les nerfs, et celle des nerfs sur la force et l'accroissement des organes du corps.

On a remarqué, par exemple, une différence de sept ou huit ans entre l'âge où les Finlandois sont pubères, et celui de la puberté des Indiens, des Persans et des Arabes. Mais, sous tous les climats, la puberté des garçons est plus reculée que celle des filles, parce que le corps des premiers, étant en général plus grand, plus solide, plus compacte, plus endurci par des jeux souvent répétés et des exercices fatigants, ne peut être développé qu'après un temps plus long.

D'un autre côté, on a vu que, sous les mêmes latitudes ou, pour mieux dire, sous un climat et une température semblables, la puberté se manifestait plus tôt dans les individus de la race nègre et de la race mongole que dans ceux de la race caucasique ou européenne.

Ceux qui habitent des terrains bas, humides, froids, couverts de brouillards, et dont la constitution est phlegmatique ou pituiteuse, parviennent d'autant plus lentement à la puberté que leurs organes sont plus mous et plus engorgés. Les tempéraments sanguins, plus vifs, plus animés, plus abondants en forces vitales, accélèrent la puberté; elle est encore plus hâtée dans les individus dont la constitution bilieuse s'allie avec des muscles puissants, et des mouvements énergiques et rapides; et, enfin, dans les tempéraments mélancoliques, où une grande activité nerveuse semble entretenir un feu secret, qui anime toute la machine humaine, la puberté est encore plus précoce.

On voit aisément aussi pourquoi les individus dont les aliments sont copieux et substantiels, sont plus tôt pubères que ceux dont la nourriture est malsaine ou trop peu abondante: les viandes succulentes, les sub-

stances échauffantes, les épices, les aromates, le café, le vin, les liqueurs portent dans tous les organes une activité qui en accélère l'accroissement et hâte la puberté, retardée, au contraire, par les légumes, les fruits et le laitage.

Une puberté plus avancée que ne l'a voulu la nature et, par conséquent, trop précoce, peut être amenée aussi par une direction trop constante des idées et des sentiments vers les objets les plus propres à donner au système nerveux la plus grande activité, et cette prééminence de forces que tous les organes reçoivent d'un exercice prolongé. Vers le commencement de cette puberté, vers cette époque si remarquable de la vie humaine, l'adolescent, qui entre dans cet âge que l'on a comparé au printemps de l'année, éprouve une chaleur nouvelle qui le pénètre; il ressent une agitation intérieure qui lui était inconnue; il s'en effraye, et en conçoit une vague mais douce espérance, qu'écarte souvent l'inquiétude à laquelle son esprit se livre malgré lui: un mélange de douleur et de plaisir s'empare de son cœur; sa tête se remplit d'illusions; ses incertitudes, ses craintes sont remplacées par des rêves de bonheur, et ces rêveries remplissent son âme; ses plaisirs ordinaires ne lui suffisent plus, souvent ils le fatiguent et l'ennuient; les occupations qu'il aimait lui deviennent indifférentes ou pénibles; la société l'incommode, la présence même de ses amis le gêne; une mélancolie qui le charme, l'entraîne dans la solitude; il se plaît à errer à l'ombre des bois épais, ou à s'abandonner, sur le bord d'un ruisseau limpide ou sur le sommet d'une roche escarpée, à tous les mouvements de son cœur et de son inspiration. Si une tendresse douce et éclairée, si une sagesse indulgente ne viennent à son secours, et ne dirigent pas, par la raison embellie de tous les charmes du sentiment, cette confusion d'idées, de désirs, de sensations et de vœux, son esprit exalté peut l'entraîner dans plus d'un précipice, et la jeune fille innocente et tendre, dont le système nerveux est plus mobile, a souvent plus besoin encore, vers cette époque orageuse, de trouver un asile dans le sein d'une mère aussi bonne que prudente.

Cet état extraordinaire, et dont les suites, si elles sont mal dirigées, peuvent être si funestes à la santé et au bonheur de la vie, dépend du grand changement que l'adolescent vient d'éprouver. Non-seulement à cette époque la force vitale s'accroît avec rapidité; mais elle se distribue d'une manière nouvelle. Elle avait principalement résidé dans les organes de la nutrition, et dans les systèmes cellulaire et lymphatique; son action était dirigée vers le développement général. Lorsque la puberté commence, cette même action se porte sur le système glanduleux et sur les organes sexuels qui en font partie. Il s'élabore dans ces organes sexuels de l'adolescent, vers lesquels le sang affiue avec plus d'abondance, une substance nouvelle et vivifiante, une liqueur essentiellement productive; et de cette tendance, ainsi que de cette élaboration, résulte comme un nouveau centre d'activité, dont la puissante influence se répand dans tout le corps, le pénètre profondément, l'anime dans toutes ses parties. L'adolescent grandit souvent tout d'un coup; son tissu cellulaire, moins vivifié qu'auparavant, s'affaisse; le bas-ventre s'aplatit; les formes des muscles sont plus prononcées; la poitrine s'élargit; la respiration devient plus étendue; une quantité d'oxygène plus grande ou plus souvent renouvelée donne au sang une chaleur plus forte, qui se communique à tous les organes; la peau se colore et se couvre de poils dans plusieurs endroits. Les muscles de l'organe de la voix sont modifiés de manière à rendre les sons plus graves, et à les faire baisser ordinairement d'une octave. Les bras et les jambes s'allongent et se fortifient; la démarche s'affermit; les organes des sens extérieurs s'étendent, se développent, deviennent plus sensibles aux impressions des objets. Le sommeil diminue, et les facultés de l'esprit acquièrent une vivacité nouvelle.

Cet accroissement de certains organes, et particulièrement des organes sexuels, est d'autant plus grand que la chaleur du climat est plus forte. Il a donné lieu, dans les contrées voisines de la zone torride, à des usages que les religions ou les lois ont consacrés, et dont le but a été, en retardant le produit d'un trop grand accroissement de certaines portions de ces organes, de faciliter la génération, et de prévenir les effets d'une malpropreté qui, dans les pays très-chauds, pourrait devenir douloureuse et funeste. C'est ainsi que la circoncision a été ordonnée aux Hébreux, aux Musulmans, et aux habitants de plusieurs contrées de l'Afrique où le mahométisme n'est point établi. On l'emploie, suivant les règles et les habitudes des différentes contrées, très-peu de jours après la naissance de l'enfant, ou à l'âge de six ans, ou à celui de huit, ou plus tard; et vers le golfe persique, auprès de la mer d'Arabie, et parmi quelques peuples de l'Afrique occidentale, on a cru devoir prescrire pour les filles une sorte de circoncision particulière.

Quant à l'infibulation, à la castration, et aux autres procédés du même genre, inventés par une jalousie brutale, par une vile et odieuse cupidité, ou par un déplorable et absurde fanatisme, ne souillons pas l'histoire de la nature par le récit des crimes ou des folies qui en ont violé les saintes lois.

Disons seulement, pour montrer un de ces rapports particuliers, qui établissent entre divers organes une sorte de sympathie, que, la castration laissant ou reportant l'individu qui la subit à l'époque qui précède immédiatement la puberté, il n'est pas surprenant que cette victime d'une coutume barbare acquière des années, vieillisse et cesse de vivre, sans cesser d'être enfant; qu'elle n'ait jamais de barbe, même après l'âge de vingt ou vingt et un ans, temps où elle est la plus épaisse; que ses membres, mal prononcés, présentent tous les caractères de la mollesse et de la faiblesse, et que sa voix, quoique souvent perçante, reste haute et voilée comme celle de l'enfance.

Les religions, la sagesse, les lois, et même les passions les plus fortes, l'amour et l'orgueil, ont réuni leurs préceptes, leurs dispositions et leurs efforts, pour maintenir la chasteté des mœurs, particulièrement dans le sexe le plus faible et le plus exposé aux attaques et aux séductions, pour ne montrer qu'un objet sacré dans la pureté de la jeune vierge, et pour garantir de tous

les dangers qui peuvent l'environner, cette vertu des femmes, de laquelle dépendent les bases de l'ordre social, la paix, le bonheur, la sûreté et tous les droits des familles. Mais, dans plusieurs contrées, elles ont voulu davantage, et, pour le malheur de tant de femmes injustement soupçonnées, elles ont donné une croyance aveugle à des signes trompeurs, qu'elles ont regardés comme des marques certaines d'une conduite criminelle, ou d'une vie sans taches : et comme la série des extravagances humaines doit offrir tous les contrastes, nous voyons, d'un autre côté, des peuples entraînés par la superstition ou par une ridicule vanité, n'attacher aucun prix à cette virginité, objet, dans d'autres pays, de tant de précautions, d'hommages et de vœux; en céder les prémices à leurs chefs, à leurs despotes, à leurs prêtres; les sacrifier à des idoles; les abandonner, les offrir même à des étrangers.

L'état que la puberté impose à l'Homme, est l'union avec une compagne : la nature a voulu que cette union fût très-longue, en prolongeant pendant plusieurs années le besoin qu'ont les enfants de soins multipliés. Le bonheur des deux individus que réunit le mariage, exige que l'amour en prépare le lien, que la raison l'approuve; que de touchants souvenirs, la reconnaissance et la tendresse en garantissent la durée. La sagesse des lois en règle les conditions; les religions, en le bénissant comme la plus sûre garantie des mœurs et des vertus, donnent un caractère encore plus sacré à ce vœu de la nature, dont la violation a entraîné dans les sociétés humaines tant de désordres, de troubles, de dépravations et de crimes.

Mais une loi de cette même nature, qui n'a été transgressée que par de faux calculs, par une passion brutale, ou par une bien coupable tyrannie, est celle qui veut qu'un homme n'ait qu'une femme, et qu'une femme n'ait qu'un homme, puisque le nombre des hommes et celui des femmes sont à peu près égaux dans toutes les contrées, et que les différences légères qui séparent ces nombres ne dépendent que d'accidents rares, de hasards fugitifs, de circonstances plus ou moins passagères.

Sans le mariage, les nouvelles facultés que l'Homme acquiert par la puberté pourraient souvent lui devenir funestes. La liqueur prolifique pourrait, au lieu d'être repompée et portée dans les différentes parties du corps pour ajouter à leur force, séjourner dans ses réservoirs en assez grande quantité et pendant un temps assez long pour produire des irritations violentes, faire naître une passion impétueuse, et ravaler l'homme au rang de ces animaux que des impressions analogues rendent, dans certaines saisons, indomptables et furieux.

Le plus haut degré de cette maladie, dans les femmes, a été connu sous le nom de fureur utérine. Une véritable manie trouble alors leur esprit; leur imagination s'allume surtout lorsqu'elle a été excitée par des images obscènes et des propos licencieux; leur égarement leur ôtant même toute pudeur, elles s'abandonnent non-seulement aux discours les plus lascifs, mais encore aux actes les plus indécents.

Au reste, les suites des jouissances excessives sont bien plus terribles encore : les forces s'affaiblissent, la faculté dont on a abusé s'anéantit, les traits se déforment, les cheveux tombent, l'ouïe s'émousse, la vue s'éteint, la mémoire s'efface, l'esprit disparaît, et la mort termine toutes ces misères.

Le but du mariage est d'avoir des enfants; mais souvent ce but n'est pas atteint. La stérilité peut être causée, dans l'un et l'autre sexe, par un défaut de conformation ou un vice accidentel dans les organes, et par l'altération des liqueurs prolifiques. Trop d'embonpoint ou de maigreur, des affections trop vives, une grande intempérance, l'abus des plaisirs, l'excès du travail, peuvent nuire à la fécondité. On a cru remarquer que les femmes qui ont une constitution sèche, un système nerveux facilement irritable, une peau aride et brune, des passions violentes et un caractère ardent, sont presque toujours stériles; que les femmes d'un tempérament bilieux sont sujettes à l'avortement; que celles qui sont phlegmatiques, indolentes, incapables d'affection, conçoivent difficilement; mais que celles dont le tempérament est sanguin et humide, l'humeur gaie et le caractère affectueux, sont ordinairement fécondes.

On a pensé aussi que, tout égal d'ailleurs, les peuples qui se nourrissent beaucoup de Poissons, comme, par exemple, les Chinois, les anciens Égyptiens et les habitants de presque toutes les contrées maritimes, étaient très-prolifiques, et que la fécondité était plus grande dans les climats froids que dans les pays voisins de la zone torride.

Lorsque la grossesse commence, le superflu du sang, si abondant chez les femmes, et dont elles ont besoin, dans les temps ordinaires, de se débarrasser par des évacuations périodiques et régulières, séparées, le plus souvent, par l'intervalle d'un mois, devient bientôt nécessaire pour la nourriture et le développement de l'embryon, vers lequel il se porte par une direction nouvelle. Presque toutes les autres sécrétions de la femme sont alors suspendues ou diminuées; on dirait qu'elle n'existe plus en elle-même, et que sa vie est concentrée tout entière dans le nouvel être auquel elle doit donner le jour.

Très-souvent son visage se décolore, la beauté de son teint se flétrit; son estomac rejette les aliments les mieux choisis; ses forces paraissent abattues, sa gaieté disparaît; elle est comme abandonnée aux caprices, au dégoût, à la langueur, à la mélancolie.

C'est vers le troisième mois de sa grossesse qu'elle ressent les mouvements de son enfant, qui, au milieu de l'espèce de sommeil dans lequel il est plongé, prend machinalement la position dans laquelle il est le moins gêné, se recourbe, rapproche ses membres, et se replie en boule.

Hippocrate et Aristote ont pensé que les fœtus femelles se développaient plus lentement, et que leurs mouvements n'étaient sensibles pour la mère que vers le cinquième mois.

Le terme ordinaire de la grossesse est de neuf mois ou environ; des exemples assez nombreux prouvent cependant qu'il peut s'étendre beaucoup plus loin, et être beaucoup plus rapproché. M. Tessier, de l'Académie

royale des sciences, a donné un résumé très-curieux des grandes différences que peut présenter la durée des portées dans les femelles de plusieurs animaux domestiques. Ce résumé seul prouverait, par analogie, la grande diversité qui peut se trouver dans la durée de la grossesse de la femme. D'ailleurs, on sait combien d'enfants nés dans le septième mois ont joui d'une bonne santé, et on a vu vivre pendant longtemps des enfants nés au sixième et même au cinquième mois. On a, par exemple, rapporté l'histoire de Fortunio Licetti, né à Gênes après cinq mois. Son père, qui était médecin, l'éleva avec beaucoup de soin, le tint dans une douce chaleur, et lui fit sucer du lait sucré. L'enfant dormit jusqu'à la fin des neuf mois, se réveilla à cette époque, vécut comme les enfants venus au terme ordinaire de la grossesse, et, dans la suite, embrassa la profession de son père, dans laquelle il devint célèbre par ses connaissances et par ses ouvrages.

Dans le dernier temps de la grossesse, l'enfant a la tête tournée vers le bas; lorsque le terme de la délivrance de la mère approche, il s'engage de plus en plus dans la cavité du bassin; les douleurs de la mère deviennent plus vives; l'orifice de la matrice s'élargit, le vagin se dilate; les enveloppes qui environnent l'enfant se déchirent, les eaux de l'amnios s'échappent, et l'enfant paraît à la lumière. Quelquefois il entraîne sur sa tête une partie des membranes qui viennent de se déchirer, et on dit qu'il est né *coiffé;* d'autres fois il montre ses pieds au lieu de sa tête, et les anciens nommaient *agrippa* les enfants en qui on avait remarqué cette disposition. S'il se présente de travers, on tâche de changer sa position. Mais les circonstances de l'accouchement peuvent devenir si malheureuses qu'on ne peut le terminer que par des procédés dangereux, et ce n'est qu'avec horreur que nous rapportons que, dans ces dangers extrêmes où l'on ne peut sauver l'enfant et la mère, un abus épouvantable de je ne sais quel principe, une application aussi criminelle qu'absurde de prétendus préceptes, une violation sacrilége des lois de la raison et de l'humanité, ont pu, par un forfait que la religion réprouve et que la justice des hommes devrait punir de la peine la plus grave, faire immoler sciemment la malheureuse mère dans une opération barbare, pour tâcher de sauver les jours si incertains d'un être à peine vivant et dont l'existence n'a été encore qu'un sommeil, image de la mort.

A peine la femme est-elle délivrée, que son âme s'épanouit et s'ouvre à la joie la plus douce; elle oublie toutes ses douleurs pour ne goûter que le bonheur d'être mère.

Ses forces vitales prennent, pour la seconde fois, une nouvelle direction; elles se transportent vers les mamelles, et y produisent la sécrétion du lait. Cette espèce de crise demande de sages précautions, surtout pour les femmes délicates, et pour celles que les usages de la société ont privées de tant de ressources que la nature leur avait destinées.

Il s'en faut de beaucoup, cependant, que toutes les femmes soient condamnées à ces souffrances si vives, à ces accouchements si laborieux; elles les doivent presque toujours à un genre de vie trop différent de celui que leur prescrit la nature. Il faut compter parmi ces habitudes qui rendent leurs délivrances si pénibles, l'usage de vêtements trop étroits, l'abus des plaisirs, le mauvais choix et la trop grande quantité des aliments; l'excès du café, des liqueurs et des autres boissons échauffantes; une vie trop agitée, ou trop sédentaire; des mouvements trop violents, ou une nonchalance trop prolongée. Les femmes de tous les peuples à demi sauvages accouchent sans douleur; les compagnes des cultivateurs ne connaissent point les accouchements pénibles, et se rétablissent au bout de peu de jours.

Les maux de l'accouchement et ceux de la grossesse peuvent, d'ailleurs, être d'autant plus grands que la mère est encore trop jeune, que ses organes n'ont pas acquis le développement nécessaire, ni ses forces tout leur accroissement. S'il est, en effet, des jeunes gens qui ne grandissent plus après la quinzième année, d'autres croissent jusqu'à vingt-deux ou vingt-trois ans. Pendant cet intervalle, la plupart ont le corps mince, la taille allongée, les muscles grêles, les cuisses et les jambes menues. Peu à peu les chairs augmentent, les vides se remplissent, les membres s'arrondissent, les contours des muscles se prononcent; et avant l'âge de trente ans l'homme est entièrement développé, et toutes ses proportions sont établies.

Les femmes, plus tôt pubères que les hommes, et dont les muscles et les divers organes sont moins compactes, moins solides que ceux des hommes, arrivent aussi beaucoup plus tôt au terme de leur entier accroissement. C'est ordinairement à vingt ans qu'elles parviennent au développement parfait de ces formes adoucies, de ces membres sveltes, de ces traits délicats, de ces proportions si gracieuses, qui leur donnent la beauté et y ajoutent tant de charmes. Elles règnent par la beauté et par la grâce, comme l'homme par la force et la majesté.

« Tout annonce dans les deux sexes, dit le grand peintre de la nature, les maîtres de la terre; tout marque dans l'Homme, même à l'extérieur, sa supériorité sur tous les êtres vivants : il se soutient droit et élevé; son attitude est celle du commandement : sa tête regarde le ciel, et présente une face auguste, sur laquelle est imprimé le caractère de sa dignité; l'image de l'âme y est peinte par la physionomie; l'excellence de sa nature perce à travers les organes matériels, et anime d'un feu divin les traits de son visage; son port majestueux, sa démarche ferme et hardie annoncent sa noblesse et son rang; il ne touche à la terre que par ses extrémités les plus éloignées; il ne la voit que de loin, et semble la dédaigner : les bras ne lui sont pas donnés pour servir de piliers d'appui à la masse de son corps; sa main ne doit pas fouler la terre, et perdre, par des frottements réitérés, la finesse du toucher dont elle est l'organe; le bras et la main sont faits pour servir à des usages plus nobles, pour exécuter les ordres de la volonté, pour saisir les choses éloignées, pour écarter les obstacles, pour prévenir les rencontres et le choc de ce qui pourrait nuire, pour embrasser et retenir ce qui peut plaire et le mettre à la portée des autres sens. »

De tous les traits de cette face auguste, les yeux sont ceini qui concourt le plus à cette physionomie si expressive, à ce tableau si rapide, où les agitations les plus secrètes de l'âme se peignent, même souvent indépendamment de la volonté, avec tant de précision, de vivacité et de force; l'œil serait seul le miroir de l'âme. Les nerfs optiques ayant les rapports les plus intimes avec le cerveau proprement dit, on dirait que l'œil est le véritable organe extérieur de l'intelligence. Il exprime les passions les plus vives, les sentiments les plus violents et les nuances les plus délicates des affections les plus douces. C'est dans les yeux qu'on cherche à lire les pensées les plus cachées, les émotions les plus intimes; ils sont, le plus souvent, les signes les moins trompeurs de la sensibilité, de l'esprit, de l'élévation du génie; on leur demande en quelque sorte la garantie des plus saintes promesses; on les consulte avec d'autant plus de facilité, qu'on peut, si je puis employer cette expression, les interroger tous les deux à la fois, et qu'ils peuvent répondre ensemble.

Les deux yeux de l'Homme sont, en effet, dirigés en avant; il ne voit pas des deux côtés en même temps, comme un grand nombre de quadrupèdes. Mais, si sa vue s'étend sur un champ moins vaste, ce champ n'est pas divisé; l'Homme l'embrasse tout entier par une seule intuition : il y a moins de trouble, plus d'unité et de certitude dans les résultats de la vision, et les comparaisons plus exactes qu'il peut établir entre les actions des deux yeux, lui donnent des notions plus précises des formes et des distances, des impressions plus propres à servir l'intelligence et à la féconder.

Au reste, remarquons que l'on ne trouve pas, dans l'organe de la vue de l'Homme, un muscle particulier, bulbeux et suspenseur de l'œil, que l'on observe dans plusieurs animaux, et dont l'absence indiquerait seule que l'Homme n'est pas organisé pour brouter l'herbe des champs, et avoir presque toujours la tête rabaissée et les yeux inclinés vers la terre.

Ces yeux, destinés à regarder le ciel et de grandes portions de la surface du globe, sont de différentes nuances dans leur iris. Ces couleurs sont l'orangé, le jaune, le vert, le bleu, le gris, le gris mêlé de blanc : elles sont plus foncées sur les filets qui, dans l'iris, se dirigent vers la prunelle comme des rayons vers un centre, et sur les espèces de flocons que l'on voit entre les filets, que sur les ramifications très-déliées qui réunissent ces filets et ces flocons. Cependant les couleurs les plus ordinaires de l'œil, ou plutôt de l'iris, sont, dans les zones tempérées, l'orangé et le bleu. Les iris que l'on croit noirs ne sont que d'un orangé foncé, ou d'un jaune mêlé de brun, et ils ne paraissent entièrement noirs que par l'opposition de leurs nuances avec le blanc de la cornée.

On voit très-souvent, dans le même iris, des nuances d'orangé, de jaune, de gris et de bleu; mais alors c'est presque toujours le bleu qui domine, en régnant sur toute l'étendue des filets.

Les yeux que l'on trouve les plus beaux, sont ceux dont les iris paraissent noirs ou bleus. Les yeux noirs ont plus de force et d'expression; ils brillent d'un éclat plus égal : mais il y a plus de douceur et de finesse dans les bleus, parce qu'ils montrent plus de reflets variés et plus de jeu dans leur lumière.

Les sourcils ajoutent à la vivacité de l'œil par le contraste de leur couleur, et par les mouvements dont ils sont susceptibles et qui donnent à la physionomie un caractère si prononcé. Les muscles du front peuvent les élever, ou les froncer, et les abaisser en les rapprochant l'un de l'autre.

Les paupières garantissent les yeux : la supérieure se relève et s'abaisse. Le sommeil les ferme malgré la volonté, en relâchant les muscles destinés à les ouvrir, et ce voile qu'il étend le rend encore plus profond, en empêchant une vive lumière de pénétrer dans l'œil, d'agir sur le nerf optique, et de provoquer ainsi le réveil et l'activité.

Les cils qui garnissent les deux paupières, non-seulement en augmentent les effets salutaires, mais font paraître les yeux plus beaux et rendent le regard plus doux.

Le front contribue le plus à la beauté du visage, lorsqu'il n'est ni trop rond, ni trop plat, ni trop étroit, ni trop court. Les cheveux qui l'entourent et l'embellissent, sont plus longs et plus touffus pendant la jeunesse qu'à toute autre époque de la vie; ils tombent peu à peu. Ceux qui garnissent la partie la plus élevée de la tête tombent les premiers, et la laissent souvent toute nue : il est très-rare, cependant, qu'une femme devienne chauve. Mais, dans les deux sexes, les cheveux, à mesure qu'on avance en âge, ou par l'effet de grandes maladies et de violents chagrins, se dessèchent, blanchissent par la pointe, deviennent ensuite blancs dans toute leur longueur, et se cassent aisément.

Quoique le nez soit la portion la plus avancée et le trait le plus apparent du visage, on ne le remarque que lorsqu'il est difformé, très-grand ou presque nul. N'étant susceptible que de mouvements peu sensibles, il contribue à la beauté sans influer sur la physionomie, le véritable objet de notre attention, parce qu'elle est le signe de tout ce qui peut nous rebuter ou nous plaire.

Il n'en est pas de même de la bouche : l'œil est entraîné par une sorte de charme vers ces lèvres vermeilles, relevées par la blancheur de l'émail des dents, mollement remuées pour peindre les plus faibles nuances des plus douces affections, ou vivement agitées pour exprimer les sentiments les plus violents, et qui, recevant une sorte de vie particulière de la voix dont elles complètent l'organe, indiquent et font distinguer, par leurs inflexions et leurs divers mouvements, tous les sons de la parole.

La mâchoire inférieure, la seule mobile, a souvent un mouvement involontaire, non-seulement dans les instants où l'âme s'abandonne à une passion très-vive, mais encore dans ceux où l'ennui en émousse, pour ainsi dire, toutes les facultés, et la réduit à cette sorte d'inaction et de langueur qui se manifeste par des bâillements plus ou moins lents et plus ou moins prolongés.

Un désir ardent ou un vif regret, éprouvés subitement, soulèvent les poumons, et occasionnent une inspiration vive et prompte qui forme le soupir. Si ce

désir ou ce regret ne cessent point, les soupirs se renouvellent; la tristesse s'empare de l'âme; les yeux se gonflent, une humeur surabondante les couvre et les obscurcit; les larmes coulent : des inspirations plus fortes et plus rapprochées remplacent les soupirs par des sanglots qui, mêlés à des sons plaintifs, se changent bientôt en gémissements, exprimés souvent avec assez de force pour devenir des cris.

A ces tristes signes de la douleur du corps et de celle de l'âme, succèdent ceux du contentement et de la joie. Pendant le son entrecoupé que l'on appelle ris, le ventre s'élève et s'abaisse précipitamment; les coins de la bouche se rapprochent des joues, qui se gonflent et se resserrent, et des éclats de voix se succèdent. Si ce ris devient immodéré, les lèvres sont très-ouvertes; mais, s'il se change en simple souris, les coins de la bouche se rapprochent, sans qu'elle s'ouvre, des joues qui se gonflent; et il suffit qu'alors la lèvre inférieure se replie et se presse contre celle de dessus, pour que cette expression de la bienveillance et de la satisfaction devienne le signe de la malignité, de l'ironie et du mépris.

Un instant de réflexion suffit pour arrêter ou changer les mouvements du visage : mais la volonté n'a aucun empire sur la rougeur, qui dénote la honte, la colère, l'orgueil ou la joie; ni sur la pâleur, qui accompagne la crainte, l'effroi ou la tristesse. La couleur passagère du visage dépend d'un mouvement du sang produit malgré nous par le système nerveux, organe de nos sentiments intérieurs.

Les grands peintres et les grands statuaires ont bien connu, et on a très-bien décrit, d'après eux, les diverses attitudes et les divers mouvements, plus ou moins involontaires, de la tête, des yeux, des sourcils, des paupières, des lèvres, des coins de la bouche et des muscles de la face, qui accompagnent les passions vives ou les sentiments profonds, comme la fureur, la colère, l'envie, la jalousie, la malice, la dérision, le mépris, l'effroi, l'horreur, la tristesse, la joie, l'affection et l'amour.

Les parties de la tête qui influent le moins sur la physionomie et sur l'air du visage, sont les oreilles, placées à côté de la face, et souvent cachées par les cheveux : elles n'ont ordinairement que de bien faibles mouvements, volontaires ou involontaires. Il paraît que, si les plus grandes et les mieux bordées ne sont pas regardées comme les plus jolies, ce sont celles qui entendent de plus loin et distinguent les sons avec le plus de facilité. Serait-ce cette considération qui aurait fait naître parmi plusieurs peuples à demi sauvages, plus intéressés que les peuples civilisés à entendre de loin, l'habitude, d'ailleurs bien bizarre, non-seulement de percer les oreilles, pour y suspendre des boucles, des anneaux, des diamants ou des pierres précieuses; mais encore d'en étendre excessivement le lobe, en le perçant et en y introduisant des morceaux de bois ou de métal remplacés successivement par des morceaux plus gros?

La variété et la bizarrerie des usages sont bien plus remarquables dans la manière de considérer ou d'arranger la barbe, tantôt entièrement rasée, et tantôt conservée en partie ou maintenue avec soin dans toute sa longueur; et les cheveux, que l'on a vus, suivant les temps et suivant les lieux, rasés en totalité ou coupés très-courts, conservés en couronne, attachés en queue, ou recouvrant toute la tête, se déployant dans toute leur étendue, tombant sur les épaules et descendant le long du dos, presque jusqu'à terre, tantôt relevés avec soin, frisés avec art, bouclés avec profusion, teints en diverses couleurs, garnis d'essences et de parfums, couverts de poudres blanches, noires ou rousses, et tantôt cédant la place à des masses artificielles de cheveux étrangers, aussi singulières par leurs formes que par leur volume.

Si la tête de l'Homme est garnie de cheveux plus longs et plus touffus que la crinière de plusieurs animaux, à laquelle on a voulu les comparer, son corps est bien moins velu que celui des quadrupèdes vivipares, au moins dans l'état de société; et au lieu que sur ces quadrupèdes les poils du dos sont les plus longs et les plus serrés, ceux qui garnissent le dos de l'Homme sont ordinairement les plus clair-semés et les plus courts. Les femmes, les eunuques, les hommes dont le tempérament est faible, froid ou humide, ont la peau beaucoup moins garnie de poils.

La poitrine est plus large dans l'Homme que dans les quadrupèdes. C'est sur cette poitrine plus élargie que sont situées les mamelles, toujours au nombre de deux. Celles de l'homme sont moins grosses et moins élevées que celles de la femme; mais elles en diffèrent très-peu par l'organisation, et on a cité quelques exemples d'un véritable lait formé dans les mamelles d'hommes forts et encore jeunes.

Les mains de l'Homme sont d'autant plus adroites et lui donnent un toucher d'autant plus parfait, que tous les doigts, excepté l'annulaire, sont très-mobiles, indépendamment les uns des autres, ce que l'on ne voit dans aucun mammifère, pas même dans les Singes. D'ailleurs le pouce est plus long à proportion que dans ces mêmes Singes, cependant si adroits.

Les bras, auxquels tiennent ces mains, sont attachés à de larges omoplates et maintenus par de fortes clavicules; et voilà pourquoi l'Homme peut porter de si grands fardeaux sur le haut des épaules.

Ces bras et ces mains concourent beaucoup, par la gesticulation, à l'expression des différentes affections de l'âme. Dans la joie, ils sont agités par des mouvements rapides et variés; ils sont pendants dans la tristesse. On les élève vers le ciel dans les vœux, la prière, et l'espérance qui la suit. On les ouvre ou les étend pour recevoir, embrasser et saisir les objets désirés. On les avance avec précipitation comme pour repousser ce qui nous inspire de la crainte, de la haine ou de l'horreur.

Le pied de l'Homme est très-différent de celui des Singes, qui est une véritable main. La jambe porte perpendiculairement sur cette base, plus large à proportion que la main de derrière du Singe. Le talon, renflé par-dessous, augmente la largeur de la base et la sûreté de la station. Les doigts, assez courts, ne peuvent presque pas se plier; le pouce, plus long et plus gros que les autres, ne peut pas leur être opposé pour saisir les objets. Le pied ne peut donc ni prendre, ni

retenir ; il ne peut que supporter le corps. L'Homme est le seul qui ait en même temps deux véritables pieds et deux véritables mains, et dans son organisation tout démontre que sa station naturelle est la station verticale. Les muscles qui étendent la jambe et la cuisse, et les retiennent dans l'état d'extension, sont plus grands, plus forts, et produisent ce volume du mollet et cette grosseur des fesses qu'on ne voit pas dans les autres mammifères. Les muscles fléchisseurs de la jambe sont attachés assez haut pour ne pas empêcher l'extension complète du genou. Le bassin, plus large, écarte les cuisses, les jambes et les pieds, et donne au corps proprement dit une base plus étendue et plus propre à maintenir l'équilibre. La conformation des fémurs donne encore plus d'écartement aux jambes et aux pieds, et plus de largeur à la base du corps. Lorsque le jeune homme, en jouant, veut marcher sur ses mains et sur ses pieds, il éprouve beaucoup de peine : ses pieds courts et peu flexibles, et ses cuisses très-longues, le contraignent à rapprocher ses genoux de la terre ; ses épaules écartées, et ses bras trop séparés, soutiennent faiblement le devant de son corps.

D'ailleurs le muscle que l'on nomme *grand dentelé*, et qui suspend, pour ainsi dire, le tronc des quadrupèdes, est plus petit dans l'Homme que dans ces Mammifères. La tête de l'Homme est plus pesante à proportion que celle des quadrupèdes, non-seulement à cause de l'étendue du cerveau, mais encore parce que les cavités des os sont plus petites ; il n'a, pour la soutenir, ni ligament cervical, ni vertèbres conformées de manière à la retenir et à l'empêcher de se fléchir en avant ; et voilà pourquoi celui qui essaye de marcher sur ses quatre extrémités, a beaucoup de peine à maintenir sa tête même dans la ligne de l'épine du dos : ses yeux sont dirigés vers la terre, et il ne peut voir devant lui.

De plus, les artères qui vont au cerveau ne se divisant point comme dans plusieurs quadrupèdes, le sang s'y porterait avec tant d'affluence pendant des mouvements exécutés dans une position horizontale, que l'engorgement du cerveau et l'apoplexie en seraient très-souvent le résultat.

Par une suite de la situation verticale de l'Homme, le cœur n'est pas posé sur le sternum, comme dans les quadrupèdes vivipares ; mais il repose sur le diaphragme, et comme ce diaphragme est un des centres d'action du système nerveux, les nerfs de l'Homme doivent participer davantage des mouvements du cœur, les modifier avec plus de force ; et cette double influence expliquerait seule la nature et la vivacité de la sensibilité humaine.

L'estomac, les intestins, ce qu'on appelle le tube alimentaire de l'Homme, ont, dans leur conformation, beaucoup de rapports avec ceux des animaux carnassiers et avec ceux des herbivores. Pouvant, d'après cette organisation, se nourrir de substances animales comme de végétaux, quelle facilité de plus a l'Homme pour se soustraire à l'influence des climats et vivre dans les pays les plus différents les uns des autres !

Et si, pour continuer de montrer les caractères distinctifs de l'Homme, pour avoir une idée moins incomplète de son organisation intérieure, nous portons les yeux sur cette charpente osseuse qui soutient, maintient et défend les organes de sa circulation, de sa nutrition, de ses mouvements et de ses sensations, nous compterons trente-deux vertèbres dans sa colonne épinière, sept vertèbres cervicales, douze dorsales, cinq lombaires, cinq sacrées et trois coccygiennes : leurs noms indiquent leur position particulière.

Douze côtes, de chaque côté, défendent la poitrine : des douze paires qu'elles forment, les sept supérieures, auxquelles le nom de véritables côtes a été donné, s'attachent au sternum, qu'elles maintiennent et fortifient par des portions cartilagineuses ; les cinq paires suivantes sont nommées fausses côtes.

Huit os composent la boîte osseuse qui renferme le cerveau : l'*occipito-basiloire*, qui est à la base de la tête ou à l'occiput, deux temporaux, deux pariétaux qui les surmontent, le frontal, l'ethmoïde et le sphénoïdal.

La face en présente quatorze : deux maxillaires supérieurs, dont chacun est réuni à un os jugal par une arcade appelée *zygomatique* ; deux palatins, situés en arrière du palais ; deux naseaux ; deux cornets du nez ; un vomer, qui sépare les narines ; un lacrymal au côté interne de l'orbite de chaque œil, et l'os unique, qui compose la mâchoire inférieure.

Au bout de l'arête saillante qui relève et consolide l'omoplate, on voit l'*ocromion*, espèce de tubérosité osseuse à laquelle s'attache la clavicule, et au-dessous de son articulation on remarque une pointe appelée *bec coracoïde*.

Dans l'avant-bras, le radius s'articule avec l'humérus ou l'os unique du bras proprement dit, de manière à pouvoir tourner autour du cubitus. Le carpe a huit os, disposés sur deux rangs, chacun de quatre pièces, et on n'en compte que sept au tarse.

Lorsque toute la charpente osseuse et tous les organes de l'Homme sont entièrement développés, lorsqu'il a acquis toute la grandeur à laquelle il doit atteindre, il est rare que sa hauteur surpasse deux mètres, ou soit au-dessous de seize décimètres. Cette hauteur ne varie donc communément que dans le rapport de quatre à cinq. Les femmes, en général, ont un décimètre ou environ de moins que les hommes.

Mais, dans les différentes parties de cette grandeur moyenne, qui présente à peu près dix-sept ou dix-huit décimètres, quelles sont les proportions que le sentiment et le goût ont fait regarder comme les plus belles par les peuples qui ont porté l'art statuaire au plus haut degré ?

On divise la hauteur totale en dix parties égales, auxquelles les artistes ont donné le nom de *face*, parce que la face humaine a été leur module. Chacune de ces *faces* a été ensuite partagée en trois. La première partie de la première face, ou le trentième de la hauteur totale, commence à la naissance des cheveux et finit à celle du nez ; le nez fait la seconde partie de la face, et la troisième s'étend depuis le dessous du nez jusques au-dessous du menton.

On compte un tiers de face depuis la naissance des cheveux jusques au sommet de la tête ; et, par conséquent, depuis le sommet de la tête jusques au-dessous

du menton, il doit y avoir une face et un tiers, ou quatre trentièmes de la hauteur totale.

On veut deux tiers de face entre la fossette des clavicules et le dessous du menton : d'où il résulte que, depuis cette fossette des clavicules jusques au sommet de la tête, on doit trouver deux faces ou le cinquième de la hauteur totale.

La troisième face va depuis la fossette des clavicules jusques au-dessous des mamelles; la quatrième, depuis les mamelles jusques au nombril; et la cinquième depuis le nombril jusques à la bifurcation du tronc, où finit la première moitié de la hauteur totale.

Il doit y avoir deux faces dans la longueur de la cuisse, une demi-face dans celle du genou, deux faces dans la longueur de la jambe, jusques au cou-de-pied; et une demi-face comprise entre ce cou et la plante du pied complète les dix faces de la hauteur.

Pour les Hommes d'une taille très-haute on ajoute une demi-face entre les mamelles et la bifurcation du tronc, de manière que la moitié de la hauteur totale se trouve alors un quart de face au-dessus de cette bifurcation.

La distance entre les extrémités des deux plus grands doigts, lorsque les bras et les mains sont étendus sur une ligne horizontale, doit être égale à la hauteur totale du corps. On demande une face depuis la fossette de la clavicule jusques à l'articulation du bras, deux entre cette articulation et le coude, et deux depuis le coude jusques à la naissance du petit doigt. La main a une face de longueur, le pouce un tiers de face, et le dessous du pied un sixième de la hauteur totale. C'est cette dernière proportion d'un à six, qui donne à la station de l'Homme l'équilibre et la stabilité nécessaires.

Dans l'enfance, les parties supérieures du corps sont plus longues à proportion qu'après l'adolescence. Dans les femmes, la partie antérieure de la poitrine est plus élevée, et il y a plus de largeur dans les os des hanches, ainsi que dans les autres os qui s'y réunissent pour former la capacité du bassin.

Quelque faible et quelque délicat que paraisse l'Homme lorsqu'on le compare à un grand nombre d'animaux mammifères, il est peut-être aussi fort ou plus fort, à proportion de son volume, que les animaux les plus vigoureux, au moins si on ne confond pas avec la force réelle de ces animaux les effets des dents, des griffes, des cornes et des autres armes que la nature leur a données. Il peut se charger de poids énormes. On a écrit qu'à Constantinople les porte-faix portaient ordinairement des fardeaux pesant plus de quatre cent cinquante kilogrammes. On connaît l'espèce de harnois que M. Desaguliers avait imaginé, et par le moyen duquel différents poids étaient distribués sur les diverses parties du corps, de manière qu'un Homme pouvait porter jusqu'à mille kilogrammes.

Les Hommes exercés à la course devancent des Chevaux, ou soutiennent cet exercice pendant plus de temps que ces animaux. Un Homme, accoutumé à marcher, peut faire chaque jour plus de chemin qu'un Cheval, et même continuer sa route lorsque le Cheval est harassé au point de ne pouvoir plus aller. Les coureurs de profession de la Perse faisaient plus de trente lieues en quatorze heures. On a assuré que des Africains devançaient des Lions à la course. Des sauvages de l'Amérique septentrionale poursuivent les Cerfs que l'on a nommés Orignaux, avec tant de vitesse, qu'ils les lassent et les atteignent. Ils ont fait à pied, et au milieu de montagnes escarpées où il n'y avait aucun sentier tracé, des voyages de mille et de douze cents lieues en moins de deux mois, et même de six semaines.

La femme a bien moins de force, de même que la nature lui a donné une taille moins haute. Elle a d'ailleurs, et par exemple dans la race européenne, la tête petite, des cheveux longs, fins et flexibles, des traits délicats; des yeux brillants de vivacité, et cependant le regard très-doux; la bouche pleine de charmes, les lèvres vermeilles, les dents semblables à deux rangs de perles de l'Orient; la peau très-blanche, satinée, et pour ainsi dire à demi transparente; la blancheur des joues relevée par des teintes du plus beau rose; la voix haute, douce, argentine, mélodieuse, accentuée de la manière la plus expressive par toutes les nuances des sentiments les plus tendres, et modulée par les conceptions les plus délicates de l'esprit le plus prompt, le plus pénétrant et le plus délié; une chair mollement élastique, les épaules minces, les formes arrondies avec grâce, le sein élevé; des cuisses un peu grosses, pour mieux soutenir des hanches plus larges; les mouvements les plus légers, la démarche la plus élégante.

Mais si, au lieu d'examiner ces attributs extérieurs de l'homme et de la femme, nous voulions juger des facultés que la nature leur a départies, pénétrer jusqu'à cette émanation pour ainsi dire céleste qui leur a été accordée, jusqu'à ce caractère auguste qui leur a été donné, jusqu'à cette intelligance merveilleuse qui les a faits rois de la terre, et que nous portions nos regards sur l'organisation du cerveau que l'on a considéré comme le principal siége de cette intelligence, nous verrons que non-seulement le cerveau de l'Homme est plus grand à proportion que celui des Mammifères les plus favorisés, ainsi que nous l'avons déjà dit, mais encore qu'il est remarquable par les replis de ses hémisphères. La partie postérieure de ce cerveau, organisé ainsi de manière à recevoir et à produire un plus grand nombre d'effets plus variés, s'étend en arrière afin de recouvrir le cervelet. Son volume est d'ailleurs beaucoup plus grand, à proportion du volume des nerfs qui en sortent, que dans les Mammifères; et ainsi l'organe où aboutissent toutes les sensations, où arrivent les impressions extérieures, où se font sentir les ébranlements intérieurs, où ces ébranlements, ces impressions, ces sensations doivent être distingués par l'attention, comparés par la réflexion, retenus par la mémoire, présente dans ses dimensions relatives, comme dans ses dimensions absolues et dans sa composition, une nouvelle supériorité.

C'est par cinq organes différents que les impressions des objets extérieurs parviennent à ce cerveau si favorablement étendu et composé. C'est dans ces organes que résident les sens extérieurs, la vue, l'ouïe, l'odorat, le goût et le toucher. Pour comparer convenablement la force de ces sens avec celle des sens des animaux et

particulièrement des Mammifères, il ne faut pas prendre pour objet de son examen l'Homme tel que la société le présente, tel qu'il a été modifié dans presque tous ses attributs, par les résultats de ses diverses associations; il faut considérer les sens de l'Homme encore très-rapproché de l'état sauvage, et que les usages, les arts et les ressources de la civilisation n'ont pas dispensé d'exercer ses organes dans toutes leurs facultés. Nous trouvons ces Hommes encore à demi sauvages dans les bois, les savanes, les steppes, les déserts de plusieurs contrées, et particulièrement des deux Amériques, celle du Nord et celle du Sud. Quelle énorme différence entre la distance immense à laquelle le demi-sauvage voit et distingue les objets qu'il recherche, et la distance si courte à laquelle l'Européen, par exemple, peut reconnaître les objets avec lesquels il est le plus familiarisé! L'éloignement qui empêche l'Européen d'entendre des sons déterminés, est aussi bien inférieur à celui qui n'empêche pas le demi-sauvage de reconnaître ces mêmes sons; et l'on ne peut pas douter que l'odorat de ce demi-sauvage ne soit aussi très-supérieur, par son intensité et par sa portée, à celui de l'Homme civilisé. Mais ce que la vue, l'ouïe et l'odorat ont perdu en portée et en intensité pour l'Homme de la société, est compensé, au moins en grande partie, par ce qu'ils ont gagné en délicatesse. Ces nuances si fines des formes et des couleurs que les personnes familiarisées avec les chefs-d'œuvres de la peinture remarquent si facilement dans un tableau; cette variété, pour ainsi dire infinie, de tons et d'expressions, qu'une oreille exercée distingue dans un morceau de musique, avec quelque rapidité qu'il soit exécuté, échapperaient presque toutes au demi-sauvage, puisqu'elles ne peuvent pas être saisies par les habitants des contrées les plus civilisées que leurs habitudes ont rendus étrangers aux arts.

On peut faire des rapprochements analogues relativement à l'odorat, et au goût, qui n'est en quelque sorte qu'une extension de l'odorat.

Quant au toucher, non-seulement il a gagné par la civilisation, mais ce sens de l'intelligence n'a rien perdu. La justesse primitive de son organe, dépend en grande partie de la flexibilité des doigts et de la nudité de la peau, qui n'est recouverte par aucune écaille, par aucune substance dure et insensible; elle s'est augmentée par l'exercice de ces doigts et par la plus grande souplesse d'une peau devenue plus fine et plus délicate. Et combien ce perfectionnement d'un sens dont les modifications rectifient les impressions des autres sens, a contribué aux progrès de l'esprit et au développement des facultés de l'âme: tant est grande l'influence qu'exercent l'une sur l'autre, les deux substances de l'Homme, l'âme et le corps! La première, inétendue, simple, immatérielle, indivisible, immortelle, se manifeste à nous par la pensée; et cette pensée, qui est notre véritable existence, notre existence intime, notre existence libre et indépendante, notre existence illimitée, et par laquelle notre âme s'unit à tous les objets qui lui plaisent, sans être arrêtée ni par l'espace, ni par le temps, ni par la nature d'aucun de ces objets, se diversifie et se modifie en trois facultés principales, la mémoire, l'imagination et la comparaison ou le jugement. Ces facultés se développent presque toujours dans l'ordre où nous venons de les nommer. Pendant l'enfance, c'est la mémoire qui est la plus exercée; et voilà pourquoi, dans un système d'instruction bien combiné, il faut présenter à l'enfance le plus d'objets possible et l'occuper du plus grand nombre de faits qu'on puisse offrir à son attention. C'est après la puberté que la force des sens et la vivacité du sentiment allument dans l'âme le feu de l'imagination; et c'est dans l'âge mûr que l'âme, plus exercée à comparer, a, dans toute sa plénitude, la faculté de juger et de connaître. Sous ce triple point de vue, on voit aisément tous les rapports qu'on pourrait trouver entre l'Homme et les animaux les plus intelligents.

D'après la puissance de l'âme sur le corps, et l'action qu'exerce sur l'âme la substance matérielle de notre être, il n'est pas surprenant que, lorsque l'âme se livre à une méditation profonde, le cerveau, fortement exercé, éprouve une sorte de tension particulière et spasmodique, une activité supérieure et pour ainsi dire exclusive, pendant laquelle les autres organes suspendent une partie de leurs mouvements. Les sens s'émoussent momentanément : l'œil cesse de voir; l'oreille cesse d'entendre; les communications des objets extérieurs avec l'âme sont interrompues. Cet isolement de l'âme, cet état de contemplation, cette considération unique de quelques objets que sa mémoire lui retrace, porte le nom d'*extase*, et serait une folie des plus funestes, si l'âme, trop faible, ne pouvait faire cesser cette extase, maîtriser ses opérations, commander au cerveau, rendre aux sens toute leur action, et rétablir entre tous les organes toutes les communications ordinaires.

Mais, avant que l'intelligence n'ait acquis son empire, ou lorsque l'âme n'use pas de sa volonté, quelle est la nature de cette force qu'on a nommée instinct, qui entraîne les lèvres de l'enfant nouveau-né vers la mamelle qui doit le nourrir, et qui imprime à l'Homme tant de mouvements imprévus ou involontaires? C'est cette force qui pénètre tous les corps de la nature, qui les régit en raison de leurs masses, qui diminue à mesure que la distance augmente; qui, dans les très-petites distances, change avec les figures des molécules, parce que ces figures en facilitent ou empêchent les rapprochements complets; qui favorise ou combat l'action des masses; qui, dans les corps organisés, vivants et sensibles, se combine avec les résultats de la sensibilité, acquiert par cette réunion une sorte de nature nouvelle, agit avec une bien plus grande intensité, et produit des effets d'autant plus marqués, d'autant plus réguliers, d'autant plus constants, que la pensée est plus faible, et que l'âme, moins attentive ou prévenue dans sa réflexion par un événement soudain et inattendu, n'oppose à cette force qu'une volonté moins énergique.

Voilà pourquoi, dans l'Homme comme dans les animaux, l'instinct est d'autant plus faible que l'intelligence est plus grande.

C'est cette intelligence qui, réunie au sentiment, a

produit toutes les langues. La nature avait donné à l'Homme l'organe de la voix : l'art lui a donné la parole et le langage. Mais qu'on ne croie pas que la première langue ait présenté toutes les combinaisons, toutes les finesses, toute la richesse des langues modernes, de la grecque ou de la latine. C'est de ces langues composées, c'est de ces admirables instruments du génie, de l'imagination, de la raison et des sciences, que l'on aurait eu le droit de dire que, pour les créer, les proposer, les faire adopter, il aurait fallu le secours d'une première langue, aussi riche, aussi habilement construite. Ce n'est pas ainsi que le premier langage a été formé; l'art de la parole ne s'est développé que successivement et avec une très-grande lenteur. Il y a aussi loin de la première langue à celles d'Homère, de Virgile et de Racine, que d'une hutte grossière, une simple cabane, aux chefs-d'œuvre de l'architecture grecque.

Comment donc peut-on supposer que se sont faits les premiers développements du langage, que se sont produits les premiers éléments de l'art de la parole?

Le temps ni les circonstances n'ont pas manqué à ces développements successifs. Le long séjour des enfants auprès de leur mère, le long besoin qu'ils ont de sa tendresse, de son dévouement, de ses soins, de la présence de leur père, de sa force tutélaire, de son courage protecteur, produisent la famille, dans le sein de laquelle se forment des familles plus jeunes, liées avec l'ancienne par l'habitude, l'affection, les secours mutuels, les jouissances communes; et bientôt existe une petite tribu, qui, pour sa sûreté, ses aliments, son habitation, ses plaisirs, toutes les relations qui s'établissent entre les membres qui la composent, ne peut se passer d'ajouter au langage imparfait déjà né entre le père et la mère, entre le père, la mère et les enfants : et combien la naissance et l'accroissement de ce premier langage ont été aidés par l'expression du regard, de la physionomie, de l'attitude, des gestes, de toute la pantomime!

Les premiers éléments de ce langage encore si borné ont dû être les sons qui, par une suite de la composition de l'organe vocal et de ses rapports avec tous les autres organes, expriment, et souvent malgré nous, nos diverses sensations tant internes qu'externes. Ces sons, que la nature a donnés à l'Homme, sont, par exemple, les voix, les accents, les cris du besoin, du plaisir, de la douleur, du désir, de la répugnance, de l'effroi. Ces voix sont les voyelles primitives, qui se retrouvent et doivent se retrouver presque toutes dans toutes les langues du monde.

A mesure que, pour communiquer des sensations plus variées et des idées plus nombreuses, on a besoin d'un plus grand nombre de signes, on a recours à de nouveaux sons. On les préfère, ces sons, aux différentes nuances de la pantomime, non-seulement parce qu'ils sont plus nombreux, mais encore parce qu'on les distingue à de grandes distances, sans que l'interposition d'aucun objet puisse les voiler et arrêter leur transmission, et pendant les ténèbres de la nuit, comme au milieu de la plus vive lumière du jour. On emploie les sept consonnes qu'on a nommées primitives et dont nous avons déjà parlé; on les réunit aux voyelles déjà employées; et de leurs combinaisons, dont le calcul peut facilement démontrer le grand nombre, naissent une grande quantité de syllabes. On accouple ces syllabes; on les ajoute les unes aux autres, deux à deux, trois à trois, quatre à quatre, etc.; et l'on a des mots pour exprimer les sensations et représenter les idées. Ces mots ne sont employés d'abord que pour désigner l'existence des objets : bientôt d'autres mots indiquent successivement les manières d'être qui frappent dans ces objets, les effets qu'ils produisent et ceux qu'ils subissent. De nouveaux mots marquent et appliquent à l'existence de ces objets, de leurs modifications, de leurs produits et des résultats de l'action exercée sur ces mêmes objets, les idées du passé que la mémoire rappelle, du présent que l'on sent, et de l'avenir dans lequel on place les sujets de ses désirs ou de ses craintes.

A mesure que les idées se fécondent et se multiplient, la diversité des objets de la pensée, de leurs modifications, de leur action, de leur sujétion, et de leurs manières d'être ou d'agir, considérées dans le passé, le présent et le futur, exige de nouveaux mots. La mémoire, cependant, pourrait se refuser à les retenir. On n'en augmente le nombre que le moins possible; on les lie par des analogies, afin qu'on les rappelle plus aisément. On fait plus; on emploie les mots déjà connus, et on se contente de marquer successivement, par des syllabes ajoutées au commencement ou à la fin de ces mots avec lesquels on est déjà familier, les temps, les nuances et les conditions du passé et de l'avenir, les rapports des objets ou des *substantifs* qui les représentent, avec les qualités qu'ils peuvent offrir ou avec les *adjectifs* qui désignent ces qualités, les nuances de l'action de ces objets ou de celles dont ils sont les sujets.

Par cet admirable procédé on peut réserver les mots nouveaux qu'on est obligé de créer, pour marquer plus fortement les diverses liaisons des idées. Toutes les pensées, tous leurs degrés, tous leurs rapports, sont exprimés dans un ordre déterminé; les règles sont établies; les diverses syntaxes existent : le génie des langues se montre comme le résultat de toutes les circonstances qui ont pu influer sur les sensations, les idées, la mémoire, l'imagination et la réflexion de la tribu ou du peuple qui, en faisant passer avec plus ou moins de lenteur le langage par tous les degrés de l'accroissement, l'a créé, étendu, enrichi et régularisé.

Mais, parmi toutes les affections qui, au milieu de la jeune famille, font naître le premier langage, nous devons principalement compter la plus vive, la plus impérieuse, l'amour, qui réunit l'Homme à sa compagne, confond tous leurs sentiments, toutes leurs pensées, toutes leurs volontés, et ne fait qu'un seul être de deux. Aucune des passions qui peuvent régner sur l'Homme n'exige autant de signes différents, parce qu'aucune ne se compose d'autant de nuances de sentiments divers; aucune n'imprime à la voix, dont les modifications forment le langage, autant de variété dans les accents; et c'est par une influence semblable de l'amour sur l'organe de la voix des Oiseaux, que dans la plus riante des saisons, les Oiseaux chanteurs font ré-

sonner les bocages de leurs chants si mélodieux, pendant qu'auprès de leurs compagnes ils préparent le nid qui doit recevoir le fruit de leur union, ou qu'ils cherchent à charmer sa peine pendant qu'elle couve avec assiduité les œufs qu'elle a pondus.

A mesure que le langage, cet ouvrage du sentiment et de la pensée, se forme et se perfectionne, nos idées deviennent plus précises, plus claires, plus fortes. Nous les examinons avec plus de facilité, parce que nous les comparons en quelque sorte dans leurs signes qui en sont des copies nettement circonscrites. Nous conservons plus longtemps les résultats de ces comparaisons, parce que nous en mettons aisément les signes en réserve dans notre mémoire; et, par cette transposition des copies à la place des images des objets tracés dans notre entendement, nous opérons sur nos idées avec le même avantage que les algébristes retirent des lettres de l'alphabet substituées momentanément aux quantités dont ils veulent trouver les rapports.

D'ailleurs, par le moyen du langage, la pensée d'un individu se féconde par celles de tous les individus auxquels la langage la communique. Elle ne revient à celui qui l'a émise, que combinée avec toutes les pensées plus ou moins analogues qu'elle a trouvées, pour ainsi dire, dans l'intelligence de tous ceux à qui le langage l'a adressée. Quelle grande et mutuelle influence! Quel accroissement de toutes les facultés de l'esprit!

Le sentiment s'anime aussi par la communication que le langage établit avec tous ceux qui peuvent en être l'objet, et par la vive réaction de l'affection relative qu'il fait naître avec d'autant plus de force qu'il est exprimé par un langage bien différent d'une simple pantomime, et propre à montrer toute sa nature, tous ses degrés, toute sa violence, dans le passé, dans le présent et dans l'avenir.

Mais, par une trop grande extension de tous ces effets, leur résultat peut devenir bien funeste. Les facultés de l'âme peuvent s'exalter, et agir assez fortement sur des organes trop faibles ou altérés dans leur conformation, pour déranger le siége des idées, troubler l'entendement, interrompre la mémoire, détruire les images des rapports réels qui lient les objets, y substituer de fausses analogies, abandonner l'esprit à toutes les illusions, à toutes les chimères, et produire les visions, les manies, les aberrations, la démence, la folie et toutes les maladies mentales qui dégradent l'intelligence de l'Homme au-dessous de l'instinct de la brute.

Et qu'il s'en faut que ce revers déplorable, cet abaissement, cette chute terrible soient les seuls maux auxquels l'Homme est condamné! Non-seulement il n'est pas à l'abri des maux physiques qui pèsent sur les animaux; mais encore par combien de maladies dépendantes de sa nature particulière ne peut-il pas être accablé! et que la douleur lui fait payer cher ses superbes prérogatives!

Indépendamment de ces dangers, qui se renouvellent si souvent et auxquels l'Homme a tant de peine à échapper, il porte en lui-même le principe de sa destruction. Non-seulement les objets avec lesquels il communique, l'attaquent à l'extérieur; mais encore il est sans cesse soumis à une altération intérieure plus ou moins lente, ou plus ou moins rapide. Il partage le sort de tous les êtres organisés, et pour être à la tête de tous ces êtres vivants, il n'en subit pas moins leur condition commune. On peut dire en quelque sorte qu'aucun corps organisé n'est un seul instant stationnaire : la force vitale qui l'anime, commence de l'user dès le moment où elle cesse de l'accroître. La vie peut être représentée par une courbe qui monte et descend, et dont le sommet n'est qu'un point indivisible. Dès que l'Homme est arrivé à ce point de perfection, il commence à déchoir. La force interne qui a développé tous ses organes, commence à agir contre elle-même. Il se passe souvent plusieurs années avant que le dépérissement ne soit sensible; mais le changement n'en est pas moins commencé; mais l'Homme n'en est pas moins sur la pente du chemin de la vie.

Le corps, ayant acquis toute son étendue en hauteur et en largeur, augmente en épaisseur, la seule dimension vers laquelle puissent se porter les forces nutritives qui ont atteint les limites des deux premières. Le premier degré de cette augmentation est aussi la première nuance de son dépérissement, parce que cette nouvelle action des substances nutritives n'augmente l'activité d'aucun organe, et ne fait qu'ajouter au corps, par l'accumulation d'une matière surabondante, un volume et un poids inutiles et bientôt dangereux. Cette substance superflue forme la graisse qui remplit les cavités du tissu cellulaire. Le corps a moins de légèreté; les facultés physiques diminuent; les membres, devenus plus lourds, n'exécutent plus que des mouvements moins parfaits. Les sucs nourriciers, continuant d'arriver dans les os qui ont pris toute leur extension en longueur et en largeur, ne servent plus qu'à augmenter la masse de ces parties solides. Les membranes deviennent cartilagineuses; les cartilages deviennent osseux; les fibres se durcissent; les vaisseaux s'obstruent; la peau se dessèche; les rides se forment; les cheveux blanchissent; les dents tombent; les mâchoires se rapprochent; les yeux s'enfoncent; le visage se déforme; le dos se courbe, et le corps s'incline vers la terre qui doit le recevoir dans son sein.

Cette dégradation s'opère par une longue suite de nuances presque innombrables et par conséquent très-faibles; son cours est quelquefois suspendu par d'heureuses circonstances, par les secours de l'art et par les conseils plus sûrs d'une sagesse prévoyante. Mais cette interruption cesse, et la dégradation continue de s'accélérer avec plus ou moins de régularité. Souvent on la remarque dès l'âge de quarante ans : ses degrés sont assez lents jusques à soixante; sa marche devient ensuite plus rapide. La caducité commence vers soixante-dix ans; la décrépitude la suit : le corps s'affaisse; les forces des muscles ne sont plus proportionnées les unes aux autres; la tête chancelle; la main tremble; les jambes plient sous le poids qu'elles doivent supporter; les nerfs perdent leur sensibilité; les sens s'affaiblissent; toutes les parties se resserrent; la circulation des fluides est gênée, la transpiration diminue; les sécrétions s'altèrent, la digestion se ralentit; les sucs nourriciers sont moins abondants; les portions du corps, devenues trop solides, ne reçoivent plus ces sucs réparateurs, cessent

de se nourrir et de vivre; le corps meurt par parties; le mouvement diminue; la vie va s'éteindre, et ordinairement la mort termine cette longue et triste vieillesse, avant l'âge de quatre-vingt-dix ou au moins de cent ans.

Mais la somme des dangers qui menacent la vie, ou, pour mieux dire, l'action des causes qui tendent à l'altérer et à l'anéantir, n'est pas répartie également sur chacune des années qui la composent; les divers âges n'y sont pas également exposés; et si, par le moyen des observations recueillies avec soin et des tables de mortalité construites avec habileté, on veut savoir dans quelle proportion ces causes de destruction sont distribuées dans les différents âges, on trouvera que, par exemple, dans une contrée tempérée et dans un pays civilisé, tel que la France, sur un million d'enfants qui viennent au monde, il n'en reste que 767,525 au bout d'un an, 555,486 au bout de dix ans, 502.216 au bout de vingt, 438,183 au bout de trente, 369,404 au bout de quarante, 297,070 au bout de cinquante, 213,567 au bout de soixante, 117,656 au bout de soixante-dix, 34,705 au bout de quatre-vingts, et 15,175 au bout de quatre-vingt-quatre ans.

Nous allons cesser de nous occuper de l'individu, pour essayer de présenter le tableau de l'espèce; mais auparavant, et pour tâcher d'achever le portrait de l'Homme, montrons sous de nouveaux points de vue quelques-uns des traits qu'il offre dans ses quatre âges, et plaçons ici une partie de l'esquisse publiée, il y a déjà bien des années, dans la Poétique de la musique, par l'auteur de cet article, le comte de Lacépède.

« L'enfance, y disait-il, ne peut avoir aucun sentiment profond, aucune affection assez marquée pour constituer une passion; elle est trop molle pour conserver les empreintes qu'elle peut recevoir. Les affections du jeune enfant ne doivent dépendre que de ce qui se présente à lui; elles doivent ne découler que d'impressions qu'il reçoit, elles doivent donc être aussi passagères que les objets extérieurs sont mobiles pour lui. Et comment ces objets ne le seraient-ils pas pour un petit être qui à chaque instant change de place ou d'attitude, s'approche ou s'éloigne de ce qui l'entoure, et fait ainsi varier et se mouvoir relativement à lui tout ce qui l'environne? Ses sentiments doivent être aussi fugitifs et aussi inconstants que sa course est incertaine, que sa démarche est vacillante, que ses gestes sont peu décidés. Il doit se porter avec promptitude vers tout ce qui s'offre à lui, parce que tout doit remuer avec force ce qui n'est jamais ému vivement par un sentiment durable; tout agite aisément ce qui par lui-même n'a aucun mouvement déterminé: tout trouve aisément une place dans ce qui est encore presque entièrement vide d'impressions et d'images.....

Cependant l'enfant peut être rempli d'agréments, de grâces et de charmes, si une éducation mal entendue n'a pas contraint ses mouvements; si la simple nature a développé librement ses membres; s'il a pu en faire usage pour tous les exercices qui conviennent à cet âge tendre, mais ami de l'agitation et du changement dans tous les genres. Les proportions les plus agréables, c'est-à-dire les plus naturelles, règnent dans ses membres; il n'a pas encore appris à les tenir repliés par convenance, à les roidir par bon air, à leur donner des attitudes bizarres par convention; les travaux ne les ont pas encore viciés, déformés et altérés; sa main n'a pas encore manié des instruments pesants; son dos n'a pas été courbé sur une charrue ou sur un atelier; ses cheveux flottent au gré du vent et de la belle nature; sa peau n'a pas été ternie par un soleil ardent, ou gercée par le froid; la tempête n'a pas encore fondu sur sa tête: il ne voit la vie qui se présente à lui que comme une route semée de fleurs; il ne prévoit aucun des dangers et des malheurs qui l'attendent; le chagrin n'a pas ridé son front et effacé la noblesse de ses traits: l'on y distingue encore la première origine du roi de la nature; la défiance n'a pas rendu sa démarche arrêtée et suspendue, son regard inquiet, son coup d'œil fixe et sinistre; son esprit, dégagé de préjugés et de soucis, ne lie que des idées agréables, n'enfante que des images gracieuses. Si quelques peines légères viennent troubler les beaux jours qui sont tissus pour lui, elles ne laissent aucun souvenir; elles se dissipent rapidement avec les objets qui les ont fait naître. Que lui manque-t-il pour offrir l'image la plus fidèle des grâces, de la gaîté, de l'agrément, des charmes et de la gentillesse?.....

Malgré la légèreté des affections de l'enfance et la mobilité qui lui est si naturelle, qui est même nécessaire au développement de ses organes et des facultés de son esprit, et sans laquelle elle passerait à la jeunesse sans idées et sans connaissances, il est des sentiments qu'elle éprouve constamment et qui, s'ils ne sont pas bien profonds, compensent, par leur sorte de durée, ce qui peut manquer à leur vivacité. Telle est la tendresse qu'ils ressentent pour ceux dont ils ont reçu le jour, pour celle qui les a nourris, pour ceux qu'ils voient souvent et qui leur témoignent de l'empressement, pour ceux qui les élèvent et qui mêlent un attachement assidu, un intérêt véritable à leurs soins et à leurs leçons. Cette tendresse constante dépend de la cause même qui produit la légèreté naturelle de toutes leurs autres affections; elle tient à la facilité avec laquelle tous les objets extérieurs agissent sur leurs organes si aisés à ébranler. Ils ont à chaque instant sous les yeux les diverses personnes dont nous venons de parler; à chaque instant ils en reçoivent des secours ou des plaisirs. L'impression qu'ils éprouvent est faible, mais elle est toujours renouvelée. Chacune de ces impressions successives leur inspire une affection nouvelle; ceux qui les environnent et les aiment, doivent donc bientôt leur devenir chers. A la vérité, ils ne font pas sur leurs cœurs, trop jeunes et peu susceptibles d'une trace profonde, une impression assez forte pour n'avoir rien à craindre de leur changement; mais ils les remuent et les attendrissent à chaque instant: ils produisent une succession de sentiments semblables, qui équivaut à un sentiment unique et permanent. Ce n'est point ici l'effet qui dure; mais c'est la cause qui ne passe pas: ce sont les objets de leur tendresse filiale ou reconnaissante qui les émeuvent sans cesse, et réveillent sans cesse leur attachement...

Maintenant se présente à nous la brillante jeunesse.

cet âge où la nature morale et la nature physique développent et étendent leurs forces, où l'esprit se déploie, et où les impressions seraient plus profondes que jamais, si la réflexion les accompagnait; la réflexion, cette faculté qui seule peut arrêter nos idées, fixer nos sentiments, et dureir véritablement leur empreinte. C'est alors que les passions commencent à exercer leur empire orageux; c'est alors que tous les objets règnent si aisément sur l'âme : rien ne la remue faiblement, comme dans l'enfance; tout la secoue violemment. Le jeune homme ne vit que d'élans et de transports : heureux quand ces transports ne l'entraînent que dans la route qu'il doit parcourir! heureux lorsque les mains sages qui le dirigent, ne s'efforcent pas d'éteindre le feu qui le dévore et qu'elles ne pourraient parvenir à étouffer; mais qu'elles tendent à contenir ce feu, à le lancer vers les vertus sublimes, vers tout le bien auquel la jeunesse peut atteindre!

Venant d'un âge où personne n'a eu besoin de se défendre contre lui, où personne n'a pu le redouter, où, par conséquent, personne en quelque sorte ne lui a résisté; sentant chaque jour de nouvelles forces qui se développent en lui, imaginant qu'elles augmenteront toujours, ne les ayant encore mesurées avec aucun obstacle, pensant que rien ne peut les égaler, croyant que tout va s'aplanir devant lui, fier, indomptable, et voulant secouer entièrement le joug sous lequel sa faiblesse l'a retenu pendant son enfance, le jeune homme est l'image de la liberté et de l'indépendance. Il fuit tout ce qui peut lui retracer ce qu'il appelle son esclavage, tout ce qui peut lui peindre son ancienne soumission; il dédaigne des demeures trop resserrées, où son corps et son esprit se trouvent à l'étroit; il ne se plaît que dans une vaste campagne, où il peut exercer ses forces à courir, son courage à dompter des coursiers sauvages, son adresse à les dresser, et son intrépidité à vaincre et immoler des animaux féroces. Là, il saute de joie sur la terre, qu'il peut maintenant parcourir à son gré; il agite ses membres vigoureux; il s'essaye à transporter de lourds fardeaux; il croit avoir beaucoup fait lorsqu'il a renversé avec effort un bloc de rocher, abattu avec vigueur un arbre, ou devancé ses chiens à la course. Ses traits ne sont plus l'image de la grâce et de la gentillesse, comme dans l'enfance; mais celle de la fierté. Son corps, dont les contours sont plus durement exprimés, offre des muscles dessinés avec force, et dont le jeu rapide et puissant annonce sa supériorité; ses cheveux, brunis par le soleil, dont il se plaît à affronter les ardeurs, sont plus longs et plus touffus; ses yeux, pleins de feu, brillent de courage; ses bras portent déjà les dures empreintes, non pas de ses travaux utiles, mais de ses travaux capricieux : sa démarche est ferme, sa tête élevée, son ton de voix imposant; il a l'air du fils d'un Hercule, et paraît destiné à remuer sa massue et à dompter les monstres. Impétueux, remué aussi souvent que l'enfance, mais toujours agité violemment; transporté à la présence de chaque objet nouveau; changeant à chaque instant de place, de projet et de désir; franchissant tous les obstacles, impatient de tout retardement qui pourrait s'opposer à sa course rapide et vagabonde? La voix seule du sentiment est assez forte pour le retenir; la nature, qui parle dans son cœur plus haut que tous les objets qui l'entourent, lui fait reconnaître, chérir et vénérer la voix de celui qui lui donna le jour et qui soigna son enfance : c'est un lion qu'on conduit avec une chaîne couverte de roses, sans qu'il cherche à rompre de si doux liens. Heureux le jeune homme, lorsque la tendresse paternelle est le seul frein donné à son courage; lorsque les passions si dangereuses, si vives à cet âge des erreurs, ne s'emparent pas de son âme et ne la livrent pas en proie à toutes les illusions, à toutes les fausses espérances, à tous les tourments; lorsque la plus terrible de ces passions ne vient pas le dominer! Elle commence par le séduire; elle lui peint tous les objets en beau; elle présente la nature plus riante et plus belle aux yeux fascinés du jeune homme trompé; elle conduit ses pas dans une route en apparence semée de fleurs; par un pouvoir fantastique, elle lui fait voir, au bout de cette fatale carrière, les portes du temple du bonheur, ouvertes pour le recevoir; elle lui montre sa place marquée à côté de l'objet de sa passion funeste : c'est Armide qui conduit Renaud dans une île enchantée, qui le retient éloigné de ses guerriers, de son devoir et de sa gloire, et qui, en l'entourant de guirlandes, l'enlace dans des chaînes dont bientôt il sentira tout le poids.

Quelquefois au milieu des ardeurs brûlantes de l'été, lorsqu'un soleil sans nuages répand de tous côtés des rayons enflammés, le jeune homme, déjà plongé dans sa fatale ivresse, cherche un abri paisible contre les feux de l'astre du jour; il s'enfonce dans une forêt; il y rencontre une source claire et limpide, autour de laquelle les oiseaux chanteurs font entendre leur douce et agréable mélodie : le calme de ces lieux, la fraîcheur qui y règne, l'obscurité, le murmure des eaux, tout l'invite au sommeil. A peine est-il endormi, que la passion qui le domine lui présente en songe l'objet qui règne sur ses sens. Il se réveille plongé dans une illusion entière; il voit dans tout ce qui l'entoure l'objet pour lequel il soupire, ou, pour mieux dire, il ne voit que lui; il n'est plus que flamme. L'illusion cesse bientôt; mais sa blessure profonde reste, rien ne peut en apaiser les vives douleurs : partout il porte avec lui le trait fatal qui l'a blessé. Il traîne en gémissant sa chaîne cruelle : il veut la rompre, et elle résiste à ses secousses; il veut s'en débarrasser, et tous ses efforts n'aboutissent qu'à s'en entourer davantage. Livré au désespoir, à des fureurs, à des tourments horribles, il sent à chaque instant qu'une main ennemie et invisible le couvre de nouvelles blessures. Ses yeux se creusent; ses joues ardentes portent l'empreinte de la flamme dévorante qui le consume; la joie, la douce paix, tout a fui loin de lui : il veut se fuir lui-même; il gravit contre les monts les plus escarpés; il pénètre dans les solitudes les plus profondes, et rien ne peut éteindre le feu allumé dans ses veines par un funeste poison. Égaré, hors de lui-même, il rugit; il fait entendre des cris forcenés: il invoque la mort.....

A la suite de la jeunesse se présente l'âge mûr. L'homme jouit alors de toutes les forces de son corps et de son esprit; les passions tumultueuses, et que

l'ivresse ne cesse d'accompagner, ne règnent plus avec assez d'empire sur lui pour offusquer sa raison : le rayon divin qui l'anime brille de tout son éclat; son intelligence, échauffée par les feux que le trouble de sa jeunesse a laissés dans son imagination, jouit de tous ses droits et soumet tout à sa puissance. Son âme, animant un corps parfait dont tous les organes ont reçu un juste degré de développement, où la force et la souplesse se trouvent réunies, et où tout seconde les divers mouvements qui l'agitent, s'élance vers les spéculations sublimes, découvre les grandes vérités, entreprend, exécute, achève les plus grands travaux. Alors l'Homme, véritable emblème de la majesté et de la puissance, élevant sa tête droite et auguste sur un corps robuste et endurci, marche, parle, agit en maître de la nature, lui commande et la fait servir à ses nobles desseins.

Mais, si les passions folles de la jeunesse ne déchirent plus son âme, elle est en proie à des passions presque aussi redoutables, moins vives, mais bien plus constantes. L'ambition fait briller devant lui des couronnes de toute espèce; elle l'engage dans des routes épineuses pour arriver au but éclatant qu'elle lui offre, but illusoire et fantastique, qui fuit presque toujours devant ceux qui cherchent à y parvenir, et qui disparaît enfin aux yeux de ceux qui sont près de l'atteindre. Il suit la voix de cette ambition cruelle, et celle de la fausse gloire : il médite des projets sanguinaires; il forge des chaînes pour des voisins dont tout le crime est d'être trop près de lui; il court aux armes, il aiguise le fer meurtrier; il va, la flamme à la main, cueillir au milieu des horreurs d'une guerre injuste et barbare, des lauriers teints de sang; assis sur les débris d'une ville fumante, entouré des victimes infortunées de sa passion forcenée, il contemple avec des yeux féroces et cruels le ravage qui couvre au loin les campagnes, et tous ses gestes sont des signes de mort et de désolation. Ici, avide d'or et de vaines richesses, quels dangers ne brave-t-il pas pour assouvir sa brutale avarice! Dans sa rage féroce, il répand le sang de tout un monde nouveau, que le génie n'avait pas découvert pour des forfaits horribles; il le change en un vaste désert, court semer les crimes les plus atroces dans une partie immense de l'ancien monde, en réduit sous le joug les malheureux habitants, et les transporte chargés de chaînes sur le nouveau monde qu'il a dévasté et où il a cru, dans sa fureur insensée, faire venir de l'or en l'abreuvant de sang.

D'un autre côté, la gloire, et souvent la vertu, l'appellent dans de nouvelles routes, interrompues par un grand nombre de précipices, mais dont le but, bien loin d'offrir un vain fantôme, présente l'image sacrée de l'utilité publique. Alors, prince juste, bon et généreux, il donne la paix et le bonheur au monde, et ne compte ses jours que par ses bienfaits. Ici, dispensateur des grâces d'une religion consolatrice, ou ministre des lois sacrées de la propriété et de la sûreté publique, il reçoit, dans les acclamations des citoyens qu'il console et qu'il protége, la touchante récompense de ses vertus. Là, il appelle l'agriculture, le commerce et les arts utiles, et leur dit de fertiliser un pays inculte. Par ses bienfaits, ses travaux et son industrie, il unit les peuples les plus reculés; il les enrichit par ses soins, il les protége par sa puissance guerrière, ses talents militaires, ses vertus héroïques. Faisant naître les arts agréables, il répand mille charmes au milieu des tranquilles habitations de ses semblables : il les réunit, radoucit leurs caractères et en affaiblit la dureté, leur inspire les vertus aimables, calme leurs peines par de vives et d'innocentes jouissances; leur retrace leurs anciens héros, leurs guerriers illustres, leurs grands hommes; fait revivre leurs hauts faits et leurs sublimes pensées. Recueilli enfin dans une paisible retraite, consultant en secret la nature, abandonnant pour ainsi dire sa dépouille mortelle, s'élevant sur les ailes de son génie et de la contemplation, il découvre et montre à ses semblables les vérités les plus cachées et les plus utiles.....

Mais si l'Homme, parvenu à l'âge viril, jouit de tout son être; s'il est alors arrivé au plus haut degré de sa puissance, il va bientôt en déclinant : chaque jour ses facultés s'affaiblissent; les forces de son corps diminuent; il passe à la vieillesse..... Conservant toute la raison de l'âge viril et toutes les lumières de l'expérience, il offre toujours un front auguste sous les cheveux blancs qui ornent sa tête. Avec quel intérêt on voit cette image de la faiblesse de la tendre enfance, réunie avec toute la majesté, toute la vigueur de l'âge viril, et avec un caractère plus touchant, plus attendrissant et plus sacré! Les maux qu'il a éprouvés, l'expérience qu'il a des dangers de toute espèce, qui environnent la faiblesse humaine, remplissent son cœur d'une douce indulgence; il aime, il plaint et il pardonne : c'est un être consolateur laissé au milieu de ses enfants pour y être une image vivante du Dieu qu'ils adorent, pour leur transmettre ses bénédictions, pour les aider par ses conseils, pour les soutenir par ses encouragements et par sa tendresse attentive et prévoyante. Il reçoit de leur amour et de leur reconnaissance tous les secours que ses maux peuvent réclamer. Mais combien de fois, malgré leurs soins, leur affection, leur dévouement, il est obligé de courber sa tête auguste et défaillante sous le poids de la misère ou sous celui de l'adversité! »

Et cependant cette société au milieu de laquelle nous venons de placer les quatre âges de l'Homme, comment s'est-elle formée, accrue, perfectionnée? Ne nous contentons pas de considérer l'Homme; examinons l'espèce humaine.

« L'Homme considéré en lui-même, et abstraction faite de ses rapports avec ses semblables, serait bien différent de ce qu'il est devenu.

Supposons, en effet, pour un moment, qu'il se soit développé sans secours, et qu'il vive seul sur une terre aussi sauvage que lui : ne transportons pas même le sol agreste sur lequel il traînerait sa vie trop près de ces contrées polaires, couvertes pendant presque toute l'année de glaces, de neiges et de frimas, où presque toute végétation est éteinte; où quelques animaux, difficiles à atteindre et dangereux à combattre, pourraient seuls lui fournir une rare et faible subsistance; où, sans vêtements, sans asile, sans art, sans ressource, il aurait perpétuellement à lutter contre la longue obscurité des nuits, l'intensité d'un froid très-rigoureux, la

dent des animaux féroces, et la faim, plus dévorante encore. Ne le voyons pas non plus dans ces régions arides, trop voisines de la ligne, où la terre desséchée ne lui présenterait aucune verdure; où les vents rouleraient sans cesse les flots d'un sable brûlant; où une mer de feu l'inonderait de toutes parts, et où il ne pourrait étancher la soif ardente qui le consumerait, qu'en s'approchant des bords d'une eau jaunâtre, repaire immonde de reptiles dégoûtants, et en étant sans cesse menacé d'être déchiré par la griffe ensanglantée du Lion et du Tigre, ou de périr étouffé au milieu des replis tortueux d'un énorme Serpent. Évitons ces deux extrêmes; plaçons l'Homme sauvage que nous examinons sur une terre tempérée, à peu près également éloignée des glaces des contrées polaires et des feux des plages équatoriales. Sa tête est hérissée de cheveux durs et pressés; son front voilé par une sorte de crinière touffue; son œil caché sous un sourcil épais; sa bouche recouverte d'une barbe très-longue qui retombe en désordre sur une poitrine velue; tout son corps garni de poils; chacun de ses doigts armé d'un ongle allongé et crochu : quelle image il présente! La majesté de sa face auguste, les traits de l'intelligence, la marque d'une essence supérieure, le sceau du génie, tout est, pour ainsi dire, encore caché sous l'enveloppe d'une bête féroce. L'entière liberté de ses mouvements, le besoin d'attaquer et celui de se défendre, donnent à ses muscles une grande vigueur, et à tous ses membres une grande souplesse. Il montre une force, une agilité et une adresse bien supérieures à celles de l'Homme perfectionné. Mais que sont son adresse et son agilité, à côté de celles du Singe? et qu'est sa force, mesurée avec celle du Cheval, du Taureau, du Rhinocéros et de l'Éléphant? Sa vue, son odorat et son ouïe jouissent d'une grande sensibilité; mais que devient la prééminence que les sens paraissent lui donner, si l'on compare sa vue à celle de l'Aigle, son odorat à celui du Chien, son ouïe à celle des animaux des déserts? Les doigts de ses pieds, fréquemment exercés, et qu'aucun caprice n'a encore déformés, très-longs et très-séparés les uns des autres, le rendent presque quadrumane; ils rapprochent ses habitudes de celles du Singe, avec lequel ses dents et presque toutes les parties de son corps présentent de très-grands rapports de conformation; et si, pendant son repos ou son sommeil, il cherche dans des cavernes sombres un abri contre le danger, il passe presque tous les instants de sa vie active dans la profondeur des vastes forêts, occupé quelquefois à y poursuivre de faibles animaux, mais, le plus souvent, grimpant de branche en branche, et y cueillant les fruits les moins durs et les moins acerbes.

Cet état, cependant, n'est pour ainsi dire qu'hypothétique. Au milieu de ces bois, dans le fond de ces antres sombres, l'Homme rencontre sa compagne : le printemps répand autour d'eux sa chaleur vivifiante; un sentiment irrésistible les entraîne l'un vers l'autre; la nuit les enveloppe de ses ombres; la nature commande, elle est obéie : l'Homme ne sera plus seul sur une terre sauvage. Son existence est doublée; elle est triplée au bout de neuf mois. Le nouvel être auquel il a donné le jour aura besoin, pendant longtemps, ou de lait, ou de soins, ou de secours : tous les feux du sentiment s'allument et s'animent par leur action mutuelle; un lien durable est tissu; le partage des plaisirs et des peines est établi; la famille est formée.

La voix, qui n'est plus uniquement répétée par un écho insensible, mais à laquelle peut répondre une voix et semblable et bien chère, est maintenant bien des fois exercée. L'organe qui la produit se développe; elle acquiert de la flexibilité : elle n'avait encore indiqué que l'effroi, elle exprime la tendresse; elle se radoucit, elle se diversifie. La faculté, que donne la forme de la bouche et du nez, d'en convertir les sons en accents variés et proférés sans efforts, en multiplie l'emploi : elle a eu des signes pour les passions vives, elle en a pour les affections plus calmes; elle en a bientôt encore pour les souvenirs, la réflexion et la pensée. L'art de la parole existe. La puissance créatrice de cet art réunit à l'ardeur de la sensibilité la lumière de l'intelligence : la première langue frappe le cœur, l'émeut, développe l'esprit; l'Homme reçoit le complément de son essence, l'instrument de sa perfectibilité, et, revêtu de sa dignité tout entière, il va marcher l'égal de la nature.

Pouvant instruire ses semblables de ses sensations, de ses désirs, de ses besoins, il s'aide de ses fils, il s'aide de ses frères; ils mettent en commun leur expérience par la mémoire, leurs travaux par l'entente, leur prévoyance par une affection mutuelle ou par un intérêt semblable. Leur nombre, leur union, et surtout leur concert, les rendent supérieurs aux animaux les plus redoutables. Leur chasse, plus heureuse, leur fournit un aliment plus substantiel et plus agréable, peut-être, que des végétaux que la culture n'a pas encore améliorés. Ils aiguisent des branches, ils façonnent des pieux, ils forment des massues; ils arment de pierres dures et tranchantes un jeune tronc noueux, et déjà la hache est entre leurs mains. Les arbres cèdent à leurs coups; ils se font jour à travers des forêts épaisses. Ils poursuivent jusque dans leurs repaires les plus gros animaux, leur donnent facilement la mort, les dépouillent sans peine; se nourrissent de leur chair; revêtent leur dos et leur large poitrine de la fourrure sanglante de leur proie; se garantissent, par ce premier et grossier vêtement, de l'action délétère des averses; entreprennent, même au milieu des hivers, des courses plus lointaines et des recherches plus productives : et nous avons déjà sous les yeux les premiers éléments de ces peuplades errantes, que présentent de si vastes portions de l'Amérique septentrionale.

Une tige flexible et élastique, pliée par le vent, se rétablissant avec vitesse, frappant avec force, et lançant au loin un corps plus ou moins léger, leur donne l'idée de la flèche; une pierre jetée à de grandes distances par un bras nerveux, circulairement et avec rapidité, leur fait inventer la fronde, qui prolonge le bras.

Le choc fortuit de deux cailloux fait jaillir des étincelles qui, tombant sur des feuilles desséchées, allument les forêts et propagent au loin un violent incendie. Ils imitent ce choc, ils le remplacent par un frottement répété; et le feu, devenu leur ministre, leur donne un art nouveau.

Devenus plus nombreux, ils sont forcés de réunir aux

fruits de la chasse les produits de la pêche. Devenus plus attentifs, ils ont bientôt inventé les appâts, la ligne et les filets; et pour que la distance du rivage ne puisse pas dérober le Poisson à leurs recherches, quelques vieux troncs flottants près de la rive et réunis par des Lianes forment le premier radeau, ou, creusés avec la hache, composent les premières pirogues; et le premier navigateur, donnant à une rame grossière des mouvements analogues à ceux des nageoires des Poissons qu'il veut atteindre, ou des pieds palmés des Oiseaux nageurs qui poursuivent comme lui les habitants des mers ou des rivières, hasarde sur les ondes sa frêle et légère embarcation.

Cependant, au milieu de ces bois voisins des eaux, et dont les grottes naturelles sont encore l'habitation de l'espèce humaine, un animal doué d'un odorat exquis, d'une vue perçante et d'un instinct supérieur, d'un naturel aimant, courageux pour les objets qui lui sont chers, timide pour ses propres besoins, avide d'un secours étranger, réclamant sans cesse un appui, se livrant sans réserve, modifiant ses habitudes par affection, docile par sentiment, supportant même l'ingratitude, oubliant tout excepté les bienfaits et fidèle jusqu'au trépas, s'attache à l'Homme, se dévoue à le servir, lui abandonne véritablement tout son être, et, par cette alliance volontaire et durable, lui donne le sceptre du monde.

Jusqu'à ce moment, l'Homme n'avait pu que repousser, poursuivre et mettre à mort les animaux; maintenant, il va les régir. Aidé du Chien, son nouveau, son infatigable compagnon, il réunit autour de lui la Chèvre, la Brebis, la Vache; il forme des troupeaux; il acquiert dans le lait un aliment salubre et abondant; la houlette remplace la hache et la massue : il devient pasteur.

N'étant plus condamné à des courses lointaines, il cherche à embellir la grotte dont il n'est plus contraint de s'éloigner si fréquemment. Son cœur apprend à goûter les charmes d'un paysage, à préférer un séjour riant; à attacher des souvenirs touchants à la forêt silencieuse, à la verte prairie, au rivage fleuri. Il a façonné le bois pour l'attaque ou la défense; il va le façonner pour les plaisirs. Toujours guidé par le sentiment, entouré de sa compagne, de ses enfants, de son chien fidèle, il rapproche des branches souples, en entrelace les rameaux, les couvre de larges feuilles, les élève sur des tiges préparées. Environnant d'épais feuillages et d'arbrisseaux flexibles cette enceinte si chère, cet asile qu'il consacre à tout ce qu'il aime, il construit la première cabane; et l'éternel modèle de la plus pure architecture est dû à la tendresse.

Il a vu des graines, transportées par le vent et reçues par une terre grasse et humide, faire naître des végétaux semblables à ceux qui les avaient produites : il recueille avec soin ces germes des plantes, dont les fruits servent à sa nourriture, ou dont les fleurs et les feuilles réjouissent ses yeux et plaisent à son odorat; il les sème autour de sa cabane; il arrose la terre à laquelle il les confie; il veut mêler à cette terre, dont il commence à sentir le prix, tout ce qui lui paraît devoir en augmenter la fertilité : des végétaux plus grands et plus nombreux, des graines plus substantielles, des fruits plus savoureux que ceux qu'il a connus, sont les produits de ses soins. Son ardeur pour le travail augmente; ses labeurs se multiplient : il croit n'avoir jamais assez manié, retourné, engraissé une terre qui bientôt peut suffire à nourrir sa nombreuse famille; il veut creuser de profonds sillons; il s'aide de tous ses instruments; la hache se métamorphose en soc. Il appelle à son secours le plus fort des animaux qu'il élève autour de lui; une longue constance dompte le Taureau : l'animal, subjugué presque dès sa naissance, soumet à la charrue qu'on lui impose une corne docile et une puissance dont il ne se souvient, en quelque sorte, que pour l'abandonner tout entière; et l'agriculture est née, et l'art le plus utile a vu le jour.

Cependant les besoins de l'espèce humaine augmentent avec les moyens de les satisfaire; les jouissances animent la sensibilité, éveillent les désirs, et demandent des jouissances nouvelles. L'Homme emploie l'eau et le feu à augmenter, par d'heureux mélanges que le hasard lui découvre ou que son intelligence lui indique, la bonté des aliments qu'il préfère. Parmi les végétaux qu'il cultive il en est qui lui présentent des filaments longs, souples et déliés, qu'il peut aisément débarrasser d'une écorce grossière; il en fait des tissus plus légers et des vêtements plus commodes que les peaux dont il s'est couvert. Il a vu d'autres plantes répandre leurs sucs, et colorer la feuille, la pierre, la terre : ces nuances lui ont plu; elles ont charmé sa compagne : il sait bientôt les transporter sur les nouveaux tissus que son industrie a produits.

Plus il goûte de jours heureux dans le séjour qu'il a créé, plus il veut abréger le temps de l'absence, lorsqu'il est contraint à s'en éloigner. Il veut soumettre à sa puissance, et s'attache par ses bienfaits, le sobre Chameau et le Cheval rapide : avec l'un il traversera les déserts les plus arides; avec l'autre, il franchira les plus grandes distances. Ces deux conquêtes deviennent les fruits de son intelligence, de sa persévérance, et de l'union de ses efforts à ceux de l'animal sensible qui n'existe que pour lui.

Dominateur absolu du Chien dévoué et du coursier courageux; maître de nombreux troupeaux; créateur, en quelque sorte, de végétaux utiles; propriétaire de la terre qu'il féconde; dispensateur des forces terribles du feu; sentant chaque jour son intelligence s'animer, son sentiment se vivifier, son empire s'étendre; fier de son pouvoir, se complaisant dans ses ouvrages, enivré de ses jouissances, rempli de son bonheur, élevant vers le ciel son front majestueux, agitant avec vivacité ses membres pleins de vigueur; cédant à la joie, à l'espérance, au transport qui l'entraîne, l'Homme, maintenant, manifeste dans toute leur plénitude des mouvements intérieurs qu'il ne peut plus contenir; il exhale, pour ainsi dire, le plaisir qui l'enchante; il s'élance, bondit, retombe, s'élance encore, retombe de nouveau.

Pour prolonger cette vive expression du délire fortuné auquel il s'abandonne, pour que la fatigue en abrège le moins possible la durée, il met de l'ordre dans ses efforts, de la régularité dans les intervalles

qui séparent ses pas, de la symétrie dans ses gestes, et, le contentement qu'il éprouve étant bientôt partagé dans toute son étendue par sa compagne et par ses fils, la première danse régulière a lieu sur la terre. Des paroles touchantes l'accompagnent; elles sont proférées avec l'accent de la sensibilité. Des sons articulés ne suffisent plus à la situation qui inspire l'Homme, ses fils et sa compagne; la voix est plus soutenue, élevée et rabaissée avec promptitude, portée au delà de grands intervalles; les paroles et les tons successifs sont nécessairement divisés par portions symétriques, comme la danse à laquelle ils s'unissent : et le premier chant est entendu, et la poésie naît avec le chant.

Dans des moments plus calmes, cette poésie enchanteresse exerce, sans le secours de la danse, son influence douce et durable. Fille alors de passions plus profondes, de sensations plus composées, d'affections plus variées, elle empreint de sa nature l'air auquel elle s'allie; et cet air est déjà la véritable musique à laquelle on devra tant de moments de paix, tant de peintures consolantes, tant de sentiments généreux.

L'Homme a recours à ces deux sœurs magiques pour lier le bonheur du passé au bonheur du présent; pour raconter à ses fils attentifs les jouissances qu'il a éprouvées, les travaux qu'il a terminés, les courses qu'il a faites, les succès qu'il a obtenus, les inventions dont il s'est enrichi, les grands événements dont il a été le témoin : et l'histoire commence.

Il veut de plus en plus perpétuer le souvenir de ces événements, de ces inventions, de ces succès, de ces courses, de ces travaux, de ces jouissances; il prend la hache primitive et les autres instruments qui lui ont été si utiles, il attaque le bois ou la pierre; il les taille en figures grossières, en images imparfaites des objets qui remplissent son esprit ou son cœur; il cherche à ajouter à ces monuments incomplets, en donnant à la pierre ou au bois la couleur des sujets de sa pensée ou de ses affections : et voilà la première écriture hiéroglyphique, qui donne naissance à la sculpture, à la peinture, à l'art admirable du dessin.

De nouveaux plaisirs, de nouveaux besoins, de nouvelles idées, fruits nécessaires des rapports nombreux que fait naître la multiplication toujours croissante de l'espèce humaine, à mesure que ses qualités s'améliorent et que ses attributs augmentent; des combinaisons plus variées, des sensations plus vives; une mémoire plus exercée, une imagination plus forte, une prévoyance plus active; une curiosité d'autant plus grande qu'elle est fille d'une intelligence plus étendue et d'une instruction plus diversifiée; la réflexion, la méditation même, que produit le loisir amené par l'assurance d'une subsistance facile; le désir d'échapper à l'ennui, cet ennemi secret et terrible qui agit pour la première fois et qu'éveille un repos trop prolongé : toutes ces causes puissantes, et à chaque instant renouvelées, portent l'attention de l'Homme sur tous les objets qui l'environnent, sur ceux mêmes qui n'ont avec lui que des relations éloignées et qui en sont séparés par de grandes distances. Il commence à vouloir tout connaître, tout évaluer, tout juger. Déjà il examine, compare les poids, rapproche les dimensions, estime la durée, distingue les productions naturelles qui l'entourent, vivantes ou inanimées, sensibles comme lui, ou seulement organisées; porte ses regards dans l'immensité des espaces célestes; contemple les corps lumineux qui y resplendissent, observe la régularité et la correspondance de leurs mouvements; fait de leurs révolutions la mesure du temps qui s'écoule; cherche à deviner les vents, les pluies, les orages, les intempéries qui détruisent ou favorisent ses projets; voit la foudre des airs, ou la flamme des volcans, fondre et faire couler en différentes formes les matières métalliques dont les propriétés peuvent l'aider dans ses arts; imite ces redoutables mais utiles procédés, par de grands feux qu'il allume; et, conduit par le hasard ou par l'instinct des animaux, trouve, dans les sucs de plantes salutaires, un remède plus ou moins assuré contre l'affaiblissement de ses forces, le dérangement de son organisation interne, l'alternative cruelle d'un froid rigoureux qui le pénètre et d'une chaleur intérieure qui le dévore, l'altération dangereuse d'humeurs funestes qu'il recèle, les blessures qu'il reçoit, les plaies qui leur succèdent.

Cependant des secousses inattendues agitent et ébranlent, pour ainsi dire, jusque dans ses fondements, la terre sur laquelle il repose. Une force inconnue soulève l'Océan et l'étend jusqu'aux montagnes, dont les hauts sommets s'entr'ouvrent avec fracas; et vomissent des torrents enflammés; des vents impétueux, des nuages amoncelés, des foudres sans cesse renaissantes rendent plus violents encore les horribles combats du feu, de l'eau et de la terre. Le ravage, la destruction, la mort menacent l'Homme de tous côtés; ils l'investissent : la terreur le saisit. D'anciennes conjectures, d'anciennes affections se réveillent dans son âme; l'espérance et la crainte présentent à son imagination l'image d'une puissance supérieure à l'épouvantable catastrophe qui s'avance, pour ainsi dire, sur l'aile des vents. Il prie; et lorsque le calme est rendu à la terre, lorsque les feux sont éteints, les gouffres refermés, les ondes retirées, les nuages dissipés, un souvenir mélancolique lui reste; il prie encore : tout son être a reçu une commotion profonde. Une activité d'un nouveau genre, une prévoyance plus attentive, une prudence presque inquiète, donnent une impulsion plus forte à ses pensées, à ses sentiments : il examine de plus près ses rapports avec ses semblables; ce qu'il leur doit, ce qu'il se doit, son intérêt, le leur, se dévoilent de plus en plus à ses yeux. La morale règne dans son esprit, se grave dans son cœur; la religion naturelle descend des cieux, et consacre les préceptes de cette morale bienfaisante et tutélaire. Les premières idées de bienveillance mutuelle, de secours présents, de ressources à venir, de communications, d'échanges, de propriété, de sûreté, de garantie, d'ordre général, d'économie privée, d'administration publique, de gouvernement, se présentent, se combinent, s'améliorent, s'épurent.

L'écriture hiéroglyphique ne suffit plus à des rapports fréquents et variés; des signes peu nombreux, et propres, par leur diverses réunions, à noter avec promptitude et facilité tous les accents de la voix, toutes les expressions de la pensée, remplacent les hiéroglyphes.

Quelle puissance que celle de l'espèce humaine, déve-

loppant par sa propre force toutes les facultés qu'elle a reçues de la nature! quelles victoires que les siennes! Elle doit tout asservir.

Dominateur, lorsqu'il réagit sur lui-même, de tous les sens, de l'imagination, de la volonté; conquérant, hors de lui, des terres, des pierres, des métaux, des plantes, des animaux, des mers, du feu, de l'air, de l'espace, du passé, de l'avenir : voilà l'Homme.

Ah! pourquoi a-t-il abusé de son pouvoir auguste? pourquoi ses passions, qui ne devaient que hâter sa félicité, l'ont-elles condamné au malheur, en le dévouant à tous les tourments de l'envie? Funestes rivalités des individus, vous avez produit les crimes! funestes rivalités des nations, vous avez enfanté la guerre! Quel tableau que celui des fléaux qu'elle entraîne! l'industrie détruite; les champs ensanglantés; la famine hideuse, engendrant la peste dévastatrice!... Détournons nos regards; gémissons sur la dure nécessité qui réduit la vertu même à protéger ses droits : admirons les héros qui défendent leur patrie; chérissons encore plus la sagesse qui donne la paix. »

Cette espèce humaine, dont nous avons tâché de donner un tableau rapide, est seule de son genre; mais on remarque dans les individus qui la composent des conformations particulières et héréditaires, produit de causes générales et constantes, et qui constituent des races distinctes et permanentes. La nature de l'air, de la terre et des eaux; celle du sol et des productions qu'il fait naître; l'élévation du territoire au-dessus du niveau des mers; le nombre, la hauteur et la disposition des montagnes; la régularité ou les variations de la température; l'intensité et la durée du froid ou de la chaleur, sont ces causes puissantes et durables qui ont créé, pour ainsi dire, les grandes races dont se compose l'espèce humaine. On en compte plusieurs; mais trois se distinguent par des caractères beaucoup plus faciles à saisir : ces trois sont l'arabe européenne ou la caucasique, la mongole, et la nègre ou l'éthiopique.

C'est sur de hautes montagnes ou de grands plateaux élevés, qu'il faut chercher l'origine ou les plus anciens établissements de ces trois races principales; et l'on en voit les raisons dans l'excellent ouvrage publié par Lacépède et qu'il a intitulé : *Des âges de la nature, et Histoire de l'espèce humaine*. C'est sur les grandes élévations voisines des rives occidentales de la Caspienne, et dont le Caucase fait partie, qu'a été placé l'un des premiers asiles de la race arabe européenne : les monts Altaï ont dû être la première habitation de la race mongole; et c'est du haut des grandes montagnes africaines dont il indique la position, dans les *Ages de la nature*, qu'est descendue, à diverses époques, la race éthiopique.

Dans la race européenne ou caucasique, le visage est ovale; le nez proéminent; l'angle nommé facial, et qui, mesurant par son ouverture le rapport de la saillie du front et de la grandeur du crâne avec celles des mâchoires, semble marquer le degré de supériorité de l'intelligence sur les appétits grossiers, est de quatre-vingt-dix degrés : il se rapproche le plus de celui que les plus habiles sculpteurs de l'antiquité ont donné à la beauté parfaite et aux images de la majesté divine.

La race mongole présente un visage plat, un nez petit, un angle facial moins ouvert que celui de la race caucasique; des pommettes saillantes, des yeux étroits et placés obliquement : et, enfin, les caractères distinctifs de la race éthiopique sont un crâne comprimé, un nez écrasé, un angle facial plus petit encore que celui des Mongols, des mâchoires très-saillantes et des lèvres très-grosses.

Vers le midi du Caucase s'est répandue une grande variété de la première race. L'on doit comprendre dans cette grande variété les Assyriens, les Chaldéens, les Arabes, les Phéniciens, les Juifs, les Abyssiniens, une grande partie des anciens Égyptiens, et les habitants de l'Afrique septentrionale.

Quatre autres variétés appartiennent à la race caucasique : celles des Indiens, des Scythes, des Celtes et des Pélasges.

Il faut rapporter les anciens Perses à celle des Indiens.

Celle des Scythes, établie au nord et à l'est de la mer Caspienne, vagabonde, à plusieurs époques, dans les steppes et les immenses plaines du centre, du nord, et même du nord-est de l'Asie, comprend une grande partie des Tartares, des Turcs, et peut-être les Finlandois et les Hongrois. Les anciens Parthes en étaient un rameau.

Les Celtes se sont divisés en Germains ou Tudesques, en Esclavons, et en habitants primitifs de la grande et petite Hespérie, des Gaules et des îles britanniques.

Des Germains sont dérivés les Scandinaves, les Allemands, les Goths orientaux ou occidentaux; et des Esclavons sont venus une grande partie des Russes, des Polonais, des Bohémiens et des Vendes.

Les Grecs et les nouveaux habitants de l'Italie sont issus des Pélasges.

Et voilà pourquoi on a trouvé tant de rapports remarquables entre le sanscrit, langue mère de celles de l'Indostan; le tudesque, origine de l'allemand, du hollandais, de l'anglais, du danois et du suédois; l'esclavon, d'où dérivent le russe, le polonais et le bohémien; et l'ancienne langue pélasgique, qui a produit le grec, le latin, le français, l'espagnol et l'italien.

Vers le nord, le nord-est et l'orient de l'Asie, est la race mongole.

Dans cette race asiatique nous voyons les Tartares, proprement dits Mongols, les Kalmouks, les Kalkas, les Éleuths, les Mantchoux, et plusieurs autres peuples réunis en hordes errantes, vivant sous des tentes, parcourant à cheval de vastes contrées; traînant dans leurs chariots leurs vieillards, leurs femmes, leurs enfants, tout ce qui leur appartient; courageux, entreprenants, audacieux, redoutables par les invasions que leur genre de vie rend si fréquentes et si soudaines; dévastateurs terribles sous les Gengis et sous les Tamerlan; conquérants de grands empires, et particulièrement de la Chine, où les Mantchoux règnent encore.

A la même race que ces Tartares appartiennent les habitants de l'Inde située à l'orient du Gange, les Thibétains, les peuples du Napaul, ceux du royaume d'Ava ou des contrées voisines, les Péguans, les Siamois, les

Cochinchinois, les Tonquinois, les Japonais, les Coréens, et la nation chinoise, l'une des plus anciennement civilisées du globe.

La race nègre comprend deux grandes variétés, les Cafres et les Nègres proprements dits.

Ces derniers, auxquels appartiennent essentiellement les principaux caractères de leur race, vivent sur la côte occidentale de l'Afrique, depuis les environs du cap de Bonne-Espérance jusqu'au delà de l'embouchure du Sénégal et aux îles du cap Vert : ils sont répandus, vers l'intérieur, le long des plaines qu'arrosent le Niger et les grands fleuves africains qui se jettent dans l'Océan atlantique, tels que le Sénégal, la Gambie et le Zaïre. Cette variété comprend les Jaloffes, les Foules ou Foulis, et les autres peuples des pays voisins du Sénégal, de Sierra-Léone, de Maniguette, de la Côte-d'Or, d'Andra, du Bénin, du Majombo, des Mardingues, du Loango, du Congo, d'Angola, de Benguela et de plusieurs autres contrées.

Les Cafres, qui composent l'autre variété de la race nègre, paraissent plus forts que les Nègres proprement dits : leurs traits sont moins différents de ceux de la race caucasique; leurs mâchoires sont moins avancées; leur teint est moins noir, leur peau moins luisante, et leur sueur ne répand pas, dit-on, cette odeur particulière que donne la sueur des Nègres de l'Afrique occidentale. Plus robustes, plus forts que ces Nègres occidentaux, ils sont plus guerriers; ils forment des États plus considérables, comme ceux du Monomotapa, du Monoemugi, de Macoco, et peut-être celui de Tomboctou. Plusieurs de ces Cafres, cependant, sont divisés en tribus nomades, voyagent en caravanes, ont des troupeaux nombreux, vivent de la chair de ces troupeaux ou du lait qu'ils en retirent, les conduisent dans les pâturages les mieux arrosés et les moins brûlés par une chaleur ardente, manient et lancent avec courage et avec habileté leurs zagayes, et habitent sous des huttes qu'ils construisent, démontent et transportent avec autant de promptitude que de dextérité.

On trouve les Cafres, cette première variété de la race nègre, depuis la rivière de Maynice ou du Saint-Esprit, jusqu'au détroit de Babel-Mandel, à l'entrée de la mer Rouge ou arabique; et il paraît qu'elle est aussi répandue sur la côte occidentale de la grande île de Madagascar.

Ces Cafres ou Africains orientaux sont séparés des Nègres proprement dits ou Africains occidentaux, par cette longue et large chaîne de montagnes qui doit représenter, dans l'Afrique équinoxiale, les Cordilières de l'Amérique du midi. De Lacépède s'est occupé de ces montagnes, que les Européens n'ont pas encore visitées, dans plusieurs de ses cours publics et de ses ouvrages; il a souvent publié le vœu de les voir parcourir par des voyageurs éclairés; et il regarde leur exploration comme devant être d'autant plus utile aux progrès des connaissances humaines, qu'elles doivent être, ainsi que les Cordillères, d'une très-grande hauteur, pour pouvoir fournir, malgré leur voisinage de l'équateur, les eaux abondantes qui, s'échappant de leurs flancs, et coulant au travers de vastes contrées de la zone torride ou de pays très-rapprochés de cette zone, se rendent en fleuves larges et nombreux, soit dans l'Océan atlantique, soit dans le grand Océan.

Indépendamment des trois races principales dont il vient d'être parlé, on trouve encore, dans l'ancien continent, les Malais, les Papous, les Hottentots et les Lapons.

C'est vers le midi de la grande péninsule asiatique, située à l'orient du Gange, que les Malais sont répandus. Ils habitent l'intérieur et les rivages orientaux de Madagascar, les Maldives, Ceylan, Sumatra, Java, Bornéo, la presqu'île de Malaca, d'où on a tiré leur nom, les Moluques, les Philippines, les Célèbes, presque tout l'archipel Indien, la Nouvelle-Zélande, Otaïti, les autres îles de la mer du Sud, les îles Sandwich, les Marquises. On les trouve sur toutes les côtes des îles du grand Océan, depuis l'orient de l'Afrique jusqu'à l'occident du nouveau monde. Presque toujours montés sur leurs légères pirogues, ils passent sur la mer la plus grande partie de leur vie : on les rencontre dans tous les parages du grand Océan; actifs, audacieux, intelligents, ils sont les courtiers de presque tout le commerce de l'Inde. Presque toujours nus, à cause de la chaleur du climat qu'ils habitent, ils impriment sur leur peau des dessins de différentes couleurs. Leurs armes sont souvent empoisonnées : on les accuse d'être perfides, implacables, cruels, anthropophages même, dans leurs guerres; et l'on dit que leur langue, composée de beaucoup de voyelles, est une des plus douces de l'univers.

La température des mers et des pays qu'ils parcourent leur donne une couleur brune très-foncée; leurs cheveux, quoique assez longs, sont épais, crépus et noirs comme ceux des Nègres. Mais voici les traits distinctifs de cette race, bien autrement importants, profonds et durables que la nature des téguments, et d'après lesquels on peut voir que les Malais tiennent pour ainsi dire le milieu entre les Mongols et les Nègres : ils ont le front abaissé, mais arrondi; les pommettes peu saillantes, le nez large et épais, les narines écartées, la bouche grande; les mâchoires plus avancées que celles des Mongols, mais moins que celles des Nègres; et leur angle facial est le plus souvent de quatre-vingts à quatre-vingt-cinq degrés.

Auprès de ces Malais vivent les Papous, les représentants asiatiques des Nègres et des Cafres de l'Afrique; mais bien plus éloignés encore, par leur conformation et par leur état presque sauvage, de la race arabe européenne. Ils habitent la Nouvelle-Guinée. On a voulu leur rapporter les indigènes de la Nouvelle-Hollande et de la Nouvelle-Calédonie. Nous n'avons pas encore de renseignements assez précis, assez nombreux, assez comparés, pour pouvoir tracer les caractères généraux et constants de ces Papous, les moins favorisés des Hommes par la nature. On a écrit, cependant, qu'ils avaient un visage triangulaire, un front extrêmement aplati; les yeux très-écartés, faciles à éblouir, et presque toujours à demi fermés; les pommettes plus saillantes, les lèvres plus grosses, et les mâchoires encore plus avancées que celles des Nègres et des Cafres; un angle facial réduit à soixante-quinze degrés; la peau d'un brun noir, et les cheveux semblables à de la bourre. On les a regardés comme les moins intelligents, les plus

paresseux, les plus lents et les plus insouciants de tous les Hommes.

Quelques naturalistes ont cru devoir assimiler à cette race celle des Hottentots, qui vit à l'extrémité méridionale de l'Afrique, comme celle des Papous à l'extrémité du midi de l'Asie. On trouve ces Hottentots depuis les environs du cap Négro jusqu'à ceux du cap de Bonne-Espérance; et en remontant ensuite vers le nord, on les voit encore jusques auprès des confins du Monomotapa. On compte parmi eux différentes peuplades, que l'on a distinguées par des noms particuliers, et dont les habitudes se ressemblent peu. Les unes vivent des produits de leurs troupeaux : les autres, encore plus rapprochées de l'état sauvage, habitent au milieu des montagnes et des bois, s'y retirent dans des cavernes, sont presque toujours nues, ont un langage dont la pauvreté indique le petit nombre de leurs idées, se nourrissent souvent des racines qu'elles déterrent, et, comme des bêtes fauves, ne sortent de leurs tanières et de leurs forêts que pour se jeter sur une proie.

A une grande distance de ces Hottentots, vers le nord de l'ancien monde, auprès du cercle polaire, dans ces contrées septentrionales où la nature, faible, languissante, comprimée, pour ainsi dire, par l'excès du froid, est en quelque sorte rapetissée dans toutes ses dimensions, on rencontre les Lapons, les Samoïèdes, les Ostiaques, les Kamtschatdales, dont la tête est très-grosse, la saillie des pommettes très-grande, le front très-plat, le corps trapu, et la taille si courte qu'elle ne surpasse guère les quatre cinquièmes de la hauteur d'un Homme ordinaire de la race caucasique. Leurs yeux sont écartés l'un de l'autre; leur bouche, très-large, laisse voir, en s'ouvrant, des dents séparées l'une de l'autre par des intervalles; leur voix est grêle et criarde. Plusieurs petits peuples de cette race vivent, pendant l'été, sous des buttes ou des espèces de tentes, et, pendant l'hiver, dans des *iourtes* qu'ils creusent dans la terre. Entourés de grands troupeaux de Rennes, ils se nourrissent de leur lait et de leur chair : d'autres trouvent leur aliment ordinaire dans les produits d'une pêche plus ou moins abondante, dans les Poissons, qu'ils mangent souvent sans les faire cuire, et qu'ils enterrent dans de grandes fosses, pour les conserver pendant l'hiver, où l'intensité du froid, la rigidité des glaces et la longueur des nuits les empêchent de pêcher. Couvrant leurs yeux avec une petite planche assez fendue pour leur permettre de distinguer leur route, et qui, cependant, les garantit de l'éclat éblouissant de la lumière réfléchie par les glaces et les neiges durcies, ils marchent sur ces neiges et ces glaces à l'aide de grandes raquettes dont ils garnissent leurs pieds, ou glissent avec rapidité sur les surfaces gelées, dans des traîneaux qu'entraînent les Rennes nées sous leurs toits grossiers et accoutumées à se laisser diriger malgré la vélocité de leur course.

Les Kamtschatdales attellent à leurs traîneaux plusieurs couples de Chiens de race sibérienne, auxquels ils abandonnent une partie des Poissons dont ils se nourrissent eux-mêmes. Les Ostiaques aiment beaucoup la graisse que leur fournissent les Ours, qu'ils chassent avec courage et avec habileté.

Si, continuant de parcourir les environs du cercle polaire, nous passons de l'ancien monde dans le nord du nouveau continent, nous trouvons, à l'extrémité septentrionale de l'Amérique, cette race des Lapons, des Samoïèdes, des Ostiaques et des Kamtschatdales continuant de se montrer sous le nom d'Esquimaux et de Groenlandais; et nous ne devons pas être étonnés de cette identité de race entre des peuplades si accoutumées à braver les froids les plus rigoureux, à conserver pour l'hiver les produits de leurs pêches d'été, à voyager sur les neiges et les glaces, à voguer au milieu des mers les plus froides et les plus agitées, à traverser, comme les Esquimaux, de grands intervalles, et à se transporter d'un parage dans un autre sur des canots recouverts d'une peau rattachée autour du corps du navigateur, dans lesquels l'eau de la mer ne peut pénétrer, et qui, véritablement insubmergibles, jouent, pour ainsi dire, avec les vagues les plus furieuses. D'ailleurs, les mêmes causes naturelles, agissant avec la même intensité et pendant des temps égaux, ne doivent-elles pas produire des effets semblables?

Continuons cependant de porter nos regards sur le nouveau monde.

Un grand nombre de peuplades habitaient les forêts et les bords des lacs immenses de l'Amérique septentrionale, lorsque les Européens y ont abordé dans le XVe siècle. Leurs manières de vivre éloignaient peu la plupart de ces peuplades de l'état à demi sauvage : leurs habitudes se ressemblaient beaucoup; mais leurs divers langages avaient peu de rapports les uns avec les autres. Quoiqu'elles fussent, en général, peu avancées dans la civilisation, quelques unes paraissaient avoir rétrogradé vers l'état de nature. On aurait pu découvrir des restes de monuments élevés par des arts oubliés; on aurait pu remarquer des traces de migrations commandées par la hache victorieuse d'un peuple plus puissant, ou par le besoin de chercher un site plus heureux et des subsistances plus assurées. Une nation plus nombreuse et plus civilisée conservait, dans le Mexique, la tradition de peuples dominateurs que de nouveaux conquérants avaient soumis ou dispersés dans des contrées lointaines.

Nous pensons que presque tous ces peuples tiraient leur origine du nord-est de l'Asie, avec lequel les communications par mer ont été d'autant plus faciles, à toutes les époques, que des îles nombreuses sont disposées de manière à rendre les trajets très courts et à procurer des stations tutélaires. Les bornes de cet article n'ont pas permis à l'auteur d'exposer les motifs qui l'ont déterminé à adopter cette opinion; il les a développés dans les *Ages de la nature*, et il a montré, dans cet ouvrage, quelles lumières ont répandues sur ce sujet important les travaux des Jefferson, des Barton, des Michel, et de plusieurs autres savants des États-Unis.

Mais nous ne pouvons nous empêcher de nous occuper un moment d'observations bien remarquables faites dans l'Amérique du nord par Owen Williams, des environs de Baltimore, publiées dans les États-Unis, rapportées dans la quatrième livraison de la Revue encyclopédique française, et d'après lesquelles on devrait croire qu'à une époque plus ou moins reculée, et bien

antérieure aux voyages d'Améric Vespuce et de Christophe Colomb, des Bretons, des habitants du pays de Galles ont cherché un asile sur l'Océan atlantique contre la domination des Saxons; qu'ils ont osé se hasarder sur une mer qui leur était bien connue, dans des barques qu'ils savaient si bien diriger au milieu des vagues agitées; qu'ils ont chargé leurs embarcations de la plus grande quantité de produits de leurs pêches ou d'autres substances nutritives salées ou fumées qu'ils ont pu y entasser, et que les tempêtes, les courants, ou d'autres causes plus ou moins fortuites, les ont poussés vers les rivages du nouveau monde les moins éloignés de la Grande-Bretagne.

Voici ce que dit Owen Williams, dans une lettre du 11 février 1819, des Indiens qu'il nomme *Gallois*, et qu'il a observés.

« Les Indiens gallois sont aussi peu connus des habitants du continent de l'ouest que le peuple gallois l'est du monde européen. En 1817 je visitai leur établissement sur la *Modicga*. Ils forment deux tribus, celle des Indiens *brydones*, et celle des Indiens *chodogée*; ils ont leurs établissements sur deux promontoires appelés *Kcrnau*, et situés vers le quarantième degré de latitude septentrionale et le quatre-vingtième degré de longitude occidentale. Ces Indiens sont, en général, grands et forts; ils ont un beau teint, des manières aimables: ils connaissent l'usage des lettres, et possèdent nombre de manuscrits touchant leurs ancêtres, habitants d'une île qu'ils nomment *Brydon*. Leur langage est le gallois, qu'ils parlent avec plus de pureté qu'on ne le fait dans la principauté de Galles, attendu qu'il est exempt d'anglicismes. Leur religion est le christianisme, fortement mélangé de druidisme; ils font de la musique et de la versification l'objet de leurs amusements favoris. Anciennement ils étaient établis à Lechio, aujourd'hui Lexington, et autres lieux situés sur les côtes orientales; mais, le pays ayant été successivement envahi par des étrangers venus de l'ancien monde, ils se sont retirés dans l'intérieur, jusqu'à l'endroit où ils sont maintenant établis. »

Pendant que le grand plateau du Mexique était le théâtre sur lequel s'avançait vers son perfectionnement la nation la plus éloignée de l'état sauvage parmi toutes celles que nourrissait l'Amérique septentrionale, la grande chaîne des Cordilières avait pu être le principal asile d'une autre nation déjà avancée dans la civilisation, comme la mexicaine, et qui, dans divers temps, aurait envoyé des colonies, étendu sa domination, ou repoussé des peuplades vaincues vers les contrées moins élevées de l'Amérique du Sud, vers ces vastes pays arrosés par des fleuves immenses; vers les bords de l'Orénoque, de la rivière des Amazones, du Paraguay et de plusieurs autres fleuves moins considérables, et cependant si remarquables par l'abondance de leurs eaux et la longueur de leur cours.

De Lacépède expose, dans les *Ages de la nature*, comment la race malaie a pu parvenir, par cette longue suite d'archipels qui s'élèvent dans la zone torride du grand Océan et qu'elle a peuplés, jusques aux rivages occidentaux de l'Amérique méridionale, et y donner naissance, par plusieurs migrations successives, aux diverses peuplades et aux nations plus civilisées, que les Européens ont trouvées dans cette Amérique du sud, et qui, de même que les peuples du nord de l'Amérique sortis du nord-est de l'Asie, ont subi toute l'influence de climats très différents, et l'action de toutes les circonstances qui peuvent favoriser ou retarder le développement des facultés humaines.

Quelles différences ne voit-on pas, en effet, entre ces belles et fortunées vallées que l'on rencontre au milieu des Andes gigantesques, dont les sommets, entr'ouverts par la violence des volcans, ont vomi tant de courants de laves au milieu de glaciers et de neiges durcies que tout le feu de la torride ne peut fondre à cause de leur grande élévation, et ces plaines marécageuses que couvrent des forêts aquatiques et sans bornes, où des flots précipités tombent des hautes cascades de fleuves larges et rapides, où les tiges d'arbres innombrables et quelques masses de roches répandues sur une terre fangeuse indiquent seules que le pays que l'on découvre appartient encore au continent, et où l'Homme n'habite que dans des canots ou dans des huttes suspendues aux branches des arbres, au-dessus de savanes noyées!

On remarquera une partie de ces grands effets que les climats peuvent produire sur l'espèce humaine, si l'on considère de nouveau, sous un point de vue général, toutes les races de l'espèce humaine, et particulièrement les trois races principales, la caucasique ou arabe européenne, la mongole et l'éthiopique.

« Selon qu'elles habitent sur des montagnes ou dans des plaines, près de vastes forêts ou sur le bord des mers, dans la zone torride ou dans le voisinage des zones glaciales; qu'elles sont soumises à une chaleur excessive ou à une douce température, à la sécheresse ou à l'humidité, aux vents violents ou aux pluies abondantes, et qu'elles reçoivent l'action de ces différentes forces plus ou moins combinées, elles peuvent offrir, et présentent, en effet, de grandes différences dans leur extérieur, et forment, par la nature et la couleur de leurs téguments, des sous variétés très-remarquables. Le tissu muqueux ou réticulaire qui règne entre l'épiderme et la peau proprement dite, s'organise ou s'altère de manière à changer la couleur générale des individus, la nature, la longueur et la nuance des cheveux et des poils. Cette couleur générale est le plus souvent blanche dans les pays tempérés et presque froids; les cheveux y sont blonds, très-longs et très-fins. Le blanc se change en basané, en brun, en jaunâtre, en olivâtre, en rouge-brun assez semblable à la couleur du cuivre, et même en noir très-foncé, à mesure que la chaleur, la sécheresse, ou d'autres causes analogues augmentent; la longueur des cheveux diminue en même temps; leur finesse disparaît, leur nature change; ils deviennent laineux ou cotonneux. »

Les différentes races de l'espèce humaine sont sujettes à d'autres altérations produites par l'influence du climat, plus profondes, mais moins constantes, et qui, ne passant pas toujours du père ou de la mère aux enfants, ne forment pas des variétés ou sous-variétés proprement dites, et ne doivent être considérées que comme des modifications individuelles.

Tels sont, par exemple, les goitres et le *crétinisme*, ou maladie des *crétins*. On a attribué la dégénération de ces crétins à l'effet d'une humidité excessive et d'une grande stagnation dans l'air de l'atmosphère, réunies à d'autres circonstances du climat.

Ces crétins, ces êtres si maltraités par la nature, sont disgraciés dans leurs facultés morales comme dans leurs facultés physiques. Tous leurs organes sont dans le relâchement; ils sont pâles et jaunâtres; leur peau est mollasse, leur figure triste, leur regard hébété; les glandes de leur cou, prodigieusement engorgées, pendent en larges goitres; ne relevant leurs bras et ne remuant leurs jambes qu'avec effort, ils passent leur vie assis ou couchés. A peine parlent-ils; et quelles idées chercheraient-ils à exprimer? Leur cerveau, peu développé, est comme affaissé, et leur intelligence en quelque sorte au-dessous de celle d'une brute stupide. Il faut les soigner, les nourrir, les habiller, comme de faibles enfants ou des vieillards débiles. Heureusement pour ces êtres si imparfaits et qui sont à la merci de tous ceux qui les entourent, une opinion, que l'humanité doit conserver avec soin, les fait considérer, dans quelques contrées, comme des hommes chéris du ciel, dont on suit particulièrement la volonté en protégeant et en soulageant ces malheureux.

On trouve ces crétins non-seulement dans les gorges du Valais, où on les a beaucoup observés, mais dans celles des plus hautes chaînes de montagnes, des Pyrénées, des Alpes, des monts Carpathes, du Caucase, de l'Oural, du Thibet, de Sumatra, des Andes et des Cordilières américaines.

Une autre grande dégénération de l'espèce humaine produit quelques-uns des effets que nous venons de décrire : elle consiste particulièrement dans l'altération de la couleur de la peau et des poils qui y sont enracinés. Nous avons vu que, dans toutes les races humaines, la couleur et la nature de la peau, ainsi que celles des cheveux ou des poils qui la garnissent, dépendaient de ce tissu réticulaire que l'on trouve au-dessous de l'épiderme et au-dessus de la peau proprement dite, et qui est plus ou moins blanc dans la race caucasique, olivâtre dans la mongole, et noir dans l'éthiopique. Une altération particulière dans ce réseau, ou l'absence de cet organe, est le symptôme d'une dégénération particulière, que l'Homme peut présenter à quelque race qu'il appartienne, et dont on peut voir des caractères plus ou moins nombreux et plus ou moins prononcés dans tous les corps organisés, dans les plantes comme dans les animaux, dans les végétaux *panochés*, comme dans les Mammifères et les Oiseaux, notamment dans les Singes, les Écureuils, les Martes, les Taupes, les Souris, les Cochons d'Inde, les Chèvres, les Vaches, les Chevaux, les Sangliers, les Éléphants, les Perroquets, les Corbeaux, les Merles, les Moineaux, les Serins, les Poules, les Perdrix et les Paons, parmi lesquels on trouve des individus dont la couleur est blanche, la vue délicate et le tempérament très faible. Les Hommes dans lesquels on remarque cette grande altération, sont nommés *blafards* en Europe; *bedos, chacrelas* ou *kakerlacs*, dans les Indes; *dondos, albinos, nègres blancs*, en Afrique, et *dariens* en Amérique. Leur couleur est en totalité ou en partie blanche; leur peau molle, lâche et ridée; leurs cheveux et leurs poils sont blancs et soyeux; leurs yeux, dont l'iris est rouge, ne peuvent supporter la lumière du jour, et ne voient un peu distinctement que pendant le crépuscule; leur corps est sans vigueur; leur esprit est sans force : à peine peuvent-ils traîner leur vie languissante.

La terre montre donc partout la puissance du sol, des eaux, de l'air et de la température, sur l'organisation et les facultés de l'espèce humaine : on voit les climats retarder ou accélérer avec plus ou moins de force la marche de l'état social vers son perfectionnement. Mais, si les froides contrées du nord de l'Europe, de l'Asie et de l'Amérique, si les forêts épaisses et les bords des lacs ou mers intérieures de l'Amérique boréale ne montrent encore que des peuplades de chasseurs ou de pêcheurs; si les immenses plaines de l'Asie et de l'Afrique, salées et assez arrosées pour se couvrir de végétaux, nourrissent des hordes plus ou moins errantes de pasteurs entourés de nombreux troupeaux; si les pays où une douce température, un heureux mélange de jours sereins et de pluies fécondantes, un terrain fertile, une distribution favorable de fleuves, de rivières, de ruisseaux et de fontaines, font croître avec abondance les arbres et les plantes les plus utiles à la nourriture et aux arts de l'espèce humaine, sont les théâtres privilégiés sur lesquels l'agriculture, la propriété, l'étude, la science et l'industrie ont hâté le plus les progrès de la civilisation, quel pouvoir n'exerce pas aussi sur les climats l'Homme civilisé! La terre, les eaux, les êtres organisés obéissent à sa volonté; il les maîtrise par son génie et par ses arts : et quel empire il s'est donné particulièrement sur les animaux!

« A mesure que l'espèce humaine s'est répandue sur le globe, non-seulement elle a diminué l'étendue sur laquelle s'étalent retirés les animaux encore libres; mais toutes leurs facultés ont été, pour ainsi dire, comprimées par le défaut d'espace, de sûreté et de nourriture. Leur instinct, affaibli par la crainte, n'a produit le plus souvent que la ruse, la fuite ou une défense désespérée. Leurs arts ont presque partout disparu devant le grand art de l'Homme, et leurs associations ont été dispersées à l'approche de la société humaine, qui n'a pas souffert de rivale. Son génie a dompté tous ceux dont il a cru tirer quelque service. Il avait asservi le Chien par l'affection, le Cheval par le Chien, les autres animaux par le Chien, le Cheval, ses armes ou ses piéges : il a modifié ceux qu'il a approchés de lui, altéré leurs goûts, changé leurs appétits, modifié leur nature; il les a dominés au point de n'avoir plus besoin d'autre chaîne que celle de l'habitude pour les retenir auprès de sa demeure. Il les a faits ses esclaves, et après s'être emparé de leur force, de leur adresse ou de leur agilité, il a donné à l'agriculture le Bœuf; au commerce, l'Ane si patient, et le Chameau, ce vaisseau vivant des immenses mers de sable; à la guerre, l'Éléphant; à la chasse, le Faucon; à l'agriculture, au commerce, à la guerre, à la chasse, le Cheval généreux et le Chien fidèle; à ses goûts, le Lièvre, le Cabiai, le Cochon, le Chevreuil, le Pigeon, le Coq des contrées orientales, le Faisan de l'antique Colchide, la Peintade de l'Afrique,

le Dindon de l'Amérique, les Canards des deux mondes, les Perdrix, les Cailles voyageuses, les Tinamous, les Hoccos, les Pénélopes, les Gouans, l'Agami, les Tortues, les Poissons; à la médecine, le Bouquetin, la Grenouille, la Vipère; aux arts, les fourrures des Martes, les dépouilles du Lion, du Tigre et de la Panthère, les poils du Castor, celui de la Vigogne, que nos Alpes et nos Pyrénées nourriraient avec tant de facilité, celui des diverses Chèvres, la laine des Brebis, l'ivoire de l'Éléphant, de l'Hippopotame, du Morse, les défenses du Narval, l'huile des Phoques, des Lamantins, des Cétacés, la cétine des Cachalots, les fanons des Baleines, la substance odorante que filtre l'organe particulier du Musc et des Civettes, le duvet de l'Eider, la plume de l'Oie, l'aigrette des Hérons, les pennes frisées de l'Autruche, les écailles du Caret et jusqu'à celles de l'Argentine.

Il ne s'est pas contenté d'user et d'abuser ainsi de tous les produits de tant d'espèces qu'il a rendues domestiques ou sujettes; il les a forcées à contracter des alliances que la nature n'avait point ordonnées : il a mêlé celles du Cheval et de l'Ane; il en a eu, pour les transports difficiles, le Mulet et le Bardeau. Il a augmenté, diminué, modifié, combiné les formes et les couleurs de tous les animaux sur lesquels il a voulu exercer le plus d'empire. S'il n'a pu arracher à la nature le secret de créer des espèces, il a produit des races. Par la distribution de la nourriture, l'arrangement de l'asile, le choix des mâles et des femelles auxquels il a permis d'obéir au vœu de la puissance créatrice et conservatrice, et surtout par la constance, cet emploi magique de la force irrésistible du temps, il a fait naître trente-cinq variétés principales et durables dans l'espèce du Chien; plusieurs dans celles de la Brebis, du Bœuf, de la Chèvre, du Hocco; treize dans celle du Coq; vingt dans celle du Pigeon. Qui ne connaît pas, d'ailleurs, les différentes races par le moyen desquelles le Cheval arabe s'est diversifié sous la main de l'Homme, depuis les climats très-chauds de l'Afrique et de l'Asie jusque dans le Danemark et les autres contrées septentrionales? Et, enfin, lorsque l'Homme n'a pu soumettre qu'imparfaitement les animaux, n'a-t-il pas su encore employer l'aliment qu'il a donné, la retraite qu'il a offerte, ou la sûreté qu'il a garantie, à se délivrer des Rats par le Chat et le Hérisson; de reptiles dangereux, par les Ibis et les Cigognes; d'insectes dévastateurs, par les Coucous et les Gracules; de cadavres infects et de vapeurs pestilentielles, par les Hyènes, les Chacals et les Vautours? »

Une des grandes causes des progrès de cette civilisation qui a donné à l'Homme un si grand empire, a été ce besoin de penser, de réfléchir, de méditer, qu'ont dû éprouver ceux qui ont joui d'un sort paisible et de beaucoup de loisir. Plus frappés des divers phénomènes qui les ont environnés que les autres Hommes, et ne pouvant résister au désir d'en découvrir les causes, ils ont examiné avec soin et comparé avec assiduité les objets de leur attention, et, de comparaison en comparaison, ils se sont élevés à ces idées générales qui deviennent si fécondes lorsqu'on les rapproche les unes des autres, que l'on distingue tous leurs rapports, que l'on en tire toutes les conséquences. Mais, lorsque ces heureux loisirs ont appartenu exclusivement à des castes isolées, à des corps de lettrés, à des colléges de prêtres, à des réunions d'initiés; que ces associations privilégiées se sont réservé la connaissance et l'usage des foyers de lumière qu'elles entretenaient et des trésors de science qu'elles recueillaient dans leurs sanctuaires ou derrière les voiles impénétrables qu'elles avaient tissus, et qu'elles n'ont communiqué aux autres Hommes qu'un petit nombre de résultats réels qu'il leur importait de divulguer et les erreurs ou absurdités qui pouvaient convenir à leurs intérêts particuliers, combien la civilisation a été retardée dans sa marche.

Et quels funestes obstacles n'a pas rencontrés le perfectionnement de l'espèce humaine, lorsque, à ces causes si favorables à l'ignorance, et à toutes les misères humaines, se sont jointes les invasions des nations à demi sauvages, les conquêtes plus fatales encore des peuples entraînés par un aveugle et terrible fanatisme, la destruction des monuments des arts, et l'incendie des recueils les plus précieux de la science!

Malgré tant d'époques déplorables où la civilisation a été retardée dans ses progrès, arrêtée dans son essor, ou reportée en arrière à des distances plus ou moins grandes, elle finit par triompher de tous les obstacles; la nature des choses, ou pour mieux dire les lois éternelles, établies par l'auteur suprême de la nature, sont au-dessus de tous les efforts de la barbarie. Nous ne pouvons pas, dans cet article, indiquer toutes ces phases si remarquables de l'espèce humaine, ni entrer dans le détail des nombreuses aberrations que chacune des races a éprouvées; à peine pouvons-nous, en terminant cette courte esquisse d'un immense tableau, jeter un coup d'œil sur les ères les plus importantes de l'histoire de l'Homme en Europe, dans l'Asie occidentale et dans le nord de l'Afrique.

Nous ignorons quel a été le degré de splendeur des sciences dans ces temps reculés où la féconde Égypte tenait le sceptre des connaissances du monde; où, du haut de la fameuse Thèbes et de ses énormes pyramides, elle faisait entendre aux nations étonnées les oracles de l'expérience et de l'observation; où la géométrie, l'astronomie, l'agriculture, l'histoire, l'architecture, la sculpture, la musique renaissaient sur les bords périodiquement inondés du Nil; où, pendant que ses prêtres conservaient, dans le fond d'un sanctuaire inviolable, le dépôt des théories des sciences, les résultats de ces théories étaient, pour ainsi dire, manifestés sur la surface de l'empire, par des figures allégoriques qui sont encore debout, par des signes sacrés dont l'empreinte subsiste encore. Sans doute nous ne pouvons former que de faibles conjectures, d'après les récits que nous ont transmis les savants de l'ancienne Europe et de l'Asie occidentale que l'ardeur de s'instruire amenait, il y a plus de deux mille ans, sur le seuil des temples africains, et qui, admis après de longues épreuves dans les asiles les plus secrets, élevés par le sacerdoce, voyaient tomber devant eux le voile qui cachait le trésor des connaissances déjà recueillies. Sans doute il est possible que l'espérance conçue par les amis de l'antiquité ne soit pas trompée, et que des

hasards heureux et une étude constante nous révèlent, au moins en très-grande partie, le secret, désiré depuis si longtemps, de ces figures hiéroglyphiques, qui couvrent la surface des monuments égyptiens. Il se peut que nous apprenions alors que la science avait fait, entre les mains des prêtres de Thèbes ou de Memphis, des progrès plus grands qu'on ne l'a imaginé; mais il doit paraître bien vraisemblable que ces progrès ont été très-inférieurs à ceux pour lesquels la postérité sera si reconnaissante envers les siècles récemment écoulés.

En quittant les ères égyptiennes, en abandonnant ces temps de relations incertaines, et en passant aux âges où l'histoire a pu répandre toute sa clarté sur l'Europe, divisons en trois grandes époques les siècles qui se sont succédé depuis Aristote jusqu'à nous.

Nous plaçons dans la première époque l'intervalle compris entre les années qui ont vu fleurir Aristote, le disciple de Platon, et Théophraste, et celles qui ont suivi la mort de Pline, d'Élien, d'Athénée, etc.

Cet intervalle renferme cinq siècles, pendant lesquels les philosophes que nous venons de nommer, et particulièrement les quatre premiers, ont élevé de grands monuments en l'honneur de la science.

Lorsqu'Aristote enseignait dans la Grèce, la liberté de cette belle partie du monde n'existait plus : Philippe de Macédoine en avait éteint le feu sacré; mais les heureux effets de cette liberté, amie du génie, n'étaient pas encore anéantis. L'enthousiasme qu'elle inspire, le caractère de grandeur qu'elle imprime, la noble audace qu'elle enfante, distinguaient encore la patrie de Thémistocle. La Grèce se consolait de ses fers par la gloire de son Alexandre. On pouvait, on devait faire encore de grandes choses à Athènes. Le fameux conquérant de l'Asie avait d'ailleurs senti que la reconnaissance des hommes éclairés pouvait seule fixer sa renommée : il envoyait à Aristote tous les objets que la victoire rassemblait autour de lui et qui paraissaient propres à augmenter les connaissances humaines. Le philosophe de Stagire a dû donner un grand essor à l'histoire de l'Homme physique, intellectuel, moral, à l'histoire de la nature : sa tête forte n'a pas manqué d'objets dignes d'être observés; son esprit supérieur n'a eu qu'à choisir parmi de riches matériaux pour élever un superbe édifice.

Pline s'est trouvé dans des circonstances presque aussi favorables. A la vérité, la liberté de Rome avait péri sous les empereurs, après avoir été tant de fois opprimée et horriblement ensanglantée sous les Marius et les Sylla : mais l'impulsion vers les grands objets, donnée aux esprits par les discordes civiles, subsistait encore; mais les noms de *Rome*, de *capitole*, de *légion*, de *patrie* retentissaient encore jusqu'aux extrémités de l'Europe, de l'Asie et de l'Afrique; mais le colosse de la capitale du monde était encore entier, et les lauriers militaires dont il était couvert, cachaient encore ses chaînes; mais Pline avait de grandes places qui lui donnaient de nombreux correspondants; mais la magnificence des jeux publics remplissait la ville des villes, d'étrangers de tous les pays; mais le luxe de ces temps de servitude entraînait vers le centre de l'Italie un grand nombre de minéraux précieux, d'animaux rares, de végétaux propres à multiplier les jouissances de la fortune; mais l'Europe commençait à respirer sous Vespasien et sous Tite, qui aimaient et protégeaient l'éloquent naturaliste romain.

Cependant de grands obstacles devaient arrêter, pendant cette première époque, la marche de la science. Les sophistes, qui dominaient dans les écoles, avaient fait donner la préférence aux abstractions de l'esprit, aux subtilités de la dialectique, aux jeux de l'imagination, sur les observations exactes, les phénomènes bien comparés, les notions précises : il fallait entreprendre des voyages longs, pénibles et dangereux, pour aller entendre les grands maîtres; les écrits des hommes illustres, que la main d'un copiste, souvent ignorant ou infidèle, pouvait seule multiplier, n'étaient à la disposition que d'un petit nombre de curieux très-riches: la boussole ne dirigeait pas encore les navigateurs vers les contrées les plus lointaines, et l'existence du grand continent de l'Amérique n'était pas même soupçonnée.

A ces causes, qui s'opposaient aux progrès des sciences, s'en réunirent de bien plus funestes, lorsque la seconde période commença.

Alors les barbares du nord sortirent de leurs forêts et couvrirent l'Europe; l'arbre de la civilisation fut mutilé par le fer de ces hordes à demi sauvages. La force remplaça le génie; l'adresse, le talent; le pouvoir des armes, la justice; une fausse idée de gloire, la vertu; une tyrannie bizarre, un gouvernement régulier; l'usurpation, la propriété sacrée; la plus vile servitude, un reste de liberté; le préjugé, les sentiments généreux; et la férocité qui ne se plaît qu'au milieu d'exercices cruels, l'urbanité bienfaisante qui attache tant de prix aux plaisirs de l'esprit et aux jouissances du cœur : les ténèbres de l'ignorance se répandirent sur le monde, et l'erreur étendit son sceptre de plomb.

Le génie de Charlemagne fit jaillir plusieurs éclairs au milieu de cette nuit épaisse; mais ils ne rendirent que plus affreuse l'obscurité profonde dans laquelle l'Europe resta plongée. Les sciences et les arts se cachèrent. De pieux solitaires leur offrirent un asile : ils recueillirent, dans leurs maisons sanctifiées par la prière et encore plus par le travail, quelques livres manuscrits, quelques dépôts des connaissances des anciens, ainsi que des heureux produits de leur éloquence admirable et de leur poésie enchanteresse; ils les conservèrent, comme les prêtres de l'Égypte avaient préservé de l'oubli les théories et les observations qui leur avaient été confiées. Les idées religieuses environnèrent pour ainsi dire la science et la firent respecter; et c'est ainsi que particulièrement les ouvrages d'Homère, de Pindare, d'Hérodote, de Thucydide, de Xénophon, d'Hippocrate, de Démosthène, de Sophocle, d'Euripide, de Platon, d'Aristote, de Théophraste, d'Athénée, de Cicéron, de Virgile, de Tacite, de Pline, arrivèrent jusqu'à la troisième et brillante époque qui fut celle de la renaissance des lettres, et transmirent la science à ce nouvel âge, telle qu'elle avait paru à la fin de la première époque, sans que son domaine eût été agrandi ni diminué : la civilisation se réveilla pour ainsi dire d'un sommeil de plusieurs siècles.

Mais le moment des grandes découvertes était arrivé. L'aiguille aimantée, consultée par tous ceux qui osent

affronter sur l'Océan la violence des tempêtes, dirige avec sûreté leurs voiles sur les mers les plus étendues. Un nouveau monde est conquis; un fameux promontoire doublé; l'Afrique enveloppée dans une navigation hardie; la grande Asie atteinte par une route que l'audace et la constance tracent au milieu des flots en courroux; son immense archipel parcouru; la Chine reconnue; le Japon abordé, malgré la fureur des trombes et des ouragans conjurés autour de cette extrémité orientale de l'ancien monde. L'imprimerie fait circuler avec célérité, jusque sous les humbles toits des contrées les plus reculées, des milliers d'exemplaires d'ouvrages utiles à l'avancement des sciences ou des lettres. La lumière de la raison jaillit de toutes parts; les esprits reçoivent et communiquent un mouvement rapide; l'imagination s'anime, le génie s'élève : on veut tout dévoiler, tout voir, tout examiner, tout connaître. L'opinion paraît en souveraine sur la scène du monde : les merveilles de la nature la charment; elle en favorise l'étude. Le courage entreprend de surmonter tous les obstacles : ni les distances, ni les monts, ni les forêts, ni les déserts, ni les fleuves, ni les mers, rien ne l'arrête. L'étude d'un phénomène conduit à la recherche d'un autre; le besoin d'observer s'empare de toutes les têtes. Le hasard, l'expérience et le calcul donnent au verre les qualités et la forme qui agrandissent dans le fond de l'œil l'image des objets que leur distance trop grande ou leurs dimensions trop petites auraient dérobés à la vue. L'active curiosité pénètre dans les profondeurs des cieux et dans l'intérieur des productions de la nature. On ne se contente plus de copier, de répéter, de commenter les leçons des grands maîtres : ce n'est pas assez de conserver; il faut acquérir, il faut conquérir, il faut créer. Le génie s'avance, pour ainsi dire, comme un géant, suivi d'une légion d'hommes illustres : il enflamme cette troupe immortelle, ce bataillon sacré qui combat pour accroître le domaine de la science. Quels trophées élèvent ces hommes si favorisés de la nature, dont les rangs se multiplient et s'étendent sans cesse! Les uns s'avancent précédés de la trompette héroïque : on voit sur leurs fronts les brillantes couronnes dont les ont ornés les muses de l'épopée, de l'ode, de la tragédie, de la comédie et de l'histoire. Les grands peintres, les grands statuaires, les musiciens créateurs marchent au milieu d'eux. Le même souffle inspirateur les anime; les mêmes rayons les environnent.

Les sublimes mathématiciens inventent cette langue admirable dont les signes, représentant à volonté toutes les quantités, peuvent se combiner de manière à montrer tous les rapports, à résoudre tous les problèmes. Les lois éternelles, auxquelles obéissent tous les corps célestes répandus dans l'immensité de l'univers, qui dirigent tous les mouvements, règlent tous les équilibres, déterminent tous les repos, sont reconnues et promulguées. On en découvre l'empire dans tous les phénomènes; on le voit et dans le poids de l'atmosphère qui environne la terre, et dans les soulèvements réguliers des mers qui la divisent en continents, et dans les pluies qui l'arrosent, et dans les orages qui la fécondent. L'art, heureux rival de la nature, s'empare de tous ses agents; maîtrise l'eau, l'air, le feu, les vapeurs les plus subtiles; soumet toutes les substances à leur action; en sépare les éléments, les examine, les réunit à son gré; décompose, analyse et recompose jusques aux rayons de la lumière. De hardis voyageurs étalent les richesses de tout genre qu'ils ont rapportées dans leur patrie à travers de tant de périls; d'autres amis des sciences, et particulièrement des sciences naturelles, nous rappellent quels objets ils ont les premiers reconnus, décrits et comparés : ceux-ci sont entourés de ces tables sur lesquelles ils ont inscrit les êtres vivants et les êtres inanimés; ceux-là ont gravé, sur de vastes monuments, l'histoire des antiques révolutions auxquelles la nature a soumis les globes qui roulent dans l'espace.

A mesure que les temps se succèdent, les difficultés diminuent, les obstacles disparaissent, les ressources s'accroissent; chaque découverte, chaque perfectionnement, chaque succès en enfante de nouveaux. L'art de la navigation s'agrandit; la mécanique lui fournit des vaisseaux plus agiles. Les rivalités des peuples, les jalousies du commerce, les fureurs même de la guerre n'élèvent plus de barrières au-devant des hommes éclairés qui cherchent de nouvelles sources d'instruction. La physique et l'hydraulique aident à descendre sans périls dans les profondeurs de la terre. Des canaux, élevés au-dessus des chaînes de montagnes, lient les bassins des fleuves. La vapeur comprimée fournit des moyens de voyages et de transports d'une rapidité qui tient du prodige; elle ouvre un immense réseau de routes et de communications faciles. Les observations faites dans les contrées les plus éloignées les unes des autres, peuvent être comparées avec précision. La chimie ne cesse de découvrir ou de former de nouvelles substances. La cristallographie dévoile la structure des minéraux : un métal, longtemps inconnu sur une terre lointaine, sert à perfectionner le système des mesures par l'invariabilité des modèles, les arts chimiques par l'inaltérabilité des creusets, l'astronomie et l'art nautique par la pureté des miroirs de télescope. On transporte au delà des mers les végétaux les plus délicats sans leur ôter la vie; le café, le tabac, le thé, le sucre, les épiceries, portés avec soin et cultivés avec assiduité dans des pays analogues à leurs propriétés, donnent aux échanges une direction plus régulière, affranchissent les nations d'une dépendance ruineuse, distribuent avec plus d'égalité les fruits du travail parmi les peuples civilisés. L'attention, l'adresse et le temps domptent les animaux les plus impatients du joug, par l'abondance de l'aliment, la convenance de la température et les commodités de l'habitation : des animaux nouvellement connus, tels que la Vigogne du Chili et la Chèvre de Cachemire, fournissent un poil doux, soyeux, léger, très-brillant et salubre, à des ateliers que des machines ingénieuses rendent, chaque jour plus avantageux.

La science n'indique-t-elle pas à l'agriculture et les propriétés des divers terrains, et les qualités des semences qui varient les récoltes en multipliant les produits, par leur convenance avec le sol; et les herbes destinées à former les prairies les plus nourricières; et les animaux dont l'adresse, la force, la tempérance et la doci-

lité, peuvent le plus alléger ses travaux; et les arbres que les vergers réclament, et jusqu'aux fleurs qui doivent embellir les jardins et couronner les heureuses tentatives?

La médecine acquiert des remèdes plus adaptés aux divers maux qu'elle doit guérir, et de nombreuses observations dont la comparaison multiplie ses succès. La chirurgie étonne par la hardiesse de ses heureuses opérations, dont les anciens n'avaient pas même conçu l'idée. L'anatomie, en soumettant à ses examens non-seulement l'Homme mais tous les animaux, devient une science nouvelle, dont les faits, comparés avec habileté, dirigent la chirurgie et la médecine, et les conduisent à de nouveaux triomphes.

L'art militaire, qui défend les États, et le commerce qui en ferme les plaies, obtiennent des chars plus solides, des bêtes de somme plus fortes, des coursiers plus rapides. Cet art de la guerre, sous le nom de stratégie, embrasse des espaces immenses dans ses sublimes conceptions; coordonne, meut et dirige, par ses combinaisons savantes, de grandes masses séparées par de grandes distances; et la science des Vauban lui donne des points d'appui et des asiles dans des places dont elle perfectionne de plus en plus les fortifications.

Les arts dont le dessin est la base, trouvent dans les exemples des anciens et dans l'admirable variété des productions de la nature rassemblées devant eux, une source inépuisable de sujets de leur imitation, d'accessoires pour les faire ressortir et d'ornements pour les embellir.

Quelles images, quels tableaux, quel spectacle, cette nature dévoilée n'offre-t-elle pas à l'éloquence et à la poésie!

Quelle puissance à chanter pour les Homères et les Virgiles modernes, que celle de cette même nature combattant contre le temps! Quel secours pour l'historien des sociétés humaines, incertain sur l'origine, la durée ou la succession des événements, que l'étude de ces sublimes annales que la nature a gravées elle-même sur le sommet des monts, dans les profondeurs des mers et dans les entrailles de la terre!

Le métaphysicien s'éclaire, en comptant avec le naturaliste les degrés de l'industrie, de la sensibilité, de l'intelligence des animaux, et en les rapprochant des nuances de leurs autres attributs.

L'homme d'État, environné pour ainsi dire d'une multitude d'objets comparés avec sagacité, et de productions de tout genre apportées, accrues, accumulées par la science, résout le grand problème de la conciliation des richesses avec les vertus, du luxe avec les mœurs, de la force qui résiste au dehors, avec celle qui conserve et vivifie au dedans. La politique lui montre la tyrannie étrangère qui menace les empires moins enrichis que leurs voisins par un commerce prospère. La philosophie lui découvre la corruption, le vice et le despotisme, asservissant sans obstacles ceux où le luxe a déployé ses brillants étendards. La science de la nature ne repousse pas les objets de ce luxe et si heureux et si funeste : elle les accroît au contraire, elle les multiplie, elle les met à la portée des citoyens les moins fortunés, et en ne diminuant aucune des ressources d'une politique prévoyante et tutélaire, en ajoutant même à ses moyens de résistance, et en augmentant la supériorité de sa force défensive et protectrice, elle satisfait la sagesse par une distribution moins inégale de dons trop enviés. Elle calme l'inquiétude civique par une répartition plus convenable d'avantages réels ou imaginaires, qui ne corrompent les corps sociaux que par le délire de la vanité du petit nombre qui les possède exclusivement et par les désirs immodérés du grand nombre qui les convoite. Chez les anciens, où les lumières de la science étaient réservées à quelques sages, le luxe fut mortel pour les États; parce que, né de la violence qui enlève sans semer, qui détruit sans reproduire, qui bouleverse sans fertiliser, il porta le caractère de son origine dévastatrice, et parce que, n'étant la propriété que de quelques familles, il régna à côté de la misère qu'il rendit encore plus affreuse. Mais, à l'époque où est parvenue la civilisation européenne, fils de la science créatrice et de l'industrie fécondante, il appartient pour ainsi dire à tous, perd le nom sous lequel il a tant de fois effrayé la vertu, et se montre sous la dénomination constante de l'heureuse abondance.

Et comment l'étude florissante et généralement répandue des facultés de l'Homme, de ses pensées, de ses sentiments, de ses œuvres, des produits admirables de l'art et de toutes les merveilles de la création, n'influerait-elle pas, d'ailleurs, sur les mœurs des peuples? Destructive d'erreurs dangereuses et de préjugés décourageants, elle est la source du développement de l'intelligence qui aperçoit et montre ce qui est bon, de la sensibilité douce et paisible qui le fait chérir et le récompense, et de l'industrie active dont le plus noble effet est de conserver, par la constance de l'occupation, la vertu, cette fille céleste de l'intelligence et de la sensibilité!

Offerte à l'enfance avec les tendres précautions qu'inspire cet âge; présentée avec le charme que donnent des objets à manier, des images à regarder, des courses à renouveler, des instructions mutuelles à répéter, des concours à établir; diversifiant ses yeux au lieu de les troubler, elle remplit son jeune cœur d'affections touchantes, agréables et pures, et façonne son esprit flexible aux idées vraies, grandes et élevées. Les arts, devenus alliés fidèles de la science, ne présentant sur les étoffes les plus communes, sur les meubles les plus simples, ou parmi les ornements les plus élégants et les décorations les plus magnifiques des palais les plus somptueux, que des copies exactes des êtres sortis des mains de la puissance créatrice, et ne montrant plus les produits monstrueux d'une convention ridicule, d'un hasard bizarre, ou d'une imagination délirante; cette enfance si précieuse échappe au danger, plus grand qu'on ne le pense, d'imprimer dans sa tête encore molle des images fantastiques, des idées fausses, des objets disparates, des réunions absurdes, et de s'accoutumer ainsi à voir comme réel ce qui ne peut pas exister; à substituer de vaines sensations aux résultats de l'expérience; à mettre en opposition les sens avec la raison, la mémoire avec la vérité, et à donner à ses pensées, et par conséquent à ses sentiments, la direction la plus funeste.

Les nuages du préjugé et de l'erreur, en se dissipant devant le souffle de la science, laissent paraître et briller de tout leur éclat ces principes sacrés, d'après lesquels des lois dictées par la sagesse, garantissent la stabilité des gouvernements, les droits imprescriptibles des peuples. et cette sainte tolérance civile et religieuse qui, réunissant tous les cœurs par le lien d'une affection mutuelle et d'une bienveillance indulgente, devient un culte solennel et universel d'amour et de reconnaissance envers l'Être des êtres, et le gage le plus assuré de la paix et du bonheur du monde.

HOMOCARPE. *Homocarpus*. BOT. Cassini donne cette épithète à la calathide, quand les ovaires ou les fruits de toutes les fleurs qui la composent sont semblables.

HOMOCHÈLES. *Homocheles*. CRUST. Nom donné aux Crustacés qui ont les serres semblables dans les deux sexes.

HOMOCHROME. *Homochroma*. BOT. Genre de la famille des Synanthérées, tribu des Astéroïdées, établi par le professeur De Candolle qui lui assigne pour caractères : capitule multiflore; fleurs de la couronne ligulées, homochromes, disposées sur un seul rang; fleurs du disque tubuleuses, quinquéfides, disposées sur deux rangs, mais stériles; involucre formé de deux ou trois rangées d'écailles linéaires, acuminées et serrées les unes contre les autres; réceptacle un peu convexe, à facettes; anthères sans queue à leur base; akènes de la couronne plano comprimées, obovales et velus, ceux du disque glabres et filiformes; aigrettes de la couronne garnies de quinze soies disposées sur une rangée : celles du disque n'en offrent que dix; toutes sont plumeuses au sommet. L'HOMOCHROME D'ECKLON, *Homochroma Ecklonis*, est un sous-arbrisseau originaire du Cap, à rameaux velus et glanduleux; ses feuilles sont alternes, sessiles, oblongo-linéaires, très-entières, velues et ciliées; les capitules sont pourvus de fleurs jaunes, à languettes très-grandes.

HOMODERMES. REPT. Première famille établie par Duméril (Zool. An., p. 87) parmi les Ophidiens, dont les caractères généraux consistent dans l'homogénéité des téguments, c'est-à-dire dont la peau est dépourvue d'écailles, ou recouverte d'écailles pareilles, ce qui est le contraire des Hétérodermes. *V*. ce mot. Les Serpents de cette famille n'ont jamais de crochets à venin, et se rangent dans les genres Cœcilie, Amphisbène, Acrochorde, Hydrophide, Orvet et Ophisaure. Ces deux derniers ont depuis été extraits d'entre les Homodermes pour être rapportés parmi les Sauriens Urobènes, et l'Acrochorde a été reconnu appartenir aux Hétérodermes.

HOMOGAME. *Homogamus*. BOT. On appelle ainsi la calathide quand elle ne renferme que des fleurs d'un même sexe.

HOMOGÈNE. *Homogenus*. MIN. Une Roche est dite Homogène, quand elle est d'une nature uniforme dans toutes ses parties.

HOMOGÉNÉES. BOT. (*Lichens*.) Ordre premier de la première classe de la méthode d'Acbar, ou Idiothalamées. Il est ainsi caractérisé : apothécies simples, formées en entier d'une substance pulvérulente ou cartilagineuse, sous-similaire. Les genres *Spiloma*, *Arthonia*, *Solorina*, *Gyolecio*, *Lecidea*, *Calycium*, *Gyrophora*, *Opegrapha* appartiennent aux Idiothalames Homogénées, qui renferment des genres à thalle crustacé, amorphe, et des Lichens foliacés, ce qui détruit l'ordre des affinités naturelles.

HOMOGÉNÉOCARPES. BOT. Première tribu des Céramiaires. *V*. ce mot.

HOMOGYNE. BOT. Genre de la famille des Synanthérées, Corymbifères de Jussieu, et de la Syngénésie superflue, L., établi par H. Cassini (Bullet. de la Soc. Philom., décembre 1816) qui l'a ainsi caractérisé : involucre cylindracé, composé de folioles sur un seul rang, à peu près égales, oblongues et aiguës; réceptacle nu et plan; calathide dont le disque est formé de fleurons nombreux, réguliers, hermaphrodites, et la circonférence d'un seul rang de fleurons femelles, pourvus d'une corolle tubuleuse dont le limbe est presque toujours complétement avorté; styles des fleurs de la circonférence absolument semblables à ceux des fleurs du disque; ovaires oblongs, cylindracés, cannelés, glabres, munis d'un bourrelet basilaire; aigrette composée de poils légèrement plumeux. H. Cassini a formé ce genre aux dépens du *Tussilago* de Linné, et l'a placé dans la tribu des Adénostylées où ce dernier genre n'entre pas. Les considérations fournies par la structure du style, très différente dans l'un et l'autre genres, lui ont paru des motifs suffisants pour les séparer quoique les botanistes les aient toujours regardés comme étroitement unis. Trois espèces constituent le genre *Homogyne*; ces plantes portaient les noms de *Tussilago Alpina*, L., *Tussilago discolor* et *Tussilago sylvestris*. La première est assez commune sur le Jura, les Cévennes, les Alpes et les Pyrénées.

HOMOIANTHE. *Homoianthus*. BOT. Sous ce nom, De Candolle (Ann. du Mus., t. XIX) a établi un genre de la famille des Synanthérées, qui a beaucoup d'affinités avec le *Chætanthera* de Ruiz et Pavon. Les plantes dont il se compose ont même été rapportées à ce dernier genre par Humboldt et Bonpland (Plantes équinoxiales, t. II, p. 146 et 170), mais leur étude a fourni à Kunth (*Nov. Gener. et Spec. Plant. æquinoct.*, t. IV, p. 14) l'occasion de rectifier les caractères génériques, et de changer le nom en celui d'*Homanthis*. Loin d'adopter cette rectification, H. Cassini a prétendu que l'*Homanthis*, tel qu'il est caractérisé par Kunth, ne différait point du *Perezia* ou *Clarionea* de Lagasca, et que le *Chætanthera multiflora*, Bonpl., une des trois espèces d'*Homanthis*, était bien certainement un *Perezia*. Au surplus, il a déclaré que l'*Homoianthus* ne se distinguait de celui-ci que par le faible caractère d'avoir les écailles extérieures de l'involucre bordées de dents spinescentes. S'il n'y avait que cette seule différence, nous pensons, avec la majeure partie des botanistes, qu'aucun genre ne serait moins solidement établi, car les folioles de l'involucre doivent être assimilées aux feuilles, et une légère différence dans leur forme ne pourrait être donnée comme un caractère essentiel. Cassini, attachant une grande importance à la structure du style, dans les Synanthérées, a placé le genre *Homoianthus* dans la tribu des Nassauviées, tandis que le genre *Chætanthera* appartient aux Mutisiées.

HOMOIDE. *Homoideus*. BOT. Par ce surnom, Richard désigne une ressemblance de forme entre un tégument quelconque et la partie qu'il recouvre.

HOMOLE. *Homola*. CRUST. Genre de l'ordre des Décapodes, famille des Brachyures, tribu des Notopodes, établi par Leach et adopté par Latreille (Fam. natur. du Règne Anim.). Ses caractères sont : dernière paire de pattes peu relevée, terminée par un crochet simple; test rectangulaire, plus long que large, tronqué carrément et fort épineux en avant : antennes insérées sous les pédicules des yeux qui sont rapprochés à leur base et assez longs pour atteindre les angles du test. Ce genre a été établi presque en même temps par Raffinesque (Précis des Découv. Somiolog. et Bot.), qui l'a nommé *Thelxiope*, par Leach (Act. de la Soc. Linn., onzième vol.), sous le nom d'*Homole*, et par Latreille qui l'appele *Hippocorcin* dans un mémoire lu à l'Académie des Sciences en 1815. Ce dernier, qui avait formé ce genre à la même époque que les deux premiers, et qui aurait pu lui conserver le nom qu'il lui avait assigné, ne l'a pas fait, et a adopté la dénomination d'*Homole* que Leach lui a donnée dans les Actes de la Société Linnéenne, publiés avant l'ouvrage de Raffinesque. Risso (Hist. natur. des Crust. de Nice) a décrit une espèce de ce genre (*Homola spinifrons*) sous le nom de Dorippe : c'est cette espèce dont Rondelet (Hist. des Poiss., liv. 18, chap. 17) a parlé le premier, sous les noms de Crabe jaune ou ondé. Fabricius l'a décrite sous celui de *Cancer barbatus*, dans son Entomologie systématique, et elle est figurée grossièrement par Herbst. Il paraît qu'Aldrovande a connu une espèce d'Homole, celle qu'il nomme *Hippocorcinus hispidus*. Les Homoles, tels qu'ils sont adoptés par Latreille, diffèrent des Dromies Dorippes, et des Ranines par des caractères tirés de la forme du corps et des pattes. Leur test est presque cubique, comme tronqué ou émoussé obliquement de chaque côté, à sa partie antérieure, avec le milieu du front avancé en pointe. A chaque côté de cette saillie, sont insérés les pédicules oculaires qui s'étendent latéralement en ligne droite, jusqu'un peu au delà des côtés du test. Ils sont divisés en deux articles de même que ceux des yeux des autres Décapodes et des Stommopodes; mais le premier est plus long et plus grêle; il s'unit avec le suivant, presque en manière de gynglime; celui-ci est un peu plus gros, offre près de sa base une impression annulaire, et porte à son extrémité l'œil dont la cornée est hémisphérique. Ces pédicules sont attachés au test par un muscle assez fort et doivent exécuter divers mouvements. Les quatre antennes sont insérées sur une ligne transverse, immédiatement au-dessous; elles sont portées, surtout les mitoyennes, sur un pédicule beaucoup plus long que celui des antennes des autres Brachiures. Les latérales, à partir de ce pédicule avec lequel elles font un angle, sont sétacées, très-menues, glabres et aussi longues que le corps; les intermédiaires, quoique repliées sur elles mêmes et terminées par deux petites pièces coniques, articulées et inégales comme à l'ordinaire, sont néanmoins saillantes, faute de cavité propre à les loger. La cavité buccale est presque carrée et l'Hypostome a aussi la même figure, mais s'étend davantage dans le sens de la largeur. Les pieds-mâchoires extérieurs sont semblables à de petits pieds ou à de grandes palpes, écartés l'un de l'autre, très-velus, et vont en se rétrécissant, pour finir graduellement en pointe : ils se dirigent d'abord en avant et se courbent ensuite, à prendre de l'articulation du second article avec le troisième. Les quatre autres pieds-mâchoires, ainsi que ceux dont nous venons de parler, sont accompagnés d'une palpe en forme de fouet. Le bord supérieur et interne des mandibules est tranchant et anguleux; les serres sont longues surtout dans les mâles, mais d'épaisseur moyenne, presque cylindriques, avec les carpes et les pinces allongés. Les six pieds suivants sont fort longs, grêles, comprimés et terminés par un tarse armé en dessous d'une rangée de petites épines disposées parallèlement en manière de peigne; le crochet du bout de ces tarses est petit, mais très-aigu : les pieds des troisième et quatrième paires sont plus longs que ceux de la seconde et presque égaux; mais la longueur des deux derniers excède à peine celle des deux précédents; ils naissent de l'extrémité postérieure du dos, et se dirigent sur les côtés ainsi que les précédents. Le derme de l'Homole barbu qui a fourni ces observations à Latreille, est presque membraneux, un peu mou et garni çà et là de petites épines; la queue est ovale, recourbée et rétrécie à sa base, terminée en pointe et de sept tablettes dans les deux sexes. Celle du mâle est plus oblongue, et son dernier segment se rétrécit brusquement à son extrémité. Les filets ovifères sont longs et velus comme ceux des femelles des Maïas. Les organes sexuels du mâle se présentent sous la forme de deux cornes assez longues, grêles, cylindriques, réunies à leur base en forme de fourche et tronquées obliquement à leur bout supérieur. Les Homoles habitent les régions coralligènes, à des profondeurs de deux ou trois cents mètres; on ne sait pas si ces Crustacés, qui, par la position de leurs dernières pattes, ont quelque analogie avec les Dromies, participent aux mêmes habitudes et couvrent leur dos de débris d'Alcyons et d'autres corps marins. Tous les individus que Latreille a vus, n'avaient sur eux aucun corps étranger; et Risso, à en juger par son silence, ne leur en a pas trouvé non plus. Jusqu'ici on n'a observé ces Crustacés que dans la Méditerranée.

L'espèce qui a servi de type à ce genre est l'HOMOLE BARBUE, *Homola barbata*, Latr., *Homola spinifrons*, Leach; *Cancer barbatus* (Herbst. Crab., tab. 42, fig. 3), le mâle; *Cancer Majo* (Roem. Gen. Ins., tab. 31, f. 4), la femelle; *Majo barbato*, Bosc, Latr.; *Dorippe spinoso*, Risso; Cancre jaune ou ondé, Rondelet (Hist. des Poiss., liv. 18, chap. 17, p. 405). Cette espèce habite les grandes profondeurs de la Méditerranée; d'après Risso, les Homoles se réunissent ordinairement sur de petits espaces graveleux où on les pêche en juin et juillet, en jetant des filets serrés pendant le calme de la mer. C'est à cette époque que la femelle pond ses œufs; ils sont d'un rouge laque. Latreille possède une autre espèce de ce genre que Risso a décrite sous le nom de Dorippe de Cuvier; c'est l'*Hippocarcinus hispidus* d'Aldrovande qui mentionne dans le même article un autre Crustacé, qu'il dit être semblable au précédent quant à

la partie supérieure, et qu'il a figuré vo lotérieurement, sous le nom de *Cancer supinus Hippocarcino similis*. Celui-ci forme probablement nne troisième espèce dont les pinces sont proportionnellement plus longues, et dont la queue se termine par nne pièce pentagone. Les individus décrits par Aldrovande étant des femelles, ces différences ne peuvent être sexuelles. Risso dit que catte espèce vit dans les plus grandes profondeurs de la mer. Elle est très-rare, et a été envoyée à Latreille par Roux de Marseille. Ce magnifique individu a plus de six pouces de long sur quatre à quatre et demi de large.

Guilding (*Trans. of Linn. Soc. of Lond.*, vol. 14, deuxième partie, p. 334) décrit une nouvelle espèce de ce genre : c'est l'*Homola spinipes*; elle a été trouvée une seule fois, dans le gosier d'un grand Poisson pêché dans un endroit profond de la mer des Antilles.

HOMOMALLE. *Homomollus.* BOT. Se dit d'un organe dont toutes les parties sont dirigées du même côté.

HOMONIANTHE. BOT. Pour Homoïanthe. *V.* ce mot.

HOMONOIA. BOT. Genre de la Diœcie Polyadelphie, L., établi par Loureiro (*Flor. Cochinch.*, 2, p. 782) qui l'a ainsi caractérisé : fleurs dioïques; les mâles ont un calice à trois folioles colorées, entouré de trois écailles; corolle nulle; environ deux eents étamines rassemblées en vingt faisceaux; les fleurs femelles n'ont point de calice ni de corolle; mais à la place de ces enveloppes florales, elles offrent une écaille à plusieurs découpures, un ovaire supérieur, surmonté de trois stigmates sessiles; une capsule à trois loges monospermes. L'*Homonoia riparia*, L., est un arbrisseau qui croît sur le bord des rivières à la Cochinchine. Sa tige est droite, rameuse, garnie de feuilles alternes, linéaires-lancéolées et tomenteuses. Les fleurs sont petites et disposées en chatons linéaires, presque terminaux.

HOMOPÉTALE. BOT. H. Cassini donne ce nom à la calathide d'une Synanthérée, qui a toutes ses fleurs semblables entre elles par la forme de la corolle : telle est celle de toutes les Chicoracées, etc.

HOMOPTÈRES. *Homoptera.* INS. Seconde section de l'ordre des Hémiptères. *V.* ce mot.

HOMOTÈNE. *Homotenus.* ARACH. Latreille comprend sous ce nom les animaux articulés, qui conservent toute leur vie la forme qu'ils avaient en naissant.

HOMOTHALAMES. BOT. (*Lichens.*) Sous ce nom, Acharius renferme dans la troisième classe de sa Méthode, les Lichens dont l'apothécie est formée en entier par la substance médullaire et corticale. Cette classe renferme les genres Alectorie, Ramaline, Collémé, Corniculaire et Usnée.

HOMOTROPE. *Homotropus.* BOT. Selon Richard, l'embryon est Homotrope, lorsque, sans être droit, il a la même direction que la graine.

HOMOVALVE. *Homovalvus.* BOT. Fruit dont les valves sont semblables.

HONCKENYE. *Honckenya.* BOT. Genre de la famille des Tiliacées et de l'Octandrie Monogynie, L., établi par Willdenow (*in Uster. Delect. Op.*, 2, p. 201, tab. 4) qui l'a ainsi caractérisé : calice à cinq folioles coriaces, hérissées extérieurement, colorées intérieurement; corolle à cinq pétales oblongs; huit étamines à anthères oblongues et à filets capillaires; ovaire oblong, surmonté d'un seul style et d'un stigmate à six dents; capsule hérissée de pointes, à cinq loges et à cinq valves qui portent les cloisons sur leur milieu; graines nombreuses, munies d'une arille. Ce genre a des rapports, d'un côté, avec le *Sparmannia*, et, de l'autre, avec l'*Apeiba*. L'*Honckenya ficifolia*, Willd. (*loc. cit.*), est un arbre indigène de la Guinée; ses feuilles ont la face inférieure couverte d'un duvet fauve; les supérieures sont spathulées, oblongues et dentées; les inférieures sont à trois ou cinq lobes obtus. Les fleurs sont d'un bleu violet, ternées et terminales.

HONDBESSEN. BOT. On ne devine pas la raison qui a pu déterminer Adanson à choisir ce mot hollandais pour désigner un genre que les botanistes appellent *Pæderia*.

HONGRE. MAM. Cheval que la castration a réduit à l'état d'infécondité.

HONIGSTEIN. MIN. *V.* MELLITE.

HONKENYE. *Honkenya.* BOT. Synonyme d'*Arenaria peploides* dans Ehrbart.

HOOKENIA. BOT. Pour Hookera. *V.* ce mot.

HOOKERA. BOT. Le genre *Brodiæa* de Smith (*Transact. of the Linn. Soc.*, vol. 10, p. 2) avait été antérieurement nommé *Hookera* par Salisbury (*Paradis. Londin.* 98). Cependant, contre les principes reçus en histoire naturelle, le nom de *Brodiæa* a été adopté, peut-être en raison de l'existence d'un genre Hookeria appartenant à la Cryptogamie. *V.* BRODIA.

HOOKERIE. *Hookeria.* BOT. (*Mousses.*) Ce genre, dédié à l'un des botanistes qui a fait faire le plus de progrès à l'étude des Mousses, a été établi par Smith dans les Transactions Linnéennes, IX, p. 272. Il est ainsi caractérisé : capsule latérale; péristome double : l'extérieur composé de seize dents entières; l'interne formé par une membrane divisée en seize dents entières; coiffe tronquée inférieurement. Ce genre diffère principalement des *Hypnum* et des *Leskea* par sa coiffe qui n'est pas fendue latéralement. Ce genre a été reproduit depuis par Bridel sous les noms de *Chætophora* et de *Pterigophyllum*. Les deux genres qu'il a institués sous ces noms diffèrent à peine, et le nom de *Hookeria* étant antérieur, doit être conservé. L'Europe ne possède que deux espèces de ce genre. Le *Hookeria lucens* (*Hypnum lucens*, L.), l'une des Mousses les plus élégantes de notre pays, remarquable par ses feuilles larges, distiques, minces et réticulées. Son urne ovale et son opercule conique sont également couverts de stries en réseau; la coiffe est mince et réticulée. Le *Hookeria lætevirens* offre, en plus petit, presque les mêmes caractères; mais les feuilles sont étalées, plus pointues et traversées par deux nervures. Ces deux plantes sont assez rares. La première se trouve dans les pays montueux de toute l'Europe; la seconde n'a encore été observée qu'en Angleterre; ce genre est très-riche en espèces exotiques; l'Amérique équinoxiale, les Antilles, le Brésil, les parties élevées des Andes en nourrissent un grand nombre. Il se retrouve également dans l'hémisphère austral, à la Nouvelle-Hollande et à la Nouvelle-Zélande. Le port et les caractères de ce genre le rapprochent des *Hypnum* et surtout des *Leskea*. Sa tige est, en général, assez longue, rameuse, rampante; ses

rameaux sont souvent pinnés; ses feuilles distiques, comme dans beaucoup de *Leskæa;* sa capsule est presque toujours inclinée, mais non pas repliée comme dans la plupart des *Hypnum*.

HOOKIA. BOT. Necker (*Elem. Botan.*, p. 122) a formé, sous ce nom, un genre de la famille des Synanthérées, Cinarocéphales de Jussieu, aux dépens des *Cnicus* de Linné. Ce genre n'a pas été adopté, parce que ses caractères n'ont point été tracés avec assez d'exactitude. De Candolle a pensé que les espèces dont Necker l'a composé se rapportent au *Leuzea* et au *Serratula*. Cassini les a rapprochées de son genre *Alfredia* et du *Rhaponticum*. Enfin, selon Jussieu, la plante qui a servi de type pour le genre *Hookia* est le *Cnicus centauroïdes*, L.

HOOREBECKIE. *Hoorebeckia*. BOT. Genre de la famille des Synanthérées et de la Syngénésie superflue, L., mentionné seulement dans l'*Hortus Gandavensis*, décrite, vers 1816, dans un journal scientifique publié à Gand, où Desmazières (Recueil des trav. de la Soc. de Lille, 1825, p. 254) en a puisé la connaissance. Voici les caractères principaux de ce nouveau genre : involucre ventru, composé d'un grand nombre d'écailles imbriquées, scarieuses sur leurs bords et terminées en pointes allongées et redressées; réceptacle nu et alvéolé; fleurons des rayons femelles, fertiles, disposés sur deux rangs, grands, ligulés et à deux ou trois dents; ceux du disque hermaphrodites, très-nombreux, tubuleux et terminés par cinq petites dents; anthères sans appendices basilaires; style terminé par deux stigmates rapprochés; akènes, dans les deux sortes de fleurons, surmontés d'une aigrette sessile et caduque, formée de poils simples et assez gros. Ce genre n'est composé que d'une seule espèce qui a fleuri pour la première fois dans le beau jardin de Gand, au mois d'août 1816. Elle venait de graines reçues de l'Amérique méridionale, et on lui a donné le nom de *Hoorebeckia Chilensis*.

HO-OUI. OIS. Espèce du genre Perdrix. *V.* ce mot.

HOPÉE. *Hopea*. BOT. Trois genres appartenant à des familles très-éloignées ont reçu cette dénomination. Le premier se trouve décrit dans Linné (*Mantiss.*, 105), mais il a été réuni par L'Héritier (*Transact. of Linn. Societ.*, I, p. 176) au *Symplocos*, et tous les botanistes ont confirmé cette réunion. Willdenow proposa le nom d'*Hopea* pour un autre genre déjà nommé *Micranthemum* par Michaux. Enfin Roxburgh (*Coromand.*, n° 210) a établi un genre *Hopea* qui paraît devoir conserver ce nom; en conséquence, on aura recours aux mots SYMPLOCOS et MICRANTHÈME pour les genres établis par Linné et Willdenow. Voici la description succincte de la plante de Roxburgh. L'*Hopea odorata* a un calice à cinq divisions dont deux oblongues, membraneuses, prenant beaucoup d'accroissement; sa corolle a le tube court, tordu, campanulé, et le limbe à cinq découpures obliques et linéaires; les filets des étamines, au nombre de dix, sont insérés sur le tube de la corolle, et alternativement plus larges et bifides : ils supportent quinze anthères; l'ovaire est surmonté d'un seul style et d'un seul stigmate; sa capsule est ovale, pointue, uniloculaire et monosperme. Cet arbre est originaire de Chittagong, dans les Indes-Orientales. Il a un tronc droit, divisé en branches nombreuses, garnies de feuilles alternes, ovales-oblongues, entières et offrant une glande au point où s'entrecroisent les nervures principales. Il fleurit au mois de mars et parfume l'air à une distance considérable. Ce genre, qui appartient à la Décandrie Monogynie, L., est voisin du *Shorea* et du *Dipterocarpus;* il s'en rapproche surtout par la singulière forme de son calice; mais sa corolle monopétale et ses dix filets supportant quinze anthères l'en distinguent suffisamment.

HOPKIRKIE. *Hopkirkia*. BOT. Genre de la famille des Synanthérées, tribu des Sénécionides, établi par De Candolle qui lui donne pour caractères : capitule composé de trois fleurs homogames; involucre oblong, divisé en quatre ou cinq segments, et formé d'écailles ovalo-oblongues, subscarieuses, entouré à sa base de deux ou trois petites bractéoles; réceptacle nu, rétréci; corolles tubuleuses, plus courtes que l'aigrette, divisées en quatre ou cinq dents inégales; styles rameux, courts et capitellés au sommet; akènes tétragones, atténués à leur base, avec les angles garnis d'un poil épais. On trouve à l'aigrette huit squammelles scarieuses, marquées au centre d'une nervure et subtrifides à l'extrémité. La seule espèce connue a été nommée HOPKIRKIX ANTHÉMOÏDE, *Hopkirkia anthemoidea;* c'est une plante herbacée, rameuse, glabre, ascendante, à feuilles alternes, pinnatipartites, dont les lobes sont linéaires, étroits, allongés et très-entiers; les capitules sont solitaires, pédicellés, petits, terminaux et garnis de fleurs jaunes. On la trouve au Mexique.

Le genre *Hopkirkia*, produit à peu près à la même époque par Sprengel, est le même que le genre *Salmea*, produit par le professeur De Candolle dans le catalogue du Jardin botanique de Montpellier, en 1813.

HOPLIDÈRE. *Hoplideres*. INS. Coléoptères tétramères; genre de la famille des Longicornes, tribu des Prioniens, établi par Audinet-Serville qui lui assigne pour caractères : antennes filiformes, plus longues que le corps dans les mâles, de onze articles allongés, cylindriques, assez grêles : le premier grand, en cône renversé, le second petit, le troisième plus long que le quatrième, les suivants jusqu'au dixième munis à leur extrémité interne, d'une épine fine, les troisième, quatrième, cinquième et sixième légèrement frangés en dessous, le onzième allongé, aplati et linéaire; une ligne impressionnée au milieu de la tête; palpes maxillaires plus longues que les labiales; leurs deux derniers articles presque en triangle renversé, le dernier plus court que le précédent; mandibules courtes, recourbées et pointues à leur extrémité, dentées intérieurement; corselet transversal, dilaté latéralement, portant, dans cette partie, cinq épines aiguës, fortement échancré après la dernière épine; corps déprimé, avec le pénultième anneau de l'abdomen tronqué dans les mâles; élytres un peu dilatées extérieurement, avec les angles huméraux saillants, unépineux ainsi que l'angle sutural; écusson demi-circulaire, arrondi au bout; pattes antérieures plus grandes que les autres dans les mâles; jambes mutiques intérieurement; dernier article des tarses plus long que les trois autres réunis.

HOPLIDÈRE SPINIPENNE. *Hoplideres spinipennis*,

Aud.-Serv. Son corps est noir, luisant en dessus; sa tête et le disque de son corselet sont fortement chagrinés, presque rugueux, les côtés extérieurs de ce dernier sont seulement pointillés, et son bord antérieur est frangé de poils roux; ses élytres sont d'un brun marron, fortement pointillées à leur base, lisses ensuite; elles ont le long du bord extérieur, à la base, une douzaine d'épines fines, mais distinctes; ses jambes antérieures sont munies à leur extrémité interne, de longs poils roux. Taille, vingt-deux lignes. De Madagascar.

HOPLIE. *Hoplia*. INS. Genre de l'ordre des Coléoptères, section des Pentamères, famille des Lamellicornes, tribu des Scarabéides, établi par Illiger et qui avait été confondu jusqu'alors avec les Hannetons. Latreille lui donne pour caractères (Cons. génér. sur les Crust. et les Ins.) : élytres sinuées au côté extérieur, près de la base; jambes n'ayant point d'ergots bien distincts à leur extrémité. Dans son dernier ouvrage (Fam. nat. du Règne Anim.), ce genre appartient à une division des Scarabéides qu'il désigne sous le nom de Phyllophages, *Phyllophogi*. Ces insectes sont en général de petite taille, leurs antennes sont composées de neuf ou dix articles dont les trois derniers forment la massue; les mandibules sont peu saillantes, membraneuses au côté interne et terminées en une pointe simple ou entière; les mâchoires sont comprimées et ne présentent que de petites dentelures; les palpes maxillaires, qui sont une fois plus longues que les labiales, se terminent par un article allongé, épais, ovoïde et pointu; le corps est déprimé, couvert ou parsemé de petites écailles brillantes, avec l'abdomen presque carré; les élytres sont unies, plus larges et dilatées à leur base extérieure. Les pattes postérieures sont grandes; les quatre tarses antérieurs sont terminés par deux crochets, dont l'un petit et sans divisions, et l'autre grand et bifide; on n'en voit qu'un seul à l'extrémité des tarses postérieurs; il est fort et sans division à sa pointe. Les Hoplies vivent sur les feuilles de différents végétaux qu'elles rongent; elles semblent préférer ceux qui croissent sur les bords des ruisseaux et dans des lieux humides. On les rencontre plus spécialement dans les parties chaudes ou tempérées de l'ancien continent. Latreille a divisé ce genre en deux sections : dans la première il range les espèces dont les antennes ont dix articles. La principale espèce est l'HOPLIE PHILANTHE, *Hoplia philanthus*, Latr.; *Melolontha pulverulenta*, Fab.; Hanneton argenté, Oliv., Col., t. I, n° 5, pl. 5, f. 22. Elle est commune en France et à Paris. La seconde section comprend les espèces dont les antennes n'ont que neuf articles. L'espèce principale est l'HOPLIE BELLE, *Hoplia formosa*, Illig., Latr.; *Melolontha farinosa*, Fabr.; Hanneton écailleux, Oliv., *loc. cit.*, pl. 2, fig. 14. Elle est très-commune dans le midi de la France, elle vit sur la Menthe sauvage, sur le Saule et d'autres végétaux au bord des ruisseaux. Dejean (Catal. de Coléopt., p. 59) mentionne quatorze espèces de ce genre, toutes d'Europe et d'Afrique.

HOPLITE. *Hoplitus*. INS. Nom donné par Clairville à un genre de Coléoptères déjà connu sous celui d'Haltiple. *V.* ce mot.

HOPLITE. MOLL. FOSS. Ce nom désigne, dans quelques auteurs anciens, selon Patrin, une Orthocératithe ou Ammonite, trouvée aux environs d'Hildesem, et dont la couleur était celle de l'Acier poli.

HOPLOPAROXE. *Hoploparoxus*. INS. Coléoptères tétramères; genre de la famille des Rhynchophores, établi par Schoonherr pour un insecte rapporté de la Caffrerie, par Ecklon et Zeyher, et qui a présenté les caractères suivants : antennes courtes, menues et coudées, composées de douze articles dont les deux premiers les plus longs et subturbinés, les autres courts, subperfoliés et graduellement plus grands, les cinq derniers formant une massue ovale; trompe longue, cylindrique, forte et médiocrement arquée; yeux latéraux, ovales et un peu déprimés; corselet bisinué à sa base, tronqué à l'extrémité, sensiblement atténué antérieurement; corps oblong, presque cylindrique, écailleux et pourvu d'ailes que recouvrent des élytres allongées, sublinéaires, convexes, arrondies à l'extrémité; pieds médiocres; cuisses antérieures armées de beaucoup de dents vers le milieu; jambes antérieures arquées. Le *Hoploparoxus pardalis* est noir, varié de taches et de traits blanchâtres formés par les écailles qui sont irrégulièrement disséminées; élytres striées; antennes et pieds d'un brun testacé.

HOPLOPE. *Hoplopus*. INS. Genre de Coléoptères pentamères, de la famille des Lamellicornes, établi par Laporte qui lui assigne pour caractères : tête petite; chaperon rebordé; antennes perfoliées, avec le premier article fort gros; palpes maxillaires très-courtes; dernier article des palpes labiales allongé, comprimé et ovalaire; corselet presque carré, écusson assez grand, arrondi; élytres bombées, ne couvrant pas tout l'abdomen; pattes fortes, courtes; cuisses renflées; jambes antérieures aplaties; les intermédiaires et les postérieures avec deux rangées d'épines, placées le long d'une lame oblique et sur le côté externe et antérieur; une rangée d'épines courtes et fortes termine extérieurement les jambes; les quatre premiers articles des tarses courts, le dernier allongé, courbé et armé de deux crochets aigus, inégaux. L'HOPLOPE DE L'ARROCHE, *Hoplopus Atriplicis* (Mag. de Zool., cl. IX, pl. 20), a la tête et le corselet finement ponctués; les élytres jaunes, avec la suture et l'extrémité noires, et des stries de points enfoncés; les tarses bruns; le dessous du corps et les pattes très-velus. Taille, huit lignes. Barbarie.

HOPLOPHORE. *Hoplophora*. INS. Hémiptères; genre de la section des Homoptères et de la famille des Cicadaires, créé par Germar aux dépens du genre Membrace de Fabricius. Caractères : tête courte, transversale, échancrée au sommet pour recevoir la partie antérieure du corselet qui se relève et s'incline sur elle; élytres pliées, marquées d'une série de cellules marginales et de deux ou trois cellules discoïdales; jambes antérieures prismatiques, avec les tarses grands, et les ongles dilatés, trigones; les postérieures se terminent en une sorte de massue, et ont les tarses très-petits. Le type de ce genre est l'HOLOPHORE VEINÉE, *Hoplophora venosa;* elle est grise, ocellato-ponctuée; la partie antérieure du corselet est marquée de plusieurs carènes, et prolongée en une corne droite, aiguë et comprimée. On la trouve au Brésil.

HOPLOPHYLLE. *Hoplophyllum*. BOT. Genre de la famille des Synanthérées, tribu des Vernoniacées, institué par De Candolle aux dépens du genre *Pteronia* de Linné. Caractères : capitules offrant cinq fleurs homogames ; involucre ovato-oblong, formé d'écailles imbriquées, larges, obtuses, spinuloso-mucronées au sommet; réceptacle étroit et fimbrillifère; corolles glabres, tubuleuses, égales, profondément divisées en cinq lobes linéaires; anthères sans queue; filaments courts et glabres; styles hispides jusqu'au milieu de leur longueur; leurs rameaux le sont entièrement; akènes épais, subtrigones, très-velus, un peu contractés et glabres au sommet; aigrette garnie d'un grand nombre de rangs d'écailles ou squammelles très-roides : les plus extérieures filiformes et linéaires, les internes membraneuses et sensiblement plus larges à leur base, pointues à leur extrémité. L'HOLOPAVLLE ÉPINEUX, *Hoplophyllum spinosum*, DC.; *Pteronia spinosa*, L., est un sous-arbrisseau glabre, rigide, à rameaux cylindriques et striés; les feuilles sont alternes, rigides, spinescentes, très-entières, étalées et régulièrement striées; les capitules sont sessiles et solitaires dans les aisselles des rameaux, mais entourés de feuilles; les fleurs sont d'un jaune pâle.

HOPLOSCÉLIDE. *Hoploscelis*. INS. Coléoptères tétramères ; genre de la famille des Longicornes et de la tribu des Prioniens, qu'Audinet-Serville, son créateur, a caractérisé ainsi qu'il suit : antennes courtes, composées de onze articles un peu comprimés et dentés, le troisième un peu plus grand que le suivant; tête forte, presque aussi large que la partie antérieure du corselet, avec une ligne longitudinale enfoncée; palpes maxillaires allongées, atteignant presque l'extrémité des mandibules, avec le dernier article plus court que le quatrième ; mandibules fortes, épaisses, arquées, de longueur moyenne, paraissant inermes intérieurement, larges et tronquées au bout; corselet presque en carré transversal, avec son disque plan ; chaque bord latéral légèrement dilaté un peu au delà du milieu où se trouve une épine; écusson court, transversal, arrondi au bout; élytres peu allongées, légèrement convexes, arrondies et mutiques à l'extrémité; jambes dilatées à leur extrémité, ayant en dessus trois ou quatre épines; cuisses fortes, comprimées; dernier article des tarses aussi long que les autres réunis. Ce genre ne renferme encore qu'une seule espèce.

HOPLOSCÉLIDE LUCANOÏDE. *Hoploscelis lucanoides*, Aud. Son corps est d'un noir luisant, avec la poitrine et l'abdomen d'un brun rougeâtre, ainsi que les palpes, les antennes et les pattes; son corselet a de chaque côté une cavité arrondie, distincte; ses élytres sont pointillées et couvertes d'une multitude de petites stries croisées, ce qui les fait paraître comme chagrinées. Taille, deux pouces. Du Sénégal.

HOPPÉE. *Hoppea*. BOT. Le genre établi sous ce nom par Reichenbach, dans la famille des Synanthérées, a été reconnu pour ne point différer du genre *Ligularia* de Cassini. *V*. LIGULAIRE.

HORAU. BOT. Un arbrisseau des rives du golfe Persique a été mentionné sous ce nom par Kœmpfer (*Amœnit. Exot.*, p. 257). La description très-détaillée qu'en a donnée ce voyageur, avait porté Adanson à placer cette plante près du Gui, dans la famille des Élæagnées qui ne ressemble point à celle des botanistes modernes. D'après l'opinion de Jussieu, l'*Horau* de Kœmpfer est identique avec le *Sceura* de Forskahl, qui lui-même se rapporte au genre *Avicennia*, L. *V*. ce mot.

HORDÉACÉES. BOT. *V*. GRAMINÉES.

HORDÉINE. BOT. Ce nom a été donné par Proust à un principe immédiat de l'Orge, qui se présente sous la forme d'une poussière jaunâtre, insipide et inodore, plus pesante que l'eau, insoluble dans ce liquide et dans l'Alcool. Par l'Acide nitrique, l'Hordéine se change en Acides carbonique, acétique, oxalique, et en matière jaune amère. Thénard a indiqué les rapports de cette substance avec le ligneux qui donne les mêmes produits à la distillation. L'Hordéine existant en moindre quantité dans l'Orge germé que dans celui qui n'est pas germé, Proust a pensé que cette substance était convertie en amidon pendant la germination.

HORDEOLA. OIS. Synonyme vulgaire du Bruant fou. *V*. BRUANT.

HORDEUM. BOT. *V*. ORGE.

HORG. BOT. Synonyme vulgaire d'*Acacia nilotica*.

HORIALES. *Horiales*. INS. Tribu de l'ordre des Coléoptères, section des Hétéromères, famille des Trachélides, établie par Latreille, et à laquelle il donne pour caractères (Fam. nat. du Règne Anim.) : tous les articles des tarses entiers, terminés par deux crochets dentelés et accompagnés chacun d'un appendice en forme de scie. Corps oblong; corselet carré, de la longueur de la base de l'abdomen ; tête souvent très-forte, avec les mandibules saillantes et les palpes presque filiformes. Cette tribu comprend les genres HORIA et CISSITES. *V*. ces mots.

HORIE. *Horia*. INS. Genre de l'ordre des Coléoptères, section des Hétéromères; famille des Trachélides, tribu des Horiales, établi par Fabricius aux dépens de son genre Lymexylon et adopté par Latreille qui lui donne pour caractères : tous les crochets des tarses dentelés en dessous et accompagnés d'un appendice en forme de soie; corselet carré. Ces Insectes ont le corps épais, allongé, cylindrique, avec une tête grosse et inclinée; les yeux sont allongés; les mandibules sont fortes et les palpes filiformes; la mâchoire et la languette sont bifides; les antennes sont filiformes, guère plus longues que le corselet et simples : celui-ci est carré, légèrement rebordé; l'écusson est petit, triangulaire; les élytres sont coriaces et flexibles; elles couvrent deux ailes membraneuses, repliées; les pattes sont de longueur moyenne, avec les tarses filiformes; leur dernier article est terminé par quatre crochets égaux, dentelés en dessous, avec un appendice en forme de soie dans leur entre-deux ; les pieds postérieurs sont plus grands dans les mâles. Les larves des Hories vivent en parasites dans les nids de certains Hyménoptères, comme le font celles de plusieurs autres genres de la même famille; Latreille l'avait pensé depuis longtemps, et cette idée qui lui avait été suggérée par l'analogie vient d'être confirmée récemment par un naturaliste anglais, Guilding, qui a publié (*Trans. of the Linn. Soc. of Lond.*,

t. XIV, 2e partie, p. 313 avec fig.) un mémoire très intéressant sur l'histoire naturelle du *Xylocopa teredo* et de l'*Horia maculata*. Il résulte de ses observations que cette Horie, dont il fait connaître une nouvelle variété d'un jaune plus pâle et dont les taches sont plus petites, pond un œuf dans chaque nid de Xylocope. Lorsque la larve est éclose, il paraît qu'elle mange la nourriture qui était préparée pour celle de l'Hyménoptère, et la fait ainsi périr de faim. Elle est hexapode, nue, luisante, d'un jaune pâle, avec la bouche noirâtre; restée seule, et peut-être après s'être creusé une cellule particulière où elle se clôt, elle se change en une nymphe oblongue, jaunâtre, luisante, avec deux lignes dorsales, ochracées; les yeux, les mandibules et les membres sont d'un jaune plus obscur. Parvenu à son état parfait, l'insecte débouche l'ouverture de la cellule et sort. Latreille a formé aux dépens des Hories un genre qu'il nomme Cissites, *Cissites* (*V.* ce mot), dans lequel il range comme type l'Horie testacée de Fabricius. L'espèce qui sert de type au genre Horie proprement dit est :

HORIE MACULÉE. *Horia maculata*, Fabr., Latr., Oliv., Guild. Elle est d'un jaune fauve; ses élytres ont chacune sept taches noires. Elle se trouve au Brésil, à Saint-Domingue, et a été envoyée dernièrement de la colonie de Lamana à la Guiane.

HORKELIE. *Horkelia*. BOT. Genre de la famille des Rosacées et de la Décandrie Polygynie de Linné, institué par le professeur Schlechtendahl qui lui assigne pour caractères : calice campanulé, partagé au delà de moitié en dix parties inégales, alternativement plus courtes et plus étroites, pointues, hérissées; cinq pétales rétrécis à leur base, échancrés au sommet; dix étamines insérées sur deux rangs, à la base du calice; réceptacle conique, sec et velu; ovaires en nombre indéterminé; styles simples, articulés aux ovaires et subterminaux; akènes enfermés dans le calice.

HORKELIE BRUNATRE. *Horkelia fusca*, Lindl., Bot. Regist. 1097. Ses tiges sont brunâtres, recouvertes d'une pubescence glanduleuse; les feuilles radicales sont pinnatifides ou palmatifides, à six ou sept paires de découpures elles-mêmes irrégulièrement découpées; l'inflorescence consiste en des corymbes terminaux garnis de fleurs bractéolées; les pétales sont blancs, avec la base centrale rose.

HORKELIE EN COIN. *Horkelia cuneata*, Sch. Elle est velue, à feuilles radicales pinnées, composées de dix ou douze paires de découpures étroites et taillées en coin; les fleurs sont rougeâtres, réunies en corymbes terminaux, serrés; les sépales sont très-entiers, velus ainsi que les bractées qui sont découpées en trois lanières.

Les autres espèces connues sont *Horkelia capitata*, *Horkelia hirsuta* et *Horkelia congesta*. Toutes ont été découvertes par Douglas en Californie.

HORLOGE DE FLORE. BOT. Au mot ANTHÈSE, nous avons fait voir que les végétaux diffèrent beaucoup entre eux, non-seulement sous le rapport de l'époque de l'année pendant laquelle ils épanouissent leurs fleurs, mais aussi suivant les heures de la journée où ce phénomène a lieu. Ainsi il y a des plantes dont les fleurs s'épanouissent aux premiers rayons du soleil, pour se fermer au bout d'un temps plus ou moins long : tels sont les Cistes, par exemple; d'autres ne s'ouvrent qu'aux approches de la nuit, comme plusieurs *Cestrum*, la Belle-de-Nuit, etc. Il y a même certains végétaux qui offrent à cet égard une si grande régularité, qu'on peut en quelque sorte, d'après eux, connaître l'heure de la journée. Les diverses espèces de Sida offrent surtout, en certaines contrées, entre les tropiques, une régularité étonnante dans l'épanouissement de leurs fleurs. Linné, dont le génie poétique a su saisir tous les points de vue sous lesquels on pouvait considérer les fleurs, s'est servi de ces époques bien constatées de l'épanouissement de certaines fleurs pour former un tableau auquel il a donné le nom d'Horloge de Flore. Voici ce tableau tel qu'il a été donné par l'immortel Suédois.

TABLEAU *de l'heure de l'épanouissement de certaines fleurs, à Upsal, par 60e de latitude boréale.*

| HEURES du lever, c'est-à-dire de l'épanouissement des fleurs. | NOMS DES PLANTES OBSERVÉES. | HEURES du coucher, c'est-à-dire où se ferment ces mêmes fleurs. | |
|---|---|---|---|
| MATIN. | | MATIN. | SOIR. |
| 3 à 5 | Tragopogon pratense. . . . | 9 à 10 | |
| 4 à 5 | Leontodon tuberosum. . . . | | 3 |
| 4 à 5 | Picris hieracioides. . . . . . | | |
| 4 à 5 | Cichorium intybus. . . . . . | 10 | |
| 4 à 5 | Crepis tectorum. . . . . . . | 10 à 12 | |
| 4 à 6 | Picridium tingitanum. . . . | 10 | |
| 5 | Sonchus oleraceus. . . . . . | 11 à 12 | |
| 5 | Papaver nudicaule. . . . . . | | 7 |
| 5 | Hemerocallis fulva . . . . | | 7 à 8 |
| 5 à 6 | Leontodon taraxacum. . . . | 8 à 9 | |
| 5 à 6 | Crepis alpina. . . . . . . . . | 11 | |
| 5 à 6 | Rhagadiolus edulis. . . . . . | 10 | 1 |
| 6 | Hypochœris maculata . . . | | 4 à 5 |
| 6 | Hieracium umbellatum. . . . | | 5 |
| 6 à 7 | Hieracium murorum. . . . . | | 2 |
| 6 à 7 | Hieracium pilosella. . . . . . | | 3 à 4 |
| 6 à 7 | Crepis rubra. . . . . . . . . | | 1 à 2 |
| 6 à 7 | Sonchus arvensis. . . . . . | 10 à 12 | |
| 6 à 8 | Alyssum utriculatum. . . . . | | 4 |
| 7 | Leontodon hastile. . . . . . | | 3 |
| 7 | Sonchus lapponicus. . . . . | 12 | |
| 7 | Lactuca sativa . . . . . . . | 10 | |
| 7 | Calendula pluvialis. . . . . . | | 3 à 4 |
| 7 | Nymphæa alba. . . . . . . . | | 5 |
| 7 | Anthericum ramosum. . . . | | 3 à 4 |
| 7 à 8 | Mesembryanthemum barbatum. . . . . . . . . . . . | | 2 |
| 7 à 8 | Mesembryanthemum linguiforme. . . . . . . . . . . | | 3 |
| 8 | Hieracium auricula. . . . . | | 2 |
| 8 | Anagallis arvensis. . . . . . | | |
| 8 | Dianthus prolifer. . . . . . | | 1 |
| 9 | Hieracium chondrilloides. . | | 1 |
| 9 | Calendula arvensis. . . . . . | 12 | 3 |
| 9 à 10 | Arenaria rubra. . . . . . . | | 2 à 3 |
| 9 à 10 | Mesembryanthemum cristallinum. . . . . . . . . . . | | 3 à 4 |
| 10 à 11 | Mesembryanthemum nodiflorum. . . . . . . . . . . | | 3 |
| SOIR. | | | |
| 5 | Nyctago hortensis. . . . . . | | |
| 6 | Geranium triste. . . . . . . | | |
| 9 à 10 | Silene noctiflora . . . . . . | | |
| 9 à 10 | Cactus grandiflorus. . . . . | | 12 |

HORLOGE DE LA MORT. ins. Ce nom sinistre est donné, dans quelques campagnes, à la Vrillette, ainsi qu'à un Psoque, parce qu'en rongeant le bois des vieux meubles, les larves de ces petits animaux font entendre un bruit à peu près semblable à celui que cause le balancier d'une pendule rustique.

HORMÉSION. min. La pierre désignée sous ce nom dans l'antiquité serait difficile à reconnaître; on lui attribuait des reflets couleur d'or et de feu, avec des lueurs blanches sur les bords.

HORMI. *Hormius*. ins. Hyménoptères; genre de la famille des Ichneumonides, créé par Nées d'Esenbeéck, qui lui donne pour caractères : antennes monoliformes; palpes labiales filiformes, composées de trois articles, les maxillaires de cinq; mandibules cornées et bifides; abdomen un peu plus long que le corselet, plano-déprimé; ailes supérieures offrant trois cellules costales. Voyez pour les autres caractères le genre Bracon d'où celui-ci a été formé.

HORMIN. *Horminum*. bot. Tournefort avait désigné sous ce nom un genre qui a été réuni au *Salvia* par Linné et par les auteurs modernes. De Candolle, dans la Flore française, en a formé une section de ce genre, dont les espèces sont caractérisées par la lèvre supérieure de la corolle concave et en forme de cuiller. *V.* Sauge. Linné a établi un autre genre *Horminum* qui a été adopté par Jacquin et Persoon avec les caractères suivants : calice bilabié, aristé, glabre à son entrée; corolle dont la lèvre supérieure est bilobée, l'inférieure trilobée, les lobes inégaux. Ce genre n'a pas été adopté par Willdenow qui, ainsi que De Candolle, a décrit l'*Horminum pyrenaicum*, Jacq. (*Hort. Vindob.*, 2, p. 86), sous le nom de *Melissa pyrenaica*. Les deux autres plantes, rapportées à ce genre par Persoon, forment le genre *Lepechinia* de Willdenow. *V.* ce mot et Mélisse.

HORMINELLE. bot. Pour Hormin. *V.* ce mot.

HORMINODES. min. La pierre ainsi nommée par les anciens, qui présentait un cercle de couleur d'or au centre duquel était une tache verte, fut une Agathe selon Buffon et un Jaspe selon Bruckmann.

HORMINUM. bot. *V.* Hormin.

HORMISCIUM. bot. (*Mucédinées.*) Ce genre, fondé par Kunze dans ses cahiers d'observations mycologiques, ne paraît pas mériter d'être distingué des Monilies; comme dans ce genre, les filaments sont droits, simples, opaques, persistants; les derniers articles se séparent difficilement pour former les sporidies; la seule différence consiste en ce que, dans les Monilies, les articles sont ovales tandis qu'ils sont globuleux dans les *Hormiscium;* mais si on emploie de semblables caractères pour fonder des genres, on doit nécessairement former un genre de chaque espèce. Tout porte à croire que ce genre doit être réuni aux Monilies. *V.* ce mot.

HORNBLENDE. min. *V.* Amphibole.

HORNEMANNIE. *Hornemannia*. bot. Genre de la famille des Scrophularinées et de la Didynamie Angiospermie, L., établi par Willdenow (*Enumer. Plant. Hort. Berol.*, 2, p. 654) qui lui a donné pour caractères essentiels : calice à cinq divisions; corolle personnée dont la lèvre supérieure est ovale, l'inférieure à trois lobes roulés; quatre étamines didynames; ovaire surmonté d'un seul style; capsule à deux loges polyspermes. Ce genre a des rapports avec le *Gratiola*, dont il diffère principalement par ses quatre étamines fertiles et par sa corolle personnée. Il renferme deux espèces indigènes des Indes-Orientales, savoir : l'*Hornemannia bicolor* ou *Gratiola goodenifolia*, Hornemann (*Catal. Hort. Hafn.*, p. 19); et l'*Hornemannia viscosa* ou *Gratiola viscosa*, Hornemann (*loc. cit.*). La première est cultivée au Jardin des Plantes de Paris. Ce sont des herbes à feuilles simples et opposées, et à fleurs disposées en grappes.

HORNERA. bot. Necker (*Element. Botan.*, n° 1360) a donné ce nom générique au *Dolichos urens*, L., qui diffère surtout des autres Dolics, par sa graine lenticulaire, dont le hile se prolonge en une ligne saillante, demi-circulaire, forme qui fait nommer vulgairement cette graine Œil de Bourrique. Marcgraaff, Adanson et Scopoli avaient déjà établi avec cette plante un genre particulier qu'ils nommaient *Mucuna*. D'un autre côté, P. Browne le désignait sous le nom de *Zoophtalmum*. *V.* Mucuna et Dolic.

HORNÈRE. *Hornera*. polyp. Genre de l'ordre des Milléporées, dans la division des Polypiers entièrement pierreux et non flexibles; à cellules petites, perforées, presque tubuleuses, et non garnies de lames; ayant pour caractères génériques : un Polypier pierreux, dendroïde, fragile, comprimé et contourné irrégulièrement; la tige et les rameaux sont garnis de cellules seulement sur la face extérieure; les cellules sont petites, éloignées les unes des autres, situées presque en quinconce sur des lignes diagonales; la face opposée est légèrement sillonnée. Les Hornères forment un genre bien distinct parmi les Polypiers de l'ordre des Milléporées. Linné, et d'après lui tous les naturalistes, les avaient confondues avec les Millépores. Lamarck les a classées parmi les Rétépores avec qui elles ont les plus grands rapports; mais elles en diffèrent par la position des cellules, ainsi que par les sillons qu'elles produisent sur la face interne du Polypier. Ces caractères, joints à ceux que présentent les cellules polypeuses dans leur forme, ont décidé la création d'un genre particulier de ce Zoophyte. Lamouroux l'a dédié à Horner, astronome de l'expédition autour du monde, commandée par le capitaine Krusenslern. Les Hornères varient beaucoup dans leur forme, qui est toujours plus ou moins flabellée. Leur substance est très-fragile, poreuse et calcaire. Leur couleur, dans l'état vivant, est un bleu cendré ou rougeâtre; elle devient d'un blanc mat et laiteux par l'action de l'air et de la lumière.

On n'en connaît encore qu'une seule espèce de vivante : *Hornera frondiculata*, Lamour., Gen. Polyp., p. 41, tab. 74, fig. 7, 8, 9; elle est indiquée comme originaire de l'Océan austral par Linné, Ellis, etc.; de la Méditerranée par Marsigli, Pallas, Lamarck, etc.; de l'Islande et de la Norwége par Brunuich; enfin, du Kamtschatka par le docteur Tilesius. La même espèce peut-elle se trouver dans des localités si disparates? Ce fait est douteux, et il n'est peut-être pas invraisemblable que l'on ait confondu plusieurs Polypiers sous le même nom. Defrance a donné la description de plusieurs Fos-

sites qu'il regarde comme des Hornères, attendu, dit-il, qu'ils en réunissent en grande partie les caractères; ce sont : l'Hornère Hippolyte de Grignon et de Hauteville; l'Hornère crépue d'Orglandes; l'Hornère rayonnante de Langnan près Bordeaux; l'Hornère élégante et Opontie des falunières de Hauteville.

HORNSCHUCHIE. *Hornschuchia*. BOT. Genre nouveau, établi dans les Mémoires de la Société royale de botanique de Ratisbonne, v. 3, p. 159, et ainsi caractérisé par Nées d'Esenbeck et Martius (*Nov. Act. Bonn.*, t. XII, p. 22) : calice monophylle, infère, tronqué; corolle à six divisions placées sur deux rangs; six étamines dont les anthères sont linéaires et presque sessiles sur la base des divisions de la corolle; trois pistils dont les ovaires sont uniloculaires. Ce genre a été placé dans la famille des Sapindacées par les auteurs ci-dessus dénommés; mais la description extrêmement abrégée qu'ils en donnent, ne suffit pas pour admettre avec certitude ce rapprochement. Il renferme deux espèces : *Hornschuchia Bryotrophe*, et *Hornschuchia Myrtillus* (*Regensb. Denkschr*, tab. 11 et 12), qui croissent près de San-Pedro d'Alcantara au Brésil. Ce sont des plantes à feuilles ovales-oblongues, veineuses, réticulées, et à fleurs pédonculées uniflores ou en grappes penchées.

HORNSTEDTIE. *Hornstedtia*. BOT. Genre de la famille des Amomées et de la Monandrie Monogynie, L., établi par Retz (*Observat. Botan.*, fasc. 6 p. 18) qui lui a assigné les caractères suivants : calice bifide; corolle tubuleuse; le tube allongé, filiforme; le limbe double, l'extérieur à trois divisions; appendice tubuleux; capsule oblongue, à trois loges. Les deux espèces de ce genre qui ne figure point dans le Mémoire sur les Amomées de Roscoë, avaient été décrites par Kœnig dans Retz (*loc. cit.*, fasc. 3, p. 68 et 69), sous le nom d'*Amomum Scyphipherum* et *Amomum Leonurus*. Elles sont indigènes des forêts de Malacca et de plusieurs autres contrées des Indes-Orientales.

HORSFIELDIE. *Horsfieldia*. BOT. Sous ce nom, Willdenow (*Spec. Plant.*, t. IV, p. 872) a établi un genre de la Diœcie Monadelphie, L., trop peu différent des *Myristica*, pour en être séparé; mais celui qui a ensuite été formé sous le même nom, par le docteur Blume, présente des caractères qui ne permettent pas de le confondre avec aucun autre genre connu; il appartient à la famille des Ombellifères, et se distingue par les bords du calice, qui sont très-entiers; les pétales sont ovales, cuspidés et plans; les fruits sont comprimés, velus, à méricarpes impressionnés de trois côtes sur le dos.

HORSFIELDIE AIGUILLONNÉE. *Horsfieldia aculeata*, Bl. C'est un arbrisseau garni d'aiguillons; ses feuilles sont cordées, à cinq lobes dont l'intermédiaire est luimême subdivisé en trois parties; vertes en dessus, tomenteuses en dessous où les poils sont disposés en étoiles; les panicules sont terminales, recouvertes d'un duvet épais; les ombelles sont terminales, sessiles, formant en quelque sorte des capitules, enveloppées d'un involucre polyphylle; le réceptacle est garni de paillettes. Cette plante croît sur les montagnes de l'île de Java.

HORTENSIA. BOT. La plante d'ornement cultivée maintenant dans toute l'Europe sous ce nom, avait été regardée comme un genre distinct par Commerson et Lamarck. Elle a été réunie au genre *Hydrangea* par Smith (*Icon. Pict.*, 12). V. HYDRANGÉA.

HORTICOLE. *Horticolus*. BOT. et ZOOL. C'est-à-dire cultivé dans les jardins ou habitant les jardins.

HORTIE. *Hortia*. BOT. Genre de la famille des Rutacées et de la Pentandrie Monogynie, L., établi par Velloso et Vandelli (*in Rœmer Script. Lusit.*, p. 188) et adopté par De Candolle (*Prodrom. Syst. Veget.*, I, p. 732) et par Auguste Saint-Hilaire (*Flor. Brasil. merid.*). Voici les caractères génériques que celui-ci a tracés sur la plante vivante, et qui diffèrent entièrement de ceux donnés par les premiers auteurs : calice petit, à cinq dents, persistant; corolle à cinq pétales insérés sur le gynophore, alternes avec les dents du calice, linéaires, lancéolés, crochus au sommet, barbus à la base, réfléchis vers le milieu et caducs; cinq étamines alternes avec les pétales et ayant la même insertion; filets colorés et plans; anthères fixées par le dos, bifides à la base, biloculaires, introrses, déhiscentes longitudinalement; gynophore très-déprimé, discoïde, pentagone, glanduleux; ovaire dont la base est enfoncée dans le gynophore, à cinq lobes et à cinq loges dispermes; ovules fixés à l'angle interne : l'un supérieur et ascendant, l'autre inférieur et suspendu; style épais, conique, terminé par un stigmate court, obtus et coloré; fruit simple, capsulaire (d'après Velloso), à cinq ou par avortement à deux ou quatre loges monospermes ou dispermes; graines munies d'un arille? pourvues d'un tégument crustacé, d'un ombilic linéaire, d'un albumen charnu, d'un embryon droit, parallèle à l'ombilic, dont la radicule est courte, supère, et les cotylédons grands, plans et très-obtus. L'*Hortia Brasiliana*, figuré par Aug. Saint-Hilaire (Plantes usuelles des Brasiliens, n° XVII), est une plante à tige sous-frutescente, épaisse, très-glabre, garnie de feuilles éparses. Ses fleurs sont roses et disposées en cimes terminales. L'écorce de cette plante est amère et fébrifuge. Elle est employée comme telle par les habitants de la province des Mines, qui l'appellent *Quina*, nom vulgaire de toutes les écorces amères.

HORTOLE. *Hortolus*. MOLL. Montfort, dans sa Conchyliologie systématique, a cru devoir séparer ce genre des Lituoles, parce que les tours de spire ne se touchent point comme dans la Spirule, tandis que dans les Lituoles ils sont adhérents les uns aux autres. Il n'est pas croyable que deux degrés si voisins dans une même organisation, doivent être séparés en genres. V. LITUOLE.

HOSACKIE. *Hosackia*. BOT. Genre de la famille des Légumineuses de Jussieu, et de la Diadelphie Décandrie de Linné, que George Bentham a caractérisé ainsi qu'il suit : calice campanulé, quinquéfide; ailes étalées, presque égales en longueur avec l'étendard; carène relevée en forme de bec; style filiforme; stigmate en tête; légume cylindracé ou faiblement comprimé, droit et lisse. La plante qui forme le type de ce genre nouveau a le port, l'inflorescence et le fruit d'une espèce du genre Lotus, ainsi que Hooker l'avait pensé en l'assimilant à ce genre. Mais indépendamment des caractères ci-dessus exprimés, il y a dans cette plante quel-

que chose de particulier qui permet d'en constituer un genre, comme par exemple la position des ailes, le stigmate capité, les feuilles pinnées et non ternées; enfin les stipules y sont peu grandes et foliacées comme dans les Lotiers, circonstance qui paraît de quelque poids dans la classification des Légumineuses. Bentham rapporte à ce genre cinq espèces, dont trois trouvées récemment sur la côte nord-ouest de l'Amérique, par le naturaliste-voyageur Douglas.

Hosackia bicolore. *Hosackia bicolor*, Bent., *Bot. Regist.*, 1257. Elle est glabre, rameuse; ses feuilles sont imparipinnées, composées de sept à neuf folioles opposées, avec une terminale, oblongues, ovales, obtuses et mucronées, accompagnées à leur base d'une stipule rougeâtre; les fleurs sont disposées en ombelle serrée, dressées avant l'épanouissement, et penchées après; elles sont d'un blanc jaunâtre, avec l'étendard d'un jaune doré. De la Californie.

Hosackia couchée. *Hosackia decumbens*, Bent. Elle est pubescente, à fleurs en ombelle, accompagnées de bractées foliacées; à feuilles composées de quatre à cinq folioles alternes, pourvues de très-petites stipules. Le calice est profondément découpé, et les découpures sont velues; la forme et la couleur des pétales sont à peu près les mêmes que dans l'espèce précédente. De la Californie.

Hosackia stolonifère. *Hosackia stolonifera*, Bent. *Bot. Regist.*, 1977. Feuilles composées de sept folioles oblongues, mucronulées, accompagnées de stipules ovales, herbacées; les fleurs sont réunies en ombelle serrée, large et brillante; l'étendard est d'un rouge pourpré, bordé de jaune-verdâtre ainsi que les autres pétales qui sont d'une teinte un peu moins vive. De Californie.

Les deux autres espèces sont : *Hosackia purshinna* ou *Lotus sericeus*, Pursh, Fl. Amer. sept., 2, 489, et *Hosackia parviflora*, des mêmes contrées.

HOSANGIA. bot. Synonyme de Mayeta. *V.* ce mot.

HOSLUNDIE. *Hoslundia*. bot. Genre de la famille des Labiées et de la Didynamie Gymnospermie, L., établi par Vahl (*Enum. Plant.*, I, p. 12), et qui offre pour caractères principaux : un calice tubuleux, à cinq divisions; une corolle labiée, presque en masque, avec la lèvre supérieure concave, et l'inférieure renversée, à trois lobes, celui du milieu plus grand et échancré; quatre étamines didynames, dont deux plus courtes, stériles; ovaire quadripartite, surmonté d'un style et d'un stigmate bifide; quatre akènes renfermés dans le calice converti en baie de la grosseur d'une groseille, à dix angles, jaunâtre et pubescente. Ce genre renferme deux espèces indigènes des parties occidentales de l'Afrique, savoir : *Hoslundia oppositifolia*, Vahl et Palisot-Beauvois (Flore d'Oware, tab. 35), et *Hoslundia verticillata*, Vahl. La première est un arbrisseau très-rameux, dont les branches sont garnies entre les feuilles d'une touffe de poils. Les feuilles sont opposées, pétiolées, ovales-oblongues, dentées en scie vers le sommet, entières à la base. Les fleurs sont blanches et disposées en une panicule rameuse et terminale.

HOSNY. pois. Syn. de *Sparus Mahsena*. *V.* Spare.

HOSTANA. bot. Synonyme d'*Hosta*. *V.* ce mot.

HOSTE. *Hosta*. bot. Genre de la famille des Verbénacées, et de la Didynamie Angiospermie, L., établi par Jacquin (*Hort. Schœnbrunn.*, I, p. 60, tab. 114), et adopté par Kunth (*Nov. Gener. et Spec. Plant. æquinoct.*, vol. II, p. 247) avec les caractères suivants : calice court, à cinq dents; corolle dont le limbe est à cinq divisions inégales et étalées; quatre étamines didynames dont les deux plus courtes sont dépourvues d'anthères; stigmate bifide; drupe renfermant un seul osselet à quatre loges monospermes. L'espèce sur laquelle ce genre a été fondé, était placée parmi les *Cornutia*. En adoptant le genre de Jacquin, Persoon a inutilement changé son nom en celui de *Hostana*. L'*Hosta cærulea*, Jacq., *Cornutia punctata*, Willd., est un arbrisseau de l'Amérique méridionale, dont les tiges sont rameuses, garnies de feuilles opposées, pétiolées, ovales-acuminées, rétrécies à la base et denticulées. Les fleurs, de couleur bleue, parsemées de points blancs, sont disposées en corymbes axillaires, trichotomes et plus courts que les feuilles. Kunth (*loc. cit.*) a fait connaître deux espèces nouvelles, indigènes du Mexique, et auxquelles il a donné les noms de *Hosta longifolia* et *Hosta latifolia*.

HOSTÉA. bot. Nom substitué sans motifs plausibles, par Willdenow, à celui de *Matelea*, employé par Aublet et Lamarck. *V.* Matelée.

HOSTIA. bot. Le *Crepis fœtida*, L., a été distingué sous ce nom générique par Mœnch qui a également établi le genre *Barckhausia* aux dépens des *Crepis*. Cassini ayant soumis à un nouvel examen les caractères de l'*Hostia*, et les ayant comparés avec ceux du *Crepis*, en a conclu qu'ils devaient rester confondus en un seul. *V.* Barckhausia et Crépide.

HOTTENTOT. ois. ins. Espèce du genre Turnix. *V.* ce mot. C'est aussi le nom donné par Geoffroy, à l'*Ateuchus laticollis* de Fabricius et de tous les auteurs. *V.* Ateuchus.

HOTTO. ois. Espèce du genre Héorotaire. *V.* ce mot.

HOTTONIE. *Hottonia*. bot. Genre de la famille des Primulacées et de la Pentandrie Monogynie, L., désigné par Vaillant sous le nom de *Stratiotes*, appliqué maintenant à une autre plante, et ainsi caractérisé par Linné : calice à cinq divisions profondes : corolle hypocratériforme dont le tube est court et le limbe à cinq divisions planes; cinq étamines non saillantes; stigmate capité; capsule globuleuse, acuminée, contenant un grand nombre de graines attachées à un placenta central. Ce genre ne renferme que deux espèces, dont une croît en Europe. L'*Hottonia Indica*, L., forme le type du genre *Hydropityon* de Gærtner fils, et l'*Hottonia serrata*, Willd., est maintenant une espèce de *Serpicula*. *V.* Hydropityon et Serpicule.

L'Hottonie aquatique, *Hottonia palustris*, L., croît dans les marais et les fossés aquatiques de l'Europe tempérée. Elle a des tiges garnies dans toute leur partie inférieure de feuilles nombreuses, ailées, à folioles linéaires, les supérieures rapprochées et presque verticillées. Dans la partie qui s'élève hors de l'eau, elle est fistuleuse, dépourvue de feuilles, et porte cinq à huit verticilles de fleurs roses ou blanches et pédonculées. Cette plante, par le nombre et l'élégance de ses fleurs, fait un charmant effet sur le bord des marais.

Sous ce rapport, elle serait très-propre à orner les pièces d'eau dans les jardins paysagers. Vahl (*Symbol.*, 2, p. 36) a décrit, sous le nom d'*Hottonia sessilifolia*, une autre espèce, originaire des Indes-Orientales, et qui se distingue par ses feuilles bipinnées, ses fleurs sessiles et disposées par verticilles de quatre, en épi terminal.

HOUBARA. OIS. Espèce du genre Outarde. *V.* ce mot.

HOUBLON. *Humulus.* BOT. Genre de la famille des Urticées et de la Diœcie Pentandrie, L., établi par Tournefort sous le nom de *Lupulus*, et ainsi caractérisé : plante dioïque; fleurs mâles ayant un calice à cinq divisions; cinq étamines dont les filets sont courts, et les anthères oblongues; fleurs femelles, formant un capitule écailleux, réunies par paire dans un calice bractéiforme, à bords roulés en cornet; chacune est composée d'un ovaire surmonté de deux styles et de deux stigmates filiformes; fruit formé d'écailles minces et membraneuses entre chacune desquelles sont deux petits akènes. Les fleurs mâles sont disposées en panicules axillaires et terminales, tandis que les fleurs femelles sont sessiles, verticillées, formant des épis très-denses, courts, ovés, pédonculés et axillaires.

Le HOUBLON COMMUN, *Humulus Lupulus*, L., est la seule espèce du genre. Cette plante est vivace; elle a une tige herbacée, légèrement anguleuse et rude, volubile de gauche à droite autour des arbres voisins, et pouvant s'élever ainsi de quatre à cinq mètres; ses feuilles sont opposées, pétiolées, palmées à trois ou à cinq lobes dentés, à peu près semblable à celles de la Vigne, rudes au toucher; elles sont accompagnées de larges stipules membraneuses, dressées, striées, quelquefois bifides au sommet. Le Houblon croît naturellement dans les haies et sur la lisière des bois de l'Europe septentrionale. On le cultive en grand dans les départements du nord et de l'est de la France; en Angleterre, en Allemagne, etc. Les fruits de Houblon, par leur immense emploi dans la fabrication de la bière, forment maintenant une branche de commerce très-considérable, et sa culture a reçu les soins les plus importants chez plusieurs peuples du Nord. Il est par conséquent nécessaire d'entrer dans quelques détails sur cette culture. On distingue quatre variétés de Houblon, savoir : le Houblon sauvage, le Houblon rouge, le Houblon blanc et long, et le Houblon blanc et court. La seconde est celle qui réussit le mieux dans un terrain médiocre. Il convient de faire choix, autant que possible, d'une terre légère et en même temps assez substantielle, et d'une exposition humide et abritée des vents. Après avoir préparé le terrein par un labour profond fait à la charrue ou mieux encore à la bêche, on prend sur les plus vigoureuses souches d'une ancienne houblonnière les plus gros plants, et on les place dans des trous que l'on a disposés en quinconces, à une distance de deux mètres environ; on les butte ensuite, selon les conseils de Bosc qui blâme comme fort inutile le procédé des buttes faites préalablement à la plantation. Si le terrain est d'une qualité médiocre, et peu humide, l'automne est la saison la plus favorable à cause des pluies qui surviennent plus tard. Dans le cas contraire, il vaut mieux le faire au printemps et arroser immédiatement après. Pendant la première année, on donne ordinairement plusieurs binages, et au mois de mars de la seconde année on coupe les rejetons près du collet que l'on recouvre de terre bien meuble. On plante ensuite des perches ou échalas d'une longueur de six à huit mètres, auxquelles on attache les tiges du Houblon par des liens de jonc ou de paille lorsqu'ils ont atteint une certaine hauteur. Enfin on donne un labour à la terre, on butte de nouveau les pieds et on multiplie les arrosements si la saison n'est pas pluvieuse. Deux mois après la floraison, le Houblon est en maturité; il faut saisir l'instant favorable pour en faire la récolte. C'est lorsque les écailles des fruits ont passé de la couleur verte à une nuance brune, qu'il convient de les cueillir. Les tiges doivent alors être coupées à environ un mètre du sol, et il faut recueillir les cônes du Houblon à mesure qu'on coupe les tiges. Le Houblon de bonne qualité se reconnaît à l'odeur forte qu'il exhale et surtout à son amertume. La dessiccation doit être faite le plus complétement et avec autant de promptitude que possible. Pour cela, on est dans l'usage, en Flandre, de l'étendre dans des fours de brique chauffés avec modération afin de ne pas altérer les fruits. On étend de nouveau ceux-ci dans une chambre sèche et aérée, pour qu'ils reprennent de l'élasticité et ne se réduisent pas en poudre quand on les entasse dans des sacs, opération qui termine la récolte. Les houblonnières durent ordinairement dix à douze ans; le terrein est ensuite très-propre à diverses cultures, telles que celles des Haricots et des Pommes de terre qui, par les sarclages qu'elles exigent, détruisent les jeunes pousses de Houblon restées enfouies dans la terre. Les Anglais ont, plus que les autres nations, perfectionné la culture du Houblon. Ils pratiquent surtout celle en palissade qui offre des résultats on ne peut pas plus favorables. Elle consiste à disposer sur une même ligne des perches de quatre mètres de hauteur, distantes entre elles de trois mètres, à les lier ensemble par trois rangs de perches horizontales, et à obtenir, par ce moyen, des palissades exposées au midi et contre lesquelles les rameaux du Houblon se déploient avec facilité, et présentent leurs fruits à l'influence directe des rayons solaires qui en augmentent beaucoup la qualité. La récolte des cônes du Houblon cultivé en palissade se fait au moyen d'une échelle double au fur et à mesure qu'ils mûrissent. Les houblonnières sont souvent attaquées d'une espèce d'Urédinée parasite, fléau contre lequel on n'a d'autre ressource que d'arracher les feuilles qui en sont atteintes.

L'odeur forte et l'amertume des cônes de Houblon paraissent dus, d'après les travaux récents de Planche, Payen et Chevalier, à la poussière granuleuse, jaune et résineuse, qui environne les akènes. Ils la considèrent comme une substance immédiate des végétaux, à laquelle ils donnent le nom de *Lupuline*. C'est au Houblon que la bonne bière doit la légère amertume et l'odeur qui en font une liqueur très-agréable. Les cônes et les jeunes pousses de cette plante, sont des amers employés en médecine, dans les affections scrophuleuses. Comme on leur suppose une propriété diaphorétique, ils sont également usités dans les maladies de la

peau, sous forme d'infusion pour les cônes ou de décoction pour les turions ou jeunes pousses.

On ne sait trop pourquoi l'*Ornithogolum Pyrenoicum* a été quelquefois appelé Houblon de montagnes.

HOUETTE. BOT. Synonyme de *Bombax Pentondra*. *V.* FROMAGER.

HOUHOU. OIS. Espèce du genre Coucal. *V.* ce mot.

HOUILLE. GÉOL. Depuis les terrains granitiques jusque dans les dépôts qui se forment encore actuellement, on rencontre en abondance des substances combustibles qui, par leur composition, par leur couleur noire, et leur opacité, se rapprochent plus ou moins du Charbon ordinaire; ces substances forment des couches entières d'une épaisseur variable et qui alternent plusieurs fois avec d'autres couches pierreuses; elles se voient également en ames allongés et en fragments disséminés dans diverses formations. Les noms de Charbon minéral, de Charbon de terre, de Charbon de pierre, ceux d'Anthracite, de Houille, de Lignite, de Tourbe, qui ont été employés pour désigner ces substances, ont presque aussi souvent servi à confondre leurs variétés principales qu'à les désigner d'une manière précise, suivant que les auteurs ont considéré ces variétés sous le rapport purement minéralogique, ou bien qu'ils ont attaché de l'importance à leur gisement, c'est-à-dire à la place qu'elles occupent dans la série des formations connues. Ici, comme dans toute classification, les limites tranchées sont difficiles à marquer, et les groupes dont les centres sont bien distincts s'enlacent les uns dans les autres aux points de leur contact. Si l'on veut seulement comparer ces centres les uns avec les autres, on verra qu'il existe réellement pour les substances que l'on y place, un ensemble de caractères extérieurs qui s'accordent assez bien avec leur gisement particulier, pour que les minéralogistes et les géologues soient aujourd'hui à peu près d'accord sur l'emploi qu'il faut faire des noms d'Anthracite, de Houille, de Lignite et de Tourbe.

L'Anthracite est d'un noir brillant métallique; sa texture feuilletée, compacte ou grenue, rappelle celle des différentes pierres; il brûle difficilement, sans flamme, sans odeur, et presque sans fumée. C'est cette substance charbonneuse que l'on a désignée sous le nom de Charbon de terre incombustible; son principe constituant essentiel est le Carbone qui se trouve seulement mêlé avec un peu de Silice, d'Alumine et de Fer, de manière qu'en brûlant il ne donne que de l'Acide carbonique. Il appartient presque exclusivement aux terrains dits de transition les plus anciens, dans lesquels il se rencontre en couches ou en filons au milieu de Micaschistes, de Gneiss, de Roches granitiformes et de Schistes-Phyllades que recouvrent des empreintes de végétaux de la famille des Fougères. Pendant longtemps on a dit, il est vrai, que l'Anthracite se trouvait dans les terrains primitifs; mais il est probable, d'après les belles observations faites par Brochant dans la Tarentaise, que l'on appliquait alors cette dénomination à des roches et à des formations qu'il faut placer aujourd'hui dans les terrains de transition; il paraît presque certain maintenant qu'il n'y a pas d'Anthracite primitif. *V.* ANTHRACITE.

Le Lignite est aussi d'un noir quelquefois très-foncé, mais le plus souvent terne et passant au brun plus ou moins clair; on aperçoit presque toujours, au moins dans quelques parties des couches ou amas qu'il forme, une texture fibreuse semblable à celle du bois, et qui ne permet pas de douter que son origine ne soit végétale. Il brûle avec une flamme assez claire et longue, et sans beaucoup de fumée, mais en répandant une odeur désagréable, âcre et piquante. Il se rencontre généralement disséminé dans les derniers terrains secondaires, et en couches dans les plus nouveaux que l'on appelle aussi Terrains tertiaires, c'est-à-dire dans les terrains de sédiments moyens et supérieurs de Brongniart. Les végétaux dont il provient ou qui l'accompagnent appartiennent principalement à la classe des plantes dicotylédones que l'on ne trouve pour ainsi dire jamais avec les Anthracites et les Houilles. On trouve avec le Lignite des Coquilles d'eau douce et fluviatiles, et même des ossements d'animaux vertébrés et mammifères. *V.* LIGNITE.

La Tourbe, d'un tissu spongieux léger, d'une couleur noire, terne, laisse apercevoir les restes des végétaux aquatiques qui ont contribué par une accumulation successive dans le lieu où ils ont vécu, à former des assises puissantes, séparées quelquefois en bancs distincts par des dépôts terreux et limoneux. La Tourbe brûle facilement, mais presque sans flamme et sans incandescence apparente, en répandant une odeur désagréable; elle a rempli, à des époques plus ou moins éloignées, mais toutes fort récentes en comparaison du dépôt des autres substances charbonneuses, des dépressions qui existaient à la surface du sol, soit dans le fond des vallées, soit sur des plateaux élevés, soit même sur la pente des montagnes. *V.* TOURBE.

Enfin la Houille, à l'histoire de laquelle cet article doit être plus particulièrement consacré, tient le milieu par ses caractères extérieurs, par sa position géologique, entre l'Anthracite et le Lignite dont il n'est pas toujours facile de la distinguer ainsi que nous l'avons déjà annoncé.

La Houille est, de toutes les matières charbonneuses qui se trouvent dans le sein de la terre, celle dont l'usage est le plus répandu, et qui donne lieu aux exploitations les plus nombreuses et les plus importantes. C'est à elle que s'appliquent le plus ordinairement les noms de Charbon de terre, de Charbon de pierre, de Charbon minéral. Elle est d'un noir brillant, qui présente souvent des reflets irisés; elle est parfaitement opaque; sans se laisser rayer par l'ongle, elle est tendre et friable, à moins qu'elle ne soit mélangée avec des matières étrangères, qui, alors, la font paraître dure; elle se divise en feuillets, en écailles ou en petits parallélipipèdes, et quelquefois aussi sa cassure est droite ou même conchoïde; elle brûle facilement, avec une flamme blanche ou bleuâtre, en répandant de la fumée et une odeur bitumineuse qui n'est ni âcre ni désagréable. Elle laisse après sa combustion un résidu terreux qui est toujours de trois pour cent au moins. Ses principes constituants essentiels sont le Carbone et le Bitume, et il paraît qu'elle contient aussi une certaine quantité d'Hydrogène que la chaleur fait dégager

facilement à l'état de Gaz carboné; le Soufre, le sulfure de Fer et des parties terreuses qui en altèrent la qualité pour les usages ordinaires s'y rencontrent fréquemment associés; les proportions diverses de toutes ces substances font varier les caractères et les propriétés de la Houille en la rapprochant plus ou moins de l'Anthracite ou du Lignite. Elle peut même être confondue avec le Schiste bitumineux, qui alterne avec elle lorsque la quantité de Carbone diminue et que celle des terres augmente; tandis qu'au contraire, lorsque la proportion de Bitume l'emporte sur les autres principes, elle peut passer au Bitume asphalte. Par la distillation, la Houille donne une huile empyreumatique, de l'Ammoniaque, et quelquefois aussi de l'Acide sulfureux sans Ammoniaque; le résidu solide de cette distillation est un véritable Charbon qui brûle sans flamme et sans odeur, et qui contient plus de quatre-vingt-seize parties sur cent de Carbone. C'est à ce Charbon que l'on donne particulièrement le nom de Coke ou Coak.

On distingue trois variétés principales de Houille : 1° la Houille compacte; 2° la Houille grasse; 3° la Houille maigre; elles diffèrent essentiellement entre elles par la manière dont elles se comportent au feu et par conséquent par les usages auxquels elles sont propres.

La Houille compacte est d'un noir un peu terne; elle est en masses solides, non fendillées, et qui présentent, lorsqu'on les brise, une cassure droite ou conchoïde et des surfaces ondulées ou planes; elle est légère, sa pesanteur étant de 1,23 au lieu de 1,30, qui est à peu près celle des autres variétés de Houille. Elle brûle facilement, avec une flamme blanche, brillante, sans répandre beaucoup de fumée, et en dégageant une odeur balsamique assez agréable, ce qui la distingue du Lignite Jayet auquel elle ressemble par la propriété qu'elle a de pouvoir être taillée, polie et travaillée au tour. La Houille compacte se trouve principalement en Angleterre et en Irlande, et, à ce qu'il paraît, associée à la variété suivante (Newcastle); elle y est connue sous le nom de *Connel coal*; les Allemands l'appellent *Kennelkohle*.

La Houille grasse est plus pesante que la Houille compacte; sa couleur noire est brillante; elle est friable, et très-facilement combustible; elle se boursoufle au feu; ses parties s'agglutinent et forment, autour du foyer incandescent, une voûte ou croûte solide qui contribue à la rendre très-convenable pour le traitement du Fer; aussi l'appelle-t-on le Charbon des maréchaux (*Smith-Coal*). Elle brûle avec une flamme blanche, en répandant beaucoup de chaleur, une fumée noire, épaisse, et une odeur bitumineuse; elle donne par la distillation beaucoup de Bitume et d'Ammoniaque; elle se trouve en couches très-puissantes, et quelquefois très-nombreuses, alternant avec des roches schisteuses et arénacées, qui sont remplies de débris de végétaux, et qui, avec elles, constituent les principaux terrains houillers exploités en Angleterre, en Allemagne et en France.

La Houille sèche, plus lourde que les deux variétés précédentes, est aussi plus solide, et elle doit en partie cette propriété aux substances terreuses avec lesquelles elle est mélangée; sa couleur est peu éclatante, et elle passe quelquefois au gris; elle brûle moins facilement que la Houille compacte et que la Houille grasse; la flamme qu'elle produit est généralement bleuâtre; elle ne se gonfle ni ne s'agglutine, et elle répand une odeur sulfureuse, qui tient à la grande quantité de Pyrites qu'elle renferme ordinairement. Celles-ci, par leur décomposition, donnent même lieu à son inflammation spontanée, lorsqu'elle est exposée à l'air et à l'humidité. La Houille sèche, que l'on appelle aussi Houille maigre (*Pechkohle*, *Glanzkohle*), ne donne presque pas de Bitume par la distillation, et point d'Ammoniaque; elle est employée dans les usages domestiques, et à la cuisson des briques, de la Chaux, etc.; mais elle ne peut servir aux forgerons. Elle se trouve, comme la Houille grasse, en couches ou amas, mais presque exclusivement dans les terrains calcaires. Celle qui est exploitée dans le midi de la France, auprès de Marseille, d'Aix, de Toulon, etc., paraît, par son gisement et les corps organisés qui l'accompagnent, devoir être considérée plutôt comme un Lignite que comme une véritable Houille; plusieurs autres variétés sont fondées sur des différences minéralogiques qui ne se rencontrent pas sur de grandes masses, et qui se trouvent avec les variétés principales dont nous avons tracé les caractères généraux. On a, comme nous l'avons précédemment fait observer, confondu des variétés de véritable Houille avec celles de l'Anthracite et du Lignite. Cette confusion est moins l'effet d'une erreur, que l'expression de ce qui existe dans la nature, car depuis les Anthracites jusqu'aux Tourbes, on peut distribuer les matières charbonneuses en une série graduée sur laquelle on remarquera de distance en distance quelques points qui différeront entre eux en raison de leur éloignement, et, ce qui est très-important, en raison de l'âge respectif des dépôts formés.

La Houille est disposée en lits ou bancs continus, qui alternent avec d'autres bancs de substances minérales dont la nature varie, mais qui, dans tous les points de la terre où l'on a observé des gîtes de Charbon de terre, offrent un ensemble de caractères généraux semblables. C'est à l'association constante de la Houille, avec des Grès mélangés ou *Psammites*, avec des Schistes argileux et avec certains Calcaires compactes coquillers, que l'on a donné les noms de Formations houillères, de Terrains houillers, de même que l'on a appelé Grès houillers, les Roches arénacées qui accompagnent ce combustible, et qui sont assez reconnaissables partout où on les rencontre pour qu'elles puissent fournir des indices précieux dans les recherches du mineur. Les formations houillères commencent la série des terrains secondaires, qu'elles lient aux terrains de transition. Les plus anciens dépôts, ceux qui donnent lieu aux exploitations les plus nombreuses et les plus importantes, et qui renferment essentiellement la variété de Houille grasse, se composent de couches alternatives de Grès micacés, de Micaschistes, de Schistes argileux dont les nombreux feuillets sont couverts d'empreintes de tiges et de feuilles de végétaux de la famille des Fougères et de celle des Graminées. Ces dépôts n'oc-

cupent cependant pas toujours la même position relative, dans les premiers terrains secondaires; car, dans certaines localités, les couches de Charbon sont inférieures au Grès rouge (*Old red sandstone* des Anglais) ou dans ce Grès, tandis que, dans un grand nombre de lieux, elles sont supérieures à des assises puissantes de Roches calcaires, dont la formation est postérieure au même Grès rouge. On a distingué plusieurs formations houillères; celles des Schistes et Grès, et celles des Calcaires, qui sont d'une origine plus récente, et qui ne renferment presque exclusivement que de la Houille maigre. On remarque que presque toutes les formations de Houille semblent remplir des cavités plus ou moins étendues de l'ancien sol, et cette disposition a fait désigner ordinairement la plupart des gisements exploités sous les noms de Bassin houiller; les couches houillères sont rarement horizontales; elles se contournent et se courbent comme le fond de la cavité dans laquelle elles ont été déposées; quelquefois aussi elles ont éprouvé des dérangements qui paraissent être l'effet d'un glissement d'une partie sur une autre, de sorte que lorsque les mineurs suivent une couche, ils rencontrent souvent une fente verticale au delà de laquelle la continuation de la même couche se voit à quelques pieds plus haut ou plus bas; les deux parties qui ont glissé l'une sur l'autre sont fréquemment en contact immédiat, et la fente n'est qu'une fissure; d'autres fois cette fente est un véritable filon que remplissent des matières étrangères. C'est à cet accident commun dans les mines de Houille que l'on donne le nom de *Faille*. Avec les couches schisteuses on rencontre aussi des lits plus ou moins épais de Fer carbonaté, lithoïde ou terreux, dont l'extraction se fait concurremment avec celle de la Houille, principalement en Angleterre. Cette circonstance donne la plus grande importance aux exploitations qui produisent ainsi en même temps le minerai et le combustible pour le réduire et le forger sur place. Le nombre des couches que l'on voit dans une même exploitation est très-variable, ainsi que l'épaisseur de chacune; elles ont depuis cinq à six centimètres jusqu'à douze mètres et plus, et l'on en compta quelquefois soixante. L'épaisseur d'une couche est ce que les mineurs appellent sa *puissance*: le Charbon n'a pas les mêmes qualités dans tous les bancs; on a observé qu'il n'est presque jamais en contact immédiat avec les Roches à grains grossiers; mais qu'il repose ordinairement sur des Schistes, et qu'il est recouvert par eux, bien que dans la série des dépôts successifs qui composent la formation houillère, il y ait des bancs de Grès et même de Poudding dans une même localité. On voit la répétition successive de plusieurs séries partielles qui se ressemblent par l'ordre dans lequel les lits de substances différentes alternent entre eux; quelquefois on trouve deux séries très-riches en Charbon de terre superposées l'une à l'autre, mais qui sont séparées par des dépôts très-puissants de Grès et de Schistes; au milieu desquels il ne se trouve que des fragments de Charbon, disséminés avec des empreintes de végétaux, de sorte que tout annonce que la cause qui a produit les couches de Charbon de terre n'a pas agi précisément à la même époque dans les localités différentes, et que dans le même lieu elle a agi à plusieurs époques successives sous des circonstances analogues.

On trouve des couches de Houille à une très-grande hauteur au-dessus du niveau de la mer; celles de Santa-Fé, dans les Cordilières, sont à quatre mille quatre cents mètres; celles de Saint-Ours, près Barcelonette, sont à deux mille cent soixante mètres; celles d'Entrevernes, en Savoie, sont à mille mètres. D'autres couches, au contraire, sont exploitées à plusieurs centaines de mètres au-dessous du niveau de la mer. En général, les dépôts houillers sont fréquents au pied des montagnes primitives, et ils sont placés entre ces montagnes qui n'en renferment pas et les pays de plaines dont le sol est formé par les derniers terrains secondaires et tertiaires, dans lesquels on ne trouve plus que des Lignites. Les corps organisés dont on trouve les débris soit dans la Houille, soit plus fréquemment dans les bancs qui alternent avec elle, appartiennent principalement au règne végétal. Ce sont presque tous des empreintes de tiges ou de feuilles de plantes monocotylédones analogues aux Lycopodes, aux Fougères, aux Marsiléacées, aux Equisétacées, et dont les espèces différentes par leur forme de celles qui composent aujourd'hui ces familles, l'étaient aussi par leur grande taille. Adolphe Brongniart, qui s'est particulièrement occupé de la détermination et de la classification des végétaux fossiles, cite encore parmi ceux des terrains houillers quelques espèces qui ont le facies des plantes monocotylédones phanérogames, et un très-petit nombre qui ont pu être des végétaux dicotylédons. Il résulterait des observations très-curieuses de ce botaniste qu'à la grande époque de la formation des Houilles, la végétation était à la surface de la terre très-différente de celle que nous voyons aujourd'hui, puisque les végétaux monocotylédons cryptogames seraient entrés pour les neuf dixièmes dans la totalité des plantes existantes, tandis que maintenant ces végétaux composent à peine la trentième partie du règne végétal; les Dicotylédones qui font aujourd'hui les trois quarts des plantes connues auraient été, au contraire, tout au plus alors par rapport aux autres plantes comme un à trente. On doit toutefois observer que cet état de la végétation ancienne, dressé principalement sur l'examen des Fossiles des terrains houillers, ne saurait être décisif, car il pourrait se faire que l'accumulation des mêmes plantes dans tous les dépôts de même sorte, tînt aux circonstances particulières qui ont présidé à leur formation, soit que par leur nature ou par le lieu de leur habitation ces plantes ont plus contribué que les autres à former le Charbon de terre; soit aussi que, parmi un grand nombre de végétaux différents et enfouis à la même époque, certains d'entre eux ont seuls assez résisté à la destruction pour que les empreintes et les vestiges qu'ils ont laissés les fassent reconnaître; quoi qu'il en soit, ce que l'on connaît de la forme des plantes des terrains houillers suffit pour faire voir qu'elles différaient autant des plantes qui vivent actuellement sous la zone torride, que de celles qui couvrent le sol sous lequel existent les dépôts de Charbon, et par conséquent rien ne porte à croire qu'elles ont été chariées

par les eaux des contrées chaudes dans les climats tempérés, avant leur enfouissement; bien au contraire, la parfaite conservation de tiges et de feuilles très-délicates et la présence de troncs d'arbres debout et en place font croire que les végétaux qui ont contribué à former les Houilles ne végétaient pas dans des lieux très-éloignés de ceux où on les rencontre enfouis aujourd'hui. Un fait très-remarquable encore, c'est que, dans des lieux très-distants les uns des autres, les végétaux des houillères sont, à peu de chose près, les mêmes. Des échantillons rapportés de l'Amérique méridionale, des Indes-Orientales, du Port-Jackson à la Nouvelle-Hollande, présentent les mêmes empreintes que ceux de l'Angleterre et du continent européen, et cette uniformité de végétation à la surface du globe ne se remarque plus (comme le fait observer le botaniste qui a recueilli ces renseignements pleins d'intérêt) que dans les familles dont l'organisation est la plus simple, telles que les Algues, les Champignons, les Lichens, les Mousses, etc.

On trouve en Angleterre, dans la Houille elle-même, dans les Schistes bitumineux et les bancs de Fer carbonaté, qui alternent avec elle (à Dudley, par exemple), des vestiges de Coquilles bivalves que l'on regarde comme analogues aux Coquilles d'eau douce des fleuves et des étangs, et dans la même formation on ne cite aucun corps d'origine marine bien constatée; cependant les formations calcaires puissantes qui, dans le même pays et dans la Belgique, recouvrent dans quelques points des couches de Charbon de terre exploitables et qui sont recouvertes par elles dans un plus grand nombre de lieux, sont remplies de corps marins, tels que des Polypiers, des Entroques, des Térébratules, etc. On annonce également que dans le terrain houiller de la Scanie qui se compose de couches alternatives de Grès, d'Argile schisteuse, de minerai de Fer carbonaté et de Charbon, on a trouvé au milieu des Schistes noirs, des Fucus, des dents de Squale, un fragment d'élytre d'Insecte aquatique et l'empreinte d'un Poisson que l'on a rapporté à la famille des Labres. Les Calcaires secondaires, qui renferment les mines de Houille les plus modernes, sont aussi remplis de Fossiles marins, mais ces Fossiles ne se voient pas dans le Charbon même. Les Pyrites (sulfure de Fer) se trouvent disséminées dans les terrains houillers en quantité plus ou moins grande; elles altèrent la qualité de la Houille qui, par cette raison, ne peut, dans certains cas, être employée au traitement du Fer. Ces Pyrites, par la propriété qu'elles ont de se décomposer, désagrègent la Houille et causent souvent son inflammation spontanée, soit dans les mines, soit dans les magasins dans lesquels on la conserve. Elles sont quelquefois aussi, par suite de leur décomposition, la source de produits très-importants, tels que le sulfate de Fer, l'Alun et le sulfate de Magnésie. Il se forme encore, par la même raison, du Gypse cristallisé ou sulfate de Chaux que l'on trouve associé, mais en petite quantité, aux terrains de Houille. Dans les mines de Litry près Bayeux, dans celles de la Dordogne, la Houille contient quelquefois entre ses feuillets du sulfure de Plomb laminaire, fait que l'on avait observé déjà en Angleterre. Le Mercure sulfuré, le Cuivre oxydé, l'Argent natif, l'Antimoine et le Zinc sulfuré sont des métaux que l'on voit, quoique rarement, dans les terrains de Charbon de terre.

Quoiqu'il ait été émis des opinions très-différentes sur l'origine de la Houille et que quelques géologues aient même considéré ce combustible comme purement minéral, on pense assez généralement aujourd'hui qu'il est le produit de végétaux enfouis, soit seuls, soit avec des substances animales; mais on n'est pas d'accord sur les circonstances qui ont précédé l'enfouissement ou qui l'ont suivi. Les dépôts de Charbon de terre sont-ils toujours les restes de végétaux transportés par les fleuves de l'ancien monde et réunis en immenses radeaux d'abord flottants, puis accumulés par les courants dans des cavités, des anses particulières où ils se sont décomposés peu à peu, après avoir été recouverts par des couches pierreuses, solides, qui ont empêché le dégagement des parties volatiles? Cette décomposition a-t-elle été facilitée et modifiée par une chaleur plus forte que celle que nous éprouvons aujourd'hui dans le sein de la terre? Est-elle due en partie aux matières animales qui étaient mêlées avec les végétaux, comme semble l'indiquer la grande quantité de Bitume et l'Ammoniaque que donne la Houille grasse, par exemple, à la distillation? Les végétaux, au lieu d'avoir été transportés dans la mer par les fleuves, n'ont-ils pas été enfouis en place par suite de l'irruption de la mer dans des bassins ou sur des lieux précédemment découverts? Ces végétaux ont-ils été accumulés, seulement brisés grossièrement ou bien après avoir été triturés et réduits en parties très-ténues? etc., etc. On peut, pour ainsi dire, répondre affirmativement ou négativement à toutes ces demandes et apporter des faits à l'appui ou en opposition; ce qui prouve que les circonstances qui ont présidé à la formation de la Houille, quoiqu'analogues entre elles pour la généralité, ont cependant varié suivant les lieux. Une observation particulière, très-importante et qui a été bien constatée dans ces derniers temps par Brongniart père, c'est que l'on rencontre, dans beaucoup de mines de Houille exploitées, des troncs d'arbres monocotylédons, qui ont conservé une position verticale. Ce fait, observé en Angleterre, en Écosse, en Saxe, dans le pays de Saarbruck, etc., se montre d'une manière remarquable, dans la mine de Treuil, auprès de Saint-Étienne. Là, on voit, d'après le géologue que nous venons de citer, dans la coupe que présente le terrain houiller exploité à ciel ouvert et en allant de bas en haut: 1° un Phyllade ou Schiste carboné que recouvre un lit de Houille de quinze décimètres d'épaisseur; 2° un second banc de Phyllade et Schiste renfermant quatre lits de minerai de Fer carbonaté, lithoïde ou compacte, en nodules aplatis, séparés les uns des autres; 3° quarante-six à cinquante centimètres de Charbon recouverts par des Schistes qui alternent avec d'autres petits lits de Charbon et de Fer carbonaté; les Schistes et le minerai de Fer sont accompagnés de nombreuses empreintes végétales qui recouvrent leur surface et en suivent tous les contours; 4° enfin, un banc puissant de trois ou quatre mètres d'un Psammite micacé, ayant quelquefois la structure feuilletée en grand. Toutes les assises sont horizontales, et c'est dans la dernière que,

sur une grande étendue, se montrent de nombreuses tiges placées verticalement et traversant les lignes de stratification; c'est une véritable forêt fossile de végétaux monocotylédons d'apparence de Bambous ou de grands *Equisetum* comme pétrifiés en place; ces tiges sont de deux sortes : les unes sont cylindriques, articulées et striées parallèlement à leurs bords; elles ne présentent dans leur intérieur aucun tissu organique; cet intérieur est rempli par une matière semblable à celle des bancs qui les enveloppent. Les autres tiges, plus rares, sont cylindroïdes, creuses, et elles vont en se divisant et s'élargissant vers leur extrémité inférieure, de manière à indiquer une racine, sans cependant présenter des ramifications.

De tout ce qui vient d'être dit, il résulte que les véritables *Houilles* sont d'une origine évidemment postérieure aux corps organisés, non-seulement végétaux, mais aussi animaux; qu'elles appartiennent à la grande époque où s'est fait le passage des dépôts, dont la stratification générale est plus ou moins inclinée, par rapport au sol actuel, aux dépôts qui recouvrent ceux-ci d'une manière souvent contrastante, qui remplissent les anfractuosités des bassins produits par leur dérangement, et dont la position est plus particulièrement horizontale; que, dans certains cas, la matière charbonneuse était réduite à une grande ténuité et homogénéité, puisqu'elle a formé des lits alternatifs, souvent très-minces, qu'elle a pénétré dans des fissures étroites, et qu'elle a même comme imbibé les substances pierreuses, au milieu desquelles elle se trouve; que les causes productrices se sont renouvelées plusieurs fois, et à de petits intervalles, dans le même lieu; qu'elles ont aussi été les mêmes pour un grand nombre de lieux différents et très éloignés les uns des autres; que si les corps organisés que renferme la Houille, paraissent être presque tous terrestres ou d'eau douce, cependant les bancs calcaires qui semblent, dans certains cas, faire partie constituante essentielle de la formation, sont remplis de débris d'animaux marins; enfin que si les végétaux enfouis ont pu être réduits préliminairement, soit en poussière, soit en boue, par une agitation violente des eaux qui les transportaient, dans d'autres cas, des feuilles très-délicates ont conservé toutes leurs formes, et des tiges ont conservé leur position verticale, et semblent avoir été comme enterrées à peu de distance de la place où elles avaient végété.

Lorsque la connaissance du gîte ordinaire des couches de Houille, la présence des Schistes et des Grès à empreintes de Fougères, ont engagé à faire des recherches dans un pays, lorsqu'au moyen de la sonde on est parvenu à découvrir quelques couches de Charbon, à en connaître l'épaisseur, la direction et l'étendue, on perce, à différentes distances, des puits verticaux, qui viennent rencontrer la surface des mêmes couches en plusieurs points; on réunit les puits par des galeries ouvertes souvent dans le combustible même, en ayant le soin, dans les exploitations bien dirigées, de commencer les travaux par les parties les plus basses, où l'on propose des moyens d'épuisement pour les eaux qui s'écouleront des parties supérieures; ces moyens sont : des pompes mises en mouvement par des cours d'eau, des Chevaux et la vapeur; lorsque le fond de la mine est plus bas que des vallées voisines, on ouvre vers les vallées des galeries d'écoulement; les puits verticaux servent non-seulement à pénétrer dans la mine, et à retirer le Charbon exploité, mais aussi à établir, par leur communication entre eux, une libre circulation de l'air extérieur qui pénètre ainsi dans les plus profondes galeries, et donne quelquefois lieu, lorsque le tirage est fort, à des courants que l'on est obligé de rompre de distance en distance par des portes battantes; cette disposition est doublement nécessaire, parce qu'elle renouvelle l'air vicié par la respiration des mineurs et les lumières, mais aussi parce qu'elle entraîne le gaz hydrogène qui, peu uni à la Houille, se dégage continuellement, et peut s'enflammer en donnant lieu à de fortes détonations lorsqu'il est mêlé avec une certaine quantité d'air ordinaire; malgré toutes les précautions d'*airage*, il arrive encore que le gaz hydrogène s'accumule dans des cavités abandonnées momentanément ou même se dégage subitement en grande abondance, lorsque, dans les travaux, on vient à percer une cavité naturelle ou faite anciennement. Ce gaz s'enflamme alors à l'approche des lumières et il est la cause d'accidents funestes; c'est pour remédier, dans tous les cas, à ces accidents, que le célèbre chimiste anglais Davy a imaginé une lampe de mineur, dont la flamme enveloppée par un cylindre de toile métallique ne peut communiquer avec l'air inflammable au milieu duquel elle est portée (*V.* à l'article FLAMME, *lampe de sûreté*). L'exploitation des diverses couches de Houille varie selon leur épaisseur, leur direction et le plus ou moins de solidité des couches qui leur servent de toit; elle se fait par des ouvrages en *gradins* ou *échiquier*, par *tailles* ou *chambres*. *V.* à l'article MINES, la définition de ces termes. Les ouvriers se servent de pics, pour extraire le Charbons en fragments plus ou moins gros; des enfants ou d'autres ouvriers transportent ces fragments dans des chariots, jusqu'auprès du puits, par lequel on les enlève dans des tonnes ou caisses, au moyen de diverses machines, dont les plus simples sont des treuils à bras, et dont les plus puissantes, les plus ingénieuses et les plus économiques pour les grandes exploitations, sont des machines à vapeur.

L'Angleterre est le pays du monde qui renferme les plus grandes exploitations de Charbon de terre, et qui fait aussi la plus grande consommation de ce combustible; on évalue à 75 millions de quintaux métriques la quantité de Houille extraite annuellement dans les Iles-Britanniques. Celles des environs de Newcastle en produisent seules plus de 30 millions, et elles emploient, dit-on, plus de soixante mille individus; dans beaucoup de ces mines, on extrait en même temps le minerai de Fer, le Charbon qui sert à le fondre et à le forger; aussi les objets fabriqués avec ce métal peuvent-ils être livrés aux consommateurs à un très-bas prix. Nous ne nous arrêterons pas aux mines de Houilles, bien moins importantes que celles que nous venons de signaler, et qui se rencontrent en Allemagne, en Autriche, en Bohême, en Italie, en Espagne, en Portugal, etc. Il paraît certain que la Chine et le Japon en renferment un assez grand nombre, à en juger par la grande consommation

que l'on fait de Charbon de terre dans ces pays, pour les usages domestiques et dans les manufactures; nous entrerons seulement encore dans quelques détails sur les exploitations de la France et des contrées limitrophes, qui font au moins partie de son enceinte naturelle et géologique, si des lignes de démarcation arbitraires les en ont séparées momentanément. Au nord, on compte dans la Belgique trois cents mines qui emploient trente mille ouvriers, et produisent par an dix-huit millions de quintaux métriques de Houille grasse; les principales sont situées dans les environs de Mons et de Liége. Les mines d'Anzin et Raismes, près Valenciennes dans le département du Nord, donnent trois millions de quintaux métriques, et elles emploient quatre mille cinq cents ouvriers; celles de Saarbruck, dans le département de la Moselle; celles d'Eschweiler, dans l'ancien département de la Roer, sont très-importantes: à l'ouest et au sud-ouest de Paris, on trouve dans le département du Calvados la mine de Litry qui occupe quatre cents ouvriers, et donne deux cent mille quintaux métriques d'une Houille de médiocre qualité, mais qui est employée à la fabrication de la Chaux; celle de Montrelais, département de la Loire-Inférieure. En somme, dans quarante-deux départements de la France actuelle, il existe plus de deux cent trente mines de Charbon de terre exploitées, qui occupent plus de dix mille ouvriers, et fournissent par an neuf à dix millions de quintaux métriques de Houille, ayant pour les consommateurs une valeur de plus de quarante millions. Les environs de Saint-Étienne et de Rive-de-Gier, dans le département de la Loire, fournissent près du tiers de ce produit; les Charbons sont d'une bonne qualité; ceux de Saint-Étienne se répandent par la Loire et par le canal du Centre dans l'intérieur de la France et jusqu'à Paris; ceux de Rive-de-Gier parviennent, par le canal de Givors, le Rhône, la Méditerranée et le canal des deux mers, dans tout le midi de la France et jusqu'à Bordeaux. Toutes les mines dont nous venons de parler appartiennent à la plus ancienne formation, à celle des Psammites et des Schistes; on trouve aussi en France un assez grand nombre de gîtes de Houille plus récente, dans les terrains calcaires; elles sont presque toutes dans le Midi et près des grandes chaînes secondaires des Alpes; telles sont celles des départements des hautes et basses Alpes, de Vaucluse, de l'Aveyron, de l'Aude, de l'Hérault et principalement celles des Bouches-du-Rhône, qui emploient deux cents ouvriers, et livrent environ cent quatre-vingts quintaux métriques de Charbon maigre à la consommation annuelle. Les usages de la Houille sont nombreux, et se multiplient chaque jour davantage, à mesure que la diminution des forêts fait élever le prix du bois; on peut l'employer dans tous les usages domestiques, soit telle qu'elle sort de la mine, soit après l'avoir carbonisée ou réduite en *coke* par une opération simple, qui consiste à la mettre en tas coniques, plus ou moins considérables, auxquels on met le feu; la combustion bien dirigée dure près de quatre jours, et le refroidissement se fait en quinze heures; par ce procédé on peut carboniser cinquante à soixante quintaux, avec un déchet de 40 pour cent environ. On peut réduire aussi le Charbon de terre en *coke*, en le faisant brûler dans des sortes de fours presque fermés, ou même dans des grands vaisseaux clos; dans ce dernier cas on recueille l'huile bitumineuse, l'eau acide et l'ammoniaque, qui se dégagent; c'est par ce moyen que l'on obtient aussi le gaz hydrogène, dont l'emploi pour l'éclairage des villes s'est beaucoup répandu depuis quelque temps. On est parvenu depuis peu à employer la Houille dans l'affinage du Fer; cette méthode, introduite en France, est de la plus grande importance, et ajoute beaucoup aux usages de la Houille, qui jusqu'à présent n'a pu encore servir à chauffer les fours à porcelaines. On fait cuire les briques, et on transforme la Pierre calcaire en Chaux avec de la Houille; on recueille aussi sa fumée dans des chambres voûtées, pour faire ce que l'on appelle du noir *de fumée*.

HOUILLITE. MIN. Synonyme d'Anthracite. *V.* ce mot.

HOUISTRAC. OIS. Synonyme vulgaire de Pâtre. *V.* TRAQUET.

HOULETTE. *Pedum.* CONCH. Genre proposé par Bruguière dans les planches de l'Encyclopédie, et établi d'une manière positive par Lamarck, dans le Système des Animaux sans vertèbres, 1801, et depuis adopté par presque tous les conchyliologues. Une Coquille fort singulière, placée par Linné dans son genre Huître, sert de type au genre qui a été placé dans les Ostracés par Cuvier, dans les Pectinides par Lamarck, et enfin dans les Subostracés par Blainville. On ne connaît point encore l'animal de la Houlette; mais d'après la forme de la coquille et l'échancrure qui se voit à la valve inférieure, on pense qu'il devait être byssifère comme les Limes, les Avicules et les Pintadines; cette Coquille néanmoins se distingue éminemment de tous les genres environnants. On ne connaît pas encore de Houlette à l'état fossile; cependant une Coquille que l'on trouve assez rarement à Grignon et que Lamarck a nommée Huître à crochet, semble s'en rapprocher singulièrement, elle pourrait même servir à l'établissement d'un nouveau genre; l'échancrure de la Houlette s'y trouve aux deux valves et dans une direction un peu différente. Voici les caractères que Lamarck donne au genre Houlette: coquille inéquivalve, un peu auriculée, bâillante par sa valve inférieure; crochets inégaux, terminés en talons obliques, écartés; charnière sans dent; ligament en partie extérieur, inséré dans une fossette allongée et canaliforme, creusée dans la paroi interne des crochets; valve inférieure échancrée près de sa base postérieure. D'après ces caractères, il est facile de voir qu'il ne doit pas exister d'hésitation pour placer convenablement les Houlettes: leurs rapports avec les Spondyles sont évidents par la forme des crochets, la position du ligament, mais fort différents par la valve inférieure qui n'est point adhérente; elles ont également les plus grands rapports avec les Pintadines par l'échancrure de la valve inférieure destinée sans contredit au passage d'un Byssus. Enfin, leur analogie avec les Limes et par suite avec la plupart des Plagiostomes et des Peignes n'est pas moins certaine. — La seule espèce connue dans ce genre a été nommée par Lamarck:

HOULETTE SPONDYLOÏDE. *Pedum spondyloideum; Ostrea spondyloidea*, L., n° 109; Favanne, Conchyl.,

tab. 80, fig. k; Chemnitz, Conchyl., t. VIII, tab. 72, fig. 669 et 670; Encycl. méthod., pl. 178, fig. 1, 2, 3, 4. Coquille très-rare et très-recherchée, assez allongée, d'un rouge violâtre en dedans, blanc-grisâtre sale en dessus; la valve inférieure plus teinte de rouge foncé et violâtre surtout vers le crochet; le talon est petit, oblique, divisé obliquement par la rainure du ligament qui est plus enfoncé dans la valve inférieure que dans la supérieure. Quand la coquille est fraîche, la valve supérieure présente des côtes peu apparentes, chargées assez régulièrement de petites écailles. Ces coquilles ont jusqu'à soixante-dix ou soixante-quinze millimètres de longueur. Lamarck indique une variété plus petite, moins allongée, subquadrilatère, arrondie, à valve inférieure plus plate.

HOULQUE. BOT. *V.* HOUQUE.

HOUMIMES ou HOUMINES. BOT. Des racines tuberculeuses et d'un goût agréable de Châtaigne sont ainsi nommées à Madagascar ainsi qu'à Maurice et à Mascareigne; ce sont celles du *Nepeta Madagascariensis* de Lamarck.

HOUMIRIE. *Houmiria*. BOT. Ce genre, de la famille des Méliacées et de la Polyandrie Monogynie, L., a été établi par Aublet (Guian., 1, p. 564), et ainsi caractérisé par De Candolle (*Prodr. Syst. Veget.*, 1, p. 619): calice à cinq dents obtuses; cinq pétales oblongs, à estivation valvaire; vingt étamines dont les filets monadelphes forment un tube denté au sommet, et portent des anthères dressées; un seul style surmonté d'un stigmate capité à cinq rayons; péricarpe à cinq loges monospermes (selon Aublet). Schreber et Willdenow ont arbitrairement substitué au nom d'*Houmiria* celui de *Myrodendron*, qui, d'après les lois de la phylographie, ne sera plus cité que comme synonyme.

L'HOUMIRIE BAUMIER, *Houmiria balsamifera*, Aubl., est un arbre des forêts de la Guiane, qui s'élève à plus de vingt mètres. Sa cime se compose de plusieurs branches très-grosses et divergentes, dont les divisions sont garnies de feuilles alternes, demi-amplexicaules, à nervure médiane décurrente, ovales-oblongues, aiguës, très-entières, ayant les bords roulés en dedans à leur naissance. L'écorce de cet arbre est épaisse et rougeâtre; elle laisse découler, par incision, une liqueur balsamique, rouge et d'une odeur comparable à celle du Styrax et du Baume du Pérou. En se desséchant, cette liqueur se convertit en une résine rouge, transparente et qui, lorsqu'on la brûle, exhale un parfum agréable. Le nom d'*Houmiri* est celui que les Garipons donnent à l'arbre; les Créoles le nomment Bois rouge, et coupent en lanières son écorce dont ils font des flambeaux.

HOUP. OIS. Synon. vulgaire de Huppe. *V.* ce mot.

HOUPPE. BOT. et ZOOL. Petite touffe étalée, de poils ou de plumes à l'extrémité d'une graine ou d'une partie quelconque du corps d'un animal.

HOUPPE DES ARBRES ET HOUPPE BLANCHE. BOT. Paulet donne ce nom à des Hydnes ou Clavaires de sa famille des Barbes.

HOUPPIFÈRE. OIS. Syn. de Coq ignicolor. *V.* COQ. Ce mot s'étend également à tous les Oiseaux dont les plumes de la nuque sont susceptibles de se redresser en houppe.

HOUQUE ET HOULQUE. *Holcus*. BOT. Genre de la famille des Graminées et de la Polygamie Monœcie, L., établi par Linné et ainsi caractérisé: fleurs polygames; les hermaphrodites ont la lépicène uniflore, la glume à deux valves dont l'extérieure est souvent terminée par une barbe; trois étamines; un ovaire surmonté de deux styles et de stigmates plumeux; les fleurs mâles ont les valves de la glume aiguës et mutiques, renfermant trois étamines; les fleurs femelles sont munies d'un ovaire qui se convertit en une caryopse réniforme ou arrondie, assez grosse, ordinairement enveloppée par les valves de la glume. Ce genre formait, dans l'origine, deux sections: dans la seconde étaient placées plusieurs Graminées qui ont été rapportées à d'autres genres; telles étaient les *Holcus lanatus*, L., et *Holcus mollis*, L., etc., plus convenablement placées parmi les *Avena*. Celles de la première section constituent donc à elles seules le genre *Holcus* que l'on a également désigné sous le nom de *Sorghum*. Ce sont de grandes plantes originaires des Indes-Orientales, de l'Afrique et des autres contrées chaudes de l'ancien continent. Nous ne mentionnerons ici que les principales espèces.

La HOUQUE SORGHO, *Holcus Sorghum*, L. et Lamk. (*Illustr. Gen.*, tab. 838, fig. 1), vulgairement Grand Millet d'Inde et Gros Millet. Elle a des tiges hautes de deux mètres et plus, articulées, munies de grandes feuilles semblables à celles du Maïs. Les fleurs forment une panicule terminale, un peu serrée, à ramifications verticillées; leurs caryopses sont arrondies, grosses, d'une couleur qui varie du blanc au jaune, et du brun au noir ou au pourpre très-foncé. Les *Holcus bicolor*, L., *Holcus cernuus*, Willd., ou *Holcus compactus*, Lamk., ne sont que des variétés de cette espèce.

La HOUQUE SACCHARINE, *Holcus saccharatus*, L. et Lamk. (*loc. cit.*, tab. 838, f. 3), vulgairement Millet de Cafrerie, est une espèce très-voisine de l'*Holcus Sorghum*; mais elle en diffère par sa panicule plus grande, plus lâche et un peu étalée. Ses caryopses sont jaunâtres ou couleur de rouille, renfermées dans les glumes persistantes. Le nom spécifique de cette plante lui a été donné à cause de la saveur sucrée de ses tiges qui sont épaisses et simulent celles de la Canne à sucre. On prétend que cette espèce est originaire de la Cafrerie; et il y a lieu de croire que l'*Holcus Cafrorum*, Thunb., dont les Cafres font leur nourriture presque exclusive, est la même plante ou une de ses variétés.

La HOUQUE EN ÉPI, *Holcus spicatus*, Lin. et Lamk. (*loc. cit.*, tab. 838, f. 4), vulgairement Millet à chandelles, a des feuilles amples, ondulées et souvent velues à leur gaîne; les fleurs sont disposées en épi terminal, dense, conique, d'un vert blanchâtre ou d'un violet bleuâtre. Les caryopses sont obovoïdes, obtuses et rétrécies vers leur base. Sous les fleurs, on observe un petit involucre composé de paillettes sétacées et plumeuses, ce qui a fait distinguer cette plante par Willdenow, comme constituant un genre particulier, sous le nom de *Penicillaria*. Dans les colonies d'Amérique, on donne à cette plante le nom de *Couscou*, et en Égypte on l'appelle *Douranili*.

Nous citerons encore l'*Holcus alepensis*, L., qui

habite non-seulement la Syrie et l'Afrique septentrionale, mais que l'on retrouve encore sur toutes les côtes de la Méditerranée, et particulièrement sur celles de France. Cette espèce se distingue facilement par sa tige de la grosseur d'une plume à écrire, par ses feuilles étroites, et par sa panicule pyramidale, très-lâche et d'un brun pourpré.

Les deux premières espèces, ci-dessus décrites, sont des végétaux précieux en raison des usages alimentaires que des peuples entiers font de leurs caryopses. On les cultive dans tous les pays chauds et tempérés de l'ancien monde. En France, cette culture s'étend jusque dans l'ancienne Lorraine; elle suit à peu près celle du Maïs; mais elle semble beaucoup moins souffrir des rigueurs du climat. Dans les départements de la Côte-d'Or, de Saône-et-Loire et de l'Ain, son produit est fort avantageux pour les cultivateurs, car il est peu d'années et de terrains où elle ne réussisse très-bien. Le Sorgho préfère cependant une terre substantielle, mais très-meuble, et une bonne exposition à l'action de l'air et du soleil. On le plante dans le mois d'avril, lorsque les gelées ne sont plus à craindre, et on dispose les plants par séries régulières et beaucoup plus rapprochées que celles du Maïs. C'est principalement pour faire d'excellents balais avec ses panicules dépouillées des caryopses, qu'on le cultive en France; car à l'égard de ses fruits, nous rendons grâces à la nature de nous avoir fait présent d'autres Céréales qui nous permettent de ne pas y avoir recours. Quoique riches en fécule amylacée, les graines de Sorgho contiennent un principe âpre et amer qui les rend peu comestibles; c'est pourquoi on ne les récolte en France que pour engraisser les volailles. La quantité de sucre que contiennent les tiges du Sorgho, avant sa maturité, est assez considérable pour que l'extraction de ce sucre ait été proposée comme avantageuse dans le cas où nous serions privés, par une guerre maritime, du sucre des colonies. Le professeur Arduino de Padone a publié un mémoire sur la culture de l'*Holcus saccharatus* et sur les procédés pour en extraire le sucre. *V.* Journal de Botanique, t. III, p. 193.

HOURITE. POIS. et MOLL. On ne sait trop quel Poisson est ainsi nommé sur les côtes d'Afrique; encore que Valmon de Bomare prétende que ce soit un Saumon, tout porte à croire que l'Hourite de Madagascar est un Poulpe.

HOUSSON. BOT. Syn. vulgaire de Fragon piquant.

HOUSTONIE. *Houstonia*. BOT. Genre de la famille des Rubiacées, et de la Tétrandrie Monogynie, établi par Linné et ainsi caractérisé : calice très-petit, à quatre dents; corolle infundibuliforme, dont le tube est étroit et plus long que le calice, le limbe à quatre découpures étalées, ovales, un peu plus courtes que le tube; étamines insérées à l'entrée de la corolle, à filets très-courts, et à anthères dressées, oblongues; ovaire semi-infère, surmonté d'un style saillant et de deux stigmates en languettes; capsule entourée vers son milieu par les découpures calicinales, presque globuleuse, échancrée, à deux bosses, biloculaire, à deux valves qui portent les cloisons sur leur milieu; graines nombreuses, fixées à un placenta médian, presque arrondies et un peu scabres. Ces caractères ont été donnés par Richard père (*in Michx. Flor. Boreal. Amer.*, 1, p. 84); ils ne laissent aucun doute sur la place que l'*Houstonia* doit occuper dans la série des ordres naturels. Quoique Jussieu (*Gener. Plant.*) l'eût rapporté aux Rubiacées, il avait indiqué l'affinité de l'*Houstonia cœrulea* avec les Gentianées, dans le cas où l'ovaire de celles ci aurait été supère. Mais cette plante n'ayant pas l'ovaire ainsi constitué, fait toujours partie du genre *Houstonia*. A l'exception de l'*Houstonia coccinea*, Andr. (*Reposit.*, tab. 106), dont Salisbury (*Paradis. Lond.*, 88) a fait son genre *Bouvardia* adopté par Kunth (*V.* ce mot), toutes les espèces du genre que nous examinons ici sont indigènes des Etats-Unis d'Amérique. Ce genre a été désigné par Gmelin (*Syst. Veget.*, 1, pag. 263) sous le nom de *Poiretia*. Nuttal (*Gener. of North Amer. Plants*, 1, p. 95) en a mentionné huit espèces qui sont de petites plantes à tiges dichotomes, ordinairement quadrangulaires, et à fleurs terminales, rarement axillaires.

Plusieurs espèces d'*Houstonia* de Linné, de Willdenow et de Michaux ont été transportées par Kunth dans le genre Hédyotide. *V.* ce mot.

HOUTIA. MAM. Synonyme de Capromys. *V.* ce mot.

HOUTING. POIS. *V.* HAUTIN.

HOUTTUYNIE. *Houttuynia*. BOT. Ce genre, établi par Thunberg (*Flor. Japon.*, p. 234), a été placé dans la Monœcie Polyandrie, L., par Schreber, et dans la Polyandrie Polygamie par Persoon. En le rapportant à la famille des Aroïdées, Jussieu l'a ainsi caractérisé : spathe en cœur, semblable à la feuille, renfermant dans son pétiole engaînant un spadice pédonculé, oblong, entouré d'un involucre ou calice commun, à quatre folioles, et couvert par les ovaires autour de chacun desquels se trouvent environ sept étamines; capsules trigones. L'*Houttuynia cordata*, Thunberg (*loc. cit.*, tab. 26), ressemble, par son port, à un *Pontederia* ou à un *Saururus*. Cette plante a une tige simple, un peu géniculée, garnie de feuilles pétiolées, alternes, en forme de cœur, et accompagnées de deux stipules. Elle croît au Japon, dans les fossés qui bordent les chemins.

Le *Gladiolus roseus*, qui fait partie du genre *Tritonia*, a été décrit et figuré sous le nom d'*Houttuynia Capensis* dans Houttuyn (*Nat. Hist.*, 12, tab. 85, fig. 3). *V.* TRITONIA.

HOUTTUYNIEN. POIS. Espèce du genre Coryphœne. *V.* ce mot.

HOUX. *Ilex*. BOT. Genre de la Tétrandrie Tétragynia, L., placé dans les Célastrinées par De Candolle (*Prodrom. Syst. Veget.*, t. II), et établi par Tournefort, sous le nom d'*Aquifolium* que les anciens botanistes avaient donné à la principale espèce. Linné substitua à cette dénomination celle d'*Ilex* déjà employée par Lonicer et par C. Bauhin pour désigner le Houx commun et le Chêne vert qui présentent quelque ressemblance seulement dans leurs feuilles. L'*Ilex* de Virgile et des anciens était ce dernier végétal. Voici les caractères du genre Houx : calice très-petit, à quatre divisions dressées; corolle à quatre pétales dont les onglets sont très-larges et réunis par leur base au

moyen des filets staminaux; quatre étamines à filets alternes, et soudés par leur base, avec les pétales; ovaire supère, surmonté de quatre stigmates sessiles; baie petite, arrondie, contenant quatre noyaux monospermes. On trouve souvent, sur le même individu, des fleurs unisexuées et des fleurs hermaphrodites. Les plantes de ce genre sont des arbrisseaux à feuilles alternes, toujours verts et très-épineux dans quelques espèces. Leurs fleurs sont nombreuses et portées sur des pédoncules axillaires. Le *Macoucoua* d'Aublet (*Guian.*, tab. 34), qui ressemble à l'*Ilex* par sa fleur, mais dont le fruit est inconnu, en est peut-être congénère, selon Jussieu. Persoon et Kunth ont également réuni à ce genre le *Paltoria ovalis* de Ruiz et Pavon (*Flor. Peruv.*, 1, t. 84, f. 6). Plus de trente espèces de Houx ont été décrites par les auteurs, soit sous le nom d'*Ilex*, soit comme faisant partie du genre *Cassine*. Elles sont répandues sur presque toute la surface du globe. La plupart habitent les Canaries, l'Amérique septentrionale et méridionale, le Japon, le cap de Bonne-Espérance, etc.

Houx commun. *Ilex aquifolium*, L. C'est un petit arbre dont le tronc est droit, divisé en rameaux nombreux, la plupart verticillés, souples, recouverts d'une écorce lisse, verte, et garnis de feuilles ovales, coriaces, luisantes, d'un beau vert, le plus souvent ondulées, dentées et épineuses. Les fleurs sont petites, nombreuses, blanches et disposées en bouquets axillaires. Il leur succède des baies globuleuses, d'un beau rouge vif, et dont la pulpe n'a pas une saveur agréable. La forme pyramidale du Houx commun, ses fruits, dont le rouge éclatant contraste avec la verdure foncée de son feuillage qui persiste pendant l'hiver, lui ont mérité une distinction parmi les autres arbrisseaux indigènes. On le cultive dans les jardins paysagers pour en décorer les bosquets d'hiver, et on en fait des haies vives qui, indépendamment de leur charmant aspect, offrent l'avantage d'être impénétrables quand on a soin de les tailler un peu basses et de les garnir dans le pied avec des Groseillers épineux. La culture du Houx a fait naître un grand nombre de variétés que l'on distingue par la couleur des fruits, par les feuilles plus ou moins longues, arrondies, épineuses ou non, vertes uniformément ou diversement panachées. Ces variétés ne peuvent se propager que par la greffe qui réussit beaucoup mieux lorsqu'on pratique celle-ci par approche et en écusson. Mais lorsqu'on veut multiplier le Houx sauvage, il est plus simple de semer ses graines à l'ombre, sur la fin de l'automne, que d'en transporter quelques jeunes plants des forêts; ceux-ci reprennent difficilement, à moins qu'on ait la précaution de les enlever avec la terre qui les entoure. Les *Ilex Balearica*, Desf., et *Ilex Maderiensis*, Lamk., ont de grands rapports avec le Houx commun et peuvent être greffés sur lui. On les cultive en Europe où ils demandent quelques soins. Le bois du Houx est très-dur; il a un grain tellement serré que sa densité est plus considérable que celle de l'eau. On en fait quelques ouvrages de tour et de marqueterie; mais comme l'arbre n'acquiert jamais de grandes dimensions, on ne peut pas en tirer beaucoup d'utilité sous ce rapport. Il sert donc principalement à la confection des manches d'outils, de fouets, des bâtons et des baguettes de fusil. L'écorce intérieure du Houx sert à préparer la Glu (*V.* ce mot) que l'on emploie pour prendre les petits Oiseaux à la pipée, et dont on a recommandé l'application sur les tumeurs arthritiques. Quelques médecins ont également vanté l'efficacité de la décoction ou de l'extrait des feuilles de Houx, pris intérieurement, dans la goutte, le rhumatisme et les fièvres intermittentes; ils lui attribuaient la vertu d'augmenter la perspiration cutanée. Ce remède n'est plus en usage, non plus que les fruits du Houx qui, selon Dodœns, purgent, comme ceux du Nerprun, à la dose de dix à douze.

Houx Maté. *Ilex Mate*, Aug. Saint-Hilaire (Plantes remarquables du Brésil; Introd., p. 41). C'est un petit arbre très-glabre; à feuilles ovées, cunéiformes ou lancéolées, oblongues, un peu obtuses, dont les bords sont munis de dents éloignées les unes des autres; à pédoncules axillaires et divisés en pédicelles nombreux. Le stigmate est quadrilobé, et les noyaux des fruits sont marqués de veines. Cette espèce fournit la fameuse Herbe ou Thé du Paraguay. Elle croît abondamment dans les bois voisins de Curitiba, au Brésil, et les habitants du pays la nomment *Arvore do Mate* ou *da Congonha*. Ce dernier nom est aussi appliqué à une plante entièrement différente de celle-ci, et qui est devenue le type du genre *Luxemburgia* d'Aug. Saint-Hilaire. *V.* ce mot. Feuillée (Hist. des Plantes médicinales du Pérou et du Chili, p. 16 et tab. 10) a décrit et figuré très-imparfaitement, sous le même nom de *Congonha*, une plante du Pérou, qui ne paraît être ni le *Luxemburgia* ni l'Herbe du Paraguay. Mais pour revenir à celle-ci, nous ajouterons qu'avant les renseignements fournis par Aug. Saint-Hilaire, rien n'était moins déterminé que la patrie et l'histoire botanique de cette plante. Les chefs de la république de Buenos-Ayres, ayant senti l'importance de la posséder sur leur territoire, envoyèrent, en 1825, le docteur Bonpland, au Paraguay, pour reconnaître cette espèce, et la planter sur les rives du Rio de la Plata, près de son embouchure. On sait quelle fut l'issue de cette mission; Bonpland est resté longtemps prisonnier du gouverneur Francia. La grande consommation que les Espagnols et habitants de l'Amérique méridionale font du Thé du Paraguay, ne doit plus exiger de nouveaux sacrifices. Il ne s'agit maintenant que de chercher les moyens de préparer les feuilles de l'*Ilex Mate* de Curitiba, avec tous les soins mis en usage par les habitants du Paraguay. Aug. Saint-Hilaire s'est convaincu, en voyant lui-même les quinconces d'arbre de *Mate*, plantés par les Jésuites dans leurs anciennes missions, que la plante de Curitiba était identique avec celle-ci. Il jugea nécessaire de signaler cette identité aux autorités brésiliennes, parce que les habitants de Buenos-Ayres et de Montevidéo, qui, par l'effet des circonstances politiques, avaient interrompu toute communication avec le Paraguay, étaient venus chercher le *Mate* à Paranagua, port voisin de Curitiba, et avaient prétendu trouver quelque différence entre l'Herbe préparée au Paraguay et celle du Brésil.

Houx Apalachine. *Ilex vomitoria*, Ait. (*Hort. Kew.*, 1, p. 70). Arbrisseau élégant, indigène de la Flo-

ride et de la Virginie, dont le nom spécifique est tiré de la propriété vomitive que possèdent ses feuilles lorsqu'on prend leur infusion à forte dose. Les sauvages de l'Amérique septentrionale en font usage lorsqu'ils vont à la guerre; elle les excite et produit sur eux à peu près les mêmes effets que les liqueurs spiritueuses sur les soldats européens.

Dans quelques provinces de France on appelle aussi Houx, Petit Houx et Houx Frelon, le *Ruscus aculeatus*, L. *V.* Fragon.

HOVÉE. *Hovea.* bot. Genre de la famille des Légumineuses et de la Diadelphie Décandrie, L., établi en premier lieu par Smith (*Transact. Linn.*, t. ix, p. 304) sous le nom de *Poiretia* qui n'a pas été adopté à cause de l'existence d'un genre de ce dernier nom établi antérieurement par Ventenat. Poiret a compliqué inutilement cette synonymie en créant le mot *Phusicarpos*, afin de pouvoir décrire le genre dans le Dictionnaire Encyclopédique. En donnant à ce genre le nom d'*Hovea*, Rob. Brown (*Hort. Kew.*, 2e édit.) l'a ainsi caractérisé : calice à deux lèvres, la supérieure bifide, obtuse; corolle papilionacée, à carène obtuse; étamines diadelphes; légume renflé, sphérique, uniloculaire et disperme. Ce genre est voisin du *Platylobium* dont il diffère essentiellement par son légume sessile et renflé. Il renferme cinq espèces, savoir : *Hovea lanceolata*, Bot. Mag.; *Hovea Celsi*, Bonpl.; *Hovea linearis*, Br., ou *Poiretia linearis*, Smith; *Hovea elliptica*, Br., ou *Poiretia elliptica*, Smith; et *Hovea longifolia*, Br. Elles sont toutes indigènes de la Nouvelle-Hollande, et on les cultive en Europe dans quelques jardins botaniques. Ce sont des arbrisseaux à feuilles simples et alternes, et à fleurs purpurines ou violettes.

HOVENIE. *Hovenia.* bot. Genre de la famille des Rhamnées, et de la Pentandrie Monogynie, L., établi par Thunberg (*Flor. Japon.*, p. 101), et adopté par Jussieu qui l'a ainsi caractérisé d'après les descriptions de Thunberg et de Kœmpfer : calice à cinq découpures peu profondes; corolle à cinq pétales roulés en dedans; cinq étamines enveloppées par les pétales; un seul style surmonté de trois stigmates; capsule entourée par la base du calice persistant, globuleux, marquée de trois sillons triloculaires, à trois loges, dans chacune desquelles est une graine. L'*Hovenia dulcis*, Thunb., a été décrit et figuré par Kœmpfer (*Amœnit. Exot.*, tab. 809) sous les noms de *Sicku* et de *Ken Pokanas* qu'il porte vulgairement au Japon. C'est un petit arbre à feuilles alternes, pétiolées, ovales-acuminées, dentées et glabres. Les fleurs sont nombreuses, caduques, portées sur des pédoncules axillaires et terminaux, et divariquées après la floraison. Ces pédoncules deviennent charnus et rougeâtres. Ils acquièrent une saveur douce et agréable qui les fait rechercher comme aliments par les habitants du pays.

HOYER. *Hoya.* bot. Genre de la famille des Asclépiadées et de la Pentandrie Digynie, L., établi par R. Brown (*Transact. of Werner. Societ.*, 1, p. 26) qui l'a ainsi caractérisé : corolle rotacée, quinquéfide; couronne staminale à cinq folioles déprimées, charnues, dont l'angle intérieur se prolonge en une dent qui s'appuie sur l'anthère, laquelle est terminée par une membrane; masses polliniques fixées par la base, conniventes, comprimées; stigmate mutique; follicules lisses; graines aigrettées. Les plantes de ce genre sont des sous-arbrisseaux grimpants, à feuilles opposées, et à ombelles axillaires et multiflores. L'espèce principale est le Hoyer charnu, *Hoya carnosa*; *Asclepias carnosa*, Lin.; *Stapelia Chinensis*, Lour.; *Schollia crassifolia*, Jacq. Sa tige est divisée en un grand nombre de rameaux cylindriques, sarmenteux, pubescents, munis çà et là de crampons radiciformes, avec lesquels ils se soutiennent sur les arbres ou s'enfoncent dans les fissures de rochers, et peuvent ainsi s'élever à de grandes hauteurs. Ses feuilles sont opposées, pétiolées, ovales-oblongues, aiguës, charnues, persistantes, glabres, luisantes et d'un vert assez foncé en dessus, plus pâle en dessous. Les fleurs, blanches, avec une très-légère teinte de rose, sont portées sur des pédoncules rougeâtres, légèrement pubescents, longs de quinze lignes environ, disposées, au nombre de vingt et plus, en une ombelle portée sur un pédoncule commun, placé un peu extérieurement à l'aisselle des feuilles, et de moitié plus long que leur pétiole. Le calice est monophylle, à cinq divisions profondes, ovales-lancéolées. La corolle est monopétale, un peu charnue, veloutée en dessus, lisse et brillante en dehors, partagée jusqu'à moitié, en cinq divisions ouvertes en étoile. Au milieu de la fleur est un nectaire formé de cinq corps charnus, ovales, lisses, rougeâtres, de moitié plus courts que les divisions de la corolle, rétrécis à leurs deux extrémités, connivents en étoile, creusés en dessus. Les étamines, au nombre de cinq, ont leurs filaments très-courts, soudés en un tube dilaté supérieurement et un peu évasé en cinq angles très aigus, dans chacun desquels est placée une anthère à deux loges oblongues, séparées l'une de l'autre, et cachées sous un repli membraneux, triangulaire, dont la pointe est tournée vers la partie bifide du stigmate. Les ovaires supérieurs, au nombre de deux, sont coniques, surmontés de deux stigmates sessiles, réunis et dilatés à leur base en un plateau charnu, pentagone, dont le centre est proéminent. Une particularité remarquable de cette plante, c'est que le pédoncule commun de chaque ombelle devient, à son extrémité, une sorte de bourgeon persistant et prolifère, produisant chaque année une nouvelle ombelle de fleurs, de manière que, plus la plante avance en âge, plus elle se charge de fleurs, puisque de nouveaux bourgeons se développant chaque année, les anciens n'en continuent pas moins de fournir aussi des ombelles.

Les autres espèces portées jusqu'ici, dans ce genre par les botanistes anglais, sont *Hoya crassifolia*, *pallida*, *pottsii*, *trinervia*, *lanceolata*, *laurifolia* et *viridiflora*.

HUA. ois. Synonyme vulgaire de Buse. *V.* Faucon.

HUACANCA. bot. Espèce péruvienne du genre Acacie, dont, selon Jussieu, Dombey faisait une Mimeuse dans son herbier. Elle n'a point encore été décrite ni figurée.

HUAN ou HUAU. ois. Synonymes vulgaires du Milan. *V.* Faucon.

HUANACA. Et non *Huanacane*. bot. Cavanilles (*Icon. rar.*, 6, p. 18, tab. 528) a établi sous ce nom,

un genre de la famille des Ombellifères et de la Pentandrie Digynie, L. Il lui a donné pour caractères essentiels : un calice persistant, à cinq petites dents; cinq pétales lancéolés, très-entiers; deux styles divergents, nuls dans les ombelles latérales; des akènes ovales, aigus, à trois côtes; un involucre général à deux folioles partagées chacune en trois découpures allongées, les involucres partiels sont polyphylles. L'*Huanaca acaulis*, Cav., unique espèce du genre, a été réuni au genre *OEnanthe* par Sprengel (*in Rœmer et Schultes Syst. Veget.*, 6, p. 428) sous le nom d'*OEnanthe Huanaca*. Elle a des tiges courtes, simples, roides et cylindriques; ses feuilles sont pétiolées, composées de cinq folioles sétacées, qui sont chacune subdivisées en lanières très-étroites, les extérieures plus courtes. Les fleurs forment trois ombelles terminales; celle du centre, plus courte, composée de fleurs fertiles; les deux latérales, ordinairement formées de fleurs stériles ou seulement de fleurs mâles, sont plus longuement pédonculées. Cette plante est indigène de l'Amérique méridionale.

HUANACANE. BOT. Pour Huanaca. *V.* ce mot.

HUANACO ET HUANUCU. MAM. Même chose que Guanaque, espèce du genre Chameau qu'il ne faut pas confondre avec le Lama.

HUARD ET HUART. OIS. Synonymes vulgaires de Lumme. *V.* PLONGEON.

HUBEN. OIS. Synonyme vulgaire de Hulotte. *Voyez* CHOUETTE.

HUBÉRIE. *Huberia*. BOT. Genre de la famille des Mélastomacées, institué par De Candolle qui lui donne pour caractères : tube du calice oblong, contracté au sommet; le limbe est divisé en quatre ou cinq lobes; quatre ou cinq pétales obovales, huit ou dix étamines à anthères oblongo-linéaires, non réunies par un connectif de la base, mais par la base même, et portant au dos deux soies faisant office d'éperons; ovaire adné au calice, et conique dans sa partie libre; style filiforme, un peu aigu. Le fruit consiste en une capsule bacciforme, à quatre ou cinq loges. Ce genre présente cinq espèces bien déterminées, que De Candolle nomme *semi-serrata*, *laurina*, *ovalifolia*, *annulata* et *argentea*. Ce sont des arbrisseaux glabres, dont les jeunes rameaux sont comprimés ou tétragones, les feuilles pétiolées, ovales ou oblongues et à trois nervures; les fleurs sont réunies en corymbes terminaux. Ce genre, dédié au célèbre historien des Abeilles, appartient exclusivement au Brésil.

HUBERTIE. *Hubertia*. BOT. Genre de la famille des Synanthérées, Corymbifères de Jussieu, et de la Syngénésie superflue, L., établi par Bory de Saint-Vincent (Voyage aux quatre îles des mers d'Afrique, t. 1, p. 334) en l'honneur de Hubert, savant agronome de l'île Mascareigne, et adopté par Cassini qui en a vérifié les caractères et les a exposés de la manière suivante : involucre cylindrique, composé de folioles disposées sur un seul rang, égales, appliquées, oblongues-aiguës et à bords membraneux; réceptacle petit, nu et plan; calathide radiée, dont les fleurs centrales sont nombreuses, régulières et hermaphrodites, et celles de la circonférence sur un seul rang, en languettes et femelles; ovaires cylindriques, striés, surmontés d'une aigrette plumeuse. Cassini a placé ce genre dans la tribu des Sénécionées, auprès du *Jacobea*.

HUBERTIE AMBAVILLE. *Hubertia Ambavilla*, Bory (*loc. cit.*, pl. 14). C'est un grand arbuste, dont le tronc tortueux se divise en plusieurs rameaux garnis de feuilles oblongues, lancéolées, crénelées près du sommet, et pourvues à leur base de deux à six pinnules. Les fleurs sont jaunes et forment de grands corymbes terminaux. Cette plante croît sur la plaine des Chicots, à une hauteur de mille à douze cents toises, dans l'île Mascareigne.

HUBERTIE COTONNEUSE. *Hubertia tomentosa*, Bory (*loc. cit.*, p. 335, pl. 14 *bis*). Cet arbuste est moins élevé que le précédent, auquel d'ailleurs il ressemble beaucoup; ses branches sont cotonneuses à leur extrémité, et garnies de feuilles très-rapprochées, petites, lancéolées, aigues, repliées sur les bords, vertes en dessous, cotonneuses et blanches sur leur partie supérieure. Cette espèce croît dans la même localité que la première.

HUBERTIE CONYZOÏDE. *Hubertia conyzoides*, Bory (*loc. cit.*, t. II, p. 383). Arbuste haut seulement de trois à quatre décimètres. Sa tige est droite, nue et simple dans sa partie inférieure, divisée supérieurement en plusieurs branches dressées, velues, blanchâtres, couvertes de feuilles sessiles, linéaires, aigues, cotonneuses en dessous. Les fleurs sont plus grandes que celles des autres espèces; elles ont une belle couleur jaune dorée, et elles forment d'élégants corymbes à l'extrémité des branches.

HUBRIS. OIS. Synonyme ancien de Grand-Duc. *V.* CHOUETTE-HIBOU.

HUCHO. POIS. Espèce du genre Saumon. *V.* ce mot.

HUDSONIE. *Hudsonia*. BOT. Genre établi par Linné et placé dans la Dodécandrie Monogynie par les auteurs qui ont suivi le système sexuel, quoiqu'il appartienne à la Polyandrie. De Candolle (*Prodr. Syst. Veget.*, 1, p. 284) l'a rapporté à la famille des Cistinées et en a ainsi exposé les caractères : corolle à cinq pétales ; quinze à trente étamines dont les filets sont filiformes, les anthères petites, déhiscentes longitudinalement; style droit, simple, de la longueur des étamines, surmonté d'un stigmate simple; capsule uniloculaire, à trois valves, oblongue ou obovée, coriace, lisse ou pubescente, contenant une à trois graines granulées, dont l'embryon est renfermé dans un albumen corné. Linné n'avait décrit que l'*Hudsonia ericoides* qui croît dans les forêts de Pins de la Virginie. Nuttal (*Genera of North Amer. Plant.*, 2, p. 5) a fait connaître deux nouvelles espèces, savoir : *Hudsonia montana*, indigène des montagnes de la Caroline du nord, et *Hudsonia tomentosa*, qui habite les sables maritimes de la Nouvelle-Jersey, de Delaware, du Maryland, etc. Ce sont de petits arbrisseaux à feuilles alternes, petites, subulées, imbriquées, dépourvues de stipules. Les fleurs sont presque sessiles ou portées sur des pédoncules uniflores et terminaux, ou enfin disposées en faisceaux situés latéralement.

HUÈQUE. MAM. Espèce du genre Chameau. *V.* ce mot.

HUERNIA. BOT. Genre de la famille des Asclépiadées

et de la Pentandrie Digynie, L., constitué aux dépens des *Stapelia* par Robert Brown (*Mem. of Wernar. Societ.*, 1, p. 23) qui l'a ainsi caractérisé : corolle campanulée, dont le limbe est à dix petits segments, les découpures accessoires dentiformes; couronne staminale double, l'extérieure à cinq divisions courtes, bifides, l'intérieure à cinq folioles alternes avec les divisions de la couronne extérieure, bossues à la base et subulées; masses polliniques fixées par la base, ayant un des bords cartilagineux; stigmate mutique; follicules presque cylindriques, lisses; graines aigrettées. L'auteur de ce genre y fait entrer la troisième section des *Stapelia* de Willdenow (*Spec. Plant.*), section caractérisée par la corolle à dix dents. Ce genre comprend onze espèces par l'addition des *Huernia clavigera*, *tubata* et *crispa* d'Haworth (*Succul. Plant.*, p. 28, et Suppl., p. 10); elles sont originaires du cap de Bonne-Espérance, ainsi que toutes les plantes qui faisaient partie du grand genre *Stapelia*; *V.* ce mot.

HUERON. ois. L'un des synonymes vulgaires de Huppe. *V.* Huppe.

HUERTÉE. *Huertea*. bot. Genre de la Pentandrie Monogynie, L., établi par Ruiz et Pavon (*Flor. Peruv. et Chil.*, t. iii, p. 5) qui lui ont donné pour caractère essentiel : un calice à cinq dents; une corolle à cinq pétales ovales, sans onglets; cinq étamines à anthères inclinées et cordiformes; un ovaire supérieur, surmonté d'un style et d'un stigmate bifide; drupe renfermant une noix à une seule loge? Cette structure du fruit étant incertaine, la place que ce genre occupe dans les familles naturelles ne peut être déterminée; on l'a pourtant rapproché des Térébinthacées. Il se compose d'une seule espèce, *Huertea glandulosa*, Ruiz et Pav. (*loc. cit.*, tab. 227). C'est un grand arbre dont la cime est ample, étalée et touffue. Ses branches sont cylindriques, garnies de feuilles éparses, très-longues, imparipennées; les folioles opposées, pédicellées, lancéolées, luisantes, à dentelures glanduleuses, et munies de deux glandes à la base de chacune d'elles. Il y a en outre deux glandes noires à la base de chaque feuille. Les fleurs forment des grappes jaunâtres, axillaires, terminales, grandes et rameuses. Cet arbre croît dans les hautes forêts du Pérou.

HUET, HUETTE et HURU. ois. Synonymes vulgaires de Hulotte. *V.* Chouette.

HUGÉLIE. *Hugelia*. bot. Ce genre proposé par Reichenbach, dans la famille des Ombellifères de Jussieu, ne présentait qu'une seule espèce : *Hugelia cyanea*, qui a été reconnue comme l'analogue du *Didiscus cæruleus*. *V.* Diaisque.

HUGHUÉE. *Hughuea*. acal. Genre de l'ordre des Acalèphes fixes, ayant pour caractères : le corps subpédicellé, simple, très-contractile, fixé par sa base; bouche centrale, garnie de quatre filaments mobiles, et entourée de quinze à vingt tentacules pétaloïdes de couleur jaune. Il est impossible de reconnaître avec exactitude à quelle classe, à quel ordre, à quel genre appartient l'animal que Solander, dans Ellis, a décrit et figuré, d'après Hugues, sous le nom de *Actinia calendula*. Comme il diffère du genre Actinie dans lequel Ellis l'a placé, ainsi que du genre Tubulaire avec lequel il lui trouve des rapports, et qu'aucun auteur n'en a fait mention depuis, Lamouroux a cru pouvoir en faire un genre nouveau qu'il a consacré à celui qui le premier a révélé l'existence de ce singulier Zoophyte. Le naturaliste anglais dit que lorsqu'on trouble ces animaux, ils se retirent dans le trou du rocher qu'ils habitent, tandis que les Actinies se bornent à s'envelopper dans leur manteau membraneux; mais beaucoup s'enfoncent et disparaissent dans la vase qui les recouvre, en attendant que le silence et le repos les engagent à s'allonger de nouveau et à étaler leurs brillants tentacules à la surface de cette vase; ainsi la différence entre ces animaux n'est pas très-grande sous ce rapport. L'auteur ajoute qu'il a observé de plus quatre fils noirs assez longs, semblables à des pattes d'Araignée, sortant du centre de ce qu'il appelle la fleur. Ayant des mouvements très-vifs et s'élançant avec rapidité d'un côté à l'autre de la fleur, ce sont, ajoute-t-il, des sortes d'armes ou de tentacules qui servent à l'animal pour saisir sa proie, l'envelopper et l'entraîner vers la bouche; il replie en même temps ses pétales discoïdes pour l'empêcher de s'échapper. Cette description s'éloigne de celle des Polypes, des Tubulaires, encore plus que des Actinies : en outre, l'existence d'un tube dans la masse du rocher est plus que douteuse. La forme des tentacules du centre, les divisions pétaloïdes de la circonférence multiplient les différences; de sorte qu'il n'est point douteux que les Hughuées ne forment un genre bien distinct dont il est difficile de connaître les rapports naturels d'après la courte description et la figure copiée par Ellis dans l'Histoire de la Barbade de Hugues. En attendant que quelque voyageur-naturaliste ait donné une description complète de cet animal faite sur le vivant, Lamouroux croit qu'on doit le placer à la suite des Actinies et avant les Zoanthes. On n'en connaît qu'une seule espèce, l'Hughuée souci. *V.* Hist. Polyp., p. 80, tab. 1, fig. 3.

HUGONIE. *Hugonia*. bot. Ce genre, de la Monadelphie Décandrie de Linné, établi par cet illustre naturaliste, avait été placé dans la famille des Malvacées. Kunth (*Dissert. Malv.*, p. 14) le rapporta avec doute aux Dombéyacées qu'il considérait comme une tribu de la famille des Buttnériacées. Enfin, De Candolle (*Prodrom. Syst. Veget.*, i, p. 522) a proposé de le classer à la suite des Chlénacées, et il en a exposé les caractères de la manière suivante : calice nu extérieurement, à cinq divisions profondes, c'est-à-dire à cinq sépales réunis par la base, inégaux et imbriqués pendant leur estivation; corolle à cinq pétales alternes avec les sépales, onguiculés, à estivation tordue; dix étamines dont les filets forment par leur réunion à la base une urcéole, et sont libres supérieurement où ils portent des anthères ovées ou didymes; ovaire arrondi, surmonté de cinq styles distincts; drupe charnue, renfermant plusieurs carpelles (cinq, selon Cavanilles; dix suivant Gærtner) monospermes et adhérents entre eux; une seule graine pendante dans chaque loge, ayant l'embryon renversé dans l'axe d'un albumen charnu, la radicule supérieure courte, les cotylédons plans, foliacés. Ce genre a beaucoup d'affinité avec les Malva-

cées et les Buttnériacées, mais il s'en éloigne par son calice imbriqué. Si les anthères, que Linné a décrites comme didymes, n'étaient uniloculaires, on le rapporterait plutôt aux Bombacées de Kunth. Dans l'incertitude qui résulte de ces caractères contradictoires, De Candolle a préféré l'adjoindre aux Chlénacées, malgré la pluralité des styles et la nullité de l'involucre. On n'en connaît que trois espèces, savoir : *Hugonia Mystax*, L., qui croît à Ceylan et à la côte de Malabar; *Hugonia serrata*, Lamk., et *Hugonia tomentosa*, Cav., qui se trouvent à l'Ile-de-France. Ce sont des arbrisseaux à feuilles alternes, ramassées et presque opposées près des fleurs, accompagnées de deux stipules subulées, et dont les fleurs sont solitaires sur des pédoncules qui avortent quelquefois et se changent en épines crochues.

HUHUL. OIS. Espèce du genre Chouette. *V.* ce mot.

HUILE DE COPAHU. BOT. Même chose que Baume de Copahu. *V.* COPAIER.

HUILE D'AMBRE. BOT. Même chose que Baume d'Ambre. *V.* LIQUIDAMBAR.

HUILES. ZOOL. et BOT. C'est ainsi que l'on désigne les substances grasses caractérisées par une si grande fusibilité qu'elles demeurent liquides à une température inférieure à celle de dix à quinze degrés du thermomètre centigrade. Les animaux et les végétaux contiennent cette sorte de corps gras. Les Cétacés, parmi les animaux, sont ceux qui fournissent le plus de matière huileuse. On connaît celle-ci sous le nom d'Huile de Poisson, et on en fait une grande consommation dans les arts, surtout pour la préparation des cuirs. Chevreul, qui a examiné l'Huile du Dauphin, a ainsi déterminé sa composition chimique : 1° de l'Élaïne; 2° une Huile qui, en outre de l'Acide oléique, du principe doux et de l'Acide margarique, produit, par la saponification, un Acide volatil particulier auquel Chevreul donne le nom de delphinique; 3° un principe volatil, sensible seulement dans l'Huile fraîche, et qui a l'odeur du Poisson; 4° un autre principe volatil provenant de l'altération de l'Acide delphinique, qui n'existe que dans les Huiles anciennes et qui donne aux cuirs une odeur particulière; 5° un principe coloré, jaune, sur la nature duquel Chevreul ne s'est pas prononcé; 6° enfin, une substance cristallisable, analogue à la Cétine. On rencontre aussi de l'Huile toute formée dans quelques organes ou produits des autres animaux. Les jaunes d'œufs des Oiseaux, par exemple, en contiennent qu'il est facile d'extraire par la simple pression. Lorsqu'on soumet à la distillation les matières organiques azotées, telles que le sang, les os, les muscles, etc., on obtient une Huile brune, épaisse et d'une odeur extrêmement fétide. En cohobant cette Huile, c'est-à-dire en la distillant à plusieurs reprises et avec précaution, on obtient une Huile parfaitement incolore, connue sous le nom d'Huile animale de Dippel, du nom de l'ancien chimiste qui la fit le premier connaître. La distillation a-t-elle pour effet de séparer une matière fixe, abondante en charbon, ou de retenir dans la cornue une Huile volatile plus pesante que l'Huile de Dippel? C'est ce qu'il serait intéressant pour les chimistes de déterminer. Mais il importe aux naturalistes de savoir si l'Huile de Dippel est réellement un principe immédiat et non un produit nouveau qui se forme pendant la distillation. L'Huile animale de Dippel avait autrefois une grande célébrité dans le traitement des maladies du système nerveux. Aujourd'hui on ne fait plus usage de cet antispasmodique.

Dans les végétaux, presque toutes les substances grasses sont huileuses. En effet, la cire des *Myrica*, du *Ceroxylon*, de l'arbre de la Vache, les beurres de Palmier, de Cacao, etc., peuvent être considérés comme des cas exceptionnels, eu égard à la grande quantité de liquides gras que l'on obtient d'une foule de végétaux. Parmi ces Huiles végétales, les unes sont fixes, c'est-à-dire inodores par elles-mêmes et ne se volatilisent pas au-dessous de deux cents à trois cents degrés, terme au delà duquel elles se décomposent; les autres sont volatiles, et caractérisées par leur odeur plus ou moins forte, et leur volatilité, sans décomposition, à une température de cent cinquante à cent soixante degrés.

Les Huiles fixes, telles qu'on les extrait des organes des végétaux où elles sont contenues, ne peuvent être considérées comme des substances immédiates simples. Leur couleur et leur odeur sont dues à des principes étrangers, qu'ils tiennent en dissolution, et que l'on peut facilement leur enlever; d'un autre côté, l'Huile proprement dite est composée de deux principes immédiats, de fusibilité différente, savoir : la Stéarine et l'Élaïne. *V.* GRAS (CORPS). La quantité de ces deux principes varie dans les diverses sortes d'Huiles, de même que les propriétés et les qualités physiques de celles-ci. Ainsi, l'Huile d'olives contient assez de Stéarine pour que, lorsqu'elle est figée par le froid, elle puisse être séparée de l'Élaïne, en absorbant celle-ci avec du papier joseph.

On a partagé les Huiles fixes en grasses et en siccatives. Ces dernières se dessèchent rapidement à l'air, surtout si on les a fait bouillir avec de la litharge. Les Huiles grasses, au contraire, s'épaississent très-difficilement; elles se saponifient avec la plus grande facilité, et sont employées surtout pour des usages culinaires ou pour brûler. Les plus remarquables d'entre elles sont : l'Huile d'olives, que l'on extrait du péricarpe de la drupe de l'*Olea Europea*; l'Huile d'amandes, qui s'obtient des graines de l'*Amygdalus communis*, L., et qui est toujours douce, soit qu'on la tire des amandes douces ou des amandes amères; celle qui résulte de celles-ci se distingue seulement par une odeur très-prononcée d'Acide hydrocyanique; l'Huile de Colza et de Navette, obtenue des graines de deux espèces de *Brassica* (*Brassica oleracea* et *Brassica Napus*), et employée principalement pour l'éclairage; l'Huile de Faine, provenant des semences du Hêtre (*Fagus sylvatica*); l'Huile de Ben, extraite des graines du *Moringa oleifera*, qui a la propriété de ne se rancir que très-difficilement et qui par cette raison est employée avec un grand avantage dans la parfumerie; l'Huile de Ricin, qui est obtenue des graines du *Ricinus communis*; elle a moins de fluidité que les autres Huiles, se dissout en toutes proportions dans l'Alcool, et contient un principe qui la rend purgative à la dose de trois à six décagrammes. Le nombre des Huiles grasses est très-considérable, car

il existe une foule de graines dont les cotylédons contiennent des substances huileuses unies à un mucilage et à d'autres matériaux qui déterminent leur saveur, leur couleur et leur odeur particulières. Parmi les Huiles siccatives, les plus employées sont les Huiles de Lin (*Linum usitatissimum*), de Noix (*Juglans regia*), de Chènevis ou de Chanvre (*Cannabis sativa*) et d'Œillet ou de Pavot (*Papaver somniferum*). Ces Huiles, outre la propriété qui les caractérise essentiellement, jouissent des mêmes qualités que les Huiles grasses et sont employées à des usages semblables. *V.*, pour plus de détails, chacun des végétaux qui les fournissent.

Les Huiles volatiles, nommées aussi Huiles essentielles, sont très-différentes, par leur nature chimique, des Huiles fixes. On ne peut en extraire les principes immédiats, qui constituent les corps gras proprement dits. Plusieurs laissent déposer des cristaux qui ont beaucoup d'analogie avec le Camphre, et cette dernière substance, quoique concrète, est, chimiquement parlant, de la même catégorie que les Huiles volatiles. Leur composition est aussi fort hétérogène: il en est qui ne contiennent point d'Oxygène, telles sont les Huiles de Térébenthine et de Citron; d'autres, comme l'Huile concrète de Roses, ne sont point azotées. Indépendamment de ces diversités, les quantités de leurs principes élémentaires sont également très-variables. Les Huiles volatiles existent dans des réservoirs particuliers, connus sous les noms de glandes vésiculaires, et qui sont répandus dans les divers organes des végétaux, principalement dans les écorces des fruits, les feuilles et les racines. Comme leur présence dans toutes les plantes de certaines familles est assez constante, elle est regardée par les botanistes comme un caractère assez important. Ainsi les Labiées, les Hespéridées, les Térébinthacées, les Conifères, etc., renferment beaucoup d'Huile volatile contenue dans de petits utricules que l'on distingue avec facilité. Pendant longtemps, on a cru que les odeurs fortes ou les aromes qu'elles exhalent étaient des principes qu'elles tenaient en dissolution. Fourcroy a fait voir que cette opinion, mise en avant par Boerhaave, ne pouvait se soutenir, et qu'il n'y avait point de raison pour admettre l'existence de corps qu'on ne pouvait isoler de ceux auxquels on prétendait qu'ils étaient unis. Les couleurs si variées que présentent les Huiles volatiles leur sont, au contraire, entièrement étrangères, car on peut les en dépouiller complétement lorsqu'on les distille avec des précautions convenables.

On a donné abusivement le nom d'Huiles à plusieurs substances et même à des matières minérales, des Acides, des Sels, qui n'avaient d'autres rapports avec celles-ci que la consistance. Ainsi on a appelé:

Huiles d'Arsenic et d'Antimoine, les chlorures de ces métaux.

Huile de Pétrole ou Huile de Pierre, les Bitumes Naphte et Pétrole. *V.* ces mots.

Huile de Tartre, le carbonate de Potasse déliquescent.

Huile de Vitriol, l'Acide sulfurique concentré.

HUIT. ois. Synonyme vulgaire de Pinson et de Pluvier doré en robe de noces. *V.* Gros-Bec et Pluvier.

HUITRE. *Ostrea*. moll. De tous les coquillages connus, il n'en est pas, peut-être, qui le soient plus anciennement que les Huîtres. Utiles comme nourriture, l'Homme a dû en faire le sujet de ses recherches. Les auteurs anciens rapportent que les Athéniens, à leur origine, se servaient d'écailles d'Huîtres pour donner leur suffrage ou pour porter des sentences, d'où le nom d'Ostracisme que l'on donnait à ces sortes de votes populaires. Quant aux auteurs anciens qui ont traité d'histoire naturelle, soit d'une manière indirecte, soit spécialement, il n'en est qu'un petit nombre qui n'aient point mentionné les Huîtres. Les Romains ont été les premiers à les faire venir à grands frais des divers endroits où elles abondent et où elles présentent des qualités préférables, et qui ont imaginé de les placer dans des lieux appropriés, à faire, en un mot, ce que l'on nomme aujourd'hui *parquer des Huîtres*. Les premiers travaux qui ont été entrepris sur les Huîtres, sont ceux de Willis, dans son ouvrage intitulé: *De Animâ Brutorum*, cap. 3. Cet excellent observateur fit connaître alors les organes principaux de l'Huître; mais il restait beaucoup à ajouter à ses observations. Lister, dans son grand ouvrage (*Synopsis Conchyliorum*, etc.), consacra deux planches, 195 et 196, accompagnées d'explications, à l'anatomie de l'Huître, en grande partie, d'après Willis. Cet auteur prit les lobes du manteau pour des muscles, et commit encore d'autres erreurs. Plus tard, D'Argenville, Adanson, Baster, et surtout Poli, dans ses Testacés des Deux-Siciles, ont complété les connaissances sur les Huîtres, auxquelles Blainville a ajouté quelques nouvelles observations. C'est principalement à Poli que l'on doit la connaissance exacte et parfaite des systèmes artériel et veineux, qui n'avaient encore été avant lui qu'entrevus. Quant aux auteurs qui n'ont parlé que des Coquilles, pour les faire rentrer dans des systèmes de classification pour les Mollusques, on voit le genre Huître, établi depuis longtemps, rétréci ou étendu, plus ou moins bien circonscrit, selon les systèmes adoptés ou créés par les auteurs. Lister fit avec les Huîtres seules, telles qu'on les considère aujourd'hui, une section bien séparée de ses *Bivalvium imparibus testis*. Cette section, dans laquelle il n'y a pas une seule Coquille étrangère aux Huîtres, répond parfaitement au genre Huître de Lamarck et des auteurs modernes. On peut donc considérer Lister comme le créateur du genre, et il aurait été à désirer que les conchyliologues qui vinrent après lui le suivissent rigoureusement; c'est ce que Langius sentit très-bien, et en reportant les Huîtres à la fin des Bivalves, il les conserva comme Lister, sans mélanger d'autres Coquilles. Cependant Langius établit dans la section des Huîtres, quatre genres qui ne peuvent être considérés maintenant que comme des sous-divisions génériques, étant basés sur des caractères de formes extérieures. Dans son système, D'Argenville comprenait dans le genre Huître, comme dans toutes les autres divisions qu'il a établies, des Coquilles de genres fort différents, et qui avaient été bien séparées par ses devanciers. Klein tomba à peu près dans les mêmes erreurs que D'Argenville. Aussi, voit-on dans la classe des Huîtres de cet auteur, plusieurs genres

qui sont faits, comme ceux de Langius, avec des caractères insuffisants, et d'autres qui n'ont, avec les premiers, que des rapports éloignés, et qui, de plus, sont des mélanges de Coquilles de genres différents.

Dans le système Linnéen, le genre Huître, trop largement circonscrit, renfermait les éléments de plusieurs bons genres qui ont été successivement proposés et adoptés. C'est ainsi que Bruguière en extrait d'abord les genres Placune, Peigne, Perne, et plus tard les genres Avicule et Houlette, en laissant pressentir le genre Gryphée qui fut établi par Lamarck, en 1801, dans le Système des Animaux sans vertèbres. Antérieurement à Bruguière, Adanson, dans son excellent ouvrage des Coquillages du Sénégal, a ramené, d'après la connaissance de l'animal, le genre Huître à ce qu'il doit être, et en cela il est tombé d'accord avec Lister. Outre le genre Gryphée, Lamarck a encore extrait des Huîtres de Linné, les genres Plicatule, Vulselle, Marteau et Lime. Plus tard, le même auteur en a encore créé deux autres : les Pintadines et les Podopsides. Ainsi, douze coupes génériques, toutes nécessaires, toutes admises par le plus grand nombre des auteurs, ont été établies aux dépens des Huîtres de Linné. Tel qu'il est aujourd'hui, ce genre, après tant de coupures, reste encore fort nombreux en espèces. Leur irrégularité, la facilité qu'elles ont de s'adapter pour ainsi dire aux accidents locaux, d'en recevoir, et sans doute d'en conserver une foule de modifications, forment une multitude de nuances entre lesquelles il est souvent difficile de se fixer, et d'où il est quelquefois impossible de sortir sans l'arbitraire que donnent l'habitude et un coup d'œil exercé.

Il faut maintenant entrer dans quelques détails sur l'anatomie des Huîtres; et voici les faits les plus importants de leur organisation.

La forme de l'Huître est généralement ovale, quelquefois arrondie ou allongée suivant les espèces, assez régulière, mais non régulièrement symétrique; placée dans sa coquille, dont elle ne présente pas, à beaucoup près, les irrégularités, sa partie antérieure ou la tête correspond aux crochets et au ligament qui réunit les valves; sa partie postérieure élargie répond à leur bord libre. Comme tous les Acéphalés, les Huîtres sont pourvues d'un manteau fort ample, dont les deux lobes sont séparés dans presque toute la circonférence de l'animal, excepté antérieurement ou au-dessus de la bouche où il forme une sorte de capuchon qui la recouvre; épaissi dans ses bords, le manteau est pourvu, dans cette partie, de deux rangs de cils ou de tentacules qui paraissent doués d'une grande sensibilité; ils sont rétractiles au moyen de petits muscles qui vont en rayonnant du muscle adducteur; de ces deux lignes tentacutaires, la première ou l'interne ne se compose que d'un seul rang de cils, la seconde ou l'externe a des tentacules moins grands, qui forment une sorte de frange à deux ou trois rangs; ce manteau est formé de deux feuillets, puisque c'est dans leur intervalle que se dépose ou se sécrète la matière jaune, qui sont les œufs, d'après l'opinion la plus généralement reçue.

Les Huîtres vivant fixées aux corps sous-marins n'avaient aucun besoin d'organes locomoteurs : aussi ne leur trouve-t-on aucune trace du pied des autres Conchifères; ils n'ont au reste, comme un certain nombre d'entre eux, qu'un seul muscle adducteur, mais qui est très-puissant et divisé en deux parties auxquelles on lui a assigné, peut-être à tort, des usages différents. Ce muscle est subcentral, et lie fortement l'animal à sa coquille. Les organes de la nutrition se composent d'une bouche placée antérieurement dans la duplicature du manteau en dedans de l'espèce de capuchon qu'il forme dans l'endroit de la jonction de ses deux lobes; cette bouche est grande, simple, très-dilatable, garnie de deux paires de tentacules assez grands et lamelliformes; la paire supérieure représente ceux des Mollusques céphalés; les deux inférieurs ont une structure fort semblable à celle des branchies; cette bouche aboutit, sans aucun intermédiaire, à une poche ou estomac dont les parois sont très-minces, placée dans l'épaisseur du foie auquel elle adhère dans tout son pourtour, et présentant intérieurement des ouvertures en assez grand nombre et de grandeurs différentes, qui sont les orifices qui portent dans l'estomac le produit de la sécrétion biliaire; de la partie postérieure de cet organe, part un intestin grêle, qui, après plusieurs grandes circonvolutions dans le foie, se dirige vers le muscle adducteur, remonte ensuite vers le dos où il se termine dans sa partie moyenne par un orifice flottant, infundibuliforme; le foie est assez volumineux, brun, embrassant l'estomac et une partie de l'intestin; il verse directement le produit de la sécrétion dans l'estomac sans l'intermédiaire de vaisseaux biliaires, et par les grands pores qui ont été mentionnés précédemment. Les branchies ou organes de la respiration se composent de deux paires de feuillets inégaux en longueur, les externes étant les plus courts, et les internes les plus longs; les premiers prennent origine aux tentacules externes pour se continuer en entourant le corps jusque vers l'orifice de l'anus; l'autre paire de lames branchiales part des tentacules internes et aboutit à peu près au même point, en remontant un peu plus haut; ce point de réunion des feuillets branchiaux est aussi celui où le manteau vient prendre avec eux une adhérence intime; cette adhérence sépare en deux portions inégales la grande ouverture du manteau; l'une d'elles est dorsale, c'est la plus courte, et l'autre est ventrale; dans cette dernière, on ne voit aucune trace de l'ouverture qui s'y remarque dans les autres Conchifères, de manière que l'on peut dire que la masse viscérale est placée, dans l'Huître, en dessus et en avant. L'appareil de la circulation est fort étendu, surtout la partie qui a rapport à la respiration; il se compose d'un cœur avec son oreillette; il est placé dans son péricarde en avant du muscle adducteur, entre lui et la masse des viscères; ce qui le fait remarquer facilement est la couleur brune foncée de son oreillette; ce cœur est pyriforme; par la pointe il donne naissance à un gros tronc aortique qui se dirige en avant et se divise, presque à sa sortie, en trois branches principales : la première se dirige vers la bouche et ses tentacules, sur lesquels on voit ses sous-divisions; la seconde fournit au foie et aux organes digestifs; la troisième, enfin, devient postérieure pour se ramifier dans toute la partie postérieure du corps; de la base du cœur naissent deux gros

troncs très-courts, qui réunissent et font communiquer l'oreillette avec le cœur; celui-ci est d'un brun presque noir, quadrilatère, recevant dans son épaisseur un bon nombre de petits vaisseaux; des deux angles postérieurs naît de chaque côté un gros tronc qui se sousdivise presque immédiatement en trois branches; les deux branches externes se rapprochent pour s'anastomoser et produire un seul gros tronc. Ces cinq troncs principaux s'abouchent aux vaisseaux branchiaux qui, régulièrement disposés, sont formés de cinq branches principales, lesquelles, de leurs parties latérales, en fournissent un très-grand nombre qui s'anastomosent régulièrement.

Les Huîtres, pour se reproduire, ne paraissent avoir qu'un seul sexe, le sexe femelle, comme d'ailleurs tous les Acéphalés. Au reste, dans les animaux qui nous occupent, il ne paraît pas mieux connu que dans les autres; il en est de même du système nerveux, à la connaissance duquel les auteurs modernes n'ont rien ajouté; mais on doit fortement présumer qu'il a beaucoup d'analogie avec celui des autres Mollusques bivalves.

Les Huîtres aiment à vivre sur les côtes, à peu de profondeur, et dans une mer sans courants et tranquille. Quand ces circonstances favorables se présentent sur une grande étendue, alors elles s'y accumulent et forment ce que l'on nomme un banc d'Huîtres. Il est de ces bancs qui ont plusieurs lieues d'étendue, qui sont inépuisables, et qui même ne semblent pas diminuer, quoiqu'ils fournissent à une consommation énorme. A l'exemple des anciens, les modernes ont aussi établi des parcs à Huîtres où on les laisse grossir; elles y sont emmagasinées pour les besoins.

Le genre Huître de Linné a été successivement divisé en d'autres genres. De tous ceux ci, le genre Gryphée est sans contredit celui qui présente le moins de bons caractères: aussi Cuvier (Règ. Animal) n'a adopté ce genre de Lamarck que comme sous-genre des Huîtres. En effet, outre une structure analogue dans la formation du test, on remarque aussi un passage insensible entre ces deux genres, à tel point qu'on ne sait pas si quelques Coquilles ne doivent pas plutôt être placées dans l'un que dans l'autre. Pour décider la question, il faudrait modifier les caractères de l'un ou de l'autre genre pour les y faire rentrer, et il n'y a point de motifs raisonnables alors pour ne pas les y mettre toutes. Que l'on fasse entrer dans les Gryphées, par exemple, des Coquilles aplaties de haut en bas, adhérentes par leur valve inférieure, seulement sur cette faible considération d'un crochet latéral, tourné un peu en spirale et engagé dans le bord, on sera forcé, par analogie et par la dégradation insensible de ce caractère, à y faire rentrer toutes les Huîtres. Il en sera de même si l'on veut faire entrer ces mêmes Coquilles dans le genre Huître; alors, nécessairement, toutes les Gryphées devront venir s'y ranger. Il suit de là que, pour bien faire, il faudrait fondre les deux genres en un seul, et établir parmi ses nombreuses espèces des groupes assez bien circonscrits pour pouvoir les y rapporter sans difficulté. Quoiqu'on ait dit que les Gryphées étaient des Coquilles libres, on doit cependant noter qu'un assez grand nombre des espèces qu'on y rapporte sont constamment adhérentes à toutes les époques de leur vie, et que toutes ont adhéré dans le jeune âge. Cette observation doit encore plus les faire rapprocher des Huîtres qui, pour un certain nombre, sont dans le même cas. Le mode d'accroissement de certaines Gryphées a dû les forcer à se détacher assez promptement du corps où elles étaient adhérentes, puisque cette adhérence ne se fait le plus souvent que par le sommet du crochet. Un des derniers motifs qui doivent porter à confondre les deux genres, est l'observation de plusieurs individus de la Gryphée vivante. Cette Coquille adhère par une assez grande surface de la valve inférieure; mais ce qui est très-remarquable, c'est qu'elle prend ou ne prend point de crochet, suivant les circonstances de son habitat, de sorte que l'on pourrait placer le même individu dans les Gryphées et dans les Huîtres.

Les Gryphées, comme les Huîtres, se rencontrent, à l'état de pétrification, dans des terrains très-anciens. Ces Coquilles sont contemporaines dans le plus grand nombre des couches de la terre. Il est très-rare de trouver des Gryphées sans Huîtres ou des Huîtres sans Gryphées dans l'étendue d'une même couche. On a cru longtemps qu'elles étaient propres à certaines formations; qu'elles pouvaient servir à les reconnaître; mais on ne sait s'il existe des données suffisantes pour décider cette question qui, au reste, a perdu une partie de l'intérêt qu'elle pouvait avoir par la découverte récente des Gryphées dans les couches les plus modernes de terrains tertiaires. Dans ses recherches à Valmondois, Deshayes en trouva une espèce bien distincte, et Bertrand Geslin, ensuite, en découvrit une autre espèce non moins bien caractérisée, dans les collines subapennines de l'Italie. Pour obtenir un résultat favorable de l'application des fossiles de ce genre à la géologie, il faudra d'abord supprimer le nom peu convenable de terrain à Gryphées, et ensuite indiquer les formations par telle ou telle espèce de Gryphée. Un travail conçu dans ce plan devra être très-utile et pourra donner des indications précieuses pour la géologie.

† Les HUITRES proprement dites.

Corps comprimé, plus ou moins orbiculaire; les bords du manteau épais, non adhérents et rétractiles, pourvus d'une double rangée de filaments tentaculaires, courts et nombreux; les deux paires d'appendices labiaux triangulaires et allongés; un muscle subcentral bipartite; coquille adhérente, inéquivalve, irrégulière, à crochets écartés, devenant très-inégaux avec l'âge, et à valve supérieure se déplaçant pendant la vie de l'animal; charnière sans dents; ligament demi-intérieur, s'insérant dans une fossette cardinale des valves; la fossette de la valve inférieure croissant avec l'âge comme son crochet, et acquérant quelquefois une grande longueur.

Les Huîtres proprement dites peuvent être divisées en plusieurs sections de la manière suivante :

1° Espèces ovales ou arrondies, dont les bords des deux valves ne sont point plissés.

HUITRE COMESTIBLE. *Ostrea edulis*, L., p. 3334; List.,

Conch., tab. 198, fig. 30; Encycl., pl. 184, fig. 7, 8.

Huître Pied-de-Cheval. *Ostrea hippopus*, Lamk., Anim. sans vert., t. vi, p. 203, nº 2. Coquille arrondie, ovale, très-grande, très-épaisse, à talon large et presque aussi long sur une valve que sur l'autre, présentant, celui de la valve inférieure deux bourrelets et une gouttière au milieu, et celui de la valve supérieure trois gouttières peu profondes; la valve supérieure est placée et chargée, en dehors, d'un grand nombre de lames peu saillantes. Cette grande espèce se trouve en abondance à Boulogne-sur-Mer.

Huître de Beauvais. *Ostrea bellovacina*, Lamk., *fossilis*; Lamk., Ann. du Mus., t. xiv, pl. 20, 1, a, b. Espèce presque analogue à l'Huître comestible; elle se trouve à Bracheux, près Beauvais, à Noailles et dans le Soissonnais.

2º Espèces allongées, étroites, dont les bords ne sont point plissés.

Huître étroite. *Ostrea virginica*, Lamk.; *Ostrea Virginiana*, Gmel., nº 113; List., Conchyl., pl. 201, fig. 35; Encycl., pl. 179, fig. 1 à 5; Petiv., Gazophil., tab. 105, fig. 3. Elle a son analogue fossile à Bordeaux.

Huître épaisse. *Ostrea crassissima*, Lamk., Anim. sans vert., t. vi, p. 217, nº 16; Chemnitz, Conchyl., t. viii, tab. 74, fig. 678. Espèce fossile, très-remarquable par sa taille et par son épaisseur extraordinaire.

Huître a long bec. *Ostrea longirostris*, Lamk., Ann. du Mus., t. viii, p. 162, nº 9; *ibid.*, Anim. sans vert., t. vi, p. 217, nº 17. Coquille que l'on trouve fossile à Sceaux. Ce qui l'a fait particulièrement remarquer, c'est l'allongement considérable du crochet qui est plus long que le reste de la coquille.

3º Espèces ovales, arrondies ou allongées, dont la valve inférieure seule est plissée.

Huître disparate. *Ostrea dispar*, Desh., Encycl., pl. 182, fig. 6, 7. Cette espèce était restée sans nom. En lui donnant celui d'*Ostrea dispar*, Deshayes a voulu indiquer son caractère principal qui est d'avoir sa valve inférieure profondément et même régulièrement plissée, tandis que la supérieure est lisse.

Huître flabellule. *Ostrea flabellula*, Lamk., Ann. du Mus., t. xiv. pl. 20, fig. 3, a, b.; Sow., Min. Conch., pl. 253. Toutes les figures de cette planche représentent les nombreuses variétés de cette espèce.

4º Espèces ovales, subtrigones ou arrondies, dont les bords des deux valves sont plissés ou dentés.

Huître Rateau. *Ostrea hyotis*, Lamk.; *Mytilus hyotis*, L., p. 3350; Chemnitz, Conch., t. viii, t. 75, fig. 685; Encycl., pl. 186, fig. 1.

Huître imbriquée. *Ostrea imbricata*, Lamk., Anim. sans vert., t. vi, p. 213, nº 40; Rumph, Mus., tab. 47, fig. c; D'Argenville, Conch., pl. 2, fig. c des Coquilles rares; Encycl., pl. 186, fig. 2.

Huître flabelloïde. *Ostrea flabelloides*, Lamk., Anim. sans vert., t. vi, p. 215, nº 4; Knorr, Pétrif., 4º part., 2, D. J. pl. 56, fig. 1, 2, 3; Encycl., pl. 185, fig. 6 à 11. Espèce pétrifiée, qui se trouve particulièrement aux Vaches-Noires.

5º Espèces étroites, allongées, plus ou moins courbées, finement et régulièrement plissées, à bords dentés.

Huître pectinée. *Ostrea pectinata*, Lamk., Ann. du Mus., t. xiv, pl. 23, fig. 1, a, b.

Huître couleuvrée. *Ostrea colubrina*, Lamk., Animaux sans vert., t. vi, p. 216, nº 10; Knorr, Pétrif., 4º part., 2 D. ii, pl. 58, fig. 5, 6, 7.

†† Les Huîtres Gryphoïdes.

Coquille aplatie, subéquivalve, adhérente par la plus grande partie de la valve inférieure; crochet courbé horizontalement en spirale, et engagé dans le bord; il n'est point saillant; ligament marginal allongé sur le bord.

Huître Gryphoïde. *Ostrea Gryphoides*, Desh. Cette espèce vient des environs du Mans; elle a beaucoup de ressemblance avec le *Gryphæa plicata*, Lamk.

Huître a fines stries. *Ostrea tenuistria*, Desh. Elle se trouve aux Vaches-Noires. Elle est beaucoup plus petite que la précédente.

††† Les Gryphées.

Coquille inéquivalve; la valve inférieure grande, concave, terminée par un crochet saillant, courbé en spirale involute; la valve supérieure petite, plane et operculaire. Charnière sans dents; une fossette cardioale, oblongue, arquée sous le crochet pour le ligament.

1º Espèce dont le crochet est latéral.

Gryphée anguleuse. *Gryphæa angulata*, Lamk., Anim. sans vert., t. vi, p. 198, nº 1.

2º Espèce dont le crochet est perpendiculaire ou subperpendiculaire.

Gryphée arquée. *Gryphæa arcuata*, Lamk., Bourguet, Traité des Pétrifications, pl. 15, nº 92 et 93; Knorr, Pétrif., 2 D. iii, pl. 60, fig. 1, 2; *Gryphæa incurva*, Sow., Mineral. Conchyl., tab. 112, fig. 1. Coquille extrêmement commune dans les terrains anciens.

HUITRIER. *Hæmatopus*. ois. Genre de l'ordre des Gralles. Caractères: bec assez robuste, droit, long, comprimé; mandibules égales, cunéiformes; narines oblongues, placées dans une rainure, de chaque côté du bec; pieds forts; tarses médiocrement élevés; trois doigts dirigés en avant; l'intermédiaire réuni jusqu'à la première articulation à l'externe par une membrane, et à l'interne par un simple rudiment, tous rebordés par un rudiment semblable; point de pouce; ailes médiocres; la première rémige la plus longue.

Ce genre, quoique très-borné dans le nombre de ses espèces, est néanmoins l'un des plus répandus. Il a été observé sur tous les points du globe visités par les navigateurs, et les différences légères que l'on a reconnues dans les trois Huîtriers qui constituent jusqu'à présent tout le genre, pourraient bien n'être que le résultat de simples modifications produites dans une seule et même espèce par de longues habitudes ou par d'autres causes analogues. L'Huîtrier est pourvu de tout l'appareil de vol convenable aux longs voyages; mais tout porte à croire qu'il n'en fait usage que pour quitter les côtes aux approches de l'hiver, et se retirer dans l'intérieur des contrées plus méridionales, vers les lacs et les marais. Du reste, ces voyages ne sont ni d'une grande étendue, ni d'une rigoureuse nécessité, car l'on voit des Huîtriers ne s'éloigner jamais des lieux où ils se sont établis; ils suivent les mouvements des flots, soit

à l'arrivée, soit à la retraite des marées; ils épluchent les coquillages laissés à découvert, et s'emparent des Mollusques dont ils se nourrissent exclusivement. C'est de cette nourriture, dont ils sont tellement avides, qu'ils vont la chercher jusque dans l'estomac des petits Poissons pris ou rejetés par les pêcheurs, que leur est venu le nom par lequel on les distingue méthodiquement; les habitants des côtes les connaissent plus particulièrement sous celui de *Pies-de-mer*, non-seulement à cause de la disposition des couleurs du plumage qui leur donne quelque ressemblance avec une espèce très-commune du genre Corbeau, mais encore pour le caquet ou les cris continuels qu'ils font entendre, surtout à l'approche de l'Homme. Ces cris aigus et précipités, devenant pour les autres Oiseaux le signal d'un danger imminent, ont souvent trompé l'attente du chasseur, qui, dans son ressentiment, abattait l'Oiseau indiscret qu'en tout autre moment sa chair fétide et rebutante eût fait dédaigner.

Les Huîtriers vivent isolés ou réunis par petites bandes que l'on peut soupçonner être l'assemblage de plusieurs générations; ils sont constamment occupés à fouiller dans le sable, autour des rochers battus par les vagues, pour y découvrir les Bivalves qu'ils ouvrent avec une adresse admirable, au moyen de leur bec auquel, à dessein sans doute, la nature a donné la forme d'un coin très-allongé. On les voit assez souvent s'abandonner aux vagues, et quoiqu'ils ne possèdent pas les organes propres à la natation, ils se soutiennent parfaitement, et pourraient, s'ils y étaient forcés, parcourir ainsi de longs trajets. Au temps des amours, les époux, prenant une robe un peu moins bigarrée, renoncent momentanément à la vie sociale, et se retirent dans quelque endroit isolé de la plage ou du roc; là, sans s'occuper aucunement des soins qui, chez tant d'autres Oiseaux, préludent à la ponte, la femelle dépose, sur le premier endroit qu'elle trouve convenable, deux ou trois œufs d'un vert olivâtre, abondamment tacheté de brun; elle les couve seulement pendant la nuit, se reposant sur la chaleur des rayons solaires pour les intervalles d'incubation; celle-ci dure, dit-on, vingt ou vingt et un jours. Au bout de ce temps, le petit Huîtrier, couvert d'un léger duvet grisâtre, sort pour toujours de sa demeure natale et se livre immédiatement à la course, exercice dans lequel, à l'exemple des parents, il doit devenir bientôt fort habile.

HUÎTRIER COMMUN. *Hæmatopus ostralegus*, L., Buff., pl. enlum., 929. Parties supérieures noires; base des rémiges et des rectrices, bandes transversales sur les ailes, croupion, hausse-col et parties inférieures d'un blanc pur; bec et aréole oculaire orangés; iris cramoisi; pieds rouges. Taille, quinze pouces et demi. En robe d'amour, il a tout le devant du cou d'un noir brillant. Les jeunes ont les parties noires nuancées de brun, et les blanches variées de cendré; le bec et l'aréole noirâtres; les pieds cendrés. Du nord des deux continents.

HUÎTRIER DE LA LOUISIANE. *V.* HUÎTRIER COMMUN.

HUÎTRIER A LONG BEC. *Hæmatopus longirostris*, Vieill. Il paraît être une variété d'âge de l'espèce suivante.

HUÎTRIER A MANTEAU. *Hæmatopus palliatus*, Temm. Parties supérieures d'un brun cendré; tête, nuque et cou noirs; parties inférieures blanches; bec plus long et plus fort que chez l'Huîtrier commun; il est rouge ainsi que les pieds. De l'Amérique méridionale.

HUÎTRIER NOIR. *Hæmatopus niger*, Cuv. Plumage entièrement noir; bec, aréole oculaire et pieds d'un rouge vif. Taille, seize à dix-sept pouces. Les jeunes ont le plumage d'un brun noirâtre. De l'Australasie.

HUÎTRIER PIE. *V.* HUÎTRIER COMMUN.

HUÎTRIER AUX PIEDS BLANCS. *Ostralega leucopus*, Cuv. Parties supérieures noires, ainsi que la gorge et le cou jusqu'à la poitrine; tout le reste du plumage, ainsi que les bandes alaires, d'un blanc pur; bec arrondi et rougeâtre; pieds blanchâtres. Taille, quatorze pouces. Des îles Malouines.

HUÎTRIER DU SÉNÉGAL. *V.* HUÎTRIER COMMUN.

HUITRIER. MOLL. Ce nom, par lequel on a voulu désigner l'animal qui habite les deux valves de l'Huître, c'est-à-dire l'Huître elle même, est d'autant moins admissible, que le mot Huîtrier est consacré à un genre d'Oiseaux, et que celui d'Huître est également adopté dans la langue française.

HULGUE. BOT. Nom de pays du *Gratiola Peruciana*.

HULOTTE. OIS. Espèce du genre Chouette. *V.* ce mot.

HULTHÉMIE. *Hulthemia*. BOT. Dumortier ayant observé que le *Rosa berberifolia*, Pall., s'éloignait considérablement de ses congénères, et par son port qui forme de petits buissons très-rameux, et par ses feuilles simples, dépourvues de stipules, et par plusieurs autres caractères encore, tels que son réceptacle dépourvu de poils; ses pétales marqués, vers l'onglet, d'une tache pourprée, couverts de pores nectarifères, etc., en a formé un genre distinct, qu'il a dédié à l'un des hommes qui ont le plus honoré la ville de Gand, feu Van Hulthem. Quatre ans plus tard, en 1828, le professeur Lindley, quoiqu'il n'eût pas dû ignorer la publication faite par le Messager des sciences et des arts (cahier de décembre 1824), et répétée par les Annales de la société Linnéenne de Paris, a, de son côté, formé de la même plante un genre *Lowea*, en honneur d'un savant bachelier de l'Université de Cambridge, actuellement résident à Madère, et qui a fait d'importantes recherches en Islande, sur l'histoire naturelle de cette île. Il est de toute justice de rétablir ici les faits d'après leurs droits d'antériorité, et de ne plus considérer le genre *Lowea* que comme l'identique du genre *Hulthemia* de Dumortier. Ce genre appartient à la famille des Rosacées de Jussieu, ou à l'Icosandrie Polygynie de Linné.

HULTHÉMIE A FEUILLES DE BERBERIDE. *Hulthemia Berberifolia*, Dum. (*loc. cit.*); *Rosa Berberifolia*, Pall., *in Nov. Act. Petr.*, 10, 379, t. 10, fig. 5; Willd., Sp. pl. 2, 1065; *Hort. Kew. ed. alt.*, 3, 258; Smith et Red., *Ros.*, 1, 27, t. 2; De Cand., *Prodr.*, 2, 602; Spreng., *Syst. Veg.*, 2, 546; Wallr., *Monogr.*, 25. *Lowea Berberifolia*, Lindley, *Bot. Regist.*, 1261. Cet arbrisseau ne s'élève guère à plus de deux pieds; ses tiges, ses rameaux sont étalés, diffus, pubescents, grêles et garnis de forts aiguillons arqués, petits, brunâtres comme les vieilles tiges, très-aigus et presque toujours réunis deux à deux, principalement aux articulations. Les feuilles sont alternes, simples, ovales, dentées, brièvement pétiolées,

d'un vert glauque, un peu cotonneuses en dessous. Les fleurs sont solitaires, terminales, supportées par un pédoncule court, pubescent et pourvu de quelques aiguillons rudimentaires. Le calice est divisé en cinq parties lancéolées, aiguës; la corolle est composée de cinq pétales ovales, cordiformes, d'un beau jaune brillant, avec l'onglet d'un rouge brun, entouré d'un demi-cercle beaucoup plus vif; les étamines ont leurs filaments très-courts, capillaires, terminés par des anthères triloculaires, d'un jaune fort pâle. Les ovaires sont nombreux, adhérents au fond du calice, surmontés d'autant de styles filiformes, courts, terminés par des stigmates obtus. Le fruit est globuleux, d'un rouge obscur, hérissé d'aiguillons; il renferme beaucoup de semences oblongues et hispides. Cet arbuste est originaire des environs de Teberan en Perse, où il a été découvert par André Michaux. De Candolle en décrit trois variétés qui sont probablement dues aux reproductions successives par le semis; il les a surnommées, d'après Seringe, *glabra*, *velutina* et *Redouteana*.

HUMANTIN. POIS. Espèce de Squale, devenu type du sous-genre *Centrina*. *V.* SQUALE.

HUMARIA. BOT. Fries a donné ce nom à une section du genre Pezize, qui fait partie de la tribu des *Aleuria*, c'est-à dire des Pezizes charnues. Les espèces rangées dans cette section sont petites, légèrement charnues; le disque est recouvert par un tégument floconneux sur les bords. Elles croissent sur la terre. *V.* PEZIZA.

HUMATA. BOT. Cavanilles a nommé ainsi le genre de Fougères que Smith a décrit sous le nom de *Davallia*. *V.* ce mot.

HUMATU. BOT. Pour Hummatu. *V.* ce mot.

HUMBERTIA. BOT. Dans ses manuscrits, Commerson, qui avait pour prénom Humbert, s'était dédié un genre sous le nom d'*Humbertia*, adopté par Lamarck. Jussieu lui a substitué celui d'*Endrachium* dérivé d'*Endrach*, sous lequel les habitants de Madagascar désignent la plante. On s'est arrêté à cette dernière dénomination, avec d'autant plus de raison, qu'il existe déjà un genre dédié à Commerson, et qui appartient à la famille des Buttnériacées. *V.* ENDRACHIER et COMMERSONIE.

HUMBOLDITE. MIN. Substance jaune, en petites masses cristallines ou terreuses, insoluble dans l'Eau, d'une pesanteur spécifique égale à 1,3, rayée facilement par l'ongle, donnant une odeur végétale sur le charbon, devenant noire et attirable à l'aimant, et ensuite rouge par une plus forte calcination. Mariano de Rivero a obtenu de son analyse : protoxyde de Fer, 54; Acide oxalique, 46. Cette substance a été trouvée dans les lignites de Kolovscrux, près de Billio, en Bohême; on l'a aussi reconnue en Saxe et dans la Hesse.

HUMBOLDTIE. *Humboldtia*. BOT. Trois genres ont été dédiés au célèbre et savant voyageur Humboldt. Ce fut sans motifs plausibles que Necker (*Element. Botan.*, nº 630) substitua le nom de *Humboldtia* à celui de *Vohiria* déjà employé par Aublet. Ruiz et Pavon, dans la Flore du Pérou et du Chili, ont aussi formé un genre *Humboldtia* qui doit être réuni au *Stelis* de Swartz. Enfin, Vahl a changé le nom de *Batachia* qu'il avait d'abord donné au genre qui va nous occuper, en celui de *Humboldtia*, parce qu'il existait déjà un genre *Batachia* établi par Gmelin (*Syst. Nat.*), et que Thunberg a aussi appliqué cette dénomination à une plante de l'Amérique, extrêmement voisine de l'*Abuta* d'Aublet. Le *Humboldtia* de Vahl appartient à la famille des Légumineuses et à la Pentandrie Monogynie, L; il a des rapports, selon Jussieu, avec le *Moringa*, et il offre pour caractères principaux : un calice à quatre divisions oblongues, presque égales; une corolle à cinq pétales insérés à l'orifice du tube du calice, oblongs, cunéiformes, presque égaux, un peu onguiculés; cinq étamines libres, plus longues que le calice; légume allongé et comprimé. L'*Humboldtia laurifolia*, Vahl (*Symbol.*, 3, p. 106), unique espèce du genre, croît à Ceylan. Cette plante a des tiges ligneuses, des rameaux flexueux et chargés de feuilles composées de quatre à cinq paires de folioles opposées, ovales, oblongues, glabres, entières, marquées de veines nombreuses, accompagnées de stipules linéaires, lancéolées. Les fleurs sont disposées en grappes axillaires, solitaires ou géminées; à la base de chaque pédicelle se trouve une bractée cunéiforme, et deux autres un peu plus éloignées de la fleur.

HUMBOLDTILHITE. MIN. Monticelli a donné ce nom à une substance particulière, assez récemment observée parmi les déjections du Vésuve. Elle est blanche ou jaunâtre, vitreuse, limpide ou translucide, ordinairement cristallisée en prisme droit rectangulaire ou ses modifications; sa pesanteur spécifique va un peu au delà de 3. Elle est fusible au chalumeau avec boursouflement, avant de se convertir en un globule vitreux et transparent. Cette substance accompagne ordinairement la Thompsonite, le Mica, le Spinelle, le Pyroxène et la Chaux carbonatée cristallisée.

HUMBOLDTITE. MIN. Levy a nommé ainsi une substance qui cristallise en prisme oblique rhomboïdal, de 115° 43' dont la base est inclinée sur les pans de 91° 41' 30", et dans laquelle Wollaston a reconnu une Chaux boratée siliceuse. Elle a été trouvée au Geisalpe près Southofen, dans les Alpes du Tyrol.

HUMÉE. *Humea*. BOT. Une plante de la Nouvelle-Hollande a été publiée par Smith (*Exotic. Bot.*) sous le nom d'*Humea elegans*, à peu près à la même époque que le *Calomeria amaranthoides*, de Ventenat, qui lui est identique. *V.* CALOMERIA. L'*Humea elegans*, Smith, ou *Calomeria amaranthoidea*, Vent., est connu dans quelques jardins d'Angleterre, sous le nom d'*Oxyphæria fœtida*. Delaunay a encore surchargé cette synonymie, en substituant au nom générique de Ventenat, celui d'*Agathomaria*.

HUMÉRAL. *Humeralis*. ZOOL. C'est-à-dire qui a rapport à l'os humérus ou bien au bras.

HUMÉRO-CUBITAL. ZOOL. Muscle branchial antérieur, qui s'étend des deux tiers inférieurs de l'humérus, jusqu'à la partie supérieure du cubitus. L'HUMÉRO-SUS-MÉTACARPIEN est le muscle premier radial externe, qui s'étend de la partie inférieure de l'humérus, à l'os métacarpien du doigt indicateur; et l'HUMÉRO-SUS-RADIAL est le muscle long supérieur, qui s'étend de la partie inférieure de l'humérus à l'extrémité inférieure du radius.

HUMIFUSES. BOT. Se dit en botanique des plantes ou des parties des plantes, telles que les tiges, qui croissent couchées contre le sol, sans néanmoins qu'on les puisse dire rampantes.

HUMIRI, HUMIRIA OU HUMIRIUM. BOT. Synonymes de Houmiri. *V.* ce mot.

HUMITE. MIN. Substance en petits cristaux, d'un brun rougeâtre, transparente, ayant beaucoup d'éclat et ne rayant le Quartz qu'avec beaucoup de difficulté. Ses formes paraissent dériver d'un prisme rhomboïdal droit de soixante degrés et de cent vingt degrés, modifié par de nombreuses facettes. On la trouve à la Somma, où elle a pour gangue une roche composée de Topaze granulaire d'un gris sale et de Mica d'un vert brunâtre. Cette substance n'a point encore été analysée; elle paraît avoir quelque analogie avec la Mélilite. De Bournon lui a donné le nom d'Humite en l'honneur de sir Abraham Hume, vice-président de la Société géologique de Londres.

HUMMATU. BOT. (*Hort. Malab.*, 2, tab. 28.) Synonyme de *Datura Metel*, L. *V.* DATURA.

HUMULUS. BOT. *V.* HOUBLON.

HUNCHEM. POIS. L'un des noms vulgaires du Grondin, sur quelques parties septentrionales des côtes de France. *V.* TRIGLE.

HUNERU. OIS. Même chose que Faisan bâtard. *V.* ce mot.

HUNTÉRIE. *Hunteria.* BOT. Sesse et Mocino, dans leur Flore du Mexique, ont établi sous ce nom un genre nouveau que De Candolle n'a point adopté; les deux espèces qui le composaient : *Hunteria columbina* et *Hunteria fuscata*, ayant été reconnues par lui pour des plantes qu'il avait placées dans le genre *Porophyllum*, sous les noms de *Porophyllum Linaria* et *Porophyllum coloratum*. *V.* POROPHYLLE.

HUON. OIS. Synonyme vulgaire de Hulotte femelle ou Chat-Huant. *V.* CHOUETTE-HIBOU.

HUPERZIA. BOT. (*Lycopodiacées.*) Bernhardi a donné ce nom à une des sections qu'il a établies dans le genre Lycopode, et qui correspond au genre *Plananthus* de Palisot de Beauvois. *V.* LYCOPODE.

HUPPART. OIS. Deux espèces du genre Faucon portent ce nom. *V.* FAUCON.

HUPPE. *Upupa.* OIS. Genre de l'ordre des Anisodactyles. Caractères : bec très-long, grêle, triangulaire, comprimé, faiblement arqué; mandibule supérieure plus longue que l'inférieure; narines placées de chaque côté de la base du bec, ovalaires, ouvertes; quatre doigts, trois en avant, dont l'externe est uni à l'intermédiaire jusqu'à la première articulation, un en arrière, dont l'ongle est presque droit; ailes médiocres; la première rémige de moyenne longueur, les deuxième et troisième moins longues que les quatrième et cinquième qui dépassent toutes les autres; queue composée de dix rectrices égales.

Les Huppes sont encore des Oiseaux voyageurs, qui émigrent pendant la froide saison, vers les contrées équatoriales que beaucoup de leurs analogues habitent sédentairement toute l'année; elles reviennent visiter les régions plus rapprochées des pôles quand elles n'ont plus à redouter et les frimats, et la disette qui, pour ces Oiseaux, en est la compagne inséparable; elles semblent préférer les plaines aux terrains boisés. C'est surtout dans les fonds humides et marécageux qu'elles se plaisent davantage; elles y sont toujours en mouvement, courent d'un endroit à un autre, plongeant leur long bec dans le sol vaseux pour en faire sortir les Vers et les Mollusques dont elles sont plus friandes encore que des insectes; néanmoins elles poursuivent ceux-ci dans les buissons en voltigeant de branche en branche; se suspendant à l'extrémité de l'une d'elles pour découvrir le petit Charanson qui se serait dérobé à ses recherches en se tenant immobile sur la page inférieure des feuilles. Ces Oiseaux apportent peu de soins dans la construction de leur nid qu'ils placent indifféremment dans un vieux tronc d'arbre, dans une fissure de rocher ou sur un entablement abrité, dans quelque vieille masure. La femelle y pond quatre ou cinq œufs blanchâtres, tachetés de brun. Plus soigneuse, quant à l'incubation, que pour la préparation du nid qui ne consiste que dans quelques brins de Mousse ou de Chaume, entourant un petit tas de poussière ou de vermoulure, la femelle ne quitte ses œufs que lorsqu'ils sont éclos et que les petits peuvent se passer de la chaleur maternelle; pendant tout ce temps, le mâle s'éloigne peu du voisinage de la couveuse, et vient avec la plus grande complaisance lui apporter la nourriture et la désennuyer par des chants langoureux qui sont ses accents d'amour. La Huppe n'appréhende guère l'approche de l'Homme; elle se laisse même quelquefois saisir par lui, mais rarement elle n'a point à se repentir d'une confiance trop aveugle, car malgré le mauvais goût bien connu de sa chair et de sa graisse, on la tue, non pour la transformer en remède universel qu'autrefois la charlatanerie mystérieuse regardait comme efficace, mais pour la beauté de son aigrette dont néanmoins le luxe n'a tiré aucun parti. On la retient quelquefois en captivité dans les jardins qu'elle purge d'insectes incommodes; elle s'y fait très-aisément, mais presque toujours elle succombe aux premiers froids. Les Huppes n'ont point les habitudes sociales de la plupart des Oiseaux émigrants, elles ne voyagent point en bandes, et malgré tout ce que l'antique crédulité raconte de la piété filiale des Huppes, qui a fourni nombre d'images symboliques, il est rare que l'on rencontre dans leurs voyages d'une partie du monde à l'autre, une famille réunie.

Ce genre, assez nombreux dans plusieurs méthodes, paraît se réduire aujourd'hui à deux espèces : la Huppe d'Afrique que l'on a hésité, pendant quelque temps, à confondre avec celle d'Europe, en diffère peu dans le jeune âge, et presque point dans l'état adulte.

HUPPE COMMUNE. *Upupa Epops*, L.; *Upupa Africana*, Buff., pl. enl. 52. Parties supérieures d'un roux vineux, avec une bande transversale noire; tectrices alaires noires, bordées et rayées de blanc-jaunâtre, de manière à ce qu'il y paraisse cinq bandes, lorsque les ailes sont pliées; rémiges noires, avec une grande tache blanche vers les deux tiers; tête surmontée d'un double rang de longues plumes d'un roux orangé, terminées de noir que précède une tache blanchâtre; parties inférieures d'un cendré roussâtre, avec des lignes

brunes sur les cuisses; abdomen et tectrices caudales inférieures blanchâtres; rectrices noires, traversées dans le milieu par une large bande blanche; bec et pieds rougeâtres, la pointe du premier noirâtre. Taille, dix à onze pouces. La femelle est moins grande; les nuances de couleur sont moins bien tranchées. Les jeunes ont d'abord le bec presque droit, les plumes du sommet de la tête beaucoup moins longues et sans taches blanchâtres près de l'extrémité; les parties inférieures d'une teinte plus cendrée et un nombre plus considérable de taches brunes, longitudinales, sur le ventre et les cuisses. D'Europe et d'Afrique.

Huppe d'Afrique. *Upupa Africana*, Lev., Ois. de Par., pl. 22. Cette espèce qui n'est vraisemblablement qu'une variété de la précédente, n'en différerait nullement si elle avait le bec un peu plus robuste, surtout à sa base, et si le haut du ventre n'était point lavé de brunâtre.

Huppe étrangère. *Upupa cristatella*, Vieill., Gal., pl. 184. Celle-ci donnée par Vieillot comme une autre espèce distincte de la Huppe d'Europe, a le plumage d'un roux plus uniforme quoique relevé de vineux vif; sa huppe est terminée de noir seulement, et son bec est beaucoup plus long. On la trouve au cap de Bonne-Espérance.

Huppe Largup. *Upupa Crocro*, Dum.; Levaill., Hist. des Prom., pl. 23. Parties supérieures d'un roux orangé; tête ornée d'une aigrette flabelliforme sur laquelle sont quatre bandes noires; tectrices alaires noires, bordées et variées de blanchâtre ainsi que de fauve; rémiges et rectrices noires, liserées extérieurement de blanchâtre; les dernières un peu étagées; parties inférieures d'un roux orangé; abdomen grisâtre; bec noir, gris à sa base; pieds bruns. Taille, dix pouces. La femelle a l'aigrette plus courte, et les couleurs moins vives. D'Afrique.

Huppe noire. *V.* Bouvreuil huppé.

HUPPE-COL. Espèce d'Oiseau-Mouche. *V.* Colibri.

HUPPÉ. ois. On applique cet adjectif comme substantif pour désigner plusieurs espèces de genres différents. Ainsi on nomme:

Huppé ou Batsil, une espèce de Moucherolle. *V.* ce mot.

Huppé-Jaune (Azzara), le Bruant-Commandeur. *V.* Bruant.

Huppé-Rouge, le Paroare huppé. *V.* Gros-Bec.

HURA. bot. *V.* Sablier.

HURCHELIN. ois. (Gesner.) Synonyme de petit Grèbe huppé. *V.* Grèbe.

HURE. zool. C'est proprement la tête du Sanglier, quand elle est détachée du corps. On dit aussi, par extension, Hure de Saumon et Hure de Brochet.

HUREAULITE. min. Nom donné à une variété de Manganèse phosphaté ferrugineux, trouvée dans les masses de pegmatite des environs de Limoges. Elle est d'un jaune rougeâtre, à cassure vitreuse, et souvent en cristaux prismatiques obliques, rhomboïdaux, de 117° 30' et 62° 30', avec la base inclinée sur l'arête aiguë, faisant avec les faces latérales des angles de 101° 15'. Sa pesanteur spécifique est 2,27; elle raye la chaux carbonatée, elle est rayée par la chaux fluatée; elle donne de l'eau par la calcination; elle est très-fusible au chalumeau, en globule noir, métalloïde, et son analyse a prouvé: acide phosphorique, 38; protoxyde de manganèse, 33; protoxyde de fer, 11; eau, 18.

HURECK. bot. Synonyme de *Spondias amara*, à Banda.

HURGILL. ois. Synonyme vulgaire de Cigogne Argala. *V.* Cigogne.

HURLEUR. *Stentor*. mam. Synonyme d'Alouatte. *V.* ce mot.

HURON. *Huro*. pois. Genre de la famille des Acanthoptérygiens, établi par Cuvier et Valenciennes et placé par eux dans le voisinage des Perches, avec les caractères suivants: bouche largement fendue; joues cuirassées par les sous-orbitaires; préopercule sans dentelures; museau non proéminent, alépidote; corps oblong, épais, comprimé, écailleux; catopes situés sous les nageoires pectorales; deux nageoires dorsales. Ce genre ne se compose encore que d'une seule espèce que les auteurs ont nommée *Huro nigricans*.

HURONG. bot. C'est la même chose que Caria-Poeti. *V.* ce mot.

HURONIE. *Huronia*. polyp. Genre nouveau créé par Stokes, qui lui assigne pour caractères: polypier pierreux, formant une colonne droite, articulée par des cellules placées isolément les unes au-dessus des autres; chaque articulation ayant été successivement l'habitation d'un animal. Les espèces rangées dans ce groupe, sont au nombre de cinq, et l'auteur les nomme *Huronia Bigsbei*, *vertebralis*, *turbinata*, *obliqua* et *spheroidalis*. Elles sont toutes à l'état siliceux, et ressemblent par leur forme générale à des colonnes de vertèbres cylindriques, renflées aux points de jonction. Plusieurs d'entre elles paraissent avoir de grands rapports avec certaines Caryophyllées articulées que l'on trouve fossiles dans les calcaires anciens des Ardennes. Ces Polypiers se rencontrent dans un calcaire siliceux de la pointe ouest de l'île du grand Manitou, au hâvre collier de l'île Drummond, lac Huron.

HURRIAH. rept. Sous-genre de Couleuvre. *V.* ce mot.

HUSANGIA. bot. Pour Hosangia. *V.* ce mot.

HUSEN et HUSO. pois. *V.* Esturgeon-Icavavocole.

HUTCHINIE. *Hutchinia*. bot. Genre de la famille des Asclépiadées, établi par Wight et Arnott qui lui donnent pour caractères: calice à cinq divisions; corolle presque campanulée, quinquéfide, velue intérieurement; colonne des organes reproducteurs presque incluse; colonne staminale divisée en vingt lobes ou découpures disposées sur deux rangées: les intérieures, au nombre de cinq, opposées aux anthères et penchées; les extérieures alternes, groupées trois par trois, dont les latérales plus grandes que l'intermédiaire; anthères simples au sommet; masses polliniques dressées, fixées par leur base avec leurs bords translucides. Les Hutchinies sont des plantes épaisses, dépourvues de feuilles, à tiges dressées, tétragones, rameuses, dentées sur leurs angles; les fleurs sont réunies plusieurs ensemble, formant une sorte d'ombelle au sommet des tiges. Elles sont originaires de l'Inde.

HUTCHINSIE. *Hutchinsia*. bot. Genre de la famille des Crucifères, et de la Tétradynamie siliculeuse, L.,

établi par R. Brown (*Hort. Kew.*, édit. 1812, vol. IV, p. 82) et adopté par De Candolle (*Syst. Veget. Nat.*, 2, p. 384) avec les caractères suivants : calice dressé, à sépales égaux; pétales égaux, entiers; étamines libres, dépourvues de dents; silicule oblongue ou elliptique, aiguë au sommet ou tronquée, déprimée, à valves carénées, sans appendices, à cloison membraneuse, oblongue, acuminée aux deux extrémités; loges renfermant ordinairement deux à quatre, rarement six à huit graines pendantes, et dont les cotylédons sont accombants. Ce genre avait été anciennement formé par Mœnch (*Supplem. Method.*, 89) sous le nom de *Noccæa*; mais comme il n'avait pas été adopté, de même que la plupart des innovations de cet auteur, le nom de *Noccæa* ou plutôt de *Nocca*, a été employé par Cavanilles et Willdenow pour désigner un autre genre. *V.* Nocca. L'*Hutchinsia* a été placé par De Candolle dans la section des Thlaspidées ou Pleurorhizées Angustiseptées. Plusieurs de ces espèces avaient été réunies par Linné aux genres *Iberis* et *Lepidium*. Il se distingue du premier par ses pétales égaux, et du second par ses loges non monospermes. Il a aussi des rapports avec d'autres genres de Crucifères siliculeuses; mais ses étamines nues et libres le différencient suffisamment du *Teesdalia* et de l'*OEthionema*; ses silicules non bordées ni échancrées au sommet, ne permettent pas de le confondre avec le *Thlaspi*; enfin, ses valves naviculaires et non planes concaves, le font distinguer du *Draba*.

Les Hutchinsies sont des plantes herbacées, vivaces ou rarement annuelles; à tiges ramifiées et glabres; à fleurs pédicellées, sans bractées, et disposées en grappes terminales et dressées.

En décrivant les onze espèces dont se compose ce genre, De Candolle (*loc. cit.*) les a distribuées en deux sections. La première, sous le nom d'*Iberidella*, renferme sept espèces, dont les feuilles sont entières ou légèrement dentées, le style filiforme, et les fleurs rosées comme dans la plupart des *Iberis*. Le type de cette section est l'*Hutchinsia rotundifolia*, Br. et De Cand., *Iberis rotundifolia*, L., espèce à tiges nombreuses, grêles, à feuilles ovales, et à fleurs d'un rose agréable. Elle est commune dans les Alpes où on la trouve dans les fentes des rochers brisés et parmi les pierres. Les autres plantes de cette section croissent dans les pays montueux des contrées orientales de l'Europe, dans la chaîne du Caucase, et dans la Perse et la Syrie. La deuxième section (*Nasturtiolum*) est caractérisée par des feuilles pinnatilobées et des fleurs petites, blanches, qui donnent aux espèces le port de certains *Draba*. Les quatre espèces qu'elle renferme, habitent les Alpes ou les pays montueux de l'Europe. Les *Hutchinsia alpina* et *Hutchinsia petræa*, DC., étaient des *Lepidium* pour Linné; la première, dont les fleurs sont blanches et très-nombreuses, croît abondamment au pied des rochers, sur les Hautes-Alpes, les Pyrénées et le Jura. La seconde est une très-petite espèce qui se trouve dans les basses montagnes de toute l'Europe, et même dans des localités chaudes et peu élevées, comme, par exemple, à Fontainebleau.

HUTCHINSIE. *Hutchinsia*. bot. (*Céramiaires.*) Genre formé par Agardh, adopté par Lyngbye, et dont les caractères consistent dans des filaments cylindriques, dont les articles sont marqués de plusieurs tubes ou séries de matière colorante, intérieure et produisant des capsules extérieures un peu acuminées, nues, adnées et s'ouvrant par leur extrémité supérieure, avec déchirement, pour donner passage à des propagules obronds et très-distincts. En réduisant ce genre aux espèces qui présentent scrupuleusement les caractères qui viennent d'être établis, il est un des plus naturels. Les espèces qui le composent sont en général des plantes colorées et d'un port élégant, qui croissent dans la mer et qui adhèrent fortement au papier.

Les espèces les mieux caractérisées de ce genre sont les *Hutchinsia Brodiæi*, Lyngb., *Taut. Hyd. Dan.*, p. 109, pl. 33; *Conferva granulatum* de Ducluzeau. — *Hutchinsia urceolata*, Lyngb., *loc. cit.*, p. 110, t. 34. — *Hutchinsia strictoides*, Lyngb., *loc. cit.*, p. 114, t. 35. — *Hutchinsia stipitata*, N.; *Hutchinsia stricta*, Lyngb., pl. 36, seulement la figure 2-4. — L'*Hutchinsia nigrescens* du même auteur, p. 109, t. 33, pourrait bien être une Dirarpelle. *V.* ce mot.

HUTIA. mam. *V.* Capromys.

HUTTUM. bot. Nom que porte vulgairement le *Butonica* de Rumph, et qu'Adanson avait adopté pour désigner ce genre. *V.* Barringtonie.

HYACINTHE. bot. Pour Jacinthe. *V.* ce mot.

HYACINTHE. min. Les anciens ont donné ce nom à une pierre qui offrait une certaine ressemblance de couleur avec la fleur qui, au rapport de la fable, provenait de la métamorphose du jeune Hyacinthe, tué par Apollon. Elle était d'un violet assez agréable, et semblait, dit Pline, plus prompte à se flétrir que la fleur du même nom. Les modernes ont donné le nom d'Hyacinthe à des pierres d'un rouge orangé, mêlé souvent d'une teinte de brun. Werner a appliqué cette dénomination à la variété de Zircon dodécaèdre, qui présente cette couleur. Les pierres, qu'on désigne dans le commerce sous le même nom, appartiennent presque toutes au Grenat Essonite, qui a une teinte de cannelle d'un beau velouté. Celle-ci se distingue de l'Hyacinthe Zirconienne, en ce qu'elle offre la réfraction simple. Sa couleur, vue par réfraction, est le rouge ponceau, lorsque la pierre est éloignée de l'œil; et le jaune sans mélange sensible de rouge, lorsqu'elle est placée très-près de l'œil. Les Hyacinthes de l'Essonite sont d'un prix assez élevé, lorsqu'elles sont parfaites et sans gerçures dans l'intérieur. L'Hyacinthe du Zircon a aussi pour caractère distinctif une sorte d'éclat adamantin. *V.* Essonite et Zircon.

Hyacinthe jaune des volcans. *V.* Idocrase.

Hyacinthe blanche de la Somma. *V.* Meionite.

Hyacinthe cruciforme. *V.* Harmotome.

Hyacinthe de Compostelle. *V.* Quartz hyalin rubigineux.

Hyacinthe de Disentis. Variété de Grenat orangé. *V.* Grenat.

Hyacinthe la belle. Variété de Grenat d'un rouge mêlé d'orangé.

Hyacinthe miellée. Variété de Topaze, d'un jaune de miel.

Hyacinthe occidentale. Variété de Topaze, d'un jaune de safran.

Hyacinthe orientale. Corindon, d'une couleur orangée.

HYACINTHINE. min. C'est le nom vulgaire de l'une des variétés de l'idocrase. *V.* ce mot.

HYADE. *Hyas.* crust. Genre de l'ordre des Décapodes, famille des Brachyures, tribu des Triangulaires (Latr., Fam. natur. du Règne Anim.), établi par Leach et adopté par Latreille. Ses caractères sont : antennes extérieures ayant leur premier article plus grand que le second, comprimé et dilaté extérieurement; troisième article des pieds-mâchoires extérieurs court, un peu dilaté en dehors, échancré à ses extrémités et du côté interne; pinces beaucoup plus grosses, mais plus courtes que les autres pattes, dont la longueur n'o pas le double de celle du corps; toutes ces pattes ont leurs articles presque cylindriques, inermes, et sont terminées par un ongle long, conique et arqué; carapace allongée, sub-triangulaire, arrondie postérieurement, tuberculeuse à sa surface, avec les côtés avancés en pointe derrière les yeux; front terminé par deux pointes déprimées et rapprochées l'une de l'autre; yeux portés sur des pédoncules courts, et n'étant pas d'un diamètre plus grand que ceux-ci; orbites ouverts un peu en avant, ayant une fissure à leur bord supérieur et postérieur.

Ce genre se distingue des genres *Parthenope*, *Eurynome*, *Maia*, etc., par des caractères tirés de la forme du corps et des parties de la bouche. Il s'éloigne des *Camposcies*, *Inachus*, etc., par la forme du troisième article des pieds-mâchoires, qui est carré dans ceux-ci et triangulaire dans les Hyades. Le genre *Lithode* en est séparé par la forme des pieds postérieurs qui sont impropres à la marche.

Les Hyades vivent dans les profondeurs de l'Océan; la principale espèce est :

L'Hyade Araignée. *Hyas Araneus*, Leach, Moll. Brit., tab. 21, a; *Cancer Araneus*, L.; *Cancer Bufo*, Bosc; *Maia Aranea*, Latr. La partie antérieure de sa carapace est avancée en pointe et terminée par deux épines qui convergent à leur extrémité; sa partie supérieure et postérieure est couverte de petits tubercules dont on retrouve quelques-uns sur les bras et sur le corps. Il se trouve dans l'Océan.

HYÆNANCHE. bot. Genre de la famille des Euphorbiacées et de la Diœcie Polyandrie, L., établi par Lambert (*Dissert. de Cinchon.*, 52, tab. 10) qui l'a ainsi caractérisé : fleurs dioïques; les mâles ont un calice composé de cinq à sept sépales, dix à trente étamines dont les filets sont courts, et les anthères oblongues-ovées. Le calice des fleurs femelles est formé de plusieurs sépales imbriqués et caducs; deux à quatre styles portant quatre stigmates réfléchis, glanduleux, frangés; fruit subéreux, marqué extérieurement de huit sillons, à quatre coques bivalves et dispermes. Le même genre a été constitué sous le nom de *Toxicodendron* par Thunberg (*Act. Holm.*, 1796. p. 188) qui attribue au fruit trois coques. Il ne se compose que d'une seule espèce, *Hyænanche globosa*, plante indigène du cap de Bonne-Espérance, et à laquelle Lambert et Vahl donnent pour synonyme le *Jatropha globosa* de Gærtner. Dans sa Dissertation sur les Euphorbiacées, le professeur Adr. de Jussieu ne croit pas que ces deux plantes soient identiques, car celle dont Gærtner a donné l'analyse du fruit, était originaire de Curaçao. Le genre *Hyænanche* est remarquable par la structure du calice et des fleurs femelles, ainsi que par ses coques dispermes.

Le nom d'*Hyænanche* a été donné au genre dont il est question, parce que, selon Lambert, on se sert de son fruit réduit en poussière, et mélangé dans de la chair de Mouton, pour faire périr les Hyènes.

HYALE. *Hyalea.* moll. Le genre Hyale, que Forskahl a le premier fait connaître, malgré les renseignements qu'il en a donnés, il est vrai fort obscurs et souvent inintelligibles, a été confondu par Linné parmi les Térébratules, dans son genre *Anomia*. Lamarck, qui le premier a séparé en un genre distinct les Mollusques qui nous occupent, les a laissés, à l'exemple de Linné, parmi les Coquilles bivalves, ce dont il est facile de s'assurer, en consultant le Système des Animaux sans vertèbres, publié en 1801. Cuvier, dans la première édition du Règne Animal, avait eu la même opinion, quoique Forskahl ait dit que ce Mollusque, en considérant sa coquille, avait quelques rapports avec les Patelles. Il semble que Bruguière ait eu la même idée, car on ne trouve pas les Hyales figurées avec les Anomies dans les planches de l'Encyclopédie, et il n'en donne pas la description à l'article Anomie du même ouvrage. Il est impossible aussi qu'il les ait préférablement laissées avec les Térébratules. Quelque temps après les premiers travaux de Lamarck, Cuvier fit l'anatomie des Hyales; il les rapprocha alors des Clios et autres genres analogues; il en forma une classe particulière, sous le nom de Ptéropodes; dès lors, on ne dut plus avoir d'hésitation sur la place du genre; on n'en conserva que sur la manière dont on envisagerait la classe ou l'ordre nouveau. Roissy, dans le Buffon de Sonnini, a le premier adopté ce nouvel arrangement que tous les zoologistes modernes ont également suivi. *V.* Ptéropodes. Lamarck a vu dans ces Mollusques, un type d'organisation particulière qui le porta à l'envisager comme un terme moyen ou de transition entre les Mollusques Conchifères et les Mollusques proprement dits; cette idée, qu'il manifesta d'abord dans sa Philosophie zoologique, il la conserva dans tous ses autres ouvrages. Péron et Lesueur, auxquels on doit une Monographie de ce genre, publiée avec figures dans le tome xv des Annales du Muséum, ajoutèrent quelques faits nouveaux sur l'organisation des Hyales, mais ils en rapprochèrent à tort quelques genres qui sont étrangers à celui-ci. Cuvier (Règne Animal) divisa les Ptéropodes en deux sous-ordres : ceux qui ont la tête distincte, et ceux sans tête distincte. Le genre Hyale, à lui seul, forma cette seconde division. Les travaux de Blainville sur les Ptéropodes sont venus infirmer, d'une manière fort puissante, les opinions reçues, jusqu'à ce jour, sur ces Mollusques. Blainville en donne la description la plus complète; il en fait connaître, avec détails, toutes les parties, et il a occasion de rectifier plusieurs faits mal vus par Péron et Lesueur, et par Cuvier lui-même. C'est ainsi qu'il fait voir qu'on avait étudié l'animal

renversé, c'est-à-dire que l'on avait pris la face dorsale pour la ventrale, et celle-ci pour la dorsale, ce qui rétablit, dans l'ordre ordinaire et pour tous les Mollusques en général, la position de l'anus et des orifices de la génération. Blainville fait remarquer aussi que ce que l'on avait pris pour des branchies n'en est réellement pas, mais seulement le pied singulièrement disposé pour la natation; ce dernier fait reste d'autant plus incontestable, qu'un véritable peigne branchial se trouve sur le côté droit de l'animal; il communique directement avec le fluide ambiant par une large fente du manteau; le cœur, qui est fort gros, est au côté gauche, en avant des branchies, comme dans tous les Mollusques; il est composé d'une oreillette et d'un ventricule; l'oreillette reçoit le sang des veines pulmonaires; le cœur donne origine par sa pointe à un gros tronc aortique qui se divise presque immédiatement en deux branches: l'une antérieure et l'autre postérieure. Une autre rectification que Blainville a faite, est relative aux organes de la génération; il paraîtrait que ce que Cuvier a pris pour le testicule ne serait autre chose qu'une portion de l'oviducte, semblable à ce que l'on nomme la matrice dans les Hélices; il résulterait de ce fait, aussi bien que de l'existence du testicule à la base de l'organe excitateur mâle, que ces animaux auraient un double accouplement, un accouplement réciproque comme celui des Hélices et de beaucoup d'autres Mollusques céphalés, ce qui reporte ceux-ci beaucoup plus haut dans la série. Cette opinion est encore confirmée davantage par l'existence de véritables tentacules que Blainville croit même oculés, sans pourtant l'affirmer d'une manière positive. Ce qui a pu faire commettre plusieurs erreurs, relativement à ces Mollusques, c'est sans doute la forme singulière du pied et du manteau; il était naturel de penser que ces prolongements, ces lanières charnues, flottant dans l'eau, pouvaient porter les organes de la respiration; cela semblait d'autant plus probable que la manière dont on avait considéré l'animal, à l'inverse de sa véritable position, rendait plus difficile la recherche du véritable organe de la respiration. Le manteau, dans les Hyales, est assez grand et surtout fort dilatable et fort rétractile, étant pourvu de muscles puissants, qui le font rentrer presque complètement dans la coquille; il forme une enveloppe très-mince dans sa partie moyenne où elle est adhérente et plus épaisse dans les bords qui avoisinent l'ouverture de la coquille; en dessus, il se prolonge comme la lame supérieure, et en dessous comme la lame inférieure de la coquille; il est plus épais sur les parties latérales où il se partage en deux lèvres qui ne sont point fendues; à l'extrémité postérieure de leur réunion on voit, du moins dans quelques espèces, une lanière qui n'est sans doute qu'un appendice du manteau. D'après ce que dit Forskahl de cette partie, il paraît qu'elle est susceptible, pendant la vie de l'animal, d'une extension considérable, au point même de devenir translucide. Le manteau n'est ouvert qu'à la partie antérieure, surtout en dessus et de chaque côté; il n'existe aucune ouverture correspondante aux fentes latérales de la coquille.

Le pied est formé par deux ailes antérieures, qui paraissent naître de la tête qui se trouve au fond de l'angle qu'elles présentent; ces ailes, épaisses à leur base, sont très-charnues; elles reçoivent plusieurs plans de fibres, destinés à leur contraction. Blainville, comparant et rapprochant les Hyales des Bullées, a vu, dans cette forme singulière du pied, une simple modification qui ne pouvait détruire le rapprochement qu'il proposait; il est certain que ce seul motif serait insuffisant pour combattre l'opinion de ce savant zoologiste. La coquille mince, translucide et cornée de l'Hyale, est formée de deux parties que les anciens auteurs ont considérées comme des valves soudées; c'est sans doute pour cette raison qu'ils ont placé les Hyales parmi les Anomies ou les Térébratules. La partie supérieure est la plus plane; elle est marquée de trois côtes rayonnantes; celle-ci se prolonge antérieurement en une lèvre courbée, tranchante, terminée par une ou plusieurs pointes; à la partie postérieure, elle se termine par une, deux ou trois pointes, selon les espèces; la pointe du milieu est celle qui reste constamment dans toutes; elle est creuse et percée à son extrémité; elle donne insertion au muscle principal de l'animal, celui que Blainville nomme columellaire; dans ces Mollusques, la partie inférieure est lisse, subhémisphérique; ces deux parties sont séparées par une grande ouverture antérieure, ainsi que par deux fentes latérales. Ce genre, qui n'a point encore été trouvé à l'état fossile, a été caractérisé de la manière suivante par Blainville: corps subglobuleux, formé de deux parties distinctes: la postérieure ou abdominale large, déprimée, bordée de chaque côté d'une double lèvre du manteau, quelquefois prolongée, contenue dans une coquille; l'antérieure, céphalothoracique, dilatée de chaque côté en aile ou nageoire arrondie; tête non distincte, pourvue de deux tentacules contenus dans une gaîne cylindrique; ouverture buccale avec deux appendices labiaux décurrents sous le pied; anus à la partie postérieure de la double lèvre du manteau au côté droit; branchie en forme de peigne du même côté; terminaison de l'oviducte à l'endroit de séparation des deux parties du corps; celle de l'organe mâle tout à fait antérieure, en dedans et en avant du tentacule droit. Coquille extérieure fort mince, transparente, symétrique, bombée en dessous, plane en dessus, fendue sur les côtés pour le passage des lobes du manteau, ouverte en fente en avant pour celui du céphalothorax et tronquée au sommet.

Selon Blainville, le genre Hyale comprend aujourd'hui treize espèces dont la plupart sont à peine connues dans les collections. On y voit les suivantes:

HYALE TRIDENTÉE. *Hyalea tridentata*, Lamk., Anim. sans vert., t. VI, p. 286, n° 1; *Anomia tridentata*, Forsk., *Faun. Arab.*, p. 124, *et Icones*, tab. 40, fig. a; *Anomia tridentata*, Gmel., n° 42, ou *Monoculus telemus*, L.; *Hyalea Forskahlii*, Blainv., Dictionn. des Scienc. natur.; Cuv., Ann. du Muséum, t. IV, p. 224, pl. 59; Encycl. Méthod., pl. 464, fig. 5, 6 et 7; Péron et Lesueur, Ann. du Mus., t. XV, pl. 3, fig. 13.

HYALE PAPILIONACÉE. *Hyalea papilionacea*, Bory de St.-Vincent, Voyage aux quatre principales îles d'Afr., t. Ier, p. 131, pl. 5, fig. 1.

HYALIDE. *Hyalis*. BOT. Genre de la famille des Synanthérées, tribu des Mutisiacées, institué par De Candolle pour une plante nouvellement observée au Chili. Caractères : capitule composé de quatre ou six fleurs homogames; involucre imbriqué; réceptacle dépourvu de paillettes, garni de petites fimbrilles calleuses sous les akènes; corolles bilabiées : lèvre extérieure à trois dents très-grandes : l'intérieure profondément bipartite, à lobes linéaires et roulés; filaments glabres; anthères à deux queues à leur base, garnies de soies longues et plumeuses; styles glabres, rameux, épais, obtus et connivents; akènes ovato-oblongs, ventrus, sans bec, marqués de dix côtes; aigrette persistante, à trois rangées de soies velues, denticulées et soudées par leur base. L'HYALIDE ARGENTÉE, *Hyalis argentea*, De Cand., est une plante herbacée, vivace, multicaule et garnie d'un duvet blanchâtre; ses tiges sont dressées, anguleuses et simples; ses feuilles sont sessiles, lancéolées linéaires, acuminées, très-entières et nervurées; les capitules sont oblongs, réunis en corymbe ou en panicule, avec les fleurs blanches.

HYALIN. *Hyalinus*. Synonyme de Transparent.

HYALITHE. MIN. Quartz Hyalin concrétionné, perlé, Haüy. Variété de Quartz résinite ou d'Opale, en stalactites ou mamelonnée, présentant, d'après une analyse de Buchulz, quatre-vingt-douze parties de Silice et huit parties d'eau. Tantôt elle est limpide ou translucide et d'un blanc grisâtre, quelquefois elle est opaque et d'un blanc nacré. Cette dernière a été décrite par Santi sous le nom d'Amiatite, et par Thomson sous celui de Fiorite, parce qu'on l'a trouvée à Santa-Fiora, au mont Amiata en Toscane. L'Hyalithe ne se rencontre que dans les terrains d'origine volcanique : en Auvergne, dans les Laves rouges anciennes et les Domites; à Francfort-sur-le-Mein, dans le Mandelstein; au Mexique, au Géorgia et en Hongrie, dans les Porphyres qui servent de gangue à l'Opale. *V*. QUARTZ-RÉSINITE.

HYALOIDE. MIN. Valmont de Bomare donne ce nom à des cailloux roulés de la rivière des Amazones, qui ne sont que du Quartz transparent.

HYALOLÉPIDE. *Hyalolepis*. BOT. C'est encore au professeur De Candolle qu'est due la création de ce genre dans la famille des Synanthérées, tribu des Sénécionides; il offre pour caractères : des capitules uniflores, réunis en glomérules serrés; involucre général formé de plusieurs rangées d'écailles ovato-lancéolées entières ou bifides au sommet, les unes hyalines, les autres rendues opaques par de fortes nervures; réceptacle général nu; involucres partiels sessiles, cylindriques, endurcis à leur base, monophylles ou formés de trois fortes écailles concrètes; corolle filiforme, un peu en massue à l'extrémité qui est divisée en trois ou cinq dents; styles rameux, subbarbellés au sommet; akène cylindrique, allongé, sericeo-pubescent; aigrette garnie d'une soie filiforme, un peu plus courte que la corolle. On ne connaît encore qu'une seule espèce de ce genre : HYALOLÉPIDE RHIZOCÉPHALE, *Hyalolepis rhizocephala*, De Cand. C'est une très-petite plante de la Nouvelle-Hollande, à tiges extrêmement courtes, à feuilles presque radicales, linéari-subulées, très-entières, dilatato-amplexicaules à leur base; le glomérule est blanchâtre, sessile entre les feuilles qui garnissent l'extrémité des tiges.

HYALOMICTE. MIN. Nom donné par Brongniart au Greisen de Werner, Roche composée de grains de Quartz mélangés confusément avec des lames de Mica. Cette Roche, peu abondante dans la nature, se rencontre en amas subordonnés dans les terrains granitiques. Sa masse a beaucoup de ténacité. Le Mica surabonde dans certaines parties, où sont fréquemment disséminées différentes matières accidentelles, telles que l'Étain oxydé (à Zinnwald en Bohême), le Wolfram, la Topaze pycnite (à Altemberg en Saxe), le sulfure de Molybdène, etc. Quelquefois il est groupé par masses connues sous le nom de Lépidolites. *V*. TERRAINS et ROCHES GRANITIQUES.

HYALOMYIE. *Hyalomyia*. INS. Diptères; genre de la famille des Muscides, établi par Robineau-Desvoidy qui le caractérise de la manière suivante : face et péristome bordés de soies; antennes atteignant la moitié de la longueur de la face; yeux contigus; abdomen muni de deux pointes en dessous; jambes postérieures garnies de soies; crochets des tarses petits, arqués; ailes ordinairement larges : première cellule postérieure large à l'extrémité, à long pétiole, à nervure externo-médiaire arrondie; cellule discoïdale à nervure transversale droite.

HYALOMYIE POURPRÉE. *Hyalomyia atro-purpurea*; *Phasia purpurea*, Meig. Face et front à reflets blancs; antennes noires; thorax d'un noir velouté, à lignes blanchâtres; abdomen d'un noir pourpré, luisant; pieds noirs; cuillerons blancs; bord extérieur des ailes et demi bande noirâtres. Taille, trois lignes. On trouve encore une dizaine d'autres espèces en Belgique.

HYALOPTÈRE. *Hyalopterus*. INS. On donne cette épithète aux insectes qui ont les ailes transparentes comme du verre.

HYALOS. MIN. L'un des noms anciens du Succin.

HYALOSIDÉRITE. MIN. (Journal des Sc. d'Edimbourg, n° 1, juillet 1824.) Substance vitreuse, à cassure conchoide, de couleur rouge ou brunâtre, translucide sur les bords, pesant spécifiquement 2,875. Elle se présente en cristaux prismatiques ou en grains, comme le Péridot avec lequel elle a beaucoup d'analogie. Elle contient sur cent parties : Silice, 31,634; protoxyde de Fer, 29,711; Magnésie, 32,403; Alumine, 2,211; Oxyde de Manganèse, 0,480; Potasse, 2,744; Chrôme, une trace. Le docteur Walchner compare cette analyse avec celles de différentes Scories de forge, et trouve entre elles un rapport assez remarquable : elles se rapprochent en effet, si l'on admet que, dans la première, le Fer ait été remplacé en partie par de la Magnésie. C'est de cette analogie qu'est dérivé le nom d'*Hyalosidérite*, donné à cette substance. Elle se trouve dans les cavités d'un Amygdaloïde basaltique, au Kaiserstuhl, près du village appelé Sasbach. Elle y est accompagnée de Pyroxène augite et de carbonate de Magnésie.

HYAS. CRUST. Synonyme de Hyale.

HYATELLE. MOLL. *V*. HIATELLE.

HYBANTHE. *Hybanthus*. BOT. Genre de la famille des Violacées et de la Pentandrie Digynie, L., établi par Jacquin (*Amer.*, 77, tab. 175) et adopté par Kunth (*Nov. Gener. Amer.*, t. v, p. 385) avec les caractères

suivants : calice dont les sépales sont inégaux, non appendiculés et décurrents par leur base sur le pédicelle; pétales inégaux : l'inférieur plus long que les autres en forme de sac à la base, l'intermédiaire canaliculé, dilaté au sommet en un limbe bilobé, les autres plus courts et à trois nervures; étamines réunies par la base, les deux inférieures ayent leurs anthères avortées et à leur base una grosse glande en forme de conque et placée dans la concavité du cinquième pétale; capsule obovée, renfermant un petit nombre de graines. Ce genre a été rejeté par Auguste Saint-Hilaire (Histoire des Plantes usuelles des Brasiliens, troisième livraison, p. 5), parce que ses caractères essentiels reposent uniquement sur l'avortement de deux étamines, la présence d'une glande et la forme concave du pétale inférieur se retrouvant dans les *Ionidium* de Ventenet. Cependant la plante sur laquelle est formé le genre *Hybanthus* a un port particulier. C'est un arbrisseau à tige droite, rameuse, couverte d'aiguillons, à feuilles oblongues, dentées en scie, et à fleurs blanchâtres, portées sur des pédoncules réunis en grappes. Cette plante, décrite et figurée par Kunth (*loc. cit.*, tab. 494) sous le nom d'*Hybanthus Havanensis*, croît dans les montagnes de l'île de Cuba, près de la Havane. Rœmer et Schultes, l'ayant réunie au genre *Ionidium*, l'ont nommée *Ionidium Jacquinianum*.

HYBANTHÈRE. *Hybanthera*. BOT. Genre de la famille des Asclépiadées, établi par Endlicher qui lui assigne les ceractères suivants : calice à cinq divisinns; corolle en rouc, à cinq lobes, à tube très-court, privé d'écailles ainsi que son orifice; point de couronne staminale; anthères gibbeuses sur le dos, terminées par un appendice membraneux; masses polliniques renflées, pendantes et attachées par leur sommet qui est atténué; stigmate mutique. La seule espèce connue est originaire de l'île de Norfolk; elle forme un arbrisseau grimpant et glabre, à feuilles opposées, pétiolées, ovato-oblongues, un peu corlaces, biglanduleuses à leur base; les fleurs sont réunies en grappes qui forment de petites ombelles entre les pétioles.

HYBEMACE. BOT. Pour Hybernacle. *V.* ce mot.

HYBERNACLE. *Hybernaculum*. BOT. C'est ainsi que Linné a désigné, en général, toutes les parties des plantes qui enveloppent les jeunes pousses pour les mettre à l'abri de l'influence des agents extérieurs; telles sont les écailles qui forment les bourgeons.

HYBLÉE. *Hyblæa*. INS. Genre de l'ordre des Lépidoptères, établi par Fabricius et que Latreille rapporte à celui des Herminies. *V.* ce mot.

HYBOME. *Hyboma*. INS. Coléoptères pentamères; ce genre de la famille des Lamellicornes a été fondé par Lepelletier et Serville; il est très-voisin des genres *Ateuchus*, *Gymnopleurus* et *Sisyphus*; il offre pour caractères : antennes de neuf articles, le premier plus épais tant à sa base qu'à son extrémité, la deuxième petit, les trois suivants plus longs, le sixième très-court, les trois derniers formant une massue libre, lamellée; labre à peine visible et presque carré; mandibules membraneuses, tricuspidées à leur base, s'avançant en une lame concave et trigone, frangées à l'extrémité; mâchoires se prolongeant en un lobe fort grand, presque carré; palpes maxillaires de quatre articles, les labiales de trois, et insérées aux angles supérieurs du menton; elles sont très-velues; lèvre membraneuse, cachée par le menton qui est presque carré; tête mutique; abdomen carré; une sinuosité aux élytres, mais qui ne laisse pas à nu les côtés du corps; les quatre jambes postérieures très longues et arquées.

HYBOME BOSSU. *Hyboma gibbosa*, Lep. et Serv.; *Copris gibbosus*, Oliv. Il est noir et peu luisant; le chaperon est un peu relevé de chaque côté; il a quatre dentelures dont deux au milieu, plus pointues que les latérales; le corselet est largement échancré en avant pour recevoir la tête; il est un peu anguleux sur les côtés, lisse et convexe en dessus, avec un point élevé de chaque côté; il est arrondi postérieurement; les élytres ont des stries peu marquées, formées par des points alternativement élevés et enfoncés; on remarque dans l'un des sexes une élévation en bosse de chaque côté de la suture. De Cayenne.

Il est apparent que le Bousier Icare, *Copris Icarus*, doit appartenir aussi à ce genre.

HYBOS. *Hybos*. INS. Genre de l'ordre des Diptères, famille des Tanystomes, tribu des Hybotins, établi par Meigen et adopté par Fabricius et tous les entomologistes. Les caractères de ce genre sont : antennes insérées sur le devant de la tête, beaucoup plus courtes qu'elle, et composées de deux articles ovoïdes ou coniques, avec une soie longue à leur extrémité; palpes courbées au-dessus de la trompe qui est dirigée en avant; dernière paire de pattes ayant la cuisse renflée. Ce genre est très-voisin de celui que Meigen appelle Tachydromie et que Latreille avait déjà établi sous le nom de Sique, *Sicus* (*V.* ce mot); mais il en diffère par des caractères tirés de la forme des palpes et par les pattes dont deux paires ont les cuisses renflées dans les Siques. Ces insectes sont propres à l'Europe; l'espèce suivante se trouve en France et en Belgique :

L'HYBOS ASILIFORME. *Hybos asiliformis*, Latr.; *Acromyia asiliformis*, Bonelli; *Stomoxys asiliformis*, Fabr. Son corps est noirâtre, avec les ailes tachetées de cette couleur. Latreille l'a pris dans des prés humides aux environs de Montmorency. Meigen cite deux autres espèces de ce genre : ce sont les *Hybos funebris* et *flavipes*, que Fabricius a rapportés aussi au même genre. Quelques *Dioctria* de cet auteur appartiennent encore à ce genre.

HYBOSORE. *Hybosorus*. INS. Genre de l'ordre des Coléoptères, section des Pentamères, famille des Lamellicornes, tribu des Scarabéides, division des Arénicoles, Latr. (Fam. nat. du Règne Anim.), établi par Mac-Leay fils et adopté par Latreille. Les caractères de ce genre sont peu connus. Dejean (Cat. des Col., p. 56) en mentionne une espèce, l'*Hybosorus arator*, qui se trouve en Espagne.

HYBOTINS. *Hybotii*. INS. Tribu de l'ordre des Diptères, famille des Tanystomes, établie par Latreille (Fam. nat. du Règne Anim.) et ayant pour caractères : trompe avancée; épistome toujours imberbe; tête globuleuse, entièrement occupée par les yeux dans les mâles; dernier article des antennes lenticulaire, avec une soie longue en forme de scie. Cette tribu comprend

les genres Hybos, Ocydromye et Damalis? *V.* ces mots.

HYBRIDELLE. *Hybridella.* BOT. Genre de la famille des Synanthérées, Corymbifères de Jussieu, et de la Syngénésie superflue, L., établi par H. Cassini (Bullet. de la Société Philom., janvier 1817) qui l'a ainsi caractérisé : involucre orbiculaire, composé de deux rangs de folioles égales, étalées, oblongues et aiguës; réceptacle globuleux, muni de paillettes linéaires et foliacées; calathide dont les fleurs centrales, nombreuses, régulières et hermaphrodites, forment un disque hémisphérique, les fleurs de la circonférence sont sur un seul rang, en languettes et femelles; ovaires des fleurs centrales, lisses, munis d'un bourrelet basilaire, continus par leur sommet avec la base de la corolle, qui est garnie d'une zone circulaire de soies courtes, grosses, aiguës et articulées. Cassini, en décrivant ce dernier organe, ne le regarde point comme une aigrette, car il dit que les ovaires en sont dépourvus. Ce genre a été fondé sur une plante indigène du Mexique, et qui est cultivée dans les jardins de botanique. C'est l'*Anthemis globosa* d'Ortéga, que Cassini a nommée *Hybridella globosa*, et qu'il a placée dans la tribu des Hélianthées, quoiqu'elle ait beaucoup de rapports avec les Anthémidées.

HYBRIDES. ZOOL. Ce qui signifie proprement MÉTIS. On emploie quelquefois ce nom comme synonyme de MULET; il ne devrait cependant pas avoir la même signification; Mulet emportant l'idée de l'infécondité, et Hybride ne présentant pas nécessairement cette condition. Ce qu'on pourrait dire des Hybrides animaux se trouvera analogiquement établi dans l'article Hybridité. *V.* ce mot.

HYBRIDITÉ. *Hybriditas.* BOT. On désigna sous ce nom, ainsi que sous celui de croisement, l'acte par lequel une espèce de plante est fécondée par une autre, et qui, pour résultat, donne naissance à des individus intermédiaires. Ceux-ci sont appelés Mulets ou Hybrides végétaux. Avant que les phénomènes de la fécondation fussent, sinon bien dévoilés aux observateurs, du moins entrevus par eux, on nommait indistinctement Hybrides toutes les espèces qui se rapprochaient assez de plantes déjà connues pour qu'il fût facile de les confondre avec elles, mais qui cependant offraient des différences remarquables dans quelques points de leur organisation. Le mot Hybride était donc synonyme pour les anciens de celui de bâtard (*spurius*), qu'ils appliquaient à des espèces aussi légitimes que toutes celles que leurs prédécesseurs avaient décrites. Cette confusion dans le sens attaché à une expression très-usitée se perpétua longtemps après que les circonstances de la fécondation eurent cessé d'être mystérieuses. Ainsi la Pélorie fut considérée par Linné comme le résultat de l'Hybridité. Plusieurs autres monstruosités, ou plusieurs de ces altérations dans les formes habituelles des organes qui sont en réalité les retours des plantes irrégulières au type primitif, ont été attribuées au croisement d'espèces avec lesquelles elles présentaient de la ressemblance. Mais aujourd'hui la définition de l'Hybridité, donnée en tête de cet article, est universellement admise, quoique l'existence des Hybrides soit encore révoquée en doute par quelques naturalistes dont l'incrédulité sur ce point n'a sa source que dans les théories qu'ils veulent substituer à celles de leurs devanciers. Un auteur qui nie la fécondation sexuelle se gardera bien, en effet, d'admettre l'Hybridité, et les individus qu'on lui présentera avec des formes parfaitement intermédiaires et dont on lui exposera toutes les circonstances qui ont déterminé leur naissance, ne seront pour lui que des anneaux de la grande chaîne qui lie ensemble à ses yeux tous les corps de la nature. Ne croyant point aux distinctions spécifiques, il regardera les Hybrides comme des êtres dignes d'être inscrits, dans la classification, au même rang que les espèces les plus constantes et les plus inaltérables.

Marchand inséra dans les Mémoires de l'Académie des Sciences, pour 1715, une observation dans laquelle il faisait mention d'une Mercuriale à feuilles laciniées, dont, à la vérité, l'origine lui paraissait étrangère à la Mercuriale commune; mais la fécondité de cette plante porte à croire qu'il aura pris une variété remarquable pour une espèce nouvelle, provenue d'un croisement. C'est à Linné que l'on doit les premiers renseignements positifs sur les Hybrides; il s'assura que, dans certaines circonstances, les végétaux pouvaient se féconder les uns les autres de manière à produire de nouvelles races; mais, se livrant trop à son imagination, il alla jusqu'à penser que, dans l'origine, il pouvait n'avoir existé qu'une espèce de chaque famille naturelle, que les espèces, en se croisant, avaient produit les genres, lesquels, par leurs fécondations réciproques, avaient donné naissance aux espèces et aux variétés. « Cette idée, selon le professeur De Candolle (Théor. élém. de la Botan., 2e édit., p. 199), est séduisante comme toutes celles qui tendent à ramener des faits nombreux et compliqués à une cause unique et facile à saisir, mais elle ne peut se soutenir, si l'on fait attention à la rareté des Hybrides dans l'état naturel des choses. » Dans sa dissertation sur la *Peloria* (*Amœn. Acad.*, vol. I, p. 71), Linné développa sa théorie sur les Hybrides; malheureusement les principaux exemples avancés par ce grand naturaliste étaient mal choisis, puisqu'il est reconnu aujourd'hui que la Pélorie est une simple variété de la Linaire, dont les parties de la fleur ont augmenté en nombre et ont pris une disposition symétrique. *V.* PÉLORIE. En 1751, une thèse fut soutenue sous la présidence de Linné par l'auteur, J. Hartmann, développa les idées de son illustre maître. Cette dissertation, intitulée : *Plantæ Hybridæ* (*Amœn. Acad.*, t. III, éd. Amst., p. 28), contient les descriptions d'une foule de plantes considérées comme Hybrides, et disposées en quatre sections, savoir : 1° *Bigeneres;* individus nés de genres différents. 2° *Congeneres;* provenus d'espèces différentes, mais appartenant au même genre. 3° *Deformatæ;* plantes qui ont acquis des formes et des qualités physiques, comme des feuilles érénées, de l'odeur, etc., que leurs parents ne possédaient pas. 4° *Obscuræ, Suspectæ;* toutes les plantes présumées Hybrides à cause de la ressemblance de chacune avec deux espèces connues. Cette dernière section est très-nombreuse, car l'auteur, abandonnant l'observation directe, n'a fait qu'indiquer vaguement aux naturalistes des recherches à exécuter, et dès lors n'a pas

été bien sobre d'exemples et de citations. On reconnaît aujourd'hui qu'il s'est également mépris sur l'origine de la plupart des plantes placées dans les autres sections. Ainsi, presque toutes celles de la première, que l'on croyait issues de deux espèces appartenant à des genres distincts, sont de véritables espèces ou des variétés produites par le sol et le climat. On pourrait cependant en excepter celles qui sont censées provenir de deux genres très-rapprochés dans l'ordre naturel, comme le *Primula* et le *Cortusa*, le *Delphinium* et l'*Aconitum*, le *Brassica* et le *Sinapis*, etc. La section des *Congeneres* nous semble la seule où l'on devrait trouver de véritables Hybrides, mais aucun des exemples cités par l'auteur n'est exact. Ce sont des espèces aussi tranchées que celles qui leur ont été données pour parents, et qui n'ont avec celles-ci que les ressemblances généralement offertes par les plantes congénères. D'après tout ceci, on peut aisément se convaincre que de bonnes observations ont manqué à Linné. On ne trouvera donc pas étonnant qu'il ait outrepassé les bornes de la vérité dans ses aphorismes sur l'Hybridité, puisqu'ils n'avaient que des hypothèses pour fondement.

Les recherches de Linné et de ses disciples ne furent pourtant pas sans produire une heureuse influence; l'attention qu'elles attirèrent sur ce sujet intéressant en prépara d'autres qui, par leur exactitude et la persévérance admirable avec laquelle leur auteur les a poursuivies, ont jeté un grand jour sur la théorie des Hybrides. Kolbreuter n'attendit point que la nature lui offrît des exemples de croisements; il la força, pour ainsi dire, à lui en donner selon sa volonté. A la vérité, il ne chercha point à faire naître de ces productions extraordinaires entre des plantes sans affinités ni ressemblance quelconque; mais, au contraire, il obtint facilement des Hybrides entre des espèces congénères et bien distinctes. C'est sur les genres *Digitalis* et *Lobelia* qu'il porta principalement son attention. La culture facile des Digitales, leur stature élevée, le petit nombre et la grosseur des organes sexuels les rendaient très-propres à ce genre de recherches. Kolbreuter multiplia ses expériences en faisant remplir à chaque espèce les fonctions de mâle à l'égard d'une autre, et *vice versâ*. Il eut aussi l'attention de décrire avec des détails très-minutieux les produits de la fécondation et de comparer chaque organe avec celui correspondant du père et de la mère. En général, les Hybrides possédaient des caractères parfaitement intermédiaires; car si quelques-unes avaient une taille plus élevée, l'accroissement des organes de la végétation pouvait dépendre de la meilleure qualité du sol où l'auteur avait cultivé ses nouvelles plantes. Plusieurs expériences ne réussirent point à Kolbreuter, et il exposa dans ses Mémoires ces résultats négatifs avec une franchise qui donne du poids au grand nombre d'expériences couronnées par le succès.

On lit dans le Journal de Physique, t. XIV, p. 343, les expériences de M. S. Ch. E...., de la Société des Amis scrutateurs de la nature de Berlin, sur la fécondation du *Mirabilis longiflora* par le *Mirabilis Jalappa*, Lin. A travers les fautes de traduction de ce Mémoire, on voit que l'auteur a fécondé l'ovaire de la première espèce par les étamines de la seconde, et qu'il a obtenu des individus intermédiaires, mais dont il n'a pu avoir de graines. Lepelletier Saint-Fargeau, qui ne paraît pas avoir eu connaissance de ce Mémoire, a publié dans le tome 8 des Annales du Muséum d'Histoire naturelle, la description d'une Hybride semblable à la précédente; mais il a ajouté que cette plante s'était perpétuée par la graine. On trouve aussi dans le dernier volume des Annales générales des Sciences physiques (t. VIII, p. 332, pl. 219), la description et la figure d'une Renoncule véritablement Hybride, des *Ranunculus gramineus* et *platinifolius*, qui se développa, à Malines, dans les plates-bandes du jardin de Stoffels, en 1820.

Depuis longtemps les jardiniers font de l'Hybridité une de leurs opérations pratiques, soit en plaçant un grand nombre de variétés ou d'espèces congénères dans un endroit très-resserré, et laissant la nature opérer des croisements accidentels, soit en portant immédiatement le pollen sur le stigmate d'un autre. On se sert habituellement de ces moyens pour varier les couleurs des fleurs, et il n'y a pas de doute qu'ils n'aient eu aussi une grande part dans la formation des variétés de fruits ainsi que des légumes. « On peut même affirmer, d'après De Candolle (*loc. cit.*, p. 200), que, relativement aux végétaux cultivés, le croisement des races est la cause la plus fréquente des variétés qu'ils présentent; aussi les espèces solitaires dans leur genre offrent-elles rarement des variations par la culture; ainsi, par exemple, le Seigle et la Tubéreuse n'offrent que peu ou point de variétés et contrastent par là avec le grand nombre de celles que présentent certains genres analogues, tels que le Froment ou le Narcisse, genres qui sont composés de plusieurs espèces distinctes. »

Dans les plantes sauvages, l'Hybridité doit être très-rare, parce que celles qui sont susceptibles de se croiser se trouvent ordinairement disséminées et ne peuvent aussi facilement influer l'une sur l'autre. Jusqu'à présent, on n'en a observé des exemples bien certains que sur des genres dont les espèces nombreuses vivent rapprochées, parce qu'elles ont besoin d'un terrain et d'un climat particuliers; par exemple, sur des Digitales, des Verbascum et des Gentianes. Ces plantes envahissent souvent tout un espace de terrain, et sont dans la condition des espèces congénères cultivées dans un jardin. On conçoit alors que l'échange des pollens doit s'effectuer avec facilité, et qu'il peut en résulter des croisements très-variés, surtout si les stigmates de quelques individus se trouvent dans un état de développement plus avancé que leurs propres organes mâles. Le phénomène de l'Hybridité, dans les plantes sauvages, est donc purement accidentel et subordonné à un concours de circonstances assez rares. Il a été remarqué particulièrement dans si peu d'occasions que nous croyons utile de les mentionner ici.

En 1785, Reynier a décrit et figuré (Journal de Physique et d'Histoire naturelle, t. XXVII, p. 381) une Pédiculaire trouvée aux environs d'Utrecht en Hollande parmi plusieurs individus de *Pedicularis sylvatica*.

Cette plante était pourvue de fleurs régularisées, qui avaient une grande analogie de formes avec celles des Primulacées; aussi l'auteur l'a-t-il regardée comme une Hybride produite par le *Pedicularis sylvatica* et par une Primulacée, peut-être par l'*Hottonia palustris*, fort commune dans les fossés des environs. Une telle opinion est invraisemblable, d'après ce que l'on sait de l'impossibilité où sont les plantes qui appartiennent à des familles distinctes de se croiser. Il est bien plus naturel de la considérer seulement comme une Péliculaire régularisée à l'instar des Pélories. On doit regarder, au contraire, comme une véritable Hybride, la plante trouvée en 1808, dans les environs de Combronde en Auvergne, par Dutour de Salvert et A. Saint-Hilaire. Admise d'abord comme une espèce distincte et publiée par Loiseleur Deslongchamps sous le nom de *Digitalis fucata*, Pers., elle a fait plus tard le sujet d'une note de Dutour de Salvert, insérée dans le Journal de Botanique; il a parfaitement constaté qu'elle était une Hybride des *Digitalis purpurea* et *lutea*, lesquelles croissaient en abondance et mêlées indistinctement sur le terrain où la nouvelle plante avait été rencontrée.

Dans une excursion botanique faite au mois d'août 1819, sur le sommet du Môle, montagne calcaire de la Savoie, Guillemin et Dumas ont rencontré plusieurs Hybrides des *Gentiana lutea* et *purpurea*. Cette dernière y formait un champ rougeâtre de plus d'une demi-lieue carrée; çà et là s'élevaient quelques pieds de *Gentiana lutea* autour et à une très-petite distance desquels se trouvaient les Hybrides. Elles ont été décrites avec détail dans un Mémoire spécial sur l'Hybridité des Gentianes alpines (Mém. de la Soc. d'Hist. nat. de Paris, t. I, p. 79), où ces botanistes ont en outre signalé la nature hybride de plusieurs autres espèces de Gentianes.

Comme la plupart des mulets animaux sont frappés de stérilité, l'analogie a porté à croire qu'il en était de même pour les Hybrides végétaux. Néanmoins cette question n'a pas été péremptoirement décidée, quoique plusieurs observations soient en faveur de l'affirmative. Dans les expériences de Kolbreuter, beaucoup d'Hybrides furent stériles, mais quelques-unes aussi se perpétuèrent par les graines. Lepelletier Saint-Fargeau affirme aussi que son *Mirabilis Hybrida* était dans ce dernier cas, et on verra plus bas que Lindley a observé aussi une Hybride d'Amaryllis qui était fertile. Cependant Kolbreuter regardait la stérilité comme un caractère essentiel de l'Hybridité. Il assurait que lorsqu'une plante provenue de la fécondation mutuelle de deux espèces était seulement pourvue de capsules très-développées avec des ovules avortés, c'était une sorte de pierre de touche pour s'assurer que ces plantes formaient deux espèces distinctes. Ainsi les *Digitalis ombigua* et *lutea* n'ont donné que des graines stériles, tandis que d'autres Digitales, si voisines qu'on peut les considérer comme de simples variétés, ont produit des semences très-fécondes. Aug. Saint-Hilaire (Mém. de la Société d'Histoire naturelle, t. I, p. 373) a ajouté aussi une observation importante, qui dépose en faveur de la stérilité des Hybrides; c'est que, pendant six années, la *Digitalis hybrida*, Salv., a été retrouvée dans le même vallon et au milieu des espèces mères, que ses capsules étaient constamment ridées et ne contenaient aucune semence capable de fructifier, enfin que les ovaires étaient entièrement flasques et ressemblaient à une poussière fine et légère. Aux observations précédentes il faut joindre celles que Lindley a consignées à la suite d'une notice sur une variété d'*Amaryllis* (*Trans. of the Horticult. Soc. of London*, vol. V, p. 337). Ce savant botaniste pense que des plantes fertiles peuvent résulter de la fécondation de deux espèces distinctes comme le prouve une Hybride issue de l'*Amaryllis Reginæ* et de l'*Amaryllis vittata*, décrite par Goweu dans le quatrième volume des Transactions de la Société Horticulturale. Les Hybrides, selon Lindley, peuvent bien avoir des graines fertiles; mais il arrive qu'au bout de la troisième génération elles sont improductives. Le caractère de l'Hybridité ne réside donc pas dans la stérilité absolue des graines, mais dans l'impossibilité de se perpétuer indéfiniment par les graines.

De même qu'on ne rencontre point, dans les animaux, de ces fécondations adultérines entre des espèces dont les rapports sont éloignés, de même on n'en observe point entre des plantes très-éloignées dans l'ordre naturel. Il n'y a aucun fait qui constate cette Hybridité, et on doit supposer une tout autre origine aux plantes nées, dit-on, de végétaux si différents qu'on pourrait les nommer incompatibles, tels, par exemple, que le *Menyanthes trifoliata* et le *Nymphæa lutea*, qui, selon Hartmann (*Plantæ Hybrid.*), auraient produit le *Villarsia nymphoides*. Cependant rien ne s'oppose à ce que l'on admette la fécondation de deux espèces congénères et même de deux espèces de genres distincts, mais appartenant au même groupe naturel, surtout si elles ont entre elles des relations intimes de taille et de structure. C'est ce que démontre la fréquence des Hybrides dans les genres *Passiflora*, *Amaryllis*, *Pancratium*, *Pelargonium*, etc.

HYBRIZON. *Hybrizon*. INS. Genre de l'ordre des Hyménoptères, tribu des Ichneumonides, établi par Fallen avec ces caractères : antennes grêles; abdomen pétiolé; ailes supérieures à trois ou deux cellules costales; la cellule intermédiaire et la cellule spiculaire nulles. Ce genre, que Fallen dit être très-voisin de celui des Bracons, répond, d'après Latreille, à ses Alysies. *V.* ce mot.

HYCLÉE. *Hycleus*. INS. Genre de l'ordre des Coléoptères, section des Hétéromères, tribu des Cantharidies, établi par Latreille et ayant pour caractères : antennes en massue ou grossissant vers leur extrémité, composées de neuf articles dont le dernier très-grand et en forme de bouton ovoïde. Latreille rapporte à ce genre le Mylabre argenté de Fabricius, et ceux qu'Olivier nomme Mylabre Argus et Mylabre imponctué dans l'Encyclopédie méthodique. Le Mylabre clavicorne d'Illiger, qui se trouve en Espagne, appartient aussi à ce genre.

HYDATICA. BOT. Necker (*Element. Botan.*, n° 1205) a rétabli, sous ce nom, le genre *Geum* de Tournefort, formé de la section des Saxifrages dont l'ovaire est entièrement libre. *V.* SAXIFRAGE.

**HYDATICE.** *Hydaticus.* BOT. Coléoptères pentamères; genre de la famille des Carnassiers, tribu des Dytisciens, établi par Leach qui lui assigne pour caractères : palpes maxillaires cornées, barbelées intérieurement; corselet transversal; abdomen composé de sept segments, dont les trois premiers soudés entre eux; pieds antérieurs déjetés extérieurement, les postérieurs ciliés et munis de deux ongles égaux, avec les quatre premiers articles également ciliés en dessous. Le Dr Evichson, qui a travaillé de nouveau ce genre, le divise en trois sections; il place dans la première le *Dytiscus austriacus* de Sturm; dans la seconde les *Dytiscus cinereus*, Lin., *bitineatus*, Sturm, et *zonatus*, Fab.; la troisième renferme les *Dytiscus hybneri*, Fab., *transversalis*, Sturm, et *stognotis*, Fab. Toutes ces espèces sont européennes.

**HYDATIDE.** *Hydatis.* INT. Les auteurs anciens et plusieurs helminthologistes modernes ont désigné, sous le nom d'Hydatides, des Vers intestinaux vésiculaires, qu'ils réunissaient en un seul genre et que d'autres ont divisés en plusieurs qu'ils ont appelés Acéphalocyste, Cœnure, Cysticerque, Échinocoque, Floriceps, etc. *V.* ces mots. De sorte que le genre Hydatide, considéré sous le rapport de l'histoire naturelle, n'existe plus et qu'on doit le conserver pour ces productions morbides, formées par un kyste sécréteur, contenant dans sa cavité une humeur limpide. Les Hydatides, comme les autres tumeurs enkystées, sont des productions organisées, accidentelles, soumises à la vie générale de l'animal qui les renferme, et qui n'ont point l'individualité des Vers vésiculaires : ces derniers sont de véritables animaux, doués d'une vie particulière, vivant dans l'intérieur d'autres animaux; ce qui les distingue d'une manière très-marquée des tumeurs auxquelles on doit réserver le nom d'Hydatides.

**HYDATIFORME.** *Hydatiformis.* ZOOL. C'est-à-dire qui a la forme d'une poche.

**HYDATIGÈNE.** INT. Bloch a réuni sous ce nom plusieurs Vers vésiculaires que Rudolphi a réunis aux Cysticerques. Le genre proposé par Bloch a été adopté par quelques naturalistes. Pallas a décrit un *Tænia Hydatigena* dans son *Elenchus Zoophytorum*, p. 413.

**HYDATIGÈRE.** INT. Batsh a proposé sous ce nom, une sous-division générique pour un petit nombre de Cysticerques que Rudolphi n'a point adoptée. Néanmoins Lamarck a cru devoir la conserver dans son Histoire des Animaux sans vertèbres. *V.* CYSTICERQUE.

**HYDATIQUE.** *Hydaticus.* INS. Coléoptères pentamères; genre de la famille des Carnassiers, tribu des Hydrocanthares, établi par Leach qui lui assigne pour caractères : antennes grêles et sétacées, avec le dernier article pointu; palpes labiales terminées par un article ovalaire, semblable à celui qui le précède; corps de forme ovale, bombée; tête un peu moins large que le corselet qui est transversal et arrondi sur les côtés; les trois premiers articles des tarses intermédiaires élargis et comprimés; ceux des antérieurs très-larges dans les mâles, formant une palette arrondie, et garnis en dessous de quelques ventouses disposées sans ordre.

HYDATIQUE CENDRÉ. *Hydaticus cinereus*, L.; *Dytiscus cinereus*, Oliv., Ent. 3. n° 40, p. 17, pl. 4, f. 32. Il est d'un jaune fauve en dessous, et d'un brun moucheté de jaune sur les élytres dont le bord latéral est de cette couleur, ainsi que le milieu du corselet et le devant de la tête; les bords antérieur et postérieur du corselet presque en entier, et le sommet de la tête, sont noirs; celle-ci est marquée en outre d'une tache noire, en forme de chevron. On remarque sur les élytres trois rangées de points enfoncés et écartés. Taille, six lignes. Europe.

Les *Dytiscus hybneri*, *transversalis*, *zonatus* et *stagnatis* appartiennent également à ce genre.

**HYDATIS.** INT. *V.* HYDATIDE.

**HYDATITES.** POLYP. Nom donné par Bertrand à des Astraires fossiles.

**HYDATULE.** Ce nom a été donné à des Vers intestinaux vésiculaires, par quelques anciens helminthologistes.

**HYDÈRE.** *Hydera.* INS. Genre de l'ordre des Coléoptères, section des Pentamères, famille des Clavicornes, tribu des Macrodactyles, établi par Latreille (Fam. nat. du Règne Anim.) qui lui conserve le nom de Potamophile. *V.* ce mot.

**HYDNE.** *Hydnum.* BOT. Ce genre est l'un des plus singuliers de la famille des Champignons, par les formes très-variées et souvent bizarres qu'il présente. Son caractère essentiel est de porter à sa surface inférieure une membrane fructifère, hérissée de pointes ou d'aiguillons plus ou moins longs, coniques ou comprimés. C'est vers l'extrémité de ces pointes que sont insérées, sur la membrane, les thèques ou capsules membraneuses et microscopiques qui renferment les sporules. Tantôt cette membrane et ces aiguillons sont à la surface inférieure d'un chapeau régulier, arrondi, ordinairement évasé et en forme d'entonnoir, supporté sur un pédicule central ou latéral, et alors ces Champignons ont grandement l'aspect des Polypores et des Bolets coriaces; ils croissent sur la terre. Tantôt le chapeau, déjà très-difforme, s'insère latéralement sur le tronc des arbres. Dans plusieurs de ces espèces les aiguillons s'allongent, deviennent cylindriques, et ces Champignons, la plus souvent durs et coriaces, ont l'aspect d'une sorte de barbe implantée sur les troncs des arbres. Quelquefois le chapeau disparaît presque complétement et adhère, par toute sa surface, au bois sur lequel il croît; ce n'est plus qu'une couche mince, adhérente sous les rameaux des arbres morts et couverte par la membrane fructifère; enfin, dans quelques cas, ces Champignons prennent une forme tout à fait irrégulière, il n'y a plus de chapeau distinct; tantôt la tige se divise en rameaux irréguliers, presque comme dans les Clavaires, garnis inférieurement de pointes longues et cylindriques; tantôt la tige est simple et se termine par un bouquet d'aiguillons roides et allongés qui ont fait comparer ces Champignons à un Hérisson. Ces Champignons varient autant par leur texture que par leur forme; ils sont quelquefois durs et coriaces comme les Polypores qui fournissent l'amadou; d'autres fois ils sont charnus et tendres comme la plupart des Clavaires. Ces dernières espèces peuvent fournir un aliment sain et agréable; les espèces comestibles se

divisent en deux groupes : les unes appartiennent à la section des Hydnes à chapeau porté sur un pédicule central; tels sont les *Hydnum imbricatum, Hydnum repandum*, etc. Lorsqu'ils sont crûs, leur goût est âpre et acerbe, mais après avoir été cuits ils deviennent assez agréables; cependant leur consistance est toujours ferme et même un peu coriace. Les autres appartiennent à la dernière section; le plus estimé est l'Hydne rameux de Bulliard, *Hydnum coralloides*, Pers.; sa tige est très-rameuse, terminée par des faisceaux d'aiguillons cylindriques; il est blanc; sa chair est tendre et d'un goût très agréable; elle fournit un aliment très-recherché dans les pays où cette plante croît, mais elle est en général assez rare. On la trouve particulièrement dans les grandes forêts de l'est de la France et de l'Allemagne, sur les Hêtres et les Sapins.

HYDNOCARPE. *Hydnocarpus*. BOT. Genre de la Polygamie Diœcie, L., établi par Gærtner (*de Fruct.*, 1, p. 288, tab. 60), et ainsi caractérisé : fleurs polygames; les hermaphrodites ont un calice à cinq sépales, les deux extérieurs ovales; une corolle à cinq pétales velus sur leurs bords, et munis chacun d'une écaille placée à sa base intérieure; cinq étamines; ovaire couronné par un stigmate sessile; baie sphérique terminée par quatre tubercules réfléchis, et offrant quatre placentas polyspermes. Outre ces fleurs, on en trouve des femelles qui ne sont ainsi unisexuées que par l'avortement des étamines. Ce genre avait été rapporté aux Rhamnées, mais De Candolle (*Prodrom. Syst. Veget.*, 1, p. 257) l'a placé dans la famille des Flacourtianées de Richard père, et dans la troisième tribu à laquelle il a donné le nom de Kiggellariées. *V.* ce mot. L'*Hydnocarpus inebrians*, Vahl, *Symbol.*, 3, p. 100, *Hydnocarpus venenata*, Gærtn., *loc. cit.*, est un arbre dont les rameaux sont flexueux, les feuilles alternes, pétiolées, lancéolées, glabres, luisantes et légèrement dentées en scie. Les fleurs hermaphrodites et les fleurs femelles sont placées sur des pieds séparés; elles sont disposées presque en ombelles, et en grand nombre sur des pédoncules très-velus et axillaires. Cet arbre est indigène de l'île de Ceylan, où, au rapport d'Hermann, les fruits sont recherchés avidement par certains Poissons qui en sont enivrés, et acquièrent des qualités vénéneuses.

HYDNOPHORE. *Hydnophora*. POLYP. Fischer, dans les Mémoires de la Société des naturalistes de Moscow, a réuni sous le nom d'Hydnophore, un groupe de Polypiers madréporiques, la plupart fossiles, appartenant au genre Monticulaire de Lamarck. Le nombre des espèces fossiles, dans ce genre, est maintenant plus considérable que celui des espèces vivantes. Peut-être offrira-t-il par la suite moins de différence, si, comme on doit le soupçonner, des moules ou des empreintes d'Astrées fossiles ont été prises pour des Monticulaires, par des naturalistes qui n'ont pu observer que la superficie des masses et non leur intérieur.

HYDNOPHYTE. *Hydnophytum*. BOT. Genre de la famille des Rubiacées, institué par Jack pour une plante de l'archipel de l'Inde, que Sprengel avait provisoirement placée dans son genre *Lasiostoma*, et à laquelle le docteur Blume en a ajouté une seconde qu'il a découverte dans l'île de Java. Caractères : bords du calice entiers; tube de la corolle court, velu intérieurement, son limbe est plan et quadrifide; quatre étamines insérées sur l'orifice de la gorge, à filaments courts; ovaire couronné d'un disque, à deux loges contenant chacune un ovule; un style filiforme; un stigmate bilobé. Le fruit consiste en un drupe succulent, renfermant deux nucules monospermes, plans sur la face interne, convexes à la face opposée, revêtus d'une arille coriace; embryon exalbumineux et dressé.

HYDNOPHYTE DES FOURMIS. *Hydnophytum Formicarium*, Jack; *Lasiostoma Formicarium*, Spreng. Arbrisseau à base tubéreuse, à feuilles opposées, presque sessiles, ovales, arrondies au sommet; à stipules petites, géminées; à fleurs axillaires.

HYDNOPHYTE DES MONTAGNES *Hydnophytum montanum*, Blume, *Bydrag. Ind.*, 956. Ses feuilles sont courtement pétiolées, oblongues et obtuses. Cette plante croît sur les arbres des montagnes boisées de la province de Buitenzorg, dans l'île de Java.

HYDNORA. BOT. *V.* APHYTEIA.

HYDNUM. BOT. Synonyme de Hydne.

HYDRA. POLYP. *V.* POLYPE.

HYDRA. INT. Quelques naturalistes ont donné ce nom à des Vers intestinaux vésiculaires, que l'on a reconnus appartenir à d'autres genres d'Entozoaires.

HYDRACHNA. INS. Nom donné par Fabricius à un genre de Coléoptères de la tribu des Hydrocanthares, que Latreille désigne sous le nom d'Hygrobie. *V.* ce mot.

HYDRACHNE. *Hydrachna*. ARACHN. Genre de l'ordre des Trachéennes, famille des Hydrachnelles (Latr., Fam. nat. du Règne Anim.), établi par Müller qui rangeait dans ce genre toutes les Acarides de Latreille qui ont huit pattes ciliées propres à la natation. Ce genre, restreint par Latreille, a pour caractères essentiels : bouche composée de lames formant un suçoir avancé; palpes ayant un appendice mobile à leur extrémité.

Les Hydrachnes avaient été confondues jusqu'à Othon-Frédéric Müller avec les Mittes. Degéer en avait seulement fait une division particulière. Le premier de ces auteurs les en a séparées, et en a donné, en 1781, une Monographie enrichie d'excellentes figures. Fabricius les a réunies à ses Trombidions, mais il les a ensuite distinguées dans son Système des Antliates, et leur a donné le nom d'*Atax*, ayant déjà employé ailleurs la dénomination d'*Hydrachna*. *V.* ce mot. Jean-Frédéric Hermann a fait, dans son Mémoire Aptérologique, un changement au nom de ce genre, qui convient bien mieux pour désigner ces animaux, mais qui est beaucoup plus dur à l'oreille; il les a nommés *Hydrarachnes*. Il remarque que Muller a varié dans les caractères qu'il assigne à ce genre, et que ceux mêmes qu'il donne en dernier lieu dans sa Monographie ne la circonscrivent pas d'une manière rigoureuse, et il en expose d'autres fondés sur les organes de la manducation de l'Hydrachne géographique.

D'après les observations de Latreille, les organes de la manducation des Hydrachnes de Müller offrent une assez grande diversité qui l'a conduit à la formation de plusieurs genres aux dépens du premier. Ce sont les

genres *Eylais* et *Lymnochares*. *V.* ces mots. Les Hydrachnes, telles qu'il les a adoptées, sont de petites Arachnides qui vivent uniquement dans les eaux tranquilles et stagnantes où elles sont très communes au printemps. Elles courent avec célérité dans l'eau avec leurs huit pattes qu'elles tiennent étendues et qu'elles meuvent continuellement. Leur natation, sous ce rapport, diffère beaucoup de celle de plusieurs insectes aquatiques qui paraissent plus nager que marcher. Les Hydrachnes sont carnassières; elles se nourrissent, soit d'animalcules peu visibles à l'œil, soit d'autres petits insectes, de larves, de Tipules, de Mouches, etc. Les plus grandes n'ont guère plus de deux lignes de long. Les Hydrachnes se rapprochent des Araignées par l'insertion des pattes. Le nombre des yeux et les antennules les rapprochent des Tiques, mais l'insertion des pattes et la tête moins marquée les en séparent. Ce qui leur est particulier, c'est que la tête et le corselet se confondent avec le ventre, et ne font qu'une seule pièce, de sorte que l'insecte ne paraît être composé que du ventre et des pattes. Leur corps est généralement ovale ou globuleux; celui de quelques mâles se rétrécit postérieurement d'une manière cylindrique, en forme de queue; leurs parties génitales sont placées à son extrémité; la femelle les a sous le ventre. Le nombre des yeux varie de deux à quatre : Muller en a même compté jusqu'à six, mais il est probable que cet observateur s'est trompé. C'est du moins l'opinion de Latreille.

Muller a vu souvent les Hydrachnes au moment de leurs amours; suivant lui, les mâles, ordinairement deux ou trois fois plus petits que les femelles, souvent même de couleurs différentes, ont une queue plus ou moins longue qui manque à l'autre sexe. Les organes sexuels sont placés au bout de cette queue, tandis que ceux de la femelle consistent en une papille placée sous le ventre; ils se font remarquer par une tache blanche au milieu de laquelle est un trou noirâtre. L'attitude qu'ont ces insectes au moment de leur réunion est très-remarquable; le mâle nage dans sa situation ordinaire; la femelle s'approche derrière, s'élève obliquement, et fait en sorte que la fente de la tache blanche de son abdomen touche à l'ouverture d'un canal qui traverse la queue du mâle. On voit alors celui-ci entraînant la femelle, qui remue de temps en temps ses pattes postérieures, et tient les antérieures droites et étendues. Lorsque le mâle s'arrête de fatigue, la femelle remue de côté et d'autre sa queue, et la course recommence. L'accouplement a lieu au mois d'août et dure quelques jours de suite. Muller a trouvé plusieurs mâles au mois de septembre, mais point de femelles; il présume qu'elles se cachent dans le limon après la fécondation, et que c'est là qu'elles pondent leurs œufs. Il a vu des individus de ce sexe déposer leurs œufs sur les parois d'un vase de verre; ces œufs étaient sphériques et rouges; ils prirent, dans l'espace d'un mois, la forme d'un croissant, devinrent pâles, et il en sortit de petites Hydrachnes n'ayant que six pattes et munies d'une trompe. Après plusieurs mues, elles parurent avec huit pattes et semblables aux individus qui leur avaient donné le jour. Hermann a conservé quelques Hydrachnes près d'un an, dans un verre d'eau de lac, sans qu'elles aient pris d'accroissement sensible; plusieurs ont pondu des masses d'œufs rouges, qu'elles ont attachées aux parois du verre; il a compté environ cent œufs très-rapprochés à chacune de ces masses. Il avait déjà observé une autre espèce où ces œufs étaient distants et renfermés chacun dans une cellule propre et jaunâtre.

Ce genre se compose d'une assez grande quantité d'espèces, dont beaucoup sont propres aux environs de Paris. La plus commune, et celle qui sert de type au genre, parce qu'elle a été le mieux observée, est :

L'HYDRACHNE GÉOGRAPHIQUE. *Hydrachna geographica*, Muller, p. 59, tab. 8, fig. 3, 4 et 5; Latr., Hist. nat. des Crust. et des Ins., t. VIII, p. 33, pl. 67, fig. 2 et 3. Cette belle espèce, qui est la plus grande connue, a plus de trois lignes de long; son corps est légèrement tomenteux. Elle a quatre taches et quatre pustules rouges situées sur le dos; chaque pustule est marquée d'un petit point noir dans son centre; les yeux sont rouges, très-petits; les antennules sont composées de trois articles, et de la longueur des trois premières paires de pattes; celles-ci sont noires, plus courtes que le corps, velues et composées de six pièces. Dès qu'on touche cette espèce, elle feint d'être morte pendant quelques instants.

HYDRACHNELLES. *Hydrachnellæ*. ARACHN. Famille de l'ordre des Trachéennes, établie par Latreille, et comprenant les genres que cet illustre entomologiste a établis aux dépens du grand genre Hydrachne de Muller. Comme il renfermait des animaux très-différents les uns des autres par l'organisation de la bouche, les uns ayant de véritables mandibules (*Eylais*), les autres n'ayant qu'un suçoir, Latreille a fait trois subdivisions dont il a formé la famille des Hydrachnelles. Dans son dernier ouvrage (Familles nat. du Règne Anim.), il a retiré de cette famille le genre Eylaïs, et l'a placé dans la famille des Acarides; ses Hydrachnelles, telles qu'il les adopte, ont pour caractères : bouche en forme de syphon; chélicères inarticulées et converties en lames de suçoirs; elles ne sont point terminées par un crochet ou doigt mobile. Cette famille comprend les genres Hydrachne, Lymnochare, Arnure, Diplodonte et Abace.

HYDRÆNE. *Hydræna*. INS. Genre de l'ordre des Coléoptères, section des Pentamères, famille des Palpicornes, tribu des Hydrophiliens, établi par Kugelan et adopté par Latreille (Fam. natur. du Règne Anim.), avec ces caractères : mandibules sans dents à leur extrémité; palpes maxillaires fort longues, terminées par un article plus grêle, pointu; massue des antennes commençant au troisième article; corps oblong, déprimé en dessus; largeur du corselet ne surpassant pas de beaucoup sa longueur. Ce genre est très-voisin de celui des Éluphores avec lesquels Fabricius avait rangé des espèces qui le composent, mais il en diffère par la forme du dernier article des palpes maxillaires qui, dans ceux-ci, est terminé par un article plus gros que le précédent. Il s'éloigne de celui des Sperchées par les mandibules qui sont bidentées à leur extrémité dans ce dernier genre. Le corps des Hydrænes est ovalaire, allongé, assez plan en dessus; le corselet est carré;

l'écusson n'est point apparent, et les élytres sont coriaces, dures et de forme allongée, dépassant l'abdomen. Les pattes sont assez courtes; elles ne sont point ciliées ni propres à nager. Ces insectes, qui sont très-petits, se trouvent sur les bords des eaux : on les voit quelquefois marcher à leur surface. Leurs mœurs et leurs larves ne sont point encore connues, et on pense qu'ils se nourrissent des végétaux aquatiques sur lesquels on les trouve. Dejean (Cat. des Col., p. 50) mentionne six espèces de ce genre toutes propres à l'Allemagne, l'Illyrie, la Suède et la France; la plus connue et celle qui sert de type au genre est :

Hydræna des rivages. *Hydræna riparia*, Sturm. Kugell.; *Hydræna longipalpis*, Sch.; *Elephorus minimus*, Fabr. Il est très-petit, noir, avec deux points enfoncés sur le front; on le trouve aux environs de Paris.

HYDRALGUES. bot. *V.* Hydrophytes.

HYDRANGÉACÉES. *Hydrangeaceæ*. bot. Dans son Analyse des Familles des plantes, Dumortier a proposé l'établissement des Hydrangéacées pour deux genres qui lui ont paru assez mal placés parmi les Saxifragées. La nouvelle famille prendrait rang dans sa division des plantes Endoxylées, c'est-à-dire dont le système ligneux est recouvert par le système cortical. Les caractères distinctifs consisteraient en une enveloppe florale double, dont l'intérieure polypétale, insérée sur le calice; fruit unique, pluriloculaire, polysperme, à placentaire symétrique; méricarpes capsulaires divergents à la maturité; deux à cinq styles; capsule totalement infère. Les genres *Hydrangea* et *Deutzia* composent la famille des Hydrangéacées.

HYDRANGÉE ou HYDRANGELLE. *Hydrangea*. bot. Ce genre, de la famille des Saxifragées et de la Décandrie Digynie, L., offre les caractères suivants : calice à cinq dents, adhérent à l'ovaire; corolle à cinq pétales; dix étamines; ovaire surmonté de deux styles et de stigmates obtus; capsule couronnée par les dents du calice, à deux loges polyspermes, et à deux valves terminées par deux cornes percées au sommet. Cette capsule se divise en deux parties par le milieu, lorsqu'elle est séparée du calice. Smith (*Icon. Pict.*, 1, p. et tab. 12) a réuni à ce genre l'*Hortensia*, qui, en effet, n'en semble pas distinct. Les autres espèces sont des plantes de l'Amérique du Nord, à feuilles opposées et à fleurs en corymbes ou en panicules. Celles des bords sont ordinairement mâles par avortement des organes femelles, et leurs corolles prennent beaucoup de développement, ainsi que cela a lieu sur le *Viburnus Opulus*. Les *Hydrangea vulgaris*, *nivea* et *quercifolia* n'étant pas des plantes fort remarquables, il suffira de donner ici la description de l'espèce suivante qui forme un des plus beaux ornements des jardins.

Hydrangée Hortensia, *Hydrangea Hortensis*, Smith; *Hortensia opuloides*, Lamk., Encycl. C'est un arbuste glabre, haut de six à huit décimètres, dont les tiges se divisent, dès la base, en branches cylindriques, brunâtres, et qui, par leur divergence, donnent à la plante l'aspect d'un buisson. Ces branches sont garnies, de distance en distance, de feuilles opposées, pétiolées, assez grandes, ovales, pointues, dentées, glabres sur les deux faces, d'un beau vert, et marquées de six à sept nervures principales. Les corymbes de fleurs naissent au sommet des tiges et des rameaux; ils sont souvent accompagnés de trois ou quatre autres qui naissent des aisselles des deux paires de feuilles supérieures. Chaque corymbe est composé de quatre, cinq ou six pédoncules communs, qui partent presque tous du même point et qui se subdivisent en plusieurs pédicelles : les uns simplement bifurqués, les autres à trois ou quatre rayons qui soutiennent chacun une fleur. Il y a deux sortes de fleurs; la plupart sont stériles et formées presque en totalité par cinq à six folioles pétaliformes, persistantes, arrondies, veinées, et à l'intérieur desquelles on voit les rudiments des organes floraux. Cet assemblage de folioles que l'on a pris pour un calice, n'est, ainsi que le professeur De Candolle l'a indiqué (Théorie élémentaire de la Botanique, 2e édit., p. 102), que des bractées qui se sont ainsi développées, parce qu'elles se sont appropriées les sucs destinés à la fleur. On trouve quelques fleurs complètes dans les bifurcations des pédoncules et cachées par les fleurs stériles qui forment la surface du corymbe. Souvent, à l'extrémité de chaque rameau, il naît un corymbe de fleurs; la plante est alors presque entièrement couverte de fleurs ordinairement d'un rose tendre, quelquefois bleuâtre, et cette floraison dure pendant deux ou trois mois. Si, d'un autre côté, on prend en considération la beauté du feuillage de l'Hortensia, on conviendra que cet élégant arbuste méritait la faveur dont il a joui en Europe lors de son introduction dont la date est assez récente, et celle dont les Chinois ainsi que les Japonais lui accordent toujours. Ses fleurs, en effet, sont presque toujours représentées sur les papiers et les peintures chinoises que l'on apporte en Europe.

L'*Hortensia* exige une terre substantielle, et des arrosements fréquents pendant tout le cours de sa végétation. Il faut, durant l'été, le placer à l'abri du vent et dans une situation à demi ombragée. On le multiplie par marcottes faites avec les rameaux inférieurs que l'on doit ployer peu à peu à cause de leur roideur. La reproduction de cet arbuste s'opère aussi par des boutures faites en pot sur couche, à l'instant où la plante entre en pleine sève, c'est-à-dire vers le mois de février. Elles commencent à s'enraciner au bout de quinze jours, et elles fleurissent au mois d'août. On prétend qu'une terre où l'on fait entrer de l'oxyde de fer en quantité assez considérable, fait naître sur l'*Hortensia* des fleurs d'un bleu-violet très-agréable.

HYDRANTHEMA. bot. Le genre auquel Link donne ce nom dans sa Classification des Algues, paraît avoir été fait d'après l'inspection d'échantillons d'herbiers et de figures grossies, données par plusieurs algologues. S'il était dû aux observations propres d'un naturaliste aussi exercé que son auteur, il ne renfermerait pas des êtres aussi disparates que ceux qui s'y trouvent artificiellement réunis. Ce genre ne saurait être conservé.

HYDRAPOGON. bot. L'un des synonymes de *Ruscus aculeatus*. *V.* Fragon.

HYDRARACHNE. ins. C'est-à-dire *Araignée d'eau*. Synonyme d'Hydrachne. *V.* ce mot.

**HYDRARGILLITE.** MIN. Synonyme de Wavellite. *V.* ce mot.

**HYDRARGIRE.** *Hydrargira.* POIS. Le genre établi sous ce nom par Lacépède, rentre dans le genre Pœcilie. *V.* ce mot.

**HYDRARGIRUM.** MIN. *V.* MERCURE.

**HYDRASPIDE.** *Hydraspis.* REPT. Th. Bell a proposé la formation de ce genre nouveau, aux dépens de celui des Émydes, pour quelques espèces telles que les *Trionyx longicollis, galeata, planiceps*, etc., qui présentent des caractères assez particuliers pour ne plus être confondues avec les Émydes; ces caractères consistent surtout dans la tête et le corps qui sont très-déprimés; dans le museau long et grêle, les narines rapprochées, le col extensible et allongé, les pieds aplatis et fortement palmés, le premier écusson vertébral excessivement large en avant, enfin toujours treize plaques sternaies, ce qui n'existe pas chez les autres Chéloniens digités, exeepté la *Sternothærus Leachianus* et les *Chelys. V.* ÉMYDE.

**HYDRASTE** ou **HYDRASTIDE.** *Hydrastis.* BOT. Genre de la famille des Renonculacées et de la Polyandrie Polygynie, établi par Linné et caractérisé ainsi : calice à trois sépales ovales; corolle nulle; étamines et ovaires en nombre indéterminé; fruits charnus, rouges, réunis en tête et imitant ceux du Framboisier, composés de carpelles nombreux terminés par le style, uniloculaires, contenant une ou deux graines lisses et obovoïdes. Miller (Dict., n° 1, et Icon., 2, p. 190, tab. 185) a donné à ce genre le nom de *Warneria.*

L'*Hydrastis Canadensis*, L., est une petite plante dont les racines sont composées de tubercules charnus, d'une amertume extrême intérieurement, d'une couleur jaune très intense (d'où le nom de *Yellow-root* que lui donnent les Américains). Sa tige est herbacée, simple et uniflore; elle porte des feuilles profondément divisées en trois ou cinq lobes dentés et aigus; les inférieures sont pétiolées, la supérieure est, au contraire, sessile. La fleur est blanche ou légèrement purpurine, terminale et pédonculée. Cette plante croît dans les lieux aquatiques du Canada, de la Pensylvanie, de la Virginie et de quelques autres États de l'Amérique septentrionale.

**HYDRASTON** ET **HYDRASTINA.** BOT. Ce n'est point au Chanvre sauvage que Dioscoride donnait le nom d'*Hydraston*, d'où *Hydrastina* des Latins, mais au *Galeopsis Tetrahit*, qui n'a nul rapport avec le Chanvre, encore que Lobel l'ait nommé *Cannabis sylvestris. V.* GALÉOPE.

**HYDRATES.** MIN. Proust a donné ce nom aux corps où l'eau entre en proportions déterminées et comme élément essentiel de leur composition. La plupart des Acides, des Oxydes et des Sels peuvent former des Hydrates. Berzélius a démontré que, dans ces corps, la quantité d'Oxygène de l'eau est toujours un multiple par un nombre simple de la quantité d'Oxygène contenu dans la base salifiable. L'eau adhère plus ou moins aux corps avec lesquels elle est en combinaison. Il y en a qui ne la laissent pas échapper, lors même qu'on les expose à une chaleur rouge; tels sont les Hydrates de Potasse et de Soude. D'autres, comme la plupart des Sels et des Oxydes métalliques, l'abandonnent à une température assez basse. L'état d'Hydrate paraît nécessaire à l'existence de certains Acides; du moins on ne peut les obtenir privés d'eau, sans qu'ils soient combinés avec quelque base. C'est ainsi que l'Acide nitrique le plus concentré retient toujours une quantité d'eau, qu'on ne peut lui enlever sans le décomposer en Acide nitreux et en Gaz oxygène.

**HYDRE.** *Hydrus.* REPT. L'antiquité donna ce nom à l'un des monstres dont l'allégorique Hercule délivra la Grèce; il signifie proprement Serpent d'eau, et Linné, le retirant de la classe des Amphibies, le transporta dans celle qu'il appelait des Vers, afin d'y désigner ces Polypes auxquels les découvertes de Trembley et de Roësel avaient donné tant de célébrité. Les erpétologistes modernes, s'en étant tenus à la signification primitive du mot Hydre, l'ont appliqué à un genre d'Ophidiens qui vit effectivement dans l'eau, et dont les plus belles espèces se plaisent dans les mers de la Nouvelle-Hollande et des contrées voisines. Pour éviter toute confusion en nomenclature, nous renverrons au mot POLYPE, et à cause de l'antériorité de désignation, l'histoire des Hydres de Linné, en nous occupant exclusivement ici des Hydres Serpents d'eau. Leurs caractères communs, bien observés depuis fort peu de temps, consistent dans leurs mâchoires organisées à peu près comme dans les Couleuvres et les Acrochordes, mais avec un moindre nombre de dents à la rangée extérieure, c'est-à-dire à l'os maxillaire, où la première de ces dents, plus grande que les autres, est percée d'un trou destiné à insinuer le venin, qu'on dit être fort dangereux, au fond des blessures faites par ces terribles armes. Ils ont en outre la partie postérieure du corps et la queue très-comprimées et conformées en rame, ce qui leur donne la faculté de nager au plus haut point de perfection : aussi se tiennent-ils perpétuellement dans les eaux; on ne les voit jamais au rivage comme le Natrix; et Lesson, qui en a observé un très-grand nombre dans les parages de la Nouvelle-Zélande, en a même distingué qui ne pouvaient pas plonger, et qui se tenaient sans cesse à la surface de la mer. Tous se nourrissent exclusivement de Poissons. La plupart réunissent à l'élégance des allures la plus brillante variété de couleurs; quelques-uns atteignent une assez grande taille. Cuvier les réunit en trois sous-genres dont les erpétologistes avaient fait, mais un peu légèrement, des genres distincts.

† HYDROPHYDE. *Hydrophys.* Ce sous-genre, distrait d'abord par Daudin des Hydres de Schneider, a pour caractères, dans cet auteur : la peau couverte d'écailles à peu près semblables, c'est-à-dire presque homoderme; la queue comprimée, large, obtuse et servant de rame; la tête petite, non renflée, garnie de grandes plaques; une rangée d'écailles sous le ventre, elles sont un peu plus grandes que les écailles environnantes; l'anus simple et sans ergots. Les Hydrophydes sont tous des Serpents indiens, qui infestent les canaux et les mers du Bengale; ils s'y tiennent enfoncés dans la vase durant le jour, mais ils viennent vers le soir attaquer les animaux qui se baignent, ou les personnes qui lavent. Les anciens les ont connus et mentionnés d'une manière fort exacte. Roussel

en a fait connaître plusieurs espèces parmi ses Serpents de Coromandel. Selon Cuvier, l'Aipysure, le Leiosélasme et le Disteyre, décrits par Lacépède dans les Annales du Muséum, appartiennent au sous-genre dont il est question. Le *Coluber Hydrus* de Pallas (*V.* COULEUVRE) devrait peut être se placer ici.

†† PÉLAMIDE. *Pelamis*. Ce sous genre, qui était aussi un genre pour Daudin, est caractérisé par la tête qui a de grandes plaques comme dans les Hydrophydes, mais où l'occiput est renflé, à cause de la longueur des pédicules de la mâchoire inférieure qui est très dilatable. Toutes les écailles du corps sont, sans exception, égales, petites et rangées comme des pavés. Ce sont ces animaux qui sont si répandus dans la mer du Sud, où l'on est loin d'en avoir observé le grand nombre d'espèces. La plus remarquable, et qui, conséquemment, est la mieux connue, est l'*Anguis Platurus*, L., Gmel., *Syst. Nat.*, XIII, p. 1122. L'*Hydrus bicolor* de Schneider, qui parvient à six ou huit pieds de long, s'élance avec une grande agilité pour mordre; les habitants d'Otaïti particulièrement se montrent très-friands de sa chair.

††† CHERSYDRE. *Cherydrus*. Ce sous-genre, dont Cuvier est le fondateur, a sa tête, aussi bien que le corps, couverte de petites écailles, et point de grandes plaques.

L'OULAR-LIMPÉ de Java, *Acrochordus fasciatus* de Schneider, qui est très-venimeux et qui habite le fond des rivières de certaines Iles de la Sonde, est l'espèce de Chersydre la mieux connue. On en peut rapprocher l'*Hydrus granulatus* du même auteur.

HYDRÈNE. INS. Pour Hydræne. *V.* ce mot.

HYDRILLE. *Hydrilla*. BOT. Genre de la famille naturelle des Hydrocharidées, établi par le professeur Richard dans son Mémoire sur cette famille, et qui a pour type le *Serpicula verticillata* de Linné fils. Ce genre peut être ainsi caractérisé : fleurs dioïques; les fleurs mâles sont sessiles, renfermées dans une spathe uniflore, se rompant irrégulièrement; le calice est réfléchi; les trois divisions pétaloïdes sont oblongues, plus courtes que les extérieures; les étamines au nombre de trois; dans les fleurs femelles, l'ovaire est terminé en pointe à son sommet qui porte trois stigmates linéaires et indivis. Le fruit, pulpeux intérieurement et allongé, renferme un petit nombre de graines cylindriques-oblongues, éparses dans la pulpe.

L'*Hydrilla ovalifolia*, Rich., Mém. Inst., 1811, p. 76, t. 2, est une petite plante originaire de l'Inde; ses tiges sont grêles, rameuses; ses feuilles ovales, aiguës, finement dentées, verticillées par quatre ou cinq; ses fleurs mâles sont sessiles, renfermées dans une spathe globuleuse; les spathes des fleurs femelles sont allongées.

HYDRIODATES. MIN. Nom que portent les Sels résultant de la combinaison de l'Acide hydriodique avec différentes bases.

HYDRIODIQUE. MIN. *V.* ACIDE.

HYDRO-AERÉES. BOT. Roussel, dans sa Flore du Calvados, a donné ce nom à la deuxième classe de ses Cryptogames, qui renferme les Hydrophytes, où sont compris les Charagnes, les Tremelles et les Nostocs.

HYDROBATE. *Hydrobata*. OIS. Vieillot a appliqué ce nom comme sous-générique, à une division du genre Cincle, et Lesson a adopté cet arrangement. D'un autre côté, Boyé a donné le nom d'Hydrobates aux Petrels-Hirondelles de Temminck, qui forment le genre Thalassidrome de Vigors.

HYDROBIE. *Hydrobius*. INS. Coléoptères pentamères, genre établi par Leach dans la famille des Carnassiers, aux dépens des Hydrophiles et renfermant une partie des espèces dont le milieu de la poitrine est sans carène, et les antennes composées de neuf articles, dont le second conique; les tarses postérieurs à peine ciliés et comprimés. Huit espèces figurent dans ce genre, dont le *Hydrobius fuscipes*: *Hydrophilus scarabæoides*, Fab., peut être considéré comme le type.

HYDROCAMPE. *Hydrocampa*. INS. Latreille a établi ce genre de Lépidoptères nocturnes, que Duponchel a placé dans sa famille des Pyralites. Il offre pour caractères : palpes inférieures courtes, avec le dernier article nu et cylindrique; trompe longue; antennes simples; abdomen du mâle très-grêle; jambes postérieures très-longues; ailes supérieures très-étroites, ayant leur sommet plus ou moins aigu et allongé, ne recouvrant pas absolument, dans l'état de repos, les inférieures qui sont oblongues. Type du genre, le *P. Potamogalia* de Linné. Sa chenille se nourrit des feuilles du *Potamogeton natans*; elle applique, l'un contre l'autre, deux morceaux de cette plante, et fixe sa coque entre les deux portions de feuilles qu'elle a découpées.

HYDROCANTHARES. *Hydrocanthari*. INS. Tribu de l'ordre des Coléoptères, famille des Carnassiers, établie par Latreille et ayant pour caractères : antennes filiformes, terminées en massue dans quelques mâles, notablement plus longues que la tête, sans oreillettes à leur base; deux yeux; pieds antérieurs n'étant ni longs ni avancés en manière de bras; les quatre postérieurs n'étant point foliacés ou en nageoires. Les insectes de cette tribu composent le genre *Dytiscus* de Geoffroy. Ils passent le premier et le dernier état de leur vie dans les eaux douces et tranquilles des lacs, des marais, des étangs, etc. Ils nagent très-bien et se rendent de temps en temps à la surface des eaux pour respirer. Ils y remontent aisément en tenant leurs pieds en repos et se laissant flotter. Leur corps étant renversé, ils élèvent un peu leur derrière hors de l'eau, soulèvent l'extrémité de leurs étuis ou inclinent le bout de leur abdomen, afin que l'air s'insinue dans les stigmates qu'ils recouvrent, et de là dans les trachées. Ils sont très-voraces et se nourrissent des petits animaux qui font comme eux leur séjour dans l'eau; ils ne s'en éloignent que pendant la nuit ou à son approche. La lueur les attire quelquefois dans l'intérieur des maisons. Leurs larves ont le corps long et étroit, composé de douze anneaux, dont le premier plus grand, avec la tête forte et offrant deux mandibules puissantes, courbées en arc, percées près de leur pointe; des petites antennes; des palpes, et de chaque côté six yeux lisses rapprochés. Elles ont six pieds assez longs, souvent frangés de poils et terminés par deux petits ongles. Elles sont agiles, carnassières, et respirent soit par l'anus, soit par des sortes de nageoires imitant des branchies. Elles sortent de l'eau pour se métamorphoser en nymphes.

HYDROCANTHE. *Hydrocanthus*. INS. Coléoptères pentamères; genre de la famille des Carnassiers, tribu

des Hydrocanthares, établi par Say qui le caractérise ainsi qu'il suit : antennes terminées en pointe et plus épaisses vers leur milieu; dernier article des palpes labiales élargi, comprimé, point échancré; une petite écaille à l'origine des pattes postérieures. Tels sont les caractères qui distinguent les Hydrocanthes des Nothères et des Haliples; quant au reste, la plus grande analogie règne entre les trois genres.

HYDROCARABE. INS. *V.* OMOPHRON.

HYDROCARBONATE DE CUIVRE. MIN. *V.* CUIVRE CARBONATÉ.

HYDROCERATOPHYLLUM. BOT. Synonyme de Cératophylle. *V.* ce mot.

HYDROCÈRE. *Hydrocera.* BOT. Genre fondé par Blume et qu'il a fait le type d'un groupe nouveau, voisin des Géraniacées, des Balsaminées et des Tropœolées. Caractères : calice coloré, déciduо, à cinq divisions inégales, l'inférieure prolongée, à sa base, en une sorte d'éperon; corolle hypogyne, composée de cinq pétales inégaux, alternant avec les divisions du calice, dont le supérieur voûté, les deux inférieurs taillés en coin à leur base et les intermédiaires plus petits; cinq étamines hypogynes, disposées autour de l'ovaire et connées à l'extrémité; anthères oblongues, biloculaires, déhiscentes par le sommet; cinq carpelles uniloculaires, réunis en un seul ovaire oblong, à cinq côtes; point de styles; cinq stigmates aigus. Le fruit consiste en une baie presque globuleuse, faiblement pentagone, charnue, à cinq loges contenant chacune un nucule attaché à l'axe du fruit, grand, sillonné, terminé par le hile qui fait saillie; l'embryon est de la grandeur de la graine; les cotylédons sont assez étroitement appliqués l'un sur l'autre par leur face plane, la face opposée est convexe; la radicule est cylindrique et supère.

HYDROCÈRE A FEUILLES ÉTROITES. *Hydrocera angustifolia*, Blume, *Bydrag Ind.*, p. 241, td., *Impatiens angustifolia*, Catal., pl. hort. Buit., p. 49. C'est une plante herbacée, vivace, à tiges anguleuses; à feuilles alternes, pétiolées, exstipulées, penninervées, dentées; à pédoncules axillaires, multiflores. Elle se trouve à Batavia, dans le voisinage des étangs, sur les terrains argileux et humides.

HYDROCHÆRUS. MAM. Syn. de Cabiay. *V.* ce mot.

HYDROCHARE. *Hydrochara.* INS. Genre de l'ordre des Coléoptères, section des Pentamères, famille des Palpicornes, établi par Leach aux dépens du genre Hydrophile et comprenant tous ceux dont les deux sexes n'ont pas les tarses dilatés. *V.* HYDROPHILE et HYDROPHILIENS.

HYDROCHARIDE. *Hydrocharis.* BOT. Genre de plantes monocotylédones, qui a servi de type et a donné son nom à la famille des Hydrocharidées, et que Linné avait placé dans la Diœcie Ennéandrie. Ses fleurs sont dioïques : les mâles, renfermées plusieurs ensemble dans une spathe pédonculée et diphylle, ont les trois divisions internes de leur calice très-grandes et pétaloïdes. Les étamines, au nombre de neuf, portées sur six filaments bifurqués, dont trois alternes, sont bianthérifères, tandis que les trois autres sont terminés par une seule anthère, ou pour mieux dire, il y a douze étamines, dont trois avortent constamment. Le centre de la fleur est occupé par un tubercule qui paraît être en quelque sorte le pistil avorté. Dans les fleurs femelles, la spathe est sessile et uniflore; on trouve six appendices filiformes, réunis par paires et séparés par trois gros tubercules; ils représentent les vestiges des étamines. L'ovaire est surmonté de six stigmates cunéiformes et bifides. Le fruit est une péponide ovoïde-allongée, polysperme, offrant six fausses cloisons longitudinales; les graines sont recouvertes d'un tégument propre, épais, rugueux et comme formé par une multitude de petites vésicules très-rapprochées.

Ce genre se compose aujourd'hui d'une seule espèce. *Hydrocharis Morsus-Ranæ*, L., Rich., *loc. cit.*, t. IX, petite plante vivace, qui croît dans les mares et les ruisseaux de l'Europe, à la surface desquels elle étale élégamment ses feuilles réniformes, arrondies, entières. Ses fleurs sont dioïques et blanches. Bosc, Ann. Mus., 9, p. 396, t. 30, a décrit sous le nom d'*Hydrocharis spongia*, une autre espèce originaire de l'Amérique septentrionale et dont le professeur Richard a fait son genre *Limnobium*. *V.* ce mot.

HYDROCHARIDÉES. *Hydrocharideæ.* BOT. Famille naturelle de plantes monocotylédones, à étamines épigynes, dont l'organisation est surtout bien connue depuis le beau travail du professeur L.-C. Richard sur cette famille (Mém. de l'Inst. Sc. phys., année 1811, p. 1 et suiv.). Les Hydrocharidées sont des herbes aquatiques, dont les feuilles s'étalent ordinairement à la surface de l'eau, rarement elles s'élèvent au-dessus. Ces feuilles, sessiles ou pétiolées, sont entières ou marquées de dentelures d'une extrême finesse. Les fleurs, renfermées dans des spathes, sont, en général, dioïques, très-rarement hermaphrodites. Les fleurs mâles ont une spathe pédonculée ou quelquefois sessile, composée d'une ou de deux folioles. Ces fleurs, ordinairement réunies plusieurs ensemble, sont tantôt sessiles, tantôt pédicellées. Quant aux fleurs femelles et aux hermaphrodites, quand elles existent, elles sont toujours sessiles et renfermées dans une spathe uniflore. Quelle que soit la nature de ces fleurs, leur calice est toujours à six divisions : trois intérieures pétaloïdes, et trois extérieures calicinales, généralement un peu plus courtes. On trouve quelquefois en dedans du calice des appendices de forme variée qui manquent entièrement dans les genres munis de tiges, et qui environnent les organes sexuels ou sont placés quelquefois au centre de la fleur. Le nombre des étamines varie d'une à treize, qui sont plus courtes que le calice. Les anthères, continues avec leur filament, offrent deux loges s'ouvrant par un sillon longitudinal. L'ovaire est infère, quelquefois atténué à sa partie supérieure en un prolongement filiforme qui s'élève au-dessus de la spathe et qui tient lieu de style. Les stigmates, au nombre de trois à six, bifides ou bipartites, quelquefois indivis, sont glanduleux du côté interne. A cet ovaire succède un fruit ovoïde allongé, qui mûrit sous l'eau et qui est assez souvent couronné par les divisions calicinales. Le péricarpe est charnu et comme pulpeux à son intérieur; il offre une cavité tantôt simple, tantôt partagée en autant de fausses cloisons qu'il y avait de lobes au stigmate; chaque graine est en quelque sorte renfermée

dans une loge particulière, avec la paroi interne de laquelle elle contracte une intime adhérence. Ces loges, et par conséquent les graines qu'elles renferment, sont éparses. Ces dernières sont dressées, ayant un tégument propre, membraneux, très mince, recouvrant immédiatement l'embryon qui est droit, cylindracé, entièrement indivis à ses deux extrémités.

Tels sont les caractères du groupe de végétaux qu'on nomme Hydrocharidées. Linné, dans ses Fragments de familles naturelles, avait parfaitement senti l'affinité des genres *Hydrocharis*, *Stratiotes* et *Vallisneria* qu'il avait réunis en un seul groupe. Jussieu, *Genera plant.*, a placé dans cette famille, outre les trois genres mentionnés ci-dessus, les *Nymphæa*, *Nelumbium*, *Trapa*, *Proserpinaca* et *Pistia*. Mais de ces derniers genres dont deux sont dicotylédones, aucun n'appartient réellement à la famille des Hydrocharidées. Ce n'est que depuis le travail de Richard, comme nous l'avons dit en commençant cet article, que l'on a bien connu les caractères de cette famille et les genres qui doivent la composer. Ces genres peuvent être classés ainsi :

† Fruit à cavité simple.

* *Herbes munies d'une tige.*

*Elodea*, Richard, *loc. cit.*; *Anacharis*, Id.; *Hydrilla*, Id.

** *Herbes dépourvues de tige.*

*Vallisneria*, Micheli; *Blyxa*, Du Petit-Thouars.

†† Fruit à cavité composée.

* *Feuilles sessiles.*

*Stratiotes*, L.; *Enhalus*, Rich.

** *Feuilles pétiolées.*

*Ottelia*, Persoon; *Limnobium*, Richard; *Hydrocharis*, L.

HYDROCHLOA. BOT. Genre de la famille des Graminées et de la Monœcie Hexandrie, L., établi par Palisot-Beauvois (Agrostographie, p. 135) avec les caractères suivants : fleurs disposées sur un chaume rameux, en épis simples, dissemblables, les uns terminaux, à locustes uniflores et mâles, dépourvues de glume (lépicène) et ayant six étamines; les autres axillaires, à locustes uniflores femelles, sans glumes, munies de paillettes herbacées, d'un ovaire gibbeux, surmonté d'un style simple à la base et de stigmates très-longs et plumeux ; caryopse réniforme et sillonnée, offrant une pointe qui est le vestige d'un style latéral. Ces caractères, comparés à ceux du *Zizania* donnés par Richard (*in Michx. Flor. Bor. Amer.*, t. 1, p. 74), n'en diffèrent aucunement. *V.* ZIZANIE. Palisot-Beauvois a indiqué comme type de son *Hydrochloa* le *Zizania natans* de Michaux, mais ce sera sans doute le *Zizania fluitans* de cet auteur qu'il aura voulu désigner, car il n'existe point de *Zizania* avec le nom spécifique de *natans*.

HYDROCHLORATES. Nom donné aux Sels produits par la combinaison de l'Acide hydrochlorique avec les bases.

HYDROCHLORIQUE. *V.* ACIDE.

HYDROCHŒRUS. MAM. C'est-à-dire Cochon d'eau. Le genre formé sous ce nom par Erxleben pour réunir le Tapir et le Cabiais ne pouvait être adopté, puisqu'il était composé d'un Rongeur et d'un Pachyderme.

HYDROCHUS. *Hydrochus*. INS. Genre de l'ordre des Coléoptères, section des Pentamères, famille des Palpicornes, tribu des Hydrophiliens, établi par Leach et adopté par Germar, Latreille et tous les entomologistes. Ce genre se distingue de celui des Élophores, avec lequel il avait été confondu jusqu'à présent, par la forme du corps qui est cylindrique et plus allongé. Le corselet des Hydrochus est plus étroit que les élytres et la tête, tandis qu'il est de la même largeur que ces deux parties dans les Élophores.

Dejean (Cat. des Col., p. 50) mentionne quatre espèces de ce genre. La plus commune et qui se trouve à Paris, est l'*Hydrochus crenatus*, *Elophorus crenatus* de Fabricius ; il est long d'à peu près une ligne et demie, brun, avec trois côtes élevées, entre lesquelles il y a deux rangs de points enfoncés sur chaque élytre. Les pattes sont d'un brun moins foncé ou presque fauves. Il se trouve dans les mares aux environs de Paris.

HYDROCLATHRE. *Hydroclathrus*. BOT. (*Hydrophytes.*) Bory propose sous ce nom, l'établissement d'un genre de plantes marines qu'il est difficile de faire rentrer soit dans la famille des Fucacées, soit dans celle des Ulvacées, probablement voisin des Aspérocoques de Lamouroux ; sa consistance épaisse, et son facies l'en éloignent. Ses caractères consisteront dans sa substance tenace, mais flasque, remplie de grains plus foncés, épars, serrés, ne saillant jamais à la surface des expansions, et formant des membranes qui, devenant cornées en se desséchant, sont percées d'une multitude de trous irréguliers qui leur donnent l'aspect d'un réseau plus ou moins lâche. Bory n'en connaît qu'une espèce qu'il découvrit en 1800 sur les rochers de Belle-Ile, dans les trous que la marée laisse remplis d'eau en descendant; elle y formait comme de petites boules d'un à trois pouces de diamètre, irrégulièrement ovoïdes et maillées, qu'on ne pourrait mieux comparer qu'à de jeunes Clathres, mais à divisions fort minces et de couleur brunâtre-fauve. Ces petits Fongoïdes, s'étendant et se déformant à mesure qu'ils grandissaient, finissaient, après avoir passé par la figure d'une bourse plus ou moins irrégulière et à mailles lâches, par s'appliquer en membranes déchirées et de plus en plus largement réticulées, contre les aspérités de la pierre. Leur consistance était épaisse, ferme et muqueuse; en se desséchant, elles devenaient assez dures, brunâtres et transparentes. Il rapporta alors cette production singulière à l'*Ulva reticulata* de Forskahl; depuis il a distingué ce végétal sous le nom d'*Hydroclathrus cancellatus* et l'a communiqué à Lamouroux qui a adopté le genre. Agardh, dans la seconde partie de son *Species* (en 1822, p. 412), a regardé la plante, en parlant de l'*Ulva reticulata* de Forskahl, comme appartenant à son genre *Encœlium* établi dans la première partie de son même livre (en 1820, p. 144), et propose de l'y ajouter comme quatrième espèce; il dit l'avoir reçue non-seulement de Bory, mais encore de la baie des Chiens-Marins, à la Nouvelle-Hollande, où l'a recueillie Gaudichaud. Il lui attribue des frondes divisées en lames linéaires, réticulées, ce qui prouve combien les descriptions de plantes marines faites sur le sec, par qui ne les a jamais vues

qu'en herbier, sont capables d'induire en erreur ceux qui s'y rapportent.

HYDROCLEYS. *Hydrocleys*. BOT. Genre établi par Richard (Mém. Mus., I, p. 368) pour une plante aquatique, observée par Commerson aux environs de Rio de Janeiro, et qui appartient à la nouvelle famille des Butomées. La seule espèce de ce genre est l'*Hydrocleys Commersoni*, Rich., *loc. cit.*, t. 18, plante vivace, offrant des feuilles radicales pétiolées, dressées, ovales-arrondies, cordiformes, obtuses, entières; le pétiole est cylindrique et articulé. Les fleurs sont hermaphrodites, solitaires, grandes, portées sur un pédoncule cylindrique, semblable aux pétioles, mais un peu plus court. Le calice est à six divisions dont trois intérieures beaucoup plus larges, colorées et pétaloïdes. Les étamines, au nombre de vingt ou environ, sont plus courtes que les divisions extérieures du calice. Chaque fleur renferme huit pistils rapprochés, uniloculaires, polyspermes, terminés en pointe recourbée et stigmatifères à leur sommet. Les graines sont attachées aux parois du fruit sur une sorte de réseau vasculaire. Ce genre a, comme il est facile de le voir, de grands rapports avec le *Butomus* dont il diffère surtout par le nombre de ses étamines.

HYDROCOMBRETUM. BOT. Adanson donne ce nom comme celui qui fut anciennement appliqué à une Conferve.

HYDROCORAX. OIS. Synonyme de Calao. *V.* ce mot. Linné et Latham s'en sont servis comme nom spécifique pour désigner le Calao des Moluques.

HYDROCORÉES OU RÉMITARSES. INS. Nom donné par Duméril à la famille d'insectes Hémiptères à laquelle Latreille avait donné le nom de Punaises d'eau. *V.* HYDROCORISES.

HYDROCORIDES. *Hydrocorides*. INS. Fallen a donné ce nom à une famille d'Hémiptères, composée des Hydrocorises de Latreille, qui n'ont point de nervures aux appendices membraneux de leurs élytres. Tels sont, suivant lui, les genres Nèpe et Ranâtre.

HYDROCORISES. *Hydrocorisæ*. INS. Vulgairement Punaises d'eau. Famille de l'ordre des Hémiptères, section des Hétéroptères, établie par Latreille (Fam. nat. du Règne Anim.), et à laquelle il donne pour caractères : antennes insérées sous les yeux, cachées, de la longueur au plus de la tête; tarses n'ayant au plus que deux articles; yeux d'une grandeur remarquable. Les Hydrocorises sont aquatiques, carnassières, et saisissent leur proie qui consiste en d'autres insectes, avec leurs pieds antérieurs qui se replient sur eux-mêmes en forme de pinces. Ils piquent fortement avec leur bec. Leurs antennes n'ont jamais au delà de quatre articles. Leur tête s'enfonce jusque près des yeux, dans le corselet, et paraît intimement unie avec lui. Leur bec est court et leurs élytres sont horizontales. Leurs métamorphoses ne diffèrent pas de celles des autres Hémiptères.

Latreille divise cette famille en deux tribus : ce sont les Népides et les Notonectides. (*V.* ces mots.) Ces tribus correspondent exactement à celles que ce grand naturaliste avait établies précédemment sous les noms de Ravisseurs et de Platydactyles. *V.* ces mots.

HYDROCOTYLE. *Hydrocotyle*. BOT. Genre de la famille des Ombellifères et de la Pentandrie Digynie, L., établi par Tournefort et adopté par tous les auteurs modernes. Il est ainsi caractérisé : calice adhérent à l'ovaire, à limbe entier et presque nul; corolle composée de cinq pétales entiers, ovales, étalés; cinq étamines attachées au pourtour d'un disque épigyne, jaune, partagé en deux lobes; ovaire infère, à deux loges monospermes opposées, surmonté de deux styles assez courts, divergents, terminés chacun par un stigmate fort petit, plus apparent sur la face interne des styles; diakène comprimé, lenticulaire, composé de deux coques réunies du côté interne, par une sorte de columelle, chacune d'elles uniloculaire, indéhiscente et renfermant une seule graine distincte du péricarpe.

Les fleurs de ce genre n'offrent pas cette disposition symétrique qui, au premier coup d'œil, fait reconnaître les plantes dont se compose la famille si éminemment naturelle des Ombellifères. Aussi tous les auteurs l'ont-ils placé à la fin de celle-ci, auprès des genres *Spananthe*, *Bowlesia*, *Fragosa*, *Bolax* et *Azorella*, qui, de même que l'*Hydrocotyle*, s'éloignent, par un port particulier, du type général de la famille. Les affinités de ces genres avec celui dont il est question dans cet article, ont même décidé quelques botanistes à les lui réunir; c'est ainsi, par exemple, que le *Spananthe*, Jacq., et le *Bolax* de Commerson ont été, mais à tort, incorporés dans l'*Hydrocotyle*. Un caractère assez tranché sépare cependant de celui-ci tous les genres que nous venons de désigner; il réside dans le limbe de leur calice à cinq dents plus ou moins saillantes, qui persistent et couronnent le fruit. D'un autre côté, les deux genres d'Ombellifères publiés en 1762 par Linné sous les noms de *Solandra* et de *Centella*, ont été fondus par Linné fils, en 1781, parmi les Hydrocotyles. Nuttal (*Gener. of Plants North Amer.*, I, p. 176) a également formé deux genres (*Glyceria* et *Crantzia*) qui ne sont pas assez distincts du genre en question. Sprengel en avait extrait deux espèces (*Hydrocotyle triloba* et *Hydrocotyle tridentata*) pour les ranger dans le genre *Bolax*; mais ces plantes ont été étudiées avec soin par Achille Richard, et replacées parmi les Hydrocotyles, dans la Monographie de ce genre qu'il a publiée en 1820 (Ann. des Sciences physiques, t. IV). Cet ouvrage, où tout ce qui concerne le genre dont il s'agit, est traité avec soin, contient les descriptions de cinquante-huit espèces bien certaines avec les figures passablement lithographiées de la plupart d'entre elles. Elles sont disséminées sur toute la surface du globe. Deux seulement croissent en Europe; la majeure partie est indigène de l'Amérique méridionale, de l'Afrique australe et de la Nouvelle-Hollande. On les trouve le plus souvent dans les lieux aquatiques et sablonneux. Leurs fleurs offrent trop peu de variations pour les employer comme caractères de sections; mais les modifications que l'on observe dans les feuilles, sont assez constantes pour qu'Ach. Richard ait pu établir, d'après elles, sept sections principales.

Dans la première sont rangées dix-sept espèces à feuilles peltées, indivises ou lobées. On distingue parmi les espèces à feuilles peltées indivises, l'*Hydrocotyle*

*vulgaris*, L., qui croît dans les lieux bas et humides de l'Europe. Les quatre espèces à feuilles peltées et lobées sont originaires du Pérou et d'autres lieux de l'Amérique méridionale. Les espèces de la seconde section, au nombre de trente-deux, ont des feuilles réniformes. Elles habitent les contrées chaudes de l'Amérique, de l'Asie, de l'Afrique et de la Nouvelle-Hollande. La troisième section ne renferme que trois espèces dont l'une (*Hydrocotyle multifida*), indigène des Andes du Pérou, est remarquable par ses feuilles composées. Les deux autres (*Hydrocotyle muscosa* et *Hydrocotyle tripartita*) ont été trouvées dans la Nouvelle-Hollande par R. Brown. Les trois espèces qui composent la quatrième section ont des feuilles en cœur. Deux croissent au cap de Bonne-Espérance et l'autre au Pérou. L'*Hydrocotyle ciliata* forme à elle seule la cinquième section. Cette plante, de la Nouvelle-Hollande, a des feuilles hastées. Dans la sixième section se rangent cinq espèces dont les feuilles sont cunéiformes. Elles se trouvent au cap de Bonne-Espérance, excepté l'*Hydrocotyle lineata*, Michx., qui croît dans la Caroline. On remarque parmi elles les *Hydrocotyle tridentata* et *Hydrocotyle Solandra*, qui avaient été rapportés à d'autres genres par Sprengel et Linné. Enfin, la septième section se compose des *Hydrocotyle virgata*, *Hydrocotyle macrocarpa* et *Hydrocotyle linifolia*, remarquables par leurs feuilles linéaires. Ces espèces, dont le feuillage est si hétéroclite, habitent le cap de Bonne-Espérance.

HYDROCYANATES. Produits de la combinaison de l'Acide hydrocyanique avec les bases salifiables.

HYDROCYANIQUE. *V.* ACIDE.

HYDROCYN. *Hydrocynus* ou mieux *Hydrocyon*. POIS. Sous-genre de Saumon. *V.* ce mot.

HYDROCYNUS. POIS. Pour Hydrocyon. *V.* HYDROCYN.

HYDRODICTYNÉES. *Hydrodictyneæ*. BOT. Dumortier, dans ses *Commentationes botanicæ*, a proposé la formation de cette famille pour le seul genre *Hydrodictyon*, dont on n'a pu encore assigner exactement la place dans les familles existantes. Les caractères, selon Dumortier, consisteraient dans la fronde composée d'articles réunis en réseau.

HYDRODICTYON. *Hydrodictyon*. BOT. Jusqu'à ce que la fructification des plantes de ce genre soit connue, si elle existe, il est impossible d'assigner sa place soit parmi les Confervées, soit parmi les Céramiaires, et l'on peut y voir une véritable Ulvacée, du moins chacun des filaments constituants présente en petit un tube indépendant, qui ne contient nulle matière colorante, agglomérée en corps hyalins ou en propagules internes. Vaucher en décrivit la structure et découvrit le merveilleux mécanisme par lequel, en se dilatant, les mailles imperceptibles dont se forme la plante, deviennent à leur tour chacune autant de plantes indépendantes. Les caractères des Hydrodictyons sont : filaments s'articulant, par leurs deux extrémités, les uns aux autres, de manière à former une lame réticulée à jour. On en connaît trois espèces; il en est une quatrième, *Hydrodictyon umbilicatum*, Agardh, *Syst.*, p. 85, qui a été observée à la Nouvelle-Hollande.

HYDRODICTYON UTRICULÉE. *Hydrodictyon utriculatum*, Roth, *Flor. Germ.*, 3, p. 531; Lyngb., *Tent.*, p. 169, pl. 58; *Hydrodictyon pentagonum*, Vauch., *Conf.*, p. 88, pl. 1, fig. 4 et pl. 9; *Conferva reticulata*, L. Il n'est pas clair que le *Conferva reticulata* de Dillen (*Musc.*, p. 20, tab. IV, fig. 14) convienne à cette plante qui se trouve dans les fossés d'eau pure, à peine coulante, de toute la France et de l'Allemagne septentrionale, qui a été observée en Suède, et que Bory a rencontrée dans l'Espagne méridionale. Elle y forme comme des bourses cylindriques, depuis un pouce à un pied de long et de trois lignes à un ou deux pouces de diamètre, d'un vert gai, flottantes et se déchirant en lames qui ressemblent à de petits filets de pêcheurs. Lorsqu'on l'exonde, sa consistance est un peu ferme, et l'eau s'y étend entre les mailles comme de petites feuilles de Talc; desséchée, elle adhère médiocrement au papier.

HYDRODICTYON MARINE. *Hydrodictyon marinum*, Bory. Cette espèce, fort rare, a été draguée dans le canal de Bahama, où elle paraît s'appliquer en expansions membraneuses au fond de la mer, sur la vase ou sur les racines des Polypiers flexibles et des Hydrophytes. Ses mailles, fort serrées, sont de petits carrés formés par des filaments plus gros, qui s'anastomosent, à angle droit, avec d'autres filaments du double plus petits; on dirait, pour la couleur et pour la consistance, les nervures de ces feuilles sèches qu'on rencontre quelquefois dans les bois, dépouillées de leur parenchyme.

HYDROÉ. *Hydrous*. INS. Coléoptères pentamères; genre de la famille des Palpicornes, tribu des Hydrophiliens, établi par Leach, aux dépens du genre *Hydrophylus* de Fabricius. Caractères : antennes courtes, en massue; lèvre supérieure large, arrondie sur les côtés, et un peu échancrée au milieu; deuxième article des palpes maxillaires fort long, le troisième presque aussi long que le précédent et le quatrième plus court que le troisième; tous ces articles sont grêles et le deuxième est arqué; carène sternale faible, ne dépassant pas l'origine des pattes postérieures; saillie sternale du prothorax forte, avancée postérieurement en pointe et non point échancrée en forme de coulisse; tarses antérieurs semblables dans les deux sexes; crochets entiers. Le type de ce genre est :

HYDROÉ CARABOÏDE. *Hydrous caraboides*; *Hydrophilus caraboides*, Lin. Il est d'un vert très-foncé, presque noir en dessus, noir en dessous; palpes et antennes roussâtres, avec la massue des dernières noire; surface du corps parsemée de très petits points; une ligne arquée, formée de points très-profonds, de chaque côté de la tête, et sur les côtés du corselet; élytres portant trois ou quatre stries légères et irrégulières de petits points enfoncés; dessous des cuisses et une partie des jambes ferrugineux; les quatre tarses postérieurs garnis de poils roux. Taille, huit à dix lignes. Europe.

HYDROGALLINE. OIS. *V.* GALLINULE.

HYDROGASTRE. *Hydrogastrum*. BOT. (*Ulvacées?*) Genre établi par Desvaux qui l'a caractérisé ainsi : globules creux en dedans, remplis d'une humeur aqueuse, se développant sur des filaments déliés, confervoïdes. On en connaît une seule espèce fort remarquable, qu'on

rencontre parfois sur la vase à demi desséchée des petits fossés, ainsi qu'à la surface unie de l'argile humide de certains marais. Les petits corps, parfaitement ronds, de la grosseur d'un grain de cendrée ou d'un plomb de Lièvre, du vert le plus agréable, et épars çà et là, la rendent remarquable; ces globules tiennent à des filaments à peine visibles et rameux qui s'enfoncent dans le sol bourbeux; quand on les presse, ils éclatent et laissent échapper l'eau qui les distendait. On ne peut concevoir comment des algologues, tels qu'Agardh et Lyngbye, ont placé ce singulier végétal parmi leurs Vauchéries, qui sont nos Ectospermes si bien caractérisés et si bien nommés par le savant Genévois. Au reste, nulle Cryptogame n'a été plus promenée de genre en genre : c'est l'*Ulva granulata* de Linné, fort bien figurée dans la Flore danoise (tab. 705) et dans Dillen (*Hist. Musc.*, tab. 10, fig. 17), le *Tremella granulata* de Roth, d'Hudson et de l'*English Botany* (tab. 324), l'*Ulva radicata* de Retzius; d'autres en ont fait un *Linkia*, un *Botrydium argillaceum*, etc. Cette Algue disparaît presque en se desséchant; il n'en reste dans l'herbier qu'une petite rupule verdâtre et méconnaissable.

HYDROGÈNE. Ce corps élémentaire ne se rencontre jamais à l'état de pureté dans la nature; mais il entre dans la composition d'un si grand nombre d'êtres naturels, que l'histoire de ses propriétés devient indispensable dans cet ouvrage. Lorsqu'on eut découvert que l'eau était un composé d'Oxygène et d'Hydrogène, on donna à celui-ci le nom d'Air ou de Gaz inflammable. En effet, il se présenta sous la forme de fluide élastique invisible à l'œil, et il s'enflamme avec facilité par l'approche d'un corps en ignition. Sa densité est extrêmement faible : selon Berzelius et Dulong, elle n'est que de 0,0688, comparée à celle de l'air atmosphérique. Il est inodore et incolore à l'état de pureté; et sans être essentiellement délétère, il est pourtant impropre à la respiration des animaux. Il jouit en outre de propriétés électro-positives par rapport à la plupart des corps simples. Dans les circonstances ordinaires, il ne s'unit pas à l'Oxygène, mais une élévation considérable de température, comme par exemple l'approche d'une substance incandescente, produit sur un mélange d'Oxygène et d'Hydrogène, dans les proportions d'une partie du premier sur deux du second, une forte détonation de laquelle résulte la formation de l'eau, et la chaleur dégagée pendant ce phénomène est plus grande que celle qui est produite par la combustion d'aucun autre corps susceptible de se brûler; elle est telle que, selon Lavoisier, cinq cents grammes d'Hydrogène en dégagent, par leur combustion, une quantité suffisante pour fondre cent quarante-sept kilogrammes et sept cent quatre-vingt-dix grammes de glace à zéro. La combustion d'un mélange de gaz Hydrogène et de gaz Oxygène peut néanmoins s'opérer sans inflammation lorsqu'on le fait passer dans un tube de verre à une température supérieure à trois cent soixante degrés, mais pas assez pour que le verre devienne rouge dans l'obscurité. Elle s'opère encore lentement et sans explosion, lorsqu'on y plonge un fil de platine préalablement rougi et ramené à une température plus basse, qui le fait cesser d'être lumineux.

Avec les autres corps simples, l'Hydrogène se comporte de diverses manières. Par sa combinaison avec le Chlore, le Cyanogène, l'Iode et le Soufre, il est le générateur d'Acides énergiques, connus sous le nom générique d'Hydracides. *V.* le mot ACIDE pour l'histoire des Acides hydrochlorique, hydriodique, hydrocyanique et hydrosulfurique qui résultent de ces combinaisons. Il est aussi un des radicaux de l'Acide fluorique de Schéele, dont le nom a été changé par Ampère en celui d'Acide hydrophtorique. En s'unissant au Phosphore, à l'Arsenic, au Carbone, à l'Azote, au Potassium, au Sélénium et au Tellure, il donne naissance à des composés tantôt gazeux, tantôt liquides ou solides. Ces derniers ont reçu plus particulièrement le nom d'*Hydrures*. Le plus remarquable de ces corps est l'Hydrure d'Azote ou l'Ammoniaque. *V.* ce mot. Il a été question, à l'article GAZ, des gaz Hydrogènes Carburé et Phosphoré qui sont très-répandus dans la nature. L'eau, ce produit de la combinaison de l'Hydrogène et de l'Oxygène, a été également examinée dans ses rapports avec l'Histoire naturelle. Il n'est donc pas nécessaire de parler encore, à propos d'Hydrogène, de cette substance qui joue un si grand rôle dans les corps organiques, soit qu'elle n'y subisse aucune décomposition, soit au contraire que ses éléments, en variant dans leurs proportions, produisent cette multitude de substances immédiates, telles que le Sucre, les Gommes, les Alcalis végétaux, l'Alcool, l'Éther, etc., etc., qui cristallisent ou sont doués de propriétés analogues à celles des corps inorganiques. *V.* EAU.

L'Hydrogène pur se prépare par l'affusion de l'Acide sulfurique très-étendu, sur de la tournure de Fer ou de Zinc. On lave le Gaz produit dans une solution de Potasse caustique, et on le dessèche en le faisant passer sur du Chlorure de Calcium.

On se sert de l'Hydrogène pur, pour analyser, au moyen d'un instrument appelé Eudiomètre, les Gaz qui contiennent de l'Oxygène. Il n'est pas nécessaire qu'il soit très-pur, lorsqu'on le destine à gonfler les aérostats ou ballons de taffetas gommé qu'il emporte dans les airs en vertu de son extrême légèreté. Enfin, il développe une chaleur très-intense quand, mélangé avec un demi-volume d'Oxygène, on le brûle dans le chalumeau de Newmann.

HYDROGÉTON. *Hydrogeton.* BOT. Loureiro nommait ainsi une plante originaire de la Cochinchine, très-voisine des *Potamogeton* dont elle ne diffère que par huit étamines, au lieu de quatre. Plus tard, Persoon (*Synops. Plant.*) a appliqué ce nom au genre décrit par Du Petit-Thouars, sous celui d'*Ouvirandra*, nom qui doit être préféré à cause de son antériorité. *V.* OUVIRANDRA.

HYDROGLOSSUM. BOT. (*Fougères.*) Willdenow a donné ce nom au genre que Swartz, dans son *Synopsis Filicum*, a désigné sous celui de *Lygodium*. *V.* ce mot.

HYDROGORA. BOT. (*Champignons.*) Le genre ainsi nommé par Wiggers (*Prim. Fl. Hols.*), est le même que le *Pilobolus* de Todde, établi avant. *V.* PILOBOLA.

HYDROLAPATHUM. BOT. Espèce du genre Rumex. *V.* ce mot.

HYDROLÉACÉES. *Hydroleaceæ.* BOT. Syn. d'Hydrolées. *V.* ce mot.

HYDROLÉE. *Hydrolea.* BOT. Genre de la Pentandrie Digynie, établi par Linné, placé par Jussieu dans la famille des Convolvulacées, et formant, selon R. Brown (*Botany of Congo*, p. 32), le type d'une nouvelle famille sous le nom d'Hydrolées. *V.* ce mot. Il est ainsi caractérisé : calice à cinq folioles subulées, dressées, velues, inégales et soudées inférieurement; corolle campanulacée, très-ouverte, dont le tube est plus court que le calice, le limbe grand, à cinq, six ou sept divisions ovales, incombantes; cinq ou six étamines dont les filets sont insérés sur la base du tube, à anthères sagittées; deux ou rarement trois styles écartés, presque courbés, surmontés d'autant de stigmates peltés; capsule entourée par le calice, ovée, à deux valves, à deux ou rarement à trois loges renfermant des graines petites et imbriquées sur un placenta double. On a réuni à ce genre les *Steris* et *Nama* de Linné, ainsi que l'*Hydrolia* de Du Petit-Thouars. *V.* ces mots. Ces deux derniers genres offrent néanmoins, dans leur organisation, quelques différences qui ne permettent pas d'adopter entièrement la réunion qui a été proposée, mais il faut convenir que quelques-unes de leurs espèces appartiennent au genre *Hydrolea.* Kunth (*Nov. Gener. et Spec. Plant. æquin.*, t. III, p. 101) en a séparé une espèce décrite par Ruiz, Pavon et Willdenow, pour en former le genre *Wigandia* qu'il a augmenté de plusieurs espèces nouvelles. Les Hydrolées, au nombre de six ou sept environ, sont des plantes herbacées dont les feuilles sont quelquefois accompagnées d'épines axillaires. Elles croissent dans les diverses contrées chaudes de l'Afrique, de l'Asie et de l'Amérique.

HYDROLÉES. *Hydroleæ.* BOT. Dans son *Prodromus Floræ Nov.-Holland.*, p. 482, R. Brown avait indiqué la séparation de plusieurs genres placés auparavant dans la famille des Convolvulacées. Plus tard (*Botany of Congo*, p. 32) il a donné le nom d'*Hydroleæ* au groupe formé par ces genres et qui lui semble se rapprocher davantage des Polémoniacées que des Convolvulacées. Ces genres sont : *Hydrolea*, L.; *Nama*, L.; *Sagonea*, L., et *Diapensia*, L., qui n'ont pas les cotylédons chiffonnés et le nombre des étamines défini, comme dans les Convolvulacées. On doit leur joindre le *Retzia* qui a bien le nombre des étamines presque défini, mais dont l'embryon est droit, cylindrique et renfermé dans un albumen charnu.

Cette famille a été adoptée par Kunth (*Nov. Gener. et Spec.*, 3, p. 125) qui y a ajouté un genre nouveau sous le nom de *Wigandia.* Mais, de même que R. Brown, il n'a pas donné les caractères de la famille dont il s'agit.

HYDROLIE. *Hydrolia.* BOT. A. Du Petit-Thouars (*Genera Nov. Madagasc.*, p. 9) a établi sous ce nom un genre qu'il a placé dans la famille des Convolvulacées, et auquel il a donné les caractères suivants : calice monophylle, à cinq divisions peu profondes et élargies à la base; corolle monopétale, rotacée, dont le tube est court et ventru; cinq étamines insérées sur les divisions du limbe de la corolle et portées sur un filet court; anthères sagittées; ovaire simple, surmonté de deux styles arqués; capsule à deux valves un peu rentrantes, quelquefois biloculaires lorsque les valves sont très-rapprochées; réceptacle éburnu; graines petites et sillonnées. Ce genre est très-voisin de l'*Hydrolea*, de l'aveu de son auteur lui-même qui fait observer que la principale distinction consiste dans l'insertion des étamines sur les divisions du limbo de la corolle. Si ce genre subsiste, il sera nécessaire d'en changer la dénomination, de peur qu'on ne le confonde avec l'*Hydrolea.* La plante sur laquelle ce genre a été constitué n'a pas reçu de nom spécifique. C'est une herbe des marais, dont la tige est simple, cylindrique, nue à la base et munie de feuilles alternes.

HYDROLINUM. BOT. Il est impossible d'adopter et presque de reconnaître le genre formé, sous ce nom, entre les Conferves, par Link. Il y réunit le *Conferva Hermanni*, qui est une Céramiaire, à l'*Ulva fœtida* qui est une Chaodinée. *V.* ces mots.

HYDROLITHE. MIN. Substance tendre, d'un blanc rougeâtre ou d'un blanc mat, fusible au chalumeau, ayant un aspect analogue à celui de certaines variétés d'Analcime ou de Chabasie; elle se rencontre au milieu des roches amygdalaires de Montecchio-Maggiore, dans le Vincentin, et de Dumbarton en Écosse. D'après l'analyse de Vauquelin, elle est composée de Silice, 50; Alumine, 20; Eau, 21; Chaux, 4,5; Soude 4,5. C'est la grande quantité d'eau qu'elle renferme qui lui a fait donner le nom d'Hydrolithe. Ce nom avait déjà été appliqué à des globules de Calcédoine qui contiennent des gouttes d'eau.

HYDROMÈTRE. *Hydrometra.* INS. Genre de l'ordre des Hémiptères, section des Hétéroptères, famille des Géocorises, tribu des Rameurs, établi par Fabricius qui y rangeait plusieurs insectes que Latreille en a distingués depuis, et dont il a formé les genres *Gerris* et *Velia.* (*V.* ces mots.) Le genre Hydromètre, tel qu'il est adopté aujourd'hui, a pour caractères : antennes en forme de soie, ayant le troisième article beaucoup plus long que les autres; pattes antérieures non ravisseuses; tête prolongée en un museau long, cylindrique, recevant la trompe dans une gouttière inférieure. Les Hydromètres se distinguent des genres Gerris et Velie, par les pattes antérieures qui, dans ceux-ci, font l'office de pinces; leur corps est plus délié et plus mince. Ces insectes ont le corps long, plus étroit en devant, et de là le nom d'Aiguille que Geoffroy a donné à l'espèce de France. La tête est plus longue que le corselet, et s'avance en forme de museau cylindrique, droit, portant, près de son milieu, les yeux que Linné et Fabricius ont pris pour des tubercules. Ce museau est épaissi au bout où sont insérées les antennes. Ces antennes sont sétacées, de quatre articles, dont le troisième beaucoup plus long que les autres; le bec se loge dans un canal inférieur du museau et ne paraît pas ou presque pas articulé; le corselet est cylindrique, l'écusson est très-petit, les pieds sont longs et filiformes : leur longueur, à partir des premiers, diminue graduellement; ceux-ci ne sont point ravisseurs; les quatre tarses antérieurs n'ont que deux articles, les deux derniers semblent en avoir un de plus. Ces insectes fréquentent les bords des eaux et courent avec vitesse sur leur surface sans nager et

sans se servir de leurs pattes pour ramer; l'espèce la plus connue est :

Hydromètre des étangs. *Hydrometra stagnorum*, Latr.; *Cimex stagnorum*, Lin.; la *Punaise Aiguille*, Geoff.; *Aquarius paludum*, Schell., Cimic., t. ix, fig. 2; *Emesa*, Fallen. Elle est longue d'environ cinq lignes, noire ou brun-noirâtre, avec les bords de l'abdomen et les pieds d'un brun roussâtre; les élytres sont très-courtes, avec deux nervures sur chacune. Kœnig a rapporté des Indes-Orientales une espèce de ce genre que Fabricius a nommée *Hydrometra fossarum*.

HYDROMYDE. *Hydromys*. mam. Genre de Rongeurs établi par Geoffroy Saint-Hilaire, et remarquable par ses pieds, tous pentadactyles, dont les antérieurs sont libres et les postérieurs palmés. Ceux-ci ont leurs cinq doigts terminés par de petits ongles pointus; les deux externes sont les plus courts; le pouce des pieds antérieurs est très-petit, terminé par un petit ongle aplati. Il n'y a dans ce genre que douze dents, savoir : deux incisives et quatre molaires, à chaque mâchoire. Les incisives supérieures sont unies et plates antérieurement, les inférieures arrondies en devant. La première molaire supérieure est beaucoup plus longue que la seconde : la première se compose de trois, et la seconde de deux parties irrégulières, creusées uniformément dans leur milieu. Deux semblables parties constituent aussi les inférieures, dont la première est double de la seconde. Ce système de dentition est remarquable par son extrême simplicité. Les oreilles sont petites et arrondies; la queue est ronde et couverte de poils courts. Il y a deux sortes de poils : les laineux, fins et doux au toucher; les soyeux, plus longs et plus roides.

Ce genre comprend deux espèces qui, toutes deux, habitent l'Australasie, et dont les habitudes, encore inconnues, doivent avoir de nombreux rapports avec celles de nos Rats d'eau.

1. Hydromyde a ventre blanc. *Hydromys leucogaster*, Geoff. St.-Hil., Ann. du Mus., vol. vi. Il habite l'île Maria. Il est brun en dessus et blanc en dessous; sa fourrure est très-fine et très-douce au toucher; la queue a sa moitié terminale blanche; les pieds de derrière ne sont guère qu'à demi palmés. La longueur du corps est d'un pied, celle de la queue de onze pouces.

2. Hydromyde a ventre jaune. *Hydromys chrysogaster*, Geoff. St.-Hil. Cette espèce, dont on ne connaît qu'un individu, tué par un matelot dans une des îles du canal d'Entrecasteaux, au moment où elle allait se cacher sous un tas de pierres, ressemble beaucoup à la précédente; elle ne se distingue guère que par son ventre, qui est d'une belle couleur orangée, et par sa queue blanche seulement à l'extrémité. Sa fourrure est encore plus fine et plus douce que celle de l'Hydromyde à ventre blanc.

Ces espèces sont toutes deux à peu près de même taille. C'est par erreur qu'elles sont indiquées, dans le Règne Animal, comme venant de la Guiane.

Geoffroy Saint-Hilaire avait d'abord réuni à ce genre une espèce américaine, dont on ne possédait alors que la peau, et qu'il a nommée Hydromyde Coypou. On s'est depuis procuré des individus de cette espèce, en parfait état, avec la tête osseuse, apportés en France par un navire venu de Buenos-Ayres. Geoffroy Saint-Hilaire lui-même le considère comme le type d'un nouveau genre auquel on a déjà donné les noms de *Myopotamus* et de *Potamys*.

HYDROMYES ou BEC-MOUCHES. ins. Duméril désigne sous ce nom une famille de Diptères qui correspond à peu près à la tribu des Tipulaires de Latreille. *V.* ce mot.

HYDROMYSTRIE. *Hydromystria*. bot. Meyer, dans sa Flore d'Esséquebo (p. 152), a décrit, sous ce nom, un genre nouveau de l'Hexandrie Trigynie, qu'il dit être voisin du genre *Helonias* par son port, et se rapprocher du genre *Hydrocleys*, de Richard, par plusieurs points de son organisation. Voici les caractères qu'il lui assigne : fleurs solitaires, portées sur des hampes grêles; de ces fleurs, les unes sont hermaphrodites, les autres unisexuées et femelles, mais portées sur d'autres pieds. Les premières ont un périanthe coloré, formé de six sépales, dont trois extérieurs, lancéolés, trois intérieurs, plus étroits et plus minces; six étamines à filaments très-courts, à anthères lancéolées, beaucoup plus longues que les filets; l'ovaire est surmonté par trois styles de la longueur des étamines, réfléchis vers leur sommet, portant chacun un stigmate simple. Le fruit est une capsule ovoïde, uniloculaire. Les fleurs femelles qui se remarquent sur d'autres individus, présentent des différences assez grandes. Ainsi leur calice est tubuleux, à trois divisions très-profondes, portant intérieurement trois écailles qui sont les rudiments des trois divisions intérieures. L'ovaire est surmonté de douze styles subulés et poilus, terminés par autant de stigmates simples et recourbés.

Ce genre, encore trop imparfaitement connu, et qu'il est difficile de rapporter à aucune famille, ne se compose que d'une seule espèce, *Hydromystria stolonifera*, Meyer (*loc. cit.*, p. 153). Elle croît dans les eaux stagnantes et dans les marais de la colonie d'Esséquebo. Sa racine est submergée, fasciculée et stolonifère. Ses feuilles sont pétiolées, charnues, ovales, arrondies, un peu aiguës, longues d'environ un pouce, larges de huit à neuf lignes, très-entières, planes, rétrécies insensiblement à leur base en un pétiole canaliculé, presque triangulaire, et long de deux à trois pouces. Les fleurs, extrêmement fugaces et d'une grande délicatesse, sont petites et blanches.

HYDRONÉMATÉES. *Hydronemateæ*. bot. Selon Carus, le docteur Wiegmann appelle ainsi un petit groupe de végétaux cryptogames dans lequel entrent les genres suivants qu'il distribue en trois sections.

A. Trémelloïdes.

*Nostoch*, Lyngb.; *Syncollesia*, Wiegm.

B. Oscillantes.

*Bacillaria*, Müller; *Oscillatoria*, Vauch.; *Diatoma*, Lyngb.

C. Confervoïdes.

*Saprolegmia*, Wiegm.; *Achlya*, id.; *Pythium*, id.; *V.* Conferves, Chaodinées, Arthrodiées et les différents noms de genres qui en dépendent.

HYDRONÈME. *Hydronema*. bot. Genre proposé par C.-G. Carus (*Nov. Acta Ac. Cæs. Leop. Carol. Nat. Curios.*, xi, p. 493) pour une petite plante crypto-

game intermédiaire entre les Algues et les Moisissures, et qu'il a observée sur des Salamandres mortes, restées dans l'eau. *V.* Pusillinx.

HYDRONEMIA. bot. Raffinesque propose ce nom pour désigner une famille d'Algues aquatiques, qu'il forme des Conferves articulées de Linné; cette famille n'a point été adoptée.

HYDRONOME. *Hydronomus.* ins. Coléoptères tétramères; genre de la famille des Rhynchophores, institué par Stephen, pour un insecte du nord de l'Europe, que Gyllenhal avait placé parmi les Rhynchœnes et dont il diffère par les caractères que nous allons tracer : antennes médiocres, grêles, coudées, composées de douze articles, dont le premier épais et obovale, le second obconique, les cinq suivants noduleux, comprimés et serrés, augmentant extérieurement de grosseur à mesure qu'ils approchent de la massue qui est grande, en ovale surbaissé; trompe peu allongée, forte, cylindrique et modérément arquée; yeux ovales et déprimés; corselet oblong, subcylindrique, tronqué à sa base, un peu arrondi sur les côtés, largement échancré antérieurement comme postérieurement; écusson petit, arrondi; élytres oblongues, subitement atténuées vers le bout, avec les épaules obtusément anguleuses; pieds allongés et minces; jambes arquées, armées d'un crochet à l'extrémité; tarses grêles.

Hydronome du plantain-d'eau. *Hydronomus olismatis*, Steph.; il est noir, couvert d'écailles grisâtres; le corselet est impressionné de chaque côté; les jambes sont testacées.

HYDROPELTIDE. *Hydropeltis.* bot. Genre de plantes monocotylédonées, établi par Richard, dans la Flore américaine de Michaux et qui, avec le *Cabomba* d'Aublet, constitue la nouvelle famille de Cabombées. Une seule espèce (*Hydropeltis purpurea*, Michaux, Fl. bor. Am., i, p. 324, tab. 29) compose ce genre. C'est une plante très-visqueuse, vivant au milieu des eaux, dans différentes parties de l'Amérique septentrionale. Ses feuilles sont alternes, longuement pétiolées, peltées, ovales, très-entières et très-glabres. Les fleurs sont purpurines, assez grandes, portées sur des pédoncules axillaires, solitaires et uniflores. Le calice est généralement composé de six et quelquefois de huit sépales disposés sur deux rangs, et dont les intérieurs semblent imiter une corolle. Le nombre des étamines varie beaucoup; on en compte depuis dix-huit jusqu'à quarante, insérées sur deux rangs, tout à fait à la base du calice, dans son point de contact avec l'ovaire; les filets sont allongés, capillaires; les anthères sont linéaires, oblongues, à deux loges. Chaque fleur contient de quinze à dix-huit pistils, dressés et rapprochés les uns contre les autres au centre de la fleur. Leur ovaire est très-allongé, linéaire, à une seule loge contenant deux ovules superposés et pendants d'une des sutures de sa cavité. Le style, qui est peu distinct du sommet de l'ovaire, est assez long et se termine par un stigmate simple et légèrement recourbé. A chaque pistil succède un fruit ovoïde, terminé en pointe à son sommet, indéhiscent et un peu charnu, contenant tantôt une seule, tantôt deux graines superposées, ce qui modifie sa forme. Chaque graine est immédiatement recouverte par la substance interne du péricarpe; son tégument propre est membraneux, marqué vers son sommet d'une aréole brunâtre. L'endosperme est de la grosseur et de la forme de la graine; il est blanchâtre, farinacé, et présente à sa base un très-petit embryon extraire, discoïde, aplati, renfermé dans une dépression particulière de l'endosperme. Cet embryon est parfaitement homogène et sans aucune apparence de lobe; il est donc bien certainement monocotylédon. *V.* Cabombées.

Ce genre a porté différents noms : ainsi Schreber, qui s'est fait une sorte de mérite de changer tous les noms de genres imposés par les botanistes-voyageurs, l'a nommé *Brasenia*, Solander *Ixodia*, Bosc *Rondachine*. Le nom d'Hydropeltide est le seul qui doive être conservé.

HYDROPELTIDÉES. *Hydropeltideæ.* bot. De Candolle (*Syst. nat. Veg.*, 2, p. 36) appelle ainsi la seconde tribu de sa famille des Podophyllées, qui correspond exactement au groupe désigné antérieurement sous le nom de *Cabombées* par le professeur Richard. *V.* Cabombées.

HYDROPHACE. bot. Syn. de Lenticule. *V.* ce mot.

HYDROPHANE. min. Variété d'Opale, blanche et quelquefois jaunâtre, légèrement translucide et happant fortement à la langue. Elle paraît être le résultat de la décomposition de l'Opale ordinaire, dans laquelle l'eau entre comme partie constituante. Lorsqu'on la plonge dans ce liquide, elle s'en imbibe, et reprend plus ou moins de transparence. C'est cette propriété remarquable que l'on a voulu exprimer par le nom d'*Hydrophane*. Aussitôt que la Pierre est mise dans l'eau, on voit qu'il s'en dégage beaucoup de bulles d'air, qui sont remplacées par la matière aqueuse, en sorte que l'Hydrophane acquiert de la transparence, par la substitution d'un liquide moins transparent que l'air à ce dernier fluide. Cette espèce de paradoxe disparaît dans l'explication que les physiciens ont donnée de ce phénomène, en montrant que l'opacité était due dans un cas à la différence considérable des densités de l'air et de la Pierre, tandis que dans l'autre cas la transparence provenait de ce que les densités de la Pierre et de l'eau étaient incomparablement plus rapprochées l'une de l'autre. Les bonnes Hydrophanes sont assez rares, mais beaucoup moins qu'autrefois, quand on regardait cette Pierre comme une merveille : on lui donnait alors le nom d'*Oculus mundi*, Œil du monde. L'Opale Hydrophane se trouve disposée par veines, dans des roches qui ont l'aspect argileux, à Chatelaudren en France, à Hubertusbourg en Saxe, et dans les îles Féroë.

HYDROPHILA. ois. Synonyme de Cincle. *V.* ce mot.

HYDROPHILACE. bot. Pour Hydrophylace. *V.* ce mot.

HYDROPHILE. *Hydrophilus.* ins. Genre de l'ordre des Coléoptères, section des Pentamères, famille des Palpicornes, tribu des Hydrophiliens, établi par Geoffroy, et adopté par tous les entomologistes avec ces caractères : neuf articles aux antennes; jambes terminées par deux fortes épines; chaperon entier; palpes filiformes; mandibules cornées, munies intérieurement d'une dent allongée, bifide. Ces insectes forment, dans la méthode de Linné, la première division de son genre *Dytiscus*, dont ils diffèrent par beaucoup de caractères. Ils s'éloignent des Élophores, des Hydrænes, des

Sperchées et autres genres voisins par des caractères tirés des antennes, des pattes, de la forme du corps, etc. Les Hydrophiles ont le corps tantôt hémisphérique, bombé en dessus et plat en dessous; tantôt oblong; il est défendu par un derme écailleux ou très-dur et généralement glabre. La tête est penchée, son extrémité est un peu avancée en manière de chaperon obtus, un peu saillant; les antennes sont insérées en avant des yeux et sous un rebord des côtés de la tête; leur longueur ne surpasse pas celle de cette partie; leur premier article est grand et courbé, le suivant un peu moins grand, les trois suivants très-courts et égalant à peine ensemble la longueur du second, et les quatre derniers formant, par leur réunion, une massue ovale, comprimée, un peu tronquée obliquement à son extrémité; le sixième est évasé en forme d'entonnoir et reçoit le suivant. Le labre est crustacé, transversal, arrondi antérieurement. Les mandibules sont cornées et ont deux dents à leur extrémité. Les mâchoires se terminent par deux divisions crustacées, conniventes, presque de la même longueur et velues à leur extrémité; elles portent chacune une palpe filiforme, plus longue que les antennes; le menton de la lèvre est grand, crustacé, presque carré et couronné par les deux divisions coriaces et velues de la languette. Le corselet est transversal, un peu plus large que la tête antérieurement et s'élargissant postérieurement; l'écusson est triangulaire. Les élytres sont convexes, sans rebord; elles recouvrent deux ailes membraneuses, repliées. Dans plusieurs grandes espèces l'arrière-sternum se prolonge en pointe aiguë; dans d'autres cette partie n'offre aucune saillie; parmi les premières il y en a dont les mâles ont les tarses antérieurs dilatés, ce sont les vrais Hydrophiles que Leach a nommés *Hydrous*. D'autres ont les tarses antérieurs semblables dans les deux sexes, ce sont les Hydrochares de Latreille (Fam. natur. du Règne Anim.). Enfin dans les espèces qui ont la poitrine sans carène et dont le sternum ne s'avance pas en pointe vers le ventre, se rangent les genres Globaire, Hydrobie (*Hydrobius* et *Berosus* de Leach) et Limnébie de Leach. Ce dernier genre comprend les Hydrophiles déprimés et dont les tarses postérieurs ne sont point propres à la natation. Le genre Globaire est formé sur une espèce de l'Amérique méridionale ayant la faculté de se mettre en boule. Les jambes des Hydrophiles sont armées de grosses épines et de dents très-fortes à leur extrémité; les tarses ont cinq articles, mais le premier est si court qu'au premier coup d'œil, on croirait qu'il n'y en a que quatre. Ces insectes vivent dans les eaux douces, dans les rivières, les lacs, et surtout dans les marais et les étangs; ils nagent assez vite, mais avec moins de célérité que les Dytiques; c'est ordinairement aux approches de la nuit qu'ils sortent de l'eau pour voler et se transporter d'un marais ou d'un étang à un autre: aussi trouve-t-on ces insectes, ainsi que les Dytiques, dans les moindres amas d'eau, même dans ceux que la pluie peut former dans les inégalités du terrain.

Miger, dans son Mémoire sur les métamorphoses des Hydrophiles (Mémoires du Muséum d'Histoire naturelle, t. XIV), a donné des détails fort curieux sur la manière de vivre de ces insectes, et il a reconnu, ainsi que l'avait déjà fait Degéer, qu'ils se nourrissent des insectes aquatiques et terrestres qu'ils peuvent attraper. Mais il remarque aussi, d'après ses propres observations, qu'ils font leur principale nourriture des plantes aquatiques. On a ouvert le canal intestinal de plusieurs Hydrophiles, et on l'a toujours trouvé rempli de débris de substances végétales. D'après Léon Dufour (Ann. des Sc. nat., t. III, p. 231), le tube digestif de l'Hydrophile brun a une longueur qui surpasse quatre ou cinq fois celle du corps, et qui a beaucoup d'analogie, pour ce dernier trait, ainsi que pour sa forme et sa texture, avec celui des Lamellicornes. Quoiqu'il vive dans l'eau, ainsi que les Dytiques, il n'a pas comme ces derniers une vessie natatoire distincte. Les Hydrophiles peuvent vivre très-longtemps sous l'eau, mais ils ont besoin de respirer l'air de temps en temps, ce qu'ils font en se portant à la surface de l'eau: pour y parvenir, ils n'ont qu'à tenir leurs pattes en repos et à se laisser flotter; comme ils sont plus légers que l'eau ils surnagent, leur derrière se trouve appliqué à la surface, et ils n'ont qu'à élever un peu leurs élytres et abaisser leur abdomen pour laisser pénétrer l'air et pour le faire communiquer aux stigmates placés sous les élytres le long des côtés de l'abdomen. Veulent-ils retourner au fond, ils rapprochent promptement l'abdomen des élytres, ils bouchent alors le vide qui se trouvait entre ces organes, de sorte que l'eau ne peut y pénétrer.

Les femelles des Hydrophiles se font une espèce de nid ou de coque de soie, dans lequel elles pondent leurs œufs; ce fait singulier, qui a été reconnu par Lyonnet, est confirmé par les observations de Miger, et Degéer a trouvé de pareils nids flottant sur l'eau et remplis d'œufs d'où il a vu sortir de petites larves d'Hydrophiles. Ces femelles ont entre les deux espèces de lèvres cornées qui terminent le dernier anneau de l'abdomen, des filières composées de filets écailleux, coniques, longs de deux lignes, et composés de deux articles, dont le premier est d'un fauve clair, tacheté de brun, et le second de cette dernière couleur et beaucoup plus petit; il est terminé par un cil blanchâtre et transparent. Deux autres appendices coniques, mais charnus et inarticulés, sont placés près des précédents; la portion charnue du dernier anneau de l'abdomen, par la facilité de se contracter et de se dilater dont elle jouit et par les mouvements continuels, en tout sens, que l'insecte lui imprime, concourt principalement à l'exécution de son travail. Miger a vu une femelle occupée à faire une de ces coques: elle s'attacha à une feuille qui flottait sur l'eau, et à l'aide des filières dont nous venons de parler, elle fit une coque en déposant çà et là, au-dessous de la feuille, autour de l'abdomen et sans le dépasser, des fils argentés qui finirent par former une petite poche dans laquelle l'extrémité de l'abdomen se trouva comme engagée; quand cela fut fait, l'insecte, sans changer la position de son abdomen, se retourna brusquement et se plaça la tête en bas; il enduisit les parois et les bords antérieurs d'une liqueur gommeuse; cette coque devint bientôt si compacte qu'on ne pouvait plus rien voir à travers. Quand elle fut arrivée à ce point, l'Hydrophile pondit les œufs, ce que Miger reconnut aux bulles d'air qui sortirent de la coque et qui ne pouvaient être for-

mées que par le déplacement qu'occasionnaient les œufs que la femelle y pondait. La ponte fut finie en trois quarts d'heure, l'insecte se retira peu à peu de dessous la feuille, ferma la coque assez imparfaitement et travailla à la finir et à former une pointe qui s'éleva au-dessus de la surface de l'eau. Miger pense, ainsi qu'on l'avait déjà soupçonné, qu'elle sert à l'introduction de l'air. Les Hydrophiles ont la faculté de tenir en réserve sous leurs élytres de l'air qu'on y voit souvent en forme de bulles; il leur sert à respirer pendant qu'ils font leur coque et garantit leurs œufs de l'influence dangereuse de l'eau. L'on avait dit que ces coques flottaient isolément sur l'eau, et que la corne ou la pointe qui les termine, servait de mât à cette nacelle : cela n'arrive que lorsqu'elles sont vides; car Miger a toujours éprouvé qu'une coque remplie d'œufs se renverse par son propre poids et que l'insecte a toujours besoin d'un appui pour assurer les fondements de son édifice, et pour faire tenir la pointe de la coque hors de l'eau. Cette coque est ovoïde, blanchâtre, avec la pointe d'un brun foncé, et qui, plate d'abord sur un côté, s'arrondit en se séchant et devient tubulaire dans toute sa longueur. A sa base est l'ouverture préparée pour la sortie de la larve; elle est fermée par quelques fils qui, au moyen de l'air renfermé dans la coque, empêchent l'eau de s'introduire. Les œufs, au nombre de quarante-cinq à cinquante, sont petits, cylindriques, légèrement renflés et courbés vers leur sommet, de la longueur de deux lignes; ils subissent une sorte de développement, se gonflent, prennent une teinte brune et luisante, et l'on peut distinguer la forme de la larve, et particulièrement les yeux. Bientôt la larve sort en rompant la pellicule de l'œuf; elle est deux fois plus grosse que lui et s'agite en tout sens; la jeune larve sort de sa coque, y rentre et semble se jouer autour jusqu'au temps où elle est obligée de se séparer pour chercher sa nourriture. Les larves des Hydrophiles bruns sont hexapodes; leur forme est celle d'un cône allongé, dont la partie allant en pointe forme une sorte de queue. Leur corps est composé de onze anneaux peu distincts; la peau est épaisse, ridée, d'un noir de bistre, avec des tubercules très-petits et charnus; la tête est presque aussi longue que le premier anneau, ronde, d'un brun rougeâtre, lisse, plus convexe en dessous qu'en dessus et susceptible de se renverser en arrière : elle porte deux antennes courtes, coniques, légèrement ciliées, de trois articles, dont le premier est aussi long que les deux autres ensemble; on voit, de chaque côté de la tête, quatre points noirs, oblongs, peu apparents, qui paraissent être les yeux lisses; la bouche est composée de deux mandibules cornées, courtes, épaisses et arquées, avec une dent au côté interne, de deux mâchoires longues, presque cylindriques, très-peu ciliées, tronquées à leur extrémité qui porte une palpe de quatre articles dont le premier se dilate en manière de crochet au côté interne. La langue est formée de deux pièces figurées en cœur, dont la plus grande est inférieure et supporte l'autre qui est divisée en deux lobes échancrés, séparés par un petit tubercule globuleux et portant deux petites palpes de deux articles. Les pattes sont jaunes, comprimées, ciliées et terminées par un fort crochet. Les intestins des larves sont si courts qu'ils ne dépassent pas, en longueur, celle du corps entier. Ces larves changent plusieurs fois de peau dans l'eau; de même que les insectes parfaits, elles viennent souvent à la surface pour y respirer l'air; elles vivent d'insectes aquatiques, de *Bulimes* ou Limaçons d'eau, dont elles sont fort friandes; elles les saisissent, les posent sur leur dos et les écrasent en renversant leur tête et appuyant dessus. Miger a nourri, pendant quelques jours, de ces larves avec de petits morceaux de viande crue; quand elles veulent se changer en nymphes, elles gagnent le rivage et se font, hors de l'eau, une cavité presque sphérique, qu'elles creusent à l'aide de leurs mandibules et de leurs pattes : le trou est très-lisse, d'environ dix-huit lignes de diamètre, et n'offre aucune issue; leur corps y est posé sur le ventre et courbé en arc. Elles conservent encore leur forme pendant quinze jours; leur peau se fend ensuite sur le dos et la nymphe se fraye un passage; elle est longue de treize à quatorze lignes, blanchâtre, terminée par des appendices fourchus. Sa tête est inclinée sous le corselet, et son abdomen un peu courbé. L'état de nymphe dure à peu près trois semaines, pendant lesquelles les parties cornées se colorent peu à peu, l'insecte parvient à se débarrasser de son enveloppe en se renversant sur le dos et en faisant mouvoir les pattes et les anneaux de son corps; ce n'est qu'au bout de vingt-quatre heures qu'il a reçu la couleur brune, il reste encore douze jours dans la terre sans se mouvoir, et n'en sort qu'au bout de ce temps. Miger a reconnu deux sortes de larves d'Hydrophiles : les unes, qu'il désigne sous le nom de *Nageuses*, ont, près de l'organe respirateur, des appendices courts et charnus, qui servent à les soutenir à la surface de l'eau, la tête en bas; les autres, qu'il appelle *Rampantes*, sont privées de ces appendices, ne nagent point et se tiennent constamment à fleur d'eau; elles ne se suspendent point comme les premières; mais renversées sur le dos, elles parcourent la surface des eaux stagnantes en y marchant avec vitesse, par des mouvements vermiculaires, horizontaux. Les unes et les autres subissent leurs métamorphoses dans la terre. Les Hydrophiles nageurs proviennent des larves placées dans ces deux divisions, mais les espèces qui nagent difficilement appartiennent généralement à la deuxième division. Dejean (Catal. des Col., p. 50) mentionne trente espèces d'Hydrophiles, dont le plus grand nombre est propre à l'Europe; la plus grande et celle qui est la plus commune est :

HYDROPHILE BRUN. *Hydrophilus piceus*, Fabr., Latr., Oliv.; le grand Hydrophile, Geoff.; Hydrophile à antennes rousses, Degéer; *Dytiscus piceus*, Lin. Il est long de près d'un pouce et demi, d'un noir luisant en dessus et d'un brun obscur en dessous; les élytres ont chacune trois stries peu marquées, formées de petits points enfoncés; le mâle a le quatrième article des tarses dilaté. *V.* pour les autres espèces Fabricius, Latreille, Hist. natur. des Crust. et des Ins., et Olivier, Encyclopédie méthodique, t. VII, p. 123.

HYDROPHILIENS. *Hydrophilii*. INS. Tribu de l'ordre des Coléoptères, section des Pentamères, famille des Palpicornes, établie par Latreille, et ayant pour carac-

tères essentiels : des pieds natatoires; premier article des tarses fort court et peu distinct; mâchoires entièrement cornées. Latreille (Fam. natur. du Règne Anim.) a divisé cette tribu ainsi qu'il suit :

† Mandibules bidentées à leur extrémité; corps hémisphérique ou ovoïde, convexe; corselet toujours plus large que long.

1. Antennes de six articles. Genre : Sperchée.

2. Antennes de neuf articles.

A. Milieu de la poitrine élevé en carène et prolongé postérieurement en manière de dard.

a. Tarses antérieurs dilatés dans les mâles.

Genre : Hydrophile (*Hydrous*, Leach).

b. Tarses antérieurs semblables dans les deux sexes.

Genre : Hydrocharé (*Hydrophilus*, Leach).

B. Milieu de la poitrine sans carène.

Genres : Globaire; Hydrobie (*Hydrobius* et *Berosus*, Leach), Limnébie (*Limnebius*, Leach).

†† Mandibules sans dents à leur extrémité; corps oblong, presque plan en dessus ou déprimé.

1. Palpes maxillaires terminées par un article plus gros.

Genre : Élophore (*Hydrochus*, Leach).

2. Palpes maxillaires terminées par un article plus grêle, pointu.

a. Palpes maxillaires fort longues.

Genre : Hydræna.

b. Palpes maxillaires peu longues.

Genre : Ochtébie (*Hydrocus*, Latr.). *V.* tous ces mots.

Tous les insectes de cette tribu vivent dans les eaux douces et stagnantes, et très-peu font exception à cette règle. Ces Coléoptères sont, en général, carnassiers.

HYDROPHIS. REPT. C'est-à-dire *Serpent d'eau*. Sous-genre d'Hydre, *Hydrus*. *V.* ce mot.

HYDROPHORE. *Hydrophorus*. INS. Diptères; genre de la famille des Dolichopodes, établi par Fallén qui lui assigne pour caractères : trompe épaisse, saillante; palpes ciliées; épistome assez large dans les deux sexes; une ligne élevée, transversale, vers le milieu; antennes fort courtes, épaisses, dont les premier et second articles sont cylindriques, le troisième fort petit et ovale; le style, d'un seul article distinct, est terminal, incliné; abdomen assez court; organe copulateur des mâles, ordinairement à base très-saillante, longue, fléchie sous le ventre, terminé par quatre appendices assez courts : deux extérieurs, légèrement renflés vers l'extrémité, deux intérieurs, sétacés; pieds un peu allongés et nus; premier article des tarses postérieurs plus court que le deuxième; ailes de longueur médiocre : première cellule postérieure se rétrécissant depuis l'extrémité de la discoïdale jusqu'au bout de l'aile. Ce genre n'a pas été adopté par Meigen, qui en a compris les espèces dans ses Médétères; néanmoins, Macquart en a trouvé les caractères assez importants pour qu'il dût être généralement adopté. Ce dernier entomologiste a observé quatre espèces d'Hydrophores dans le nord de la France; ce sont : *Hydrophorus jaculus*, *Hydrophorus nebulosus*, *Hydrophorus truncorum* et *Hydrophorus æneivittatus*. Nous décrirons ce dernier pour exemple.



Hydrophore à bandes cuivreuses. *Hydrophorus æneivittatus*, Macq. Le mâle est gris olivâtre, à reflets faiblement métalliques; trompe et palpes noires; épistome d'un bleu d'acier très-luisant, divisé au-dessus de la ligne élevée, par une bande grise; front d'un gris-verdâtre clair; antennes noires; thorax à trois bandes cuivreuses, peu luisantes, l'intermédiaire divisée par une ligne verte; appendices de l'abdomen d'un brun clair; pieds d'un brun roussâtre clair; hanches et parties antérieures des cuisses d'un brun noirâtre; balanciers pâles; ailes hyalines; point de nervure anale. La femelle a l'épistome d'un vert brillant, bleuâtre postérieurement, et les bandes du thorax d'un cuivreux plus éclatant. Taille, deux lignes. Macquart n'a observé cette espèce que fort rarement.

HYDROPHORE. *Hydrophora*. BOT. (*Mucédinées*.) Le genre établi sous ce nom, par Tode, a été réuni depuis par tous les autres botanistes aux vraies Moisissures qui forment le genre *Mucor*. *V.* Moisissure.

HYDROPHORES. BOT. Poulet a créé sous ce nom emprunté de Battara, une famille d'Agarics qui n'a pas été adoptée.

HYDROPHYLACE. *Hydrophylax*. BOT. Genre de la famille des Rubiacées et de la Tétrandrie Monogynie, L., établi par Linné fils et ainsi caractérisé : calice quadrifide; corolle infundibuliforme, dont l'entrée est velue; le limbe à quatre lobes; quatre étamines saillantes, attachées à l'entrée du tube; ovaire inférieur, surmonté d'un style filiforme et d'un stigmate bifide; baie sèche, indéhiscente, oblongue, couronnée par le calice, à quatre ou à deux angles, à deux loges, dont une avorte souvent, renfermant des graines oblongues, convexes d'un côté et marquées de deux sillons de l'autre. Le *Sarissus* de Gærtner (*de Fruct.*, I, p. 118, tab. 25) est le même genre que l'*Hydrophylax*. Jussieu (Mém. du Muséum, vol. VI, année 1820) pense qu'il faut lui joindre aussi le *Scyphiphora* de Gærtner fils (*Carpol.*, p. 92, tab. 195) dont le fruit est drupacé, à cinq sillons couronnés par le limbe entier du calice, et séparable en deux noix monospermes. L'*Hydrophylax maritima*, L. fils et Roxburgh (*Plant. Coromand.*, tab. 233), est une herbe à tiges très-longues, rampantes, articulées et pourvues de gaines membraneuses dans chaque articulation. Ses feuilles sont petites, ovales, aiguës, et ses fleurs sont axillaires et solitaires. Cette plante croît à Madagascar et sur les collines sablonneuses des côtes de Coromandel et du Malabar, où elle fleurit pendant presque toute l'année.

HYDROPHYLLE. *Hydrophyllum*. BOT. Genre de la famille des Hydrophyllées de Brown, et de la Pentandrie Monogynie, établi par Linné, et ainsi caractérisé : calice à cinq divisions; corolle campanulée, dont le limbe est divisé en cinq segments munis intérieurement de cinq stries canaliculées, contenant une liqueur miellée; cinq étamines saillantes; stigmate bifide; capsule globuleuse, bivalve, uniloculaire et ne renfermant qu'une seule graine par avortement des trois autres. Ce genre diffère trop peu, selon Nuttal, du *Phacelia* de Jussieu pour admettre leur séparation. Il se compose de six espèces originaires de l'Amérique. Leurs feuilles sont palmées ou pinnatifides; leurs fleurs dis-

posées en corymbes pédonculés, terminaux ou opposés aux feuilles. C'est sur les *Hydrophyllum Virginicum* et *Canadense* que Linné l'a établi. Michaux (*Flor. Boreal. Amer.*, 1, p. 134) leur a ajouté l'*Hydrophyllum appendiculatum*, Pursh; l'*Hydrophyllum lineare* que Nuttal croit ne pas appartenir à ce genre; et Lamarck (Journ. d'Hist. nat., v. 1, p. 373) a fait connaître l'*Hydrophyllum Magellanicum*. On leur a encore réuni l'*Aldea circinnata* de Ruiz et Pavon. Les trois premières espèces croissent dans l'Amérique septentrionale, et l'*Hydrophyllum Magellanicum*, confondu avec les Héliotropes par Valh, a été récolté au détroit de Magellan, par Commerson. Ce sont des plantes que l'on pourrait cultiver très-facilement en Europe; mais comme elles ne sont d'aucune utilité, on ne les trouve guère que dans les jardins de botanique. Leur aspect cependant est assez gracieux; placées sur le bord des eaux, dans les jardins paysagers, elles produisent un assez bel effet, et elles ont l'avantage de fleurir une seconde fois en automne. Les feuilles de l'*Hydrophyllum Virginicum* ressemblent à celles de certaines espèces de *Dentaria*, ce qui leur a fait donner très-improprement ce nom par quelques auteurs.

HYDROPHYLLE. *Hydrophylla*. BOT. (*Hydrophytes*.) Genre proposé par Stackhouse, dans la seconde édition de sa Néréide Britannique, ayant pour caractères : une fronde foliacée, veluée, très-mince, à pétioles et rameaux cylindriques, avec une fructification tuberculeuse, située sur les rameaux, sur les nervures des feuilles, quelquefois sur leurs bords. — Ce genre ne renferme que les *Fucus sanguineus* et *sinuosus*, qui appartiennent aux Delesseries de Lamouroux. Outre qu'il ne pouvait être adopté, le nom que lui donnait son auteur n'était point admissible, puisqu'il était déjà consacré ailleurs.

HYDROPHYLLÉES. *Hydrophylleæ*. BOT. Dans son *Prodromus Floræ Nov.-Holl.*, p. 492, R. Brown avait indiqué l'existence d'une famille distincte des Borraginées, et composée des genres *Hydrophyllum, Phacelia* et *Ellisia*, dont les fruits sont capsulaires. Cette famille, à laquelle il a donné le nom d'Hydrophyllées, était caractérisée, en outre, par un albumen cartilagineux considérable, et par des feuilles composées ou profondément lobées. L'embryon est très-petit dans l'*Hydrophyllum*; il est presque de la longueur de l'albumen dans le *Phacelia*, auquel on doit rapporter le genre *Aldea* de la Flore du Pérou, et qui peut-être ne diffère pas, même spécifiquement, de l'*Hydrophyllum Magellanicum* de Lamarck; enfin on ne connaît pas bien sa structure dans l'*Ellisia*. La famille des Hydrophyllées a récemment été augmentée du nouveau genre *Eutoca*, établi par R. Brown (*Botanical Appendix* par J. Richardson; Londres, 1824, p. 51), et dans lequel rentrent deux plantes confondues par Pursh avec les *Hydrophyllum* et les *Phacelia*. *V.* EUTOQUE. Le genre *Nemophila* est aussi indiqué comme faisant partie des Hydrophyllées.

HYDROPHYLLITE. MIN. Nom donné à la Chaux muriatée du Gypse de Lunebourg. *V.* le Manuel de Minéralogie de Meinecke et Keferstein.

HYDROPHYLLUM. BOT. *V.* HYDROPHYLLE.

HYDROPHYTES. BOT. Les plantes purement aquatiques, confondues, depuis Linné, avec les Riccies, les Anthocères et les Lichens sous le nom d'Algues, ont été nommées Algues submergées par Correa de Serra, Hydralgues par Roth, Hydrocarées par Roussel, Fucées par Richard, et d'abord Thalassiophytes par Lamouroux; ce dernier, dont on déplorera longtemps la perte, substitua depuis à ce nom de Thalassiophytes celui d'Hydrophytes, qui effectivement semble être plus exact, plus méthodique et qu'on a généralement adopté; mais, au lieu de considérer ces plantes comme formant une simple famille, Lamouroux les regardait avec raison comme devant composer une grande division, un grand embranchement du règne végétal, et proposait le nom d'Aérophytes pour l'autre embranchement qui renferme toutes les Monocotylédonées et Polycotylédonées des botanistes.

Les Hydrophytes se distinguent des plantes terrestres par leur organisation et leur reproduction. Leur habitation n'offre pas un caractère aussi tranché, surtout si l'on y réunit diverses Algues et Champignons byssoïdes des auteurs, végétaux qui ont plus de rapport avec les Hydrophytes qu'avec les classes exondées dans lesquelles on a tenté de les comprendre; mais ce rapport a besoin d'être démontré avec beaucoup de précision.

L'organographie des Hydrophytes est encore peu connue; beaucoup de botanistes réduisent leurs parties constitutives à un très-petit nombre et ne leur reconnaissent que des frondes et des sporules; d'autres ayant mieux observé, ont parlé de tiges, de feuilles et de fructifications assez compliquées; quelques-uns ont été jusqu'à prétendre que les plus parfaites avaient des sexes, et que le développement des semences y était dû à une véritable fécondation; tous ont refusé des racines aux Hydrophytes. En résumant les travaux divers sur ces plantes aquatiques, il paraît aujourd'hui démontré que les feuilles de plusieurs Hydrophytes sont analogues, mais non semblables à celles des autres végétaux; que ces feuilles, suivant les familles, sont quelquefois pourvues de nervures simples ou rameuses, longitudinales ou transversales; que plusieurs, quoique sans nervures, n'en ont pas moins de véritables feuilles ou du moins des parties qui en remplissent les fonctions. Lamouroux a également démontré que la fructification, quand elle est évidente, était composée d'un germe enfermé dans plusieurs tuniques, et que le nombre de ces enveloppes était subordonné à l'organisation; qu'ainsi il y avait au moins trois enveloppes dans les Hydrophytes les plus parfaites, et que les germes étaient nus et se développaient dans la substance même de la plante dans les moins organisées. Il a été prouvé, en traitant des Fucacées et des Fucus (*V.* ces mots), que les vésicules n'étaient point des fructifications avortées, ainsi que l'avaient avancé quelques naturalistes; mais que ces vésicules étaient des organes particuliers aux plantes marines les plus parfaites, lesquels paraissaient destinés à la décomposition de l'air ou de l'eau. On va voir que les Hydrophytes possèdent des tiges et des racines comme les plantes terrestres, et que c'est à tort qu'on leur en avait refusé.

Les auteurs qui se sont occupés jusqu'à ce jour de l'anatomie des Hydrophytes, se sont bornés à dire que ces végétaux sont uniquement formés d'un tissu cellulaire diversement modifié; nous ne croyons pas devoir adopter cette opinion. Lamouroux pensait, au contraire, que chez eux il existe un grand nombre de genres dont l'organisation est cellulo-vasculaire comme celle de la plupart des végétaux, et d'autres où elle est purement cellulaire; mais leurs vaisseaux diffèrent de ceux des plantes exondées, et leur existence n'est encore prouvée que par la direction des fibres dont les tiges et les feuilles sont composées, que par la position des organes de la fructification, et que par le développement de nouvelles feuilles, développement qui a lieu à l'extrémité des nervures et non sur les membranes des vieilles. Déjà il a été dit que, dans les tiges des Fucacées, il existait un épiderme, une écorce, un bois et une moelle; que cette contexture différait dans les feuilles et dans les racines. De telles variations ne s'observeraient point si ces Hydrophytes n'étaient absolument formées que de tissu cellulaire. Puisque leur organisation varie suivant les parties dont elles se composent, ces parties doivent avoir des fonctions qui leur sont propres; dès qu'elles sont des êtres organisés, l'air, l'eau, la lumière ou le calorique doivent exercer sur elles une action quelconque? L'air cependant n'y fait rien subir de ce qui s'observe dans les autres plantes.

La taxonomie botanique marine, ou la théorie des méthodes employées pour classer les Hydrophytes et la connaissance de ces méthodes, commence à devenir difficile à cause des changements que chaque auteur a cru devoir faire aux travaux de ses prédécesseurs, et souvent à ceux qu'il avait publiés lui-même. Il était utile de donner un aperçu de cette partie de la science, afin de démontrer que toute méthode sera vacillante tant qu'on ne fera que des divisions arbitraires de genres, tant que l'on ne prendra pas pour base des caractères, ceux que présentent l'organisation intime et toutes les fois qu'il sera possible la fructification. L'une des deux conditions ne suffit même pas, il faut le concours de l'une et de l'autre pour établir des groupes naturels, et lorsqu'on étudie d'après ces bases, l'on ne tarde pas à se convaincre de la vérité du principe qu'avança Lamouroux. « L'organisation est tellement subordonnée à la fructification, a dit ce savant observateur, que par l'examen de la première on peut deviner les caractères généraux de l'autre, et réciproquement. » Les observations microscopiques faites depuis par Bory ont pleinement confirmé l'assertion de Lamouroux.

Linné, comme on l'a vu, avait partagé les plantes marines en trois genres, appelés *Fucus*, *Ulva* et *Conferva*. Donati augmenta, sans les citer, le nombre des genres de Linné; mais confondant partout les Polypiers avec les plantes marines, ne donnant que des définitions très-incomplètes de genres confus, ne citant aucune espèce, son travail ne peut être de la moindre utilité. Adanson, dans ses Familles des plantes, a divisé les Hydrophytes en genres qui différaient de ceux de Linné; mais ces genres étaient si médiocrement formés et sous des noms souvent si bizarres, que l'on n'en saurait conserver la totalité; aussi nul naturaliste ne les adopta, peu même en firent mention, et les genres linnéens avaient comme possession d'Etat, lorsque Roth, dans ses *Catalecta Botanica*, publia les genres *Ceramium* d'Adanson, *Hydrodyction*, *Batrachospermum*, *Rivularia* et *Linckia*. L'*Hydrodyction*, le *Batrachospermum* et le genre Oscillatoire de Vaucher, avaient déjà été indiqués en 1796, par Bory, dans un mémoire lu à la Société d'Histoire naturelle de Bordeaux; il publia depuis les genres *Lemanea*, *Draparnaldia* et *Thorea*, dans les Annales du Muséum, où leur histoire est ornée de figures soignées. Vaucher de Genève, dans son ouvrage sur les Conferves d'eau douce, a proposé d'excellentes coupes génériques; la plupart ont été conservées, mais on a dû changer la dénomination de quelques-unes; Bory en regarde plusieurs comme appartenantes au règne animal. De Candolle les a adoptées en partie dans sa Flore française; mais il a appelé Vauchéries les Ectospermes, Chantransies les Prolifères et les Polyspermes, Conferves les Conjuguées; il a conservé le genre Nostoch de l'auteur genévois, Rivulaire, Céramie, Batrachosperme et Hydrodyction de Roth; Fucus, Ulve et Conferve de Linné, et a adopté le genre Diatoma qui, évidemment, ne peut l'être. Roussel, dans sa Flore du Calvados, a divisé ses Hydralgues en plus de trente genres. Lynghye, algologue du reste fort exact et bon observateur, a, dans son *Tentamen Hydrophytologiæ danicæ*, classé les Hydrophytes d'après une méthode tellement artificielle et systématique, qu'il y réunit les Fucus dans la même section que les Dictyotées et les Ulves, les Plocamies avec les Desmarestiess, etc. Ce naturaliste divise les plantes marines en six sections et en quarante-neuf genres; il serait trop long de les mentionner dans cet article; il suffit de dire que, malgré les défauts de la méthode du savant danois, l'exactitude des figures et d'excellentes descriptions donnent un grand prix à ses travaux qui sont indispensables à quiconque s'occupe de la végétation des eaux. Agardh, savant suédois, l'Acharius de l'algologie, semble s'être plu à changer sa classification toutes les fois qu'il a publié un nouveau traité; d'abord en 1817, dans son *Synopsis Algorum Scandinaviæ*, il adopta trois des quatre principales séries de Lamouroux : les Fucacées, les Floridées, les Ulvoïdes; il y ajouta les Confervoïdes et les Trémellinées, et distribua les Dictyotées parmi ses Fucacées et ses Floridées. En 1820, le même auteur a publié son *Species Algarum*; les Hydrophytes n'y sont déjà plus classées tout à fait comme dans le *Synopsis*, mais les changements ne sont pas encore très-considérables. Dans son *Systema Algorum* (1824), Agardh a bouleversé sa propre classification : les Hydrophytes, auxquelles il conserve le nom d'Algues, y sont distribuées en six ordres, savoir : les Diatomées, *Diatomeæ*; les Nostochinées, *Nostochinæ*; les Confervoïdes, *Confervoideæ*; les Ulvacées, *Ulvaceæ*; les Floridées, *Florideæ*; les Fucoïdes, *Fucoideæ*. Ces ordres sont sous-divisés en cent et un genres, la plupart nouveaux ou du moins décorés de noms nouveaux; plusieurs méritent d'être conservés; d'autres

semblent formés de rapprochements extraordinaires et d'espèces qui n'appartiennent pas même à des familles voisines. On y voit jusqu'à des animaux confondus avec des plantes. On dirait que, la plupart du temps, l'auteur réduit à ne travailler que sur des échantillons d'herbier, parfois incomplets, n'a pas observé les êtres vivants et n'a jugé de leur consistance dans l'élément qu'ils habitent, qu'en les mouillant imparfaitement. Quoi qu'il en soit, le *Systema Algarum* d'Agardh a ce mérite, qu'il est le premier catalogue à peu près complet des Hydrophytes dont on possède des figures ou des descriptions. Bonnemaison de Quimper a donné dans le Journal de Physique, en mars 1822, une classification de ce qu'il appelle Hydrophytes loculées ou plantes marines articulées, qui croissent en France; il les divise en quatre sections sous les noms de Gélatineuses, d'Épidermées, de Céramiées, et de Confervées continues, suivant que leur fronde est composée ou simple, à membrane doublée ou à membrane unique, avec ou sans épiderme, articulée ou sans articulation. Il donne la description de vingt-huit genres, mais sans figures, sans citation d'espèces, de sorte que cet ouvrage, qui suppose néanmoins de bonnes recherches, sera peu utile aux botanistes pour étudier des plantes que l'on ne peut bien observer en général qu'avec le secours de la loupe ou du microscope. Il est fâcheux qu'Agardh et Bonnemaison aient constamment adopté comme caractères génériques essentiels, la couleur qui ne peut guère offrir que des caractères accessoires.

Lamouroux, qu'il faut distinguer toutes les fois qu'il est question d'hydrophytologie, et qu'on doit considérer comme le père de cette science, publia, en 1813, son excellent traité modestement intitulé : *Essai sur les genres de Thalassiophytes non articulées*. Ce beau travail fut inséré dans les Annales du Muséum d'Histoire naturelle; l'auteur y propose de diviser les Hydrophytes en six ordres ou familles sous les noms de Fucacées, Floridées, Dictyotées, Ulvacées, Alcyonidées et Spongodiées. Éclairé depuis par de nouvelles observations, il pensa que les Spongodiées appartenaient aux Ulvacées, que les Alcyonidiées rentraient en partie dans les Floridées, ainsi que dans les Polypiers sarcoïdes, et que l'on ne devait pas classer dans les quatre premières séries toutes les Hydrophytes que Linné aurait regardées comme des Conferves à cause de leurs articulations ou cloisons réelles ou apparentes.

On peut définir les Hydrophytes : des végétaux à fructification obscure, quand ils ne sont pas agames; à tissu cellulaire, duquel transsude une mucosité généralement abondante; vivant dans l'eau, ou du moins auxquels la plus grande humidité possible est indispensable pour végéter, et reprenant en général une apparence de vie quand ils sont remouillés même après une longue dessiccation. Les familles dans lesquelles on peut répartir ces plantes sont les Chaodinées, après lesquelles viennent les Alcyonidiées et les Spongodiées, si même celles-ci n'en font partie, les Confervées, les Céramiaires, les Dictyotées, les Floridées, les Fucacées, les Ulvacées, enfin les Characées. *V.* tous ces mots.

HYDROPIPER. bot. C'est-à-dire *Poivre d'eau*. Espèce des genres Renouée et Élatine remarquables par leur saveur brûlante.

HYDROPITE. min. (Germar, Journ. de Schweigger, t. xxvi, p. 115.) Variété compacte de Silicate de Manganèse, trouvée à Schebenholz, près d'Elbingerode. *V.* Manganèse silicaté.

HYDROPITYONE. *Hydropityon*. bot. Ce genre, de la Décandrie Monogynie, L., a été établi par Gærtner fils (*Carpolog.*, p. 19, tab. 185), et ainsi caractérisé : calice à cinq sépales; cinq pétales ovales, arrondis; dix étamines dont les filets sont épais, velus, et les anthères cordées; ovaire oblong, surmonté d'un style et d'un stigmate orbiculé; capsule monosperme, simulant une graine nue. On a placé ce genre dans la famille des Caryophyllées, mais ce rapprochement demande un examen ultérieur. Gærtner fils a pris pour type de ce genre l'*Hottonia Indica*, L., dont Robert Brown (*Prodr. Flor. Nov.-Holland.*, p. 442) a formé également son genre *Limnophila*. Dans le Prodrome du professeur De Candolle, Seringe a distingué deux espèces dans le genre *Hydropityon*, savoir : l'*Hydropityon Zeylanicum*, Gærtner, et l'*Hydropityon pedunculatum*. C'est à celle-ci qu'il rapporte comme synonyme l'*Hottonia Indica*, L. Ces plantes sont aquatiques, indigènes des Indes-Orientales. Elles ont des feuilles verticillées, pectinées, et de petites fleurs axillaires.

HYDROPORE. *Hydroporus*. ins. Genre de l'ordre des Coléoptères, section des Pentamères, famille des Carnassiers, tribu des Hydrocanthares, établi par Clairville et adopté par Latreille avec ces caractères : les quatre tarses antérieurs presque semblables et spongieux en dessous dans les deux sexes, n'ayant que quatre articles distincts, le quatrième étant nul ou très-petit et caché, ainsi qu'une partie du dernier, dans une fissure profonde du troisième; point d'écusson apparent; corps ovale et aplati. Les Hydropores se distinguent des Hyphidres, *V.* ce mot, par la forme du corps; ils s'éloignent des Colymbètes, Hygrobies et Notères par des caractères tirés des tarses et des antennes. Ce sont des insectes de petite taille, qui vivent généralement dans les marais des pays froids et tempérés de l'Europe. Ils sont de forme ovale-allongée; leur tête est un peu moins large que le corselet, elle porte deux yeux assez grands, au-devant desquels sont insérées les antennes qui sont un peu plus longues que la tête et le corselet pris ensemble; elles sont composées de onze articles dont le premier est le plus grand et les autres sont égaux entre eux; les palpes sont filiformes, terminées par un article ovoïde et finissant en pointe. Le corselet est plus large que la tête, transversal, arrondi sur les côtés. Les élytres sont de la largeur du corselet à leur base, elles s'élargissent un peu vers le milieu de leur longueur, et finissent presque en pointe. Les quatre pattes antérieures sont assez courtes, leurs tarses sont composés de cinq articles dont les trois premiers assez grands et spongieux en dessous, le quatrième très petit et reçu dans une échancrure du troisième, le cinquième assez apparent, portant deux crochets recourbés; les pattes postérieures sont plus longues, leurs tarses ont également cinq ar-

ticles, mais ils sont tous bien distincts et vont en diminuant de grandeur depuis le premier jusqu'au cinquième. Dejean (Cat. des Col., p. 19) mentionne trente-cinq espèces de ce genre, toutes propres à l'Europe; l'une des plus communes à Paris est : l'HYDROPORE ÉRYTHROCÉPHALE, *Hydroporus Erythrocephalus*, Fabr. Il a un peu plus d'une ligne de long; tout son corps est d'un brun foncé; sa tête est rouge brique ainsi que ses pattes et les bords latéraux de ses élytres qui sont ponctuées et pubescentes. *V.*, pour les autres espèces, Fabricius, Gylenhal, Olivier (Encycl. méth., art. DYTIQUE), Latr. (Hist. natur. des Crust. et des Ins.) et Schoonherr.

HYDROPSYCHÉ. *Hydropsyche*. INS. Genre de Névroptères, section des Filicornes, famille des Plicipennes de Latreille, établi par F. Pictet, dans sa Monographie des Friganides, p. 199, qui le caractérise ainsi : ailes supérieures sans nervures transversales; les inférieures plissées; antennes minces, quelquefois assez longues; palpes maxillaires de cinq articles : le dernier presque aussi long que la réunion des quatre autres, et en forme de filament. Ce genre, facile à reconnaître, comprend des espèces nombreuses, dont les larves vivent presque toujours dans les eaux courantes; on les trouve abondamment dans les rivières. Les Hydropsychés ont des couleurs grisâtres; les espèces sont fréquemment tochetées et difficiles à caractériser. Les *Phryganea atomaria*, Gm., *variegata*, Lat., et vingt-huit autres nouvelles, décrites par Pictet, font partie de ce genre.

HYDROPTÉRIDÉES. BOT. Willdenow a désigné sous ce nom, la famille des Marsiléacées de Brown, Rhizospermes de Roth ou Salviniées de Mirbel. *V.* MARSILÉACÉES.

HYDROPTILE. *Hydroptila*. INS. Genre de Névroptères, section des Filicornes, famille des Plicipennes de Latreille, établi par Dalmon, pour quelques Friganides nouvelles dont F. Pictet décrit trois espèces dans sa Monographie de ces insectes. Caractères : ailes supérieures minces, pointues, très-velues, à nervures peu distinctes; les inférieures semblables aux supérieures, non plissées; antennes courtes, filiformes; palpes maxillaires de cinq articles dont le dernier ovoïde. Ce genre très-naturel comprend de petites Friganides qui ont entre elles les plus grands rapports de taille, de couleur et d'habitudes; elles volent fréquemment le soir, recherchent la lumière, et sont difficiles à saisir. Leurs larves habitent dans des étuis en forme de rein, ouverts aux deux extrémités par une simple fente, en sorte que, quand la larve se retire dans l'intérieur, l'étui est fermé. Ils sont composés d'un tissu solide et de quelques petits grains de sable. Les larves sont remarquables par la grandeur de leur abdomen, comparée à celle du thorax et de la tête. Elles manquent d'organes respiratoires externes, et les pattes sont petites. La nymphe ne présente pas de différences sensibles d'avec celles des autres genres. Quand les larves veulent se métamorphoser, elles se fixent aux pierres des ruisseaux, et l'ouverture de l'étui se referme.

HYDROPYXIDE. *Hydropyxis*. BOT. Sous ce nom, Raffinesque (*Flor. Ludov.*, p. 19) a établi un genre qui appartient à la Didynamie Angiospermie, L., et dont voici les caractères : calice persistant, accompagné de deux bractées, à cinq divisions profondes, dont les deux intérieures plus courtes; corolle hypocratériforme, ayant le limbe divisé en cinq lobes inégaux; quatre étamines didynames, à anthères hastées; ovaire supérieur surmonté d'un style simple et d'un stigmate en tête, à trois lobes; capsule uniloculaire, polysperme, trigone, s'ouvrant transversalement; graines attachées à un réceptacle libre et central. Ce genre, dont les caractères ne sont pas assez exacts pour mériter une entière confiance, a été rapporté avec doute aux Scrophularinées. Il ne contient qu'une seule espèce, *Hydropyxis palustris*, plante herbacée qui croît dans les marais de la Louisiane.

HYDRORHIZA. BOT. Commerson a donné ce nom, qui signifie Racine d'eau, à une espèce de Vaquois.

HYDROSACES. BOT. Syn. d'Androsace. *V.* ce mot.

HYDROSANE. MIN. Nom d'une variété d'Opale blanche, que l'on trouve près d'Habersburg en Saxe. Elle est tendre, hydrophane, et donne, par la distillation, une eau empyreumatique, sur laquelle surnage une pellicule huileuse. (Journ. de Phys., t. 46, p. 217.)

HYDROSÉLÉNIATES. MIN. Sels provenant de la combinaison de l'Acide hydrosélénique avec les bases. Cet Acide, découvert par Berzelius, est un composé d'Hydrogène et de Sélénium. *V.* ce dernier mot.

HYDROSIDERUM. MIN. Synonyme de Fer phosphaté. *V.* FER.

HYDROSTACHYDE. *Hydrostachys*. BOT. Genre établi par Du Petit-Thouars (*Nov. Gener. Madagasc.*, n° 1) qui l'a rapporté à la famille des Nayades et à la Diœcie Monandrie, L.; il est ainsi caractérisé : fleurs dioïques; les mâles ont un calice formé par une seule écaille courbée à son sommet, renfermant une anthère sessile et à deux loges; les fleurs femelles ont l'ovaire caché sous l'écaille calicinale, surmonté de deux styles, et se changeant en une capsule ovale, comprimée d'un côté, à deux valves, à une loge qui contient plusieurs graines attachées aux parois des valves. Du Petit-Thouars n'a point mentionné les espèces qui composent ce genre. Ce sont des herbes qui croissent dans le fond des eaux, à Madagascar; leurs fleurs sont disposées en un chaton qui a la forme d'un épi, et elles sont portées sur une hampe qui s'élève d'entre les feuilles.

HYDROSULFATES. Sels résultants de la combinaison de l'Acide hydrosulfurique avec les bases.

HYDROSULFURIQUE. MIN. *V.* ACIDES.

HYDROSYTE. MIN. Géodes de Calcédoine, qui contiennent de l'eau. *V.* ENHYDRE.

HYDROTICHE. *Hydrotiche*. BOT. Genre de la famille des Scrophularinées, formé par Zuccarini pour une plante de Madagascar, voisine des genres *Gratiola* et *Limnophila*. Caractères : calice infère, à cinq divisions presque égales; corolle infère, régulière, infundibuliforme : son limbe est divisé en cinq segments; deux étamines à anthères connexes; ovaire supère, à deux loges dans chacune desquelles, séparée par une membrane, sont plusieurs ovules attachés au placentaire; style simple; stigmate bilabié. Le fruit consiste en une capsule membraneuse. Les Hydrotiches sont des

plantes aquatiques, à feuilles inférieures submergées, verticillées, capillaceo-subulées, setoso-dentelées; les supérieures sont opposées, et les fleurs, peu nombreuses, sont disposées en grappe. On n'en connaît qu'une seule espèce, *Hydrotiche hottoniæflora*, Z.

HYDROUS. *Hydrous*. INS. Nom donné par Leach aux insectes du genre Hydrophile. *V.* ce mot.

HYDRURES. MIN. Combinaison de l'Hydrogène avec les corps considérés comme simples. *V.* HYDROGÈNE.

HYDRURUS. BOT. Bory a donné le nom de Cluzelle au genre qu'Agardh, dans son *Systema Algarum*, publié en 1824, avait nommé *Hydrurus*. *V.* CLUZELLE.

HYDRUS. REPT. *V.* HYDRA.

HYÈNE. *Hyæna*. MAM. Genre de Carnassiers digitigrades, caractérisé par des pieds seulement tétradactyles, armés chacun de quatre ongles très-forts, mais qui, n'étant ni tranchants ni acérés, ne sont pas des griffes propres à retenir ou à déchirer une proie, ce sont seulement des instruments fouisseurs. Le pouce est représenté aux membres antérieurs par un seul petit os, sur le squelette, et à l'extérieur, par un petit tubercule calleux, sans ongle, correspondant à ce petit os. Il y a de chaque côté trois fausses molaires, une carnassière et une tuberculeuse à la mâchoire supérieure; trois fausses molaires et une carnassière sans tuberculeuse à l'inférieure; en tout, trente-quatre dents. A la mâchoire supérieure, la troisième incisive est longue et crochue; la première fausse molaire est une petite dent à une seule racine et à couronne formée d'une petite pointe mousse; les deux autres fausses molaires de cette mâchoire, ainsi que toutes celles de l'inférieure, sont extrêmement épaisses et peu tranchantes. La largeur de la tête terminée par un museau obtus, l'énorme développement de la crête sagittale et de l'épine occipitale, l'écartement considérable des arcades zygomatiques dénotent une grande puissance d'action dans les muscles du col et des mâchoires. On s'explique par là les récits des voyageurs qui racontent avoir vu des Hyènes emporter dans leur gueule des proies énormes sans les laisser toucher le sol. Les oreilles de ces animaux sont grandes et presque nues; leurs yeux grands; leur langue rude; leurs narines terminales et entourées d'un muffle. Les organes génitaux ressemblent à ceux du Chien, dont ils diffèrent cependant par l'absence de l'os pénial. Il paraît que le genre établi par Geoffroy sous le nom de Protèle, est le seul, parmi les Carnassiers, qui partage avec les Hyènes cette singularité organique. L'os penial est, suivant l'opinion de Geoffroy Saint-Hilaire, représenté chez ces animaux par un petit os qui est placé entre l'ischium, le pubis et l'ileum, dans la cavité cotyloïde, et dont on doit la découverte au professeur Serres.

Une foule de fables ridicules ont été débitées au sujet des Hyènes; elles ont leur origine dans deux circonstances organiques, que le Protèle seul encore paraît partager avec les Hyènes. Le membre postérieur vu sur un animal vivant et comparé à l'antérieur, paraît d'une extrême brièveté, non pas qu'il le soit réellement, mais parce que l'animal en tient toujours les diverses parties dans un tel état de flexion que l'axe de son corps est très-oblique sur le sol : de là résulte pour l'animal une allure tout à fait bizarre, et qui a fait dire que l'Hyène boite, surtout quand elle commence à marcher. Il est encore à remarquer que le métacarpe, toujours plus court que le métatarse, chez les Carnassiers, ne lui cède chez l'Hyène (de même encore que chez le Protèle) en rien pour la longueur. L'autre fait, c'est l'existence d'une petite poche glanduleuse, placée au-dessous de l'anus, et qui contient une humeur onctueuse et fétide. Cette poche, qui existe chez les mâles et chez les femelles également, a été prise pour la vulva, ce qui a fait regarder par les anciens l'Hyène comme hermaphrodite. L'histoire de l'Hyène n'était du reste pour eux qu'un tissu de fables. Le vulgaire pense, au rapport de Pline, que les Hyènes sont hermaphrodites, qu'elles changent de sexe tous les ans, qu'elles ne peuvent tourner la tête sans tourner le corps, qu'elles savent imiter la voix humaine, même appeler les Hommes par leur nom, que les Chiens deviennent muets par le seul contact de leur ombre. On sait tout le cas que l'on doit faire de ces fables comme de toutes celles encore plus singulières débitées par Elien; mais il faut remarquer qu'Aristote avait mieux connu l'Hyène : il la décrit, donne des détails sur ses habitudes, et réfute même les absurdités déjà répandues de son temps; il explique très-bien ce qui a donné lieu à l'idée que l'Hyène réunit les deux sexes, et montre le peu de fondement de cette idée. Quoi qu'il en soit, ce n'est que très-tard que les modernes ont reconnu la véritable Hyène des anciens. Belon avait cru la retrouver dans la Civette, erreur qui s'explique parfaitement; mais on a peine à concevoir qu'on ait pu la confondre, comme on l'a fait, avec le Mandrill.

Les Hyènes sont, en général, des animaux nocturnes, comme la description de leurs organes des sens a déjà dû le faire pressentir. Elles préfèrent à tout la viande déjà ramollie par un commencement de putréfaction; sans doute à cause de la forme de leurs dents assez épaisses et assez tranchantes pour leur permettre même de se nourrir aussi de substances végétales, telles que du pain ou des racines. Elles attaquent cependant quelquefois des animaux, et l'Homme lui-même, mais seulement quand les charognes leur manquent. Ordinairement, pour satisfaire à leurs goûts immondes, elles pénètrent la nuit dans les cimetières, fouillent les tombeaux et déterrent les cadavres. Dans les contrées chaudes qu'elles habitent, et où la chaleur rend le travail si pénible, et les miasmes putrides si dangereux, l'Homme a su mettre à profit leur voracité, et se reposer sur elles de soins rebutants : les immondices, les charognes, sont laissées le soir dans les rues des villes; les Hyènes pénètrent la nuit dans leur enceinte, et s'en repaissent avidement. Ces animaux sont renommés pour leur férocité : cependant Pennant, Buffon, Cuvier, Barrow, rapportent des exemples de Hyènes apprivoisées, que du reste on commence à voir assez fréquemment dans les ménageries foraines.

On n'a distingué dans ce genre qu'un petit nombre d'espèces, qui toutes habitent les climats chauds de l'ancien continent. Linné avait réuni aux Chiens les espèces qu'il connaissait.

HYÈNE RAYÉE, *Hyæna vulgaris*, Geoff. St.-Hilaire;

*Canis Hyæna*, Lin. C'est l'Hyène des anciens; celle au sujet de laquelle ont été débitées toutes les fables dont il a été question plus haut. On l'a vue pour la première fois à Rome, sous l'empire de Gordien. Elle est d'un gris jaunâtre, rayé transversalement de noir; les jambes ont de petites raies horizontales dont les supérieures se courbent et se continuent avec les grandes raies transversales du corps; la tête est couverte d'un poil très-court, grisâtre, mais varié irrégulièrement de noir; la gorge est d'un beau noir; le reste du dessous est jaunâtre. On remarque, sur le dos, une longue crinière noire; sur le cou et sur la queue, des poils un peu plus allongés et plus roides que ceux du corps continuent cette crinière; les pattes, uniformément grisâtres, sont veinées jusqu'au bout des doigts; les oreilles sont longues et coniques, presque nues, sans comprendre la queue qui est de moyenne longueur. L'animal a trois pieds quatre pouces de long. Bruce a tué, dans l'Atbara, un individu beaucoup plus grand. Cette espèce et la suivante ont, à la dernière molaire d'en bas, un tubercule particulier placé en dedans qui ne se retrouve que chez elles. L'Hyène rayée habite la Perse, l'Égypte, la Barbarie et l'Abyssinie; elle est très-féroce et difficile à apprivoiser, quoiqu'on y ait quelquefois réussi.

Hyène brune. *Hyæna fusca*, Geoff. Saint-Hilaire. Elle a le corps couvert en entier de très-longs poils bruns, qui pendent sur les côtés; la tête couverte de poils courts, brun-grisâtres; les pattes annelées de blanc et de brun; le dessous du corps d'un blanc sale. Les incisives supérieures sont contiguës, et la dernière molaire d'en bas a la même forme que chez l'Hyène rayée, mais le tubercule est moins saillant. Sa taille est à peu près celle des autres Hyènes. Cette espèce, distinguée par Geoffroy Saint-Hilaire, n'a été bien décrite, depuis lui, que par Cuvier (Ossements fossiles), et ne doit nullement être confondue avec l'Hyène rousse de ce professeur.

Hyène tachetée. *Hyæna Capensis*, Desm.; *Canis Crocuta*, L. Des taches nombreuses d'un brun foncé sur un fond gris-jaunâtre en dessus; le dessous du corps et la face interne des membres fauve-blanchâtre; le bas de la jambe d'une nuance plus foncée; un seul rang de taches voisines et en ligne sur le col; des oreilles presque nues, arrondies; la queue tachetée à son origine, noire dans le reste de son étendue, caractérisent cette espèce. Les poils du dos, un peu plus longs que ceux du reste du corps, forment une sorte de petite crinière. Une autre race, peut-être une autre espèce du Cap, diffère de celle-ci par des taches beaucoup moins nombreuses, par les jambes noires, le ventre noirâtre, le poil plus long et plus doux et par une couleur rousse plus foncée. C'est à cette Hyène que Cuvier, en parlant de souvenir, avait donné le nom d'Hyène rousse (Ossements fossiles, première édition). Mais cette Hyène est justement celle qui est si commune au Cap. Si de ces deux sortes d'Hyènes on veut faire deux espèces, c'est donc la première qui doit changer de nom. C'est sans doute ce motif qui a porté le professeur à la supprimer dans ses Ossements fossiles, deuxième édition. Delalande a rapporté du Cap le jeune âge de cette espèce : sa tête est fauve et son corps noirâtre, seulement avec quelques taches sur le dos et l'origine de la queue. Cette espèce, qui habite la partie méridionale de l'Afrique, paraît moins féroce que l'Hyène rayée. Barrow (Voy. au Cap) assure qu'il est des pays où l'on emploie cette Hyène pour la chasse, et qu'elle ne cède au Chien, ni pour l'intelligence, ni pour la fidélité. Celle qui a vécu à la Ménagerie du Muséum, s'échappa lors de son arrivée à Lorient, courut quelque temps dans les champs sans faire de mal à personne, et se laissa bientôt reprendre sans résistance. Elle a vécu seize ans à Paris, et a toujours été très-douce, excepté dans les dernières années de sa vie, où sans doute par l'effet des infirmités de la vieillesse, elle devint plus farouche.

Bruce a décrit comme une espèce nouvelle l'Hyène d'Abyssinie, sous le nom de *Canis Hyænomelas*; mais on ne la considère généralement que comme une variété de l'Hyène rayée, dont elle ne diffère guère que par une taille un peu plus considérable. On a aussi rapporté aux Hyènes des animaux de genres différents, comme le Loup rouge, nommé par quelques auteurs Hyène d'Amérique; et deux nouvelles espèces de Carnassiers de l'Afrique méridionale dont l'un, type du genre nouveau, a été nommé par Geoffroy Protèle Delalande, et sera décrit au mot Protèle. Voici la description de l'autre espèce, qui doit peut-être aussi former un genre nouveau.

Hyène peinte. *Hyæna picta*, Tem.; *Hyæna venatica*, Burchell; Chien Hyénoïde, Cuvier. Elle a été bien décrite et figurée pour la première fois par le savant ornithologiste hollandais, Temminck (Ann. génér. des Sciences phys. et nat., vol. 3, p. 46), qui l'a d'abord rapportée au genre Hyène dont elle a en effet les doigts et les ongles : mais s'en étant procuré depuis le crâne, Temminck a reconnu lui-même que cet animal s'éloignait des Hyènes à plusieurs égards. Ses mâchoires et ses dents sont exactement celles des Chiens qui ont seulement le petit lobe en avant des fausses molaires moins prononcé. Du reste la forme de sa tête le rapproche assez des Hyènes dont il a la taille : mais il est beaucoup plus haut sur jambes et plus élancé que celles-ci. Ses oreilles, larges et arrondies, sont velues. Quant à son pelage, il est varié et comme marbré de blanc, de noirâtre et de jaune. La couleur noirâtre s'étend principalement sur le milieu du sommet de la tête, la gorge et les deux tiers de la queue : le blanc domine sur les quatre extrémités et le reste de la queue. La femelle a le pelage plus abondant en fauve que le mâle.

Ces animaux ont les habitudes des Chiens sauvages : ils vivent en troupes nombreuses, chassent en plein jour et avec une sorte d'ensemble et d'accord, s'approchent ainsi quelquefois jusqu'auprès des villes. Un voyageur très-digne de foi, qui a vu vivant un individu de cette espèce, a assuré que cette Hyène tenait dans un état habituel de flexion, non pas seulement, comme ses congénères, le membre postérieur, mais aussi, ce qu'on n'a encore observé chez aucun autre animal, le membre antérieur.

Il n'existe point d'Hyènes au nouveau monde; l'ani-

mal auquel on a donné ce nom, le Loup rouge du Mexique, est une espèce du genre Chien.

HYÈNE FOSSILE, Cuv., *Hyæna fossilis*, Desm. Des ossements fossiles d'Hyène sont assez abondamment répandus soit dans les carrières où se trouvent en si grande abondance les ossements d'Ours, soit aussi dans les terrains d'alluvion avec des ossements d'Éléphant. Ces ossements, découverts depuis longtemps, n'ont été reconnus que de nos jours, par Cuvier, pour appartenir à une Hyène. Une portion de ces débris a été trouvée en Allemagne et en France; mais le dépôt le plus abondant est la caverne de Kirkdale, dans le comté d'York. Leurs dimensions ont montré que l'antique Hyène était une espèce différente de celles vivantes aujourd'hui. C'est de l'Hyène rayée qu'elle se rapproche davantage; mais elle en diffère par une crête sagittale plus distincte, plus élevée, plus comprimée, par sa mâchoire plus longue et surtout plus haute, et par une taille plus considérable. Les habitudes de cet antique habitant du monde ont dû ressembler à celles de nos Hyènes d'aujourd'hui. Les cavernes qui lui servirent de tombeau sont remplies d'ossements, restes d'animaux dévorés; mais ce qui est très-remarquable, c'est que parmi eux, l'on ne trouve pas un seul ossement humain. Ce qui ajoute une preuve de plus à l'introduction moderne de l'Homme dans l'ensemble de la nature.

HYÈNE. MOLL. Une espèce du genre Cône porte ce nom.

HYÉNODONTE. *Hyenodon*. MAM. FOSS. De Laizer et De Parieu ont proposé, sous ce nom, l'établissement, dans la méthode de classification des Mammifères, d'un genre nouveau, voisin des Didelphes, pour une espèce fossile, dont ils ont trouvé une mâchoire à Cournun, en Auvergne, dans le calcaire tertiaire. Cette mâchoire doit avoir été garnie de six incisives, de deux canines et de quatorze molaires. Un trait particulièrement remarquable dans ce fossile, est l'allongement considérable des os maxillaires, qui le rapproche des Sarigues; outre cela, il y a un repli interne de l'apophyse postérieure, qui paraît le rudiment de l'apophyse en crochet des Didelphes. Les auteurs ont nommé la seule espèce connue, HYÉNODONTE LEPTORYNQUE, *Hyenodon Leptorynchus*.

HYGROBATES. *Hygrobatæ*. OIS. Nom donné par Illiger, à une famille qui comprend les genres Avocette, Spatule et Phænicoptère.

HYGROBIE. *Hygrobia*. INS. Genre de l'ordre des Coléoptères, section des Pentamères, famille des Carnassiers, tribu des Hydrocanthares, établi par Latreille qui y comprenait les Hyphydres d'Illiger; il les en a séparés depuis et assigne les caractères suivants au genre dont il est question : tarses à cinq articles distincts, et dont les quatre antérieurs sont dilatés presque également à leur base, dans les mâles, en une petite palette en carré long, et se repliant sous la jambe; antennes plus courtes que le corps et le corselet; palpes extérieures plus grosses à leur sommet; corps très-bombé; yeux saillants.

Les Hygrobies se distinguent des Hydropores et des Hyphydres par les tarses antérieurs qui n'ont que quatre articles distincts dans ceux-ci. Ils s'éloignent des Dytiques et des Colymbètes par leurs antennes plus courtes que le corselet et la tête, tandis qu'elles sont plus longues dans les deux genres qui viennent d'être cités. Les Hygrobies ont les mandibules saillantes au delà du labre, fortement échancrées à leur sommet; leur tête est dégagée postérieurement et mobile; le bord antérieur du corselet est presque droit, presque parallèle au bord postérieur et guère plus étroit; ils ont un petit écusson. La principale espèce de ce genre est :

HYGROBIE DE HERMANN. *Hygrobia Hermanni*, *Hydrachna Hermanni*, Fabr., Clairv. (Entom. Helv., t. II, pl. 26, AA). Elle a cinq lignes de long; ses antennes sont ferrugineuses ainsi que sa tête, avec une tache noire autour des yeux; son corselet est noir, avec une large bande transverse ferrugineuse; ses élytres sont un peu raboteuses, noires, avec le bord extérieur et la base ferrugineux; le dessous du corps est de cette couleur, avec la poitrine et l'extrémité du ventre noires. Clairville rapporte au même genre le *Dytiscus uliginosus* de Fabricius, et le figure *loc. cit.*, pl. ab.

HYGROBIÉES. *Hygrobiæ*. BOT. Dans son Analyse du fruit, p. 34, le professeur Richard a proposé l'établissement de cette famille naturelle de plantes pour un certain nombre de genres placés auparavant, pour la plupart, dans la première section des Onagraires. Cette famille est la même que celle à laquelle Jussieu a donné, plus tard, le nom de *Cercodiennes*, et Brown celui d'*Haloragées*. Voici les caractères qui la distinguent : les fleurs sont en général petites et axillaires, quelquefois unisexuées; le calice est monosépale, adhérent avec l'ovaire qui est infère, et se terminant supérieurement par un limbe à trois ou quatre divisions. La corolle, qui manque quelquefois, se compose de trois ou quatre pétales alternes avec les lobes du calice; les étamines, qui sont épigynes et insérées en dedans de la corolle, sont en nombre égal ou double des divisions calicinales, auxquelles elles sont opposées dans le premier cas. Coupé transversalement, l'ovaire présente autant de loges qu'il y a de divisions au calice; chacune d'elles contient un seul ovule renversé; cet ovaire est surmonté d'autant de stigmates filiformes, glanduleux ou velus, qu'il a de loges. Le fruit est une baie ou une capsule couronnée par les lobes du calice, à plusieurs loges monospermes. Chaque graine, qui est renversée, offre un tégument propre, membraneux, un endosperme charnu, dans la partie centrale duquel est un embryon cylindrique, dont la radicule tournée vers le hile est obtuse.

Cette petite famille se compose des genres *Vahlia* de Thunberg, *Cercodea* de Solander ou *Halorogis* de Forster; *Goniocarpus* de Thunberg, ou *Myriophyllum*, L.; *Proserpinaca*, L., ou *Trixis* de Gærtner.

Le professeur Richard (*loc. cit.*) place également dans cette famille, le genre *Hippuris*, qui a son ovaire à une seule loge contenant un seul ovule renversé. Mais ce genre est bien certainement dépourvu d'endosperme. Néanmoins il paraît évident qu'il ne peut en être éloigné.

HYGROCROCIDE. *Hygrocrocis*. BOT. (*Céramiaires?*)

Genre établi par Agardh (*Syst. Alg.*, p. 45), dont les caractères consistent en des filaments translucides, arachnoïdes, d'une extrême finesse, obscurément articulés, flottant en une membrane gélatineuse, souvent fort dense, à la surface des infusions et de diverses liqueurs, même de celles qui contiennent des substances métalliques corrosives. A ce genre, qui paraît devoir être adopté, doit appartenir une petite Conferve pâle que Dutrochet a trouvée dans de l'eau de Goulard; le *Conferva infusionum* de De Candolle, s'il n'est pas un Oscillaire imparfaitement observé, y peut aussi rentrer. Agardh mentionne les espèces trouvées dans une macération de Sauge, de Gomme arabique, de Roses, de Groseilles; et le *Conferva atramenti*, Lyngb., *Tent.*, pl. 57, que souvent l'on observe dans l'encre à écrire. Ce sont des plantes à peine organisées, dont une, *Hygrocrocis vini*, a été découverte dans le vin de Madère.

HYGROMANES. MOLL. Petit groupe proposé par Férussac, dans son sous-genre Héticelle.

HYGROMITRA. BOT. (*Champignons.*) Le *Tremella stipitata* de Bosc a servi de type à un sous-genre auquel Nées d'Esenbeck a donné le nom d'*Hygromitra*, et qu'il a placé parmi les Tremelles. Fries, en lui conservant ce nom, y a joint l'*Helvella gelatinosa* de Bulliard et quelques autres espèces, et en a fait un sous-genre des *Leotia*. Cette opinion paraît plus juste, car ces plantes ont un chapeau très-distinct qu'on ne trouve pas dans les Tremelles. *V.* LEOTIE.

HYGRONOME. *Hygronoma.* INS. Coléoptères tétramères? genre de la famille des Brachélytres, formé par le docteur Erichson, aux dépens du genre Aléochare de Gravenhorst, pour une espèce qui lui a présenté les différences suivantes: palpes maxillaires courtes; les labiales composées de trois articles dont le second fort court; languette courte et bifide; point de paragiosses; antennes coudées à leur base, épaisses, avec le troisième article conique; corps oblong; corselet presque carré; quatre articles courts et déprimés à tous les tarses. Le *Hygronoma dimidiata*, seule espèce jusqu'ici connue de ce genre, a le corps entièrement d'un noir brillant; la base des antennes et les pieds roux; une moitié des élytres est jaune. Elle a un peu plus d'une ligne de longueur, et on la trouve en Europe, sur les fleurs.

HYGROPHILE. *Hygrophila.* BOT. Robert Brown (*Prodr. Flor. Nov.-Holl.*, 1, p. 479) a établi, sous ce nom, un genre nouveau dans la famille des Acanthacées et dont la *Ruellia ringens*, L., est le type. Il le caractérise ainsi: calice tubuleux, à cinq divisions égales; corolle en gueule; quatre étamines fertiles, dont les loges sont parallèles et dépourvues d'appendices; loges de l'ovaire polyspermes; graines soutenues par un funicule. Les Hygrophiles se distinguent suffisamment des Ruellies par la forme de leur corolle, leur calice tubuleux qui se rompt en cinq pièces par suite du développement de la capsule.

Ce genre se compose, outre l'espèce de *Ruellia* qui en est le type, d'une autre espèce que R. Brown nomme *Hygrophila angustifolia*, à cause de ses feuilles linéaires, lancéolées, réunies par paires rapprochées: elle est originaire de la Nouvelle-Hollande; enfin des *Hygrophila undulata*, *Ruellia undulata*, Wahl.; *Hygrophila difformis*, *Ruellia difformis*, Lin. fils; et *Hygrophila pusilla*, Bl., que le docteur Blume a pu étudier sur place, dans l'île de Java.

HYGROSCOPICITÉ. BOT. ZOOL. Faculté qu'ont les corps de perdre ou d'absorber l'humidité. Dans les animaux, toutes les membranes, tous les tissus, jouissent de cette faculté au suprême degré; dans les végétaux, les organes les plus remarquables sous ce rapport sont les aigrettes des Synanthérées, les poils roides appelés cils, les dents du péristome des Mousses, les valves de plusieurs capsules, et en général les parties sèches, coriaces ou scarieuses. On voit ces organes se tordre ou se crisper par la sécheresse, et se détordre ou s'étendre par l'humidité. Les corps ligneux, surtout l'Aubier, sont très-hygroscopiques; ce dernier même étant mis à nu pourrit aisément, tandis que l'écorce, peu hygroscopique, le protége habituellement. C'est aussi une des causes qui font sortir des fissures de l'écorce, les gommes et les résines sécrétées intérieurement dans le corps ligneux. L'effet de l'Hygroscopicité est d'étendre le tissu ou la portion de tissu qui est affectée par l'humidité. Ainsi dans un corps quelconque, la partie qui absorbe le plus d'eau, se courbe sur la partie contiguë qui en absorbe moins, parce que cette dernière devient comparativement plus courte. Il faut nécessairement, ou que les deux parties adhérentes et inégalement humides se séparent, ou que celle qui grandit, suive le sort de la partie la plus sèche, qu'elle se déjete de son côté, qu'elle soit soulevée par elle, etc. Dans les capsules, la côté extérieur, frappé par le soleil, se dessèche presque toujours avant le côté intérieur, et alors les valves s'étalent. Il y a cependant une exception à cette loi dans ce que l'on nomme vulgairement *Rose de Jérico*; voyez ce qui en a été dit au mot ANASTATICA.

HYGROTE. *Hygrotus.* INS. Coléoptères pentamères; genre de la famille des Carnassiers, tribu des Dytisciens, établi par Stephens (Brit. entomol., vol. 2, p. 38 et 46) qui lui assigne pour caractères: dernier article des palpes maxillaires ovale, conique, aigu; mandibules profondément entaillées vers l'extrémité; antennes filiformes, avec les premier et second articles allongés, les troisième et quatrième un peu plus épais, mais de la même longueur, les suivants décroissant d'une manière progressive; corselet convexe, presque globuleux; point d'écusson; élytres ovales; corps peu allongé; crochets des tarses bifides. Stephens place dans ce genre les *Dytiscus assimilis*, Payk.; *Dytiscus confluens*, Fab.; *Dytiscus collaris*, Panz.; *Dytiscus reticulatus*, Fabr.; *Dytiscus inæqualis* du même auteur, et plusieurs autres espèces nouvelles ou moins connues.

HYLA. REPT. *V.* RAINETTES.

HYLACIER. *Hylacium.* BOT. Genre de la Pentandrie Monogynie, L., établi par Palisot-Beauvois (Flore d'Oware et de Benin, t. II, p. 84) qui l'a placé dans la famille des Rubiacées, et l'a ainsi caractérisé: calice à cinq dents; corolle infundibuliforme, à cinq divisions renversées; cinq étamines à l'ouverture du tube de la corolle; un pistil sillonné à sa base; stigmate cylin-

drique, tronqué aux deux extrémités et sillonné dans sa longueur; drupe sec, couronné et renfermant un noyau comprimé, ridé, biloculaire; loges monospermes par suite de l'avortement d'une des deux graines. L'auteur de ce genre lui a trouvé des rapports avec les genres *Porella*, *Chiococca* et *Psychotria*; mais il s'en distingue surtout par son pistil et son stigmate sillonnés, ainsi que par son noyau ligneux, ridé et comprimé. L'inspection de la figure donnée par Beauvois, et celle des échantillons de son herbier, ont porté Guillemin à croire que le rapprochement présenté n'a aucune valeur. L'ovaire de l'*Hylocium* lui a paru supère, et ses feuilles dépourvues de stipules interpétiolaires. La plante offre en outre un port analogue à celui de certaines Apocynées. L'*Hylacium Owariense*, Beauvois (*loc. cit.*, tab. 115), est un arbrisseau qui croît dans les déserts du royaume d'Oware. Ses feuilles sont opposées, portées sur un court pétiole, ovales-oblongues, amincies aux deux extrémités, entières et glabres. Les fleurs sont blanches, en corymbe terminal, portées sur des pédoncules trichotomes.

HYLEBATES. OIS. Nom donné par Vieillot à une famille d'Echassiers, qui ne comprend que le genre Agami, lequel n'est encore composé que d'une seule espèce.

HYLECŒTE. *Hylecœtus*. INS. Genre de l'ordre des Coléoptères, section des Pentamères, famille des Serricornes, tribu des Lime-Bois, établi par Latreille, et ayant pour caractères : palpes maxillaires beaucoup plus grandes que les labiales, pendantes, très-divisées, et comme en peigne ou en forme de houppe dans les mâles; étuis recouvrant en grande partie le dessus de l'abdomen; antennes en scie, uniformes. Ces insectes s'éloignent des Cupès par les palpes qui sont égales dans ces derniers, et par les antennes. Ils diffèrent des Lymexylons parce que ceux-ci ont des antennes simples. Les larves des Hylecœtes sont à peu près les mêmes que celles des Lymexylons; elles causent de grands dommages au bois de Chêne. L'espèce qui sert de type à ce genre, est :

L'HYLECŒTE DERMESTOÏDE. *Hylecœtus Dermestoides*; *Meloe Marci*, L., le mâle; *Cantharis Dermestoides*, Oliv. (Col. II, 25; 1, 12). Femelle longue de six lignes, d'un fauve pâle, avec les yeux et la poitrine noirs. Mâle noir; étui tantôt noirâtre, tantôt roussâtre, avec l'extrémité noire. On trouve cette espèce en Allemagne, en Angleterre et au nord de l'Europe.

HYLÉE. *Hylœus*. INS. Genre de l'ordre des Hyménoptères, section des Porte-Aiguillons, famille des Meillifères, tribu des Andrénètes, établi par Fabricius qui associait aux espèces de ce genre des insectes avec lesquels il a formé depuis le genre Prosope, adopté par Jurine sous la même dénomination. Latreille a conservé le nom d'Hylée, et a distingué quelques-unes des Prosopes et des Hylées de Fabricius, sous le nom de *Collète*. *V.* ce mot. Les caractères du genre Hylée, tel qu'il est adopté par ce savant (Fam. nat. du Règne Anim.), sont : division intermédiaire de la languette presque en forme de cœur, et doublée dans le repos; second et troisième articles des antennes presque également longs; point de pattes pollinigères; deux cellules sous-marginales.

Les Hylées se distinguent des Collètes par leurs antennes, par les pattes et par des caractères tirés des cellules des ailes. Ces insectes sont généralement petits, glabres, noirs, tachetés de jaune et de blanc; leurs antennes sont assez grosses, mais courtes, ne dépassant guère la naissance des ailes dans les deux sexes, insérées vers le milieu du front, de douze ou treize articles suivant les sexes, dont le premier, assez long, presque cylindrique ou cylindro-conique, un peu plus renflé dans les mâles; les autres presque égaux, courts, assez distincts; à partir du second, chaque antenne fait un coude et prend une figure arquée. La tête des Hylées est presque triangulaire, comprimée, verticale, appliquée contre le corselet, dont le diamètre transversal est à peu près le même; la face est plane et présente immédiatement au-dessus de la bouche deux lignes imprimées, réunies transversalement par une troisième, au-dessus de l'insertion des antennes. L'espace circonscrit par ces lignes forme une sorte de triangle, tronqué ou en trapèze, et paraît remplacer le chaperon; cette face est toujours colorée de blanc ou de jaunâtre dans les mâles, tandis que celle des femelles n'a au plus que deux taches ou deux lignes colorées de même; une de chaque côté, près du bord interne des yeux. Ceux-ci sont oblongs, entiers, et occupent les côtés de la tête; les trois yeux lisses sont situés sur le vertex et forment un triangle; le corselet est cylindrique; l'abdomen est ové, conique. Dans les femelles, il renferme un aiguillon assez long, accompagné de deux petites pièces comprimées, linéaires, appelées stylets : les pattes sont courtes, assez fortes. Comme les Hylées n'ont pas de brosses aux pattes pour recueillir le pollen des fleurs, il est probable qu'ils pondent leurs œufs dans les nids de quelques autres insectes. On ne connaît pas leurs mœurs; tout ce qu'on sait sur leur manière de vivre, c'est qu'ils fréquentent les fleurs du Réséda et de l'Oignon de préférence à toute autre. La principale espèce de ce genre est :

L'HYLÉE ANNELÉ. *Hylœus annulatus*, *Prosopis annulata*, Fabr., Illig.; *Mellita annulata*, Kirby; *Prosopis bifasciatus*, Jurine (Hym., pl. 11, genr. 30); *Apis annulata*, L. Il est long d'environ trois lignes, très-noir; le premier article des antennes est très peu dilaté; l'abdomen est uniformément noir; les jambes postérieures annelées de blanchâtre, et le devant de la tête tacheté de cette même couleur. Cette espèce se trouve en France; elle répand une légère odeur de musc.

HYLÉSINE. *Hylesinus*. INS. Genre de l'ordre des Coléoptères, section des Tétramères, famille des Xylophages, tribu des Scolitaires, établi par Fabricius qui les réunissait, dans ses ouvrages antérieurs, aux Bostriches, genre déjà institué par Degéer sous le nom d'Ips, et qu'il ne faut pas confondre avec les Bostriches (*à pattes*, Fabr.) du naturaliste français. Par un autre renversement, il transmettait la dénomination de *Scolyte* aux *Omophrons* de Latreille. *V.* ce mot. Le genre Hylésine qu'Olivier réunissait au genre Scolyte de Geoffroy, qu'il avait rétabli, a pour caractères, suivant Latreille : palpes très-petites, coniques; antennes en massue solide; massue commençant au neuvième

article, peu ou point comprimée, ovoïde, pointue au bout.

Ces insectes ressemblent beaucoup aux Scolytes proprement dits, mais ils en diffèrent par la massue des antennes; ils s'éloignent des Phloiotribes de Latreille, par des caractères de la même valeur : ce sont de petits insectes qui vivent dans le bois, et dont on connaît peu encore les mœurs et les métamorphoses. L'espèce qui sert de type à ce genre est :

L'Hylésine crénelé. *Hylesinus crenatus*, Fabr.; Scolyte crénelé, Oliv. (t. ii, nº 78, pl. 2, fig. 18). Il est noir, luisant, avec les antennes et les pattes fauves; les élytres sont d'un brun marron; le corselet a des points épars, mais confluents, ce qui le fait paraître un peu chagriné; les élytres offrent, outre ce caractère, des points disposés en séries longitudinales. Il est rare aux environs de Paris. Dejean (Catal. des Coléopt., p. 100) mentionne six autres espèces de ce genre.

HYLITHE. *Hylithus*. ins. Coléoptères hétéromères; genre de la famille des Mélasomes, institué par Guérin, pour un insecte que Lacordaire a rapporté du Chili. Caractères : antennes composées de onze articles dont le premier et le pénultième les plus gros, le second le plus petit, le troisième fort allongé; tête terminée en avant par trois lobes, dont l'intermédiaire très-grand, échancré, presque pointu; labre et mandibules entièrement cachés sous l'avancement de la tête; lèvre inférieure transverse, insérée dans une profonde échancrure du menton, saillante au milieu, recouvrant entièrement les organes de la manducation; palpes maxillaires terminées par un gros article triangulaire, en forme de hache.

Hylithe ténébrioïde. *Hylithus tenebrioides*, Lacord., Magaz. de Zool., pl. 108. Son corps est étroit, allongé, noir, avec quelques nuances de rougeâtre en dessous; la tête est saillante, fortement ponctuée, avec les antennes de la longueur du corselet et d'un brun rougeâtre; le corselet est aussi long que large, rétréci à ses deux extrémités, arrondi sur les côtés, très-ponctué et presque plat en dessus; les élytres sont oblongues, avec les angles huméraux un peu saillants; elles sont couvertes de gros points rangés par stries longitudinales, qui sont composées alternativement de points plus ou moins enfoncés; les pieds sont rougeâtres. Taille, trois lignes.

HYLOBATES. mam. Illiger forme, sous ce nom, parmi les grands Singes, aux dépens du genre Orang, et pour le Gibbon, un genre qu'il caractérise par l'angle facial de 60 degrés seulement; les pieds de devant touchent presque à terre, et les fesses sont légèrement calleuses. Ce genre ne saurait être adopté.

HYLOBIE. *Hylobius*. ins. Genre de l'ordre des Coléoptères, section des Tétramères, famille des Rhynchophores, tribu des Charansonites, établi par Germar et adopté par Latreille (Fam. nat. du Règne Anim.). Caractères : antennes médiocres, mais fortes, coudées, composées de douze articles, dont les deux premiers les plus longs, obconiques, les quatre suivants courts et arrondis, le septième plus épais, et la massue ovale; trompe allongée, un peu plus épaisse au bout; yeux oblongs, peu convexes; corselet tronqué en avant et en arrière, avec les côtés arrondis; écusson distinct, arrondi; élytres oblongues-ovales, tronquées à la base, avec les épaules obtuses et l'extrémité calleuse. Schoonherr décrit dix-neuf espèces dont une partie est propre à l'Europe et l'autre à l'Amérique; celle qui sert de type au genre est le *Curculio abietis* de Fabricius.

HYLOCHARE. *Hylochares*. ins. Coléoptères pentamères; genre de la famille des Serricornes, tribu des Élatériens, institué par Latreille, aux dépens du genre Eucnemide. Caractères : antennes sensiblement plus longues que la tête et le corselet, avec la plupart des articles presque coniques ou cylindriques et rétrécis à leur base, le dernier se terminant graduellement en pointe, sans faux-article brusque et distinct; corselet plus long que large; corps étroit et allongé; pénultième article des tarses beaucoup plus court que le précédent, presque conique, recevant dans un sillon supérieur et médian, le dernier.

Hylochare élancé. *Hylochares procerulus*, Latr.; *Eucnemis procerulus*, Gyll. Il est noir, couvert de poils gris; ses antennes sont perfoliées vers leur extrémité; les élytres sont striées; les jambes et les tarses sont roussâtres. Taille, deux lignes. Europe. Les autres espèces sont : *Hylochares cruentatus*; *Hylochares unicolor* et *Hylochares melasinus*.

HYLOGYNE. bot. Syn. de *Telopea*. *V.* Télopée.

HYLOPHILE. *Hylophila*. ins. Hémiptères; genre de la famille des Lygiens, établi par Stephens qui lui donne pour caractères : rostre composé de quatre articles : les deux basilaires très-courts, le troisième très-long, le quatrième d'un tiers de la longueur du précédent; les deux articles terminaux des antennes à peine plus longs que les autres; ocelles très distincts; corps ovate-oblong; côté inférieur de l'extrémité de l'abdomen formé, dans les femelles, par une dilatation ondulée.

Hylophile des forêts. *Hylophila nemorum*. Son corps est noirâtre, avec la tête, le corselet et les élytres bruns. Taille, un peu moins d'une ligne. Europe.

HYLOTOME. *Hylotoma*. ins. Genre de l'ordre des Hyménoptères, section des Térébrans, famille des Porte-Scies, tribu des Tenthrédines, établi par Latreille, et auquel Jurine a donné le nom de Crypte. Les caractères de ce genre sont : antennes n'ayant que trois articles distincts, dont le dernier est en massue allongée dans les mâles. Ces insectes se distinguent des Cimbex et des Tenthrèdes, parce que ceux-ci ont les antennes composées d'un plus grand nombre d'articles. Fabricius a rapporté à ce genre plusieurs espèces dont les antennes ont une composition et une forme très-différentes; telles sont, par exemple, celles des Lophyres; mais il y a fait trois divisions, dont la seconde comprend les Hylotomes de Latreille.

Les Hylotomes ont les mandibules échancrées; leurs ailes supérieures ont une cellule radiale très-grande, appendiculée, et quatre cellules récurrentes, dont la quatrième atteint le bout de l'aile; elles ressemblent entièrement pour la forme du corps aux Tenthrèdes. *V.* ce mot; seulement, elles paraissent être plus ramassées. Les larves des Hylotomes ont de dix-huit à vingt pattes, dont les six premières seules sont terminées par un crochet conique et écailleux; les autres

sont membraneuses. Ces larves vivent le plus souvent en sociétés et elles font le plus grand tort aux arbres; chacune de ces sociétés étant attachée à peu près à un genre ou à une espèce de végétal. Réaumur et Degéer ont suivi les métamorphoses de plusieurs espèces d'Hylotomes; la fausse chenille, pour passer à l'état de nymphe, se fixe aux branches mêmes des arbres sur lesquels elle se nourrissait; d'autres entrent en terre et y construisent une double coque dans laquelle elles se renferment; l'enveloppe extérieure est un réseau à grandes mailles, mais solide et capable de résister à la pression; ses fils, vus à la loupe, semblent être de petites cordes à boyaux ayant des inégalités. Ils ont une espèce d'élascité qui leur fait reprendre leur première position dès qu'on cesse de les presser. L'enveloppe intérieure est d'un tissu très-serré, mais sans ressort, mou et flexible. Cette coque intérieure n'est point adhérente à l'autre, comme on peut s'en convaincre en coupant de petites portions d'un des bouts de celle-ci afin de lui faire un passage. Ces fausses chenilles n'ont qu'une certaine provision de matière à soie, et elles l'emploient économiquement; aussi l'enveloppe extérieure n'offre-t elle qu'un réseau très-clair dont la surface est grossière, mais capable de résistance.

L'espèce la plus commune de ce genre, et celle sur les mœurs de laquelle on a fait le plus d'observations, est l'Hylotome du Rosier, *Hylotoma Rosæ*, Fabr., Latr., Lepel. de Saint-Fargeau, Jurine, Réaum., Degéer, Panzer (*Faun. Ins. Germ.*, p. 49, tab. 15). Il est d'un jaune un peu roussâtre, avec les antennes, la tête, le dessus du corselet, la poitrine et le bord extérieur des ailes supérieures noirs; les tarses sont annelés de noir. Sa larve est remarquable par l'attitude bizarre qu'elle prend : elle tient souvent l'extrémité postérieure de son corps élevée, et souvent repliée en S; quelquefois elle la contourne en bas. Elle a dix-huit jambes, dont les deux postérieures se meuvent rarement; le quatrième anneau, le dixième et le onzième en sont dépourvus. Ses jambes écailleuses sont terminées par deux crochets, ce qui est particulier aux larves des Tenthrédines. Son corps est, en dessus, d'un jaune tirant sur la feuille morte, tout couvert de petits tubercules noirs, de la plupart desquels part un poil. Les côtés et le dessous du ventre sont d'un vert pâle. Celui-ci laisse apercevoir un vaisseau longitudinal ayant un mouvement comme le vaisseau dorsal, quoique plus lent et plus faible. Cet insecte est très-commun à Paris. *V.* pour les autres espèces, la Monographie des Tenthrédines de Lepelletier de Saint-Fargeau.

HYLOTORE. *Hylotorus*. ins. Coléoptères tétramères; genre de la famille des Xylophages, institué par Dalman aux dépens du genre *Pausus* de Fabricius, pour une espèce que Gyllenhal avait nommée *Pausus bucephalus*. Il n'est pas probable que ce genre nouveau soit adopté.

HYLURGE. *Hylurgus*. ins. Genre de l'ordre des Coléoptères, section des Tétramères, famille des Rhynchophores, tribu des Charansonites, établi par Latreille qui le plaçait au commencement de sa famille des Xylophages, et qui l'en a retiré dans ces derniers temps, pour le mettre à la fin des Rhynchophores auxquels il appartient réellement par le prolongement de la tête et des parties de la bouche. Les caractères de ce genre sont : pénultième article des tarses bifide; massue des antennes commençant au huitième, peu ou point comprimée. La partie antérieure de la tête forme un museau très-court. Leur corps est linéaire et cylindrique. Ces Insectes forment le passage des Cossons aux Hylésines, et c'est dans ces derniers que Fabricius a placé l'espèce qui sert de type au genre.

Dejean (Cat. des Col., p. 100) mentionne sept espèces d'Hylurges, toutes propres à l'Europe; celle qui a servi à Latreille pour fonder le genre, est Hylurge lignipeade, *Hylurgus ligniperda*, Latr.; *Scolytus ligniperda*, Oliv., Entom., t. IV, n° 78, pl. 1, fig. a, b; *Hylesinus ligniperda*, Fab.; *Bostrichus ligniperda*, Payk. Cette espèce est d'un brun foncé, quelquefois presque châtain; on la trouve, en France, sous l'écorce des Pins.

HYMÉNACHNE. bot. Genre de la famille des Graminées et de la Triandrie Digynie, établi par Palisot-Beauvois (Agrostographie, p. 48, tab. 10, f. 8), et ainsi caractérisé : valves de la lépicène inégales, herbacées, aiguës : l'inférieure beaucoup plus courte; fleurette inférieure neutre, ayant la glume inférieure aiguë, la supérieure très-courte, membraneuse, hyaline; fleurette supérieure hermaphrodite, ayant les valves de la glume herbacées, membraneuses et aiguës; écailles ovales-obtuses; ovaire simple, surmonté d'un style bipartite, et de stigmates en goupillon; caryopse nue, non sillonnée. Les fleurs forment une panicule simple, très-serrée. L'auteur de ce genre y rapporte les *Agrostis myuros*, Lamk., et *Agrostis monostachya* de Poiret.

HYMÉNANTHE. *Hymenanthee*. bot. Genre de la famille des Éricées, établi par le docteur Blume qui lui assigne pour caractères : calice très-petit et dentelé d'une manière à peine visible; corolle subcampanulée, dont le tube est court, comprimé, et le limbe à sept divisions imbriquées; quatorze étamines hypogynes, alternativement plus courtes; anthères attachées par le dos, mutiques, déhiscentes par deux pores situés à leur sommet; ovaire libre, entouré à sa base par un rebord gonflé et vraisemblablement nectarifère; style allongé; stigmate obtus, à sept crénelures; capsule oblongue, à sept loges, à sept valves et polysperme. Ce genre est assez rapproché du *Befaria*, néanmoins pas assez pour lui être réuni, surtout à cause de l'extrême petitesse du calice et de la non division de la corolle.

Hyménanthe du Japon. *Hymenanthee Japonica*, Blume, *Bijdrag. Ind.*, 862. C'est un arbrisseau divisé en plusieurs rameaux, garni de feuilles subverticillées, ternées ou quaternées, pétiolées, oblongues, aiguës, rétrécies à la base, très-entières, coriaces, glabres, légèrement réticulées en dessus, pubescentes et ocbracées en dessous; fleurs réunies en épis denses, terminaux et bractéolés.

HYMÉNANTHÈRE. *Hymenanthera*. bot. R. Brown (*Bot. of Congo*, p. 25) nomme ainsi un genre qui se rapproche de l'*Alsodeia* de Du Petit-Thouars par son calice, par l'insertion, l'expansion et l'estivation obli-

quement imbriquée de ses pétales, et surtout par la structure de ses anthères. Il en diffère cependant en ce qu'il possède cinq écailles alternes avec les pétales, et un fruit bacciforme biloculaire, ayant dans chaque cellule une seule graine pendante. L'organisation de ce genre est, selon R. Brown, moyenne entre les Violacées et les Polygalées. Il renferme deux espèces frutescentes, rameuses, à fleurs petites, axillaires, mentionnées par De Gingins (*in D. C. Prodrom. Regn. Veget.*, t. I, p. 315) sous les noms d'*Hymenanthera angustifolia* et *Hymenanthera dentata*. La première possède des feuilles linéaires, très-entières; elle est indigène du port Dalrymple dans l'île de Van-Diémen. La seconde a des feuilles oblongues, dentelées, et se trouve près du port Jackson dans la Nouvelle-Hollande.

HYMÉNATHÈRE. *Hymenotherum*. BOT. Genre de la famille des Synanthérées, Corymbifères de Jussieu et de la Syngénésie superflue, L., établi par H. Cassini (Bulletin de la Société Philomat., janvier 1817 et décembre 1818) qui l'a ainsi caractérisé : involucre turbiné, formé de dix à douze folioles sur un seul rang, soudées entre elles et munies de grosses glandes; réceptacle nu et plan; calathide dont les fleurs centrales sont nombreuses, presque régulières et hermaphrodites, celles de la circonférence sur un seul rang en languettes et femelles; akènes longs, grêles, surmontés d'une aigrette composée d'une dizaine de paillettes dont la partie inférieure est simple, large et membraneuse, et la supérieure divisée en deux ou trois filets inégaux et plumeux. Ce genre a été placé par son auteur dans la tribu des Tagétinées près du genre *Clomenocoma* dont il diffère surtout par son involucre et par son réceptacle nu. La structure de son aigrette ne permet pas de le confondre avec le *Tagetes*, auquel d'ailleurs il ressemble beaucoup. L'*Hymenatherum tenuifolium*, H. Cass., est une petite plante annuelle, à tiges anguleuses, à feuilles opposées et pinnées, et à calathides solitaires et terminales. L'auteur l'a décrite d'après un échantillon qu'il présume avoir été recueilli au Chili.

HYMÉNÉE. *Hymenæa*. BOT. Ce genre, de la famille des Légumineuses et de la Décandrie Monogynie, L., a été établi par Plumier (*Plant. Amer. Genar.*, p. 49) sous le nom de *Courbaril* que les indigènes de l'Amérique donnent à la principale espèce. En changeant sa dénomination générique, Linné et tous les auteurs modernes lui ont assigné les caractères suivants : calice turbiné, à quatre ou cinq divisions profondes et un peu concaves; cinq pétales ovales-oblongs, concaves et presque égaux; dix étamines dont les filets sont distincts, légèrement courbés vers le milieu, et les anthères grandes et incombantes; ovaire aplati, surmonté d'un style tortillé et d'un stigmate simple; légume très-grand, ayant quelquefois quinze centimètres de longueur sur cinq à six de largeur, ovale-oblong, comprimé, obtus, d'un brun roussâtre, rempli intérieurement d'une pulpe farineuse et contenant dans une seule loge quatre ou cinq graines ovoïdes, environnées de pulpe et de fibres.

HYMÉNÉE COURBARIL, *Hymenæa Courbaril*, Lin. C'est un arbre très-élevé, dont les branches sont nombreuses, étalées et garnies de feuilles alternes, pétiolées, composées chacune de deux folioles ovales-lancéolées, pointues, coriaces, luisantes, à côtés inégaux, et parsemées de points transparents. Les fleurs sont légèrement purpurines et disposées en grappe pyramidale, au sommet des rameaux. Cet arbre croît dans les Antilles, à la Guiane et dans l'Amérique méridionale. Il en découle un suc résineux, qui se concrète et se vend dans le commerce de la droguerie sous le nom de *Résina animé*. Celle-ci est ordinairement en larmes ou en morceaux irréguliers, jaunâtres, recouverts d'une poussière grise, à cassure brillante; elle répand une odeur aromatique. Très-usitée autrefois en médecine, son usage est aujourd'hui tombé en désuétude. La dureté du bois de Courbaril le rend propre à la confection des ouvrages de charpente qui demandent beaucoup de solidité; aussi l'emploie-t-on, dans les Antilles, à la construction des moulins à sucre et à celle des roulettes d'une seule pièce pour les charriots et les affûts de canon. L'arbre nommé *Tanroujou* par les habitants de Madagascar avait été indiqué comme une espèce d'*Hymenæa* par Jussieu (*Genera Plant.*, p. 351). Gærtner l'a placée en effet dans ce genre, en la nommant *Hymenæa verrucosa*. Son fruit est remarquable par les verrues ou tubercules de sa superficie. Vahl (*Eclog.*, 2, p. 31) a aussi décrit une espèce nouvelle, sous le nom d'*Hymenæa venosa*. Elle est très-voisine du Courbaril, mais elle s'en distingue surtout par ses feuilles dont les nervures sont très-saillantes, et par ses fleurs sessiles, tandis qu'elles sont pédicellées dans l'autre espèce.

HYMÉNELLE. *Hymenella*. BOT. Genre de la famille des Caryophyllées et de la Tétrandrie Trigynie, L., établi par Seringe (*in De Candolle Prodrom. Regn. Veget.*, I, 389) qui l'a ainsi caractérisé : calice à quatre divisions profondes et étalées; quatre pétales oblongs, entiers, de la longueur du calice; quatre étamines alternes avec les pétales, jointes à la base par une sorte de petite couronne pétaloïde et à huit dents; ovaire ové, surmonté de trois styles; capsule triloculaire. Ce genre est placé dans la tribu des Alsinées, près du *Buffonia* dans lequel la plante, qui forme la type du genre, avait été placée par Mocino et Sessé (*Flor. Mexic. Icon. ined.*). L'*Hymenella Mœhringioides*, Sering. et DC., a des tiges débiles, des feuilles linéaires, aiguës, glabres, et des fleurs petites, blanches, solitaires au sommet de pédicelles axillaires. Elle est cultivée dans les jardins de Mexico.

HYMÉNELLE. *Hymenella*. BOT. (*Champignons.*) Ce genre, fondé par Fries, renferme les *Tremella lineoris* et *elliptica* de Persoon, dont l'organisation est cependant encore assez imparfaitement connue. Il se distingue des autres genres de la section des Tremellinées, par les caractères suivants : champignon sessile, adhérent, comprimé, lisse, très-mince, mou, gélatineux lorsqu'il est humide, coriace pendant la sécheresse; sporules éparses sans membrane qui les recouvre. Les deux plantes citées plus haut, et qui seules composent ce genre, croissent sur les herbes mortes.

HYMÉNÉLYTRES. *Hymenelytra*. INS. Famille de

l'ordre des Hémiptères, section des Homoptères, établie par Latreille. Plusieurs, du moins dans les femelles, sont aptères, et quelquefois leurs élytres et leurs ailes sont couchées horizontalement sur le corps; quelques-uns encore subissent des métamorphoses complètes; les tarses ont deux articles dont le dernier, ordinairement terminé par deux crochets, est quelquefois vésiculeux ou sans crochets. Les antennes sont toujours plus longues que la tête, de six à onze articles dont le dernier, lorsque leur nombre n'est que de six, est semblable aux autres et non filiforme. Le corps est toujours très-mou. Les femelles sont toujours actives et ne prennent jamais la forme d'une galle à l'époque de leur ponte. Latreille divise cette famille en trois tribus qui étaient pour lui autant de familles, dans ses ouvrages antérieurs : ce sont les Psyllides, les Thrypsides et les Aphidiens. *V.* ces mots.

HYMENIUM. BOT. Membrane qui, dans les Champignons, se distingue du réceptacle, quoiqu'elle soit habituellement collée avec lui; c'est sur cette membrane que prennent naissance les corps reproducteurs que l'on appelle gongyles ou spores.

HYMÉNOCALICE. *Hymenocalyx.* BOT. Genre de la famille des Bombacées, établi par le professeur J.-C. Zenker, pour une plante nouvelle de l'Inde, qui a beaucoup de rapport avec celles du genre *Hibiscus*, mais que ses anthères biloculaires en éloignent et même de la famille des Malvacées. Voici les caractères assignés par Zenker au genre nouveau : calice double : l'interne de faible consistance, presque transparent, membraneux et fendu sur un des côtés; le calice externe est tubuleux, à cinq sépales adhérents par leurs côtés; anthères à deux loges; cinq stigmates disposés en rayons; capsule à cinq loges, à cinq valves, renfermant au centre des valvules placentifères. La seule espèce connue jusqu'ici, HYMÉNOCALICE VARIABLE, *Hymenocalyx variabilis*, Zenk., est originaire des vallées dans les environs d'Utacamund. Elle y a été découverte et recueillie par le missionnaire Bernard Schmid, qui habite l'Indostan depuis un grand nombre d'années et qui donne à l'étude des productions naturelles les instants que lui laisse son ministère évangélique.

HYMENOCALLIS. BOT. Salisbury (*Transact. of the horticult. Societ.*, I, p. 338) a formé, sous ce nom, un genre qui a pour type le *Pancratium littorale* de Jacquin. *V.* PANCRACE.

HYMENOCARPUS. BOT. Willdenow et Savi ont constitué, sous ce nom, un genre sur le *Medicago circinnata*, L. *V.* LUZERNE.

HYMÉNOCENTRE. *Hymenocentron.* BOT. Genre de la famille des Synanthérées, tribu des Cynarées, établi par Cassini, pour une plante mexicaine, placée par les botanistes dans le genre *Centaurea*. Caractères : capitule hétérogame; fleurs de la couronne femelles, ligulées et disposées sur un seul rang; celles du disque hermaphrodites et presque régulières; involucre inférieur aux fleurs du disque, ovoïde, formé d'écailles régulièrement imbriquées, interdilatées, appliquées, coriaces; les intermédiaires ovales, arrondies au sommet, surmontées d'un appendice décurrent, épais au milieu, échancré au sommet qui se termine par un filet épais et roide; réceptacle épais, charnu, plan, garni de fimbrilles nombreuses, libres, longues et inégales; ovaire du disque comprimé, pubescent, portant une grande aigrette normale parfaite, avec une petite aigrette intérieure; ovaire de la couronne avorté et dépourvu d'aigrette. La seule espèce de ce genre est l'*Hymenocentron dilutum; Centaurea diluta*, Ait., dont les tiges sont dressées, rameuses, à feuilles oblongues, entières, demi-embrassantes, les feuilles radicales sont lyrées; fleurs purpurines. Le professeur De Candolle n'a point admis le genre *Hymenocentron;* il en a fait une division de son grand genre *Centaurea*.

HYMÉNOCÈRE. *Hymenocera.* CRUST. Genre de l'ordre des Décapodes, famille des Macroures, tribu des Salicoques, établi par Latreille, et ayant pour caractères : antennes mitoyennes ou supérieures bifides, ayant leur division supérieure foliacée; pieds-mâchoires extérieurs foliacés, couvrant la bouche; les quatre pattes antérieures terminées par une main didactyle, foliacée; carpe ou pince qui précède la main dans ces quatre pattes, non divisée en petites articulations; pieds des trois dernières paires terminés par des articles simples, ceux de la troisième étant plus petits que ceux des deux qui précèdent.

L'espèce qui sert de type à ce genre est peu connue; elle vient des Indes-Orientales, et Desmarest pense qu'elle a quelques rapports avec le genre Atye, à cause de la forme de ses deux premières paires de pieds, plus courtes que les deux autres, didactyles et foliacées; ce qui l'en distingue éminemment, est le filet supérieur des antennes intermédiaires et les pieds-mâchoires extérieurs.

HYMÉNOCHÆTA. BOT. Genre proposé par Palisot de Beauvois, et adopté par Lestiboudois, dans son travail sur les Cypéracées, p. 43; ce dernier le caractérise ainsi : écailles inférieures des épillets vides; ovaire entouré de soies hypogynes, membraneuses, de la longueur du pistil; deux étamines; akène nu. Ce genre, dit Lestiboudois, diffère des *Eriophorum* par son corymbe très-serré, ses écailles non transparentes, ses soies un peu membraneuses et courtes. Mais cet auteur n'indique pas quelles sont les espèces qui font partie de ce nouveau groupe qui, probablement, devrait être réuni à l'*Eriophorum*.

HYMÉNOCRATRE. *Hymenocrater.* BOT. Genre de la famille des Labiées, institué par Fischer et Meyer qui lui ont donné pour caractères : tube du calice court et marqué de treize nervures; le limbe très-grand, membraneux, à cinq lobes ovales, étalés; tube de la corolle exserte, avec son limbe subbilabié, dont la lèvre supérieure bipartite, et l'inférieure tripartite avec le lobe intermédiaire plus grand et émarginé; semences incluses, didynames, ascendentes sous la lèvre supérieure; loges des anthères divariquées; stigmate bilabié; carpelles secs, subovalaires, glabres et tuberculés. La seule espèce connue : HYMÉNOCRATRE BITUMINEUX, *Hymenocrater bituminosus*, F. et M., est un petit arbrisseau glabre, à feuilles pétiolées, cordato-oblongues, légèrement crénelées, un peu visqueuses, exhalant l'odeur du bitume; ses fleurs sont réunies en cymes axillaires, au nombre de cinq à sept, insérées sur des folioles oblon-

gues, presque entières; le limbe du calice est très-ample, et sa gorge est garnie de poils qui en masquent l'orifice; la corolle est exserte, plus longue et plus étroite que le calice, violette, rayée de blanc. On la trouve sur les montagnes de la Perse.

HYMÉNODES. BOT. Palisot de Beauvois, dans son Prodrome de l'Éthéogamie, a donné ce nom à une section des Mousses, caractérisée par la présence d'une membrane qui, naissant de la columelle, s'étend horizontalement sur l'orifice de l'urne et qui est posée sur les dents du péristome. Cette section, fort naturelle, comprend les genres *Polytrichum*, *Atrichium* et *Pogonatum* de Beauvois, qui ne sont que des démembrements du genre Polytric de Linné, démembrements qui n'ont pas été adoptés par la plupart des botanistes. Le *Dawsonia* de R. Brown, qui a tout à fait le port des Polytrics, pourrait être placé dans cette section; mais au lieu d'une membrane horizontale, c'est une touffe de cils membraneux, très longs, qui naît du sommet de la columelle. *V.* MOUSSES, POLYTRIC et DAWSONIE.

HYMÉNODYCTION. *Hymenodyction*. BOT. Genre de la famille des Rubiacées, établi par le docteur Wallich dans la Flore de l'Inde, qu'il a publiée conjointement avec le docteur Roxbourg. Caractères : tube du calice ovale, le limbe est à cinq dents; corolle infundibulaire et son limbe est divisé en cinq lobes; étamines très-courtes, à filaments lisses, insérés sous l'orifice du tube; anthères exsertes; style assez allongé; stigmate en tête ou en massue, sublobé; capsule nue, biloculaire, bivalve, déhiscente ordinairement par une cloison opposée aux valves; placentaires faisant corps avec les cloisons, ou quelquefois libres; semences planes, imbriquées, entourées d'une aile réticulée, bifide à sa base; embryon dressé au milieu d'un albumen charnu; cotylédons en forme de cœur. Les espèces décrites par Wallich, au nombre de quatre, savoir : *Hymenodyction excelsum*, *Hymenodyction thyrsiflorum*, *Hymenodyction flaccidum* et *Hymenodyction obovatum*, sont des arbres des forêts de l'Inde, à rameaux comprimés, à feuilles pétiolées et coriaces, à stipules décidues et glanduloso-ciliées. Les fleurs sont petites, verdâtres, pubescentes, fasciculées, disposées en une sorte de panicule terminale.

HYMÉNOGYNE. *Hymenogyne*. BOT. Ce genre, formé par Haworth dans la famille des Cactées, aux dépens du genre *Mesembryanthemum*, n'a point été adopté par De Candolle qui s'est contenté de le considérer comme une simple division de ce même genre. *V.* FICOÏDE.

HYMÉNOLÈNE. *Hymenolæna*. BOT. Genre de la famille des Ombellifères, institué par Wallich qui lui assigne pour caractères : bords du calice presque entiers; pétales obovales, entiers, plans ou légèrement fléchis à l'extrémité; fruit ovale ou oblong; méricarpes imprimés de cinq sillons profonds, conséquemment relevés de cinq angles ou côtes saillantes et épaisses; commissure plane, à deux raies; semences marquées d'un sillon à la partie antérieure, lisses et convexes extérieurement; carpophore bipartite. Ce genre se compose d'une dixaine d'espèces toutes originaires de l'Inde. Ce sont des plantes herbacées, glabres et vivaces; leurs feuilles sont très-découpées; les ombelles terminales présentent une multitude de rayons; l'involucre et les involucelles sont polyphylles, à folioles membraneuses, souvent dentées et incisées.

HYMÉNOLÉPIDE. *Hymenolepis*. BOT. Genre de la famille des Synanthérées, Corymbifères de Jussieu, et de la Syngénésie égale, Lin., établi par H. Cassini (Bull. de la Soc. Philomat., septembre 1817) qui l'a ainsi caractérisé : involucre cylindracé, formé de folioles imbriquées, appliquées, coriaces, arrondies et concaves; réceptacle petit, tantôt nu, tantôt recouvert de paillettes courtes, larges, irrégulières et membraneuses; calathide sans rayons, composée d'un petit nombre de fleurons égaux, réguliers et hermaphrodites; ovaires cylindracés, à cinq côtes, surmontés d'une aigrette courte, formée de paillettes membraneuses, inégales, irrégulières, larges, oblongues et laciniées sur les bords. L'auteur a considéré ce genre comme intermédiaire entre les genres *Athanasia* et *Lonas*, et l'a placé dans la tribu des Anthémidées. L'*Athanasia parviflora*, L. (*Mantissa*), lui a servi de type sous le nom d'*Hymenolepis leptocephala*. C'est un arbuste indigène du cap de Bonne-Espérance, ayant une tige ligneuse, ramifiée et garnie de feuilles alternes, divisées en lanières linéaires, bifurquées; les calathides sont disposées en corymbes rameux et terminaux.

HYMÉNONÈME. *Hymenonema*. BOT. Genre de la famille des Synanthérées, Chicoracées de Jussieu, et de la Syngénésie égale, L., établi par H. Cassini (Bulletin de la Société Philomatique, février 1817) qui l'a ainsi caractérisé : involucre cylindracé, composé de folioles imbriquées, appliquées, ovales-aiguës, coriaces et membraneuses sur les bords; réceptacle nu; calathide composée de fleurons nombreux, en languettes et hermaphrodites; ovaires cylindracés, velus, surmontés d'une aigrette très longue, formée d'une dizaine de paillettes égales, membraneuses et plumeuses supérieurement. Les plantes qui composent ce genre étaient placées, par divers auteurs, parmi les *Scorzonera* et les *Catananche*. Cassini lui trouve plus de rapports avec ce dernier genre qu'avec l'autre; mais il pense que les différences que présentent l'involucre, le réceptacle et l'aigrette, sont suffisantes pour établir leur séparation. L'*Hymenonema Tournefortii*, H. Cass., ou *Catananche græca*, L., *Scorzonera elongata*, Willd., et l'*Hymenonema Fontanesii*, Cass., ou *Scorzonera aspera*, Desf., Ann. du Mus., t. 1, p. 133, sont des plantes herbacées, qui croissent dans la Grèce et le Levant. Leurs feuilles sont dentées ou lyrées et pinnatifides; les calathides sont jaunes, très-larges et solitaires au sommet des tiges et des rameaux.

HYMENOPAPPE. *Hymenopappus*. BOT. Genre de la famille des Synanthérées, Corymbifères de Jussieu et de la Syngénésie égale, L., établi par l'Héritier, et adopté par Jussieu, Kunth et Cassini. Ce dernier botaniste en a ainsi exposé les caractères : involucre formé de folioles sur plusieurs rangs, inégales et ovales; réceptacle convexe et nu; calathide sans rayons, composée de plusieurs fleurons réguliers et hermaphrodites; ovaires hérissés de poils; aigrette simple, formée de paillettes membraneuses. Une espèce de ce genre ayant

été examinée par le professeur de Jussieu (Annales du Muséum d'Hist. nat., t. II, p. 425), ce botaniste lui avait attribué une aigrette double : l'intérieure formée de quatre ou cinq écailles rapprochées en godet, et l'extérieure composée de poils courts. Mais, selon Cassini, l'aigrette est simple dans cette plante, et ce sont les poils de l'ovaire qui ont été pris pour une seconde aigrette. D'autres caractères néanmoins pourraient être employés pour distinguer génériquement l'*Hymenopappus anthemoides*, ainsi que Jussieu l'a proposé. Le *Stevia pedata* de Cavanilles, type du genre *Florestina* de Cassini, a été réuni à l'*Hymenopappus* par Lagasca et Kunth; cependant l'auteur du nouveau genre n'a pas encore consenti à cette réunion. *V.* FLORESTINE. L'Héritier a fondé le genre dont il est ici question sur une plante de la Caroline qu'il a nommée *Hymenopappus scabiosæus*, et que Lamarck (Journ. d'Hist. nat., t. I, p. 16) a décrite sous le nom de *Rothia Carolinensis*; mais cette dénomination générique, n'ayant pas l'antériorité, ne doit pas être admise. Cette espèce est herbacée, annuelle, ayant une tige dressée, un peu rameuse, anguleuse, à feuilles alternes, les supérieures bipinnatifides; les calathides sont blanches et disposées en panicule terminale.

HYMÉNOPE. *Hymenopus*. INS. Orthoptères. Genre de la famille des Mantides, formé par Audinet-Serville, aux dépens des Mantes de Stoll et des Empuses de Latreille. Caractères : tête ayant dans son milieu une élévation en forme de corne et bifide; yeux élevés, presque coniques, terminés en pointe aiguë; vertex profondément creusé; corselet assez large, assez court, ayant à peu près trois fois la longueur de la tête, faiblement dilaté de chaque côté; élytres longues, ayant leur bord extérieur arrondi, allant en se dilatant depuis la base jusqu'au delà du milieu; coisses intermédiaires et postérieures pourvues d'une membrane occupant tout le dessous de l'organe, et s'élargissant graduellement de la base à l'extrémité. Parmi les espèces qui constituent ce genre, on peut regarder comme type, l'HYMÉNOPE COCARDE, *Hymenopus coronatus*, Serv.; *Mantis coronata*, Stoll. Il est entièrement d'un jaune pâle, tacbé et ombré de brun; la tête est très-grosse, munie de fortes mâchoires, avec trois points élevés dont deux sont noirs : celui du milieu est divisé; les ailes sont jaunes et transparentes. On le trouve aux Moluques.

HYMENOPHALLE. *Hymenophallus*. BOT. Ce genre de Champignons, de la tribu des Clathracées, a été désigné d'abord par Desvaux sous le nom de *Dictyophora*, nom qui ne s'appliquait qu'à la première des espèces de ce genre : aussi le nom d'*Hymenophallus*, donné depuis par Nées d'Esenbeeck, a prévalu. Les Hyménophalles ont les plus grands rapports avec les vrais Phallus, tellement même que Fries ne les regarde que comme une section de ce genre; ils en diffèrent cependant par la présence d'une membrane entière ou percée de trous réguliers, et qui naît du haut du pédicelle au-dessous du chapeau, en formant une collerette rabattue autour de ce pédicule; du reste, ces plantes offrent comme les vrais Phallus une volva arrondie, gélatineuse intérieurement, un pédicule renflé, fistuleux, percé au sommet et donnant insertion, vers sa partie supérieure, à un chapeau libre, campanulé et creusé d'alvéoles. Trois espèces se rangent dans le genre Hyménophalle.

1° *Hymenophallus indusiatus* (*Phallus indusiatus* de Ventenat), dont la collerette est très-grande et en forme de réseau, à mailles pentagones ou hexagones, très-régulières. Il croît dans la Guiane, aux Antilles et dans les provinces du sud des États-Unis.

2° *Hymenophallus Dæmonum* (*Phallus Dæmonum* de Rumphius), espèce qui n'est connue que d'après la figure de Rumphius, et qui paraît avoir beaucoup d'analogie avec la précédente par la collerette réticulée à maille seulement plus petite.

3° *Hymenophallus duplicatus* (*Phallus duplicatus* de Bosc), dont la collerette est entière et simplement plissée. Il croît dans la Caroline du sud.

Tous ces Champignons ont un développement très-rapide et répandent, comme les Phallus, une odeur fétide, lors de la maturation de leurs séminules.

HYMÉNOPHYLLE. *Hymenophyllum*. BOT. Genre de la classe des Fougères, formé par Smith aux dépens des Trichomanes de Linné, adopté par tous les botanistes. Ses caractères, parfaitement tracés par R. Brown, consistent dans des sores marginales, où les capsules sont sessiles sur un réceptacle commun, cylindrique (columelle), inséré dans un involucre bivalve, de la texture des frondes, à valves extérieurement libres. Ce genre diffère des Trichomanes, en ce que ceux-ci ont l'involucre absolument urcéolé et non bivalve; des Féeas, où cet involucre n'est pas de la substance de la fronde, mais dur et de la nature du stipe ou de la nervure qui les supporte; des Hyménostachydes, où la fructification, formant des épis distiques, n'est pas constituée par des urcéoles véritables, mais par une simple duplicature de la fronde; enfin, des Dydymoglosses de Desvaux, où l'urcéole est située non aux extrémités des nervures de la fronde, mais sur l'une des pages mêmes de celle-ci. Willdenow a décrit ou mentionné trente-six espèces de ce genre; Brown, Gaudichaud et Durville en ont découvert depuis plusieurs autres, de sorte que le genre se monte présentement à cinquante espèces à peu près. Deux seulement se trouvent en Europe. Le plus grand nombre habite entre les Tropiques et jusque dans les parties les plus chaudes de la zone tempérée, et particulièrement l'hémisphère sud, où la principale espèce européenne se retrouve vers le midi de la Nouvelle-Hollande. Ce sont de petites Fougères qui se plaisent dans les bois, sur les vieux troncs, parmi les mousses et les rochers ombragés des lieux frais et montagneux. Plusieurs sont identiques aux mêmes latitudes, et il y en avait des espèces communes au Brésil, aux îles de Mascareigne, de France, de la Sonde, ainsi qu'au port Jackson. Parmi les plus élégantes, se trouve l'*Hymenophyllum Boryanum*, Willd., *Sp.* IX, p. 518, dont la tige, traçante sur les vieux arbres abattus des forêts de Mascareigne, produit de jolies frondes de deux pouces et demi de haut, transparentes, ayant leur marge garnie de poils en étoiles qui ajoutent à leur gracieuse mollesse. L'*Hymenophyllum elasticum*, Willd., *Sp.* IX, p. 520, qui croît

aux mêmes lieux que la précédente, atteint jusqu'à un pied de long et conserve, après vingt ans de dessiccation dans l'herbier, une élasticité telle qu'on la voit se redresser dès qu'on ouvre la feuille de papier qui la tient enserrée. L'*Hymenophyllum Tunbridgense*, Willd., *loc. cit.*, p. 520, *Trichomanes Tunbridgense*, L., a de quinze lignes à deux pouces; cette espèce est d'un vert foncé, à pinnules dentées par les bords; elle forme des touffes serrées dans quelques bois de nos climats, où elle n'est jamais fort commune; on la trouve en Écosse et en Angleterre; Delise et Lenarmand l'ont découverte en Normandie, Du Petit-Thouars dans le Maine, Grateloup à Cambo, au pied des Pyrénées; on prétend qu'elle existe encore en Norwège et en Italie; nulle part elle ne paraît s'éloigner beaucoup de la mer. On regarde comme une espèce distincte l'*Hymenophyllum alatum* de l'*English Botany*, tab. 1417, qui est plus petite et qui n'a encore été observée qu'en Irlande. Brown considère comme la même que ces plantes l'*Hymenophyllum cupressiforme* de Labillardière, t. II, tab. 250, fig. 2, du cap de Diémen. Bory a trouvé sur les plus hautes sommités des Salazes, au-dessus de mille et douze cents toises à Mascareigne, une autre espèce, *Hymenophyllum unilaterale*, Willd., *loc. cit.*, p. 521, qui en est aussi très-voisine, mais qui est bien plus longue et remarquable par sa couleur de feuille morte.

HYMENOPHYLLE. *Hymenophylla*. BOT. (*Hydrophytes*.) Genre proposé par Stackhouse, dans la seconde édition de sa Néréide britannique. Il a pour caractères : une fronde très-mince, sans nervure, diversement divisée, avec une fructification tuberculeuse ou éparse comme de petites taches séminifères. Ce groupe renferme les Hyménophylles et une partie des Sarcophylles de Stackhouse. Le nom d'Hyménophylle, étant antérieurement consacré parmi les Fougères, paraît ne pouvoir être admis parmi les Floridées.

HYMÉNOPHYLLÉES. BOT. (*Fougères*.) Bory a proposé l'établissement de cette famille, dans la vaste classe des Fougères, pour celles où la fronde est composée d'un réseau qui présente la disposition de celui des Hépatiques et des Mousses. A ne considérer que certaines de leurs parties, on dirait des Jungermannes; la fructification qui termine nécessairement ces nervures se compose d'urcéoles particulières, dont les bords prolongés paraissent quelquefois bivalves, et au centre desquels s'implante une columelle ou réceptacle cylindrique, prolongement de la nervure, souvent très-considérable, et où sont groupées les capsules qui sont sessiles, munies d'anneaux élastiques et se rompant transversalement. Les Hyménophyllées sont toutes fort élégantes, d'une consistance particulière, un peu sèche, élastique, gazée; leur vert est foncé ou tirant sur la couleur de la feuille morte; leur taille est en général peu considérable; c'est parmi elles qu'on trouve les plus petites Fougères. Quand elles ne sont pas entières, les pinnules y sont ordinairement décurrentes, et le stipe plus ou moins distinctement ailé. Elles habitent presque toutes dans les pays chauds, dans les îles surtout; il semble que peu d'éloignement des rivages leur soit nécessaire. Les rochers humides et ombragés, les sols frais des grands bois, l'écorce des vieux arbres sont leurs supports ordinaires; leur racine est en général rampante, filiforme et point écailleuse. Les genres compris dans cette famille sont : *Hymenophyllum*, Smith; *Hymenostachys*, N.; *Feea*, N.; *Trichomanes*, L.; *Dydymoglossum*, Desv.

HYMÉNOPHYSE. *Hymenophysa*. BOT. Ce genre nouveau de la famille des Crucifères, tribu des Lépidinées, a été créé par Meyer dans sa Flore altaïque, pour une plante que son port rapproche beaucoup du *Lepidium Draba*. Caractères : calice ouvert, égal à sa base; pétales entiers; quatre glandules hypogynes et valvaires; deux placentaires; deux filaments libres, non dentelés; stigmate entier; silicule sessile sur le torus; un peu globuleuse et renflée, à deux loges dispermes, indéhiscentes, dont les valvules sont presque hémisphériques, adhérentes aux placentaires qui sont filiformes et inclus; graines pendantes, immarginées et lisses; funicules ombiliqués, sétacés et libres.

HYMÉNOPODES. OIS. Dans son système de classification des Oiseaux, Mœhring appelle ainsi la première famille, renfermant ceux qui ont les doigts à moitié réunis par une membrane.

HYMÉNOPOGON. BOT. (*Mousses*.) Palisot de Beauvois, dans son Prodrome de l'Éthéogamie (1808), a séparé sous ce nom générique, le *Buxbaumia foliosa* qui forme le type du genre *Diphyscium* établi quelques années avant par Mohr, dans ses Observations botaniques (Kiel, 1803). *V.* DIPHYSCIER.

Ce même nom a été donné par Wallich, dans sa Flore de l'Inde, qu'il a publiée conjointement avec Roxbourg, à un genre nouveau de la famille des Rubiacées, qui présente les caractères suivants : tube du calice ovale; le limbe qui est persistant offre cinq découpures égales; corolle hypocratériforme à tube très-long, à limbe divisé en cinq lobes; cinq étamines cachées dans le sommet du tube de la corolle, qui est renflé; stigmate oblong, à deux lobes linéaires; capsule oblongue, en massue couronnée par dix nervures, à deux loges; les carpelles sont déhiscents au sommet et fendus au milieu, de sorte que la capsule paraît quadrivalve; placentaires très-étroits; semences imbriquées, linéaires, appendiculées de chaque côté. La seule espèce connue est :

HYMÉNOPOGON PARASITE. *Hymenopogon parasiticus*, Wall. Petit arbrisseau courbé, à rameaux comprimés; ses feuilles sont rapprochées, acuminées, membraneuses, pubescentes en dessus, velues en dessous; les stipules sont persistantes, membraneuses, ovales, aiguës et ciliées; les fleurs sont très-longues, inodores, pubescentes, réunies en corymbes subterminaux, trichotomes et pourvus de bractées. Cette plante est originaire de l'Inde.

HYMÉNOPTÈRES. *Hymenoptera*. INS. C'est le huitième ordre de la classe des Insectes, dans la méthode de Latreille (Fam. natur. du Règne Anim.). Les premiers naturalistes ont développé, dans leurs ouvrages, l'idée fondamentale qui a conduit à la formation de cette coupe; on voit qu'ils avaient remarqué que, parmi les insectes à ailes découvertes (les Anélytres) et dans lesquels ces organes sont au nombre de quatre, plu-

sieurs, tels que les Abeilles, les Guêpes, etc., avaient l'abdomen armé d'un aiguillon. Linné, dans la première édition de son *Systema Naturæ*, avait établi cet ordre et lui avait donné pour caractères : quatre ailes membraneuses. Cette manière de le caractériser ne distinguait pas suffisamment cet ordre de celui des Névroptères dont les caractères étaient : quatre ailes à réseau formé par des veines; et c'est peut-être ce qui a engagé Geoffroy à réunir ces deux ordres en un seul sous le nom de *Tétraptères*. Dans les ouvrages postérieurs de Linné, la présence de l'aiguillon fait partie du caractère essentiel des Hyménoptères. Fabricius, dans les premières éditions de son système d'Entomologie, composa, avec tous les insectes à quatre ailes nues, ainsi qu'avec les Crustacés Branchiopodes et Isopodes et les insectes Thysanoures, l'ordre des *Synistates*. Ce n'est qu'en 1793 qu'il en détacha les Hyménoptères, et en forma son ordre des *Piézates*. Degéer, qui a perfectionné la méthode de Linné, a donné à cet ordre des caractères très positifs. Latreille en a ajouté un qui n'avait pas été remarqué, et qui peut suffire dans un système fondé uniquement sur les organes de la manducation. C'est le caractère propre à tous les insectes de cet ordre, d'avoir une langue ou lèvre inférieure renfermée à sa base, dans une gaine coriace, qui s'emboîte sur les côtés dans les mâchoires. Cet ordre, tel qu'il est adopté par Latreille et par tous les entomologistes, est ainsi caractérisé : quatre ailes nues; des mandibules propres; mâchoires en forme de valves; lèvre tubulaire à sa base, terminée par une languette, soit en double, soit repliée; ces parties se rapprochant pour former une trompe propre à conduire des substances liquides ou peu concrètes; ailes veinées, de grandeurs inégales, les inférieures toujours plus petites sous toutes leurs dimensions; une tarière ou aiguillon dans les femelles.

L'ordre des Hyménoptères est très-naturel, et tous les entomologistes l'ont adopté tel que Linné l'avait circonscrit. Cependant tous ne se sont pas accordés sur la place qu'il devait occuper dans la série des insectes; ainsi Lamarck, mettant en première ligne les caractères tirés des parties de la bouche, considérées sous le rapport général de leurs formes et de leur action, et ne prenant les ailes que comme caractère secondaire, place ces insectes à la suite des Lépidoptères. Duméril, prenant pour base la présence ou l'absence des ailes, leur nombre et leur consistance, fait succéder les Hyménoptères aux Hémiptères. Clairville, qui termine par ces derniers sa division des insectes ailés avec un suçoir, nous conduit des Hyménoptères qu'il nomme Phléboptères, aux insectes à deux ailes; mais, comme le dit Latreille, toutes ces distributions ont le défaut de réunir des insectes très-disparates, quant à la nature des organes du vol. C'est ainsi que les Hémiptères, si voisins à cet égard des Coléoptères et des Orthoptères, se trouvent placés au milieu d'insectes à ailes membraneuses. L'inconvénient disparaîtrait si on les considérait comme une branche latérale.

Jurine a trouvé, dans la réticulation des ailes des Hyménoptères (Nouv. Méth. de classer les Hymén. et les Dipt.), de bons caractères auxiliaires pour la distribution des genres; beaucoup de ceux qu'il a formés avec ces caractères, correspondent exactement avec ceux de Latreille, et cette concordance démontre encore combien les genres que ce grand entomologiste a formés sont naturels et bien faits. Jurine fait principalement usage de l'absence ou de la présence, du nombre, de la forme et de la connexion, de deux sortes de cellules situées près du bord externe des ailes supérieures et qu'il nomme *radiales* et *cubitales*. (*V.* AILES.) Le milieu de ce bord offre le plus souvent une petite callosité désignée sous le nom de *poignet* ou de *carpe*. Il en sort une nervure qui, se dirigeant vers le bout de l'aile, forme, avec ce bord, la cellule radiale; cette cellule est quelquefois divisée en deux. Près de ce point naît encore une seconde nervure qui va aussi vers le bord postérieur, et qui, laissant entre elle et la précédente un espace, forme les cellules cubitales dont le nombre varie d'un à quatre.

Les Hyménoptères se distinguent des Névroptères, par les ailes qui sont finement réticulées et divisées en un très-grand nombre d'aréoles presque toujours égales dans ces derniers; les ailes inférieures sont ordinairement de la grandeur des supérieures ou plus étendues dans un de leurs diamètres, tandis que les Hyménoptères les ont toujours plus petites. Les femelles des Orthoptères n'ont jamais d'aiguillon ni de tarière composée. Les Hyménoptères s'éloignent encore des Lépidoptères par des caractères bien tranchés tirés des ailes et des parties de la bouche.

Les Hyménoptères ont tous des yeux composés, souvent plus grands dans les mâles, et trois petits yeux lisses, rassemblés ordinairement en triangle sur le vertex. Leurs antennes varient suivant les genres et les sexes; elles sont ordinairement filiformes ou sétacées et composées d'un nombre très-varié d'articles. Les Hyménoptères à tarières les ont de trois à onze articles, et ceux qui sont armés d'un aiguillon en ont treize ou quatorze, suivant qu'ils sont mâles ou femelles. Tous ont deux mandibules cornées, qui varient selon les sexes. Leurs mâchoires et leurs lèvres, généralement étroites et cornées, sont attachées dans une cavité profonde, au-dessous de la tête; elles forment un demi-tube à leur partie inférieure, sont souvent repliées à leur extrémité et plus propres à conduire les sucs nutritifs qu'à broyer; elles sont en forme de trompe dans plusieurs. Leur languette est membraneuse, ordinairement trifide, quelquefois évasée à son extrémité, d'autres fois filiforme; le pharynx, situé à la face supérieure des muscles de la lèvre, forme une ouverture qui est fermée à volonté par une petite lame triangulaire, nommée *épipharynx* ou *épiglossa*, et qui est cachée par la lèvre. Outre cette pièce il en existe quelquefois une autre plus inférieure, que Savigny nomme *langua* ou *hypopharynx*, et qui sert aussi à fermer le pharynx. Ces insectes ont quatre palpes; les maxillaires sont composées ordinairement de six articles, et les labiales n'en offrent que quatre. Leur tronc, que l'on nomme communément corselet (*thorax*), est formé de trois segments réunis en une masse tantôt cylindrique ou ovoïde, tronquée aux deux bouts, tantôt presque globuleuse; le premier, que Kirby nomme *collier*, est

très-court, transversal; le second, que ce naturaliste nomme *thorax*, est ordinairement plus étendu, intimement uni avec le troisième qu'il appelle *métathorax*, et se confondant avec lui. Les ailes des Hyménoptères sont transparentes ou hyalines, membraneuses et croisées horizontalement sur le corps; les supérieures, plus grandes, ont à leur origine une petite écaille arrondie, convexe, n'offrant au plus que trois à quatre nervures principales et longitudinales, réunies dans le sens de la largeur par des petites nervures ou des veines. L'abdomen est formé de segments dont le nombre varie de cinq à neuf; ce nombre est souvent de six dans les femelles et de sept dans les mâles. Il est ordinairement rétréci à sa base en manière de filet ou pédicule qui le suspend à l'extrémité postérieure du corselet; il porte à son extrémité, dans les femelles, une tarière qui leur sert à creuser la cavité où elles doivent déposer leurs œufs, ou un aiguillon extrêmement aigu, percé d'un canal qui donne passage à une liqueur âcre, sécrétée par des organes particuliers et que l'insecte lance dans la plaie qu'il fait avec cette arme. Ces deux organes sont composés, dans la plupart, de trois pièces écailleuses. Les Hyménoptères à tarière ou oviducte ont ordinairement ces organes saillants en manière de queue; l'une des trois pièces, ou la tarière proprement dite, est pointue, dentelée en scie au bout, et placée entre les deux autres qui lui forment une gaîne; ces pièces sont plus courtes, aciculaires et cachées, dans ceux qui ont un aiguillon : la supérieure a une coulisse en dessous qui emboîte les deux autres ou l'aiguillon proprement dit, dont l'extrémité offre souvent aussi des dentelures; à la base sont deux petites lames cylindriques ou coniques, en forme de styles. La tarière, quelquefois formée par les derniers anneaux, est tantôt écailleuse, saillante en manière de queue pointue ou d'aiguillon, et tantôt membraneuse, cachée, et consistant en une suite de petits tuyaux susceptibles de s'allonger ou de rentrer les uns dans les autres; le dernier de ces tuyaux porte un petit aiguillon à son extrémité. Les organes sexuels du mâle sont composés de plusieurs pièces dont la plupart, en forme de crochets ou de pinces, entourent le pénis. Les diverses pièces qui composent ces organes ont été étudiées spécialement par Audouin qui leur a imposé des noms en rapport avec leurs fonctions dans l'acte de l'accouplement. Les pattes sont contiguës ou très-rapprochées à leur base, terminées par un tarse allongé, filiforme, de cinq articles entiers. Entre les deux derniers, se trouve souvent une pelote. Les pattes antérieures sont insérées près du cou, elles portent, au côté interne de leur jambe, une épine que Kirby nomme *voile*, et une échancrure au côté interne de leurs tarses : ces pattes varient selon les sexes.

Les organes de la digestion des Hyménoptères sont, en général, composés de deux estomacs dont le second est allongé; et d'un intestin court, terminé par un cloaque élargi; de nombreux vaisseaux biliaires s'insèrent près du pylore.

Les Hyménoptères subissent une métamorphose complète; la plupart de leurs larves ressemblent à un Ver et sont dépourvues de pattes. Telles sont celles de la seconde famille et des suivantes. Celles de la première en ont six à crochets, et souvent, en outre, douze à seize autres simplement membraneuses. Ces sortes de larves ont été nommées fausses Chenilles. Les unes et les autres ont la tête écailleuse, avec des mandibules, des mâchoires et une lèvre à l'extrémité de laquelle est une filière pour le passage de la matière soyeuse, qui doit être employée pour la construction de la coque et de la nymphe. Les unes vivent de substances végétales; les autres, toujours sans pattes, se nourrissent de cadavres d'insectes, de leurs larves, de leurs nymphes et de leurs œufs. Pour suppléer à l'impuissance où elles sont d'agir, la mère les approvisionne, en leur portant des aliments dans les nids qu'elle leur a préparés, et que quelques espèces construisent avec un art admirable, ou bien elle dépose ses œufs dans le corps des larves et des nymphes d'insectes dont ses petits doivent se nourrir. D'autres larves d'Hyménoptères, également sans pattes, ont besoin de matières alimentaires, tant végétales qu'animales, plus élaborées et souvent renouvelées. Dans leur état parfait, presque tous les Hyménoptères vivent sur les fleurs et sont en général plus abondants dans les contrées méridionales. La durée de leur vie, depuis leur naissance jusqu'à leur dernière métamorphose, est bornée au cercle d'une année.

Les insectes qui composent l'ordre des Hyménoptères méritent autant notre attention et notre intérêt que les animaux les plus élevés. C'est parmi eux que se trouve l'Abeille qui fournit un miel si délicieux et la cire que l'on emploie à tant d'usages. En considérant les Hyménoptères sous le point de vue de leurs mœurs et de leurs habitudes, combien de sujets d'admiration et d'étonnement ne procurent-ils pas! Ceux de la section des Térébrans déposent leurs œufs dans différentes parties des végétaux où la larve se nourrit, subit ses métamorphoses et éclot dans la même année; d'autres fois ces larves vivent en parasites dans l'intérieur de celles de plusieurs autres insectes et surtout des Lépidoptères où la mère a déposé ses œufs. Tels sont ceux qui ont reçu le nom d'*Ichneumons* qui rappelle ce que le Quadrupède de ce nom était censé faire à l'égard du Crocodile en cassant ses œufs et en s'introduisant même dans son corps pour dévorer ses entrailles. Les Hyménoptères de la section des Porte-Aiguillons sont encore plus remarquables; ce sont eux qui présentent les particularités les plus variées dans leurs manières de vivre. C'est parmi eux que se trouve la famille des Hétérogynes qui se compose de trois sortes d'individus vivant quelquefois en sociétés fort nombreuses; les uns sont mâles, les autres femelles, et le plus grand nombre n'ayant point de sexe, est destiné à servir les premiers, à soigner leur postérité et à construire des habitations admirables par la distribution des logements, la grandeur et la perfection des ouvrages : c'est à cette famille qu'appartient la Fourmi qui désole nos campagnes. Le Chlorion comprimé, qui est rangé dans la famille des Fouisseurs, fait la guerre aux Kakerlacs dont il approvisionne ses petits; aussi est-ce un insecte fort utile à l'Ile-de-France; on le laisse vivre et faire son nid dans les maisons, et l'on est bien payé de l'hospitalité qu'on lui donne par la destruction des insectes incommodes dont il nourrit ses petits. Dans la famille des Diplop-

tères, on voit les Guêpes vivre en républiques composées de trois sortes d'individus; elles pillent les vergers et causent quelquefois de grands dommages au cultivateur. C'est une espèce de Guêpe du Brésil qui fait ce miel si dangereux et qui a failli empoisonner l'intrépide voyageur Auguste Saint-Hilaire. Enfin, dans la dernière famille, celle des *Mellifères*, on remarque des insectes qui ne se nourrissent que du miel des fleurs et parmi lesquels figure principalement l'Abeille.

Malgré les nombreuses et belles observations des Réaumur, des Degéer, des Huber, des Latreille, des Walkenaer, etc., l'ordre des Hyménoptères présente encore aux amis de la science un vaste champ de découvertes. Christ a réuni dans un ouvrage spécial, tout ce qu'on avait écrit jusqu'à lui sur ces insectes; mais ce livre est, aujourd'hui, très-imparfait. Fabricius n'a fait, dans son système des Piézates, qu'un catalogue spécifique rédigé sans notions sur les différences sexuelles, souvent inexact dans l'exposition des caractères des genres, et très-incomplet quant aux espèces d'Europe. Jurine, dans son excellent ouvrage intitulé Nouvelle Méthode de classer les Hyménoptères, a soigneusement distingué les sexes; ses coupes sont nettes et sans mélange d'espèces disparates. Enfin, Lepelletier de Saint-Fargeau, Kirby et Klug ont été utiles à cette partie de la science par les belles monographies qu'ils ont publiées de plusieurs genres et familles de cet ordre.

Latreille divise cet ordre en deux sections : les Térébrans et les Porte-Aiguillons. *V.* ces mots.

HYMÉNOSCYPHES. *Hymenoscyphæ*. BOT. (*Champignons*.) Fries a donné ce nom à une section des Pezizes qui appartient à la série des *Phioleo*, c'est-à-dire des Pezizes dont la cupule est membraneuse ou d'une consistance cireuse et glabre extérieurement. Les Hyménoscyphes ont en outre la cupule mince, membraneuse, stipitée et la membrane fructifère épaisse; elles se subdivisent elles-mêmes en plusieurs sections, suivant la forme de cette cupule. Nous citerons pour exemple de cette tribu, les *Peziza fructigena*, Bull., t. 500, fig. 1. — *Peziza echinophila*, Bull., t. 500, fig. 1. — *Peziza coronata*, Bull., t. 416, fig. 4. Toutes croissent sur les bois morts et surtout sur les petites branches et sur les herbes sèches.

HYMÉNOSOME. *Hymenosoma*. CRUST. Genre de l'ordre des Décapodes, famille des Brachiures, tribu des Triangulaires, établi par Leach et renfermant plusieurs espèces des Maïas de Latreille. Ce genre se distingue de celui des Maïas par l'aplatissement singulier et l'amincissement de la partie supérieure du test, et par sa terminaison en un rostre très-court et entier. Leach a fondé ce genre sur plusieurs espèces trouvées à la Nouvelle-Hollande, au cap de Bonne-Espérance et à l'Ile-de-France.

HYMÉNOSPRON. BOT. Ce nouveau genre de la famille des Légumineuses avait été formé d'abord par Kunth et De Candolle sous le nom de *Dioclea*; mais comme il existait déjà, sous ce nom, un genre qui comprenait l'*Anchusa asperrima* de De Lille, dans la famille des Borraginées, Sprengel lui a substitué le nom de Hyménospron. Caractères : calice campanulé, semi-quadrifide, avec la division supérieure ascendante; étendard réfléchi; stigmate presque en massue; disque urcéolé; légume comprimé jusqu'à la suture qui est bordée par une aile. Trois espèces, *Hymenospron sericeum*, *apurense* et *rubrum*, composent le genre; ce sont des plantes grimpantes, à feuilles ternées, ovales-oblongues, mucronées, glabres ou légèrement pubescentes, à rameaux grêles et lâches. Toutes trois appartiennent à l'Amérique.

HYMÉNOSTOME. *Hymenostomum*. BOT. Genre de la Cryptogamie, formé par Robert Brown aux dépens du genre *Gymnostomum* d'Hedwigg. *V.* GYMNOSTOME.

HYMÉNOTHÉCIER. *Hymenothecium*. BOT. Lagasca (*Gener. et Spec. Nov. Diagn.*, p. 4) a constitué sous ce nom, un genre de la famille des Graminées, auquel il a imposé les caractères suivants : épi dont les fleurs sont disposées par trois et d'un seul côté; l'intermédiaire hermaphrodite et les latérales mâles ou neutres; glume à deux valves membraneuses, plus petites que le calice, le plus souvent munies d'une seule barbe; deux paillettes barbues; trois étamines; deux styles surmontés de stigmates pubescents. Ce genre a été réuni à l'*Ægopogon* de Willdenow, par Rœmer et Schultes (*Syst. Veget.*, t. II, p. 805). Lagasca le composait de deux espèces de *Cynosurus* de Cavanilles et de deux espèces nouvelles, savoir : *Hymenothecium tenellum*, Lag.; *Cynosurus tenellus*, Cavan., ou *Lamarckia tenella*, DC.; *Cynosurus gracilis*, Cav., ou *Hymenothecium trisetum*, Lag.; *Hymenothecium quinquesetum*, Lag., et *Hymenothecium unisetum*. Ces trois dernières espèces sont originaires du Mexique.

HYMÉNOTHÈQUES. BOT. Nom donné par Persoon à une section des Champignons qui correspond à la famille des Champignons proprement dits, à l'exception des Clathracées qui forment un ordre à part sous le nom de Lytothèques. *V.* CHAMPIGNONS.

HYMÉNOXYDE. *Hymenoxys*. BOT. Genre de la famille des Synanthérées, tribu des Sénécionides, fondé par Cassini, sur l'*Hymenopappus anthemoides* qu'il a cru devoir soustraire de ce genre d'après les caractères suivants qui lui ont paru offrir des différences génériques bien constatées : calathide subglobuleuse, incouronnée, équaliflore, androgyniflore; involucre à peu près égal aux fleurs, formé d'écailles appliquées, inégales, obovales, subspatulées, un peu aiguës au sommet, coriaces, opaques, épaisses, roides : les intérieures plus grandes; réceptacle grand, conique, inappendiculé, à réseau glanduleux; ovaires oblongs, subcylindracés, couverts d'une couche épaisse de longs poils dressés, appliqués; aigrette simple, aussi longue que l'ovaire et que la corolle qu'elle enveloppe, formée de cinq ou six squammellules unisériées, à peu près égales, longues, larges et se recouvrant par les bords; corolles subcylindracées, infundibulées, parsemées de glandes et de poils, à tube large, à peine distinct du limbe extérieurement; ce limbe est divisé au sommet, en cinq lobes très-courts, dressés; les anthères sont courtes, tout à fait incluses, munies d'appendices apicilaires, presque linéaires; stigmatophores tronqués et épaissis au sommet.

Le genre Hyménoxyde a beaucoup de rapports avec le genre Céphalophore, auquel il ressemble par sa ca-

lathide presque globuleuse, par ses corolles jaunes, etc.; mais il s'en distingue suffisamment par son involucre non réfléchi, par son réceptacle non hémisphérique.

HYOBANCHE. *Hyobanche*. BOT. Genre de plantes dicotylédones monopétales, de la famille des Orobanches et de la Didynamie Angiospermie. La seule espèce qui le compose, *Hyobanche purpurea*, L., est une plante parasite, qui croît, au cap de Bonne-Espérance, sur la racine d'autres végétaux. Sa tige est cylindrique, pubescente, couverte d'écailles imbriquées, simple. Ses fleurs sont rougeâtres et forment un épi terminal; leur calice est à sept divisions linéaires; leur corolle tubuleuse, en forme de masque, ayant la lèvre inférieure très-courte, la supérieure émarginée; les étamines, au nombre de quatre, sont didynames; la capsule est à deux loges polyspermes.

HYODON. *Hyodon*. POIS. Genre de la famille des Malacoptérygiens abdominaux, établi par Lesueur dans les Actes de la Société des Sciences naturelles de Philadelphie, I, pl. XIV, page 367, avec les caractères suivants : forme générale des Harengs; ventre tranchant mais non dentelé; nageoire dorsale placée vis-à-vis de l'anale; huit ou neuf rayons aux ouïes; des dents en crochet aux mâchoires, au vomer, aux palatins et à la langue. Les deux espèces décrites par Lesueur ont été nommées *Hyodon clodalus* et *Hyodon tergisus*; toutes deux habitent les mers de l'Amérique septentrionale.

HYOPHORBE. BOT. Genre de la famille des Palmiers, établi par Gærtner (*de Fruct.*, II, p. 186, tab. 120, f. 2) qui n'en a connu que le fruit et l'a ainsi décrit : baie ovée, atténuée inférieurement, charnue, fibreuse, uniloculaire; péricarpe recouvert d'une pellicule membraneuse et noirâtre, contenant des fibres qui s'unissent par de nombreuses anastomoses; graine unique, elliptique, globuleuse, glabre, brune, légèrement pointue à sa base et marquée au sommet par une éminence sous laquelle l'embryon est logé; albumen blanc, cartilagineux, coriace, cédant un peu à la pression des doigts; embryon monocotylédon, presque pyramidal et jaunâtre. Gærtner a donné le nom d'*Hyophorbe Indica* à l'espèce qui fournit ce fruit. Elle est originaire de l'île Mascareigne.

HYOPHTHALMON. BOT. Synon. d'*Aster Amellus*, L.

HYOSCYAMUS. BOT. *V.* JUSQUIAME.

HYOSCYANINE. BOT. Nom donné par Brandes à un principe alcaloïde, découvert par lui dans la Jusquiame noire, *Hyoscyamus albus*, L. Ce principe est solide, cristallisable en prismes allongés; il s'unit aux acides, et forme avec eux des sels particuliers. Sa vapeur est très-énergique; elle affecte vivement l'organe de la vue.

HYOSÉRIDE. *Hyoseris*. BOT. Genre de la famille des Synanthérées, Chicoracées de Jussieu, et de la Syngénésie égale de Linné, établi par ce dernier naturaliste et ainsi caractérisé : involucre cylindrique, formé d'écailles disposées sur un seul rang, égales et appliquées, accompagné à la base de quelques écailles surnuméraires; réceptacle nu et plan; calathide composée de fleurons nombreux, en languettes et hermaphrodites; akènes allongés et de formes dissemblables, selon Cassini; ceux du centre cylindriques, lisses, surmontés d'une aigrette dont les poils extérieurs sont plumeux, et les intérieurs, au nombre de cinq, sont longs, paléiformes et laminés; les fruits intermédiaires, hérissés et munis de deux larges ailes latérales et surmontés d'une aigrette semblable à celle des akènes du centre; les fruits marginaux pourvus d'aigrettes à moitié avortées. Les espèces avec lesquelles Linné a constitué ce genre, ne sont pas toutes réellement congénères. L'*Hyoseris fœtida* a été réuni par la plupart des auteurs au *Lampsana*, dont en effet il offre tous les caractères. Le genre *Krigia* a été créé par Willdenow avec l'*Hyoseris virginica*, L., et Gærtner a constitué avec l'*Hyoseris minima*, L., son genre *Arnoseris* qui se distingue par une aigrette coroniforme. Enfin, l'*Hedypnois* de Tournefort que Linné avait confondu parmi les *Hyoseris*, a été rétabli par Jussieu, Lamarck et De Candolle. Ainsi réformé, le genre dont il est ici question a pour types les *Hyoseris radiata, scabra, lucida* de Linné. Ce sont des plantes herbacées, dont les feuilles sont radicales et pinnatifides; chaque hampe supporte une calathide composée de fleurs jaunes. Elles sont indigènes des contrées qui forment le bassin de la Méditerranée.

HYOSPATHE. *Hyospathe*. BOT. Genre de la famille des Palmiers et de la Monœcie Hexandrie, L., établi par Martius (*Gen. et Sp. Palm. Bras.*, p. 1, t. 1 et 2) qui l'a ainsi caractérisé : fleurs sessiles, sans bractées, entourées par une spathe double, monoïques sur le même régime; les mâles ont un calice monophylle, trifide, une corolle à trois pétales, six étamines et un rudiment de pistil; les femelles ont un calice à trois folioles, une corolle à trois pétales, l'ovaire triloculaire, surmonté de stigmates sessiles et excentriques. Le fruit est une baie monosperme, pourvue d'albumen et d'un embryon basilaire. Ce genre renferme de petits Palmiers du Brésil, à tige arundinacée et à frondes irrégulièrement pinnées. Leurs spadices, qui portent des fleurs pâles auxquelles succèdent des fruits en forme d'olive, naissent ordinairement au-dessus des frondes, sur des rameaux étalés, à angles droits.

HYPACANTHE. *Hypacanthus*. POIS. Le genre formé par Raffinesque (*Ict. Sicil.*, p. 19), qu'il caractérise par un corps comprimé, une dorsale opposée à l'anale, avec deux rayons épineux, situés au-devant, et dans lequel il place le *Scomber aculeatus*, L., paraît conséquemment devoir être confondu avec les Liches, sous-genre de Gastérostée. *V.* ce mot.

HYPÆLYTRUM. BOT. Même chose que HYPOELYTRE. *V.* ce mot.

HYPANTHE. *Hypanthium*. BOT. Il arrive souvent que la partie supérieure du calice diffère essentiellement par sa forme de la partie inférieure, et c'est dans ce cas que Link a donné à cette dernière l'épithète de Hypanthe.

HYPANTHODIER. *Hypanthodium*. BOT. Ce nom a été donné par Link, à l'extrémité charnue du pédoncule qui se détache de la plante en même temps que le fruit.

HYPÉCOON. *Hypecoum*. BOT. Ce genre singulier, qui établit en quelque sorte le passage entre les Papavéracées, les Fumariacées et les Crucifères, mais qui

appartient certainement à la première de ces trois familles, offre les caractères suivants : son calice est à quatre sépales caduques; sa corolle se compose de quatre pétales onguiculés, irréguliers, réunis deux à deux et soudés par leur côté interne. Chaque pétale se compose de deux parties : l'une dressée et cochléariforme, l'autre plane et étalée. Les étamines, au nombre de quatre, sont dressées contre le pistil et opposées aux quatre sépales; leurs filaments sont plans et les anthères allongées, à deux loges. L'ovaire est allongé, fusiforme, presque cylindrique, à une seule loge contenant un assez grand nombre d'ovules insérés longitudinalement aux deux sutures de l'ovaire. Le sommet de l'ovaire se termine par deux stigmates sessiles, allongés, plans, recourbés en dehors et glanduleux sur leur face externe. Le fruit est une sorte de silique allongée, cylindrique, se partageant transversalement en autant d'articulations qu'il y a de graines. Celles-ci sont presque réniformes et contiennent un très petit embryon cylindrique, placé transversalement au sommet d'un gros endosperme charnu. Ce caractère diffère un peu de celui qui en a été donné par le plus grand nombre des botanistes. Richard considère comme appartenant au calice ce que les auteurs décrivent généralement comme formant deux pétales extérieurs. En effet, ces deux pièces sont situées absolument sur le même plan que celles qu'on regarde comme formant seules le calice; et les deux pétales intérieurs des autres botanistes sont évidemment quatre pétales réunis et soudés deux à deux par leur côté interne. On connaît environ six espèces de ce genre, qui appartiennent toutes aux lieux sablonneux du bassin méditerranéen. Ce sont toutes des plantes annuelles, assez petites, remplies d'un suc jaunâtre comme la plupart des autres Papavéracées. Leurs feuilles sont glabres, très-souvent glauques, pinnatifides; leurs fleurs sont jaunes. Deux espèces croissent en France, *Hypecoum procumbens* et *Hypecoum pendulum*.

HYPÉLATE. *Hypelata*. BOT. Genre de la famille des Sapindacées et de l'Octandrie Monogynie, L., établi par P. Browne (*Jamaïc.*, 208) et adopté par Swartz (*Flor. Ind.-Occid.*, t. II, p. 653, tab. 14), avec les caractères suivants : calice à cinq folioles; cinq pétales plans, glabres intérieurement; huit étamines libres; un style court, indivis, surmonté d'un stigmate trigone; drupe uniloculaire, monosperme. Les fleurs sont polygames par avortement. L'*Hypelate trifoliata*, Swartz, *loc. cit.*, est un arbrisseau qui croît sur les collines crétacées de la Jamaïque. Ses feuilles obovales, coriaces, ressemblent à celles du *Toddalia*, mais elles ne sont point parsemées de points; leurs pétioles sont bordés d'une membrane. Les fleurs sont petites, blanchâtres et disposées en panicules.

Le nom d'Hypélate est emprunté de Pline où il désignait le Laurier alexandrin. *V*. FRAGON.

HYPENA. INS. Genre de Lépidoptères nocturnes, de la famille des Pyralites, établi par Schranck. Caractères : palpes inférieures presque toujours plus longues que le corselet et dirigées en avant, avec le premier article court et cylindrique, le deuxième allongé, dolabriforme, faisant un coude avec la troisième qui est séculiforme; trompe longue; antennes filiformes; ailes supérieures légèrement falquées, couvrant les inférieures dans l'état de repos et formant un triangle par leur réunion. Le *Phalæna proboscidalis* de Linné est le type de ce genre. On trouve cet insecte dans toute l'Europe.

HYPÉRANTHÈRE. *Hyperanthera*. BOT. Genre de la famille des Légumineuses et de la Décandrie Monogynie, L., établi par Forskahl (*Flora Ægypt. Arab.*, p. 67) et adopté par Wahl (*Symbol.*, I, p. 30) qui y a fait entrer la plante de laquelle on retire l'huile de Ben, c'est-à-dire le *Guilandina Moringa*, L., ou *Moringa oleifera*, Lamk., ainsi que le *Gymnocladus Canadensis* de ce dernier auteur. Les caractères génériques seront exposés à l'article MORINGE, vu l'antériorité de ce nom.

HYPERBORÉEN. *Hyperboreus*. BOT. ZOOL. C'est-à-dire originaire ou habitant des régions les plus froides.

HYPÈRE. *Hypera*. INS. Coléoptères tétramères; l'un des nombreux genres établis dans la grande famille des Rhynchophores; il est dû à Germar, et a été adopté par Dejean (Catal. des Coléopt., p. 88) qui en a mentionné près de quarante espèces. Il n'est pas très-éloigné des Lipares d'Olivier. Schoonherr n'a point admis ce genre dans sa Monographie des Curculionides.

HYPERHOMALE. *Hyperhomala*. INS. Orthoptères; genre de la famille des Locustaires, établi par Audinet-Serville, pour un insecte rapporté de la Nouvelle-Zélande par le capitaine Durville. Caractères : antennes longues, très-espacées entre elles, à leur insertion; premier article gros et presque cylindrique, le second court et presque globuleux, le troisième cylindrique et aussi long que les deux premiers réunis, les autres cylindriques; tête aussi large que la partie antérieure du corselet; sa face est verticale; entre les yeux une carène transversale, interrompue au milieu; vertex très-plan; yeux petits, globuleux, presque pédicellés; corselet très-plan, fortement caréné et denticulé sur ses côtés; prothorax de la longueur du vertex, distinctement séparé du mésothorax par un sillon transversal; métathorax extraordinairement long, dépassant un peu l'abdomen, tronqué à sa partie antérieure, presque aigu postérieurement, un peu bombé transversalement vers le tiers de sa longueur, portant au milieu une ligne longitudinale sensible, peu élevée; cette ligne, comme sillonnée dans son milieu, donne au métathorax l'apparence de deux élytres soudées à leur suture; côtés du métathorax, après la carène, rabattus, et embrassant ceux de l'abdomen; mésosternum et métasternum étroits, creusés au milieu, échancrés postérieurement, avec leurs bords latéraux très-relevés; élytres membraneuses, ainsi que les ailes : les unes et les autres de longueur égale, entièrement recouvertes par le métathorax; corps très-court, avec les appendices de l'anus assez longs et sétacés; jambes antérieures dilatées et creusées à leur base; pattes antérieures et intermédiaires de moyenne longueur; cuisses denticulées en dessous; pattes postérieures allongées; cuisses longues, médiocrement renflées, munies d'épines en dessous; jambes allongées, garnies de trois rangées d'épines très-fines : deux en dessus et une en dessous.

Hyperhomala verdatre. *Hyperhomala virescens*, Serv. Il est entièrement verdâtre, avec les yeux et la partie supérieure du labre bruns. Taille, dix lignes.

HYPÉRICINÉES ou HYPÉRICÉES. *Hypericineæ*. bot. Cette famille, qui porte aussi le nom de Millepertuis et sur laquelle le professeur Choisy, de Genève, a publié un bon travail, appartient à la classe des végétaux dicotylédonés, à étamines hypogynes. Les plantes qui composent cette famille sont des herbes, des arbustes ou même des arbres pour la plupart résineux et parsemés de glandes. Leurs feuilles sont opposées, entières, très-rarement alternes et crénelées; dans un grand nombre, ces feuilles offrent une multitude de petits points translucides, qui ne sont autre chose que de petites glandes et qu'on regardait autrefois comme de petits trous; de là l'origine du nom de Millepertuis donné au genre *Hypericum*, et par suite à toute la famille dont ce genre est le type. Les fleurs offrent différents modes d'inflorescence; elles sont tantôt sessiles, tantôt pédonculées, axillaires ou terminales. Leur calice est à quatre ou cinq divisions très-profondes ou quelquefois distinctes, inégales, deux des sépales étant extérieurs et plus petits. La corolle se compose de quatre à cinq pétales hypogynes, alternes avec les lobes du calice, roulés en spirale avant leur évolution, très-souvent jaunes avec de petits points noirs. Les étamines sont très-nombreuses, tantôt réunies en plusieurs faisceaux par la base de leurs filets, plus rarement libres ou même monadelphes; les filets sont capillaires, portant des anthères vacillantes, à deux loges, s'ouvrant par un sillon longitudinal. L'ovaire est libre, globuleux, surmonté par plusieurs styles, quelquefois réunis en un seul par la base. Coupé transversalement, cet ovaire présente plusieurs loges (en même nombre que les styles) contenant chacune plusieurs ovules attachés à l'angle interne de la loge. A cet ovaire succède un fruit capsulaire ou charnu, à plusieurs loges, s'ouvrant en autant de valves dans le premier cas, qui sont continues par leurs bords avec les cloisons. Les graines sont très-nombreuses, le plus souvent cylindriques, très-rarement planes. L'embryon est dépourvu d'endosperme; sa radicule est inférieure. Cette famille a de grands rapports avec les Aurantiacées par les glandes dont les végétaux qui la composent sont munis, par leurs étamines polyadelphes, leur embryon sans endosperme. D'une autre part, elle se rapproche beaucoup des Guttifères.

Choisy, dans son travail précédemment cité, divise ainsi cette famille :

§ I. Hypéricinées vraies.

Semences cylindriques; styles au nombre de trois à cinq.

1re tribu. *Vismiées*.

*Horonga*, Du Petit-Thouars; *Vismia*, Vandelli.

2e tribu. *Hypéricées*.

*Androsæmum*, Allioni; *Hypericum*, L.; *Lancretia*, Delille, Eg.; *Ascyrum*, L.

§ II. Hypéricinées anomales.

Graines planes et ailées; plus de cinq styles. Tige en arbre.

*Carpodontos*, Labill.; *Eucryphia*, Cavan.

HYPÉRICOIDES. bot. Pour Hypéricinées. *V.* ce mot.

HYPERICUM. bot. *V.* Millepertuis.

HYPÉRIE. *Hyperia*. crust. Genre nouveau de l'ordre des Amphipodes, établi par Latreille et placé (Fam. natur. du Règne Anim., p. 289) dans sa famille des Uroptères, conjointement avec le petit genre Phrosine de Risso. Ces Crustacés se rapprochent des *Cymothoa*. Les appendices latéraux de l'extrémité postérieure de leur corps sont en forme de feuillets et servent à la natation. Le genre Hypérie a pour caractères propres : d'avoir quatre antennes sétacées; la tête assez petite, arrondie, aplatie sur le devant et non prolongée antérieurement sous forme de bec; le corps est conique, muni de dix pattes peu allongées, et pourvu d'un article terminal, simple et pointu; les feuillets, qui sont situés postérieurement, sont triangulaires, allongés et horizontaux. On ne connaît encore qu'une espèce.

Hypérie de Lesueur. *Hyperia Lesueurii*, Latr. Desmarest (Dict. des Sc. nat., t. xxviii, p. 348) y rapporte avec doute un *Phronima?* de cet auteur (Encyclop. Méthod. Crust., tab. 328, fig. 17 et 18).

HYPÉRION. *Hyperion*. ins. Coléoptères pentamères; genre de la famille des Carnassiers, tribu des Scaritiens, établi par Delaporte, pour un insecte nouveau, apporté de la Nouvelle Hollande. Caractères : antennes grêles, avec le deuxième article très-court; lèvre supérieure plus large que longue, profondément échancrée et arrondie sur les côtés; menton armé d'une forte dent, plus longue que les lobes latéraux, et bifide; une saillie obtuse et très-forte en dehors des mandibules, et à leur base; corselet carré; corps presque plat; élytres longues et parallèles.

Hypérion de Schroeter. *Hyperion Schrœteri*, Schreiber. Tête lisse, avec deux impressions en avant; corselet finement ridé en travers, rétréci à partir du milieu, bordé d'une sorte de gouttière lisse et assez large, marqué en arrière, de deux impressions profondes, et comme divisées en trois branches, précédées d'une autre en forme de X, sur la ligne du milieu; élytres fortement striées, à intervalles lisses et peu convexes; le bord latéral présente une série de gros points irréguliers; dessous du corps lisse, avec un enfoncement sur les côtés de chaque segment de l'abdomen. Taille, vingt-huit lignes de longueur, sur sept environ de largeur.

HYPÉROGÉNÉES. *Hyperogenei*. bot. C'est un sous-ordre des Lichens idiothalames d'Achar, établi pour les Lichens dont les apothécies sont composées et renfermant une verrue formée d'une substance propre. Les Hypérogénées correspondent à notre groupe des Trypéthéliacées. *V.* ce mot et Verrucariées.

HYPÉROODON. *Hyperoodon*. mam. Lacépède a donné ce nom à un genre de Cétacés caractérisé par une nageoire dorsale; une sorte de bec comme chez les Dauphins; le palais hérissé de petits tubercules que l'on a considérés comme des dents, mais qui, selon Cuvier, ne peuvent guère être, d'après l'analogie, que des proéminences cornées de la membrane du palais. Ce genre, encore peu connu, ne renferme qu'une espèce nommée par Lacépède Hypéroodon Butskopf. Cette espèce a été décrite plusieurs fois sous des noms différents, et placée

tantôt parmi les Baleines, tantôt, et avec plus de raison, parmi les Dauphins; d'où il est résulté une grande confusion dans la Synonymie. *V.* Cuvier (Oss. foss., t. v). La tête de l'Hypéroodon diffère beaucoup des têtes des Dauphins; elle est surtout remarquable par la forme des maxillaires, sur les bords latéraux desquels s'élève de chaque côté une grande crête verticale, formant une sorte de mur; car les deux crêtes ne se réunissent pas comme dans le Dauphin du Gange, pour former une voûte. Au reste, ces variations singulières de forme n'empêchent pas les connexions d'avoir lieu, comme chez les Dauphins. Le palais est un peu en carène, ce qui offre un rapport avec les Baleines. Il y a sept vertèbres cervicales soudées toutes ensemble, et trente-huit autres vertèbres dont neuf portent des côtes. On n'a trouvé que deux dents à la mâchoire inférieure; il paraît même qu'elles ne sont pas toujours visibles à l'extérieur; son palais est hérissé de tubercules qui ressemblent assez à des dents. L'orifice commun des deux évents a la forme d'un croissant dont les pointes, au lieu d'être tournées vers le museau, le sont vers la queue. Néanmoins l'appareil est disposé intérieurement de manière à ce que les jets d'eau, faits par cette ouverture, se dirigent en avant. Les nageoires sont disposées ainsi qu'il suit : les pectorales sont placées très-bas, et leur longueur est douze fois moindre que celle de l'animal entier. La dorsale est d'un tiers moins longue que celles-ci; elle n'est pas très-distante de la caudale : cette dernière égale en largeur le quart de la longueur totale; ses deux lobes sont échancrés. L'Hypéroodon est brunâtre, avec quelques teintes blanchâtres sur le ventre. L'adulte a de vingt à vingt-huit pieds de longueur. Deux individus de cette espèce vue en divers points de l'océan Atlantique septentrional et de l'océan Glacial arctique, ont été pris en 1788 près d'Honfleur. L'espèce est rare : aussi ses mœurs ne sont-elles pas connues. *V.* CÉTACÉS.

HYPERSTHÈNE. MIN. Paulite et Hornblende du Labrador, W. Substance noire, fusible, souvent d'un éclat métalloïde bronzé; pesant spécifiquement 3,38; rayant le verre; étincelant par le choc du briquet; acquérant par le frottement l'électricité résineuse. Sa composition chimique est encore mal connue. Klaproth en a retiré par l'analyse : silice, 53,25; magnésie, 14; alumine, 2,25; chaux, 1,5; oxyde de fer, 24,5; eau, 1,35; perte, 2,5. L'Hypersthène se divise en prisme droit rhomboïdal, d'environ 82 et 98 degrés. On le trouve cristallisé en prismes octogones, à sommets dièdres, ou en masses laminaires, engagées dans du Feldspath. On l'a découvert pour la première fois dans l'Amérique septentrionale (île de Saint-Paul, côte du Labrador) où ce minéral a pour gangue une Siénite à Feldspath opalin. Depuis, on l'a retrouvé dans d'autres pays, toujours dans des roches du sol primordial, telles que les Siénites et les Euphotides, au Groenland, au cap Lézard, en Cornouailles, etc.

HYPERSTOMIQUE. BOT. Désignation particulière de l'insertion des étamines, lorsque c'est le limbe qui les porte.

HYPERSTYLIQUE. BOT. Cette épithète est donnée par Lestiboudois à l'insertion, lorsque l'ovaire est parfaitement infère, et que les étamines sont insérées sur le calice, au-dessus du point où il cesse d'adhérer à l'ovaire.

HYPEXODON. *Hypexodon.* MAM. Genre de la famille des Chéiranstères, institué par Raffinesque qui lui assigne pour caractères : museau nu; narines rondes et saillantes; dents incisives supérieures nulles, les inférieures, au nombre de six, sont échancrées; deux canines à chaque mâchoire : les inférieures sont accompagnées d'une verrue à leur base; queue comprise en entier dans la membrane interfémorale.

HYPEXODON A MOUSTACHES. *Hypexodon mystax*, Raffinesque. Pelage fauve, brun sur le sommet de la tête; ailes et membranes noires; moustaches longues; oreilles brunes, plus longues que la tête. De l'Amérique septentrionale.

HYPHA. BOT. CRYPT. (*Mucédinées.*) Nom donné par Persoon aux plantes auxquelles Link a conservé le nom de Byssus. *V.* ce mot.

HYPHÆNE. BOT. Gærtner (*de Fruct.*, t. I, p. 28, et t. II, p. 13, tab. 82) a établi, sous ce nom, un genre de la famille des Palmiers, qui est le même que le *Cucifera* de Delille, déjà décrit dans ce Dictionnaire. *V.* CUCIFERE. En outre de l'*Hyphœne crinita* ou du *Cucifera Thebaica*, l'auteur du genre Hyphæne a établi une seconde espèce sous le nom d'*Hyphœne coriacea*, qui est indigène de Melinde et probablement de Madagascar. Dans sa notice sur les plantes du Congo, p. 37, R. Brown mentionne un Palmier trouvé en abondance à l'embouchure du fleuve par le professeur Smith, et rapporté par ce dernier au genre *Hyphœne*, mais qui serait plutôt une espèce de *Corypha*, d'après les caractères que présentent sa hauteur moyenne, ses frondes et sa tige indivise. Le Palmier Doum de la Haute-Égypte, est, au contraire, remarquable par sa tige divisée et dichotome.

HYPHANTE. *Hyphantus.* INS. Coléoptères tétramères; genre de la famille des Rhynchophores, institué par Germar et adopté par Latreille et Schoonberr. Caractères : antennes longues, minces, coudées, composées de douze articles dont les deux premiers les plus longs, les cinq suivants plus courts et tous plus épais au sommet; la massue est oblongue, ovale; trompe plus longue que la moitié de la tête, et plus épaisse au bout où se voit une fossette oblongue et profonde; yeux arrondis et peu saillants; corselet presque globuleux, échancré aux deux extrémités, arrondi sur les côtés; point d'écusson; élytres ovalaires, échancrées à leur base vers la suture, avec les épaules arrondies, atténuées postérieurement, convexes en dessus et déclives à l'extrémité; pieds antérieurs les plus longs, jambes crénelées intérieurement arquées et armées d'un fort crochet. Les deux espèces connues de ce genre : *Hyphantus baccifer* et *Dasipus*, appartiennent l'une au Brésil, l'autre au cap de Bonne-Espérance.

HYPHASMA. BOT. (*Mucédinées.*) Ce nom donné par Rebentisch, ainsi que celui d'*Hypha* adopté par Persoon, correspond exactement au genre auquel Link a conservé le nom de *Byssus*. *V.* ce mot.

HYPHIDRA. BOT. Schreber, Willdenow et Gærtner ont substitué, sans motifs plausibles, ce nom à celui de *Tonina* employé par Aublet. *V.* ce mot.

HYPHODERME. *Hyphoderma*. BOT. Ce genre de Champignons, formé par Wallroth, aux dépens des Théléphores d'Ehrhart, n'a point été admis par la majorité des botanistes. *V.* THÉLÉPHORE.

HYPHOMYCÈTES. BOT. Ce nom a été donné par quelques botanistes à une division des Champignons, qui correspond à la famille des Mucédinées. *V.* ce mot.

HYPHYDRE. *Hyphydrus*. INS. Genre de l'ordre des Coléoptères, section des Pentamères, famille des Carnassiers, tribu des Hydrocanthares, établi par Illiger (*Magaz. Insect.*, 1804, p. 8) aux dépens du genre Dytique de Linné, et se distinguant des Hydropores (*V.* ce mot) avec lesquels ils ont la plus grande affinité, par la forme globuleuse et raccourcie de leur corps. Fabricius avait formé avec le *Dytiscus Hermanni* et plusieurs autres espèces, un genre propre, sous la dénomination d'*Hydrachna*, employée déjà par Müller pour désigner un genre d'Arachnides aquatiques. Latreille a laissé aux Arachnides de Müller le nom qu'il leur avait imposé avant que Fabricius eût fait son genre *Hydrachna*, et a donné à ces derniers le nom d'Hygrobies (*V.* ce mot). En même temps Illiger donnait le nom d'Hyphydre à plusieurs espèces d'Hygrobies qui s'en éloignaient par des caractères essentiels. De Clairville, qui a bien éclairci la tribu des Hydrocanthares en y formant de nouvelles coupes fondées sur de bons caractères, n'a pas rejeté la vicieuse application du mot Hydrachne; il a même contribué à épaissir ces ténèbres en désignant sous le nom d'Hydropores les Hyphydres. Schoonherr (*Synon. Ins.*, 2, p. 27, 28) supprime la dénomination d'Hydrachne; les mêmes Insectes que le naturaliste précédent désigna ainsi deviennent des Pælobies (*Pælobius*), et la coupe des Hyphydres est conservée.

Les Hyphydres sont, en général, de petite taille; leur corps est ovale, court, globuleux, bombé et très-convexe. La principale espèce et celle qui sert de type au genre est:

L'HYPHYDRE OVÉ. *Hyphydrus ovatus*; *Hydrachna ovalis*, Fabr., le mâle; *Hyphydrus gibba ejusd.*, la femelle, Panz., *Faun. Ins. Germ.*, fasc. 91, tab. 5. Il est long d'environ deux lignes, d'un brun fauve, avec le dessous d'un jaune foncé. Il est commun à Paris, dans les eaux stagnantes.

HYPNE. *Hypnum*. BOT. Ce genre, le plus nombreux de la famille des Mousses, comprenait, lorsque Linné l'établit, plus du tiers de cette famille; depuis, on en a séparé plusieurs genres qui diffèrent essentiellement entre eux par la structure de leurs organes de fructification; cependant le genre de Linné était assez naturel pour que la plupart de ces genres restassent réunis dans la tribu des Hypnoïdées; quelques espèces seulement se rangent parmi les Dicranoïdées. Les genres formés aux dépens de l'ancien genre *Hypnum*, sont: *Pterogonium*, *Neckera*, *Daltonia*, *Hookeria*, *Hypnum*, et en outre le genre *Leskea* qui n'a pas été adopté par tous les auteurs, et qui paraît devoir rester uni au genre Hypne. Outre ces genres, la tribu des Hypnoïdées en contient encore plusieurs fondés sur des espèces nouvelles, inconnues à Linné, mais qu'il aurait probablement placées dans le genre Hypne. *Voyez* HYPNOÏDÉES. Les caractères distinctifs du genre *Hypnum* sont d'avoir l'urne portée sur un pédicelle latéral, le péristome double, l'extérieur de seize dents et l'intérieur formé par une membrane divisée en seize segments égaux entre lesquels sont souvent placés des sortes de cils membraneux; enfin la coiffe est toujours fendue latéralement. Le genre *Leskea* d'Hedwig et de plusieurs autres muscologues diffère des Hypnes par l'absence de ces filaments membraneux, qui sont interposés entre les dents du péristome, dans les Hypnes des mêmes auteurs; mais ce caractère est si fugace et souvent si peu constant, qu'il paraît préférable de laisser ces deux genres réunis. Les Hypnes varient beaucoup par leur port qui est, en général, analogue à celui de toutes les autres plantes de cette tribu; leur tige est rameuse, et les rameaux sont le plus souvent régulièrement pinnés et distiques. Les feuilles, extrêmement variables quant à leur forme, sont tantôt disposées sur deux rangs et étendues dans le même plan, ce qui rappelle l'aspect des Jungermannes; tantôt elles sont insérées tout autour de la tige, plus ou moins étalées et assez souvent recourbées à leur extrémité. Les capsules naissent d'un petit bourgeon axillaire, dont les feuilles forment le perichætium; leur pédicelle est par conséquent latéral, presque toujours long et grêle; la capsule est le plus souvent recourbée et son orifice est incliné latéralement; cette capsule est toujours lisse et dépourvue d'apophyse; l'opercule est fort souvent terminé par une pointe assez longue; le péristome externe est formé de dents fortes, bien distinctes, libres, d'abord recourbées vers le centre de la capsule, ensuite déjetées en dehors et douées de mouvements hygrométriques très-marqués. On connaît maintenant plus de deux cents espèces de ce genre, qui ont été découvertes sur presque tous les points du globe; près de cent ont été observées en Europe. L'Amérique équinoxiale, l'Amérique septentrionale et particulièrement la côte occidentale, les terres Magellaniques, la Nouvelle-Zélande et la Nouvelle Hollande produisent un grand nombre d'espèces différentes de celles d'Europe; ces dernières, au contraire, se retrouvent presque toutes dans les États occidentaux de l'Amérique septentrionale d'un côté, et jusqu'au Kamtschatka de l'autre.

HYPNÉE. *Hypnea*. BOT. (*Hydrophytes.*) Genre de la famille des Floridées; caractère: fronde filiforme, rameuse, cylindrique, couverte de petits filaments sétacés, épars, se changeant quelquefois en tubercules fusiformes ou subulés, presque opaques. Les Hydrophytes dont ce genre est composé se distinguent facilement de toutes les autres plantes marines par un aspect qui leur est particulier; elles ressemblent aux Mousses que Linné avait réunies dans son genre *Hypnum*. Ce facies, qui ne s'observe point dans les autres groupes des Floridées, aide beaucoup à la détermination des Hypnées dont la fructification n'est bien visible qu'à la loupe. Cependant il est indispensable de l'étudier pour classer les espèces, si l'on veut éviter les erreurs des auteurs modernes qui, s'en rapportant à cet aspect hypnoïde, ont réuni sous une même dénomination des espèces très-différentes les unes des

autres. L'organisation ressemble beaucoup à celle des Laurenties; mais elle est plus ferme, plus vitreuse. Le tissu a plus de transparence et moins de flexibilité. Les tubercules, en forme de fuseau ou d'alène, sont remplis de capsules séminifères dans toute la partie renflée. Leur surface est unie; l'extrémité, souvent recourbée, paraît dépourvue de capsules. Les tubercules sont un peu gigartins et à demi transparents. Ils deviennent opaques dès que les capsules commencent à se former; et ils le sont entièrement à l'époque de la maturité des semences; quelquefois ils sont courts, ramassés et comme épineux; en général, ils sont simples et allongés. On n'a pas encore observé de double fructification sur les Hypnées. La couleur varie autant que celle des Laurenties; elle prend quelquefois une nuance très-vive de vert d'herbe ou de vert purpurin. Toutes les Hypnées sont annuelles. Elles se trouvent dans les zones tempérées des deux hémisphères, principalement du vingtième au quarante-cinquième degré de latitude; elles sont rares au delà.

Parmi les principales espèces de ce genre peu nombreux, on remarque l'*Hypnea musciformis* des Indes-Orientales, bien différente de l'*Hypnea spinulosa* des mers d'Europe; l'*Hypnea Wighii* des côtes de France et d'Angleterre : c'est une des plus élégantes par sa forme et par sa couleur; l'*Hypnea hamulosa* des Indes-Orientales; l'*Hypnea charoides* de l'Australasie : elle a le port d'une Chsragne.

HYPNOIDE. *Hypnoidus.* INS. Coléoptères pentamères; genre de la famille des Serricornes, tribu des Élatérides, établi aux dépens du genre *Elaphrus* de Fabricius, par Dillwyn qui lui assigne pour caractères : antennes pectinées, dont les second et troisième articles sont allongés, le dernier court, obliquement tronqué; tête petite, avancée; yeux peu apparents; corselet large, convexe, transverse; élytres courtes, ovales, un peu bombées; corps large, ovale, presque glabre; jambes minces; tarses simples. Dillwyn place dans ce genre nouveau les *Elaphrus riparius*, *ricularius*, *4-pustulatus*, *dermestoides*, *pulchellus*, etc.

HYPNOIDÉES. *Hypnoideæ.* BOT. Greville et Arnott, dans leur excellent travail sur la classification des Mousses (*Trans. Wernerian.*, t. v, et Mém. Soc. Hist. nat., t. II), ont divisé cette famille en plusieurs tribus naturelles. Celle des Hypnoïdées renferme, d'après ces auteurs, les genres *Fabronia*, Raddi; *Pterogonium*, Schwæg.; *Sclerodontium*, Schw.; *Leucodon*, Schw.; *Macrodon*, Schwæg.; *Dicnemum*, Schwæg.; *Astrodontium*, Schwæg.; *Neckera*, Hook.; *Anomodon*, Hook.; *Anacamptodon*, Brid.; *Daltonia*, Hook.; *Spirulens*, Nées; *Hookeria*, Smith; *Fontinalis*, Hedw. *V.* ces mots et MOUSSES.

HYPNON. BOT. La plante à laquelle les anciens donnaient ce nom, radical de celui d'un genre nombreux de Mousses, paraît devoir être un Lichen du genre Usnée. *V.* ce mot.

HYPNUM. BOT. *V.* HYPNE.

HYPOBATRE. *Hypobatrum.* BOT. Genre de la famille des Rubiacées, établi par Blume qui lui assigne pour caractères : calice petit, à quatre dents; corolle petite, subcampanulée, avec la gorge velue, le limbe étalé, quadrifide; quatre étamines insérées à l'orifice du tube; filaments très-courts; ovaire infère, sessile; style court, traversant le disque; stigmate bifide, s'évasant en une sorte de gorge. Le fruit consiste en un drupe pédicellé, couronné par le calice, à deux loges renfermant chacune deux nucules monospermes, arillés, coriaces, attachés supérieurement et penchés obliquement l'un vers l'autre.

HYPOBATRE FRUTESCENT, *Hypobatrum frutescens*, Blume, *in Bydrag. Ind.* C'est un arbuste à rameaux divariqués; à feuilles opposées et distiques; à fleurs sessiles, bractéolées, réunies et serrées sur un réceptacle hémisphérique, axillaire et lui-même sessile. Il croît dans les forêts qui garnissent les montagnes de l'île de Java.

HYPOBDELLE. ANNÉL. Même chose que Hæmopide. *V.* ce mot.

HYPOBLASTE. BOT. Richard applique ce nom à un corps charnu, qui fait partie de l'embryon des Graminées, et dans lequel le blaste est placé longitudinalement. C'est le *Vitellus* de Gærtner.

HYPOCALYPTE. *Hypocalyptus.* BOT. Sous ce nom, Thunberg a établi un genre qui a pour type le *Crotalaria cordifolia*, L. De Candolle (*Prodr., Regn. Veget.*, t. II) l'a ainsi caractérisé : calice à cinq lobes courts; étamines monadelphes; légume comprimé, lancéolé. L'*Hypocalyptus obcordatus*, unique espèce, est un arbrisseau du cap de Bonne-Espérance, très-glabre, à feuilles trifoliées et à fleurs pourprées. La plupart des autres espèces, publiées par Thunberg, sont réparties, par De Candolle, dans le genre *Podalyria* de Lamarck. *V.* CROTALAIRE et PODALYRIE.

HYPOCARPE. *Hypocarpium.* BOT. Quelques auteurs ont donné ce nom à l'organe sur lequel repose le fruit.

HYPOCARPOGÉ. *Hypocarpogeus.* BOT. C'est-à-dire Plante dont le fruit mûrit sous terre.

HYPOCÉPHALE. *Hypocephalus.* INS. Genre de Coléoptères pentamères, de la famille des Clavicornes, institué par Desmarets, qui lui assigne les caractères suivants : antennes granulaires, de onze articles : le premier plus long et cylindrique; mandibules très-épaisses, triangulaires, obliques au côté externe, avec une arête supérieure, saillante; labre petit et triangulaire; lèvre grande, plane et entière; palpes maxillaires de quatre articles, les deux premiers assez longs, cylindriques, un peu renflés à l'extrémité, le troisième court, le quatrième aplati, presque sécuriforme; palpes labiales de trois articles : le premier le plus long, assez grêle, le dernier aplati. Tête très-inflèchie; corselet presque aussi large que les élytres, ovalaire, peu bombé, légèrement échancré en avant, sinué en arrière; sternum creusé en gouttière; écusson très-petit; élytres séparées du corselet par un espace demi-circulaire et assez grand, qu'elles recouvrent et embrassent totalement; elles sont ovales, pointues à l'extrémité, embrassant l'abdomen sur les côtés, surmontées d'une côte latérale en carène, qui suit leur bord; cuisses postérieures très-grosses et robustes, renflées, un peu comprimées, munies de deux épines courtes, dont l'extérieure se termine par une arête qui va gagner le trochanter, et l'intérieure se rend au contraire vers la jambe qui est élargie à l'extrémité, en

forme de palette ovalaire, garnie en dessous d'une brosse de poils roux; larses de cinq articles un peu canaliculés en dessous. L'Hypocéphale armé, *Hypocephalus armatus* (Mag. de Zool., cl. IX, pl. 24), la seule espèce encore connue de ce singulier genre, est entièrement d'un brun foncé; sa tête est armée antérieurement de quatre épines, et marquée de quelques points enfoncés; corselet finement ponctué, marqué de quatre enfoncements postérieurs, assez légers; élytres un peu rugueuses, avec trois côtes peu saillantes, parallèles, obliques à la suture; bords latéraux plus rugueux que le reste; épaules marquées d'un pli transversal. Taille, deux pouces. Brésil.

HYPOCHÉRIDE. *Hypochœris.* BOT. Vulgairement Porcellie. Genre de la famille des Synanthérées, Chicoracées de Jussieu, et de la Syngénésie égale, L., établi par Vaillant, et adopté par Linné, avec les caractères suivants : involucre composé de folioles imbriquées, appliquées, oblongues, obtuses, un peu membraneuses sur les bords; réceptacle plan, garni de paillettes très-longues, demi-embrassantes, linéaires, subulées; calathide composée d'un grand nombre de fleurons en languettes et hermaphrodites; ovaires surmontés d'une aigrette plumeuse, tantôt stipitée, tantôt sessile. Cette différence dans la structure de l'aigrette a fait partager en deux genres, par Gærtner, l'*Hypochœris* de Vaillant et de Linné. Il a nommé *Achyrophorus* les espèces à fruit dont l'aigrette est stipitée, et il a réservé le nom d'*Hypochœris* à celles qui offrent une aigrette sessile. Cassini a admis cette distinction, quoique, dans le caractère générique de l'*Hypochœris*, il ait décrit les ovaires du centre comme pourvus d'un col très-manifeste, c'est-à-dire ayant des aigrettes stipitées, tandis que les ovaires marginaux seulement sont surmontés d'aigrettes sessiles.

On ne connaît jusqu'ici qu'un assez petit nombre d'espèces d'Hypochérides. Celles que l'on rencontre fréquemment dans les bois, les prés et les champs de toute l'Europe, sont : l'*Hypochœris glabra* et l'*Hypochœris radicata*, L. La première est une plante annuelle, à feuilles radicales, sinuées, dentées, glabres, luisantes, et dont la tige est d'abord très-simple, presque nue, puis accompagnée d'autres tiges dressées et rameuses. Les calathides sont petites, solitaires au sommet des tiges et des rameaux, et composées de fleurs jaunes. L'*Hypochœris radicata* a une tige rameuse, nue, presque lisse, à feuilles roncinées, obtuses, scabres, et à pédoncules écailleux. Les autres Hypochérides sont des espèces qui croissent dans les contrées montueuses de l'Europe méridionale.

HYPOCHILION. *Hypochilium.* BOT. Nom donné par Richard, à la partie inférieure du labelle, dans les Orchidées.

HYPOCHNE. *Hypochnus.* BOT. (*Mucédinées ?*) Fries a établi ce genre, et l'a placé auprès des Théléphores dont il a l'aspect général; mais sa structure byssoïde est évidente, et on n'a jamais pu y voir de vraies thèques; il est très-voisin des Athélies de Persoon, dont il ne diffère que par une soudure plus intime des filaments et par l'aspect membraneux et lisse de sa surface. Les Hypochnes croissent sur le bois mort, qu'ils couvrent d'une sorte de membrane de couleur variable, dont les bords sont frangés et se divisent en filaments byssoïdes, tandis que le centre est uniforme, lisse et presque charnu. Ces plantes font le passage des Mucédinées aux Champignons proprement dits, comme les genres *Isaria*, *Tubercularia*, *Atractium* font le passage des Mucédinées aux Lycoperdacées. L'une des espèces les plus communes du genre, et l'une des plus remarquables, est l'*Hypochnus cæruleus* ou *Thelephora cærulea* de De Candolle, qui forme des plaques d'un beau bleu, étendues sur le bois mort; son centre est d'un bleu foncé, lisse, et d'un aspect charnu; les bords sont d'un bleu pâle et filamenteux.

Les *Thelophora ferruginea* et *serea*, de Persoon, appartiennent à ce genre, ainsi que plusieurs espèces décrites par Fries et par Ehrenberg.

HYPOCHTON. REPT. Synonyme de Protée. *V.* ce mot.

HYPOCISTE. *Hypocistis.* BOT. *V.* CYTINELLE.

HYPOCONDRES. ZOOL. *V.* ABDOMEN.

HYPOCRATÉRIFORME. *Hypocrateriformis.* BOTAN. Une corolle monopétale régulière, dont le tube allongé est surmonté d'un limbe plan et étalé, est dite en botanique corolle Hypocratériforme. Le Lilas, le Jasmin, etc., en offrent des exemples. *V.* COROLLE.

HYPODÉMATIER. *Hypodematium.* BOT. Ce genre, de la famille des Fougères, s'est trouvé compris dans les premiers envois de plantes récoltées dans l'Inde par Wallich. Ce botaniste y avait reconnu des caractères trop distinctifs pour n'en point former un genre nouveau qui fut adopté par Kunze, avec les caractères suivants : sores subglobuleux, pédicellés, insérés sur un réceptacle en massue; sporanges soudés à la base du réceptacle qu'ils entourent, relevés en voûte, déprimés et sillonnés vers le centre, réfléchis de chaque côté. La seule espèce déterminée jusqu'ici, a été nommée par Kunze HYPODERMATIUM OBCALOCETE, *Hypodematium onustum*; cette plante se trouve aussi au Népaul. Il est probable que le *Nephrodium hirsutum*, Don, des mêmes contrées, appartient également au genre nouveau.

HYPODERMA. MOLL. Dénomination sous laquelle Poli, dans son Système de nomenclature, indique le genre de Coquille dont il a nommé les animaux *Hypogea*. *V.* HYPOGÉE.

HYPODERME. *Hypoderma.* INS. Genre de l'ordre des Diptères, famille des Athéricères, fondé par Latreille (Nouv. Dict. d'Hist. natur., t. XXIII, p. 272) aux dépens du genre Taon, et ayant, suivant lui, pour caractère essentiel : soie des antennes simple; point de trompe ni de palpes apparentes; une fente très-petite, en forme d'*Y*, représentant la cavité buccale; espace compris entre elle et les fossettes des antennes, uni, sans sillons; dernier article des antennes très-court, transversal, à peine saillant au delà du précédent. Ce genre diffère essentiellement des Cutérèbes et des Céphénémyies par l'absence d'une trompe; il partage ce caractère avec le genre Œdémagène dont il se distingue toutefois par l'absence des palpes. Il s'éloigne davantage des Céphalémyies et des Œstres proprement dits, parce que l'insecte parfait a les ailes toujours écartées et que la larve n'a point de crochets écail-

leux à sa bouche. Latreille ne décrit qu'une seule espèce.

HYPODERME DU BOEUF. *Hypoderma Bovis*, *OEstrus Bovis*, Fabricius, Olivier, etc. Cette espèce a été représentée par Clark (*Trans. of the Linn. Soc.*, t. III, et nouvelle édition, *The Bots of Horses*, tab. 2, fig. 8, 9); elle pond un grand nombre d'œufs, et chacun dans une ouverture séparée, qu'elle pratique à la peau des Bœufs; elle choisit de préférence les jeunes individus et s'attache aux Vaches qui vivent dans les bois; celles qui paissent dans les prairies en sont exemptes. On rencontre, près de la région du dos, dans le voisinage des cuisses et des épaules, un plus ou moins grand nombre de tumeurs (de trois à quarante) qui s'élèvent quelquefois à un pouce au-dessus de la peau et dont le diamètre est de quinze à seize lignes; ce sont autant de nids ou de foyers purulents, dans lesquels vit une larve d'Hypoderme; ces larves, dont le corps est aplati, sont privées de pattes, mais elles ont sur chaque anneau des épines triangulaires, dirigées en avant et en arrière, et elles s'en servent très-certainement pour changer de place, surtout lorsqu'à une certaine époque, elles abandonnent l'animal aux dépens duquel elles ont vécu, et vont chercher, dans le gazon ou sous les pierres, une retraite pour se métamorphoser en nymphe; alors leur peau devenant très-dure et fort épaisse, leur fournit un solide abri. L'insecte parfait ne tarde pas à éclore; il est noir et offre des poils d'un jaune assez pâle sur la tête, le thorax et la base du ventre; le thorax lui-même présente une bande noire transversale et quelques soies enfoncées; les ailes sont un peu obscures vers leur bord intérieur; les pattes ont une couleur noire, avec les tarses d'un blanc sale; l'abdomen est noir sur son milieu, et des poils fauves ombragent son extrémité anale.

HYPODERME. *Hypoderma*. BOT. (*Hypoxylées*.) De Candolle avait donné ce nom à un genre très-voisin des *Hysterium*, et qui a été réuni à ce genre par tous les auteurs qui se sont occupés depuis de ces petits végétaux. *V.* HYSTÉRIER.

HYPODERME. *Hypoderma*. MAM. Geoffroy Saint-Hilaire, dans un travail de révision de la famille des Chéiroptères, a substitué le nom d'Hypoderme au genre Céphalote, et reporté le nom de Céphalote au genre que, depuis Illiger et d'après lui, on était convenu d'appeler Harpye, *Harpya*. *V.* CÉPHALOTE et HARPYA.

HYPODERMIUM. BOT. (*Urédinées*.) Link a donné ce nom au genre qu'il avait d'abord désigné sous celui de *Cæoma*, et qui comprend les genres *OEcidium* et *Uredo* des auteurs. *V.* ces mots.

HYPODESIDE. *Hypodesis*. INS. Coléoptères pentamères; genre de la famille des Serricornes, tribu des Élatériens, institué par Latreille, pour un insecte nouveau du Mexique. Caractères: antennes en scie, de la longueur au plus de la tête et du corselet; front allant en pente, et presque de niveau avec le labre; corselet sensiblement rétréci près des angles postérieurs; cloison extérieure de la cavité des deux hanches postérieures, très-rétrécie, légèrement dilatée près de son extrémité interne, sans rétrécissement brusque; une palette sous le troisième et le quatrième article des tarses; le rudiment d'une autre sous le second. L'espèce connue a été nommée *Hypodesis sericea*, Latr.

HYPODRYS. BOT. Synonyme de Fistuline. *V.* ce mot.

HYPŒLYPTUM. BOT. Ce nom a été donné par Vahl (*Enumer. Plant.*, 2, p. 283) probablement par corruption de celui d'*Hypœlythrum*, sous lequel Richard père (*in* Persoon *Synop. Plant.*, 1, p. 70) avait établi antérieurement un genre de la famille des Cypéracées. Robert Brown (*Prodr. Nov.-Holland.*, 1, p. 219) a employé la dénomination proposée par Vahl; mais ayant été informé dans la suite (*Botany of Congo*) de l'antériorité du genre formé par Richard, et d'un autre côté s'étant assuré que l'*Hypœlyptum argenteum*, Vahl, ainsi qu'une autre plante de la Nouvelle-Hollande, constituait un genre distinct de l'*Hypœlythrum*, a proposé, pour éviter toute confusion, de le nommer *Lipocarpha*. *V.* LIPOCARPHE.

HYPŒLYTRE. *Hypœlythrum* ou *Hypolythrum*. BOT. Genre de la famille des Cypéracées, et de la Triandrie monogynie, L., établi par Richard (*in Persoon Enchirid.*, 1, p. 70) qui l'a ainsi caractérisé: fleurs disposées en épis, composées d'écailles imbriquées; akènes entourés par un involucre qui simule une sorte de glume à trois ou quatre valves; deux à trois étamines; un à deux stigmates. Vahl (*Enum.*, 2, p. 283) a donné d'autres caractères au genre *Hypœlyptum*, formé sur l'*Hypœlyptum Senegolense* ou *argenteum*, une des plantes décrites par Richard; mais R. Brown, qui, dans le *Prodromus Flor. Nov.-Holl.*, p. 219, avait adopté le nom imposé par Vahl, l'a changé depuis en celui de *Lipocarpha*, réservant le nom d'*Hypœlythrum* au genre constitué par les espèces de l'Inde, décrites dans Persoon. Ces plantes sont des herbes très-grandes, à feuilles trinerviées et à fleurs disposées en corymbes.

HYPOESTES. BOT. Genre de la famille des Acanthacées, et de la Diandrie Monogynie, L., établi d'après les Manuscrits de Solander, par R. Brown (*Prodrom. Flor. Nov.-Holland.*, p. 474) qui l'a ainsi caractérisé: involucre quadrifide, triflore ou uniflore par avortement; calice quinquéfide, égal; corolle bilabiée; deux étamines à anthères uniloculaires; loges de l'ovaire dispermes; cloison adnée; graines retenues par des crochets. Ce genre a été constitué par Solander sur quelques espèces de *Justicia* publiées par les auteurs, et particulièrement par Vahl dans ses *Enumerationes Plantarum*. Solander avait admis un calice double, considérant sans doute l'involucre comme en faisant partie, et le calice intérieur comme un calice accessoire. C'est du moins ce que fait conjecturer l'étymologie du nom générique. R. Brown a composé l'*Hypoestes* des espèces suivantes: *Justicia fastuosa*, *Forskahlei*, *purpurea*, *aristata*, *verticillaris* et *Serpens* de Vahl. Il leur adjoint l'*Hypoestes floribunda*, plante de la Nouvelle-Hollande, qui offre des rapports avec l'*Hypoestes purpurea*. Ce sont des plantes herbacées ou sous-frutescentes, indigènes des contrées chaudes de l'ancien hémisphère. Elles ont des fleurs involucrées, blanches ou purpurines, disposées en épis ou en grappes axillaires ou terminales, et garnies à la base de bractées foliacées.

HYPOGÉ. *Hypogeus, Subterraneus*. BOT. Cette épithète s'applique aux cotylédons de l'embryon, quand, à l'époque de la germination, ils restent dans la terre et ne sont pas soulevés par l'élongation de la tigelle. Cette expression s'emploie alors par opposition à celle de cotylédons épigés. *V.* EMBRYON.

HYPOGÉE. *Hypogea*. MOLL. Dans son magnifique ouvrage des Testacés des Deux-Siciles, Poli donne ce nom à un genre nombreux en espèces, formé de plusieurs des genres de Linné et de Lamarck sur les caractères trop étendus des animaux. C'est ainsi que l'on y trouve des Pholades, une Pandore et une Donace. Nous renvoyons à ces différents genres.

HYPOGÉON. *Hypogœon*. ANNÉL. Genre de l'ordre des Lombricines, famille des Lombrics, fondé par Savigny (Syst. des Annélides, p. 100 et 104) qui lui donne pour caractères distinctifs : bouche à deux lèvres rétractiles, dont la supérieure avancée; soies non rétractiles, disposées sur neuf rangs, le rang intermédiaire supérieur, les huit autres disposés de chaque côté par paire. Ce genre est voisin des Entérions ou Lombrics terrestres. Il s'en rapproche par la disposition de la bouche, mais il s'en éloigne par celle des soies. Il offre aussi quelque ressemblance avec les Thalassèmes dont il diffère toutefois par des soies non rétractiles.

Les Hypogéons ont le corps cylindrique, obtus à son bout postérieur, allongé et composé de segments courts et nombreux, moins serrés et plus saillants vers la bouche que vers l'anus. Dix des segments compris entre le vingt-sixième et le trente-neuvième sont renflés et s'unissent pour former à la partie antérieure du corps, une ceinture. Le dernier segment est pourvu d'un anus longitudinal. La bouche est petite, munie de deux lèvres, la supérieure avançant en trompe un peu lancéolée, fendue en dessous, et l'inférieure étant très-courte. Le corps est garni de soies longues, épineuses, très-aiguës, au nombre de neuf; à tous les segments il en existe une impaire et quatre de chaque côté réunies par paires, formant toutes ensemble, par leur distribution sur le corps, neuf rangs longitudinaux, savoir: un supérieur ou dorsal, quatre exactement latéraux, et quatre inférieurs. Savigny décrit une seule espèce.

L'HYPOGÉON HÉRISSÉ. *Hypogœon hirtum*. Son corps est composé de cent six segments, conformé exactement comme dans le Lombric terrestre et de la même couleur. Les quatorze pores sont très-visibles. Toutes les soies sont brunes, fragiles et caduques. La ceinture est souvent encadrée de brun en dessus, et elle paraît entièrement recouverte de soies inégales, disposées confusément, mais semblables d'ailleurs aux autres et de même hérissées de petites épines. Cette espèce est originaire des environs de Philadelphie.

HYPOGEUM. BOT. Persoon avait séparé, sous ce nom, des Lycoperdons le *Lycoperdon cervinum*; il l'a ensuite réuni au genre *Scleroderma*, et Nées d'Esembéeck l'a placé parmi les Truffes.

HYPOGLOSSE. *Hypoglossum*. BOT. Espèce du genre Fragon. *V.* ce mot.

HYPOGNATHE. ZOOL. *V.* MONSTRE.

HYPOGYNE. *Hypogynus*. BOT. Ce nom adjectif, composé de deux mots grecs, qui signifient sous l'organe femelle, s'emploie en botanique pour exprimer la position relative des diverses parties de la fleur, quand elles sont placées sous l'ovaire. C'est dans ce sens que l'on dit étamines, disque, corolle, etc., Hypogynes, c'est-à-dire dont le point d'origine part du même lieu que le pistil ou sous le pistil. *V.* INSERTION.

HYPOGYNIER. *Hypogynium*. BOT. Genre de la famille des Graminées, institué par Nées Van Esembéeck, pour une espèce brésilienne, la seule jusqu'ici connue de ce genre qui offre pour caractères : épillets monoïques, triandres, mutiques, géminés sur un axe articulé, les mâles pédicellés, les femelles sessiles, les uns et les autres portant deux fleurs; fleurie inférieure neutre et univalve, la supérieure bivalve. L'inflorescence consiste en un épi qui se divise en rameaux opposés et forme une sorte de panicule.

HYPOLÈNE. *Hypolœna*. BOT. Genre de la famille des Restiacées et de la Diœcie Triandrie, L., établi par R. Brown (*Prodr. Flor. Nov.-Holl.*, p. 251) qui lui a imposé les caractères suivants : fleurs dioïques ayant toutes un périanthe à six divisions glumacées; les mâles sont disposées en chatons et contiennent chacune trois étamines dont les anthères sont simples et peltées; les femelles ont un style caduc, à deux ou trois branches. Le fruit est une noix osseuse, nue, monosperme, ceinte à la base par le périanthe court et terminant un épi formé d'écailles imbriquées, mais qui ne renferme qu'une seule fleur. Dans ce genre, les fleurs mâles sont absolument semblables à celles du *Restio* dont la plante offre le port; l'absence d'un corpuscule lobé garnissant le périanthe, à l'extérieur, le distingue du *Willdenowio*, lequel est semblable par le fruit, mais qui s'en éloigne par l'inflorescence de ses fleurs mâles et par son port. Brown n'a décrit que deux espèces d'*Hypolœna*, savoir : *Hypolœna fastigiata* et *Hypolœna exsulca*. Ces plantes croissent au port Jackson dans la Nouvelle-Hollande et dans l'île de Diémen.

HYPOLÉON. *Hypoleon*. INS. Genre de l'ordre des Diptères, famille des Notacanthes, tribu des Stratiomydes, établi par Duméril (Zool. Analyt.), et correspondant aux *Oxycères* et aux *Ephippium* de Latreille, ou aux *Critellaria* de Meigen. *V.* ces mots.

HYPOLEPIA. BOT. (*Mucédinées*.) Genre indiqué plutôt que décrit par Raffinesque et qui paraît le même que le Xylostroma de Tode. *V.* ce mot.

HYPOLÉPIDE. *Hypolepis*. BOT. Persoon (*Enchirid.*, 2, p. 598) a substitué ce nom à celui de *Phelipœa* employé par Thunberg pour désigner un genre établi sur une plante du cap de Bonne-Espérance, et que Jussieu (Annales du Muséum, vol. 12, p. 439) a rapportée au *Cytinus*. En effet le nom de *Phelipœa* ne pouvait être adopté puisqu'il existait, sous cette dénomination, un autre genre créé par Tournefort et rétabli par Desfontaines. L'*Hypolepis sanguinea*, Persoon; *Phelipœa sanguinea*, Thunb., *Nov. Plant. Gener.*, 5, p. 91; *Cytinus dioicus*, Juss., est une plante parasite sur les racines des arbrisseaux, qui a des tiges droites, simples, très-glabres, garnies d'écailles sessiles, imbriquées, obtuses et concaves. Les fleurs, d'un rouge de sang, sont placées sous les écailles et dioïques. Les mâles ont un périanthe (calice, Juss.) à six divisions;

plusieurs étamines à filets monadelphes et à anthères réunies. Les femelles ont un ovaire infère, une capsule à sept valves et à sept loges polyspermes.

HYPOLEUCOS. ois. *V.* Carvalika.

HYPOLYTRUM. bot. Pour *Hypœlythrum. V.* Hypœlytre.

HYPOMÈCE. *Hypomeces.* ins. Coléoptères tétramères; genre de la famille des Rhynchophores, institué par Schoonherr qui lui assigne pour caractères : antennes bréviuscules, assez fortes, coudées et composées de douze articles dont les deux premiers sont les plus longs et obconiques, les autres sont turbinés et s'élargissent sensiblement de la base au sommet de l'antenne qui se termine par une massue oblongue, de cinq articles; trompe courte, plane en dessus et profondément canaliculée; yeux subglobuleux et un peu saillants; corselet plus long que large, presque conique, faiblement bisinué à sa base, tronqué à l'extrémité, impressionné en dessus; élytres ovato-oblongues, déprimées antérieurement sur le dos, acuminées au bout, avec les épaules obtusément anguleuses; pieds médiocres; jambes mutiques. Le type de ce genre peu nombreux, est le *Curculio squamosus* de Fabricius; il est originaire de l'Inde; les autres espèces appartiennent soit à cette partie du globe, soit au midi de l'Afrique.

HYPOMÉLIDES. bot. *V.* Hippomelis.

HYPONERVIS. bot. Paulet a proposé ce nom pour le genre Mérule qui se trouvait fait et nommé longtemps avant que cet auteur eût écrit sur les Champignons.

HYPOPELTIDE. *Hypopeltis.* bot. (*Fougères.*) Dans la Flore de l'Amérique septentrionale de Michaux, rédigée par le professeur Richard, ce savant botaniste a proposé de faire un genre particulier, sous le nom d'*Hypopeltis*, de toutes les espèces du genre Polypode de Linné, qui ont les fructifications sous la forme de points arrondis, composés de sporanges disposées autour d'un axe et fixées à une membrane peltée. Or, ce genre ne diffère pas de celui que De Candolle a publié plus tard sous le nom de *Polystichum.* La Flore de Michaux a paru en 1803, la Flore française en 1805; le nom proposé par Richard ayant l'antériorité, doit être préféré. Ce même genre a été désigné par R. Brown sous le nom d'*Aspidium. V.* Aspidie.

HYPOPHACE. bot. (*Champignons.*) Plante qui croît sur la racine du *Vicia Aphaca* et qui est figurée table vi du *Pugillus Plantarum rariorum* de Mentzel qui, le premier, l'a fait connaître. Elle est voisine des *Sclerotium.*

HYPOPHÆSTON. bot. Ce nom, qui a été appliqué au *Rhamnus oleoides* et au *Salsola Tragus* par certains auteurs, était, dans Dioscoride, celui de la Chausse-trape. *V.* ce mot.

HYPOPHILLION. *Hypophillium.* bot. Link donne ce nom à une petite gaîne qui, selon De Candolle, représente la véritable feuille, à l'aisselle de laquelle naissent certains rameaux dont l'apparence est celle des feuilles. On cite les Asperges pour exemple.

HYPOPHLÉE. *Hypophlœus.* ins. Genre de l'ordre des Coléoptères, section des Hétéromères, famille des Taxicornes, tribu des Diapériales, établi par Fabricius qui l'a retiré de son genre Ips. Ses caractères sont : antennes grossissant insensiblement depuis le troisième article, perfoliées en grande partie; mâchoires inermes; corselet beaucoup plus long que large; corps parfaitement linéaire.

Les Hypophlées ne diffèrent au premier aperçu, des Diapères et des Phaléries, que par la forme de leur corps; leurs antennes sont courtes, à articles presque lenticulaires, un peu en scie latéralement, et formant, réunis, une tige perfoliée, terminée par un article ovoïde et court; le labre est saillant et entier; les mandibules sont bifides ou bidentées à leur pointe; les mâchoires ont deux lobes, dont l'intérieur très-petit; leurs palpes maxillaires, plus grandes que les labiales, sont terminées par un article plus grand et ovoïde, et le corselet est en carré long et bordé; les élytres sont étroites, et les jambes vont en s'élargissant de la base à l'extrémité. Ces insectes vivent sous les écorces des arbres; leurs larves, qui ne sont point connues, doivent faire aussi leur habitation dans les vieux troncs cariés.

Toutes les espèces de ce genre habitent l'Europe. Dejean (Catal. des Coléopt.) en mentionne sept; la principale et celle qui sert de type au genre, est l'Hypophlée marron, *Hypophlœa castaneus*, Fabr., Oliv. Il a près de trois lignes de long. Tout son corps est d'un brun ferrugineux, sans taches. Cette espèce se trouve aux environs de Paris.

HYPOPHYLLE. *Hypophylla.* bot. (*Hydrophytes.*) Genre de la famille des Floridées, proposé par Stackhouse, dans la seconde édition de sa Néréide Britannique, et auquel il donne pour caractères : une fronde membraneuse, rameuse et plane, parcourue par une nervure longitudinale, médiane, souvent prolifère; fructification variable. Il compose ce genre des Delesserics de la première section. Il n'a pas été adopté.

HYPOPHYLLOCARPODENDRON. bot. L'un de ces noms excessifs que Linné proscrivit si sagement dans sa Philosophie Botanique, et par lequel Boërhaave désignait la section *Protea* qui correspond au genre *Mimetes* de R. Brown.

HYPOPHYLLUM. bot. Nom proposé par Paulet, pour les Champignons qui sont feuilletés en dessous du chapeau.

HYPOPITYDE. *Hypopitys.* bot. Dillen avait employé ce mot comme nom générique d'une plante que Linné nomma depuis *Monotropa.* Adanson, Scopoli et d'autres auteurs ont adopté la dénomination proposée par Dillen. Nuttal (*Gener. of North Amer. Plants*, 1, p. 270), réservant le nom de *Monotropa* à plusieurs espèces exotiques, a rétabli le genre *Hypopitys* de Dillen, et l'a ainsi caractérisé : calice à trois ou quatre divisions; corolle pseudo-polypétale, persistante, à quatre ou cinq segments, chacun offrant à la base un nectaire en capuchon; anthères petites, horizontales, uniloculaires; stigmate orbiculaire, avec un rebord barbu; capsule à cinq loges et à cinq valves; graines très-nombreuses, petites et subulées. Ce genre se compose de deux espèces dont l'une, *Hypopitys Europœa*, Nutt., *Monotropa Hypopitys*, L., est parasite sur les racines des arbres et principalement des Sapins. Cette plante, qui a de l'analogie par son port, avec les Orobanches, croît en Europe et dans l'Amérique septen-

trionale. L'autre espèce a été décrite par Nuttal (*loc. cit.*) sous le nom d'*Hypopitys lanuginosa*.

HYPOPTÈRE. INS. Terme d'anatomie changé en celui de Paraptère. *V.* ce mot.

HYPOPTÉRÉE. *Hypopterata*. BOT. Épithète donnée par Mirbel, à la cupule lorsqu'elle est surmontée d'une aile membraneuse.

HYPOPYGE. *Hypopygium*. BOT. Kirby désigne par ce nom, le dernier segment du ventre de l'abdomen des insectes.

HYPORINCHOS. OIS. *V.* TOUCAN.

HYPOSPARTIUM. BOT. L'un des anciens noms de l'Orobanche. *V.* ce mot.

HYPOSPHÉNAL. ZOOL. *V.* CRANE et SQUELETTE.

HYPOSTATES. BOT. Du Trochet (Mémoir. du Mus., t. VIII, p. 244) appelle ainsi les corps parenchymateux et souvent transparents qui sont placés au dessous de l'embryon au moment où ce corps commence à se développer dans l'ovule, après la fécondation. Tantôt les Hypostates, dont le nombre est, en général, de deux ou trois, disparaissent entièrement par suite de l'accroissement de l'embryon; tantôt ils persistent en partie pour former l'endosperme. *V.* GRAINE.

HYPOSTILBITE. MIN. Substance blanche, mate ou peu éclatante, en globules lisses, très-finement striés, ou compacte; à cassure terne; ne rayant pas le verre; difficilement fusible sur les bords; se gonflant un peu, et devenant ronde à sa surface; soluble dans les acides, sans faire de gélée, sa solution précipitant par l'oxalate d'ammoniaque; elle est composée de silice, 52,5; alumine 18,5; chaux 8; soude 2,5; eau 18,5. On la trouve à l'île de Feroé, accompagnant la stilbite.

HYPOSTOME. *Hypostomus*. POIS. Sous-genre de Loricaire. *V.* ce mot.

HYPO-SULFUREUX. MIN. *V.* ACIDE.

HYPOTÈME. *Hypotema*. BOT. Wallroth désigne sous ce nom, la face inférieure des expansions des Lichens.

HYPOTHALLE. *Hypothallus*. BOT. Fries donne ce nom à la couche interne ou inférieure des Lichens, parce qu'elle sert en quelque sorte de base ou de soutien au thalle, c'est-à-dire à la couche externe, supérieure ou corticale.

HYPOTHECION. *Hypothecium*. BOT. On désigne quelquefois ainsi la base du thalame des Lichens, laquelle est ordinairement formée de cellules rondes et stériles.

HYPOTHÈLE. BOT. Paulet propose ce nom pour un genre qui, depuis longtemps, portait celui d'Hydne. *V.* ce mot.

HYPOTHYMIDE. *Hypothymis*. OIS. Genre de l'ordre des Insectivores, établi par Lichtenstein qui lui assigne pour caractères : bec très-court, déprimé, à arête vive, large à sa base, faiblement échancré à sa pointe; bords latéraux de la mandibule supérieure cachant en grande partie l'inférieure qui est droite; fosse nasale très-grande; narines rondes et ouvertes : pieds courts; tarse plus court que le doigt intermédiaire; les latéraux égaux; l'externe soudé jusqu'à la première articulation, et l'interne à la base; ailes médiocres : première rémige à peu près nulle; les seconde, troisième et quatrième étagées; les cinquième et sixième les plus longues; queue très-longue et égale. Ce nouveau genre vient d'être établi pour un Oiseau apporté récemment du Mexique et que l'on n'a pu admettre soit dans le genre Phibalure, soit dans celui des Manakins, avec lesquels l'Hypothymide a quelques traits de ressemblance. Les mœurs et les habitudes de cet Oiseau ne nous sont point encore connues.

HYPOTHYMIDE CEIL-D'OR. *Hypothymis chrysorrhœa*, Temm., pl. color. 452. Sommet de la tête, occiput, et région des oreilles d'un gris ardoisé foncé; une bande blanche, formée de petites plumes très-serrées, couvre la base du bec, s'étend vers le lorum, et entoure l'orbite de l'œil; tout le reste des parties supérieures du plumage, ainsi que la poitrine et le milieu du ventre, est d'un beau gris bleuâtre; les rémiges sont noirâtres, bordées de gris bleuâtre; milieu de l'abdomen et cuisses d'un blanc pur; flancs et tectrices caudales inférieures d'un jaune verdâtre; rectrices noires, bordées extérieurement de bleu et frangées de blanc, les deux intermédiaires entièrement noires, les suivantes ont une grande tache blanche vers le milieu des barbes internes; bec et pieds noirs. Taille, sept pouces huit lignes.

HYPOTHRONIE. *Hypothronia*. BOT. Genre de la famille des Labiées et de la Didynamie Gymnospermie, L., nouvellement constitué par Schrank (*Sylloge Plant. Soc. Reg. Ratisb.*, p. 85) qui l'a ainsi caractérisé : calice à cinq dents subulées; corolle bilabiée; la lèvre supérieure à trois lobes dont les latéraux sont aigus, l'intermédiaire en forme de casque; la lèvre inférieure à deux divisions profondes. Les caractères de ce genre sont trop abrégés pour que nous puissions en donner une connaissance suffisante. Son auteur dit qu'il est voisin de l'*Hyptis*, mais que cependant il en est manifestement distinct. Il lui a donné le nom d'*Hypothronia* à cause de ses étamines qui reposent comme sous le dais d'un trône. Il ne se compose que d'une seule espèce, *Hypothronia undata*, recueillie au Brésil par Martius.

HYPOXANTHE. *Hypoxanthus*. MAM. Nom donné primitivement à un Singe du genre Eriode : *Eriodes Tuberifer*, Geoff., qui avait été considéré comme une espèce du genre Atèle. *V.* ERIODE A TUBERCULE.

HYPOXIDE. *Hypoxis*. BOT. Genre type de la petite famille des Hypoxidées de Kunth et R. Brown, et qu'on reconnaît facilement à son calice adhérent, à six divisions profondes et égales, persistantes. Les six étamines sont dressées. L'ovaire, qui est infère, offre trois loges polyspermes. Le style est triangulaire, couronné par trois stigmates, attachés aux angles supérieurs du style. Le fruit est une capsule à trois loges polyspermes, indéhiscentes. Les graines sont presque globuleuses, offrant un ombilic latéral, en forme de bec.

Les espèces de ce genre, originaires du cap de Bonne-Espérance, de l'Amérique et de la Nouvelle-Hollande, ont une racine tubéreuse, charnue ou quelquefois fibreuse. Leurs feuilles, qui dans un grand nombre d'espèces sont semblables à celles des Graminées, sont toutes radicales; les hampes sont terminées par des fleurs assez grandes, solitaires ou diversement groupées. Quelques-unes de ces espèces sont cultivées dans les jardins d'agrément. Elles exigent généralement la serre chaude. Telles sont l'HYPOXIDE VELUE, *Hypoxis*

*villosa*, L., Jacq., *Ic. rar.*, t. 370, qui est originaire du cap de Bonne-Espérance. Sa racine est bulbeuse; ses feuilles linéaires, étroites, velues; ses fleurs petites, d'un jaune verdâtre.

L'Hypoxis étoilée, *Hypoxis stellata*, Willd., dont les feuilles sont ensiformes, étroites, aiguës, striées, environnant une hampe grêle, qui porte une seule fleur à six divisions étalées en forme d'étoile.

L'Hypoxis blanche, *Hypoxis alba*, qui a le port de la précédente: mais dont la fleur est beaucoup plus petite et d'un blanc de lait, avec des lignes brunes et jaunes.

HYPOXIDÉES. *Hypoxideæ*. bot. Ce nom a été donné par Kunth (*Nov. Gener. et Spec. Plant. æquin.*, t. 1, p. 286) à un groupe de plantes, constitué par R. Brown (*Prodr. Flor. Nov.-Holl.*, 1, p. 289) qui l'a regardé comme intermédiaire entre les Asphodélées et les Amaryllidées. Les genres que ce dernier auteur a indiqués comme faisant partie de cette petite famille sont: *Hypoxis*, L.; *Curculigo*, Gærtn.; et *Campynema*, Labill. Une grande affinité unit les deux premiers genres. Les graines sont munies d'un ombilic latéral en forme de petit bec, d'un embryon axile, d'un albumen mou, et sont recouvertes d'un test noir et crustacé. Ces caractères rapprochent davantage les Hypoxidées des Asphodélées que des Amaryllidées. Le genre *Campynema* n'est placé qu'avec doute dans cette petite famille.

HYPOXYLÉES. bot. Les plantes qui composent cette famille ont été longtemps confondues dans le vaste groupe des Champignons. De Candolle sentit le premier la nécessité de diviser une famille aussi polymorphe, et il en sépara les Hypoxylons; mais il réunit dans cette famille deux tribus essentiellement distinctes: l'une, sous le nom d'Hypoxylons faux-Champignons, forme la base de la famille des Hypoxylées; l'autre, qu'il nomme Hypoxylons faux-Lichens, paraît devoir faire partie de la famille des Lichens (*V.* ce mot), à l'exception du genre Hysterium qui rentre dans les vraies Hypoxylées. Le caractère essentiel, qui distingue les Hypoxylées des Lichens, est l'absence de toute fronde ou expansion crustacée, et la présence, dans la plupart des genres, de thèques renfermant les sporules, caractère qui les rapproche des vrais Champignons. Toutes les Hypoxylées sont essentiellement composées d'un péridium de forme variable, dur, compacte, formé d'un tissu cellulaire très-dense, et non de filaments entre-croisés comme celui des Lycoperdacées; ce péridium s'ouvre de diverses manières; il renferme, non pas des sporules libres et éparses, comme on le voit dans les Lycoperdacées, mais des thèques, sortes de petits sacs membraneux, cylindriques, fixés par une de leurs extrémités aux parois internes de ce péridium, et renfermant plusieurs sporules. On voit que, par cette structure, ces végétaux se rapprochent plus des vrais Champignons et surtout de certaines Pezizes, que des Lycoperdacées, auprès desquelles Persoon les avait cependant rangés dans son ordre artificiel des Champignons Angiocarpes. En effet, il est certaines Pezizes, surtout parmi les petites espèces qui croissent sur le bois mort, dont la cupule est complétement fermée dans les premiers temps de leur développement, et qui en cet état ressemblent tellement à quelques plantes de la famille des Hypoxylées que, sans le mode de déhiscence qu'on observe plus tard, on ne pourrait s'empêcher de les placer dans cette famille: tels sont particulièrement plusieurs espèces du genre *Cœnangium*, genre très-voisin des Pezizes, qui avaient été rangées par un grand nombre de botanistes parmi les Sphæries. On voit, par cette comparaison, que la famille des Hypoxylées se rapproche plus de celle des Champignons et particulièrement de la tribu des Pezizées que de celle des Lycoperdacées ou de celle des Lichens, dans laquelle les sporules ne sont jamais contenues dans des thèques régulières et renfermées dans un péridium clos.

Outre ces genres, on a placé à la suite de la famille un groupe de genres anomaux qui ne s'y rapportent pas exactement, mais qui ont pourtant plusieurs de ses caractères et qui lui ressemblent surtout par leur aspect extérieur. Dans les plantes de cette tribu, à laquelle on a donné le nom de Cytisporées, on observe un péridium dur et compacte, analogue à celui des vraies Hypoxylées, mais ordinairement plus mince, s'ouvrant par un orifice arrondi à la manière de celui des Hypoxylées et sortant, comme celles-ci, de dessous l'écorce des arbres ou perçant l'épiderme des feuilles; mais ces péridiums ne renferment pas de thèque, on n'y trouve que des sporules nues ou des sporidies irrégulières; ces caractères devraient peut-être faire placer ces genres à la suite des Urédinées, dont ils se rapprochent par leur petitesse et par leur mode de développement, surtout si l'on regardait le péridium comme produit par un changement dans le tissu du végétal qui les supporte; mais jusqu'à ce que cette structure ait été mieux étudiée, il est préférable de laisser ces genres à la suite des Hypoxylées dont ils ont tout à fait le port. Les péridiums, qui constituent essentiellement les Hypoxylées, sont tantôt isolés, tantôt ils sont rapprochés ou soudés plusieurs entre eux; tantôt enfin ils sont portés sur une base commune, de forme très-variable, mais qui ne prend un grand développement que dans le genre Sphærie.

A l'exception de quelques Sphæries qui croissent sur la terre ou peut être plutôt sur des racines mortes, tous les végétaux de cette famille se développent sur d'autres plantes mortes ou vivantes, mais plus souvent sur l'écorce ou sur le bois mort que sur les parties herbacées et vivantes, encore c'est presque toujours vers la fin de l'été, à l'époque où les végétaux commencent à devenir languissants, que ces parasites naissent sur les feuilles de quelques plantes vivantes et particulièrement sur les feuilles des arbres; caractère qui les distingue des Urédinées qui se développent ordinairement sur les feuilles des végétaux herbacés et lors de leur premier développement. Cette différence, jointe à plusieurs autres faits, semble annoncer que dans les Hypoxylées les séminules sont introduites dans les végétaux sur lesquels ils croissent par les pores absorbants des parties mêmes qui deviennent le siége de ces parasites, tandis que, dans les Urédinées, ces séminules sont introduites par les vaisseaux absorbants des racines et peuvent exister dans le tissu d'un organe, d'une feuille

par exemple, avant même qu'elle soit épanouie, et par conséquent s'y développer dès les premiers moments de l'épanouissement de ces organes.

Les Hypoxylées sont toutes dures et ligneuses; la plupart sont noires, quelques-unes seulement sont rougeâtres ou jaunâtres; le caractère le plus variable dans cette famille est le mode de débiscence; il a donné lieu à la division des vraies Hypoxylées en deux sections : les Sphæriacées dont le péridium s'ouvre par un orifice arrondi, et les Phacidiacées, dans lesquelles le péridium s'ouvre en plusieurs valves ou fentes. Les genres renfermés dans cette famille sont les suivants :

† HYPOXYLÉES VRAIES. Péridium contenant des thèques libres ou fixées.

α. PHACIDIACÉES. Péridium s'ouvrant par plusieurs fentes ou valves; thèques fixées, persistantes.

*Phacidium*, Fries; *Actidium*, Fries; *Glonium*, Muhl. (*Solenarium*, Spreng.); *Rhitisma*, Fries (*Placuntium*, Ehr.); *Hysterium*, Tode (*Hysterium* et *Hypoderma*, DC.).

β. SPHÆRIACÉES. Péridium s'ouvrant par un pore ou une fente; thèques s'échappant par l'orifice.

*Lophium*, Fries; *Sphæria*, Haller; *Depazea*, Fries (*Phyllosticta*, Pers.); *Dothidea*, Fries; *Erysiphe*, De Cand. (*Erysibe*, Ehr.; *Alphitomorpha*, Wabl; *Podosphæra*, Kunze); *Corynella*, Ach., Fries; *Eustegia*, Fries.

†† HYPOXYLÉES FAUSSES OU CYTISPORÉES.

*Sphæronema*, Fries; *Cytispora*, Fries, Ehr. (*Bostrychia*, Fries, *in Act. Holm.*); *Pilidium*, Kunze; *Leptostroma*, Fries (*Sacidium?* Nées; *Schizoderma*, Ehrenb.); *Leptothyrium*, Kunze; *Actinothyrum*, Kunze; *Phoma*, Fries.

HYPOXYLON. BOT. (*Hypoxylées.*) Plusieurs auteurs ont successivement adopté ce nom comme générique, mais aucun des genres qui le portent n'a pu être adopté. Adanson a caractérisé son genre Hypoxylon ainsi qu'il suit : tige élevée, simple ou ramifiée, à branches cylindriques, plates ou en massue, piquée de trous vers son sommet; cavités sphériques, ouvertes à la surface de la plante, contenant un placenta gélatineux ; de la poussière au sommet des tiges ou des branches. Ainsi défini, ce genre est le *Xylaria* de Schrank, conservé comme sous-genre du *Sphæria* par les auteurs modernes; il renferme les espèces à base allongée, charnue ou tubéreuse; elles faisaient partie des *Clavaria* de Linné. Le genre Hypoxylon de Bulliard est beaucoup moins naturel que celui d'Adanson, il renferme plusieurs espèces de plantes cryptogames de la famille des Hypoxylées, qui vivent sur le bois ou sur les arbres, et notamment des *Sphæria*. On y trouve aussi placé le *Rhizomorpha setiformis*, variété β d'Achar, sous le nom d'*Hypoxylum loculiferum*, plusieurs *Næmaspora* et même un *Hysterium : l'Hysterium ostraceum*. Jussieu et Paulet ont adopté le genre Hypoxylon d'Adanson; leur exemple n'a été suivi par aucun des botanistes contemporains. Mentzel est le premier auteur qui se soit servi du mot Hypoxylon.

HYPOXYLONS. BOT. Pour Hypoxylées. *V.* ce mot.

HYPPARION. OIS. Syn. de *Mergus impennis*, L.

HYPPOLYTE. CRUST. *V.* ALPHÉE.

HYPSAUCHÉNIE. *Hypsauchenia.* INS. Hémiptères; genre de la section des Homoptères, famille des Cicadaires, établi par Germar qui lui donne pour caractères : antennes insérées entre les yeux, composées de trois articles; vertex oblong, prolongé en une sorte d'écusson à trois lobes, recouvrant et cachant le front qui est conique; élytres pliées perpendiculairement, entièrement coriaces, ornées de deux rangées de cellules discoïdales et marginales; pieds assez courts, à jambes comprimées. L'espèce principale de ce genre est l'HYPSAUCHÉNIA BALLISTA, *Hypsauchenia ballista*, Germar; elle est brune, avec la partie antérieure du corselet avancée sur la tête en forme de corne très-grande, tricarénée, réfléchie et divisée, au sommet, en lobes plans, ovales et aigus. On la trouve à Cayenne.

HYPSÈLE. *Hypsela.* BOT. Ce genre de la famille des Lobéliacées, a été formé par Presl aux dépens du genre Lysipomie, pour une espèce qu'y avait placée Kunth, dans ses *Nova Gen.* de Humboldt et Bonpland. Le genre Hypsèle se distingue par son calice presque globuleux, soudé avec l'ovaire; la corolle est insérée au sommet du tube calicinal; elle a son tube entier, renflé à l'orifice, son limbe à deux lèvres dont la supérieure bipartite, et l'inférieure trifide; les cinq étamines sont insérées à la corolle, deux d'entre elles sont soyeuses au sommet et toutes unies en tube; l'ovaire est infère et le style inclus, le stigmate exserte, bilobé. Le fruit est une capsule semi-biloculaire, débiscente par un opercule en bosse. L'espèce décrite a beaucoup de ressemblance avec la Violette des marais : ses feuilles sont alternes, orbiculo-réniformes, échancrées, un peu épaisses; les fleurs sont blanches, axillaires, solitaires et pédonculées. Du Pérou.

HYPSELONOTE. *Hypselonotus.* INS. Hémiptères hétéromères. Ce genre, de la famille des Coréens, a été créé par Hann, et se compose de petites espèces de l'Amérique équinoxiale, dont le dernier article des antennes est plus gros mais guère plus long que le précédent; la tête est plus étroite que le corselet qui se rétrécit antérieurement. Parmi les espèces que l'on rapporte à ce genre on doit remarquer : *Hypselonotus dimidiatus*, Hann, *Lygæus striatulus*, Fab., Ent. Syst., IV, p. 161; *Hypsonotus venosus*, H., *Lygæus venosus*, Fab. Celui-ci a le corps d'un brun ferrugineux, avec les élytres noires, marquées, vers l'extrémité, de veines ferrugineuses; le corselet est faiblement épineux. Il se trouve à Cayenne.

HYPSIOPHTHALME. *Hypsiophthalmus.* INS. Coléoptères pentamères; genre de la famille des Serricornes, tribu des Élatériens, institué par Latreille qui lui assigne pour caractères : antennes ayant la plupart des articles obconiques, point sensiblement dilatés au côté interne, le troisième article aussi grand que le suivant; le onzième ovalaire et le faux article très-petit, se confondant presque avec lui; tête plus large que le bord antérieur du corselet. Les espèces comprises dans ce genre nouveau sont les *Elater buphtalmus* et *luciferus*, de Fabricius.

HYPSIPRYMNUS. MAM. Nom donné par Illiger au Potoroo. *V.* ce mot.

HYPSOME. *Hypsomus.* INS. Coléoptères tétramères;

genre de la famille des Rhynchophores, établi par Schoonherr qui lui donne pour caractères : antennes assez longues et minces, insérées près de l'extrémité de la trompe, coudées, composées de douze articles dont les deux premiers les plus longs, obconiques, les cinq suivants courts et lenticulaires, la massue oblongue, ovale; trompe allongée, grêle, cylindrique, linéaire, arquée, marquée d'un trait enfoncé, qui suit tous les contours de la courbe; yeux ovales et déprimés; corselet arrondi et avancé à la base, avec les côtés un peu arrondis, et la partie antérieure subitement rétrécie; on y observe deux lobes derrière les yeux; élytres oblongues, subovales, profondément échancrées à leur base au point de suture; les épaules sont prominules; pieds médiocres et robustes : la première paire écartée à l'origine et la plus longue; cuisses en massue, mutiques; jambes presque cylindriques. Les deux espèces connues de ce genre : *Hypsomus scapha* et *Hypsomus lembreculus*, ont été rapportées de la Caffrerie par les naturalistes-voyageurs Ecklon et Zeyher.

HYPSONOTE. *Hypsonotus.* ins. Coléoptères tétramères; genre de la famille des Rhynchophores, fondé par Germar, pour un assez grand nombre d'espèces, toutes du Brésil, et offrant pour caractères : antennes assez longues et minces, coudées, composées de douze articles dont les deux premiers les plus longs, les suivants un peu plus courts, égaux, obconiques, et la massue, qui comprend les quatre derniers, oblongue, ovale et acuminée; trompe allongée, presque cylindrique, un peu plus épaisse vers le bout, marquée d'une fossette oblique, qui occupe toute son étendue; yeux petits, ovales et peu convexes; corselet cylindrique et souvent rétréci antérieurement; élytres oblongues, plus larges que le corselet, déclives et gibbeuses vers l'extrémité, avec les épaules ordinairement obtuses et quelquefois arrondies; corps ovalaire, presque cylindrique et pourvu d'ailes; pieds assez robustes, avec les jambes crénelées sur la face interne.

HYPTÈRE. moll. Un genre très-voisin des Firoles par l'organisation et les formes extérieures, a été établi sous ce nom par Raffinesque. Tous les caractères qu'il en donne, rentrent entièrement dans ceux des Firoles, à l'exception de la position des branchies qui sont sous la queue, d'après l'auteur. Blainville pense qu'il y a erreur; qu'elles sont sur la queue. Il attribue cette erreur à une faute typographique; alors, s'il en est ainsi, il n'y aurait aucune raison d'admettre ce genre. Il est nécessaire cependant, avant de l'admettre ou de le rejeter, de vérifier de nouveau le fait; ce qui sera facile, puisque les animaux signalés par Raffinesque vivent dans les mers de Sicile.

HYPTIANTHÈRE. *Hyptianthera.* bot. Genre de la famille des Rubiacées, établi par Wight et Arnott qui lui donnent pour caractères : tube du calice très court, presque ovale, soudé avec l'ovaire; son limbe est supère, profondément divisé en cinq découpures oblongues, acuminées et persistantes; corolle supère et rotacée; son tube est très-court, poilu intérieurement; son limbe est partagé en cinq divisions contournées avant la floraison, étalées ensuite; cinq anthères oblongues, insérées au sommet du tube de la corolle; ovaire infère, à deux loges, avec son disque épigyne, épais et charnu; six ovules environ, pendants à chaque loge; style très-court; stigmate épais, à deux lobes rapprochés. Le fruit consiste en une baie globuleuse, à deux loges, couronnée par le limbe persistant du calice.

Hyptianthère de l'Inde. *Hyptianthera Indica*, W. et A., *Prodr. Flor. Penins.* Ind.-Or. I, 390. Arbrisseau inerme, glabre, à feuilles opposées, courtement pétiolées, oblongues-lancéolées, acuminées, en coin à leur base, avec une stipule interpétiolaire, entière, triangulaire, acuminée, rigide; fleurs petites, accompagnées de bractées, réunies en fascicules subglobuleux, dans les aisselles des feuilles.

HYPTIDE. *Hyptis.* bot. Genre de la famille des Labiées, et de la Didynamie Gymnospermie. L., établi par Jacquin (*Collecton. Botan.*, 1, p. 102), et ainsi caractérisé par Poiteau qui a donné une bonne Monographie de ce genre, publiée dans les Annales du Muséum d'Hist. natur., t. VII, p. 459 : calice à cinq dents égales; corolle tubuleuse, bilabiée; lèvre supérieure bifide, lèvre inférieure trifide; divisions latérales semblables aux divisions supérieures; division intermédiaire en capuchon, enveloppant d'abord les organes sexuels, se rejetant ensuite en arrière; quatre étamines, dont deux plus courtes, insérées au bas de la lèvre inférieure de la corolle; ovaire à quatre lobes, surmonté d'un style simple, abaissé sur la lèvre inférieure, un peu plus long que les étamines, et d'un stigmate bifide, aigu; quatre akènes ovales, arrondis ou comprimés, marqués à la base d'un hile allongé et d'un micropyle placé au côté intérieur du hile où aboutit la radicule de l'embryon dénué de périsperme. Dans ce genre, ainsi que dans l'*Ocymum* et le *Plectranthus*, la corolle avait été considérée par les botanistes comme renversée. Jacquin avait même tiré le nom d'*Hyptis* de cette disposition de la corolle. Cependant Poiteau a observé que dans les trois genres cités, il n'y avait point de renversement réel dans la corolle; mais que les étamines offraient une insertion diamétralement opposée à ce qu'elle est ordinairement dans les Labiées. Malgré cette nouvelle considération, l'idée de renversement renfermée dans le mot *Hyptis* n'en est pas moins bonne, puisqu'elle peut s'appliquer aussi bien à l'insertion des étamines qu'au prétendu renversement de la corolle. Le genre Hyptide a été enrichi de quelques espèces placées par les auteurs et par l'Héritier lui-même dans son genre *Bystropogon*, qui a pour type le *Mentha Canariensis*, L. En effet, ces espèces n'ont de commun avec les *Bystropogon* que le calice cilié à son orifice, caractères qui se rencontrent dans tous les Thyms, l'Origan, le Clinopode et une foule d'autres Labiées. Le *Brotera Persica* de Sprengel (*Transact. of Societ. Linn. of London*, t. VI, p. 151, tab. 12) rentre encore dans le genre *Hyptis*.

Aux dix huit espèces décrites dans la Monographie de Poiteau, Kunth (*Nov. Gener. et Spec. Plant. æquin.*, t. II, p. 218) a ajouté sept espèces nouvelles de l'Amérique méridionale, et il a donné la figure de l'*Hyptis hirsuta*. Elles sont pour la plupart indigènes des vastes régions de cette partie du monde, du Mexique et des Antilles. L'*Hyptis Persica* (*Brotera*, Sprengel) est la

seule espèce de l'ancien continent. Toutes ces espèces sont des plantes vivaces ou des arbrisseaux à tiges carrées, à feuilles simples, ponctuées, et ayant au lieu de stipules une couronne de poils à chaque nœud. Les fleurs naissent en têtes ou en épis, groupées ou solitaires dans les aisselles des feuilles.

HYPTIE. *Hyptia*. INS. Genre de l'ordre des Hyménoptères, établi par Illiger qui y place un insecte de l'Amérique méridionale, l'Évanie pétiolée de Fabricius. Ce genre n'a pas été généralement adopté.

HYPUDOEUS. MAM. Sous ce nom, Illiger réunit en un petit genre le Rat-d'Eau, le Campagnol et le Lemming. *V.* CAMPAGNOL.

HYPULE. *Hypulus*. INS. Coléoptères hétéromères; genre de la famille des Sténélytres, tribu des Sécuripalpes, institué par Paykul qui lui assigne pour caractères : antennes filiformes, presque monoliformes, composées de onze articles; mandibules cornées, arquées, unidentées, aigues à l'extrémité; mâchoires membraneuses; palpes maxillaires filiformes, ayant leur dernier article étroit, conique, comprimé, composé à sa partie inférieure de deux lames qui se rejoignent et ne laissent point de canal entre elles; lèvre membraneuse, arrondie à l'extrémité; tête sans con distinct, inclinée; corps allongé, presque cylindrique et convexe; corselet de la largeur des élytres; écusson petit et arrondi; élytres recouvrant l'abdomen et les ailes; pattes simples et courtes; avant-dernier article des tarses petit et bilobé. Paykul place dans ce genre les espèces suivantes : HYPULE A QUATRE TACHES, *Hypulus quadriguttatus*; *Dircœa quadriguttata*, Fab. — HYPULE DU CHÊNE, *Hypulus quercinus*, Payk.; *Dircœa quercina*, Gyll.; *Dircœa dubia*, Fabr.; HYPULE BIFASCIÉ, *Hypulus bifasciatus*, Payk.; *Dircœa bifasciata*, Fabr.; *Noloxus bifasciatus*, Panz. Toutes ces espèces se trouvent en Europe.

HYRACLEIA. BOT. Syn. de Pariétaire. *V.* ce mot.

HYRAX. MAM. *V.* DAMAN.

HYRIE. *Hyria*. MOLL. Ce genre a été nouvellement établi par Lamarck (Anim. sans vert., t. VI). Il réunit plusieurs Coquilles qui ont beaucoup de rapport avec les Mulettes et les Anodontes entre lesquels il sert de terme moyen avec le genre *Dypsas* de Leach. Férussac, dans ses Tableaux systématiques, l'a adopté comme genre; il l'a laissé dans la famille des Nayades dans les mêmes rapports avec les genres voisins. Les animaux des Hyries ne sont point connus, mais d'après l'analogie qui existe entre les coquilles, on peut avoir quelque raison de penser qu'ils doivent différer fort peu de ceux des Mulettes ou des Anodontes. Voici les caractères que Lamarck a assignés au genre en question : coquille équivalve, obliquement trigone, auriculée, à base tronquée et droite; charnière à deux dents rampantes, l'une postérieure ou cardinale, divisée en parties nombreuses et divergentes, les intérieures étant les plus petites; l'autre antérieure ou latérale, étant fort longue, lamellaire; ligament extérieur linéaire. Les coquilles de ce genre sont nacrées à l'intérieur et couvertes d'un épiderme brun à l'extérieur, comme cela a lieu dans celles des autres genres de la même famille. Elles vivent dans les fleuves ou les lacs des parties les plus chaudes. Elles ne présentent de différences que dans la forme qui est aviculoïde, et dans la disposition de la dent postérieure qui est divisée en lames divergentes, ce qui ne se rencontre pas dans les Mulettes; du reste, les impressions musculaires, la forme du ligament et sa position sont absolument semblables à ce que l'on observe dans les Mulettes ou les Anodontes. On ne connaît encore qu'un fort petit nombre d'espèces : deux d'entre elles ont été confondues par Gmelin avec les Myes; une d'elles a été, à ce que l'on peut croire, figurée depuis longtemps dans le *Synopsis Conchyliorum* de Lister.

HYRIE AVICULAIRE. *Hyria avicularis*, Lamk., an *Myo Syrmatophora*, L., Gmel., p. 3223, n° 18? Lister, Conchyl., tab. 160, fig. 16?

HYRIE RIDÉE. *Hyria corrugata*, Lamk., Anim. sans vert., t. VI, p. 82, n° 2; Encyclop., pl. 247, fig. 2, a, b.

HYSOPE. *Hyssopus*. BOT. Famille des Labiées, Didynamie Gymnospermie, L. Ce genre peut être caractérisé de la manière suivante : calice tubuleux, cylindrique, strié, à cinq dents; corolle bilabiée; tube évasé, à peine de la longueur du calice; lèvre supérieure courte et émarginée; lèvre inférieure à trois lobes, les deux latéraux plus petits, celui du milieu plus grand et cordiforme; étamines écartées et saillantes. L'espèce la plus intéressante de ce genre est :

L'HYSOPE OFFICINAL. *Hyssopus officinalis*, L., Bull., tab. 320; Rich., Bot. Méd., t. I, p. 253. C'est un petit arbuste rameux, ayant les divisions de sa tige dressées et pulvérulentes, ses feuilles opposées, sessiles, lancéolées, étroites, aigues, entières, un peu pulvérulentes et garnies de petites glandes, surtout à leur face inférieure; les fleurs sont bleues, roses ou blanches, réunies plusieurs ensemble à l'aisselle des feuilles supérieures, et toutes tournées d'un même côté. L'Hysope croît naturellement sur les collines sèches et jusque dans les vieux murs des provinces méridionales de la France; on en forme souvent des bordures dans les jardins d'agrément. Aucun renseignement n'a pu encore nous faire connaître bien positivement si la plante que nous désignons aujourd'hui sous le nom d'Hysope est la même que l'*Hyssopus* de Dioscoride ou l'*Ezob* de l'Écriture Sainte. Quelques auteurs pensent que la plante de Dioscoride serait plutôt une espèce de *Thymbra*. Mais il est fort difficile, et même presque impossible d'avoir rien de bien positif à cet égard. En effet, les plantes mentionnées dans les ouvrages des anciens n'ayant pas été décrites, on ne peut rien établir de positif sur ces végétaux. Les sommités fleuries de l'Hysope ont une odeur aromatique, une saveur un peu âcre et amère. L'infusion et le sirop d'Hysope sont très-fréquemment employés pour faciliter l'expectoration.

On cultive quelquefois dans les jardins une autre espèce, l'*Hyssopus lophanthus*, L., qui est originaire de la Tartarie et de la Chine, et qui est remarquable surtout par ses fleurs, dont la corolle est renversée.

Willdenow a retiré de ce genre, pour en former un genre particulier, avec le nom d'*Elsholtzia*, l'*Hyssopus ocymifolius* et *Hyssopus cristatus* de Lamarck. *V.* ELSHOLTZIA.

HYSTÉRANDRIE. *Hysterandria*. BOT. Dans les mo-

difications qu'il a faites au Système sexuel de Linné, le professeur Richard a établi sous le nom d'Hystérandrie, une classe dans laquelle il rangeait tous les végétaux qui, avec plus de vingt étamines, ont l'ovaire infère; tels sont : le Grenadier, le Philadelphe, les Cactes, etc. *V.* SYSTÈME SEXUEL.

HYSTÉRANTÉES. BOT. On donne quelquefois cette qualification aux plantes dont les fleurs naissent avant les feuilles.

HYSTÉRIE. BOT. *V.* HYSTÉRINE.

HYSTERIER. *Hysterium.* BOT. (*Hypoxylées.*) Ce genre appartient à la tribu des Phacidiacées, et se rapproche même particulièrement du genre *Phacidium;* il a été établi par Tode et adopté depuis par tous les botanistes; il se présente sous la forme de tubercules ovales et plus ou moins allongés, quelquefois confluents et paraissant alors rameux; le péridium, qui est noir et dur, s'ouvre par une fente longitudinale; dans son intérieur sont fixées des thèques ou capsules membraneuses, allongées, qui ne se détachent pas, mais laissent échapper par leur sommet les sporules qu'elles renferment. Cette organisation est, comme on voit, parfaitement celle des vraies Hypoxylées, et diffère beaucoup de celle des Lichens, parmi lesquels cependant plusieurs espèces d'*Hysterium* avaient d'abord été placées; elle éloigne ce genre des Opégraphes auprès desquelles on avait souvent placé les *Hysterium*, à cause de l'analogie des formes extérieures; mais, dans les Opégraphes qui sont de vrais Lichens, non-seulement il y a une expansion crustacée bien distincte, commune à plusieurs lirelles, et qui ne se trouve jamais dans les *Hysterium;* mais on n'observe ni la déhiscence régulière, ni les thèques, caractères essentiels des Hypoxylées. Quant au genre *Hypoderma*, que De Candolle en avait séparé, il ne paraît pas possible de le distinguer des *Hysterium;* les uns et les autres naissent de dessous l'épiderme; seulement les *Hysterium* le rompent plus tôt, forment une plus grande saillie et ont le péridium en général plus épais. Dans les *Hypoderma*, le péridium est plus mince et reste en partie recouvert par l'épiderme des végétaux sur lesquels ils croissent; ces différences paraîtraient dépendre, en partie du moins, de ce que les premiers naissent sur les parties dures et ligneuses des végétaux, tandis que les autres se développent sur les parties vertes et herbacées. Ces deux genres paraissent donc devoir être réunis.

Les espèces de ce genre sont assez nombreuses; on en connaît maintenant environ cinquante. La plupart croissent sur les jeunes branches ou sur l'écorce des arbres; d'autres, en plus petit nombre, sur les feuilles, presque toujours lorsque ces organes sont morts, ou déjà à la fin de leur vie, caractère qui distingue facilement ces parasites des Urédinées qui se développent presque toujours sur les végétaux dès le commencement de leur végétation.

HYSTÉRINE. *Hysterina.* BOT. (*Lichens.*) Sous-genre établi dans le genre *Opegrapha.* Il renferme les espèces dont le disque est très-étroit, en forme de ride ou de strie, à marges conniventes, renflées. Ces Opégraphes ont du rapport avec les *Hysterium;* elles en diffèrent pourtant par la présence d'un thallus et par leur organisation intérieure qui est similaire.

HYSTÉRIONICE. *Hysterionica.* BOT. Willdenow a décrit, dans les Mémoires de la Société des Curieux de la Nature de Berlin, pour 1807, sous le nom d'*Hysterionica jasionoides*, une plante constituant un nouveau genre qu'il a placé, dans la Syngénésie Polygamie nécessaire, auprès du *Psiadia*. Ce genre est ainsi caractérisé : calice à peu près égal; corolle tubuleuse; style des fleurs femelles deux fois plus long que la corolle; stigmate simple; aigrette double, l'intérieure paléacée, l'extérieure soyeuse, hispide. De tels caractères sont tellement vagues, selon Cassini, qu'il n'est pas même possible de déterminer positivement à quel ordre naturel le genre en question se rapporte. Il y a presque autant de raison d'en faire une Lobéliacée ou une Calycérée, que de la placer parmi les Synanthérées. L'*Hysterionica jasionoides* est une plante herbacée, qui a le port du *Jasione montana*, et qui a été trouvée dans la république de Buenos-Ayres.

HYSTÉROCARPE. *Hysterocarpus.* BOT. (*Fougères.*) Le genre ainsi nommé par Martius est le même que le *Didymochlæna. V.* ce mot.

HYSTÉROLITHE. *Hysterolites.* MOLL. FOSS. Les anciens oryctographes donnèrent ce nom à des Moules ou à des corps pétrifiés qui ont, dans leur forme, des rapports éloignés avec les parties externes de la génération de la Femme. Les uns, nommés aussi Cunolites, sont des Polypiers (*V.* CYCLOLITES); les autres sont évidemment des noyaux ou des Moules de coquilles bivalves dont le test a disparu. La forme de ces coquilles les fait placer dans le genre Térébratule, où elles seront mentionnées plus particulièrement. *V.* TÉRÉBRATULE.

HYSTÉROPE. *Hysteropus.* REPT. Genre de la famille des Scincoïdiens, et qui, avec des Chirotes, forme le passage des Sauriens aux Ophidiens par les Orvets. Le corps des animaux qu'ils contiennent est, comme celui des Seps, très-allongé et serpentiforme. Il diffère du genre Chirote en ce que ce dernier, où l'on ne voit que deux membres, les présente dans la partie antérieure, tandis qu'ils sont postérieurs chez les Hystéropes; aussi a-t-on appelé les uns Bimanes et ceux-ci Bipèdes. On a, au mot CHIROTE, exposé les raisons qui faisaient rejeter de pareilles dénominations. Les petites pattes de tels animaux, courtes, dénaturées, incomplètes, qui ne sauraient servir soit à prendre, soit à marcher, ne peuvent être considérées ni comme des mains, ni comme des pieds, mais on n'en doit pas moins remarquer la manière fondue qu'emploie la nature dans les nuances du vaste tableau de ses richesses en considérant les Hystéropes et les Chirotes, pour s'élever du Serpent au Lézard, c'est-à-dire de l'Apode au Quadrupède. Ce n'était pas assez qu'elle procédât par un être à deux pieds; comme s'il fût entré dans la marche de ses opérations expérimentales de tenter tous les genres de formes, elle essaya séparément des membres antérieurs et des membres postérieurs avant de les réunir sur un seul individu. Quand elle les joignit ensuite sur les Seps, ils y étaient encore ébauchés; ils se prononcèrent dans le Scinque plus développés, mais encore peu coureurs; ils sont devenus les principaux moteurs de l'agilité des Lézards. Mais si les bras et les mains sont

refusés aux Hystéropes, les attaches internes de ces parties furent projetées, car on y voit des omoplates et des clavicules cachées sous la peau ; la force organisatrice s'est arrêtée là. Ce sont, du reste, des animaux fort innocents, rampants, insectivores, dont on n'a jusqu'ici observé aucune espèce au nouveau monde, malgré l'assertion de Séba qui en fait venir le Bipède proprement dit. Il n'en existe qu'en Europe ou en Afrique. Celles qu'on connaît suffisamment sont :

Hystérope Sheltopusik, Encycl. Rept., pl. 12, fig. 7; *Hypteropus Pallasii*, Dumér.; *Lacerta Apus*, Gmel.; *Syst. Nat.*, 13, t. 1er, *pars* 3, p. 1079; *Chamesaura Apus* de Schneider. C'est à Pallas qui l'a trouvé sur les bords du Volga et le long des fleuves, dans le désert de Naryn, qu'on doit la connaissance de cet animal. Il rampe dans l'herbe épaisse et touffue, et acquiert jusqu'à trois pieds de longueur. Ses écailles sont à moitié imbriquées et à moitié verticillées, et elles sont légèrement carénées sur la queue ; un sillon longitudinal règne sur les flancs. Ses pieds, fort courts, sont situés près de l'anus et ne présentent que deux doigts. La queue est fort longue, et tout le corps est de couleur pâle.

Hystérope Bipède, *Hysteropus Gronovii*, Dumér.; *Anguis bipes*, L.; *Lacerta bipes*, Gmel., *loc. cit.*, p. 1079; Bipède monodactyle de Daudin, figuré par Séba, tab. 1, pl. 86, fig. 3. On ignore la patrie de cette espèce qui n'a qu'un seul doigt, et dont chaque écaille est marquée d'un point noirâtre.

L'Hystérope de Lampian, confondu avec l'espèce précédente, sous le nom de *Chamesoura bipes*, par Schneider, et dont les pattes, en avant de l'anus, sont supportées par une sorte de pédicule commun, avec le Lépidopode de Lacépède (Ann. du Mus., t. iv, pl. 55), sont les autres espèces de ce genre. La dernière a été rapportée de la Nouvelle-Hollande. Sa queue est quatre fois plus longue que le corps, et ses pieds ne présentent, au lieu de doigts, que deux plaques écailleuses; ses yeux sont grands et son tympan est très-visible. Il vit dans la vase.

HYSTÉROPHORE. *Hysterophorus*. bot. Espèce du genre Parthénie. *V*. ce mot.

HYSTRICIENS. mam. *V*. Aculeata d'Illiger. Desmarest, dans son Tableau méthodique des Mammifères, inséré dans le vingt quatrième volume de la première édition de Déterville, forma, sous ce nom, une tribu de Rongeurs caractérisée par les piquants dont la peau est revêtue, par le manque de clavicules et par la couronne plate des molaires. Elle renfermait les genres Porc-Épic et Coendou. *V*. ces mots.

HYSTRICITE. mam. On nomme ainsi le Bézoard qu'on dit se trouver dans le Porc-Épic.

HYSTRIX. mam. *V*. Porc-Épic.

HYSTRIX. bot. Espèce du genre *Elymus*, qui avait été érigée en genre distinct par Mœnch, sous le nom de *Hystrix patula*, parce qu'il n'y avait pas observé les deux valves qui forment la lépicène. *V*. Élyme.

FIN DU TOME CINQUIÈME.





